









ENCYCLOPÉDIE,  
O U  
*DICTIONNAIRE RAISONNÉ*  
DES SCIENCES,  
DES ARTS ET DES MÉTIERS.  
*TROISIÈME ÉDITION.*

---

---

TOME VINGT-TROISIÈME.

---

---



*ENCYCLOPÉDIE,*  
O U  
DICTIONNAIRE RAISONNÉ  
*DES SCIENCES,*  
DES ARTS ET DES MÉTIERS,  
*PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.*

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE  
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*

*Tantum series juncturaque pollet;  
Tantum de medio sumptis accedit honoris !* HORACE.

TROISIEME ÉDITION.

---

TOME VINGT-TROISIEME.

---



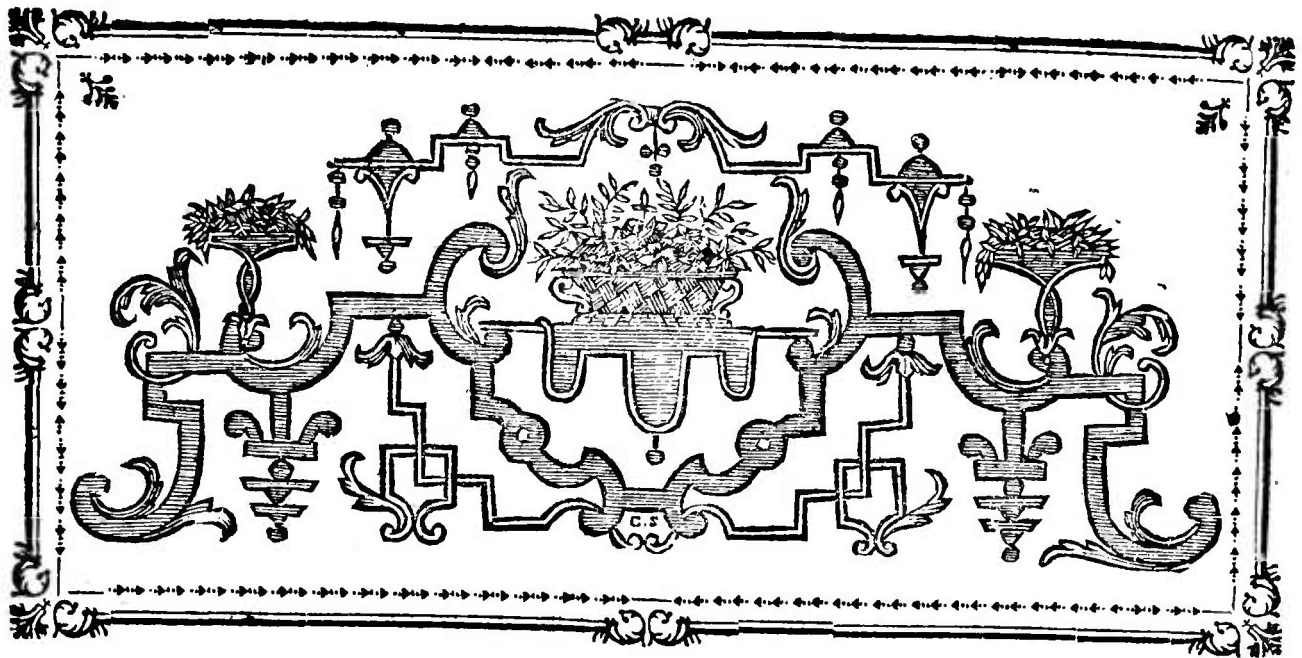
*A NEUFCHATEL,*  
Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

---

*M. DCC. LXXIX.*







*ENCYCLOPÉDIE,*  
OU  
DICTIONNAIRE RAISONNÉ  
DES SCIENCES,  
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

---

N O A

N O A

**N** OACHIDES, (*Critiq. sac.*) descendans de Noé. Les préceptes donnés à ce patriarche & à ses enfans, paroissent n'être que des préceptes de droit naturel. Ils sont au nombre de sept. Le premier proscriit l'idolâtrie, le second ordonne d'adorer le créateur, le troisieme défend l'homicide, le quatrieme l'adultere & l'inceste, le cinquieme le larcin, le fixieme commande de rendre la justice & de s'y foumettre, le septieme défend de manger de la chair coupée d'un animal pendant qu'il étoit encore en vie. Ce dernier précepte tend à nous inspirer indirectement des sen-

timens d'humanité dans toute notre conduite; & c'est aussi là la loi & les prophetes.

NOÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dont les habitans sont nommés *Noæni* par Pline, *l. III, c. viij.* On croit que c'est aujourd'hui le village de Noara. (*D. J.*)

NOAILLES, (*Géog.*) duché-pairie de France dans le Limousin, érigée en 1663. Elle est composée de quatre châtellenies & de vingt-quatre paroisses. (*D. J.*)

NO-AMON, (*Géog. sac.*) fameuse ville d'Egypte, dont Nahum, *ch. iij, v. 10*, de ses révélations, décrit la destruction, qui a dû précéder de quelque temps celle de Ninive. *No-Amon* étoit la ville de The-

bes, si célèbre par ses cent portes, & par le nombre immense de ses habitans. Les Grecs l'appelerent *Diospolis* ou la ville de Jupiter, à cause du magnifique temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette divinité païenne. C'est pour la même raison que les Egyptiens la nommerent *No-Amon*; car *Amon* étoit le nom Egyptien de Jupiter. Voyez-en les preuves dans Bochart, *phaleg. part. I, lib. I, cap. j.* (D. J.)

NOBILIAIRE, f. m. (*Gramm. & Hist. mod.*) est une collection ou relation historique des familles nobles d'une province ou d'une nation. V. NOBLESSE, PAIR, &c.

Cholié a publié un *nobiliaire* de Dauphiné, & Caumartin un autre de Provence.

Les Allemands sont extrêmement curieux sur leurs *nobiliaires*, pour conserver la pureté du sang dans leurs familles. V. GÉNÉALOGIE.

NOBILISSIME CÉSAR, (*Médaill. & Inscript.*) qualification des aînés des Césars. Il est à présumer que Leunclavius se trompe lorsqu'il dit que les seuls puînés de l'empereur furent qualifiés du titre de *nobilissimi Cæsares*, puisque cette qualité se trouve seulement attribuée par les empereurs à leurs aînés, ainsi qu'il résulte des médailles & des inscriptions antiques. Le premier des enfans d'empereurs qui porte ce titre sur les médailles, est M. Julius Philippus, fils unique de l'empereur Philippus, & joint à l'empire avec lui; ensuite Décius, avec ses deux fils Etruscus & Numerianus; enfin Carus avec Carinus & Numerianus ses enfans, portent indifféremment ce titre sur leurs médailles: après tout, le nom de César est souvent donné à un prince qui, sans être parvenu à l'empire, y étoit destiné. Cette prétention lui faisoit prendre dans quelques-unes de ses médailles le titre de *nobilissimus Cæsar* & d'*Augustus*, par le droit qu'il avoit à l'empire. Baronijs en cite une qui donne la qualité de *nobilissime* au fils aîné de Carus, en ces mots: *Victoriosissimo principi juventutis M. Aurelio Carino nobilissimo Cæsari.*

Quelques antiquaires font une distinction qui n'est peut-être pas fondée. Ils prétendent que *nobilissime* pris adjectivement étoit accordé aux Césars, & marquoit une désignation à l'empire; mais que *nobilissime* pris substantivement, étoit une dignité in-

ventée par Constantin, qui donnoit le pas après les Césars, & le droit de porter la pourpre. (D. J.)

NOBLE, en latin *nobilis*, (*Hist. rom.*) Ceux qui avoient passé par les charges curules, c'est-à-dire, ceux qui avoient été consuls, préteurs, censeurs & édiles, pouvoient laisser leurs portraits à leurs enfans. De-là vint que parmi les citoyens romains les uns avoient les portraits de leurs ancêtres, les autres n'avoient que les leurs, & le reste n'en avoit aucun. Ceux qui avoient les portraits de leurs ancêtres s'appeloient *nobles*; ceux qui avoient les leurs étoient appelés *hommes nouveaux*; & ceux qui n'en avoient aucuns, *gens ignobles*. Or les patriciens qui, dans le commencement de la fondation de Rome furent revêtus des charges & des dignités au préjudice du peuple, furent seulement qualifiés du titre de *nobles*; mais ensuite les plébéiens, dont les ancêtres avoient passé par les charges curules, jouirent de cette prérogative. (D. J.)

NOBLE, f. m. (*Jurisprud.*) se dit de quelque personne ou chose distinguée du commun, & décorée de certains titres & privilèges dans lesquels consiste la prérogative de noblesse.

Il y a des personnes *nobles* & des biens *nobles*: les biens de cette espece sont les fiefs & les franc-aleux *nobles*.

Les biens *nobles* se partagent ordinairement noblement, c'est-à-dire, comme succession *noble*. Dans certaines coutumes le partage *noble* se règle, non par la qualité des biens, mais par la qualité des personnes; c'est-à-dire, que quand la succession est *noble*, que les héritiers sont *nobles*, ils partagent tous les biens noblement.

Le titre de *noble* veut dire connu, *nobilis quasi noscibilis seu notabilis*. Ce titre est beaucoup plus ancien que ceux d'*écuyer*, de *gentilhomme* & de *chevalier*, dont on se sert présentement pour exprimer la noblesse: il y a eu des *nobles* chez toutes les nations. Voy. NOBLESSE.

En France, sous nos premiers rois, *noble* & *libre* signifioient la même chose.

Dans la suite, lorsque la noblesse proprement dite a commencé à s'établir, la qualité de *noble* servoit pour exprimer toute sorte de noblesse, grande & petite.

Quand on commença à distinguer les différens degrés de noblesse, les *nobles* étoient d'abord au dessus des écuyers : les plus grands seigneurs, les princes, les rois même, prenoient le titre de *noble*; on confondit ensuite le titre de *noble* avec celui d'écuyer & avec la qualité de gentilhomme.

Le titre *noble* dans les pays de droit écrit, équivaut à celui d'écuyer; mais pour les officiers de justice, avocats & médecins, ils ne peuvent le prendre qu'avec celui de leur profession, & il ne leur attribue pas les privilèges de noblesse.

En pays coutumier il faut, pour preuve de noblesse, avoir pris dans les actes le titre d'écuyer.

En Normandie, le titre de *noble* homme est équivalent dans les anciens actes.

Présentement on prend presque par tout le titre d'écuyer pour exprimer la noblesse.

Cependant en quelques endroits les nouveaux *nobles* ne prennent le titre que de *nobles* tels; leurs enfans prennent le titre d'écuyer, comme il se pratique à Lyon pour les échevins. *V. ci-après* NOBLESSE. (A)

NOBLE, *rente*, (*Jurif.*) *V. RENTE NOBLE.*

NOBLE. Cheval *noble* est celui qui a beaucoup de beauté, sur-tout à l'avant-main. *Voyez* AVANT-MAIN.

NOBLE A LA ROSE, (*Monnoie d'Angleterre.*) ancienne monnoie d'or d'Angleterre, mais qui n'y a plus de cours. On commença à battre en Angleterre des *nobles à la rose* sous le regne d'Edouard III, vers l'an 1334. Le poids en étoit de six deniers, c'est-à-dire, de douze grains plus que les pistoles d'Espagne, & l'or au plus près du fin à vingt-trois carats trois quarts. On la nommoit *rofenobel*.

Cette monnoie d'or a cours encore aujourd'hui en Hollande, où néanmoins il s'en trouve assez peu; elle s'y reçoit sur le pied d'onze florins. (*D. J.*)

NOBLE-HENRY, (*Monnoie d'Angleterre.*) monnoie d'or d'Angleterre de quatorze grains moins pesant que le noble à la rose, & prenant seulement de fin vingt-trois carats & demi.

Il y a eu aussi des nobles à la rose & des *nobles-henrys* frappés en France pendant les guerres des Anglois, sur la fin du regne de Charles VI & pendant les commence-

mens de Charles VII. Le *noble-henry* avoit encore cours du temps de François I & on tailloit 35 *nobles-henrys* au marc. Ce *noble-henry* étoit grand & large environ comme un écu blanc, & avoit d'un côté pour figure un prince de son tronc avec une épée à la main, & de l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit une H, & tout autour de cette croix de petits lions couronnés. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Gouvern. politiq.*) On peut considérer la *noblesse*, avec le chancelier Bacon, en deux manières, ou comme faisant partie d'un état, ou comme faisant une condition de particuliers.

Comme partie d'un état, toute monarchie où il n'y a point de *noblesse* est une pure tyrannie : la *noblesse* entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est, *point de noblesse, point de monarchie*; mais on a un despote comme en Turquie.

La *noblesse* tempère la souveraineté, & par sa propre splendeur accoutume les yeux du peuple à fixer & à soutenir l'éclat de la royauté sans en être effrayé. Une *noblesse* grande & puissante augmente la splendeur d'un prince, quoiqu'elle diminue son pouvoir quand elle est trop puissante. Il est bon pour le prince & pour la justice que la *noblesse* n'ait pas trop de puissance, & qu'elle se conserve cependant une grandeur estimable & propre à réprimer l'insolence populaire, & l'empêcher d'attaquer la majesté du trône. Dans un état monarchique, le pouvoir intermédiaire subordonné le plus naturel, est celui de la *noblesse*; abolissez ses prérogatives, vous aurez bientôt un état populaire, ou bien un état despotique.

L'honneur gouverne la *noblesse*, en lui prescrivant l'obéissance aux volontés du prince; mais cet honneur lui dicte en même temps que le prince ne doit jamais lui commander une action déshonorante. Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la *noblesse*, que de servir le prince à la guerre : c'est la profession distinguée qui convient aux nobles, parce que ses hazards, ses succès & ses malheurs mêmes, conduisent à la grandeur.

Il faut donc que dans une monarchie les loix travaillent à soutenir la *noblesse* & à la

rendre héréditaire, non pas pour être le terme entre le pouvoir du prince & la foiblesse du peuple, mais pour être le lien de tous les deux. Les prérogatives accordées à la *noblesse* lui seront particulières dans la monarchie, & ne passeront point au peuple, si l'on ne veut choquer le principe du gouvernement, si l'on ne veut diminuer la force de la *noblesse* & celle du peuple. Cependant une *noblesse* trop nombreuse rend d'ordinaire un état monarchique moins puissant; car outre que c'est une surcharge de dépenses, il arrive que la plupart des nobles deviennent pauvres avec le temps, ce qui fait une espèce de disproportion entre les honneurs & les biens.

La *noblesse* dans l'aristocratie tend toujours à jouir d'une autorité sans bornes, c'est pourquoi lorsque les nobles y sont en grand nombre, il faut un sénat qui règle les affaires que le corps des nobles ne sauroit décider, & qui prépare celles dont il décide. Autant il est aisé au corps des nobles de réprimer les autres dans l'aristocratie, autant est-il difficile qu'il se réprime lui-même: telle est la nature de cette constitution, qu'il semble qu'elle mette les mêmes gens sous la puissance des loix & qu'elle les en retire. Or un corps pareil ne peut se réprimer que de deux manières, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles se trouvent en quelque façon égaux à leur peuple, ce qui peut former une sorte de république; ou par une vertu moindre, qui est une certaine modération qui rend les nobles au moins égaux à eux-mêmes, ce qui fait leur conservation.

La pauvreté extrême des nobles & leurs richesses exorbitantes, sont deux choses pernicieuses dans l'aristocratie. Pour prévenir leur pauvreté, il faut sur-tout les obliger de bonne heure à payer leurs dettes. Pour modérer leurs richesses, il faut des dispositions sages & insensibles, non pas des confiscations, des loix agraires, ni des abolitions de dettes, qui font des maux infinis.

Dans l'aristocratie, les loix doivent ôter le droit d'aînesse entre les nobles, comme il est établi à Venise, afin que par le partage continuel des successions les fortunes se remettent toujours dans l'égalité. Il ne faut point par conséquent de substitutions,

de retraits lignagers, de majorats, d'adoptions: en un mot, tous les moyens inventés pour soutenir la *noblesse* dans les états monarchiques, tendroient à établir la tyrannie dans l'aristocratie.

Quand les loix ont égalisé les familles, il leur reste à maintenir l'union entr'elles. Les différens des nobles doivent être promptement décidés, sans cela les contestations entre les personnes deviennent des contestations entre les familles. Des arbitres peuvent terminer les procès ou les empêcher de naître.

Enfin il ne faut point que les loix favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus nobles & plus anciennes; cela doit être mis au rang des peccates des particuliers.

Les démocraties n'ont pas besoin de *noblesse*, elles sont même plus tranquilles quand il n'y a pas de familles nobles; car alors on regarde à la chose proposée, & non pas à celui qui la propose; ou quand il arrive qu'on y regarde, ce n'est qu'autant qu'il peut être utile pour l'affaire, & non pas pour les armes & la généalogie. La république des Suisses, par exemple, se soutient fort bien malgré la diversité de religion & de cantons, parce que l'utilité & non pas le respect, fait son lien. Le gouvernement des Provinces-Unies a cet avantage, que l'égalité dans les personnes produit l'égalité dans les conseils, & fait que les taxes & les contributions sont payées de meilleure volonté.

A l'égard de la *noblesse* dans les particuliers, on a une espèce de respect pour un vieux château ou pour un bâtiment qui a résisté au temps, ou même pour un bel & grand arbre qui est frais & entier malgré sa vieillesse. Combien en doit-on plus avoir pour une noble & ancienne famille qui s'est maintenue contre les orages des temps? La *noblesse* nouvelle est l'ouvrage du pouvoir du prince, mais l'ancienne est l'ouvrage du temps seul: celle-ci inspire plus de talens, l'autre plus de grandeur d'ame.

Ceux qui sont les premiers élevés à la *noblesse*, ont ordinairement plus de génie, mais moins d'innocence que leurs descendants. La route des honneurs est coupée de petits sentiers tortueux que l'on suit souvent plutôt que de prendre le chemin de la droiture.

Une

Une naissance noble étouffe communément l'industrie & l'émulation. Les nobles n'ont pas tant de chemin à faire que les autres pour monter aux plus hauts degrés ; & celui qui est arrêté tandis que les autres montent , a connu pour l'ordinaire des mouvemens d'envie. Mais la noblesse étant dans la possession de jouir des honneurs , cette possession éteint l'envie qu'on lui porteroit si elle en jouissoit nouvellement. Les rois qui peuvent choisir dans leur noblesse des gens prudens & capables , trouvent en les employant beaucoup d'avantages & de facilité : le peuple se plie naturellement sous eux , comme sous des gens qui sont nés pour commander. Voy. NAISSANCE. (D. J.)

NOBLESSE, (*Jurispr.*) est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés , & les fait jouir de plusieurs privilèges.

Cicéron dit que la noblesse n'est autre chose qu'une vertu connue , parce qu'en effet le premier établissement de la noblesse tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu.

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la noblesse ; mais quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables , & qu'il fût à désirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la noblesse ; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités , il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent , soient gratifiés de la même distinction.

La noblesse des sentimens ne suffit pas pour attribuer la noblesse proprement dite , qui est un état civil que l'on ne peut acquérir que par quelqu'une des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables , qui dans certains pays donnent la qualité de noble sans communiquer les autres titres de vrais nobles , ni tous les privilèges attachés à la noblesse proprement dite.

La nature a fait tous les hommes égaux , elle n'a établi d'autre distinction parmi eux que celle qui résulte des liens du sang , telle que la puissance des pères & mères sur leurs enfans.

Mais les hommes jaloux chacun de s'élever au dessus de leurs semblables , ont

Tome XXIII.

été ingénieux à établir diverses distinctions entr'eux , dont la noblesse est une des principales.

Il n'y a guere de nation policée qui n'ait eu quelque idée de la noblesse.

Il est parlé des nobles dans le Deutéronome : on entendoit par-là ceux qui étoient connus & distingués du commun , & qui furent établis princes & tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit dans l'ancienne loi une sorte de noblesse attachée aux aînés mâles , & à ceux qui étoient destinés au service de Dieu.

Thésée , chef des Athéniens , qui donna chez les Grecs la première idée de la noblesse , distingua les nobles des artisans , choisissant les premiers pour connoître des affaires de la religion , & ordonnant qu'ils pourroient seuls être élus magistrats.

Selon le législateur en usa de même , au rapport de Denis d'Halicarnasse

On l'a trouvée établie dans les pays les plus éloignés , au Pérou , au Mexique , & jusque dans les Indes orientales.

Un gentilhomme japonnois ne s'allieroit pas pour tout l'or du monde à une femme roturière.

Les naires de la côte de Malabar , qui sont les nobles du pays , où l'on compte jusqu'à dix-huit sortes de conditions d'hommes , ne se laissent seulement pas toucher ni approcher de leurs inférieurs ; ils ont même le droit de les tuer s'ils les trouvent dans leur chemin allant par les champs : ce que ces misérables évitent de tout leur possible , par des cris perpétuels dont ils remplissent la campagne.

Quoique les Turcs ne connoissent pas la noblesse telle qu'elle a lieu parmi nous , il y a chez eux une espèce de noblesse attachée à ceux de la lignée de Mahomet , que l'on nomme *chérifs* ; ils sont en telle vénération , qu'eux seuls ont droit de porter le turban verd , & qu'ils ne peuvent point être reprochés en justice.

Il y a en Russie beaucoup de princes & de gentilshommes. Anciennement , & jusqu'au commencement de ce siècle , la noblesse de cet état n'étoit pas appréciée par son ancienneté , mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'état. Le czar Théodore porta un terrible coup à

toute la *noblesse* ; il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la cour ses chartres & ses privilèges ; il s'en empara & les jeta au feu , & déclara qu'à l'avenir les titres de *noblesse* de ses sujets seroient fondés uniquement sur leur mérite , & non pas sur leur naissance. Pierre le grand ordonna pareillement que , sans aucun égard aux familles , on observeroit le rang selon la charge & les mérites de chaque particulier ; cependant par rapport à la *noblesse* de naissance on divisa les princes en trois classes , selon que leur origine est plus ou moins illustre. La *noblesse* est de même divisée en quatre classes , savoir celle qui a toujours été regardée comme égale au prince ; celle qui a des alliances avec les czars ; celle qui s'est élevée par son mérite sous les régnes d'Alexis & de Pierre I ; enfin les familles étrangères qui sous les mêmes régnes sont parvenues aux premières charges.

Les Romains , dont nous avons emprunté plusieurs usages , avoient aussi une espèce de *noblesse* , & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus , lequel divisa ses sujets en deux classes , l'une des sénateurs , qu'il appela *peres* , & l'autre classe , composée du reste du peuple , qu'on appela les *plébéiens* , qui étoient comme sont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par succession de temps , les descendants de ces premiers sénateurs , qu'on appeloit *patriciens* , prétendirent qu'eux seuls étoient habiles à être nommés sénateurs , & conséquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux sénateurs , telles que celles des sacrifices , & les magistratures , enfin l'administration presque entière de l'état. La distinction entre les patriciens & les plébéiens étoit si grande , qu'ils ne prenoient point d'alliance ensemble ; & quand tout le peuple étoit convoqué , les patriciens étoient appelés chacun par leur nom & par celui de l'auteur de leur race , au lieu que les plébéiens n'étoient appelés que par curies , centuries ou tribus.

Les patriciens jouirent de ces prérogatives tant que les rois se maintinrent à Rome ; mais après l'expulsion de ceux-ci , les plébéiens , qui étoient en plus grand nombre que les patriciens , acquirent tant d'autorité , qu'ils obtinrent d'abord d'être admis dans le sénat , ensuite aux magistratures , puis au

consulat , & enfin jusqu'à la dictature & aux fonctions des sacrifices ; de sorte qu'il ne resta d'autre avantage aux patriciens sur les plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs , sinon la gloire d'être descendus des premières & plus anciennes familles *nobles* de Rome. On peut comparer à ce changement celui qui est arrivé en France sous la troisième race , lorsque l'on a annobli des roturiers , & qu'on les a admis à posséder des fiefs & certains offices qui dans l'origine étoient affectés aux nobles.

Outre la *noblesse* de dignité , il y avoit chez les Romains une autre espèce de *noblesse* attachée à la naissance , que l'on appeloit *ingénuité*. On n'entendoit autre chose par ce terme que ce que nous appelons une *bonne race* , une *bonne famille*.

Il y avoit trois degrés d'ingénuité ; le premier de ceux qu'on appeloit *ingenus* simplement ; c'étoient ceux qui étoient nés de parents libres , & qui eux-mêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le second degré d'ingénuité étoit de ceux appelés *gentiles* , c'est-à-dire , qui avoient *gentem & familiam* , qui étoient d'une ancienne famille.

Le troisième degré d'ingénuité étoit composé des patriciens qui étoient descendus des deux cents premiers sénateurs institués par Romulus , & aussi , selon quelques-uns , des autres cent sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

De ces trois degrés d'ingénuité , il n'y avoit d'abord que le dernier , savoir , celui des patriciens , qui eût la *noblesse* proprement dite , qui étoit celle de dignité.

Mais depuis que les plébéiens furent admis à la magistrature , ceux qui y étoient élevés participèrent à la *noblesse* qui étoit attachée à cet emploi , avec cette différence seulement qu'on les appeloit *hommes nouveaux* , *novi homines* , pour dire qu'ils étoient nouvellement annoblis.

Ainsi la *noblesse* plus ou moins ancienne provenoit toujours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple assemblé , appelés *magistratus curules & magistratus populi romani* , tels que la place d'édile , de questeur , de censeur , de consul , de dictateur.

Les sénateurs qui n'avoient point eu les grands offices , ni leurs prédécesseurs , n'étoient pas non plus au commencement ré-

putés nobles ; mais depuis que les plébéiens furent admis aux grands offices , la *noblesse* fut donnée aux sénateurs.

La valeur militaire étoit fort estimée , mais elle n'attribuoit qu'une *noblesse* imparfaite , que l'on peut appeler *considération* plutôt qu'une *noblesse* proprement dite.

Les chevaliers romains n'étoient pas non plus réputés nobles , quoique l'on se fît honneur d'être issu *ex equestri familia*.

Les vrais nobles étoient donc 1<sup>o</sup>. les patriciens , c'est-à-dire , ceux qui étoient descendus des trois cens premiers sénateurs ; 2<sup>o</sup>. ceux qui étoient élevés aux grandes magistratures ; 3<sup>o</sup>. les sénateurs ; 4<sup>o</sup>. ceux dont le pere & l'aïeul avoient été successivement sénateurs , ou avoient rempli quelque office encore plus élevé , d'où est venu cette façon de parler , que la *noblesse* , attachée à la plupart des offices , ne se transmet aux descendans que *patre & avo consulibus*.

Mais la *noblesse* des sénateurs ne s'étendoit pas au-delà des petits enfans , à moins que les enfans ou petits enfans ne possédassent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la *noblesse*.

Ces nobles avoient droit d'image , c'est-à-dire , d'avoir leurs images & statues au lieu le plus apparent de leur maison : leur postérité les regardoit soigneusement ; elles étoient ornées des attributs de leur magistrature , autour desquels leurs gestes étoient décrits.

Au reste , la *noblesse* romaine ne faisoit pas , comme parmi nous , un ordre à part ; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à son nom , comme on met aujourd'hui les titres d'écuyer & de chevalier , c'étoit seulement une qualité honorable qui servoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les empereurs les choses changerent de face ; on ne connoissoit plus les anciennes familles patriciennes , qui étoient la plupart éteintes ou confondues avec des familles plébéiennes ; les grands offices dont procédoit la *noblesse* furent la plupart supprimés , d'autres conférés au gré des empereurs ; le droit d'images fut peu à peu anéanti , & la *noblesse* qui procédoit des offices de la république fut tout-à-fait abolie ; les empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée , telles que celles de comte , de préfet-proconsul , de consul , de patrice.

Les sénateurs de Rome conserverent seuls un privilège , c'étoit que les enfans des sénateurs qui avoient eu la dignité d'illustres , étoient sénateurs nés ; ils avoient entrée & voix délibérative au sénat lorsqu'ils étoient en âge ; ceux des simples sénateurs y avoient entrée ; mais non pas voix , de sorte qu'ils n'étoient pas vrais sénateurs ; ils avoient seulement la dignité de clarissime , & même les filles , & étoient exempts de décharges & peines auxquelles les plébéiens étoient sujets.

Les enfans des décurions & ceux des vieux gendarmes , appelés *veterani* , étoient aussi exempts de charges publiques , mais ils n'avoient pas la *noblesse*.

Au reste , la *noblesse* chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux citoyens de Rome ; les étrangers , même ceux qui habitoient d'autres villes sujettes aux Romains , & qui étoient nobles chez eux , étoient appelés *domi-nobiles* , c'est-à-dire , *nobles chez eux* , ou à leur manière , mais on ne les reconnoissoit pas pour nobles à Rome.

L'infamie faisoit perdre la *noblesse* , quoiqu'elle ne fît pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France , la *noblesse* tire sa première origine des Gaulois , chez lesquels il y avoit l'ordre des chevaliers , distingués des druides & du commun du peuple.

Les Romains ayant fait la conquête des Gaules , y établirent peu à peu les regles de leur *noblesse*.

Enfin , lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains , cette nation victorieuse forma le principal corps de la *noblesse* en France.

On fait que les Francs venoient des Germains , chez lesquels la *noblesse* héréditaire étoit déjà établie , puisque Tacite , en son *liv. II, des mœurs des Germains* , dit que l'on choissoit les rois dans le corps de la *noblesse*. Ce terme ne signifioit pas la valeur militaire ; car Tacite distingue clairement l'une & l'autre , en disant : *reges ex nobilitate , duces ex virtute sumunt*.

Les nobles faisoient tous profession de porter les armes : ainsi l'on ne peut douter que les Francs qui étoient un effain des Germains , & qui aiderent Clovis à faire la conquête des Gaules , étoient tous nobles d'une *noblesse* héréditaire , & que le surnom de

*franc* qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impositions, dé-ligne en même temps leur *noblesse*, puisque cette exemption dont ils jouissoient étoit fondée sur leur qualité de nobles.

Il y avoit donc au commencement de la monarchie trois sortes de nobles : les uns qui descendoient des chevaliers gaulois qui faisoient profession de porter les armes, d'autres qui venoient de magistrats romains, lesquels joignoient l'exercice des armes à l'administration de la justice & au gouvernement civil & des finances ; & la troisieme sorte de nobles étoit les Francs qui, faisant tous profession des armes, étoient exempts de toutes servitudes personnelles & impositions, ce qui les fit nommer *Francs*, à la différence du reste du peuple qui étoit presque tout serf, & cette franchise fut prise pour la *noblesse* même, de sorte que *franc*, *libre* ou *noble*, étoient ordinairement des termes synonymes.

Dans la suite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formerent plus qu'une même nation ; & tous ceux qui faisoient profession des armes étoient réputés nobles également, de quelque nation qu'ils tirassent leur origine.

Toute sorte de *noblesse* fut d'abord exprimée par la seule qualité de noble, ensuite la simple *noblesse* par la qualité d'écuyer, laquelle venoit des Romains ; l'on appela *gentilhomme* celui qui étoit noble de race, & *chevalier* celui qui a été annobli par l'accolade, ou qui est de race de chevalier.

On distingua aussi les nobles en trois classes : savoir, les chevaliers bannerets qui avoient droit de porter bannière, & devoient soudoyer cinquante hommes d'armes ; le bachelier étoit un chevalier qui, n'ayant pas assez de bien pour lever bannière servoit sous la bannière d'autrui ; l'écuyer portoit l'écu de chevalier.

La haute *noblesse* fut elle-même divisée en trois classes : dans la première, les princes ; dans la seconde, les ducs, comtes, marquis & barons ; dans la troisieme, les simples chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la *noblesse* : la première étoit par la profession des armes ; la seconde étoit par l'investiture d'un fief ; la troisieme

étoit par l'exercice des grands offices de la couronne & de la maison du roi & des grands offices de judicature ; la quatrième étoit par des lettres d'annoblissement.

Présentement la profession des armes n'annoblit pas indistinctement tous ceux qui l'exercent ; la *noblesse* militaire n'est acquise que par certains grades & après un certain temps de service. Voyez NOBLESSE MILITAIRE.

La possession des fiefs, même de dignité, n'annoblit plus. Voyez ci-après *Noblesse féodale*.

Il y a cependant encore quatre sources différentes d'où l'on peut tirer la *noblesse* : savoir, de la naissance ou ancienne extraction ; du service militaire, lorsqu'on est dans le cas de l'édit du mois de novembre 1750, de l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la *noblesse* ; enfin, par des lettres d'annoblissement, moyennant finance ou sans finance, en considération du mérite de celui qui obtient les lettres.

Le roi a seul dans son royaume le pouvoir d'annobli. Néanmoins anciennement plusieurs ducs & comtes s'ingéroient de donner des lettres de *noblesse* dans leurs seigneuries, ce qui étoit une entreprise sur les droits de la souveraineté. Les régens du royaume en ont aussi donné. Il y avoit même des gouverneurs & lieutenans-généraux de province qui en donnoient, & même quelques évêques & archevêques.

Enfin, il n'y eut pas jusqu'à l'université de Toulouse qui en donnoit. François I, passant dans cette ville, accorda aux docteurs-régens de cette université le privilège de promouvoir à l'ordre de chevalerie, ceux qui auroient accompli le temps d'étude & de résidence dans cette université, ou autres qui seroient par eux promus & agrégés au degré doctoral & ordre de chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainsi la *noblesse*, ou ne le faisoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du roi, ou c'étoit de leur part une usurpation.

La *noblesse*, accordée par des princes étrangers à leurs sujets & officiers, n'est point reconnue en France, à l'effet de jouir de privilèges dont les nobles François jouis-



sent dans le royaume , à moins que l'étranger qui est noble dans son pays n'ait obtenu du roi des lettres portant reconnaissance de sa *noblesse* , ou qu'il ne tienne sa *noblesse* d'un prince dont les sujets soient tenus pour regnicoles en France , & que la *noblesse* de ce pays y soit reconnue par une réciprocité de privileges établie entre les deux nations , comme il y en a quelques exemples.

La *noblesse* d'extraction se prouve tant par titres que par témoins. Il faut prouver 1<sup>o</sup>. que depuis cent ans les ascendants paternels ont pris la qualité de nobles ou d'écuyer , selon l'usage du pays ; 2<sup>o</sup> il faut prouver la filiation.

Les bâtards des princes sont gentilshommes , mais ceux des gentilshommes sont roturiers , à moins qu'ils ne soient légitimés par mariage subséquent.

La *noblesse* se perd par des actes de dérogeance , ainsi que je l'ai observé ci-devant au mot *dérogance* ; quelquefois elle est seulement en suspens pendant un certain temps. J'ai dit ci-devant au mot *dormir* , qu'en Bretagne un gentilhomme qui veut faire commerce déclare , pour ne pas perdre sa *noblesse* , qu'il n'entend faire commerce que pendant un temps : je croyois alors que cette déclaration étoit nécessaire , c'est une erreur où j'ai été induit par la Roque & quelques autres mal informés des usages de Bretagne ; & j'ai appris depuis qu'il est inoui en Bretagne , qu'un noble qui veut faire un commerce dérogeant , soit obligé de faire préalablement sa déclaration qu'il entend laisser dormir sa *noblesse*. Une telle déclaration seroit d'autant plus inutile , que jamais en Bretagne la *noblesse* ne se perd dans un commerce dérogeant , quand même il seroit continué pendant plusieurs générations ; il n'empêcheroit même pas le partage noble des immeubles venus de succession pendant le commerce ; il suspend seulement pendant sa durée l'exercice des privileges de la *noblesse* , & il opere le partage égal des biens acquis pendant le commerce. On peut voir sur cela les *actes de notoriété* , 19 , 26 , 80 & 168 , qui sont à la fin de ce Volant : le dernier de ces actes fait mention d'une multitude d'arrêts rendus , lors de la recherche de

la *noblesse* & dans les temps qui ont précédé. La déclaration dont parle l'*article 562 de la coutume* , n'est pas requise avant de commencer le commerce ; c'est lorsque celui qui faisoit commerce , le quitte & veut reprendre ses qualité & privilege de *noblesse* : l'objet de cette déclaration est d'empêcher à l'avenir que le noble ne soit imposé aux charges roturieres , après qu'il a cessé son commerce. C'est une observation dont je suis redevable à M. du Parc-Poulain , l'un des plus célèbres avocats au parlement de Rennes , & qui nous a donné , entr'autres ouvrages , un savant commentaire sur la *coutume de Bretagne*. Il a eu la bonté de me faire part de ses réflexions sur plusieurs de mes *articles* , où j'ai touché quelque chose des usages de sa province. Je ferai en sorte de les placer dans quelque *article* qui ait rapport à ceux qui sont déjà imprimés , afin que le public ne perde point le fruit des lumieres de M. du Parc.

Les nobles sont distingués des roturiers par divers privileges. Ils en avoient autrefois plusieurs dont ils ne jouissent plus à cause des changemens qui sont survenus dans nos mœurs : il est bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

*Anciens privileges des nobles.* La *noblesse* étoit autrefois le premier ordre de l'état ; présentement le clergé est le premier , la *noblesse* le second.

Les nobles portoient tous les armes & ne servoient qu'à cheval , eux seuls par cette raison pouvoient porter des éperons ; les chevaliers en avoient d'or , les écuyers d'argent , les roturiers servoient à pié : c'est de-là qu'on disoit , *vilain ne fait ce que valent éperons*.

Les anciennes ordonnances disent que les nobles étant prisonniers de guerre doivent avoir double portion.

Le vilain ou roturier étoit semond pour la guerre ou pour les plaids du matin au soir ou du soir au matin ; pour semondre un noble il falloit quinzaine.

Dans l'origine des fiefs , les nobles étoient seuls capables d'en posséder.

La chasse n'étoit permise qu'aux nobles.

La femme noble , dès qu'elle avoit un hoir mâle , cessoit d'être propriétaire de sa

terre, elle n'en jouissoit plus que comme usufruitiere, bailliste, ou gardienne de son fils, enforte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à son préjudice par quelque contrat que ce fût, elle pouvoit seulement en léguer une partie au-dessous du quint pour son anniversaire; au lieu que le pere noble, soit qu'il eût enfans ou non, pouvoit disposer comme il vouloit du tiers de sa terre.

Le noble en mariant son fils ou en le faisant recevoir chevalier, devoit lui donner le tiers de sa terre, & le tiers de la terre de sa mere, si elle en avoit une.

Quand on demandoit à un noble, qui n'étoit pas encore chevalier, une partie de son héritage, il obtenoit en le demandant un répit d'un an & jour.

Du temps que les duels étoient permis, les nobles se battoient en duel à cheval entr'eux & contre un roturier lorsqu'ils étoient défendeurs; mais lorsqu'un noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit se battre à pié.

Lorsque le seigneur, pour quelque méfait d'un noble, son vassal, confisquoit ses meubles, le noble qui portoit les armes avoit droit de garder son palefroi ou cheval de service, le rouffin de son écuyer; deux selles, un sommier ou cheval de somme, son lit, sa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de sa femme, une de ses robes, son anneau, une ceinture & la boucle, une bourse, ses guimpes ou linges qui servoient à lui couvrir la tête.

La femme noble qui marioit sa fille sans le conseil du seigneur, perdoit ses meubles; mais on lui laissoit une robe de tous les jours, & ses joyaux à l'avenant si elle en avoit, son lit, sa charrette, deux rouffins, & son palefroi si elle en avoit un.

Le mineur noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, si son pere étoit mort saisi des biens que l'on répétoit.

Au commencement les nobles ne payoient point les aides qui s'imposoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leurs personnes. Dans la suite lorsqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit aussi-bien que les gens d'église

sur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, faut néanmoins aux élus à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos s'il y avoit quelque soupçon de fraude.

Quelques nobles alloient jusqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres provisions destinées pour Paris, qui passoient sur leurs terres, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

Il étoit défendu à toutes personnes de faire sortir de la vaisselle d'argent hors du royaume, excepté aux nobles qui en pouvoient faire sortir, mais néanmoins en petite quantité & pour l'usage de leur maison seulement.

Les plus notables d'entre les nobles doivent avoir un étalon ou patron des monnoies, afin que leur poids & leur loi ne pussent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les nobles étoient punis plus rigoureusement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le noble perdoit l'honneur & *repons* en cour, tandis que le vilain qui n'avoit point d'honneur à perdre étoit puni en son corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de saisie dans les maisons des nobles, lorsqu'ils avoient, hors de leurs maisons, des effets que l'on pouvoit saisir.

Les nobles avoient aussi un privilege singulier dans l'université d'Angers, les roturiers qui y étoient devoient payer 20 sous par an, au lieu que les docteurs-régens devoient pour les nobles ou prélats se contenter de ce que ceux-ci leur présenteroient volontairement; mais dans la suite les nobles furent taxés à 40 sous par an.

Les nobles, demeurant dans le bourg de Carcassonne, prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenses communes de ce bourg.

L'ordonnance de 1315 pour les nobles de Champagne, dit que " nul noble ne sera mis en gehenne (c'est-à-dire, à la question ou torture) si ce n'est pour cas dont la mort doive s'ensuivre, & que les présomptions soient si grandes qu'il convienne le faire par droit & raison. „ *Voyez DROITS DE LA NOBLESSE, vol. XI.*

NOBLESSE ACCIDENTELLE, est celle qui ne vient pas d'ancienne extraction, mais qui

est survenue par quelque office ou par lettres du prince. Voyez la Roque, en sa Préface, & Hennequin dans son guidon des finances.

**NOBLESSE ACTUELLE**, est celle qui est déjà pleinement acquise, à la différence de la *noblesse* graduelle qui n'est acquise qu'au bout d'un certain temps, qui est communément après 20 ans de service, ou après un certain nombre de degrés, comme quand le pere & le fils ont rempli successivement jusqu'à leur mort ou pendant 20 ans chacun une charge qui donne commencement à la *noblesse*, les petits-enfants sont pleinement nobles. Voyez la Roque, chap. I, & l'édit du mois de mai 1711, portant création d'un commissaire des grenadiers à cheval, qui lui donne la *noblesse* graduelle.

*Noblesse d'adoption*; on appelle ainsi l'état de celui qui entre dans une famille noble, ou qui est institué héritier, à la charge d'en porter le nom & les armes: cette espece de *noblesse* n'en a que le nom, & n'en produit point les effets; car celui qui prend ainsi le nom & les armes d'une autre famille que la sienne, ne jouiroit pas des titres & privileges de *noblesse*, s'il ne les avoit déjà d'ailleurs.

Un enfant adoptif, dans les pays où les adoptions ont lieu, ne participe pas non plus à la *noblesse* de celui qui l'adopte; néanmoins, dans la république de Gènes, quand celui qui adoptoit étoit de la faction des nobles, la famille adoptée le devenoit aussi. Voyez la Roque, c. viij & clxvj, & ci-après *Noblesse d'agrégation*.

*Noblesse d'agrégation*, est celle d'une famille qui a été adoptée par quelque maison d'ancienne *noblesse*.

Dans l'état de Florence, la *noblesse d'agrégation* y a commencé depuis l'extinction de la république; quand on y étoit agrégé, on y changeoit de nom comme de famille, & on y prenoit le nom & les armes de celui qui adoptoit.

L'agrégation a commencé à Naples, l'an 1300.

Il y a dans Gènes 28 anciennes maisons & 43 autres d'agrégation: on a commencé à y agréger en 1528.

Dans toute l'Italie, les nobles des villes agrent des familles pour entrer dans leur corps.

La maison de Gonzague a agrégé plusieurs familles, qui en ont pris le nom & les armes, & cette coutume est ordinaire à Mantoue.

Lucan dit que la *noblesse* de Raguze agrege, & que les comtes de Blagean & de Cathasa y furent agrégés. L'agrégation de George Bogstimonite, comte de Blageay, se fit le 22 juillet de l'an 1464. Voyez la Roque, chap. clxvj, & ci-devant *Noblesse d'adoption*. (A)

*Noblesse ancienne*, ou du sang, qu'on appelle aussi *noblesse de race* ou d'extrac-tion, est celle que la personne tient de ses ancêtres, & non pas d'un office ou de lettres du prince; on ne regarde comme *ancienne noblesse* que celle dont les preuves remontent à plus de cent ans, & dont on ne voit pas l'origine.

La déclaration du 8 février 1661 porte que ceux qui se prétendent nobles d'extrac-tion, doivent justifier par titres authentiques la possession de leur *noblesse* & leur filiation depuis l'année 1550, & que ceux qui n'ont des titres & contrats que depuis, & au-dessous de l'année 1560, doivent être déclarés roturiers & contribuables aux tailles & autres impositions.

Dans les Pays bas on ne regarde comme *ancienne noblesse* que celle qui est de nom & d'arme: la *noblesse* de race, lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes, n'est pas réputée *ancienne*. Voyez la Roque, chap. vij, & ci-après *Noblesse nouvelle*.

*Noblesse archere*, est la même chose que *noblesse* des francs-archers, ou francs-taupins. Voyez ci-après *Noblesse des Francs-Archers*, & la préface de la Roque.

*Noblesse par les armes*, c'est-à-dire, qui vient du service militaire & des beaux faits d'armes. Voyez ce qui est dit ci-devant de la *noblesse en général*, & ci-après *Noblesse militaire*.

*Noblesse par les armoiries*, est celle dont la preuve se tire de la permission que le souverain a donnée à un nom noble de porter des armoiries timbrées, ou de la possession de porter de telles armoiries. Anciennement les nobles étoient les seuls qui eussent droit de porter des armoiries, comme étant la représentation de leur écu & des

autres armes dont ils se servoient pour la guerre ; mais depuis que l'on a permis aux roturiers de porter des armoiries simples , il n'y a plus que les armoiries timbrées qui puissent former une preuve de *noblesse* , encore cela est-il fort équivoque , beaucoup de personnes se donnant la licence de faire timbrer leurs armoiries , quoiqu'ils n'en aient pas le droit. *Voyez* la Roque , *chap. xxij* , & ci-après *Noblesse Militaire. ( A )*

*Noblesse avouée* , est celle d'une ancienne maison dont un bâtard tire son origine , auquel on permet de jouir de cette *noblesse* , en reconnoissance des services de son pere naturel. *Voyez* la Roque , *chap. xxj*.

*Noblesse de banniere* , est une espece particuliere de *noblesse* que l'on distingue en Espagne de celle de chaudiere ; on l'appelle *la premiere noblesse de banniere* , parce qu'elle vient des grands seigneurs qui servoient avec la banniere pour assembler leurs vassaux & sujets ; les autres étoient appelés *ricos hombres* , ou riches hommes ; leurs richesses ne servant pas moins à les distinguer que la vertu & la force : ils étoient aussi appelés *nobles de chaudiere* , parce qu'ils se servoient de chaudières pour nourrir ceux qui les suivoient à la guerre ; de là vient que dans les royaumes de Castille , de Léon , d'Arragon , de Portugal , de Navarre , & autres états d'Espagne , plusieurs grandes maisons portent les unes des bannières , les autres des chaudières en leurs armoiries , comme des marques d'une ancienne & illustre *noblesse*. La Roque , *chap. clxxviiij*.

*Noblesse de chaudiere* , voyez ce qui en est dit ci-devant à l'article *Noblesse de banniere*.

*Noblesse de chevalerie* , est celle qui provient de la qualité de chevalier , attribuée à quelqu'un ou à ses ancêtres , en lui donnant l'accolade.

Cette maniere de conférer la *noblesse* est la premiere qui ait été usitée en France. Grégoire de Tours rapporte que nos rois de la premiere race créoient des chevaliers de l'accolade ; cependant on tient plus communément que cette cérémonie ne commença à être usitée que sous la seconde race , vers le temps où les fiefs devinrent héréditaires. Cet usage fut moins commun depuis François I ; cependant il y en a encore quelques

exemples sous le regne de Louis XIV , notamment en 1662 & en 1676.

Au lieu de donner la chevalerie par l'accolade , on a établi divers ordres de chevalerie , dont quelques-uns exigent des preuves de *noblesse* ; mais aucun de ces ordres ne la donne.

La possession ancienne de la qualité de chevalier simplement , fait une preuve de *noblesse*. *Voyez* *Chevalerie & Chevalier*.

*Noblesse des francs-archers* , ou *francs-taupins* , ou comme l'appelle la Roque , *Noblesse archere* ; c'est - à - dire , qui procede de la qualité des francs-archers , prise par quelques - uns des ancêtres de celui qui se prétend noble. Les francs-archers ou francs-taupins étoient une sorte de milice établie par Charles VII , en 1444 , composée de gens qui étoient exempts de tous subsides , & que l'on surnomma par cette raison , *francs-archers* ou *francs-taupins*. François I institua des légions au lieu de ces francs-archers. Quelques personnes issues de ces francs-archers se sont prétendues nobles ; mais quoique cette milice fut libre , & franche d'impôt , elle n'étoit pas noble , & l'on ne regardoit plus dès-lors pour nobles indistinctement tous ceux qui faisoient profession de porter les armes. *Voyez* la Roque , *ch. lv*. & ci-après , *Voyez* *Noblesse militaire*.

*Noblesse des francs fiefs de Normandie* , est celle qui fut accordée par Louis XI , par une chartre donnée au Montil-lez-Tours le 5 novembre 1470 , par laquelle il ordonna entre autres choses , que pour les fiefs nobles acquis jusqu'alors par des roturiers en Normandie , & qu'ils tenoient à droits héréditaires , propriétaire & foncier , & qu'ils possédoient noblement à gage-plege , cour & usage ; ils les pourroient tenir paisiblement sans être contraints de les mettre hors de leurs mains , ni payer aucune autre finance que celle portée par la composition & ordonnance sur ce faite par le roi , & qu'ils seroient tenus & réputés pour nobles ; & dès - lors seroient annoblis , ensemble leur postérité née & à naître en loyal mariage , & que la volonté du roi étoit qu'ils jouissent du privilege de *noblesse* , comme les autres nobles du royaume , en vivant noblement , suivant les armes , & se gouvernant en tous actes , comme les autres nobles de la province ,

vince, & ne faisant chose dérogeante à la noblesse.

Les enfans de ceux qui payerent ce droit de francs-fiefs furent maintenus dans leur noblesse par des lettres de Charles VIII, du 12 janvier 1486, & par d'autres du 20 mars de la même année.

Henri II, par une ordonnance du 26 mars 1556, régla entre autres choses, que ceux qui prétendroient être nobles par la charte des fiefs de 1470, ne pourroient jouir des privileges de noblesse, s'ils ne faisoient apparoir des chartes particulieres, tenant leurs fiefs à cour & usage; & qu'eux ou leurs successeurs eussent vécu noblement, suivant les armes, sans avoir dérogé, auquel cas ils seroient privés de leurs privileges, encore qu'ils fissent voir des quittances particulieres de la finance par eux payée.

Il y a eu en divers temps des recherches faites contre ceux qui se prévalaient sans fondement de la charte générale des francs-fiefs: on peut voir ce qui est dit à ce sujet dans la Roque, *ch. xxxij.*

*Noblesse graduelle*, est celle qui ne peut être pleinement acquise qu'au bout d'un certain temps, ou après deux ou trois degrés de personnes qui ont rempli un office propre à donner commencement à la noblesse. En France la plupart des offices des cours souveraines ne donne qu'une noblesse graduelle; c'est-à-dire, qu'elle n'est acquise à la postérité, que quand le pere & le fils ont rempli successivement de ces offices, qui est ce que l'on dit, *patre & avo consulibus*. Voyez ci-devant *Noblesse actuelle*.

*Noblesse greffée*, est quand quelqu'un profitant de la conformité de son nom avec celui de quelque famille noble, cherche à se enter sur cette famille, c'est-à-dire, à se mêler avec elle. Voyez la préface de la Roque. (A)

*Noblesse haute*, (*Hist. de France.*) il n'est pas aisé de définir aujourd'hui si ce titre dont tant de gens se parent dans notre royaume, consiste dans une noblesse si ancienne que l'origine en soit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable noblesse.

Le point le plus intéressant n'est pas cependant de discuter l'objet de la noblesse

Tome XXIII,

d'ancienneté ou de dignité, mais les premières causes qui formerent la noblesse & la multiplierent.

Il semble qu'on trouvera l'origine de la noblesse dans le service militaire. Les peuples du nord avoient une estime toute particuliere pour la valeur militaire: comme par leurs conquêtes ils cherchoient la possession d'un pays meilleur que celui de leur naissance, qu'ils s'estimoient considérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre sur pié; & que pour les distinguer des paysans ou roturiers, ils appeloient nobles ceux qui avoient accru leur domination par les guerres: or, pour récompense de leurs services, dans le partage des terres conquises, ils leur donnerent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes services qu'ils lui avoient déjà rendus.

C'est ainsi que le corps de la noblesse se forma en Europe & devint très-nombreux; mais ce même corps diminua prodigieusement par les guerres des croisades, & par l'extinction de plusieurs familles: il fallut alors de nécessité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel son prédécesseur, qui le premier donna des lettres de noblesse en 1270, en faveur de Raoul l'orfèvre, c'est-à-dire, l'argentier ou payeur de sa maison, prit le parti d'annoblir plusieurs roturiers. On employa la même ressource en Angleterre. Enfin, en Allemagne même, si les empereurs n'eussent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la possession de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du service militaire de leurs aïeux, du temps de Frédéric Barberousse, sans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (D. J.)

*Noblesse de haut parage*, est celle qui se tire d'une famille illustre & ancienne. Voyez le roman de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij.* (A)

*Noblesse héréditaire*, est celle qui passe du pere aux enfans & autres descendans. La noblesse provenant de grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au delà des petits-enfans.

En France toute noblesse n'est pas héréditaire; il y a des offices qui ne donnent

C

qu'une *noblesse* personnelle, d'autres qui donnent commencement à la *noblesse* pour les descendans ; mais il faut que le pere & l'aïeul aient rempli un de ces offices pour donner la *noblesse* au petit-fils, sans qu'il soit pourvu d'un office semblable ; enfin il y a des offices qui transmettent la *noblesse* au premier degré. Voyez *Noblesse au premier degré*, *Noblesse patre & avo*, *Noblesse transmissible*.

*Noblesse honoraire*, est celle qui ne consiste qu'à prendre le titre de noble, & à être considéré comme vivant noblement sans avoir la *noblesse* héréditaire : ce n'est qu'une *noblesse* personnelle, elle n'a même que les privilèges des nobles, comme la *noblesse* personnelle de certains officiers. Voyez la Roque, chap. xciv, & ci-après *Noblesse personnelle*.

*Noblesse illustre*, est celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme sont les princes du sang ; elle est encore au dessus de ce que l'on appelle la *haute noblesse*. Voyez Loyseau, traité des ordres, ch. vj, n. 9, & ci-dessus *Haute noblesse*.

*Noblesse immédiate*, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouissent des mêmes prérogatives que les villes libres : ils prennent l'investiture en la même forme ; mais ils n'ont pas comme ces villes le droit d'archives.

Le corps de la *noblesse* immédiate est divisé en quatre provinces & en quinze cantons ; savoir, la Suabe, qui contient cinq cantons ; la Franconie, qui en contient six ; la province du Rhin, qui en contient trois ; & l'Alsace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *noblesse* immédiate est la principale *noblesse* d'Allemagne, parce que c'est l'empereur qui la confère immédiatement. Ceux que les électeurs annoblièrent, ne sont nobles que dans leurs états, à moins que leur *noblesse* ne soit confirmée par l'empereur. Voyez la Roque, c. clxxij, & ci-après *Noblesse médiante* & *Noblesse mixte*. (A)

*Noblesse immémoriale* ou *irréprochable*, est celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte jusqu'au temps de l'établissement des fiefs ; c'est pourquoi on l'appelle aussi *féodale* ; on l'appelle

aussi *irréprochable*, parce qu'elle est à couvert de tout reproche ou soupçon d'annoblissement. Voyez la Roque, préface.

*Noblesse inféodée* ou *féodale*, est celle qui tire son origine de la possession ancienne de quelque fief. Voyez ci-dessus *Noblesse féodale*.

*Noblesse irréprochable*, est celle dont l'origine est si ancienne, qu'elle est au dessus de tout reproche d'annoblissement fait par lettres ou office, de manière qu'elle est réputée pour *noblesse* de race & d'ancienne extraction. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse de laine*, est la seconde classe de la *noblesse*. Dans la ville de Florence on y distingue deux sortes de *noblesse* pour le gouvernement ; savoir, la *noblesse* de soie & la *noblesse* de laine. La première est plus relevée & plus qualifiée que la seconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette distinction des deux sortes de *noblesse* se fait au regard du gouvernement de la ville. Voyez le traité de la *noblesse* par de la Roque, chap. cxij. & clxvj.

*Noblesse libérale*, est celle que l'on a accordée à ceux qui poussés d'un beau zèle ont dépensé leur bien pour la défense de la patrie. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse de lettres*, est celle qui est accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle aussi *noblesse littéraire*. Voyez ci-après *Noblesse littéraire*.

*Noblesse par lettres*, est celle qui provient de lettres d'annoblissement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'histoire d'Amazé, rapporte une charte d'annoblissement du 24 juin 1008, mais cette charte est suspecte.

D'autres prétendent que les premières lettres d'annoblissement furent données en 1095, par Philippe I, à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *noblesse* données par Philippe Auguste.

Mais il est plus certain qu'ils commencèrent sous Philippe III, car il se voit un annoblissement de ce temps qu'il accorda à Raoul l'orfevre

Ses successeurs en accorderent aussi quelques-uns ; mais ils devinrent plus fréquens sous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & sans finance ; car la charte de *noblesse* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée sans finance, & en 1354, Jean de Rheims paya trente écus d'or ; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la suite il y a eu des annoblissemens créés par édit, & dont la finance a été réglée ; mais ils ont toujours été suivis de lettres particulières pour chaque personne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX créa douze nobles en 1564 ; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III en créa mille par édit du mois de juin 1576, par des déclarations des 20 janvier & 10 septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 octobre 1592, & vingt autres par édit du 23 novembre suivant pour des personnes, tant taillables que non taillables ; dix par édit d'octobre 1594, & encore en mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avènement de Louis XIV à la couronne.

Le 4 décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permission de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & serviroient le roi au premier arriere-ban.

En 1660, Louis XIV créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696, il créa cinq cens nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *noblesse* pour deux mille écus. Il créa encore deux cens nobles, par édit du mois de mai 1702, & cent autres, par édit de décembre 1711.

On a souvent donné des lettres de *noblesse* pour récompense de service, mais à moins qu'ils ne soient spécifiés, on y a peu d'égard, vu qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de style ; on laissoit même le nom de la personne en blanc, de sorte que c'étoit une *noblesse* au porteur.

Les divers besoins de l'état ont ainsi réduit les ministres à chercher des ressources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches aisés de prendre des lettres de *noblesse*, moyennant finance ; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *noblesse*, pour lesquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en son *traité de la noblesse*, ch. xxj. dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge, sieur du Rocher, son petit fils.

Ce n'est pas seulement en France que la *noblesse* est ainsi devenue vénale. Au mois d'octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une espèce de tarif qui fixe le prix auquel on pourra se procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les simples lettres de *noblesse* ou de naturalisation. Voyez le mercure de France, décembre 1750, page 184.

Les annoblissemens accordés à prix d'argent, ont été sujets à plusieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers temps de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit aussi dès 1588 des lettres de rétablissement de *noblesse* ensuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV, par l'édit du mois de janvier 1598, révoqua tous les annoblissemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit ensuite par édit du mois de mars 1606.

Louis XIII, par édit du mois de novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *noblesse* accordées depuis 1630, furent aussi révoquées par édit du mois d'août 1664.

Enfin, par édit du mois d'août 1715, Louis XIV supprima tous les annoblissemens par lettres & privilèges de *noblesse* attribués depuis le premier janvier 1689, aux offices, soit militaires, de justice ou finance.

Pour jouir pleinement des privilèges de *noblesse*, il faut faire enregistrer ses lettres

au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides.

Voyez la Roque, *ch. xxj*, Brillon, au mot *annoblissement*, & ce qui a été dit ci-devant en parlant de la *noblesse* en général.

*Noblesse littéraire* ou *spirituelle*, est une qualification que l'on donne à la *noblesse*, accordée aux gens de lettres pour récompense de leurs talens. Voyez la *préf.* de la Roque.

On peut aussi entendre par-là une certaine *noblesse* honoraire, qui est attachée à la profession des gens de lettres, mais qui ne consiste en France que dans une certaine considération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoît pour vrais nobles que les gens de lettres; mais cette *noblesse* n'y est point héréditaire: le fils du premier officier de l'état reste dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite personnel qui le soutienne.

Quelques auteurs par *noblesse littéraire*, entendent aussi la *noblesse* de robe, comme Nicolas Upton, anglois, qui n'en distingue que deux sortes, l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des sciences & de la robe, *togata sive litteraria*.

*Noblesse locale*, est celle qui s'acquiert par la naissance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biscaye. Voy. la Roque, *chap. lxxvij*.

On pourroit aussi entendre par *noblesse locale*, celle qui n'est reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appelés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, disent que la plupart des communautés qui sont dans les limites de l'empire sont gouvernées par certaines familles qui usent de toutes les marques extérieures de *noblesse*, qui n'est portant reconnu que dans leur ville; aucun des nobles de cette espèce n'étant reçu dans les chapitres nobles: en sorte qu'il y a en Allemagne comme deux sortes de *noblesse*, une parfaite & une autre *locale* qui est imparfaite; & ces mêmes auteurs disent que la plupart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *noblesse*, & ne portant point les armes, ils se sont contentés de l'état de bourgeoisie

& des charges de leur communauté, en vivant noblement. Voyez la Roque, *chap. xxxix*.

Il est de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Venise. La Roque, *ch. clxvij*.

*Noblesse civile*, *politique* ou *accidentelle*, est celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en est revêtu: elle est opposée à la *noblesse* d'origine. Voyez la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut aussi entendre par *noblesse civile*, toute *noblesse* soit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les loix du pays, à la différence de la *noblesse* honoraire qui n'est qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, lesquels ne jouissent pas pour cela de tous les privilèges de la *noblesse*. Voyez ci-après *Noblesse honoraire*.

*Noblesse cléricale*, ou attachée à la cléricature, consiste en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privilèges des nobles, tels que l'exemption des tailles; mais cela ne produit pas en eux une *noblesse* proprement dite: ils sont seulement considérés comme gens vivant noblement.

Les ecclésiastiques des diocèses d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *noblesse*, mais tout leur droit se borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées personnelles. Voyez la Roque, *ch. xlix. (A)*

*Noblesse de cloche*, ou de la *cloche*, est celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *noblesse* est attribuée. On l'appelle *noblesse de cloche*, parce que les assemblées pour l'élection des officiers municipaux se font ordinairement au son du beffroi ou grosse cloche de l'hôtel-de-ville.

Les commissaires du roi en Languedoc, faisant la recherche de la *noblesse*, appellent ainsi la *noblesse* des capitouls de Toulouse, *noblesse de la cloche*. Voyez la Roque, *chap. xxxvj*.

*Noblesse comitive*, est celle que les docteurs-régens en droit acquièrent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité



de *comes*, qui signifie *comte*; ce qui est fondé sur la loi unique au code *de professoribus in urbe. Constantin.*

Il est constant que les professeurs en droit ont toujours été décorés de plusieurs beaux privilèges, qu'en diverses occasions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont pensé qu'ils étoient réellement nobles: ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en droit. Tel est le sentiment de Guy-pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cymus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Castre, de Jean Raynuce, d'Uulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de professeur en droit est si considérable à Milan, qu'il faut même être déjà noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *noblesse* requise par les statuts avant sa profession, comme rapporte Paul de Morigia, docteur Milanois dans son *hist. chap. xlix & l.*

Mais en France, les docteurs en droit ni les professeurs ne jouissent de la *noblesse* que comme les avocats & médecins, c'est-à-dire, que leur *noblesse* n'est qu'un titre d'honneur, qui ne les autorise pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privilèges de *noblesse*. Voyez la Roque, *chap. xlij* & ci-devant le mot *Docteur en droit*.

*Noblesse commencée*, est celle dont le temps ou les degrés nécessaires ne sont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *noblesse* acquise irrévocablement. Voyez *Noblesse actuelle*.

*Noblesse commensale*, est celle qui vient du service domestique & des tables des maisons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. Voyez la *préface* de la Roque.

*Noblesse coutumier* ou utérine, est celle qui prend sa source du côté de la mere, en vertu de quelque coutume ou usage. Voyez la *préf.* de la Roque, & ci-après *Noblesse utérine*.

*Noblesse débarquée* ou de transmigration, est celle d'un étranger qui passe de son pays dans un autre état, où il s'annonce sous un nom emprunté, ou qui est équivoque à quelque grand nom. Voyez la *préface* de la Roque.

*Demi-noblesse*, est une qualification que l'on donne quelquefois à la *noblesse* personnelle de certains officiers, qui ne passe point aux enfans. Voyez M. le Bret dans son *septieme plaidoyer*.

*Noblesse à deux visages*, est celle qui est accordée tant pour le passé que pour l'avenir, lorsqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que besoin seroit d'annoblissement. Voyez la Roque, *chap. xxj.* (A)

*Noblesse de dignité*, est celle qui provient de quelque haute dignité, soit féodale ou personnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours souveraines.

*Noblesse des docteurs en droit*. Voyez ci-devant *Noblesse comitive*.

*Noblesse qui dort*, c'est celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelque acte contraire. C'est un privilège particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturieres, & les biens acquis pendant ce même temps, se partagent également pour la première fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur *noblesse* & privilège d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur semblera, en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être infinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa *noblesse*, pourvu qu'il vive noblement; & les acquets nobles, faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

M. d'Argentré observe que cet article est de la nouvelle réformation; mais que l'usage étoit déjà de même auparavant.

La *noblesse qui dort* est en suspens, *dormit sed non extinguitur.* (A)

*Noblesse d'échevinage*, est celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui se prétend noble, ou quelqu'un de ses ancêtres paternels, a remplie dans une ville où l'échevinage donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, &c.

Ce privilege est établi à l'instar de ceux des décurions des villes romaines, qui se prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur.* Charles V, en 1371, donna la *noblesse* aux bourgeois de Paris. Henri III par des lettres de janvier 1577, réduisit ce privilege au prévôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avènement d'Henri II. à la couronne, & à leurs successeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvu qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilege. Voyez *Échevin* & *Échevinage*.

*Noblesse empruntée*, est lorsqu'un parent annobli prête sa charte à un autre non annobli, pour mettre toute sa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Préf. de la Roque*.

*Noblesse entiere*, est celle qui est héréditaire, & qui passe à la postérité, à la différence de la *noblesse* personnelle attachée à certains offices, qui ne passe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi-noblesse*. La Roque, *chap. 54*. Voyez *Demi-Noblesse*.

*Noblesse d'épée*, est celle qui vient de la profession des armes. Voyez *Noblesse par les armes*.

*Noblesse étrangere*; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquise dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque souverain n'ayant de puissance que sur ses sujets, un prince ne peut régulièrement annoblier un sujet d'un autre prince. L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI, vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maison de Bourgogne; on plaida devant lui une cause au sujet de l'office de sénéchal de Beaucaire, qui avoit toujours été rempli par des gentilshommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, se prévaloit de sa noblesse contre son adversaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigismond pour trancher la question, voulut annoblier Guillaume Signet; Pasquier, & quelques autres supposent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna

l'accolade; qu'en conséquence, le premier président dit à l'avocat de l'autre partie, de ne plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouverent mauvais que l'empereur entreprit ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût prit séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux pieds de Sigismond, s'opposa à ce qu'il vouloit faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en France; & que Sigismond, voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisin, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet annoblissement. *Tableau de l'empire germanique*, p. 27.

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est-là que personne privée; mais Bartole, *sur la loi 1, ff. 3, off. pro consul. coll. 9*; Barbarus, *in caput novit. coll. 11*, & Jean Raynuce, en son *Traité de la noblesse*, tiennent le contraire, parce que l'annoblissement est un acte de juridiction volontaire; c'est même plutôt une grace qu'un acte de juridiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la simple *noblesse*. Le 9 octobre 1750, don François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particuliere de S. M. catholique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava, le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. Voyez le *Mercure de France* de décembre 1750, page 288.

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trouve dans une autre souveraineté que la sienne, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toujours qu'à ses propres sujets; s'il en accorde à des sujets d'un autre prince, cet annoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli est le sujet, à moins que ce prince n'accorde lui-même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilege de *noblesse*.

dans ses états ; auquel cas , l'annobli ne tire plus à cet égard son droit de la concession d'un prince étranger ; mais de celle de son prince.

Cependant , comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la personne , & qui la suit par-tout , les étrangers qui sont *nobles* dans leurs pays , sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs , ainsi que l'observe Bacquet. Loyseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement exempts de tous subfides roturiers , sur-tout , dit-il , lorsque ces *nobles* sont nés sujets d'états , amis & alliés de la France , & que leur *noblesse* est établie en la forme. De franco , *Traité des ordres* , chap. v.

Mais dans l'usage présent , les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays , n'ont en France qu'une *noblesse* personnelle , qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres privilèges attribués aux *nobles* , tels que l'exemption des tailles & autres subfides , & sur-tout des privilèges qui touchent les droits du roi , parce qu'un souverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre souverain ; mais la Roque , *ch. xxj* , dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *noblesse* en se faisant naturaliser.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *noblesse* d'un prince allié de la France , & dont les sujets y sont réputés régnicoles , tels que les sujets du duc de Lorraine , & ceux du prince de Dombes ; car les sujets de ces princes qui sont *nobles* dans leur pays , jouissent en France des privilèges de *noblesse* , de même que les sujets du roi ; ce qui est fondé sur la qualité de régnicoles , & sur la réciprocité des privilèges qu'il y a entre les deux nations ; les François qui sont *nobles* jouissant pareillement des privilèges de *noblesse* dans les états de ces princes. Voyez la Roque , *Tr. de la noblesse* , chap. lxxxvj. (A)

*Noblesse féminine* , ou *utérine* , est celle qui se perpétue par les filles , & qui se communique à leurs maris & aux enfans qui naissent d'eux. Voyez ci-après *noblesse utérine*.

*Noblesse féodale* , ou *inféodée* , est celle dont les preuves se tirent de la possession

ancienne de quelque fief , & qui remontent jusqu'aux premiers temps de l'établissement des fiefs où ces sortes d'héritages ne pouvoient être possédés que par des nobles , soit de pere ou de mere , tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier , il le faisoit chevalier , ou du moins l'annobliroit en lui donnant l'investiture de ce fief. Dans les commencemens ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs , ne se faisoient que verbalement en présence des témoins. Dans la suite , quand l'usage de l'écriture devint plus commun , on dressa des chartes de l'annoblissement & investiture. Il ne faut pas confondre ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs , avec ceux qui se donnoient par lettres simplement , sans aucune investiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'est que de l'an 1095 , au lieu que l'annoblissement par l'investiture des fiefs , est aussi ancien que l'établissement des fiefs , c'est-à-dire , qu'il remonte jusqu'au commencement de la troisième race , & même vers la fin de la seconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de posséder des fiefs , & l'usage qui s'introduisit de les annoblir à cet effet , opéra dans la suite que tous ceux qui possédoient des fiefs , furent réputés nobles. Le fief communicoit sa *noblesse* au roturier qui le possédoit , pourvu qu'il fit sa demeure sur le fief ; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient sur une roture.

Cependant la succession d'un roturier qui possédoit un fief sans avoir été annobli , ne se partageoit pas noblement jusqu'à ce que le fief fut tombé en tierce foi , c'est-à-dire , qu'il eût passé de l'aïeul au fils , & de celui-ci aux petits-enfans , alors le fief se partageoit noblement , & les petits-enfans jouissoient de la *noblesse* héréditaire.

Cet annoblissement par la possession des fiefs , quand ils avoient passé de l'aïeul au fils , du fils au petit-fils , étoit encore en usage en Italie & en France , dans le xv<sup>e</sup> siècle , ainsi que l'atteste le Poggio.

Pour réprimer cette usurpation de *noblesse* par la possession des fiefs , nos rois ont fait payer de temps en temps aux roturiers une certaine finance que l'on appelle *droits de*

*francs fiefs*, afin d'interrompre la possession de la *noblesse* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui possédoient des fiefs, continuant toujours à se qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne seroient pour ce annoblis, de quelque revenu qu'ils fussent les fiefs par eux acquis, & tel est actuellement l'usage. Voyez la Roque, chap. xviiij, la préface de M. de Lauriere, sur le premier tome des ordonnances, le mot *Fief*, & *noblesse immémoriale*.

*Noblesse de mairie ou de privilege*, est celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été remplie par celui qui se prétend noble, ou par quelqu'un de ses ancêtres en ligne directe masculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *noblesse*, comme à Paris, Lyon, à Poitiers, &c.

*Noblesse maternelle*, est la *noblesse* de la mere considérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *noblesse* de la mere ne se transmet point aux enfans : on peut voir ce qui est dit ci-après à ce sujet à l'article *Noblesse utérine*.

C'est principalement du pere que procede la *noblesse* des enfans ; celui qui est issu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & privileges de *noblesse*, de même que celui qui est issu de pere & mere nobles.

Cependant la *noblesse* de la mere ne laisse pas d'être considérée ; lorsqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de lustre à la *noblesse* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle est même nécessaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelque ordre de chevalerie où il faut preuve de *noblesse* du côté de pere & de mere ; il faut même en certains cas prouver la *noblesse* des aïeules des peres & meres, de leurs bis-aïeules, & de leurs trisaïeules ; on dispense quelquefois de la preuve de quelques degrés de *noblesse* du côté des femmes, mais rarement dispense-t-on d'aucun des degrés nécessaires de *noblesse* du côté du pere.

La *noblesse* de la mere peut encore servir à ses enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorsqu'il s'agit de partager la succes-

sion, dans une coutume de représentation où il suffit de représenter une personne noble, pour partager noblement. Voyez le premier tome des œuvres de Cochin, art. 20.

*Noblesse médiate*, en Allemagne, est celle que donnent les électeurs ; elle n'est reconnue que dans leurs états, & non dans le reste de l'empire.

De Prade, en son *hist. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par de conventions particulieres ; cependant qu'ils n'ont point droit de chasse. Voyez ci-devant *Noblesse immédiate*, & ci-après *Noblesse mixte*.

*Noblesse militaire*, est celle qui est acquise par la profession des armes. C'est de là que la *noblesse* de France la plus ancienne tire son origine ; car les Francs qui faisoient tous profession de porter les armes, étoient aussi tous réputés nobles. Les descendans de ces anciens Francs ont conservé la *noblesse* ; on la regardoit même autrefois comme attachée à la profession des armes en général ; mais sous la troisieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des privileges de *noblesse*, qu'à ceux qui seroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la possession de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce temps aucun grade dans le militaire, auquel la *noblesse* fût attachée ; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *noblesse*, mais elle la faisoit présumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV par un édit du mois de mars 1600, article 25, défendit à toutes personnes de prendre le titre d'écuyer, & de s'insérer au corps de la *noblesse*, s'ils n'étoient issus d'un aïeul & d'un pere qui eussent fait profession des armes, ou servi le public en quelque une des charges qui peuvent donner commencement à la *noblesse*.

Mais la disposition de cet article éprouva plusieurs changemens par différentes loix postérieures.

Ce n'est que par un édit du mois de novembre 1750, que le roi a créé une *noblesse militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de service.

Cet

Cet édit ordonne entr'autres choses , qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *noblesse* à ceux qui y parviendront , & à toute leur postérité légitime lors née & à naître.

Ainsi tout maréchal de camp, lieutenant général , ou maréchal de France , est de droit annobli par ce grade.

Il est aussi ordonné que tout officier né en légitime mariage , dont le pere & l'aïeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain temps de service , suivant ce qui est porté par cet édit ; sera noble de droit , après toutefois qu'il aura été créé chevalier de saint Louis , qu'il aura servi pendant le temps prescrit par les articles IV & VI de cet édit , ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article VIII , à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de continuer leurs services.

Au lieu des certificats de service que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre , pour jouir de la *noblesse* , la déclaration du 22 janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand sceau , sous le titre de *lettres d'approbation de services* , lesquelles ne sont sujettes à aucun enregistrement.

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ses états , ayant , par une ordonnance du mois de février 1757 , qu'elle a envoyée à chaque corps de ses troupes , accordé la *noblesse* à tout officier , soit national , soit étranger , qui aura servi dans ses armées pendant 30 ans. *Voy. le Mercure d'avril 1757 , page 181. (A)*

*Noblesse mixte* , en Allemagne , est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire , & aussi d'autres fiefs situés dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relevent eux-mêmes de l'empire. *Voyez la Roque , ch. clxxij , & ci-devant Noblesse immédiate , & Noblesse médiante.*

*Noblesse native* , ou *naturelle* , est la même chose que *noblesse de race* ; Thomas Miles l'appelle *native* ; Bartole , Landolphus & Therriat , l'appellent *naturelle*. *Préface de la Roque.*

*Noblesse de nom & d'armes* est la *noblesse* ancienne & immémoriale , celle qui s'est formée en même temps que les fiefs

furent rendus héréditaires , & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophées dans les combats sanglans , & en temps de paix parmi les joutes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *noblesse* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes* ; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *noblesse*.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes , & par les historiens & autres auteurs : l'ordonnance d'Orléans , celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillis & sénéchaux soient gentilshommes de nom & d'armes , c'est-à-dire , d'ancienne extraction , & non pas de ceux dont on connoît l'annoblissement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas , cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée ; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg , du 11 juin 1619 , que dans ce duché on n'admet au siege des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes ; que les nouveaux nobles , qu'on appelle *francs-hommes* , ne peuvent pas seoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voy. la Roque , ch. vij. (A)*

*Noblesse nouvelle* est opposée à la *Noblesse ancienne* , on entend parmi nous par *noblesse nouvelle* celle qui procède de quelque office ou de lettres , dont l'époque est connue. Dans les Pays-Bas on regarde comme *noblesse nouvelle* non seulement celle qui s'acquiert par les charges ou par lettres , mais même celle de race , lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes. *V. la Roque , ch. vij. & ci-dev. noblesse ancienne.*

*Noblesse d'office* ou *charge* est celle qui vient de l'exercice de quelque office ou charge honorable , & qui a le privilège d'annoblir.

Celui qui est pourvu d'un de ces offices ne jouit des privilèges de *noblesse* que du jour qu'il est reçu & qu'il a prêté serment.

Pour que l'officier transmette la *noblesse* à ses enfans , il faut qu'il décède revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans , & qu'au bout de ce temps il ait obtenu des lettres de vétérançe.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils aient été revêtus successivement pour que leurs descendans jouissent de la *noblesse*.

Les offices qui donnent la *noblesse* sont les grands offices de la couronne, ceux de secrétaire d'état & de conseiller d'état, ceux des magistrats des cours souveraines, des trésoriers de France, des secrétaires du roi, & plusieurs autres, tant de la maison du roi que de judicature & des finances.

Il y a aussi des offices municipaux qui donnent la *noblesse*. Voyez *Noblesse de cloche*, *d'Echevinage de ville*. (A)

*Noblesse officieuse* est celle qui sert aux passions & inclinations des grands, pour élever leurs domestiques qui leur ont rendu des services. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse d'origine* ou *originelle* est celle que l'on tire de ses ancêtres. Voyez Duhaillon en son *histoire de France*, & les articles *Noblesse ancienne*, *native*, *d'extraction*, *de race*.

*Noblesse palatine* est celle qui tire son origine des grands offices du palais, ou maison du roi & de la reine auxquels la *noblesse* est attachée. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse de parage* est la *noblesse* de sang, & singulièrement celle qui se tire du côté du pere. Voyez la Roque, *chap. xj*.

*Noblesse parfaite* est celle sur laquelle il n'y a rien à désirer, soit pour le nombre de ses quartiers, soit pour les preuves : la *noblesse* la plus parfaite est celle dont la preuve remonte jusqu'au commencement de la troisième race sans qu'on en voie même l'origine ; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guere au delà du quatrième aïeul, ce qui fournit 32 quartiers ; les Allemands & les Flamands affectent de prouver jusqu'à 64 quartiers. Voyez la Roque, *page x*.

*Noblesse paternelle* est celle qui vient du pere ; suivant le droit commun, c'est la seule qui se transmette aux enfans.

On entend aussi quelquefois par *noblesse paternelle*, l'illustration que l'on tire des alliances du côté paternel. Voyez *Noblesse maternelle*.

*Noblesse PATRE ET AVO*, on sous-entend *consulibus*, est celle qui n'est acquise aux descendans d'un annobli par charge

qu'autant que le pere & le fils ont rempli successivement une de ces charges qui donnent commencement à la *noblesse*.

Cet usage a été établi sur le fondement de la loi 1, au code de *dignitatibus*, qui porte : *Si ut proponitis & avum consularem & patrem prætorium habuistis, & non privatas condiciones hominibus sed clarissimas nupseritis, claritatem generis retinetis*.

Cette loi est néanmoins mal appliquée ; car elle ne dit pas qu'il soit nécessaire pour avoir le titre de *clarissime*, que le pere & l'aïeul aient été dans des charges éminentes, on ne révoque pas en doute la *noblesse* d'origine de la fille, mais de savoir si elle la conservoit en se mariant.

La loi 2 du même titre confirme que la *noblesse* de l'officier se transmettoit au premier degré, puisqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet*.

Cependant parmi nous tous les offices ne transmettent pas la *noblesse* au premier degré : ce privilege est réservé aux offices de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaire d'état, de conseiller d'état servant actuellement au conseil, de maître des requêtes, de secrétaire du roi.

Les conseillers de certaines cours souveraines ont aussi la *noblesse* au premier degré ; tels sont ceux des parlemens de Paris, de Besançon, de Dauphiné ; le parlement de Dombes jouit de ce même privilege, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comtes de Paris & la cour des aides ont aussi le même droit.

Mais dans la plupart des autres cours souveraines les offices de président & de conseiller ne transmettent la *noblesse* qu'au second degré, qui est ce qu'on appelle *patre & avo*. Voyez la Roque, *chap. ij* du petit traité, qui est à la suite du grand. (A)

*Noblesse patricienne* peut s'entendre de ceux qui descendoient de ces premiers sénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens*.

Dans les Pays-bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui sont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & se donnent des armes, mais ils n'ont point de privileges particuliers, si ce n'est dans quelques villes, comme Nuremberg, Augs-

bourg, Ulm, où ils sont distingués dans le magistrat, mais cette *noblesse* n'est pas reçue dans les colleges.

Les Suisses n'estiment que la *noblesse* qui étoit devant leur changement de gouvernement, & appellent celle qui s'est faite depuis, *noblesse patricienne*. Voyez la Roque, chap. clxxxij.

*Noblesse paternelle* est celle qui ne passe pas la personne, & ne se transmet pas à ses enfans; telle est la *noblesse* attachée à certains offices de la maison du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, sans néanmoins communiquer une véritable *noblesse* transmissible aux enfans.

On entend aussi par *noblesse personnelle* celle qui est attachée à certaines professions honorables, telles que les fonctions de judicature, profession d'avocat & celle de médecin: en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne ces sortes de personnes sont en possession de mettre devant leur nom la qualité de *noble*; mais cette *noblesse* n'est qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privilèges des nobles. Voyez la Roque, chap. xciv, & Henris.

*Noblesse petite*, en Espagne on appelle ainsi les seigneurs qui n'ont point de dignité, mais seulement juridiction; il y en a encore une moindre qui est celle des nobles qui n'ont aucune juridiction, & enfin on appelle *noblesse* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne sont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces distinctions, toute *noblesse* est de même qualité; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privilèges que celui qui est noble de race, si ce n'est dans le cas où il faut prouver plusieurs degrés de *noblesse*. Voyez Loyseau, traité des ordres, chap. vj, n<sup>o</sup>. 5.

*Noblesse politique* ou *civile* est celle qui prend son origine des charges ou des lettres du prince. Voyez la préface de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

*Noblesse au premier degré* est celle qui est acquise & parfaite en la personne des enfans, lorsque leur pere est mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il

a servi pendant le temps prescrit par les réglemens. Voyez *noblesse d'office*, *noblesse militaire*, *noblesse transmissible*.

*Noblesse privilégiée* est celle qui vient de la mairie & des charges de secrétaires du roi. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse prononcée*, on appelle ainsi celle qui n'étant pas bien fondée, est reconnue par un jugement passé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse protégée* est celle de quelqu'un dont la *noblesse* est douteuse & qui s'allie de grandes maisons par des mariages, afin de s'affurer par le crédit de ces maisons le titre de *noblesse* qu'on lui conteste. Voyez la préface de la Roque.

*Noblesse de la Pucelle d'Orléans*, voyez ce qui en est dit ci-après à l'article *noblesse utérine*.

*Noblesse de quatre lignes* ou *quartiers* est celle qui est établie par la preuve que les quatre aïeuls & aïeules étoient nobles; d'autres par *noblesse de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de sorte que l'on remonte jusqu'à quatre générations, c'est-à-dire, jusqu'au bifaïeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui de *cujus*, il est compté pour la première ligne; si l'on commence par le bifaïeul, celui-ci fait la première ligne & celui de *cujus* fait la quatrième. En Italie & en Espagne, on exige communément la preuve de quatre lignes; il est fait mention de cette *noblesse de quatre lignes* dans les statuts de l'ordre du croissant, institué par René roi de Sicile & duc d'Anjou: le 11 août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne soit gentilhomme de quatre lignes. Voyez la Roque, chap. x.

*Noblesse de race*, ou d'ancienne extraction, est celle qui est fondée sur la possession immémoriale, plutôt que sur les titres: cependant à cette possession l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la possession doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 semble la fixer à cent quatre, puisqu'elle veut que l'on prouve sa possession depuis 1560;

mais elle est relative à une autre déclaration de l'an 1660 : ainsi il ne faut que cent ans , comme il est encore ordonné par la déclaration du 16 janvier 1714. V. *Noblesse ancienne*, *Noblesse d'extraction*, *Noblesse de quatre lignés*.

*Noblesse de robe*, on appelle ainsi celle qui provient de l'exercice de quelque office de judicature auquel le titre & les privilèges de *noblesse* sont attachés.

Quoique la profession des armes soit la voie la plus ancienne par laquelle on ait commencé à acquérir la *noblesse*, il ne faut pas croire que la *noblesse* de robe soit inférieure à celle d'épée. La *noblesse* procède de différentes causes ; mais les titres & privilèges qui y sont attachés, sont les mêmes pour tous les nobles, de quelque source que procède leur *noblesse* ; & la considération que l'on attache à la *noblesse* doit être égale, lorsque la *noblesse* procède de sources également pures & honorables, telles que la magistrature & la profession des armes.

On a même pratiqué pendant long-temps en France que la profession des armes & l'administration de la justice n'étoient point séparées. La justice ne pouvoit être rendue que par des militaires, tellement que les loix saliques leur défendoient de quitter l'écu en tenant les plaids. Dans la suite tout le monde quitta les armes pour rendre la justice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont seuls conservé.

Loyseau *en son tr. des offices, liv. I, c. ix. n. 10*, fait voir que la vertu militaire n'est nécessaire qu'en cas de guerre ; au lieu que la justice est nécessaire en paix & en guerre ; en paix, pour empêcher la guerre ; & en guerre, pour ramener la paix : que la force sans la justice ne feroit pas une vertu, mais une violence ; d'où il infère que la *noblesse* peut aussi bien procéder de la justice que de la force ou valeur militaire. Il observe encore au *n. 17*, que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non seulement la simple *noblesse*, mais aussi la qualité de chevalier, qui est un titre emportant haute *noblesse* ; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout temps à l'égard des principaux offices de justice, témoins les chevaliers de loix dont il est parlé dans Froissart.

Enfin il conclut au nombre 18, en par-

lant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cause de leurs offices, se peuvent qualifier chevaliers, sont nobles d'une parfaite noblesse eux & leurs enfans, ainsi que l'observe M. le Bret en son septième plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confère l'ordre de chevalerie.

Aurette, pour ne pas user de répétition, nous renvoyons à ce que nous avons dit sur la *noblesse* de robe, au mot *ÉTATS*. (A)

*Noblesse du sang*, est celle que l'on tire de la naissance, en justifiant que l'on est issu de parens nobles, ou au moins d'un pere noble. V. *Noblesse d'extraction*.

*Noblesse des secrétaires du roi*, Voyez ci-après *Secrétaire du roi*.

*Noblesse simple*, est celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute noblesse, qui donne le titre de chevalier, ou autre encore plus éminent, tel que ceux de baron, comte, marquis, duc. Voyez *Noblesse de chevalerie & haute noblesse*.

*Noblesse de soie*. V. ce qui en est dit ci-devant à l'article *Noblesse de laine*.

*Noblesse spirituelle ou littéraire*. Voyez ci-devant *Noblesse Littéraire*.

*Noblesse de terre ferme*, est le nom que l'on donne en l'état de Venise & en Dalmatie à la noblesse qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Venise les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives ; ils ne participent point aux conseils & délibérations. En Dalmatie la *noblesse* de terre ferme gouverne aristocratiquement. Voyez la Roque, *c. clxvij*.

*Noblesse titrée*, est celle qui tire son origine de la chevalerie. Voyez *Noblesse de chevalerie*.

On entend aussi par ce terme la haute *noblesse* ou *noblesse* de dignité, c'est-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes vicomtes, barons, &c. Voyez *Haute noblesse*.

*Noblesse de Tournoi*, est celle qui tire son origine des tournois ou combats d'adresse, institués en 935 par l'empereur Henri Loiseleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France ; le dernier fut celui de 1559, qui fut



fi funeste à Henri II. *V. la Roque ch. clxxij.*

*Noblesse de transmiration ou débarquée. V. ci-dev. Noblesse débarquée.*

*Noblesse transmissible*, est celle qui passe de l'annobli à ses enfans & petits-enfans. Il y a des charges qui donnent une *noblesse* transmissible au premier degré, *V. Noblesse au premier degré*, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo consulibus. Voyez NOBLESSE patre & avo.*

*Noblesse vénale*, est celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez NOBLESSE PAR LETTRES.*

**NOBLESSE VERRIERE**, on appelle ainsi celle des gentilshommes qui s'occupent à souffler le verre. C'est une tradition vulgaire que les gentilshommes ont seuls le droit de travailler à cet ouvrage ; ce qui est de certain, c'est que dans la plupart des verreries, ce sont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne souffriroient pas que des roturiers travaillassent avec eux, si ce n'est pour les servir. C'est apparemment ce qui a fait croire à quelque personne que l'exercice de l'art de verrerie faisoit une preuve de *noblesse* ; & en effet la *Roque ch. cxliv*, dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces plusieurs verriers n'aient été déclarés nobles en la dernière recherche des usurpateurs de *noblesse*, (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696), quoique, dit-il, ces verriers n'eussent aucune charte ni autre principe de *noblesse*. Mais dans les vrais principes il est constant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *noblesse*, ni ne la suppose pas. On voit même que des gentilshommes de campagne demandèrent à Philippe-le-Bel des lettres de dispense pour exercer la verrerie, & que tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de semblables des rois successeurs de Philippe-le-Bel ; ce qu'ils n'auroient pas fait, si cet art eût annobli, ou s'il eût supposé la *noblesse* : ainsi tout ce que l'on peut prétendre, c'est qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *liv. II, du titre théodosien*, que Théodore honora les verriers de l'exemption de la plupart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profession par l'invention admirable du verre. *Voyez la Roque, ch. cxliv. (A)*

**NOBLESSE DE VILLE**, est celle qui tire son origine de la mairie, c'est-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, &c. dans les villes où ces charges donnent la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Toulouse &c.

Ce privilège de *noblesse* a été ôté à plusieurs villes qui en jouissoient sans titre valable. *V. ECHEVIN, ECHEVINAGE, NOBLESSE DE CLOCHE.*

**NOBLESSE UTÉRINE ou COUTUMIERE**, est celle que l'enfant tient seulement de la mere, lorsqu'il est né d'une mere noble & d'un pere roturier.

Cette espece de *noblesse* étoit autrefois admise dans toute la France, & même à Paris : en effet on voit dans les établissemens de saint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilfemme* & d'un pere *vilain* ou *roturier* pouvoit posséder un fief ; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet usage est très-bien expliqué par Beaumanoir sur les coutumes de Beauvaisis, où il observe que la seule différence qu'il y eût entre les nobles de parage, c'est-à-dire, par le pere & les nobles de mere, c'est que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers ; il falloit être noble de pere & de mere.

Du reste, ceux qui tiroient leur *noblesse* de leur mere, étoient qualifiés de gentilshommes. Monstrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France sous Charles VI, dit qu'il étoit gentilhomme de par sa mere.

Il n'y a point de province où la *noblesse* utérine se soit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilège de transmettre la *noblesse* à leur postérité. Les historiens tiennent que ce privilège vint de ce que la plus grande partie de la *noblesse* de cette province, ayant été tuée en une bataille l'an 841, on accorda aux veuves le privilège d'annoblir les roturiers qu'elles épousèrent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *noblesse* venoit des femmes libres de Champagne, lesquelles épousant des esclaves, leurs enfans ne laissoient pas d'être libres, mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce privilège, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Bassigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes se sont imaginé que ce privilège étoit particulier aux femmes de Champagne : mais on a déjà vu le contraire ; & les coutumes de Champagne ne sont pas les seules où il soit dit que le ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint-Michel portent la même chose.

Charles VII, en 1430, donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent enregistrées en la chambre des comtes, par lesquelles il annoblit Jean l'Eguisé évêque de Troyes, ses pere & mere, & tous leurs descendants, mâles & femelles, & ordonna que les descendants des femelles seroient nobles.

Sous le regne de Louis XIII, en 1509, lorsque l'on présenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commissaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrèrent que la *noblesse* ne devoit procéder que du côté du pere ; ceux du tiers état, & même les ecclésiastiques du bailliage de Troyes & autres ressorts de Champagne & de Brie s'y opposerent & prouverent par plusieurs jugemens, que tel étoit l'usage de toute ancienneté. On ordonna que la *noblesse* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles seroient inférés par provision tels qu'ils étoient. Les commissaires renvoyerent la contestation au parlement, où elle est demurée indécise.

Dans la suite, lorsqu'on fit la rédaction de la coutume de Châlons, l'article second qui admet la noblesse utérine ayant été présenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au siege de Châlons remontrèrent l'absurdité de la coutume de Châlons, & demanderent que l'on apportât une exception pour les droits du roi ; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 décembre 1566 ; & présentement la noblesse utérine admise par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne sert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour posséder des fiefs, pour les partages successions & autres choses semblables ; mais

elle ne préjudicie point aux droits du roi.

La *noblesse utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599, 11 janvier 1608, 7 septembre 1622, 7 septembre 1627, 14 mars 1633, 18 août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conseil de la part du proposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *noblesse* que du côté maternel, mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au proposé. Voyez les recherches sur la noblesse utérine de Champagne.

L'exemple le plus fameux d'une *noblesse utérine* reconnue en France est celui des personnes qui descendent par les femmes de quelqu'un des freres de la Pucelle d'Orléans. Elle se nommoit Jeanne Dars ou Darc. Charles VII, en reconnaissance des services qu'elle avoit rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de décembre 1429, l'annoblit avec Jacques Dars ou Darc & Isabelle Romée ses pere & mere, Jacquemin & Jean Dars, & Pierre Perrel ses freres, ensemble leur lignage, leur parenté & leur postérité née & à naître en ligne masculine & féminine. Charles VII changea aussi leur nom en celui du *Lys*.

On a mis en doute si l'intention de Charles VII avoit été que la postérité féminine des freres de la Pucelle d'Orléans eût la prérogative de transmettre la *noblesse* à ses descendants, parce que c'est un style ordinaire dans ces sortes de chartes d'annobler les descendants mâles & femelles de ceux auxquels la *noblesse* est accordée, mais non pas d'annobler les descendants des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, en son traité de la *noblesse*, rapporte vingt exemples de semblables annoblissemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V, Charles VI, Charles VII & Louis XI, en vertu desquels personne n'a prétendu que les filles eussent le privilège de communiquer la *noblesse* à leurs descendants ; il n'y a que les parens de la Pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilège.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II, du 26 mars 1555, par laquelle il est dit qu'il s'étend & se perpétue seulement en faveur de ceux qui seroient des-

endus du pere & des freres de la Pucelle en ligne masculine & non féminine, que les seuls mâles seront censés nobles & non les descendans des filles, si elles ne sont mariées à des gentilshommes. Ce même privilege fut encore aboli par l'édit d'Henri IV, de l'an 1598, sur les faits des annoblissemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII, du mois de juin 1614, *article 10*, porte que les filles & les femmes descendues des freres de la Pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même chose. Ainsi, suivant l'édit de 1614, les descendans de la Pucelle d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, sont maintenus dans leur possession de *noblesse*, mais ce prétendu privilege a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de semblables privileges. J'ai vu des lettres du mois de février 1699, accordées dans une souveraineté voisine de la France, qui donnoient aux filles du sieur de\*\*\* le droit d'annoblir leurs maris; mais je ne sais s'il y a eu occasion de faire valoir ce privilege.

Juste-Lipse dit qu'à Louvain il y a sept familles principales & nobles, qui ont droit de transférer la *noblesse* par les femmes; de sorte que si un roturier épouse une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naissent d'eux, sont tenus pour nobles, & leurs descendans pour gentilshommes.

François Pyrard rapporte qu'aux isles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des personnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en sont issus sont nobles par leur mere. *Voyez les recherches sur la noblesse utérine de Champagne; le traité de la noblesse par de la Roque, le code des tailles; le mém. alphabétique des tailles, & ci-devant NOBLESSE MATERNELLE. (A)*

NOBLESSE, *Usurpateur de la, (Hist. de France.)* On nomme en France *usurpateur de la noblesse* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles usurent les droits & les privileges de la *noblesse*. Sous M. Colbert on en fit plusieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéressante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *noblesse*; mais la maniere d'y procéder fut toujours mauvaise, & le remede qu'on prit

pour ce genre de recherches pensa être aussi funeste que le mal. Les traitans, chargés de cette discussion, se laisserent corrompre par les faux nobles qui purent les payer; les véritables nobles furent tourmentés de mille manieres, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouverent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

§ NOBLESSE, f. f. (*Belles-lettres.*) Il y a trois mille ans qu'Homere a défini mieux que personne la *noblesse* politique, son objet, ses titres, sa fin, lorsque dans l'*Iliade* (*lib. XII.*) Sarpédon dit à Glaucus: "ami, pourquoi sommes-nous révéérés comme des dieux dans la Lycie? pourquoi possédons-nous les plus fertiles terres & recevons-nous les premiers honneurs dans les festins? C'est pour braver les plus grands périls, & pour occuper au champ de Mars les premières places; c'est pour faire dire à nos soldats: De tels princes sont dignes de commander à la Lycie."

C'est d'après cette idée d'élevation dans les sentimens, & d'après les habitudes qu'elle suppose, que s'est formée l'idée de *noblesse* dans le langage. Des ames sans cesse nourries de gloire & de vertu, doivent naturellement avoir une façon de s'exprimer analogue à l'élevation de leurs pensées. Les objets vils & populaires ne leur sont pas assez familiers pour que les termes qui les représentent soient de la langue qu'ils ont apprise. Ou ces objets ne leur viennent pas dans l'esprit, ou si quelque circonstance leur en présente l'idée & les oblige à l'exprimer, le mot propre qui les désigne est censé leur être inconnu, & c'est par un mot de leur langue habituelle qu'ils y suppléent. Voilà le caractère primitif du langage & du style noble: on sent bien qu'il a dû varier dans ses degrés & dans ses nuances, selon les temps, les lieux, les mœurs & les usages; qu'il a dû même recevoir & rejeter tour à tour les mêmes idées & leurs signes propres, selon que la même chose a été avilie ou annoblie par l'opinion; mais c'est toujours le même rapport de convenance des mœurs avec le langage, qui a décidé de la *noblesse* ou de la bassesse de l'expression.

Quelle est donc la marque infailible pour

favoir si dans les anciens un tour, une image, une comparaison, un mot, est noble ou ne l'est pas ?

Il n'y a guere d'autre regle de critique, à leur égard, que leur exemple & leur témoignage.

Il en est à peu près des étrangers comme des anciens : c'est aux Anglois, dit-on, qu'il faut demander ce qui est trivial & bas, & ce qui est noble dans leur langue : l'opinion & les mœurs en décident ; & c'est surtout en fait de langage qu'on peut dire,  
*Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.*

Il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans la nature une infinité d'objets d'un caractère si marqué, ou de grandeur ou de bassesse, que l'expression propre en est essentiellement noble ou basse chez toutes les nations cultivées, & qui ne peuvent être avilis ou relevés que par une sorte d'alliance que l'expression métaphorique fait contracter à l'idée, ou par l'espece de diversion que le mot vague ou détourné fait à l'imagination.

À notre égard & dans notre langue, le seul moyen de se former une idée juste du langage noble, c'est, quant au familier, de fréquenter le monde cultivé & poli ; & quant au style plus élevé, de se nourrir de la lecture des écrivains qui ont excellé dans l'éloquence & dans la haute poésie.

Du temps de Montagne & d'Amiot, les François n'avoient pas encore l'idée du style noble. Comparez ces vers de Racine :  
*Mais quelque noble orgueil qu'inspire un sang si beau,*

*Le crime d'une mere est un pesant fardeau.*  
Avec ceux-ci d'Amiot.

*Qui sent son pere ou sa mere coupable  
De quelque tort ou faute reprochable,  
Cela de cœur bas & lâche le rend,  
Combien qu'il l'eût de sa nature grand.*

Et ces vers d'un vieux poëte appelé la Grange :

*Ceux vraiment sont heureux  
Qui n'ont pas le moyend'être fort malheureux,  
Et dont la qualité pour être humble & com-*

*mune,  
Ne peut pas illustrer la rigueur de fortune,*  
avec ceux que Racine a mis dans la bouche d'Agamemnon :

*Heureux qui satisfait de son humble fortune,  
Libre du joug superbe où je suis attaché,  
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont  
caché !*

Ce n'a été que depuis Malherbe, Balzac & Corneille, que la différence du style noble & du familier populaire s'est fait sentir ; mais de leur temps même le style noble étoit trop guindé & ne se rapprochoit pas assez du familier décent qui lui donne du naturel. Corneille sentoit bien la nécessité d'être simple dans les choses simples ; mais alors il descendoit trop bas, comme il s'élevoit quelquefois trop haut, quand il vouloit être sublime. Racine a mieux connu les limites du style héroïque & du familier noble ; & par la facilité des passages qu'il a su se ménager de l'un à l'autre, par le mélange harmonieux qu'il a fait de ces deux nuances, il a fixé pour jamais l'idée de l'élégance & de la noblesse du style.

C'est le plus grand service que le goût ait jamais pu rendre au génie ; car tant qu'une langue est vivante & que l'idée de décence & de noblesse dans l'expression est variable d'un siècle à l'autre, il n'y a plus de beauté durable ; tout périt successivement. Voyez dans l'espace d'un demi-siècle combien le style de la tragédie avoit changé, & comparez aux vers de l'*Andromaque* de Racine, ces vers de l'*Andromaque* de Jean Heudon en 1598.

*O trois & quatre fois plus que très-fortunée.  
Celle qui au pays sa misere a bornée,  
Sur la tombe ennemie ayant souffert la mort,  
Et qui n'a comme nous été lottie au sort,  
Pour entrer peu après, captive, dans la  
couche*

*D'un superbe vainqueur & seigneur trop  
farouche,*

*Et le quel pour une autre, étant saoulé de nous,  
Serve, nous a baillé à un esclave époux !*

Que manque-t-il à cela pour être touchant ? une expression élégante & noble. C'est encore pis, si l'on compare à l'*Hermione* de Racine, la *Didiame* de Heudon. Celle-ci, en apprenant la mort de Pyrrhus, s'écrie :  
*Ah ! je sens que c'est fait, je suis morte,  
autant vaut.*

*Hélas ! je n'en puis plus ; le pauvre cœur  
me faut.*

Dans ce temps-là, voici comment on annonçoit

annonçoit à unë reine la mort tragique de son fils.

*Votre fils s'est jeté du haut d'une fenêtre ,  
La tête contre bas. Envoyez-le quérir.  
Hélas ! madame ! il est en danger de mourir.*

Aujourd'hui l'on riroit aux éclats , si sur la scene on entendoit pareille chose ; & ce qui seroit si ridicule pour nous , étoit touchant pour nos aïeux : tant il est vrai que dans une langue vivante rien n'est assuré de plaire & de réussir d'un siècle à l'autre , qu'autant que les idées de bienfaisance & de noblesse ont été fixées par des écrits digne d'en être les modeles. Aujourd'hui même , pour être naturel avec noblesse , il faut un goût délicat & sûr.

*Il aura donc pour moi combattu par pitié ?*  
dit Aménaïde en parlant de Tancrede ; cela est noble.

*Il ne s'est donc pour moi battu que par pitié ?*  
eût été du style comique. (M. MARMONTEL.)

NOCERA , TERRE DE , (Hist. nat.) *terra noceriana* ; ainsi nommée , parce qu'on la trouve à Nocera en Ombrie. Espece de terre bolaire blanche , pesante & compacte ; mise au feu elle blanchit encore plus , sans acquérir beaucoup plus de dureté. Voyez d'Acosta , *natur. history of fossils*.

NOCERA , (Géogr.) ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie , au duché de Spolète , avec un évêché suffragant du pape. Strabon la nomme *Nuceria* , & dit qu'il s'y fabriquoit des vases de bois qui étoient estimés. Ptolomée , *l. III , c. j* , lui donne le nom de colonie. Elle est au pié de l'Apennin , à 7 lieues N. E. de Spolète. *Long. 30 , 30 ; lat. 43 , 2*.

NOCERA , (Géogr.) petite ville d'Italie au royaume de Naples , dans la Calabre ultérieure , entre Martorano à l'orient , & la mer à l'occident. *Long. 34 , 40 ; lat. 39 , 15*. (D. J.)

NOCES , f. f. *nuptiæ* , (Jurisprudence.) se prend pour la célébration du mariage. On appelle *don de nocces* celui qui est fait en faveur de mariage ; *gain de nocces & de survie* celui que le survivant des conjoints gagne , soit en vertu de la loi ou usage , ou en vertu de la convention. Voyez GAIN & MARIAGE.

On appelle *premier nocces* le premier ma-

riage que quelqu'un a contracté ; mais on ne se sert de ce terme que par opposition à celui de secondes , troisiemes & autres nocces , c'est-à-dire , pour distinguer le premier mariage des autres mariages subséquens. (A)

NOCES DES HÉBREUX , (Hist. sacrée.) du latin *nuptiæ* , de *nubere* , couvrir d'un voile , parce que les nouvelles mariées se couvroient la tête par modestie. Ce mot dans l'écriture se prend 1<sup>o</sup> pour les cérémonies qui se pratiquoient le jour du mariage , *nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilee* , Joan. ij , 1. 2. Pour le festin des nocces , *nuptiæ quidem paratæ sunt* , Matth. xxij , 8. Ce festin signifie la gloire dont les saints jouissent dans le ciel ; ce qui est aussi marqué par la parabole des vierges qui attendoient la venue de l'époux , *intraverunt cum eo ad nuptias*. Matthieu , xxv , 10. 3<sup>o</sup> Le lieu où se célèbrent les nocces : *impletæ sunt nuptiæ discumbentium*. Matth. xxij , 10. 4<sup>o</sup> Pour le mariage & l'union de l'époux & de l'épouse , *non est in loco nostro consuetudinis ut minores ante tradamus ad nuptias* , Gen. xxix , 29. 5<sup>o</sup> Pour le droit acquis par le mariage , *quod si alteram ei acceperit , providebit puellæ nuptias* , Exod. xxj , 10. Si quelqu'un fait épouser à son fils une esclave , & que ce fils épouse encore une autre femme , il traitera cette première comme sa femme.

Les Hébreux se marioient de bonne heure , & dès l'âge de treize ans il étoit permis aux enfans de prendre femme ; ils ne passoient guere , sans l'avoir fait , la dix-huitième année , & ils auroient cru pécher contre le précepte *croissez & multipliez*. Delà il est aisé de comprendre pourquoi le célibat & la stérilité étoient un opprobre dans Israël , & pourquoi ils avoient soin de faire épouser au frere du mari mort sans enfans la veuve qu'il avoit laissée. Les filles se marioient aussitôt après l'âge de puberté , c'est-à-dire , à douze ans ; mais avant leur mariage elles ne paroissoient point d'ordinaire en public : on les appelloit *alma* , cachées.

On voit la maniere dont se faisoit la demande d'une fille dans celle que fit Sicheu de Dina , Eliezer de Rebecca , & le jeune Tobie de Sara. Le mari donnoit la dot à sa femme , & sembloit acheter la personne qu'il vouloit épouser. *Augmentez la dot que vous voulez qu'on lui donne* , dit Hémor à Jacob ;

demandez quel présent il vous plaira, je les donnerai volontiers, pourvu que vous veuillez (à Sichem son fils) la lui donner pour épouse. Gen. xxxiv, 8. Jacob achete Lia & Rachel par 14 ans de service. Gen. xxix. David donne cent prépuces de Philistins pour Michols. 2. Reg. iij, 14 & Ozée 15 pieces d'argent pour sa femme. Os. iij, 2.

Les fiançailles se faisoient ou par un écrit ou par une piece d'argent que l'on donnoit à la fiancée : *Recevez cet argent pour gage que vous serez mon épouse*, disoit le jeune homme à sa prétendue. Ils avoient dès-lors la liberté de se voir ; & si pendant le temps qui s'écouloit depuis les fiançailles jusqu'au mariage la fille commettoit quelque infidélité, elle pouvoit être traitée comme adultere.

Lorsque le temps de conclure le mariage étoit arrivé, on en dressoit le contrat, & au jour arrêté on conduisoit le fiancé & la fiancée dans une salle préparée ; on les plaçoit sous un dais, & on leur mettoit un voile carré que les Hébreux appellent *teled* ; ensuite le chantre de la synagogue ou le plus proche parent du marié, remplissoit une tasse de vin ; & ayant prononcé cette bénédiction : *Soyez béni, seigneur, qui avez créé l'homme & la femme, ordonnez le mariage*, il leur en donnoit à boire. Puis l'époux mettoit un anneau au doigt de son épouse en présence de deux témoins, & lui disoit : *Par cet anneau vous êtes mon épouse, suivant l'usage de Moïse & d'Israël*.

On croit qu'avant la ruine du temple de Jérusalem, l'époux & l'épouse portoient des couronnes dans la cérémonie de leurs noces, & l'écriture fait mention de celle de l'époux : *Je me réjouirai au Seigneur comme un époux orné de sa couronne*. Isaïe, lxj, 10. Et dans le cantique : *Filles de Jérusalem, venez voir le roi Salomon orné de la couronne que sa mere lui a mise le jour de son mariage*. iij, 11. On apportoit ensuite une deuxième fois du vin dans un vase fragile ; & après plusieurs bénédictions, on présentoit à boire aux mariés, & on jetoit le reste à terre en signe d'alegresse ; l'époux prenoit le vase & le cassoit avec force, pour marquer que les plus grandes joies sont suivies des plus grands chagrins. Alors tous les assistans souhaitoient aux nouveaux mariés mille prospérités, comme cela se fit au mariage d'Isaac & de Rebecca, *imprecantes*

*prospera forori suæ, atque dicentes, foror nostra es, crescas in mille millia*. Genèse, xxiv. 60.

Le repas de la *noce* se faisoit avec beaucoup de bienfiance : on chantoit à table des louanges & des cantiques en l'honneur de Dieu, pour imiter ce qui se passa dans le repas que donna Raguel quand il maria sa fille Sara au jeune Tobie. On voit par l'évangile que l'on donnoit à l'époux un *paranymphe*, que Jésus-Christ appelle l'*ami de l'époux* : son devoir étoit de faire les honneurs de la *noce*, d'exécuter les ordres de l'époux. *Mais l'ami de l'époux*, dit S. Jean-Baptiste, *qui est debout & qui obéit à la voix de l'époux, se réjouit d'obéir à sa voix*. Joan. iij, 29.

L'époux avoit toujours auprès de lui un nombre de jeunes gens, & l'épouse de jeunes filles, qui les accompagnoient par honneur pendant les jours de la *noce*. On le voit dans l'histoire du mariage de Samson : ces jeunes gens prenoient plaisir à proposer des énigmes, & l'époux distribuoit des prix à ceux qui les expliquoient.

La cérémonie de la *noce* duroit sept jours pour une fille, & trois jours pour une veuve. *Imple hebdomadam hujus copulæ, & hanc quoque dabo tibi*, disoit Laban à Jacob, Gen. xxix, 26. Nous voyons aussi que les *noces* de Samson & celles du jeune Tobie durèrent sept jours entiers.

Les sept jours de réjouissance qui se faisoient dans la maison du pere de la fille, étant passés, on conduisoit l'épouse dans la maison du marié ; on choissoit le temps de la nuit, comme il paroît dans la parabole des dix vierges, qui allerent au devant de l'époux & de l'épouse. Cette action se faisoit avec pompe : nous en avons un exemple dans les Macchabées, où il est dit que le fils de Jambri ayant fait des *noces* à Meduba, comme on menoit en grande solennité l'épouse au logis de l'époux, & que les amis du mari venoient au devant d'elle avec des instrumens de musique, les Macchabées tomberent sur eux & les dissipèrent. Macch. xxxvij & seq. Voyez de plus grands détails dans Spencer, & les auteurs des cérémonies & coutumes des Hébreux. (D. J.)

**NOCES**, (*secondes noces*.) Dans quelques provinces les jeunes gens vont aux portes des nouveaux mariés faire du bruit avec des poëles & des chaudrons, ce qu'on

appelle *charivari*, du mot *chalybs*, qui signifie du fer. & de l'acier.

« La canaille & les gens de peu d'importance, dit M. Thiers, dans son *Traité des jeux & divertissemens*, page 288, se font quelquefois un grand divertissement de ce qu'ils appellent *charivari*, afin de tirer quelque argent des nouveaux mariés ou de les charger de confusion. Il y a des lieux où cela ne se fait guere qu'à de secondes nocces, disproportionnées en effet ou en apparence; mais il y en a d'autres où il se fait presque à toutes les nocces. J'apprends de M. Neuré, qu'à Aix en Provence, le prince des amoureux ou l'abbé des marchands & artisans, ces deux ridicules personnages, qui tiennent un grand rang à la procession de la Fête-Dieu, tirent un tribut des nouveaux mariés, ou qu'autrement ils assemblent tous leurs officiers & toute leur famille, le lendemain des nocces, vers le soir, & font le *charivari* pendant la nuit par toutes les rues de la ville, ce qu'ils continuent ensuite avec tant de violence, & un si épouvantable tintamarre, que si on ne leur donne ce qu'ils demandent, ils menacent de mettre le feu à la maison, & ils murent la porte, sans que personne puisse sortir, jusqu'à ce qu'ils soient payés, ».

Ce n'est pas seulement la canaille & les gens de nulle importance qui s'amuse à faire des *charivaris*, c'est bien souvent un divertissement de jeunes gens de famille; & le motif qui les y conduit est plus souvent une pétulance toute pure, ou une joie folâtre, & portée à la malice, chose fort ordinaire aux nocces. Non seulement on fait le *charivari* aux secondes nocces & à celles qui sont disproportionnées par l'âge ou l'inégalité des conditions, mais aussi à celles des maris qui épousent des femmes coquettes ou mauvaises, ou dont les mariés refusent de donner le bal, &c. Quoi qu'il en soit, on trouve des exemples du *charivari* dans l'antiquité, & cela n'a rien de surprenant.

M. Thiers prétend trouver dans le *charivari* une dérision du mariage, & cite à cette occasion plusieurs décrets des synodes & conciles, anciens & modernes, qui non seulement défendent le *charivari*, sous peine d'excommunication, mais ajoutent encore l'amende pécuniaire, après avoir traité ce di-

vertissement de honteux, de préjudiciable aux bonnes mœurs, de contraire à la société. La discipline des églises réformées en France, défendoit aussi les *charivaris*, rançonemens de mariage, &c. C'est encore plus un objet de police que la matière des décrets d'un concile. Voyez à ce mot, les réglemens qui défendent de faire cette espèce d'insulte à ceux qui se remarient. (M. BEQUILLET.)

NOCE ALDOBRANDINE, la, (*Peint. antiq.*) morceau de peinture antique; c'est une frise qu'on a trouvée dans les ruines de Rome, & qu'on a placée dans le palais Aldobrandin, avec la partie du mur sur laquelle elle étoit peinte. Cette frise représente une noce: la mariée est assise sur le bord du lit; elle penche la tête, & fait, dit M. l'abbé, la difficile, pendant qu'une matrone la console d'un air riant, l'instruit & la persuade. L'époux couronné de lierre & tout déshabillé, est assis auprès du lit avec un certain air d'impatience. Quatre ou cinq femmes préparent en divers endroits des bains & des onguens aromatiques: une musicienne joue de la lyre; une autre chante apparemment quelque épithalame.

Nous ignorons si la noce aldobrandine & les autres morceaux qui nous restent de la peinture antique, sont d'un grand coloriste ou d'un ouvrier médiocre de ces temps-là; ce qu'on peut dire de certain sur leur exécution, c'est qu'elle est très-hardie. Ces morceaux paroissent l'ouvrage d'artiste: autant les maîtres de leur pinceau que Rubens & que Paul Véronèse l'étoient du leur. Les touches de la noce aldobrandine, qui sont très-heurtées, & qui paroissent même grossières quand elles sont vues de près, font un effet merveilleux lorsqu'on considère ce tableau à la distance de vingt pas; & c'étoit apparemment de cette distance qu'il étoit vu sur le mur où le peintre l'avoit fait. (D. J.)

NOCHER, s. m. (*Marine.*) c'est un vieux terme qui signifioit *pilote*. Les poètes l'ont employé souvent en ce sens. On s'en sert quelquefois pour dire *contre-maître*, comme on peut le voir dans l'ordonnance de la marine.

NOCIUOLO, (*Hist. nat.*) nom que les pêcheurs de Livourne donnent à une espèce de chien de mer qui pèse quelquefois jusqu'à 300 livres, qui a six brasses de longueur.

On croit que c'est le poisson appelé *rouffette*.

**NOCOR**, (Géog.) riviere d'Afrique au royaume de Fez ; elle sort des montagnes d'Elchans , & se jette dans la mer méditerranée. Castel croit que c'est le Moicath de Ptolomée , l. IV. c. j.

**NOCTAMBULE & NOCTAMBULISME**, f. m. (Médecine) *νοκταμβουλισμός* ; ce nom est composé de deux mots latins, *nocte*, *ambulans*, dont le sens est *qui se promene de nuit*. On avoit donné ce nom à ces personnes qui se levent la nuit en dormant , & qui se promettent , parlent , écrivent , ou font d'autres actions même pénibles & mal aisées sans s'éveiller , souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On en a vu quelquefois qui étoient plus spirituels , plus industrieux & plus adroits , quoiqu'ensévelis dans un profond sommeil. On appelle la maladie *noctambulisme*. Sennert se sert aussi , pour la désigner , du mot *nocti furgium*, qui signifie *se lever la nuit* ; mais ces dénominations ne sont pas aussi exactes ni aussi usitées que celles de *somnambule & somnambulisme* (voyez ces mots) , car on peut , quoique nullement atteint de cette maladie , *se lever & promener la nuit*. Les promenades nocturnes sont très-ordinaires à des personnes bien éveillées ; d'ailleurs on peut être attaqué du somnambulisme dans le jour ; c'est ce qui arrive à ceux qui font la méridienne. Castellus dit avoir vu un célèbre théologien qui s'endormoit tous les jours après son dîner ; & dès que son sommeil étoit bien décidé , il se levoit , promenoit , faisoit la conversation avec son épouse , & retournoit ensuite dans le fauteuil où il s'étoit endormi ; à son réveil il ne conservoit pas la moindre idée de ce qu'il avoit fait.

**NOCTULIUS**, ( Mythol. ) dieu de la nuit qu'on représentoit éteignant son flambeau , & ayant à ses pieds une chouette , mais Congreve l'a su peindre avec des traits ingénieux & délicats.

*Noctulius the night's god appears.  
In all its dovny pomp array'd ,  
Behold the reverend shade.  
An ancient figh he sits upon ,  
Whose memory of sound is long since gone  
And purposely annihilated for his throne.  
Beneath, thro' soft transparent clouds demeer,  
In which he seems to sink his softer see.*

*A melancholy thought , condens'd to air ;  
Stoll'n from a lover in despair ,  
Like a thin mantle , serves to wrap  
In fluids folds his visionary shape ;  
A wreath of darkness round his head he wears,  
Where curlings mists supply the want of hairs.  
While the still vapours , wish front poppies  
rise ,  
Bedew his hoary head , and lull his eyes.*

( D. J )

**NOCTURLABE**, f. m. ( Marine. ) c'est un instrument par lequel on prétend trouver combien l'étoile du nord est plus basse ou plus haute que le pole , & quelle heure il est pendant la nuit. Le P. Fournier a donné dans son *Hydrographie* , liv. X, ch. xx, la construction & l'usage de cet instrument , qui est défectueux , & dont il n'est pas sûr de faire usage. On a un moyen plus exact de reconnoître le passage de l'étoile polaire par le méridien. Voyez LATITUDE. Et à l'égard de l'heure , c'est encore un problème dont on n'a pu trouver une solution assez simple pour la pratique , quoiqu'on ait proposé pour cela plusieurs moyens fort ingénieux , comme on peut le voir dans la piece qui a remporté le prix de l'académie royale des sciences en 1745 , sur cette matiere , par M. Daniel Bernouilli. ( Z )

**NOCTURNE**, adj. ( Astronom. ) se dit de ce qui a rapport à la nuit , *nox*. Il est opposé à *diurne*. Voyez NUIT & DIURNE.

*Arc nocturne en Astronomie* , est l'arc de cercle que le soleil ou une étoile décrit pendant la nuit , c'est-à-dire , l'arc qu'ils décrivent ou paroissent décrire pendant qu'il est sous l'horizon. Voyez ARC & DIURNE.

*Arc semi-nocturne du soleil*, est la portion de cercle comprise entre l'extrémité inférieure de notre méridien & le point de l'horizon où le soleil se leve ou se couche. En effet , l'arc *nocturne* est divisé en deux parties égales ou à peu près égales par le méridien. Voyez MÉRIDEN & MIDI. Chambers. ( O )

**NOCTURNES**, f. m. ( Théolog. ) On donne ce nom à cette partie de l'office ecclésiastique que nous appelons *matines* , & qui est divisée en trois *nocturnes* , ainsi nommés , parce qu'on ne les chantoit que pendant la nuit : ce qui s'observe encore en quelques églises cathédrales , qui chantent *matines* à minuit. La coutume des chrétiens de s'as-



sembler de nuit, avoit lieu dès le temps des Apôtres ; ce qui fut cause que les payens chargerent de plusieurs calomnies les premiers chrétiens, à l'occasion de ces assemblées *nocturnes*, comme il paroît par les apologies de Justin, d'Aténagoras, de Tertullien, & de quelques peres. On lisoit dans ces assemblées quelques endroits des psaumes, des prophéties ou du nouveau testament. D'où il est aisé de juger que l'office ecclésiastique, qu'on appelle présentement *matines*, est né avec le christianisme, bien qu'il ne fût pas alors dans la même disposition qu'il est aujourd'hui, car on n'y lisoit rien que l'écriture sainte, si ce n'est que les jours consacrés à honorer la mémoire des martyrs, on récitoit devant tout le monde les actes de leur martyre, d'où est ensuite venue la coutume d'insérer dans l'office l'histoire des saints dont on fait la fête. *M. Simon.* ( G )

**NOCTURNES**, *peines nocturnes*, sont les suites fréquentes des désordres vénériens, qui ne peuvent être que palliées par les narcotiques ; il n'y a que le mercure & l'usage des anti-vénériens long-temps continués, qui puissent les faire cesser entièrement.

Ce mal est aussi une suite de la mélancolie & de la manie, & peut très-bien se rencontrer sans qu'il y ait aucun virus dans le sang, mais par le seul desséchement & l'acrimonie bilieuse du sang & des humeurs, jointes à l'épaississement. Tous les mélancoliques & les maniaques sont très-sujets aux désordres *nocturnes*. Voyez *Mélancolie*.

**NODOTUS**, s. m. ( *Mytholog.* ) dieu qui présidoit chez les Romains à la formation des nœuds du tuyau des blés ; mais c'est un dieu sorti de la fabrique de S. Augustin, qui a forgé semblablement une déesse *volutina* pour l'enveloppe de l'épi ; une déesse *patelene* pour l'épi qui commence à s'ouvrir ; une déesse *hostiline* quand la barbe de l'épi & l'épi sont à niveau ; une déesse *laçurce* quand le grain est en lait ; une déesse *maturne* quand il étoit mûr, & finalement une déesse *run-cine* quand on le coupoit. ( *D. J.* )

**NODUS**, ( *en chirurgie* ) mot purement latin, mais qui ne laisse pas de s'employer en françois dans les matieres chirurgiques ; il signifie une tumeur qui vient sur les os, laquelle procede pour l'ordinaire d'une cause

vénérienne, voyez *Tumeur & Os*, cest la même chose que *nœud* en françois.

On prend communément pour *nodus* de petites exostoses ou des tumeurs en forme de petits nœuds qui s'élevent sur la superficie des os & la rendent inégale. Voyez *Exostose*.

Il paroît que le *nodus* est engendré par une humeur crasse, froide & visqueuse, laquelle est souvent très-difficile à résoudre. On se sert quelquefois pour y parvenir, d'une lame de plomb ensuite de mercure qu'on applique sur le *nodus*.

Mais plus ordinairement on y applique l'*emplastrum de ranis cum mercurio* ; & si elle ne fait rien, on frotte de temps en temps le *nodus*, avec quelque onguent mercuriel, après quoi on y applique des emplâtres mercuriels de cinabre & autres ingrédients.

Quelques-uns appellent *nodus* ou *nœuds*, toutes les tumeurs dures qui viennent aux parties extérieures du corps, en conséquence d'humours peccantes qui y sont coagulées.

Mais ce terme s'applique plus particulièrement aux tumeurs & protubérances qui viennent aux jointures des goutteux, surtout quand la goutte est invétérée, & qu'on appelle autrement des *tophus*. Voyez *Tophus*.

Ces *nodus* ou *tophus* sont formés, à ce qu'on prétend, d'une matiere épaisse, crue, pesante & indigeste, mêlée avec un suc bilieux, chaud & âcre, dont la partie la plus grossiere & la plus terrestre, étant retenue dans ces parties, y forme par degrés des concrétions pierreuses. Voyez *Goutte*. ( *Y* )

**NOË**, *repos*, ( *Hist. sacr.* ) fils de Lamech. *Gen. V*, 29. Il naquit l'an du monde 1056, 2944 avant Jesus-Christ ; il fut juste & parfait dans toute la conduite de sa vie, & trouva grace devant le Seigneur, qui voyant la malice profonde des hommes, & que toutes leurs voies étoient corrompues, résolut de faire périr par un déluge tout ce qui respiroit sur la terre. Dieu ordonna donc à Noé de bâtir une arche pour se sauver du déluge, lui & toute sa famille, avec des bêtes & desoiseaux de toute espece, mâles & femelles. Il marqua lui-même la forme, les mesures & les proportions de ce grand vaisseau, qui devoit être de la figure d'un coffre, long de 300 coudées, large de 50, & haut de 30, enduit de bitume, & distribué en trois éta-

ges, dont chacun devoit avoir plusieurs loges. *Noé* crut à la parole de Dieu, & exécuta tout ce qu'il avoit commandé. Il crut des choses qui n'avoient aucune apparence; & sur ce fondement il entreprit un ouvrage sans exemple, & persévéra pendant un siècle dans ce travail, malgré les railleries des hommes. Il ne cessoit pendant ce temps d'avertir les hommes de ce qui devoit arriver; mais ceux-ci, trop occupés de leurs affaires & de leurs plaisirs, traitoient de rêveries tout ce que leur disoit *Noé* de la vengeance divine qui alloit éclater sur eux: *Depuis que nos peres sont morts, disoient-ils, toutes choses sont comme elles étoient au commencement. Gen. VI.* Cependant *Noé* ayant fait porter dans l'arche toutes les choses nécessaires pour la vie des hommes & des animaux qui devoient y entrer, sept jours avant le déluge, Dieu lui ordonna d'y entrer lui-même avec sa femme, ses trois fils & leurs femmes, & des animaux de toute espece, qui vinrent par couple se présenter à lui par un instinct particulier que Dieu leur donna. Il étoit alors âgé de 600 ans; après que tout fut entré, Dieu ferma l'arche en dehors; & le jour de la vengeance étant venu, la mer se déborda de tous côtés, & il tomba une pluie horrible pendant quarante jours & quarante nuits. Toute la terre fut inondée, & tout périt, excepté ce qui étoit dans l'arche, laquelle flottoit sur les eaux. Après que les eaux eurent couvert la face de la terre pendant 150 jours, Dieu se souvint de *Noé*; il fit souffler un grand vent qui commença à faire diminuer les eaux; & sept mois après le commencement du déluge, l'arche se reposa sur les montagnes d'Arménie ou le mont Ararat, près la ville d'Erivan. Le dixieme jour du dixieme mois, les sommets des montagnes se découvrirent; & quarante jours s'étant passés depuis que l'on eût commencé à les appercevoir, *Noé* ouvrit la fenêtre de l'arche, & lâcha un corbeau, qui en étant sorti, ne rentra plus: il alloit & revenoit jusqu'à ce que les eaux fussent entièrement desséchées. Il envoya ensuite la colombe qui, n'ayant pu trouver où assésir son pié, revint dans l'arche: sept jours après il la renvoya de nouveau, & elle revint portant dans son bec

un rameau d'olivier dont les feuilles étoient toutes vertes. *Noé* connut par-là que les eaux étoient retirées de dessus la terre, & après avoir encore attendu sept jours, il laissa aller pour la troisieme fois la colombe qui ne revint pas. Il fit alors une ouverture au toit de l'arche; & regardant de-là, il vit la terre entièrement découverte: cependant il passa encore près de deux mois dans l'arche; & après ce temps, il en sortit un an après qu'il y fut entré. Son premier soin fut de dresser un autel au Seigneur, & de lui offrir en holocauste un de tous les animaux purs qui étoient dans l'arche. Dieu eut son sacrifice pour agréable, le bénit lui & ses enfans, fit une alliance avec eux, & voulut que l'arc-en-ciel en fût comme le signe, afin que toutes les fois qu'il paroîtroit il se souvint de ce qu'il faisoit avec eux, & qu'il empêchât les eaux d'inonder une autre fois la terre. Après le déluge, *Noé* se mit à cultiver la terre, & il planta la vigne. Elle étoit connue avant ce temps-là, mais *Noé* fut le premier qui la planta avec ordre, & qui découvrit l'usage qu'on pouvoit faire du raisin en exprimant sa liqueur. Ayant donc fait du vin, il en but; & comme il n'en avoit point encore éprouvé la force, il s'enivra, & s'endormit dans sa tente. Cham son fils l'ayant trouvé découvert, d'une manière indécente, s'en moqua, & en donna avis à ses freres, qui marchant en arriere, couvrirent d'un manteau la nudité de leur pere. *Noé* à son réveil, apprenant ce qui s'étoit passé, maudit Chanaan, fils de Cham, dont les descendans furent dans la suite exterminés par les Israélites, & bénit Sem & Japhet. Ce saint homme vécut encore 350 ans depuis le déluge, & mourut à l'âge de 950 ans, recommandable sur-tout par la grandeur & la fermeté de sa foi. Ce fut par cette foi, selon les paroles de *S. Paul*, qu'ayant reçu un avertissement du ciel, & croyant ce qui n'avoit encore alors aucune apparence, il bâtit l'arche pour sauver sa famille: il fut le réconciliateur du genre humain, & le médiateur de l'alliance de Dieu avec les hommes, le conservateur de la religion & de la piété, le héraut de la pénitence, l'héritier & le prédicateur de la vraie justice, & le pere d'un monde tout nouveau. Tous ces

caractères se trouvent réunis en sa personne , quoique dans un sens très-borné , qui nous avertit de ne pas nous arrêter à lui , mais de nous élever jusqu'au véritable libérateur dont il étoit la figure , & à qui seul ces augustes qualités conviennent dans toute leur étendue. *Gen. V, 6, 7. Eccl. XLIV, 17. Is. LIV, 9. Ez. XIV, 14. Mat. XXIV, 37. Heb. XI, 7, j. Pent. III, 20. (+)*

NOËGA , ( *Géog. anc.* ) ancienne ville d'Espagne , selon Pomponius Mela , qui la place ainsi que Pline , chez les Asturiens sur la côte. On croit communément que c'est aujourd'hui *Navia*. ( *D. J.* )

NOËL , ( *Hist. ecclésiast.* ) personne n'ignore que c'est la fête de la nativité de J. C. Voyez *Nativité de J. C.*

Neuf jours devant la célébration de cette sainte fête , on chante dans l'église catholique les antiennes qu'on appelle des *OO* ; parce qu'elles commencent toutes par *O* , & ces sortes de cantiques sacrés ne peuvent tendre qu'à l'édification ; mais il n'en étoit pas de même de la manière dont la fête de Noël se faisoit encore à Valladolid au milieu du dernier siècle. On y employoit les mêmes extravagances qu'à la fête des fous dans notre barbarie : des masques grotesques , des habits de mascarades , des danses dans l'église avec des tambours de basque & des violons , s'accordoient aux orgues qui sonnoient des chacones ; & le peuple crioit *viçtor* à celui qui chantoit le mieux un *villaneio* d'une mule qui rue , &c. Les lumières de l'esprit qui ne percent que fort tard , ont enfin dissipé partout ces sortes d'indécences. ( *D. J.* )

NOËL , s. m. ( *Poésie sacrée.* ) chanson spirituelle faite en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur Pasquier dit dans ses recherches , *liv. IV, ch. xvj* , que de son temps on chantoit encore en plusieurs églises des *noëls* pendant la grande messe du jour de *noël* ; un autre historien prétend , que la plupart des *noëls* qu'on chante en France , sont des gavotes & des menuets d'un tallet qu'Eustache du Corroy , un des plus grands musiciens de son siècle , avoit composé pour le divertissement du roi Charles IX. ( *D. J.* )

NOËL , s. m. ( *Musiq. d'église.* ) sorte d'air destiné à certains cantiques que le peuple chante aux fêtes de *Noël*. Les airs de *noëls* doivent avoir un caractère champêtre &

pastoral convenable à la simplicité des paroles , & à celle des bergers qu'on suppose les avoir chantés en allant rendre hommage à l'enfant Jésus dans la crèche. ( *S* )

NOËLA , ( *Géog. anc.* ) ville de l'Espagne Tarragonoise dans le pays des Asturiens , selon Pline , *liv. IV, ch. xx* ; c'est aujourd'hui *Noya* sur le Tambre. ( *D. J.* )

NOËLA - TALI , ( *Hist. nat. Botan.* ) arbre des Indes orientales qui est , dit-on , une espèce d'épine-vinette ; ses feuilles ressemblent à celles d'un oranger ; l'arbre est d'une grosseur moyenne , son fruit est très-rafraîchissant , & l'on fait des cordes avec son écorce.

NOËMA , *belle* , ( *Hist. sacr.* ) fille de Lamech & de Sella , sœur de Tubalcain. On croit qu'elle inventa la manière de filer la laine , & de faire la toile & les étoffes , & que c'est la même que la Minerve des Grecs. *Gen. IV, 22.* ( *+)*

NOËMI , *belle* , ( *Hist. sacr.* ) femme d'Elimelech , de la tribu de Benjamin , laquelle ayant été obligée de suivre son mari dans le pays des Moabites , l'y perdit , & maria ses deux fils , Chéliou & Mahalon , à Orpha & à Ruth , filles Moabites. Ces deux jeunes hommes étant morts sans laisser d'enfants , *Noëmi* résolut de retourner dans la Judée , & ses deux brus l'ayant suivie , elle les conjura de reprendre le chemin de leur pays , parce qu'elle n'étoit point en état de les établir dans le sien. Orpha la crut , & revint chez sa mère ; mais Ruth ne voulut point la quitter , & elles arrivèrent ensemble à Bethléem , dans le temps que l'on commençoit à couper les orges. Ruth demanda donc permission à sa belle-mère d'aller glaner , pour amasser de quoi subsister pendant quelque temps , & elle alla dans le champ d'un nommé *Booz* , homme fort riche , & le proche parent d'Elimelech , qui l'invita à suivre ses moissonneurs , & à manger avec ses gens. Ruth de retour à la maison , ayant appris à *Noëmi* ce qui s'étoit passé , celle-ci l'avertit que *Booz* étoit son proche parent , & elle lui donna un expédient pour le déterminer à l'épouser. Ruth suivit le conseil de sa belle-mère , & réussit à se marier avec *Booz* , dont elle eut un fils nommé *Obed* , qui fut un des ancêtres de Jésus-Christ. Toutes les femmes en féliciterent *Noëmi* : *béni soit le Seigneur* ,

disoient-elles, qui n'a point privé votre famille d'un héritier qui fera revivre le surnom d'Israël, & qui fera votre consolation & le soutien de votre vieillesse. Noémi prit soin elle-même d'élever l'enfant, & elle lui servit de nourrice. *Ruth I, 2, 3, 4.* (+)

**NÆODUNUM**, (*Géogr. anc.*) ensuite *Diablintes*. Ptolomée nous indique la ville principale des *Diablintes*, sous le nom de *Næodunum*; c'est sous celui de *Civitas Diablintum* que la notice des provinces de la Gaule en fait mention dans la troisième Lyonnoise.

Par les écrits du moyen âge on découvre sa position dans le Maine, sous le nom de *Diablintes*. Dans le testament de l'évêque Bertehram, de l'an 615, on trouve *oppidum Diablintis*, depuis *Jublent* dans un titre de 1225; & *Jublens* comme un bourg dans le doyenné d'Evron, près de Mayenne, en tirant vers le Mans: les débris qu'on y voit d'un ancien édifice sont regardés comme un monument des Romains. *Danv. Not. Gal. page 486.* (C)

**NÆOMAGUS**, (*Hist. anc.*) capitale des *Vadicaesses*, que Ptolomée place avec les *Meldi*, dans l'intérieur de la Lyonnoise, à l'orient des peuples *Segufiani* (du Forez), près la Belgique: cette position énoncée a été suivie par Gerard Mercator qui marque les *Vadicaesses* à l'est d'Autun. Ortelius, savant géographe, n'a osé trop s'écarter de la position donnée par Ptolomée; il les a placés entre Autun, la Saône & la Loire, dans le pays de Charollois; mais il n'a pas fait attention que ce pays faisoit partie des *Ædui*, & qu'il est encore du diocèse d'Autun.

Joseph Scaliger a cru que *Næomagus* étoit Noyon, en Picardie; mais Noyon n'étoit pas une cité, c'étoit un château, *castrum Noviomacum*, de la cité des *Veromandui*, dans la Belgique.

Nicolas Samson, & après lui Philippe Briet, ont cru que les *Vadicaesses* étoient dans les environs de Nevers, mais cette ville étoit de la cité des *Ædui*: *Noviodunum Æduorum*, dit César.

Cluvier a imaginé que *Næomagus* étoit Nuys en Bourgogne, & que les *Vadicaesses* étoient situés dans ce canton; mais il auroit dû remarquer que Nuys étoit de la cité d'Autun, qui s'étendoit jusqu'à la Saône. Adrien

de Valois place les *Vadicaesses* dans le pays de Châlons-sur-Marne, & pense que cette ville étoit le *Næomagus* de Ptolomée, se fondant sur le nom de *Noviomagus*, qu'on lit sur une voie romaine, décrite dans la table de Peutinger, qui marque *Noviomagus* aux environs de Rheims; mais ce *Noviomagus* étoit dans la Belgique, sur une voie qui conduisoit de Rheims à Cologne, en passant par Vau-d'Etrée (*Vallis-Strata*), sur la Suippe; & par Attigni sur l'Aisne à Sedan: ce lieu étoit au nord-est de Rheims, & à douze lieues gauloises de cette ville, & Châlons est au sud-est & à dix-huit lieues gauloises de la même ville; ainsi *Noviomagus* ne peut tomber à Châlons.

Le pere Hardouin place les *Vadicaesses* près de Meaux, à Château-Thierry; mais il devoit se souvenir que Château-Thierry est du diocèse de Soissons, & de l'ancienne cité des *Suessiones*, qui a toujours été de la Belgique.

Le savant géographe, M. d'Anville, dans sa notice de la Gaule, met les *Vadicaesses* de Ptolomée, non à Bayeux, qu'il reconnoît être les *Vadiocasses* ou *Bodiocasses* de Pline, mais dans le Valois, voisin de Meaux, près de la Belgique; son opinion est appuyée sur ce que le pays du Valois est nommé, dans les capitulaires de nos rois, *pagus Vadifus*, & conséquemment que la ville de *Næomagus*, capitale des *Vadicaesses*, est le lieu de *Vez*, en Valois.

M. l'abbé Belley a prétendu prouver dans un mémoire lu à l'académie en 1761, 1° que la cité des *Vadicaesses* de Ptolomée n'a point existé dans le Valois; 2° que cette cité étoit la même indiquée par Pline, celle de Bayeux; 3° que la ville d'*Arigenus*, capitale des *Vidicaesses* de Pline & de Ptolomée étoit *Vieux*, près de Caën, dont on a découvert les ruines, & non la ville de Bayeux; 4° que Bayeux est l'ancienne *Næomagus*, capitale des *Vadicaesses* de Ptolomée, ou *Bodiocasses*, *Vadiocasses*, *Vadicaesses* de Pline, qui a pris le nom de son peuple. Bayeux est très-ancien; son enceinte étoit carrée, comme la plupart des cités romaines dans les Gaules; on y a découvert des statues & des vases, dont M. le comte de Caylus, dans le tome III des *Antiquités*, a donné l'explication. La voie romaine qui venoit

de Vieux à Bayeux continuoit sa direction vers la ville de Saint-Lo : c'est sur cette voie qu'on a trouvé une colonne militaire de Tetricus, posée à une lieue gauloise de la capitale : *l. I*, c'est-à-dire, *Leugaprima*.

Cette ville étant Celtique, on ne fera pas étonné de voir au IV<sup>e</sup>. siecle une famille de druides établie dans cette cité : Aufonne nous l'apprend, en parlant d'Avitus-Patera, qui avoit été professeur d'éloquence à Bordeaux :

*Doct̄or potentum rhetorum,  
Tu Baiocassis, stirpe druidarum salus.*

Les empereurs entretenoient à Bayeux, comme à Coutances, une garnison sédentaire de Bataves & de Sueves, enrôlés au service de l'empire, sous le commandement d'un général Romain, selon la notice de l'empire.

Les Romains avoient sur les côtes un autre corps de troupes, dans le lieu appelé *Grannona*, sous le commandement du duc du département de l'Armorique & du pays des Nerviens. Ce *Grannona* paroît être le village de Gray, à quatre lieues nord-est de Bayeux. Voyez le cinquieme volume des *Antiquités* de M. de Caylus.

On frappoit monnoie à Bayeux, sous la premiere & deuxieme race de nos rois. Le Blanc a rapporté des monnoies d'or de la premiere race, avec l'inscription *BAIOCAS*, & des deniers d'argent de Charles-le-Chauve, avec ces mots *H. BAIOCAS CIVITAS*.

Pendant la guerre que Henri I, roi d'Angleterre, faisoit à son frere aîné, Robert, duc de Normandie, Bayeux fut brûlé avec sa cathédrale : l'église fut rebâtie dans l'état où elle est aujourd'hui par les soins de Philippe de Harcourt, évêque, en 1160.

Le premier évêque connu de Bayeux, est saint Exupere ou Spire, à la fin du IV<sup>e</sup> siecle. La ville de *Briovera* (Pont sur la Vire), aujourd'hui Saint-Lo, de la cité de Bayeux, est maintenant du diocèse de Coutances. Voy. *Hist. de l'acad. des inscrip. tom. XV, édit. in-12. 1773, pag. 291 & suiv. (C)*

NOERE, (*Géog.*) petite riviere de France dans l'Angoumois : elle se jette dans la Charente, entre Angoulême & Châteauneuf. (*D. J.*)

NËSSEL, (*Commerce.*) c'est le nom que l'on donne en quelques cantons d'Alle-

magne à une mesure de liquides qui pese une livre, poids médicinal, c'est-à-dire, douze onces. Cette mesure répond à une chopine.

NOETIENS, *s. m. pl. (Téolog.)* secte d'anciens hérétiques, disciples de *Noëtus*, natif d'Ephèse ; & maître de Sabellius.

Ces hérétiques n'admettoient qu'une seule personne en Dieu ; savoir le Pere, & ils croyoient par conséquent, que c'étoit le Pere qui avoit souffert sur la croix. S. Epiphane qui a écrit cent ans après Noëtus, dit que c'est là une erreur dont on n'avoit point encore entendu parler ; cependant il est certain qu'il y a eu dans l'église des Pattripassiens avant les Noëtiens.

Le chef de ces derniers ayant été repris de ses supérieurs, il leur fit cette réponse : *quel mal ai-je fait ? Je n'adore qu'un seul Dieu, je n'en connois point d'autre ; il est né, il a souffert, & il est mort. D'autres auteurs disent qu'ayant été cité devant les prêtres, il désavoua d'abord ses erreurs, & qu'y étant ensuite retombé, il fut chassé de l'église, & fit une secte à part. Il avoit un frere imbu des mêmes sentimens auquel il donnoit le nom d'Aaron, prenant pour lui-même celui de Moïse. Ils vivoient au commencement du troisieme siecle. (G)*

NOETTINGEN, (*Géog. Hist. Antiquités.*) village situé sur la Pfintz, entre les villes de Dourlac & de Portzheim, à huit lieues de Baden, remarquable par une colonne leugaire, découverte en 1748 par feu M. Schoepflin : elle avoit été vue en 1535 par Jacques Beyell, prêtre de Spire, qui la prit pour une borne, & en inséra l'inscription dans un recueil intéressant, que Barthius a fait imprimer dans ses *Adversaria* : elle porte le nom de *Sévere Alexandre*, sous l'empire duquel cette colonne fut posée, par les ordres de la cité de Baden, alors nommée *Civitas Aurelia Aquensis*, la voici :

NEPOT. DIV ANTONII PII.  
AQ. FILIO M. AR. SEVERO  
ALEXANDRO PIO FEL. AUG.  
PONTIF. MAX. TRIBUNICE.  
POTES. ES. PAR. PARE.  
CIV AUR. AQ.  
AB. AQU. LEUG.  
XVII.

L'ancienne ville de Baden étoit un municipe décoré du titre d'*Aurelia*, par lequel un des empereurs qui ont porté ce nom : elle n'a pas été colonie, mais l'excellence de ses bains peut avoir attiré sur elle l'attention & la bienveillance de quelqu'un des successeurs de Septime Sévère, qui ont fait des voyages en Allemagne.

Cet abrégé *Civ. Aur. Aq. ab Aquis. Leug. XVII*, doit être rendu par les mots *Civitas Aurelia Aqueusis ab Aquis Leugis XVII*, *distat lapis* : Il y a en effet de *Noettingen* à Baden huit lieues fortes, qui répondent aux dix-sept lieues gauloises.

De Baden partoient deux grandes routes romaines, dirigées l'une vers le Rhin, l'autre vers le Danube; la première passoit par Steinbach, tirant vers Strasbourg; la deuxième alloit par *Noettingen* & par *Pforzheim*.

Cette colonne itinéraire est la quatrième des *Leugaires*, découvertes en Allemagne. M. Schoepflin en avoit une dans son jardin, trouvée en 1718 dans les ruines de l'ancienne *Epamanduadurum* (Mandeur sur le Doux), elle est au nom de l'empereur *Trajan* : une autre qui porte le nom de *Caracalla*, est conservée dans le jardin du college de Baden, marquant quatre lieues gauloises de Baden : les deux colonnes déterrées à Steinbach, portent, l'une le nom d'*Elagabale*, & l'autre celui de *Sévère Alexandre*, prince digne de l'estime de l'univers, & sont à présent à Dourlac. Voyez le tom. X des *Mémoires de l'acad. des inscript. pag. 110, édit. in-12. 1770. (C)*

**NŒUD**, f. m. (*Géom.*) courbe à nœud est une courbe composée de branches, qui se coupent ou se croisent elles-mêmes en revenant sur leurs pas. La *lemniscate*, le *folium*, voyez ces mots & plusieurs autres courbes, sont des courbes à nœuds.

Dans la *fig. 42* de l'analyse, les points *A* sont autant de nœuds, voy. COURBE. Ainsi un nœud n'est autre chose qu'un point double, voy. DOUBLE, MULTIPLE & POINT, formé non par deux branches différentes d'une même courbe, mais par deux parties d'une même branche qui forment un cours continu, revient sur elle-même & se coupe. (O)

**NŒUDS**, c'est le nom qu'on donne en *Astronomie* aux deux points où l'orbite d'une

planete coupe l'écliptique. Voy. ORBITE & ECLIPTIQUE.

Tels sont les deux points *C* & *D* (*Planc. Astron. fig. 33*) le nœud *C*, d'où la planete part pour monter vers le nord au dessous du plan de l'écliptique, est appelé nœud boréal, nœud ascendant, & autrefois tête du dragon, & se marque ainsi  $\Omega$ . Voyez ASCENDANT & DRAGON.

L'autre nœud *D*, d'où la planete descend vers le sud, est appelé nœud austral, nœud descendant, & autrefois queue du dragon; on le marque ainsi  $\Psi$ ; la ligne droite *DC*, qui est la commune section des deux cercles, est appelée ligne des nœuds.

La ligne des nœuds de la lune se meut d'un mouvement rétrograde, & acheve sa révolution en dix-neuf ans; c'est-à-dire qu'elle met ce temps-là à revenir à un point de l'écliptique, d'où elle est partie. V LUNE.

Quand la lune est dans les nœuds, elle est aussi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque période. Quand elle est à sa plus grande distance des nœuds, savoir, aux points *EF*, on dit alors qu'elle est dans ses limites. Voyez LIMITE.

Quand il y a éclipse, soit de lune, soit de soleil, la lune doit être dans un des nœuds ou au moins en être fort proche. Voyez ECLIPSE, PLANETE, &c.

On observe que les nœuds de l'orbite de saturne & de celle de jupiter ont aussi un mouvement, & cela vient de l'action que ces planetes exercent l'une sur l'autre, & qui les empêche de se mouvoir dans des plans exacts; cette même action mutuelle des planetes doit affecter plus ou moins sensiblement leurs nœuds, & même ceux des cometes. Voy. PROBLÈME des TROIS CORPS.

Pour déterminer les nœuds des planetes, c'est-à-dire, la position de la ligne des nœuds, on entend que la planete se trouve dans l'écliptique, ce qui arrive lorsque sa longitude observée est nulle, & par deux observations de cette sorte, on détermine aisément avec le secours de la trigonométrie, la position de la ligne des nœuds. Voy. Keill, *introd. ad veram Astron. ch. xxvij*. Chambers. (O)

*Observations de M. la Lande sur la quantité du mouvement rétrograde des planetes.*

Depuis qu'on observe les nœuds des plane-

tes avec soin , on a reconnu qu'ils ont tous un mouvement rétrograde , insensible dans l'espace de quelques années , mais qui dans l'espace de quelques siècles n'a pu échapper aux astronomes ; ce mouvement est une fuite nécessaire de l'attraction des autres planetes , comme je l'ai fait voir fort en détail dans les *mémoires* de l'académie 1758 & 1761 ; on en verra bientôt la raison quand nous parlerons des effets de l'attraction. Voici la quantité de ce mouvement , d'après mes nouvelles tables dans lesquelles j'ai combiné les observations avec la théorie. J'y ai joint la position du *nœud* pour 1750 , que j'ai déterminé par de nouvelles observations , comme on le peut voir dans mon *astronomie*.

	Nœud en 1750.	Mouv. annuel.
Mercuré	13 15° 21' 15"	45'
Vénus	2 14 26 18	31
Mars	1 17 36 30	40
Jupiter	3 8 16 0	60
Saturne	3 21 31 17	30

Le mouvement du *nœud* de chaque planete est le résultat de l'attraction de toutes les autres planetes ; car il n'en est aucune qui n'influe plus ou moins sur les *nœuds* de toutes les autres. Mais comme ce mouvement , qui est uniforme sur l'orbite de la planete qui le produit , doit se rapporter dans nos tables au plan de l'écliptique , il est nécessaire d'y réduire tous ces mouvements qui se font sur des orbites différentes , pour en composer un seul mouvement sur l'écliptique ; c'est cette réduction qui rend direct le *nœud* de jupiter ; car il est naturellement rétrograde sur l'orbite de saturene qui en est la cause principale ; mais il devient direct quand on le rapporte à l'écliptique. Je vais expliquer ici les principes de ces variations , parce qu'ils sont importants & qu'ils m'ont fait découvrir dans les orbites des satellites de jupiter la cause des phénomènes qui jusqu'alors avoient paru inexplicables.

Soit  $CB$  (*fig. 40 des planches d'astronomie, suppl. des planches*) l'écliptique ,  $CA$  l'orbite de jupiter ,  $BA$  l'orbite de saturene ; le *nœud* de jupiter en  $C$  , & celui de saturene en  $B$ . La différence  $CB$  est de  $13^\circ$  , l'in-

clinaison  $C$  de l'orbite de jupiter est de  $1^\circ 19'$  , & l'inclinaison  $B$  de l'orbite de saturene est de  $2^\circ 30'$  . En résolvant le triangle  $ABC$  , on trouve  $AC$  de  $27^\circ$  , & l'angle  $A$  ou l'inclinaison de l'orbite de jupiter sur celle de saturene  $1^\circ 15'$  par l'effet naturel de l'attraction de saturene sur jupiter ; le point d'intersecion  $A$  de l'orbite de jupiter sur celle de saturene doit retrograder dans le sens contraire au mouvement de jupiter , comme on le verra bientôt ; mais l'angle  $A$  des deux orbites ne change point par le mouvement du *nœud* ; ainsi le *nœud* ira de  $A$  en  $a$  ; & comme l'inclinaison  $A$  n'éprouve aucun changement , les cercles  $AC$  &  $ac$  resteront paralleles dans leurs parties voisines de  $Aa$  ; par conséquent leur intersecion  $D$  sera éloignée du point  $A$  de  $90''$  . Ainsi le triangle  $ABC$  se changera en un triangle  $abc$  , les angles  $A$  &  $B$  étant constants ; & le *nœud*  $C$  de l'orbite de jupiter sur l'écliptique passera en  $c$  ; il aura donc un mouvement direct  $Cc$  , quoique le mouvement  $Aa$  ait été rétrograde , c'est-à-dire , vers l'occident ou vers la droite , dans la *figure 40*.

Ainsi il est vrai que l'action des planetes les unes sur les autres cause dans les *nœuds* un mouvement rétrograde sur l'orbite de la planete troublante ou de la planete qui par son attraction produit ce mouvement ; cependant le mouvement des *nœuds* sur l'écliptique devient quelquefois direct , ou suivant l'ordre des signes , comme dans le cas du *nœud* de jupiter dont je viens de parler , qui avance de  $60''$  , ou  $10'$  plus que les équinoxes. C'est sur-tout lorsque la planete troublante a son angle d'inclinaison  $B$  plus grand que l'angle  $C$  de la planete troublée , que le mouvement du *nœud* de celle-ci est direct sur l'écliptique. Dans l'autre cas le point  $a$  tombe à droite du point  $C$  , c'est-à-dire , de l'autre côté de  $C$  par rapport au point  $B$  , le mouvement du *nœud*  $A$  se faisant vers l'occident , le mouvement  $Cc$  sur l'écliptique devient également rétrograde.

Le mouvement des *nœuds* des planetes est causé par l'attraction de chacune des autres ; & il est impossible qu'il y ait deux planetes tournantes autour du soleil dans deux plans différens , sans que toutes les

deux aient un mouvement dans leurs *nœuds*. On sentira même, sans aucune démonstration, qu'il est impossible qu'une planète attirée, dont l'orbite est dans un autre plan que celle de la planète perturbatrice, vienne jamais traverser le plan de celle-ci au même point où elle avoit passé dans la révolution précédente : elle doit à chaque fois le traverser plutôt qu'elle n'eût fait si la planète perturbatrice ne l'eût point attirée vers ce plan : elle a sans cesse une détermination vers le plan où se trouve la planète qui l'attire, & elle ne peut obéir à cette force qu'en arrivant à ce plan un peu avant la fin de cette révolution.

Soit  $DMN$  (fig. 41, ) l'écliptique :  $LABN$  l'orbite de la lune que nous prendrons pour exemple, c'est-à-dire, l'orbite où la lune étoit d'abord en parcourant l'arc  $LA$  ; le soleil étant placé dans le plan de l'écliptique  $DN$ , il est clair qu'en tout temps la force du soleil tend à rapprocher la lune du plan de l'écliptique ou de la ligne  $DN$  dans laquelle se trouve le soleil ; ainsi lorsque la lune tend à parcourir dans son orbite un second espace  $AB$  égal à l'espace  $LA$  qu'elle venoit de parcourir, la force du soleil tend à la rapprocher de l'écliptique  $ND$  d'une quantité  $AE$  ; il faut nécessairement que la lune, par un mouvement composé, décrive alors la diagonale  $AC$  du parallélogramme  $AECB$ , en sorte que son orbite devienne  $ACM$ , au lieu de  $LAB$  ; c'est pourquoi le *nœud*  $N$  de cette orbite change continuellement de position, & va de  $N$  en  $M$  dans un sens contraire au mouvement de la lune que je suppose dirigé de  $A$  vers  $N$  : donc le mouvement du *nœud* d'une planète est toujours rétrograde par rapport à l'orbite  $DN$  de la planète qui produit ce mouvement. La même figure fait voir pourquoi l'attraction du soleil change l'inclinaison de l'orbite lunaire : la lune obligée de changer sa direction primitive  $LABN$  en une direction nouvelle  $ACM$ , rencontrera l'écliptique  $NDM$  au point  $M$  sous un nouvel angle  $AMD$  différent de l'inclinaison  $AND$  que la lune affectoit auparavant ; mais ce changement d'inclinaison étant insensible dans les autres planètes, nous n'en parlerons point ici ; d'ailleurs ce

changement est périodique, & il ne s'accumule point ; car si l'orbite trouble  $ACM$ , fait en  $M$  un plus grand angle d'inclinaison que l'orbite primitive en  $N$ , il arrivera le contraire quand la lune aura passé le *nœud*  $N$ , en sorte que l'inclinaison se rétablira par les mêmes degrés. Il n'y a que les *nœuds* dont le mouvement est toujours du même sens, & qui rétrogradent de plus en plus, soit que la lune tende à son *nœud*, soit qu'elle s'en éloigne. Ce mouvement des *nœuds* produit des changemens dans les inclinaisons des orbites planétaires, lorsqu'on les rapporte à l'écliptique, & sur-tout dans les inclinaisons des satellites de jupiter. Voy. SATELLITES. J'ai donné avec un grand détail le calcul du mouvement de chaque planète produit par l'action de toutes les autres dans les *mémoires de l'académie pour 1758 & 1761*. M. Euler, M. d'Alembert, M. Clairaut ont donné le calcul du mouvement des *nœuds* de l'orbite lunaire, mouvement qui est beaucoup plus composé, à cause de l'attraction du soleil. (M. DE LA LANDE.)

NŒUD, (en Chirurgie.) *nodus, calus, topus* ; c'est même chose que *nodus, voy.* NODUS ; ce terme se dit particulièrement de ces tumeurs dures & gypseuses qui se forment aux jointures des vieux goutteux, & qui se nomment proprement en latin *tophi*. Voy. TOPHUS.

NŒUD DU CHIRURGIEN ; c'est un *nœud* qu'on fait en passant deux fois le fil dans la même anse ; on se sert du *nœud du chirurgien* pour la ligature des vaisseaux, & l'on assujettit ce *nœud* par un autre qui est simple. Le *nœud* double se fait le premier, afin qu'il ne puisse point se relâcher pendant qu'on fait l'anse pour le second *nœud*. (Y)

NŒUD DE MARBRE, (Architect.) ce sont des duretés par veines ou taches dans les marbres. On appelle *émeril* les *nœuds* de couleur de cendre dans le marbre blanc ; ils sont très-difficiles à travailler. Les ouvriers donnent le nom de *clous aux nœuds* des autres marbres.

NŒUDS DE SERRURERIE, ce sont les différentes divisions qui se font dans les charnières de fiches ou couplets, de portes ou fenêtres, par où le clou ou la rivure passent. Il y a des fiches à deux, à trois & à quatre *nœuds*. (D. J.)



**NŒUD**, (*Jardinage.*) signifie proprement la partie de l'arbre par où il pousse ses branches, ses racines, & même son fruit. Voyez *Arbre*, *Branche*, &c.

Le bois est plus dur & plus serré dans les *nœuds*, que dans le tronc ni dans les branches, mais aussi il est plus sujet à s'éclater. On taille la vigne & les arbres nains, au premier & au second *nœud* du nouveau jet.

Les *nœuds* des plantes servent à fortifier la tige, & sont comme des tamis qui filtrent, qui purifient & qui affinent le suc qui sert à les nourrir.

**NŒUDS**, (*Marine*) *nœuds* de la ligne de Lock sont des *nœuds* espacés ordinairement les uns des autres de quarante-deux à cinquante piés, par le moyen desquels on estime le chemin du vaisseau, en mesurant la longueur de la partie de cette corde qu'on a dévidé pendant une demi-heure; car le vaisseau fait autant de milles par heure qu'on a filé de *nœuds*, en supposant qu'il aille toujours également, & ayant égard aux courans & à la dérive, &c. Voyez *Lock*.

**NŒUD. ORDRE DU NŒUD**, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1352 par la reine Jeanne I, à l'occasion de la paix conclue entre elle & le roi de Hongrie, au moyen de son mariage avec Louis, prince de Tarante.

Cet ordre étoit composé de soixante chevaliers. Clément VI l'approuva & lui donna la règle de S. Basile; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ses instituteurs vécutent.

**NŒUD D'UNE QUESTION**, (*Logiq. raisonn. Métaphys.*) Ce mot se dit des principes reconnus qui servent à décider une question qu'on trouve peut-être embarrassante. Il ne faut pas confondre ces principes avec les argumens superficiels qu'on tire des lieux communs, qui tendent plutôt à nous amuser qu'à découvrir la vérité, l'unique but d'un esprit inquisiteur. Par exemple, supposé que l'on demande si le grand-seigneur a droit de prendre tout ce qu'il veut de son peuple? on ne sauroit bien répondre à cette question sans examiner d'abord si les hommes sont naturellement égaux; car c'est-là le *nœud de la*

*question*. Cette vérité une fois prouvée, on n'a qu'à la retenir au milieu des disputes qui s'agitent sur les différens droits des hommes unis en société; & l'on trouvera combien elle influe pour décider non seulement la question du prétendu droit despotique d'un souverain à l'égard de ses sujets, mais plusieurs autres questions qui s'y rapportent indirectement, & dont la décision paroît difficile. *Locke (D. J.)*

**NŒUD**, (*Poésie dram. & épiq.*) Le *nœud* est un événement inopiné qui surprend, qui embarrasse agréablement l'esprit, excite l'attention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le dénouement vient ensuite calmer l'agitation où on a été, & produit une certaine satisfaction de voir finir une aventure où l'on s'est vivement intéressé.

Le *nœud* & le dénouement, sont les deux principales parties du poème épique & du poème dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les sentimens, les épisodes, & tout ce qui compose ces deux poèmes, ne touchent que les habiles dans l'art poétique dont ils connoissoient les préceptes & les beautés; mais le *nœud* & le dénouement bien ménagés, produisent leurs effets également sur tous les spectateurs & sur tous les lecteurs.

Le *nœud* est composé, selon Aristote, en partie de ce qui s'est passé hors du théâtre avant le commencement de l'action qu'on y décrit, & en partie de ce qui s'y passe; le reste appartient au dénouement. Le changement d'une fortune en l'autre, fait la séparation de ces deux parties. Tout ce qui le précède est de la première; & ce changement avec ce qui le suit regarde l'autre.

Le *nœud* dépend entièrement du choix & de l'imagination industrieuse du poète, & l'on n'y peut donner de règle, sinon qu'il y doit ranger toutes choses selon la vraisemblance ou le nécessaire, sans s'embarrasser le moins du monde des choses arrivées avant l'action qui se présente.

Les narrations du passé importent ordinairement, parce qu'elles gênent l'esprit de l'auditeur, qui est obligé de charger sa mémoire de ce qui est arrivé plusieurs années auparavant, pour comprendre ce qui s'of-

fre à sa vue. Mais les narrations qui se font des choses qui arrivent & se passent derrière le théâtre depuis l'action commencée, produisent toujours un bon effet, parce qu'elles sont attendues avec quelque curiosité, & font partie de cette action qui se présente. Une des raisons qui donne tant d'illustres suffrages à Cinna, c'est qu'il n'y a aucune narration du passé, celle qu'il fait de sa conspiration à Emilie étant plutôt un ornement qui chatouille l'esprit des spectateurs, qu'une instruction nécessaire de particularités qu'ils doivent savoir pour l'intelligence de la suite. Emilie leur fait assez connoître dans les deux premières scènes, que Cinna conspiroit contre Auguste en sa faveur; & quand son amant lui diroit tout simplement que les conjurés sont prêts pour le lendemain, il avanceroit autant pour l'action que par les cent vers qu'il emploie à lui rendre compte & de ce qu'il leur a dit, & de la manière dont ils l'ont reçu. Il y a des intrigues qui commencent dès la naissance du héros, comme celle d'Héraclius; mais ces grands efforts d'imagination en demandent un extraordinaire à l'attention du spectateur, & l'empêchent souvent de prendre un plaisir entier aux premières représentations, à cause de la fatigue qu'elles lui causent.

Au reste, le *nœud* doit être toujours naturel & tiré du fond de l'action; & c'est une règle qu'on doit observer indispensablement dans le poëme dramatique comme dans le poëme épique. Dans l'Odyssée, c'est Neptune qui forme le *nœud*; dans l'Enéide, c'est la colère de Junon; dans Télémaque, c'est la haine de Vénus. Le *nœud* de l'Odyssée est naturel, parce que naturellement il n'y a point d'obstacle qui soit plus à craindre pour ceux qui vont sur mer, que la mer même. L'opposition de Junon dans l'Enéide, comme ennemie des Troyens, est une belle & ingénieuse fiction. Enfin, la haine de Vénus contre un jeune prince qui méprise la volupté par amour de la vertu & dompte ses passions par les secours de la sagesse, est une fable tirée de la nature, qui renferme en même temps une excellente morale. (D. J.)

NŒUD, (*Hydr.*) On joint deux tuyaux de plomb par des *nœuds* de soudure; ceux

de bois & de grès par des *nœuds* de mastlic. (K)

NŒUD DE CHARIOT, (*Artillerie*) c'est le *nœud* que font les conducteurs de chariots, quand ils passent des cordages dans les rouages pour relever des pièces renversées. (D. J.)

NŒUD D'ÉPAULE, en terme d'Aiguilletier; voyez Aiguillette.

*Nœud de l'Artificier*, c'est une suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâches, qu'on serre en tirant les deux extrémités, pour retenir, par leur frottement, le ressort de la ficelle d'un simple tour, qui le fait lâcher avant qu'on ait pu lier les bouts.

NŒUD, (*Bas au métier.*) V cet article.

NŒUD, terme de chaudronnier; c'est un ornement qui s'attache au milieu de la première branche d'une trompette, & dans laquelle la seconde branche passe.

NŒUD, (*Jardinage.*) voyez NOUER, par rapport aux fruits. On dit un *nœud* en fait d'ornemens de parterre; c'est ce qui lie plusieurs rainceaux ensemble, comme seroit une agraffe.

NŒUD, (*Maréchal.*) se dit dans les animaux des jointures de quelques-uns de leurs os, & particulièrement de la queue des chevaux, des chiens & des chats.

*Nœud de collier*, c'est chez les metteurs-en-œuvre des espèces de rosette de plusieurs feuilles en pierreries, dont les dames se servent quelquefois au lieu de collier. Il y en a qu'on appelle *nœud bouffans*, parce qu'ils sont plus touffus & plus épanouis que les autres.

NŒUD, terme de marchand de modes; se dit pareillement des choses qui servent à en attacher & à en nouer d'autres ensemble, ou du moins qui semblent servir à cet usage, quoiqu'elles ne soient le plus souvent que de pur ornement. Tels sont les *nœuds* de chapeau, les *nœuds* d'épaule, les *nœuds* d'épée, & les *nœuds* de diamans, de rubis, de perles, ou autres pierreries. Les lapidaires & joailliers montent & vendent ceux-ci; les autres sont du commerce des tissutiers-rubanniers, & des marchands-merciers qui font le commerce de la rubannerie. Savary. (D. J.)

NŒUD A QUATRE, en terme de marchand

de modes ; est un ornement de ruban noué en deux feuilles de chaque côté. On fait aussi des *nœuds* à deux feuilles , mais plus rarement , parce qu'ils garnissent moins.

**NŒUD D'ÉPAULE**, en terme de marchand de modes , est une aiguillette de plusieurs doubles de rubans d'or ou d'argent , & même de soie , à chaque bout inférieur desquels on attache des pentes : voyez **PENTES**. Les autres , assemblés l'un sur l'autre , se plissent le plus près qu'il est possible , se percent d'une boutonniere , ou se cousent à l'habit.

**NŒUD D'ÉPÉE** , en terme de marchand de modes ; est un ruban de telle ou telle grandeur , uni ou broché , &c. à un bout duquel on fait un *nœud* à quatre , & que l'on tourne par l'autre autour de la branche de l'épée. Quelquefois on attache une pente sous le *nœud* à quatre pour plus grand enjolivement. Voyez *Nœud à quatre* & *Pente*.

**NŒUD DE MANCHES** , en terme de marchand de modes ; sont des *nœuds* de rubans à quatre feuilles que l'on attache sur la manche de la robe d'une dame , juste au pli du bras en dessus. Ces rubans doivent être de même couleur que le reste de la parure. Voyez *Parure*.

*Nœud d'aiguier* ou autre ouvrage , en terme d'orfèvre en gros ; c'est un ornement qu'on voit entre le corps & le pié d'une aiguier ou autre ouvrage. Il est enrichi de plusieurs moulures qui se succèdent en s'avancant l'une sur l'autre jusqu'au milieu du *nœud*.

**NŒUD** , terme de plomberie ; c'est l'endroit par lequel on joint ensemble avec de la soudure deux ou plusieurs tuyaux de plomb. Un mémoire sur le prix des ouvrages de plomberie , porte que les tuyaux de plomb pour les fontaines , soudés de long avec *nœuds* de soudure pour les joindre , se paient quatorze livres dix sous le cent pesant en œuvre , y compris les tranchées pour les mettre en place , & le remplissage des tranchées.

**NŒUDS** , (*Rubannier*.) Lorsqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit , & que l'on veut que l'ouvrage soit d'un même morceau , voici comme il faut s'y prendre : on coupe une partie des fils de cette piece

ajoutée d'inégale longueur à l'autre partie de la même piece , ensuite on en fait autant à la piece qui finit , observant que la partie courte de l'une doit s'unir avec la partie longue de l'autre ; & cela pour éviter que tous les *nœuds* de cette jonction ne se trouvent en un seul & même tas , ce qui causeroit une extrême difformité dans l'ouvrage , outre que le travail en deviendroit très-difficile par la confusion de cet assemblage de *nœuds*. Ces extrémités , ainsi coupées inégalement , sont unies ensemble par le moyen d'un *nœud* à chaque brin de soie , avec celui qui lui doit succéder : on entend assez qu'un court doit être noué avec un long , ou un long avec un court ; par conséquent les *nœuds* se trouvent partagés en deux distances , qui font moins d'effet dans l'ouvrage & y causent moins de difformité.

**NŒUDS DES RAMES**, terme de rubannier : voici ce que c'est. Après l'entier passage des rames , comme il a été enseigné à son article ; & supposant toujours , ainsi que nous avons fait jusqu'à présent , un dessin à six retours , il faut former les *nœuds* ; & voici comment : toutes les rames en général arrangées , comme il a été dit , sur les rouleaux & à travers leurs différentes grilles , sont actuellement attachées à leur pierre , il faut les prendre six à six pour faire un *nœud*. Ces six rames seront prises sur le premier rouleau du porte-rames de devant , mais dans six grilles différentes ; on les passera plusieurs fois entre les doigts pour leur donner une égale tension , ce qui veut dire qu'il n'y en ait point de plus lâche l'une que l'autre ; ensuite on les attache ensemble par un même *nœud* , c'est-à-dire , que les six rames forment ce *nœud* , & c'est à l'extrémité de ces six rames que l'on attache la liffette , ceci regarde également le glacis , comme la figure. Voyez *Figure* , *Glacis* , *Rouleaux* , *Rames* , & *Liffettes*.

**NŒUD** , s. m. terme de sculpteurs & de marbriers. On appelle de la sorte , en terme de sculpteurs & de marbriers , des endroits qui se trouvent dans le marbre à peu près comme les *nœuds* qui sont dans le bois. Ils sont si durs que les meilleurs outils rebrouffent contre. On se fert ordinairement de la marteline pour les enlever. Ces *nœuds* sont tou-

jours un défaut dans les marbres, particulièrement dans les marbres blancs. (D. J.)

**NŒUD**, *terme de ferrurerie*, est en terme de ferruriers & d'ouvriers sur métaux, qui montent des ouvrages à charnières, ces divisions élevées, rondes, & percées dans le milieu, qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui sont toutes traversées & liées ensemble par une broche ou un clou rivé.

Il y a des fiches à plusieurs *nœuds*; celles qu'on appelle *fiches à chapelet*, en ont quelque fois au de-là de vingt.

**NŒUD**, *terme de tisserand*, c'est un *nœud* très-ferme, & qui n'est point sujet à se lâcher, dont les tisserands & les autres ouvriers qui travaillent de la navette, se servent pour rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leurs ouvrages qui se rompent en travaillant.

On dit *esnouer un drap*, une *étoffe de laine*, pour dire, en ôter ces sortes de *nœuds* avec de petites pinces de fer.

**NŒUD**, *terme de verrerie*, est ce gros bouton ou épaisseur de verre qui reste au milieu de ce que les vitriers appellent un *plat de verre*. On nomme aussi ce *nœud* la *boudine* & *l'œil de bœuf*.

**NŒUDS**, *terme de chasses*, morceaux de chair qui se levent aux quatre flancs du cerf.

**NŒUDS**, (*Musiq.*) voyez *explication de la planche XVI de musique dont la figure I représente les nœuds; pour éviter les répétitions nous y renvoyons les lecteurs.*

**NOFESCH**, (*Litholog. sacrée.*) mot hébreu qui signifie quelque *Pierre précieuse*; mais quelle est cette pierre précieuse; les commentateurs du vieux testament sont encore à le savoir. Voici la conjecture la plus heureuse. *Nofesch* paroît dériver de la racine *fuch*, qui veut dire une *escarabucle*, un *rubis*; or comme dérivant de cette racine, il est naturel de penser qu'il désigne une *Pierre rouge*, & point une pierre d'une autre couleur. Mais puisque *fuch* veut dire un *rubis*, *nofesch* signifiera quelque *Pierre précieuse* approchant du rubis par la couleur; ce sera donc vraisemblablement le *grenat*, & même d'autant mieux que la langue hébraïque n'a point de terme, de notre connoissance, pour signifier le *grenat*. (D. J.)

**NOGA**. (*Diète.*) Les qualités diététiques de cette espèce de friandise doivent être

estimées par celles des amendes & du miel; (voyez *Amendes* & *Miel*.) Ce dernier ingrédient a reçu pourtant une altération dans la cuite qu'exige la préparation du *noga*. Il est devenu plus visqueux; il a acquis de la *creté*. Aussi cet aliment empâte la bouche, rend la salive gluante, & excite une soif incommode. Il est d'ailleurs sujet à causer des aigreurs, des vents, & des dévoiements. En tout, c'est une mauvaise drogue que le *noga*. (b)

**NOGARO**, (*Géog.*) petite ville de France en Gascogne, capitale du bas Armagnac, sur la Midouze, à quatre lieues d'Aire. Il s'y est tenu deux conciles, l'un en 1290, & l'autre en 1315. *Long.* 27, 50; *lat.* 43, 40.

**NOGENT**, (*Géog.*) grand bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, sur le bord de la Seine. Ce lieu est fort ancien, & son nom latin étoit *Novigentum* ou *Novientum*. C'étoit déjà une bourgade au commencement du v<sup>e</sup> siècle sous les enfans de Clovis. Ce fut là où Clodoald, vulgairement appelé *Saint-Cloud*, fils de Clodomir, se retira dans un monastère qu'il y fit construire, & dans lequel il mourut vers l'an 560. La dévotion que le peuple lui portoit, a fait changer le nom de *Nogent* en celui de *Saint-Cloud*. Voy. *Saint Cloud*. (D. J.)

**NOGENT-LE-ROI**, (*Géog.*) en latin moderne *Novigentum-regis*; petite ville de France, dans l'Orléanois, à 5 lieues de Chartres, & à 4 de Dreux. Elle est située dans un vallon où l'Eure commence à porter bateau. *Long.* 28, 55; *lat.* 48, 30.

C'est ici que Philippe de Valois décéda le 23 août 1350; quoiqu'il n'eût que 57 ans, dit Brantôme, il mourut vieux & cassé. Il avoit épousé en secondes nocces, Blanche d'Evreux qui étoit dans la fleur de la jeunesse, & la plus belle princesse de son temps; il l'aima beaucoup; & elle avança sa carrière en répondant trop à sa passion.

Ce prince eut par engagement du roi de Majorque, les comtés de Roussillon & de Cerdeigne dans les Pyrénées, il acquit de lui la baronnie de Montpellier en Languedoc; enfin il paya beaucoup d'argent pour le Dauphiné. Tout cela est assez surprenant dans un regne si malheureux; mais l'impôt du sel, le haussément des tailles, les infidélités

Ités sur les monnoies lui donnerent les moyens de faire ces acquisitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri ; & si Philippe VI eut d'abord le surnom de *fortuné*, son peuple ne put jamais prétendre à ce beau titre ; & lui-même en déchet bien depuis la bataille de Crécy. (D. J.)

NOGENT-LE-ROU, (Géog.) gros bourg de France, dans le Perche dont il prétend être le chef-lieu, sur l'Huifne, au diocèse de Sées, élection de Mortagne. Ce lieu a pris son nom de *Rotrou*, comte de Perche ; & c'est pourquoi on l'appelle en latin *Novigentum-Rotrodi* ou *Rotroci*. Il est à douze lieues S. E. d'Alençon, 12 N. E. du Mans, 28 S. O. de Paris. Long. 18, 22 ; lat. 48, 20.

C'est la patrie de Belleau (Rémy), ancien poète françois qui mourut à Paris en 1577. Il a fait une *traduction des odes d'Anacréon*, en vers françois, où il regne quelquefois de la naïveté & des graces naturelles ; mais ses *pastorales* ne pouvoient plaire qu'à Ronfard. (D. J.)

NOGENT-SUR-SEINE, (Géog.) petite ville de France, en Champagne, sur la Seine, à 9 lieues de Montereau, 12 de Troyes & à 22 de Paris. Il y a bailliage, Maréchaussée, & grenier à sel. Long. 21, 3 ; lat. 48, 25.

NOGUET, s. m. *terme de Vannier*, espece de grand panier d'osier, très-plat, plus long que large, dont les angles sont arrondis, & les bords n'ont qu'environ deux pouces de hauteur ; il a une anse de châtaigner qui le traverse dans sa largeur, & qui sert à le tenir. Les femmes le portent sur la tête, & le posent sur une toile roulée & pliée en rond qu'elles nomment un *torillon* ; les hommes qui s'en servent le tiennent à la main.

L'usage du *noguet* est pour y arranger de petits paniers de fruits, comme de pêches, d'abricots, de figues & de prunes que les fruitiers & fruitieres crient dans les rues, ou pour y mettre en été les pots de crème & les petits fromages dressés dans des éclisses, que vendent les laitieres.

Le *noguet* de ces derniers est garni de fer blanc, de crainte que le petit-lait qui se filtre à travers des éclisses ne puisse gâter les femmes qui portent ce panier sur leur tête. *Dictionn. de Comm.* (D. J.)

NOHESTAN, s. m. (*Hist. eccléf.*) C'est le nom qu'on donna, du temps d'Ezéchias roi de Juda, au serpent d'airain que Moïse avoit élevé dans le désert, ainsi qu'il est rapporté dans les nombres, c. xxj, v. 8, & qui s'étoit conservé jusqu'à ce temps parmi les Israélites.

Le peuple superstitieux s'étant laissé aller à rendre un culte particulier à ce serpent, Ezéchias le fit briser, & lui donna par dérision le nom de *nohestan* : comme qui diroit *ce petit je ne sais quoi d'airain*, ou *ce petit serpent d'airain* ; car en hébreu *nabas* ou *nabach* signifie un *serpent* & de *l'airain*.

On montre cependant encore aujourd'hui dans l'église de saint Ambroise à Milan un serpent d'airain, que l'on prétend être celui que Moïse éleva dans le désert ; mais on fait certainement par l'écriture sainte, IV. Reg. xxxvij, 4, qu'Ezéchias fit mettre celui-ci en pieces de son temps, c'est-à-dire, vers l'an du monde 3278, & 722 ans avant Jesus-Christ. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NOIR. (*Art. méchan.*) Le noir est la couleur la plus obscure de toutes, & la plus opposée au blanc.

Il y a plusieurs sortes de *noirs* qui entrent dans le commerce, qui seront expliquées ci-après : savoir, le *noir* de teinturiers, le *noir* d'Allemagne, le *noir* d'ivoire, ou *noir* de velours, *noir* d'os, le *noir* de cerf, le *noir* d'Espagne, le *noir* de fumée ou *noir* à noircir, le *noir* de terre, & le *noir* des corroyeurs.

NOIR D'ALLEMAGNE, (*Teinture.*) Ce *noir* se fait avec de la lie de vin brûlée, lavée ensuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec de l'ivoire, des os ou des noyaux de pêche aussi brûlés. C'est de ce *noir* dont les imprimeurs en taille-douce se servent. Ce *noir* vient ordinairement de Francfort, de Mayence & de Strasbourg, ou en pierre ou en poudre ; il s'en fait néanmoins en France qui n'est au dessous de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin dont ils se font ; celui de Paris est même plus estimé que celui d'Allemagne ; & les imprimeurs de taille-douce le trouvent plus doux.

Le *noir* d'Allemagne doit se choisir humide, sans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau *noir*, luisant, doux friable ou

facile à mettre en poudre , léger , & avec le moins de grains luisans que faire se peut , & s'il est possible , qu'il ait été fait avec l'ivoire , étant meilleure pour faire le beau *noir* que les os & les noyaux de pêches.

**NOIR DE CERF** ; c'est ce qui reste dans la cornue , après que l'on a tiré de la corne de cerf , l'esprit , le sel volatil , & l'huile. Ce résidu se broie avec de l'eau , & fait une sorte de *noir* qui est presque aussi beau & aussi bon que celui d'ivoire , & dont les peintres se peuvent très-bien servir.

**NOIR DE CHARBON**. Le *noir de charbon* se fait avec des morceaux de charbon bien nets & bien brûlés que l'on pile dans un mortier , & que l'on broie ensuite à l'eau sur le porphyre , jusqu'à ce qu'il soit assez fin. Alors on le met sécher par petit morceaux , sur du papier bien lisse. C'est un très-bon *noir* pour les tableaux , & également bon pour peindre à l'eau.

**NOIR DES CORROYEURS**. On appelle *premier noir* , chez les artisans qui donnent le corroyage aux cuirs , quand ils ont été tannés , la première teinte de cette couleur qu'ils appliquent sur les vaches , veaux ou moutons. Ce *noir* est fait de noix de galle , de lierre aigre & de ferraille. Le *second noir* est composé de noix de galle , de couperose , & de gomme arabique. C'est sur ce *noir* que se donnent les deux lustres.

**NOIR D'ESPAGNE** , (*Chymie & Pharm.*) C'est ainsi que l'on nomme le liège brûlé & réduit en charbon dans les vaisseaux fermés. On vante beaucoup l'usage de ce charbon pris en poudre pour arrêter les gonorrhées , & on le regarde comme un spécifique dans les incontinenances d'urine ; mais il est à propos d'employer ce remède avec prudence. Le *noir d'Espagne* incorporé avec de l'huile de lin , fait un liniment , que quelques auteurs regardent comme très propre à appaiser les douleurs que causent les hémorrhoides.

**NOIR DE FUMÉE** , (*Arts.*) c'est ainsi qu'on nomme une substance d'un beau noir , produite par des résines brûlées.

Toutes substances résineuses , telle que la résine des pins , des sapins , la térébenthine , la poix les bitumes étant brûlées , se réduisent en une matière charbonneuse , fort déliée , que l'on nomme *noir de fumée* ; mais

comme ces substances résineuses peuvent s'employer à d'autres usages , on ne se sert pour le faire , que de ce qui est resté dans le fond des chaudières où l'on a fait bouillir la résine , pour en faire de la poix ou du goudron. Pour cet effet , on allume des morceaux de ce résidu qui est très-inflammable , & on le laisse brûler dans une marmite placée au milieu d'un bâtiment ou cabinet carré , bien fermé de toute part , & tendu de toile ou de peaux de moutons. A mesure que la matière résineuse brûle , il en part une matière semblable à de la suie , qui s'attache à la toile ou aux peaux de moutons dont le cabinet est tendu. Lorsqu'on croit que le cabinet est suffisamment rempli de cette matière , on l'enlève pour la mettre dans des barils , & on la vend sous le nom de *noir de fumée* , ou de *noir à noircir*.

En Allemagne , où il se trouve de vastes forêts de pins & de sapins , on fait le *noir de fumée* en grand , & l'on construit des fourneaux uniquement destinés à cet usage. Ces fourneaux sont des cabinets carrés qui ferment très-exactement ; à leur partie supérieure est une ouverture sur laquelle on place une toile tendue de manière à former un cône ; à ce cabinet il communique une espèce de voûte horizontale , ou de tuyau de cheminée , au bout duquel est une espèce de four ; à l'ouverture de ce four on place les matières résineuses ou le bois chargé de résine , que l'on veut brûler pour faire le *noir de fumée*. Par ce moyen , la substance noire qui s'en dégage , passe par le tuyau de cheminée , & va se rendre dans le cabinet carré. Comme cette matière est légère , il y en a une grande quantité qui s'attache à l'intérieur du cône de toile qui est au dessus de ce même cabinet. Lorsqu'on croit qu'il s'y en est suffisamment amassé , on frappe avec des baguettes sur le cône de toile pour faire tomber le *noir de fumée* qui s'y étoit attaché ; par-là il retombe dans le cabinet , d'où on l'enlève pour le mettre dans des barils ou caisse de bois , & pour le débiter.

Le *noir de fumée* sert dans la peinture à l'huile , avec laquelle il s'incorpore parfaitement bien ; il ne peut servir dans la peinture en détrempe , vu qu'il ne se mêle point avec de l'eau. Cette substance entre aussi dans la composition de l'encre des imprimeurs. (—)

**NOIR DE FUMÉE**, (*Chimie.*) charbon volatilisé, ou plutôt *élançé* par le mouvement rapide de la flamme dans la combustion à l'air libre, & avec flamme des matières résineuses. *Voy. la fin de l'art. SUIE, Chimie.* Le *noir de fumée* n'est point proprement volatil : c'est avec raison que nous avons énoncé dans la précédente définition, qu'il étoit enlevé par une puissance étrangère, ce qui est bien différent de la volatilité chimique, voyez **VOLATIL**; & même cette manière d'être produit n'empêche point qu'il ne soit un corps très-fixe, jouissant à cet égard de la propriété générique de charbon, dont il est une véritable espèce. *Voyez CHARBON, Chimie. (B)*

**NOIR D'OS**, le *noir d'os* se fait avec les os de mouton, brûlés & préparés comme le *noir d'ivoire*. Il fait un *noir roux*, & l'on s'en sert beaucoup pour les tableaux; mais il est difficile à sécher, & l'on est obligé en le broyant à l'huile, de le tenir plus ferme que les autres couleurs, afin d'avoir la facilité d'y mettre la quantité nécessaire d'huile grasse ou sécative : on s'en sert rarement à l'eau.

**NOIR DE PÊCHES**, le *noir de pêches* se fait avec les noyaux de pêches brûlés comme le *noir d'ivoire*, & broyés très-fin sur le porphyre : il sert beaucoup pour les tableaux, & fait une teinte blancheâtre étant mêlé avec le blanc. On peut aussi s'en servir à l'eau.

**NOIR**, en *Peinture*, ce n'est pas avec le *noir* qu'on donne la plus grande force dans un tableau : les habiles peintres n'en emploient presque jamais de pur. On dit qu'il seroit à souhaiter que le blanc & le *noir* fussent aussi chers pour les commençans que l'outremer, parce qu'alors le prix les leur seroit épargner, & tenter d'autres moyens, soit qu'ils voulussent faire clair ou brun; au lieu qu'à force de les prodiguer, ils ne font ni l'un ni l'autre.

On se sert en peinture du *noir d'ivoire*, du *noir d'os*, du *noir de charbon*, *noir de noyaux de pêches*, *noir de fumée*; & pour la fresque, du *noir de terre*.

**NOIR**, terme de *plumassier*, on appelle *grandes noires* ou *noirs fins à pointe*, les plumes d'autruches *noires* de la meilleure qualité, & qui sont propres à faire des panaches. Les *petites noires à pointe plate*, sont au contraire de la moindre qualité, & ne ser-

vent qu'à faire des ouvrages de mercerie, comme bonnets d'enfans, écrans & autres semblables.

**NOIR DE ROUILLE**, c'est la même chose que le premier *noir* des corroyeurs.

**NOIR DE TERRE**, est une espèce de charbon qui se trouve dans la terre, dont les peintres se servent après qu'il a été bien broyé pour travailler à fresque.

On fait du *noir* avec de la noix de galle; de la couperose ou du vitriol, comme l'encre commune ou à écrire.

Il se fait encore du *noir* avec de l'argent & du plomb, dont on se sert à remplir les creux ou cavités des choses gravées.

**NOIR de metteur en œuvre**, est une poudre *noire* qui provient de l'ivoire brûlé & réduit en poudre, voy. **NOIR D'IVOIRE**. La façon de l'employer dépend de l'artiste. Il y a des pierres que l'on met en plein *noir*; alors on peint en *noir* tout le dedans du chaton, & on l'emplit même quelquefois de poudre sèche, afin que la pierre en soit totalement enveloppée. Il y en a d'autres auxquelles on ne met qu'un point *noir* sur la culasse, assez volontiers sous les roses que l'on met sur la feuille d'argent, on peint une étoile *noire* sur cette feuille. Il est assez difficile de donner des règles là dessus, cela dépend des circonstances; l'artiste attentif essaye souvent de plusieurs façons, & se fixe à celle qui donne plus de jeu à sa pierre, où qu'il déguise mieux sa couleur.

**NOIR D'IVOIRE**, le *noir d'ivoire* se fait avec des morceaux d'ivoire que l'on met dans un creuset ou pot bien lutté avec de la terre à potier, & que l'on met dans leur four lorsqu'il cuisent leurs poteries; il faut qu'il y reste autant que lesdites poteries pour devenir bien *noir* & bien cuit : il faut surtout bien prendre garde qu'il n'y ait aucun jour au creuset ou autre vase, autrement l'ivoire deviendroit blanc au lieu de noir, & se consumerait. Ce *noir* mêlé avec le blanc, fait une fort belle teinte grise : on s'en sert pour les tableaux, comme pour l'eau ou miniature.

**NOIR**, (*Teinture.*) le *noir* est la cinquième & dernière couleur du bon teint; l'opération qui le produit est précisément la même qui sert à faire de l'encre à écrire. On plonge l'étoffe dans un bain composé d'une déco-

tion de noix de galle & de dissolution de vitriol verd : il arrive nécessairement que l'acide vitriolique s'unissant à l'alkali de la noix de galle , abandonne le fer avec lequel il étoit uni dans le vitriol ; ce fer divisé en parties extrêmement fines , se loge dans les pores de l'étoffe , & y est retenu par le resserrement que la stipicité de la noix de galle y a causée , & par une espece de gomme qu'elle contient & qui l'y mastique. On ne remarque dans toute cette opération , aucun ingrédient qui ait pu donner du crystal de tartre , ou du tartre vitriolé , aussi la teinture *noire* n'est-elle pas à beaucoup près aussi solide que les autres , & elle ne résisteroit nullement , non plus que les gris qui en font les nuances.

Avant de teindre une étoffe en *noir* , les réglemens exigent qu'elle soit *guesdée* , c'est-à-dire qu'elle ait été teinte en bleu très-foncé : ce bleu dont la teinture est solide , sert en outre , en donnant à l'étoffe une couleur approchante du *noir* , à diminuer la quantité du vitriol qui , sans cela , seroit nécessaire , & qui rendroit l'étoffe rude. On pourroit employer au même usage le rouge foncé de garance , mais il en résulteroit deux inconvéniens ; le premier de faire subir à l'étoffe une premiere altération par l'action des sels du bouillon ; & le second , de donner au *noir* un œil rougeâtre & désagréable. On évite l'un & l'autre en donnant à l'étoffe une premiere teinture bleue , qui ne détruit pas l'étoffe , & qui loin d'altérer le *noir* , lui donne au contraire un velouté très-avantageux.

Le *noir* & le gris servent non seulement seuls , mais encore on les emploie pour brunir toutes les couleurs , & c'est pour cette raison qu'on nomme *bruniture* , la teinture *noire* ou grise qu'on donne à une étoffe déjà teinte d'une autre couleur. *Acad. roy. des scienc. 1750. (D. J.)*

NOIR ANTIQUE , (*Hist. nat.*) en italien , *nero antico* ; nom donné par les modernes à un marbre très-*noir* , fort dur & prenant un très-beau poli. Les anciens l'appeloient *luculleum marmor*.

NOIR EMPLATRE , ou *emplâtre de céruse brûlée* , voy. sa préparation au mot EMPLATRE. Cet emplâtre ne doit sa naissance qu'à une bisarrerie ou fantaisie d'ouvrier. C'est une préparation moins élégante que celle

de l'emplâtre de céruse blanc , sans avoir aucune propriété de plus. Il y a même apparence que le premier emplâtre *noir* qui ait été fait , est dû à l'ignorance ou à la négligence d'un artiste ; car l'emplâtre *noir* est un emplâtre manqué ou gâté , voyez EMPLATRE. Au reste ce qu'on appelle ici *brûlé* , n'est en effet que réduit : la céruse prétendue brûlée , n'est autre chose que du plomb qui a repris sa forme métallique , en empruntant du phlogistique de l'huile. Voyez RÉDUCTION. (b)

NOIR , (*Maréchal.*) poil du cheval. *Noir jais* , ou *maure* , ou *moreau* , ou *vif* , c'est le vrai *noir*. On appelle un cheval qui , quoique *noir* , a une teinte rouffâtre , *noir mal teint*.

NOIRCEUR , f. f. (*Physiq.*) c'est la couleur qui est occasionné par la texture des parties de la surface d'un corps , telle que les rayons de lumière qui tombent dessus sont amortis ou absorbés , sans se réfléchir que très-peu ou point du tout. La *noirceur* n'est donc pas proprement une couleur , mais la privation de toute couleur , voyez COULEUR & LUMIERE. La *noirceur* est directement opposée à la *blancheur* , qui vient de ce que les parties réfléchissent indifféremment tous les rayons qui tombent sur elles , de quelque couleur qu'ils soient , voy. BLANCHEUR. Newton dans son traité d'optique , montre que pour produire un corps de couleur *noire* , il faut que les corpuscules qui le composent soient moindres que ceux qui forment les autres couleurs ; parce que quand les particules composantes sont trop grandes , elles réfléchissent alors beaucoup de rayons ; mais si elles sont moindres qu'il ne faut pour réfléchir le bleu le plus foncé , qui est la plus sombre de toutes les couleurs , elles réfléchiront si peu de rayons que le corps paroitra noir. De-là il est aisé de juger pourquoi le feu & la putréfaction , en divisant les particules des substances , les rendent noires : pourquoi un habit noir est plus chaud qu'un autre habit , toutes choses d'ailleurs égales , c'est qu'il absorbe plus de rayons & en réfléchit moins , voyez CHALEUR : pourquoi une petite quantité de substances noires communiquent leur couleur aux autres substances auxquelles elles sont jointes ; leurs petites particules , par la



raison de leur grand nombre , couvrant aisément les grosses particules des autres : pour-quoi les verres qui sont travaillés & polis soigneusement avec du sable , rendent noir le sable aussi-bien que les particules qui se détachent du verre : pourquoi les substances noires s'enflamment au soleil , plus aisément que les autres ; ce dernier effet vient en partie de la multitude des rayons qui s'absorbent au dedans de la substance , & en partie de la commotion faite des corpuscules composans : pourquoi quelques corps noirs tiennent un peu de la couleur bleue ; ce qui se peut éprouver en regardant à travers un papier blanc des objets noirs , alors le papier paroîtra bleuâtre : la raison de cela est que le bleu obscur du premier ordre des couleurs , est la couleur qui approche le plus du noir , parce que c'est celle qui réfléchit moins de rayons , & que parmi ces rayons , elle ne réfléchit que les bleus. Donc réciproquement , si les corps noirs réfléchissent quelques rayons , ce doit être les bleus préférablement aux autres. *V. BLEU. Chambers. (O)*

**NOIRCEUR**, (*Médec.*) la couleur noire naturelle , & celle qui doit sa naissance à la teinture , n'annoncent rien de fâcheux ; mais celle qui vient d'une cause morbifique , est d'un mauvais présage.

Le sang , la graisse , la bile , la moëlle , les crachats , la mucofité , les matieres fécales , les matieres rejetées par le vomissement , l'urine , le pus & la pituite , sont sujets à acquérir une couleur *noire* , produite par la matiere de la mélancolie.

Ces humeurs corrompues & tombées dans le sphacèle , sont un triste pronostic dans les maladies aiguës ; comme l'inflammation , les fièvres érétypélateuses , malignes , épidémiques , la peste , la petite vérole. Elles sont également mauvaises dans les maladies chroniques , l'ictère , les contusions , les brûlures , & dans la congélation des membres , soit que ces matieres s'évacuent , soit qu'elles s'attachent aux parties , soit enfin que la mauvaise couleur de ces humeurs se manifeste à la peau.

La méthode curative demande de corriger , d'évacuer , de dissiper , d'adoucir la malignité. Il faut encore arrêter par les antiseptiques , autant qu'il est possible ,

le progrès de la corruption des humeurs.

**NOIRCIR**, v. act. & neut. (*Gramm.*) *noircir*, (neut.) c'est prendre de soi-même une couleur noire. *Noircir*, (act.) c'est enduire de cette couleur un objet.

**NOIRCIR**, (*Marine.*) c'est enduire les vergues & les mâts d'une mixtion faite de noir de fumée & de goudron , ou d'huile & de noir de fumée. On *noircit* les mâts près des souterreaux & de l'étembray , & les vergues par-tout.

**NOIRCIR**, *Arquebusier , Coutelier , Serurier , Fourbisseur , & autres ouvriers en fer.*) c'est après avoir donné à la lime & au marteau , à des pieces d'ouvrages la forme convenable , les faire chauffer bien chauds , & les froter avec de la corne de bœuf , afin de les garantir de la rouille.

**NOIRCISSEUR**, f. m. (*Teinture.*) les *noircisseurs* sont les ouvriers qui font l'achèvement des noirs. A Rouen ils entrent dans la communauté des teinturiers.

**NOIRE**, **MER**, partie de la Méditerranée , qui forme au fond de cette dernière comme une espece de golfe. *Voyez MÉDITERRANÉE.* Quelques anciens , entr'autres Diodore de Sicile , ont écrit que le pont-Euxin ou la *mer Noire* , n'étoit autrefois que comme une grande riviere ou un grand lac qui n'avoit aucune communication avec la mer de Grece ; mais que ce grand lac s'étant augmenté considérablement avec le temps par les eaux des fleuves qui y arrivent , il s'étoit enfin ouvert un passage d'abord du côté des isles Cyanées , & ensuite du côté de l'Hellespont. C'est sur ce témoignage des anciens que M. de Tournefort dit dans son *voyage du Levant* , que la *mer Noire* recevant les eaux d'une grande partie de l'Europe & de l'Asie , après avoir augmenté considérablement , s'ouvrit un chemin par le Bosphore , & ensuite forma la Méditerranée ou l'augmenta si considérablement , que d'un lac qu'elle étoit autrefois , elle devint une grande mer , qui s'ouvrit ensuite elle-même un chemin par le détroit de Gibraltar , & que c'est probablement dans ce temps que l'isle Atlantide , dont parle Platon , a été submergée. *Voyez ATLANTIDE.*

Cette opinion ne peut se soutenir , dès qu'on est assuré que c'est l'Océan qui coule dans la Méditerranée , & non pas la Mé-

diterranée dans l'Océan ; d'ailleurs M. Tournefort n'a pas combiné deux faits essentiels , & qu'il rapporte cependant tous deux : le premier , c'est que la *mer Noire* reçoit neuf ou dix fleuves , dont il n'y en a pas un qui ne lui fournisse plus d'eau que le Bosphore n'en laisse sortir ; le second , c'est que la mer Méditerranée ne reçoit pas plus d'eau par les fleuves , que la *mer Noire* ; cependant elle est sept ou huit fois plus grande , & ce que le Bosphore lui fournit , ne fait pas la dixième partie de ce qui tombe dans la *mer Noire* ; comment veut-il que cette dernière partie de ce qui tombe dans une petite mer , ait formé non-seulement une grande mer , mais encore ait si fort augmenté la quantité des eaux , qu'elles aient renversé les terres à l'endroit du détroit , pour aller ensuite submerger une île plus grande que l'Europe ? La mer Méditerranée tire au contraire au moins dix fois plus d'eau de l'Océan , qu'elle n'en tire de la *mer Noire* , parce que le Bosphore n'a que 800 pas de largeur dans l'endroit le plus étroit ; au lieu que le détroit de Gibraltar en a plus de 5000 dans l'endroit le plus serré , & qu'en supposant les vitesses égales dans l'un & dans l'autre détroit , celui de Gibraltar a bien plus de profondeur. *Hist. nat. gen. & part. tom. I. Voyez MER FLEUVE , COURANT , &c.*

NOIRE , RIVIERE , ( *Géog.* ) il y a dans l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle France , trois rivières nommées *rivières Noires* : l'une se rend dans le fleuve Saint-Laurent , l'autre se jette dans le lac des Illinois , & la troisième se perd dans le fleuve du Mississipi par les 43<sup>d.</sup> de *latit. sept.*

NOIRE , PIERRE , ( *Hist. nat.* ) *nigrica* , ou *nigritis* , *creta nigra* , *pnigites* , pierre noire , tendre , luisante , grasse au toucher , quelquefois très-âcre , & d'un goût vitriolique & astringent. Les ouvriers , qui l'appellent quelquefois *crayon noir* , s'en servent pour tracer des lignes. La meilleure espèce dont on se sert en France , vient de Normandie. On fait plus de cas de celle qui n'est point entremêlée de pyrites , & qui ne se vitriolise pas ; c'est-à-dire , à la surface de laquelle il ne se forme point une espèce de moisissure ; ce qui annonce qu'elle renferme des particules pyriteuses qui se sont décomposées.

On trouve deux carrières de cette *pierre noire* en Westphalie , dans l'évêché d'Osna-bruck près d'Essen ; elle est feuilletée comme de l'ardoise. On en transporte une très-grande quantité en Hollande : on prétend que les Hollandois s'en servent pour contrefaire l'encre de la Chine. Il passe près de ces carrières une rivière dont quelquefois les eaux sont entièrement noires. *Voyez Bruckman , epist. itin. centuria III , epist. ij. (—)*

NOIRE , s. f. est une note de musique qui se fait ainsi , ♯ ou ♭ , & qui vaut deux croches , ou la moitié d'une blanche.

Dans nos anciennes musiques on se servoit de plusieurs sortes de noires ; *noire* à queue , *noire* quarrée , *noire* en losange. Ces deux dernières espèces sont demeurées dans le plain-chant ; mais dans la musique on ne se sert plus que de la *noire* à queue. *Voyez VALEUR DES NOTES. (S)*

NOIRS , s. m. pl. ( *Comm.* ) est le nom d'une nation d'Afrique qu'on nomme ainsi à cause de la couleur de leur peau qui est *noire*. *Voyez* la raison de cette couleur sous l'article *NEGRE* , où nous avons aussi traité du commerce que les Européens font de ces *noirs* , tant dans le continent , que dans quelques îles de l'Amérique. ( *G* )

NOIRMOUTIER , ( *Géog.* ) île de l'Océan occidental sur la côte de la France , aux extrémités du Poitou & de la Bretagne , vers l'embouchure de la Loire. Cette île s'appeloit autrefois *Her* ou *Herio*. S. Philibert s'étant retiré dans cet endroit , y fonda vers l'an 674 , un monastère qui fut nommé *Hermoutiers* , & depuis *Noirmoutier* ou par corruption , ou à cause de l'habit noir des moines bénédictins qui l'occupoient. Mais depuis long-temps il n'y a plus de moines noirs dans le prieuré de S. Philibert : ce sont aujourd'hui des moines de Cîteaux.

Cette île a environ trois lieues de long , sept de tour , & une petite ville qui prend le nom de l'île , & qui peut contenir deux mille habitans. *Long. 15 , 24 ; lat. 46 , 55. (D. J.)*

NOISETTE , ( *Diète.* ) *Voyez* *AVELINE*. NOISETTIER , s. m. ( *Hist. nat. Botan.* ) *corylus* , genre de plante à fleur en chaton ,

Composée de plusieurs petites feuilles attachées à un axe en forme d'écaillés, sous lesquelles il y a beaucoup de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparés des fleurs : ils deviennent dans la suite une coque arrondie & osseuse ; cette coque est recouverte d'une enveloppe calcaireuse & frangée, & renferme une amande. Tournefort, *institut. rei herbar.* Voyez PLANTE. (I)

NOISETTIER, *corylus* en latin *hazel-nut-tree* en anglois, *haselstaude* en allemand, petit arbre que l'on cultive à cause de son fruit. C'est l'espece franche du coudrier qui vient dans les bois, & dont le *noisetier* ne differe que par son fruit, qui est plus gros & de meilleur goût : ainsi pour la description & les faits généraux, voyez COUDRIER.

*Caractere générique.*

Le *noisetier* porte sur le même individu des fleurs mâles & des fleurs femelles, à une grande distance les unes des autres ; les fleurs mâles sont des chatons écaillés & sans pétales ; à côté de chaque écaille se trouvent huit étamines courtes : bien au-dessous des chatons, ordinairement aux côtés des menues branches, s'ouvrent les fleurs femelles ; elles sont formées d'un calice découpé par les bords, d'où sort une houppe de filets purpurins : cette houppe repose sur un petit embryon arrondi qui occupe le centre ; l'embryon devient un fruit ovale, aplati vers la base, & comprimé vers le bout. Le fruit est une amande enfermée dans une enveloppe boiseuse ; il repose sur une substance charnue & épaisse, dont l'extension forme autour de la noisette une enveloppe membraneuse, découpée assez profondément, qui n'est point fermée par le haut, & n'est formée que par l'expansion du calice.

*Especies.*

1. *Noisetier* à stipules ovales & obtuses ; *noisetier* des bois.

*Corylus stipulis ovatis obtusis.* Hort. Cliff. *Wild hazel nut-tree.*

2. *Noisetier* à stipules oblongues, obtuses, à rameaux plus droits ; *noisetier* franc.

*Corylus stipulis oblongis, obtusis, ramis erectioribus.* Mi.l.

*Filbert.*

*Variétés de cette seconde espece.*

A. *Variété* à fruit rouge.

B. *Variété* à fruit rouge, couvert d'une pellicule blanche.

3. *Noisetier* à stipules très-étroites & aiguës. *Noisetier* byzantin.

*Corylus stipulis linearibus acutis.* Hort. Cliff.

*Byzantine nut.*

Le n°. 7 de M. Duhamel, *corylus nucibus in racemum congestis*, pourroit n'être pas différent du *noisetier* byzantin de Millier ; mais je n'en suis pas certain.

4. *Noisetier* à gros fruit rond ; aveline.

*Corylus sativa fructu rotundo maximo.* C.B.

5. *Noisetier* d'Espagne à fruit gros & anguleux ; aveline d'Espagne.

*Corylus Hispanico fructu majore anguloso.* Pluk. Alm. Miller pense que la noisette byzantine ne differe pas de la grosse aveline d'Espagne.

Quoique le *noisetier* se plaise singulièrement dans les pays méridionaux, il croit aussi de lui-même dans de froides contrées de l'Europe ; c'est le dernier arbusse d'une certaine grandeur, que l'on rencontre sur les hautes Alpes, après avoir monté quelques lieues ; au-delà on ne trouve plus haut que le rhododendron. Le *noisetier* n'est donc pas délicat sur la nature du terrain, il convient par conséquent d'en faire des taillis sur les côteaux ingrats ; pour cet effet on cultivera pendant trois ans, en pépinière, des surgeons arrachés au pié de grosses cépées ; après ce temps révolu on les plantera à quatre piés en tous sens les uns des autres, au mois d'octobre.

Ce petit taillis ne servira pas seulement à récréer la vue, en étendant un rideau verd sur une pente nue & polie, dont naguere l'aspect la bleffoit, il fera encore d'un assez bon rapport : on l'abat tous les sept ou huit ans. Le bois du *noisetier* (dit M. Duhamel) est tendre & flexible, il sert à faire des cercles pour les petits barils ; les vanniers l'emploient pour la charpente de leurs ouvrages ; il fournit des baguettes pour les chandeliers, & des fauffets pour fermer les trous de vrille que l'on fait aux futailles ; les fagots en sont fort bons pour chauffer le four, & même pour faire de la chaux. On tire du *noisetier*, par l'expres-

sion , une huile que l'on emploie à peu près aux mêmes usages que l'huile d'amandes douces. Enfin on doit estimer d'autant plus ce grand arbrisseau , que toute autre production viendrait mal aux lieux où il croit. Qu'on fasse cas de ses dons , s'ils sont peu considérables , tout autre végétal produiroit encore moins aux lieux stériles dont il s'accommode (\*)

L'espece n<sup>o</sup>. 1 est le *noisetier* sauvage , nous avons dit à quoi il est bon. Le n<sup>o</sup>. 2 est le *noisetier* franc , à fruit long ; on en peut planter contre du mur , au nord ou dans quelque coin inutile : son feuillage & son fruit lui méritent une place au fond du massif des bosquets d'été , où doivent aussi se trouver ses variétés à fruit rouge , les avelines & le *noisetier* byzantin. Ces grands arbrisseaux peuvent s'élever sur une tige unique & nue , à la hauteur de sept ou huit piés & se garnir d'une belle touffe , ils en seront plus agréables à la vue , & en porteront plus de fruits : on les multiplie de rejets qu'ils poussent de leurs piés ; mais ceux élevés de bouture & de marcottes sont infiniment préférables. On peut aussi les reproduire par leurs fruits , il faut les conserver dans du sable jusqu'en février. Si on plante la noisette à demeure , on obtiendra des arbres ou buissons très-beaux & très-vigoureux. J'ai essayé très-souvent d'écussonner le *noisetier* sans pouvoir y

réussir ; en Flandre on multiplie le byzantin en le greffant en approche sur des *noisetiers* communs , qu'on apporte en motte & qu'on plante auprès. La greffe en fente , lorsqu'on la fait au-dessous de la superficie de la terre , n'a pas moins de succès. ( *M. le baron DE TSCHOUDI.* )

NOIX , f. f. forte de fruit qui a une écale fort dure , dans laquelle est enfermée une amande plus tendre , & mangeable. Voyez GLAND , AMANDE , &c.

Il y a diverses sortes de *noix* ; savoir , des noisettes , des avelines , des châtaignes , des noix de noyer , &c. Voyez AVELINES , &c.

NOIX , ( *Diete & Matière méd.* ) v. NOYER.

NOIX D'ACAJOU , ( *Botan. exot.* ) fruit , ou plutôt noyau taillé en rein , de la grosseur d'un œuf , couvert d'une écorce grise ou brune , épaisse d'environ une ligne , composée de deux membranes & d'une substance entre deux , qui est comme un diplôé fongueux , contenant dans ses cellules un suc mielleux , rouffâtre , âcre , mordicant , brûlant. L'amande qui est sous l'écorce est blanche , douce , & revêtue d'une petite peau jaune , qu'il faut ôter.

L'arbre qui porte la *noix acajou* vient en Amérique , au Bresil & aux Indes orientales. Il s'éleve plus ou moins haut , selon la différence du climat & du terroir ; car dans le Bresil , il égale la hauteur des hêtres , & est beaucoup moins grand dans le Malabar &

(\*) On pourroit multiplier les différentes sortes de *noisetiers* en semant leurs *noisettes* , qui produisent ordinairement la même espece ; mais cette méthode est trop longue : les jeunes plants ne donnent du fruit qu'au bout de sept ans. On pourroit aussi les faire venir de boutures & de branches couchées : autre pratique minutieuse , dont on doit d'autant moins se servir , qu'il y a un moyen plus simple , plus court & plus aisé. Tous les *noisetiers* poussent du pié quantité de rejets qui sont nuisibles & fort à charge , parce qu'on doit les supprimer tous les ans , sans quoi ils seroient dépérir les maîtresses tiges , & atténueroient le fruit. On se sert de ces rejets pour multiplier l'espece ; & on les détache avec le plus de racines qu'il est possible. Ils reprennent aisément à la transplantation , & donnent du fruit au bout de trois ou quatre ans. Tous les *noisetiers* sont très-robustes ; ils s'accommodent de toutes les expositions ; ils viennent dans tous les terrains : cependant ils se plaisent mieux dans les terres maigres , sablonneuses & humides , à l'exposition du nord , dans des lieux frais & à l'ombre. Mais il ne faut pas qu'ils soient dominés , ou trop ferrés par d'autres arbres. Enfin on met ces arbres dans les places inutiles & dans les coins perdus des jardins fruitiers & des vergers. L'automne est le meilleur temps pour la transplantation des *noisetiers* , parce qu'ils entrent en seve dès la fin du mois de janvier. Cependant on peut encore les transplanter de bonne heure au printemps. Ces arbres ne sont pas susceptibles d'une forme régulière ; il n'est même guere possible de les réduire à une seule tige ; & quand on en viendroit à bout à force de retrancher les rejets qui poussent du pié , l'arbre dépéreroit bientôt par la quantité de fruit qu'il porte : on est donc obligé de laisser sur chaque pié trois ou quatre principales tiges , qu'on renouvelle dans leur dépérissement , par de jeunes rejets qu'on laisse monter. Pour la qualité & les propriétés du fruit , voyez NOISETTE.

dans les isles d'Amérique. Le père Plumier en donne la description suivante.

C'est un arbre qui est presque de la grandeur de notre pommier, fort branchu, garni de beaucoup de feuilles, couvert d'une écorce ridée & cendrée. Ses feuilles sont arrondies, longues d'environ cinq pouces, larges de trois, attachées à une queue courte, lisses, fermes comme du parchemin; d'un verd gai en dessus & en dessous, ayant une côte & des nervures parallèles.

Au sommet des rameaux naissent plusieurs pédoncules chargés de petites fleurs disposées en manière de parasol, dont le calice est découpé en cinq quartiers droits, pointus, en partie rougeâtres, & en partie verdâtres, rabattus en dehors, & plus longs que le calice; il porte dix étamines déliées, de la longueur des pétales, garnies de petits sommets; elles entourent le pistil dont l'embryon est arrondi; le style est grêle, recourbé, de la longueur des pétales, & le stigmate qui le termine est pointu.

Le fruit est charnu, pyriforme, de la grosseur d'un œuf, couvert d'une écorce mince lisse, luisante, tantôt pourpre, tantôt jaune, & tantôt colorée de l'une & l'autre couleur. Sa substance intérieure est blanche, pleine d'un suc doux, mais un peu acerbe. Ce fruit tient à un pédoncule long d'un pouce, & porte à son sommet un noyau en forme d'un rein, long d'environ un pouce & demi, lisse en dehors & d'un verd obscur & cendré. L'écorce de ce noyau est épaisse, & comme à deux lames, entre lesquelles est un diplœ contenant un suc ou une huile très-caustique, d'un jaune foncé. L'amande que renferme ce noyau est blanche, couverte d'une peau mince & blanchâtre. Elle a un goût qui approche beaucoup de celui de la pistache. Ce fruit a une odeur forte; & il est tellement acerbe, que s'il n'étoit adouci par l'abondance du suc qui en sort quand on le mâche, à peine pourroit-on le manger.

L'arbre *acajou* répand par occasion, ou même naturellement, beaucoup de gomme rouffâtre, transparente, solide, qui se fond dans l'eau comme la gomme arabique. On exprime des fruits un suc qui, par la fermentation, devient vineux, & capable d'enivrer. On en fait du vinaigre, & on en tire un esprit ardent fort vif. Les Indiens aiment beaucoup

Tome XXIII.

les amandes, & expriment des écorces une huile qu'ils emploient pour teindre le linge d'une couleur noirâtre presque ineffaçable. (D. J.)

*Noix d'areque*, l'*areque* est une espèce de palmier qui croît dans les Indes orientales, & qui s'éleve beaucoup. Cet arbre porte des fruits ovales & gros comme des noix. L'écorce de ces fruits devient jaune & molle en mûrissant, & couvre un noyau de la grosseur d'une aveline, gris au dehors & marbré de blanc & de rouge au dedans comme une muscade. Ce noyau n'est pas régulièrement ovale, il est aplati & un peu concave à l'endroit qui répond au pédoncule du fruit. Ce fruit, lorsqu'il n'est pas encore mûr, enivre ceux qui en mangent; il devient astringent en mûrissant. Les Indiens lui donnent le nom de *chofoal*. Ils le font sécher au soleil, & ensuite ils le mêlent avec du bétel, des huîtres brûlées, du lycuim, du camphre, du bois d'aloès & de l'ambre gris, pour faire des trochisques, qu'ils mâchent pour faire couler plus abondamment la salive. Ces mêmes Indiens font épaisir le suc des fruits de l'*areque*, & alors ils le nomment *caché*.

*Noix ben*, (*botan. exot.*) vous trouverez au mot *Ben* la description complète de ce fruit, de l'huile qu'on en tire, & de son usage.

La *noix ben* croît en Espagne, en Arabie, en Ethiopie & dans les Indes. Elle a été connue des Grecs, des Romains & des Arabes, comme il paroît par les écrits de Théophraste, de Dioscoride, de Pline & de Mesué. Ils l'ont nommé *βαλανος, μυρική, μυροβαλανος*, *glans ægyptia*, & *glans unguentaria*.

L'huile qu'on en tire par expression, *oleum balanicum*, ne rancit presque jamais, & n'a ni goût, ni odeur: elle est très-utile aux parfumeurs pour prendre l'odeur des fleurs, & en faire des essences agréables. Les dames s'en servent aussi pour adoucir la peau; & on la mêle avec du vinaigre & du nitre pour guérir les petits boutons, & calmer les démangeaisons. Gorace appelle cette huile *balanus*.

*Pressa tuis balanus capillis*  
*Jamdudum apud me est.*

« J'ai aussi, dit-il, à Mécénas, de l'essence de *ben*, que j'ai fait tirer exprès pour parfumer vos cheveux ». Les parfumeurs romains

H

savoient très-bien exprimer de cette *noix* une sorte d'huile qui faisoit un parfum exquis; mais la plus estimée, au rapport de Plinè, venoit de *Pétra*, aujourd'hui *Grac*, ville d'Arabie. Mécénas étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le parfum, & qui y faisoit le plus de dépense: c'étoit sur ce soin qu'il avoit de se parfumer, qu'est fondé le bon mot d'Auguste, qui pour dépeindre le caractère du style de son favori, l'appeloit *μυροβόχαις*, *ajusté comme ses cheveux.* (D. J.)

*Noix de cyprès*, (Mat. méd.) Voyez *Cyprès*.

*Noix de galle*, (Hist. nat. des végét.) en latin *galia*, en grec *καλλις*; ce sont des excroissances contre nature qui se forment sur divers chênes en divers pays, à l'occasion de la piqure de quelques insectes.

Nous tirons divers services des insectes sans aucune reconnoissance. Comme plusieurs d'eux trouvent la vie & le couvert sur de certaines plantes, c'est au soin qu'ils prennent d'y loger leurs petits, que nous devons l'invention ou la matière des plus belles couleurs que l'on emploie, soit dans la peinture, soit dans la teinture, telles que sont, par exemple, le vermillon & l'écarlate. Nous devons en particulier le plus beau noir de nos étoffes de soie & de laine aux *noix de galle*, pur ouvrage des mouches.

On a tort de les appeler *noix*, puisque ce sont des excroissances contre nature. Il est vrai qu'elles ont une sorte de noyau, & qu'on les recueille sur un arbre: mais elles n'ont qu'une fausse apparence de noix ou de fruit, sans être ni l'un ni l'autre. Il n'y a presque point de plante qui ne soit de même piquée par un insecte, & qui ne produise de ces prétendues *noix* de toute couleur & de toute grandeur. Il y a des arbres dont les feuilles en sont entièrement parfemées; mais on ne leur a point donné de nom, parce qu'on n'en fait point d'usage, & peut-être en tirera-t-on dans la suite de celles qui croissent sur le plane, sur le peuplier, sur le faule, sur le bouis, sur le lierre, &c. Les secrets des arts ne sont point épuisés.

Les *noix de galle*, puisque l'usage leur a donné ce nom impropre, viennent sur des chaînes ou sur des arbres qui portent du gland, mais non pas sur toutes les espèces de chêne, ni dans tous les pays. Le chêne qui porte les

*galles* s'appelle *robre* ou *rouvre*; en latin, par les botanistes, *robur*, J. B. T. ij 76. Ray, *hist. II. 1386. Quercus gallam exiguae nucis magnitudine ferens*, C. B. P. 420. Tourn. *inst. 583.*

Il croit dans le Levant, dans la Pannonie, dans l'Istrie, en Italie, en Provence, en Gascogne, &c.

Cet arbre est plus bas que le chêne ordinaire, mais fort gros & souvent tortu; son bois est fort dur, ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & les fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun. Ses feuilles, fruit, écorce, sont astringens, résolutifs, & ont les mêmes vertus que ceux du chêne ordinaire; mais le *rouvre* ne fournit pas des *galles* dans tous les pays; par exemple, il n'en porte point en Angleterre; la raison qu'en dit Ray est excellente, c'est que l'on ne voit point dans les îles britanniques les insectes qui donnent naissance aux *noix de galle*, & qu'il est constant que c'est à leur piqure que ces sortes d'excroissances contre nature doivent leur origine. Voici comme elles se forment suivant les observations de Malpighi qui le premier a développé ce mécanisme de végétation.

Certains petits insectes, & sur-tout certaines mouches piquent les bourgeons, les feuilles & les rejetons les plus tendres des *rouvres*; ils en déchirent les vaisseaux les plus minces, & en font sortir une humeur qui se forme d'abord en une coque ou vessie, & puis se remplit & se durcit. En effet, le cœur du bouton étant entamé par la tarière de l'insecte, le cours du suc nourricier est interrompu. La sève détournée de son chemin s'extravase, s'enfle & se dilate à l'aide des bulles d'air qui entrent par les pores de l'écorce, & qui roulent dans les vaisseaux avec la sève. Cette vessie seche en dehors, & l'air extérieur la durcit quelque peu en forme de croûte ou de noyau. Cette boule se nourrit, végete, & grossit avec le temps, comme le reste de l'arbre. On conçoit bien que le suc coulant de la plaie que la mouche a faite, n'abonde ici avec plus d'abondance, parce que la résistance est diminuée, en sorte que les vaisseaux se distendent de plus en plus par l'humeur qui s'y répand.

Ces vessies sont destinées à être comme la

matrice qui doit recevoir les œufs que pondent ces insectes, les conserver, les échauffer, les faire éclore & les nourrir. Toutes ces vérités se justifient à l'œil & à l'examen. Quand on ouvre les *noix de galle* mûres & récentes, on trouve à leur centre des vermiciferaux, ou plutôt des nymphes qui se développent insensiblement & se changent en mouches qui sont quelquefois d'un genre différent.

Peu de temps après qu'elles sont formées, elles se cherchent une issue en rongant la substance de la *noix de galle*, & enfin elles font un trou rond à la superficie, par lequel elles sortent & s'envoient. Si les *noix de galle* ne sont pas percées, on y trouve le vermiciferaux ou la mouche : mais si elles sont ouvertes, on les trouve vides ou remplies d'autres animaux qui sont entrés par hasard dans les trous, & se sont cachés dans ces petites tanières ; on y trouve, par exemple, quelquefois une petite araignée qui profite du domicile vide : elle y tend des filets proportionnés à la grandeur de la place ; & y attrape les pucerons sans expérience qui y viennent chercher aventure.

On distingue deux sortes de *noix de galle* dans les boutiques, savoir celles d'orient que l'on appelle *noix de galle d'Alep* ou *Alepinnes*, & celles de notre pays.

Les *noix de galle* d'Alep sont arrondies, de la grosseur d'une aveline ou d'une petite noix, anguleuses, plus ou moins raboteuses, pesantes, & de couleur blanchâtre, verdâtre ou noirâtre, compactes & résineuses en dedans, d'un goût astringent & acerbe : celles de notre pays sont rondes, rougeâtres ou rouffes, polies à leur superficie, légères, faciles à rompre, d'une substance plus raréfiée, spongieuses & quelquefois creuses. Elles sont moins bonnes pour la teinture que celles du levant. Elles n'étoient pas inconnues aux anciens. Les premières s'appeloient *ομφαλίτις*, & les autres *ο.ορίτις*, comme si l'on disoit *noix de galle des ânes*.

Nous venons de voir que les *noix de galle* diffèrent par leur figure, par leur couleur & par leur surface polie ou raboteuse. Il est vraisemblable que ces différences dépendent principalement de la variété des espèces d'insectes qui piquent les chênes. Comme les insectes d'un pays ne sont pas tous pareils à ceux d'un autre pays, quoique peu

éloigné, il arrive par cette raison que sur la même espèce de chêne, on voit croître en Italie des *galles* fermes, grosses & solides, pendant qu'en France elles sont molles, petites, & à proprement parler, des fausses *galles*.

Les meilleures *galles* nous viennent de Tripoli, & sur-tout d'Alep & de Mozul sur le Tibre. On en recueille dans le levant une si grande quantité, qu'on en tire de Smyrne seule plus de dix mille quintaux par an. La *noix de galle* des Turcs, qu'ils nomment *bazgendge*, est rougeâtre, de la grosseur d'une noisette, & est employée dans leur écarlate : ce fruit est fort cher en Europe.

Les *noix de galle* servent dans les arts. Je fais bien que, comme elles sont fort astringentes, quelques médecins les recommandent intérieurement dans les dysenteries, les flux de ventre & les hémorrhagies ; mais outre que ces maladies demandent des remèdes extrêmement variés, suivant leur nature & leurs causes, & que dans plusieurs cas les *noix de galle* seroient plutôt nuisibles que salutaires, il faut encore convenir que, dans le cas où elles seroient utiles, on a des remèdes beaucoup plus énergiques à mettre en usage.

M. Reneaume, membre de l'académie des sciences, a cru avoir découvert dans les *noix de galle* un second spécifique pour les fièvres intermittentes ; mais la vertu fébrifuge qu'il leur attribue, n'a point été confirmée par l'expérience, & la théorie de la fièvre de ce médecin, sur laquelle il fondeoit son remède, étoit pitoyable.

On emploie les *noix de galle* extérieurement pour resserrer & répercuter, pour affermir & fortifier les parties qui sont trop relâchées. On s'en sert dans des injections & dans des fomentations astringentes pour guérir la chute de la matrice, & celle de l'anüs qui vient du relâchement du sphincter. Elles entrent aussi dans quelques emplâtres & onguens astringens, comme dans l'emplâtre pour les hernies ; appelé communément *emplâtre contre les ruptures*, de *Charas*.

Elles servent encore en chimie à éprouver la nature des eaux minérales : elles donnent à la solution du vitriol la couleur

noire ; ou plutôt celle de violette foncée ; savoir , lorsque le sel alkali des *noix de galle* se joint au sel acide vitriolique , & en fait séparer les parties méalliques ; alors ces particules ne vont pas au fond de la liqueur , mais elles s'unissent avec les particules sulphureuses des *noix de galle* , lesquelles nagent dans le fluide & soutiennent les particules métalliques. Par cette raison l'infusion ou la décoction de ces *noix* sert aux chimistes & aux physiciens pour l'examen des eaux minérales ; car si elles contiennent un sel vitriolique , ou un peu de fer ou de cuivre , cette infusion ou cette décoction donne à ces eaux la couleur noire , violette , pourpre ou tirant sur le pourpre , selon qu'elles contiennent plus ou moins de sel métallique.

Cependant le principal usage des *noix de galle* est réservé pour les arts , pour les teintures du grand & sur-tout du petit teint , pour les corroyeurs & autres ouvriers en cuir , enfin pour faire de l'encre. Les teinturiers emploient les *galles étrangères* , dites *galles à l'épine* pour teindre en noir , & les *galles de France* , qu'ils nomment *castanettes* , pour former en soie le noir écriu. ( D. J. )

*Noix de galle* , ( Chimie & matiere médicale. ) *noix de galle d'Alep* , & *noix de galle de notre pays*.

Ces deux especes de *noix de galle* sont fort analogues quant à leur composition intérieure ou chimique ; mais les premières sont meilleures , tant pour les usages chimiques que pour ceux de la médecine & ceux des arts.

La *noix de galle* possède éminemment le goût acerbe , austere , stiptique , propre aux écorces de bois , & à celles de quelques fruits , par exemple de la grenade. On a coutume d'attribuer cette faveur à un sel vitriolique ou alumineux , & à un principe terreux très-surabondant & presque nu. La propriété que possède la *noix de galle* de précipiter les sels métalliques , principalement observée dans ses effets sur le vitriol de Mars , indique assez bien ce principe terreux ; mais & la démonstration chimique de la nature de la *noix de galle* & la théorie des phénomènes qu'elle présente , lorsqu'on l'applique aux différentes dissolutions de fer , man-

quent également à la chimie jusqu'à présent. L'observation nue des faits a seulement appris que la poudre ou la décoction filtrée de *noix de galle* , étant mêlée en petite quantité à une liqueur qui contient la moindre parcelle de fer , dans quelque état que ce soit , y manifeste ce métal sous la forme d'un précipité plus ou moins divisé , plus ou moins rare , selon qu'il est plus ou moins abondant , & de différentes couleurs proportionnelles à ses différens degrés de ténuité & d'abondance , dans l'ordre suivant : le précipité à peine sensible est d'une couleur de rose tendre , il devient par nuances pailé , vineux , gros rouge , violet , bleu foncé , & enfin noir , c'est-à-dire , bleu très-foncé. Voyez *Noir*. Cette dernière nuance est celle de l'encre , qui n'est autre chose qu'une forte dissolution de vitriol martial précipité par la *noix de galle* , & dans laquelle le précipité est constamment suspendu par une matiere gommeuse dont cette liqueur est en même temps chargée. Voyez *Encre & Vitriol*.

Quant aux vertus médicamenteuses de la *noix de galle* , nous avons à en dire exactement la même chose que des noix de cyprès. Voyez *Cyprès* , *mat. méd.* M. Reneaume , médecin de Paris , a donné sur leurs vertus fébrifuges un mémoire à l'académie royale des sciences , an. 1711. ( b )

*Noix d'Inde* , *nux Indica* , ( Médecine. ) est le fruit d'un arbre qui croît dans les Indes , & qu'on appelle *cocotier*. Voyez *Cacao & Chocolat*.

*Noix de Madagascar* , ( *Botan. exot.* ) *noix* grosse comme une *noix de galle* , ronde , légère , de couleur de châtaigne , ayant l'odeur & le goût du girofle , mais beaucoup plus foible , & contenant quelques pepins ou semences : on nous l'apporte de Madagascar ; c'est le fruit d'un arbre appelé dans le pays *ravensara*. ( D. J. )

*Noix métal* , ( Médecine. ) voyez *Pomme épineuse*.

*Noix muscade* , ( *Botan. exot.* ) voyez *Muscade*.

*Noix vomique* , ( *Bot. exot.* ) amande ou fruit de différente grosseur , que nous recevons des Indes orientales. Il est mal nommé *noix vomique* , car il n'excite point le vomissement ; mais il tue les hommes ,



les quadrupèdes & les oiseaux, après leur avoir causé de terribles angoisses.

On nous envoie le plus communément sous le nom de *noix vomique* une amande orbiculaire, aplatie, large d'environ un pouce, épaisse de deux ou trois lignes, d'une substance dure comme la corne, de couleur grise, un peu lanugineuse en dehors; ayant une espèce de nombril qui occupe le centre, mais plus aplati d'un côté que de l'autre.

Les Grecs n'ont point connu notre *noix vomique*, & il n'est pas certain que ce soit la *noix métal* des Arabes. Ceux des modernes qui ont pris la *noix vomique* orientale pour une racine, ou pour un champignon, se sont également trompés: c'est l'amande ou le fruit d'un certain arbre, qui s'appelle *nux vomica major*, ou *caniram*. H. Malab. tom. I. *Malus Malabarica, fructu corticoso; amaricante. semine plano, compresso*. D. Sien. Raii hist. 1662. *Solanum arborescens indicum, maximum, foliis ænoplis, sive nanenæ majoribus, fructu rotundo, duro, rubro, semine orbiculari, compresso, maximo, &c.*

Cet arbre est également grand & gros, fort branchu, couvert d'une écorce cendrée, noirâtre ou rougeâtre & amère. Ses feuilles naissent opposées sur les nœuds des branches; elles sont ovales, très-larges dans leur milieu, terminées en pointe moussie, verdoyante, d'une saveur amère, ayant trois nervures un peu saillantes en dessus & en dessous. Ses fleurs naissent par bouquets sur les rameaux aux aisselles des feuilles: elles sont composées d'un pétales d'une seule pièce en forme d'entonnoir, divisé profondément en cinq parties; les étamines sont au nombre de cinq, garnies de longs sommets & d'un feuil pistil plus long que le pétales.

Les fleurs étant passées, leurs embryons deviennent des fruits ronds, lisses, verts d'abord, ensuite d'une couleur jaune dorée, contenant dans leur maturité une substance blanche & mucilagineuse, sous une écorce un peu épaisse, cassante, & d'une saveur fort amère. Ils n'ont qu'une loge; chaque fruit contient quinze semences arrondies & aplaties; l'écorce extérieure de ces fruits est avant leur maturité de couleur argentine, tirant sur le brun; lorsqu'ils sont mûrs, cette écorce est velue, verdâtre, mince, &

fort amère. Cet arbre croît dans le Malabar, & sur la côte de Coromandel.

Les *noix vomiques* font mourir par une vertu spécifique & vénéneuse tous les quadrupèdes, les corbeaux, les corneilles, les caillies, & la plupart des oiseaux. Presque tous les médecins reconnoissent qu'il n'en faudroit pas deux drachmes pour tuer un homme des plus robustes. Il est certain qu'une très-petite quantité suffit pour bouleverser l'estomac & exciter des mouvemens convulsifs. Le poison de cette *noix* paroît attaquer principalement les nerfs: car c'est de là que vient l'anxiété, la roideur, le frisson, le tremblement, les convulsions & la respiration déréglée. V. à ce sujet les observations de Gesner, de Bauhin, & sur-tout d'Antoine de Heyde.

On connoît une autre espèce de *noix vomique* entièrement semblable à la précédente, dont l'arbre s'appelle *modira caniram*, H. Malab. t. VIII. *Solanum arborescens indicum, foliis napecæ majoribus, magis mucronatis, fructu rotundo, duro, spadiceo, nigrescente; semine orbiculari, compresso, maximo*, Breyn 2. prodr.

Quoique l'on prétende que cette seconde *noix vomique* & le bois de couleuvre se tirent du même arbre, Herman assure au contraire que cette *noix* vient d'un autre arbre, mais c'est un point qui nous importe fort peu.

Il y a une troisième espèce de *noix vomique*, plus petite que les précédentes, & que l'on trouve très-rarement dans les boutiques. A peine égale-t-elle la troisième partie de la *noix vomique* ordinaire: au reste, elle lui ressemble par la figure, la couleur, le goût & la consistance; le bois de l'arbre qui produit cette espèce de *noix vomique* s'appelle *bois de couleuvre*; mais c'est plutôt une racine ligneuse qui renferme sous une écorce de couleur de fer, & marquée de taches grises, une substance solide, pesante, d'un goût âcre & amer, sans aucune odeur. On nous l'apporte des îles de Solor & de Timor. On distingue ce bois de celui des arbres dont nous venons de parler, en ce qu'il est plus dur & plus dense. L'arbre qui fournit la petite *noix vomique* s'appelle *nux vomica minor, moluccana*; il ne diffère de l'arbre *caniram* que par la moindre grandeur de

ses feuilles, de ses fruits & de ses graines. (D. J.)

NOIX, f. f. (*Géom. prat.*) partie d'un instrument de géométrie pratique, tel qu'un graphometre, un niveau, &c. C'est une boule de métal ou de bois qui a un cou long, sur lequel on fixe l'instrument. Cette boule est enchassée dans une boîte où elle est mobile en tout sens, pour pouvoir mettre l'instrument dans une situation verticale parallèle à l'horizon, oblique, de façon qu'on puisse l'arrêter dans toutes ces situations, & la fixer sans qu'elle puisse branler; ce qui se fait par le moyen d'une vis qui serre la boîte dans laquelle la noix est renfermée. (D. J.)

NOIX, (*Marine.*) où passe la manivelle du gouvernail. Voyez MOULINET.

NOIX, *terme d'arquebuzier*; c'est un petit morceau de fer plat sur ses deux faces, de la largeur de dix à douze lignes, & épais de six, qui est arrondi par derrière, & garni de deux crans; dont l'un sert pour le repos, & l'autre pour la tente, & s'engrenent dans la mâchoire de la gachette, qui est immédiatement posée derrière cette noix. Le devant est creusé en dedans en forme de mâchoire, & est pour recevoir la mâchoire du grand ressort à sens contraire. Les deux faces plates sont traversées d'un pivot qui est rond & menu, & qui se passe dans le trou qui est au milieu de la bride. L'autre bout du pivot est plus gros & est rond, de l'épaisseur de deux à trois lignes, & le reste est carré. Ce pivot entre dans un trou qui est rond, du calibre du pivot, & qui est pratiqué au corps de platine, de façon que l'épaisseur du pivot rond se place dans ce trou, & soutient la noix qui tourne en balcule, selon le besoin; le reste, qui est carré, sort en dehors, & sert pour placer le chien. Ce pivot est percé d'un trou en écrou, dans lequel on place le clou de chien, & qui l'assujettit de façon qu'il ne peut pas sortir.

NOIX, (*Bas au mét.*) Voyez l'article *Bas au métier*.

NOIX, *terme de potier de terre*; les potiers de terre appellent la *noix* de la roue sur laquelle ils tournent les ouvrages de poterie, l'arbre ou pivot qui lui sert comme d'essieu; & cela, parce que la tête de cet arbre est

presque ronde, & en forme de *noix*, à la réserve qu'elle est aplatie par en haut, pour y placer le morceau de terre glaise qu'on veut travailler. (D. J.)

NOIX, (*Soierie.*) petite poulie cavée, arrêtée fixe sur le bout des broches des rouets.

NOLAY, (*Géogr.*) en latin *Nalletus*, *Noliacum*, grs bourg fort peuplé du bailliage de Beaune, diocèse d'Autun. Sur la cime d'une montagne près *Nolay*, en allant à Autun, étoit un camp romain long de 327 piés, sur 240 de large, bordé de gros quartiers de roche, taillés & emboîtés les uns dans les autres, comme ceux d'*Avaricum* dont parle César. Il n'en reste que quelques-uns du côté du sud, avec un double fossé à l'ouest.

Charlemagne fit tracer une route pour ses troupes qui venoient des bords de la Saône à Autun, & qui traversoit *Nolay*, où les troupes trouvoient un hospice.

Sur une monticule appelée le *Chatelet*, Guy de Thil, seigneur de *Nolay*, fit bâtir une maison de plaisance au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette terre érigée en marquisat, est à MM. d'Aumont, depuis près de trois siècles.

Il y a un vignoble considérable qui donne du vin commun. Près de Vauchinon est une cascade d'environ 100 piés de hauteur; la fontaine de la Tournée produit du tuf à sa source; il en sort quelquefois un torrent d'eau qui inonde *Nolay* & les environs.

Ce bourg a produit quelques personnes de lettres: telles que Gilles Grusot, chanoine d'Autun; Hilarion Carnot, capucin, auteur de *l'histoire du tiers-ordre de S. François*, vol. in-4<sup>o</sup>. Lyon, 1694; Louis Eavirotte, docteur en médecine, mort en 1766; un des auteurs du *journal des savans*, & de plusieurs ouvrages traduits de l'anglois.

M. l'abbé Gandelot qui nous a donné en 1772 *l'histoire de Beaune*, in-4<sup>o</sup>, à laquelle il a travaillé vingt ans, avec des figures antiques, gravées.

Malgré les critiques de quelques Beunois, on ne peut s'empêcher de rendre justice au travail & à l'érudition de l'auteur. Il seroit à souhaiter que chaque ville eût une pareille histoire.

De *Nolay* sortent MM. Blondeau &

Genreau de Dijon : M. Genreau , mort à Dijon en 1772 , a fait briller ses talens au palais , pendant quarante trois ans qu'il a été avocat-général.

On voit dans un vieux compte , qu'en 1498 à Nolay , le boisseau de bled pesant 35 livres , valoit 4 sous. Il valoit 5 livres en 1771 , & actuellement 3 livres 6 sous. (C)

NOLE , (Géog.) ville ancienne d'Italie au royaume de Naples , dans la terre de Labour , avec un évêché suffragant de Naples , dont elle est à 5 lieues N. E. Long. 32, 6 ; lat. 40 , 52.

Les historiens & les géographes en parlent comme d'une place forte , qui avoit été fondée par les Chalcidiens. Strabon & Tite-Live la mettent dans le Samnium. Frontin l'appelle *Colonea Augusta*. Elle conserve encore son ancien nom ; qui étoit *Nola* ; mais elle a perdu sa splendeur. On peut en juger en comparant son état présent avec la peinture qu'en fait *Silius Italicus* , lib. XII, v. 161.

*Hinc ad chaldicam transfert citus agmina  
Nolam :  
Campo Nola cedet , crebis circumdata in  
orbem  
Turribus , & celso facilem tutatur adiri  
Planitiem vallo.*

Annibal l'assiégea inutilement l'an 540 de la fondation de Rome , & ce fut aux portes de cette ville que le consul Marcellus lui présenta la bataille. Vespasien décora *Nole* du titre de *colonie romaine*.

Personne n'ignore que c'est à *Nole* qu'Auguste mourut , le 19 août , âgé d'environ 76 ans , l'an 14 de J. C. & après environ 44 ans de regne , à compter depuis la victoire d'Actium , qui lui procura l'empire du monde.

*Bruno* (*Giordano*) en latin *Brunus* (*Jordanus*) , étoit un homme de beaucoup d'esprit , mais qu'il employa bien mal , en attaquant les vérités les plus importantes de la foi. Son ouvrage *de causâ , principio , & uno* , parut à Venise , l'an 1584 , in-12. Il établit dans ce traité une hypothèse toute semblable pour le fond au spinosisme. Dans ses Dialogues , *del infinito universo , & mundo* , imprimés à Venise dans la même année , il soutient

avec raison , ou du moins très-vraisemblablement , que l'univers est infini , qu'il y a plusieurs mondes , & que le système de Copernic est le seul recevable. Il s'est étrangement égaré dans son *spacio de la Bestia triunfante , diviso in tre dialogi , stampato in Parigi 1694 in-12* , & dédié au chevalier Philippe Sidney. C'est un traité d'une très-mauvaise morale , & de plus très-ridiculement digéré ; car il y expose la nature des vices & des vertus , sous l'emblème des constellations célestes chassées du firmament pour faire place à de nouveaux astérismes , qui représentent la vérité , la bonté , &c. Ses dialogues en prose & en vers intitulés , *litheroïci furori* , n'offrent au lecteur que de pures imaginations cabalistiques , raffinées sur celles de Raimond Lulle. *Jordanus Brunus* fut brûlé à Rome , l'an 1600 , par jugement de l'inquisition.

*Tanfillo* (*Louis*) né en 1610 , s'acquit en Iratie de la célébrité par ses poésies. Sa piece intitulée *il Vendemiatore* , le Vendangeur , fit beaucoup de bruit. Elle parut d'abord à Naples en 1534 , sous le titre de *stanze de gli orti delle donne* ; ce sont des stances remplies de choses qui blessent la pudeur & l'honnêteté. Il tâcha de réparer cet ouvrage , par un poëme pieux , les larmes de S. Pierre *le lagrime di san Pietro* ; mais la mort le surprit avant qu'il y mît la dernière main. Plusieurs autres l'ont retouché , & on l'a imprimé plusieurs fois. La meilleure édition est celle de 1600 à Venise. Ce poëme a été traduit en françois par Malherbe. Enfin , les poésies diverses de *Tanfillo* , c'est-à-dire , les sonnets & ses canzoni , ont été recueillis & imprimés en 1711 à Bologne ; on en fait grand cas en Italie. Le poëte *Tanfillo* est mort juge royal à Gayette , vers l'an 1571. (D. J.)

NOLET , f. m. (*Couvreur*.) ce sont des tuiles creuses formant des canaux pour couvrir les lucarnes & égoutter les eaux. Féliben dit que ces *nolets* sont aussi les noues ou enfoncemens de deux combles qui se rencontrent.

NOLI , (Géog.) ville d'Italie dans l'état & sur la côte de Genes avec un évêché suffragant de Genes , & un assez bon port , à 2 lieues N. E. de Final , 12 S. O. de Genes. Long. 25, 49 ; lat. 44, 28. (D. J.)

NOLIGER , ou NAULISER , (*Marine*.) Voyez FRETER. Ces deux mots sont synonymes.

mes; mais le mot de *noliger* n'est guere d'usage que sur la Méditerranée. (Z)

*NOLI ME TANGERE*, f. m. (Jardin.) est une plante rampante qui s'éleve à un pié & demi; c'est une espece de balsamine qui étant touchée ou agitée, par le vent, jette des semences entre les doigts. Les feuilles sont rangées alternativement comme celles de la mercuriale, & ses fleurs, à quatre feuilles, sont de couleur jaune, marquées de points rouges, avec des étamines blanches. Il leur succede un fruit qui contient sa semence: sa culture est fort aisée, puisqu'elle croit naturellement dans les bois & les lieux humides.

*NOLI ME TANGERE*, f. m. (Chirurgie.) mots purement latins, qui signifient à la lettre, *ne me touchez point*, dont on a fait le nom d'une éruption maligne au visage, produite par une humeur extrêmement âcre & corrosive. On l'appelle ainsi, soit parce qu'elle peut se communiquer par l'attouchement, ou parce qu'en y touchant on augmente sa malignité & sa disposition à s'étendre.

Le *noli me tangere* est une espece d'herpe corrosif, que quelques-uns croient tenir du cancer, & d'autres de la lepre. V. HERPES, CANCER & LEPRE.

*Noli me tangere* se dit particulièrement d'un ulcere externe aux ailes du nez, lequel vient souvent d'une cause vénérienne, quoiqu'il puisse aussi être l'effet d'une constitution scrophuleuse. Voyez ULCERE.

Cet ulcere ne se borne pas toujours aux ailes du nez: quelquefois il corrode aussi toutes les chairs circonvoisines. Il est bien difficile à guérir, sur-tout quand il a son principe dans une constitution dépravée.

L'ulcere qu'on appelle *noli me tangere* est cancéreux, & ce nom lui vient de ce qu'en voulant le guérir, on l'irrite souvent davantage, & on avance la mort du malade. Il n'est point de nature différente du *carcinome*; il n'y a de difficulté à la guérison que lorsqu'il est absolument impossible d'extirper totalement la maladie, & toutes les duretés skirreuses qui en dépendent, parce que la putréfaction qui y surviendroit, produiroit un ulcere de la même nature, souvent plus terrible que le premier. Voyez CANCER. (Y)

*Noli me tangere* se dit aussi en botanique d'une plante, ainsi nommée parce que,

quand elle est mûre, elle a cette propriété singulière, que pour peu qu'on touche aux filiques qui contiennent sa semence, elles s'ouvrent, & la laissent échapper. Voyez SEMENCE.

NOLIS, f. m. *terme de négociant*; louage d'un vaisseau, ou la convention faite entre un marchand & le maître d'un bâtiment, pour transporter des marchandises d'un lieu à un autre. On ne se sert de ce mot que sur la Méditerranée; sur l'Océan on dit *fret*.

NOM, f. m. (*métaph. Gram.*) ce mot nous vient, sans contredit, du latin *nomen*; & celui-ci réduit à sa juste valeur, conformément aux principes établis à l'art. FORMATION, veut dire *men quod notat*, signe qui fait connoître, ou *notans men*, & par syncope *notamen*, puis *nomen*. S. Isidore de Séville indique assez clairement cette étymologie dans ses *origines*, & en donne tout à la fois une excellente raison: *NOMEN dicitur quasi notamen, quod nobis vocabulo suo notas efficiat; nisi enim NOMEN scieris, cognitio rerum perit, lib. I, cap. vj.* Cette définition du mot est d'autant plus recevable, qu'elle est plus approchante de celle de la chose: car les noms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature; ce qui est effectivement donner la connoissance des êtres. Voyez MOT, art. I.

On distingue les *noms*, ou par rapport à la nature même des objets qu'ils désignent; ou par rapport à la manière dont l'esprit envisage cette nature des êtres.

I. Par rapport à la nature même des objets désignés, on distingue les *noms* en substantifs & abstraits.

Les *noms substantifs* sont ceux qui désignent des êtres qui ont ou qui peuvent avoir une existence propre & indépendante de tout sujet, & que les philosophes appellent des substances, comme *Dieu, ange, ame, animal, homme, César, plante, arbre, cerisier, maison, ville, eau, rivière, mer, sable, pierre, montagne, terre, &c.* Voyez Substance.

Les *noms abstraits* sont ceux qui désignent des êtres dont l'existence est dépendante de celle d'un sujet en qui ils existent, & que l'esprit n'envisage en soi, & comme jouissant d'une existence propre, qu'au moyen de l'abstraction; ce qui fait que les philosophes

les appellent des êtres abstraits ; comme *temps, éternité, mort, vertu, prudence, courage, combat, victoire, couleur, figure, pensée, &c.* Voyez ABSTRACTION.

La première & la plus ordinaire division des *noms* est celle des substantifs & des adjectifs. Mais j'ai déjà dit un mot (*art. GENRE*) sur la méprise des grammairiens à cet égard ; & j'avois promis de discuter ici plus profondément cette question. Il me semble cependant que ce seroit ici une véritable digression, & qu'il est plus convenable de renvoyer cet examen au mot SUBSTANTIF, où il sera placé naturellement.

II. Par rapport à la manière dont l'esprit envisage la nature des êtres, on distingue les *noms* en appellatifs & en propres.

Les *noms appellatifs* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à plusieurs : tels sont *homme, brute, animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'espèce humaine ; le second, à chacun des individus de l'espèce des brutes, & le troisième, à chacun des individus de ces deux espèces.

Les *noms propres* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature individuelle : tels sont *Louis, Paris, Meuse*, dont le premier désigne la nature individuelle d'un seul homme ; le second, celle d'une seule ville ; & le troisième, celle d'une seule rivière.

§. I. Il est essentiel de remarquer deux choses dans les *noms* appellatifs ; je veux dire la compréhension de l'idée, & l'étendue de la signification.

Par la compréhension de l'idée, il faut entendre la totalité des idées partielles, qui constituent l'idée entière de la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs : par exemple, l'idée entière de la nature humaine, qui est indiquée par le *nom* appellatif *homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* & d'*ame raisonnable* ; celles-ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées, par exemple, l'idée d'*ame raisonnable* suppose les idées de *substance, d'unité, d'intelligence, de volonté, &c.* La totalité de ces idées partielles, parallèles ou subordonnées les unes aux autres, est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le *nom* appellatif *homme*.

Tome XXIII.

Par l'étendue de la signification, on entend la totalité des individus en qui se trouve la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs : par exemple, l'étendue de la signification du *nom* appellatif *homme*, comprend tous & chacun des individus de l'espèce humaine, possibles ou réels, nés ou à naître ; *Adam, Eve, Assuérus, Ester, César, Calpurnie, Louis, Thérèse, Daphnis, Chloé, &c.*

Sur quoi il faut observer qu'il n'existe réellement dans l'univers que des individus ; que chaque individu a sa nature propre & incommunicable ; & conséquemment qu'il n'existe point en effet de nature commune, telle qu'on l'envisage dans les *noms* appellatifs. C'est une idée factice que l'esprit humain compose en quelque sorte de toutes les idées des attributs semblables qu'il distingue par abstraction dans les individus. Moins il entre d'idées partielles dans celle de cette nature factice & abstraite, plus il y a d'individus auxquels elle peut convenir ; & plus au contraire il y entrè d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels la totalité puisse convenir. Par exemple, l'idée de *figure* convient à un plus grand nombre d'individus que celle de *triangle*, de *quadrilatere*, de *pentagone*, d'*exagone*, &c. parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'espace, de bornes, de côtés, & d'angles, qui se retrouvent dans toutes les espèces que l'on vient de nommer ; au lieu que celle de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée précise de trois côtés & de trois angles : l'idée de *quadrilatere*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés & de quatre angles, &c. d'où il suit d'une manière très-évidente que l'étendue & la compréhension des *noms* appellatifs sont, si je puis le dire, en raison inverse l'une de l'autre, & que tout changement dans l'une suppose dans l'autre un changement contraire. D'où il suit encore que les *noms* propres, déterminant les êtres par une nature individuelle, & ne pouvant convenir qu'à un seul individu, ont l'étendue la plus restreinte qu'il soit possible de concevoir, & conséquemment la compréhension la plus complexe & la plus grande.

Ici se présente bien naturellement une objection, dont la solution peut répandre un grand jour sur la matière dont il s'agit. Com-

me il n'existe que des êtres individuels & singuliers, & que les *noms* doivent présenter à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature; il semble qu'il ne devroit y avoir dans les langues que des *noms* propres, pour déterminer les êtres par l'idée de leur nature individuelle: & nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de *noms* appellatifs que de propres. D'où vient cette contradiction? Est-elle réelle? N'est-elle qu'apparente?

1°. S'il falloit un *nom* propre à chacun des individus réels ou abstraits qui composent l'univers physique ou intellectuel, aucune intelligence créée ne seroit capable, je ne dirai pas d'imaginer, mais seulement de retenir la totalité des *noms* qui entrent dans cette nomenclature. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour concevoir qu'ils s'agit d'une infinité réelle, qui ne peut être connue en détail que par celui qui *numerat multitudinem stellarum, & omnibus eis NOMINA vocat.* Ps. cxlvj, 4. D'ailleurs la voix humaine ne peut fournir qu'un nombre assez borné de sons & d'articulations simples; & elle ne pourroit fournir à l'infinie nomenclature des individus, qu'en multipliant à l'infini les combinaisons de ces élémens simples: or, sans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons seulement quelques milliers de *noms* composés de cent mille syllabes, & voyons ce qu'il faut penser d'un langage qui de quatorze ou quinze de ces *noms* rempliroit un volume semblable à celui que le lecteur a actuellement sous les yeux.

2°. L'usage des *noms* propres suppose déjà une connoissance des individus, sinon détaillée & approfondie du moins très-positive, très-précise, & à la portée de ceux qui parlent, & de ceux à qui l'on parle. C'est pour cela que les individus que la société a intérêt de connoître, & qu'elle connoît plus particulièrement, y sont communément désignés par des *noms* propres, comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivières, les hommes, &c. Si la distinction précise des individus est indifférente, on se contente de les désigner par des *noms* appellatifs; ainsi chaque grain de *sable* est un grain de *sable*, chaque *perdrix* est un *perdrix*, chaque *étoile* est une *étoile*, chaque *cheval* est un *cheval*, &c.

voilà l'usage de la société nationale, parce que son intérêt ne va pas plus loin. Mais chaque société particulière comprise dans la nationale a ses intérêts plus marqués & plus détaillés; la connoissance des individus d'une certaine espèce y est plus nécessaire; ils ont leurs *noms* propres dans le langage de cette société particulière: montez à l'observatoire; chaque *étoile* n'y est plus une *étoile* tout simplement, c'est l'*étoile* β du capricorne, c'est le γ du centaure, c'est le ζ de la grande ourse, &c. entrez dans un manège, chaque *cheval* y a son *nom* propre, le *brillant*, le *lutin*, le *fougeux*, &c. chaque particulier établit de même dans son écurie une nomenclature propre; mais il ne s'en sert que dans son domestique, parce que l'intérêt & le moyen de connoître individuellement n'existent plus hors de cette sphère. Si l'on ne vouloit donc admettre dans les langues que des *noms* propres, il faudroit admettre autant de langues différentes que de sociétés particulières; chaque langue seroit bien pauvre, parce que la somme des connoissances individuelles de chaque petite société n'est qu'un infiniment petit de la somme des connoissances individuelles possibles; & une langue n'auroit avec une autre aucun moyen de communication, parce que les individus connus d'une part ne seroient pas connus de l'autre.

3°. Quoique nos véritables connoissances soient essentiellement fondées sur des idées particulières & individuelles, elles supposent pourtant essentiellement des vues générales. Qu'est-ce que généraliser une idée? C'est la séparer par la pensée de toutes les autres avec lesquelles elle se trouve associée dans tel & tel individu pour la considérer à part & l'approfondir mieux (voyez ABSTRACTION); & ce sont des idées ainsi abstraites que nous marquons par les mots *appellatifs*. Voyez APPELLATIF. Ces idées abstraites étant l'ouvrage de l'entendement humain sont aisément saisies par tous les esprits & en les rapprochant les unes des autres, nous parvenons, par la voie de la synthèse, à composer en quelque sorte les idées moins générales ou même individuelles qui sont l'objet de nos connoissances, & à les transmettre aux autres au moyen des signes généraux & appellatifs combinés entr'eux comme les

idées simples dont ils font les signes. Voyez GÉNÉRIQUE. Ainsi l'abstraction analyse en quelque manière nos idées individuelles en les réduisant à des idées élémentaires que l'on peut appeler *simples* par rapport à nous ; le nombre n'en est pas à beaucoup près si prodigieux que celui des diverses combinaisons qui en résultent & qui caractérisent les individus, & par-là elles peuvent devenir l'objet d'une nomenclature qui soit à la portée de tous les hommes. S'agit-il ensuite de communiquer ses pensées, le langage a recours à la synthèse, & combine les signes des idées élémentaires comme les idées mêmes doivent être combinées ; le discours devient ainsi l'image, exacte des idées complexes & individuelles, & l'étendue vague des *noms* appellatifs se détermine plus ou moins, même jusqu'à l'individualité, selon les moyens de détermination que l'on juge à propos ou que l'on a besoin d'employer.

Or il y a deux moyens généraux de déterminer ainsi l'étendue de la signification des *noms* appellatifs.

Le premier de ces moyens porte ce qui a été dit plus haut, que la compréhension & l'étendue sont à raison inverse l'une de l'autre, & que l'étendue individuelle, la plus restreinte de toutes, suppose la compréhension la plus grande & la plus complexe. Il consiste donc à joindre avec l'idée générale du *nom* appellatif, une ou plusieurs autres idées, qui devenant avec celle-là parties élémentaires d'une nouvelle idée plus complexe, présenteront à l'esprit un concept d'une compréhension plus grande, & conséquemment d'une étendue plus petite.

Cette addition peut se faire, 1<sup>o</sup> par un adjectif physique, comme, *un homme savant, des hommes pieux*, où l'on voit un sens plus restreint que si l'on disoit simplement *un homme, des hommes* : 2<sup>o</sup>. par une proposition incidente qui énonce un attribut sociable avec la nature commune énoncée par le *nom* appellatif ; par exemple, *un homme que l'ambition dévore, ou dévoré par l'ambition, des hommes que la patrie doit chérir*.

Le second moyen ne regarde aucunement la compréhension de l'idée générale, il consiste seulement à restreindre l'étendue de la signification du *nom* appellatif, par l'indication de quelque point de vue qui ne peut

convenir qu'à une partie des individus.

Cette indication peut se faire, 1<sup>o</sup>. par un adjectif métaphysique partitif qui désignerait une partie indéterminée des individus, *quelques hommes, certains hommes, plusieurs hommes* : 2<sup>o</sup> par un adjectif numérique qui désignerait une quotité précise d'individus, *un homme, deux hommes, mille hommes* : 3<sup>o</sup> par un adjectif possessif qui caractériserait les individus par rapport de dépendance, *meus ensis, tuus ensis Evandrius ensis* : 4<sup>o</sup> par un adjectif démonstratif qui fixerait les individus par un rapport d'indication précise, *ce livre, cette femme, ces hommes* : 5<sup>o</sup>. par un adjectif ordinal qui spécifierait les individus par un rapport d'ordre, *le second tome, chaque troisième année* : 6<sup>o</sup>. par l'addition d'un autre *nom* ou d'un pronom qui ferait le terme de quelque rapport, & qui ferait annoncé comme tel par les signes autorisés dans la syntaxe de chaque langue, *la loi de Moïse en françois, lex Moïsis en latin, thorath Mosché en hébreu*, comme si l'on disoit en latin *legis Moïses*, chaque langue a ses idiosyncrismes : 7<sup>o</sup> par une proposition incidente, qui sous une forme plus développée rendroit quelqu'un de ces points de vue, *l'homme ou les hommes dont je vous ai parlé, l'épée que vous avez reçue du roi, le volume qui m'appartient, &c.*

On peut même, pour déterminer entièrement un *nom* appellatif, réunir plusieurs des moyens que l'on vient d'indiquer. Que l'on dise, par exemple, *j'ai lu deux excellents ouvrages de grammaire composés par M. du Marfais* : le *nom* appellatif *ouvrage* est déterminé par l'adjectif numérique *deux*, par l'adjectif physique *excellents*, par la relation objective que désignent ces deux mots, *de grammaire*, & par la relation causative indiquée par ces autres mots, *composés par M. du Marfais*. C'est qu'il est possible qu'une première idée déterminante, en restreignant la signification du *nom* appellatif, la laisse encore dans un état de généralité, quoique l'étendue n'en soit plus si grande. Ainsi *excellents ouvrages*, cette expression présente une idée moins générale qu'*ouvrages*, puisque les médiocres & les mauvais sont exclus ; mais cette idée est encore dans un état de généralité susceptible de restriction : *excellents ouvrages de grammaire*, voilà une idée plus

restreinte ; puisque l'exclusion est donnée aux ouvrages de théologie, de jurisprudence, de morale, de mathématique, &c. *deux excellens ouvrages de grammaire* ; cette idée totale est encore plus déterminée, mais elle est encore générale, malgré la précision numérique, qui ne fixe que la quantité des individus sans en fixer le choix ; *deux excellens ouvrages de grammaire composés par M. de Mursais*, voici une plus grande détermination, qui exclut ceux de Lancelot, de Sanctius, de Scioppus, de Vossius, de l'abbé Girard, de l'abbé d'Olivet, &c. La détermination pourroit devenir plus grande & même individuelle, en ajoutant quelque autre idée à la compréhension, ou en restreignant l'idée à quelque autre point de vue.

C'est par de pareilles déterminations que les *noms* appellatifs devenant moins généraux par degrés, se subdivisent en génériques & en spécifiques, & sont envisagés quelquefois sous l'un de ces aspects, & quelquefois sous l'autre, selon que l'on fait attention à la totalité des individus auxquels ils conviennent, ou à une totalité plus grande dont ceux-ci ne sont qu'une partie distinguée par l'addition déterminative. Voyez APPELLATIF & GÉNÉRIQUE.

§. 2. Pour ce qui est des *noms* propres, c'est en vertu d'un usage postérieur qu'ils acquièrent une signification individuelle ; car on peut regarder comme un principe général, que le sens étimologique de ces mots est constamment appellatif. Peut-être en trouveroit on plusieurs sur lesquels on ne pourroit vérifier ce principe, parce qu'il seroit impossible d'en assigner la première origine ; mais par la même raison on ne pourroit pas prouver le contraire : au lieu qu'il n'y a pas un seul *nom* propre dont on puisse assigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, que l'on n'y retrouve une signification appellative & générale.

Tout le monde fait qu'en hébreu tous les *noms* propres de l'ancien testament sont dans ce cas : on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la bible vulgate, dans laquelle entre autres exemples on trouve que *Jacob* signifie *supplantator* ; mais il faut prendre garde de s'imaginer que ce patriarche fut ainsi nommé, parce qu'il surprit à son frere

son droit d'ainesse, la maniere dont il vint au monde en est l'unique fondement ; il tenoit son frere par le talon, il avoit la main *sub plantâ*, & le *nom* de *Jacob* ne signifie rien autre chose. Oter à quelqu'un par finesse la possession d'une chose, ou l'empêcher de l'obtenir, c'est agir comme celui qui naquit ayant la main *sous la plante* du pié de son frere ; de-là le verbe *supplanter*, en dérivant ce mot de deux racines latines *sub. plantâ*, qui répondent aux racines hébraïques du *nom* de *Jacob*, parce que *Jacob* trompa ainsi son frere ; il pouvoit arriver que nous allâssions puiser jusques-là ; & dans ce cas nous aurions dit *jacobber* ou *jacobiser*, au lieu de *supplanter*, ce qui auroit signifié de même *tromper*, comme *Jacob* trompa *Esau*.

C'étoit la même chose en grec : *Alexandre*, Ἀλέξανδρος, *fortis auxiliator* ; *Aristote*, Ἀριστοτέλης, *ad optimum finem*, d'ἄριστος *optimus*, & de τέλος, *finis* ; Νικηλαός, *victr populi*, de νικῶ, *vinco*, & de λαός, *populus* ; *Philippe*, Φίλιππος, *amator equorum*, de φιλιῶ, *amo* & de ἵππος, *equus* ; *Achéron* (fleuve d'enfer,) *fluvius doloris*, de ἄχος, *dolor*, & de εἶος, *fluvius* ; *Afrique*, *finis frigore*, d'ἄprivatif, & de φρη, *frigus* ; *Ethiopie* (région très-chaude en Afrique) d'ἄβθα, *uro*, & de ὤψ, *vultus* ; *Naples*, Νεάπολις, *nova urbs*, de νος, *novus*, & de πόλις, *urbs*, &c.

Les *noms* propres des Latins étoient encore dans le même cas : *Lucius* vouloit dire *cum luce natus*, au point du jour ; *Tiberus*, né près du Tibre ; *Servius*, né esclave ; *Quintus*, *Sextus*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment des adjectifs ordinaux, employés à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance, &c.

Il y a tant de *noms* de famille dans notre langue qui ont une signification appellative, que l'on ne peut douter que ce ne soit la même chose dans tous les idiomes, & une suggestion de la nature : *le Noir*, *le Blanc*, *le Rouge*, *le Maître*, *Desormeaux*, *Sauvage*, *Moreau*, *Potier*, *Portail*, *Chrétien*, *Hardi*, *Marchand*, *Maréchal*, *Coutelier*, &c. & c'est encore la même chose chez nos voisins : on trouve des Allemands qui s'appellent *Wolf*, le Loup ; *Schwartz*, le Noir ; *Meier*, le Maire ; *Fiend*, l'Ennemi, &c.



Cette généralité de la signification primitive des *noms* propres pouvoit quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle qui étoit l'objet principal de cette espece de nomenclature, & l'on a cherché par-tout à y remédier. Les Grecs individualisoient le *nom* propre par le génitif de celui du pere ; *Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου*, en sous-entendant *υἱός*, *Alexander Philippi*, suppl. *filius*, Alexandre fils de Philippe. Nos ancêtres produisoient le même effet par l'addition du *nom* du lieu de la naissance ou de l'habitation, *Antoine de Pade* ou *de Padoue*, *Thomas d'Aquin* ; ou par l'adjectif qui désignoit la province, *Lyonnois*, *Picard*, *le Normand*, *le Lorrain*, &c. ou par le *nom* appellatif de la profession, *Drapier*, *Teinturier*, *Marchand*, *Maréchal*, *l'Avocat*, &c. ou par un sobriquet qui désignoit quelque chose de remarquable dans le sujet, *le Grand*, *le Petit*, *le Roux*, *le Fort*, *le Voisin*, *Rouffleur*, *le Nain*, *le Bossu*, *le Camus*, &c. & c'est l'origine la plus probable des *noms* qui distinguent aujourd'hui les familles.

Les Romains, dans la même intention, accumuloient jusqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils distinguoient en *nomen*, *prænomen*, *cognomen*, & *agnomen*.

Le *nom* proprement dit étoit commun à tous les descendans d'une même maison, *gentis*, & à toutes ses branches ; *Julii Antonii*, &c. c'étoit probablement le *nom* propre du premier auteur de la maison, puisque les *Jules* descendoient d'Iulus, fils d'Enée, ou le prétendoient.

Le *surnom* étoit destiné à caractériser une branche particulière de la maison, *familiam* ; ainsi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Sylla*, les *Cinna*, étoient autant de branches de la maison des *Cornelles*, *Cornelii*. On distinguoit deux sortes de *surnoms*, l'un appelé *cognomen*, & l'autre *agnomen*. Le *cognomen* distinguoit une branche d'une autre branche parallèle de la même maison ; l'*agnomen* caractérisoit une subdivision d'une branche : l'un & l'autre étoit pris ordinairement de quelque événement remarquable qui distinguoit le chef de la division ou de la subdivision. *Scipio* étoit un *surnom*, *cognomen*, d'une branche cornélienne ; *Africanus* fut un *surnom*, *agnomen*, du vainqueur de Carthage, & seroit devenu

l'*agnomen* de sa descendance, qui auroit été distinguée ainsi de celle de son frere, qui auroit porté le nom d'*Asiaticus*.

Pour ce qui est du *prénom*, c'étoit le *nom* individuel de chaque enfant d'une même famille : ainsi les deux freres Scipions dont je viens de parler, avant qu'on les distinguât par l'*agnomen* honorable que la voix du peuple accorda à chacun d'eux, étoient distingués par les *prénoms* de *Publius* & de *Lucius* ; *Publius* fut surnommé l'*Africain*, *Lucius* fut surnommé l'*Asiatique*. La dénomination de *prænomen* vient de ce qu'il se mettoit à la tête des autres, immédiatement avant le *nom*, qui étoit suivi du *cognomen*, & ensuite de l'*agnomen*. *P. Cornelius Scipio Africanus* ; *L. Cornelius Scipio Asiaticus*. Les adoptions, & dans la suite des temps la volonté des empereurs, occasionnerent quelques changemens dans ce système qui est celui de la république. Voyez la méthode latine de *P. R.* sur cette matiere, au chap. j, des observations particulières.

§. 3. Pour ne rien laisser à desirer sur ce qui peut intéresser la philosophie à l'égard des *noms* appellatifs & des *noms* propres, il faut nous arrêter un moment sur ce qui regarde l'ordre de la génération de ces deux especes.

“ Il y a toute apparence, dit l'abbé Girard (*Princ. tom. I, disc. v, p. 219,*) que le premier but qu'on a eu dans l'établissement des substantifs, a été de distinguer les sortes ou les especes dans la variété que l'univers présente, & que ce n'a été qu'au second pas qu'on a cherché à distinguer dans la multitude les êtres particuliers que l'espece renferme. ”

M. Rousseau de Geneve, dans son *Discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes* (partie prem.) adopte un système tout opposé. “ Chaque objet, dit-il, reçut d'abord un *nom* particulier, sans égard aux genres & aux especes, que ces premiers instituteurs n'étoient pas en état de distinguer ; & tous les individus se présenterent isolés à leur esprit comme ils le sont dans le tableau de la nature. Si un chêne s'appeloit *A*, un autre s'appeloit *B*... Les premiers substantifs n'ont pu jamais être que des *noms* propres., L'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets* est de même avis

(p. 4 ; ) & Scaliger long-temps auparavant s'en étoit expliqué ainsi : *Qui nomen imposuit rebus, individua nota prius habuit quam species. De caus. L. L. lib. IV, cap. xcj.*

On ne doit pas être surpris que cette question ait fixé l'attention des philosophes : la nomenclature est la base de tout langage ; les *noms* & les verbes en sont les principales parties. Cependant il me semble que les tentatives de la philosophie ont eu à cet égard bien peu de succès , & que ni l'un ni l'autre des deux systèmes opposés ne résout la question d'une manière satisfaisante.

Ce que l'on vient de remarquer sur l'étymologie des *noms* propres dans tous les idiomes connus , où il est constant qu'ils sont tous tirés de notions générales adaptées par accident à des individus , paroît confirmer la pensée de l'abbé Girard , que le premier objet de la nomenclature fut de distinguer les sortes ou les espèces , & que ce ne fut qu'au second pas que l'on pensa à distinguer les individus compris sous chaque espèce. Mais , comme le remarque très-bien M. Rousseau (*loc. cit.*) " pour ranger les êtres sous des dénominations communes & génériques ; il en falloit connoître les propriétés & les différences ; il falloit des observations & des définitions , c'est-à-dire , de l'histoire naturelle & de la métaphysique , beaucoup plus que des hommes de ce temps-là n'en pouvoient avoir. ,,

Toute réelle & toute solide que cette difficulté peut être contre l'affertion de l'académicien , elle ne peut pas établir l'opinion du philosophe genevois. Il est lui-même obligé de convenir qu'il ne conçoit pas les moyens par lesquels les premiers nomenclateurs commencèrent à étendre leurs idées & à généraliser leurs mots. C'est qu'en effet quelque système de formation qu'on imagine en supposant l'homme né muet , on ne peut qu'y rencontrer des difficultés insurmontables , & se convaincre de l'impossibilité que les langues aient pu naître & s'établir par des moyens purement humains.

Le seul système qui puisse prévenir les objections de toute espèce , est celui que j'ai établi au mot *LANGUE* (*article j*) ; que Dieu donna tout à la fois à nos premiers peres la faculté de parler & une langue toute faite. D'où il suit qu'il n'y a aucune

priorité d'existence entre les deux espèces de *noms* , quoique quelques appellatifs aient cette priorité à l'égard de plusieurs *noms* propres : cependant il est certain que l'espèce des *noms* propres doit avoir la priorité de nature à l'égard des appellatifs , parce que nos connoissances naturelles étant toutes expérimentales doivent commencer par les individus , qu'ils sont même les seuls objets réels de nos connoissances , & que les généralités , les abstractions ne sont , pour ainsi dire , que le mécanisme de notre raisonnement , & un artifice pour tirer partie de notre mémoire. Mais autre est notre manière de penser , & autre la manière de communiquer nos pensées. Pour abrégé la communication , nous partons du point où nous sommes arrivés par degrés , & nous retournons de l'idée la plus simple à la plus composée par des additions successives qui ménagent la vue de l'esprit ; c'est la méthode de synthèse : pour acquérir ces notions , avant que de les communiquer , il nous a fallu décomposer les idées complexes pour parvenir aux plus simples qui sont & les plus générales & les plus faciles à saisir ; c'est la méthode d'analyse. Voyez GÉNÉRIQUE.

Ainsi , les mots qui ont la priorité dans l'ordre analytique , sont postérieurs dans l'ordre synthétique. Mais comme ces deux ordres sont inséparables , parce que parler & penser sont liés de la même manière ; que parler c'est , pour ainsi dire , penser extérieurement , & que penser c'est parler intérieurement ; le Créateur en formant les hommes raisonnables , leur donna ensemble les deux instrumens de la raison , penser & parler : & si l'on sépare ce que le Créateur a uni si étroitement , on tombe dans des erreurs opposées , selon que l'on s'occupe de l'un des deux exclusivement à l'autre.

Les *noms* , de quelque espèce qu'ils soient , sont susceptibles de genres , de nombres , de cas , & conséquemment soumis à la déclinaison : il suffit ici d'en faire la remarque , & de renvoyer aux *articles* qui traitent chacun de ces points grammaticaux. (B. E. R. M.)

NOM , (*Hist. génér.*) appellation distinctive d'une race , d'une famille , & des individus de l'un & de l'autre sexe dans chaque famille.

On distingue en général deux sortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom propre*, ou le *nom* de baptême, est celui que l'on met devant le *surnom* ou le *nom* de famille : comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes : *Sufane*, *Thérese*, *Elisabeth*, pour les femmes. Voyez NOM DE BAPTÊME.

Le *nom* de famille est le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui se continue de pere en fils, & passe à toutes les branches ; tel est le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs ; par exemple, les descendans d'Éaque se nommoient *Éacides*. Les Romains appeloient ces *noms* généraux qui se donnent à toute la race, *gentilitia*.

Nous n'avons que des connoissances incertaines sur l'origine des *noms* & des *surnoms* ; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, in-12. n'a point débrouillé ce cahos par des exemples précis tirés de l'histoire. Son livre est d'ailleurs d'une sécheresse ennuyéuse.

Dans les titres au dessus de l'an 1000, on ne trouve guere les personnes désignées autrement que par leur *nom* propre, ou de baptême ; c'est de-là peut-être que les prélats ont retenu l'usage de ne signer que leur *nom* propre avec celui de leur évêché, parce que durant les siècles précédens on ne voyoit point d'autres souscriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *surnom* avant le regne d'Édouar I, qui monta sur le trône en 975. Plusieurs familles n'en ont point encore dans le Holstein & dans quelques autres pays, où l'on n'est distingué que par le *nom* de baptême & par celui de son pere : Jacques, fils de Jean ; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *surnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en usage en France que vers l'an 987, sur la fin de la lignée des Carolingiens, où les nobles de France prirent des *surnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien imposèrent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un usage fort confus. Les bourgeois & les serfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *surnoms* du ministère auquel ils étoient employés,

des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, &c.

Matthieu, historiographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *surnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apanages & successions, c'est-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du temps que les *noms* & les armes commencerent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puissent prouver leur descendance au de-là de cinq cens ans, parce que les *noms* & les armes étoient seulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainsi Robert de Beaumont, fils de Roger sire de Beaumont & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *surnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France en se mariant avec des héritières qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France en épousant Isabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut sur la fin du regne de Philippe II, dit Auguste, que les familles commencerent à avoir des *noms* fixes & héréditaires ; & que les seigneurs & gentilshommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possédoient. Quant à l'origine des *surnoms* de la roture, le même historien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profession, du métier, de la province, du lieu de la naissance, & d'autres causes semblables & arbitraires, impossibles à découvrir.

On s'est encore servi de sobriquets pour faire des distinctions dans les familles. Les souverains mêmes n'en ont pas été exceptés, comme Pépin dit le Bref, Charles le Simple, Huguet Capet, & autres. Mais il faut remarquer que ces sobriquets se prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaises de l'esprit & du corps.

Personne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat ; mais ce changement de *nom* paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV, l'an 1009 : car Jean XV s'appeloit *Cicho* avant son élévation au pontificat, & Jean XVI son successeur en l'an 995, se nommoit *Fafanus*, mais alors ce n'étoit pas les papes élus qui changeoient leur *nom* comme ils font au-

jourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur imposoient d'autres *noms*.

Les grands d'Espagne multiplient leurs *noms* tant par adoption, qu'en considération de leurs alliances avec des riches héritières. Les François multiplient aussi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyere, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un seul *nom* dissyllabe qu'ils annoblissent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la suppression d'une syllabe, fait de son *nom* obscur un *nom* illustre; celui-là, par le changement d'une lettre en un autre, se travestit, & de Syrus devient Cyrus. Plusieurs suppriment leurs *noms* qu'ils pourroient conserver sans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaison que l'on fait toujours d'eux qui les portent, avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin, qui nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme si la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaison étrangere, & croient que venir de bon lieu c'est venir de loin. (D. J.)

#### NOMS DES ROMAINS, (*Antiquit. rom.*)

Les Romains avoient plusieurs *noms*, ordinairement trois, & quelquefois quatre. Le premier étoit le *prénom* qui servoit à distinguer chaque personne: le second étoit le *nom propre* qui désignoit la race d'où l'on sortoit: le troisieme étoit le *surnom* qui marquoit la famille d'où l'on étoit: enfin, le quatrieme étoit un autre *surnom* qui se donnoit, ou à cause de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. Entrons dans les détails pour nous mieux expliquer.

La coutume de prendre deux *noms* n'a pas été tellement propre aux Romains, qu'ils en aient introduit l'usage, quoiqu'Appien Alexandrin dise le contraire dans sa préface. Il est constant qu'avant la fondation de Rome, les Albains portoient deux *noms*. La mere de Romulus s'appeloit *Rhèa Sylvia*; son aïeul, *Numitor Sylvius*; son oncle, *Amulius Sylvius*. Les chefs des Sabins qui vivoient à peu près dans le même temps en avoient aussi deux, *Titus Tatius*, Me-

*tius Suffetius*: Romulus & Remus qui semblent n'en avoir eu qu'un, en avoient deux en effet, Romulus & Remus étoient des *prénoms*, & leur *nom* propre étoit *Sylvius*.

La multiplicité des *noms*, dit Varron, fut établie pour distinguer les familles qui tiroient leur origine d'une même souche, & pour ne point confondre les personnes d'une même famille. Les Cornelius, par exemple, étoient une race illustre d'où plusieurs familles étoient sorties, comme autant de branches d'une même tige, savoir les Scipions, les Lentulus, les Cethegus, les Dolabella, les Cinna, les Sylla. La ressemblance des *noms* dans les freres, comme dans les deux Scipions, qui eût empêché de les distinguer l'un de l'autre, fit admettre un troisieme *nom*: l'un s'appela *Publius Cornelius Scipio*, l'autre, *Lucius Cornelius Scipio*; ainsi le *nom* de *Scipio* les distinguoit des autres familles qui portoient le *nom* de *Cornelius*, & les *noms* de *Publius* & de *Lucius* mettoient la différence entre les deux freres.

Mais quoiqu'on se contentât du *nom* de sa famille particuliere, sans y joindre celui de sa race, ou parce qu'on étoit le premier qui fit souche, ou parce qu'on n'étoit point d'une origine qui fit honneur, les Romains ne laisserent pas dans la suite de porter trois *noms*, & quelquefois quatre. 1<sup>o</sup> Le *nom* de famille s'appeloit proprement le *nom*, *nomen*. 2<sup>o</sup> Le *nom* qui distinguoit les personnes d'une même famille, *prænomen*, le *prénom*. 3<sup>o</sup> Le troisieme, qui étoit pour quelques-uns un titre honorable, ou un terme significatif des vices ou des perfections propres de ceux qui le portoient, étoit le *cognomen*, le *surnom*. 4<sup>o</sup> Le quatrieme, quand il y en avoit, s'appeloit *agnomen*, autre espece de *surnom*.

Le *prænomen* tenoit le premier lieu; le *nomen*, le second; le *cognomen*, le troisieme; l'*agnomen*, le quatrieme.

Les *prénoms* qui distinguoient les personnes d'une même famille, tiroient leur signification de quelques circonstances particulieres. Varron fait un long catalogue des *prénoms* qui étoient en usage parmi les Romains, & il en rapporte l'étymologie; je me contenterai d'en citer quelques-uns qui feront juger des autres. *Lucius*, c'est-à-dire, qui

qui tiroit son origine des Lucumons d'Etrurie ; Quintus , qui étoit né le cinquieme de plusieurs enfans ; Sextus , le fixieme : Décimus , le dixieme ; Martius , qui étoit venu au monde dans le mois de mars ; Manius , qui étoit né le matin ; Posthumius , après la mort de son pere , &c.

Le *cognomen* , surnom , étoit fondé 1<sup>o</sup> sur les qualités de l'ame , dans lesquelles étoient renfermées , les vertus , les mœurs , les sciences , les belles actions. Ainsi *Sophus* marquoit la sagesse : *Pius* , la piété , *Frugi* , les bonnes mœurs ; *Nepos* , *Gurges* , les mauvaises ; *Publicola* , l'amour du peuple ; *Lepidus* , *Atticus* , les agrémens de la parole ; *Coriolanus* , la prise de Coriole , &c. 2<sup>o</sup>. Sur les différentes parties du corps , dont les imperfections étoient désignées par les *surnoms*. *Craffus* signifioit l'embonpoint ; *Macer* , la maigreur ; *Cicero* , *Piso* , le signe en forme de pois chiches qu'on portoit sur le visage.

L'usage des *surnoms* ne fut pas ordinaire dans les premiers temps de Rome , aucun des rois n'en eut de son vivant. Le *surnom* de *Superbus* que porta le dernier Tarquin , ne lui fut donné que par le peuple mécontent de son gouvernement.

Le *surnom* de Coriolan fut donné à Caius Martius , comme une marque de reconnoissance du service qu'il avoit rendu à l'état , marque d'autant plus distinguée , que ce fut le premier qui en fut honoré ; & on ne trouve point qu'on l'ait accordé depuis à d'autre qu'à Scipion , surnommé l'*Africain* , à cause des conquêtes qu'il avoit faites en Afrique : ce fut à son imitation que l'usage en devint commun par la suite , & que cette distinction fut fort ambitionnée. Rien en effet ne pouvoit être plus glorieux pour un homme qui avoit commandé les armées , que d'être surnommé du *nom* de la province qu'il avoit conquise ; mais on ne le pouvoit pas prendre de son chef , il falloit l'aveu du sénat ou du peuple : les empereurs même ne furent pas moins sensibles à cet honneur que le sénat leur a souvent prodigué par flatterie , sans qu'ils l'eussent mérité.

Les freres étoient ordinairement distingués par le *prénom* , comme Publius Scipion & Lucius Scipion , dont le premier fut appelé l'*Africain* & le second l'*Asiatique*. Le fils de l'*Africain* ayant une santé fort délicate ,

Tome XXIII.

& étant sans enfans , adopta son cousin-germain , le fils de L. Emilius Paulus , celui qui vainquit Persée , roi de Macédoine. Celui-ci fut appelé dans la suite M. *Cornel. Scipio Africanus* , *Æmilianus* & *Africanus minor* , par la plupart des historiens. Cependant ce *nom* ne lui fut point donné de son vivant , mais après sa mort , pour le distinguer de l'ancien Scipion l'Africain. Nous en avons encore un autre exemple dans Q. Fabius Maximus qui est désigné par trois *surnoms* : étant enfant , on l'appela *ovicula* , c'est-à-dire , petite brebis , à cause de sa douceur. On l'appela ensuite *verrucosus* , par rapport à une verrue qui lui étoit survenue sur la levre. Puis on l'appela *cunctator* , c'est-à-dire , *temporiseur* , à cause de sa conduite prudente à l'égard d'Annibal.

Pendant quelque temps , les femmes portoient aussi un nom propre particulier , qui se mettoit par des lettres renversées , par exemple , *C* & *M* renversées , signifioient *Caia* & *Marcia* : c'étoit une maniere de désigner le genre féminin , mais cette coutume se perdit dans la suite. Si les filles étoient uniques , on se contentoit de leur donner simplement le nom de leur maison ; quelquefois on l'adoucissoit par un diminutif , au lieu de *Tullia* , on disoit *Tulliola*. Si elles étoient deux , on les distinguoit par les noms d'ainée & de cadette ; si elles étoient en plus grand nombre , on disoit la premiere , la seconde , la troisieme , par exemple , l'ainée des sœurs de Brutus s'appeloit *Junia major* ; la seconde , *Junia minor* ; & la troisieme *Junia tertia*. On faisoit aussi de ces noms un diminutif , par exemple , *secundilla* , deuxieme ; *quartilla* , quatrieme.

On donnoit le nom aux enfans le jour de leur purification qui étoit le huitieme après leur naissance , pour les filles ; & le neuvieme , pour les garçons. On donnoit le prénom aux garçons , lorsqu'ils prenoient la robe virile ; & aux filles quand elles se marioient.

A l'égard des esclaves ils n'eurent d'abord d'autre nom que le prénom de leur maître , un peu changé , comme *lucipores marcipores* , pour *Lucii* , *Marci pueri* , c'est à dire , esclave de Lucius ou de Marcus , car *puer* se disoit pour *servus* , sans avoir égard à l'âge. Dans la suite , on leur donna des noms grecs ou latins suivant la volonté de leur maître , ou

K

bien on leur donna un *nom* tiré de leur nation & de leur pays, ou finalement un *nom* tiré de quelque événement. Dans les comédies de Térence, on les nomme *syrus*, *geta*, &c. & dans Cicéron, *tiro*, *laurea*, *dardanus*. Lorsqu'on les affranchissoit, ils prenoient le *nom* propre de leur maître, mais non pas son *surnom*, & ils y ajoutoient pour *surnom* celui qu'ils portoient avant leur liberté. Ainsi lorsque *Tiro*, esclave de Cicéron, fut affranchi, il s'appela *Marcus Tullius Tiro*. ( *D. J.* )

**NOM**, *nomen*, ( *Critiq. sacrée.* ) Ce mot, pris absolument, signifie quelquefois le *nom* ineffable de Dieu; *cumque blasphemasset nomen*, " ayant blasphémé le *nom* saint "; *Lév. xxiv. 21*. Il marque aussi la puissance, la majesté: *vocabo in nomine Domini* " je ferai » éclater devant vous mon *nom* » ; *Exod. xxxiiij, 29* : *est nomen meum in eo*, " ma » majesté & mon autorité résident en lui » ; *Exod. xxiiij, 21*. Il se prend pour une dignité éminente: *donavit illi nomen quod est super omne nomen*: *Phil. ij, 9* : *oleum effusum*, *nomen tuum* ; *cant. j, 2*, " votre réputation » est comme un parfum. » Prendre le *nom* de Dieu en vain, c'est jurer faussement: *imposer le nom*, est une marque d'autorité. *Novite ex nomine*; *Exod xxxiiij, 12*. Connoître quelqu'un par son *nom*, signifie une distinction, une amitié, une familiarité particulière. *Susciter le nom d'un mort*, se dit du frere d'un homme décédé sans enfans, lorsque le frere du mort épouse la veuve, & en a des enfans qui font revivre son *nom* en Israël; *Deût. xxv, 5*.

Dans un sens contraire, *effacer le nom de quelqu'un*, c'est en exterminer la mémoire, détruire ses enfans, & tout ce qui pourroit faire vivre son *nom* sur la terre: *nomen eorum delevisi in æternum*; *Pf. iij, 6*. *Fornicata est in nomine meo*; " le Seigneur se » plaint que Juda a souillé son sacré *nom* » ; *Ezech. xvj, 25*. *Habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua*: il se prend dans ce dernier passage pour des personnes; *Apocal. iij, 4*. ( *D. J.* )

**NOM DE BAPTÊME**, ( *Hist. des usages.* ) sorte de prénom que les chrétiens mettent devant le nom de famille, & que le parrain & la marraine donnent à un enfant quand on le baptise. On tire ordinairement ces

fortes de *noms* de l'écriture, mais tous le monde ne s'en tient pas là. C'est déjà trop, dit la Bruyere, d'avoir avec le peuple une même religion & un même Dieu; quel moyen encore de s'appeler *Pierre*, *Jean*, *Jacques*, comme le marchand ou le laboureur? Evitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les distinctions qui nous en séparent: qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les premiers martyrs, ( tels gens, tels patrons ) : qu'elle voie avec plaisir revenir toutes les années ce jour particulier que chacun célèbre comme sa fête; pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes; faisons nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César ou de Pompée, c'étoient de grands hommes; sous celui de Lucrece, c'étoit une illustre romaine; sous ceux de Renaud, de Roger, d'Olivier, de Tancrede, c'étoient des paladins, & le roman n'a point de héros plus merveilleux; sous ceux d'Hector, d'Achille, d'Hercule, tous demi-dieux; sous ceux même de Phœbus & de Diane: & qui nous empêchera de nous faire nommer Jupiter, Mercure, Vénus ou Adonis? ( *D. J.* )

**NOM SOCIAL**, ( *Commerce.* ) se dit dans une société générale & collective, du *nom* que les associés doivent signer suivant la raison de la société; en sorte que supposé que la raison de la société fut sous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas pour le commerce qu'ils veulent faire ensemble, toutes les lettres missives, lettres de change, billets payables à ordre ou au porteur, quittances, factures, procurations, comptes & autres actes concernant cette société, doivent être signés par l'un ou l'autre des associés, & sous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas en compagnie, qui est le *nom social*.

**MOMADES**, ( *Géog. anc.* ) nom générique donné à divers peuples qui n'avoient point de demeure fixe, & qui en changeoient perpétuellement pour chercher de nouveaux pâturages. Ainsi ce mot ne désigne pas un peuple particulier, mais le genre de vie de ce peuple, c'est ce qui fait que les anciens écrivains parlent de *Nomades* arabes, numides, scythes, &c. Il est probable que ces peuples furent ainsi appelés à *permutandis pabulis*, à cause qu'ils chan-

goient de pâturage, en grec νόμι. A la vérité dans l'édition de Pline, faite à Parme, on lit à *permutandis papilionibus*; mais cette leçon seroit supportable, car on appeloit anciennement *papiones*, des tentes pour se loger à la campagne & à la guerre; & c'est de là que les François ont fait leur mot *pavillon*.

**NOMADES arabes.** Après les déserts palmyréens, dit Pline, *l. VI, c. xxxviii*, suivent du côté de l'orient les *Nomades arabes*, & ils s'étendent du côté du midi jusqu'au de là du lac Asphaltite.

**NOMADES numides.** Les *Numides* furent appelés *Nomades* par les Grecs, selon Pline, *l. V, c. iij*. Polybe place dans la Numidie les *Nomades massyles* & les *Nomades mascœfyliens*. On ne peut donc nier que dans l'Afrique, & même dans la Numidie, il n'y eût des *Nomades*, c'est-à-dire, des peuples qui changeoient de lieu à mesure que les pâturages venoient à leur manquer; mais il ne seroit pas aisé de décider, si le nom de Numidie a une origine grecque. Il est à croire qu'un pays barbare a eu un nom barbare.

**NOMADES scythes.** Pline, *l. IV, c. xij*, les place à la gauche de la mer Caspienne, & dit que le fleuve Panticapes les séparoit des Géorgiens. Strabon ajoute qu'ils habitoient sur des chariots. (*D. J.*)

**NOMANCIE**, f. f. *sorte de divination*, ou l'art de deviner la destinée d'une personne par le moyen des lettres de son nom. Voyez *Nom*.

Ce mot est composé du latin *nomen*, nom, & du grec *μαντεία*, divination. Voyez *Onomancie*.

La *nomancie*, qu'on pourroit plutôt appeler *nominomancie* ou *onomato-mancie*, semble n'être autre chose que la gématrie cabalistique. Voyez *Cabale*.

**NOMANIACH**, (*Géog.*) ville de l'Irac arabique ou babylonienne, qui est la Chaldée. Elle a été bâtie par le roi Noman-Ben-Mondic, & est située sur le Tigre, à peu de distance de Bagdad. *Long. 63; lat. 33.* (*D. J.*)

**NOMANQUE**, f. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité au gouverneur ou commandant d'un nome. L'Egypte étoit divisée autrefois en différentes régions ou quartiers, qu'on appeloit *nomes*, du

grec *νομός*, prenant ce mot pour signifier division. L'officier à qui le roi donnoit le gouvernement d'un de ces nomes ou nomos, étoit appelé *nomarque*, du grec *νομός*, & *αρχή*, commandement.

**NOMAS**, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile; selon Diodore, *l. I, c. xc*. Ses habitans se nommoient *nomæ*. M. de Lisle les place au nord des monts Nébrodes, à quelques milles de la mer. (*D. J.*)

**NOMBLES**, f. m. pl. (*Gram. Vénérie.*) C'est la partie du cerf qui s'éleve entre ses cuisses; il se dit aussi des bœufs & des vaches.

**NOMBRE**, sert vulgairement dans l'arithmétique d'une collection ou assemblage d'unités ou de choses de la même espece.

M. Newton définit plus précisément le *nombre*, non pas une multitude d'unités, comme Euclide, mais le rapport abstrait d'une quantité à une autre de la même espece, que l'on prend pour l'unité; d'après cette idée, il divise les *nombres* en trois especes, savoir, *nombres entiers*, c'est-à-dire, qui contiennent l'unité ou certain nombre de fois exactement & sans reste, comme 2, 3, 4, &c. *nombre rompus* ou fractions, (voyez *Fraction.*) & *nombres sourds* ou incommensurables, voyez *Incommensurable*. Voyez *Sourds* & la suite de cet article.

Wolf définit le *nombre*, ce qui a le même rapport avec l'unité qu'une ligne droite avec une autre ligne droite: ainsi prenant une ligne droite pour une unité, tout *nombre* peut être représenté par quelqu'autre ligne droite; ce qui revient à la définition de M. Newton.

Dans l'école, où l'on a conservé la définition d'Euclide, on ajoute que le *nombre* est composé de matière & de forme; la matière est la chose nombrée, par exemple, de l'argent; & la forme est l'idée par laquelle comparant les différentes pièces d'argent, l'on en fait une somme, comme 10: ainsi le *nombre* dépend entièrement de l'intention de la personne qui nombre, & l'idée en peut être changée à volonté, par exemple, cent hommes peuvent être supposés ne faire que 1, 2, ou 4, &c. unités.

Les mêmes philosophes appellent le *nombre quantité discrete*; *quantité*, en tant qu'il est susceptible de plus & de moins; *discrete*, en ce que les différentes unités qui le com-

posent ne sont pas unies, mais distinctes les unes des autres. Voyez *Quantité* & *Discret*.

A l'égard de la manière de désigner ou de caractériser les *nombre*s, voy. *Notation*.

Pour ce qui concerne la manière d'exprimer ou de lire les *nombre*s, voy. *Numération*.

Les mathématiciens considèrent le *nombre* sous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes sortes de *nombre*s.

Le *nombre déterminé* est celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire ou trois, on l'appelle proprement *nombre*.

Le *nombre indéterminé*, est celui qui se rapporte à une unité en général: on l'appelle aussi *quantité*. Voyez *Quantité*.

Les *nombre*s *homogenes*, sont ceux qui se rapportent à la même unité. V. *Homogenes*.

Les *nombre*s *hétérogenes*, sont ceux qui se rapportent à différentes unités: car chaque *nombre* suppose une unité déterminée & fixée par la notion à laquelle nous avons égard en nombrant; par exemple, c'est une propriété de la sphere d'avoir tous les points de la surface à égale distance de son centre: si donc cette propriété est prise pour la marque de l'unité, tous les corps où elle se trouvera seront des unités; & seront de plus la même unité, en tant qu'ils sont renfermés dans cette notion: mais si les spheres sont outre cela distinguées par quelque chose, &c. par exemple, par la matière dont elles sont composées, alors elles commencent à n'être plus la même unité, mais des unités différentes. Ainsi six spheres d'or sont des *nombre*s *homogenes* entr'eux; au contraire trois spheres de cuivre, & quatre d'argent, sont des *nombre*s *hétérogenes*. Voyez *Hétérogenes*.

Les *nombre*s *rompus* ou les *fraction*s, sont ceux qui consistent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout. Voyez *Fraction*.

Les *nombre*s *entiers*, appelés aussi *nombre*s *naturels* ou simplement *nombre*s, sont ceux que l'on regarde comme des tout, sans supposer qu'ils soient parties d'autres *nombre*s.

Le *nombre rationnel* est celui qui a une mesure commune avec l'unité. Voyez *Commensurable*.

Le *nombre entier rationnel*, est celui dont l'unité est une partie aliquote. Le *nombre rationnel rompu*, est celui qui représente

quelque partie aliquote de l'unité. Le *nombre rationnel mixte*, est celui qui est composé d'un *nombre* entier & d'un *nombre* rompu, ou de l'unité & d'une fraction. Le *nombre irrationnel* ou *sourd*, est celui qui est incommensurable avec l'unité. Voyez *Incommensurable*.

Le *nombre pair*, est celui qui peut être divisé en deux parties égales exactement, & sans qu'il reste de fraction, comme 4, 6, 8, 10, &c. la somme, la différence & le produit d'un *nombre* quelconque de *nombre*s *pairs*, est toujours un *nombre pair*.

Un *nombre pair* multiplié par un *nombre pair*, donne un *nombre* *parement pair*.

Un *nombre* est *parement pair*, quand il peut être divisé exactement & sans reste, en deux *nombre*s *pairs*.

Ainsi 2 fois 4 faisant 8, 8 est un *nombre* *parement pair*.

Un *nombre* est *impairement pair* quand il peut être divisé en deux parties égales & impaires: par exemple 14.

Le *nombre impair*, est celui qui excède le *nombre pair*, au moins d'une unité, ou qui ne peut être divisé exactement & sans reste en deux parties égales; tels sont les *nombre*s 3, 5, 9, 11, &c.

La somme ou la différence de deux *nombre*s *impairs* est toujours un *nombre pair*; mais leur produit est nécessairement un *nombre impair*.

Si on ajoute un *nombre impair* avec un *nombre pair*, ou que l'on retranche l'un de l'autre, la somme dans le premier cas, & dans le second la différence, sera un *nombre impair*; mais le produit d'un *nombre pair* par un *impair*, est toujours un *nombre pair*.

La somme d'un *nombre pair* quelconque de *nombre* *impair*, est un *nombre pair*; & la somme d'un *nombre impair* quelconque de *nombre*s *impairs*, est toujours un *nombre impair*.

On appelle *nombre premier* ou *primitif*, celui qui n'est divisible que par l'unité, comme 5, 7, 11, &c.

Les *nombre*s *premiers* entr'eux, sont ceux qui n'ont d'autre commune mesure que l'unité, comme 12 & 19.

Le *nombre composé*, est celui qui est divisible, non-seulement par l'unité; mais par d'autres *nombre*s encore, comme 8, qui est divisible par 4 & par 2. Voyez *Composé*.

Les *nombre*s *composés* entr'eux, sont ceux qui ont pour commune mesure, non-seule-



ment l'unité, mais encore d'autres nombres, comme 12 & 15.

Le *nombre parfait*, est celui dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, rendent précisément le *nombre* dont elles font les parties, comme 6, & 28, &c.

Les parties aliquotes de 6 sont 3, 2 & 1, qui font 6 : celles de 28 sont 14, 7, 4, 2 & 1, qui font 28. *Voyez sur les nombres parfaits les nouv. mém. de Pétersbourg, tom. II, & plusieurs autres volumes des mêmes mémoires.*

Les *nombres imparfaits*, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus ou moins que le nombre total dont elles font les parties. *Voyez IMPARFAIT.*

On distingue les *nombres imparfaits* en *abondans* & *défectifs*.

*Nombres abondans*, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus que le tout dont elles font les parties, comme 12, dont les parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1, font 16. *Voyez ABONDANT.*

*Nombres défectifs*, sont ceux dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font moins que le nombre total dont elles font les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1, ne font que 15. *Voyez DÉFICIENT.*

Le *nombre plan* est celui qui résulte de la multiplication de deux *nombres*, par exemple, 6 qui est le produit de 2 par 3.

Le *nombre quarré* est le produit d'un nombre multiplié par lui-même ; ainsi 4, qui est le produit de 2 par 2, est un *nombre quarré*. *Voyez QUARRÉ.*

Tout *nombre quarré*, ajouté à la racine, donne un *nombre pair*. En effet, si la racine est pair, le quarré est aussi pair ; & si elle est impair, le quarré est aussi impair. Or deux pairs ou deux impairs pris ensemble, font toujours un *nombre pair*. *V RACINE.*

Le *nombre cube* ou *cubique* est le produit d'un *nombre quarré* par sa racine, par exemple, 8 ; qui est le produit du *nombre quarré* 4, par sa racine 2. *Voy. CUBE & SOLIDE.*

Tous les *nombres cubiques* dont la racine est moindre que six, comme 8, 27, 64, 125, &c. étant divisés par 6, le reste est leur racine même. Par exemple, 8, étant divisé par 6, il reste 2, qui est la racine cube de 8. A l'égard des *nombres cubiques* plus grands que 125 ; 216, cube de 6, étant di-

visé par 6, il ne reste rien. 343, cube de 7, a pour reste 1, qui étant ajouté à 6, donne 7, racine cube de 343 ; 512, cube de 8, étant divisé par 6, il reste 2, qui, avec 6, fait 8, racine cube de 512. Ainsi, divisant par 6 tous les *nombres cubes* au-dessus de 216, & ajoutant les restes avec 6, on a toujours la racine cube du *nombre* proposé jusqu'à ce que le reste soit 5, qui ajouté avec 6, fait 11. Les *nombres cubes* au-dessus du cube de 11, savoir le cube de 12 étant divisé par 6, il ne reste rien, & la racine cube est 12 ; & si on continue à diviser les cubes supérieurs par 6, en ajoutant les restes non plus à 6, mais à 12, on aura la racine cube, & ainsi de suite, jusqu'au cube de 18, où le reste de la division nedoit plus être ajouté à 6 ni à 12, mais à 18, & de même à l'infini.

M. de la Hire examinant cette propriété du *nombre 6* par rapport aux *nombres cubiques*, trouva que tous les autres *nombres élevés* à une puissance quelconque, avoient chacun leur diviseur, qui faisoit le même effet par rapport à ces puissances, que 6 par rapport aux *nombres cubes* ; & voici la règle générale qu'il a découverte. Si l'exposant de la puissance est pair, c'est-à-dire, si le *nombre* est élevé à la seconde, quatrième, sixième, &c. puissance il faut le diviser par 2 ; & le reste, s'il y en a un, étant ajouté à 2 ou à un multiple de 2, fera la racine du degré correspondant de la puissance donnée, c'est-à-dire, la racine deuxième, ou la quatrième, ou la sixième, &c. mais si l'exposant de la puissance est impair, c'est-à-dire, si le *nombre* est élevé à la troisième, cinquième, septième, &c. puissance, le double de l'exposant devra être le diviseur, & ce diviseur aura la propriété dont il s'agit.

Les *nombres polygones* sont des sommes de progressions arithmétiques qui commencent par l'unité ; celles des progressions dont la différence est 1, sont appelées *nombres triangulaires*, voy. TRIANGULAIRE. Celles dont la différence est 2, font des *nombres quarrés*. Celles dont la différence est 3, font des *nombres pentagones*. Celles dont la différence est 4, les *nombres hexagones*. Celles dont la différence est 5, les *nombres heptagones*, &c. *V les art. FIGURÉ & POLIGONE.*

Il y a des *nombres pyramidaux* : en voici la formation.

Les sommes des *nombre*s polygones prises de la même manière qu'on prend les sommes des progressions arithmétiques pour former les *nombre*s polygones, sont appelés *premiers nombre*s pyramidaux.

Les sommes des premiers *nombre*s pyramidaux sont appelées *seconds nombre*s pyramidaux : les sommes des seconds *nombre*s pyramidaux sont appelées *troisiemes nombre*s pyramidaux &c.

En particulier on appelle *nombre*s triangulaires pyramidaux, ceux qui sont formés par l'addition des *nombre*s triangulaires, premiers pyramidaux pentagonaux, qui viennent de l'addition des *nombre*s pentagones, &c. Voyez FIGURÉ.

Le *nombre* cardinal est celui qui exprime une quantité d'unité, comme 1, 2, &c. Voyez Cardinal.

Le *nombre* ordinal est celui qui exprime leur ordre ou leur rang, comme premier, deuxième, troisième, &c. Voyez Ordinal. Chambers. (E)

Nombre absolu,	} Voyez {	ABSOLU.
Nombre abstrait,		ABSTRAIT.
Nombre amiable,		AMIABLE.
Nombre concret,		CONCRET.

NOMBRE. Comme Chambers a omis l'explication de plusieurs autres dénominations de *nombre*s, nous y suppléerons par le dictionnaire de mathématique de M. Savérien.

*Nombre* barlong, *nombre* plan dont les côtés différent d'une unité. Ainsi le *nombre* 30 est un *nombre* barlong, puisque ses côtés 5 & 6 différent de 1. Les *nombre*s barlongs sont les mêmes que ceux que l'on appelle *antelongiores*, ou *alterá parte longiores*. Théon donne encore ce nom aux *nombre*s qui sont des sommes des deux *nombre*s pairs, dont la différence est 2. Le *nombre* 30 est un *nombre* barlong, parce qu'il est la somme de 14 & de 16, dont la différence est 2.

*Nombre* circulaire ou sphérique, *nombre* qui étant multiplié par lui-même, reprend toujours la dernière place du produit. Tel sont les *nombre*s 5 & 6 ; car 5 fois 5 font 25 : le produit de 25 par 5, est de 125 ; celui de 125 par 5, est 725, &c. De même 6 multiplié par 6, donne 36 ; six fois 36 donnent 216 : le produit de ce *nombre* 216 par 36, est 8776, &c.

*Nombre* diamétral, *nombre* plan ou le pro-

duit de deux *nombre*s, dont les carrés des deux côtés font de même un carré dans la somme. Tel est le *nombre* 12, car les carrés 9 & 16 de ces côtés 3 & 4, font de même dans leur somme un carré 25. Les trois côtés d'un triangle rectangle étant toujours proportionnels entr'eux, & le carré de l'hypoténuse étant égal à la somme des carrés des deux côtés, c'est par le *nombre* diamétral que se détermine en même temps le carré de l'hypoténuse & l'hypoténuse même. Michael Stifel a traité fort au long de ces *nombre*s, dans son *arithmetica integra*, liv. I.

*Nombre* double en puissance, c'est un *nombre* dont le carré est deux fois aussi grand qu'un autre *nombre*, comme l'est  $\sqrt{6}$  à l'égard de 3, &  $\sqrt{10}$  à l'égard de 5.

*Nombre* géométrique, c'est un *nombre* qu'on peut diviser sans reste, comme le *nombre* 16, qui se divise par 8, 4 & 2. On l'appelle aussi *nombre* composé ou *nombre* second.

*Nombre* incomposé linéaire, *nombre* qui ne peut être mesuré par aucun autre *nombre* que par lui-même ou par l'unité. Tels sont les *nombre*s 1, 3, 5, 7, 11, 13, &c. comme ces *nombre*s font une progression arithmétique dont les termes peuvent être divisés ou résolus par d'autres précédens, on en a formé des tables qu'on trouve dans le *theatrum machinarum generale* de Léopold, qui les a tirées de Bramer, & dans lesquelles la progression arithmétique va de 1 à 1000.

*Nombre* oblong, *nombre* plan qui a deux côtés inégaux, quelle que soit leur différence. 54, par exemple, est un *nombre* oblong, parce que les côtés 9 & 6 différent de trois. De même 90 est un pareil *nombre*, la différence des côtés 18 & 5 étant 13.

*Nombre* parallépipède, *nombre* solide dont les deux côtés sont égaux, mais dont le troisième est ou plus grand ou plus petit. Tel est le *nombre* 36, dont les trois côtés sont 3, 3 & 4. Comme les trois côtés d'un *nombre* solide sont distingués en longueur, largeur & profondeur, ils forment six sortes de *nombre*s parallépipèdes. Le premier a la largeur & la profondeur égales, mais la longueur est moindre que les autres dimensions, comme 48, où la longueur est 3, la largeur 4, & la profondeur 4. La largeur & la profondeur sont les mêmes au second, & la longueur seule est différente. Tel est le *nombre* 36, dont la

longueur est 4 , la largeur 3 , & la profondeur 3. Dans le troisieme , la longueur & la profondeur sont égales , & la largeur inégale , ainsi des autres , qui ont toujours une dimension ou un côté inégal.

*Nombre parallélogramme*, nombre plan dont les côtés différent de deux. Tel est 48 , car la différence des deux côtés 6 & 8 est 2. Théon de Smyrne entend par ce nombre un nombre oblong comme 36 , dont les côtés sont 9 & 4.

*Nombre pronique* , c'est la somme d'un nombre carré & de sa racine. Soit , par exemple , la racine 4 , dont le carré est 16 , dans ce cas le nombre pronique est 20. Ainsi en algebre la racine étant  $x$  , on exprime le nombre pronique par  $x^2 + x$  ; ou la racine étant  $x-2$  , le nombre pronique est  $x^2 - 3x + 2$ .

*Nombres proportionnels* , nombres qui sont entr'eux dans une proportion.

*Nombres proportionnels arithmétiquement* ; nombres qui croissent ou décroissent selon une différence continue , comme 3 , 5 , 7 , 9 , où la différence entre deux nombres se trouve toujours la même , qui est ici 2 , ou 3 , 5 , 8 , 10 , où la différence des deux premiers est égale à la différence des deux derniers.

*Nombres proportionnels continuellement* ; nombres qui se suivent dans une même raison , de sorte que chacun d'eux , excepté le premier & le dernier , remplit en même temps la place du terme de l'antécédent & du conséquent d'une raison. Tels sont les nombres 2 , 6 , 18 , 54 , car 2 est à 6 , comme 6 est à 18 , & 6 est à 18 , comme 18 est à 54. Par conséquent 6 est en même temps le terme conséquent de la première raison , & l'antécédent de la seconde , ainsi que 18 est le conséquent de la seconde & l'antécédent de la troisième.

*Nombre pyrgoidal* , c'est un nombre composé d'un nombre colonnaire & d'un pyramidal , & qui sont tous deux d'un même genre , de façon que le côté ou la racine du nombre pyramidal soit moindre de l'unité que le côté du nombre colonnaire. Exemple , 18 est le côté du nombre triangulaire colonnaire , dont le côté est 3 ; & 4 est un nombre triangulaire pyramidal , dont le côté est 2 , la somme  $18 + 4$  un nombre triangulaire pyrgoidal : cela veut dire que les nombres pyrgoidaux prennent leurs noms des nombres colonnaires & pyramidaux dont ils sont formés.

*Nombre solide* , produit de la multiplication de trois autres nombres. Ainsi 30 est un nombre solide , parce qu'il est formé par la multiplication des trois nombres 2 , 3 & 5 : ces nombres s'appellent côtés ; lorsqu'ils sont égaux , le nombre solide qui en résulte est un cube.

*Nombres solides semblables* , nombres dont les côtés équinomes ont la même proportion. C'est ainsi que les nombres solides 48 & 162 sont semblables ; car comme la longueur du premier 2 est à sa largeur 4 , ainsi est la longueur du second 3 à sa largeur 6. De même comme la longueur du premier 2 est à sa profondeur 6 , ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9. Enfin , comme la largeur du premier 4 est à sa profondeur 6 , ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9.

*Nombre sursolide* , c'est le nombre qui se forme en multipliant le carré par le cube d'une racine , ou le carré par lui-même , & le produit encore par lui-même. Exemple , 9 , nombre carré de 3 , étant multiplié par trois , produit 27 ; & ce nombre étant encore multiplié par 9 , donne 243 , qui est un nombre sursolide. Les anciens donnoient à ce nombre un caractère Z C. Dans l'algebre on l'appelle la cinquieme puissance , qu'on marque ainsi  $a^5$ . ( D. J. )

**NOMBRE D'OR** , terme de Chronologie , c'est un nombre qui marque à quelle année du cycle lunaire appartient une année donnée. Voy. CYCLE , LUNAIRE & NOMBRE. Voici de quelle manière on trouve le nombre d'or de quelqu'année que ce soit depuis Jesus-Christ.

Comme le cycle lunaire commence l'année qui a précédé la naissance de Jesus-Christ , il ne faut qu'ajouter 1 au nombre des années qui se sont écoulées depuis Jesus-Christ , & diviser la somme par 19 ; ce qui restera après la division faite sera le nombre d'or que l'on cherche ; s'il ne reste rien , le nombre d'or sera 19.

Supposé , par exemple , que l'on demande le nombre d'or de l'année 1725 :  $1725 + 1 = 1726$  ; & 1726 divisé par 19 , donne 90 au quotient , & le reste 16 est le nombre d'or que l'on cherche.

Le nombre d'or servoit dans l'ancien calendrier à montrer les nouvelles lunes ; mais on

ne peut s'en servir que pendant 300 ans, au bout desquels les nouvelles lunes arrivent environ un jour plutôt que selon le *nombre d'or* : de sorte qu'en 1592 il s'en falloit environ quatre jours que le *nombre d'or* ne donnât exactement les nouvelles lunes, quoique ce *nombre* les eût donnés assez bien du temps du concile de Nicée. De sorte que le cycle lunaire est devenu tout à fait inutile, aussi bien que le *nombre d'or*, pour marquer les nouvelles lunes.

Cette raison & plusieurs autres engagèrent le pape Grégoire XIII, à réformer le calendrier, à abolir le *nombre d'or*, & à y substituer le cycle des épâctes; de sorte que le *nombre d'or*, qui dans le calendrier Julien servoit à trouver les nouvelles lunes, ne sert dans le calendrier Grégorien qu'à trouver le cycle des épâctes. V. *Epacte, Cycle, Calendrier*.

On dit que ce *nombre* a été appelé *nombre d'or*, soit à cause de l'étendue de l'usage qu'on en fit, soit à cause que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire en lettres d'or dans la place publique.

On en attribue l'invention à Methon, athénien. V. MÉTHONIQUE. Chambers. (O)

NOMBRES, (*Critique sacrée.*) ou le livre des *nombre*s, un des livres du Pentateuque, & le quatrième des cinq. Les Septante l'ont appelé *livres des nombre*s, parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux & des Lévités; les trente-trois autres renferment l'histoire des campemens des Israélites dans le désert, les guerres de Moïse contre les rois Séhon & Og; celle qu'il déclara aux Madianites, pour avoir envoyé leurs filles au camp d'Israël, afin de faire tomber le peuple dans la débauche & l'idolâtrie. On y trouve encore des particularités sur la désobéissance de ce même peuple, son ingratitude, ses murmures & ses châtimens; enfin on y voit plusieurs loix que Moïse donna pendant les 39 années, dont ce livre est une espèce de journal. (D. J.)

NOMBRES, (*Philosop. Pythagor.*) On sait que les Pythagoriciens appliquèrent les propriétés arithmétiques des *nombre*s aux sciences les plus abstraites & les plus sérieuses. On va voir en peu de mots si leur folie méritoit l'éclat qu'elle a eu dans le monde, & si le titre pompeux de *théologie arithmétique*

que lui donnoit Nicomaque, lui convient.

L'unité n'ayant point de parties, doit moins passer pour un *nombre* que pour le principe génératif des *nombre*s. Par-là, disoient les Pythagoriciens, elle est devenue comme l'attribut essentiel, le caractère sublime, le sceau même de Dieu. On le nomme avec admiration celui qui est *un*; c'est le seul titre qui lui convient & qui le distingue de tous les autres êtres qui changent sans cesse & sans retour. Lorsqu'on veut représenter un royaume florissant & bien policé, on dit qu'*un* même esprit y regne, qu'*une* même ame le vivifie, qu'*un* même ressort le remue.

Le *nombre* 2 désignoit, suivant Pythagore, le mauvais principe, & par conséquent le désordre, la confusion & le changement. La haine qu'on portoit au *nombre* 2 s'étendoit à tous ceux qui commençoient par le même chiffre, comme 20, 200, 2000, &c. Suivant cette ancienne prévention, les Romains dédièrent à Pluton le second mois de l'année; & le second jour du même mois ils expioient les manes des morts. Des gens superstitieux, pour appuyer cette doctrine, ont remarqué que le second jour des mois avoit été fatal à beaucoup de lieux & de grands hommes, comme si ces mêmes fatalités n'étoient pas également arrivées dans d'autres jours.

Mais le *nombre* 3 plaisoit extrêmement aux Pythagoriciens, qui y trouvoient de sublimes mystères, dont ils se vantoient d'avoir la clé; ils appeloient ce *nombre* l'*harmonie parfaite*. Un italien, chanoine de Bergame, s'est avisé de recueillir les singularités qui appartiennent à ce *nombre*; il y en a de philosophiques, de poétiques, de fabuleuses, de galantes, & même de dévotes: c'est une compilation aussi bisarre que mal assortie.

Le *nombre* 4 étoit en grande vénération chez les disciples de Pythagore; ils disoient qu'il renfermoit toute la religion du serment, & qu'il rappeloit l'idée de Dieu & de sa puissance infinie dans l'arrangement de l'univers.

Junon, qui préside au mariage, protégeoit, selon Pythagore, le *nombre* 5, parce qu'il est composé de 2, premier *nombre* pair, & de 3, premier *nombre* impair. Or ces deux *nombre*s, réunis ensemble pair & impair, font 5, ce qui est un emblème ou une image du mariage. D'ailleurs le *nombre* 5 est remarquable,

ble, ajoutoient-ils, par un autre endroit, c'est qu'étant multiplié toujours par lui-même, c'est-à-dire 5 par 5, le produit 125 par 5, ce second produit encore par 5, &c. il vient toujours un *nombre 5* à la droite du produit.

Le *nombre 6*, au rapport de Vitruve, devoit tout son mérite à l'usage où étoient les anciens géometres de diviser toutes leurs figures, soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites, soit qu'elles fussent terminées par des lignes courbes, en six parties égales; & comme l'exactitude du jugement & la rigidité de la méthode sont essentielles à la géométrie, les Pythagoriciens, qui eux-mêmes faisoient beaucoup de cas de cette science, employèrent le *nombre 6* pour caractériser la justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités, ni par l'attrait ordinairement vainqueur des richesses.

Aucun *nombre* n'a été si bien accueilli que le *nombre 7*: les médecins y croyoient découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est de là qu'ils formerent leur année climactérique. Fra-Paolo, dans son *histoire du concile de Trente*, a tourné plaisamment en ridicule tous les avantages prétendus du *nombre 7*.

Le *nombre 8* étoit en vénération chez les Pythagoriciens, parce qu'il désignoit, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive & sacrée qui suppose tous les hommes égaux.

Il confidéroit avec crainte le *nombre 9*, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presque aussitôt renversées qu'établies. C'est pour cela qu'ils conseilloient d'éviter tous les *nombre*s où le 9 domine, & principalement 81, qui est le produit de 9 multiplié par lui-même.

Enfin les disciples de Pythagore regardoient le *nombre 10* comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des *nombre*s qui le précèdent. Pour marquer qu'une chose surpassoit de beaucoup une autre, les Pythagoriciens disoient qu'elle étoit 10 fois plus grande, 18 fois plus admirable. Pour marquer simplement une belle chose, ils disoient qu'elle avoit 10 degrés de beauté. D'ailleurs ce *nombre* passoit pour un signe de paix, d'amitié, de bienveillance; & la raison qu'en donnoient les disciples de Pythagore, c'est

Tome XXIII.

que quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une à l'autre & se les serrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, disoient-ils, deux mains jointes ensemble forment par le moyen des doigts le *nombre 10*.

Ce ne sont pas les seuls Pythagoriciens qui aient donné dans ces frivoles subtilités des *nombre*s, & dans ces sortes de raffinemens allégoriques; quelques peres de l'église n'ont pas su s'en préserver: c'est ainsi que saint Augustin, pour prouver que les combinaisons mystérieuses des *nombre*s peuvent servir à l'intelligence de l'écriture, s'appuie du passage de l'auteur de la sagesse, qui dit que Dieu a tout fait avec poids, *nombre* & mesure. Enfin on trouve encore dans le bréviaire romain quelques-unes de ces allégories bizarres données en forme de leçons. V. l'*hist. critiq. de la Philosop. tom. II.* Diogene Laërce, & sur-tout l'article PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE. (D. J.)

NOMBRE, (*Gramm.*) les *nombre*s sont des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité. On ne connoît que deux *nombre*s dans la plupart des idiomes; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi *cheval* & *chevaux*, c'est en quelque maniere le même mot sous deux terminaisons différentes: c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espece d'animal; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espece, ou cette seule espece, & par l'autre, plusieurs individus de cette espece. *Le cheval est utile à l'homme*, il s'agit de l'espece; *mon cheval m'a coûté cher*, il s'agit d'un seul individu de cette espece; *j'ai acheté dix chevaux anglois*, on désigne ici plusieurs individus de la même espece.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, qui ont admis trois *nombre*s; le singulier qui désigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particulieres à chacune des autres qualités individuelles? Si l'on pense que ce

L

seroit accumuler sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe : & la clarté qui se trouve effectivement, sans le secours de ce nombre, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la *méthode grecque* de P. R. liv. II, ch. j, le duel, δῆμος, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité; de sorte qu'au lieu de ce nombre on se sert souvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa *grammaire hébraïque*, pag. 32, que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux, & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle : il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaison; le pluriel des noms masculins hébreux se termine en *im*; les duels des noms, de quelques genres qu'ils soient, se terminent en *aim*; c'est assurément la même terminaison, quoiqu'elle soit précédée d'une inflexion caractéristique.

Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues, par rapport aux nombres, c'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre especes de mots qui sont susceptibles de cette especie d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes; d'où j'ai inféré (V. MOT, art. I.) que ces quatre especes doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut nombrer que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des nombres à l'égard de ces quatre especes de mots, m'a conduit aussi à les diviser en deux classes générales; les mots déterminatifs, savoir les noms & les pronoms; & les indéterminatifs, savoir, les adjectifs, & les verbes: j'ai appelé les premiers déterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres déterminés, puisque c'est à la logique & non à la grammaire à en fixer les nombres; j'ai appelé les autres indéterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'ils ne présentent telle ou telle terminaison nu-

mérique que par imitation avec les noms ou les pronoms avec lesquels ils sont en rapport d'identité. Voyez IDENTITÉ.

Il suit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaisons numériques de toutes les especes reçues dans la langue: en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier & pour le pluriel; bon ou bonne, singulier; bons ou bonnes, pluriel: aimé ou aimée, singulier; aimés ou aimées, pluriel: en grec, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier, pour le duel & pour le pluriel; αγαθός, αγαθή, αγαθόν, singulier; αγαθά, αγαθά, pluriel; φιλομένος, φιλόμενη, φιλόμενον - singulier; φιλόμενα, φιλόμενα, φιλόμενα, duel; φιλόμεοι, φιλόμενα, φιλόμεια, pluriel. Sans cette diversité de terminaisons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en nombre avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les nombres, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différens degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espece, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la *gram. gén. part. II, ch. iv*, qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatifs des noms qui sont véritablement propres. Le nom de chaque métal, or, argent, fer, sont si vous voulez, spécifiques; mais quels individus distincts se trouvent sous cette especie? C'est la même chose des noms, des vertus ou des vices, justice, prudence, charité, haine, lâcheté, &c. & de plusieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré.

Les noms reconnus pour propres sont précisément dans le même cas: essentiellement individuels, ils ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collection d'individus; comme, *Julii, Antonii, Scipiones*, &c. qui sont comme les mots nationaux, *Romani, Afri, Aquinates, nostrates*, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par

antonomase dans un sens appellatif, comme les *Cicérons* pour les grands orateurs, les *Césars* pour les grands capitaines, les *Platons* pour les grands philosophes, les *Saumaïses* pour les fameux critiques, &c.

Lorsque les noms propres prennent la signification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaison caractéristique de ce nombre, selon l'occasion. S'ils désignent seulement plusieurs individus d'une même famille, parce qu'ils sont le nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaison plurielle : *les deux Corneille se sont distingués dans les lettres ; les Cicéron ne se sont pas également illustrés*. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomase, ils prennent la terminaison plurielle ; *les Corneilles sont rares sur notre parnasse, & les Cicérons dans notre barreau*. Je fais bon gré à l'usage d'une distinction si délicate & si utile tout à la fois.

Au reste, c'est aux grammairres particulieres de chaque langue à faire connoître les terminaisons numériques de toutes les parties d'oraison déclinales, & non à l'Encyclopédie qui doit se borner aux principes généraux & raisonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter sur cette matiere que deux observations de syntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

La premiere c'est qu'un verbe se met souvent au pluriel, quoiqu'il ait pour sujet un nom collectif singulier ; *une infinité de gens pensent ainsi, la plupart se laissent emporter à la coutume* ; & en latin, *pars mens tenuere*, Virg. C'est une syllepse qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité essentiellement comprise dans le nom collectif. De-là vient que si le nom collectif est déterminé par un nom singulier, il n'est plus censé renfermer pluralité, mais simplement étendue, & alors la syllepse n'a plus lieu, & nous disons, *la plupart du monde se laisse tromper* : telle est la raison de cette différence qui paroïssoit bien extraordinaire à Vaugelas, rem 47, le déterminatif indique si le nom renferme une quantité discrete ou une quantité continue, & la syntaxe varie comme les sens du nom collectif.

La seconde observation, c'est qu'au contraire après plusieurs sujets singuliers dont la collection vaut un pluriel, ou même après plusieurs sujets dont quelques-uns sont plu-

riels, & le dernier singulier, on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au singulier, ce qui semble encore conredire la loi fondamentale de la concordance : ainsi nous disons, *non seulement tous ses honneurs & toutes ses richesses, mais toute sa vertu s'évanouit, & non pas s'évanouirent* (Vaugelas, rem. 340) ; & en latin, *sociis & rege recepto*, Virg. C'est au moyen de l'ellipse que l'on peut expliquer ces locutions, & ce sont les conjonctions qui en avertissent, parce qu'elles doivent lier des propositions. Ainsi la phrase françoise a de sous-entendu jusqu'à deux fois *s'évanouirent*, comme s'il y avoit, *non seulement tous ses honneurs s'évanouirent & toutes ses richesses s'évanouirent, mais toute sa vertu s'évanouit* ; & la phrase latine vaut autant que s'il y avoit, *sociis receptis & rege recepto*. En voici la preuve dans un texte d'Horace :

*O noctes cœnæque deùm, quibus ipse, meique,  
Ante larem proprium vescor ;*

il est certain que *vescor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei*, & qu'il n'est relatif qu'à *ipse* ; il faut donc expliquer comme s'il y avoit, *quibus ipse vescor, meique vescuntur*, sans quoi l'on s'expose à ne pouvoir rendre aucune bonne raison du texte.

S'il se trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne soient point autorisées de l'usage, qu'on pût les expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu, on ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raisons délicates de ces exceptions : mais la plus universelle & la plus générale, c'est que les constructions figurées sont toujours des écarts qu'on ne doit se permettre que sous l'autorité de l'usage qui est libre & très-libre. L'usage de notre langue ne nous permet pas de dire, *le peuple romain & moi déclare & fais la guerre aux peuples de l'ancien Latium* ; & l'usage de la langue latine a permis à Tite-Live, & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique, de dire, *ego populusque romanus populis prisorum Latinorum bellum indico facioque* : liberté de l'usage que l'on ne doit point taxer de caprice, parce que tout a sa cause lors même qu'on ne la connoît point.

Le mot de *nombre* est encore usité en grammaire dans un autre sens ; c'est pour distinguer entre les différentes especes de mots, ceux dont la signification renferme l'idée d'une précision *numérique*. Je pense qu'il n'étoit pas plus raisonnable de donner le nom de *nombres* à des mots qui expriment une idée individuelle de *nombre*, qu'il ne l'autorise d'appeler *êtres*, les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être : il falloit laisser à ces mots le nom de leurs especes en y ajoutant la dénomination vague du *numéral*, ou une dénomination moins générale, qui auroit indiqué le sens particulier déterminé par la précision *numérique* dans les différens mots de la même especes.

Il y a des noms, des adjectifs, des verbes & des adverbes *numéraux* ; & dans la plupart des langues, on donne le nom de *nombres cardinaux* aux adjectifs *numéraux*, qui servent à déterminer la quotité précise des individus de la signification des noms appellatifs ; *un, deux, trois, quatre, &c.* c'est que le matériel de ces mots est communément radical des mots *numéraux* correspondans dans les autres classes, & que l'idée individuelle du *nombre* qui est envisagée seule & d'une maniere abstraite dans ces adjectifs, est combinée avec quelq' autre idée accessoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs *numéraux*.

1. Il y en a de quatre sortes en françois, que je nommerois volontiers adjectifs *collectifs*, adjectifs *ordinaux*, adjectifs *multiplicatifs*, & adjectifs *partitifs*.

Les adjectifs *collectifs*, communément appelés *cardinaux*, sont ceux qui déterminent la quotité des individus par la précision *numérique* : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt, trente, &c.* Les adjectifs pluriels *quelques, plusieurs, tous*, sont aussi collectifs ; mais ils ne sont pas *numéraux*, parce qu'ils ne déterminent pas *numériquement* la quotité des individus.

Les adjectifs *ordinaux* sont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la précision *numérique* : *deuxieme, troisieme, quatrieme, cinquieme, sixieme, septieme, huitieme, neuvieme, dixieme, vingtieme, trentieme, &c.* L'adjectif *quantieme* est aussi ordi-

nal, puisqu'il détermine l'ordre des individus, mais il n'est pas *numéral*, parce que la détermination est vague & n'a pas la précision *numérique* : *dernier* est aussi ordinal sans être *numéral*, parce que la place *numérique* du *dernier* varie d'un ordre à l'autre, dans l'un, le *dernier* est troisieme ; dans l'autre, centieme ; dans un autre, millieme, &c. Les adjectifs *premier* & *second* sont ordinaux essentiellement, & *numéraux* par la décision de l'usage seulement : ils ne sont point tirés des adjectifs collectifs *numéraux*, comme les autres ; on diroit *unieme* au lieu de *premier*, comme on dit quelquefois *deuxieme* au lieu de *second*. Dans la rigueur étymologique, *premier* veut dire *qui est avant*, & la préposition latine *præ* en est la racine ; *second* veut dire *qui suit*, du verbe latin *sequor* : ainsi dans un ordre de choses, chacune est *premiere*, dans le sens étymologique, à l'égard de celle qui est immédiatement après, la cinquieme à l'égard de la sixieme, la quinzieme à l'égard de la seizieme, &c. chacune est pareillement *seconde* à l'égard de celle qui précède immédiatement, la cinquieme à l'égard de la quatrieme, la quinzieme à l'égard de la quatorzieme, &c. Mais l'usage ayant attaché à ces deux adjectifs la précision *numérique* de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ses droits sur le sens.

Les adjectifs *multiplicatifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la précision *numérique* : *double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, octuple, noncuple, décuple, centuple*. Ce sont les seuls adjectifs multiplicatifs *numéraux* usités dans notre langue, & il y en a même quelques-uns qui ne le sont encore que par les mathématiciens, mais qui passeront sans doute dans l'usage général. *Multiple* est aussi un adjectif multiplicatif, mais il n'est pas *numéral*, parce qu'il n'indique pas avec la précision *numérique*. L'adjectif *simple*, considéré comme exprimant une relation à l'unité, & conséquemment comme l'opposé de *multiple*, est un adjectif multiplicatif par essence, & *numéral* par usage : son correspondant en allemand est *numéral* par l'étymologie ; *einfach*, ou *einfaltig*, de *ein* (*un*), comme si nous disions *uniple*.

Les adjectifs *partitifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition :



avec la précision *numérique*. Nous n'avons en françois aucun adjectif de cette espece, qui soit distingué des ordinaux par le matériel ; mais ils en different par le sens qu'il est toujours aisé de reconnoître : c'étoit la même chose en grec & en latin, les ordinaux y devenoient partitifs selon l'occurrence : *la douzieme partie* ( *pars duodecima* ) ἡ δωδέκῃς μέρος ἰσῶς.

2. Nous n'avons que trois sortes de noms *numéraux* : savoir des *collectifs*, comme *couple, dixaine, douzaine, quinzaine, vingtaine, trentaine, quarantaine, cinquantaine, soixantaine, centaine, millier, million*; des *multiplicatifs*, qui pour le matériel ne different pas de l'adjectif masculin correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'article, comme *le double, le triple, le quadruple*, &c. & des *partitifs*, comme *la moitié, le tiers, le quart, le cinquieme, le sixieme, le septieme*, & ainsi des autres qui ne different de l'adjectif ordinal que par l'immutabilité du genre masculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms *numéraux* sont abstraits.

3. Nous n'avons en françois qu'une sorte de verbes *numéraux*, & ils sont *multiplicatifs*, comme *doubler, tripler, quadrupler*, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs usités. *Biner* peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puisqu'il marque une seconde action, ou le double d'un acte ; *biner une vigne*, c'est lui donner un second labour ou doubler l'acte de labourer ; *biner*, parlant d'un curé, c'est dire un jour deux messes paroissiales en deux églises desservies par le même curé.

4. Notre langue reconnoît le système entier des adverbes *ordinaux*, qui sont *premierement, secondement* ou *deuxièmement, troisièmement, quatrièmement*, &c. Mais je n'y connois que deux adverbes *multiplicatifs*, savoir *doublement* & *triplement*; on remplace les autres par la préposition *à* avec le nom abstrait *multiplicatif*; *au quadruple, au centuple*, & l'on dit même *au double* & *au triple*. Nuls adverbes *partitifs* en françois, quoiqu'il y en eût plusieurs en latin ; *bifariam* (en deux parties), *trifariam* (en trois parties), *quadri-fariam* (en quatre parties), *multifariam* ou *plurifariam* (en plusieurs parties.)

Les Latins avoient aussi un système d'adverbes *numéraux* que l'on peut appeler

*itératifs*, parce qu'ils marquent répétition d'événement ; *semel, bis, ter, quater, quinquies, sexies, septies, octies, novies, decies, vicies*, ou *vigesies, trecies* ou *trigesies*, &c. L'adverbe général itératif qui n'est pas *numéral*, c'est *pluries* ou *multoties*, ou *sæpe*.

On auroit pu étendre ou restreindre davantage le système *numéral* des langues ; chacune a été déterminée par son génie propre, qui n'est que le résultat d'une infinité de circonstances dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'raison distincte qu'il appelle des *nombres* : il en admet de deux especes, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs* ; ce sont les mots que je viens de désigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son *disc. X*, une objection sur la nature de ses *nombres* collectifs, qui sont de véritables noms, ou pour parler son langage, de véritables substantifs : il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. Mais " j'ai vu, dit-il, que leur essence consistoit également dans l'expression de la quotité : que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique à la dénomination, portoit néanmoins un caractère différent de celui des substantifs ; ne demandant point d'articles par eux-mêmes, & ne se laissant point qualifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les verbaux, & rarement par les autres ».

Il est vrai que l'essence des noms *numéraux* collectifs consiste dans l'expression de la quotité ; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même *quotité* est le nom appellatif ; *couple, douzaine, vingtaine* sont des noms propres ou individuels : & c'est ainsi que la nature abstraite de vertu est exprimée par le nom appellatif, *vertu*, & par les noms propres *prudence, courage, chasteté*, &c.

Pour ce qui est des prétendus caractères propres des mots que je regarde comme des noms *numéraux* collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & se laissent qualifier par toutes les especes d'adjectifs que le grammairien a distinguées ; par ceux qu'il appelle *nominaux* : *une belle douzaine, uns*

*bonne douzaine, une douzaine semblable; par ceux qu'il nomme verbeaux: une douzaine rebuée; par les numéraux: la première douzaine, la cinquième douzaine, les trois douzaines; par les pronominaux: cette douzaine, ma douzaine, quelques douzaines, chaque douzaine, &c. Si l'on allègue que ce n'est pas par eux-mêmes que ces mots requièrent l'article, c'est la même chose des noms appellatifs, puisqu'en effet on les emploie sans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée accessoire à leur signification primitive; parler en pere, un habit d'homme, un palais de roi, &c.*

J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même catégorie, des mots aussi peu semblables que *deux & couple, dix & dizaine, cent & centaine*, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité; il falloit aussi y joindre, *double, doubler secondement; bis, & bifariam, triple, triples, troisièmement, ter, & trifariam, &c.* si au contraire on a trouvé quelque inconséquence dans cet assortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le système que je viens d'exposer & de combattre. (B. E. R. M.)

*Remarques de M. de Mairan sur la qualification d'adjectif ou de substantif pour les noms de nombre.*

**NOMBRE**, (*Gramm.*) M. de Mairan convient que les noms de *nombre* en général doivent être rangés dans la classe des substantifs.

Je conçois ces *nombre*s, dit-il, ou les noms qu'on leur a imposés, & qui les expriment, sous deux aspects différens: ou en eux-mêmes & indépendamment de toute application déterminée aux choses dont ils expriment la quantité; en un mot, tels qu'ils sont dans ce qu'on appelle la suite naturelle des *nombre*s, *un, deux, trois, quatre, cinq, &c.* ou dépendamment dans leur application & dans leur association aux choses nombrées.

L'auteur ne les a considérés que sous cette seconde acception, & il les a qualifiés d'adjectifs, à mon avis, par de bonnes raisons, & selon les règles de la grammaire les plus incontestables. C'est donc là

ce que je lui accorde pleinement. Mais il n'a point traité des *nombre*s considérés en eux-mêmes, ou comme faisant l'objet de l'arithmétique; & c'est en ce sens que je dis que les noms de *nombre* sont de vrais substantifs. Je me flatte même, moyennant ce silence, & vu la bonne logique, que cet auteur fait parcître, qu'en tout ceci je ne m'écarterai point de son sentiment, lorsqu'il voudra envisager la chose par le même côté.

En parlant des *nombre*s considérés en eux-mêmes, il faut bien prendre garde à ne les pas confondre avec les caractères, les marques, ou les chiffres dont on se sert pour en reveiller l'idée, & la présenter aux yeux. Car alors il ne sauroit y avoir deux avis sur leur nature grammaticale, ce sont des substantifs. Le dictionnaire de l'académie s'en explique très-positivement, & il en donne des exemples, *un un, deux uns, un quatre; & il en fera de même, par exemple, du quatre de l'une des six faces d'un dé à jouer, &c.* c'est dis-je, des *nombre*s proprement dits, des *nombre*s nombrans qu'il s'agit ici.

Si j'avois eu l'honneur d'assister à la composition du dictionnaire de l'académie, j'aurois proposé d'ajouter à la très-bonne définition qu'on y donne de ces *nombre*s, qu'ils doivent toujours être pris substantivement, & qu'ils sont en effet, selon toutes les règles de la grammaire & de la logique, de vrais substantifs. J'aurois dit après chacun de ces *nombre*s, qu'ils sont indéclinables, qu'ils ne reçoivent ni genre ni pluriel, & cela dans toutes les langues du monde. J'aurois défini *quatre*, par exemple, *nom de nombre, le deuxième pair de la suite naturelle, qu'on peut imaginer avoir été formé de la multiplication de deux par deux, ou par l'addition de deux & deux, ou de un & trois; deux fois deux, ou un & trois font quatre; quatre & cinq font neuf, &c.* Toutes dénominations abstraites qui répugnent absolument à l'idée d'adjectifs.

Il n'y a rien, ce me semble, dans cette théorie, que de très-analogue aux règles de la grammaire, à l'usage & à la raison. Un & trois font quatre aussi substantivement que la brassé & le pié font la toise. Tout cela est substantif.

L'académie a fait substantifs les mots *verd, rouge, bleu, &c.* lorsqu'ils signifient abstraictivement la couleur verte, rouge, bleue, &c. sans préjudice à leur métamorphose en adjectifs lorsqu'ils seront appliqués à la chose colorée. Je changerai de même en adjectifs les mots *deux, quatre, cinq,* lorsqu'ils détermineront la quantité collective des individus.

Quiconque a un peu réfléchi sur les abstraits, tels que la mesure, la durée, la couleur & le nombre, n'ignore pas qu'ils n'existent que dans leurs concrets; c'est-à-dire, que ces êtres ne sont que de pures manieres de penser ou d'imaginer, & qui n'ont nulle réalité hors de nous ou dans la nature. Ce sont cependant, & pour parler grammairre, tout autant de substantifs. Mais je remarque encore, que la subdivision de ces êtres, ou leurs especes, non moins abstraits qu'eux, lorsqu'on les considère hors de la chose qu'elles indiquent ou qu'elles modifient, sont aussi rangées dans la même classe grammaticale des substantifs. Ainsi la lieue, la toise, une année, une heure, le rouge, le bleu, & selon la même analogie, *un, deux, trois, quatre, cinq, &c.* considérés indépendamment de l'étendue mesurée, du temps écoulé, de la surface colorée, & enfin des individus nombrés, me paroissent devoir être mis également au rang des substantifs.

Je ne m'écarterai pas à répondre à des objections, où je ne vois nul fondement. Dira-t-on, par exemple, que dans tous ces abstraits numériques, les substantifs choses, ou individus quelconques, y sont toujours sous-entendus, & que les nombres nombrans, demeurent par-là adjectifs des choses sous-entendues? Mais outre que cette raison ne suffiroit pas pour les rendre tels, de même qu'aux mots de *vierge & de martyr,* qui demeurent toujours substantifs, il est de la dernière évidence qu'il n'y a point ici d'ellipse grammaticale, & que quand je dis *trois & deux sont cinq,* je ne réveille dans mon esprit, & dans l'esprit de ceux qui m'écoutent, qu'une simple idée de rapport & d'égalité entre *deux plus trois, & cinq*: idée qui ne désigne ni ne modifie aucune autre sorte d'être dans la nature.

NOMBRE, en Eloquence, en Poésie, en

*Musique*, se dit d'une certaine mesure, proportion ou cadence, qui rend un vers, une période, un chant agréable à l'oreille. Voy. VERS, MESURE, CADENCE.

Il y a quelque différence entre le nombre de la poésie & celui de la prose.

Le nombre de la poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend de l'arrangement & de la quantité des syllabes dans certaines langues, comme la grecque & la latine, qui sont qu'un poëme affecte l'oreille par une certaine musique, & paroît propre à être chanté, en effet, la plupart des poëmes des anciens étoient accompagnés du chant, de la danse, & du son des instrumens. C'est de ce nombre qu'il s'agit, lorsque Virgile dans la quatrième églogue, fait dire à un de ses bergers.

*Numeros memini, si verba tenerem.*

Et dans la sixième,

*Tum vero in numeram, faunosque ferasque  
videres Ludere.*

Dans les langues vivantes, le nombre poétique dépend du nombre déterminé des syllabes, selon la longueur ou la brièveté des rimes, de la richesse du choix, & du mélange des rimes, & enfin de l'assortiment des mots, ou son desquels le poëte ne sauroit être trop attentif.

*Il est un heureux choix de mots harmonieux,*  
dit Boileau.

Le nombre est donc ce qui fait proprement le caractère, & pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le nombre qui y regne qu'il est doux, coulant, sonore; & par la privation de ce même nombre, qu'il devient foible, rude, ou dur. Les vers suivans, par exemple, sont très-coulans:

*Au pié du mont Adulle, entre mille roseaux,  
Le Rhin tranquille & fier du progrès de ses  
eaux,*

*Appuyé d'une main sur son urne penchante,  
Dormoit au bruit flatteur de son onde  
naissante.*

Au contraire celui-ci est dur; mais l'harmonie n'en est pas moins bonne relativement au but de l'auteur.

*Nattendoit pas qu'un bœuf pressé de l'é-  
guillon.*

*Traçât à pas tardifs un pénible fillon*

Le nombre de la prose est une sorte d'harmonie simple & sans affectation, moins

marquée que celle des vers, mais que l'oreille pour tant apperçoit & goûte avec plaisir. C'est ce nombre qui rend le style aisé, libre, coulant, & qui donne au discours une certaine rondeur. Voy. STYLE.

Par exemple, cette période de l'oraison de Cicéron pour Marcellus est très-nombreuse : *nulla est tanta vis, tantaque copia quæ non ferro ac viribus debilitari frangique possit.* Veut-on en faire disparaître toute la beauté, & choquer l'oreille autant qu'elle étoit satisfaite, il n'y a qu'à changer cette phrase, *nulla est vis tanta & copia tanta quæ non possit debilitari frangique viribus ac ferro.*

Le nombre est un agrément absolument nécessaire dans toutes sortes d'ouvrages d'esprit, mais principalement dans les discours destinés à être prononcés. De-là vient qu' Aristote, Quintilien, Cicéron, & tous les autres rhéteurs, nous ont donné un si grand nombre de règles pour entremêler convenablement les dactyles, les spondées, & les autres piés de la prosodie grecque & latine, afin de produire une harmonie parfaite.

On peut réduire en substance à ce qui suit tous les principes qu'ils nous ont tracés à cet égard. 1<sup>o</sup> Le style devient nombreux par la disposition alternative, & le mélange des syllabes longues & breves, afin que d'un côté la multitude des syllabes breves ne rende point le discours trop précipité, & que de l'autre les syllabes longues trop multipliées ne le rendent point languissant. Telle est cette phrase de Cicéron : *domiti gentes immanitate barbaras, multitudine innumerabiles, locis infinitas, omni copiarum genere abundantes*, où les syllabes breves & longues se compensent mutuellement.

Quelquefois cependant on met à dessein plusieurs syllabes breves ou longues de suite, afin de peindre la promptitude ou la lenteur des choses qu'on veut exprimer; mais c'est plutôt dans les poètes que dans les orateurs, qu'il faut chercher de ces cadences marquées qui font tableau. Tout le monde connoît ces vers de Virgile :

*Quadrupedante putrem sonitu quatit  
ungula campum,*

*Lucantes ventos tempestatefque sonoras.*

Voy. CADENCE.

2<sup>o</sup>. On rend le style nombreux en entremêlant des mots d'une, de deux, ou de plu-

sieurs syllabes, comme dans cette période de Cicéron contre Catilina : *vivis & vivis non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam.* Au contraire, les monosyllabes trop fréquemment répétés, rendent le style désagréable & dur, comme *hac in re nos hic non feret.*

3<sup>o</sup>. Ce qui contribue beaucoup à donner du nombre à une période, c'est de la terminer par des mots sonores, & qui remplissent l'oreille, comme celle-ci de Cicéron : *qui locus quietis ac tranquillitatis plenissimus fore videbatur, in eo maximæ molestiarum, & turbulentissimæ tempestates extiterunt.*

4<sup>o</sup> Le nombre d'une période dépend non seulement de la noblesse des mots qui la terminent, mais de tout l'ensemble de la période, comme dans cette belle période de l'oraison de Cicéron pour Fonteius, frere d'une des vestales : *nolite pati, judices, aras deorum immortalium Vestæque matris, quotidianis virginum lamentationibus de vestro judicio commoveri.*

5<sup>o</sup> Pour qu'une période coule avec facilité & avec égalité, il faut éviter avec soin tout concours de mots & de lettres qui pourroient être désagréables, principalement la rencontre fréquente des consonnes dures, comme : *ars studiorum, rex Xerxes*; la ressemblance de la première syllabe d'un mot avec la dernière du mot qui le précède, comme *res mihi invisæ sunt* : la fréquente répétition de la même lettre ou de la même syllabe, comme dans ce vers d'Ennius :

*Africa, terribili tremuit horrida terra  
tumultu.*

Et l'assemblage des mots qui finissent de même, comme : *amatrices, adjutrices, præstigiatrices fuerunt.*

Enfin la dernière attention qu'il faut avoir, est de ne pas tomber dans le nombre poétique, en cherchant le nombre oratoire, & de faire des vers en pensant écrire en prose; défaut dans lequel Cicéron lui-même est tombé quelquefois; par exemple, quand il dit : *cum loquitur, tanti fletus gemitusque fiebant.*

Quoique ces principes semblent particuliers à la langue latine, la plupart sont cependant applicables à la nôtre; car pour n'être point assujettie à l'observation des breves & des longues, comme le grec & le latin; elle n'en

n'en a pas moins son harmonie propre & particulière, qui résulte des cadences tantôt graves & lentes, tantôt légères & rapides, tantôt fortes & impétueuses, tantôt douces & coulantes, que nos bons orateurs savent distribuer dans leurs discours, & varier selon la différence des sujets qu'ils traitent. C'est dans leurs ouvrages qu'il faut la chercher & l'étudier.

**NOMBRE RENTRANT**, (*Horlogerie.*) on appelle en horlogerie *nombres rentrants*, quand le pignon qui engrene dans une roue, en divise les dents sans reste. Le commun des ouvriers estime que la perfection d'un rouage, consiste dans les *nombres rentrants*. M. de la Hire est d'un sentiment contraire; pour moi, je croirois que cela est indifférent, & qu'il n'importe guère que les *nombres* soient *rentrants*, ou ne le soient pas, pourvu que les dents d'une roue soient bien égales. (*D. J.*)

**NOMBRES**, & petits filets se levent ensemble, *termes de vénerie*; ce sont les morceaux qui se prennent au dedans des cuisses & des reins de cerf.

**NOMBRE DE DIOS**, (*Géogr.*) ville ruinée en Amérique, dans la nouvelle Espagne, sur la côte septentrionale de l'isthme de Panama, au nord de la ville de même nom, & à l'orient de Porto-Bello. Ce lieu est tombé en ruines, parce que le havre y est mauvais, & que les Espagnols se sont établis à Porto-Bello, où le havre est merveilleux, & facile à défendre. (*D. J.*)

**NOMBRER**, v. act. (*Arithm.*) c'est exprimer le nombre marqué par un certain assemblage de chiffres. V. *Numération*.

**NOMBRIL**, f. m. (*Anatomie.*) autrement dit *ombilic*; terme dérivé du mot latin *umbo*, qui signifie la bosse qui s'élevoit au milieu du bouclier des anciens.

Ce nœud est formé de la peau & de la réunion des vaisseaux ombilicaux, que l'on coupe à l'enfant aussi-tôt qu'il est né.

On doit encore considérer à l'*ombilic* de l'enfant qui est dans la matrice, un cordon de la longueur d'une aune ou environ, qui s'étend depuis l'arrière-faix jusqu'à cette éminence, & qui renferme les vaisseaux ombilicaux, qui sont une veine & deux artères. Voy. *Ombilicaux*, *Vaisseaux*.

Le cordon ombilical sert de conduite à ces vaisseaux qui communiquent la nourriture

de la mere à l'enfant & à l'arrière-faix, pour fortir de la matrice l'un après l'autre.

Aussi-tôt que l'enfant est hors de la matrice, on fait une ligature à ce cordon, & on le coupe ensuite un bon travers de doigt au delà de la ligature; la nature après cela sépare si bien ce qui en reste, qu'il n'en demeure plus que le vestige dans le nœud que l'on voit à l'homme parfait.

Mais on demande, pourquoi le *nombril* des hommes est apparent & bien marqué, au lieu que dans la plupart des especes d'animaux il est presque insensible, & souvent entièrement oblitéré; les singes même n'ont qu'une espece de callosité ou de dureté à la place du *nombril*. Cette question est ancienne; Aristote la faisoit déjà de son temps: il est aisé d'y répondre. Le *nombril* ne paroît pas dans les animaux, parce qu'ils se le coupent à fleur du ventre; de sorte que les vaisseaux ombilicaux n'ayant plus rien qui les retienne au dehors, se tirent promptement au dedans, où ils sont renfermés pendant toute la vie de l'animal. Mais aux hommes le *nombril* qui n'est qu'un assemblage des vaisseaux ombilicaux & de la peau, paroît toujours par une petite éminence qu'il fait au milieu du ventre; parce qu'il en a été lié à quelque distance, après la naissance de l'enfant.

Saviard; *observ.* 113, dit avoir vu un enfant âgé de deux mois, dont le *nombril* n'étoit pas au milieu du ventre, où il se trouve ordinairement, mais au dessus du pénil. Fabrice de Hilden, *Lv. III*, de ses observations, rapporte l'histoire d'un apothicaire, qui jetoit du sang en abondance par le *nombril*.

L'*ombilic* est sujet, particulièrement aux femmes, à la tumeur que les médecins nomment *exomphale*, dont il y a deux différens genres; les uns faits de parties & les autres formés d'humeurs. Voyez *Exomphale*.

J'ajoute seulement ici, qu'Ambroise Paré avertit les jeunes chirurgiens, en parlant de la relaxation de l'*ombilic*, de ne pas faire l'ouverture de ces tumeurs aux enfans, parce qu'étant faite, les parties sortent au dehors, & les enfans meurent. Il en rapporte deux exemples. (*D. J.*)

**NOMBRIL**, (*MALADIES DU*) *Médec.* la cicatrice qui reste après la naissance à la partie moyenne antérieure du ventre, appelée

*nombril*, est sujette à différentes maladies & par sa propre nature, & parce que dans cet endroit le ventre est moins soutenu.

Quand on n'a point fait exactement la ligature du cordon ombilical, ou qu'elle vient à se rompre avec effusion de sang, on y remédie aisément en y appliquant de l'huile de térébenthine ou de l'esprit de vin avec un bandage. Quelquefois dans l'acide il se rompt, puisqu'on est obligé alors de mettre quelque chose sur le ventre capable de le soutenir, & d'empêcher que toute l'eau ne s'écoule en même temps. Il faut tirer les vers nichés dans cette partie, & la purifier par le moyen des déterfisifs amers. On en guérit l'ulcère & la puanteur, en y appliquant un anti-septique: les blessures qui arrivent aux autres parties du ventre sont plus dangereuses; l'inflammation, l'abcès & la douleur se guérissent à l'ordinaire. (D. J.)

NOMBRIL, (*Maréchal.*) se prend chez les chevaux pour le milieu des reins: ainsi on dit qu'un cheval est blessé sur le *nombril*, lorsqu'il l'est dans cet endroit.

NOMBRIL, (*Botan.*) on appelle *nombril*, certaines enfonçures qui se voient dans quelques fruits, comme dans l'airelle, & qui ressemblent en quelque manière au *nombril* des animaux. (D. J.)

NOMBRIL DE VENUS, (*Hist. nat. Bot.*) *cotyledon*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, allongée en tuyau, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il perce la partie intérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs petites graines rassemblées en bouquet, & qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez *Plante*.

M. de Tournefort ne compte que huit espèces véritables de ce genre de plante, que les botanistes appellent en latin *cotyledon*. Les auteurs moins exacts, ont rangé mal à propos sous le même nom d'autres plantes, qui sont des espèces de joubarbe, de geum, ou de saxifrage. Il semble qu'on peut distinguer les *cotyledons*, même quand ils ne sont pas en fleur, par leurs racines tubéreuses, épaisses, & par leurs feuilles arrondies & grasses, cependant ce ne sont point là des caractères constants; car il y a des *cotyledons* qui ont

des racines fibreuses, & de longues feuilles.

La commune espèce de *cotyledon*, ou de *nombril* de Vénus, *cotyledon vulgaris*, par Tournefort, en anglais, *the common navel wort*, or *umbilicus Veneris*, sera la seule espèce que nous décrivons. Sa racine est tubéreuse, charnue, blanche; elle pousse des feuilles rondes, épaisses, grasses, pleines de suc, creusées en bassin, attachées à de longues queues, d'un verd de mer, d'un goût insipide. D'entre ces feuilles s'élève une tige menue, simple, ou divisée; ses fleurs sont en tube allongé & découpé en plusieurs pointes de couleur blanche purpurine, avec dix étamines à sommet droit.

Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits à plusieurs gaines membraneuses, ramassées en manière de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & renferment des semences fort menues.

Cette plante croît naturellement dans les rochers, les vieux murs, & aux lieux pierreux; elle fleurit en mai dans les pays chauds, & beaucoup plus tard dans les pays tempérés. On a nommé cette plante *cotyledon*, ou *nombril* de Vénus; parce que ses feuilles sont ordinairement concaves en dessous, ou creusées presque en manière d'entonnoir.

Le *nombril* de Vénus de Portugal, à fleur jaune, *cotyledon major*, *Lusitanicus*, *radice tuberosa*, *longa*, *repente*, J. R. H. 90, est fort cultivé dans les jardins des curieux; ses feuilles restent vertes pendant l'hiver, & se fanent en mai. (D. J.)

NOMBRIL DE VENUS, (*Matière médicale.*) grand *cotyledon*, érende ou écuelle.

Les feuilles de cette plante sont très aqueuses, & leur suc est un peu visqueux. Dioscoride & Galien l'ont regardée comme très rafraîchissante. Ces auteurs assurent que son suc pris intérieurement, chasse le calcul & le sable des reins. Cette vertu est peu confirmée par l'expérience que véritablement on ne tente guère; car cette plante est peu usitée, sur-tout pour l'usage intérieur. Il est plus constant que dans l'usage extérieur elle ne peut être mêlée ou substituée aux autres plantes aqueuses & mucilagineuses, principalement à la joubarbe, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie. Voyez *Joubarbe*. Les feuilles du *nombril* de Vénus entrent dans l'onguent *populeum*. (b)

NOMBRIL, (*Conchyl.*) en latin *umbilicus*, c'est le trou qui est dans le milieu de la base d'une coquille, à côté de la bouche, & qui en fait à peu près le centre. (*D. J.*)

*Nombril marin*, coquillage du genre des limas. Voyez *Coquille*.

NOMBRIL, (*Géom.*) point de l'axe dans une ligne courbe, qu'on appelle autrement *foyer*. (*D. J.*)

NOMBRIL, *en terme de Blason*, est le point qui est au milieu du dessous de la face, ou le centre même de l'écusson. *V. POINT.*

En supposant l'écusson, divisé en deux parties égales au dessous de la face, le premier point de cette division est le *nombril*, & le dernier ou le plus bas est la base. Voyez *ECUSSON*.

NOME, est un mot, ou plutôt une partie de mot dont on se sert en algèbre pour désigner une quantité jointe avec une autre par quelque ligne; d'où sont venus les mots de *binomes*, *trinomes*, &c.

Ainsi  $a + b$  est un *binome*, dont les deux *nomes* ou noms sont  $a$  &  $b$ ;  $a + b + c$  est un *trinome*, dont les trois *nomes* sont  $a$ ,  $b$ ,  $c$ . Voyez *BINOME*.

NOME, (*Médec.*) *νομή*, de *νέμω*, je ronge, en latin *ulcus depascens*, c'est en général tout ulcère phagédénique; mais en particulier, quand il s'agit de l'œil, nos anciens entendent par ce mot, un ulcère ambulante de la cornée, qui pourrit, corrode, ronge promptement l'œil & les parties voisines, jette un pus puant & en quantité, excite une grande douleur, qui est suivie de fièvre, & quelquefois de cours de ventre. Le *nome* diffère de l'ulcère fardide appelé *encamma*, en ce que ses progrès sont plus prompts, plus violents, & que le mal est accompagné de plus graves symptômes. On doit travailler sans délai à arrêter le progrès de cette pourriture autant qu'on le peut, par des collyres puissamment dessiccatifs, qui auront été précédés par les remèdes généraux. (*D. J.*)

NOME, (*Géogr. anc.*) en grec *νόμος*, en latin *nomus*, canton, province, ou plutôt préfecture. Ce terme est employé dans la division de l'Égypte, que l'on partageoit en plusieurs *nomes*. Il paroît plutôt être de la langue égyptienne que de la langue grecque. L'Égypte, dit Pline, *l. V. c. ix*, est divisée en préfectures de villes, appelées *nomus*.

Saint Cyrille d'Alexandrie dit qu'on appelle *nomus* chez les Égyptiens, chaque ville avec ses bourgs & villages. Trajan ayant demandé à Pline de quelle préfecture *ex quo nomo*, étoit son parfumeur, Pline lui répondit qu'il étoit de la préfecture de Memphis, *νομὸς Μεμφοτικῆς*. Le nombre de ces préfectures en Égypte, n'étoit réglé, selon les apparences, que d'après le caprice du souverain, qui distribuoit ses états en plus ou moins de préfectures, suivant qu'il le jugeoit à propos. Strabon, par exemple, compte 9 préfectures ou *nomes* dans la Thébàide, Pline 11 & Ptolomée 13. Il en étoit ainsi des autres grandes parties de l'Égypte. En général chaque ville un peu considérable formoit un *nome* avec son territoire, & chaque *nome* portoit le nom de sa ville capitale. (*D. J.*)

NOME, (*Musique des anc.*) Tout chant déterminé par des règles qu'il n'étoit pas permis d'enfreindre, portoit chez les Grecs le nom de *nome*.

Les *nomes* empruntoient leur dénomination: 1<sup>o</sup> ou de certains peuples; *nome* éolien, *nome* lydien: 2<sup>o</sup> ou de la nature du rythme; *nome* orthien, *nome* dactylique, *nome* trochaïque: 3<sup>o</sup> ou de leurs inventeurs; *nome* hiéracien, *nome* polymnétan: 4<sup>o</sup> ou de leurs sujets; *nome* pythien, *nome* comique: 5<sup>o</sup> ou enfin de leur mode; *nome* hypatoïde ou grave, *nome* nétoïde ou aigu, &c.

Il y avoit des *nomes* bipartites qui se chantoient sur deux modes: il y avoit même un *nome* appelé *tripartite*, duquel Sacadas ou Clonas fut l'inventeur, & qui se chantoit sur trois modes; savoir, le dorien, le phrygien & le lydien. Voyez *Chanson*, *Mode*. (*Musique.*) (*S*)

NOMEN, (*Jurispr. romaine.*) Quoique ce mot *nomen* se trouve dans tous les bons auteurs pour toutes sortes d'engagemens par écrit, soit qu'ils portent intérêt ou non, la jurisprudence romaine en faisoit une différence, & n'employoit proprement ce terme, que pour signifier ce que nous appelons un *billet* ou une *promesse* de payer, qui n'est accompagnée ni d'intérêt, ni d'usure. Il y avoit des gens que l'on nommoit *pararii* ou *proxenetæ*, qui faisoient profession de procurer des créanciers de bonne volonté à ceux qui cherchoient à emprunter de cette

forte. Ces billets ne laissoient pas de s'inscrire sur des registres publics; mais différens de ceux où l'on inscrivoit les obligations qui portoient intérêt. Ces derniers registres s'appeloient calendriers, parce que les intérêts se payoient tous les mois, & même le premier, que l'on nommoit le jour des calendes. (D. J.)

NOMENCLATEUR, f. m. (Hist. nat.)

les *nomenclateurs* dans l'histoire naturelle, sont les savans qui ont employé leurs veilles à établir les vrais noms des plantes, des poissons, des oiseaux, des quadrupèdes, des fossiles, leurs synonymes & leurs étymologies. C'est un travail sec & pénible; mais qui est très utile pour servir de concordance dans la lecture des naturalistes anciens & modernes. (D. J.)

NOMENCLATEUR, (Usages des Rom.) en latin *nomenclator*, en grec *νοματολόγος*, *diffuseurs de noms*. Le *nomenclateur* étoit celui qui disoit le nom de chaque citoyen au candidat, lorsqu'il venoit solliciter les suffrages du peuple pour la charge qu'il desiroit d'obtenir.

Il faut savoir que dès que le magistrat avoit permis à un candidat de se mettre sur les rangs pour quelque emploi, alors le candidat se rendoit sur la place en robe blanche lustrée, pour se faire voir & flatter le peuple; cela s'appeloit *prensare honores*, parce qu'il ne manquoit pas de prendre les mains de chaque citoyen, & de lui faire mille caresses; c'est pourquoi Cicéron nomme les candidats, les gens les plus polis du monde, *officiosam nationem candidatorum*.

Le candidat courtoisoit ainsi le peuple deux ans avant que la charge qu'il desiroit fût vacante. Le jour des comices arrivé, il faisoit sa demande dans les formes; & conduit par ses amis, il se plaçoit sur un monticule, appelé *collis*, *hurlorum*, vis à vis le champ de Mars, afin d'être vu de toute l'assemblée. Comme c'étoit une marque d'estime de nommer chacun par son nom en le saluant, & que les candidats ne pouvoient pas eux-mêmes savoir le nom de tous les Romains qui donnoient leurs suffrages, ils menaient avec eux des esclaves, qui, n'ayant eu d'autre occupation toute leur vie que d'apprendre les noms des citoyens, les savoient parfaitement, & les disoient à voix basse aux candidats. Ces esclaves étoient

appelés *nomenclateurs*: ces deux qu'Horace parle dans son *épit.* 6, l. L. v, 49.

*Si fortunatum species & gratia prestat,  
Mercedem servum qui dicit nomina, levum  
Qui sodicet laeus, & cogit transpondera  
dextram*

*Porrigere, hic multum in fabia valet, ille  
velinâ.*

Si c'est le faste & le crédit qui puissent vous rendre heureux, achetez un esclave qui vous apprenne les noms de ceux qui se présentent, & qui vous tire doucement par le bras pour vous avertir de tendre la main à ceux qui passent, même au lieu des plus grands embarras, & qui vous dise tout bas, celui-ci dispose des suffrages dans la tribu fabienne, celui-là est tout puissant dans la tribu véline.

Disons tout aussi, puisque nous en sommes sur cette matière. Les candidats, pour mieux réussir dans leurs projets, avoient, outre les *nomenclateurs*, d'autres gens à eux appelés distributeurs, *divisores*, qui distribuoient de l'argent à chacun, pour obtenir sa voix. Ils avoient encore des hommes intelligens appelés *sequestres* ou *entremetteurs*, en grec, *μεσσηνῶν*, qui se chargeoient de gagner les suffrages du peuple, & tenoient en dépôt chez eux les sommes d'argent promise. Enfin, il y avoit des gens appelés *interpretes*, dont on se servoit préalablement pour traiter des conventions du prix des suffrages. C'est ainsi que sur la fin de la république, les charges & les magistratures se vendoient au plus offrant. Oville vénale, s'écrioit Jugurtha, pour qui pourroit t'acheter! (D. J.)

NOMENTE, (Géog. anc.) *Nomentum*, ancienne ville d'Italie chez les Latins. Tite-Live, *liv. I*, la met au nombre de celles qui furent réduites sous la puissance de Rome par Tarquin l'ancien. Léandre prétend avec assez de vraisemblance, que c'est aujourd'hui *Lamantana* dans la Sabine, village entre le Tibre & le Téveron. (D. J.)

NOMENY, (Géog.) petite ville de Lorraine sur la Seille, avec titre de marquisat, & un bailliage, à 5 lieues de Nancy, 6 de Metz. Elle a été une des principales places de l'évêché de cette dernière ville. L'abbé de Longuerue vous en donnera toute l'histoire dans sa description de la France. *Long.* 23, 50; *lat.* 48, 52. (D. J.)



**NOMINATAIRE**, (*Jurispr.*) est celui que quelqu'un a nommé pour remplir un office, bénéfice ou autre place. Voy. BÉNÉFICE & OFFICE. (A)

**NOMINATEUR**, (*Jurisprud.*) est celui qui a droit de nommer à quelque bénéfice, office ou autre place. Voyez BÉNÉFICE & OFFICE. (A)

**NOMINATIF**, s. m. Dans les langues qui ont admis des cas, c'est le premier de tous, & avec raison, puisque c'est celui qui présente l'idée objective de la signification du nom sous le principal aspect, sous le point de vue même qui a fait instituer les noms : car les noms sont sur-tout nécessaires dans le langage, pour présenter à l'esprit d'une manière distincte les différens sujets dont nous reconnoissons les attributs par nos pensées. Or, telle est spécialement la destination du *nominatif* ; c'est d'ajouter à l'idée principale du nom, l'idée accessoire du sujet de la proposition ; & c'est par conséquent le cas où doit être le sujet de tout verbe qui est à un mode personnel. Voy. MODE. *Populus romanus bellum indixit, hostes fugerunt ; funus procedit.*

C'est à cause de cette destination, que l'on a appelé ce cas *nominatif*, mot tiré de *nomen* même, pour mieux indiquer que sous cette forme le nom est employé pour la fin qui l'a fait instituer. C'est encore dans le même sens que ce cas a été appelé *rectus*, direct, pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vues de son institution : les autres sont appelés *obliqui*, obliques, par une raison contraire. J'ose croire que cette explication est plus raisonnable, que les imaginations détaillées sérieusement par Priscien (*lib. V, de cas.*), & réfutées aussi sérieusement par Scaliger, *de caus. L. L. lib. IV, cap. lxxx.*

Quelques grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de *subjectif*, pour mieux caractériser l'usage qu'il en faut faire. Je crois que l'ancienne dénomination étant sans équivoque, une nouvelle deviendrait superflue, quelqu'expresive qu'elle pût être.

On demande très-sérieusement si le *nominatif* est un cas proprement dit ; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'unanimité est pour la négative. M. du Marfais lui-même (*article CAS*), & M. Lancelot

avant lui (*Gramm. gén. part. II, ch. vij.*) l'on dit ainsi. « Il est appelé cas, par extension, dit M. du Marfais, & parce qu'il doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom. Il n'est pas proprement un cas, dit M. Lancelot ; mais la matière d'où se forment les cas par les divers changemens qu'on donne à cette première terminaison du nom ». Je dirois volontiers ici, *quandoque bonus dormitat Homerus*. Ces deux excellens grammairiens conviennent l'un & l'autre que les cas d'un nom sont les différentes terminaisons de ce nom. On le voit par les textes mêmes que je viens de rapporter ; mais il est certain que les noms sont terminés au *nominatif* comme aux autres cas, puisqu'un mot sans terminaison est impossible ; le *nominatif* est donc un cas aussi proprement dit que tous les autres.

Mais c'est, dit-on, la matière d'où se forment les autres cas. Quand cela seroit, il n'en seroit pas moins un cas, puisqu'il seroit d'une terminaison différente de celle que l'on en formeroit. Mais cela même n'est pas absolument vrai, comme on le donne à entendre : il faudroit qu'on ajoutât au *nominatif* les autres terminaisons, & que de *dominus*, par exemple, on formât *dominusi, dominuso, dominusum*, &c. On ne le fait point ; on ôte la terminaison *nominative*, qui est *us*, & on y substitue les autres, *i, o, um*, &c. C'est donc de *domin* qu'il faut dire qu'il n'est point un cas, ou plutôt qu'il est sans cas, parce qu'il est sans terminaison significative ; mais aussi *domin* n'est pas un mot. V. MOT.

Il y a plus : les mêmes grammairiens avouent ailleurs que le génitif sert à former les autres cas, & cela est vrai en un sens, puisque les cas qui ne doivent point être semblables au *nominatif*, ne changent qu'une partie de la terminaison génitive : de *lum-in* vient le génitif *lum-in-is*, & de celle-ci, *lum-in-i, lum-in-e, lum-in-a, lum-in-um, lum-in-ibus*. C'étoit donc plutôt sur le génitif que devoit tomber le doute occasionné par cette formation, & l'on pouvoit autant dire que le génitif n'étoit cas que par extension.

Quand la terminaison du génitif a plus de syllabes que celle du *nominatif*, on dit que le génitif & les autres cas qui en sont formés, ont un crément : ainsi il y a un crément dans *luminis*, parce qu'il y a une syl-

labe de plus que dans *lumen* ; il n'y en a point dans *domini* , parce qu'il n'y a pas plus de syllabes que dans *dominus*. Dans la grammaire grecque on appelle parissyllabes , les déclinaisons des noms dont le génitif singulier n'a pas de crément , & imparissyllabes , celles des noms dont le génitif a un crément.

De la destination essentielle du *nominatif* , il suit deux conséquences également nécessaires.

La première , c'est que tout verbe employé à un mode personnel suppose avant soi un nom au *nominatif* qui en est le sujet : c'est un principe qui a été démontré directement au mot IMPERSONNEL , & qui reçoit ici une nouvelle confirmation par sa liaison nécessaire avec la nature du *nominatif*.

La seconde conséquence est l'inverse de celle-ci , & fort plus directement de la notion du cas dont il s'agit : c'est qu'au contraire tout nom au *nominatif* suppose un verbe dont il est le sujet , & si ce verbe n'est point exprimé , la plénitude de la construction analytique exige qu'il soit suppléé. On a déjà vu (INTERJECTION) que *ecce homo* veut dire *ecce homo adest : tum quidam ex illis quos prius despexerat , contentus nostris si fuisses sedibus* , &c. (*Phœd. I, iij, 12.*) c'est-à-dire , *tum quidam ex illis quos prius despexerat dixit ei , si , &c. nulli nocendum* , (*Id. XVI, xxvj, 1.*) suppl. est. Les titres des livres sont au *nominatif* par la même raison : *Terentii comedix* , suppléés *sunt in hoc volumine* , & ainsi des autres.

Je ne dois pas oublier que l'on dit communément du sujet du verbe , qu'il est le *nominatif* du verbe ; expression impropre , puisque le *nominatif* ne peut être cas que d'un nom , d'un pronom ou d'un adjectif. Que l'on dise que tel nom est *nominatif* , parce qu'il est sujet de tel verbe ; à la bonne heure , c'est rendre raison d'un principe de syntaxe ; mais il ne faut pas confondre les idées. (*B. E. R. M.*)

NOMINATION , f. f. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois le droit de nommer à un bénéfice , office ou autre place : quelquefois par *nomination* on entend l'usage qui a été fait de cette faculté en faveur de quelqu'un ; enfin , par *nomination* on entend aussi l'acte qui exprime la *nomination*. Voyez BÉNÉFI-

CE , NOMINATEUR & NOMINATAIRE , OFFICE. (*A*)

NOMINAUX , f. m. pl. (*Philos. & Théol. scholast.*) on dit au singulier *nominal* , & au pluriel *nominaux* ; philosophes scholastiques opposés aux réaux ou réalistes sur la question des universaux. Voy. UNIVERSAUX.

On s'échauffa si fort sur cette question puérile du temps de Louis XI , & les deux partis qu'on vient de nommer s'animerent l'un contre l'autre avec tant de fureur , que les réaux ayant eu plus de crédit à la cour , obtinrent du roi un édit aussi sanglant contre les *nominaux* leurs adversaires ; que s'il se fût agit du renversement de la religion & de l'état. Cet édit qui est en latin , est rapporté tout entier par M. Naudé dans son addition aux mémoires de l'histoire de Louis XI.

On ne sauroit maintenant lire cette pièce qu'on ne la trouve ridicule , & qu'on ne la regarde comme un aussi grande preuve de la petitesse de l'esprit humain , que les décrets qui ont été faits pour régler la grandeur du capuchon des cordeliers , & pour déterminer s'ils n'avoient que l'usage , & non le domaine du pain qu'ils mangeoient. L'édit de Louis XI est daté de Senlis le premier mars 1473.

Rien au monde n'étoit plus frivole que le fond de la querelle des réaux & des *nominaux*. Elle rouloit , comme on fait , sur ce que la logique de l'école appelle les *cinquiversaux* , qui sont le genre , l'espece , la différence , le propre & l'accident ; sorte de division des idées , dont la saine philosophie ne fait pas aujourd'hui le moindre usage , & dont les péripatéticiens se servoient pour distinguer les différentes manières dont on peut considérer les choses en général. Les réaux soutenoient que ces cinq universaux étoient quelque chose de réellement existant : les *nominaux* qu'on appeloit aussi *terministes* , prétendoient que ce n'étoient que des noms , des termes qui ne signifioient que les diverses manières , dont la logique pouvoit envisager les objets de la première opération de l'esprit. Ils étoient assurément bien plus sensés que leurs adversaires.

Beaucoup d'écrivains rapportent à Guillaume Occham , cordelier anglois & fondateur des capucins , l'origine de la secte des *nominaux* ; c'est une erreur qui vient de ce

que le premier des auteurs *nominaux* qui sont nommés dans l'édit de Louis XI, est un certain Guillaume Okan ; mais on n'a pas fait attention qu'il y est qualifié moine de Cîteaux, *monachus Cisterciensis*. La secte des *nominaux* est d'environ trois cens ans plus ancienne que le cordelier Occham qui florissoit dans le quatorzieme siecle. Son premier auteur fut un medecin d'Henri I, roi de France ; ce medecin, natif de Chartres, s'appelloit *Jean*, & fut surnommé le *sophiste*, à cause de la subtilité de ses raisonnemens. Il vivoit dans le onzieme siecle sous le roi Henri I qui mourut en 1060.

Jean le sophiste eut pour disciple un nommé *Roælin* que quelques-uns appellent *Roffelin*, d'autres *Ruffelin*, & d'autres *Ence-lin*, à qui même on donne pour nom de baptême celui de *Jean*, ce qui pourroit venir de ce qu'on n'auroit fait qu'une personne du maître & du disciple. *Roffelin* étoit breton, & fut d'abord chanoine de Compiègne, & puis, selon quelques-uns, de S. Martin de Tours. C'est lui qu'il faut regarder comme le véritable fondateur de la secte des *nominaux* ; il en enseigna publiquement tous les principes.

Le plus célèbre de ses élèves fut le fameux *Abailard*. Ils porterent l'un & l'autre la subtilité de leur dialectique dans la théologie, dont ils donnerent des leçons publiques, avec un si grand concours d'écoliers, qu'ils s'attirerent une infinité d'envieux, qui parvinrent à faire condamner, comme hérétiques, les ouvrages de *Roffelin* par le concile de Soissons de 1092, & ceux d'*Abailard* par le concile de Sens de 1140 : le second a trouvé des apologistes dans ces derniers temps.

Les disputes des réaux & des *nominaux*, enfanterent malheureusement la théologie scholastique dans l'église latine ; & Pierre Lombard sorti de l'école des derniers, fut le premier qui la réduisit en une espece de système par ses quatre livres de sentences, qui pendant si long-temps ont été la bouffole des théologiens, & qu'on ne méprise pas encore aujourd'hui dans toutes les écoles de l'Europe, autant qu'on le devroit pour l'honneur du bon sens & de la raison. (D. J.)

**NOMIQUE**, (*Musique des anciens*.) Le mode *nomique* ou le genre du style musical

qui portoit ce nom, étoit consacré, chez les Grecs, à Apollon dieu des vers & des chansons, & l'on tâchoit d'en rendre les chants brillans & dignes du dieu auquel ils étoient consacrés. V. MODE, MÉLOPÉE, STYLE. (*Musiq.*) (S)

**NOMION**, (*Musiq. des anc.*) sorte de chanson d'amour chez les Grecs. Voyez CHANSON. (*Musiq.*) (S)

**NOMIUS**, (*Mythol.*) surnom de Mercure qui lui fut donné, soit à cause des regles de l'éloquence qu'il avoit établies, soit parce qu'il étoit le dieu des pasteurs ; choisissez l'origine ou de νομῶν, loi, ou de νομήν, pâturage. (D. J.)

**NOMMÉE**, f. f. (*Jurisprud.*) se dit en quelques provinces pour exprimer le dénombrement que le vassal donne à son seigneur ; ce terme de *nommée* vient sans doute de ce que dans cet acte, on déclare nommément chacun des héritages, droits & autres objets qui composent le fief servant. Voyez AVEU & DÉNOMBREMENT. (A)

**NOMMER**, v. act. (*Gram.*) c'est désigner une chose par un nom, ou l'appeler par le nom qui la désigne ; mais outre ces deux significations, ce verbe en a un grand nombre d'autres que nous allons indiquer par des exemples. Qui est-ce qui a nommé l'enfant sur les fonts de baptême ? Il y a des choses que nature n'a pas rougi de faire, & que la décence craint de nommer. On a nommé à une des premières places de l'église un petit ignorant, sans jugement, sans naissance, sans dignité, sans caractère & sans mœurs. Nommez la couleur dans laquelle vous jouez, nommez l'auteur de ce discours. Qui le public nomme-t-il à la place qui vaque dans le ministère ? Un homme de bien. Et la cour ? On ne le nomme pas encore. Quand on veut exclure un rival d'une place & lui ôter le suffrage de la cour, on le fait nommer par la ville ; cette ruse a réussi plusieurs fois. Les princes ne veulent pas qu'on prévienne leur choix ; ils s'offensent qu'on ose leur indiquer un bon sujet ; ils ratifient rarement la nomination publique.

**NOMMER UN DESSIN**, (*Terme de tissutier-rubanier*.) C'est ce qu'on appelle chez les ouvriers de la grande navette, les *gaziens*, les *serandiniers*, & autres fabricans d'étoffes ; lire un dessin, c'est-à-dire, marquer en

détail à l'ouvrier qui monte un métier, quels fils de sa chaîne doivent se lever & se baisser pour faire la façon, afin qu'il attache des ficelles à nœud-coulant aux haute-lisses de son ouvrage. *Savary. (D. J.)*

**NOMOCANON**, f. m. recueil de canons & de loix impériales, conformes & relatives à ces canons; ce mot est composé du grec νόμος, loi, & κανών, canon ou règle.

Le premier *nomocanon* fut fait en 554 par Jean le scholastique. Phorius, patriarche de Constantinople compila un autre *nomocanon* ou *collation* des loix civiles avec les loix canoniques; ce dernier est le plus célèbre, & Balsamon y fit un commentaire en 1180.

En 1225 Arsénus, moine du mont Athos, & depuis patriarche de Constantinople, recueillit de nouveau les loix des empereurs & les ordonnances des patriarches, qu'il accompagna de notes pour montrer la conformité des unes avec les autres, on donna aussi à cette collection le titre de *nomocanon*. Enfin, Matthieu Blastares en composa encore un nouveau en 1335, qu'il appela *syntagma* ou *assemblage de canons & de loix par ordre*; ces diverses collections formoient un corps de droit civil & canonique parmi les Grecs.

**NOMOCANON** signifie aussi un recueil des anciens canons des apôtres, des conciles & des peres de l'église, sans aucune relation aux constitutions impériales; tel est le *nomocanon* publié par M. Cotelier.

**NOMOCANON** se prend encore quelquefois pour les livres pénitentiaux des Grecs. *Voy. Pénitentiel. (G)*

**NOMOPHYLACE**, f. m. (*Ant. grec.*) νόμος φύλαξ, les *nomophylaces* étoient chez les Athéniens, des magistrats assez semblables à ceux qu'on nomme chérifs en Angleterre; ils étoient préposés au maintien des loix & des ordonnances, dont ils tenoient les registres: l'exécution des criminels & l'inspection sur les prisonniers étoient aussi commises à leurs soins. Enfin, ils avoient le droit sur de simples soupçons, d'arrêter les frippons, les mardocheurs, les gens sans aveu, les coureurs de nuit; de les faire mourir sans autre formalité s'ils avoient leurs crimes; mais s'ils le nioient, les *nomophylaces* devoient les poursuivre juridiquement. *Potter, Archæol. grec. tom. I, p. 78. (D. J.)*

**NOMOTHETE**, f. m. (*Antiq. grecq.*)

νόμοθιτος, les *nomothetes* étoient des magistrats d'Athènes, qu'on tiroit au sort d'entre ceux qui avoient été déjà juges au tribunal des Héliers. On les choisissoit au nombre de mille & un, afin que deux avis différens ne pussent point avoir un nombre égal de suffrages.

Leur charge n'étoit pas tout à fait comme leur nom semble le porter, de faire de nouvelles loix par leur autorité; car personne n'avoit ce pouvoir sans l'approbation du sénat & la ratification du peuple; mais ils étoient préposés pour veiller sur les loix, & s'ils en trouvoient quelque une qui fût inutile, préjudiciable au temps, ou contraire au bien public, ils en demandoient l'abrogation par un décret du peuple. Ils avoient encore le droit d'empêcher que personne ne labourât, ou ne fit des fossés profonds dans l'étendue de la muraille pélasgienne; ils pouvoient saisir les contrevenans, & les envoyer à l'Archonte.

Au reste, le mot *nomothete* tout seul, signifie presque toujours dans les écrits des orateurs grecs, l'illustre Solon qui étoit regardé comme le législateur par excellence. *Potter, Archæol. grec. l. I, c. xiiij, tom. I, p. 79. (D. J.)*

**NOMPAREILLE**, f. f. (*Tissutier-Rubanier.*) espèce de petit ruban, dont on fait quantité d'ouvrages de modes, comme palatines, agrémens, aigrettes, bonnets, &c. On en fait encore l'enfilage de chapelets, & autres ouvrages de dévotion que font les religieuses. Parlons de sa fabrique: ce n'est qu'une quantité de brins de soie, ordinairement composée de 60 brins sur chaque roquetin, qui formera une branche de *nompareille*; on met 20 roquetins, ainsi remplis à une banque pour l'opération que l'on va voir. Cette banque est posée à une certaine distance du moulin à passer. Comme il peut arriver des accidens aux soies de ces roquetins, soit par des brins cassés ou mal doublés, & que les mêmes brins venant à tomber sur les roquetins voisins, ce qui en mettroit plusieurs en danger, il est nécessaire qu'il y ait une personne entendue qui veille continuellement à cette banque, pour au moindre accident, couper l'une ou même plusieurs de ces branches suivant le besoin, attendu que l'opération après laquelle on est ne peut se retarder un seul instant. C'est de l'assemblée

l'assemblage de ces 20 roquetins que vont être formées 20 *nompareilles*; mais auparavant il faut décrire le moulin à passer.

Une table fort épaisse, posée à tenons sur 4 piés extrêmement forts & solides. Sur cette table sont enchassés deux montans, garnis en dedans avec de la tôle, exactement de tous les côtés où il peut y avoir du frottement. Ces montans portent deux roues de bois, de même diamètre qu'une autre qui est de cuivre jaune; la branche du centre de celle-ci qui est à droite est plus longue, afin de recevoir la manivelle dont le manche doit être assez long pour être tourné par deux personnes. Devant ces deux roues & sur cette table, est posé mobilement le peigne, à travers lequel toutes les 20 branches vont passer. Les choses ainsi disposées, il faut faire chauffer la roue de cuivre à un feu de charbon: ce chauffage a différens degrés; tantôt il faut qu'elle soit rouge, d'autres fois moins chaude suivant les différentes couleurs que l'on emploie: c'est à l'ouvrier expérimenté à avoir cette connoissance. Les branches sont mises & logées dans un papier plié, pour commencer l'introduction entre les roues. Après que ces différentes branches ont été placées dans le peigne, ce papier sert à empêcher que les soies ne se collent à la roue de cuivre, & en même temps pour donner prise à la tireuse qui pourroit sans cela en manquer quelques-unes. Cette roue, ainsi chauffée, est ôtée du feu par le moyen de la manivelle qu'on introduit dans son tenon, & auquel on met une petite clavette; il est donc à propos que ce tenon soit en l'air, lors du chauffage, pour cette prise. La roue est mise à sa place par ce secours, la roue de bois est aussi mise à la sienne, & lui est adaptée de façon qu'elles se touchent dans tous les points de leurs surfaces, par le serrement des coins qui sont introduits dans les embrasures qui donnent passages aux roues; ces coins sont ferrés avec des vis de fer à volonté. Les montans sont encore tenus fixés par des collets de fer qui les environnent. Enfin on ne fauroit prendre trop de précautions pour empêcher que les roues ne vacillent d'aucun côté; il faut absolument que leur mouvement soit direct. Les choses en cet état, le papier contenant les branches est introduit entre les roues, & reçu derrière le moulin,

Tome XXIII.

par la tireuse. Les roues sont mises en mouvement par la manivelle tournée par deux forts hommes; & pour lors il n'est plus possible d'arrêter, ni même de retarder ce travail, par les inconvéniens qui en résulteroient. Le feu prendroit à la roue de bois par le moindre retardement, l'ouvrage en périroit; voilà pourquoi il a été dit qu'il falloit une personne entendue qui veille à la banque, pour au moindre obstacle couper les branches sur le champ, dès qu'il se présente, & mettre celles qui vont bien en état de continuer. La tireuse n'a d'autres soins que de recevoir les 20 branches, à l'aide de ses deux mains à mesure qu'elles sortent des roues, pour les faire retomber dans une corbeille, où le tout se trouve en bloc. Ceci fait, il faut séparer chacune branche; ce qui se fait ainsi: plusieurs personnes s'emparent d'une certaine quantité de ces branches, & divisent ainsi les portions qu'elles conduisent. Supposé donc qu'il y ait quatre personnes qui relevent, après s'être placées elles tirent également, & mettent à mesure sur des bobines ce qui leur vient, qui est cinq branches du tout: par ce relevage, ainsi continué à diverses reprises, on parvient à voir chaque branche séparée, qui est dévidée sur différentes bobines. Cet ouvrage a acquis par ce passage entre les roues assez de consistance pour former, au moyen de l'applatiffement, une espèce de ruban étroit; mais dont les soies, n'étant point liées par le travail, seront sujettes à se désunir: pour l'empêcher, on le gomme, ce qui se fait ainsi: on fait une gomme avec des rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique, selon la force qu'on veut donner au gommage. Cette eau préparée est mise dans quelque vaisseau, pour être employée chaude; venons à cette opération. Un rochet de *nompareille* est mis à la banque; le bout de *nompareille* en se déroulant par le tirage du moulin, passe dans le vaisseau pour se charger de gomme, étant conduit par une main qui tient une petite verge de cuivre ou de fer, dont les bouts portent contre les surfaces intérieures du vaisseau, à une certaine élévation, suffisante pour laisser aller librement la *nompareille* qui doit y passer toujours à plat; pour éviter qu'elle ne se mette en cordon, elle est enroulée à mesure par le moulin

N

appelé *séchoir*, qu'une personne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle conduit le bout, en l'arrangeant sur ce moulin chaque tour, l'un à côté, & non jamais sur l'autre, si l'on agissoit autrement, ces tours qui se trouvoient appliqués se colleroient ensemble, & ne pourroient se détacher aisément: cette personne qui conduit ce bout, doit le tenir à plat sur l'éminence du doigt index de la main gauche, & non dans le pli de la phalange; si on l'y laissoit aller, il seroit sujet à se plier, le pouce s'applique sur ce bout, & le décharge par le ferrement, s'il est nécessaire, du trop de gomme qu'il auroit pris. On pose une poêle de feu sous ce séchoir pour sécher la *nompaille*. Cette poêle est exhaussée pour être plus à portée de chauffer & sécher cette *nompaille* qui, après cette dernière façon, se trouve dans sa perfection. Lorsqu'elle est sèche, elle est ôtée de dessus le séchoir & placée dans une corbeille pour être mise en paquet sur la main de bois. Lorsque la *nompaille* est plus large, elle se fait alors sur le métier, & est liée par quelques coups de navette extrêmement éloignés, seulement pour faire une sorte de liaison, la largeur pouvant faire que les soies qui la composent n'étant que collées comme on l'a vu, elles pourroient se désunir; celle-ci pour lors est appelée *largette*.

**NOMPAREILLE**, *Fondeur de caractères d'Imprimerie*; second corps des caractères d'Imprimerie. Sa proportion est d'une ligne, mesure de l'échelle; & son corps double est le cicero. *Voy. PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à nos planches.*

**NOMPAREILLE (GROSSE,)** *Fondeur de caractère d'Imprimerie*; vingtième corps des caractères d'Imprimerie, le plus gros de tous; sa proportion est de seize lignes, mesure de l'échelle. *Voy. PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à nos planches.*

**NOMPAREILLE**, est en *Confiserie*, une espèce de dragées aussi menues que de la graine de navette, & quelquefois plus fines, qu'on tire ordinairement de Sedan.

**NOMII**, (*Géog. anc.*) en grec *Νομίαι*; montagnes de l'Arcadie. Pausanias, *lib. viij, ch. xxxviiij*, dit qu'il y avoit dans ces mon-

tagnes un temple consacré au dieu Pan le Nomien.

**NOMS des notes**, (*Musique.*) *Voyez SOLFIER.* (*Musique.*) (*F. D. C.*)

**NONA**, (*Géog.*) petite ville de la Dalmatie dans l'ancienne Liburnie. On l'appelloit anciennement *Enona* ou *Enonum*. Elle n'a guère aujourd'hui que 600 habitans, quoiqu'elle soit un évêché suffragant de Spalatro. Les Vénitiens en sont les maîtres, & la mer l'entoure de tous côtés lorsque les eaux sont hautes. Elle est à 3 lieues N. E. de Zara. *Long. 33, 10; lat. 44, 25.*

**NONACRIS**, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arcadie, au pié de laquelle étoit la ville de *Nonacris*, qui lui avoit donné le nom, & qui ne subsistoit plus du temps de Pausanias; mais cet historien ajoute qu'il n'a jamais vu de montagne si haute. Elle étoit fameuse comme fournissant la source du Styx, dont Vitruve trouvoit l'eau d'une froideur extrême.

Au voisinage de la ville étoit la forêt nommée *Nonacrinum nemus*. Ovide, *Fast. lib. II, vers 275* en parle :

*Cinçaque Pinetis nemoris juga Nonacrini.* (*D. J.*)

**NON-AGE**, *f. m. (Jurisprud.)* ancien terme de coutume & de pratique, qui signifie le défaut d'âge compétent pour faire quelque chose. C'est l'état de minorité féodale ou coutumière. *V. MAJORITÉ, MINORITÉ.*

**NON-AGE**, *adj. (Jurisprud.)* dans le style ancien des coutumes & de la pratique, veut dire celui qui n'est pas suffisamment âgé, celui qui n'a pas l'âge requis pour faire quelque chose. En matière féodale, le *non-âgé* s'entend de celui qui n'a pas l'âge de faire la foi. En matière d'émancipation légale, *non-âgé* est celui qui n'a pas atteint la majorité coutumière. Enfin dans les autres matières, *non-âgé* est celui qui n'a pas atteint la pleine majorité. *Voyez ci-devant.*

**NON-AGE.** (*A*)

**NONAGÈSIME** ou **NONANTIÈME DEGRÉ**, ou simplement **NONAGÈSIME**, se dit dans l'astronomie du quatre-vingt-dixième degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'est, c'est-à-dire, c'est le point de l'écliptique, qui est éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horizon. *Voy. ECLIPTIQUE.*

La hauteur de ce point qui varie à chaque instant, nous fait connoître la mesure de l'angle que l'écliptique fait avec l'horizon, & cet angle se mesure par un quart de cercle, qui étant continué passeroit par les poles de l'écliptique; par-là on peut trouver aisément la hauteur du *nonagésime*, pour un temps donné, & à une élévation du pole donnée.

Voy. HAUTEUR

Si on ôte de 90 degrés la hauteur du *nonagésime*, le reste est la distance du *nonagésime* au zénith. *Chambers.* (O)

NONAGONE, f. m. (*Gramm.*) figure de 9 angles & de 9 côtés. On dit plus communément *ennéagone*. Voyez ce mot, voy. aussi POLYGONE.

NONANCOURT, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nonanticuria*; petite ville de France en Normandie, au diocèse d'Evreux, sur la riviere d'Aure, avec titre de vicomté, & un bailliage. *Long.* 18, 45; *lat* 48, 44. (D. J.)

NONANTIEME DEGRÉ. Voy. *Nonagésime*.

NONANTOLA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au duché de Modene, & aux confins du territoire de Bologne. Elle tombe en grande décadence avec sa bibliotheque; & ses peintures du Guerchin. *Long.* 28, 56; *lat.* 44, 30. (D. J.)

NONCE, f. m. (*Jurisp.*) *nuncius*, qu'on appelle quelquefois *le nonce du pape*, & plus souvent *le nonce* simplement, est un ecclésiastique député ou envoyé par le pape vers quelque prince ou état catholique pour y résider comme son ambassadeur sous le titre de *nonce*, & en ce cas il prend le titre de *nonce ordinaire*; quelquefois le pape envoie un *nonce* extraordinaire vers un prince ou un état catholique pour assister, de sa part, à une assemblée de plusieurs ambassadeurs; & lorsqu'il n'y a pas de *nonce* en titre, cet ambassadeur extraordinaire s'appelle *inter-nonce*.

On appelloit autrefois les *nonces*, *missi sancti patris*, *missi apostolici*, *legati missi*.

Nous faisons cependant en France une différence entre les légats du pape & les *nonces*.

Les légats, lorsqu'ils sont envoyés en France de l'agrément du roi, ont autorité & juridiction ecclésiastique, suivant les modi-

fications apposées à leurs facultés lors de l'enregistrement de leurs lettres; au lieu que les *nonces* n'ont en France aucune autorité ni juridiction ecclésiastique: ils n'y sont considérés que comme les autres ambassadeurs des puissances étrangères.

C'est ordinairement un évêque ou archevêque qui remplit cette fonction.

Les *nonces* du pape ont un tribunal en regle; & l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans les pays qui sont soumis à la discipline des décrétales, & aux décrets du concile de Trente, qui commencent la discipline; ils peuvent dans ces pays déléguer des juges. Ils connoissoient même, avant le concile de Trente, en premiere instance des causes qui sont de la juridiction ecclésiastique; mais ce concile, *sess.* 24, *c.* xx, *de reform.* défend expressément aux légats & aux *nonces* de troubler les évêques dans l'exercice de leur juridiction dans les causes qui sont de for ecclésiastique, & de procéder contre des clercs, & autres personnes ecclésiastiques, sans la réquisition de leur évêque, ou excepté qu'il négligeât de les punir; en sorte que depuis la publication des décrets de ce concile, ils ne peuvent être juges que d'appel des jugemens rendus par les ordinaires des lieux compris dans l'étendue de leur nonciature: le concile de Toulouse, en 1590, paroît approuver cette discipline.

On entend quelquefois par *nonciature*, la fonction ou charge du *nonce* & le temps qu'il l'a exercée. On entend aussi par-là une certaine étendue de territoire soumise à la juridiction d'un *nonce*; le pape a divisé les pays soumis à sa puissance en plusieurs nonciatures, comme la nonciature d'Avignon.

L'usage où est la cour de Rome d'envoyer des *nonces* en France est fort ancien; mais les maximes des décrétales, & celles des conciles de Trente & de Toulouse par rapport à la juridiction des *nonces*, ne sont point reconnues parmi nous, étant contraires à l'usage & aux maximes du royaume.

En effet, les *nonces* n'ont en France aucun territoire, tribunal ni juridiction, soit volontaire ou contentieuse; ils n'y sont, comme on l'a déjà dit, d'autre fonction que celle d'ambassadeur; ils n'ont aucun emploi que proche la personne du roi, & n'ont aucune autre fonction dans le royaume, tellement

qu'en 1647 le *nonce* du pape en France ayant pris dans un écrit la qualité de *nonce* dans tout le royaume de France, & un autre *nonce* ayant pris, en 1665, la qualité de *nonce* au parlement & au royaume, le parlement s'éleva contre ces nouveautés.

Cependant la cour de Rome, ou les *nonces* mêmes, ont fait de temps en temps quelques entreprises contraires à nos maximes; mais dès qu'elles ont été connues, le ministère public s'y est opposé, & elles ont été reprimées par plusieurs ordonnances & arrêts du parlement.

Pour les informations des vie, mœurs & doctrine, de ceux qui sont nommés aux bénéfices consistoriaux, que les évêques de France ont en possession de faire, le concile de Trente donne le même pouvoir aux légats & *nonces*; mais en France, les évêques se sont toujours maintenus dans le droit & possession de faire seuls ces informations devant le *nonce*; il ne paroît même pas qu'avant le regne d'Henri IV, la cour de Rome ait voulu troubler les évêques de France dans la possession de faire ces informations. Lorsque cette cour eut formé ce dessein, elle ne pensa, jusqu'au pontificat d'Urbain VIII, qu'à établir que ces informations pourroient être faites en France communément par les légats & les *nonces*, ou par les ordinaires: tel étoit le règlement de Clément VIII & de Grégoire XIV. Sous le pape Urbain VI. la cour de Rome alla jusqu'à prétendre qu'en France même les ordinaires ne pouvoient les faire qu'en l'absence des légats & des *nonces*.

Mais l'ordonnance de Blois, articles 1 & 2, la résistance du roi Henri IV à l'article qui lui fut proposé de réserver ces informations aux *nonces*, l'avis de l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1596, les remontrances de l'assemblée du clergé, convoquée en 1605, l'ordonnance de 1606 dressée sur ces remontrances, celles de la chambre ecclésiastique des états de 1614; enfin, les arrêts de règlement de 1639 & de 1672 justifient l'attachement du clergé & de tous les corps du royaume à maintenir les ordinaires dans la possession de faire seuls ces informations.

Le *nonce* du pape en France, ne peut pareillement donner aucunes provisions pour les bénéfices, ni aucunes dispenses; ni ne peut fulminer les bulles qui lui sont adressées;

il ne peut même être délégué juge *in partibus* pour ouïr & terminer les différens des sujets du roi, parce que ces sortes de juges doivent être regnicoles.

Il n'a pas non plus droit de visitation ni de correction sur les monastères, exempts ou non exempts; c'est pourquoi l'arrêt du parlement, du 29 mars 1582, déclara abusif un rescrit de Grégoire XIII, qui commettoit son *nonce* pour terminer un différent survenu entre le général des cordeliers, & les gardien & couvent des cordeliers de Paris au sujet d'un visiteur avec ample pouvoir d'ouïr les parties. L'arrêt du 28 mars 1633, en ordonnant la vérification des lettres-patentes du roi qui permettoient l'établissement d'un monastère de religieuses de S. Augustin, mit cette modification, que le pape ne pouvoit exercer aucune juridiction, correction ni visitation dans ce monastère, conformément aux droits & privilèges de l'église gallicane.

Le *nonce* ne peut pareillement prendre connoissance des causes de mariage, par la raison qu'il n'a en France aucune juridiction; & s'il y a quelques exemples de causes de mariage, & autres pour lesquelles nos rois ont bien voulu que les *nonces*, autorisés par lettres-patentes, aient été commissaires avec d'autres prélats du royaume, ces exemples ne doivent point être tirés à conséquence.

Voyez les *libertés de l'église gallicane*, les *loix ecclésiastiques*, les *mémoires du clergé*, le *dictionnaire des arrêts*, au mot *nonce*. (A)

NONCE, est aussi un terme usité en Pologne, pour désigner les députés des palatinats, ou des provinces aux diètes du royaume. Ils sont choisis parmi le corps de la noblesse, chargés d'instructions pour les délibérations de la diète, qu'ils peuvent arrêter & dissoudre par le refus de leur acquiescement ou de leur suffrage. C'est ce droit de contredire, *jus contradicendi*, ainsi qu'ils l'appellent, que les Polonois regardent comme l'ame de leur liberté, & qui dans le fond n'en est qu'un excès ou un abus. (G)

NONCHALANCE, f. f. (Gramm.) paresse, négligence, indolence, mollesse, foiblesse d'organisation, ou mépris des choses, qui laisse l'homme en repos, dans les momens où les autres se meuvent, s'agitent & se tourmentent. On devient *paresseux*, mais on nait *nonchalant*. La *nonchalance* ne se cor-



rige point , sur-tout à un certain âge. Dans les enfans, l'accroissement fortifiant le corps, peut diminuer la *nonchalance*. La *nonchalance* qui introduit peu à peu le désordre dans les affaires, a des suites les plus fâcheuses. La *nonchalance* est aussi accompagnée de la volupté. Elle ne répond guere au plaisir, mais elle l'accepte facilement. Les dieux d'Epicure font des *nonchalans*, qui laissent aller le monde comme il peut. Il s'échappe des ouvrages de Montagne une *nonchalance* que le lecteur gagne sans s'en appercevoir, & qui le tranquillise sur beaucoup de choses importantes ou terribles au premier coup d'œil. Il regne dans les poésies de Chaulieu, de Pavillon, de la Fare, une certaine *nonchalance* qui plaît à celui qui a quelque délicatesse d'esprit. On diroit que les choses les plus charmantes ne leur ont rien coûté, qu'ils n'y mettent aucun prix, & qu'ils souhaitent d'être lus avec la même *nonchalance* qu'ils écrivoient. Il faudroit prêcher aux turbulens la *nonchalance*, & la diligence aux *nonchalans*. C'est par un coup ou frappé en sens contraire, qu'en modere la chute d'un corps en mouvement, ou frappé dans la direction qu'il suit lentement, qu'on accélere sa vitesse : pour peu qu'on hâtât les uns, ou qu'on arrêât les autres, ils auroient la vitesse qui convient aux choses de la vie.

**NONCIATION, NOUVEL ŒUVRE**, f. m. (*Droit, coutume.*) c'est un acte par lequel on dénonce à celui qui fait élever un bâtiment, ou aux ouvriers qui y travaillent, qu'ils aient à cesser, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par justice. Nous tenons cette coutume des Romains. Lorsque quelqu'un faisoit une entreprise, soit en élevant ou en démolissant sa maison, le voisin qui s'en trouvoit incommodé signifioit aux ouvriers qu'il y mettoit empêchement. Il ne falloit point pour cela avoir la permission du préteur ; & l'exploit qui contenoit cette *nonciation* étoit valable, pourvu qu'il fut donné dans le lieu même où les ouvriers travailloient, & à des personnes qui pussent en avertir le propriétaire. Si, malgré cette défense, il vouloit continuer, il étoit obligé, après cet acte, de donner une caution suffisante, qui répondoit pour le propriétaire qu'on remettroit les choses en état, si la justice l'ordonnoit ainsi : ce qui devoit se terminer dans trois mois.

Mais si l'entreprise intéressoit le public, tous les citoyens indistinctement pouvoient user de la *nonciation*. En France, dans un pareil cas, on en donne avis au voyer. *V* VOYER. (*D. J.*)

**NONCIATURE**, f. f. (*Jurispr.*) signifie quelquefois le titre & la fonction du nonce du pape, ou le temps qu'un prélat a exercé cette fonction.

On apelle aussi *nonciature* un certain territoire dans lequel chaque nonce exerce sa juridiction ecclésiastique, ce qui n'a lieu que dans les pays où les nonces exercent une telle juridiction, & non en France, où ils n'en ont aucune. *Voyez ci-devant* NONCE. (*A*)

**NON-CONFORMISTES**, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte, ou plutôt de plusieurs sectes en Angleterre. *Voyez Séparatistes.* Autrefois ce nom étoit restreint aux Puritains ou Calvinistes rigides ; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne sont pas du sentiment de l'église anglicane dominante, excepté les catholiques romains. *Voyez Puritain, Presbytérien, Indépendant, &c.*

On dit que ce mot a pris son origine dans une déclaration du roi Charles I, qui ordonna que toutes les églises d'Angleterre & d'Ecosse observassent les mêmes cérémonies & la même discipline ; & c'est l'acquiescement ou l'opposition à cette ordonnance, qui a fait donner aux uns le nom de *conformistes*, & aux autres celui de *non-conformistes*.

**NONDINA**, (*Mythol.*) S. Augustin est le seul qui dise que c'étoit une déesse qu'on invoquoit chez les Romains le neuvième jour après la naissance ; & c'est de ce neuvième jour, *nonus dies*, qu'a été forgé le mot barbare *Nondina* (*D. J.*)

**NONES**, f. f. (*Chronol.*) c'étoit dans le calendrier romain le cinquième jour des mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre & décembre ; & le septième des mois de mars, mai, juillet & octobre. Ces quatre derniers mois avoient six jours avant les *nones*, & les autres quatre seulement, suivant ces vers,

*Sex maius nonas, october, julius & mars  
Quatuor at reliqui.*

*Voyez* CALENDES.

Ce mot est venu apparemment de ce que

le jour des *nones* étoit le neuvieme avant les ides, comme qui diroit *nono-idus*. Voyez IDES.

Les mois de mars, mai, juillet & octobre avoient six jours avant les *nones*, parce que ces quatre mois étoient les seuls qui, dans l'année de Numa, eussent 31 jours, les autres n'en avoient que 29; mais quand César réforma le calendrier, & qu'il donna 31 jours à d'autres mois, il ne leur donna point 6 jours avant les *nones*. Voyez *Calendrier, Année, Mois, &c.*

On comptoit les jours depuis les *nones* en rétrogradant, comme depuis les calendes, de sorte que le premier jour après les calendes ou le second du mois s'appeloit *sextus nonarum*, pour les mois qui avoient six jours avant les *nones*, & *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avoient que quatre. *Chambers.*

NONE, NONES, *nonæ*, (*Hist. anc.*) une des sept heures canoniales dans l'église romaine. Voyez *Heure*.

*Nones*, ou la neuvieme heure est la dernière des petites heures que l'on dit avant vèpres, & celle qui répond à 3 heures après midi. Voyez *Vèpres*.

L'office simple & l'office pour les morts finissent à *nones*, laquelle heure, selon la remarque du P. Rosweyd, étoit anciennement celle où se séparoit la synaxe, c'est-à-dire, l'assemblée ordinaire des premiers chrétiens à l'église.

L'heure de *nones* étoit aussi le temps où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y ait eu des fideles qui ne mangeoient point avant le soleil couché. Voyez *Jeûne*.

Pour conserver quelques traces de cette ancienne coutume, on dit encore *nones* avant le diner les jours de jeûne & pendant le carême. Voyez *Carême*.

Bingham observe que dans la primitive église, *none* étoit regardée comme la dernière des heures ou prières du jour; & qu'elle avoit été instituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jesus-Christ avoit expiré sur la croix. C'est aussi ce que dit la glose: *Latus ejus nona bipertit*. C'étoit chez les juifs l'heure du sacrifice solennel du soir, & on lit dans les actes que S. Pierre & S. Jean se rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam*. Les anciens ne

difent rien de précis sur le nombre des pseaumes & autres prières qu'on récitoit à *nones*.

Cassien semble seulement insinuer qu'on n'y chantoit que trois pseaumes. Aujourd'hui dans l'église latine, l'office de *none* est composé du *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pseaumes sous une seule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verset, & enfin d'une oraison propre au temps ou à la fête. Bingham, *Orig. ecclési.* tom. V, l. XIII, chap. IX, §. 13.

NONES, (*Jurisp.*) *nona*, quasi *nona pars fructuum*, c'étoit le neuvieme des fruits ou le neuvieme de leur valeur que l'on payoit par forme de redevance pour la jouissance de certains biens, de même que l'on appela *dixme* ou *décime*, une autre prestation qui dans son origine étoit par-tout du dixieme des fruits. Le concile de Meaux de l'an 845 demande que ceux qui doivent à l'église les *nones* & les dixmes, à cause des héritages qu'ils possèdent, soient excommuniés, s'ils ne les payent pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs: on voit par-là que les laïques qui tenoient des terres par concession de l'église lui devoient double prestation, savoir d'abord la dixme ecclésiastique, & en outre une redevance du neuvieme des fruits comme rente seigneuriale ou emphytéotique. Voyez *Dixme (A)*

NONNAT, voyez APHYE.

NON-NATURELLES, (CHOSSES), c'est un terme de médecine assez impropre, mais reçu sur-tout dans les écoles, qui demande toujours un commentaire pour être entendu: on appelle donc *choses non-naturelles* (d'après Galien qui paroît avoir le premier employé cette épithète singulière) celles qui ne composent pas notre nature ou notre être, mais dont l'économie animale éprouve de grands effets, de grands changemens, de grandes altérations.

C'est, dans le livre *de oculis*, attribué à cet auteur, que l'on trouve qu'il y a sept choses naturelles, six *non-naturelles* & trois contre-nature. Les premières sont les éléments, les tempéramens, les parties, les humeurs, les esprits, les facultés & les actions; ce sont celles qui concourent à former le physique de notre être: les secondes sont l'air que nous respirons, la matière des alimens & de la boisson, le mouvement & le repos,

le sommeil & la veille, ce que nous retenons dans notre corps & ce qui en sort, & enfin les affections de l'ame : ces choses qui sont celles dont il s'agit dans cet article, sont toutes celles dont on ne peut pas éviter l'usage ou les influences, & qui servent essentiellement à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont bien disposées & que l'on en fait un bon usage ; mais qui font un effet contraire lorsqu'elles sont mal disposées par elles-mêmes, ou qu'on n'en use pas bien, elles donnent alors naissance aux troisiemes des choses mentionnées qui sont dites contre-nature, & constituent les maladies, leurs causes & leurs symptomes.

Ces différentes choses sont la matiere de la plus grande partie de la science de la médecine ; la physiologie traite des choses naturelles ; la pathologie, des choses contre nature & des mauvais effets que produisent les qualités vicieuses ou l'abus des choses *non-naturelles* ; & les regles qui établissent leurs bonnes qualités, leur bon usage, sont la principale matiere de l'Hygiene. *V l'hist. de la méd. de Leclerc, par. III, liv. III, chap. iij. V aussi les articles* PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE & HYGIENE.

Selon M. de Sauvages (*Pathol. method. sect. 8.*) Galien réduit à quatre les six choses *non-naturelles*, savoir, 1<sup>o</sup> ce qui peut être reçu dans le corps, comme le manger & le boire, l'air, les médicamens, les poisons, &c. 2<sup>o</sup> ce qui peut être retenu dans le corps d'une maniere nuisible, comme les excréments, les mauvais levains des premieres voies, qu'on appelle *faburre*, les concrétions pierreuses, les matieres flatueuses, les vers, &c. 3<sup>o</sup> ce qui peut être appliqué à la surface du corps, comme l'air, les vêtemens, les bains, les morsures des animaux, les solutions de continuité faites par des corps étrangers, &c. 4<sup>o</sup> enfin les différentes actions du corps & de l'ame, ou ce qui en dérange l'exercice, le rend forcé, ou ce qui le suspend, le fait cesser entièrement, comme le mouvement, le repos, le sommeil, la veille & les passions.

Les choses *non-naturelles*, selon cette dernière division, sont désignées dans les *institutions* de Boerhaave §. 744, par les quatre mots latins qui suivent, savoir *ingesta, retenta, applicata, gesta.*

Pitcairn resserre encore davantage la matiere, & présente ces choses sous une idée plus simple en les réduisant à l'action des autres corps sur le nôtre, & à celle de notre propre corps ou de ses facultés sur lui-même ; ainsi deux sortes d'actions qui affectent l'homme, l'une dont le principe lui est étranger, l'autre dont le principe se trouve dans l'économie animale.

Les corps étrangers qui sont susceptibles d'action sur l'homme, ou lui sont nécessaires, & tels même qu'il ne peut s'en passer, ou ils ne lui sont pas nécessaires, ni utiles, en sorte qu'il est même avantageux pour lui de n'en éprouver aucun effet ; les premiers sont l'air, les alimens, les vêtemens ; les autres sont les miasmes, les poisons, qui peuvent pénétrer, être portés dans les corps, les choses qui peuvent le frapper, le blesser, &c.

Les corps étrangers ne peuvent exercer quelqu'action sur notre corps que par un principe mécanique, comme par leur masse, leur mouvement ou leur figure, ou par un principe physique, comme la force de cohésion, d'adhésion ou l'attraction, la dissolution, la fermentation, la putréfaction, c'est-à-dire que ces différentes forces opèrent sur les parties élémentaires, insensibles, qui entrent dans la composition de nos solides ou de nos fluides.

Les actions de l'homme sur lui-même sont de deux especes ; ou elles sont l'effet de la liberté lorsqu'elles sont déterminées par l'entendement & la volonté ; ou elles sont l'effet de la nature, c'est-à-dire, authomatiques, lorsqu'elles sont produites comme machinalement par l'instinct & la cupidité. Voyez *Volonté, Liberté, Nature, Instinct, Cupidité.*

La volonté & la cupidité sont toujours portées au bien, ou à ce qui paroît être un bien : la premiere tend toujours au bien intellectuel ; la seconde au bien sensible, par conséquent à la conservation de la santé.

Cependant lorsque la volonté ne distingue pas facilement un bien réel d'avec un bien apparent, il lui arrive souvent de se tromper & de donner la préférence au dernier, d'où s'ensuit souvent que les actions qu'elle produit nuisent à la santé, comme lorsqu'une jeune fille, pour se guérir des pâles couleurs & se rendre la peau blanche, se dé-

termine à manger du plâtre, des citrons.

L'instinct qui semble diriger si sûrement les animaux en les portant à ce qui leur est utile, & les éloignant de ce qui peut leur être contraire, n'est pas un guide aussi infailible pour l'homme, comme lorsqu'il est porté à boire dans le cas de l'hydropisie ascitique.

Ainsi ces considérations établissent la nécessité d'une science qui prescrive à l'entendement des règles, pour distinguer ce qui est utile ou ce qui est nuisible à l'économie animale, & qui, en secondant la nature, en soutienne ou en dirige les opérations relativement à ce qui convient à chaque individu, selon la circonstance où il se trouve à l'égard de la santé ou de la maladie : c'est par-là que se démontrent l'utilité & les avantages pour le genre humain d'un art qui, en prescrivant la manière d'user des choses *non-naturelles*, fournit les préceptes & les moyens pour conserver la santé, pour prévenir ce qui peut l'altérer, pour la rétablir lorsqu'elle a éprouvé quelque altération, & pour prolonger la vie autant qu'il est possible en écartant, en corrigeant les causes qui peuvent l'abrégier, la détruire avant son terme naturel ; en sorte qu'elle ne finisse que conformément aux loix de la nature par les effets de la vieillesse la plus reculée, qui amène inévitablement la cessation du mouvement qui constitue la vie, par conséquent la mort qui n'est autre chose que cette cessation, & qui est, dans ce cas seul, véritablement naturelle. Voyez *Médecine, Vie, Santé, Vieillesse, Mort*.

Pour suivre à l'égard des choses *non-naturelles*, la division, l'ordre le plus connu, on va rapporter ici aussi sommairement qu'il se pourra, eu égard à l'abondance de la matière, tout ce qui détermine les règles par rapport au bon & au mauvais effet, au bon & au mauvais usage de ces choses, selon qu'on les considère ordinairement dans les écoles, d'après l'expérience, l'observation & la raison.

Ainsi en comptant les choses *non-naturelles* au nombre de six, comme il a été dit ci-devant, il se présente d'abord à traiter de l'air & de ses qualités par rapport à ses influences sur l'économie animale.

I. *De l'air*. L'usage de ce fluide que nous ne pouvons éviter de respirer dès que nous

sommes nés, & dans lequel nous sommes toujours plongés, est continuel & comme l'aliment de la vie ; ainsi il est d'une plus grande conséquence pour tout ce qui a rapport à la vie, qu'aucune autre des choses *non-naturelles* : sa pesanteur, son élasticité, sa température, sa nature, à raison des corps étrangers qu'il contient, n'étant pas les mêmes dans les différentes parties de l'atmosphère ; il s'ensuit que les animaux ne peuvent qu'en être différemment affectés, suivant la différence de ces qualités ; il ne peut donc que contribuer beaucoup à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont convenables ; & lui nuire, l'altérer, la détruire inévitablement, lorsqu'elles sont contraires. Voyez *Air, Atmosphere*.

L'expérience de tous les temps & de tous les lieux a appris que l'air pur, autant qu'il peut l'être, serein, le plus constamment sec & tempéré, est le plus propre à procurer & à maintenir la vie saine, c'est-à-dire, que pour cette disposition il doit être exempt ou purgé de toutes exhalaisons hétérogènes, corrompues, de tout mélange qui le rend trop pesant, trop humide, trop grossier ; qu'il ne doit pas être ordinairement chargé de nuages, de brouillards pour qu'il soit bien exposé à l'action du soleil ; qu'il ne doit être susceptible naturellement ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, relativement à ce qui convient à l'économie animale ; (Voyez *Chaleur, Froid*.) mais d'une douce température peu variable, proportionnée à l'ordre des saisons.

Le mouvement, l'agitation de l'air, en quoi consistent les vents, servent beaucoup à le dépouiller de ses parties étrangères : c'est pourquoi les lieux élevés, les montagnes qui sont exposées aux vents, sur-tout à ceux qui viennent des pays méditerranés, sont les lieux où l'air est le plus pur, parce qu'il y est continuellement renouvelé ; c'est la position des lieux qui décide lequel des vents principaux doit être regardé comme le plus salubre : en général celui qui a traversé de grands espaces de mer ou de grands amas d'eau, sur-tout des terrains marécageux, est toujours mal sain à cause de l'humidité & souvent de la corruption dont il est chargé, & d'autant plus mal sain qu'il est plus chaud. Hippocrate regardoit avec raison cette qualité de l'air

comme

comme une des causes des plus ordinaires des fièvres putrides épidémiques & de la peste même, au lieu que le froid joint à l'humidité ne produit que des maladies catharreses.

Mais quel que soit le vent qui regne, il est toujours plus sain que le calme des airs qui dure considérablement; car il peut devenir très-nuisible & même pestilentiel par cette seule cause, sur-tout encore s'il est chaud & humide.

En effet l'air modérément froid est toujours préférable à l'air chaud; celui-ci relâche les fibres, affoiblit le mouvement oscillatoire des vaisseaux, engourdit la circulation, le cours des humeurs, les dissout, les dissipe par une trop grande transpiration: au lieu que l'air froid en condensant les corps raffermis les solides de l'animal, le rend plus vigoureux, plus agile, favorise l'élaboration de ses fluides, & fortifie à tous égards le tempérament. C'est ce qu'on observe par rapport aux peuples du nord comparés à ceux du midi, qui sont d'une complexion plus molle, plus délicate, à proportion qu'on approche davantage de l'équateur: au lieu que dans les pays septentrionaux on jouit en général d'une vie plus saine & plus longue, & qu'il est fort commun d'y voir des hommes très-robustes, même dans l'âge le plus avancé, & d'y trouver des gens qui vivent plus de cent ans. Voyez *Chaleur*, *Froid*, *Vieillesse*.

Il est aussi très-avantageux, pour la santé, que l'air ne soit pas d'une température trop variable; que la chaleur & le froid dominent constamment, chacun dans sa saison respective; que l'on ne soit pas exposé à passer continuellement de l'un à l'autre, à en avoir un mélange habituel dans toutes les saisons; que la sérénité du ciel se soutienne long-temps de suite & que, s'il devient pluvieux, ce soit aussi pour quelque temps, afin que les différentes impressions que les corps animés en reçoivent soient durables, & que les alternatives du chaud, du froid, du sec & de l'humide, ne soient pas trop promptes, trop répétées; parce que cette inégalité trop marquée cause des altérations nuisibles dans l'économie animale, sur-tout relativement à la transpiration insensible. Voyez *Transpiration*.

Plus l'air est pesant, plus il est favorable à la santé, sur-tout s'il est en même temps

plutôt froid que chaud; il est plus élastique; il augmente la force des vaisseaux, sur-tout dans les poumons qu'il dilate plus parfaitement, & il rend ainsi la respiration plus libre. On ne doit cependant pas juger de la pesanteur de l'air par le sentiment d'affaiblissement que l'on éprouve dans les temps couverts, nébuleux, pluvieux, avec un vent chaud, où tout le monde se plaint de se sentir appesanti, accablé; c'est alors que l'air est le plus léger, il soutient moins les vaisseaux contre l'effort des humeurs, ce qui produit les effets qui viennent d'être rapportés: l'air est au contraire plus pesant à proportion qu'il est plus séreux, & qu'il se soutient long-temps dans cet état. La pesanteur de l'air n'est pas souvent excessive par cause naturelle; cette qualité est par conséquent très-rarement au point de nuire à la santé, au lieu que sa légèreté, en favorisant trop la dilatation des vaisseaux dans toute l'habitude du corps & dans les poumons principalement, peut donner lieu à ce qu'il se fasse des engorgemens qui causent de grands embarras, de grands désordres dans la circulation du sang & dans le cours de toutes les humeurs.

On juge des différens changemens qui se font dans les qualités de l'air, par le moyen des différens instrumens que l'art a appropriés à cet effet: on observe les différens degrés de chaleur & du froid par l'inspection du thermometre, ceux du différent poids de l'air par celle du barometre, & la sécheresse ou l'humidité qui y dominent, par le moyen de l'hygrometre. Voyez *Thermometre*, *Barometre*, *Hygrometre*.

On observe constamment qu'il n'est aucun temps de l'année, où les qualités de l'air soient plus variables, que dans l'automne & au commencement du printemps: c'est ce qui rend ces saisons si sujettes à produire des maladies. Cependant, comme le printemps est la saison la plus tempérée, elle est aussi à cet égard la plus avantageuse pour la santé; puisque c'est le temps de l'année où les animaux sont le plus vigoureux & le plus propres à la génération: ce qui convient principalement au mois de mai; le mois de septembre a presque les mêmes avantages.

Mais il faut avoir attention dans le printemps de ne pas se presser de prendre des habits légers, & dans l'automne de ne pas tar-

der à les quitter pour se couvrir davantage. Selon l'observation de Sydenham, la plupart des maladies catharres inflammatoires qui sont communes dans ces saisons, ne doivent être attribuées qu'au changement d'habits, ou à l'usage trop continué de ceux qui ne tiennent pas les corps assez défendus contre le froid de l'air & l'inconstance de sa température: c'est ce qui fait dire à Horace à ce sujet *Matutinâ parùmcautos cum frigora mordent.*

On ne peut être trop attentif dans les temps froids à se tenir le tête sur-tout, l'estomac & les pieds chaudement, par le moyen des vêtemens appropriés.

Mais, en cherchant à se défendre des rigueurs de la saison, en évitant de s'exposer à l'air, en se tenant renfermé dans des chambres échauffées par le feu domestique, par les poêles, on doit prendre garde que la chaleur ne soit pas trop considérable, qu'elle n'excede pas beaucoup le degré de température, tel qu'il est fixé par les thermometres d'après celle que l'on observe constamment dans les caves de l'observatoire de Paris. Il faut éviter soigneusement de passer tout-à-coup d'une extrémité à une autre en ce genre: lorsqu'on a bien froid, on ne doit pas s'approcher subitement d'un grand feu, il faut se réchauffer par degré, & dans ce cas, il seroit préférable de commencer par le mouvement du corps, par l'exercice; & la boisson de quelque infusion chaude de plantes aromatiques: & de même dans les grandes chaleurs, ou lorsqu'on s'est échauffé par quelque exercice violent, on doit bien se garder de chercher à se rafraîchir tout-à-coup en passant dans quelque lieu frais, comme les souterrains, les caves le font alors respectivement, ni de boire de l'eau bien fraîche, de l'eau à la glace; il faut seulement se livrer au repos dans un lieu sec, fermé ou à l'ombre, & prendre quelque boisson tempérée, acidule.

On doit avoir soin de renouveler souvent l'air des habitations fermées, sur-tout lorsque plusieurs personnes y sont contenues ensemble & pendant un temps considérable, comme dans les casernes, les hôpitaux, les prisons, où l'on peut faire un usage fort utile du ventilateur. Voyez *Ventilateur.*

L'air, dans les habitations fermées, est très-susceptible de se corrompre par les

exhalaisons des animaux vivans & morts; à s'infecter par la vapeur du charbon, par la fumée des chandelles grasses, de l'huile de noix, &c. par l'exhalaison de la chaux des murailles récemment faites ou blanchies, par l'humidité de la terre dans les logemens bas, profonds, placés sur des terrains marécageux, où il est dangereux de vivre habituellement.

Les différens moyens qui servent à corriger les qualités vicieuses de l'air, consistent en général à dissiper le trop grand froid, l'humidité excessive, par des feux de bois sec, aromatique, allumés, entretenus dans les cheminées, les poêles des maisons où l'on a ôté tout accès à l'air extérieur. A l'égard de la chaleur & de la sécheresse excessive qu'il communique à celui des habitations, on y remédie par les exhalaisons de l'eau fraîche, répandue sur le sol du logement; par celles de plantes fraîches dont on le jonche; par celles des branches d'arbres bien garnies de feuilles vertes, bien trempées dans l'eau; qui répandent ainsi beaucoup d'humidité, de fraîcheur dans l'air, selon les observations de Hale dans sa *Statique des végétaux*: il convient aussi dans ce cas d'employer l'agitation de l'air, qui fait un vent artificiel; de favoriser l'admission du vent du nord, avec exclusion de celui du midi; & en général de renouveler l'air, le plus qu'il est possible, par tous les moyens convenables, & particulièrement par l'effet du ventilateur.

On empêche ou on corrige la corruption de l'air en éloignant des habitations les latrines, les cimetières, les boucheries; en desséchant les marécages, les fossés, où se trouvent des eaux croupissantes; en ne laissant subsister aucun cloaque dans le voisinage des maisons: on désinfecte l'air d'une maison en y brûlant du sucre, des grains de genievre, des bois aromatiques, des parfums appropriés, & ce qui est plus simple, en jetant du vinaigre sur des charbons ardents, sur du fer rougi au feu, qui en procurent d'abondantes évaporations anti-septiques. On purifie l'air de l'atmosphère en allumant un grand nombre de feux considérables en plein air, de distance en distance, comme le pratiquoit Hippocrate, pour garantir son pays de la peste dont il étoit menacé par la corruption de l'air des pays voisins.

II. *Des alimens & de la boisson.* La déperdition que le mouvement, qui fait la vie, occasionne continuellement dans le corps animal, le mettant dans le cas d'avoir un besoin toujours renouvelé d'une intus-susception, qui, pour la conservation de l'individu, soit proportionnée à cette déperdition, chaque animal est porté à rechercher pour cet effet les matieres qui sont susceptibles d'être converties en sa propre substance: ce sont les corps, composés de parties qui ont de l'analogie avec nos humeurs, d'où se sépare le suc névro lymphatique destiné à l'ouvrage de la nutrition. Voyez *Nutrition*. Ces corps sont tirés du regne végétal & du regne animal: le minéral n'en fournit aucun de propre à cet ouvrage, si ce n'est l'eau qui, sans être nourriciere par elle-même, est le véhicule des matériaux de la nutrition: ainsi la matiere qui forme les corps d'où nous tirons notre nourriture, étant de différente nature, ne peut par conséquent qu'être une des choses *non naturelles* qui influent le plus, en bien ou en mal, dans l'économie animale, selon qu'elle a des qualités qui lui sont plus ou moins convenables ou contraires.

Notre sang qui est le fluide qui fournit toutes les humeurs utiles à la conservation de notre individu, est principalement composé de parties mucilagineuses, qui ne sont autre chose qu'un mélange de parties aqueuses, huileuses & terreuses, qui forme une espece de gelée: ainsi les matieres qui sont d'une substance la plus propre à fournir des sucs mucides, gélatineux; qui ont le plus d'analogie, d'affinité avec la nature de nos humeurs; qui sont les plus faciles à être converties en suc nourricier; qui ont le moins de parties féculentes, excrémentielles; qui sont les plus simples & les moins sujettes à se dissiper; à se volatiliser; qui n'ont par conséquent point d'odeur forte, point trop de goût actif, aromatique, âcre; qui possèdent ces différentes qualités de leur nature, ou qui peuvent les acquérir par les préparations, par l'art de la cuisine, sont les choses les plus propres & qui doivent être préférées pour fournir une bonne nourriture. Tous les alimens que la nature nous offre avec les qualités convenables pour être employés sans préparation, ou qui en demandent très-peu & point d'affaïsonnement, sont doux, rem-

pérés; tels sont les grains farineux, les fruits, les viandes: il en est de même de la boisson; la plus naturelle est sans goût; les fluides fermentés, très-savoureux, peuvent être regardés comme l'ouvrage de l'art.

Ainsi les grains farineux sont un très-bon aliment pourvu qu'ils aient été rôtis & macérés dans l'eau, ou qu'ils aient fermenté pour qu'ils perdent la faculté (découverte par Boyle) qu'ils ont éminemment de produire beaucoup de matiere élastique qui donne lieu à la flatuosité. Voyez *Flatuosité*. La nourriture que l'on tire des seuls végétaux est très-saine, très-propre à procurer une longue vie: c'est ce qu'ont prouvé les gymnosophistes, les plus anciens des philosophes, qui ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, rien de ce qui avoit pris son accroissement au dessous de la surface de la terre & sans être exposé aux rayons du soleil; ils parvenoient, avec ce genre de vie, à un âge si avancé, que la plupart ennuyés de vivre étoient obligés de se donner la mort, comme le fit Calamus qui se brûla en présence d'Alexandre & de toute son armée. Il y a encore aujourd'hui de ces philosophes dans les Indes. Voyez *Végétal*, *Gymnosophiste*, *Pythagoricien*.

Mais, entre les végétaux, le meilleur aliment est, sans contredit, le pain qui est la base de la nourriture dans presque toute la terre. On le prépare avec du blé en Europe; avec du riz en Asie; & du maïs en Amérique: son usage est de tous les temps de la vie, excepté la premiere enfance. C'est l'aliment le plus convenable à tous les tempéramens; on le mêle avec avantage à toute autre sorte de nourriture, & sur tout à celle qui est tirée du regne animal dont il corrige la disposition alkalescente par l'acescence qui lui est naturelle, par laquelle il sert aussi de correctif à pareille disposition vicieuse qui se trouve dans la masse des humeurs. Mais à cet égard il ne peut être considéré que comme un médicament, tandis qu'il fournit la matiere de la nutrition, par la seule substance mucide dont il abonde, qui est très-analogue à celle qui se trouve dans toutes les parties solides des animaux, dans leur sang & dans leur lait, substance qui constitue un principe commun entre ces différentes parties.

C'est par l'extrait que fait de cette partie mucide l'ouvrage de la digestion & des autres préparations qu'éprouve le chyle pour être converti en sang & en suc nourricier, qu'elle est séparée de ce qui lui est étranger, comme la partie huileuse destinée à former la bile, la graisse, & de ce qui forme la partie lixivielle de nos humeurs, pour qu'il en résulte la véritable matière de la nutrition, qui est la même dans l'embryon & dans l'adulte, & qui paroît être aussi de la même nature dans tout le regne animal, malgré la différence des genres & des espèces qu'il renferme: ainsi tous les individus qui les composent peuvent être convertis en la propre substance les uns des autres, d'une manière plus ou moins parfaite, selon que la partie mucide nourricière en est extraite plus ou moins facilement, & s'y trouve plus ou moins abondamment.

Il suit de-là que la substance mucide de tous les végétaux où elle se trouve, peut être aisément appropriée aux animaux, par les moyens que la nature a établis à cet effet: presque toutes les plantes en contiennent dans leur parenchyme, c'est-à-dire, dans les interstices de la partie fibreuse, insoluble, qui est comme un tissu spongieux, dont les débris qui résultent de la division qu'opère la digestion, forment la partie fécale qui n'a rien d'alimentaire, de nourricier, lorsque l'extrait des sucsmucides en a été fait entièrement; en sorte que ce qu'on appelle *aliment* en général, n'est pas tout susceptible d'être converti en suc nourricier, n'est pas par conséquent proprement alimentaire dans toutes ses parties, mais suppose une substance qui peut fournir plus ou moins de matière mucide nourricière.

De tous les végétaux, ceux qui contiennent un suc mucide qui a le plus de rapport à celui qui se trouve dans les animaux, sont les plantes à fleurs en croix, dans lesquelles la chimie a trouvé le plus d'analogie avec les qualités caractéristiques des substances animales, & une plus grande quantité de ce suc mucide gélatineux propre à former le suc nourricier des animaux. Telles sont les plantes succulentes potagères, comme les navets, les raves, &c. Les végétaux qui approchent le plus des qualités de ces derniers, sont les racines, les fruits doux, & les semen-

ces à farine: tels sont les panais & autres racines semblables, les châtaignes, les pommes, les poires, les figues, &c. les fruits de noyau; tels que les amandes, les noix, &c. tous les bleds, &c.

Les végétaux, au contraire, les moins propres à nourrir, sont les légumes aqueux, fades ou acidules; tels que les laitues, les épinards, l'oseille, &c. & les feuilles des arbres, parce qu'ils contiennent très-peu de substance mucide alimentaire, en automne sur-tout, par rapport aux feuilles, lorsqu'elles commencent à se dessécher.

La preuve de ce qui vient d'être établi sur ces deux différentes classes de végétaux, considérés comme aliments, c'est que les bestiaux qui se nourrissent des premiers, s'engraissent beaucoup & en peu de temps; au lieu que, lorsqu'ils n'ont que des derniers pour tout aliment, ils n'en mangent que forcés par la faim, & deviennent bientôt très-maigres.

Mais les substances qui fournissent le plus de nourriture & de la meilleure, sont les corps des jeunes animaux sains & point chargés de graisse, soit que l'on les tire d'entre les quadrupèdes ou les volatiles, soit d'entre les poissons ou les insectes, qui peuvent tous être préparés simplement en les faisant cuire dans l'eau, ou en les rôtissant, ou par l'art de la cuisine, en les assaisonnant de différentes manières, &c. le lait & les œufs sont de ce genre.

Les aliments végétaux, crus, grossiers, pesans conviennent aux personnes d'une organisation forte, robuste, comme aux paysans; à ceux qui sont accoutumés à des travaux rudes, tels que les laboureurs, les soldats, les artisans grossiers, à ceux qui sont d'un tempérament chaud; à tous ceux enfin qui sont constitués de manière que la force des organes puisse aisément corriger la disposition des végétaux à la fermentation, en en arrêtant les progrès, & convertissant en suc de nature animale ceux des plantes & des fruits, dont l'usage, par la raison des contraires, ne peut qu'être nuisible aux personnes délicates, d'un tempérament froid, d'une constitution foible; à ceux qui s'exercent peu ou qui vivent dans l'inaction: les aliments tirés du regne animal conviennent à ces personnes-là, parce que



la disposition qu'ont ces alimens à l'alkalinité, à la putréfaction, les rend de plus facile digestion, & qu'ils contiennent des sucs d'une nature déjà fort analogue à celle des fluides du corps humain, en laquelle ils se changent facilement. Mais cette même disposition est la raison pour laquelle ils ne sont pas convenables à ceux dont on vient de dire que les végétaux doivent faire leur principale nourriture. En général, les acescens conviennent aux personnes d'un tempérament porté à l'alkalescence; & au contraire les alkalescens doivent être employés contre l'acescence. *Voyez RÉGIME.*

Les alimens sous forme fluide ou molle, comme le laitage, les crèmes de grains rôtis, les panades, les bouillons, le jus de viande, les soupes conviennent préférablement à ceux qui n'ont point de dents, qui ne peuvent pas faire une bonne mastication, comme les enfans, les vieillards; mais ces mêmes alimens ne suffisent pas pour soutenir les forces des gens robustes, & exercés par le travail, qui ne peuvent pas s'en rassasier. *Voyez RÉGIME.*

Les alimens qui contiennent dans leur substance beaucoup de matiere flatueuse, élastique, comme les légumes & les grains farineux non fermentés; les fruits pulpeux crus; les matieres qui sont spécifiquement plus légères que les sucs digestifs salivaires, comme la graisse, l'huile; les corps durs, qui ne peuvent être que difficilement pénétrés de ces sucs, comme les substances offeuses, tendineuses, les ligamens, les peaux; les matieres visqueuses, gluantes, tenaces, comme les huitres, les anguilles: tous ces différens alimens sont de très-difficile digestion.

Quant au régime, on se bornera ici à observer, par rapport à ce qui vient d'être dit de la nature des alimens, que leur usage doit être réglé conformément à l'âge & au genre de vie de chacun en particulier. On apprend par expérience ce qui est utile ou nuisible, dans la maniere dont on se nourrit. C'est d'après cette connoissance réfléchie, à *juventibus & tædentibus*, que l'on peut devenir le médecin de soi-même, non pour s'administrer convenablement des remèdes; mais pour se garantir des maladies qui peuvent provenir du défaut du régime approprié.

On peut juger que l'on n'a pris que la nourriture convenable, lorsqu'après le repas on ne se sent point le corps appesanti; & que l'on se trouve au contraire agile, & relevé de l'abattement que l'on éprouve après un certain temps par la privation des alimens.

La sobriété est sans doute un des moyens qui contribuent le plus à conserver saine l'économie animale, & à prolonger la vie autant qu'il est possible, comme l'a très-bien établi le fameux vieillard Louis Cornaro, dans sa dissertation *della vita sobria*. Mais il ne s'en suit pas qu'il convienne à tous les tempéramens de manger peu; ce qui est excès pour l'un ne l'est pas pour l'autre.

Un homme robuste qui fait beaucoup d'exercice, & qui travaille beaucoup & consomme beaucoup de sa force, ne peut se borner à une petite quantité d'alimens; il faut que les réparations soient proportionnées aux déperditions, autrement il seroit bientôt exténué: les maux qui viennent d'inanition, sont plus difficiles à guérir que ceux que produit la réplétion.

Le peu de nourriture ne convient qu'aux personnes d'une constitution foible, délicate; mais l'excès ne convient à personne. Sanctorius, *Aphorism. 54, libr. I*, observe très-bien, que, qui mange plus qu'il ne faut, se nourrit moins qu'il ne faut.

Les gens riches, d'une vie sédentaire, qui emploient tout l'art imaginable pour s'exciter à manger au-delà de l'appétit, du besoin naturel, ont ordinairement une vieillesse précoce; la variété & les assaisonnemens des différentes choses destinées à la nourriture, comme les ragoûts, sont en général très-pernicieux à la santé, par la disposition qu'ils donnent à manger avec excès, autant que par la corruption qu'ils portent dans les humeurs: les alimens les plus simples sont les meilleurs pour toute sorte de tempéramens. *Voyez RÉGIME.*

Au reste, pour tout ce qui regarde les alimens considérés comme causes de maladies, voyez ALIMENT

La boisson la plus naturelle est celle qui est commune à tous les animaux pour faire cesser le sentiment du besoin qu'on appelle *soif*, & pour fournir la matiere d'un mélange de fluide aux alimens solides, & celle du véhi-

cule principal de la masse des humeurs. *V* SOIF. C'est l'eau douce, la plus légère, bien battue, sans odeur & sans goût, au degré de la chaleur actuelle de l'air, qui est le fluide le plus propre à satisfaire à ces différens besoins : elle étoit regardée par les Grecs & les Romains, non-seulement comme un moyen très-propre à maintenir la santé, à dépurifier le sang, à fortifier le corps, mais encore comme un remède presque universel. Hérodote paroît attribuer la longue vie extraordinaire des Ethiopiens (qu'il appelloit par cette raison *macrobes*) principalement à l'usage qu'ils faisoient d'une eau si légère que le bois ne pouvoit se soutenir sur sa surface. *Voyez* EAU. (*Diete.*)

L'eau est donc bien préférable à toute boisson spiritueuse, qui par sa qualité stimulante, échauffante, ne peut que disposer aux maladies aiguës ; aussi on ne peut pas disconvenir qu'elle doit nuire dans tous les cas où une boisson cordiale est nécessaire ; nécessité qui n'a jamais lieu dans la bonne santé : mais par l'habitude que l'on a contractée dès l'enfance, de faire usage des liqueurs fermentées, les humeurs prennent une certaine énergie, sans laquelle les solides ne seroient pas suffisamment excités à faire leurs fonctions. C'est un aiguillon, qui devient nécessaire à l'économie animale pour mettre suffisamment en jeu la faculté qui paroît être le principe de toutes les actions du corps (l'irritabilité) *voy.* IRRITABILITÉ. Mais lorsque la partie spiritueuse qui forme cet aiguillon, est trop dominante dans la boisson de liqueur fermentée, ou qu'elle est prise en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, elle fait d'abord naître plus de gaieté ; elle rend l'esprit plus vif, & dispose à exprimer mieux & avec plus de facilité, les idées qu'elle réveille, lorsque les effets de la boisson ne sont pas plus forts ; il est bon, selon le conseil de Celse, de s'y livrer quelquefois à ce point-là.

Mais si l'excès est plus considérable, les idées se troublent, le délire suit ; le corps devenu chancelant sur ses membres, peut à peine se soutenir, & l'abattement général des forces qui s'ensuit est ordinairement suivi du sommeil le plus profond, quelquefois avec danger qu'il ne se change en apoplexie, & de laisser quelque partie affectée de paralysie ; ou à la longue, lorsque l'on re-

tombe souvent en cet état, de dissoudre le sang & de disposer à la cachexie, à l'hydropisie, & à une fin prématurée. *Voyez* VIN, *Diete*, IVRESSE, *maladie.*

Cependant il faut observer, par rapport à la boisson en général, qu'il est plus nuisible à l'économie animale de boire trop peu que de boire avec excès, sur-tout pour ceux qui ont le ventre paresseux, parce que c'est la boisson qui, comme on vient de le dire ; fournit la plus grande partie du dissolvant des alimens dans l'ouvrage de la digestion, qui constitue le principal véhicule des humeurs pour la circulation, les sécrétions & les excrétions : c'est pourquoi il est si important que la matière de la boisson ne soit pas de nature à nuire aisément par sa quantité.

Ainsi, l'usage de l'eau pure ou des liqueurs fermentées bien trempées, c'est-à-dire, mêlées avec environ les deux tiers d'eau, sur-tout en été, est la boisson la plus convenable, qu'il vaut mieux répéter souvent dans le cours d'un repas, en petite quantité à la fois, selon que le pratiquoit Socrate, que de boire à grands coups. Il faut arroser les alimens dans l'estomac à mesure que l'on mange ; mais ne pas les inonder. La boisson doit être moins abondante en hiver, & l'on peut alors boire son vin moins trempé, & même en boire de pur lorsqu'il est bon, mais à petite dose. C'est à tort que l'on le recommande ainsi aux vieillards quelque dans l'hiver de la vie ; ils n'ont pas besoin d'ajouter aux causes qui tendent continuellement à les dessécher de plus en plus : ainsi le vin trempé leur est toujours plus convenable.

On doit dans tous les temps de la vie éviter de boire hors des repas, sur-tout des liqueurs fermentées, pour ne pas troubler la digestion, & ne l'exposer pas aux pernicious effets de l'ivresse, que l'on éprouve bien plus facilement lorsqu'on boit sans manger.

Les liqueurs fortes, c'est-à-dire, toutes celles qui sont principalement composées d'esprit-de-vin, doivent être regardées comme de délicieux poisons pour ceux qui en font un grand usage : il est rare de voir que quelqu'un qui s'est habitué dans sa jeunesse à cette boisson & qui en continue l'usage, passe l'âge de cinquante ans.

III. *Du mouvement & du repos.* Les effets du mouvement, c'est - à - dire, de l'exercice du corps, du travail, & ceux du repos, relativement à la santé & aux maladies qui dépendent de la manière réglée ou excessive en plus ou en moins avec laquelle on s'y livre, ont été suffisamment expliqués aux articles qui y ont rapport. Voyez *Exercice, Mouvement, Travail, Repos, Oisiveté, Hygiène, Régime.*

Il suffira de dire ici que la vraie mesure de l'exercice que l'on doit faire pour le bien de la santé, est de s'y livrer assez pour qu'il ne se fasse point d'amas dans le corps, d'humeurs crues, mal travaillées; & non pas trop au point qu'il se fasse une dissipation de celles qui sont bien préparées à remplir leur destination dans l'économie animale.

Lorsque le corps acquiert plus de poids que de coutume, c'est une marque qu'il n'est pas assez exercé, qu'il est trop livré au repos; lorsque le corps devient plus léger qu'à l'ordinaire, c'est une preuve qu'il se fait trop de déperdition, que l'exercice ou le travail a été trop fort, & que le repos est nécessaire. On est assuré d'avoir trouvé la proportion que l'on doit mettre entre la quantité des alimens que l'on prend & celle de l'exercice du travail, lorsque le corps conserve à peu près le même poids pendant plusieurs années de suite.

Ceux qui sont accoutumés dès l'enfance à des travaux rudes, comme ceux de la terre, qui les rendent exposés à toutes les injures de l'air & à toutes les vicissitudes, ont une vieillesse précoce; ils sont dans un état de décrépitude dès l'âge de soixante ans: par la raison du contraire, les gens de lettres, & tous ceux qui mènent une vie sédentaire, devroient, ce semble avoir plus de droit à une longue vie; mais il est cependant vrai qu'ils parviennent aussi très-rarement à un âge avancé, parce que le trop peu, comme le trop de dissipation, nuit également à l'économie animale, par la plénitude & les crudités dans le dernier cas, par l'épuisement & le dessèchement dans le premier. Voyez *Vieillesse.*

IV *De la veille & du sommeil.* Pour ce qui regarde les effets du sommeil & de la veille, en tant que l'usage réglé, l'excès ou le défaut en ce genre influe essentiellement sur la santé,

pour la conserver ou pour lui nuire; il doit en être traité suffisamment aux articles respectifs. Voyez *Veille, Sommeil.*

On se bornera à rappeler ici que le vrai temps où l'on doit faire cesser la veille & se livrer au sommeil, est lorsque dans l'état de santé & sans une fatigue extraordinaire, on se sent le corps engourdi, les membres pesans, la tête lourde, ce qui arrive ordinairement deux heures après le repas du soir fait, environ à la fin du jour, pendant lequel on s'est suffisamment exercé. La mesure de la durée convenable du sommeil est que lorsqu'on s'éveille on se sente le corps dispos, agile, & l'esprit libre: le sommeil trop continué rend la tête pesante, cause un sentiment de malaise dans tout le corps, procure des inquiétudes par le défaut d'exercice des organes du mouvement, dont le retour devient nécessaire pour favoriser la circulation du sang, le cours des humeurs, les sécrétions & les excréments; ce qui rend indispensable pour le bien de la santé, la veille d'une certaine durée réglée de telle sorte, que la cessation pour le sommeil ne soit pas en général de plus de sept à huit heures pour les adultes; les enfans en exigent davantage.

Mais la veille ne peut être que très-nuisible lorsqu'elle est employée à entretenir le corps trop long-temps en action (sur-tout pendant la nuit, qui est le temps que la nature a destiné au repos du corps & de l'esprit), & qu'elle procure par-là une trop grande dissipation des esprits & des bonnes humeurs, soit pour le travail ou pour l'étude, ce qui jette dans l'abattement & la foiblesse: à quoi on ne peut remédier que par le repos & le sommeil, qui sont toujours très-favorables à la digestion & au rétablissement des forces, lorsqu'ils sont placés convenablement, & que l'on ne s'y livre pas trop, sur-tout par l'habitude. En sorte que pour qu'ils ne soient pas contraires à la santé, & qu'ils lui soient véritablement utiles, ils doivent être proportionnés à l'exercice & au travail de la veille qui a précédé: d'où il suit que les règles concernant le mouvement & le repos, conviennent également à ce qui regarde la veille & le sommeil.

V *De ce qui doit être retenu dans le corps, & de ce qui doit en être porté dehors.* L'homme adulte en bonne santé, qui tient son corps

& son esprit en action d'une maniere convenable & suffisante, prend chaque jour environ huit livres d'alimens ou de boisson, fans qu'il lui en reste aucune augmentation de poids après que la digestion est faite, & que la digestion des humeurs, les secrétions & les excrétiens sont achevées; il s'ensuit donc qu'il se fait dans l'économie animale saine une juste proportion entre la matiere de la nourriture que l'on prend & celle des excréments que l'on rend: enforte que la santé se dérange inévitablement toutes les fois que la quantité des humeurs formées & retenues dans les différens vaisseaux du corps, excède celle des déperditions qui doivent se faire naturellement, ou que la dissipation qui s'en fait est plus considérable que leur entretien.

La conservation de la santé exige qu'il se fasse une séparation, une excrétiens de tout ce qui est inutile & superflu dans le corps; elles se font par la voie des selles, des urines, de la transpiration, & par l'expulsion de la mucofité des narines, de la gorge, des crachats, &c.

Une des plus importantes de ces évacuations, est celle de la partie grossiere des alimens, qui n'est pas susceptible d'être digérée, & n'est pas propre à prendre la nature des humeurs utiles à l'économie animale; il est très-nécessaire que cette partie fécale, disposée à contrader de mauvaises qualités par son séjour dans le corps, n'y soit point retenue assez pour y donner lieu, & soit convenablement évacuée avec les parties excrémentitielles des humeurs qui s'y trouvent mêlées: c'est pourquoi il est très-avantageux, d'après l'observation faite à cet égard, que le ventre se vide de ces matieres une fois par jour, pour éviter les mauvais effets qui s'ensuivent lorsqu'elles sont retenues trop long-temps. Voyez *Constipation*.

Cependant le ventre paresseux, à l'égard d'une personne de bonne santé, est une marque de tempérament robuste: les personnes délicates au contraire ont naturellement le ventre libre; les alimens humides végétaux, la boisson abondante, favorisent cette disposition, ainsi que l'usage des lavemens simples; elles contribuent beaucoup à procurer un teint frais; mais si elle est excessive, elle affoiblit beaucoup. Il faut pour la corri-

ger éviter l'usage des alimens stimulans; acres, fermentescibles, & ceux qui sont huileux & trop gras. Voyez *Déjection* & *Diarrhée*.

Pour ce qui regarde les autres évacuations des matieres excrémentitielles, voyez *Excrément*, *Secrétion*, *Urine*, *Transpiration*, *Morve*, *Mucofité*, *Narines*, *Crachats*, &c.

Il y a aussi des humeurs qui, quoiqu'elles ne soient pas excrémentitielles de leur nature, ne laissent pas de devenir nuisibles lorsqu'elles sont retenues en trop grande quantité, absolue ou respectivement, comme le sang à l'égard des menstrues, des lochies, des hémorrhoides, & de toutes les hémorrhagies naturelles ou critiques, la semence & le lait, dont l'évacuation est utile & même nécessaire dans les circonstances qui l'exigent, mais dont la trop grande perte est aussi très-désavantageuse à la santé, & peut occasionner des grandes maladies; la salive dans l'état de santé n'abonde jamais assez pour devoir être jetée, comme la matiere des crachats, qui ne peut jamais être qu'une pituite ou une mucofité véritablement excrémentitielle. Voyez *Lait*, *Semence* *Salive*.

La conservation de la santé exige absolument que l'on ne fasse point usage, pour quelque raison que ce soit, de remèdes, de médicamens, sur-tout de ceux qui sont propres à procurer des évacuations extraordinaires, tant que toutes les fonctions se font convenablement & sans aucune apparence de surabondance d'humeurs qui indique le besoin de recourir aux secours de l'art pour aider la nature ou suppléer à son défaut: rien n'est plus contraire à la santé que l'abus en ce genre; on ne doit faire usage de remèdes que dans le cas où l'on a véritablement besoin du conseil du médecin. Voyez *Remèdes*, *Médicamens*, *Hygiène*.

VI. *Des affections de l'ame*. L'expérience & l'observation de tous les temps, apprennent que tous les hommes, affectés de quelque passion de l'ame qui affectent fortement, violemment, éprouvent un changement considérable dans l'action des organes vitaux; que le mouvement du cœur, le pouls, la respiration en sont augmentés ou diminués d'une maniere très-sensible, respectivement à l'état naturel, avec des variétés, des inégalités

lités que l'on ne peut déterminer ; que la transpiration, selon Sanctorius, ainsi que les autres excréments, en sont aussi plus ou moins altérées ; que l'appétit & les forces en sont souvent diminués, &c. Ainsi la tranquillité constante de l'âme, l'éloignement de toute ambition, de toute affection, de toute aversion dominante, contribuent beaucoup au maintien de la santé, & lui est essentiellement nécessaire. Il n'est pas moins important à cet égard d'éviter toute application à l'étude trop forte, trop continuée, toute contention d'esprit de longue durée, parce qu'il en résulte une trop grande dissipation du fluide nerveux, outre qu'il est aussi détourné par là des organes de la digestion & de l'élaboration des humeurs, auxquels il est si nécessaire que la distribution s'en fasse, conformément aux besoins de l'économie animale : en sorte que cette dissipation ou cette division sont suivies inévitablement de la diminution, de l'épuisement des forces, & de l'affoiblissement du tempérament, & de tous les effets que de semblables lésions peuvent produire. Voyez *Débilité*.

Mais de ce que les passions peuvent nuire à la santé, on n'en doit pas conclure qu'il faille les détruire entièrement, pour n'en recevoir aucune impression : d'abord c'est la chose impossible (voy. PASSION, *Morale*) ; d'ailleurs en supposant que cela se pût, ce seroit détruire des modifications de notre être qui peuvent lui procurer des avantages. En effet, les affections vives de l'âme, lorsqu'elles sont agréables ou qu'elles ne causent pas de trop fortes émotions, les exercices de l'esprit réglés par la modération, sont très-utiles, & même nécessaires à l'homme, pour que la vie ne lui soit pas ennuyeuse, & qu'il y soit attaché par quelqu'intérêt qui la lui rende agréable, ou au moins en remplisse l'espace : autrement elle seroit, pour ainsi dire, sans feu & sans sel, elle n'auroit rien qui pût animer & en faire souhaiter la continuation. Les desirs, l'espérance & les plaisirs, auxquels on ne se livre qu'avec modération (& avec l'attention, selon le conseil du chancelier Bacon, de ne se procurer jamais une satisfaction complète, & de se tenir toujours un peu en haleine pour tendre à la possession des biens que l'on peut ambitionner, qui, quels qu'ils soient, ne sont

*Tome XXIII.*

jamais aussi agréables par la jouissance que par l'attente un peu fondée), sont les seules affections de l'âme qui ne troublent pas l'économie animale, & qui peuvent au contraire contribuer autant à entretenir la vie saine, qu'à la rendre chère & précieuse. Voyez les conseils admirables de Sénèque à ce sujet (*de tranquillitate animi, cap. xv*), que les bornes de ces ouvrages ne permette pas de rapporter dans cet article, déjà peut-être trop long.

*Conclusion.* Mais telle est la triste condition du genre humain, que la disposition nécessaire pour rendre la santé parfaite autant qu'il soit possible, qui est une très-grande mobilité dans les organes, ne peut pas être longtemps exercée sans se détruire elle-même. Ainsi, quelque soin que l'on prenne pour ne faire que le meilleur usage des choses *non-naturelles*, & pour écarter toutes les affections contre nature qui peuvent résulter de leurs mauvaises influences, il reste démontré qu'il est très-difficile de conserver une bonne santé, & de se préserver de maladie pendant une longue vie. Voyez *Santé, Vie, Vieillesse, Maladie*.

Il faut encore observer en finissant, que comme les choses *non-naturelles* ne peuvent être regardées comme salutaires ou nuisibles que relativement à leurs effets dans l'économie animale, cette influence est différente selon la différence de l'âge, du sexe, du tempérament des individus ; selon la différence de l'année, la différence de température & différent climat, & sur-tout selon les différentes habitudes que l'on a contractées : en sorte que ce qui peut être avantageux aux uns, peut être nuisible à d'autres, & qu'il ne convient pas par conséquent de fixer une règle générale par rapport à la façon de vivre, tant morale que physique. Il ne peut y en avoir qui convienne également à toutes sortes de personnes, dans les différentes circonstances qui viennent d'être établies : on observe même souvent que ce qui convient dans un temps à quelqu'un, ne lui convient pas dans un autre qui paroît peu différent. *In omnibus fere, minus valent præcepta, quam experimenta*, dit avec raison Quintilien.

Ainsi, c'est à l'expérience qui apprend à connoître ce qui est utile & ce qui est nuisible, & au raisonnement que l'on peut faire

en conséquence, qu'il appartient de déterminer, & même seulement par approximation, relativement aux différences génériques des individus & des circonstances, les conditions qui indiquent le bon ou le mauvais usage des choses *non-naturelles*. Voyez *Régime*. Le bon sens éclairé des lumières de la physique, peut bien servir pour faire connoître ces conditions à ceux qui veulent faire une étude de ce qui intéresse la conservation de la santé; mais comme cette étude fait rarement de bons médecins de soi-même en ce genre, il est toujours plus sûr, pour les personnes qui veulent ou qui doivent par état régler tout ce qui a rapport à leur santé & à la prolongation de leur vie, d'avoir recours aux conseils de ceux qui se dévouent spécialement à acquérir les connoissances nécessaires à cet égard, & qui jouissent de la réputation bien fondée de les posséder: ce qui n'est pas commun, parce qu'elles exigent qu'ils soient sur-tout bien versés dans la chimie, pour être en état de donner des préceptes de santé, plus salutaires & plus sûrs que les autres. Voyez *Médecine*, *Médecin*, *Chymie*, *Chymiste*. (*M. d'Aumont*.)

**NONNE**, f. f. (*Hist. ecclési.*) mot qui signifioit autrefois *une religieuse*, & qui le signifie encore aujourd'hui, quoiqu'il ne soit plus du bel usage & qu'on ne l'emploie plus dans le style sérieux. Voyez *Religieux* & *Profès*.

Ce mot vient de *nonna*, *nonnana*, ou *nonnanis*, tous mots latins qui signifioient d'abord *des pénitens*, & ensuite ont signifié *des religieux*. Borel le fait venir de *nonno* ou *nonna*, qui signifie en italien *grand-pere* ou *grand-mere*, & il prétend qu'on appliquoit par honneur le mot de *nonna* aux religieuses, comme celui de *nonno* aux religieux.

De-là est venu aussi en anglois le mot *nunnery*, monastere de femmes. Voyez *Monastere*.

Hospinien prétend que ce nom est originellement égyptien, & qu'il signifie *une vierge*. Il ajoute qu'en cette langue on appeloit les moines *nonni*, & les personnes du sexe consacrées à Dieu *nonnæ*. Mais tout cela paroit avancé sans fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Jérôme emploie ce terme dans sa *xxij. épître* à Eustochius, pour désigner les veuves qui gardoient la conti-

nence. *Illæ interim quæ viduitatis præferunt libertatem, castæ vocantur* & **NONNÆ**. Bingham pense que les Anglois ont tiré de leur mot *NUN*, qui signifie *une religieuse*. Bingham. *Orig. ecclési.* tom. III, lib. VII, c. iv, §. 8. Hospinian. *de Monach.* lib. I, cap. j, pag. 3. (G)

**NONNETTE**. V. *Mésange-Nonnette*.

*Nonnette blanche*, religieuse, *mergus rheni Gesnero*, oiseau qui ressemble à la piette, & qui n'en diffère qu'en ce qu'il est un peu plus petit & qu'il n'a pas de huppe. Ray prétend qu'on ne doit pas faire une espece particuliere de la *nonnette blanche*, & que c'est le même oiseau que la piette. V. *Piette*. Raii, *Synop. meth. avium*. Voy. OISEAU.

**NONOBTANCES**, f. f. (*Jurisprud.*) ce terme qui vient du latin, signifie une clause usitée dans les provisions de cour de Rome, & dans les rescrits qui commencent par ces mots, *nonobstantibus*, d'où l'on a fait *nonobstances*; cette clause fait ordinairement la troisième partie des provisions de cour de Rome, elle comprend l'absolution des censures, les réhabilitations & dispenses nécessaires pour jouir du bénéfice impétré, nonobstant les incapacités ou autres obstacles qu'on pourroit proposer à l'encontre; ainsi ces *nonobstances* sont opposées en faveur des impétrans. Dans les rescrits la quatrième clause est celle des *nonobstances* & déroatoires. Ceux qui sont inférieurs au pape ne peuvent user de la clause de *nonobstance* & de déroatoire aux constitutions canoniques, si ce n'est dans certaines dispenses que les archevêques & évêques peuvent donner. Voyez *Dispense*.

**NON-OUVRÉ**, adj. *terme de métier*, il se dit de matieres qui ne sont point travaillées ni mises en œuvre, particulièrement des métaux: de l'acier *non-ouvré*, du fer, du cuivre *non-ouvré*.

On appelle de la toile *non-ouvrée*, du linge *non-ouvré*, la toile & le linge qui sont unis, qui n'ont aucun ouvrage ni figure dessus.

**NON-PAIR**. Voyez **IMPAIR**.

**NON-VALEUR**, f. m. (*Comm.*) dette non-exigible par l'insolvabilité du débiteur. On appelle dans les finances *non-valeurs* les deniers sur la perception desquels on avoit compté, & dont on ne peut faire le recouvrement.

**NON-VUE**, f. f. (*Marine.*) on exprime par ce terme la brume, lorsqu'elle est si épaisse qu'on ne peut rien découvrir au delà du vaisseau, de sorte qu'on ne peut voir les terres quoiqu'on en soit fort proche, ce qui occasionne quelquefois la perte du vaisseau: alors on dit qu'il a péri par *non-vue*. (R)

**NOORDEN**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, à 2 milles d'Emden; Balthazar de Sens la ravagea en 1531. *Long.* 24, 40; *lat.* 53, 36.

*Eyban-Hulderic*, jurisconsulte, né à Noorden, & mort en 1699, âgé de 70 ans, a mis au jour, en latin, des ouvrages estimés sur les Institutes de Justinien, le droit public & féodal, & le droit des particuliers: ils ont été recueillis & imprimés à Strasbourg en 1708 *in-fol.* (D. J.)

**NOPAGE**, f. m. *terme de manufacture.* On appelle le *nopage* d'une piece de drap, ou de quelqu'autre étoffe de lainerie, de la façon qu'on leur donne, en leur arrachant les nœuds avec de petites pinces, après qu'on les a levées de dessus le métier. Ainsi *noper* est la même chose qu'*énouer*; & l'ouvrière qui *nope* ou *énoue* les pieces de lainerie au sortir du métier, s'appelle *nopeuse* & *énoueuse*. (D. J.)

**NOPAL**, f. m. (*Bot. exotiq.*) plante du Mexique, sur laquelle s'élevaient les cochenilles sauvages & cultivées. Les Indiens nomment cette plante *nopalli*, & je crois que pour éviter l'erreur, nous devons lui conserver le nom de *nopal* en françois, & abrégier les noms équivoques de figuier d'Inde, de raquette, de cardasse, & autres semblables. M. Hans-Sloane, dans sa magnifique histoire de la Jamaïque, appelle le *nopal* en botaniste, *opuntia maxima, folio oblongo, rotundo, majore, spinulis obtusis, mollibus, & innocentiibus obsito flore, striis rubris variegato*. C'est le *tuna mitior, flore sanguineo, cochenillifera*, de Dillenius, *horti & thamensis tab. ccxcvij, fig. 383*, & le *nopal nocheztti* d'Hernandez, *Hist. Mexic. pag. 78*.

Les *nopals* du Mexique sont des plantes dont la structure est bien différente de celle des nôtres. Ils ont plusieurs branches ou tiges, mais chaque branche n'est qu'une file de feuilles mises bout à bout, comme sont les grains de chapelets. Chaque feuille est plate, à contour ovale; elle tire son origine de celle qui la précède; elle y tient par son bout infé-

rieur, & du bout supérieur par la feuille qui la suit. C'est apparemment la figure de ces feuilles qui a fait donner le nom de *raquette* à la plante, car chaque feuille est une palette épaisse.

Le *nopal* qui nourrit la fine cochenille est une sorte d'arbrisseau, qu'on cultive soigneusement & uniquement au Mexique. Il porte des côtes ou feuilles nommées *pencas*, de figure ovale, d'un verd pâle, pleine de suc, longues, chacune de 10 à 12 pouces, larges de 5 ou 6, épaisses, environnées de quelques piquans mous & foibles: voilà tout ce qu'on fait de vrai sur la description de cette plante, & quand je n'ajoute rien de son fruit, de sa fleur, de sa graine, c'est manque de guide, & de peur de tomber dans l'erreur.

Si les personnes qui ont pris des informations au Mexique sur la nature de la cochenille avoient eu soin de demander en même temps une description complète de la plante, nous saurions à quoi nous en tenir, entre les descriptions des botanistes & des voyageurs, qui se contredisent les uns les autres. M. Hans-Sloane est le seul qui nous ait donné une figure de cette plante, à laquelle on puisse se fier, mais il n'est point entré dans les détails du fruit, de la fleur, & de la graine.

Il y a tant d'especes de *tuna* d'Amérique, que nous pouvons en comparer le nombre à celui des figuiers de notre Europe. Hernandez en décrit sept dans une seule province du Mexique. Il est arrivé de cette variété, que presque tous les auteurs ou voyageurs nous ont donné les unes ou les autres especes de *tuna* de leur connoissance, pour celle qui nourrit la cochenille: ainsi, par exemple, Pison, *l. XIV, c. xxxv*, a cru fausement que son *jamacera* étoit le cocheniller. M. Geoffroy a été semblablement trompé, en pensant que l'*opuntia major, validissimis aculeis munita*, de Tournefort, *Inst. rei herb. 129*, étoit le *nopal*; mais le P. Labat surtout, a fait ici autant de bévues que de pas. 1° en décrivant & représentant le poirier piquant pour l'arbre qui nourrit la cochenille; 2° en disant que la cochenille se trouve dans toutes les îles où il y a des acacias; 3° enfin dans sa description de l'insecte qu'il n'a jamais vu, ni mort ni viv. (D. J.)

**NOQUET**, f. m. *terme de Plombier*, petite bande de plomb quarrée, qu'on place

pour l'ordinaire dans les angles enfoncés de couverture d'ardoise ; ce sont des especes de noues : le *noquet* est plié & attaché aux jouées des lucarnes & sur le latis.

NORA, (*Géog. anc.*) ville de l'Isle de Sardaigne, sur la côte méridionale selon Ptolomée, *liv. III, chap. iij.* Léandre en nomme aujourd'hui la place *Ca'viri*.

*Nora* étoit encore un lieu fortifié dans la Phrygie, dont parlent Diodore, Plutarque, Cornélius-Népos, & Strabon : ce dernier place ce fort dans la Cappadoce. (*D. J.*)

NORBA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, *liv. II, chap. xxxiv*, lui donne le nom de *Colonie romaine* ; il appelle le peuple *Norbani*, & le territoire *Norbanus ager*. *Norba* s'appelle aujourd'hui *Norma* : on la trouve dans la campagne de Rome au sud de Segni.

NORBA-CÆSAREA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie. Pline, *liv. IV, chap. xxvij*, la nomme *Norbanis colonia Cæsariana* : on croit que c'est aujourd'hui *Alcantara*, ou du moins qu'*Alcantara* auroit été bâtie dans son voisinage & de ses ruines.

NORCIA, ou NORSIA, ou NURSIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolète, autrefois épiscopale. Quoique sujette au pape, son gouvernement est en forme de république. Elle élit quatre magistrats qui ne doivent savoir ni lire ni écrire. On voit qu'il ne tiendroit pas à cette bicoque de ramener la barbarie au sein de l'Italie. La situation de *Norcia* est entre des montagnes, à 8 lieues S. E. de Spolète, 11 lieues N. E. de *Narni*. *Long. 30, 46 ; lat. 42, 37.*

Saint Benoît naquit dans cette ville, ou dans son territoire, vers l'an 480. Il est bien connu pour avoir été l'instituteur d'un ordre de son nom, qui s'est répandu en peu de temps dans toute l'Europe, a acquis des richesses immenses, & a donné des savans hommes à l'église. Il mourut au Mont-Cassin vers l'an 543, après y avoir jeté les fondemens d'un célèbre monastere. Voyez *Mont-Cassin*.

Mais *Norcia* est autrement fameuse dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à un des plus grands capitaines romains, à Quintus Sertorius. Après s'être distingué

dans le barreau par son éloquence, il accompagna Marius dans les Gaules, & le suivit à Rome ; ensuite au retour de Sylla il porta la guerre en Espagne, & par sa valeur le rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui servit depuis d'asyle & de retraite à ceux qui se déclarerent en sa faveur : il s'y soutint contre Metellus, le jeune Pompée, & tous les autres généraux qu'on lui opposa. Sa haute réputation passa jusqu'en Asie. Mithridate lui offrit des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, pourvu seulement qu'il lui permit de recouvrer ses provinces ; mais Sertorius rempli de sentimens héroïques, protesta qu'il n'entendrait jamais à aucun traité, qui blefferoit la gloire ou les intérêts de sa patrie. Ce grand homme, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt peu de temps après, en 680, par la perfidie des Romains de son parti. Parpenna l'assassina dans un festin. Le nom de ce héros a fourni à Corneille sa belle tragédie de *Sertorius*. (*D. J.*)

NORICIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faisoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, le Tyrol, & la Bavière, & une partie de la Franconie ; les Romains nommoient cette partie *Noricum ripense*, la Pannonie & la Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum*.

NORD, ou NORS, ou NORTH, (*Géog.*) mot que les septentrionaux emploient pour signifier la partie du ciel, & celle du globe de la terre, qui est opposée au midi, & qui se trouve entre l'équateur ou la ligne équinoxiale & le pôle. Les anciens y remarquèrent sept étoiles qu'ils nommerent *septentriones*, c'est de-là qu'est venu à cette partie le nom de *septentrion*, & celui de *septentrional* à tout ce qui est tourné de ce côté-là. C'est la même constellation que les astronomes appellent *la petite ourse*, & le peuple *le chariot de saint Jacques*.

Comme le pôle doit être un point fixe dans le ciel, & que cette constellation tourne avec le ciel autour du pôle, on peut conclure qu'elle n'est pas précisément au point du pôle. On choisit donc pour l'étoile du nord la dernière de la queue de la petite



ourse, parce qu'elle décrit le plus petit cercle, & est par conséquent la plus voisine du pôle, qui doit être un point immobile au centre du cercle qu'elle décrit. Ce centre est le véritable *nord*. Le *nord*, moins proprement dit, est cette constellation que le peuple nomme *nord*; & on appelle *vent du nord* le vent qui vient de ce côté-là; le *nord juste* & le *midi juste* sont diamétralement opposés, & une ligne que l'on tireroit de l'un à l'autre est la méridienne. *V* MÉRIDIEN.

On appelle encore *nord* tout ce qui est du côté du *nord*, depuis l'ouest jusqu'à l'est, c'est-à-dire, depuis l'occident vrai jusqu'à l'orient vrai; mais les navigateurs divisent ce demi-cercle en plusieurs parties; premièrement ils le divisent en quatre, en plaçant le *nord-est* entre le *nord* & l'est; c'est-à-dire, entre le vrai septentrion & l'orient vrai; & le *nord-ouest*, entre le *nord* & l'ouest, c'est-à-dire, entre le même septentrion & l'occident vrai. Ils subdivisent encore les espaces qui sont entre l'ouest, le *nord-ouest*, le *nord-est*, & l'est.

Quand les voyageurs, & le plus grand nombre des géographes après eux, disent qu'un lieu est au *nord* de l'autre, ils parlent rarement avec assez de précision; ainsi il ne faut pas toujours l'entendre du vrai *nord*, mais du *nord* plus ou moins oriental ou occidental. (D. J.)

NORD, VENT DU (*Navigation.*) Le *nord-est* la plage du pôle boréal, & le vent du *nord* est celui qui souffle de ce côté; *nord-est*, nom de la plage qui est au milieu du *nord* & de l'est. Le vent qui souffle de cette plage porte le même nom; on l'appelle vulgairement *galerne*, & en latin *areta*, *pelioles* ou *borapeliotes*.

*Nord-est*, quart à l'est, plage qui décline de 33° 45' du *nord* à l'est: les latins appellent ce vent *mesaquilo*, *mesoboreas*, *supernas*.

*Nord-nord-est*, plage qui décline de 22° 30' du *nord* à l'est; c'est aussi le nom du vent qui souffle de ce côté-là.

*Nord-nord-ouest*, plage située à 22° 30' du *nord* à l'ouest; le vent qui souffle de cette plage porte le même nom, & en latin celui de *circius*.

*Nord-ouest*, nom de la plage qui est entre le *nord* & l'ouest, & du vent qui souffle de cette partie du monde; on le nomme en

latin *borolybicus*. Il est humide & dispose l'atmosphère à la pluie. M. Wolf a observé dans une dissertation sur l'hiver de 1709, que ce vent donne le temps inconstant du mois d'avril.

*Nord-ouest*, quart à l'ouest. On appelle ainsi la plage & le vent qui décline de 33° 45' de l'ouest au *nord*. Ce vent est connu des latins sous le nom de *mesagestes* ou *mesocofius*.

*Nord-quart*, *nord-est*. C'est la plage qui décline de 11° 15' du *nord* à l'est; on donne le même nom au vent qui souffle de cette plage, & qu'on nomme en latin *hypaquilo*.

NORD, COMMERCE DU (*Commerce.*) On appelle le *commerce du nord*, celui qui se fait par les Anglois, les François, les Hollandois & autres nations, dans les parties les plus septentrionales de la terre, comme la Norwege, Archangel, le Groenland, la Laponie, &c. on y comprend aussi la mer Baltique.

NORDELLES, (*Géog.*) partie de la Suede, qu'on nomme communément les *provinces du nord*, le *Nordland*. Elles renferment la Gestricie, l'Helsingie, la Medelpadie, l'Angermanie, la Bothnie, la Laponie suédoise, le Jemptland & le Harudall. (D. J.)

NORDESTER, v. neut. (*Marine.*) se dit de l'aiguille aimantée de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-est, au lieu de marquer directement le nord. Voyez DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE.

NORDHAUSEN, (*Géog.*) ancienne ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, sur le Hartz. Elle est sous la protection de l'électeur de Saxe, & fait la confession d'Ausbourg: elle a un conseil souverain, & est dans un pays fertile; à 10 lieues S. O. de Dresde. Long 30, 42; lat. 51, 24. (D. J.)

NORRLAND, (*Géogr.*) C'est le nom de l'une des quatre grandes divisions du royaume de Suede; elle confine au golfe de Bothnie, à la Laponie, à la Norwege, & aux provinces de Dalie & d'Upland. Elle renferme la Gestricie, l'Helsingie, le Medelpad, la Jemptie, l'Herdalie & l'Angermanie; & elle fournit plus de bois & de gibier qu'aucune autre portion du royaume. Elle fournit aussi beaucoup de fer & de cuivre, & elle abonde en poissons.

de lacs & de rivières. L'on observe qu'il n'y croit ni hêtres ni chênes, & que, tout comme en Laponie, l'on n'y trouve pas de cerfs, non plus que des écrevilles. Il y a d'ailleurs d'excellens pâturages, & même, en quelques endroits, des champs assez fertiles. Elle composoit anciennement un royaume à part, duquel relevoient plusieurs princes tributaires; & l'on croit qu'elle a tiré son nom de *Nordland*, soit de sa position, laquelle est septentrionale, relativement à la Suede proprement dite, soit du géant Nore, qui le premier eut, dit-on, le courage & la force d'aller habiter une contrée si froide, & qui vivoit, on ne fait en quel temps. (D. G.)

**HORDLINGEN**, (Géog.) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe; elle est commerçante & professe la religion luthérienne. Ferdinand III, roi de Hongrie, la prit en 1634, & néanmoins il en usa généreusement, en la laissant jouir comme auparavant, du libre exercice de la religion & de ses autres privilèges. Elle est sur l'Aigre, à 16 lieues N. O. d'Ausbourg, 6 S. O. d'Ofing. *Longit.* 27, 52; *latit.* 48, 56. (D. J.)

**NORDOUESTER**, v. n. (Marine.) se dit de l'aiguille aimantée de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-ouest, au lieu de marquer directement le nord. Voy. *Déclinaison de la boussole*. (Q)

**NORDSTRAND** ou **NOORSTRAND**, (Géogr.) île du royaume de Danemarck, dans le duché de Sleswig, sur la côte occidentale, vis-à-vis des perfectiones de Fleusbourg & de Husum: elle a été affligée en différens temps par de funestes inondations, qui l'ont peu à peu diminuée, & l'ont enfin submergée en 1634, à quelques endroits près. Elle étoit peuplée d'environ huit mille habitans, & plus de six mille personnes furent noyées dans ce désastre. *Long.* 26, 40; *lat.* 64, 36. (D. J.)

**NORFOLCK**, (Géog.) province maritime d'Angleterre, au diocèse de Norwich, avec titre de duché. On lui donne 140 milles de tour, & environ un million cent quarante-huit mille arpens; elle est bornée au N. & à l'E. par l'Océan germanique. Son terroir est fort varié. Vers la mer c'est un pays plat qui abonde en blé. Ses bois nour-

rissent beaucoup de bétail, & ses bruyères une infinité de moutons. Ses principales rivières sont l'Ouze, le Waveney, la Yare & Thyru. Son commerce consiste en blé, laine, miel & safran, dont le meilleur croit auprès de Walsingham. Il s'y trouve quantité de manufactures de différentes étoffes de laine. Ses côtes abondent en harengs. Norwich en est la capitale. Entre les autres villes à marché, on compte principalement Lyn, Yarmouth, Thetford, Castle, Rising, &c.

Il faut dire ici, que *Walton Briand*, évêque de Chester, étoit de la province de *Norfolk*, il mourut en 1661; mais il s'est rendu célèbre pendant sa vie, par son édition de la bible Polyglotte, c'est-à-dire, en plusieurs langues, qu'on appelle la *polyglotte* d'Angleterre. Il a mis à la tête de cette bible, des prolégomenes qui sont beaucoup plus savans, plus étendus & plus exacts que ceux qui avoient paru jusqu'alors. Ces prolégomenes ont été imprimés séparément à Zurich en 1673. La dissertation latine de M. Walton sur les langues orientales, & sur l'antiquité, l'autorité & l'usage, tant des textes que des versions qui se trouvent dans les polyglottes d'Espagne, de France & d'Angleterre, est un morceau précieux. Enfin, on remarque dans l'édition de la polyglotte du digne évêque de Chester, beaucoup de critique, de jugement, de science & de modération.

*Wharton* (Henri) naquit aussi dans cette province. Ses principaux ouvrages sont un traité sur le célibat du clergé; remarques sur l'histoire de la réformation de Burnet, en anglais. *Anglia sacra, historia episcoporum Londinensium. Appendix ad historiam litterariam*, Guilliemi Cave & autres. On lui doit encore une bonne édition d'Usserius; il mourut à Londres en 1694. (D. J.)

**NORGES**, *Norgæ, Norgiæ*, (Géogr.) village du Dijonois, sur la route de la porte de Dijon à Langres, à deux lieues nord de Dijon & onze de Langres. Il est remarquable par une des belles fontaines de Bourgogne qui est rivière à sa source, fort poissonneuse en brochet sur-tout. La voie romaine de Châlons à Til-Château (*Tile-Castrum*) & à Langres y passoit. J'ai vu à découvert, à cent pas de *Norges-le-pont*, une colonne milliaire sur le bord de la voie

militaire, que venoit de déterrer un pionnier en septembre 1773, la base, d'une belle pierre blanche d'Asnières, a deux piés de toute face. Il ne reste du fût de la colonne qu'un pié quelques pouces, le reste cassé. A côté étoit un morceau de la colonne, sur lequel on voit VII<sup>e</sup>; ce qui marquoit la distance de Norges à Til-Château; car sept milles font deux lieues & un quart, qui est la distance de ces deux endroits.

Il y a une commanderie de S. Antoine, fondée en 1200 par les seigneurs du Val-Saint-Julien, pour y recevoir les malades & les pèlerins, selon le titre. Elle portoit au XIII<sup>e</sup>. siècle le nom de *præceptoriam generalis Norgianum*, & avoit dans sa dépendance celle d'Etay. Les ducs de Bourgogne qui avoient dévotion à S. Antoine, firent plusieurs dons à cette commanderie. Philippe le Hardi lui offroit tous les ans autant de porcs qu'il y avoit de princes en sa maison. Il en donna sept en 1387 & neuf en 1396. Il fit aussi des présens à l'église pour la guérison du prince Philippe son fils qui avoit été mordu au genou par un chien enragé.

Par une coutume singulière, on présentoit à l'ascension au commandeur la plus jolie fille de la baronnie de Saint-Julien, il lui ôtoit sa jarretière, & en mettoit une autre de ruban. On lui donnoit ensuite un bouquet; on l'ornoit de rubans, & chacun lui faisoit son offrande, en mettant une pièce de monnaie dans le plat à côté d'elle. Ainsi parée, elle sortoit en triomphe au son des instrumens, accompagnée de toute la jeunesse, qu'elle étoit obligée de faire danser à ses dépens.

Cette fondation, faite par Pierre de Beaufremont, baron de Saint-Julien, en 1450, s'exécute différemment: au lieu d'une jarretière, on donne à la fille une ceinture. (C.)

NORIMON, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon à une espèce de chaise à porteur, dont les habitans du pays se servent dans leur voyage. C'est une caisse carrée, oblongue, assez grande pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée; elle est fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & communément une fenêtre pardevant &

par derrière. Cette chaise est portée sur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, suivant la qualité des personnes.

NORIQUE, (*Géog. anc.*) en latin *Noricum*, grande contrée, située entre le Danube & les Alpes. Le Danube qui la séparoit de l'ancienne Germanie, s'y trouva depuis entièrement enclavé: ses bornes étoient originairement le Danube du côté du nord, le mont Cetius à l'orient, les Alpes *Noriques* au midi, l'Inn à l'occident.

Il ne paroît pas qu'il ait été fait aucune division du *Norique* avant l'empire de Constantin. Jusques-là il avoit été compris sous une seule contrée, qui fut premièrement le royaume *Norique*, & ensuite le pays ou la province *Norique*.

Lorsque le *Norique* eut secoué le joug des Romains, ses limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus resserrées: les Boïariens s'emparèrent d'une partie du *Norique*; ce ne fut qu'assez tard que ce pays recouvra ses premières bornes, s'étendit jusques dans la Pannonie, & se trouva comprendre une grande partie de l'Autriche, de la Bavière, l'archevêché de Saltzbourg, avec la Styrie & la Carinthie.

Auguste ayant conquis le *Norique*, le réduisit en province romaine: dans la suite des temps, les Goths s'en emparèrent. Après leur départ, ce pays fut exposé aux incursions de divers peuples. Les Suèves, les Rugiens, les Hérules, &c. y partagerent successivement les dépouilles des Romains. Odoacre, roi des Hérules, ayant chassé les Rugiens, régna quelque temps dans le *Norique*; mais vaincu à son tour par Théodoric, roi des Ostrogoths, il fut contraint de lui céder une partie du pays, dont il fut dédommagé par une portion de l'Italie & de la Rhétie. On croit que ce fut lui qui appela dans le *Norique* les Boïariens, qui avoient déjà pénétré dans la Vindélicie.

De tout temps cette contrée a été célèbre par ses excellentes mines de fer. Horace dit par cette raison, *Noricus cuspis*: on lit aussi souvent dans les médailles *Noricum ferrum*. Enfin, S. Séverin fut le premier apôtre du *Norique* dans le cinquième siècle. (D. J.)

NORKOPING ou NORKOEPING, (*Géog.*) en latin moderne *Norkopia*, ville de Suède, dans l'Ostrogothie, entre Sudercoë-

ping & Nicoéping, sur le bord d'un grand étang, qui a sa décharge assez près de cette ville, & dont les eaux vont se rendre dans le golfe Brawiken.

Le mot de *Norkoping*, veut dire, *marché du nord*, parce que cette ville est située dans la partie septentrionale de l'Ostrogothie; elle est à 28 lieues S. O. de Stockholm. *Lon.* 35, 15; *lat.* 58, 28. (*D. J.*)

*Bunck* (*Laurent*) né à *Norkoping*, & mort en 1662, fut professeur en jurisprudence à Francker, après ses voyages en plusieurs pays de l'Europe: on remarque entre ses livres, celui de la *taxe de la chancellerie romaine*, dont il donna une nouvelle édition. On fait que ce livre fut imprimé à Rome en 1514, à Cologne en 1515, à Paris en 1520 & en 1545; à Francfort en 1612, à Bois-le-Duc en 1664: enfin, on ne sauroit croire combien de fois ce livre singulier a été imprimé depuis. L'inquisition d'Espagne & de Rome l'ont condamné, en supposant que les hérétiques l'avoient corrompu. (*D. J.*)

**NORMAL**, adj. (*Géom.*) une ligne *normale*, en géométrie, est ce que l'on appelle autrement & plus ordinairement une *perpendiculaire*. *Voy. Perpendiculaire.*

**NORMANDIE**, (*Géog.*) belle & grande province de France, avec titre de duché; c'est l'un de ses plus importans gouvernemens généraux, par sa situation sur la mer océane, dans le voisinage de l'Angleterre au septentrion, & dont elle n'est séparée que par le canal de la Manche. Elle est bornée à l'orient, par la Picardie & l'Isle de France; au midi, par la Beausse, le Perche & le Maine; & au couchant, par la Bretagne. Elle a environ 60 lieues du levant au couchant, depuis Aumale jusqu'à Valogne: sa largeur du midi au septentrion, est de trente lieues, depuis Verneuil-sur-l'Aure jusqu'à la ville d'Eu & Tréport. Son circuit est d'environ 240 lieues, dont la plus grande partie est en côtes de mer; mais particulièrement le Cotantin qui avance dans la mer en maniere de peninsule.

Ce pays du temps des empereurs Romains, faisoit partie de la Gaule celtique ou lyonnaise; ensuite les Francs ayant conquis les Gaules, ce même pays fit partie du royaume de Neustrie sous les rois Mérovingiens, sous les Carlovingiens; après le partage fait entre

les enfans de Louis le Débonnaire, cette province demeura à Charles le Chauve, roi de la France occidentale; Charles le Simple son petit-fils, fut obligé de la céder en propriété à Rollon, chef des Normands ou Danois. Les successeurs de ce Rollon furent si puissans, que Guillaume, duc de *Normandie*, descendit en Angleterre & y fut couronné roi. Enfin, Philippe Auguste se rendit maître de la *Normandie* l'an 1203 sur Jean-Sans-terre, & la réunit à la couronne. Depuis ce temps-là, quelques-uns des rois de France jusqu'à la fin du quatorzième siècle, donnerent à leur fils aîné le titre de duc de *Normandie*, jusqu'à ce que celui de dauphin ait prévalu.

Cette province est une des plus riches, des plus fertiles, & des plus commerçantes du royaume; elle est aussi celle qui donne le plus de revenu au roi. Il n'y croît presque point de vin, mais on y fait beaucoup de cidre & de poiré. Elle est arrosée de plusieurs rivières, dont les principales sont l'Orne, la Touque, la Rille, l'Eure, la Dive & la Seine. Les prairies & les pâturages en sont admirables; la mer y est très-poisonneuse, & le poisson en est excellent.

Il se fait beaucoup de sel blanc dans l'Avranchin, le Cotantin & le Bessin, dont on sale les beurres du pays. Il s'y trouve plusieurs mines de fer, & quelques-unes de cuivre; les verreries y sont en grand nombre; son principal commerce consiste en laines, draperies, toiles, pêche, &c.

La *Normandie* comprend sous la métropole de Rouen, six évêchés; l'on compte dans ces diocèses 80 abbayes, & 4289 paroisses. Les pairies & duchés de cette province qui subsistent, sont Eu, Aumale, Elbeuf & Harcourt.

Je n'entrerai point dans le gouvernement civil & militaire de ce pays, encore moins dans les détails particuliers; on a sur tout cela, une description historique & géographique en deux volumes *in-4°* avec figures; je dirai seulement que c'est la province du royaume qui a produit le plus de gens d'esprit & de goût pour les sciences. (*D. J.*)

**NORMANDS**, (*Hist. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagèrent la France & l'Angleterre pendant le neuvième siècle. On les appeloit

*Normands*,

*Normands*, hommes du nord, sans distinction, comme nous disons encore en général les corsaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incursions d'après l'illustre auteur moderne de l'histoire générale, il me procure sans cesse des tableaux intéressans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands* trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, & privés des arts, ne cherchoient qu'à se répandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient nécessaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrième siècle, ils se mêlèrent aux flots des autres barbares qui portèrent la désolation jusqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévint avec douleur les descentes que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il songea à les prévenir. Il fit construire des vaisseaux qui resteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établissemens de sa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le temps: mais il mourut, & laissa dans la personne de Louis le Débonnaire un successeur qui n'héritait pas de son génie; il s'occupait trop de la réforme de l'église, peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques, & perdit l'estime de ses sujets. A peine fut-il monté sur le trône en 814, que les *Normands* commencèrent leurs courses. Les forêts dont leur pays étoit hérissé, leur fournissoient assez de bois pour construire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs provisions de bière, de biscuit de mer, de fromage & de viande salée. Ils cotoyoient les terres, descendoient où ils ne trouvoient point de résistance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient ensuite selon les loix du brigandage, ainsi qu'il se pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévasta tout jusqu'en Touraine; ils enmenaient en esclavage les hommes, ils partageoient entr'eux les femmes & les filles, prenant jusqu'aux enfans pour les élever dans leur métier

Tome XXIII.

de pirates. Les bestiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois sur une côte ce qu'ils avoient pillé sur l'autre. Leurs premiers gains exciterent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloises se joignirent à eux, ainsi que tant de renégats de Provence & de Sicile ont servi sur les vaisseaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navire; on les vit descendre presque à la fois en Angleterre, en France & en Espagne. Il faut que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui régnoient en Espagne; car il n'y eut nulle mesure prise par les François ni par les Anglois pour empêcher ces irruptions; mais en Espagne les Arabes gardèrent leurs côtes, & repoussèrent enfin les pirates.

En 845 les *Normands* pillèrent Hambourg, & pénétrèrent avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus alors un ramas de corsaires sans ordre: c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoit une armée formidable. Un roi de Danemarck, nommé Eric, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de se rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoya en France un des chefs des corsaires, à qui les historiens donnent le nom de Regnier. Il remonte la Seine avec 120 voiles, pille Rouen une seconde fois, & vient jusqu'à Paris. Dans de pareilles invasions, quand la foiblesse du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le petit. Les parisiens qui se défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnerent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouverent que des maisons de bois qu'ils brûlerent. Ce malheureux roi Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'opposer à ces barbares, acheta de 10 mille 500 marcs d'argent (qui reviendroient à 525 mille livres de notre monnoie, à 50 livres le marc,) la retraite qu'ils daignerent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que plusieurs de ces barbares furent punis de mort subite pour avoir pillé l'église de S. Germain-des-Prés; ni les peuples, ni leurs saints ne se défendirent: mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles

Q

opérés contre leurs vainqueurs. Mais il est vrai que les excès auxquels ils se livrerent , leur causerent la dysenterie & autres maladies contagieuses.

Charles le Chauve en achetant ainsi la paix ne faisoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre , & s'ôter celui de la soutenir. Les *Normands* se servirent de cet argent pour aller assiéger Bourdeaux , qu'ils pillèrent ; pour comble d'humiliation & d'horreur , un descendant de Charlemagne , Pepin , roi d'Aquitaine , n'ayant pu leur résister , s'unit avec eux , & alors la France vers l'an 858 , fut entièrement ravagée. En un mot , les *Normands* fortifiés de tout ce qui se joignoit à eux , désolèrent l'Allemagne , la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers temps des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires signalées ; tant l'art de fortifier les places , & de préparer des ressources a été perfectionné. Mais alors des barbares combattant d'autres barbares désunis , ne trouvoient après le premier succès presque rien qui arrêtât leurs courses. Vaincus quelquefois , ils reparoissoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* désolèrent l'Angleterre. On prétend qu'en 852 , ils remonterent la Tamise avec trois cens voiles. Les Anglois ne se défendirent guere mieux que les Francs. Ils payerent , comme eux , leurs vainqueurs. Un roi nommé Ethelbert , suivit le malheureux exemple de Charles le Chauve. Il donna de l'argent ; la même faute eut la même punition. Les pirates se servirent de cet argent pour mieux subjuguier le pays. Ils conquirrent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que le Anglois , nés courageux , & défendus par leur situation , eussent dans leur gouvernement des vices bien essentiels , puisqu'ils furent toujours assujettis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévastations qui désolèrent cette isle , surpasse encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entiere n'est qu'un théâtre de carnage ; & ces temps sont trop fréquens. Enfin , Alfred monta sur le trône en 872 , battit les Danois , fut négocié comme combattre , & se fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi , roi de Danemarck , à qui Charles le Gros , céda enfin une partie de la Hollande en 882 , pénétra dans la Hollande en Flandre ; les *Normands* passerent de la Somme à la Loire sans résistance , & arriverent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les parisiens qui pour lors s'attendoient à l'irruption des barbares , n'abandonnerent point la ville comme autrefois. Le comte de Paris , Odon ou Eudes , que sa valeur éleva depuis sur le trône de France , mit dans la ville un ordre qui ranima les courages , & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy , chef des *Normands* , pressa le siege avec une fureur opiniâtre , mais non déstituée d'art. Les *Normands* se servirent du bélier pour battre les murs ; ils firent breche , & donnerent trois assauts. Les parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-seulement le comte Eudes , mais encore leur évêque Goslin , qui chaque jour , après avoir donné la bénédiction à son peuple , se mettoit sur la breche , le casque en tête , un carquois sur le dos & une hache à la ceinture , & ayant planté la croix sur le rempart , combattoit à sa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité pour le moins que le comte Eudes , puisque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adressé pour entrer par sa permission dans Paris. Ce prélat mourut de ses fatigues au milieu du siege , laissant une mémoire respectable & chere ; car s'il arma des mains que la religion réservoir seulement au ministère de l'autel , il les arma pour cet autel même & pour ses citoyens , dans la cause la plus juste & pour la défense la plus nécessaire , qui est toujours au dessus des loix. Ses confreres ne s'étoient armés que dans des guerres civiles , & contre des chrétiens. Peut-être , ajoute M. de Voltaire , si l'apothéose est dûe à quelques hommes , eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit , & mourut pour son pays , que tant d'hommes obscurs dont la vertu , s'ils en ont eu , a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville assiégée une année & demie ; les parisiens éprouverent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long siege la famine & la contagion qui en sont les suites , & ne furent point ébranlés. Au

bout de ce temps , l'empereur Charles le Gros , roi de France, parut enfin à leur secours sur le mont de Mars , qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre*; mais il n'osa point attaquer les *Normands*; il ne vint que pour acheter encore une treve honteuse. Les barbares quitterent Paris pour aller assiéger Sens & piller la Bourgogne , tandis que Charles alla dans Mayence assembler ce parlement , qui lui ôta un trône dont il étoit si peu digne.

Les *Normands* dans leurs dévastations ne forcerent personne à renoncer au christianisme. Ils étoient à peu près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui en cherchant au iv<sup>e</sup> siècle de nouvelles terres, loin d'imposer une religion aux Romains, s'accommodoient aisément de la leur: ainsi les Turcs, en pillant l'empire des califes, se sont soumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illustre de ces brigands du nord, après avoir été chassé du Danemarck, ayant rassemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'espérance de sa grandeur sur la faiblesse de l'Europe. Il aborda d'abord en Angleterre, où ses compatriotes étoient déjà établis; mais après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne faisoient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire; il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint sa place d'armes; de-là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faisant la guerre avec politique comme avec fureur. La France étoit expirante sous le regne de Charles le Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons ses sujets, que par les *Normands*. Charles le Simple offrit en 912 à Rollon sa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie: & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne: on disputa; mais il fallut la céder encore, avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui étoit tout-à-

l'heure un royaume, devint un fief de Neuftrie; & la Neuftrie, qu'on s'accoutuma bientôt à nommer *Normandie*, du nom de ses usurpateurs, fut un état séparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à persuader à Rollon de se faire chrétien; ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissoit sa puissance.

Ces véritables conquérans sont ceux qui savent faire des loix. Leur puissance est stable; les autres sont des torrens qui passent. Rollon paisible, fut le seul législateur de son temps dans le continent chrétien. On sait avec quelle inflexibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avoient jusqu'alors vécu que de rapine. Long-temps après lui, son nom prononcé étoit un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence: & de-là, dit-on, est venu cet usage de la clameur de *haro*, si connue en Normandie. Le sang des Danois & des Francs mêlé ensemble, produisit ensuite dans ce pays ces héros qu'on vit conquérir l'Angleterre, Naples & Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles lettres, *tome XV & XVII, in-4<sup>o</sup>*. des plus grands détails sur les incursions des *Normands* en France, & ce qui est plus important, sur les causes de la facilité qu'ils rencontrèrent à la ravager. (*D. J.*)

NORRKA, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est le nom que les Suédois donnent à une pierre composée de mica, de quartz & de grenat, c'est-à-dire de *schoerl*. Cette pierre est d'un gris plus ou moins foncé, & les grains de grenats ou de *schoerl* qui entrent dans sa composition, sont plus ou moins sensibles à la vue; on en fait des meules pour les moulins. Il paroît que cette pierre est une variété de celles à qui en françois on donne le nom générique de *granite*. Voyez l'*essai d'une nouvelle minéralogie* publiée en suédois en 1730. (—)

NORTGAW ou NORTGOW, (*Géog.*) contrée d'Allemagne, aujourd'hui nommée communément le *haut-Palatinate du Rhin*, ou le *Palatinat de Bavière*, en allemand *Oberfaltz*. Le nom de *Nortgaw* ou *Nortgow* n'est plus d'usage.

**NORTHAMPTON**, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Northamptonshire, avec titre de comté. Elle fut brûlée en 1695, mais on la rebâtit plus belle qu'auparavant. Elle est presqu'au centre de l'Angleterre, sur le Neu, à 45 milles N. O. de Londres. *Long.* 16, 40 ; *lat.* 52, 12.

*Parker*, (*Samuel.*) naquit dans cette ville en 1640, fut nommé évêque d'Oxford, par le roi Jacques II, & mourut en 1686. C'étoit un rigide anglican qui portoit extrêmement haut l'autorité du souverain. Ses ouvrages en général sont pleins d'imagination & de plaisanteries peu convenables dans des matières sérieuses. Dans un de ses discours sur la croyance des Apôtres, que le regne de Jesus-Christ seroit temporel, il s'exprime en ces termes : " S. Jean étoit trop en faveur pour ne pas se flatter de devenir au moins premier secrétaire d'état. Les femmes comptoient aussi de n'avoir pas peu de part au gouvernement, comme il paroît par la femme du vieux Zébedée. Les uns se propofoient de rester à la cour, & les autres visoient aux intendances de province. Celui-ci comptoit d'avoir la Judée, & celui-là la Galilée, après qu'Hérode & Pilate seroient dépouillés de leur charge; & le modeste de la troupe bornoit apparemment son ambition à devenir lord-maire de Capernaüm. »

*Woolston* (*Thomas*) né à Northampton en 1669, employa malheureusement son savoir & son esprit à attaquer les principes de la foi. Il est fameux par ses six discours sur les miracles de Jesus-Christ, qu'il s'est efforcé de détruire, en les faisant envisager comme de pures allégories. La cour du banc du roi le condamna en 1729, à l'amende de 25 livres sterling pour chaque discours, un an de prison, & à donner caution de sa bonne conduite à l'avenir : mais n'ayant point satisfait à cette sentence, & ayant au contraire mis au jour une défense de ses discours, étant en prison, il y mourut en 1733, à 63 ans, du rhume épidémique qui courut cette année dans presque toute l'Europe.

Les savans qui ont le mieux réfuté les ouvrages de *Woolston*, sont M. Gilson, évêque de Londres; M. Swalbrook, évêque de Lichfield & de Coventry; M. Sherlock, évêque de Bangoo, & le docteur Wade. (*D. J.*)

**NORTHAMPTONSHIRE**, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, dans le diocèse de Peterboroug. Elle a 120 milles de tour, & contient environ 550 mille arpens. C'est une des meilleures provinces d'Angleterre, des plus peuplées & des plus fertiles. Elle abonde en blé & en bétail. Ses principales rivières sont l'Ouse, le Wéland & le Neu, qui ont toutes trois leur source dans ce comté. *Northampton* en est la capitale.

Entre les illustres savans qu'a produits cette province, je ne dois pas oublier de nommer M<sup>rs</sup>. Freind, Wilkins & Withby.

*Freind* (*Jean*) naquit en 1675, & fut tout ensemble habile médecin, écrivain poli, & homme d'état. Tous ses ouvrages ont été rassemblés à Londres en 1733, *in-folio*. Il mourut dans cette capitale en 1728, premier médecin de la reine d'Angleterre, à l'âge de 53 ans, pour avoir pris une triple dose d'*hiera picra Galeni*, impatient de la durée d'une fièvre simple qu'il voulut trop tôt guérir, n'ayant pas le temps d'être malade.

*Withby*, (*Daniel*) naquit vers l'an 1638, & fut un fameux théologien de l'église anglicane. Ses deux principaux ouvrages sont des *commentaires sur le nouveau Testament*, en 2 vol. *in-folio*, & son *examen* des variantes du docteur Mill. Il mourut en 1726, à 88 ans.

*Wilkins*, (*Jean*) évêque de Chester, naquit en 1614. Il épousa la sœur Cromwell en 1656, & laissa de son mariage une fille qui devint la femme de Tillotson, archevêque de Cantorbery, & l'un des plus dignes prélats du monde. M. Wilkins est illustre par ses vertus, par ses talens pour la prédication, par ses lumières en théologie, & dans plusieurs parties des mathématiques. C'est chez lui que se tinrent les premières assemblées de la société royale. Ses sermons, son traité de la providence & de la prière, ses deux livres sur les devoirs & sur les principes de la religion naturelle, &c. se réimpriment toujours. Ses œuvres philosophiques ont été recueillies en 1708, *in-4<sup>o</sup>*. & on y a mis à la tête la vie de l'auteur. Il mourut de la pierre en 1672. (*D. J.*)

**HORTHEIM**, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Brunswick-Lunbourg. Elle a reçu son nom des comtes de *Northem*, du domaine desquels elle a autrefois fait par-



tie. La religion protestante s'établit dans cette ville l'an 1539. Elle est située entre les rivières de Rhume & de Leina. *Long.* 27, 45; *lat.* 51, 42. (D. J.)

**NORTHUMBERLAND**, (*Géog.*) province maritime & septentrionale d'Angleterre, dans le diocèse de Durhant, & qui confine à l'Ecosse. Elle a 143 milles de tour, & contient environ un million 370 mille arpens. Elle est fertile en mine de charbon & de plomb. Sa ville capitale est Newcastle.

Il faut bien que je dise un mot de Jean Scot, ou plutôt de *Jean Duns*; puisque selon la plupart des historiens, il étoit natif de Doustou, dans *Northumberland*, quoique d'autres lui donnent pour lieu de sa naissance le village de Duns, en Ecosse, sur la frontière d'Angleterre; opinion que son nom rend la plus vraisemblable, & que le surnom de *scot*, qui veut dire *écossais*, confirme encore.

Quoi qu'il en soit, il étoit né vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, & mourut à Cologne au commencement du xiv<sup>e</sup> en 1308. Il entra fort jeune dans le couvent des frères mineurs de Newcastle, en Angleterre; fit ses études, & professa en théologie à Oxford. Il vint ensuite à Paris, y prit des degrés, & fit des leçons publiques de philosophie & de théologie.

La subtilité de son esprit qui lui fournit les moyens d'établir le contraire de ce que S. Thomas d'Aquin avoit soutenu dans les choses qui n'intéressent point la foi, lui fit donner le nom de *docteur subtil*. Il dut celui de *docteur très-résolutive* à la hardiesse avec laquelle il avançoit continuellement des sentimens nouveaux, qu'il n'étoit jamais embarrassé de soutenir. Il faut convenir qu'il trouvoit pour cela de grands secours dans toutes ses ergoteries qu'il emprunta des nominaux, & qu'il se rendit propres par l'usage qu'il en fit.

Quoiqu'il soit mort à l'âge de 33 ou 34 ans, il n'a pas laissé d'écrire un grand nombre d'ouvrages, dont l'édition complète faite à Lyon en 1639, est en 12 volumes *in-fol.* Il n'est pas possible d'en lire douze pages; car qui peut entendre un jargon qui consiste en formalités, matérialités, entités, identités, virtualités, eccités, & mille autres termes barbares, nés du cerveau du docteur subtil?

On le regarde communément comme l'auteur de la pieuse opinion de l'immaculée conception de la Vierge. Il paroît du moins certain qu'il est le premier qui l'ait enseignée publiquement dans l'université de Paris. (D. J.)

**NORTHUMBRIE**. (*Géog.*) C'est ainsi qu'on appelloit, par exemple, du temps d'Alfred, le pays qui étoit au nord de la rivière d'Humber, jusqu'à la muraille de Graham, qui alloit du trith de Dumbriton jusqu'au Forth. Tout ce pays-là composoit l'ancien royaume de *Northumbriens*, & se divisoit en deux parties; la *Decrie* & la *Bernicie*. La première s'étendoit de l'Humber à la Tyn, & la seconde de la Tyn à la muraille.

**NORWEGE, TERRE ROUGE DE**, (*Hist. nat.*) espèce de terre boilaire, d'un rouge jaunâtre, qui se trouve près de Bergen, en Norwege; elle n'est point onctueuse, est très-légère, ce qui doit faire soupçonner qu'elle est calcaire. On la regarde comme un absorbant & alexipharmaque. Wormius l'appelle *terra anti-scorbutica*.

On appelle *Pierre de Norwege* une espèce de marbre rouge qui vient de Suede. Voyez **OCLAND, MARBRE D'**

**NORWEGUE**. (*Géog.*) Les François disent & écrivent *Norwege* ou *Norvège*, royaume d'Europe, dans la Scandinavie, entre la Suede & la mer, sur laquelle il est penché en forme d'une côte de baleine. Il s'étend du midi au nord, depuis le 59<sup>e</sup> degré jusqu'au 72<sup>e</sup> de *latit.* & depuis le 26<sup>e</sup> degré jusqu'au 52<sup>e</sup> de *longit.* On lui donne environ 400 lieues de côtes, & 75 de largeur.

Son nom est formé de *nord* & de *weg*, chemin du nord, & il a reçu vraisemblablement ce nom de sa situation vers le pôle arctique. Les Latins l'ont nommé *Nortmannia*, du nom de ses peuples connus sous celui de *Normanni* qui signifie *hommes du nord*. Les anciens l'ont appelé *Nerigon*. Les Sithons qui l'habiterent originairement, ont long-temps vécu sans loix & sans religion.

Les historiens font commencer la succession chronologique des rois de *Norwege* vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, par Harald; & plusieurs continuerent cette succession jusqu'en 1387, que ce royaume fut incorporé à celui de Danemarck. Il est gouverné par un vice-roi qui a un pouvoir absolu, &

qui réside à Berghen , capitale du royaume.

Le froid est extrême en *Norwegue* , & le terrain infertile , sablonneux , plein de cailloux ; outre que les rochers , les bois , & les montagnes en occupent la plus grande partie ; tout ce qu'on en peut tirer , & qui fait tout le commerce de la *Norwegue* , consiste en mâts des vaisseaux , en poix , en goudron , en fourrures , & en poisson salé.

La stérilité qui rend le pays méprisable , servit autrefois à la gloire de celui-ci ; puisqu'elle fut la cause des fameuses irruptions de la plupart de ses habitans sur les côtes de la Frize & des isles britanniques , & comme la base de leurs conquêtes & de leur établissement dans une des meilleures provinces de France : à quoi on peut ajouter le grand nom que leurs descendans se font fait en Europe , sous celui de *Normands* , par leurs exploits en Angleterre , en France , & jusque dans l'Italie & dans la Grece.

Aujourd'hui les habitans de *Norwegue* passent pour être fort , vigoureux , grossiers & bons matelots. Les Lapons qui habitent la partie la plus septentrionale de ce royaume , & par conséquent , du continent de l'Europe , sont petits , mal faits & à demi-sauvages.

Le roi Olaüs , surnommé le *saint* , y établit le cristianisme dans le xi<sup>e</sup> siecle , par la force & la violence ; & quel cristianisme encore , mêlé de superstition & d'ignorance barbare ! Enfin on reçut la religion luthérienne dans la *Norwegue* en 1525.

On divise ce royaume en *Norwegue* propre , & en ses dépendances. La *Norwegue* propre comprend quatre gouvernemens généraux ; qui sont celui d'Aggérhus , de Berghen , de Drontheim , & de Wardhus. Les dépendances de la *Norwegue* sont l'Islande & l'isle de Fero. *Long.* 26 , 52 ; *lat.* 59 , 72. ( *D. J.* )

NORWICH, ( *Géog.* ) ville d'Angleterre , capitale de la province de Norfolck , avec un évêché suffragant de Cantorbery. Il y a une manufacture d'étoffes qui la rend très-florissante. Elle est au centre de la province , au confluent de Winfder & de la Yare , à 16 lieues N. E. de Cambridge , 23 S. E. de Lincoln , 30 N. E. de Londres. *Long.* selon Street , 19 , 45 , 45 ; *lat.* 52 , 44. ( *D. J.* )

NORTWICH, ( *Géog.* ) petite ville à

marché d'Angleterre , dans le Chefshite ; située sur la riviere de Weever , & remarquable par ses mines de sel.

NOSOLOGIE, (*Médec. Patholog.*) partie de la pathologie , qui , comme son nom l'indique , est particulièrement employée à disserter sur la maladie en général , abstraction faite des symptomes & des causes. *Voy. Pathologie.* Ce mot est formé de deux mots grecs , νοσος , *maladie* & λογος , *discours*. On ne peut connoître & classer les maladies que par les symptomes ; le genre de connoissance qu'on acquiert par les causes , est toujours incertain , parce qu'il est fondé sur les raisonnemens qui varient autant qu'il y a d'êtres raisonnans. Nous croyons donc qu'on doit confondre la *nosologie* avec la symptomatologie. *Voy. ce mot & Pathologie ;* & dans la division des maladies éviter de tirer ses signes caractéristiques de la cause , du siege , de la durée , du nom , des sujets , &c. qui peuvent changer , sans que la maladie cesse d'être la même , pour n'avoir égard qu'au concours , à la multiplicité , à l'ordre & à la marche des symptomes ; semblables au naturaliste qui se tromperoit grossièrement , s'il vouloit fonder un systéme & des classes de botanique sur la texture intime des plantes , qu'on ne découvre qu'à l'aide d'un microscope , & que souvent on imagine , sur le lieu , le pays de leur naissance , sur leur durée plus ou moins longue , &c. Il ne peut proposer une méthode solide & facile à saisir que sur la forme apparente des fruits , des fleurs ou des feuilles ; l'aspect varié & constant des phénomènes ou symptomes frappe seul les yeux du *nosologiste* , il ne voit que rarement la partie qu'on croit le siege du mal , & les causes éloignées , & jamais la cause prochaine. C'est en suivant la marche que Newton indique au physicien , en passant de l'analyse à la synthese , en remontant des effets connus par l'observation aux causes , en pénétrant des choses connues aux inconnues , qu'on vient à bout de former & d'affermir des faits constatés à ceux qui sont incertains , la chaîne des connoissances humaines.

Cette façon de procéder , présentée par Félix Plater , recommandée & louée par Sydenham , Nenter & Baglivi , suivie par Morton , Musgraf , a été adoptée nommément

par l'illustre auteur de la *Pathologie méthodique* dans la disposition de ses classes de maladie auxquelles nous renvoyons le lecteur, & à l'article MALADIE de ce dictionnaire, où l'on a donné un extrait de cet excellent ouvrage. (—)

§ NOSTALGIE, *maladie du pays*, (*Méd. Nosol.*) Je vois par les observations de M. Barrer, que les Bourguignons sont sujets à ce mal à un très-haut degré; & l'on fait que les Groënlandois, qu'on a transportés en Danemarck, ont été si fort affectés de ce même mal, que, dans l'excès de leur desir de revoir leur triste patrie, ils se sont exposés, dans de petits canots, à périr sur les mers immenses qui les en séparoient.

Ce n'est donc pas la légèreté de l'air natal, ni le sentiment insupportable d'un air plus pesant, qui cause la *nostalgie*. Les Groënlandois vivent dans un air maritime, très-pesant & très-épais, rempli de vapeurs & de brouillards, & l'air du Danemarck est à peu près de la même nature. J'ai vu d'ailleurs des Suisses prendre la *nostalgie* dans la Suisse même, dès qu'ils étoient éloignés de leurs parens. L'air étoit le même, & ne pouvoit être la cause de leur langueur. J'ai vu un étudiant Suisse violemment affecté de la *nostalgie* dans une ville d'Allemagne, guérir, dès qu'il en fut à une demi-journée, par la seule espérance de voir bientôt sa patrie, & sans aucun changement de l'air.

J'ai vu ce mal plusieurs fois, & je puis en parler avec certitude. C'est une mélancolie causée par le vif desir de revoir ses parens, & par l'ennui d'être avec des étrangers que nous n'aimons pas, & qui n'ont pas pour nous cette vive affection que nous avons éprouvée de la part de notre famille.

Un des premiers symptômes, c'est de retrouver la voix des personnes que l'on aime, dans les voix de ceux avec qui l'on converse, & de revoir sa famille dans les songes.

Le mal est violent, mortel même quand on perd l'espérance de revoir les siens. On a vu des soldats périr le jour même qu'on leur avoit refusé le congé.

L'air n'y entrant pour rien, il s'agit de découvrir la cause qui affecte si supérieurement de certains peuples, & les Suisses plus que les autres nations.

J'ai cru entrevoir une partie de cette cause dans la constitution politique de la Suisse. Il y vient peut d'étrangers, & presque personne ne peut s'y établir, parce que le droit d'y vivre est attaché à la naissance & au sang. Plus que toute autre nation, les Suisses sont avares de leur droit de bourgeoisie. Ce n'est pas seulement dans les villes dominantes que ce droit est inacquérable, les villages même, du moins du pays allemand de la république de Berne, n'admettent aucun étranger. Dans tout autre pays l'on est citoyen, dès que l'on se soumet aux loix du pays; ici comme à Athènes, il faut être né de parens & d'aïeux citoyens. On épouse peu d'étrangères, & les familles d'un même lieu s'entre-mariënt presque sans aucun mélange de sang étranger. Un Suisse est donc accoutumé dès sa jeunesse à vivre avec des gens connus, avec sa famille, avec d'autres familles généralement alliées avec la sienne; il est accoutumé à ne voir que des freres, des cousins, des amis alliés par le sang & par la familiarité qui naît avec eux.

Parmi des étrangers il ne retrouve plus ces parens, ces amis d'enfance; il n'éprouve pas cette affection qui naît du sang & de la longue habitude; il se croit isolé, égaré, perdu; la terre est un désert pour lui.

Je n'entre pas dans un plus grand détail. L'ennui, le desir de revoir les siens, la mélancolie, le désespoir, naissent naturellement de cet abandon, dont le cœur d'un Suisse est navré.

Plus le village est solitaire, plus un Suisse est accoutumé de vivre avec les mêmes personnes, & plus il est sujet à la *nostalgie*. Les habitans des Alpes y sont sujets avec le plus de vivacité. (*H. D. G.*)

NOSTOCH, f. m. (*Botan.*) espece de mousse membraneuse, un peu onctueuse, d'un verd pâle, insipide au goût. Cette mousse croît & s'étend le long des prés & de leurs bords herbeux; elle se montre sur tout au soleil levant dans l'équinoxe du printemps, & celui de l'automne, après les pluies; bientôt après elle se seche.

Le nom bizarre de *nostoch* lui vient de Paracelse, qui la regardoit comme une vapeur subtile, exhalée du cœur de la terre, & qui s'épaississoit sur sa surface par la cha-

leur de l'air ; mais le *nostoch* n'a point cette origine ; c'est un corps herbacé , d'une figure irrégulière d'un verd brun , un peu transparent , & tremblant au toucher comme une gelée : ce corps ne se fond cependant pas entre les doigts , on a quelque peine à le déchirer comme si c'étoit une feuille , & néanmoins on n'y voit ni fibres , ni nervures. On le trouve sur divers terrains , mais principalement sur des sables , sur des allées de jardin , & après de grandes pluies d'été. Il se conserve tant que le temps est humide , se dessèche & périt par le vent & le soleil.

On n'a pas soupçonné d'abord que ce pût être une plante. Il venoit subitement , par une espèce de miracle , ou de la terre ou même du ciel ; on l'appeloit *flos terræ* , *flos cæli* , *celifolium* ; & il a tiré de l'obscurité de son origine cet avantage , qu'on a cru qu'il contenoit l'esprit universel destiné à la transmutation des métaux en or. M. Magnol de Montpellier & M. de Tournefort ont été les premiers qui ont osé le ranger parmi les plantes. M. de Réaumur en a un peu plus approfondi le caractère. Il a trouvé que le *nostoch* est une feuille qui boit très-avidement l'eau ; quand elle s'en est abreuvée , elle paroît dans son état naturel ; hors de là , elle se plisse , se chiffonne ; de là vient qu'elle semble naître subitement , & presque miraculeusement après la pluie.

M. Geoffroy avoit cru y remarquer des racines , M. de Réaumur s'est assuré qu'il n'en a point. Ayant observé sur la surface de quelques *nostochs* , en certains temps , une infinité de petits grains ronds de différentes grosseurs , qu'il soupçonna pouvoir être la semence de la plante , il en sema dans des vases ; en effet les graines leverent , mais jamais il ne vit nulle apparence de racines aux petits *nostochs* qu'il en tiroit ; il a remis dans le vase ces feuilles naissantes , qui étoient la plante entière , du côté opposé à celui où elles étoient d'abord , & d'où seroient sorties leurs racines , mais elles n'en végoient pas plus mal , du moins ne périssent-elles pas.

Si le *nostoch* est sans racines , il végete donc à la manière des plantes marines qui n'en ont point , & qui s'imbibent , par tous les pores de leur substance , d'une eau qui les nourrit. Ces plantes-là n'en manquent jamais , au lieu que le *nostoch* en manque

souvent ; & apparemment il ne croît que dans le temps où il est suffisamment abreuvé , & croît toujours à chaque fois qu'il l'est. M. de Réaumur prétend avoir observé qu'il peut croître au moins pendant un an : cette observation est bien douteuse ; ce qui est sûr , c'est que quelquefois le *nostoch* ne paroît que comme une feuille aplatie , & d'autres fois cette feuille est frisée & goudronnée. Il est bien singulier , que nous ne sachions rien de plus sur le *nostoch* ; & qu'après avoir débité tant de fausses merveilles de ses vertus , on soit venu jusqu'à ne le plus regarder. (D.J.)

**NOTA**, f. m. ( Commerce. ) terme latin dont on se sert souvent dans le commerce. Il signifie une *observation* , une *remarque* qu'il faut faire aux endroits d'un compte , d'un registre , d'un journal , d'un mémoire , d'une facture , &c. où l'on voit écrit en marge le mot *nota* , comme quand un article a été mal porté , une somme tirée autrement qu'il ne faut , un endroit obscur & mal exprimé , ou quelqu'autre défaut ou faute qu'on veut faire corriger.

On met aussi quelquefois le *nota* pour obliger à faire attention aux choses qu'on croit importantes , & dont on veut se souvenir. *Dictionnaire de commerce.*

**NOTABLE**, **CONSIDERABLE**, **DE QUELQUE CONSIDÉRATION**, ( *Hist. mod.* ) En Angleterre , lorsque quelqu'un laisse en mourant , hors du diocèse où il meurt , des biens meubles ou immeubles montant au moins à la valeur de cinq livres , ce qui s'appelle un *bien notable* , ce n'est point à l'évêque dans le diocèse duquel il est mort qu'appartient la vérification du testament , attendu qu'il ne peut pas étendre sa juridiction hors des limites de son diocèse , mais à l'archevêque de la province. *Voyez VÉRIFICATION.*

**NOTAIRE**, f. m. ( *Jurisprud.* ) en latin *notarius* , *libello* , *tabellarius* , *tabellio* , *amanuensis* , *actuarius* , *scriba* , &c. est un officier dépositaire de la foi publique , qui garde les notes & minutes des actes que les parties passent devant lui.

Le titre de *notaire* étoit inconnu chez les Juifs & chez plusieurs autres peuples de l'antiquité. La plupart des conventions n'étoient alors que verbales , & l'on en faisoit la preuve par témoins ; ou si l'on rédigeoit le contrat par

par écrit , il ne tiroit ordinairement son authenticité que de la signature ou sceau des parties , & de la présence d'un certain nombre de témoins qui , pour plus de sûreté , appofoient auffi leurs sceaux.

Il y avoit pourtant certains actes qui étoient reçus par un scribe ou écrivain public , ou qui étoient cachetés du sceau public.

La loi de Moïse n'avoit ordonné l'écriture que pour l'acte de divorce , lequel , suivant saint Augustin , *liv. XIX , ch. xxvj* , contre Faustus , devoit être écrit par un scribe ou écrivain public.

Il est parlé dans Jérémie , *c. xxxij , v. 10* , d'un contrat de vente qui fut fait double , l'un qui demeura ouvert , l'autre qui fut plié , cacheté & scellé , puis remis entre les mains d'un tiers en présence de témoins ; ce double , suivant Vatable , tenoit lieu d'original , & étoit cacheté du sceau public , *annulo publico*. Vatable ajoute que quand il y avoit contestation en justice pour raison d'un tel acte , les juges n'avoient égard qu'à celui qui étoit cacheté ; qu'au reste on ne se servoit point de tabellions en ce temps-là , mais que les contractans écrivoient eux-mêmes le contrat & le signoient avec les témoins. Il dit pourtant ensuite que quelquefois on se servoit d'écrivains ou tabellions publics ; & c'est ainsi qu'il explique ce passage : *lingua mea calamus scribæ velociter scribentis*.

Les scribes chez les juifs étoient de trois sortes : les uns , qu'on appeloit *scribes de la loi* , écrivoient & interprétoient l'écriture ; d'autres , que l'on appeloit *scribe du peuple* , étoient de même que chez les Grecs une certaine classe de magistrature ; d'autres enfin , dont la fonction avoit un peu plus de rapport à celle de *notaires* , étoient proprement les greffiers ou secrétaires du conseil , lesquels tenoient lieu de *notaires* en ce qu'ils recevoient & cachetoient les actes qui devoient être munis du sceau public.

Aristote , *liv. VI , de ses polit. chap. viij* , faisant le dénombrement des officiers nécessaires à une cité , y met celui qui reçoit les sentences & contrats dont il ne fait qu'un seul & même office ; il convient néanmoins qu'en quelques républiques ces offices sont séparés , mais il les confidère toujours comme n'ayant qu'un même pouvoir & autorité.

Tome XXIII.

Les Athéniens passoient auffi quelquefois leurs contrats devant des personnes publiques que l'on appeloit comme à Rome *argentarii* ; c'étoit des banquiers & changeurs qui faisoient trafic d'argent , & en même-temps se mêloient de négocier les affaires des particuliers.

Chez les Romains , ceux à qui ces argentiers faisoient prêter de l'argent , reconnoissoient avoir reçu la somme , quoiqu'elle ne leur eût pas encore été payée , comptée & délivrée ; ils écrivoient le nom du créancier & du débiteur sur leur livre qui s'appeloit *kalendarium* , lequel étoit public & faisoit foi en justice , & cette simple inscription sur ce livre étoit ce qu'ils appeloient *litterarum seu nominum obligatio*.

Cette façon de contracter avoit cessé d'être en usage dès le temps de Justinien , comme il est marqué au commencement du titre 22 des *institutes de litter. oblig.*

Ils étoient obligés de communiquer ces livres à tous ceux qui y avoient intérêt , parce que leur ministère étoit public , comme le remarque M. Cujas ; & s'il le refusoient , on les y contraignoit *actione in factum prætoriam* , qui avoit été introduit spécialement contre eux à cet effet , comme dit M. Colombet en ses *paratitles ff. de edendo*. M. Cujas , *ad leg. XL , ad leg. aquil. lib. III , Pauli ad edict.* dit que si , faute par l'argentier de représenter ses livres , quelqu'un perdoit son procès , l'argentier étoit tenu de l'indemniser du principal & des frais , mais l'argentier n'étoit tenu de montrer à chacun que l'endroit de son registre qui le concernoit , & non pas tout le registre entier.

Tout ce qui vient d'être dit avoit lieu auffi contre les héritiers quoiqu'ils ne fussent pas argentiers , sur quoi il faut voir au digeste le titre *de edendo* , & la nouvelle 136 , *de argentarii contractibus*.

La forme requise dans ces livres étoit que le jour & le consulat , c'est-à-dire , l'année où l'affaire s'étoit faite y fût marquée.

Ceux qui avoient remis leur argent en dépôt avoient un privilège sur les biens des argentiers , mais il n'y avoit point de semblable privilège pour ceux qui avoient donné leur argent afin qu'on le fit profiter & pour en tirer intérêt , comme il est décidé dans la loi *si ventri ff. de rebus autorit. jud. possid.*

R

Panciroi. *var. quæst. lib. I, ch. xxxj*, prétend que si on ajoutoit foi à leurs registres, ce n'étoit pas comme Accurse a prétendu parce qu'ils étoient choisis & nommés par le peuple, mais parce que leur fonction étoit d'elle-même toute publique, & *ob publicam causam*, étant d'ailleurs permis à tout le monde de l'exercer.

Everhard, *de fide instrum. cap. j, n. 34*, prétend au contraire qu'il y avoit deux sortes d'argentiers, les uns établis par la ville en certain lieu où chacun pouvoit sûrement porter son argent, d'autres qui faisoient commerce de leur argent pour leur compte. Il y a apparence que les premiers étoient les seuls dont ses registres fissent une foi pleine & entière, ceux-là étant les seuls qui fussent vraiment officiers publics.

Les argentiers pouvoient exercer leur commerce par leurs enfans & même par leurs esclaves; ceux-ci pouvoient aussi exercer en leur nom jusqu'à concurrence de leur pécule, mais les femmes n'y étoient pas reçues.

Il paroît au surplus que les argentiers ne recevoient pas indifféremment toutes sortes de contrats, mais seulement ceux qui se faisoient pour prêt de part ou autre négociation d'argent.

En effet, il y avoit chez les Romains, outre les argentiers, plusieurs autres personnes qui recevoient les contrats & autres actes publics; savoir, des *notaires*, tabellions, & autres personnes.

Les fonctions des *notaires* & tabellions ont tant de connexité avec celles de greffier, que dans les loix romaines ces termes *scriba* & *tabularii* sont communément joints ensemble, comme on voit au code de *tabulariis*, *scribis* & *logographis*; & quoique dans l'usage le terme de *scriba* se prenne ordinairement pour greffier, & *tabularius* pour tabellion, il est néanmoins certain que dans les anciens textes le terme de *scriba* comprend aussi tous les praticiens en général, & particulièrement les tabellions aussi bien que les greffiers, témoins la vingt-unième épître de Cassiodore, *lib. XII, variar.* écrite au scribe de Ravenne, où l'on voit qu'il étoit à la fois greffier & tabellion: aussi dans le *vetus glossarium*, *tabularius sive tabellio dicitur scriba publicus*; le terme de *tabularius* est aussi souvent pris pour greffier.

Pour ce qui est de la qualité de *notaire*, elle étoit commune chez les Romains à tous ceux qui écrivoient sous autrui, soit les sentences, soit les contrats, suivant ce que dit Lampride dans la vie d'Alexandre Severe, où il rapporte qu'un notaire, *notarium*, qui avoit falsifié un jugement rendu dans le conseil de l'empereur, fut banni après avoir eu les nerfs des doigts coupés, afin qu'il ne pût jamais écrire.

Loyseau tient que par le terme de *notaire* on entendoit proprement ceux qui recevoient & faisoient le plunitif des sentences ou contrats, & que l'on distinguoit des scribes & tabellions par le titre d'*exceptores*; on comprenoit même sous ce terme *notaires* ceux qui recevoient les contrats sous les tabellions, & en général tous ceux qui avoient l'art & l'industrie d'écrire par notes & abréviations: *notas qui didicerent propriè notarii appellatur*, dit saint Augustin, *lib. II de doctrinâ christi*. Ces notes n'étoient point composées de mots écrits en toutes lettres, une seule lettre exprimoit tout un mot, on se servoit même de signes particuliers que Justinien dit avoir été appelés de son temps *signes*, dont il fut obligé de défendre l'usage à cause de diverses interprétations qu'on leur donnoit. Ces sortes de notes furent appelées *notes de Tyron*, du nom de celui qui en introduisit l'usage à Rome. Tyron étoit un affranchi de Cicéron auquel il a adressé plusieurs de ses épîtres, qui s'adonna à écrire en figures qui n'étoient caractères d'aucune langue connue. Il ne fut pas le premier inventeur de cette manière d'écrire, car elle venoit des Grecs; mais il y ajouta plusieurs choses de son invention, & la perfectionna: c'est pourquoi on appela *notes de Tyron* tous les caractères semblables. Gruter a donné des principes pour déchiffrer ces sortes d'écritures; & M. l'abbé Carpentier a donné un alphabet tyronien pour le déchiffrement d'un manuscrit du temps de Charlemagne, écrit en notes de Tyron, qui est à la bibliothèque du roi.

Ce art d'écrire en notes n'est point venu jusqu'à nous, il en est cependant resté des vestiges en la chancellerie de Rome où l'on délivre des signatures pleines d'abréviations; c'est peut-être aussi de là qu'est venu l'invention de l'écriture par chiffres.

On appela donc *notaires* à Rome ceux

qui avoient l'art d'écrire par notes & abrégés ; & comme on s'adressoit à eux pour recevoir toutes sortes d'actes , c'est de là que le nom de *notaire* est demeuré aux officiers publics qui exercent la même fonction.

Les *notaires* romains étoient aussi appelés *cursores* , à cause de la rapidité avec laquelle ils écrivoient.

Il étoit d'usage à Rome de faire apprendre aux jeunes gens , & principalement aux esclaves qui avoient de l'intelligence , cet art d'écrire en notes , afin qu'ils servissent de clerks aux greffiers & tabellions.

Tous les scribes publics , soit greffiers , tabellions ou *notaires* , étoient même au commencement des esclaves publics , c'est-à-dire , appartenant au corps de chaque ville , qui étoient employés à faire ces sortes d'expéditions , afin qu'elles ne coûtassent rien au peuple : cela étoit si ordinaire alors , qu'en la loi dernière au code de *services reipublicæ* on met en question si l'esclave d'une cité ou république ayant été affranchi , & ayant depuis continué l'exercice du notariat de cette ville n'avoit pas dérogé à sa liberté.

Comme les esclaves chez les Romains étoient dans le domaine du maître , qui pouvoit les vendre & aliéner , M. Pasquier tient que c'est de là qu'en France les tabellionnés sont aussi réputés domaniaux.

C'est aussi de là , suivant Loyseau , que nos *notaires* se mettent encore stipulans & acceptans pour les parties ; ce qu'ils n'auroient pas pu faire dans l'origine s'ils n'eussent été esclaves publics , étant une règle de droit que personne ne peut stipuler pour autrui , de laquelle règle néanmoins étoient exceptés les esclaves , lesquels pouvoient stipuler & acquérir pour le maître : si c'étoit un esclave commun à plusieurs , il pouvoit stipuler pour chacun d'eux ; & si c'étoit un esclave public , c'est-à-dire , appartenant à une ville , il pouvoit stipuler pour chaque habitant , comme il paroît par plusieurs loix du *digeste*.

Mais il faut bien prendre garde que les esclaves qui , dans ces premiers temps , faisoient la fonction de *notaires* à Rome , ne peuvent être comparés aux *notaires* d'aujourd'hui : en effet , ils n'étoient point officiers en titre , ils n'étoient proprement que les clerks des tabellions , & leurs écritures

n'étoient point authentiques , ce n'étoient que des écritures privées.

Bien loin que la fonction de tabellion & de *notaire* eût quelque chose d'ignoble , chez les Romains , on voit que les patrons se faisoient un devoir & un honneur de recevoir les contrats de leurs cliens.

En effet , les PP Catrou & Rouillé , dans leur grande *histoire romaine* , liv. I , p. 66 de l'édition de 1725 , remarquent , d'après Plutarque & Denis d'Halycarnasse , que les plus riches & les plus nobles citoyens eurent le nom de *patrons* ; que par-là ils tinrent un rang mitoyen entre les sénateurs & la plus vile populace ; que les patrons se chargèrent de soutenir & de protéger chacun certain nombre de familles du plus bas peuple , de les aider de leur crédit & de leur bien , & de les affranchir de l'oppression des grands ; que c'étoit aux patrons de dresser les contrats de leurs cliens , de démêler leurs affaires embrouillées , afin de subvenir à leur ignorance contre les ruses de la chicane.

Si le commissaire de la Mare , qui a parlé de l'origine des *notaires* en son traité de la police , n'eût pas été poussé de quelque jalousie contre les *notaires* , il n'auroit pas manqué de rapporter ce trait d'histoire qui justifie que la fonction de recevoir des contrats a toujours été regardée comme importante & honorable , & que l'on a mal à propos comparé les clerks des greffiers & tabellions romains avec les *notaires* d'aujourd'hui , qui n'ont rien de commun avec eux que le nom.

Aussi voit-on que les empereurs Arcadius & Honorius défendirent de prendre des esclaves pour remplir les fonctions de greffier & de *notaire* , de sorte que depuis ce temps on les élevoit dans les villes , de même que les juges ; c'est pourquoi ces fonctions de *notaire* étoient alors comptées entre les charges municipales.

Les *notaires* , greffiers & autres praticiens étoient du nombre des ministres , des magistrats ; ils faisoient néanmoins un ordre séparé de celui des ministres inférieurs , appelés *appariteurs* : la fonction des greffiers & des *notaires* étoit estimée beaucoup plus honorable , parce que les actes publics étoient confiés à leur fidélité.

Les fonctions de *notaires* étoient exercées gratuitement , comme des charges publiques

& ordinaires , que chaque honnête citoyen exerçoit à son tour : aussi étoient-elles regardées comme si onéreuses, que plusieurs, pour les éviter , quittoient les villes & s'en alloient à la guerre , ou bien se faisoient officiers domestiques de l'empereur , ce qu'il fallut enfin défendre par une loi expresse.

Il ne faut pas confondre les *notaires* des Romains avec d'autres officiers , appelés *accuarii seu ab actis* ; chaque gouverneur en avoit un près de lui , pour recevoir & registrer les actes de juridiction volontaire , tels que les émancipations , adoptions , manumissions , & singulièrement les contrats & testamens qu'on vouloit insinuer , publier & registrer , qui est ce que l'on appeloit *mettre apud acta*.

Le pouvoir des tabellions & *notaires* étoit grand chez les Romains, de même que parmi nous. Justinien , dans la loi *jubemus au code de sacro sancti eccl.* les appelle *judges cartulaires* ; ils font en effet tout à la fois la fonction de greffiers & de juges ; & dans quelques provinces de France , ils ont conservé l'usage de mettre qu'ils ont jugé & condamné les parties à remplir leurs conventions : Cassiodore , en la formule des *notaires* , élève même ceux-ci beaucoup au dessus des juges, en ce que ces derniers ne font que juger les procès , au lieu que les *notaires* les préviennent , & qu'il n'y a pas d'appel de leurs jugemens.

On voit dans la *novelle 44* , que la méthode des Romains , par rapport aux actes qu'ils passoient devant *notaires* , étoit que le *notaire* ou clerc du tabellion écrivoit d'abord l'acte en note ; cette minute ou projet de l'acte s'appeloit *scheda* ; l'acte n'étoit point obligatoire ni parfait jusqu'à ce qu'il eût été écrit en toutes lettres , & mis au net ce que l'on appeloit *in purum seu in mundum* , rédiger. Cette opération qui revient assez à ce que nous appelons *grosse des contrats* , se faisoit par les tabellions , & s'appeloit *completio contractus* : c'est pourquoi , en la loi *contractus au code de fide instrum* : il est dit que les parties pouvoient se rétracter jusqu'à ce que le contrat fût mis au net & confirmé par la souscription des parties.

Cette souscription n'étoit pas au seing manuel de leur nom ; elle consistoit à écrire au bas du contrat que les parties l'avoient pour

agréable , & accordoient ce qui y étoit contenu ; & à l'égard de leur seing , appelé *signum* ce n'étoit autre chose que l'apposition de leur sceau ou cachet particulier , dont ils usoient communément outre la souscription.

Lorsque les contractans ne savoient pas écrire , un ami étoit reçu à souscrire pour eux , ou bien le tabellion ; celui-ci ne souscrivait pas le contrat , il falloit seulement qu'il l'écrivit tout au long , il n'étoit pas non plus nécessaire que les témoins souscrivissent l'acte ; il suffisoit de faire mention de leur présence , excepté dans les donations faites par l'empereur qu'ils devoient souscrire.

Ce que les parties & les témoins souscrivoient & scelloient de leurs sceaux n'étoit pas la note ou minute du *notaire* , c'étoit la grosse , appelée *completionem*. En effet , suivant la loi *contractus* , il eût été inutile de signer une *scheda* , puisqu'elle n'étoit point obligatoire : d'ailleurs le tabellion délieroit la grosse sans être tenu d'en faire registre ni de conserver ensuite la note sur laquelle il avoit expédié la grosse , en sorte que cette note n'étoit plus regardée que comme un brouillard inutile ; car ce que l'on appeloit en droit *breves* , *brevia* , *brevicula* , n'étoient point les notes & minutes des obligations , mais seulement des notes particulieres écrites brièvement.

Tous ces usages passerent dans les Gaules avec la domination des Romains.

Les formules de Marculphe & celles qui ont été depuis recueillies par les plus célèbres auteurs contiennent divers contrats , où il est fait mention qu'un *notaire* a été appelé pour les écrire , mais tous ne sont conçus qu'en termes d'écriture privée , on y trouve même la formule de l'acte d'apport , par lequel le magistrat sur le réquisitoire des parties ordonnoit que des écritures seroient registrées *apud acta* , pour les rendre authentiques & exécutoires.

Il y avoit aussi des *notaires* en France dès le commencement de la monarchie : le roi avoit ses *notaires* ou secrétaires qui expédioient les actes de sa chancellerie.

Les évêques , les abbés , les comtes étoient obligés d'avoir aussi leur *notaire* , comme il paroît par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805.

Mais on passoit alors peu d'actes par écrit ;



l'ignorance étoit si grande, que peu de personnes savoient écrire ; la plupart des conventions n'étoient que verbales ; pour y donner plus de force, on les faisoit en présence de témoins.

Lorsqu'il s'agissoit d'actes importans, que l'on vouloit rédiger par écrit, on les passoit assez ordinairement en présence & sous l'autorité des comtes ou des évêques, & il est à croire que les *notaires* de ceux-ci étoient employés à écrire les actes ; mais ils ne les recevoient point comme officiers publics, ils prêtoient seulement leur main, soit comme secrétaires de celui en présence duquel on contractoit, soit comme personnes versées dans l'écriture, & l'acte ne tiroit sa force & son authenticité que du sceau qui y étoit apposé, & de la présence des témoins que l'on y appeloit.

Le savant P. Mabillon, dans son *traité de la diplomatique*, dit qu'après une exacte recherche dans les plus célèbres bibliothèques, tant du royaume que des pays étrangers, il n'a trouvé aucun contrat passé devant *notaires* comme officiers publics avant l'année 1270.

On tient communément que ce fut saint Louis qui érigea les *notaires* en titre d'office, & que les premiers de cette espèce furent les soixante *notaires* qu'il créa pour le châtelet de Paris. V. NOTAIRES AU CHATELET. (A)

NOTAIRES, par rapport au contrôle des actes, l'une des qualités les plus essentielles des actes, des contrats, des obligations, étant d'avoir une *date* sûre, constante & authentique ; & l'un des principaux devoirs des *notaires* étant de la leur assurer, il ne sera pas inutile de rappeler ici les principes d'une matière aussi intéressante, & d'une utilité si générale pour la société.

Une loi qui porte sur les opérations les plus importantes de la société, puisqu'elle intéresse toutes les conventions qui se font entre citoyens ; une loi qui n'est pas seulement une *formalité* embarrassante par elle-même, mais que la nécessité des ressources a rendu une *imposition* considérable, dont les actes & contrats se trouvent chargés, est, sans contredit, l'une des matières qui méritent le plus d'être connues, développées, approfondies par ceux qui paient, par ceux qui reçoivent, par ceux qui gouvernent. C'est le

seul moyen de faire reconnoître aux redevables ce qu'ils doivent, & pourquoi ; d'aprendre à ceux qui sont chargés de la perception, quelles sont les bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer, & de remettre sous les yeux du gouvernement le véritable esprit des loix faites ou à faire.

Le contrôle peut être envisagé, 1<sup>o</sup> en général ; 2<sup>o</sup>. relativement aux actes sur lesquels il porte ; 3<sup>o</sup>. en lui-même comme formalité & comme imposition, 4<sup>o</sup> dans son administration.

Le contrôle dont il est ici question, considéré en général, peut l'être dans sa *définition* & dans son *établissement*.

Dans sa définition, c'est une formalité qui a pour objet de constater la *date* des conventions, l'assurer de l'authenticité des actes, & de prévenir les effets de la surprise, de la négligence & de la mauvaise foi. Le droit ajouté à la formalité, n'en constitue point l'utilité ; mais il ne la détruit pas.

L'origine d'une formalité, si nécessaire pour la société, remonte bien plus haut que les édits & les déclarations qui ont établi le contrôle des actes proprement dit. Il ne faut pas s'arrêter aux mots ; les idées seules méritent de nous occuper.

Le contrôle a existé dès le moment que la supercherie s'est introduite dans la société, & que les hommes ont eu respectivement intérêt de s'en garantir.

La simplicité des esprits, la pureté des cœurs, le peu d'importance des affaires, la facilité de la plupart des conventions, la rareté de quelques autres, & plus que tout le reste, la bonne foi des premiers âges, ont d'abord rendu les conventions *verbales* les plus communes, & les seules nécessaires. Ces conventions ne se passaient même qu'entre les parties intéressées. Elles se faisoient alors mutuellement les unes aux autres : elles convinrent ensuite d'appeler des témoins, première origine du contrôle.

A ces témoins, on ajouta la sûreté des écrits, qui contrôlèrent la preuve *testimonial*, & qui furent eux-mêmes contrôlés par l'établissement d'officiers publics, qui pussent être d'autant plus sûrement les dépositaires des intentions de chaque partie, qu'ils y seroient des tiers désintéressés.

Mais comme les *notaires* mêmes, & tous

ceux qui furent successivement autorisés à recevoir les conventions des parties, eurent besoin d'être surveillés, la justice de la loi fut encore obligée de venir au secours des uns, & de s'armer contre l'injustice des autres. Les papier & parchemin *timbrés*, les droits de *seal*, les notaires en *second* dans certains lieux, & dans d'autres les *témoins* ajoutés aux notaires mêmes, ont été successivement employés pour remplir l'objet que l'on s'étoit proposé : & ce sont, à proprement parler, autant de droits de contrôle, qui, sous différentes dénominations, ont le même objet & la même utilité que le *contrôle* des actes proprement dit.

Celui-ci considéré dans son établissement, a deux époques différentes, suivant la forme dans laquelle ces actes se trouvent rédigés.

Il a été établi par édit du mois de mars 1693, pour les actes passés pardevant *notaires*, greffiers & autres personnes publiques autorisées à passer, à recevoir, à rédiger les actes & conventions des parties.

Par la déclaration du 14 juillet 1705, pour les actes passés sous *signature privée* : on sent assez que sans ce dernier établissement, le premier seroit devenu illusoire pour un très grand nombre de conventions.

On dit les *notaires*, à l'exception de ceux de la ville de Paris ; car ils ont été exemptés du droit & de la formalité du contrôle par une déclaration, & puis assujettis par autre déclaration, enfin rétablis dans leur exemption, dont on les a laissés jouir jusqu'à présent par différentes considérations *pécuniaires* & *politiques*, dont on aura ailleurs occasion de rendre compte.

On dit les *greffiers*, lorsqu'ils sortent des bornes de leurs fonctions ordinaires, qui sont d'écrire les jugemens émanés d'une juridiction involontaire & forcée, pour écrire & rédiger les conventions, les décisions libres & volontaires que leur dictent les parties ; ils auroient sans cela sans cesse abusé de la loi qui dépense du contrôle les actes judiciaires, c'est-à-dire, qui se font en justice réglée. Cet article est de la plus grande importance dans la matière dont il est ici question. Tout acte juridique est incontestablement exempt du contrôle, tant pour le droit, que pour la formalité ; mais tout acte cesse d'être juridique, & devient extrajudiciaire, dès qu'il est éma-

né de la volonté des parties, sans que le juge intervienne comme juge, ni le greffier comme ministre établi pour écrire les jugemens. Toutes ces distinctions sont très-essentiellles, mais en même temps fort délicates & très-difficiles à saisir : on y reviendra plus d'une fois dans le cours des observations qu'on donnera sur la matière dont il est ici question.

Quant aux actes sous seing privé qui ne sauroient être produits en justice sans être contrôlés, il faut en excepter les lettres de change de place en place & les billets simples à ordre ou au porteur, non entre toutes personnes, mais seulement entre marchands, négocians & gens d'affaires, encore est-il nécessaire que ce soit pour raison de leur commerce réciproque. Ces derniers mots sont extrêmement importans, parce que dans tous autres cas les négocians, marchands & gens d'affaires rentrent dans l'ordre général des citoyens, & leurs engagements dans la classe ordinaire des conventions.

Si l'on veut, après avoir considéré le contrôle dans sa définition & dans son établissement, le regarder par rapport aux actes sur lesquels ils porte, on verra que ces actes eux-mêmes peuvent être envisagés relativement, 1°. à la matière ; 2°. à la nature des conventions ; 3°. aux différens objets qu'ils renferment ; 4°. à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés ; 5°. au nombre des *parties* qui peuvent s'y trouver intéressées ; 6°. aux droits & à la formalité auxquels ils sont assujettis, ou dont ils sont exempts.

La matière des actes ne sauroit être que laïque ou civile, ecclésiastique ou bénéficiale : mais comme ces derniers ont été traités plus favorablement que les autres, il est essentiel de bien connoître ce qui les caractérise, de ne pas confondre les actes que sont les ecclésiastiques avec ceux qui se font en matière ecclésiastique, puisque c'est la *chose* & non l'homme, le bénéfice & non tel ou tel bénéficiaire, que l'on a voulu favoriser.

Relativement à la nature des conventions que les actes & contrats peuvent renfermer, il seroit impossible de les prévoir & de les énoncer toutes explicitement ; mais toutes les clauses dont un acte quelconque peut être susceptible, pourroient implicitement se trouver dans les quatre divisions de préparatoires, obligatoires, conservatoires &

*résolutoires*, puisqu'on ne peut jamais passer un acte quel qu'il soit, que pour préparer une obligation, pour la contracter, pour la conserver ou pour l'anéantir.

Les actes purement préparatoires ou conservatoires, qui contiennent mention, énonciation, déclaration, interpellation d'une obligation faite ou à faire, mais qui ne la renferment pas, doivent passer pour actes simples, & sont connus sous cette dénomination.

Les *obligatoires* sont obligatoires simples ou synallagmatiques : *simples*, quand ils n'obligent qu'une seule partie vis-à-vis d'une seule personne ou de plusieurs ; *synallagmatiques*, lorsque l'acte oblige plusieurs parties à la fois, & réciproquement les unes avec les autres.

*Conservatoires*, lorsqu'ils confirment l'obligation déjà faite, & qu'ils ont pour objet la conservation d'un droit, d'une convention, d'une action.

*Résolutoires*, lorsqu'ils anéantissent un engagement, quel qu'il soit, par l'accomplissement des conditions, ou par le désistement de ce qui pourroit être exigé.

Considérés relativement aux différens objets qu'ils renferment, les actes peuvent être passés & convenus entre les mêmes parties pour raison du même fait, ou bien entre différentes parties pour des intérêts différens, ce qui doit nécessairement occasionner différentes perceptions de droits, parce que le contrôle étant relatif aux actions que l'on peut intenter en vertu d'un acte, il doit y avoir autant de droits à recevoir, que l'on peut intenter d'actions.

Par rapport à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés, les actes ne peuvent l'être que par des personnes autorisées à les recevoir, ou sous signature privée, en observant que pour éviter des abus d'une conséquence extrêmement dangereuse, il est des actes qui ne peuvent être reçus & passés que par des officiers publics, tels que les contrats de mariage, les donations, &c. & que pour subvenir à certaines circonstances, on a autorisé dans certains cas certaines personnes à recevoir certains actes, & tels sont, pour les testamens, les curés, les vicaires, les officiers de terre ou de mer.

Quant aux parties qui peuvent se trouver dans un acte, elles sont principales, comme

les futurs conjoints dans un contrat de mariage ; ou intervenantes, comme un parent qui paroît dans ce contrat pour faire une donation à ceux qui se marient. Ce sont des observations très-importantes à faire, parce que souvent un seul acte en renferme plusieurs, & que chacun doit un droit, comme s'ils eussent été faits séparément.

Examinés à l'égard des droits & de la formalité auxquels ils sont assujettis, ou dont on a cru devoir les exempter, les actes assujettis peuvent l'être à la formalité seulement, & tels sont en petit nombre les actes qui sont contrôlés *gratis* ; ou bien à la formalité & au droit tout ensemble, & telles sont toutes les autres conventions.

Les uns, par la même raison, sont exempts du droit seulement.

Les autres le sont du droit & de la formalité.

Telle est l'idée la plus simple & la plus générale que l'on puisse donner du contrôle, envisagé par rapport aux actes sur lesquels il porte.

Considéré en lui même, c'est une formalité, c'est un droit.

Comme formalité, il donne occasion d'examiner, dans quel endroit, dans quel temps, par qui, comment elle doit être remplie, & de rechercher les raisons de toutes ces différentes obligations.

Comme droit, on peut en considérer la nature, l'établissement, le pié sur lequel il se perçoit & la quotité.

Si l'on considère ces droits dans leur nature, ils sont droits principaux & primordiaux ou droit accessoires, tels que les 4 s. pour liv.

On a déjà vu les motifs de leur établissement ; il est évident qu'ils ont eu deux objets : d'assurer l'authenticité des actes : de procurer des secours à l'état.

Quant aux titres de leur perception, ils ne peuvent être fondés que sur des édits, des ordonnances, déclarations, lettres-patentes, tarifs & arrêts, & décisions générales, qui ne sauroient être que confirmatifs de la loi primordiale, ou interprétatifs de quelques dispositions.

Considérés relativement aux différens piés sur lesquels ils sont dûs, ils se perçoivent ou suivant la nature de l'acte, ou suivant la quotité des sommes, ou suivant la qualité des parties.

Quant à la quotité du droit, c'est-à-dire, aux sommes que l'on doit payer selon les différens cas : le montant doit être relatif à la teneur des conventions, à la quotité des sommes énoncées ou calculées d'après une estimation, à la qualité des parties.

Après avoir examiné en quoi consiste le contrôle, considéré en lui-même & relativement aux actes sur lesquels il porte, il est indispensable de le considérer dans son administration.

Elle est politique, économique & juridique, relativement aux vues, aux fonctions, aux obligations du ministère, des fermiers & des juges.

L'administration politique est réelle ou personnelle.

Réelle, elle porte sur les actes & sur les droits, sur la chose, en un mot, & non sur ceux qui la gouvernent, qui la perçoivent, ou qui la jugent.

Sur les actes envisagés relativement à la forme & par rapport aux droits.

A la forme pour les assujettir à des nouvelles formalités, ou pour les affranchir de formalités anciennement établies.

Aux droits pour assujettir au contrôle des actes qui en étoient exempts, ou pour en dispenser ceux qui y étoient assujettis.

Administration réelle qui porte sur les droits considérés tant par rapport à leur quotité, que par rapport à la forme de la perception.

A leur quotité, pour la confirmer ou pour la changer ; pour la confirmer purement & simplement, ou bien avec quelques modifications ; pour la changer soit en la diminuant, soit en l'augmentant.

Par rapport à la forme de la perception pour y faire quelques changemens qui ne peuvent jamais être relatif qu'à la formalité, aux temps, aux lieux, aux personnes.

Dans l'administration politique personnelle, il faut envisager ce qui tient aux actes & ce qui tient aux droits.

Aux actes considérés, relativement aux obligations des parties, des notaires & tabellions, & dans certains cas des curés, des vicaires, des greffiers, & généralement de tous ceux qui ont été autorisés à recevoir, à rédiger les conventions.

Aux droits, par rapport à ceux qui les

reçoivent, tels que les fermiers, régisseurs, commis ou préposés qui peuvent être considérés dans leurs établissemens, leurs privilèges & leurs prérogatives.

Leurs fonctions pour la conservation, ou pour la perception des droits.

Conservation des droits par les recherches & visites, chez les notaires, greffiers, &c.

Perception par le recouvrement de ce qui est dû.

Obligations coactives ou prohibitives ; coactives, qui ordonnent certaines choses ; prohibitives, qui en interdisent d'autres.

Emolumens fixes ou casuels ; fixes, tels que les appointemens convenus & déterminés ; casuels, tels que les remises, les gratifications, &c.

Privilèges, exemptions, prérogatives, portant sur des charges publiques ou particulières ; publiques, comme la collecte des tailles, le logement des gens de guerre.

Particulières, tels que les tutelles, les curatelles, &c.

L'administration économique porte, comme la politique (mais à l'égard des fermiers seulement), d'un côté, sur les formalités ordonnées, & sur les précautions à prendre pour empêcher la fraude, ou pour y remédier ; de l'autre, sur tout ce qui concerne principalement la perception du droit ; & tels sont la régie, le recouvrement, la comptabilité, & généralement tout ce qui concerne le régisseur ou le fermier, & qui ne dépend que de lui.

L'administration juridique n'a rapport qu'aux juges ; mais les juges peuvent être envisagés dans leur établissement, dans leur compétence, dans leurs fonctions, leurs émolumens, leurs privilèges & leurs exemptions.

Leur établissement les rends juges ordinaires, & d'attribution.

Leur compétence porte sur la nature des affaires, ou sur le degré de juridiction.

Quant à la nature des affaires, la matière peut être civile ou criminelle ; civile comme les condamnations qui ne portent que sur le paiement du droit ; criminelle, telle que les malversations des notaires ou tabellions, greffiers, commis, &c.

Le degré de juridiction rend les juges magistrats en première instance, en cause d'appel ou au souverain.

On ne feroit , quant aux obligations coactives ou prohibitives, aux émolumens fixes ou casuels aux prérogatives générales ou particulières, que répéter ce que l'on a ci-devant dit aux mots *Financiers*, *Fermiers*, &c.

NOTAIRES DES ABBÉS ; anciennement les abbés avoient chacun leur *notaire* ou *chancelier*, de même que les évêques & les comtes, cela leur fut ordonné par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805. Ce *notaire* étoit plutôt un secrétaire qu'un officier public, cependant ces *notaires* ne laissoient pas de recevoir aussi les actes entre ceux qui venoient faire quelque convention devant l'abbé. Voyez le *gloss.* de Ducange, au mot *notarii.* (A)

NOTAIRES pour les actes des martyrs, furent institués par S. Clément pape. On les appela *notaires*, parce qu'ils écrivoient en notes les faits des martyrs & leur constance à souffrir pour servir d'exemple & de perpétuelle mémoire. Les évêques en constituèrent aussi dans leur diocèse ; & c'est sans doute de-là que les *notaires* apostoliques tirent leur origine. Voyez *Notaire apostolique*, & *Notaire régional*, *Protonotaire*.

NOTAIRE APOSTOLIQUE, étoit autrefois un officier public établi par le pape pour recevoir les actes concernant les matieres spirituelles & ecclésiastiques.

Il y avoit aussi autrefois des *notaires* ecclésiastiques, qui étoient établis par les évêques ou archevêques dans leur diocèse, pour y recevoir les actes concernant les mêmes matieres spirituelles & bénéficiales ; c'est pourquoi on les appeloit aussi *notaires* de cour d'église, ou *notaires* ecclésiastiques, & *notaires* de l'évêque ou épiscopaux, *notaires* de la cour épiscopale, *notaires* communs des évêques ou ordinaires.

Dans la suite n'y ayant plus dans le royaume de *notaires* apostoliques, & établis par le pape, on donna aux *notaires* des évêques le nom de *notaires* apostoliques, & présentement tous les *notaires* apostoliques sont établis de l'autorité du roi ; c'est pourquoi on les appelle *notaires* royaux & apostoliques.

Les premiers *notaires* apostoliques qui furent institués dans la chrétienté, furent ces sept *notaires*, surnommés *regionarii* ou *scri-niurii*, que S. Clément établit à Rome pour

Tome XXIII.

écrire les actes des martyrs ; leur fonction ne se bornoit pourtant pas à ce seul objet ; car on voit qu'entre autres choses, ils étoient chargés d'annoncer au peuple les litanies, processions, ou rogations, le lieu où le pape alloit dire la messe ou faire quelque station : ils rapportoient aussi au pape le nom & le nombre de ceux qui étoient baptisés.

On conçoit par-là qu'ils étendirent aussi leur fonction à recevoir tous les actes qui concernoient les matieres spirituelles & canoniques, & ensuite les bénéfices, lorsqu'il y en eut de formés.

Le nombre de ces *notaires* ayant été augmenté par S. Clément, ceux qui étoient du nombre des sept premiers *notaires*, ou du moins qui les représentoient, prirent le titre de *protonotaires* apostoliques c'est-à-dire, de premiers *notaires*.

Mais ce ne fut pas seulement dans les terres du pape que les *notaires* apostoliques exercèrent leurs fonctions ; ils en usèrent de même en France, en Angleterre & en Espagne ; car alors on regardoit comme un droit certain, qu'un *notaire* ou tabellion établi par l'empereur, ou par le pape, ou par quelque autre auquel ce droit avoit été accordé par un privilege spécial, pourroit instrumenter non-seulement dans les terres soumises à celui qui l'avoit commis ; mais aussi qu'il avoit le même pouvoir dans les autres états dont on vient de parler.

Quelques-uns de ces *notaires* apostoliques étoient en même temps *notaires* impériaux & royaux, apparemment pour rendre leur pouvoir plus étendu & moins sujet à contestation.

On voit dans les lettres de Charles V, du mois de janvier 1364, qu'il y avoit à Auxerre un *notaire* apostolique, qui se qualifioit *tabellion de notre saint pere le pape* ; & que ce tabellion s'ingéroit de recevoir des actes pour affaires temporelles, telles que des lettres d'affranchissement.

Dans d'autres lettres du même prince, du mois d'août 1367, il est fait mention d'un *notaire* apostolique qui étoit résident en Dauphiné ; ce *notaire* étoit un clerc du diocèse de Grenoble, lequel se qualifioit *apostolicâ imperiali & domini Francorum regis autoritate notarius publicus*. Il réunissoit, comme on voit, les trois qualités.

S

Les évêques établirent aussi des *notaires* ecclésiastiques dans leur diocèse ; ces *notaires* étoient quelquefois qualifiés de *notaires apostoliques*, & confondus avec ceux du pape ; d'autres fois on les appeloit seulement *notaires ecclésiastiques*, *notaires de l'évêque* ou *épiscopaux*, ou de la cour épiscopale, ou *notaires jurés de l'officialité*, parce qu'ils prêtoient serment devant l'official.

La plupart des évêques avoient plusieurs *notaires*, & le premier d'entr'eux prenoit le titre de *chancelier*, même d'*archichancelier*: celui-ci dictoit aux *notaires* ; c'est de-là que vient la dignité de *chancelier* ; qui s'est encore conservée dans plusieurs églises cathédrales.

Les abbés avoient même leurs *notaires*, ainsi qu'il leur avoit été ordonné par un capitulaire de l'an 805.

Innocent III, qui siégeoit sur la fin du xij<sup>e</sup>. siècle, & au commencement du xiiij<sup>e</sup>, défendit qu'aucun prêtre, diacre ou sous-diacre, exerçât l'emploi de *tabellion* ; mais cela n'empêcha pas que les évêques & abbés ne prissent pour *tabellions* de simples clercs ; ceux des comtes même étoient aussi la plupart des ecclésiastiques, l'ignorance étant alors si grande, que les clercs étoient presque les seuls qui fussent écrire.

Il ne faut donc pas s'étonner si les *notaires* ecclésiastiques s'ingéroient de recevoir toutes sortes d'actes, même concernant les affaires temporelles.

Dans la suite les *notaires* royaux se plainquirent de ces entreprises. Dès 1421 ceux du châtelet de Paris obtinrent le 19 juin une sentence du prévôt de Paris, tant contre les *notaires* & *tabellions* apostoliques & impériaux, que contre ceux de l'évêque de Paris, qui défendit à tous ceux-ci de faire aucuns inventaires ni prises des biens, & aux officiaux de donner aucune commission à cet effet.

Charles VIII alla plus loin : il défendit, par un édit de l'an 1490, de faire passer ou recevoir aucun contrat par *notaires* impériaux, apostoliques ou épiscopaux, en matière temporelle, sur peine de n'être foi ajoutée auxdits instrumens, lesquels dorénavant seroient réputés nuls.

La facilité que chacun avoit d'obtenir en cour de Rome des commissions de *notaires apostoliques*, fit que le nombre de ces *notaires*

devint excessif. La plupart de ceux qui obtenoient ces commissions, étoient des personnes pauvres & indigentes, ou des serviteurs ou domestiques de gens d'église, lesquels commettoient divers abus dans l'exercice de cet emploi.

Dès le temps de François I, il en fut fait de grandes plaintes, même de la part des gens d'église & bénéficiers.

Ces plaintes ayant été réitérées devant Henri II, ce prince y pourvut par un édit du mois de septembre 1547, par lequel il ordonna que les baillis, sénéchaux & juges préfidiaux, de concert avec leurs conseillers, & par l'avis des gens du roi, arrêteroient & limiteroient, chacun dans leur juridiction, le nombre des *notaires apostoliques* qui seroit suffisant, & en quelles villes & lieux ils devroient faire leur résidence, qu'ils choisiroient les plus capables ; & que ceux qui seroient ainsi réservés seroient immatriculés au greffe de la juridiction dans laquelle ils seroient départis, pour recevoir dans l'étendue de cette juridiction toute procuration à résigner bénéfices, & autres actes dépendans de leur état.

Cet édit fut enregistré au grand-conseil séant à Melun, & publié au châtelet.

Henri II donna au mois de juin 1550, un autre édit appelé communément l'*édit des petites dates*, par lequel il ordonna entr'autres choses que l'on n'ajouteroit point foi aux procurations pour résigner, ni aux révocations d'icelles, prises de possession, & autres actes passés par les *notaires apostoliques*, à moins que ces officiers n'eussent été préalablement examinés & reçus par les archevêques ou évêques, leurs vicaires ou officiaux, & prêté serment entre leurs mains, & qu'ils n'eussent fait enregistrer leurs lettres aux greffes des cours des archevêques ou évêques, & des cours préfidiales, & déclaré leur nom, surnom, & le lieu de leur résidence, qu'ils seroient tenus de faire dans les villes & lieux les plus notables du diocèse, selon le département & nombre qui en seroit advisé.

Que les archevêques ou évêques seroient tenus dans trois mois après la publication de cet édit, d'arrêter, par l'avis de leur clergé, le nombre de ces *notaires*, auxquels il ne pourroit en être subrogé aucun que par mort ou par vacation, privation ou forfaiture.

ture, sans en augmenter; que si aucun de ces *notaires* étoit interdit par l'évêque, son vicaire ou official, l'interdiction seroit enregistrée.

Que ces *notaires* ne pourroient instrumenter que dans un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes qu'ils auroient recus.

Qu'il ne seroit point ajouté foi à leurs actes, à moins qu'ils n'y fissent mention de leurs qualités, & du lieu où ils auroient été immatriculés, & de celui de leur demeure.

Que dans les procurations pour résigner bénéfices, ils seroient tenus d'appeler deux témoins pour le moins, gens connus & domiciliés, non parens ni domestiques, & que ces témoins signeroient l'acte au cas que le résignant ne pût signer.

Enfin, que ces *notaires* seroient tenus de faire bon & loyal registre, tant des procurations pour résigner, que du temps qu'ils les auroient délivrées, combien de fois & à quelles personnes; qu'ils seroient tenus de remettre chaque année, dans le mois de janvier au plus tard, au greffe des archevêchés, dans lesquels ils auroient instrumenté, une copie signée de leur main, & un extrait collationné de leur registre, contenant tous les actes qu'ils auroient faits pendant l'année, tant procurations que révocations, & autres choses dépendantes d'icelles; qu'ils garderoient seulement leurs notes sur lesquelles ils auroient dressé leurs registres & extraits.

Cet édit fut enregistré au parlement.

Louis XIII, par un édit du mois de novembre 1637, leur défendit, à peine de faux, de délivrer aux parties les minutes des procurations pour résigner, & des autres actes qu'ils passoient en matière bénéficiale.

Louis XIV fut obligé de leur réitérer les mêmes défenses, par une déclaration du mois d'octobre 1691.

Cet abus ne laissa pas de continuer; il y avoit d'ailleurs plusieurs inconvénients dans la fonction de ces *notaires*, en ce que, suivant les anciennes ordonnances, les actes qu'ils recevoient n'emportoient point d'hypothèque, & n'étoient point exécutoires sous le scel de la juridiction ecclésiastique: de manière que c'étoient des actes imparfaits.

D'un autre côté, les *notaires* & huissiers

royaux, & ceux des seigneurs, expédioient la plupart des actes de leur compétence, concurremment avec les *notaires apostoliques*; de sorte que ces derniers ne trouvoient pas dans leur emploi de quoi subsister avec honneur.

Enfin, ces *notaires apostoliques* n'étant pas encore officiers en titre, ils n'avoient point de successeurs obligés de conserver leurs minutes.

Pour remédier à tous ces inconvénients, Louis XIV, par l'édit du mois de décembre 1691, créa en titre d'office formé & héréditaire dans chaque archevêché & évêché du royaume, terres & pays de son obéissance, des offices de *notaires royaux*, pour être tenus par les *notaires apostoliques* qui seroient établis dans les villes où il seroit jugé nécessaire, & dont le nombre seroit fixé par les états qui seroient arrêtés dans le conseil, suivant les avis des archevêques & évêques chacun dans leur diocèse.

L'édit attribue à ces *notaires royaux* & apostoliques le pouvoir de faire seuls, & privativement à tous autres *notaires* & tabellions, huissiers & sergens, toutes sortes de procurations à résigner bénéfices, ministries, commanderies, provisoreries, bourses, &c. révocations & significations d'icelles, démissions d'archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tous bénéfices & charges ecclésiastiques, & généralement tous les actes qui ont rapport aux bénéfices & fonctions ecclésiastiques, & qui sont détaillés dans cet édit.

Ils sont autorisés par ce même édit à faire concurremment avec les autres *notaires* & tabellions, les titres sacerdotaux, fondations de bénéfices, monastères, obits & autres prières & services divins; donations aux communautés ecclésiastiques, séculières & régulières, fabriques, confréries & hôpitaux; les baux à ferme, & sous-baux des biens d'église, les dévis & marchés des constructions, nouvelles réfections & réparations de bâtimens appartenans à l'église; les quittances des ouvriers, contrats de pension viagère promise à un couvent lors de l'entrée d'une fille en religion; les testamens des gens d'église, & l'inventaire des meubles trouvés après le décès des ecclésiastiques: & il est dit que quand le curé de la paroisse

ou son vicaire auront reçu un testament, ils en déposent la minute huit jours après le décès du testateur, dans l'étude d'un *notaire* royal & apostolique du diocèse, pour la grosse en être par lui expédiée.

Personne ne peut, suivant cet édit, exercer la fonction de *notaire apostolique*, sans être revêtu de l'un des offices de *notaires* royaux & apostoliques créés par cet édit.

Il est ordonné de faire registre des actes qu'ils auront reçus, & l'édit renouvelle les défenses qui leur avoient été faites d'instrumenter qu'en un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes.

L'édit ordonne encore qu'ils seront reçus après information de vie & mœurs, par les baillis & sénéchaux, ou juges royaux dans la juridiction desquels ils seront établis; & après qu'ils auront prêté serment devant le juge royal, il leur est enjoint de présenter leurs lettres de *notaires apostoliques* aux archevêques & évêques, leurs vicaires généraux ou officiaux, & de faire serment entre leurs mains, sans cependant qu'il soit besoin de nouvelle information de vie & mœurs.

Les archevêques & évêques, & leurs officiers ne peuvent néanmoins, sous prétexte de ce serment ni autrement, s'attribuer la connoissance de l'exécution des actes qui se sont passés par les *notaires* royaux & apostoliques, & prétendre aucune juridiction autre que celle qui leur appartient de droit, suivant les ordonnances.

Les charges de *notaires apostoliques* créées pour le diocèse de Paris en vertu de l'édit de 1691, ont été réunies aux charges des *notaires* au châtelet de Paris, par l'édit du mois de février 1693, enregistré au parlement. C'est pourquoi les *notaires* du châtelet reçoivent dans le diocèse de Paris les actes qui, suivant l'édit de 1691, doivent être passés devant les *notaires royaux & apostoliques*. L'édit de 1693, n'excepte de cette règle que les résignations des bénéfices que tous les *notaires* royaux du diocèse de Paris peuvent recevoir chacun dans leur district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris, & au-delà pour les personnes qui y sont domiciliées, comme on le pratiquoit avant l'édit de 1691.

Dans quelques autres diocèses, les offices de *notaires* royaux apostoliques ont été pareillement réunis aux offices de *notaires* royaux

seculiers du même lieu; dans d'autres diocèses il ont été acquis seulement par les *notaires* de certaines villes, qui exercent seuls les fonctions de *notaires apostoliques* dans tout le diocèse.

Enfin, dans quelques endroits le clergé a acquis ces offices de *notaires royaux apostoliques*, & les fait exercer par commission.

Il y a encore des ecclésiastiques qui ont le titre de *notaires apostoliques*; ce sont des missionnaires qui tiennent leurs pouvoirs immédiatement du St. siege, pour aller prêcher la foi dans les pays des infidèles, tels que la Chine, la Cochinchine, Tonquin, Siam, & autres pays orientaux. Le pape leur donne aussi ordinairement le titre de *notaires apostoliques*; & Louis XIV, par une déclaration du 8 janvier 1681, enregistrée au parlement de Paris, a permis à ces missionnaires qui sont *notaires apostoliques*, de faire toutes les fonctions de *notaire* royal, & a ordonné que les contrats, testaments, & autres actes qui seroient par eux reçus dans ces pays, seroient de même force & vertu que s'ils étoient passés devant les *notaires* du royaume.

Sur les *notaires apostoliques*, voyez Joly, Fevret, d'Héricourt, Brodeau sur Louet, lettre N, somm. 5; les mémoires du clergé, & ci-après *Notaire commun*, *épiscopal de l'évêque*, *Notaire impérial*. (A)

NOTAIRES-ARPEUTEURS-ROYAUX, furent créés par édit du mois de mai 1702, dans toutes les juridictions royales. C'étoient des offices en vertu desquels le pourvu pouvoit faire la fonction de *notaire* avec celle d'arpenteur. Ils ont depuis été supprimés.

NOTAIRE AUDIENCIER. On joignoit ainsi autrefois le titre de *notaire* avec celui d'*audiencier*, pour désigner l'*audiencier* de la chancellerie de France, parce qu'il étoit tiré du college des *notaires* ou secrétaires du roi: ce qui fait qu'encore aujourd'hui il jouit des mêmes privilèges que les secrétaires du roi. Voyez à la lettre G l'article *Grand-Audiencier*.

Il est ainsi appelé dans des lettres de Charles V, alors régent du royaume, en date du 18 mars 1357.

NOTAIRES AUTHENTIQUES. On donne quelquefois ce titre aux *notaires* des seigneurs, pour les distinguer des *notaires* royaux. Ce surnom d'*authentique* vient probablement de



ce que les obligations qu'ils reçoivent sont passées sous le scel du seigneur, qu'on appelle simplement *scel authentique*, pour le distinguer du scel royal. Fevret, en son traité de l'abus, *liv. IV, ch. iv, n. 16*, dit que si les évêques ou leurs officiaux avoient interdit ou suspendu de leurs charges les *notaires royaux* ou *authentiques*, il y auroit abus.

NOTAIRE des *Bayles & conseils* dans le Languedoc, étoit le greffier de ces juges, de même que les greffiers des autres tribunaux étoient aussi alors qualifiés de *notaires*. Voy. le *recueil des ordonnances de la troisième race*, où il s'en trouve nombre d'exemples.

NOTAIRES DES CAPITOUIS de *Toulouse*; ces officiers prétendoient, par privilège impérial, avoir le droit de créer des *notaires* qui auroient la faculté d'instrumenter par-tout, & concevroient leurs actes en cette forme : *Ego talis notarius auctoritate imperiali & dominorum de capitulo*; mais les officiers royaux empêchèrent cette entreprise sur les droits du roi; & Benedict, sur le chapitre *raynutius in verbo uxorem decis. n. 580*, dit que de son temps (il écrivoit au commencement du xvj<sup>e</sup>. siècle), ces *notaires* de Toulouse n'usoient plus de ces termes, *auctoritate imperiali*, mais qu'ils se qualifioient seulement *notaires constitués auctoritate dominorum de capitulo*. Voy. Fevret en son traité de l'abus, *liv. XI, c. iv, n. 14*, & ci-devant NOTAIRE APOSTOLIQUE, & ci-après NOTAIRE IMPÉRIAL.

NOTAIRES DE LA CHAMBRE ou de la *chambre apostolique*, lesquels se qualifient en latin *secrétaires de la chambre*, sont des officiers de la chambre apostolique qui reçoivent & expédient les actes qui émanent de cette chambre, & notamment les bulles & provisions pour les bénéfices. Le banquier qui est ordinairement porteur de la procuration, a le choix de faire mettre le consens par le *notaire* de la chancellerie, ou par un de ceux de la chambre apostolique, qui l'expédient en la même forme, si ce n'est que les *notaires* de la chambre comptent l'année depuis la nativité de notre Seigneur, au lieu que le *notaire* de la chancellerie compte l'année depuis l'incarnation.

NOTAIRE DE LA CHANCELLERIE ROMAINE est un officier unique, lequel reçoit les actes de consens & les procurations des

résignations, révocations, & autres actes semblables. C'est lui qui fait l'extension du consens au dos de la signature, qu'il date *ab anno incarnationis*, c'est-à-dire de l'année après l'incarnation, qui se compte du mois de mars, trois mois après la Nativité. Ce *notaire* se qualifie *député de la chancellerie* & signe en ces termes au bas de l'extension du consens, *est in cancellaria N. deputatus*. Voy. le *traité de l'usage & pratique de la cour de Rome*, par Castel, *tome I, pag. 46*. Voy. aussi ci-devant NOTAIRE DE LA CHAMBRE.

NOTAIRE AU CHATELET, est un *notaire* royal reçu & immatriculé dans un siege qui a le titre de *châtelet*, comme les *notaires au châtelet* de Paris, ceux du *châtelet* d'Orléans, du *châtelet* de Montpellier, &c.

L'établissement des *notaires au châtelet* de Paris est sans doute aussi ancien que le tribunal dont ils sont membres.

Sous la première race de nos rois, la justice étoit rendue au châtelet par un comte; sous la seconde race, depuis 884, par un vicomte; & sous la troisième race, depuis l'an 1032, elle commença d'être rendue par un prévôt.

Les capitulaires ordonnoient aux comtes d'avoir sous eux des *notaires*: ainsi l'on ne peut douter que les comtes de Paris & les vicomtes, qui étoient comme leurs lieutenans, avoient des *notaires* pour recevoir & expédier les actes de leurs juridictions, mais ces *notaires*, qui servoient de greffiers ou secrétaires aux magistrats du châtelet, n'étoient que des personnes privées: on se servoit alors rarement de leur ministère pour recevoir des conventions; l'ignorance étoit alors si grande, que peu de personnes savoient écrire. C'est pourquoi la plupart des conventions étoient verbales; ou si on les rédigeoit par écrit, on se contentoit d'y appeler plusieurs témoins pour les rendre plus authentiques; & lors même qu'on appeloit un *notaire* pour les écrire, elles n'étoient toujours regardées que comme écritures privées, à moins qu'elles n'eussent été mises *apud acta*, comme nous l'avons déjà observé en parlant des *notaires* en général.

Le pere Mabillon, dans sa *diplomatique*, atteste qu'il n'a trouvé aucun acte passé devant *notaire* comme officier public, avant

l'an 1270, & il y a tout lieu de présumer que les *notaires* de Paris furent les premiers établis en titre d'office.

Le commissaire la Mare, en son traité de la police, liv. I, tit. XVII, dit que comme nos rois appliquoient à leur profit ce qui étoit payé au prévôt de Paris pour les expéditions des *notaires*, & que ce magistrat étoit obligé d'en rendre compte, S. Louis voulant débarrasser le prévôt de Paris de ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la finance, créa 60 *notaires* en titre d'office, pour recevoir les actes volontaires de sa juridiction. Il avance ce fait sur la foi de Joinville, en son histoire de S. Louis, de la chronique de S. Denis; Nicolas Gilles & Gaguin, hist. de S. Louis; & de Loyseau, en son traité des offices, liv. II, ch. iv, & liv. III, ch. j.

Il observe encore que suivant les ordonnances qui furent faites dans la suite touchant la fonction de ces officiers, pour rendre leurs actes exécutoires & authentiques sans avoir recours au magistrat, ils étoient obligés, 1<sup>o</sup> d'être assidus dans leurs fonctions; 2<sup>o</sup>. de ne passer aucun acte que dans le châtelet, où ils avoient une salle pour mettre leurs bureaux; 3<sup>o</sup>. d'intituler tous leurs actes du nom du magistrat, & de ne parler d'eux qu'en tierce personne; 4<sup>o</sup>. les deux qui avoient reçu l'acte devoient le porter ensemble au scelleur, qui avoit aussi son bureau proche leur salle, afin que sur leur témoignage cet officier y apposât, sous l'autorité du prévôt de Paris, le sceau de la juridiction; 5<sup>o</sup>. enfin ils devoient sur leurs émolumens en payer au roi les trois quarts, que cet officier remettoit ensuite au receveur du domaine, pour en compter à la chambre des comptes.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, M. Langlois, dans son traité des droits, privilèges & fonctions des *notaires* au châtelet de Paris, n'a point voulu entreprendre de fixer l'époque de leur établissement; il s'est contenté de dire qu'il y a tout lieu de présumer qu'ils sont environ de même date que la juridiction dont ils sont membres, qui est l'une des plus anciennes du royaume.

Il avoue que les titres qu'ils ont dans leurs archives, ne remontent qu'à 1000; mais il observe que dès l'an 1384 leur établissement étoit qualifié d'*immémorial*; comme il paroît par un arrêt du parlement du 20 juillet de

ladite année, contenant que de toute ancienneté les *notaires* avoient été ordonnés & établis au châtelet, pour les affaires volontaires d'entre les parties.

On peut encore ajouter que Philippe-le-Bel, qui commença à regner en 1285, dit dans un mandement de l'an 1300, que depuis long-temps, *dudum*, il avoit reconnu les inconvéniens qui résultoient de la multitude des *notaires* au châtelet, ce qui fait juger que leur établissement étoit déjà fort ancien, puisque leur nombre s'étoit accru à tel point que depuis long-temps on songeoit à le réduire.

Il falloit que ce nombre fût bien excessif, puisque Philippe-le-Bel crut qu'il suffisoit d'en réserver soixante, comme il ordonna par douze lettres patentes ou mandemens, adressés au prévôt de Paris, des années 1300, 1301, 1302, 1303 & 1304.

M. de Lauriere dans une note sur le troisieme de ces mandemens, dit que le prévôt de Paris étoit contrevenu à l'ordonnance, & que ce fut ce qui occasionna le troisieme mandement; on voit par-là qu'ils étoient commis par le prévôt de Paris, mais on ne le laissa pas le maître de disposer seul de ces places.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance du mois de mai 1313, ordonna que comme il y avoit plusieurs *notaires* au châtelet qui n'avoient pas les qualités & capacités requises, qu'ils seroient ôtés par les commissaires à ce députés, lesquels y mettroient des personnes capables, & que lesdits députés suspendroient tout présentement de leur office, ceux contre lesquels il y auroit des preuves des faits dont il y avoit des plaintes contre eux.

Philippe de Valois ordonna au mois de février 1327, qu'en cas de vacation de l'un de ces 60 offices, soit par mort ou autrement, qu'il y seroit pourvu de sujets capables par le chancelier, lequel appelleroit à cet effet avec lui, quatre conseillers au parlement, & le prévôt de Paris. Il est dit un peu plus loin dans la même ordonnance, que les *notaires* étoient mis par le prévôt de Paris; mais cela doit s'entendre relativement à ce qui précède: présentement ils sont pourvus par le roi, de même que tous les autres *notaires* royaux.

Depuis 1304 leur nombre a été augmenté à différentes fois , & enfin fixé à cent treize , par lettres patentes de Louis XIII , du mois d'octobre 1639 , registrées au parlement le 24 novembre de la même année.

Leurs offices sont casuels , & sujets au paiement du prêt & de la paulette , en conséquence de quoi ils ont été déchargés , par arrêt du conseil du 19 juin 1703 , du droit qui leur étoit demandé pour confirmation de l'hérédité des offices , établis par édit d'août 1701 , nonobstant la réunion qui leur avoit été faite des fonctions de greffiers , des conventions & des *notaires* apostoliques , dont les offices avoient été créés héréditaires ; & quoique par édit de novembre 1708 , tous les offices des *notaires* royaux aient été rendus héréditaires , ceux des *notaires du châtelet* de Paris en ont été exceptés par un autre édit du mois de décembre suivant.

Louis XIV , ayant par édit du mois de mars 1673 , créé pour la ville de Paris , vingt conseillers de sa majesté , greffiers de conventions , supprima ensuite le titre de ces 20 offices , & en réunit les fonctions aux cent treize *notaires du châtelet* de Paris , par autre édit du mois d'août suivant.

Le roi déclara par ce second édit , qu'il se portoit d'autant plus volontiers à ces suppression & réunion , qu'il trouvoit par ce moyen occasion de témoigner aux cent treize *notaires* du châtelet de Paris , l'estime particulière qu'il faisoit de la bonne conduite qu'ils tiennent dans l'exercice de leurs offices , en leur donnant des marques d'honneur qui les distinguent des autres *notaires* du royaume , & pour cet effet leur attribua la qualité de conseillers du roi , à chacun d'eux & à leurs successeurs.

Ce titre leur a été confirmé en dernier lieu , par des lettres patentes du mois d'avril 1736 , registrées en parlement.

Anciennement ils ne gardoient point de minutes de leurs actes ; & les délieroient en brevet. Charles VII leur ordonna le premier décembre 1437 , de tenir registres de leurs actes , pour être lesdits registres remis à leurs successeurs.

Cela n'eut pourtant pas alors d'exécution , puisque l'ordonnance de Louis XII assujettissant tous *notaires* & tabellions à faire registre de leurs actes , en excepte les *notaires* du

châtelet de Paris. Mais depuis ils se sont conformés à l'ordonnance de 1539 , qui l'enjoint à tous *notaires*.

Depuis qu'ils ont commencé à retenir minute de leurs actes , ces minutes sont demeurées en leur possession ; & Henri III , ayant créé en 1575 des *notaires* gardes-notes , ceux qui avoient été créés pour Paris furent unis aux *notaires du châtelet*.

Ils ont aussi le titre de garde-scel de sa majesté , en conséquence de divers édits des premiers décembre 1691 & novembre 1696 , qui avoient créé des offices de gardes-scel , & d'autres édits du mois de février 1693 & décembre 1697 , qui ont uni ces offices aux cent treize *notaires du châtelet*.

François I , ayant créé en 1542 , des tabellions dans toutes les juridictions royales , pour grossier les actes des *notaires* , ceux du châtelet en furent exceptés par une déclaration du 6 juillet 1543 , & ils furent maintenus dans le droit de faire expédier leurs grossiers par leurs clercs.

Il fut créé par Louis XIV , au mois de mars 1673 , vingt offices de conseillers du roi , greffiers des arbitrages , compromis , syndicats & directions des créanciers , sous le titre de greffiers des conventions , avec la qualité & fonction de *notaires* garde-notes & tabellions , & la faculté de passer toutes sortes d'autres actes ; mais le titre de ces offices fut supprimé par édit du mois d'août suivant , & les attributions & fonctions réunies aux *notaires du châtelet* , ce qui leur a été confirmé par un autre édit du mois d'avril 1735.

Enfin les *notaires du châtelet* réunissent aussi la fonction de *notaire* royal apostolique , le roi ayant , par édit du mois de février 1693 , éteint le titre des offices de *notaires* apostoliques qui avoient été créés pour le diocèse de Paris , suivant l'édit du mois de décembre 1691.

Les *notaires* du châtelet de Paris jouissent de plusieurs droits & privilèges.

La compatibilité de la noblesse avec leurs fonctions a été reconnue en leur faveur , par l'édit du mois d'août 1673 , & par celui du mois d'avril 1736.

Ils sont en la sauve-garde du roi , eux , leurs biens & domestiques , ce qui leur fut confirmé par des lettres de Charles VI de l'année 1411.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, tant en leurs maisons de Paris, qu'en celles de la campagne, même du logement des troupes de la maison du roi, comme aussi du logement des officiers de la cour & suite de sa majesté.

Divers édits leur ont aussi attribué l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde & autres charges publiques.

Ils jouissent du droit de garde gardienne, & leurs causes soit en demandant ou défendant, sont commises en première instance au châtelet, & par appel au parlement; même les causes criminelles concernant leur ministère & les fonctions de leurs offices.

Les douze plus anciens en réception, successivement, ont droit de *committimus* aux requêtes du palais.

L'édit du mois d'août 1713, leur a attribué à chacun un minot de franc-salé, & à ceux d'entr'eux qui en vendant leurs offices obtiendroient des lettres d'honoraires, comme aussi aux veuves de ces officiers & honoraires.

Ils ont droit d'instrumenter tant en matière civile que bénéficiale, dans tout le royaume, lorsqu'ils en sont requis; mais ils ne peuvent s'habituer ou faire leur résidence ailleurs qu'en la ville de Paris pour l'exercice de leurs offices.

Ils ont le droit exclusif de recevoir, tant en la ville que dans toute l'étendue du diocèse de Paris, tous les actes de matière bénéficiale, à l'exception seulement des résignations de bénéfices, qui peuvent être reçues par tous *notaires* royaux, chacun dans son district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris & au de-là, pour les personnes qui s'y trouvent domiciliées.

Eux seuls peuvent dans la ville & fauxbourgs de Paris, faire tous compromis, recevoir les sentences arbitrales, tenir registre des délibérations des syndicats & directions de créanciers, & recevoir les ordres & distributions de deniers émanés de ces directions.

Ils ont de plus le droit de recevoir & passer seuls, & à l'exclusion de tous autres, tous contrats & actes volontaires, tant entre majeurs qu'entre mineurs, en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.

La confection des inventaires & récole-

mens, ainsi que des comptes, liquidations & partages volontaires, tant entre majeurs que mineurs, leur appartiennent à l'exclusion de tous autres officiers, dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ils ont été confirmés dans ce droit, par deux arrêts de règlement du parlement de Paris, des 15 mars & 23 août 1752, dont le dernier est contradictoire avec les commissaires.

Ce sont eux, lors des inventaires, qui reçoivent le serment, tant de ceux qui représentent les effets que de ceux qui en font la prise.

On a tenté plusieurs fois d'assujettir leurs actes à la formalité du contrôle, comme ceux des autres *notaires*; mais ils n'y ont pas été sujets long-temps, à cause du préjudice notable que cette formalité apportoit au commerce des affaires & du secret des actes les plus importants, & lorsque ce droit fut rétabli en 1722, il n'eut lieu que jusqu'en 1723, qu'il fut commué en un droit de marque sur le papier dont se servent les *notaires* de Paris. Voy. *Papier timbré*.

On a pareillement dispensé les *notaires* de Paris de faire insinuer eux-mêmes les actes qui y sont sujets.

Il y auroit encore bien d'autres choses à observer au sujet des *notaires au châtelet* de Paris, mais dont le détail nous meneroit trop loin; ceux qui voudroient s'instruire plus à fond de ce qui les concerne, peuvent consulter le traité qui a été fait sur leurs droits, privilèges & fonctions, par M. Langlois *notaire*, où l'on trouve tous les édits, arrêts & réglemens, notamment les lettres en forme d'édit, portant confirmation de tous leurs droits & privilèges du mois d'avril 1736, registrées le 13 août suivant.

Les *notaires au châtelet* d'Orléans & ceux du châtelet de Montpellier, ont comme ceux de Paris, le droit d'instrumenter dans tout le royaume, avec cette différence seulement qu'ils ne peuvent instrumenter à Paris; au lieu que les *notaires* de Paris peuvent instrumenter à Orléans & à Montpellier. Voyez la Lande sur la coutume d'Orléans. (A)

NOTAIRES COMMUNS ou ÉPISCOPAUX *notarii communes ordinarium*; on entendoit autrefois par-là les *notaires épiscopaux*, que l'on appeloit ainsi pour les distinguer des *notaires apostoliques*, qui n'étoient alors au-

tres

tres que ceux commis par le pape. Voyez Dumoulin en ses notes sur l'édit des petites dates ; Ragueau , en son indice , au mot notaire ; Fevret , trait. de l'abus , liv. IV , iv , n. 15 & 16.

*Notaires des comtes.* Anciennement chaque comte ou gouverneur d'une province ou d'une ville avoit , de même que les évêques & les abbés , son notaire , cela leur fut même ordonné par un capitulaire de l'an 805. Voyez ce qui est dit ci-devant à l'article Notaire des Abbés.

*Notaires des comtes Palatins , ou simplement Notaires Palatins.* Il y a dans l'Empire un titre de *comtes palatins* qui n'a rien de commun avec celui des princes palatins du Rhin , c'est une dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres , & selon le pouvoir que leur donnent les lettres-patentes de l'Empire ; ils peuvent créer des notaires , légitimer des bâtards , &c. Mais , dit un auteur qui a écrit sur les affaires d'Allemagne , comme on ne respecte pas beaucoup ces comtes , on considère encore moins leurs productions , qui sont souvent vénales aussi bien que la dignité même. Voyez le tableau de l'Empire germanique , pag. 107.

Le pape fait aussi des comtes palatins auxquels il donne pareillement un pouvoir très-étendu , & entr'autres choses de créer des notaires ayant pouvoir d'instrumenter partout ; mais ces notaires ne sont point reconnus en France , & l'on voit dans les arrêts de Papon , titre des légitimations , que Jean Navar , chevalier & comte palatin , fut condamné par arrêt du parlement de Toulouse , prononcé le 25 mai 1462 , à faire amende honorable & demander pardon au roi pour les abus par lui commis en octroyant en France légitimation , notariat , & autre chose dont il avoit puissance du pape contre l'autorité du roi , & que le tout fut déclaré nul & abusif.

Il est parlé de ces notaires palatins dans l'édit de François I , du mois de novembre 1542 , où ils sont distingués des notaires impériaux. (A)

*Notaires de la Cour ;* c'étoit le nom que l'on donnoit anciennement aux notaires & secrétaires du roi servans près du parlement ou de quelque autre cour souveraine ; on ne les appelle plus présentement que secrétaires

du roi près les cours. Voyez Secrétaire du Roi.

*Notaire de cour d'église.* On comprenoit sous ce terme tous les notaires ecclésiastiques , savoir tant les notaires apostoliques qui étoient établis en France de l'autorité du pape , que les notaires épiscopaux établis de l'autorité de l'évêque , & qui prêtoient serment en l'officialité , pour quoi on les appeloit aussi notaires jurés de l'officialité. Voyez Notaire apostolique.

*Notaire de la cour épiscopale ;* c'étoient ceux qui étoient institués par l'évêque dans son diocèse. Voyez ci-devant Notaire apostolique.

*Notaire de cour laïc ;* c'est un notaire royal laïc ou un notaire de seigneur : ce titre est opposé à celui de notaire de cour d'église ou apostolique. V Fevret , traité de l'abus.

*Notaire du dauphin ou du Dauphiné ,* appelé aussi notaire delphinal , ou notaire de l'autorité delphinale , étoit un de ceux qui étoient établis en Dauphiné de l'autorité du dauphin avant que cette province eût été cédée par Humbert II à Philippe de Valois. Il y eut aussi depuis de ces notaires qui tenoient leurs provisions du roi ou du gouverneur du Dauphiné ; il est parlé de ces notaires de l'autorité delphinale dans plusieurs anciennes ordonnances. Voyez le recueil des ordonnances de la troisième race.

Quelques-uns joignoient au titre de notaire delphinal celui de notaire impérial ; d'autres y joignoient aussi les titres de notaire royal & apostolique.

Suivant un règlement qui fut fait pour l'administration de la justice en Dauphiné , & confirmé par Charles VI , le 12 juillet 1409 , les notaires delphinaux faisoient serment d'être fideles au dauphin & à ses officiers , de ne point révéler à personne les secrets de l'Empire & du Dauphiné , de donner avis au dauphin , ou à son conseil delphinal de tout ce qui intéresseroit le dauphin , & de le coucher par écrit , tout au long & sans & cætera : ils promettoient aussi de mettre au net dans douze jours , à compter de la réception , tous les testamens , codiciles , donations à cause de mort , & tous contrats & actes entre vifs , avec leurs notes & protocoles ; de donner avis à l'évêque ou à son vicaire des legs pieux dans deux mois , à compter du décès du tes-

tateur ; de ne point vexer les fujets pour leurs écritures ni pour celles des autres , & de ne point permettre qu'aucun fût opprimé directement ni indirectement ; de n'écrire aucuns actes sur du papier vieux ou usé mais sur du parchemin blanc & neuf ; d'écrire fidèlement , & de conserver de même les testamens , codicilles , donations à cause de mort , les dépositions des témoins , & autres choses qui appartenoient à leur office , de ne révéler à personne les choses secrètes avant le temps ; d'avoir soin des affaires des veuves & autres personnes misérables ; de l'entretien des ponts , chemins publics , & hôpitaux ; enfin d'exercer loyalement l'office de *notaire* sans agir par des vues d'intérêt ni par aucun mouvement de haine ou d'affection particulière.

On connoît par la forme de ce serment quelles étoient alors les fonctions de ces *notaires*. Voyez le recueil des ordonnances de la troisième race , notamment le tome IX , pag. 456.

*Notaires domestiques*, *notarii domestici*, c'étoient des secrétaires particuliers que les empereurs romains avoient pour les affaires de leurs maisons , à la différence des *notaires tribuns* & des *notaires prétoriens* qui étoient pour les affaires publiques. Voyez Panciroli, in *noticiâ imperii* ; le Glossaire de Ducange , au mot *notarii*. Voyez ci-après *Notaires prétoriens* & *Notaires tribuns*.

*Notaire ecclésiastique*, signifie tout *notaire* établi , soit par le pape ou par l'évêque dans son diocèse , pour recevoir les actes concernant les bénéfices & matières ecclésiastiques.

Ils étoient autrefois de deux sortes dans le royaume , savoir les *notaires apostoliques* , par lesquels on n'entendoit alors que ceux qui étoient commis par le pape , & les *notaires communs* ou *épiscopaux* , qui étoient commis par les évêques chacun dans leur diocèse. Voyez ci-devant *Notaire apostolique*.

*Notaire épiscopal* ou *commun* , étoit un *notaire* ecclésiastique commis par un évêque ou archevêque , pour recevoir dans son diocèse les actes concernant les matières bénéficiales & ecclésiastiques. Voyez ci-devant *Notaire apostolique*, *Notaire commun*, &

*Notaire ecclésiastique* , & ci-après , *Notaire de l'évêque*.

*Notaires des évêques* , anciennement ces officiers n'étoient pas des *notaires* publics destinés à recevoir des actes dans le sens que nous entendons aujourd'hui le terme de *notaire* ; c'étoient des ecclésiastiques que l'évêque choisissoit pour ses secrétaires , & qui , outre la fonction de scribes , en remplissoient encore d'autres auprès de lui , comme de porter sa crosse , de porter devant lui des cierges allumés. Voyez la vie de S. Césaire d'Arles , par Mellianus , & le gloss. de Ducange , au mot *notarii episcoporum*.

Ces *notaires* ou secrétaires pouvoient bien être les mêmes que les évêques établissoient dans leur diocèse pour écrire les actes des martyrs , & qui par succession de temps s'adonnerent à recevoir tous les actes concernant les matières spirituelles & ecclésiastiques , d'où sont venus les *notaires apostoliques épiscopaux* , c'est-à-dire , institués par l'évêque. Voyez ci-devant *Notaires apostoliques*. (A)

*Notaires des foires de Brie & de Champagne* ; il y avoit anciennement des *notaires* ou tabellions établis pour recevoir les contrats qui se passoient entre les marchands fréquentans les foires de Brie & de Champagne. Pendant le cours de ces foires , il falloit que le nombre de ces *notaires* fût d'abord bien considérable , puisque Philippe V, par des lettres du mois de juin 1317, le réduisit à 40. Philippe de Valois , dans son ordonnance du mois de décembre 1331 touchant les foires de Champagne & de Brie , voulant que les maîtres de ces foires connussent la suffisance des *notaires des foires* , & que l'on ne commit à cet office que les plus capables , ordonne que quand le *siège* d'un *notaire* de ces foires vaqueroit par mort ou autrement , les maîtres des foires en leur loyauté y établissent des personnes convenables & suffisantes , & qu'ils auroient la correction de ces *notaires* présens & à venir , quant à leur destitution s'ils méfaisoient , & l'institution d'iceux quand le cas écheroit sans en prendre pour ce aucun profit , & qu'ils n'établissent sur leur serment personne qui ne fût capable , soit par prière ou affection. Il ordonna aussi qu'il y auroit dans ces foires deux tabellions pour recevoir les contrats

d'Italien à Italien , au lieu que Charles IV en 1327 , avoit ordonné qu'il n'y en auroit qu'un. Voyez *Notaire des Italiens*.

Le même Philippe de Valois , au mois de juillet 1344 , ordonna que le nombre des quarante *notaires* ne seroit point augmenté ; que quand le *lieu* d'aucun d'eux vaqueroit , que les gardes des foires en auroient le don , & y mettroient personne capable par élection & par serment ; que des premiers *notaires* qui y seroient établis , l'on en seroit quatre bons *clercs* & bons *notaires* suffisans pour écrire en françois & en latin par tout pays ; que si les gardes y mettoient d'autres personnes , ou en recevoient en conséquence des lettres du roi , le don ou réception seroit de nulle valeur ; enfin que ces *notaires* obéiroient aux gardes des foires , & au chancelier & gardes de scel de ces foires.

Les *notaires des foires* étoient obligés d'exercer leur office en personne , & ne pouvoient le vendre à moins qu'ils n'y fussent autorisés par les gardes. (A)

*Notaires de France*. On donnoit anciennement cette qualité aux secrétaires du roi & greffiers du conseil. Voyez ci-devant au mot CONSEIL DU ROI , l'article des greffiers du conseil.

*Notaires garde-notes* , sont ceux qui , par le titre de leur office , ont droit de garder les notes , minutes , registres & protocoles de leurs prédécesseurs. Anciennement après le décès de tous les *notaires* même royaux , leurs veuves & héritiers gardoient les minutes , ou les donnoient à ceux qu'ils jugeoient à propos. L'ordonnance d'Orléans enjoignit aux juges des lieux de faire inventaire des notes , registres & protocoles des *notaires* décédés dans leur ressort , pour être ces notes , registres & contrats remis ès mains des greffiers des lieux , afin de les grossoyer & délivrer aux parties moyennant salaire raisonnable. Cette ordonnance n'ayant point été exécutée , Henri III , par l'édit du mois de mai 1575 , créa dans chaque bailliage , sénéchaussée & siege royal , un certain nombre de *notaires garde-notes* , pardevers lesquels , aussi-tôt après le décès des *notaires* du ressort où ils auroient été institués & établis , les veuves & héritiers seroient tenus de remettre toutes notes , minutes , protocoles & registres qui seroient en leur possession , tant

de la pratique du défunt que des autres pratiques qu'ils auroient acquises de leur vivant des autres *notaires*. Cet édit ne fut enregistré que sous les modifications que le nombre des garde-notes seroit certain & déterminé , qu'ils ne seroient point établis dans les lieux où il y avoit des tabellions créés ; que l'émolument des veuves & héritiers des *notaires* décédés seroit de la moitié ; que l'autre appartendroit au garde-note ; que le *notaire* vivant qui auroit résigné ne seroit point tenu de porter ses notes & protocoles aux garde-notes , & qu'il expédieroit ce qu'il auroit reçu avant sa résignation ; enfin que les garde-notes ne seroient point exempts de tutelle. Les *notaires* de Paris & des autres villes ayant formé des oppositions à la réception de ceux qui avoient été pourvus de ces offices de garde-notes , le roi , par arrêt & lettres-patentes du 12 décembre 1577 , unit les garde-notes créés pour Paris aux offices de *notaires*. Il fit la même chose pour les *notaires* royaux des autres villes par l'édit du mois d'avril 1578 , au moyen de quoi tous les *notaires* royaux sont présentement *notaires garde-notes* , à l'effet de garder les notes & minutes de leurs prédécesseurs & d'en délivrer des expéditions. Voyez le recueil des offices de Joly , tome IV , liv. III , tit. 41.

Il fut aussi créé huit offices de *notaires garde-notes* en la cour & suite du roi par l'édit du mois de décembre 1637 , mais ces offices ont été supprimés. (A)

*Notaire greffier*. On donnoit anciennement ce titre à ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui exerçoient la fonction de greffier dans quelque cour , mais plus souvent on ne les appeloit que *notaires*. Voy. *Greffier & Secrétaire du roi*.

*Notaire de l'hôtel du roi*. On donnoit quelquefois ce titre aux *notaires* & secrétaires du roi , comme on voit dans diverses lettres , entr'autres dans celles de Charles VI du 19 octobre 1406 , contenant un règlement sur l'état & office des *clercs notaires* de son hôtel. Voyez le recueil des ordonnances de la troisième race , tome IX , pag. 152.

*Notaire impérial* ou de l'autorité impériale , est un *notaire* commis par l'empereur. Il y avoit anciennement en France des *notaires impériaux* qui ne tenoient leur pouvoir que de l'empereur ; & néanmoins dans

l'usage on avoit toléré qu'ils instrumentassent dans le royaume. Il y en avoit pareillement en Angleterre & en Espagne, & ces *notaires* prétendoient avoir droit d'instrumenter par-tout : ils se fondoient sur le principe rapporté par Balde, de *tabellionibus*, n. 32, que ceux qui ont *merum imperium*, pouvant exercer par-tout leur juridiction volontaire, leurs *notaires* pouvoient aussi par-tout recevoir des actes entre tous ceux qui veulent bien avoir recours à eux. Ces *notaires impériaux* prenoient le titre de *notaire public & impérial*, comme on voit dans le *recueil des ordonnances de la troisième race*, tome V, pag. 55 ; & dans Bacquet, tome II, pag. 551, édition de 1744. Le pape commettoit aussi de même en France des *notaires apostoliques*, & en faisoit commettre par ses comtes palatins. Il fut jugé au parlement de Paris le 17 mai 1415, qu'une procuration passée par un *notaire* ou *tabellion apostolique* ou *impérial* étoit bonne en cour laïque, quand la partie étoit du pays de l'empereur. *Bibliot. de Bouchel.*

Il y avoit en quelques endroits des *notaires* qui, pour réunir en leur personne un pouvoir plus étendu ; étoient tout à la fois *notaires apostoliques*, *impériaux* & *royaux*, tel que celui qui reçut des lettres du mois d'août 1367, rapportées dans le *recueil des ordonnances de la troisième race*.

On fit depuis attention que l'empereur n'ayant aucun pouvoir en France, les *notaires* par lui commis ne pouvoient faire dans le royaume aucun acte, même de juridiction volontaire. C'est pourquoi Charles VIII en 1490, défendit à tous sujets laïcs de passer ou faire recevoir leurs contrats par *notaires impériaux*, *apostoliques* ou *épiscopaux*, en matière temporelle ou profane, sur peine de n'être foi ajoutée auxdits instrumens, lesquels dorénavant seroient réputés nuls & de nulle force & vertu.

Dans la suite, on n'a plus souffert aucunement que les *notaires impériaux* reçussent en France aucun acte. Voyez le *glossaire de Ducange*, au mot *notarii apostolici & imperiales* ; & celui de M. de Lauriere, au mot *notaires aux notes*, p. 251 ; & ci-devant *Notaires des capitouls*. (A)

*Notaires-instrumentaires*. M. Brillon, en son *dictionnaire des arrêts*, au mot *notaire*, pag. 591 & 592, col. 2, appelle

ainsi ceux dont les fonctions se bornent à la rédaction & expédition des contrats, pour les distinguer des *notaires du roi* & de ceux des cours.

*Notaires des Italiens*. Les anciennes ordonnances portant règlement pour les foires de Brie & de Champagne, avoient accordé qu'il y auroit un ou deux *tabellions* pour recevoir dans ces foires les contrats d'Italien à Italien, & non entr'autres personnes. Charles-le-Bel, en 1327, ordonna qu'il n'y auroit qu'un *tabellion* à cet effet : Philippe VI en 1331, en établit deux. Ces contrats ne pouvoient être mis à exécution par mandement des foires.

Les *notaires du roi* ou *publics de la province de Languedoc*, *regis vel publici*, furent assujettis par l'ordonnance de Charles V alors lieutenant du roi Jean, son pere, du mois de février 1356, au paiement de l'aide accordé par les états de la province, moyennant quoi l'exaction de *marcs d'argent* qui se faisoit sur eux fut abolie. (A)

*Notaire juré*, *notarius juratus*. Dans les anciennes ordonnances, on appelle ainsi ceux qui étoient en titre d'office & qui avoient prêté serment, pour les distinguer des *clercs* & autres personnes sans caractère qui s'ingéroient de faire aussi la fonction de *notaire* ; ce qui leur fut défendu par lettres patentes en forme de charte, nommée la *philippine*, du 20 juillet 1384.

*Notaire laïc*, est opposé au *notaire* qui est seulement *apostolique*. Voyez ci-devant *Notaire apostolique*.

*Notaire mayor*, en Espagne, est le chef des *secrétaires du roi*. Il y en a un dans chacun des royaumes qui composent la monarchie d'Espagne. Voy. *l'état présent d'Espagne par l'abbé de Vayrac*, tome II, pag. 180.

*Notaire de l'officialité*. Ce terme peut avoir deux significations différentes : du temps que les *notaires* étoient pris pour *greffiers*, & que l'on confondoit les titres de *greffiers* & de *notaire*, on entendoit quelquefois par *notaire de l'officialité* le greffier de ce tribunal ; mais depuis que le titre de *notaire* a été restreint à ceux qui reçoivent des contrats & autres actes pour les parties, on a entendu par *notaire de l'officialité* un *notaire ecclésiastique*, & singulièrement un



*notaire* épiscopal ou de l'évêque, qui avoit prêté serment en l'officialité. On les appelloit aussi *greffiers jurés de l'officialité*. (A)

*Notaire de l'ordinaire*, étoit la même chose que *notaire* de l'évêque. On disoit *notaire* commun de l'ordinaire pour le distinguer du *notaire* apostolique établi par le pape. Voyez ci-devant *Notaire apostolique*, *Notaire commun*, *Notaire épiscopal*, *Notaire de l'évêque*, &c.

*Notaires palatins*, voyez ci-devant *Notaires des comtes palatins*.

*Notaire du Pape* ou *Notaire apostolique*, étoit anciennement la même chose. Voyez ci-devant *Notaire apostolique*.

*Notaires du parlement*, c'étoient les secrétaires du roi, qui étoient députés près le parlement pour y faire les expéditions nécessaires. On les appelle présentement *secrétaires de la cour* ou *secrétaires du roi servant près la cour du parlement*: l'un d'eux étoit commis pour greffier: c'est delà que le greffier en chef du parlement est encore obligé d'être secrétaire du roi pour pouvoir signer les arrêts. Voyez *Parlement* à l'article du *greffier*, & au mot *Secrétaire du roi*.

*Notaires poursuivans* ou *poursuivans la cour*, comme qui diroit *suivans la cour*, étoient ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui étoient distribués à la suite de la cour pour faire les expéditions de la chancellerie. Il en est parlé dans une ordonnance de Philippe-le-Long, du mois de décembre 1320.

*Notaires prétoriens*, on appelloit ainsi chez les Romains, les premiers secrétaires du préfet du prétoire, qui parvenoient à cette place après avoir rempli celles de moindres *notaires* ou secrétaires, que l'on appelloit *cornicularii* & *primiscriinii*. Voy. Pancirolos, *in notitiâ imperii*; le glossaire de Ducange au mot *notarii*.

*Notaire primicier*; *primicerius*, quasi *primus in cerâ seu tabulâ*; on donnoit ce titre au premier des *notaires* du sacré palais. Voyez la notice de l'empire.

On donnoit aussi ce titre au premier des *notaires* de l'église romaine: lequel fut depuis appelé *protonaire*. Voyez le glossaire de Ducange & ci-après *Notaire régional*, & à la lettre P, *Protonotaire*.

*Notaire public*, on donnoit anciennement ce titre aux *notaires* royaux, pour les distinguer des *notaires* des seigneurs qui recevoient les actes dans leur ressort, & qui néanmoins n'étoient point encore réputés officiers publics: Philippe V, dit le Long, dans une ordonnance du mois de juin 1319, faite sur les remontrances des habitans d'Auvergne, veut & accorde qu'à l'avenir il n'y ait dans la baillie & ressort d'Auvergne, aucun *notaire* public établi de son autorité, *notarius publicus*; ce que M. de Lauriere traduit par *notaire royal*.

Il y avoit aussi anciennement des *notaires* impériaux, qui prenoient en même temps le titre de *notaires publics*. Voyez *Notaire impérial*.

*Notaires régionnaires*, *notarii regionarii*, on donne ce nom aux sept *notaires* qui furent institués à Rome par le pape S. Clément pour écrire les actes des martyrs. Ils furent appelés *régionnaires*, parce que le pape leur assigna à chacun une région ou quartier de la ville, dans lequel ils devoient recueillir soigneusement tout ce qui se passoit par rapport aux martyrs. Ces *notaires* étoient subordonnés aux diacres & aux sous-diacres. Ils avoient encore quelques autres fonctions dans Rome; c'étoient eux qui annonçoient au peuple, comme font aujourd'hui les couriers, les litanies, c'est-à-dire, les processions ou rogations que le pape avoit ordonnées, ou dans quelle église il devoit célébrer la messe, ou faire quelque station; ils rendoient compte aussi au pape des noms & du nombre de ceux qui avoient été baptisés.

Le nombre des *notaires* ayant été dans la suite augmenté par les papes, ceux qui étoient des sept premiers institués, furent appelés *notaires régionnaires* ou *protonotaires*, c'est-à-dire, *premiers notaires*, & les autres, *notaires* simplement; ou *notaires apostoliques*. Voyez ci-dessus le glossaire de Ducange au mot *notarii*, & *Notaire apostolique* & *Protonotaire*. (A)

*Notaire à la résidence d'un tel lieu*, on appelle ainsi certains *notaires* royaux, qui par le titre de création de leur office, doivent résider dans une ville ou bourg qui n'est pourtant pas le lieu du siège royal où ils sont reçus; c'est pour la commodité des particuliers que ces sortes de *notaires* ont été

établis, & afin que ceux qui veulent passer un acte devant un *notaire* royal ne soient point obligés de se transporter dans la principale ville où est le siege royal dans lequel sont reçus les *notaires*. On trouve des exemples fort anciens de ces sortes de créations, témoin l'édit du mois d'octobre 1575, portant création d'un office de *notaire* royal ès ressort de Touraine, Anjou, Maine & Vermandois, pour résider à Neufve.

*Notaire du roi*, étoit anciennement la même chose que secrétaire du roi. Voyez *l'histoire de la chancellerie* par Tessereau, tom. I. & *Secrétaire du roi*.

Il ne faut pas confondre les *notaires* du roi avec les *notaires* royaux; les premiers sont des officiers de la grande chancellerie, les autres sont des officiers publics établis pour recevoir les contrats, testamens & autres actes. V ce qui est dit au commencement de cet article sur les *notaires* en général, & ci-après *Notaire royal*.

*Notaire royal*, est celui qui tient ses provisions du roi, à la différence des *notaires* des seigneurs ou subalternes, qui tiennent leur commission du seigneur de la justice où ils sont reçus.

Il y a deux sortes de *notaires royaux*; les uns qu'on surnomme *laïcs* ou *séculiers*, parce que leur fonction est de recevoir les actes qui se passent en matiere temporelle; les autres qu'on appelle *royaux apostoliques*, parce qu'ils reçoivent les actes en matiere ecclésiastique. V ce qui est dit ci-devant des *notaires* en général, & la *subdivision Notaire apostolique*.

*Notaire royal & apostolique*, est celui qui réunit la fonction de *notaire* royal séculier avec celle de *notaire* royal apostolique. Il y a néanmoins aussi quelquefois des *notaires apostoliques* qu'on appelle *royaux*, parce qu'ils ont été créés par le roi; mais qui ne réunissent pas la fonction de *notaire* royal laïc.

*Notaire royal laïc*, ou *séculier*, est celui qui n'est établi que pour recevoir les actes en matiere temporelle, à la différence des *notaires* seulement apostoliques qui ne reçoivent que les actes concernant les bénéfices & matieres ecclésiastiques. Voy. *Notaires apostoliques*.

*Notaire non royal*, se dit en deux

sens différens, savoir en parlant d'un *notaire* seigneurial ou subalterne, & en parlant d'un *notaire* apostolique, lorsqu'il ne réunit pas en même temps la fonction de *notaire* royal laïc ou séculier. Voyez *Notaire apostolique & Notaire royal*.

*Notaire de sang* ou *sanguin*, c'est ainsi que l'on appelloit anciennement celui des *notaires* du roi servant près les cours, qui y faisoit la fonction de greffier au criminel; & qui rapportoit les lettres de grace, appelées *lettres de sang*. Il avoit quatre *notaires* aux requêtes du palais, dont un étoit *notaire de sang*; c'est ainsi qu'il est qualifié dans une ancienne ordonnance rapportée par Miraulmont dans ses *mémoires*, p. 169.

Le *sciendum* de la chancellerie porte que les *notaires* sanguins ou criminels ont leur sceau des lettres de sang ou criminelles qu'ils font ou qu'ils signent, même le sceau des arrêts criminels & des rémissions de ban en la forme qui se fait en double queue; que de toutes ces choses ils ne doivent rien prendre sinon qui se puisse manger & consommer en peu de temps, comme, par exemple, bas de chausses, ou gants ou semblables choses légères; mais qu'ils ne peuvent demander autre chose, sous peine d'infraction de leur propre serment; & s'il se savoit, de privation & suspension de leur office, dénigrement d'honneur & renommée. (A)

*Notaires* surnommés *scrinarii*, c'étoient proprement des secrétaires du cabinet, ou du trésor de l'église. Le P. Mabillon en fait mention dans sa *diplomatique*, p. 125 & 126. Les *notaires* régionnaires furent aussi appelés *scrinarii*, parce que le pape Anthems ordonna que les actes des martyrs seroient renfermés dans des armoires ou boîtes appelées *scrinia*. Voyez aussi le *glossaire* de Ducange au mot *notarii regionarii*. Voyez ci-dessus *Notaires régionnaires*.

Il est parlé dans les *Annales de S. Bertin*, sous l'année 877, des *notaires* qui sont surnommés *secundi scrinii*, *notaires* du second cabinet, comme qui diroit *notaires* ou secrétaires de la petite chancellerie.

*Notaires en second*, on appelle ainsi celui de deux *notaires* qui signent un acte dont l'autre retient la minute, soit qu'il assiste réellement à la passation de cet acte, comme cela s'observe dans les testamens, dans les

sommations respectueuses, & dans quelques autres actes de rigueur, soit que le signe simplement, à la relation de son confrere, & sans avoir été présent à la passation de l'acte, ainsi que cela se pratique pour la facilité de l'expédition à l'égard des actes ordinaires: il y a eu néanmoins divers réglemens qui ont enjoint aux *notaires* en second d'être présens aux actes & contrats, à peine de nullité; entr'autres un arrêt du parlement du 13 septembre 1713, rendu en forme de réglement pour les *notaires* de Meaux; mais cela n'est point observé à la rigueur, si ce n'est pour certains actes tels que ceux dont on a parlé.

Il n'a pas toujours été d'usage d'appeler un second *notaire* à la passation des actes, soit que l'on y suppléât par la présence de deux témoins, ou que l'on se contentât de la présence d'un seul *notaire*, comme cela se pratique encore en certains pays.

Quelques-uns tiennent que l'usage de faire signer deux *notaires* vient de ce qu'anciennement on prenoit un *notaire* laïc & un de cour ecclésiastique; le premier servoit pour obliger au for extérieur, & le second pour obliger au for intérieur, & par serment & conscience. Que cet usage cessa en Bretagne lorsque Pierre Maucler se brouilla avec le clergé; & à Paris, lorsqu'il fut défendu aux *notaires* ecclésiastiques de recevoir ni signer aucuns actes en matière temporelle. Quelqu'un m'a pourtant assuré que l'on en usoit encore ainsi en Poitou dans le xv<sup>e</sup> siècle.

Quoi qu'il en soit, on trouve des actes reçus par deux *notaires* royaux dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle & même auparavant.

La nécessité d'appeler un second *notaire* fut établie par l'ordonnance de Louis XII, du mois de mars 1498, art. 66, laquelle porte qu'un seul *notaire* ou *tabellion* ne pourra recevoir un contrat sans qu'il y ait deux témoins, nonobstant toutes coutumes locales contraires, lesquelles sont déclarées abusives.

Lorsque deux *notaires* reçoivent conjointement un acte, c'est le plus ancien qui en garde la minute, l'autre la signe comme *notaire en second*. (A)

*Notaire du secret*, ou *clercs du secret*, c'étoient ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui faisoient la fonction de secrétaire d'état. V au mot CLERC, l'article CLERCS

DU SECRET & SECRÉTAIRES D'ÉTAT. V aussi les lettres historiques sur le parlement, tom. II, pag. 295.

*Notaires secrétaires du roi*, on joignoit anciennement deux titres pour désigner les officiers que nous appelons aujourd'hui simplement *secrétaires du roi*. Voyez l'histoire de la chancellerie par Tessereau, tome I, & *Secrétaires du roi*.

*Notaire séculier* ou *laïc*, s'entend de tout *notaire* soit royal ou subalterne, qui n'est pas *notaire* apostolique. Voyez ci-devant *Notaire laïc*.

*Notaire de seigneur*, ou *Notaire seigneurial*, est celui qui est commis par un seigneur pour instrumenter en ladite qualité dans l'étendue de sa justice, & qui a prêté serment devant le juge de ce seigneur.

On appelle aussi ces *notaires*, *subalternes*, par la raison qui en sera expliquée dans la subdivision suivante.

L'origine des *notaires* de seigneurs est fort incertaine; nous croyons cependant qu'on peut la rapporter aux *notaires* que les comtes du temps de la première & de la seconde race étoient obligés d'avoir, comme il est dit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 805.

Il y a apparence que les comtés ayant été inféodés au commencement de la troisième race, les seigneurs devenus propriétaires de ces comtés, continuèrent d'avoir des *notaires*, comme ils en avoient du temps qu'ils n'étoient encore que gouverneurs des provinces ou villes dont ils étoient comtes; & qu'à leur imitation les autres seigneurs auxquels on inféoda ou sous inféoda de moindres terres, s'étant pareillement attribué l'administration de la justice par une extension du gouvernement militaire qu'ils avoient eu dans ces mêmes terres, & qu'ils conservèrent encore sur leurs vassaux & autres sujets; ils s'arrogèrent aussi le droit d'avoir des *notaires*, qui faisoient d'abord la fonction de greffiers de leurs justices, de même que les *notaires* royaux la faisoient dans les cours & autres tribunaux royaux, & que ces *notaires* de seigneurs recevoient aussi le peu d'actes de juridiction volontaire que l'on passoit alors; ce qu'ils faisoient en présence du juge & sous l'autorité de son nom & du scel authentique du seigneur.

Ce qui est de certain, c'est que long-temps avant Philippe-le-Bel, il y avoit un nombre de prélats, barons & autres seigneurs, qui étoient en possession immémoriale d'instituer des *notaires* dans leurs terres, tellement que Philippe-le-Bel en défendant par son ordonnance du 23 mars 1302, à tous sénéchaux, baillis, justiciers, & à toutes autres personnes, d'instituer en son nom des *notaires* publics à cause de la multitude excessive qu'il y avoit de *notaires*, se réservant à lui seul & à ses successeurs rois, le pouvoir d'en créer; il déclara en même temps qu'il n'entendoit pas néanmoins préjudicier par-là aux prélats, barons, & à tous les autres sujets, qui, par coutume ancienne étoient fondés à établir des *notaires*.

Ce même prince, par des lettres du mois de mars 1304, accordées en faveur des barons, des nobles & habitans du pays d'Auvergne, autorisa de plus en plus les *notaires* subalternes, en ordonnant que les chanceliers d'Auvergne (c'étoient des gardes des petits sceaux royaux) n'auroient aucuns *notaires* dans les terres & justices des barons & des autres seigneurs qui avoient haute justice, & qu'ils ne recevoient aucuns contrats dans les terres de ces seigneurs.

Philippe-le-Long fit plus; car par une ordonnance qu'il donna au mois de juin 1319, sur les remontrances des habitans d'Auvergne, il leur accorda que dorénavant il n'y auroit dans toute la baillie d'Auvergne & ressort d'icelle, aucun *notaire* public établi de son autorité, ni qui y fit les fonctions de *notaire* en aucune manière; en sorte que, suivant cette ordonnance, il ne devoit alors y avoir d'autres *notaires* que ceux des seigneurs, lesquels étoient même les seuls qui pussent instruire dans ce pays.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, du 23 mars 1302, touchant la faculté qu'il avoit conservée aux seigneurs d'avoir des *notaires*, fut confirmée par le roi Jean, au mois d'octobre 1351, avec la seule différence qu'en rappelant la disposition qui autorisoit les seigneurs qui seroient fondés sur une ancienne coutume, il ajoute ces mots & *approuvée*.

Les seigneurs n'ont donc pas tous droit de tabellionage, mais seulement ceux qui sont fondés entres ou possessions immémoriales.

Quelques coutumes, comme Blois &

Senlis, donnent au seigneur châtelain le droit de tabellionage; celle de Touraine porte que les comtes & les barons peuvent avoir douze *notaires*, & les châtelains six.

François I, par son ordonnance donnée à Angoulême au mois de novembre 1542, *article* 4, accorde aux seigneurs, barons & châtelains des provinces réglées par le droit écrit, le pouvoir d'établir des tabellions, ainsi que faisoient déjà les barons & châtelains des pays coutumiers.

Les seigneurs qui n'ont simplement que la haute justice, n'ont pas droit de tabellionage; à moins qu'ils ne soient fondés sur une concession expresse, ou sur une possession immémoriale, ou sur la disposition de la coutume.

Quoique les *notaires* de seigneurs ne soient souvent qualifiés que de *tabellions*, il est néanmoins certain qu'ils réunissent ordinairement la qualité de *notaire* à celle de tabellion.

Les *notaires* de seigneurs ne peuvent instruire que dans leur ressort.

L'ordonnance de 1539 leur défend de passer aucuns actes entre ceux qui ne sont point sujets à leur juridiction.

Plusieurs édits & déclarations postérieurs leur ont réitéré la même défense de passer aucuns actes, sinon entre personnes demeurantes dans leur territoire, & pour des héritages & choses qui y sont situés; le tout à peine de faux & de nullité: le dernier règlement fait sur cette matière, est l'édit du mois d'octobre 1705.

Néanmoins, suivant la dernière jurisprudence, il suffit que l'acte soit passé dans le territoire de la justice du seigneur, quoiqu'aucune des parties n'y soit demeurante, & que les biens n'y soient pas situés. La question a été ainsi jugée par trois arrêts des 3 février 1711, 18 juin 1738, & 1 août 1739.

L'acte reçu par un *notaire* de seigneur, dans son ressort, emporte hypothèque sur tous les biens des contractans, en quelque lieu qu'ils soient situés.

Il est exécutoire dans le ressort de la seigneurie, pourvu qu'il soit scellé du sceau de la juridiction seigneuriale; mais pour le mettre à exécution dans l'étendue d'une autre justice, il faut la permission du juge du lieu:

telle

telle est la disposition de l'ordonnance de 1539, art. 66. Voyez le *Parfait Notaire* de M. de Ferrieres, & le *Recueil de Jurispr.* de M. de la Combe, au mot *Notaire.* (A)

*Notaire subalterne*, est un notaire de seigneurs; quelques auteurs appellent ces notaires *subalternes*, soit parce qu'ils sont inférieurs aux notaires royaux pour l'étendue de leur pouvoir, soit parce qu'ils exercent leur ministère sous l'autorité d'un juge seigneurial ou subalterne, par lequel ils sont reçus. V. *ci-devant Notaire de seigneur.*

*Notaires-Syndics.* Il fut créé par déclaration du 4 septembre 1706, deux offices de notaires-syndics dans les villes & bourgs, où il avoit été réservé au moins huit notaires; & un dans les villes & bourgs où il en avoit été réservé au moins quatre. On attacha à ces offices de notaire le titre de *syndic*, & le droit de faire les fonctions de *syndic* de la communauté des notaires. Il fut encore fait, par édit du mois d'août 1707, une autre création de *syndic* & *garde-scel* des notaires en chaque justice & seigneurie, dans laquelle il y avoit deux notaires royaux établis. Mais tous ces offices de notaires-syndics créés en 1706 & 1707, furent réunis aux communautés des notaires, par une déclaration du 24 avril 1708, & par édit du mois de décembre 1717, le titre & les fonctions de *syndic* attribué aux notaires créés par l'édit de 1706, furent supprimés. (A)

*Notaire-Tabellion*, est celui qui réunit en sa personne les fonctions de notaire & celle de *tabellion*, c'est-à-dire, qui a le droit de recevoir les actes & de les expédier. Autrefois ces deux fonctions étoient séparées, mais présentement elles sont presque par-tout réunies. Voyez ce qui est dit ci-devant des notaires en général. Voyez aussi *Tabellion.*

*Notaires-Tribuns*, *tribuni* & *notarii*, c'étoient des officiers dont les empereurs romains se servoient pour porter leurs ordres: on pourroit les comparer aux secrétaires des commandemens; il en est beaucoup parlé par Godefroy, sur la loi unique: au code Théodosien, de *mandatis principum*, & dans Henri de Valois, sur le liv. XVII d'Ammien, p. 140.

Il y avoit aussi les tribuns des notaires, *tribuni notarii*, qui étoient proprement les premiers secrétaires du prince; ils expé-

dioient les édits du prince & les dépêches des finances. Voyez *Zozyme*, lib. V; le *Glossaire* de Ducange, au mot *Tribuni*, & les auteurs auxquels il renvoie.

*Notaire de l'Université*; c'est ainsi que l'on appelloit anciennement le *scribe* ou *greffier* de chaque université: on en trouve nombre d'exemples dans les anciennes ordonnances de la 3<sup>e</sup>. race. (A)

NOTAPELIOTES, f. m. (*Géogr. anc.*) nom du vent qui souffle entre l'est & le sud. On l'appelle communément *vend de sud-est* ou *eurus.* (D. J.)

NOTARICON, f. m. (*Théol.*) est la troisième partie ou espèce de cabale des Juifs. Voy. *Cabale.*

Rabbi Nathan, dans son grand *Aruch*, dit que le *notaricon* consiste à exprimer une chose, ou le nom d'une chose par une seule lettre; & fait venir ce mot du latin *notarius*, qui s'est dit de clercs, greffiers ou scribes qui écrivoient en notes ou caractères abrégés.

R. Elias Levita explique le *notaricon* de même dans son *Thesbitas*; avec cette différence seulement qu'au lieu d'une seule lettre pour un mot entier, il permet d'en employer deux, & quelquefois jusqu'à trois. V. *Abréviation.*

Mais il paroît que ni l'un ni l'autre de ces deux définitions n'est la véritable définition du *notaricon*: car comme le *notaricon* consiste quelquefois à exprimer un mot entier, par une lettre unique, il consiste aussi d'autrefois à exprimer une lettre unique par un mot entier.

Ainsi il faut distinguer deux sortes de *notaricon*; la première consistant à retrancher, par apherese, ou apocope, la première ou dernière lettre de plusieurs mots, pour en composer un mot ou une phrase; lesquels sont par conséquent de deux sortes, ou composés de lettres initiales, ou composés de lettres finales; & cette opération se peut faire de différentes manières, ou en suivant l'ordre des lettres, ou en les prenant à rebours. On la peut même faire d'une troisième manière, savoir, en passant par dessus quelques lettres. La première de ces trois méthodes, que les rabbins appellent *rafche-theboth*, paroît fort ancienne, & passe parmi ceux qui sont versés dans l'hébreu, pour avoir tiré son origine des pseumes, & autres ouvrages faisant partie de l'écriture sainte; ran-

gés par ordre alphabétique, de manière que le premier verset commençoit par א, première lettre de l'alphabet; le second, par ב, seconde lettre, &c. Voyez *Abécédaire*.

La seconde méthode est aussi fort commune, & s'appelle *sophe-theboth*, comme qui diroit *fin des mots*. Par exemple, en assemblant les dernières lettres de ces mots יְהוָה שֵׁשׁ בָּהֶם, *mihi quodam nomen est quodnam?* ils trouvent le nom de Dieu, *Jehovah*. C'est une opération encore plus puérile, quand ils retranchent les lettres à rebours.

La troisième méthode est beaucoup plus moderne, plus bizarre, & plus embarrassante. Par cette méthode, ce n'est point un mot qui donne une lettre seulement: mais chaque lettre unique donne un mot; en sorte qu'un mot seul pourra fournir une phrase entière.

Ainsi dans le seul mot בְּרֵאשִׁית, *bereshit*, que nous traduisons par *au commencement*, les rabbins trouvent: il créa le ciel & la terre, la mer, l'abîme, &c.

NOTATION, f. f. (*Geom.*) en *Arithmétique*, l'art de marquer les nombres par les caractères qui leur sont propres, & de les distinguer par leurs figures. Voyez *Nombre & Chiffre*.

Le choix des caractères arithmétiques est arbitraire; aussi sont-ils différens chez les différentes nations. Mais il n'y en a peut-être pas de si commodes que ceux dont nous faisons aujourd'hui usage en Europe, qu'on dit avoir été inventés par les Arabes, & qu'on appelle par cette raison *chiffres* ou *caractères arabes*. Cependant, selon l'observation de Wallis, un auteur arabe en attribue l'invention aux Indiens. Voyez *Binaire*, *Dactylonomie* & *Echelles arithmétiques*.

Les Grecs, les Hébreux & les autres peuples de l'Orient, aussi bien que les Romains, marquoient leurs nombres par les lettres de leur alphabet. Voyez *Caractère*. *Chambers*. (O)

NOTE, f. f. (*Gramm.*) observations placées au bas des pages sur les endroits difficiles d'un ouvrage quel qu'il soit.

Il n'y a presque pas un ancien auteur qui n'ait été publié avec des *notes*, & qui n'en eût besoin.

Le mot *note* a encore d'autres acceptions, Voyez les articles suivans.

*Notes d'abréviation*, (*Littérat.*) écriture abrégée; les notes d'abréviation en grec σημεία, étoient des figures qui n'avoient aucun rapport à l'écriture ordinaire, & dont chacune exprimoit ou une syllabe, ou un mot tout entier, à peu près comme l'écriture chinoise. Ces abrégés avoient été inventés par Ennius; furent ensuite perfectionnés & augmentés par Tyron, & depuis par un affranchi de Mécénas: enfin, Sénèque, ou quelqu'un de ses affranchis les rassembla tous. Non seulement le Bembe mandoit autrefois au pape Jules II qu'il avoit vu l'astronomie composée en vers par Hippinus écrite de cette façon, mais Joseph Scaliger parle aussi d'un pseautier écrit de la même manière.

Il paroît par un passage de la vie de Xénophon, dans Diogene Laerce, que cette façon d'écrire abrégée étoit en usage chez les Grecs long-temps avant qu'elle eût passé chez les Romains. Il est vraisemblable que le mot de *notaire* vient originairement de cette sorte d'écriture, du moins *notarius* est expliqué dans un ancien glossaire par σημειολογός.

Du temps de Cicéron, cette manière d'écrire seroit principalement pour copier les plaidoyers, & les discours qui se prononçoient dans le sénat; car les actes judiciaires s'écrivoient en *notes*, c'est à dire, en *notes* abrégées, afin que le scribe pût suivre la prononciation du juge, & ne rien perdre de ses paroles. Ces abréviations n'étoient point un mystère de chicane imaginé pour tourmenter les plaideurs; & multiplier les procès; les Romains ignoroient cet indigne artifice qui n'est que le fruit de l'intérêt, & l'ouvrage de la barbarie; chaque citoyen entendoit une partie de ces sortes d'abréviations: c'étoit d'ailleurs le style ordinaire des inscriptions publiques: les Jurisconsultes les employoient communément dans leurs ouvrages, aussi bien que les philosophes & les rhéteurs dans leurs écoles.

A ces *notes* abrégées de jurisprudence & de juridictions, des particuliers en ajoutèrent depuis des nouvelles pour leur propre utilité, & qui n'étoient point d'usage au barreau, comme l'affure Valerius Probus: chaque caractère signifioit un mot, & cet usage se perfectionna en se portant à toutes sortes

de matieres. Quintilien , Manile , Aufone , Martial , Prudence & Eusebe , S. Jérôme , & S. Fulgence parlent de ces caractères d'abréviations. Plusieurs modernes ont écrit pareillement sur cette matiere , mais Orfati ( Sertorio ) s'est distingué sur tous les autres par son commentaire sur les *notes* des Romains ; ouvrage plein d'industrie , de travail , & d'exactitude. Voy. aussi *Thachéographie*. ( D. J. )

*Notes*, s. f. en *Musique*, sont généralement tous les caractères dont on se sert pour l'écrire ou pour la noter : mais ce terme s'applique plus précisément à ceux de ces caractères qui désignent immédiatement les sons , leurs divers degrés du grave à l'aigu , & leurs différentes durées.

Les Grecs se servoient des lettres de leur alphabet pour noter leur musique. Or , comme ils avoient vingt-quatre lettres , & que leur plus grand système , qui , dans un même mode , n'étoit que de deux octaves , n'excédoit pas le nombre de seize sons ; il sembleroit que l'alphabet devoit être plus que suffisant pour les exprimer. Mais il faut remarquer en premier lieu , que les deux mêmes sons étant tantôt à l'extrémité , & tantôt au milieu du troisième tétracorde , selon le lieu où se faisoit la disjonction , *V. Système, Tétracorde* , on leur donnoit à chacun des noms qui marquoient ces diverses circonstances : secondement , que ces seize sons n'étoient pas tous les mêmes dans chacun des trois genres , qu'il y en avoit de communs , & qu'il y en avoit de différents ; il falloit par conséquent des *notes* particulieres pour exprimer ces différences : troisièmement , que la musique instrumentale se notoit d'une autre maniere que la musique vocale ; il falloit donc encore ici des distinctions de caractère ; enfin , que les anciens ayant au moins quinze modes , selon le dénombrement d'Alypius , il fallut approprier des caractères à ces modes-là , comme on le voit dans les tables du même auteur. Toutes ces diverses modifications exigeoient une multitude de signes nécessaires , à laquelle les vingt quatre lettres étoient bien éloignées de suffire. De là la nécessité d'employer les mêmes lettres pour plusieurs sortes de *notes* , ce qui obligea de donner à ces lettres différentes situations , & de les mutiler en divers

sons. Par exemple , la lettre *pi* de toutes les manieres π , υ , ϖ , Γ , Τ , exprimoit cinq différentes *notes*. En combinant toutes les modifications qu'exigeoient ces diverses circonstances , on trouve 1620 *notes* en tout ; nombre prodigieux , qui devoit rendre l'étude de la musique grecque de la dernière difficulté ! aussi l'étoit-elle , selon le témoignage de Platon , qui veut que les jeunes gens se contentent de donner deux ou trois ans à la musique pour en apprendre les rudimens. Cependant les Grecs n'avoient pas un si grand nombre de caractères différents , mais la même *note* avoit différentes significations , selon les occasions. Ainsi , cette lettre Φ est dans le genre diatonique le *lichanos hypaton* du mode *lydien* & l'*hypate-meson* du mode *phrygien* , &c.

Les Latins qui , à l'imitation des Grecs , noterent aussi la musique avec les lettres de leur alphabet , retrancherent beaucoup de cette quantité de *notes*. Il paroît que Boèce établit l'usage de quinze lettres seulement ; & même le pape Grégoire , considérant que les proportions de sons sont les mêmes d'une octave à l'autre , réduisit encore ces quinze *notes* aux sept premières lettres de l'alphabet , que l'on répétoit en différentes formes , d'une octave à l'autre.

Enfin , dans l'onzième siècle , un bénédictin d'Arezzo , nommé Guy , substitua à ces lettres les syllabes dont nous nous servons aujourd'hui avec des points posés sur différentes lignes paralleles : dans la suite , on grossit ces points , & on s'avisa d'en distribuer aussi dans les espaces compris entre ces lignes.

Des sept noms des *notes* de notre musique les six premiers seulement , *ut , ré , mi , fa , sol , la* , sont de l'invention de Guy. On dit qu'il les inventa en 1024 , à Pompose , dans le duché de Ferrare , & qu'il les tira de l'hymne de S. Jean ,

Ut queant laxis resonare fibris  
Mira gestorum famuli tuorum ;  
Solve polluti labii reatum  
Sancte Johannes.

en prenant la première syllabe de chaque hémistiche ou demi-vers : ce qu'Angelo Bernardi a renfermé dans le vers suivant ,

Ut relevet miserum fata sollicitosque labores.

La septieme, savoir le *si*, a été ajoutée, selon quelques-uns, par Jean de Muris; selon d'autres, par Vander Pitren; & par un nommé le Maire, selon Brossard. Voyez *Si*. Vossius ne veut pas même accorder aux modernes l'invention des six autres *notes*, mais il avance que les Egyptiens en faisoient usage long-temps auparavant, en quoi il prétend s'appuyer du témoignage obscur de quelques anciens. Voyez les articles *Clé*, *Degrés*, *Gamme*, *Intervalles*, *Portée*.

Les *notes*, à ce qu'on croit, n'eurent long-temps d'autre usage que de marquer les degrés & les différences des tons. Elles étoient toutes, quant au temps, d'égale valeur, & ne recevoient à cet égard d'autres différences que celles des syllabes longues & breves sur lesquelles on les chantoit: c'est dans cet état qu'est demeuré le plain-chant. Voyez *Plain-chant*. On prétend même que cela dura pour la musique jusqu'en 1330, où, selon la commune opinion, Jean de Meurs ou de Muris, docteur & chanoine de Paris, leur donna différentes figures pour marquer les rapports de durée qu'elles devoient avoir entr'elles: plusieurs de ces figures ne subsistent plus; on leur en a substitué d'autres. Voyez *Mesure*, *Temps*, *Valeur de notes*.

Pour déterminer le sens des *notes*, & en rendre exactement l'expression, il y a huit choses essentielles à considérer; savoir, 1. la clé & sa position; 2. les dieses ou bémols qui peuvent l'accompagner; 3. le lieu ou la position de la *note*; 4. son intervalle; c'est-à-dire, son rapport à celle qui la précède, ou la tonique; 5. sa figure; 6. le temps où elle se trouve, & la place qu'elle y occupe; 7. le diese, ou bémol, ou béquarre accidentel qui peut la précéder; 8. l'espece de la mesure & le caractère du mouvement. Une seule de ces observations manquée doit faire chanter faux ou hors de mesure.

Tous ceux qui ont examiné avec attention la mécanique des caractères de notre musique, y ont aperçu des défauts considérables, qui ne sont que des suites nécessaires de la manière dont ces caractères se sont établis. La musique a eu le sort des arts qui ne se perfectionnent que lentement & successivement; les inventeurs des *notes* n'ont songé qu'à l'état où elle se trouvoit de leur temps, sans prévoir celui où elle pouvoit parvenir dans la

suite; aussi leur système s'est-il bientôt trouvé défectueux; & d'autant plus défectueux que l'art s'est plus perfectionné. A mesure qu'on avançoit, on établissoit de nouvelles règles pour remédier aux inconvéniens présens: en multipliant les expressions, on a multiplié les difficultés, & à force d'additions & de chevilles, on a tiré d'un principe assez simple, un système fort embrouillé & fort mal assorti.

Plusieurs de ces défauts sautent aux yeux. En général, on peut les réduire à trois classes principales. La première est la multitude des signes & de leurs combinaisons, qui surchargent inutilement l'esprit & la mémoire des commençans. De façon que l'oreille étant formée, & les organes ayant acquis toute la facilité nécessaire long-temps avant qu'on soit en état de chanter à livre ouvert; il s'ensuit que la difficulté est toute dans l'observation des règles, & nullement dans l'exécution du chant. La seconde est le défaut d'évidence dans le genre des intervalles exprimés sur la même ou sur différentes clés, défaut d'une si grande étendue, que non seulement il est la principale cause de la lenteur du progrès des écoliers, mais encore qu'il n'est point de musicien formé qui n'en soit incommodé dans l'exécution. La troisième enfin est l'extrême diffusion des caractères & le trop grand volume qu'ils occupent; ce qui, joint à ces lignes, & à ces portées si ennuyeuses à tracer, devient une source d'embaras de plus d'une espece. Si le premier mérite des signes d'institution est d'être clair, le second est d'être concis: quel jugement doit-on porter des *notes* de notre musique à qui l'un & l'autre manque?

Les musiciens, il est vrai, ne voient point tout cela. Faut-il s'en étonner? La musique pour eux n'est pas la science des sons; c'est celle des noires, des blanches, des doubles croches, &c. Dès que ces figures cesseroient d'affecter leurs yeux, ils ne croiroient jamais voir de la musique. D'ailleurs, ce qu'ils ont appris difficilement, pourquoi le rendroient-ils facile à d'autres? Ce n'est donc pas eux qu'il faut consulter sur ce point.

Mais les défauts des caractères de la musique sont plus aisés à connoître que les remèdes à trouver. Plusieurs jusqu'ici l'ont tenté sans succès.

Tous les systèmes qui n'ont pas eu pour pre-



mier principe l'évidence des intervalles , ne nous paroissent pas valoir la peine d'être relevés. Nous ne nous arrêterons donc point à celui de M. Sauveur , qu'on peut voir dans les mémoires de l'académie des sciences , années 1721, ni à celui de M. Demaux, donné quelques années après. Des queues tournées à droite , à gauche , en haut , en bas , & des biais en tout sens , pour représenter des , *ut* , des *ré* , &c. sont les *notes* inventées par celui-ci. Celles de M. Sauveur sont des têtes & des queues différemment situées pour répondre aux dénominations , *pa* , *ra* , *ga* , *so* , *bo* , *lo* , *do* , &c. substituées par le même auteur à celles de l'Arétin. On sent d'abord que tout cela ne dit rien aux yeux , & n'a nul rapport à ce qu'il doit signifier. Plus récemment encore on a proposé un nouveau système dans un petit ouvrage intitulé *dissertation sur la musique moderne* , & publié en 1743 ; la simplicité de ce système nous invite à en rendre compte dans cet article.

Les caractères de la musique ont un double objet ; savoir , de représenter les sons. 1<sup>o</sup> selon leurs divers intervalles du grave à l'aigu , ce qui constitue l'harmonie & le chant ; 2<sup>o</sup> & selon leurs durées relatives du vite au lent , ce qui détermine le temps & la mesure.

Pour le premier point , de quelque manière qu'on retourne la musique , on n'y trouvera jamais que des combinaisons de sept sons de la gamme portés à diverses octaves , ou transposés sur différens degrés , selon le ton & le mode qu'on aura choisi. L'auteur de la dissertation exprime ces sept sons par les sept premiers chiffres de l'arithmétique , de sorte que le chiffre 1 forme la note *ut* ; 2 , la note *ré* ; 3 la note *mi* , &c. & il les traverse d'une ligne horizontale dans l'ordre marqué. Voyez les *Pl. de Musique*.

Il écrit au-dessus de la ligne les *notes* qui , continuant de monter , se trouveroient dans l'octave supérieure ; ainsi l'*ut* qui suivroit immédiatement le *si* , en montant d'un semiton , doit être au-dessus de la ligne de cette manière 7', & de même les *notes* qui appartiennent à l'octave aigue , dont cet *ut* est le commencement , doivent toutes être au-dessus de la même ligne. Si l'on entroit dans une troisième octave à l'aigu , il ne faudroit que traverser les *notes* par une seconde ligne accidentelle au-dessus de la première.

Voulez-vous , au contraire , descendre dans les octaves inférieures à celle de la ligne principale , écrivez immédiatement au-dessous de cette ligne les *notes* de l'octave qui la suit en descendant ; si vous descendez encore d'une octave , ajoutez une ligne au-dessous , &c. au moyen de trois lignes seulement vous pouvez parcourir l'étendue de cinq octaves ; ce qu'on ne sauroit faire dans la musique ordinaire à moins de dix-huit lignes.

On peut même se passer de tirer aucune ligne. On place toutes les *notes* horizontalement sur le même rand : on met un point au-dessus de chaque *note* qui passe , en montant ; le *si* de son octave , c'est-à-dire , qui entre dans l'octave supérieure ; ce point suffit pour toutes les *notes* suivantes qui sont dans la même octave. Que si l'on redescend d'une octave à l'autre , c'est l'affaire d'un autre point sous la *note* par laquelle on y rentre , &c.

La première manière de noter avec des lignes convient pour les musiques fort travaillées & fort difficiles , pour les grandes partitions , &c. La seconde avec des points est propre aux musiques plus simples & aux petits airs ; mais rien n'empêche qu'on ne puisse à sa volonté l'employer toujours à la place de l'autre , & l'auteur s'en est servi pour la fameuse ariette , *l'objet qui regne dans mon ame* , qu'on trouve ainsi notée fort exactement par ses chiffres , en partition avec la basse & la symphonie , à la fin de son ouvrage.

Par cette méthode , tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche ; les octaves portent toujours le même chiffre ; les intervalles simples se reconnoissent toujours dans leurs doubles ou composés : on connoît d'abord dans la dixième +3 ou 13 , que c'est l'octave de la tierce majeure 13. Les intervalles majeurs ne peuvent jamais se confondre avec les mineurs ; le 24 fera éternellement une tierce mineure , 46 éternellement une tierce majeure , la position ne fait rien à cela.

Après avoir ainsi réduit toute l'étendue du clavier sous un beaucoup moindre volume avec des signes beaucoup plus évidens , on passe aux transpositions.

Il n'y a dans notre musique , qu'un mode majeur & un mode mineur. Qu'est-ce que chanter ou jouer en *ré* majeur ? C'est transposer la gamme où l'échelle d'*ut* , un ton

plus haut, & la placer sur le *ré*, comme tonique ou fondamentale : tous les rapports qui appartenoient à l'*ut* deviennent propres au *ré* par cette transposition. C'est pour exprimer cela qu'il a tant fallu imaginer d'altération, de dieses ou de bémols à la clé. L'auteur du nouveau système supprime tout d'un coup tous ces embarras ; le seul mot *ré* mis à la marge, avertit que la pièce est en *ré* majeur, & comme alors *ré* est revêtu de toutes les propriétés de l'*ut*, aussi l'appelle-t-il *ut*, & le marque-t-il avec le chiffre 1, & toute son octave avec les chiffres 2, 3, 4, &c. comme ci-devant. Ce *ré* de la marge, il l'appelle *clé* ; c'est la touche *ré* ou *D* du clavier naturel ; mais ce même *ré* devenu tonique, il l'appelle *ut* dans le chant : c'est la fondamentale du mode.

Il faut remarquer que cette fondamentale, qui est tonique dans les tons majeurs, devient médiante dans les tons mineurs ; la tonique qui prend le nom de *la*, se trouvant alors une tierce mineure, au-dessous de cette fondamentale ; c'est ce qui se distingue par une petite ligne horizontale qui se tire sous la clé. *Ré* désigne le mode majeur de *ré* ; mais *ré* désigne le mode mineur de *si*, dont ce *ré* est médiante. Distinction qui n'est que pour la connoissance assurée du ton, & dont on peut se passer dans les chiffres du nouveau système, aussi bien que dans les notes ordinaires ; au lieu des noms mêmes des notes, on pourroit se servir pour clés des lettres majuscules de la gamme qui leur répondent, *C* pour *ut*, *D* pour *ré*, &c. Voyez GAMME.

Les musiciens ont beaucoup de mépris pour la méthode des transpositions ; l'auteur fait voir que ce mépris n'a nul bon fondement ; que c'est leur méthode qu'il faut mépriser, puisqu'elle est difficile en pure perte, & que les transpositions, dont il montre les avantages sont même, sans qu'ils s'en aperçoivent, la véritable règle que suivent tous les grands musiciens & les habiles compositeurs. Voyez TRANSPOSITION.

Il ne suffit pas de faire connoître toutes les notes d'une octave, ni le passage d'une octave à l'autre par des signes clairs & certains ; il faut encore indiquer de même le lieu du clavier qu'occupent ces octaves. Si j'ai un *sol* à entonner, ce *sol* doit être déterminé ; car il y en a cinq dans le clavier, les uns

hauts, les autres moyens, les autres bas, selon les différentes octaves. Ces octaves sont indiquées dans le nouveau système par de petites lettres qui sont au commencement de chaque ligne, qui répondent à autant d'octaves & déterminent le lieu du clavier où l'on se trouve en commençant cette ligne. Il faut voir la figure qui est à la fin du livre, & l'explication qu'en donne l'auteur pour se mettre au fait de cette partie de sa méthode, qui est des plus simples.

Il reste pour l'expression de tous les sons possibles à rendre les altérations accidentelles amenées par la modulation, ce qui se fait sans embarras. Le dieze se forme en traversant la note d'une petite barre montant de gauche à droite, ainsi *♯*, *♮* ; le bémol par une semblable barre, descendant dans le même sens *♭*. *♯*, *♮*. A l'égard du béquarre, l'auteur le supprime, comme un signe tout à fait inutile dans son système.

Cette partie ainsi remplie, il faut revenir au temps ou à la mesure.

D'abord, l'auteur fait main-basse sur cette foule de différentes mesures, dont on a si inutilement chargé la musique. Il n'en reconnoît que deux, mesure à deux temps & mesure à trois ; les temps de chacune de ces mesures peuvent à leur tour être divisés en deux, ou en trois parties égales. De ces deux règles combinées, il tire des expressions exactes pour tous les mouvements possibles.

On rapporte dans la musique ordinaire les diverses valeurs des notes, à celle d'une note particulière qui est la ronde, ce qui fait que la durée de cette ronde variant continuellement, les notes qu'on lui compare n'ont point de valeur fixe. M. Rousseau s'y prend autrement : il ne détermine les valeurs des notes que sur l'espece de la mesure dans laquelle elles sont employées, & sur le temps qu'elles y occupent : une note entre deux barres remplit seule toute une mesure : dans la mesure à deux temps, deux notes au lieu d'une remplissant la mesure, forment chacune un temps. Trois notes sont la même chose dans la mesure à trois temps. S'il y a quatre notes dans une mesure à deux temps ou six dans une mesure à trois, c'est que chaque temps est subdivisé en deux parties égales ; on passe

donc deux notes pour un temps. On en passe trois, quand il y a six notes dans l'une ou neuf dans l'autre. En un mot, quand il n'y a aucun signe d'inégalité, le nombre des notes contenues dans une mesure, se distribue également en deux ou trois temps, selon l'espece de la mesure, & pour rendre cette distribution plus aisée, on sépare si l'on veut les temps par des virgules; en sorte qu'en lisant la musique, on voit clairement la valeur des notes sans qu'il leur faille donner pour cela aucune figure particuliere. *Voyez les planches de Musique.*

Les divisions inégales ne sont gueres plus difficiles à noter. Ces inégalités ne sont jamais que des subdivisions, qu'on ramene à l'égalité par un trait dont on couvre deux ou plusieurs notes. Par exemple, si un temps contient une croche & deux doubles croches, un trait au-dessus ou au dessous des deux doubles croches, montrera qu'elles ne font ensemble que la valeur de la croche: ainsi un tel temps se trouve divisé en deux parties égales; favoir la note seule & le trait qui en comprend deux. Il y a encore des subdivisions d'inégalité qui peuvent exiger des traits, comme si une croche pointée étoit suivie de deux triples croches, il faudroit d'abord un trait sur les deux notes qui exprimeroient les triples croches, ce qui les rendroit ensemble égales au point; puis un second trait, qui couvrant les deux triples croches & le point, les rendroit ensemble égaux à la croche; mais quelque vitesse que puissent avoir les notes, ces traits ne sont jamais nécessaires que quand les valeurs sont inégales, & quelque inégalité qu'il puisse y avoir, on n'aura jamais besoin de passer deux traits, sur-tout en séparant les temps par des virgules. *Voyez les fig.*

L'auteur du nouveau système y emploie le point, mais c'est autrement que dans la musique ordinaire; dans celle-ci le point vaut toujours la moitié de la note qui le précède; dans la sienne le point qui mar-

que toujours le prolongement de la note précédente, n'a point d'autre valeur que celle de la place qu'il occupe: si le point remplit un temps, il vaut un temps; s'il remplit une mesure, il vaut une mesure; s'il se trouve dans un temps avec une autre note, le point vaut la moitié de ce temps. En un mot, le point se compte pour une note, s'évalue comme les notes mêmes; & il y a tel cas où l'on peut employer plusieurs points de suite de valeurs égales ou inégales, pour marquer des temps ou des syncopes.

Tous les silences n'ont besoin que d'un seul caractère; c'est le zéro. Le zero s'emploie comme les notes & comme le point; il vaut le temps ou la durée dont il occupe la place, & le point se place après un zéro pour prolonger un silence, comme après une note pour prolonger un son.

Tel est à peu près le fond du système de M. Rousseau: nous ne le suivrons point dans le détail des regles, ni dans la comparaison qu'il fait des caractères en usage avec les siens: on s'attend bien qu'il met tout l'avantage de son côté, mais ce préjugé ne détournera jamais un homme impartial d'examiner les raisons de cet auteur dans son ouvrage même. *Voyez dans nos Pl. de Musique un air noté par ces nouveaux caractères. (S)*

NOTE SENSIBLE, en musique, c'est celle qui est une tierce majeure au-dessus de la dominante, ou un semi-ton au-dessous de la tonique. Le *si* est note sensible dans le ton d'*ut*, le *sol* dièse dans le ton mineur de *la*.

On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton & la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, elle est même obligée de monter, ce qui fait que quelques-uns traitent cette note sensible de dissonance majeure. (a)

Je n'ai point dit que la note sensible est la septième note du ton, parce qu'en mode mineur cette septième note n'est note sensible qu'en montant; car en descendant, elle est à un ton de la tonique, & à une tierce mi-

(a) On ne peut jamais redoubler la note sensible dans un accord, parce que, comme elle doit monter à la tonique, les deux parties où elle se trouvoit seroient deux octaves de suite, ce qui est défendu. Si cependant, dans une composition à plusieurs parties, on se trouvoit obligé de doubler la note sensible, on auroit la précaution de faire monter la partie supérieure à la tonique, parce qu'elle préoccupe plus l'oreille. Quant à l'autre partie, il faut lui donner une autre marche. (F. D. C.)

neure de la dominante. Voyez *Mode Tonique*, *Dominante*, &c. (S)

Nous avons promis de donner ici, d'après M. Rameau, la raison pourquoi la *note sensible* est un demi-ton au-dessous de la tonique. La raison qu'il en donne est que cette *note sensible* est la tierce majeure de la dominante, qui résonne dans la dominante, & que le repos ou cadence parfaite dans la basse étant la cadence ou chute de la dominante à la tonique, le repos le plus parfait dans l'échelle diatonique doit par conséquent consister à monter la *note sensible* à cette tonique. *V mes élémens de musique*, article 77, première édition. (O)

NOTES DE GOÛT, (*Musiq.*) Il y en a deux especes; les unes qui appartiennent à la mélodie, mais non pas à l'harmonie; en sorte que, quoiqu'elles entrent dans la mesure, elles n'entrent pas dans l'accord: celles-là se notent en plein. Les autres *notes de goût*, n'entrant ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie, se marquent seulement avec de petites *notes* qui ne se comptent pas dans la mesure, & dont la durée très-rapide se prend sur la *note* qui précède, ou sur celle qui suit. *Voyez fig. 4, pl. XV de Musique*, un exemple des *notes du goût* des deux especes. (S)

NOTE, signifie, dans le commerce, un petit extrait ou mémorial qu'on fait de quelque chose pour s'en mieux souvenir.

Les agens de change prennent la *note* des lettres & billets de change que les marchands ou banquiers ont à négocier; quelquefois les marchands les leur confient sur une simple *note* signée d'eux. Pour plus d'exactitude, l'agent doit faire toujours la *note* double; l'une pour le banquier à qui appartiennent les lettres & billets, l'autre pour soi-même. *Diction. de comm.*

NOTE, veut dire aussi un mémoire, un état. Donnez-moi une *note*, c'est-à-dire, un état de ce que je vous dois. *Id. ib.*

NOTE, adj. (*Jurisprud.*) On appelle un *homme noté*, en terme de palais, celui dont l'honneur & la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par un jugement qui a prononcé contre lui quelque peine qui porte infamie de droit ou de fait, soit par quelque accusation ou reproche dont il ne s'est point lavé. *Voyez INFAMIE.* (A)

NOTER, v. act. c'est écrire de la musique avec des caractères destinés à cet usage, & appelés *notes*. *Voyez NOTES.*

Il y a, outre la beauté des caractères, une certaine netteté & une certaine élégance dans la manière de *noter*, à laquelle les copistes ne sont pas toujours attentifs, & qui soulage pourtant beaucoup l'attention du lecteur. Par exemple, on ne devoit pas ferrer les notes de longue durée, comme on fait celles de moindre valeur; mais il faudroit que l'égalité de l'espace fût à peu près correspondante à l'égalité des temps. Dans les partitions, il faut que non-seulement chaque mesure, mais chaque temps & même chaque note, quand cela se peut, soit exactement vis-à-vis de celle qui lui doit correspondre d'une partie à l'autre. Dans la musique vocale, il faut avoir grande attention que les notes répondent exactement aux syllabes; ce qui ne peut guere mieux se faire qu'en écrivant les paroles les premières, car c'est leur distance qui doit déterminer celle des notes; il n'y a que les roulades à excepter. Quand on ajoute des lignes au-dessus ou au-dessous de la portée, il ne faut point qu'elles soient continues, mais qu'elles soient coupées & séparées d'une note à l'autre, afin que le lecteur ne soit pas exposé à les confondre avec les cinq lignes de la portée. Cet avertissement est sur-tout pour les copistes françois: celui qu'on devoit donner aux copistes Italiens seroit d'être plus exacts à former le guidon à la fin de chaque ligne, afin qu'on ne fût pas exposé à prendre une portée pour l'autre. Il y a mille petites attentions de cette nature qui sont communément méprisées, & dont la négligence incommode pourtant les plus habiles, même sans qu'ils s'en aperçoivent. (S)

NOTICE, s. f. terme de Littérature, qui signifie la *connoissance* qu'on donne d'une chose, par des observations & des recherches critiques qu'on fait dessus. De-là est venu le mot de *notification*, l'action de notifier, de donner la *notice* ou la *connoissance* de quelque chose. Ces mots sont également dérivés du latin *noscere*, connoître. *Voyez CONNOISSANCE.*

Pour donner la *notice* d'un livre ou d'un manuscrit, on examine par qui il a été composé, en quel temps, quelle en est la forme, l'écriture

l'écriture , le nombre des pages : on fait un sommaire de ce qu'il contient , on dit par quelles mains il a passé , & comment il est parvenu dans le cabinet ou la bibliothèque qui le possède.

*Notice* est aussi le titre de certains ouvrages , composés pour faire connoître d'une manière particulière les villes , les provinces , les routes , &c. d'un royaume , les diverses parties d'une province , les villes & les paroisses d'un diocèse , &c.

Tel est le livre intitulé *notitia Imperii* , & la *notice* des Gaules que nous a donnée M. de Valois sous le titre de *notitia Galliarum* , & qui est un recueil des différens noms que les provinces & les villes de France ont portés en différens temps. M. Secousse de l'académie des belles-lettres a donné , dans le septième volume des *mémoires* de cette académie , un projet d'une nouvelle *notice* des Gaules & pays soumis aux François depuis la fondation de la monarchie , & un essai relatif à ce même projet , qui montre combien un pareil ouvrage seroit intéressant , s'il étoit exécuté par une main aussi habile que celle qui a tracé le plan.

Les *notices* des dignités de l'Empire , tant d'orient que d'occident , sont d'un grand usage dans l'étude de l'histoire , soit romaine , soit ecclésiastique ; cependant elles ne peuvent guere être utiles , du moins aux jeunes gens , sans d'excellentes notes telles que celles de Pancirole , & sans de fréquentes corrections dans le texte qui est horriblement défiguré ou corrompu.

NOTIFICATION , f. f. (*Jurisprud.*) est un exploit par lequel on donne connoissance à quelqu'un du contenu dans quelque acte : la *notification* se fait en signifiant une copie de l'acte à ce que celui auquel on le signifie n'en prétende cause d'ignorance. Quelquefois cette signification est accompagnée de l'exhibition de l'original , comme quand l'acquéreur d'un fief notifie son contrat au seigneur pour faire courir l'an du retrait féodal , ou , si c'est un héritage roturier , pour ne pas encourir l'amende due pour ventes recélées & non notifiées. Le seigneur féodal qui saisit le fief de son vassal , doit lui notifier la saisie ; enfin , un gradué doit notifier ses grades tous les ans dans le temps de carême. Voy.

Tome XXIII.

*Exhibition* , *Grades* , *Gradués* , *Saisie féodale.* (A)

NOTIOMETRE , (*Physiq.*) est la même chose qu'*hygrometre*. Voy. *Hygrometre*.

NOTION , f. f. est un *terme de logique* , qui signifie l'*idée* que nous nous formons d'une chose. Ce nom ne convient qu'aux idées complexes. Voyez *Idée* & *Prénotion*.

M. Leibnitz a distingué fort exactement toutes les especes de *notions* dans les *actes de Leipsick* , 1684.

*Notion claire* , selon lui , est celle qui suffit pour se rappeler un objet ; par exemple , celle d'une figure.

*Notion obscure* , c'est celle qui ne suffit pas pour se rappeler un objet ; par exemple , celle d'une plante qu'on doute , en la voyant , si on ne l'a pas vue déjà ailleurs , & si on doit lui donner tel ou tel nom.

*Notion distincte* , c'est celle qui nous rend capables de marquer les différens caractères auxquels nous reconnoissons une chose ; par exemple , celle-ci : le cercle est une figure terminée par une ligne courbe qui revient sur elle-même , & dont tous les points sont également éloignés d'un point milieu. Voyez *Distinct*.

*Notion confuse* , est celle avec laquelle on n'est pas en état de marquer les différens caractères auxquels on peut reconnoître un objet , quoiqu'il soit. Telle est la *notion* de la couleur rouge.

*Notion adéquate* , c'est celle où l'on a des *notions* distinctes des marques ou caractères qui sont reconnoître un objet ; par exemple , c'est la *notion* du cercle dont nous venons de parler , lorsqu'elle est accompagnée de la *notion* distincte d'une courbe qui revient sur elle-même , & dont tous les points sont également éloignés d'un autre point qui est au milieu. Voy. *Adéquat*.

*Notion inadéquate* , c'est celle où l'on n'a que des *notions* confuses des caractères qui entrent dans la *notion* distincte.

On admet dans les mathématiques quelques *notions* confuses , lorsque leur explication n'est pas de grande conséquence pour la démonstration.

Ainsi Euclide n'explique point la *notion* d'égalité , quoiqu'elle entre dans les *notions* de triangle équilatéral , de rhombes , &c. parce que les propositions , dont la démon-

tration est appuyée sur la *notion* d'égalité font aisément accordées sans entrer dans un si grand détail : par exemple , que deux choses égales à une même troisième sont égales entr'elles. Mais dans les définitions mathématiques , on n'admet jamais d'autres *notions* que celles qui sont distinctes , & en même temps aussi adéquates qu'il est possible , & que le sujet le demande. Voy. *Définition*.

On distingue dans l'école les *notions* en formelles & objectives , & chacune se subdivise en première formelle & seconde formelle , première objective & seconde objective.

Première formelle *notion* , est la connoissance que nous avons d'une chose selon ce qu'elle est , ou ce qu'elle a en elle-même ; par exemple , la *notion* du feu en tant que feu , celle d'un corps lumineux en tant que lumineux.

Première *notion* objective , est la chose elle-même connue selon ce qu'elle est , ou ce qu'elle a en elle-même , comme le feu connu en tant que feu.

Seconde *notion* formelle , c'est la connoissance d'une chose selon ce qu'elle reçoit de l'entendement , comme celle du feu en tant que sujet & non attribut.

Seconde *notion* objective , & ce qui s'applique à une chose par le moyen de l'opération de l'entendement ; ou ce qu'elle reçoit de l'entendement.

*Notions communes* , appelées aussi *prénotions* , *μεληψεις* & *κριναι εννοιαι* , sont certains principes que l'on regarde comme innés & comme évidens par eux-mêmes , c'est-à-dire , qui frappent l'esprit par une lumière qui leur est propre , sans le secours d'aucune preuve , comme si Dieu lui-même les avoit gravés dans notre ame : ces principes sont les fondemens de toutes les sciences , & les moyens par lesquels on les démontre. Voyez *Idée innée* , *Connoissance* , &c.

Ces *notions* communes , qu'on regarda comme le fondement des sciences , sont appelées *axiomes*. Voy. *Axiomes*.

On les appelle *communes* , non qu'elles soient si nécessairement apperçues par tout le monde qu'aucun homme ne les puisse ignorer ou nier , mais parce qu'elles sont regardées comme vraies & certaines par

toutes les personnes qui ont une droite raison. C'est ainsi qu'on dit qu'une nourriture est saine , quoiqu'elle ne soit pas telle généralement pour tous les hommes , mais seulement pour ceux qui sont en bonne santé. Aristot. *topic. c. iv.*

Il y a de deux sortes de *notions* communes ; savoir , 1<sup>o</sup> de théoriques , qui ne menent qu'à des choses de pure spéculation , par exemple , celles-ci : chaque chose est ou n'est pas ; rien ne peut se faire de lui-même ; le tout est plus grand que la partie ; si des grandeurs égales sont ajoutées à des grandeurs égales , les sommes seront égales : 2<sup>o</sup> des *notions* communes pratiques , qui servent de fondement aux principes de la vertu & de la sainte morale ; par exemple , Dieu doit être aimé & adoré , nous devons honorer nos parens ; nous devons rendre à chacun ce qui lui est dû , comme nous voudrions qu'on nous le rendît à nous-mêmes.

Il y a cependant des philosophes (& on peut dire que ce sont les plus habiles , ) qui rejettent absolument ces *notions* prétendues innées ; la raison qu'ils en apportent est que notre esprit n'a pas besoin d'être préparé à penser par de certaines *notions* actuelles , mais que la seule faculté de penser lui suffit , ce qui se manifeste par les perceptions qu'un enfant reçoit du pain , du goût , des couleurs , &c. Ces philosophes ajoutent que les organes de nos sens , affectées par les objets qui se présentent à eux , & jointes avec la faculté que nous avons de réfléchir sur ces objets & de combiner les idées qu'ils font naître en nous , sont plus que suffisans pour produire dans notre ame toutes les connoissances que nous avons. Voy. *Connoissance*.

*NOTIUM* , (*Géog. anc.*) nom 1<sup>o</sup>. d'une ville de l'Ionie ; 2<sup>o</sup>. d'une ville de l'Éolide ; 3<sup>o</sup>. d'une ville dans l'île de Calidna aux environs de l'île de Rhodes ; 4<sup>o</sup>. d'un promontoire de la Chine , selon Ptolomée , l. VII, c. iij. D. J.)

*NOTO* , (*Géog.*) ville de Sicile dans la partie méridionale de l'île , vers la source d'une petite rivière de même nom. C'est l'ancienne *Næstum*. Elle est située dans les terres , sur une petite montagne assez escarpée , à 9 milles E. de Modica , à 8 O. de

la mer de Sicile , & à 15 N. du cap de *Pallaro*. *Long.* 32, 45; *lat.* 36, 50.

NOTO, VAL DI, (*Géog.*) l'une des trois vallées ou provinces qui partagent la Sicile; & à laquelle la ville de *Noto* qui en est la capitale, donne son nom. Elle est bornée au N. par le Val-Démona; à l'E. & au S. par la mer; à l'O. partie par la mer, partie par le Val di Mazzara.

La petite ville de *Noto* est la patrie de *Aurispia* (*Jean*), qui fut dans les langues grecque & latine l'un des plus doctes personnages du commencement du XVe. siècle. On lui attribue une traduction d'Archimede, une version d'un traité de consolation de Philiscus à Cicéron, & celle du commentaire d'Hiérocles sur les vers dorés de Pythagore; cette dernière fut imprimée à Bâle in-8° en 1543, qui est à peu près le temps de la mort du traducteur. (*D. J.*)

NOTOIRE, adj. (*Jurisp.*) se dit de ce qui est connu, public & évident. Il y a notoriété de droit & notoriété de fait. *Voy.* ci-après *Notoriété*.

NOTORIÉTÉ, f. f. (*Jurisp.*) se dit en général de ce qui est connu.

La *notoriété* d'un fait le rend en quelque sorte certain, tellement qu'en matière criminelle la *notoriété* d'un crime tient lieu d'information. *Voy. l'ordonnan. de 1670, tit. X, art. 9.*

La *notoriété* publique est celle des choses que tout le monde connoît.

La *notoriété* particulière est la connoissance de quelques personnes. On fait des *notoriétés* ou des certificats pour attester certains faits qui sont notoires dans une ville, dans une maison ou dans une famille; pour attester qu'un homme est mort en tel temps, qu'il étoit riche d'une telle somme, qu'il a laissé tant d'enfants, qu'un tel a été son héritier.

*Acte de notoriété* est un certificat authentique, délivré par des officiers de judicature, de ce qui se pratique dans leurs sièges sur quelque matière de jurisprudence, ou quelque forme de procédure.

Ces sortes d'actes sont ordinairement accordés à la réquisition de quelqu'un qui a intérêt de constater l'usage.

Le juge qui les délivre, ne le doit faire qu'après avoir consulté les autres officiers

de son siège s'il y en a, & même après avoir pris l'avis des avocats & procureurs, ou autres praticiens de son siège, s'il n'y a ni avocats ni procureurs en titre.

L'usage des actes de *notoriété* s'est introduit depuis l'abrogation des enquêtes par turbes, qui a été faite par l'ordonnance de 1667.

Pour que les actes de *notoriété* puissent avoir quelque autorité dans une cause ou procès, il faut qu'ils aient été délivrés en vertu d'un jugement d'un juge supérieur; autrement ces sortes d'actes ne passent que pour des certificats mendés, que le juge a accordés par complaisance & à force d'importunités.

Il faut aussi qu'il y ait requête présentée par l'une des parties; qu'on appelle devant le juge les parties qui peuvent y avoir intérêt; que les avocats soient ouïs de vive voix à l'audience, & le syndic des procureurs pour tous ceux du siège; que le ministère public ait donné ses conclusions; que l'acte fasse mention des jugemens sur lesquels la *notoriété* est établie; enfin, qu'il soit ordonné qu'acte en sera délivré à la partie requérante, pour lui servir ce que de raison.

Les juges sont les seuls qui aient caractère pour donner des actes de *notoriété*; les avocats d'un siège même en corps ne peuvent donner que des consultations; les gens du roi, ou autres personnes qui exercent le ministère public, ne sont pas non plus parties capables pour donner des actes de *notoriété* en forme.

On a imprimé en 1709 un recueil des actes de *notoriété*, que M. le lieutenant civil le Camus avoit donnés sur l'usage observé au châtelet dans plusieurs matières importantes.

Sur les actes de *notoriété*, voyez *Rebuffe, in tract. de consuetud. num. 6*; *Henrys, t. I, liv. IV, ch. iij, quest. 8*; *Augeard, t. I, arrêt du 30 août 1706.*

NOTOZEPHYRUS, f. m. (*Géog. anc.*) on donne ce nom au vent qui souffle d'un point situé entre le sud & l'ouest; c'est le vent du sud-ouest, nommé en latin *africus*.

NOTRE-DAME, (*Hist. eccléf.*) est le nom qu'on donne souvent à la sainte Vierge. De-là sont venus les mots de *fêtes de Notre-*

*Dame*, office de Notre-Dame, congrégations, communautés, ordres de Notre-Dame. Voyez VIERGE.

NOTRE-DAME DU CHARDON, (*Hist. mod.*) c'étoit autrefois un ordre militaire institué en 1370 par Louis II, duc de Bourbon. Il étoit composé de 26 chevaliers, dont ce prince & ses successeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleue céleste, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys; & pour devise, le mot *Espérance*, qu'on lisoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTRE DAME DE GLOIRE (*l'ordre de*), à Mantoue, fut institué par Barthélemi, religieux de l'ordre de S. Dominique, qui fut ensuite évêque de Vicence. Il l'établit pour soulager les pauvres veuves & orphelins, reconcilier les ennemis & réunir les mauvais ménages entre maris & femmes.

Les chevaliers suivoient la règle de saint Dominique.

La marque de l'ordre étoit une médaille d'argent chargée d'une croix pattée de pourpre, cantonnée de quatre étoiles de même. (*G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DES GRACES en Espagne (*l'ordre de*), fut institué le jour de S. Laurent de l'année 1223, par Jacques I, roi d'Aragon, dans la cathédrale de Barcelone, où Pierre de Nolasco fut nommé grand-maître.

Les chevaliers portent sur l'estomac un écu coupé; au premier, de gueules à la croix d'argent; au deuxième, écartelé en sautoir; les premier & quatrième quartiers d'or, à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon: les deuxième & troisième d'argent à l'aigle de sable, couronnée, languée & membrée de gueules, qui est de Sicile. (*G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE LORETTE (*l'ordre de*), fut institué par le pape Sixte V en 1587, la deuxième année révolue de son pontificat. Il fit pendant son règne deux cens soixante chevaliers.

La marque de cet ordre est une médaille d'or où est représentée l'image de Notre-Dame de Lorette. (*G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE MONTEZA (*l'ordre*

*de*), au royaume de Valence en Espagne; fut institué par Jacques II, roi d'Aragon & de Valence, en 1317.

La croix des chevaliers est rouge sur un habit blanc; & leurs armoiries un écuillon d'or à la croix alésée de gueules. (*G. D. L. T.*)

NOTTINGHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Nottinghamshire, sur le Léan, à 96 milles de Londres. *Long. 16, 24; Lat. 52, 55.*

NOTTINGHAMSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au diocèse d'Yorck, dans les terres. Elle a cent milles de tour, & contient environ 568 mille arpens; l'air y est pur, mais le terrain n'est pas par-tout le même. Au sud-est elle est fertile, & à l'ouest elle est pleine de bois & de mines de charbon de terre. Elle est arrosée par quelques petites rivières, outre la Trent qui sépare cette province de l'Incolnshire. Nottingham en est la capitale.

C'est dans cette province que naquit en 1489 l'illustre Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéri. Sa vie & sa mort tragique sont connues de tout le monde. Les curieux en trouveront le détail dans Burnet & Rapin de Thoyras. Il publia quelques ouvrages en latin; corrigea la version angloise de la bible, & professa sans détour la religion protestante sous le règne d'Henri VIII; mais la reine Marie étant montée sur le trône, résolut sa mort. Elle détestoit Cranmer, tant à cause de sa religion, que parce qu'il avoit contribué au divorce d'Henri VIII avec sa mère. Il fut brûlé vif en 1556, à l'âge de 68 ans. On fait que ce primat du royaume, violemment persécuté par la reine Marie, avoit eu la foiblesse quelque temps avant sa mort, d'abjurer sa religion; mais il reprit son courage sur le bûcher. " Il déclara qu'il mourroit protestant, & fit réellement ce qu'on a écrit de lui, & peut-être ce qu'on a feint de Mutius Scévola. Il plongea d'abord dans les flammes la main qui avoit signé l'abjuration, & n'élança son corps dans le bûcher, que quand cette main fut tombée. C'est ainsi qu'il se punit d'avoir succombé à ce qui lui paroïssoit une foiblesse; action si belle, que l'Angleterre ne cede rien à Rome dans la gloire d'avoir mis au jour un citoyen qui fut porter la constance & la



fermeté héroïque au delà de toutes les bornes.

« Rien cependant n'arrêta les cruautés de la reine Marie. Sombre & tranquille dans ses barbaries, autant qu'Henri son pere étoit emporté, elle eut un autre genre de tyrannie. Elle mourut paisible, mais abhorrée de la saine partie de la nation, souverainement méprisée de son mari Philippe II & de tous ses sujets, qui lui reprochent encore la perte de Calais, laissant enfin une mémoire odieuse dans l'esprit de quiconque n'a pas l'ame d'un persécuteur ». (D. J.)

NOTUS, f. m. (*Marine & Litt.*) vent du midi.

NOVÆ, (*Géog. anc.*) Ce nom a été donné par les anciens à plusieurs villes; 1<sup>o</sup> à une ville de la basse Mysie, sur le Danube, & qui étoit la demeure de la première légion italique, Lazius l'appelle *Novomont*; 2<sup>o</sup> à une ville de la seconde Moésie; 3<sup>o</sup> à une ville de la haute Moésie; 4<sup>o</sup> à une ville de la seconde Pannonie; 5<sup>o</sup> à une ville de la Macédoine; 6 à une ville d'Espagne, sur la route d'Astorga à Tarragone. (D. J.)

NOVALE, (*Jurisprud.*) *novalis*, *novalia*, c'est une terre nouvellement défrichée. On regarde comme telles celles qui ont été défrichées depuis quarante ans en-çà.

Les dixmes novales sont celles qui se perçoivent sur les terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi quelquefois *novales* simplement. Voyez au mot DIXME à l'article DIXME NOVALE. (A)

NOVALE, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt gros bourg d'Italie, entre Padoue & Trévise. Long. 29, 40; latit. 45, 35. (D. J.)

NOVANA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon Plin, l. III, c. xiiij. Quelques manuscrits portent *Nabana*. On croit que c'est aujourd'hui *Citta-nova*. (D. J.)

NOVANTÆ ou NOVANTES, (*Géog. anc.*) peuple de l'isle d'Albion, selon Ptolomé, l. II, c. iij, qui les place dans la partie septentrionale, & leur donne deux villes; savoir, *Leucopibia* & *Retigonium*.

NOVARE ou NOVARA, (*Géogr.*) ancienne & forte ville d'Italie, au duché de Milan, capitale du Novaresé, avec un

évêché suffragant de Milan. C'est une des principales forteresses du Milanez. Les anciens l'ont nommée *Novaria*, comme le prouve une inscription qui se conserve à Rome. Elle demeura long-temps sous la puissance des ducs de Milan; ensuite elle fut possédée successivement par les de la Torrè, par les Visconti, par les Sforce & par les ducs de Parme. Elle est sur une colline, à 5 lieues N. E. de Verceil, 8 N. E. de Casal, 100 de Milan. Long. 26, 20; lat. 45, 25.

M. Fleuri dit que Pierre Lombard, appelé autrement le maître des sentences, étoit né près de *Novare*. Il fut évêque de Paris en 1160, & mourut en 1164, comme le porte son épitaphe. Son ouvrage *des sentences* est la source de la théologie scholastique, qui a fait tant de mal dans l'église latine.

*Torniel* (*Augustin*), de l'ordre des barnabites, dont il devint général, naquit aussi près de *Novare* en 1543, & mourut à Milan en 1622, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a de lui: *Annales sacri & profani ab orbe condito ad mortem Jesus-Christi*; *Mediol.* 1610, in-fol. 2 vol. *Francof.* 1611, & *Antwerp.* 1620, *edit. opt.* C'est un ouvrage médiocre & qui n'est plus recherché, malgré l'éloge magnifique qu'en fait M. Dupin. (D. J.)

NOVARESE, (*Géog.*) petite contrée d'Italie dans le duché de Milan. Elle est bornée au N. par les vallées de Sessia & d'Offola, à l'E. par le Milanez propre, au S. par le Vigevanase, & à l'O. par le Piémont. *Novare* ou *Novara* en est la capitale.

NOVAROIS (LE), *Géog.* contrée du Milanez, à laquelle la ville de *Novare* a donné son nom, & qui a plus l'air d'un marais que d'un pays cultivé, parce que tous les habitans ne travaillent qu'à des plantations de riz, est borné au nord par les vallées de la Sessia, à l'est par Milan, à l'ouest par le Piémont, & au midi par la Vigevanasc. Les autres endroits sont *Frècasto*, *Silavengo*, *Orta*, *Biancrata* & *Borgomanero*. C'est du Bourg-manoir, *Borgomanero*, qu'on prétend qu'étoit le fameux Pierre Lombard, évêque de Paris, appelé par les théologiens le maître des sentences, & reconnu pour le premier qui ait donné

aux matieres théologiques une forme scholastique. La somme de S. Thomas n'est qu'un commentaire des sentences de Pierre Lombard. Le *Novarois* est, depuis 1734, sous la dépendance du roi de Sardaigne. La ville de Novare, s'il faut en croire les origines de Caton, doit son établissement à Ektius, Troyen, & fils de Vénus. Ce prince, en arrivant dans ce pays, commença par élever un autel à Vénus sa mere; autel qu'il appela *Nova æra*, & dont il donna le nom à la ville qui le porte encore aujourd'hui. Mais Pline foutient avec plus de vraisemblance qu'elle doit sa fondation aux Gaulois Vocontins. Cependant, dans un autre endroit, il dit que Novare étoit la capitale des Leviens dans l'Insubrie. L'évêque de cette ville est suffragant de Milan, dont elle est éloignée de dix lieues.

Novare est sur une petite colline, & sa citadelle passe pour l'une des meilleures forteresses du Milanéz. C'est dans cette citadelle que fut d'abord renfermé Louis Sforce en 1500, lorsque les Suisses l'eurent fait prisonnier. Ils le livrerent aux François, qui bientôt le transférèrent en France, où il mourut prisonnier au château de Loches. Novare se glorifie d'avoir produit Albutius Silon, célèbre orateur de Rome & du siecle d'Auguste.

Les voyageurs remarquent tous, comme une singularité, que les processions de la fête-Dieu durent à Novare & dans les villes voisines, bien au delà de l'octave. S'il y a, par exemple, dans l'une de ces villes douze convents ou douze paroisses, il y aura douze processions de suite, & qui se font toutes alternativement, parce que ces douze églises sont obligées d'assister à chaque procession, enforte que chaque procession soit une procession générale. Si l'on suivoit à Paris le même règlement, l'année ne seroit pas assez longue pour remplir le nombre des processions. Voici ce qui a donné lieu à ce règlement. Le pape Léon IX, dans le XI<sup>e</sup> siecle, l'an 1050, convoqua un concile à Verceil, pour y condamner l'hérésie des sacramentaires, dont le fameux Beranger étoit le chef. C'est en mémoire de ce concile, dit l'abbé Richard, & de la condamnation de l'archidiacre d'Angers, que la fête-Dieu se célébra à Verceil, à Novare &

autres villes voisines, avec tant de pompe & de vénération.

“ Novare, dit M. Grosley, *t. I, p. 86*, me donna un spectacle qui m'embarassa beaucoup, & que je trouvai depuis dans d'autres villes du Milanéz. Les endroits de ce pays, où l'on rassemble les os des morts, sont des especes de chapelles, où ces os, symétriquement arrangés dans des layettes, ornées de papier doré, offrent le même coup d'œil que de jolis cabinets d'histoire naturelle. A ces layettes étoient suspendus, par espaces égaux, & avec le même goût de symétrie, des stylets, des poignards & des couteaux; le tout plus ou moins rouillés. On m'expliqua le mystere de tout cela, en m'apprenant que lorsque deux ennemis se laissoient reconcilier, ils venoient le soir devant ces chapelles, s'y embrassoient; & que, pour preuve de réconciliation entiere & parfaite, ils jetoient chacun dans le charnier les stylets ou couteaux qui devoient être les ministres de leur vengeance; ensuite le custode de l'église, trouvant ces armes à terre, les relève & les suspend aux layettes des charniers pour le bon exemple. .. On me dit aussi, & je me suis trouvé à portée de le vérifier, que les Milanois, & en général tous les Italiens, ont une très-grande confiance dans les ames du purgatoire, qu'ils invoquent, tandis qu'en France on prie pour elles: enforte qu'en Italie la fête des trépassés est moins un jour de prieres pour les morts que pour les vivans. Le peuple ne parle de ces ames que sous le nom de *sanctissime anime purganti*; & les pauvres demandent l'aumône plus communément au nom *delle anime purganti* qu'au nom de Dieu. (C.)

NOVATEUR, f. m. (*Gram.*) ce'ui qui introduit quelques nouveautés, se prend presque toujours en mauvaise part, tant les hommes ont d'attachement pour les choses établies. Il y a des *novateurs* en littérature, en religion, en politique. Les *novateurs* en littérature peuvent corrompre ou perfectionner le goût; en religion, exciter ou calmer des troubles; en politique, fauver ou perdre une nation. C'est le temps qui juge les innovations; & si l'innovation est vraiment utile, le mépris retombe sur les mauvais critiques qui l'ont blâmée: on les

appelle des sots, & on restitue au *novateur* le titre d'homme de génie qu'il a mérité.

NOVATIENS, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés de *Novatus*, prêtre africain, ou de *Novatianus*, prêtre de Rome.

On les appelle aussi *Cathari*, du grec *καθαρος*, pur, dans le même sens que les Anglois appellent *puritains* les calvinistes rigides.

Novatien se sépara d'abord de la communion du pape Corneille, sous prétexte qu'il étoit trop facile à admettre à la pénitence ceux qui avoient apostasié pendant les persécutions.

Ensuite Novatus étant venu à Rome, il se joignit à la faction de Novatien, & l'un & l'autre soutinrent qu'il n'y avoit plus de pénitence pour ceux qui étoient tombés dans quelque péché grave après leur baptême, fondant leur opinion sur le passage de saint Paul : *Il est impossible à ceux qui apostasièrent après avoir été une fois éclairés & qui ont goûté les dons célestes, de se renouveler par la pénitence.*

Non pas qu'ils niaissent qu'une personne, tombée dans un péché quelque énorme qu'il fût, pût en obtenir le pardon par la pénitence, puisqu'ils recommandoient eux-mêmes la pénitence dans les termes les plus forts; mais ils enseignoient que l'église n'avoit pas le pouvoir de recevoir les pécheurs à sa communion, comme n'ayant d'autre voie pour remettre les péchés que celle du baptême, qui ne peut être conféré qu'une fois à la même personne. Voyez BAPTÊME.

Par progression de temps les *novateurs* modérèrent & adoucèrent la rigueur de la doctrine de leurs maîtres, & ne refuserent l'absolution qu'à de grands pécheurs. Voyez ABSOLUTION.

Les deux chefs furent excommuniés & déclarés hérétiques; ce n'est pas qu'ils excluassent les pénitens de la communion de l'église; mais parce qu'ils nioient que l'église avoit le pouvoir de remettre les péchés.

Les *novatians* ajoutèrent de nouvelles erreurs à celles de leur chef, comme l'improbatation des secondes noces & la nécessité de rebaptiser les pécheurs. Leur secte subsista jusque dans le quatrième siècle après le con-

cile de Nicée, qui fit des réglemens pour la forme de leur réception à l'église. Depuis ils se divisèrent en différentes branches, dont il y avoit encore des restes en Occident dans le septième siècle, & en Orient dans le huitième, & quelques-uns d'entr'eux mêlèrent des cérémonies judaïques à celles du christianisme. Euseb. *hist. eccl. l. VI*; Baroni-  
nius, *annal.* Dupin, *bibl. eccl. des aut. des trois premiers siècles.*

NOVATION, s. f. (*Jurisprud.*) est le changement d'une obligation en une autre. L'effet de la *novation* est qu'elle détruit l'ancienne obligation, ensemble tous les accessoires, tels que les privilèges & hypothèques, l'obligation des cautions, &c. de sorte que par le moyen de la *novation*, c'est une obligation toute nouvelle, qui est constituée au lieu de l'ancienne. Elle s'opère en quatre manières.

La première se fait, lorsque la cause de l'obligation seulement est changée, sans qu'il y ait changement de débiteur; par exemple, lorsqu'une simple obligation est convertie en un contrat de constitution.

La seconde est lorsque la personne du créancier est changée; ce qui arrive par le moyen de la délégation.

La troisième se fait par le changement de débiteur; ce qui arrive lorsqu'un tiers s'oblige envers le créancier de lui payer ce qui lui étoit dû par l'ancien débiteur.

Le quatrième se fait par le changement du créancier & du débiteur, ce qui lui arrive lorsqu'un créancier délègue ce qui lui est dû par son débiteur, qu'il charge de payer au créancier d'une autre personne. Voyez le liv. III des *institutes*, tit. 30, §. 30. (A)

NOUDLES ou NUDELN, (*Cuisine.*) c'est un ragoût fort usité en Allemagne, dont la base est une bonne pâte, faite avec de la fleur de farine, du lait & du beurre; quand le tout a été bien incorporé, on étend cette pâte avec le cylindre pour la rendre mince, après quoi on la coupe par petites lanières, semblables à du ruban étroit. On la fait bouillir légèrement dans de l'eau ou dans du bouillon, après quoi on met cette pâte découpée dans un plat, au fond duquel on a eu soin de mettre un peu de beurre bien frais; on met le plat sur le feu, &

l'on applique une pelle rouge au dessus de la pâte, afin de la rissoler, & les *noudles* sont préparées. On peut, si l'on veut, saupoudrer le tout avec du fromage de Parmesan. Ce ragoût est à peu près semblable au *vermicelli* ou aux *macaroni* des Italiens, excepté que ces dernières pâtes ont presque toujours un goût de moisissure que les *noudles* n'ont pas, parce qu'on les fait à mesure que l'on en a besoin.

NOUE, f. f. (*Archit.*) c'est l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant, ce qui fait l'effet contraire de l'arrestier: on appelle *noue corniere* la *noue* où les couvertures de deux corps de logis se joignent.

*Noue* est aussi le nom d'une espèce de tuile en demi-canal pour égoutter l'eau. Quelquefois les couvreurs emploient au lieu de *noues*, des tuiles hachées, qu'ils taillent exprès à coups de matelet.

*Noue de plomb*; c'est une table de plomb du tranchis, & de toute la longueur de la *noue* d'un comble d'ardoise. Elle sert à égoutter les eaux. *Daviler.* (*D. J.*)

NOUE, être noué, c'est être rachitique. Voyez *Rachitique*.

NOUÉ, ÉE, adj. (*terme de Blason.*) se dit des pièces honorables & autres qui paroissent liées ou entourées d'un cordon; ainsi l'on dit: *porter d'argent à deux fasces nouées de gueules.*

*Nouée* se dit aussi de la queue fourchée d'un lion, lorsqu'elle a un ou plusieurs nœuds.

De la Bouexiere du Haut-bois, de la Mettrie, en Bretagne; *d'argent à deux fasces de gueules, nouées chacune en deux endroits.*

De Bournonville de la Loge, de Chatillon sur Bar, & d'Oiselet en Champagne; *de sable au lion d'argent, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir couronné, lampassé & armé d'or.* (*G. D. L. T.*)

NOUÉES, *terme de Vénérerie*, c'est la fiente des cerfs, qu'ils jettent depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août. Ils jettent leurs fumées toutes formées, grosses, longues & nouées.

Il y a de la différence entre les fumées du relevé du soir & celles du matin; les premières sont mieux digérées que celles du matin, à cause du repos & du temps que le cerf

a eu de faire son ronge & digérer son viandis, au contraire celles du matin ne sont pas si digérées, à cause de l'exercice qu'ils font la nuit en viandant.

NOUER LA LONGE, *terme de Fauconnerie*, c'est mettre l'oiseau en mûe, & l'empêcher de voler pendant quelques mois.

On dit aussi en fauconnerie *nouer* ou nager entre deux airs.

On appelle *noues* les fondrières, marécages & autres terres basses & humides qui accompagnent les étangs, les rivières & les torrens.

NOVELLARE, petite ville d'Italie dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu. Elle est située entre Guastalla vers le nord, Carpi à l'orient, Reggio au midi, & Verceil au couchant. L'empereur a disposé de cette ville en 1737 en faveur du duc de Modene, auquel il l'a donné en fief. Elle est à 7 lieues de Parme. *Long. 28, 12; lat. 44, 50.* (*D. J.*)

NOVELLES, f. f. pl. (*Jurispr.*) sont des constitutions de quelques empereurs Romains, ainsi appelées *quasi novæ & recentior editæ*, parce qu'elles étoient postérieures aux loix qu'ils avoient publiées.

Elles ont été faites pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les loix précédentes, & quelquefois pour réformer l'ancien droit en tout ou en partie.

Quoique les *novelles* de Justinien soient les plus connues, & que quand on parle des *novelles* simplement on entende celles de cet empereur; il n'est pourtant pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ses constitutions: il y en a quelques-unes de Théodose & de Valentinien, de Martian, de Léon & Majorian, de Severe & d'Anthémius, qui ont aussi été appelées *novelles*.

On verra dans la suite que depuis Justinien quelques empereurs ont aussi publié des *novelles*.

Celles des empereurs qui ont précédé Justinien, n'eurent plus l'autorité de loi après la rédaction & composition du droit par l'ordre de cet empereur, d'autant que dans le titre de *confirm. digest.* Il ordonna que toutes les loix & ordonnances qui ne se trouveroient pas comprises dans les volumes du droit publiés de son autorité, n'auroient aucune force, défendant aux avocats

&

& à tous autres de les citer, & aux juges d'y avoir égard.

Cependant ces *novelles* ne sont pas entièrement inutiles ; car le code Justinien ayant été composé principalement des constitutions du code Théodosien, & des *novelles* de quelques empereurs qui avoient précédé Justinien, on voit par la lecture du code Théodosien de ces *novelles*, & du code Justinien, ce que Tribonien, qui a fait la compilation de ce dernier code, a pris de ces *novelles*, ce qu'il en a retranché, & comment il en a divisé & tronqué plusieurs, ce qui sert beaucoup pour l'intelligence de certaines loix du code.

Par exemple, Tribonien a divisé en trois la *novelle* 5 de Théodose, de *tutoribus*, dont il a fait la loi 10. C. de *legitim. heredib.* la loi 6. C. ad *sen. Tertull.* & la loi pénultième C. in *quibus causis pignus vel hyp. contrah.*

De la *novelle* 9 du même empereur, qui est de *testamentis*, Tribonien a tiré deux loix ; savoir la loi 27, *cod. de testam.* & la loi dernière du même titre.

De la *novelle* de Valentinien & de Majorian, tit. IV, de *matrim. senat.* il a tiré la loi 9, au code de *legibus*, & ainsi de plusieurs autres.

Les *novelles* des empereurs qui ont précédé Justinien ont été imprimés pour la plus grande partie, avec le code Théodosien, par Jean Sichard, en l'année 1528, & ensuite par les soins de Cujas, en l'an 1566, & quelques-unes y ont été ajoutées depuis par Pierre Pithou, l'an 1571.

Les *novelles* de Justinien sont les dernières constitutions faites par cet empereur sur différentes matières, après la publication de son second code ; elles composent la quatrième & dernière partie du droit civil.

Justinien, en confirmant le digeste, avoit dès-lors prévu qu'il seroit obligé dans la suite de faire de nouvelles loix ; il s'en explique de même dans la loi unique, au code de *emendat. cod.* & dans ses *novelles* 74 & 127.

Suivant le rapport d'Harmonopule, Tribonien fut employé pour la composition des *novelles*, comme pour celles des autres volumes du droit romain. Il étoit, comme on fait, grand maître du palais, ce qui revenoit à la dignité de *chancelier*. Il étoit aussi le premier de tous les questeurs. D'autres

Tome XXIII.

tiennent que Justinien employa divers jurisconsultes, ce qui est assez vraisemblable, par la diversité du style dont elles sont écrites.

Si l'on en croit Harmonopule, Tribonien, qui aimoit beaucoup l'argent, faisoit ces *novelles* pour divers particuliers, desquels il recevoit de grandes sommes pour faire une loi qui leur fût favorable : on lui imputa même d'avoir fait à dessein des constitutions obscures & ambiguës, pour embarrasser les parties dans de grands procès, & les obliger d'avoir recours à son autorité.

Les *novelles* de Justinien sont adressées ou à quelques officiers, ou à des archevêques & évêques, ou aux citoyens de Constantinople : elles avoient toutes la même force, d'autant que dans celles qui sont adressées à des particuliers, il leur est ordonné de les faire publier & de les faire observer selon leur forme & teneur.

Elles furent la plupart écrites en grec, à l'exception des *novelles* 9 & 11, la préface de la *novelle* 17, les *novelles* 23, 33, 34, 35, 41, 62, 65, 114, 138 & 143, qui furent publiées en latin, parce qu'elles étoient destinées principalement pour l'empire d'occident.

Il y a eu plusieurs éditions du texte grec de *novelles* : la première fut faite à Nuremberg par les soins d'Haloander, en 1531, chez Jean Petro ; la seconde à Bâle, par Hervagius, avec les corrections d'Alciat & de quelques autres auteurs, en 1541 ; la troisième par Henri Serimger, écossais, en 1558, chez Henry Etienne.

On n'est pas bien d'accord sur le nombre des *novelles* de Justinien ; quelques-uns, comme Irnerus, n'en comptent que 98 : cependant on en trouve 128 dans l'abrégé qu'en fit Julien. Haloander & Serimger en ont publié 165, & Denis Godefroy y en a encore ajouté trois, ce qui seroit 168. Le moine Mathieu prétend que Justinien en a fait 170 ; mais il est certain que dans ce nombre il y en a plusieurs qui ne sont pas de Justinien, telles que les *novelles* 140, 144, 148 & 149, qui sont de l'empereur Justin, & 161, 163 & 164, qui sont de l'empereur Tibère II.

L'incertitude qu'il y a sur le nombre des *novelles* de Justinien, peut venir de ce

Y

que l'on a confondu plusieurs *novelles* ensemble, ou bien de ce que plusieurs de ces constitutions ayant rapport à des choses qui n'étoient plus d'usage en Europe, on négligea de les enseigner dans les écoles : les glossateurs n'expliquerent aussi que celles qui étoient d'usage, au moyen de quoi les autres furent omises dans plusieurs éditions.

Après le décès de Justinien, qui arriva, selon l'opinion commune, l'an du monde 566, de son âge 82, & de son empire 39, une partie de ses *novelles*, qui étoient dispersées de côté & d'autre, fut recueillie & rédigée en un même volume en langue grecque, en laquelle elles avoient été écrites, & quelque temps après elles furent traduites en langue latine.

Jacques Godefroy estime que cette première version fut mise en lumière vers l'an 570, par l'ordre de Justin II. Quelques-uns l'attribuent à Bulgarus, sous Frédéric Barberousse, d'autres à un certain Irnerus, autre que celui dont on parlera ci-après. Cette première traduction, qui est littérale, se trouve remplie de termes barbares ; mais Cujas tient que c'est plutôt le fait des imprimeurs que celui du traducteur ; & Leunclavius témoigne que cette traduction est la plus ample & la plus correcte.

Peu de temps après, le patrice Julien, qui avoit été consul, surnommé l'*antécenseur*, parce qu'il étoit professeur de droit à Constantinople, fit de son autorité privée un épitome de *novelles*, qu'on appela les *novelles de Julien* ; ce n'est pas une traduction littérale, mais une paraphrase qui est fort estimée. L'auteur en a retranché les prologues & les épilogues des *novelles*. Elle est divisée en deux livres ; le premier contient jusqu'à la *novelle* 63<sup>e</sup>, le second les autres *novelles*.

La seconde traduction des *novelles* est celle d'Haloander, imprimée pour la première fois à Nuremberg l'an 1531, & depuis réimprimée en plusieurs autres lieux.

Il y en a une troisième & dernière d'Agylée, faite sur la copie grecque de Serimger, imprimée à Bâle par Hervagius l'an 1561, in-4<sup>o</sup>. Celle-ci est fort estimée.

Cependant Contius s'est servi de l'ancienne, & c'est celle qui est imprimée dans

les corps du droit civil, avec les gloses ou sans gloses.

Cette première version a été appelée le *volume des authentiques*, pour dire que c'étoit la seule version fidelle & entière.

Les ravages des guerres & les incursions des Goths dans l'Italie & dans la Grèce ; avoient causé la perte du droit de Justinien, & du premier livre grec des *novelles* & de la première traduction ; ces livres furent enfin retrouvés dans Melphis, ville de la Pouille ; & Irnerus, par l'autorité de Lothaire II, vers 1130, remit au jour le code & la première version latine des *novelles* de Justinien.

Cette édition des *novelles* par Irnerus, a été appelée *germanique* ou *vulgate* ; c'est celle dont on se sert présentement pour la citation des *novelles* : cependant elle se trouva défectueuse, plusieurs *novelles* y manquoient, soit qu'Irnerus ne les eût pas retrouvées, soit qu'il les eût retranchées, comme étant hors d'usage.

Berguntio ou quelqu'autre interprete, vers l'an 1140, divisa ce volume des *novelles* en neuf collations, & changea l'ordre observé dans la première version, & ce volume fut appelé authentique, *authenticum* ou *volumen authenticorum*, & a été depuis reçu dans toutes les universités.

Quelques-uns veulent que le nom d'*authentique* lui ait été donné parce que les loix qu'il contient ont plus d'autorité que les autres, qu'elles confirment, interpretent ou abrogent ; d'autres disent que c'est par rapport aux authentiques d'Irnerus, qui n'étant que des extraits des *novelles*, n'en ont pas l'autorité ; d'autres enfin veulent que ce soit par rapport à l'épitome de Julien, qui ne fut fait que de son autorité privée.

Il ne faut pas confondre ce volume appelé *authentique* avec les authentiques appelés *authenticæ*, qui sont des extraits des *novelles* qu'Irnerus inséra dans le code aux endroits où ces *novelles* ont rapport.

On ne voit pas pourquoi les *novelles* ont été divisées en neuf collations : ce terme signifie *amas* & *rapport* ; mais dans une même collation il y a des *novelles* qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres, elles y sont rangées sans ordre.

La première & la seconde collation de l'édition d'Irnerus, contiennent chacune six

*novelles*; la troisieme & la quatrieme chacune 7 ; la cinquieme 20, la fixieme 14, la septieme 10, la huitieme 13, & la neuvieme 15.

Haloander & Serimger en ont ajouté 70 ; qui étoient la plupart des loix particulieres & locales ; il y en a pourtant aussi quelques-unes qui sont des loix générales qu'ils ont dispersé dans différentes collations ; savoir deux dans la seconde, une dans la troisieme, 17 dans la quatrieme, 6 dans la cinquieme, 3 dans la fixieme, autant dans la septieme, & 38 dans la neuvieme.

Chaque collation est divisée en autant de titres qu'elle renferme de *novelles*.

Ces *novelles* sont divisées en un commencement ou préface, plusieurs chapitres qui sont subdivisés en paragraphes, & à la fin il y a un épilogue où l'empereur ordonne l'observation de sa loi.

Pour plus grande intelligence des *novelles*, il est bon d'observer le temps où elles ont été publiées.

Les 16 premieres le furent en 535 ; la 17<sup>e</sup> jusqu'à la 38, en 536 ; la 38<sup>e</sup> jusqu'à la 64, en 537 ; la 64<sup>e</sup> jusqu'à la 78, en 538 ; la 78<sup>e</sup> jusqu'à la 98, en 539 ; la 98<sup>e</sup> jusqu'à la 107, en 540 ; la 107<sup>e</sup> jusqu'à la 116, en 541 ; les 116 & 117<sup>e</sup> en 542 ; la 118 en 543 ; la 119<sup>e</sup> en 541 ; la 120<sup>e</sup> en 545 ; les 121, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 142, 146, 147, 157<sup>e</sup>, en l'an 541 ; la 126<sup>e</sup> est sans date ; la 127<sup>e</sup> en 548 ; la 130 & la 133<sup>e</sup>, en 545 ; la 140<sup>e</sup> en 546 ; la 141 & la 149<sup>e</sup>, en 544 ; la 143<sup>e</sup> en 546 ; la 145<sup>e</sup> en 549 ; la 148<sup>e</sup> en 535 ; la 162<sup>e</sup> en 539 ; toutes les autres sont sans date.

Divers auteurs ont travaillé sur les *novelles* de Justinien ; Cujas en a fait des *paratitres* qui son fort estimés ; Gudelinus a fait un traité *de jure novissimo* ; Ritthershusius les a aussi traitées par matieres. Ceux qui ont travaillé sur le code ont expliqué par occasion les authentiques. M. Claude de Ferrieres a fait la jurisprudence des *novelles* en deux volumes *in-4°* en 1688 ; M. Terrasson en a aussi traité fort doctement dans son *histoire de la jurisprudence romaine*.

Quelques empereurs après le décès de Justinien, firent aussi des constitutions qu'ils appelerent *novelles* ; savoir Justin II, Tibere II, Léon, fils de l'empereur Basile,

Héraclius, Alexandre, Constantin Porphyrogenete, Michel & autres.

Les *novelles* de ces empereurs furent imprimées pour la premiere fois en 1573, & depuis elles furent jointes par Leunclavius à l'építome des 60 livres de basiliques, à Bâle en 1575 ; on les a imprimées depuis à Paris en 1606, & à Amsterdam en 1607.

Les 113 *novelles* de l'empereur Léon ont été imprimées avec le cours civil par Godefroy ; ces *novelles* n'ont point force de loi. Voyez *Authentiques*, *Code Justinien*, *Droit romain*. (A)

NOVEMBRE, f. m. (*Caland.*) nom du onzieme mois de l'année julienne & grégorienne. Il n'étoit que le neuvieme chez les Romains, lorsqu'ils n'en avoient que dix, & c'est de là qu'il a tiré son nom latin. Ce mois a 30 jours, & c'est le 22 que le soleil entre dans le signe du sagittaire.

NOVEMBRE, (*Littérat.*) neuvieme mois de l'année de Romulus, & le onzieme de la nôtre. Il étoit sous la protection de Diane. Aufone le personnifie sous la figure d'un prêtre d'Isis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou rasée, & étant appuyé contre un autel sur lequel est une tête de chevreuil, animal qu'on sacrifioit à la déesse. Il tient un sistre à la main, instrument qui servoit aux Isiaques. Le rapport qui se trouve encore entre le personnage & le mois, c'est qu'aux calendes de *novembre*, on solenni-foit les fêtes d'Isis. Le 5 de *novembre* on célébroit les neptunales, le 15 les jeux populaires, le 21 les libérales, & le 27 les sacrifices mortuaires. (D. J.)

NOVEMDIALES, (*Littérat. grecque & rom.*) en latin *novemdialia* ; sacrifices que faisoient les anciens Romains pendant 9 jours, avec des banquets chaque jour, soit pour appaiser la colere des dieux, soit pour se les rendre propices avant que de se mettre sur mer, soit pour détourner d'autres malheurs. Enée dans Virgile, n'oublie point ces sortes de sacrifices en l'honneur de Neptune :

*Jamque dies epulata novem gens omnis & oeris  
Factus honos, placidi straverunt æquora  
venti.*

» Neuf jours s'étoient écoulés dans les sacri-  
» fices & les festins ; lorsque la mer parut  
» favorable pour la navigation. » Ce fut  
Tullus Hostilius, selon Tite-Live, qui inf-

titua ces sacrifices , après avoir reçu la nouvelle des ravages causés sur le mont Alban par une grêle terrible , dont la grosseur & la dureté firent dire qu'il étoit tombé une pluie de pierres. C'est des *novemdiales* que nos neuvaines ont pris leur origine ; plusieurs chrétiens n'ont que trop consacré de rits de la religion payenne.

Au reste les *novemdiales* , *novemdialia* , signifioient aussi chez les Romains les *funérailles* , parce qu'elles se faisoient neuf jours après le décès. On gardoit les corps pendant sept jours , on les brûloit le huitieme , & le neuvieme on enterroit les cendres. Les Grecs nommoient cette cérémonie *εννατια*. ( *D. J.* )

**INOUEMENT D'AIGUILLETTE** , ( *Magie.* ) terme vulgaire , par lequel on entend un prétendu sortilege , qui sans blesser les organes de la génération d'un homme bien constitué en empêche l'usage au moment qu'il s'y attend le moins.

Les anciens ont attribué cet état fortuit à des filtres ou à des enforcellemens magiques. Platon avertit les nouveaux mariés de tâcher de s'en garantir. Virgile désigne clairement le *noeuement* de l'*aiguillette* dans ces vers de sa viij<sup>e</sup> églogue :

*Terna tibi hæc primùm duplici diversa colore  
Lucia circumdo.*

Les fables d'Apulée ne parlent que des enchantemens qu'employoit Pamphila fameuse magicienne , pour procurer l'impuissance au milieu des feux de l'amour. De là vient que Minutius Fœlix disoit au payen Cœcilius , que son Jupiter même n'avoit pas toujours eu le pouvoir de délier les charmes de la ceinture de Junon. Numantina , femme de Plautius Sylvanus fut accusée d'avoir par sortilege rendu son mari impuissant : *Injecisse carminibus & veneficiis vecordiam marito* , pour me servir de l'expression délicate de Tacite , *annal. l. IV.*

Il semble que les jurisconsultes Romains ne doutoient point du succès de l'art magique pour produire le *noeuement de l'aiguillette*. Car Paulus cite une loi qui défendoit d'user de ligature. Pomponius Sabinus & Servius condamnent la pratique de ces sortes de *noxuds enchanteurs*. Enfin ; les historiens en citent des exemples remarquables. Amasis , roi d'Egypte , dit Hérodien , ne put con-

noître sa femme Laodicée , parce qu'il avoit été lié par la magie. Sozomene , *l. VIII* , rapporte d'Honorius , fils de Théodose , qu'après avoir épousé la fille de Stilico , une sorciere lui *noval'aiguillette* , & l'empêcha par ce moyen d'accomplir le mariage. La reine Brunehaut , mere de Thierry , roi de Bourgogne , le *charma* si bien , selon le récit d'Aimoin , qu'il ne put jouir d'Herménberge sa femme. Si l'on s'en rapporte à Grégoire de Tours , Eulafius éprouva le même sort ; car ayant enlevé d'un monastere de Langres une fille dont il étoit amoureux , & l'ayant épousée , les concubines jalouses l'empêcherent par leurs sortileges , de consumer ce mariage : *concubinæ ejus* , ce sont les propres paroles de l'historien , *lib. X, c. viij* , *instigante invidia* , *sensum ei oppilaverunt*.

Mais depuis long - temps personne ne donne plus croyance à ces contes frivoles. On fait que les charmes dont la magie usoit autrefois pour inspirer de l'amour , ou pour arrêter subitement dans un corps bien organisé , le transport des desirs , tenoient toute leur puissance du trouble que des menaces effrayantes jetoient dans un esprit crédule. Le penchant à l'amour dans les uns , & dans les autres la crainte de ne pouvoir le satisfaire , rendoit leur résistance inutile , ou leurs efforts impuissans. Les organes qui renouvellent le monde depuis tant de siècles , sont échauffés ou glacés en un moment par l'empire de l'imagination. Quand elle est allarmée par de tristes illusions , il ne faut pour la guérir que la frapper plus fortement par des illusions plus flatteuses & riantes. ( *D. J.* )

**NOVEMPAGI** , ( *Géog. anc.* ) ville de la Toscane ; Pline , *lib. III, c. v* , la met dans les terres , & Léander prétend que c'est aujourd'hui *Bagnarea*.

**NOVEMPOPULANIE** , ( *Géogr. anc.* ) nom qui fut donné anciennement à une grande contrée de la France. Cette contrée étoit enfermée entre la Garonne , les Pyrénées & l'Océan , & s'étendoit même jusqu'à la Loire sous le regne d'Auguste. Sous Constantin le Grand , à ce que l'on croit , elle fut partagée en deux provinces nommées *Aquitaine* & *Novempopulanie*. Enfin , Hadrien divisa toutes les terres qu'Auguste avoit renfermées dans l'Aquitaine , en trois provinces qui furent nommées l'*Aquitaine premiere* .



*l'Aquitaine* seconde & la *Novempopulanie*. On appela alors *Novempopulanie* l'ancienne Aquitaine, ou l'Aquitaine, proprement dite, qui comprenoit du temps de César, les terres qui se trouvoient entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan.

Sous les regnes qui précéderent celui de Chilperic II, les Gascons, quittant leurs montagnes, se rendirent maîtres du pays & des villes entre la mer, la Garonne & les Pyrénées; pour lors la *Novempopulanie* commença à s'appeler *Gasconne*, du nom de ses vainqueurs. (D. J.)

NOVEM-VIRS, f. m. (*Hist. anc.*) surnom donné aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étoient au nombre de neuf. Il y a grande apparence que ce furent les Romains qui leur donnerent ce titre après la conquête d'Athènes; car ce nom est latin, tout semblable à ceux de *triumvir*, *sextumvir*, *decemvir*, &c. que les Romains tiroient du nombre des magistrats qu'ils désignoient par ce titre, & l'on fait qu'Athènes, déchue de son ancienne puissance & soumise aux Romains, conserva toujours la liberté d'élire ses magistrats, & le droit de se gouverner selon ses loix. Enfin dans toute l'antiquité grecque on ne voit pas que le titre de *novem-virs* ait été donné aux archontes. V. ARCHONTES.

NOVENDIAL, *novendiale*, (*Hist. anc.*) sacrifice que les Romains faisoient pendant neuf jours, comme son nom le marque assez, pour détourner les malheurs dont quelque prodige sembloit les menacer, & par cet acte de religion apaiser les dieux irrités. Ce fut Tullus Hostilius, selon Tite-Live, qui le premier institua ces sacrifices sur la nouvelle qu'on rapporta d'une grêle tombée sur le mont Albain, d'une grosseur & d'une dureté si extraordinaire qu'on s'imagina que c'étoit une pluie de pierres. Les Romains fort crédules en fait de prodiges, sur-tout dans les premiers temps, eurent occasion de renouveler souvent le *novendial*.

NOVENDILES JEUX, (*Antiq. rom.*) c'étoit les mêmes que les jeux *novendiales* ou funebres qu'on donnoit à la mort des grands hommes ou des empereurs. Voyez NOVENDIALES. (D. J.)

NOVENSILES, (*Hist. anc.*) c'étoient les dieux des Sabins que les Romains adoptèrent, & auxquels le roi Tatius fit bâtir un

temple: leur nom signifie *dieux nouvellement arrivés* ou *nouvellement connus*. D'autres prétendent que ces dieux étoient ceux qui présidoient aux nouveautés ou au renouvellement des choses; & selon quelques mythologifes, leur nom vient du nombre *neuf*, *novem*, parce qu'on en comptoit autant, savoir, -Hercule, Romulus, Esculape, Bacchus, Enée, Vesta, la Santé, la Fortune & la Foi: d'autres enfin ont cru que c'étoient les neuf Muses. Mais tous ces auteurs ne nous ont point appris ce que ces dieux *novensiles* avoient de commun entr'eux, ni ce qui les distinguoit des autres divinités.

NOUER, *terme de manufacture*; est parmi les ouvriers qui se servent de la navette, rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leur ouvrage, qui se rompent en travaillant.

On appelle *nœud de tisserand*, le nœud qui sert à reprendre ces fils cassés.

*Esnouer*, c'est la façon qu'on donne à l'étoffe pour en ôter les nœuds; les *esnouveuses* sont les ouvrières qui les ôtent.

NOUER, (*Jardinage*.) se dit du fruit quand le bouton a formé la fleur, & qu'ensuite cette fleur se passe & que son pistil se change en un petit bouton qui est le fruit même.

NOUER, (*Architect. Sculpt.*) c'est lier & joindre. On dit une groupe de figures bien nouées ensemble.

NOVERUS, (*Géog. anc.*) ou *Novarus*; ancien bourg de France en Saintonge, au-delà de la Charente par rapport à Bordeaux: Aufone y avoit sa maison. On croit que c'est aujourd'hui le village appelé le *Nouliers*.

NOUES, f. f. pl. *terme de Saline*; c'est une des quatre issues des morues que l'on sale: on les nomme quelquefois *nos*, mais leur véritable nom est *tripes de morues*. Elles se lavent & s'apprent à peu près comme ce que les Bouchers appellent une *fraise de veau*, à qui elles ressemblent beaucoup. Elles se salent dans les lieux de la pêche en même temps que le poisson, & elles s'encaquent dans des futailles ou barils du poids de 6 à 700 livres. *Savary*. (D. J.)

NOUET, f. m. *terme de Pharmacie*; est un petit paquet de drogues médicinales enfermées dans un linge, qu'on met infuser ou bouillir dans quelque liqueur, pour y

communiquer leur teinture ou leurs vertus.

On fait aussi des *nouets* en médecine qu'on emploie en guise de suppositoires & de pessaires.

Les cuisiniers se servent aussi de *nouets* d'épicerie ou d'herbes aromatiques, pour donner du goût à leurs sauces. Ceux-ci sont également d'usage en médecine & en pharmacie.

On fait, par exemple, des *nouets* où l'on met de la graine de lin, de pavot, de semences froides, de l'orge, du gruau, afin d'en tirer l'huile & le mucilage, en mettant ces *nouets* dans le bouillon.

On met beaucoup de remèdes dans les *nuets*, le mercure, la rhubarbe, le quinquina, la gentiane, les poudres de tout genre, pour que ces drogues mises ainsi dans les décoctions ou dans les apozèmes, n'y déposent point leurs parties intégrantes & terrestres.

Ces *nouets* doivent être renouvelés souvent, à cause de la qualité rance ou aigre que les drogues y contractent. Les *nouets* de mars & de mercure peuvent s'ordonner sans être renouvelés.

Le *nouet* est ainsi nommé, parce qu'on fait un nœud à un morceau de linge, pour en former un sachet dans lequel on puisse tenir renfermés quelques ingrédients, & les suspendre dans la liqueur qu'on veut imprégner de la vertu de ces médicamens.

Le *nouet* signifie aussi dans ce sens, un sachet rempli d'ingrédients, que l'on suspend dans du vin pour le médicamenter, ou dans quelque autre liqueur.

NOUEUX; BOIS (*Charpent. Menuisier.*) c'est celui qui est rempli de nœuds qui le rendent de mauvaise qualité.

NOUEUX, en terme de *Blason*; se dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomassin en Bourgogne, d'azur à deux estoques ou bâtons *nouveux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons estoqués.

NOVI, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 12 lieues au N. O. de Gènes, & à 5 au S. O. de Tortone. *Long.* 26, 23; *lat.* 44, 45.

Cette ville est dans une situation assez triste, étant dominée par une haute montagne. Elle est cependant remplie de mai-

sons très-agréables, où beaucoup de riches Génois viennent passer l'automne: le palais *Brignole* est le plus beau de la ville. Il étoit ci-devant à la maison *Lumellino*. Il y a encore ceux des Doria, Balbi, Spinola, Negroji, Centurioni, Durazzo, qui sont magnifiques. La plupart de ces maisons sont peintes en verd & en rouge par dehors, suivant l'usage du pays. *Voyage d'un François en Italie, tom. VIII, page 452. (C.)*

NOVI-BASAR, (*Géog.*) ou *Jéni-Basar*; petite ville de la Turquie européenne dans la Servie, aux frontières de l'Herzegovine, sur la rivière de Rasca, à 29 lieues O. de Nissa, 41 S. de Belgrade. *Long.* 38, 59; *lat.* 43, 25. (*D. J.*)

NOVICE, f. m. (*Jurisprud.*) est une personne de l'un ou l'autre sexe qui est dans le temps de sa probation, & qui n'a pas encore fait ses vœux de religion.

Depuis que la vie monastique eut commencé d'être assujettie à de certaines règles, on crut avec raison, qu'il ne falloit pas y admettre indifféremment tous ceux qui se présentoient pour entrer en religion.

La règle de S. Benoît veut que l'on éprouve d'abord, pendant quatre ou cinq jours, celui qui postule pour prendre l'habit, afin d'examiner sa vocation, ses mœurs & les qualités du corps & de l'esprit; qu'après avoir ainsi éprouvé l'humilité du postulant, on lui permette d'entrer dans la chambre des hôtes pour les servir pendant peu de jours. S. Isidore dans sa règle, veut que les postulans servent les hôtes pendant trois mois. Ces premières épreuves, qui précèdent le noviciat, sont plus ou moins longues, suivant l'usage de chaque congrégation.

Après ces premières épreuves, le postulant est admis dans la chambre des *novices*.

On donne pour maître aux *novices*, un ancien profès qui ait du zèle, & qui soit bien exercé dans la pratique de la règle. On choisit ordinairement un prêtre âgé de plus de 35 ans, & qui ait plus de dix ans de profession.

Pour la *validité* des vœux que le novice doit faire lors de sa profession; il est essentiel que pendant son noviciat il soit exactement instruit de la règle & des autres exercices & obligations de la vie monastique, & qu'on les lui fasse pratiquer.

Suivant la regle de S. Benoît, le noviciat doit être d'un an entier. Justinien dans sa nouvelle 5, suivant la regle des anciens moines d'Egypte, veut que les novices soient éprouvés pendant 3 ans. Comme plusieurs supérieurs dispensoient de cette regle, le concile de Trente a ordonné, que personne de l'un & de l'autre sexe ne soit admis à faire profession qu'après un an de noviciat depuis la prise d'habit, & que la profession faite auparavant soit nulle.

L'ordonnance de Blois, art. 28, a adopté cette décision du concile de Trente; mais le concile ni l'ordonnance n'ont pu éviter de réprover les statuts ou usages de certains ordres, qui veulent plus d'un an pour la probation.

L'année de probation ou noviciat doit être continue & sans interruption, pas même d'un seul jour, autrement il faut recommencer le noviciat en entier.

Mais si un novice après avoir rempli son temps de probation sort du monastere, & y rentre ensuite, il peut faire profession sans recommencer le noviciat.

Les mineurs ne peuvent se faire religieux sans le consentement de leurs pere & mere; mais quand ils n'ont plus ni pere ni mere, leurs tuteurs & curateurs, & même les parens collatéraux, ne peuvent pas les empêcher d'entrer en religion: ils n'ont que la voie de représentation auprès de l'évêque pour l'engager à examiner la vocation du mineur.

Le concile de Trente défend de rien donner au monastere, sous quelque prétexte que ce soit, par les parens ou curateurs, excepté la vie & le vêtement du novice ou de la novice pour le temps de son noviciat: *ne hac occasione discedere nequeat*. Au surplus il faut voir ce qui a été dit ci-devant au mot DOT, au sujet de celles qui se donnent pour l'entrée en religion.

Les donations que font les novices sont réputées à cause de mort. Il suffit même pour cela que le donateur soit dans le dessein formel de se faire religieux, comme s'il avoit déjà son obédience, & étoit sur le point d'entrer dans le monastere pour y faire son noviciat.

Les novices ne peuvent disposer en faveur du monastere où ils doivent faire profession

ni même en faveur d'un autre, soit du même ordre, soit d'un autre ordre, directement ni indirectement. *Ordonnance de Blois, art. 19; Ordonn. de Blois, art. 28.*

Ce même article de l'ordonnance de Blois permet aux novices de disposer de leurs biens & des successions qui leur sont échues, trois mois après qu'ils auront atteint l'âge de 16 ans.

L'ordonnance des testamens, art. 21, porte que ceux ou celles qui ayant fait des testamens, codicilles ou autres dernières dispositions olographes, voudront faire des vœux solennels de religion, ils seront tenus de reconnoître ces actes pardevant notaires avant que de faire leurs vœux, sinon que les testamens, codicilles, ou autres dispositions demeureront nuls & de nul effet.

Quant à l'âge auquel les novices peuvent faire profession, l'ordonnance d'Orléans l'avoit fixé à 25 ans pour les mâles, & 20 ans pour les filles; mais suivant l'ordonnance de Blois, qui est conforme en ce point au concile de Trente, il suffit pour les uns & les autres d'avoir 16 ans accomplis.

L'examen des postulantes; avant la prise d'habit, avant leur profession, appartient à l'évêque diocésain. *Voyez les mémoires du clergé, les Loix ecclésiastiques, la Jurisprudence can. de Lacombe, & aux mots DOT, MOINES, MONASTERES, RELIGION, VŒUX.* (A)

NOVICIAT, f. m. (*Jurisprud.*) est le temps de probation, c'est-à-dire, le temps pendant lequel on éprouve la vocation & les qualités de la personne qui est entrée en religion, avant de l'admettre à faire profession. *Voyez ci-devant NOVICE.* (A)

NOVIGRAD ou NOVEGRADI, (*Géog.*) petite ville de Dalmatie sur la rive méridionale du lac de même nom, près du golfe de Venise, à 8 lieues N. O. de Tara, 7 O. de Nona. *Long. 34,20; lat. 44.30.* (D. J.)

NOVIGRAD, (LAC DE) (*Géog.*) petit lac de la Dalmatie; qui tire son nom de la ville de *Novigrad*, bâtie sur l'un de ses bords; il se décharge par un long canal dans le golfe de Morelacca.

NOVIGRAD, (*Géog.*) petite ville fortifiée de la haute Hongrie, chef-lieu du comté

de même nom, sur une montagne au levant, & près du Danube, à 6 lieues N. E. de Grau, 14 N. O. de Bude. Long. 36, 45; lat. 47, 50.

**NOVIODUNUM**, (*Géogr. anc.*) Il y a plusieurs *Noviodunum* en diverses parties de l'Europe, & l'on en compte jusqu'à quatre dans la Gaule; *Noviodunum Œduorum*, Nevers; *Noviodunum Biturigum*, Neuvi sur Baranion; *Noviodunum Diablentum*, Nogent le Rotrou; & *Noviodunum Sueffonum*, que Sanfon & M. l'Abbé le Beuf croient être Soiffons. Pour ce qui est de *Noviodunum* sans addition, ce nom peut s'accommoder à diverses autres places que Noyon. De même il y a dix ou douze *Noviomagus* en diverses parties de la Gaule seulement; plusieurs *Mediolanum*, *Lugdunum*, &c. ces noms étant communs à différentes places. (a)

**NOVIOMAGUS**, (*Géogr. anc.*) nom celtique de plusieurs lieux de la Gaule.

1°. *Noviomagus in Batavis*. Depuis *Numaga* par altération, est aujourd'hui Nimegen ou Nimegue, qui fut décoré d'un palais par Charlemagne, comme nous l'apprend Eginhard.

2°. *Noviomagus in Biturigibus Viviscis*: Ptolomée nomme cette ville avant *Burdigula*; son emplacement doit donc avoir existé plus bas que celui de Bordeaux en descendant la Gironde, dans le pays de Médoc.

3°. *Noviomagus*, capitale des *Lexovii*, selon Ptolomée, qui par erreur en fait une ville maritime.

4°. L'Itinéraire d'Antonin décrit une route qui, partant de *Juliobona*, Lillebonne

non Dieppe, comme l'écrivit Valois, conduit par *Breviodurus*, ou Pont-Audemer à *Noviomagus*, qui est Lizieux. Cette ville, comme la plupart, a quitté son nom primitif, pour prendre celui de *Lexovii*, Lizieux.

5°. *Noviomagus*, capitale des *Nemetes*; selon les Itinéraires, Ammien Marcellin & la notice de l'empire, elle étoit dans la Germanie première. C'est aujourd'hui Spire.

6°. *Noviomagus in Remis*. La table théodosienne indique ce lieu sur une route qui sortant de *Durocortorum*, Reims, & tendant vers *Mosa*, doit traverser la Meuse à Mouzon: le premier lieu indiqué sur cette route, est *Noviomagus* à XII de *Durocortorum*: ce qui tombe à Neuville, situé sur la direction de la voie, & distant de Reims de 13 à 14000 toises.

7°. *Noviomagus in Treviris*: c'est Numa-gen, dans l'enfoncement d'un coude que fait la Moselle. Constantin, dans la guerre qu'il fit aux Francs, rassembla en ce lieu, près de Treves, l'armée romaine dans un camp, comme on l'apprend de ce vers d'Aufonne, *in Mosella Noviomagum, divi castra inclusa Constantini*.

8°. *Noviomagus in Veromanduis*. L'Itinéraire d'Antonin marque sa distance de Soiffons M. P. XXVII, Leugas XVIII. C'est Noyon, où, après la destruction d'*Augusta Veromanduorum*, le siège épiscopal fut transféré par saint Médard au vi<sup>e</sup>. siècle. D'Anv. *Not. Gal. page 492 & suiv. (C.)*

**NOVIOREGUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Aquitaine. L'Itinéraire d'Antonin la met sur la route de Bordeaux à Autin, à 12

(a) On trouve dans les Gaules plusieurs lieux de ce nom: voici les principaux.

*Noviodunum in Biturigibus*: César ayant passé la Loire à *Genabum* (Orléans) marchant au secours de la ville des *Boii*, assiégée par Vercingentorix, entre dans le pays des *Bituriges*, & trouve sur son chemin *Noviodunum*. Ce n'est pas Nouan-le-Fuzelier qui est dans le diocèse d'Orléans, comme l'a prétendu M. Lancelot au volume VI<sup>e</sup> des mémoires de l'Académie des inscriptions, page 642, puisque ce *Novan* étoit de l'ancien territoire des *Curnutes*; ce n'est pas non plus Neuvi sur Baranion, au diocèse d'Orléans, assigné par M. de Valois; mais Nouan à la hauteur d'*Avaricum*, Bourges, dans l'élection de Châtre.

*Noviodunum* ensuite *Nevirium*, Nevers.

*Noviodunum Diablentum*, qu'on croit être Nogent-le-Rotrou, ou Jublent dans le Maine.

*Noviodunum Tricastinorum*, Saint-Paul-trois-Châteaux.

Ptolomée place un *Noviodunum* dans la Basse Mœsie, dans l'endroit où le Danube se partage en diverses branches, qui forment les différentes bouches. L'Itin. d'Antonin la met sur la route d'*Arrubium* à Nicomédie, entre *Dinigullia* & *Ægilon*, à 20 milles de la première, & à 24 milles de la seconde.

L'Itinéraire d'Antonin marque un *Noviodunum* dans la Pannonie sur la route d'*Æmona* à *Sirmium*. On croit que c'est aujourd'hui Krinburg. D'Anv. *Notit. Gal. (G.)*

milles

milles de *Tomnum*, & à 15 de *Mediolarum Santonum*, entre ces deux villes.

**NOVITII**, dans l'ancienne milice des Romains, c'étoient les premiers & nouveaux soldats qu'on appelloit ainsi pour les distinguer des vétérans. Voy. *Vétérans*.

Dans les anciens ordres de chevalerie il y avoit des novices ou clerks des armes, qui faisoient une sorte d'apprentissage avant d'être admis au rang de chevaliers. Voy. *Chevalier*.

**NOVITO**, (*Géog.*) petite rivière d'Italie au royaume de Naples Elle a sa source dans l'Apennin, coule dans la Calabre ultérieure, & va se jeter dans la mer Ionienne. Elle s'appelloit anciennement *Butrotus*.

**NOVIUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'isle d'Albion, selon Ptolomée, *liv. I, c. iij*, qui place son embouchure entre celle du fleuve Dera & le golfe Ituna. Cambden croit que c'est aujourd'hui le *Nyd*.

**NOULETS**, f. m. p. (*Archit.*) ce sont les petits chevrons qui forment les chevales & les *noues* ou angles rentrants, par lesquels une lucarne se joint au comble, & qui forment la fourchette.

**NOVOGOROD, DUCHÉ DE**, (*Géog.*) duché des états de l'empire Ruffien. On le nomme *Novogorod-weliki*, c'est-à-dire, le grand *Novogorod*; & la ville de *Novogorod-weliki*, qui en est la capitale, lui donne son nom. Ce duché est borné au nord par le lac d'Onéga & de Cargapol; à l'est par les duchés de Belozero & de Twere; au sud par la province de Rzeva, & à l'ouest par l'Ingrie. Il y a dans ce pays plusieurs grands lacs & rivières. (*D. J.*)

**NOVOGOROD**, (*Géogr.*) ou *Novogrog*, & communément *wiliki Novogorod*, c'est-à-dire, le grand *Novogorod*, ville de l'empire Ruffien, capitale du duché du même nom, avec un archevêché & un château où l'archevêque & le vaïvode font leur résidence. Elle est avantageusement située pour le commerce, sur le bord de la rivière de Wolchowa, qui sort de la partie septentrionale du lac d'Ilmen, & qui est très-poiffonneuse. Comme cette rivière est navigable depuis sa source, & que le pays abonde en blé, lin, chanvre, cire & cuir de Ruffie, il se faisoit autrefois dans cette ville un grand trafic de toutes ces mar-

chandises. Jean Bazilowitz grand duc de Moscovie, y commit des cruautés inouïes en 1469, sur la seule défiance qu'il eut de la fidélité de ses habitans. Cette ville est située à 50 lieues S. E. de Narva, 48 N. E. de Pleskow, 90 N. O. de Moskow. *Long. 51, 15; lat. suivant Oléarius, 58, 23.*

**NOVOGROD-SERPESKOI**, (*Géog.*) ou *Novoserpskoi*, ville de l'empire Ruffien, capitale de la province de même nom, dans le duché de Severie sur le Dubica, à 50 lieues N. E. de Siovie. *L. 51, 45; lat. 52, 80.*

**NOVOGRODECK**, (*Géog.*) palatinat de la Ruffie lithuanienne, au midi de celui de Troki. Il a 60 lieues du levant au couchant, & 30 du midi au nord. On le partage en quatre territoires; savoir, *Novogrodeck*, *Slonim*, *Wolkowitz* & *Neswis*.

**NOVOGRODECK**, (*Géograp.*) ville de la Ruffie lithuanienne, capitale du palatinat de même nom, au milieu d'une vaste plaine, à 6 lieues à la gauche du Niémen. Le conseil souverain de la Lithuanie s'assemble alternativement dans cette ville, & dans celle de *Minski*. (*D. J.*)

**NOURRI**, participe du verbe *nourrir*. Voyez *Nourrir*, *Nourrice*, *Nourriture*, *Nutrition*.

**NOURRI**, se dit en peinture d'un tableau bien empâté, c'est-à-dire, lorsqu'il y a beaucoup de couleurs. Voyez *Empasté*. Les tableaux bien *nourris* de couleurs changent moins promptement que les autres.

**NOURRI**, adj. (*terme de Blason.*) On nomme arbre *au pié-nourri*, celui dont le fût est coupé horizontalement en bas.

Fleur *au pié-nourri*, celle dont la tige paroît coupée en sa partie inférieure.

Fleur-de-lys *au pié-nourri*, celle qui n'a point de queue.

On a donné le nom de *nourri* aux arbres, arbrisseaux, plantes & fleurs, dont la tige paroît coupée; parce qu'en les coupant vers la racine, ils conservent plus long-temps l'éclat de leurs couleurs, particulièrement les fleurs.

Baudouin de Chamoult à Paris; *d'argent à l'arbre finople au pié-nourri; au chef de gueules, chargé d'un croissant de champ à côté de deux étoiles d'or.*

De Vignacourt d'Orvillé en Picardie; *d'argent à trois fleurs-de-lys de gueules au pié nourri.* (*G. D. L. T.*)

**NOURRICE**, f. f. (*Médec.*) femme qui donne à teter à un enfant, & qui a soin de l'élever dans ses premières années.

Les conditions nécessaires à une bonne *nourrice* se tirent ordinairement de son âge, du temps qu'elle est accouchée, de la constitution de son corps, particulièrement de ses mamelles, de la nature de son lait, & enfin de ses mœurs.

L'âge le plus convenable d'une *nourrice* est depuis vingt à vingt-cinq ans jusqu'à trente cinq à quarante. Pour le temps dans lequel elle est accouchée, on doit préférer un lait nouveau de quinze ou vingt jours à celui de trois ou de quatre mois. La bonne constitution de son corps est une chose des plus essentielles. Il faut nécessairement qu'elle soit saine, d'une santé ferme & d'un bon tempérament; ni trop grasse ni trop maigre. Ses mamelles doivent être entières, sans cicatrices, médiocrement fermes & charnues, assez amples pour contenir une suffisante quantité de lait, sans être néanmoins grosses avec excès. Les bouts des mamelles ne doivent point être trop gros, durs, calleux, enfoncés; il faut au contraire qu'ils soient un peu élevés, de grosseur & fermeté médiocre, bien percés de plusieurs trous afin que l'enfant n'ait point trop de peine en les suçant & les pressant avec sa bouche. Son lait ne doit être ni trop aqueux, ni trop épais, s'épanchant doucement à proportion qu'on incline la main, laissant la place d'où il s'écoule un peu teinte. Il doit être très-blanc de couleur, de saveur douce & sucrée, sans aucun goût étrange à celui du lait. Enfin, outre les mœurs requises dans la *nourrice*, il faut qu'elle soit vigilante, sage, prudente, douce, joyeuse, gaie, sobre, & modérée dans son penchant à l'amour.

La *nourrice* qui aura toutes ou la plus grande partie des conditions dont nous venons de parler, sera très-capable de donner une excellente nourriture à l'enfant qui lui sera confié. Il est sur-tout important qu'elle soit exempte de toutes tristes maladies qui peuvent se communiquer à l'enfant. On ne voit que trop d'exemples de la communication des ces maladies de la *nourrice* à l'enfant. On a vu des villages entiers infectés du virus vénérien que quelques *nourrices* malades

avoient communiqué en donnant à d'autres femmes leurs enfans à allaiter.

Si les meres nourrissoient leurs enfans, il y a apparence qu'ils en feroient plus forts & plus vigoureux: le lait de leur mere doit leur convenir mieux que le lait d'une autre femme; car le fœtus se nourrit dans la matrice d'une liqueur laiteuse, qui est fort semblable au lait qui se forme dans les mamelles: l'enfant est donc déjà, pour ainsi dire, accoutumé au lait de sa mere, au lieu que le lait d'une autre *nourrice* est une nourriture nouvelle pour lui, & qui est quelquefois assez différente de la première pour qu'il ne puisse pas s'y accoutumer; car on voit des enfans qui ne peuvent s'accommoder du lait de certaines femmes, ils maigrissent, ils deviennent languissans & malades: dès qu'on s'en aperçoit, il faut prendre une autre *nourrice*. Si l'on n'a pas cette attention, ils périssent en fort peu de temps.

Indépendamment du rapport ordinaire du tempérament de l'enfant à celui de la mere, celle-ci est bien plus propre à prendre un tendre soin de son enfant, qu'une femme empruntée qui n'est animée que par la récompense d'un loyer mercénaire, souvent fort modique. Concluons que la mere d'un enfant, quoique moins bonne *nourrice*, est encore préférable à une étrangère. Plutarque & Aulu-Gelle ont autrefois prouvé qu'il étoit fort rare qu'une mere ne pût pas nourrir son fruit. Je ne dirai point avec les peres de l'église, que toute mere qui refuse d'allaiter son enfant, est une marâtre barbare; mais je crois qu'en se laissant entraîner aux exemples de luxe, elle prend le parti le moins avantageux au bien de son enfant. Est-ce donc que les dames romaines, disoit Jules-César à son retour des Gaules, n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras; je n'y vois que des chiens & des singes? Cette raillerie prouve assez que l'abandon de ses enfans à des *nourrices* étrangères, ne doit son origine qu'à la corruption des mœurs.

En Turquie, après la mort d'un pere de famille, on leve trois pour cent de tous les biens du défunt; on fait sept lots du reste, dont il y en a deux pour la veuve, trois pour les enfans mâles, & deux pour les filles; mais si la veuve a allaité ses enfans

elle-même elle tire encore le tiers des cinq lots. Voilà une loi très-bonne à adopter dans nos pays policés.

**NOURRICIER**, adj. (*Anat.*) dans l'*œconomie animale*, épithète d'un suc qui ne contient aucun sel fixe, & qui n'est composé que de terre & d'huile ténace, dont la ténacité dépend de l'eau qu'elle contient, & dont une partie se dissipe peu à peu, & ne se répare point.

C'est dans ce desséchement que consiste la caducité, parce que les vaisseaux, devenant plus resserrés, plus durs & plus roides, ne sont plus agiles ni si propres à former les humeurs qui nourrissent le corps, & qui lui donnent la force, ni à satisfaire aux fonctions nécessaires à la santé & à la vie.

Les sucs albumineux, les gélatineux, les bilieux & l'humeur aqueuse, que les anciens connoissoient sous le nom de *sang*, de *bile*, de *mélancolie*, de *pituite*, ont été appelés par eux *humeurs nourricières*, parce qu'elles entretiennent la plénitude des vaisseaux, & qu'elles réparent continuellement la perte de celles qui dégèrent en humeurs excrémenteuses, & qui sont continuellement chassées du corps, & aussi parce qu'ils croyoient qu'elles servoient après avoir passé par différens degrés de perfection ou de coction, à nourrir les parties solides : mais la nourriture ou la réparation de la substance de ces parties est si peu considérable & a si peu de rapport avec la quantité d'humeurs qui se forme continuellement, qu'il est très-facile d'apercevoir que toutes ces humeurs dégèrent presque entièrement en excréments. Voyez M. Quesnay, *Ess. phys.* (L)

**NOURRIR**, (*Jardinage.*) cet arbre, ce bois est *nourri* par une bonne terre. Ces palissades sont bien *nourries*. Voy. *Nutrition*.

**NOURRIR LES SONS**, *en musique*, c'est les soutenir exactement durant toute leur valeur, au lieu de les laisser éteindre comme on fait souvent : c'est faire tout le contraire de ce qu'on fait en les détachant. Voyez *Détaché*.

**NOURRISSANT**, (*Chymie & Diète.*) ou *nutritif*, corps *nourrissant*, matière ou substance *nutritive*, ou *alimenteuse*, *nourriture*.

La matière *nutritive*, ou l'aliment, proprement dit, est tout corps qui étant mangé

par les animaux, est altéré chez eux ; de manière qu'étant uni & assimilé à leur substance, le corps animal prend de l'accroissement & est réparé.

Tous les corps naturels que les animaux peuvent avaler ne sont point propres à les nourrir. Cela est prouvé par une observation suivie, & par le choix constant de certaines substances particulières qu'un instinct sûr & fidèle suggère aux animaux. Les minéraux sont généralement & principalement exclus de la classe des corps *nourrissants*. Tout ce que les animaux mangent n'est pas aussi entièrement alimentaire ; car dans leur *pâturage* la plus commune se trouve une portion considérable de matière essentiellement *alimenteuse*, comme nous le prouverons plus bas : & toute cette masse de matière mangée, *ingestorum*, ne se change pas même en chyle, qui est la forme la plus grossière & la plus éloignée sous laquelle la matière nutritive se réduit pour passer par des élaborations ultérieures dans l'état immédiatement propre à s'assimiler à la substance animale ; d'où l'on voit combien sont inexactes & superficielles certaines théories de la digestion, qui ne roulent que sur la division, l'atténuation, le ramollissement, le paîtrissement, *sub actio*, de toute la matière mangée, considérée indistinctement *in concreto* ; comme si le chyle n'étoit autre chose qu'une poudre ou une bouillie de toute cette masse étendue dans un liquide, & non pas un véritable extrait qui n'a besoin, après une mastication convenable, que d'une application paisible des liqueurs digestives d'un vaisseau & d'un degré de chaleur convenables. Voy. **DIGESTION**, (*œconom. anim.*)

Un examen simple, facile, mais exact des phénomènes de la digestion fait voir qu'il y a dans les aliments ordinaires (prenant le mot d'*aliments* dans un sens moins rigoureux & comme synonyme de matière mangée, qu'il seroit bien commode de pouvoir appeler *mangeaille*), tant tiré du règne animal que du règne végétal, tels que les chairs, les légumes, les fruits, les semences, &c. qu'il y a, dis-je, un parenchyme fibreux, dont le tissu n'est que grossièrement divisé par la mastication & par la force mécanique des organes digestifs, en accordant même que ces organes exercent une telle force, qui ré-

fiste aussi du moins dans l'homme, & selon les expériences les moins contestées à l'action dissolvante des suc digestifs, & qui fournit la matière principale & fondamentale des excréments. Ceci est encore prouvé par la considération suivante; savoir que les suc séparés par les opérations vulgaires de la cuisine de ce parenchyme, par exemple, les bouillons, les suc & les décoctions des fruits, des légumes, &c. fournissent une nourriture très-abondante, tandis que les marcs ou résidus de cette opération, c'est-à-dire les parenchymes quand ils sont bien épuisés, sont exactement & absolument inalimenteux.

Il est observé encore que dans les matières dont se nourrissent communément les animaux, & principalement les hommes, se trouvent certaines substances, soit naturellement, soit introduites par art, c'est-à-dire des assaisonnemens, qui étant portées avec le chyle dans la masse des humeurs, sont bientôt séparées de l'aliment proprement dit par la voie des sécrétions; par exemple, une quantité considérable d'eau, qui fournit la base de l'urine, de la transpiration, de la plupart des excréments; le principe aromatique de certaines plantes & le sel marin qui sont chassés avec l'urine; les acides qui affectent principalement la double voie de la transpiration cutanée & pulmonaire; les matières huileuses ou grasses qui sont employées à la composition de la graisse, de la bile, &c.

Il est connu d'ailleurs que la substance propre des animaux, tant l'humeur vitale lymphatique, que tous les organes, & même les plus solides, sont formés d'une matière particulière dont l'essence est bien déterminée, savoir du corps muqueux (voyez MUQUEUX, *Chymie*), altéré par des changemens successifs, qui n'ont point échappé à l'observation. Ceci peut même être démontré, en suivant les états successifs des organes animaux depuis celui de mollesse, & même de liquidité dans la première formation de l'embryon, jusqu'à leur état le plus solide dans l'adulte, & en remettant presque entièrement par une manœuvre facile, par l'action du digesteur ou machine de Papin (voyez DIGESTEUR) tous ces organes dans leur premier état de mucosité.

Si donc la *pâturage* ou *mangeaille* communé des animaux, contient une substance analogue à ce corps muqueux; que ce corps muqueux retiré d'un animal puisse fournir une nourriture très-propre aux autres animaux; & si une matière parfaitement analogue à ce corps se trouve aussi abondamment répandue dans les substances végétales dont les animaux ont coutume de se nourrir; il est naturel de conclure que ce corps muqueux est la véritable matière nutritive.

Or une pareille matière peut être retirée des parties charnues & même osseuses des animaux, soit par art, c'est-à-dire, par la simple décoction, moyen que tout le monde connoît dans la préparation ordinaire des bouillons, de la gelée de corne de cerfs, &c. ou des os même les plus durs, par le digesteur de Papin (voyez DIGESTEUR), soit même par l'action ordinaire des suc digestifs des animaux. Le lait, le sang, & les humeurs séreuses, lymphatiques & muqueuses, &c. des animaux, contiennent aussi abondamment cette matière.

La plupart des végétaux, peut-être tous, contiennent aussi une substance très-analogue à la mucosité animale, & qui ne s'éloigne de la parfaite identité avec cette dernière substance, que par un passage insensible, tel que ceux qu'observe constamment la nature. Cette matière nutritive végétale est renfermée dans les différentes espèces de corps végétaux muqueux. V. MUQUEUX, CORPS, (*Chymie*.)

Il est prouvé par une observation constante, que les substances animales qui sont éminemment muqueuses, sont aussi éminemment *nourrissantes*, beaucoup plus que les substances végétales quelconques, & que les végétaux sont d'autant plus *nourrissants*, qu'ils contiennent une plus grande quantité de corps muqueux, & de corps muqueux plus approchant de l'état de la mucosité animale. Le degré extrême d'abondance & d'analogie avec le *mucus* animal, se trouve dans les racines tendres & charnues des plantes crucifères, comme les navets & les raves; & dans quelques autres parties de plantes de la même classe, comme des feuilles de choux, & sur-tout de choux blanc, pommé, les têtes de choux-fleurs; viennent ensuite les farineux, comme



semences céréales & légumineuses, châtaignes, glands, &c. les racines sucrées de panais, de bette, de chervi, &c. les fruits doux, comme figues, raisins, poires, pommes, &c. les semences émulsives d'amandes, de noix, de noisettes, de pignons, &c. & enfin, toutes les herbes & gouffes non mûres des plantes graminées & légumineuses, qui, comme on fait, fournissent la *pâtur*e la plus *nourrissante* aux animaux *herbivores*. L'extrême opposé, les substances végétales les moins *nourrissantes*, sont les plantes potageres aqueuses, insipides, ou acides, telles que la laitue, les épinards, l'oseille, &c. & principalement les feuilles des arbres, qui, à l'exception de celles de quelques arbres à fruit légumineux, tel que l'acacia vulgaire, contiennent peu de matiere muqueuse, même dans leur état de maturité ou de vigueur, & par conséquent beaucoup moins encore, lorsqu'elles sont épuisées par la vieillesse, qu'elles sont prêtes à tomber; aussi voit-on que les animaux engraisent bientôt par l'usage des premiers de ces alimens végétaux, qu'ils mangent d'ailleurs avidement; au lieu qu'ils maigrissent bientôt, lorsqu'ils sont réduits à l'usage de ceux de la dernière classe, vers lesquels ils ne se portent que lorsqu'ils sont pressés par la faim.

La matiere nutritive considérée en soi, est réellement dépouillée de toute qualité médicaméteuse. Les anciens médecins qui l'ont bien connue, l'ont même définie par cette *absence* de toutes qualités médicaméteuses, par leur *nihil éminens, nihil provians, nihil lædens*, &c. en sorte que s'il se trouve quelque ordre de corps naturels auxquels les médecins aient accordé quelques qualités médicaméteuses, & que ces corps ne soient cependant que purement *nourrissans*, on peut assurer que l'action de ces corps sur l'économie animale est mal estimée. Ce qu'en peut avancer, par exemple des prétendus *incrassans*. ✓ **INCRASSANS.** Mais comme la matiere nutritive se trouve quelquefois dans un corps qui peut contenir d'ailleurs un principe médicaméteux, & même alliée dans ces corps à ce principe, par exemple, au parfum vif, ou à l'alkali volatil spontané dans plusieurs matieres végétales, à un principe échauffant; indéfini,

& peut-être mal décidé, dans la vipere & quelques autres animaux; il y a aussi ce qu'on appelle *des alimens médicaméteux*, ou *des médicamens aliméteux*; mais encore un coup, on doit exclure de cette classe l'aliment pur.

On doit observer aussi que les loix de diete établies aux articles généraux *alimens* & *régime*, & dans tous les articles particuliers de diete répandus dans ce dictionnaire, portent sur la variété des alimens déduite de cet alliage dont nous venons de parler; mais plus encore de la diversité du tissu du parenchyme, dans lequel la matiere nutritive est enfermée. Ainsi le mot *aliment* est pris dans tous ces articles *in concreto*, comme synonyme à chose mangée, & non pas dans un sens étroit, comme nous l'avons pris dans cet article. (b)

**NOURRITURE**, f. f. (*Médecine.*) tout corps qui subsiste par le moyen des fonctions vitales & animales, & qui par des frottemens insensibles, vient à bout d'user les solides; tout corps qui change ses humeurs, & chasse dehors celles qui sont superflues, a besoin d'un supplément analogue à l'action particulière de l'organe qui est le laboratoire du chyle; or toutes les substances prises intérieurement, & capables de fournir la matiere qui peut réparer nos pertes, s'appellent *nourritures* ou *alimens*, tant solides que fluides.

Ces *nourritures* doivent varier suivant l'âge & l'état actuel du corps; les femmes grosses, les nourrices, les sujets robustes, les personnes foibles, les oisifs, ceux qui font beaucoup d'exercice, les gens en santé, les malades & les convalescens, doivent se nourrir différemment. Il convient encore d'avoir égard aux différences des temps de l'année, & des saisons.

Les *nourritures* trop abondantes distendent l'estomac, le chargent, causent des anxiétés, des douleurs, la compression des parties adjacentes, le dégoût, la nausée, le vomissement, le cours de ventre. Les choses crues séjournent trop dans ce viscere; lorsque dans cet état elles viennent à passer dans les voies de la circulation, elles produisent la cacochymie, la crudité des humeurs, leur pourriture, & l'affoiblissement des forces. Au commencement il est aisé de prévenir tous ces maux par le vomissement, par des évacua-

tions abondantes, & par une diete ménagée. Les accidens qui succèdent par la fuite, se guérissent par la sobriété, par l'exercice du corps & par l'usage des stomachiques.

Quand on prend moins de *nourriture* qu'il ne faut, il survient d'abord une faim insupportable, mais qui se passe d'elle-même; au lieu que la soif ne fait qu'augmenter. De-là le défaut d'humidité & la rétention des choses inutiles, d'où résulte un amas de parties hétérogènes, qui empêchent la génération des esprits & des autres humeurs. La fin de tous ces accidens, est une foiblesse excessive qui seroit suivie de la mort, si on n'y portoit remède. Les corps une fois tombés dans un tel degré de foiblesse, ont besoin d'alimens légers, succulens, pris chaque fois en petite quantité; il faut donc y subvenir par l'application & l'injection des choses nourrissantes.

Les alimens ténaces, salés, fumés, gras, glutineux, difficiles à se digérer par la force de l'estomac & des intestins, & par la viscosité des sucs qui abondent dans ces parties, donnent au chyle & aux humeurs des qualités nuisibles à la santé; ils chargent les organes de la chylification de particules hétérogènes, âcres, putrides, & causent en conséquence un grand nombre de maladies, telles que le dégoût, l'ardeur du ventricule, la cardialgie, l'anxiété, le hoquet, les rots, la puanteur, le flux de ventre, le choléra, la dyssenterie, & une infinité d'autres maux.

Il faut chasser hors du corps, par le secours des relâchans & des minoratifs, toutes les humeurs corrompues qui se sont amassées dans les premières voies, en prévenir le retour par des remèdes opposés, recourir ensuite aux stomachiques & aux savonneux, pour rendre à l'estomac son ton naturel, & aux humeurs qui y abondent, leur saponacité ordinaire.

Il vaut mieux pour la santé prendre plus souvent de la nourriture en petite quantité, que de laisser trop de distance entre les repas. L'exercice violent aussi-tôt après avoir mangé, a l'inconvénient de porter des crudités dans le sang. L'estomac même chargé de *nourriture*, cause ordinairement des inquiétudes pendant le sommeil.

Toutes les especes différentes de *nourriture* ne produisent pas le même genre de maladies. Il faut user d'alimens mûrs, parce que ceux

qui ne le sont point, deviennent difficiles à digérer. Ceux qui sont ténaces, faute d'avoir été cuits ou rôtis, produisent un mauvais chyle. Les alimens d'habitude & qui plaisent, se digèrent beaucoup mieux, quoiqu'ils soient d'une plus mauvaise qualité, que les alimens auxquels on n'est point fait, & qui ne flattent point le goût. Les alimens âcres, salés, fumés, torrifiés, nidoreux, sont aussi nuisibles, que les alimens simples & d'un bon suc sont salutaires; mais les alimens trop faciles à digérer ne réparent point assez les forces des laboureurs, des ouvriers, & des gens robustes qui exercent beaucoup la machine.

Les farineux, les légumineux, les mucilagineux pris en trop grande abondance, produisent une pituite acide, des flatuosités, & le gonflement de l'estomac; on y remédie par des résolutifs alkalis. Quant aux matières retenues dans la capacité du bas ventre, il les faut évacuer par des minoratifs. Les fruits acescens, saponacés, fermentent aisément dans les premières voies, y causent des vents, des aigreurs, la colique & la diarrhée. Pour calmer toutes ces maladies, il est besoin de recourir aux spiritueux, aux aromatiques, & aux autres remèdes capables d'absorber l'acide.

Les corps gras, oléagineux, qui par leur rancidité produisent la cardialgie, la colique, l'ardeur du ventricule, le flux de ventre bilieux, demandent l'usage des purgatifs aigres, & les remèdes acides saponacés, pour les résoudre, & modérer leur action. La chair des animaux, des poissons, les œufs, les choses succulentes qui sont devenues nidoreuses, & qui ont été suivies de la colliquation d'humeurs, requièrent les antiseptiques légèrement acides. L'usage des vineux, des spiritueux, dont la boisson produit l'ivresse & le tremblement, doit être insensiblement abandonné. Les alimens doux, sucrés, mielleux, la bière nouvelle, le moût de vin, en un mot, toutes les substances qui fermentent facilement & dégèrent en acide, sont la source d'aigreurs & de maladies de nerfs, qu'il convient de traiter par les alkalis, les aromatiques combinés avec les résineux & les corroborans. Les aqueux tièdes, pris souvent & abondamment, affoiblissent le ton de l'estomac, donnent lieu au relâche-

ment du corps, à la pâleur, au froid des parties, au tremblement, à la foiblesse, & à la trop grande ténuité des humeurs. Tous ces accidens se guérissent par l'usage modéré des mêmes boissons froides mêlées avec les stomachiques corroborans. (D. J.)

*Nourriture* ou *subsistance des animaux* ; elle a fourni à M. Derham diverses remarques intéressantes, dont je vais donner l'extrait.

La première regarde le maintien d'un aussi grand nombre d'animaux qu'on en trouve répandus dans toutes les parties du monde ; la seconde est prise de la quantité de *nourriture* proportionnée à ceux qui la consomment ; la troisième, de la variété des alimens convenables à la diversité des animaux ; la quatrième, de la pâture particulière qui se trouve dans chaque lieu convenable aux créatures qui y ont été destinées ; la cinquième, de l'admirable & curieux appareil d'organes qui servent à amasser, à préparer & à digérer la *nourriture* ; la sixième, enfin, de la sagacité merveilleuse de tous les animaux pour trouver leur *nourriture* propre, & pour en faire provision. Écoutons d'abord deux sages payens : *Pastum animantibus largè & copiosè natura eum qui cuique aptus erat, comparavit, & ille Deus est qui per totum orbem armenta dimisit, qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum prestat.* En effet, c'est une des grandes actions de la puissance & de la sagesse de Dieu aussi bien que de sa bonté, de pourvoir ainsi de pâture tout un monde animal, tel que celui qui occupe de toutes parts le globe terrestre, tant les terres que les mers, tant la zone torride & les zones glaciales que les tempérées ; en général il s'en trouve suffisamment en tous lieux, on pourroit même dire abondamment, sans pourtant qu'elle excède au point d'en faire gâter ou corrompre une partie, & de causer par-là des infections dans le monde ; ce qu'il faut particulièrement remarquer ici, c'est que, parmi la grande diversité des alimens, les plus utiles sont plus universels & en plus grande quantité ; ils croissent & se multiplient le plus facilement, & résistent le mieux aux injures du dehors & aux mauvais temps. Les animaux, par exemple, qui mangent de l'herbe sont en grand nombre, & en dévorent une grande quantité ; aussi trouve-t-on la surface de la terre presque par-tout tapissée & couverte d'herbe ou d'autres plan-

tes salutaires, & cela naturellement & sans culture. Il en est de même du grain, sur-tout de celui qui est le plus utile : avec quelle facilité ne le cultive-t-on pas, & combien est abondante la moisson qu'on en recueille ? le froment fournit une preuve suffisante sur ce sujet. *Tritico nihil est fertilius: hoc ei natura tribuit quoniam eo maxime alebat hominem, ut positum medio, si sit aptum solum.* Rien de plus commun que le froment ; un seul grain en peut fournir jusqu'à 360. Le blé vient par-tout où le sol ne s'y oppose pas.

*La variété des alimens. Sed illa quanta benignitas natura quod tam multa ad vescendum tam varia tamque jucunda gignit ; neque ea uno tempore voluit ut semper & nos dote delectemur & copiam?* Les diverses espèces d'animaux se délectant dans des alimens différens, les uns aiment l'herbe, les autres les grains & les semences : les uns sont carnassiers, les autres mangent des insectes : l'un choisit une sorte d'alimens, l'autre une autre : quelques-uns demandent une *nourriture* délicate & bien préparée, il y en a d'autres plus goulus qui avalent tout ce qu'ils trouvent. Si tous les animaux se portoit vers la même espèce de *nourriture* & ne pouvoient vivre sans elle, il ne s'en trouveroit pas assez pour leur subsistance ; au lieu que cette inclination pour diverses sortes d'alimens, qui fait que les uns ont en aversion la *nourriture* qui fait plaisir aux autres, est un moyen, très-sagement ordonné pour sustenter suffisamment chaque sorte d'animaux, & même souvent au delà du nécessaire. Chaque endroit de la surface de la terre est rempli d'animaux qui lui sont propres, & dont les organes qui servent à la vie & à leurs actions principales sont appropriés d'une manière curieuse & singulière à chaque lieu respectif. Une action merveilleuse de la providence à cet égard, c'est que chacun de ces lieux apporte une *nourriture* propre à l'entretien des créatures qui y vivent. Comme toutes les régions de la terre, ses divers climats & ses différens terroirs, les mers & les autres eaux, même les lieux les plus malpropres & les plus remplis de putréfaction, sont tous habités par des créatures vivantes, aussi rencontre-t-on dans chacun l'une ou l'autre espèce d'alimens propres à la subsistance des créatures qui y sont. On en peut alléguer mille preuves, comme la grande va-

riété d'herbes, de fruits, de grains, &c. qu'on trouve sur la terre; les effaims nombreux d'insectes qui sont dans l'air, &c. Mais la manière dont Dieu a pourvu à la *nourriture* des animaux aquatiques, est sur-tout très-remarquable: non seulement il a fait germer diverses plantes dans les eaux, mais il y a approprié ces mêmes eaux à servir de matrice à un grand nombre d'animaux, particulièrement à quantité d'insectes, tant aquatiques que de ceux qui appartiennent à l'eau ou à la terre, qui par la grande affinité qu'ils ont avec les eaux, se délectent souvent dans cet élément, & de cette manière deviennent la proie des habitans de l'eau, & leur fournissent une abondante *nourriture*. En effet, quels effaims prodigieux de peitits animaux ne voit-on pas dans les eaux? quelquefois ils sont en si grand nombre, qu'ils en troublent même la couleur. Si nous accompagnons des yeux les alimens depuis qu'ils entrent dans la bouche jusqu'à ce qu'ils sortent du corps, nous rencontrerons par-tout une structure & une disposition d'organes où brille un art exquis & une adresse inconcevable: tout est conforme au lieu où l'animal habite, & à la *nourriture* qu'il y trouve. *Alia dentibus prædantur, alia unguibus, alia rostri aduncitate carpunt, alia latitudine ruunt, alia acumine excavant, alia sugunt, alia lambunt, sorbent, mundant, vorant: non est minor varietas in pedum ministerio ut rapiant, retrahant, teneant, premant, pendent, tellurem scabere non cessent.*

Prenons pour seul exemple la diversité des dents; si les divers animaux aiment une *nourriture* différente, comme nous l'avons remarqué ci dessus, l'on voit aussi constamment que les dents sont toujours proportionnées à cette *nourriture*: celles des bêtes rapaces sont propres à saisir, à empoigner & à déchirer leur proie: dans ceux qui mangent de l'herbe, elles ont une figure convenable à rassembler & à briser les végétaux; ceux qui n'ont point de dents, comme les oiseaux, y suppléent par de petites pierres qu'ils avalent & qui affilent leur bec; par leur jabot & leur gésier dans l'ouvrage de la digestion. L'exemple le plus considérable sur ce sujet, est celui de quelque genre d'insectes, comme des papillons, &c. tant qu'ils ne sont que dans leur état de nymphes ou de chenilles, & qu'ils ne

font que ramper, ils ont des dents dévorantes, & se nourrissent de quelques tendres plantes; mais dès qu'ils deviennent papillons, ils n'ont plus de dents, mais une espèce de proboscis ou trompe pour sucir le miel des fleurs, &c. Ainsi les parties qui servent à leur *nourriture* changent avec la *nourriture* même qu'ils vont chercher ailleurs aussitôt que leurs ailes leur permettent de voler. Il y a aussi bien des choses remarquables dans les dents des poissons: dans quelques-uns elles sont aiguës & emboîtées de telle sorte, qu'elles sont penchées en arrière: par là les dents saisissent & tiennent plus fermement leur proie, & facilitent le passage vers l'estomac; en d'autres elles sont larges & plates, étant faites ainsi pour rompre les écailles des serpens ou des poissons à écailles dont ils se nourrissent. Quelques-uns ont des sortes de dents placées dans la bouche, d'autres au gosier; les écrevisses de mer & autres les ont dans l'estomac même; on trouve trois de ces dents molaires au fond de leur estomac, accompagnées de muscles qui servent à les mouvoir. Voyez *Dent*.

Ce dernier article est un des plus curieux & des plus importans; peut-être à la vérité ne trouvera-t-on rien à cet égard de fort étonnant ni de remarquable dans l'homme, parce qu'il se sert de son entendement & de sa raison, & qu'il a un empire souverain sur toutes les créatures, ce qui lui suffit dans toutes les circonstances où il peut se trouver à l'égard de sa *nourriture*. Mais ici même le créateur a donné des marques de sa sagesse, en ne faisant rien d'inutile, il n'a point pourvu l'homme d'un attirail d'organes pour effectuer ce qu'il pouvoit se procurer par la faculté de son entendement, & par le pouvoir de son autorité sur les bêtes. Pour les créatures inférieures & privées de raison, le créateur les a amplement dédommagées de ce défaut par la force de l'instinct ou de la sagacité naturelle qu'il leur a imprimée. *Quibus bestiis erat is situs, ut aliis generis bestiis vescerentur, aut vires natura dedit, aut celeritatem; data est quibusdam etiam machinatio quædam atque solertia.*

Il s'ouvre ici un vaste champ pour admirer la sagesse, la puissance, le soin & la prévoyance de Dieu: c'est ce qu'on reconnoitra d'abord si l'on fait attention aux divers  
instincts

instincts du gros & du menu bétail, des oiseaux, des insectes & des reptiles; car dans chaque espèce d'animaux on découvre des actions très-remarquables que leur sagacité naturelle ou leur instinct leur fait faire, & qui se rapportent aux diverses circonstances de leur *nourriture* & de leur conservation. Dans les animaux mêmes qui trouvent facilement & proche d'eux leur *nourriture*, comme sont ceux qui mangent de l'herbe ou des plantes, & qui par conséquent n'ont pas besoin de beaucoup d'industrie pour la découvrir: cette finesse dans le goût & dans l'odorat qui leur fait distinguer si promptement & en toute rencontre ce qui est salutaire de ce qui leur seroit pernicieux; cette finesse, dis-je, ne laisse pas de fournir un sujet d'admiration. Mais dans ceux dont la *nourriture* est plus cachée & plus difficile à trouver, on découvre un instinct merveilleux & qui se diversifie en mille manières. Avec quelle sagacité quelques animaux ne vont-ils pas à la poursuite de leur proie? d'autres ne la guettent-ils pas en lui dressant des embûches? avec quelle industrie les uns ne vont-ils pas la chercher au fond des eaux, dans les marécages, dans la boue & dans les vilénies? les autres ne remuent-ils point la terre à la superficie, & même ne fouillent-ils pas jusque dans ses entrailles? Quelle structure, quel dessein ne découvre-t-on pas dans les gros nerfs destinés particulièrement dans ces créatures à cette fonction? Quelle admirable faculté que celle d'un grand nombre d'animaux, par laquelle ils découvrent leur proie à de grandes distances; les uns par la finesse de l'odorat la sentent à plusieurs milles d'eux; les autres par la subtilité de la vue l'aperçoivent dans l'air ou ailleurs, quoiqu'encore très-éloignés. Les animaux rapaces, comme les loups, les renards, &c. découvrent leur proie à une grande distance: les chiens & les corbeaux sentent les charognes de fort loin par finesse de l'odorat; & s'il est vrai, comme les personnes superstitieuses se l'imaginent, que ces derniers en volant par-dessus les maisons ou en les fréquentant présagent la mort de quelqu'un, ce sera sans doute par une odeur cadavéreuse que les corbeaux sentent dans l'air à l'aide de leur odorat subtil, laquelle est exhalée des corps malades qui ont au-dedans d'eux les

principes d'une mort prochaine. Les faucons & les milans qui épient leur proie sur terre, les mouettes & les autres oiseaux qui la découvrent dans l'eau, aperçoivent à un grand éloignement & pendant qu'ils volent, les souris & les petits oiseaux, & les insectes qui sont sur terre, de même que les petits poissons, comme les chevrettes, &c. sur lesquels ils s'élancent & qu'ils attrapent dans l'eau. Quel appareil commode l'ouvrier de la nature n'a-t-il pas encore donné aux animaux qui sont obligés de grimper pour atteindre à leur *nourriture*! non-seulement on voit en eux une structure singulière dans les pieds & dans les jambes, une force extraordinaire dans les muscles & les tendons, qui ont le plus de part à cette action, mais aussi une mécanique particulière dans les principales parties qui agissent dans le temps même qu'ils courent après la *nourriture*. Quelle provision d'organes que celles des oiseaux & des bêtes nocturnes! ils ont la structure des yeux tout-à-fait singulière, & peut-être aussi un odorat extrêmement fin, qui les mettent en état de discerner leur *nourriture*, dans l'obscurité. *Article de M. FORMEY.*

NOURRITURE, (*Maréchal.*) belle *nourriture* se dit particulièrement d'un poulain bien fait.

NOURRITURE, *termé de Tannerie.* Toutes les fois que les tanneurs donnent aux cuirs qui sont dans la fosse une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau, ils appellent cela leur donner de la *nourriture*. Ainsi quand un cuir n'est pas tanné comme il faut, ils disent qu'on ne lui a pas donné assez de *nourriture*, pour faire entendre qu'on lui a épargné l'eau & le tan, & qu'il n'a pas été assez longtemps dans la fosse.

NOUVEAU, se dit en *Mathématique* de certaines parties de cette science, en comparant l'accroissement qu'elles ont reçu des modernes à l'état d'imperfection dans lequel les anciens nous les avoient transmises. Voy. les articles *Ancien & Moderne.*

*Nouvelle Géométrie*, voyez *Géométrie.*

*Nouvelle Astronomie*, voyez *Astronomie.*

*Nouveau style en Chronologie* se dit de la nouvelle manière de compter depuis la réformation du calendrier.

Le nouveau & le vieux style différent, 1<sup>o</sup>. de onze jours, en sorte que lorsque l'on

compte dans le *nouveau* style le 11 du mois, on ne compte dans le vieux style que le premier du même mois. 2°. Par la lettre dominicale & par le jour auquel tombent les fêtes mobiles, la fête de pâques, par exemple, n'étant pas le même jour une année quelconque dans le *nouveau* style que dans l'ancien. Cela est évident de soi même, par la différence de 11 jours qu'il y a entre ces deux styles. Voyez *An & Calendrier*. (O)

NOUVEAU, (*Critique sacrée.*) Ce mot a plusieurs sens dans l'écriture. Il signifie, 1°. ce qui est extraordinaire, inusité: *nova bella elegit Dominus*, dit Débora dans son cantique, *Jud. v. 8*. Il veut dire 2°. ce qui est différent, *mandatum novum do vobis*, Joan. xij. 34. Le commandement de la charité est de tous les temps, mais Jésus-Christ l'a gravé de *nouveau* dans le cœur des hommes, & a fait de l'amour qu'il a eu pour eux la règle de celui que ses disciples se doivent les uns aux autres. 3°. *Cum illud bibam novum vobiscum*, xiv, 25. Ce vin *nouveau* est un vin céleste; de même la ciel *nouveau*, la terre *nouvelle*, la Jérusalem *nouvelle*, signifient le ciel des bienheureux. 4°. Il se prend aussi pour beau, *Deus canticum novum, cantabo tibi*. Pf. cxliij, 9. Le Seigneur déclare qu'il ne faut pas mettre du vin *nouveau* dans de vieux outres. Luc, v. 38, c'est-à-dire, qu'il ne convenoit pas de surcharger les apôtres d'observances difficiles. 5°. *Tempore messis novorum*, dans le mois des *nouveaux* fruits, c'est le mois de Niran. Exod. xxiiij, 15. (D. J.)

NOUVEAU, (*Comm.*) ce qui n'a point encore paru, ce qui n'a point encore servi.

NOUVEAU, en terme de teneurs de livres; on dit porter ce *nouveau* compte, pour dire, porter la solde d'un compte arrêté sur une nouvelle feuille ou sur un *nouveau* livre. Cette somme est portée à *nouveau* compte sur le livre d'extrait n°. 3. à fol. 3, recto. *Dict. de Com.*

NOUVEAU PLAN, (*Ustensile de Tannerie.*) ce mot signifie, en terme de tanneurs, de mégissiers, & d'autres ouvriers qui apprêtent les cuirs, une cuve pleine de chaux *nouvelle* & qui n'a point encore servi.

NOUVEAUTÉ, f. f. (*Morale, Politiq. Gouvern.*) c'est tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible: car voilà le caractère d'après lequel on doit adopter & rejeter

dans un gouvernement les *nouveautés* qu'on y veut introduire.

Le temps: dit Bacon, est le grand innovateur; mais si le temps par sa course empire toutes choses, & que la prudence & l'industrie n'apportent pas des remèdes, quelle fin le mal aura-t-il? Cependant ce qui est établi par coutume sans être trop bon, peut quelquefois convenir, parce que le temps & les choses qui ont marché long-temps ensemble, ont contracté, pour ainsi dire, une alliance, au lieu que les *nouveautés*, quoique bonnes & utiles, ne quadrent pas si bien ensemble: elles ressemblent aux étrangers qui sont plus admirés & moins aimés. D'un autre côté, puisque le temps lui-même marche toujours, son instabilité fait qu'une coutume fixe est aussi propre à troubler qu'une *nouveauté*. Que faire donc? admettre des choses nouvelles & qui sont convenables, peu à peu & pour ainsi dire, insensiblement: sans cela tout ce qui est nouveau peut surprendre & bouleverser. Celui qui gagne au changement remercie la fortune & le temps; mais celui qui perd, s'en prend à l'auteur de la *nouveauté*. Il est bon de ne pas faire de nouvelles expériences pour raccommo-der un état sans une extrême nécessité & un avantage visible. Enfin il faut prendre garde que ce soit le desir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le desir frivole du changement qui attire la réforme.

Quant à la morale, je m'en tiens à ce seul passage de l'écriture: *Stemus super vias antiquas, atque circumspiciamus quæ sit via bona & recta, & ambulemus in ea.* (D. J.)

NOUVEAUTÉ, terme de mode; ce qui est nouveau, ce qui n'a point encore paru.

On appelle ainsi au palais toutes ces nouvelles modes d'écharpes, de coiffures, de rubans, &c. que les marchands y inventent & y étalent chaque jour, pour y satisfaire, & y tenter le luxe & le goût changeant & inquiet de l'un & l'autre sexe.

Les marchands d'étoffes d'or, d'argent & de soie, donnent aussi le nom de *nouveautés* aux taffetas & autres légères étoffes qu'ils font faire tous les ans pour les habits d'été des dames, & qui ordinairement ne plaisent guère au-delà des trois mois qu'on donne à cette saison. Il y a des *nouveautés* chez Barbier qu'on ne voit point ailleurs. (D. J.)

**NOUVEAUTÉ**, f. m. *terme de Jardinier* ; on appelle de ce nom les fruits & les légumes, qui, par le soin & l'industrie du jardinier, viennent dans leur perfection avant la saison ordinaire, & au printemps. Ainsi c'est de la *nouveauté* que d'avoir des fraises au commencement d'avril.

**NOUVELLE**, f. f. (*Politiq.*) avis de quelqu'événement vrai ou faux. C'est une vieille ruse politique qui trouve toujours des dupes, que de débiter & de répandre en temps de guerre de fausses *nouvelles* en faveur de son pays. Stratoclès ayant appris que les Athéniens avoient perdu une bataille navale, se hâta de prévenir les porteurs d'une si triste *nouvelle*, se couronna de fleurs, & publia de tous côtés dans Athènes, que l'on venoit de remporter une victoire signalée. Le peuple crédule courut en foule au temple, s'empressa de témoigner sa reconnoissance aux dieux par des sacrifices, & le magistrat, trompé par la voix publique, distribua des viandes à chaque tribu : mais au bout de deux jours le retour du débris de l'armée dissipa la joie, & la changea en fureur contre Stratoclès. On le cita, il comparut avec assurance, & de sang froid ; il répondit : Pourquoi vous plaindre de moi ? me ferez-vous un crime, de ce qu'en dépit de la fortune, j'ai su deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce temps à votre douleur ?

Une autre ruse moins noble, c'est d'inspirer toute la haine possible contre les puissances avec lesquelles on est en guerre : je n'en citerai qu'un exemple, & je ne toucherai point de trop près aux vivans. A la *nouvelle* de la bataille de la Boine qui se donna en 1689, le bruit de la mort du prince d'Orange s'étant répandu dans Paris, on se jeta dans tous les excès d'une joie effrénée ; on illumina, on tira le canon, on brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentoient le prince d'Orange. Ces réjouissances indécentes, fruit de la haine qu'on avoit inspiré depuis long-temps au peuple François contre le roi Guillaume, faisoient l'éloge de ce prince, & la honte de ceux qui se livrerent à ces témoignages insensés de leur haine. Ils auroient eut besoin de l'avis sage d'un Phocion. Un jour que sur la *nouvelle* de la mort d'Alexandre, le peuple athénien alloit s'aban-

donner à l'ivresse de sa joie, Phocion le retint par cette réflexion judicieuse. « Si Alexandre aujourd'hui est mort, ainsi qu'on le publie, il fera encore demain. Que risquez-vous donc à modérer & à suspendre les mouvemens d'une joie indécente, dont la précipitation pourroit vous coûter des regrets & de la honte ? »

Je dirois à toutes les personnes capables de sentir & de raisonner : « Savez-vous que la violente joie de la mort d'un ennemi respectable que vous venez d'apprendre, a quelque chose de si honteux, qu'on peut appeler cette joie un crime de lèse-humanité ? Savez-vous qu'elle est aussi glorieuse pour celui qui la cause, qu'infâme pour celui qui la ressent ? » Ce n'est pas du moins avec cette bassesse d'ame que pensoit Montecuculi, quand apprenant la mort de M. de Turenne, il s'écria : « Quel dommage que la perte d'un tel homme qui faisoit honneur à la nature ! » (*D. J.*)

**NOUVELLE LUNE**, (*Astr.*) est le nom qu'on donne au commencement du mois lunaire, ou à l'état de la lune lorsqu'elle se trouve entre la terre & le soleil, & que sa partie obscure est tournée vers nous, de manière que nous n'apercevons point cette planète : la lune est alors en conjonction avec le soleil. *Voy.* CONJONCTION. Les éclipses de soleil n'arrivent que dans les *nouvelles lunes*, lorsque la lune se trouve précisément entre la terre & le soleil ; en sorte qu'elle cache à plusieurs des habitans de la terre, ou tout le disque du soleil, ou au moins une partie de ce disque. Il y a *nouvelle lune* quand cette planète se trouve avec la terre & le soleil dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique ; & lorsqu'elle est outre cela dans la même ligne droite, ou à peu près, il y a éclipse de soleil. *Voyez* ÉCLIPSE. (O)

**NOUVELLETÉ**, f. f. (*Jurisprud.*) ou cas de *nouvelleté* ; c'est lorsque quelqu'un trouble un autre dans la possession de quelque héritage ou droit réel, soit en l'usurpant, soit en y faisant quelqu'innovation qui lui peut faire préjudice.

La *nouvelleté* donne lieu à l'action possessoire que l'on appelle *complainte*, en cas de *saïsine* & de *nouvelleté*. Cette action doit s'intenter dans l'an & jour du trouble : elle étoit différente de celle en cas de simple saïs-

fine ; mais cette dernière action est abolie. Voyez COMPLAINTÉ. (A)

NOUVION, (*Géog.*) village de France en Picardie, diocèse d'Amiens, sur la route d'Abbeville à Montreuil. Je ne parle de ce village, que parce que son château étoit célèbre au quatorzième siècle. Louis XI vint de Rouen y faire sa résidence l'an 1464. François I y a aussi donné des déclarations en février & mars 1539. (D. J.)

NOYA, (*Hist. nat.*) serpent d'une couleur grisâtre qui se trouve dans l'île de Ceylan : il a environ quatre piés de longueur. On voit sur sa tête quelque chose qui ressemble assez à une paire de lunettes. Les habitans lui donnent le nom de *noyarodgerah*, ou de serpent royal, parce qu'il n'est point nuisible ; il combat à toute outrance le serpent nommé *polongi*, qui est très-véni-mieux & nuisible aux bestiaux.

NOYALLE, f. f. (*Manuf. de toiles.*) c'est ainsi que l'on appelle certaines espèces de toiles de chanvre écruës, très-fortes & très-ferrées, qui se fabriquent en divers lieux de Bretagne, dont l'usage est pour faire des voiles de vaisseaux & de bâtimens de mer.

Les *noyalles* se distinguent en *noyalles* extraordinaires à six fils de brin, en *noyalles* ordinaires à quatre fils, *noyalles* courtes, en *noyalles* simples, & en *noyalles* rondelettes.

NOYAU, OSSICULE, *officulum*, c'est la partie dure des fruits qui contient un corps mou & bon à manger, auquel on a donné le nom d'amande, comme dans l'amandier, l'abricotier, le pêcher, &c. Tournefort, *Inst. rei herb.*

NOYAU, f. m. (*Astron.*) nom que quelques astronomes donnent au milieu des taches du soleil & des têtes des comètes, qui paroît plus clair que les autres parties de ces astres. Hevelius dans sa cométopographie, liv. VII, remarque à l'égard des *noyaux* des taches du soleil, qu'ils croissent & décroissent ; qu'ils occupent presque toujours le milieu des taches, & que ces taches étant prêtes à disparaître, ces *noyaux* crevent par éclats. Cet astronome a encore observé que dans une tache il y a souvent plusieurs *noyaux* qui se concentrent quelquefois en un seul. Les *noyaux* dans la tête d'une comète, diminuent de même, & se dissipent par éclats ; ils se changent

à la fin en une matière semblable au reste. (D. J.)

NOYAU, (*Hist. nat. Minéral.*) *nucleus*, ou *metrolitus* ; c'est ainsi que les naturalistes nomment la substance, qui après avoir été mouillée dans l'intérieur d'une coquille dont elle a pris la forme, s'est enfin durcie, & a pris la consistance d'une pierre. Ces *noyaux* sont de différente nature, suivant les différens sucs lapidifiques, & les différentes terres qui sont venues remplir la capacité de ces coquilles. Il y en a de calcaires, de silicées, de grais, &c. Ces *noyaux* ont aussi pris différentes formes, suivant les coquilles dans lesquelles ils se sont moulés.

L'on nomme aussi *noyaux* les pierres, soit mobiles, soit adhérentes, qui se trouvent dans les cavités des étites ou pierres d'aigle.

Enfin on appelle *noyau*, la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. (—)

NOYAU, en terme d'artillerie, est une espèce de barre de fer longue & cylindrique, qui après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spirale, & reconvert d'une pâte de cendre que l'on fait bien sécher, se place au milieu du moule d'une pièce de canon pour en former l'âme. Quand le métal a été coulé dans le moule, & que la pièce est fondue, on retire le *noyau*, & l'on aïse ensuite la pièce pour égaliser l'intérieur du canon, & lui donner par-tout la même épaisseur & le même calibre.

On couvre le *noyau* d'une pâte de cendre, afin d'empêcher que le métal ne s'y attache, & qu'on puisse le retirer aisément du milieu de la pièce lorsqu'elle est fondue.

Pour que le *noyau* soit placé exactement au milieu du moule, & que sa position ne puisse pas changer, on le soutient du côté de la culasse par des barreaux d'acier passés en croix, c'est ce qu'on appelle le *chapelet*, & du côté de la bouche de la pièce, par une meule faite de plâtre & de tuiles, dans laquelle est passé le bout du *noyau*.

Lorsque les pièces sont coulées massives elle n'ont point de *noyau*. On les fore après qu'elles sont fondues. Cette dernière méthode est plus avantageuse que l'ancienne, pour éviter les soufflures & les chambres. Voyez CANON.



On appelle encore *noyau* dans l'artillerie, un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyau* se coule le métal; & quand il est coulé on casse le *noyau*, & l'on en fait sortir la terre. Aux boulets on ne fait des *noyaux* que pour faire les coquilles qui sont ou de fer, ou de sable. Ces *noyaux* sont de la grosseur qu'on veut donner aux boulets. Voy. BOMBE, GRENADE, BOULET, &c. (Q)

NOYAU est aussi, dans l'artillerie, une espece de moule qu'on fait pour les bombes, grenades & boulets creux.

La grosseur du *noyau* répond au vide qu'on veut donner à la bombe ou à la grenade. C'est une boule de terre égale au vide. On y ajoute dessus une couche d'une autre terre plus douce, de l'épaisseur qu'on veut donner au métal de la bombe ou de la grenade. Deffus cette terre on fait la chape d'une autre terre encore plus forte, après quoi on ôte celle qui occupe l'espace que le métal doit remplir & l'on rejoint la chape sur le *noyau*; on coule ensuite la bombe ou la grenade. Voy. BOMBE. (Q)

NOYAU, s. m. (*Archit.*) c'est la maçonnerie qui sert de grossiere ébauche pour former une figure de plâtre ou de stuc. On la nomme aussi *ame*. Selon M. Félibien, les anciens faisoient les *noyaux* des figures avec de la terre à potier, composée de bourre & de fiente de cheval, bien battues ensemble. Cela se pratique encore aujourd'hui, principalement pour les figures de bronze, parce que la terre résiste mieux à la force & à la violence de ce métal fondu, que toute autre matiere. Mais pour les figures moyennes, & pour celles qu'on a à jeter en or ou en argent, on se sert de plâtre bien battu, avec lequel on mêle de la brique pilée & bien fassée qu'on emploie ainsi. On prend les premieres assises du moule remplies des épaisseurs de cire qu'on assemble de bas en haut sur une grille de fer plus large de trois ou quatre pouces que la base de la figure. Cet assemblage se fait autour de la barre qui doit soutenir le *noyau*. On serre ensuite fortement ces épaisseurs de cire avec des cordes, de peur que les pieces ne se détachent, & on verse du plâtre détrempé bien clair & mêlé avec de la brique battue & fassée, sitôt qu'on a disposé la pre-

miere assise du creux. Cette premiere assise étant remplie, on lève la seconde que l'on remplit de même; c'est ainsi qu'on continue d'assise en assise à élever toutes les pieces du moule, & à former le *noyau*. Quand le creux est rempli, on défait toutes les parties du moule, en commençant par le haut, & alors on voit la figure de cire toute entiere qui couvre le *noyau* qui est dedans. Voyez les principes d'Architect. de Félibien, &c. liv. II, ch. v.

*Noyau* est aussi le nom de toute saillie brute, & particulièrement de celle de brique, dont les moulures lisses doivent être traînées au calibre, & les ornemens postiches scellés. Les Italiens appellent *offatura* l'un & l'autre des *noyaux* qui ont fait le sujet de cet article.

*Noyau de bois*. Piece de bois, qui, posée à plomb, reçoit dans des mortoises le tenon des marches d'un escalier de bois, & dans laquelle sont assemblés les limons & appuis des escaliers à deux ou à quatre *noyaux*. V. ci-après *noyaux d'escalier*.

On appelle *noyau de fond* celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage; *noyau suspendu*, celui qui est coupé au dessous des paliers & rampes de chaque étage; & *noyau à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en maniere de corde pour conduire la main. C'est de cette dernière façon qu'on les faisoit autrefois.

*Noyau d'escalier*. C'est un cylindre de pierre qui porte le fond, & qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis. On appelle *noyau creux* celui qui étant d'un diametre suffisant, a un puisard dans le milieu, & qui retient par encastrément les collets des marches. Tel est le *noyau* des escaliers de l'église de S. Louis des invalides à Paris. On donne encore le nom de *noyau creux* à un *noyau* fait en maniere de mur circulaire, & percé d'arcades & de croisées pour donner du jour. Ce *noyau* est pratiqué aux escaliers en limace de l'église de S. Pierre de Rome, & à l'escalier du château de Chambord.

Il y a encore de ces *noyaux* qui sont carrés, & qui servent aux escaliers en arc de cloître, à lunettes & à repos. Tel est le *noyau* du bout de l'aile du château de Versailles, appelée l'aile des princes, située du côté de l'orangerie. Vitruve appelle aussi *noyau de*

*plancher*, une couche de mortier de fix doigts d'épaisseur, faite de chaux avec deux fois autant de ciment, qu'on met sur un plancher, avant que d'y mettre le pavé. Vitruve, *liv. II, chap. j. (D. J.)*

**NOYAU**, *terme de fonderie*. Le *noyau* que quelques-uns appellent *l'ame d'une figure*, est un corps solide dont on remplit l'espace renfermé par les cires. La maniere dont il est composé doit avoir quatre qualités essentielles. Premièrement, il faut qu'étant renfermée dans les cires, elle ne puisse s'étendre ni se comprimer. En second lieu, il faut qu'elle puisse résister à la violence du feu lorsqu'on en fait le récit sans se fendre ni se tourmenter. Il faut en troisieme lieu qu'elle ait une qualité que les ouvriers appellent *bouff*, qui est, pour ainsi dire, une molle résistance, afin que le métal remplissant l'espace qu'occupent les cires, le *noyau* ait assez de force pour résister à sa violence, & n'en ait pas trop en même temps pour s'opposer au métal qui travaille à mesure qu'il se refroidit dans le moule; ce qui feroit gercer le métal dans plusieurs endroits. La quatrieme qualité que doit avoir le *noyau* est, qu'il soit d'une matiere agréable au métal, & qu'il reçoive volontiers lorsqu'il coule, sans le recracher, & y faire des soufflures; ce qui pourroit arriver s'il y avoit trop de plâtre dans sa composition.

On forme ordinairement le *noyau* d'une matiere composée de deux tiers de plâtre & d'un tiers de brique bien battus & saffés, que l'on gâche ensemble, & que l'on coule dans les assises du moule, après que l'armature est faite, continuant ainsi jusqu'au haut de la figure. La brique qu'on mêle avec le plâtre l'empêche de pousser, & fait qu'il résiste à la violence du feu & du métal. *Voyez FONDERIE*.

**NOYAU**, *en terme de graveur en pierres fines*; c'est la partie de la pierre qui est entrée dans la charniere, sorte de bouterolle concave.

On détache ensuite le *noyau*, & la pierre se trouve par ce moyen, creusée, ou champlevée; on grave ensuite ce que l'on veut dans le fond du creux que le *noyau* a fait, ce qui donne plus de relief aux empreintes, si la pierre est destinée à faire un cachet.

**NOYAUX** ou **NOIX**; on appelle ainsi dans

les orgues des morceaux de plomb, percés d'un trou que l'on foudé, au bas des tuyaux des jeux d'anches. Ces *noyaux*, qui ont un talon font formés dans un moule d'une grandeur proportionnée à celle du tuyau, & servent après qu'ils y ont été foudés, à tenir l'anche & la languette au moyen d'un petit coin de bois, dont on remplit le reste du trou. Ils ont aussi un autre petit trou par lequel passe la rosette, qui va appuyer sur la languette de l'anche. *Voyez TROMPETTE, & ORGUE*.

**NOYAU**, c'est le nom que les *potiers d'étain* donnent aux pieces de leurs moules, que les chappes qui composent ces mêmes moules enveloppent. Aux moules de vaisselle le *noyau* est convexe, & c'est ce qui forme le dedans, qui est creux; à ceux de poterie, les *noyaux* sont enveloppés de chappes. Ils ont un cran, qu'on appelle *portée*, qui tient les chappes en respect. *Voyez CHAPPE*.

**NOYÉ**, *pass. (Physiol.)* une personne *noyée* est celle qui a été suffoquée par l'eau, & qui y a perdu la vie.

Les *noyés* meurent par le défaut d'air & de respiration; il suit de-là que leur mort est prompte & vraisemblablement assez douce, parce que le sang qui s'amasse dans le cerveau, d'où il ne peut descendre dans les poumons, presse l'origine des nerfs, & éteint aussi-tôt le sentiment. Leur mort ressemble à celle de ceux qu'on étouffe avec une grande promptitude.

On a cru pendant long-temps que c'étoit à force d'avaler de l'eau que les *noyés* périssent; mais Becker, dans une dissertation intitulée *de submersorum morte sine potu aquæ*, a le premier réfuté cette opinion par les faits. Il a ouvert deux hommes *noyés*, & ne leur a point trouvé d'eau dans l'estomac, les intestins, ni les poumons. Après Becker, MM. Littre, Sénac & autres, ont confirmé la même vérité par l'ouverture de cadavres de gens & d'animaux qui avoient été submergés.

L'usage commun de suspendre par les piés ceux qui ont été *noyés*, dans l'espérance de les rappeler à la vie, en leur faisant rendre l'eau qu'on suppose qu'ils ont avalé, n'est donc qu'une erreur populaire. On ne voit point que cette suspension produise rien de favorable, & elle ne fait rendre, à ceux qui

viennent de se *noyer* que le peu d'eau qui étoit dans leur bouche; cependant cette pratique subsiste toujours, parce qu'il est ordinaire que les préjugés tiennent bon non seulement contre les raisonnemens, mais contre l'expérience. Il y a plus, quand même les *noyés* auroient avalé de l'eau, ils ne la rendroient pas par la suspension des piés, & l'eau ne sortiroit point de leur estomac ou de leurs poumons, en vertu de la situation renversée.

Un accident ordinaire aux *noyés*, c'est que leurs corps se gonflent. Rendus par-là plus légers, ils surnagent à la surface de l'eau. Quelle est la cause de ce gonflement? Dans les corps vivans l'air est comprimé, & par la pression de l'air extérieur, & par la tension naturelle des parties, & par l'action du cœur, qui pousse continuellement dans ces espaces fort étroits & le sang, & cet air qui l'accompagne. Dans les cadavres, il n'y a que la première cause de compression qui subsiste, & c'est le défaut de la seconde qui produit dans les *noyés* ce gonflement qui leur est particulier; toutes leurs parties sont abreuvées d'eau, relâchées, incapables de tenir l'air resserré, comme elles faisoient; & il se dilate autant que lui permet l'air extérieur.

Les cadavres *noyés* ainsi gonflés, semblent être sans ressource; mais quelques cas heureux nous apprennent à tenter tout ce que la médecine peut employer de plus propre pour ranimer ceux qui viennent d'être submergés, en tâchant de rétablir leur respiration, soit par l'esprit de sel armoniac, qu'on souffleroit dans leurs narines, soit par des choses irritantes, soit même par la trachéotomie. Déthardingius conseille ce dernier moyen, & dit l'avoir éprouvé avec succès. Il prescrit de souffler fortement avec la bouche, ou quelque tuyau que ce soit, une grande quantité d'air dans le poumon, d'abord après l'ouverture promptement faite.

L'amour de l'humanité devoit inspirer aux académies l'idée de choisir de ces sortes d'objets utiles pour être le sujet de leurs prix, & les expériences heureuses en ce genre mériteroient des récompenses du souverain.

L'histoire de l'académie des sciences, *années 1719, 1725 & 1744*, parle beaucoup des *noyés*, mais avec plus de dépense d'esprit, que de recherches un peu approfondies. (D. J.)

NOYÉ, (*Méd. lég.*) La contrariété des opinions sur la cause de la mort des *noyés*, rend cette question très-importante à discuter. La multiplicité d'écrits & d'expériences publiées par les auteurs en différens temps, sembleroit devoir établir incontestablement quelle est la cause qui fait mourir tout homme qui tombe vivant dans l'eau; mais par une fatalité presque inséparable de l'esprit de recherche, on voit, le plus souvent, le goût de système défigurer les faits, & prêter à l'expérience des couleurs étrangères. Parmi tous les ouvrages ou les mémoires publiés récemment sur cette question, les uns sont dictés par la prévention ou l'esprit de parti que plusieurs circonstances font naître; d'autres paroissent le fruit de quelques observations tronquées ou mal vues, & tous en général laissent dans l'esprit du lecteur impartial cette incertitude qui rend tout problématique.

Je n'excepte de ce nombre qu'un mémoire de M. Louis, que la clarté des vues, la simplicité des expériences, & la solidité des preuves, rendent également intéressant, mais dont les principes trop généraux souffrent des modifications que les cas particuliers rendent nécessaires.

On trouve un cadavre dans l'eau: si l'examen circonstancié des signes indique que le sujet y est tombé vivant, il est possible qu'il se soit noyé volontairement ou qu'il l'ait été par d'autres; si ce même examen démontre que la mort a précédé la submersion, il semble que l'affassinat doit être présumé, ou tout au moins est-il prouvé que ce cadavre a été précipité dans l'eau par des mains étrangères.

L'objet essentiel des médecins & des chirurgiens experts consiste donc à décider, par l'inspection du cadavre, si l'homme est tombé mort ou vivant dans l'eau; & les signes qui les déterminent à affirmer l'un ou l'autre de ces deux cas, doivent être positifs, invariables & nullement soumis aux circonstances accessoires. Voyons si parmi les signes connus ou assignés par les auteurs, il en est qui présentent ce caractère de vérité & d'invariabilité.

Lorsqu'on remarquoit que le cadavre avoit les extrémités des doigts & des piés écorchées, ou que le front, les genoux ou les

coudes offroient de pareilles excoriations, on en concluait que le sujet avoit été *noyé*, & que ces lésions étoient la suite des efforts qu'il avoit faits pour se sauver, en s'accrochant indifféremment & avec fureur à tous les corps.

Ce signe peut fournir des présomptions utiles dans certains cas, & autoriser une recherche ultérieure; mais outre qu'un cadavre qui flotte au gré de l'eau, n'est pas à l'abri de semblables lésions, il me paroît évident que leur absence ne peut jamais prouver la mort antérieure à la submersion.

Les enfans, ceux qui sont ivres ou d'une complexion délicate, ceux qu'une syncope subite saisit, ne peuvent guère exécuter les mouvemens nécessaires pour s'écarter les extrémités. Un homme peut tomber vivant dans l'eau & se démener en tous sens avec violence, sans rencontrer aucun corps solide contre lequel il puisse se blesser. Outre la première surprise qu'éprouve un homme qui tombe dans l'eau, & dont on peut juger aisément par la sensation singulière qui s'observe dans ceux qu'on arrose inopinément avec de l'eau fraîche, il est sûr que les mouvemens divers & sans ordre qu'exécutent ceux qui se noient, peuvent les soutenir dans le sein des eaux, & ne point leur permettre d'aller heurter contre le fond. Le défaut d'habitude, de présence d'esprit ou de force, ou même d'autres obstacles, empêchant aussi qu'ils ne s'élevent à la surface de l'eau pour y respirer, ils étouffent en très-peu de temps; ou du moins par un engorgement du cerveau, suite le plus souvent inévitable de la respiration supprimée, ils perdent tout usage du sentiment & du mouvement, & meurent paisiblement sous les eaux.

La proximité des corps solides, tels que des arbres, des rochers, &c. ne prouve pas davantage; en effet, il est très-possible & même très-naturel de supposer qu'après quelque séjour dans l'eau, un homme dont on trouve le cadavre dans une rivière ou tout autre lieu semblable, se soit *noyé* dans un endroit de cette rivière, dont la profondeur lui ôte toute ressource à cet effet, & que par le courant des eaux son cadavre ait été entraîné dans des lieux différemment disposés.

Il seroit superflu d'ajouter d'autres preuves de la nullité de ce signe. (*Voyez MÉDECINE LÉGALE.*) L'écume ou la mucosité écumeuse de la bouche & des narines a été regardée comme indice qu'un homme avoit été *noyé* vivant; on l'attribuoit aux derniers efforts de la respiration & au mélange de l'air inspiré avec l'eau, la salive ou la liqueur des bronches. On regardoit l'existence de cette écume comme inséparablement liée à la mort des *noyés*; mais outre que sur des fœtus qu'on trouve *noyés*, elle peut être une suite de l'accouchement (*Voyez INFANTICIDE & AVORTEMENT*), il est encore possible que l'eau dans laquelle on trouve le cadavre, emporte cette écume par son contact ou son mouvement; il est donc prudent de ne pas conclure sur l'absence de ce signe, qu'un homme n'a été jeté dans l'eau qu'après avoir été mis à mort.

On sait encore qu'à mesure que la putréfaction s'opère dans les corps privés de vie, il se dégage une très-grande quantité d'air qui, devenu élastique, de fixe qu'il étoit auparavant, s'accumule & s'échappe enfin par les orifices. Cet air parvenu dans la bouche & dans les narines, y trouve une mucosité visqueuse avec laquelle il se mêle; il y peut donc très-aisément former une quantité plus ou moins grande de bulles qui s'échappent par ces ouvertures. Cette supposition devient encore plus admissible, si l'on fait attention qu'un homme déjà mort peut n'être jeté dans l'eau que quelque temps après, & avoir déjà subi un léger mouvement de fermentation putride. Qu'on ne dise point que l'odeur de ce cadavre indiquerait nécessairement ce principe de fermentation; car outre que l'odeur, lorsqu'elle est légère, n'est pas un signe constant de fermentation putride, il est possible que les seules matières, contenues dans les premières voies, fournissent cet air dont je parle; & d'ailleurs, la lotion continuelle de ce cadavre qui se trouve plongé dans l'eau, peut aisément masquer un léger commencement de putréfaction, & ne pas le rendre sensible à l'odorat.

L'eau contenue dans l'estomac & les intestins, a été long-temps regardée comme un signe qu'un homme avoit perdu la vie dans l'eau: on a regardé la déglutition  
comme

comme indispensablement nécessaire pour porter ce liquide dans les premières voies ; on a nié qu'il pût y pénétrer dans un cadavre , & l'absence de ce liquide a été regardée comme une preuve de mort antérieure à la submersion. Zacchias , Fortunatus , Fidelis , Paré & plusieurs autres , ont admis cette doctrine ; mais elle a été depuis long-temps victorieusement réfutée par les modernes. Quoique l'ouverture du cadavre de ceux qui s'étoient *noyés* , ait souvent présenté des variétés à cet égard , il est tout au moins démontré que l'eau pénètre en si petite quantité dans les premières voies , qu'elle ne peut fournir aucune lumière sur le fait dont il est question.

Bohn , professeur de la faculté de Leipfick , a fait à ce sujet plusieurs expériences sur des chiens ; il rapporte ses propres observations : elles tendent toutes à prouver qu'il n'entre point d'eau dans l'estomac de ceux qui ont été *noyés* vivans. Plater , Valdfmidt avoient déjà avancé la même chose ; Conrad Becker a fait là-dessus un traité qui a pour titre *de submers. morte sine potu aquæ* : c'est sur toutes ces considérations que la faculté de Leipfick déclara ce signe , non-seulement comme suspect , mais comme faux , par un décret de l'année 1689.

Ce n'est pas l'eau qui pénètre dans l'estomac & les intestins qui cause la mort de ceux qui se noient ; on en voit peu , lorsqu'il s'en trouve , & l'observation commune prouve qu'on peut en avaler sans danger une bien plus grande quantité. Les différences qu'on observe sur la quantité de cette eau dans les ouvertures des cadavres des *noyés* , peuvent d'ailleurs dépendre de ce que ce liquide pénètre souvent par les voies du chyle , ou se répand peu à peu dans les parties adjacentes ?

Mais , trouve-t-on de l'eau dans les bronches d'un *noyé* ?

Y a-t-il de l'eau écumeuse dans les poumons ?

Cette eau ou cette écume peuvent-elles être aperçues plusieurs jours après la mort ?

Ces différentes questions sont devenues intéressantes , comme je l'ai déjà dit , par la contrariété des opinions ; & en admettant à cet égard l'existence d'une eau inspirée à la place de l'air , il reste encore à

examiner si ce liquide doit nécessairement se rencontrer dans tout homme mort dans l'eau ; & si au contraire tout homme mort avant d'être jeté dans l'eau , doit ne renfermer aucun vestige d'eau dans ses poumons.

Si l'on consulte les expériences , on verra , comme l'a démontré M. Louis , que les bronches & les poumons des animaux *noyés* contiennent plus ou moins abondamment d'eau ordinaire ou d'eau écumeuse. Je me dispense de compiler les observations des auteurs & les expériences que j'ai faites là-dessus ; les résultats sont à peu près les mêmes , & j'ai trouvé que l'eau pénétrait presque toujours dans la trachée-artère des animaux vivans que je plongeais dans l'eau ; mais il y a encore loin du résultat de ces expériences à la certitude requise pour établir des règles de médecine-légale , & il faut bien plus de précautions pour appliquer sans inconvénient ce résultat aux rapports ordinaires qu'on fait en justice.

Il importe premièrement d'établir avec précision l'instant depuis lequel un cadavre a resté sous les eaux , le degré de chaleur ou de froid de ces eaux , la quantité de vêtemens dont il étoit couvert , leur forme , les impressions qu'ils ont pu faire sur les parties.

Les signes les plus positifs , lorsqu'ils sont observés à propos , perdent de leur évidence par le laps du temps ou par le concours de différentes causes qui les dénaturent. La macération que l'eau produit sur les chairs par son contact continuel , ou en s'infiltrant par les orifices ; les impressions du gravier , des pierres , des racines , des troncs d'arbres , des poissons ou des insectes ; la putréfaction qui s'opère successivement dans les parties , la dissolution des liqueurs , sont autant d'agens qui produisent les changemens les plus considérables.

Toutes les parties d'un cadavre ne sont pas également disposées à se putréfier dans le même espace de temps ; il en est qui sont très-promptes à concevoir cette fermentation intestinale , elles ont déjà perdu leur forme , & leur tissu paroît presque détruit , lorsqu'à peine les autres sont entamées par la putréfaction. Des causes accidentelles font varier cette tendance de certaines parties ;

les contusions, les meurtrissures, les fortes compressions, hâtent presque toujours la putréfaction des parties qu'elles occupent; les muscles, les tégumens, les viscères, les os même contus ou froissés, sont plus promptement attaqués par la putréfaction. Les vices organiques, les maladies ou infirmités particulières de certaines parties, produisent encore le même effet, mais cette putréfaction n'est pas un point indivisible; il faut considérer la fermentation putride comme le résultat d'une foule de mouvemens intestins particuliers, dont les gradations ni les effets ne sont pas les mêmes. Il a plu aux chymistes ou aux physiciens d'appeler de ce nom une suite de générations qui se succèdent dans les corps, & qui présentent à la fin un résultat uniforme. Chaque moment de la fermentation putride présente des phénomènes nouveaux & nul de ces momens pris à part ne ressemble parfaitement aux autres. Un corps qui tend à se putréfier ne ressemble en rien à un corps pourri: qu'on jette les yeux sur l'histoire de la putréfaction qu'on a étudiée dans ces derniers temps avec tant de succès, on y verra la suite de changemens qu'éprouvent les parties avant d'être détruites; qu'on se rappelle l'étonnante quantité d'air qui entre, comme principe ou élément, dans le tissu de nos parties; qu'on observe la manière dont il se dégage durant la putréfaction; le volume extraordinaire qu'il présente lorsqu'il se ramasse ou se cantonne dans quelques parties, & l'on concevra aisément combien tant de causes pourront défigurer les parties du corps qui fermentent, & rendre impossible par leur complication, la connoissance précise de la cause qui a pu produire les difformités ou les lésions.

Dans les cadavres qui commencent à subir la fermentation putride, on voit les muscles du bas-ventre perdre leur couleur naturelle, devenir successivement ternes, légèrement violets, bleus, livides; les autres parties se décolorent plus tard; on aperçoit des taches d'un rouge brun sur les parties les plus déclives, ou celles sur lesquelles le cadavre repose; ces taches s'agrandissent successivement, & c'est toujours dans ces foyers que la vermine se place par préférence.

Les différens viscères contenus dans le bas-ventre, subissent aussi, quoique plus tard que les tégumens, le même mouvement de putridité; l'air qui se dégage de leur tissu, dans le premier instant de la putréfaction, se ramasse dans l'abdomen, il en souleve les tégumens, les distend; & à mesure que sa quantité augmente, il fait effort de toutes parts pour s'échapper; le bas-ventre est alors boursoufflé & tendu comme un ballon, le diaphragme est repoussé avec force vers la poitrine; & tous les viscères qui sont contenus dans la cavité circonscrite par le diaphragme, le bassin & les muscles abdominaux, sont comme foulés & exprimés par l'effort de cet air.

L'abdomen n'est pas la seule cavité du corps où ces effets se présentent; le cœur, les poumons, & les différens vaisseaux contenus dans la poitrine, le sang coagulé dans ces mêmes vaisseaux, subissent le même mouvement de fermentation que les viscères du bas-ventre: l'air s'échappe aussi de leur tissu dans le premier instant de la putréfaction; cet air se ramasse dans la poitrine ou entre les poumons & la pleure; il agit avec effort contre les côtes pour les soulever, il tend à déprimer le diaphragme vers le bas-ventre; mais le diaphragme étant violemment repoussé par l'air contenu dans le bas-ventre, & les parois osseuses de la poitrine présentant d'ailleurs une résistance invincible à son dégagement ou à sa dilatation, cet air réagit avec force sur les poumons qu'il comprime, qu'il affaisse: l'air & les liquides contenus dans le tissu de ce viscère, sont forcés à refluer ou à sortir par les bronches & la trachée-artère; & le degré d'affaïssement des poumons est proportionné dans cet état au degré de putréfaction qu'à subi le corps.

Le cerveau contenu dans la cavité du crâne éprouve les mêmes vicissitudes; l'air qui s'en dégage dans la putréfaction, est encore plus comprimé par la forte résistance qu'opposent les os du crâne; cet air réagit sur le cerveau, en fait sortir ou en exprime successivement les fluides; aussi voit-on s'échapper par le nez & la bouche de ces cadavres, un sang dissous & putréfié qui sort par les crevasses des vaisseaux répandus dans la cavité des narines, ou qui vient des poumons par l'ouverture du larynx.

Qu'on ne dise pas que les poumons & le cerveau sont à l'abri de la corruption, tant que les cavités qui les renferment sont entières. Il est vrai que leur entière putréfaction est un peu retardée par la circonstance d'être à l'abri de l'air extérieur; mais on fait qu'il n'est pas nécessaire de l'abord de l'air extérieur pour qu'un corps humide & composé de tant de principes hétérogènes, conçoive un mouvement de fermentation putride. La putréfaction se communique de proche en proche à toutes les parties, elle va de l'extérieur à l'intérieur; il suffit d'un ferment putride à portée de s'insinuer, pour que toute la masse se corrompe, en un mot, quoique le moment de la putréfaction ne soit pas absolument le même pour toutes les parties, elles tendent toutes, par leur nature, à se putréfier, & l'intégrité de leurs enveloppes n'a rien de commun avec cette tendance à une dégénération.

Il m'est souvent arrivé de trouver le cerveau pourri & réduit en une espèce de mucilage putride, quoique le crâne fût encore très-sain, & plusieurs de ses tégumens dans l'état naturel: & l'on sait que pour trouver au cerveau sa consistance & ses couleurs naturelles, il faut l'ouvrir peu après la mort, & qu'au bout de deux ou trois jours, il n'a ni la fermeté, ni le volume de l'état sain. J'en appelle aux anatomistes exacts qui ont eu de fréquentes occasions d'examiner ce viscère dans tous ses états; pour sentir la vérité de ce que j'avance.

Ce n'est donc pas par l'état des parties extérieures qu'on peut juger de celui des viscères qu'elles renferment; la relation des unes aux autres n'est pas assez clairement établie pour qu'on puisse positivement assurer que l'intégrité des tégumens garantit l'intégrité de ce qu'ils contiennent. Il est encore impossible de déterminer précisément le moment où l'altération des parties extérieures aura pu se communiquer aux internes, & dans quel rapport sera la putréfaction dans les unes & dans les autres.

Les contusions ou meurtrissures faites sur un cadavre, sont-elles aussi dans le cas de celles qui sont faites sur les vivans?

Cette question est utile à discuter, parce qu'elle a été proposée, & qu'elle a servi de base à la défense de quelques auteurs de rapports.

Il est clair qu'une meurtrissure faite sur le vivant est suivie d'équimose, parce que le sang étant mu par les agens qui le font circuler, s'extravase dans le tissu des parties par les vaisseaux déchirés: dans les cadavres, au contraire, tous les organes de la circulation sont sans action, & le sang est presque tout coagulé. Mais n'y a-t-il aucune cause de mouvement dans les parties des cadavres? Tout y est-il dans un parfait repos dans tous les temps? C'est ce qu'on ne sauroit conclure sans témérité. Il est certain qu'une forte contusion, un coup, ou froissement, pourront, sur un cadavre, déchirer ou affaiblir le tissu des vaisseaux de la partie froissée ou contuse; la mort n'a pas le don de donner plus de résistance à nos parties, elle la diminue au contraire. Le sang ne s'extravase pas par les vaisseaux déchirés dans l'infant du coup, parce qu'il n'est mu ni par le cœur, ni par les artères; mais si les vaisseaux déchirés ou contus sont du nombre de ceux vers lesquels le sang se cantonne au moment où l'on expire, ce sang contenu pourra se répandre par l'ouverture qui lui est présentée. Il est démontré que la rougeur des chairs dans les vivans & dans les cadavres ne provient que du sang contenu dans les vaisseaux. Ce sang se fige à la mort, ou du moins la partie lymphatique prend une forme solide, une sérosité plus ou moins colorée reste fluide, & peut s'écouler par les vaisseaux principaux. A mesure que la putréfaction agit sur les parties, il s'excite des mouvemens intérieurs qui déplacent tout, la sanie devient plus abondante par la fonte des solides ou bien parce qu'ils expriment leur humidité; l'air, les compressions, le froid, le mouvement intestinal, en un mot, peuvent suppléer aux agens vitaux, & mettre ces fluides en mouvement; ils s'épanchent par toutes les ouvertures; ils s'accumulent quelquefois dans quelques parties au point de rompre le tissu des vaisseaux les plus entiers. Telle est la marche des dégénération spontanées qu'on observe sur les cadavres.

J'ai toujours vu des taches ou des lividités se manifester au bout de quelque temps dans les cadavres sur les parties froissées ou comprimées; elles augmentoient même en étendue à mesure que la putréfaction s'avançoit, & paroissoient devenir comme des

foyer de matiere ou de levain putride , qui corrompoient successivement les parties voisines.

En considérant les différens états dans lesquels on trouve les cadavres des *noyés* , & l'extrême variété des rapports qu'on a à faire , il me paroît encore plus utile d'appliquer la solution des questions proposées à un cas particulier & connu , que d'établir des principes dogmatiques presque toujours équivoques ou trop absolus.

Dans un rapport fait à Lyon en 1767 , au sujet du cadavre d'une femme qu'on disoit avoir péri de mort violente avant que d'être jetée dans le Rhône , on observa que les vaisseaux du cerveau étoient très-engorgés , & les poumons extrêmement affaiblés. Il paroît que ces deux signes joints à l'absence de l'eau écumeuse dans les bronches , déterminèrent les auteurs du rapport à déclarer que cette femme avoit péri de mort violente. On a même inféré dans la défense de ce rapport , faite quelque temps après , qu'elle avoit été étranglée , fondé sur des meurtrissures observées autour du cou par un chirurgien de Condrieu qui l'avoit examinée auparavant. Comme il importe infiniment d'apprécier à leur juste valeur tous les signes sur lesquels on s'appuie pour établir un pareil jugement , & qu'il est essentiel de ne pas confondre des signes certains avec des probabilités ou des apparences , il est permis , sans se déclarer fauteur d'aucun parti , de s'arrêter sur la force de ces indices , & d'en assigner le rang d'après les observations & l'expérience.

L'engorgement des vaisseaux du cerveau est une suite constante de l'étranglement , tant qu'il n'y a point lésion de la moëlle épinière , comme il arrive quelquefois dans la suspension ; mais cet engorgement dépend aussi de plusieurs autres causes bien différentes de la violence extérieure : une foule de maladies peuvent le produire au même degré , d'autres genres de violence peuvent encore le procurer ; les coups , les chûtes sur la tête , sont toujours suivies d'engorgement des vaisseaux du cerveau ; on l'observe constamment sur les *noyés* ; je l'ai apperçu très-distinctement sur les animaux que j'ai fait périr par ce genre de mort : & parmi les signes sensibles de submersion , je ne balan-

cérois pas à regarder ce signe comme l'un des plus positifs. Qu'on consulte les expériences , les ouvertures des cadavres des *noyés* qui ont été faites par divers auteurs sans intérêt & sans parti.

Il est inutile , pour prouver ce que j'avance , d'établir par une théorie ce qui est établi par le fait , & de l'opposer à une théorie que donnent les auteurs du rapport dont il s'agit ; il seroit aisé de faire sentir le vide des preuves théoriques dont ils étoient leur opinion sur cet objet ; mais j'ai déclaré que je n'avois d'autre but que la vérité dans l'évaluation des signes , & je rejette toute personnalité.

Cet engorgement produit dans les vaisseaux du cerveau , peut-il subsister en son entier ou en partie , tant que le crâne n'a pas subi une parfaite putréfaction , quoique d'ailleurs plusieurs parties du corps soient déjà pourries ?

Il faudroit , pour l'exacte vérité du rapport , que cette proposition fût érigée en principe ; mais pour peu qu'on fasse attention à la dissolution qu'éprouvent les humeurs dans les cadavres au commencement de la putréfaction , on sentira combien il est possible que le seul dégagement de l'air , les compressions , le froid , la position , déplacent les fluides de quelques vaisseaux pour les porter dans d'autres où la résistance est moindre ; il est si ordinaire de voir le sang s'écouler dans les cadavres par le nez ou la bouche , quelquefois même par les yeux & les oreilles. Qu'on se rappelle les préjugés de nos peres sur ces hémorrhagies singulieres que l'ignorance érigea en preuve contre les accusés , & les loix monstrueuses qui les adopterent : il résultera de ces réflexions que rien n'est si commun que de voir des écoulemens spontanés , vider dans des cadavres les différentes cavités , & principalement la tête. Valsalva observa sur le cadavre d'une femme qui avoit été pendue , & dont la face étoit entièrement livide , que cette lividité disparut en son entier par l'ouverture d'une des veines jugulaires.

L'engorgement des vaisseaux du cerveau est donc quelquefois un indice de mort violente ou d'étranglement , mais ce n'est pas une preuve exclusive ; lorsqu'il n'y a point d'engorgement après un certain temps & les



circonstances ci-dessus mentionnées, on n'est pas fondé à assurer que l'étranglement n'a pas eu lieu, & sa présence n'a pas plus de force pour en établir positivement l'existence.

L'extrême affaissement des poumons est encore moins une preuve de violence extérieure & d'étranglement; (car c'est ainsi qu'on a dans la suite interprété la violence qu'on supposa avoir été faite à la femme dont il est question.) M. Littre rapporte dans l'histoire de l'académie des sciences, *année 1704*, qu'une femme avoit été étranglée par deux hommes qui lui ferrèrent le cou avec leurs mains; il vit en ouvrant la poitrine de cette femme, les poumons extraordinairement distendus par l'air qu'ils contenoient, & leur membrane extérieure toute parsemée de vaisseaux sanguins très dilatés.

L'affaissement des poumons n'est donc pas un signe essentiel de l'étranglement, puisqu'e leur distension en est souvent l'effet. Que conclure de ces contradictions apparentes que présentent les observations? La conséquence est naturelle: plusieurs accidens qu'on ne peut déterminer concourent selon les circonstances, & rendent les effets de l'étranglement très-variés.

On auroit encore moins d'avantage à tirer de ce signe, s'il falloit établir une violence extérieure ou générale, car le nombre des accidens deviendroit infini dans la foule des possibilités qu'il faudroit supposer.

La sixième expérience rapportée par les auteurs du rapport, dans leur première lettre à M. Louis, fait mention d'un chat étouffé entre deux matelats, dans lequel on trouva les poumons gonflés & remplis d'air; il est donc évident par des faits si authentiques, que l'affaissement des poumons n'est d'aucune valeur pour indiquer la violence extérieure. On a conclu que cette différence dans l'état des poumons provenoit de ce que le sujet avoit été étranglé dans le moment de l'inspiration ou dans celui de l'expiration. Mais n'a-t-on pas vu que dans cette assertion on supposoit sans preuves ce qui est en question, pour en déduire ensuite cette même assertion comme conséquence? Les poumons doivent être & sont toujours nécessairement affaîlés ou distendus; il n'y a point de milieu entre deux choses contradictoires: or

si dans les mêmes circonstances ces deux états de poumons peuvent se rencontrer, quelle espece de lumiere ce signe pourra-t-il répandre sur ces circonstances?

Il est possible qu'on ait voulu considérer cet affaissement des poumons non pas comme un signe positif de l'étranglement, mais comme un signe simplement exclusif de la submersion.

Ce seroit sans doute avec raison qu'on auroit allégué ce signe sous ce point de vue, si le laps de temps & plusieurs autres causes n'avoient pu dénaturer l'état des poumons. D'ailleurs il ne suffit pas pour établir une violence extérieure de donner l'exclusion à la submersion; il faudroit en outre prouver que nul autre genre de mort accidentelle n'a pu avoir lieu, il faudroit, pour ainsi dire, épuiser toutes les autres possibilités pour que cet affaissement devînt une induction fondée en faveur de la violence extérieure.

“ L'animal plongé dans un fluide, disent les auteurs, peut y vivre plus ou moins de temps, relativement à la force ou à l'état de ces poumons. S'il est dans un état d'expiration, il périra plutôt; si au contraire il est dans un état d'inspiration, il vivra quelques momens de plus, parce que les poumons étant remplis d'air, il le chasse peu à peu, & à mesure que cet air sort, le sang des artères passe dans les veines; l'animal enfin étant tout à fait dans un état d'expiration, le sang ne pouvant plus circuler, il est contraint & forcé d'inspirer malgré lui. Alors ce mouvement d'inspiration faisant l'effet d'une pompe aspirante, l'eau dans laquelle il est plongé prend la place de l'air, pénètre dans la trachée-artère, &c....”

“ L'embarras que cause cette eau écumeuse dans les bronches oblige l'animal à faire des efforts pour s'en débarrasser, ce qui est impossible par la résistance & la pression que l'eau fait de toute part, tant extérieurement qu'intérieurement, &c. ”

Je ne regarderois pas comme démontré que dans ce cas-ci la présence ou l'irritation de l'eau sur la glotte ne pût empêcher l'animal d'expirer l'air contenu, & d'inspirer l'eau prête à succéder: il y a des esquinancies dans lesquelles la seule irritation qu'excite l'air par son passage sur les parties inflam-

mées, empêche de respirer, sans que la tumeur des parties intercepte les conduits.

Mais il se trouve encore dans ce que je viens de citer, une contradiction trop manifeste pour la passer sous silence.

L'embarras de l'eau écumeuse oblige, dit-on, l'animal à s'en débarrasser, ce qui est impossible par la résistance & la pression que l'eau fait de toute part. Comment serait-il impossible d'évacuer cette eau, puisqu'il n'a pas été impossible d'évacuer l'air ? La résistance étoit certainement la même dans le fluide où l'animal est plongé. Ainsi tout est égal à cet égard ; mais il s'en faut bien que la force qui évacue ou qui tend à évacuer, soit la même dans les deux suppositions. Dans la première c'étoit le simple besoin de renouveler l'air ; dans la seconde, c'est la nécessité absolue de chasser un liquide ennemi qui irrite & met en convulsion. Cette dernière force est infiniment plus considérable. On fait avec quelle vivacité le principe vitals'oppose à tout ce qui nuit. Ces auteurs ont vu sans doute de violens mouvemens convulsifs ; ils en ont évalué les forces, & ont senti la disproportion qu'il y avoit entre ces forces & celles que le seul besoin des fonctions met continuellement en jeu.

Dans le nombre d'expériences faites par ces auteurs, il en est d'intéressantes qui répandent quelque lumière sur ces questions médico-légales ; mais la plupart faites après coup & lorsqu'on eut attaqué leur rapport, sont marquées au coin de cette partialité dangereuse qui prévient pour soi, & rend injuste pour les autres. Je laisse à part toutes ces théories plus ou moins gratuites qui défigurent ces faits, & qu'une bonne logique ou le plus sévère analogisme doivent toujours remplacer dans les objets importans qu'on ne destine ni à la curiosité ni à la spéculation.

Je sens combien ce rigoureux examen paroît défavorable aux assertions de MM. Faissolle & Champeaux ; mais en rendant justice à leurs lumières, à leur probité, & sur-tout en partageant la reconnoissance qu'on doit à leurs travaux, je ne peux me dispenser de combattre l'extension qu'ils ont donnée à leurs principes & à leurs expériences : la publicité de leur ouvrage est un motif de plus pour moi, & je ne mets dans mes réflexions d'autre prétention que celle

qu'inspire l'amour du vrai & du bien.

La quantité d'eau qui se trouve dans les poumons des *noyés* n'est pas tellement considérable, qu'on doit toujours s'attendre à l'apercevoir bien sensiblement dans tous les cas ; tous les *noyés* n'en avalent pas une égale quantité dans le moment où ils périssent ; elle ne se conserve pas également dans tous après de longs intervalles. La position, le mouvement des cadavres, la chaleur, la putréfaction, peuvent la diminuer ou la rendre insensible. Lorsqu'on retire de l'eau le cadavre d'un *noyé*, on voit presque toujours sortir par le nez & la bouche une plus ou moins abondante quantité d'écume, quelquefois sanguinolente ; il n'est pas même nécessaire d'agiter beaucoup les cadavres pour en faciliter la sortie, le seul affaissement de la poitrine suffit, en comprimant les poumons, pour procurer cette évacuation. Il est donc évident que la trachée-artere offre un passage libre à cette écume, quoique visqueuse ; elle s'écoule d'elle-même après la mort, sans le concours des différentes causes dont j'ai parlé ; les bronches peuvent d'ailleurs être abreuvées par un liquide plus ou moins abondant, indépendamment de l'eau qui les pénètre dans ceux qui se noient. On connoît plusieurs especes de maladies accompagnées d'engorgement des poumons, où tout le tissu de ce viscere se trouve farci de matière plus ou moins visqueuse, qui, se mêlant avec l'air, devient écumeuse, & quelquefois sanguinolente, par la rupture de quelques vaisseaux. Sans parler de ces violentes pleurésies ou de ces péripneumonies suffocantes & gangreneuses, appelées par Hippocrate & les anciens auteurs *sydérations*, où toute la substance des poumons paroît comme abreuvée par une espece de sanie ; sans parler, dis-je, de ces *sydérations*, on connoît plusieurs fluxions catharreuses, des asthmes, des gouttes remontées, des métastases, qui surchargent d'humeurs tous les viscères de la poitrine.

L'écume visqueuse qu'on peut faire sortir par les bronches en exprimant les poumons, n'a rien de décisif lorsqu'elle est en petite quantité ; elle peut en effet s'observer sur tous les cadavres, quel qu'ait été le genre de mort, violente ou naturelle. L'exemple des fœtus dont les poumons surnagent à

l'eau lorsqu'ils ont respiré , prouve bien qu'il reste toujours après la mort un peu d'air cantonné dans les cellules des poumons : si l'on exprime ce viscere en affaissant les cellules , on force cet air à fortir , & à se mêler dans son passage avec l'humidité des conduits.

Une autre cause des variétés qu'on observe dans l'ouverture de la poitrine des cadavres des *noyés* , consiste dans la différence du moment de la respiration pendant lequel ils sont tombés dans l'eau. Si un homme est précipité dans l'eau vivant , & qu'en y tombant il inspire , alors l'eau peut entrer dans les poumons & dans l'estomac , & l'ouverture du cadavre en présentera plus ou moins ; si au contraire il avoit inspiré avant d'avoir atteint la surface de l'eau , il expire sous l'eau à mesure que les poumons se vident ; l'eau se présentant pour en occuper la place , la glotte se contracte , la poitrine est en convulsion , le sang s'accumule dans la tête , & l'homme meurt comme apoplectique ; car cet effet est encore plus subit que celui de la suffocation. En admettant même que dans l'apoplexie la mort ne fût pas si prompte que ce que je dis ici semble l'influencer , du moins entraîne-t-elle la résolution ou l'inaction & l'insensibilité de tous les organes : dès ce moment il n'y aura plus de constriction convulsive , l'air contenu dans les poumons n'en fera point exprimé par les efforts de l'expiration , il en remplira la cavité , & s'opposera à l'entrée de l'eau. En un mot , dans le premier cas les poumons vidés d'air reçoivent l'eau avec avidité ; & quoique la constriction convulsive de la glotte suive bientôt , elle n'est pas assez subite pour en empêcher entièrement l'entrée : dans le second cas , les poumons ne se vident qu'en partie , l'espace à remplir est moindre , le besoin d'air moins pressant , & l'instinct involontaire moins puissant. Ce principe qui excite des mouvemens dans les organes selon leurs besoins , détermine dans la glotte une contraction qui s'étend dans toute l'arrière-bouche ; la langue se retire vers le gosier , & s'applique contre le voile du palais qu'elle soulève ; l'œsophage est hors d'état de transformer l'eau dans l'estomac ; il semble qu'en ce moment la nature ou le principe de vie qui lutte contre la destruction de notre être ,

& qui s'oppose à l'introduction de l'eau , ne fait plus proportionner le degré de force à employer , & entraîne par une action commune toutes les parties contigues.

Ces différentes réflexions rendent douteux la plupart des principes adoptés par les auteurs ; mais il vaut encore mieux ne rien décider que mal décider ; il seroit absurde en médecine légale , lorsqu'il s'agit de la vie d'un homme , ou de ce qu'il a de plus cher après ce premier bien , d'é luder une objection qu'on discuterait avec soin dans l'exposé d'une question physiologique.

Il y a long-temps qu'on ouvre des cadavres , & tous les auteurs s'accordent à dire qu'ils ont trouvés dans les *noyés* les vaisseaux du cerveau engorgés , de même que les veines jugulaires. Cette unanimité de témoignages en faveur de ce signe , le distingue sans doute de tous les autres dont j'ai parlé jusqu'à présent , & l'on a peine à se dissimuler l'étonnement qu'excite le silence des auteurs sur cet objet. Chaque auteur , en se résumant , fait mention des signes essentiels qu'il a observés , & ce n'est pourtant que parmi le plus petit nombre de nos modernes qu'on trouve l'engorgement des vaisseaux du cerveau comme signe de submersion.

Mais enfin , quoique cet engorgement s'observe toujours dans ceux qui meurent *noyés* , il ne peut tout au plus fournir qu'une présomption plus ou moins éloignée , puisqu'il peut d'ailleurs être produit par une foule de causes différentes.

L'auteur d'un mémoire estimable ( M. Hopffenstock de Prague ) ayant vu dans les cadavres de quelques *noyés* le sang constamment accumulé dans les vaisseaux du cerveau , les veines jugulaires , l'oreillette droite , le ventricule droit du cœur & l'artere pulmonaire ; & ayant au contraire trouvé les veines pulmonaires , l'oreillette & le ventricule gauche absolument vides , il en conclut que la stagnation du sang dans les vaisseaux indiqués est la vraie cause de la mort des *noyés* , & cette stagnation dépend , selon lui , du seul défaut de respiration.

On n'a pas sans doute assez éclairci l'influence du mécanisme des poumons sur l'action du cœur & celles des oreillettes ; il paroît néanmoins vrai de dire que l'interruption de la respiration ne cause la mort des

*noyés* que par la correspondance étroite qu'elle a avec les premiers organes de la circulation. Mon objet présent n'est pas de discuter ce rapport, mais il est essentiel de savoir que la suppression de la respiration n'est pas la cause immédiate de la mort des *noyés* : on vit quelque temps sous l'eau sans respiration, & l'expérience journalière atteste qu'on rappelle à la vie plusieurs hommes qui ont cessé de respirer.

Si le défaut de respiration n'est pas la cause immédiate de la mort des *noyés*, il est naturel de diriger les recherches sur les organes dont le dérangement étoit le plus immédiatement mortel : tels sont le cœur, les oreillettes & les principaux vaisseaux sanguins. J'ai vu dans les ouvertures des animaux que j'ai *noyés* ce qu'a vu M. Hopfenstock. Je ne dirai pas que j'aie toujours remarqué la distension de quelques-uns de ces vaisseaux, & l'entier affaiblissement des autres, parce qu'il m'est souvent arrivé de ne trouver les veines caves, l'oreillette & le ventricule droit, &c. que médiocrement remplis de sang le plus souvent concret ou polypeux. Mais comme les fréquentes ouvertures des cadavres morts par toute autre cause ont souvent fait voir le même état dans les vaisseaux, qu'en conclure ? si ce n'est que l'insuffisance des moyens nous accompagne par-tout & que nul signe observé jusqu'à présent n'est d'une certitude absolue.

En écartant avec soin les exagérations qui n'ont été que trop communes, il ne faut pas non plus regarder indistinctement comme apocryphes les histoires de ceux qui ayant long-temps séjourné dans l'eau, sont cependant revenus à la vie. S'il est démontré que la mort des *noyés* ressemble à celle des suffoqués, des étranglés, on conçoit aisément comment il est impossible qu'un homme conserve quelque reste de vie sous les eaux sans aucune respiration.

On a vu souvent des apoplectiques reprendre leurs sens long-temps après avoir perdu toute marque de sentiment & de mouvement. Dans la syncope, la léthargie, il est ordinaire de voir des personnes appelées à la vie long-temps après l'avoir perdue en apparence. Ne pouvant juger par nous-mêmes de l'instant où l'âme se sépare du

corps, nous sommes toujours en droit de supposer qu'il y a vie tant que les preuves du contraire ne sont pas décisives ; elles le sont difficilement.

L'incertitude la plus cruelle est encore répandue sur les signes de la mort, & ce n'est qu'après un laps de temps considérable qu'on peut s'assurer par l'ensemble des signes de ce dont on doutoit peu auparavant. L'irritabilité des parties, d'après les principes de l'économie animale bien entendue, paroît la condition la plus essentielle aux parties organiques pour la vitalité. Cette irritabilité existe quelque temps après la mort violente d'un animal, dans la partie même séparée du corps ; elle s'éteint peu à peu, & l'on peut la remettre en jeu par des irritans de plusieurs espèces. La submersion, la suffocation simple sans cause vénimeuse ou délétère, telle que la vapeur du charbon, sont des causes violentes de mort qui peuvent tuer lentement en supprimant tout-à-coup l'action sensible des organes, mais en laissant subsister les qualités qui les rendent propres à exécuter cette action. Il est même possible que la vie ne soit que l'action de ces organes, ou l'irritabilité mise en jeu par les stimulans de la circulation ou de la respiration. Ces stimulans diminuant ou cessant, l'action des organes cesse ; mais s'ils ont encore les mêmes facultés ou les conditions requises, l'action se renouvelle par l'application d'un stimulus pareil. On renouvelle l'action du cœur dans un animal récemment tué, en soufflant de l'air par les veines pulmonaires ; cet air tient lieu dans ce cas du sang que la veine charrioit. On ranime un homme *noyé* depuis peu, en soufflant avec force de l'air dans sa trachée-artère, en lui donnant des lavemens avec la fumée de tabac, en lui soufflant divers stimulans dans le nez ou la bouche. On ranime des apoplectiques en soufflant du sublimé-corrosif, de l'arsenic dans le nez ; en un mot nous voyons tous les jours des stimulus physiques, en redonnant aux fibres leur première action, développer des fonctions assoupies ou anéanties en apparence.

Lorsque les forces sont considérablement affoiblies, que l'action musculaire n'est plus en état de surmonter les grandes résistances, les grands mouvemens s'éteignent peu à peu,

peu , & les petits , absorbés ou confondus auparavant , paroissent alors en entier. Dans la fincope , les arteres ne battent point vers les extrémités , la respiration cesse peu à peu , & long-temps après qu'elle a cessé , on revient encore à la vie : on sent alors un léger mouvement de palpitation vers la poitrine , ou pour mieux dire , on apperçoit des mouvemens partiels qui suppléent aux premiers pendant quelque temps.

Dans un animal qui se meurt d'hémorrhagie , on voit qu'à mesure que le sang s'évacue , la respiration devient de plus en plus rare , les intervalles sont très-longes , la vie se conserve pourtant ; le cœur bat toujours , & l'on diroit que la nature accumule , durant ces intervalles , des forces suffisantes pour exciter ensuite la contraction musculaire. Lorsque la plus grande partie du sang a été vidée , la circulation elle-même cesse par le défaut de ce liquide ; l'animal meurt , pour ainsi dire , en détail ; ses fonctions s'éteignent l'une après l'autre , & les derniers mouvemens de l'animal sont ceux qui exigent les agens les moins puissans. Qu'on ne s'y trompe point ; ce ne sont pas les mouvemens convulsifs qu'on voit dans les agonisans , qui sont les derniers effets de la vie ; ces mouvemens doivent être considérés comme les effets de la vie commune de tous les organes ; mais l'observation démontre que tous les organes ne cessent point d'agir à la fois ; il en est dont l'action subsiste quelque temps après la cessation de la vie générale. Le cœur arraché de la poitrine d'un chien , séparé de ses vaisseaux & mis à nu sur une table , se meut encore pendant long-temps : différentes parties d'un muscle jouissent après la mort d'un mouvement de vibratilité ; on voit tremblotter les chairs d'un animal écorché , ce mouvement s'étend vers les parties voisines , les irritans le raniment lorsqu'il paroît éteint , & ce qu'il y a de plus singulier , c'est qu'un muscle détaché de l'animal , & qui après quelque temps a perdu ce mouvement d'oscillation partielle , peut encore le recouvrer si on le divise en plusieurs parties.

Tous ces mouvemens , quoique légers en apparence , se combinent durant la vie , & c'est de leur combinaison que naissent les fonctions organiques. Leur perfection &

*Tome XXIII.*

leur accord fait la vie ; mais la vie n'est pas un point mathématique ; elle a une latitude qui est exprimée par la quantité immense de degrés de perfection & d'harmonie des agens. Ces différences qui s'écartent de l'état parfait , sont les maladies ; & l'on sent bien , d'après ce tableau , que puisqu'il y a des parties qui survivent les unes aux autres , qu'il y en a d'essentielles & d'accessoires ou secondaires , on n'a pas droit d'en conclure qu'il est de toute impossibilité qu'une fonction majeure cesse sans entraîner la cessation des autres. Ce seroit nier les faits & s'opposer à l'évidence. Nous ne sommes pas assez avancés dans la connoissance de l'économie animale , pour déterminer le nombre de variations dont elle est susceptible , les faits seuls peuvent nous éclairer sur ce qui est possible , & la négation sans preuves qui l'appuie , est le plus inconséquent de tous les argumens.

Il faut pourtant ajouter que ce que je viens de dire des mouvemens particuliers comparés aux généraux doit être examiné dans l'animal sain qui périt d'une mort violente. Les dégénération accidentelles ne suivent pas toujours le même ordre , parce que les causes de maladies attaquent quelquefois en premier lieu les premiers moteurs ; tels sont les principes délétères , les venins , les mofettes , &c.

Les moyens ordinaires dont on use pour s'assurer si un homme vit encore ne sont donc pas concluans : tel est l'usage d'approcher de la bouche un flocon de laine pour voir s'il remue , ou une glace pour appercevoir si la transpiration la salit , ou un verre d'eau posé sur la poitrine , des brûlures , des piqûres , des éternuans & autres manœuvres de cette espece. On revient à la vie après avoir usé de tous ces moyens à plusieurs reprises & s'être assuré qu'ils ne produisoient aucun effet.

Il résulte de ce que j'ai dit dans cet article , que les signes par lesquels on peut juger si un homme a été précipité mort ou vivant dans l'eau , ne doivent être évalués qu'avec une extrême prudence & avec les modifications déjà mentionnées. On sent d'ailleurs l'impossibilité de déterminer par l'inspection du cadavre , si un homme s'est noyé volontairement , s'il l'a été par d'autres , ou s'il

C c

s'est noyé par accident. Les effets sont les mêmes dans ces trois cas, & les inductions ou les probabilités qui pourroient les distinguer, ne sont point du ressort de la médecine. (*Article de M. LA FOSSE, docteur en médecine.*)

NOYÉ, se dit de la batterie basse d'un vaisseau qui est trop près de l'eau, & enfonce de façon que la mer peut entrer par les sabords. Ce qui provient quelquefois d'un défaut de construction, ou de trop charger le bâtiment.

NOYÉ, adj. (*Docimastique.*) se dit d'un essai recouvert de ses scories, qui, ayant perdu toute communication avec l'air, & étant plongé sous ses scories, ressemble à un noyé qui est sous l'eau, d'où lui est venu la dénomination. Il a pour synonyme *étouffé*. Voyez à cet article ce qui rend l'essai noyé, & de quelle façon on remédie à cet inconvénient. Voyez aussi l'art. ESSAI. M. DE VILLIERS.

NOYER, c'est l'action de suffoquer par le moyen de l'eau. V. SUFFOCATION.

M. Halley observe que ceux qui n'ont pas l'habitude de plonger commencent à se noyer dans l'espace d'environ une demi-minute. Voyez PLONGER.

C'étoit autrefois une espèce de punition. Les chroniques nous assurent que du temps de Louis XI, roi de France, les François condamnoient souvent leurs criminels à être noyés au lieu d'être pendus. *Chron. scand.* Voyez PUNITION.

Les auteurs d'histoire naturelle & les médecins nous fournissent plusieurs exemples bien vérifiés & très-merveilleux de personnes noyées qui ont recouvré la vie; ce qui peut-être, en y pensant sérieusement, pourroit jeter quelque lumière sur la notion si obscure que nous avons de la vie & de la mort.

Pechlin, de aere & alim. def. c. x, donne l'histoire d'un jardinier de Troningholm, vivant alors, âgé de 65 ans, lequel s'étant laissé tomber, il y avoit dix-huit ans, sous la glace, à la profondeur de 18 aunes, où il resta au fond situé de bout pendant 16 heures; il en fut retiré par le moyen d'un crochet qu'on lui enfonça dans la tête, on l'enveloppa dans des draps, dans l'opinion où l'on étoit que l'on pourroit le rappeler à la vie;

on le mania ensuite, & on le frotta avec des linges; on lui souffla de l'air par les narines pendant plusieurs heures; jusqu'à ce que le sang commençât à reprendre son mouvement; enfin, en lui appliquant des liqueurs anti-apoplectiques & réjouissantes, il recouvra la vie. En mémoire de cet accident, la reine mere lui fit une pension annuelle, &c.

Tilesius, garde de la bibliothèque du roi, nous donne une histoire moins vraisemblable d'une femme de sa connoissance, qui resta sous l'eau trois jours entiers, & qui revint à la vie de la même manière que le jardinier de Troningholm. Cette femme vivoit encore du temps de Tilesius.

Mais que dirons-nous de Burmanus; qui nous assure qu'étant dans le village de Bones, de la paroisse de Pithou, il assista à l'oraison funebre d'un nommé Laux-Jona, âgé de 70 ans, dans laquelle le prédicateur rapporta que cet homme à l'âge de 17 ans avoit été enseveli sous l'eau pendant sept semaines, & qu'enfin en ayant été retiré, il en revint. Pechlin *ubi sup. fit. penes ipsum fides*, l'en croie qui voudra.

NOYER, v. act. (*Hydr.*) on noie quelquefois un jet en faisant passer l'eau au dessus de l'ajutage, ce qui en diminuant sa hauteur le fait paroître plus gros, & blanc comme de la neige.

Quand on noie un bassin, c'est pour nourrir les glaïfes. On bouche alors la décharge de superficie. (K)

NOYER, v. act. *terme de peinture.* Ce mot se dit des couleurs & des contours; c'est mêler tendrement & confondre habilement les extrémités des couleurs, avec d'autres qui leur sont voisines. (D. J.)

NOYER, au jeu de boule; se dit de l'action par laquelle un joueur ayant trop donné de force à sa boule, va la jeter dans le noyon.

NOYER, f. m. *nux*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plantes à fleur en chaton, composée de plusieurs feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, & sous chacune desquelles il y a une grande quantité de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparément des fleurs, & deviennent dans la suite une coque osseuse, couverte d'une écorce molle qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme une amande divisée le plus souvent

en quatre parties par une cloison ligneuse. Tournefort, *inst. rei herb. Voy. Plante. (I)*

NOYER, *nux juglans*, (*Jardinage.*) grand arbre que l'on cultive pour son fruit dans les pays méridionaux de l'Europe. Il y a aussi des *noyers* dans l'Amérique septentrionale, mais si peu ressemblans aux nôtres, & si différens entr'eux, qu'il faudra en traiter séparément. Le *noyer* d'Europe fait rarement une tige droite; il s'élève à une grande hauteur, son tronc devient très-gros, & sa tête se garnit de quantité de rameaux qui s'étendent considérablement; ses racines sont longues, fortes, peu garnies de fibres, & elles ont communément un pivot, son écorce est verte sur les rameaux de l'année, brune sur ceux de la seconde, ensuite s'éclaircissant peu à peu les deux ou trois années suivantes, elle devient d'une couleur de cendre blanchâtre, elle est unie jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans, après quoi elle contracte peu à peu de fortes gerfures qui en ternissent la couleur: sa feuille est grande, d'un verd clair, & d'une odeur forte & désagréable; elle est composée de plusieurs folioles rangées sur un filet commun au nombre de 5, 7, 9, & quelquefois de 11 dans la jeunesse, & la première force de l'arbre. Sur la fin d'avril, le *noyer* donne quantité de chatons longs & pendans. Le fruit paroît vers le milieu du mois de mai séparément des chatons: il naît au bout des nouvelles pousses les plus foibles. Ce fruit est la noix qui est connue de tout le monde. Elle est renfermée dans une coquille ligneuse qui est couverte d'une écale verte, charnue, que l'on nomme le *brou*. Cet arbre est robuste; il se multiplie aisément, son accroissement est prompt, & il est d'une si grande utilité qu'on peut tirer du service de toutes les parties qui le composent.

Le *noyer* se plaît dans les gorges des montagnes & dans les côteaux, à l'exposition du nord & du levant: l'extrême chaleur lui est plus nuisible que le froid. Il aime sur-tout les terres mêlées de pierrailles, de gravier ou de sable, & dans tous les terrains où la vigne se plaît, pourvu qu'il y ait de la profondeur & de la fraîcheur. Il vient fort bien dans les terres franches, marneuses ou crétacées, & dans toutes les terres à blé: on l'a vu réussir sur le tuf où l'on s'est assuré que ses racines avoient pénétré jusqu'à sept piés

de profondeur. Je l'ai fait venir de semence dans une terre dure & très-forte, dans une glaise un peu humide, mais au grand retard de son accroissement. On peut dire que cet arbre vient assez généralement par-tout, si ce n'est que plus la terre est riche, plus il lui faut de culture. Aussi se refuse-t-il dans les prairies, dans un sol habituellement humide, & dans les terres en fainfoin, en luzerne, &c. J'ai vu même des *noyers* vigoureux & dans leur force dépérir en trois années, après qu'on eut mis du fainfoin dans le terrain où ils étoient: ce qui ayant déterminé le propriétaire à détruire cette herbe, ils reprirent vigueur dans pareil espace de temps.

Il n'est qu'un seul moyen de multiplier le *noyer*: c'est d'en semer les noix. Sur quoi je dois observer que si on se propose d'élever des *noyers* uniquement pour tirer parti de leur bois, il faut semer les noix en place, c'est la seule façon d'avoir de beaux arbres, & d'en accélérer l'accroissement: car en les transplantant, on détruit le pivot, ce qui empêche l'arbre de s'élever. Si l'on veut au contraire élever des *noyers* pour en avoir du fruit, il faut les transplanter plusieurs fois: on a par ce moyen de plus belles noix, plus promptement, & en plus grande quantité. On peut semer les noix en automne, ou au printemps. Leur maturité s'annonce lorsqu'elles commencent à tomber de l'arbre: il faut alors les faire abattre, & préférer celles qui ont la coquille blanche & tendre. Si l'on veut les semer en automne, il faudra, après en avoir ôté le brou, les laisser suer & rendre dans le grenier l'humidité superflue jusqu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. Mais si l'on prend le parti d'attendre le printemps, il sera à propos de les conserver avec leur brou dans du sable jusqu'à la fin de février, ou jusqu'à ce que la saison permette de travailler à la terre. Si on différoit un mois de plus, le germe des noix étant trop formé, seroit sujet ou à être rompu, ou à se dessécher. Si d'un autre côté on ne les mettoit pas dans le sable pendant l'hiver, il en manqueroit au moins la moitié: il faut dans ce dernier cas les faire tremper pendant deux ou trois jours, & rejeter celles qui surnagent. Pour semer des noix, il faut peu de recherche sur la qualité du terrain, il suffira qu'il soit en culture. On les plante de deux

ou trois pouces de profondeur avec un piquet à 8 ou 10 pouces de distance en rangées éloignées de 2 piés les unes des autres. Au bout de 2 ans, ou de trois au plus, il faut transplanter les jeunes plantes, afin de supprimer leur pivot, leur faire jeter des racines latérales & faciliter la reprise lorsqu'il sera question de les transplanter à demeure; car on a souvent vu des *noyers* de six ou sept ans qu'on avoit pas déplacés, qui n'avoient absolument que le pivot, de façon qu'aucuns de ceux-là ne reprenoiert. Il faut donc les transplanter à deux ou trois ans, sans rien retrancher du sommet, dans un autre endroit de la pépinière à un pié & demi de distance en rangées éloignées de deux piés & demi ou trois piés. Au bout de trois ou quatre ans, lorsqu'ils auront sept à huit piés de hauteur, ils feront en état d'être transplantés à demeure. L'automne est toujours le temps le plus convenable pour cette opération; on doit, en les arrachant, bien ménager leur racine, les accourcir fort peu, ne retrancher que les branches latérales, & sur-tout conserver le sommet de l'arbre. Il faudra les soigner pendant trois années, après quoi ils iront bien d'eux-mêmes. Mais il est très-certain que la transplantation leur cause beaucoup de retard: car une noix semée & cultivée surpassera au bout de quelques années un *noyer* de dix ans que l'on aura transplanté dans le même temps. Cet arbre commence à donner quelque fruit au bout de sept ans de semence, & il est à sa perfection lorsqu'il est âgé d'environ 60 ans.

Quelques gens prétendent qu'on peut greffer les *noyers* les uns sur les autres; ils conviennent en même temps qu'on ne peut se servir pour cela que de la greffe en sifflet, & il paroît sur le propre allégué que le succès en est assez incertain. Voyez ce que conseille M. Cabanis, qui a fait quelques expériences à ce sujet au *Journal de Verdun*, mars, juillet & septembre 1739.

Le *noyer*, loin d'être sujet aux attaques des insectes, a au contraire la vertu de les chasser. On a prétendu que son ombre étoit nuisible aux hommes & aux végétaux: quant aux premiers, on attribue à l'ombre le mal de tête que l'odeur forte des feuilles peut causer aux gens foibles & délicats: à l'égard des végétaux, le *noyer* leur nuit moins par son

ombre que par le dégouttement de ses feuilles. Elles empreignent toute l'eau qui les touche d'un suc huileux mêlé d'amertume, qui est fort contraire à la végétation. Le *noyer* d'ailleurs par la force de ses rameaux & la vigueur de son accroissement ne souffre pas d'autres arbres dans un voisinage immédiat. Il s'étend si considérablement en tout sens qu'on ne peut guère mettre ces arbres plus proche de 30 ou 40 piés les uns des autres. Lorsqu'on les met dans des terres labourables, leurs racines ne font aucun obstacle à la charrue. On prétend que les cendres sont le seul engrais qui convienne au *noyer*. Si l'on fait une incision à cet arbre au printemps, il en sort une liqueur abondante qui peut servir de boisson.

On tire du *noyer* quantité de service; tout le monde fait que les noix sont bonnes à manger, & qu'elles valent mieux en cerneaux que lorsqu'elles sont desséchées. Il est vrai que dans ce dernier état elles sont dures, huileuses, mal-saines, & de difficile digestion: on en tire une huile qui sert à quantité d'usages. Plus les noix sont vieilles, plus elles rendent d'huile; mais c'est aux dépens de la qualité qui est meilleure, lorsque l'on tire l'huile aussi-tôt que les noix sont bien seches. Les teinturiers se servent de la racine, de l'écorce, de la feuille & du brou des noix pour teindre les étoffes en fauve, en café & en couleur de noisette. Ils emploient à cette fin la racine avant que l'arbre soit en seve, l'écorce, lorsque la seve entre en mouvement, les feuilles, lorsque les noix sont à demi-formées, & le brou dans le temps des cerneaux. On confit les noix, on en fait un ratafia de santé, on les grille au sucre. Enfin la poudre des chatons, la décoction des feuilles & l'huile font de quelqu'usage en médecine.

Le bois du *noyer* est brun, veiné, solide, liant, assez plein & facile à travailler. Le bois des arbres qui sont venus sur des côteaux & dans des terres médiocres est plus veiné & plus chargé de la couleur brune que ceux qui ont pris leur croissance dans le pays plat & dans les bonnes terres, & les jeunes arbres sont bien moins veinés & colorés que les vieux. Ils faut qu'ils aient un pié & demi, & jusqu'à deux piés de diamètre pour être perfectionnés à cet égard. Les arbres plus jeu-



nes ont plus d'aubier, & cet aubier est trop sujet à la vermoulure; au lieu que le cœur de l'arbre, loin d'avoir ce défaut, est de très-longue durée, mais on peut prévenir la vermoulure, & rendre l'aubier d'aussi bon service que le cœur, en faisant tremper le bois dans de l'huile de noix bouillante. Ce bois lorsqu'il est dans sa perfection est le plus beau des bois de l'Europe. Il étoit fort prisé, & on en faisoit les plus beaux meubles avant la découverte de l'Amérique, d'où on a tiré des bois infiniment plus précieux. Ce bois n'est sujet ni à se gerser, ni à se tourmenter; c'est le plus convenable de tous les bois de l'Europe pour faire des meubles, & c'est aussi le plus cher lorsqu'il est bien veiné; aussi est-il très-recherché, ainsi que les racines, par les menuisiers, les ébénistes, les armuriers, les sculpteurs, les carrossiers, les luthiers, les tourneurs, les boisseliers, les relieurs, les maroquiniers, &c. enfin il peut servir au chauffage lorsqu'il est bien sec, il fait un feu doux, mais point de charbons.

Il y a plusieurs sortes de *noyers*, entre lesquels il faut principalement distinguer les *noyers* d'Europe de ceux d'Amérique. Ceux-ci sont très-différens des premiers, & ont entr'eux encore plus de différence. Les productions de cette dernière partie du monde sont d'une variété infinie, qui l'emporte pour la beauté, l'agrément & la singularité. Il est vrai que les fruits ne sont pas là généralement de si bonne qualité que les nôtres. On n'étoit guere plus avancé pour les fruits en Europe du temps des Romains; les especes de fruits que l'on connoissoit alors étoient en petit nombre & de médiocre qualité. Il y a donc lieu de présumer que quand on aura semé les graines d'Amérique dans différens terrains & pendant autant de temps, on obtiendra des fruits tout aussi variés & d'aussi bonne qualité.

*Noyers d'Europe.* Le *noyer ordinaire*, c'est l'espece qui se trouve le plus communément.

2. *Le noyer à gros fruits* ou *la grosse noix* a les feuilles plus grandes que les autres *noyers*, sa noix est beaucoup plus grosse, son accroissement est plus prompt, & il fait un plus grand arbre; mais son bois n'est pas si veiné, ni si coloré, & sa noix n'est bonne qu'en cerneaux & à confire: elle est si mollassé qu'elle se ride & diminue de moitié en se

desséchant, ce qui en altere aussi la qualité.

3. *Le noyer à fruit tendre*, cette espece est la meilleure pour la qualité de la noix; sa coquille est blanche, & elle se casse très-aisément; c'est celle qu'il faut semer par préférence.

4. *Le noyer à fruit dur* ou *la noix féroce*; cette noix est petite & si dure qu'on a peine à la casser, & encore plus à en tirer l'amande; elle n'est propre qu'à faire de l'huile. Mais le bois de cette espece de *noyer* est d'excellente qualité; il est plus dur, plus fort, plus veiné, & plus beau que le bois de toutes les autres fortes de *noyers*.

5. *Le noyer à feuilles dentelées*; cette espece ne s'éleve qu'à une médiocre hauteur, sa feuille est plus petite que celle du *noyer* commun, & sa noix plus longue.

6. *Le noyer de la S. Jean*; cette espece est ainsi nommée, parce qu'elle ne commence à pousser des feuilles qu'au commencement du mois de juin, & que sa verdure n'est complète qu'à la S. Jean. Cette singularité ne fait pas le seul mérite de ce *noyer*, c'est une espece précieuse. Dans plusieurs provinces du royaume, en Bourgogne surtout, les autres *noyers* qui commencent à pousser dès le commencement de mai sont sujets à être endommagés par les gelées de printemps qui perdent en même temps le fruit, au lieu que le *noyer de la S. Jean* ne commençant à pousser que quand la saison est assurée, n'est jamais sujet à cet inconvénient. Cet avantage devoit bien engager à multiplier cet arbre, dont la noix qui est très-bonne mûrit presque aussitôt que les autres.

Il y a encore le *noyer à petit fruit*, le *noyer à feuilles découpées*, le *noyer à grappes*, & le *noyer qui donne du fruit deux fois l'an*. Ce sont des especes si rares qu'on ne les voit nulle part, & qu'on ne les trouve que dans les nomenclatures de botanique.

*Noyer d'Amérique.* 1. *Le noyer noir de Virginie à fruit long*, cet arbre se trouve aussi dans le Canada & sur toutes les côtes maritimes de l'Amérique septentrionale. Il fait de lui-même une tige droite, & s'éleve à une grande hauteur; son écorce est un peu brune & fort unie, ses racines sont noires, abondantes & garnies de chevelu; elles font rarement le pivot; sa feuille, dans les jeu-

nes arbres, a souvent deux piés de longueur, elle est composée de différentes quantités de folioles qui sont quelquefois jusqu'au nombre de vingt-un, & communément de treize; celles du milieu de la côte sont les plus longues, & celles de l'extrémité les plus petites; elles sont d'un verd tendre, un peu jaunâtre, & en tout d'une belle apparence; leur odeur n'est ni forte, ni désagréable; elles commencent à pousser quinze jours plutôt que celles du *noyer* ordinaire. Les noix paroissent aussi plutôt, elles sont bonnes à manger en cerneaux dès les premiers jours de juillet, & leur chute sur la fin d'août annonce leur maturité: elles ont communément deux pouces & demi de longueur, avec leur brou, sur quatre pouces de circonférence. Ce brou lorsqu'il est frais, a une assez forte odeur de térébenthine; & au lieu d'être lisse en dessus: il est velouté & poissé de façon à tenir aux doigts. La coquille de cette noix & sans césure, profondément fillonnée, & si dure, qu'il faut un marteau pour la casser: en frappant sur la pointe de la noix, on vient mieux à bout de conserver l'amande; mais il faut de l'adresse pour la tirer, parce que le zeste qui la sépare est aussi ligneux que la coquille. Cette amande est seulement divisée en deux parties jusqu'au milieu, en sorte qu'en son entier elle ne représente que la moitié de nos noix. Ce *noyer* est plus robuste que ceux d'Europe, & rarement les gelées du printemps lui causent du dommage, mais il est plus tardif à donner du fruit, & il en rapporte beaucoup moins. Il lui faut une terre franche & grasse; il se plaît dans le fond des vallées, & dans les lieux un peu humides; mais il craint les lieux secs & élevés, & il dépérit bientôt dans les terrains sablonneux, ou trop superficiels. Il y quitte ses feuilles de bonne heure, & quand la saison est sèche, elles commencent à tomber dès le mois de septembre. On le multiplie comme nos *noyers*, & sans qu'il soit besoin de précaution pour le disposer à la transplantation: il y réussit, on ne peut plus aisément, parce qu'il est toujours bien fourni de racines: & qu'il fait rarement un pivot. Souvent il arrive que les noix ne levent que la deuxième ou troisième année, à cause de la dureté de leur coquille. Il ne faut aucune culture à cet arbre: il est plus sauvage, plus

agreste que les *noyers* ordinaires, & il y a lieu de présumer qu'il réussiroit dans les bois, parce qu'il est naturellement disposé à s'élever. M. Lepage, dans sa *relation sur la Louisiane*, fait mention qu'il avoit dans sa concession un bois de haute futaie de ces arbres d'environ 150 arpens.

Les noix de Virginie sont très-bonnes à manger en cerneaux, elles sont moëlleuses, moins cassantes, d'un goût plus fin, & de plus facile digestion que les noix ordinaires: elles sont si bien enveloppées de leur coquille, qu'elles se conservent dans leur fraîcheur jusqu'à la fin de l'hiver. Cette noix est qualifiée noire, parce que le brou qui est d'une substance un peu sèche & résineuse s'applique à la coquille à la faveur des fillons, & se noircit en se flétrissant: d'autres prétendent que c'est à cause de la couleur noirâtre du bois. Suivant le rapport des voyageurs, sur-tout de M. Lepage que j'ai déjà cité, cette noix rend beaucoup d'huile, & les naturels de la Louisiane en font du pain.

Le bois de ce *noyer* est noirâtre, veiné, très-poreux & cassant; il a cependant du soutien, & il est de très-longue durée dans la terre & dans l'eau: il paroît très-propre à la menuiserie & aux ouvrages des ébénistes & des tourneurs.

Il y a déjà en Bourgogne beaucoup de ces arbres qui commencent à rapporter du fruit, & il y a lieu de croire qu'il y fera bientôt répandu.

2. *Le noyer noir de Virginie à fruit rond.* La forme de la noix fait la seule différence qu'il y ait entre cet arbre & le précédent. Je n'ai qu'un seul plan de ce *noyer* qui n'a pas encore donné de fruit, quoiqu'il soit âgé de plus de 20 ans. Selon M. Miller, cet arbre en rapporte beaucoup en Angleterre.

3. *Le noyer blanc de Virginie ou l'hickery* est un petit arbre qui ne s'éleve en France qu'à 12 ou 15 piés. Il fait une tige droite fort mince, & jette peu de branches latérales, en sorte que sa tête est fort petite. Quand on touche les boutons de cet arbre pendant l'hiver, ils rendent une odeur douce, aromatique & fort agréable: son écorce est brute & d'un gris terne: sa racine est peu garnie de fibres & pivote: sa feuille ressemble à celle des *noyers* d'Europe, mais elle est dentelée, d'un verd plus clair & jaunâtre;

elle n'a presque point d'odeur : son fruit est de la grosseur & de la forme d'une petite châtaigne. Il est couvert d'un brou, lisse, brun, mi ce & sec ; la coquille de la noix est blanche, lisse & assez tendre. L'amande est très-blanche, d'un goût approchant de celui de la farine, mais un peu trop âpre pour être bonne à manger. Cet arbre est très-robuste, il craint plus le chaud que le froid, il ne lui faut qu'un terrain médiocre, pourvu qu'il y ait de la profondeur : il se plaît sur les lieux élevés, & sur-tout dans les côteaux exposés au levant & au nord : il se soutient néanmoins en pays plat dans une terre franche, mais son accroissement en est considérablement retardé : il réussit très-difficilement à la transplantation, à moins qu'on n'ait eu la précaution de lui couper de bonne heure le pivot. J'ai plusieurs plants de ce noyer qui, quoiqu'âgés de 18 ans, n'ont que 9 à 10 piés de haut sur environ 3 pouces de circonférence ; ils n'ont point encore donné de fruit. Le bois de cet arbre est blanc, compacte, assez dur & fort liant.

On trouve quantité de variétés de cet arbre dans l'Amérique septentrionale. J'ai vu de sept sortes de noix de cette espèce de noyer, fort différentes les unes des autres, il y en a de douces, d'amères & d'âpres ; à coquille plus ou moins dure, plus ou moins épaisse ; tantôt lisse, tantôt anguleuse. On trouve dans Catesbi la description de quelques-uns de ces arbres, mais ces descriptions ne sont pas assez détaillées pour en donner une idée bien distincte. Quoiqu'il y ait déjà beaucoup de ces arbres en Angleterre, ils sont encore extrêmement rares en France.

4. *Le noyer de la Louisiane* ou le *pacanier* est un arbre de moyenne grandeur, qui vient assez communément dans les climats tempérés de l'Amérique septentrionale : il fait une tige droite, & il étend beaucoup sa tête ; ses racines sont fort longues, peu garnies de chevelu, & il ne paroît pas qu'elles fassent de pivot : son écorce, à 12 ou 15 ans, se gerse, & devient rude & inégale ; elle est d'une couleur cendrée & obscure : sa feuille a communément un pié & jusqu'à un pié & demi de longueur : elle est ordinairement composée de quinze folioles : mais quand l'arbre est dans sa première force & qu'il pousse vigoureusement, il donne quelque-

fois des feuilles qui ont jusqu'à trois piés de longueur, & qui sont composées de vingt-un folioles. Cette feuille est du caractère de celle du noyer noir de Virginie ; elle a de même ses folioles du milieu plus longs & plus larges, & celle qui termine est la plus petite de toutes. Quoi qu'en dise M. Linnæus, qui, dans ses espèces, a mis cet arbre au rang des *noyers* blancs d'Amérique, dont les feuilles sont d'un arrangement tout différent, la feuille du *pacanier* est lisse, d'entelée, sans odeur & d'une belle verdure, quoique foncée. Cet arbre au premier coup d'œil a l'apparence d'un frêne. La noix que les naturels du pays nomment *pacane*, a la figure d'une olive, elle est longue, très-lisse & pointue à son extrémité. Les *pacanes* ont un pouce & demi ou deux pouces de longueur sur deux de circonférence. Je n'ai pas vu leur brou, parce qu'on les envoie toujours écalées, ce qui fait présumer que le brou s'en sépare aisément. La coquille de cette noix est si tendre, qu'on la casse aisément entre les doigts ; elle est d'une couleur de noisette. L'amande est de la même forme que celle des *noyers* d'Europe, si ce n'est qu'elle est fort allongée, moins huileuse & d'un goût délicat, plus fin que nos noix, & fort approchant de celui des noisettes : on en fait en Amérique des pralines excellentes.

Cet arbre, quoique robuste & bien venant dans ce climat (à Montbard en Bourgogne) ne paroît guère disposé à donner du fruit. J'en ai un plant qui est âgé de 23 ans, qui a 15 piés de haut sur 4 pouces de diamètre, cependant il n'en a point encore porté, ni même des chatons. Ses feuilles ne paroissent qu'au commencement de mai, & elles ne tombent qu'après les premières gelées. Les folioles qui composent la feuille de ce noyer sont plus étroites, plus longues & plus rassemblées que celles du noyer noir. Le *pacanier* réussit aisément à la transplantation dans sa jeunesse, mais il me paroît qu'il reprend très-difficilement lorsqu'il est formé ; ceux qui ont été transplantés dans leur force n'ont pas repris. Je me suis assuré aussi qu'il faut à cet arbre une bonne terre franche, un peu humide, à mi-côte & exposée au midi. On ne peut multiplier cet arbre qu'en semant ses noix, dont la plupart ne lèvent que la

seconde année. Art. de M. DAUBENTON, subdélégué.

Observations de M. le baron de Tschoudi sur le même sujet.

§. NOYER, (Bot. Jar.) en latin *juglans*, en anglois *walnut*, en allemand *wallnus*.

Caractère générique.

Le même arbre porte à quelque distance les unes des autres des fleurs mâles & des fleurs femelles : les premières sont groupées sur un filet commun, & forment par leur réunion un chaton long & cylindrique ; le long du filet s'ouvrent les écailles : chacune contient une fleur d'un seul pétale divisé en six parties égales : au centre sont situées nombre d'étamines courtes. Les fleurs femelles sont assises immédiatement sur les branches, & sont disposées en petits bouquets. Elles consistent en un calice court, droit, découpé en quatre, évasé & situé au dessus de l'embryon, & en un pétale droit découpé en cinq segmens. L'embryon est gros & ovale : il devient un fruit de même forme, qui contient une amande dans une enveloppe boiseuse & ordinairement fillonnée, que recouvre une peau épaisse & charnue, appelée *brou*.

Especies.

1. Noyer à folioles ovales, unies, légèrement dentées & presque égales entr'elles. Noyer commun.

*Juglans foliolis ovalibus glabris subserratis subæqualibus*. Hort. Cliff.

2. Noyer à folioles lancéolées, à dents aiguës, dont celles du milieu sont les plus larges. Noyer noir de Virginie.

*Juglans foliolis lanceolatis acutè serratis, intermediis majoribus*. Mill.

*Black virginia wallnut*.

3. Noyer à feuilles cordiformes lancéolées, nerveuses par dessous, dont les pédicules sont velus. Noyer noir de Virginie à fruit oblong profondément fillonné.

*Juglans foliis cordato-lanceolatis, infernè nervosis, pediculis foliorum pubescentibus*. Mill.

*Black Virginia wallnut with an oblong fruit very deeply furrowed*.

4. Noyer à folioles lancéolées dentées, dont celles du bout sont les plus larges. Noyer blanc de Virginie.

*Juglans foliolis lanceolatis, serratis, exterioribus majoribus*. Linn. Sp. pl.

*White Virginia wallnut or hickery nut*.

5. Noyer à folioles formées en coins & dentées, dont celles du bout sont les plus larges. Noyer blanc de Virginie à petit fruit & à écorce unie.

*Juglans foliolis cuneiformibus, serratis, exterioribus majoribus*. Mill.

*White wallnut with a smaller fruit and a smooth bark*.

6. Noyer à folioles lancéolées, unies, dentées, presque égales entr'elles. Noyer blanc à fruit comprimé & à écorce écailleuse.

*Juglans foliolis lanceolatis, serratis, glabris, subæqualibus*. Mill.

*Shagbark in America*.

Le fruit, le bois du noyer, sont d'une utilité généralement reconnue : on néglige trop la plantation de cet arbre & on la fait mal, au lieu de planter des noyers en allées, sans trop se soucier si le sol leur convient également dans toute leur étendue ; au lieu d'en former des quinconces, où étant gênés de tous les côtés, ils se nuisent réciproquement ; au lieu d'en planter dans les vergers, où ils nuisent aux autres arbres par l'étendue de leurs branches, il faudroit en planter çà & là sur la pente des côteaux, à de grandes distances les unes des autres & de préférence dans les parties de ces pentes où le sol leur est plus convenable. Une terre onctueuse, marneuse, ou un sable gras mêlé de pierres, de gravois, est l'aliment qu'ils demandent ; même ils craignent peu les fonds de tuf & de craie : leurs racines sont douées d'une telle force, qu'elles parviennent à pénétrer ces fonds rebelles, & en tirent quelque substance : ils se plaisent fort aux côtés des vallons ; mais ils y sont plutôt saisis par les gelées printanières, que dans les lieux accessibles aux vents, en dissipant l'humidité, les rendent moins dangereuses. Au défaut d'un côteau étendu, un cultivateur attentif trouvera sur sa terre plusieurs endroits vagues, incultes, où il pourra disperser de petites plantations de noyers, dont les récoltes réunies lui seront d'un produit considérable.

Avant de planter les noix, il convient de les stratifier durant l'hiver dans des caisses emplies de sable mêlé de terre : on les arrosera souvent vers le printemps pour hâter

leur germination. Lorsque le germe aura poussé d'environ un demi-pouce, on portera ces caisses sur le terrain qu'on destine à une pépinière de *noyer*. On cassera le bout du germe de chaque noix à mesure qu'on les plantera. Il faut les espacer de trois piés dans tous les sens. Cette méthode simple dont j'ai éprouvé la commodité & le succès, suffira pour procurer à l'arbre, par la discontinuation du pivot, un appareil de racines capables d'assurer sa reprise lors de la transplantation.

Cette pépinière ne demande que les soins ordinaires. On n'élaguera les jeunes *noyers* par le bas, qu'au bout de trois ou quatre ans. La sixième ou septième année au mois de juin, on coupera les branches latérales pour leur former une tige nue de cinq à six piés. On ne laissera que la fleche & deux ou trois branches menues par le haut. Cette prévoyante attention est très-utile; elle assure la reprise & la prompte croissance de l'arbre dont les racines non encore établies dans leur nouveau gîte, n'auront ainsi à nourrir qu'un corps peu considérable. On fait qu'il ne faut pas retrancher de branches aux *noyers* lorsqu'on les transpose; cependant elles affaiblissent l'arbre; & si on ne l'en débarrasse pas alors, ce n'est que pour éviter un plus grand mal: la précaution dont nous venons de parler obvie à tout.

C'est peu de temps après la chute des feuilles du *noyer*, qu'il faut le transplanter. Les trous doivent être plus larges que profonds. Il ne faut les enfoncer que d'un pouce plus qu'ils ne l'étoient dans la pépinière; & si le sol manque de profondeur, il vaut mieux relever la terre en petites plateformes aux piés des *noyers*, que de placer leurs racines trop bas. J'ai arraché des *noyers* qui avoient été trop enfoncés; j'ai trouvé que leurs racines s'étoient guindées pour remonter vers la superficie du sol. Les branches, par un mouvement opposé, se courboient vers la terre. Au printemps on mettra de la lieure autour des *noyers* nouvellement plantés, & pour très-bien faire, on les arrosera par les grandes sécheresses. Il ne faut guère élaguer les *noyers*. Cependant lorsqu'on sera contraint de leur ôter des branches, il faut

Tomé XXIII.

choisir pour cette opération les premiers jours de septembre.

Les *noyers*, destinés à procurer du bois de service, doivent être plantés en noix à demeure; ils en viendront bien plus vite, plus hauts & plus droits; au contraire ceux qu'on cultive pour leurs fruits, les donneront d'autant meilleurs, & seront d'autant plus fertiles, qu'ils auront subi un plus grand nombre de transplantations.

Quoi qu'on en dise, on nuit aux *noyers* en abattant les noix; il seroit bien difficile de les cueillir; mais du moins faut-il pour les frapper, attendre que la noix se détache aisément, & user de quelque ménagement dans cette cruelle opération.

On a plusieurs variétés du *noyer*. Le *noyer à gros fruit ou noix royale*: la feuille est très-large, il en faut quelques arbres pour procurer de beaux cerneaux, cette noix n'est pas bonne sèche. La *noix tendre ou noix méfange*: c'est la meilleure à conserver & celle qui procure le plus d'huile. La *noix anguleuse*: le fruit est petit & de mauvaise qualité; mais cet arbre donne le meilleur & le plus beau bois; enfin le *noyer à feuilles découpées* qui n'est que curieux: il y en a d'autres qui ne valent pas la peine d'être nommés, & quelques-uns dont les nomenclateurs répètent les phrases depuis des siècles, & que jamais personne n'a vus: enfin on a le *noyer de la Saint-Jean*; cette précieuse variété mérite toute notre attention.

Ce *noyer* ne pousse qu'au mois de juin, & n'a tout son feuillage que pour la Saint-Jean: comme il ne fleurit que bien longtemps après les *noyers* communs, les fruits embryons sont rarement gelés; ils mûrissent toutefois aussi-tôt que ceux des autres, & ne sont pas moins bons: on ne sauroit trop planter de ces noix; mais je crois qu'elles varient: j'ai deux de ces *noyers* tardifs, dont l'un verdoie près de dix jours avant l'autre. La greffe seroit un moyen infailible de multiplier ce *noyer* sans variation: je suis sûr qu'il reprend en approche. L'ente réussit aussi quelquefois, lorsqu'on l'exécute avec les précautions indiquées pour l'ente du marronnier franc. (Voyez CHATAIGNIER): à l'égard de l'écuillon, je n'ai pas pu réussir

D d

encore à le faire prendre malgré mes essais.

La noix méfange m'a procuré une variété précieuse : la noix, sans être ni moins pleine ni moins huileuse, sans avoir le bois ni moins tendre ni moins fragile, est presque aussi grosse, mais plus allongée que la noix royale.

Les *noyers* d'Amérique sur lesquels nous allons jeter un coup d'œil, se multiplient & se gouvernent de même que les *noyers* communs ; seulement plusieurs d'entre ces arbres étant d'une bien moins haute stature, ne demandent entr'eux, lorsqu'on les plante en rangées qu'une distance bien moins grande, c'est-à-dire, proportionnée à leur taille. *Voyez l'article ci-dessus.* S'il nous arrive de répéter quelques-unes des choses qu'il a dites, c'est que l'entrelacement des matières ne nous permet pas toujours de saisir des traits qui n'auroient plus de caractère, s'ils étoient trop isolés.

La seconde espèce est le *noyer* noir de Virginie à fruit rond. En Amérique, selon Miller, il devient un grand arbre. Ses feuilles sont composées de cinq ou six paires de folioles figurées en fer de lance, terminées en longues pointes & dentelées. Les plus petits lobes sont ceux de la paire inférieure, ils augmentent ensuite graduellement en grandeur jusques vers le bout de la feuille, où les trois qui la terminent sont de moindre dimension. La noix, dans son brou qui est rude au toucher, est plus arrondie que la noix commune. Le bois est très-dur & très-épais : l'amande est petite, mais fort douce. De tous les *noyers*, celui-ci fournit le bois le plus précieux & le plus superbement veiné.

Le *noyer* n° 3, indigène des mêmes contrées, prend aussi un corps considérable, les feuilles sont composées de sept ou huit paires de folioles longues & cordiformes ; larges à leur base, où elles se divisent en deux oreillons arrondis ; elles se terminent en pointes aiguës ; elles sont plus rudes au toucher & d'un verd plus foncé que celles de la seconde espèce, & n'ont pas, comme celles-ci, une odeur aromatique ; le fruit est très-allongé ; le bois en est fort dur, & profondément sillonné, l'amande est petite, mais d'un bon goût.

Le *noyer* n° 4 est très-commun dans la plupart des contrées du nord de l'Amérique. Ses feuilles sont composées seulement de deux ou trois paires de lobes oblongs que termine un seul lobe : ils sont d'un verd clair : les folioles inférieures sont les plus petites, & les supérieures les plus larges. Ce fruit est de la même forme que la noix commune ; mais le bois qui n'en est pas sillonné, est d'une couleur de noisette très-pâle.

La cinquième espèce ne produit pas un aussi grand arbre que les précédentes : les feuilles sont composées de deux paires de lobes, & terminées par un lobe unique : elles sont étroites à leur base, larges & arrondies au bout. Leur verd est d'une nuance tendre. Les noix sont petites & leur coquille est très-unie.

Le *noyer* n° 6 forme en Amérique un arbre d'une moyenne taille : ses feuilles sont composées de trois paires de lobes unies, & lancéolées d'un verd obscur, dentelées par les bords & terminées en pointes aiguës. Le fruit est ovale, la coquille blanche, dure & polie en dehors : l'amande est petite, mais très-douce : les jeunes branches sont couvertes d'une écorce très-unie & brunâtre ; mais les branches anciennes & le tronc ont une écorce rude & calleuse.

Les *noyers* d'Amérique demandent d'être abrités les deux premiers hivers, lorsqu'on les a élevés de leurs noix, qu'il faut faire cueillir bien mûres dans leur pays originaire, & transporter dans des sables fins.

Le pacanier de la Louisiane est encore une sorte de *noyer* : sa noix est figurée comme un gland très-pointu. *Voyez sa description à l'article NOYER, (M. le baron DE TSCHOUDI.)*

NOYER, (*Pharmac. Mat. méd. & Diète.*) On emploie en médecine, ses feuilles, ses fleurs ou chatons & ses fruits, soit verds, soit mûrs ; son écorce intérieure desséchée est fort émétique ; ses chatons le sont encore, mais beaucoup moins. Mais ces deux parties du *noyer* ne sont point usitées, quoiqu'on pût vraisemblablement en faire quelque usage pour les gens de la campagne.

Des auteurs assurent encore que le suc de la racine purge violemment, & d'autres,

que le suc de ces mêmes parties ouvertes par la *térébration* excite puissamment les urines. Ce sont là encore des remèdes peu éprouvés.

Les feuilles de *noyer* sont recommandées contre la goutte, appliquées en forme de cataplasme sur la partie malade. C'est encore ici un remède dont la vertu n'est pas constatée par l'observation. M. Dons-en-Bray a proposé dans les mémoires de l'académie royale des sciences, *année 1741*, de bouchonner les chevaux avec une éponge trempée dans la décoction des feuilles de *noyer* ou des écailles de noix, ou bien avec le marc de cette décoction, pour les préserver de la piquûre des mouches.

Les fruits du *noyer*, ou les noix ordinaires vertes n'ont d'autre emploi médical que d'être un des ingrédients de l'eau appelée l'*eau des trois noix*. L'écorce ou écaille dont elles sont recouvertes, annonce cependant par sa saveur austère & vitriolique une vertu puissamment styptique, dont on pourroit tirer parti dans l'occasion.

Les noix mûres contiennent une semence ou amande, qui est un aliment fort usité; & qui n'est point mal-sain, lorsqu'on mange ce fruit frais ou en cerneaux, assaisonné avec une bonne quantité de sel & de poivre. La noix sèche que l'on mange avec la peau dont elle est recouverte, irrite le palais & le gosier, jusqu'à causer des aphthes aux personnes délicates & qui n'y sont point accoutumées. Elle chauffe, & excite la soif & la toux; on prévient ces mauvais effets, en la faisant tremper dans de l'eau, & en la dépouillant de sa peau qui s'en sépare alors fort aisément. La noix est encore très-sujette à rancir en vieillissant. On reconnoît cet état à une couleur jaunâtre, à un aspect huileux & à un goût très-âcre. Cet état ne se corrige point, & une pareille noix doit être absolument rejetée. En général, quoique la noix fournisse un aliment assez savoureux & appétissant, sur-tout mangée avec du pain, selon le commun proverbe, on peut assurer cependant que c'est-là une mauvaise nourriture.

Les noix fournissent une quantité considérable d'huile par expression, qui n'a que les qualités communes de cette espèce d'huile, voyez HUILE. Les noix vertes confites

lâchent doucement le ventre, prises à la quantité de deux ou trois, s'il faut en croire *Ray* qui assure l'avoir expérimenté sur lui-même.

*Eau des trois noix*. Prenez des chatons ou fleurs de *noyer*, tant que vous voudrez; faites-les infuser dans suffisante quantité d'eau commune, ou d'eau des trois noix de l'année précédente distillée; prenez ensuite, dans la saison, des noix vertes encore tendres, pilez-les; faites-les macérer pendant 24 heures dans votre première eau distillée, & faites une seconde distillation; enfin, prenez dans la saison convenable, des noix presque mûres; pilez-les, & faites-les macérer pendant 24 heures dans le produit de votre seconde distillation; distillez pour la troisième fois: l'eau que vous obtiendrez, est l'eau des trois noix.

M. Baron prétend dans ses *notes sur Lemery*, qu'au lieu de cohober l'eau distillée des fleurs de *noyer* sur les noix vertes & sur les noix bonnes à confire, il vaudroit mieux n'employer que les fleurs de *noyer*, les employer en plus grande quantité, & ne les distiller qu'une fois. Cette remarque est sans doute judicieuse, & principalement en ce qu'elle porte sur la réforme de l'usage puérile de faire cette eau en trois termes, en trois saisons, & qu'elle détruit l'opinion trop favorable que les pharmacologistes se sont successivement transmise sur les principes volatils des noix vertes & des noix bonnes à confire. Je ne voudrois pas prononcer cependant que ces noix ne contiennent absolument aucun principe mobile. J'écris ceci au milieu de l'hiver, je ne saurois vérifier ce fait: mais il me semble que les noix, dans ces deux états, sont aromatiques, & même très-aromatiques. Secondement, pour avoir une eau de noix aussi chargée qu'il fut possible, j'aurois mieux conseiller de la cohober deux ou plusieurs fois sur de nouvelles fleurs, que de ne demander qu'une seule distillation.

Cette eau est fort recommandée contre ce qu'on appelle la *malignité* dans les maladies aiguës; elle est regardée comme un excellent anti-hystérique, comme un bon stomachique, comme un excellent carminatif, & sur-tout comme poussant très-efficacement par les sueurs & par les urines, & devenant

par-là une forte de spécifique dans l'hydro-pisie. Geoffroi rapporte que la femme d'un apothicaire de Paris fut guérie de cette maladie, par cette seule eau dont elle prenoit six onces de quatre en quatre heures, après avoir tenté inutilement plusieurs autres remèdes.

Le rob ou extrait de noix, connu dans les anciennes pharmacopées, sous le nom de *dianucum*, & qui est fort peu en usage aujourd'hui, peut se retirer par l'évaporation du résidu de la distillation des noix bonnes à confire, c'est-à-dire, de la troisième distillation exécutée pour la préparation de l'eau des trois noix selon l'ancienne méthode. On peut aussi faire à dessein une forte décoction de noix, & en retirer un rob ou extrait selon l'art.

NOYER, (RACINE DE,) (*Teinture.*) Cette racine n'est bonne en teinture que dans l'hiver, parce que la sève de l'arbre s'y trouve comme retirée. L'écorce, lorsque l'arbre est en sève; la feuille, quand les noix ne sont pas encore bien formées; & la coque de la noix, lorsque les noix sont encore dans leur coque verte, & qu'on les a ouvertes pour en tirer le cerneau, sont alors bonnes pour la teinture. Pour conserver long-temps la teinture de ces différens ingrédiens que fournit le noyer, il faut les mettre dans une cuve bien remplie d'eau, & ne les en tirer que pour les employer. (*D. J.*)

§ NOYERS, (*Géogr.*) petite ville de Bourgogne, sur le Serain, entre Auxerre Avallon, Montbard & Tonnerre, à vingt-deux lieues de Dijon, non quatorze, comme le dit Expilli, à 7 lieues S. E. d'Auxerre. *Long. 21, 30; lat. 47, 37.*

Cette ville a donné le nom à une illustre maison, dont les seigneurs étoient grands bouteillers de Bourgogne.

Jean de Noyers, comte de Joigny, est inhumé devant le grand autel de l'hôpital de cette ville, où l'on voit son tombeau: en 1643, on trouva dans les fondemens de l'ancienne église une grande tombe, sous laquelle étoit inhumée Alexan, femme de Mille de Noyers, en 1273.

Le donjon, sur la croupe de la montagne, étoit très-fort: il a été démoli en 1569; quatre-vingt fièrs dépendoient de cette tour

seigneuriale. Presque tous les anciens seigneurs sont inhumés en l'église de l'abbaye de Marcelli-les-Avallon, & en celle de Fontenai.

Deux Grenants ont fait honneur à leur patrie, le premier de la doctrine chrétienne, non de l'église chrétienne, &c. fut élu provincial de sa congrégation en 1712. Le deuxième, Benigne Grenant (non Grenau,) son neveu, professeur de l'université, est connu dans la république des lettres; c'est lui qui excita une querelle sur le parnasse, par une bonne ode en faveur du vin de Bourgogne. M. Coffin défendit le vin de champagne, & sa pièce fut jugée la meilleure par les connoisseurs: l'école de Salerne décida le procès en faveur de M. Grenant, & le parnasse en faveur de M. Coffin.

Treuvé (*Simon-Michel*), théologien, étoit de Noyers; & fut gratifié par M. Bossuet d'un canonicat de son église de Meaux. Cependant il devint un zélé partisan de MM. de Port-royal, & des plus opposés à la constitution *Unigenitus*. Son meilleur ouvrage qu'il fit à 24 ans, a pour titre: *Dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de pénitence & d'eucharistie*, in-12. Il mourut à Paris en 1730, à 77 ans. (*D. J.*)

Les états de Bourgogne se sont tenus à Noyers en 1659: le chevalier Quarré d'Aligni s'y distingua par sa fermeté & son éloquence. (*C.*)

NOYON, f. m. signifie, en horlogerie, une petite creusure, de forme cylindrique. Voyez *Creusure*. (*T.*)

NOYON, terme de jeu de boule, espace qui est au-delà de la barre du jeu de boule, & qui est environ trois piés derrière le but. Quand la boule entre dans cet espace, on dit qu'elle est noyée, & le joueur a perdu son coup.

NOYON, (*Géog.*) ville de France, dans le Vermandois, en Picardie, aujourd'hui du gouvernement de l'isle de France, avec un évêché suffragant de Rheims, dont l'évêque est comte & pair de France, ayant l'honneur de porter le ceinturon & le baudrier au sacre du roi.

Cette ville est fort ancienne: elle a été nommée en latin *Noviodunum*, *Noviomagus*,



*Novionurum*, & *Noviomagus-Veromandorum*. Elle n'étoit pas fort considérable sous l'empire romain ; parce que la capitale des peuples Vermandois étoit la ville d'Auguste, aujourd'hui Saint-Quentin, située sur la Somme. Comme elle fut détruite par les barbares, l'évêque des Vermandois se retira à *Noviomagus*, changé par corruption en

*Noviomum*, Noyon. On voit par la notice de l'empire, *section 35*, que sur la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du V<sup>e</sup>. *Noyon* étoit la demeure d'un préfet pour les Romains. Elle est dans une situation assez commode pour le commerce, & contient environ quatre mille habitans. (\*)

Les trois races des rois de France ont illust-

(\*) On lit dans les archives de *Noyon*, que les ouvriers qui travaillèrent à une fontaine érigée à *Noyon* en 1492, avoient pour salaire deux sous & demi par jour, & que la fête que donna la ville le premier jour que la fontaine coula, revint à cinquante sous.

*Noyon*, comme les autres villes, eu jadis son lutin appelé *Lucibaut* : terrible aux grands comme aux petits, sous différentes formes ; il faisoit redouter sa présence dans les rues & dans les maisons. La vérité est que *Lucibaut*, coquin décidé, qui outrageoit, battoit, bleffoit les passans, avoit été chantre-gagiste à la cathédrale, & qu'il fut puni. Levasseur le prit bonnement pour un revenant. *Histoire du Vermandois*, par M. Colliotte, 3 vol. 1772.

Ce qui se pratique à la première entrée de l'évêque, comte & pair, en cette ville, est singulier, & a été par M. Richouf, chanoine de cette église. Le *fleuffé* de *Vieulaines* doit tenir la bride de la hacquenée & l'étrier ; ensuite la hacquenée est pour lui. Levasseur\*, doyen de *Noyon*, qui a fait l'histoire de cette église, fait remonter, sans preuves, la dignité de la pairie à Clovis I ; & il ajoute que la deuxième femme du roi Robert étoit fille du comte de *Noyon* : d'où on doit conclure que le comté étoit alors en main laïque, non affecté à l'église.

L'église cathédrale a été bâtie par Pepin le Bref & par Charlemagne son fils. L'abbaye de S. Eloy, fondée par le saint, a été illustrée par son tombeau. Il s'est tenu plusieurs conciles à *Noyon*, ès années 814, 831, 1231, 1271 & 1344.

Dès l'an 1108, les habitans de *Noyon* jouissoient du droit de commune, établi par l'évêque Albéric, & confirmé par Louis VI, dit *le Gros*, & par Louis VII. On dit par sobriquet les *friands de Noyon*, à cause des excellentes pâtisseries qui s'y faisoient.

On a oublié Jacques Sarrazin, né à *Noyon* en 1598, habile sculpteur & peintre. Parmi ses ouvrages qui décorent Versailles, on distingue le magnifique groupe de Rémus & de Romulus, alaités par une louve. C'est encore ce célèbre artiste qui fit le groupe si estimé qu'on voit à Marly représentant deux enfans qui jouent avec une chèvre. Il mourut à Paris en 1660, à 62 ans.

Nicolas le Cat, né à Bléaucourt, près de *Noyon*, un des grands physiciens de France, dont les ouvrages formoient une bibliothèque, établit à Rouen une école publique d'anatomie & de chirurgie en 1736 ; rassembla ensuite les savans & les amateurs ; fit éclore une société littéraire, qui, depuis, est devenue académie, dont il a été secrétaire perpétuel. Le roi, instruit de son mérite, lui accorda en 1759, une pension de 2000 liv. & en 1766, des lettres de noblesse enregistrées *gratis*. Il mourut en 1768, âgé de 68 ans.

Le portrait de Calvin né à *Noyon*, a paru flatté à quelques-uns : voici comme nous le représente M. de Juvigny dont on connoît le talent de peindre les hommes célèbres.

“ Calvin avoit véritablement le caractère altier, dur & inflexible d'un réformateur enthousiaste. Son attachement opiniâtre à ses idées étouffoit en lui tout autre sentiment, toute autre passion. Il ne donna dans aucun excès de débauche, comme la plupart des autres chefs de sectes, qui sembloient agir plus pour l'intérêt de leur passion que pour celui du parti qu'ils formoient. On prétend même qu'il ne se seroit jamais marié, si ces ennemis ne lui avoient reproché qu'il ne restoit dans le célibat que pour devenir un jour cardinal en se réconciliant avec l'église romaine „

Le savant abbé de Longuerue prétend qu'il ne connoissoit des peres que S. Augustin & S. Thomas ; que tout ce qu'il a écrit sur l'ancien testament ne vaut pas la peine d'être lu, parce qu'il ne savoit pas l'hébreu. Ses autres ouvrages sur l'écriture sainte sont pleins de digressions étrangères, d'invectives & de sens contraires.

Le ministre Claude ne craignit pas de prêcher un jour à Charenton contre le sentiment de Calvin, sur l'eucharistie, qu'il regardoit comme une idée particulière, “ incompréhensible & inexprimable „, *Bibliothèque de la Croix du Maine*, in-4°. 1772. (C)

tré cette ville par quelques événemens particuliers. Chilperic II, de la première race, y fut enterré en 721. Charlemagne, de la seconde race, y fut selon quelques-uns couronné en 768; & Hugues Capet, de la troisième, y fut élevé à la royauté en 987. François I, y conclut un traité avec Charles-Quint en 1515.

Cette ville a aussi essuyé en différens temps divers calamités. César s'en rendit le maître. Les Normands la saccagerent dans le IX<sup>e</sup>. siècle. Elle a été incendiée plusieurs fois depuis. Du temps de la ligue, elle fut prise & reprise. Enfin elle fut rendue à Henri IV, en 1594. Son commerce consiste en blé & avoine, en toiles de chanvre & de lin, & en cuirs tannés.

L'évêché des Vermandois fut transféré à Noyon sous l'épiscopat de Saint-Médard en 531. Cet évêché est évalué à plus de 25000 liv. de revenu fixe, & le casuel en est très-considérable. On compte dans le diocèse 17 abbayes, & 450 paroisses qui sont partagées en 12 doyennés ruraux.

Noyon est bâti sur une pente douce & en bon air, à un quart de lieue de l'Oise, sur la rivière de Vorse, à 9 lieues N. O. de Soissons, 13 S. E. d'Amiens, 24 N. E. de Paris *Long.* 20, 40, 43; *lat.* 49, 34, 37.

Je ne fais par quelle étoile Noyon a produit plus de gens de lettres que les autres villes de Picardie. Je pourrois nommer M. le Cat, mais il vit encore heureusement; ainsi je ne parlerai que des morts, & je n'en citerai que quelques-uns, dont cette ville est la patrie. Tels sont :

*Cont* (*Antoine le*), en latin *Contius*, jurifconsulte du xvj<sup>e</sup>. siècle, dont Cujas faisoit beaucoup de cas, mourut en 1586. Ses œuvres ont été imprimées en un volume in-4<sup>o</sup>.

*Fourcroy* (*Bonaventure*), étoit mauvais poète, mais avocat célèbre, quoique les ouvrages de sa profession soient aujourd'hui peu recherchés. Il mourut à Paris en 1691, dans un âge décrépité.

*Masson* (*Innocent le*), s'acquies pendant sa vie de la réputation par ses livres de piété, qui sont à présent tombés dans le plus profond oubli. Il devint général des Chartreux, & violent ennemi des

Janfénistes. Il est mort en 1704, à 76 ans. *Maucrois* (*François*), intime ami de la Fontaine, devint chanoine de Rheims, & mourut en 1708, à 89 ans. Il écrivoit très-poliment, & versifioit avec aisance. Nous lui devons de bonnes traductions dans notre langue; les Philippiques de Démosthène, l'Eutyphron, le grand Hippias, quelques dialogues de Platon, & le *Rationarum temporum* du P. Petau.

Mais Noyon est bien moins connu par tous les gens de lettres que je viens de nommer, que pour avoir donné en 1509 la naissance à Calvin, cet homme si fameux par ses ouvrages, par ses disciples, & par les peuples éclairés, chez lesquels sa doctrine a été reçue dans tous les points où elle a paru conforme à celle de la primitive église.

Calvin possédoit les plus heureux dons de la nature. Il joignoit à beaucoup d'esprit une merveilleuse sagacité, une mémoire excellente, une rare érudition, un plume éloquente & facile, l'art de manier la parole, le talent supérieur d'écrire purement en latin comme en françois, un travail infatigable, qu'il ne cessoit pas même dans le temps que des maladies l'attachoient au lit, une vigueur d'esprit toujours active, un courage, qui ne s'étonnoit de rien, & plus que tout cela, l'ambition d'étendre la réformation dans toute l'Europe, en France, en Suisse, en Allemagne, & jusqu'aux extrémités du nord.

Plein de ce vaste projet, il s'y dévoua dès sa jeunesse, étudiant profondément la théologie & la jurisprudence. Il fit connoître ce qu'il seroit un jour par la harangue qu'il suggéra au recteur de l'université de Paris, & qui excita de grandes rumeurs en Sorbonne & au parlement. Il n'avoit que 26 ans, quand il publia son *Institution chrétienne*, avec une épître dédicatoire à François I, qui est une des trois préfaces qu'on admire le plus, car elle va de pair avec celle de M. de Thou, & la préface du Polybe de Casaubon.

Cet ouvrage fit voler si haut la réputation de Calvin, qu'il ne tint plus qu'à lui de choisir dans les pays protestans, le lieu où il jugeroit bon de se fixer. Le hazard seul le décida pour Geneve, où il acquit plus d'autorité que Luther n'en eut jamais en Saxe; il devint

législateur spirituel de cette république ; il y dressa un formulaire de catéchisme, de confession de foi, & de discipline ecclésiastique, qui fut reçu par tout le peuple en 1541. Il mourut en 1564, à 55 ans. Ses travaux continuel abrégèrent ses jours, mais ils lui procurèrent un nom célèbre & un très-grand crédit.

Austère par tempérament, irréprochable dans ses mœurs, dur envers lui-même comme envers les autres, d'une frugalité & d'un désintéressement admirables, il ne laissa pour tout bien en mourant, que la valeur de cent vingt écus d'or. Mais c'étoit un homme entier dans ses sentimens, jaloux du mérite des autres, violent, emporté, dangereux quand il étoit contredit; brûlant d'une seule passion, de l'ardeur de se signaler, & d'obtenir cet empire de la domination sur les esprits, qui flatte tant l'amour propre, & qui d'un théologien fait une espèce de conquérant, comme dit M. de Voltaire. Piqué de trouver dans Servet, un adversaire plus fort que lui en raisons, il lui répondit par des injures; passa des injures à la haine, le fit arrêter dans son voyage à Geneve, & pour comble d'horreur, le fit brûler viv. Cette action barbare a souillé la mémoire de Calvin d'une tache éternelle dans l'esprit des réformés tout autant que dans l'esprit des catholiques.

Ce fut à Noyon que Hugues Capet se fit proclamer roi, en 987. On sait, dit l'auteur moderne de l'*Histoire générale*, comment ce duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc Charles oncle du dernier roi, Louis V. Si les suffrages eussent été libres, le sang de Charlemagne respecté, & le droit de succession aussi sacré qu'aujourd'hui, Charles auroit été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ses ancêtres; ce fut ce qui fait & défait les rois, la force aidée de la prudence. (D. J.)

NOYURE, terme d'horlogerie. Voyez CREUSURE.

NOZEROT, ou NOZERET, (Géog.) petite ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage de Salins. Elle est située sur une montagne, à six lieues S. O. de Salins, quinze S. de Besançon. Long. 24, 45; lat. 46, 44.

Gilbert Coufin, auteur du xvje. siècle, né à Nozeroy, en a donné une notice assez étendue dans sa description de la Bourgogne. (D. J.)

## N S

NSAMBI, (Luth.) espèce de guitarrre & le principal instrument du Congo. Le *nsambi* a pour tête cinq petits arcs de fer qu'on fait entrer plus ou moins dans le corps de l'instrument quand on veut l'accorder. Les cordes sont des fils de palmier. On joue du *nsambi* avec les deux pouces, & le musicien tient l'instrument sur sa poitrine; le son en est assez mélodieux, quoique bas.

Il paroît, par cette description, que le *nsambi* a cinq cordes qui ne donnent chacune qu'un ton; car l'instrument n'a point de manche. (F. D. C.)

NSOSSI, (Hist. nat.) animal quadrupède qui se trouve dans le royaume de Congo, & dans d'autres parties de l'Afrique. Il est de la grandeur d'un chat, & d'un gris de cendre; son front est armé de deux petites cornes. C'est le plus craintif & le plus inquiet des animaux; ce qui le tient toujours en mouvement, & l'empêche de boire ou de paître tranquillement. Sa chair est très-bonne à manger, & les habitans préfèrent sa peau à toute autre pour faire les cordes de leurs arcs.

## N T

NTOUPI, f. m. (Hist. eccléf.) nom que les Grecs donnent aux excommuniés après leur mort, parce que leurs corps, disent-ils, ne pourrissent point en terre, mais s'enflent & résonnent comme un tambour quand on les roule. On dit que l'on vit une preuve de cette vérité sous le regne de Mahomet II, empereur des Turcs; car ce sultan ayant entendu parler de la force des excommunications dans l'église grecque, envoya dire à Maxime, patriarche de Constantinople, qu'il eût à trouver le cadavre d'un homme excommunié & mort depuis long-temps, pour connoître en quel état il seroit. Le patriarche fut d'abord surpris, & communiqua cet ordre à son clergé qui ne fut pas moins embarrassé. A la fin les plus anciens se ressouvirent que sous le pontificat de Gennadius il y avoit une très-belle femme veuve qui osa publier une

calomnie contre ce patriarche , tâchant de persuader au peuple qu'il avoit voulu la corrompre , & que ce prélat ayant assemblé son clergé , fut contraint de l'excommunier ; qu'ensuite cette femme étoit morte au bout de quarante jours , & que son corps ayant été retiré de terre long-temps après , pour voir l'effet de l'excommunication , il fut trouvé entier , & fut inhumé une seconde fois. Maxime s'informa du lieu de sa sépulture ; & après l'avoir trouvé en fit avertir le sultan qui y envoya des officiers , en présence desquels on ouvrit le tombeau où le cadavre parut tout entier , mais noir & enflé comme un ballon. Ces officiers ayant fait leur rapport , Mahomet en fut extrêmement étonné , & députa des bachas qui vinrent trouver le patriarche , visiterent le corps , & le firent transporter dans une chapelle de l'église de Pampharista , dont ils scellerent la porte avec le cachet du prince. Peu de jours après , les bachas , suivant l'ordre qu'ils en eurent du sultan , retirèrent le cercueil de la chapelle , & le présentèrent au patriarche pour lever l'excommunication , & connoître l'effet de cette cérémonie qui remettoit les corps dans l'état ordinaire des autres cadavres. Le patriarche ayant dit la liturgie , c'est-à-dire , les prières prescrites en cette occasion , commença à lire tout haut une bulle d'absolution pour les péchés de cette femme , & en attendit l'effet avec des larmes de zèle & des aspirations à Dieu. Les Grecs disent qu'il se fit alors un miracle , dont une foule incroyable de gens furent témoins ; car à mesure que le patriarche récitait la bulle , on entendoit un bruit sourd des nerfs & des os qui craquetoient en se relâchant & en quittant leur situation naturelle. Les bachas , pour donner lieu à la dissolution entière du corps , remirent le cercueil dans la chapelle qu'ils fermerent & scellerent avec le sceau du sultan. Quelques jours après ils y firent leur dernière visite ; & ayant vu que le corps se réduisoit en poudre , ils en portèrent les nouvelles à Mahomet , qui plein d'étonnement , ne put s'empêcher de dire que la religion chrétienne étoit admirable.

Il ne faut point confondre les *ntoupis* dont nous venons de parler , avec les *broucolacas* ou faux ressuscités , qui sont encore beau-

coup de bruit parmi les Grecs. A leur dire ; les *broucolacas* sont aussi des cadavres de personnes excommuniées ; mais au lieu que les *ntoupis* sont seulement incorruptibles jusqu'à ce qu'on ait levé la sentence d'excommunication , les *broucolacas* sont animés par le démon qui se sert de leurs organes , les fait parler , marcher , boire & manger. Les Grecs disent que , pour ôter ce pouvoir au démon , il faut prendre le cœur du *broucolacas* , le mettre en pièces , & l'enterrer une seconde fois. Guillet , *Histoire du regne de Mahomet II.*

NU , (*Gramm.*) qui n'est couvert d'aucun vêtement. L'homme naît *nu*. Les poètes peignent l'Amour *nu*. Les peintres montrent les Graces *nues*. Il se dit des choses : une épée *nue* ; un morceau d'architecture trop *nu* ; le mérite va souvent *nu*. On en a fait un substantif en peinture , & l'on dit le *nu*. Ce qui a rendu les anciens statuaires si savans & si corrects , c'est qu'ils avoient dans les gymnases le *nu* perpétuellement sous les yeux. Il faut que le *nu* s'aperçoive sous les draperies. Les chimistes font certaines opérations à feu *nu* ou ouvert. Les pilastres sont en saillie sur le *nu* du mur.

NU , NUDITÉ , (*Crit. sacr.*) ces termes outre leur signification littérale , se prennent en plusieurs autres sens : par exemple , pour la partie du corps que l'on doit couvrir ; d'où viennent ces façons de parler , *ostendere nuditatem alicujus* , traiter indignement quelqu'un : & dans Habacuc , *væ inebrianti amicum suum ut aspiciat nuditatem ej* , 15 , malheur à celui qui enivre son ami pour voir sa nudité , c'est-à-dire , pour le traiter avec mépris ! Jérémie , *ej* , 25 , retirez-vous de votre idolâtrie. Etre *nu* , *nudum esse* , signifie être dans l'opprobre : *eras nuda & contusione plena* , Ezéch. *xvj* , 7.

*Nu* se prend aussi pour pauvrement habillé : *cum videris nudum , operi eum*. Isaïe , *xlviij* , 7. Saül demeure *nu* tout le jour au milieu des prophètes , *cecidit nudus totâ die illâ & nocte* , *I Reg. xix* , 24 ; c'est-à-dire , peu vêtu , avec la seule tunique qui servoit de chemise , sans robe longue & sans man-

teau : c'est ainsi que plusieurs critiques l'entendent de l'état d'Isaïe, *ibat nudus*, parce qu'il avoit quitté le sac qui étoit l'habit ordinaire des prophètes; cependant quelques peres l'expliquent d'une nudité réelle à l'exception des parties que la pudeur demande qui soient cachées : *aspiciam captivitatem inimicorum meorum nudato capite*, je jouirai de la captivité de mes ennemis qui seront emmenés nue tête. Deut. xxxij. 42. On emmenoit les captifs dépouillés & nue tête; de-là ces façons de parler *nudare caput*, se découvrir la tête, pour marquer le deuil; *nudare ignominiam alicujus*, exposer quelqu'un à une grande infamie. Ezéch. xvj, 37. (D. J.)

NU, adj. (terme de Chymie.) signifiant la même chose que pur, simple, dégagé de toute combinaison, de tout alliage. En parlant des métaux trouvés dans le sein de la terre: par exemple, on appelle nu celui qui s'y rencontre sous la forme & avec l'éclat métallique, & qui n'est par conséquent déguisé ou marqué par aucune substance étrangère qui le minéralise. Voyez MINÉRAL ou MINE. On appelle encore vierge le métal qui est dans le premier état.

Une huile essentielle est nue ou libre dans ses végétaux & dans un état opposé par cette circonstance à celui d'une autre huile qu'on retire des mêmes végétaux par la violence du feu; cette dernière y étoit dans un état de combinaison ou d'union chymique. (b)

NU, LE, (Peint. & Sculpt.) Le nu, ou le nu d'une figure, désigne les endroits du corps qui ne sont pas couverts. Les peintres & les sculpteurs ont quelquefois péché contre les règles de la modestie pour s'attirer de l'estime & de la gloire par leur grand art à représenter la beauté, & en quelque sorte la mollesse des carnations; car il faut beaucoup d'étude & d'habileté pour réussir en ce genre; & d'ailleurs on a remarqué qu'ils en tiroient un si grand avantage pour l'agrément de leur composition, qu'on ne songe plus à leur reprocher cette licence, ou plutôt la nécessité où ils sont de l'employer toutes les fois qu'elle n'est pas contraire aux bornes de la modestie. On dit que Mabuze, contemporain de Lucas de Leyde, fit le premier connoître en Flandre

l'art de produire le nu dans des tableaux d'histoire; mais sa manière étoit bien grossière en comparaison de celle d'Annibal Carrache & du Cavedone. Ce dernier desinoit parfaitement le nu, & les commencemens heureux qu'il eut dans son art, lui annonçoient une fortune brillante; mais il éprouva tant de malheurs, qu'accablé de vieillesse & de misère, il finit ses jours dans une écurie à Boulogne en 1660, âgé de 80 ans. (D. J.)

NU, f. m. (Archit.) C'est une surface à laquelle on doit avoir égard pour déterminer les faillies. On dit le nu d'un mur, pour dire la surface d'un mur qui sert de champ aux faillies. Les feuillages des chapiteaux doivent répondre au nu de la couronne.

NU, (Maréchal.) monter à nu, c'est à poil. Voyez MONTER. Vendre un cheval tout nu, c'est le vendre sans selle ni bride, par le bout du licol.

NUAGE, f. m. n'est autre chose qu'une petite nuée. Voyez NUÉE.

NUAGE, LE GRAND, (Astronom.) nom donné par les astronomes à une tache blanche & considérable qu'on voit dans la partie australe du ciel, semblable en couleur à la voie lactée; avec cette différence que celle-ci est composée d'un grand nombre de petites étoiles, au lieu que l'on n'en découvre aucune dans le grand nuage, ni à la vue simple, ni avec les plus longues lunettes, avec lesquelles même on ne la distingue pas du reste du ciel.

NUAGES (Astron.) Le grand nuage & le petit nuage, sont des constellations méridionales qu'on appelle aussi les nuées de Magellan, ou les nuées du Cap, parce qu'on les voit en approchant du détroit de Magellan ou du cap de Bonne-Espérance, dans l'hémisphère austral. Ce sont des nébulosités ou blancheurs semblables à la voie lactée, mais dans lesquelles on distingue quelques étoiles, comme dans la plupart des nébuleuses. Le grand nuage, *nubecula major*, est situé dans le planisphère de M. de la Caille, au dessus de la montagne de la table, vers l'étoile  $\rho$ , qui avoit en 1750,  $76^{\text{d}} 31' 10''$  d'ascension droite, &  $71^{\text{d}} 38' 43''$  de déclinaison australe. Le petit nuage, *nubecula minor*, n'a que des étoiles de 6<sup>e</sup>. grandeur, dont une

avoit 32<sup>d</sup> 26' 45" d'ascension droite , & 75<sup>d</sup> 40' 15" de déclinaison. ( *M. DE LA LANDE.* )

NUAGES, f. m. pl. ( *Médec.* ) Les médecins nomment *nuages* les corpuscules qui flottent sur la surface de l'urine. On remarque dans les *nuages* les mêmes variétés par rapport à la continuité & la division, l'égalité & l'inégalité, l'épaisseur & la ténuité, la qualité & la diversité de couleur que dans le sédiment de l'urine ; mais comme c'est le propre des *nuages* d'être composés de particules grasses & huileuses, c'est par cette raison qu'ils flottent & demeurent suspendus étant plus légers.

NUAGE, ( *Médec.* ) en grec *néphélion*, en latin *nubucula*, maladie de l'œil ; c'est un ulcère assez léger de la cornée transparente, semblable à celui que l'on nomme *brouillard*, mais un peu plus profond, plus blanc, & qui occupe souvent moins de place ; comme dans cet ulcère la superficie de la cornée est attaquée, il reste après sa guérison une cicatrice légère qui incommode un peu la vue, quand elle se trouve au dessus de la prunelle. Les anciens ont appelé cet ulcère *nuage*, parce qu'il est plus épais que celui qu'ils nomment *brouillard*, en grec *achlys*, en latin *caligo oculi* ; ce dernier n'est proprement qu'un commencement d'ulcération de la sur-peau qui recouvre la cornée, & après sa guérison, il ne reste aucune cicatrice, parce que cette sur-peau se reproduit aisément. ( *D. J.* )

NUAGE, f. m. ( *terme de Blason.* ) ce mot se dit des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes.

NUAISON, f. f. ( *Marine.* ) c'est la durée d'un temps égal & uni.

NUANCE, ( *terme de Teinturier.* ) adoucisement, diminution d'une couleur, depuis la plus sombre jusqu'à la plus claire de la même espece.

Il y a des *nuances* de rouge, de verd, de bleu, de gris-de-lin, de jaune, &c. & chaque *nuance* contient huit ou neuf dégradations de couleurs.

Les maîtres & gardes des teinturiers en soie sont obligés par leurs statuts & réglemens de

teindre tous les deux ans deux livres de soie de seize sortes de *nuances* en cramoisi ; savoir, quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes, & quatre canelles, pour servir d'échantillons matrices sur lesquels les débrouillis des soies de pareilles *nuances* doivent être faits.

NUANCE, ( *Peinture.* ) sont les passages insensibles d'une couleur à l'autre, ou du clair aux bruns. On ne se sert cependant guere de ce terme en peinture.

NUANCE, MARQUE DE, ( *Soierie.* ) billets attachés à la gavassine pour indiquer à l'ouvrier la couleur qu'il doit mettre quand une fleur, une feuille commence.

NUANCE, ( *ouvrage d'Ourdisage.* ) s'entend de toute couleur qui passe par gradation du foncé au pâle, & cela par différens degrés imperceptibles ; il faut avoir attention que ces gradations ne soient pas trop tranchantes, ce qui choqueroit l'œil, & détruiroit l'harmonie qui doit toujours régner dans l'union des couleurs.

NUAYHAS, f. m. ( *Hist. nat. Botan. exot.* ) sorte de roseau des Indes orientales, dont les habitans racontent des merveilles fabuleuses recueillies dans l'*Hortus malabaricus*. Les Indiens assurent que cette plante ne fleurit qu'une fois au bout de soixante ans, & qu'ensuite elle meurt dans le cours d'un mois, aussi-tôt que sa graine est parvenue à maturité ; mais ce qui paroît de plus certain, c'est que ses jets ou son tronc doivent être d'une prodigieuse hauteur ; car on conserve peut-être encore à l'université de Leyde une des tiges de cette espece de bambou, qui est de la longueur de vingt-huit piés ; & il y en a une dans le musæum d'Achmole à Oxford, un peu moins grande, mais qui a huit pouces de diametre : cependant ces jets ne paroissent être que des portions du tronc, parce qu'elles ont à peu près la même largeur aux deux bouts.

NUBÆI, ( *Géog. anc.* ) peuples d'Ethiopie. Pline, *liv. VI, ch. xxx* ; & Ptolomée, *liv. IV, ch. viij*, les placent au delà de Méroé, entre l'Arabie pétrée à la rive orientale du Nil. Ces deux géographes n'ont donc pas prétendu parler sous le nom de *Nubæi*, des peuples qui habitent le royaume de

Nubie , qui est bien plus haut , & de l'autre côté du Nil.

NUBECULA , f. f. (*Astron.*) on ne connoît pas d'autre terme par lequel on ait désigné une tache dans le ciel après le pôle sud de l'écliptique. Hévélius a représenté la figure de cette tache dans son *Firmamentum sobiescianum* , fig. F ff. ( *D. J.* )

NUBÉCULE, f. f. (*Chirurg.*) petit nuage; terme dont on se sert quelquefois pour marquer une maladie de l'œil , qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. Voyez *Néphélion*.

La *nubécule* semble provenir de quelques particules grossières arrêtées dans les pores de la cornée , ou qui nagent dans l'humeur aqueuse ; de sorte que la lumière n'a point son passage libre.

*Nubécule* ou *nuée* , se dit aussi de ce qu'on appelle autrement *albugo* & *panus* , voyez *Albugo* & *Panus*.

*Nubécule* se dit encore de ce qu'on voit suspendu en maniere de nuage au milieu de l'urine. On l'appelle aussi quelquefois *enacorema*. Voyez *Urine*.

NUBIE , (*Géog.*) grand pays d'Afrique, situé entre le 45 & 57 degré de long. & entre le 15 & 23 degré de lat. Il a plus de 400 milles dans son étendue du nord au sud , & plus de 500 de l'est à l'ouest. Sa ville principale est Dangala ou Dongola.

La *Nubie* connue anciennement sous le même nom , est bornée maintenant à l'est par la côte d'Abex ; à l'ouest par le Zaara ; au nord par l'Egypte , & une partie du Biledulgerid , & au midi par l'Abyssinie.

Le sol de la *Nubie* est fertile dans les cantons qui sont proches du Nil ; mais par tout ailleurs il est tout à fait stérile , & parsemé d'affreuses montagnes de sable : aussi ne trouve-t-on que quelques bourgs & quelques villages situés sur le bord du Nil. Personne n'est encore parvenu dans l'intérieur de cette vaste région. Les principales denrées du canton de Dangala consistent en bois de santal , en civelle & en ivoire.

Ce qu'on sait de ce pays , c'est qu'il est gouverné par un prince puissant , qui est indépendant. Les habitans ont le nez écrasé.

les levres grosses & épaisses , & le visage fort noir.

L'air y est par tout extrêmement chaud , & il n'y pleut que très-rarement ; cependant nous n'avons point d'observations faites avec le thermometre en *Nubie* , comme nous en avons de faites au Sénégal , où la liqueur monte jusqu'à 38 degrés , mais tous les voyageurs s'accordent à dire que la chaleur y est excessive. Les déserts sablonneux qui sont entre la haute Egypte & la *Nubie* , échauffent l'air au point que le vent du nord des Nubiens doit être un vent brûlant : d'autre côté , le vent d'est qui regne le plus ordinairement entre les tropiques , n'arrive en *Nubie* , qu'après avoir parcouru les terres de l'Arabie , sur lesquelles il prend une chaleur que le petit intervalle de la mer Rouge ne peut guere tempérer. On ne doit donc pas être surpris d'y trouver des hommes tout à fait noirs.

La *Nubie* est un des pays des plus inconnus qu'il y ait dans le monde. Il est vrai que le P. Tellez , MM. Ludof & autres , nous ont donné des descriptions de ce pays , sur des mémoires un peu plus sûrs que les anciens voyageurs qui n'avoient fait que le défigurer par leur hardiesse & leur mauvaise foi ; mais enfin tous ces auteurs n'ont décrit que cette partie de l'Ethiopie que nous appelons *Abyssinie* , & non pas celle que nous appelons *Nubie*. ( *D. J.* )

NUBILE , adj. (*Gramm.*) qui a l'âge requis par la nature & par la loi pour le mariage. Les filles sont *nubiles* à douze ans , les garçons à quatorze ; l'âge *nubile* est aussi appelé l'âge de *puberté*.

NUCERIA , (*Géog anc.*) ville d'Italie dans la Pouille , presqu'aux confins des Hirpins , & qui devint colonie romaine. Cicéron la nomme *Luceria* , & Tite-Live appelle les peuples *Lucerini*. Cette ville se nomme aujourd'hui *Eucera*. Il y a 2<sup>o</sup> *Nuceria* ville d'Italie dans l'Umbrie en deça de l'Apennin , auprès de la source du Tinuo. C'est aujourd'hui *Nocera camellaria*. 3<sup>o</sup> *Nuceria* , ville d'Italie dans la Campanie , aux confins du *Picenum* , auprès du fleuve de Saruo , est la ville qu'on nomme à présent *Nocera*. 4<sup>o</sup> *Nuceria* , ville d'Italie dans la Gaule Cispadane ,

sur le Pô, au dessous de *Brixellum*, s'appelle de nos jours *Luzara*.

NUCHTLI, (*Hist. nat.*) fruit d'Amérique, qui est assez semblable à une figue, & qui comme elle est remplie de graine. Il y en a de différentes couleurs à l'extérieur; on en trouve de vertes, de blanches, de jaunes & de panachées, intérieurement le fruit est de couleur de chair ou rouge; elle colore en rouge l'urine de ceux qui en ont mangé. C'est, suivant les apparences, un nom indien du figuier d'inde.

NUCK, CONDUITS DE, (*Anat.*) *Nuck*, médecin allemand, professa l'anatomie dans l'université de Leyde; il a composé différens ouvrages, & il a découvert le premier les petits conduits salivaires supérieurs, les conduits aqueux de l'œil qui portent son nom, de même que la glande lacrymale. V OÏL, SALIVAIRE, &c. Ses ouvrages sont intitulés, *Sialographia*, Leyd. 1680, 8° & 1722, *Adenographia*, Leyd. 1691 & 1722.

*Glande de Nuck*, en anatomie; ce sont plusieurs petites glandes situées dans les fosses orbitaires, entre le muscle abducteur, & la partie supérieure de l'os de la pommette. Voyez GLANDE & CRANE.

Elles tirent ce nom de leur inventeur. Antoine *Nuck*, professeur en médecine à Leyde. Ce même auteur a donné son nom à un conduit salivaire, *ductus nuckianus*. Voyez SALIVAIRE & AQUEUX.

NUCTILIUS, s. m. (*Mythol.*) dieu de la nuit, différent de Lunus; mais il n'est connu que par une inscription trouvée à Brest, sur une statue qui représente ce dieu sous la figure d'un jeune homme, vêtu à peu près comme Atys, éteignant son flambeau, & ayant à ses pieds une chouette.

NUDIPÉDALES, (*Antiq. rom.*) *nudipedalia*; fête extraordinaire qu'on ne célébroit à Rome que fort rarement, & toujours par ordonnance du magistrat. On marchoit nus pieds dans cette fête pour se mortifier à l'occasion de quelque calamité publique, comme peste, famine, inondations, sécheresse & autres malheurs pareils. Lorsque les dames romaines elles-mêmes, avoient à offrir de grandes supplications à la déesse

Vesta, elles faisoient leurs processions nus pieds dans le temple de cette divinité.

Il est très-vraisemblable que les prêtres des Hébreux alloient nus pieds dans le temple du Seigneur, du moins dans une partie du temple; car comme tous les habits sont prescrits aux sacrificateurs, *Exod. xxviiij*, sans aucune mention des souliers; que d'ailleurs Moïse en s'approchant du buisson ardent, ôta les souliers de ses pieds, on a lieu de présumer que les sacrificateurs faisoient la même chose dans le temple où Dieu résidoit d'une manière extraordinaire, dans le *Shekina*, sur le propitiatoire. Quoi qu'il en soit, il reste encore parmi les chrétiens des traces, je ne dirai pas des *nudipedales* hébraïques, mais romaines. (D. J.)

NUDITÉS, s. f. (*Peint. & Sculpt.*) on nomme *nudités*, des figures qui ne sont pas couvertes dans plusieurs parties, ou qui sont entièrement immodestes. Toute *nudité* n'est pas blâmable dans un tableau, parce que souvent le sujet ne permet pas à l'artiste d'agir autrement. Il seroit ridicule de voir Adam & Eve habillés; c'est pour cela que les statues sont presque toutes nues au milieu de nos places, & que dans nos églises même, les vierges ont le sein découvert, l'enfant Jésus ainsi que les anges, sont toujours peints nus. Les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain & de tous les autres grands peintres, qui ornent nos églises, ne présentent que des figures d'hommes & de femmes nues, parce que le sujet qu'ils traitoient l'exigeoit nécessairement: il y auroit donc de la foiblesse à en être scandalisé.

Mais il ne faut pas que les *nudités* puissent faire rougir ceux qui les regardent. Il ne faut pas représenter aux yeux des honnêtes gens, ce qu'on n'oseroit pas faire entendre à leurs oreilles. Ces peintures impudiques s'appeloient en latin *libidines*. Parrhasius entre les anciens, n'étoit pas moins reprehensible à cet égard, que l'est entre les modernes Marc-Antoine Raimond, pour de certaines gravures trop connues. Pline dit en parlant de Parrhasius: *pinxit & ex minoribus tabellis libidines, eo genere petulantis joci se reficiens*.

Il est vrai que c'étoit la coutume de peindre les femmes nues dans les endroits pu-



blics de la Grece & de Rome. La Vénus de Médicis est une *nudité* admirable pour l'élégance & le beau fini ; mais toutes les *nudités* des Grecs & des Romains n'étoient pas des *libidines*. Les peintures obscenes, dont on porta les représentions en gravure sur l'or, l'argent, & jusque sur les pierres précieuses, *ita ut in poculis libidines cœlabant* ; de telles peintures, dis-je, ne prirent faveur qu'avec la corruption. Tite-Live raconte qu'on voyoit alors sur les murs d'un temple détruit de Lavinium, une Hélène & une Atalante nues, d'une si grande beauté, & en même temps peintes si immodestement, que des personnes craignant que ces *nudités* ne fussent que propres à allumer des passions criminelles, vouloient les tirer de là, mais qu'un ancien préjugé ne permit pas de les laisser enlever.

Cependant la Chaussée se justifie très-bien d'avoir mis au jour les monumens obscenes du paganisme, & Léonard Agossini n'a pas craint de dédier au pape ses *gemme antiche*, parmi lesquelles on en voit plusieurs qui représentent les choses les plus immodestes. Enfin les peintures d'Herculanum ne sont pas exemptes de *nudités* licentieuses ; mais il n'étoit pas possible de les supprimer sans tomber dans le ridicule. (D. J.)

**NUDS-PIES SPIRITUELS** ou **SÉPARÉS**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) anabaptistes qui s'éleverent en Moravie dans le seizieme siècle, & qui se vantoient d'imiter la vie des apôtres, vivans à la campagne, marchans les pieds nus, & témoignant une extrême aversion des armes, des lettres & de l'estime des peuples. Patreole, *hist. nupt. & spirit.* Florimond de Raimond, *lib. II, c. xvij, n. 9.*

**NUE PROPRIÉTÉ**, (*Jurisprud.*) est celle dont l'usufruit est séparé. Voyez **PROPRIÉTÉ**. (A).

**NUÉ**, (*Rubannier.*) est la même chose que *nuancé*. Voyez **NUANCÉ**.

**NUÉE**, f. f. (*Physiq.*) n'est autre chose qu'un brouillard qui s'élève fort haut dans l'atmosphère.

Les *nués* s'élèvent dans notre atmosphère à différentes hauteurs. On en voit quelquefois qui sont suspendues les unes au-dessus des autres, & qui paroissent fort distinctes,

ce qui dépend sur-tout de la différence de leur pesanteur spécifique, qui les tient en équilibre avec un air plus ou moins dense. On connoît qu'elles sont suspendues les unes au-dessus des autres par les différentes routes qu'elles prennent, étant portées les unes plus haut, les autres plus bas, sans se mêler ensemble. Il paroît que les plus hautes *nuées* s'élèvent rarement au-dessus de la hauteur du sommet des plus hautes montagnes ; car on voit ordinairement de loin, que ces sommets s'élèvent au-dessus des *nuées*. 2<sup>o</sup> Nous apprenons de divers observateurs qui ont été sur les plus hautes montagnes, qu'ils ont toujours vu les *nuées* flotter au-dessous d'eux, sans avoir jamais remarqué qu'elles se trouvaient au-dessus de leurs têtes. Riccioli a calculé que les plus hautes *nuées* ne s'élèvent jamais à la hauteur de 5000 pas. Peut-être y a-t-il cependant quelques exhalaisons subtiles qui montent beaucoup plus haut.

Les *nuées* changent continuellement de grandeur & de figure, car l'air dans lequel elles sont suspendues, n'est presque jamais calme. Elles different beaucoup en grandeur, car les unes sont petites, les autres fort grosses ; & on peut hardiment établir avec M. Mariotte, qu'il y en a qui ont un mille de longueur, & même un mille en quarré. Il s'en trouve qui ont beaucoup d'épaisseur, ou beaucoup de diamètre en hauteur, comme on peut le conclure de la pluie qui en tombe. Il me souvient, dit M. Musschenbroeck, d'avoir observé que dans un temps d'orage, il tomba une pluie d'une *nuée*, un pouce d'eau en hauteur dans l'espace d'une demi-heure, d'où l'on peut conclure que cette *nuée* avoit du moins 100 piés d'épaisseur ; cependant toute la *nuée* ne tomba pas, mais il parut qu'il en étoit resté bien autant qu'il en étoit tombé en pluie.

Le vent fait quelquefois avancer les *nuées* avec un si grande rapidité, qu'elles font 2 à 3 lieues en une heure. Il arrive assez souvent qu'elles se mettent en piéces, & se dissipent de telle maniere qu'elles disparoissent entièrement : de là vient que le ciel est quelquefois serein & clair, lors même qu'il fait une violente tempête.

Les *nuées* se dissipent aussi, lorsque l'air

dans lequel elles sont suspendues, devient plus pesant, car elles sont alors obligées de s'élever plus haut, pour être en équilibre avec un air plus raréfié, & alors à mesure qu'elles montent à travers un air plus pur, qui en dissout quelques parties avec lesquelles il se mêle, elles diminuent & se dissipent insensiblement.

Les *nuées* paroissent de diverses couleurs, mais elles sont ordinairement blanches, lorsqu'elles réfléchissent la lumière telle qu'elle vient du soleil sans la séparer en ses couleurs. On voit aussi lorsqu'ils tonne, des *nuées* brunes & obscures, qui absorbent la lumière qu'elles reçoivent & n'en réfléchissent presque rien. Les *nuées* paroissent rouges le matin lorsque le soleil se leve, & le soir lorsqu'il se couche; & celles qui se trouvent plus proches de l'horizon, paroissent violettes, & deviennent bientôt après de couleur bleue. Ces couleurs dépendent de la lumière, qui pénètre dans les globules de vapeurs transparentes, & qui venant à se réfléchir, sort par un autre côté, & se sépare en ces couleurs, dont la rouge vient d'abord frapper notre vue, ensuite la violette, puis la bleue, suivant la différente hauteur du soleil. Ces couleurs se forment à peu près de la même manière que celles de l'arc-en-ciel.

L'usage des *nuées* est fort considérable.  
1°. Elles soutiennent & contiennent la matière dont la pluie est formée. En effet, comme elles se forment le plus au-dessus de la mer, & qu'elles sont ensuite emportées par les vents en différentes contrées, elles peuvent alors servir à humecter la terre, à l'aide de la pluie qui en tombe, & dont elles fournissent elles mêmes la matière. Ce qui nous fait connoître la sagesse infinie du Créateur, qui a remédié par-là à un grand inconvénient; car si les rivières & les lacs ne se débordoient pas, la terre ne manqueroit pas de se dessécher & de devenir stérile, sans le secours des *nuées* & de la pluie, qui rendent par-tout la terre fertile.

2°. Les *nuées* couvrent la terre en différents endroits, & la défendent contre la trop grande ardeur du soleil, qui pourroit la dessécher & la brûler. Par-là toutes les plantes ont le temps de préparer les sucs dont elles se

nourrissent; au lieu qu'autrement elles se seroient développées beaucoup trop tôt par la chaleur du soleil, & plusieurs de leurs vaisseaux se seroit trop dilatés, ce qui les auroit mis hors d'état de pouvoir recevoir leur nourriture.

3°. Les *nuées* semblent être une des principales causes des vents libres qui soufflent de toutes parts, & qui sont d'une très-grande utilité.

Cet article est tiré en entier de l'*essai de physique* de M. Musschenbroeck, page 749 & suiv.

NUÉE, COLONNE DE, (*Crit. sacrée.*) les Israélites en sortant de l'Égypte, furent toujours conduits dans le désert par une *colonne de nuée* pendant le jour, laquelle devenoit *colonne de feu* pendant la nuit. Cette *colonne* étoit d'ordinaire à la tête de l'armée des Israélites; mais quand ils furent arrivés sur le bord de la mer rouge, elle vint se placer entre le camp des Israélites & celui des Égyptiens, qui les poursuivoient. Cette *nuée* continua toujours depuis à suivre le peuple dans le désert: l'ange du Seigneur gouvernoit les mouvemens de cette *nuée*; & elle servoit de signal pour camper & décamper, en sorte que le peuple s'arrêtoit dans l'endroit où elle se fixoit, & ne partoit que lorsqu'elle se levoit. Ce récit de la *colonne de nuée* & de *feu*, se trouve dans l'Exode, *ch. xiiij, v. 20* & *21*, *ch. 40, v. 34* & *35*, & plus au long dans les nombres, *ch. ix, 15, 22*.

Un critique moderne a fait un savant mémoire pour prouver que cette *colonne de nuée* & de *feu* ne doit pas être interprétée miraculeusement, & qu'elle ne désigne qu'un signal pour diriger la marche des Israélites dans le désert. Comme la dissertation de ce critique est très-rare, & écrite dans une langue étrangère, on sera peut-être bien aise d'en trouver l'analyse.

Le critique anglois, dont je parle, commence par observer que le style de l'ancien testament est extrêmement hyperbolique, non seulement dans les livres poétiques, mais aussi dans ceux qui sont écrits en prose. Tout ce qui est beau en son genre, est attribué à Dieu. Un puissant prince ou un patriarche, comme Abraham, est nommé un *pa-*

triarche de Dieu ; Ninive est appelée une ville grande à Dieu ; une armée nombreuse , l'armée de Dieu ; de hautes montagnes , les montagnes de Dieu ; un profond sommeil ; un sommeil du Seigneur ; une vive crainte , la crainte du Seigneur , &c. Ces préliminaires suffisent pour l'intelligence de quelques expressions qui se rencontrent dans le récit de Moïse sur la colonne de nuée & de feu , qui conduisit l'armée des Israélites dans le désert.

Dans les pays peuplés , la route des armées est dirigée par des colonnes militaires , par des portes , des rivières , collines , villes , villages , châteaux , &c. Mais dans des déserts , il est nécessaire qu'un guide général précède le gros d'une armée pour qu'elle ne s'égaré pas , & qu'elle puisse savoir quand il faut camper , décamper , ou faire halte. Le feu est un signal qui peut servir à indiquer ces choses en tout temps. Par le moyen de ce signal , l'armée des Israélites pouvoit savoir parfaitement , s'il falloit qu'elle s'arrêtât ou non ; & c'est ce signal qu'il faut entendre par la colonne de nuée & de feu , qui guidoit le peuple juif dans le désert.

Comme la flamme & la fumée montent en haut , on leur a donné le nom de colonne , non seulement dans l'écriture , mais dans les auteurs profanes ; il y en a de bonnes preuves dans Quinte-Curce , l. V , ch. xiiij ; Plin , l. II , ch. xix ; Lucrece , lib. VI , v. 425 & 432. Le prophète Ezéchiel , ch. viij , 11 , ch. x , 4 , parle d'une nuée de parfum ; & pour citer encore un passage plus formel , on lit dans les Juges , ch. xx , 40 , que la fumée commença à monter comme une colonne.

Lorsque les Israélites sortirent d'Égypte , ils formoient une armée & marchaient en ordre de bataille , dit l'Exode en plusieurs endroits , ainsi que les nombres ch. xxxiiij , v. 1. Leur première station fut à Ramesès ; la seconde à Succoth , la troisième à Etham : le pays ayant été jusques-là praticable , ils n'eurent besoin d'aucun signal pour diriger leurs marches. Mais le désert de la mer rouge commençoit à Etham , comme le dit l'Exode , 23 , 18 , & de l'autre côté étoit encore un désert affreux ; ainsi les Israélites avoient alors un besoin indispensable d'un feu pour signal & pour guide. Ce feu étoit dans une machine

élevée au haut d'une perche ; un officier le portoit devant la première ligne de l'armée. Ce signal dirigeoit d'autres signaux semblables , qu'on multiplioit , suivant les besoins & le nombre de troupes. Quant le tabernacle fut fait , on plaça le principal signal de feu au haut de cette tente où Dieu étoit présent , par les symboles & les ministres.

Pendant que ce feu étoit au haut du tabernacle , les Israélites continuoient de séjourner dans leur camp. Toutes les fois qu'on l'ôtoit , soit de nuit , soit de jour , ils décampoient & le suivoient. Ce signal étoit en usage parmi d'autres nations , particulièrement chez les Perses. Alexandre emprunta d'eux cette coutume : il y a un passage de Quinte-Curce , liv. V , ch. ij , tout à fait semblable à celui de Moïse. Ce passage est trop curieux pour ne le pas rapporter ici. *tuba cum castramovere vollet Alexander, signum dabat, cujus sonus plurimumque tumultuantium fremitu, haud satis exaudiebatur. Ergo peticam (une perche) quæ undique conspici posset, supra prætorium statuit, ex quâ signum eminebat pariter, omnibus conspicuum; observabatur ignis noctu, fumus interdiu.* Quinte-Curce , l. III , c. iij , décrit la marche de Darius contre Alexandre ; l'on y peut voir que la marche des Israélites & des Perses étoit fort semblable.

Clément d'Alexandrie rapporte de Trafi-bule , que rappelant de Philas les exilés à Athènes , & ne voulant pas être découvert dans la marche , prit des chemins qui n'étoient pas battus. Comme il marchoit la nuit , & que le ciel étoit souvent couvert de nuages , une colonne de feu lui servoit de guide. Ce fut à la faveur de ce phénomène , qu'il conduisit sa troupe jusque'à Munichia , où cette colonne cessa de paroître , & où l'on voit encore , dit Clément , l'autel du *phosphore*.

Ce pere de l'église allegue ce fait , pour rendre probable aux Grecs incrédules , ce que l'écriture dit de la colonne qui conduisit les Israélites. Voilà donc Clément d'Alexandrie qui ne faisoit point un miracle de la colonne de nuée & de feu qui conduisoit les Israélites dans le désert.

Elle vint , dit l'écriture , entre le camp des Égyptiens & celui des Israélites. Aux uns

elle étoit obscurité ; & aux autres , elle éclaircit de nuit » ; c'étoit un stratagème de marche pour tromper les Egyptiens ; & ce stratagème a été mis en usage par d'autres peuples , ainsi qu'on peut le prouver par un exemple tout-à-fait semblable , tiré du 3e. l. de la *Cyropédie* de Xénophon. Dailleurs , comme les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée* , il s'ensuit qu'ils ne la regarderent pas pour être un phénomène extraordinaire & miraculeux.

Il est vrai que l'écriture dit , *Exod. xiiij, 20* , & le Seigneur marchoit devant eux ; mais ces paroles signifient seulement , que Dieu marchoit devant les Israélites par ses ministres. Les ordres de Moïse , d'Aaron , de Josué & autres , sont toujours attribués à Dieu , suprême monarque des Israélites. Il est dit aux *nombr. 10, 12* , que les Israélites partirent , suivant le commandement du Seigneur , déclaré par Moïse : ces paroles montrent bien que Moïse disposoit de la *nuée*.

Enfin , l'ange du Seigneur , dont il est ici parlé , étoit le guide de l'armée ; il se nommoit *Hobab* beau-frère de Moïse , étoit né , avoit vécu dans le désert , & par conséquent en connoissoit toutes les routes. Aussi ses actions très-naturelles justifient que ce n'étoit point un vrai ange. Le mot hébreu traduit par *ange* , n'a pas une signification moins étendue , que celle du mot grec *ἀγγελος*. Il est dit , par exemple , dans le second livre des *Juges 1, 5* , qu'un *ange du Seigneur* monta de *guilgal* en *bokim* , &c. tous les interpretes conviennent que cet *ange du Seigneur* qui monta de *guilgal* en *bokim* , n'étoit qu'un homme , un prophète ; mais il n'est pas besoin de nous étendre davantage sur ce sujet. ( *M. DE JAUCCOURT.* )

NUÉE , f. f. ( *terme de Blason.* ) meuble de l'écu qui imite un nuage.

De Beauvais de Gentilly , de la Boiffière , à Paris ; d'azur à un cœur d'or , accompagné en chef d'une nuée d'argent étendue en fasces alésées , & en pointe d'un croissant de même. ( *G. D. L. T.* )

NUÉE , ( *terme de lapidaire.* ) il se dit des parties sombres qui se trouvent assez souvent dans les pierres précieuses , qui en diminuent la beauté & le prix.

NUEMENT , ad. ( *Jurisprud.* ) signifie immédiatement & sans moyen , comme quand on dit , qu'un fief relève *nuement* du roi , ou que l'appel d'un tel juge se relève *nuement* au parlement. ( *A* )

NUER ou NUANCER , v. act. ( *terme de manif.* ) c'est disposer les nuances d'une étoffe , d'une tapisserie , d'un ouvrage de broderie. Ainsi *nuancer* en tapisserie , c'est mêler dans une tapisserie les laines de différentes couleurs , de manière qu'elles produisent une union agréable & qui fasse une manière d'ombre. Les perruquiers désignent aussi par le mot *nuer* ou *nuancer* , le mélange de cheveux de différentes & d'assortissantes couleurs. ( *D. J.* )

NUER , v. act. ( *Soierie.* ) *Nuer* un dessin , c'est marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

NUER , ( *Géog.* ) petite rivière d'Irlande ; elle a sa source dans le *Quecus-County* , baigne *Kilkenny* , & se joint à la rivière de *Barrow* , un peu au-dessus de *Rofs*. ( *D. J.* )

NUESSE , f. f. ( *Jurisprud.* ) dans quelques coutumes & provinces , signifie droit direct & immédiat , c'est en ce sens que la coutume d'Anjou , *art. 12* , & celle du Maine , *art. 13* , appellent *justices en nuesse* , celles qui s'exercent *nuement* sur un fonds. *Nuesse* se prend aussi quelquefois dans les mêmes coutumes pour *district* ou territoire soumis immédiatement au seigneur. *V. Brodeau* , sur l'*art. 13 de la cout. du Maine* , & le *gloss.* de Laurière au mot *nuesse*. ( *A* )

NUESTRA SEGNORA DE LA PAIX , ( *Géog.* ) ville de l'Amérique méridionale au Pérou , dans l'Audience de *Los-Charcas* , vers la source de la rivière de *Choqueapo* , avec un évêché suffragant de la *Plata*. Elle est au pied d'une montagne dans une vallée fertile. *Long. 313, 30 ; lat. mérid. 16, 48.* ( *D. J.* )

NUESTRA SEGNORA DE LA VITTORIA , ( *Géog.* ) ville de l'Amérique septentrionale au Mexique , sur la côte de la baie de *Campêche* , dans la province de *Tabasco* , dont elle reçoit aussi le nom ; Cortez prit cette ville en 1519 , & la saccagea. *Long. 285 ; lat. 18.* ( *D. J.* )

NUËGA-SEGOVIA , ( *Géog.* ) ville des Indes orientales , dans la partie septentrionale de

de l'isle de Luçon, province de Cagayan, avec un évêché & un fort. L'alcade major de la province fait sa résidence en cette ville: elle est vers l'embouchure de la riviere de Cagayan. *Long. 138, 5; lat. 18, 56. (D. J.)*

NUFAR, (*Botan. des Arabes.*) nom original, & premièrement donné par les Arabes au *nymphæa*; les Grecs emprunterent ce mot des Arabes, & l'écrivirent très-diversement, comme nous le dirons tout à l'heure. Les Arabes eux-mêmes mirent le mot *nil* devant celui de *nufar*, pour désigner l'espece particuliere de *nymphæa* d'Egypte; ils l'appellerent donc *nil-nufar*, & pour adoucir ce terme, ils dirent *ninufar* ou *nénufar*; ensuite les Grecs écrivirent d'abord *ninufarium*, & par abréviation *nufarium*: enfin, ils transporterent les lettres mêmes, & au lieu de *nilufar*, ils écrivirent *ninufar*, terme qui seroit inintelligible, si l'on n'en retrouvoit pas la trace dans le mot original *nilecfar*. (*D. J.*)

NUIRE, v. neut. (*Gram.*) c'est apporter un obstacle ou un dommage. Ses soins déplacés ont *nui* au succès de cette affaire. Les froids & les pluies ont *nui* à la récolte des vins. Cette nuée de critiques dont nous sommes accablés *nuisent* plus qu'ils ne servent au progrès des connoissances: le défaut de *nuire* pour *nuire*, marque le plus méchant & le plus vil des caracteres. Il est presque impossible de rien faire qui ne serve ou ne *nuise*: ne pas *nuire* équivaut souvent à *servir*. Ma recommandation ne lui a pas *nui*: le payfan qui étoit traîné à l'audience par une fille, qui l'accusoit d'être le pere de l'enfant qu'elle portoit dans son sein, disoit avec une finesse fort au dessus de son état, qu'il ne l'avoit pas fait, mais qu'il n'y avoit pas *nui*.

NUISANCE, f. f. (*Terme de palais.*) signifie un *mal* ou *dommage* fait, soit à un endroit public, par exemple, un grand chemin, un pont ou une riviere commune, ou bien à un endroit privé, en y mettant quelque chose qui puisse engendrer de la corruption, en usurpant le terrain ou faisant chose semblable.

NUIT, f. f. (*Astron.*) partie du jour naturel, qui dure tant que le soleil est sous notre horizon. Voyez JOUR.

La nuit proprement dite, c'est-à-dire,  
Tome XXIII.

l'obscurité, ne commence qu'à la fin du crépuscule, voyez CRÉPUSCULE; & la nuit, telle qu'on la définit ici, n'est considérée qu'astronomiquement.

Sous l'équateur, les *nuits* sont égales aux jours, sous le pole, la *nuit* dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les *nuits* sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphere septentrional que nous habitons, les *nuits* sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps, & les *nuits* sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne.

Les plus grandes *nuits* de l'hémisphere septentrional arrivent au solstice d'hiver, & les plus courtes au solstice d'été; c'est le contraire dans l'hémisphere méridional. Voyez GLOBE. (O)

Les anciens Gaulois & les anciens Germains, divisoient le temps, non par jours, mais par *nuits*, comme il paroît par différens endroits de Tacite & de César; les Arabes font la même chose encore aujourd'hui.

Les premiers Anglois Saxons étoient dans le même usage.

Ainsi dans un concile, tenu en Angleterre l'an 824, nous lisons: *Ibi finitâ & profcriptâ contentione coràm episcopo post 30 noctes, illum juramentum ad Westminster deductum est.* De-là sont venus les mots anglois, *sevensnight*, *fort-nigh*, qui signifient, *sept nuits*, *quatre nuits*, *semaine*, *quinzaine*. Chambers.

NUIT, (*Critiq. sacrée.*) Les anciens Hébreux partageoient la *nuit* en quatre parties, qu'ils appeloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures; la premiere commençoit au soleil couché & s'étendoit jusqu'à neuf heures du soir; la seconde jusqu'à minuit; la troisieme jusqu'à trois heures, & la quatrieme finissoit au lever du soleil. Ces quatre parties de la *nuit* sont quelquefois appelées dans l'écriture *le soir*, *le milieu de la nuit*, *le chant du coq*, & *le matin*.

La *nuit* se prend figurément pour les temps d'affliction & d'adversité: *probasti cor meum & visitaasti nocte; Ps. xvij, 3.* 2° Pour le temps de la mort: *Joan. ix, 4, venit nox quando nemo potest operari.* 3° Les enfans de la *nuit*

font les gentils, & les enfans du jour les chrétiens : ces derniers marchent à la lumière des vérités de l'évangile, & les premiers marchent dans les ténèbres de l'ignorance ; nous ne sommes point enfans de la nuit ; *I. Theff. ch. v, 5. (D. J.)*

NUIT, (*Littérat.*) Les anciens Germains comptoient par les *nuits*. On trouve encore des vestiges de cette maniere de compter dans les langues germaniques. En anglois, *senighth*, abréviation de *sevennights*, sept *nuits*, signifie huit jours ; *fort-nighth* pour *fourteen nights*, quatorze *nuits*, veut dire quinze jours. En allemand, *siben nachte*, *seven nachte*, sept *nuits*, veut dire, huit jours, la huitaine. Au titre 49 de la loi *sallique*, on voit que les délais pour comparoître en justice étoient de tel ou tel nombre de *nuits*. En plusieurs endroits de ce royaume, nos paysans pour dire *aujourd'hui*, se servent du vieux mot *à-nuit* ou *à-k-trêt*, corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois comptoient aussi par les *nuits* & non par les jours. C'est, dit César, parce qu'ils croyoient tous être descendus de Pluton. (*D. J.*)

NUIT, (*Mytholog.*) La fable a fait de la nuit une divinité, & la plus ancienne de toutes, parce que les ténèbres ont précédé la lumière. Elle étoit fille du chaos selon Hésiode. Les poètes qui l'ont suivi se sont efforcés de nous peindre cette divinité. Les uns lui donnent des ailes comme à l'amour & à la victoire, pour marquer la rapidité de sa course. Eurypide la représente ingénieusement couverte d'un grand voile noir, parfémé d'étoiles, parcourant sur son char la vaste étendue des cieus : cette maniere de représenter cette divinité, a été suivie par les peintres & les sculpteurs. On la trouve cependant quelquefois sans char, tenant d'une main son voile parfémé d'étoiles qui voltige au gré des vents, & tournant de l'autre son flambeau vers la terre dont elle s'approche, comme si elle vouloit éteindre sa torche. C'est ainsi qu'on voit la nuit dans un dessin tiré d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, que don Bernard de Montfaucon a fait graver dans sa paléographie. Il paroît de-là que cette maniere de peindre la nuit fut pratiquée jusqu'au moyen âge, & étoit encore usitée au dixième siècle.

Les poètes donnent à la déesse, sans le commerce d'aucun dieu, des enfans de son espece : le cruel destin, les parques, les ténèbres, la misere, la mort, la douleur, l'envie, le travail, la vieillesse ; cette famille n'étoit point belle. Enée, avant que de descendre dans les enfers, immole une brebis noire à la nuit comme mere des Euménides. Pausanias dit que cette déesse avoit un temple qu'on nommoit le temple des divinations, parce que le temps de la nuit est le plus propre à approfondir des choses obscures & & difficiles. C'est peut-être pour cela que les Grecs donnoient à la nuit l'épithete de sage & de prudente. (*D. J.*)

NUITONS, (*Géog. anc.*) en latin *Nuitones* ; anciens peuples de la Germanie, compris autrefois sous les Sueves septentrionaux. Tacite les joint avec six autres peuples, & dit que les fleuves & les forêts du pays faisoient leur défense. Cluvier met les *Nuitons* entre les *Suardones*, les *Deuringi*, les *Langobardi*, & le *Suevus* ou l'*Oder*. De cette maniere, leur pays auroit compris la partie de la marche de Brandebourg, où sont les villes ou bourgs de Prentzlow, de Templin, de Ny, & d'Angermund ; une portion du duché de Mecklembourg, & une portion de la Poméranie.

Les ravages de ces peuples unis aux Bourguignons dans le pays des Rouragues & dans celui des Hérvétiens, les fit connoître vers le milieu du cinquième siècle. Une partie de ces *Nuitons* s'établit dans l'Helvétie, & donna le nom de *Huitland* au pays, qui forme aujourd'hui le territoire allemand du canton de Berne. (*D. J.*)

§. NUITS, *Nutium*, (*Géog.*) petite ville de Bourgogne, à quatre lieues de Dijon, trois de Baune, six d'Arnay-le-Duc, sur le Musain qui a inondé & endommagé considérablement la ville en 1712, 1747 & 1757 ; mais le canal de la riviere, élargi de 30 piés en 1758, garantira *Nuits* de pareils accidens. Le voisinage de la riviere de Saône lui facilite le transport de quelque denrée à Lyon. *Long. 22, 28 ; lat. 47, 10.*

Le territoire de ce bailliage produit les meilleurs vins de Bourgogne. Les plus excellens sont, sans contredit, ceux de Saint-

Georges, de Vosne, de Morey, Chambole, Vougeot & Premeaux.

La première célébrité des vins de *Nuits* ne remonte qu'à la maladie & à la convalescence de Louis XIV en 1680 : les médecins ayant indiqué le vin de *Nuits* comme le plus pectoral, depuis ce temps la réputation de ce vin s'est répandue en Allemagne, en Angleterre & dans toutes les parties du Nord : ce qui en a augmenté considérablement le prix. Il ne valoit en 1625 que 20 à 26 livres; il coûte maintenant de 600 à 1200 livres la queue.

Le duc Eudes III donna des privilèges à cette ville qui faisoit partie du domaine des seigneurs de Vergy, en 1212. Elle fut prise & saccagée par les Reitres, conduits par le prince Casimir au secours des protestans de France, en 1576.

La collégiale de Saint-Denis, fondée en 1023 à Vergy, fut transférée, après la démolition de ce château, à *Nuits* en 1609.

Jean de Pringles, célèbre avocat de Dijon, commentateur es de la coutume de Bourges, naquit à *Nuits* en 1550, est mort doyen des avocats en 1626.

La famille des Macheco, qui a donné des sénateurs au parlement de Dijon, dès son origine sous Louis XI, & deux évêques distingués par leur piété, est originaire de *Nuits*.

Sarrazin, célèbre acteur de la comédie françoise, mort en 1762, étoit d'un village près de *Nuits*.

Le savant Pierre Burette, qui a orné les mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres de tant de morceaux curieux, étoit originaire de cette ville. Il mourut en 1747, âgé de 82 ans, laissant un cabinet de plus de quinze mille volumes. Voyez son éloge par M. Freret, tom. XXI des *Mém. de l'académie* 1754.

N Chrétien, capitaine d'infanterie, mort en Allemagne en 1700, fit imprimer à Lille la tragédie de *Silla* en 1698 : elle devoit être mise en musique par Campra. (C.)

NULLI, (*Cuisine.*) espece de ragoût italien, propre à être servi avec les entremets. On bat ensemble des jaunes d'œufs avec de l'eau rose & du sucre, on met le tout

dans un plat sur le feu, & l'on remue constamment jusqu'à ce que le mélange ne se gonfle plus; on laisse bouillir jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse, alors on y répand du sucre, de la canelle, ou tel autre aromate que l'on juge à propos, ou bien l'on y met de l'écorce de cédra ou de citron confite, ou des pistaches.

NULLITÉ, f. f. (*Jurisprud.*) signifie la qualité d'un acte qui est nul & comme nonvenu. On entend aussi par le terme de *nullité*, le vice qui empêche cet acte de produire son effet.

Il y a deux sortes de *nullités* : les unes touchent la forme des actes; les autres, le fond.

Les *nullités* de forme sont celles qui proviennent de quelque vice en la forme extérieure de l'acte; par exemple, s'il manque quelque chose pour le rendre probant & authentique.

Les *nullités* des actes au fond sont celles qui viennent d'un vice intrinsèque de l'acte; par exemple, si celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou si la disposition qu'il fait est prohibée par les loix.

On distingue encore les *nullités* en *nullités* de droit & *nullités* d'ordonnance ou de coutume. Ces *nullités* de droit sont celles qui sont prononcées par les loix, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur qui est lésé.

Les *nullités* d'ordonnance sont celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance, qui ordonne de faire quelque chose à peine de *nullité*. Quelques-unes de ces *nullités* d'ordonnance regardent la forme de la procédure; c'est pourquoi on les appelle aussi *nullités* de procédure, comme seroit dans un exploit le défaut de mention de la personne à qui l'huissier a parlé.

Il y a des *nullités* d'ordonnance qui regardent la forme ou le fond de certains actes, comme dans les donations le défaut de tradition & d'acceptation, le défaut d'insinuation.

Il en est de même des *nullités* de coutume : ce sont des peines prononcées par les coutumes pour l'omission de certaines formalités, comme la *nullité* du retrait lignager faute

d'offres réelles à chaque journée de la cause, ou bien lorsqu'une disposition entre-vifs ou testamentaire est contraire à la coutume.

Les voies de *nullité* n'ont point lieu en France, c'est-à-dire, que les actes dont les loix prononcent la *nullité* ne sont pas nuls de plein droit, il faut les faire déclarer tels; ce qui ne se peut faire sans obtenir à cet effet des lettres du prince. Mais cela n'a lieu que pour les *nullités* de droit, c'est-à-dire, celles qui résultent du droit romain, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur; il faut qu'il obtienne des lettres de rescision pour se faire restituer contre son obligation.

Il n'en est pas de même des *nullités* d'ordonnance & de coutume, il ne faut point de lettres pour les opposer: elles sont encourues de plein droit par la contravention à la disposition de l'ordonnance ou de la coutume qui prononce la peine de *nullité*.

Les moyens de *nullité* sont ceux que l'on tire de la *nullité* de quelque procédure.

L'ordonnance de 1667, *tit. 5*, veut que dans les défenses on emploie les fins de non-recevoir, *nullité* des exploits ou autres exceptions péremptoires, si aucunes y a, pour y être préalablement fait droit.

On appelle *nullité* péremptoire celle qui anéantit toute une procédure, & où la forme emporte le fond.

Lorsqu'on procède purement & simplement sur un exploit ou autre procédure, sans en demander d'abord la *nullité*, en ce cas les *nullités* sont couvertes, c'est-à-dire, que l'on n'est plus recevable dans la suite à les opposer.

Celui qui requiert quelque préalable, proteste ordinairement de *nullité* au cas que l'on passe outre, avant d'avoir satisfait à ce qu'il requiert.

Les juges qui évoquent ou qui accordent des défenses d'exécuter un jugement rendu par quelque juge inférieur, sont en même temps défense de faire des poursuites, au préjudice de leur jugement, à peine de *nullité*. Voyez *Actes*, *Forme*, *Formalités*, *Procédure*. (A)

NUMANA, (*Géog. anc.*) ville du *Picenum* bâtie par les Siciliens selon Pline, & située à douze milles d'Ancone selon la table de *Pettinger*. Il paroît par une ancienne inf-

cription rapportée dans *Gruter*, que c'étoit une ville municipale. On l'appelle aujourd'hui. *Numana*. (*D. J.*)

NUMANCE, (*Géog. anc.*) en latin *Numantia*; ville de l'Espagne tarragonnoise dans le pays des Arévaques, située sur une petite éminence entre *Volucé* & *Augustobriga*, à 15 milles de la première & à 23 milles de la seconde. Le *Durius* (le Douro) l'arrosait comme le dit *Strabon*, mais ce fleuve étoit peu considérable en cet endroit, parce qu'il se trouvoit encore voisin de sa source.

*Numance* avoit 2880 pas de tour. *Florus* l'appelle *Hispaniæ decus*, à cause du courage de ses habitans. Cette ville, dit-il, sans murs, sans tours, & munie seulement d'une garnison de quatre mille *Celtiberes*, soutint seulement quatorze ans les efforts d'une armée de quarante mille hommes. Elle fut enfin saccagée l'an 621 de Rome par *Scipion Emilian*, après avoir lassé la patience de six consuls. *Numantia fera*, dit *Horace*, pour marquer la valeur féroce de ses habitans, qui aimèrent mieux se détruire eux-mêmes par le feu, le fer & le poison, que de tomber entre les mains du vainqueur.

Écoutons à présent *Mariana* sur la situation & les ruines de cette ville qu'il avoit vue & examinée avec soin. On montre, dit-il, les ruines de *Numance* à l'extrémité de la *Celtibérie* du côté du septentrion, à l'orient du fleuve *Durius*, à 4 milles de *Soria* & du *Pont de-Garay*, *Puente-Garay*, environ à 3 lieues des frontières de l'*Aragon* vers le couchant. L'art avoit moins contribué à sa défense que la nature. Elle étoit bâtie sur une colline dont la pente étoit assez douce, mais de difficile accès, parce que les montagnes l'entouroient presque de toutes parts: un seul côté aboutissoit à une plaine fertile, qui s'étendoit l'espace de 12 milles le long de la rivière de *Téra*, jusqu'à l'endroit où elle se joint au *Durius*. Semblable à la ville de *Sparte*, *Numance* n'avoit point de murailles: elle étoit seulement munie d'une forteresse où les habitans mirent leurs efforts les plus précieux; & ce fut dans cette forteresse qu'ils soutinrent si long-temps les attaques des Romains. (*D. J.*)

NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) c'est la



même chose que *numérique* : voyez *Numérique*. On dit quelquefois l'arithmétique *numérale* pour la distinguer de l'arithmétique *littérale*. Voyez *Littéral* & *Algebre*. (E)

NUMÉRAL, *terme de Finances*, ce qui sert à désigner un nombre. On appelle en termes de finance & de compte, *lettres numériques*, les lettres qui sont employées pour tirer les sommes en ligne au lieu des chiffres arabes ; telles sont *V, X, L, C, M*, qui signifient 5, 10, 50, 100, 1000. On les nomme aussi *chiffres romains* & *chiffres de compte*.

NUMÉRATUER, *f. m. (Arithm.)* c'est un nom que l'on donne au chiffre supérieur d'une fraction : il indique quel nombre il faut prendre des parties dont la quantité est exprimée par le chiffre inférieur, que l'on nomme *dénominateur* : ainsi  $\frac{7}{10}$  est l'expression de sept dixièmes d'un tout quelconque. 7 est le *numérateur*, & 10 le *dénominateur* : le *dénominateur* marque que le tout est supposé divisé en 10 parties ; & le *numérateur*, qu'il en faut prendre 7. Voyez *Fraction* & *Dénominateur*. (E)

NUMÉRATION, *f. f. en Arithmétique*, est l'art de prononcer ou d'estimer un nombre quelconque, ou une suite de nombres. Voyez *Nombre*.

On exprime ordinairement les nombres par les neuf caractères suivans, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Quand on est arrivé à dix, on recommence & on répète les mêmes chiffres, qui pour lors expriment des dizaines.

Weighelius enseigne comment on pourroit nombrer sans passer le chiffre 4, c'est-à-dire, en répétant seulement, les chiffres 1, 2, 3, 4 ; & M. Leibnitz, dans ce qu'il appelloit son *arithmétique binaire*, s'est servi des deux chiffres, 1, 0, seulement, pour exprimer toutes sortes de nombres. Mais ces sortes de manières de calculer sont plus curieuses qu'utiles. Voyez *Binaire*.

Afin que les neuf caractères numériques pussent exprimer non-seulement des unités, mais des dizaines, des centaines, des mille, &c. on leur a attribué une valeur locale, dépendante de la place où ils sont ; ainsi quand un chiffre est seul, ou qu'il est le plus à la droite dans un nombre quelconque, il signifie des *unités* ; à la seconde place, il

marque des *dixaines* ; à la troisième, des *centaines* ; à la quatrième, des *mille*. Voyez *Notation*. Chambers.

Maintenant, pour exprimer ou lire un nombre qui est écrit, & pour assigner à chaque caractère sa valeur propre, divisez le nombre proposé en commençant de la droite vers la gauche en plusieurs classes de trois chiffres chacune, séparées l'une de l'autre par des virgules : après quoi on observera que les chiffres contenus dans la première classe ou premier ternaire, en allant de la droite vers la gauche, n'expriment que des unités, des dizaines, & des centaines simples, sans aucune autre dénomination ; dans la seconde classe, ce sont des unités, des dizaines, des centaines de mille ; la troisième exprime des millions, la quatrième des billions, la cinquième des trillions, & ensuite des quadrillions, des quintillions, des sextillions, des septillions, &c.

S'il falloit donc faire la *numération* ou énoncer la quantité, 92, 084, 300, 216, 947, après l'avoir distinguée en classes ou en ternaires par des virgules, on diroit quatre-vingt-douze trillions, quatre-vingt-quatre billions, trois cents millions, deux cents seize mille, neuf cents quarante-sept.

Il est à propos d'observer ici 1°. que les chiffres qui vont en augmentant de la droite vers la gauche, s'énoncent en allant de la gauche vers la droite ; en voyant les chiffres 947, on ne dit pas sept quarante-neuf cents, mais neuf cents quarante-sept.

2°. Que la dénomination d'un ternaire ne se fait qu'après avoir énoncé le dernier chiffre de ce ternaire, en allant de la gauche vers la droite : pour énoncer les chiffres 347000, on ne dit pas trois cents mille quarante-sept mille ; mais simplement trois cents quarante-sept mille ; parce que l'on suppose que la dénomination *mille* affecte les cents & les dizaines ainsi que les unités. (E)

Pour mettre en chiffre un nombre proposé, par exemple, trois cents quarante-un millions deux cents treize mille six cents vingt-deux, on écrira d'abord 341, puis à la droite 213, enfin 622. Cela est clair par ce qui précède, car puisque tout nombre se divise en unités, en mille, en millions, &c. la difficulté se

réduit à exprimer des centaines, des dizaines, & des unités d'unités, de mille de millions. Or, pour exprimer ces centaines, ces dizaines, il n'y a qu'à mettre d'abord le chiffre qui représente les centaines, ensuite celui qui représente les dizaines, & qui fera zéro s'il n'y a point de dizaines, enfin celui qui représente les unités. En général, on voit que toute la difficulté de la *numération* se réduit à énoncer & à écrire un nombre composé de trois chiffres, en se souvenant que de trois en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change; que les unités deviennent des mille, les mille des millions, ceux-ci des billions, &c. (O)

NUMÉRATION, f. f. (*Commer.*) compte, paiement actuel fait en deniers comptans. On dit en ce sens: la *numération* de cette somme a été faite en présence d'arbitres, de notaires. *Dictionnaire de Commerce.*

NUMÉRIA, (*Mythol.*) divinité qui prédisoit à l'art de compter; *arti numerorum*; mais cette divinité ne se trouve exister que dans les écrits de saint Augustin. (*D. J.*)

NUMÉRIEN, (*Histoire Romaine.*)  
Voyez *Carus*.

NUMÉRIQUE ou NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) ce qui a rapport aux nombres. Voyez *Nombre*.

Le calcul *numérique* est celui qui se sert des nombres au lieu des lettres de l'alphabet. Voyez *Algebre & Arithmétique*.

La différence *numérique* est la différence qui distingue un individu d'un autre.

Ainsi on dit d'une chose qu'elle est la même qu'une autre *numériquement*, la même *numéro*, ou la même *numérique*, lorsqu'elle est exactement la même qu'une autre dans le sens le plus étroit qu'on puisse donner à ce mot. *Chambers*.

*Numérique*, (*Géométrie.*) exégèse *numérique*. Voyez *Exégèse*.

NUMÉRO, f. m. (*Commerce.*) terme fort usité parmi les marchands, négocians & manufacturiers, signifie un certain nombre ou chiffre qu'on met sur les marchandises pour les pouvoir distinguer plus facilement.

Dans les livres, factures, & autres écritures mercantiles, le mot *numéro* s'exprime

en abrégé par cette figure N°. les nombres ou chiffres s'écrivent ensuite de cette manière N°. 1, N°. 5, N°. 10, N°. 50, &c.

On se sert aussi du terme de *numéro* pour faire entendre la grosseur, longueur, largeur & qualité de certaines marchandises qu'il seroit difficile d'exprimer autrement: ainsi les épingles des *numéros* 3, 4 & 5, sont les plus petites de toutes. Celles des *numéros* 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14, augmentent insensiblement de grosseur & de longueur, enfin les *numéros* 16, 18 & 20, sont les plus fortes de toutes, en sorte qu'un marchand qui en veut avoir de diverses sortes, écrit aux fabricans qu'il en veut telle ou telle quantité de tels & tels *numéros*, & il est servi à son gré: il en est de même des rubans, galons, padoues, &c.

C'est pareillement avec ces *numéros* que l'on marque les caisses balles, ballots, &c. que les commissionnaires envoient à leurs commettans par les voitures publiques; on écrit pour cet effet avec de l'encre & une espèce de plume ou pinceau de bois, N°. 1, sur la première balle ou caisse; N°. 2, sur la seconde, & ainsi de suite quand elles sont pour le même marchand, ce qu'on marque aussi sur la lettre de voiture.

*Numéro* désigne assez souvent dans la table d'un registre la page sur laquelle quelque somme est portée, ce qui est la même chose que si on disoit, *page 6*, *page 10*, *page 20*, &c.

Les marchands se servent de certains *numéros* mystérieux pour se souvenir du prix des marchandises sur l'enveloppe desquelles ils les mettent. Voyez *Marque*.

On appelle dans le commerce *livre de numéro*, une sorte de livre que les marchands tiennent pour connoître avec facilité toutes les marchandises qui entrent dans leurs magasins, qui en sortent, ou qui y sont actuellement. Le livre des *numéros* est du nombre de ceux qu'en fait de parties doubles on nomme *livres auxiliaires*. Voyez *Diction. de Comm. tome III, pag. 591 & 592*.

Le *numéro* est un mot en usage dans les anciens auteurs pour signifier le paiement d'une somme, par exemple, d'un livre en un certain nombre d'épices, comme 20 sous.

il est opposé à *libra pensa* V *Livre. Diction. de Chambers.*

NUMÉROTÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui est marqué d'un numéro. Voyez *Numéro.*

NUMEROTER, v. act. (*Comm.*) mettre des numéros sur quelque chose, marchandise, balle caïsse, &c. V. *Numéro.*

NUMICUS ou NUMICIUS, (*Géog. anc.*) petit fleuve qui couloit auprès de Lavinium. Virgile l'a immortalisé dans son *Ænéide*, en nous assurant que ce fut entre le *Numicus* & le *Tibre* qu'Enée prit terre lorsqu'il aborda en Italie : lisez ces deux vers, l. V, v. 797.

*Qui saltus est, Tiberine, tuos, sacrumque Numici*

*Littus arant Rutulosque exercent vomere colles.*

En effet, ce fleuve couloit aux confins des *Rutules* : quelques-uns le nomment à présent *Rivo.* (D. J.)

NUMIDIE, (*Géog. anc.*) en latin *Numidia*, grande contrée d'Afrique, qui eut anciennement le titre du royaume, mais dont les bornes étoient différentes avant la guerre de Carthage, de ce qu'elles furent sous les premiers empereurs romains. D'abord la *Numidie* comprenoit deux grandes nations, l'une connue sous le nom de *Numides massælytiens*, l'autre sous celui de *Numides massyliens*. Les premiers habitoient à l'occident, les autres à l'orient. Marius ayant défait Jugurtha, la *Numidie* tomba sous la puissance du peuple romain, qui pour lors se contenta de la donner à d'autres rois ; mais sous Jules-César les deux *Numidies* furent réduites en provinces romaines. La *Numidie* Massylienne fut appelée simplement la province de *Numidie* ; & la *Numidie* massælylienne ne fut plus connue que sous le nom de *Mauritanie césarienne*. La métropole civile de la province de *Numidie* étoit *Cirta*, qui eut le titre de *colonie*, & depuis celui de *colonie constantine*.

*Massinissa*, roi de *Numidie*, à qui le sénat de Rome donna tout ce qu'il avoit conquis en Afrique, mérite ici quelques lignes. Il remporta une victoire en personne à l'âge de 92 ans contre les Carthaginois. Il fit la guerre jusqu'à la fin de ses jours, montant à cheval sans selle & sans aide. Il mourut l'an de Rome

636, & laissa quarante-quatre fils, dont le dernier n'avoit que quatre mois : je reviens à mon sujet.

La *Numidie* qui faisoit autrefois partie de la Lybie sur la tête septentrionale d'Afrique, & qui s'étendoit du nord au sud, entre la Mauritanie à l'ouest, & la Bazacene à l'est, est maintenant une partie de la Barbarie, qui contient à peu près le royaume d'Alger, & quelques déserts du Biléduigéride.

On fait que la *Numidie* devint, sous les empereurs chrétiens, une province ecclésiastique ; dans laquelle il se forma un grand nombre d'évêchés. La notice épiscopale d'Afrique vous en fournira les noms, & même ceux des évêques. (D. J.)

NUMIDIE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) marbre très-dur & fort estimé des anciens, mais dont ils ne nous ont point laissé de descriptions : quelques auteurs ont cru qu'il étoit jaune. M. Hille le regarde comme un marbre bleuâtre & d'une seule couleur : les Romains s'en servoient pour carrelers les édifices. Il prend un très-beau poli, quelquefois il est traversé de veines blanches. Nous avons en Europe un grand nombre de marbres, qui ont toutes ces qualités, & qui peuvent servir aux mêmes usages que celui que les Romains faisoient venir de *Numidie*. (—)

NUMISMALES, PIERRES, (*Hist. nat. Minéral.*) nom donné par les naturalistes à des pierres qui ont une forme circulaire & aplatie, qui les fait ressembler à de la monnoie ; on les nomme en latin *lapides numismales*, ou *nummi diabolici*. Il y a lieu de croire que ces pierres ne sont autre chose que de vraies pierres lenticulaires. Voyez *Lenticulaires*, pierres.

On trouve dans la Laponie suédoise, près du fort de Brattensbourg, dans une ville appelée *Ivoë*, des petites pierres en forme de monnoie, & que l'on nomme pour cette raison *nummi Brattensburgici* ; ces pierres *numismales* ont cela de particulier, qu'elles montrent à leur surface une figure assez semblable à une tête de mort. M. Stolbæus les appelle *ostracites numismatici* ; il a publié à leur sujet une dissertation en 1732, imprimée à Lunden, *Londini Gothorum* ; cet auteur croit que c'est une coquille d'huitre

parasite très-petite, qui a même conservé sa nature de coquille, & qui a été pétrifiée, *ostracites minimus parasiticus*. Cette coquille adhéroît à une huitre plus grande, dont elle tiroit sa nourriture par trois ouvertures, qui lui donnent cette ressemblance imparfaite qu'on y voit avec la figure d'une tête de mort. *V Acta litteraria & scient. succica, anno 1731.* (—)

NUMISMATIQUE, ART, c'est la science des médailles. Voyez le mot *Médaille*. Il nous suffit d'observer en passant que cette science, après avoir fait comme les autres, de grands progrès dans le dernier siècle, s'est encore perfectionnée depuis 60 ans, non-seulement pour les choses, mais pour le goût. Il est aisé de remarquer combien nos modernes ont découvert de mystères, qui avoient échappé aux premiers auteurs qui déchiffrent l'*Art numismatique*. Quelque obligation qu'on ait à ceux qui ont rompu la glace, il n'y a point de comparaison entre les lumières que nous ont donné sur ce sujet, Nonnius, Hufius, Erizzo, Strada, Hemmelarius, Occo, Vico, Paruta & leurs semblables, avec ce que nous ont appris, Mezzabarba, Patin, Vaillant, Morel, le pere Hardouin, Spanheim, Bellori, Buonarotti, Béger, Haym de Boze, & quelques autres modernes, qui ont apporté dans l'explication des médailles toute l'érudition & l'exactitude qu'on peut desirer d'excellens antiquaires. (*D. J.*)

NUMISMATOGRAPHIE, s. f. (*Hist.*) mot grec, qui signifie la description & la connoissance des médailles & des monnoies antiques, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre. Voyez *Médaille* & *Monnoie*.

*Fulvius Orsinus, Ant. Augustinus*, évêque de Sarragosse, Erizzo, noble vénitien, & Occo, ont beaucoup réussi dans la *Numismatographie*; plusieurs auteurs modernes ont pareillement travaillé sur cette matiere avec succès, entr'autres les deux Mezzabarbes, Patin, Spanheim, Hardouin, Morel, Vaillant, Joubert, Baudelot, Béger, de Valois, Messieurs de Bose, de la Bastie; & parmi les Anglois Evelyn.

NUMISTRO, ou NUMESTRO, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans les

terres selon Ptolomée, *liv. III, ch. j*, quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Clo-cento*. (*D. J.*)

NUMITOR, (*Hist. romaine.*) fils de Proca, roi des Albins, étoit appelé par le privilege de sa naissance au trône de son pere. Son frere Amulius, trop fier pour obéir à un maître, osa lui contester ses droits. Tout annonçoit une guerre civile, lorsque *Numitor*, né avec des inclinations douces & pacifiques, immola son ambition à la félicité de son peuple; & content de quelques terres, il se condamna lui-même à la vie privée. La politique cruelle, à force d'être prévoyante, força sa fille Rhéa Sylvia de se consacrer au ministère de la déesse Vesta, pour lui ôter les moyens de mettre au monde des enfans qui pourroient un jour revendiquer les droits de leur aïeul: cette prévoyance fut inutile. La jeune Vestale, étant allée puiser de l'eau dans un bocage pour les sacrifices de la déesse, fut abordée par un homme qui se dit le dieu Mars, à qui ce bois est consacré. Ce titre imposant triompha bientôt de la pudeur de la princesse, & une prompte grossesse révéla sa chute & sa foiblesse. *Numitor*, sans être coupable, fut jeté dans une prison avec sa femme & sa fille, qui mit au monde Romulus & Rémus, qui furent exposés à la fureur des bêtes féroces. Ces deux princes, préservés par une providence secrète, ne démentirent point la fierté de leur naissance. Leurs premières années furent employées à la garde des troupeaux: mais bientôt leur courage murmura de ramper dans un si vil emploi. Ils trouverent plus beau de l'exercer contre les bêtes farouches, & contre les brigands qui infestoient le pays. Une querelle survenue entre les pasteurs de *Numitor* & d'Amulius, servit à découvrir le secret de leur naissance. Les deux frères, dont le pere nourricier étoit pasteur d'Amulius, se trouverent engagés à prendre sa défense contre *Numitor*. Rémus fut pris & conduit à son grand-pere, qui, étonné de sa fierté & de certains traits de ressemblance, lui fit des questions qui le conduisirent à reconnoître qu'il étoit son petit-fils. Romulus, instruit de la détention de son frere, se mit à la tête d'une troupe d'aventuriers

turiers pour le dégager. Il apprit dans sa marche le secret de sa naissance ; il se rendit au palais de *Numitor*, qui se servit de leur courage pour rentrer dans la possession de ses prérogatives, sept cens cinquante-quatre ans avant J. C. (T—N.)

*NUMMIBRATENS BURGICI*. V l'article *Numismales*, pierres.

*Nummi Diabolici*. Voyez l'article *Numismales* & *Lenticulaires*.

**NUMMULAIRE**, f. f. (*Botan.*) c'est l'espece de *lysimachie*, nommée par *Tournefort*, *lysimachia humi fusa*, *folio rotundiore*, *flore luteo*. *J. R. H.* Sa racine est traçante, même fibreuse ; elle pousse plusieurs tiges longues, grêles, anguleuses, & rampantes à terre ; ses feuilles sont opposées deux à deux, arrondies, un peu crépées, verte-jaunâtres, d'une faveur acidule & astringente. Des aisselles des feuilles sortent de grandes fleurs jaunes, formées en rosette, d'une seule piece, pointues, attachées à des pédicules courts ; dans quelques rameaux on observe trois feuilles, & autant de fleurs à chaque nœud. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede de petits fruits sphériques, qui renferment des semences fort menues, & à peine visibles.

Cette plante aime les lieux humides, le long des fossés, le courant des eaux. Elle fleurit depuis le mois de mai jusque bien avant dans l'été. On remarque qu'elle s'éleve plus ou moins, suivant les terres qui lui sont favorables, & que celle qui se trouve dans les jardins croît plus grande que celle des champs.

Les feuilles de *nummulaire* sont aigrettes, styptiques, & rougissent beaucoup le papier bleu. L'acide dont elles abondent, y produit avec la terre un sel alumineux enveloppé d'un peu d'huile, ce qui rend cette plante astringente & vulnérable ; on s'en sert intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

*Nummulaire*, herbe aux écus, (*Mat. méd.*) cette plante que les botanistes ont aussi appelée *centimorbia*, herbe à cent maux, à cause des grandes propriétés qu'ils lui ont attribuées, est pourtant fort peu usitée en médecine ; c'est une de celles sur l'éloge desquelles un auteur très-moderne de

Tome XXIII.

matiere médicale, le continuateur de *Geoffroi*, a été le plus sobre, quoiqu'il ait bien noté ce nom de *centimorbia*, & l'origine de ce nom. Voici en substance ce qu'il en dit : « l'herbe aux écus est très-astringente & très-vulnérable, très-propre pour arrêter toute sorte de flux de sang & les fleurs-blanches, & pour consolider les plaies intérieures, & les ulceres du poumon, les plaies & ulceres de l'extérieur. » *Camerarius* assure qu'elle est bonne contre le scorbut, bouillie avec le lait. *Tragus* la conseille bouillie avec du vin & du miel dans les ulceres du poumon ; & dans du lait, contre la dyssenterie & les fleurs-blanches. *Mathiolo*, *Schroder*, *Ettmuller* & *Ray* assurent qu'elle guérit les descentes des petits enfans, étant appliquée extérieurement, & prise en poudre intérieurement à la dose d'un scrupule dans une cuillerée de lait ou de bouillie, une fois le jour, en continuant pendant quelque temps : le suc de cette plante entre dans l'emplâtre *oppodeltoch*. (*b*)

**NUMMULARIUS**, f. m. (*Littérat.*) ce mot désignoit chez les Romains, non seulement un banquier ou une personne qui commerçoit en banque, mais encore celui qui apprécioit la valeur des especes, suivant leur poids & leur titre. (*D. J.*)

**NUMMUS** ou **NUMUS**, (*Hist. anc.*) étoit chez les Romains le nom d'une piece de monnoie, autrement nommée *sestertius*. Voyez *Sesterce*.

On l'appelloit aussi quelquefois *nummus sestertius*. *Decem millia nummorum*, & *decem millia sestertium*, signifioient chez les Romains la même somme : le petit sesterce, & par conséquent le *nummus*, valoit deux sous & demi de notre monnoie. Voyez *Monnoie*.

**NUNTIATIO**, (*Littérat.*) ce mot latin veut dire en général, l'action d'annoncer une chose ; mais il désignoit particulièrement chez les Romains la déclaration d'un augure sur ce qu'il avoit observé dans les auspices. Le rapport des mauvais présages par les augures se nommoit *obnunciatio*, & *Cicéron* nous apprend que le tribun du peuple fit une loi qui défendoit d'acquiescer aux auspices & aux augures, & de pronostiquer des malheurs futurs, *obnunciare*, pour rompre les assem-

G g

blées & les résolutions qu'on y pourroit prendre. (D. J.)

**NUNCUPATIF**, adj. *terme de jurisprudence*, qui ne se dit qu'en parlant d'un testament. Or un testament *nuncupatif* que Justinien appelle *αλαφρον βουλησι*, *voluntatem non scriptam*, étoit celui par lequel le testateur nommoit seulement de vive voix l'héritier qu'il vouloit instituer, & les légataires à qui il faisoit des largesses, & cela en présence de sept témoins convoqués pour cet effet; si le testateur étoit aveugle, il falloit un huitième témoin, ou un notaire qui rédigeât par écrit la volonté du testateur.

Le testament *nuncupatif* n'est usité qu'en pays de droit écrit, où il est tenu pour bon; mais en pays coutumier il est rejeté, à moins qu'il ne soit testament militaire. Voyez *Testament*.

**NUNDINAL**, (*Belles-Lettres*.) c'est le nom que donnoient les Romains aux huit premières lettres de l'alphabet, dont ils faisoient usage dans leur calendrier. Voyez *Lettre*.

La suite des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, y étoit écrite disposée en colonne, & répétée successivement depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. Une de ces lettres marquoit les jours de marché ou d'assemblée qu'on appeloit *nundinae quasi novem dies*, parce qu'il revenoit tous les neuf jours.

Le peuple de la campagne, après avoir travaillé huit jours de suite, venoit à la ville le neuvième jour pour vendre ses denrées, & pour s'instruire de ce qui avoit rapport, soit à la religion, soit au gouvernement.

Lorsque le jour *nundinal* tomboit, par exemple, sur la lettre A, il arrivoit le 1, le 9, le 17, & le 15 de janvier, & ainsi de suite de neuf jours en neuf jours, & la lettre D étoit pour l'année suivante la lettre *nundinale*.

Ces lettres *nundinales* ont une grande ressemblance avec nos lettres dominicales, à cette différence près que celles-ci reviennent tous les huit jours. V. *Lettre dominicale*.

**NUNNA**, (*Toilerie chinoise*.) toile blanche de la Chine, dont il se fait un négoce considérable au Japon.

**NUNNIE**, (*Musique des anc.*) C'étoit chez les Grecs la chanson particulière aux nourrices. Voyez *Chanson*, (*Musique*.) &c. (S)

**NUPTIAL**, adj. (*Gramm.*) qui est relatif au mariage; on dit la bénédiction *nuptiale*, le lit *nuptial*, la robe *nuptiale*, la chambre *nuptiale*.

*Nuptiale*, *bénédition*, (*Droit nat.*) cette coutume, ou cette cérémonie, est établie par les loix civiles, parce qu'elle est très-honnête & très-convenable; mais elle n'est point nécessaire pour le droit naturel dans le mariage, parce que la propriété passe d'une personne à l'autre, par le seul consentement de celui qui la transfère & de celui qui la reçoit. Il y a plus, cette loi humaine a son mauvais côté, je veux dire l'abus qu'on en a fait pour s'assujettir les hommes; cependant elle a son bon côté qui semble devoir l'emporter dans l'état où sont les choses. Quoi qu'il en soit, les chrétiens ont emprunté cet usage des juifs, qui l'observoient eux-mêmes comme venue des anciens patriarches, plutôt que comme prescrite par la loi de Moïse: voyez les preuves qu'en donne Grotius dans son commentaire sur *Matth. ch. j. 18*; & pour ne pas nous étendre plus au long à ce sujet, voyez sur l'origine & les progrès de cette coutume, Selden, *de uxore hebr. lib. II, cap. xij & xxxij*, comme aussi les antiquités ecclésiastiques de M. Bingham, *liv. XXII, chap. iv*, mais sur-tout le *Jus ecclesiasticum Protestantium* de M. Bohemer, *lib. IV, tit. III, §. 4, & seq.* (D. J.)

**NUQUE**, f. f. (*Anatomie*.) la *nuque*, ou la partie postérieure du cou, garnie ordinairement de cheveux courts & fins, ce qui a peut-être donné occasion aux Anglois de nommer cette partie du cou *la nappe*. Voyez *Cou*.

**NUR**, (*Géogr.*) ville d'Asie dans le Zagatai, entre Samarcande & Bacare, presque à égale distance des deux villes. *Long. 85, 30; lat. 38, 25.* (D. J.)

**NUREMBERG**, ou **NURENBERG**, (*Géogr.*) ville impériale d'Allemagne dans le cercle de Franconie, dont elle est la capitale.

Laissons-là les faits qui regardent l'antiquité.

de son origine ; ce n'est point des Nérons que cette ville tire son nom , mais plutôt des Noriques dont elle a été la métropole. Elle reçut la religion chrétienne sous le regne de Charlemagne , & elle fut soumise immédiatement à l'empire par l'empereur Louis III. Ce fut à *Nuremberg* que se tint , sous Othon I, la première diète de l'Empire , en l'année 938 , sous le regne de Charles IV , c'est-à-dire , au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle ; cette ville reçut les accroissemens qui la rendirent à peu près telle qu'elle est , hormis l'université , qui fut érigée en 1632. Son domaine est considérable : aussi paie-t-elle pour son mois romain 1480 florins en argent. Son gouvernement est très-sage , & ses magistrats travaillent à y faire fleurir le commerce , les sciences & les arts. On y voit un arsenal bien fourni , une riche bibliothèque & un observatoire. Il y a plusieurs manufactures d'étoffes , & on y travaille beaucoup & très-artistement , en montres , en ouvrages de cuivre , & en clincaillerie. On y professe la religion luthérienne , & les autres y sont tolérées.

*Nuremberg* est située dans un terrain sablonneux sur le Fignitz , qui la coupe en deux parties , à 20 lieues N. O. de Ratisbonne , 34 N. O. de Munich , 24 N. d'Augsbourg ; 100 N. O. de Vienne , & à 150 E. de Paris. Long. 28 , 44 ; lat. 49 , 25 , ou plutôt la différence des méridiens entre Paris & *Nuremberg* est de 35' 27" , dont *Nuremberg* est plus orientale que Paris.

Comme cette ville a toujours encouragé les sciences , il n'est pas étonnant qu'elle ait produit plusieurs gens de lettres. Je nommerai seulement les principaux.

*Besler* (*Basile*) est connu des botanistes par le magnifique ouvrage intitulé *hortus Eystetensis*, Norib. 1613, 4 vol. in-fol. chartâ maximâ. Son parent Michael Rupert Besler étudia l'anatomie , & mourut en 1661 , à 54 ans. Ce dernier a mis au jour *gazophylacium rerum naturæ*. Leipf. 1716 , in-fol.

*Camerarius* (*Joachim*) s'attacha à l'étude de la médecine & de la botanique , & publia quelques ouvrages en ce genre. Il est mort en 1598 , à 64 ans.

*Crellius* (*Jean*), mort à Cracovie en 1632

à l'âge de 42 ans , a été le plus habile & le plus grand défenseur du socinianisme. Tous ses ouvrages sont extrêmement recherchés.

*Hansacks* , cordonnier , se mit à la tête de la confrérie des poètes artisans d'Allemagne , & publia plusieurs volumes de vers de sa façon ; mais il n'avoit pas , comme M. Adam , le génie poétique.

*Hoelztin* (*Jérémie*) , professeur en grec à Leyde , succéda à Vossius , & traduisit Apollonius de Rhodes. L'édition est de 1641. *Lugd. bat. ex officinâ Elzevirianâ*. M. Ménage n'en parle pas avantageusement. Il mourut en 1641.

*Osiander* (*Luc*) a fait plusieurs ouvrages théologiques. Il mourut en 1604 , âgé de 70 ans. Tous les *Osianders* se sont distingués en ce genre.

*Wagenseil* (*Jean Chrysofome*) devint professeur en histoire , en droit , & en langues orientales à Altorf , où il mourut en 1705 , à 72 ans. On recherche encore son ouvrage intitulé *tela ignea fatanæ* , 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

*Walther* (*D. Michel*) , prédicateur , a publié dans le dernier siècle quelques ouvrages latins sur la théologie. Il mourut en 1662 , à 69 ans.

Entre les artistes de *Nuremberg* , on peut nommer *Pens* & *Cart* (*Pierre*). J'ai parlé de *Pens* au mot *Graveur*. *Cart* se distingua dans l'architecture : il bâtit , en 1597 , le pont de pierre qu'on voit à *Nuremberg* sur la Pénitz. C'est un pont d'une seule arcade , qui , d'une base à l'autre , porte 97 piés d'étendue , 13 seulement d'élévation , & 50 de largeur. (*D. J.*)

*Nuremberg*, emplâtre de , (*Pharmacie.*) prenez minium , demi-livre ; huile rosat , ou plutôt huile d'olive pure , 20 onces ; cire jaune , une livre ; camphre & suif de cerf , de chacun six dragmes. Faites avec suffisante quantité d'eau commune aux emplâtres , selon l'art.

Cet emplâtre est très-bon , parce qu'il est très-simple. Il est tout aussi contentif , tout aussi aglutinatif , tout aussi émollient , tout aussi résolutif , tout aussi dessiccatif que l'emplâtre le plus composé ; sans le camphre , qui , s'il conserve son activité dans ce mélan-

ge, peut rendre l'emploi de cet emplâtre suspect dans les cas de grande inflammation l'emplâtre de Nuremberg pourroit tenir lieu dans la pratique de tous les emplâtres. Peut-être même l'exception du cas d'inflammation, exquise ne lui ôte-t-elle pas l'universalité: car dans ce cas, le mieux est de n'appliquer aucun emplâtre. (b)

NURSA, (Géogr. anc.) ville d'Italie dans le Piémont. Virgile, *Enéid. l. VII, v. 744*, la surnomme *Montosa*. (D. J.)

NURSCIA, (Mytholog.) divinité autrefois adorée par un peuple du voisinage de Rome, appelé les *Voljiniens*. On croit que c'est la fortune qu'ils adoroient sous ce nom.

NURSLA, (Géogr. anc.) aujourd'hui *Nonia*, dans le duché de Spolète, étoit autrefois la dernière ville des Sabins vers le nord. Elle étoit située auprès des monts *Tetricus & Sevenes*.

Ce fut la patrie de Sertorius, grand capitaine élevé dans la discipline austère des Sabins. Il se forma un tempérament capable de supporter les fatigues de l'art militaire. Il se soutint en Lusitanie contre toutes les forces de Sylla, maître de la république, & ne succomba que par la trahison de ses officiers, soixante-dix-sept ans avant J. C.

C'est lui qui disoit :

*Rome est toute où je suis.*

(C.)

NUSCO, (Géogr.) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, au pié d'une montagne, à 6 lieues au S. E. de Bénévent, avec un évêché suffragant de Salerne. *Long. 32, 40; lat. 40, 52.* (D. J.)

NUTATION, (Botan.) direction de la plante du côté du soleil.

Le soleil par son action sur la surface supérieure des feuilles, change souvent leur direction & les détermine à se tourner de son côté: c'est ce mouvement connu des physiciens, qu'ils ont nommé la *nutaton des plantes*.

Cette *nutaton* est beaucoup plus sensible dans les feuilles des herbes, que dans celles des arbres. M. Bonnet a observé que celle

de la grande & de la petite mauve, celle du trefle, & de l'atriplex, suivent, en quelque manière, le cours du soleil: au matin, leurs feuilles regardent le levant. Vers le midi, & vers le soir le couchant. Pendant que le soleil demeure sous l'horizon, & dans des temps couverts ou pluvieux, les feuilles des plantes qu'on vient de nommer, se disposent horizontalement, & présentent leur surface inférieure à la terre. Les phénomènes du tournesol, n'ont donc rien de particulier, & presque toutes les plantes herbacées deviendront des tournesols pour l'observateur, qui fait les suivre avec attention. Les feuilles de la plupart des plantes ligneuses ont trop de roideur pour se prêter aussi facilement à toutes les impressions du soleil; elles s'y prêtent cependant assez souvent, & l'on ne manque pas d'observation en ce genre. Quelquefois même la plante s'incline vers le soleil, & en suit les mouvemens. (D. J.)

*Nutation*, se dit en astronomie, d'une espèce de mouvement qu'on observe dans l'axe de la terre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins à l'écliptique.

La *nutaton* de l'axe de la terre vient de la figure de cette plante, qui n'est pas exactement sphérique, & sur laquelle l'action de la lune & du soleil est un peu différente, selon les situations où ces deux astres sont par rapport à nous. Car la terre n'étant pas un globe parfait, la force qui résulte de l'action de la lune & du soleil sur elle, ne passe pas toujours exactement par le centre de gravité de la terre, & par conséquent elle doit produire dans son axe un petit mouvement de rotation.

M. Bradley est le premier qui ait observé ce mouvement en 1747, qu'il a trouvé suivre à peu près la révolution des nœuds de la lune. J'ai démontré, en 1749, dans mes *recherches sur la précession des équinoxes*, que ce phénomène est en effet une suite du système newtonien. Voyez *Précession & Equinoxe*.

M. Bradley, par ses observations, détermine la *nutaton* de la terre de 18'' en tout, & cette *nutaton* se fait dans le même temps que la révolution des nœuds de la lune; aussi



ai-je trouvé par la théorie, que cette *nutatation* doit se faire de la force, & qu'elle dépend presque entièrement de l'action de la lune, & de la position de son orbite. Cette *nutatation* produit en même temps dans la précession des équinoxes une petite équation, qui dépend aussi de la lune & de la position de ses nœuds. Voy. PRÉCESSION & EQUINOXES; & comme la *nutatation* vient presque uniquement de la lune, au lieu que la précession vient de la lune & du soleil; on tire de-là une méthode pour déterminer la masse de la lune. Voyez LUNE & mes recherches sur la précession des équinoxes. Voyez aussi la seconde partie de mes recherches sur le système du monde, art. 302, où j'ai prouvé que M. Bradley est bien fondé à croire ses observations de la *nutatation* exacte, à 2" près tout au plus. (O)

**NUTRITION**, f. f. (*Économ. anim.*) *ἄρσις*, *nutritio*, *nutricatio*. C'est la fonction du corps vivant, par laquelle les parties qui le composent étant continuellement susceptibles d'être enlevées les unes ou les autres & étant séparées peu à peu du tout par l'action de la vie, sont renouvelées & réparées par cette même action; en sorte que la restitution qui s'en fait par une susception intérieure des parties des alimens, qui sont analogues à celles qui forment les élémens de l'organisation, & ceux des humeurs qu'elle renferme, est entièrement proportionnée dans l'état de santé, à la déperdition qui s'est faite, de ces élémens, soit pour la quantité, soit pour la qualité & pour la promptitude avec laquelle s'exécute cette réparation.

La *nutrition* n'est, par conséquent, pas autre chose que la conservation complète du corps animal dans toutes ses parties par rapport à la consistance & au volume qu'elles doivent avoir naturellement pour l'exercice de leurs fonctions respectives.

Le corps humain est composé de parties solides & de parties fluides: celles-ci sont les plus abondantes, comme on peut en juger, 1<sup>o</sup>. par l'origine de la matière de la nourriture, qui vient des alimens réduits à l'état de fluidité, qui est la seule forme sous laquelle ils peuvent pénétrer dans le tissu des parties où se fait la *nutrition*: 2<sup>o</sup>. par la quantité du

sang & de la masse des humeurs. V. SANG, HUMEUR, 3<sup>o</sup>. Par le rapport que l'on trouve entre la capacité des vaisseaux & les fluides qui y sont contenus. V. VAISSEAU. 4<sup>o</sup> par les injections dans les cadavres. Voyez INJECTION, Anat. 5<sup>o</sup> par le peu de poids auquel est réduit le corps humain privé de ses fluides, l'effet de plusieurs sortes de maladies; 6<sup>o</sup>. par la distillation chimique, ou par le dessèchement des corps morts. Voyez SOLIDE, *Physiol.* FIBRE, *Econ. anim.* &c.

On conçoit aisément que, puisqu'il se fait, dans tous les corps inanimés, même les plus solides & les plus brutes, une dissipation continuelle de leurs parties, par la seule action de la matière ignée, dont ils sont tous pénétrés, à plus forte raison, une pareille dissipation doit-elle avoir lieu & d'une manière bien plus considérable, dans les corps qui, outre cette cause commune, sont doués d'un principe de mouvement, qui tend aussi sans cesse à détruire l'assemblage des parties qui forment les corps organisés; mais ce sont sur-tout les fluides contenus dans les organes, ceux qui sont aqueux principalement, qui sont le plus promptement emportés par l'effet de la chaleur animale, & du mouvement des humeurs. La transpiration sensible qui se fait par les tégumens & par les poumons est au moins de trois à quatre livres par jour, voy. TRANSPARATION; & les parties les plus grossières de nos fluides, les plus disposées à la coagulation par l'effet du repos & du froid, sont continuellement portées à se dissoudre par le mouvement animal & la chaleur vitale, portée à 96 degrés du thermomètre de Fahrenheit, qui est la mesure ordinaire de celle de l'homme dans l'état de santé; effet du frottement des globules des humeurs, contre les parois des vaisseaux & de ces mêmes globules entr'eux (voyez CHALEUR ANIMALE), jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'atténuer, à se diviser, à se volatiliser. Voyez MOUVEMENT, *Physiolog.* CIRCULATION, PUTRÉFACTION.

On doit observer, par rapport à la dissipation du fluide animal, que l'urine elle-même en fait une grande partie, parce qu'elle n'est pas seulement composée des parties aqueuses

de la boisson ou des parties excrémentielles des alimens : il s'y trouve encore beaucoup des humeurs de l'animal , puisqu'elle a tant de disposition à se pourrir , à devenir alcaline , & qu'elle contient des parties huileuses , spiritueuses , volatiles ; on peut ajouter encore que , par la voie des selles , il sort aussi chaque jour ordinairement de la bile & du différent suc intestinal excrémentiel à la quantité de plusieurs onces.

Toutes ces différentes sortes de dissipation des fluides du corps animal sont suffisamment prouvées par l'inspection , par la pondération & par les effets de l'exercice , du travail excessif , par ceux de la fièvre , des purgatifs & de toutes les évacuations artificielles , qui produisent une diminution considérable du poids du corps , par la maigreur & le dessèchement , qui sont les suites de ces déperditions excessives.

Ainsi , la dissipation continuelle des fluides du corps vivant étant suffisamment établie , il s'agit à présent d'examiner celle des parties solides : elle se démontre facilement par ses causes : en effet , les colonnes du sang , c'est-à-dire , de celui de nos fluides qui est mu avec le plus de force & de vitesse , étant par l'action du cœur , poussées avec impétuosité contre les courbures , les angles des vaisseaux , & les points de retrécissement de leur cavité , contre ceux de séparation entre leurs ramifications , en écartent les tuniques , les redressent , les allongent & les mettent dans un état de distractibilité , qui ne cesse avec tous les autres effets qui s'ensuivent , que lorsque la force de l'impulsion cesse elle-même , & que la force d'élasticité des fibres reprend le dessus & les remet dans l'état de flexion qui leur est naturel ; ce qui produit des efforts alternatifs qui se répètent environ cent mille fois par jour , & seroient suffisans par les frottemens qui s'ensuivent pour user des machines de bois très-dur , & même de métal.

Ainsi , il ne doit pas paroître surprenant qu'il se fasse une déperdition de parties dans les organes du corps humain , qui ne sont composés que d'une terre friable , dont les particules ne sont unies entr'elles que par la seule force de cohésion dont elles sont douées ,

comme le prouve la combustion des os , & même celle des cheveux , & sans perdre leur forme ; & par la matière mucide visqueuse , qui entre dans la composition de toutes les parties solides de l'animal. Ensorte que ces parties considérées en détail ont si peu de consistance , qu'elle peut être détruite par la dissolution qu'opere la chaleur animale , la putréfaction qui les réduisent en une espèce de liquament mucilagineux dans lequel il ne reste plus aucune marque d'organisation.

La dissipation des élémens de nos solides qui exige la réparation , la nutrition dans tout le cours de la vie se fait dans tous les vaisseaux de notre corps , c'est-à-dire , dans toutes les parties qui le composent ; puisqu'elles ne sont toutes qu'un assemblage de vaisseaux : mais c'est sur les plus petits , qui forment la surface intérieure des grands , que portent les effets du frottement , du tiraillement , par lesquels les élémens des fibres , qui forment leurs tuniques , étant ébranlés par la répétition des chocs qu'ils éprouvent , & les fibres elles-mêmes étant allongées , il se fait un écartement entre les particules terreuses & glutineuses dont elles sont formées , & il s'ensuit nécessairement une diminution dans la force de cohésion , qui unit ces élémens entr'eux ; ensorte que cette force n'est plus suffisante pour résister à l'effort , à l'abrasion , qui enlève , qui détache entièrement celles des particules élémentaires qui cedent le plus , & qui , ayant éprouvé le plus d'ébranlement , se trouvent le plus disposées à la solution de continuité ; & sont , en conséquence , séparées en tous sens de tous les élémens voisins , au point d'être entièrement hors de la sphère d'attraction réciproque , & d'être entraînées par le torrent des fluides , avec lesquels il est un contact immédiat , de manière qu'il se fait un vide , une fossette à la place de la particule qui est emportée ; laquelle fossette est remplie en même temps par une autre particule analogue , fournie par l'humeur lymphatique mucide , lente , contenue dans les vaisseaux nourriciers ; ensorte que cette particule , proprement alimentaire , qui est un mélange d'élémens de terre & de gluten , se moule dans le vide , le scrobicule de la membrane ou tunique du vaisseau simple ,

& ne differe de la particule qu'elle remplace, qu'en ce que la nouvelle à plus de viscosité, de force, de cohésion, n'ayant pas encore été exposée à l'action du frottement, à la chaleur animale qui subtilisent, qui volatilisent les élémens mêmes des parties solides, & qui font bientôt éprouver à son tour la même altération à la particule subsidiaire, comme à toute autre: en sorte qu'elle est aussi enlevée à son tour, & remplacée par une autre, ce qui se répète ainsi continuellement dans tous les points du corps, plus ou moins promptement, à proportion que les parties sont plus ou moins exposées à l'action de la vie.

On voit par-là que les corps animés ne pourroient pas subsister long-temps, s'il n'y avoit quelque chose de propre à réparer les pertes qu'ils font continuellement, puisque dans toute leur étendue il n'y a pas une seule partie qui ne perde quelque chose à chaque instant.

Cette déperdition est très-considérable pendant les premières années de la vie, que toutes les parties solides sont plus molles, & qu'elles sont plus en mouvement, elle diminue à proportion qu'on avance en âge; mais il s'en fait toujours: en sorte que pendant l'enfance & la jeunesse, la dissipation est proportionnée à la quantité de matière mucilagineuse, qui abonde alors dans la masse des humeurs pour fournir celle de la nutrition: la quantité de la dissipation, comme celle de cette matière, diminue de plus en plus, à mesure qu'on avance en âge, que toutes les parties solides acquièrent plus de consistance, & tendent presque toutes à l'ossification. Voy. VIEILLESSE.

Ce n'est pas dans le même temps qu'il est enlevé des parties élémentaires de tous les points de la fibre par les frottemens, par les chocs qu'éprouvent les solides de notre corps; chacune de ces parties se trouvant douée respectivement d'une force de cohésion un peu différente, eu égard au plus ou moins d'efforts qu'elle a essuyés, qui tendent à détruire cette force, c'est-à-dire, à la surpasser & la rendre nulle, résiste plus ou moins à ces efforts, par lesquels elle doit être tôt ou

tard séparée du tout qu'elle compose, selon que cette force est plus ou moins considérable, à proportion que cet effort est plus ou moins violent, & que l'organe dans le tissu duquel il se fait a plus ou moins de consistance.

C'est dans l'intérieur des grands vaisseaux où le mouvement des humeurs, leur choc contre les parois sont les plus considérables, que se fait en conséquence l'enlèvement des parties élémentaires des solides, c'est-à-dire, des élémens des fibres qui forment les membranes extrêmement déliées des vaisseaux simples, dont l'assemblage compose les tuniques, & conséquemment les surfaces intérieures de ces grands vaisseaux.

Mais ce ne peut être que dans les petits vaisseaux simples, qui forment les tuniques des grands vaisseaux, que peut se préparer & s'opérer la répartition des particules enlevées, parce que les humeurs contenues dans ces petits vaisseaux étant très-éloignées du principe d'impulsion, & ayant eu dans leur cours une infinité de résistances à surmonter, leur mouvement progressif, qui ne subsisteroit plus dans les derniers vaisseaux, sans l'action que leur donne vraisemblablement l'irritabilité dont ils sont doués, ce mouvement ne peut au moins qu'être très-petit, & favoriser conséquemment l'application des particules destinées à remplacer par *intus-susception* celles qui ont été emportées au dehors de ces vaisseaux simples; en sorte que comme c'est l'effort qui se fait à la surface extérieure de ces petits vaisseaux qui forment l'intérieure des grands, que l'on doit regarder comme étant la cause qui tend continuellement à détruire toute la consistance des solides, la lenteur du mouvement des humeurs dans les vaisseaux simples, concourt à opérer l'*intus-susception* des particules nourricières qui s'oppose à cette destruction, en tant que la force d'attraction & de cohésion dont elles sont susceptibles d'éprouver les effets de la part des parois des scrobicules ou cavités formées par l'enlèvement des particules élémentaires, l'emporte sur le peu de force d'impulsion qui leur reste pour être portées plus avant dans leurs propres vaisseaux, ou

même la simple force de succion , semblable à celle des tubes capillaires ou des racines des plantes , peut suffire vraisemblablement pour conserver le cours des fluides contenus tant qu'il reste sous cette forme.

Il n'y a d'ailleurs que les parties surabondantes du suc nourricier qui ne sont pas employées à leur destination , qui arrivent à l'extrémité des artères névro-lymphatiques , qui sont les véritables vaisseaux nourriciers , pour être reportées dans la masse des humeurs par les veines correspondantes , tandis que les particules enlevées des parois des grands vaisseaux sont entraînées dans le torrent de la circulation , où elles se mêlent au sang & aux autres humeurs , comme parties redevenues susceptibles d'entrer dans la composition des fluides du corps animal ; mais d'une manière qui les rend impropres à former de bonnes humeurs. La chaleur & le frottement qui la produit , dont elles ont éprouvé les effets , les ayant fait dégénérer , en leur faisant contracter une qualité lixiviale , qui ne les disposent qu'à se mêler à la partie excrémentitielle de la masse des humeurs , avec laquelle elles ont le plus d'analogie , à être séparées de cette masse par les vaisseaux propres , à les attirer , à les recevoir , pour être rejetées hors du corps par les organes destinés à cet effet.

D'où il suit que les alimens ou les corps destinés à fournir la nourriture de l'animal , étant la plupart sous forme solide , ne contribuent à leur destination , qu'après avoir passé sous forme fluide dans la masse des humeurs , par l'extrait qui se fait de la matière alimentaire dans les premières voies sous le nom de *chyle* , lequel est encore un assemblage grossier de parties hétérogènes , parmi lesquelles se trouve la véritable matière de la *nutrition* , qui ne se développe & n'est suffisamment préparée , atténuée , qu'après avoir souffert différentes élaborations , d'abord sous la forme de sang , ensuite sous celle de lymphe , qui se subtilise & s'évapore de plus en plus , en passant par différentes filières de vaisseaux toujours plus petits & toujours moins composés , jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la dernière division des vais-

seaux , qui sont ceux dans la composition desquels il n'entre que des fibres simples , élémentaires , formées par conséquent de particules plastiques , de la même nature que le fluide qu'ils contiennent , qui a toutes les qualités requises pour entrer dans la composition des fibres simples , dont sont formées toutes les parties solides , tous les organes , qui n'en sont que des agrégés.

Ainsi l'extrait des alimens devenu un fluide , qui conserve cette forme pour passer en masse par différentes élaborations , redevient solide en détail , en parvenant à sa destination principale , qui est de nourrir le corps , en formant ou réparant les parties solides , pour reprendre ensuite de nouveau sa fluidité , lorsqu'il ne forme plus que les débris de ces mêmes solides , dans la composition desquels il étoit entré par l'action de la vie , & dont il a été tiré par l'effet de cette même action : en sorte que par une admirable disposition de la machine humaine , le principe de la vie , qui est en même temps inévitablement un principe de destruction , prépare aussi & opère en même temps ce qui est nécessaire pour corriger ce mauvais effet , & devient par ce moyen un principe de conservation , tant que l'état de santé se soutient & entretient les dispositions nécessaires pour ce principe , parce que ce n'est que du concours de toutes les fonctions , dont l'exercice est bien réglé & se fait bien naturellement , que résultent les conditions pour une bonne *nutrition*.

Voilà ce qui paroît pouvoir être dit de plus vraisemblable & de plus conforme , à ce que l'on connoît des opérations de l'économie animale , relativement à l'organisme & au mécanisme de la *nutrition* , qui , au reste , a toujours été regardée comme un des plus grands mystères de la nature , & qui a conséquemment fourni matière , ou au moins donné lieu aux hypothèses ( en trop grand nombre , & dont l'exposition seroit trop longue , même en précis , pour trouver place ici ) , que les physiologistes ont proposées pour tenter de deviner le secret que la nature semble jusqu'à présent s'être réservé à cet égard : en sorte que les moyens dont elle se sert pour la conservation des individus , ne  
sont

font pas moins cachés, que ceux qu'elle emploie pour la conservation de l'espèce. Voyez *Génération*.

Les lumières de la théorie ne peuvent donc qu'être extrêmement bornées, lorsqu'on est réduit à conjecturer sur les causes & les effets physiques qui se dérobent à nos sens, comme il en est de l'opération dont il s'agit : mais il est presque aussi avantageux d'avouer simplement notre ignorance à cet égard, & la difficulté de la dissiper, comme à l'égard de toutes les autres premières causes physiques, telles que la gravitation, l'attraction, l'élasticité, &c. pour épargner des recherches, qui, après tout, sont fort inutiles, puisque les principes de ces objets étant bien connus, n'en seroient pas plus susceptibles de modification de notre part, & que d'ailleurs il reste toujours impossible de porter jusqu'à la démonstration l'explication de pareils effets.

Tout ce qu'il y a de plus certain sur la nature de la matière de la *nutrition*, & qu'il importe de savoir, c'est que toutes les parties solides des animaux, les os même comme les chairs, dont on fait la décoction dans la machine de Papin ; se dissolvent entièrement & se réduisent en un suc qui paroît homogène, gélatineux & diaphane ; d'où on peut conclure, que ce qui forme principalement le corps de l'animal, est ce qui résulte constamment & également de toutes ses parties ; que c'est par conséquent un fluide mucide qui fournit les élémens des fibres & les matériaux de tous les organes.

On observe que les premiers rudimens des animaux sont formés d'un suc lymphatique de la nature du blanc d'œuf, & que les embryons mis dans de l'eau tiède, se liquéfient & se changent entièrement en une matière visqueuse, diaphane ; d'où on peut inférer avec fondement que la matière dont les animaux sont engendrés, sont formés originellement, doit aussi être conséquemment celle de leur *nutrition*.

Ainsi il paroît que l'on peut assurer que la partie mucilagineuse la plus fine des matières destinées à notre nourriture, qui sont portées dans la masse des humeurs & qui y éprouvent différentes élaborations,

Tome XXIII.

est le véritable suc nourricier : c'est pourquoi l'on observe que dans les animaux robustes vigoureux, le sang est fort chargé de parties gélatineuses, & qu'au contraire il ne se trouve presque point de parties concrescibles dans le sang des animaux qui périssent par le défaut d'alimens ou par le marasme, qui provient de ce que le sang n'est pas propre à fournir le suc nourricier.

Ce n'est cependant pas la partie rouge du sang qui sert à la *nutrition* non plus que le chyle, dans lesquels il ne se trouve point de parties gélatineuses bien travaillées, bien développées. Ces fluides opèrent la réplétion des vaisseaux, réparent par conséquent la perte des fluides, qui se dissipent continuellement. Ils fournissent aussi plus ou moins les suc huileux qui forment la graisse, qui contribuent par conséquent à augmenter le volume du corps ; mais ils n'ont pas les qualités nécessaires pour nourrir immédiatement les parties qui les contiennent, pour entrer dans leur composition intime, & être changées en la propre substance de l'animal, en ce qui fait la matière de ses parties solides, des fibres qui forment toute son organisation : ils sont trop grossiers pour pouvoir pénétrer dans les différentes divisions de filières, par lesquelles cette matière doit être filtrée, subtilisée avant d'être propre à remplir sa destination.

Il suit donc que puisque la véritable matière de la *nutrition* est un suc gélatineux, les alimens qui contiennent le plus de matière mucide, de cette matière qui est regardée par un des plus ardens scrutateurs de la nature, le célèbre Nédham, & par le savant auteur de l'histoire naturelle moderne, M. de Buffon, comme un composé de molécules organiques, sont les plus propres à réparer les pertes du corps animal, & à servir à sa conservation individuelle ; au lieu que les matières que l'on prend pour se nourrir, qui contiennent peu de suc gélatineux, ne fournissent que très-peu de suc nourricier, & sont par conséquent très-peu propres pour la nourriture : ainsi les chairs des jeunes animaux, comme les poulets, les agneaux, les veaux, celles des bœufs,

H h

des moutons, de la volaille; les œufs, le lait, les extraits de ces différentes matières alimentaires faits par décoction ou de toute autre manière qui peut séparer en plus grande abondance les sucres gélatineux mucides des parties fibreuses terreuses qui les contiennent, comme une éponge chargée d'eau, & forment la partie inutile, *inerte*, non alimentaire; en un mot, des corps dans la nature destinés à fournir la matière de la *nutrition*, sont les substances les plus propres à fournir une bonne nourriture, à réparer le sang & les autres humeurs d'où se tire le suc nourricier; lorsqu'il s'est fait une grande déperdition de ces différentes humeurs par maladie ou par toute autre cause; c'est par le défaut de matière mucide, gélatineuse, c'est-à-dire, par le peu qu'en contiennent les substances végétales, qu'elles sont très-peu propres en général, excepté leurs semences, à fournir une bonne nourriture. Ce sont les plantes succulentes, à fleurs cruciformes, dont la partie mucide est la plus analogue à celle des animaux & abonde le plus, qui, de tous les végétaux sont employés avec le plus d'avantage pour fournir la matière de la *nutrition*.

En recherchant plus particulièrement la nature de cette matière, il paroît qu'on doit la regarder comme homogène, & d'une qualité égale, similaire dans toutes les parties où elle est distribuée & mise en œuvre pour sa destination; en sorte qu'elle ne diffère dans ses effets, que par la figure, l'organisation même de la partie, à la nutrition de laquelle elle est employée. Cette qualité de la matière nourricière, Galien l'appeloit *douce*; ce qui ne signifie autre chose dans le sens d'Hippocrate, qu'une qualité tempérée, dans laquelle rien ne domine, rien n'est irritant, & pour ainsi dire, altérant. Cependant il paroît, selon les observations d'un savant physicien chimiste, M. Venel, professeur à Montpellier, que la plus grande partie des aliments, & les meilleurs, renferment dans leur substance nourricière, une sorte de sel qu'il appelle *microsmique*, c'est-à-dire, *animal*, qui venant à se développer à force d'élaborations dans les différens vaisseaux par où

elle est filtrée, sert à aiguïser le suc nourricier parvenu dans les dernières filières de ses propres vaisseaux, & à donner de l'activité aux fibres élémentaires de l'organisation: ce qui peut contribuer beaucoup à différens phénomènes de l'économie animale. Voyez SEL, ANIMAL, IRRITABILITÉ.

Ne pourroit-on pas ajouter en passant, à l'occasion du sel animal dont il vient d'être fait mention comme propre à favoriser la faculté irritable des solides, que ce peut être aussi ce mixte qui, étant trop développé ou trop abondant, excite avec excès cette propriété des solides dans plusieurs maladies inflammatoires, dans les fièvres lentes, héctiques, dans les cacochymies chaudes, rhumatismales, arthritiques, cause une crispation dans les vaisseaux névro-lymphatiques, qui ne permet plus la distribution du suc nourricier, le fait refluer dans la masse du sang où il fournit la matière plastique, concrescible, qui forme la coëne que l'on voit souvent dans les maladies se former sur la surface du sang qui est tiré par la saignée, où il est si dominant dans la masse des humeurs, qu'il détruit la consistance, la viscosité nécessaire au suc nourricier, qui revient par-là trop fluxile & susceptible de se dissiper, en se mêlant à la sérosité excrémentielle, qui forme la matière de la transpiration & des urines, ou qui prend son cours quelquefois par la voie des selles, ou qui se répand sur la masse dans quelques cavités sans issue, d'où s'ensuivent la maigreur, le dessèchement, qui résultent presque toujours de ces évacuations ou de ces hydropisies colliquatives?

Ne peut-on pas dire encore que, comme la qualité mucilagineuse balsamique des humeurs dans les premiers temps de la vie (d'où par conséquent celle du suc nourricier) favorise l'accroissement, la qualité saline ammoniacale que contractent de plus en plus les humeurs à mesure qu'on avance en âge, établissent peu à peu l'espece de cacochymie naturelle qui opère tous les mauvais effets de la vieillesse, pareils à ceux qui produisent la plupart des maladies dont on vient de parler, dont le principal effet est aussi

de procurer, pour ainsi dire, une vieilleffe anticipée ?

Quoi qu'il en foit de ces conjectures qui ne paroiffent pas fans utilité, ni déplacées dans cet article, il refte au moins certain que le fuc nourricier eft de toutes les humeurs du corps humain, celle qui eft la plus animale, puifqu'elle eft la feule qui puiffe fe charger en la propre fubftance de l'animal, par l'analogie qu'elle a acquife avec les élémens qui le compofent, par la qualité plaftique que lui ont donné les plus grandes élaborations qui puiffent s'opérer dans le corps animal, qui la font paffer par le dernier degré d'atténuation, de coction poffibles dans cette machine vivante, pour la féparer de tout ce qui lui eft étranger; mais de façon qu'à mefure qu'elle acquiert la plus grande fluidité pour pénétrer dans les filieres les plus fines que l'on puiffe concevoir, elle devient par la nature mucilagineufe, & par la lenteur de fon mouvement de plus en plus difposée à la concrétion.

On a cru que le fluide des nerfs fe mêle au fuc nourricier, parce que toutes les grandes évacuations qui font fuivies de la maigreur, de l'exténuation, font auffi accompagnées de beaucoup de foibleffe; mais 1<sup>o</sup> la qualité des fluides dont il s'agit, n'a aucune analogie, eft entièrement oppofée, parce que celui des nerfs ne peut être compofé de parties mucilagineufes, mais huileufes, fulphureufes, électriques, & doit avoir par conféquent, par fa nature & par fa deftination, le plus grand éloignement à devenir concrefcible comme le fluide nerveux. 2<sup>o</sup> L'effet qui vient d'être allégué, peut être attribué tout fimplemment à ce que les évacuations diffipent la matiere du fluide nerveux, comme celle de la *nutrition*; d'où fuit le relâchement des nerfs, qui ne doivent leur ressort qu'au fluide qu'ils contiennent; d'où s'enfuit que lorsque ce ressort manque dans le genre nerveux en général, ou à l'égard d'une partie quelconque, le fuc nourricier, en conféquence, n'eft point préparé & diftribué dans les vaiffeaux avec les qualités convenables.

Il en eft de même lorsque la circulation du fang eft diftribué dans une une partie, comme par la ligature d'une artere, d'un nerf, ou par la paralyfie: ces différentes lésions nuiffent confidérablement au méchanisme & à l'organifme de la *nutrition*, par l'action affoible, empêchée des folides de cette partie, & le déréglement dans le mouvement d'impulfion des fluides qui doivent y être diftribué; ce qui donne lieu à ce que la *nutrition* eft plus ou moins imparfaite, & que la maigreur, le defféchement, ou la bouffiffure, & le relâchement des fibres musculaires fuccedent dans les parties viciées; ce qui eft plus fenfible encore dans les plaies de ces parties, où il ne fe forme que de mauvaises chairs, fongueufes, blaffardes, qui ne peuvent jamais former une bonne cicatrice.

L'excès dans l'évacuation de la liqueur féminale par l'exercice vénérien, par la répétition trop fréquente des pollutions involontaires, des pollutions nocturnes occasionnées par des rêves & par toute autre caufe que ce puiffe être, mais fur-tout par la mafturbation, eft une des caufes des plus confidérables & des plus communes du défaut de *nutrition* & de l'épuifement qui s'en fuit; parce que cette liqueur véritablement analogue au fuc nourricier, par fa qualité mucilagineufe, plaftique, & par l'élaboration qu'elle éprouve, étant d'ailleurs deftinée en grande partie à être repompée dans la mafse des humeurs, eft un des principaux moyens que la nature emploie pour entretenir la fenfibilité, l'irritabilité convenables dans toutes les parties folides des mâles, ce qui contribue le plus à établir la force, la robufticité qui les diftinguent entre les deux sexes: effet que l'on peut encore attribuer au fel animal, dont la liqueur féminale doit être imprégnée, tout comme le fuc nourricier, eu égard au rapport de ces deux fluides entr'eux. Voyez SEMENCE, IRRITABILITÉ.

Le fpasme, le refferrement des nerfs qui gênent le cours des humeurs dans une partie quelconque, en y empêchant conféquemment la diftribution du fuc nourricier, nuiffent

sent aussi beaucoup à la *nutrition*, & peuvent causer la maigreur, le dessèchement des parties affectées.

L'exercice violent, le travail forcé, la fièvre & toute agitation excessive de corps & d'esprit, doivent être aussi rangés parmi les causes qui peuvent le plus contribuer à altérer la qualité du suc nourricier, en détruisant sa qualité concrécible, plastique, en le volatilisant & le disposant à se dissiper sans remplir convenablement sa destination. Par la raison du contraire, le défaut d'exercice, d'action des organes du mouvement animal, produit un embonpoint excessif, qui dépend cependant beaucoup plus de la réplétion des vaisseaux adipeux & des cellules graisseuses, que d'un excès de *nutrition* proprement dite, qui ne se fait même jamais parfaitement dans ce cas, & ne produit que des fibres lâches, des chairs molles, par le défaut d'élaboration suffisante du suc nourricier.

Dans les premiers temps de la vie, les fluides prédominant sur les solides qui sont alors très-flexibles, & pour ainsi dire ductiles. Les vaisseaux cedent aisément aux efforts des parties contenues; ils sont susceptibles d'une dilatation toujours plus considérable; ils s'étendent & s'allongent de plus en plus, ce qui exige une *nutrition* plus abondante que n'est alors la déperdition de substance par l'action de la vie, c'est ce qui forme l'accroissement. *Voyez ACCROISSEMENT.*

Dans un âge avancé, au contraire, les solides qui perdent peu à peu presque toute leur flexibilité, qui n'ont plus de ductilité, cedent difficilement à l'effort des fluides, se condensent de plus en plus; en sorte que les fibres de toutes les parties, bien loin de s'allonger & de s'étendre, ne permettent pas même que la réparation soit proportionnée aux pertes que font continuellement les solides; elles se raccornissent, les vaisseaux s'oblitérent, se raccourcissent, & donnent lieu à un véritable décroissement, qui dépend principalement de ce que la contraction des vaisseaux l'emporte sur la force d'impulsion & de dilatation de la part des fluides. *Voyez DÉCROISSEMENT.*

Pour un plus grand détail sur tout ce qui a rapport à la *nutrition*, voyez principalement la physiologie de M. de Senac, connue sous le titre, *essai de physique sur l'anatomie* d'Heister; le *commentaire de la physiologie* de Boerhaave, de l'édition du baron de Haller, & la physiologie même de ce savant auteur, qui n'a point encore paru en entier mais dont les premiers volumes font desirer les derniers avec le plus grand empressement. ( *M. D'AUMONT.* )

*Preuve de la consommation des parties solides du corps animal.*

Comme plusieurs auteurs & des plus accrédités, se sont opposés à la consommation des parties solides du corps animal, il paroît nécessaire d'en donner des preuves exactes.

On tire une objection des cicatrices, qu'on dit ineffaçables, soit qu'elles proviennent de la petite vérole, ou d'une brûlure, ou d'une blessure: on ajoute à cet exemple celui des figures que l'on trace sur la peau avec de la poudre à canon, ou avec des liqueurs âcres de différentes espèces. Ces cicatrices durent autant que la vie, dit-on; les parties solides ne se renouvellent & ne changent donc pas, & par conséquent ne se consomment pas; car si elles se consumoient, elles seroient remplacées par des parties nouvelles.

On n'admet point l'accroissement des dents: si elles paroissent s'allonger, c'est dit-on, la gencive qui se contracte & qui les pousse hors de l'alvéole.

Il est sûr cependant que les sucs osseux se renouvellent, j'entends les sucs fixés dans la substance des os, & qui en font une partie effective. On a fait beaucoup d'expériences avec la garance; elle teint en peu de temps les os des animaux: ce sont ces particules colorantes qui se déposent entre les éléments de la terre animale des os; car la garance ne teint que l'os endurci, & ses particules ne se déposent pas dans le cartilage.

Dès qu'on retranche la garance de la nourriture de l'animal, la rougeur de ses os disparoît en peu de temps, & la blancheur naturelle reprend le dessus. Il faut donc que les



particules de la garance , qui étoient déposées entre les élémens terreux , se repompent , rentrent dans le sang , & qu'elles abandonnent cette terre.

Rien n'est plus connu de nos jours que l'amollissement des os , un peu plus rare quand il s'étend sur tous les os d'une personne , mais très-commun dans quelques os particuliers. Pour amollir un os qui a été dur , il faut que les élémens terreux , déposés dans la cellulofité de l'os , rentrent dans la masse des humeurs , & abandonnent les lames osseuses & la colle animale qui leur donne une consistance de cartilage. L'art imite parfaitement cette maladie : un acide quelconque , le vinaigre même , dans lequel on trempe un os , en dissout la terre , & laisse le reste de la substance amollie. Dans la maladie , il ne suffit pas que la terre soit dissoute , mais il faut de nécessité qu'elle soit repompée & mêlée à la masse du sang : elle l'est bien évidemment , puisque les urines de ces personnes déposent abondamment la terre animale. Mais si , dans l'animal nourri de la garance , les parties solides des os sont rentrées dans le sang , il y a donc une communication ouverte entre ces parties & la cavité des vaisseaux , & rien ne nous porte à croire qu'il se fasse dans cet animal & dans une personne malade , une circulation d'éléments terreux qui n'ait pas lieu dans le cours ordinaire de la nature.

On a vu d'ailleurs , & le cas n'est pas rare , les os diminuer de poids & d'épaisseur ; & c'est un accident assez ordinaire après une paralysie , qui prive un membre de l'action de ses muscles.

Les dents croissent très-certainement , & en longueur & en largeur. On a vu dans les animaux les dents de la mâchoire inférieure se prolonger jusqu'à percer la mâchoire supérieure : cela est arrivé dans le lievre , dans le sanglier & dans le crocodile.

J'ai très-souvent observé que les dents s'allongent dans l'homme , du côté duquel la dent opposée est tombée ; mais qu'elles s'élargissent évidemment quand les dents voisines sont tombées. Il y a donc dans les dents même un mouvement perpétuel dans les parties solides , & les élémens de la

nourriture trouvent à se déposer dans leur substance , même dans les hommes dont l'accroissement est complet.

Le changement dans les parties solides des défenses des éléphants est constaté. J'ai vu & examiné un morceau d'ivoire , dans lequel une balle de fer s'étoit logée , les plans de fibres & les lames s'étoient détournées très-régulièrement , & sans perdre leur parallélisme , & ont décrit des lignes courbes concentriques autour de la balle. Ce n'étoit pas leur direction naturelle ; elles avoient été droites , sans contredit , dans l'animal , avant qu'il eût reçu le coup , & la régularité de leur courbure démontre que de nouvelles fibres & de nouveaux plans de fibres s'étoient formés après la blessure , & avoit suivi la courbure que leur prescrivait la balle. Si donc il s'est formé de nouvelles lames régulières dans cet éléphant , il s'en forme sans doute de même dans l'état de nature ; & s'il s'en forme de nouvelles , il faut que les lames & les fibres primitives se consomment & leur fassent place. Rien n'est plus commun encore que les membranes qui se détachent des intestins , & qui se réparent. Si les cicatrices ne s'effacent pas , il y a des raisons particulières qui les en empêchent. Ce ne sont pas des parties organisées ; elles sont faites en grande partie d'un suc lymphatique coagulé ; c'est ce qui les rend dures & calleuses. Comme cependant il s'y forme des vaisseaux , elles ne sont pas tout à fait sans accroissement : si elles en étoient desituées , les cicatrices d'un enfant s'affoibliroient , s'aminciroient , se déchiroient même à mesure qu'il atteindroit sa stature parfaite : cela n'arrive pas ; & les cicatrices grandissent avec le reste de la peau.

La cause qui détruit les parties solides des animaux , n'est pas difficile à découvrir. Tous les vaisseaux de la machine animale s'allongent dans chaque systole du cœur ; ils se raccourcissent dans chaque diastole. Comme leur longueur est formée par les os , leur allongement se fait par une courbure. Un vaisseau injecté devient ondoyé & serpente entre ces deux extrémités fixes. Mais rien ne détruit plus les métaux même

qu'une alternative perpetuelle d'allongement & de raccourcissement : le nombre de ces alternatives ajoute à leur puissance. Il y a 4500 pulsations dans une heure ; dans chacune de ces pulsations , la colle animale s'allonge & se raccourcit ; elle attire avec elle l'élément terrieux auquel elle est attachée , & en courbe les atomes. Cette cause de destruction opere dans toutes les fibres , soit qu'elles soient creuses ou qu'elles soient solides ; car les nerfs , la fibre musculaire , la cellulose même , suit le mouvement des vaisseaux , & s'allonge ou se raccourcit avec eux. On sent le genou s'élever à chaque pulsation & tout le corps de l'animal grossit pour reprendre dans la diastole son volume naturel.

Les derniers élémens des parties les plus solides sont flexibles & cedent ; l'os entier est fragile , mais une petite écaille bien mince de cet os est flexible. On voit un exemple de cette destruction dans les valvules du cœur , dans celle d'Eustache sur-tout , qui très-souvent devient un réseau , les intervalles des fibres les plus solides ayant été détruits par la force du sang , qui agit à peu près de même sur la surface interne de tous les vaisseaux. Si dans les extrémités des vaisseaux capillaires l'impulsion est moins forte , la résistance diminue dans la même proportion & les petits vaisseaux deviennent entièrement flexibles : on en voit l'exemple dans la partie corticale du cerveau , qui paroît être faite par les vaisseaux du plus petit diamètre. C'est apparemment la colle animale qui se détruit le plus vite ; la terre même ne résiste cependant pas , & se retrouve dans l'urine : on l'y reconnoit sur-tout dans les sédimens copieux , qui suivent les fièvres , qui ne sont qu'une circulation accélérée d'un tiers & même de moins.

Le frottement de l'extrémité libre des vaisseaux qui s'ouvrent ou à la surface de la peau , ou bien à celle des grandes cavités du corps humain , & même dans les cellules du tissu muqueux , comme on l'appelle en France , doit consumer avec d'autant plus de vitesse cette extrémité , qu'elle n'est attachée au reste des solides que par un bout , & qu'elle est libre de l'autre. L'épiderme , qui est du nombre de ses parties , se consume & se répare avec rapidité.

Le frottement des articulations doit faire un grand effet sur les cartilages qui essuient ce frottement. J'ai vu l'articulation de la mâchoire inférieure dépouillée de son cartilage , qui étoit réduit en grains & ramassé dans la cavité articulaire. J'ai vu le cartilage intra-articulaire percé à jour. Par-tout où les tendons se contournent autour des os , ils eurent la surface des rainures qui n'existoient pas dans le fœtus.

Ce que je dis des causes qui consomment les solides , n'est qu'une légère esquisse que j'ai cru nécessaire pour préparer la théorie de leur réparation , car c'est celle-ci qui fait le sujet de nos recherches.

La *nutrition* doit réparer ce que le frottement des mouvemens vitaux a détruit. Quand elle ajoute davantage à ce corps animal , elle devient accroissement , & décroissement quand elle en ajoute moins.

La *nutrition* des parties fluides n'entre pas dans notre plan. Elle n'est que le changement , souvent assez léger , des parties grasses , aqueuses ou gélatineuses des aliments , qui deviennent des parties analogues de nos humeurs. La gelée , les sucs albumineux des animaux n'ont presque aucun changement à subir pour devenir la lymphe de l'homme qui s'en nourrit ; l'eau change peu , la grasse encore moins quand elle vient de l'animal , & tous ces changemens sont expliqués sous d'autres articles , tels que SANG , LYMPHE , GRAISSE , &c.

La *nutrition* des solides se fait apparemment en partie , comme il est exposé dans l'article précédent L'artere , sous le microscope même , est un tissu de fibres , dont les unes suivent la longueur , & qui sont croisées par d'autres qui suivent la largeur de l'artere. C'est un réseau , dans lequel il y a des fibres plus apparentes & plus fortes , & des intervalles remplis d'une matiere moins compacte. La force de la circulation déplace une petite masse de ces intervalles , il s'y fait un petit enfoncement. C'est cet enfoncement que remplit la colle animale , qu'amene la circulation ; elle le remplit exactement , dès que la quantité de l'aliment est égale à la destruction des solides , & elle n'y ajoute rien , parce que tout ce qui déborde de l'enfoncement est exposé au courant de la circulation & enlevé par

le sang , qui se fait jour ; il cede , parce qu'il représente l'extrémité foible d'un levier , dont la partie la plus solide remplit l'enfoncement. Cette colle est mêlée de terre , d'eau & d'huile ; l'eau est exprimée dans le raccourcissement alternatif de l'artere , bientôt il ne reste que la partie la plus solide de la colle , & la plus chargée de terre , & la perte du solide est exactement réparée. Mais il y a un autre espece de *nutrition* beaucoup plus étendue , le tissu cellulaire formant en effet la plus grande partie du corps animal. Il y a dans les petites cavités de ce tissu un mouvement , doux à la vérité , mais continuel ( voyez IRRITABILITÉ ), qui naît en partie des muscles & des vaisseaux voisins , mais qui d'ailleurs est naturel & essentiel au tissu même. Ce tissu environne tous les vaisseaux , les nerfs , les cordons des fibres musculaires , les filets capillaires même , qui composent les muscles ou les nerfs. Qu'il se perde un élément de l'une de ces fibres , c'est encore un petit creux , comme celui qui naît dans la surface interne de l'artere par l'effort du sang. La matiere , pour réparer cette perte , y est amenée par le mouvement du tissu cellulaire , la colle animale s'y applique & le remplit ; le reste se fait comme dans la cavité de l'artere. Le creux se remplit exactement & rien de plus , parce que la colle qui le remplit n'est point exposée au frottement de l'humeur qui se meut dans le tissu cellulaire ; mais qu'elle y est exposée , dès qu'elle déborde. Rien n'est au reste plus commun , que de voir la colle animale épanchée avec trop de profusion dans le tissu cellulaire , qui épaisit les membranes & produit des cals dans la cellulofité de la plevre , des arteres de la dure-mere. On peut voir cette espece de réparation dans les grenouilles. On ouvre un artere à l'animal , le sang en sort comme un torrent , il s'épanche dans le tissu cellulaire qui environne l'artere. Bientôt il se forme un nuage blanchâtre , qui s'épaissit ; c'est la lymphe qui se colle à l'ouverture de l'artere & la ferme ; dans peu de minutes le sang reprend son mouvement naturel dans l'artere qui est soudée.

Les os , dont nous parlerons à l'article Os , sont nourris par la colle & par la terre déposée dans la cellulofité qui fait le canevas de l'os ; cette mécanique est évidente dans les os planes , tels que le pariétal & le frontal. J'ai parlé de la colle animale , comme de la matiere qui nourrit la machine animale : cette colle est la lymphe coagulable , dont il a été parlé à l'art. LYMPE.

L'obésité est différente de la *nutrition*. La graisse paroît bien dans le cadavre une masse solide , mais elle est fluide dans l'animal vivant ; elle se répand dans le tissu cellulaire , & se repompe avec beaucoup de promptitude. Stahl a remarqué que les alouettes s'engraissent dans le court espace d'une nuit , & que leur embonpoint diminue dans le cours d'un jour. J'ai vu dans les animaux envie la graisse du cœur évidemment fluide & transparente.

Les personnes qui prennent de l'embonpoint , ne sont donc pas nourries par cette obésité ; c'est la masse de leurs humeurs qui s'augmente & non pas celle de leurs solides. Dans l'homme , l'accroissement a lieu pendant près de vingt-cinq ans. La *nutrition* reste seule & dure un temps à peu près égal. La consommation des solides est alors médiocre , & se répare à mesure qu'elle diminue leur volume. Après cinquante ans , le décroissement commence ; il est caché par l'obésité qui , vers cette époque , prend le dessus , mais il est sensible par la diminution des forces musculaires , de la fécondité , par les rides , par l'aplatissement des yeux & la presbyopie , par la cessation des regles dans les femmes.

La cause la plus générale du décroissement paroît être l'endurcissement général du tissu cellulaire. Les intervalles des éléments terreux , les petites cavités du tissu cellulaire , celles même des vaisseaux se resserrent par la contraction augmentée des petites fibres & des lames qui composent ce tissu , & ce resserrement est une cause efficace de son accroissement , par ce que les éléments terreux s'attirent en raison inverse de leurs distances , & qu'ils se rapprochent avec plus de force , plus ils se sont rapprochés. Cet endurcissement est

constaté par les faits. La peau tendre & délicate d'un enfant devient dure & ridée ; les cheveux exposés à l'expérience acquièrent de la dureté, & soutiennent un plus grand poids ; la cellulofité devient évidemment plus dure ; j'en ai senti la différence avec le scapel même ; elle gêne le mouvement des muscles, & produit les rigidités & de fausses anchyloses. Le thymus & les glandes conglobées, qui étoient pleines d'humidité dans la jeunesse, ne sont plus qu'une cellulofité sèche ; les artères acquièrent une densité sensible, elles se rétrécissent, & leur lumière perd de sa proportion à l'épaisseur des vaisseaux. Les muscles deviennent plus tendineux, les tendons plus roides, les cartilages osseux. En un mot, toute la machine animale gagne du côté des solides, & perd du côté des fluides.

La cause dilatante des vaisseaux ne gagne rien pendant que la résistance augmente, au contraire elle perd. L'irritabilité du cœur très-vive dans le fœtus, vive encore dans la jeunesse, diminue tous les jours ; le nombre des pulsations se réduit à la moitié, & de cent quarante à soixante-dix, & même à moins. Dans toute la généralité de l'animal, tout perd de la vivacité du sentiment & du mouvement, & la contradiction seule a gagné. L'impulsion étant diminuée & la résistance augmentée, le nombre & le calibre des vaisseaux étant diminué, le cœur ne peut plus porter avec la même efficacité les humeurs dans les extrémités des vaisseaux ; il les dilatera moins, ils se resserreront davantage par le raccourcissement de leur tissu cellulaire ; tout le corps rentrera, pour ainsi dire, en lui-même, & tous les élémens solides seront rapprochés. Une seconde cause, qui fait prévaloir la résistance des solides sur l'impulsion des fluides, c'est la coagulation des liqueurs albumineuses épanchées dans les intervalles des filets cellulaires. Dans les artères, on commence à appercevoir des taches jaunâtres faites par une matière pâteuse : je l'ai vu sur le foie, sur les viscères, dans la cellulofité qui entoure la plevre, dans la dure-mère. Cette bouillie s'épaissit, prend la consistance d'un cal & bientôt d'un cartilage, elle finit par être osseuse, elle a la dureté de l'os sans en avoir la structure régulière. J'ai

vu cette matière confondue avec les filets musculaires faire un squirrhe d'un muscle. Elle est plus commune encore dans les glandes lymphatiques & dans la grande thyroïde. Je l'ai vu fermer la cavité d'un intestin. Tous ces épaississemens compriment les vaisseaux, les effacent, & arrêtent même le courant du sang dans les troncs voisins.

La quantité des humeurs étant diminuée, la peau se retrécit, & la perspiration ne se fait plus qu'avec peine, la liqueur fécondante ne se sépare qu'en petite quantité, elle est pleine de grains lymphatiques d'une grande consistance. La liqueur nourricière diminue comme le reste des humeurs, & la *nutrition* perd en même temps du côté de la force qui l'applique aux parties, & par la diminution de sa quantité. Il est très-probable, & c'étoit le sentiment d'un grand anatomiste, que le grand desséchement des glandes mésentériques détruit la liberté du mouvement du chyle, & que les vaisseaux lactés s'effacent dans la vieillesse. Les humeurs ne diminuent pas uniquement, elles deviennent âcres. Dans l'enfant, l'haleine, la sueur, l'urine, les excréments eux-mêmes sont presque sans odeur. Dans les vieillards, l'urine est âcre & chargée de sel ; les excréments, la sueur, la liqueur glandulaire des aisselles & des aïnes, la perspiration des poumons prend une odeur désagréable. L'irritabilité diminuée dans les intestins & dans la vessie prolonge le séjour des excréments & en augmente la résorption, qui ajoute encore à l'âcreté des humeurs. Il est très-naturel que la quantité de sel, dont nous usons dans les alimens, le principe phlogistique des liqueurs spiritueuses, les parties âcres & alkalescentes de plusieurs végétaux, & sur-tout des animaux, que toutes ces causes réunies remplissent peu à peu la masse des humeurs de particules beaucoup plus exaltées, que ne sont les humeurs albumineuses innocentes de l'enfant. Une couleur jaune paroît dans les humeurs les plus transparentes ; elle teint le crystallin & la mucosité de l'épiderme. Les peintres n'ignorent pas qu'il faut, pour exprimer l'âge, augmenter avec les années la dose du jaune. C'est sur-tout l'abondance des parties terreuses, qui est

est la plus sensible dans les humeurs des vieillards. La chymie les découvre & dans le sang & dans l'urine, en un mot dans toutes les humeurs. C'est la seconde cause de l'endurcissement universel de la machine animale, de la fragilité des os, des endurcissements si communs, mais dont il y a des exemples extraordinaires, tel que le calice pierreux, né autour de la rétine, ou peut-être l'endurcissement de la rétine même. De-là les tendons cartilagineux & osseux, dont les derniers sont si communs dans les oiseaux. De-là encore l'ossification des cartilages du larynx & quelquefois des côtes. On a vu dans la masse du sang même des grains pierreux; ils se déposent dans les articulations des goutteux, dans les valvules du cœur; dans le cerveau même. La vieillesse est la suite de ces causes réunies, de la trop grande quantité de matière terreuse, de l'acrimonie des humeurs, du dessèchement général, du rapprochement des filets & des lames de la cellulofité, de la diminution, de la sensibilité & de l'irritabilité. Dès que ces causes ont prévalu, la vieillesse est une force qui mène l'animal peu à peu dans la tombe, sans qu'il puisse se relever. Les mêmes causes operent toujours avec plus de force, parce qu'elles agissent sur un corps déjà disposé à ce dessèchement universel, l'espérance de remonter vers la jeunesse, est un ridicule dont le sage doit se préserver. On peut cependant retarder la marche de la vieillesse. En se transportant dans un air plus chaud, en passant de l'Europe aux îles Antilles, on donne au cœur une nouvelle force, on augmente le nombre & le mouvement des pulsations, on ouvre les pores de la peau; on a vu des femmes y recouvrer leurs règles & leur fécondité. En ajoutant à cet avantage celui d'une nourriture végétale & humectante, on diminue le dessèchement des solides, on augmente la masse diminuée des fluides. (H. D. G.)

*Nutrition*, (Jardinage.) se dit des végétaux qui profitent beaucoup; ce qui contribue le plus à cette *nutrition*, ce sont les labours & les engrais que l'on donne à la terre.

Les vrais principes de la *nutrition* des plantes sont les pluies, la rosée, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre fer-

mentés par les feux souterrains & secondés de l'ardeur du soleil.

*NUTRITUM*, (Pharm. & Mat. méd.) Onguent *nutritum*: prenez de litharge préparée six onces, d'huile d'olive dix-huit onces, de vinaigre très-fort demi-livre; aroséz la litharge tantôt avec l'huile, tantôt avec le vinaigre, en agitant continuellement dans le mortier jusqu'à ce que vous ayez employé vos deux liqueurs, & qu'elles se soient unies à la litharge sous forme & en consistance d'onguent.

Le *nutritum* est fort recommandé dans les maladies de la peau accompagnées de rougeur, de chaleur & de démangeaison, principalement dans les dartres. Ce remède réussit communément lorsque ces incommodités sont légères, & il calme au moins pour un temps celles qui sont plus rebelles. On redoute dans ce remède la vertu répercussive, qui peut en effet devenir nuisible par accident, c'est-à-dire, si les éruptions cutanées disparoissant brusquement par l'application de cet onguent, causent des accidens qui surviennent souvent à la guérison de ces maladies; mais le *nutritum* est communément trop peu efficace pour qu'il puisse passer en général pour un remède suspect. Voyez *Répercussif*. (b)

*NUX INSANA*, (Botan. exot.) nom donné par Clusius à un fruit des Indes qui cause des vertiges, ou un délire quelquefois de deux ou trois jours à ceux qui en mangent. Il vient sur un arbre grand comme un cerisier & à feuilles de pêcher. C'est un fruit gros comme nos petites prunes, rond, couvert d'une écorce dure, rude, rougeâtre: renfermant un noyau membraneux, noir, marqué d'une tache blanche, & entouré d'une pulpe noire, semblable à celle de la prune sauvage; ce noyau contient une amande ferme de couleur cendrée. (D. J.)

*NUYS* ou *NEUS*, (Géogr.) ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Elle appartenait à la maison d'Autriche. Le duc de Parme la prit en 1580, & y exerça toutes sortes de barbaries. Elle est sur la petite rivière d'Erft, à demi-lieue du Rhin, 2 S. O. de Duffeldorp, 6 N. de Cologne. Long. 24, 22; lat. 51, 18.

*Scauf* (Charles), un des savans hommes

de ce siècle dans les langues orientales, étoit de *Nuys*. L'université de Leyde l'appela dans son sein, & se l'attacha par ses bienfaits. Il mourut en 1729. Ses principaux ouvrages sont, 1<sup>o</sup> *opus Aramæum*; 2<sup>o</sup> *novum testamentum syriacum*, avec une traduction latine; 3<sup>o</sup> *lexicon syriacum concordantiale*. (D. J.)

## N Y

**NYCTAGES** ou **NYCTAZONTES**, f. m. (*Hist. ecclési.*) secte de ceux qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, selon eux, la nuit est faite pour le repos des hommes. Ce mot dérive du grec *νύξ*, *nuit*.

**NYCTALOPIE**, i. f. (*Chirurgie*.) maladie des yeux qui empêche de voir pendant le jour & non pas pendant la nuit, ou indisposition des yeux qui fait que la personne qui en est atteinte, voit mieux la nuit que le jour.

Ce mot vient du grec *νύξ*, *nuit*, & *ἀκωρόνηξ* *renard*, parce qu'on dit que cet animal voit moins bien le jour que la nuit. Hippocrate a employé ce mot dans ce sens.

La *nyctalopie* vient, dit-on, de ce que les esprits sont trop dissipés dans le jour, & qu'ils sont moins pendant la nuit. Voyez **VUE**.

La *nyctalopie*, selon Boerhaave, consiste en ce que l'uvée est sans mouvement, quoi qu'elle soit ouverte.

**NYCTALOPIE** se dit aussi d'une maladie des yeux toute contraire, qui empêche de voir lorsque le soleil se couche & que la lumière commence à diminuer. Voyez *Aveuglement*. C'est ce qu'on appelle en latin *nocturna cæcitas*.

En général on appelle de ce nom toute maladie qui empêche de voir à quelque temps particulier de la journée où les autres voient. Il n'y a aucuns signes auxquels on puisse reconnaître ces maladies; on n'en juge que sur la déposition des malades, ainsi on ne peut rien promettre sur la cure; il est même difficile de saisir une indication positive, & l'on se retranche sur l'usage des remèdes généraux qui sont souvent infructueux.

Dans les *Transactions philosophiques*, on trouve un exemple d'un jeune homme de 20 ans qui avoit été affecté de *nyctalopie* dès son bas âge, & si jeune même, qu'il n'étoit pas

en état de dire quand elle avoit commencé. M. Parliam nous assure que ce jeune homme avoit la vue très-bonne pendant le jour, mais qu'à la brune il ne voyoit plus du tout, & que la lumière d'une chandelle ou le secours d'un verre, ne lui servoient de rien: que cependant en examinant ses yeux, il n'avoit pas trouvé qu'il y manquât rien; qu'il n'avoit point non plus de vertige, ni d'autre maladie de tête à quoi on pût attribuer cette indisposition de sa vue. Il s'élevoit sur ses yeux, comme nous le rapporte le sieur Parliam, une espèce de nuage qui s'épaissiffoit par degrés comme un brouillard à mesure que le jour baissoit. Sa vue étoit la même dans les différens aspects de la lune; la lumière du feu ou de la chandelle ne lui faisoient point de peine, & l'hiver & l'été étoient pour sa vue la même chose.

Le docteur Briggs essaie de rendre raison de ce cas, de la manière qui suit: "comme il s'éleve pendant le jour une grande quantité de vapeurs, qui se condensant par la fraîcheur du soir, retombent & rendent plus épais l'air qui est voisin de la terre, les humeurs pouvoient être affectées de même dans les yeux de ce jeune homme, & devenir le soir plus grossières & plus troubles: de même que nous voyons souvent l'urine devenir plus claire ou plus trouble, selon qu'elle est échauffée ou refroidie; & qu'au moyen de cet épaisissement des humeurs, les rayons éprouvant une réflexion ou une réfraction excessive, ne parviennent pas jusqu'à la rétine, ou ne l'affectent que foiblement ».

**NYCTELIES** ou **NYCTILÉES**, (*Hist. anc.*) orgies ou fêtes de Bacchus qu'on célébroit pendant la nuit: ce mot est grec & composé de *νύξ*, *nuit*, & de *τελων*, *former*, *accomplir*. C'étoit un de ces mystères ténébreux où l'on s'abandonnoit à toutes sortes de débauches. La cérémonie apparente consistoit dans une marche ou course tumultueuse que faisoient dans les rues ceux qui célébroient cette fête, portant des flambeaux, des bouteilles & des verres, & faisant à Bacchus d'amples libations. On renouveloit ces cérémonies à Athènes tous les trois ans au commencement du printemps. On célébroit aussi des fêtes de même nom en l'honneur de Cybele. Voyez *Bacchanales*.

**NYCTEMERON**, f. m. (*Astron.*) c'est

le nom que les Grecs donnoient au jour naturel , ou au temps de la révolution diurne & apparente du soleil autour de la terre. Voyez *Jour*.

Ce mot est formé des deux mots grecs *νύξ*, nuit , & *ἡμέρα* jour ; parce que le temps d'une révolution entiere du soleil autour de la terre , renferme la nuit & le jour. (O)

**NYCTILEIUS**, (*Mythol.*) *Νυκτιλέος* , surnom de Bacchus , pris des nyctilées qu'on célébroit en son honneur. (D. J.)

**NYCTOSTRATEGÉ**, (*Antiq. grecq. & rom.*) *Νυκτοστρατήγος* , en latin *nyctostrategus* , officier principal chez les anciens , préposé pour prévenir les incendies pendant la nuit , ou pour les éteindre ; à Rome ils avoient par cette raison le commandement de la garde ; & en conséquence de leur chargè & de leur nombre , on les appela *triumvirs de nuit* , *nocturni triumviri*. (D. J.)

**NYECARLEBY**, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Finlande , sur la côte orientale du golfe de Bothnie , au midi de Jacobstat , & à l'embouchure d'une petite riviere.

**NYKIOPING**, **NYCOPIA**, (*Géogr.*) ville considérable de la Suede proprement dite , dans la Sudermanie , non loin de la Baltique , sur une eau courante , où l'on a bâti l'an 1728 le plus beau pont du royaume. Elle a un très-bon port , & elle fait un gros commerce de draps , de cuirs préparés & de cuivre jaune. C'est la dixieme des villes de la diete , & celle où l'on parle , dit-on , le meilleur suédois. Elle est fort ancienne , & elle préside à une capitainerie de treize districts. Les agrémens de ses environs , & la salubrité de l'air qu'on y respire , en ont fait plusieurs fois , en temps de peste , le lieu de séjour de la cour , & des collèges de la régence. Dans l'antiquité , c'étoit le siège des rois & des princes de Sudermanie. Elle avoit un château qui brûla en 1665 , & qui passoit pour aussi imprenable que ceux de Stockholm & de Calmar. Ses rues sont bien percées & bien pavées , & elle en a une entr'autres toute bordée de tilleuls. Elle renferme deux belles églises & des fabriques en divers genres. Deux bourguemestres sont à la tête de sa magistrature , & le gouverneur ou capitaine général de Sudermanie y fait sa résidence. (D. G.)

**NYLAND**, (*Géog.*) province de Suede , sur le golfe de Finlande , où elle s'étend l'espace de 40 lieues marines du levant au couchant. Elle est bornée au nord par la Tartarie , à l'orient par la riviere de Kymen qui la sépare de la Carélie finoise ; au midi par le golfe de Finlande & à l'occident par la Finlande méridionale. Borgo , Rasebourg & Helsingfors , sont les principaux lieux de cette province.

**NYMBOURG**, (*Géog.*) ville forte de Bohême , sur l'Elbe , entre Prague & Breslaw. Les troupes saxonnes la prirent d'assaut en 1634 , & passerent au fil de l'épée une partie de ses habitans. L. 33 , 1 ; lat. 50 , 8. (D. J.)

**NYMPHAGOGÉ**, (*Antiq. grecq. & rom.*) *νυμφαγωγός* , en latin *nymphagogus* ; on appeloit *nymphagoges* chez les anciens , ceux qui étoient chargés de conduire la nouvelle fiancée , de la maison paternelle , à celle de son nouvel époux. (D. J.)

**NYMPHARENA**, (*Hist. nat.*) nom donné par Plinè à une pierre qui se trouvoit en Perse , & qui ressembloit aux dents de l'hippopotame. Peut-être étoit-ce quelque ossement de poisson , que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre.

**NYMPHARUM INSULÆ**, (*Géogr. anc.*) petites isles flottantes de la Lydie , au milieu d'un étang. Plinè en parle , & les appelle *insulæ salutare*s ; il y en avoit de semblables dans le lac Calamina.

**NYMPHATÈS**, (*Géogr. anc.*) Plinè écrit *Nymphatès* , montagne de la grande Arménie , où , selon Strabon , le Tigre prenoit sa source. (D. J.)

**NYMPHE**, s. f. (*Mythol.*) ce mot signifie en latin *une nouvelle mariée* ; mais c'est toute autre chose dans la mythologie les poètes l'ont donné à des divinités subalternes , dont ils ont peuplé l'univers. Il y en avoit qu'on appeloit *uranies* ou *célestes* , qui gouvernoient la sphere du ciel ; d'autres *terrestres* ou *épygies* : celles ci étoient subdivisées en *nymphes* des eaux , & *nymphes* de la terre.

Les *nymphes* des eaux étoient encore divisées en plusieurs classes ; les *nymphes* marines appelés *océanides* , *néreïdes* & *mélies*. Les *nymphes* des fontaines , ou *naïades* , crénées , pégées : les *nymphes* des fleuves

& des rivières, ou les potamides : les *nymphes* des lacs, étangs, ou lymnades.

Les *nymphes* de la terre étoient aussi de plusieurs classes ; les *nymphes* des montagnes qu'on appelloit *oréades*, *orelliades* ou *orodemiades* : les *nymphes* des vallées, des bocages, ou les *napées* : les *nymphes* des prés ou *limoniades* : les *nymphes* de forêts, ou les *dryades*, & *hamadryades*. Tous ces noms marquoient le lieu de leur habitation.

Elles ont encore eu plusieurs autres noms : comme *ionides*, *isménides*, *lysiades*, *thémistiades*, & cent autres qu'elles tiroient du lieu de leur naissance, ou plutôt des lieux où elles étoient adorées, comme Pausanias & Strabon les interprètent.

On n'accordoit pas tout-à-fait l'immortalité aux *nymphes* ; mais Hésiode les fait vivre quelques milliers d'années. On leur offroit en sacrifice du lait, de l'huile & du miel, & on leur immoloit quelquefois des chèvres.

Il n'est pas aisé de découvrir l'origine de l'existence des *nymphes*, & des fables qu'on a débitées sur leur compte. Cette idée des *nymphes* est peut-être venue de l'opinion où l'on étoit anciennement, que les âmes des morts erroient auprès des tombeaux, ou dans les jardins & les bois délicieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur vie. On avoit même pour ces lieux un respect religieux ; on y invoquoit les ombres de ceux qu'on croyoit y habiter ; on tâchoit de se les rendre favorables par des vœux & des sacrifices, afin de les engager à veiller sur les troupeaux & sur les maisons. Meursius remarque que le mot grec *nymphé*, n'est autre que le mot phénicien *néphas*, qui veut dire *âme* ; & il ajoute que cette opinion, ainsi que plusieurs autres de ce temps-là, tiroient leur origine des phéniciens.

Cette conjecture sur l'origine des *nymphes* peut encore être appuyée par l'idée que l'on avoit que les astres étoient animés ; ce qu'on étendit ensuite jusqu'aux fleuves, aux fontaines, aux montagnes & aux vallées, auxquelles on affigna des dieux tutélaires.

Dans la suite on a pris pour des *nymphes* des dames illustres par quelques aventures ; c'est pour cela sans doute qu'Homère appelle *nymphes*, Phaëtuse & Lamperie, qui gardoient en Sicile les troupeaux du soleil.

On a même été jusqu'à honorer de simples

bergeres du nom de *nymphé*, & tous les poètes anciens & modernes ont embelli leurs poésies de cette nouvelle idée. Mais comme Diodore rapporte que les femmes des Atlantides étoient communément appelées *nymphes*, il semble que c'est dans ce pays-là, que prit naissance l'opinion de l'existence de ces déesses ; parce qu'on disoit que c'étoit dans les jardins délicieux de la Mauritanie tingitane, auprès du mont Atlas, qu'habitoient après leur mort les âmes des héros.

Quant aux métamorphoses de tant de personnes changées en *nymphes*, en *naïades*, en *oréades*, en *nércides*, en *dryades*, en *hamadryades*, &c. on peut penser que lorsque quelques dames illustres étoient enlevées à la chasse, qu'elles périssoient dans la mer, dans les bois ; la ressource ordinaire étoit de dire que Diane ou quelque autre divinité les avoit changées en *nymphes* telle étoit la prétendue Egérie, cette célèbre nymphe que Numa Pompilius alloit consulter souvent dans la forêt d'Aricie. Après la mort de ce prince, les Romains ne trouvant plus cette *nymphe* merveilleuse, mais seulement une fontaine, ils imaginèrent la métamorphose de la *nymphe* en fontaine.

Nous ne dirons rien ici de la belle description que fait Homère dans l'autre des *nymphes*, ni de ces vers où Horace nous représente Bacchus instruisant ces déesses : *vidi Bacchum docentem nymphas*. On ne seroit sûrement pas content des allégories que quelques auteurs y ont trouvées, & encore moins des obscénités qu'un philosophe stoïcien, homme grave & sérieux, a débitées sur ce sujet dans son hexaméron rustique.

Mais nous pouvons bien dire un mot de la fureur qu'éprouvoient ceux qui par hasard avoient vu quelque *nymphe* dans le bain. Ovide lui-même craignoit cet événement, comme il nous l'apprend au *IV liv. des Fastes*, quand il dit,

*Nec Dryadas nec nos videamus labra  
Dianæ,*

„ Jamais ne puissions-nous appercevoir  
Diane,

„ Ni les *nymphes* des bois, ni les faunes  
cornus,

„ Lorsqu'au milieu du jour ils battent la  
campagne „



C'est à quoi Properce, *liv. III, élég. xij*, fait allusion, lorsque décrivant la félicité des premiers siècles il dit :

*Nec fuerat nudus pœna videre deas.*

» Alors pour avoir vu quelques déesses nues,  
» On n'étoit point puni si rigoureusement ».

Ceux qui étoient épris de cette fureur des *nymphes*, s'appeloient en grec *νυμφόληπτοι*, en latin *lymphatici*. Ces eaux, dit Festus, s'appellent *lymphes*, du nom de *nymphes*; car on croyoit autrefois que tous ceux qui avoient seulement vu l'image d'une *nymphé* dans une fontaine, étoient épris de fureur le reste de leur vie. Les Grecs les nommoient *nympholepti*, & les latins *lymphatici*.

Plutarque dans la vie d'Ariftide, dit : « la caverne des *nymphes* *sphragitides* est située à l'une des croupes du mont Cythéron; il y avoit anciennement un oracle, de l'esprit duquel plusieurs devenoient insensés, ce qui les fit nommer *nympholepti* ».

NYMPHE, (*Littérat.*) ce mot se prend quelquefois dans les auteurs grecs & latins pour une femme simplement. C'est ainsi que l'emploie Homère, *Iliad. p. v, 130*. Callimaque, *hymn. in Del. v, 215*. Hymn. in *Apoll. v, 90*, &c. Ovide applique ce mot aux femmes des Grecs, lorsqu'il dit :

*Grata ferunt nymphæ pro salvis donamaritis.*

C'est une chose assez commune dans les auteurs, d'appeler *nymphes*, les épousées & les nouvelles mariées. Elles portent le nom de *nymphes*, dit Phornutus, parce qu'alors elles paroissent en public pour la première fois, ayant été auparavant cachées, pour ainsi dire, dans leurs maisons. (*D. J.*)

NYMPHES, f. f. pl. (*Anatom.*) Ces deux espèces de crêtes d'un rouge vermeil dans les jeunes filles, une de chaque côté, qui descendent en grossissant jusque vers le milieu de la vulve, s'appellent *nymphes*, parce qu'on a cru qu'elles dirigeoient le cours de l'urine. Elles ne sont ni de même longueur dans tous les sujets, ni toujours de même grosseur l'une que l'autre; & elles s'allongent tellement dans quelques femmes, particulièrement de certains pays, qu'on est obligé de les couper.

Les *nymphes*, en latin *nymphæ*, sont deux plis prominens de la peau intérieure de la

grande aile extérieure, étendus depuis le prépuce du clitoris jusqu'au grand orifice de la matrice, de l'un & de l'autre côté. Ces plis sont d'abord fort étroits; ils prennent de la largeur à mesure qu'ils descendent, & ils vont ensuite en se rétrécissant vers leur extrémité inférieure.

Ils sont d'une substance spongieuse, composée de membrane délicate, de vaisseaux très-déliés & parfemés de petites glandes sébacées, dont plusieurs sont sensibles à la vue. Cette disposition intérieure les rend capables de se gonfler à proportion du clitoris; lorsque le sang & les esprits leur sont portés en abondance.

La situation des *nymphes* est oblique; leurs extrémités supérieures sont fort rapprochées: la distance qui est entre leurs extrémités inférieures est plus grande; elles sont pourvues de quantité de mamelons qui les rendent fort sensibles; elles reçoivent des artères & des veines des vaisseaux honteux, & leurs nerfs viennent des intercostaux.

Les filles ont ces parties si fermes & si solides, que l'urine sort de l'uretère entre leurs parois avec une espèce de sifflement; mais elles sont plus ou moins flasques & flétries dans les femmes mariées, à proportion des enfans qu'elles ont eu & de leur âge.

Les *nymphes* sont quelquefois si larges ou si alongées, qu'elles prominent hors des levres des parties naturelles, & qu'elles incommoient en marchant, en s'asseyant, & même dans les plaisirs de l'amour: quand ce cas existe, on est obligé de les couper. Mauriceau dit avoir fait à Paris le retranchement des deux *nymphes* à une femme qui l'en pria très-instamment, tant parce qu'étant obligée, à ce qu'elle lui dit, d'aller souvent à cheval, l'alongement de ses *nymphes*, qu'elle avoit très-grandes, lui causoit par le froissement une douloureuse cuisson, que parce que cette difformité lui déplaisoit fort, aussi bien qu'à son mari.

Pour faire cette opération, on étend la personne sur le dos, on lui écarte les cuisses & les levres des parties naturelles: ensuite le chirurgien prend avec sa main gauche l'une ou l'autre des *nymphes*, & en coupe, avec une paire de ciseaux qu'il tient de la droite, autant qu'il est nécessaire. Il a soin de se pourvoir de styptiques pour arrêter l'hémor-

rhagie , & des autres remedes dont il pourroit avoir besoin si la malade tomboit en défaillance. Il panse ensuite la blessure avec quelques baumes vulnéraires , & il parvient facilement à la guérir d'après cette méthode. On trouve dans Solingen , *observat. 80* ; un cas dans lequel la mortification des nymphes en rendit l'amputation nécessaire.

L'excision des nymphes a été pratiquée chez les Egyptiens , & dans quelques endroits de l'Arabie & de Perse. Strabon dit que les femmes égyptiennes recevoient la circoncision. Bèlon nous apprend , dans ses *observations* , *livre III, chap. xxviiij* , que cet usage , qui subsistoit encore de son temps , étoit simplement fondé sur des raisons naturelles qui même n'ont pas lieu dans toutes les femmes de ce pays-là.

Cette incommodité est assez commune en Afrique , & il y a des hommes , si l'on en croit Léon l'africain , qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher aux femmes les nymphes trop allongées ; ils crient à haute voix dans les rues : *Qui est celle qui veut être coupée* , &c. (D. J.)

NYMPHÉE , f. m. *nymphæum* , (*Architect. antiq.*) Les Grecs & les Romains appelloient ainsi certains bâtimens rustiques qui renfermoient des grottes , des bains , des fontaines , & d'autres édifices de cette nature , tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Vésuve ; il est construit de marbre & de forme carrée , on y entre par une seule porte , d'où l'on descend dans une grande grotte qu'arrose une fontaine. Le pavé est de marbre de diverses couleurs , & les murailles sont revêtues de coquillages , & tout le tour est orné de diverses statues de nymphes & de figures grotesques.

Il y avoit à Rome & à Constantinople de magnifiques nymphées , dont il ne reste aucun vestige.

On appelloit encore nymphées certaines maisons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des festins de noces. On nommoit ces bâtimens *nymphæa* ou *lymphæa* , à cause de leurs jardins de plaisance , qui étoient embellis

de grottes , de coquillages & de jets d'eau. (D. J.)

NYMPHÉE , (*Géog. anc.*) en latin *Nymphæa* & *Nymphæum*. Ptolomée parle d'une îlle *Nymphæa* dans la mer Méditerranée , au voisinage de l'île de Serdaigne. Pline fait mention d'une autre îlle *Nymphæa* dans la mer Ionienne , aux environs de Samos.

*Nymphæum* étoit une ville de Pont qui appartenoit aux Athéniens , & qui leur payoit chaque année un talent pour tribut.

Il y avoit une autre ville de même nom dans la Chersonèse taurique. Enfin *Nymphæum* étoit un lieu sur la mer Ionienne , auprès du fleuve Aous , dans le territoire d'Apollonie. Cet endroit est célèbre dans les écrits des anciens , par un oracle & un feu merveilleux qui fortoient , disent ils , du fond d'une vallée & d'une prairie verdoyante. Tite-Live , Plutarque , & Dion Cassius en parlent sur le même ton. (D. J.)

NYMPHIUS , (*Géog. anc.*) ou *Nymphæus* , fleuve de Mésopotamie qui , selon Suidas , se jette dans le Tigre. Procope dit qu'il servoit de borne entre les Perses & les Romains. (D. J.)

NYMPHOMANIE ou FUREUR UTÉRINE , (*Méd.*) maladie ou symptôme qui accompagne les passions amoureuses , les pales couleurs , les obstructions de la matrice , & enfin la sécheresse , l'acrimonie & la salacité dans les humeurs de cette partie. Voyez FUREUR UTÉRINE.

NYMPHOIDE , *nymphoides* , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale ordinairement en forme de rosette , & profondément découpée. Le pistil sort du calice ; il perce la partie inférieure de la fleur , & devient dans la suite un fruit ou une gaine oblongue , aplatie & molle , qui n'a qu'une seule capsule , & qui renferme des semences enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

NYMPHOTOMIE , f. f. terme de Chirurgie , signifie l'amputation d'une partie des nymphes ou du clitoris , que quelques-uns appellent aussi nymphes , lorsque ces parties forment un volume si considérable qu'elles empêcheroient la consommation du mariage , ou la rendroient extrêmement difficile. Voyez NYMPHES.

Galien observe qu'on étoit souvent obligé de faire la *nymphotomie* sur les femmes égyptiennes ; mais dans notre Europe il est rare que cette opération soit nécessaire.

Si cependant il arrive qu'elle le soit , les casuistes décident que la femme est obligée de s'y soumettre.

La *nymphotomie* est , à proprement parler, la circoncision des femmes. Voy. CIRCONCISION.

L'allongement des nymphes est si ordinaire dans l'empire des Abyssins , qu'il a fallu y établir la circoncision pour les femmes.

Les nymphes & les levres deviennent quelquefois si longues , qu'on ne sauroit approcher certaines femmes. Au rapport de Léon l'Africain , il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher ce que la nature a trop allongé dans ces parties.

Le célèbre Mauriceau , chirurgien de Paris , a fait avec succès cette opération. Une femme de condition , obligée de monter souvent à cheval , sentoit alors des cuissions insupportables & de la douleur par le froissement des nymphes , qu'elle avoit très-longues. Elle se détermina à se les faire amputer par cette raison , & aussi parce que la longueur démesurée de ces parties déplaisoit beaucoup à son mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le sang avec soin : car Mauriceau dit que plusieurs heures après l'opération il a vu survenir une hémorrhagie assez considérable , qui mit la malade en danger. On prévient cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuse , & par l'application de l'agaric , de la charpie sèche , de compresses graduées soutenues par un bandage qui fasse une compression suffisante. Voyez HÉMORRHAGIE , LIGATURE , STYPTIQUES. Il y a apparence que les historiens qui disent que dans certains pays on châtroit les femmes , n'ont entendu parler que de la *nymphotomie* , & non de l'extirpation des ovaires qu'on pratique sur les truies pour les rendre stériles. Voyez , sur la castration des femmes , la *généantropie* de Sinibaldus. ( Y )

NYN , ( Géog. ) rivière d'Angleterre ; elle a sa source dans le Northamptonshire , & va se décharger dans le Boston-deep. J'en ai déjà parlé à l'article NEYN , car ce mot s'écrivit Neyn , Nyn , Néane , &c.

NYON , ( Géog. ) petite ville de Suisse au canton de Berne , chef-lieu du petit bailliage de même nom , près du lac de Geneve , & à quatre lieues de cette ville.

Nyon est fort ancienne , comme le prouvent des inscriptions romaines , qui marquent qu'il y a eu des Romains établis dans son territoire. Pline la nomme *colonia equestris* , parce qu'elle avoit été peuplée de cavaliers vétérans. Elle est appelée simplement *equestris* dans l'itinéraire d'Antonin. Elle est située pour la plus grande partie sur une colline qui s'élève au bord du lac de Geneve , & en partie dans la plaine qui s'étend le long du lac au pié de la colline. Elle a bien de la peine à se relever de l'incendie qui la réduisit en cendres l'an 1399. Longit. 23 , 44 ; lat. 46 , 25.

NYONS , ( Géogr. ) en latin *Neomagus* , ville du Dauphiné , diocèse de Vaison , élection de Montelimart , dans une vallée , aux piés du col de Devès & de la gorge des Piles.

Il en est fait mention dans Ptolomée ; & M. Astruc , dans son *Introduction à l'histoire du Languedoc* , donne la ville de Nyons pour un des confins de l'ancienne Gaule Narbonnoise.

Les dauphins Viennois habitoient souvent leur château de Nyons , & ont accordé plusieurs privilèges à cette ville. Les agréments de sa situation , la beauté du pont qui y a été construit , la singularité du vent du Pontias donnent à Nyons une distinction particulière.

Les eaux minérales de la fontaine de Pontias étoient autrefois renommées , & attiroient une foule de malades.

Le vent du Pontias sort d'une caverne ; il est très-froid & périodique , soufflant presque tous les jours ; en hiver , vers les cinq heures du soir jusqu'à neuf ou dix heures du matin ; en été , il ne commence que vers les neuf heures du soir , & respire à peine à sept du matin : il ne souffle point par des bouffées inégales , mais toujours dans le même sens avec une égale continuité , sans prendre relâche. Le vent de midi ne fait qu'imiter le Pontias , & semble augmenter ses forces : il ne s'écarte point au delà de la vallée de Nyons.

C'est la patrie de l'illustre héroïne Philis de la Tour-Dupin-la-Charce , fille du

Marquis de la Charce; lieutenant-général des armées du roi. Dans le temps de l'irruption du duc de Savoie en Dauphiné en 1692, cette nouvelle amazone, sous les ordres de Catinat, fit prendre les armes aux communes des environs, se mit à leur tête, & fut tellement leur inspirer son courage, qu'elle repoussa les ennemis & préserva la contrée des incendies & du pillage. L'accueil que lui fit le roi & une pension qu'il lui donna, furent la récompense d'une si belle action. Expi'lly, *Dict. des Gaules*.

*NYSSA* ou *NYSSA*, (*Géog. anc.*) Je dis *Nyssa* ou *Nyssa*, car ces deux mots se prennent indifféremment l'un pour l'autre par les anciens géographes, pour désigner la même ville. On en trouve plusieurs qui portent ce nom de *Nyssa* ou *Nyssa*; savoir,

1°. *Nyssa*, ville de l'Arabie heureuse, aux confins de l'Égypte, selon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus son fils, afin qu'il y fût nourri par les nymphes: & c'est de-là qu'il fut appelé *Dyonisius*, nom formé de celui de Jupiter son pere, & de celui de la ville *Nyssa*.

2°. *Nyssa* ou *Nyssa*, ville de la Cappadoce, nommée en françois *Nyssa*. V. *NYSSE*.

3°. *Nyssa*, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophènes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna son nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Merus*, mot qui en grec signifie une *cuisse*. On voit assez que ce nom fait allusion à la seconde naissance de Bacchus, forti de la cuisse de Jupiter.

4°. *Nyssa*, ville de la Lydie, selon Strabon, ou de la Carie, selon Ptolomée. Weheler dit avoir vu une médaille de *Nyssa*, frappée du temps de l'empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom; sur le revers il y a une fortune qui tient en sa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre, avec ces lettres, ΠΙΑΥΡΕ ΠΡΥΜΟΤ

ΡΟΥΦΟΥ ΝΙΚΕΩΝ, c'est-à-dire, que cette médaille de la ville de *Nyssa* a été frappée sous le gouverneur Aurelius Primus Rufinus.

5°. Etienne le géographe parle d'une *Nyssa*, ville de Béotie; d'une autre *Nyssa*, ville de la Thrace; d'une troisième *Nyssa*, ville de l'isle de Naxie; d'une quatrième, ville de l'Éubée; & d'une cinquième, ville de la Libye. (*D. J.*)

*NYSLOT*, (*Géog.*) forteresse de l'empire Ruffien dans la Livonie, sur la rive occidentale de la Narva, à 8 lieues S. O. de Narva. *Long.* 46, 30; *lat.* 58, 46.

*NYSSA*, (*Botan.*) nom d'une plante décrite par Gronovius, & dont Linnæus a fait un genre distinct d'après les caractères suivans. Ses fleurs sont mâles & femelles; dans la fleur mâle le calice est à cinq feuilles étendues: la fleur est monopétale, partagée en cinq segmens de la forme & de la grandeur de ceux du calice: les étamines sont six filamens pointus plus longs que la fleur; les bossettes des étamines sont doubles. Dans la fleur femelle le calice est semblable que dans la mâle, mais il reste avec le fruit: la fleur est aussi la même. Le pistil a sous le calice un germe ovale; le style est délié, plus long que la fleur: le stygma est oblong, applati & penché. Le fruit est un noyau ovoïde à une seule loge, qui renferme une noix pointue aux deux bouts, & sillonnée dans les bords des raies longitudinales. (*D. J.*)

*NYSSE*, (*Géog. anc.*) en latin *Nyssa*, ville de la Cappadoce, que l'itinéraire d'Antonin place sur la route d'Ancyre à Césarée, entre Parnassus & Ofiana. Elle est fameuse par S. Grégoire de *Nyssa*, que son frere S. Basile y établit évêque en 371. Ses ouvrages, dont le P. Fronton a donné une édition en 1605, sont écrits dans un style affecté & plein d'allégories & de raisonnemens abstraites, souvent inintelligibles. (*D. J.*)

**O**, S. m. (*Gram.*) c'est la quinzième lettre, & la quatrième voyelle de l'alphabet françois. Ce caractère a été long-temps le seul dont les Grecs fissent usage pour représenter le même son, & ils l'appeloient du nom même de ce son. Dans la suite on introduisit un second caractère Ω, afin d'exprimer par l'ancien l'° bref, & par le nouveau, l'° long: l'ancienne lettre O ou ο, fut alors nommée ὀμικρον, *o parvum*; & la nouvelle, Ω ou ω, fut appelée ὀμειγω, *O magnum*.

Notre prononciation distingue également un *o* long & un *o* bref; & nous prononçons diversément un *hôte* (hospes), & une *hotte* (porta dosuaria); une *côte* (costa), & une *cotte* (habillement de femme); il *saute* (saltat), & une *sotte* (stulta); *beauté* (pulchritudo), & *botté* (ocreatus), &c. Cependant nous n'avons pas introduit deux caractères pour désigner ces deux diverses prononciations du même son. Il nous faudroit doubler toutes nos voyelles, puisqu'elles sont toutes ou longues ou breves: *a* est long dans *cadre*, & bref dans *ladre*; *e* est long dans *tête*, & bref dans *il tette*; *i* est long dans *gîte*, & bref dans *quitte*; *u* est long dans *flûte*, & bref dans *culbute*; *eu* est long dans *deux*, bref dans *feu*; & plus bref encore dans *me*, *te*, *de*, & dans les syllabes extrêmes de *fenêtre*; *ou* est long dans *croûte*, & bref dans *déroute*.

Je crois, comme je l'ai insinué ailleurs (voyez LETTRES), que la multiplication des lettres pour désigner les différences prosodiques des sons n'est pas sans quelques inconvénients. Le principal seroit d'induire à croire que ce n'est pas le même son qui est représenté par les deux lettres, parce qu'il est naturel de conclure que les choses significatives sont entr'elles comme les signes: de-là une plus grande obscurité sur les traces étymologiques des mots; le primitif & le dérivé pourroient être écrits avec des lettres différentes, parce que le mécanisme des orga-

nes exige souvent que l'on change la quantité du radical dans le dérivé.

Ce n'est pas au reste que je ne loue les Grecs d'avoir voulu peindre exactement la prononciation dans leur orthographe: mais je pense que les modifications accessoires des sons doivent plutôt être indiquées par des notes particulières; parce que l'ensemble est mieux analysé, & conséquemment plus clair; & que la même note peut s'adapter à toutes les voyelles, ce qui va à la diminution des caractères & à la facilité de la lecture.

L'affinité mécanique du son *o* avec tous les autres, fait qu'il est convenable avec tous; mais plus ou moins, selon le degré d'affinité qui résulte de la disposition organique: ainsi *o* a plus d'affinité avec *eu*, *u*, & *ou*, qu'avec *a*, *é*, *i*; parce que les quatre premières voyelles sont en quelque sorte labiales, puisque le son en est modifié par une disposition particulière des lèvres; au lieu que les quatre autres sont comme linguales, parce qu'elles sont différenciées entr'elles par une disposition particulière de la langue, les lèvres étant dans le même état pour chacune d'elles: l'abbé de Dangeau, *opusc. pag. 62*, avoit insinué cette distinction entre les voyelles.

Voici des exemples de permutations entre les voyelles labiales, & la voyelle *o*.

*O* changé en *eu*: de *mola* vient *meule*: de *novus*, *neuf*; de *foror*, *sœur* qui se prononce *seur*; de *populus*, *peuple*; de *cor*, *cœur*.

*O* changé en *u*: c'est ainsi que l'on a dérivé *humanus* & *humanitas* de *homo*; *cuissè* de *coxa*; *cuir* de *corium*; *cuit* de *coctus*; que les Latins ont changé en *us* la plupart des terminaisons des noms grecs en *os* qu'ils ont dit, au rapport de Quintilien & de Priscien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*, &c.

Au contraire *u* changé en *o*: c'est par cette métamorphose que nous avons *tombeau* de *tumulus* *combles* de *culmen*, *nombre* de *numerus*; que les Latins ont dit *Hecoba* pour

*Hecuba*, *colpa* pour *culpa*; que les Italiens disent indifféremment *fosse* ou *fusse*, *facoltà* ou *facultà*, *popolo* ou *populo*.

O changé en ou: ainsi *mouvoir* vient de *movere*, *moulin* de *moletrina*, *porceau* de *porcus*, *glouffer* de *glocio*, *mourir* de *mori*, &c.

Les permutations de l'o avec les voyelles linguales sont moins fréquentes; mais elles sont possibles, parce que, comme je l'ai déjà remarqué d'après M. le président de Brosses (art. *Lettres*), il n'y a proprement qu'un son diversement modifié par les diverses longueurs ou les divers diamètres du tuyau; & l'on en trouve en effet quelques exemples. O est changé en a dans *dame*, dérivé de *domina*: en e dans *adversus*, au lieu de quoi les anciens disoient *adversus*, comme on le trouve encore dans *Térence*; en i dans *imber*, dérivé du grec ὄμβρος.

Nous représentons souvent le son o par la diphthongue oculaire au, comme dans *aune*, *baudrier*, *cause*, *dauphin*, *fausseté*, *gaule*, *haut*, *jaune*, *laurier*, *maur*, *nauffrage*, *pauvre*, *rauque*, *sauteur*, *taupe*, *vautour*: d'autres fois nous représentons o par eau, comme dans *eau*, *tombeau*, *cerceau*, *cadeau*, *chameau*, *fourneau*, *troupeau*, *fuseau*, *gâteau*, *veau*. Cette irrégularité orthographique ne nous est pas propre: les Grecs ont dit ὄλαξ & ὠλαξ, *fulcus* (filon); τραῦμα & τραῦμα, *vulnus*, (blessure): & les Latins écrivoient indifféremment *cauda* & *coda* (queue); *plaustrum* & *plostrum* (char); *lautum* & *lotum* au supin du verbe *lavare* (laver).

La lettre o est quelquefois pseudonyme, en ce qu'elle est le signe d'un autre son que de celui pour lequel elle est instituée; ce qui arrive par-tout où elle est prépositive dans une diphthongue réelle & auriculaire: elle représente alors le son ou; comme dans *bésouard*, *bois*, *soin*, que l'on prononce en effet *bésouard*, *bouas*, *souèn*.

Elle est quelquefois auxiliaire, comme quand on l'affocie avec la voyelle u pour représenter le son ou qui n'a pas de caractère propre en françois; comme dans *bouton*, *courage*, *douceur*, *foudre*, *goutte*, *houblon*, *jour*, *louange*, *moutarde*, *nous*, *poule*, *souper*, *tour*, *vous*. Les Allemands, les Italiens, les Espagnols, & presque toutes les nations représentent le son ou par la voyelle u, & ne con-

noissent pas le son u, ou le marquent par quelque autre caractère.

O est encore auxiliaire dans la diphthongue apparente oi, quand elle se prononce é ou è; ce qui est moins raisonnable que dans le cas précédent, puisque ces sons ont d'autres caractères propres. Or oi vaut é: 1°. dans quelques adjectifs nationaux, *anglois*, *françois*, *bourbonnois*, &c. 2°. aux premières & secondes personnes du singulier, & aux troisièmes du pluriel, du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif; comme je *lisois*, tu *lisois*, ils *lisoient*; je *lirois*, tu *lirois*, ils *liroient*: 3°. dans *monnoie*, & dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'oi radical fait la dernière syllabe, ou bien la pénultième avec un e muet à la dernière; comme je *connois*, tu *reconnois*, il *reconnoît*; je *comparois*, tu *disparois*, il *reparoît*; *connoître*, *méconnoître*, que je *reconnoisse*; *comparoître*, que je *disparoisse*, que tu *reparoisses*, qu'ils *apparoissent*. Oi vaut è: 1°. dans les troisièmes personnes singulières du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif; comme il *lisoit*, il *liroit*: 2°. dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'oi radical est suivi d'une syllabe qui n'a point d'e muet; comme *connoisseur*, *reconnoissance*, je *méconnoitrai*, vous *comparoitrez*, nous *reparoitrons*, *disparoissent*.

La lettre o est quelquefois muette: 1°. dans les trois mots *paon*, *faon*, *Laon* (ville), que l'on prononce *pan*, *fan*, *Lan*; & dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon) qui diffère ainsi de *panneau* (terme de menuiserie), *laonnois* (qui est de la ville ou du pays de Laon): 2°. dans les sept mots *œuf*, *bœuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs*, & *sœur*, que l'on prononce *euf*, *bœuf*, *meuf*, *keur*, *keur*, *meurs* & *sueur*: 3°. dans les trois mots *œil*, *œillet* & *œillade*, soit que l'on prononce par è comme à la fin de *soleil*, ou par eu comme à la fin de *cercueil*. On écrit aujourd'hui *économe*, *économie*, *écuménique*, sans o; & le nom *Œdipe* est étranger dans notre langue.

O' apostrophé devant les noms de famille, est en Irlande un signe de grande distinction, & il n'y a en effet que les maisons les plus qualifiées qui le prennent: o' *Briem*, o' *Carral*, o' *Cannor*, o' *Néal*.

En termes de marine, O veut dire *ouest*; S. O. *sud-ouest*; S. S. O. *sud-sud-ouest*; O. S. O. *ouest-sud-ouest*. Voyez N & RHUMB.

Sur nos monnoies, la lettre o désigne celles qui sont fabriquées à Riom.

Chez les anciens, c'étoit une lettre numérale qui valoit 11; & surmontée d'une barre, O valoit 11000, selon la regle ordinaire:

*O numerum gestat qui nunc undecimus extat.*  
(B. E. R. M.)


O, f. m. (*Théol.*) nom qu'on a donné aux sept ou neuf antiennes qu'on chante dans l'aveu pendant sept ou neuf jours auparavant la fête de Noël, & qui précèdent le cantique *Magnificat*. On les appelle encore ainsi parce que chacune d'elles commence par cette exclamation: comme *O rex gentium*. *O Emmanuel*, &c. V. ANTIENNE.

O, o, o, (*Ecriture.*) considéré dans sa forme, c'est une ligne courbe continue, dont tous les points supérieurs & inférieurs sont plus éloignés du centre que ceux des flancs; elle est presque racine de toutes les mineures; elle se forme sans interruption du mouvement mixte des doigts & du poignet: dans l'italienne les angles de l'o sont beaucoup plus obtus que ceux de l'o coulé: ce qui fait que celui-ci est moins ouvert que celui-là. A l'égard de l'o rond, il est ainsi appelé, parce qu'il approche du cercle, que ses points supérieurs & inférieurs sont à un point près aussi proche du centre que ceux des flancs.

O, (*Commerce.*) dans les livres des marchands, banquiers, ou négocians, joint à quelques autres lettres, marque différentes abréviations: ainsi C. O. est l'abréviation de *compte ouvert*; O N C. ou O N. signifient *once*. *Dictionnaire de Comm.* (G)

O, majuscule (*Musique.*) qui est proprement un cercle, ou double C, est dans nos musiques anciennes; la marque de ce qu'ils appeloient *temps parfait*, c'est-à-dire, de la mesure triple ou à trois, à la différence du temps imparfait, ou de la mesure double, qu'ils marquoient par un C simple, ou par un O tronqué à droite ou à gauche C, ou O.

Le temps parfait se marquoit par un O simple, ou pointé en dedans, ou barré.

 V. TEMPS. (S)

OA, (*Géog. anc.*) village de Grece en Attique, sous la tribu Pandionide, comme le prouve une inscription rapportée par Spon. Il ne faut pas confondre ce village avec *Oe* qui étoit de la tribu Oénéide.

OACCO, (*Géog.*) province d'Afrique dans l'Ethiopie au royaume d'Angola. C'est une espece de désert habité dont les peuples n'ont pas l'industrie de cultiver les terres avec art: & pourquoi l'auroient-ils, ils n'ont point de terre en propriété? Tout ce qu'en dit le P. Labat ne mérite aucune créance.

OAKHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Rutland, au diocèse de Péterberoug. Elle est dans la belle & riche vallée de Cathmos, à 74 milles de Londres. *Longit.* 16, 45; *lat.* 52, 38.

OANNES, f. m. (*Mythol.*) Les Babylo niens rendirent leurs hommages à l'eau en général, comme élément, sous le nom d'*Oannes*, moitié femme & moitié poisson, telle qu'étoit la figure que Lucien en avoit vue en Phénicie. Les Syriens représentoient de même leur *Areigatis*, & les Scythes leur *Thamisades*; c'étoient des symboles de la lune & de la mer. (D. J.)

OANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile selon Pindare; Fazell croit que le nom moderne est *Frascolari*, riviere qui coule sur la côte méridionale.

OARII, (*Géog.*) province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, sur le bord septentrional de la Coanza (D. J.)

OARISSE, f. m. (*Belles-Lettres.*) terme en usage dans la poésie grecque, qui signifie un dialogue entre un mari & une femme; tel, par exemple, que celui qu'on trouve au sixième livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque. Voyez DIALOGUE.

Scaliger remarque que l'*oaristus* n'est point, à proprement parler, un petit poëme particulier, ni une piece de vers détachée; mais qu'il fait toujours partie de quelque grand poëme. Il ajoute que l'endroit d'Homere dont nous venons de parler, est proprement le seul *oariste* qui se trouve dans les anciens poëtes grecs.

OASIS, (*Géog. anc.*) ville & désert de l'Egypte, aux confins de la Lybie. Il y avoit deux villes nommées *Oasis*, & que l'on distinguoit par les surnoms de *grande* & de *petite*. Auprès de la plus grande de ces deux

villes, étoit l'affreux désert d'*Oasis*. Chacune de ces villes avoit un nom. Plinè, Strabon, Ptolomée, Hérodote & les autres historiens en parlent; mais ils ne s'accordent point entr'eux, tant les pays de l'Égypte étoient peu connus des étrangers.

OAXACA, (Géog.) vallée de l'Amérique, & province de la nouvelle Espagne, c'est la même que Guaxaca. V. GUAXACA.

OAXIS, (Géog. anc.) ville de l'île de Crète dans la côte septentrionale selon Hérodote, l. IV, c. cliv. Varron dit qu'Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale, bâtit en Crète une ville qu'il appela de son nom. Servius assure la même chose, en expliquant la première églogue de Virgile où est ce vers :

*Et rapidum Crætæ veniemus Oaxem.*

(D. J.)

OB, (Art. numismat.) M. Patin rapporte une médaille frappée à l'honneur de l'empereur Adrien (peut-être à cause de la connoissance qu'il avoit de la médecine) où l'on voit d'un côté Esculape avec Hygèia, & de l'autre Téléphore, avec cette inscription autour : Περγα ἐπὶ κεφαλαιο σς. Au près du Téléphore il y a ces lettres *ob*. Cet Antiquaire explique les premiers mots de cette manière, *pergamenorū sub cephalione*, ajoutant en caractères italiques *Telephorus*. Il dit ensuite, après Pausanias, que Téléphore étoit une divinité des Pergaméniens, qui avoit été ainsi nommée par le commandement de l'oracle, & que quelques-uns traduisoient ce mot par celui de *devin* ou de *ventriloque*.

Voici comme en parle Selden. "On traduit ordinairement le mot *ob*, par celui de *pithon* ou de *magicien*; mais *Ob* étoit un esprit ou un démon, qui donnoit ses réponses comme si les paroles étoient sorties des parties que l'honnêteté ne permet pas de nommer, ou quelquefois de la tête, & quelquefois des aisselles; mais d'une voix si basse, qu'il sembloit qu'elle vint de quelque cavité profonde, comme si un mort avoit parlé dans le tombeau; ensorte que celui qui le consultoit, ne l'entendoit souvent point du tout, ou plutôt entendoit tout ce qu'il vouloit". Selden ajoute peu après ce qui suit. "Voyez l'histoire de Samuel, dont la figure fut montrée à Saül par une femme, des parties honteuses de

laquelle *Ob* parloit, ou étoit censé de parler. L'écriture, dans le premier livre de Samuel, ch. xxxviii. appelle cette femme *pithonisse* ou *ventriloque*, comme traduisent les septante, une femme qui avoit *Ob*. De-là vient que Saül lui parle ainsi : *Prophétise-moi, je te prie, par Ob*, ce que les septante ont traduit, *prophétise-moi par le ventriloque*. *Ob* étoit donc un esprit qui parloit du ventre. Nos traducteurs ont rendu le mot de septante, ἐγαστρίμυθος, par *esprit familier*."

Buxtorf interprete le mot hébreu *ob*, par celui de *pithon*, ou d'esprit qui rend des réponses par quelque puissance diabolique, & qui travaille à éloigner les hommes de Dieu. *Levit* xix. 31. & xx. 27. Il remarque que *ob* signifie encore en hébreu, *bouteille*, *Job*, xxxij. 19. Ce qui a fait dire à Aben-Efra, qu'on l'avoit transporté par métaphore à un esprit qui enflait le ventre de celui qui en étoit possédé, comme une bouteille, & rendoit ses oracles par cette partie, d'où le possédé étoit appelé ἐγαστρίμυθος.

On a vu de nos jours des gens qui savoient ménager leur voix, de façon qu'elle sembloit sortir de quelque endroit hors d'eux, soit éloigné de leur corps, soit voisin, & cela d'un ton tel que celui de l'*Ob*, décrit par Selden. Il y avoit aux environs de Londres un garçon âgé de 25 ans, qu'on appelloit en anglois *The spaking-smith* (ce qui revient à *vociferaber*, qu'on ne peut rendre en françois), qui possédoit ce talent dans une grande perfection. Il ne lui eût pas été difficile de se faire passer pour forcier parmi la populace; mais il se contentoit d'effrayer des portiers, des charretiers, & d'autre gens de cette espèce, qui ne connoissoient point son art.

J'ai entendu parler d'une femme qui parcouroit l'Angleterre en mendiant, & qui savoit si bien ménager sa voix qu'elle paroïssoit s'entretenir avec plusieurs personnes à la fois; elle disoit, pour émouvoir la compassion, que les interlocuteurs étoient son mari & ses enfans qu'elle avoit perdus il y avoit plusieurs années, & qui pendant leur vie, avoient mangé tout son bien. (D. J.)

OBACATIARAS (LES), (Géog.) peuples de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Ils habitent les îles de la rivière de S. Fran-



çois. De Laët les donne pour anthropophages, & vraisemblablement sans en avoir de preuves.

OBBAI ou ROBBAI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une sorte de jasmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce est brune; son bois foible & rempli de moëlle, ses feuilles alternativement opposées & terminées par une pointe un peu recourbée; ses fleurs, qui paroissent au mois de février avant ses feuilles, & qui sortent d'un calice écailleux, sont d'un jaune pâle, & composées de deux sortes de pétales, dont les extérieurs sont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi-pouce en oval; & les intérieurs, plus petits, de grandeur inégale, au nombre de huit & plus, marqueté de points couleur de sang; l'odeur de la fleur tire sur celle de la violette, mais devient dégoûtante à la longue, & le goût est très-désagréable. Cet arbrisseau, qu'on croit apporté de la Chine, est d'une beauté qui le fait cultiver soigneusement dans les jardins.

OBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) en grec, ὀβάρηνοι; peuples qui habitoient une partie considérable de l'Arménie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBBA, f. m. (*Hist. anc.*) vase fort creux dont on se servoit aux repas funebres.

OBBA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie Césariense. Au cinquième concile général assista Valérien évêque d'Obba en Afrique. La conférence de Carthage fournit aussi Félicissime évêque d'Obba, *Obbensis*.

OBDORA ou L'OBDORIE, (*Géog.*) autrefois *Lucomorie*; contrée de la Tartarie moscovite, au couchant du Jénifréa & à l'orient de l'Oby, qui la sépare de la Coudora. Ce pays est coupé par le cercle polaire en deux parties à-peu-près égales, sous le soixantième degré de latitude: il fait partie de la Sibérie. Pierre-le-Grand y avoit commencé quelques habitations qui n'ont pas été continuées. (*D. J.*)

OBÉANCIER, f. m. (*Jurisprud.*) est un titre usité dans l'église collégiale de S. Jul de Lyon; le grand obéancier est la première dignité. Le premier chanoine après les dignitaires, à aussi le titre d'obéancier. Ce terme paroît être venu par corruption d'obédiencier; il y a apparence que ces obéan-

ciers ont été ainsi nommés, parce que dans l'origine ils étoient envoyés par l'archevêque de Lyon pour desservir cette église. Voyez *Obédiencier*.

OBÉDIENCE, f. f. (*Jurisprud.*) ce terme dans son origine étoit toujours synonyme d'*obéissance*; dans la suite on lui a attribué différentes significations en matière ecclésiastique.

En général *obédience* signifie *soumission* à un supérieur ecclésiastique; quelquefois ce terme se prend pour l'autorité même du supérieur; quelquefois enfin on entend par *obédience*, la permission que le supérieur donne d'aller quelque part, ou de faire quelque chose.

Pendant le grand schisme d'Avignon on se servoit du terme d'*obédience* pour désigner le territoire dans lequel chacun des deux papes étoit reconnu comme légitimement élu. Presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemarck, la Suède, la Norvège; l'Angleterre étoient de l'*obédience* de Clément VII qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecosse; la Savoie & le royaume de Naples, se rangèrent sous l'*obédience* d'Urbain: l'Espagne prit d'abord le même parti, ensuite elle se mit sous l'*obédience* de Clément VII.

C'est en ce même sens que l'on appelle ambassadeurs d'*obédience*, ceux que des princes envoient au pape, pour lui rendre hommage de quelques fiefs qui relevent de lui: c'est ainsi que le roi d'Espagne envoie un ambassadeur d'*obédience* au pape, auquel il présente la haquenée que ce prince doit au pape à cause du royaume de Naples.

Les provinces dans lesquelles le concordat n'a pas lieu, & qui sont soumises à toutes les règles de chancellerie, que l'on observoit avant le concordat, telles que la Bretagne, la Provence, la Lorraine, sont appelées communément *pays d'obédience*, ce qui est une expression très-impropre, vu que ces pays ne sont point soumis au pape plus particulièrement que les autres; toute la différence est que la règle de *mensibus & alternativa* y a lieu, c'est-à-dire que le pape y confère les bénéfices pendant huit mois de l'année, les autres

collateurs n'ont que quatre mois , à la réserve des évêques , lesquels en faveur de la résidence , ont l'alternative , c'est-à-dire , qu'ils ont la collation pendant un mois , & le pape pendant l'autre , & ainsi de suite alternativement.

Le pape n'use point de prévention dans les pays d'obédience , dans les six mois de l'alternative des évêques ni dans les quatre mois des autres collateurs.

OBÉDIENCE , se prend aussi pour un acte qu'un supérieur ecclésiastique donne à un inférieur , soit pour le faire aller en quelque mission , soit pour le transférer d'un lieu dans un autre , ou pour lui permettre d'aller en pèlerinage ou en voyage : un prêtre ne doit point être admis à dire la messe dans un diocèse étranger , qu'il ne montre son obédience. On doit arrêter les moines vagabonds , qui errent par le monde , & qui ne montrent point leur obédience.

On a aussi appelé obédiences les maisons , églises , chapelles & métairies qui ne sont pas des titres de bénéfices séparés , & dans lesquels un supérieur ecclésiastique envoie un religieux pour les desservir ou administrer. On les a ainsi appelés obédience , parce que le religieux qui les dessert n'y est envoyé qu'en vertu d'un acte d'obédience , & qu'il est révocable *ad nutum*.

Dans les premiers siècles de l'état monastique , tous les prieurés n'étoient que des obédiences. Il y a encore quelques abbayes où les prieurés qui en dépendent , ne sont que de simples obédiences. Voyez l'histoire de l'église de Meaux , t. I. pag. cxix ; les Mémoires du clergé ; les loix ecclésiastiques & la Jurisprudence canonique de Lacombe. (A)

OBÉDIENCIER , s. m. (Jurisprud.) est un religieux qui va , par l'ordre de son supérieur , desservir une église dont il n'est point titulaire. Voyez Obédience. (a)

OBÉIR , v. n. (Gram.) c'est se soumettre à la volonté d'un autre. Celui qui commande est censé supérieur , & celui qui obéit subalterne. On obéit à Dieu en suivant sa loi : aux rois , en remplissant leurs loix : à la nécessité , aux passions , &c.

Obéir se prend encore dans un sens différent , lorsqu'il se dit d'un corps roide , inflexible , qu'on ne plie pas à volonté ; le fer trempé n'obéit pas , &c.

OBÉIR , se dit d'un cheval qui répond aux aides. Voyez Aides.

OBEISSANCE , s. f. (Droit naturel & politique.) Dans tout état bien constitué , l'obéissance à un pouvoir légitime est le devoir le plus indispensable des sujets. Refuser de se soumettre aux souverains , c'est renoncer aux avantages de la société , c'est renverser l'ordre , c'est chercher à introduire l'anarchie. Les peuples , en obéissant à leurs princes , n'obéissent qu'à la raison & aux loix , & ne travaillent qu'au bien de la société. Il n'y a que des tyrans qui commanderoient des choses contraires ; ils passeroient les bornes du pouvoir légitime , & les peuples seroient toujours en droit de réclamer contre la violence qui leur seroit faite. Il n'y a qu'une honteuse flatterie & un avilissement odieux , qui ait pu faire dire à Tibère par un sénateur romain : *Tibi summum rerum judicium dii dedere , nobis obsequii gloria relicta est*. Ainsi l'obéissance ne doit point être aveugle. Elle ne peut porter les sujets à violer les loix de la nature. Charles IX dont la politique inhumaine le détermina à immoler à sa religion ceux de ses sujets qui avoient embrassé les opinions de la réforme , non content de l'affreux massacre qu'il en fit sous ses yeux & dans sa capitale , envoya des ordres aux gouverneurs des autres villes du royaume , pour qu'on exerçât les mêmes cruautés sur ces sectaires infortunés. Le brave d'Orte , commandant à Bayonne , ne crut point que son devoir pût l'engager à obéir à ces ordres sanguinaires. « J'ai communiqué , dit-il au roi , le commandement de V. M. à ses fideles habitans & gens de guerre de la garnison , je n'y ai trouvé que bons citoyens & braves soldats , mais pas un bourreau : c'est pourquoi eux & moi supplions très-humblement V. M. de vouloir employer nos bras & nos vies en choses possibles ; quelque hasardeuses qu'elles soient , nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang ». Le comte de Tende & Charny répondirent à ceux qui leur apportèrent les mêmes ordres , qu'ils respectoient trop le roi pour croire que ces ordres inhumains pussent venir de lui. Quel est l'homme vertueux , quel est le chrétien qui puisse blâmer ces sujets généreux d'avoir déobéi ?

**OBELE**, f. m. (*Belles-Lettres.*) désignoit chez les anciens une petite ligne, semblable à une aiguille, d'où lui est venu le nom d'*obelus*, *obelos*, qui signifie *aiguille* en grec.

Ce mot est principalement d'usage, en parlant des Hexaples d'Origene; cet auteur ayant distingué par un astérique ou étoile les supplémens qu'il a ajoutés au texte des septante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un *obele*, ou de la petite ligne (-) les endroits où ce qui se trouve dans les septante, n'est point dans l'hébreu. Voyez *Hexaple*.

S. Jérôme dit que l'*obele* se trouvoit seulement dans les endroits où on avoit retranché quelque chose des septante, comme superflu; & l'astérique, dans ceux où il manquoit quelque chose. Ces sortes de marques se rencontrent fréquemment dans les anciens manuscrits. Ordinairement l'*obele* est accompagné de deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ligne (÷), & l'astérique est une croix de S. André, accompagnée de quatre points. (X.)

**OBÉLISQUE**, f. m. (*Archit. & Antiq. égyptiennes.*) espèce de pyramide quadrangulaire longue & étroite, qui est ordinairement d'une seule pierre, & qu'on élève dans une place pour y servir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur est presque la même en tous les *obélisques*. Cette proportion est telle: leur hauteur est de neuf parties ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur grosseur par le bas; par le haut la largeur n'est jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en-bas, & on place un ornement sur sa pointe, qui est émouffée; mais nous nous proposons d'entretenir ici le lecteur des *obélisques* d'Égypte, parce que ce sont les seuls monumens qui subsistent de l'ancienne sagesse de ce peuple.

Sésostris, roi d'Égypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Europe, s'appliqua sur la fin de son règne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus considérables de ses ouvrages, on compte les deux *obélisques* que ce prince fit élever dans la ville d'Hé-

liopolis. Ils sont d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la ville de Syenne en Égypte, tout d'une pièce, & chacun de 120 coudées de haut.

Auguste, après avoir réduit l'Égypte en province, ayant fait transporter à Rome ces deux *obélisques*, il en fit dresser un dans le grand cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette inscription sur la base, *Cæs. D. F. Augustus Pont. max. Imp. XII. Cos. XI. Tēib. Pot. XV Ægypto in potestatem populi rom. redact. soli donum dedit.*

Le corps de ces *obélisques* est tout chargé de figures hiéroglyphiques, ou écritures symboliques, qui marquent, selon Diodore, la grande puissance de ce roi, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces *obélisques* est aujourd'hui rompu en pièces, & couvert de terre; l'autre, qu'Auguste avoit fait placer dans le cirque, avec la même inscription, a été mis par le pape Sixte V à la porte del popolo l'an 1589.

Le successeur de Sésostris, nommé par Hérodote *Pharon*, & par Pline *Nimcoreus*, fit élever deux *obélisques*, à l'imitation de son père. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diamètre. On voit encore de nos jours un de ces *obélisques* à Rome devant l'église de S. Pierre, où il a été élevé par le pape Sixte V. Caius César l'avoit fait venir d'Égypte sur un vaisseau d'une fabrique si singulière, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Cet *obélisque* est tout uni, sans aucun hiéroglyphe.

Ramesses, autre roi d'Égypte, crut devoir consacrer au soleil un *obélisque* d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler & que le jour qu'on devoit l'élever, le roi fit attacher son fils au haut de l'*obélisque*, afin que les ingénieurs disposassent leurs machines avec assez d'exactitude pour sauver la vie au jeune prince, & pour conserver en même temps un ouvrage fait avec tant de soin. Pline qui rapporte cette histoire, ajoute que Cambyse ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre, dès qu'il s'aperçut que l'embrasement avoit gagné jusqu'à l'*obélisque*.

Auguste, après avoir soumis l'Égypte, n'osa toucher à cet *obélisque*, soit par religion, soit par la difficulté qu'il trouva à transporter cette grande masse. Constantin ne fut pas si timide; il l'enleva pour en orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit descendre le long du Nil jusqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le transporter à Constantinople. Mais sa mort, qui arriva dans ce temps-là, fit différer cette entreprise jusqu'à l'an 357 de J. C.

Alors Constance l'ayant fait mettre sur un vaisseau, il fut amené par le Tibre jusqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguste y avoit fait mettre long-temps auparavant. Depuis le temps de Constance, il y avoit donc deux *obélisques* dans le cirque; & c'est de ceux-là dont parle Cassiodore avec assez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un consacré au soleil, & l'autre à la lune, & que les caractères qui y sont gravés, sont des figures chaldaïques, qui marquent les choses sacrées des anciens: ce discours sent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet *obélisque* qui étoit tombé, a été relevé par le pape Sixte V devant l'église de saint Jean de Latran l'an 1588, 1231 ans depuis qu'il avoit été amené par Constance, & 2420 ans qu'il avoit été taillé par les soins de Ramsès.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyphiques qui sont gravées sur ce monument; ce qui marque que de son temps on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcelin, qui nous en a conservé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du roi: "Ramsès, fils du soleil, chéri du soleil & des autres dieux, à qui ils ont donné l'immortalité, qui a soumis les nations étrangères, & qui est le maître du monde, &c." Mais outre ces titres flatteurs, cet *obélisque* contient une histoire de ses conquêtes.

Il en étoit de même de tous les *obélisques* en général: voici ce que dit Diodore de Sicile. Sésostris éleva deux *obélisques* d'une

pièce très-dure de cent vingt coudées de haut, sur lesquels il fit graver le dénombrement de ses troupes, l'état de ses finances, & le nombre des nations qu'il avoit soumises.

A Thebes suivant Strabon, il y avoit des *obélisques* avec des inscriptions, qui constatoient les richesses & le pouvoir de leurs rois; l'étendue de leur domination, qui embrassoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appelé aujourd'hui *Ionis*: enfin la grande quantité des tributs qu'ils recevoient & le nombre de leurs troupes, qui montoit à un million d'hommes.

Proclus, dans son commentaire sur le Timée, nous dit que les choses passées sont toujours nouvelles chez les Egyptiens; que la mémoire s'en conserve par l'histoire; que l'histoire chez eux est écrite sur des colonnes, sur lesquelles on a le soin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes, soit pour les faits, soit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus, au rapport de Tacite, alla voyager en Égypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thebes; il n'y avoit pas long-temps qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que sous Auguste par Cornelius Gallus, premier gouverneur d'Égypte. On voyoit encore, dit Tacite, sur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richesses des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un prêtre du pays de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville sept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le roi Ramsès s'étoit rendu maître de la Lybie, de l'Éthiopie, des Medes, des Perses, de Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu son empire jusque sur les côtes de Bithique & de Lycie. On lisoit aussi sur ces colonnes les tributs qu'on levoit sur ces nations, le poids de l'or & de l'argent, le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums, le blé & les autres tributs que chaque nation devoit payer, qui n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que

que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les *obélisques* nous ont laissé des vestiges étonnans de l'opulence des rois d'Égypte, & l'explication que les prêtres donnent dans Tacite, répond si bien aux figures que nous voyons gravées au sommet des *obélisques* qui nous restent, singulièrement de celui élevé à Thebes par Rameffès, qui est actuellement dans la place de saint Jean de Latran, & dont on a donné une estampe au commencement de ce siècle, qu'il nous paroît déraisonnable de révoquer en doute une puissance dont il reste tant de témoins & de monumens.

Il semble même que les Romains aient été effrayés d'imiter les *obélisques* des rois d'Égypte. Ces beaux ouvrages ont été pour l'Italie des bornes sacrées. La grandeur romaine a cru, en les transportant, faire tout ce qu'elle pouvoit, & n'a pas osé en construire de nouveaux pour les mettre en parallèle avec les anciens. Au lieu donc que la pyramide de Cestius prouve qu'une famille particulière a tenté un modèle de ces pyramides si superbes & si exhaussées des rois d'Égypte, la circonstance singulière que personne n'a imité la structure des *obélisques*, constate pleinement que les empereurs eux-mêmes ne se sont pas hasardés d'opposer des ouvrages de ce genre à ceux de ces monarques. Ils tiroient leur marbre d'une carrière unique dans le monde. Cette carrière étoit située près de la ville de Thebes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Éthiopie & les cataractes du Nil. Cinq *obélisques* d'Égypte, relevés par les soins de Sixte V, servent à justifier la magnificence de Sésostris & de Rameffès en ce genre : cependant le nom de Dominique Fontana qui les rétablit, est encore célèbre à Rome, tandis que celui des artistes qui les taillèrent & les transportèrent de si loin, est pour jamais inconnu. Mais le lecteur curieux de s'éclairer davantage sur cette matière, peut consulter *Bargxi de obelisco*. Il est inséré dans le beau recueil des antiquités romaines de Grævius *commentarius*, tom. IV (Le chevalier DE JAUCOURT.)

*Obélisque* (Hydr.) s'entend de cer-

Tome XXIII.

taines fontaines qui forment un rocher par en bas, terminé en pointe en forme d'un *obélisque*; telle est la belle fontaine de Versailles qui porte ce nom. Il y en a encore quatre dans le bosquet nommé *l'arc de triomphe*, qui sont à jour & triangulaires, formés par des corps de cuivre doré, d'où sortent des nappes d'eau à divers étages, imitant des cristaux.

OBER, (Géogr.) mot allemand, qui, en géographie, signifie *haut*, *élevé*, & qui se compose avec un nom propre, ayant pour opposé le mot *nieder*, bas: ainsi les Allemands disent *ober-Baden*, *nieder-Baden*, le haut, le bas pays de Bade; *ober-Bayern*, *nieder-Bayern*, la haute & la basse Bavière; *ober-Elfsatz*, *nieder-Elfsatz*, la haute & la basse Alsace, & ainsi des autres lieux & pays distingués en haut & bas. (D. J.)

OBERÉ, adj. (Comm.) celui qui est endetté, qui, à cause de ses dettes considérables, est hors d'état de continuer son commerce, ou de payer ses créanciers. *Dictionn. de commerce*.

*S'obérer*, s'endetter, contracter de continuelles & de grandes dettes. *Id. ibid.*

OBERKIRCH, (Géogr.) c'est-à-dire, *haute église*, petite ville & château d'Alsace, au-delà du Rhin, vers la forêt Noire, à une lieue de Strasbourg. *Long. 25, 55; lat. 48. 35.* (D. J.)

OBERNDORFF, (Géogr.) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans la forêt Noire. Elle appartient à la maison d'Autriche: on la divise en haute & en basse. Elle est sur le Neckar. *Long. 28, 18; lat. 48, 10.* (D. J.)

OBERNPERG, (Géogr.) petite ville d'Allemagne dans la Bavière, avec un château. Elle appartient à l'évêque de Passau, & en est à 4 milles. *Long. 30, 54; lat. 48. 33.* (D. J.)

OBERWESEL, (Géogr.) ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, & dans l'archevêché de Trèves, auquel l'empereur Henri VII en donna l'hypothèque, & qu'aucun de ses successeurs n'a dégagé jusqu'à présent. Cette ville située sur le Rhin, & ornée de plusieurs églises, fut prise par les Suédois en 1639, & saccagée par les François en 1689. Son

LI

bailliage comprend trois paroisses, & renferme entr'autres une mine & une fonderie de cuivre. (*D. G.*)

**OBERHAUS**, (*Géogr.*) province de l'évêché de Passau, dans le cercle de Bavière en Allemagne: elle comprend les bourgs de Windorf & de Hauzenberg, avec cinq bailliages, & elle tire son nom d'un château très-fort, situé sur une montagne au nord du Danube, vis-à-vis de Passau, & tout proche d'un autre château également fort, & qui placé plus bas, s'appelle *Niederhaus*. Les troupes de France & de Bavière entreurent dans ces deux places l'année 1741; & celles d'Autriche les en chasserent l'année 1742. (*D. G.*)

**OBÉSITÉ**, f. f. (*Médec.*) la quantité de graisse dans le corps humain, plus considérable que les autres humeurs, & que les parties solides ne le demandent, s'appellent en médecine *obésité*, *obesitas*, & plus expressivement encore par Cœlius-Aurelianus, quoique peut-être improprement, *polyfarcia*, car l'*obésité* n'est pas une surabondance de chair, mais de graisse; on pourroit dire *polystearcia*; c'est un embonpoint excessif; c'est une maladie opposée au marasme.

Ceux dont le corps est maigre, sans être décharné, ou charnu sans être gras, sont beaucoup plus vigoureux que ceux qui deviennent gras; dès que la surabondance de la nourriture a pris cette route, & qu'elle commence à former de la graisse, c'est toujours aux dépens de la force. Ce n'est point par l'augmentation des solides que se fait celle du volume de tout le corps dans les personnes grasses; mais cet embonpoint consiste, en ce que les solides forment par leur extension de plus grandes cavités, qui se remplissent d'un plus grand amas d'humeurs, & par conséquent l'excès d'arbonpoint nuit, affoiblit, suffoque: un médecin fait donc bien distinguer la nutrition de la réplétion, puisque la première donne de la force & de la densité aux vaisseaux, au lieu que l'autre les dilate, les relâche & les affoiblit.

La différence qu'il y a d'une personne maigre à une personne grasse, c'est que la personne grasse a ses vaisseaux entourés d'une graisse croupissante dans les cellules

de la membrane adipeuse qui en sont gonflées. La personne maigre, au contraire, a une graisse rougeâtre, formant des globules légers & circulaires: plus il s'amasse de graisse dans les cellules, plus les humeurs perdent de leur masse & de leur nature. Les vaisseaux retrécis par le volume énorme de la graisse, produisent la foiblesse, la paresse, l'inaction & l'inaptitude aux mouvemens.

Lorsque l'accroissement de toutes les parties du corps est entièrement achevé, & que ces parties du corps ne peuvent presque plus admettre de nourriture, alors la graisse commence à se former dans les hommes & dans les femmes qui menent une vie oisive. Mais de plus, certains sujets y ont une disposition naturelle, qui augmente à proportion de la grande quantité d'alimens que l'on prend, du repos du corps, de celui de l'esprit, de l'interruption des exercices ordinaires, de la suppression d'une hémorragie accoutumée, & de la suppression des mois dans les vieilles femmes. Cette disposition est encore favorisée par l'amputation de quelque membre.

La différence des climats & des degrés de transpiration, contribue sans doute à cet état. On remarque que pour une personne d'un embonpoint excessif dans les provinces méridionales de France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'usage habituel des bières récentes & féculentes, dans lesquelles la partie oléagineuse n'est pas suffisamment atténuée.

Les Grecs, sur-tout les Lacédémoniens, ne pouvoient souffrir ce massif embonpoint; aussi les jeunes Spartiates étoient obligés de se montrer nus tous les mois aux éphores, & l'on imposoit un régime austère à ceux qui avoient de la disposition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre se détruit chez les personnes d'un embonpoint excessif; en sorte qu'elles deviennent asthmatiques & quelquefois apoplectiques. Les solides se relâchent, la respiration s'embarresse, le pouls est plus profond & plus caché par la graisse dominante; souvent dans les femmes le retour des re-

gles plus tardif, & la stérilité sont une suite de l'obésité : dans les enfans elle annonce une dentition pénible.

Le moyen de diminuer l'obésité, est de manger moins, d'augmenter le mouvement des solides & des fluides par la promenade, à pié ou à cheval, & généralement en pratiquant tous les exercices du corps. On emploiera les frictions en pressant légèrement les vaisseaux, & en repoussant doucement les fluides : on usera avec prudence & modération des acides, des médicamens acides, austères, & des spiritueux qui ayent fermenté. On pourra prévenir l'obésité par les mêmes secours, quoiqu'on voie des personnes, fut-tout dans certains climats, qui y ont une si grande disposition naturelle, que tous les moyens échouent, si on ne les met en usage consécutivement & de très-bonne heure.

Il y a peu de modernes qui ayent écrit sur cette maladie ; mais entre les anciens, Cœlius-Aurelianus l'a traitée avec une intelligence supérieure, en établissant solidement les symptômes & la méthode curative.

Il considère d'abord l'obésité comme une espèce de cachexie qui produit l'inaction, la foiblesse, la difficulté de respirer, l'oppression & les sueurs copieuses dans lesquelles on tombe pour peu qu'on fasse d'exercice. On guérit, selon lui, cette maladie de deux manières ; savoir, en empêchant que le corps ne reçoive trop de nourriture, soit par le moyen de la gestation, & par l'usage des alimens peu nutritifs ; ou en observant certaines règles, & pratiquant par degré certains exercices laborieux, & propres à causer du changement dans le corps.

Il entre dans toutes les directions particulières & relatives à la cure ; il enjoint aux malades de faire beaucoup d'exercice à cheval ou en voiture ; de voyager sur mer, de lire haut, de lutter & de marcher à grands pas pour mieux exercer les jambes. Il leur prescrit de se frotter avec une serviette grossière, bien sèche, & se saupoudrer le corps de sable ; il veut qu'ils excitent la sueur à l'aide de la chaleur des éruves ; usant, tantôt de bains chauds pour aider la trans-

piration, & tantôt de bains froids, pour resserrer le corps. Il leur ordonne de se couvrir de sable chaud, de se baigner dans des fontaines médicinales, & après avoir sué dans le bain, de se saupoudrer avec du sel. Il conseille ensuite d'employer les frictions avec du nitre pulvérisé, boire légèrement, & user dans la boisson d'un peu de vin médiocrement âcre. Leurs alimens seront du pain de son qui est peu nourrissant, des herbes potagères apéritives, comme asperges, panais, carotes, ache, fenouil, porreaux, &c. des viandes dont la chair soit sèche & dépouillée de graisse. Il leur défend de dormir après le repas, & de dormir long-temps, parce que le défaut de sommeil joint à l'exercice ne peut que tendre à diminuer l'embonpoint.

Enfin, Cœlius-Aurelianus examine toutes les autres méthodes de ses prédécesseurs, & condamne en particulier celle des médecins qui ordonnoient contre l'obésité la saignée, les purgatifs, les clysters, l'usage des femmes au sortir du bain, la pratique de vomir après souper, & autres remèdes de ce genre dont il n'est pas difficile de sentir le ridicule ou les mauvais effets.

Je finis par un exemple bien singulier d'embonpoint excessif, que j'ai lu dans les nouvelles publiques de Londres du 31 octobre 1754, sur Jacques Powell, mort dans le comté d'Essex, son obésité monstrueuse l'avoit rendu célèbre ; il avoit environ quinze piés d'Angleterre de circonférence, & il pesoit six cent cinquante livres. (D. J.)

**OBJECTER**, v. act. (*Gram.*) c'est montrer le faux d'un raisonnement, par la raison contraire qu'on y oppose ; les suites fâcheuses d'un projet, la vanité d'une entreprise, le ridicule d'une prétention, &c. si l'on a tort d'*objecter* à quelqu'un sa naissance, on a tort aussi de se prévaloir de la sienne.

La raison *objectée* s'appelle *objection* ; il arrive de temps en temps, qu'il faudroit mettre la preuve en objection & l'objection en preuve.

On se fait quelquefois des objections si fortes, que l'on entraîne son auditeur dans l'opinion contraire à celle qu'on s'étoit proposé de leur inspirer.

**OBJECTIF**, s. m. adj. (*Dioptr.*) verre

*objectif* se dit de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'objet: on l'appelle ainsi pour le distinguer de l'*oculaire* qui est tourné vers l'œil. Voy. *Microscope*, *Télescope*, &c. on dit aussi l'*objectif* tout court. (O)

Dans le télescope l'*objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'*oculaire*; c'est tout le contraire dans les microscopes. Voyez *Télescope* & *Microscope*.

Pour s'assurer de la régularité & de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira sur un papier deux cercles concentriques tels que le diamètre de l'un soit égal à la largeur du verre *objectif*, & le diamètre de l'autre égal à la moitié de cette largeur; on divisera la circonférence intérieure en six parties égales, & on y fera six petits trous avec une aiguille; ensuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, & l'exposant au soleil, on recevra les rayons qui passeront par chaque trou, sur un plan qui soit à une juste distance du verre; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit, où les six rayons qui passent par les six trous, se réunissent en effet ainsi, c'est une marque que le verre *objectif* est bien fait, & le point de réunion est le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'assurer de la bonté d'un verre *objectif*, que de le placer dans un tube, & de l'essayer avec un petit verre oculaire sur des objets placés à différentes distances; car le verre *objectif* est d'autant meilleur, qu'il représente les objets plus distinctement & plus clairement, & qu'il embrasse un plus grand champ, & souffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, sans colorer & obscurcir les objets.

Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien centré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, & observer les deux images d'une chandelle, réfléchies par ses deux faces, l'endroit où les images se réunissent ou se confondent, est le vrai centre: si ce point répond au milieu ou au point central du verre, il est bien centré. Voyez *Centrer*. (T)

OBIER, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *opulus*; genre de plante qui porte deux sortes de fleurs monopétales; l'une est en forme de rosette & stérile, elle est percée dans son

milieu par un pistile qui sort du calice; l'autre fleur a la forme d'un bassin, elle est aussi percée par le sommet d'un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une baie molle dans laquelle on trouve une semence aplatie & en forme de cœur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez *Plante*. (I)

*Obier*, *opulus*, arbrisseau qui se trouve en Europe & dans l'Amérique septentrionale. Il donne plusieurs tiges dont la plupart s'élevent à 12 ou 15 piés. Ses feuilles sont assez grandes, chargées de rides, découpées en trois parties, & d'un verd brun. Ses fleurs qui sont blanches, viennent au mois de mai en grandes ombelles au bout des branches, mais les fleurons qui bordent l'ombelle, sont stériles; & néanmoins plus blancs, plus grands & beaucoup plus apparens que ceux du centre qui portent les fruits. Ce sont des baies rondes, succulentes & rouges qui renferment une graine dure & plate, figurée en cœur.

Cet arbrisseau vient assez bien par-tout; cependant il se plaît dans les lieux frais & couverts, à l'exposition du nord, dans les terres grasses & humides, au bord des ruisseaux; mais s'il se trouve dans un terrain sec & trop exposé au soleil, il y fait peu de progrès, & ses feuilles tombent de bonne heure. Il est extrêmement robuste. On le multiplie aisément de graines, de rejetons, de branches couchées & de bouture. Tous ces derniers moyens sont plus prompts que la semence qui ne leve que la seconde année, si on ne l'a pas semée en automne. L'*obier* fait une grande quantité de racines noires & chevelues qui assurent sa transplantation. On peut donner à cet arbrisseau une forme régulière, & lui faire une jolie tête; mais il convient sur-tout à faire des palissades de six ou huit piés de haut, qui réussissent sous d'autres arbres. Ses fruits mûrissent à la fin de septembre, alors ils sont fades & de mauvais goût; mais après l'hiver ils sont acides & de même goût que l'épine-vinette; ils sont d'un rouge vif & très-apparens, & ils restent sur l'arbre long-temps après la chute des feuilles. C'est un bon appât pour attirer les oiseaux qui en sont très-avides, & c'est aussi une bonne nourriture pour la volaille.



Cet arbrisseau a des variétés qui ont de l'agrément.

1. *L'obier ordinaire.*

3. *L'obier à fleurs doubles*, ou *la rose de Gueldres*. Dans l'espece à fleurs simples qui précède, les seules fleurs de la circonférence de l'ombelle sont stériles, mais plus grandes. & d'une blancheur plus apparente que toutes celles du centre, qui sont fort petites, d'un blanc sale peu apparent, & néanmoins fécondes, au lieu que dans la *rose de Gueldres*, toutes les fleurs du centre de l'ombelle sont de la même forme que celles de la circonférence; & comme leur volume est plus considérable, & qu'il leur faut plus d'espace pour s'étaler, c'est ce qui force l'ombelle à se former en rond, comme si c'étoit une boule; ce qui a fait donner à cette fleur le nom de *pelote de neige*. Cet arbrisseau est de même accroissement que le précédent. Ses fleurs paroissent aussi au mois de mai; il en donne en quantité & d'une si belle apparence, qu'on ne peut lui refuser une place dans les plantations que l'on fait pour l'agrément.

3. *La rose de Gueldres à feuilles panachées*. Ses feuilles sont joliment tachées de jaune, c'est tout ce qui en fait la différence avec le précédent; mais il ne faut pas mettre cet arbrisseau dans un terrain gras & humide, où un accroissement trop vigoureux effaceroit peu à peu la bigarrure qui fait son mérite.

4. *L'obier de canada*, ou *le pemina*. Cet arbrisseau ressemble à l'obier ordinaire, si ce n'est qu'il est plus précoce, & que les belles fleurs de la circonférence de l'ombelle sont plus grandes, & ont plus belle apparence.

OBJET, s. m. (*Logique.*) signifie la matière d'un art, d'une science, ou le sujet sur lequel on s'exerce. Dans l'école on distingue différens objets de la même science: savoir, l'objet matériel, l'objet formel, & l'objet total ou adéquat.

L'objet matériel, c'est la chose même que la science considère ou dont elle traite. Ainsi le corps humain est l'objet de la médecine.

L'objet formel, c'est la manière de considérer l'objet matériel. Ainsi le corps humain, considéré dans le dessein de le

guérir, est l'objet formel de la médecine.

L'objet total ou adéquat, c'est la réunion de l'objet matériel & de l'objet formel.

Il faut observer qu'une chose n'est l'objet matériel d'une science, que lorsqu'elle y est considérée pour elle-même. Ainsi la Botanique & la Chimie ne peuvent être regardées comme l'objet matériel de la médecine; parce que la médecine n'envisage pas ces deux parties pour elles-mêmes, mais seulement en tant qu'elles contribuent, par l'application qu'on en fait, à la guérison du corps. Ainsi les mots ne sont point partie de l'objet de la logique, puisque cette science ne les emploie pas pour eux-mêmes; mais seulement parce qu'ils sont l'unique moyen que les hommes aient pour se transmettre leurs pensées.

Comme l'objet matériel signifie chez les philosophes la même chose qu'un objet commun, il suit de-là que deux sciences peuvent avoir le même objet matériel. Ainsi la médecine & l'anatomie ont-elles pour objet matériel le corps humain; mais ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la première considère le corps humain pour le guérir, au lieu que la seconde l'envisage seulement pour le connoître.

OBJET, (*Peinture.*) c'est ce qui attire nos regards. Il vaut mieux dans un tableau laisser quelque chose à désirer, que de fatiguer les yeux du spectateur par une trop grande multiplicité d'objets. On reconnoît le goût sûr & délicat d'un artiste, au choix des incidens qu'il fait entrer dans un sujet, à son attention de n'employer rien que de piquant, à rejeter ce qui est fade & puérile, enfin à composer un tout auquel chaque objet en particulier soit comme nécessairement lié; mais voyez des détails plus intéressans au mot SUJET, *Peinture.* (D. J.)

OBIT, voyez l'article suivant.

OBITUAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit d'un registre où l'on écrit les obits, c'est-à-dire, où l'on fait mention des décès & sépultures de certaines personnes. Ailleurs on dit registre mortuaire, quelquefois on dit l'obituaire simplement pour registre mortuaire. On entend ordinairement par obituaire le registre sur lequel on inscrit les obits, c'est-à-dire, les prières & services

fondés pour les défunts, & les autres fondations qui ont été faites dans une église. On appelle aussi ces sortes de registres *nécrologe* ou *martyrologe*. (A)

**OBITUARE**, est aussi un bénéficiaire pourvu d'un bénéfice *per obitum*, c'est-à-dire, par le décès du précédent titulaire. Le résignataire est préféré à l'*obituaire*. Voyez **RÉSIGNATION**. Dans la chancellerie romaine il y a un officier appelé *dataire* ou *reviseur per obitum*. V **DATAIRE**. (A)

**OBLADO**, voyez **NIGROIL**.

**OBLAT**, f. m. (*Hist. eccléf.*) enfant consacré à Dieu dans une maison religieuse. Un *oblat* étoit autant engagé par sa propre volonté que par la dévotion de ses parens. On le regardoit comme apostat s'il quittoit. L'*oblat* embrassoit l'état monastique dans son enfance, le convers dans un âge plus avancé. Ce fut au commencement du onzième siècle que la coutume absurde des *oblats* s'institua. On nommoit *oblat* ou *oblato* celui ou celle qui vouoit sa personne & son bien à quelque couvent. L'*oblat* s'appeloit aussi *donné*. On voit dans les archives de l'abbaye de saint Paul de Verdun une permission accordée à un homme de se marier, à condition que la moitié de ses enfans appartiennoit à l'abbaye, & l'autre moitié à l'évêque. O temps stupides ! ô corrupteurs des mœurs ! Un *oblat* étoit encore un moine lai que le roi plaçoit dans certaines maisons riches, abbayes, prieurés, &c. il sonnoit les cloches, balayoit l'église, étoit nourri, vêtu, même pensionné. C'est ainsi que le souverain récompensoit ceux qui avoient été blessés à son service. Le laïc qui obtenoit de la cour une pension sur un bénéfice, s'appeloit *oblat*.

**OBLATA**, (*Hist. eccléf.*) mot qui veut dire *offrande*. C'est sous ce mot que des souverains & des particuliers donnerent autrefois à l'église leurs biens de patrimoine, pour en jouir moyennant une légère redevance. On prit cette précaution dans les temps de troubles & de rapines ; c'étoit la ressource des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie ; les Normands même, quoique puissans, l'employeroient comme une sauvegarde contre des empereurs qui pouvoient devenir plus puissans. (D. J.)

**OBLATÆ**, f. f. (*Hist. eccléf.*) oubliées

consacrées ou hosties qu'on distribuoit aux communians à la messe. On donnoit aussi quelquefois le nom d'*oblata* aux repas ordinaires qu'on faisoit dans les maisons religieuses.

**OBLATE**, f. f. (*Hist. eccléf.*) congrégation de religieuses, fondée en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugene IV en approuva les constitutions. On les appelle aussi *collatrices*.

**OBLATION**, f. f. (*Théolog.*) l'action d'offrir ; se prend quelquefois pour les dons mêmes & les choses offertes, qu'on nomme autrement *offrandes*. Voyez **OFFRANDES**.

Les *oblations* que les fideles faisoient à l'autel étoient en quelque sorte des sacrifices qu'ils offroient au Seigneur, des marques de leur reconnoissance pour les prêtres, des effets de leur charité pour les pauvres. Elles consistoient d'abord en pain & en vin. On en offroit pour les pénitens qui étoient morts avant que d'avoir été reconciliés, mais non pour les catéchumenes qui étoient morts avant que d'avoir reçu le baptême. Les fideles, vivans ou morts, n'étoient distingués des excommuniés que pour le droit qu'ils avoient de faire recevoir leurs *oblations*. Depuis, elles furent converties en argent ; & quelques conciles particuliers ont excommunié ceux qui refuseroient de les payer dans les temps prescrits. Mais on les a ensuite laissées à la volonté des fideles, & il n'y en a plus aujourd'hui de réglées que celle qu'on fait du pain béni tous les dimanches à la messe de paroisse. Voyez **PAIN BÉNI** & **OFFRANDES**.

**OBLATION**, se dit encore parmi les catholiques romains de la partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile, ou le chant du *credo*, & qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait d'abord du pain destiné au sacrifice, posé sur la patene, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque temps élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prières qui y sont relatives & qui en expriment la fin. C'est-là proprement que commence le sacrifice qui consiste dans l'*oblation* du corps & du sang de Jesus-Christ. On dit en ce sens que la messe est à l'*oblation*, que le *credo* précède l'*oblation*, que la préface suit l'*oblation*, &c.

**OBLATION**, (*Jurisprud.*) signifie *tout ce qui est offert à l'église en pur don*; c'est la même chose qu'*offrande*. Dans les premiers siècles de l'église, les ministres ne vivoient que d'*oblations* & d'aumônes: l'usage qui s'est établi de payer la dixme n'a pas empêché que les fideles n'aient continué à faire des *oblations*; mais il y a des églises qui ne jouissant pas des dixmes, n'ont d'autre revenu que les *oblations* & le casuel. Il y a eu dans chaque église divers réglemens pour le partage des *oblations* entre les clercs. Le concile de Merida en Espagne, tenu en 666, ordonne, *canon xiv.* que les *oblations* faites à l'église pendant la messe se partageront en trois: que la première part fera pour l'évêque; la seconde, pour les prêtres & les diacres; la troisième, pour les sous-diacres & les clercs inférieurs. Les *oblations* des paroissiens appartiennent aux curés à l'exclusion des curés primitifs, des patrons & marguilliers, &c. Les *oblations* casuelles & incertaines ne sont point imputées sur la portion congrue. *V. le Traité de M. Duperray sur les portions congrues & dixmes, & au mot PORTION CONGRUE. (A)*

**OBLATION**, étoit aussi un droit que les seigneurs levoient en certaines occasions sur leurs hommes, comme il se voit dans la coutume de celles de l'an 1216. *Voyez le Gloss. de M. de Lauriere. (A)*

**OBLATIONNAIRE**, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité, *oblationarius*, étoit un officier ecclésiastique qui recevoit les offrandes & oblations des fideles. C'étoit un diacre qui avoit cet emploi; *oblationnaire* ou *diacres des oblations* étoit la même chose. Quand le pape célébroit, l'*oblationnaire* apportoit du palais les oblations, c'est-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'archidiacre. *Voyez l'Ordo romanus, l'Hist. de la transl. de S. Sébast. & Anastas. bibliot. ad VIII. synod. art. 2. (A)*

**OBLIAGE**, s. m. (*Jurisprud.*) est une redevance annuelle dûe en certains lieux au seigneur. Quelques-uns ont prétendu qu'*obliage* se disoit pour *oubliage*, & que ce terme venoit d'*oubli*; c'est ainsi que l'interprète de la coutume de Blois, sur l'art. 40, dit que l'*oubliage* est l'amende que le sujet doit à son seigneur, pour ne lui avoir pas payé sa rente ou devoir annuel au jour ac-

coutumé, & pour l'avoir oublié. En effet, les cens & rentes emportent communément une amende faute de paiement; mais M. de Lauriere remarque avec raison que c'est une imagination ridicule de faire venir *obliage* du mot *oubli*.

Le droit appelé *obliage* vient du latin *oblata*. C'étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux *pains* qui étoient présentés pour la communion, ainsi qu'il se voit dans le *seizième concile de Tolède, ch. xvj.*

On donna aussi le même nom à des *pains ronds & plats* que les sujets étoient tenus de présenter à leur seigneur. Ces pains furent appelés *oblata quasi munera oblata, seu oblationes ab offerendo*, à cause qu'ils étoient présentés au seigneur, & peut-être aussi parce qu'ils étoient à l'instar de ceux que l'on donnoit pour la communion. On les appela en françois *oblies*, & par corruption *oublies*; c'est de-là qu'on appelle *oublies* ces menues pâtisseries rondes & plates que les pâtissiers font avec de la farine & du miel; & c'est aussi de-là que les pâtissiers sont appelés *oblayers* dans le *livre noir du châtelet.*

Du mot *oblie* l'on fit *obliage & oubliage*, pour exprimer la redevance des *oublies* ou pains dûs au seigneur; & en effet, dans la coutume de Dunois, *pains & oublies* sont employés indifféremment & dans la même signification.

Ces *oublies* étoient plus ou moins grands & de divers prix, selon la convention ou l'usage de chaque lieu.

Ce terme d'*obliage* a aussi été employé pour exprimer toute sorte de redevance dûe au seigneur, comme *oublies de vin, oublies de froment, oublies de chapons*; mais quand on disoit *oublies* simplement, ou *obliage* sans autre explication, cela s'entendoit toujours d'une redevance en pain.

Dans presque toutes les seigneuries, ces droits d'*obliage* ont été convertis en argent. *Voy. le Gloss. de Ducange, au mot oblata; & celui de M. de Lauriere, au mot obliages. (A)*

**OBLIGATION**, (*Droit. nat.*) On peut définir l'*obligation* considérée en général, une restriction de la liberté naturelle produite par la raison, dont les conseils sont autant de motifs qui déterminent l'homme

à une certaine manière d'agir préférablement à tout autre.

Telle est la nature de l'*obligation* primitive, qui peut être plus ou moins forte, selon que les raisons qui l'établissent ont plus ou moins de poids sur notre volonté; car il est manifeste que plus les motifs seront puissans, & plus aussi la nécessité d'y conformer nos actions sera forte ou indispensable.

M. Barbeyrac établit pour principe de l'*obligation*, proprement ainsi nommée, la volonté d'un être supérieur, duquel on se reconnoît dépendant. Il pense qu'il n'y a que cette volonté, ou les ordres d'un tel être, qui puissent mettre un frein à la liberté, & nous assujettir à régler nos actions d'une certaine manière. Il ajoute que ni les rapports de proportion & de convenance que nous reconnoissons dans les choses mêmes, ni l'approbation que la raison nous donne, ne nous mettent point dans une nécessité indispensable de suivre leurs idées comme des règles de conduite. Que notre raison n'étant au fond autre chose que nous-mêmes, personne ne peut, à proprement parler, s'imposer à soi-même une *obligation*; enfin, il conclut que les maximes de la raison, considérées en elles-mêmes, & indépendamment de la volonté d'un supérieur qui les autorise, n'ont rien d'obligatoire.

Il nous paroît cependant que cette manière d'expliquer la nature de l'*obligation* & d'en poser le fondement, ne remonte pas jusqu'à la source primitive. Il est vrai que la volonté d'un supérieur oblige ceux qui sont dans sa dépendance; mais cette volonté ne peut produire cet effet, qu'autant qu'elle se trouve approuvée par notre raison, & qu'elle tend à notre bonheur. Sans cela on ne sauroit concevoir que l'homme se puisse soumettre volontairement aux ordres d'un supérieur, ni se déterminer de bon gré à l'obéissance. J'avoue que suivant le langage des jurisconsultes, l'idée d'un supérieur qui commande, intervient pour établir l'*obligation*, telle qu'on l'envisage ordinairement. Mais si l'on ne fonde l'autorité même de ce supérieur sur l'approbation que la raison lui donne, elle ne produira jamais qu'une contrainte extérieure, bien diffé-

rente de l'*obligation morale*, qui par elle-même a la force de pénétrer la volonté & de la fléchir par un sentiment intérieur; en sorte que l'homme est porté à obéir de son propre mouvement, de son bon gré, & sans aucune violence.

Il convient donc de distinguer deux sortes d'*obligations*: l'une interne & l'autre externe. J'entends par *obligation interne*, celle qui émane de notre propre raison considérée pour la règle primitive de notre conduite, & en conséquence de ce qu'une action a en elle-même de bon ou de mauvais. L'*obligation externe* sera celle qui vient de la volonté de quelque être, dont on se reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choses sous la menace de quelque peine: ces deux *obligations* ne sont point opposées entr'elles; car comme l'*obligation externe* peut donner une nouvelle force à l'*obligation interne*, aussi toute la force de l'*obligation externe* dépend en dernier ressort de l'*obligation interne*, & c'est de l'accord & du concours de ces deux *obligations* que résulte le plus haut degré de nécessité morale, le lien le plus fort ou le motif le plus propre à faire impression sur l'homme, pour le déterminer à suivre constamment certaines règles de conduite, & à ne s'en écarter jamais.

On pourroit donc regarder, avec Cumberland, l'*obligation morale*, comme un acte du législateur, par lequel il donne à connoître que les actions conformes à sa loi sont nécessaires pour ceux à qui il les prescrit. Une action est regardée comme nécessaire à un agent raisonnable, lorsqu'il est certain qu'elle fait partie des causes absolument nécessaires pour parvenir à la félicité qu'il recherche naturellement, & par conséquent nécessairement. Ainsi nous sommes obligés à rechercher toujours & en toute occasion le bien commun, parce que la nature même des choses nous montre que cette recherche est absolument nécessaire pour la perfection de notre bonheur, qui dépend naturellement de l'attachement à procurer le bien de tous les êtres raisonnables.

L'*obligation* d'avancer le bien commun, comme une fin nécessaire, étant une fois établie, il s'ensuit que l'*obligation* commune de

de tous les hommes à suivre les maximes de la raison sur les moyens nécessaires pour le bonheur de tous, est suffisamment connue. Or, toutes les maximes sont renfermées dans la proportion générale sur la bienveillance de chaque être raisonnable envers tous les autres. D'où il paroît clairement qu'une guerre de tous contre tous, ou la volonté que chacun auroit de nuire à tout autre, tendant à la ruine de tout, ne sauroit être un moyen propre à les rendre heureux, ni s'accorder avec les moyens nécessaires pour cette fin; & par conséquent ne peut être ni ordonné ni permis par la droite raison. (D. J.)

OBLIGATION, (*Jurisprud.*) signifie en général un lien de droit ou d'équité, & quelquefois de l'un & de l'autre, par lequel quelqu'un est tenu de faire ou de donner quelque chose.

Il y a des obligations purement naturelles, d'autres purement civiles, d'autres naturelles & civiles tout ensemble.

Les Romains distinguoient encore les obligations civiles des obligations prétoriennes.

Les diverses sortes d'obligations seront expliquées dans les subdivisions qui suivront cet article.

L'obligation procède de quatre causes; savoir, d'un contrat, ou d'un quasi-contrat, d'un délit, ou quasi-délit. Voyez *Contrat*, *Délit*, *Quasi-contrat*, *Quasi-délit*.

Les obligations ou contrats se forment en quatre manières; *re*, *verbis*, *litteris*, & *solo consensu*. Voyez *Contrat*.

On dit en droit que l'obligation est la mère de l'action, parce qu'en effet toute action est produite par une obligation; & quand il n'y a point d'obligation, il n'y a point d'action. Mais il y a des obligations qui ne produisent point d'action; les obligations naturelles, les obligations sans cause, les obligations contre les bonnes mœurs. Voyez *Action*.

On entend quelquefois par obligation l'écrit qui contient l'engagement; & quand ce terme est pris dans ce sens, on entend ordinairement par obligation un contrat passé devant notaire, portant promesse de payer une somme qui est exigible en tout temps, ou du moins au bout d'un certain temps.

Tome XXIII.

Voyez aux *Institutes* les titres de obligationibus quibus modis re contrahitur obligatio; de verborum obligationibus; de litterarum obligat. de obligat. quæ in consensu; de obligat. quæ ex delicto nascentur. (A)

Obligation accessoire, est celle qui est ajoutée à l'obligation principale pour procurer au créancier plus de sûreté; telles sont les obligations des gages, & les hypothèques relativement à l'obligation personnelle qui est la principale; telles sont aussi les obligations des cautions & fidéjusseurs, lesquelles ne sont qu'accessoires relativement à l'obligation du principal obligé. Les obligations accessoires cessent lorsque l'obligation principale est acquittée. voyez l'art. 132 des Placités du parlement de Rouen, voyez *Obligation principale*.

Obligation authentique, est celle qui est contractée devant un officier public, ou qui résulte d'un jugement.

Obligation en brevet, est celle qui est passée devant notaire sans qu'il en reste de minute chez le notaire, mais dont l'original est remis au créancier. Voyez *Brevet*.

Obligation causée, est celle dont la cause est exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de l'obligation, mais toute obligation sans cause est nulle.

Obligation civile, est celle qui descend de la loi, mais qui peut être détruite par quelque exception péremptoire, au moyen de laquelle cette obligation devient sans effet; telle est l'obligation que l'on a extorquée de quelqu'un par dol ou par violence. Pour former une obligation valable, il faut que l'obligation naturelle concoure avec la civile, auquel cas elle devient mixte. Voyez *Obligation mixte* & *Obligation naturelle*.

Obligation conditionnelle, est un engagement qui n'est contracté que sans condition: par exemple, *si navis ex Asia venerit*; elle est opposée à l'obligation pure & simple.

Obligation confuse, est celle qui est éteinte en la personne du créancier par le concours de quelque qualité ou obligation passive qui anéantit l'action; telle est l'obligation que le défunt avoit droit d'exercer contre son héritier, laquelle se trouve confuse en la personne de celui-ci par le concours des qualités de créancier & de débi-

M m

teur qui se trouvent réunies en la personne.

*Obligation ad dandum*, est un contrat par lequel on s'engage à donner quelque chose ; ce qui peut tenir de deux sortes de contrats spécifiés au droit romain, *do ut des*, *facio ut des*. Voyez les *Institutes*, liv. XII, tit. 14. (A)

*Obligation écrite ou par écrit*, est celle qui est rédigée par écrit, soit sous seing privé, ou devant notaire, ou qui résulte d'un jugement, à la différence de celles qui sont verbales, qui résultent d'un délit ou quasi délit.

*Obligation éteinte*, est celle qui ne subsiste plus, soit qu'elle ait été acquittée par un paiement, ou par quelque compensation, soit qu'elle soit présumée acquittée par le moyen de la prescription, ou qu'elle soit anéantie par l'effet de quelque fin de non-recevoir.

*Obligation ad faciendum*, est celle qui consiste à faire quelque chose, comme de bâtir ou réparer une maison, de fournir des pièces, &c. c'est le cas des contrats innommés *do ut facias*, *facio ut des*. *Instit.* lib. II, tit. 14.

*Obligation en forme*, ou *en forme probante & exécutoire*, est celle qui est mise en grosse, intitulée du nom de juge & scellée ; au moyen de quoi elle emporte exécution parée. Voyez *Forme exécutoire*.

*Obligation générale*, est celle par laquelle celui qui s'engage obligetous ses biens meubles & immeubles présens & à venir, à la différence de l'*obligation* spéciale, par laquelle il n'oblige que certains biens seulement qui sont spécifiés, à moins qu'il ne soit dit que l'*obligation* spéciale ne dérogera point à la générale, ni la générale à la spéciale, comme on le stipule presque toujours.

*Obligation à la grosse*, ou *Contrat à la grosse*, on sous-entend *aventure*. Voyez *Grosse Aventure*.

*Obligation à jour*, on appelle ainsi en Bresse les obligations payables dans un certain temps : comme les contrats de constitution ne sont point usités dans cette province, il est permis d'y stipuler l'intérêt des *obligations à jour*, quoique le principal n'en soit pas aliéné. (A)

*Obligation mixte*, est celle qui est partie

personnelle & partie réelle ; comme de l'*obligation* du preneur à rente & de ses héritiers, & même celle du tiers détenteur pour les arrérages échus de son temps.

*Obligation naturelle*, est celle qui n'engage que par les liens du droit naturel & de l'équité, mais qui ne produit pas d'action suivant le droit civil ; telle est l'*obligation* du fils de famille, lequel ne laisse pas d'être obligé naturellement, quoiqu'on ne puisse le contraindre. Cette *obligation naturelle* ne produit point d'action, mais on peut l'opposer pour faire une compensation.

*Obligation devant notaire*, est celle qui est contractée en présence d'un notaire, & par lui rédigée. Voyez *Contrat devant notaire*.

*Obligation personnelle*, est celle qui engage principalement la personne, & où l'*obligation* des biens n'est qu'accessoire à l'*obligation personnelle*.

*Obligation prétorienne*, étoit chez les Romains celle qui n'étoit fondée que sur le droit prétorien ; comme le *constitut* & quelques autres semblables. Voyez *Constitut*.

*Obligation prépostere*, est une acte par lequel on commence par promettre quelque chose, ensuite on y met une condition.

Ces sortes d'*obligations* étoient nulles par l'ancien droit romain.

L'empereur Léon les admit en matière de dot.

Justinien les autorisa dans les testaments & dans toutes sortes de contrats ; de manière néanmoins que la chose ne pouvoit être demandée qu'après l'événement de la condition, à quoi notre usage est conforme. Voyez la loi 25 au *cod. de testamentis*.

*Obligation principale*, est celle du principal obligé à la différence de celle de ses cautions & fidéjusseurs, qui ne sont que des *obligations* accessoires & pour plus de sûreté.

On entend aussi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte ; comme quand on dit que dans le bail à rente l'*obligation* des biens est la

*principale*, & que celle de la personne n'est qu'accessoire. (A)

*Obligation pure & simple*, est celle qui n'est restreinte par aucune condition, ni terme; à la différence de l'*obligation conditionnelle*, dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition est arrivée. Voyez *Obligation conditionnelle*.

*Obligation réelle*, est celle qui a pour objet principal un immeuble; comme dans un bail à rente, où l'héritage est la principale chose qu'on oblige à la rente.

*Obligation sans cause*, est un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement; une telle *obligation* est nulle, parce qu'on ne présume point que quelqu'un s'engage volontairement sans quelque raison; & pour qu'on puisse juger de sa validité, il faut l'exprimer. Voyez *Obligation causée*.

*Obligation solidaire*, est celle de plusieurs personnes qui s'obligent chacun, soit conjointement ou séparément, d'acquitter la totalité d'une dette. Voyez *Solidité*.

*Obligation solue*, est celle qui a été acquittée. On dit quelquefois *solue & acquittée*; ce qui semble un pléonafme, à moins qu'on n'entende par *solue*, que l'*obligation* est dissoute.

*Obligation spéciale*, est celle qui ne porte que sur certains biens seulement. Voyez ci-devant *Obligation générale*.

*Obligation terme*, est celle dont l'acquiescement est fixé à un certain temps. Voyez *Terme*.

*Obligation verbale*; est une promesse ou contrat que l'on fait de vive-voix & sans écrit; la preuve par témoins de ces sortes d'*obligations* n'est point admise pour somme au dessus de 100 livres, si ce n'est dans les cas exceptés par l'ordonnance. Voyez *Preuve par témoins*. (A)

**OBLIGATOIRE**, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui oblige la personne ou les biens, & quelquefois l'un & l'autre. On dit des *lettres obligatoires*, c'est-à-dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne sont *obligatoires* que d'un côté; comme une promesse ou billet, lequel n'oblige que celui qui le soucrit. Il y a

au contraire des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire, qui sont *obligatoires* des deux côtés; comme un bail, un contrat de vente, &c. Voyez *Bail*, *Contrat*, *Obligation*, *Synallagmatique*. (A)

**OBLIGÉ**, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) est celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, soit par écrit, soit verbalement ou autrement. Voyez *contrat*, *Engagement*, *Obligation*. (A)

**OBLIGÉ**, s. m. (*Comm.*) acte par lequel un jeune homme se met en apprentissage chez un maître pour le nombre d'années portées par les réglemens de chacun des marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être passés par devant deux notaires, & enregistrés par les jurés sur le registre du corps & communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentifs envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs apprentifs; aux uns, de servir fidèlement & assiduellement tout le temps de leur apprentissage; aux autres, de leur montrer leur profession ou métier, les garder chez eux & les nourrir tant qu'ils sont apprentifs. Voyez *Apprentif*.

Un maître peut engager un apprentif à plus d'années qu'il n'est ordonné par les statuts, mais jamais à moins. *Diction-de comm.*

**OBLIGÉ**, adj. *en Musique*, on appelle *partie obligée* celle qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie, ou le chant, à la différence des parties de remplissage qui ne sont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement desquelles la piece n'est point mutilée.

Brossard dit qu'*obligé* se prend aussi pour *contraint* ou *assujetti*. Je ne sache pas que ce mot ait aujourd'hui un pareil sens en musique. Voyez *Contraint*. (S)

**OBLIGER**, v. a. (*Gramm.*) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. *Obliger*, c'est contraindre ou lier. Voyez les articles *Obligations*. Révolter un poltron, c'est l'*obliger* à se défendre; *obliger* quelqu'un ou lui rendre un service, c'est la même chose. Voyez les articles suivans.

*Obliger un apprentif*, (*Comm.*) c'est l'engager chez un maître de quelque corps

ou communauté, pour y apprendre pendant un certain nombre d'années réglées par les statuts la profession ou métier du maître chez qui il entre.

On dit aussi qu'un maître ne peut *obliger* qu'un ou deux apprentifs à la fois, pour dire qu'il ne peut avoir que ce nombre d'apprentifs, suivant les réglemens. *Diction. de comm.* Voyez l'article *Obligé*.

**OBLIGER**, *s'obliger* pour quelqu'un c'est lui servir de caution, s'engager à payer pour lui, répondre des pertes & dommages qui peuvent arriver par sa faute. Voyez *Caution & Cautionnement*.

**OBLIQUANGLE**, adj. (*Géom.*) triangle *obliquangle* est celui dont tous les angles sont obliques, c'est-à-dire, ou aigus ou obtus. Voyez *Triangle*. De même un parallélogramme *obliquangle* est un parallélogramme, dont aucun angle n'est droit. Voyez *Parallélogramme, Rhombe, Lozange, Rhomboïde.* (O)

**OBLIQUATION**, s. f. terme en usage dans les anciens auteurs de *Catoptrique* Cathete d'obliquation, *cathetus obliquationis*, est une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. Voyez *Cathete Miroir*, &c. (O)

**OBLIQUE**, adj. (*Gramm.*) ce mot en Grammaire est opposé à *direct*; on s'en sert pour caractériser certains cas dans les langues transpositives, & dans toutes pour distinguer certaines modes & certaines propositions.

1. Il y a six cas en latin : le premier est le nominatif, qui sert à désigner le sujet de la proposition dont le nom ou le pronom fait partie, & comme la principale cause de l'institution des noms a été de présenter à l'esprit les différens sujets dont nous appercevons les attributs par nos pensées, ce cas est celui de tous qui concourt le plus directement à remplir les vues de la première institution : de-là le nom qu'on lui a donné de *cas direct*, *rectus*. Les autres cas servent à présenter les êtres déterminés par les noms ou les pronoms sous des aspects différens; ils vont moins directement au but de l'institution, & c'est pour cela qu'on les a nommés *obliques*, *obliqui*. Voyez *Cas*.

Priscien & les autres grammairiens ont imaginé d'autres causes de cette dénomination, mais elles sont si vagues, si peu raisonnables, & si peu fondées, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris du ton sérieux avec lequel on les expose, ni guere moins de celui avec lequel Scaliger (*de caus. l. l. lib. IV, cap. lxxx.*) en fait la réfutation.

2. On distingue dans les verbes deux especes générales de modes, les uns personnels, & les autres impersonnels. Les premiers sont ceux qui servent à énoncer des propositions, & le verbe y reçoit des terminaisons par lesquelles il s'accorde en personne avec le sujet; les autres ne servent qu'à exprimer des idées partielles de la proposition, & non la proposition même; c'est pourquoi ils n'ont aucune terminaison relative aux personnes.

C'est entre les modes personnels que les uns sont directs, & les autres *obliques*. Les modes directs sont ceux dans lesquels le verbe sert à énoncer une proposition principale, c'est-à-dire, l'expression immédiate de la pensée que l'on veut manifester : tels sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif, voyez ces mots. Les modes *obliques* sont ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente subordonnée à un antécédent, qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Voyez *Mode & Incidente*. Tels sont le subjonctif qui est presque dans toutes les langues, & l'optatif qui n'appartient guere qu'aux Grecs. Voyez *Optatif, Subjonctif*.

Le verbe a été introduit dans le système de la parole pour énoncer l'existence intellectuelle des sujets sous leurs attributs, ce qui se fait par des propositions. Quand le verbe est donc à un mode où il sert primitivement à cette destination, il va directement au but de son institution, le mode est direct; mais si le mode est exclusivement destiné à exprimer une énonciation subordonnée & partielle de la proposition primitive & principale, le verbe y va d'une manière moins directe à la fin pour laquelle il est institué, le mode est *oblique*.

3. On distingue pareillement des propositions directes & des propositions *obliques*.

Une proposition directe est celle par la-



quelle on énonce directement l'existence intellectuelle d'un sujet sous un attribut : *Dieu est éternel ; soyez sage ; il faut que la volonté de Dieu soit faite ; nous serions ineptes à tout sans le concours de Dieu , &c.* Le verbe d'une proposition directe est à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'impératif, ou le suppositif.

Une proposition *oblique* est celle par laquelle on énonce l'existence d'un sujet sous un attribut, de manière à présenter cette énonciation comme subordonnée à un autre dont elle dépend, & à l'intégrité de laquelle elle est nécessaire, *il faut que la volonté de Dieu soit faite ; quoique vous fassiez , faites-le au nom du Seigneur , &c.* Le verbe d'une proposition *oblique* est au subjonctif ou en grec à l'optatif : il n'est pas vrai, même en latin, que le verbe à l'infinitif constitue une proposition *oblique*, puisque n'étant & ne pouvant être appliqué à aucun sujet, il ne peut jamais énoncer par soi-même une proposition qui ne peut exister sans sujet. Voyez INFINITIF.

Toute proposition *oblique* est nécessairement incidente, puisqu'elle est nécessaire à l'intégrité d'une autre proposition dont elle dépend : *il faut que la volonté de Dieu soit faite*, la proposition *oblique*, *que la volonté de Dieu soit faite*, est une incidente qui tombe sur le sujet *il* dont elle restreint l'étendue ; *il* ( cette chose ) *que la volonté de Dieu soit faite*, est nécessaire ; *quoique vous fassiez , faites-le au nom du Seigneur*, la proposition *oblique*, *que vous fassiez*, est une incidente qui tombe sur le complément objectif *le* du verbe *faites*, & elle en restreint l'étendue, c'est pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous fassiez*.

Mais toute proposition incidente n'est pas *oblique*, parce que le mode de toute incidente n'est pas lui-même *oblique*, ce qui est nécessaire à l'*obliquité*, si on peut le dire, de la proposition. Ainsi quand on dit : *les savans qui sont plus instruits que le commun des hommes , devraient aussi les surpasser en sagesse ; la proposition incidente , qui sont plus instruits que le commun des hommes , n'est point oblique , mais directe , parce que le verbe sont est à l'indicatif , qui est un mode direct.*

La proposition opposée à l'incidente, c'est

la principale ; la proposition opposée à l'*oblique*, c'est la directe : l'incidente peut être ou n'être pas nécessaire à l'intégrité de la principale, selon qu'elle est explicative ou déterminative, voyez INCIDENTE ; mais l'*oblique* l'est à l'intégrité de la principale d'une nécessité indiquée par le mode du verbe ; la principale peut être ou directe ou *oblique*, & la directe peut être ou incidente ou principale, selon l'occurrence. Voyez PRINCIPALE. ( B. E. R. M. )

OBLIQUE se dit en Géométrie de ce qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire. Voyez DROIT & PERPENDICULAIRE.

Angle *oblique* est un angle qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire, toute sorte d'angle, excepté l'angle droit. Voyez ANGLE.

Ligne *oblique* est une ligne qui tombant sur une autre, fait avec elle un angle *oblique*. Voyez Ligne.

Une ligne qui tombe sur une autre *obliquement*, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre un angle obtus ; & la somme de ces angles est égale à deux droits.

Plans *obliques* se dit dans la gnomonique des plans qui s'écartent du zénith, & qui s'inclinent vers l'horizon. Voyez Cadran & Plan.

L'*obliquité* d'un tel plan ou la quantité de son écartement du zénith se mesure aisément par un quart de cercle, puisqu'elle n'est autre chose que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical, intercepté entre le zénith & le plan proposé. Cet azimuth ou cercle vertical est toujours perpendiculaire au plan dont on veut mesurer l'*obliquité*.

Percussion *oblique* est celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps. Voyez PERCUSSION.

Projection *oblique* en mécanique est celle par laquelle un corps est jeté suivant une ligne qui fait avec l'horizon un angle *oblique*. Voyez Projectile, Balistique, Jet des bombes, &c.

Sphere *oblique* en géographie est cette situation de la sphere, dans laquelle l'horizon coupe l'équateur *obliquement*, & dans laquelle l'un des poles est élevé au-dessus de l'horizon d'un angle moindre que 90 degrés,

mais qui n'est pas zéro ou nul. Voyez *Sphere* & *Droit*.

C'est cette *obliquité* qui occasionne l'inégalité des jours & des nuits. Voyez *Nuit* & *Jour*.

Ceux qui ont la *sphere oblique*, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes. Voyez *Equinoxe*.

*Ascension oblique* en astronomie est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se leve avec une étoile, &c. dans la *sphere oblique*. Voyez *Ascension*.

*Descension oblique* est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se couche avec une étoile, &c. dans la *sphere oblique*; cet arc se compte de l'occident vers l'orient. Voyez *Descension*.

Pour trouver, par le moyen du globe, l'*ascension* & la *descension oblique*, voyez *Globe*.

*Navigation oblique* se dit de la route que fait un vaisseau lorsque courant sous quelque rhumb intermédiaire entre les quatre points cardinaux, il fait un angle *oblique* avec le méridien, & change à chaque instant de latitude & de longitude. Voyez *Rhumb*, *Navigation* & *Loxodromie*.

La *navigation oblique* est de trois sortes; savoir, la *navigation plane*, la *navigation de mercator*, & la *navigation par un grand cercle*. Voyez *Navigation*.

**OBLIQUE**, en *Anatomie*, non de différentes parties dont la situation est *oblique*, par rapport aux différens plans du corps. Voyez **CORPS**. C'est dans ce sens, qu'on dit les apophyses *obliques* des vertèbres. Voyez **OBLIQUES**. Les muscles *obliques* ou simplement les *obliques* supérieurs & inférieurs de la tête, le grand & petit *oblique* de l'œil, les grands & petits *obliques* du bas-ventre, &c. Voyez *Vertèbre*, *Muscle*, *Ventre*, &c.

L'*oblique* inférieur de la tête part de l'apophyse épineuse de la seconde vertèbre du cou, & va en grossissant s'insérer obliquement à l'apophyse transverse de la première. Quelques auteurs le rangent au nombre des muscles du cou. Voyez **COU**.

L'*oblique* supérieur ou le petit *oblique* de

la tête part de l'apophyse transverse de la première vertèbre du cou, & va en montant obliquement s'insérer latéralement à la partie inférieure de l'occipital, au-dessous de la tubérosité.

L'*oblique* supérieur ou le grand *oblique* de l'œil. Voyez **ŒIL**.

Il a son origine dans le fond de l'orbite; & venant gagner le grand angle de l'œil, il passe à travers une membrane en partie cartilagineuse située à la partie latérale externe de l'apophyse angulaire interne, & qu'on appelle *trochlée* ou *poulie*, ce qui le fait appeler lui-même *trochléateur*; & de là il se réfléchit dans son extrémité vers sa sclérotique, sur la partie postérieure du globe de l'œil où il se termine.

L'*oblique* inférieur ou le petit *oblique* de l'œil, sort du bord extérieur de la partie inférieure de l'orbite, près de l'angle interne; & de-là s'élevant vers l'angle externe, il se termine auprès de l'autre.

*Oblique* descendant, paire de muscles de l'abdomen, fort larges, & dont chacun couvre une moitié de l'abdomen & une partie du thorax. On le nomme de la sorte par rapport à l'obliquité de leurs fibres. Ils viennent des deux ou trois dernières vraies côtes & des cinq fausses; & il est entrelacé par la partie supérieure avec le grand pectoral, le grand dentelé, au moyen de cinq à six digitations, dont chacune reçoit un nerf des interstices de la côte. Il s'attache inférieurement au bord de la levre externe ou de l'os des isles, de-là plusieurs de ses fibres tendineuses étant parvenues à l'épine antérieure supérieure, le réfléchissent en formant un replis intérieurement, auquel on a donné le nom de *ligament de Fallope* ou de *Poupart*. Elles s'insèrent à l'os pubis, & forment le pilier postérieur, tandis que les fibres tendineuses qui se remarquent au-dessus de celle-ci, vont s'attacher à l'os pubis du côté opposé, & former le pilier postérieur. C'est l'écartement qui se remarque entre ces fibres, qu'on appelle l'*anneau*. Les plans tendineux des digitations supérieures vont se croiser avec celles du côté opposé. Voyez nos *Planches anatomiques* & leur *explication*.

L'*oblique* ascendant est au-dessous de la partie inférieure de l'autre; il va précisé-

ment en sens contraire, c'est-à-dire, de la partie inférieure & postérieure à la partie supérieure & antérieure. Il prend son origine à la crête de l'os des isles, aux apophyses transverses des vertèbres des lombes, & se termine au bord cartilagineux formé par la dernière des vraies côtes & par toutes les fausses, & antérieurement à la ligne blanche en formant une espèce de gaine dans laquelle une grande partie du muscle droit est placée. *Voyez nos Pl.*

L'*oblique* de l'oreille est attaché dans la partie extérieure du canal de l'aqueduc; d'où montant par derrière, il entre dans le tambour par une sinuosité *oblique* qui se trouve immédiatement au-dessous du cercle osseux, auquel le timpan est attaché, & il s'insère ensuite dans la petite apophyse du marteau.

L'*oblique* du nez ou latéral est étroitement uni avec le pyramidal; il vient de l'apophyse nasale de l'os maxillaire, & se termine en cartilage mobile près l'os maxillaire.

*Oblique* ascendant du nez. *Voyez Myrtiliforme.*

*Exposition plus détaillée de l'oblique descendant & ascendant.*

L'*oblique descendant* est encore appelé *grand oblique* & *oblique externe*: le terme *descendant* signifie, que les fibres descendent depuis les chairs vers leur partie tendineuse. C'est un des muscles les plus étendus du corps humain. Il est attaché à la partie osseuse des huit côtes inférieures en reculant & s'éloignant du cartilage à mesure que chaque attache est inférieure. La cinquième côte produit quelques fibres de sa portion cartilagineuse, & la douzième de sa pointe. Ces attaches forment une espèce de scie, dont les dentelures s'entrelacent avec celles du grand dentelé, & dont les dernières sont presque droites. Chaque attache fait un angle; sa partie transversale tient au bord inférieur de la côte, & la face descendante, qui est moins grande, à la face antérieure de la côte. Quelques paquets de fibres se confondent avec les intercostaux, le grand dentelé, le grand dorsal & le pectoral.

La partie charnue du muscle est plus courte au haut de la poitrine & à sa partie

la plus basse. Les fibres, qui naissent des côtes les plus inférieures, s'attachent à une grande partie de la crête de l'os des isles, en commençant à son épine supérieure. Toutes les autres fibres composent une vaste aponévrose qui descend en dedans devant le muscle droit dans toute la longueur du bas-ventre, & s'entrelace avec le grand *oblique* de l'autre côté au milieu de l'abdomen, pour former la ligne blanche; quelques-uns de ses fibres se mêlent même avec celles de l'*oblique* interne de l'autre côté. Les fibres les plus supérieures sont transversales ou remontent; celles du milieu descendent; les plus inférieures descendent, font une courbure & remontent. L'extrémité inférieure de cette aponévrose mérite d'être connue plus particulièrement. La colonne supérieure va à la ligne blanche en décrivant un arc tendineux. Les fibres les plus inférieures s'attachent à la synchondrose des os du pubis, elles la passent même, & s'attachent à l'os pubis de l'autre côté. La colonne inférieure est plus épaisse, surtout dans son bord inférieur, qui n'est pas assez séparé du reste du muscle pour mériter le nom particulier de ligament, & qui d'ailleurs a été connu de Fallope. Tout épais qu'est ce bord, il se laisse étendre & détacher de l'os auquel il est attaché par une cellulofité. Quelques-unes des fibres de ce pilier se dispersent dans le haut de la cuisse; elles couvrent les glandes inguinales & le muscle couturier. Mais la plus grande partie de ce pilier s'attache à l'os pubis, à une éminence de cet os, qui termine sa ligne transversale, & à cette ligne même. C'est entre les deux piliers du muscle *oblique*, qu'il y a un intervalle, auquel on a donné le nom assez mal imaginé d'*anneau*. Cet intervalle est triangulaire; la pointe est supérieure & postérieure, il s'élargit en descendant. Il n'est pas entièrement sans fibres tendineuses; le pilier inférieur produit plusieurs fibres qui font une arcade convexe en dessous, & qui remontent pour se répandre sur la colonne supérieure. Quelques-unes de ces fibres sont si fortes, qu'elles séparent l'*anneau* en deux: sa partie inférieure donne passage à quelques nerfs, sa partie supérieure est ouverte par le passage au cordon spermatique, qui descend der-

rière & au-dessous du pilier supérieur & devant le pilier inférieur, le cremaster accompagne le cordon. Dans le sexe c'est le ligament rond & quelques nerfs qui passent par cet intervalle. C'est par cette ouverture que passoit dans l'enfant le testicule accompagné d'une cellulofité, qu'on appelle dans la suite *tunique vaginale* : il s'arrête quelquefois dans l'anneau. Le cordon dans l'adulte ne perce pas le péritoine, il est constamment placé dans la cellulofité qui l'accompagne extérieurement ou postérieurement.

Comme les deux piliers qui forment l'anneau, sont entièrement tendineux, & que le tendon n'est point irritable & ne se contracte jamais, l'étranglement ne peut pas être spasmodique, il n'est que mécanique; l'intestin grossi par les excréments tend à soulever le pilier, qui résiste à son déplacement par l'élasticité de ces fibres. Comme le tendon est aussi peu sensible, qu'il est irritable, le pilier supérieur pourroit être divisé, sans qu'il y eût aucune douleur à craindre, s'il n'y avoit des nerfs qui descendent par le même intervalle, & qui peuvent être intéressés dans cette incision.

Le muscle *oblique* forme avec son compagnon, avec l'*oblique* interne & avec le transversal, une ceinture autour du bas-ventre, dont le point fixe est dans les côtes & dans les vertèbres, & qui, en se contractant, repousse la convexité du bas-ventre en arrière. Les vertèbres y résistent, & tout ce qui est renfermé dans le bas-ventre est pressé avec une force considérable, & l'est encore davantage, quand le diaphragme agit en même temps & réunit ses forces à celles des muscles que nous venons de nommer. Les viscères sont alors pressés & en dessous & en arrière. C'est cette force encore, qui fait l'accouchement, & qui sépare quelquefois les os du pubis, & même ceux des isles d'avec le sacrum.

Le grand *oblique* fait descendre les côtes & contribue à l'expiration, & en repoussant les viscères du bas-ventre contre la poitrine, & en resserrant cette cavité, & en ôtant au diaphragme le point d'appui qu'il a dans les côtes. Il donne encore un point d'appui au muscle mostoïdien, en faisant descendre le sternum. Il contourne

le tronc du corps sur le bassin, & le tourne de l'autre côté de concert avec l'*oblique interne*, du côté opposé à celui de l'externe.

L'*oblique interne* qu'on appelle aussi *ascendant* & *petit oblique*, doit son nom à la direction de ses fibres, qui de ses chairs remontent vers leur partie tendineuse en se portant en dedans. Ses attaches sont nombreuses. Son aponévrose postérieure, jointe à l'attache interne du dentelé postérieur & inférieur, part des apophyses épineuses de quelques-unes des vertèbres, des lombes & de l'os sacrum, & de quelques apophyses transversales des vertèbres lombaires : cette attache ne se démontre qu'avec quelque difficulté. L'autre attache de ce muscle est plus apparente ; elle est tendineuse & ensuite charnue, & tient à toute la crête de l'os des isles, depuis son épine antérieure & supérieure : une partie même de ses fibres s'attachent au bord tendineux du grand *oblique*, connu sous le nom de *ligament de Fallope*.

La partie charnue du muscle *oblique interne* est faite en demi-lune, & l'aponévrose de l'*oblique externe* la couvre : j'y ai vu quelquefois des inscriptions tendineuses, semblables à celles du muscle droit. Ses fibres supérieures remontent contre les côtes, le reste est presque transversal.

La partie supérieure s'attache aux côtes depuis la douzième jusqu'à la septième ; des fibres charnues presque perpendiculaires vont au cartilage de la douzième côte : l'attache de la onzième côte est plus large, & se fait à son bord inférieur : celle de la dixième est au cartilage, mais elle est tendineuse, de même que l'attache peu étendue de la huitième : la plus haute est au bord de la septième, & au cartilage xiphoidé. C'est le commencement d'une vaste aponévrose, qui couvre la partie antérieure du bas-ventre : elle est composée de deux feuillets ou de deux plans dans toute la longueur du muscle droit. Le plan antérieur passe devant ce muscle, s'attache inséparablement à l'aponévrose du grand *oblique*, & se termine dans la ligne blanche en se croisant & s'entrelaçant, & avec le grand *oblique* de l'autre côté & avec l'*oblique interne*. De cette aponévrose les fibres les plus supérieures montent ; les plus

plus inférieures descendent, celles du milieu sont transversales.

Le plan postérieur passe derrière le muscle droit, il s'unit au dessus du nombril, & au dessous, presque à la moitié de la distance d'avec l'os pubis, avec l'aponévrose du transversal; mais ce plan ne s'étend pas au-delà de cette moitié, & finit à cette hauteur.

Les fibres du plan antérieur du petit *oblique*, devenu simple, s'attachent à un tubercule de l'os pubis, à une ligne sail- lante inégale & à la synchondrose au dessus des fibres du grand *oblique*; j'ai vu un paquet de fibres du transversal se joindre à cette attache.

Le petit *oblique* produit le cremaster, & jette quelquefois des fibres sous le cordon spermatique, mais il n'a rien de commun avec l'anneau du bas-ventre. Il abaisse les côtes & les retire en arrière, à cause de son attache aux vertèbres & à l'os des îles. Il repousse le bas-ventre & ses vis- cères contre les vertèbres, il résiste au diaphragme, il sert à contenir le muscle droit, il tourne le tronc du corps de son côté. (H. D. G.)

OBLIQUE, (*Écrivains.*) se dit aussi, dans l'écriture, des lignes de pente gau- che & droite, sur lesquelles se trouve placée la plus grande partie des traits de l'écriture.

OBLIQUE, OBLIQUITÉ. (*Morale.*) Il se dit de toutes les actions qui s'écartent de la vérité, de la justice, de la décence, en un mot de tout ce qui est considéré comme règle de droiture parmi les hom- mes. Mais outre l'idée d'injustice & d'é- cart, il s'en trouve encore une autre à l'o- bliquité, c'est la feinte, la tromperie, la trahison secrète.

OBLIQUITÉ, f. f. (*Géom.*) c'est la quantité dont une ligne ou surface est obli- que à une autre ligne, une autre surface, &c. Voyez *Oblique*.

L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'éclip- tique est la cause de la différence des sai- sons, des nuits & des jours. Voyez *Pa- rallelisme*.

*Obliquité* de l'écliptique est l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. Voyez *Ecliptique*.

Il est certain, 1<sup>o</sup> que cet angle n'est pas

toujours le même, & qu'il est sujet à une iné- galité provenant de la nutation de l'axe de la terre, & qui est d'environ 18'' en 19 ans, voyez *Nutation*. 2<sup>o</sup> Il est même impossible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'é- quateur diminue continuellement; c'est au- jourd'hui le sentiment de plusieurs astron- omes, quoiqu'il ne soit peut-être pas encore suffisamment prouvé. Ce qu'il y a de cer- tain, c'est que presque toutes les observa- tions depuis Pythéas, donnent cette *obli- quité* décroissante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'*obliquité* de l'éclip- tique une diminution d'environ 30'' par siècle. V. la *Connoissance des temps* pour l'année 1760. p. 140. V. *Ecliptique*. (O)

§ OBLIQUITÉ de l'écliptique, (*Astrono- mie.*) c'est une question intéressante, & qui n'est pas encore démêlée parmi les astro- nomes, si l'*obliquité* de l'écliptique diminue, & de combien elle diminue. M. l'abbé de la Caille trouve cette diminution de 47 se- condes par siècle; M. de Cassini & M. le Monnier croient la trouver beaucoup moins; au contraire j'ai cru prouver qu'elle étoit beaucoup plus considérable.

Ptolomée nous dit expressément (*Almag. I.*) qu'il a trouvé pendant plusieurs années la distance des tropiques de 47 degrés avec deux tiers d'une portion majeure (ou d'un degré), & trois quarts d'une portion mi- neure (ou d'une minute), c'est-à-dire, 47<sup>d</sup> 40' 55'', dont la moitié est 24<sup>d</sup> 50' 22''; ainsi, ajouta-t-il, c'est à peu près la même partie qu'a trouvée Eratostène, & dont Hipparque s'est servi, car la distance des points solsticiaux est, selon eux,  $\frac{2}{3}$  de la circonférence du méridien.

Ptolomée dit ailleurs que la hauteur du gnomon étant de soixante parties, la lon- gueur de l'ombre à Marseille étoit de vingt parties &  $\frac{5}{8}$ ; on attribue à Pythéas cette déterminaison que rapporte Ptolomée (voyez Strabon, l. III. Cassendi, tom. IV page 523, in vita Peir. epist. ad Vendel. de prop. gnomon. ad solstitium; M. de Louville, *Hist. acad.* 1716, p. 48, *acta eruditor.* 1719; Veidler, *Hist. astronom.* p. 120.) Quoi qu'il en soit, ces deux témoignages s'accordent à donner pour l'*obliquité* de l'écliptique 200 ans avant Jésus-Christ, 23<sup>d</sup> & 50' ou 51.

Dès l'an 106, les astronomes Chinois donnent comme un principe connu que l'*obliquité de l'écliptique* est de  $24^{\text{d}}$  chinois, qui font  $23^{\text{d}} 39' 18''$ . Cette quantité est moins considérable que celle des Grecs; mais elle trouve cependant aussi une diminution dans l'*obliquité de l'écliptique*. Albategnius, qui vivoit vers l'an 880, dit qu'il a observé avec le plus grand soin la plus grande distance du soleil au zénith dans le méridien à Araète de  $59^{\text{d}} 36'$  & la plus petite de  $11^{\text{d}} 26'$ , d'où il conclut la distance des tropiques  $47^{\text{d}} 10'$ , la hauteur du pôle d'Araète  $36^{\text{d}}$ , l'*obliquité de l'écliptique*  $23^{\text{d}} 35'$ . Cette observation fut faite avec une alidade très-longue & très-bien vérifiée; il faut encore y ajouter  $40''$  pour l'effet de la réfraction, moins la parallaxe, & l'on aura  $23^{\text{d}} 35 \frac{2}{7}$ , ce qui suppose une diminution de  $7' 20''$  ou de  $50''$  par siècle; & quoique cette diminution ne soit pas si considérable que celles qu'ont déduites les observations de Ptolémée, cependant il est toujours évident que le témoignage d'Albategnius s'oppose à l'interprétation du P. Riccioli, & au système de ceux qui croient l'*obliquité* constante, mais le P. Riccioli croit qu'Albategnius a pu se tromper de 5 minutes. Par les observations chinoises de Co-cheou-king, on trouve pour 1278  $23^{\text{d}} 32' 18''$ ; par celles de Valterus faites à Nuremberg, M. de la Caille trouve pour l'an 1490  $23^{\text{d}} 29' 47''$ . Suivant Tycho-Brahé, l'*obliquité de l'écliptique* en 1587 étoit de  $23^{\text{d}} 31' 24''$ ; le P. Riccioli la réduit à  $23^{\text{d}} 30' 24''$  en corrigeant la réfraction & la parallaxe, le 12 juin 1590, Tycho donna la plus grande attention aux observations solsticiales; la hauteur méridienne du soleil fut prise quatre fois, les instrumens avoient été exactement vérifiés avant l'observation; on fut occupé depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, à observer les déclinaisons du soleil; & s'il y a des observations solsticiales qui aient été faites avec attention & qui méritent confiance, ce sont celles de 1590. En calculant ces observations, je trouve  $23^{\text{d}} 29' 52''$ , celles des autres années donnent un peu moins; mais cependant toutes indiquent une diminution depuis Tycho jusqu'à nous.

Le P. Riccioli lui-même se détermine

pour  $23^{\text{d}} 30' 20''$ , *ob recentissimas & majoribus instrumentis peractas observationes*; il rapporte cette détermination à l'année 1646, il ajoute seulement qu'on pourroit changer  $10''$  sans risque; il étoit bien éloigné d'y supposer  $2' \frac{1}{2}$  d'erreur.

Les observations de M. Cassini, à Bologne, vers 1670, donnent  $23^{\text{d}} 29' 0''$ ; Flamsteed en 1690,  $23^{\text{d}} 28' 48''$ ; M. de la Condamine, dans ses observations faites à Quito en 1736 & 1737 avec un secteur de 12 pieds, la trouva de  $23^{\text{d}} 28' 24''$ : cette quantité réduite à l'*obliquité* de 1750 donne  $8''$  seulement de plus que suivant M. Bradley & M. de la Caille, qui ont trouvé  $23^{\text{d}} 28' 20''$  pour 1750.

M. de Thury, dans un mémoire lu à l'académie sur l'*obliquité de l'écliptique*, conclut de ses observations que l'*obliquité* apparente de l'écliptique en 1743 étoit de  $23^{\text{d}} 28' 35''$ , quantité qui ne diffère que d'une seconde du résultat des observations de M. le Monnier, & qui surpasse seulement de  $7''$  celui de M. de la Caille. Si l'on adoptoit l'observation du Pérou, avec celles de M. Thury & de M. le Monnier, on concilieroit la suite des observations mieux qu'en adoptant, comme je l'ai fait, la détermination de M. Bradley & de M. de la Caille. Cette diminution de l'*obliquité de l'écliptique* est une suite naturelle du déplacement de l'écliptique, ou du changement que l'orbite de la terre éprouve par l'attraction des planetes.

Toutes les fois que deux planetes tournent autour du même centre dans le même sens, mais dans des plans différens, chacune des planetes fait rétrograder le nœud de l'autre planete, voyez NŒUD. Nous avons déjà expliqué ce mouvement à l'occasion des planetes qui agissent les unes sur les autres. Voyons ce qui doit avoir lieu sur la terre en conséquence de ce déplacement, & prenons pour exemple l'attraction de vénus sur la terre. Soit (*fig. 40 des planches d'Astronomie Sup. des planch.*)  $ECB$  l'équateur,  $DCA$  l'écliptique,  $BA$  l'orbite de vénus, en sorte que la terre aille de  $C$  en  $A$  le long de l'écliptique, & vénus de  $B$  en  $A$  dans son orbite; l'attraction de vénus sur la terre fait que le point  $A$  rétrograde en  $a$ , c'est-à-dire, que le nœud de l'éclip-

tique sur l'orbite de vénus recule dans un sens contraire au mouvement de la terre, & cette quantité est de  $12'' \frac{1}{3}$  par an, en supposant la masse égale de vénus à celle de la terre. L'écliptique changera donc de situation de  $AC$  en  $ac$ , sans que l'inclinaison en soit affectée, c'est-à-dire, de telle sorte que l'angle  $CA$  soit encore égal à l'angle  $a$ , mais que la rétrogradation  $Aa$  du nœud de l'écliptique sur l'orbite de vénus soit de  $12''$  par an. Or l'équateur  $EB$  ne changera point de situation par l'effet dont il s'agit, parce que la rotation de la terre est indépendante de son mouvement annuel, & que l'attraction des planetes n'est pas sensible sur l'axe de notre sphéroïde; ainsi l'écliptique, au lieu de couper l'équateur au point  $C$  le coupera en  $c$  l'année suivante, le point équinoxial  $C$  avancera de la quantité  $Cc$  le long de l'équateur, & ce déplacement de l'écliptique produira avec le temps des changemens dans les longitudes & les latitudes de toutes les étoiles, & dans les inclinaisons des orbites planétaires. Voy. *Latitude, Inclinaisons, &c.*

C'est en suivant ces principes & y appliquant les calculs de l'attraction, que j'ai trouvé le mouvement séculaire des étoiles en latitudes par l'action de toutes les planetes, dans ce siècle-ci égal à  $88''$  sur longit.  $+ 17''$  cos. longit. ce qui donne une minute 28 secondes pour la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique. Elle se trouve seulement d'une minute vingt secondes pour le premier siècle de notre ère; ainsi prenant un milieu dans l'espace de 1900 ans, depuis Hipparque jusqu'à nous, on voit que la précession des équinoxes a augmenté de  $21'$  par l'attraction de planetes, & que l'obliquité de l'écliptique a diminué de  $26 \frac{2}{3}$ , ce qui donne  $23^d 55'$  pour l'obliquité au temps d'Hipparque. Les calculs supposent la masse de vénus, égale à celle de la terre, & celle de la terre telle que Newton l'a trouvée. La conformité de cette théorie avec les observations d'Hipparque & des autres anciens astronomes m'a paru un nouveau degré de confirmation, soit pour les observations qui prouvent la diminution de l'obliquité de l'écliptique, soit pour la théorie précédente qui fait voir la cause de cette diminution. Les

observations ne tarderont pas à prouver d'ici à un petit nombre d'années si cette diminution est aussi considérable qu'on vient de le voir; mais ce n'est pas avec des gnomons, comme celui de S. Sulpice de Paris, de S. Petrone de Bologne, que l'on peut constater la valeur exacte de cette diminution, à cause de la difficulté de les vérifier & du petit degré de variation qui arrive nécessairement dans les grands édifices.

De-là il suit au moins que la cause qui fait diminuer actuellement l'obliquité de l'écliptique ne peut la rendre nulle, puisqu'elle ne passera point les bornes des inclinaisons des planetes; ainsi l'on ne peut en conclure qu'il y ait jamais eu sur la terre cette équinoxe perpétuelle, dont Whiston, Pluche, & plusieurs auteurs ont parlé; on en peut déjà voir la réfutation dans les *Mémoires de Trévoux pour 1745*; mais celle que nous donnons actuellement est plus décisive, puisque nous voyons quelle est la cause de cette diminution, ce qu'on ne savoit point alors, & que nous voyons dans cette cause même le terme des effets qu'elle pourra produire. (*M. DE LA LANDE.*)

**OBLIQUITÉ**, terme d'Ecrivains, se dit aussi dans l'écriture, des degrés obliques, droits & gauches sur lesquels sont fondées toutes les parties de l'écriture; majeurs, mineurs, traits & passes.

**OBLONG**, adj. se dit en Géométrie, d'une figure qui est plus longue que large. Voyez *Figure*. Ainsi un parallélogramme rectangle, dont les côtés sont inégaux, est un parallélogramme oblong. Voyez *Parallélogramme*: de même une ellipse, un ovale est aussi une figure oblongue. Voyez *Ellipse & Ovale*. (O)

**OBLONG**, (Géom.) sphéroïde oblong est la même chose que sphéroïde alongé, qui est plus usité. Voyez *Alongé & Applati*. Voyez aussi *Figure de la Terre*.

**OBMISSION**. Voyez **OMISSION**.

**OMISSION** ou **OBMISSION**, en terme de Commerce, se dit des articles de recette & de dépense qu'on a oublié de porter dans un compte.

En fait de finances, lorsque l'obmission de recette est frauduleuse & prouvée telle,

le comptable est condamné à restituer le quadruple. *Dictionnaire de Commerce. V. Omiffion.*

**OBNONCIATION.** (*Hift. anc.*) *obnuntiatio*. S'il arrivoit que les augures remarquassent au ciel quelque signe finistre, ils faisoient dire, *obnuntiabant*, à celui qui tenoit les comices, *alio die*, à un autre jour. La loi *Ælia* & la loi *Fufia* avoient institué l'*obnonciation*; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Glodia*, les augures abusant de la liberté qu'ils avoient de remettre les comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

**OBOCA**, (*Géogr. anc.*) en grec *Ὀβόκα*, riviere de l'Irlande, selon Ptolomée qui en met l'embouchure dans la partie orientale de l'île. Si le *Modonus* est, comme on le croit, la Liffe qui coule à Dublin, l'*Oboca* devroit être la Boyne, & non la riviere d'Arklow, comme le prétendent les interpretes de ce géographe. (*D. J.*)

**OBOLCOLA**, (*Géogr. anc.*) ou **OBULCOLA**, ville des Turdetains, dans la Bétique, selon Ptolomée, *liv. II, c. 4.* Rodericus Carus dit que c'est *il castelio de la Moncloua*, château de l'Andalousie. (*D. J.*)

**OBOLE**, f. f. (*Monnoie attique.*) monnoie ancienne d'Athenes, qui faisoit la sixieme partie d'une dragme. L'*obole* valoit 20 deniers; trois *oboles* 60; & six *oboles* faisoient une dragme. La dragme attique pesoit 67 de nos grains; la sixieme partie de 67 est  $11 \frac{1}{6}$ . L'*obole* pesoit donc 11 de nos grains plus un 6<sup>e</sup> de grains; enforte que si l'argent étoit à 32 livres le marc, la dragme attique seroit 1 sou 8 den.  $\frac{1}{6}$ , c'est-à-dire, près d'un sou 9 den. Mais comme l'argent est actuellement à 52 liv. le marc, l'*obole* attique reviendroit à 2 f. & 5 den. Le docteur Brerewood estime la dragme d'Athenes, environ 15 f. de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

*Obole* est tirée du mot grec *ὀβολός*, qui s'étoit fait de *ἀεὶλός*, *aiguille*; & cette monnoie avoit pris ce nom, parce qu'elle étoit marquée d'une espece d'aiguille: sa figure étoit ronde comme celle des dragmes & des didragmes. (*D. J.*)

**OBOLE**, (*Monnoie moderne.*) monnoie

de cuivre valant une maille ou deux pites, ou la moitié d'un denier. Nicod & Borel pensent que maille & *obole* ne sont qu'une même chose; mais M. le Blanc estime que sous la seconde race, l'*obole* ne faisoit que la moitié du denier. On fabriqua des *oboles* sous Louis VIII, & sous les regnes suivans. Les historiens de France parlent d'*oboles* d'argent du poids d'un den. 15 grains, & d'*oboles* d'or qui eurent cours pendant le regne de Philippe-Auguste, de Saint-Louis & de Philippe-le-Bel. Sous ce dernier, l'*obole* d'or est estimée cinq sous; le demi-gros tournois étoit appelé *maille* ou *obole* d'argent, à cause qu'il valoit la moitié du gros-tournois. Le tiers du gros se nommoit aussi *maille* ou *obole* tierce, parce qu'il valoit le tiers du gros-tournois. Il est fait mention des *oboles* tierces sous l'an 1310. (*D. J.*)

**OBOLE**, (*Poids anciens.*) L'*obole* chez les Juifs étoit une espece de poids nommé *gérach* qui pesoit 16 grains d'orge; mais chez les Siciliens l'*obole* étoit le poids d'une livre, & même une espece de monnoie.

**OBOLE**, (*Poids medicinal.*) poids dont on se sert en médecine pour peser les drogues. L'*obole* pese 10 grains un demi-scrupule. Il fut trois scrupules pour faire une dragme ou un gros, & huit dragmes pour faire une once. (*D. J.*)

**OBOLEE DE TERRE**, (*Jurifprud.*) est la quantité de terre que l'on tient sous la redevance d'une *obole*. Ainsi, comme l'*obole* étoit la moitié d'un denier, l'*obolee de terre* est la moitié d'une *denrée* de terre, c'est-à-dire, de la quantité que l'on en tient pour un denier, eu égard au taux courant du cens. *V. le gloss. de Ducange, au mot obolata. (A)*

**OBOLLAH**, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Iraque babylonienne, sur un bras du Tigre, près de Bassora. Les Orientaux la ventent comme un des quatre endroits les plus délicieux de l'Asie, qu'ils appellent *paradis*, parce que l'on y voyoit une longue suite de jardins & de portiques qui se répondoient symétriquement les uns aux autres. *Long. 65, 50; latit. 30, 15.*

**OBOTRITES**, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Obotriæ* ou *Obotriti*, étoient entre les



Varnaves, d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, rivière qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ses princes particuliers, ainsi que les Vagriens. On croit qu'ils ont bâti les anciens lieux ou forteresses de leur pays, comme Meckienbourg, Werle, Kiffum, &c. (D. J.)

OBRANG, (Botan. exot.) nom donné par les habitans de Guinée à une plante fort singulière, dont nous n'avons point encore d'exacte description. Ses feuilles ont une fausse ressemblance avec celles de la réglisse; d'où vient que Petivier nomme cet arbrisseau *glycyrrhizæ folio singulari, fructu guincensis, spinis gemellis*. *Philos. Transf.* n° 232. (D. J.)

OBREPTICE, adj. (*Jurisprud.*) est un terme de palais & de chancellerie qui se dit des lettres dans l'exposé desquelles on a caché quelque fait essentiel, pour obtenir par surprise quelque grâce, comme un bénéfice, ou l'admission d'une pension en cour de Rome, ou pour obtenir du prince une commission, des lettres de rescision, &c. Ces lettres sont appelées *obreptices*, à la différence de celles où l'on a avancé quelque fausseté pour les obtenir plus facilement. Quand la grâce est *obreptice*, c'est-à-dire, obtenue sur des lettres *obreptices*, elle est nulle. Voyez ci-après *Obreption*. (A)

OBREPTION, f. f. (*Jurisprud.*) est la surprise que l'on fait à quelque supérieur de qui on obtient quelque grâce, en lui faisant une vérité dont la connoissance auroit été un obstacle à sa concession. Les lettres où il y a *obreption* sont appelées *obreptices*. L'*obreption* annule de droit le titre ou la grâce qui se trouve ainsi accordée: par exemple, celui qui en demandant un bénéfice n'exprime point ceux dont il est déjà pourvu, est déchu, par cette réticence, du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expression d'une chose nécessaire, quoique de bonne foi, & sans en avoir connoissance, ne laisse pas d'être fatal & de rendre les provisions nulles, parce que l'on fait attention à la volonté & à l'intention du collateur, & non à la faute de l'impétrant. Voyez *Panorme*, sur le chapitre *constitutus de rescriptis*, & le *Traité*

de l'usage & pratique de cour de Rome, tome I, page 280. (A)

OBRIMAS, (*Géog. anc.*) rivière d'Asie en Phryge, qui tomboit dans le Méandre. Pline, *livre V, chap. xxix*, & Tite-Live, *livre XXXVIII, chap. xv*, en font mention.

OBRINE, (*Hist. mod.*) chevaliers de l'*obrine*, ordre militaire institué dans le xii<sup>e</sup> siècle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent aussi *duc de Poland*.

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jesus-Christ*. Leur premier grand-maître fut Bruno. Leur principale destination étoit de défendre le pays des courtes des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en possession du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort de manière qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut aussi-tôt supprimé, & Conrad appela à son secours l'ordre Teutonique. Voyez *Teutonique*.

OBRINGA, (*Géogr. anc.*) rivière ainsi nommée par Ptolomée, *livre II, ch. ix*, qui la met dans la Gaule belgique, & la donne pour bornes entre la haute & la basse Germanie. Quoique le savant Adrien de Valois pense que l'*Obringa* de Ptolomée est la Moselle, il paroît cependant qu'il se trompe, & que c'est vraisemblablement l'Aar. (D. J.)

OBRIZUM AURUM, (*Hist. nat.*) nom donné dans l'antiquité à un or qui avoit été purifié plusieurs fois par le feu. Pline dit, *auri experimento ignis est, ut simili colore rubeat quo ignis; atque ipsum obrizum vocant*; c'est-à-dire, c'est le feu qui peut servir à éprouver l'or; & quand en le faisant rougir il devient de la même couleur que le feu, on l'appelle *obrizum*. *V. Plinii, Hist. nat. lib. XXXIII, cap. xxiiij.*

OBRON, f. m. terme de *Serrurier*, morceau de fer percé par le milieu, qui est attaché à l'*obronnière* du coffre, & dans le-

quel, par le moyen de la clé, on fait aller le pêne de la serrure quand on ferme le coffre. Il y a d'ordinaire trois ou quatre *obrons* attachés à l'obronniere du coffre fort.

**OBRONNIERE**, f. f. *terme de Serrurier*, bande de fer à charniere qui est attachée dedans au couvercle d'un coffre-fort.

**OBSCENE**, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui est contraire à la pudeur. Un discours *obscene*, une peinture *obscene*, un livre *obscene*. L'*obscénité* du discours marque la corruption du cœur. Il y a peu d'auteurs anciens entièrement exempts d'*obscénité*. La présence d'une honnête femme chasse l'*obscénité* de la compagnie des hommes. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorans, des fots & des libertins. Il y a des esprits mal faits qui entendent à tout de l'*obscénité*. On évite l'*obscénité* en se servant des expressions consacrées par l'art ou la science de la chose.

**OBSCUR**, adj. (*Gramm.*) privé de lumière. Il se dit d'un lieu: cette chapelle, ce vestibule est *obscur*; d'une couleur qui réfléchit peu de lumière, ce brun est *obscur*; d'un homme qui n'est distingué dans la société par aucune qualité, qu'il est *obscur*; d'une vie retirée, qu'on vit *obscurément*; d'un auteur difficile à entendre, qu'il est *obscur*. D'*obscur* on a fait *obscurcir* & *obscurité*.

**OBSCUR**, (*Physiq.*) Chambre *obscur*. V. *Chambre* & *Boîte catoptrique*. Voyez aussi *Lanterne magique* & *Œil artificiel*.

**OBSCURITE**, f. f. (*Logique* & *Belles-Lettres*.) c'est la dénomination d'une chose obscure. L'*obscurité* peut être ou dans la perception ou la diction.

L'*obscurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de sorte que notre jugement précède alors notre connoissance, & devient la règle, & pour ainsi dire, l'étendard de nos conceptions: au lieu que la nature & la raison nous disent que les choses ne doivent être adjugées que comme elles sont connues, & que nous les connoissons non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connoître. Voyez *Connoissance*.

L'*obscurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguïté du sens des mots; secondement, des figures ou ornemens de rhétorique, 3<sup>e</sup>. de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots.

**OBSCURITÉ**, *achlys*, ἀχλὺς Ce mot signifie en général un air épais & rempli de brouillards: de-là ἀχλὺσὲς ὄμμα un œil noir & trouble, ou qui ne voit qu'avec peine; ce qu'Hippocrate regarde comme un mauvais symptome dans les maladies aiguës, *Prædic. lib. I, xlvj*, & dans les prognostics de *Cos 218*. Il appelle encore ἀχλὺσὲς les vents méridionaux, *aphor. 5, l. III.*, à cause qu'ils offusquent la vue, & comme Celse le remarque, qu'ils émoussent tous les sens, *liv. II, ch. j*. On appelle encore ἀχλὺσὲς ceux qui ont la vue trouble de la fièvre, *coac prænot. xxxv*. Quelques-uns croient cependant qu'Hippocrate veut parler de ceux dont les humeurs sont extrêmement agitées, ou dont la couleur & le tempérament sont altérés & obscurcis par la maladie; mais Galien donne ce nom à ceux qui pendant la maladie perdent cette vivacité & cet éclat qu'on observe autour de la prunelle lorsque le corps jouit d'une parfaite santé.

Ce terme signifie aussi une petite marque ou cicatrice devant la prunelle de l'œil, laissée sur la cornée par une ulcération superficielle, suivant l'interprétation de Galien. Enfin, suivant le commun des médecins, c'est une espèce d'*obscurité* dans les yeux, qu'on rapporte à l'amblyopie ou obscurcissement de la vue.

**OBSÉCRATION**, f. f. (*Belles-Lettres*.) figure de rhétorique par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelqu'homme. Voyez *Figure*.

Cicéron fait un admirable usage de cette figure dans la harangue pour le roi Dejotarus, lorsqu'il dit à César: *Per dexteram te istam oro, quam rege Dejotaro, hospes hospiti porrexisti; istam inquam dexteram, non tam in bellis & in præliis, quam in promissis & fide firmiorem*. De même Virgile dit:

*Quod te per cæli jucundum lumen & auras,  
Per genitorem oro, per spem surgentis Iuli  
Eripe me his, invictæ, malis.* *Æneïd. VI.*

**OBSÉDER**, voyez *OBSESSION*.

**OBSEQUES**, f. f. pl. (*Usages.*) derniers devoirs ou services, *obsequia*, qu'on rend à un mort : on trouvera, sous le mot **FUNÉRAILLES** la pratique de cette cérémonie chez plusieurs peuples du monde. « Je ne crois pas, dit Lucien, après en avoir fait la peinture, que les monumens, les colonnes, les pyramides, les inscriptions, & les oraisons funebres à la mémoire des défunts, puissent leur servir là-bas d'attestations valables de vie & de mœurs ». La pompe des *obseques* regarde la coutume ou la consolation des vivans, & jamais le besoin des morts. Criton demandoit à Socrate comment il vouloit être enterré. Comme vous voudrez, répondit-il, ou comme vous pourrez, rien ne m'est plus indifférent. La religion chrétienne a eu raison de réprimer en plusieurs lieux la dépense des *obseques*; car, comme le remarque l'auteur de l'Esprit des loix, qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une chose & dans les momens qui égalisent toutes les fortunes. (*D. J.*)

**OBSERVANCES**, (*Hist. ecclésiast.*) ce sont des statuts, des ordonnances ecclésiastiques; Tertullien de *Oratione cap. xij.* donne une excellente règle sur la conduite qu'il convient de tenir au sujet des *observances*: il faut, dit-il, rejeter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ses apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison solide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes. (*D. J.*)

**OBSERVANCE**, (*Hist. ecclésiast.*) se dit en particulier d'une communauté de religieux qui sont obligés à l'observation perpétuelle de la même règle; ce mot pris en ce sens signifie la même chose que *congrégation* ou *ordre*. Voyez *Ordre*.

Les Cordeliers prennent le nom de *religieux de l'observance*, de la grande & de la petite *observance*. Voyez *Cordeliers*.

Parmi les Bernardins, il y a deux religieux de l'étroite *observance*, & *strictioris observantiæ*, lesquels sont toujours maigre. Voyez *Bernardins*.

**OBSERVANTINS**, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) religieux cordeliers de l'observan-

ce : en Espagne il y a des *Observantins* déchauffés.

**OBSERVATEUR**, f. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à un astronome qui observe avec soin les astres & les autres phénomènes célestes. Hypparque & Ptolomée ont été célèbres sous ce nom parmi les anciens. Albætagnius qui leur a succédé l'an 88, & Vlugh-beigh, petit-fils du grand Tamerlan l'an 1437, ont aussi mérité ce nom parmi les Sarrasins. En Allemagne les *observateurs* sont Jean Regiomontant en 1457, Jean Wermer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582, Guillaume Landgrave de Hesse, & Jean Hévélius dans le siècle précédent. En Italie Galilée & Riccioli; en Angleterre Horocce, Flamsteed & Bradley; & en France Gassendi, les Cassini, Delahire, père & fils, le chevalier de Louville, Maraldi, de Lille.

**OBSERVATEUR**, (*Phys. & Astr.*) se dit en général de tous ceux qui observent les phénomènes de la nature; il se dit plus particulièrement des astronomes ou *observateurs* du mouvement des astres. Voyez *Astronomie & Observation*. (*O*)

**OBSERVATEUR**, (*Gram. Physiq. Méd.*) celui qui observe. Voyez *Observation*. On a donné le nom d'*observateur* au physicien qui se contente d'examiner les phénomènes tels que la nature les lui présente; il diffère du physicien *expérimental*, qui combine lui-même, & qui ne voit que le résultat de ses propres combinaisons; celui-ci ne voit jamais la nature telle qu'elle est en effet, il prétend par son travail la rendre plus sensible, ôter le masque qui la cache à nos yeux, il la défigure souvent & la rend méconnoissable; la nature est toujours dévoilée & nue pour qui a des yeux, ou elle n'est couverte que d'une gaze légère que l'œil & la réflexion percent facilement, & le prétendu masque n'est que dans l'imagination, assez ordinairement bornée, du manouvrier d'expériences. Celui-là au contraire, lorsqu'il a les lumières & les talens nécessaires pour observer, suit pas-à-pas la nature, dévoile les plus secrets mystères, tout le frappe, tout l'instruit, tous les résultats lui sont égaux parce qu'il n'en attend point, il découvre du même

œil l'ordre qui regne dans tout l'univers, & l'irrégularité qui s'y trouve ; la nature est pour lui un grand livre qu'il n'a qu'à ouvrir & à consulter ; mais pour lire dans cet immense livre, il faut du génie & de la pénétration, il faut beaucoup de lumières ; pour faire des expériences il ne faut que de l'adresse : tous les grands physiciens ont été *observateurs*. Les académiciens qui allaient déterminer la figure de la terre n'y réussirent que par l'observation ; le fameux Newton a vu tomber une poire d'un arbre sur la terre ; il n'a jamais détourné la nature pour l'approfondir & l'interpréter, ç'a été un des plus grands génies. M. \*\*\* qui fait tourner si joliment une expérience, est un très-mauvais physicien ; il n'a, dit-on, de l'esprit qu'au bout des doigts. Je ne suis pas surpris, que la prodigieuse quantité d'expériences qu'il y a, aient si peu éclairci la Physique, & que cette physique qui n'est fondée que sur des expériences ait été si inutile à la vraie philosophie ; mais je suis surpris que les physiciens négligent l'observation, qu'ils courent après l'expérience, & qu'ils préfèrent le titre si facile à acquérir de faiseurs d'expériences à la qualité si rare, si lumineuse, & si honorable d'*observateurs*. Voy. *Observation*.

Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est que nos moralistes soient si peu *observateurs*, ils composent dans leur cabinet des traités de morale sans avoir jeté un coup-d'œil sur les hommes ; remplis d'idées vagues, chimériques, ensévelis dans les préjugés les plus grossiers, les plus contraires à la vérité, ils se représentent les hommes tout autrement qu'ils sont & qu'ils doivent être, & dictent des règles, des arrêts qu'ils prétendent être émanés du sein de la divinité, dont l'exécution est très-souvent contraire à la raison, au bon sens, quelquefois impossible. Qu'il seroit à souhaiter qu'on observât, qu'on vit avec des yeux bien disposés & bien organisés les choses telles qu'elles sont ! peut-être se convaincroit-on qu'elles sont comme elles doivent être, & que vouloir les faire aller autrement est une prétention imaginaire & ridicule ; mais le talent d'*observateur* est plus difficile qu'on ne pense, & sur-tout celui qui a pour objet les mœurs & les ac-

tions des hommes. Voyez *Morale*. Il est cependant dans ce cas absolument indispensable. Le meilleur traité de la morale seroit une peinture de la vie humaine ; la Bruyère n'a fait un si bon ouvrage que parce qu'il a été dans le cas de voir & qu'il a bien observé. Un auteur qui n'ayant jamais vu le monde que par un trou & à travers un verre mal fait, sale, obscurci, peut-il raisonnablement se flatter de le connoître ? est-il en état de l'observer, de le peindre, & de le réformer ?

Le nom d'*observateur* est en médecine un titre honorable qui est, ou plutôt qui doit être le partage du médecin, qui assidu auprès de son malade, s'instruit des causes qui l'ont réduit en cet état, observe attentivement la marche régulière ou anormale de la maladie, les symptômes qui la caractérisent, les changemens qui arrivent dans son cours, ses différentes terminaisons, & qui ne perd de vue son malade, que lorsqu'il est assuré d'une parfaite guérison ; ou si la maladie a eu une issue fâcheuse, si le malade est mort, il pousse ses observations jusque sur le cadavre, il cherche les causes de la mort, les dérangemens, les altérations qui ont pu l'occasionner, & auxquels, si on les avoit mieux connus, on auroit peut-être pu remédier ; enfin il décrit exactement, avec sincérité & candeur tout ce qu'il a vu : tel est l'emploi de l'*observateur* en médecine, qui se réduit à bien voir & à raconter de même ; mais pour remplir & exécuter comme il faut ces deux points, que des qualités paroissent nécessaires ! 1<sup>o</sup>. Pour bien voir, ou observer (je prends ici ces deux mots comme synonymes), il ne suffit pas d'une application quelconque des sens, il faut que les sens soient bien organisés, bien disposés non seulement par la nature, mais par l'art & l'habitude, & que cette application se fasse sans passion, sans intérêt ; sans préjugés, &c.

Ainsi il faut en premier lieu que l'*observateur* n'ait dans les organes des sens aucun vice de conformation qui en empêche l'usage libre & complet, que les yeux soient clairvoyans, le tact fin, l'odorat bon : &c. 2<sup>o</sup>. qu'ils soient propres à recevoir les impressions des phénomènes qui se présentent, quelque difficiles qu'ils soient à apper-

cevoir

cevoir & à les transmettre inaltérés au principe du sentiment, de la réflexion & de la mémoire; c'est l'art & l'habitude qui donnent cette faculté de sentir, cette finesse dans le sentiment, & cette justesse dans la perfection. Il y a des symptômes assez enveloppés pour se dérober à la vue d'un homme qui n'a que des sens, qui exigent des lumières précédentes appropriées. Tous les phénomènes ne se présentent pas de la même façon que la dureté de la pierre frappe le manœuvre le plus ignorant, que la couleur jaune du visage dans l'ictère que tout assistant voit, que la violence du pouls, que le dernier chirurgien & la moindre femmelette peuvent appercevoir; mais la couleur jaune n'est pas frappante dans tous les ictériques, il faut que le médecin la cherche dans les yeux ou les urines; il y a une infinité de modifications dans le pouls que bien des médecins même peu instruits ne savent pas distinguer. Il y a certaines connoissances préliminaires qui sont indispensables à tout médecin *observateur*; quelque teinture d'anatomie grossière qui suffise pour connoître le siège des maladies, des blessures, & surtout pour les observations *cadavériques*, une bonne physiologie qui ne soit qu'un détail des phénomènes que présente l'état de santé, leur mécanisme qui suppose toujours beaucoup d'incertitude est absolument inutile; cette partie n'est nécessaire que pour mieux faire appercevoir, dans l'état de maladie, en quoi & comment une fonction est dérangée; mais il doit sur-tout posséder la science des signes, être bien instruit de leur nature, de la manière dont il faut s'y prendre pour les saisir comme il faut, de leur valeur & de leur signification: c'est par-là que le médecin éclairé diffère & se met infiniment au dessus de tous ceux qui n'ont aucune connoissance ou qui n'en ont que d'imparfaites & fautive; du reste, pour acquérir encore plus de facilité à saisir les symptômes les plus obscurs, à se former une idée nette de ceux qui sont les plus embrouillés, il faut de l'habitude, il faut familiariser les sens avec les malades, on les rend plus fins & plus justes; l'on ne peut mieux prendre ce coup-d'œil *observateur*, cette expérience si né-

cessaire que dans les hôpitaux, où la maladie entée sur la misère, attire un grand concours de personnes. L'hôpital de la charité de Paris est un de ces établissemens avantageux, où le malade indigent est sûr de trouver tous les secours réunis administrés gratuitement avec beaucoup de zèle, de soin & de propreté, & où les jeunes médecins peuvent très-commodément, favorisés & attirés par les religieux complaisans, examiner les malades & observer les maladies aussi souvent & aussi long-temps qu'ils le desirent; éprouvant nous-mêmes tous les jours ces avantages, nous devons ce témoignage public à la reconnaissance & à la vérité.

Le médecin muni de ces connoissances fuit exactement son malade, instruit par sa bouche ou par celle des assistans des causes qui ont donné lieu à sa maladie, de l'erreur qu'il peut avoir commise dans les six choses non naturelles, il considère lui-même les maladies régnantes, s'il n'y a point quelque épidémie qui ait influé sur la maladie qu'il observe; il examine après chaque symptôme l'état des différens viscères, manifesté par l'exercice des fonctions appropriées, il consulte le pouls, la langue, les urines, ne dédaigne point de porter sa curiosité jusques sur les excréments les plus fétides; il considère aussi attentivement tout l'extérieur du corps, les extrémités des oreilles, le nez, les yeux, le visage, il marque exactement le chaud ou le froid, les changemens dans la couleur & dans toutes les autres qualités, la sueur, la transpiration, l'humidité ou la sécheresse de la peau, &c. tous ces signes peuvent donner des lumières pour le diagnostic, le pronostic, & la guérison des maladies. *Voyez* tous ces articles particuliers SEMÉIOTIQUE.

S'il ordonne quelques remèdes il doit en savoir distinguer l'effet d'avec les changemens dûs à la marche de la maladie; le médecin, qui sortant de chez le malade rempli du portrait qu'il s'en est fait, va le mettre sur le papier, pour sans doute en donner un journal fidele; mais pour que le portrait soit ressemblant, il faut qu'il ait vu les objets tels qu'ils étoient, que l'imagination bouillante ne les ait pas grossis, que la

préoccupation ne les ait pas défigurés, que l'attente vive d'un résultat ne l'ait pas fait apercevoir au lieu de la réalité, que la passion n'ait rien changé; que l'envie & l'espérance du succès n'ait pas diminué, ou la crainte augmenté la gravité des symptômes; que de difficultés, que d'obstacles à vaincre, que d'écueils à éviter! mais qu'il est rare qu'on y résiste & qu'on y échappe! Les uns, remplis d'idées théoriques, persuadés que l'acrimonie des humeurs est la cause de la maladie qu'ils veulent observer, s'imaginent sentir sous le doigt les petites pointes des humeurs âcres qui piquent l'artère, & substituent ainsi la façon dont ils conçoivent les objets à leur façon propre d'exister; d'autres emportés par une imagination active, préoccupée, ne voient les choses que comme ils voudroient qu'elles fussent, & souvent tout autrement qu'elles ne sont en effet. Le médecin *tant pis* verra toujours noir dans les maladies; le moindre symptôme paroîtra mortel à ses yeux, la crainte lui grossira les objets. Le médecin *tant mieux* ne fera attention qu'aux symptômes qui peuvent flatter l'espérance; les signes fâcheux prendront chez lui une signification avantageuse, & la maladie sera toujours douce & favorable. Il y en a qui regardant plusieurs signes comme peu intéressans, négligeront de les consulter; celui-ci ne tâtera pas le pouls; celui-là ne regardera pas la langue: l'un trop délicat dédaignera d'aller jeter les yeux sur les excréments, l'autre n'ajoutera pas foi à l'ouromantie ou n'aura pas la commodité d'examiner les urines, & quelques-uns trop pressés ne jetteront qu'un coup-d'œil en passant sans entrer dans le moindre détail; il y en a d'autres qui confondront les signes les plus significatifs avec ceux qui ne disent rien, passeront rapidement sur les premiers, & s'étendront minutieusement sur ce dont on n'a que faire; comme ce médecin allemand, qui regardant le mouvement comme un obstacle à la crise, qui, suivant lui, demande un repos absolu de tous les membres & une extrême tranquillité, avoit soin d'observer scrupuleusement toutes les fois que son malade remuoit les piés ou les mains; & ainsi pour bien voir, c'est-à-dire, tout ce qu'il faut comme il faut, &

pas plus qu'il ne faut, il faut des lumières, de la sagacité, du génie; il faut être instruit, assidu au lit des malades, pénétrant, défintéressé, dépouillé de toute idée théorique, de préjugé & de passion.

2°. Pour bien raconter ce qu'on a vu; à ces qualités, qui sont encore pour la plupart nécessaires ici, il faut joindre beaucoup de candeur & de bonne foi; le style doit être simple, le détail circonstancié sans être minutieux; les faits exposés dans l'ordre qu'ils ont suivi, de la manière dont ils se sont succédés, sans raisonnement, sans théorie. Les mauvais succès doivent être décrits avec la même sincérité que les heureux, même dans le cas où ils pourroient être attribués à l'inopportunité d'un remède; ces cas sont les plus instructifs. Que la candeur de Sydenham est admirable, lorsqu'il dit, qu'enthousiasmé de l'efficacité du syrop de nerprun dans l'hydropisie, il voulut se servir de ce remède dans tous les cas qui se présentoient; qu'il l'ordonna à une dame hydropique dont la maladie empirait toujours; que lassée d'un remède dont elle éprouvoit de si mauvais effets, elle le congédia, appela un autre médecin, qui suivant une route opposée, vint à bout de la guérir en peu de temps. Ainsi que l'intérêt ou la passion ne guident jamais la plume du médecin *observateur*, qu'il les fasse plutôt céder à la vérité; & surtout s'il n'a pas le courage de la publier; qu'il la laisse plutôt enlvelie dans un profond silence, comme ces médecins qui rougissent d'avouer qu'il leur est mort quelque malade entre les mains; mais qu'ils se gardent bien de la défigurer, de transformer en succès glorieux les suites les plus funestes, à l'exemple de ces charlatans, qui n'ayant jamais la vérité pour eux, sont obligés de recourir au mensonge pour accréder un remède souvent dangereux, & pour acquérir une réputation qui sera pernicieuse. A cet obstacle qui s'oppose à la fidélité des *observateurs*, on peut en ajouter un autre encore très-fréquent, c'est que la plupart ne font des observations que pour confirmer quelque idée, quelque opinion, quelque découverte, & alors ou ils voient mal & racontent de bonne foi, ou ce qui est le plus ordinaire, ils détournent l'observa-

tion en leur faveur, ils l'interprètent à leur fantaisie, & arrangent de façon qu'il paroît que le système a plutôt servi à créer l'observation, que l'observation n'a été faite pour favoriser le système. C'est pour cela qu'il nous parvient peu d'observations exactes, & que pendant plus de vingt siècles à peine pourroit-on compter huit ou dix médecins *observateurs*.

Hippocrate a été le premier & le meilleur de tous les médecins *observateurs*; nous n'hésitons pas à le proposer pour modèle à quiconque veut suivre une semblable route, c'est-à-dire, s'adonner à la partie de la médecine la plus sûre, la plus utile & la plus satisfaisante. Ses ouvrages annoncent à chaque ligne son génie *observateur*; peu de raisonnement & beaucoup de faits, voilà ce qu'ils renferment. Ses livres d'épidémie sont un morceau très-précieux & unique en ce genre: il commence par donner une histoire fidelle des saisons, des variations qu'il y a eu, des changemens dans l'air, les météores, &c. Il passe au détail des maladies différentes ou analogues qui ont régné: il vient enfin à la description de chaque maladie, telle que chaque malade en particulier l'a éprouvée; c'est-là sur-tout qu'il est inimitable. Quand on lit ces histoires, on se croit transporté au lit des malades; on croit voir les symptômes qu'il détaille; il raconte simplement, sans y mêler rien d'étranger; & ces narrations simples, fidelles, qui, dénuées de tout ornement, paroissent devoir être seches, ennuyeuses, ont un attrait infini, captivent le leur, l'occupent & l'introduisent sans le lasser, sans lui inspirer le moindre dégoût. Il n'a point honte de déterminer souvent ses observations par ces mots si injustement critiqués, *απεθαιε*, *il est mort*; on voit là une candeur, une bonne foi qu'on ne sauroit assez louer. Que je l'admire aussi lorsqu'il avoue ses erreurs, lorsqu'il dit, qu'ayant confondu la future du crâne avec une fente, il fit trépaner mal à propos un homme! A quel point de certitude auroit été portée la médecine, si tous les médecins l'avoient imitée? Que les médecins mériteroient bien ce qu'on dit assez mal à propos d'eux, qu'ils sont les hommes qui approchent le plus de la divinité, en conservant la vie & réta-

blissant la santé! Que la médecine me paroît belle quand je la vois dans ses écrits; mais que je reviens de cette bonne opinion quand je jette les yeux sur la manière dont on la pratique aujourd'hui, sur les bassesses auxquelles on a recours, sur le charlatanisme qui devient dominant, sur les morts qui, ... Mais tirons le rideau sur un spectacle aussi révoltant. Hippocrate a principalement observé la maladie laissée à elle-même, & il nous a laissé tirer cette heureuse conséquence, *dont la maladie se guérit souvent par les seuls efforts de la nature*. Nous ne dissimulerons cependant pas que ce genre d'observations, quelque avantage qu'il ait apporté ensuite, a été quelquefois pernicieux aux malades sur qui il les faisoit. On peut aussi reprocher à Hippocrate qu'il a un peu trop négligé l'anatomie & les observations cadavériques. Galien, son illustre commentateur, a été aussi très-bon *observateur*; mais il a trop donné dans la théorie, & ses observations s'en ressentent. Parmi les médecins qui ont marché sur ses traces, on peut compter les Aretée, les Baillou, les Duret, les Baglivi, les Sydenham, Riviere, Fernel, Sennert mériteroient aussi à quelques égards d'être mis dans cette classe. Sydenham a été appelé avec raison l'Hippocrate anglois; il a comme ce divin législateur, vu exactement & décrit avec beaucoup de simplicité & de naïveté; il a eu la candeur d'avouer que dans les épidémies, les premiers malades qui étoient confiés à ses soins, couroient un grand danger, qu'ils étoient immolés ou à la force de la maladie, ou à l'irrégularité de sa pratique. Il diffère d'Hippocrate, en ce qu'il nous a sur-tout fait connoître ce que peut l'art d'accord à la nature dans le traitement des maladies; mais on peut lui passer d'avoir prétendu dans la pleurésie avoir en son pouvoir la matière morbifique par la saignée, & de regarder le trou fait au bras par la lancette, comme très-propre à suppléer la trachée artère & à en faire la fonction, Sydenh. *opér. sect. VI, cap. iv*. On pourroit mettre au même rang quelques médecins estimables qui se sont appliqués à des observations particulières, à constater la valeur de certains signes, à en déterminer la signification, à les classer, &c. De ce nombre sont Prosper Alpin;

Bellini pour les urines ; Solano , Nihell & Bordeu pour le pouls , &c.

On voit par-là combien le nombre des médecins *observateurs* est petit ; cependant la flatterie , l'abus , l'ignorance avoient avili ce titre honorable en le prodiguant indifféremment à l'ignorance empirique , au praticien routinier , au systématique pré-occupé , au compilateur *d'observations* , au descripteur de maladie , &c. mais on n'est pas *observateur* pour avoir inféré deux ou trois observations dans quelques journaux , collections ou mémoires d'académie ; pour avoir rassemblé , abrégé & défiguré des *observations* , & en avoir composé des suites de volumes sans choix & des gros *in-folio*. On n'est pas non plus *observateur* , parce qu'on a vu bien des malades ; il faut voir des maladies. On l'est encore moins quand on n'a vu ni l'un ni l'autre , quoiqu'on donne des descriptions fort méthodiques ; c'est ce qui est arrivé au fameux Boerhaave , qui a composé ses aphorismes dans un temps où quelques mauvais succès lui avoient ôté la confiance du public , & l'avoient relégué dans son cabinet : il lui est arrivé aussi de décrire les maladies , plutôt comme il imaginoit qu'elles devoient être , que comme elles étoient en effet. De-là cette division multipliée à l'infini , ces regles toujours générales , & jamais des particularités : de-là aussi cette grande méthode à classer les maladies , à y rapporter toutes les causes avec une extrême facilité , cet ordre si bien soutenu dans cet ouvrage , qui décele toujours le travail du cabinet , & qui est si différent de l'irrégularité qu'on observe au lit du malade , qui est si bien peinte dans les ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham , & dont la description affiche & caractérise infailliblement le médecin *observateur*. (m)

**OBSERVATIONS CÉLESTES**, (*Astron. pratiq.*) sont les observations des phénomènes des corps célestes faites avec les instrumens d'astronomie , afin de déterminer les situations , les distances , les mouvemens , &c. de ces corps.

Les *observations* se font avec différens instrumens , dont les principaux sont le télescope , le quart de cercle , l'instrument des passages , le secteur , la machine parallac-

rique , &c. *Voyez ces mots , voyez aussi ASTRONOMIQUE & ASTRONOMIE.*

Les *observations* faites de jour ont cet avantage que les fils du micrometre qui sont placés au foyer de l'objectif du télescope , s'aperçoivent sans aucun secours ; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit , il faut les éclairer.

Pour y parvenir on se sert d'une lumière dont on fait tomber obliquement les rayons sur l'objectif , afin que la fumée n'interprète pas ceux de l'astre qu'on observe , & lorsqu'on en a la commodité , on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif , & c'est alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumière afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire , par un moyen fort simple , a beaucoup perfectionné la première de ces deux méthodes : il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une pièce de gaze ou de crepe fin de soie blanche ; avec cette seule précaution , il suffit de placer le flambeau à une bonne distance du tube pour rendre visible les fils du micrometre.

Les *observations* du soleil demandent absolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du télescope , un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe , afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du soleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les *observations* astronomiques se font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renversent les objets , parce qu'il importe peu pour l'astronomie que les astres soient renversés , & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut observer les corps célestes dans toute l'étendue du ciel visible ; mais on distingue ordinairement les observations en deux sortes , celles qui sont faites à leur passage par le méridien , ou à leur passage dans les autres verticaux. *Voyez MÉRIDIEN & VERTICAL.*

Les observations des anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres , faute d'instrumens suffisans & convenables. L'invention du télescope , l'application de la lunette ou quart de cercle , & celle du micrometre à la lunette ; enfin la perfection de l'horlogerie pour la mesure du temps.



ont rendu les *observations* astronomiques modernes d'une précision qui semble ne laisser plus rien à désirer. Voyez MICROMETRE, HORLOGE, PENDULE, &c. (O)

OBSERVATION, s. f. en termes de mer, signifie l'action de prendre la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, & principalement du soleil, afin de terminer la latitude. V. HAUTEUR, MÉRIDienne, & LATITUDE.

Trouver la latitude par l'*observation* de la hauteur méridienne, s'appelle chez les marins faire l'*observation*.

OBSERVATION, (Gram. physiq. méd.) c'est l'attention de l'ame tournée vers les objets qu'offre la nature. L'expérience est cette même attention dirigée aux phénomènes produits par l'art. Ainsi, l'on doit comprendre sous le nom générique d'*observation* l'examen de tous les effets naturels, non seulement de ceux qui se présentent d'abord, & sans intermède à la vue; mais encore de ceux qu'on ne pourroit découvrir sans la main de l'ouvrier, pourvu que cette main ne les ait point changés, altérés, défigurés. Le travail nécessaire pour parvenir jusqu'à une mine, n'empêche pas que l'examen qu'on fait de l'arrangement des métaux qu'on y trouve, de leur situation, de leur quantité, de leur couleur, &c. ne soit une simple *observation*; c'est aussi par l'*observation* qu'on connoit la géographie intérieure, qu'on fait le nombre, la situation, la nature des couches de la terre, quoiqu'on soit obligé de recourir à des instrumens pour la creuser & pour se mettre en état de voir; on ne doit point regarder comme *expérience* les ouvertures des cadavres, les dissections des plantes, des animaux, & certaines décompositions, ou divisions mécaniques des substances minérales qu'on est obligé de faire pour pouvoir *observer* les parties qui entrent dans leur composition. Les lunettes des astronomes, la loupe du naturaliste, le microscope du physicien n'empêchent pas que les connoissances qu'on acquiert par ce moyen ne soient exactement le produit de l'*observation*: toutes ces préparations, ces instrumens ne servent qu'à rendre plus sensibles les différens objets d'*observations*, emporter les obstacles qui empêchoient de les appercevoir, ou à percer le voile qui

les cacheoit; mais il n'en résulte aucun changement, pas la moindre altération dans la nature de l'objet *observé*; il ne laisse pas de paroître tel qu'il est; & c'est principalement en cela que l'*observation* diffère de l'*expérience* qui décompose & combine, & donne par-là naissance à des phénomènes bien différens de ceux que la nature présente; ainsi, par exemple, si lorsqu'on a ouvert une mine, le chimiste prend un morceau de métal, & le jette dans quelque liqueur qui puisse le dissoudre; l'union artificielle de ces deux corps, effet indispensable de la dissolution, formera un nouveau composé, produira des nouveaux phénomènes, & fera proprement une *expérience*, par laquelle aux résultats naturels on en aura substitué d'arbitraires; si le physiologiste mêle avec du sang nouvellement tiré d'un animal vivant quelque liqueur, il fera alors une *expérience*; & la connoissance qu'on pourra tirer de-là sur la nature du sang, & sur les altérations qu'il reçoit de cette liqueur, ne sera plus le fruit d'une simple *observation*; nous remarquerons en passant que les connoissances acquises par ce moyen sont bien médiocres & bien imparfaites, pour ne pas dire absolument nulles, & que les conséquences qu'on a voulu en tirer sur l'action des remèdes sont très-fautives, & pour l'ordinaire démenties par l'*observation*; & en général, on tire peu d'utilité de l'*expérience* dans l'examen des animaux & des végétaux, même des expériences chimiques, qui, de toutes les expériences, sont, sans contredit, les plus sûres & les plus lumineuses, & la partie de la chimie qui traite des corps organisés est bien peu riche en faits d'important contactés, & bien éloignée de la perfection où l'on a porté la minéralogie; & l'on ne pourra vraisemblablement parvenir à ce point dans cette partie, que par la découverte des loix du mécanisme de l'organisation, & de ce en quoi elle consiste; découverte précieuse & féconde, qu'on ne doit attendre que de l'*observation*. L'*expérience* sur les corps bruts inanimés est beaucoup plus utile & plus satisfaisante: cette partie de la chimie a été poussée très-loin; le chimiste est parvenu à décomposer & à recomposer ces corps, soit par

la réunion des principes séparés , soit avec des principes tirés d'autres corps en entier , comme dans le soufre artificiel , ou en partie comme cela se pratique à l'égard des métaux qu'on recompose , en ajoutant à la terre métallique déterminée un phlogistique quelconque.

L'*observation* est le premier fondement de toutes les sciences , la voie la plus sûre pour parvenir , & le principal moyen pour en étendre l'enceinte , & pour en éclairer tous les points : les faits , quels qu'ils soient , la véritable richesse du philosophe , sont la matière de l'*observation* : l'historien les recueille , le physicien rationnel les combine , & l'expérimental vérifie le résultat de ces combinaisons ; plusieurs faits pris séparément paroissent secs , stériles & infructueux ; dès qu'on les approche , ils acquièrent une certaine action , prennent une vie qui par-tout résulte de l'accord mutuel , de l'appui réciproque , & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres ; le concours de ces faits , la cause générale qui les enchaîne , sont des sujets de raisonnement , de théorie , de système , les faits sont des matériaux ; dès qu'on en a ramassé un certain nombre , on se hâte de bâtir ; & l'édifice est d'autant plus solide , que les matériaux sont plus nombreux , & qu'ils trouvent chacun une place plus convenable ; il arrive quelquefois que l'imagination de l'architecte supplée au défaut qui se trouve dans le nombre & le rapport des matériaux , & qu'il vient à bout de les faire servir à ses desseins , quelques défectueux qu'ils soient ; c'est le cas de ces théoriciens hardis & éloquens , qui , dépourvus d'une patience nécessaire pour observer , se contentent d'avoir recueilli quelques faits , les lient tout de suite par quelque système ingénieux , & rendent leurs opinions plausibles & séduisantes par les coloris des traits qu'ils emploient , la variété & la force des couleurs , & par les images frappantes & sublimes sous lesquelles ils savent présenter leurs idées ; peut-on se refuser à l'admiration , & presque à la croyance , quand on lit Epicure , Lucrèce , Aristote , Platon , & M. de Buffon ? Mais quand on s'est trop pressé (c'est un défaut ordinaire) de former l'enchaînement des faits qu'on a rassemblés par l'*observa-*

*tion* , on risque à tout moment de rencontrer des faits qui ne sauroient y entrer , qui obligent de changer le système , ou qui le détruisent entièrement ; & comme le champ des découvertes est extrêmement vaste , & que ses limites s'éloignent encore à mesure que la lumière augmente , il paroît impossible d'établir un système général qui soit toujours vrai , on ne doit point être étonné de voir des grands hommes de l'antiquité attachés à des opinions que nous trouvons ridicules , parce qu'il y a lieu de présumer que dans le temps elles embrassoient toutes les *observations* déjà faites , & qu'elles s'y accorderoient exactement , & si nous pouvions exister dans quelques siècles , nous verrions nos systèmes dominans qui paroissent les plus ingénieux & les plus certains , détruits , méprisés & remplacés par d'autres qui éprouveront ensuite les mêmes vicissitudes.

L'*observation* a fait l'histoire , ou la science des faits qui regardent Dieu , l'homme & la nature ; l'*observation* des ouvrages de Dieu , des miracles , des religions , &c. a formé l'histoire sacrée ; l'*observation* de la vie , des actions , des mœurs & des hommes a donné l'histoire civile ; & l'*observation* de la nature , du mouvement des astres , des vicissitudes des saisons , des météores , des élémens , des animaux , végétaux & minéraux , des écarts de la nature , de son emploi , des arts & métiers , a fourni les matériaux de différentes branches de l'histoire naturelle. *Voyez ces mots.*

L'*observation* & l'expérience sont les seules voies que nous ayons aux connoissances , si l'on reconnoît la vérité de l'axiome : *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens* ; au moins ce sont les seuls moyens par lesquels on puisse parvenir à la connoissance des objets qui sont du ressort des sens ; ce n'est que par eux qu'on peut cultiver la physique , & il n'est pas douteux que l'*observation* même dans la physique des corps bruts ne l'emporte infiniment en certitude & en utilité sur l'expérience ; quoique les corps inanimés , sans vie , & presque sans action , n'offrent à l'observateur qu'un certain nombre de phénomènes assez uniformes , & en apparence aisés à saisir & à combiner ; quoi-

qu'on ne puisse pas dissimuler que les expériences, sur-tout celles des chimistes, n'aient répandu un grand jour sur cette science ; on voit que les parties de cette physique, qui sont entièrement du ressort de l'*observation*, sont les mieux connues & les plus perfectionnées ; c'est par l'*observation* qu'on a déterminé les loix du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps ; c'est à l'*observation* que nous devons la découverte de la pesanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le système de Newton, celui de Descartes est bâti sur l'expérience. C'est enfin l'*observation* qui a créé l'Astronomie, & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui est tel qu'elle surpasse en certitude toutes les autres sciences : l'éloignement immense des astres qui a empêché toute *expérience*, sembloit devoir être un obstacle à nos connoissances ; mais l'*observation* à qui elle étoit totalement livrée, a tout franchi, l'on peut dire aussi que la physique céleste est le fruit & le triomphe de l'*observation*. Dans la Chimie, l'*observation* a ouvert un vaste champ aux expériences ; elle a éclairé sur la nature de l'air, de l'eau, du feu, sur la fermentation, sur les décompositions & dégénération spontanées des corps ; c'est l'*observation* qui a fourni presque tous les matériaux de l'excellent traité du feu que Boerhaave a rassemblé de divers physiciens ; il y a dans la Minéralogie une partie qui ne pourra être éclairée que par le flambeau de l'*observation* ; c'est l'accroissement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines ; & si jamais on parvient à la découverte de la pierre philosophale, ce ne peut être que lorsqu'on aura vu les moyens dont la nature se sert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui constituent chaque métal en particulier, alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, suivant l'idée assez vraisemblable des adeptes, fait l'or.

En passant de la physique des corps bruts à celle des corps organisés, nous verrons diminuer les droits de l'*expérience*, & augmenter l'empire & l'utilité de l'*observation* ; la figure, le port, la situation, la struc-

ture, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par lesquels ils passent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, &c. n'ont été aperçues que par le naturaliste observateur, & l'histoire naturelle n'a été formée que par un recueil d'*observations* : les différens systèmes de botanique & de zoologie, ne sont que des manières différentes de classer les plantes & les animaux en conséquence de quelques propriétés qu'on a observé être communes à un certain nombre, ce sont autant de points où se place l'observateur, & auxquels il vient rapporter & ranger les faits qu'il a rassemblés ; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remède, ou en nourriture, n'est constaté que par l'*observation* ; les expériences n'ont presque apporté aucune lumière sur leur manière d'agir, la pharmacologie rationnelle de la plupart des médicamens est absolument ignorée ; celle que nous avons sur quelques-uns est très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les usages, & c'est à l'*observation* que nous devons cette connoissance ; il en a été à peu près des autres remèdes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'est manifestée par hasard à quelques Indiens attaqués de fièvres intermittentes, qui allèrent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appelé *quinquina* ; ils furent aussi-tôt guéris, le bruit s'en répandit, l'*observateur* recueillit ces faits, les vérifia, & ce remède fut d'abord regardé comme spécifique ; d'autres *observations* en firent appercevoir les inconvéniens, & sur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contr'indiqué, & l'on établit des règles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets ; c'est ainsi que notre matière médicale s'est enrichie, & que la Pharmacologie, produite de l'expérience, est restée si imparfaite.

L'homme enfin, de quelque côté qu'on l'envisage, est le moins propre à être sujet d'*expérience* ; il est l'objet le plus convenable, le plus noble, & le plus intéressant de l'*observation*, & ce n'est que par elle qu'on peut faire quelque progrès dans les sciences qui le regardent ; l'*expérience*

est ici souvent plus qu'inutile. On peut considérer l'homme sous deux principaux points de vue, ou comme relatif à la Morale, ou dans ses rapports à la Physique. Les *observations* faites sur l'homme *moral* sont, ou doivent être la base de l'histoire civile, de la morale, & de toutes les sciences qui en émanent. Voyez MORALE. L'histoire de l'élévation & de la décadence de l'empire Romain, & le livre immortel de l'Esprit des loix, excellens traités de morale, ne sont presque qu'un immense recueil d'*observations* fait avec beaucoup de génie, de choix, & de sagacité, qui fournirent à l'illustre auteur des réflexions d'autant plus justes, qu'elles sont plus naturelles. Les *observations* faites sur l'homme considéré dans ses rapports à la physique, forment cette science noble & divine qu'on appelle *médecine*, qui s'occupe de la connoissance de l'homme, de la santé, de la maladie, & des moyens de dissiper & prévenir l'une, & de conserver l'autre; comme cette science est plus importante que toute autre, qu'elle doit beaucoup plus à l'*observation*, & qu'elle nous regarde personnellement, nous allons entrer dans quelque détail.

L'*observation* a été le berceau & l'école de la médecine, en remontant aux siècles les plus reculés où la nécessité l'inventa, où la maladie força de recourir aux remèdes, avant que quelques particuliers sacrifiasent leur tranquillité, leur santé, & leur vie à l'intérêt public, en s'adonnant à une science longue, pénible, respectable, & souvent peu respectée. La médecine étoit entre les mains de tout le monde; on exposoit les malades à la porte de leurs maisons, dans les rues, ou dans les temples; chaque passant venoit les examiner, & proposoit les remèdes qu'il avoit vu réussir dans une occasion semblable, ou qu'il jugeoit telle: les prêtres avoient soin de copier ces recettes, de noter le remède & la maladie, si le succès étoit favorable; l'*observation* des mauvais succès eût été bien avantageuse, & dans quelques endroits on écrivoit ces *observations* sur les colonnes des temples; dans d'autres on en formoit des espèces de recueils qu'on consulta ensuite lorsqu'ils furent assez considérables. De-là naquit l'empirisme dont les succès parurent d'abord si surprenans, qu'on

déflia les médecins qui s'y étoient adonnés. Toutes leurs *observations* sont perdues, & on doit d'autant plus les regretter, qu'elles seroient sûrement simples, dépouillées de toute idée de théorie, de tout système, & par conséquent plus conformes à la vérité. La médecine qui se conservoit dans la famille des Asclépiades, & qui se transmettoit de pere en fils, n'étoit sans doute autre chose que ce recueil intéressant; les premières écoles de médecine n'eurent pas d'autres livres, & les sentences cniidiennes n'étoient, au rapport d'Hippocrate, que de pareils recueils d'*observations*. Tel a été l'état de la médecine *clinique* jusqu'au temps mémorable de ce divin législateur. Quelques philosophes, après Pythagore, avoient essayé d'y joindre le raisonnement; ils avoient commencé d'y mêler les dogmes de la physique régnante; ils étoient devenus théoriciens, mais ils n'étoient médecins que dans le cabinet; ils ne voyoient aucun malade; les empiriques seuls qui avoient fondé la médecine, l'exerçoient; l'*observation* étoit leur unique guide; serviles, mais aveugles imitateurs, ils risquoient souvent de confondre des maladies très-différentes, n'en ayant que des descriptions peu exactes, & nullement instruits de la valeur des vrais signes caractéristiques; l'empirisme étoit alors nécessaire, mais il étoit insuffisant; la médecine ne peut absolument exister sans lui, mais il n'est pas seul capable de la former. Le grand & l'immortel Hippocrate rassembla les *observations* de ses prédécesseurs; il paroît même s'être presque uniquement occupé à observer lui-même, & il a poussé si loin l'art de l'*observation*, qu'il est venu à bout de changer la face de la médecine, & de la porter à un point de perfection, que depuis plus de vingt siècles on n'a pu encore atteindre. Quoique possédant bien des connoissances théoriques, les descriptions qu'il a donné des maladies, n'en sont point altérées, elles sont purement empiriques; ses *observations* sont simples & exactes, dépouillées de tout ornement étranger; elles ne contiennent que des faits & des faits intéressans; il détaille les *observations* dans ses livres d'*épidémie*, ses aphorismes, ses prénotions coaques, & les prorrhétiques, & les livres de prognostics

nostics supposent une quantité immense d'*observations*, & en font une espece d'extrait précieux. A quel degré de certitude ne seroit point parvenue la médecine, si tous les médecins qui l'ont suivi, eussent marché sur ses traces ? Si chacun se fût appliqué à observer & à nous transmettre ses *observations* avec la simplicité & la candeur d'Hippocrate, quelle immense collection de faits n'aurions-nous pas aujourd'hui ? Quelles richesses pour le médecin ? Quel avantage pour l'humanité ? Mais, avouons-le, la médecine d'aujourd'hui, & encore plus la médecine du siècle passé, est bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matière médicale, les lumières de la physique, de la perfection que lui a donné un seul homme. La raison en est bien évidente : c'est qu'au lieu d'observer, on a raisonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible & obscur d'observateur ; les erreurs de la physique ont de tout temps infecté la médecine ; la *théorizo-manie* a gagné ; plus on s'y est livré, & moins on a cultivé l'*observation* ; les théories vicieuses dans leur principe, l'ont été encore plus dans leurs conséquences ; Asclépiade médecin hardi & présomptueux, blâma publiquement l'*observation* qu'avoit suivi Hippocrate, & il eut des sectateurs. Il se forma aussi dans le même temps une nouvelle secte d'empiriques par système ; mais l'insuffisance de leur méthode les fit bientôt disparaître ; long-temps après parut le fameux commentateur d'Hippocrate, Galien qui a beaucoup observé, mais trop raisonné, il a monté la médecine sur le ton de la philosophie ; les Grecs l'ont suivi dans ce défaut, & ont négligé l'*observation* ; ils ont donné dans les hypothèses, & ont été imités en cela par les Arabes, qui ont presque entièrement défiguré la médecine. Nous n'avons d'eux que quelques *observations* de chirurgie, & une description très-exacte de la petite vérole qu'on trouve dans Rhafis. La médecine passa des mains des Galénistes ignorans & servilement attachés aux décisions de leur maître, dans celles des chimistes médecins actifs, remplis d'imagination que la vapeur de leurs fourneaux échauffoit encore. Les principes de

leur médecine étoient totalement opposés à l'*observation*, à l'étude de la nature ; ils vouloient toujours agir, & se vantoient de posséder des spécifiques assurés ; leurs idées étoient très-belles, très-spécieuses : qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent été vraies ? Les mécaniciens s'emparèrent de la médecine, la dépouillèrent de toutes les erreurs qu'y avoit introduit la chimie, mais ce fut pour en substituer de nouvelles. On perdit totalement de vue l'*observation*, & on prétendit la suppléer par des calculs algébriques, par l'application des mathématiques au corps humain. La prétendue découverte de la circulation éblouit tous les esprits, augmenta le délire & la fureur des hypothèses, & jeta dans l'esprit des médecins le goût stérile des expériences toujours infructueuses ; les théories qu'on bâtit sur ces fondemens devinrent la règle de la pratique, & il ne fut plus question de l'*observation*. Le renouvellement des sciences procura à la médecine quelques connoissances étrangères à la pratique, plus curieuses qu'utiles, plus agréables que nécessaires. L'anatomie, par exemple, & l'histoire naturelle, devinrent l'objet des recherches des médecins ; qui furent par-là détournés de l'*observation*, & la médecine clinique en fut moins cultivée & plus incertaine, & nous n'y gagnâmes d'ailleurs que quelques détails minutieux absolument inutiles ; la physiologie parut faire quelques progrès, la connoissance des maladies & la science des signes furent beaucoup plus négligées ; la thérapeutique s'enrichit du côté des remèdes, mais elle en fut moins sûre dans les indications, & moins simple dans les applications ; dans les derniers temps le *Chiracisme* étant devenu dominant, la médecine active fut mise à la mode, & avec elle l'usage inconsidéré des saignées & des purgations. L'*observation* fut moins suivie que jamais, & elle étoit peu nécessaire, parce que ces remèdes s'appliquoient indifféremment dans tous les cas ; ou si l'on donnoit quelques *observations*, il n'étoit pas difficile de s'apercevoir qu'on voyoit avec des yeux préoccupés, & qu'on avoit des intérêts à ménager en racontant.

Telle a été la médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, passant sans cesse

d'un sectaire à l'autre, continuellement altérée & obscurcie par des hypothèses & des systèmes qui se succédoient & s'entre-détruisoient réciproquement, avec d'autant plus de facilité, que le vrai n'étoit d'aucun côté; plongée par le défaut d'*observation* dans la plus grande incertitude, quelques médecins observateurs en petit nombre, ont de temps en temps élevé la voix; mais elle étoit étouffée par les cris des théoriciens, ou l'attrait des systèmes empêchoit de la suivre. Voyez OBSERVATEUR. Le goût de l'*observation* paroît avoir repris depuis quelque temps: les écrits de Sydenham, de Baglivi, de Stal, ont servi à l'inspirer; le pouvoir de la nature dans la guérison des maladies, rappelé par cet illustre auteur sous le nom impropre d'*ame*, n'y a pas peu contribué; ce système qui n'est vicieux que parce qu'on veut déterminer la qualité de la nature & la confondre avec l'*ame*, est très-favorable à la médecine pratique, pourvu qu'on ne le pousse pas à l'excès; il a fait beaucoup de partisans, qui sont tout autant de sectateurs zélés de l'*observation*. L'esprit philosophique qui s'introduisit heureusement dans la médecine, qui veut principalement des faits, qui porte à tout voir, à tout examiner, à saisir avec ardeur le vrai & à l'aimer par dessus tout; la quantité prodigieuse d'erreurs passées, qui nous en laisse moins à craindre, peut-être aussi les lumières de notre siècle éclairé, toutes ces causes réunies, favorisent le retour de l'*observation*, & servent à rallumer ce flambeau. La médecine paroît être sur le point d'une grande révolution; les systèmes bien appréciés sont réduits à leur juste valeur; plusieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'*observation*; ils suivent la nature, ils ne tarderont pas à faire revivre la médecine d'Hippocrate, qui est la véritable médecine d'*observation*. Ainsi, après bien des travaux, cette science pourra être avancée & portée au point où elle étoit il y a deux mille ans. Heureux encore les hommes, si les médecins qui viendront après, continuent de suivre cette route, & si toujours guidés par le fil de l'*observation*, ils évitent des égaremens si honteux pour eux-mêmes, & si funestes aux autres!

En parcourant toutes les parties de la

médecine, nous verrons qu'elles sont toutes formées par l'*observation*, & qu'elles sont d'autant plus certaines & plus claires, que l'*observation* y a plus de part; on pourroit assurer la même chose de toute la physique; & de cet examen naissent les différentes espèces d'*observations* qui sont du ressort des médecins. 1°. L'anatomie résulte de l'*observation* simple, de l'arrangement, de la figure, de la situation, &c. des parties qui composent le corps humain; l'*observation* des fonctions qui sont produites par le mouvement ou la vie de ces différentes parties bien disposées, constitue la partie historique de la physiologie & la séméiotique de la santé; d'où l'on tire plus ou moins directement la physiologie théorique. L'*observation* appliquée à l'homme malade, fait connoître les dérangemens qui se trouvent dans les fonctions qui constituent proprement l'état de la maladie, & les causes éloignées qui les ont fait naître: c'est la vraie pathologie, & ses deux branches essentielles l'aitiologie & la symptomatologie; on doit aussi se rapporter la séméiotique de la maladie. L'*observation* de l'effet que produisent sur le corps sain, l'air, les alimens, le sommeil, l'exercice, les passions, & les excrétiions, en un mot, les choses non-naturelles, forme l'hygiène, & sert de fondement & de principe aux règles diététiques. L'*observation* des changemens que produisent les remèdes sur le corps malade & dans la marche des maladies, a établi la thérapeutique, ou la science des indications, d'où est née la matière médicale. Telles sont les différentes sources d'*observations* qui se présentent au médecin, & dans lesquelles il peut & doit puiser la vraie médecine: nous allons les suivre chacune en particulier, mais en peu de mots.

1°. *Observations anatomiques cadavériques.* Ces *observations* peuvent se faire sur des cadavres d'hommes morts de mort violente dans la simple vue d'acquérir des connoissances anatomiques, où elles peuvent avoir lieu sur ceux qui sont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les causes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu: la première espèce d'*observation*, que nous appellerons simplement *anatomique*, peut aussi se faire

sur les animaux, leur structure interne est, à peu de chose près, semblable à celle de l'homme, & c'est par la dissection des animaux que l'anatomie a commencé dans un temps où l'ignorance, la superstition & le préjugé faisoient regarder comme une souillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raison d'y porter le couteau anatomique pour en connoître l'intérieur; & même dans notre siècle que nous croyons devoir appeler modestement le *plus savant*, le *plus éclairé*, & le *plus exempt de préjugés*; si l'on ne donne pas dans le ridicule outré de se croire souillé par la dissection d'un cadavre; on se fait une peine d'en accorder au zèle louable & aux recherches avantageuses des anatomistes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuse ceux des femmes, comme si l'un étoit plus sacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas aussi utile & nécessaire de connoître la structure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Erasistrate passent pour être les premiers qui ont osé secouer le préjugé en disséquant non seulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philosophes leur faisoient remettre. Dès que le premier pas a été fait, les médecins qui les ont suivis se sont empressés de marcher sur leurs traces, & les rois éclairés ont favorisé leurs tentatives par les permissions les plus authentiques & les récompenses les plus honorables, de-là les progrès rapides de l'anatomie, les découvertes fréquentes qui se sont faites successivement. Voyez en l'histoire à l'article ANATOMIE, voyez aussi au même endroit les recueils d'observations anatomiques dans les ouvrages qui y sont cités, auxquels on peut ajouter les mémoires des différentes académies, & sur-tout de l'académie royale des sciences, où l'on trouve dans chaque volume des observations singulieres, curieuses & intéressantes, ces mémoires sont devenus des monumens qui attestent & classent les découvertes qui se font chaque jour. Comme cette science, qui ne demande que de la dextérité dans la main & une bonne vue, & qui est par conséquent du ressort immédiat & exclusif de l'observation, a été

bientôt portée à une certaine perfection; il reste à présent peu d'objets d'observations, peu de chose à découvrir; aussi n'ajoute-t-on, à présent que la science est faite, que quelques observations de monstres qui ne feront pas encore épuisées, parce que les écarts de la nature peuvent varier à l'infini, que quelques divisions futiles, quelques détails minutieux qui ne sont d'aucune utilité; on ne peut même dissimuler que les avantages de l'anatomie ne sont pas aussi grands qu'on devoit se le promettre. Il paroït tout naturel de croire que le corps humain étant une machine, plus on en connoitroit les ressorts, plus il seroit facile de découvrir les causes, les loix, le mécanisme de leurs mouvemens, plus aussi on seroit éclairé sur la maniere d'agir & sur les effets des causes qui dérangoient ces ressorts & troubloient ces mouvemens, & qu'enfin ces connoissances devoient répandre un grand jour sur l'art de guérir, c'est-à-dire, de corriger des altérations si bien connues; mais l'événement n'a pas justifié un raisonnement en apparence si juste & si conséquent; toutes les observations & les découvertes anatomiques ne paroissent avoir servi jusqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la médecine d'une science très-curieuse, très-satisfaisante, & un des plus forts argumens, selon Hoffman, & tous les médecins & philosophes, de l'existence & de l'opération de Dieu. Cette espece d'observation auroit sans doute été plus utile, si l'on avoit examiné, comme Hérophile, la structure du corps dans l'homme vivant; l'anatomie raisonnée ou physiologique auroit été principalement éclairée sur l'usage & la nécessité des différentes parties. On ne doit point regarder l'exécution de ce projet comme une action barbare & inhumaine; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie sur un échaffaud dans les tourmens les plus cruels, auquel il seroit au moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiste, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme déshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, *le crime fait la honte*

& non pas l'échaffaud. Le criminel pourroit encore avoir l'espérance de survivre aux *observations*, qu'on auroit faites sur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes : mais quand même une mort assurée attendroit ce coupable, ou même un autre, soumis au couteau anatomique, il est des *cas* où il est expédient qu'un homme meure pour le public ; & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judiciaire d'un auteur moderne, qu'un homme vis-à-vis de tous les autres n'est rien, & qu'un criminel est moins que rien.

Le seul usage qu'on pût tirer des *observations* anatomiques, ou de l'anatomie telle qu'on la cultive aujourd'hui, ce seroit sans doute d'éclairer pour les *observations* cadavériques, j'appelle ainsi celles qui se font pour découvrir les causes de mort sur des sujets que quelque maladie a mis au tombeau. Nous sommes encore forcés d'avouer ici qu'on n'a pas retiré beaucoup de lumière sur la connoissance des causes de cette espèce d'*observation* ; la médecine clinique n'étoit pas moins avancée lorsqu'il ne se faisoit point d'ouverture de cadavres du temps d'Hippocrate qu'elle l'est aujourd'hui ; est-ce un vice attaché à la nature de cette *observation*, ou un défaut dépendant de la manière dont on la fait ? Si l'on y fait attention, on verra que ces deux causes y concourent, 1<sup>o</sup>. il est bien certain que les choses ne sont pas dans le même état dans un homme mort de maladie, que dans un homme mort subitement, ou encore vivant, les gangrenes qu'on trouve à la suite des maladies aiguës inflammatoires sont une suite ordinaire de la cessation de la vie dans ces parties, on en trouve quelquefois des traces dans des parties où il n'y a point eu d'inflammation ; les obstructions, suppurations que présentent les cadavres de ceux qui sont morts de maladie chronique, n'ont souvent eu lieu qu'à la fin de la maladie lorsqu'elle tendoit à sa fin, & qu'elle étoit incurable ; quelles lumières de pareilles *observations* peuvent-elles répandre sur la connoissance & la guérison de ces maladies ? On raisonneroit bien mal, & on pratiquerait bien plus mal encore si l'on établissoit des indications curatives sur les

*observations* cadavériques. Pour avoir quelque chose de certain, il faudroit avoir ouvert cinquante personnes attaquées de la même maladie, & morts dans les temps différens par quelque autre cause, on pourroit alors voir les progrès de la maladie & des dérangemens qu'elle occasionne, ou qui l'ont produite ; *observation* presque impossible à suivre. Un des *cas* où l'on regarde l'*observation* cadavérique comme inutile ; savoir, celui où l'on ne trouve aucun vestige de la maladie, aucune cause apparente de mort, où tous les viscères bien examinés paroissent sains & bien disposés : ce *cas*, dis-je, est précisément celui où cette *observation* me semble plus lumineuse, parce qu'elle démontre qu'il n'y avoit qu'un vice dans les nerfs, & que la maladie étoit strictement nerveuse : un des *cas* encore où l'*observation* peut avoir quelque utilité, c'est pour déterminer le siège de la maladie ; il arrive souvent qu'on attribue des toux, des symptômes de phthisie, à des tubercules du poulmon, tandis qu'il n'y a que le foie d'affecté : la même chose arrive dans certaines prétendues péripneumonies, & alors l'*observation* cadavérique peut faire réfléchir dans une occasion semblable, rectifier le jugement qu'on porte sur la maladie, & faire suivre une pratique différente. La seconde cause de l'inutilité des *observations* cadavériques, c'est qu'on les fait mal. Un malade auroit-il eu une douleur vive au côté, après sa mort le médecin qui croit que c'étoit une pleurésie, fait ouvrir la poitrine, n'y voit aucun dérangement, s'en va tout étonné, & ne s'éclaire point ; s'il eût ouvert le bas-ventre, il eût vu le foie ou la face inférieure du diaphragme enflammée. Un homme meurt dans les fureurs d'un délire phrénétique : on se propose de voir la dure-mère engorgée, tout le cerveau délabré, on scie le crâne, la dure-mère & le cerveau paroîtront dans leur état naturel, & on ne va pas s'imaginer & chercher le siège de la maladie dans le bas-ventre. Quand on veut examiner un cadavre pour y découvrir quelque cause de mort, il faut tout le parcourir, ne laisser aucune partie sans l'*observer*. On trouve souvent des causes de mort dans des endroits où on les auroit le moins soupçonnées : un autre inconvénient qui s'op-



pose à la bonté des *observations* cadavériques, c'est de fouiller les cadavres avec un esprit préoccupé, & avec l'envie d'y trouver la preuve de quelqu'opinion avancée; cette prévention qui fait trouver tout ce qu'on cherche, est d'une très-grande conséquence en médecine; on prépare par-là de nouveaux écueils aux médecins inhabiles, & on taille des matériaux pour des systèmes erronés; c'est un défaut qu'on reproche à certains infatigables faiseurs d'expériences de nos jours. J'ai vu des médecins qui ayant annoncé dans un malade une supuration dans la poitrine, & en conséquence une impossibilité de guérison, prétendoient la trouver dans le cadavre; prenoient pour du pus l'humeur écumeuse qui sortit des vésicules bronchiques dans le poumon très-fain: il y en a d'autres qui, ayant imaginé le foyer d'une maladie dans quelque viscère, trouvent toujours dans l'ouverture des cadavres quelques vices, mais ils sont les seuls à faire ces *observations*. Ceux qui seront curieux de lire beaucoup d'*observations* cadavériques dont je me garde bien de garantir l'exactitude & la vérité, peuvent consulter le *Sepulchretum Boneti*, les recueils d'*observations* de Tulpius, Forestus, Hoffman, Riviere, Sennert, Schenckius, Zacutus Lusitanus, *Italpart Van der vic*, les *miscellanea natur. curiosor.* & le *synopsis*, & Wepfer *histor. apoplectic. cum observat. celeb. medicor.* Manget, *bibliothec. med. practic.* Lieutaud, son *précis de la médecine*, remarquable par les *observations cadavériques* qu'il a faites lui-même, ou qu'il a rassemblé des autres, mais qu'on est fâché de voir si abrégée; Morfon, sa *Phthiologie*; Senac, son immortel *traité du cœur*; & un petit, mais excellent ouvrage sur les fièvres intermittentes & remittentes; où il y a un chapitre particulier qui renferme les *observations* faites sur les cadavres de ceux qui sont morts de fièvres intermittentes, &c. on trouve aussi de ces *observations* dans une foule de petits traités particuliers sur chaque maladie; les *mémoires* de différentes académies; les *essais* de la société d'Edimbourg, & le *journal de médecine* en rentrent aussi beaucoup.

*Observations physiologiques.* Ce sont des *observations* sur l'homme vivant & en bonne

fanté, par lesquelles on s'instruit de tous les phénomènes qui résultent du concours, de l'ensemble & de l'intégrité des fonctions humaines, le recueil de ces *observations*; bien fait & tel que je le conçois, formeroit une histoire de l'homme physique très-complète, très-féconde & absolument nécessaire pour bâtir solidement un système bien raisonné d'économie animale: ce genre d'*observations* a cependant été presque généralement négligé; inondés de traités de physiologie, à peine en avons-nous un qui soit fait d'après l'*observation* exacte de l'homme, aussi quelle inexactitude dans les descriptions, quelles conséquences dans les explications! quel vague, quelles erreurs dans les systèmes! Tous les physiologistes n'ont fait que se copier dans les descriptions, & semblent n'avoir eu en vue que de se combattre dans les théories; loin d'aller examiner la nature, de s'étudier soi-même, de consulter les autres, ils n'ont cherché qu'à se former une liste des fonctions de l'homme, & ils les ont expliquées ensuite chacune en particulier, comme si elles n'avoient pas les unes sur les autres une action, une influence réciproque; il semble dans leurs écrits qu'il y ait dans l'homme autant d'animaux différens qu'il y a de parties & de fonctions différentes; ils sont censés vivre séparément, & n'ont aucune communication. On lit dans ces ouvrages un traité de la circulation après un chapitre de la digestion, & il n'est plus question de l'estomac, des intestins, de leur action sur le cœur & les artères après qu'on en a fait sortir le chyle, & qu'on l'a fait monter mécaniquement jusqu'à la fourche gauche. On pourroit, suivant l'idée de ces auteurs, comparer l'homme à une troupe de grues qui volent ensemble dans un certain ordre, sans s'entr'aider réciproquement & sans dépendre les unes des autres. Les médecins ou philosophes qui ont étudié l'homme & qui ont bien observé par eux-mêmes, ont vu cette sympathie dans tous les mouvemens animaux, cet accord si constant & si nécessaire dans le jeu des différentes parties les plus éloignées & les plus disparates; ils ont vu aussi le dérangement qui résultoit dans le tout du désaccord sensible d'une seule partie. Un méde-

cin célèbre (M. de Bordeu) & un illustre physicien (M. de Maupertuis) se sont accordés à comparer l'homme envisagé sous ce point de vue lumineux & philosophique à un groupe d'abeilles qui font leurs efforts pour s'attacher à une branche d'arbre ; on les voit se presser, se soutenir mutuellement, & former une espece de tout, dans lequel chaque partie vivant à sa maniere, contribue par la correspondance & la direction de ses mouvemens à entretenir cette espece de *vie* de tout le corps, si l'on peut appeler ainsi une simple liaison d'actions. Le traité intitulé, *Recherches anatomiques sur la position & l'usage des glandes*, où M. de Bordeu donne cette comparaison composée en 1749, fut imprimé & parut au commencement de 1751. La dissertation de M. de Maupertuis où il en est question, a été aussi imprimée à Erlang en 1751 sous ce titre.

Pour faire une bonne physiologie, il faudroit d'abord l'histoire exacte & bien détaillée de toutes les fonctions du corps humain, de la maniere apparente extérieure dont elles s'exécutent, c'est-à-dire, des phénomènes qui en font le produit, & enfin des changemens qu'operent sur l'ordre successif de ces fonctions les causes naturelles de la durée de la vie. Voyez *Économie animale & Physiologie*. On ne peut obtenir cela que par une *observation* assidue, désintéressée & judicieuse de l'homme ; ce plan a été suivi par l'illustre auteur du *specimen medicinæ conspectus*, de l'idée de l'homme physique & moral &c. qui n'a donné dans ces ouvrages un système très-naturel & très-ingénieux d'économie animale qu'après s'être long-temps étudié & observé lui-même & les autres, nous l'exposerons à l'article *ÉCONOMIE ANIMALE*. Ce fameux médecin pense que pour tirer un plus grand parti de l'*observation*, il faut déjà avoir une espece de théorie, un point de vue général qui *serve de point de ralliement pour tous les faits que l'observation vient d'offrir* ; mais il est à craindre que cette théorie antérieure dont l'esprit est préoccupé, ne lui déguise les objets qui se présentent ; elle ne peut être indifférente ou même utile qu'entre les mains d'un homme de génie, qui ne fait pas se prévenir, qui voit du même œil les objets

contraires à son système que ceux qui lui sont favorables, & qui est assez grand pour savoir sacrifier quand il le faut les idées les plus précieuses à la simple vérité.

Nous rapportons aux *observations* physiologiques la séméiotique de la santé, ou la science des signes qui caractérisent cet état si désirable, & qui peuvent faire promettre qu'il sera constant & durable ; pour déterminer exactement la valeur, la signification & la certitude de ces signes, il faut avoir fait un grand nombre d'*observations* : la séméiotique n'en est qu'un extrait digéré & rapproché.

Les *observations* hygiéniques trouvent aussi naturellement leur place ici, parce qu'elles nous apprennent ce que peut, pour maintenir la santé, l'usage réglé de six choses non naturelles. Cette connoissance, fruit d'une *observation* suivie, est proprement la médecine, & ce n'est qu'en l'exercant qu'on peut l'obtenir. Hippocrate la recommande beaucoup ; il faut principalement, dit ce divin vieillard, s'appliquer à connoître l'homme dans ses rapports avec ce qu'il boit & ce qu'il mange, & les effets qui en résultent dans chaque individu : *omni studio annicatur ut percipiat quid sit homo, collatione factâ ad ea quæ eduntur & bibuntur, & quid à singulis cuique eventurum sit*, lib. de veter. medicin. Ce n'est qu'après avoir rassemblé beaucoup d'*observations* qu'on a pu établir les différentes règles d'hygiène, dont la principale, la plus sûre & la plus avantageuse est pour les personnes qui ont un tempérament assez robuste de n'en point observer. Voyez *DIETE, HYGIÈNE, RÉGIME*. On trouvera des *observations* & des règles d'hygiène dans les ouvrages d'Hippocrate, de Galien & de Celse, dans l'école de Salerne ; on peut consulter aussi deux traités du docteur Arbuthnot, l'un intitulé : *an essay concerning the nature of aliments and the choice of them, according to the different constitutions of human bodies in which*, &c. London. 1731 ; & l'autre a pour titre : *practical rules of diet in the various constitutions and diseases of human bodies*. London. 1732, &c.

*Observations pathologiques* ou *pratiques*. Ce sont les *observations* qui se font au lit des malades, & qui ont, ou doivent avoir

pour objet, les causes de la maladie, les symptômes qui la caractérisent, la marche qu'elle fait, les bons ou mauvais effets qui résultent de l'administration des remèdes, & ses différentes terminaisons; c'est cette espèce d'*observation*, cultivée dans les temps les plus reculés, si bien & si utilement suivie par le grand Hippocrate, qui a été le fondement de la médecine chimique. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit plus haut sur les avantages de cette *observation*, & sur les qualités nécessaires à un bon observateur, voyez ce mot. Il ne nous reste plus qu'à donner un exposé des détails que doit embarrasser une *observation*; nous l'extrairons encore des ouvrages d'Hippocrate, que nous ne pouvons nous lasser de citer, & de proposer pour modèle sur-tout dans cette partie: ce n'est point une prévention ridicule pour les anciens, un mépris outré des modernes, ou un enthousiasme aveugle pour cet auteur qui nous conduit, c'est la simple vérité, c'est l'attrait puissant qui en est inséparable, & que sentent très-bien ceux qui ont lu & relu ses écrits. On peut se former un plan très-instructif d'*observations*, en lisant celles qu'il rapporte dans ses épidémies, & sur-tout dans le premier & le troisième livres qui ne sont point altérés, & que personne ne lui conteste. Mais il a soin d'avertir lui-même, avant d'entrer dans le récit circonstancié de ses *observations*, de la manière dont il faut s'y prendre pour parvenir à la connoissance des maladies, & des points sur lesquels doit rouler l'*observation*: voici comme il s'exprime. « Nous connoissons les maladies par leur nature commune, particulière & individuelle: par la maladie présente; par le malade; par les choses qui lui sont offertes, & même par celui qui offre (ce qui n'est pas toujours indifférent), par la constitution partielle ou totale des corps célestes, τῶν ἀστροῦν ( & non pas simplement de l'air, comme l'a traduit le D. Freind ), & du pays qu'il habite; par la coutume, le genre de vie, par les études; par l'âge de chacun; par les discours que tient le malade, ses mœurs, son silence, ses méditations, ses pensées, son sommeil, ses veilles, ses songes; par les inquiétudes, les

démangeaisons, les larmes, les redoublemens, les déjections, les urines, les crachats, les vomissemens. Il faut aussi voir, continue cet illustre observateur, quelles sont les excréments, & par quoi elles sont déterminées, καὶ οὕτως ἐκ οἰᾶν; quelles sont les vicissitudes des maladies, en quoi elles dégèrent; quels sont les abcès ou métastases nuisibles, quelles sont les favorables; la sueur, les frissons, le refroidissement, la toux, l'éternuement, le hoquet, l'haleine, les renvois, les vents chassés sans bruit, ou avec bruit: les hémorragies, les hémorrhoides, doivent encore être mûrement examinées; il est enfin nécessaire de s'instruire de ce qui arrive de toutes ces choses, & de ce qui en est l'effet ». *Morbor. vulgar. l. I. sect. iij. n.º. 20.* Telle est la table des objets que l'*observateur* doit recueillir auprès d'un malade. Il nous seroit facile de démontrer combien chaque article est important; mais ce détail nous meneroit trop loin: il n'est d'ailleurs point de médecins, qui ayant vu des malades & des maladies, n'en sentent toute l'utilité. Les *observations* qui regardent les corps célestes, l'air, le pays, qui ont paru absolument indifférentes à plusieurs, ne laissent pas d'avoir beaucoup d'utilité: l'influence des astres n'étant plus regardée comme chimérique lorsqu'elle est restreinte dans des justes bornes, suffit pour constater les avantages des *observations* de la constitution des corps célestes, voyez INFLUENCE des astres, & plus bas, OBSERVATIONS météorologiques. On pourroit ajouter à l'exposition d'Hippocrate, les *observations* qui se font sur le pouls, & qu'on a de nos jours beaucoup cultivées, rendues plus justes & plus propres à éclairer la marche des maladies, que tous les autres signes, voyez P O U L S. Parmi les *observations* de cette espèce, celles qui sont les plus utiles, sont celles qu'on fait sur des maladies épidémiques, dans lesquelles, malgré quelque variété accidentelle, on voit toujours un caractère général: on observe le génie épidémique, même marche dans les symptômes, même succès des remèdes, même terminaison, &c. Mais il faut sur-tout dans ces *observations*, bannir toute conjecture, tout raisonnement,

tout fait étranger ; il n'est pas même nécessaire de rapprocher les faits, de faire voir leur liaison ; il suffit, après avoir exposé la constitution du temps, les saisons, les causes générales, de donner une liste & une notice des maladies qui ont régné, & d'entrer après cela dans le détail. Voyez les épidémies d'Hippocrate, de Baillou, de Sydenham. Les recherches des causes prochaines ne doivent jamais entrer dans les *observations*. Celle voudroit qu'on les bannit de l'art ; il ne devrait pas permettre qu'on les laissât dans l'esprit des médecins : *causis*, dit-il, *non ab artificis mente, sed ab arte rejectis*. Elles sont toujours obscures, incertaines, & plus ou moins systématiques. Si un auteur a fait sur ses *observations* quelques remarques qu'il juge utiles, il peut en faire part à la fin & en peu de mots ; ces petits corollaires, sans jeter de la confusion dans le cours d'une *observation*, sont quelquefois naitre des vues avantageuses. Quoique les *observations* dénuées de raisonnement & d'application, paroissent stériles, sans sel & sans usage, elles sont, suivant l'expression de Baglivi, comme les lettres de l'alphabet qui, prises séparément, sont inutiles, & qui dès qu'elles sont rassemblées & diversement rapprochées, forment le vrai langage de la nature. Un avantage bien précieux qu'on peut & qu'on doit tirer des *observations* recueillies en grande quantité, c'est d'en extraire tout ce qu'on voit d'exactement semblable, de noter les particularités qui ont eu les mêmes signes, les excrétiens qui ont eu les mêmes avant-coureurs : on peut former par ce moyen un code extrêmement intéressant, de sentences ou d'aphorismes vérifiés par une *observation* constante. C'est en suivant ce plan qu'Hippocrate a formé, par un travail immense & avec une sagacité infinie, tous ces ouvrages aphoristiques qui sont la base de la séméiotique, & sont tant d'honneur au médecin qui en fait profiter : c'est en marchant sur ses traces qu'on peut procurer à l'art des richesses inaltérables & des fondemens assurés. Hippocrate après avoir vu mourir plusieurs phrénétiques qui avoient eu des urines pâles, limpides, &c. il fit cet aphorisme : *quibus phreneticis urina alba, limpida, grata*, l. IV. aphor. lxxij. L'*observation* de

plusieurs fièvres, ont été bientôt terminées lorsqu'il en étoit survenu des convulsions, & qu'elles ont cessé le même jour, lui a fait dire : *convulsio in febre orta, & eadem die desinens, bona est, coac. præ. not. l. I. ch. iij. n° 52.* & ainsi des autres, par où l'on voit que chaque aphorisme, chaque prédiction est le résultat de plusieurs *observations*. Quelle quantité n'a-t-il pas été obligé d'en rassembler ! Quand on lit les ouvrages, & qu'on voit le génie & le travail qu'ils exigent, on a de la peine à croire qu'un seul homme y ait pu suffire.

La table que M. Clifton a proposée, peut servir de modele à ceux qui s'appliquent à l'*observation*. Une société illustre qui travaille avec fruit aux progrès de notre art, l'a adoptée ; elle renferme six colonnes. Il met dans la première le sexe, l'âge, le tempérament, les occupations & le genre de vie du malade ; dans la seconde, les jours de la maladie ; dans la troisième, les symptômes ; dans la quatrième, les jours du mois ; dans la cinquième, les remèdes administrés ; & dans la sixième, la terminaison de la maladie. Il y auroit bien des remarques à faire sur la manière dont il faut remplir chaque colonne ; mais chaque *observateur* doit consulter là dessus ses propres lumières, & ce que nous avons dit dans le courant de cet article, que plus d'une raison nous force d'abrégier : je remarquerai seulement qu'il me paroît qu'on devroit ajouter à la tête une colonne qui renfermât les *observations* météorologiques, l'état de l'air & du ciel pendant que cette maladie a eu son cours, & avant qu'elle se décidât : cette attention est sur-tout nécessaire lorsqu'on décrit les maladies épidémiques. La seconde colonne dans la façon de vivre, comprendroit les causes éloignées, ou un détail des erreurs commises dans les six choses non naturelles, s'il y en a eu. Enfin on pourroit y joindre une dernière colonne qui contient les *observations* cadavériques ; quoique nous ayons dit que ces *observations* n'avoient pas jeté jusqu'ici beaucoup de lumières sur le diagnostic des maladies, je n'ai point prétendu décider une absolue inutilité ; j'ai encore moins pensé qu'on ne pourroit jamais perfectionner ce genre d'*observations*, & le rendre plus

plus utile : je serois bien volontiers de l'avis de ceux qui regardent comme très-avantageuse une loi qui ordonneroit que les cadavres ne fussent remis entre les mains des prêtres , qu'au sortir de celles des anatomistes ; la connoissance des maladies ne seroit même pas le seul bien qui en résulteroit. Les *observations* seroient infiniment plus utiles si chaque médecin s'appliquoit à suivre avec candeur , le plan que nous venons d'exposer , ou tel autre semblable ; le lecteur se mettroit d'un coup d'œil au fait des maladies. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus rien de nouveau à *observer* , & que les sujets d'*observations* sont épuisés ; car 1<sup>o</sup> il y a des maladies qui ne sont pas encore assez bien connues , telles que les maladies de la peau , du nez , des yeux , de la bouche , des oreilles , de l'estomac , du foie , des nerfs , &c. la goutte , la migraine , beaucoup de fièvres , &c. Des *observations* bien suivies sur ces maladies seroient neuves , curieuses & importantes. Il nous manque encore des distinctions bien constatées des maladies nerveuses d'avec les humorales , des maladies incurables d'avec celles où l'art n'est pas absolument inutile ; nous aurions aussi besoin des signes assurés , qui nous fissent connoître ces maladies dès le commencement. Nous ne sommes que très-peu éclairés sur la valeur des signes qu'on tire des urines & des selles , & ce n'est que depuis peu de temps que de nouvelles *observations* ont perfectionné ceux que le pouls fournit ; elles méritent & ont encore besoin d'être confirmées : nous ne finirions pas si nous voulions suivre tous les sujets nouveaux d'*observations*. Baglivi en indique quelques-uns , voyez les ouvrages excellens que nous avons de lui , *Praxeos medic. l. II, ch. vij.* Mais en second lieu , quand les *observations* qu'on feroit ne serviroient qu'à vérifier celles qui sont déjà faites , à leur donner plus de force , de poids & de célébrité , ne seroit-ce pas un grand avantage , & j'ose même dire plus grand que celui qu'on procureroit par des découvertes , qui , quelque intéressantes qu'elles soient , ont toujours des contradicteurs dans les commencemens , & ensuite , qui pis est , des enthousiastes outrés ? Quoique nous n'ayons pas beaucoup de médecins

qui méritent le titre glorieux d'*observateur* , il y a cependant une assez grande quantité d'*observations*. Plusieurs médecins ont pris la peine d'en former des recueils , & nous leur avons obligation de nous avoir conservé & rassemblé des faits quelquefois intéressans , qui sans cette précaution , se seroient perdus , ou seroient restés épars çà & là , par conséquent ignorés. La plupart des auteurs de ces recueils se sont principalement attachés aux *observations* des faits merveilleux , qui nous montrent plutôt les écarts peu fréquens de la nature , que sa marche uniforme , & qui par-là sont bien moins utiles ; d'autres pour rassembler un plus grand nombre de faits , les ont tronqués , & ont prétendu nous donner des *observations* en deux ou trois lignes ; quelques-uns pour les plier à leurs opinions , sont allés jusqu'à les défigurer. Les principaux auteurs qui nous ont transmis des collections générales sont *Schenckius Tulpius* , *Benivenius* , *Zacutus & Amatus Lusitanus* , *Forestus* , *Riviere* , *Manget* , *Stalpart van-der-Wiel* , *Hoffman* , *Bonet* , *Chefneau* , *Albert* qui a fait une espece de *lexicon d'observations* , *Cherli* auteur italien. On trouve beaucoup d'*observations* semblables dans les mémoires des différentes académies , dans les *acta natur. curiosor.* les *essais & observations de médecine de la société d'Edimbourg* ; dans les *miscellanea di medicina* , *che contiene dissertazioni lettere, e osservazioni di alcuni celebri professori* , &c. dans les *medical observations and inquiries* , *by a society of physicians in London* ; dans les ouvrages de *Freind* ; dans les *transactions philosophiques* & leurs différens extraits & abrégés. Nous avons ensuite des *observations* sur des maladies particulières. Hippocrate en a donné sur les maladies épidémiques , de même que *Sydenham* , *Huxham* , *Bailou* , *Ramazzeni* , *Cleghorn on the epidemical diseases in minorca from the year 1744* , *to 1749.* *Bianchi* , sur les maladies du foie ; *Morton* , sur la phthisie ; *Senac* , sur les maladies du cœur , dans l'immortel traité qu'il a fait sur cette matiere , &c. On travaille à présent à un recueil d'*observations* de médecine , sous forme de journal. Le projet en étoit beau , louable ; il étoit dirigé par un célèbre médecin , tout sem-

bloit devoir promettre une heureuse exécution, mais l'événement n'y a pas répondu. Nous sommes bien éloignés d'en attribuer la faute à l'auteur; nous savons que la jalousie peut faire échouer les desseins les plus utiles & les mieux concertés. La plupart des *observations* sont très-mal faites, remplies de raisonnemens à perte de vue, de théorie, de conjectures, & ces défauts ne sont pas pour le journaliste un motif d'exclusion; elles sont inférées sans choix, & l'on y reçoit également l'*observation* d'un chirurgien, qui dit avoir guéri une maladie interne, que celle d'un apothicaire qui raconteroit une amputation qu'il auroit faite. Quoique ce défaut n'en soit pas un rigoureusement, on ne peut cependant s'empêcher d'être surpris qu'un chirurgien se vante d'avoir exercé une profession qu'il n'entend pas, & dont l'exercice lui est défendu par les loix & les arrêts les plus formels; & qu'un médecin publie bonnement ce fait, quoiqu'il ne soit ni rare, ni curieux: ni en aucune manière intéressant, & qu'il n'ait d'extraordinaire que la qualité de l'auteur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. L'état de l'air, les différens changemens qui arrivent de l'atmosphère, les météores, la température & la constitution des saisons, sont en général le sujet de ces *observations*. Le physicien y trouve un objet intéressant de curiosité, de recherches & d'instruction, & elles sont ou peuvent être pour le médecin attentif une source féconde de lumière dans la connoissance & même la curation de bien des maladies, & surtout des épidémiques. Ce n'est point notre but ni notre dessein de faire voir combien la physique doit à ces *observations*, de combien de faits précieux & satisfaisans elle s'est enrichie par-là; plusieurs physiciens ont écrit sur cette matière. On trouve d'excellens mémoires là-dessus dans la collection de ceux de l'académie royale des sciences. Voyez d'ailleurs dans le dictionnaire les articles *Air*, *Atmosphère*, *Aurore boréale*, *Chaleur*, *Froid*, *Météore*, *Pluie*, *Tonnerre*, *Vent*, &c. Physique.

Quant à leur utilité en médecine, il sera facile de s'en appercevoir, si l'on fait

attention que nous vivons dans l'air, que ce fluide pénètre par bien des endroits toutes les parties du corps; qu'il est un principe de vie & de santé lorsqu'il est bien constitué, & qu'il doit en conséquence devenir nécessairement un principe de maladie lorsqu'il y a quelque changement subit dans sa température, ou qu'il éprouve une altération considérable. Combien de maladies n'observe-t-on pas tous les jours qui doivent évidemment leur origine à un air vicieux, trop chaud, trop froid, sec ou pluvieux (voyez *Air*, *Chaleur*, *Froid*, &c.), combien qui dépendent d'un vice inconnu, indéterminé de l'atmosphère? J'ai démontré par un grand nombre d'*observations*, que l'état particulier de l'air dans les voisinages de la mer, des étangs, des marais, étoit la principale & presque l'unique cause des fièvres intermittentes; Mémoire lu à la société royale des sciences, année 1759. Les maladies épidémiques sont évidemment dûes à quelque vice de l'air. On ne peut, dit Hippocrate, recourir qu'à des causes générales communes à tout le monde (& par conséquent qu'à l'air), pour la production des maladies qui attaquent indifféremment tous les sexes, tous les âges & toutes les conditions, quoique la façon de vivre soit aussi variée qu'il y a d'états différens. C'est aussi dans ces maladies que les médecins se sont particulièrement attachés à ces *observations*: nous en trouvons le premier exemple dans Hippocrate, qui, avant d'entrer dans le détail des maladies qui ont régné pendant la constitution qu'il va décrire, donne une idée exacte, souvent très-étendue, de l'état de l'air, des saisons, des vents, des pluies, des chaleurs ou des froids qui ont régné. Il a été suivi en cela par Sydenham & les autres auteurs qui ont écrit des maladies épidémiques. Il est très-important de remarquer la température des saisons: on ne sauroit croire jusqu'à quel point elles influent sur les maladies, sur leur génie & sur leur curation. Les maladies qui viendront à la suite d'un été très-chaud, demanderont souvent une autre méthode curative que ces mêmes maladies précédées d'un été tempéré & pluvieux. J'ai fait principalement cette *observation* sur les diar-

rhées & les dyffenteries , qui font pour l'ordinaire assez fréquentes sur la fin de l'été. Lorsque les chaleurs avoient été douces , modérées par les pluies , & les fruits d'été en conséquence peu mûrs , aqueux ou glaireux , l'ipécacuanha donné dans les dyffenteries les dissipoit avec une extreme promptitude , & comme par enchantement ; lorsqu'au contraire l'été avoit été sec & brûlant , & les fruits mûrs , vifs & spiritueux , tous les dyffentériques auxquels on ordonnoit inconsidérément l'ipécacuanha , mouroient en peu de temps , victimes de cette aveugle & dangereuse routine. Les rafraîchissemens mucilagineux , anti-phlogistiques étoient beaucoup plus efficaces. Voyez *Saisons*. Hippocrate ne se contente pas de décrire les maladies propres à chaque saison , il a poussé ses *observations* assez loin pour pouvoir déterminer les accidens qui font à craindre , lorsque deux ou trois saisons ont été de telle ou telle température. Destitué des instrumens de physique imaginés & exécutés depuis peu , qui sont extrêmement propres à mesurer les différentes altérations de l'atmosphère , il n'y employoit que l'usage de ses sens , & il les appliquoit bien sans se perdre dans les questions inutiles à la médecine , savoir si l'ascension du mercure dans le barometre est due à la gravité ou à l'élasticité de l'air , si elle présage de la pluie ou du vent ; il se contentoit d'*observer* ces effets & de les décrire. Cependant on ne fauroit disconvenir qu'avec l'aide de ces instrumens , ces *observations* ne soient devenues plus faciles & moins équivoques : nous connoissons même plus sûrement avec le thermometre les différens degrés de chaleur ; l'hygrometre sert à marquer l'humidité de l'air ; le barometre est une mesure qui me paroît assez suspecte & très-peu nécessaire , car la pluie & le vent ne demandent pour être observés que l'usage des sens ; la girouette bien mobile & située sur un toit ou un clocher bien élevé , sert à déterminer la direction des vents. Il y a quelques machines propres à en évaluer la force , mais elles sont fautives & très-peu d'usage , & ne valent jamais , comme l'a remarqué M. Jurin , le simple usage des sens. On se sert aussi , pour savoir la quantité de pluie tom-

bée dans un mois ou un an , d'un vaisseau cubique ou cylindrique élevé & placé dans un endroit isolé dont on connoît exactement la capacité , & qui est divisé en pouces & en lignes ; & pour éviter dans ce cas toute erreur que pourroit introduire l'évaporation , il faut avoir soin ou de mesurer tous les jours , ou de prendre des précautions pour empêcher l'eau tombée de s'évaporer. *V tous ces articles particuliers.*

L'*observateur* muni de tous ces instrumens , peut les consulter à différentes heures de la journée : il y en a d'assez patients , d'assez scrupuleux pour ne pas laisser passer une ou deux heures sans aller examiner les variations qui peuvent être arrivées dans l'état de leurs mesures. Ces détails minutieux peuvent avoir quelque utilité en physique ; mais pour l'usage médicinal , trois observations par jour sur le thermometre , savoir le matin , à midi & le soir , autant ou même moins sur le barometre & l'hygrometre , sont très-suffisantes. Du reste , on ne peut donner là-dessus aucune regle rigoureuse ; les changemens considérables qu'on peut appercevoir , doivent décider dans bien des cas. On a construit des tables suivant lesquelles on peut disposer les *observations* qu'on aura faites : l'académie royale des sciences fait imprimer tous les ans un livre intitulé *la connoissance des temps* où l'on trouvera une table commode pour ces *observations*. La société des médecins d'Edimbourg à regardé ces *observations* comme un objet intéressant , digne de l'application de ses membres. A la tête de chaque volume qu'elle donne au public , on voit une table très-exacte des *observations météorologiques* , & une description assez détaillée des maladies qui ont régné pendant ce temps ; & on a fait fort judicieusement précéder ces *observations* d'une *description de la ville d'Edimbourg qui a paru* , disent les éditeurs , *nécessaire , parce que sa situation & d'autres particularités peuvent influer sur la disposition de l'air ou occasionner des maladies. Essais & observ. t. I* , préface. L'auteur du journal de médecine a rendu cet ouvrage plus intéressant & plus utile , en y joignant aussi des *observations météorologiques* faites sur le plan de celles d'Edimbourg , & suivies d'un exposé trop court des maladies épidémi-

ques, & auxquelles il manque la description ou la carte topographique de Paris & des environs, avec une notice des vents les moins salutaires. *Recueil périodique d'observations de médecine, &c. Janvier 1757, tom. VI & suiv.*

La table dont se servent les médecins d'Edimbourg est composée de huit colonnes; la première contient le jour du mois, dont le nom est mis au-dessus de la table;

la seconde les heures; la troisième le barometre; la quatrième le thermometre; la cinquième le hygroscope; la sixième la direction & la force du vent; la septième les variations du temps; la huitième enfin, la quantité de pluie tombée dans le vaisseau. Nous transportons ici, pour donner une idée plus claire de cette table, les premières lignes qui renferment les observations faites le premier de juin 1731.

Jun 1731.

Jour.	Heures.	Barometre. Pouces.	Thermometre. Pouces.	Hygrosco- Pouces.	Vent. Direct. Force.	Temps.	Pluie dans le vaisseau.
1	9 mat. 5 soir.	30 $\frac{1}{10}$ 30 $\frac{1}{10}$ <sup>a</sup>	15 $\frac{6}{10}$ 16	1 $\frac{8}{10}$ 1 $\frac{6}{10}$	S.-O. 6d. S. 1d. S.-O. 6. S. 0	Beau. Couvert.	0 Pouces. 0

Les observations que nous venons de proposer ne peuvent nous instruire des qualités physiques de l'atmosphère. Il y a lieu de croire qu'il ne seroit pas moins important de connoître la nature des corps hétérogènes, des miasmes vicieux qui la remplissent & l'infectent. Les observations & les expériences chimiques sont les seuls moyens que nous ayons pour parvenir à cette connoissance: déjà elles nous ont appris qu'un acide universel étoit répandu dans l'air, que cet acide étoit le vitriolique, & qu'il étoit plus abondant dans certains pays, comme dans les montagnes des Pyrénées; que sur les côtes de la mer l'acide marin domine; que les mouffetes devoient leurs mauvais effets le plus souvent à une surabondance d'acide sulfuré, volatil, constaté par la noirceur de l'argent & du verre de Saturne, &c. On pourroit s'assurer encore mieux & plus utilement de l'état de l'air dans les maladies épidémiques, si on analysoit la pluie, la grêle, la rosée, la neige, &c. si on exprimoit des linges imbibés de ces eaux dans quelque liqueur; si on exposoit à l'air des fils de soie teints de différentes couleurs. Les chimistes connoissent que l'air est infecté de miasmes arsénicaux, lorsqu'ils

voient les métaux des mines voisines devenir friables & s'en aller en poussière, & le cuivre acquérir l'éclat de l'argent. Nous proposons ces vues, que nous présumons pouvoir être utiles à quelque chimiste éclairé qui veuille bien sacrifier une partie de son temps à l'intérêt public: il en résulteroit de-là une nouvelle preuve des avantages que la médecine même pratique peut tirer de la chimie bien dirigée. M. Bronssonnet, illustre médecin de Montpellier, a répondu d'une manière très-satisfaisante à cette belle question, qui lui fut proposée avec plusieurs aussi intéressantes, lors de la dispute d'une chaire dans l'université de Montpellier en 1759, savoir si on peut, par les moyens chimiques, découvrir les différens états de l'air, & de nuisibles le rendre salutaire. L'extrême brièveté du temps accordé dans ces sortes d'occasions, ne l'a pas empêché de discuter sagement & de résoudre exactement ces deux questions. On peut voir le recueil de ces thèses, imprimé à Montpellier en 1759; l'on ne s'apercevra pas en les lisant qu'elles ont été composées & imprimées, suivant l'usage, en moins de douze jours.

Enfin, pour compléter les observations



*météorologiques*, il me paroît qu'on devoit avoir égard à l'état du ciel, y joindre quelques *observations* astronomiques: l'influence des astres est une question qui a eu assez de célébrité chez les anciens pour mériter d'être vérifiée. Plusieurs célèbres médecins modernes y sont revenus (*voyez cet article au mot INFLUENCE*,) & nous avons prouvé qu'il y avoit assez de réel dans cette prétention pour faire soupçonner qu'il peut y avoir de l'utile, & qu'il ne manque pour l'en retirer que des *observations* bien suivies. Hippocrate a recommandé & cultivé lui-même ce genre d'*observation*; il marque soigneusement au commencement des épidémies, l'état du ciel tel qu'il le connoissoit, le lieu du soleil, la situation des pléiades, de l'arcture, &c. *voyez INFLUENCE*. Les *observations*, aujourd'hui que l'astronomie a été si perfectionnée, sont devenues plus faciles à faire, peuvent être plus sûres & plus détaillées: on pourroit marquer les heures du lever & du coucher du soleil, son lieu dans le ciel, les phases de la lune, les éclipses, la situation & les conjonctions des planetes, &c. il faudroit ensuite comparer ces *observations* avec celles qu'on feroit sur les maladies; & quand on en auroit rassemblé un assez grand nombre, on verroit si elles sont contraires ou favorables aux opinions des anciens, si elles confirment ou détruisent leurs prétensions, & l'on se déclareroit conséquemment avec connoissance de cause ou contr'eux ou en leur faveur.

OBSERVATIONS THÉRAPEUTIQUES, elles ont pour objet l'effet des différens secours tirés de la diete, de la chirurgie & de la pharmacie, sur la marche & la guérison des maladies, & pour but ou pour avantage, la connoissance des cas où il faut les employer, & de la maniere dont on doit les varier; la superstition, les préjugés, l'ignorance, l'enthousiasme, la théorifomanie & l'intérêt même ont presque toujours présidé aux *observations* qui se sont faites sur les remedes, & plus particulièrement sur ceux que la pharmacie fournit, qu'on appelle plus strictement *médicaments*. Les premiers médecins observateurs, qui étoient des prêtres d'Esculappe, attribuoient tous les bons effets qui résultoient de l'ap-

plication des remedes, à l'opération secrète du dieu dont ils étoient les ministres, guidés en cela par l'intérêt qui leur revenoit de la grande célébrité de leur dieu, & par une aveugle superstition, cause qui ne sont pas sans exemples: par ce moyen on n'avoit aucune *observation* assurée sur l'effet d'un remede. Quelque temps après l'ignorance & les erreurs dominantes couvrirent les vertus des médicamens sous le voile épais & mystérieux de la magie; un faux genre d'analogie tiré de la couleur, de la figure, de la dureté de quelques médicamens, leur fit attribuer des vertus spécifiques; l'esprit prévenu supposa des *observations*, défigura ou altéra les faits qui se présentoient. Lorsqu'on fut ou qu'on crut être plus éclairé, on s'avisa de raisonner sur les remedes, sur le mécanisme de leur action, & on donna pour des *observations* les théories les plus absurdes & les moins vraisemblables, le défaut d'une regle sûre pour évaluer l'effet des remedes, fit tomber les plus prudents dans l'erreur, & donna lieu à une foule d'*observations* erronées, quoique fidelles en apparence, parce qu'on attribua à l'effet d'un remede donné, les changemens qui étoient la suite ordinaire de la marche de la maladie; on regarda certains remedes comme curatifs dans bien des maladies, qu'ils n'auroient pas manqué d'aigrir, s'ils avoient eu quelque efficacité; c'est ainsi qu'on a vanté la saignée & les purgatifs dans la guérison des fievres inflammatoires & putrides, où ils auroient produit de mauvais effets; ils avoient été assez forts pour n'être pas indifférens: & nous voyons dans une foule d'*observations* des guérisons attribuées à ces sortes de remedes, parce qu'elles sont venues à la suite; on donnoit dans cette mauvaise & pernicieuse logique, *post hoc ergo propter hoc*, axiome dont l'usage a été souvent renouvelé par les ignorans & les frippons: enfin l'espece de fureur avec laquelle on s'est porté à tous les remedes nouvellement découverts, a beaucoup nui à ce genre d'*observations*; on les a regardés & donnés comme des remedes merveilleux, polychrestes, pour des panacées infailibles; & ce n'est pas seulement en médecine qu'on a vu cet acharnement & cette confiance démesurée pour le nouveau; *quid*

*in miraculo non est*, a dit Pline, *ubi primum in notitiam venit?* La confiance avec laquelle les malades prenoient ces remedes a, dans les premiers momens, beaucoup contribué à faire naître & à favoriser l'illusion : c'est une des meilleures dispositions pour aider à la vertu des remedes, & qui quelquefois seule suffit pour guérir. Aussi a-t-on vu constamment les remedes faire plus de bien dans les commencemens qu'après quelque temps; on a vu aussi quelquefois les meilleurs remedes & les plus indifférens, & même les mauvais, avoir dans les momens d'un enthousiasme à peu près les mêmes succès; mais avec le temps la confiance diminue, l'illusion cesse, les masques tombent, les mauvais remedes sont profcrits, & les bons restent & s'accréditent. Ainsi pour faire des *observations* justes, il faut attendre que ce temps de vogue ait passé. Un des grands défauts de ces *observations*, c'est de ne contenir que les bons effets d'un remede : l'histoire des événemens fâcheux qui en feroient la suite, auroit bien plus d'utilité; on pourroit y ajouter celle des précautions qu'il faut prendre dans leur usage. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur un remede particulier en font des éloges outrés. M. Geoffroy a donné dans ce défaut; quoiqu'il ait entrepris un traité général de matiere médicale, il semble à chaque article n'être occupé que d'un seul remede, & que ce remede soit découvert depuis peu, tant il est prodigue en éloges; il n'y en a presque point qui ne possede toutes sortes de vertus. Nous aurions besoin d'une histoire critique de tous les médicamens, semblable à celle que Tralles a donnée sur les terreux dans son *examen rigoureux*, &c. M. Borden, dans ses *recherches sur le pouls*, a indiqué quelques moyens de reconnoître par le pouls l'effet de plusieurs remedes, & de distinguer ceux qui sont efficaces d'avec ceux qui sont indifférens. Les regles & les *observations* qu'il donne là-dessus méritent par leur utilité d'être vérifiées & plus étendues. Le chap. xxxiv de son excellent ouvrage doit être sur-tout consulté. Cette méthode, pour évaluer l'effet des remedes, est bien sûre & bien lumineuse pour un observateur éclairé. (m)

OBSERVATOIRE, s. m. (*Astron.*) lieu destiné pour observer les mouvemens des corps célestes; c'est un bâtiment qui est ordinairement fait en forme de tour, élevé sur une hauteur, & couvert d'une terrasse, pour y faire des observations astronomiques.

Les *observatoires* les plus célèbres sont, 1<sup>o</sup>. l'*observatoire* de Greenwich, que Chambers, comme écrivain anglois, cite le premier, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien. Cet *observatoire* fut bâti en 1676 par ordre du roi Charles II, à la priere de M<sup>rs</sup>. Jonas Moor & Christophe Wren, & pourvu par ce roi de toutes sortes d'instrumens très-exacts, principalement d'un beau sextant de 7 piés de rayon, & de télescopes.

Le premier qui fut chargé d'observer à Greenwich, fut M. Flamsteed, astronome, qui selon l'expression de M. Halley, sembloit né pour un pareil travail. En effet, il y observa pendant plusieurs années, avec une assiduité infatigable; tous les mouvemens des planetes, principalement ceux de la lune, qu'on l'avoit principalement chargé de suivre, afin que par le moyen d'une nouvelle théorie de cette planete, qui feroit connoître toutes ses irrégularités, on pût déterminer la longitude.

En l'année 1690, ayant fait dresser lui-même un arc mural de 7 piés de diametre, exactement situé dans le plan méridien, il commença à vérifier son catalogue des étoiles fixes, que jusqu'alors il n'avoit dressé que sur les distances des étoiles mesurées avec le sextant: il se proposoit de déterminer de nouveau la position de ces étoiles fixes, que jusqu'alors il n'avoit dressé que sur les distances des étoiles mesurées avec le sextant: il se proposoit de déterminer de nouveau la position de ces étoiles par une méthode nouvelle & fort différente; cette méthode consistoit à prendre la hauteur méridienne de chaque étoile, & le moment de sa culmination, ou son ascension droite & sa déclinaison. *Voy. ÉTOILE.*

Flamsteed prit tant de goût pour son nouvel instrument, qu'il abandonna presque entièrement l'usage du sextant. Telle fut l'occupation de cet astronome durant 30 ans; pendant tout ce temps il ne fit rien paroître qui répondit à tant de dépenses & d'appréts; de sorte que ses observations pa-

roissent avoir été plutôt faites pour lui & pour quelques amis, que pour le public : cependant il étoit certain que les observations qu'il avoit faites étoient en très-grand nombre, & qu'il avoit laissé une prodigieuse quantité de papiers.

C'est ce qui engagea le prince George de Danemarck, époux de la reine Anne, à nommer en 1704, un certain nombre de membres de la société royale, savoir MM. Wran, Newton, Gregory, Arbuthnot, pour examiner les papiers de Flamsteed, & en extraire tout ce qu'ils jugeroient digne d'être imprimé, se proposant de le faire paroître à ses dépens ; mais le protecteur de cet ouvrage étant mort avant que l'impression fût à moitié ; elle fut interrompue pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin elle fut reprise par l'ordre de la reine Anne, qui chargea le docteur Arbuthnot de veiller à l'impression, & le docteur Halley de corriger & de fournir la copie.

Ainsi parut enfin l'histoire céleste, dont la principale partie contient un catalogue des fixes, autrement appelé le *catalogue de Greenwich*. Voy. *Étoile & Astronomie*.

La latitude de l'*observatoire* de Greenwich a été déterminée par des observations très-exactes, de 51<sup>d</sup> 28' 30" nord.

Après la mort de Flamsteed, sa place fut donnée au célèbre M. Halley : elle fut demandée pour lui au feu roi George par les comtes de Maclesfield, chancelier d'Angleterre, & de Sunderland, secrétaire d'état, qui l'obtinrent sur le champ. C'est-là que M. Halley a observé le ciel jusqu'en 1740 ; & qu'il a rassemblé entr'autres une très-grande suite d'observations sur les lieux de la lune, pour les comparer avec ses calculs, & pour réduire enfin à quelque loi le cours bizarre de cet astre. Voy. LUNE.

M. Halley étant mort en 1742, on lui a donné pour successeur le célèbre M. Bradley son ami, si connu par sa belle découverte de l'aberration des fixes, & par celle de la nutation de l'axe de la terre. Voy. ABERRATION & NUTATION. L'astronome de Greenwich, qui a le titre d'astronome de sa majesté britannique, est presque le seul savant en Angleterre qui soit pensionné par le gouvernement ; cependant cette nation n'en cultive pas moins les

sciences : ce qui prouve, à l'honneur des lettres, que ce ne sont pas toujours les récompenses qui en hâtent le succès.

2<sup>o</sup>. Le deuxième *observatoire* célèbre, & qui a même la primauté d'existence sur celui de Greenwich, est celui de Paris, bâti par ordre de Louis XIV, au bout du fauxbourg S. Jacques. Il fut commencé en 1664, & achevé en 1672. C'est un fort beau bâtiment, mais d'une architecture singulière : les dessins en ont été donnés par Cl. Perrault ; mais les mémoires de Ch. Perrault son frere, imprimés en 1759, nous apprennent que ces dessins n'ont pas été suivis en tout, & on n'en a pas mieux fait. L'*observatoire* de Paris a 80 piés de haut, & une terrasse au dessus. C'est-là qu'ont travaillé M. de la Hire, M. Cassini, &c. Sa différence en longitude d'avec l'*observatoire* de Greenwich est de 20<sup>d</sup> 2' vers l'ouest.

Dans l'*observatoire* de Paris il y a une cave à 170 piés de profondeur, destinée aux expériences qui doivent être faites loin du soleil, & principalement à celles qui ont rapport aux congélations, réfrigérations, &c.

Il y a dans cette même cave un ancien thermometre de M. de la Hire, qui se soutient toujours dans la même hauteur ; ce qui prouve que la température y est toujours la même. Elle est taillée dans le roc, & l'on y voit les pierres couvertes d'une eau qui à la longue se pétrifie : sur quoi voyez *Stalactite & Labyrinthe de Candie*. Depuis le haut de la plate-forme jusqu'en bas de la cave, il y a une espèce de puits dont on s'est servi autrefois pour les expériences de la chute des corps. Ce puits est une espèce de long tuyau de lunette, par lequel on voit les étoiles en plein midi. L'*observatoire* est garni d'une prodigieuse quantité d'instrumens pour servir aux observations astronomiques. On y a tracé aussi avec beaucoup de soin une méridienne, sur laquelle sont tracés les signes du zodiaque avec leurs divisions. Par malheur ce bâtiment tombe en ruine dans le temps où nous écrivons, & la plupart de nos astronomes ne l'habitent plus. Il seroit à souhaiter néanmoins qu'on ne laissât pas dépérir un pareil monument.

3<sup>o</sup>. Le troisième *observatoire* célèbre, est

celui de Tycho-Brahé, qui étoit dans la petite isle de Ween, ou l'isle Scarlet, entre les côtes de Schonen & de Zélande, dans la mer Baltique. Cet astronome avoit fait élever ce bâtiment, & l'avoit fourni d'instrumens à ses dépens; il lui donna le nom d'*Uraniburg*, & il y passa 20 ans à observer: ses observations produisirent son catalogue & plusieurs autres découvertes utiles à l'astronomie. Voyez ÉTOILE.

M. Gordon remarque dans les *Transactions philosophiques*, que l'endroit où étoit l'*observatoire* de Tycho, n'étoit pas des plus commodes pour certaines observations, principalement pour celles des levers & des couchers, attendu qu'il étoit trop bas, & n'avoit de vue que par trois côtés, & que l'horizon n'en étoit pas uni. On trouvera à l'article URANIBOURG un plus grand détail sur cet *observatoire*.

Enfin le quatrième *observatoire* est celui de Pekin. Le pere le Comte nous fait la description d'un grand & magnifique édifice qu'un des derniers empereurs de la Chine a fait élever dans cette capitale, à la priere de quelques jésuites astronomes, principalement du pere Verbieft, que l'empereur fit le premier astronome de cet *observatoire*.

Les instrumens en sont prodigieusement grands, mais ils sont moins exacts par leurs divisions, & moins commodes que ceux des Européens. Les principaux sont une sphere zodiacale armillaire, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux du zodiaque, de 6 piés de diametre; une sphere équinoxiale, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux de l'équateur, de 6 piés de diametre; un horizon azimuthal, de 6 piés de diametre; un grand quart-de-cercle de 6 piés de rayon; un sextant, de 8 piés de rayon, & un globe céleste, de 6 piés de diametre. *Chambers. (O)*

OBSERVATOIRE DE GREENWICH, (*Hist. Astr. mod.*) c'est une rodomontade d'un étranger établi à Londres, qui a occasionné la belle fondation de l'*observatoire de Greenwich*. En voici l'histoire qui est fort plaisante.

Le sieur de Saint-Pierre, françois de nation, qui avoit quelque légère connoissance

de l'astronomie, & qui s'étoit acquis la faveur de la duchesse de Portsmouth, ne proposa pas moins que la découverte des longitudes. Il obtint du roi Charles II une espece de commission à milord Brouneker, aux docteurs Setward, évêque de Salisbury, Christophe Wren, aux chevaliers Charles Scarborough, Jonas Moore, au colonel Titus, au docteur Pell, au chevalier Robert Murray, à M. Hooke, & à quelques autres savans de la ville & de la cour, d'écouter ses propositions; avec le pouvoir de recevoir parmi eux les autres habiles gens qu'ils jugeroient à propos, & ordre de donner leur avis là dessus au roi. Le chevalier Jonas Moore mena M. Flamsteed dans leurs assemblées, où il fut choisi pour être de leur compagnie.

On lut ensuite les propositions du François, qui étoient les suivantes: I. Avoir l'année & le jour des observations; II. la hauteur de deux étoiles, & savoir de quel côté du méridien elles paroissent; III. la hauteur des deux limbes de la lune; IV. la hauteur du pole, le tout en degrés & minutes.

Il étoit aisé de voir, par ces demandes, que le sieur de Saint-Pierre ignoroit que les meilleures tables lunaires different du ciel; & par conséquent, que ce qu'il demandoit, ne suffisoit pas pour déterminer la longitude du lieu où ces observations auroient été faites ou se feroient, par rapport à celui pour lequel les tables lunaires étoient faites. C'est ce que M. Flamsteed représenta sur le champ à la compagnie. Mais ces messieurs faisant réflexion sur le crédit que la protectrice du sieur de Saint-Pierre avoit à la cour, souhaiterent qu'on lui fournit ce qu'il demandoit. M. Flamsteed s'en chargea, & ayant trouvé le véritable lieu de la lune par des observations faites à Derby le 23 février 1673 & le 23 novembre de la même année, il donna au sieur de Saint-Pierre des observations telles qu'il les demandoit. Comme il avoit cru qu'on ne pourroit pas les lui fournir, il dit qu'elles étoient supposées.

M. Flamsteed les délivra au docteur Pell le 19 février 1674; & celui-ci ayant rendu réponse quelque temps après, M. Flamsteed écrivit une lettre aux commissaires en  
anglois,

anglois, & une autre en latin au fieur de Saint-Pierre, pour l'assurer que les observations n'étoient point supposées, & pour lui prouver, que, quand même elles le seroient, si nous avions seulement des tables astronomiques qui pussent nous donner le véritable lieu des étoiles fixes, tant en longitude qu'en latitude, à moins d'une demi-minute près, nous pourrions espérer de trouver la longitude des lieux, par des observations lunaires, quoique différentes de celles qu'il demandoit; mais que tant s'en falloit que nous eussions le véritable lieu des étoiles fixes; que les catalogues de Tycho-Brahé erroient souvent de dix minutes & plus; qu'ils étoient incertains jusqu'à trois ou quatre minutes, parce que Tycho supposoit une fausse obliquité de l'écliptique, &c. que les meilleures tables lunaires différoient d'un  $\frac{1}{4}$ , sinon d'un  $\frac{1}{3}$  d'un degré du ciel; & enfin qu'il auroit pu apprendre de meilleures méthodes de Morin son compatriote, qu'il auroit dû consulter avant que de s'avancer à faire des demandes de cette nature.

M. Flamsteed n'entendit plus parler du fieur de Saint-Pierre après cela; mais il apprit que ses lettres ayant été montrées au roi Charles II, ce prince avoit été surpris de ce qu'il assuroit que les lieux des étoiles fixes étoient marqués faussement dans les catalogues, & avoit dit avec quelque vivacité " qu'il vouloit qu'on les observât de nouveau, qu'on les examinât, & qu'on les corrigéât pour l'usage de ses mariniens. "

On lui représenta qu'on auroit besoin d'un bon corps d'observations pour corriger les mouvemens de la lune & des planètes, il répondit avec le même feu, qu'il vouloit que cela se fit; & comme on lui demanda qui feroit, ou pourroit faire ces observations, il répliqua, " le même homme qui vous en avoit fait connoître la nécessité. " Ce fut alors que M. Flamsteed fut nommé astronome du roi, avec 100 liv. sterlings d'appointement, & il reçut, en même temps des assurances qu'on lui feroit de plus tout ce qui pourroit être nécessaire pour avancer l'ouvrage.

On pensa donc sans délai au lieu où l'on feroit l'observatoire. On en proposa plusieurs, comme Hyde-Park, & le college de Chelsey. M. Flamsteed vint visiter les

ruines de ce dernier; & jugea qu'on pourroit s'y établir, d'autant plus qu'il seroit proche de la cour. Le chevalier Moore penchoit pour Hyde-Park; mais le docteur Christophe Wren ayant parlé de Greenwich, on se détermina pour ce dernier endroit. Le roi accorda 500 liv. sterlings en argent, avec des briques de Tilbury-Fort, où il y en avoit un magasin; il donna aussi du bois, du fer, & du plomb; & il promit de fournir tout ce qui seroit nécessaire d'ailleurs. Enfin, le 10 août 1675 on posa les fondemens de l'observatoire royal de Greenwich, & il fut achevé très-promptement.

La différence du méridien de l'observatoire de Greenwich à celui de l'observatoire de Paris ( qui fut bâti en 1675, ) est de 2<sup>d</sup> 1' 15" occid. La latitude de l'observatoire de Greenwich est 51<sup>d</sup> 28' 30". ( D. J. )

OBSERVER, ( Critiq. sacr. ) Ce mot signifie épier, prendre garde à quelque chose. Job, xxiv, 25. L'adultère qui a peur d'être reconnu, observe à ne marcher que dans l'obscurité. Observer la bouche de quelqu'un, c'est épier ses paroles pour les surprendre; observer la bouche du roi, os regis observare, Ecclés. viij, 2, c'est garder ses commandemens. Seigneur, si vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes: si iniquitates observaveris, qui pourra soutenir vos jugemens? dit David, ps. cxxxix, 2. ( D. J. )

OBSESSION DU DÉMON. ( Théol. ) On distingue l'obsession de la possession du démon, en ce que dans la possession, l'esprit malin est entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, soit qu'il le tourmente & l'agite toujours, soit qu'il lui nuise seulement par intervalles. L'obsession, au contraire, est lorsque le démon, sans entrer dans le corps d'une personne, la tourmente & l'obsède au dehors, à peu près comme un importun qui suit & fatigue un homme de qui il a résolu de tirer quelque chose. Les exemples d'obsession sont connus dans l'histoire & dans l'écriture-sainte.

Il faut mettre au rang des obsessions ce que le I<sup>er</sup>. liv. des Rois, c. xvj, v. 23, raconte de Saül qui de temps en temps étoit agité du mauvais esprit; de même que ce qui est rapporté dans le livre de Tobie, du démon Asmodée qui faisoit

mourir tous les maïs qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais esprit obéloit proprement cette jeune fille; mais il n'exerçoit sa malice que contre ceux qui vouloient l'épouser. Il est aussi fort probable que ceux dont il est parlé dans S. Matthieu, c. iv, 24, &c. xvij, 14, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaïsons, étoient plutôt obsédés que possédés.

On regarde à bon droit, tant les *obsessions* que les possessions du démon, comme des punitions de la justice de Dieu, envoyées ou pour punir des péchés commis, ou pour s'être livré au démon, ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien; car on fait qu'il y a des personnes obsédées, qui ont vécu d'une manière très-innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'*obsession* sont, d'être élevé en l'air, & ensuite d'être rejeté contre terre avec force, sans être blessé; de parler des langues étrangères, qu'on n'a jamais apprises; de ne pouvoir dans l'état de l'*obsession*, s'approcher des choses saintes, ni des sacremens; d'en avoir de l'aversion, jusqu'à n'en pouvoir entendre parler; de connoître & de prédire des choses cachées, & de faire des choses qui surpassent les forces ordinaires de la personne; si elle dit ou fait des choses qu'elle n'oseroit ni faire ni dire, si elle n'y étoit poussée d'ailleurs, & si les dispositions de son corps, de sa santé, de son tempérament, de ses inclinations, &c. n'ont nulle proportion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'*obsession*; si les meilleurs remèdes n'y font rien; si le malade fait des contorsions de membres extraordinaires, & que ses membres après cela se remettent dans leur état naturel sans violence & sans effort, tous ces symptômes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une personne est réellement obsédée du démon.

L'église ne prescrit point d'autres remèdes contre ces sortes de maux que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaises dispositions du corps du malade; par exemple, la mélancolie, la tristesse, les humeurs noires, la bile, le défaut de transpiration,

l'obstruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaissir ou aigrir le sang & les humeurs. Aussi voyons-nous que Saül étoit notablement foulagé dans les accès de son mal, par le son des instrumens de musique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guérisons opérées par des herbes, des fumigations, des essences. Calmet, *Diction. de la Bible.*

**OBSIDIENNE, PIERRE,** (*Hist. nat.*) *lapis obsidianus* ou *marmor obsidianum*; nom donné par Théophraste, par Pline & les anciens naturalistes à un marbre noir, très-dur & prenant un très-beau poli. Ils le tiroient de la haute Egypte & d'Ethiopie; on en trouvoit aussi, suivant Pline, aux Indes, en Italie & en Espagne. On prétend qu'il se trouve en France, dans le Rouffillon, des fragmens d'une pierre noire & luisante, qu'on regarde comme de la même nature que la *pierre obsidienne*, mais les carrières n'en sont point ouvertes. Les anciens, à cause du beau poli que prend ce marbre, en faisoient des miroirs de réflexion. Saumaïse & M. Hill croient qu'*obsidanius* est venu par corruption du mot grec *ὄψις*, la *vue*. Quelques auteurs ont regardé cette pierre comme la vraie pierre-de-touche. Voyez *Touche (pierre de.)*

**OBSIDIONALE, COURONNE,** (*Antiq. rom.*) Cette couronne s'accordoit pour récompense à celui qui avoit obligé les ennemis de lever le siège d'une ville ou d'un camp, qu'ils assiégeoient: elle n'étoit composée que de gazon, pris dans le lieu même d'où l'on avoit fait lever le siège. Pline, *liv. XXII, c. xxxiv*, dit que cette couronne, toute méprisable qu'elle étoit en apparence, se préféroit à toutes les autres couronnes, quelques précieuses qu'elles fussent; parce que les troupes la donnoient au général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes étoient distribuées par le général aux soldats, ou par les soldats à leurs camarades. (*D. J.*)

**OBSIDIONALE,** (*Monnoie.*) On appelle ainsi des pièces de monnoie frappées dans une ville assiégée, pour suppléer pendant le siège, au défaut ou à la rareté des espèces.

Ce mot est dérivé du latin *obsidio* qui

signifie *siège d'une place de guerre*. L'usage de frapper des monnoies particulieres, qui pendant le *siège* ont cours dans les villes assiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puisque c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au dessus de leur valeur intrinseque, c'est une grande ressource pour les commandans, pour les magistrats, & même pour les habitans de la ville assiégée.

Ces sortes de monnoies se sentent ordinairement de la calamité qui les a produites : elles sont d'un mauvais métal & d'une fabrique grossiere. Il y en a de rondes, d'ovales, de quarrées, d'autres en losange, & d'autres en octogone, en triangle, &c. leur type & leurs inscriptions n'ont pas des regles plus certaines. Les unes sont marquées des deux côtés, mais cela est rare ; d'autres n'ont qu'une seule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville assiégée ou ses armes, ou celles du souverain, ou celles du gouverneur, avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Les plus anciennes monnoies *obfidionales* qu'on connoisse, ont été frappées en Italie au commencement du xvj<sup>e</sup> siecle, aux sieges de Pavie & de Crémone, sous François I. On en frappa depuis à Vienne assiégée par Soliman, & à Nycosie en Chypre assiégée par les Turcs en 1570.

Dans les guerres des Pays-bas, après leur révolte contre l'Espagne, on en frappa à Harlem, à Leyde, à Middelbourg, &c. Celle de Campen en 1578, est marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le millésime, la note de la valeur de la piece, & au dessus ces deux mots, *extremum subsidium*, ce qui revient assez au nom de *pieces de nécessité* qu'on leur donne en Allemagne.

Au reste, ce ne sont pas proprement des monnoies autorisées par la loi & l'usage : elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque temps ; mais au fond on ne doit les regarder que comme des espèces de me-reaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le gouverneur ou par les magistrats dans des temps aussi difficiles que ceux d'un *siège*.

Elles peuvent donc être marquées du nom & des armes d'un gouverneur ; mais il seroit plus convenable d'y mettre le nom du prince, comme firent deux gouverneurs d'Aire, l'un espagnol, l'autre françois, qui firent mettre le nom de Louis XIII, & celui de Philippe IV sur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux différens sieges qu'elle soutint en 1641. Il faut se donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obfidionale* avec les médailles frappées à l'occasion d'un *siège*, de ses divers événemens, ou de la prise d'une ville. *Mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. I.*

OBSIGNATION, (*Hist. anc.*) *obsignatio*, scel. On se seroit de cire & d'un cachet pour sceller. Dans les premiers temps, au lieu du cachet, c'étoit un morceau de bois pourri. On scelloit les portes, les armoires, les coffres, les effets des absens, ceux des criminels en fuite, les lettres, les papiers, les actes, les obligations, les testamens, &c.

OBSTACLE, s. m. (*Méchan.*) On appelle ainsi en physique, tout ce qui résiste à une puissance qui le presse. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mu par la puissance qui le presse.

L'effet d'une puissance qui presse, est momentané. Si l'effet continue, il est composé de diverses pressions qui se succedent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indivisible : elles se suivent l'une l'autre comme les momens du temps, qui se succedent les uns aux autres sans aucune interruption : par conséquent un effet simple d'une puissance qui presse, dépend d'une action momentanée ; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puissance : nous ne traiterons ici que de l'action d'une puissance qui presse, laquelle se fait dans chaque moment indivisible.

L'action d'une pression qui pousse un *obstacle*, peut différer, tant à l'égard de la grandeur de l'*obstacle* que par rapport à la vitesse avec laquelle il est mu : par conséquent on peut découvrir l'action d'une puissance par la grandeur de l'*obstacle* en mouvement, & par la vitesse avec laquelle

*l'obstacle* est mu. Pour estimer la grandeur d'une pression, il faut en comparer deux l'une avec l'autre : ces deux pressions peuvent alors agir sur des *obstacles* égaux ou inégaux ; elles peuvent les mouvoir avec une vitesse égale ou inégale. Si deux pressions poussent deux *obstacles* égaux, & avec une égale vitesse, les actions de ces pressions seront égales ; si deux pressions poussent des *obstacles* inégaux avec une égale vitesse, leurs actions seront en raison des grandeurs des *obstacles*.

L'action momentanée d'une puissance dépend de la grandeur de *l'obstacle* ; de sorte que l'action est d'autant plus grande que *l'obstacle* est plus grand, ou qu'il fait plus de résistance. Or, comme la grandeur d'un *obstacle* peut varier infiniment, l'action momentanée d'une puissance peut aussi varier infiniment.

Voici quelques propositions qui suivent des principes exposés dans cet article. Si deux puissances poussent deux *obstacles* égaux, mais avec une vitesse inégale, leurs actions seront en raison des vitesses. Si deux *obstacles* de grandeur inégale sont mus avec des vitesses inégales, les actions des puissances qui pressent, seront en raison composée tant des vitesses que des grandeurs des *obstacles*. Si les actions des deux puissances sont égales, & les *obstacles* inégaux, les grandeurs des *obstacles* seront en raison renversée des vitesses ; & si les grandeurs des *obstacles* sont en raison renversée des vitesses, les puissances seront égales. Si l'on divise les actions de deux puissances par les grandeurs des *obstacles* qui sont poussés, on aura leurs vitesses : si l'on divise ces mêmes actions par les vitesses des *obstacles*, on aura les grandeurs des *obstacles*. Enfin, si deux puissances qui agissent également fort, se pressent l'une l'autre avec une direction opposée, elles resteront toutes deux dans la même place, & elles anéantiront leurs pressions mutuelles, tandis qu'elles se presseront. Voyez *Muschenbroeck*, *Essai de Phys.* §. 145 & suivant. Article de M. FORMEY. Voyez *Force & Percussion*, & les autres articles épars dans cet ouvrage, & relatifs à la masse, à la vitesse & au mouvement.

OBSTACLE, (*Jurispud.*) dans certaines coutumes, signifie *faïsie* & empêchement,

& singulièrement la *faïsie censuelle* que le seigneur fait des fruits.

Dans la *coutume d'Orléans*, art. 103, le seigneur de censive pour les arrérages de son cens ; & son défaut, & droits censuels, peut empêcher & *obstacler* l'héritage tenu de lui à cens ; si c'est maison, par *obstacle* & barreau mis à l'huis ; & si c'est terre labourable ou vigne, par brandon mis ès fruits : les auteurs des notes sur cette *coutume* observent que dans l'usage on fait mention dans le procès-verbal de *faïsie* de cette apposition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appose point.

La *coutume d'Orléans*, art. 125, porte aussi que pour être payé des relevoisons à plaisir & arrérages de cens, & d'un défaut qui en seroient dûs, le seigneur censier peut *obstacler* & barrer l'héritage qui doit lesdites relevoisons jusqu'à paiement desdites relevoisons, cens, & un défaut on provision de justice ; mais la *coutume* ajoute que le seigneur censier ne peut procéder par *obstacle* que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres *obstaclés* que huit jours après *l'obstacle* fait.

Les auteurs des notes observent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres est particulier à ces censives ; que par ce terme *enlever* on entend les ôter de dessus leurs gonds & les mettre en travers, mais que cet enlèvement se pratique peu. Voyez la *coutume d'Orléans* avec les notes de Fournier, & les nouvelles notes. (A)

OBSTINATION, s. f. (*Gramm.*) volonté permanente de faire quelque chose de déraisonnable. *L'obstination* est un vice qui tient au caractère naturel & au défaut de connoissances. Si on se donnoit le temps d'entendre, de regarder & de voir, on se départiroit d'un projet insensé ; on ne formeroit pas ce projet si l'on étoit plus éclairé. Il y a des hommes qui voient moins d'inconvénient à faire le mal qu'à revenir sur leurs pas. On dit que la fortune s'*obstine* à poursuivre un homme, qu'il ne faut pas *obstiner* les enfans ; en cens, *obstiner* signifie s'opposer à leurs volontés sans aucun motif raisonnable.

OBSTRUANS, (*Médecine.*) ce sont des remèdes qui incrassent & épaisissent les humeurs trop subtiles, & qui les arrêtent ;



tels sont les narcotiques & les astringens.

Tous les emplâtres, les onguens & les onctueux, sont en cette qualité bons pour attirer la suppuration, parce qu'en fermant les pores ils empêchent la transpiration de la partie, & sont cause que la résolution qui d'ailleurs n'étoit pas possible ne se faisant point, la matière engorgée fermente, se broie, se divise & devient plus âcre, comme les parties solides & les vaisseaux qui la contenoient par sa corrosion, & par-là devient une cause de la suppuration. Les suppuratifs sont donc des remèdes *obstruans*. Voyez AGGLUTINATIFS, SARCOTIQUES, SUPPURATIFS.

**OBSTRUCTION**, (*Médecine.*) L'*obstruction* est une obturation de canal qui empêche l'entrée du liquide vital, sain ou morbifique, qui doit y passer, & qui a pour cause la disproportion qui se trouve entre la masse du liquide, & le diamètre du vaisseau.

Elle vient donc de l'étroite capacité du vaisseau, de la grandeur de la masse qui doit y passer, ou du concours des deux. Un vaisseau se rétrécit, quand il est extérieurement comprimé par sa propre contraction, ou par l'épaississement de ses membranes. La masse des molécules s'augmente par la viscosité du fluide, ou par le vice du lieu où il coule, & par ces deux causes à la fois, lorsque les causes de l'un & de l'autre mal concourent ensemble.

Les vaisseaux sont extérieurement comprimés, 1°. par une tumeur voisine, pléthorique, inflammatoire, purulente, skirrheuse, chancreuse, œdémateuse, empoulée, variqueuse, anévrysmale, tophense, pituiteuse, calculeuse, calleuse : 2°. par la fracture, la luxation, la distorsion, la distraction des parties dures qui compriment les vaisseaux qui sont des parties molles : 3°. par toute cause qui tiraille trop & allonge les vaisseaux, soit une tumeur, soit la pression d'une partie dérangée de sa place, soit l'action d'une force externe : 4°. par des vêtements étroits, par des bandages, par le poids du corps tranquillement couché sur une partie, par le frottement, par le travail.

La cavité d'un vaisseau se rétrécit, quand sa propre contraction, celle des fibres lon-

gitudinales, & principalement de ses fibres spirales, augmente. Cette contraction a pour cause 1°. tout ce qui augmente le ressort des fibres, des vaisseaux & des visceres ; 2°. la trop grande plénitude des petits vaisseaux qui forment les parois & la cavité des grands ; 3°. la diminution de la cause qui dilatoit les vaisseaux, soit que ce fût l'inaction ou l'inanition. C'est pourquoi les vaisseaux coupés retiennent bientôt leurs liquides.

L'augmentation de l'épaisseur des membranes mêmes du vaisseau, vient 1°. de toute tumeur qui se forme dans les vaisseaux qui composent ces membranes ; 2°. de callosités membranées, cartilagineuses, osseuses qui s'y forment.

La masse des parties fluides s'augmente jusqu'au point de devenir imméable, 1°. lorsque leur figure sphérique se change en une autre qui présente plus de surface à l'ouverture du vaisseau ; ou 2°. lorsque plusieurs particules qui étoient auparavant séparées se réunissent en une seule petite masse. Ce changement de figure arrive principalement lorsque les molécules fluides n'étant plus également ni en même temps pressées de toutes parts, sont abandonnées à leur propre ressort, c'est-à-dire, lorsque le mouvement languit, ou que le tissu du vaisseau est relâché, ou que la quantité du fluide est diminuée.

L'union des molécules vient du repos, du froid, de la gelée, du dessèchement, de la chaleur, de la violence de la circulation, & de la forte pression du vaisseau, de coagulans acides, astringens, spiritueux, absorbans, de matières visqueuses, huileuses.

Les parties d'un fluide deviennent imméables par le vice du lieu où il coule, lorsqu'elles ont été poussées avec force dans un vaisseau dilaté vers sa base & trop étroit vers son extrémité, dans laquelle elles ne peuvent finir leur circulation. La pléthore, l'augmentation du mouvement, la raréfaction des liqueurs, le relâchement du vaisseau, sont les principales causes de cette dilatation, sur-tout lorsqu'elles sont immédiatement suivies des causes contraires.

On connoît par-là les causes & la nature de toutes sortes d'*obstructions*.

Quand elles se trouvent formées dans

un corps vivant, elles s'opposent au passage des humeurs qui y doivent couler, elles arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, elles en reçoivent l'effort, expriment les parties les plus subtiles, réunissent les plus épaisses, distendent les vaisseaux, les dilatent, les atténuent, les brisent, condensent le fluide dont elles causent la stagnation, suppriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, désemplissent & dessèchent les vaisseaux qui en doivent être arrosés, diminuent la capacité qui leur est nécessaire pour transmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaisseaux libres, & produisent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets se manifestent différemment selon la différente nature du vaisseau obstrué, & de la matiere de l'obstruction.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les arteres sanguines, une autre du second genre dans les arteres lymphatiques, un œdeme dans les grands vaisseaux lymphatiques, des douleurs sans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, osseux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoitra bien le siege, la nature, la matiere, les causes, les effets des différentes obstructions, ne se trompera point aux signes qui manifestent l'obstruction, à ceux qui font prévoir celle qui doit arriver, & ses effets. Toutes les especes de ce mal étant connues, il ne sera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

En effet, celle qui vient d'une compression externe, indique la nécessité d'ôter la cause de cette compression; &, si la chose est possible, on emploiera la maniere d'y parvenir qui sera indiquée dans la suite.

L'obstruction qui vient de l'augmentation de la contraction des fibres se connoit non seulement par les signes de la rigidité des fibres des vaisseaux, des visceres, mais encore par les signes clairs de sa cause.

Cette obstruction se dissipe, 1°. par les remèdes propres à corriger la trop grande rigidité des fibres, des vaisseaux: 2°. principalement, si on peut les appliquer à la partie même affectée sous la forme de vapeurs, de fomentations, de bains, de

linimens, de clysteres: 3°. en désemplissant les vaisseaux trop pleins par des évacuans en général, mais sur-tout par les laxatifs, des délayans, des dissolvans, des atténuans, des détersifs, des purgatifs: 4°. par des médicamens qui ont la vertu de fondre les callosités. Mais il est bien rare que l'on guérisse, si on le fait jamais, l'obstruction qui naît de cette cause dans la vieillesse. Les meilleurs remèdes sont les émolliens & les relâchans. Tant il est vrai que la mort est inévitable, & qu'il est très-difficile de se procurer une vie longue par le secours de la médecine.

La difficulté qu'ont les fluides à passer par les vaisseaux, laquelle vient de ce qu'ils ont perdu leur figure sphérique, se fait aisément connoître par l'examen de ses causes; car elles sont ordinairement sensibles. L'on y remédie en rétablissant cette figure, c'est-à-dire, en augmentant le mouvement des liqueurs dans les vaisseaux & dans les visceres par les irritans, les fortifiens, l'exercice.

Quant aux concrétions du sang, elles se forment par tant de causes différentes qu'elles exigent divers remèdes, ou diverses méthodes selon la circonstance. C'est cette variété, soigneusement recherchée en chaque maladie, qui indique les secours nécessaires & la maniere de s'en servir. Cependant on les guérit en général par le mouvement réciproque du vaisseau; 2°. par les délayans; 3°. en y portant une liqueur fluide qui atténue la matiere par son mélange & son mouvement; 4°. en faisant cesser la cause coagulante.

On donne du ressort aux vaisseaux 1°. en diminuant leur tension par la saignée; 2°. par les fortifiens; 3°. par le frottement & l'action des muscles; 4°. par les irritans.

L'eau délave sur-tout si on la prend chaude en boisson, en injection, sous la forme de fomentations ou de vapeurs déterminées vers le siege de la concrétion; les attractifs, dérivatifs, propulsifs sont bons aussi à cet usage.

Les atténuans sont 1°. l'eau; 2°. le sel marin, le sel gemme, le sel ammoniac, le sel de nitre, le borax, le sel fixe alkali, volatil; 3°. les savons faits d'alkali & d'huile, naturels, composés, fulgineux, vo-

latils, fixes, labiles; 4°. les préparations mercurielles qu'on détermine vers la partie affectée par les dérivatifs, des attractifs, des propulsifs. On détruit la cause coagulante en la faisant passer dans une autre qui l'attire. C'est ainsi que les alkalis absorbent les acides, les huiles, &c. & c'est principalement par des expériences chimiques qu'on fait ces découvertes.

Lorsqu'un fluide qui a été poussé dans des lieux étrangers y devient impénétrable, & forme par-là des *obstructions*, plusieurs maladies malignes s'ensuivent; c'est pourquoi ce genre de mal mérite d'être examiné attentivement.

On le connoît, lorsqu'on fait 1° qu'il a été précédé de ces causes qu'il est ordinairement assez aisé d'observer; 2° que des causes contraires leur ont ensuite succédé; 3°. enfin, quand on voit clairement ses effets, il est assez facile d'en prévoir les suites.

La cure consiste 1° à faire rétrograder la matière de l'*obstruction* dans de plus grands vaisseaux; 2°. à la résoudre; 3° à relâcher les vaisseaux; 4° à la faire suppurer.

Ce mouvement de rétrogradation se procure 1°. en évacuant par de grandes & subites saignées les liqueurs qui, par leurs mouvemens, forçoient la matière de s'engager davantage, &, par ce moyen, le vaisseau à force de se contracter, le fait rétrograder; 2°. par des frictions faites de l'extrémité du vaisseau vers sa base.

Tel est le système de Boerhaave sur l'*obstruction*; il est le premier médecin qui ait donné des idées claires & de vrais principes sur cette maladie. (D. J.)

OBTEMPÉRER, v. n. (*Gramm. & Jurisprud.*) c'est la même chose qu'*obéir*; on dit *obtempérer* à un commandement; *obtempérer* à un ordre, à une loi.

OBTENIR, v. act. (*Gramm.*) est relatif à *solliciter*. J'ai obtenu du roi la grâce que je sollicitois. Il y a des occasions où l'importunité supplée au mérite, & où l'on obtient presque aussi sûrement de la lassitude des grands que de leur bienveillance & de leur justice. Et puis le moyen de ne pas imaginer que celui qui s'obstine à demander, n'ait quelque droit d'*obtenir*?

OBTENIR d'un cheval, (*Maréchal.*) c'est venir à bout de lui faire ce qu'il refusoit auparavant.

OBTRINCESIMÆ - OPPIDO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'on lit dans un passage d'Ammien-Marcellin, *liv. XX, ch. viij*; mais MM. de Valois ne doutent point qu'il ne faille lire *Tricesimæ-Oppido*, & que ce ne soit la même ville que *Colonia-Trajana*, ainsi nommée du séjour de la légion *tricesima*. (D. J.)

OBTURATEUR, TRICE, adj. *en anatomie*, se dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des isles, dont quelques-unes le ferment.

Le muscle *obturateur* interne est attaché à presque toute la circonférence interne du trou ovalaire: toutes les fibres se réunissent en un fort tendon qui se glisse dans une sinuosité, située entre l'épine & la tubérosité de l'ischium, & va se terminer en passant entre les deux jumeaux avec lesquels il se confine dans la cavité du grand trochanter.

L'*obturateur* externe vient de la partie antérieure & inférieure de la circonférence externe du trou ovale, & se termine à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Le nerf *obturateur* est formé par des rameaux de la seconde, troisième & quatrième paires lombaires; il sort du bas-ventre par la partie supérieure des muscles *obturateurs* & du trou ovalaire de l'os innominé; il donne en sortant plusieurs filets à ces muscles & aux autres muscles voisins.

Le ligament *obturateur* est un composé de plusieurs fibres ligamenteuses qui se croisent différemment, & qui ferment le trou ovale de l'os des hanches, en laissant de petits intervalles, sur-tout à la partie supérieure, pour le passage de l'artere de la veine & du nerf.

OBTURATEUR, instrument de chirurgie destiné à boucher un trou contre nature à la voûte du palais. Les plaies d'armes à feu ou d'autres causes extérieures peuvent causer une déperdition de substance à la voûte du palais: elle arrive plus communément par la carie des os & les

ulcères que causent le virus vénérien ou le scorbut.

Lorsqu'une ouverture établit contre l'ordre naturel une communication entre les fosses nasales & la bouche, les personnes ne peuvent presque plus se faire entendre en parlant, parce que l'air qui doit former le son de la voix s'échappe par la breche de la voûte du palais, & la déglutition est fort difficile, parce que les alimens que le mouvement de la langue doit porter dans l'arrière-bouche, passent en partie par le nez.

Le traitement le plus méthodique des causes virulentes qui ont occasionné la maladie, l'exfoliation parfaite des os viciés ou l'extraction des esquilles dans les fracas de la voûte du palais par cause extérieure, laissent un vice d'organisation auquel il faut suppléer par une machine qui empêche les inconvéniens que nous venons de décrire. On y réussit par l'application d'une plaque d'argent ou d'or assez mince, qui a un peu plus d'étendue que l'ouverture qu'elle doit boucher. Cette plaque doit être légèrement convexe du côté de la voûte du palais, & un peu concave du côté qui regarde la langue. Toute la difficulté est de contenir cette plaque. Ambroise Paré a donné la description des *obturateurs* du palais, qu'il a imaginés & appliqués avec succès. Du milieu de la surface supérieure de la plaque *obturatrice* s'élevaient deux tiges d'argent plates & élastiques, destinées à embrasser une petite éponge. Elle est portée dans le nez par l'ouverture du palais; & les humidités du nez gonflant l'éponge, l'instrument est retenu en situation.

M. de Garangeot dans son traité des instrumens de chirurgie, donne la description d'un autre *obturateur*. Voyez *Planche XXIII*, figures 4 & 5. Du milieu de la convexité de la plaque s'éleve une tige haute de huit lignes, & d'une ligne & demie de diamètre. Elle se termine à son sommet par une petite vis haute de deux lignes; un petit écrou carré de trois lignes de diamètre en tout sens, est la seconde piece de l'*obturateur*. Pour s'en servir, on prend une éponge coupée de façon qu'elle ait une surface plate, avec des ciseaux on donne au reste la figure d'un demi-globe, qu'on

enfile par le milieu avec la tige de l'instrument, & on fixe l'épongé par le moyen de l'écrou. On trempe l'éponge dans quelque liqueur; on l'exprime bien ensuite, & on l'introduit avec la tige dans le trou de la voûte du palais.

L'expérience a démontré que l'éponge, par son gonflement, ne retenoit pas l'*obturateur* avec assez de stabilité, & qu'elle avoit en outre un inconvénient très-déplorable; c'est de contracter dès le premier jour une odeur insupportable. On doit donc les construire sans éponge; Ambroise Paré même en a fait graver qui sont retenues dans le nez au moyen d'une plaque qu'on tourne avec un bec de corbin. Cette plaque est comme une traverse ou un verrou dans la fosse nasale. Fauchard, dans son traité du chirurgien dentiste, décrit cinq especes d'*obturateurs*, qui sont des machines plus ou moins compliquées, & qui, dans certains cas, peuvent avoir leur utilité: mais M. Bordet, dentiste de la reine, dans un traité qui a pour titre: *recherches & observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, vient de donner de très-bonnes remarques sur l'usage des *obturateurs* du palais. Il trouve que dans la plupart des cas, on fait très-mal de se servir d'un *obturateur* avec une tige qui passe par le trou de la voûte du palais, parce que cette tige est un corps étranger qui empêche la réunion des parties, lesquelles sont susceptibles de se rapprocher peu à peu, & de fermer enfin à la longue le trou qu'un instrument mal construit entretient constamment. On a vu en effet au bout de six mois ou d'un an, plusieurs breches de palais absolument fermées par l'extension des parties molles. Dans cette vue, il faut se contenter d'une plaque, avec deux branches assez étendues pour être attachées avec des fils d'or à une dent de chaque côté. Cette espèce d'*obturateur* remplit parfaitement les intentions qu'on a dans l'usage de cet instrument, & il ne met aucun obstacle au rapprochement des parties qui peuvent diminuer considérablement l'ouverture & même la boucher entièrement.

Dans le cas où la partie de l'os maxillaire détruite avoit des alvéoles & portoit des dents, il faut que l'*obturateur* soit en même temps

temps dentier. On trouve des machines ingénieusement imaginées pour ce cas dans le chirurgien dentiste de Fauchard. Voyez aussi dans le livre cité de M. Bordet, *l'article des palais artificiels ou obturateurs.* (Y)

**OBTURATION**, terme de chirurgie, qui se dit de la manière dont les ouvertures se bouchent. La voûte du palais est sujette à être trouée contre l'ordre naturel : on y remédie par l'application d'un instrument. Voyez *obturateur.*

On a mis en question utile pour la pratique de savoir comment se referment les ouvertures du crâne après l'opération du trépan. Ambroise Paré parle de certains abuseurs qui trompoient les malades, en leur demandant une pièce d'or, qu'ils taillaient de la figure convenable à la perte de substance du crâne, & qui faisoient croire qu'ils la mettoient au lieu & place de l'os. Ce grand chirurgien pense que la breche de l'os est irréparable ; & les observations les plus exactes sur cet objet font voir que le trou du trépan se bouche par une substance membraneuse, fournie par la dure-mère, à laquelle se joignent les bourgeons charnus qui naissent du diploé dans toute la circonférence du trou, & que les tégumens fortifient. Cette espèce de tampon calleux, formé de la substance préexistante de toutes les parties qui ont contribué à le produire, a été pris pour une substance nouvelle, une génération particulière, parce que cette production ressemble à une corne naissante par sa couleur & sa consistance. Dans les grandes déperditions de substance, la dure-mère produit des bourgeons charnus, qui, en se desséchant de la circonférence de la plaie vers le centre, deviennent assez fermes pour mettre le cerveau en sûreté. On sent le mouvement du cerveau au travers de cette membrane. Pour éviter les injures extérieures, on doit faire porter aux personnes qui sont dans ce cas une calotte. M. de la Peyronnie a vu des inconvéniens d'une calotte d'argent : elle s'échauffe & devient fort incommode. Ambroise Paré a fait porter une calotte de cuir bouilli à un homme, pour mettre la cicatrice en sûreté, jusqu'à ce qu'elle fût devenue assez ferme. Il y auroit de la prudence à ne jamais être au moins

*Tome XXIII.*

sans une calotte de carton, après la cure des plaies où l'on a perdu une partie d'os du crâne. On peut tenir pour suspecte l'observation d'un auteur, qui dit que pour suppléer à une grande partie du pariétal, on appliqua une plaque d'argent percée de plusieurs trous, à travers desquels les chairs se joignirent par-dessus la plaque, qu'elles enfermerent. On ajoute qu'on sentoît cette plaque & ses trous, lorsqu'on portoit le doigt sur la cicatrice.

Belloste loue beaucoup dans son traité intitulé *le chirurgien d'hôpital*, un instrument de son invention pour boucher le trou du crâne d'un pansément à l'autre. C'est une plaque de plomb percée de plusieurs trous, pour laisser suinter les matières purulentes, & qui retient le cerveau très-disposé en certaines occasions à faire hernie par l'ouverture. Mais si l'on fait attention que souvent c'est une excroissance fongueuse de la tumeur qu'on prend pour une hernie du cerveau, on concevra qu'une plaque de plomb ne peut qu'être préjudiciable, & qu'il faut attaquer l'excroissance par des cathérétiques capables de la détruire. En la contenant par la plaque de Belloste, on fait une compression sur le cerveau, dont il peut résulter des accidens. Si c'est la substance même du cerveau qui se tuméscie, il faut remédier à cet accident par des saignées, qui diminuent le volume du sang, & l'action impulsive des vaisseaux. Il faut de plus se servir de remèdes convenables. M. de la Peyronnie a observé que l'usage de l'esprit de vin, qui s'oppose à la pourriture dans toutes les parties du corps qui coagule la lymphe & excite la crispation des vaisseaux, produisoit des effets tout contraires au cerveau. Il raréfie sa substance ; & en lui faisant occuper plus de volume, il en favorise la dissolution putride. L'huile de térébenthine, ou le baume du commandeur, font sur le crâne une espèce de vernis, qui empêche l'action putréfiante de l'air ; & ces médicamens, en resserrant le tissu de ce viscere, répriment la force expansive qui lui vient de l'action de ses vaisseaux ; la saignée modérée efface cette action. La plaque *obturatrice* de Belloste ne produit point ces effets salutaires. (Y)

S s

**OBTURATRICE**, (*Anat.*) l'artere *obturatrice* vient quelquefois de l'épigastrique, d'autres fois de l'hypogastrique : elle passe par la sinuosité qui s'observe à la partie supérieure du trou ovale des os des hanches, & se distribue dans toutes ces parties.

**OBTUS**, adj. angle *obtus en Géométrie* est un angle de plus de 90 degrés, c'est-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit. Voyez *Angle aigu & droit*.

**OBTUSANGLE**, adj. (*Géom.*) On appelle triangle *obtusangle* celui qui a un angle *obtus*. Voyez *Angle & Obtus*.

**OBVIER**, v. neut. (*Gram.*) c'est prévenir, empêcher, aller au-devant. On crie sans cesse contre les formalités, & on ne fait pas à combien de maux elles *obvient*. Les enrégistremens, par exemple, *obvient* presque à borner les actes de despotisme, que les ministres ne seroient que trop souvent tentés d'exercer sur les peuples au nom du souverain.

**OBULARIA**, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, dont voici les caractères. La fleur n'a point de calice, & est monopétale; c'est un tube en forme de cloche, percé, dont le bord est divisé en quatre quartiers, plus courts que le tuyau. Les étamines sont quatre filets qui s'élevent des segmens de la fleur; & deux de ces filets sont un peu plus courts que les deux autres. Les bossettes des étamines sont courtes; le germe du pistil est ovale & aplati; le style est cylindrique & de la longueur des étamines; le stygma est oblong, fendu en deux & subsistant; la capsule est d'une figure ovale comprimée, & renferme quantité de semences aussi menues que la poussière. (*D. J.*)

**OBULCON**, (*Géogr. anc.*) en grec, οβύλκων, ville d'Espagne dans la Bétique, selon Ptolomée, *liv. II, ch. iv.* Mariana croit que c'est présentement *Porcuna*, petite place entre Cordoue & Jean. On y a trouvé une ancienne inscription rapportée dans le recueil de Gruter, où on lit, *Ordo Pontificienfis Obulconensis*. (*D. J.*)

**OBUS**, HAUBITE ou OBUSIER, c'est dans l'artillerie une espece de mortier, qui se tire horizontalement comme le mortier

ordinaire, & qui a un affût à roues de même que le canon. Les Anglois & les Hollandois sont les inventeurs de ces sortes de pieces. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde, que M. le maréchal de Luxembourg gagna sur les alliés en 1693. Outre 77 pieces de fonte qu'ils abandonnerent, on trouva deux *obus* anglois & six hollandois. Les *obus* anglois pesoient environ quinze cens livres, & les hollandois neuf cens. (*q*)

• **OBY**, (*Géogr.*) grande riviere d'Asie. Elle prend sa source dans la grande Tartarie du lac Oséro Teleskoi, vers les 52 degrés de lat. L'Irtis se jette dans l'*Oby*, à 60 d. 40 m. de lat. ensuite elle tourne au nord, & va se décharger vers les 65 degrés de lat. dans la Guba-Tassaukoya, par laquelle ses eaux sont portées dans la mer glaciale vers les 70 degrés de lat. après une course d'environ 400 lieues. Cette vaste riviere est extrêmement abondante en toutes sortes d'excellens poissons; ses eaux sont blanches & légères, & ses bords fort élevés sont par-tout couverts de forêts. On trouve sur ses rives des pierres fines, transparentes, rouges & blanches, dont les Russes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes sur les bords de cette riviere, mais seulement des bourgs, que les Russes y ont bâtis, depuis qu'ils possèdent la Sibérie. La source de l'*Oby* est à 160<sup>d</sup> 12' 45" de long. & à 49<sup>d</sup> 50' de lat. (*D. J.*)

## O C.

**OC**, (*Arme turque.*) les Turcs appellent ainsi une fleche pour les exercices, marquée *N*, *planche II, Art milit. Milice des Turcs.*

**OCA**, f. f. (*Gram. & Bot.*) racine dont les Indiens occidentaux se servent au lieu de maïs dans les provinces où ce dernier ne vient point. L'*oca* est grosse & longue comme le pouce; on la mange crue, & est douce au goût; on la mange aussi crue, séchée au soleil. Elle s'appelle *cavi*.

**OCAIGNER** un gant, *terme de Gantier*, c'est après qu'il a été retourné, l'enduire d'une composition de gomme adragant & d'huile de senteur broyés ensemble, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on lui donnoit du côté de l'endroit. *Savari*, (*D. J.*)

OCAK , ( *Géogr.* ) ville ruinée de la Tartarie , sur la rive occidentale du Wolga , & autrefois habitée par les Tartares nouguais. ( *D. J.* )

OCALEE , ( *Géog. anc.* ) en grec *Ὀκαλέη* , ancienne ville de Grece en Béotie , dont parle Homere , & dont Pline , *L. IV c. vij* , met la situation sur la côte. Strabon nous apprend qu'elle étoit à distance égale , savoir , à trente stades d'Haliarte & d'Alalcomene. ( *D. J.* )

OCANA , ( *Géog.* ) ville d'Espagne , dans la nouvelle Castille , dans une plaine qui abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie , à 9 lieues de Madrid. *Long. 14 , 36 ; lat. 39 , 56.* ( *D. J.* )

OCANGO ou OCANGA , ( *Géogr.* ) petite contrée très-peu connue de l'Éthiopie occidentale , à l'orient du Congo , entre Zaire au N. O. la Zambre au N. & le Coango.

OCCA , ( *Géogr.* ) ce nom est commun à deux rivières bien éloignées ; savoir , 1<sup>o</sup> à une rivière d'Espagne dans la vieille Castille , qui prend sa source aux montagnes de Burges , & qui se jette dans la mer au-dessous de Frias : 2<sup>o</sup> *Occa* est une rivière de l'empire russe , qui a sa source dans l'Ukraine , & qui se perd dans le Wolga. ( *D. J.* )

OCCABUS , f. m. ( *Hist. anc.* ) terme d'inscription que M. Bose croit être la même chose que le *ψαλλιον* , & le *κρηκος* des Grecs , qui répond au *circulus* ou à l'*armilla* des Romains ; & en ce cas l'*occabus* est un ornement de cou ou de bras , un collier ou un bracelet garni de pierres précieuses , & d'où pendoient quelques petites chaînes , que les sacrificateurs portoient dans les cérémonies éclatantes , & sur tout dans celle du taurobole.

OCCASARY , ( *Hist. mod.* ) c'est le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin , en Afrique , au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre , la discipline des troupes est extrêmement sévère , & la moindre transgression est punie de mort.

OCCASE , f. m. ( *Astronom.* ) amplitude *occasse* est la même chose qu'*amplitude occidentale*. Voyez *Amplitude*.

OCCASION , f. f. ( *Gram.* ) moment propre par le concours de différentes circonstances pour agir ou parler avec succès. Je chercherai l'*occasion* de vous servir ; il a montré de la fermeté dans une *occasion* difficile ; fuyez l'*occasion* de faillir ; l'*occasion* fait le larron.

*Occasion* , ( *Mythologie.* ) les Grecs personnifierent l'*Occasion* , qu'ils nommèrent *Kairos* , & qu'un poète a dit être le plus jeune des fils de Jupiter. Les Eléens lui avoient érigé un autel. Les Romains en firent une déesse , parce qu'en latin son nom est féminin. On représentoit ordinairement cette divinité sous la figure d'une femme nue & chauve par derrière. Elle portoit un pié en l'air & l'autre sur une roue , tenant un rasoir de la main droite & un voile de la main gauche. Aufone l'a peinte ainsi dans une de ses épigrammes , & l'explication de ces symboles n'est pas difficile. ( *D. J.* )

OCCIDENT , f. m. ( *Astronom.* ) est la partie de l'horizon où le soleil se couche , c'est-à-dire , par laquelle le soleil paroît passer pour entrer dans l'hémisphère inférieur & pour se cacher. Voyez *Orient*.

*Occident d'été* , c'est le point d'horizon où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe de l'écrevisse , & que les jours sont les plus longs.

*Occident d'hiver* , est le point de l'horizon où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe du capricorne , & que les jours sont les plus courts.

*Occident équinoxial* , est le point de l'horizon où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le bélier ou dans la balance ; l'*occident équinoxial* est proprement ce qu'on appelle *couchant* , parce que le point de l'*occident équinoxial* est également éloigné du midi & du nord. Voyez *Couchant* & *Harris*. ( *O* )

*Occident* , dans la *Géographie* , s'applique aux pays qui sont situés au coucher du soleil par rapport à d'autres pays ; c'est ainsi qu'on appeloit autrefois l'empire d'Allemagne , l'empire d'*occident* , par opposition à l'empire d'*orient* qui étoit celui de Constantinople. L'église romaine s'appelle l'*église d'occident* , par opposition à l'église grecque ,

Éc. Les François, les Espagnols, les Italiens, Éc. sont appelés des *nations occidentales* à l'égard des Afiatiques, & l'Amérique *Indes occidentales* à l'égard des Indes orientales. *Chambers. (O)*

OCCIDENTAL, (*Gnom.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'occident, qui est tourné vers l'occident, qui est à l'occident d'un lieu, Éc. *Voy. Occident.*

Cadran *occidental*, est un cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant. *Voy. Cadran.*

OCCIPITAL, LE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à l'occiput. *V. Occiput.*

On divise l'os *occipital* en deux faces, une postérieure externe convexe, unie à la partie supérieure, inégale & raboteuse à la partie inférieure; une antérieure interne concave & inégale.

On remarque à la partie moyenne de la face externe la protubérance ou bosse *occipitale*, sur les parties latérales de cette protubérance, deux arcades transversales qui sont plus ou moins sensibles, au-dessous une ligne perpendiculaire appelée *épine* ou *crête de l'occipital*, qui divise la partie inférieure de la face externe, & les deux parties égales symétriques jusqu'au grand trou *occipital*, deux plans raboteux aux parties latérales de cette ligne, les deux condyles de l'*occipital* sur les parties latérales antérieures du grand trou occipital, deux fossettes condyloïdiennes antérieures, & deux trous condyloïdiens antérieurs à la partie antérieure de ces condyles; deux fosses condyloïdiennes postérieures, & deux trous condyloïdiens postérieurs (ils ne s'y trouvent pas toujours) à leur partie postérieure; l'apophyse basilaire ou l'apophyse cunéiforme, qui se termine antérieurement & inférieurement; sur les parties latérales de cette apophyse une échancrure, qui avec celle de l'os des tempes, forme le trou déchiré postérieur. *Voyez Trou déchiré, &c.*

On voit dans la partie moyenne de la face interne un tubercule vis-à-vis de la protubérance externe, à la partie supérieure de ce tubercule, & sur ses parties latérales une gouttière, à sa partie inférieure une crête ou épine *occipitale* interne (c'est quelquefois une gouttière) qui répond à l'épine exter-

ne; cette épine & les trois gouttières forment une espèce de croix qui divise la face interne en quatre fosses, deux supérieures & deux inférieures, sur les parties latérales antérieures du grand trou *occipital*, les trous condyloïdiens antérieurs, sur l'apophyse basilaire, la fosse basilaire. *Voyez Crête, Epine, &c.*

Cet os est articulé avec les pariétaux, les temporaux, le sphénoïde, & la première vertèbre du cou par ginglyme, il est composé de quatre pièces dans les enfans nouveaux nés; mais ces pièces s'unissent avec le temps, & n'en forment plus qu'une.

Le sinus *occipital* postérieur de la dure-mère est quelquefois double & se trouve situé sur les parties latérales d'une espèce de petite faux formée par la tente du cerveau tout le long de l'épine interne de l'os *occipital*; ce sinus s'abouche avec les sinus *occipitaux* inférieurs.

Ces sinus forment en partie un sinus circulaire tout autour du rebord supérieur du trou *occipital*; ils s'appellent aussi *sinus latéraux inférieurs*.

L'artère *occipital* vient de la carotide externe, elle passe obliquement sur la jugulaire interne, se glisse entre les apophyses siftoïde & mastoïde, & va se distribuer aux tégumens de l'occiput. *Voyez Occiput.*

*Occipitaux*, les muscles *occipitaux* sont au nombre de deux, un de chaque côté, situés obliquement de la partie externe à l'interne, de bas en haut sur l'occipital; il s'attache par ses fibres charnues à la cime supérieure demi-circulaire de l'occipital, entre la tubérosité & la partie supérieure de l'apophyse mastoïde; enfin lorsqu'il est parvenu vers la future lambdoïde, ses fibres sont tendineuses, & vont s'entrelacer avec celles du côté opposé, celles des muscles frontaux des éleveurs de l'oreille, & se perdent en partie à la peau, qu'ils tirent en haut lorsqu'ils agissent. *Voyez nos Pl. anat. & leurs explications.*

OCCIPUT, *en Anatomie*, la partie postérieure de la tête. *Voyez Tête.*

OCCITANIA, (*Géogr.*) c'est le nom que quelques auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais



ce nom étoit commun à tous les peuples qui disoient *oc* pour *oui*, c'est-à-dire, aux habitans de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. (D. J.)

OCCLIS, (Géog. anc.) ancienne ville de l'Arabie heureuse, autrefois marchande, & port de mer fameux par le commerce des Indes; mais ce n'est aujourd'hui qu'une aigade. Ptolomée la met à 75<sup>d</sup>. de long. & à 21<sup>d</sup> 30' de lat. (D. J.)

OCCRE, L' (Géog.) petite riviere de France en Berry. Elle vient d'auprès de Cernoï, & tombe dans la Loire entre Gien & le canal de Briare. (D. J.)

OCELLI PROMONTORIUM, (Géog. anc.) cap dans l'isle d'Albion, dont parle Ptolomée, liv. II, ch. iij. Cambden croit que c'est *Kellenfey*. (D. J.)

OCCULTATION, f. f. (Astron.) se dit du temps pendant lequel une étoile ou une planete est cachée à notre vue par l'interposition du corps de la lune, ou de quelque autre planete. Voyez ECLIPSE.

Cercle d'*occultation* perpétuelle est dans la sphere oblique, un parallele aussi éloigné du pole abaissé, que le pole élevé est distant de l'horizon.

Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle & le pole abaissé, ne se levent jamais sur l'horizon; mais demeurent toujours au dessous, &c. Ainsi dans nos climats, toutes les étoiles qui sont à moins de 48°. 50' de distance du pole austral ou méridional, ne peuvent jamais être vues sur notre horizon. C'est ce qui obligea M. Halley de se transporter, en 1677, à l'isle de Sainte-Hélène, pour donner un catalogue de ces étoiles. Voy. ÉTOILES, CIRCUMPOLAIRE, & CERCLE. (O)

OCCULTE, se dit de quelque chose de secret, de caché, ou d'invisible. Les sciences *occultes* sont la magie, la nécromancie, la cabale, &c. sciences toutes frivoles, & sans objets réels. Voyez Magie, Cabale, Nécromancie, &c.

Agrippa a fait plusieurs livres de philosophie *occulte*, remplis de folies & de rêveries; & Fuldd a fait neuf volumes de cabale, ou science *occulte*, où presque tout est en-

tortillé de figures & de caracteres hébreux. Voyez *Rosacroix*.

Les anciens philosophes attribuent à des vertus, à des causes, à des qualités occultes les phénomènes dont ils ne sont pas capables de trouver la raison.

Si par ce mot de *qualité occulte* ces philosophes n'entendent autre chose, sinon une cause dont la nature & la maniere d'agir est inconnue; il faut avouer que leur philosophie est à plusieurs égards, plus sage que la nôtre. Voyez *Attraction* & *Newtonianisme*.

*Occulte*, se dit en Géométrie d'une ligne qui s'apperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes *occultes* sont fort en usage dans différentes opérations, comme quand on leve des plans, qu'on dessine un bâtiment, un morceau de perspective; on efface ces lignes quand l'ouvrage est fini. Chambers. (E)

OCCULTE, *couvé*, se dit des maladies qui ne sont annoncées par aucun symptôme avant de se manifester; qui sont sentir toute leur violence dès le premier abord, & dont le malade est accablé brusquement, & sans qu'on puisse lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces fortes de maladies sont causées, pour l'ordinaire, par la disposition pléthorique & cacochime du malade, qui occasionne l'attaque subite par l'irruption de la matiere morbifique qui se fait tout à coup, soit sur un viscere, soit sur un nombre considérable de vaisseaux.

OCCUPANT, (Jurisprud.) se dit d'un procureur constitué sur une cause, instance ou procès. Il ne peut pas y avoir deux procureurs *occupans* en même temps pour une même partie.

Premier *occupant* se dit de celui qui se saisit le premier d'une chose & qui s'en rend le maître. Les choses abandonnées sont au premier *occupant*. Voyez les institutes, liv. II, tit. premier, & ci-après OCCUPATION. (A)

OCCUPATION, f. f. *figure de Rhétorique*, qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même & en y répondant. M. Fléchier a

mis cette figure en usage dans cet endroit de l'oraison funèbre de M. de Turenne. "Quid donc, n'y a-t-il point de valeur & de générosité chrétienne? l'écriture qui commande de se sanctifier, ne nous apprend-elle pas que la piété n'est point incompatible avec les armes? Je fais, methiers, que ce n'est pas en vain que les princes portent l'épée, que la force peut agir quand elle se trouve jointe avec l'équité, que le Dieu des armées préside à cette redoutable justice, que les souverains se font à eux-mêmes, que le droit des armes est nécessaire pour la conservation de la société, & que les guerres sont permises pour assurer la paix, pour protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui se déborde, & pour retenir la cupidité dans les bornes de la justice ».

On nomme aussi cette figure du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle se fait à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. On l'appelle autrement *préoccupation*. Voyez *Préoccupation*.

**OCCUPATION**, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *habitation*, c'est-à-dire, ce qu'un locataire occupe, & le temps qu'il a à garder les lieux. C'est ainsi que l'article 162 de la coutume de Paris porte: que s'il y a des *sous-locatifs*, leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qui leur seront rendus en payant le loyer pour leur *occupation*. (A)

*Occupation* est aussi un moyen d'acquiescer du droit des gens, suivant lequel les choses appelées *nullius*, c'est-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choses appartenantes aux ennemis sont au premier occupant.

Il y a, suivant le droit romain, cinq manières d'acquiescer ainsi par *occupation*; savoir, *venatus*, la chasse aux bêtes sauvages; *aucupium*, qui est la chasse à l'oiseau; *piscatio*, la pêche; *inventio*, comme quand on trouve des perles sur le bord de la mer, des choses abandonnées, ou un trésor; enfin, *præda bellica*, c'est-à-dire, le butin que l'on fait sur les ennemis. Voyez les *Instit. liv. II, tit. 1.*

Ces manières d'acquiescer n'ont pas toutes également lieu dans notre usage. V. CHAS-

SE, PECHE, INVENTION, TRÉSOR, ENNEMIS, BUTIN. (A)

**OCCURRENCE**, f. f. (*Gramm.*) il est synonyme à *conjoncture*; il marque seulement un peu plus de hasard. S'il est prudent, il n'est pas toujours honnête de changer de conduite selon les *occurrences*.

**OCEAN**, f. m. (*Géog.*) c'est cette immense étendue de mer qui embrasse les grands continens du globe que nous habitons. Les Grecs nous ont donné le mot *Océan*, Ὠκεανός, formé d'Ὠκείως, rapidement, & de αἶω, couler.

On dit la *mer* simplement pour signifier la vaste étendue d'eaux qui occupent une grande partie du globe. L'*Océan* a quelque chose de plus particulier, & se dit de la mer en général par opposition aux mers qui sont enfermées dans les terres. L'*Océan* n'environne pas moins le nouveau que l'ancien; mais dans les mers resserrées dans de certains espaces de terre, le nom d'*Océan* ne convient plus.

L'*Océan* lui-même se partage en diverses mers, non qu'il soit divisé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parce qu'une aussi grande étendue de mer que l'*Océan* est parcourue par des navigateurs qui ont besoin de distinguer en quel lieu ils se sont trouvés, on a imaginé des parties que l'on distingue par des noms plus particuliers.

Mais en général plusieurs géographes ont divisé l'*Océan* principal en quatre grandes parties, dont chacune est appelée aussi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre, telles sont:

1<sup>o</sup> L'*Océan atlantique*, qui est situé entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle aussi *Océan occidental*, parce qu'il est à l'occident de l'Europe. L'équateur le divise en deux parties, dont l'une est contigue à l'*Océan hyperboréen*, & l'autre à la mer Glacée ou mer Méridionale.

2<sup>o</sup> L'*Océan pacifique*, ou grande mer du sud, qui est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique, & s'étend jusqu'à la Chine, & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperboréen* ou *septentrional*, qui environne le continent arctique.

4°. L'*Océan méridional*, qui regne autour du continent méridional, & dont l'*Océan indien* fait partie.

D'autres géographes divisent aussi l'*Océan* principal en quatre parties de la manière suivante : l'*Océan atlantique*, selon eux, en fait une partie : mais ils ne l'étendent pas au delà de l'équateur, où ils font commencer l'*Océan éthiopique*. Ils comptent aussi avec nous l'*Océan pacifique*, & ils y ajoutent l'*Océan indien*. Mais nous avons plus d'égards dans notre division aux quatre grands continens. Quelques-uns ne le divisent qu'en trois parties ; savoir, l'*atlantique*, le *pacifique* & l'*indien* ; mais alors ils donnent plus d'étendue à l'*Océan pacifique*. Chacun peut s'attacher à la division qui lui semblera la meilleure ; cela n'est pas fort important ; car cette division n'est point faite par la nature même ; c'est l'ouvrage de l'imagination seule.

L'*Océan* dans son étendue continuée, environne toute la terre & toutes ses parties. Sa surface n'est interrompue nulle part par l'interposition de la terre ; il y a seulement des endroits où la communication ne se fait que par des trajets plus étroits.

La vérité de cette proposition ne peut se prouver que par l'expérience qu'on a acquise principalement en naviguant autour de la terre ; ce qui a été plusieurs fois entrepris & exécuté heureusement ; premièrement par les Espagnols sous le capitaine Magellan, qui a découvert le premier le détroit auquel il a donné son nom ; ensuite par les Anglois ; savoir, par François Drake, Thomas Cavendish & autres ; & postérieurement par les Hollandois, &c.

Les anciens n'ont jamais douté que l'*Océan* ne fût ainsi continué ; car ils supposoient que l'ancien monde étoit élevé au-dessus des eaux qui l'environnoient de toutes parts ; quelques-uns même ont cru qu'il étoit flottant. Mais quand on eut découvert l'Amérique, qui a beaucoup d'étendue du nord au sud, & qui semble interrompre la continuité de l'*Océan*, & que l'on eut trouvé les continens arctique & antarctique ; alors on commença à chan-

ger de sentiment ; car on s'imagina que l'Amérique étoit jointe à quelque partie du continent méridional ; ce qui n'étoit pas sans vraisemblance, de même que la plupart de nos géographes modernes supposent que l'Amérique méridionale est jointe au Groenland. Si ces deux conjectures eussent été justes, il s'en seroit suivi à la vérité que l'*Océan* n'environnoit pas toute la terre ; mais Magellan a levé tous les scrupules, & écarté tous les doutes à cet égard, en découvrant, en 1520, les détroits qui séparent l'Amérique d'avec le continent du sud, & qui joignent l'*Océan atlantique* avec la mer pacifique. Ainsi, ce que les anciens avoient supposé par une mauvaise forme de raisonner, l'expérience nous a démontré que c'est une vérité certaine. On en peut dire autant de l'Afrique ; car les anciens supposoient sans hésiter qu'elle étoit bornée au sud par l'*Océan*, & qu'elle ne s'étendoit pas si loin au delà de l'équateur, ce qui s'est trouvé exactement vrai ; mais quand les Portugais eurent navigué le long de la côte occidentale d'Afrique, & découvert qu'elle s'étendoit bien au delà de l'équateur, on douta alors si on pourroit en faire le tour de manière à pouvoir y trouver un passage pour aller aux Indes ; c'est-à-dire, si l'Afrique s'étendoit bien loin au midi, & si elle étoit entourée de l'*Océan*. Mais Vasco de Gama leva encore ce doute ; car, en 1497, il côtoya d'abord la partie la plus méridionale du promontoire d'Afrique, appelé *le Cap de Bonne-Espérance* ; nom qui lui fut donné par Jean II, roi de Portugal, en 1494, lorsque Barthelemi Diaz, qui d'abord en revint, quoiqu'il n'eût pas doublé ce cap faute de provision, & à cause des temps orageux, lui eût donné une description détaillée de l'état tempétueux & orageux de la mer auprès de ce promontoire.

On fait bien des questions curieuses sur l'*Océan* ; nous n'en toucherons que quelques-unes d'entre celles que Varenus n'a pas dédaigné de résoudre. Les voici.

I. On recherche pourquoi l'*Océan* aperçu du rivage paroît s'élever à une grande hauteur, à mesure qu'il s'éloigne ?

Je réponds que c'est une erreur de la vue, ou pour parler plus exactement, une

faute de calcul, qui a jeté bien des gens dans l'erreur, & leur a fait croire qu'en beaucoup d'endroits la mer est plus élevée de quelques stades que la terre. Mais il est bien surprenant que ces personnes n'aient jamais pensé à une expérience qu'on est à portée de faire tous les jours, & qui découvre aisément cette tromperie des sens. Quand nous regardons une longue allée d'arbres ou une rangée de colonnes, la partie la plus éloignée nous paroît toujours plus haute que celle qui est auprès de nous; & toute l'allée semble s'élever petit à petit, à mesure que ses parties s'éloignent de nous, quoique réellement elle soit par-tout au même niveau: c'est ainsi que nous estimons aussi la hauteur de la mer; car, si nous prenons un niveau, & que du rivage nous observassions les parties éloignées de la mer, nous ne les trouverions pas plus hautes que nous; au contraire, elles se trouveroient un peu plus basses que l'horizon sur lequel nous sommes.

II. On demande si l'*Océan* est par-tout de la même hauteur?

Il paroît que les différentes parties de l'*Océan* & les baies ouvertes sont toutes de la même hauteur; mais les baies en longueur, & principalement celles que forment des détroits ferrés, sont un peu plus basses, sur-tout à leurs extrémités. Il seroit cependant à souhaiter que nous eussions des observations meilleures & plus exactes que celles qu'on a faites jusqu'à ce jour sur ce sujet. Il seroit désirable que ceux qui sont à portée de les faire, travaillassent à lever, s'il est possible, les doutes suivans: savoir, 1°. si l'*Océan* indien, pacifique & atlantique n'est pas plus bas que les deux autres; 2°. si l'*Océan* septentrional auprès du pôle, & sous la zone froide est plus élevé que l'atlantique; 3°. si la mer rouge est plus haute que la méditerranée; 4°. si la mer pacifique est plus haute que la baie de Mexique; 5°. si la mer baltique est aussi haute que l'*Océan* atlantique. Il faudroit encore observer ces différences dans la baie de Hudson, au détroit de Magellan, & dans d'autres endroits.

Le flux & reflux continuel de la mer, & les courans font changer la face de l'*Océan*, & rendent les parties d'une hauteur diffé-

rente dans différens temps: mais ce changement est opéré par des causes étrangères, & nous n'examinons ici que la constitution naturelle de l'eau; d'ailleurs, il ne paroît pas que ce changement de hauteur soit si sensible au milieu de l'*Océan* qu'auprès des côtés.

III. La profondeur de l'*Océan* n'est-elle pas variable, & telle dans quelques endroits qu'on ne peut pas trouver le fond?

La profondeur de l'*Océan* varie suivant que son lit est plus ou moins enfoncé; on la trouve quelquefois de  $\frac{1}{10}$ ,  $\frac{1}{40}$ ,  $\frac{1}{20}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$ , &c. mille d'Allemagne, &c. Il y a des endroits où l'on trouve un mille & plus, & où la sonde ne se trouve pas communément assez longue pour atteindre au fond; cependant il est assez vraisemblable que, même dans ce cas, le fond n'est pas aussi éloigné qu'on le croit, si ce n'est peut-être aux endroits où il se rencontre des trous extraordinaires, ou des passages souterrains.

La profondeur des baies n'est pas si grande que celle de l'*Océan*, & leurs lits sont d'autant moins creux, qu'ils se trouvent plus proches de la terre: par la même raison l'*Océan* n'est pas si profond auprès des côtes que plus avant, ce qui est occasionné par la figure concave de son lit.

Les marins trouvent la profondeur de la mer avec un plomb de figure pyramidale, & d'environ douze livres de pesanteur; qu'ils attachent à une ligne de 200 perches de longueur; quelquefois on prend un plomb plus pesant. Cependant ils peuvent bien être trompés dans cette observation lorsque la sonde entraînée par un courant ou un tournant d'eau: car alors elle ne descend pas perpendiculairement, mais dans une direction oblique. Lorsque la profondeur est si grande que la sonde ne suffit pas pour y parvenir, on peut employer la méthode donnée par le docteur Hook dans les Transactions philosophiques, n°. 9.

Il paroît pourtant que la profondeur de l'*Océan* est limitée par-tout, & qu'elle ne va pas jusqu'aux Antipodes; car si deux portions de terre étoient divisées par quelque partie de l'*Océan* qui pût être continuée à travers le centre du globe jusqu'au côté opposé, elles tomberoient ensemble au centre, à moins d'être soutenues par les arcades,

arcades , par la raison que la terre est plus pesante que l'eau. D'ailleurs toute la masse de la terre & de l'eau est limitée, & conséquemment la profondeur de l'Océan ne peut pas être infinie.

D'ailleurs les observations qu'on a faites en divers endroits à ce sujet , prouvent clairement que la profondeur de la mer équivaut à peu près à la hauteur des montagnes & des lieux méditerranés , c'est-à-dire , qu'autant les unes sont élevées , autant l'autre est déprimée ; & que comme la hauteur de la terre augmente à mesure qu'on s'éloigne des côtes , de même la mer devient de plus en plus profonde en avançant vers son milieu , où communément sa profondeur est la plus grande.

La profondeur de la mer est souvent altérée dans le même lieu par quelques-unes des causes suivantes : 1<sup>o</sup> par le flux & reflux ; 2<sup>o</sup> par l'accroissement & le décroissement de la lune ; 3<sup>o</sup> par les vents ; 4<sup>o</sup> par les dépôts du limon qui vient des côtes : ce qui fait qu'avec le temps les sables & le limon rendent petit à petit le lit de la mer plus plat.

IV Pourquoi l'Océan qui reçoit tant de rivières , ne s'agrandit-il point ? Cette question est très-curieuse.

Puisque l'Océan reçoit perpétuellement une quantité prodigieuse d'eau , tant des rivières qui s'y déchargent que de l'air par les pluies , les rosées & les neiges qui y tombent , il seroit impossible qu'il n'augmentât pas considérablement , s'il ne diminuoit de la même quantité par quelque autre moyen ; mais comme on n'a remarqué aucun accroissement considérable dans la mer , & que les limites de la terre & de l'Océan sont les mêmes dans tous les siècles , il faut chercher par quel moyen l'Océan perd autant d'eau qu'il en reçoit par les pluies & les rivières. Il y a à ce sujet deux hypothèses chez les philosophes : l'une est que l'eau de la mer est portée par des conduits souterrains jusqu'aux sources des rivières , où , se filtrant à travers les crevasses , elle perd sa salure : l'autre hypothèse est que cette perte se fait par les vapeurs qui s'élevaient de sa surface. La première opinion est presque abandonnée de tout le monde , parce qu'il est bien difficile , pour ne pas dire

*Tome XXIII.*

impossible , d'expliquer comment l'eau de l'Océan , étant plus basse que l'embouchure des rivières , peut remonter aux sources , qui sont la plupart sur de hautes montagnes. Mais dans la seconde hypothèse on n'a point cette difficulté à expliquer , ni à empêcher l'accroissement de l'Océan , ni à fournir d'eau les sources : ce qui se doit faire aisément par les vapeurs que nous savons certainement être attirées de la surface de l'Océan.

La quantité de vapeurs qui s'élève de la mer a été calculée par M. Halley de la manière suivante. *Transf. philos. n<sup>o</sup>. 189.*

Il a trouvé , par une expérience faite avec beaucoup de soin , que l'eau salée au même degré que l'est ordinairement l'eau de mer , & échauffée au degré de chaleur de l'air dans nos étés les plus chauds , exhale l'épaisseur d'un soixantième de pouce d'eau en deux heures : d'où il paroît qu'une masse d'eau d'un dixième de pouce se perdra en vapeurs dans l'espace de douze heures. De sorte que connoissant la surface de tout l'Océan ou d'une de ses parties , comme la Méditerranée , on peut aussi connoître combien il s'en élève d'eau en vapeurs en un jour , en supposant que l'eau soit aussi chaude que l'air l'est en été.

Il s'ensuit de ce qui vient d'être dit , qu'une surface de dix pouces carrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau ; un pié carré une demi-pinte ; le carré de quatre piés , un gallon ; un mille carré 6914 tonneaux , & un degré carré de 69 milles anglois , 33 millions de tonneaux.

Le savant Halley suppose que la Méditerranée est d'environ 40 degrés de longueur & 4 de largeur , compensation faite des lieux où elle est plus large avec ceux où elle est plus étroite : de sorte que toute sa surface peut être estimée à 160 degrés carrés ; & par conséquent toute la Méditerranée , suivant la proportion ci-devant établie , doit perdre en vapeurs au moins 5 millions 280 millions de tonneaux d'eau dans un jour d'été. A l'égard de la quantité d'eau que les vents emportent de dessus la surface de la mer , qui quelquefois est plus considérable que celle qui s'exhale par la chaleur du soleil , il me paroît impossible d'établir aucune règle pour la fixer.

T t

Il ne reste qu'à comparer cette quantité d'eau avec celle que les rivières portent tous les jours à la mer : ce qu'il est difficile de calculer, puisqu'on ne peut mesurer ni la largeur du lit de ces rivières, ni la vitesse de leur courant. Il n'y a qu'une ressource, c'est d'établir une comparaison entr'elles & la Tamise ; & en les supposant plus grandes qu'elles ne sont réellement, on peut avoir une quantité d'eau plus considérable qu'elles n'en fournissent réellement dans la Méditerranée.

La Méditerranée reçoit neuf rivières considérables, savoir l'Ébre, le Rhône, le Tibre, le Pô, le Danube, le Neïster, le Boristhène, le Tanais & le Nil ; toutes les autres sont peu de chose en comparaison. Cet ingénieux auteur suppose chacune de ces rivières dix fois plus grande que la Tamise, non qu'il y en ait aucune de si forte, mais enfin de compenser toutes les petites rivières qui vont se rendre dans la même mer.

Il suppose que la Tamise au pont de Kingston, où la marée monte rarement, a 190 aunes de large & trois de profondeur, & que ses eaux parcourent l'espace de deux milles par heure. Si donc on multiplie 190 aunes de largeur de l'eau par trois aunes de profondeur, & le produit 390 aunes carrées par 48 milles ou 8 milles 480 aunes, qui est la vitesse que l'eau parcourt en un jour, le produit sera 25 millions 344 milles aunes cubiques d'eau, ou 20 millions 300 mille tonneaux qui se rendent chaque jour dans la mer Méditerranée.

Or si chacune de ces neuf rivières fournit dix fois autant d'eau que la Tamise, il s'ensuivra que chacune d'elles porte tous les jours dans la mer 203 millions de tonneaux d'eau, & conséquemment toutes les neuf ensemble donneront 1827 millions de tonneaux d'eau par jour.

Or cette quantité ne fait guère plus que le tiers de ce qui en exhale en vapeurs de la Méditerranée en douze heures de temps, d'où il paroît que la Méditerranée, bien loin d'augmenter ou de déborder par l'eau des rivières qui s'y déchargent, seroit bientôt desséchée si les vapeurs qui s'en exhalent n'y retournoient pas en partie au

moyen des pluies & des rosées qui tombent sur la surface.

V. Il y a des parties de l'Océan dont la couleur est différente des autres, & l'on en cherche la raison.

On observe que vers le pôle du nord la mer paroît être de couleur noire, brune sous la zone torride, & verte dans les autres endroits ; sur la côte de la nouvelle Guinée elle paroît blanche & jaune par endroits, & dans les détroits elle paroît blanchâtre sur la côte de Congo. Vers la baie d'Alvare, où la petite rivière Gonzales se jette dans la mer, l'Océan est d'une couleur rouge, & cette teinture lui vient d'une terre minérale rouge sur laquelle la rivière coule. Mais l'eau la plus singulière pour sa couleur, est celle du golfe Arabe, qu'on appelle aussi par cette raison la mer rouge. Il est probable que ce nom lui a été donné à cause du sable rouge qui se trouve sur son rivage, & qui contre sa nature se mêle souvent avec l'eau par la violence du flux & reflux, qui est extraordinaire dans ce golfe : de sorte qu'il le ballotte comme des cendres, & l'empêche de tomber au fond par sa violente agitation. Les marins confirment ce fait, & disent que cette mer paroît quelquefois aussi rouge que du sang ; mais que si on met de cette eau dans un vase sans le remuer, le sable rouge se précipite, & qu'on peut le voir dans le fond. Il arrive souvent que de fortes tempêtes exerçant leur furie sur la mer rouge vers l'Arabie & l'Afrique, emportent avec elles des monceaux de sable rouge capables d'engloutir des caravanes entières, & des troupes d'hommes & d'animaux, dont par succession de temps les corps se changent en véritables momies.

VI. Pourquoi la mer paroît-elle claire & brillante pendant la nuit, sur-tout quand les vagues sont fort agitées dans une tempête ?

Ce phénomène nous paroît être expliqué par le passage de l'optique de Newton, pag. 314. " Tous les corps fixes, dit-il, ne luisent-ils pas & ne jettent-ils pas de la lumière lorsqu'ils sont échauffés jusqu'à un certain point ? Cette émission ne se fait-elle pas par le mouvement de vibration de leurs parties ? Tous les corps qui ont

beaucoup de parties terrestres & sur-tout de sulphureuses, ne jettent-ils pas de la lumiere toutes les fois que leurs parties sont suffisamment agitées, soit que cette agitation se fasse par la chaleur, par la friction, la percussion, la putréfaction, par quelque mouvement vital, ou autre cause semblable? Par exemple, l'eau de la mer brille la nuit pendant une violente tempête, &c. »

VII. Comment arrive-t-il que l'Océan abandonne ses côtes en certains endroits, de sorte qu'il se trouve de la terre ferme où il y avoit autrefois pleine mer?

En voici les principales causes : 1° si la violence des vagues qui s'élancent contre la côte est arrêtée par des rochers, des bas-fonds, & des bancs répandus çà & là sous l'eau, la matiere terrestre contenue dans l'eau, comme la boue, la vase, &c. fait un dépôt & augmente la hauteur des bancs de sable, au moyen de quoi ils opposent de plus en plus de la résistance à la violence de l'Océan, ce qui lui fait déposer encore plus de sédiment : de sorte qu'à la longue les bancs de sable, étant devenus fort hauts, excluent tout à fait l'Océan & se changent en terre sèche.

2° Ce qui contribue beaucoup à augmenter les bas-fonds, c'est quand ils sont de sable & de rocher : car alors la mer venant s'y briser & s'en retournant, n'en peut rien détacher; au lieu que toutes les fois qu'elle en approche elle y laisse un sédiment qui les augmente, comme je l'ai déjà dit.

3° Si quelque rivage voisin est d'une terre légère, poreuse, & qui se détache aisément, le flux de la mer en emporte des parties qui se mêlent avec l'eau, & qu'elle dépose sur quelqu'autre côte adjacente qui se trouve plus dure. D'ailleurs quand la mer anticipe sur une côte, elle quitte autant de terrain sur une autre voisine.

4° Les grandes rivieres apportent une grande quantité de sable & de gravier à leurs embouchures ou à l'endroit où elles se déchargent dans la mer, & l'y laissent, soit parce que le lit est plus large & moins profond à cet endroit, soit parce que la mer résiste à leur mouvement. C'est une observation que l'on fait principalement

dans les pays où les rivieres débordent tous les ans.

5° Si les vents soufflent fréquemment de la mer vers les côtes, & que la côte elle-même soit de rocailles ou d'une terre dure sans sable, elle amasse la vase & les sédiments ce qui la rend plus haute.

6° Si la marée y monte vite & sans beaucoup d'effort, & qu'elle descende lentement, elle apporte beaucoup de matieres étrangères sur le rivage, & n'en remporte point.

7° Si la côte a une longue pente oblique dans la mer, la violence des vagues se trouve ralentie & diminuée par degrés, au moyen de quoi la mer y dépose sa vase & sa bourbe.

Il y a plusieurs endroits ou cantons de terrain que l'on fait certainement avoir été couverts autrefois par l'Océan. L'endroit où est actuellement l'Egypte étoit une mer autrefois, comme le démontre l'expérience & le témoignage des anciens : car le Nil venant des régions éloignées de l'Ethiopie, quand il est débordé, couvre toute l'Egypte pour un temps; & ensuite diminuant insensiblement, il dépose de la vase & une matiere terrestre, que le cours violent du fleuve avoit entraîné avec lui; au moyen de quoi l'Egypte devient plus élevée d'année en année. Mais avant que le Nil eût apporté cette quantité si prodigieuse de matiere, la mer, qui maintenant est repoussée par la hauteur que l'Egypte a acquise, couvroit alors tout son terrain.

Le Gange & l'Inde, deux fameuses rivieres de l'Inde, font le même effet que le Nil par leurs inondations, aussi-bien que le Rio de la Plata au Brésil. Il est probable que la Chine s'est formée de la même maniere, ou du moins qu'elle s'est considérablement étendue, parce que le fleuve rapide appelé *Hoambo*, qui coule de la Tartarie dans la Chine, & qui est sujet à des débordemens fréquens, quoique non annuels, contient tant de sable & de gravier, que ces matieres font presque le tiers de ses eaux.

Ces exemples démontrent la quatrième cause; savoir que les rivieres font que la mer abandonne la côte; mais il y a plusieurs pays où la mer elle-même est cause

de cet abandon , parce qu'elle apporte & dépose sur le rivage assez de matiere & de sédiment pour augmenter la hauteur de la côte , de maniere qu'elle n'est plus en état de la couvrir de ses eaux. C'est ainsi que la Hollande , la Zélande & la Gueldres ont été formées , car la mer couvroit autrefois ces pays , comme il est démontré , tant par les anciens monumens conservés dans l'histoire , que par la qualité même de leur terrain. On trouve dans les montagnes de Gueldres , près de Nimegue , des coquillages de mer ; & en creusant la terre en Hollande , on a trouvé à une grande profondeur des arbrisseaux de mer & des matieres marécageuses. Outre cela , la mer même y est plus haute que les terres , qui en seroient submergées si on ne la retenoit par des digues & des écluses. D'un autre côté , il y a des gens qui croient avec assez de vraisemblance que la Hollande & la Zélande ont été formées des sédimens déposés par le Rhin & la meuse. De même la Prusse & les pays voisins s'agrandissent de jour en jour , parce que la mer se retire.

VIII. Il n'est pas difficile de comprendre par quelle raison l'*Océan* couvre la terre dans des lieux où il n'y avoit point d'eau auparavant.

Cela peut arriver de plusieurs manieres : 1°. quand il se fait passage dans les terres en formant des baies & des détroits , comme la Méditerranée , la baie de Bengale , le golfe d'Arabie , &c. Ainsi se sont formés les détroits d'entre la Sicile & l'Italie , entre Ceylan & l'Inde , entre la Grece & le Négrepoint ; les détroits de Magellan , de Manille & du Sund. Quelques-uns même prétendent que l'*Océan* atlantique a été ainsi formé , & qu'il a séparé l'Amérique d'avec l'Europe , afin de pouvoir par ce moyen expliquer plus aisément comment ses habitans descendent d'Adam. Il est certain qu'un prêtre égyptien dit à Solon l'athénien , qu'environ 600 ans avant Jesus-Christ (comme on le voit dans le *Timée* de Platon) il y avoit vis-à-vis du détroit de Gibraltar une isle plus grande que l'Afrique & l'Asie , qu'on appelloit *Atlantis* , & que par un grand tremblement de terre & une inondation , la plus grande partie fut submergée en un jour & une nuit : ce qui nous

fait voir qu'il y avoit parmi les savans d'Égypte une tradition que l'Amérique avoit été séparée du vieux monde plusieurs siècles auparavant.

2°. Quand les eaux de la mer sont poussées par de gros vents sur les côtes , & qu'elles minent les rivages & les bancs formés par la nature ou par l'industrie des hommes , il y a plusieurs exemples d'inondations considérables , comme autrefois en Thessalie , & plus récemment dans la Frise & le pays de Holstein.

3°. Quand par les mêmes causes l'*Océan* se répand dans les terres , & y forme des isles en plusieurs endroits , comme dans les Indes orientales.

4°. Quand la mer mine ses bords & entre dans les terres , par exemple , la mer Baltique s'est étendue dans la Poméranie , & a détruit *Vineta* port de mer très-célèbre. La mer a miné la côte de Norwege , & séparé du continent quelques isles. L'*Océan* germanique est entré dans la Hollande auprès du village de Catti , & a submergé un grand espace de terrain. Les ruines de l'ancien château Breton qui étoit un lieu de garnison des Romains , sont fort avancées dans la mer , & ensevelies sous les eaux. Dans la partie méridionale de Ceylan , auprès de l'Inde , la mer a mangé 20 milles de terrain , & forme une petite isle ; on pourroit citer encore beaucoup d'autres exemples.

On conçoit aisément , par ce détail historique , que l'*Océan* occupe maintenant des lieux qui faisoient autrefois partie du continent , & qui pourront retourner à leur premier état , si le monde dure encore des milliers d'années.

IX. Enfin , on demande pourquoi , il y a peu d'isles dans le milieu de l'*Océan* , & qu'on ne trouve jamais de petites isles ramassées , qu'auprès des grandes isles ou du continent.

L'expérience confirme la vérité de ce fait , & personne n'en doute. On trouve à peine une petite isle dans le milieu de l'*Océan* pacifique ; & il y en a très-peu dans le grand *Océan* , entre l'Afrique & le Brésil , si ce n'est Sainte-Hélène & l'isle de l'Ascension ; mais c'est sur les côtes de l'*Océan* & du grand continent que se trou-



vent toutes les isles, excepté celles que je viens de nommer, & sur-tout les bouquets d'isles. Celles de la mer Egée sont auprès de l'Europe & de l'Asie, & le continent méridional : il n'y a que les Açores qui semblent être au milieu de l'Océan, entre l'Amérique & le vieux monde, quoiqu'elles soient proches du dernier.

La cause de ce phénomène paroît venir de ce que la mer les a séparées du continent, en se faisant passage dans les terres, & qu'elle n'a pas pu les couvrir, à cause de leur hauteur ; peut-être aussi que quelques-unes ont été formées de la manière suivante. La mer ayant miné quelque étendue de terrain, & ne pouvant pas en emporter les petites parties, les a déposées insensiblement auprès de la terre, ce qui a formé à la fin des isles : mais on voit peu d'isles dans le milieu de l'Océan. 1°. Parce que la mer n'a pas pu emporter si loin les particules qu'elle détachoit des côtes ; 2°. parce que l'eau y a beaucoup de force & un mouvement qui tend à augmenter la profondeur de la mer, plutôt qu'à former des isles ; 3°. parce que n'y ayant point là de continent, il n'a pas pu se former des grappes d'isles de la manière dont j'ai dit qu'elles se formoient. Cependant dans les temps reculés, lorsque le milieu de l'Océan n'étoit pas où il est maintenant, il a pu y avoir des grappes d'isles, que la force de l'eau aura pu miner & détruire par la fuite des siècles. (D. J.)

Océan, (*Physique.*) *Figure de l'Océan.* Les changemens arrivés à la surface & dans l'intérieur de la terre doivent sans contredit être attribués, partie à des tremblemens de terre, partie à des inondations. Ce sont du moins les deux causes les plus universelles & les plus violentes que nous connoissons. Je dis les plus violentes ; car pour peu qu'on parcoure les pays montagneux, & qu'on repasse les différentes couches dans l'intérieur de la terre, les rochers fendus, les pétrifications & les coquillages qui se trouvent en quantité dans des endroits élevés & fort éloignés de la mer & de leur lieu natal, on n'aura point de peine à se convaincre que des causes lentes & successives ne suffisent pas pour produire tous ces effets.

Les deux causes dont je viens de parler, subsistent encore, en ce que de temps en temps il arrive quelque inondation, & qu'il se passe peu d'années sans quelque secousse de tremblement de terre. Mais, quelque violent que puisse en être l'effet, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse le comparer à ceux qui ont été produits dans les anciens temps, dont l'histoire sacrée & profane ont conservé la mémoire, & dont nous voyons encore les marques. En effet, si dans le siècle où nous vivons un tremblement de terre étoit assez fort pour élever du fond de l'Archipel une nouvelle isle, il s'en faudroit de beaucoup que cet effet fût comparable à celui d'un tremblement de terre, qui du fond des eaux pouvoit avoir élevé les rochers immenses des Alpes ou des Cordelières, avant que le feu souterrain pût s'ouvrir un passage libre par le sommet des volcans.

Il en est de même des inondations. Elles ne se manifestent plus que dans les cas où des pluies trop abondantes font déborder les rivières, & où les rivières, en continuant de charier du sable, du limon, des pierres, les déposent vers leurs embouchures & se ferment par-là le passage dans la mer, & enfin où la mer agitée par la marée ou par des tremblemens de terre, & aidée par les vents, s'élève au dessus de son rivage. Ces effets sont peu de chose vis-à-vis de ceux où la mer alloit déposer ce qui se trouvoit dans son fond sur les sommets des montagnes les plus éloignées.

Il paroît donc que le système de notre globe s'est mis dans un certain état de permanence. Les volcans sont ouverts, & donnent une issue libre aux feux souterrains. De temps en temps il s'en ouvre un nouveau, tandis que d'autres se ferment. On conçoit aussi qu'il pourroit s'en ouvrir au fond de la mer, si l'eau ne remplissoit pas d'abord la caverne qui commence à se former. Ce qui étant, on conçoit aussi que la plupart des tremblemens de terre tirent leur origine du fond de la mer, & que les terres maritimes sont par-là même le plus sujettes aux secousses violentes. Quelquefois aussi, les feux souterrains vomissant assez de matériaux pour élever du fond de la mer une espèce de montagne,

on conçoit d'où vient qu'il se trouve des volcans en forme de petites îles au milieu de l'Océan. Enfin, on ne sauroit douter que le terrain s'affaissant peu à peu par les pluies & par son propre poids, n'ait besoin de temps en temps d'être rendu plus poreux & plus spongieux, & que les secousses d'un tremblement de terre n'y contribuent d'autant plus efficacement, que par-là les feux souterrains l'imprégnent de nouveau de toutes ces parties salines, nitreuses & sulphureuses, qui par les eaux de pluies pouvoient avoir été emmenées dans l'intérieur de la terre. Ce qui étant, on ne sauroit douter que les tremblemens de terre ne renouvellent sa fertilité, & qu'ils ne soient plus ou moins nécessaires pour l'état de permanence dont je viens de parler.

Quant aux inondations, elles ne sont ni si fréquentes ni si étendues que les tremblemens de terre. Comme leurs causes sont moins cachées, l'industrie des hommes est parvenue à en arrêter & diminuer les effets. On laisse déborder le Nil, on empêche les autres rivières; & les Hollandois se mettent à l'abri des inondations qu'ils ont à craindre de la mer. Dans tous les autres pays, le terrain a plus d'élévation, & la mer elle-même s'est fait un lit de sable élevé vers le rivage, qui sert de digue. Et à cet égard, l'état de permanence est rétabli depuis des temps immémoriaux, ou, ce qui revient au même, depuis que la mer, en décollant des parties élevées, s'est retirée dans le lit que la constitution intérieure de la terre lui a permis de creuser.

Quoique de cette façon les tremblemens de terre & les inondations qui reviennent de temps en temps, ne nous offrent qu'un tableau en miniature de ces grands bouleversemens que le globe terrestre doit avoir soufferts dans les anciens temps, les loix générales de la nature ne laissent pas d'être les mêmes. Supposons toute la surface du globe unie & couverte d'eau, les feux souterrains ne tarderont pas d'élever par-ci par-là la croûte de la terre, qui les couvre & les enveloppe avec d'autant plus de violence qu'il n'y a point encore de volcans dont les sommets ouverts pourroient leur laisser un passage libre. Que cette croûte

soit de rochers, je vois ces rochers se fendre & s'élever dans des positions plus ou moins verticales. Ces feux se trouvant au dessous du fond de la mer, on ne pourra leur donner moins d'une ou de deux lieues de profondeur. Or la densité de l'air augmentant à mesure qu'on descend plus bas, on trouve, par une supputation assez facile, que cette densité doit être 3, 6, ou même 9 fois plus grande dans cette profondeur qu'elle n'est à la surface de la terre. Par-là elle est à peu près égale à celle de l'air comprimé dans la boîte d'un fusil à vent. L'action du feu pourra encore augmenter jusqu'au quadruple l'élasticité qui naît de cette compression. Ainsi, dès qu'on suppose cette terre enfermée dans une caverne entourée de rochers, les feux souterrains s'en approchant ne pourront manquer de produire des effets énormes, & répandus par une grande étendue de pays. Je ne trouve rien d'impossible à en déduire l'origine des Cordelières, des Alpes, des Pyrénées & en général des rochers les plus élevés qui se trouvent répandus sur la surface de la terre. Le mouvement & le bouillonnement des eaux, & l'enfoncement de la croûte qui en formoit le fond, en devoient être des suites naturelles.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les pays montagneux, pour retrouver de quelle manière les eaux en découlerent. On a observé généralement, que les angles saillans d'une suite de montagnes sont opposés aux angles rentrans de ceux d'une autre suite, qui en est séparée par la vallée. Je n'en alléguerai qu'un seul exemple, qui est assez grand pour être retrouvé dans les cartes géographiques. On fait que le Rhin coule de l'orient en occident, depuis le lac de Constance jusqu'à Bâle, & que depuis Bâle il prend son cours vers le nord, en formant, à très-peu près, un angle droit. Les montagnes de la forêt Noire se trouvent dans cet angle, & opposent par-là leur angle saillant à la ville de Bâle. De l'autre côté, les montagnes de la Suisse se joignent à celles qui séparent la Lorraine de l'Alsace, & forment par-là l'angle rentrant.

On voit bien qu'à cet égard je regarde les montagnes de la forêt Noire comme une seule montagne, quoiqu'elles soient

entrecoupées par plusieurs vallées ; mais, outre que toutes ces vallées sont fort étroites & plus élevées que le Rhin, je ne fais à cet égard autre chose que d'appliquer à un plus grand district de pays ce qui s'observe à l'égard des montagnes d'une moindre étendue. On n'a qu'à passer le S. Gothard pour voir que son joug est composé de monts & de vallées, qu'on prendroit pour telles, si on ne savoit pas combien il a fallu monter pour y parvenir. C'est ainsi que le terme de montagne est relatif à la plaine qui en forme la base. Cette plaine peut faire partie d'une montagne plus étendue. Ainsi, à l'égard des plaines de l'Alsace, les montagnes des Vosges qui la séparent de la Lorraine, ne forment dans leur tout qu'une seule montagne, parce qu'elles ont une base ou une racine commune. Il en est de même de celles de la forêt Noire, des Alpes, des Cordelières, &c.

Je reviens à la remarque, que les angles saillans sont généralement opposés aux angles rentrans. J'ajoute que l'angle rentrant forme une petite vallée, qui entrecoupe plus ou moins la continuité du joug de la suite de montagnes qui bordent la grande vallée. Cette circonstance produit à l'égard des vallées un certain parallélisme, qui les fait ressembler aux lits des rivières. Aussi n'étoit-il guère possible que les eaux découlassent autrement, lorsqu'en abandonnant les hauteurs, elles alloient se rendre dans les enfoncemens qui forment actuellement le lit des mers. Ces eaux perdoient de leur vitesse à mesure qu'elles pouvoient s'élargir, & par-là même elles devoient déposer le limon, le sable, les pierres & les rochers qu'elles avoient charriés avant que d'avoir gagné une plaine plus ouverte. Les inondations qui arrivent encore quelquefois, nous font voir que les eaux, en déposant le sable & les pierres qu'elles charrient d'un côté de leur courant, s'en vont de l'autre côté se creuser un nouveau lit, pour acquérir ensuite un nouveau degré de vitesse. C'est encore une circonstance qui éclaircit les différens plis & les différentes courbures des vallées, qui existent comme ayant été une fois creusées par les eaux qui découloient des hauteurs vers les enfoncemens qui forment le lit des mers.

L'exemple que j'ai rapporté des angles saillans & rentrans aux environs de Bâle, nous fait déjà voir, que cette observation ne se borne pas aux petites vallées, mais qu'elle s'étend jusques sur celles qui, pour embrasser des plaines d'une vaste étendue, ne sont plus mises au rang des vallées. Mais je vais plus loin, & sans me restreindre à l'étroite signification des termes, je dirai que tout le continent du globe terrestre peut être regardé comme une montagne, dont la véritable base est le fond de l'Océan. Dans cette dénomination il n'y a rien d'exagéré ni de gigantesque, quoiqu'à l'imitation des anciens poètes on pourroit imaginer que les géans, pour entasser montagne sur montagne, avoient commencé leur travail au fond de la mer.

Mais la principale question est de voir si nous retrouverons encore ici nos angles saillans opposés aux angles rentrans, ou, ce qui revient au même, si l'Océan garde en grand un parallélisme semblable à celui que nous avons remarqué avoir lieu à l'égard des montagnes & des vallées d'une beaucoup moindre étendue ? Je dirai d'abord que les causes productrices étant les mêmes, il n'y a aucun lieu d'en douter. J'en connoissois une partie il y a neuf ans ; elle me fut aux yeux en dessinant, pour d'autres vues, une mappemonde ou une carte nautique, suivant la méthode de Mercator. C'est le parallélisme de la mer Atlantique. Je le connoissois alors seul, parce que les rivages de cette mer sont le plus complètement exprimés sur les cartes. On fait qu'il n'en est pas de même de la mer Pacifique, parce que les terres Australes sont encore fort inconnues. Les recherches de M. le comte de Redern, & les deux hémisphères que l'académie a fait publier d'après ces recherches, m'ont mis en état de compléter ma mappemonde & en même temps le parallélisme qu'il s'agissoit de trouver. C'est ce qui m'engagea à la dessiner sur une demi-feuille, en gardant la forme de Mercator, & en prolongeant l'équateur de 90 degrés au-delà des 360, afin de faire d'autant mieux voir de quelle manière les parties de devant se joignent à celles de derrière. Cette carte me dispense d'en faire une longue description. On y voit d'un

coup d'œil que l'Océan forme une espece de riviere, qui coupe l'équateur dans la mer du Sud & aux isles Philippines, qu'une branche de cette riviere passe au haut de Kamtchatka vers le pôle & qu'elle vient la rejoindre en formant la mer Atlantique. Cette branche paroît être une espece de débordement. Car la terre, par son mouvement de rotation, devoit faire couler les eaux d'orient en occident. La largeur de la mer Pacifique ralentit son mouvement, & par-là elle devoit déposer ce qu'elle charioit, là où sont les isles des Indes orientales, ce qui étoit encore d'autant plus possible, si on veut supposer qu'il y avoit eu là des rochers isolés. Mais la mer en se retrécissant le passage par ce qu'elle déposéit, & devenant par-là moins chargée, pouvoit d'autant plus aisément se creuser de côté & d'autre un nouveau lit. Nous voyons qu'elle prit son chemin, partie vers la Sibérie, partie au dessous de la nouvelle Hollande. M. le comte de Redern ne décide pas si les terres australes sont partagées en deux continens. Mais, si cela étoit, il seroit très-possible qu'il y eût encore une autre branche qui, en passant au dessous de la nouvelle Hollande vers le pôle austral, revienne joindre la riviere principale au dessous de l'Amérique méridionale. Quoi qu'il en soit, le courant de la branche septentrionale, en revenant par la mer Atlantique, ne pouvoit creuser son lit sans jeter de côté & d'autre le limon, le sable & les pierres qui en occupoient la place. Cela nous fait concevoir d'où il peut venir, que l'Europe penche lentement vers le nord, & que l'Amérique méridionale penche lentement vers l'est. Enfin, comme la figure sphérique de la terre fait que la grande riviere qui coule le long de l'équateur rentre en elle-même, elle peut être revenue plusieurs fois à la charge & avoir fait plusieurs tours avant que de s'être mise dans l'état d'équilibre & de permanence où nous la voyons actuellement. Je n'entrerai plus dans aucun détail, parce qu'il y en a beaucoup plus qu'on ne peut s'imaginer.

OCÉAN, (*Mythol.*) les poètes ont jugé à propos d'en faire une divinité : Hésiode nous dit que l'Océan eut de Thétis prise pour la terre, tous les fleuves dispersés

dans le monde, & la plupart des Nymphes qui, par cette raison, porterent le nom d'Océanides. Homere va plus loin, il atteste que l'Océan est le premier de tous les dieux; les hymnes attribués à Orphée nous débitent la même idée. Virgile lui-même l'appelle le pere de toutes choses, *Oceanum patrem rerum*, suivant la doctrine de Thales, qui enseignoit d'après les Egyptiens, que l'eau étoit la matiere premiere dont tous les corps étoient composés.

Homere fait faire aux dieux de fréquens voyages chez l'Océan, où ils passaient douze jours de suite dans la bonne chere & les festins : c'est une allusion que le poète grec fait à une ancienne coutume des peuples qui habitoient sur les bords de l'Océan atlantique, lesquels célébroient dans une certaine saison de l'année des fêtes solennelles, où ils portoient en procession la statue de Jupiter, de Neptune & des autres dieux, & leur offroient des sacrifices.

Les Grecs & les Romains n'oublierent point de leur côté de sacrifier à la divinité de l'eau, sous le nom de l'Océan, ou sous celui de *Poseidon* chez les uns, & de *Neptune* chez les autres. De-là, tant d'autels & de temples que le paganisme éleva à la gloire de ce dernier, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Egyptiens donnerent le nom d'Océan au Nil, & qu'ils le reconnurent pour une divinité suprême.

D'anciens monumens nous représentent l'Océan sous la figure d'un vieillard, assis sur les ondes de la mer, & ayant près de lui un monstre marin; ce vieillard tient une urne, dont il verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves & des fontaines. (*D. J.*)

OCÉANIDES, f. f. pl. (*Mythol.*) c'étoient les filles de l'Océan & de Thétis. Hésiode compte soixante-douze nymphes *Océanides*, dont il a forgé les noms, qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici. (*D. J.*)

OCELUM ou OCELUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou bourg de la Gaule dans les Alpes, que César dit être la dernière ville de la province citérieure, *oppidum citerioris provinciae extremum*. MM. de Valois

lois & Sanfon croient que c'est *Exiles* en Dauphiné dans la vallée de la Doria, entre le mont de Geneve & la ville du Suze. (D. J.)

OCHÉ, (Géog. anc.) en grec ὄχη; montagne de l'isle d'Eubée, selon Strabon, qui met la ville de Caryste au pié de cette montagne. (D. J.)

OCHES, f. f. (Charpent.) entailles ou marques que font les charpentiers sur des regles de bois, pour marquer des mesures. (D. J.)

OCHIO, (Géog.) contrée du Japon dans l'isle de Nippon, elle comprend onze provinces, & a pour capitale Jedo. (D. J.)

OCHOCRATIE, f. f. (Gouvern.) ὀχλοκρατία; abus qui se glisse dans le gouvernement démocratique, lorsque la vile populace est seule maîtresse des affaires. Ce mot vient d'ὄχρος, multitude, & ὄχος, puissance.

L'ochlocratie doit être regardée comme la dégradation d'un gouvernement démocratique : mais il arrive quelquefois que ce nom dans l'application qu'on en fait, ne suppose pas tant un véritable défaut ou une maladie réelle de l'état, que quelques passions ou mécontentemens particuliers qui sont cause qu'on se prévient contre le gouvernement présent. Des esprits orgueilleux qui ne sauroient souffrir l'égalité d'un état populaire, voyant que dans ce gouvernement chacun a droit de suffrage dans les assemblées où l'on traite des affaires de la république, & que cependant la populace y fait le plus grand nombre, appellent à tort cet état une *ochlocratie*; comme qui diroit un gouvernement où la canaille est la maîtresse, & où les personnes d'un mérite distingué, tels qu'ils se croient eux-mêmes, n'ont aucun avantage par dessus les autres; c'est oublier que telle est la constitution essentielle d'un gouvernement populaire, que tous les citoyens ont également leur voix dans les affaires qui concernent le bien public. Mais, dit Cicéron, on auroit raison de traiter d'*ochlocratie*, une république où il se feroit quelque ordonnance du peuple, semblable à celle des anciens Ephésiens, qui, en chassant le philosophe Hermodose, déclarerent que personne chez eux ne devoit se distinguer

des autres par son mérite. *Nemo de nobis unus excellat.* Cic. *Tusc. quest. lib. V, cap. xxxvj.* (D. J.)

OCHNA, (Botan. exot.) genre de plante que le pere Plumier 32, & Linnæus, *gen. plant.* page 819, caractérisent ainsi.

Le calice de la fleur est composé de cinq petites feuilles ovales, pointues à l'extrémité, & qui tombent avec la fleur. Cette fleur est formée de deux pétales, arrondis & obtus. Les étamines sont des filets extrêmement déliés qui se réunissent à leur extrémité. Le germe du pistil est ovale; & se termine en un style pointu, droit, & plus long que les étamines. Le fruit est un placenta charnu, arrondi, contenant dans chacun de ses côtés, une seule baie ovoïde. Ses semences sont uniques, & pareillement de forme ovale. (D. J.)

OCHOSIAS, possession du Seigneur, (Hist. sacr.) fils & successeur d'Achab, roi d'Israël: *Dormivit Achab cum patribus suis, & regnavit Ochofias filius ejus pro eo. III Reg. xxij, 40.* Ce prince imita l'implété de son pere, & il adora les faux dieux que sa mere Jézabel avoit introduits dans Israël. Le pieux roi Josaphat ayant eu la foiblesse de s'unir avec cet impie, & d'équiper à frais communs une flotte pour faire voile vers Ophir & y chercher de l'or, le Seigneur, irrité de cette alliance, dissipa des projets qui avoient été formés sans lui, & permit que cette flotte fût brisée par la tempête à Asion-Gaber, & qu'elle ne pût faire le voyage projeté. *Ochofias* continua à faire le mal devant le Seigneur: c'est pourquoi la malédiction prononcée contre la maison d'Achab commença à s'accomplir sur lui. La deuxième année de son regne, il tomba de la fenêtre d'une chambre haute du palais qu'il avoit à Samarie, & il se brisa le corps; dans cet état au lieu de remonter à l'origine de ses malheurs, & de recourir par la pénitence à la miséricorde de Dieu qu'il avoit offensé, il ne se mit en peine que de savoir s'il mourroit ou non de sa chute; & ajoutant un nouveau crime aux anciens, il envoya de ses gens consulter Béeizéub, dieu d'Accaron, pour savoir s'il releveroit de cette maladie. Alors Elie vint au devant d'eux, par l'ordre du Seigneur, & les char-

gea de dire à leur maître, que puisqu'il avoit mieux aimé consulter le dieu d'Accaron que celui d'Israël, il ne releveroit point de son lit, mais qu'il mourroit très-certainement. Les gens d'Ochofias retournerent sur leurs pas, & dirent à ce prince ce qui leur étoit arrivé : le roi ayant reconnu que c'étoit Elie qui leur avoit parlé, envoya un capitaine avec cinquante hommes pour l'arrêter; cet officier, impie comme son maître, ayant parlé au prophete avec hauteur, & d'un ton menaçant, ce saint homme embrasé d'un zele ardent pour l'honneur de Dieu, insulté en sa personne, lui demanda qu'il tirât une vengeance éclatante de l'insolence de ses ennemis, & il fut exaucé sur le champ : un feu lancé du ciel le consuma avec sa troupe; la même chose arriva à un second, que le malheur du premier n'avoit pas rendu plus sage; les soldats même périrent avec leurs chefs, quoique peut-être ils n'eussent aucune mauvaise volonté contre Elie, mais pour nous apprendre qu'il est dangereux de prêter, même en second, notre ministère à l'injustice : le troisieme qui fut envoyé, se jeta à genoux devant Elie, & le pria de lui conserver la vie. L'ange du Seigneur dit alors au prophete qu'il pouvoit aller avec ce capitaine sans rien craindre : il vint donc trouver Ochofias, auquel il annonça sa mort prochaine en punition de son impiété : il mourut en effet, selon la parole du Seigneur, l'an du monde 3108. Elie fait descendre le feu du ciel, non pour venger ses intérêts particuliers, dont il ne s'agissoit point, mais pour maintenir la gloire du vrai Dieu, dont ce prince impie vouloit achever de détruire le culte, en exterminant le prophete qui paroissoit seul en être l'appui; & Dieu montra que son serviteur n'avoit parlé que par son inspiration, puisqu'il ratifia aussi-tôt sa demande par l'événement. Dieu voulut rendre utile la mort de ses soldats, en la faisant servir de preuve à la vérité de la religion, à la fausseté du culte de Baal, à la mission toute divine d'Elie qui n'agissoit que par son ordre, & que l'on ne pouvoit offenser sans l'attaquer lui-même. *III Reg. xxij, 4. Reg. j, 8, 9 & seq. (+)*

OCHOSIAS (*Hist. sacr.*) fils de Joram &

d'Athalie, succéda à son pere dans le royaume de Juda: *Anno duodecimo Joram filius Achab regis Israel regnavit Ochofias filius Joram regis Judæ. II Par. xxij, 1.* Ce prince étoit âgé de 22 ans lorsqu'il commença à régner : c'est l'âge que lui donne le quatrieme livre des Rois; au lieu que celui des Paralipomenes lui en donne 42; ce qui est une faute des copistes. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab, dont il descendoit par sa mere, fille de ce roi impie, & ce fut la cause de sa perte. Il alloit à Ramoth de Galaad avec Joram, roi d'Israël, pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, & Joram ayant été blessé dans le combat, retourna à Jezraël pour se faire traiter de ses blessures. Ochofias se détacha de l'armée pour aller lui rendre visite; & ce fut par la volonté de Dieu qui avoit résolu de l'envelopper dans la vengeance éclatante qu'il alloit tirer de la postérité d'Achab & de Jezabel. En effet, Jehu, général des troupes de Joram, s'étant soulevé contre son maître, courut pour le surprendre à Jezraël, sans lui donner le temps de se reconnoître. Joram & Ochofias qui ne savoient rien de son dessein allerent au devant de lui, mais le premier ayant été tué d'un coup de fleche, Ochofias prit la fuite. Jehu le fit poursuivre, & ses gens l'ayant atteint à la montée de Gauer, près de Jebblaan, le blessèrent mortellement. Il eut encore assez de force pour aller à Mageddo, où ayant été trouvé, il fut amené à Jehu qui le fit mourir. Il reçut ainsi la punition de son impiété, & recueillit le fruit des mauvais conseils de la criminelle Athalie, auxquels il n'avoit été que trop docile, au lieu de suivre l'exemple de Josaphat son aïeul. *II Par. xx, 22. (+)*

OCHRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) ochrus; genre de plante à fleur papilionacée; le pistil sort du calice & devient dans la suite une filique le plus souvent cylindrique, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont rangées une à une ou par paire, & toujours terminées par une main. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez. Plante. (I)*

OCHRES, (*Hist. nat. Minéral.*) ochræ terræ metallicæ; c'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle des terres colorées

& métalliques, formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent, tels que le fer, le cuivre & le zinc; l'on voit par-là qu'il y a différentes especes d'*ochres*, & elles varient considérablement pour la couleur, pour la densité & par les autres terres étrangères avec lesquelles elles sont mêlées.

L'*ochre* de fer doit être regardée comme une vraie mine de fer, dont on tire ce métal en y joignant une matiere inflammable qui lui rend le phlogistique qu'il avoit perdu. On trouve de l'*ochre* rouge que l'on nomme quelquefois *rubrica* ou *ochre* rouge naturelle; *ochre* jaune; elle est quelquefois d'un jaune de safran, d'autres fois elle est d'un jaune moins vif, elle est très-fine & colore les doigts; on l'appelle quelquefois *moëlle de pierre*; *ochre* brune est d'un brun plus ou moins foncé.

Toutes les *ochres* varient pour la consistance; il y en a qui ont la dureté des pierres, tandis que d'autres sont très-friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre légère. Il y a de l'*ochre* qui a la forme d'écaillés minces ou de feuillets; telle est celle qui forme les enveloppes, dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de se former une idée de la formation de l'*ochre*, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique; cette substance terreuse est une *ochre* pure. De même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu à peu, se changent en vitriol, qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appelons *ochre*.

Quelques auteurs, parmi lesquels on compte MM. Hill & Emanuel Mendez d'Acoffa, ont distingué les *ochres* & en ont fait différentes classes, suivant qu'elles sont ou ne sont point effervescence avec les acides, c'est-à-dire, d'après les différentes terres avec lesquelles les *ochres* se trouvent accidentellement mêlées; mais l'*ochre* pure, c'est-à-dire, la terre métallique produite par la décomposition de la pyrique vitrio-

lique, ne fait point d'effervescence avec les acides; quand cela lui arrive, c'est un signe que l'*ochre* est jointe avec quelque terre calcaire. Cependant comme l'*ochre* est une vraie mine de fer que l'on exploite très-souvent, il est à propos de connoître la nature des terres avec lesquelles elle peut être mêlée, afin de savoir quel fondant il sera à propos d'y joindre pour en tirer le fer avec profit. En effet, si l'*ochre* est mêlée, par exemple, avec une terre calcaire, on sent qu'il sera bon de lui joindre une terre argilleuse, parce que la terre argilleuse se vitrifie avec la terre calcaire. Voyez l'article FONDANT. Cette observation peut être utile, vu que l'*ochre* est la mine de fer la plus commune en France, & que l'on exploite le plus ordinairement; en effet, les *ochres* sont des couches souvent très-considérables, & qui s'étendent dans un très-grand espace de terrain.

La substance que les minéralogistes appellent *ochre de cuivre* est un cuivre décomposé & produit par le vitriol cuivreux. Cette *ochre* est ou verte ou bleue; la première s'appelle *verd de montagne*; la seconde s'appelle *bleu de montagne*, & toutes deux sont comprises sous le nom de *chryso-colle*. Voyez ces différens articles.

Comme le zinc a aussi la propriété de se vitrioliser, on compte aussi une *ochre* de zinc, c'est la terre ou pierre calaminaire.

L'*ochre* qui est produite par le fer lorsqu'elle est bien pure, s'emploie dans la peinture pour les jaunes & pour les bruns; en faisant réverbérer ces *ochres* sous une moufle, elles deviennent d'un rouge plus ou moins vif, suivant que l'*ochre* est plus ou moins mêlée avec des terres étrangères, ou suivant que la partie ferrugineuse y domine; en essayant les *ochres* de nos pays de cette manière, on verroit que souvent on fait venir de bien loin des couleurs que l'on pourroit se procurer à beaucoup moins de frais, sur-tout si on vouloit un peu examiner la terre. Le *giallolino* ou *jaune de Naples*, n'est autre chose que de l'*ochre*. L'*ochre de rue* est une *ochre* d'un jaune tirant sur le rouge: la couleur qu'on appelle *brun rouge*, est aussi une espece d'*ochre*. Quant à la terre d'ombre, on la regarde plutôt

comme une terre bitumineuse, que comme de l'ochre.

Dans la médecine, l'ochre, comme toutes les substances ferrugineuses, est regardée comme dessiccative & comme astringente. (—)

OCHRIDA, LAC D' (Géog.) lac de la Turquie en Europe, entre l'Albanie au couchant, & le Coménolitari au levant. Ce lac n'a qu'une demi-lieue de large, sur dix lieues de long, & une seule ville du même nom, autrement dite *Giustandil*. Les anciens ont connu ce lac sous le nom de *lacus Licuicus*.

OCHSENFURT, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. Elle est sur le Mein, à 5 lieues S. E. de Wurtzbourg. Long. 27, 50; lat. 49, 40.

OCHUMS, (Géog.) rivière de la Mingrèlie, qui, selon le pere Archange Lambert, a deux sources dans le Caucase, & se jette dans la mer Noire.

OCHUS, (Géog. anc.) rivière d'Asie dans la Bactriane, selon Ptolomée, l. VI, c. xj. Il en met sa source à 110 degrés de long. & 59 degrés de lat. Cette rivière se perd dans l'Oxus à 119 degrés de long. & 44 degrés 20' de lat. Strabon parle de ce fleuve d'une manière inintelligible. Selon M. de Lisle, le Zotale est l'Ochus de Strabon. Arien parle de l'Ochus, montagne de la Perse proprement dite. (D. J.)

OCKER, L' (Géog.) rivière d'Allemagne en basse-Saxe, dans les états de la maison de Brunswick. Elle se perd dans l'Aller, environ trois lieues au dessus de Gifhorn.

OCKINGHAM, (Géogr.) jolie ville d'Angleterre, dans la province de Berk. Elle renferme une école gratuite avec des fabriques & manufactures de laine, & de soie, & elle tient des marchés & des foires très-fréquentés. (D. G.)

OCNUS, (Littér.) c'étoit un homme laborieux, dit Pausanias, qui avoit une femme fort peu ménagère, de sorte qu'elle dépensoit en un moment tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son visage. Dans le fameux tableau de Polignote, il est re-

présenté assis, faisant une corde avec du jonc; une ânesse qui est auprès, mange cette corde à mesure, & rend inutile tout le travail du cordier. Ce tableau donna lieu à un proverbe chez les Grecs: pour dire, c'est bien de la peine perdue; on disoit, *c'est la corde d'Ocnus* (D. J.)

OCOCOLIN, f. m. (Hist. nat. Orn.) perdrix de montagne, *perdrix montana*, oiseau de la grosseur de la perdrix grise. Il a près de dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles: la tête, la gorge & le haut du cou sont fauves; le bas du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue ont une couleur de marron clair: celle des plumes du dos, du croupion, des épaules & du dessus de la queue est la même, excepté que le bord de chaque plume est brun; le bas-ventre & les jambes sont d'un fauve très-clair: la fausse aile & les grandes plumes de l'aile ont une couleur grisé, mêlée de brun, à l'exception du bord extérieur qui a un peu de roussâtre. La queue est composée de vingt plumes; les six du milieu sont de couleur de marron, mêlée de brun, & à l'extrémité est un peu blanchâtre: les sept autres de chaque côté ont une couleur de marron clair. On trouve cette espèce de perdrix sur les montagnes; elle descend quelquefois dans les plaines, & elle se mêle avec les perdrix grises. Ornith. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.

OCOCOLIN du Mexique, perdrix de montagne du Mexique, *seu perdrix montana Hernandezii*, Raii; cet oiseau est plus gros que la perdrix grise, il a un pié à neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont le brun, le jaunâtre & le fauve mêlés ensemble. Il y a quelques plumes grises & blanches sur la tête & sur le cou, dont la couleur est fauve. Le dessus de la tête, la gorge & les côtés du corps ont des taches noires; la face intérieure des ailes est cendrée, & la face supérieure est grise, avec des taches blanches & des taches rousses. Le bec & les piés sont d'un rouge pâle. On trouve cet oiseau au Mexique. Ornith. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.



**OCOS, OQUA, ou OCQUE, ( Com. )** poids de Turquie qui pèse quatre cens dragmes, ou trois livres deux onces, poids de Marseille. Quarante-quatre *ocques*, & en quelques échelles du Levant quarante-cinq, composent le quintal de Turquie de cent rottes du rotins. *Voyez* **ROTTES, Diction. de Comm.**

**OCOSCOL, ( Hist. nat. )** nom d'un arbre qui croît en Amérique, dans la nouvelle Espagne. Ses feuilles ressemblent à celle du lierre; son écorce est grise & épaisse. Lorsqu'on y fait une incision, il en sort une substance résineuse, rougeâtre & transparente, qui est le liquidambar. *Voyez* cet article.

**OCQUE, OCOS, OQUA, voyez ci-devant** OCOS, &c.

**OCRA, ( Géogr. anc. )** montagne qui fait partie des Alpes, & qui, selon Strabon, seroit de bornes entre les peuples Carni & le Norique. Ce sont aujourd'hui les Alpes entre Gorice, Lobach & Triste.

**OCRÉATULE, f. f. ( Hist. nat. )** nom donné par Llwyd à une pierre inconnue, semblable à la jambe d'un homme.

**OCRICULUM, ( Géogr. anc. )** ville qui étoit sur la voie Flaminienne & dans l'Apennin. Strabon, Tite-Live, liv. XX, ch. xj, Tacite, liv. III, ch. lxxvij, Pline le jeune, *epist. xxv, liv. VI*, & Ptolomée, liv. III, ch. j, en font mention. Le nom vulgaire est aujourd'hui *Otricoli*.

**OCRINUM, PROMONTORIUM, ( Géog. anc. )** promontoir de l'isle d'Albion, dont parle Ptolomée, liv. ij, ch. ij. Quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Landfend*, & d'autres la pointe du *Lésard*.

**OCTACORDE, ( Musique des anc. )** instrument ou système de musique composé de huit sons ou de sept degrés. L'*octacorde* ou la lyre de Pythagore comprenoit les huit sons exprimés par ces lettres *E, F, G, a, B, c, d, e*: c'est-à-dire, deux tétracordes disjoints. ( *S* )

**OCTAËTÉRIDE, CYCLE, ( Chronol. )** en grec *ὀκταετής*, c'étoit chez les Grecs, un cycle ou terme de huit ans, au bout desquels on ajoutoit trois mois lunaires. Ce

cycle fut en usage, jusqu'à ce que Meton l'athénien réforma le calendrier, en inventant le nombre d'or, ou le cycle de dix-neuf ans. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I, page 460. ( D. J. )*

**OCTAHEDRE, ou OCTAËDRE, f. m.** nom qu'on donne en *Géométrie*, à l'un des cinq corps réguliers, qui consiste en huit triangles égaux équilatéraux. *Voyez* *Corps-régulier*.

On peut regarder l'*octaèdre* comme composé de deux pyramides quadrangulaires, qui s'unissent par leurs bases (*voyez* **PYRAMIDES**): ainsi on peut trouver la solidité de l'*octaèdre* en multipliant la base carrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, & en doublant ensuite le produit.

Le carré du côté de l'*octaèdre* est la moitié du carré du diamètre de la sphère circonscrite.

Euclide a donné dans ses élémens une méthode pour inscrire un cube dans un *octaèdre*. Le pere Lamy dans ses *élémens de Géométrie*, ayant voulu résoudre ce problème d'une autre manière qu'Euclide, a commis un paralogisme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *Mémoires de l'Académie de 1726*. M. de Mairan y prouve que le prétendu *octaèdre* inscrit par le pere Lamy n'en est pas un, & fait sur cette matière plusieurs autres remarques utiles & curieuses. ( *E* )

Le cube inscrit par Euclide a ses angles appuyés sur les faces de l'*octaèdre*; le prétendu cube inscrit par le pere Lamy, a au contraire ses angles contigus aux angles de l'*octaèdre*. M. de Mairan fait voir, & cela est très-facile, qu'on peut corriger le cube du pere Lamy, en laissant ses angles appuyés à ceux de l'*octaèdre*, & qu'on peut d'ailleurs inscrire une infinité de cube dans l'*octaèdre* dont les angles seront placés sur les faces de l'*octaèdre*, & placés dans une courbe. Ainsi M. de Mairan a non seulement corrigé le pere Lamy, mais étendu la théorie d'Euclide. ( *O* )

**OCTANT ou OCTILE, f. m.** se dit en *Astronomie*, d'une espèce d'aspect ou position de deux planètes, dans laquelle elles sont distantes l'une de l'autre de la huit-

tième partie d'un cercle, c'est-à-dire de 45 degrés. Voyez *Aspect*.

On dit que la lune est dans les *oçans*, lorsqu'elle est à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du soleil, c'est-à-dire, à  $45^\circ + 0$ , ou  $45^\circ + 90$ , ou  $45^\circ + 180$ , ou  $45 + 270$ . C'est dans ces *oçans* que l'inégalité découverte par Tycho, & appelée *variation*, est la plus grande qu'il est possible. En effet, cette inégalité est proportionnelle au sinus du double de la distance de la lune au soleil, qui dans les *oçans* devient égal au sinus total. (O)

OCTANT de réflexion, OCTANT de Hadley, quartier de réflexion, ou OCTANT anglois, (*Astron.*) est un instrument dont on se sert à la mer pour observer les hauteurs & les distances des astres, & dont la découverte est une époque mémorable pour la navigation : elle fut donnée en 1731 dans les *Transactions philosophiques*, n<sup>o</sup>. 420, par M. J. Hadley, vice-président de la société royale de Londres; mais on trouve une pareille idée dans les papiers de Newton, *ibid.* n<sup>o</sup> 465, quoiqu'il paroisse que M. Hadley n'en ait point eu connoissance.

On en voit la figure parmi les instrumens d'astronomie; mais l'explication ne s'y trouve pas; & comme les figures sont celles de l'optique de Smith, nous allons en tirer aussi l'explication, en y ajoutant ce qui nous paroitra nécessaire.

La construction de l'*oçant* est fondée sur ce principe bien simple de catoptrique, que si les rayons de lumière divergens, ou convergens, sont réfléchis par une surface plane polie, ils divergent ou convergent après la réflexion, vers un autre point, & du côté opposé à cette surface à la même distance que le premier point; une ligne perpendiculaire à la surface du miroir, passant par un de ces points les traverse tous deux. Il s'en suit de là, que si les rayons de lumière qui partent d'un point quelconque d'un objet, sont successivement réfléchis par deux surfaces polies, un troisième plan, perpendiculaire aux deux premiers, traversant le point d'émission, traversera aussi les deux images successivement réfléchies; les trois points seront tous à égale distance de l'intersection commune de trois plans; & si l'on tire deux

lignes par cette intersection commune, l'une du point primitif ou de l'objet, & l'autre de son image, formée par la seconde réflexion, elles feront un angle double de celui de l'inclinaison de deux surfaces polies.

Soit *R P H* & *R G I*, *fig. 4*, *pl. XXV* d'*Astronom.* les fonctions du plan de la figure par les surfaces polies des deux miroirs *B C* & *D E*, élevées perpendiculairement au-dessus & se rencontrant en *R*, point par lequel passera leur section commune, également perpendiculaire au même plan : que *H R I* soit l'angle de leur inclinaison : soit un rayon *A F* de lumière, venant d'un point quelconque de l'objet *A* : que ce rayon tombé sur le point *P* du premier miroir *B C*, soit réfléchi par la ligne *F G*, & qu'ensuite du point *G*, du second miroir *D E*, il soit encore réfléchi suivant la ligne *G K* : que l'on prolonge les lignes *G P* & *G K*, vers *M* & *N*, les deux représentations successives du point *A* : que l'on tire enfin *R A*, *R M* & *R N*.

Puisque le point *A* est dans le plan de la figure, le point *M* y sera aussi, suivant les loix connues de la catoptrique. La ligne *P M* est égale à *P A*, & l'angle *M P A* double de l'angle *H P A* ou *M P H*; par conséquent *R M* est égal à *R A*, & l'angle *M R A* est double de l'angle *H R A* ou *M R H*. Pareillement le point *N* est aussi dans le plan de la figure, la ligne *R N* est égale à *R M*, & l'angle *M R N* est double de l'angle *M R I* ou *I R N*; ainsi que l'on retranche l'angle *M R A* de l'angle *M R N*, l'angle *A R N* restera égal au double de la différence des angles *M R I*, & *M R H*, ou au double de l'angle *H R I*, dont la surface du miroir *D E* est écartée de celle du miroir *D C*, & les lignes *R A*, *R M*, & *R N* sont égales.

*Corollaire I.* Ainsi l'image *N* restera dans le même point, quoique l'on tourne circulairement sur l'axe *R* les deux miroirs, tant que le point *A* sera élevé sur la surface de *B C*, pourvu que ces miroirs conservent la même inclinaison.

*Corollaire II.* Si l'œil est placé en *L* (point où la ligne *A F* prolongée, coupe la ligne *G K*), les points *A* & *N* lui paroîtront former l'angle *A L N* égal à *A R N*; car l'angle *A L N* est la différence des angles

$PGN$  &  $GPL$  : or  $PGN$  est double de  $PGI$ , &  $GPL$  est double de  $GPR$  ; par conséquent leur différence est double de  $PRG$  ou  $HRI$  ; donc  $L$  est à la circonférence d'un cercle qui passe par  $A$ ,  $N$  &  $R$ .

*Corollaire III.* Si la distance  $AR$  est infinie, ces points  $A$  &  $N$  paroîtront à la même distance angulaire, dans quelque point du plan que l'œil & les miroirs soient placés, pourvu que l'inclinaison de leurs surfaces ne varie point, & que leur section commune soit parallèle à elle-même.

*Corollaire IV.* Quand on regardera un objet après les deux réflexions successives dont nous venons de parler, l'œil en verra toutes les parties dans la même situation que si elles eussent tourné circulairement en même temps autour de l'axe  $R$ , elles conserveront leurs distances respectives entr'elles, & l'axe dans la direction  $HI$ , c'est-à-dire, dans la direction suivant laquelle le second miroir  $DE$  s'écarte du premier  $BC$ .

*Corollaire V.* Si l'on suppose les miroirs au centre d'une sphere infinie, les deux réflexions feront paroître les objets qui seront dans la circonférence d'un grand cercle, auquel la section commune des miroirs est perpendiculaire, éloigné d'un arc de cercle égal au double de l'inclinaison des miroirs, ainsi qu'on l'a dit plus haut ; mais l'œil verra les objets qui seront hors de la circonférence de ce cercle, éloignés de l'arc semblable d'un parallèle ; par conséquent le changement de lieu apparent de ces objets sera mesuré par l'arc d'un grand cercle, dont la corde est à la corde de l'arc égal ou double de l'inclinaison des miroirs, comme les cosinus de leurs distances respectives à ce cercle, sont au rayon ; si donc ces distances sont très-petites, la différence entre le changement de lieu apparent de quelqu'un de ces objets & le changement de lieu de ceux qui sont dans la circonférence du grand cercle dont on vient de parler, sera à un arc égal au sinus versé de la distance où cet objet est du cercle, presque comme le double du sinus de l'angle d'inclinaison des miroirs est au sinus de l'angle qui en est le complément.

Car soit  $OBC$ , fig. 5, une sphere in-

finie : soient à son centre  $R$  placés les deux miroirs qui forment ensemble un angle quelconque donné, & que leur section commune se confonde avec le diamètre  $ORC$  : soit  $BAN$  la circonférence d'un grand cercle, au plan duquel la commune section  $ORC$  des miroirs soit perpendiculaire, &  $BR$ , le rayon de ce cercle : soit  $ban$  la circonférence d'un cercle parallèle à  $BAN$  & à la distance  $Bb$  de celui-ci : menez  $bD$  sinus, &  $br$  cosinus de l'arc  $bB$  ;  $BD$  sera le sinus versé du même arc : soit  $A$  un point d'un objet placé dans la circonférence du grand cercle  $BAN$ , &  $N$  le point où se forme son image par les deux réflexions successives, comme ci-devant. Soit encore  $a$  un point d'un autre objet placé en quelque endroit que ce soit de la circonférence du parallèle  $ban$ , &  $n$  son image. Soit enfin  $ahn$  un arc de grand cercle qui passe par les points  $a$  &  $n$ . Le point  $a$  est à la même distance du grand cercle  $BAN$ , que le point  $b$ , c'est-à-dire, à la distance  $Bb$ . Menez  $AR$ ,  $AN$ ,  $RN$ ,  $ar$ ,  $an$ ,  $rn$ ,  $aR$  &  $nR$ .

Par le quatrième corollaire, les figures  $ARNarn$  sont semblables, & par conséquent la ligne  $AN$  est à la ligne  $an$ , comme  $AR$  ou  $BR$  est à  $ar$  ou  $br$ , c'est-à-dire, comme le rayon est au cosinus de la distance  $Bb$  ; mais  $AN$  est à la concorde de l'arc  $AHN$  du grand cercle  $BAN$ , & cet arc est égal à la translation du point  $A$ , ou à la double inclinaison des miroirs ; &  $an$  est la corde de l'arc  $ahn$  du grand cercle, qui mesure l'angle  $aRn$ , sans lequel le point  $a$  paroît s'être éloigné par les deux réflexions, par rapport à l'œil placé au centre  $R$  ; donc la translation ou le changement de place apparent du point  $a$  est mesuré par un arc d'un grand cercle, dont la corde est à celle de l'arc  $AHN$  (égal à la double inclinaison des miroirs) comme le cosinus de sa distance au grand cercle  $BAN$  est au rayon.

D'un point quelconque  $C$  de la circonférence  $OBC$ , menez les cordes  $CM$  &  $Cm$  du même côté de ce point  $C$ , & égales aux cordes  $AN$  &  $an$  respectivement ; menez le rayon  $RM$ , & des points  $R$  &  $m$  abaissez  $RQ$  &  $mP$ , toutes deux perpendiculaires à  $CM$ , qu'elles coupent en  $Q$  &  $P$  ;  $RQ$  est le cosinus, &  $CM$  le double du

finus de la moitié de l'angle  $MRC$  ou  $ARN$  ou de l'angle d'inclinaison des miroirs, le petit arc  $Mm$  représentera la différence des translations apparentes des objets en  $A$  &  $a$ ; & s'il est fort petit, on pourra le regarder comme une ligne droite, & le triangle mixte  $MmP$ , comme un triangle rectiligne qui sera semblable à  $RMQ$ , parce que  $RM$  est perpendiculaire à  $Mm$ ,  $RQ$  à  $CM$  &  $mP$  à  $PM$ . On peut prendre la ligne  $CP$  comme égale à  $CM$  &  $MP$ , comme la différence des lignes  $CM$  &  $CM$ : donc le petit arc  $Mm$  est à la ligne  $MP$ , à fort peu près, comme  $RM$  à  $Q$ . Mais  $CM$ , c'est-à-dire  $AN$  est à  $Cm$ , c'est-à-dire  $an$  comme  $BR$  à  $br$ , est la différence  $MP$  de  $CM$  &  $CM$  est à la différence  $BD$  de  $BR$  &  $br$ , comme  $CM$  est à  $BR$ . Donc  $Mm$ , différence des translations apparentes, est à  $BD$  sinus versé de la distance  $Bb$ , ou à un arc qui lui soit égal, en raison composée de rayon  $RM$  au cosinus  $RQ$  de l'angle d'inclinaison des miroirs & de  $CM$  double du sinus du même angle à  $BR$  rayon, ou comme  $CM$  à  $RQ$ . Cela suffit pour corriger l'observation de la distance; mais on peut négliger cette correction si l'on tient l'instrument dans la position qui donne le plus petit angle.

L'instrument de Hadley est composé d'un demi-quart de cercle  $ABC$ , *fig. 1*, qui porte un lymbe  $BC$ , ou arc de 45 degrés divisé en 90 parties ou demi-degrés, dont chacun répond à un degré entier dans l'observation. Il y a un alidade  $ML$  mobile sur le centre pour marquer les divisions. Près du centre de cet alidade, est placé au miroir plan  $EF$ , perpendiculaire au plan de l'instrument, & faisant avec la ligne tirée sur le milieu de l'alidade, l'angle le plus favorable pour les usages auxquels l'instrument est destiné; dans un instrument comme celui de la *figure 1*, l'angle  $LMF$  peut être de 65 degrés.  $IKGH$  est un autre miroir plan plus petit, arrêté sur telle partie du demi-quart de cercle que le besoin & l'usage particulier indiquent. Quand l'alidade est au commencement de la division, c'est-à-dire vers  $B$ , la surface du second miroir doit être exactement parallèle à celle du premier, la glace du petit miroir ne peut être que vis-à-vis de l'observateur, & celle du grand miroir

dans le sens contraire; lorsqu'on place la lunette  $PR$  sur un des côtés de l'*oculaire*, il faut que son axe soit parallèle à ce côté, & en même temps qu'il soit en face du milieu d'un des bords  $IK$  ou  $IH$  du miroir  $IKGH$ ; enfin il n'y a que la moitié de l'objectif qui reçoive les rayons réfléchis par ce dernier miroir: parce que l'autre moitié sert à laisser passer les rayons qui viennent d'un objet éloigné; dans la disposition des deux miroirs, il est nécessaire qu'un rayon de lumière, venant d'un point voisin du milieu du premier miroir, tombe au milieu du second sous un angle de 70 degrés ou environ; que de-là il soit réfléchi parallèlement à l'axe de la lunette, & que les rayons qui viennent de l'objet du miroir  $EE$  par le côté  $H$  passent avec une entière liberté. Il y a enfin un verre noirci  $ST$ , encadré dans un châssis tournant sur la charnière  $V$ ; on le met devant le miroir  $EF$ , quand la lumière d'un des objets est trop vive; il peut y avoir plusieurs de ces verres, pour les temps où le soleil est le plus vif.

Au foyer commun des verres de la lunette dont le champ est représenté par le cercle  $abcdef$ , *fig. 2*, sont placés trois cheveux; deux  $ae$  &  $bc$  sont à égale distance de la ligne  $gh$  & parallèles à cette ligne, laquelle traverse l'axe & est parallèle au plan de l'*oculaire*; le troisième cheveu  $fc$ , est perpendiculaire à  $gh$ , & passe par l'axe.

L'instrument tel qu'il vient d'être décrit, servira à prendre tout angle qui ne sera pas de plus de 90; mais si l'on veut avoir des angles depuis 90 degrés jusqu'à 180, il faut tourner la surface polie du miroir  $EF$ , *fig. 1*, du côté de l'observateur & reculer le second miroir  $IKGH$  au-delà de  $NO$ , pour que les rayons de lumière, qui viennent du milieu du premier miroir sous un angle d'environ 25 degrés, tombent au milieu de la surface du second, parce que les surfaces des deux miroirs doivent être perpendiculaires l'une à l'autre quand l'alidade est au but du lymbe près de  $C$ . Il est nécessaire que le second miroir soit écarté de 5 ou 6 pouces du premier, autrement la tête de l'observateur intercepteroit les rayons qui vont à ce miroir, lorsque l'angle que l'on veut observer approche de 180 degrés. Enfin ce même miroir est perpendiculaire sur une platine de

de cuivre ronde , dont le bord est garni de dents qui s'engrenent dans une vis sans fin.

Quand on veut observer , il faut diriger l'axe de la lunette vers un des objets , & faire en sorte que le plan de l'instrument traverse le plus exactement qu'il est possible , le second objet que l'observateur prend à droite ou à gauche , suivant que l'exige la construction particulière de son instrument. Si l'*octant* , par exemple , étoit fait conformément à la *fig. 1* & à la description précédente , on verroit l'objet réfléchi du côté dont le miroir *E F* s'écarte de *H I K G*. La règle générale est que l'alidade étant arrêtée au commencement de la division ( c'est-à-dire ,  $0^d$  , lorsque l'instrument est destiné pour prendre des angles au dessous de  $90^d$  , ou bien à  $90^d$  pour observer jusqu'à  $180^d$  ) , si l'on imagine une ligne sur l'instrument parallèle à l'axe de la lunette ou au rayon visuel , en sorte qu'elle pointe vers l'objet vu directement ; de quel côté que cette ligne s'écarte par le mouvement de l'alidade le long de l'arc depuis  $0^d$  vers  $90^d$  dans le premier cas , ou depuis  $90^d$  vers  $180^d$  dans le second ; du même côté l'objet vu par réflexion , doit s'éloigner de ce qui est vu directement , l'œil de l'observateur étant appliqué à la lunette , de manière qu'il soit toujours fixé au premier objet ; il doit avancer ou reculer l'alidade jusqu'à ce qu'il aperçoive avec la lunette le second objet , environ à la même distance du cheveu *c f* *fig. 2* , que le premier objet. Si alors les deux paroissent écartés l'un de l'autre , comme en *i* & *k* , il faut tourner un peu l'instrument sur l'axe du télescope , afin que ces objets viennent se toucher , ou très-peu l'un de l'autre , & faire marcher l'alidade jusqu'à ce qu'ils se confondent , ou que l'un rencontre l'autre , suivant une ligne parallèle à *cf* , en les tenant tous deux aussi proches de la ligne *gh* qu'il est possible. Pour peu que l'on tourne alors l'instrument sur un axe quelconque perpendiculaire à son plan , les deux images marcheront dans une ligne parallèle à *gh* , & conserveront entr'elles la même situation. Ainsi , dans quelque partie de cette ligne qu'on les observe , l'observation n'aura d'autre défaut que le peu de netteté des objets. Si les deux objets ne sont pas dans le plan de l'instrument , mais

qu'ils soient également élevés au dessus , ou également abaissés au dessous , ils paroîtront tous les deux éloignés de la ligne *gh* , quand l'alidade fera un angle un peu plus grand que celui de leur moindre distance dans un grand cercle ; pour lors l'erreur de l'observation croîtra presque proportionnellement au carré de leur distance de la ligne *gh* , & on peut la corriger par le moyen du cinquième corollaire. En effet , que les cheveux *ac* & *bd* soient éloignés , chacun de la ligne *gh* , de  $\frac{1}{4} \frac{90}{4}$  du foyer de l'objectif , assez pour laisser entr'eux la place de l'image d'un objet , dont la largeur à l'œil simple auroit un peu plus de  $2^d \frac{1}{4}$  , & que les images des objets touchent ces cheveux ; pour lors , comme le sinus , complément de la moitié des degrés & des minutes marquées par l'alidade est au sinus double de cette moitié , de même une minute est à l'erreur , qui doit toujours être retranchée de l'observation. On peut encore mettre dans le champ de la lunette *abcdef* d'autres cheveux qui soient parallèles à *gh* , & écartés de ce cheveu proportionnellement aux racines carrées des nombres 1 , 2 , 3 & 4 , &c. Cette correction sera toujours assez exacte , pourvu que l'observateur ait attention , sur-tout lorsque l'angle approche de  $180^d$  , d'empêcher le plan de l'instrument de s'écarter trop du grand cercle qui traverse les objets. Lorsque l'angle approche fort de  $180^d$  , on peut négliger la correction , parce qu'alors on peut aisément tenir le plan de l'instrument fort près du grand cercle.

Quant à la structure mécanique de l'*octant* , si l'on cherche une grande précision dans les observations , on fera diviser le limbe avec un soin extrême , parce que les réflexions doublent toutes les erreurs commises dans la division. L'alidade doit avoir un mouvement assuré sur le centre de l'instrument , & il est nécessaire que son axe soit toujours perpendiculaire au plan de l'*octant* ; car , pour peu qu'il vienne à changer , il fera changer aussi l'inclinaison du miroir que porte l'alidade par rapport au miroir qui est sur le limbe ; il faut encore que le mouvement de cette pièce soit facile , à moins qu'elle ne soit sujette à se déjeter. C'est par la même raison qu'on doit la faire le plus large qu'il est possible dans la partie voisine

du centre. Les surfaces des miroirs doivent être parfaitement planes ; car la moindre courbure dans l'un de ces deux miroirs , non seulement rendroit l'objet confus , mais en feroit encore varier la position , parce que l'objet seroit diversement réfléchi par différentes parties des miroirs. Il est bon que la lunette ait une longueur & un diamètre suffisans pour prendre un angle convenable , sans rien perdre de l'ouverture de l'objectif dans toutes les différentes positions de l'alidade. Il est nécessaire que les miroirs soient de métal ou de glace , & que leurs surfaces soient les plus parallèles qu'il est possible : on peut cependant leur passer une petite déviation, pourvu que leurs bords, tant le plus épais que le plus mince ( & par conséquent la section commune de leurs surfaces , soient parallèles ) au plan de l'instrument ; car , en ce cas , quoique l'objet soit plusieurs fois répété , les répétitions se font toujours fort près l'une de l'autre dans la ligne parallèle à *cf* , & il y en a toujours quelqu'une que l'on peut prendre , à moins que l'on n'observe un angle fort petit. Le plus grand embarras sera pour lors d'observer une petite étoile , parce que la lumière se partagera aux différentes images. En montant le télescope , il faut avoir l'attention que l'on en puisse changer facilement la situation , pour que les rayons réfléchis tombent sur une étendue plus ou moins grande de l'objectif , suivant que les objets sont plus ou moins éclairés. Une partie de la glace du second miroir doit être transparente , afin que si l'un des objets est suffisamment lumineux , & que l'autre ne le soit pas assez , l'on puisse voir au travers l'objet dont la clarté est la plus foible. Quand on prend pour l'un des objets le soleil , ou que l'on compare la lune à une petite étoile fixe , on doit toujours diminuer la vivacité de leurs images réfléchies , par l'interposition d'un ou de plusieurs verres obscurs *S. T.* Il n'est pas nécessaire d'assurer parfaitement la lunette , on peut même s'en passer tout à fait : il suffit que les miroirs soient bien disposés par rapport au secteur & à l'alidade , pour que l'observateur voie parfaitement le second miroir , & se serve avec avantage de l'instrument.

Il est facile de juger que cet *oc̄tant* n'a pas besoin d'un piédestal ou support solide ; car ,

quoique l'agitation de l'instrument puisse faire vaciller les images des objets , leurs mouvemens apparens relatifs se feront toujours à peu près dans les lignes parallèles à *cf* , & il ne sera pas difficile de déterminer si les objets se couvrent ou s'ils s'éloignent , quand les objets ne sont pas éloignés , & que la lunette ne les grossit que quatre ou cinq fois : on peut tenir l'instrument à la main sans son pié. C'est de cette manière que l'on est en état de prendre sur mer , lorsqu'il n'y a pas de mauvais temps , la hauteur du soleil , de la lune & des étoiles les plus brillantes , & leurs distances.

La *fig. 3* représente un instrument construit pour cet usage ; il ne diffère de celui qui a été décrit ci-devant , que dans la disposition du miroir & de la lunette , par rapport au secteur & à l'alidade. Dans celui-ci , la ligne tirée par le milieu de l'alidade , forme , avec la surface intérieure du grand miroir , un angle d'environ 4 ou 5<sup>d</sup>. La ligne visuelle ou l'axe de la lunette , si l'on s'en sert , forme , avec la surface du miroir *IKGH* , un angle d'environ 70 ou 71<sup>d</sup>. Il y a aussi un troisième miroir *NO* , ajouté pour prendre un angle au delà de 90<sup>d</sup> , & pour observer la hauteur du soleil par derrière. Le rayon visuel forme avec celui-ci un angle d'environ 32 ou 33<sup>d</sup>. Quand on place ces deux petits miroirs , il faut prendre garde que le miroir *IKGH* n'intercepte les rayons qui viennent du grand miroir posé sur l'alidade jusqu'au troisième *NO* , & que ni les uns ni les autres n'empêchent l'alidade de descendre jusqu'au bas de la division du limbe. Le conducteur *WQ* s'emploie quand on ne se sert point de lunette ; il est composé d'une pièce de bois longue & étroite qui glisse dans un autre , attachée au dos de l'*oc̄tant* , & qui est garnie à chaque extrémité d'une pinnule perpendiculaire. On peut ôter cette machine quand on veut , & substituer une lunette dans la coulisse : pour lors on se servira indifféremment de l'un ou de l'autre avec l'un des deux petits miroirs. L'œil doit être placé exactement contre la pinnule en *W* ; & les fils croisés à l'ouverture de l'autre pinnule en *Q* , perpendiculaire au plan de l'instrument , aideront l'observateur à le tenir dans une position verticale. Il faut pour cela qu'il tienne le fil qui est

perpendiculaire à l'instrument, autant qu'il pourra, parallèle à l'horizon, & son objet dans une ligne verticale.

M. Hadley dit que son instrument avoit été exécuté en bois dans l'intention principalement d'observer, soit par devant, soit par derrière, des hauteurs du soleil, de la lune & des étoiles sur l'horizon sensible, & qu'il en fit faire un autre en cuivre par M. Siffon, pour prendre la distance de toutes sortes d'objets. Cet instrument étoit soutenu par un simple bâton qui se vissoit par dessous, & qui se fixoit en terre, afin d'épargner à l'observateur le poids de l'instrument. On pouvoit allonger ou raccourcir ce pié, & par ce moyen mettre l'instrument à une hauteur commode pour l'œil de l'observateur, soit qu'il fût droit, soit qu'il fût assis. Au lieu d'une tête & d'un genou, il y avoit sur le dos de l'instrument deux arcs circulaires qui l'arrétoient sans peine dans toutes les positions que peut exiger la différente situation des objets.

M. Hadley nous a aussi donné un détail particulier de l'expérience qu'on avoit faite à la mer de ces instrumens, par ordre des Lords commissaires de l'amirauté, en présence de plusieurs personnes habiles. Le résultat de l'expérience fut qu'après avoir fait les corrections nécessaires, trois observations de la distance entre deux étoiles avec l'instrument de cuivre, ne différencient de celles que M. Flamsteed avoit faites à terre, que d'environ une minute, en prenant la distance moyenne, & que douze observations des hauteurs du soleil, prises avec l'instrument de bois, pendant que le navire étoit à l'ancre, s'accorderent tellement ensemble, qu'elles ne s'écartèrent de la vraie hauteur que d'environ une demi-minute, en prenant la hauteur moyenne. Ayant pris une autre douzaine de hauteurs pendant que le navire étoit sous voile avec un vent frais, elles ne différencient que d'une minute de la vraie hauteur, & dans un autre temps elles s'accorderent plus exactement. Malgré ce grand accord de ces observations, elles auroient été probablement beaucoup plus exactes, si plusieurs inconvéniens n'avoient pas alors concouru à les déranger. L'horizon n'étoit pas toujours assez dégagé des terres, & par conséquent il n'étoit pas si facile à

distinguer. Aucun des observateurs n'étoit accoutumée au mouvement d'un vaisseau; mouvement toujours très-grand & très-vif près des côtes. Ce vaisseau étoit fort léger & fort petit, & par conséquent plus sujet à monter & à descendre par l'action des vagues. Or, si la différence des hauteurs des observateurs, occasionnées par ce mouvement, pouvoient être de quatre ou cinq piés selon l'estime qu'on en fit, il en devoit résulter nécessairement une élévation & un abaissement de l'horizon visible alternativement d'une minute ou environ; ce qui fut à peu près toute l'erreur qu'on trouva dans les hauteurs. On voit par-là qu'on ne peut guère souhaiter d'instrument plus exact & plus commode pour la navigation: aussi l'expérience qu'on en a fait depuis quarante ans, n'a fait que confirmer l'utilité de cette découverte.

Depuis 1731 on a tenté divers changemens & diverses améliorations pour le nouveau quartier de réflexion; M. Callet smith en proposa un, où au lieu de voir l'horizon directement & l'image de l'astre par une double réflexion, on voit l'une & l'autre par une réflexion simple: on en trouvera la description dans les *Mémoires de mathématique & de physique*, rédigés à l'observatoire de Marseille, année 1755, première partie; cet instrument étoit encore une découverte nouvelle: l'observation par derrière y est beaucoup moins difficile qu'avec l'*octant* de Hadley; on ne change point de miroir, on rectifie l'instrument de la même manière que pour observer par devant.

M. de Fouchy, dans les *Mémoires de l'académie*, pour 1740, donna aussi la manière d'employer des miroirs plan-convexes, qui cependant ne défigurent point les objets. On trouve dans les *Mémoires de Marseille* la description de plusieurs autres instrumens, proposés pour prendre hauteur en mer, & pour se passer d'horizon lorsqu'il est difficile de l'apercevoir, & l'on y trouvera l'indication de tous les ouvrages où il a été traité de ces matières jusqu'à l'année 1755; mais comme l'*octant* de M. de Fouchy est le seul qui ne soit point décrit dans les *Mémoires de Marseille*, & qu'il est représenté dans la *Planche XXVI, des figures d'Astronomie*, nous allons en donner ici une petite

description : cet habile astronome, des 1732, avoit communiqué à l'académie un instrument pour prendre hauteur en mer, qui avoit presque les mêmes avantages que l'*oc-tant* de Hadley, qui n'étoit point encore publié. Voyez le *Recueil des machines*; en 1739 il reprit cette matiere, & voici l'instrument qu'il propoſa à la place de celui de Hadley.

Le ſeſteur *ABC*, *fig. 1*, a environ 60<sup>d</sup>, & 14 pouces de rayon; la partie *GI*, au-delà du centre, a 8 pouces, elle eſt jointe ſur une regle *KX* avec le limbe; ſur le centre *C* eſt placé un miroir *GH*, fixement attaché ſur l'alidade, de façon que l'un ne peut remuer ſans l'autre; ce miroir eſt compoſé d'un verre ſphérique plan-convexe de 9 piés de foyer étamé par le côté plan, & de 3 pouces de diametre; il eſt exactement maſtiqué dans la boîte qui lui ſert de monture, afin que l'air de la mer ne puiſſe trouver aucun paſſage pour attaquer l'étain du miroir.

Ce miroir eſt perpendiculaire au plan de l'inſtrument, & placé de telle maniere que lorsque l'alidade eſt ſur le milieu de l'arc diviſé, comme en *C*, il ſoit perpendiculaire à la ligne qui ſépare en deux l'avance *HGIK* dont nous avons parlé.

Sur cette même ligne du milieu, à 4 pouces de diſtance du centre *C*, eſt placée une autre monture *IK*, dont le centre eſt auſſi diſtant du plan de l'inſtrument, que celui du miroir *GH*: cette monture eſt compoſée d'un anneau de cuivre de 10 lignes de diametre, dans lequel on a creuſé deux feuillares ou pontées pour contenir deux verres: le premier, qui eſt du côté du centre, & expoſé au miroir *GH*, eſt de 9 piés & demi de foyer, & eſt étamé dans un tiers ou environ de ſa ſurface, comme on le voit en *AB*, *fig. 2*, le reſte demeurant clair. Le ſecond, qui ſe doit mettre de l'autre côté, eſt de 2 piés 8 pouces de foyer & n'eſt point étamé: ces deux verres ſont maſtiqués exactement tout autour avec leur monture; & comme l'étain ſe trouve entre deux, l'air marin n'y peut trouver aucun paſſage: la *fig. 2* représente cette piece de front & de profil.

Cette monture garnie de ſes verres, eſt placée de ſorte que ſon plan fait un angle

de 67<sup>d</sup> 30' avec la ligne qui joint les centres des deux miroirs, & elle a une queue qui traverse l'inſtrument, & qui eſt retenue de l'autre côté par un écrou qui la conſerve dans la ſituation convenable, & permet de l'y remettre quand elle ſ'en dérange.

La piece *AB* qui ſert de baſe à la monture, eſt double, & la piece de deſſus qui porte cette monture, peut ſ'incliner tant ſoit peu ſur l'autre, au moyen d'une vis placée en *E*, *fig. 2*, ce qui ſert à mettre le petit miroir *K*, *fig. 1*, dans la ſituation perpendiculaire qu'il doit avoir ſur le plan de l'inſtrument.

Vis-à-vis de ce petit miroir, & dans une ligne inclinée à la ligne *CD* de 45<sup>d</sup>, eſt fixé un tuyau de lunette porté par deux piés, l'un attaché vers le limbe, & l'autre ſur la regle *KX*.

Ce tuyau ſe termine en *E*, à 8 pouces ou environ du petit miroir; il eſt garni de deux verres, ſavoir, d'un oculaire de 2 pouces de foyer, & d'un autre verre qui lui ſert comme d'objectif, qui eſt d'un pié 10 pouces, & incliné au plan de l'inſtrument de 67<sup>d</sup> 30'.

La piece ou poignée qui eſt en *B*, *fig. 3*, ſert à ferrer le limbe pour mieux tenir l'inſtrument contre ſa poitrine.

L'alidade *CV* porte un genre de micro-metre tout particulier; au lieu de placer comme à l'ordinaire, au milieu de la fenêtre de l'alidade, le fil d'argent dirigé au centre, qui ſert d'index ou de ligne de foi, M. de Fouchy a fait porter ce fil à une longue aiguille *de l*, mobile ſur un clou tourné tout au bas de l'alidade, & ſort près du limbe: cette aiguille porte aſſez près de ſon centre de mouvement, & dans la partie qui paſſe deſſus le limbe de l'inſtrument, le fil d'argent *gn* qui lui ſert d'index; elle eſt preſque auſſi longue que l'alidade, & ſon extrémité vient ſe terminer près du centre de l'inſtrument ſur une piece de cuivre *II*, attachée à l'alidade, que l'auteur appelle le *petit limbe*, & ſur laquelle l'aiguille décrit par ſon mouvement un arc de cercle.

Vers le milieu de ſa longueur elle eſt pouſſée par un reſſort *opq* qui tend à la faire aller de droite à gauche, & contretendue par une vis *sr* qui lui permet de céder au reſſort, ou qui la pouſſe en ſens contraire.



Comme la distance depuis le centre de mouvement de l'aiguille jusqu'à sa pointe, est vingt fois plus grande que la distance de ce même centre à la division, il suit que lorsque le fil index a parcouru vingt minutes sur la division de l'instrument, la pointe de l'aiguille a parcouru sur le petit limbe un espace vingt fois plus grand, & qu'en divisant cet espace en vingt parties, chacune vaut une minute, & devient aussi sensible que les 20 minutes l'étoient sur le grand limbe, ce qui donne la liberté de les diviser en  $\frac{1}{4}$ , ou espaces de 15 secondes chacun.

Pour se servir de cette machine, on met avant l'opération, la pointe de l'aiguille sur le zéro de la division du petit limbe; & après l'observation faite, on regarde si le fil index tombe sur un point de la division du grand limbe ou non; s'il y tombe, le micrometre est inutile, & l'arc indiqué est le véritable; mais s'il n'y tombe pas, on tournera la vis jusqu'à ce que le fil coupe en deux le point de division immédiatement précédent; & pour lors la pointe de l'aiguille indique ce qu'il faut ajouter à ce point pour avoir la valeur de l'arc observé; cet artifice ingénieux produisoit l'effet du Vernier.

La lunette est une partie essentielle de ces instrumens, sur-tout lorsqu'on veut la faire servir à d'autres observations qu'à celles du soleil, comme à la lune & aux étoiles: on s'en dispense trop souvent dans l'usage de la marine, sur-tout en Angleterre, où l'on voit par-tout des *oculans* à pinules.

Suivant M. de la Caille, il faut que la lunette d'un *oculans* soit construite comme une grosse lorgnette d'opéra, c'est-à-dire, avec un objectif de 10 pouces de foyer, & un oculaire concave ou plan concave de 3 pouces & demi, ou 4 pouces de foyer. L'ouverture de l'objectif doit être de 24 à 28 lignes de diamètre, celle de l'oculaire de 2 à 3 lignes ou plus; le tuyau peut être de cuivre ou de bois, couvert de chagrin ou de roussette; l'oculaire doit être placé dans un tuyau mobile, tenant à frottement un peu rude, afin que l'observateur puisse l'allonger au point qui convient à sa vue, & qu'il ne s'enfonce pas en choquant contre le visage: il faut de plus que l'objectif soit bien centré selon l'axe de la lunette, le tuyau doit être arrêté sur l'instru-

ment, de sorte que son axe soit parallèle au plan de l'instrument, & qu'il passe par le milieu de la ligne qui sépare dans le petit miroir *I*, la partie éramée de la partie transparente, ou par le milieu de la fente de ce miroir, s'il en a une.

Pour observer la hauteur d'un astre avec l'*oculans*, on dirige la lunette à l'horizon, & en inclinant le miroir mobile, on rend horizontal le rayon de l'astre par une double réflexion; l'observation se fait d'autant plus aisément, qu'il suffit de faire concourir le centre ou le bord de l'astre avec l'horizon, sans qu'il importe qu'on voie ces deux objets par un point un peu plus haut ou un peu plus bas de la glace, ni par conséquent qu'on soit obligé, comme dans l'usage des autres instrumens, de faire concourir l'horizon & l'image du soleil dans un point précis marqué sur l'instrument, ce que le mouvement du vaisseau rendoit impossible autrefois; il suffit ici de s'assurer que l'*oculans* étoit sensiblement vertical pendant l'observation; pour cela, en regardant toujours l'image du soleil sur l'horizon, on fait balancer légèrement le plan en l'inclinant un peu de droite à gauche, & de gauche à droite, alors si le soleil reste sensiblement à la même hauteur, son image vue dans le petit miroir, paroît décrire un arc de cercle, dont le point du ciel où est le soleil est le centre: cet arc doit toucher l'horizon dans le point où le vertical le coupe; ainsi à égales distances de part & d'autre de ce point, l'image du soleil doit paroître également éloignée de l'horizon; & dans ce point seul elle doit concourir exactement avec l'horizon; on peut choisir le point du soleil dont on veut avoir la hauteur. La plupart des marins se servent du bord inférieur de l'image du soleil au lieu du centre, ce qui est beaucoup plus exact. Pour observer la distance d'un astre, on met le plan de l'instrument dans le plan des deux astres; on regarde l'un directement par l'ouverture du miroir fixe, & l'on amène l'autre dans la même direction, en inclinant l'alidade & le miroir mobile. Avec un *oculans* bien fait de 20 pouces de rayon, on peut avoir la hauteur du soleil ou sa distance à la lune, à une minute près, ce qui suffit pour trouver la longitude en mer, à un demi-degré près, & la latitude

à une minute près. On trouvera de plus grands détails sur cet instrument de Hadley, dans les *Mémoires de Marseille* : on peut voir aussi sur cette matière, la description qu'on a donnée, d'après le *Traité de navigation* de M. Bouguer, édition de M. de la Caille, in-8o. à Paris, chez Defaint, 1769; l'*Optique* de Smith, à Avignon, 1767; l'ouvrage de M. Ludlam, intitulé *Direction for the use of Hadley's quadrant*, London, 1771; les *Transactions philosophiques* de 1772; le *Nautical almanac* de 1774; & l'ouvrage de Robertson *the elements of navigation*, London, 1772, tome II, pag. 295 & suiv.

On commence depuis peu à employer un cercle entier à la place d'un *oculant*, pour prendre les distances en mer, les vérifications sont plus faciles, & les erreurs de la division & du parallélisme se corrigent plus exactement: on publiera bientôt une description de ce nouvel instrument, qui d'ailleurs est fondé sur le même principe. (M. DE LA LANDE.)

Un Astronome Anglois a perfectionné l'*oculant* de Hadley de la manière suivante: la fig. 68, planche d'*Astron. Suppl. des planches*, représente une partie du limbe de l'instrument, dans le milieu duquel est une espèce de *T*, dont la jambe a une pointe fixe en *A*; les bras *BB* forment en dehors un arc, dont le rayon est *AC*, & il y a vers l'extrémité de la partie *AD* une petite ouverture, dans laquelle est un fil d'argent extrêmement délié, qui marque les divisions du limbe. Il y a sur la ligne de foi de l'index au point *C*, un pignon qui engrene dans les dents marquées sur la partie extérieure de l'arc *BB*, & qui le fait mouvoir à droite & à gauche.

Ce pignon & la partie *BIB* sont couverts d'une plaque *PPPP*, sur laquelle est décrit un arc de cercle divisé en 60 parties égales; à l'extrémité du pignon *C* est une aiguille *CE* qui parcourt le cercle: enfin l'extrémité de la plaque est graduée de manière que l'index *I* marque le nombre de tours que fait l'aiguille *E*.

On peut donner à cet assemblage le nom de *micrometre*, parce qu'il sert à mesurer un petit espace de 20 minutes sur le limbe de l'instrument, en minutes & en secondes: on observera pour s'en servir, que si

les parties *AD* & *AC* sont la proportion d'un à 24, le mouvement en *C* sera 24 fois plus grand qu'en *D*. Or l'espace de 20 minutes comprendra 10 points, si le rayon de l'instrument est de 2 piés; par conséquent l'espace correspondant en *C* sera de 244 points, ou les  $\frac{2}{12}$  d'un pouce. Si donc par l'effet d'un mouvement du pignon *C*, l'extrémité d'un des rayons s'approche de *C*; l'index *I* s'approchera de *P* d'environ  $\frac{1}{12}$  d'un pouce ou de la ligne de foyer, & le fil tendu dans le milieu de l'ouverture *D* aura parcouru un espace de 10 minutes sur le limbe: on voit par-là qu'en quelque endroit que l'index se trouve, on applique une clef au pignon *C*; & qu'on fasse mouvoir l'arc *BB*, jusqu'à ce que le fil d'argent se trouve, sur un des points de la division du limbe, l'index *I* marquera sur l'arc *PP* la quantité de minutes de différence qu'il y a entre l'index & le point de division du limbe. Si les dents du pignon *C* & celles de l'arc *BB* sont proportionnées de manière que lorsque l'index marque une minute, l'aiguille *CE* fasse un tour, il marquera la seconde. Je donne 120 dents à l'arc *BB*, qui divisées par 20, en laissent 6 pour le pignon.

Il arrive souvent sur mer que l'horizon n'est pas assez marqué pour pouvoir diversifier l'instrument, sur-tout pendant la nuit; il convient donc de mettre le pilote en état de le faire d'une manière presque égale à celle que l'observation peut fournir; il convient pour cet effet de connoître au juste, dans l'instrument dont on se sert, la longueur de la perpendiculaire *My* (fig. 69.) du centre ou milieu du grand miroir sur la ligne *mB*, tirée du centre du petit miroir jusqu'à l'oculaire: cela supposé, il faut placer un objet bien limité, à une distance convenable du point *y*; il est évident qu'on peut considérer le triangle *yMx* comme un triangle rectangle, dont l'angle *x* marquera exactement le degré que l'index marquera sur le limbe, supposé que le miroir soit bien parallèle, & que la différence indiquera le défaut de l'instrument.

La fig. 69 représente la disposition & la grandeur des différentes pièces proportionnellement à l'instrument, au rayon duquel je donne deux piés, persuadé qu'on peut

aisément s'en servir sur mer. La piece de traverse *A*, a près de son extrémité un petit miroir *m* étamé en partie, & au point *F* sont deux mortoises, dans lesquelles s'emboîtent les tenons de deux cercles qui servent à contenir le tuyau du télescope.

J'ai éloigné la ligne *m B* qui passe par le petit miroir & l'oculaire, beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pour rendre la double réflexion moins oblique, & placer plus aisément le télescope. Je propose maintenant & sans restriction, un verre objectif achromatique de 8 pouces de foyer, deux verres oculaires plano-convexes, l'un de  $\frac{3}{4}$  de pouces de rayon, & l'autre de  $\frac{1}{4}$  de pouce de foyer, éloignés l'un de l'autre d'un peu moins d'un pouce, qui grossiront les objets douze fois davantage, & embrasseront environ 6 degrés. (*Cet article est tiré des Journaux Anglois.*)

**OCTAPLES**, (*Littér. sacrée.*) les *octaples* étoient une espece de bible polyglotte d'Origene à huit colonnes. Elles contenoit 1<sup>o</sup>. le texte hébreu en caracteres hébraïques; 2<sup>o</sup>. le même texte en caracteres grecs; 3<sup>o</sup>. la version d'Aquila; 4<sup>o</sup>. celle de Symmaque; 5<sup>o</sup>. celle des septante; 6<sup>o</sup>. celle de Théodotion; 7<sup>o</sup>. celle qui s'appeloit *la cinquieme grecque*; 8<sup>o</sup>. enfin celle qu'on nommoit *la sixieme*. Voyez pour vous éclairer sur toutes les différentes versions des livres sacrés, rassemblées par ce pere de l'église en plusieurs colonnes, le mot **ORIGENE**, **HEXAPLES**, *Critique sacrée.* (*D. J.*)

**OCTATEUQUE**, *s. m. en Théologie & en Littérature sacrée*, signifie les huit premiers livres de l'ancien testament; savoir, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, le livre de Josué, & le livre des Juges. Ce mot est formé du grec *οκτω*, huit, & *τευχος*, livre, ouvrage. Voyez *Bible & Pentateuque*. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires sur l'*Octateuque*.

**OCTAVA**, *s. f. (Hist. anc.)* le huitieme du grain des porteurs. Sous le triumvirat d'Antoine, d'Auguste & de Lépide, les affranchis étoient tenus de donner le huitieme de leurs revenus. Dans la suite, on exigea le même impôt de toutes les mar-

chandises qui entroient. On appela les receveurs, *octaviani*, octaviaires. Les soldats qu'on assignoit à quelqu'un pour le défendre des insultes du peuple, s'appellent aussi *octaviani*.

**OCTAVANORUM COLONIA**, (*Géog. anc.*) c'est Fréjus, nommé en latin *Forum julium*, qui devint une colonie d'Octaviens, c'est-à-dire, de soldats d'Auguste, dont le nom étoit *Octave*. Cette ville étoit alors maritime. (*D. J.*)

**OCTAVE**, *s. f. (Hist. eccl.)* se dit dans l'église romaine d'un espace de temps de huit jours destiné à la célébration d'une fête, dont on en répète en grande partie l'office; comme les hymnes, les antiennes, les versets, & toujours à matines une leçon relative à cette fête. L'office dans l'*octave* est ordinairement semi-double, excepté le huitieme & dernier jour, qu'on nomme proprement l'*octave*, où il est double majeur. Ainsi il y a l'*octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la fête-Dieu, de la Dédicace, &c. Voyez *Double*, *Semi-double*, &c.

**OCTAVE**, se dit aussi d'une station de prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, sur-tout depuis l'hérésie des sacramentaires, pour instruire les peuples plus particulièrement sur le sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de la présence réelle. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché l'*octave* dans telle ville, telle cathédrale, telle paroisse.

**OCTAVE**, (*terme de Commerce.*) ce mot signifie la huitieme partie ou le demi-quart d'une aune: ainsi quand on dit qu'un taffetas est de cinq *octaves*, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitiemes d'aune, ou une demi-aune demi-quart de large; qu'un autre est de trois *octaves*, cela veut dire qu'il est de trois huitiemes, ou d'un quart & demi d'aune de large. On se sert de ce terme d'*octave* pour distinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire, qui est une demi-aune.

*Octave* se dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou salaire qui se paie aux agens, ou courtiers de change

qui est de 2 sous 6 deniers, ou de la huitième partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenues aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation; ce qui est à raison de vingt-cinq sous par mille livres. *Savari. (D. J.)*

OCTAVE, en Musique, est la plus parfaite des consonnances; c'est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire, comme 1 à 1: l'octave est en raison double, c'est-à-dire, comme 1 à 2, & ces deux accords ont entre eux tant de conformité que dans l'harmonie on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ses termes à l'autre, il faut passer par sept degrés & faire entendre huit sons différens.

Voici les propriétés singulieres qui distinguent l'octave de tous les intervalles.

1<sup>o</sup> L'octave renferme entre ses bornes tous les sons primitifs & originaux; ainsi après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une octave, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde octave, & de même pour une troisième & une quatrième, où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la réplique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appelée *échelle de musique*. Voyez ECHELLE & GAMME. C'est en vertu de cette propriété de l'octave qu'elle a été appelée *diapason* par les Grecs. Voyez DIAPASON.

2<sup>o</sup> L'octave renferme encore toutes les consonnances & toutes leurs différences, c'est-à-dire, tous les intervalles simples, tant consonnans que dissonans, & par conséquent toute l'harmonie. Etablissons toutes les consonnances sur un même son fondamental & commun, nous aurons la table suivante.

$\frac{120}{120}$	$\frac{100}{120}$	$\frac{96}{120}$	$\frac{90}{120}$	$\frac{80}{120}$	$\frac{75}{120}$	$\frac{72}{120}$	$\frac{60}{120}$
-------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

qui revient à celle-ci.

1	$\frac{5}{2}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{2}{3}$	$\frac{5}{8}$	$\frac{3}{5}$	$\frac{1}{2}$
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

c'est-à-dire, qu'on y trouve toutes les consonnances dans cet ordre, la tierce mineure,

la tierce majeure, la quarte, la quinte, la sixte mineure, la sixte majeure, & enfin l'octave. Par où l'on voit que les consonnances simples sont toutes contenues entre l'octave & l'unisson: il y a même plus, car elles peuvent être entendues toutes à la fois dans l'étendue d'une octave sans aucun mélange de dissonances. Formez à la fois quatre sons, *ut, mi, sol, ut*, en montant du premier *ut* à son octave, ils formeront entr'eux toutes les consonnances, & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces sons comme il vous plaira, l'intervalle en fera toujours consonnant. C'est de cette union de toutes les consonnances que l'accord qui les produit s'appelle *accord parfait*. Voyez ACCORD.

3<sup>o</sup> Tout son consonnant avec un des termes de l'octave est aussi consonnant avec l'autre: par conséquent tout intervalle dissonnant avec l'un est aussi dissonnant avec l'autre.

4<sup>o</sup> Enfin l'octave a cette propriété plus singuliere encore que toutes les autres, de pouvoir être ajoutée à elle-même, c'est-à-dire, doublée, triplée & multipliée à volonté sans changer de nature, & sans que le produit cesse d'être une consonnance.

Cette multiplication de l'octave est cependant bornée à notre égard par l'étendue de nos perceptions, & un intervalle de huit octaves excède déjà cette étendue. V. Sons graves, Sons aigus. Les octaves mêmes perdent quelque chose de leur harmonie en se multipliant, une triple octave commence déjà à être moins agréable qu'une octave simple, une quatrième octave moins qu'une triple, & enfin à la cinquième octave la trop grande composition du rapport, & l'extrême distance des sons ôte presque tout son agrément à la consonnance.

C'est de l'octave qu'on tire la génération de tous les intervalles par des divisions & subdivisions harmoniques. Si vous divisez harmoniquement l'octave 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6.

Divisez de même la quinte 10, 15, harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15. Enfin divisez la tierce majeure 72, 90, encore harmoniquement par

le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10, & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, &c.

Il faut remarquer que ces divisions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux, dont le moindre est au grave & le plus grand à l'aigu. Que si l'on fait les mêmes divisions selon la proportion arithmétique, ce qui est encore plus facile, on aura le moindre intervalle à l'aigu & le plus grand au grave. Ainsi l'*octave* 2, 4, partagée arithmétiquement donnera d'abord la quinte 2, 3, au grave; puis la quarte 3, 4, à l'aigu; la quinte 4, 6, donnera premièrement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainsi des autres.

Le système complet de l'*octave* est de cinq tons & deux demi-tons, formant entr'eux autant de degrés diatoniques sur les sept sons de la gamme jusqu'à l'*octave* du pre-

mier. Mais comme chaque ton peut se partager en deux demi-tons, la même *octave* se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un demi-ton chacun formés pour douze sons différens, dont les sept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom de son diatonique le plus voisin. V. *Echelle*.

Je ne parle point ici des *octaves* diminuées & superflues, parce que dans l'harmonie ni dans la mélodie les *octaves* ne s'alterent jamais.

Il est défendu en composition de faire deux *octaves* de suite entre différentes parties, sur-tout par mouvement semblable; mais cela est permis & même élégant fait à dessein & à propos dans toute la suite d'un air ou d'un trait de chant: c'est ainsi que dans plusieurs *concerto* toutes les parties prennent le *ripieno* par intervalles à l'*octave* ou à l'unisson. (S) [\*]

[\*] L'*octave* donnant toutes les consonnances, donne par conséquent aussi toutes leurs différences, & par elles tous les intervalles simples de notre système musical, lesquels ne sont que ces différences même. La différence de la tierce majeure à la tierce mineure donne le demi-ton mineur; la différence de la tierce majeure à la quarte, donne le demi-ton majeur, la différence de la quarte à la quinte donne le ton majeur, & la différence de la quinte à la sixte majeure donne le ton mineur. Or le demi-ton mineur, le demi-ton majeur, le ton mineur & le ton majeur, sont les seuls élémens de tous les intervalles de notre musique. (S)

Les *octaves* cachées sont défendues dans les parties supérieures par les Italiens & les Allemands. Voyez CACHÉ, (Musiq.) Et puisque l'occasion s'en présente, nous allons rapporter la raison que les musiciens de ces deux nations allèguent pour défendre deux *octaves* ou quintes de suite entre les mêmes parties.

L'*octave* & la quinte sont des consonnances parfaites, c'est-à-dire, qu'elles se confondent presque absolument avec le son fondamental, & satisfont l'oreille au point qu'elle ne demande plus rien; en faisant deux *octaves* ou deux quintes de suite, en même mouvement sur-tout, vous satisfaites trop, & par conséquent, vous dégoûtez l'oreille à force d'uniformité, les parties ayant le même mouvement, la même marche, & restant au même intervalle. Si les parties vont par mouvement contraire, au moins le mouvement & la marche varient; & si vous faites succéder une quinte à une *octave*, ou une *octave* à une quinte par un mouvement oblique ou contraire (& on ne le permet pas autrement), il y a variété dans le mouvement & dans l'intervalle.

C'est par une suite de ce raisonnement, que les compositeurs délicats évitent de mettre au milieu d'une phrase l'*octave* ou la quinte de la basse dans le dessus.

Quant aux unissons où les parties sont effectivement à l'*octave*, on les regarde comme de véritables unissons, parce que chaque partie est dans le diapason qui lui est propre.

On ne peut pas toujours prendre l'*octave* de la basse dans une composition à plusieurs parties: voici les cas où cela est défendu.

1°. Lorsque la note sensible est à la basse, car toute note sensible monte à la tonique; ainsi la basse & la partie qui en sonne l'*octave* doivent toutes les deux monter à la tonique, & sont par conséquent deux *octaves* de suite. Il faut bien faire attention qu'en changeant de mode, la note sensible change aussi.

2°. Toutes les fois qu'un accord de dominante, tonique ou non, succède en descendant à un accord de sixte, on auroit deux *octaves* ou deux quintes de suite entre les deux mêmes parties, & par le même mouvement.

3°. Toutes les fois que par le renversement la dissonnance est à la basse.

OCTAVIE, (*Hist. Rom.*) sœur d'Auguste, mais née d'une autre mère, fut mariée en première noce avec Claudius-Marcellus, dont elle eut un fils. L'intérêt de la politique lui fit contracter une seconde alliance avec Marc-Antoine. Cette union rétablit une heureuse intelligence entre les deux triumvirs, divisés par la rivalité du pouvoir. *Octavie* qui unissoit les charmes les plus touchans à tous les dons du génie, ne put fixer le cœur de son volage époux; Marc-Antoine insensible à tant de perfections, l'abandonna pour Cléopâtre, reine d'Égypte, qui, aussi artificieuse que belle, étoit plus ingénieuse que sa rivale dans la recherche honteuse des voluptés. Cette infidélité fut un affront dont Auguste se sentit offensé: *Octavie*, la seule à plaindre, suspendit les effets de cette inimitié; & ne voyant dans un impudique qui la trahissoit qu'un époux qu'elle devoit aimer, elle se transporta à Athènes, dans l'espoir de dissiper ses erreurs. Cette démarche ne produisit point l'effet qu'elle s'en étoit promis, elle n'essuya que des dédains dont Auguste justement irrité tira vengeance à la journée d'Actium. La mort de Marc-Antoine fut moins un triomphe pour elle qu'une source de regrets. Auguste, pour la consoler, lui rendit tous les honneurs qui auroient pu flatter une femme ambitieuse. Tous les Romains, à l'exemple de leur maître, lui rendirent des hommages qu'elle seule savoit dédaigner.

Son fils Marcellus, qui étoit l'espoir de l'empire, avoit épousé Julie, fille d'Auguste, & le titre de gendre du maître du monde lui en présageoit le brillant héritage. Ce jeune prince, que la mort enleva à la fleur de son âge, plongea *Octavie* dans une langueur qui termina ses jours. Sa mort

fut un deuil public; ses gendres accablés d'affliction, portèrent eux-mêmes son cercueil, comme un témoignage de leur piété filiale. Auguste fondant en larmes, prononça son éloge funebre. Les Romains, dont elle avoit fait les délices, ne se bornèrent point à de stériles regrets, leur amour superstitieux voulut lui rendre les honneurs divins; mais Auguste eut assez de modération pour mettre un frein à leur zèle. Elle avoit eu de Marc-Antoine deux filles, qui toutes deux portèrent le nom d'Antonia; la première fut mariée à Domitius-Enobarbus, & la plus jeune à Drusus, frère de Tibère. (T—N.)

*Octavie*, (*Hist. rom.*) fille de l'impudique Messaline & de l'imbécille Claudius, fit oublier par l'innocence de ses mœurs la tache de son origine. Placée au milieu d'une cour licencieuse, où ses yeux n'étoient frappés que du spectacle de la débauche, elle fit revivre les vertus des premiers temps de la république: sa douceur, sa modestie & sa bienfaisance, lui concilièrent tous les cœurs des Romains. A peine étoit-elle sortie de l'enfance, qu'on la fiança au jeune Sillanus. Cette union qui leur promettoit une félicité réciproque, fut rompue par les intrigues de l'ambitieuse Agrippine, qui paya des délateurs pour accuser le jeune époux des délits les plus graves. Des juges corrompus le trouverent coupable; & après lui avoir fait souffrir les tourmens les plus douloureux, on le condamna à se faire ouvrir les veines. La politique barbare de Messaline étoit de faire épouser *Octavie* à son fils Néron, pour rapprocher par cette alliance l'intervalle qui le séparoit du trône. Le stupide Claudius asservi lâchement aux volontés d'une femme impérieuse, ratifia ce mariage. Néron fut déclaré son héritier

On commence aussi depuis quelque temps à employer l'*octave* diminuée dans l'harmonie; alors on l'accompagne ordinairement de la sixte à tierce mineure, & l'on fait descendre l'*octave* diminuée d'un demi-ton majeur sur la septième, qui se sauve ensuite à l'ordinaire sur la tierce, la basse fondamentale faisant une cadence parfaite. Pour se servir convenablement de l'*octave* diminuée, il faut qu'elle soit préparée dans la partie où elle se trouve; on s'écarte à la vérité de cette règle, mais qui? Voyez l'usage de l'*octave* diminuée, pl. XIII de *Musique*, fig. 2 du *Suppl. des planches*.

L'on rendra facilement raison de cet accord en faisant attention que l'*octave* diminuée n'est qu'une suspension de la septième, & que celle-ci n'est elle-même qu'une neuvième non préparée, ce qui est permis quelquefois, comme on le voit à l'article NEUVIÈME, (*Musiq.*) (F. D. C.)

à l'empire, au préjudice de Britannicus, frere d'*Octavie*. Ce nouvel époux, trop vicieux pour être capable d'aimer, n'eut aucun attachement pour une princesse dont les mœurs pures & bienfaisantes étoient la censure de ses penchans dépravés. Dès qu'il fut parvenu à l'empire, il la répudia, sous prétexte de stérilité. Ce ne fut pas le plus grand des outrages qu'il lui fit essuyer; Popée qui avoit usurpé sa place dans la couche du tyran, porta la fureur jusqu'à l'accuser d'un commerce impudique avec un de ses esclaves. Tous les domestiques de cette princesse furent mis à la question; quelques-uns succombant à la violence des tourmens, déclarerent ce qu'ils ne savoient pas. La vertueuse *Octavie* traitée en coupable, fut tristement reléguée dans la Campanie. Le peuple indigné de cette oppression, fit éclater ses murmures qui annonçoient une révolte générale. Ce fut pour la prévenir que Néron la rappela de son exil. Son retour à Rome alarma Popée qui craignit la perte de son crédit; cette femme artificieuse se jeta aux piés de Néron qui, par une lâche complaisance, prononça un second exil. *Octavie* fut exilée dans une isle, où bientôt on lui signifia l'ordre de se faire ouvrir les veines. Elle n'avoit que vingt ans lorsqu'elle reçut l'arrêt de sa mort: les malheurs de sa vie lui en avoient inspiré le dégoût; elle envisagea son dernier moment sans se plaindre ni pâlir. Ses infames assassins lui couperent la tête, qu'ils porterent aux piés de son indigne rivale. ( *T—N.* )

**OCTAVIER**, v. n. *en Musique*, quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussi-tôt à l'octave, c'est ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau: & c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'octave du tour. Une corde de violoncelle *octavie* par un principe semblable; quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent. ( *S* )

**OCTAVINE**, f. f. ( *Musique.* ) cet instrument de musique est une espece de petite épinette qui, pour être transportée plus commodément, n'a que la petite octave, ou le petit jeu du clavecin. ( *D. J.* )

**OCTAVO**, f. m. ( *Comm. Monnoie.* ) monnoie de cuivre qui a cours en Espagne. L'*octavo* ou *ochavo* vaut deux maravédís de Vellon, & il en faut dix-sept pour une réale aussi de Vellon. Il y a des *octavos* de quatre ou de huit maravédís; mais on les appelle ordinairement les uns des *quartas*, & les autres des *doubles quartas*.

**OCTAVUM**, ( *Géogr. anc.* ) ville d'Afrique & siege épiscopal en Numidie. Il ne faut pas confondre celui-ci avec un autre siege épiscopal de même nom, situé dans la Byzacene. ( *D. J.* )

**OCTILE** ou **OCTANT**, f. m. *terme d'Astrologie*, qui signifie l'aspect de deux planetes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés, ou de la huitieme partie de la circonférence du zodiaque, c'est-à-dire, d'un signe & demi. V. *Octant* & *Trioctile*.

**OCTIREME**, *octoremis*, f. f. ( *Marine des anc.* ) bâtiment des anciens, selon les uns, à huit rangs de rames; & selon les autres, ou à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs sur chaque rame; car les sentimens des savans sont fort partagés; nous traiterons ailleurs cette matiere.

**OCTOBRE**, ( *Calendrier de l'ancienne Rome.* ) huitieme mois de l'année dans le calendrier de Romulus, & le dixieme dans celui de Numa; il a toujours gardé son premier nom, malgré les noms différens que le sénat & les empereurs romains lui ont voulu donner. En vain le sénat desira qu'on appelât ce mois *Faustinus*, en l'honneur de Faustine, femme de l'empereur Antonin. Commode ne réussit pas mieux en le nommant *Inviçtus*, ni Domitien en l'appelant *Domitianus*. Ce mois étoit sous la protection de Mars.

Le 4 *octobre*, on faisoit la solennité du *Mundus pxtens*.

Le 12 fut consacré par un autel à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, pour flatter Auguste, qui revenoit à Rome après avoir pacifié la Sicile, la Grece, la Syrie, l'Asie & les Parthes,

Le 13 arrivoit la fête *Fontinalia*, les Fontinales.

Le 15, on sacrifioit un cheval à Mars, nommé *october equus*.

Le 19, on solennisoit dans les armées la fête nommée *Armilustrum*.

Le 28 & les suivans, se donnoient les jeux de la victoire, institués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les vortumnales & les jeux sarmatiques. (*D. J.*)

OCTOBRE, (*Calendrier des modernes.*) nom du dixieme mois de notre année. Il a 31 jours; & c'est le 23 que le soleil entre dans le signe du Scorpion. Le nom d'*Octobre* qu'il a vient de ce qu'il étoit le huitieme de l'année romaine, qui n'étoit composée que de dix. (*D. J.*)

OCTODORUM ou OCTODURUS, (*Géogr. anc.*) village dont parle Jules César de *bello Gallico*, l. III, c. j, & le donne au peuple *Veragri*. Samson estime que c'est *Martigny* ou *Marihnach*, comme disent les Allemands, sur les côtés de la Drance, qui tombe incontinent dans le Rhône. Ce lieu a été la capitale du bas Valois, comme Sion du haut Valois. Voyez les *mém. des inscrip. tome XIV*, le plan d'un camp que Galba établit autrefois à *Octodurum*. Stewechius avoit tiré ce plan sur les lieux, & le fit le premier graver dans son commentaire sur Végece. (*D. J.*)

OCTOGÉNAIRE, adj. & sub. (*Gram.*) qui a atteint l'âge de 80 ans, on dit c'est un *octogénaire*.

OCTOGESA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise au pays des *Itergetes*. César en parle de *bello civili*, lib. I, c. lxj. M. de Marca pense qu'*Octogesa* devoit être au lieu où est aujourd'hui *Méquicensa* au confluent de la Segre & de l'Ebre: cette conjecture est des plus vraisemblables. (*D. J.*)

OCTOGONE, f. m. (*Géom.*) se dit en géométrie d'une figure de huit côtés & de huit angles. Voyez *Figure & Polygone*.

Quand tous les côtés & les angles de cette figure sont égaux, on l'appelle *octogone régulier* ou *octogone inscriptible* dans un cercle. (*E*)

Le côté de l'*octogone régulier* est la corde de 45 degrés; or nommant 1 le rayon, le sinus de 45 degrés est  $\sqrt{\frac{1}{2}}$ , & la corde

est  $\sqrt{\left(\frac{1}{2} + \left[1 - \sqrt{\frac{1}{2}}\right]^2\right)} = \sqrt{2 - \sqrt{2}}$ . Par cette formule on peut calculer ou le côté d'un *octogone* dont le rayon est donné, ou le diamètre d'un *octogone* dont on connoit le côté. Je me souviens d'avoir employé, il y a plus de 25 ans, cette dernière méthode pour trouver le diamètre du grand bassin *octogone* du jardin des Tuileries, j'ai trouvé, s'il m'en souvient bien, par la mesure actuelle le côté de 77 piés, d'où j'ai conclu le diamètre de 32 à 33 toises; car les nombres précis ne sont plus présens à ma mémoire. On prétend que ce diamètre est égal à la hauteur des tours de Notre-Dame, mais je le crois plus petit de quelques toises. (*O*)

OCTOPHORE, f. m. (*Hist. anc.*) lièriere portée par huit esclaves; elle étoit plus encore à l'usage des femmes que des hommes; on s'en servoit à la ville, quand on étoit indisposé, pour aller en visite, & en tout temps pour aller à la campagne.

OCTOPODE, f. m. (*Antiq. eccléf.*) c'étoit une bannière des papes divisée en huit flammes ou huit languettes. Voyez Bollandus, *Act. §. Febr. tome II, page 26.*

OCTOSTYLE, f. m. (*Archit. civile.*) face d'un bâtiment orné de huit colonnes; c'est une ordonnance de huit colonnes disposées sur une ligne droite, comme le temple pseudo-diptere de Vitruve, & le portique du Panthéon à Rome, ou sur une ligne circulaire, comme le monoptere rond ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en son pourtour. Le mot *octostyle* est dérivé de deux mots grecs, dont l'un signifie huit, & l'autre colonne.

OCTROI, f. m. (*Jurispr.*) signifie concession de quelque grace ou privilège faite par le prince.

Les *octrois* ou deniers d'*octrois* sont des levées de certains droits en deniers, que le prince permet à des communautés de faire sur elles-mêmes pour leurs besoins & nécessités, comme pour les fortifications des villes, réparations des bâtimens, entretien du pavé, &c.

Ces *octrois* se levent sur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandises, selon ce qui a été *octroyé* par le prince.



Les deniers d'*octrois* & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & communautés sont perçus par le receveur de la ville ou communauté.

Ces receveurs des *octrois* ont été érigés en titre d'office dans les villes par divers édits ; on leur a aussi donné des contrôleurs, mais tous ces offices ont été supprimés & rétablis par divers édits : l'édit du mois de juin 1725, qui les a rétablis, forme le dernier état ; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'*octrois* se rendent à la chambre des comptes. Sur les fonctions, créations & suppressions des receveurs des *octrois*, voyez le *Dictionnaire des arrêts* au mot *Octrois*.

OCTULAINS, (*Géogr. anc.*) en latin *Octulani*, anciens peuples d'Italie dans le Latium, & l'un de ceux qui avoient part à la distribution des viandes sur le mont Albano, selon Pline, *l. III, c. v. (D. J.)*

OCTUPLE, adj. (*Gramm. & Arith.*) qui est huit fois plus grand.

OCULAIRE, adj. en Anatomie, qui appartient à l'œil. Nerfs oculaires communs, nerfs oculaires externes. Voyez *Moteurs*.

OCULAIRE, f. m. (*Dioptr.*) on appelle ainsi celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. Voyez *Lunette, Microscope, Telescope, &c. voy. aussi Objectif. (O)*

OCULAIRE, pierre, (*Hist. nat.*) *lapis ocellaris*. Mercati a donné ce nom à une espèce d'opercule de coquille qui est l'*umbilicus maximus*.

Les anciens semblent aussi avoir donné indifféremment le nom de pierres oculaires à toutes les pierres dans lesquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la ressemblance d'un œil. Les pierres qu'ils nommoient *lapides ocellati*, paroissent n'avoir été que des boules avec lesquelles les enfans jouoient comme les nôtres font avec les gobilles. (—)

OCULATION, f. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'ébourgeonner ou d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & sur-tout de la vigne : ce mot vient d'*oculus*, qui veut dire œil ou bourgeon. (K)

OCULÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis oculatus*, nom donné par Mercati à une

pierre formée par l'assemblage d'un grand nombre de petits cailloux, telles que les pierres que les Anglois nomment *pudding* ; ce nom vient, suivant toute apparence, des cailloux ronds & roulés, renfermés dans cette pierre, qui ressemblent à des yeux.

Voyez *Mercati, Metallotheca*.

OCULISTE, f. m. chirurgien qui s'applique particulièrement à toutes les maladies des yeux, *ocularius chirurgus, ophthalmiatere*.

Dans les statuts des chirurgiens de Paris il y a un article qui porte, que ceux qui voudront être reçus pour exercer seulement la partie de la chirurgie qui concerne la vue, subiront un examen, dans lequel ils seront interrogés sur la théorie & sur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*expert pour les yeux*, sans pouvoir y joindre celui de *chirurgien*.

Celui qui se destine aux maladies des yeux devrait néanmoins avoir toutes les connoissances qu'on exige dans les autres chirurgiens, car les maladies sont presque toutes les mêmes, c'est le lieu qu'elles occupent qui en fait la différence : l'inflammation de l'œil n'est pas d'une autre nature que l'inflammation du foie & des poumons. Les principes généraux sont les mêmes, il faut seulement en faire des applications particulières aux différentes parties, & les maladies y ont des symptômes relatifs aux fonctions lésées. On ne peut guère attendre de grands progrès de ceux qui se sont livrés spécialement à un genre d'exercice, sans avoir puisé dans les sources de l'art les grands principes qui doivent les diriger : le public qui n'est pas au fait des choses, croit aisément qu'un homme qui s'applique uniquement à la connoissance des maladies d'un organe doit avoir des lumières supérieures à un autre, & cela seroit vrai s'il étoit d'ailleurs profondément instruit des principes de l'art. Mais souvent on ne choisit une partie que par l'incapacité où l'on se sent de s'adonner à l'exercice complet de l'art : il est certain que les auteurs qui ont le mieux traité des maladies des yeux, étoient des chirurgiens également versés dans la connoissance de toutes les maladies, & qui pratiquoient indistinctement toutes les grandes opérations de la chirurgie : parmi

les anciens, *Guillemeau*, élève d'Ambroise Paré, & premier chirurgien du roi après son maître. Au commencement de ce siècle, Antoine Maître-Jean; chirurgien à Mery-sur-Seine, qui termine son traité des maladies de l'œil, le plus estimé que nous ayons, par ces mots... " Je fais que la plupart des chirurgiens négligent de s'appliquer aux maladies des yeux, parce qu'elles sont si nombreuses qu'on s'en est fait un monstre, & que l'on croit qu'elles demandent toute l'application d'un homme, & une adresse toute singulière pour exécuter toutes les opérations qui leur conviennent. Il n'est rien de tout cela; elles sont nombreuses à la vérité, mais elles sont très-faciles à apprendre à un chirurgien déjà éclairé dans sa profession: elles n'ont point d'autres règles pour leur traitement que celles que l'on suit pour traiter les autres maladies, pourvu seulement qu'on ait égard à la nature de l'œil: & il n'est besoin que d'une adresse médiocre & d'un peu de jugement pour en faire les plus difficiles opérations. Voilà l'avis d'un très-habile oculiste sur un point où il ne doit pas être suspect. Il pouvoit mettre à un très-haut degré d'estime les talens nécessaires pour exercer convenablement cette partie de l'art, & personne n'avoit plus mérité d'en être cru sur sa parole. Il a été excellent oculiste, parce qu'il étoit très-bon chirurgien, & personne n'ignore que les opérations les mieux concertées de la chirurgie oculaire, sont dûes à des chirurgiens qui n'en ont point fait leur capital; la fistule lacrymale par M. Petit, la cataracte dont M. Chery a connu la possibilité de l'extraction, pratiquée si heureusement de nos jours par M. Daviel, &c. (Y)

Voici la notice des auteurs qu'un bon oculiste doit connoître.

Anel, Méthode pour guérir les fistules lacrymales. *Turin*, 1713 & 1714, in-4°  
Item, Dissertation sur la nouvelle découverte de l'hydropisie du conduit lacrymal. *Paris*, 1716, in-12.

Aquapendente (Hieronymus Fabricius ab), *Traçtatus de oculo visus organo*. Patav. 1601, fol. Francof. 1605, 1613, fol. & dans ses ouvrages anatom. & physiol. *Lips.* 1687, fol. cum *Albini præfatione*, L. B. 1733, fol.

Bailly, *on the preservation. of the Sight*. London, 1560; in-12.

Banister (Richard), *Traité des yeux*, contenant la connoissance & la cure de onze cens treize maladies, auxquelles cette partie & les paupieres sont sujettes. *Londres*, 1622, in-4° en anglois.

Bastisch, des maladies des yeux. *Dresdæ*; 1583, fol. fig. en allemand.

Beddevole, *Remarques sur les yeux des oiseaux*, *Geneve*, 1680, in-8°

Beneventus Hierosolimitanus, *de oculis; eorumque ægritudinibus & curis*. Venetiis, 1550, in-fol. & in-4°

Boye; à *disquisition about the final causes of natural things*, &c. with some uncommon observations about vitiated sight. *Lond.* 1689, in-8°. rare.

Brisseau, de la cataracte & du glaucoma. *Paris*, 1709, in-12. fig.

Briggs (Guillelm.) *ophthalmographia Cantabridgiæ*, 1675, in-8°. il y donne une exacte description de l'œil avec la méthode de le disséquer.

Burgos (Joh. de), *de pupillâ oculi*. Romæ, 1543, in-8°. Le P. Paul, Fra-Paolo, beau génie, est le premier, pour le dire en passant, qui ait observé la contraction & la dilatation de la prunelle de l'œil.

Barrhus (Joseph Frider.) *epistola de artificio humores oculorum restaurandi*. Hafn. 1669, in-40.

Carcanus (Joh. Bapt.) *de cordis vasorum in fœtu, & de musculis palpebrarum & oculorum*. Ticini, 1574 in-80.

Cocchi (Anton.) *epistola ad Morgagnum de lente crystallinâ oculi humani, verâ suffusionis sede*. Romæ, 1721, in-80.

Coward (Guillelm.) *ophthalmiatria, sive oculorum medela*. London, 1706, in-80.

Dubois, des maladies qui arrivent à l'œil, & des remèdes les plus convenables pour les guérir sans opération manuelle. *Paris*, 1733, in-12.

Friderici (Petri) *tractatus de oculis*. Lips. 1576, in-80.

Guenelloni, *epistola ad D. Carletonum, &c. de anatome oculorum, &c.* Amstel. 1686, in-80.

Heisteri (Laurent.) *de cataracta, glaucomate, & amoussi*. in-80.

Henricus (Joh.) *de morbis oculorum, au-*

*rium, nasi, dentium.* Antverp. 1608, in-4°  
Hodierna (J. B.) *de oculo muscæ.* Pauormi.  
1644, in-4°. cet ouvrage rare est fort bon.

Hoferus (Thobias), *de ophthalmia tractatus.* Basileæ, 1653, in-8°.

Horius (Jacobus), *de circulari humorum motu in oculis.* Lugd. Bat. 1740, cum fig. c'est un bon ouvrage.

Huyghens (Chrétien), *opera varia.* Lugd. Bat. 1682, in-4° & *opera reliqua.* Amstel. 1728, 2 vol. in-4°.

Kennedy, *ophthalmographia, &c.* Lond. 1713, in-8°. en anglois.

Maître-Jean (Antoine), des maladies de l'œil. Troyes, 1707, in-4°. prem. édit. c'est le meilleur auteur sur cette matière.

Manulphi (Johannis), *tractatus de febre & lacrymis.* Romæ, 1618, in-8°

Marini (Girol.) pratique des opérations chirurgicales sur les yeux, & dans la lithotomie. Rome, 1723, in-8°. en italien.

Michael (Joh.) *oculi fabrica, actio, usus, &c.* Lugd. Bat. 1695, in-8°.

Monavius (Frider.) *elenchus affectuum ocularium.* Cryphifwaldiæ, 1644, in-4°. 1654, in-4°.

Moaline (Antoine), *à relation of new anatomical observations in the eyes of animals.* Lond. 1682, in-4° c'est un ouvrage très-curieux.

Newton (le chev. Isaac), optique, livre immortel.

Petit (le médecin), lettre où l'on démontre que le crystillin est fort près de l'uvée, avec de nouvelles preuves concernant l'opération de la cataracte. Paris, 1729, in-4°. rare & curieuse.

Panamufalide Buldac, *liber de præparationibus rerum quæ ad oculos medicinas faciunt.* Venet 1500, in-folio.

Plempii (Vopisc. Fortun.) *ophthalmographia.* Lovani, 1648, fol. il a fait sa réputation par cet ouvrage.

Read (Guillelm.) *on the diseases of the eyes.* Lond. 1704, in-8°.

Ruyfchius (Joh. Bapt.) *de visus organo, libri quatuor.* Pisis, 1631, in-4°.

Schelhammeri (Christoph.) *ophthalmographia & opfoscopia, &c.* Jenæ, 1640, in-4°.

Severus (Nicolaus), *observationes anatomicæ de glandulis oculorum, novisque eorum vasis.* Hafniæ, 1664, in-4°.

Taylor (Joh.) *of the cataract and glaucoma.* London, 1736, in-8°. Item, le mécanisme du globe de l'œil. Paris, 1738, opérateur adroit & charlatan habile.

Trinchufii, *dissertatio de cæcis sapientiâ & eruditione claris.* Jenæ, 1672, in-4°. c'est un ouvrage pour les littérateurs.

Varolius (Constantius) *de nervis opticis, &c.* Francof. 1591, in-8°

Woolhouse, *dissertationes de cataracta & glaucomate.* Francof. 1719, in-8°.

Yves (Saint-) *Traité des maladies des yeux.* Paris, 1722, in-8°.

Zahu, *oculus artificialis teledriopticus, &c.* Norimb. 1722, in-fol. fig.

*The perfect oculist.* 1603, in-8°. par un anonyme.

A tous ces traités particuliers il faut joindre les observations qui se trouvent éparées dans les mémoires de l'académie des sciences, les transactions philosophiques, le recueil d'Edimbourg, les actes des curieux de la nature, & autres ouvrages de ce genre.

Boerhaave avoit donné dans des leçons publiques un traité sur la structure de l'œil, & ses principales maladies; c'est un morceau précieux que messieurs van-Swieten & Tronchin pourroient mettre au jour. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

OCULO - MUSCULAI-  
RES COMMUNS. } Voyez  
OCULO - MUSCULAI- } MOTEURS.  
RES EXTERNES.

OCULUS BELI ou OCULUS SOLIS, (Hist. bot.) Voy. ŒIL DE CHAT.

OCULUS MUNDI. V ŒIL DU MONDE.

OCULUS MARIS ou OCULUS VENERIS, nom d'une coquille que l'on connoît mieux sous le nom d'*umbilicus veneris.*

OCULUS CHRISTI, (Botan.) espèce d'astérique, nommé par Tournefort *asteriscus annuus, foliis ad florem rigidis.* Voy. Astérique.

On le cultive quelquefois dans les jardins à cause de sa fleur ronde, radiée & de couleur jaune, qui sert à embellir les parterres; mais l'astérique préférable pour ce dessin est l'espèce qui fleurit la plus grande partie de l'année, & que Tournefort appelle *asteriscus maritimus, perennis, patalus.* (D. J.)

OCYMOPHILLON, f. m. (*Botan.*) nom donné par Bauxbaum à un nouveau genre de plante dont voici les caractères. La fleur est sanspétale ; elle porte sur un embryon qui devient ensuite un vaisseau fémininal, oblong, quadrangulaire, divisé en quatre loges, qui contiennent des graines arrondies & très-petites. Les feuilles de ce genre de plante sont semblables à celles du basilique, *ocymum*, d'où lui vient son nom. Elle croît dans les lieux humides. Bocconé la décrit sous le nom impropre de *glaux*, en l'appelant la grande *glaux* de marais, à fleur jaune. *Act. petropol. vol. IV, pag. 421.*

OCYMUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante que nous appelons en françois *basilic*, & c'est sous ce nom que vous la trouverez caractérisée. Tournefort en compte dix-neuf espèces, & Boerhaave vingt-quatre ; elles possèdent une qualité balsamique & tempérée.

OCZAKOW, (*Géogr.*) ville forte de Turquie, dans la Bessarabie, capitale d'un pays de même nom, & fameuse par la bataille de 1644 : c'est où sont les galères turques qui gardent l'embouchure du Niéper contre les courses des Cosaques. Elle est défendue par plusieurs châteaux, & est à 126 lieues S. O. de Bialogrod, 164 N. E. de Constantinople. *Long. 47, 35 ; lat. 46, 30.*

La ville d'*Oczakow*, nommée par les Turcs *Dsian-Crimanda*, est située à l'embouchure du Borysthène qui s'y jette dans la mer Noire ; on nommoit autrefois cette ville *Obia* ou *Miletopole*, & elle étoit alors le centre du commerce des Milésiens avec les peuples septentrionaux de ces quartiers.

Le pays d'*Oczakow* est séparé de la Tartarie crimée par le Borysthène ; il a l'Ukraine au N. O. la mer Noire au S. E. le Budziac au S. O. & la Moldavie au couchant. (*D. J.*)

## O D

ODA, f. f. *terme de relation*, chambre ; classe des pages du grand-seigneur dans le ferrail : voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-seigneur sont divisés en cinq classes, qui sont autant de chambres appelées *odu*. La première plus basse

en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la composent : ce sont les plus jeunes à qui on enseigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui sont la turque pour ce monde ; l'arabe pour le paradis, & la persane pour l'enfer, à cause, disent les Turcs, de l'hérésie de la nation qui la parle.

La seconde s'appelle *la petite oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, jusqu'à 20 ou environ, ils sont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des sciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme est l'arithmétique, la géométrie & l'astrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troisième chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cens pages, qui outre leurs exercices ordinaires, sont commandés par le *kilerdgi-bachi*, pour le service de la sommellerie & de la fruiterie.

La quatrième n'en a que vingt-quatre, qui sous le *khazinéda-bachi*, ont soin du trésor qui est dans l'appartement du grand-seigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquième chambre appelée *kas-oda*, c'est-à-dire, *classe privée*, est composée de quarante pages qui servent à la chambre du prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de pages de ces chambres sont de garde, quand leur prince est couché ; ils sont posés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, selon le degré de leur chambre ; & ceux qui sont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde aussi que la lumière, qu'ils tiennent toujours dans sa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille ; & s'ils le voient travaillé de quelque songe qui l'inquiète & qui le tourmente, ils en avertissent l'aga pour qu'il le réveille. (*D. J.*)

ODABACHI ou ODDOBASSI, f. m. (*Hist. mod.*) est un officier de l'armée des Turcs, qui répond à peu près à ce que nous appelons parmi nous un *sergent* ou un *caporal*.

Les simples soldats & les janissaires, appelés *oldachis*, lorsqu'ils ont servi un certain

tain nombre d'années, sont avancés, & deviennent biquelars : de biquelars ils sont faits *odabachis*, c'est-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines divisions dont le nombre n'est pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paie est de six doubles par mois, & ils portent pour marque distinctive un grand feutre, large d'un pié, & encore plus long que large, qui pend par derrière, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* est proprement un chef de chambrée des janissaires, comme le porte son nom composé de deux mots turcs, savoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorsque les janissaires entrent pour la première fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe sur le cou, & leur fait baisser la tête pour preuve de l'obéissance à laquelle ils sont engagés. Ils ne peuvent s'absenter sans sa permission, & lorsqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuisinier de la chambrée des coups de baguette sur les fesses & non sous les piés, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du service le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler mais secrètement, & jeter leurs corps dans la mer. Que s'il est forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janissaire, ce qui se fait en mettant en pièces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs*, tome II.

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand seigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorsqu'il leur échappe quelque faute.

ODAGLANDARI, f. m. ( *Hist. mod. zermé de relation.* ) on écrit aussi *odeglan-dari*, *odoglandari*, *oddoglandari*. Ce sont les pages de la cinquième chambre ou *oda*; voyez ODA.

Ces pages sont au nombre de quarante qui servent à la garde robe du grand seigneur. Ils ont dix aspres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, satin ou damas, tous les ans. Vigenere,

Tome XXIII.

*illustrat. sur Chalcondyle*, pag. 359 ( D. J. )

ODALIQUES ou ODALISQUES, f. f. ( *Hist. mod.* ) c'est ainsi qu'on nomme en Turquie les simples favorites du grand seigneur renfermées dans le ferrail pour servir à ses plaisirs. Elles y sont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles sont servies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de sortir & de se marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand seigneur, & sont arrivées par-là au titre d'*afekis*, sont renvoyées dans le vieux ferrail quand le sultan se dégoûte d'elles, & n'en sortent jamais à moins que leur fils ne monte sur le trône, & pour lors on les nomme *valide* ou *sultante-mère*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc signifie une chambre, parce que toutes ces femmes sont logées séparément. C'est entr'elles à qui emploiera le plus de manège pour plaire au sultan, & d'intrigues pour supplanter ses rivales.

ODAXISMES, ( *Médecine.* ) mot grec dérivé de *δάμνω*, je mords, & employé par différens auteurs pour désigner une sensation désagréable, plus forte que la démangeaison, & fort analogue à celle qui est l'effet d'une morsure. C'est dans ce sens général que Vanhelmont l'emploie; Dioscoride l'applique aussi à une affliction des reins où le malade ressentait cette espèce de douleur, il dit qu'alors les reins étoient *ὀδαξισμενί*, comme mordu. Hippocrate, suivi en cela par le plus grand nombre des médecins, restreint le nom d'*odaxisme* à cette démaigeaison vive & quelquefois douloureuse que les enfans éprouvent aux gencives, lorsqu'elles sont peu percées & déchirées par les dents qui font effort pour sortir : pendant la dentition, dit-il, non-seulement il y a odaxisme, mais encore il survient des convulsions, &c. *aphorism. 25, lib. III*; d'où il paroît que ce mot seul signifie une affection des gencives, que presque tous les auteurs ont rendu par *démangeaison*.

ODE, f. f. ( *Poésie lyriq.* ) Dans la poésie grecque & latine, l'*ode* est une pièce de vers qui se chantoit, & dont la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* signifie chant, chanson, hymne, cantique.

Z z

Dans la poésie française, l'ode est un poème lyrique, composé d'un nombre égal de rimes plates ou croisées, & qui se distingue par strophes qui doivent être égales entr'elles, & dont la première fixe la mesure des autres.

*L'ode avec plus d'éclat, & non moins d'énergie,  
Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,  
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux ;*

*Chante un vainqueur poudreux au bout de la carriere ;*

*Mene Achille sanglant au bord du Simois,  
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis ;*

*Son style impétueux souvent marche au hasard,  
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.*

C'est M. Boileau qui parle, & qui dans ses beaux vers si dignes de la sublime matière qu'il traite, donne sur cette espèce de poésie des préceptes excellens qu'il a essayé de pratiquer lui-même avec assez peu de succès.

Comme l'ode est une poésie faite pour exprimer les sentimens les plus passionnés, elle admet l'enthousiasme, le sublime lyrique, la hardiesse des débuts, les écarts, les digressions, enfin, le désordre poétique. Nous pouvons en croire Rousseau sur ce sujet : écoutons-le.

*Si pourtant quelque esprit timide  
Du Pindé ignorant les détours,  
Opposoit les règles d'Euclide  
Au désordre de mes discours ;  
Qu'il sache qu'autrefois Virgile  
Fit même aux Muses de Sicile  
Approuver de pareils transports :  
Et qu'enfin cet heureux délire  
Des plus grands maîtres de la lyre  
Immortalise les accords.*

L'enthousiasme ou fureur poétique est ainsi nommée, parce que l'âme qui en est remplie est toute entière à l'objet qui le lui inspire. Ce n'est autre chose qu'un sentiment quel qu'il soit, amour, colère, joie, admiration, tristesse, &c. produit par une idée.

Ce sentiment n'a pas proprement le nom

d'enthousiasme, quand il est naturel, c'est-à-dire, qu'il existe dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de son état ; mais seulement quand il se trouve dans un artiste poète, peintre, musicien ; & qu'il est l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle se représente dans la composition.

Ainsi l'enthousiasme des artistes n'est qu'un sentiment vif, produit par une idée vive, dont l'artiste se frappe lui-même.

Il est aussi un enthousiasme doux qu'on éprouve quand on travaille sur des sujets gracieux, délicats, & qui produisent des sentimens forts, mais paisibles.

Le sublime qui appartient à l'ode est un trait qui éclaire ou qui brûle. Voici comment il se forme, dit l'auteur des beaux-arts réduits au même principe.

Un grand objet frappe le poète : son imagination s'élève & s'allume : elle produit des sentimens vifs qui agissent à leur tour sur l'imagination & augmentent encore son feu, De-là les plus grands efforts pour exprimer l'état de l'âme : de-là les termes riches, forts, hardis, les figures extraordinaires, les tours singuliers. C'est alors que les prophètes voient les colines du monde qui s'abaissent sous les pas de l'éternité ; que la mer fuit ; que les montagnes treffaillent. C'est alors qu'Homère voit le signe de tête que Jupiter fait à Thétis, & le mouvement de son front immortel qui fait balancer l'univers.

Le sublime de l'ode consiste donc dans l'éclat des images & dans la vivacité des sentimens. C'est cette vivacité que produit la hardiesse des débuts, les écarts, les digressions & le désordre lyrique, dont nous allons maintenant parler.

Le début de l'ode est hardi, parce que quand le poète saisit sa lyre, on le suppose fortement frappé des objets qu'il se représente. Son sentiment éclate, part comme un torrent qui rompt la digue : en conséquence il n'est guère possible que l'ode monte plus haut que son début ; mais aussi le poète, s'il a du goût, doit s'arrêter précisément à l'endroit où il commence à descendre.

Les écarts de l'ode sont une espèce de vide entre deux idées, qui n'ont point

de liaison immédiate. On fait quelle est la vitesse de l'esprit. Quand l'ame est échauffée par la passion, cette vitesse est incomparablement plus grande encore. La fougue presse les pensées & les précipite : & comme il n'est pas possible de les exprimer toutes, le poète seulement saisit les plus remarquables, & les exprimant dans le même ordre qu'elles avoient dans son esprit, sans exprimer celles qui leur servoient de liaison, elles ont l'air d'être disparates & dé-cousues. Elles ne se tiennent que de loin, & laissent par conséquent entr'elles quelques vides qu'un lecteur remplit aisément, quand il a de l'ame & qu'il a saisi l'esprit du poète.

Les écarts ne doivent se trouver que dans les sujets qui peuvent admettre des passions vives, parce qu'ils sont l'effet d'une ame troublée, & que le trouble ne peut être causé que par des objets importans.

Les digressions dans l'ode sont des sorties que l'esprit du poète fait sur d'autres sujets voisins de celui qu'il traite, soit que la beauté de la matière l'ait tenté, ou la stérilité de son sujet l'ait obligé d'aller chercher ailleurs de quoi l'enrichir.

Il y a des digressions de deux sortes : les unes qui sont des lieux communs, des vérités générales, souvent susceptibles des plus grandes beautés poétiques ; comme dans l'ode où Horace, à propos d'un voyage que Virgile fait par mer, se déchaîne contre la témérité sacrilège du genre humain que rien ne peut arrêter. L'autre espèce est des traits d'histoire ou de la fable, que le poète emploie pour prouver ce qu'il a en vue. Telle est l'histoire de Régulus, & celle d'Europe dans le même poète. Ces digressions sont plus permises aux lyriques qu'aux autres, pour la raison que nous avons dite.

Le désordre poétique de l'ode consiste à présenter les choses brusquement & sans préparation, ou à les placer dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement : c'est le désordre des choses. Il y a celui des mots d'où résulte des tours qui, sans être forcés, paroissent extraordinaires & irréguliers.

En général les écarts, les digressions, le désordre, ne doivent servir qu'à varier,

animer, enrichir le sujet. S'ils l'obscurcissent, le chargent, l'embarrassent, ils sont mauvais. La raison ne guidant pas le poète, il faut au moins qu'elle puisse le suivre : sans cela l'enthousiasme n'est qu'un délire, & les égaremens qu'une folie.

Des observations précédentes, on peut tirer deux conséquences.

La première est que l'ode ne doit avoir qu'une étendue médiocre. Car si elle est toute dans le sentiment, & dans le sentiment produit à la vue d'un objet, il n'est pas possible qu'elle le soutienne long-temps : *animorum incendia*, dit Cicéron, *celeriter extinguuntur*. Aussi voit-on que les meilleurs lyriques se contentent de présenter leur objet sous les différentes faces qui peuvent produire ou entretenir la même impression ; après quoi ils l'abandonnent presque aussi brusquement qu'ils l'avoient saisi.

La seconde conséquence est qu'il doit y avoir dans une ode, unité de sentiment, de même qu'il y a unité d'action dans l'épopée & dans le drame. On peut, on doit même varier les images, les pensées, les tours, mais de manière qu'ils soient toujours analogues à la passion qui regne : cette passion peut se replier sur elle-même, se développer plus ou moins, se retourner ; mais elle ne doit ni changer de nature, ni céder sa place à une autre. Si c'est la joie qui a fait prendre la lyre, elle pourra bien s'égarer dans ses transports, mais ce ne sera jamais en tristesse : ce seroit un défaut impardonnable. Si c'est par un sentiment de haine qu'on débute, on ne finira point par l'amour, ou bien ce sera un amour de la chose opposée à celle qu'on haïssoit & alors c'est toujours le premier sentiment qui est seulement déguisé. Il en est de même des autres sentimens.

Il y a des odes de quatre espèces. L'ode sacrée qui s'adresse à Dieu, & qui s'appelle *hymne* ou *cantique*. C'est l'expression d'une ame qui admire avec transport la grandeur, la toute-puissance, la sagesse de l'Être-suprême, & qui lui témoigne son ravissement. Tels sont les cantiques de Moïse, ceux des prophètes, & les psaumes de David.

La seconde espèce est des odes héroïques, ainsi nommées, parce qu'elles sont

consacrées à la gloire des héros. Telles sont celles de Pindare sur-tout, quelques-unes d'Horace, de Malherbe, de Rousseau.

La troisième espèce peut porter le nom d'*ode* morale ou philosophique. Le poète frappé des charmes de la vertu ou de la laideur du vice, s'abandonne aux sentimens d'amour ou de haine que ces objets produisent en lui.

La quatrième espèce naît au milieu des plaisirs c'est l'expression d'un moment de joie. Telles sont les *odes* anacréontiques, & la plupart des chansons françaises.

La forme de l'*ode* est différente suivant le goût des peuples où elle est en usage. Chez les Grecs elle étoit ordinairement partagée en stances, qu'ils appelloient *formes*, *ᾠδῆς*.

Alcée, Sapho, & d'autres lyriques, avoient inventé avant Pindare d'autres formes, où ils mêloient des vers de différentes espèces, avec une symétrie qui revenoit beaucoup plus souvent. Ce sont ces formes qu'Horace a suivies. Il est aisé de s'en faire une idée d'après ses poésies lyriques.

Les Français ont des *odes* de deux sortes : les unes qui retiennent le nom générique, & les autres qu'on nomme *cantates*, parce qu'elles sont faites pour être chantées, & que les autres ne se chantent pas.

Le caractère de l'*ode* de quelque espèce qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poèmes, consiste dans le plus haut degré de pensée & de sentiment dont l'esprit & le cœur de l'homme soient capables. L'*Ode* choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour ; elle ne doit pas seulement plaire, étonner, elle doit ravir & transporter.

Les cantiques de l'écriture & les psaumes de Dav d célèbrent de grandes merveilles ; cependant Rousseau & les autres poètes judicieux n'ont pas traduit toutes ces *odes* sacrées, ils n'ont choisi que celles qui leur ont paru les plus propres à notre

poésie lyrique. Tout est admirable dans l'univers : mais tous les phénomènes ne doivent pas entrer également dans l'*ode*. Il faut préférer dans chaque espèce les premiers êtres aux êtres moins sensibles & moins bienfaisans, le soleil, par exemple, aux autres astres. Il faut rassembler dans leur description les circonstances les plus intéressantes, & placer pour ainsi dire, ces êtres dans l'excès des biens & des maux qu'ils peuvent produire. Si vous décrivez un tremblement de terre, il doit paroître seul plus terrible que ceux que l'histoire a jamais fait connoître : si vous peignez un paysage, il faut qu'il réunisse tous les charmes de ceux que la peinture a jamais représentés. Une *ode* doit parler à l'esprit, au jugement, aux sens, au cœur, & leur offrir tour à tour les objets les plus capables de les occuper entièrement.

Autant Erato est rebelle à ceux qui, sans autre guide que l'esprit, osent mettre un pié profane dans son sanctuaire, autant elle est favorable à ceux qui y sont introduits par le génie. Elle leur ouvre le champ le plus vaste, le plus noble & le plus beau ; elle leur permet & leur ordonne même de lâcher la bride à leur imagination, de prendre l'essor le plus rapide & le plus élevé, de se dérober aux regards des foibles mortels à travers les feux & les éclairs, de s'élaner jusqu'au plus haut des cieux, tels que des aigles intrépides, d'aller prendre la foudre dans les mains de Jupiter pour en frapper les impies Salmonées & les orgueilleux Titans, &c.

Des mouvemens imprévus, des idées saillantes, des expressions hardies, des images fortes, mais gracieuses, un ordre qui soit caché avec art sous le voile d'un désordre apparent, beaucoup d'harmonie, des écarts éclatans, mais réglés par la raison, des transports sublimes, de nobles fureurs, &c. voilà les ornemens qui conviennent à l'*ode* : elle abhorre la médiocrité ; si elle n'échauffe, elle glace. Si elle ne nous enlève, si elle ne nous transporte par son divin enthousiasme, elle nous laisse transis & morfondus. C'est dans ce genre qu'on peut presque affirmer qu'il n'est point de degré du médiocre au pire. Le poète, pour donner de la vie au sujet qu'il traite, doit les



animer par la fiction, & les soutenir par les peintures & par la cadence nombreuse. Tous les trésors de la fable, de la poésie, de l'imagination, & de toute la nature, lui sont ouverts; il peut y puiser à son gré tout ce qu'ils renferment de plus frappant & de plus précieux.

J'ai déjà pris soin d'insinuer, & je le répète encore ici, que tous les sublimes transports de l'ode doivent être réglés par la raison, & que tout ce désordre apparent ne doit être en effet qu'un ordre plus caché. Il ne s'agit point de lancer au hasard des idées éblouissantes, ni d'étaler avec emphase un galimatias pompeux. Ce désordre même que l'ode exige, ce qui est une de ses plus grandes beautés, ne doit peut-être avoir pour objet que le retranchement des liaisons grammaticales, & de certaines transitions scrupuleuses qui ne feroient qu'énerver la poésie lyrique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'art de régler le désordre apparent de l'ode. Toutes les figures si variées & si hardies doivent tendre à une même fin, & s'entre-prêter des beautés mutuelles.

L'ode où l'on chante les dieux ou les héros, doit briller dès le début même. L'hyperbole est son langage favori. Le poète y peut promettre des miracles. La carrière qu'il doit fournir est si courte, qu'il n'aura pas le temps de perdre haleine, ni de refroidir ses lecteurs: c'est-là l'ode pindarique. Elle commence souvent dans Pindare par la description sublime de quelques phénomènes naturels, dont il fait ensuite l'application à son sujet. La surprise est le sentiment qu'elle doit produire. Toutes les odes de ce genre qui ne portent pas ces caractères, ne méritent que le nom de stances.

Il est un autre genre d'ode moins superbe, moins éclatant, mais non moins agréable; c'est l'ode anacréontique. Elle chante les jeux, les ris folâtres, les plaisirs & les agréments de la vie champêtre, &c. Jamais la lyre du voluptueux Anacréon ne résonne pour célébrer les héros & les combats. Partagé entre Bacchus & l'Amour, il ne produit que des chansons inspirées par ces deux divinités.

Il tient parmi les poètes le même rang

qu'Epicure parmi les philosophes. Toutes ses odes sont courtes, pleines de douceur, d'élégance, de naïveté, & animées d'une fiction toujours galante, ingénieuse & naturelle. Son imagination livrée toute entière aux plaisirs, ne lui fournit que des idées douces & riantes, mais souvent trop capables d'alarmer la vertu.

La dixième muse, la tendre & fidèle Sapho, a composé un petit nombre d'odes consacrées aussi à l'amour. On connoît celle qui a été traduite si élégamment par Catulle, Despréaux & Addison; trois traductions admirables sans qu'on ait pu dire laquelle méritoit la préférence. Le lecteur les trouvera, je pense, au mot GRADATION.

Horace s'est montré tantôt Pindare, & tantôt Anacréon; mais s'il imite Pindare dans ses nobles transports, il le suit aussi quelquefois un peu trop dans son désordre; s'il imite la délicatesse & la douceur naïve d'Anacréon, il adopte aussi sa morale voluptueuse, & la traite d'une manière encore plus libre, mais moins ingénue.

Malherbe s'est distingué par le nombre & l'harmonie; il est inimitable dans la cadence de ces vers, & l'on doit excuser la faiblesse de ceux qu'il n'a faits que pour servir de liaison aux autres. Il faut encore avoir la force de lui passer ses expressions surannées.

Rousseau a été tout à la fois Pindare, Horace, Anacréon, Malherbe, &c. Il a rassemblé tous les talens partagés entre ces grands poètes; son génie vigoureux, né pour la lyre, en a embrassé tous les genres, & y a excellé.

Avant lui M. de la Motte avoit composé des odes pleines d'élégance & de délicatesse dans le goût d'Anacréon. Je ne reprocherai point à cet aimable poète d'avoir été trop moral dans le genre lyrique, parce que Rousseau ne l'est pas moins. Je dirai seulement que l'un moralise en poète, & l'autre en philosophe; l'un est sublime dans ses sentences, & l'autre n'est qu'ingénieux; l'un éclairant, échauffe & transporte; l'autre en instruisant se contente d'amuser.

Il est sans doute permis dans le lyrique d'étaler de belles & solides maximes; mais

il faut qu'elles soient revêtues des brillantes couleurs qui conviennent à ce genre de poésie. Ainsi le vrai défaut de M. de la Motte est de n'être pas assez animé ; ce défaut se trouve dans ses descriptions & dans ses peintures qui sont trop uniformes, froides & mortes en comparaison de la force, de la variété, & des belles images de celles du célèbre Rousseau. Mais j'entrerais dans d'autres détails sur les poètes dont je viens de parler, au mot POÈTE LYRIQUE, & je tâcherai en même temps de ne me pas répéter.

Les Anglois seroient sans doute les premiers poètes lyriques du monde, si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit & à la fécondité de leur imagination. Ils apperçoivent ordinairement dans un objet plus de faces que nous n'en découvrons ; mais ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention : ils éteignent & ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées, sentimens sur sentimens.

Jamais la Grece & la république romaine n'ont fourni un aussi vaste champ pour l'ode, que celui que l'Angleterre offre à ses poètes depuis deux siècles. Le regne florissant d'Elisabeth ; la mort tragique de la reine d'Ecosse ; les trois couronnes réunies sur la tête de Jacques I ; le despotisme qui renversa le trône de Charles & qui le fit périr sur un échafaud ; l'interregne odieux, mais brillant de l'usurpateur ; le rétablissement du roi légitime ; les divisions & les guerres civiles renaissantes sous ce prince ; une nouvelle révolution sous son successeur ; la nation entière divisée en autant de sectes dans la religion, que de parties dans le gouvernement ; le roi chassé de son trône & de sa patrie ; un étranger appelé pour régner en sa place ; une nation épuisée par des guerres & des défaites malheureuses, mais qui se relève tout-à-coup, & qui monte au plus haut point de sa gloire sous le regne d'une femme : en faudroit-il davantage pour livrer toutes les muses à l'enthousiasme ? Rousseau auroit-il été réduit, s'il eût vécu en Angleterre, à adresser une ode à M. Duché sur les affaires de sa famille, & une autre à M. de Pointis, sur un procès que lui firent

les Flibustiers ? ( *Le chevalier de JAUCOURT* )

*Suite d'observations sur la nature & le caractère de l'ode.*

Lorsqu'en Italie on entend un habile improvisateur préluder sur le clavessin, se laisser d'abord remuer les fibres par les vibrations harmoniques, & quand tous les organes du sentiment & de la pensée sont en mouvement, chanter des vers faits impromptu, sur un sujet donné, s'animer en chantant, accélérer lui-même le mouvement de l'air sur lequel il compose, & produire alors des idées, des images, des sentimens, quelquefois même d'assez longs traits, ou de peinture, ou d'éloquence, dont il seroit incapable dans un travail plus réfléchi, tomber enfin dans un épuisement pareil à celui de la pythonisse ; on reconnoît l'inspiration & l'enthousiasme des anciens poètes, & l'on est en même temps saisi d'étonnement & de pitié : d'étonnement, de voir réaliser ce délire divin qu'on croyoit fabuleux ; & de pitié, de voir ce grand effort de la nature employé à un jeu futile, dont tout le succès pour l'enthousiaste, est d'avoir amusé quelques étrangers curieux, sans que des peintures, des sentimens, de beaux vers même qui lui sont échappés, il reste plus de trace que des sons de sa voix.

C'étoit ainsi, sans doute, qu'animoiient les poètes lyriques anciens ; mais leur verve étoit plus dignement, plus utilement employée : ils ne s'exposoiient pas au caprice de l'impromptu, ni au défi d'un sujet stérile, ingrat ou frivole ; ils méditoient leurs chants, ils se donnoient eux-mêmes des sujets graves & sublimes : ce n'étoit pas un cercle de curieux oisifs qui excitoit leur enthousiasme, c'étoit une armée au milieu de laquelle, au son des trompettes guerrières, ils chantoient la valeur, l'amour de la patrie, les charmes de la liberté, les présages de la victoire, ou l'honneur de mourir les armes à la main ; c'étoit un peuple au milieu duquel ils célébroient la majesté des loix, filles du ciel, & l'empire de la vertu ; c'étoient des jeux funebres, où devant un tombeau chargé de trophées & de lauriers, ils recommandoient à l'avenir

la mémoire d'un homme vaillant & juste ; qui avoit vécu & qui étoit mort pour son pays ; c'étoient des festins , où assis à côté des rois ils chantoient les héros , & donnoient à ces rois la généreuse envie d'être célébrés à leur tour par un chantre aussi éloquent ; c'étoit un temple , où ce chantre sacré sembloit inspiré par les dieux , dont il exaltoit les bienfaits , dont il faisoit adorer la puissance.

La plus juste idée , en un mot , que l'on puisse avoir d'un poëte lyrique ancien , dans le genre élevé de l'ode , est celle d'un vertueux enthousiaste qui accouroit , la lyre à la main , ou dans le moment d'une sédition , pour calmer les esprits ; ou dans le moment d'un désastre , d'une calamité publique , pour rendre l'espérance & le courage aux peuples ; ou dans le moment d'un succès glorieux , pour en consacrer la mémoire ; ou dans une solennité , pour en rehausser sa splendeur ; ou dans des jeux , pour exciter l'émulation des combattans par les chants promis au vainqueur , & qu'ils préféroient tous au prix de la victoire : telle fut l'ode chez les Grecs. On a vu dans l'article LYRIQUE , combien elle a dégénéré chez les Romains & chez les nations modernes.

L'ode françoise n'est plus qu'un poëme de fantaisie , sans autre intention que de traiter en vers plus élevés , plus animés , plus vifs en couleur , plus véhémens & plus rapides , un sujet qu'on choisit soi-même , ou qui quelquefois est donné. On sent combien doit être rare un véritable enthousiasme dans la situation tranquille d'un poëte qui , de propos délibéré , se dit à lui-même , faisons une ode , imitons le délire , & ayons l'air d'un homme inspiré. Quoi qu'il en soit , voyons quelle est la nature de ce poëme.

L'ode étoit l'hymne , le cantique & la chanson des anciens ; elle embrasse tous les genres , depuis le sublime jusqu'au familier noble : c'est le sujet qui lui donne le ton , & son caractère est pris dans la nature.

Il est naturel à l'homme de chanter : voilà le genre de l'ode établi. Quand , comment , & d'où lui vient cette envie de chanter ? voilà ce qui caractérise l'ode.

Le chant nous est inspiré par la nature ,

ou dans l'enthousiasme de l'admiration , ou dans le délire de la joie , ou dans l'ivresse de l'amour , ou dans la douce rêverie d'une ame qui s'abandonne aux sentimens qu'excite en elle l'émotion légère des sens.

Ainsi , quels que soient le sujet & le ton de ce poëme , le principe en est invariable ; toutes les regles en sont prises dans la situation de celui qui chante , & dans les regles même du chant. Il est donc bien aisé de distinguer quels sont les sujets qui conviennent essentiellement à l'ode. Tout ce qui agite l'ame & l'éleve au-dessus d'elle-même , tout ce qui l'émeut voluptueusement , tout ce qui la plonge dans une douce langueur , dans une tendre mélancolie ; les songes intéressans dont l'imagination l'occupe ; les tableaux variés qu'elle lui retrace ; en un mot , tous les sentimens qu'elle aime à recevoir & qu'elle se plaît à répandre , sont favorables à ce poëme.

On chante pour charmer ses ennuis , comme pour exhaler sa joie ; & quoique dans une douleur profonde il semble qu'on ait plus de répugnance que d'inclination pour le chant , c'est quelquefois un soulagement que se donne la nature. Orphée se consolait , dit-on , en exprimant ses regrets sur la lyre :

*Te dulcis conjux , te solo in littore secum ,  
Te veniente die , te descendente can-bat.*

(Georg. IV.)

La sagesse , la vertu même n'a pas dédaigné le secours de la lyre : elle a plié ses leçons aux regles du nombre & de la cadence ; elle a même permis à la voix d'y mêler l'artifice du chant , soit pour les graver plus avant dans nos ames , soit pour en tempérer la rigueur par le charme des accords , soit pour exercer sur les hommes le double empire de l'éloquence & de l'harmonie , de la raison & du sentiment. Ainsi le genre de l'ode s'est étendu , élevé , ennobli ; mais on voit que le principe en est toujours & par-tout le même. Pour chanter il faut être ému ; il s'ensuit que l'ode est dramatique , c'est-à-dire , que ses personnages sont en action. Le poëte même est acteur dans l'ode ; & s'il n'est pas affecté des sentimens qu'il exprime , l'ode sera froide & sans ame ; elle n'est pas toujours

également passionnée, mais elle n'est jamais, comme l'épopée, le récit d'un simple témoin. Dans Anacréon j'oublie le poète, je ne vois que l'homme voluptueux. De même, si l'ode s'éleve au ton sublime de l'inspiration, je veux croire entendre un homme inspiré; si elle fait l'éloge de la vertu, ou si elle en défend la cause, ce doit être avec éloquence, d'un zèle ardent & généreux. Il en est des tableaux que l'ode peint, comme des sentimens qu'elle exprime: le poète en doit être affecté, comme il veut m'en affecter moi-même. La Motte a connu toutes les regles de l'ode, excepté celle-ci: de-là vient qu'il a mis dans les siennes tant d'esprit & si peu de chaleur; c'est de tous les poètes lyriques celui qui annonce le plus d'enthousiasme, & qui en a le moins. Le sentiment & le génie ont des mouvemens qui ne s'imitent pas.

Boileau a dit, en parlant de l'ode:

*Son style impétueux souvent marche au hasard:*

*Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.*

On ne sauroit croire combien ces deux vers, mal-entendus, on fait faire d'extravagances. On s'est persuadé que l'ode appelée *pindarique*, ne devoit aller qu'en bondissant: de-là tous ces mouvemens qui ne sont qu'au bout de la plume, & ces formules de transports, *Qu'entends-je? Où suis-je? Que vois-je?* qui ne se terminent à rien.

Qu'Horace, dans une chanson à boire, se dise inspiré par le dieu du vin & de la vérité pour chanter les louanges d'Auguste, c'est une flatterie ingénieuse, déguisée sous l'air de l'ivresse: la période est courte, le mouvement est rapide, le feu soutenu, & l'illusion complete; mais à ce début,

*Quo me, Bacche, rapis, tui  
Plenum?*

comparez celui de l'ode sur la prise de Namur:

*Quelle docte & sainte ivresse  
Aujourd'hui me fait la loi?*

Cette *docte & sainte ivresse* n'est point le langage d'un homme enivré. Supposé même que le style en fût aussi véhément, aussi naturel que dans la version latine:

*Quis me furor ebrium rapit  
Impotens?*

Ce début seroit déplacé: ce n'est point-là le premier mouvement d'un poète qui a devant les yeux l'image sanglante d'un siège.

Celui des modernes qui a le mieux pris le ton de l'ode, sur-tout lorsque David le lui a donné, Rousseau, dans l'ode à M. du Luc, commence par se comparer au ministre d'Apollon, possédé du dieu qui l'inspire:

*Ce n'est plus un mortel, c'est Apollon  
lui-même*

*Qui parle par ma voix.*

Ce début me semble bien haut, pour un poème dont le style finit par être l'expression douce & touchante du sentiment le plus tempéré.

Pindare, en un sujet pareil, a pris un ton beaucoup plus humble: "Je voudrois voir revivre Chiron, ce centaure ami des hommes qui nourrit Esculape, & qui l'instruisit dans l'art divin de guérir nos maux... ah! s'il habitoit encore sa caverne, & si mes chants pouvoient l'attendrir, j'irois moi-même l'engager à prendre soin des héros, & j'apporterois à celui qui tient sous ses loix les campagnes de l'Etna & les bords de l'Aréthuse, deux présens qui lui seroient chers, la santé, plus précieuse que l'or, & un hymne sur son triomphe".

Rien de plus imposant, de plus majestueux que ce début prophétique du poète françois que je viens de citer.

*Qu'aux accens de ma voix la terre se reveille.  
Rois, soyez attentifs, peuples, prêtez  
l'oreille.*

*Que l'univers se taise & m'écoute parler.  
Mes chants vont seconder les accords de ma  
lyre.*

*L'esprit saint me penetre, il m'échauffe,  
& m'inspire*

*Les grandes vérités que je vais révéler.*

Mais quelles sont ces vérités inouïes? "Que vainement l'homme se fonde sur ses grandeurs & sur ses richesses, que nous sommes tous mortels, & que Dieu nous jugera tous". Voilà le précis de cette ode.

Horace débute comme Rousseau, dans  
les

les leçons qu'il donne à la jeunesse romaine, sur l'inégalité apparente, & sur l'égalité réelle entre les hommes :

*Carmina non prius  
Audita, musarum sacerdos,  
Virginibus puerisque canto.*

Mais voyez comme il se soutient. C'est peu de cette vérité que Rousseau a développée :

*Æquâ lege necessitas  
Sortitur injignes & imos.*

Horace oppose les terreurs de la tyrannie, les inquiétudes de l'avarice, les dégoûts, les sombres ennuis de la fastueuse opulence, au repos, au doux sommeil de l'humble médiocrité. C'est de-là qu'est prise cette grande maxime qui passe encore de bouche en bouche :

*Regum timendorum in proprios greges ;  
Reges in ipsos imperium est Jovis,  
Clari giganteo triumpho,  
Cuncta supercilio moventis.*

Et ce tableau si vrai, si terrible de la condition des tyrans :

*Distriçtus ensis cui super impiâ  
Cervicè pendet, non ficulæ dapes  
Dulcem elaborabunt saporem ;  
Non avium cytharæque cantus  
Somnum reducent.*

Et celui que Boileau a si heureusement rendu, quoique dans un genre moins noble :

*Sed timor & minæ  
Scandunt eodem quo dominus, neque  
Decedit eratâ triremi, &  
Post equitem sedet atra cura.*

Si ces vérités ne sont pas nouvelles, au moins sont-elles présentées avec une force inouïe ; & cependant l'on reproche au poète le ton imposant qu'il a pris : tant il est vrai qu'il faut avoir de grandes leçons à donner au monde, pour être en droit de demander silence. *Favete linguis.*

La Mothe prétend que ce début, condamné dans un poème épique,

*Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.*

seroit placé dans une ode. Oui, s'il étoit

soutenu. « Cependant, dit-il, dans l'épopée, comme dans l'ode, le poète se donne pour inspiré ; » & de-là il conclut que le style de l'ode est le même que celui de l'épopée. Cette équivoque est de conséquence, mais il est facile de la lever. Dans l'épopée on suppose le poète inspiré, au lieu qu'on le croit possédé dans l'ode.

*Muse, dis-moi la colere d'Achille.*

La muse raconte & le poète écrit : voilà l'inspiration tranquille.

*Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ?  
C'est lui-même.*

Voilà l'inspiration prophétique. Mais il faut bien se consulter avant que de prendre un si rapide effor : par exemple, il ne convient pas à celui qui va décrire un cabinet de médailles ; & après avoir dit, comme la Mothe,

*Docte fureur, divine ivresse,  
En quels lieux m'as-tu transporté !*

l'on ne doit pas tomber dans de froides réflexions sur l'incertitude & l'obscurité des inscriptions & des emblèmes.

Le haut ton séduit les jeunes gens ; parce qu'il marque l'enthousiasme ; mais le difficile est de le soutenir ; & plus l'effor est présomptueux, plus la chute sera risible.

L'air du délire est encore un ridicule que les poètes se donnent, faute d'avoir réfléchi sur la nature de l'ode. Il est vrai qu'elle a le choix entre toutes les progressions naturelles des sentimens & des idées, avec la liberté de franchir les intervalles que la réflexion peut remplir ; mais cette liberté a des bornes, & celui qui prend un délire insensé pour l'enthousiasme, ne le connoît pas.

L'enthousiasme est, comme je l'ai dit, la pleine illusion où se plonge l'âme du poète. Si la situation est violente, l'enthousiasme est passionné. Si la situation est voluptueuse, c'est un sentiment doux & calme.

Ainsi, dans l'ode, l'âme s'abandonne ou à l'imagination, ou au sentiment. Mais la marche du sentiment est donnée par la nature ; & si l'imagination est plus libre, c'est un nouveau motif pour lui laisser un guide qui l'éclaire dans ses écarts.

On ne doit jamais écrire sans dessein , & ce dessein doit être bien conçu avant que l'on prenne la plume , afin que la réflexion ne vienne pas ralentir la chaleur du génie. Entendez un musicien habile préluder sur des touches harmonieuses : il semble voltiger en liberté d'un mode à l'autre ; mais il ne sort point du cercle étroit qui lui est prescrit par la nature. L'art se cache , mais il le conduit , & dans ce désordre tout est régulier. Rien ne ressemble mieux à la marche de l'ode.

Gravina en donne une idée encore plus grande , en parlant de Pindare , dont il semble avoir pris le style pour le louer plus magnifiquement. " Pindare , dit-il , pousse son vaisseau sur le sein de la mer : il déploie toutes les voiles , il affronte la tempête & les écueils : les flots se soulèvent & sont prêts à engloutir ; déjà il a disparu à la vue du spectateur , lorsque tout à coup il s'élançe du milieu des eaux , & arrive heureusement au rivage , ,.

Cette allégorie , en déguisant le défaut essentiel de Pindare , ne laisse pas de caractériser l'ode , dont l'artifice consiste à cacher une marche régulière sous l'air de l'égarément , comme l'artifice de l'apologue consiste à cacher un dessein rempli de sagesse sous l'air de la naïveté. Mais ces idées vagues dans les préceptes sont plus sensibles dans les exemples. Etudions l'art du poète dans ces belles odes d'Horace : *Iustum & tenacem* , &c. *Descende celo* , &c. *Cælotonantem* , &c.

Dans l'une , Horace vouloit combattre le dessein proposé de relever les murs de Troie , & d'y transférer le siège de l'empire. Voyez le détour qu'il a pris. Il commence par louer la constance dans le bien. C'est par-là , dit-il , que Pollux , Hercule , Romulus lui-même s'est élevé au rang des dieux. Mais quand il fallut y admettre le fondateur de Rome , Junon parla dans le conseil des immortels & dit , qu'elle vouloit bien oublier que Romulus fût le sang des Troyens , & consentit à voir dans leurs neveux les vainqueurs & les maîtres du monde , pourvu que Troie ne sortît jamais de ses ruines , & que Rome en fût séparée par l'immensité des mers. Cette ode est pour la sagesse du dessein un modele peut-

être unique ; mais ce qu'elle a de prodigieux , c'est qu'à mesure que le poète approche de son but , il semble qu'il s'en écarte ; & qu'il a rempli son objet lorsqu'on le croit tout à fait égaré.

Dans l'autre , il veut faire sentir à Auguste l'obligation qu'il a aux muses , non seulement d'avoir embelli son repos , mais de lui avoir appris à bien user de sa fortune & de sa puissance. Rien n'étoit plus délicat , plus difficile à manier. Que fait le poète ? D'abord il s'annonce comme le protégé des muses. Elles ont pris soin de sa vie dès le berceau ; elles l'ont sauvé de tous les périls ; il est sous la garde de ces divinités tutélaires ; & en action de grâces , il chante leurs louanges. Dès-lors il lui est permis de leur attribuer tout le bien qu'il imagine , & en particulier la gloire de présider aux conseils d'Auguste , de lui inspirer la douceur , la générosité , la clémence :

*Vos lene consilium & datis , & dato  
Gaudetis almæ.*

Mais de peur que la vanité de son héros n'en soit blessée , il ajoute qu'elles n'ont pas été moins utiles à Jupiter lui-même dans la guerre contre les Titans ; & sous le nom de Jupiter & des divinités célestes qui président aux arts & aux lettres , il représente Auguste environné d'hommes sages , humains , pacifiques , qui modèrent dans ses mains l'usage de la force , de la force , dit le poète , l'insupportable de tous les forfaits :

*Vires omne nefas animum moventes.*

Dans la troisième , veut-il louer les triomphes d'Auguste & l'influence de son génie sur la discipline des armées romaines ; il fait voir le soldat fidèle , vaillant , invincible sous ses drapeaux ; il le fait voir sous Crassus , lâche déferreur de sa patrie & de ses dieux , s'alliant avec les Parthes , & servant sous leurs étendards. Il va plus loin , il remonte aux beaux jours de la république ; & dans un discours plein d'héroïsme qu'il met dans la bouche de Régulus , il représente les anciens Romains posant les armes & recevant des chaînes de la main des Carthaginois , en opposition avec les Romains du temps d'Auguste , vainqueurs des Par-

thes, & qui vont, dit-il, subjuguier les Bretons.

Cet art de flatter est comme imperceptible: le poëte n'a pas même l'air de s'apercevoir du parallèle qu'il présente. On le prendroit pour un homme qui s'abandonne à son imagination, & qui oublie les triomphes présens pour s'occuper des malheurs passés. Tel est le prestige de l'ode.

*C'est-là qu'un beau désordre est un effet de l'art.*

En réfléchissant sur ces exemples, on voit que l'imagination, qui semble égarer le poëte, pouvoit prendre mille autres routes; au lieu que dans l'ode où le sentiment domine, la liberté du génie est réglée par les loix que la nature a prescrites aux mouvemens du cœur humain.

L'ame a son tact comme l'oreille, elle a sa méthode comme la raison: or chaque son a un générateur, chaque conséquence un principe; de même chaque mouvement de l'ame a une force qui le produit, une impression qui le détermine. Le désordre de l'ode pathétique ne consiste donc pas dans le renversement de cette succession, ni dans l'interruption totale de la chaîne, mais dans le choix de celle des progressions naturelles qui est la moins familière, la plus inattendue, & s'il se peut en même temps la plus favorable à la poésie: j'en vais donner un exemple pris du même poëte latin.

Virgile s'embarque pour Athenes. Horace fait des vœux pour son ami, & recommande à tous les dieux favorables aux matelots ce navire où il a déposé la plus chère moitié de lui-même. Mais tout à coup le voyant en mer, il se peint les dangers qu'il court, & sa frayeur les exagère. Il ne peut concevoir l'audace de celui qui le premier osa s'abandonner sur un fragile bois, à cet élément orageux & perfide. Les dieux avoient séparé les divers climats de la terre par le profond abyme des mers: l'impiété des hommes a franchi cet obstacle; & voilà comme leur audace ose enfreindre toutes les loix. Que peut-il y avoir de sacré pour eux? Ils ont dérobé le feu du ciel; & de-là ce déluge de maux qui ont inondé la terre & précipité les pas de la mort. N'a-t-on pas vu Dédale traverser les airs, Hercule forcer les demeures sombres? Il

n'est rien de trop pénible, de trop périlleux pour les hommes. Dans notre folie, nous attaquons le ciel, & nos crimes ne permettent pas à Jupiter de poser un moment la foudre.

Quelle est la cause de cette indignation? le danger qui menace les jours de Virgile: cette frayeur, ce tendre intérêt qui occupe l'ame du poëte, est comme le ton fondamental de toutes les modulations de cette ode, à mon gré le chef-d'œuvre d'Horace dans le genre passionné, qui est le premier de tous les genres.

J'ai dit que la situation du poëte & la nature de son sujet déterminent le ton de l'ode. Or sa situation peut être ou celle d'un homme inspiré qui se livre à l'impulsion d'une cause naturelle, *velox mente novâ*, ou celle d'un homme que l'imagination ou le sentiment domine, & qui se livre à leurs mouvemens. Dans le premier cas, il doit soutenir le merveilleux de l'inspiration par la hardiesse des images & la sublimité des pensées: *nil mortale loquar*. On en voit des modèles divins dans les prophètes: tel est le cantique de Moïse que le sage Rollin a cité: tels sont quelques-uns des psaumes de David, que Rousseau a paraphrasés avec beaucoup d'harmonie & de pompe: telle est la prophétie de Joad dans l'*Atalie* de l'illustre Racine, le plus beau morceau de poésie lyrique qui soit sorti de la main des hommes, & auquel il ne manque pour être une ode parfaite, que la rondeur des périodes dans la contexture du vers.

*Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un saint effroi?*

*Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi?*

*C'est lui-même: il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent,*

*Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.*

*Lévites, de vos sons prêtez-moi les accords,*

*Et de ses mouvemens secondez les transports.*

*Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'oreille.*

*Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille.*

*Pécheurs, disparaissez, le Seigneur se réveille.*

*Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé?*

*Quel est dans le lieu saint ce pontife égorgé?*

*Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide,*

*Des prophetes divins malheureuse homicide.  
De ton amour pour toi ton dieu s'est dépouillé:  
Ton encens à ses yeux est un encens souillé.*

*Où menez-vous ces enfans & ces femmes ?*

*Le Seigneur a détruit la reine des cités :  
Ses prêtres sont captifs , ses rois sont rejetés.  
Dieu ne veut plus qu'on vienne à ses solennités.  
Temple , renverse - toi ; cedres , jetez des  
flammes.*

*Jérusalem , objet de ma douleur ,  
Quelle main en ce jour t'a ravi tous tes  
charmes ?*

*Qui changera mes yeux en deux sources de  
larmes ,*

*Pour pleurer ton malheur ?*

*Quelle Jérusalem nouvelle ,  
Sort du fond du désert brillante de clarté ,  
Et porte sur le front une marque immortelle ?*

*Peuple de la terre , chantez :*

*Jérusalem renaît plus charmante & plus belle.*

*D'où lui viennent de tous côtés*

*Ces enfans qu'en son sein elle n'a point  
portés ?*

*Leve , Jérusalem , leve ta tête altière ;  
Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés.*

*Les rois des nations devant toi prosternés ,*

*De tes pieds baïsent la poussière ;*

*Les peuples à l'envi , marchent à ta lumière.*

*Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur*

*Sentira son ame embrasée !*

*Cieux , répandez votre rosée ,*

*Et que la terre enfante son Sauveur.*

Dans cette inspiration l'ordre des idées est le même que dans un simple récit : c'est la chaleur , la véhémence , l'élévation , le pathétique , en un mot , c'est le mouvement de l'ame du prophete qui rend comme naturel dans l'enthousiasme de Joad la rapidité des passages ; & voilà dans son effort le plus hardi , le plus sublime , le seul égarement qui soit permis à l'ode.

A plus forte raison dans l'enthousiasme purement poétique , le délire du sentiment & de l'imagination doit-il cacher , comme je l'ai dit , un dessein régulier & sage , où l'unité se concilie avec la grandeur & la variété. C'est peu de la plénitude , de l'abondance & de l'impétuosité qu'Horace attribue à Pindare , lorsqu'il le compare à un fleuve qui tombe des montagnes , & qui , enflé par les pluies , traverse des campagnes célèbres :

*Fervet , immensusque ruit profundo  
Pindarus ore.*

Il faut , s'il m'est permis de suivre l'image , que les torrens qui viennent grossir le fleuve se perdent dans son sein ; au lieu que dans la plupart des odes qui nous restent de Pindare , ses sujets sont de foibles ruisseaux qui se perdent dans de grands fleuves. Pindare , il est vrai , mêle à ses récits de grandes idées & de belles images ; c'est d'ailleurs un modele dans l'art de raconter & de peindre en touches rapides. Mais pour le dessein de ses odes , il a beau dire qu'il rassemble une multitude de choses afin de prévenir le dégoût de la satiété ; il néglige trop l'unité & l'ensemble : lui-même il ne fait quelquefois comment revenir à son héros , & il l'avoue de bonne foi. Il est facile sans doute de l'excuser par les circonstances ; mais si la nécessité d'enrichir des sujets stériles , & toujours les mêmes , par des épisodes intéressans & variés ; si la gêne où devoit être son génie dans ces poèmes de commande ; si les beautés qui résultent de ses écarts suffisent à son apologie , au moins n'autorisent-elles personne à l'imiter : c'est ce que j'ai voulu faire entendre.

Du reste , ceux qui ne connoissent Pindare que par tradition , s'imaginent qu'il est sans cesse dans le transport , & rien ne lui ressemble moins : son style n'est presque jamais passionné. Il y a lieu de croire que dans celles de ses poésies où son génie étoit en liberté , il avoit plus de véhémence ; mais dans ce que nous avons vu de lui , c'est de tous les poètes lyriques le plus tranquille & le plus égal. Quant à ce qu'il devoit être en chantant les héros & les dieux , lorsqu'un sujet sublime & fécond lui donnoit lieu d'exercer son génie , le précis d'une de ses odes en va donner une idée : c'est la premiere des pythiques adressées à Hiéron , tyran de Syracuse , vainqueur dans la course des chars.

“ Lyre d'Apollon , dit le poète , c'est toi qui donnes le signal de la joie , c'est toi qui préludes au concert des muses. Dès que tes sons se font entendre , la foudre s'éteint , l'aigle s'endort sous le sceptre de Jupiter ; ses ailes rapides s'abaissent des



deux côtés ; relâchées par le sommeil ; une sombre vapeur se répand sur le bec recourbé du roi des oiseaux , & appesantit ses paupières ; son dos s'éleve , & son plumage s'enfle au doux frémissement qu'excitent en lui tes accords. Mars , l'implacable Mars , laisse tomber sa lance , & livre son cœur à la volupté. Les dieux même sont sensibles au charme des vers inspirés par le sage Apollon , & émanés du sein profond des muses. Mais tout ce que Jupiter n'aime pas ne peut souffrir ces chants divins. Tel est ce géant à cent têtes , ce Typhée accablé sous le poids de l'Ætna , de ce mont , colonne du ciel , qui nourrit des neiges éternelles , & du flanc duquel jaillissent à pleines sources des fleuves d'un feu rapide & brillant. L'Ætna vomit le plus souvent des tourbillons d'une fumée ardente ; mais la nuit , des vagues enflammées coulent de son sein , & roulent des rochers avec un bruit horrible jusques dans l'abyme des mers. C'est ce monstre rampant qui exhale ces torrens de feu , prodige incroyable pour ceux qui entendent raconter aux voyageurs , comment , enchaîné dans les gouffres profonds de l'Ætna , le dos courbé de ce géant ébranle & soulève sa prison , dont le poids l'écrase sans cesse ».

De-là Pindare passe à l'éloge de la Sicile & d'Hiéron , fait des vœux pour l'une & pour l'autre , & finit par exhorter son héros à fonder son regne sur la justice & sur la vertu.

Il n'est guere possible de rassembler de plus belles images ; & la foible esquisse que j'en ai donnée suffit , je crois , pour le persuader. Mais comment sont-elles amenées ? Typhée & l'Ætna à propos des vers & du chant ; l'éloge d'Hiéron à propos de l'Ætna & de Typhée : voilà la marche de Pindare. Ses liaisons le plus souvent ne sont que dans les mots , & dans la rencontre accidentelle & fortuite des idées. Ses ailes , pour me servir de l'image d'Horace , sont attachées avec de la cire ; & quiconque voudra l'imiter éprouvera le destin d'Icare. Aussi voyez dans l'ode à la louange de Drusus , *qualem ministrum* , &c. avec quelle précaution , quelle sagesse le poète latin suit les traces du poète grec.

« Tel que le gardien de la foudre , l'aigle à qui ce roi des dieux a donné l'empire des airs , l'aigle est d'abord chassé de son nid par l'ardeur de la jeunesse & la vigueur de son naturel. Il ne connoît point encore l'usage de ses forces ; mais déjà les vents lui ont appris à se balancer sur ses ailes timides ; bientôt d'un vol impétueux il fond sur les bergeries ; enfin le desir impatient de la proie & des combats le lance contre les dragons , qui enlevés dans les airs se débattent sous ses griffes tranchantes. Ou tel qu'une biche occupée au pâturage voit tout-à-coup paroître un jeune lion que sa mere a écarté de sa mamelle , & qui vient essayer au carnage une dent nouvelle encore ; tel les habitans des Alpes ont vu dans la guerre le jeune Drusus. Ces peuples long-temps & par-tout vainqueurs , ces peuples vaincus à leur tour pour l'habileté prématurée de ce héros , ont reconnu ce que peut un naturel formé sous de divins auspices , & l'influence de l'ame d'Auguste sur les neveux des Nérons. Des grands hommes naissent les grands hommes. Les taureaux , les coursiers héritent de la vigueur de leurs peres. L'aigle audacieux n'engendre point la timide colombe. Mais dans l'homme , c'est à l'instruction à faire éclore le germe des vertus naturelles , & à la culture à leur donner des forces. Sans l'habitude des bonnes mœurs la nature est bientôt dégradée. O Rome ! que ne dois-tu pas aux Nérons ? Témoins le fleuve Métaure , & Asdrubal vaincu sur ses bords , & l'Italie , dont ce beau jour , ce jour forein dissipa les ténèbres. Jusqu'alors le cruel Africain se répandoit dans nos villes comme la flamme dans les forêts , ou le vent d'orient sur les mers de Sicile. Mais depuis la jeunesse romaine marcha de victoire en victoire , & les temples saccagés par la fureur impie des Carthinois virent leurs autels relevés. Le perfide Annibal dit enfin : nous sommes des cerfs timides en proie à des loups ravissans. Nous les poursuivons , nous , dont le plus beau triomphe est de pouvoir leur échapper ! Ce peuple qui fuyant Troye enflammée à travers les flots , apporta dans les villes d'Aufonie ses dieux , ses enfans , ses vieillards , semblable aux forêts qui renaissent sous la hache

qui les dépouille , ce peuple se reproduit au milieu des débris & du carnage , & reçoit du fer même qui le frappe une force , une vigueur nouvelle. L'hydre mutilée renaîtoit moins obstinément sous les coups d'Hercule , indigné de se voir vaincu. Thebes & Colchos n'ont jamais vu de monstre plus terrible. Vous le submergez , il reparoît plus beau ; vous luttez contre lui , il se relève de sa chute , il terrasse son vainqueur sans se donner même le temps de l'affoiblir. Non , je n'enverrai plus à Carthage les nouvelles de mes triomphes : tout est perdu , tout est désespéré par la défaite d'Asdrubal , ,.

Il faut avouer qu'Horace doit à Pindare cet art d'agrandir ses sujets ; mais les éloges qu'il donne à son maître ne l'ont pas aveuglé sur le manque de liaison & d'ensemble , défaut dont il avoit à se garantir en l'imitant.

Nous avons peu de ces exemples d'un délire naturel & vrai : je vois presque partout le poète qui compose , & c'est-là ce qu'on doit oublier : *unus idemque omnium finis persuasio* ( Scalig. ) je le répéterai sans cesse.

L'air de vérité fait le charme des poésies de Chaulieu ; on voit qu'il pense comme il écrit , & qu'il est tel qu'il se peint lui-même. On ne s'attend pas à le voir citer à côté de Pindare & d'Horace ; je ne connois cependant aucune ode françoise qui remplisse mieux l'idée d'un beau délire que ce morceau de son épître au chevalier de Bouillon :

*Heureux qui se livrant à la philosophie ,  
A trouvé dans son sein un asyle assuré.*

jusqu'à ces vers :

*Je fais mettre, en dépit de l'âge qui me glace,  
Mes souvenirs à la place  
De l'ardeur de mes plaisirs.*

Passons-lui les négligences , les longueurs , le défaut d'harmonie ; quelle marche libre & naturelle ! quels mouvemens ! quels tableaux ! l'heureux enchaînement ! le beau cercle d'idées ! l'aimable & touchante poésie ! celui qui est sensible aux beautés de l'art est saisi de joie , & celui qui est sensible aux mouvemens de la nature , est saisi d'attendrissement en lisant ce morceau ,

comparable aux plus belles odes d'Horace.

Nous avons toujours droit d'exiger du poète qu'il nous parle le langage de la nature , & qu'il nous mène par les routes du sentiment & de la raison. Il vaut cependant mieux s'égarer quelquefois que d'y marcher d'un pas trop craintif , comme on a fait le plus souvent dans ce genre tempéré , qu'on appelle l'ode philosophique. Son mouvement naturel est celui de l'éloquence véhémence , c'est-à-dire , du sentiment & de l'imagination , animés par de grands objets. Par exemple , Tyrtée appelant aux combats les Spartiates , & Démosthène les Athéniens , doivent parler le même langage ; à cela près que l'expression du poète doit être encore plus hardie & plus impétueuse que celle de l'orateur.

Une ode froidement raisonnée est le plus mauvais de tous les poèmes : ce n'est pas le fond du raisonnement qu'il en faut bannir , mais la forme dialectique. " Cet enchaînement de discours qui n'est lié que par le sens , & que la Bruyere attribue au style des femmes , est celui qui convient ici à l'ode. Les pensées y doivent être en images ou en sentimens ; les exposés en peintures ; les preuves en exemples. Raimond de Saint-mard a eu quelque raison de reprocher à Rousseau une marche trop didactique. Mais il donne à la Motte sur Rousseau une préférence évidemment injuste. La première qualité d'un poème est la poésie , c'est-à-dire , la chaleur , l'harmonie & le coloris. Il y en a dans les odes de Rousseau ; il n'y en a point dans celles de la Motte. Il manquoit à Rousseau d'être philosophe & sensible ; son génie ( s'il en est sans beaucoup d'ame ) étoit dans son imagination ; mais avec cette faculté imitative , il s'est élevé au ton de David ; & personne , depuis Malherbe , n'a mieux senti que Rousseau la coupe de notre vers lyrique. La Motte pense davantage ; mais il ne peint presque jamais , & la dureté de ses vers est un supplice pour l'oreille. On ne conçoit pas comment l'auteur d'*Inès* a si peu de chaleur dans ses odes. Il étoit persuadé sans doute qu'il n'y falloit que de l'esprit ; & le succès incompréhensible de ses premières odes ne fit que l'engager plus avant dans l'opinion qui l'égaroit.

Comment un écrivain aussi judicieux , en étudiant Pindare , Horace , Anacréon , ne s'est-il pas détrompé de la fausse idée qu'il avoit prise du genre dont ils sont les modèles ? Comment s'est-il mépris au caractère même de ces poètes , en tâchant de les imiter ? Il fait de Pindare un extravagant qui parle sans cesse de lui ; il fait d'Horace , qui est tout images & sentimens , un froid & subtil moraliste ; il fait du voluptueux , du naïf , du léger Anacréon , un bel esprit qui s'étudie à dire des gentilleses.

Si la Motte est didactique , il l'est plus que Rousseau , & l'est avec moins d'agrément : s'il s'égare , c'est avec un sang froid qui rend son enthousiasme risible : les objets qu'il parcourt ne sont liés que par des *que vois-je ? & que vois-je encore ?* C'est une galerie de tableaux , & qui pis est , de tableaux mal peints. Ce n'est pas ainsi que l'imagination d'Horace voltigeoit ; ce n'est pas même ainsi que s'égaroit celle de Pindare. Si l'un ou l'autre abandonnoit son sujet principal , il s'attachoit du moins à son épisode , & ne se jetoit point au hasard sur tout ce qui se présentoit à lui.

La Motte n'est pas plus heureux , lorsqu'il imite Anacréon ; il avoue lui-même qu'il a été obligé de se feindre un amour chimérique , & d'adopter des mœurs qui n'étoient pas les siennes : ce n'étoit pas le moyen d'imiter celui de tous les poètes anciens qui avoit le plus de naturel.

Mais avant de passer à l'ode anacréontique , rendons justice à Malherbe. C'est à lui que l'ode est redevable des progrès qu'elle a faits parmi nous. Non-seulement il nous a fait sentir le premier de quelle cadence & de quelle harmonie les vers françois étoient susceptibles ; mais ce qui me semble plus précieux encore , il nous a donné des modèles dans l'art de varier & de soutenir les mouvemens de l'ode , d'y répandre la chaleur d'une éloquence véhémence & ce désordre apparent des sentimens & des idées qui fait le style passionné. Lisez les premières stances de l'ode qui commence par ces vers :

*Que direz-vous , races futures ,  
Si quelquefois un vrai discours  
Vous récite les aventures  
De nos abominables jours ?*

Le style en a vieilli sans doute ; mais pour les mouvemens de l'ame , il y a peu de choses en notre langue de plus naturel & de plus éloquent.

On a raison de citer avec éloge son ode à Louis XIII ; pleine de verve , riche en images , variée dans ses mouvemens , elle a cette marche libre & fière qui convient à l'ode héroïque. Seulement je n'aime pas à voir un poète animer son roi à la vengeance contre ses sujets. Les muses sont des divinités bienfaitantes & conciliatrices ; il leur appartient d'appriivoiser les tigres , & non pas de rendre les hommes cruels.

Ce n'est pas que l'ode ne soit quelquefois guerrière ; mais c'est la valeur qu'elle inspire , c'est le mépris de la mort , c'est l'amour de la patrie , de la liberté , de la gloire ; & dans ce genre les chants prussiens sont à la fois des modèles d'enthousiasme & de discipline. Le poète éloquent qui les a faits , & le héros qui prend soin qu'on les chante , ont également bien connu l'art d'émouvoir les esprits.

Si l'on favoit diriger ainsi tous les genres de poésie vers leur objet politique , ce don de séduire & de plaire , d'instruire & de persuader , d'exalter l'imagination , d'attendrir & d'élever l'ame , de dominer enfin les hommes par l'illusion & le plaisir , ne seroit rien moins qu'un frivole jeu.

Je viens de considérer l'ode dans toute son étendue ; mais quelquefois réduite à un seul mouvement de l'ame , elle n'exprime qu'un tableau. Telles sont les odes voluptueuses & bachiques dont Anacréon & Sapho nous ont laissé des modèles parfaits.

La naïveté fait l'essence de ce genre ; & celui qui a dit d'Anacréon que la persuasion l'accompagne , *Suada Anacreontem sequitur* , a peint le caractère du poète & du poème en même temps.

Après la Fontaine , celui de tous les poètes qui est le mieux dans sa situation , & qui communique le plus l'illusion qu'il se fait à lui-même , c'est à mon gré Anacréon. Tout ce qu'il peint , il le voit ; il le voit , dis-je , des yeux de l'ame ; & l'image qu'il fait éclore est plus vive que son objet. Dans sa tasse a-t-on représenté Vénus se baignant dans les eaux à la nage ; le poète

enchanté de ce tableau , l'âme ; son imagination donne au bas-relief la couleur & le mouvement :

*Trahit ante corpus undam ;  
Secat indè fluctus ingens  
Roseis deæ quod unum  
Supereminet papillis ,  
Tenero subestque collo :  
Medio deinde sulco ,  
Quasi liliū implicatum  
Violis , renidet illa  
Placidum maris per æquor.*

Horace , le digne émule de Pindare & d'Anacréon , a fait le partage des genres de l'ode. Il attribue à la lyre de Pindare les louanges des dieux & des héros ; & à celle d'Anacréon , le charme des plaisirs , les artifices de l'amour , ses jaloux transports & ses tendres alarmes.

*Et fide Teïa*

*Dices laborantem in uno  
Penelopen vitreamque Circen.*

L'ode anacréontique rejette ce que la passion a de sinistre. On peut l'y peindre dans toute sa violence , mais avec les couleurs de la volupté. L'ode de Sapho que Longin a citée , & que Boileau a si bien traduite , est le modèle presque inimitable d'un amour à la fois voluptueux & brûlant.

Du reste , les tableaux les plus rians de la nature , les mouvemens les plus ingénus du cœur humain , l'enjouement , le plaisir , la mollesse , la négligence de l'avenir , le doux emploi du présent , les délices d'une vie dégagée d'inquiétudes , l'homme enfin ramené par la philosophie aux jeux de son enfance ; voilà les sujets que choisit la muse d'Anacréon. Le caractère & le génie du François lui sont favorables : aussi a-t-elle daigné nous sourire.

Nous avons peu d'odes anacréontiques dans le genre voluptueux , encore moins dans le genre passionné ; mais beaucoup dans le genre galant , délicat , ingénieux & tendre. Tout le monde fait par cœur celles de M. Bernard.

*Tendre fruit des pleurs de l'aurore , &c.*

En voici une du même auteur , qui n'est pas aussi connue , & qu'on peut citer à côté de celles d'Anacréon.

*Jupiter , prête-moi ta foudre ,  
S'écria Licoris un jour :  
Donne , que je réduise en poudre  
Le temple où j'ai connu l'amour.*

*Alcide , que ne suis-je armée  
De ta massue & de tes traits ,  
Pour venger la terre alarmée  
Et punir un dieu que je hais !*

*Médée , enseigne-moi l'usage  
De tes plus noirs enchantemens :  
Formons pour lui quelque breuvage  
Egal au poison des amans.*

*Ah ! si dans ma fureur extrême  
Je tenois ce monstre odieux !  
Le voilà , lui dit l'amour même ,  
Qui soudain parut à ses yeux.*

*Venge-toi , punis , si tu l'oses.  
Interdite à ce prompt retour ,  
Elle prit un bouquet de roses  
Pour donner le fouet à l'amour.*

*On dit même que la bergère  
Dans ses bras n'osant le presser ,  
En frappant d'une main légère ,  
Craignoit encor de le blesser.*

Le sentiment , la naïveté , l'air de la négligence , & une certaine mollesse voluptueuse dans le style , font le charme de l'ode anacréontique ; & Chaulieu dans ce genre , auroit peut-être effacé Anacréon lui-même , si , avec ces graces , qui lui étoient naturelles , il eût voulu se donner le soin d'être moins diffus & plus châtié. Quoi de plus doux , de plus élégant que ces vers de M. de la Fare !

*O toi qui de mon âme est la chère moitié ;  
Toi qui joins la délicatesse  
Des sentimens d'une maîtresse  
A la solidité d'une sûre amitié ;  
La Fare , il faut bientôt que la Parque cruelle  
Viennne rompre de si doux nœuds ;  
Et malgré nos cris & nos vœux ,  
Bientôt nous essuierons une absence éternelle.  
Chaque jour je sens qu'à grands pas  
J'entre dans ce sentier obscur & difficile  
Qui va me conduire là-bas  
Rejoindre Catulle & Virgile.  
Là sont des berceaux toujours verts.  
Assis à côté de Lesbie ,  
Je leur parlerai de tes vers  
Et de ton aimable génie ;*

*Je leur raconterai comment  
Tu recueillis si galamment  
La muse qu'il avoit laissée,  
Et comme elle fut sagement,  
Par la paresse autorisée,  
Préférer avec agrément,  
Au tour brillant de la pensée,  
La vérité du sentiment.*

M. de Voltaire a joint à ce beau naturel de Chaulieu, plus de correction & de coloris ; & ses poésies familières sont pour la plupart d'excellens modèles de la gaieté noble & de la liberté qui doivent régner dans l'ode anacréontique.

Le temps de l'ode bachique est passé. C'étoit autrefois la mode de chanter à table. Les poètes composoient le verre à la main, & leur ivresse n'étoit pas simulée. Cet heureux délire a produit des chansons pleines de verve & d'enthousiasme. J'en ai cité quelques exemples dans l'article de la CHANSON. En voici deux qu'Anacréon n'eût pas désavouées.

*Je ne changerois pas pour la coupe des rois,  
Le petit verre que tu vois :  
Ami, c'est qu'il est fait de la même fougère,  
Sur laquelle cent fois  
Reposa ma bergère.*

L'autre roule sur la même idée, mais le même sentiment n'y est pas.

*Vous n'avez pas, humble fougère,  
L'éclat des fleurs qui parent le printemps ;  
Mais leurs beautés ne durent guère,  
Les vôtres plaisent en tout temps.  
Vous offrez des secours charmans  
Aux plaisirs les plus doux qu'on goûte sur  
la terre :  
Vous servez de lit aux amans,  
Aux buveurs vous servez de verre.*

Dans tous les genres que je viens de parcourir, non seulement l'ode est dramatique dans la bouche du poète ; il est encore permis au poète d'y céder la parole à un personnage qu'il a introduit, & l'on en voit des exemples dans Pindare, dans Anacréon, dans Sapho, dans Horace, &c. Mais celui-ci est, je crois, le premier qui ait mis l'ode en dialogue ; & l'exemple qu'il en a laissé, *Donec gratus eram tibi*, est un modèle de délicatesse. Voyez *Lyrique & Chanson*, (M. MARMONTEL.)

Tome XXIII.

Ce petit poème lyrique auquel les anciens avoient donné le nom d'ode, s'est présenté sous tant de formes différentes, & est susceptible de tant de sortes de caractères, qu'il paroît impossible d'en donner une notion déterminée, qui exprime ce qui est essentiel à toute ode, & en même temps ce qui la distingue d'une autre, d'une espèce quelconque. A peine depuis le rosier jusqu'au chêne y a-t-il autant d'espèces d'arbustes & d'arbres qu'il existe d'espèces d'odes différentes, depuis le sublime pindarique jusqu'au gracieux anacréontique. Les Grecs paroissent plutôt avoir fondé le caractère de cette espèce de poème sur la forme extérieure & la sorte de vers, que sur des propriétés intrinsèques. Les critiques modernes ont donné des définitions de l'ode qui en déterminent le caractère intrinsèque ; mais, si l'on veut s'y tenir rigoureusement, il faudra refuser le titre d'ode à quelques-unes de celles de Pindare & à un bon nombre de celles d'Horace.

Ce en quoi tous les critiques sont d'accord, c'est que l'ode constitue l'espèce de poème la plus élevée, & qu'on y aperçoit au plus haut degré ce qui constitue proprement la poésie. Ce qui distingue le poète de tout autre homme, & en fait proprement un poète, se trouve plus éminemment dans le faiseur d'odes que dans tout autre. Il ne faut pas entendre par-là que chaque ode demande plus de génie poétique que dans toute autre espèce de poème, & qu'ainsi Anacréon soit plus grand poète qu'Horace ; mais cela veut dire que la manière dont le poète, dans chaque cas particulier, produit ses idées & exprime ses sentimens d'une façon où entre plus de poésie, si c'est une ode, qu'il n'en mettroit en produisant cette idée & en exprimant ce sentiment dans l'épopée, ou dans tout autre genre de poème, est plus poétique. Tout ce qu'il dit dans l'ode, a un ton plus poétique ; ce sont des images plus vives, des applications plus extraordinaires, des sentimens plus animés que l'on n'en rencontre partout ailleurs. En un mot, il s'éloigne plus à toutes sortes d'égards de la façon ordinaire de parler que tout autre poète. C'est-là son vrai caractère.

Bbb

Il ne s'en suit pas de-là que toute *ode* soit nécessairement d'un genre sublime, qu'elle exige des transports : mais chaque *ode*, suivant son espece, & proportionnellement à ce qu'elle doit exprimer, est souverainement poétique : ses expressions, ses applications, quelque petit & léger que soit d'ailleurs son sujet, ont toujours quelque chose d'extraordinaire qui jette plus ou moins dans la surprise, dans l'admiration, & fixe l'attention du lecteur. Pour éprouver ces sentimens, qu'on lise la vingtième *ode* du premier livre d'Horace. Mécénas s'étoit invité lui-même chez le poëte. Celui-ci auroit pu répondre : *Vous êtes le maître de venir si vous voulez vous accommoder de la mauvaſe chere que je puis vous faire.* Un poëte qui n'auroit pas su s'élever jusqu'à l'*ode*, auroit pu donner à cette réponse un assaisonnement poli & spirituel ; mais Horace fait prendre à ses idées un tour qui produit le ton de l'*ode* saphique la plus remplie de sentiment ; & se livrant à sa verve qui se trouvoit dans un de ses momens les plus favorables, il enfante une *ode* charmante.

Ainsi ce n'est point dans la grandeur de l'objet chanté, de l'importance de l'étoffe maniée, qu'on doit chercher le caractère de l'*ode* ; elle est uniquement redevable au génie particulier & plein de feu du poëte, qui fait placer la chose la plus commune dans un jour où elle enchante l'imagination & allume le sentiment. Autant qu'il est difficile de saisir le caractéristique de cette espece de poëme dans chaque bonne *ode*, autant le seroit-il de le bien développer & d'en donner une description circonstanciée.

L'*ode* étant le fruit du plus grand feu de l'inspiration, ou du moins de la plus vive sallie de la verve, elle ne sauroit avoir une longueur fort considérable ; car naturellement une pareille situation de l'esprit ne peut durer long temps : & comme pendant sa durée on ne fait attention qu'à ce qui peut vivement affecter, il ne doit se rencontrer dans une *ode* que des pensées, des images, des sentimens, des expressions qui aient une force toute particulière jusqu'à l'hyperbole, où l'on aperçoit un vol élevé & des agrémens im-

prévus : tout ce qui a l'air réfléchi & recherché ne sauroit y entrer. De cette façon l'ordre des idées ne peut qu'être parfaitement naturel dans cet état extraordinaire de l'ame, où, sans rien chercher, elle s'abandonne à la pente, ou plutôt au torrent qui l'entraîne : elle puise dans le fond le plus abondant des idées & des images les plus vives que la nature elle-même lui présente : on sent comment une idée naît de l'autre, sans aucun travail, sans aucune méthode, mais uniquement par la vivacité de l'imagination, par le feu du génie. Cela ne demande point un ordre pareil à celui que l'entendement met dans une suite d'idées, soit qu'il les réunisse ou les décompose ; mais tout suit les loix de l'imagination & du sentiment, facultés qui guident le poëte dans son déclin, & qui le conduisent à quelque conclusion heureuse par laquelle il laisse son auditeur dans l'extase d'une surprise inattendue, ou dans les délices d'une douce satisfaction. Par ce moyen toute bonne *ode* est une image véritable & fort intéressante de l'état intérieur où l'ame d'un poëte, doué d'un génie distingué, a été mise pour un court espace de temps, par quelque circonstance particulière. On aura une idée assez exactement déterminée de ce poëme singulier, si on se le représente comme une invocation développée, & suivant la nature du sujet, ornée des couleurs les plus brillantes ou les plus douces de la poésie.

Suivant cela, nous ne devons pas oublier de faire entrer dans le caractère de l'*ode* une espece de vers qui lui est particulière. On conjecture aisément qu'un état aussi extraordinaire que l'est celui où l'on se trouve comme inondé par le sentiment, & c'est là véritablement l'état naturel auquel l'*ode* doit son origine, demande aussi un ton & des sons d'un ordre extraordinaire. Ainsi le poëte appelle à son secours le mouvement, l'harmonie & le rythme, comme autant de moyens assurés d'exciter, d'entretenir & de fortifier le sentiment. La situation d'esprit où celui qui fait une *ode* est censé se trouver, veut qu'il emploie des vers pour la plupart courts, quelquefois un peu plus longs, toujours harmonieux & dans une juste proportion avec le sentiment.

On peut inférer de-là que toute ode réelle, qu'elle soit d'origine hébraïque, grecque ou celtique, se trahit par son harmonie, & laisse appercevoir plus de musique qu'aucune autre espece de poëme : cela est fondé dans la nature. Quand on pensa dans la suite à transformer en ouvrages de l'art les odes qui avoient été d'abord des productions de la nature, on réfléchit beaucoup sur la mesure des syllabes qui leur convenoit, & l'oreille délicate des poëtes Grecs en découvrit plusieurs especes. Quant à l'ordre des vers dans les strophes, qui doit être réitéré jusqu'à la fin, il semble que ce soit une chose tout-à-fait contingente, quoiqu'à présent on en ait fait une espece de loi.

Nous avons suffisamment établi, si je ne me trompe, le caractère général de toutes les odes ; mais il regne une variété infinie dans leurs traits particuliers. Tantôt leur ton est élevé & va jusqu'au sublime ; tantôt il n'est que sérieux & pathétique ; tantôt il est gai, badin, tendre. Autant qu'il y a de nuances de tons depuis le cor le plus retentissant jusqu'à la flûte la plus douce, autant peut varier le ton des odes ; & une ode qui a pris un certain ton, ne laisse pas de l'élever quelquefois ou de l'abaisser. Il n'y a pas moins de variété dans le plan ou dans l'ordre des idées. Quelquefois le poëte s'offre à nos yeux dans un transport, dans un ravissement dont nous ne savons pas encore la cause ; & ce n'est que vers la fin qu'il indique fort brièvement ce qui l'a mis dans cet état. C'est ainsi, que commence l'ode de Klopstock à Bodmer : il s'engage tout-à-coup dans le labyrinthe des voies de la providence, & s'y enfonce de plus en plus, sans instruire de ce qui l'a jeté dans ces profondes méditations. Il tend à s'expliquer, en disant que les biens dont nous jouissons, ressemblerent, pour la plupart, à des songes passagers ; & à la fin il s'écrie que tel a été son sort, lorsqu'après avoir fait la connoissance de Bodmer, il a fallu s'en séparer & s'arracher d'entre ses bras. Tout au contraire, dans d'autres odes, le poëte annonce dès l'entrée le sujet de son poëme, mais presque aussitôt il le perd de vue, & va jusqu'à la fin de digressions en di-

gressions ; mais qui naissent toutes du sentiment dont il est rempli. Nous en trouvons un exemple dans l'ode d'Horace sur l'embarquement de Virgile. Le poëte montre d'abord son objet par le vœu qu'il fait pour l'heureuse navigation du vaisseau qui emporte la moitié de son ame. Mais aussitôt il quitte cet objet : les soucis que lui inspirent les dangers de son ami, le conduisent à des réflexions ameres sur la témérité des hommes, qui se hasarderent les premiers d'aller sur mer : de-là il se jette dans d'autres réflexions plus générales encore, sur toutes les folies dont les hommes sont capables, & à la fin il emploie ces idées & ces expressions exagérées, & du vrai style de l'ode :

*Cælum ipsum petimus stultitiâ ; neque  
Per nostrum patimur scelus  
Iracunda Jovem ponere fulmina.*

C'est donc précisément le rebours de l'ode de Klopstock que nous avons indiquée. L'une & l'autre de ces odes ne présentent qu'un instant l'objet qui a excité la verve, & tout le reste coule au gré de l'imagination du poëte.

Il y a des odes dont l'objet fait le fond d'un bout à l'autre. Telle est la seconde du premier livre d'Horace, qui est une hymne à Mercure, sans le moindre écart ni objet accessoire : le poëte ne d'tourne pas un instant les yeux de dessus la divinité qu'il invoque. L'ode de Klopstock, intitulé *les deux Muses*, est une description admirablement poétique de l'objet dont il ne s'écarte pas le moins du monde ; & la plupart des odes d'Anacréon ne sont que de gracieuses peintures d'objets que le poëte considere sans interruption.

Dans d'autres odes il est alternativement question des causes & des effets. Le poëte, à la vérité, fait de fréquentes excursions qui paroissent l'éloigner de son sujet, mais il y revient d'abord. Souvent aussi nous voyons un transport poétique dont nous avons peine à deviner l'occasion, de même qu'à découvrir le lien qui unit une foule d'applications tout-à-fait variées ; c'est ce qu'on voit dans la quatrième ode du troisième livre d'Horace. Le poëte commence par imiter Calliope, la plus distinguée des

musés, à descendre du ciel, & à lui inspirer un long chant, sur quel ton il lui plaira; mais il ne laisse point appercevoir pourquoi il forme ce souhait. Il lui semble aussi-tôt entendre le chant de la muse, qui est descendue & qui erre dans les sacrés bocages. Mais il s'interrompt pour nous raconter comment, dans son enfance, s'étant endormi dans un lieu champêtre, les pigeons ramiers l'avoient couvert de feuilles, pour le mettre à l'abri des serpens & des bêtes sauvages. Cependant il laisse entrevoir que c'est à la muse, sa protectrice, qu'il croit être redevable de ce bienfait. Ensuite, tout pénétré de ce sentiment, il continue, en reconnoissant que les musés se réunissent pour le protéger, & que c'est ce qui lui permet d'aller tranquillement, tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ses maisons de campagne. C'est à elles qu'il prétend être redevable de n'avoir pas péri à la bataille de Philippe, & de s'être soustrait à l'arbre qui sembloit devoir l'écraser. C'est pourquoi il veut aller avec elles dans les climats les plus éloignés & les plus redoutables, & s'enfoncer même chez les peuples les plus sauvages. Mais, en un clin d'œil, il vient à César, & dit de lui, qu'après avoir soutenu & terminé les travaux innombrables d'une terrible guerre, il cherche le repos, & s'enfoncer dans des allées secrètes avec les musés, qui lui inspireront de plus en plus des sentimens pacifiques. De-là il saute rapidement à la guerre des Titans, & s'y arrête long-temps, pour nous enseigner, à ce qu'il semble, que, malgré les forces redoutables de ces audacieux adversaires, Jupiter soutenu par Pallas, remporta aisément la victoire sur eux; ce qui le conduit à l'importante réflexion, que la force sans le conseil est impuissante; au lieu qu'une force médiocre, sagement dirigée, s'attire la bénédiction des dieux, & produit les plus grands effets. Il loue après cela les dieux, de ce qu'ils détestent toute puissance dont les desseins sont injustes, & confirme cette assertion, par les peines & les supplices qu'ils ont infligés à Briarée aux cent bras, au téméraire Orion, à Typhée, à Tytius & à Pirithoüs. Ainsi finit l'ode, où l'on a peine à deviner quel objet ou quelle idée a tant ému le poète,

pourquoi il appelle Calliope avec tant d'ardeur, & ce qui lui a fait réunir tant de points de vue différens dans une seule & même ode. Les interpretes d'Horace se partagent là-dessus, & les plus modestes disent qu'ils ne sauroient deviner l'énigme, tant le plan du poète est caché & imperceptible. Je crois cependant que Baxter a saisi, au moins en bonne partie, ce plan, quoique notre Gessner, d'ailleurs si judicieux, tourne sa conjecture en ridicule; & comme cela peut répandre du jour sur les théories des odes énigmatiques, je vais rapporter ici le sentiment de ce critique Anglois.

César avoit enfin vaincu tous les défenseurs de la liberté; il s'étoit débarrassé de ses collegues dans la tyrannie; il avoit réuni en lui toute l'autorité. Horace s'étoit probablement entretenu avec quelque ami, Mécene peut-être, en confidence sur la situation présente des affaires; & dans cette conversation s'étoit présentée naturellement la réflexion, que cette autorité suprême n'étoit pas encore affermie sur des fondemens assez solides. Cette idée touchoit le poète de la maniere la plus vive, & l'on ne sauroit disconvenir qu'elle ne fût de la plus grande importance. Il s'étoit donc mis à réfléchir sur ce qui pouvoit procurer à cette autorité une sûreté inaltérable. Il falloit pour cela que César fit fleurir les arts & honorât les musés, qui le mettroient sur la voie de gouverner avec la plus grande douceur, & de prendre des mesures beaucoup plus réfléchies, & plus solides que celles qu'il avoit jusqu'alors employées. Soit donc qu'Horace voulût simplement communiquer ces idées à son ami, ou qu'il ne fût pas fâché de les laisser entrevoir à César même, il étoit obligé d'user d'une extrême circonspection, & n'osoit s'expliquer ouvertement sur de pareils sujets. Voilà pourquoi il prend d'aussi grands détours, laissant à celui pour qui l'ode étoit destinée, le soin d'en deviner le véritable but. Et d'abord l'invocation à Calliope peut avoir un double sens: on peut supposer que le poète l'appelle à son secours pour l'ode qu'il veut enfanter; mais son intention secrète est de l'inviter à venir auprès de César pour le soutenir de tous les charmes qui accompagnent ses chants, & pour



animer plusieurs poètes à la fois à exalter la gloire & les délices de son regne. De-là il voit les prémices de cet heureux temps ; mais , ne voulant pas en parler trop ouvertement , il faute , pour ainsi dire , tout d'un coup en arriere , sans renoncer pourtant à l'idée principale qui l'occupe , & il raconte comment les muses l'avoient protégé dès le berceau , parce qu'il étoit destiné à devenir poète , & comment elles le protègent encore. C'est une espece d'allégorie , par laquelle il veut donner à entendre que quiconque ne forme aucune entreprise dangereuse , ne commet & ne projette aucune action violente , mais ne pense , comme un poète rempli d'innocence , qu'à s'amuser , n'inquiétant personne , ne formant point de prétentions injustes , jouit d'une pleine tranquillité , d'un repos assuré. C'est ce qu'il exprime fort poétiquement , en parlant de tous les soins que les muses prennent pour assurer son repos. Cela lui sert à prouver deux assertions à la fois ; l'une , que tout gouvernement qui se fait aimer , est en sûreté ; l'autre , que jamais celui qui est à la tête du gouvernement , ne doit faire mine de vouloir user de violence contre qui que ce soit. Sur quoi , il revient tout naturellement , & sans aucun faut , quoiqu'il paroisse y en avoir un , à César , qui se trouve précisément dans le cas , & qui s'amuse actuellement avec les muses , dont il ne peut recevoir que des principes de douceur & des conseils de modération. Mais il a recours à une nouvelle allégorie , pour achever de montrer combien il est aisé , avec le secours de la sagesse & de la réflexion , de se précautionner contre les desseins & les efforts d'une puissance féroce & redoutable , & comment il faut s'y prendre pour appaiser des rébellions , pour faire cesser d'odieux excès. Enfin il donne toujours , d'une manière enveloppée & allégorique , le conseil d'intéresser les dieux en faveur du nouveau gouvernement , par une administration équitable & douce , ces êtres immortels détestant & punissant toujours toute iniquité & toute violence. Telle paroît avoir été la route que le poète a suivie , afin de parler avec circonspection des choses dangereuses & qui tiroient à de grandes conséquences ; en quoi il res-

semble à Solon qui contrefit le fou pour donner aux Athéniens un conseil très-utile à l'état , qu'il n'auroit pas pu hasarder ouvertement sans mettre sa vie en danger.

Nous avons considéré les diverses especes d'*odes* , relativement au ton qu'elles prennent & au plan qu'elles suivent. Il n'y regne pas des différences moins considérables par rapport à leur contenu , ou à la matière sur laquelle le poète travaille. A proprement parler , l'*ode* n'a point de matière qui lui soit propre. Toute pensée , soit commune , soit élevée , tout objet , de quelque ordre qu'il soit , peut servir de sujet à l'*ode*. Il s'agit uniquement de la façon de le présenter , de la vivacité , des explications extraordinaires , & du degré de lumière dans lequel le poète le met. Un poète qui , comme Klopstock , est rempli d'idées pompeuses , pénétré de sentimens vifs , pourvu d'une imagination capable de prendre le plus grand essor , un tel poète trouvera de quoi faire une *ode* , là où un autre ne remarquera rien qui excite son attention. Quel autre qu'un génie unique comme celui-là auroit pu chanter dans l'*ode* qu'il a intitulée *Sponda* , je ne dirai pas sur un ton aussi majestueux , mais seulement sur le ton harmonieux de la lyre , ou sur le ton de la flûte ? Le véritable poète lyrique voit un objet qui excite en lui plusieurs imaginations agréables , ou des réflexions importantes , ou de vifs sentimens ; mille autres personnes appercevront le même objet avec la même clarté , & ne penseront , ni ne sentiront quoi que ce soit. C'est que la tête du poète est abondamment remplie de toutes sortes d'idées qui , comme la poudre , prennent aisément feu , & ce feu se communique rapidement de proche en proche.

Cependant le sujet le plus ordinaire des *odes* , auquel ont coutume de s'attacher les poètes qui ne sont pas doués d'un génie extraordinaire , est l'expression de quelque sentiment passionné , & principalement de la joie , de l'admiration & de l'amour. Les deux premiers de ces sentimens paroissent avoir été les plus anciennes occasions des *odes* , comme ils l'ont été du chant & de la danse , qui , selon routes les apparences , ont été liés dans leur origine avec les vers.

lyriques. L'homme encore à demi-sauvage exprime, comme l'adolescent, ce qu'il sent par des cris & des sauts. Un deuil solennel que les hommes, dont l'état approche de celui de nature, témoignent par des gémissemens & des hurlemens, paroît avoir été ensuite l'occasion la plus prochaine des *odes*; & c'est par l'imitation de celles que la nature a dictées qu'on est parvenu à en composer sur les sujets les plus variés.

Les *odes* peuvent être divisés en général, relativement à leur matière, en trois espèces. Quelques-unes sont des suites de considérations ou réflexions; elles renferment des descriptions passionnées ou l'énumération des caractères de l'objet de l'*ode*: d'autres sont des peintures animées qu'une imagination ardente crée & met sous les yeux; enfin la troisième espèce est réservée au sentiment. Mais le plus souvent ces trois espèces d'objets sont réunis & confondus dans une seule & même *ode*. Nous rangeons dans la première espèce les hymnes & les cantiques, dont nous trouvons les plus anciens modèles dans les livres de Moïse & dans les psaumes. Les *odes* de Pindare peuvent y être jointes, quoiqu'elles aient été composées dans un tout autre esprit: mais en général ce ne sont que des considérations souverainement poétiques à la louange de certaines personnes ou de certaines choses. Dans de semblables *odes*, les poètes se montrent comme des hommes doués de discernement, qui présentent d'une manière pleine de sentiment leurs observations & leurs réflexions sur des objets de la plus grande importance. La passion qui regne dans ces *odes* est l'admiration, & souvent elles sont fort instructives.

Nous mettons au nombre des *odes* de la seconde espèce celles qui roulent sur des descriptions imaginaires, ou sur des peintures réelles de certains objets tirés du monde visible, comme l'*ode* d'Horace à la fontaine de Blandusium, celle d'Anacréon sur la cigale, & plusieurs autres du même poète. On comprend comment de pareilles poésies prennent naissance. Le poète, fortement touché de la beauté de quelque objet sensible, s'anime, s'enflamme & s'efforce de bien exprimer par ses chants ce que son imagination lui présente; quelquefois il

n'est occupé qu'à tracer les traits de ce tableau, & par-là il se nourrit en quelque sorte du sentiment agréable que l'objet a excité en lui: mais, dans d'autres occasions, ce tableau excite en lui quelque desir, ou le conduit à quelque doctrine morale qu'il ajoute, & dont il fait, pour ainsi dire, la bordure du tableau. Telle est l'*ode* d'Horace à Sextius, & plusieurs autres du même poète. L'avantage propre à cette espèce d'*ode*, c'est l'extrême variété des objets qui sont à sa disposition. Car la nature en présente de toutes parts qui frappent nos sens; c'est une source inépuisable, & chacun de ces objets peut être, sous plusieurs points de vue, l'emblème de quelque vérité morale. Ces *odes* sont les plus susceptibles de cet essor poétique, par lequel le poète, après avoir peint son objet des couleurs les plus vives, passe tout à coup à quelque application morale pour l'ordinaire tout à fait imprévue, comme on en trouve un bel exemple dans l'*ode* de Gleim sur la fontaine de Schmerlenbach. On croiroit que le poète ne pense à autre chose qu'à nous faire bien connoître tous les agrémens de cette fontaine; mais tout à coup on est surpris de la manière la plus agréable de voir qu'il n'a réellement en vue que l'éloge de son vin; car il termine sa description en disant: *Pourtant, ma chère fontaine, je ne prétends pas que tu te mêles jamais avec mon vin.*

La troisième espèce d'*odes* ne respire que le sentiment. Il n'y a point de passion qui ne puisse conduire le poète au degré de sentiment nécessaire pour la composition d'une *ode*. Alors il chante, ou l'objet d'un sentiment agréable, en nous y découvrant tout ce que lui suggèrent l'amour, le desir, la joie, la douleur; ou bien c'est l'objet de son dégoût, de sa haine, de sa colère, de son exécration: toutes les couleurs de ces peintures, c'est la passion qui les lui fournit; elles sont ou douces & tendres, ou enflammées, sombres, terribles, suivant l'empreinte que la passion leur donne de son caractère. Si c'est l'état de son propre cœur que le poète dépeint, il y montre de la joie, du desir, de la tendresse; en un mot, la passion qui le domine, se contentant seulement d'indiquer l'objet qui le met dans cette situation, ou même de le laisser

deviner. Le plus souvent il parfume ce fond de maximes, d'observations, d'exhortations, de censures, d'apostrophes tendres, gaies, ou menaçantes & fulminantes. Ce qu'il y a de doctrinal est toujours comme enveloppé dans la passion, & en porte la livrée. C'est ce qui donne aux vérités un caractère d'autant plus expressif; car les esprits que la passion agite, font partir des traits de lumière & de force, propres à opérer la conviction; quelquefois cela donne dans l'hyperbole, suivant que la passion grossit ou rapetisse les objets, les offre sous une face ou sous une autre. Car en général un esprit passionné se représente tout autrement les objets qu'un esprit tranquille. Mais quand la passion met le poète dans la bonne voie, & lui fait envisager les choses sous leur véritable face, le sentiment donne à sa doctrine & à ses sentences une force victorieuse: ce sont de vrais axiomes, des décisions en dernier ressort, dont personne n'oseroit appeler.

Les *odes* les plus ordinaires sont celles où ces trois espèces de matières sont alternativement associées. Le poète, vivement affecté par chaque objet, y applique celles des forces de l'âme qui lui conviennent: l'entendement, l'imagination, le sentiment se succèdent ou se confondent: c'est dans ces *odes* que regne la plus agréable variété d'idées, d'images & de sentimens, mais qui sont la production d'un seul & même objet qu'on éclaire successivement de différens jours, & qu'on présente d'une manière souverainement intéressante.

On connoitra encore mieux la nature & le caractère de l'*ode*, si nous alléguons ici quelques exemples propres à faire comprendre comment une pensée, une image, l'expression d'un sentiment peuvent se transformer en *odes*. Horace le plus connu des poètes lyriques, nous fournira ces exemples.

La onzième *ode* du premier livre se réduit toute entière à cette proposition: *Il vaut mieux jouir du présent que de s'inquiéter de l'avenir*. Pour en faire une *ode*, le poète parle d'un ton passionné à Leuconoe: il applique cette considération générale à la situation particulière de cette belle; il s'exprime avec chaleur & semble y prendre l'intérêt le plus vif; enfin il couvre tout cela

de l'éclat des plus belles couleurs poétiques. La dixième *ode* du second livre présente ces observations tout à fait communes, *que le sage ne se laisse ni éblouir par la prospérité, ni abattre par l'adversité*: mais sur ce fond regne le vernis le plus brillant & le plus poétique. Le poète s'adresse à un ami à qui il inculque cette doctrine du ton le plus animé & le plus pressant. D'abord il l'enveloppe dans une courte allégorie fort pittoresque,

*Rectius vives, Licini, neque aleam  
Semper urgendo; neque dum procellas  
Cautus horrescis, nimium premendo  
Littus eniquum.*

Il exalte ensuite du ton le plus passionné une vie que la modération rend heureuse; & il ne lui faut pour cela que deux ou trois traits, mais qui sont de main de maître,

*Auream quisquis mediocritatem  
Diligit, tutus caret obsoleti  
Sordibus tecti, caret invidenda  
Sobrius aula.*

Ces deux strophes suffisoient déjà pour faire une *ode*. Mais le poète a la conviction de son ami trop à cœur pour s'arrêter. Il continue donc à décrire les soucis qui accompagnent la grandeur & les dangers qui la menacent: ce qu'il représente par ces deux tableaux allégoriques,

*Sæpius ventis agitur ingens  
Pinus: & celsæ graviore casu  
Decidunt turres: feriuntque summos  
Fulgura montes*

Il instruit par-là son ami de l'obligation où est le sage de se souvenir de l'incertitude du sort, des variations duquel la nature nous offre ces images. D'où il conclut que celui qui souffre actuellement, peut espérer des temps plus heureux.

-- *Non si male nunc, & olim  
Sic erit.*

Enfin par l'image gracieuse d'Apollon; qui ne tient pas toujours son arc bandé, mais s'amuse quelquefois à faire résonner sa lyre, il montre que le sage n'est pas toujours livré à des occupations importantes & pénibles; & il en revient finalement à l'exhortation d'avoir du courage dans les revers, & de la prudence dans les succès:

ce qui fait encore le sujet d'une courte , mais excellente allégorie.

*Rebus angustis animosus, atque  
Fortis appare: sapienter idem  
Contraheo vento nimium secundo  
Turgida vela.*

On voit pleinement dans cet exposé , comment des idées fort communes peuvent fournir au génie du poète une *ode*.

Il faut lire la cinquième *ode* du premier livre pour comprendre comment une simple réprimande que le poète fait à une personne du sexe sur son inconstance , devient une très-belle *ode*. Horace vouloit uniquement dire : *tu es une inconstante , aux pièges de laquelle je ne me laisserai plus prendre*. L'application qu'il fait de cette pensée & l'extrême vivacité de l'expression en font une *ode*. « Que viens-tu de captiver , Pyrrha ? -- Ah ! le malheureux ne fait pas combien tu es prête à lui devenir infidèle. Pour moi , j'ai rompu tes liens , & comme échappé d'un naufrage , j'ai suspendu , dans le temple de Neptune , mes habits encore mouillés en témoignage de ma reconnaissance ».

Ces exemples montrent comment des idées très-ordinaires présentées par une forte passion , & revêtues d'images vives se changent en *odes*. Si quelqu'un disoit : « depuis que Sybaris aime Lydie , il hait le grand air & les exercices du corps ; tel étoit le fils de Thétis , caché , &c. » , on ne sauroit si c'est une épigramme satyrique , ou la simple description des bizarres effets de l'amour considérés d'un œil philosophique. Mais quand cette considération inspire à un poète de génie , de la passion & du sentiment vif ; quand il s'écrie : « par tous les dieux , ô Lydie , pourquoi précipites-tu Sybaris dans l'abîme de l'infortune ? Pourquoi hait-il le grand air ? &c. » , Alors il prend le fond de l'*ode* & le soutient.

La simple description d'un objet peut devenir une *ode* , quand une vraie passion & une forte verve s'y mêlent. C'est ainsi que l'*ode* à Tyndaris n'est autre chose que la peinture , mais tracée avec beaucoup de passion , des agréments du bien de campagne d'Horace , qu'il voudroit partager avec son bien-aimé. C'est ainsi encore que

des descriptions poétiques & pleines d'images de l'état intérieur où la passion met quelqu'un , peuvent naître les *odes* les plus agréables , les plus tendres , les plus animées , les plus sublimes.

En voilà suffisamment pour donner de justes notions de la nature & des divers caractères de l'*ode*. Mais il ne faut pas oublier de remarquer ici , qu'il existe des poètes qui , quelquefois par art & par contrainte , ou bien par plaisir , montent leur génie sur le ton de l'*ode* , & entreprennent d'exprimer , avec toutes les apparences de la passion , & dans une verve feinte , ce qu'ils ne sentent nullement. Mais alors il arrive aisément que ce qu'ils disent ne s'accorde pas aussi bien avec le ton qu'il prennent que lorsque le sentiment est réel. Horace même n'a pas pu toujours déguiser la contrainte : son *ode* à Agrippa , l. I , *ode 6* , où il parle de son incapacité , n'est assurément pas sérieuse : on sent qu'il ne dit pas ce qu'il pense. On ne doit pas s'attendre à trouver dans de semblables *odes* la vie , c'est-à-dire , la chaleur d'imagination & de sentiment qu'ont les *odes* dictées par une véritable inspiration. Mais comme c'est la grande propriété du génie poétique de s'embrancher facilement , l'art ou l'imitation peuvent approcher quelquefois beaucoup de la nature.

L'*ode* est une des poésies qui ont le plus de force & qui produisent les plus grands effets. Le sentiment & la verve sont des situations véritablement contagieuses ; & ils dominent dans l'*ode* , ce qui la met en état de pénétrer , de ravir. On a dit des premiers poètes lyriques , qu'ils ont adouci & apprivoisé les hommes encore à demi-sauvages ; & que , bien qu'ils n'eussent aucune autorité sur eux , ils les ont entraînés par la douce violence de leurs chants. L'*ode* , avec le cantique qui en est une espèce particulière , l'emporte sur la plupart des autres ouvrages des beaux arts , en ce que sa force se fait sentir même aux hommes brutes , au lieu que l'éloquence , la peinture , & généralement tous les arts nés d'un goût plus épuré , sont beaucoup moins populaires.

Il semble à la vérité que l'*ode* sublime s'éloigne beaucoup du caractère qui pourroit la rendre capable d'agir sur la multitude , puisqu'il

qu'il y a plusieurs psaumes, plusieurs *odes* de Pindare & d'Horace, dont les plus habiles connoisseurs ont de la peine à saisir le sens. Mais nous devons réfléchir que, placés à une si grande distance du temps où ces poésies ont été composées, ayant une connoissance aussi imparfaite des langues anciennes & de tant de choses au fait desquelles les poètes étoient lorsqu'ils écrivoient, nous trouvons parfaitement obscur aujourd'hui, ce qui étoit de la dernière clarté pour ceux à qui les *odes* des anciens ont été destinées. Ensuite, il faut aussi mettre une différence entre les *odes* qui ont été faites pour des occasions solennelles & pour un peuple entier, & celles qui ne concernent que quelque partie d'une nation, ou même quelques individus qui les ont occasionnées & y étoient directement intéressés. Dans les premières de ces *odes*, il y a essentiellement une popularité qui les rend intelligibles; dans les autres, on n'est au fait qu'autant qu'on peut s'instruire de certaines circonstances particulières de la plupart desquelles le temps a détruit tout vestige.

Mais, de quelque nature que soit une *ode*, dès qu'elle a pour auteur un poète qui tient sa vocation de la nature même, & qui l'a composée dans le feu de l'imagination ou dans la plénitude du sentiment, elle a toujours de l'importance: elle ne sauroit manquer d'être alors un véritable tableau de la situation d'esprit où le poète s'est trouvé dans quelque occasion intéressante. Cela nous met en état de juger certainement de l'effet que certaines circonstances remarquables sont propres à produire sur des hommes doués d'un génie distingué. Nous apprenons ainsi à connoître la marche merveilleuse, & chaque application rare des passions & des autres mouvemens de l'esprit humain, aussi-bien que les effets multipliés, variés, & en partie très-extraordinaires de l'imagination. Cela nous détourne de notre manière accoutumée de juger & de sentir, par rapport aux objets des mœurs & des passions; nous devenons capables de les considérer sous d'autres points de vue moins ordinaires. Bien des vérités, qui sans cela ne nous auroient guère touchés, pénètrent,

pour ainsi dire, à la faveur de l'*ode*, lorsqu'elles sont mises dans un jour lumineux & fortifiées par le sentiment; elles acquièrent une force toute particulière qui les fait arriver jusqu'au fond le plus intérieur de l'ame. Bien des objets qui n'auroient été que médiocrement attrayans pour nous, nous frappent, & traçent au dedans de nous une empreinte ineffaçable, par la vivacité des peintures qu'en fait le poète lyrique. Bien des sentimens qui ne nous étoient encore que foiblement connus, reçoivent de l'*ode* une activité & une efficace qui nous affectent puissamment. Ainsi la poésie lyrique sert en général à donner à chaque faculté de l'ame, un nouvel effort & de nouvelles forces, qui étendent la sphère de notre jugement & fortifient notre sensibilité; & c'est ce que les *odes* effectuent en plusieurs manières différentes. Ce genre de poème peut donc à bon droit occuper le premier rang parmi les diverses productions de la poésie; & l'abondance des bonnes *odes* doit être comptée parmi les richesses les plus précieuses d'une nation.

Les *odes* les plus anciennes & en même temps les plus excellentes des anciens peuples, sont sans contredit celles des Hébreux, dont nous ne faisons mention ici que pour renvoyer le lecteur aux dissertations infiniment estimables qu'a publiées sur ce sujet le célèbre Robert Lowth, de *sacra poësi Hebræorum prælectiones academicæ*, savant qui réunit la profondeur des connoissances à la délicatesse du goût. Les Grecs possédoient un grand trésor de poésies lyriques, aussi-bien que de tous les ouvrages de goût d'autres espèces; mais la meilleure partie s'est perdue. Les anciens ont nommé avec éloge neuf principaux poètes lyriques Grecs; savoir, *Alcée*, *Sapho*, *Stésicore*, *Ibicus*, *Bacchylides*, *Simonide*, *Alcman*, *Anacréon* & *Pindare*. Il ne nous reste qu'un petit nombre de fragmens des *odes* des sept premiers. Les recueils de celles d'Anacréon & de Pindare sont assez considérables, quoique le temps en ait plus détruit que conservé. Mais les sujets des *odes* de Pindare qui existent, n'ont rien d'intéressant pour nous, le poète n'y chantant que des athlètes qui avoient remporté le prix dans les divers jeux de la Grece. On peut

aussi mettre en ligne de compte les poètes tragiques Grecs, car dans chaque tragédie, les chants des chœurs ne sont autre chose que des *odes* sur le ton le plus sublime. Ils l'emportent même sur toutes les autres *odes*, en ce que les esprits sont déjà préparés au mieux par ce qui s'est passé sur la scène, & reçoivent aussi l'impression dans toute sa force. Les recherches les plus exactes n'auroient pu fournir de moyen plus convenable de faire de l'*ode* le meilleur usage possible, que celui qui a été comme suggéré par le hasard dans cette occasion. En effet, quand on fait comment les chœurs furent introduits & conservés dans l'ancienne tragédie, on voit qu'il n'étoit nullement question de ménager une place favorable à l'*ode*. Mais la chose étant une fois faite on auroit eu toutes les raisons du monde de conserver précieusement l'usage des chœurs, où l'*ode* est, pour ainsi dire, sur son char de triomphe, avec tout l'appareil du théâtre & toute la force de la musique. Il seroit toujours temps d'y revenir & de rendre à nos tragédies un des plus beaux ornemens dont elles puissent être décorées.

Il seroit fort à souhaiter qu'un homme bien versé dans la littérature grecque, & qui eût les talens & les qualités de M. Lowth, écrivit sur les différentes especes des *odes* grecques, un ouvrage aussi étendu & aussi solide que l'est celui de cet habile homme sur la poésie lyrique des Hébreux. Un pareil livre seroit une lecture bien agréable, & en même temps une instruction bien utile pour ceux qui s'attachent à ce genre. On ne sauroit concevoir aucune situation de l'esprit où le poète puisse se trouver quand il entreprend de faire une *ode*, qui ne se rencontre dans les *odes* grecques; depuis les plus petits objets gracieux qui jettent l'âme dans une douce rêverie, jusqu'à ces grands objets majestueux, terribles, sublimes, qui bouleversent l'âme, lui inspirent le respect, lui impriment la terreur, excitent en elle les passions les plus véhémentes, il n'y a rien parmi tous ces objets que les poètes Grecs n'aient traité, si l'on veut s'élever d'Anacréon jusqu'aux chœurs d'Eschyle. Ce seroit donc ici un champ où un habile critique pourroit s'exercer & se faire un grand nom.

Les Romains, à cet égard, comme à tout autre, par rapport aux beaux arts, sont demeurés fort au dessous des Grecs. Horace est le seul de leurs poètes lyriques qu'on puisse mettre à côté de ceux de la Grèce; mais il faut ajouter qu'il vaut plusieurs autres: il savoit accorder sa lyre sur tous les tons, & il a manié toutes les especes des *odes*, depuis le sublime de Pindare jusqu'au gracieux d'Anacréon, & au passionné de Sapho: & dans ces especes il a eu les plus grands succès.

Les Allemands peuvent joûter avec toutes les nations en fait de poésie lyrique. Klopstock, comme Horace, vaut plusieurs poètes, & seroit en droit de dire,

*Paroissez Navarrois, Maures & Castillans.*

Cet homme, doué du plus rare génie, a donné tout à la fois à sa patrie un Homère & un Pindare. Rien n'égale le vol élevé de celles de ses *odes* qui roulent sur des sujets importans; rien de plus riant que celles dont les sujets sont gracieux; rien de plus touchant, de plus attendrissant que celles où dominant le sentiment & la tendresse. C'est seulement dommage que ce grand poète, dans ses *odes* spirituelles & sacrées, quelquefois aussi dans celles dont les sujets ne sont pas considérables, s'élève si haut qu'il se perd quelquefois dans les nues, où personne ne peut le suivre & l'atteindre.

Après lui Ramler mérite une des places les plus honorables. Il a su apprivoiser l'oreille allemande au son harmonieux de l'*ode* grecque, & il a fort bien saisi aussi le vrai ton & le fond des *odes* d'Horace. Il paroît même avoir cherché sa gloire dans l'imitation exacte de ce poète latin. Le goût des Romains le guide pour l'ordinaire dans le choix de ses sujets. Dans l'*ode* sublime Frédéric est son Auguste; & pour les sujets doux & agréables, ou de pure imagination, il peint tantôt une jeune fille, tantôt un ami, ou les agrémens de la campagne, de la belle saison, &c. dont il fait faire de très-ingénieuses applications, & qu'il orne des plus belles fleurs. Quoi de plus attrayant que son *Amynte & Chloë*? Quelle beauté de coloris, quelle richesse d'imagination dans son *desir de l'hiver*; *ode* toute

remplie de beautés, & dont la fin est une des plus heureuses qu'on puisse enfanter ! Le dialogue de Ptolémée & de Bérénice respire la tendresse, & l'expression en est d'une extrême délicatesse.

Lange & Pyra sont les premiers qui ont imaginé de donner aux *odes* allemandes la mesure des syllabes de la poésie grecque. Uz figure aussi dans la classe des poètes lyriques. Sans s'être proposé d'imiter Horace, il lui ressemble à bien des égards, & dans le sérieux, & dans l'enjoué. Cramer a fait résonner les psaumes sur sa lyre; ses vers coulent à grands flots comme d'une riche source. Il surpasse ordinairement tous ceux qui l'ont devancé dans cette carrière, par la manière dont il rend la brièveté énergique de l'hébreu, aussi-bien que la sublimité ou la tendre dévotion de son original.

En général l'*ode* paroît être le plus beau fleuron de la couronne des poètes allemands. Il seroit seulement à souhaiter que le lieu de leur séjour, leur situation & leur genre de vie fussent propres à leur fournir de plus grandes idées, à les mettre mieux à portée de connoître les hommes & les événemens. Leurs talens paroîtroient alors dans le jour le plus avantageux. (*Cet article est tiré de la théorie des beaux-arts de M. DE SULZER.*)

ODE, (*Musiq. des anc.*) mot grec qui signifie *chant* ou *chançon*. (S)

ODED, *soutenir*, (*Hist. sacr.*) prophete du Seigneur, qui s'étant trouvé à Samarie dans le temps que Phacée, roi d'Israël, revenoit dans cette ville avec 200000 prisonniers que les Israélites avoient faits dans le royaume de Juda, alla au devant des victorieux, leur reprocha leur inhumanité & leur fureur contre leurs freres que Dieu avoit livrés entre leurs mains, & ajouta, *croyez-moi, ramenez ces captifs qui sont vos freres, autrement la colere de Dieu éclatera contre vous*, II, Par. xxviii, 9. Les soldats, furieux & avides de gain, se laisserent toucher par les paroles du prophete; la compassion & le désintéressement prirent tout à coup dans leurs cœurs la place de la cruauté & de l'avarice, ils rendirent la liberté aux captifs, & abandonnerent le riche butin qu'ils avoient fait.

Il y a eu encore un *Oded*, pere du prophete Azarias. II Par. xv, 1. (+)

ODÉE f. m. (*Archit. & antiq. grecq.*) Odéon, en latin *Odeum*, mot dérivé du grec ὀδῆν, *chant*, parce que c'étoit chez les anciens un lieu destiné pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre; c'est du moins la signification que Suidas donne de ce terme.

Le plus superbe *odée* de l'antiquité étoit celui d'Athènes, où tant de grands musiciens disputèrent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pausanias, Plutarque, Appian, Vitruve & autres écrivains grecs & latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une espece de théâtre élevé par Périclès; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de sieges. Il étoit couvert en pointe de mâts & d'antennes de navires prises sur les Perfes; & il se terminoit en cône sous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la construction du grand théâtre d'Athènes, les musiciens & les poètes s'assembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & représenter leurs pieces, d'où le lieu fut nommé ὀδειον. On avoit placé à l'entrée une statue de Bacchus pour rappeler l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes en l'honneur de ce dieu. On continua de réciter dans l'*Odeum* les nouvelles pieces avant que de les représenter sur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaste & commode, les archontes y tenoient quelquefois leur tribunal, & l'on y faisoit au peuple la distribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668, 86 ans avant l'ere chrétienne, pendant le siege d'Athènes par Sylla. Aristion qui défendoit la ville pour Mithridate, craignant que le général romain ne se servît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château, y fit mettre le feu. Dans la suite Ariobarzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator, second du nom, qui régna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome, jusque vers l'an 703. Ce prince n'épargna aucune dépense pour rendre à cet édifice sa première

splendeur. Strabon, Plutarque, Pausanias qui ont écrit depuis le rétablissement de cet édifice, le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le rhéteur Hérodès Atticus, qui vivoit sous les Antonins, ajouta de nouveaux embellissemens à l'*Odeum*. Athènes, il est vrai, n'étoit plus la souveraine de la Grece; mais elle conservoit encore quelque empire dans les sciences & dans les arts; titre qui lui mérita l'amour, le respect & la bienveillance des princes & des peuples étrangers.

L'édifice d'Ariobarzane étoit d'une grande solidité, si l'on en juge par les vestiges qui subsistent encore après dix-huit siècles. Voici la description que Whéler, en a fait dans son voyage d'Athènes. « Les fondemens, dit-il, en sont de prodigieux quartiers de roche taillés en pointe de diamans, & bâtis en demi-cercle, dont le diamètre peut être de 140 pas ordinaires; mais ses deux extrémités se terminent en angle obtus sur le derrière qui est entièrement taillé dans le roc, & élevé de cinq à six piés. On y monte par des degrés, & à chaque côté sont des bancs ciselés pour s'asseoir le long des deux branches du demi-cercle. » Ainsi l'édifice de forme semi-circulaire pouvoit avoir dans son diamètre, suivant notre mesure, 350 piés, ou 58 toises. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pausanias, & par les circonstances locales, que ce monument, dont il donne le plan, est l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec le théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus, & dont notre savant voyageur anglois a fait aussi la description.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'*Odeum*. Ils servoient à instruire les musiciens & les joueurs d'instrumens, ainsi que ceux qui devoient jouer quelque personnage aux comédies & tragédies, avant que de les produire au théâtre devant le peuple. (*Le chevalier DE JAUCOURT*.)

ODENHEIM, (*Géog.*) état ecclésiastique & catholique d'Allemagne, à titre de prévôté noble, à la tête duquel est ordinairement élu le prince évêque de Spire, qui vote en cette qualité dans les dietes,

après l'abbé de Kayfersheim, & paye un contingent modique à l'Empire. La ville de Bruchsal est le siège de cette prévôté, sans en faire partie; & il n'en dépend qu'un certain nombre de villages épars sur le haut Rhin. (*D. G.*)

ODENKIRCHEN, (*Géogr.*) seigneurie du bailliage de Liedberg, dans la partie inférieure de l'archevêché de Cologne, au cercle du bas-Rhin, en Allemagne: elle est remarquable pour avoir été dans les commencemens de la guerre de 30 ans, l'un des lieux de l'empire sur lesquels la dure intolérance de Ferdinand II s'appesantit; ce prince, contre lequel le grand Gustave ne s'étoit pas encore déclaré, engagea l'archevêque de Cologne, en 1627, à chasser de-là tous les protestans qui s'y trouvoient, & qui depuis le regne de Ferdinand I y jouissoient d'églises & d'écoles. (*D. G.*)

ODENSEE, (*Géog.*) ville considérable de Danemarck dans l'île de Funen, avec un évêché suffragant de Lunden. Elle est à 18 lieues de Sleswig, 26 S. O. de Copenhague. *Long.* 28, 2; *lat.* 55, 28.

On prétend que cette ville reçut le nom d'*Odensée*, ou plutôt *Ottensée*, en latin *Otonia*, de l'empereur Otton I, l'an 948, ainsi que le passage du Belte, *Ottensund*, ou détroit d'Otton.

*Baugias* (*Thomas*), professeur en théologie, & homme versé dans les langues orientales, étoit d'*Odensée*. Il finit ses jours en 1661, après avoir donné quantité d'ouvrages théologiques qu'on ne lit plus aujourd'hui.

Cette ville est encore remarquable par la naissance du célèbre Jacques Benigne Winslow, médecin de Paris, né en 1669, mort en 1760.

Il vint à Paris faire son cours, sous M. de Verney: les entretiens de M. Vorne, la lecture des ouvrages du grand Bossuet, & les conférences qu'il eut à Gamigni avec ce prélat, lui firent abjurer le luthérianisme entre ses mains, le 8 octobre 1699. Par les conseils du supérieur de l'oratoire, où il s'étoit retiré, il se présenta en 1702 à la faculté de médecine qui s'illustra, en recevant gratuitement cet homme habile, mais pauvre depuis son abjuration.



Les ouvrages , la réputation , la probité de M. Winslow , le firent nommer professeur d'anatomie au jardin du roi , en 1743 : il remplit cette chaire avec distinction.

La faculté de médecine reconnoissante des services de ce docteur , fit placer son buste dans l'amphithéâtre de ses écoles où il avoit donné un cours d'anatomie. (C)

ODER, l' (Géog.) riviere considérable d'Allemagne , qui prend sa source dans la Moravie au village de Giebe , passe à Oder , bourgade , d'où elle a tiré son nom ; arrose ensuite plusieurs pays , entre dans la Silésie , traverse Breslaw , coule dans le Brandebourg qu'elle sépare de la Lusace , passe à Francfort , arrive ensuite à Gartz & à Stetin , & se jette enfin dans la mer par trois embouchures.

ODER, l' (Géog.) petite riviere de France en Bretagne. Elle a sa source au village de Corai , passe à Quimpercorentin , & se perd dans la mer trois lieues au-dessous de cette ville.

ODERZO , (Géog.) c'est l'*Opitergium* des anciens , petite ville d'Italie dans l'état de Venise , dans la marche Trévifane , sur le ruisseau de Motégan , & à dix milles de Ceneda. Long. 29 , 45 ; lat. 46 , 10.

ODESSUS , (Géog. anc.) ville bâtie par les Milésiens au rapport de Pline , liv. IV , c. ij. Elle étoit entre Calatis & Apollonie. C'est l'*Odyssus* de Ptolomée , liv. III , chap. xj. Entr'autres médailles , il y en a une d'Antonin Sévere dans le recueil de Patin sur laquelle on lit ce mot , ΟΔΗΚΚΕΙΤΟΝ. (D. J.)

ODEUM , f. m. ὀδειον , étoit chez les anciens un lieu destiné à la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre.

On donnoit quelquefois le nom d'*odeum* à des bâtimens qui n'avoient point de rapport au théâtre. Périclès fit bâtir à Athènes un *odeum* , où l'on disputoit les prix de musique. Pausanias dit qu'Hérode l'athénien fit construire un magnifique *odeum* pour le tombeau de sa femme.

Les écrivains ecclésiastiques désignent aussi quelquefois le chœur d'une église par le mot *odeum*. Voyez CHŒUR , ODÉE. (S)

ODEUR , f. f. (Physique.) sensation dont le siege est dans l'intérieur du nez , & qui est produite par des particules très-subtiles , qui s'échappant des corps , viennent frapper le siege de cette sensation.

L'intérieur du nez est revêtu d'une membrane appelée *pituitaire* ; elle est composée en grande partie des fibres du nerf olfactif. Voyez NERF. Ces fibres ébranlées par l'action des corpuscules odorans , produisent la sensation de l'odorat. On peut voir un plus grand détail sur cette membrane dans les livres d'anatomie , & dans les articles anatomiques de ce dictionnaire , qui y ont rapport , comme NEZ , MEMBRANE PITUITAIRE. On perd le sentiment de l'odorat dans les engorgemens de cette membrane , comme dans les rhumes de cerveau.

Les sensations de l'odorat & du goût , ont beaucoup de rapport entr'elles ; non-seulement les organes de l'un & de l'autre sont voisins , & se communiquent , mais on peut même regarder l'odorat comme une espece de goût ; ordinairement le premier des sens avertit le second de ce qui pourroit lui être désagréable. V GOUT.

Le principal objet de l'odorat consiste vraisemblablement dans les sels volatils ; ces corpuscules capables d'ébranler l'organe de l'odorat , sont d'une extrême divisibilité ; c'est ce que l'expérience journaliere démontre. Un morceau d'ambre ou de musc mis suffisamment dans plusieurs chambres , les remplit d'odeur en un instant , & cette odeur subsiste très-long-temps sans qu'on apperçoive de diminution sensible dans le poids de ce morceau d'ambre , ni par conséquent dans la substance. Quand on met dans une cassiolette de verre une liqueur odorante , & que la liqueur commence à bouillir , il en sort une vapeur très-forte qui se répand en un instant dans toute la chambre , sans que la liqueur paroisse avoir rien perdu de son volume. Voyez l'article DIVISIBILITÉ , & la premiere leçon de l'*Introductio ad veram physicam* de Keill , où la divisibilité de la matiere est prouvée par des calculs tirés de la propagation même des odeurs. (O)

Voici un abrégé de ce calcul : il y a , dit M. Keill , plusieurs corps dont l'odeur

se fait sentir à cinq piés à la ronde : donc ces corps répandent des particules odorantes au moins dans toute l'étendue de cet espace ; supposons qu'il n'y ait qu'une seule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette supposition est vraisemblablement fort au-dessous de la vérité , puisqu'il est probable qu'une émanation si rare n'affecteroit point l'odorat ; on trouvera dans cette supposition , qu'il y a dans la sphere de cinq piés de rayon 57839616 particules échappées du corps , sans que ce corps ait perdu sensiblement de sa masse & de son poids.

M. Boyle a observé que l'*assa foetida* exposée à l'air , avoit perdu en six jours une huitieme partie de grain de son poids ; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu  $\frac{1}{69120}$  de grain , & par un calcul auquel nous renvoyons , il fait voir que chaque particule est  $\frac{2}{1000000000000000}$  d'un pouce cube.

Dans ce calcul , on suppose les particules également distantes dans toute la sphere de cinq piés de rayon ; mais comme elles doivent être plus serrées vers le centre , (voyez QUALITÉ) en raison inverse du quarré de la distance , M. Keill recommence son calcul d'après cette supposition , & trouve qu'en ce cas il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-dessus trouvé ; ce qui donne 1214631396 ; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule est  $\frac{38}{1000000000000000}$  de pouce. Voyez les articles *Divisibilité* & *Ductilité*. Voyez aussi *Écoulemens* , *Émanations* , &c. (O)

1°. Du mélange de deux corps , qui par eux-mêmes n'ont aucune odeur , on peut tirer une odeur d'urine , en broyant de la chaux vive avec du sel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune , qui par elle-même ne sent rien avec un autre corps sans odeur , il peut en résulter une bien mauvaise odeur : ainsi le camphre dissous dans l'huile de vitriol , n'a point d'odeur ; mais si on y mêle de l'eau , il répand aussitôt une odeur très-forte.

3°. Les corps composés peuvent répan-

dre des odeurs qui ne ressemblent en rien à l'odeur des corps simples dont ils sont composés. Ainsi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol , & ensuite distillée , ne répand qu'une odeur de soufre après la distillation. Mais si on met sur un feu plus violent ce qui est resté dans la retorte , il en résultera une odeur semblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a plusieurs odeurs qu'on ne tire des corps que par l'agitation & le mouvement. Ainsi le verre , les pierres , &c. qui ne répandent point d'odeur , même quand elles sont échauffées , en répandent cependant une forte , quand on les frotte , & qu'on les agite d'une manière particulière : principalement le bois de hêtre quand on le travaille au tour , laisse une espece d'odeur de rose.

5°. Un corps dont l'odeur est forte étant mêlé avec un autre qui ne sent rien , peut perdre tout-à-fait son odeur. Ainsi si on répand de l'eau-forte dont on n'a pas ôté le phlegme , sur du sel de tartre , jusqu'à ce qu'il ne fermente plus , la liqueur , lorsqu'elle est évaporée , laisse un crystal sans odeur , qui ressemble beaucoup au sel de nitre ; mais en le brûlant il répand une très-mauvaise odeur.

6°. Du mélange de deux corps , dont l'un sent très-mauvais , & l'autre ne sent pas bon , il peut résulter une odeur aromatique très-gracieuse : par exemple , du mélange de l'eau-forte ou de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin inflammable.

7°. L'esprit-de-vin , mêlé avec le corps qui a le moins d'odeur , peut former une odeur aromatique bien agréable. Ainsi l'esprit-de-vin inflammable , & l'huile de vitriol de Dantzick mêlés ensemble en égale quantité , & ensuite digérés , & enfin distillés , donnent un esprit d'une odeur bien gracieuse.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une odeur puante , sans y rien mêler. Ainsi si on garde dans un vase bien fermé , l'esprit dont il est parlé dans la première expérience , il se changera aussitôt en une odeur d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'odeur , & l'autre en a une mauvaise , il peut résulter une odeur agréable , semblable à celle du musc : par exemple , en

jetant des perles dans l'esprit de vitriol : car quand les perles sont dissoutes , le tout répand une fort bonne *odeur*.

On emploie souvent les *odeurs* dans les maladies hystériques & hypocondriaques ; ce sont par exemple , l'*assa fœtida* , le camphre , &c.

Les *odeurs* sont pernicieuses aux uns , & sur-tout aux femmes : cependant cela varie selon le temps & les modes. Autrefois qu'en cour les *odeurs* étoient prosrites , les femmes ne les pouvoient supporter ; aujourd'hui qu'elles sont à la mode , elles en sont infatuées ; elles se plaisent à se parfumer & à vivre avec ceux qui sont parfumés.

Les *odeurs* ne produisent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long-temps , qui est de donner des vapeurs ; puisqu'aujourd'hui toutes les femmes sont attaquées de vapeurs , & que d'ailleurs elles aiment si fort les *odeurs* ; qui plus est , c'est qu'on ordonne aujourd'hui le musc pour l'épilepsie , les mouvemens convulsifs , & les spasmes. Il faut donc que l'on lui reconnoisse quelque chose d'anti-spasmodique.

Il faut convenir que les *odeurs* fortes , disgracieuses , & fétides , tels que le castoreum , l'*assa fœtida* , la savate brûlée , & autres de cette nature , sont excellentes dans les accès de vapeurs , de quelque maniere qu'elles produisent leur effet. Cela ne peut arriver , qu'en remettant les esprits dans leur premier ordre , & en leur rendant leurs cours ordinaires. Voyez *Musc*.

ODEUR , (*Critiq. sacrée.*) ce mot signifie figurément plusieurs choses dans l'écriture : par exemple , 1<sup>o</sup>. un sacrifice offert à Dieu : *Non capiam odorem cœtuum vestrorum* , Amos , v. 21 , je n'accepterai point les victimes que vous m'offrirez dans vos assemblées. *Adoratus est Dominus odorem suavitatis* , Genèse , viij , 21. Dieu agréa le sacrifice de Noé. 2<sup>o</sup> Il signifie une mauvaise réputation , *Exode* , v. 21. Jacob se plaint pareillement à ses fils , de ce que par le meurtre de Sichem , ils l'avoient mis en mauvaise *odeur* , chez les Cananéens. 3<sup>o</sup> *Odor ignis* , l'*odeur* , du feu , se met pour la flamme même , *quoniam odor ignis non transisset per eos* , ils n'avoient point senti

l'activité du feu , Daniel , iij , 94. 4<sup>o</sup> Le mot *bonne odeur* , veut dire une chose excellente : *sicut balsamum aromatizans odorem dedit* , Eccles. xxiv , 20. J'ai répandu une *bonne odeur* , l'*odeur* d'un baume précieux ; cette *bonne odeur* étoit celle de la doctrine & des préceptes de la loi. (*D. J.*)

ODIEL , (*Géog.*) riviere d'Espagne , dans l'Andalousie : elle a sa source aux frontières de l'Estremadure , & du Portugal , & son embouchure dans le golfe de Cadix. (*D. J.*)

ODIEUX , (*Gramm.*) digne de haine. Voyez HAINE. Les méchants sont *odieux* même les uns aux autres : de tous les méchants , les tyrans sont les plus *odieux* , puisqu'ils enlèvent aux hommes des biens inaliénables , la liberté , la vie , la fortune , &c. On déguise les procédés les plus *odieux* sous des expressions adroites qui en dérobent la noirceur : ainsi un homme leste est un homme *odieux* , qui fait faire rire de son ignominie. Si un homme se rend le délateur d'un autre , celui-ci fût-il coupable , le délateur fera toujours , aux yeux des honnêtes gens , un rôle *odieux*. Combien de droits *odieux* que le souverain n'a point prétendu imposer , & dont l'avidité des traitans surcharge les peuples ! Le dévolut est licite , mais il a je ne fais quoi d'*odieux* : celui qui l'exerce paroît envier à un autre le droit de faire l'aumône ; & au lieu d'obéir à l'évangile qui lui ordonne d'abandonner son manteau à celui qui lui en disputera la moitié , il ne me montre qu'un homme intéressé qui cherche à s'approprier le manteau d'un autre. Mais n'est-ce pas une chose fort étrange , que dans un gouvernement bien ordonné , une action puisse être en même temps licite & *odieuse* ? N'est-ce pas une chose plus étrange encore , que les magistrats chargés de la police , soient quelquefois forcés d'encourager à ces actions ? & n'est-ce pas là sacrifier l'honneur de quelques citoyens mal nés , à la sécurité des autres ? *Odieux* vient du mot latin *odium* ; les médifans sont moins insupportables & plus *odieux* que les fots. Il se dit des choses & des personnes ; un homme *odieux* , des procédés *odieux* , des applications , des comparaisons *odieuses* , &c.

ODIN , OTHEN , ou VODEN , f. m.

(*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appeloient le plus grand de leurs dieux, avant que la lumière de l'évangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du septentrion n'adoroient qu'un seul Dieu, suprême auteur & conservateur de l'univers. Il étoit défendu de le représenter sous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu souverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités subalternes, qui résidoient dans les éléments, & dans chaque partie du monde visible qu'ils gouvernoient sous l'autorité du Dieu suprême. Ils faisoient à lui seul des sacrifices, & croyoient lui plaire, en ne faisant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrépides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des supplices cruels attendoient les méchans, & des plaisirs ineffables étoient réservés pour les hommes justes, religieux & vaillans. On croit que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant plusieurs siècles: mais enfin ils se lassèrent de la simplicité de cette religion. Environ soixante-dix ans avant l'ère chrétienne, un prince scythe, appelé *Odin*, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs loix, leurs mœurs & leur religion. Il paroît même que ce prince asiatique fut dans la suite confondu avec le Dieu suprême qu'ils adoroient auparavant, & à qui ils donnoient aussi le nom d'*Odin*. En effet ils semblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & sanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout puissant, créateur & conservateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce scythe étoit *Sigge*, fils de *Tridulphé*, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il étoit peut-être le pontife. Par-là il voulut peut-être se rendre plus respectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de soumettre en sa puissance. On conjecture que *Sigge* ou *Odin* quitta la Scythie ou les Palus méotides au temps où *Mithridate* fut vaincu par *Pompée*, à cause de la crainte que

cette victoire inspira à tous les alliés du roi de Pont. Ce prêtre conquérant quitta sa patrie, il soumit une partie des peuples de la Russie; & voulant se faire un établissement au septentrion de l'Europe, il se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie & de la Franconie, & par conséquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que plusieurs maisons souveraines descendent encore de lui. Après avoir affermi ces conquêtes, *Odin* marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie; le pays de Holstein. Il bâtit dans l'isle de Fionie la ville d'Odense, qui porte encore son nom: de-là il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemarck à un de ses fils. Le roi de Suede *Gulfe* se soumit volontairement à lui, le regardant comme un dieu. *Odin* profita de sa simplicité, & s'étant emparé de son royaume, il y exerça un pouvoir absolu, & comme souverain, & comme pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore soumettre la Norwege. Il partagea tous ses royaumes à ses fils, qui étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit, & de trente-deux, selon d'autres. Enfin, après avoir terminé ces exploits, il sentit approcher sa fin: alors ayant fait rassembler ses amis, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevroit honorablement tous ceux qui mourroient les armes à la main. Telle fut la fin de ce législateur étonnant, qui, par sa valeur, son éloquence & son enthousiasme, parvint à soumettre tant de nations, & à se faire adorer comme un dieu.

Dans la mythologie qui nous a été conservée par les Islandois, *Odin* est appelé le dieu terrible & sévère, le pere du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués, &c. tantôt il est dit de lui, qu'il vit & gouverne pendant les siècles; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit: il a fait le ciel, l'air & l'homme, qui doit toujours vivre; & avant que le ciel & la terre fussent, ce dieu étoit déjà avec les géans, &c.

Tel

Tel étoit le mélange monstrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce dieu avoit une femme appelée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la déesse *Hertus* ou *Hertha*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, déesse de l'amour. Voyez FRIGGA. De cette femme, *Odin* avoit eu le dieu *Thor*. Voy. THOR.

Selon ces mêmes peuples, *Odin* habitoit un palais céleste appelé *Valhalla*, où il admettoit à sa table ceux qui étoient morts courageusement dans les combats. Voy. VALHALLA. Malgré cela, *Odin* venoit dans les batailles se joindre à la mêlée, & exciter à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes.

*Odin* étoit représenté une épée à la main ; le dieu *Thor* étoit à sa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en sacrifice des chevaux, des chiens & des faucons ; & par la suite des temps, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upsal en Suede ; les peuples de la Scandinavie s'y assembloient pour faire faire des sacrifices solennels tous les neuf ans.

On voit encore des traces du culte rendu à *Odin* par les peuples du nord, le quatrième jour de la semaine, ou le mercredi, appelé encore *onsdag*, *vonstdog*, *vodensdag*, le jour d'*Odin*. Les Anglois l'appellent *wednes-day*. Voyez l'introduction à l'histoire de Danemarck par M. Mallet, & l'art. EDDA des Islandois.

ODOMANTICA, (Géogr. anc.) contrée de la Thrace, dont parle Tite-Live, l. XEV, c. iv, ainsi qu'Hérodote & Thucydide. Elle étoit presque toute à l'orient du Strymon, au nord de la Bisaltie & de l'Edonide. (D. J.)

ODOMETRE, en arpentage, est un instrument pour mesurer les distances par le chemin qu'on a fait. On l'appelle aussi *pédometre* ou *compte-pas*, & *roue d'arpenteur*. V. PÉDOMETRE, &c. Ce mot vient des deux mots grecs *ὀδός*, chemin, & *μέτρον*, mesure.

L'avantage de cet instrument consiste en ce qu'il est d'un usage fort facile & fort

expéditif. Sa construction est telle qu'on peut l'attacher à une roue de carrosse. Dans cet état il fait son office, & mesure le chemin sans causer le moindre embarras.

Il y a quelques différences dans la manière de construire cet instrument. Voici l'*odometre* qui est à présent le plus en usage, & qui paroît le plus commode.

Construction de l'*odometre*. Celui qui est représenté, *Planche de l'arpent. fig. 23*, consiste en une roue de deux piés sept pouces & demi de diamètre, & dont la circonférence est par conséquent d'environ huit piés trois pouces. A un des bouts de l'axe est un pignon de trois quarts de pouce de diamètre, divisé en huit dents, qui viennent quand la roue tourne s'engrener dans les dents d'un autre pignon *c*, fixé à l'extrémité d'une verge de fer, de manière que cette verge tourne une fois, pendant que la roue fait une révolution. Cette verge qui est placée le long d'une rainure pratiquée sur le côté de l'affût *B* de cet instrument, porte à son autre bout un trou carré, dans lequel est placé le bout *b* du petit cylindre *P*. Ce cylindre est disposé sous un cadran à l'extrémité de l'affût *B*, de telle manière qu'il peut se mouvoir autour de son axe. Son extrémité *a* est faite en *vis sans fin*, & s'engrene dans une roue de trente-deux dents, qui lui est perpendiculaire. Quand l'instrument est porté en avant, la roue fait une révolution à chaque sixième perche. Sur l'axe de cette roue est un pignon de six dents, qui rencontre une autre roue de soixante dents, & lui fait faire un tour sur cent soixante perches ou un demi mille.

Cette dernière roue porte un index ou aiguille, qui peut tourner sur la surface du cadran, dont le limbe extérieur est divisé en cent soixante parties répondantes aux cent soixante perches, & l'aiguille indique le nombre de perches que l'on a faites. De plus, sur l'axe de cette dernière roue est un pignon de vingt dents, qui s'engrene dans une troisième roue de quarante dents, & lui fait faire un tour sur trois cent vingt perches ou un mille. Sur l'axe de cette roue est un pignon, lequel s'engrenant dans une autre roue, qui a soixante-douze dents, lui fait faire un tour en douze milles.

Cette quatrième roue porte un index , qui répond au limbe intérieur du cadran. Ce limbe est divisé en douze parties pour les milles , & chaque mille est subdivisé en moitiés , en quarts , &c. & sert à marquer les révolutions de l'autre aiguille , ainsi qu'à connoître les demi-milles , les milles , &c. jusqu'à douze milles , que l'on a parcourus.

*Usage de l'odometre.* La maniere de se servir de cet instrument est facile à comprendre par sa construction. Il sert à mesurer les distances dans les cas où l'on est pressé , & où l'on ne demande pas une si grande exactitude.

Il est évident qu'en faisant agir cet instrument , & observant les tours des aiguilles , on a la longueur de l'espace qu'on veut mesurer , comme si on l'arpentoit à la chaîne ou à la toise. *Chambers. (E)*

L'*odometre* ci-dessus est celui qui est destiné à compter le chemin par les tours de roue d'un carrosse ou d'une voiture.

L'*odometre* à compter les pas s'ajuste dans le gousset , où il tient à un cadran qu'on fait passer au dessous du genou , & qui , à chaque pas , fait avancer l'aiguille. Du reste , ces deux *odometres* different peu l'un de l'autre.

C'est par le moyen d'un *odometre* que Fernel mesura les degrés de Paris à Amiens ; & malgré la grossièreté de ce moyen , il le trouva très-approchant du vrai. *Voy. Figure de la terre & Degré.*

M. Meynier présenta à l'académie des sciences , en 1724 , un *odometre* qui parut fort bien construit , & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille , & n'en donnoit qu'un : cependant cet *odometre* avoit un inconvénient , c'est que dans le recueil il s'arrêtoit ; & reprenant ensuite son mouvement , donnoit sur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on avoit eus en arriere. M. l'abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un *odometre* qu'il a présenté à l'académie en 1742 , & dans lequel l'aiguille recule quand le voyageur recule ; en sorte que l'*odometre* décompte de lui-même tous les pas de trop que l'on a fait arriere. *V. Hist. acad. 1742 , pag. 145. (O)*

**ODONTALGIE**, s. f. *terme de Médecine & de Chirurgie* ; douleur de dents. Ce mot est composé du grec *ὄδον* , *dent* , & de *ἄλγος* , *douleur*. Le mal de dents est des plus ordinaires & des plus cruels , au point qu'on a vu des gens attenter à leur vie pour s'en délivrer. Les violentes douleurs de dents sont presque toujours occasionnées par la carie , qui , mettant le nerf de la dent à découvert , permet sur ce nerf l'action des causes extérieures qui excitent la douleur. Les auteurs admettent une *odontalgie* idiopathique , qui dépend d'une fluxion sur les nerfs & les vaisseaux nourriciers de la dent. Mauquert de la Motte , dans son traité de chirurgie , assure avoir délivré des personnes qui souffroient violemment de la douleur de dents , en les faisant saigner du bras ; ce qui prouve qu'une fluxion inflammatoire étoit la cause formelle de cette douleur. Charles le Pois , dans son excellent traité *de morbis ab illuvie serofâ* , met l'engorgement séreux au nombre des causes de l'*odontalgie* , & il rapporte un cas qui s'est passé sur lui-même. Il prit un remède purgatif contre une douleur de dents , qui le tourmentoit depuis plusieurs jours ; il vomit une assez grande quantité d'eau , avec un tel succès , qu'il fut plus de dix ans sans être incommodé du même mal. On a remarqué que les dents arrachées dans le temps de la douleur , avoient leurs vaisseaux fort engorgés , & le tissu cellulaire qui les soutient , comme œdémateux. On peut faire cette observation quand ces vaisseaux se rompent dans le fond de l'alvéole , & non pas précisément à l'extrémité des racines de la dent dont on fait l'extraction.

Les causes externes de la douleur de dents sont , l'air froid & humide , la trop grande chaleur qui raréfie le sang & les humeurs , les intempérences dans le boire & dans le manger , la négligence de se chauffer tout en sortant du lit , &c.

S'il n'y a aucune dent cariée , il faut procéder à la guérison du mal de dents par les remèdes généraux , qui consistent à diminuer le volume des humeurs , & à discuter celles qui font l'engorgement local. Dans les fluxions inflammatoires , la saignée , les boissons délayantes , la diète humectante & rafraîchissante détruiront la cause de la

douleur. La saignée sera moins indiquée que la purgation, si l'engorgement est formé par des fucs pituiteux. On fait ensuite usage extérieurement des remèdes odontalgiques, qui sont en très-grand nombre. *Voyez* ODONTALGIQUE. On peut avoir recours aux narcotiques pris antérieurement pour calmer la vive douleur, lorsqu'on a suffisamment diminué le volume redondant du sang & des humeurs, suivant les diverses indications.

Quoique les dents ne paroissent pas cariées, il n'est pas sûr que la douleur des dents ne soit pas causée par la carie occulte de la partie de la dent qui est cachée dans l'alvéole. Il est à propos de frapper les dents sur leur couronne avec un instrument d'acier, tel que seroit un poinçon obtus, ou autre corps semblable. Ce contact a souvent découvert le mal, par la sensation douloureuse qu'il a exercée sur une dent saine en apparence. Dans ce cas il faut faire sans hésiter le sacrifice de la dent, pour pouvoir faire cesser efficacement le mal présent, & en prévenir de plus grands, tels que l'abcès du sinus maxillaire. *Voyez* ce que nous avons dit de cette maladie, en parlant de celles qui attaquent les gencives à la suite du mot GENCVIVES.

Quand la carie des dents est apparente, si elle est disposée de façon que l'on puisse plomber la dent avec succès, on peut la conserver par ce moyen. *Voyez* PLOMBER. Lorsque cela n'est pas possible, les personnes timides, qui craignent de s'exposer à la douleur de l'extraction de la dent, en laissent détruire le nerf par le cautère actuel. *Voy.* CAUTERE & CAUTÉRISATION. Mais hors le cas où le plomb peut conserver la dent, les odontalgiques ne sont que des secours palliatifs dans le cas de carie; & le parti le plus sûr est de faire ôter la dent, pour s'épargner les douleurs cruelles, si sujettes à récidive, pour se délivrer de la puanteur de la bouche, qui est causée par une dent gâtée, & empêcher la communication de la carie à d'autres dents.

La carie est une suite assez ordinaire de leur érosion, maladie nouvellement découverte, & dont l'étiologie est due aux observations du feu sieur Bunon, dentiste des enfans de France, & expert reçu à Saint-

Côme. Le séjour des alimens dans le creux de l'érosion, le chaud & le froid alternatif des boissons, la qualité des liqueurs, &c. altèrent l'émail, & causent la carie des dents.

Les académiciens curieux de la nature, *décad. xj*, parlent d'une odontalgie qui fut guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante. Bien des gens sont délivrés de la douleur d'une façon bien plus surprenante: ils cessent de sentir leur mal, lorsqu'ils voient le dentiste qui doit leur arracher la dent. (Y)

ODONTALGIQUE, f. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matière médicale externe*, remède propre pour calmer la douleur des dents.

Ces remèdes sont en très-grand nombre, & il n'y a presque personne qui n'en vante un dont il assure l'efficacité.

On applique avec succès un emplâtre de mastic ou de gomme élemi à la région des tempes. L'emplâtre d'opium a souvent produit un très-bon effet, de même que le cataplasme de racine de grande consoude pour réprimer la fluxion.

Quelques-uns appliquent des médicamens dans l'oreille du côté de la douleur. L'huile d'amandes amères, ou la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir du pouillot ou de l'origan. Le vinaigre est recommandé contre les fluxions chaudes ou inflammatoires: & quand l'engorgement vient d'une cause froide ou humorale, on coule dans l'oreille du jus d'ail cuit avec de la thériaque, & employé chaudement, ou bien un petit morceau de gouffe d'ail cuit sous la cendre, & introduit dans l'oreille en forme de tente.

Il n'y a sorte de cataplasmes astringens, émolliens, résolutifs, discutifs, dont on ne trouve des formules pour appliquer sur la mâchoire & la joue, contre les fluxions qu'occasionne la douleur des dents. On conseille aussi des gargarismes, avec des noix de galles cuites dans le vinaigre; avec du vinaigre dans lequel on a éteint des cailloux rouffis au feu; de la décoction de verveine, de la décoction de gayac dans l'eau ou le vin, en y ajoutant un peu de sel. D'autres font mâcher de la racine de pyrethre pour faire dégorger les glandes

salivaires; la racine de *calamus aromaticus* a produit souvent de très-bons effets : mais c'est sur-tout les remèdes qu'on applique sur la dent, dans le creux que forme la carie, qui méritent essentiellement le nom d'*odontalgiques*. L'huile de gayac, celles de buis, de girofle, de camphre, de canelle, portées dans le creux de la dent avec un peu de coton, dessèchent la carie, empêchent ses progrès, & brûlent le nerf. C'est un préparatif à l'opération de plomber une dent. Si la douleur est très-violente, le coton, trempé dans les gouttes anodynes, calme puissamment : on peut même introduire avec succès dans la dent deux ou trois grains d'opium. Mais l'extraction de la dent est le moyen le plus sûr, comme nous l'avons dit à l'article ODONTALGIE.

Les personnes du peuple mettent dans le creux d'une dent cariée un morceau d'encens : ce remède pourrit la dent & la fait tomber par parcelles ; mais on a remarqué que cela étoit dangereux pour les dents voisines. Les autres parlent d'un trochisque fait avec le lait de tithymale, l'encens en poudre & tempéré d'amidon, pour procurer la chute spontanée de la dent. L'adresse de nos dentistes doit faire préférer leurs secours, tout douloureux qu'ils sont, à des remèdes incertains, qui ont tant d'inconvénients d'ailleurs. (Y)

ODONTISME, (*Musique des anc.*) L'*odontisme* faisoit partie de l'iambe, troisième partie du nome pythien, suivant Pollux. Voyez PYTHIEN, *Musique des anc.* (F. D. C.)

ODONTOÏDE, *odontoides*, en Anatomie, apophyse dans le milieu de la seconde vertèbre, à laquelle on a donné ce nom par rapport à la ressemblance qu'elle a avec une dent. V. PYRÉNOÏDE & VERTEBRE.

Ce mot est formé du grec *odontos*, dent, & de *oidos*, forme.

Sa surface est un peu inégale, afin que le ligament qui en sort & qui la lie avec l'occiput, s'y attache mieux.

Elle est aussi environnée par un ligament solide & rond, fait d'une manière industrielle, pour empêcher que la moëlle de l'épine ne soit comprimée par cette apophyse. (L)

ODONTOÏDES, PIERRES (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux pierres qui ressemblent à des dents. Voyez GLOSSOPETRES.

ODONTOLOGIE, f. f. partie de l'Anatomie qui traite des dents : ce mot est composé de deux grecs *odontos* dent, & *logos*, traité. (L)

ODONTOPETRES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes aux dents de poissons que l'on appelle communément *glossépètres* ou *langués de serpent* ; on les appelle aussi *bufonites*, *crapaudines*, *ichtyodontes*, *chelonites*, &c.

ODONTOTECHNIE, f. f. terme de Chirurgie, dérivé du mot grec *odontos*, dent, & *technè*, art, ce qui signifie, à proprement parler, l'art du dentiste en général : quelques-uns entendent particulièrement par ce terme, la partie de l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles.

La perte des dents à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou de leur extraction indiquée par la carie dont elles étoient gâtées, défigure la bouche, nuit à la mastication & à la prononciation. L'art a des ressources efficaces pour réparer cette perte.

Les dents qu'on emploie ne sont pas toujours artificielles ; on peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle semblable en dimension & de la même espèce que celle qu'on a perdue. Les dentistes ont à cet effet beaucoup de dents tirées des mâchoires des personnes mortes, qui avoient les dents fort saines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaise ; & on l'affujettit pendant quelque temps aux dents voisines avec des liens de soie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis sur la racine qui remplit l'alvéole, lorsque la couronne seule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir se contenter de la scier sans faire l'extraction de sa racine. La matière dont on forme les dents artificielles, est la dent d'hippopotame ; elle est bien préférable à l'ivoire dont on se servoit anciennement, & qui n'est ni si dure, ni si blanche que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des rateliers complets d'une



seule piece, lorsque toutes les dents manquent ; ( voyez *Ratelier.* ) Guillemeau donne la recette d'une composition pour faire des dents artificielles ; ( voyez l'article DENT. ) Cette pâte servira plus utilement à remplir une dent cariée, " afin » d'empêcher, suivant l'expression de l'auteur, qu'il ne tombe & se cache quelque viande en mangeant, qui la pourrit davantage, & excite souvent grande douleur ». Au défaut d'artiste capable de bien plomber une dent, on pourroit se servir de cette composition, après les précautions que nous avons indiquées à l'article *Odontalgique*, & que nous exposerons à l'article *Plomber.* ( Y )

ODORANT, PRINCIPE ( *Chymie, Pharmac. & Mat. médic.* ) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, gas, esprit recteur, *ens*, esprit, mercure.

Les chymistes ont désigné sous tous ces noms un principe particulier dont un grand nombre de plantes & un très-petit nombre de substances animales sont pourvues, qui est l'objet propre du sens de l'odorat, ou le principe matériel du sens de cette sensation. Voyez *Odorat, Physiologie.*

Le principe aromatique des végétaux réside ou dans une huile essentielle, dont quelques substances végétales sont pourvues ( voyez *Huile essentielle* ) ; ou il adhère au parenchyme de quelques autres qui ne contiennent point d'huile essentielle ; ou même il est logé chez ces derniers dans de petits réservoirs insensibles. Il peut fort bien être encore que les plantes qui ont de l'huile essentielle, contiennent leur principe aromatique de ces deux manières.

Les baumes & les racines n'étant autre chose que des huiles essentielles, plus ou moins épaissies, qui se sont séparées d'elles-mêmes de certains végétaux, il est évident qu'elles ne méritent aucune considération particulière, par rapport à leur principe aromatique.

Le petit nombre de substances animales aromatiques ; le musc, la civette, le castor, sont aussi exactement analogues à cet égard aux baumes & aux résines, & par conséquent aux huiles essentielles.

L'union naturelle du principe aromati-

que & de l'huile essentielle est bien évidente, puisqu'une pareille huile retirée sans la moindre altération d'un végétal ; par exemple, l'huile retirée de l'écorce de citron en exprimant des zestes, est abondamment chargée de ce principe, & qu'elle peut ensuite le perdre absolument étant gardée à l'air libre, ou dans un vaisseau négligemment fermé.

Quant à la partie odorante des plantes qui ne contiennent point d'huile essentielle ; tout ce qu'on fait de sa façon d'être dans les plantes, c'est qu'elle adhère assez à leur substance, pour que la dessiccation ne le dissipe pas entièrement ; quoiqu'il soit vrai que les plantes aromatiques qui ne contiennent point d'huile essentielle, telles que les muguets, les jacinthes, le jasmin, &c. perdent infiniment plus de leur odeur par la dessiccation, que celles qui contiennent de l'huile essentielle.

Ce principe est le plus mobile de tous ceux qui renferment les plantes. Il doit être regardé comme étranger à leur texture & même à leurs sucs propres ou fondamentaux ( voyez *Végétal* ), & comme étant répandu à leur surface & dans leurs pores, comme adhérant à ces parties en les mouillant, ou tout au plus comme étant déposé dans de petits réservoirs particuliers, soit seul & pur, soit mêlé à de l'huile essentielle. Il n'est pas permis de croire que ce principe nage dans l'eau de la végétation ; puisqu'il est plus volatil que ce dernier principe, qu'on peut néanmoins dissiper tout entier par la dessiccation, sans que la meilleure partie du principe aromatique soit dissipée en même temps. Ce fait est très-sensible, par exemple, dans les feuilles de menthe, qui étant bien seches, contiennent encore une quantité considérable de principes aromatiques.

Le principe aromatique est si subtil & si léger, si peu corporel, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'il n'est pas possible de le déterminer par le poids ni par mesure ; car, selon l'expérience de Boerhaave, une eau distillée très-chargée de parfum, qui ayant été exposée à l'air, a perdu absolument toute odeur, n'a pas diminué sensiblement de poids ni de volume.

Il est cependant évident que le principe

aromatique est un être composé, puisqu'il y en a autant d'espèces distinctes, qu'il y a de substances odorantes : or ces divers principes odorans ne peuvent être spécifiés que par des diversités dans leurs mixtions.

Quant à l'essence propre à la constitution intérieure ou chymique du principe aromatique, elle est encore absolument inconnue ; mais malgré l'extrême subtilité de ce principe, qui le dérobe aux sens & aux instrumens chymiques, on peut cependant avancer, d'après le petit nombre de notions que nous avons sur cet objet, que la connoissance intime de sa composition n'est pas une découverte au dessus de l'art.

Il semble qu'on ne doit pas confondre avec le principe aromatique une certaine vapeur qui s'exhale de presque toutes les substances végétales & animales appelées *inodores*, & qui est pourtant capable de faire reconnoître ces substances par l'odorat ; car quoiqu'on peut soutenir avec quelque vraisemblance qu'elles ne diffèrent à cet égard des substances aromatiques que par le plus ou le moins, cependant comme l'odeur de ces substances est presque commune à de grandes divisions ; par exemple, à toutes les herbes, à toutes les chairs, à tous les laits, &c. il est plus vraisemblable que ce principe mobile n'est qu'une foible émanation de toute leur substance, & non point un principe particulier. On peut assurer la même chose avec encore plus de vraisemblance du soufre commun, du cuivre & du plomb, qui ont chacun une odeur propre très-forte. L'odeur de la transpiration des divers animaux, & même des divers individus de la même espèce, paroît être aussi un être fort distinct du principe qui fait le sujet de cet article.

La partie odorante a été regardée par les pharmacologistes, comme le principe le plus précieux des plantes qui en étoient pourvues. Boerhaave a sur-tout poussé si loin ses prétentions à cet égard, qu'il regarde tous les autres principes des plantes aromatiques comme absolument dépouillés de vertu. Voici comme il s'en exprime : *quin etiam scire refert hominum industriamprehendisse tenui huic stirpium vaporideberi, stupendos effectus quos in corpore hominis excitant concreta vegetantia, tam evacuando*

*quam mutando : quoniam eo solo de medicamentis venenisque penitus separato, sine ulla ferè ponderis jactura caret omni illa efficacia.*

Cette prétention est certainement outrée, sur-tout si on veut la généraliser ; car certainement il y a plusieurs substances aromatiques qui exercent d'ailleurs des effets médicamenteux très-manifestes par des principes fixes. Il est cependant vrai en général que le principe aromatique doit être ménagé dans la préparation des médicamens odorans, comme un agent médicamenteux très-efficace : aussi est-ce une loi constante de manuel pharmaceutique, de ne soumettre aucune substance aromatique à un degré de feu capable de dissiper le principe odorant ; or le degré de l'eau bouillante, & même celui du bain-marie étant plus que suffisant, pour dissiper ce principe, on ne doit point traiter les substances aromatiques par la décoction, ni même par la chaleur du bain-marie très-chaude dans les vaisseaux ouverts, & lorsque la décoction est d'ailleurs nécessaire pour retirer en même temps d'autres principes de la même substance ; il faut faire cette décoction dans un appareil convenable de distillation, & réunir le principe aromatique qui s'est élevé & qu'on a retenu, & la décoction refroidie. On en use ainsi dans la préparation de certains syrups (voyez *Syrop.*) Si l'on est obligé de faire essuyer la chaleur d'un bain-marie très-chaud à une liqueur chargée de principes aromatiques, comme, par exemple, pour la disposer à dissoudre une très-grande quantité de sucre, on doit lui faire essuyer cette chaleur dans un vaisseau exactement fermé. On trouvera encore des exemples de cette manœuvre à l'article SYROP.

Il ne faut pas imaginer cependant que toutes les substances aromatiques soient absolument dépouillées de leur partie odorante par une décoction même très-longue, comme beaucoup de chymistes & de médecins le pensent, sur la foi de Boerhaave & de la théorie. Il est sûr au contraire que la plupart des substances qui ont beaucoup d'odeur, telles que presque tous les aromates exotiques, la racine de benoite, celle d'iris de Florence, & même quelques fleurs, comme les fleurs d'orange, les

œillets, conservent beaucoup d'odeur après de longues décoctions : mais malgré cette observation, il est toujours très-bon de s'en tenir à la loi générale. L'excès de circonfpection n'est point blâmable dans ce cas. Le principe aromatique résidant dans un véhicule que l'on doit regarder comme sans vertu, c'est-à-dire, dans de l'eau, étant aussi concentré qu'il est possible dans ce véhicule ; en un mot, réduit sous la forme d'eau distillée très-chargée (voyez *Eau distillée*), & qui peut être regardé dans cet état comme pur, relativement à ses effets sur le corps humain ; ce principe, dis-je, a une saveur générique vive, active, irritante, qui le rend propre à exercer la vertu cordiale, stomachique, fortifiante, nervine, sudorifique : c'est principalement pour ces vertus connues qu'on ordonne les différentes eaux distillées aromatiques ; mais outre cela, quelques-uns de ces principes aromatiques ont des qualités particulières & distinctes, manifestées par les sens ou par l'observation médicinale. L'amertume singulière de l'eau de fleurs d'orange, & la saveur piquante de l'eau de chardon-béni des Parisiens, sont très-sensibles ; par exemple, l'eau distillée de laurier-cerise est un poison, l'eau rose est purgative ; l'eau distillée de rue est hystérique ; celle de menthe éminemment stomachique, &c. Boerhaave qui, en établissant la différence spécifique des eaux aromatiques, a dit du principe aromatique de la lavande, & de celui de la melisse, que chacun avoit, outre leurs propriétés communes, *vim adhuc penitus singularem*, a, ce me semble, mal choisi ses exemples. Nous rapporterons dans les articles particuliers les qualités médicinales propres de chaque substance aromatique usuelle. (b)

ODORANTE, *substance*, (*Chymie.*) substance ou matière aromatique. Les chymistes appellent ainsi toutes les substances qui contiennent un principe particulier qu'ils appellent *aromatique*, *odorant*, *esprit recteur*, &c. voyez *Odorant*, *principe*.

C'est principalement dans le regne végétal qu'on trouve ces substances *odorantes*. Il n'y a aucune partie des végétaux qui soit exclue de l'ordre des substances aromati-

ques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, &c. qui sont chargés de parfums : ce principe est quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante, par exemple, dans l'oranger ; quelquefois il est propre à une partie seulement, comme aux fleurs dans le rosier, à la racine dans l'iris, &c. Le petit nombre de substances animales aromatiques que nous connoissons, sont des humeurs particulières déposées dans des réservoirs particuliers ; tels sont le musc, la civette, le castor, &c. car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les substances aromatiques, quoique la plupart ont une odeur particulière, quelquefois même très-forte, comme le bouc. Voyez l'article *Odorant*, *principe*.

On ne comprend pas non plus dans la classe des substances *odorantes* certaines matières minérales qui ont une odeur propre, telles que le soufre, le cuivre, &c. Voyez encore article *Odorant*, *principe*. (b)

ODORANTES, *pierres* (*Hist. nat.*) nom générique des pierres à qui la nature a fait prendre de l'odeur sans le secours de l'art, telles sont les *jolites*, les *pierres puantes*, le *lapis suillus*, le *lapis felinus*. Voyez ces différents articles. Ces odeurs sont purement accidentelles à la pierre, elles ne tiennent point de sa combinaison, mais des matières qui les accompagnent, telles que les bitumes, certaines plantes, les débris des animaux qui ont été enlevés dans le sein de la terre, &c. Voyez *Pierres*. (—)

ODORAT, *s. m.* (*Physiolog.*) *olfactus* ; sens destiné par la nature pour recevoir & discerner les odeurs. L'*odorat* cependant paroît moins un sens particulier qu'une partie ou un supplément de celui du goût, dont il est comme la sentinelle : c'est le goût des odeurs & l'avant-goût des saveurs.

L'organe de cette sensation est la membrane qui revêt le nez, & qui se trouve être une continuation de celle qui tapisse le gosier, la bouche, l'œsophage & l'estomac : la différence des sensations de ces parties est à peu près comme leurs distances du cerveau ; je veux dire que l'*odorat* ne diffère pas plus du goût que le goût de la faim & de la soif : la bouche a une sensation plus fine que l'œsophage ; le nez la

encore plus fine que la bouche, parce qu'il est plus près de l'origine du sentiment; que tous les filets de ses nerfs, de leurs mamelons sont déliés, remplis d'esprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette source deviennent par la loi commune des nerfs plus solides, & leurs mamelons dégèrent, pour ainsi parler, en excroissances, relativement aux autres mamelons.

Tout le monde fait que l'intérieur du nez est l'organe de l'odorat, mais peu de gens savent l'artifice avec lequel cet intérieur est construit pour recevoir cette sensation; & il manque encore aux plus habiles bien des connoissances sur cet artifice merveilleux. Nous n'envisagerons ici que ce qui est nécessaire à l'intelligence de cette sensation.

*Mécanisme de l'organe de l'odorat.* Immédiatement après l'ouverture des narines, qui est assez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours séparées par une cloison; ces cavités s'élargissent ensuite, se réunissent finalement en une seule qui va jusqu'au fond du gosier, par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette cavité est tapissée de la membrane pituitaire, ainsi nommée par les anciens, à cause de la pituite qui en découle. Nous ne savons rien autre chose de cette membrane, sinon qu'elle est spongieuse, & que sa surface offre un velouté très-ras. Le tissu spongieux est fait d'un lacs de vaisseaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes: le velouté est composé de petits mamelons nerveux qui sont l'organe de l'odorat & des extrémités de vaisseaux d'où découle la pituite & la mucofité du nez: ces liqueurs tiennent les mamelons nerveux dans la souplesse nécessaire à leur fonction; & elles sont encore aidées dans cet office par les larmes que le canal lacrymal charie dans le nez.

Le nerf olfactif, qui est la première paire des nerfs qui sortent du crâne, se jette dans la membrane pituitaire. On nommoit le nerf olfactif *apophyse mammiforme* avant Piccolomini; ses filets sont en grand nombre, & ils y paroissent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe. Cette structure des nerfs de l'odorat, qui dépend de leur grande proximité du cerveau,

contribue sans doute à les rendre plus propres à recevoir l'impression de ces odeurs.

La grande multiplicité des filets du nerf olfactoire est ce qui produit la grande quantité de glandes de la membrane pituitaire, car ces glandes ne sont que celles des extrémités nerveuses épanouies au dessous des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophthalmique, c'est-à-dire, d'un des nerfs de l'œil. C'est la communication de ce petit nerf avec celui de l'odorat, qui est cause qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

Le velouté de la membrane pituitaire est tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs sur leur organe. L'intérieur du nez est garni de chaque côté de deux espèces de cornets doubles: ces cornets s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarrassent le passage, & obligent par-là les vapeurs à se répandre & à séjourner un certain temps dans leur contour. Cette structure fait que ces vapeurs agissent plus long-temps, plus fortement sur une grande étendue de la membrane, & par conséquent la sensation en est plus parfaite. Aussi voit-on que les chiens de chasse & les autres animaux qui excellent par l'odorat, ont ces cornets du nez beaucoup plus considérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on respire par le nez, en adoucisent la dureté dans l'hiver: c'est ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expose la membrane pituitaire à ces engorgemens nommés *enchifrenement de la membrane schneidérienne*, qui ferment le passage à l'air, parce que les parois devenues plus épaisses se touchent immédiatement: ce qui prouve que quoique la cavité du nez soit très-grande, le labyrinthe que la nature y a construit pour y favoriser les odeurs, y laisse peu d'espace vide.

*Mécanisme des odeurs, objet de l'odorat.* Les vapeurs odorantes qui sont l'objet de l'odorat, sont, en fait de fluides, ce que les saveurs sont parmi les liqueurs & les suc; mais les vapeurs odorantes, dont la nature nous est inconnue, doivent être très-volatiles;

volatiles ; & la quantité prodigieuse de ces fluides volatiles qui s'exhalent sans cesse d'un corps odorant sans diminuer sensiblement son poids , prouve une division de la matiere qui étonne l'imagination. Cette partie des végétaux , des animaux ou des fossiles qui réside dans leurs esprits , dans leurs huiles , dans leurs sels , dans leurs savons , pourvu qu'elle soit assez divisée pour pouvoir voltiger dans l'air , est l'objet de l'odorat.

Parmi les minéraux , le soufre allumé a le plus d'odeur , ensuite des sels de nature opposée dans l'acte même de leur effervescence , comme les métaux dans celui de leur érosion. Quelle odeur pénétrante n'ont point les sels alkalis volatils des corps animés durant la vie , des particules odorantes que le chien distingue mieux que l'homme ? Du sein de la putréfaction , quelle odeur fétide ne s'éleve-t-il pas ? Les corps putréfiés donnent une odeur désagréable , malgré ce que Plutarque dit du corps d'Alexandre le grand , & ce que le bon Caméarius dit d'une jeune fille. La plupart des végétaux ont de l'odeur , & dans certaines classes ils ont presque tous une bonne odeur. Les sucres acides , simples ou fermentés , en ont de pareilles , ensuite la putréfaction alkaliné d'un petit nombre de plantes n'en manque pas. Le feu & le broiement , qui n'est qu'une espèce de feu plus doux , tire des odeurs du regne animal & végétal. La chymie nous fournit sur ce sujet quantité de faits curieux. On fait par une suite d'expériences , que cette matiere subtile qu'on nomme *esprit* , & qui est contenue dans l'huile , est la principale chose qui excite le sentiment de l'odeur. En effet , si l'on sépare des corps odoriférans tout l'esprit qu'ils contiennent , ils n'ont presque plus d'odeur ; & au contraire les matieres qui ne sont point odoriférentes le deviennent lorsqu'on leur communique quelques particules de ce même esprit.

Boyle a écrit un traité curieux sur l'émanation des corpuscules , qui forment les odeurs : celle du romarin fait reconnoître les terres d'Espagne à 40 milles , suivant Bartholin , à quelques milles , suivant la vérité. Diodore de Sicile dit à peu près la même chose de l'Arabie , que Bartholin

*Tome XXIII.*

de l'Espagne. Un chien qui a bon nez reconnoît au bout de six heures la trace d'un animal ou de son maître ; de sorte qu'il s'arrête où les particules odoriférantes le lui conseillent. Je supprime ici quantité d'observations semblables ; je ne dois pas cependant oublier de remarquer que l'odeur de plusieurs corps odoriférans se manifeste ou s'accroît par le mouvement & par la chaleur : le broiement donne de l'odeur à tous les corps durs qui n'en ont point , ou augmente celle qu'ils ont ; c'est ce qu'on a tant de fois éprouvé sur le succin , sur l'aloës. Il est des bois qui prennent de l'odeur dans les mains du tourneur.

Cette odeur des corps odoriférans augmente aussi quand on en mêle plusieurs ensemble , ou quand on mêle des sels avec des corps huileux odoriférans. Le sel ammoniac & le sel alkali , l'un & l'autre sans odeur , mêlés ensemble , en ont une très-forte. Un grain de sel fixe donne un goût brûlant & nulle odeur , à moins qu'il ne rencontre une salive acide & qui aide l'alkali à le dégager. L'esprit de sel , l'huile de vitriol dulcifiés , ont une odeur fort agréable , différente de celle de l'alkohol & d'une liqueur acide. L'eau de mélilot , qui est presque inodorante , augmente beaucoup les odeurs des corps qui en ont. L'odeur de l'ambre , lorsqu'il est seul , est peu de chose , mais elle s'exhale par le mélange d'un peu de musc.

C'est dans ce mélange de divers corps que consistent les parfums , hors de mode aujourd'hui , & si goûtés des anciens , qu'ils les employoient à table , dans les funérailles , & sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts. Antoine recommande de répandre sur ses cendres des herbes odoriférantes , & de mêler des baumes à l'agréable odeur des roses.

*Spargere mero cineres, & odore perlue nardo  
Hospes, & adde rosas balsama puniceis.*

*Maniere dont se fait l'odorat.* Le véhicule général des corpuscules odorans , est l'air où ces corpuscules sont répandus ; mais ce n'est pas assez que l'air soit rempli des particules odorantes des corps , il faut qu'il les apporte dans les cavités du nez , & c'est ce qui est exécuté par le mou-

E e e

vement de la respiration, qui oblige sans cesse l'air à passer & repasser par ces cavités pour entrer dans les poumons ou pour en fort.r. C'est pourquoi ceux qui ont le passage du nez fermé par l'enchiffrement & qui sont obligés de respirer par la bouche, perdent en même temps l'odorat. M. de la Hire le fils a vu un homme qui s'empêchoit de sentir les mauvaises odeurs en remontant sa luette, en sorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche, & il respiroit par cette dernière voie. On peut croire que les odeurs ne laissent pas pour cela de venir toujours frapper le nez, où est le siège du sentiment; mais comme on ne respire point alors par le nez, elles ne sont point attirées par la respiration, & ont trop peu de force pour se faire sentir.

Ce même passage de l'air dans les cavités du nez, sert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarrasse, comme lorsqu'on y pousse l'air des poumons avec violence, soit qu'on veuille se moucher, soit que l'on éternue, après quoi l'odorat se fait beaucoup mieux. Un animal qui respire par la trachée-artère coupée, ne sent point du tout les odeurs les plus fortes: c'est une expérience de Lower. On fait que quand l'air sort du poumon par les narines, on a beau présenter au nez un corps odoriférant, il ne fait aucune impression sur l'odorat. Lorsqu'on retient son haleine, on ne sent aussi presque point les odeurs; il faut pour les sentir les attirer avec l'air par les narines. Varolius l'a fort bien remarqué, tandis que Casserius l'a nié mal à propos: car plus l'inspiration est forte & fréquente, plus l'odorat est exquis. Il faut cependant avouer, & c'est peut-être ce qui a jeté Casserius dans l'erreur; il faut, dis-je, avouer qu'on ne laisse pas de sentir dans l'expiration. La sensation n'est pas entièrement abolie, ainsi qu'elle l'est lorsque la respiration est absolument retenue: elle est seulement très-foible; la raison de ce fait est que toutes les particules odorantes n'ayant pu être réunies & ramassées dans le temps que l'air passe dans la cavité du nez pendant l'inspiration, il reste encore dans l'air quelques particules odorantes qui repassent dans

l'expiration, qui ne peuvent produire qu'une légère sensation.

L'odorat se fait donc quand les particules odoriférantes contenues dans l'air sont attirées avec une certaine force dans l'inspiration par les narines: alors elles vont frapper vivement les petites fibres olfactives que le nez par sa figure, & les osselets par leur position, leur présentent; c'est de cette impression, communiquée ensuite au *sensorium commune*, qui résultent les différentes odeurs d'acide, d'alkali, d'aromatique, de pourri, de vineux, & autres dont la combinaison est infinie.

*Explication des phénomènes de l'odorat.* On peut comprendre, par les principes que nous venons d'établir, les phénomènes suivans.

1°. L'affinité qui se trouve entre les corps odoriférans & les corps savoureux, ou entre les objets du goût & de l'odorat. L'odorat n'est souvent que l'avant goût des saveurs, la membrane qui tapisse le nez étant une continuation de celle qui tapisse le palais: de là naît une grande liaison entre ces deux organes. Les narines ont leurs nerfs très-déliés & découverts; la langue a un réseau épais & pulpeux: ainsi l'odorat doit être frappé avant le goût. Mais il y a quelque chose de plus: les corpuscules qui font les odeurs, retiennent souvent quelque chose de la nature des corps dont ils sortent: en voici des preuves.

1°. Les corpuscules qui s'exhalent de l'absynthe font sur la langue les mêmes impressions que l'absynthe même. Boyle dit la même chose du succin dissous dans l'esprit-de-vin. 2°. Le même auteur ajoute qu'un de ses amis ayant fait piler de l'élébore noir dans un mortier, tous ceux qui se trouverent dans la chambre furent purgés. Sennert assure la même chose au sujet de la coloquinte. 3°. Quand on distille des matières somnifères, on tombe souvent dans un profond sommeil. 4°. On prétend que quelques personnes ont prolongé quelque temps leur vie par l'odeur de certaines matières. Le chancelier Bacon rapporte qu'un homme vécut quatre jours soutenu par l'odeur seule de quelques herbes mêlées avec de l'ail & des oignons. Tous ces faits justifient qu'il se trouve une grande

Raison entre les odeurs & les saveurs de beaucoup de corps, parce qu'ils produisent les mêmes effets à ces deux égards.

Puisqu'il regne tant d'affinité entre les odeurs & le goût, d'où vient que des odeurs désagréables, comme celle de l'ail, des choux, du fromage, & de plusieurs autres choses corrompues, ne choquent point quand elles sont dans les alimens dont le goût plaît? c'est parce qu'on s'y est habitué de bonne heure sans accident, & sans que la santé en ait souffert. Ceux qui se sont efforcés à goûter, à sentir des choses qui les révoltoient d'abord, viennent à les souffrir & finalement à les aimer. Il arrive aussi quelquefois que les aversions & les inclinations qu'on a pour les odeurs & les saveurs, ne sont pas toujours fondées sur des utilités & des contrariétés bien effectives, parce que les idées qu'on a de l'agréable ou du désagréable, peuvent avoir été formées par des jugemens précipités que l'ame réforme à la fin par des réflexions philosophiques.

2° Pourquoi ne sent-on point les odeurs quand on est enrhumé? parce que l'humeur épaisse qui est sur la membrane pituitaire arrête les corpuscules odoriférais qui viennent du dehors, & leur bouche les passages par où ils peuvent arriver jusqu'aux nerfs olfactifs & les agiter.

3° Pourquoi les odeurs rendent-elles souvent la vie dans un instant, & fortifient-elles quelquefois d'une façon singulière? Par exemple, il n'est rien de plus puissant dans certains cas que l'esprit volatil du sel ammoniac préparé avec de la chaux vive: cela vient de ce que les parties des corps odoriférais, en agitant les nerfs olfactifs, agitent ceux qui communiquent avec eux & y portent le suc nerveux; d'ailleurs elles entrent peut-être dans les vaisseaux sanguins sur lesquels elles agissent, & dans lesquels par conséquent elles font couler les liqueurs rapidement. Toutes ces causes nous font revenir des syncopes, puisqu'elles ne consistent que dans une cessation de mouvement. Enfin, il y a un rapport inconnu entre le principe vital & les corps odorans.

4° Mais d'où vient donc que les odeurs causent quelquefois des maladies, la mort,

& presque tous les effets des médicamens & des poisons? c'est lorsque l'agitation produite par les corps odoriférais est trop violente: alors elle pourra porter les convulsions dans les parties dont les nerfs communiquent avec ceux du nez; ces convulsions pourront donner des maladies, & finalement la mort. La puanteur des cadavres a quelquefois causé des fièvres malignes. Méad parle d'une eau qui sortit d'un cadavre, dont le seul attouchement, tant elle étoit corrosive, excitoit des ulcères. On prépare des poisons si subtils, que leur odeur fait mourir ceux qui les inspirent: l'histoire n'en fournit que trop d'exemples.

On connoit le danger du soufre allumé dans des endroits privés d'air; les vapeurs mortelles de certaines cavernes souterraines, celles du foin échauffé dans des granges fermées; les vapeurs du vin & liqueurs qui fermentent: cependant dans tous ces cas il y a une autre cause aussi nuisible que celle des odeurs, c'est qu'on est suffoqué par la perte du ressort de l'air qu'on respire; car l'air plus léger qu'il ne doit être, ou privé de son élasticité, tue par l'empêchement même de la respiration.

Enfin, des odeurs produiront les effets des médicamens, quand elles retiendront quelque chose de la nature des corps dont elles sortent, qui se trouvent être purgatifs ou vomitifs; c'est pourquoi l'odeur des pilules cochiées purgeoit un homme dont parle Fallope. Dans Schneider & Boyle, on lit divers exemples semblables. Plusieurs purgatifs n'agissent que par leur esprit recteur, selon Pechlin, un des hommes qui a le mieux écrit sur cette matière. Or de quelle volatilité, de quelle subtilité n'est point cet esprit recteur, puisque le verre d'antimoine communique au vin une vertu émétique sans perdre de son poids.

5°. Pour quelle raison la même odeur du même corps odoriférant produit-elle des effets opposés en différentes personnes? Guy-Patin parle d'un médecin célèbre que l'odeur agréable des roses jetoit en foiblesse. On ne voit en effet que des sensations différentes en fait d'odeurs: c'est que chacun a sa disposition nerveuse inconnue, & des esprits particuliers qui gouvernent l'ame & le corps, comme s'il étoit sans

ame ; les nerfs olfactifs font moins sensibles dans les uns que dans les autres : ainsi les mêmes corpuscules pourront faire des impressions fort différentes. Et voilà la cause pourquoi les odeurs qui ne font pas sensibles pour certaines personnes , produisent en d'autres des effets surprenans.

Ces effets mêmes font quelquefois fort bizarres , car dans l'affection hyftérique les femmes reviennent par la force de certaines odeurs désagréables & très-pénétrantes, au lieu que les bonnes odeurs aigrissent leur mal. Nous ne dirons pas, pour expliquer ce phénomène , que les bonnes odeurs arrêtent un peu le cours du suc nerveux , & doivent par conséquent produire un dérangement. Nous n'attribuerons pas non plus cet effet des bonnes odeurs à la vertu fœmifère : ces sortes d'explications font de vains raisonnemens qu'aucun principe ne sauroit appuyer.

N'oublions pas cependant de remarquer que l'habitude a beaucoup d'influence sur l'odorat, & que l'imagination ne perd rien de ses droits sur tous les sens. D'où vient ce musc , si recherché jadis ; donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes , tandis que le tabac, odeur ammoniacale vénimeuse, fait le délice des *odorats* les plus susceptibles de la délicatesse ? Est-ce que les organes font changés ? Ils peuvent l'être à quelques égards , mais il en faut sur-tout chercher la cause dans l'imagination , l'habitude & les préjugés de mode.

6°. Pourquoi l'odorat est-il si fin dans les animaux qui ont de longs becs , de longues narines , & les os spongieux considérables ? Parce que les vrais & premiers organes de l'odorat paroissent être les cornets osseux ; ces cornets par leur nombre de contours en volute , multiplient les parties de la sensation , donnent plus d'étendue à la membrane qui reçoit les divisions infinies des nerfs olfactifs , & par conséquent rendent l'odorat plus exquis. Plus un animal a de nez , plus ces cornets ont de lames. Petham dit que dans le chien de chasse , les nerfs ont une plus vaste expansion dans les narines , & que les lames y font plus entortillées , que dans aucune autre bête. Dans le lievre , animal qui a du nez , & un nez

qu'il remue toujours , les petits os font à cellules en dedans , avec plusieurs cornets ou tuyaux. L'os spongieux du bœuf a intérieurement un tissu réticulaire ; cet os dans le cheval , forme des cornets entortillés avec des cellules à rets , selon les observations de Cassérius , de Schneider & de Bartholin. C'est par le même mécanisme que le cochon sent merveilleusement les racines qu'il cherche en terre. La main de l'éléphant n'est qu'un nez très-long , & sa trompe , dont Duverney a seulement décrit la fabrique musculeuse , n'est presque qu'un assemblage de nerfs olfactifs : cet organe a donc une énorme surface dans cet animal.

Sténon a démontré la même chose dans les poissons , dont les nerfs olfactifs ressemblent aux nerfs optiques , & se terminent en un semblable hémisphère. Ainsi regle générale , à proportion de la longueur des narines , des cornets osseux & contournés , la finesse & l'étendue de l'odorat se multiplie dans l'homme & dans les autres animaux. Quant aux oiseaux , ils ont dans les narines des vessies à petits tubes , & garnies de nerfs visibles , qui viennent des processus mamillaires par l'os criblé. Il y en a beaucoup dans le faucon , l'aigle & le vautour. On dit qu'après la bataille qui décida de l'empire du monde entre César & Pompée , les vautours passioient de l'Asie à Pharsale.

7°. Comment des corps odoriférans , très-petits , peuvent-ils répandre si long-temps des odeurs si fortes , sans que les corps dont ils s'exhalent paroissent presque avoir perdu de leur masse à en juger par leur pesanteur ? Un morceau d'ambre gris ayant été suspendu dans une balance , qu'une petite partie d'un grain faisoit trébucher , ne perdit rien de son poids pendant 3 jours , ni l'assa fœtida en 5. Une once de noix muscade ne perdit en 6 jours que cinq grains & demi ; & une once de clous de girofle sept grains & trois huitièmes : ce sont des expériences de Boyle. Une seule goutte d'huile de canelle dans une pinte de vin , lui donne un goût aromatique. On fait avec cette même huile un esprit très-vif , lequel évaporé laisse le reste sans odeur ni diminution. Une goutte d'huile de Galanga embaume une livre de thé. Les plus subtiles particules odoriférantes



ne passent cependant point au travers du verre, ce corps que pénètrent le feu, la lumière & la matière de l'aimant : donc elles sont d'une nature plus grossière. Mais les sels fixes, les terres les plus arides, l'alun, le vitriol, démontrent avec quelle facilité la partie humide de l'air va pénétrer différens corps, & constitue un tout avec eux. Tout cela porte à croire que les petits corpuscules odoriférans reçoivent des parties d'air commun, qui les remplacent à mesure qu'ils s'exhalent ; & c'est la raison pour laquelle cette évaporation se fait sans diminution de la masse.

8°. Pourquoi la puanteur qui s'exhale des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés, fait-elle sur les narines une impression si longue, si opiniâtre & si désagréable ? La fétidité d'une maladie mortelle porte au nez pendant plusieurs jours. L'odorat n'est-il pas long-temps affecté des rapports nidoreux d'une matière indigeste qui croupit dans l'estomac ? Comme il y a beaucoup de détours dans la membrane pituitaire, & qu'il s'y trouve toujours de la mucosité, cette mucosité vicieuse y retient, & prend, pour ainsi dire, à sa glu, ces corpuscules empoisonnés qui s'exhalent des corps malades, des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés. On a besoin de prendre beaucoup de matière sternutatoire pour dissiper ces corpuscules ; l'agitation qui survient alors à la membrane pituitaire, & l'humeur muqueuse qui coule en abondance produit cet effet ; si de pareilles odeurs étoient portées au nez après l'éternuement, elles feroient encore plus d'impression, comme on l'éprouve à son lever.

9°. Pourquoi l'odorat est-il émouffé quand on s'éveille le matin, & devient-il plus vif après qu'on a éternué ? Nous venons de l'expliquer. Alors, c'est-à-dire, au réveil, une humeur épaisse couvre la membrane pituitaire, parce que la chaleur a évaporé la partie aqueuse, & a laissé la matière grossière qui n'a pu être chassée durant le repos de la nuit ; cette humeur visqueuse arrête les corpuscules odoriférans, mais quand on l'a rejetée par la force de la sternutation ou l'éternuement, les nerfs se trouvent libres & pleins du suc nerveux, ils sont plus sensibles qu'auparavant.

10°. Pourquoi les plus forts odoriférans sont-ils sternutatoires ? Parce qu'en ébranlant fortement les nerfs olfactifs, ils ébranlent les nerfs qui servent à la respiration & qui communiquent avec eux.

11°. Pourquoi ne sent-on rien quand on court contre le vent ? Parce que le vent dessèche le mucus qui lubrifie la membrane pituitaire, & qu'aucun nerf n'a de sentiment s'il n'est humecté.

12°. Enfin il y a des odeurs si fortes, comme celle de l'oignon, du vinaigre, du soufre allumé, de l'esprit de nitre, qu'elles n'agissent pas seulement sur l'organe de l'odorat, mais qu'elles blessent les yeux. On en peut trouver la cause dans la communication du nerf ophthalmique avec celui de l'odorat.

Le sentiment que les yeux souffrent des odeurs fortes, est un sentiment du toucher, pareil à celui que la lumière ramassée cause sur la peau, ou à celui que des saveurs très-vives, telles que les âcres & les acides exaltés, causent sur la langue ; mais comme la peau n'est émue par les objets de la vue & du goût, que quand ils agissent avec une véhémence extraordinaire ; de même les yeux ne souffrent de la douleur des odeurs, que lorsqu'elles ont une force assez grande pour blesser leur délicatesse ; & comme les odeurs en général sont d'une nature particulière qui ébranle toujours leur propre organe, ceux de la vue & du goût ne sont point ébranlés de la même manière, & par conséquent ne sont point affectés de la sensation de l'odorat.

*Le sens de l'odorat est plus parfait dans les animaux.* Les hommes ont l'odorat moins bon que les animaux ; & la raison en est évidente par l'examen de la construction de l'organe. Je fais que le P. du Tertre, dans son voyage des Antilles, & le P. Laffitau, dans son livre des mœurs des Sauvages, nous parlent, l'un de nègres & l'autre de sauvages qui avoient l'odorat plus fin qu'aucun chien de chasse, & qui distinguoient de fort loin la piste d'un noir, d'un français & d'un anglais ; mais ce sont des faits trop suspects pour y donner confiance. Il en est de même d'un garçon dont parle le chevalier Digby, qui élevé dans une forêt où il n'avoit vécu que de racines, pouvoit trou-

ver sa femme à la piste, comme un chien fait son maître. Pour ce qui est du religieux de Prague qui connoissoit par l'*odorat* les différentes personnes, distinguoit une fille ou femme chaste de celles qui ne l'étoient point, c'est un nouveau conte plus propre à fournir matière à quelque bon mot, qu'à la créance d'un physicien.

Je conviens que les hommes par leur genre de vie, par leur habitude aux odeurs fortes dont ils sont sans cesse entourés, usent l'organe de leur *odorat*; mais il est toujours vrai que s'ils l'ont beaucoup moins fin que les animaux, ce n'est point à l'abus qu'ils en font que l'on doit en attribuer la cause, c'est dans le défaut de l'organe qu'il la faut chercher. La nature ne l'a point perfectionné dans l'homme, comme dans la plupart des quadrupèdes. Voyez le nombre de leurs cornets en volute, le merveilleux tissu du réseau qui les accompagne, & vous conclurez de la distance qui doit se trouver entre l'homme & la bête pour la finesse de l'*odorat*! Considérez de quelle étendue sont les os spongieux dans les brutes; comme leur cerveau est plus petit que celui de l'homme, cet espace qui manque vient augmenter leur nez: car la multiplicité des plis & des lames rend la sensation plus forte; & c'est cette augmentation qui en fait la différence dans les bêtes mêmes. L'*odorat* est le seul organe par lequel elles savent distinguer si sûrement & sans expérience sur tant de végétaux dont les montagnes des Alpes sont couvertes, ceux qui sont propres à leur nourriture, d'avec ceux qui leur seroient nuisibles. La nature, dit Willis, a moins perfectionné dans l'homme les facultés inférieures, pour lui faire cultiver davantage les supérieures; mais si telle est la vocation de l'homme, on doit avouer qu'il ne la remplit guère. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

*Description anatomique du principe de l'odorat & de ses causes, par M. le baron DE HALLER.*

L'*odorat* est un sens destiné par la nature pour recevoir & discerner les odeurs. Nous avons parlé de l'organe de l'*odorat* en général à l'article NARINES, il y a du détail à ajouter.

Les parties qui composent cet organe, sont apparemment celles qui sont revêtues de la membrane pituitaire: ce sont donc l'os ethmoïde, la coquille supérieure & inférieure du nez, la cloison, quelques parties de l'os unguis, de la mâchoire, de l'os du palais. L'os ethmoïde est très-composé, & n'est bien connu que depuis les recherches des anatomistes de nos jours. On peut y rapporter les coquilles inférieures sans contredire la nature. Il arrive souvent dans l'homme adulte, que la lame qui, de la coquille supérieure descend vers l'inférieure, se soude avec l'apophyse supérieure de cette dernière coquille: dans ces têtes, lorsqu'on les démonte avec soin, toutes les quatre coquilles du nez demeurent attachées à l'os ethmoïde, & en font partie: il est vrai que dans d'autres sujets il y a entre les deux apophyses que je viens de nommer, une suture, & que dans d'autres encore il y a de la membrane entre l'un & l'autre. La base de l'os ethmoïde est sa lame criblée, creusée à sa face cérébrale, & percée de quantité de trous, qui donnent passage aux nerfs de la première & de la cinquième paire, & à des vaisseaux. De son extrémité postérieure, il s'élève une éminence tranchante, qui devient plus haute à mesure qu'elle va en arrière, & finit par une colline arrondie. C'est la crête de coq. Entre elle & l'os du front, il y a un trou aveugle dans lequel la dure-mère s'enfonce. Je n'ai pas vu qu'il y ait eu un sinus dans ce trou, ni qu'il y ait eu une ouverture dans les narines. A chaque côté de cette éminence, il y a une éminence en demi-cercle qui s'élève à mesure qu'elle est antérieure, & s'attache d'un côté à la colline dont je viens de parler, & de l'autre à la cloison du nez. Il y a entre ces éminences & ces collines, quelques trous qui n'ont pas encore été assez suivis. De la partie inférieure, moyenne & antérieure de la lame criblée, part de chaque côté une lame osseuse quarrée, qui s'amincit en arrière, & dont le tranchant inférieur est un peu plus épais & spongieux; elle s'attache à la lame nasale de l'os du front, à la cloison cartilagineuse du nez, & au fillon supérieur du vomer. La partie postérieure se soude avec l'éminence de l'os

sphénoïde, qui s'engage dans le fillon du vomer. Les parties latérales supérieures de l'os ethmoïde sont appelées *le Labyrinthe*; elles ressemblent à un gâteau d'abeilles parallépipède, formé par des lames osseuses extrêmement minces, & rempli de cellules dont la figure & le nombre n'ont rien de régulier. La plus antérieure forme une espèce d'entonnoir, elles sont formées en dessus par une lame particulière de l'os frontal, par l'apophyse nasale de l'os de la mâchoire & par l'os unguis. Les cellules postérieures sont formées supérieurement par l'os frontal, intérieurement par la lame nasale de l'os du palais, & postérieurement par la partie de l'os sphénoïde, qui renferme le sinus, & par le sinus maxillaire. De ces cellules les intérieures sont connues, les extérieures sont plus petites; il y en a une ou deux, & on ne les a pas encore assez suivies. Les cellules ethmoïdiennes postérieures s'ouvrent dans le conduit supérieur des narines; les antérieures dans le conduit moyen. C'est dans la plus antérieure que s'ouvre le sinus frontal. La face inférieure de ce parallépipède caveux est extrêmement mince, c'est elle qui produit la coquille supérieure du nez. La face extérieure regarde l'orbite, c'est l'os planum. Elle est fort unie & extrêmement mince. Comme cette face est moins longue que ne le sont les cellules, l'os unguis l'aide à former les cellules & s'attache quelquefois entièrement à l'os ethmoïde, aussi bien que l'apophyse nasale de l'os du palais.

Le cornet sphénoïde est une appendice osseuse, assez inconstante pour sa figure: des lames osseuses sortent de l'os planum & quelquefois de la lame criblée: elles forment un petit os triangulaire avec trois apophyses, dont les facettes intérieures forment le sinus sphénoïde, dont l'ouverture est en partie ou entièrement percée dans ces cornets. Quand la tête est entière, le cornet paroît sous la figure d'une coquille simple ou double, que l'os criblé renvoie contre le sinus sphénoïde. Ce sont les coquilles les plus supérieures de Morgagni.

Les coquilles supérieures ordinaires, qui en comptant ces dernières, deviendroient les moyennes, naissent de la partie cellulaire

de l'os ethmoïde par une lame longue & mince, ils font bosse dans la cavité des narines, depuis l'os unguis jusqu'à l'entrée des grandes artères nasales. Leur extrémité antérieure est arrondie, la postérieure appuie sur une ligne inégale de l'os du palais, elle s'étend contre le sinus sphénoïde & se termine en pointe: cette extrémité est mince, l'antérieure est plus épaisse & comme réticulaire. La coquille entière est convexe supérieurement & intérieurement concave en bas & en devant. Dans le tranchant inférieur est creusé un filon qui loge une artère. Cette coquille produit antérieurement une lame osseuse extrêmement délicate, d'une figure inégale, qui descend en arrière, devant le sinus maxillaire, dont elle forme une partie, & va rencontrer la lame montante de la coquille intérieure, avec laquelle elle est communément soudée. Cette lame est quelquefois divisée en deux parties, & l'orifice du sinus maxillaire est dans l'intervalle; dans d'autres sujets elle est en partie membraneuse.

Les coquilles inférieures des narines ressemblent à un moule: elles sont placées horizontalement comme les précédentes & au-dessous d'elles: elles les débordent antérieurement, ou elles sont soutenues par une éminence de l'os de la mâchoire, & postérieurement, ou elles appuient sur l'os du palais, qui quelquefois se soude avec la coquille: cette partie postérieure est longue; j'ai vu une espèce de lunette membraneuse se prolonger au-delà de cette pointe. La coquille inférieure est convexe en dessus, percée de plusieurs enfoncements, & concave réticulaire en dessous, la partie extérieure n'est qu'inégale. A sa partie postérieure, il y a une rainure qui loge une artère. Il y a quelques variations dans leur position. Cette coquille a trois apophyses. La première est large & courte, elle remonte contre le sinus maxillaire & va joindre l'apophyse descendante de la coquille moyenne, à laquelle elle se soude assez souvent. Une autre apophyse en est le plus souvent distinguée; elle va se souder à l'os unguis, & former avec cet os le canal nasal. Quelquefois elle est continuée avec la précédente. Une troisième sort de la partie postérieure de la face externe; elle descend en dedans, elle forme une bonne partie du sinus

maxillaire. Elle est en partie couverte d'un réseau d'inégalités. Les sinus pituitaires sont, suivant toutes les apparences, partie de l'organe de l'odorat. L'os frontal a dans sa partie moyenne & inférieure des cellules, qui concourent avec l'os ethmoïde, pour former les cellules de ce nom. Il y en a d'autres qu'on regarde comme appartenant en propre à l'os frontal, quoiqu'elles aient aussi de la liaison avec ces mêmes cellules ethmoïdiennes: elles occupent la largeur de l'os frontal qui est au-dessus du nez & de l'orbite. Ces sinus frontaux sont extrêmement variables. Il y a des sujets, dans lesquels, comme dans les fœtus, l'os est solide, & n'a que de petites cellules spongieuses, comme les os du nez. Dans d'autres sujets les cavités sont spacieuses, tapissées par la membrane pituitaire, & remplies d'air: leur nombre est inégal: il y en a quelquefois deux, séparées par une cloison parfaite ou imparfaite: d'autres fois il n'y en a qu'une, & d'autres fois encore trois ou quatre & même davantage.

Le sinus frontal ne s'ouvre pas immédiatement dans les narines, il a son orifice dans la cellule ethmoïdienne la plus antérieure, & s'ouvre avec elle dans un recoin entre l'os unguis & la coquille moyenne, obliquement en arrière: c'est alors un orifice commun aux deux sinus frontaux, ou bien l'orifice du sinus unique. D'autres fois l'entonnoir, qui termine le sinus frontal, se partage & s'ouvre dans deux cellules ethmoïdiennes; d'autres fois encore il n'y a qu'un orifice, & le sinus de l'autre côté est fermé.

Le diploë se trouve dans la lame antérieure de ce sinus: la lame postérieure n'en a point, ou n'en a que fort peu. C'est dans ces sinus qu'on a vu des fers de fleche ou des morceaux de bois rompus, disparaître, & n'en sortir qu'après des années entières de séjour. J'en ai vu un exemple avec la pointe d'un fuseau. L'os sphénoïde, solide dans le fœtus, est excavé dans l'adulte, & renferme dans sa partie moyenne antérieure, un sinus fort considérable. Ce sinus se trouve dans l'épaisseur de la selle; il s'étend aux parties latérales, qui descendent vers les grandes ailes & à la partie antérieure sous les trous orbitaires, les apophyses clinoides antérieures & sous l'apophyse en arrête, qui part de l'os sphénoïde pour se joindre à l'os cribléux;

il s'étend même dans l'apophyse occipitale de l'os. Il doit y avoir des sujets dans lesquels il y a un sinus particulier dans les petites ailes.

Le sinus sphénoïdien est simple ou double, & inégalement partagé; chaque cavité est divisée par des cellules inégales & ouvertes; il manque quelquefois entièrement. Sa face antérieure est formée par l'os du palais, dont l'apophyse postérieure est creusée en cellules; la lame antérieure orbitaire contribue aussi à la former. La pointe du cornet ethmoïdien en forme de même une partie; on voit par-là pourquoi le sinus est extrêmement ouvert antérieurement dans un os démonté, au lieu que dans l'état naturel il n'a dans le nez qu'un orifice circulaire. L'orifice du sinus est unique de chaque côté; il est rond & placé au dessous de la partie la plus supérieure du sinus: il est quelquefois entièrement creusé dans le cornet ethmoïdien. Il s'ouvre sous la cellule ethmoïdienne la plus postérieure dans un recoin du conduit supérieur des narines, entre la cellule & le cornet inférieur. On a vu cet orifice manquer. Il y a depuis la cavité du crâne des petits trous vasculaires, qui s'ouvrent dans ce sinus, mais qui n'y admettent aucune humidité de la part de la glande pituitaire. Ce sinus ne peut se vider, que lorsque la tête est penchée en devant.

Le sinus maxillaire est déjà presque formé dans le fœtus, quoiqu'un peu plus petit. La partie postérieure du grand os de la mâchoire est extrêmement excavée, & ce sinus a le plus de capacité de tous ceux qui s'ouvrent dans les narines. Il est placé sous l'orbite & au dessus des dents molaires dont les alvéoles sont bossées dans les sinus; on a vu même les dents canines s'y faire jour. La partie postérieure est unie, les alvéoles sont à la partie antérieure. Il s'ouvre dans les narines par deux orifices. Une ouverture irrégulière communique avec le conduit moyen du nez, mais l'apophyse descendante de la coquille moyenne, deux apophyses supérieures de la coquille inférieure, l'apophyse nasale de l'os du palais, l'os unguis même & des membranes ferment en partie cette ouverture, & ne laissent d'ouvert qu'un trou circulaire qui est au devant de la lame, qui de la coquille inférieure s'élève vers les os unguis. Cette ouverture

ouverture est connue. Une autre ouverture est moins généralement connue ; c'est un canal assez long & cellulaire, qui sort du sinus maxillaire, plus en arrière que l'orifice du canal lacrymal, & vers la partie moyenne de la coquille inférieure ; les parois de ce canal sont l'apophyse orbitaire du grand os de la mâchoire, l'os planum, l'os unguis, & l'apophyse descendante de la coquille moyenne. Ce canal communique avec les cellules ethmoïdiennes antérieures, & par elles avec le sinus frontal, qui par-là peut se vider dans le sinus maxillaire.

Les cellules orbitaires ont été découvertes à Gottingue. Le plancher de l'orbite est excavé & plein de cellules dans une partie de sa longueur. Elle sont petites, les plus grandes sont les plus antérieures, elles s'ouvrent dans les cellules ethmoïdiennes & moyennes. Elles peuvent se vider dans toutes les situations de la tête, & le sinus maxillaire lorsque la tête est sur un des côtés. Dans les grands animaux il y a un sinus zygomatique, que l'homme n'a pas. Les écoulemens qui sont l'objet de l'*odorat*, paroissent sortir de tous les corps connus. Je n'en connois aucun qui ne donne de l'odeur quand on le frotte, & il est probable que sans le frottement les corps les plus durs ont des écoulemens qui leur servent d'atmosphère. Feu M. Beccari trouva que presque toutes les pierres donnent de la lumière dans des ténèbres parfaites, & que le diamant de M. Boyle n'avoit là-dessus aucun privilège particulier. L'or même donne de l'odeur, quand il est dissous par des acides chimiques. Le verre frotté donne une odeur très-forté. Nous appelons dépourvus d'odeur des corps dont les écoulemens naturels ne frappent pas notre *odorat* ; mais ils frappent celui des animaux, qui reconnoissent de loin, & par l'odeur seule, l'eau dont ils ont besoin pour étancher leur soif. Je ne fais pas si l'on peut, sans se tromper, attribuer au phlogistique seul la propriété de frapper l'*odorat*. Le verre, qui paroît devoir être débouillé par la violence du feu de tout son phlogistique, & qui d'ailleurs est le dernier terme des métamorphoses des corps terrestres, donne cependant de l'odeur. Les corps électriques par eux-mêmes ne possèdent pas uniquement cette qualité ; les métaux n'en sont point déstitués. La véritable nature des par-

ticules qui frappent l'*odorat*, n'est pas bien connue ; elles sont liées souvent avec le phlogistique, avec la matière électrique, avec l'esprit acide ; mais comme elles le sont avec l'une de ces matières sans l'autre, elles composent une matière qui diffère de toutes. Ce qu'on en fait, c'est que ces particules sont extrêmement finies. Un chien enfermé à Altenklingen en Suisse, se sauva, suivit son maître après plusieurs jours d'intervalle, & le détterra au milieu de Paris. On a calculé la quantité de la perspiration odorante qui a guidé ce chien : on a trouvé pour un pouce cubique la 2,193,000,000,000<sup>e</sup> partie d'un grain. Toute fine cependant qu'est la matière odorante, elle est plus grossière que la matière magnétique ; l'électrique, qui est à peu près la même que la lumière & la matière de la chaleur, puisque les odeurs ne pénètrent pas les pores du même. Petites qu'elles sont, ces particules sont sur le corps animal l'effet le plus violent. Il est probable que ce sont les nerfs sur lesquels elles agissent ; eux seuls ont un sentiment assez fin pour être ébranlés aussi vivement par une si petite masse de matière. Les odeurs raniment le mouvement dans les personnes tombées en défaillance : elles causent des convulsions violentes ; elles les suppriment, elles font vomir ou lâchent le ventre, sans qu'on puisse trouver une assez petite mesure pour exprimer le poids qu'elles peuvent avoir. On fait les effets que l'odeur d'une rose, qu'un millionième d'un grain a produit sur une femme hystérique. Les éternumens les plus excessifs, la mort subite ont été l'effet d'une odeur ; les aromates même les plus agréables exhalent une vapeur qui tue sur le champ, & les animaux, & l'homme même quand elles sont concentrées. Il y a sans doute différentes classes d'odeurs, mais personne jusqu'ici n'a travaillé à les déterminer. Il est assez singulier que l'odeur du musc se retrouve non-seulement dans la bile & dans les excréments des animaux, mais dans plusieurs plantes & même dans quelques minéraux ; que la vapeur de l'arsenic rappelle l'odeur de l'ail. Il l'est encore, que les odeurs les plus insupportables confinent de si près aux odeurs les plus exquises. Le musc avant d'acquérir une odeur recherchée, en répandoit une autre presque insupportable. Les excréments de plusieurs

animaux, la bile, l'urine, après avoir passé par une longue digestion, ou après avoir exhalé une partie de leurs particules odorantes, prennent l'odeur du musc.

La cause principale de l'odeur dans les animaux & dans les plantes, paroît être la chaleur. Les uns & les autres commencent par n'être qu'une matière dénuée de goût & d'odeur. La graine d'œillet est insipide & sans odeur; l'animal le plus riche en odeurs n'en avoit point dans son état de fœtus. La chaleur développe le germe inodore de l'œillet; la fleur blanche au commencement, & sans odeur, développe par l'effort de la chaleur sa pourpre & son odeur exquise. Sans cette chaleur la graine & la fleur de l'œillet restoient sans odeur & sans couleur. Les particules odorantes se développent plus difficilement que les parties colorantes. Dans les animaux, comme dans le poulet, la bile se tient d'un beau verd, le foie d'un jaune de citron, le sang du plus beau rouge, l'odeur propre à l'animal n'existe pas encore, & n'est aperçue qu'après qu'il est éclos.

La cause qui rend les odeurs agréables, & qui nous en fait déplaire d'autres, n'est pas encore bien connue. D'un côté, l'agrément de l'odeur tient beaucoup au goût. Le Siamois aime les œufs couvés, & l'odeur ne l'en dégoûte point. L'odeur du fromage, le fumet d'un gibier qui commence à pourrir, est une véritable puanteur: on la pardonne en faveur du goût. Les animaux ne connoissent aucun agrément dans l'odeur que celui d'un aliment convenable. Le chien indifférent à l'odeur d'un œillet & de la rose, accourt à l'odeur d'une viande qui commence à se gâter & les scarabées s'empressent de voler vers les excréments dont l'odeur nous empeste. Il y a cependant de la réalité dans l'odeur agréable. Tous les hommes conviennent que l'ambre, que l'œillet, que la violette sentent bon; ceux même que cette odeur incommode conviennent de son agrément. Une certaine médiocrité dans le développement des particules odorantes, paroît marquer les bornes de l'agrément. Plus une personne aura l'odorat fin, & plus elle sera offensée du moindre excès dans l'odeur: c'est peut-être un degré d'affoiblissement dans l'odeur de la fiente des bœufs, qui lui donne, au temps des premiers froids, une odeur musquée qui parfume la

campagne. La matière de l'odeur est-elle la même que celle du goût? On le croiroit. Il est sûr que l'acide, celui du vinaigre sur-tout, fait sur l'odorat une impression analogue à celle qu'il fait sur la langue; la même cause qui détruit l'odeur détruit également la saveur. La canelle qui a perdu par la distillation l'eau odorante de son huile, a perdu en même-temps & son odeur agréable qui lui est particulière, & son goût. Il y a cependant de la différence entre les deux élémens; il y a quantité de corps sans odeur, dont la saveur est extrêmement forte; telle est la bile, les sels neutres, l'alkali fixe. Il y a des corps très-odorans, presque sans goût, les fleurs sur-tout, comme le lis & la rose; il y a d'autres corps qui, avec une très-bonne odeur, ont un goût désagréable, comme le camphre & l'huile de cageput; il y en a d'autres encore dont le goût plaît, quoique l'odeur soit désagréable: tel est le durion, au dire des voyageurs, tel est le fromage & la venaison. La putréfaction avancée qui détruit le goût, augmente l'odeur. L'élément du goût, je veux dire, ce qui dans les corps est l'objet de ce sens, se développe avant celui de l'odeur; j'ai allégué l'exemple de la bile du fœtus. Il paroît appartenir aux sels, qui essentiellement sont l'objet du goût; il est fixe & n'exhale point. La matière odorante est plus légère, elle s'évapore, ses parties sont plus fines, elles tiennent moins au sel, & davantage au phlogistique, à l'esprit recteur & à la matière électrique.

On ne dispute plus sur le siège de l'odorat. Chez les anciens qui ne disséquoient presque que des animaux, on a placé ce siège dans les ventricules antérieurs du cerveau, parce qu'effectivement dans les animaux, dans ceux sur-tout qui ruminent, ces ventricules prolongés s'étendent jusqu'à la lame criblée, quoique dans les animaux même ces ventricules ne descendent pas dans les narines, & que le nerf olfactoire s'y prolonge à peu près comme dans l'homme. Mais rien ne pénètre dans le cerveau depuis les narines; les petits tuyaux de la lame criblée sont remplis par les nerfs olfactifs; l'air détruiroit la pie-mère, s'il pouvoit la toucher. L'homme, qui a plus de cerveau que les quadrupèdes, auroit l'odorat le plus fin, si le cerveau en étoit l'organe. C'est le contraire: les quadrupèdes,

qui ont les narines beaucoup plus longues & le cerveau beaucoup plus petit, surpassent de beaucoup l'homme par la finesse de ce sens. Les narines sont donc l'organe de l'*odorat*. Pour que ce sens puisse s'exercer, il faut que l'air soit attiré dans leur cavité. Un chien auquel on avoit ouvert la trachée, & qui respiroit par la plaie, avoit perdu l'*odorat*. parce que l'air n'étoit plus attiré par le nez : il est bien simple que ce soit l'inspiration qui l'y attire. Dans cette action il se fait une espece de vide dans la poitrine, parce que l'air contenu dans le poumon se raréfie par la dilatation de ce viscere ; l'air extérieur se porte vers cet air qui résiste moins, comme il se porte vers le vide, ou du moins vers l'air raréfié ; car le vide, tel que le procure la pompe pneumatique, n'est lui-même qu'un air extrêmement raréfié. C'en est donc pas dans l'expiration qu'on apperçoit les odeurs ; on est d'accord sur le siege de ce sens, en le plaçant dans la membrane pituitaire ; mais on ne l'est pas également sur la partie particuliere des narines dans lequel ce sens s'exerce. Il ne paroît pas douteux que les coquilles du nez n'aient pour l'*odorat* une aptitude particuliere ; on les trouve dans toutes les classes d'animaux dont la tête admet une anatomie exacte, & qui ont du cerveau : ils sont plus volumineux, plus compliqués dans les animaux qui excellent par l'*odorat*. Rien n'est plus artificieux que les spirales par lesquelles ces coquilles multiplient le volume de la membrane pituitaire : je les ai vues avec plaisir dans le chevreuil. L'homme a ces coquilles moins composées qu'aucun de ces animaux ; les cellules ethmoïdales rappellent cependant à quelques égards la structure des quadrupedes, & les coquilles l'imitent, mais avec plus de simplicité. L'homme devoit avoir le cerveau d'une grandeur distinguée ; il n'avoit pas besoin d'un museau allongé pour manger ; sa main faisoit mieux que la mâchoire la plus longue. L'homme avoit donc d'un côté besoin d'une tête ronde, & d'une fort grande cavité pour loger son cerveau ; il n'avoit pas dans un museau la place nécessaire pour des coquilles volumineuses & compliquées ; l'*odorat* lui étoit moins nécessaire, il étoit fait pour marcher droit, pour découvrir de loin ce qui paroît lui servir d'aliment ; la vie sociale & la parole le pouvoient

instruire des qualités des corps dont il seroit tenté de se nourrir. Si les coquilles du nez sont le principal organe de l'*odorat*, je n'en exclurai ni la cloison, ni les conduits des narines. La membrane de Schneider, dans laquelle cet organe réside plus particulièrement, recouvre toutes ces parties, elle est également nerveuse, pulpeuse & muqueuse par-tout. Les sinus pituitaires & la partie postérieure des narines participent peut-être un peu moins de ce privilege ; celles-ci, parce que les particules odorantes s'offrent sans doute avec préférence aux parties antérieures ; les sinus sont moins disposés par un *odorat* fin, parce qu'ils sont remplis de mucus, & sur-tout le maxillaire & même le sphénoïdal. Si les narines sont généralement le siege de l'*odorat*, ce ne sera plus le nerf olfactif seul qui servira de conducteur à ce sens ; il ne s'étend pas à tant de parties, & d'ailleurs le nerf de la cinquieme paire donne beaucoup de filets à ces mêmes coquilles dans lesquelles l'*odorat* réside par préférence. Il y aura donc un exemple d'un sens exercé par deux paires des nerfs : cela ne doit pas nous surprendre, puisqu'également les nerfs du goût, ceux de la vue même, servent au toucher. La membrane pituitaire tapissant des os, n'ayant que peu d'épaisseur, n'étant couverte que d'une épiderme fine & molle, ayant un grand nombre de nerfs qui se présentent presque à nu, paroît être disposée à sentir plus également l'impression des particules odorantes. C'est cette même disposition à un sentiment exquis qui rend ces nerfs si sensibles à l'âcreté. L'éternument, mouvement des plus convulsifs, est l'effet du tabac & de l'ellébore, & ces plantes âcres n'auroient rien produit de pareil, si on s'étoit contenté de les mâcher, & même si elles avoient été repandues dans l'œil. Les hommes qui vivent d'une nourriture simple & uniforme, ont l'*odorat* plus fin : c'est le privilege des sauvages de l'Amérique. On a vu un enfant élevé dans un désert flairer les herbes, comme le feroit une brebis, & choisir par l'*odorat* celle dont il vouloit se nourrir : rendu à la société, accoutumé à différens alimens, il a perdu ce privilege. Cette nudité des nerfs essentielle au sens de l'*odorat*, rend la mucofité nécessaire ; sans elle l'air, dont le courant passe le plus ordinairement par le nez dans la respiration, dessécheroit & ren-

droit insensible la membrane pituitaire. C'est à la mucosité qu'on doit peut-être la présence durable d'une odeur violente, qui quelquefois ne nous abandonne pas pendant des journées entières.

Presque tous les animaux sont pourvus du sens de l'*odorat*, du moins les insectes vont-ils chercher de loin leur femelle ou leur nourriture. On a vu des papillons mâles s'obstiner autour d'une boîte fermée, dans laquelle il y avoit de leurs femelles qu'ils ne pouvoient pas voir. Les abeilles savent découvrir au loin le miel, & en aller faire leur butin; chaque insecte vole, sans s'égarer, aux corps propres à faire éclore les œufs qu'il va pondre.

Pour les animaux l'utilité de l'*odorat* est sans doute de découvrir leur proie & de choisir leur aliment, les vaches, les brebis savent choisir dans un pré les herbes qui leur conviennent, sans toucher à celles qui ne leur conviennent pas; le goût les aide, mais ce sens viendrait tard, si l'*odorat* ne les avertissoit avant qu'ils eussent touché à des herbes nuisibles. On voit dans le penchant des Alpes des étendues immenses couvertes de grande gentiane, d'ellébore blanc & de napel; les vaches, les moutons, les chevres qui paissent dans ces quartiers, n'en touchent jamais une feuille. Les Espagnols, dit-on, qui parcouroient un nouveau monde, & qui craignoient de trouver un poison dans des fruits qu'ils voyoient pour la première fois, n'en touchoient que ceux où des animaux avoient mordu.

L'homme a reçu, comme la brute, l'*odorat* pour choisir sa nourriture. Quoique l'habitude l'emporte quelquefois sur les desseins de la nature; je n'en suis pas moins persuadé qu'aucun aliment n'est salubre, quand son odeur est désagréable. Je regarde comme pernicieux ce gibier que les connoisseurs préfèrent; le commencement de pourriture qui en rend les fibres tendres ne peut qu'être contraire à la santé: toute pourriture détruit la vie animale, elle parvient à devenir un poison assuré dès qu'elle est poussée à un certain degré: si elle ne devient pas funeste, c'est que le dégoût fait rejeter ce que la nature veut vous faire éviter. Je me persuade de même que tout aliment est bon, lorsque son odeur est agréable, & que le goût con-

firme cet agrément. On a dit que la mancenille joint à une odeur agréable un poison mortel; des relations plus nouvelles nous assurent qu'il est impossible de s'empoisonner avec la mancenille, & qu'on ne peut ni la mâcher, ni l'avalier. Je ne disconviens pas que l'*odorat* n'ait encore pour but le plaisir qu'il nous cause: les fleurs ne servent pas à notre nourriture, mais elles flattent bien agréablement nos sens par leur parfum. Il y a plus; cette odeur exquisite paroît être faite pour l'homme seul; la nature sans doute, en donnant de riches couleurs à tant de fleurs, a eu notre bonheur en vue. *Voyez* ODORANT, PRINCIPE. (H. D. G.)

ODORAT, (*Séméiotiq.*) les signes que l'*odorat* fournit, n'ont pas jusqu'ici beaucoup enrichi la *séméiotique*, & attiré l'attention des praticiens. Hippocrate, observateur si scrupuleux & si exact à saisir tout ce qui peut répandre quelque lumière sur la connoissance & le pronostic des maladies, ne paroît avoir tiré aucun parti de l'*odorat*: ce signe ne doit être ni bien étendu, ni bien lumineux. Rivière & quelques autres praticiens, assurent avoir observé que la perte totale de l'*odorat* étoit, dans le cas de foiblesse extrême, signe d'une mort très-prochaine; que les malades qui trouvoient une odeur forte & désagréable à la boisson, aux alimens & aux remèdes, enfin à tout ce qu'on leur présentoit, étoient dans un danger pressant; que ceux pour qui toutes les odeurs étoient fétides, avoient des ulcères dans le nez ou dans les parties voisines, ou l'estomac farci de mauvais suc, ou toutes les humeurs sensiblement altérées. (m)

ODORIFÉRANT, se dit des choses qui ont une odeur forte, agréable & sensible à une certaine distance, *voyez* ODEUR. Le jasmin, la rose, la tubéreuse, sont des fleurs *odoriférantes*. *Voyez* PARFUM.

ODUWARA, (*Geog.*) petite ville du Japon dans l'isle de Niphon, à 3 journées d'Iedo. Ce n'est que dans cette ville & à Macéo, qu'on prépare le cachou parfumé, au rapport du P. Charlevoix.

ODRISÆ, (*Geog. anc.*) ancien peuple de Thrace, qui devoit y tenir un rang considérable, puisque les poètes ont appelé la Thrace *Odrisæ tellus*. La capitale de ce peu-



ple se nommoit *Odryffus* ; *Odryffe* ; ensuite *Odrestiade* , à présent *Adrianople*.

Cette capitale de la Thrace est célèbre par la naissance de *Thamyris* , poëte & musicien , dont l'histoire & la fable ont tant parlé. Ce fut la plus belle voix de son siècle , si nous en croyons Plutarque , qui ajoute qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux. Ce poëme existoit encore lorsque Suidas travailloit à son dictionnaire. Homere parle du défi que *Thamyris* fit aux muses , & de la punition de son audace. Pausanias dit que *Thamyris* perdit la vue , non en punition de sa dispute contre les muses , mais par maladie. Plin prétend qu'il fut l'inventeur de la musique qu'on nommoit *dorique*. Platon a feint , suivant les principes de la métempsychose , que l'ame de *Thamyris* passa dans le corps d'un rossignol. ( *D. J.* )

ODYSSÉE , f. f. (*Belles-lettres.*) poëme épique d'Homere , dans lequel il décrit les aventures d'Ulyffe retournant à Ithaque après la prise de Troie. V. EPIQUE. Ce mot vient du grec *Ὀδυσσεύς* , qui signifie la même chose , & qui est dérivé d'*Ὀδύσσω* , *Ulyffe*.

Le but de l'Iliade , selon le P. le Bossu , est de faire voir la différence de l'état des Grecs réunis en un seul corps , d'avec les Grecs divisés entr'eux ; & celui de l'*odyssée* est de nous faire connoître l'état de la Grece dans ses différentes parties. Voyez ILIADE.

Un état consiste en deux parties , dont la première est celle qui commande , la seconde celle qui obéit. Or il y a des instructions nécessaires & propres à l'une & à l'autre ; mais il est impossible de les réunir dans la même personne.

Voici donc , selon cet auteur , la fable de l'*odyssée*. Un prince a été obligé de quitter son royaume , & de lever une armée de ses sujets , pour une expédition militaire & fameuse. Après l'avoir terminée glorieusement , il veut retourner dans ses états , mais malgré tous ses efforts il en est éloigné pendant plusieurs années , par des tempêtes qui le jettent dans plusieurs contrées , différentes par les mœurs , les coutumes de leurs habitans , &c. Au milieu des dangers qu'il court , il perd ses compagnons , qui périssent par leur faute , & pour n'avoir pas voulu suivre ses conseils. Pendant ce même

temps les grands de son royaume , abusant de son absence , commettent dans son palais les désordres les plus criants , dissipent ses trésors , tendent des pièges à son fils , & veulent contraindre sa femme à choisir l'un d'eux pour époux , sous prétexte qu'Ulyffe étoit mort. Mais enfin il revient , & s'étant fait connoître à son fils & à quelques amis qui lui étoient restés fideles , il est lui-même témoin de l'insolence de ses courtisans. Il les punit comme ils le méritoient , & rétablit dans son isle la paix & la tranquillité qui en avoient été bannies durant son absence. Voyez FABLE.

La vérité , ou pour mieux dire , la moralité enveloppée sous cette fable , c'est que quand un homme est hors de sa maison , de maniere qu'il ne puisse avoir l'œil à ses affaires , il s'y introduit de grands désordres. Aussi l'absence d'Ulyffe fait dans l'*odyssée* la partie principale & essentielle de l'action , & par conséquent la principale partie du poëme.

L'*odyssée* , ajoute le P. le Bossu , est plus à l'usage du peuple que l'Iliade , dans laquelle les maux qui arrivent aux Grecs viennent plutôt de la faute de leurs chefs que de celle des sujets ; mais dans l'*odyssée* le grand nom d'Ulyffe représente autant un simple citoyen , un pauvre paysan , que des princes , &c. Le petit peuple est aussi sujet aux grands à ruiner ses affaires & sa famille par sa négligence , & par conséquent il est autant dans le cas de profiter de la lecture d'Homere que les rois mêmes.

Mais , dira-t-on , à quel propos accumuler tant de fictions & de beaux vers pour établir une maxime aussi triviale que ce proverbe : *Il n'est rien tel que l'œil du maître dans une maison*. D'ailleurs pour en rendre l'application juste dans l'*odyssée* , il faudroit qu'Ulyffe pouvant se rendre directement & sans obstacles dans son royaume , s'en fût écarté de propos délibéré ; mais les difficultés sans nombre qu'il rencontre lui sont suscitées par des divinités irritées contre lui. Le motif de la gloire qui l'avoit conduit au siège de Troie , ne devoit pas passer pour condamnable aux yeux des Grecs , & rien ce me semble ne paroît moins propre à justifier la volonté du proverbe , que l'absence involontaire d'Ulyffe. Il est vrai que les

sept ans qu'il passe à soupirer pour Calypso, ne l'exemptent pas de reproche ; mais on peut observer qu'il est encore retenu par un pouvoir supérieur, & que dans tout le reste du poëme il ne tente qu'à regagner Ithaque. Son absence n'est donc tout au plus que l'occasion des désordres qui se passent dans sa cour, & par conséquent la moralité qu'y voit le P. le Bossu paroît fort mal fondée.

L'auteur d'un discours sur le poëme épique qu'on trouve à la tête des dernières éditions du Télémaque, a bien senti cette inconséquence, & trace de l'*odyssée* un plan bien différent & infiniment plus sensé. " Dans ce poëme, dit-il, Homere introduit un roi sage, revenant d'une guerre étrangère, où il avoit donné des preuves éclatantes de sa prudence & de sa valeur : des tempêtes l'arrêtent en chemin, & le jettent dans divers pays dont il apprend les mœurs, les loix, la politique. De-là naissent naturellement une infinité d'incidens & de périls. Mais sachant combien son absence causeroit de désordres dans son royaume, il surmonte tous ces obstacles, méprise tous les plaisirs de la vie, l'immortalité même ne le touche point, il renonce à tout pour soulager son peuple ».

Le vrai but de l'*odyssée*, considérée sous ce point de vue, est donc de montrer que la prudence jointe à la valeur, triomphe des plus grands obstacles ; & envisagé de la sorte, ce poëme n'est point le livre du peuple, mais la leçon des rois. A la bonne heure que la moralité qu'y trouve le pere le Bossu s'y rencontre, mais comme accessoire & de la même manière qu'une infinité d'autres semblables, telles que la nécessité de l'obéissance des sujets à leurs souverains, la fidélité conjugale, &c. Gérard Croës, Hollandois, a fait imprimer à Dort en 1704, un livre intitulé ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, dans lequel il s'efforce de prouver qu'Homere a pris tous ses sujets dans l'écriture, & qu'en particulier l'action de l'*odyssée* n'est autre chose que les

pérégrinations des Israélites jusqu'à la mort de Moïse, & que l'*odyssée* étoit composée avant l'Iliade, dont le sujet est la prise de Jéricho. Quelles visions !

ODYSSIA, (*Géogr. anc.*) promontoire de Sicile vers l'extrémité orientale de la côte méridionale, selon Ptolomée, *l. III, c. iv* : ses interpretes disent que c'est aujourd'hui *Capo Marzo*.

## Æ A

ÆANTHE, (*Géogr. anc.*) ville de Grece dans la Locride ; mais comme les Locres & les Eoliens étoient voisins, Polybe donne cette ville à l'Etoile. Son nom moderne est *Pentagii*.

ÆBALIE, *Æbalia* (*Géogr. anc.*) surnom donné au pays de Lacédémone à cause d'Æbalus, compagnon de Phalente ; mais ce surnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponnese, car Virgile appelle *Tarente*, colonie lacédémonienne, du même nom d'*Æbalie*.

*Namque sub Æbalix memini me turribus altis  
Quâ niger humectat flaventia culta Galefus  
Corytium vidisse senem, &c.*

*Georg. l. IV, vers. 125.*

" Près de la superbe ville de Tarente, dans cette contrée fertile qu'arrose le Galese, je me souviens d'avoir vu autrefois un vieillard de Cilicie ».

ÆBAN D'OR, (*Monnoie.*) autrement *ouban d'or*, espece de monnoie de compte du Japon. Les mille *æbans* font 45 mille taels d'argent.

ÆCHALIE, (*Géog. anc.*) en grec ο'χαλία, nom commun à plusieurs villes de Grece ; suivant la remarque de Strabon. 1°. *Æchalie* étoit une ville de Grece dans la Theffalie, dont parle Homere, *Iliad. B. v. 730*. 2°. *Æchalie*, dans l'Eubée ; 3°. *Æchalie*, ville du Péloponnese dans la Messénie ; 4°. *Æchalie*, ville d'Arcadie ; 5°. *Æchalie*, ville de l'Etolie chez les Euristanes. (*D. J.*) (\*)

(\*) Hercule détruisit cette ville pour se venger de la perfidie d'Erytus qui en étoit roi, & qui, après lui avoir promis Iole, sa fille, avoit retiré sa parole.

Mais il n'est pas facile de déterminer la position de cette *Æchalie* : on connoît une ville de ce nom dans la Messénie au Péloponnese, & on croit que c'est celle d'Erytus. Strabon pense que l'*Æchalie*, détruite par Hercule, est dans l'Eubée, au voisinage d'Erétrie ; on en connoît une troisième en Theffalie. *Georg. de Virg. p. 193. (C)*

**ÆCONOMAT**, f. m. (*Jurispr.*) signifie *regle & administration*; ce terme n'est guere usité que pour exprimer la fonction & administration de ceux qui sont préposés à la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

On entend aussi quelquefois par le terme d'*æconomat* le bureau des *æconomés* sequestres.

Les *æconomats* tirent leur origine des commendes que l'on donnoit autrefois à des ecclésiastiques, & même à des séculiers, lesquels à ce titre avoient la garde & la régie des revenus d'une église cathédrale ou abbatiale.

En France, cette régie n'a lieu présentement pour les bénéfices de nomination royale que pendant la vacance en régale.

Il y a un directeur général des *æconomats*, & deux *æconomés* sequestres du clergé.

Le tiers des revenus qui se portent aux *æconomats* est employé à l'entretien des nouveaux convertis, ce qui a été ainsi ordonné pour obliger les nouveaux titulaires à obtenir leurs bulles, au lieu qu'auparavant plusieurs, pour éviter le coût des bulles, s'arrangoient avec les *æconomats* pour jouir sous leur nom des fruits du bénéfice.

Il y a un des bureaux du conseil destiné pour examiner les affaires des *æconomats*.

Les comptes des *æconomats* se rendent à la chambre des comptes. *V. ci-après* **ÆCONOME**. (A)

**ÆCONOME**, f. m. (*Jurispr.*) est celui qui est préposé pour régir & administrer les revenus de quelque église, communauté ou particulier.

Les hôpitaux & communautés ont des *æconomés*, qui ont soin d'en faire la dépense, & particulièrement celle de bouche.

Les *æconomés* sequestres du clergé sont ceux qui font la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

Le roi avoit créé en 1691 des *æconomés* sequestres en titre d'office dans chaque diocèse pour avoir l'administration des bénéfices, dont les fruits seroient sequestrés par sentence ou arrêt; mais par l'édit du mois de décembre 1714, ces offices ont été supprimés, & les fonctions d'*æconomés* sequestres sont remplies par des personnes préposés par le conseil. *Voyez ci-devant* **ÆCONOMATS**.

**ÆCONOME SPIRITUEL** étoit autrefois un ecclésiastique qui avoit le gouvernement d'une église pendant la vacance; ces sortes d'*æconomés* furent établis lors des différens de la cour de France avec celle de Rome: on créa dans chaque diocèse des *æconomés* en titre d'office, lesquels, non contents de régir le temporel, entreprirent aussi de nommer des vicaires, conférer les bénéfices, donner des dimissoires & faire généralement toutes les fonctions qui appartiennent aux légitimes titulaires; mais la paix étant faite entre les deux puissances, tous ces *æconomés*, appelés vulgairement *æconomés spirituels*, furent révoqués par l'édit de Melun en 1580. *V. les définitions canoniques au mot* **Æconomés**. (A)

**ÆCONOMIE**, conduite sage & prudente que tient une personne en gouvernant son propre bien ou celui d'un autre.

Il y a l'*æconomie politique*. *Voyez* ce mot à l'orthographe **ÆCONOMIE**.

Il y a l'*æconomie rustique*; c'est ce qui a rapport à toute la vie rustique.

Pour encourager les hommes à l'*æconomie*, un auteur moderne observe qu'en Angleterre on afferme pour 20 schelings par an un acre de tout ce qu'il y a de meilleur en terre, & qu'on la vend pour 20 livres sterlings; qu'un acre de terre contient 43560 piés en quarré, & qu'il y a 4800 sous dans une livre sterling; que par la division on trouve le quotient de 9, & pour restant 360, ce qui fait voir qu'un sou nous met en état d'acheter 9 piés & presque 13 pouces de terre en quarré, savoir une piece de terre de 3 piés de long & de 3 piés de large, & quelque chose de plus.

D'où il s'ensuit que pour 2 schelings on peut acheter une piece de terre de 216 piés, ou de 18 piés de long & de 12 piés de large, ce qui suffit pour bâtir dessus une maison passable, & pour avoir un petit jardin.

**ÆCONOMIE**, (*Critiq. sacrée.*) *οἰκονομία*; les théologiens distinguent deux *æconomies*, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'*æconomie légale* & l'*æconomie évangélique*; l'*æconomie légale* est celle du ministère de Moïse, qui comprend les loix politiques & cérémonielles du peuple juif; l'*æconomie évangélique*, c'est le ministère de Jesus-Christ, sa vie & ses préceptes. (D. J.)

**ÆCONOMIE ANIMALE**, (*Médec.*) le mot *æconomie* signifie littéralement *loix de la maison* ; il est formé de deux mots grecs οἶκος, *maison* & νόμος, *loi* ; quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*æconomie animale*, pour désigner l'animal lui-même ; c'est de cette idée que sont venues ces façons de parler abusives *mouvements fonctions de l'æconomie animale* ; mais cette dénomination prise dans le sens le plus exact & le plus usité ne regarde que *l'ordre, le mécanisme, l'ensemble des fonctions & des mouvements* qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, universel, fait avec constance, alacrité & facilité, constitue l'état le plus florissant de *santé*, dont le moindre dérangement est par lui-même *maladie*, & dont l'entière cessation est l'extrême diamétralement opposé à la *vie*, c'est-à-dire, la *mort*. L'usage, maître souverain de la direction, ayant consacré cette signification, a par-là même autorisé ces expressions usitées, *loix de l'æconomie animale, phénomène de l'æconomie animale*, qui sans cela & suivant l'étymologie présente- roient un sens absurde, & seroient un pléonafme ridicule. Les loix selon lesquelles ces fonctions s'operent, & les phénomènes qui en résultent ne sont pas exactement les mêmes dans tous les animaux ; ce défaut d'uniformité est une suite naturelle de l'extrême variété qui se trouve dans la structure, l'arrangement, le nombre, &c. des parties principales qui le composent ; ces différences sont principalement remarquables dans *les insectes, les poissons, les reptiles, les bipedes ou oiseaux, les quadrupedes, l'homme*, & dans quelques especes ou individus de ces classes générales. Nous ne pouvons pas descendre ici dans un détail circonstancié de toutes les particularités sur lesquelles portent ces différences ; nous nous bornerons à poser les loix, les regles les plus générales, les principes fondamentaux, dont on puisse faire l'application dans les cas particuliers avec les restrictions & les changemens nécessaires. Nous choisirons parmi les animaux l'espece qui est censée la plus parfaite, & nous nous attacherons uniquement à l'homme qui dans cette espece est sans contredit l'animal le plus parfait, le seul d'ailleurs qui soit du ressort immédiat de la médecine. On trouvera indi-

qué *aux articles* INSECTES, POISSON, REPTILE, OISEAU, QUADRUPÈDE, ce qu'il peut y avoir de particulier dans ces différentes especes d'animaux ; on observe aussi dans l'homme beaucoup de variété, il n'est pas toujours semblable à lui-même ; l'ordre & le mécanisme de ses fonctions varie dans plusieurs circonstances & dans les différens âges ; plusieurs causes de maladie font naître des variétés très-considérables, qui n'ont point encore été suffisamment observées, & encore moins bien expliquées ; mais la principale différence qu'on remarque, c'est celle qui se rencontre entre un enfant encore contenu dans le ventre de la mere, & ce même enfant peu de temps après qu'il en est sorti, & sur-tout lorsqu'il est parvenu à l'âge d'adulte, on peut assurer que ces enfans *vivent* d'une maniere extrêmement différente ; la *vie* du fœtus paroît n'être qu'une simple végétation : celle d'un enfant jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, & dans plusieurs sujets jusqu'à un âge plus avancé, paroît peu différer de celle des animaux : enfin l'adulte a sa façon particulière de *vivre*, qui est proprement la *vie* de l'homme, & sans contredit la meilleure ; il revient insensiblement à mesure qu'il vieillit & qu'il meurt à la *vie* des enfans & du fœtus. Il n'est pas douteux que cet âge le plus parfait & le plus invariable ne soit aussi le plus propre à examiner, & y fonder les loix de *l'æconomie animale* ; les variétés qui naissent de la différence des âges & des circonstances sont exposées *aux articles* FŒTUS, ENFANT, VIEILLARD, voyez ces mots. Celles qui sont occasionnées par quelque maladie sont marquées dans le cours du dictionnaire aux différens *articles* de MÉDECINE ; elles ont principalement lieu dans les cas d'amputation de quelque partie considérable, de défaut, de dérangement dans la situation, le nombre & la grosseur de quelques visceres. Quant aux causes générales de maladie, leur façon d'agir entre dans le plan que nous nous sommes formé, il en sera fait mention à la fin de cet article.

*L'æconomie animale* considérée dans l'homme, ouvre un vaste champ aux recherches les plus intéressantes ; elle est de tous les mystères de la nature celui dont la connoissance touche l'homme de plus près, l'affecte plus intimement, le plus propre à attirer & à

à satisfaire sa curiosité ; c'est l'homme qui s'approfondit lui-même , qui pénètre dans son intérieur ; il ôte le bandeau qui le cachoit à lui-même , & porte des yeux éclairés du flambeau de la philosophie sur les sources de sa vie , sur le mécanisme de son existence ; il accomplit exactement ce beau précepte qui ser voit d'inscription au plus célèbre temple de l'antiquité , *γνωσθαι σεαυτον* , *connois-toi toi-même*. Car il ne se borne point à une oisive contemplation de l'assemblage du nombre & de la structure des différens ressorts dont son admirable machine est composée ; il pousse plus loin une juste curiosité , il cherche à en connoître l'usage , à déterminer leur jeu ; il tâche de découvrir la maniere dont ils exécutent leurs mouvemens , les causes premières qui l'ont déterminé , & sur-tout celles qui en entretiennent la continuité. Dans cet examen philosophique de toutes ces fonctions , il voit plus que par-tout ailleurs la plus grande simplicité des moyens jointe avec la plus grande variété des effets , la plus petite dépense de force suivie des mouvemens les plus considérables ; l'admiration qui s'excite en lui , réfléchie sur l'intelligence suprême qui a formé la machine humaine & qui lui a donné la vie , me paroît un argument si sensible & si convainquant contre l'*athéisme* , que je ne puis assez m'étonner qu'on donne si souvent au médecin - philosophe cette odieuse qualification , & qu'il la mérite quelquefois. La connoissance exacte de l'*æconomie animale* répand aussi un très-grand jour sur le physique des actions morales ; les idées lumineuses que fournit l'ingénieux système que nous exposerons plus bas , pour expliquer la maniere d'agir , & les effets des passions sur le corps humain , donnent de fortes raisons de présumer que c'est au défaut de ces connoissances qu'on doit attribuer l'inexactitude & l'inutilité de tous les ouvrages qu'il y a sur cette partie , & l'extrême difficulté d'appliquer fructueusement les principes qu'on y établit : peut-être est-il vrai que pour être bon moraliste , il faut être excellent médecin.

On ne sauroit révoquer en doute que la médecine-pratique ne tirât beaucoup de lumieres & de la certitude d'une vraie théorie de l'homme ; tout le monde con-

vient de l'insuffisance d'un aveugle empirisme ; & quoiqu'on ne puisse pas se dissimuler combien les loix de l'*æconomie animale* mal interprétées , ont introduit d'erreurs dans la médecine chymique , il reste encore un problème , dont je ne hasarderai pas la décision ; savoir , si une pratique réglée sur une mauvaise théorie est plus incertaine & plus pernicieuse que celle qu'aucune théorie ne dirige. Quoi qu'il en soit , les écueils qui se rencontrent en foule dans l'un & l'autre cas , les fautes également dangereuses , inévitables des deux côtés , font seulement sentir l'influence nécessaire de la théorie sur la pratique , & le besoin pressant qu'on a d'avoir sur ce point des principes bien constatés , & des regles dont l'application soit simple & invariable. Mais plus le système des fonctions humaines est intéressant , plus il est compliqué , & plus il est difficile de le saisir ; il semble que l'obscurité & l'incertitude soient l'appanage constant des connoissances les plus précieuses & les plus intéressantes : il se présente une raison fort naturelle de cet inconvénient dans le vif intérêt que nous prenons à de semblables questions , & qui nous porte à les examiner plus sévèrement , à les envisager de plusieurs côtés , plus les faces sous lesquelles on les apperçoit augmentent , & plus il est difficile d'en saisir exactement & d'en combiner comme il faut les différens rapports ; & l'on observe communément que les écueils se multiplient à mesure qu'on fait des progrès dans les sciences , chaque découverte fait éclore de nouvelles difficultés , & ce n'est souvent qu'après des siècles entiers qu'on parvient à quelque chose de certain , lorsqu'il se trouve de ces hommes rares , nés avec un génie vif & pénétrant , aux yeux perçans desquels la nature est comme forcée de se dévoiler , & qui savent démêler le vrai du sein de l'erreur.

La connoissance exacte , sans être minutieuse , de la structure & de la situation des principaux visceres , de la distribution des nerfs & des différens vaisseaux , le détail assez circonstancié , mais sur-tout la juste évaluation des phénomènes qui résultent de leur action & de leur mouvement ; & enfin l'observation réfléchie des changemens que produit dans ces effets l'action des causes morbifiques , sont les fondemens solides sur

lesquels on doit établir la science théorique de l'homme pour la conduire au plus haut point de certitude dont elle soit susceptible ; ce sont en même temps les différens points d'où doivent partir & auxquels doivent se rapporter les loix qu'on se propose d'établir. Ces notions préliminaires forment le fil nécessaire au médecin qui veut pénétrer dans le labyrinthe de l'*économie animale*, & c'est en le suivant qu'il peut éviter de se perdre dans les routes détournées, remarquables par les égaremens des plus grands hommes. Il ne lui est pas moins essentiel & avantageux de connoître la source des erreurs de ceux qui l'ont précédé dans la recherche de l'*économie animale*, c'est le moyen le plus assuré pour s'en garantir ; on ne peut que louer le zèle de ceux qui ont entrepris un ouvrage si pénible, applaudir à leurs efforts, & leur avoir obligation du bien réel qu'ils ont apporté, en marquant par leur naufrage les écueils qu'il faut éviter ; on parvient assez souvent à travers les erreurs, & après les avoir, pour ainsi dire, épuisées, au sanctuaire de la vérité. Nous n'entrerons ici dans aucun détail anatomique, nous soupçonnons tous ces faits déjà connus ; ils sont d'ailleurs exposés aux articles particuliers d'anatomie.

Il nous suffira de remarquer en général, que le corps humain est une machine de l'espèce de celles qu'on appelle *statico-hydraulique*, composée de solides & de fluides, dont les premiers élémens communs aux plantes & aux animaux sont des *atomes vivans*, ou *molécules organiques* : représentons-nous l'assemblage merveilleux de ces molécules, tels que les observations anatomiques nous les font voir dans le corps de l'homme adulte, lorsque les solides ont quitté l'état muqueux pour prendre successivement une consistance plus ferme & plus proportionnée à l'usage de chaque partie : représentons-nous tous les viscères bien disposés, les vaisseaux libres, ouverts, remplis d'une humeur appropriée, les nerfs distribués par-tout le corps, & se communiquant de mille manières ; enfin toutes les parties dans l'état le plus sain, mais sans *vie* ; cette machine ainsi formée ne diffère de l'homme vivant que par le mouvement & le sentiment, phénomènes principaux de la vie vraisemblablement réduites à un seul primitif ; on y observe même avant que la

vie commence, ou peu de temps après qu'elle a cessé, une propriété singulière, la source du mouvement & du sentiment attachée à la nature *organique* des principes qui composent le corps, ou plutôt dépendant d'une union *telle* de ces molécules que Glisson a le premier découverte, & appelée *irritabilité*, & qui n'est, dans le vrai, qu'un mode de sensibilité. Voyez *Sensibilité*.

Dès que le souffle vivifiant de la divinité a animé cette machine, mis en jeu la sensibilité des différens organes, répandu le mouvement & le sentiment dans toutes les parties, ces deux propriétés diversement modifiées dans chaque viscère, reproduisent sous un grand nombre de formes différentes, & donnent autant de *vies* particulières dont l'ensemble, le concours, l'appui mutuel forment la *vie* générale de tout le corps ; chaque partie annonce cet heureux changement par l'exercice de la fonction particulière à laquelle elle est destinée ; le cœur, les artères & les veines, par une action singulière, constante, jusqu'ici mal déterminée, produisent ce qu'on appelle la circulation du sang, entretiennent le mouvement progressif des humeurs, le présentent successivement à toutes les parties du corps ; de-là suivent 1°. la nutrition de ces parties par l'*intus-susception* des molécules analogues qui se moulent à leur *type intérieur* ; 2°. la formation de la semence, extrait précieux du superflu des parties nutritives ; 3°. les sécrétions des différentes humeurs que les organes appropriés *sucent*, *extraient* du sang, & perfectionnent dans les follicules par une action propre ou un simple séjour ; 4°. de l'action spéciale, & encore inexpliquée de ces vaisseaux, mais constatée par bien des faits, viennent les circulations particulières faites dans le foie, les voies hémorrhoidales, la matrice dans un certain temps, le poumon & le cerveau, & peut-être dans tous les autres viscères. Le mouvement alternatif de la poitrine & du poumon, attirant l'air dans les vésicules bronchiques, & l'en chassant successivement, fait la respiration, & contribue beaucoup au mouvement du cerveau suivant les observations de l'illustre de Lamure (mém. de l'acad. royale des Sc. année 1739) ; l'action des nerfs appliquée aux muscles de l'habitude du corps, donne lieu aux mouvemens nommés *volon-*

raires; les nerfs *agissans* aussi dans les organes des sens externes, l'œil, l'oreille, le nez, la langue, la peau, excitent les sensations qu'on appelle *vue, ouïe, odorat, goût, & toucher*; le mouvement des fibres du cerveau (de concert avec l'opération de l'ame, & conséquemment aux loix de son union avec le corps), déterminent les sensations internes, les idées, l'imagination, le jugement & la mémoire. Enfin, le sentiment produit dans chaque partie des appétits différens, plus ou moins marqués; l'estomac appéte les alimens; le gosier, la boisson; les parties génitales, l'éjaculation de la semence; & enfin tous les vaisseaux sécrétoires, l'excrétion de l'humeur séparée, &c. &c. &c. toutes ces fonctions se prêtent un appui mutuel; elles influent réciproquement les unes sur les autres, de façon que la lésion de l'une entraîne le dérangement de toutes les autres, plus ou moins promptement, suivant que la *sympathie* est plus ou moins forte, avec telle ou telle partie: le désaccord d'un viscere fait une impression très-marquée sur les autres; le pouls, suivant les nouvelles observations de M. Bordeu (recherch. sur le pouls par rapport aux crises), manifeste cette impression sur les organes de la circulation. L'exercice quelconque de ces fonctions, établit simplement la *vie*; la *santé* est formée par le même exercice, poussé au plus haut point de perfection & d'universalité; la *maladie* naît du moindre dérangement, *morbus ex quocumque defectu*. La *mort* n'est autre chose que son entière cessation. Six causes principales essentielles à la durée de la *vie*, connues dans les écoles sous le nom des *six choses non naturelles*, savoir, l'air, le boire & le manger, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, les excrétiions, & enfin les passions d'ame entretiennent par leur juste proportion cet accord réciproque, cette uniformité parfaite dans les fonctions qui fait la *santé*; elles deviennent aussi, lorsqu'elles perdent cet équilibre, des causes générales de maladie. L'action de ces causes est détaillée aux articles particuliers *non naturelles* (*choses*), *air, mouvement, repos, boire, &c.* Voyez ces mots.

On a divisé en trois classes toutes les fonctions du corps humain: la premiere classe comprend les fonctions appelées *vitales*, dont la nécessité, pour perpétuer la *vie*, pa-

roit telle, que la *vie* ne peut subsister après leur cessation; elles en sont la cause la plus évidente, & le signe le plus assuré. De ce nombre sont la circulation du sang, ou plutôt le mouvement du cœur & des arteres, la respiration; &, suivant quelques-uns, l'action inconnue & *inapparente* du cerveau. Les fonctions de la seconde classe sont connues sous le nom de *naturelles*; leur principal effet est la réparation des pertes que le corps a faites; on y range la digestion, la sanguification, la nutrition & les sécrétions, leur influence sur la *vie* est moins sensible que celle des fonctions vitales; la mort suit moins promptement la cessation de leur exercice. Elle est précédée d'un état pathologique plus ou moins long. Enfin, les fonctions animales forment la troisieme classe; elles sont ainsi appelées, parce qu'elles sont censées résulter du commerce de l'ame avec le corps; elles ne peuvent pas s'opérer (dans l'homme) sans l'opération commune de ces deux agens; tels sont les mouvemens nommés *volontaires*, les sensations externes & internes; le dérangement & la cessation même entière de toutes les fonctions ne fait qu'altérer la *santé*, sans affecter la *vie*. On peut ajouter à ces fonctions celles qui sont particulieres à chaque sexe, & qui ne sont pas plus essentielles à la *vie*, dont la privation même n'est quelquefois pas contraire à la *santé*: dans cette classe sont comprises l'excrétion de la semence, la génération, l'évacuation menstruelle, la grossesse, l'accouchement, &c. Toutes ces fonctions ne sont, comme nous l'avons dit, que des modifications particulieres, que le mouvement & le sentiment répandus dans toute la machine, ont éprouvées dans chaque organe, par rapport à sa structure, ses attaches & sa situation. L'ordre, le mécanisme, les loix & les phénomènes de chaque fonction en particulier, forment dans ce dictionnaire autant d'articles séparés. Voyez les mots *Circulation, Digestion, Nutrition, Respiration, &c.* Tous ces détails ne sauroient entrer dans le plan général d'*économie animale*, qui ne doit rouler que sur les causes premieres du mouvement, considéré en grand & avant toute application (le sentiment n'est vraisemblablement que l'irritabilité animée par le mouvement); il y a tout lieu de croire qu'il en est du corps humain

comme de toutes les autres machines dont l'art peut assembler, désunir, & appercevoir les plus petits ressorts; c'est un fait connu des moindres artistes, que dans les machines, même les plus composées, tout le mouvement roule & porte sur une pièce principale par laquelle le mouvement a commencé, d'où il se distribue dans le reste de la machine, & produit différens effets dans chaque ressort particulier. Ce n'est que par la découverte d'un semblable ressort dans l'homme qu'on peut parvenir à connoître au juste & à déterminer exactement la manière d'agir des causes générales de la vie, de la santé, de la maladie, & de la mort. Pour se former une idée juste de l'*économie animale*, il faut nécessairement remonter à une fonction primitive qui ait précédé toutes les autres & qui les ait déterminées. La priorité de cette fonction a échappé aux lumières de presque tous les observateurs; ils n'ont examiné qu'une fonction après l'autre, faisant sans cesse un cercle vicieux, & oblique à tout moment dans cette prétendue chaîne de fonctions, de transformer les causes en effets, & les effets en causes. Le défaut de cette connoissance est la principale source de leurs erreurs, & la vraie cause pour laquelle il n'y a eu pendant très-long-temps aucun ouvrage sur l'*économie animale* dont le titre fût rempli, avant le fameux traité intitulé, *specimen novi medicinæ conspectus*, qui parut pour la première fois en 1749, & qui fut, bientôt après, réimprimé avec des augmentations très-considérables en 1751.

En remontant aux premiers siècles de la médecine, temps où cette science encore dans son berceau, étoit réduite à un aveugle empirisme, mêlé d'une bisarre superstition, produit trop ordinaire de l'ignorance; on ne voit aucune connoissance anatomique, pas une observation constatée, rédigée, réfléchie, aucune idée théorique sur l'homme; ce ne fut qu'environ la quarantième olympiade, c'est-à-dire, vers le commencement du trente-cinquième siècle, que les philosophes s'étant appliqués à la médecine, ils y introduisirent le raisonnement, & établirent cette partie qu'on appelle *physiologie*, qui traite particulièrement du corps humain dans l'état de santé, qui cherche à en expliquer les fonctions, d'après les faits anatomi-

miques & par les principes de la physique; mais ces deux sciences alors peu cultivées, mal connues, ne purent produire que des connoissances & des idées très-imparfaites & peu exactes; aussi ne voit-on dans tous les écrits de ces anciens philosophes médecins, que quelques idées vagues, isolées, qui avoient pris naissance de quelques faits particuliers mal évalués, mais qui n'avoient d'ailleurs aucune liaison ensemble & avec les découvertes anatomiques: Pythagore est, suivant Celse, le plus ancien philosophe qui se soit adonné à la théorie de la médecine, dont il a en même temps négligé la pratique; il appliqua au corps humain les loix fameuses & obscures de l'harmonie, suivant lesquelles il croyoit tout l'univers dirigé; il prétendoit que la *santé* de même que la *vertu*, Dieu même, & en général *tout bien*, consistoit dans l'*harmonie*, mot qu'il a souvent employé & qu'il n'a jamais expliqué; peut-être n'entendoit-il autre chose par-là qu'un rapport exact ou une juste proportion que toutes les parties & toutes les fonctions doivent avoir ensemble; idée très-belle, très-juste, dont la vérité est aujourd'hui généralement reconnue; il est cependant plus vraisemblable que ce mot avoit une origine plus mystérieuse & fort analogue à sa doctrine sur la vertu des différens nombres. La maladie étoit, suivant lui, une suite naturelle d'un dérangement dans cette harmonie. Du reste, il établissoit, de même que les anciens historiens sacrés qui avoient tiré cette doctrine des Chaldéens, une ame étendue depuis le cœur jusqu'au cerveau, & il pensoit que la partie qui est dans le cœur étoit la source des passions, & que celle qui résidoit dans le cerveau produisoit l'intelligence & la raison; on ne fait point quel usage avoient les autres parties, situées entre le cœur & le cerveau.

Alcmæon son disciple, dont le nom doit être célèbre dans les fastes de la médecine, pour avoir le premier anatomisé des animaux (ce ne fut que long-temps après lui, qu'Érasistrate & Hérophile osèrent porter le couteau sur les cadavres humains). Alcmæon, dis-je, croyoit que la santé dépendoit d'une égalité dans la chaleur, la sécheresse, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume & autres qualités semblables; les maladies naissoient, lorsque l'une de ces



choses dominoit sur les autres & en rompoit ainsi l'union & l'équilibre : ces idées ont été les premiers fondemens de toutes les théories anciennes, des différentes classes d'*intempéries*, & des distinctions fameuses reçues encore aujourd'hui chez les modernes ; des quatre tempéramens. Héraclite, ce philosophe fameux, par les larmes qu'il a eu la bonhomie de répandre sur les vices des hommes, établit la célèbre comparaison du corps humain avec le monde, que les alchymistes ont ensuite renouvelée, désignant l'homme sous le nom de *microcosme*, (petit monde) par opposition à *macrocosme* (grand monde) : il prétendoit que les deux machines se ressembloient par la structure, & que l'ordre & le mécanisme des fonctions étoient absolument les mêmes : *tout ce fait*, dit-il, *dans notre corps comme dans le monde ; l'urine se forme dans la vessie, comme la pluie dans la seconde région de l'air & comme la pluie vient des vapeurs qui montent de la terre & qui en s'épaississant, produisent les nuées, de même l'urine est formée par les exhalaisons qui s'élèvent des alimens & qui s'insinuent dans la vessie.* On peut juger par-là de la physiologie d'Héraclite, de l'étendue & de la justesse de ses connoissances anatomiques.

Le grand Hippocrate surnommé à si juste titre, *le divin vieillard*, joignit à une exacte observation des faits, un raisonnement plus solide : il vit très-bien que les principales sources où l'on pouvoit puiser les vraies connoissances *de la nature de l'homme*, étoient l'exercice de la médecine, par lequel on avoit les occasions de s'instruire des différens état du corps, en santé & en maladie, des changemens qui distinguoient un état de l'aure, & sur-tout des impressions que faisoient sur l'homme, le boire & le manger, le mouvement & le repos, &c. soit lorsque cet usage étoit modéré, réduit au juste milieu, soit lorsqu'il étoit porté à un excès obsolu ou relatif aux dispositions actuelles du corps, *lib. de veter. med.* Ces sources sont assurément très-fécondes, & les plus propres à fournir des principes applicables à l'œconomie animale ; mais Hippocrate persuadé que l'anatomie étoit plus nécessaire au peintre qu'au médecin, négligea trop cette partie, qui peut cependant

répandre un grand jour sur la théorie de l'homme. Le livre des chairs ou des principes, *περὶ σαρκῶν, ἢ περὶ ἀρχῶν*, qui contient sa doctrine sur la formation du corps & le jeu des parties, est tout énigmatique ; il n'a point été encore suffisamment éclairci par les commentateurs ; les mots de *chaud*, de *froid*, de *humide*, de *sec*, &c. dont il se sert à tout moment n'ont point été bien expliqués & évalués ; on voit seulement, ou l'on croit voir qu'il a sur la composition des membranes ou du tissu cellulaire des idées très-justes, il les fait former d'une grande quantité de matiere gluante qui répond au corps muqueux des modernes. Toutes les fonctions du corps humain étoient produites, suivant ce médecin célèbre, par l'exercice constant de quatre facultés qu'il appelloit *attractrice*, *retentrice*, *assimilatrice* & *expultrice* ; la faculté *attractrice* attiroit au corps tout ce qui pouvoit concourir au bien-être de l'homme ; la faculté *retentrice* le retenoit ; l'usage de la faculté *assimilatrice* étoit de changer tout corps étranger hétérogene, susceptible de changement, & de l'*assimiler*, c'est-à-dire, de le convertir en la nature propre de l'homme : enfin, les matieres qui pouvoient être nuisibles par un trop long séjour, par leur quantité ou leur qualité étoient *chassées*, renvoyés dans les réservoirs particuliers, ou hors du corps par la faculté *expultrice*. Ces facultés appliquées à chaque viscere, à chaque organe, & entretenues dans l'état naturel & dans une juste proportion, établissoient la *santé* ; la *maladie* étoit déterminée, lorsqu'il arrivoit quelque dérangement dans une ou plusieurs de ces facultés : Hippocrate admettoit aussi pour premier mobile de ces facultés, un *principe* veillant à la conservation de la machine, qui dans la *santé*, en régloit & dirigeoit l'exercice, & le conservoit dans l'état nécessaire d'uniformité ; lorsque quelque cause troubloit cet équilibre exact, ce même principe *guérissoit* des maladies, *τοῦ νοσῶν ἕντρος*, faisoit des efforts plus ou moins actifs pour combattre, vaincre & détruire l'ennemi qui travailloit à l'anéantissement de sa machine. Ce principe est désigné dans les écrits d'Hippocrate sous les noms d'*ame*, de *nature*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale*, *effective*, &c. Sennert a

prétendu que *le chaud inné* n'étoit autre chose que le principal organe dont l'ame se sert pour exercer ses fonctions dans le corps. Fernel remarque, au contraire, fondé sur la décision expresse de Galien, voyez INFLAMMATION, que tous ces noms ne sont que des synonymes d'ame & employés indifféremment par Hippocrate dans la même signification. C'étoit une grande maxime d'Hippocrate, que tout concourt, tout consent, tout conspire ensemble dans le corps : maxime remarquable, très-vraie & très-utile pour l'explication de l'œconomie animale. Il attribuoit à toutes les parties une affinité qui les fait compatir réciproquement aux maux qu'elles souffrent, & partager le bien qui leur arrive. Nous remarquerons en terminant ce qui le regarde, qu'il plaçoit le siege du sentiment autour de la poitrine qu'il donne à la membrane qui sépare la poitrine du bas-ventre le même nom que celui par lequel les Grecs désignoient l'esprit, *πνεύμα* ; les plus anciens médecins avoient ainsi nommé cette partie, parce qu'ils pensoient qu'elle étoit le siege de l'entendement ou de la prudence. Platon avoit imaginé une ame, située dans les environs du diaphragme, qui recherche & appéte le boire & le manger & tout ce qui est nécessaire à la vie, & qui est en outre le principe des desirs & de la cupidité. Galien, admirateur enthousiaste d'Hippocrate, n'a rien innové dans sa doctrine sur l'œconomie animale ; il n'a fait que la commenter, l'étendre, la soutenir & la répandre avec beaucoup de zèle ; toutes ses opinions ont été pendant plusieurs siècles la théorie régnante, la seule adoptée & suivie dans les écoles sous le nom de *galénisme*. Les médecins chymistes qui parurent dans le treizieme siècle, y apporterent quelques changemens, & Paracelse qui vécut sur la fin du quinziesme, l'abandonna entièrement : il avoit l'ambition de changer tout à fait la face de la médecine, & d'en créer une nouvelle ; une imagination bouillante, vive, mais préoccupée, ne lui laissa trouver dans le corps humain qu'un assemblage de différens principes chymiques ; *le corps de l'homme*, s'écria-t-il, *paramif. lib. de origin. morbor.* n'est autre chose que *soufre, mercure & sel* ; l'équilibre & la juste proportion de ces trois substances

lui parut devoir faire la *santé* ; & les causes de *maladie* n'agissent, suivant lui, qu'en y occasionnant quelqu'altération ; dès que ce premier coup eût été frappé, la chymie devint la base de la médecine. Le *chymisme* se répandit avec beaucoup de rapidité dans toutes les écoles, le *galénisme* en fut exilé, & elles ne retentirent plus que des noms vagues indéterminés, de sel, d'esprits de soufre ou d'autres principes, que chaque chymiste varia & multiplia à sa guise, selon les signes qu'il croyoit en appercevoir, ou le besoin qu'il en avoit pour expliquer quelques phénomènes. On fit du corps humain, tantôt un alambic, tantôt un laboratoire entier, où se faisoient toutes les especes d'opérations ; les différentes fonctions n'en étoient que le résultat, &c. Voyez *Chymistes, Médecine, (histoire de la.)*

Lorsqu'Harvey eut publié & confirmé par quelques expériences la circulation du sang, le *chymisme* perdit beaucoup de son crédit ; la face de la médecine changea de nouveau : cette découverte, ou soi-disant telle, éblouit tous les esprits, & se répandit peu de temps après dans toutes les écoles, malgré les violentes déclamations de la faculté de Paris, trop souvent opposée aux innovations même les plus utiles par le seul crime de nouveauté ; & malgré les foibles objections de Riolan, on ne tarda pas à tomber dans l'excès ; la circulation du sang parut jeter un grand jour sur l'œconomie animale ; elle fut regardée comme la fonction par excellence, la véritable source de la vie : la respiration & l'action du cerveau ne parurent plus nécessaires que par leur influence immédiate sur cette fonction principale : l'enthousiasme général, suite ordinaire de la nouveauté, ne permit pas d'examiner, si la circulation étoit aussi générale & aussi uniforme qu'on l'avoit d'abord annoncé, le mouvement du sang par flux & reflux fut traité de chimere. Les premières expériences, très-simples & très-naturelles, n'étoient pas en leur faveur, elles firent conclure que tout le sang étoit porté du cœur dans les différentes parties du corps par les arteres, & qu'il y étoit rapporté par les veines, on crut & on le croit encore aujourd'hui, que tout ce sang qui sort du ventricule gauche pour se distribuer dans tout le corps, est versé dans ce même ventricule

par les veines pulmonaires , & qu'il passe en entier par le poumon ; le passage libre , égal & facile de *tout* ce sang par une partie qui n'est pas la dixieme de *tout* le corps , qui n'est pas plus vasculaire que bien d'autres visceres , & dans laquelle le sang ne se meut pas plus vite , n'a point paru difficile à concevoir , parce qu'on ne s'est pas donné la peine de l'examiner sévèrement ; la maniere dont le sang circule dans le foie ; n'a frappé que quelques observateurs ; les mouvemens du cerveau , analogues à ceux de la respiration , découverte importante , n'ont fait qu'une légère sensation ; cependant de toutes ces considérations naissent de violens soupçons sur l'universalité & l'uniformité généralement admises de la circulation du sang , voyez CIRCULATION. On peut s'apercevoir par-là combien peu elle mérite d'être regardée comme la premiere fonction & le mobile de toutes les autres. Mais quand même elle seroit aussi-bien constatée qu'elle l'est peu , il y a bien d'autres raisons , comme nous verrons plus bas , qui empêcheroient de lui accorder cette prérogative. Les mécaniciens qui ont renversé , sans restriction & sans choix , tous les dogmes des chymistes , ont formé une secte particuliere , composée de quelques débris encore subsistans du galénisme & de la découverte de la circulation du sang , d'autant plus fameuse alors , qu'elle étoit plus récente ; le corps humain devint entre leurs mains une machine extrêmement composée , ou plutôt un magasin de cordes , leviers , poulies & autres instrumens de mécanique , & ils pensoient que le but général de tous ces ressorts étoit de concourir au mouvement progressif du sang , le seul absolument nécessaire à la vie ; que les maladies venoient de quelque dérangement dans ce mouvement , & la célèbre théorie des fievres est toute fondée sur un arrêt des humeurs dans les extrémités capillaires. Voyez FIEVRE , INFLAMMATION. On crut que le mouvement s'y faisoit , suivant les loix ordinaires qui ont lieu dans toutes les machines *inorganiques* ; on traita géométriquement le corps humain ; on calcula avec la dernière sévérité tous les degrés de force requis pour les différentes actions , les dépenses qui s'en faisoient , &c. mais tous ces calculs qui ne

pouvoient que varier prodigieusement , n'éclaircissent point l'*œconomie animale*. On ne fit pas même attention à la structure *organique* du corps humain qui est la source de ses principales propriétés. C'est de ces opinions diversément combinées , & surtout très-méthodiquement classées , qu'a pris naissance le *boerhaavisme* , qui est encore aujourd'hui la théorie vulgaire ; l'illustre Boerhaave sentit que la constitution de l'*œconomie animale* tenoit essentiellement à un ensemble de loix d'action nécessairement dépendantes les unes des autres ; mais il trouva ce cercle , cet enchaînement d'actions si impénétrable , qu'il ne pouvoit y assigner , comme il l'avoue lui-même , ni commencement , ni fin ; ainsi plutôt que de s'écarter de sa façon , peut-être trop méthodique d'écrire & d'enseigner , il a négligé d'entrer dans l'examen des premieres loix de la vie , & s'est réduit à n'en considérer que successivement les fonctions à mesure qu'elles paroissent naître les unes des autres , tâchant de remplacer des principes généraux & des loix fondamentales , par un détail très-circonstancié des faits ; mais isolés , nus , & comme *inanimés* , manquant de cette *vie* qui ne peut se trouver que dans la connexion , ce rapport est l'appui mutuel des différentes parties. L'impossibilité qu'on crut appercevoir de déduire tous les mouvemens humains d'un pur mécanisme , & d'y faire consister la vie , impossibilité qui est très-réelle , lorsqu'il s'agit des machines composées de parties brutes inorganiques , fit recourir les medecins modernes à une faculté hyper-mécanique intelligente , qui dirigeât , économisât ces mouvemens , les proportionnât aux différens besoins , & entretint , par sa vigilance & son action , la vie & la santé , tant que les ressorts subsisteroient unis & bien disposés , & qui pût même corriger & changer les mauvaises dispositions du corps dans le cas de maladie ; ils établirent en conséquence l'ame ouvriere de toutes les fonctions , conservant la santé , guérissant les maladies ou les procurant quand leur utilité paroissoit l'emporter sur leur danger. Ce sentiment est le même à peu près qu'Hippocrate avoit soutenu plusieurs siècles auparavant. Stahl est le premier qui ait fait revivre cet ancien système ; on a appelé

*stahliens*, *ecclésiastiques* ou *animistes*, ceux qui ont marché sur ses traces. Sans entrer dans le fond du système, dont nous avons prouvé ailleurs l'insuffisance & la fausseté, il nous suffira de remarquer qu'en remontant à l'âme, pour expliquer la vie & rechercher les loix de l'*économie animale*, c'est couper le nœud & non pas le résoudre, c'est éloigner la question & l'envelopper dans l'obscurité, où est plongé, par rapport à nous, cet être spirituel : d'ailleurs, il ne faudroit pas moins trouver le mécanisme de ce rapport général des mouvemens de la vie dont Sthal lui-même a été vivement frappé, mais qu'il n'a que très-imparfaitement développé : il resteroit encore à déterminer que le est la partie premièrement mue par ce mobile caché, quelle est la fonction qui précède les autres, & qui en est la source & le soutien.

Toutes ces explications, que les médecins dans divers temps ont tâché de donner de l'*économie animale*, quelque précieuses qu'elles aient paru, sous quel jour avantageux qu'elles se soient montrées, n'ont pu emporter les suffrages des vrais observateurs. Elles sont la plupart inexactes, d'autres ne sont que trop généralisées, quelques-unes évidemment fausses, toutes insuffisantes; cette insuffisance frappoit d'abord qu'on les approfondissoit, & jetoit dans l'esprit une sorte de mécontentement qu'on ne pouvoit déterminer, & dont on ignoroit la source immédiate. Enfin, parmi les bons esprits nécessairement peu satisfaits de toutes ces théories, mais plutôt par un sentiment vague & indéfini que par une notion claire & raisonnée, s'éleva un homme de génie qui découvrit la source de l'ignorance & des erreurs, & qui se frayant une route nouvelle, donna à l'art une consistance & une forme qui le rapprochent autant qu'il est possible, de l'état de science exacte & démontrable.

Dès le premier pas, il aperçut les deux vices fondamentaux de la méthode adoptée. 1°. Les sources de connoissances lui parurent mal choisies : les expériences de la physique vulgaire, les analogies déduites des agens mécaniques, la contemplation des propriétés chimiques des humeurs, soit saines soit dégénérées, celles de la texture des organes de la distribution des vaisseaux, &c.

ces sources de connoissances, dis-je, lui parurent absolument insuffisantes, quoique précieuses en soi, du moins pour la plupart.

Le second vice essentiel des théories régnantes lui parut être le manque absolu de liaison entre les notions particulières; car en prescindant, même de la fausseté des principes sur lesquels la plupart sont établies, en accordant que les dogmes particuliers reçus fussent des vérités, il est incontestable qu'un amas aussi immense qu'on voudra le supposer, de vérités isolées, ne sauroit former une science réelle. Il conclut de ces deux considérations préliminaires, 1°. qu'il falloit recourir à un autre moyen de recherche; 2°. qu'il étoit nécessaire de ramener, s'il étoit possible, les connoissances particulières à un petit nombre de principes, dont il faudroit ensuite tâcher d'établir les rapports; & se proposa même un objet plus grand, & auquel on doit toujours tendre : savoir, d'établir un principe unique & général, embrassant, ralliant, éclairant tous les objets particuliers, ce qui fait le complément & le faite de toute science; car selon un axiome ancien, que l'auteur rappelle d'après Seneque : *omnis scientia atque ars debet aliquid habere manifestum, sensu comprehensum, ex quo oriatur & crescat.*

Ce nouveau moyen de recherche, ce guide éclairé, & jusqu'alors trop négligé, que notre réformateur a scrupuleusement suivi; c'est le sentiment intérieur : en effet, quel sujet plus prochain, plus approprié, plus continuellement soumis à nos observations que nous-mêmes, & quel flambeau plus fidèle & plus sûr que notre propre sentiment, pourroit nous découvrir la marche, le jeu, le mécanisme de notre vie?

L'auteur du nouveau plan de médecine que nous exposons, s'étudia donc profondément, & appliqua ensuite la sagacité qu'il dut nécessairement acquérir par l'habitude de cette observation, à découvrir chez les autres les mêmes phénomènes qu'il avoit aperçus en lui-même. Il commença par s'occuper des maladies & incommodités, à s'orienter par la contemplation de l'état contre nature, parce que la santé parfaite consiste dans un calme profond & continu, un équilibre, une harmonie qui permettent à peine de distinguer l'action des organes vitaux,

vitaux , la correspondance & la succession des fonctions. Mais dès que cet état paisible est détruit par le trouble de la maladie ou par la secousse des passions , dès-lors la maladie & la douleur , ces sentimens , si distincts & si énergiques , manifestent le jeu de divers organes , leurs rapports , leurs influences réciproques. En procédant donc selon cette méthode , & se conduisant avec ordre depuis l'inéquilibre le plus manifeste jusqu'à l'état le plus voisin de l'équilibre parfait , notre ingénieux observateur parvint à se former une image sensible de l'*æconomie animale* , tant dans l'état de santé que dans celui de maladie.

Il soumit d'abord à l'examen la vue la plus simple , & en même temps la plus féconde sous laquelle on ait envisagé toute l'*æconomie animale* , celle qui la représente comme roulant sur deux pivots ou deux points essentiels & fondamentaux , le mouvement & le sentiment , & il adopta ce principe. Ses observations lui firent admettre cette autre vérité reçue , que le mouvement & le sentiment & les diverses fonctions qui dépendent de chacun , se modifient & se combinent de différentes manières. Mais dès qu'il fut parvenu à cet autre point de doctrine régnante : savoir , que le système de ces différentes modifications est tel , que par une vicissitude constante les causes & les effets sont réciproques , ou , ce qui revient au même , les premiers agens sont à leur tour mis en jeu par les puissances dont ils avoient eux-mêmes déterminé l'action , il se convainquit sans peine que c'étoit là un cercle très-vicieux qui exprimoit une absurdité pour les gens qui prendroient littéralement & positivement cette assertion , & pour le moins un aveu tacite , mais formel , d'ignorance pour ceux qui veulent seulement faire entendre par-là que l'enchaînement de ces phénomènes leur paroît impénétrable ; car certainement un système d'actions , dans lequel l'effet le plus éloigné devient première cause , est absolument & rigoureusement impossible. Ayant ainsi découvert la source des erreurs de tous les médecins philosophes qui s'étoient occupés de l'étude théorique de l'homme ; pleinement convaincu de la nécessité d'admettre une fonction première , le mobile de toutes les autres , il appliqua ce principe lumineux

& fécond à ses recherches sur l'*æconomie animale*. Il fut donc question de trouver dans le cercle prétendu & apparent ce point primordial & opérateur , ou , pour parler sans figure , dans la suite des fonctions , cette fonction fondamentale & première , le vrai principe de la vie & de l'animalité.

Cette fonction ne sauroit être la circulation du sang , qui quand même elle seroit aussi *uniforme* & aussi *universelle* qu'on le prétend , est d'ailleurs trop subordonnée , trop passive , s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les altérations qu'elle éprouve sont trop lentes & trop peu considérables dans les cas fondamentaux ; tels que les événemens communs des passions , des incommodités , des maladies , & la mort même qui arrive très-communément sans dérangement sensible dans le système vasculaire , sans inflammation , sans gangrene , sans arrêts d'humeur &c. Voyez MORT D'ailleurs elle existe dans le fœtus qui n'a point de vie propre , comme nous l'observerons dans un instant , aussi bien que dans l'animal qui est devenu un être isolé & à soi , *sui juris*.

Les principales fonctions , qui par leur importance sensible , méritent de fixer ensuite son attention , sont la respiration , l'action des organes de la digestion , & celles des organes internes de la tête. La respiration est évidemment celle des trois qui s'est exercée la première , & dont l'influence sur toute la machine s'est manifestée dès l'instant de la naissance ; & ce n'est que dès ce moment que l'animal doit être considéré comme ayant une vie propre : tant qu'il est contenu dans la matrice , il ne peut être regardé que comme un être *parasite*. Notre illustre auteur peint d'une manière sensible & frappante cette révolution singulière qu'éprouve un animal qui respire pour la première fois , par l'exemple d'une sorte de convulsion générale , d'un *soubresaut* qui souleve le corps d'un de ces enfans ordinairement foibles & malades , qui restent pendant quelques minutes après leur naissance dans une inaction , une espèce de mort , dont ils sortent enfin par l'effort de cette première respiration. Or comme on connoît que le diaphragme est l'organe principal , le premier & véritable mobile de la respiration , que

cet organe est soulevé, voûté dans le fœtus, de manière qu'il réduit presque à rien la cavité de la poitrine, & que dans l'inspiration il est au contraire applani, déprimé, contracté; on est très-porté à penser que le premier mobile de la vie proprement dite, est le diaphragme; & à le regarder au moins d'abord comme une espèce de balancier qui donne le branle à tous les organes, il est au moins bien évident que commencer à vivre a été pour tout animal respirant, éprouver l'influence de la première contraction du diaphragme.

Mais comme il n'y a point d'action sans réaction, & que le point d'appui qui régit principalement celle-ci, qui la borne & qui la favorise par une réciprocation prochaine & immédiate, c'est la masse *gastro-intestinale*, soit par son ressort inné, mais principalement par celui qu'elle acquiert en s'érigant pour sa fonction propre: savoir, la digestion des alimens. Il résulte de ce premier commerce de forces une fonction commune & moyenne, que l'auteur a admirablement suivie, analysée & présentée, sous le nom de *forces gastro-diaphragmatiques*, ou de *forces épigastriques*.

Voilà donc la fonction fondamentale, première, modératrice: reste à déterminer quels sont les organes qui la contre-balaient assez victorieusement pour exercer avec elle cette réciprocation ou cet antagonisme, sans lequel nulle force ne peut être exercée, déterminée, contenue; ces organes sont la tête considérée comme organe immédiatement altérée par les affections de l'ame, les sensations, les passions, &c. & un organe général extérieur dont la découverte appartient éminemment à notre observateur. Un commerce d'action du centre *épigastrique* à la tête & à l'extérieur du corps, & une distribution constante & uniforme de forces, de mouvemens, de ton aux différens organes secondaires, vivifiés & mis en jeu par ces organes primitifs: voilà la vie & la santé. Cette distribution est-elle interrompue, y a-t-il aberration, ou accumulation de forces dans quelqu'un de ces organes, soit par des résistances vicieuses, soit au contraire par une inertie contre nature; l'état de maladie ou de convulsion existe dès-lors: car maladie ou convulsion n'est proprement qu'une

même chose: *in tantum læditur, in quantum convellitur.*

Ce point de vue général doit n'être d'abord que soupçonné, que pressenti: il est de l'essence des *aperçues* en grand de n'être pas soumises aux voies exactes & rigoureuses de la démonstration; car ces vérifications de détail arrêtent la marche du génie, qui, dans les objets de cet ordre, ne sauroit être trop libre, prendre un essor trop vaste. D'ailleurs cette façon de concevoir est nécessairement liée à l'essence même du moyen de recherches, dont on a établi la nécessité, savoir, le sentiment intérieur, dont les découvertes ne sauroient s'appliquer à la toise vulgaire de l'art expérimental. Mais cette espèce de pressentiment équivaut à la démonstration artificielle pour tout observateur initié, & qui procédera de bonne foi. On n'a rien de valable à objecter à qui vous dit: observez-vous, descendez profondément dans vous-même, apprenez à voir, & vous verrez; car tous les bons esprits que j'ai accouché d'après mon plan, ont senti & observé comme moi.

Mais il y a plus les phénomènes les plus connus de la santé & des maladies, les faits anatomiques, les observations singulières, inexplicables des médecins qui nous ont devancé, le *τὸ θεῖον*, qu'Hippocrate trouvoit dans les maladies; tout cela, dis-je, se range si naturellement sous le principe établi, qu'on peut l'étayer d'un corps de preuves à l'usage & dans la manière du théoriste le plus attaché aux méthodes reçues.

Le renouvellement des causes d'activité, le soutien du jeu de la vie par l'action des six choses non naturelles; les divisions & la saine théorie des maladies découlent comme de soi-même de ce principe fécond & lumineux; en sorte qu'il naît de cet ensemble un corps de doctrine & un code pratique, où tout est correspondant, tout est lié, tout est simple, tout est un; & dès-lors tout médecin qui a appris à manier cet instrument, cette règle de conduite, éprouve pour premier avantage (avantage précieux & trop peu senti) d'être affranchi du souci continu où laissent les notions vagues, isolées, décousues, souvent disparates, d'après lesquelles il étoit obligé d'exercer un art dont l'objet est si intéressant. Cet avantage est si

grand , je le répète , que quand même il ne feroit dû qu'à un système artificiel , un pareil système feroit toujours un bien très-réel , à plus forte raison doit-il être accueilli avec la plus grande reconnoissance , étant vrai , réel , puisé dans les sources de la plus vive lumiere qu'on puisse espérer dans les études de cette espece , savoir le sentiment intérieur & l'observation , & s'appuyant même subsidiairement de tous les autres moyens de connoissance reçus.

Mais un des principaux avantages de ce nouveau plan de médecine , & en quoi il est éminemment préférable & véritablement unique , c'est le grand jour qu'il répand sur l'hygiene , ou la science du régime , cette branche de la médecine si précieuse & si négligée , & d'embrasser le régime des sensations des passions d'une maniere si positive & si claire , qu'il en résulte un traité médical de morale & de bonheur.

La forme de cet ouvrage ne permet pas d'exposer ici les branches particulieres du système ; les théories satisfaisantes qu'il fournit sur les fonctions plus ou moins générales , sur les secretions , sur les générations , &c. non plus que le tableau des maladies , le plan général de thérapeutique , &c. parce que ces choses sont traitées dans des articles particuliers. Voyez PASSION , (*diète & thérapeut.*) D'ailleurs les lecteurs qui ne font pas une étude particuliere des objets de cet ordre , ne desireront pas plus de détail ; & les médecins de profession doivent trouver cette matiere trop intéressante pour ne pas chercher à s'en instruire à fond dans les ouvrages mêmes de l'auteur. Ils doivent consulter pour cela le *specimen novi medicinae conspectus*, edit. alter. Paris, 1751; les *institutiones medicæ*, faites sur ce nouveau plan , Paris , 1755 ; l'*idée de l'homme physique & moral* , & l'*extrait raisonné* de ce même ouvrage. Le savant auteur du discours sur les animaux carnassiers , qui est le premier morceau du septieme volume de l'histoire du cabinet du roi , a formellement adopté le système d'*æconomie animale* que nous venons d'exposer. Cet écrit doit aussi être consulté. (m)

*La dissection comparée répand un grand jour sur l'æconomie animale.*

Pour parvenir à la connoissance de l'*æcono-*

*mie animale* , il faut connoître exactement le corps humain. L'anatomie grossiere ne conduit qu'à des généralités & à des erreurs , & la vérité ne se fonde que sur le détail le plus précis & le plus souvent vérifié. Rien n'est indifférent pour la science que l'on souhaite d'acquérir ; les grosses parties & la plus fine , la structure microscopique , tout est essentiel , parce qu'on est obligé de s'arrêter , dès qu'on ignore la véritable structure d'une partie. Le scalpel , l'injection , le microscope doivent se réunir pour nous procurer cette connoissance : elle ne fera jamais parfaite , mais elle nous guidera du moins jusques à un certain point , & elle nous préservera sur-tout des erreurs.

Cette anatomie doit s'étendre sur les animaux & sur toutes leurs classes. Leur structure comparée jette un jour infini sur l'*æconomie animale*. Si des fonctions s'exécutent dans des animaux dénués d'une certaine classe de parties ; ces parties ne sont donc pas les causes uniques & nécessaires de cette fonction. Si des animaux sans tête & sans nerfs sont irritables , l'irritabilité peut donc s'exécuter sans nerfs. Il y auroit mille exemples à donner de l'usage de cette seule regle , si la nature de notre ouvrage ne nous bornoit.

L'anatomie des animaux vivans , la contemplation des mouvemens qui s'exécutent dans l'homme , sont également nécessaires pour éviter le fabuleux & pour s'approcher du vrai. Il faut voir agir le cœur , la respiration , les intestins , les muscles , pour parler de leur action avec quelque degré de certitude. Les blessures peuvent , sous les yeux d'un homme attentif , être d'un plus grand usage encore , parce qu'on peut proposer des questions à l'homme & en recevoir des réponses. Le mouvement péristaltique , la maniere dont la mucofité se répand sur la surface interne d'un intestin , à la suite d'une irritation , ont été pleinement constatés par des observateurs qui ont vu l'intestin sortir du corps ou par une chute de l'anus ou par une blessure.

La dissection des corps morts de différentes maladies , répand un grand jour sur l'usage des parties. Si un organe se trouve dérangé ou détruit , & que dans l'homme , dont on a ouvert le corps , une fonction a manqué ou s'est dérangée , il naît de cet

accord une probabilité, que cette fonction est l'effet de cet organe : cette probabilité devient une espèce de certitude, quand sur un grand nombre de sujets, on a trouvé réunis & le dérangement de la structure & celui de la fonction. On a cru de nos jours avoir trouvé dans les fous & dans les maniaques le cerveau endurci, & spécifiquement plus pesant. Si cette observation se confirmoit, & si tous les maniaques avoient la moëlle plus dure & plus pesante, on auroit fait un pas pour connoître le siege & la cause de la folie.

Si dans plusieurs sujets, l'artere aorte a été embarrassée dans son origine, & si dans ces corps l'oreille gauche & le ventricule de ce côté ont été trouvés élargis, on peut conclure avec certitude que le sang coule de ces cavités dans l'aorte.

Si au contraire un organe, se trouve dérangé & vicié dans plusieurs sujets, & si une fonction n'a point été altérée dans ces mêmes sujets, on peut en conclure que cette fonction n'est pas l'effet de cet organe. Si un grand nombre de personnes ont eu des pierres dans la glande pinéale, & que les fonctions de l'ame n'ont pas été dérangées dans ces personnes, il paroît démontré que la glande pinéale n'est pas le siege de l'ame.

Les expériences faites à dessein sur des animaux vivans, sont absolument nécessaires pour acquérir de la conviction. Galien a bien mérité de la postérité par celles qu'il a faites. Il a coupé les nerfs récurrents, il a vu que la voix manquoit à l'animal. Il a retranché les nerfs intercostaux, la poitrine a perdu le mouvement. Il a divisé la moëlle de l'épine, la partie du corps de l'animal placée au-dessous de la division, est restée immobile & insensible. C'est uniquement par cette voie que l'on a pu se décider sur les fonctions des nerfs, des muscles, sur la direction du sang dans les vaisseaux ; en un mot, ce que l'on connoît de plus avéré, est dû à peu près à ces expériences.

Il n'en est pas de même des observations faites sur les malades : on peut à la vérité en tirer un parti utile ; mais il est très-aisé de se laisser guider à l'erreur par des observations le plus souvent nécessairement vagues & indéterminées. Telles sont les douleurs qu'on a attribuées à l'os, au périoste, à l'articulation,

au tendon : le phénomène lui-même ne distingueroit pas la partie souffrante ; la douleur étoit dans le membre, c'est gratuitement qu'on l'a placée dans l'articulation, dans des parties auxquelles la nature a refusé le sentiment. De nos jours on a fait un grand abus de ces observations indéterminées, on a presque réussi à établir des hypothèses que l'évidence réfute. On ne doit jamais aller au-delà de ce que l'on voit, ni attribuer à une partie nommée des phénomènes qui peuvent être ceux d'un autre.

Je n'insiste pas sur l'utilité des mathématiques dans l'*œconomie animale*. Elle est bien sensible dans les fonctions de l'œil, elle ne l'est pas également sur les mouvemens des organes vitaux. Jusqu'ici les calculateurs ont trouvé des résultats si opposés, qu'ils ont dégoûté les physiologistes modernes de tout usage de la géométrie.

Je ne disconviens pas qu'on a fait servir la source de l'évidence pour la propagation de l'erreur. Un homme célèbre qui ignoroit la force de l'irritabilité, ne pouvoit comprendre que la force du cœur pût s'accroître avec les résistances ; ce phénomène lui paroïsoit contraire aux notions les plus simples. Un être intelligent seul pouvoit redoubler ses efforts contre une résistance augmentée, notre géometre démontreroit par le calcul, que le cœur devoit perdre de son effet à proportion que la résistance seroit augmentée. Il vouloit démontrer l'impossibilité d'un phénomène dont les sens prouvent l'évidence. On lie l'aorte d'une grenouille, si l'on veut, après avoir arraché le cœur ; on lie la veine-cave & l'on fait rester le sang dans le ventricule. On verra alors le cœur agir avec un effort redoublé sur ce sang, le pousser dans l'artere, la gonfler, & l'allonger, employer en un mot des efforts qui n'ont pas lieu dans l'animal sain, & dont le sang coule avec la facilité naturelle. C'est que les efforts d'un muscle augmentent avec l'irritation dont ils sont l'effet, & le sang renfermé dans le cœur seroit d'un aiguillon toujours présent.

Ce seroit cependant la perfection de la science, si les mouvemens du corps animal & leurs causes mécaniques pouvoient être soumises au calcul. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce terme, si digne de nos vœux. Il ne faut cependant pas en désespérer. Dans



l'œil on y est à peu près arrivé. Pourquoi d'autres organes plus volumineux, également soumis à l'expérience & à la mesure, s'y refuseroient-ils? Je ne porte pas mes espérances aux causes premières des mouvemens animaux. On ne connoît pas celle de la gravité, mais on en connoît les effets, on en mesure avec précision les accroissemens. Dans le muscle je ne me flatterai pas de découvrir jamais la cause mécanique par laquelle le nerf met les fibres charnues en mouvement; mais je ne désespere pas de déterminer exactement & le véritable effet du deltoïde, & l'effort beaucoup plus grand que le muscle fait pour opérer cet effet. On ne connoîtra jamais la source mécanique, dont naissent les mouvemens qui suivent l'irritation; mais on s'approchera, on parviendra peut-être à en mesurer exactement l'effet, à comparer cet effet à la force du stimulus, à déterminer la durée de l'impression motrice du stimulus, à en calculer l'accumulation & la force renaissante après un repos apparent, qui n'est que la suite de la foiblesse & de l'insuffisance du stimulus.

Après ces généralités, je ne saurois me dispenser de remettre dans leurs bornes, les propositions hasardées dans l'article précédent.

Le moule intérieur est une expression qui ne renferme aucun sens, & ne donne aucune idée.

Les expériences de M. Lamure ne sont pas les premières qui aient été faites sur l'influence de la respiration. Elles sont même incomplètes & ne répondent pas en tout aux phénomènes. J'ai publié mes expériences avant que M. Lamure ait donné les siennes. Il en a fait de beaucoup plus nombreuses, il a étendu l'effet de la respiration sur les veines inférieures; il a averti que ce reflux n'est pas dans la nature, & qu'il n'a lieu que lorsque l'on a détruit le crâne, & donné à la dure-mère une mobilité qu'elle n'a pas dans l'état naturel. M. Lamure a d'ailleurs affirmé plusieurs faits contraires à l'expérience. Les sinus ne pulsent point; le mouvement du cerveau ne paroît que lorsque l'on a détaché la dure-mère du crâne. La ligature des veines jugulaires ne produit pas d'affoupissement. Il n'y a point d'espace entre les deux méninges.

Hippocrate & les anciens étoient trop peu

anatomistes sans doute, pour écrire une bonne physiologie. Ce n'est qu'à force de génie, que ces gens voyoient quelquefois au-delà des phénomènes inconnus encore, & devinoient des causes qu'ils devoient ignorer. Le système d'Hippocrate avoit d'ailleurs beaucoup de rapport avec celui de Stahl. Sa nature, quoique corporelle, avoit de l'intelligence, de la prévoyance même.

Galien, meilleur anatomiste, s'étoit éclairé par les expériences qu'il faisoit sur les animaux en vie. Accablé sous le poids d'une foule de sciences, auxquelles un homme ne pouvoit suffire, il donnoit quelquefois des mots pour des choses; mais il y a beaucoup à apprendre avec lui. Il a senti l'évidence de la petite circulation à travers les poumons. Il a fait des expériences très-fines & très-difficiles.

Le reflux vers le foie n'existe pas dans l'animal vivant, quoique ce soit un phénomène visible dans un chien ouvert. Si le sang refluoit dans le foie: au lieu d'aller au cœur, le cœur ne recevant pas sa portion nécessaire de sang, ne seroit pas assez irrité & ne batroit plus. Le diaphragme peut modérer la quantité du sang qui revient du bas-ventre dans l'inspiration, mais il ne l'écarte pas entièrement. (H. D. G.)

*Œconomie politique*, (*Hist. Pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet sublime, le plus utile & le plus intéressant qu'il y ait pour le genre humain.

Nous ne parlerons point ici de ce que font ou de ce que devraient faire les puissances de la terre: instruites par les siècles passés, elles seront jugées par ceux qui nous suivront. Renfermons-nous donc dans l'exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations.

L'on réduit communément à trois genres tous les gouvernemens établis; 1<sup>o</sup>. le despotique, où l'autorité réside dans la volonté d'un; 2<sup>o</sup>. le républicain, qui se gouverne par le peuple, ou par les premières classes du peuple; & 3<sup>o</sup>. le monarchique, où la puissance d'un souverain, unique & tempérée par des loix & par des coutumes que la

sageffe des monarques & que le respect des peuples ont rendu sacrées & inviolables ; parce qu'utiles aux uns & aux autres , elles affermissent le trône , défendent le prince , & protègent les sujets.

A ces trois gouvernemens , nous en devons joindre un quatrieme , c'est le *théocratique* , que les écrivains politiques ont oublié de considérer. Sans doute qu'ils ont été embarrassés de donner un rang sur la terre à un gouvernement où des officiers & des ministres commandent au nom d'une puissance & d'un être invisible ; peut-être cette administration leur a-t-elle paru trop particulière & trop surnaturelle , pour la mettre au nombre des gouvernemens politiques. Si ces écrivains eussent cependant fixé des regards plus réfléchis sur les premiers tableaux que présente l'antiquité , & s'ils eussent combiné & rapproché tous les fragmens qui nous restent de son histoire , ils auroient reconnu que cette théocratie , quoique surnaturelle , a été non seulement un des premiers gouvernemens que les hommes se sont donnés , mais que ceux que nous venons de nommer en son succésivement sortis , en ont été les suites nécessaires ; & qu'à commencer à ce terme , ils sont tous liés par une chaîne d'événemens continus , qui embrassent presque toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde politique & dans le monde moral.

La théocratie que nous avons ici particulièrement en vue , n'est point , comme on pourroit d'abord le penser , la *théocratie mosaïque* ; mais une autre plus ancienne & plus étendue , qui a été la source de quelques biens & de plus grands maux , & dont la théocratie des Hébreux n'a été dans son temps qu'un renouvellement & qu'une sage réforme qui les a séparés du genre humain , que les abus de la première avoient rendu idolâtre. Il est vrai que cette théocratie primitive est presque ignorée , & que le souvenir s'en étoit même obscurci dans la mémoire des anciens peuples ; mais l'analyse que nous allons faire de l'histoire de l'homme en société , pourra la faire entrevoir , & mettre même sur la voie de la découvrir tout à fait ceux qui voudront par la suite étudier & considérer attentivement tous les objets divers de l'immense carrière que nous

ne pouvons ici que légèrement parcourir.

Si nous voulions chercher l'origine des sociétés & des gouvernemens en métaphysiciens , nous irions trouver l'homme des terres australes. S'il nous convenoit de parler en théologiens sur notre état primitif , nous serions paroître l'homme dégénéré de sa première innocence ; mais pour nous conduire en simples historiens , nous considérerons l'homme échappé des malheurs du monde , après les dernières révolutions de la nature. Voilà la seule & l'unique époque où nous puissions remonter ; & c'est là le seul homme que nous devons consulter sur l'origine & les principes des sociétés qui se sont formées depuis ces événemens destructeurs. Malgré l'obscurité où il paroît que l'on doit nécessairement tomber en franchissant les bornes des temps historiques , pour aller chercher au de là & dans les espaces ténébreux , des faits naturels & des institutions humaines , nous n'avons point cependant manqué de guides & de flambeaux. Nous nous sommes transportés au milieu des anciens témoins des calamités de l'univers. Nous avons examiné comment ils en étoient touchés , & qu'elles étoient les impressions que ces calamités faisoient sur leur esprit , sur leur cœur & sur leur caractère. Nous avons cherché à surprendre le genre humain dans l'excès de sa misère ; & pour l'étudier , nous nous sommes étudiés nous-mêmes , singulièrement prévenus que malgré la différence des siècles & des hommes , il y a des sentimens communs & des idées uniformes , qui se réveillent universellement par les cris de la nature , & même par les seules terreurs paniques , dont certains siècles connus se sont quelquefois effrayés. Après l'examen de cette conscience commune , nous avons réfléchi sur les suites les plus naturelles de ces impressions & sur leur action à l'égard de la conduite des hommes ; & nous servant de nos conséquences comme de principes , nous les avons rapprochés des usages de l'antiquité , nous les avons comparés avec la police & les loix des premières nations , avec leur culte & leur gouvernement ; nous avons suivi d'âge en âge les diverses opinions & les coutumes des hommes , tant que nous avons cru y connoître les suites , ou au moins les vestiges des impressions pri-

mitives, & par-tout en effet il nous a semblé appercevoir dans les annales du monde une chaîne continue, quoiqu'ignorée, une unité singulière cachée sous mille formes; & dans nos principes, la solution d'une multitude d'énigmes & de problèmes obscurs qui concernent l'homme de tous les temps, & ses divers gouvernemens dans tous les siècles.

Nous épargnerons au lecteur l'appareil de nos recherches; il n'aura que l'analyse de notre travail; & si nous ne nous sommes pas fait une illusion, il apprendra quelle a été l'origine & la nature de la théocratie primitive. Aux biens & aux maux qu'elle a produit, il reconnoitra l'âge d'or & le regne des dieux; il en verra naître successivement la vie sauvage, la superstition & la servitude, l'idolâtrie & le despotisme; il en remarquera la réformation chez les Hébreux: les républiques & les monarchies paroîtront ensuite dans le dessein de remédier aux abus des premières législations. Le lecteur pesera l'un & l'autre de ces deux gouvernemens; & s'il a bien suivi la chaîne des événemens, il jugera, ainsi que nous, que le dernier seul a été l'effet de l'extinction totale des anciens préjugés, le fruit de la raison & du bon sens, & qu'il est l'unique gouvernement qui soit véritablement fait pour l'homme & pour la terre.

Il faudroit bien peu connoître le genre humain, pour douter que dans ces temps déplorables où nous nous supposons avec lui, & dans les premiers âges qui les ont suivis, il n'ait été très-religieux, & que ses malheurs ne lui aient alors tenu lieu de sévères missionnaires & de puissans législateurs, qui auront tourné toutes ses vues du côté du ciel & du côté de la morale. Cette multitude d'institutions austères & rigides dont on trouve de si beaux vestiges dans l'histoire de tous les peuples fameux par leur antiquité, n'a été sans doute qu'une suite générale de ces premières dispositions de l'esprit humain.

Il en doit être de même de leur police. C'est sans doute à la suite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'espèce humaine, son séjour & sa subsistance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens admirables, que nous ne retrouvons

que chez les peuples les plus anciens, sur l'agriculture, sur le travail, sur l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'économie publique & domestique.

Ce fut nécessairement sous cette époque que l'unité de principe, d'objet & d'action, s'étant rétablie parmi les mortels réduits à petits nombres & pressés des mêmes besoins, ce fut alors que les loix domestiques devinrent la base des loix, ou pour mieux dire, les seules loix des sociétés, ainsi que toutes les plus antiques législations nous le prouvent.

Comme la guerre forme des généraux & des soldats, de même les maux extrêmes du genre humain & de la grandeur de ses nécessités ont donné lieu en leur temps aux loix les plus simples & les plus sages, & aux législations primitives, qui, dans les choses de police, ont eu souverainement pour objet le véritable & le seul bien de l'humanité. L'homme alors ne s'est point laissé conduire par la coutume; il n'a pas été chercher des loix chez ses voisins; mais il les a trouvées dans sa raison & dans ses besoins.

Que le spectacle de ces premières sociétés devoit être touchant! Aussi pures dans leur morale, que régulières dans leur discipline, animées d'une fervente charité les unes envers les autres, mutuellement sensibles & étroitement unies, c'étoit alors que l'égalité brilloit, & que l'équité régnoit sur la terre. Plus de tien, plus de mien: tout appartenoit à la société, qui n'avoit qu'un cœur & qu'un esprit. *Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem. Gen. XI, 1.*

Ce n'est donc point une fable dépourvue de toute réalité, que la fable de l'âge d'or, tant célébrée par nos peres. Il a dû exister vers les premières époques du monde renouvelé, un temps, un ancien temps, où la justice, l'égalité, l'union & la paix ont régné parmi les humains. S'il y a quelque chose à retrancher des récits de la mythologie, ce n'est vraisemblablement que le rant tableau qu'elle nous a fait de l'heureux état de la nature; elle devoit être alors bien moins belle que le cœur de l'homme. La terre n'offroit qu'un désert rempli d'horreur

& de misere, & le genre humain ne fut juste que sur les débris du monde.

Cette situation de la nature, à qui il fallut plusieurs siècles pour se réparer, & pour changer l'affreux spectacle de sa ruine, en celui que nous lui voyons aujourd'hui, fut ce qui retint long-temps le genre humain dans cet état presque furnaturel. La morale & le genre de vie de l'âge d'or n'ont pu régner ensuite au milieu des sociétés agrandies, parce qu'ils ne conviennent pas plus au luxe de la nature, qu'au luxe de l'humanité, qui n'en a été que la suite & l'effet. A mesure que le séjour de l'homme s'est embelli, à mesure que les sociétés se sont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû nécessairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille, & de société à société, parce qu'ils y sont devenus indispensables, & qu'ils font partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvelées, comme elle est insensiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc été un état de fainteté, un état furnaturel digne de notre envie, & qui a justement mérité tous les regrets de l'antiquité : cependant lorsque les législations postérieures en ont voulu adopter les usages & les principes sans discernement, le bien s'est nécessairement changé en mal, & l'or en plomb. Peut-être même n'y auroit-il jamais eu d'âge de fer, si l'on n'eût point usé de cet âge d'or lorsqu'il n'en étoit plus temps ; c'est ce dont on pourra juger par la suite de cet article.

Tels ont été les premiers, & nous pouvons dire les heureux effets des meilleurs du monde. Ils ont forcé l'homme à se réunir ; dénué de tout, rendu pauvre & misérable par les désastres arrivés, & vivant dans la crainte & l'attente de ceux dont il se crut long-temps encore menacé, la religion & la nécessité en rassemblèrent les tristes restes, & les porterent à être inviolablement unis, afin de seconder les effets de l'activité & de l'industrie : il fallut alors mettre en usage tous ces grands ressorts dont le cœur humain n'est constamment capable

que dans l'adversité : ils sont chez nous sans force & sans vigueur ; mais dans ces tristes siècles il n'en fut pas de même, toutes les vertus s'exalterent ; l'on vit le regne & le triomphe de l'humanité, parce que ce sont-là ses instans.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les moyens qui furent mis alors en usage pour réparer les maux du genre humain, & pour rétablir les sociétés : quoique l'histoire ne nous les ait point transmis, ils sont aisés à connoître ; & quand on consulte la nature, elle nous les fait retrouver dans le fond de nos cœurs. Pourroit-on douter, par exemple, qu'une des premières suites des impressions que fit sur les hommes l'aspect de la ruine du monde, n'ait été d'écartier du milieu des premières familles, & même du milieu des premières nations, cet esprit destructeur dont elles n'ont cessé par la suite d'être animées les unes contre les autres ? La violence, le meurtre, la guerre, & leurs suites effroyables, ont dû être pendant bien des siècles inconnus ou abhorrés des mortels. Instruits par la plus puissante de toutes les leçons, que la Providence a des moyens d'exterminer le genre humain en un clin-d'œil, sans doute qu'ils stipulèrent entr'eux, & au nom de leur postérité, qu'ils ne répandroient jamais de sang sur la terre : ce fut-là en effet le premier précepte de la loi de nature où les malheurs du monde ramenerent nécessairement les sociétés : *requiram animam hominis de manu fratris ejus quicumque effuderit humanum sanguinem, &c. Gen. ix, 5, 6.* Les peuples qui jusqu'aujourd'hui ont évité comme un crime de répandre ou de boire le sang des animaux, nous offrent un vestige de cette primitive humanité ; mais ce n'en est qu'une ombre foible : & ces peuples, souvent barbares & cruels à l'égard de leurs semblables, nous montrent bien qu'ils n'ont cherché qu'à éluder la première & la plus sacrée de toutes les loix.

Ce n'est point cependant encore dans ces premiers momens qu'il faut rechercher ces divers gouvernemens politiques qui ont ensuite paru sur la terre. L'état de ces premiers hommes fut un état tout religieux ; leurs familles pénétrées de la crainte des jugemens d'en-haut, vécurent quelque temps sous la conduite des peres qui rassembloient leurs enfans,

enfans, & n'eurent point entr'elles d'autre lien que leurs besoins ni d'autre roi que le Dieu qu'elles invoquoient. Ce ne fut qu'après s'être multipliées qu'il fallut un lien plus fort & plus frappant pour des sociétés nombreuses que pour des familles, afin d'y maintenir l'unité dont on connoissoit tout le prix, & pour entretenir cet esprit de religion, d'*œconomie*, d'industrie & de paix qui seul pouvoit réparer les maux infinis qu'avoit souffert la nature humaine : on fit donc alors des loix ; elles furent dans ces commencemens aussi simples que l'esprit qui les inspira : pour en faire le projet, il ne fallut point recourir à des philosophes sublimes, ni à des politiques profonds ; les besoins de l'homme les dictèrent ; & quand on en rassembra toutes les parties, on ne fit sans doute qu'écrire ou graver sur la pierre ou sur le bois ce qui avoit été fait jusqu'à ce temps heureux où la raison des particuliers n'ayant point été différente de la raison publique, avoit été la seule & l'unique loi ; telle a été l'origine des premiers codes ; ils ne changerent rien aux ressorts primitifs de la conduite des sociétés. Cette précaution nouvelle n'avoit eu pour objet que de les fortifier, en raison de la grandeur & de l'étendue du corps qu'ils avoient à faire mouvoir, & l'homme s'y soumit sans peine ; ses besoins lui ayant fait connoître de bonne heure qu'il n'étoit point un être qui pût vivre isolé sur la terre, il s'étoit dès le commencement réuni à ses semblables, en préférant les avantages d'un engagement nécessaire & raisonnable à sa liberté naturelle ; & l'agrandissement de la société ayant ensuite exigé que le contrat tacite que chaque particulier avoit fait avec elle en s'y incorporant, eût une forme plus solennelle, & qu'il devint authentique, il y consentit donc encore ; il se soumit aux loix écrites & à une subordination civile & politique ; il reconnut dans ses anciens des supérieurs, des magistrats, des prêtres : bien plus, il chercha un souverain, parce qu'il connoissoit dès lors, qu'une grande société sans chef ou sans roi, n'est qu'un corps sans tête, & même qu'un monstre dont les mouvemens divers ne peuvent avoir entre eux rien de raisonné ni d'harmonique.

Pour s'apercevoir de cette grande vérité,

*Tome XXIII.*

l'homme n'eut besoin que de jeter un coup d'œil sur cette société qui s'étoit déjà formée : nous ne pouvons en effet, à l'aspect d'une assemblée quelle qu'elle soit, nous empêcher d'y chercher celui qui en est le chef ou le premier ; c'est un sentiment involontaire & vraiment naturel, qui est une suite de l'attrait secret qu'ont pour nous la simplicité & l'unité, qui sont les caractères de l'ordre & de la vérité : c'est une inspiration précieuse de notre raison, par laquelle tel penchant que nous ayons tous vers l'indépendance, nous savons nous soumettre pour notre bien-être & pour l'amour de l'ordre. Loin que le spectacle de celui qui préside sur une société soit capable de causer aucun déplaisir à ceux qui la composent, la raison privée ne peut le voir sans un retour agréable & flatteur sur elle-même, parce que c'est cette société entière, & nous-mêmes qui en faisons partie, que nous considérons dans ce chef & dans cet organe de la raison publique dont il est le miroir, l'image & l'auguste représentation. La première société réglée & policée par les loix, n'a pu sans doute se contempler elle-même sans s'admirer.

L'idée de se donner un roi a donc été une des premières idées de l'homme sociable & raisonnable. Le spectacle de l'univers seconda même la voix de la raison. L'homme alors encore inquiet, levoit souvent les yeux vers le ciel pour étudier le mouvement des astres & leur accord, d'où dépendoit la tranquillité de la terre & de ses habitans ; & remarquant sur-tout cet astre unique & éclatant qui semble commander à l'armée des cieux & en être obéi, il crut voir là-haut l'image d'un bon gouvernement, & y reconnoître le modèle & le plan que devoit suivre la société sur la terre, pour le rendre heureux & immuable par un semblable concert. La religion enfin appuya tous ces motifs. L'homme ne voyoit dans toute la nature qu'un soleil ; il ne connoissoit dans l'univers qu'un être-suprême ; il vit donc par-là qu'il manquoit quelque chose à sa législation ; que sa société n'étoit point parfaite : en un mot, qu'il lui falloit un roi qui fût le père & le centre de cette grande famille, & le protecteur & l'organe des loix.

Ce furent-là les avis, les conseils & les exemples que la raison, le spectacle de la

nature & la religion donnerent unanimement à l'homme dès les premiers temps ; mais il les éluda plutôt qu'il ne les suivit. Au lieu de se choisir un roi parmi les semblables , avec lequel la société auroit fait le même contrat que chaque particulier avoit ci-devant fait avec elle , l'homme proclama le roi de l'âge d'or , c'est à dire , l'Être-suprême ; il continua à le regarder comme son monarque ; & le couronnant dans les formes , il ne voulut point qu'il y eût sur la terre , comme dans le ciel , d'autre maître , ni d'autre souverain.

On ne s'est pas attendu sans doute à voir de si près la chute & l'oubli des sentimens que nous nous sommes plu à mettre dans l'esprit humain , au moment où les sociétés songeoient à représenter leur unité par un monarque. Si nous les avons fait ainsi penser , c'est que ces premiers sentimens vrais & pleins de simplicité sont dignes de ces âges primitifs , & que la conduite surnaturelle de ces sociétés semble nous indiquer qu'elles ont été surprises & trompées dans ce fatal moment. Peut-être quelques-uns soupçonneront-ils que l'amour de l'indépendance a été le mobile de cette démarche , & que l'homme , en refusant de se donner un roi visible , pour en reconnoître un qu'il ne pouvoit voir , a eu un dessein tacite de n'en admettre aucun. Ce seroit rendre bien peu de justice à l'homme en général , & en particulier à l'homme échappé des malheurs du monde , qui a été porté plus que tous les autres à faire le sacrifice de sa liberté & de toutes ses passions. S'il fit donc en se donnant un roi , une si singulière application des leçons qu'il recevoit de sa raison & de la nature entière , c'est qu'il n'avoit point encore épuré sa religion comme sa police civile & domestique , & qu'il ne l'avoit pas dégagée de la superstition , cette fille de la crainte & de la terreur , qui absorbe la raison , & qui prenant la place & la figure de la religion , l'anéantit elle-même pour livrer l'humanité à la fraude & à l'imposture : l'homme alors en fut cruellement la dupe ; elle seule présida à l'élection du Dieu monarque , & ce fut là la première époque & la source de tous les maux du genre humain.

Comme nous avons dit ci-devant que les premières familles n'eurent point d'autre roi

que le dieu qu'elles invoquoient ; & comme c'est ce même usage qui s'étant consacré avec le temps , porta les nations multipliées à métamorphoser ce culte religieux en un gouvernement politique , il importe ici de faire connoître quels ont été les préjugés que les premières familles joignoient à leur culte , parce que ce sont ces mêmes préjugés qui pervertirent par la suite la religion & la police de leur postérité.

Parmi les impressions qu'avoit fait sur l'homme l'ébranlement de la terre & les grands changemens arrivés dans la nature , il avoit été particulièrement affecté de la crainte de la fin du monde ; il s'étoit imaginé que les jours de la justice & de la vengeance étoient arrivés ; il s'étoit attendu de voir dans peu le juge suprême venir demander compte à l'univers , & prononcer ces redoutables arrêts que les méchans ont toujours craint , & qui ont toujours fait l'espérance & la consolation des justes. Enfin , l'homme , en voyant le monde ébranlé & presque détruit , n'avoit point douté que le regne du ciel ne fût très-prochain , & que la vie future que la religion appelle par excellence *le royaume de Dieu* , ne fût prêt à paroître. Ce sont là de ces dogmes qui saisissent l'humanité dans toutes les révolutions de la nature , & qui ramènent au même point l'homme de tous les temps. Ils sont sans doute sacrés , religieux & infiniment respectables en eux-mêmes , mais l'histoire de certains siècles nous a appris à quels faux principes ils ont quelquefois conduit les hommes foibles , lorsque ces dogmes ne leur ont été présentés qu'à la suite des terreurs paniques & mensongères.

Quoique les malheurs du monde , dans les premiers temps , n'aient eu que trop de réalité , ils conduisirent néanmoins l'homme aux abus des fausses terreurs , parce qu'il y a toujours autant de différence entre quelque changement dans le monde & sa fin absolue dont Dieu seul fait les momens , qu'il y a entre un simple renouvellement , & une création toute miraculeuse : nous conviendrons cependant que dans ces anciennes époques , où l'homme se porta à abuser de ces dogmes universels , qu'il fut bien plus excusable que dans ces siècles postérieurs où la superstition n'eut d'autre source

que de faux calculs & de faux oracles que l'état même de la nature contredisoit. Ce fut cette nature elle-même, & tout l'univers aux abois qui séduisirent les siècles primitifs. L'homme auroit-il pu s'empêcher, à l'aspect de tous les formidables phénomènes d'une dissolution totale, de ne pas se frapper de ces dogmes religieux dont il ne voyoit pas, il est vrai, la fin précise, mais dont il croyoit évidemment reconnoître tous les signes & toutes les approches? Ses yeux & sa raison sembloient l'en avertir à chaque instant, & justifier ses terreurs: ses maux & ses misères qui étoient à leur comble, ne lui laissoient pas la force d'en douter: les consolations de la religion étoient son seul espoir; il s'y livra sans réserve, il attendit avec résignation le jour fatal; il s'y prépara, le désira même; tant étoit alors déplorable son état sur la terre!

L'arrivée du grand juge & du royaume du ciel avoient donc été, dans ces tristes circonstances, les seuls points de vue que l'homme avoit considérés avec une sainte avidité; il s'en étoit entretenu perpétuellement pendant les fermentations de son séjour; & ces dogmes avoient fait sur lui de si profondes impressions, que la nature, qui ne se rétablit sans doute que peu à peu, l'étoit tout à fait lorsque l'homme attendoit encore. Pendant les premières générations, ces dispositions de l'esprit humain ne servirent qu'à perfectionner d'autant sa morale, & firent l'héroïsme & la sainteté de l'âge d'or. Chaque famille pénétrée de ces dogmes, ne représentoit qu'une communauté religieuse qui dirigeoit toutes ses démarches sur le céleste avenir, & qui ne comptant plus sur la durée du monde, vivoit, en attendant les événemens, sous les seuls liens de la religion. Les siècles inattendus qui succéderent à ceux qu'on avoit cru les derniers, auroient dû, ce semble, détromper l'homme de ce qu'il y avoit de faux dans ses principes. Mais l'espérance se rebute-t-elle? La bonne foi & la simplicité avoient établi ces principes dans les premiers âges; le préjugé & la coutume les perpétuèrent dans les suivans, & ils animoient encore les sociétés agrandies & multipliées, lorsqu'elles commencèrent à donner une forme réglée à leur administration civile & politique. Préoccupées du ciel, elles ou-

blierent dans cet instant qu'elles étoient encore sur la terre; & au lieu de donner à leur état un lien fixe & naturel, elles persisterent dans un gouvernement, qui n'étant que provisoire & surnaturel, ne pouvoit convenir aux sociétés politiques, ainsi qu'il avoit convenu aux sociétés mystiques & religieuses. Elles s'imaginèrent sans doute par cette sublime spéculation, prévenir leur gloire & leur bonheur, jouir du ciel sur la terre, & anticiper sur le céleste avenir. Néanmoins ce fut cette spéculation qui fut le germe de toutes leurs erreurs & de tous les maux où le genre humain fut ensuite plongé. Le Dieu monarche ne fut pas plutôt élu, qu'on appliqua les principes du regne d'en-haut au regne d'ici-bas; & ces principes se trouverent faux, parce qu'ils étoient déplacés. Ce gouvernement n'étoit qu'une fiction qu'il fallut nécessairement soutenir par une multitude de suppositions & d'usages conventionnels; & ces suppositions ayant été ensuite prises à la lettre, il en résulta une foule de préjugés religieux & politiques, une infinité d'usages bizarres & déraisonnables, & des fables sans nombre qui précipitèrent à la fin dans le chaos le plus obscur, la religion, la police primitive & l'histoire du genre humain. C'est ainsi que les premières nations, après avoir puisé dans le bon sens & dans leurs vrais besoins leurs loix domestiques & économiques, les fournirent toutes à un gouvernement idéal, que l'histoire connoît peu, mais que la mythologie qui a recueilli les ombres des premiers temps, nous a transmis sous le nom de *regne des dieux*; c'est-à-dire, dans notre langage, *le regne de Dieu*, & en un seul mot, *théocratie*.

Les historiens ayant méprisé, & presque toujours avec raison, les fables de l'antiquité, la théocratie primitive est un des âges du monde les plus suspects; & si nous n'avions ici d'autres autorités que celle de la mythologie, tout ce que nous pourrions dire sur cet antique gouvernement, paroîtroit encore sans vraisemblance aux yeux du plus grand nombre; peut-être aurions-nous les suffrages de quelques-uns de ceux dont le génie soutenu de connoissance, est seul capable de saisir l'ensemble de toutes les erreurs humaines; d'appercevoir la preuve

d'un fait ignoré dans le crédit d'une erreur universelle, & de remonter ensuite de cette erreur, aux vérités ou aux événemens qui l'ont fait naître, par la combinaison réfléchie de tous les différens aspects de cette même erreur : mais les bornes de notre carrière ne nous permettant point d'employer les matériaux que peut nous fournir la mythologie, nous n'entreprendrons point ici de réédifier les annales théocratiques. Nous ferons seulement remarquer que si l'universalité & si l'uniformité d'une erreur sont capables de faire entrevoir aux esprits les plus intelligens quelques principes de vérité, où tant d'autres ne voient cependant que les effets du caprice & de l'imagination des anciens poètes, on ne doit pas totalement rejeter les traditions qui concernent le regne des dieux, puisqu'elles sont universelles, & qu'on les retrouve chez toutes les nations, qui leur font succéder les demi-dieux, & ensuite les rois, en distinguant ces trois regnes comme trois gouvernemens différens. Egyptiens, Chaldéens, Perses, Indiens, Chinois, Japonnois, Grecs, Romains, & jusqu'aux Américains mêmes, tous ces peuples ont également conservé le souvenir ténébreux d'un temps où les dieux sont descendus sur la terre pour rassembler les hommes, pour les gouverner, & pour les rendre heureux, en leur donnant des loix, & en leur apprenant les arts utiles. Chez tous ces peuples, les circonstances particulières de la descente de ces dieux sont les misères & les calamités du monde. L'un est venu, disent les Indiens, pour soutenir la terre ébranlée; & celui-là pour la retirer de dessous les eaux; un autre pour secourir le soleil, pour faire la guerre au dragon, & pour exterminer des monstres. Nous ne rappellerons pas les guerres & les victoires des dieux Grecs & Egyptiens sur les Typhons, les Pythons, les Géans & les Titans. Toutes les grandes solennités du paganisme en célébroient la mémoire. Vers tel climat que l'on tourne les yeux, on y retrouve de même cette constante & singulière tradition d'un âge théocratique; & l'on doit remarquer qu'indépendamment de l'uniformité de ces préjugés qui décele un fait quel qu'il puisse être, ce regne surnaturel y est toujours désigné comme ayant été voisin des anciennes révolutions, puisqu'en tous

lieux le regne des dieux y est orné & rempli des anecdotes littérales ou allégoriques de la ruine ou du renaissment du monde. Voici, je crois, une des plus grandes autorités qu'on puisse trouver sur un sujet si obscur.

« Si les hommes ont été heureux dans les premiers temps, dit Platon, *IV<sup>e</sup> liv. des loix*, s'ils ont été heureux & justes, c'est qu'ils n'étoient point alors gouvernés comme nous le sommes aujourd'hui, mais de la même manière que nous gouvernons nos troupeaux; car, comme nous n'établissons pas un taureau sur des taureaux, ni une chevre sur un troupeau de chevres, mais que nous les mettons sous la conduite d'un homme qui en est le berger; de même Dieu qui aime les hommes, avoit mis nos ancêtres sous la conduite des esprits & des anges. »

Ou je me trompe, ou voilà ce gouvernement surnaturel qui a donné lieu aux traditions de l'âge d'or & du regne des dieux. Platon a été amené à cette tradition par une route assez semblable à celle que je suis. Il dit ailleurs, qu'après le déluge, les hommes vécurent sous trois états successifs: le premier, sur les montagnes errans & isolés les uns des autres: le deuxième, en familles dans les vallées voisines, avec un peu moins de terreur que dans le premier état: & le troisième, en sociétés réunies dans les plaines, & vivant sous des loix. Au reste, si ce gouvernement est devenu si généralement obscur & fabuleux, on ne peut en accuser que lui-même. Quoique formé sous les auspices de la religion, ses principes surnaturels le conduisirent à tant d'excès & à tant d'abus, qu'il se défigura insensiblement, & fut enfin méconnu. Peut-être cependant l'histoire qui l'a rejeté, l'a-t-elle admis en partie dans ses fastes, sous le nom de *regne sacerdotal*. Ce regne n'a été dans son temps qu'une des suites du premier, & l'on ne peut nier que cette administration n'ait été retrouvée chez diverses nations fort historiques.

Pour suppléer à ce grand vide des annales du monde par une autre voie que la mythologie, nous avons réfléchi sur l'étiquette & sur les usages qui ont dû être propres à ce genre de gouvernement; & après nous en être fait un plan & un tableau, nous avons



encore cherché à les comparer avec les usages politiques & religieux des nations. Tantôt nous avons suivi l'ordre des siècles, & tantôt nous les avons rétrogradés, afin d'éclaircir l'ancien par le moderne, comme on éclaircit le moderne par l'ancien. Telle a été notre méthode pour trouver le connu par l'inconnu; on jugera de sa justesse ou de son inexactitude par quelques exemples, & par le résultat dont voici l'analyse.

Le gouvernement furnaturel ayant obligé les nations à recourir à une multitude d'usages & de suppositions pour en soutenir l'extérieur, un de leurs premiers soins fut de représenter au milieu d'elles la maison de leur monarque, de lui élever un trône, & de lui donner des officiers & des ministres. Considérée comme un palais civil, cette maison étoit sans doute de trop sur la terre; mais ensuite considérée comme un temple, elle ne put suffire au culte public de toute une nation. D'abord on voulut que cette maison fût seule & unique, parce que le Dieu monarque étoit seul & unique; mais toutes les différentes portions de la société ne pouvant s'y rendre aussi souvent que le culte journalier qui est dû à la divinité l'exige, les parties les plus écartées de la société tomberent dans une anarchie religieuse & politique, ou se rendirent rebelles & coupables, en multipliant le Dieu monarque avec les maisons qu'elles voulurent aussi lui élever. Peu à peu les idées qu'on devoit avoir de la divinité se retrécirent; au lieu de regarder ce temple comme des lieux d'assemblées & de prières publiques, infiniment respectables par cette destination, les hommes y cherchèrent le maître qu'ils ne pouvoient y voir, & lui donnerent à la fin une figure & une forme sensible. Le signe de l'autorité & le sceptre de l'empire ne furent point mis entre des mains particulières; on les déposa dans cette maison & sur le siège du céleste monarque; c'est-à-dire, dans un temple & dans le lieu le plus respectable de ce temple, c'est-à-dire, dans le sanctuaire. Le sceptre & les autres marques de l'autorité royale n'ont été dans les premiers temps que des bâtons & des rameaux; les temples que des cabanes, & le sanctuaire qu'une corbeille & qu'un coffret. C'est ce qui se trouve dans toute l'antiquité; mais par l'abus de ces usa-

ges, la religion absorba la police; & le regne du ciel lui donna le regne de la terre, ce qui pervertit l'un & l'autre.

Le code des loix civiles & religieuses ne fût point mis non plus entre les mains du magistrat, on le déposa dans le sanctuaire; ce fut à ce lieu sacré qu'il fallut avoir recours pour connoître ces loix & pour s'instruire de ses devoirs. Là elles s'y ensevelirent avec le temps; le genre humain les oublia, peut-être même les lui fit-on oublier. Dans ces fêtes qui portoient chez les anciens le nom de *fêtes de la législation*, comme les palées & les thesmophories, les plus saintes vérités n'y étoient plus communiquées que sous le secret à quelques initiés, & l'on y faisoit aux peuples un mystère de ce qu'il y avoit de plus simple dans la police, & de ce qu'il y avoit de plus utile & de plus vrai dans la religion.

La nature de la théocratie primitive exigeant nécessairement que le dépôt des loix gardé dans le sanctuaire parût émané de Dieu même, & qu'on fût obligé de croire qu'il avoit été le législateur des hommes comme il en étoit le monarque; le temps & l'ignorance donnerent lieu aux ministres du paganisme d'imaginer que des dieux & des déesses les avoient révélés aux anciens législateurs, tandis que les seuls besoins & la seule raison publique des premières sociétés en avoient été les uniques & les véritables sources. Par ces affreux mensonges, ils ravirent à l'homme l'honneur de ces loix si belles & si simples qu'il avoit fait primitivement, & ils affoiblirent tellement les ressorts & la dignité de sa raison, en lui faisant faussement accroire qu'elle n'avoit point été capable de les dicter, qu'il la méprisa, & qu'il crut rendre hommage à la divinité, en ne se servant plus d'un don qu'il n'avoit reçu d'elle que pour en faire un constant usage.

Le dieu monarque de la société ne pouvant lui parler ni lui commander d'une façon directe, on se mit dans la nécessité d'imaginer des moyens pour connoître ses ordres & ses volontés. Une absurde convention établit donc des signes dans le ciel & sur la terre qu'il fallut regarder, & qu'on regarda en effet comme les interprètes du monarque; on inventa les oracles, & chaque nation eut les siens. On vit paroître une foule d'augu-

res de devins & d'aruspices ; en police , comme en religion , l'homme ne consulta plus la raison , mais il crut que sa conduite , ses entreprises & toutes ses démarches devoient avoir pour guide un ordre ou un avis de son prince invisible ; & comme la fraude & l'imposture les dictèrent aux nations aveuglées , elles en furent toutes les dupes , les esclaves , les victimes.

De semblables abus sortirent aussi des tributs qu'on crut devoir lui payer. Dans les premiers temps où la religion ni la police n'étoient point encore corrompues par leur faux appareil , les sociétés n'eurent d'autres charges & d'autres tributs à porter à l'Être-suprême que les fruits & les prémices des biens de la terre ; encore n'étoit-ce qu'un hommage de reconnoissance , & non un tribut civil dont le souverain dispensateur de tout n'a pas besoin. Il n'en fut plus de même lorsque d'un être universel chaque nation en eut fait son roi particulier : il fallut lui donner une maison , un trône , des officiers , & enfin des revenus pour les entretenir. Le peuple porta donc chez lui la dîme de ses biens , de ses terres & de ses troupeaux ; il savoit qu'il tenoit tout de son divin roi , que l'on juge de la ferveur avec laquelle chacun vint offrir ce qui pouvoit contribuer à l'éclat & à la magnificence de son monarque. La piété généreuse ne connut point de bornes , on en vint jusqu'à s'offrir soi-même , sa famille & ses enfans ; on crut pouvoir , sans se déshonorer , se reconnoître esclave du souverain de toute la nature , & l'homme ne se rendit que le sujet & l'esclave des officiers théocratiques.

A mesure que la simplicité religieuse s'éteignit , & que la superstition s'augmenta avec l'ignorance , il fallut par gradation renchérir sur les anciennes offrandes & en chercher de nouvelles : après les fruits , on offrit les animaux ; & lorsqu'on se fut familiarisé par ce dernier usage avec cette cruelle idée que la divinité aime le sang il n'y eut plus qu'un pas à faire pour égorger des hommes , afin de lui offrir le sang le plus cher & le plus précieux qui soit sans doute à ses yeux. Le fanatisme antique n'ayant pu s'élever à un plus haut période , égorga donc des victimes humaines ; il en présenta les membres palpitans à la divinité comme une offrande

qui lui étoit agréable ; bien plus , l'homme en mangea lui-même ; & après avoir ci-devant éteint sa raison , il dompta enfin la nature pour participer aux festins des dieux.

Il n'est pas nécessaire de faire une longue application de ces usages à ceux de toutes les nations païennes & sauvages qui les ont pratiqués. Chez toutes , les sacrifices sanglans n'ont eu primitivement pour objet que de couvrir la table du roi théocratique , comme nous couvrons la table de nos monarques. Les prêtres de *Belus* faisoient accroire aux peuples d'Assyrie , que leurs divinités mangeoient elles-mêmes les viandes qu'on lui présentoit sur ses autels ; & les Grecs & les Romains ne manquoient jamais dans les temps de calamités d'assembler dans la place publique leurs dieux & leurs déesses autour d'une table magnifiquement servie , pour en obtenir , par un festin extraordinaire , les grâces qui n'avoient pu être accordées aux repas réglés du soir & du matin , c'est-à-dire , aux sacrifices journaliers & ordinaires ; c'est ainsi qu'en usage originairement établi , pour soutenir dans tous ses points le cérémonial figuré d'un gouvernement surnaturel , fut pris à la lettre , & que la divinité , se trouvant en tout traitée comme une créature mortelle , fut avilie & perdue de vue.

L'anthropophagie qui a régné & qui regne encore dans une moitié du monde ; ne peut avoir non plus une autre source que celle que nous avons fait entrevoir : ce n'est pas la nature qui a conduit tant de nations à cet abominable excès ; mais égaré & perdu par le surnaturel de ses principes , c'est pas à pas & par degrés qu'un culte insensé & cruel a perverti le cœur humain. Il n'est devenu anthropophage qu'à l'exemple & sur le modèle d'une divinité qu'il a cru anthropophage.

Si l'humanité se perdit , à plus forte raison les mœurs furent-elles aussi altérées & flétries. La corruption de l'homme théocratique donna des femmes au Dieu monarque ; & comme tout ce qu'il y avoit de bon & de meilleur lui étoit dû , la virginité même fut obligée de lui faire son offrande. De-là les prostitutions religieuses de Babylone & de Paphos ; de-là ces honteux devoirs du paganisme qui contraignoient les filles à se livrer à quelque divinité avant que de pouvoir entrer dans le mariage ; de-là enfin , tous ces

enfans des dieux qui ont peuplé la mythologie & le ciel poétique.

Nous ne suivrons pas plus loin l'étiquette & le cérémonial de la cour du Dieu monarque, chaque usage fut un abus, & chaque abus en produisit mille autres. Considéré comme un roi, on lui donna des chevaux, des chars, des boucliers, des armes, des meubles, des terres, des troupeaux, & un domaine qui devint, avec le temps, le patrimoine des dieux du paganisme; considéré comme un homme, on le fit séducteur, colere, emporté, jaloux, vindicatif & barbare; enfin on en fit l'exemple & le modele de toutes les iniquités, dont nous trouvons les affreuses légendes dans la théogonie païenne.

Le plus grand de tous les crimes de la théocratie primitive a sans doute été d'avoir précipité le genre humain dans l'idolâtrie par le furnaturel de ses principes. Il est si difficile à l'homme de concevoir un être aussi grand, aussi immense, & cependant invisible tel que l'Être-suprême, sans s'aider de quelques moyens sensibles, qu'il a fallu presque nécessairement que ce gouvernement en vînt à sa représentation. Il étoit alors bien plus souvent question de l'Être-suprême qu'il n'est aujourd'hui: indépendamment de son nom & de sa qualité de dieu, il étoit roi encore. Tous les actes de la police, comme tous les actes de la religion, ne parloient que de lui; on trouvoit ses ordres & ses arrêts par-tout; on suivoit ses loix; on lui payoit tribut; on voyoit ses officiers, son palais, & presque sa place; elle fut donc bientôt remplie.

Les uns y mirent une pierre brute, les autres une pierre sculptée; ceux-ci l'image du soleil, ceux-là de la lune; plusieurs nations y exposèrent un bœuf, une chevre ou un chat, comme les Egyptiens: en Ethiopie, c'étoit un chien; & ces signes représentatifs du monarque furent chargés de tous les attributs symboliques d'un dieu & d'un roi, ils furent décorés de tous les titres sublimes qui convenoient à celui dont on les fit les emblèmes; & ce fut devant eux qu'on porta les pierres & les offrandes, qu'on exerça tous les actes de la police & de la religion, & que l'on remplit enfin tout le cérémonial théocratique. On croit déjà

sans doute que c'est là l'idolâtrie; non, ce ne l'est pas encore, c'en est seulement la porte fatale. Nous rejetons ce sentiment affreux que les hommes ont été naturellement idolâtres, ou qu'ils le sont devenus de plein gré & de dessein prémédité: jamais les hommes n'ont oublié la divinité, jamais dans leurs égaremens les plus grossiers ils n'ont tout-à-fait méconnu son excellence & son unité, & nous oferions même penser en leur faveur qu'il y a moins eu une idolâtrie réelle sur la terre qu'une profonde & générale superstition; ce n'est point non plus par un saut rapide que les hommes ont passé de l'adoration du Créateur à l'adoration de la créature; ils sont devenus idolâtres sans le savoir & sans vouloir l'être, comme nous verrons ci-après, qu'ils sont devenus esclaves sans jamais avoir eu l'envie de se mettre dans l'esclavage. La religion primitive s'est corrompue, & l'amour de l'unité s'est obscurci par l'oubli du passé & par les suppositions qu'il a fallu faire dans un gouvernement furnaturel qui confondit toutes les idées en confondant la police avec la religion: nous devons penser que dans les premiers temps où chaque nation se rendit son Dieu monarque sensible, qu'on se comporta encore vis-à-vis de ses emblèmes avec une circonspection religieuse & intelligente; c'étoit moins dieu qu'on avoit voulu représenter que le monarque, & c'est ainsi que dans nos tribunaux, nos magistrats ont toujours devant eux l'image de leur souverain, qui rappelle à chaque instant par sa ressemblance & par les ornemens de la royauté le véritable souverain qu'on n'y voit pas, mais que l'on fait exister ailleurs. Ce tableau qui ne peut nous tromper, n'est pour nous qu'un objet relatif & commémoratif, & telle avoit été sans doute l'intention primitive de tous les symboles représentatifs de la divinité: si nos peres s'y tromperent cependant, c'est qu'il ne leur fut pas aussi facile de peindre cette divinité qu'à nous de peindre un mortel. Quel rapport en effet put-il y avoir entre le dieu régnant & toutes les différentes effigies que l'on en fit? Ce ne put-être qu'un rapport imaginaire & de pure convention, toujours prêt par conséquent à dégrader le dieu & le monarque sitôt qu'on n'y joindroit plus une instruction convenable; on les

donna sans doute ( ces instructions ) dans les premiers temps , mais par-là le culte & la police, de simples qu'ils étoient , devinrent composés & allégoriques ; par-là l'officier théocratique vit accroître le besoin & la nécessité que l'on eut de son état ; & comme il devint ignorant lui-même , les conventions primitives se changerent en mystères , & la religion dégénéra en une science merveilleuse & bizarre , dont le secret devint impénétrable d'âge en âge , & dont l'objet se perdit à la fin dans un labyrinthe de graves puérités & d'importantes bagatelles.

Si toutes les différentes sociétés eussent au moins pris pour signe de la divinité régnante un seul & même symbole , l'unité du culte , quoique dégénéré , auroit encore pu se conserver sur la terre ; mais , ainsi que tout le monde fait , les uns prirent une chose , & les autres une autre ; l'Être suprême , sous mille formes différentes , fut adoré par-tout sans n'être plus le même aux yeux de l'homme grossier. Chaque nation s'habitua à considérer le symbole qu'elle avoit choisi comme le plus véritable & le plus saint.

L'unité fut donc rompue : la religion générale étant éteinte ou méconnue , une superstition générale en prit la place , & dans chaque contrée elle eut son étendart particulier , chacun regardant son dieu & son roi comme le seul & le véritable , détesta le dieu & le roi de ses voisins. Bientôt toutes les autres nations furent réputées étrangères , on se sépara d'elles , on ferma les frontières , & les hommes devinrent ainsi par naissance , par état & par religion , ennemis déclarés les uns des autres.

*Inde furor vulgò , quod numina vicinorum  
Odit uterque locus , cum solos credat habendos.  
Esse deos , quos ipse colit.*

Juvénal , *Sat.* 15.

Tel étoit l'état déplorable où les abus funestes de la théocratie primitive avoient déjà précipité la religion de tout le genre humain , lorsque Dieu , pour conserver chez les hommes le souvenir de son unité , se choisit enfin un peuple particulier , & donna aux Hébreux un législateur sage & instruit pour réformer la théocratie païenne des nations. Pour y parvenir , ce grand homme n'eut qu'à la dépouiller de tout ce que l'imposture &

l'ignorance y avoient introduit : Moïse détruisit donc tous les emblèmes idolâtres qu'on avoit élevés au Dieu monarque , & il supprima les augures , les devins & tous les faux interpretes de la divinité , défendit expressément à son peuple de jamais la représenter par aucune figure de fonte ou de pierre , ni par aucune image de peinture ou de ciselure ; ce fut cette dernière loi qui distingua essentiellement les Hébreux de tous les peuples du monde. Tant qu'ils l'observèrent , ils furent vraiment sages & religieux ; & toutes les fois qu'ils la transgressèrent , ils se mirent au niveau de toutes les autres nations ; mais telle étoit encore dans ces anciens temps , la force des préjugés & l'excès de la grossièreté des hommes , que ce précepte , qui nous semble aujourd'hui si simple & si conforme à la raison , fut pour les Hébreux d'une observance pénible & difficile ; de-là leurs fréquentes rechutes dans l'idolâtrie , & ces perpétuels retours vers les images des nations , qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici que par une dureté de cœur & un entêtement inconcevable , dont on doit actuellement retrouver la source & les motifs dans les anciens préjugés & dans les usages de la théocratie primitive.

Après avoir parcouru la partie religieuse de cet antique gouvernement jusqu'à l'idolâtrie qu'il a produit & jusqu'à sa réforme chez les Hébreux , jetons aussi quelques regards sur sa partie civile & politique , dont le vice s'est déjà fait entrevoir. Quelque grand & quelque sublime qu'ait paru dans son temps un gouvernement qui prenoit le ciel pour modèle & pour objet , un édifice politique construit ici-bas sur une telle spéculation a dû nécessairement s'écrouler & produire de très-grands maux ; entre cette foule de fausses opinions , dont cette théocratie remplit l'esprit humain , il s'en éleva deux fortes opposées l'une à l'autre , & toutes deux cependant également contraires au bonheur des sociétés. Le tableau qu'on se fit de la félicité du règne celeste fit naître sur la terre de fausses idées sur la liberté , sur l'égalité & sur l'indépendance ; d'un autre côté , l'aspect du Dieu monarque si grand & si immense réduisit l'homme presque au néant , & le porta à se mépriser lui-même & à s'avilir volontairement par ces deux extrêmes : l'esprit d'hu-  
manité

rité & de raison qui devoit faire ce lien des sociétés se perdit nécessairement dans une moitié du monde, on voulut être plus qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit être sur la terre & dans l'autre, on se dégrada au dessous de son état naturel, enfin on ne vit plus l'homme, mais on vit insensiblement paroître le sauvage & l'esclave.

Le point de vue du genre humain avoit été cependant de se rendre heureux par la théocratie, & nous ne pouvons douter qu'il n'y ait réussi au moins pendant un temps. Le regne des dieux a été célébré par les poètes ainsi que l'âge d'or, comme un regne de félicité & de liberté. Chacun étoit libre dans Israël, dit aussi l'écriture en parlant des commencemens de la théocratie mosaïque; chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit, alloit où il vouloit, & vivoit alors dans l'indépendance: *unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.* Jug. xvij, 6. Ces heureux temps, où l'on doit appercevoir néanmoins le germe des abus futurs, n'ont pu exister que dans les abords de cet âge mystique, lorsque l'homme étoit encore dans la ferveur de sa morale & dans l'héroïsme de sa théocratie; & sa félicité aussi-bien que sa justice ont dû être passagères, parce que la ferveur & l'héroïsme qui seul pouvoient soutenir le surnaturel de ce gouvernement, sont des vertus momentanées & des faillies religieuses qui n'ont jamais de durée sur la terre. Le véritable & la solide théocratie n'est réservée que pour le ciel; c'est-là que l'homme un jour sera sans passion comme la Divinité: mais il n'en est pas de même ici-bas d'une théocratie terrestre où le peuple ne peut qu'abuser de sa liberté sous un gouvernement provisoire & sans consistance, & où ceux qui commandent ne peuvent qu'abuser du pouvoir illimité d'un dieu monarque qu'il n'est que trop facile de faire parler. Il est donc ainsi très-vraisemblable que c'est par ces deux excès que la police théocratique s'est autrefois perdue: par l'un, tout l'ancien occident a changé sa liberté en brigandage & en une vie vagabonde; & par l'autre, tout l'orient s'est vu opprimé par des tyrans.

L'état sauvage des premiers Européens connus & de tous les peuples de l'Amérique, présente des ombres & des vestiges encore si conformes à quelques-uns des traits de l'âge

Tome XXIII.

d'or, qu'on ne doit point être surpris si nous avons été portés à chercher l'origine de cet état d'une grande partie du genre humain dans les suites des malheurs du monde, & dans l'abus de ces préjugés théocratiques qui ont répandu tant d'erreurs par toute la terre. En effet, plus nous avons approfondi les différentes traditions & les usages des peuples sauvages, plus nous y avons trouvé d'objets issus des sources primitives de la fable & des coutumes relatives aux préventions universelles de la haute antiquité; nous nous sommes même apperçus quelquefois que ces vestiges étoient plus purs & mieux motivés chez les Américains & autres peuples barbares ou sauvages comme eux, que chez toutes les autres nations de notre hémisphère. Ce seroit entrer dans un trop vaste détail, que de parler de ces usages; nous dirons seulement que la vie sauvage n'a été essentiellement qu'une suite de l'impression qu'avoit fait autrefois sur une partie des hommes le spectacle des malheurs du monde, qui les en dégoûta & leur en inspira le mépris. Ayant appris alors quelle en étoit l'inconstance & la fragilité, la partie la plus religieuse des premières sociétés crut devoir prendre pour base de sa conduite ici-bas que ce monde n'est qu'un passage; d'où il arriva que les sociétés en général ne s'étant point donné un lien visible, ni un chef sensible pour leur gouvernement dans ce monde, elles ne se réunirent jamais parfaitement, & que des familles s'en séparèrent de bonne heure & renoncèrent tout à fait à l'esprit de la police humaine, pour vivre en pèlerins, & pour ne penser qu'à un avenir qu'elles desiroient & qu'elles s'attendoient de voir bientôt paroître.

D'abord ces premières générations solitaires furent aussi religieuses qu'elles étoient misérables: ayant toujours les yeux levés vers le ciel, & ne cherchant à pourvoir qu'à leur plus pressant besoin, elles n'abusèrent point sans doute de leur oisiveté ni de leur liberté. Mais à mesure qu'en se multipliant elles s'éloignèrent des premiers temps & du gros de la société, elles ne formèrent plus alors que des peuplades errantes & des nations mélancoliques qui peu à peu se sécularisèrent en peuples sauvages & barbares. Tel a été le triste abus d'un dogme très-saint en lui-même. Le

K k k

monde n'est qu'un passage, il est vrai, & c'est une vérité des plus utiles à la société, parce que ce passage conduit à une vie plus excellente que chacun doit chercher à mériter en remplissant ici-bas ses devoirs; cependant une des plus grandes fautes de la police primitive est de n'avoir pas mis de sages bornes à ses effets. Ils ont été infiniment pernicieux au bien-être des sociétés, toutes les fois que des événemens ou des terreurs générales ont fait subitement oublier à l'homme qu'il est dans ce monde parce que Dieu l'y a placé, & qu'il n'y est placé que pour s'acquitter envers la société & envers lui-même de tous les devoirs où sa naissance & le nom d'homme l'engagent. En contemplant une vérité on n'a jamais dû faire abstraction de la société. Le dogme le plus saint n'est vrai que relativement à tout le genre humain; la vie n'est qu'un pèlerinage, mais un pèlerin n'est qu'un fainéant, & l'homme n'est pas fait pour l'être; tant qu'il est sur la terre, il y a un centre unique & commun auquel il doit être invisiblement attaché, & dont il ne peut s'écarter sans être déserteur, & un déserteur très-criminel que la police humaine a droit de réclamer. C'est ainsi qu'auroit dû agir & penser la police primitive, mais l'esprit théocratique qui la conduisoit pouvoit-il être capable de précaution à cet égard? il voulut s'élever & se précipita. Il voulut anticiper sur le regne des justes & n'engendra que des barbares & des sauvages, & l'humanité se perdit enfin parce qu'on ne voulut pas être homme sur la terre. C'est ici sans doute qu'on peut s'apercevoir qu'il en est des erreurs humaines dans leur marche comme des planètes dans leur cours; elles ont de même un orbite immense à parcourir, elles y sont vues sous diverses phases & sous différens aspects, & cependant elles sont toujours les mêmes & reviennent constamment au point d'où elles son parties pour recommencer une nouvelle révolution.

Le gouvernement provisoire qui conduisit à la vie sauvage & vagabonde ceux qui se séparèrent des premières sociétés, produisit un effet tout contraire sur ceux qui y restèrent; il les réduisit au plus dur esclavage. Comme les sociétés n'avoient été dans leur origine que des familles, plutôt soumises à

une discipline religieuse qu'à une police civile, & que l'excès de leur religion qui les avoit porté à se donner Dieu pour monarque, avoit exigé avec le mépris du monde le renoncement total de soi-même & le sacrifice de sa liberté, de sa raison, & de toute propriété; il arriva nécessairement que ces familles s'étant agrandies & multipliées dans ces principes, leur servitude religieuse se trouva changée en une servitude civile & politique; & qu'au lieu d'être le sujet du dieu monarque, l'homme ne fut plus que l'esclave des officiers qui commanderent en son nom.

Les corbeilles, les coffres & les symboles, par lesquels on représentoit le souverain n'étoient rien, mais les ministres qu'on lui donna furent des hommes & non des êtres célestes incapables d'abuser d'une administration qui leur donnoit tout pouvoir. Comme il n'y a point de traité ni de convention à faire avec un Dieu, la théocratie où il étoit censé présider a donc été par sa nature un gouvernement despotique, dont l'Être suprême étoit le sultan invisible & dont les ministres théocratiques ont été les visirs, c'est-à-dire, les despotes réels de tous les vices politiques de la théocratie. Voilà quel a été l'état le plus fatal aux hommes, & celui qui a préparé les voies au despotisme oriental.

Sans doute que dans les premiers temps les ministres visibles ont été dignes par leur modération & par leur vertu de leur maître invisible; par le bien qu'ils auront d'abord fait aux hommes, ceux-ci se seront accoutumés à reconnoître en eux le pouvoir divin; par la sagesse de leurs premiers ordres & par l'utilité de leurs premiers conseils, on se sera habitué à leur obéir, & l'on se sera soumis sans peine à leurs oracles; peu à peu une confiance extrême aura produit une crédulité extrême par laquelle l'homme, prévenu que c'étoit Dieu qui parloit, que c'étoit un souverain immuable qui vouloit, qui commandoit & qui menaçoit, aura cru ne devoir point résister aux organes du ciel lors même qu'ils ne faisoient plus que du mal. Arrivé par cette gradation au point de déraison de méconnoître la dignité de la nature humaine, l'homme dans sa misère n'a plus osé lever les yeux vers le ciel, & encore moins sur les tyrans qui le faisoient parler,

fanatique en tout il adora son esclave , & crut enfin devoir honorer son Dieu & son monarque par son néant & par son indignité. Ces malheureux préjugés sont encore la base de tous les sentimens & de toutes les dispositions des Orientaux envers leurs despotes. Ils s'imaginent que ceux-ci ont de droit divin le pouvoir de faire le bien & le mal , & qu'ils ne doivent trouver rien d'impossible dans l'exécution de leur volonté. Si ces peuples souffrent , s'ils sont malheureux par les caprices féroces d'un barbare , ils adorent les vues d'une providence impénétrable , ils reconnoissent les droits & les titres de la tyrannie dans la force & dans la violence , & ne cherchent la solution des procédés illégitimes & cruels dont ils sont les victimes que dans des interprétations dévotes & mystiques , ignorant que ces procédés n'ont point d'autres sources que l'oubli de la raison , & les abus d'un gouvernement surnaturel qui s'est éternisé dans ces climats quoique sous un autre appareil.

Les théocraties étant ainsi devenues despotiques à l'abri des préjugés dont elles aveuglent les nations , couvrirent la terre de tyrans ; leurs ministres pendant bien des siècles furent les vrais & les seuls souverains du monde , & rien ne leur résistant ils disposerent des biens , de l'honneur & de la vie des hommes , comme ils avoient déjà disposé de leur raison & de leur esprit. Les temps qui nous ont dérobé l'histoire de cet ancien gouvernement , parce qu'il n'a été qu'un âge d'ignorance profonde & de mensonge , ont à la vérité jeté un voile épais sur les excès de ses officiers : mais la théocratie judaïque , quoique réformée dans sa religion , n'ayant pas été exempte des abus politiques , peut nous servir à en dévoiler une partie ; l'écriture nous expose elle-même quelle a été l'abominable conduite des enfans d'Héli & de Samuel , & nous apprend quels ont été les crimes qui ont mis fin à cette théocratie particulière où régnoit le vrai Dieu. Ces indignes descendans d'Aaron & de Lévi ne rendoient plus la justice aux peuples , l'argent rachetoit auprès d'eux les coupables , on ne pouvoit les aborder sans présens , leur passions seules étoient & leur loi & leur guide , leur vie n'étoit qu'un brigandage , ils enlevoient de force & dévoreroient les victimes

qu'on destinoit au Dieu monarque qui n'étoit plus qu'un prête-nom ; & leur incontinence égalant leur avarice & leur voracité , ils dormoient , dit la Bible , avec les femmes qui veilloient à l'entrée du tabernacle. *I. lib. Reg. cap. ij.*

L'écriture passe modestement sur cette dernière anecdote que l'esprit de vérité n'a pu cependant cacher. Mais si les ministres du vrai Dieu se sont livrés à un tel excès , les ministres théocratiques des anciennes nations l'avoient en cela emporté sur ceux des Hébreux par l'imposture avec laquelle ils pallierent leurs désordres. Ils en vinrent par-tout à ce comble d'impiété & d'insolence de couvrir jusqu'à leurs débauches du manteau de la divinité. C'est d'eux que sortit un nouvel ordre de créatures , qui , dans l'esprit des peuples imbécilles , fut regardé comme une race particulière & divine. Toutes les nations virent alors paroître les demi-dieux & les héros dont la naissance illustre & les exploits portèrent enfin les hommes à altérer leur premier gouvernement , & à passer du regne de ces dieux qu'ils n'avoient jamais pu voir , sous celui de leurs prétendus enfans qu'ils voyoient au milieu d'eux ; c'est ainsi que l'incontinence théocratique commença à se donner des maîtres : & que ce gouvernement fut conduit à sa ruine par le crime & l'abus du pouvoir.

L'âge des demi-dieux a été un âge aussi réel que celui des dieux ; mais presque aussi obscur , il a été nécessairement rejeté de l'histoire qui ne reconnoît que les faits & les temps transmis par des annales constantes & continues. A en juger seulement par les ombres de cette mythologie universelle qu'on retrouve chez tous les peuples , il paroît que le regne des demi-dieux n'a point été aussi suivi ni aussi long que l'avoit été le regne des dieux , & que le fut ensuite le regne des rois ; & que les nations n'ont point toujours été assez heureuses pour avoir de ces hommes extraordinaires. Comme ces enfans théocratiques ne pouvoient point naître tous avec des vertus héroïques qui répondissent à ce préjugé de leur naissance , le plus grand nombre s'en perdoit sans doute dans la foule , & ce n'étoit que de temps en temps que le génie , la naissance & le courage réciproquement

secondés, donnoient à l'univers languissant des protecteurs & des maîtres utiles. A en juger par les traditions mythologiques, ces enfans illustres firent la guerre aux tyrans, exterminèrent les brigands, purgerent la terre des monstres qui l'infestoient, & furent des preux incomparables qui, comme les paladins de nos antiquités gauloises, couroient le monde pour l'amour du genre humain, afin d'y rétablir par tout le bon ordre, la police & la sûreté. Jamais mission sans doute n'a été plus belle & plus utile, sur-tout dans ces temps où la théocratie primitive n'avoit produit dans le monde que ces maux extrêmes, l'anarchie & la servitude.

La naissance de ces demi-dieux & leurs exploits concourent ainsi à nous montrer quel étoit de leur temps l'affreux désordre de la police & de la religion parmi le genre humain : chaque fois qu'il s'élevoit un héros, le sort des sociétés paroïssoit se réaliser & se fixer vers l'unité; mais aussitôt que ces personnages illustres n'étoient plus, les sociétés retournoient vers leur première théocratie, & retomboient dans de nouvelles misères jusqu'à ce qu'un nouveau libérateur vint encore les en retirer.

Instruites cependant par leurs fréquentes rechûtes, & par les biens qu'elles avoient éprouvés toutes les fois qu'elles avoient eu un chef visible dans la personne de quelque demi-dieu, les sociétés commencèrent enfin à ouvrir les yeux sur le vice essentiel d'un gouvernement qui n'avoit jamais pu avoir de consistance & de solidité, parce que rien de constant ni de réel n'y avoit représenté l'unité, ni réuni les hommes vers un centre sensible & commun. Le regne des demi-dieux commença donc à humaniser les préjugés primitifs, & c'est cet état moyen qui conduisit les nations à désirer les régnes des rois, elles se dégoûtèrent insensiblement du joug des ministres théocratiques qui n'avoient cessé d'abuser du pouvoir des dieux qu'on leur avoit mis en main, & lorsque l'indignation publique fut montée à son comble, elles se soulevèrent contre eux, & placèrent enfin un mortel sur le trône du dieu monarque, qui jusqu'alors n'avoit été représenté que par des symboles muets & stupides.

Le passage de la théocratie à la royauté se cache, ainsi que tous les faits précédens, dans la nuit la plus sombre; mais nous avons encore les Hébreux dont nous pouvons examiner la conduite particulière dans une révolution semblable, pour en faire ensuite l'application à ce qui s'étoit fait antérieurement chez toutes les autres nations, dont les usages & les préjugés nous tiendront lieu d'annales & de monumens.

Nous avons déjà remarqué une des causes de la ruine de la théocratie judaïque dans les désordres de ses ministres, nous devons y en ajouter une seconde, c'est le malheur arrivé dans le même temps à l'arche d'alliance qui fut prise par les Philistins. Un gouvernement sans police & sans maître ne peut subsister sans doute; or tel étoit dans ces derniers instans le gouvernement des Hébreux; l'arche d'alliance représentoit le siège de leur suprême souverain, en paix comme en guerre.

Elle étoit son organe & son bras, elle marchoit à la tête des armées comme le char du dieu des combats, on la suivoit comme un général invincible, & jamais à sa suite on n'avoit douté de la victoire. Il n'en fut plus de même après la défaite & la prise; quoiqu'elle fût rendue à son peuple, la confiance d'Israël s'étoit affoiblie, & les désordres des ministres ayant encore aliéné l'esprit des peuples, ils se soulevèrent & contraignirent Samuel de leur donner un roi qui pût marcher à la tête de leurs armées, & leur rendre la justice. A cette demande du peuple on fait quelle fut alors la réponse de Samuel, & le tableau effrayant qu'il fit au peuple de l'énorme pouvoir & des droits de la souveraine puissance. La flatterie & la bassesse y ont trouvé un vaste champ pour faire leur cour aux tyrans; la superstition y a vu des objets dignes de ses rêveries mystiques, mais aucun n'a peut-être reconnu l'esprit théocratique qui le dicta dans le dessein d'effrayer les peuples & les détourner de leur projet. Comme le gouvernement qui avoit été un regne où il n'y avoit point eu de milieu entre le dieu monarque & le peuple, où le monarque étoit tout, & où le sujet n'étoit rien; ces dogmes religieux, changés avec le temps en préjugés politiques, firent qu'on appliqua à



l'homme monarque toutes les idées qu'on avoit eues de la puissance & de l'autorité suprême du dieu monarque. D'ailleurs comme le peuple cherchoit moins à changer la théocratie qu'à se dérober aux vexations des ministres théocratiques qui avoient abusé des oracles & des emblèmes muets de la divinité, il fit peu d'attention à l'odieux tableau qui n'étoit fait que pour l'effrayer, & content d'avoir à l'avenir un emblème vivant de la divinité, il s'écria : n'importe, il nous faut un roi qui marche devant nous, qui commande nos armées, & qui nous protège contre tous nos ennemis.

Cette étrange conduite sembleroit ici nous montrer qu'il y auroit eu des nations qui se feroient volontairement soumises à l'esclavage par des actes authentiques, si ce détail ne nous prouvoit évidemment que dans cet instant les nations encore animées de toutes les préventions religieuses qu'elles avoient toujours eues pour la théocratie, furent de nouveau aveuglées & trompées par ses faux principes. Quoique dégoûté du ministère sacerdotal, l'homme en demandant un roi n'eut aucun dessein d'abroger son ancien gouvernement; il crut en cela ne faire qu'une réforme dans l'image & dans l'organe du dieu monarque, qui fut toujours regardé comme l'unique & véritable maître, ainsi que le prouve le regne même des rois hébreux, qui ne fut qu'un regne précaire, où les prophètes élevoient ceux que Dieu leur désignoit, & comme le confirme sans peine ce titre auguste qu'ont conservé les rois de la terre, d'image de la divinité.

La première élection des souverains n'a donc point été une véritable élection, ni le gouvernement d'un seul, un nouveau gouvernement. Les principes primitifs ne firent que se renouveler sous un autre aspect, & les nations n'ont cru voir dans cette révolution qu'un changement & qu'une réforme dans l'image théocratique de la divinité. Le premier homme dont on fit cette image n'y entra pour rien, ce ne fut pas lui que l'on considéra directement; on en agit d'abord vis-à-vis de lui comme on en avoit agi originairement avec les premiers symboles de fonte ou de métal, qui n'avoient été que des signes relatifs, & l'esprit & l'imagination des peuples restèrent toujours fixes sur le

monarque invifible & suprême; mais ce nouvel appareil ayant porté les hommes à faire une nouvelle application de leurs faux principes, & de leurs anciens préjugés, les conduisit à de nouveaux abus & au despotisme absolu. Le premier âge de la théocratie avoit rendu la terre idolâtre, parce qu'on y traita Dieu comme un homme; le second, la rendit esclave, parce qu'on y traita l'homme comme un dieu. La même imbécillité qui avoit donné autrefois une maison, une table, & des femmes à la divinité, en donna les attributs, les rayons, & le foudre à un simple mortel; contraste bizarre, & conduite toujours déplorable, qui firent la honte & le malheur de ses sociétés, qui continuèrent toujours à chercher les principes de la police humaine ailleurs que dans la nature & dans la raison.

La seule précaution dont les hommes s'aviserent, lorsqu'ils commencèrent à représenter leur dieu monarque par un de leurs semblables, fut de chercher l'homme le plus beau & le plus grand, c'est ce que l'on voit par l'histoire de toute les anciennes nations; elles prenoient bien plus garde à la taille & aux qualités du corps qu'à celles de l'esprit; parce qu'il ne s'agissoit uniquement dans ces primitives élections que de représenter la divinité sous une apparence qui répondit à l'idée qu'on se formoit d'elle, & qu'à l'égard de la conduite du gouvernement, ce n'étoit point sur l'esprit du représentant, mais sur l'esprit de l'inspiration du dieu monarque que l'on comptoit toujours; ces nations s'imaginèrent qu'il se révéleroit à ces nouveaux symboles, ainsi qu'elles pensoient qu'il s'étoit révélé aux anciens. Elles ne furent cependant pas assez stupides pour croire qu'un mortel ordinaire pût avoir par lui-même le grand privilège d'être en relation avec la divinité; mais comme elles avoient ci-devant inventé des usages pour faire descendre sur les symboles de pierre ou de métal une vertu particulière & surnaturelle, elles crurent aussi devoir les pratiquer vis-à-vis des symboles humains, & ce ne fut qu'après ces formalités que tout leur paroissant égal & dans l'ordre, elles ne virent plus dans le nouveau représentant qu'un mortel changé, & qu'un homme extraor-

dinaire dont on exigea des oracles, & qui devint l'objet de l'adoration publique.

Si nous voulions donc fouiller dans les titres de ces superbes despotes de l'Asie qui ont si souvent fait gémir la nature humaine, nous ne pourrions en trouver que de honteux & de déshonorans pour eux. Nous verrions dans les monumens de l'ancienne Ethiopie, que ces souverains qui, selon Strabon, ne se montraient à leurs peuples que derrière un voile, avoient eu pour prédecesseurs des chiens auxquels on avoit donné des hommes pour officiers & pour ministres; ces chiens pendant de longs âges avoient été les rois théocratiques de cette contrée, c'est-à-dire, les représentans du dieu monarque, & c'étoit dans leurs cris, leurs allures, & leurs divers mouvemens qu'on cherchoit les ordres & les volontés de la suprême puissance dont on les avoit fait le symbole & l'image provisoire. Telle a sans doute été la source de ce culte absurde que l'Egypte a rendu à certains animaux; il n'a pu être qu'une suite de cet antique & stupide gouvernement, & l'idolâtrie d'Israël dans le désert semble nous en donner une preuve évidente. Comme ce peuple ne voyoit point revenir son conducteur qui faisoit une longue retraite sur le mont Sinäi, il le crut perdu tout à fait; & courant vers Aaron il lui dit: faites-nous un veau qui marche devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tiré d'Egypte; raisonnement bisarre, dont le véritable esprit n'a point encore été connu, mais qui justifie, ce semble, pleinement l'origine que nous donnons à l'idolâtrie & au despotisme; c'est qu'il y a eu des temps où un chien, un veau, ou un homme placés à la tête d'une société, n'ont été pour cette société qu'une seule & même chose, & où l'on se portoit vers l'un ou vers l'autre symbole, suivant que les circonstances le demandoient, sans que l'on crût pour cela rien innover dans le système du gouvernement. C'est dans le même esprit que ces Hébreux retournerent si constamment aux idoles pendant leur théocratie, toutes les fois qu'ils ne voyoient plus au milieu d'eux quelque juge inspiré ou quelque homme suscité de Dieu. Il falloit alors retourner vers Moloch ou vers Chamos pour y chercher un autre

représentant, comme on avoit autrefois couru au veau d'or pendant la disparition de Moïse.

Présentement arrivés où commence l'histoire des temps connus, il nous sera plus facile de suivre le despotisme & d'en vérifier l'origine par sa conduite & par ses usages. L'homme élevé à ce comble de grandeur & de gloire d'être regardé sur la terre comme l'organe du dieu monarque, & à cet excès de puissance de pouvoir agir, vouloir & commander souverainement en son nom, succomba presque aussi-tôt sous un fardeau qui n'est point fait pour l'homme. L'illusion de sa dignité lui fit méconnoître ce qu'il y avoit en elle de réellement grand & de réellement vrai; & les rayons de l'être suprême dont son diadème fut orné l'éblouirent à un point qu'il ne vit plus le genre humain & qu'il ne se vit plus lui-même. Abandonné de la raison publique qui ne voulut plus voir en lui un mortel ordinaire, mais une idole vivante inspirée du ciel, il auroit fallu que le seul sentiment de sa dignité lui eût dicté l'équité, la modération, la douceur, & ce fut cette dignité même qui le porta vers tous les excès contraires. Il auroit fallu qu'un tel homme rentrât souvent en lui-même; mais tout ce qui l'environnoit l'en faisoit sortir & l'entenoit toujours éloigné. Eh! comment un mortel auroit-il pu se sentir & se reconnoître? il se vit décoré de tous les titres sublimes dûs à la divinité, & qui avoient été ci-devant portés par les idoles & ses autres emblèmes. Tout le cérémonial dû au dieu monarque fut rempli devant l'homme monarque; comme celui dont il devint à son tour le représentant, il fut de même regardé comme infallible & immuable; tout l'univers lui dut, il ne dut rien à l'univers. Ses volontés devinrent les arrêts du ciel, ses férocités furent regardées comme des jugemens d'en haut, enfin cet emblème vivant du dieu monarque surpassa en tout l'affreux tableau qui en avoit été fait autrefois aux Hébreux; tous les peuples souffrirent comme Israël à leurs droits cruels & à leurs privilèges insensés. Ils en gémissent tous par la suite, mais ce fut en oubliant de plus en plus la dignité de la nature humaine, & en humiliant leur front dans la

poussière, ou bien en se portant vers des actions lâches & atroces, méconnoissant également cette raison, qui seule pouvoit être leur médiatrice. Il ne faut pas être fort versé dans l'histoire pour reconnoître ici le gouvernement de l'orient depuis tous les temps connus. Sur cent despotes qui y ont régné, à peine en peut-on trouver deux ou trois qui aient mérité le nom d'homme, & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les antiques préjugés qui ont donné naissance au despotisme subsistent encore dans l'esprit des Asiatiques, & le perpétuent dans la plus belle partie du monde, dont ils n'ont fait qu'un désert malheureux. Nous abrègerons cette triste peinture; chaque lecteur instruit en se rappelant les maux infinis que ce gouvernement a faits sur la terre, retrouvera toujours cette longue chaîne d'événemens & d'erreurs, & les suites funestes de tous les faux principes des premières sociétés: c'est par eux que la religion & la police se sont insensiblement changés en fantômes monstrueux qui ont engendré l'idolâtrie & le despotisme, dont la fraternité est si étroite qu'ils ne sont qu'une seule & même chose. Voilà quels ont été les fruits amers des sublimes spéculations d'une théocratie chimérique, qui pour anticiper sur le céleste avenir a dédaigné de penser à la terre, dont elle croyoit la fin prochaine.

Pour achever de constater ces grandes vérités, jetons un coup d'œil sur le cérémonial & sur les principaux usages des souverains despotiques qui humilient encore la plus grande partie des nations; en y faisant reconnoître les usages & les principes de la théocratie primitive, ce sera sans doute mettre le dernier sceau de l'évidence à ces annales du genre humain: cette partie de notre carrière seroit immense si nous n'y mettions des bornes, ainsi que nous en avons mis à tout ce que nous avons déjà parcouru. Historiens anciens & modernes, voyageurs, tous concourent à nous montrer les droits du Dieu monarque dans la cour des despotes; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous ces écrivains n'ont écrit ou n'ont vu qu'en aveugles les différens objets qu'ils ont tâché de nous représenter.

Tu ne paroîtras jamais devant moi les mains vides (*Exode xxiiij, 15.*) disoit au-

trefois aux sociétés théocratiques, le Dieu monarque par la bouche de ces officiers. Tel est sans doute le titre ignoré de ces despotes asiatiques devant lesquels aucun homme ne peut se présenter sans apporter son offrande. Ce n'est donc point dans l'orgueil ni dans l'avarice des souverains, qu'il faut chercher l'origine de cet usage onéreux, mais dans les préjugés primitifs qui ont changé une leçon de morale en une étiquette politique. C'est parce que toutes choses viennent ici-bas de l'Être suprême, qu'un gouvernement religieux avoit exigé qu'on lui fit à chaque instant l'hommage des biens que l'on ne tenoit que de lui; il falloit même s'offrir soi-même: car quel est l'homme qui ne soit du domaine de son créateur? Tous les Hébreux, par exemple, se regardoient comme les esclaves nés de leur suprême monarque: tous ceux que j'ai tiré des misères de l'Egypte, leur disoit-il, sont mes esclaves; ils sont à moi; c'est mon bien & mon héritage: & cet esclavage étoit si réel, qu'il falloit racheter les premiers nés des hommes, & payer un droit de rachat au ministère public. Ce précepte s'étendoit aussi sur les animaux; l'homme & la bête devoient être assujettis à la même loi, parce qu'ils appartenoient également au monarque suprême. Il en a été de même des autres loix théocratiques, moralement vraies, & politiquement fausses; leur mauvaise application en fit dès les premiers temps les principes fondamentaux de la future servitude des nations. Ces loix n'inspiroient que terreur, & ne parloient que châtement, parce qu'on ne pouvoit que par de continuel efforts, maintenir les sociétés dans la sphère surnaturelle où l'on avoit porté leur police & leur gouvernement. Le monarque chez les Juifs endurcis, & chez toutes les autres nations, étoit moins regardé comme un père & comme un Dieu de paix, que comme un ange exterminateur. Le mobile de la théocratie avoit donc été la crainte; elle le fut aussi du despotisme: le dieu des Scythes étoit représenté par une épée. Le vrai Dieu chez les Hébreux, étoit aussi obligé à cause de leur caractère, de les menacer perpétuellement; tremblez devant mon sanctuaire, leur dit-il; quiconque approchera du lieu où je réside, sera puni de mort; & ce langage vrai quelquefois dans la bouche de la religion,

fut ensuite ridiculement adopté des despotes asiatiques, afin de contrefaire en tout la Divinité. Chez les Perses & chez les Medes, on ne pouvoit voir son roi comme on ne pouvoit voir son dieu, sans mourir : & ce fut-là le principe de cette invifibilité que les princes orientaux ont affecté dans tous les temps.

La superstition judaïque qui s'étoit imaginé qu'elle ne pouvoit prononcer le nom terrible de *Jehovah*, qui étoit le grand nom de son monarque, nous a transmis par-là une des étiquettes de cette théocratie primitive, & qui s'est aussi conservée dans le gouvernement oriental. On y a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du souverain ; c'est un crime de leze-majesté de le prononcer à Siam ; & dans la Perse, les ordonnances du prince ne commencent point par son nom ainsi qu'en Europe, mais par ces mots *ridicules & emphatiques*, un commandement est sorti de celui auquel l'univers doit obéir, *Chard. tome VI, ch. xj.* En conséquence de cet usage théocratique, les princes orientaux ne sont connus de leurs sujets que par des surnoms ; jamais les historiens grecs n'ont pu favoir autrefois les véritables noms des rois de Perse qui se cachent aux étrangers comme à leurs sujets sous des épithetes attachées à leur souveraine puissance. Hérodote nous dit, *livre V*, que *Darius* signifioit *exterminateur*, & nous pouvons l'en croire, c'est un vrai surnom de *despote*.

Comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers, & que c'est une vérité qui n'a jamais été totalement obscurcie, les premiers mortels qui le représenterent, ne manquèrent point aussi de penser qu'il ne falloit qu'un souverain dans le monde ; le dogme de l'unité de Dieu a donc aussi donné lieu au dogme despotique de l'unité de puissance, c'est-à-dire, au titre de monarque universel, que tous les despotes se sont arrogé, & qu'ils ont presque toujours cherché à réaliser en étendant les bornes de leur empire, en détruisant autour d'eux ce qu'ils ne pouvoient posséder, & en méprisant ce que la foiblesse de leur bras ne pouvoit atteindre sous ce point de vue ; leurs vastes conquêtes ont été presque toutes des guerres de religion, & leur intolérance politique n'a été dans son principe qu'une intolérance religieuse.

Si nous portons nos yeux sur quelques-uns de ces états orientaux qui ont eu pour particulière origine la sécularisation des grands prêtres des anciennes théocraties, qui en quelques lieux se sont rendus souverains héréditaires, nous y verrons ces images théocratiques affecter jusqu'à l'éternité même du dieu monarque dont ils ont envahi le trône. C'est un dogme reçu en certains lieux de l'Asie, que le grand lama des Tartares, & que le kutucha des Calmoucs, ne meurent jamais, & qu'ils sont immuables & éternels, comme l'Être-suprême dont ils sont les organes. Ce dogme qui se soutient dans l'Asie par l'imposture depuis une infinité de siècles, est aussi reçu dans l'Abissinie ; mais il y est spirituellement plus mitigé, parce qu'on y a éludé l'absurdité par la cruauté ; on y empêche le chitomé ou prêtre universel, de mourir naturellement ; s'il est malade on l'étouffe ; s'il est vieux on l'assomme ; & en cela il est traité comme l'Apis de l'ancienne Memphis que l'on noyoit dévotement dans le Nil lorsqu'il étoit caduc, de peur sans doute que par une mort naturelle, il ne choquât l'éternité du dieu monarque qu'il représentait. Ces abominables usages nous dévoilent quelle est l'antiquité de leur origine : contraires au bien être des souverains, ils ne sont donc point de leur invention. Si les despotes ont hérité des suprêmes avantages de la théocratie, ils ont aussi été les esclaves & les victimes des ridicules & cruels préjugés dont elle avoit rempli l'esprit des nations. Au royaume de Saba, dit Diodore, on lapidoit les princes qui se montraient & qui sortoient de leurs palais ; c'est qu'ils manquoient à l'étiquette de l'invifibilité, nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Mais quel contraste allons-nous présenter ? ce sont tous les despotes commandans à la nature même ; là ils font fouetter les mers indociles, & renversent les montagnes qui s'opposent à leur passage. Ici ils se disent les maîtres de toutes les terres, de toutes les mers, & de tous les fleuves, & se regardent comme les dieux souverains de tous les dieux de l'univers. Tous les historiens moralistes qui ont remarqué ces traits de l'ancien despotisme, n'ont vu dans ces extravagances que les folies particulières de quelques princes insensés, mais pour nous, nous n'y de-

Vons voir qu'une conduite autorisée & reçue dans le plan des anciens gouvernemens. Ces folies n'ont rien eu de personnel, mais elles ont été l'ouvrage de ce vice universel qui avoit infecté la police de toutes les nations.

L'Amérique qui n'a pas moins conservé que l'Asie une multitude de ces erreurs théocratiques, nous en présente ici une des plus remarquables dans le serment que les souverains du Mexique faisoient à leur couronnement, & dans l'engagement qu'ils contractoient lorsqu'ils montoient sur le trône. Ils juroient & promettoient que pendant la durée de leur regne, les pluies tomberoient à propos dans leur empire; que les fleuves ni les rivières ne se déborderoient point; que les campagnes seroient fertiles, & que leurs sujets ne recevraient du ciel ni du soleil aucune maligne influence. Quel a donc été l'énorme fardeau dont l'homme se trouva chargé aussi-tôt qu'à la place des symboles brutes & inanimés de la première théocratie, on en eut fait l'image de la divinité? Il fallut donc qu'il fût le garant de toutes les calamités naturelles qu'il ne pouvoit produire ni empêcher, & la source des biens qu'il ne pouvoit donner: par-là les souverains se virent confondus avec ces vaines idoles qui avoient encore eu moins de pouvoir qu'eux, & les nations imbécilles les obligèrent de même à se comporter en dieux, lorsqu'elles n'auroient dû, en les mettant à la tête des sociétés, qu'exiger qu'ils se comportassent toujours en hommes, & qu'ils n'oubliassent jamais qu'ils étoient par leur nature & par leurs faiblesses égaux à tous ceux qui se soumettoient à eux sous l'abri commun de l'humanité, de la raison & des loix.

Parce que ces anciens peuples ont trop demandé à leurs souverains, ils n'en ont rien obtenu: le despotisme est devenu une autorité sans bornes, parce qu'on a exigé des choses sans bornes; & l'impossibilité où il a été de faire les biens extrêmes qu'on lui demandoit, n'a pu lui laisser d'autre moyen de manifester son énorme puissance, que celui de faire des extravagances & des maux extrêmes. Tout ceci ne prouve-t-il pas encore que le despotisme n'est qu'une idolâtrie aussi stupide devant l'homme raisonnable, que criminelle devant l'homme religieux? L'Amé-

rique pouvoit tenir cet usage de l'Afrique où tous les despotes sont encore des dieux de plein exercice, ou des royaumes de Totoca, d'Agag, de Monomotapa, de Loango, &c. C'est à leurs souverains que les peuples ont recours pour obtenir de la pluie ou de la sécheresse; c'est eux que l'on prie pour éloigner la peste, pour guérir les maladies, pour faire cesser la stérilité ou la famine; on les invoque contre le tonnerre & les orages, & dans toutes les circonstances enfin où l'on a besoin d'un secours surnaturel. L'Asie moderne n'accorde pas moins de pouvoir à quelques-uns de ses souverains; plusieurs prétendent encore rendre la santé aux malades; les rois de Siam commandent aux élémens & aux génies malfaisans; ils leur défendent de gâter les biens de la terre; & comme quelques anciens rois d'Egypte, ils ordonnent aux rivières débordées de rentrer dans leurs lits, & de cesser leurs ravages.

Nous pouvons mettre aussi au rang des privilèges insensés de la théocratie primitive, l'abus que les souverains orientaux ont toujours fait de cette foible moitié du genre humain qu'ils enferment dans leurs ferrails, moins pour servir à des plaisirs que la polygamie de leur pays semble leur permettre, que comme une étiquette d'une puissance plus qu'humaine, & d'une grandeur surnaturelle en tout. En se rappelant ce que nous avons dit ci-devant des femmes que l'incontinent théocratie avoit donné au Dieu monarque, & des devoirs honteux auxquels elle avoit asservi la virginité, on ne doutera pas que les symboles des dieux n'aient aussi hérité de ce tribut infame, puisque dans les Indes on y marie encore solennellement des idoles de pierre, & que dans l'ancienne Lybie, au liv. L, au rapport d'Hérodote, les peres qui marioient leurs filles étoient obligés de les amener au prince la première nuit de leur nocce pour lui offrir le droit du seigneur. Ces deux anecdotes suffisoient sans doute pour montrer l'origine & la succession d'une étiquette que les despotes ont nécessairement dû tenir d'une administration qui avoit avant eux perverti la morale, & abusé de la nature humaine.

La source du despotisme ainsi connue, il nous reste pour compléter aussi l'analyse de son histoire, de dire quel a été son sort &

fa destinée vis-à-vis des ministres théocratiques qui survécurent à la ruine de leur première puissance. La révolution qui plaça les despotes sur le trône du Dieu monarque, n'a pu se faire sans doute, sans exciter & produire beaucoup de disputes entre les anciens & les nouveaux maîtres : l'ordre théocratique dut y voir la cause du Dieu monarque intéressée. L'élection d'un roi pouvoit être regardée en même temps comme une rébellion & comme une idolâtrie. Que de fortes raisons pour inquiéter les rois, & pour tourmenter les peuples ! Cet ordre fut le premier ennemi des empires naissans, & de la police humaine. Il ne cessa de parler au nom du monarque invisible pour s'affujettir le monarque visible ; & c'est depuis cette époque, que l'on a souvent vu les deux dignités supérieures se disputer la primauté, lutter l'une contre l'autre dans le plein & dans le vide, & se donner alternativement des bornes & des limites idéales, qu'elles ont alternativement franchies suivant qu'elles ont été plus ou moins secondées des peuples indécis & flottans entre la superstition & le progrès des connoissances.

Un reste de respect & d'habitude ayant laissé subsister les anciens symboles de pierre & de métal qu'on auroit dû supprimer, puisque les symboles humains devoient en tirer lieu, ils restèrent sous la direction de leurs anciens officiers, qui n'eurent plus d'autre occupation que celle de les faire valoir de leur mieux, afin d'attirer de leur côté, par un culte religieux, les peuples qu'un culte politique & nouveau attiroit puissamment vers un autre objet. La diversion a dû être forte sans doute dès les commencemens de la royauté ; mais les désordres des princes ayant bientôt diminué l'affection qu'on devoit à leur trône, les hommes retournerent aux autels des dieux & aux autres oracles, & rendirent à l'ordre théocratique presque toute la première autorité. Ces ministres dominèrent bientôt sur les despotes eux-mêmes : les symboles de pierre commandèrent aux symboles vivans ; la constitution des états devint double & ambiguë, & la réforme que les peuples avoient cru mettre dans leur premier gouvernement ne servit qu'à placer une théocratie politique à côté d'une théocratie religieuse, c'est-à-dire, qu'à les rendre

plus malheureux en doublant leurs chaînes avec leurs préjugés.

La personne même des despotes ne se repentit que trop du vice de leur origine ; si les nations se sont avisées quelquefois d'enchaîner les statues de leurs dieux, elles en ont aussi usé de même vis-à-vis des symboles humains, c'est ce que nous avons déjà remarqué chez les peuples de Saba & d'Abyssinie, où les souverains étoient le jouet & la victime des préjugés qui leur avoient donné une existence funeste par ses faux titres. De plus, comme l'origine des premiers despotes, & l'origine de tous les simulacres des dieux étoit la même, les ministres théocratiques les regarderent souvent comme des meubles du sanctuaire, & les considérant sous le même point de vue que ces idoles primitives qu'ils décoreoient à leur fantaisie, & qu'ils faisoient paroître ou disparaître à leur gré, ils se crurent de même en droit de changer sur le trône comme sur l'autel ces nouvelles images du Dieu monarque, dont ils se croyoient eux seuls les véritables ministres. Voilà quel a été le titre dont se sont particulièrement servis contre les souverains de l'ancienne Ethiopie les ministres idolâtres du temple de Moroë.

« Quand il leur prenoit envie, dit Diodore de Sicile, *liv. III*, ils écrivoient aux monarques que les dieux leur ordonnoient de mourir, & qu'ils ne pouvoient, sans crime, désobéir à un jugement du ciel. Ils ajoutoient à cet ordre plusieurs autres raisons qui surprennoient aisément des hommes simples, prévenus par l'antiquité de la coutume, & qui n'avoient point le génie de résister à ces commandemens injustes. Cet usage y subsista pendant une longue suite de siècles, & les princes se soumirent à toutes ces cruelles ordonnances, sans autre contrainte que leur propre superstition. Ce ne fut que sous Ptolémée II qu'un prince, nommé Ergamenes, instruit dans la philosophie des Grecs, ayant reçu un ordre semblable, osa le premier secouer le joug ; il prit, continue notre auteur, une résolution vraiment digne d'un roi ; il rassembla son armée, & marcha contre le temple, détruisit l'idole avec ses ministres, & réforma leur culte ».

C'est sans doute l'expérience de ces tristes excès qui avoit porté dans la plus haute anti-

quité plusieurs peuples à reconnoître dans leurs souverains les deux dignités supérieures, dont la division n'avoit pu produire que des effets funestes. On avoit vu en effet dès les premiers temps connus, le sacerdoce souvent uni à l'empire, & des nations penser que le souverain d'un état en devoit être le premier magistrat; cependant l'union du diadème & de l'autel ne fut pas chez les nations sans vice & sans inconvénient, parce que chez plusieurs d'entr'elles le trône n'étoit autre chose que l'autel même, qui s'étoit sécularisé, & que chez toutes on cherchoit les titres de cette union dans des préventions théocratiques & mystiques, toutes opposées au bien-être des sociétés.

Nous terminerons ici l'histoire du despotisme; nous avons vu son origine, son usage & ses faux titres, nous avons suivi les crimes & les malheurs des despotes, dont on ne peut accuser que le vice de l'administration surnaturelle qui leur avoit été donné.

La théocratie dans son premier âge avoit pris les hommes pour des justes, le despotisme ensuite les a regardés comme des méchants; l'une avoit voulu afficher le ciel, l'autre n'a représenté que les enfers; & ces deux gouvernemens, en supposant des principes extrêmes qui ne sont point faits pour la terre, ont fait ensemble le malheur du genre humain, dont ils ont changé le caractère & perverti la raison. L'idolâtrie est venue s'emparer du trône élevé au Dieu monarque, elle en a fait son autel; le despotisme a envahi son autel, il en a fait son trône, & une servitude sans bornes a pris la place de cette précieuse liberté qu'on avoit voulu afficher & conserver par des moyens surnaturels. Ce gouvernement n'est donc qu'une théocratie païenne, puisqu'il en a tous les usages, tous les titres & toute l'absurdité.

Arrivé au terme où l'abus du pouvoir despotique va faire paroître en diverses contrées le gouvernement républicain, c'est ici que dans cette multitude de nations anciennes, qui ont toutes été soumises à une puissance unique & absolue, on va reconnoître dans quelques-unes, cette action physique qui concourt à fortifier ou à affoiblir les préjugés qui commandent ordinairement aux nations de la terre avec plus d'empire que leurs climats.

Lorsque les abus de la première théocratie avoient produit l'anarchie & l'esclavage; l'anarchie avoit été le partage de l'occident dont tous les peuples devinrent errans & sauvages, & la servitude avoit été le sort des nations orientales. Les abus du despotisme ayant ensuite fait gémir l'humanité, & ces abus s'étant introduits dans l'Europe par les législations & les colonies asiatiques qui y répandirent une seconde fois leurs préjugés & leurs faux principes, cette partie du monde sentit encore la force de son climat; elle souffrit, il est vrai, pendant quelques temps, mais à la fin, l'esprit de l'occident renversa dans la Grèce & dans l'Italie le siège des tyrans qui s'y étoient élevés de toute part; & pour rendre aux Européens l'honneur & la liberté qu'on leur avoit ravie, cet esprit a établi par-tout le gouvernement républicain, le croyant le plus capable de rendre les hommes heureux & libres.

On ne s'attend pas sans doute à voir renaître dans cette révolution les préjugés antiques de la théocratie primitive; jamais les historiens grecs ou romains ne nous ont parlé de cette chimère mystique, & ils sont d'accord ensemble pour nous montrer l'origine des républiques dans la raison perfectionnée des peuples, & dans les connoissances politiques des plus profonds législateurs: nous craindrions donc d'avancer un paradoxe en disant le contraire, si nous n'étions soutenus & éclairés par le fil naturel de cette grande chaîne des erreurs humaines que nous avons parcourue jusqu'ici avec succès, & qui va de même se prolonger dans les âges que l'on a cru les plus philosophes & les plus sages. Loin que les préjugés théocratiques fussent éteints, lorsqu'on chassa d'Athènes les Pisistrates & les Tarquins de Rome, ce fut alors qu'ils se réveillèrent plus que jamais; ils influèrent encore sur le plan des nouveaux gouvernemens; & comme ils dictèrent les projets de liberté qu'on imagina de toute part, ils furent aussi la source de tous les vices politiques dont les législations républicaines ont été affectées & troublées.

Le premier acte du peuple d'Athènes après sa délivrance fut d'élever une statue à Jupiter & de lui donner le titre de roi, ne voulant point en avoir d'autre à l'avenir; ce peuple ne fit donc autre chose alors que réta-

blis le regne du Dieu monarque , & la théocratie lui parut donc le véritable & le seul moyen de faire revivre cet ancien âge d'or , où les sociétés heureuses & libres n'avoient eu d'autre souverain que le Dieu qu'elles invoquoient.

Le gouvernement d'un roi théocratique , & la nécessité de sa présence dans toute société tenoit tellement alors à la religion des peuples de l'Europe , que malgré l'horreur qu'ils avoient conçue pour les rois , ils se crurent néanmoins obligés d'en conserver l'ombre lorsqu'ils en anéantissoient la réalité. Les Athéniens & les Romains en reléguèrent le nom dans le sacerdoce , & les uns en créant un roi des augures , & les autres un roi des sacrifices, s'imaginèrent satisfaire par là aux préjugés qui exigeoient que telles ou telles fonctions ne fussent faites que par des images théocratiques. Il est vrai qu'ils eurent un grand soin de renfermer dans des bornes très-étroites le pouvoir de ces prêtres rois ; on ne leur donna qu'un faux titre & quelques vaines distinctions ; mais il arriva que le peuple ne reconnoissant pour maîtres que des dieux invisibles , ne forma qu'une société qui n'eut de l'unité que sous une fausse spéculation , & que chacun en voulut être le maître & le centre ; & comme ce centre fut par-tout , il ne se trouva nulle part.

Nous dirons de plus que , lorsque ces premiers républicains anéantirent les rois , en conservant cependant la royauté , ils y furent encore portés par un reste de ce préjugé antique , qui avoit engagé les primitives sociétés à vivre dans l'attente du regne du Dieu monarque , dont la ruine du monde leur avoit fait croire l'arrivée instante & prochaine ; c'étoit cette fausse opinion qui avoit porté ces sociétés à ne se réunir que sous un gouvernement figuré , & à ne se donner qu'une administration provisoire. Or , on a tout lieu de croire que les républicains ont eu dans leurs temps quelque motif semblable , parce qu'on retrouve chez eux toutes les ombres de cette attente chimérique. L'oracle de Delphes promettoit aux Grecs un roi futur , & les sibylles des Romains leur avoient aussi annoncé pour l'avenir un monarque qui les rendroit heureux , & qui étendrait leur domination par toute la terre. Ce n'a même été qu'à l'abri de cet oracle cor-

rompu que Rome marcha toujours d'un pas ferme & sûr à l'empire du monde , & que les Césars s'en emparèrent ensuite. Tous ces oracles religieux n'avoient point eu d'autres principes que l'unité future du regne du Dieu monarque qui avoit jeté dans toutes les sociétés cette ambition turbulente qui a tant de fois ravagé l'univers , & qui a porté tous les anciens conquérans à se regarder comme des dieux , ou comme les enfans des dieux.

Après la destruction des rois d'Israël & de Juda , & le retour de la captivité , les Hébreux en agirent à peu près comme les autres républiques ; ils ne rétablirent point la royauté , ni même le nom de roi , mais ils en donnerent la puissance & l'autorité à l'ordre sacerdotal , & du reste ils vécurent dans l'espérance qu'ils auroient un jour un monarque qui leur assujettiroit tous les peuples de la terre ; mais ce faux dogme fut ce qui causa leur ruine totale. Ils confondirent cette attente chimérique & charnelle avec l'attente particulière où ils devoient être de notre divin Messie , dont le dogme n'avoit aucun rapport aux folies des nations. Au lieu de n'espérer qu'en cet homme de douleur , & ce dieu caché qui avoit été promis à leurs peres , les juifs ne cherchèrent qu'un prince , qu'un conquérant & qu'un grand roi politique. Après avoir troublé toute l'Asie pour trouver leur fantôme , bientôt ils se dévorèrent les uns les autres , & les Romains indignés engloutirent enfin ces foibles rivaux de leur puissance & de leur ambition religieuse. Cette frivole attente des nations n'ayant été autre dans son principe que celle du Dieu monarque , dont la descente ne doit arriver qu'à la fin des temps , elle ne manqua pas de rappeler par la suite les autres dogmes qui en sont inséparables , & de ranimer toutes les antiques terreurs de la fin du monde : aussi vit-on dans ces mêmes circonstances , où la république romaine alloit se changer en monarchie , les devins de la Toscane annoncer dès les temps de Sylla & de Marius l'approche de la révolution des siècles ; & les faux oracles de l'Asie , semer parmi les nations ces alarmes & ces fausses terreurs qui ont agi si puissamment sur les premiers siècles de notre ère , & qui ont alors produit des effets assez semblables à ceux des âges primitifs.



Par cette courte exposition d'une des grandes énigmes de l'histoire du moyen âge , l'on peut juger qu'il s'en falloit de beaucoup que les préjugés de l'ancienne théocratie fussent effacés de l'esprit des Européens. En proclamant donc un dieu pour le roi de leur république naissante , ils adoptèrent nécessairement tous les abus & tous les usages qui devoient être la suite de ce premier acte , & en le renouvelant , ils s'efforcèrent aussi de ramener les sociétés à cet ancien âge d'or , & à ce regne surnaturel de justice , de liberté & de simplicité qui en avoit fait le bonheur. Ils ignoroient alors que cet état n'avoit été dans son temps que la suite des anciens malheurs du monde , & l'effet d'une vertu momentanée , & d'une situation extrême , qui , n'étant point l'état habituel du genre humain sur la terre , ne peut faire la base d'une constitution politique , qu'on ne doit asséoir que sur un milieu fixe & invariable. Ce fut donc dans ces principes plus brillans que solides , qu'on alla puiser toutes les institutions qui devoient donner la liberté à chaque citoyen , & l'on fonda cette liberté sur l'égalité de puissance , parce qu'on avoit encore oublié que les anciens n'avoient eu qu'une égalité de misère. Comme on s'imagina que cette égalité que mille causes physiques & morales ont toujours écarté , & écarteront toujours de la terre ; comme on s'imagina , dis-je , que cette égalité étoit de l'essence de la liberté , tous les membres d'une république se dirent égaux , ils furent tous rois , ils furent tous législateurs ou participans à la législation. Pour maintenir ces glorieuses & dangereuses chimères , il n'y eut point d'état républicain qui ne se vît forcé de recourir à des moyens violens & surnaturels. Le mépris des richesses , la communauté des biens , le partage des terres , la suppression de l'or & de l'argent monnoyé , l'abolition des dettes , les repas communs , l'expulsion des étrangers , la prohibition du commerce , les formes de la police & la valeur des voix législatives ; enfin une multitude de loix contre le luxe & pour la frugalité publique les occuperent & les divisèrent sans cesse. On édifioit aujourd'hui ce qu'il falloit détruire peu après ; les principes de la société étoient toujours en contradiction avec son état , & les moyens qu'on employoit étoient toujours faux , parce

qu'on appliquoit à des nations nombreuses & formées , des loix ou plutôt des usages qui ne pouvoient convenir qu'à un âge mystique , & qu'à des familles religieuses.

Les républiques se disoient libres , & la liberté fuyoit devant elles ; elles vouloient être tranquilles , elles ne le furent jamais chacun s'y prétendoit égal , & il n'y eut point d'égalité : enfin , ces gouvernemens pour avoir eu pour point de vue tous les avantages extrêmes des théocraties & de l'âge d'or , furent perpétuellement comme ces vaisseaux qui , cherchant des contrées imaginaires , s'exposent sur des mers orageuses , où après avoir été long-temps tourmentés par d'affreuses tempêtes , vont échouer à la fin sur des écueils , & se briser contre les rochers d'une terre déserte & sauvage. Le système républicain cherchoit de même une contrée fabuleuse , il fuyoit le despotisme , & partout le despotisme fut sa fin ; telle étoit même la mauvaise constitution de ces gouvernemens jaloux de liberté & d'égalité , que ce despotisme qu'ils haïssoient en étoit l'asyle & le soutien dans les temps difficiles : il a fallu bien souvent que Rome , pour sa propre conservation se soumit volontairement à des dictateurs souverains. Ce remède violent , qui suspendoit l'action de toute loi & de toute magistrature , fut la ressource de cette fameuse république dans toutes les circonstances malheureuses , où le vice de sa constitution la plongeait. L'héroïsme des premiers temps le rendit d'abord salutaire , mais sur la fin , cette dictature se fixa dans une famille ; elle y devint héréditaire , & ne produisit plus que d'abominables tyrans.

Le gouvernement républicain n'a donc été dans son origine qu'une théocratie renouvelée ; & comme il en eut le même esprit ; il en eut aussi tous les abus , & se termina de même par la servitude. L'un & l'autre gouvernement eurent ce vice essentiel de n'avoir point donné à la société un lien visible & un centre commun qui la rappelât vers l'unité , qui la représentât dans l'aristocratie. Ce centre commun n'étoit autre que les grands de la nation en qui résidoit l'autorité ; mais un titre porté par mille têtes , ne pouvant représenter cette unité , le peuple indécis y fut toujours partagé en factions , ou soumis à mille tyrans.

La démocratie dont le peuple étoit souverain fut un autre gouvernement aussi pernicieux à la société, & il ne faut pas être né dans l'orient pour le trouver ridicule & monstrueux. Législateur, sujet & monarque à la fois, tantôt tout, & tantôt rien, le peuple souverain ne fut jamais qu'un tyran soupçonneux, & qu'un sujet indocile, qui entretint dans la société des troubles & des dissensions perpétuelles, qui la firent à la fin succomber sous les ennemis du dedans & sous ceux qu'on lui avoit fait au dehors. L'inconstance de ces diverses républiques & leur courte durée suffiroient seules, indépendamment du vice de leur origine, pour nous faire connoître que ce gouvernement n'est point fait pour la terre, ni proportionné au caractère de l'homme, ni capable de faire ici-bas tout son bonheur possible. Les limites étroites des territoires entre lesquelles il a toujours fallu que ces républiques se renfermassent pour conserver leurs constitutions, nous montrent aussi qu'elles sont incapables de rendre heureuses les grandes sociétés. Quand elles ont voulu vivre exactement suivant leurs principes, & les maintenir sans altération, elles ont été obligées de se séparer du reste de la terre; & en effet, un désert convient autant autour d'une république qu'autour d'un empire despotique, parce que tout ce qui a ses principes dans le surnaturel, doit vivre seul & se séparer du monde; mais par une suite de cet abus nécessaire, la multitude de ces districts républicains fit qu'il y eut moins d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le genre humain. On vit alors une anarchie de ville en ville, comme on en avoit vu une autrefois de particulier à particulier. L'inégalité & la jalousie des républiques entre elles firent répandre autant & plus de sang que le despotisme le plus cruel; les petites sociétés furent détruites par les grandes, & les grandes à leur tour se détruisirent elles-mêmes.

L'idolâtrie de ces anciennes républiques offriroit encore un vaste champ où nous retrouverions facilement tous les détails & tous les usages de cet esprit théocratique qu'elles conserverent. Nous ne nous y arrêterons pas cependant, mais nous ferons seulement remarquer, que si elles consulterent avec la dernière stupidité le vol des oiseaux

& les poulets sacrés, & si elles ne commencerent jamais aucune entreprise, soit publique, soit particulière, soit en paix, soit en guerre, sans les avis de leurs devins & de leurs augures, c'est qu'elles ont toujours eu pour principe de ne rien faire sans les ordres de leur monarque théocratique. Ces républiques n'ont été idolâtres que par-là, & l'apostasie de la raison qui a fait le crime & la honte du paganisme, ne pouvoit manquer de se perpétuer par le gouvernement surnaturel.

Malgré l'aspect défavantageux sous lequel les républiques viennent de se présenter à nos yeux, nous ne pouvons oublier ce que leur histoire a de beau & d'intéressant dans ces exemples étonnans de force, de vertu & de courage qu'elles ont toutes données, & par lesquelles elles se sont immortalisées; ces exemples, en effet, ravissent encore notre admiration, & affectent tous les cœurs vertueux, c'est-là le beau côté de l'ancienne Rome & d'Athènes. Exposons donc ici les causes de leurs vertus, puisque nous avons exposé les causes de leur vice.

Les républiques ont eu leur âge d'or, parce que tous les états surnaturels ont nécessairement dû commencer par-là. Les spéculations théocratiques ayant fait la base des spéculations républicaines, leurs premiers effets ont dû élever l'homme au-dessus de lui-même, lui donner une ame plus qu'humaine, & lui inspirer tous les sentimens qui seuls avoient été capables autrefois de soutenir le gouvernement primitif qu'on vouloit renouveler pour faire reparoître avec lui sur la terre la vertu, l'égalité & la liberté. Il a donc fallu que le républicain s'élevât pendant un temps au dessus de lui-même; le point de vue de sa législation étant surnaturel, il a fallu qu'il fût vertueux pendant un temps, sa législation voulant faire renaître l'âge d'or qui avoit été le regne de la vertu; mais il a fallu à la fin que l'homme redevînt homme, parce qu'il est fait pour l'être.

Les grands mobiles qui donnerent alors tant d'éclat aux généreux efforts de l'humanité, furent aussi les causes de leur courte durée. La ferveur de l'âge d'or s'étoit renouvelée, mais elle fut encore passagère; l'héroïsme avoit reparu dans tout son lustre; mais il s'éclipça de même, parce que les

prodiges ici-bas ne sont point ordinaires , & que le surnaturel n'est point fait pour la terre. Quelques-uns ont dit que les vertus de ces anciens républicains n'avoient été que des vertus humaines & de fausses vertus ; pour nous , nous disons le contraire : si elles ont été fausses , c'est parce qu'elles ont été plus qu'humaines ; sans ce vice elles auroient été plus constantes ; & plus vraies.

L'état des sociétés ne doit point être en effet établi sur le sublime , parce qu'il n'est pas le point fixe ni le caractère moyen de l'homme , qui souvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui prêche , & qui plus souvent encore en abuse lorsqu'il la pratique , quand il a éteint sa raison , & lorsqu'il a dompté la nature. Nous avons toujours vu jusqu'ici qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-dessus de l'humanité , & c'est par les mêmes principes que les républiques se sont perdues , après avoir produit des vertus monstrueuses plutôt que de vraies vertus , & s'être livrés à des excès contraires à leur bonheur , & à la tranquillité du genre humain.

Le sublime , ce mobile si nécessaire du gouvernement républicain & de tout gouvernement fondé sur des vues plus qu'humaines , est tellement un ressort disproportionné dans le monde politique , que dans ces austères républiques de la Grèce & de l'Italie , souvent la plus sublime vertu y étoit punie , & presque toujours maltraitée : Rome & Athènes nous en ont donné des preuves qui nous paroissent inconcevables , parce qu'on ne veut jamais prendre l'homme pour ce qu'il est. Le plus grand personnage , les meilleurs citoyens , tous ceux enfin qui avoient le plus obligé leur patrie , étoient bannis ou se bannissoient d'eux-mêmes ; c'est qu'ils choquoient cette nature humaine qu'on méconnoissoit ; c'est qu'ils étoient coupables envers l'égalité publique par leur trop de vertu. Nous conclurons donc par le bien & le mal extrême dont les républiques anciennes ont été susceptibles , que leur gouvernement étoit vicieux en tout , parce que préoccupé de principes théocratiques , il ne pouvoit être que très-éloigné de cet état moyen , qui seul peut sur la terre arrêter & fixer à leur véritable degré la sûreté , le repos & le bonheur du genre humain.

Les excès du despotisme , les dangers des

républiques , & le faux de ces deux gouvernemens , issus d'une théocratie chimérique , nous apprendront ce que nous devons penser du gouvernement monarchique , quand même la raison seule ne nous le dicteroit pas. Un état politique où le trône du monarque qui représente l'unité a pour fondement les loix de la société sur laquelle il regne , doit être le plus sage & le plus heureux de tous. Les principes d'un tel gouvernement sont pris dans la nature de l'homme & de la planète qu'il habite , il est fait pour la terre comme une république & une véritable théocratie ne sont faites que pour le ciel , & comme le despotisme est fait pour les enfers. L'honneur & la raison qui lui ont donné l'être , sont les vrais mobiles de l'homme , comme cette sublime vertu , dont les républiques n'ont pu nous montrer que des rayons passagers , sera le mobile constant des justes de l'empyrée , & comme la crainte des états despotiques sera l'unique mobile des méchants au tartare. C'est le gouvernement monarchique qui seul a trouvé les vrais moyens de nous faire jouir de tout le bonheur possible , de toute la liberté possible , & de tous les avantages dont l'homme en société peut jouir sur la terre. Il n'a point été , comme les anciennes législations , en chercher de chimériques dont on ne peut constamment user , & dont on peut abuser sans cesse.

Ce gouvernement doit donc être regardé comme le chef-d'œuvre de la raison humaine , & comme le port où le genre humain , battu de la tempête en cherchant une félicité imaginaire , a dû enfin se rendre pour en trouver une qui fût faite pour lui. Elle est sans doute moins sublime que celle qu'il avoit en vue , mais elle est plus solide , plus réelle & plus vraie sur la terre. C'est-là qu'il a trouvé des rois qui n'affichent plus la divinité , qui ne peuvent oublier qu'ils sont des hommes : c'est-là qu'il peut les animer & les respecter , sans les adorer comme de vaines idoles , & sans les craindre comme des dieux exterminateurs : c'est-là que les rois reconnoissent des loix sociales & fondamentales qui rendent leurs trônes inébranlables & leurs sujets heureux , & que les peuples suivent sans peine & sans intrigues des loix antiques & respectables que leur ont donné de sages monarques sous lesquels depuis une longue

succession de siècles ils jouissent de tous les privilèges & de tous les avantages modérés qui distinguent l'homme sociable de l'esclave de l'Asie & du sauvage de l'Amérique.

L'origine de la monarchie ne tient en rien à cette chaîne d'événemens & ces vices communs qui ont lié jusqu'ici les uns aux autres tous les gouvernemens antérieurs, & c'est ce qui fait particulièrement son bonheur & sa gloire. Comme les anciens préjugés, qui faisoient encore par-tout le malheur du monde, s'étoient éteints dans les glaces du Nord, nos ancêtres, tout grossiers qu'ils étoient, n'apportèrent dans nos climats que le froid bon sens, avec ce sentiment d'honneur qui s'est transmis jusqu'à nous, pour être à jamais l'ame de la monarchie. Cet honneur n'a été & ne doit être encore dans son principe que le sentiment intérieur de la dignité de la nature humaine, que les gouvernemens théocratiques ont dédaigné & avili, que le despotique a détruit, mais que le monarchique a toujours respecté, parce que son objet est de gouverner des hommes incapables de cette vive imagination qui a toujours porté les peuples du midi aux vices & aux vertus extrêmes. Nos ancêtres trouverent ainsi le vrai qui n'existe que dans un juste milieu; & loin de reconnoître dans leurs chefs des dons surnaturels & une puissance plus qu'humaine, ils se contentoient en les couronnant de les élever sur le pavois & de les porter sur leurs épaules, comme pour faire connoître qu'ils seroient toujours soutenus par la raison publique, conduits par son esprit, & inspirés par ses loix. Bien plus, ils placèrent à côté d'eux des hommes sages, auxquels ils donnerent la dignité de *pairs*, non pour les élever aux rois, mais pour apprendre à ces rois qu'étant hommes, ils sont égaux à des hommes. Leurs principes humains & modérés n'exigerent donc point de leurs souverains qu'ils se comportassent en dieux, & ces souverains n'exigerent point non plus de ces peuples sensés ni ce sublime dont les mortels sont peu capables, ni cet avilissement qui les révolte ou qui les dégrade. Le gouvernement monarchique prit la terre pour ce qu'elle est & les hommes pour ce qu'ils sont; il les y laissa jouir des droits & des privilèges attachés à leur naissance, à leur état & à leur faculté;

il entretint dans chacun d'eux des sentimens d'honneur, qui font l'harmonie & la contenance de tout le corps politique; & ce qui fait enfin son plus parfait éloge, c'est qu'en soutenant ce noble orgueil de l'humanité, il a su tourner à l'avantage de la société les passions humaines, si funestes à toutes les autres législations qui ont moins cherché à les conduire qu'à les détruire ou à les exalter: constitution admirable digne de tous nos respects & de tout notre amour! Chaque corps, chaque société, chaque particulier même y doit voir une position d'autant plus constante & d'autant plus heureuse, que cette position n'est point établie sur de faux principes, ni fondée sur des mobiles ou des motifs chimériques, mais sur la raison & sur le caractère des choses d'ici-bas. Ce qu'il y a même de plus estimable dans ce gouvernement, c'est qu'il n'a point été une suite d'une législation particulière ni d'un système médité, mais le fruit lent & tardif de la raison dégagée de ces préjugés antiques.

Il a été l'ouvrage de la nature, qui doit être à bon titre regardée comme la législatrice & comme la loi fondamentale de ce heureux & sage gouvernement: c'est elle seule qui a donné une législation capable de suivre dans ses progrès le génie du genre humain, & d'élever l'esprit de chaque gouvernement à mesure que l'esprit de chaque nation s'éclaire & s'élève: équilibre sans lequel ces deux esprits cherchoient envain leur repos & leur sûreté.

Nous n'entrerons point dans le détail des diversités qu'ont entr'elles les monarchies présentes de l'Europe, ni des événemens qui depuis dix à douze siècles ont produit ces variations. Dans tout, l'esprit primitif est toujours le même; s'il a été quelquefois altéré ou changé, c'est parce que les antiques préventions des climats où elles sont venues s'établir, ont cherché à les subjuguier dans ces âges d'ignorance & de superstition qui plongent pour un temps dans le sommeil le bon sens des nations européennes, & même la religion la plus sainte.

Ce fut sous cette ténébreuse époque que ces mêmes préjugés théocratiques, qui avoient infecté les anciens gouvernemens, entreprirent de s'assujettir aussi les monarchies nouvelles, & que sous mille formes diffé-

rentes

rentes ils en furent tantôt les fléaux & tantôt les corrupteurs. Mais à quoi sert de rappeler un âge dont nous détestons aujourd'hui la mémoire, & dont nous méprisons les faux principes? qu'il nous serve seulement à montrer que les monarchies n'ont pu être troublées que par des vices étrangers sortis du sein de la nature calme & paisible. Elles n'ont eu de rapport avec les théocraties, filles de fausses terreurs, que par les maux qu'elles en ont reçus. Seules capables de remplir l'objet de la science du gouvernement, qui est de maintenir les hommes en société & de faire le bonheur du monde, les monarchies y réussiront toujours en rappelant leur esprit primitif pour éloigner les faux systèmes; en s'appuyant sur une police immuable & sur des loix inaltérables, afin d'y trouver leur sûreté & celle de la société, & en plaçant entre la raison & l'humanité, comme en une bonne & sûre garde, les préjugés théocratiques, s'il y en a qui subsistent encore. Du reste, c'est le progrès des connoissances qui, en agissant sur les puissances & sur la raison publique, continuera de leur apprendre ce qu'il importe pour le vrai bien de la société: c'est à ce seul progrès, qui commande d'une façon invisible & victorieuse à tout ce qui pense dans la nature, qu'il est réservé d'être le législateur de tous les hommes, & de porter insensiblement & sans effort des lumières nouvelles dans le monde politique, comme il est porté tous les jours dans le monde savant.

Nous croirions avoir omis la plus intéressante de nos observations, & avoir manqué à leur donner le degré d'authenticité dont elles peuvent être susceptibles, si après avoir suivi & examiné l'origine & les principes des divers gouvernemens, nous ne finissions point par faire remarquer & admirer quelle a été la sagacité d'un des grands hommes de nos jours, qui sans avoir considéré l'origine particulière de ces gouvernemens, qu'il auroit cependant encore mieux vu que nous, a commencé par où nous venons de finir, & a prescrit néanmoins à chacun d'eux son mobile convenable & ses loix. Nous avons vu que les républiques avoient pris pour modèle l'âge d'or de la théocratie, c'est-à-dire, le ciel même; c'est la *vertu*, dit M. de Montesquieu, qui doit être le mobile du gouvernement

républicain. Nous avons vu que le despotisme n'avoit cherché qu'à représenter le monarque exterminateur de la théocratie des nations; c'est la *crainte*, a dit encore M. de Montesquieu, qui doit être le mobile du despotisme. C'est l'*honneur*, a dit enfin ce législateur de notre âge, qui doit être le mobile de la monarchie; & nous avons reconnu en effet que c'est ce gouvernement raisonnable fait pour la terre, qui laissant à l'homme tout le sentiment de son état & de son existence, doit être soutenu & conservé par l'honneur, qui n'est autre chose que le sentiment que nous avons tous de la dignité de notre nature. Quoi qu'aient donc pu dire la passion & l'ignorance contre les principes du sublime auteur de l'*esprit des loix*, ils sont aussi vrais que sa sagacité a été grande pour les découvrir & en suivre les effets sans en avoir cherché l'origine. Tel est le privilège du génie, d'être seul capable de connoître le vrai d'un grand tout, lors même que ce tout lui est inconnu, ou qu'il n'en considère qu'une partie. *Cet article est de feu M. Boulanger.*

**ÉCONOMIQUE**, (*Morale.*) c'est le nom d'une des parties de la philosophie morale, qui enseigne le ménage & la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maison. *Voy. ÉCONOMIE.*

**ŒCUMÉNIQUE**, adj. (*Théol.*) c'est-à-dire, *général* ou *universel*, dérivé d'*οικουμενη*, la terre habitable ou toute la terre, comme qui diroit *reconnu par toute la terre.*

Ainsi nous disons un concile *œcuménique*, c'est-à-dire, auquel les évêques de toute l'église chrétienne ont assisté ou du moins ont été convoqués. *Voyez CONCILE.* Les Africains ont cependant quelquefois donné ce nom à des conciles composés des évêques de plusieurs provinces.

Ducange observe que plusieurs patriarches de Constantinople se sont arrogés la qualité ou le titre de patriarches *œcuméniques*, & voici à quelle occasion. Les prêtres & les diacres de l'église d'Alexandrie présentant leur requête au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, auquel saint Léon présidoit par ses légats, donnerent ce titre au pape lorsqu'ils s'adresserent à lui, en ces termes, comme s'il eut été présent: *Au très-saint & très-heureux patriarche œcuménique de la*

grande Rome, Léon ; & précédemment en 381, le premier concile de Constantinople ayant statué que l'évêque de Constantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'évêque de Rome, parce qu'elle étoit la nouvelle Rome, les patriarches de cette dernière ville prirent aussi le titre de patriarches œcuméniques, sous prétexte qu'on l'avoit donné à S. Léon, quoiqu'on ne lise nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518, Jean III, évêque de Constantinople, fut appelé patriarche œcuménique : en 536, Epiphane prit le même titre ; & enfin Jean VI, surnommé le jeûneur, le prit encore avec plus d'éclat dans un concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué sans la participation du pape Pelage II qui condamna en vain toutes ces démarches, puisque les successeurs de Jean le jeûneur conserverent toujours ce titre, & qu'on en vit encore un le prendre au concile de Bâle.

Le pape S. Grégoire le grand fut extrêmement irrité de cette conduite des patriarches de Constantinople, & prétendit que le titre dont ils se paroient étoit un titre d'orgueil & un caractère de l'antechrist. En effet, le terme d'œcuménique est équivoque ; car en disant patriarche œcuménique ou universel, on peut entendre celui dont la juridiction s'étend universellement par tout le monde en ce qui regarde le gouvernement général de l'église, ou celui qui seroit seul évêque & patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'église que ses vicaires ou substitués ; ou enfin celui qui a pouvoir sur une partie considérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure assez commune à l'écriture, qui par cette expression οὐκὸς μὲν οὐκ n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois sens, qui est le plus naturel, est celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, quand il permit qu'on donnât ce titre à S. Léon, à cause de sa primauté d'honneur & de juridiction sur toute l'église. Les patriarches de Constantinople le prenoient dans le troisième sens, en qualité de chefs de l'église d'Orient, mais après le pape, de la même manière que le premier docteur de l'église de Constantinople s'appeloit docteur œcuménique. Pour le second sens, ce n'a été ni celui des pères du concile de Chalcédoine, ni celui des patriarches de Constantinople. Il semble pourtant que saint

Grégoire, par une erreur de fait, le leur attribue, puisqu'il n'appelle le titre de patriarche œcuménique un blasphème contre l'évangile & contre les conciles, que parce que, selon lui, quiconque se disoit patriarche œcuménique, se disoit seul évêque, & privoit tous les autres de leur dignité, qui est d'institution divine. Il est fort probable que les Grecs ou n'expliquèrent point ou expliquèrent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expression en mauvaise part. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'œcuméniques, ce qui n'emporte qu'une universalité partielle & restreinte à leurs patriarchats respectifs. Ducange, gloss. lat.

ŒDEMATEUX, adj. terme de Chirurgie, qui est de la nature de l'œdème, voyez ŒDEME. L'on dit un bras œdémateux, des jambes œdémateuses, &c.

Les tumeurs œdémateuses sont rarement dangereuses d'elles-mêmes. Quand elles sont invétérées, elles sont difficiles à guérir ; & elles sont absolument incurables, si elles sont causées & entretenues par des maladies qu'on ne puisse guérir. Le gonflement œdémateux d'un bras est symptomatique dans l'hydropisie de poitrine, & annonce concurremment avec d'autres signes de quel côté est l'épanchement. La dissipation de cette œdématie ne peut dépendre que de la destruction de la cause qui y donne lieu. Le gonflement œdémateux d'un bras à l'occasion d'un cancer de la mamelle, est ordinairement l'effet de l'engorgement des glandes de l'aisselle ; de-là on peut juger que ce symptôme résistera à tous les secours qu'on pourroit donner à l'enflure œdémateuse. Les pieds & les mains restent long-temps œdémateux, à la suite des plaies d'armes à feu considérables, qui ont produit de longues suppurations, & pendant le traitement desquelles les membres ont resté long-temps dans l'inaction ; ce sont là des fucs lymphatiques & séreux croupillant dans les cellules du tissu cellulaire, qui causent cette enflure : elle est assez ordinaire après la cure des fractures qui ont exigé le repos du membre, & l'application continuée des bandes par lesquelles la circulation du sang & des humeurs a été gênée. Dans ces cas les fomentations résolutes difficutent la lymphe stagnante, & donnent du

ressort aux parties solides : telles sont les lotions avec la lessive de cendres de farment , ou de solution de sel amoniac , ou de nitre dans l'eau commune. Un bandage bien méthodiquement appliqué & qui comprime mollement & également les parties œdémateuses de la circonférence vers le centre , favorise beaucoup la résolution de l'enflure œdémateuse consécutive. Il y a beaucoup de cas où on la prévient par la situation convenable de la partie malade. Une écharpe mal mise qui laisseroit la main pendante , & qui ne la soutiendrait pas , de façon qu'elle fût un peu plus haut que le coude , donneroit lieu à l'engorgement œdémateux du poignet , de la main & des doigts.

Lorsqu'un chirurgien intelligent connoît la cause d'une enflure œdémateuse , il juge si elle sera curable ou non , & il est en état de faire choix des moyens les plus convenables pour remplir l'indication que présente la nature de la maladie. Dans l'administration des remèdes résolutifs , il faut employer d'abord ceux qui sont incisifs , & employer successivement ceux qui ont le plus d'activité. On ne doit pas perdre de vue le degré d'épaississement de la lymphe & d'atonie des solides. Quand les lotions & fomentations ne suffisent pas , on a recours aux cataplasmes faits avec les quatre farines , où l'on joint les fleurs de camomille & de mélilot , les semences carminatives , les baies de genievre & de laurier , les plantes aromatiques seches. Toutes ces choses pulvérisées , & cuites dans le vin , donnent du ressort aux vaisseaux , & en excitant leur action , sur une humeur lente & visqueuse , la font rentrer dans le torrent de la circulation : il est à propos souvent d'aider les remèdes topiques , par l'usage des purgatifs & des remèdes apéritifs , tels que les boissons nitrées.

Si la tumeur œdémateuse est accompagnée d'inflammation , & qu'elle dépende de causes permanentes qu'on ne peut détruire , il est à craindre qu'elle ne tombe en gangrene : il faut alors rendre les cataplasmes moins actifs , de peur que la vertu stimulante n'irrite l'inflammation : la farine de graine de lin , ajoutée aux cataplasmes susdits , & la précaution de les faire avec de l'eau de sureau au lieu de vin , seront des moyens de calmer la chaleur de la partie.

L'eau de chaux est un excellent anti-septique dans l'œdeme qui menace de gangrene ; l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée a aussi son utilité , quand il faut augmenter fortement le ressort de la partie. Si les dispositions gangréneuses se manifestent malgré les soins , il faut se conduire en conséquence. Voyez GANGRENE.

Dans le gonflement œdémateux , si la partie conserve du ressort , & se relève après qu'on l'a comprimée , c'est une simple bouffissure : quand la partie œdémateuse est molle & sans ressort , & que les sucs & stagnation sont au dessous de la peau dont le tissu n'est pas abreuvé , c'est un empatement. L'œdeme est une autre espece de la même maladie ; & les soins tant internes qu'externes , doivent être variés relativement aux indications qui prescrivent ces différens états , aux causes qui les ont produits , au tempérament des personnes qui en sont attaquées. &c. (Y)

ŒDEME, f. f. ou m. en terme de chirurgie, tumeur molle , lâche , sans douleur , sans changement de couleur à la peau , & qui retient l'impression du doigt qui la comprime. Ce mot est dérivé du grec , d'un terme qui signifie enflure ; ce qui fait qu'Hippocrate a donné le nom d'œdeme à toute tumeur en général.

L'œdeme est produite par l'engorgement de la lymphe dans les cellules du tissu adipeux ; & comme la peau n'est formée que par la réunion de plusieurs membranes folliculeuses qui composent ce tissu , la lymphe dans le progrès de l'œdeme écarte peu à peu ces feuillets membraneux , & se porte enfin jusque sous l'épiderme immédiatement , qu'il suffit d'effleurer , pour procurer l'écoulement des sucs stagnans. Cette étiologie est sûre & donne les vues les plus salutaires pour la guérison de cette maladie.

Quand l'œdeme occupe une grande partie du corps , cette maladie s'appelle anasarque ou leucophlegmatie & hydropisie universelle. Voyez Anasarque & Leucophlegmatie. Le nom d'œdeme reste aux tuméfactions particulières & bornées à certaines parties , telles que les piés , les mains , les paupieres , les bourses , &c.

Les causes de l'extravasation de la lymphe sont différentes. L'appauvrissement des sucs , & l'inertie des solides produisent

L'*œdeme* dans les vieillards : les personnes les plus robustes y sont sujettes après des évacuations considérables qui les ont fort affoiblies. Les fréquentes saignées, par la spoliation des parties rouges, rendent le sang séreux & disposé à croupir dans les extrémités principalement. Les femmes grosses sont sujettes à l'*œdeme* des jambes, par la difficulté du retour du sang des parties inférieures, en conséquence de la pression de la matrice sur les veines iliaques. Le sang retardé dans son cours, cause l'obstruction des vaisseaux lymphatiques qui laissent échapper les sucs blancs dans les tissus cellulaires. Les bandages dans les fractures & les luxations, l'engorgement des glandes axillaires dans le cancer de la mamelle produisent l'*œdeme* par cette raison. Voyez le mot ŒDÉMATEUX.

La connoissance des causes de l'*œdeme* en donnera le pronostic, & reglera les indications curatives qu'il faut suivre dans le traitement. L'*œdeme* qui vient de l'appauvrissement de la masse du sang, exige l'usage des alimens de prompt & facile digestion : tels que les gelées de viande, les jaunes d'œufs frais, du bon vin pris modérément & comme cordial, pour passer par degrés à des nourritures plus fortes. Les frictions modérées & un exercice convenable donnent du ressort aux solides, & dissipent les sucs stagnans. Les topiques résolutifs peuvent être employés. L'*œdeme* qui vient de compression accidentelle & étrangere, tels que sont les bandages, exige des attentions dans l'application des bandes & dans la maniere de situer la partie. Si la compression vient de quelque tumeur incurable, comme d'un cancer qu'on ne peut extirper, il faut se contenter des secours palliatifs. Voy. l'art. ŒDÉMATEUX. En général, il faut résoudre la lymphe stagnante, & donner du ressort aux fibres; & si l'on peut, attaquer directement la cause qui a déterminé la maladie. C'est par cette considération qu'on a guéri des *œdemes* en faisant saigner des malades fort pléthoriques; parce que l'enflure avoit pour cause la difficulté de la circulation du sang occasionnée par la plénitude excessive des vaisseaux. Les diurétiques qui poussent les sucs blancs par la voie des urines, les sudorifiques qui exci-

tent leur sécrétion par les pores de la peau; & les purgatifs hydragogues qui les déterminent par les selles, remplissent l'indication qui se tireroit de la surabondance de sérosités dans le sang. Nous avons indiqué les meilleurs topiques à l'article *Œdémateux*, pour raffermir le ton des vaisseaux; & si ces secours sont inutiles, l'on a une ressource très-efficace dans les mouchetures faites avec attention sur la partie *œdémateuse*. Voyez *Scarification* & *Moucheture*.

L'*œdeme* des jambes est souvent un effet de l'hydropisie ascite. Voy. *Hydropisie*. (Y)

ŒDEMOSARQUE, *œdemofarca*, terme de chirurgie, espece de tumeur d'une nature moyenne entre l'*œdeme* & le sarcoma, voy. *Œdeme* & *Sarcoma*. C'est une espece de loupe formée par des sucs blancs, congelés & qui n'ont pas acquis un degré d'épaississement qui les fasse résister à l'impression du doigt. Marc-Aurele Severin, dans son traité de *reconditâ abscessuum naturâ*, au liv. IV, chap. iv, donne la description d'une tumeur, d'un volume considérable, qui s'étendoit depuis le genou jusqu'au pié, comme une espece de sac. Cette tumeur étoit indolente, remplie d'humeurs assez fluides, pour retenir l'impression du doigt comme l'*œdeme*, si la surface extérieure, lisse & polie de la tumeur n'avoit pas eu un certain degré de dureté calleuse. Le malade, âgé d'environ soixante ans, demandoit avec instance qu'on le délivrât de cette tumeur; ce que notre auteur, quoique l'un des plus intrépides chirurgiens qui ait existé, crut une entreprise trop dangereuse. Il lui fit un féton à l'aîne du même côté, & après un long usage de décoction de falsepareille, il l'envoya sur le bord de la mer, pour se faire couvrir la jambe de fable, comme on va prendre les boues médicamenteuses à Bourbonne, à Barbotan, &c. Fabrice de Hilden a décrit une maladie de même caractere, dont la résolution spontanée a eu des suites très-fâcheuses. Il y avoit une tumeur sur chaque main; il l'a nommée *œdémateuse dure*. On fit long-temps sans succès tous les remedes qu'on crut convenables. A l'âge de treize ans, lorsqu'on pensoit le moins à la guérison sur laquelle on n'avoit plus d'espérance, les tumeurs se dissipèrent insensiblement; mais quelque temps après cette jeune



personne eut des douleurs cruelles à une épaule: elles céderent aux remedes sagement administrés; la hanche fut attaquée ensuite, & il se fit luxation par la fluxion de l'humour qui relâcha les ligamens; enfin il se fit un abcès considérable au talon, & la guérison fut radicale après l'exfoliation d'une petite portion du calcaneum. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que tout cela s'est passé en quinze jours de temps. La malade s'est bien portée depuis, a été mariée, & n'a souffert que l'inconvénient d'être un peu boiteuse. (Y)

**ŒDERAN** ou **ŒDERN**, (Géog.) ville de l'Ertzgebirge, dans l'électorat de Saxe, en Allemagne. Elle est du bailliage d'Augustbourg, & elle a droit de siéger aux états du pays. Elle est pleine de fabriques & de manufactures de laine, de toutes les especes; mais elles a eu le malheur d'être fréquemment incendiée. (D. G.)

**ŒDIPE**, (Myth.) fils de Laïus, roi de Thebes, & de Jocaste. Ses crimes, ses malheurs & ceux de ses fils, étoient une suite de la fureur de Junon, contre les descendans de Cadmus. Laïus étoit fils de Labbacus, Labbacus étoit fils de Polydore, & Polydore étoit fils de Cadmus. Laïus, en se mariant, eut la curiosité de faire demander à l'oracle de Delphes, si son mariage seroit heureux. L'oracle lui répondit que l'enfant qui en devoit naître, lui donneroit la mort; ce qui l'obligea de vivre avec la reine dans une grande réserve; mais, un jour de débauche, il en approcha, & elle devint grosse. Quand elle fut accouchée, Laïus, l'esprit troublé de la prédiction, ordonna à un domestique affidé d'aller exposer l'enfant dans un lieu désert, & de l'y faire périr. Celui-ci le porta sur le mont Cithéron, lui perça les pieds, & le suspendit à un arbre; ce qui fit donner à l'enfant le nom d'*Œdipe*. Par hasard Phorbas, berger de Polybe, roi de Corinthe, conduisit en ce lieu son troupeau, & aux cris de l'enfant accourut, le détacha & l'emporta. La reine de Corinthe le voulut voir; & comme elle n'avoit point d'enfans, elle adopta celui-ci, & prit soin de son éducation.

Quand *Œdipe* fut devenu grand, il voulut savoir de l'oracle quelle seroit sa destinée, & il en eut cette réponse: " Les destins portent qu'*Œdipe* sera l'époux de sa mere, qu'il

mettra au jour une race exécration, & qu'il fera le meurtrier de son pere ». Frappé de cette horrible prédiction, & pour éviter de l'accomplir, il s'exila de Corinthe: réglant son voyage sur les astres, il prit la route de la Phocide. S'étant trouvé dans un chemin étroit qui menoit à Delphes, il rencontra Laïus, monté sur son char & escorté de cinq personnes seulement, qui ordonna avec hauteur à *Œdipe* de lui laisser le passage libre: ils en virent aux mains sans se connoître, & Laïus fut tué.

*Œdipe* arrivé à Thebes, trouva cette ville dans la désolation des maux que lui faisoit le sphinx. Le vieux Créon, pere de Jocaste, qui avoit repris le gouvernement après la mort de Laïus, fit publier dans toute la Grece, qu'il donneroit sa fille & sa couronne à celui qui affranchiroit Thebes du honteux tribut qu'elle payoit au monstre. *Œdipe* s'offrit pour disputer contre le sphinx, le vainquit & le fit périr, Jocaste, qui étoit le prix de la victoire, devint sa femme & lui donna quatre enfans, deux fils, Ethéocle & Polynice; & deux filles, Antigone & Ismene.

Plusieurs années après, le royaume de Thebes fut désolé par une peste très-cruelle: l'oracle, refuge ordinaire des malheureux, est de nouveau consulté, & déclare que les Thébains sont punis pour n'avoir pas vengé la mort de leur roi Laïus, & pour n'en avoir pas même recherché les auteurs. Ce fut par toutes les perquisitions qu'*Œdipe* fit faire pour découvrir cet assassin, qu'il dévoila enfin le mystere de sa naissance, se reconnut l'auteur du parricide & coupable de l'inceste. " Hé bien, destins affreux, vous voici dévoilés, s'écrie-t-il, je suis donc né de ceux dont jamais je n'aurois dû naître; je suis l'époux de celle que la nature me défendoit d'épouser: j'ai donné la mort à celui à qui je devois le jour. Mon sort est accompli. O soleil, je t'ai vu pour la dernière fois ». En effet, après avoir vu Jocaste, qui venoit de s'ôter la vie, il s'arracha les yeux de désespoir, & se fit conduire par sa fille Antigone, dans l'Attique, où il ne cessa de déplorer ses malheurs. Quoique la volonté, qui fait le crime, n'eût aucune part dans les horreurs de sa vie, les poètes ne laissent pas de le placer dans le Tartare avec Ixion, Tantale,

Sisyphé, les Danaïdes, & tous ces fameux criminels de la fable.

Telle est l'histoire d'*Œdipe*, suivant Sophocle, qui, pour mieux inspirer la terreur, la pitié, & les autres grands mouvemens du théâtre, a ajouté plusieurs circonstances à l'histoire véritable de ce malheureux prince. Car, selon Homère & Pausanias, qui citent d'anciens auteurs, *Œdipe* épousa véritablement sa mère, mais il n'en eut point d'enfans, parce que Jocaste se tua aussi-tôt qu'elle se fut reconnue mère de son époux; l'inceste n'eut point de suite, & les dieux, dit Homère, abolirent bientôt le souvenir de ce malheur. *Œdipe*, après la mort de Jocaste, épousa Euriganée, mère des quatre enfans, régna à Thebes avec elle, & y finit ses jours. Il est vrai qu'on montrait son tombeau à Athènes, dit Pausanias, mais il falloit que ses os y eussent, dans la fuite, été portés de Thebes; car, ajoute-t-il, ce que Sophocle a imaginé de la mort d'*Œdipe*, me paroît peu croyable. Mais ne nous plaignons pas des imaginations du poëte tragique, puisqu'elles ont fait naître la plus belle & la plus touchante tragédie qui ait paru sur le théâtre des anciens. (+)

*ŒDIPODIA*, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, fontaine de Thebes. Plutarque raconte que Sylla y fit dresser un théâtre pour donner des jeux de musique, & célébrer une victoire qu'il venoit de remporter. Pausanias dit qu'elle eut ce nom, parce qu'*Œdipe* s'y lava pour se purifier du meurtre de Laïus. (*D. J.*)

*ŒENSIS, URBS*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la province tripolitaine, & qui devint le siège d'un évêché. Cette ville est une des trois dont l'ancienne Tripoli fut formée; les deux autres étoient Sabrata, & la grande Leptis; chacune avoit son évêque. (*D. J.*)

*ŒHNINGEN*, (*Géogr.*) seigneurie de l'évêché de Constance, dans le cercle de Suabe, en Allemagne: elle est aux portes de la ville de Stein; & c'est proprement une prévôté ou fondation de chanoines réguliers de saint Augustin, fondée par un comte d'*Œhningen*, l'an 965; & assignée, quant aux revenus du prévôt, dès l'an 1534, à l'évêque de Constance, pour la dépense de sa table. (*D. G.*)

*ŒHRINGEN*, (*Géog.*) ville capitale des états de la maison de Hohenlohe, dans le cercle de Franconie en Allemagne; une branche des princes de cette maison en porte le nom; & toutes trois y ont leurs palais ou châteaux de résidence, de même que leurs archives communes, & leurs tribunaux ecclésiastiques. Il y a un collège ou gymnase illustre, avec plusieurs églises, & il y a tout autour de la ville des côteaux admirables par le bon vin & les bons fruits qu'ils produisent. (*D. G.*)

*ŒIL*, f. m. (*Anatomie.*) organe de la vue, & qu'on peut regarder comme le miroir de l'ame, puisque les passions se peignent d'ordinaire dans cet organe nerveux, voisin du cerveau & abondant en esprits qui ne peuvent manquer d'y exprimer les états divers qui les agitent. Mais il ne s'agit ici que de décrire l'*œil* & ses appartenances en simple anatomiste. Nous espérons de dévoiler ailleurs les merveilles du sens de la vue.

Les yeux sont situés au bas du front, un à chaque côté de la racine du nez. Ils sont composés en général de parties dures & de parties molles. Les parties dures sont les os du crâne & de la face qui forment les deux cavités coniques, comme deux entonnoirs appelés orbites. Voyez *Orbites*.

Les parties molles sont de plusieurs sortes. La principale & la plus essentielle des dites parties molles, est celle qu'on nomme le globe de l'*œil*. Des autres parties molles, les unes sont externes, les autres sont internes. Les externes sont les sourcils, les paupières, la caroncule lacrymale, les points lacrymaux dont il faut voir les articles en particulier. Les internes sont les muscles, la graisse, la glande lacrymale, les nerfs, les vaisseaux sanguins.

Le globe de l'*œil* est de toutes les parties molles qui appartiennent à l'organe de la vue la plus essentielle, & celle dont on est obligé de faire mention presque toutes les fois qu'on parle de ses autres parties; ainsi nous commencerons par en faire l'exposition.

Ce globe est composé de plusieurs parties qui lui sont propres, dont les unes sont plus ou moins fermes, & représentent une espèce de coque, formée par l'assemblage & l'union de différentes couches membraneuses, appelées tuniques du globe de l'*œil*. Les

autres parties sont plus ou moins fluides , & renfermées dans des capsules membraneuses propres , ou dans les intervalles des autres tuniques , sous le nom d'*humeurs du globe de l'œil*. On donne aussi le nom de *tuniques* à ces capsules.

Les tuniques du globe de l'*œil* sont de trois fortes ; il y en a qui forment principalement la coque du globe ; il y en a qui sont accessoires ; & ne sont attachées qu'à une portion du globe ; il y en a enfin qui sont particulièrement capsulaires ; & renferment les humeurs.

Les tuniques qui forment la coque sont au nombre de trois. La plus externe & qui seule fait toute la convexité du globe , est appelée *sclérotique* ou *cornée*. La moyenne est nommée *choroïde* ; la troisième ou interne porte le nom de *rétiline*. Les tuniques accessoires sont deux , la *tendineuse* ou *albuginée* , qui fait le blanc de l'*œil* , & la *conjonctive*. Les tuniques capsulaires sont deux ; savoir la *vitreuse* & la *crystalline*.

Le globe de l'*œil* formé porte en arriere une espece de queue ou pédicule d'une grosseur médiocre , qui est la continuation du nerf optique. Il est situé environ au milieu du pavillon de l'orbite , & il est attaché à l'orbite par le nerf optique , par six muscles , par la tunique conjonctive , & enfin par les paupieres. Le derriere du globe , le nerf optique & les muscles sont environnés & enveloppés d'une graisse molle qui occupe tout le reste du fond de l'orbite.

Les humeurs sont au nombre de trois ; savoir l'*aqueuse* , la *vitreuse* & la *crystalline*. La première est assez proprement appelée *humeur*. Elle est contenue dans un espace formé par le seul intervalle de la portion antérieure des tuniques. La seconde ou l'humeur vitrée , est renfermée dans une capsule membraneuse particulière , & occupe plus que les trois quarts de la coque ou capacité du globe de l'*œil* ; on la nomme *humeur vitrée* , parce qu'elle ressemble en quelque façon à une masse de verre fondu : elle ressemble plutôt au blanc d'un œuf frais.

L'humeur *crystalline* est ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le *crystal* : on l'appelle aussi simplement *le cristallin*. C'est plutôt une masse gommeuse qu'une humeur. Elle est lenticulaire , plus convexe à la face

postérieure qu'à la face antérieure , & revêtue d'une membrane très-fine , appelée de même la membrane ou capsule *crystalline*.

La tunique la plus interne , la plus épaisse & la plus forte du globe de l'*œil* , est la *sclérotique* ou *cornée* : elle renferme toutes les autres parties dont ce globe est composé. On la divise en deux portions ; une grande appelée *cornée opaque* , & une petite nommée *cornée transparente* , qui n'est qu'un petit segment de sphere , & situé antérieurement.

La cornée opaque est composée de plusieurs couches étroitement collées ensemble. Son tissu est fort dur & compacte , semblable à une espece de parchemin. Elle est comme percée vers le milieu de la portion postérieure de sa convexité , où elle porte le nerf optique. Elle est fort épaisse à cet endroit , & son épaisseur diminue par degrés vers la portion opposée. Cette épaisseur est percée d'espace en espace & très-obliquement par de petits vaisseaux sanguins. Elle est encore traversée d'une maniere particulière par des filets de nerfs , qui entrant dans sa convexité à quelque distance du nerf optique , se glissent dans l'épaisseur de la tunique , & percent sa concavité vers la cornée transparente.

La cornée transparente est percée d'un grand nombre de pores imperceptibles , par lesquels suinte continuellement une rosée très-fine qui s'évapore à mesure qu'elle en sort. C'est cette rosée qui produit sur les yeux des moribonds une espece de pellicule glaireuse , qui quelquefois se fend peu de temps après.

La seconde tunique du globe de l'*œil* est la *choroïde*. Elle est noirâtre , tirant plus ou moins sur le rouge ; elle adhère à la cornée opaque par le moyen de quantité de petits vaisseaux , depuis l'insertion du nerf optique jusqu'à l'union des deux cornées , où elle forme une cloison percée , qui sépare ce petit segment du globe d'avec le grand segment : cette portion est communément appelée *uvée*.

La lame externe de la *choroïde* est plus forte que la lame interne. Elle paroît noire ou noirâtre comme l'interne , à cause de sa transparence. Elle est intérieurement abreuvée de vaisseaux nommés par Stenon *vasa vorticosa* , *vaisseaux tournoyans*. La lame interne de la *choroïde* est plus mince que la

lame externe: elle est appelée *lame Ruyfchienne*.

On donne particulièrement à la portion antérieure, ou cloison percée de la choroïde, le nom d'*uvée*, & celui de *prunelle* ou *pupille* au trou dont à peu près le centre de cette cloison est percé. On donne le nom d'*iris* à la lame antérieure de la même cloison, & enfin celui de *procès ciliaires* à des plis rayonnés de la lame postérieure. On découvre dans la duplicature de chaque procès ciliaire un réseau vasculaire très-fin.

L'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée renferme la plus grande partie de l'humeur aqueuse, & il communique par la prunelle avec un espace fort étroit qui est derrière l'uvée, ou entre l'uvée & le cristallin: on appelle ces deux espaces *les chambres de l'humeur aqueuse*.

La troisième tunique du globe de l'œil est blanchâtre, molle, tendre, comme médullaire, ou semblable à une espèce de colle farineuse étendue sur une toile circulaire extrêmement fine. Elle paroît plus épaisse que la choroïde, & elle s'étend depuis l'insertion du nerf optique, jusqu'aux extrémités des rayons ciliaires. Elle est dans tout ce trajet également collée à la choroïde.

L'insertion du nerf optique dans le globe de l'œil devient un peu retrécie, & sa première enveloppe est une vraie continuation de la dure-mère. Cette insertion du nerf optique dans le globe de l'œil, est le plus souvent trouvée n'être pas directement à l'opposite de la prunelle; de sorte que la distance de ces deux endroits n'est pas la même tout autour du globe. La plus grande de ces distances est le plus souvent du côté des tempes, & la plus petite du côté du nez.

L'humeur vitrée est une liqueur gélatineuse très-claire & très-limpide, renfermée dans une capsule membraneuse très-fine & transparente, qu'on appelle *tunique vitrée*, & avec laquelle elle forme une masse à peu près de la consistance d'un blanc d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'œil, savoir presque tout l'espace qui répond à l'étendue de la rétine, excepté un petit endroit derrière l'uvée, où elle forme une fossette dans laquelle le cristallin est logé. Cette humeur étant tirée hors du globe avec adresse, se soutient dans sa

capsule pendant quelque temps en masse, à peu près comme le blanc d'œuf; mais peu à peu elle en découle, & se perd à la fin tout-à-fait.

Le cristallin est un petit corps inégalement lenticulaire, d'une consistance médiocrement ferme, & d'une transparence à peu près semblable à celle du cristal. Je viens de dire qu'il est renfermé dans une capsule membraneuse transparente, & logée dans la fossette de la partie antérieure de l'humeur vitrée. On ne le peut compter parmi les humeurs que très-improprement, & seulement par rapport à sa grande facilité de se laisser manier, paîtrir, & quelquefois même presque dissoudre par de différentes compressions répétées entre les doigts, sur-tout après l'avoir tiré hors de sa capsule. La structure interne de la masse du cristallin n'est pas encore assez développée pour en parler avec assurance, sur-tout dans l'homme où l'on ne découvre point un certain arrangement de tuyaux cristallins entortillés en manière de pelotons, qu'on prétend avoir vus dans les yeux des grands animaux.

La couleur & la consistance du cristallin varient naturellement suivant les différents âges. C'est l'observation de M. Petit médecin, démontrée par lui-même à l'académie des sciences sur un grand nombre d'yeux humains, & insérée dans les *Mémoires de 1726*. Il est fort transparent & comme sans couleur jusques vers l'âge de 30 ans, où il commence à devenir jaunâtre, & devient ensuite de plus en plus jaune. La consistance suit à peu près les mêmes degrés. Il paroît également molle jusqu'à l'âge de 25 ans, & acquiert après cela plus de consistance dans le milieu de la masse. Cela varie comme on le peut voir dans les *Mémoires de l'académie des sciences de 1727*.

L'humeur aqueuse est une liqueur très-limpide, très-conlante & comme une espèce de lymphe ou sérosité très-peu visqueuse. Elle n'a point de capsule particulière comme la vitrée & le cristallin; elle occupe & remplit l'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée, ainsi que l'espace qui est entre l'uvée & le cristallin, de même que le trou de la prunelle. On donne le nom de *chambres de l'humeur aqueuse* à ces deux espaces, & on les distingue par rapport à la situation,

tion , en *chambre antérieure* & en *chambre postérieure*.

Ces deux *chambres* ou *capsules* communes de l'humeur aqueuse different en étendue. L'antérieure qui est assez visible à tout le monde , entre la cornée transparente & l'uvée , est la plus grande des deux. La postérieure qui est cachée entre l'uvée & le cristallin est fort étroite , sur-tout vers la prunelle où l'uvée touche presque le cristallin. Cette proportion des deux *chambres* a été assez prouvée & démontrée contre l'opinion de plusieurs anciens , par MM. Heister , Morgagni & Petit.

La tunique albuginée , qu'on appelle communément *le blanc de l'œil* , est principalement formée par l'expansion tendineuse de quatre muscles. Cette expansion est très-adhérente à la sclérotique , & la fait paroître là tout à fait blanche & luisante ; au lieu qu'ailleurs elle n'est que blanchâtre & terne. Elle est très-mince vers le bord de la cornée , où elle se termine uniformément , & devient comme effacée par la cornée.

Il y a pour l'ordinaire six muscles attachés à la convexité du globe de l'œil dans l'homme. On les divise selon leur direction en quatre droits & en deux obliques. On distingue ensuite les muscles droits selon leur situation , en supérieur , inférieur , interne , externe , & selon leurs fonctions particulières , en releveur , abaisseur , adducteur , abducteur. Les deux obliques sont nommés selon leur situation & leur étendue , l'un *oblique supérieur* ou *grand oblique* , & l'autre *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le grand oblique est aussi appelé *trochléateur* , du latin *trochlea* , c'est-à-dire , *poulie* , parce qu'il passe par un petit anneau cartilagineux , comme autour d'une poulie.

Les muscles droits ne répondent pas tout-à-fait à leurs noms , car dans leurs places naturelles ils n'ont pas tous les quatre cette situation droite qu'on leur fait avoir hors de leurs places dans un *œil* détaché ; le seul interne des quatre muscles est situé directement , la situation des trois autres est oblique. Ces divers muscles levent les yeux , les abaissent , les tournent vers le nez ou vers la tempe. Quand les quatre muscles droits agissent successivement les uns après les autres , ils font mouvoir la partie an-

térieure du globe en rond : c'est ce qu'on appelle *rouler les yeux*.

L'usage des muscles obliques est principalement de contrebalancer l'action des muscles droits , & de servir d'appui au globe de l'œil dans tous ses mouvements.

Les paupières sont une espèce de voiles ou rideaux , placés transversalement au dessus & au dessous de la convexité antérieure du globe de l'œil. Il y a deux paupières à chaque *œil* , une supérieure & une inférieure. La paupière supérieure est la plus grande , & la plus mobile des deux dans l'homme. La paupière inférieure est la plus petite , & la moins mobile des deux. Les deux paupières de chaque *œil* s'unissent sur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles* , & on appelle *angle interne* ou *grand angle* , celui qui est du côté du nez , & *angle externe* ou *petit angle* , celui qui est du côté des tempes.

Les paupières sont composées des parties communes & des parties propres. Les parties communes sont la peau , l'épiderme , la membrane cellulaire ou adipeuse. Les parties propres sont les muscles , les tarses , les cils , les points ou trous ciliaires , les points ou trous lacrymaux , la caroncule lacrymale , la membrane conjonctive , la glande lacrymale , & enfin les ligamens particuliers qui soutiennent les tarses. De toutes ces parties des paupières les tarses & les ligamens en sont comme la base. Voyez tous ces mots.

• La membrane conjonctive est mise dans l'histoire des tuniques du globe de l'œil. C'est une membrane très-mince , dont une portion couvre la surface interne des paupières , ou pour m'exprimer plus précisément , la surface interne des tarses & de leurs ligamens larges. Elle se replie vers le bord de l'orbite , & par l'autre portion se continue sur la moitié antérieure du globe de l'œil , où elle est adhérente à la tunique albuginée ; ainsi ce n'est qu'une même membrane repliée qui revêt les paupières & le devant du globe de l'œil. Dans l'endroit qui tapisse les paupières , elle est parsemée de vaisseaux capillaires sanguins , & est percée de quantité de pores imperceptibles dont il transsude continuellement une sérosité.

La conjonctive de l'œil (\*) n'est adhérente que par un tissu cellulaire qui la rend lâche & comme mobile. Elle est blanchâtre & forme avec la tunique albuginée ce qu'on appelle *le blanc de l'œil*. La plupart des vaisseaux dont elle est parsemée en grande quantité, ne contiennent dans leur état naturel que la portion séreuse du sang, & par conséquent ne sont visibles que par des injections anatomiques, des inflammations, des obstructions, &c.

La glande lacrymale est blanchâtre & du nombre de celles qu'on appelle *glandes conglomérées*. Elle est située sous l'enfoncement qu'on voit dans la voûte de l'orbite vers le côté des tempes, & latéralement au dessus du globe de l'œil. Elle est fort adhérente à la graisse qui environne les muscles, & la convexité postérieure de l'œil; on la nommoit autrefois *glande innominée*.

Vers l'angle interne de l'œil ou angle nasal, est une espèce de mamelon percé obliquement d'un petit trou dans l'épaisseur du bord de chaque paupière; ces deux petits trous sont assez visibles, & se nomment communément *points lacrymaux*. Ce sont les orifices des deux petits conduits qui vont s'ouvrir par delà l'angle de l'œil dans un réservoir particulier, appelé *fac lacrymal*.

La caroncule lacrymale est une petite masse rougeâtre, grenue & oblongue, située précisément entre l'angle interne des paupières & le globe de l'œil. Elle paroît toute glanduleuse étant vue par un microscope simple. On y découvre quantité de petits poils fins, qui paroissent enduits d'une matière huileuse plus ou moins jaune.

Les vaisseaux sanguins qui se distribuent d'une manière merveilleuse dans les parties internes de l'œil, comme Hovius & Ruysch

l'ont démontré, sont des branches d'arteres qui procedent des carotides internes & externes, & dont un grand nombre deviennent enfin arteres lymphatiques. Les veines répondent à peu près aux arteres; les unes se rendent au sinus de la dure-mère, & les autres aux veines jugulaires externes.

Les nerfs de l'œil & de ses appartenances sont en très-grand nombre. 1<sup>o</sup>. Les nerfs optiques forment la rétine; 2<sup>o</sup>. la troisième paire se rend aux muscles releveur, abaisseur, adducteur, oblique inférieur; 3<sup>o</sup>. le nerf pathétique se jette dans l'oblique supérieur; 4<sup>o</sup>. la cinquième paire va aux membranes de l'œil, à la glande lacrymale, au sac lacrymal, aux paupières, &c. 5<sup>o</sup>. Un rameau de la sixième paire se rend au muscle abducteur.

Telle est la description anatomique, fort abrégée de l'œil; on a tâché de la démontrer en sculpture. Un médecin sicilien, nommé Mastiani, l'a assez heureusement exécutée, par deux pièces en bois de grandeur double de l'œil; elles sont dans le cabinet du roi, & M. Daubenton en a donné la description & les figures. Ces deux pièces peuvent s'emboîter ensemble, pour montrer le rapport que les parties charnues de l'œil ont avec les parties osseuses de l'orbite; cependant toutes ces sortes d'imitations sont toujours très-imparfaites & très-grossières.

Le jeu de la nature le plus rare, est un sujet qui vient au monde sans yeux. Je n'en connois qu'un seul exemple, rapporté dans l'*histoire de l'académie des sciences, année 1721*. C'étoit un jeune garçon, né en province, sans cet organe, ni nulle apparence de cet organe. Les deux orbites, au rapport du chirurgien qui l'examina, étoient creuses; les paupières étoient sans séparation, & par

(\*) La conjonctive est produite par la peau du visage, tant des sourcils que des joues; cette peau se continue de chaque côté sur la paupière, & en forme la lame extérieure ou cutanée; arrivée au bord libre ou au tranchant de la paupière, cette même peau revient sur elle-même, mais elle change de nature & devient très-délicate; elle est blanche, mais remplie d'une infinité de vaisseaux rouges; elle remonte à la paupière supérieure jusqu'à son origine du bord de l'orbite, elle en redescend ensuite devant l'œil, & devant la sclérotique & la cornée, pour se continuer avec la peau devenue la lame intérieure de la paupière qui est redescendue au bord de l'orbite, & qui en remonte devant l'œil.

L'épiderme accompagne cette production de la peau, elle couvre aussi bien que la conjonctive la cornée transparente, & les serpens en déposant leurs dépouilles, y laissent le masque cuticulaire, qui avoit couvert leur cornée.

La conjonctive étant la peau même, & n'étant recouverte que d'une épiderme très-fine, & d'une sensibilité extrême, c'est à elle qu'appartient le sentiment qu'on a cru trouver à la cornée. (H. D. G.)

plusieurs plis qu'elles faisoient , elles couvroient un petit trou au grand coin de l'*œil*.

Indiquons à présent les usages de cet organe , & de ses appartenances.

La glande lacrymale humecte continuellement le devant du globe. Le clignotement de la paupiere supérieure étend la sérosité lacrymale , d'autant mieux qu'elle est comme légèrement veloutée intérieurement. La rencontre des deux paupieres dirige cette sérosité vers les points lacrymaux. L'ongtuosité des trous ciliaires l'empêche de s'échapper entre les deux paupieres. La caroncule , par sa masse & par son onctuosité , l'empêche de passer par dessus les points lacrymaux, & l'oblige pour ainsi dire d'y couler.

Les sourcils peuvent détourner un peu la sueur de tomber sur l'*œil*. Les cils supérieurs plus longs que les inférieurs , peuvent aussi avoir cet usage. Ils peuvent encore, de même que les cils inférieurs, empêcher la poussiere, les insectes, &c. d'entrer dans les yeux pendant qu'on les tient seulement entr'ouverts.

Pour ce qui regarde l'*œil* en particulier , les parties transparentes du globe modifient par différentes réfractions les rayons de la lumière. La rétine & la choroïde en reçoivent les impressions. Le nerf optique porte ces impressions au cerveau. La prunelle se dilate dans l'éloignement des objets & dans l'obscurité ; elle se retrécit dans la proximité des objets & dans la clarté.

Outre que l'*œil* reçoit l'impression des images , on doit le regarder comme un instrument d'optique qui donne à ces images les conditions nécessaires à une sensation parfaite. Cette double fonction est distribuée aux différentes parties de cet organe : en un mot tout le corps de l'*œil* est une espece de lorgnette qui transmet nettement les images jusqu'à son fond.

Mais pour se former une idée de la structure de l'*œil* , & du mécanisme de la vision, on peut employer l'exemple de la chambre obscure dont l'*œil* est une espece.

Fermez une chambre de façon qu'elle soit totalement privée de lumière ; faites un trou au volet d'une des fenêtres ; mettez vis-à-vis de ce trou , à plusieurs piés de distance , une toile ou un carton blanc , & vous verrez avec étonnement que tous les objets de dehors viendront se peindre sur ce carton, avec

les couleurs les plus vives & les plus naturelles , dans un sens renversé : par exemple , si c'est un homme on le voit la tête en bas. Quand on veut rendre ces images encore plus nettes & plus vives , on met au trou de la fenêtre , une loupe , une lentille qui , en rassemblant les rayons , fait une image plus petite & plus précise.

Vous pouvez faire les mêmes expériences avec une simple boîte noircie en dedans , & à l'entrée de laquelle vous ajouterez un tuyau & une lentille ; vous aurez de plus ici la commodité de pouvoir dessiner ces images à la transparence , en fermant le derrière de la boîte où tombera l'image , avec un papier huilé ou un verre mat ; ou bien en plaçant dans la boîte un miroir incliné qui réfléchira l'image contre la paroi supérieure , où vous aurez placé un châssis de verre. Il ne manque à cette boîte , pour être un *œil* artificiel quant à la simple optique , que d'avoir la figure d'un globe , & que la lentille soit placée au dedans de ce globe.

Enfin l'*œil* n'est pas seulement l'organe du sens si précieux que nous nommons *la vue* , il est lui-même le sens de l'esprit & la langue de l'intelligence. Nos pensées, nos réflexions, nos agitations secretes se peignent dans les yeux , on y pouvoit encore lire dans un âge avancé l'histoire de mademoiselle Lenclos , à ce que prétendoit l'abbé Fraguier. Il est du moins certain que l'*œil* appartient à l'ame plus qu'aucun autre organe , il en exprime , dit un physicien de beaucoup d'esprit , les passions les plus vives , & les émotions les plus tumultueuses , comme les mouvemens les plus doux & les sentimens les plus délicats ; il les rend dans toute leur force , dans toute leur pureté , tels qu'ils viennent de naître ; il les transmet par des traits rapides qui portent dans une autre ame , le feu , l'action , l'image de celle dont ils partent. L'*œil* reçoit & réfléchit en même temps la lumière de la pensée & la chaleur du sentiment.

*O miros oculos , animæ lampades ,  
Et quâdam propriâ notâ loquaces ,  
Illic sunt sensus , hîc Venus , & Amor !*

De plus ( dit le même physicien dont je viens de parler , l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme), la vivacité ou la langueur du mouvement des yeux fait un des princi-

paux caractères de la physionomie, & leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. Voici les autres observations de M. de Buffon.

« Les différentes couleurs des yeux sont l'orangé foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le gris mêlé de blanc; la substance de l'iris est veloutée & disposée par filets & par flocons; les filets sont dirigés vers le milieu de la prunelle comme des rayons qui tendent à un centre, les flocons remplissent les intervalles qui sont entre les filets, & quelquefois les uns & les autres sont disposés d'une manière si régulière, que le hasard a fait trouver dans les yeux de quelques personnes des figures qui sembloient avoir été copiées sur des modèles connus. Ces filets & ces flocons tiennent les uns aux autres par des ramifications très-fines & très-déliées; aussi la couleur n'est pas si sensible dans ces ramifications, que dans le corps des filets & des flocons qui paroissent toujours être d'une teinte plus foncée.

» Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux sont l'orangé & le bleu, & le plus souvent ces couleurs se trouvent dans le même œil. Les yeux que l'on croit être noirs, ne sont que d'un jaune brun ou d'orangé foncé; il ne faut, pour s'en assurer, que les regarder de près, car lorsqu'on les voit à quelque distance, ou lorsqu'ils sont tournés à contre-jour, ils paroissent noirs, parce que la couleur jaune-brun tranche si fort sur le blanc de l'œil, qu'on la juge noire par l'opposition du blanc. Les yeux qui sont d'un jaune moins brun, passent aussi pour des yeux noirs, mais on ne les trouve pas si beaux que les autres, parce que cette couleur tranche moins sur le blanc; il y a aussi des yeux jaunes & jaunes-clairs, ceux-ci ne paroissent pas noirs, parce que ces couleurs ne sont pas assez foncées pour disparoître dans l'ombre.

» On voit très-communément dans le même œil des nuances d'orangé, de jaune, de gris & de bleu; dès qu'il y a du bleu, quelque léger qu'il soit, il devient la couleur dominante; cette couleur paroît par filets dans toute l'étendue de l'iris, & l'orangé est par flocons autour, & à quelque petite distance de la prunelle. Le bleu efface si fort cette couleur, que l'œil paroît tout bleu, &

on ne s'apperçoit du mélange de l'orangé qu'en le regardant de près.

» Les plus beaux yeux sont ceux qui paroissent noirs ou bleus, la vivacité & le feu qui sont le principal caractère des yeux, éclatent davantage dans les couleurs foncées, que dans les demi-teintes de couleurs. Les yeux noirs ont donc plus de force d'expression & plus de vivacité, mais il y a plus de douceur, & peut-être plus de finesse dans les yeux bleus: on voit dans les premiers un feu qui brille uniformément, parce que le fond qui nous paroît de couleur uniforme, renvoie par tout les mêmes reflets, mais on distingue des modifications dans la lumière qui anime les yeux bleus, parce qu'il y a plusieurs teintes de couleur qui produisent les reflets.

» Il y a des yeux qui se font remarquer sans avoir, pour ainsi dire, de couleur, ils paroissent composés différemment des autres, l'iris n'a que des nuances de bleu ou de gris, si foibles qu'elles sont presque blanches dans quelques endroits; les nuances d'orangé qui s'y rencontrent, sont si légères qu'on les distingue à peine du gris & du blanc, malgré le contraste de ces couleurs; le noir de la prunelle est alors trop marqué, parce que la couleur de l'iris n'est pas assez foncée; on ne voit, pour ainsi dire, que la prunelle isolée au milieu de l'œil; ces yeux ne disent rien, & le regard paroît être fixe ou effacé.

» Il y a aussi des yeux dont la couleur de l'iris tire sur le verd; cette couleur est plus rare que le bleu, le gris, le jaune & le jaune-brun; il se trouve aussi des personnes dont les deux yeux ne sont pas de la même couleur. Cette variété qui se trouve dans la couleur des yeux est particulière à l'espèce humaine, à celle du cheval, &c. Dans la plupart des autres espèces d'animaux, la couleur des yeux de tous les individus est la même; les yeux des bœufs sont bruns, ceux des moutons sont couleur d'eau, ceux des chèvres sont gris, &c. Aristote, qui fait cette remarque, prétend que dans les hommes les yeux gris sont les meilleurs, que les bleus sont les plus foibles, que ceux qui sont avancés hors de l'orbite ne voient pas d'aussi loin que ceux qui y sont enfoncés, que les yeux bruns ne voient pas si bien que les autres dans l'obscurité». La remarque d'Aristote est en partie vraie & en partie fautive. (D. J.)



*Autre description anatomique de l'œil par  
M. le Baron DE HALLER.*

§ ŒIL, organe de la vue. Les yeux se trouvent dans presque toutes les classes des animaux. La plus grande partie des animaux à coquilles, ont deux yeux placés sur deux petites cornes. Les insectes & généralement tous les animaux qui ont des têtes, ont deux yeux. La seche, du genre des animaux muqueux, le polype de mer ont des yeux. Plusieurs vers & quelques testacées en sont dépourvus, mais les polypes d'eau douce même, qui ne sont que des intestins animalisés, sentent d'une manière qui nous est inconnue, les impressions de la lumière & la suivent. Les animaux microscopiques, qui vivent dans des infusions, savent s'éviter.

Les yeux sont souvent en nombre pair, ceux du puceron d'eau paroissent composés de deux yeux fort rapprochés. Il n'y a qu'une paire dans les animaux parfaits, deux dans quelques araignées, trois dans d'autres & dans quelques scorpions, quatre assez fréquemment dans les araignées & dans d'autres espèces de scorpions, six dans quelques vers qui rongent les pierres, sept dans plusieurs chenilles & dans le fourmillon, huit dans quelques insectes, comme dans le podura.

Il y a cependant plusieurs insectes qui, avec deux yeux composés, ont trois autres yeux plus simples, qui n'en sont pas moins de véritables yeux, sans lesquels ces animaux ne volent plus qu'à l'aventure. Les mouches, les papillons, les cigales, le tope-grillon, le grillon, la fourmi-aîlée ont ces trois petits yeux placés sur le corcelet. Ils ne se trouvent que dans les insectes ailés.

Pour traiter avec ordre des yeux, je commencerai par les parties extérieures qui servent de défenses à ces organes.

Les sourcils ne se trouvent que dans l'homme. Ce sont de petites éminences cutanées placées au dessus des orbites, couvertes de poils inclinés contre les tempes, & qui sont couchés les uns sur les autres. Les sourcils sont extrêmement mobiles; on peut les relever avec le front, les abaisser sur les yeux, & les rapprocher du nez.

L'aponévrose, que les François appellent *calotte*, est différente du périoste & des tégu-

mens. C'est une membrane mince & lâche, celluleuse, mais avec un luisant un peu tendineux, liée au péricrane par une cellulofité assez lâche, & de l'autre côté aux tégumens par un peu de graisse.

Elle se continue avec un aponévrose qui couvre les muscles de la nuque, & elle couvre elle-même le derrière de la tête, les os pariétaux & les muscles temporaux; elle s'attache à l'apophyse zygomatique: elle se continue sur le front, couverte du muscle frontal, devient une simple cellulofité vers les paupières, sans qu'on puisse borner exactement ses limites.

Deux paires de muscles sont attachés à cette membrane. Les occipitaux sont courts & larges; ils forment deux parallélogrammes, leur extrémité est tendineuse & le reste est charnu. Ils partent de l'apophyse mastoïde & de la ligne transversale supérieure de l'os occipital, voisins l'un de l'autre, mais cependant séparés. Leurs fibres extérieures s'inclinent en dehors, les intérieures sont plus droites: elles vont s'attacher à l'aponévrose. Elles la retiennent cette aponévrose & lui donnent le degré de fermeté nécessaire pour devenir le point d'appui des muscles frontaux qui élèvent vers elle les sourcils & les paupières. On peut les regarder comme les ventres postérieurs d'un muscle continué, dont l'aponévrose seroit le tendon mitoyen, & les frontaux les ventres antérieurs.

Les muscles frontaux naissent de l'extrémité antérieure de l'aponévrose. Leurs fibres sont convergentes, séparées supérieurement; elles se joignent sur le front & le couvrent tout entier. Quelques fibres partent de l'antéhelix & du releveur de l'oreille pour se joindre au frontal. Ses fibres les plus intérieures s'étendent jusqu'au nez, & s'arrangent en pointe. C'est le procerus de Santorini qui se termine au cartilage supérieur du nez, & à la partie la plus voisine de l'os de ce nom. Il se confond aussi avec l'aponévrose du compresseur du nez, & avec le releveur du nez & des lèvres. Mais le plus grand nombre des fibres du frontal se mêle à celle de l'orbiculaire des paupières, & d'autres encore à celles du corrugateur.

Quand l'aponévrose du crâne est tendue par les occipitaux, le muscle frontal relève les paupières, les sourcils & le front; il peut

même produire dans le front des rides transversales. Quand au contraire l'occipital n'agit pas, & que l'orbiculaire des paupieres se contracte fortement, il peut abaisser le front & les sourcils, & donner au visage le caractère d'une colere étouffée.

Le corrugateur s'attache au bord de l'orbite un peu plus extérieurement que le grand angle, & plus intérieurement que le trou sur-orbital; il s'attache encore au dessus de ce trou à l'intervalle des sourcils, & plus extérieurement encore par trois ou quatre paquets de fibres.

Ces fibres se portent en haut & en dehors, en formant des paquets un peu séparés, & se terminent dans le frontal qui est plus cutané, & dans la partie de l'orbiculaire qui environne l'orbite: elles s'attachent aussi à la partie cutanée des sourcils, dans la moitié extérieure de l'orbite. Il abaisse & remet à sa place le front & les sourcils quand ils ont été relevés par le frontal; en agissant avec plus de force, il abaisse les sourcils, & en couvre en quelque maniere les yeux: il force les tégumens du front à descendre & redresse les poils des sourcils. Il tend l'aponévrose du crâne. Il défend les yeux de toute lumiere trop vive; il agit dans la colere & dans l'indignation. Il paroît caractériser la colere, en se défendant de voir l'objet odieux.

Les paupieres se trouvent dans tous les animaux à sang chaud, elles manquent à ceux qui l'ont froid. Elles sont nécessaires pour écarter la lumiere importune dans le sommeil: elles défendent l'œil contre le brillant de la neige & du soleil. Les Esquimaux renchérissent sur leur office en n'admettant le jour que par une fente qu'ils pratiquent entre deux paupieres artificielles de bois. Les paupieres sont faites par la peau, qui d'un côté descend depuis les sourcils, & remonte de l'autre depuis les joues, & qui se prolonge devant le globe de l'œil; elle paroît comme coupée au dessous de l'équateur de l'œil & partagée en deux portions de cercle inégales. Elle n'est cependant pas retranchée, quoiqu'elle le paroisse être, mais elle forme un bord tranchant, & revient contre elle-même pour changer encore une fois de direction au bord de l'orbite. Le plan intérieur de la peau, qui forme la paupiere du côté du globe de l'œil, est plus délicat,

plus mou, & tout rouge à cause du nombre de ses vaisseaux; il est cependant couvert de son épiderme. Je ne crois pas qu'il y ait des mamelons apparens. Du bord de l'orbite, la peau redescend depuis la paupiere supérieure, & remonte depuis la paupiere inférieure pour faire une espece de voile qui recouvre la sclérotique & qu'on appelle la *conjective*. Elle s'unit à la sclérotique par un tissu cellulaire assez lâche, & par un autre plus serré avec la cornée; elle est blanche, mince & parsemée de vaisseaux rouges. Entr'elle & la sclérotique il y a des vaisseaux, des nerfs, & un peu de graisse. Les deux paupieres se répondent par leurs tranchans & couvrent l'œil exactement. Elles laissent cependant entre leur bord, qui est un peu renflé, & entre l'œil une espece de canal triangulaire & curviligne. La paupiere supérieure couvre plus que la moitié de l'œil, & l'inférieure moins que la moitié. Dans chaque section de l'œil avec la paupiere, la peau revient trois fois; sa lame extérieure, qui forme le feuillet antérieur de la paupiere; sa lame intérieure, qui fait le feuillet intérieur de la paupiere; & la conjonctive, qui est la peau elle-même, mais plus changée encore. L'épiderme recouvre non seulement la conjonctive, mais même la cornée. C'est elle qui fait le masque de l'œil, qui tombe & qui se renouvelle dans les serpens. Les paupieres & la conjonctive sont extrêmement sensibles. Le tarfe est un cartilage qui est enfermé dans la duplicature de chaque paupiere près de son tranchant. C'est une lame plate, courbée en demi-lune, convexe en dessus, mais plus courte & moins courbe dans la paupiere inférieure. Les tarfes sont plus courts que la paupiere, & plus épais du côté du nez. Le tranchant de chaque paupiere produit dans l'homme plusieurs rangs de poils durs, élastiques, recourbés, qui font des arcs, dont les convexités se regardent dans les deux paupieres, on les appelle les *cils*; ils ombragent la fente qui sépare les paupieres; ils sont plus nombreux dans la paupiere supérieure.

Le tranchant de la paupiere a sa pommade particuliere qui, fluide quand elle vient d'être séparée, devient un onguent mou, & qui peut être formée à la fin en cylindres & en écailles. L'organe qui prépare cette pommade est assez singulier. Il y a

dans le tranchant des paupieres trente ou quarante petits trous sur un ou deux rangs. Chacun de ces trous est le conduit excrétoire d'un petit boyau qui est replié plusieurs fois sur lui-même, & qui serpente autour d'un axe droit. Ces petits boyaux sont plus longs dans le milieu de la paupiere, & la paupiere supérieure en a de plus longs que l'inférieure. Il y en a de divisés en deux & même en trois parties. Ils n'occupent pas toute la longueur de la paupiere; ils finissent des deux côtés avant elle; ils sont placés plus postérieurement que le milieu de l'intervalle des deux feuillets de la paupiere, & des rainures leur répondent dans les targes. Quand on se sert de la loupe, on voit plus distinctement des glandes rondes qui se terminent dans les boyaux dont je viens de parler. L'intervalle des deux paupieres est rempli d'une cellulofité, dans laquelle une liqueur se répand avec facilité: c'est le cas de l'aveuglement qui survient à la petite vérole. Il y a aussi de la graisse & les conduits lacrymaux. Je ne connois point le ligament du tarse, je ne le regarde que comme une lame cellulaire; mais la duplicature des paupieres renferme deux muscles.

L'orbiculaire des paupieres n'est pas renfermé dans leur étendue; il environne l'orbite par un plan plus large encore de fibres, qui en général sont concentriques à la circonférence de l'orbite, & plus larges du côté de l'angle externe & sous l'orbite; il n'est attaché aux os qu'à l'angle interne. Ses fibres se continuent dans la duplicature des paupieres, elles forment dans la supérieure des arcs plus aplatis à mesure qu'ils approchent du tarse, & plus aplatis encore dans la paupiere inférieure. On a voulu séparer ces fibres comme si elles faisoient un muscle particulier, mais elles sont continues au plan orbitaire. Le ligament du muscle orbiculaire est une espece de tendon, mais plus dur & presque cartilagineux, placé à l'endroit où les conduits lacrymaux s'ouvrent dans le sac nasal, & attaché à l'apophyse orbitale de l'os de la mâchoire. Une partie des fibres de l'orbiculaire s'attache au ligament, d'autres parviennent jusqu'à l'os du front, & jusqu'à l'apophyse orbitale de l'os maxillaire. Dans les deux angles de l'œil, une partie des fibres se continue de la partie au dessus de l'orbite à celle qui est

au dessous; d'autres fibres placées sur la paupiere supérieure se croisent à angles obliques avec celle de la paupiere inférieure. Le point fixe du muscle étant à la partie interne, & par rapport à la hauteur à la partie moyenne, & la partie la plus mobile regardant les tempes, ce muscle doit, en agissant, abaisser la paupiere supérieure, & élever, quoique plus foiblement, la paupiere inférieure. L'une & l'autre paupieres se réunissent donc pour couvrir entièrement l'œil & éloigner la lumiere. En même temps, ce muscle doit en se contractant, chasser vers l'angle interne tout ce qui se trouve entre l'œil & les paupieres, & l'amener tout à l'angle interne, où il n'y a plus de tarse, & où la résistance est moindre, n'y ayant plus que la partie cutanée des paupieres. J'ai vu des mouches être portées à cette place par l'action du muscle; il en arrive de même des larmes.

La troisième paupiere est placée dans l'angle interne. C'est un repli de la peau qui forme la conjonctive; il est fait en demi-lune, dont l'échancrure est extérieure. Cette paupiere est mobile & n'est dans l'homme qu'une foible imitation d'une membrane beaucoup plus considérable, qui dans les oiseaux & dans les poissons a son muscle particulier & peut couvrir l'œil entier. L'œil est couvert & les paupieres fermées par le muscle orbiculaire; il est mis à découvert par d'autres muscles. Le releveur de la paupiere supérieure naît de l'enveloppe du nerf optique à côté du muscle interne; il va droit en avant, surmonte le globe de l'œil, & redescend de sa convexité, se dilate, devient triangulaire & tendineux, & s'attache au tarse & à la peau voisine. Il élève la paupiere supérieure, le frontal l'aide dans cette action, en tirant en haut le muscle orbiculaire. La paupiere inférieure est abaissée par plusieurs paquets de fibres musculaires. Le premier est attaché à l'orbiculaire & à l'os de la pommette; il abaisse cette paupiere & la tire en dehors. Le second part de l'orbiculaire plus en dedans que le précédent & se rend à la levre supérieure: il abaisse la paupiere, mais en la tirant vers le nez. Le mouvement de cette paupiere est très-visible dans le sexe. Le globe de l'œil est à peu près sphérique, mais aplati par devant avec une petite por-

tion de sphere un peu plus convexe, saillante du milieu de la surface antérieure. Cette saillie doit être exprimée dans les statues, puisqu'elle est naturelle. Le diametre de droite à gauche est plus petit que celui de derriere en devant. Le globe est d'ailleurs plus rond dans le fœtus, & plus applati dans les vieillards. Les yeux sont fort grands dans le fœtus, & leur grandeur marque le sexe dans les insectes, les mâles ont les yeux plus grands; ils occupent presque toute la tête dans les abeilles mâles.

Le nerf optique formé, comme nous l'avons dit, *article NERF*, se joint au nerf de l'autre côté sur la selle sphénoïdienne. Dans les poissons les deux nerfs ne se confondent pas & se croisent sans se mêler. Dans l'homme ils forment un quarré un peu allongé, & l'*œil* n'y remarque pas de distinction; il ne paroît cependant pas qu'ils se confondent. On a vu l'un des deux nerfs malade, tandis que celui de l'autre côté étoit en bon état: dans ces sujets, le nerf du côté droit étoit gâté, & avant l'union & après elle, & le nerf du côté sain étoit également entier après la conjonction. Il paroît donc que chacun des deux nerfs va à l'*œil* de son côté, sans avoir rien de commun avec l'*œil* de l'autre côté; c'est le sentiment des plus grands anatomistes. Il est sûr cependant qu'il y a une liaison intime entre les deux nerfs. Non seulement on meut en même temps & dans le même sens les deux yeux, mais les maladies d'un *œil* affectent ordinairement l'autre. Quand l'un des yeux est enflammé, on ne peut se servir de l'autre sans augmenter la douleur dans l'*œil* enflammé, quoique couvert par un bandage. La cause des mouvemens simultanés des deux yeux paroît être dans la substance médullaire même, & non pas dans les yeux. On a vu dans la goutte seréine la prunelle de l'*œil* malade, se contracter de concert avec celle de l'*œil* sain, & ce mouvement dépend de la rétine. Dans l'état naturel même, quand on ferme un *œil* & ouvre l'autre, on a vu les deux prunelles se dilater en même temps, quoiqu'une seule prunelle sentit le changement de la lumière. Les chirurgiens nous ont appris qu'un *œil* cataracté endommage l'*œil* qui ne l'est pas encore. L'inflammation qui naît d'une blessure, attaque

l'autre *œil*, & on a vu l'*œil* droit devenir paralytique après une plaie de l'*œil* gauche. L'union des deux nerfs optiques paroît d'ailleurs essentielle par l'anatomie comparée. Dans les poissons dont les nerfs optiques se croisent sans se mêler, un cordon médullaire passe de l'un à l'autre; le plus souvent même cette anastomose des deux nerfs est répétée. Depuis l'union des deux nerfs optiques, chaque nerf avance en serpentant un peu vers l'orbite; il est un peu comprimé & s'applique au globe considérablement plus intérieurement que n'est l'axe de l'*œil*: cette maniere de s'attacher à l'*œil* se retrouve dans le plus grand nombre d'animaux. Le nerf optique a pour gaine la lame interne de la dure-mere. La pie-mere vasculaire & fine l'enveloppe de même, mais on n'y retrouve pas les cordons médullaires paralleles des autres nerfs; la pie-mere ne donne dans l'intérieur du nerf que des cloisons cellulaires fines, qui dans un nerf optique desséché paroissent spongieuses. Il y a des poissons dans lesquels la substance médullaire du nerf forme des lames plissées; le saumon même a cette structure. La moëlle du nerf optique paroît conserver dans l'homme sa structure, telle qu'elle est dans le cerveau, & je n'y ai jamais reconnu de fibres. Les pores de ce nerf desséché sont les lumières des petites arteres qu'on a coupées en travers, & qui se trouvent en grand nombre dans l'intérieur du nerf. La plus grosse, l'artere centrale, a une lumière plus considérable; c'est celle qu'Hérophile a appelée le *pore*, par lequel les anciens ont cru que les especes visibles étoient portées au cerveau; il n'y va cependant pas, il n'a commencé à paroître qu'après que l'artere centrale s'est enfermée dans le nerf, & la partie de ce nerf qui répond au cerveau n'a point de pore. Dans les insectes dont les yeux sont à réseau, le nerf optique est divisé en un nombre de filets égal à celui des cornées. Dans les grands animaux, le nerf optique est constamment sans branches, & s'emploie entièrement à l'*œil*: dans la seche cependant & dans la chenille il donne des filets à d'autres parties, ou du moins à la choroïde. Le nerf optique pénètre profondément dans la substance de l'*œil*. Sa dure-mere est collée exactement à la sclérotique par une cellulose

fité fort courte & fort serrée. Cette sclérotique est d'un tissu très-serré & très-compact, mais cellulaire. Elle enveloppe l'*œil* tout entier, à l'exception de la partie antérieure & presque moyenne; un segment presque circulaire, mais un peu allongé contre le nez, y est retranché de la sclérotique pour faire place à la cornée. Ces deux membranes, étant d'une structure entièrement différente, ne doivent pas être comprises sous un même nom. La sclérotique a de petits vaisseaux & des filets de nerfs capillaires, elle doit être peu sensible. Sa partie postérieure est fort épaisse dans tous les animaux, l'antérieure s'amincit, & l'épaisseur qu'on a cru y voir à l'insertion des muscles droits, n'appartient pas à la sclérotique. On a beaucoup disputé si cette membrane étoit la dure-mère même développée qui couvrirait le globe de l'*œil*. Les anciens l'ont cru, les modernes rejettent cette opinion. Il est vrai que la sclérotique, à l'endroit où le nerf optique s'y attache, est beaucoup plus épaisse & plus dure que ne l'est l'enveloppe du nerf optique; il y a sûrement d'ailleurs une cellulofité qui unit ces deux enveloppes, & le nerf optique dans les poissons avance quelques lignes après avoir percé la sclérotique. D'un autre côté, il est avéré que la tunique noire dont je vais parler, est la pie-mère même continuée; & si la pie-mère donne une enveloppe à l'*œil*, il paroît assez probable que la dure-mère ait donné l'enveloppe extérieure.

Les raisons que je viens de donner dans le paragraphe précédent, me paroissent cependant les plus fortes. La face interne de la sclérotique est tapissée par une membrane fine, molle & noirâtre qui se détache aisément dans l'enfant, mais qui est collée inséparablement à la sclérotique dans l'adulte. Cette membrane est la continuation de la pie-mère.

La cornée est une membrane d'une espèce particulière, plus semblable à une corne amollie qu'aux membranes ordinaires. Elle est circulaire, mais allongée contre les tempes. Elle forme un segment d'une sphère plus petite que la sphère de la sclérotique; elle est plus convexe par conséquent, & d'abord la sclérotique, plus visiblement dans l'enfant, moins considérablement dans le vieil-

*Tome XXIII.*

lard, & très-manifestement dans les oiseaux; & sur-tout dans les oiseaux nocturnes. La cornée est attachée obliquement à la sclérotique qui est plus extérieure & la cornée plus intérieure; la sclérotique est un peu plus longue antérieurement, la cornée est prolongée postérieurement & derrière la sclérotique. Les deux membranes sont également collées l'une à l'autre, elles se détachent cependant par une longue macération. La conjonctive couverte de son épiderme recouvre la face antérieure de la sclérotique & la cornée entière. Elle se détache aisément de la première, & plus difficilement de la seconde. Leur réunion se fait par de petites flammes, qui alternativement passent de l'une dans l'autre. La cornée est essentiellement transparente dans tous les animaux; elle est jaunâtre ou rougeâtre dans l'enfant qui vient de naître, avec l'âge elle devient un peu opaque & grisâtre dans les vieillards. Elle grossit certainement les lettres sur lesquelles on la place dans tous les animaux, & plus considérablement dans le lapin. Elle est formée d'un nombre de lames concentriques, qu'on peut séparer par la macération, à l'aide de l'eau chaude ou avec le scalpel. Chacune de ces lames est plus épaisse à sa circonférence & plus mince au milieu. La cornée est plus épaisse dans le fœtus, & d'une très-grande force. Une cellulofité très-fine lie les lames l'une à l'autre. Les lames de la cornée sont abreuvées d'humidité: on en peut faire sortir des gouttelettes en la pressant. C'est cette humidité, qui, se prenant dans les agonisants, ternit l'éclat de la cornée. C'est encore par ces pores qu'elle se dissipe après la mort, & que la cornée se dessèche & perd de son poids. Ces pores, dilatés par les maladies, deviennent plus visibles, absorbent l'eau dans laquelle on plonge la cornée desséchée, & lui rendent son volume & sa mollesse.

Il n'est pas bien sûr qu'on ait injecté des vaisseaux dans la cornée: quelques auteurs croient en avoir vu après une inflammation; peut-être n'ont-ils vu que des vaisseaux de la conjonctive.

Je ne crois pas non plus qu'il y ait des nerfs, & elle a paru insensible dans les nombreuses extractions du cristallin que M. Daviel a faites. On l'a vue teinte de jaune dans

O o o

la jaunisse, & de rouge dans les oiseaux qu'on avoit nourris de garence.

La membrane choroïde fait la seconde enveloppe générale de l'œil. Elle est parallèle & concentrique à la sclérotique jusques à l'anneau ciliaire; alors une autre membrane succede à la choroïde, & au lieu de tapisser la face postérieure de la cornée, elle forme un anneau à peu près circulaire percé au milieu, & qui soutend la cornée, avec laquelle il fait un angle très-aigu.

Pour décrire la choroïde, il faut donner une idée exacte de l'entrée du nerf optique dans l'œil. Dans l'homme, ce nerf s'étant dépouillé de sa dure-mère & de celle qu'on appelle *pie*, devient plus étroit en s'enfonçant dans l'œil, & forme un cône tronqué. L'extrémité la plus étroite de ce cône est couverte par une membrane cellulaire, percée de plusieurs trous, par lesquels la partie médullaire du nerf optique va se continuer avec la rétine; c'est par d'autres trous moins nombreux, mais plus gros, que les vaisseaux se rendent à cette même membrane depuis le nerf optique. A la circonférence de cette membrane cellulaire s'attache la lame noire de la sclérotique; qui est formée par la *pie-mère*: c'est là que la membrane choroïde se colle à la sclérotique par une cellulofité courte & ferrée, fait une espèce d'anneau un peu renflé, en se séparant de la rétine, & se trouve percée d'un trou exactement rond, que remplit la membrane cellulaire que je viens de décrire, & qu'on appelle *cribleuse*. La choroïde n'est pas une continuation de la *pie-mère*, qui produit bien évidemment la lame noire de la sclérotique; elle n'est pas non plus une production de la sclérotique. Dans l'homme cette membrane est molle, extrêmement vasculaire, naturellement brune, d'un brun vineux, ne tenant à la sclérotique que par des nerfs & des vaisseaux. La choroïde pâlit avec l'âge. Sa face interne qui recouvre la rétine, & qui lui est parallèle, est brune & couverte dans l'homme & dans presque tous les animaux, d'une humeur muqueuse, d'un brun fort noir. Dans les lapins blancs & dans les negres blancs, cette mucosité noire manque, & la face interne de la choroïde est couleur de rose, étant remplie de vaisseaux rouges. Dans plusieurs quadrupedes, elle est d'un

luisant très-vif, jaune, verte ou bleue: elle est couverte d'un velouté cellulaire très-fin, & plissé dans plusieurs quadrupedes par des rides serpentantes. Dans le loup, elle est comme creusée par des cellules rondes. Cette face interne est une membrane très-distincte dans les poissons. Sa structure y diffère entièrement de celle de la choroïde; elle y est noire & rude dans le temps que la choroïde est entièrement argentée. On peut la séparer dans le bœuf, & même quelquefois dans l'homme: c'est la *ruyschienne*; ses vaisseaux sont d'un tissu très-différent. La choroïde proprement dite est couverte d'une cellulofité fine, qui s'augmente à mesure qu'elle approche de l'iris, & qui devient dans l'homme un anneau blanc très-distingué, par lequel la choroïde est attachée à l'union de la sclérotique à la cornée; elle s'en sépare cependant assez facilement. C'est de cet anneau que l'on a cru voir s'élever une membrane qui tapisse la face intérieure ou postérieure de la cornée. Je ne crois pas que cette membrane puisse être démontrée dans l'homme; je l'ai vue très-distincte dans le cheval. On est allé plus loin; on a cru qu'elle s'étend jusques à la face intérieure & postérieure de l'uvée, aux rayons ciliaires & au cristallin, qu'elle embrasseroit aussi bien que le corps vitré: ces faits ne sont pas encore assez avérés. C'est de l'anneau ciliaire que sort l'iris, membrane percée au milieu, qui soutend, comme nous l'avons dit, le segment de cercle fermé par la cornée. On a douté si l'iris fait partie de l'uvée; on a allégué qu'on la sépare par la macération. Elle est cependant bien manifestement la même membrane dans les poissons: on y voit les points argentés se continuer de la choroïde de l'iris. J'ai vu dans les oiseaux la cellulofité dont la choroïde est couverte, se continuer sur l'iris, & dans les bœufs, des plis s'élever de la choroïde & de la *ruyschienne*, & se continuer d'un côté sur l'iris, & de l'autre sur l'uvée. Elle est bien sûrement convexe & un peu plus longue du côté du nez. Le trou dont elle est percée dans l'homme, est appelé la *prunelle*: il est circulaire dans l'homme, & un peu alongé du côté du nez. Dans le chat c'est une fente, & on a vu des personnes dont la *prunelle* avoit la même figure. Dans le bœuf elle

est transversale : elle est circulaire dans les oiseaux & dans les poissons. L'iris, étant parvenue au bord de la prunelle, revient sur elle-même, & fait une seconde membrane qui lui est parallèle, & qui revient s'attacher à l'anneau ciliaire. La cloison de l'œil qui soutend la cornée, a donc pour lame antérieure l'iris, & pour l'autre postérieure l'uvée. L'intervalle de l'iris & de l'uvée est rempli par une cellulose fort courte dans l'homme : dans les poissons elle est plus lâche, & l'on peut séparer avec le scalpel l'uvée & l'iris. L'iris est couverte de flocons colorés, un peu relevés en bosse, qui forment comme des flammes, & qui représentent, en quelque manière, des arcs convexes du côté de la prunelle. Chaque flocon est formé par des raies serpentantes & convergentes, & par des taches. Les flocons se réunissent pour former, à quelque distance de la prunelle, un cercle dentelé qui fait bosse. Entre la prunelle & ce cercle, les flocons sont plus petits, plus courts, mais du reste semblables, & ils sortent de la circonférence extérieure du cercle dentelé. Le fond de la membrane est brun, & paroît à découvert, entre les flocons, dans quelques endroits. Les flocons donnent à l'iris sa couleur. Le noir de l'uvée, les nerfs & les petits vaisseaux la temperent ; les raies serpentent davantage quand la prunelle est élargie, & deviennent plus droites quand elle est resserrée. J'ai considéré ces flocons à la loupe dans des personnes vivantes.

La couleur de l'iris est extrêmement variée dans plusieurs animaux : elle est comme dorée dans les poissons : elle est jaune & luisante dans le loup : dans l'homme elle est grise ou bleuâtre dans la plus grande partie des peuples septentrionaux : cela n'est pas général cependant, & les Samoïèdes ont l'iris noire. Elle suit d'ailleurs assez la couleur des cheveux, & la couleur brune devient tous les jours plus commune au-delà du cinquantième degré. Dans le sud, la couleur brune foncée est presque générale. Les nègres blancs ont l'iris grise. La face postérieure de l'uvée est enduite d'une matière noire, dont la couleur se mêle à celles des flocons de l'iris : l'uvée n'est d'ailleurs pas couverte de flocons. Quand on l'a lavée & macérée dans l'eau claire, le noir disparoît ;

on apperçoit alors dans l'uvée des raies droites, élevées, faites par des plis de la membrane de l'uvée, qui se continuent depuis la séparation des rayons ciliaires d'avec l'uvée, & qui se continuent jusqu'au tranchant de cette membrane ; elles sont cependant moins apparentes à quelque distance de la prunelle. Dans les poissons, ce sont encore plus évidemment des plis de l'uvée. On les a regardés comme des fibres musculaires, & on leur a attribué la dilatation de la prunelle. Cette idée ne peut pas se soutenir, puisque l'iris n'est pas irritable. Irritée avec une aiguille, frappée par un cône de lumière, dirigé de manière qu'il ne frappe qu'elle, l'iris est immobile. Elle n'est guère sensible, quoiqu'elle ait des nerfs nés du ganglion ophthalmique, très-apparens dans les oiseaux. M. Daviel assure qu'il n'a jamais vu les malades se plaindre quand il l'a coupée, & qu'aucune inflammation n'est survenue à ses petites blessures. Les auteurs ont supposé des fibres circulaires dans l'intérieur de l'uvée, & à peu de distance de la prunelle. Ces fibres, par la plus exacte recherche, n'ont pas pu être démontrées, même dans le bœuf, & à l'aide des plus fortes loupes. Dans l'intervalle de l'uvée & de l'iris, il y a des vaisseaux & des nerfs fort aisés à démontrer dans les poissons, où cet intervalle est plus sensible.

La membrane pupillaire ne me paroît pas fort connue en France ; elle a été découverte en 1740. Elle ne se trouve que dans le fœtus ; elle s'y rompt même dès le septième mois, & disparoît au temps de la naissance : on la trouve aussi dans les quadrupèdes. C'est une membrane extrêmement fine, grisâtre, qui complète l'iris & qui ferme entièrement la prunelle. Elle est extrêmement vasculaire ; ses vaisseaux partent principalement du cercle de l'uvée & des vaisseaux longs qui le forment. Il y a des exemples que cette membrane a subsisté après la naissance, & empêché la vue. M. Hunter a vu une lame très-fine vasculaire qui, de la capsule du cristaïin, s'élevoit au bord de la prunelle & s'y attachoit. Le mouvement de la prunelle a été connu des Arabes & même de Galien ; mais on y a découvert des particularités, & on en a recherché le mécanisme de nos jours. Les enfans ont la prunelle

fort mobile, les vieillards l'ont plus fixe; elle devient immobile par l'affoipissement & par l'amaurose. Elle est mobile dans les quadrupedes & dans les oiseaux; elle est immobile dans les poissons. Généralement parlant, l'iris s'étend & la prunelle se retrécit, avec une augmentation quelconque de lumiere. Quand cette augmentation est subite & violente, la prunelle se retrécit malgré la cataracte. Elle est extrêmement dilatée dans les animaux qui voient de nuit, comme dans le cheval, la chouette. Elle se dilate dans les ténèbres, & pour les objets éloignés par la même raison, parce que la lumiere qui en vient est foible: elle se dilate encore quand on regarde sans intérêt; elle est dilatée dans le sommeil, dans la mort, & reste telle après la mort. C'est un fait contesté, mais avéré par des expériences répétées. Elle se dilate dans l'héméralopie, espece d'amaurose qui n'est pas durable. L'iris se contracte encore quand on regarde des objets fort voisins, & qu'on les regarde avec beaucoup d'attention. Elle se contracte après la mort, parce que l'humeur aqueuse se dissipe, que les solides de l'œil étant moins distendus, se contractent, & que l'iris a une convexité plus petite à couvrir. L'irritation quelconque, le feu, l'étincelle électrique, force la prunelle à se retrécir. La cause de ce mouvement n'est pas bien connue encore: elle est dans la rétine, puisque la cataracte, en empêchant l'action de la lumiere sur la rétine, & l'amaurose, qui est une insensibilité de la rétine, détruisent le mouvement de la prunelle, elle n'est pas dans l'iris même, nous l'avons fait voir; elle n'est certainement pas dans la volonté. J'ai vu dans l'œil d'un chat, conservé pour voir les changements du cristallin, la chaleur opérer vingt-quatre heures après qu'il eut été arraché de l'orbite, & la prunelle se fermer. Le mouvement de l'iris est d'ailleurs involontaire, & la prunelle se ferme à l'approche de la lumiere, malgré les ordres de la volonté. Les fibres annulaires de l'uvée, qu'on a imaginées pour expliquer la contraction de la prunelle, n'existent pas; les fibres rayonnées même ne sont pas bien avérées.

On a proposé une nouvelle hypothese depuis peu d'années. L'état naturel de l'iris est d'être élargie, dit-on, & par conséquent

celui de la prunelle est d'être étroite. C'est la dilatation de la prunelle, qui est l'effet d'une action animale, destinée à recevoir une plus grande proportion de lumiere. Il y a une difficulté, c'est que la prunelle s'élargit dans le sommeil, dans la stupeur, dans la mort même. On connoit l'expérience de Meri. Dans un chat plongé sous l'eau, la prunelle se dilate extrêmement, & on voit dans l'animal mourant les vaisseaux de la rétine. J'aime mieux attendre des lumieres plus certaines, que d'offrir des conjectures.

Le corps ciliaire est d'une structure des plus surprenantes & des plus belles: il se trouve dans les quadrupedes & les oiseaux; les poissons en sont privés. C'est une production de la lame interne de la choroïde ou de la ruyischienne: il est circulaire & un peu plus étroit du côté du nez. La ruyischienne commence à se plisser avant que d'arriver à l'endroit où l'anneau ciliaire se colle à la sclérotique: ces plis s'élèvent à mesure qu'ils avancent vers l'uvée: ce sont de petites duplicatures de la choroïde avec une cellulofité entre ses deux élévations. Ces plis sont alternativement plus élevés; ils sont couverts par l'anneau ciliaire, ils lui sont attachés; ils posent sur la couronne muqueuse, comme celle-ci pose sur la membrane vitrée, ils s'élargissent en allant; ils quittent l'anneau au même endroit auquel l'uvée s'en sépare; ils passent par la petite vallée entre le cristallin & l'uvée, & posent sur la capsule du cristallin, un peu plus intérieurement que son grand cercle & sur sa surface intérieure. Ils y sont collés par une mucosité noire sans y être attachés; ils impriment des raies noires à la capsule du cristallin & à la rétine. Il y a même des animaux dans lesquels le corps ciliaire ne touche pas le cristallin. Dans le bœuf, dans le mouton, la macération dissout la mucosité noire, & le corps ciliaire abandonne le cristallin qui devient mobile & quitte sa place. Dans les gros animaux, l'anneau ciliaire a pour base une membrane aisée à démontrer, composée de vésicules; les éminences y sont couvertes d'une villosité; ils reviennent sur eux-mêmes sur le cristallin, & y paroissent doubles avec une anse. Il n'y a rien de musculaire dans toute la structure & dans aucun animal.

L'anneau muqueux est un anneau parti-



culier. Toute la ruyſchienne, la face poſtérieure de l'uvée & du corps ciliaire, eſt enduite d'une mucofité brune extrêmement foncée & preſque noire, diſſoluble dans l'eau, mais non pas dans l'eſprit-de-vin : elle eſt fort attachée à ces membranes, & des taches de la même matiere ſe collent à la rétine dans l'homme & dans les animaux ; mais ſur-tout dans les poiſſons. Cette mucofité manque dans les lapins blancs & dans les negres de cette couleur. C'eſt apparemment le défaut d'une liqueur néceſſaire pour modérer l'impreſſion de la lumiere qui rend les yeux des negres foibles, & qui les force à ne voir que de nuit, parce qu'ils ne peuvent pas ſoutenir la lumiere du jour. La mucofité noire qui, aux véritables negres, donne la couleur brune foncée, paroît manquer par une cauſe commune & inconnue ; & c'eſt apparemment la cauſe de leur blancheur qui reſſemble à celle d'un cheval blanc. Dans les enfans, cette même matiere noire forme une eſpece de fleur que j'appelle *anneau muqueux*, & qui paroît quand on a enlevé avec précaution le corps ciliaire. Il eſt, comme l'iris, plus large vers les tempes, & plus étroit du côté du nez ; il couvre une partie du cryſtallin, du vitré, de la rétine, ſelon pluſieurs auteurs : ſes raies répondent à celles du ciliaire. Il eſt exactement circulaire dans les poiſſons. On ne connoît pas encore l'organe qui prépare cette mucofité noire ; les glandes qu'on a ſuppoſées ſont imaginaires. Il eſt étonnant que de nos jours on ait cru en expliquer la formation, en l'appelant *æthiops animal*, & en la compoſant des eſprits mercuriels & des ſoufres du ſang : on croyoit la liberté des hypotheſes plus bornée. M. le Cat a cru pouvoir l'étendre.

La rétine eſt le nom que les Grecs ont donné à la troiſieme enveloppe de l'*œil* ; nom qui lui convient en quelque maniere, parce que cette membrane avec le nerf optique dont elle naît, reſſemble en quelque maniere à l'eſpece de filet qu'on nomme *trouble*. Cette membrane eſt la plus molle de toutes les membranes du corps humain ; elle conſerve la nature médullaire du cerveau. Sa minceur la rend à demi-transparente avec une teinture de jaune & de gris, aſſez ſemblable à la couleur de la ſubſtance

entiere du cerveau : elle eſt plus transparente quand on l'a plongée dans l'eau, l'acide & l'eſprit-de-vin la rendent opaque. Elle ſe détruit d'elle-même dans un *œil* que l'on conſerve. Elle eſt formée par les filets médullaires, qui ſortent du nerf optique & paſſent par les petits trous de la lame criblée. Ils ſe réunifſent & forment au-devant de cette derniere membrane une eſpece de godet un peu excavé, plus ſenſible dans les animaux que dans l'homme. De ce godet la rétine s'épanouit, embraffe le corps vitré, devient concentrique à la choroïde, & s'attache, par un bord un peu renflé & bien fini, au grand cercle du corps ciliaire. Dans les oiſeaux la rétine, terminée par le cercle que je viens de nommer, produit une lame plus mince, plus grife, plus ſimple, qu'on a appelée *zone ciliaire* : elle en peut être détachée dans le fœtus & dans l'oiſeau adulte : elle y eſt collée, mais toujours aiſée à diſtinguer de la membrane vitrée. Elle s'attache à la capſule du cryſtallin derrière le corps ciliaire. Dans l'homme la choſe eſt plus difficile. J'ai cru voir & j'ai démontré la rétine coagnlée & rendue opaque par l'action de l'eſprit-de-vin, placée entre l'anneau muqueux & la membrane vitrée, & attachée à la capſule du cryſtallin ; cette attache eſt ſenſible dans l'*œil* du blaireau. D'autres auteurs ſont allés beaucoup plus loin, & regardent la rétine, comme la premiere enveloppe du chaton du cryſtallin, au-devant duquel elle ſe continue. D'autres auteurs, qui méritent la plus grande confiance, ont nié que la rétine ou bien une lame détachée de cette membrane, parvient juſqu'au cryſtallin. Je ne puis cependant pas me refuſer à l'analogie & à l'expérience même, & j'invite les anatomiftes les plus exacts à ſuivre cette membrane dans les *yeux* frais & bien conditionnés.

La rétine étant la ſubſtance médullaire même du nerf optique, eſt extrêmement ſenſible. La lumiere qui n'affecte aucune partie du cors humain, y cauſe une ſenſation très-vive pour peu qu'elle ſoit forte. Elle y laiſſe une empreinte colorée qui ſe dégrade peu à peu, & qui reſte ſouvent très-long-temps préſente à l'*œil* ; la rétine eſt détruite quelquefois ſubitement & irréparablement par les rayons du ſoleil. Il eſt

étonnant qu'on ait pu la regarder comme épiderme insensible. On partage la rétine en deux lames dans l'homme. On regarde comme la première la pulpe médullaire, simple & sans structure apparente, qui fait la couche extérieure de la rétine. On prend pour la seconde lame les vaisseaux nombreux, qui dans l'homme & dans le quadrupède forment un réseau dans la face interne de la rétine, celle qui répond à la membrane vitrée. Ces vaisseaux ont des troncs rouges assez apparens; leurs branches sont transparentes dans l'homme, & ne deviennent visibles que par l'injection. On les aperçoit moins bien dans les oiseaux, il n'y en a point dans les poissons. Mais dans la dernière de ces classes d'animaux, la structure de la rétine est beaucoup plus apparente. Il n'est pas bien difficile d'y préparer le nerf optique, de manière que la rétine se conserve en entier & dans sa continuité naturelle avec ce nerf. Quand on a raffermi la rétine avec l'esprit-de-vin, on y sépare assez aisément deux lames, la lame pulpeuse, semblable à celle de l'œil humain, & la lame fibreuse. C'est une membrane extrêmement fine, sur laquelle s'élevent, comme des rayons, des traits & des fibres d'une finesse extrême, qui sortent du godet du nerf optique, & qui parcourent toute la longueur de la rétine jusques à l'uvée, ces animaux n'ayant point de corps ciliaires. Quoique ces fibres ne puissent pas être démontrées dans l'homme, il est cependant très-probable qu'elles y sont une partie essentielle de la rétine. Elles sont assez apparentes dans les gros oiseaux & dans plusieurs quadrupèdes. On peut donc, en regardant les vaisseaux comme une membrane, admettre dans la rétine trois lames, la pulpeuse, l'arachnoïde, la même qui est fibreuse, & la vasculaire, sans oublier cependant que les fibres ne sont pas visibles dans l'œil de l'homme.

La membrane vitrée est concentrique & parallèle à la rétine, sans y être attachée que par quelques vaisseaux qui ne sont visibles que dans les animaux. Cette membrane est extrêmement fine & transparente elle ne devient opaque ni par l'esprit-de-vin, ni par l'acide minéral. Elle doit être poreuse, puisque le corps vitré abandonné à lui-même, s'exhale & diminue de poids, &

que ce poids se rétablit quand on le plonge dans l'eau. Elle paroît simple jusqu'au cercle renflé de la rétine, elle se partage alors en deux lames. La lame antérieure, placée derrière l'anneau muqueux, est marquée par les traits de ce corps & goudronnée par des fibres qui la partagent d'espace en espace: elle s'éleve à la convexité antérieure du cristallin intérieurement à son grand cercle, & s'attache à sa capsule dont elle ne peut être séparée: elle est, comme l'iris, plus large vers les tempes. La lame postérieure est plus fine & va s'attacher plus postérieurement au cristallin; mais elle se continue derrière sa face postérieure, & forme un globe entier uniquement enfoncé antérieurement, pour faire place au cristallin. Entre ces deux membranes, il y a un intervalle qu'on peut souffler. Il en résulte un anneau, qui partagé par de petites cloisons superficielles, embrasse le grand cercle du cristallin. Il se trouve dans tous les quadrupèdes, & Ray l'a découvert dans la baleine. Les autres animaux en sont destitués. On l'attribue communément à M. François petit. Cette membrane vitrée renferme une humeur extrêmement limpide & qui ne se coagule jamais; elle est un peu plus dense que l'eau, & augmente davantage le volume des corps sur lesquels on le pose. Elle est rougeâtre dans le fœtus; on n'y découvre point de vaisseaux; il n'y a que les poissons dans lesquels ils soient visibles. Ils sont d'une grande beauté. J'en parlerai ailleurs. L'humeur vitrée n'est pas répandue dans la cavité de sa membrane, comme l'eau dans une bouteille. Cette cavité est partagée par une infinité de petites cellules, dont la membrane naît de la vitrée. Quand on expose le vitré à un froid considérable, son humeur gèle, & l'on voit aisément alors qu'elle est épanchée dans des cellules. Elle gèle en petits glaçons. Ces cellules sont plus larges à la circonférence, plus étroites vers le centre. Je croirois assez qu'une partie de cette humeur peut se réparer. Il s'en perd très-souvent dans l'extraction du cristallin. Mais j'ai de la peine à croire qu'elle puisse se rétablir, quand elle s'est entièrement écoulée.

Le cristallin que les anciens comptoient entre les humeurs de l'œil, est regardé comme un corps presque solide par les modernes,

Il se trouve dans les quadrupèdes, les oiseaux & les poissons, Il est beaucoup plus gros, à proportion du vitré, dans les poissons que dans les quadrupèdes. Il est parfaitement transparent, mais il devient aisément opaque par le feu, le gel, l'esprit-de-vin ou l'acide. Dans l'homme, il devient jaunâtre dès l'âge de vingt-cinq ans; cette couleur devient plus foncée avec l'âge, & dans une grande vieillesse le cristallin devient à la fin opaque, c'est la cécité naturelle à cet âge. La cataracte est presque toujours une opacité du cristallin ou de sa capsule. J'ai vu des animaux dont le cristallin étoit opaque, mais il ne m'a pas paru qu'il devint jaune. Je ne fais pas si le cristallin est parfaitement sphérique dans quelque animal. Dans les poissons, dont j'ai disséqué un grand nombre, il est fort rond, mais il ne laisse pas que d'être aplati antérieurement. Dans l'homme, il est fort convexe postérieurement, sa face antérieure est très-aplatie. Elle est aussi aplatie dans les quadrupèdes, mais cependant assez convexe antérieurement dans le lièvre & dans le blaireau. Elle est plus convexe dans le fœtus, & s'aplatit dans les vieillards. M. Petit a trouvé que la convexité antérieure fait un segment de cercle, dont le diamètre est de 7 lignes & demie, & la postérieure l'est d'un cercle, dont le diamètre est de cinq. On sent bien qu'il y a de la variété, & la convexité est plus forte dans les myopes. La largeur ou le grand diamètre est de trois lignes & demie & au-delà, l'épaisseur de deux. La figure n'est pas également circulaire, aussi peu que celle de l'iris & de la prunelle. La densité surpasse celle de l'eau, & la force réfringente est plus grande. On l'a déterminée assez inégalement, & l'âge & le tempérament doivent sans doute influencer sur cette densité. La densité est à celle de l'eau à peu près comme dix à onze, bien inférieure par conséquent à celle du verre. La réfraction est à celle de l'eau comme 13 à 12, & l'angle d'incidence du rayon qui a passé par l'eau, & passe par le cristallin, est à l'angle de réfraction comme 87 à 85, environ. Le cristallin est placé dans une excavation préparée pour le recevoir dans le corps vitré. J'ai vu ce vitré s'élever autour du cristallin & même le déborder. La capsule du cristallin en est la principale, & selon moi

l'unique enveloppe. Sa face antérieure est extrêmement forte & élastique, elle a quelque chose de cartilagineux; la face postérieure est beaucoup plus mince. C'est une membrane particulière & isolée; elle ne naît ni de la rétine ni de la vitrée. Cette capsule est fort transparente, elle l'est plus que le cristallin même, & le froid, l'esprit-de-vin & l'acide ont beaucoup plus de peine à la rendre opaque. Elle le devient cependant, & je l'ai vu même dans les animaux. C'est elle que les modernes regardent comme la cataracte membraneuse la plus ordinaire. L'hémisphère postérieure de la capsule résiste davantage à l'opacité. Les modernes ajoutent à la capsule une enveloppe plus fine, extrêmement vasculaire, qui en couvre la face antérieure. Je n'ai pas d'expériences à moi là-dessus. Entre la capsule & la substance solide du cristallin, il y a souvent un peu d'eau, la valeur peut être d'un demi-grain, & plus sensiblement à la face antérieure. On regarde cette eau comme constante. Dans cette supposition le cristallin ne toucheroit pas la capsule, n'en recevroit point de vaisseaux & ne se nourriroit que par résorption. J'ai vu cette humidité. Je l'ai même vu laiteuse dans les animaux. Je suis cependant assez sûr d'avoir vu des cristallins sans eau; & de très-bons auteurs. M. Petit lui-même, ont vu la même chose. Comme tout le cristallin est abreuvé d'une humeur limpide dans son intérieur, je croirois assez, que par la contraction de ses lames, qui succède à la mort, cette humidité en est exprimée & s'amasse sous la capsule dont la densité la retient, & ne la laisse pas exhaler. La même solidité de la capsule ne paroît pas favoriser la supposition, que l'humour aqueuse naisse en partie du cristallin. Le cristallin est plus mou & presque gélatineux à sa circonférence & plus dur dans son centre. C'est dans ce noyau que la couleur jaune commence à se montrer. Dépouillé de sa capsule, le cristallin se fend lui-même, & se partage en trois ou quatre parties, comme en autant de segments de cercle. Macéré dans l'eau-de-vie, il paroît composé de lames concentriques qu'on peut séparer avec le scalpel. Mais une lame qui paroît simple, s'effeuille & paroît encore composée de lames plus minces. Ces lames sont composées de fibres parallèles, qu'on ne peut

pas démontrer dans l'homme, mais qui font d'une grande beauté dans quelques animaux, & qui partent d'un centre ou de deux pour aller à la circonférence. Une cellulofité extrêmement fine attache ces lames les unes aux autres. On ne découvre ni vaisseaux ni nerfs dans le cryftallin. En le difillant, on y a trouvé une quantité très - confidérable d'huile féide jufqu'à  $\frac{1}{2}$  de fon poids : c'est peut-être la caufe de fa couleur jaune, & la même qui le difpofe à s'endurcir. Je l'ai vu tout à fait pécrifié.

L'humeur aqueufe eft copieufe dans les oifeaux & dans les quadrupedes, visqueufe & en petite quantité dans les poiffons. Elle eft limpide dans l'homme, quoiqu'un peu rougeâtre dans le fœtus; fa quantité diminue dans les vieillards. Elle eft d'une nature extrêmement fubtile, aucun fel & aucun acide n'opere fur elle; elle eft même plus légère que l'eau commune; abandonnée à elle-même elle pourrit & devient féide. Elle fe répare, quand elle s'eft écoulée par une bleffure de la cornée & en peu de temps, en moins de 24 heures. Les anciens n'ont pas ignoré cette faculté. Ils l'ont attribuée comme un privilège particulier aux hirondelles, mais elle eft commune à tous les animaux & à l'homme lui-même. L'expérience a été vérifiée très-fouvent, depuis que M. Daviel a guéri la cataracte par extraction. Je ne doute point que ce foit une liqueur exhalante, analogue à celle des autres cavités du corps animal, & j'en ai imité la tranffudation, en injectant des liqueurs fines. Il paroît affez probable que les vaisseaux des flocons du corps ciliaire y ont beaucoup de part: l'iris peut en fournir une partie, mais je ne crois pas que l'humeur vitrée ni celle du cryftallin y contribuent. Les fources de cette liqueur propofées par Nuck, font les arteres longues du cercle de l'uvéé. Si l'humeur aqueufe fe répare après les bleffures de la cornée, elle a donc des fources, qui la fourniffent à l'œil en tout temps, car cette bleffure ne feroit pas naître une liqueur qui n'auroit pas fes organes & qui n'auroit pas été séparée avant cet accident, tout à fait étranger. Si elle fe répare, elle doit donc fe repomper dans la même proportion: il y aura, comme dans les autres parties du corps humain, des veines chargées de cet office. La cavité dans

laquelle l'humeur aqueufe eft épanchée, a été appelée *chambre*, & on a diftingué fous le nom de *chambre intérieure*, l'efpace entre la cornée & l'iris d'avec la chambre poftérieure, qui eft comprise entre l'uvéé, le cryftallin & le corps ciliaire. Les anciens croyoient les chambres à peu près égales; ils ajoutoient à l'étendue de la chambre poftérieure pour trouver de la place aux cataractes, qu'ils y fuppofoient fe former par une coagulation de l'humeur aqueufe. Les modernes, en rejetant ces cataractes, ont diminué en même temps le volume de la chambre poftérieure; ils en ont fixé la proportion à l'antérieure à peu près comme 1 à 2. Ils fe font fervis pour ces ufes du gel qui glace l'humeur aqueufe. Ce moyen peut cependant mener à l'erreur. L'humeur aqueufe de la chambre antérieure, dilatée par gel, peut pouffer l'iris en arriere, & le vitré gelé par les mêmes caufes peut retrécir de fon côté la chambre poftérieure de l'œil. Il eft cependant vrai que la glace formée dans la chambre poftérieure eft extrêmement mince, & n'eft plus qu'un feuillet prefque fans épailfeur dans la circonférence de cette chambre. Dans le fœtus il y a un peu d'eau derriere la membrane pupillaire. Les quadrupedes, les oifeaux & les poiffons ont des muscles affez analogues à ceux de l'homme, & qui gouvernent leurs yeux. Les écreviffes & les limaces ont l'œil immobile, placé fur une corne mobile. Les infectes ont l'œil immobile, mais leurs nombreuses prunelles reçoivent de tous côtés l'impreffion des objets. Les quatre muscles droits de l'homme ne méritent ce nom que par oppofition aux muscles obliques. Le fupérieur qui eft l'organe de l'admiration, naît en partie de l'enveloppe du nerf oblique, & en partie du périofte de l'orbite; quelques-unes de fes fibres fe confondent avec celles de l'abducteur. Ses fibres font tendineufes, elles deviennent charnues, montent fur le globe de l'œil, en paffent le grand cercle, redescendent, redeviennent tendineufes & s'attachent à la fclérotique en deçà de la cornée, par un tendon quarré, dont l'attache lâche au commencement devient fort ferrée. Il élève l'œil, parce que dans fa dernière direction il descend depuis la partie la plus haute du globe pour s'y inférer. Il eft foible, & le releveur de la paupiere vient à fon fecours. Les

trois autres muscles droits naissent par une origine commune & tendineuse, sous le nerf optique de l'enveloppe de ce nerf, placée dans une rainure particulière de l'os sphénoïde. Chacun de ces muscles se contourne sur le grand cercle du globe & finit par une aponévrose quarrée qui décide son action. L'adducteur ou l'interne est le plus droit, le plus court & le plus épais; il est attaché à son origine à la dure-mère qui enveloppe le nerf optique. L'externe est le plus long, parce qu'il sort de l'angle interne de l'orbite. Il tire une seconde origine du périoste & d'une arcade que ses deux origines produisent par leur union. Il descend pour se rendre au grand cercle du globe. L'inférieur est un peu confondu à son origine avec l'adducteur. Ces muscles en se combinant, exécutent tous les mouvemens en diagonale. En succédant l'un à l'autre dans leur action, ils font faire la roue à l'œil.

En agissant tous à la fois, ils le retirent dans l'intérieur de l'orbite, & ils courbent le nerf optique.

Le grand oblique est le plus long des muscles de l'œil: il est attaché à la dure-mère, plus en dehors que l'interne; il suit l'os planum & devient tendineux. Ce tendon rond & aplati passe par une coulisse formée par un cartilage un peu creusé, avec les extrémités plus épaisses, suspendu par un ligament au bord de l'orbite. Le tendon passe librement sur cette coulisse, & se réfléchit pour enfilier un cône membraneux & un peu ligamenteux, qui va en dehors & un peu en arrière, & finit par une aponévrose dans la sclérotique plus en arrière que le grand cercle de l'œil. Il tire l'œil en dedans & en arrière & contre le nez, & fait descendre la prunelle. De concert avec le petit oblique, il tire l'œil comme hors de l'orbite. On a trouvé quelquefois un second oblique, ou du moins un muscle semblable attaché au cône membraneux.

Le petit oblique sort d'une petite cavité de l'apophyse orbitale de l'os maxillaire en dehors du fillon de l'os unguis. Il remonte vers le globe de l'œil, se contourne autour de son grand cercle, & s'attache à la sclérotique entre le nerf optique & le muscle externe, si proche du grand oblique qu'il se

confond quelquefois avec lui, mais un peu plus postérieurement.

Il abaisse l'œil & le tire en dehors, il leve la prunelle en haut, & tire l'œil hors de l'orbite avec le secours du grand oblique.

Le muscle bulbeux ne se trouve que dans les animaux, & la membrane innominée ne diffère pas des aponévroses des muscles droits réunis. L'œil surpasse toutes les parties du corps humain par le nombre & par la grandeur de ses nerfs. J'ai parlé de l'optique qui, dans les oiseaux & dans les poissons, est le plus grand de tous les nerfs, & qui n'aît dans les poissons de presque toutes les parties du cerveau. La troisième paire, née de la manière décrite à l'article NERF, entre dans un canal particulier de la dure-mère, qui passe par dessus le sinus pierreux & par dessus le sinus caverneux, dans lequel il n'entre pas; il passe par le trou déchiré plus intérieurement que les autres nerfs de l'œil. La quatrième paire qui est plus petite que la troisième, passe à l'orbite par un autre canal de la dure-mère plus extérieurement que la troisième. La première branche de la cinquième paire est séparée du sinus caverneux par une cloison; elle passe par un canal de la dure-mère en dedans, & plus en dessous que la quatrième paire. Le sixième passe par le milieu du sang du sinus caverneux sous le nerf ophthalmique de la cinquième paire, & va par l'extrémité du trou déchiré se rendre à l'orbite. La quatrième paire est entièrement employée par le grand oblique, & la sixième, à la réserve du nerf intercostal, entre uniquement dans le muscle externe. Ni l'un ni l'autre ne donne le moindre filet à aucune autre partie.

Le nerf ophthalmique, qui est la première & la plus petite branche de la cinquième paire, donne, avant que d'entrer dans l'orbite, la branche inférieure qui croise le nerf optique, qui donne la première racine du ganglion ophthalmique, ensuite un nerf ciliaire & même deux, & en avançant le long de l'os planum, le nerf nasal qui quelquefois concourt avec un filet du ganglion ophthalmique pour former un nerf ciliaire. Après ces branches, la division inférieure du nerf ophthalmique sort de l'orbite sous la poulie du grand oblique, & se distribue à l'orbiculaire des paupières, à la caroncule lacry-

male, au fac du même nom, à l'insertion nasale du frontal. Il communique avec les branches du nerf dur & avec celles du lacrymal. La branche lacrymale sort du tronc de l'ophtalmique immédiatement après l'inférieure, & quelquefois avant elle: elle entre dans l'orbite par un canal particulier de la dure-mere, donne un filet ou deux qui percent l'os de la pommette pour aller à la fosse temporale, & y communiquer avec la branche seconde de la cinquieme paire & avec la troisieme. Le lacrymal lui-même partagé en plusieurs branches, passe entre les lobes de la glande dont il porte le nom, & se distribue à la conjonctive, car je ne crois pas qu'il reste des branches bien visibles dans la substance de la glande. Le tronc de l'ophtalmique ou sa branche supérieure avance par l'orbite partagée en deux branches. Elle sort de cette orbite. Sa branche extérieure est la plus considérable; elle se distribue au front par un sillon du bord de l'orbite. Une branche se porte en dehors & passe par la paupiere supérieure pour communiquer avec un filet du nerf dur. D'autres branches nombreuses montent le long du front jusqu'au pariétal, & presque jusques à l'occipital; les unes de ces branches sont cutanées & les autres profondes; elles avancent sur le péricrane même. La branche intérieure est plus proche de la poulie. Ses branches vont au corrugateur, à la portion nasale de l'orbiculaire, à l'union des paupieres, à la paupiere supérieure; l'une de ces branches remonte au front, couverte du frontal par un sillon du bord de l'orbite, & avance jusqu'au pariétal; elle communique avec le nerf nasal. La troisieme branche, qui se distribue au front & aux environs de l'os de la pommette, & qui communique avec le nerf dur, n'est pas constante.

Le nerf de la troisieme paire & après l'optique le principal nerf de l'œil. Arrivé dans l'orbite, il donne sous le nerf optique & plus en dehors sa branche supérieure qui croise le nerf optique, & se distribue en partie au muscle supérieur, en partie par une branche qui perce ce muscle au releveur de la paupiere. Le tronc avance sous le nerf optique, & donne presque à la fois trois branches qui se distribuent avec quelque variété au muscle inférieur de l'œil, au petit oblique & à l'interne; la seconde de ces branches est la plus

longue. C'est cette branche ou ce tronc même qui produit la grosse racine du ganglion ophtalmique. Cette racine est fort courte: elle se porte en dehors sous le nerf optique & sous le muscle externe. Ce ganglion, dont la découverte me paroît due à M. Duverney, est très-petit & cependant constant. Sa figure est ovale. De ce ganglion naissent trois ou quatre nerfs ciliaires; il en provient aussi quelquefois du tronc de la troisieme paire ou du nerf nasal de la cinquieme. Ces nerfs vont en serpentant par la graisse qui enveloppe le globe de l'œil; ils percent la sclérotique avec les arteres longues à la moitié de la largeur de cette tunique & postérieurement par treize ou quatorze petits trous près de l'entrée du nerf optique dans le bulbe. Je n'y ai jamais vu de plexus. D'autres filets nerveux fins comme une toile d'araignée vont à la sclérotique. Les nerfs ciliaires ayant percé les deux lames de la sclérotique, suivent la convexité de la choroïde; ils sont fort aplatis & sans branches visibles avant qu'ils aient atteint l'anneau ciliaire. Ils se partagent assez communément en deux branches, & couverts par la cellulofité de l'anneau, ils se rendent dans l'uvée. Je ne crois pas qu'ils donnent des filets à aucune autre partie de l'œil. Les branches que le nerf dur donne aux deux paupieres, & celles que la seconde branche de la cinquieme paire donne à la paupiere inférieure, sont décrites à l'article NERFS. L'œil a beaucoup d'arteres, comme il a beaucoup de nerfs. Leur tronc principal naît non de l'artere maxillaire interne, mais de la carotide dans le sinus caverneux même. Il est nécessaire d'insister sur ce fait, parce que Winslow est tombé sur cette artere dans une erreur qu'il importe de relever. L'artere ophtalmique traverse le nerf optique, & donne des branches à la dure-mere, à l'origine des muscles de l'œil, l'artere lacrymale qui donne une branche au travers de l'os de la pommette à la fosse temporale, & l'arc tarsien supérieur & inférieur & d'autres branches à la conjonctive. Les arteres ciliaires, au nombre de trois ou quatre, naissent ensuite du tronc ophtalmique; la centrale de la rétine; la surorbitale au muscle supérieur de l'œil & à l'os du front, deux musculaires; l'ethmoïdale postérieure aux cellules de ce nom, au sinus sphénoïde; la nasale à la dure-mere,

aux cellules ethmoïdiennes & à la cloison ; la palpébrale inférieure qui donne les branches internes des deux arcades de tarfes, & qui communique avec la labiale par une grande anastomose ; la frontale interne. Les arteres ciliaires naissent quelquefois de quelque branche de l'ophtalmique, & entrent dans l'intérieur de l'œil en deux endroits, à peu près comme les nerfs. Elles accompagnent le nerf optique en serpentant. Elles font un cercle autour de l'insertion de ce nerf dans la sclérotique ; elles se divisent en près de quarante branches. Les postérieures percent la sclérotique un peu au delà de l'entrée du nerf optique & avancent par la choroïde, en se divisant en une infinité de branches sous des angles aigus. La cellulofité les couvre de plus en plus, & les arteres deviennent plus internes & plus voisines de la ruyfchienne. Quelques-unes d'elles vont à l'uvée, & forment avec les ciliaires antérieures le cercle artériel de cette membrane. Le plus grand nombre cependant vient au corps ciliaire. Elles sont couvertes d'un réseau vasculaire d'une beauté parfaite, & produisent des flocons vasculaires très-nombreux. Elles forment des troncs qui vont par paires le long de chaque pli de ce corps, & communiquent entr'elles en avançant. Elles se terminent à la fin par un arc qui unit les deux troncs. Les branches de ces arteres sortent de tous côtés du corps ciliaire & flottent dans l'humeur aqueuse. Je ne connois pas, j'ai même de la peine à admettre des arteres qui du corps ciliaire aillent au cryftallin ; si ces arteres existoient, elles seroient accompagnées de quelque membrane, du moins de quelque cellulofité qui attacheroit le corps ciliaire au cryftallin. Mais j'ai lieu de croire que le corps ciliaire n'y est absolument attaché que par la mucosité noire.

Les arteres ciliaires longues ne sont qu'au nombre de deux ; elles ont été regardées par Nuck comme des conduits destinés à séparer l'humeur aqueuse. Elles percent la sclérotique plus antérieurement que les arteres dont j'ai parlé ; elles donnent quelques petits filets à la choroïde & se couvrent de la cellulofité de l'anneau ciliaire. Arrivées à l'origine de l'uvée, chacune d'elles se divise à des angles extrêmement grands en deux branches, qui se divisent de même & qui se joignent à de petites ciliaires antérieures, nées pareillement

des branches de l'ophtalmique, de son tronc, des branches surorbitale, infraorbitale, palpébrale supérieure & lacrymale, qui percent très-antérieurement la sclérotique, & se fendent en deux branches pour former avec les ciliaires longues, pour faire avec elles & avec quelques branches des ciliaires postérieures deux cercles de l'uvée ; le postérieur souvent imparfait qui appartient aux ciliaires longues, & l'antérieur quelquefois double, composé par les ciliaires longues & les antérieures. Ces cercles se trouvent dans les quadrupèdes & dans les oiseaux. Ils sont fort beaux dans la pie, & remplis de sang. C'est de ce cercle que naissent presque tous les vaisseaux de l'uvée ; car quelques filets viennent immédiatement des ciliaires antérieures. Ces vaisseaux sont naturellement remplis par une liqueur transparente. Ils sont couverts des flocons de l'iris, & avancent vers la prunelle en serpentant & en communiquant fréquemment entr'eux. Ils forment à quelque distance de l'uvée un second anneau vasculaire, dont les petites branches vont jusqu'au tranchant de l'uvée, & même à la membrane pupillaire dans le fœtus, qui est toute couverte du réseau fait par leur branches. Les branches antérieures donc de l'uvée naissent principalement des arteres longues & antérieures, & les branches postérieures de la ruyfchienne & du corps ciliaire des ciliaires postérieures.

L'artere centrale de la rétine naît de l'ophtalmique dans l'orbite, entre les ciliaires ou bien avant elles, & quelquefois d'une ciliaire ou bien d'une inférieure : j'en ai vu plus d'une, la plus grosse cependant passe par l'axe de ce nerf, & c'est la lumière qui faisoit le pore optique des anciens, comme je l'ai remarqué.

La centrale & les autres arteres de la rétine, ses compagnes, percent la lame criblée, & se ramifient autour de la convexité du vitré sur la surface interne de la rétine. Les troncs sont rouges & les branches sans couleur, mais elles s'injectent facilement, & font alors un réseau qu'on a regardé comme une membrane particulière, qui seroit couverte de la lame pulpeuse de la rétine. Dans quelques animaux, ces arteres font un cercle dans l'anneau renflé de la rétine, & de ce cercle on a cru voir quelques branches se porter à la face antérieure du cryftallin. Ces vaisseaux ne sont

pas encore assez connus. Pour les branches qui du milieu de la convexité de la rétine vont au vitré, elles sont aisées à démontrer dans la brebis, l'artere centrale produit dans l'homme & dans les quadrupedes que j'ai examinés, une artere particuliere connue à Duverney, mais décrite par Albinus. Cette branche perce l'axe de la vitrée, lui donne quelques branches, & se répand sur la surface postérieure de la capsule & dans la substance même du crysfallin: ce que je n'ai pas vu, c'est qu'elle doit encore donner des filets à la face antérieure de la capsule & à la membrane pupillaire. Cette artere est d'une grande beauté dans les poissons, sans le secours même de l'art. Elle va au centre du vitré, & se répand sur sa membrane en forme de rayon, qui communiquent avec les vaisseaux antérieurs. Ceux-ci sont quelquefois une seconde branche de cette artere centrale, mais quelquefois ils naissent d'une des arteres de la ruyfchienne; elle suit l'appui du crysfallin qui, dans ces animaux, tient lieu du corps ciliaire, se partage en deux branches, & fait un cercle autour du vitré à l'endroit où la rétine finit par un cercle un peu renflé. De ce cercle il se répand un nombre prodigieux de vaisseaux sur la surface du vitré, dont une partie se contourne autour de sa convexité, fait des branches en maniere de palmes, & s'anastomose avec les branches postérieures dont je viens de parler. Les autres arteres de l'*œil*, qui ne proviennent pas de l'ophthalmique, naissent de différentes branches de la carotide externe. L'infraorbitale donne des arteres à la sclérotique, aux paupieres, à l'orbiculaire; elle produit aussi l'arcade inférieure du taré & des paupieres. L'artere temporale profonde fournit une branche qui perce l'os de la pommette, & va à la glande lacrymale. Elle produit quelquefois l'une & l'autre arcade du taré. La temporale superficielle s'anastomose avec les arcades du taré, & donne quelques filets à l'orbiculaire.

Les veines de l'*œil* sont beaucoup moins connues que les arteres: voici ce qui m'en est connu. La veine ophthalmique a son extrémité postérieure dans le sinus caverneux, quelquefois dans le pierreux supérieur & dans le circulaire, ou même dans la veine de la dure-mere. Elle produit la veine cen-

trale de la rétine. Dans l'orbite, elle fournit une ethmoïdienne & une ciliaire. Elle se partage ensuite. La branche supérieure donne la lacrymale & une ciliaire, elle donne une seconde ciliaire des branches musculaires, d'autres aux paupieres, au front, au nez; elle fait par dessus le dos du nez une arcade avec sa compagne, & se termine dans la labiale. La branche inférieure donne encore une ciliaire & des branches à la choroïde, qui communiquent avec les vaisseaux à tourbillons & avec les ciliaires longues. Elle sort de l'orbite, & se confond avec la branche supérieure. Elle forme avec elle un cercle autour de l'*œil*. Les veines ciliaires postérieures sont au nombre de dix ou douze; elles vont à la choroïde. Les antérieures, au nombre de quatre, ont été comparées à des tourbillons & prises pour des arteres, mais ce sont des veines dont les branches presque droites s'inclinent d'un côté, & regardent celles d'une autre veine en tourbillon. Elles donnent des branches à l'iris sans former de cercle.

Les ciliaires longues sont assez semblables aux arteres, & font de même un cercle autour de l'uvée. Les veines ciliaires antérieures externes viennent des branches musculaires, & se confondent en partie avec les veines à tourbillons & en partie se rendent en ligne droite à l'iris; elles ne forment pas un cercle dans l'homme, mais bien dans les quadrupedes & dans les oiseaux. Les veines de la rétine naissent de la centrale & accompagnent les arteres. La veine centrale naît quelquefois dans le sinus caverneux même; ses branches sont plus grosses que celles de l'artere. On a cru voir dans la rétine, dans l'iris, dans la choroïde des vaisseaux lymphatiques. Après avoir disséqué les yeux de différens animaux, & après ne les avoir jamais rencontrés, qu'il me soit permis de douter de ces vaisseaux. (H. D. G.)

ŒIL, *humeur de l'*, (Physiolog.) voyez ŒIL & HUMEURS DE L'ŒIL. Je ne vais répondre ici qu'à une seule question. On demande si les *humeurs de l'œil* se régénèrent: Hovius le prétend, & a fait un traité pour le prouver. Il est certain que l'humeur aqueuse se dissipe, s'évapore, & que cette évaporation est réparée; mais ce fait n'est pas de la même certitude par rapport aux autres hu-



meurs. Il est pourtant vrai que le même mécanisme paroît nécessaire pour les entretenir dans le même éclat & la même transparence. C'est Nuck qui a le premier apperçu & indiqué la maniere dont la perte accidentelle de l'*humeur aqueuse* se répare. Il découvrit un canal particulier qui part de l'artere carotide interne, & qui après avoir serpenté le long de la sclérotique, passe à travers la cornée aux environs de la prunelle, se disperse en plusieurs branches autour de l'iris, s'y infere, & répare l'*humeur aqueuse*. Sténon a vu le premier les canaux qui portent l'humidité qui arose l'*œil* & qui en facilite les mouvemens. (D. J.)

ŒIL DES ANIMAUX, (*Anat.*) il se trouve de la diversité dans les *yeux des animaux* à l'égard de leur couverture. Ceux qui ont les *yeux* durs comme les écrevisses n'ont point de paupieres, non plus que la plupart des poissons, parce qu'ils n'en ont pas besoin.

Le mouvement des *yeux* est encore très-différent dans les différens animaux; car ceux qui ont les *yeux* fort éloignés l'un de l'autre & placés aux côtés de la tête, comme les oiseaux, les poissons, les serpens, ne tournent que très-peu les *yeux*: au contraire ceux qui, comme l'homme, les ont devant, les tournent beaucoup davantage, & ils peuvent, sans remuer la tête, voir les choses qui sont à côté d'eux en y tournant les *yeux*. Cependant quoique le caméléon ait les *yeux* placés aux côtés de la tête, de même que les oiseaux, il ne laisse pas de les tourner de tous les côtés avec un mouvement plus manifeste qu'en aucun autre animal; & ce qui est de plus particulier, c'est que contre l'ordinaire de tous les animaux qui tournent nécessairement les yeux d'un même côté, les tenant toujours à une même distance; le caméléon les tourne d'une telle maniere, qu'en même temps il regarde devant & derriere lui, & lorsqu'un *œil* est levé vers le ciel, l'autre est baissé vers la terre. L'extrême défiance de cet animal peut être cause de cette action, de laquelle le lievre, animal aussi fort timide, a quelque chose, mais elle n'est pas remarquable comme dans le caméléon.

La figure du *crystallin* est différente dans les animaux. On remarque qu'elle est toujours sphérique aux poissons, & lenticulaire aux autres animaux; cette différence vient

de la différente nature du milieu de leur vue; car à l'égard des poissons, tout ce qui sert de milieu à leur vue depuis l'objet jusqu'au *crystallin* est aqueux, savoir l'eau dans laquelle ils sont, & l'*humeur aqueuse* de l'*œil* qui est au-devant du *crystallin*. Mais dans les autres animaux, ce milieu est composé de l'air & de l'eau de leur *œil*, laquelle commence la réfraction que le *crystallin* acheve avec l'*humeur vitrée*: c'est pourquoi il a fallu que le *crystallin* des poissons fût sphérique, ayant besoin d'une réfraction plus forte, puisqu'il doit suppléer celle qui se fait aux autres animaux dans l'*humeur aqueuse*; elle n'est pas capable de faire de réfraction dans les poissons, parce qu'elle est de même nature que celle du milieu. C'est aussi par cette raison que dans les animaux qui vont dans l'eau & sur la terre, comme le veau marin, le cormoran, & les autres poissons qui plongent, le *crystallin* a une figure moyenne entre la sphérique & la lenticulaire.

La couleur des *yeux* est toujours pareille aux animaux, chacun de leur espece; elle ne se trouve différente que dans l'homme & dans le cheval; dans quelques-uns de ces animaux, la couleur brune, qui est ordinaire à leur espece, se trouve bleue: mais la diversité des couleurs dans l'*œil* de l'homme est bien grande, car ils sont noirs, roux, gris, bleus, verts selon les pays, les âges, les tempéramens. Les passions même ont le pouvoir de les changer, & souvent le gris terne qu'ils ont dans la tristesse se change à un beau bleu ou brun vif dans la joie.

L'ouverture des paupieres est tantôt plus, tantôt moins ronde dans les animaux différens: elle est plus parfaitement ronde dans la plupart des poissons; aux autres animaux, elle forme des angles qui sont presque d'une même hauteur, & comme dans une même ligne à l'homme & à l'autruche: aux autres animaux, les coins de vers le nez sont beaucoup plus bas, mais principalement dans le cormoran, dont les *yeux* ont une obliquité extraordinaire.

Dans l'*œil* de l'homme, les paupieres laissent voir plus de blanc qu'en aucun autre animal. Il y en a, comme le caméléon, qui n'en laissent jamais rien voir du tout, à cause que la paupiere unique qu'il a & qui couvre

presque tout son *œil*, lui est tellement adhérente, qu'elle suit toujours son mouvement.

Le poisson appelé l'*ange*, a l'*œil* fait avec une mécanique particulière, & très-propre à rendre ses mouvemens extraordinairement prompts : elle consiste en ce que l'*œil* est articulé sur un genou qui est un long stylet osseux qui pose par un bout sur le fond de l'orbite, & par l'autre élargi & applati soutient le fond du globe de l'*œil*, qui est osseux en cet endroit. L'effet de cette articulation est que l'*œil* étant ainsi affermi, il arrive que pour peu qu'un des muscles tire d'un côté, il y fait tourner l'*œil* bien plus promptement étant posé sur le stylet qui n'obéit point, que s'il étoit posé sur des membranes & sur de la graisse, comme à tous les autres animaux.

Il faut à présent dire un mot de l'*œil* des oiseaux en particulier.

Dans l'homme & les animaux à quatre piés, le muscle qu'on nomme le *grand oblique*, passe, comme on fait, par un cartilage; qu'on appelle *trochlée*, qui lui sert de poulie. Mais M. Petit n'a jamais trouvé ce cartilage dans aucun des oiseaux & des poissons qu'il a disséqués. Il faut encore remarquer que dans les oiseaux le petit oblique ou l'oblique inférieur est plus long, plus large & plus épais que le grand oblique, ce qui n'est pas de même dans l'homme & les animaux à quatre piés.

On ne peut appercevoir de mouvement dans le globe de l'*œil* des oiseaux. Le même M. Petit a fait passer & repasser des objets devant leur *yeux*, il les a touchés avec un stylet, ces moyens n'ont produit aucun effet; il n'a vu de mouvement que dans les paupières, & n'a remarqué aucune fibre charnue que dans la paupière inférieure. Il croyoit d'abord que le nerf optique étant très-court dans les oiseaux, ne pouvoit se prêter au mouvement de l'*œil*, mais ayant appuyé le doigt sur le bord externe de la sclérotique, le globe de l'*œil* a roulé avec facilité dans tous les endroits du contour où il appuyoit le doigt.

Les oiseaux sont doués d'une excellente vue, à cause que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître. Mais en outre, ils ont sous les paupières une membrane attachée à côté du cristallin, & qui est encore plus noire que

l'uvée. Cette membrane est de figure rhomboïde & non pas triangulaire, comme MM. Perrault, de la Hire & Hovius l'ont cru; elle n'a aucune cavité, elle est formée par des fibres parallèles qui tirent leur origine du nerf optique & de la choroïde. La demoiselle de Numidie (qui est, je crois, le célèbre *Otus* des anciens) n'a point cette membrane clignotante, mais elle a l'uvée d'une noirceur extraordinaire.

Cette membrane clignotante (en latin *periophthalmium* des oiseaux & de quelques quadrupèdes, sert à nettoyer la cornée qui pourroit perdre sa faculté transparente en se séchant. Il faut savoir que dans les oiseaux le canal lacrymal pénètre jusques à la moitié de la paupière interne, & est ouvert par-dessous au-dessus de l'*œil* pour humecter la cornée, ce qui arrive lorsque cette paupière passe & repasse sur elle. L'artifice dont la nature se sert pour étendre & retirer cette membrane clignotante, a été expliqué fort au long dans le *Recueil de l'académie des sciences*, année 1673. J'y renvoie le lecteur, ainsi que, pour le cristallin des oiseaux, au mémoire de M. Petit, qui se trouve dans le *Recueil* de la même académie, année 1630.

La structure de l'*œil* des oiseaux & des poissons est proportionnée aux différens milieux où ils vivent, & les met en état de se prêter aux convergences & divergences des rayons qui en résultent. La choroïde dans les oiseaux a un certain ouvrage dentelé placé sur le nerf optique. La partie antérieure de la sclérotique est dure comme de la corne; la postérieure est mince & flexible, avec des cordelettes, par le moyen desquelles la cornée & la partie postérieure se conforment à tout le globe de l'*œil*.

Le grand but de tout cet appareil est vraisemblablement, 1<sup>o</sup>. afin que les oiseaux puissent voir à toutes sortes de distances, de près aussi bien que de loin; 2<sup>o</sup>. pour disposer à conformer leurs *yeux* aux différentes réfractions du milieu où ils sont, car l'air varie dans ses réfractions, selon qu'il est plus ou moins rare, plus ou moins comprimé, comme Hauksbée l'a prouvé par ses expériences. (*D. J.*)

ŒIL POSTICHE, (*Chirur.*) on a inventé les *yeux postiches* ou artificiels, pour cacher la difformité que cause la perte des véritables.

On les fait aujourd'hui avec des lames d'or, d'argent ou de verre, qu'on émaille de manière qu'ils imitent parfaitement les yeux naturels. Ils tiennent d'autant mieux dans les orbites qu'ils égalent davantage le volume de ceux qu'on a perdus. Il est bon de les nettoyer souvent, pour empêcher que les ordures qui s'y attachent ne les fassent reconnoître, & même d'en avoir plusieurs pour remplacer ceux qui peuvent se perdre, se rompre ou s'altérer. Le malade doit les ôter lorsqu'il va se coucher, les nettoyer & les remettre le matin à son lever. Mais pour qu'on puisse les ôter & les remettre sans que rien ne paroisse, il faut que le chirurgien qui fait l'opération, retranche autant de l'œil malade qu'il est nécessaire pour faire place à l'artificiel.

L'œil postiche exécute d'autant mieux les mouvemens que lui impriment les muscles qui restent, qu'il est mieux adapté aux paupières. C'est ce qui fait qu'on ne doit retrancher de l'œil malade que ce qu'il y a d'absolument superflu, à moins qu'un skirrhe ou un cancer n'oblige à l'extirper totalement; & dans ce cas, l'œil artificiel n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des paupières.

On remarque qu'un œil artificiel irrite souvent les parties, & occasionne des inflammations, des fluxions & autres maladies semblables, sur-tout lorsqu'il est mal fait, de manière qu'il enflamme & affoiblit quelquefois celui qui est sain. Dans ce cas, le malade doit en chercher un autre qui lui convienne mieux, ou même s'en passer tout-à-fait, plutôt que de s'exposer à perdre l'œil qui lui reste. *Voyez plus bas ŒIL ARTIFICIEL. Heister. (D. J.)*

ŒIL, maladies de cet organe. Il n'y a point de partie dans le corps humain sujette à autant de maladies que l'œil. La structure particulière de cet organe, & la nature des parties tant solides que fluides qui le composent, peuvent être viciées de différentes manières qui n'ont que des rapports éloignés, avec les affections contre nature des autres parties du corps. Quoiqu'on soit peu propre à traiter méthodiquement les maladies de l'œil lorsqu'on n'a point les connoissances lumineuses qui doivent conduire dans le traitement de toutes les maladies, comme nous l'avons observé au mot OCU-

LISTE; il faut néanmoins convenir que la pathologie des yeux merite une attention spéciale, & que les méthodes curatives doivent être dirigées sur les principes particuliers que fournit l'étiologie particulière de chaque maladie.

Les parties extérieures de l'œil qui ne constituent pas le globe, ont leurs maladies connues assez souvent sous différens noms qui leur sont propres. Les paupières sont sujettes à des fluxions & inflammations, comme toutes les autres parties du corps. Elles peuvent être réunies par vice de conformation ou accidentellement contre l'ordre naturel. Les paupières sont éraillées par la section ou l'érosion de leur commissure. *Voyez Ectropion & Lagophthalmie.* Les cils éprouvent la chute & le dérangement. Quand ils entrent dans l'œil & en piquent le globe, cette maladie se nomme, *trichiasis*, voyez ce mot. Quelquefois il y en a un double rang. Il survient des ulcères prurigineux le long des bords des paupières. *Voyez Psophthalmie.* Les paupières peuvent être attaquées de varices, de verrues, de cancers qu'il faut extirper, de tumeurs enkystées, de concrétions lymphatiques dures comme des pierres. *Voyez Orgeolet*, &c. L'abcès du grand angle de l'œil est une maladie particulière. *Voyez Anchirops.* Les larmes retenues par l'obstruction du conduit nasal causent une tumeur au grand angle, qui finit par s'ulcérer. *Voyez Egitops*, & produire une fistule lacrimale. *Voyez ce mot* à l'article *Fistule.* Il survient au grand angle de l'œil des excroissances. *Voyez Encanthis.*

Les graisses qui entourent le globe de l'œil & qui remplissent le vuide qu'il laisse dans l'orbite, sont susceptibles d'un engorgement qui chasse l'œil sur la joue. *Voyez Exophthalmie*; maladie qu'on a confondue souvent avec la dilatation du globe. *Voyez Hydrophthalmie.*

Les muscles de l'œil & les nerfs dont ils tirent la puissance motrice, ont leurs maladies particulières. Ces organes sont affectés dans les yeux louches. *Voyez Strabisme.*

La conjonctive est souvent attaquée d'inflammation. *Voyez Ophthalmie.* Dans les ophthalmies invétérées, les vaisseaux restent variqueux. *Voyez Varices.* Cette membrane est sujette au gonflement œdémateux.

Voyez *Œdémateux*. Il y survient des ulcères. Voyez *Staphilome*.

La cornée perd sa transparence par des pustules, des cicatrices, des engorgemens lymphatiques. Voyez *Taye*, *Leucoma*, *Albugo*. La cornée s'abcède. Voyez *Hypopion*. Les ulcères restent fistuleux, il se forme sur la cornée une excroissance charnue. Voyez *Ongle* & *Ptérygion*.

Le globe de l'œil peut être blessé & ouvert par des instrumens piquans, tranchans & contondans. Voyez *Plaies des yeux* à l'article *Plaie*. Il augmente de volume par la plénitude excessive que cause la surabondance des humeurs qu'il contient. Voyez *Hydrophthalmie*. Il souffre atrophie & diminution, le nerf optique devient paralytique. Voyez *Goutte seréine*. La prunelle se dilate par cette cause, ou par le gonflement du corps vitré, ce qu'il ne faut pas confondre: le corps vitré perd sa transparence, voyez *Glaucome*, & le crySTALLIN devient opaque, voyez *Cataracte*, & la nouvelle méthode de guérir cette maladie par l'extraction du crySTALLIN, au mot *Extraction*. La totalité du globe de l'œil forme quelquefois un cancer, maladie qui requiert absolument l'extirpation complète de cet organe: cette opération, dont les auteurs ont parlé trop superficiellement jusqu'ici, fera le sujet de l'article qui suit. (Y)

ŒIL, *Extirpation de l'œil*, opération de chirurgie. Les auteurs dogmatiques qui se sont acquis la plus grande réputation sur les maladies de l'œil, sont en défaut sur l'exposition des cas qui exigent l'extirpation. On ne doit pas la tenter dans l'exophtalmie qui vient de cause interne, ni même dans ce qu'on appelle l'œil hors de la tête, à l'occasion de coups reçus sur l'orbite, à moins que la nécessité de l'extirpation ne soit bien expressément marquée. Covillard, dans ses observations jatrochirurgiques, dit s'être opposé à ce qu'un chirurgien coupât avec des ciseaux l'œil pendant sur la joue, séparé de l'orbite par un coup de bâton de raquette; & qu'ayant remis l'œil à sa place le plus proprement & promptement qu'il lui fut possible, il continua ses soins & guérit le blessé, sans aucune altération ou diminution de la vue.

Un fait aussi intéressant dans la chirurgie

des yeux, mériteroit d'être examiné avec une scrupuleuse attention. Antoine Maître-Jean ne craint point de dire qu'il est faux & exagéré. Ses raisonnemens ne peuvent prévaloir contre l'expérience. Lamzwerde, médecin de Cologne, rapporte un cas semblable. Spigélius, ce fameux anatomiste, qu'on ne soupçonne pas de s'être laissé tromper par les apparences, voulant prouver que les nefs sont des parties lâches, susceptibles d'être fort étendues, prend le nerf optique pour exemple, & donne le récit d'une blessure faite à un enfant par un coup de pierre, qui lui avoit fait sortir l'œil de l'orbite, au point qu'il lui pendoit jusqu'au milieu du nez. Un habile chirurgien prit soin de cet enfant; l'œil se rétablit peu à peu, & si bien, qu'il n'en est resté aucune difformité. Guillemeau admet la possibilité de la réduction de l'œil qui a été poussé hors de l'orbite par une cause violente.

On sent assez que ces principes doivent paroître absurdes à ceux qui prendroient le terme de réduction à la lettre, comme si la chute de l'œil étoit simplement une maladie par situation viciée, pour me servir de l'expression des anciens pathologistes, & qu'on parlât de le remettre comme on réduit une luxation. Il est néanmoins certain que les anciens replaçoient l'œil, & comptoient beaucoup sur une compression violente par le moyen d'un bandage convenable pour le soutenir & favoriser sa réunion.

Ceux qui, à l'exemple de Maître-Jean, n'admettent dans ces faits que ce qu'ils y entrevoient de vraisemblable, auroient peut-être moins douté des principales circonstances qu'on y détaille, s'ils eussent connu bien précisément la disposition relative de l'œil & de l'orbite dans l'état naturel. Le plan du bord de chaque orbite est oblique & se trouve plus reculé, ou plus en arrière vers la tempe que vers le nez. Le globe de l'œil est fixé du côté du nez, & déborde antérieurement le plan de l'orbite. Il est donc manifeste, par la seule inspection, que le globe de l'œil dans l'état naturel, est en partie hors de l'orbite. Si l'on considère ensuite que le nerf optique est fort lâche, pour suivre avec aisance tous les mouvemens que le globe fait autour de son centre par l'action de ses différens muscles, on n'aura pas de peine à concevoir

cevoir qu'au moindre gonflement, *l'œil* ne puisse saillir d'une manière extraordinaire, & qu'il ne faut pas un si grand désordre qu'on pourroit se l'imaginer, pour le faire paroître tout à fait hors de l'orbite, sans que le nerf optique soit rompu ou déchiré. Il y auroit donc une grande impéritie de se décider trop précipitamment à faire l'extirpation du globe de *l'œil* dans le cas où on le croit tout à fait détaché de l'orbite, & comme pendant sur la joue.

Le cancer de *l'œil* est une maladie très-formidable par sa nature, & par la difficulté d'user des secours applicables en toute autre partie. De grands chirurgiens ont surmonté ces obstacles, ils nous ont laissé dans leurs ouvrages, les exemples de leur savoir & de leur habileté dans ces cas épineux. Je vais exposer la doctrine de autres sur l'extirpation de *l'œil*, en suivant l'ordre des temps. C'est sur-tout dans un dictionnaire encyclopédique qu'on doit placer l'histoire des arts : elle est toujours intéressante ; par elle on rassemble les traits de lumière qui ont éclairé chaque âge, & l'on dissipe les ténèbres, qui, de temps à autre, ont obscurci les meilleures idées. On n'est pas obligé de remonter fort loin pour trouver les premières notions de l'opération dont il s'agit ; & contre la marche naturelle des arts & des sciences qui vont ordinairement d'un pas plus ou moins rapide vers leur perfection, on voit que ceux à qui nous sommes redevables des premiers détails, ont travaillé plus utilement qu'aucun de leurs successeurs. De-là la nécessité d'étudier les anciens & de ne pas ignorer leurs découvertes & leurs observations.

C'est dans un traité allemand sur les maladies des yeux, publié à Dresde en 1583, par George Bartisch, qu'on trouve la première époque de la pratique d'extirper *l'œil*. L'auteur a orné son ouvrage de beaucoup de figures, & y a fait représenter plusieurs maladies qui exigent cette opération. Il propose un instrument en forme de cuiller, tranchante à son bec, pour cerner *l'œil*, & le tirer de l'orbite. Treize ans après la publication de cet ouvrage, Fabrice de Hilden eut occasion d'extirper un *œil* ; il fit construire l'instrument de Bartisch, & en fit l'essai sur des animaux. Il reconnut que son usage étoit incommode & dangereux ; qu'il étoit trop

Tome XXIII.

large pour pouvoir être porté jusque dans le fond de l'orbite, & y couper le nerf optique, avec les muscles qui y sont implantés : qu'ainsi il faudroit laisser la moitié du globe, ou fracturer les parois de l'orbite, en poussant l'instrument avec violence dans le fond de cette cavité, pour l'extirpation radicale. Fabrice de Hilden imagina un autre instrument, dont il s'est servi avec grand succès. C'est un bistouri, moufle à son extrémité comme le couteau lenticulaire, de crainte d'offenser les parois de l'orbite. Le tranchant est en dedans ; la tige qui le porte est un peu courbe, ni plus ni moins, dit l'auteur, que sont les couteaux dont on se sert pour creuser les cuillers de bois. Il en avoit fait le modèle en plomb, en prenant les dimensions nécessaires sur une tête de squelette.

Pour se servir de cet instrument, après avoir mis le malade en situation sur une chaise, Fabrice de Hilden prit tout ce qu'il put saisir de l'excroissance cancéreuse de *l'œil* dans une bourse de cuir, dont les cordons furent ferrés sur la tumeur, afin de pouvoir la tirer un peu en dehors, & faciliter l'opération. Cette méthode est préférable aux anses de fil, qu'on forme par deux points d'aiguille donnés crucialement, parce que les humeurs contenues dans la tumeur qu'on veut extirper, venant à s'écouler, les membranes s'affaissent, la tumeur devient flasque, & l'opération plus difficile. L'excroissance saisie dans la bourse, l'opérateur fit une incision à la conjonctive pour couper les attaches de la tumeur avec les paupières. Il porta alors dans le fond de l'orbite l'instrument que je viens de décrire, avec lequel il coupa derrière le globe de *l'œil* le nerf optique & les muscles qui l'entourent, à leur origine. L'opération ne fut ni longue ni douloureuse ; & le malade, pansé avec des remèdes balsamiques, fut guéri en peu de temps.

Tulpius qui n'ignoroit pas le succès de cette opération, laissa mourir une fille d'un cancer à *l'œil*, par l'omission de ce secours. Dans le même temps, les fastes de l'art nous montrent une autre personne qui est la victime d'une opération pratiquée d'une manière cruelle. Bartholin, dans les histoires anatomiques, fait mention d'un homme à qui on arracha *l'œil* carcinomateux avec des

tenailles , & qui en mourut le quatrième jour.

On lit dans la collection posthume des observations médico-chirurgicales de Job à Meckrén, qu'il a fait l'extirpation de l'*œil* à Amsterdam à une fille de dix-huit ans. L'instrument qu'on a fait graver est précisément la cuiller tranchante de Battisch. Voilà un instrument défectueux qui se trouve entre les mains d'un très-habile homme, cent ans ou environ après avoir été inventé, quoiqu'il eût été prescrit presque aussitôt par la censure de Fabrice de Hilden; censure que Job à Meckrén devoit connoître, puisqu'il cite cet auteur en plusieurs occasions.

Bidloo rapporte quatre observations sur l'heureuse extirpation du globe de l'*œil*. Il se servit d'un bistouri droit qui faisoit angle avec le manche. Son procédé n'a pas été méthodique; car il a été obligé d'employer à différentes reprises le bistouri & des ciseaux. Quoiqu'il en soit, il a guéri ses malades, & la réussite est un argument en faveur de l'opération.

Jusqu'ici nous n'avons pu citer que des étrangers. Je n'ai rien trouvé sur l'extirpation de l'*œil* dans les écrits de nos compatriotes avant Lavauguyon. Ce médecin, dans un traité d'opération de chirurgie, imprimé en 1696, recommande l'extirpation de l'*œil* cancéreux, en se contentant de dire qu'il faut le disséquer avec une lancette. Un autre médecin, dans une pathologie de chirurgie regarde comme incurable le cancer de l'*œil*; il ne conseille que la cure palliative. Il cite l'opération pratiquée par Fabrice de Hilden, en disant qu'elle est trop délicate, pour qu'on l'entreprenne sans de grandes précautions. Un chirurgien a commenté ce texte de Verduc, & il dit qu'il faut que l'opérateur, pour entreprendre une telle affaire, y soit comme forcé par instances réitérées du malade & des assistans, à cause de l'incertitude du succès d'une cure presque absolument déplorée. Nous reconnoissons là le langage d'un chirurgien timide, qui n'a aucune expérience personnelle, & qui a négligé de s'instruire par celle des autres. Antoine Maître-Jean, dont le traité sur les maladies de l'*œil* a joui jusqu'ici d'une estime générale, proscriit l'extirpation de l'*œil*, ou plutôt il se contente de prescrire quelques remèdes palliatifs, pour éloigner

autant qu'il est possible les suites funestes du cancer de l'*œil*.

Parmi les auteurs françois, il n'y a que Saint-Yves qui soit entré dans quelques détails très-succincts sur la pratique de cette opération. Il passoit, au moyen d'une aiguille, une soie à travers le globe pour le soulever pendant l'extirpation; il ne décrit point le procédé qu'il suivoit, & il se borne à dire, que les malades sont guéris en peu de temps.

Heister, attentif à recueillir toutes les méthodes qui sont venues à sa connoissance pendant quarante années d'une application continuelle, est fort court sur l'extirpation de l'*œil*. En admettant la nécessité de cette opération, il prétend qu'il ne faut pas d'autre instrument pour la faire, qu'un bistouri droit ordinaire. L'expérience & la raison ne sont pas favorables à une assertion aussi hasardée.

On voit par cet exposé, qu'on n'a point encore de règles précises sur le manuel d'une opération, dont la nécessité & l'utilité ne peuvent être équivoques. Fabrice de Hilden est le seul qui ait décrit son procédé avec quelque attention: il n'a point eu d'imitateur; le silence, la négligence ou la timidité des auteurs modernes sur ce point sont difficiles à concevoir. La perte infaillible des malades à qui l'on ne fera point cette opération, les cures heureuses qu'on lui doit, devoient animer les praticiens à la perfectionner & à la rendre aussi simple & facile qu'elle est avantageuse. Consulté plusieurs fois dans des cas qui exigeoient cette opération, je me suis fait une méthode que la structure de l'*œil*, ses attaches & ses rapports avec les parties circonvoisines m'ont fait concevoir comme la plus convenable; elle a eu l'approbation de l'académie royale de chirurgie, & plusieurs personnes l'ont pratiquée depuis moi avec succès.

Il faut d'abord inciser les attaches de l'*œil* avec les paupières, comme *Hildanus* l'a fort bien remarqué. Il ne faut pas d'instrument particulier pour cela: mais cette incision peut être faite avec plus ou moins de méthode. Inférieurement, il suffit de couper dans l'angle ou repli que font la conjonctive & la membrane interne de la paupière; on doit penser en même temps à l'attache fixe

du muscle petit oblique , sur le bord inférieur de l'orbite du côté du grand angle : supérieurement il faut diriger la pointe de l'instrument pour couper le muscle releveur de la paupiere supérieure avec la membrane qui le double ; & en faisant glisser un peu le bistouri de haut en bas du côté de l'angle interne , on coupera le tendon du grand oblique. Dès-lors l'œil ne tient plus à la circonférence antérieure de l'orbite : il ne s'agit plus que de couper dans le fond de cette cavité le nerf optique & les muscles qui l'environnent : cela se fera d'un seul coup de ciseaux appropriés à cette section ; les lames en sont courbes du côté du plat. Il paroît assez indifférent de quel côté on porte la pointe des ciseaux dans le fond de l'orbite. Dans l'état naturel , l'obliquité du plan de l'orbite , & la situation de l'œil près de la paroi interne , prescrivent de pénétrer dans l'orbite , du côté du petit angle , en portant la concavité des lames sur la partie latérale externe du globe ; mais comme la protubérance de l'œil & sa tuméfaction contre nature ne gardent aucunes mesures , & que les végétations fongueuses se font vers les endroits où il y a naturellement le moins de résistance , c'est le côté du petit angle qui se trouve ordinairement le plus embarrassé. Il fera donc au choix du chirurgien d'entrer dans l'orbite avec ses ciseaux courbes , du côté qui lui paroîtra le plus commode. Les muscles & le nerf optique étant coupés , les ciseaux fermés servent comme d'une curette pour soulever l'œil en dehors ; c'est ce que *Bartisch* prétendoit faire avec sa cuiller tranchante. L'opération est fort simple de la façon dont je viens de la décrire ; & l'on sent assez qu'ayant pris de la main gauche l'œil , qui tient encore par des graisses mollasses & extensibles , il faut les couper avec des ciseaux qu'on a dans la droite.

L'extirpation de l'œil avec tout autre instrument n'est réglée par aucun précepte ; on fait abstraction de tout ordre opératoire relatif à la situation & à l'attache des parties. Au contraire , dans l'opération que je recommande , chaque mouvement de la main est dirigé par les connoissances anatomiques ; il n'y en a aucun qui n'ait un effet déterminé. L'opération se fait promptement & avec précision , chaque procédé est raisonné & va

directement au but que l'opérateur se propose ; enfin , il y a une méthode , & l'on n'en voit point dans l'opération pratiquée avec le bistouri seulement.

Si la glande lacrymale étoit engorgée , il faudroit la détacher de sa fosse particulière avec la pointe des ciseaux courbes , après que l'œil seroit extirpé , ainsi que toutes les duretés skirrheuses qui pourroient être restées dans l'orbite. Cette attention tient aux préceptes généraux de l'extirpation des tumeurs cancéreuses : les pansemens doivent être dessiccatifs avec des substances balsamiques , afin de réprimer les graisses qui ont grande disposition à se boursouffler , parce que rien ne les contient , & qu'il faut conserver un vide dans l'orbite pour placer un œil artificiel. (Y)

**ŒIL ARTIFICIEL.** La chirurgie ne s'occupe pas seulement du rétablissement de la santé , elle détermine des moyens qui suppléent aux choses qui manquent. La connoissance de ces moyens est un point capital dans la chirurgie , & la maniere de donner des secours aux parties qui manquent naturellement ou par accident , forme une classe générale des opérations , connues sous le nom de *prothese*. Voyez *Prothese*.

Le moyen dont nous parlons ici , n'est point curatif , & n'aide à aucune fonction. C'est un objet de pure décoration , sur la construction duquel le chirurgien doit donner ses conseils.

Les yeux artificiels peuvent être faits d'or , d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal est de gêner par son poids , & de procurer un écoulement d'humeur chassieuse fort incommode. L'œil de verre ou d'émail est bien plus léger , & l'on n'en emploie point d'autres : il y a des ouvriers à Paris qui les font en imitant si parfaitement les couleurs de l'œil sain , qu'on ne s'apperçoit pas que celui qui porte un œil artificiel , soit privé de l'un de ses yeux. *Fabrice d'Aquapendente* fait le même éloge des yeux de verre qu'on construisoit de son temps à Venise.

L'œil artificiel doit être différemment figuré , suivant le cas où son application est nécessaire. Lorsqu'on a perdu les humeurs

de l'œil, à l'occasion d'une plaie ou d'un abcès qu'il a fallu ouvrir, &c. les membranes qui composent le globe sont conservées; il reste un globe informe, une espece de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil sain par l'action des muscles. Dans ce cas, l'*œil artificiel* est un hémisphère alongé, dont la partie concave s'adapte sur le moignon de l'œil. On est bientôt habitué à porter cette machine qu'on glisse très-facilement sous les paupieres; on la porte tout le jour, & on l'ôte le soir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journaliere n'est pas indispensablement nécessaire, mais la propreté l'exige autant que l'amour-propre. L'*œil artificiel* crasseux est comme un vase de porcelaine mal nettoyé; faute de soin, les moins clairvoyans s'apercevraient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite est plus ou moins remplie d'une chair vermeille dont les bourgeons ont été fournis par les graisses qui entouraient l'œil extirpé. Dans ce cas, l'*œil artificiel* doit avoir postérieurement une surface plus ou moins convexe; ordinairement il lui faut à peu près la figure d'un noyau d'abricot; mais si les choses étoient disposées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une ressource pour éviter le désagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire usage d'un *œil artificiel*. Ambroise Paré a prévu ce cas; il fait porter l'*œil artificiel* à l'extrémité d'un fil de fer applati & couvert de ruban qui passera par dessus l'oreille & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupieres cancéreuses avec l'œil, ou en conservant l'œil sain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élastique, porter un œil garni de paupieres, ou seulement de paupieres artificielles. Le besoin suggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

**ŒIL SIMPLE**, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour l'œil. Voyez *Monocule*.

**ŒIL DOUBLE**, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour les deux yeux. Pour faire ce bandage, après avoir appliqué sur les yeux les plumaceaux, compresses & autres pieces d'appareil nécessaires, on prend une bande de quatre à cinq aunes de long roulée

à deux chefs. Le plat de la bande s'applique sur le front; on conduit le globe qui est dans chaque main à la nuque où on les croise; on les change de main, on revient de chaque côté par dessous l'oreille, sur la joue; on monte obliquement croiser la bande au dessus de la racine du nez, en changeant encore les globes de main; on conduit la bande de chaque côté sur les parties latérales de la tête, on va croiser à la nuque; on revient en devant en faisant un doloire sur la joue, & on continue pour faire, comme auparavant, un troisieme doloire, & on finit la bande par des circulaires autour de la tête, qui affermissent & soutiennent les tours de bande qui ont passé obliquement sur les pariétaux & sur les joues pour couvrir les deux yeux. *Voyez nos pl. de chirurgie. (Y)*

*Recettes pour éclaircir & fortifier la vue.*

Il y a une infinité de recettes pour éclaircir & fortifier la vue. Mais en voici trois ou quatre que M. du Laurens, médecin & professeur en l'université de Montpellier, donne pour les plus exquisés & expérimentés dans les discours qu'il a fait de la conservation de la vue, *chapitre 14*, vers la fin.

On se lavera le matin les yeux avec des eaux distillées.

Prenez les sommités de fenouil, de rue, eufraise, verveine, tormentille, bétoine, roses sauvages, de l'anagallis mâle, pimprenelle, éclaïre, aigremoine, chevre-feuille, hyssope des montagnes, du filer des montagnes, de chacune deux bonnes poignées; coupez toutes ces herbes bien menues, & les faites infuser premièrement au vin blanc, puis en l'urine d'un jeune garçon bien sain, & pour la troisieme fois dans le lait de femme; enfin dans du bon miel, & après faites distiller tout cela, & gardez bien soigneusement cette eau, jetez-en tous les matins une goutte dans l'*œil*.

On pourra aussi tous les matins se laver les yeux d'un vin dans lequel on aura fait bouillir du fenouil, de l'eufraise, & un peu de myrobolans chébules.

On fait une autre eau de suc d'anagallis mâle, de fenouil, verveine, pimprenelle, germandrée, éclaïre, rue: on y met après du girofle, du macis, de la noix muscade, deux ou trois dragmes, & ayant fait infuser



le tout dans du vin blanc , on le fait distiller avec du bon miel.

Autre remede que l'auteur trouve fort bon pour conserver & fortifier la vue. Prenez de l'eau d'eufraise, & de roses bien distillées, quatre onces. Ayez après deux ou trois petits nouets dans lesquels il y ait une dragme & demie de tuthie bien préparée , & un serupule de bon aloës : trempez ces nouets dans les eaux susdites , & en lavez tous les soirs vos yeux.

L'eau qu'on appelle du pain est très-excellente. On fait une pâte avec de la farine où il y a beaucoup de son & de poudre de rue , de fenouil , & de l'éclaire qu'on appelle *grande chéridoine* : de cette pâte on fait un grand pain cuit au four ; étant cuit , on le fend en deux & on le met entre deux plats d'argent ou d'étain bien fermés , de sorte que la vapeur n'en puisse sortir. Il en sort une eau que l'on doit conserver pour les yeux. L'extraction du fénugrec avec le miel est fort recommandée.

L'eau distillée des fleurs bleues , qu'on appelle *bleuets* , qui croissent parmi les blés , est excellente pour la conservation de la vue.

On prend aussi la tige du fenouil un peu au dessus de la racine , on la coupe & on la remplit de la poudre de sucre candi : il en sort une liqueur qui est amie des yeux.

L'auteur loue fort l'usage de l'eau suivante.

Prenez une livre & demie de vin blanc , & autant de bonne eau rose , une once de tuthie bien préparée , demi-once d'écorce de mugette , appelée *macis*. Mettez tout cela ensemble dans une fiole de verre bien bouchée , & l'exposez au soleil ardent l'espace de vingt jours , la remuant tous les jours , jusqu'à ce qu'elle devienne bien claire.

Ou bien prenez une chopine d'eau de roses blanches , une chopine de vin blanc , & mettez infuser dedans une once de tuthie bien préparée & demi-once de macis bien préparé , ou mis en poudre subtile. Que le tout soit dans une bouteille de verre bien forte , exposée au soleil pendant 30 jours , en juillet ou août , la remuant deux ou trois fois par jour. Cette recette est à peu près la même que la précédente.

Prenez le blanc d'un œuf durci & coupé

en deux , mettez dans le creux gros comme un amande de vitriol blanc , & rejoignez les deux moitiés de ce blanc d'œuf avec un filet. Mettez-le après dans un pot avec environ deux écuellées d'eau , & y rapez un peu d'iris de Florence. Faites bouillir cette eau à petit feu jusqu'à diminution de la moitié. Pour lors retirez le pot du feu , & l'eau étant encore tiède , coulez-la à travers un papier gris dans une fiole , que vous garderez bien bouchée. On en met deux , trois ou quatre gouttes dans l'*œil*. Si on mêle une partie d'eau-rose avec l'eau commune , l'effet sera meilleur. (*Article tiré des papiers de M. DE MAIRAN.*)

ŒIL DES INSECTES, L' (*Hist. nat. des Insectes.*) *Organe de la vue des insectes.* La plupart des insectes ont la faculté de voir ; leurs yeux sont de forme très-différente : les uns ont le lustre & presque toute la rondeur des perles ; les autres sont hémisphériques , comme sont ceux des grillons sauvages ; & d'autres tiennent de la sphéroïde.

Ils n'ont pas tous la même couleur ; l'on voit plusieurs papillons qui ont les yeux blancs comme la neige ; ceux des araignées sont tout à fait noirs ; ceux des pucerons de noisetiers , sont couleur d'ambre jaune ; l'éclat de ceux des petites demoiselles , est semblable à celui de l'or , ceux des fauterelles vertes , ont la couleur d'une émeraude ; ceux des pucerons de tilleul , sont comme du vermillon. Il y en a une autre espèce qui les ont d'un rouge brun de jaspé : enfin , l'on en voit dont les yeux ont autant de feu & d'éclat , que ceux des chats pendant la nuit. La plupart perdent peu à peu après la mort , le brillant de ces couleurs ; elles en viennent même au point de se ternir totalement ; c'est ce qu'il est bon de savoir afin qu'on ne se figure pas que les yeux des insectes vivans soient semblables aux yeux ternis des insectes morts que l'on trouve dans les cabinets.

Il n'est pas surprenant qu'ils se ternissent totalement ; la cornée des yeux des insectes est écailleuse & transparente comme le verre. Ce ne sont que les humeurs colorées qui se trouvent sous cette cornée , qui la font paroître avec les couleurs qu'on lui voit. Ces humeurs venant après la mort de l'insecte à se corrompre & à se sécher , changent de

couleur, & donnent à tout l'*œil* la couleur terne qu'elles ont prise.

Les *yeux* des insectes sont ordinairement placés au front sous les antennes : cette règle n'est cependant pas sans exception, puisqu'il y en a qui les ont derrière ces mêmes antennes. Chez les uns, ils avancent un peu hors de la tête ; c'est ainsi qu'ils sont dans les grillons des champs, chez les autres, ils sortent tellement de la tête, qu'on diroit qu'ils n'y tiennent que par une articulation ; c'est ce qu'on remarque dans les petites demoiselles aquatiques.

Le nombre des *yeux* n'est pas égal chez tous les insectes : la plupart en ont deux, mais il y en a aussi qui en ont cinq, comme l'abbé Catelan l'a observé dans les mouches. Ces *yeux* s'appellent ordinairement des *yeux à réseaux* : M. Lyonnet les a toujours trouvés à toutes les espèces d'insectes ailés, mais rarement aux insectes qui n'avoient pas encore subi leur dernière transformation.

Les araignées ont ordinairement huit *yeux*, qui ne sont pas rangés chez toutes les espèces dans le même ordre. Il en faut cependant excepter quelques araignées à longues jambes, dont les antennes ressemblent aux pattes d'écrevisses, qui n'ont que deux *yeux*. Il y a quelques insectes dont les *yeux* ressemblent à deux demi-globes, élevés sur les deux côtés de la tête, & l'on apperçoit dans ces *yeux* une infinité de petits exagones de la figure des alvéoles des abeilles. Dans chacun de ces exagones, il y a des cercles en forme de lentilles, qui sont tout autant d'*yeux*, dont le nombre par-là devient presque innombrable. Par ce moyen, ces insectes jouissent, non seulement des avantages de la vue, mais il y a apparence, qu'ils l'ont plus claire & plus forte que les autres animaux : cela étoit sans doute nécessaire à cause de la rapidité de leur vol, & de la nécessité où ils sont de chercher leur nourriture de côté & d'autre en volant.

Les *yeux* des insectes ne sont, ni environnés d'os, ni garnis de sourcils, pour les garantir des accidens extérieurs ; mais en échange la tunique extérieure, qu'on nomme *cornée*, est assez dure pour mettre leurs *yeux* hors des dangers qu'ils auroient à craindre sans cela. Aristote en a fait la remarque. *Lib. II, de partib. anim. c. xiiij.*

Il résulte assez de ce détail, que les *yeux* des insectes sont des morceaux surprenans de mécanisme ; mais leur structure & leur disposition ne nous auroient jamais été connues, sans le secours du microscope : il nous fait voir que les escarbots, les abeilles, les guêpes, les fourmis, les mouches, les papillons & plusieurs autres insectes, ont deux bourrelets immuables, qui forment la plus grande partie de leur tête & renferment un nombre prodigieux de petits hémisphères ronds, placés avec une extrême régularité en lignes qui se croisent & qui ressemblent à des filets.

C'est un amas de plusieurs *yeux*, si parfaitement unis & polis, que comme autant de miroirs, ils réfléchissent les images de tous les objets extérieurs. On peut voir à leur surface l'image d'une chandelle, multipliée presque une infinité de fois, changeant la direction de ses rayons vers chaque *œil*, selon le mouvement que lui donne la main de l'observateur. Tous ces petits hémisphères sont des *yeux* réels, qui ont chacun au milieu une petite lentille transparente, une prunelle par où les objets paroissent renversés comme par un verre convexe ; ils forment aussi un petit télescope, lorsqu'on les place à la distance précise du foyer qui leur est commun avec la lentille du microscope. Il y a lieu de croire que chacune de ces petites lentilles répond à une branche distincte des nerfs optiques, & que les objets n'y paroissent qu'un à un, tout comme nous ne voyons pas un objet double, quoique nous ayons deux *yeux*.

Tous ceux qui ont un microscope, se sont amusés à considérer ces petits yeux ; mais il y en a peut-être peu qui en aient considéré la nature ou le nombre. M. Hook a trouvé quatorze mille hémisphères dans les deux *yeux* d'un bourdon, c'est-à-dire, sept mille dans chacun. M. Leuwenhoeck en a compté six mille deux cents trente-six dans les deux *yeux* d'un ver à soie, lorsqu'il est dans l'état de mouche ; trois mille cent quatre-vingt-un dans chaque *œil* de l'escarbot ; & huit mille dans les deux *yeux* d'une mouche ordinaire. Mais la mouche-dragon est encore plus remarquable par la grandeur & la finesse de ses *yeux* à réseau. Voyez *Mouche-dragon*.

Si l'on coupe l'*œil* d'une mouche-dragon,

d'un bourdon, d'une mouche commune; qu'avec un pinceau & un peu d'eau claire on en ôte tous les vaisseaux; qu'on examine ces vaisseaux au microscope, leur nombre paroît prodigieux. M. Leuwenhoeck ayant préparé un œil de cette manière, le plaça un peu plus loin de son microscope qu'il ne faisoit, lorsqu'il vouloit examiner un objet; en sorte qu'il fit concourir le foyer de sa lentille avec le foyer antérieur de cet œil; alors regardant à travers ces deux lentilles qui formoient un télescope, le clocher d'une église qui avoit 300 piés de hauteur, & à la distance de 750 piés, lui parut à travers de chaque petite lentille renversé, mais pas plus grand que la pointe d'une aiguille fine; ensuite dirigeant sa vue vers une maison voisine à travers ce grand nombre de petits hémisphères, il vit non seulement le devant de la maison, mais encore les portes & les fenêtres; & il fut en état de distinguer si les fenêtres étoient ouvertes ou fermées.

On ne peut pas douter que les poux, les mites & plusieurs autres animaux encore plus petits, n'aient des yeux façonnés de manière à distinguer des objets quelques milliers de fois plus petits qu'ils ne sont eux-mêmes; car les petites particules qui les nourrissent, & plusieurs autres choses qu'il leur importe de distinguer, doivent certainement être de cette petitesse. Combien donc leurs yeux ne doivent-ils pas grossir les objets; & quelle découverte ne feroit-on pas, s'il étoit possible d'avoir des lentilles de cette force pour découvrir par leur moyen ce que ces petits animaux découvrent clairement.

Jean-Baptiste Hodierna a fait un examen très-curieux des yeux des insectes dans son traité italien: *l'occhio della mosca, o discorso fisico intorno all'anatomia del occhi di tutti gli animali annulosi detti Jafetti, recentemente scoperta Panormi 1644.*

On peut voir aussi de belles observations curieuses sur les yeux des insectes, par l'abbé Catelan dans le journal des savans, 1680 & 1681, &c. (D. J.)

ŒIL, (Critiq. sacrée.) dans le langage de l'écriture, l'œil mauvais, *oculus nequam*, *πονήρος*, signifie l'envie & l'avarice, *an oculus tuus nequam est, quia ego sum bonus?* Matth. xx, 15. Marc. vij, 22. Luc., xj, 24. Etes-vous envieux de ce que je suis bon? *Oculus*

*malus ad mala*, l'homme avare ne tend qu'au mal, *Eccl. xiv, 10.* L'œil simple, *ἀπλῆς*, l'œil bon, marque au contraire la libéralité, l'inclination à la bénéficence, *vir boni oculi*, une ame libérale, *Prov.* Mettre ses yeux sur quelqu'un, indique quelquefois la colere, *ponam oculos meos super eos*, souvent aussi ces mots désignent les bienfaits; *oculi ejus super gentes respiciunt*, Pl. 65, 7. Joseph dit à ses freres de lui amener Benjamin, afin qu'il mette les yeux sur lui, c'est-à-dire, qu'il veut lui faire du bien. *Oculo cæco esse*, dans *Job, xxix, 15*, c'est une expression qui signifie généralement prendre soin des affligés & les secourir dans leurs besoins. *Eruere oculos alterius*, Num. vj, 14, se dit métaphoriquement de ceux avec qui on traite comme avec des aveugles. *Josephus ponet manus suas super oculos tuos*, Genes. xlvj, 4: Joseph vous fermera les yeux à votre mort; cérémonie en usage chez les anciens. *Ad oculum servire*, Colos. iij, 22; servir à l'œil, c'est ne servir un maître avec soin que quand on en est vu. La hauteur des yeux désigne l'orgueil, *Eccl. xxij, 5.* Enfin, *oculi pleni adulterii*, *oculi fornicantes*, & autres façons de parler semblables de l'écriture, viennent de ce que les yeux sont les organes des passions. (D. J.)

ŒIL ARTIFICIEL, (Optiq.) cette machine qu'on peut voir, *pl. d'optique, fig. 9, n. 2*, est une espece de petit globe, à peu près comme celui de l'œil, & traversé dans sa longueur par un tuyau *FC* qui est garni d'un verre lenticulaire à son extrémité *F*. A l'autre extrémité *C* est adapté un papier huilé, qu'on place à peu près au foyer du verre, & sur lequel viennent se peindre dans l'obscurité les images renversées des objets extérieurs, cet œil artificiel est une espece de chambre obscure. Voyez *Chambre obscure*, & il représente la manière dont les images des objets extérieurs se peignent au fond de l'œil, qui est lui-même une chambre obscure naturelle. Voy. *Vision.* (O)

ŒIL, f. m. (Botan. & Jardin.) est un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où sortent les jeunes pousses qui produisent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre œil & bourgeon, qu'en ce que l'œil demeure long-temps en repos jusqu'à l'arrivée de la sève, au lieu qu'alors le

bourgeon s'enfle & se manifeste ; de sorte qu'on peut dire qu'il est un œil animé.

On appelle œil rond, celui qui est enflé & propre à former une branche à fruit.

Œil plat est celui qui ne donne que du bois ; on dit encore œil poussant, œil dormant.

Le premier est employé quand on greffe, dans la pousse ou dans le temps de la sève.

Le second veut dire qu'on greffe entre les deux sèves, temps où les yeux ne sont point animés. (K)

ŒIL DE BŒUF, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *buphthalmum*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, séparés les uns des autres par une feuille pliée en gouttière ; la couronne de cette fleur est composée de demi-fleurons, placés sur des embryons, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles disposées en écailles. Lorsque la fleur est passée, les embryons deviennent des semences qui sont le plus souvent menues & anguleuses. Ajoutez aux caractères de ce genre, le port entier de la plante. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez *Plante*.

ŒIL, (*Conchyliol.*) terme d'usage en parlant du centre de la volute d'une coquille. (D. J.)

ŒIL DE BOUC, nom que l'on a donné à une espèce de patelle ou de lepas. Voyez *Lepas & Coquille*.

La coquille de ce poisson, dit Tournefort, dans son voyage du Levant, est un bassin d'une seule pièce, d'environ un pouce ou deux de diamètre, presque ovale, haut de huit ou neuf lignes, rétréci en pavillon d'entonnoir, terminé en pointe, rempli par un poisson qui présente d'abord un grand muscle pectoral gris-brun, roussâtre sur les bords, & légèrement ondulé. La surface de ce muscle se remue de telle sorte, qu'on s'aperçoit de certains points ou petits grains qui s'élèvent & même s'élancent, comme on le remarque sur les liqueurs qui commencent à frémir avant que de bouillir. D'ailleurs, cette surface est souple, drapée & couverte d'une liqueur baveuse & gluante : tout cela la rend propre à s'insinuer dans les moindres inégalités des rochers, auxquels ce poisson s'attache si fortement, que ne pouvant lui faire lâcher prise, on se sert d'un couteau pointu pour l'en détacher.

Ce muscle est coriace, épais d'environ trois lignes, & long ordinairement d'un pouce, tout semblable au muscle pectoral des limaçons de terre : la surface intérieure du muscle pectoral de l'œil de bouc est lisse, luisante, creusée en gouttière, au fond de laquelle est placé un tendon qui les sépare en deux ventres, & auquel vient aboutir de chaque côté un plan de fibres transverses, chargé verticalement des fibres qui forment le muscle : ce même muscle est entouré d'une bordure ou fraise, laquelle se meut fort vite indépendamment du muscle lorsqu'on la pique ; elle est composée, quelque mince qu'elle soit, de fibres transverses, rangées du centre à la circonférence ; ce qui pourroit faire soupçonner, qu'elle seroit détachée, si par son tendon elle n'étoit aussi adhérente qu'elle l'est à la coquille ; car, pour l'en détacher, il faut la cerner entièrement avec un couteau.

La tête du poisson sort d'une espèce de coiffe frangée & frisée, produite par l'allongement de la fraise dont on vient de parler ; cette tête qui ressemble en quelque manière à celle d'un petit cochon, a quatre ou cinq lignes de longueur, sur moitié moins de largeur, arrondie par dessus, terminée par une bouche rousâtre, large de deux lignes, & bordée d'une grosse levre. Des côtés du front sortent deux cornes qui s'allongent & se raccourcissent à peu près comme celles des bœufs.

Les autres parties de cet animal sont renfermées dans un sac, où l'œsophage vient aboutir ; ce sac, long d'environ un pouce & demi, large de neuf ou dix lignes, arrondi sur le dos, rétréci vers la tête, est tout à fait couché sur la gouttière du muscle pectoral, & renferme une substance molasse, bonne à manger, parfumée de vaisseaux noirâtres, dans laquelle l'œsophage s'allonge en un conduit courbé en plusieurs sinuosités.

Le muscle pectoral tient lieu de jambes & de pieds à ces animaux, de même qu'à tous les limaçons & à tous les poissons, dont la coquille est d'une seule pièce. Lorsque les yeux de bouc veulent avancer, ils appuient fortement sur le bord antérieur de ce muscle ; c'est le point fixe vers lequel tout le reste du muscle qui est dans le relâchement est amené, au lieu que lorsqu'ils veulent reculer,

ler,

ler, ils se cramponnent fortement sur le bord postérieur du même muscle ; & alors le devant qui est dans l'inaction est obligé de s'approcher vers cette partie , où le point d'appui se trouve dans ce temps-là.

Nous renvoyons au mot *patelle* à établir le caractère essentiel de ce genre de coquillage qui forme la première famille des coquilles univalves , & là nous en indiquerons les différentes espèces. Voyez *PATELLE*. (D. J.)

ŒIL DE BŒUF, (*Phys.*) le cap de Bonne-Espérance est fameux par ses tempêtes , & par le nuage qui les produit ; ce nuage ne paroît singulier d'abord que comme une petite tache ronde dans le ciel , & les matelots l'ont appelé *œil de bœuf*. De tous les voyageurs qui ont parlé de ce nuage, Kolbe paroît être celui qui l'a examiné avec plus d'attention ; voici ce qu'il en dit , *tom. I, pag. 224 & suiv.* de la description du cap de Bonne-Espérance. « Le nuage que l'on voit sur les montagnes de la Table , ou du Diable , ou du Vent , est composé , si je ne me trompe , d'une infinité de petites particules poussées, premièrement contre les montagnes du cap, qui sont à l'est , par les vents d'est qui regnent pendant presque toute l'année dans la zone torride ; ces particules ainsi poussées sont arrêtées dans leurs cours par ces hautes montagnes , & se ramassent sur leur côté oriental ; alors elles deviennent visibles & y forment de petits monceaux ou assemblages de nuages , qui étant incessamment poussés par le vent d'est , s'élèvent au sommet de ces montagnes ; ils n'y restent pas long-temps tranquilles & arrêtés, contrains d'avancer, ils s'engouffrent entre les collines qui sont devant eux , où ils sont serrés & pressés comme dans une manière de canal , le vent les presse au dessous , les côtés opposés de deux montagnes les retiennent à droite & à gauche ; lorsqu'en avançant toujours ils parviennent au pié de quelque montagne où la campagne est un peu plus ouverte, ils s'étendent, se déploient , & deviennent de nouveau invisibles ; mais bientôt ils sont chassés sur les montagnes par les nouveaux nuages qui sont poussés derrière eux, & parviennent ainsi , avec beaucoup d'impétuosité , sur les montagnes les plus hautes du cap , qui sont

celles du Vent & de la Table , où regne alors un vent tout contraire ; là il se fait un conflit affreux, ils sont poussés par derrière & repoussés par devant , ce qui produit des tourbillons horribles , soit sur les hautes montagnes dont je parle , soit dans la vallée de la Table où ces nuages voudroient se précipiter. Lorsque le vent de nord-ouest a cédé le champ de bataille, celui de sud-est augmente & continue de souffler avec plus ou moins de violence pendant son semestre ; il se renforce pendant que le nuage de l'*œil de bœuf* est épais , parce que les particules qui viennent s'y amasser par derrière, s'efforcent d'avancer ; il diminue lorsqu'il est moins épais , parce qu'alors moins de particules pressent par derrière ; il baisse entièrement lorsque le nuage ne paroît plus , parce qu'il ne vient plus de l'est de nouvelles particules, ou qu'il n'en arrive pas assez ; le nuage enfin ne se dissipe point , ou plutôt paroît toujours à peu près de la même grosseur , parce que de nouvelles matières remplacent par derrière celles qui se dissipent par devant.

» Toutes ces circonstances du phénomène conduisent à une hypothèse qui en explique si bien toutes les parties ; 1<sup>o</sup> derrière la montagne de la Table on remarque une espèce de sentier ou une traînée de légers brouillards blancs , qui commençant sur la descente orientale de cette montagne, aboutit à la mer , & occupe dans son étendue les montagnes de Pierre. Je me suis très-souvent occupé à contempler cette traînée qui , suivant moi , étoit causée par le passage rapide des particules dont je parle , depuis les montagnes de Pierre jusqu'à celle de la Table.

» Ces particules , que je suppose , doivent être extrêmement embarrassées dans leur marche , par les fréquens chocs & contre-chocs causés , non seulement par les montagnes , mais encore par les vents de sud & d'est qui regnent aux lieux circonvoisins du cap ; c'est ici ma seconde observation : j'ai déjà parlé des deux montagnes qui sont situées sur les pointes de la baie Falzo , ou fausse baie ; l'une s'appelle *La Levre pendante*, & l'autre *Norvege*. Lorsque les particules que je conçois sont poussées sur ces montagnes par les vents d'est , elles en sont repoussées

féés par les vents de sud , ce qui les porte sur les montagnes voisines ; elles y sont arrêtées pendant quelque temps & y paroissent en nuages, comme elles le faisoient sur les deux montagnes de la baie Falzo , & même un peu davantage. Ces nuages sont souvent fort épais sur la Hollande hottentote , sur les montagnes de Stellenbosch , de Drakenstein , & de Pierre , mais sur-tout sur la montagne de la Table & sur celle du Diable.

» Enfin , ce qui confirme mon opinion , est que constamment deux ou trois jours avant que les vents de sud-est soufflent , on apperçoit sur la tête du lion de petits nuages noirs qui la couvrent ; ces nuages sont , suivant moi , composés des particules dont j'ai parlé ; si le vent de nord-ouest regne encore lorsqu'ils arrivent , ils sont arrêtés dans leur course , mais ils ne sont jamais chassés fort loin jusqu'à ce que le vent de sud-est commence. »

**ŒIL DE CHAT**, (*Hist. nat. Minér.*) *oculus citi* , *oculus solis* , *oculus beli* , *ballochio* , c'est une espece d'opale , assez transparente , ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeante , semblable à celle de la prune de l'œil d'un chat ; tenue au jour & remuée , elle semble darder un rayon de lumiere. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur , accompagnée de plusieurs cercles concentriques , au milieu de cette pierre , ce qui la fait encore plus ressembler à un œil : souvent aussi les joailliers ont des secrets pour aider la nature , & pour perfectionner cette ressemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens lithographes , à qui les noms ne coustoient rien , ont appelé *crytrophthalmus* les pierres dans lesquelles il se trouvoit un cercle rouge ; quand ce cercle étoit gris ou blanc ils ont nommé la pierre *leucophthalmus* ; lorsqu'il y avoit deux yeux représentés sous la même pierre , ils l'ont appelée *diophthalmus* : c'est ainsi qu'ils ont aussi nommé *œgrophthalmus* & *lycophthalmus* les pierres sur lesquelles ils ont vu , ou cru voir la ressemblance d'un œil de chevre ou de loup. (—)

**ŒIL DU MONDE**, (*Hist. nat. Minér.*) *oculus mundi* , *lapis mutabilis* , pierre précieuse qui est une vraie onyx à qui elle ressemble

par sa couleur. qui est aussi celle d'un ongle.

On dit que cette pierre , qui a peu de transparence , présente un phénomène singulier ; si on la laisse dans l'eau pendant quelques minutes , elle devient beaucoup plus transparente qu'auparavant , & au lieu d'être d'un gris pâle , elle paroît alors d'une couleur jaunâtre , à peu près comme celle de l'ambre ; aussi-tôt qu'elle a été retirée de l'eau & séchée elle redevient opaque comme auparavant : on prétend que cette pierre ne se trouve qu'à la Chine. (—)

**ŒIL DE SERPENT**, (*Hist. nat.*) en italien *ochio di serpe* , nom donné par quelques auteurs à la pierre appelée *bufonito* ou *crapaudine*. Voyez cet article.

**ŒIL**, (*Métallurg.*) on appelle ainsi dans les fonderies de métaux une ouverture qui est au bas du fourneau , par laquelle la matiere fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au dessous. Pendant la fusion le trou se bouche avec un mélange de glaise & de charbon ; lorsque la fonte est achevée & que la matiere est bien fluide , on perce cet œil avec une barre de fer. Quelquefois on fonde par l'œil : c'est-à-dire , on ne bouche point ce trou , & on laisse découler le métal fondu à mesure qu'il se fond : cela convient surtout aux métaux qui se calcinent aisément , comme le plomb ou l'étain. Voyez ÉTAIN & PLOMB. (—)

**ŒIL**, (*Architect. civile.*) nom général qu'on donne à toute fenêtre ronde prise dans un fronton , un attique , ou dans les reins d'une voûte , comme il y en a , par exemple , aux deux berceaux de la grande salle du palais à Paris.

**Œil de bœuf** , petit jour , pris dans une ouverture , pour éclairer un grenier ou un faux comble , fait de plomb ou de poterie : on appelle encore *œil de bœuf* les petites lucarnes d'un dôme , telles qu'il y en a , par exemple , à celui de Saint-Pierre de Rome , qui en a quarante-huit en trois rangs.

**Œil de dôme** , c'est l'ouverture qui est au haut de la coupe d'un dôme , comme au Panthéon à Rome , & qu'on couvre le plus souvent d'une lanterne , ainsi que la plupart des dômes.

**Œil de volute** , c'est le petit cercle du milieu de la volute ionique , où l'on marque

les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

**Œil de pont**, terme d'architecture hydraulique, nom qu'on donne à de certaines ouvertures rondes au dessus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger que pour faciliter le passage des grosses eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au pont neuf de la ville de Toulouse, & à ceux que Michel-Ange a bâtis sur l'Arno, à Florence. *Daviler. (D. J.)*

**ŒIL DE PIE**, (*Marine.*) ce sont les trous ou œillets qu'on fait le long du bas de la voile au dessus de la ralingue, pour y passer des garottes de riz. (*Z*)

**ŒILS-YEUX**, ou *trous de la voile de civadiere*, ce sont deux trous aux deux points d'en bas de la civadiere, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la civadiere. (*Z*)

**ŒIL**, terme de *Manufacture*, se dit du lustre & de l'éclat des marchandises d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vue, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme l'on est souvent plus touché de l'œil & du lustre d'une étoffe que de sa bonne fabrique, c'en est aussi une des meilleures qualités pour le débit, & si les ouvriers doivent être attentifs à donner cet œil à leurs ouvrages, les marchands ne doivent pas moins l'être à le leur conserver. *(D. J.)*

**ŒIL**, terme d'*Artisans*, ce mot s'entend des trous qui servent à emmancher plusieurs de leurs outils, comme l'œil d'un marteau, d'un pieu, d'une houe, d'une pioche, d'un décintroir, d'un tétu, &c.

On dit aussi l'œil d'un étai, pour signifier le trou par où passe la vis; & l'œil d'une louve, instrument de fer qui sert à élever des pierres de taille, pour dire le trou par où passe l'esse du cable.

L'œil d'une meule à moulin, est le trou qu'elle a dans son centre.

Les grues, les engins, les chevres, & autres semblables machines à élever des fardeaux, ont aussi leurs yeux, ce sont les trous par où passent les cables. *(D. J.)*

**ŒIL**, en terme d'*Eperonnier*, sont deux trous qui terminent chacune des branches d'un mors par en haut de quelque espece que

ce mors soit, à gorge de pigeon, à canne, &c. c'est dans ces yeux que passent la gourmette & deux corroies de cuir qui arrêtent le mors sur la tête du cheval en se passant derrière les oreilles. *Voy. GOURMETTE, &c.*

**ŒIL des caractères de l'Imprimerie**; on entend par œil la figure de la lettre qui se trouve à un des deux bouts du corps: on dit d'un caractère qu'il est gros œil ou petit œil, parce que sur un même corps on y fond des lettres un peu plus ou moins grosses qui se distinguent par gros ou petit œil. *V. ŒIL, imprim.*

**ŒIL**, en terme de *Fourbisseur*, c'est la partie d'une garde qui est entre la poignée & la plaque. On la nomme aussi quelquefois corps. Elle se termine en bas par une batte. *Voyez BATTE.*

**ŒIL D'UN RESSORT**, s'entend parmi les *Horlogers*, d'une fente longue faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule pour le faire tenir aux crochets du barillet & de son arbre. *Voyez BARILLET, ARBRE DE BARILLET, RESSORT, &c. (T)*

**ŒIL**, terme de *Joaillerie*; ce mot signifie, en style de lapidaire, le brillant & l'éclat des pierres, quelquefois leur qualité & leur nature. Ce diamant a un œil admirable, cet autre a l'œil un peu louche, il l'a un peu noirâtre, &c.

**ŒIL**, en terme d'*Imprimerie*, s'entend assez généralement des différentes grosseurs des caractères, considérés par leur superficie, qui est l'œil; l'on dit, par exemple, le gros romain est à plus gros œil que le saint-augustin; ce cicéro est d'un œil plus petit que celui dont est imprimé tel ouvrage: ainsi des autres caractères supérieurs ou inférieurs. Si on considère ces mêmes caractères par la force des corps, il faut alors appeler chaque caractère par le nom que leur a donné l'usage.

Par œil de la lettre, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte se communique sur le papier par le moyen de l'impression; & ils distinguent dans cette même partie gravée ou œil trois sortes de proportion, dimension, ou grosseur; parce qu'il est possible en effet, & assez fréquent de donner au même corps de caractère une de ces trois différences, qui consistent à graver

l'*œil*, ou gros ou moyen, ou à petit *œil*. Cette différence réelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caractères, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans la justification des pages & des lignes, si le moyen ou petit *œil* est fondu sur le même corps que le gros *œil*, ou celui ordinaire.

**ŒIL DU CHEVAL**, (*Maréchal.*) les yeux de cet animal doivent être grands à fleur de tête, vifs & nets: *œil verrou*, signifie que la prunelle est d'une couleur approchante du verd: *œil de cochon*, se dit d'un cheval qui a les yeux trop petits. *La vitre de l'œil*. Voyez VITRE.

**ŒIL & BATTE**, terme de marchand de poisson; il signifie tout ce qui est contenu depuis l'ouïe ou l'*œil* du poisson jusqu'à la queue, qu'on appelle sa *batte*, à cause qu'il s'en sert à battre l'eau lorsqu'il nage. Le brochet a deux piés entre *œil & batte*; c'est-à-dire, que dans la manière de mesurer qui s'observe dans le commerce du poisson, il ne doit se vendre que pour être de deux piés de long, quoique la tête & la queue comprises, il y en ait souvent plus de trois.

**ŒIL DE PERDRIX**, instrument de métier d'étoffe de soie: l'*œil de perdrix* est un petit anneau de fer rond très-poli, de la grosseur environ d'un *œil de perdrix*; c'est sans doute pourquoi il en porte le nom.

Il sert à passer, ou être enfilé par la corde de rame. On met autant d'*yeux de perdrix* qu'on veut attacher de semples au rame; les cordes de semples sont attachées aux *yeux de perdrix*, afin que le frottement de la corde de simple contre celle de rame ne l'use pas si vite.

**ŒIL**, terme de Tireur d'or; c'est la plus petite ouverture d'une filière par où passe le lingot de quelque métal pour le réduire en fil.

**ŒIL DE BŒUF**, terme de Verrerie; c'est ce nœud qu'on nomme communément *boit-dine*, qui est au milieu du plat de verre, & qui est inutile pour être employé en vitres, du moins dans les maisons de quelque considération, n'étant propre qu'à être jeté au groisil. (*D. J.*)

**ŒILLERES, DENTS**, (*Anatom.*) Voy. DENTS.

**ŒILLERES**, s. f. terme de Bourrelier, ce

sont deux morceaux de cuir, un peu épais & quarrés, attachés par un côté aux montans de la bride, précisément à côté des yeux du cheval. L'usage des *œilleres* est d'empêcher le cheval de voir de côté, & l'assujettir à regarder devant.

L'*œillere* se dit encore de la partie de la tête du cheval de harnois. Ce sont aussi des morceaux de cuir, posés à côté des yeux, pour les garantir des coups de fouet.

**ŒILLET**, *caryophyllus*, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur est composée de plusieurs pétales disposés en rond, qui sortent d'un calice cylindrique, membraneux & écailleux à son origine. Le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit cylindrique qui s'ouvre par la pointe, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit renferme des semences plates, feuilletées, & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Personne n'ignore combien ce genre de plante est étendu: M. de Tournefort en distingue quatre-vingt-neuf espèces, qui diffèrent par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales, toutes variétés qui viennent de la différente culture; ainsi dans la diversité qu'on voit de ces agréables fleurs, il suffira de ne décrire ici que l'*œillet* commun de nos jardins, & celui de la Chine.

L'*œillet* commun de nos jardins est le *caryophyllus major* de C. B. P. 107, & de Tournefort, J. R. 330. Sa racine est simple, fibreuse; ses tiges sont nombreuses, lisses, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuses, branchues. Ses feuilles sortent de chaque nœud deux à deux; elles sont étroites comme celles du chien-dent, dures, pointues à leur extrémité, d'une couleur blême ou de verd de mer.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges, composées de plusieurs pétales de différentes couleurs; d'écarlate, de chair blanche, noirâtre ou panachée, placées en rond, au nombre de cinq, de six ou davantage, légèrement dentelées, d'une odeur douce de clou de girofle; ayant à leur milieu des étamines garnies de sommets blancs, & un pistil qui se termine par deux ou trois filamens recourbés; ces filamens sortent d'un calice cylindrique, membraneux, écailleux vers le bas,



dentelé dans le haut : le pistil se change en un fruit cylindrique qui s'ouvre par le sommet, enveloppé dans le calice, rempli de petites graines plates & comme feuillées, ridées, noires quand elles sont mûres, & attachées à un placenta.

L'*aillet* de la Chine, *caryophyllus sinensis*, *supinus*, *leviori folio*, *flore vario*, est décrit par Tournefort dans les *mém. de l'acad. des sciences*, année 1701. Sa racine est grosse au collet comme le petit doigt, dure, ligneuse, d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre dans les especes dont les fleurs n'ont pas les couleurs foncées, mais rougeâtre comme celle de l'oseille dans les piés qui portent les fleurs rouges ou mêlées de purpurin.

Les tiges naissent en foule, longues d'un pié & demi ou deux, cassantes, garnies à chaque nœud de feuilles opposées deux à deux, semblables par leur figure & par leur couleur à celles du giroflier jaune : ces tiges se divisent vers le haut en plusieurs brins chargés de fleurs sur les extrémités.

La même graine produit plusieurs variétés par rapport aux couleurs & au nombre des feuilles : il y a des piés dont les fleurs sont à demi-doubles ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elles deviendront doubles par la suite.

Les premières fleurs sont à cinq pétales, blanc de lait, colorées de verdâtre en dessous, crénelées & comme dentées.

Le calice est un tuyau découpé en cinq pointes, accompagné à sa naissance d'une autre espece de calice, formé de cinq ou six feuilles comme posées par écailles & très-pointues ; le pistil est enfermé dans le fond de ce calice : il est surmonté par deux filets blancs & crochus par le bout, accompagné de dix étamines blanches, déliées, chargées chacune d'un sommet cendré.

Lorsque la fleur est passée, le pistil fait crever le calice, & devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en cinq pointes, & laisse voir plusieurs graines noires plates, presque ovales, pointues, minces & comme feuilletées sur les bords, & attachées à un placenta blanc & cylindrique. La racine n'est pas tout à fait sans âcreté : les fleurs n'ont presque pas d'odeur ; elles varient étrangement.

On élève les *aillets* dans les jardins à cause

de leur beauté & de leur douce odeur. On les multiplie plus souvent par les marcottes que l'on sépare des piés, que par la graine ; car les fleurs qui naissent sur les piés élevés de graine, deviennent sauvages, & donnent des fleurs plus petites, mais odorantes & simples, quoique la graine ait été tirée d'*aillet* à fleur double.

On prépare dans les boutiques un sirop d'*aillet*, une conserve, du vinaigre & une eau distillée odorante. Le sirop est de grand usage dans les juleps & les potions. Les fleurs d'*aillet* macérées dans le vinaigre lui donnent la couleur rouge, une odeur suave & une saveur agréable. (D. J.)

ÆILLET, (*Jardin.*) cette fleur délicieuse par son odeur & ses belles couleurs, fait un des objets de la passion des fleuristes : ils vous indiqueront dans plusieurs traités exprès, la maniere d'élever de beaux *aillets*, les pots pour les planter, la terre qui leur est nécessaire, la façon de les marcotter, celle de les œilletter & de les empoter, le temps de les mettre dans la serre, celui de les en fortir, leur arrosement, leur culture à mesure qu'ils poussent leurs dards, la maniere d'en ôter les boutons superflus, celle de les aider à fleurir, le lieu qui leur est propre quand ils sont en fleurs, l'art de les soutenir, leur graine & leurs maladies. C'est assez dans cet ouvrage de se borner à quelques remarques particulieres que j'emprunterai de Bradley & de Miller.

Ils ont trouvé qu'on pouvoit assez commodément diviser tout le genre des *aillets* en cinq classes, qu'ils distinguent par les noms d'*aillets piquetés*, de *dames-peintes*, (*painted ladies*), de *bizarres*, d'*étincelans* & de *flambés*.

Les *aillets piquetés* ont toujours le fond blanc, & sont tachetés ou imprimés, comme disent les fleuristes, de rouge ou de pourpre. Les *dames-peintes* ont les pétales colorés, en dessus de rouge ou de pourpre, & tout à fait blancs en dessous. Les *bizarres* sont rayés & diversifiés de quatre couleurs. Les *étincelans* ne sont que de deux couleurs, mais toujours par raies. Enfin les *flambés* ont un fond rouge, toujours rayé de noir, ou de couleur bien brune. Il seroit inutile & même impossible d'indiquer les variétés de chacune

de ces classes, puisque la graine en produit sans cesse de nouvelles en tout pays.

Mais de quelque classe & de quelque genre que soit un *œillet*, sa valeur est proportionnée à l'assemblage de certaines qualités qu'il doit avoir pour être réputé beau. 1<sup>o</sup>. La tige de cette fleur doit être forte, & capable de supporter tout le poids de la fleur sans tomber : 2<sup>o</sup>. les pétales ou feuilles de la fleur doivent être longues, larges, épaisses, fermes, & cependant faciles à se déployer ; 3<sup>o</sup> la cause du milieu de la fleur ne doit pas trop s'élever au dessus de l'autre partie de la fleur : 4<sup>o</sup> les couleurs doivent être brillantes ; & marquées également sur toutes les parties de la fleur : 5<sup>o</sup>. l'*œillet* doit être rempli de feuilles qui le rendent, après son épanouissement, haut dans le milieu ; & bien rond dans sa circonférence.

Il y a des *œillets* qui ont dix, douze, jusqu'à quatorze pouces de tour, & qui sont en même temps garnis de beaucoup de feuilles ; c'est aussi ce qui constitue leur beauté. L'*œillet* est beaucoup plus beau quand il pousse en forme de houe, que lorsqu'il est plat. Plus il est net, plus il est beau ; plus sa fleur est mêlée également de panaches & de couleurs, plus elle est estimée. Quand le panache est bien tranché & point imbibé, c'est toujours le mieux. Les pièces de panaches bien empotées, qui s'étendent depuis leur racine jusqu'à l'extrémité des feuilles de l'*œillet*, sont les plus recherchées : mais on tolère quelques légères imperfections dans la plupart de ces fleurs, en faveur de plusieurs beautés.

Les fleuristes font aussi dépendre les qualités de ces fleurs de la forme de leurs coffes : l'espece de celles qui fleurissent sans se crever, est appelée *fleur à coffes longues* ; l'espece dont les pétales ne peuvent pas se contenir dans les bornes du calice, est nommée *fleur à coffes rondes*. Il y a telles fleurs des dernières especes qui ont plus de quatre pouces. Il est difficile d'avoir des *œillets* de la grosseur qu'on desire, sans qu'ils crevent. On peut laisser beaucoup de boutons & plusieurs dards sur les plus gros pour qu'ils ne crevent pas si aisément ; mais ils en viennent un peu moins larges.

Ces fleurs ne sont pas d'une certaine hau-

teur fixe, les unes fleurissent à deux piés, & d'autres à quatre piés de haut : ils fleurissent plus ou moins tôt, suivant les différentes saisons où on les a semés. Cependant le fort de leur fleur est en général vers le milieu de juin ; & c'est alors que les fleuristes en rassemblent beaucoup pour étaler leurs variétés, & donner des noms à leurs especes nouvelles.

Les fleurs doubles portent rarement de la graine, ou parce que les parties mâles ne sont pas parfaites chez elles, ou parce que la multitude des pétales les empêche de faire leurs fonctions, ou par d'autres raisons qui nous sont inconnues. Quoi qu'il en soit, les fleuristes curieux plantent de toutes les bonnes especes de leurs *œillets* carnés doubles au milieu des carreaux sur une ligne ; ils mettent de chaque côté au moins deux rangées des especes simples de couleurs choisies, & entr'elles quelques piés d'*œillets* de la Chine, qui possèdent les différentes variétés de couleurs extraordinaires.

L'*œillet* de la Chine est à fleur simple ou double : la première sorte est nommée par les botanistes *caryophyllus sinensis, supinus, leucoii folio, flore vario* ; en anglois *the variable china-pink* : la seconde sorte est appelée *caryophyllus sinensis, supinus, leucoii folio, flore pleno* ; en anglois *the double china-pink*.

Il y a une si grande variété de couleurs différentes dans les *œillets* de la Chine, qu'on en voit à peine deux exactement semblables dans un très-grand parterre ; & comme leurs couleurs sont en même temps de la dernière beauté, il faut avoir soin de n'employer les graines que des plus beaux ; car ils sont fort sujets à dégénérer. Les graines de l'espece double produiront de nouveau quantité de fleurs doubles, au lieu que les graines de l'espece simple ne donnent presque jamais de fleurs doubles. On ne multiplie l'une & l'autre espece que de graines ; & Miller vous enseignera mieux que personne la maniere d'y réussir.

Je n'ajoute qu'un mot sur les marcottes d'*œillet*. Quand on les leve en automne, au lieu du printemps, & qu'on les transporte dans des pots ou des plate-bandes où elles doivent fleurir, on est plus assuré qu'elles produiront des fleurs plus fortes, & de meil-

leure heure , & outre cela les marcottes feront bientôt en état d'être marcottées elles-mêmes. Mais soit qu'on transplante les *œillets* en automne & au printemps , il faut les tenir à l'ombre , les garantir du soleil pendant une quinzaine après les avoir plantés , & préparer toujours pour l'hiver des endroits propres à les abriter en cas qu'il survienne de fortes gelées. (D. J.)

ÆILLET, (*Pharmac. & Mat. méd.*) ce n'est que la fleur de cette plante qui est en usage en médecine , & même seulement dans les préparations officinales.

La plus usitée est le sirop simple d'*œillet* , appelé communément dans les pharmacopées latines de *tunicâ*.

Ce sirop se prépare par infusion & par dissolution du sucre au bain-marie sans cuite. Voy. SIROP. On choisit pour le préparer les *œillets* rouges semi-double que l'on cultive exprès à Paris , qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres , & qui donnent une belle couleur au sirop ; car la partie colorante de ces fleurs est soluble par l'eau. On ne prend exactement que les pétales. On peut , si l'on veut , augmenter le parfum de ce sirop en y faisant infuser pendant la préparation deux ou trois clous de girofle entiers sur huit ou dix livres de sirop. L'odeur de ces *œillets* est si exactement analogue à celle du girofle , qu'on pourroit employer des clous de girofle seuls à la place des *œillets* ; sans que personne pût reconnaître cette substitution par le fond du parfum. Aussi est-ce avec le girofle qu'on prépare le ratafia , connu sous le nom de *ratafia d'a i let* , qu'on colore avec la cochenille , avec les fleurs de pavot rouge , les roses de provins , &c. On prépare aussi avec l'*œillet* une eau distillée , une conserve & un vinaigre.

Tous ces remèdes , & sur-tout le premier , sont regardés comme céphaliques , cordiaux & alexipharmatiques. Ils sont spécialement recommandés dans les fièvres malignes & pestilentiellees pris intérieurement. Le vinaigre qui se prépare en faisant infuser les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours , est aussi célébré comme très-utile en temps de peste , si on le flaire habituellement. (b)

ÆILLET D'INDE, *tagetes* , genre de plante

à fleur radiée , dont le disque est composé de plusieurs fleurons découpés de différentes façons , selon les diverses especes ; la couronne de cette fleur est formée de demi-fleurons placés sur des embryons , & soutenus par un calice qui est d'une seule feuille & allongé en forme de tuyau. Les embryons deviennent dans la suite des semences anguleuses , qui ont une sorte de tête formée de petites feuilles. Ces semences sont attachées à un placenta. Il y a quelques especes de ce genre , dont les fleurs sont composées de demi-fleurons fistuleux. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

ÆILLET DE MER , (*Hist. nat.*) petit madrepore qui a une sorte de pédicule , & qui est évasé par l'extrémité supérieure , & épanoui , pour ainsi dire , comme un *œillet*. C'est pourquoi on l'a appelé *œillet de mer*. Voyez Madrepore. (I)

ÆILLET D'ÉTAI , (*Marine.*) c'est une grande boucle qu'on fait au bout de l'étau vers le haut. C'est par dedans cette boucle que passe le même étau après avoir fait le tour du mât.

*Œillets de la tournevire* , ce sont des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire , pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier. (Z)

ÆILLET , terme de Tailleur & de Couturiere ; petit trou entouré de soie , de fil , de cordonnet , qu'on fait à divers ouvrages de soie , de laine , ou de toile. (D. J.)

ÆILLETS , (*Émaill.*) ce sont de petits trous ou bouillons qui se forment sur l'émail en se parfondant.

ÆILLETON , (*Astron. Méchan.*) piece ronde de cuivre qui se met dans les télescopes , à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit , auquel l'œil s'applique immédiatement. Par ce moyen il est contenu toujours dans l'axe optique ou sur le rayon principal de la lunette , à la distance des oculaires qui est nécessaire pour distinguer les objets & nettement tout le champ de la lunette. (M. DE LA LANDE.)

ÆILLETON , f. m. (*Botan.*) Les botanistes , les fleuristes & les jardiniers , s'accordent à donner ce nom à des *bourgeons* qui sont à côté des racines de plusieurs plantes ,

fleurs ou légumes, comme des artichaux, par exemple, on détache les *ailettons* pour multiplier ces plantes, parce qu'ils font, pour ainsi dire, autant de petits œufs, qui renferment une plante semblable à la mere d'où on les a tirés. (D. J.)

**ÆILLETONNER**, v. act. (*Jardinage.*) se dit d'une opération que l'on fait à plusieurs fleurs, particulièrement à l'œillet & à l'oreille d'ours: on cherche au pié des plantes des rejetons, appelés *ailettons*, que l'on détache avec la main, & que l'on replante dans des pots. Voyez **ÆILLETON**.

On se sert encore de ce terme en parlant des artichaux, aux piés desquels on ôre des *ailettons* pour les multiplier. Voyez **ARTICHAUT**.

**ÆLAND**, (*Géog.*) isle considérable de la mer Baltique, sur la côte de Suede, le long de la province de Smaland. Borckholm en est la capitale. Long. 34, 48, 35, 45; lat. 56, 12, 57, 24.

*Æland* signifie l'isle du Foin. Elle a un peu plus de quinze lieues suédoises de longueur, mais elle est fort étroite; sa côte occidentale n'a que la capitale, mais l'orientale est fort peuplée. (D. J.)

**ÆLANT**, MARBRE D' (*Hist. nat.*) *marbor ælandicum rubrum*; pierre très-dure, qui prend un beau poli d'un rouge matte, très-pesante, & d'un tissu fort compacte. Son nom lui vient de l'isle d'Æland, dans la mer Baltique, vis à vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenses. Cette pierre est très-belle & très-estimée; on en fait des tables, des cheminées, &c. Elle renferme une grande quantité de coquilles, appelées *orthoceratites* ou *tuyau chambré*, dont l'intérieur est ordinairement rempli d'une substance spatique. V. d'Acosta, *natur. hist. of fossils.* (—)

**ÆNANTHE**, *ænanthe*, f. m. (*Hist. nat. botan.*) genre de plante à fleur en rose, en forme de *parasil*, composée de plusieurs pétales inégaux, en forme de cœur, disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences oblongues qui sont relevées en bosse, striées d'un côté & applaties de l'autre. Ces semences ont plusieurs pointes,

celle du milieu est la plus forte. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE.** (I)

Ajoutons ici les caractères, suivant le système de Ray. Sa racine est un gros navet, long, charnu, qui a la figure d'un fuseau: les pétales de la fleur sont inégaux & faits en forme de cœur. Le sommet de l'ovaire est couronné par le placenta qui pousse de longs tuyaux, & qui est environné par le bas de la levre supérieure de l'ovaire; l'ovaire se déploie en cinq petits lobes, lesquels soutiennent les pétales de la fleur en forme de calice. Ces lobes s'attachent aux semences qui ont atteint leur maturité, comme les épines, & les tuyaux eux-mêmes se durcissent en des substances de même forme.

Tournefort compte dix especes d'*ænanthe*; nous parlerons des deux principales, celle qui est à feuilles d'ache, & celle qui est à feuilles de cerfeuil.

L'*ænanthe* à feuilles d'ache ou de persil, *ænanthe apiifolio*, est une plante dont les racines sont des navets noirs en dehors, blancs en dedans, suspendus par des fibres longues, comme par autant de filamens qui s'étendent plus au large, ou sur les côtés, qu'ils ne pénètrent avant dans la terre. Ils sont d'un goût doux & assez agréable, approchant un peu de celui du panais; les racines poussent plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, bleuâtres, anguleuses, cannelées, rameuses. Ses feuilles jouent beaucoup; elles sont premièrement larges, répandues à terre, & semblables à celles du persil des jardins, du goût duquel elles approchent, si ce n'est qu'elles ont un peu plus d'astringtion, d'un verd presque luisant; ensuite elles prennent la figure de celle de la queue de pourreau. Ses fleurs sont disposées en ombelles aux sommités des branches, petites, composées chacune de cinq pétales rangées en fleurs de lis, de couleur blanc tirant sur le purpurin. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succe de des semences jointes deux à deux, oblongues, cannelées sur le dos, garnies à leurs extrémités d'en haut de plusieurs pointes. Cette plante croît aux lieux marécageux; on la cultive aussi dans les jardins des curieux; elle fleurit l'été en juin, juillet & août. Sa racine passe en médecine pour détersive, apéritive & diurétique.

Il faut bien se garder de confondre l'*ænanthe* dont nous venons de parler, avec l'espece vénéneuse qui est à feuilles de cerfeuil ou de ciguë, *ænanthe chærophylli foliis*, C. B. P. 162. I. R. H. 313. *ænanthe cicutæ facie*, *succo viroso*, *croceo*, Lobelii Icon. *ænanthe cicutæ facie*, Lobelii, Raii hist. I, 441. *ænanthe succo viroso*, I. B. 193, & Wepfer : décrivons cette plante.

Elle a beaucoup de rapport avec la ciguë : elle s'éleve à la hauteur d'environ trois piés : il sort de sa racine plusieurs tiges assez éparfes, rondes, rameuses, portant des feuilles qui ressemblent à celles du cerfeuil, de couleur verte-brune, d'un goût âcre, remplies d'un suc qui est au commencement laiteux, mais qui jaunit ensuite & devient ulcérant : ses fleurs sont disposées en ombelles, & composées de plusieurs pétales rangés en roses ou en fleurs-de-lis ; elles laissent, après qu'elles sont tombées, un petit fruit contenant deux semences oblongues & cannelées : ses racines sont des navets blancs, attachés immédiatement à leur tête, sans qu'aucune fibre les suspende, & remplis de suc. Cette plante ne croît guere qu'en Angleterre, en Irlande & en Hollande, le long des ruisseaux & des autres lieux aquatiques.

Ce végétal est un poison mortel pour ceux qui ont eu le malheur d'en avoir mangé ; il jette dans des convulsions dont la mort est la plus prompte suite. On en lit des exemples dans les *observations* de Vander-Wiel. On en cite en Angleterre d'autres preuves ; mais on n'a rien en ce genre de plus exact & de plus certain que le fait suivant rapporté dans les *Transactions philosophiques*.

Neuf prisonniers François, dans la guerre de 1744, eurent la liberté de se promener à Pembroke & aux environs : trois d'entr'eux ayant trouvé dans la campagne une grande quantité de cette plante fatale qu'ils prirent pour du céleri sauvage, la cueillirent avec les racines, la laverent, & en mangerent sur le champ en petite quantité avec du pain & du beurre. Ils entroient à peine dans la ville que l'un d'eux, sans avoir ressenti de mal de tête ni d'estomac, fut tout d'un coup attaqué de violentes convulsions ; on le saigna vainement, car il mourut peu de temps après. Ses deux compa-

Tome XXIII.

gnons ignorant la mort de leur camarade & le danger qu'ils couroient, donnerent le reste des mêmes racines qu'ils avoient apportées, à huit autres prisonniers qui en mangerent tous plus ou moins à diner ; cependant les deux camarades du mort tomberent au fortir de la table en convulsions, & l'un d'eux en mourut : le second réchappa après avoir été saigné & avoir pris un vomitif avec grande peine, par la difficulté qu'on eut de lui ouvrir la bouche pour lui faire avaler le remede ; les autres huit se rétablirent aussi par la prompte saignée & les vomitifs qu'on employa. Il est bon de remarquer qu'aucun d'eux n'eut ces symptomes comateux & ces stupeurs qu'éprouvent ceux qui ont mangé de la ciguë.

La racine de l'*ænanthe* vénéneuse est fort connue dans le pays de Galles sous le nom de racine à cinq doigts, *the five-fingered root*, où le petit peuple l'applique extérieurement en cataplasme dans les panaris. Les François dont nous avons parlé ne mangerent que la racine & ne toucherent ni aux feuilles, ni à la tige.

Il est extrêmement important, & surtout en Angleterre, que cette dangereuse plante soit bien connue, parce qu'elle croît en abondance sur tous les bords de la Tamise, c'est ce qui a engagé M. Warfon à la bien faire graver dans les *Transactions philosophiques*, n. 481, conjointement avec la ciguë aquatique de Wepfer, pour qu'on les connût toutes deux & qu'on ne les confondît point, comme il est arrivé à de très-habiles botanistes. Wepfer lui-même s'y est mépris dans son *Traité de la ciguë*, en nous disant que Lobel a décrit la ciguë aquatique sous le nom d'*ænanthe*. Hoffman qui généralement est assez exact, n'établit point la différence de ces deux plantes en traitant des poisons des végétaux. Huit jeunes gens en Irlande ont été empoisonnés par l'*ænanthe*, en la prenant pour la racine du panais aquatique ; deux autres en sont morts, en la prenant pour du persil de Macédoine.

Les racines de l'*ænanthe*, ainsi que celles de la ciguë aquatique de Wepfer, se ressemblent en ce qu'elles n'ont point d'odeur ni de saveur désagréable, & qu'elles causent également des convulsions & une prompte mort, si l'on n'y remédie sur le champ. Il

semble donc que la méthode curative doit être la même, savoir de vider promptement l'estomac & les intestins, & ensuite de donner au malade une grande quantité de fluides huileux. Il est certain que quand l'estomac a été délivré de ce poison, les symptômes diminuent sensiblement, & le malade a le bonheur de se rétablir; la plus grande difficulté est de lui faire avaler quoi que ce soit, ses mâchoires se serrant fortement l'une contre l'autre par la violence des spasmes.

L'*œnanthe* abonde dans la province de Cumberland, où le peuple l'appelle la langue morte, *the deadtongue*, & l'emploie cuite en bouillie pour les gales du dos de leurs chevaux. Les botanistes d'Allemagne ne la connoissent point dans leurs pays, & le savant Haller n'en fait aucune mention dans son *catalogue des plantes de la Suisse*. Il faut conclure de-là qu'on ne la trouve guere qu'en Angleterre, en Hollande, &, à ce qu'on prétend, dans quelques endroits de la France. (D. J.)

ÆNANTHE, voyez CUL-BLANC.

ÆNÉE, (*Myth.*) roi de Calidon de la famille des Eolides, épousa Athlée de la ville de Pleurone voisine de Calidon, & en eut plusieurs enfans, dont les plus célèbres furent Méléagre & Déjanire. Il épousa en secondes noces Péribée dont il eut Tydée, pere de Diomedé. Dans sa vieillesse il fut détrôné par les enfans d'Agrius & rétabli par son petit fils Diomedé. Mais il en abandonna volontairement l'administration à son gendre Andrémon pour se retirer à Argos, où Diomedé lui rendit tous les honneurs possibles comme à son aïeul paternel; & pour conserver sa mémoire, il voulut que le lieu où ce prince finit ses jours, fût appelé *Ænée*. (+)

ÆNÉIDE, (*Antiq. grec.*) nom d'une des douze tribus des Athéniens; elle avoit pris ce nom d'Ænéus, roi de Calidonie, & pere de Déjanire qu'Hercule épousa. (D. J.)

ÆNELÆUM, f. f. (*Pharm.*) mixtion composée de gros vin & d'huile rosat. Dans les fractures avec plaie, où l'os n'est pas découvert, les chirurgiens imbibent d'*ænelæum* leurs compresses, afin de tenir les os appliqués, adoucir la douleur, empêcher

l'inflammation: de plus, ils ont soin d'arroser tous les jours leurs bandes de cette mixtion; ils en bassinent aussi quelquefois la partie malade; ce mot qu'on a francisé est composé d'*οἶνος*, vin, & *ελαιον*, huile. (D. J.)

ÆNIADE, (*Géog. anc.*) en latin *Æniadæ*, ancienne ville de Grece dans l'Arcadie, à l'embouchure de l'Achelous, & aux confins de l'Étolie. Strabon en marque la situation dans son livre. Il en est aussi parlé dans Diodore de Sicile, dans Polybe, dans Thucydide, l. I. & dans Tite-Live, l. XXXVIII, ch. xj. Il y a de l'apparence que cette ville tira son nom d'Ænoé, pere de Déjanire. Elle fut ensuite nommée *Eryfiché*. (D. J.)

ÆNI-PONS, (*Géog. anc.*) c'étoit un pont sur une riviere qui couloit entre la Rhétie & le Norique. Il s'agit d'un pont sur l'Inn; de-là les uns ont conclu que l'*Æni-Pons* des anciens étoit Inspruck. Cluvier pense au contraire, que ce pont étoit un passage sur la route qui va de Munich à Saltzbourg. Velzer met le pont de l'Inn à Ætingen en Baviere; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce pont étoit un passage gardé par une garnison romaine, & qu'il ne faut pas le chercher à Inspruck, qui est moderne.

ÆNISTERIES, *ænisteria*, fêtes que célébroient à Athenes les jeunes gens prêts à entrer dans l'adolescence, avant que de se faire couper pour la première fois la barbe & les cheveux. Ils apportoit au temple d'Hercule une certaine mesure de vin, en faisoient des libations, & en offroit à boire aux assistans. Hesychius & Pollux font mention de cette fête, qui prend son nom du vin qu'on y offroit, & que les Grecs appeloient *οἶνος*. (G)

ÆNOË, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux de la Grece, 1°. c'est le nom de deux bourgs de l'Attique, l'un dans la tribu Aiantide, l'autre dans la tribu Hippothoontide, près de Marathon; 2°. *Ænoé* étoit une ville de l'Elide au Péloponnèse; 3°. *Ænoé* étoit une ville de l'isle d'Icaria; 4°. une ville de la Laconie au Péloponnèse, à l'occident d'Epidaure; 5°. lieu maritime d'Asie dans la Cappadoce; 6°. lieu des Corinthiens sur le promontoire d'Olénia; 7°. ville & fontaine d'Arcadie, au Pélopon-

nese ; 8° isle de l'Archipel , l'une des Sporades dont Pline fait mention , *liv. IV, ch. xij.* On la nomma ensuite *Sicinus* ( *D. J.* )

ÆNOENDA , ( *Géog. anc.* ) ancienne ville de la Lycie , dont parle Tite-Live , *liv. XXXVIII, chap. xxxvij* ; elle devint épiscopale dans la suite des temps. ( *D. J.* )

ÆNOMANTIE , *subf. f. (Divination.)* *δινομαντία* , c'est-à-dire , *divination par le vin* ; elle se faisoit dans l'antiquité par des conjectures tirées de la couleur , & autres accidens du vin destiné au libations. Potter , *Archæol. græc. t. I, p. 619.*

ÆNOMAUS , ( *Myth.* ) roi de Pise , que la fable & les poètes font fils de Mars & d'Harpine , & que je crois plutôt fils d'Alxion , dit Pausanias , fut pere d'une très-belle fille nommée *Hippodamie*. Il ne vouloit pas la marier , effrayé par un oracle qui lui avoit prédit qu'il seroit tué par son gendre. Pour écarter une foule d'amans qui l'obsédoient , il leur proposa à tous une condition fort dure , promettant la princesse à celui qui le surpasseroit à la course , ajoutant qu'il tueroit tous ceux sur qui il auroit l'avantage. L'amant devoit courir le premier , & le roi l'épée à la main le poursuivoit. Pindare & Pausanias en nomment dix-huit à qui il en coûta la vie ; Acrias , Alcatheüs , fils de Parthaon ; Aristomaque , Capétus , Chalcondon , Cronius , Crotalus , Éjonée , petit fils d'Eole ; Eolius , Erithrus , petit fils d'Athamas ; Euryalus , Eurymaque ; Lasius , Lycurgue , Marmax , Pélagon , Prias , & Tricolonus , fils de Lycaon ; ils eurent tous la même destinée : vaincus à la course ; ils furent immolés à la cruauté du vainqueur. *Ænomaiüs* , pour tout honneur , se contentoit de les faire enterrer les uns après les autres sur quelque éminence ; mais Pélops les honora ensuite d'un magnifique tombeau , ce qu'il fit autant pour la gloire d'Hippodamie que pour la leur. Peut-être aussi ne fut-il pas fâché de laisser un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur un prince , fameux lui-même par tant de victoires. Pélops , tant qu'il régna à Pise ; alloit chaque année les honorer sur leur tombeau. *Ænomaiüs* fut vaincu par Pélops , & mourut de sa chute. (+)

ÆNONE , ( *Géogr. anc.* ) isle de la mer

Egée. Eaque , fils de Jupiter , & grand-pere d'Achille , régna dans l'isle d'*Ænone* , qu'ensuite du nom de sa mere , il appela *Egine* , & s'acquit une réputation d'intégrité , qui lui valut l'honneur de juger aux enfers les pâles Européens , & d'avoir sa place entre Minos & Rhadamante ; c'est un triumvirat poétique , bien différent de celui d'Octave , d'Antoine & de Lépide.

ÆNONE , ( *Myth.* ) fille du fleuve Cebrene , en Phrygie , au pié du mont Ida , bergere d'une extrême beauté , se méloit de prédire l'avenir & de connoître la vertu des plantes. Apollon lui avoit fait présent de ces dons , en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçues de la belle. Pâris dans le temps qu'il étoit sur le mont Ida , réduit à la condition de berger , le beau Pâris se fit aimer d'*Ænone* & en eut un fils qui fut nommé *Corithus*. Lorsqu'elle eut appris qu'il alloit faire un voyage en Grece , elle fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner , lui prédisant tous les malheurs dont seroit suivi ce voyage , ajoutant qu'il seroit un jour blessé mortellement ; qu'alors il se souviendrait d'*Ænone* pour en être guéri , mais qu'il auroit vainement recours à elle. En effet , lorsque Pâris eût été blessé par Philoctete au siege de Troye , il se fit porter sur le mont Ida chez *Ænone* , qui malgré l'infidélité de son époux employa son art pour le guérir ; mais tous les remedes furent inutiles , la fleche qui l'avoit blessé étoit empoisonnée : c'étoit une des fleches d'Hercule. Pâris mourut entre les bras d'*Ænone* , & la malheureuse *Ænone* mourut de regret de la mort de cet infidele amant. Conon dans *Photius* rapporte que le messager qui vint dire à *Ænone* que Pâris se faisoit porter sur le mont Ida , afin qu'elle le guérit de sa blessure , fut renvoyé brusquement avec ces paroles de jalousie , *qu'il aille se faire panser à son Hélène*. Un retour de tendresse fit bientôt repentir *Ænone* de sa brusquerie : elle résolut d'aller au devant de son mari avec les remedes nécessaires ; mais elle arriva trop tard. La réponse qu'elle avoit faite au messager fut fidèlement rapportée à Pâris , & l'accabla de telle sorte qu'il expira sur le champ. La premiere chose que fit *Ænone* quand elle fut arrivée , fut de tuer d'un coup de pierre ce messager , parce qu'il avoit osé

lui dire qu'elle étoit cause de la mort de Pâris. Ensuite elle embrassa tendrement le corps de ce mari infidèle, & après bien des regrets, elle se passa sa ceinture au cou & s'étrangla. Dictys de Crete raconte encore différemment sa mort. Pâris étant mort, ses parens, dit-il, firent porter son corps vers *Œnone*, afin qu'elle eût soin de le faire inhumer. Mais *Œnone* ayant vu ce corps mort, fut tellement émue, qu'elle perdit les sens; & se laissant peu à peu accabler à la tristesse, elle mourut de douleur, & fut ensevelie avec Pâris. Enfin Quintus Calaber suppose qu'*Œnone* traita son mari avec la dernière inhumanité, lorsque prosterné à ses pieds & rendant presque les derniers soupirs, il imploroit son assistance, & lui demandoit mille pardons de son infidélité; mais qu'ensuite eile eut un si grand regret de sa mort, qu'elle se jeta sur le bûcher, & se brûla toute vive avec le corps de Pâris. Parmi les héroïdes d'Ovide il y en a une d'*Œnone* à Pâris, qu'elle est supposée avoir écrite, lorsqu'elle eut appris l'enlèvement d'Hélène. Dans cette épître *Œnone* reproche à son ingrat époux son infidélité, & fait voir toute la force & la délicatesse de l'amour qu'elle avoit eu pour lui.

*ŒNOPIE*, (*Géog. anc.*) l'ancienne *Œnopia*, aujourd'hui *Angia*, étoit une isle de la Grece près d'Athènes, avec une ville de même nom. La peste ayant dévasté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette isle ont été estimés grands athlètes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une si grande quantité de perdrix rouges, que le peuple est obligé chaque année de s'assembler au printemps pour casser les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeassent les semailles. On voit encore quelques vestiges de deux temples d'*Œnopia* renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Vénus, l'autre à Jupiter.

*ŒNOPION*, (*Myth.*) fils de Thésée & d'Ariadne. Il avoit pour frere Staphilus. Si Thésée abandonna Ariadne dans l'isle de Naxe, aussi-tôt après qu'il l'eut enlevée, comme le disent la plupart des poètes, comment en a-t-il eu deux enfans? Aussi quelques auteurs parlent-ils différemment de la

conduite de ce héros, avec la fille du roi de Crete. (+)

*ŒNOPTÉ*, s. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les Athéniens une espece de censeur qui veilloit à réprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient se glisser dans les festins; & il déferoit les coupables à l'aréopage. Ce mot signifie proprement *inspecteur sur les vins*.

*ŒNOTHERA*, (*Botan.*) Ce genre de plante, qui est l'*onagra* de Tournefort, a pour caractère une fleur posée sur l'ovaire & composée d'un calice d'une seule piece, en tube long dont la partie supérieure est divisée profondément en quatre segmens, de quatre pétales, avec huit étamines & un style dont le stigmate est épais, & coupé en quatre: l'ovaire devient une capsule à peu près cylindrique qui renferme plusieurs semences nues & sans aigrette, disposées par files. Linn. *Gen. pl. ætand. monog.*

Ce genre ressemble beaucoup à l'*épilobium*, avec lequel quelques auteurs le réunissent: les principaux caractères qui l'en distinguent sont le calice tubuleux inférieurement, & les semences sans aigrette.

M. Linné comprend sous le nom générique d'*œnothera* six especes, toutes originaires de l'Amérique, mais dont l'une, *œnothera foliis ovato-lanceolatis planis, caula muricato subvillosa*, introduite en Europe dans le XVII<sup>e</sup> siècle, s'y est si bien naturalisée, qu'elle est fort abondante en quelques endroits. Cette plante a la tige droite, anguleuse, branchue, un peu velue & haute de trois à six piés; les feuilles sont lancéolées, un peu larges, dentelées en scie & planes; les fleurs naissent vers le bout & aux extrémités des branches dans les aisselles des feuilles & en épi; les divisions du calice sont rabattues sur le tube, les pétales jaunes & échancrés.

Quelques personnes en mangent les racines, cueillies à la pousse des premières feuilles, en forme de salade en hiver, ou cuites avec de la viande. (D)

*ŒNOTRIDES*, (*Géog. anc.*) il y avoit deux isles de ce nom dont Pline parle, *liv. III. ch. viij*, mais qu'il n'est pas aisé de retrouver aujourd'hui. Le P. Hardouin croit que c'est Ponza & Ischia.

§ *ŒNOTRIE*, *Œnotria* (*Géogr. anc.*)



l'un des anciens noms de l'Italie. **Ænotrus** (a) fils de Lycaon II, roi d'Arcadie, voyant qu'il auroit à partager le royaume de son pere avec vingt-deux freres, se mit en mer avec Peucétius, l'un d'eux, & une colonie d'Arcadiens. Les deux voyageurs ayant traversé la mer Ionienne, entrerent dans le golfe Adriatique. Peucétius prit terre auprès du promontoire *Japygium*, s'établit sur la montagne & se rendit maître du pays voisin auquel il donna le nom de *Peucetia*, qui fit depuis partie de la Pouille.

**Ænotrus** poussa plus loin, & vint débarquer avec la plus grande partie de la colonie, sur la côte occidentale de l'Italie, dans la presqu'île qui comprend aujourd'hui la Calabre. Il y trouva un pays de montagnes, tel que celui qu'il avoit quitté, abondant en pâturages & fertile, quoique peu cultivé. Il en chassa les Barbares qui le possédoient & l'appela de son nom *Ænotrie*.

Ce nom fut changé depuis en celui d'*Itarie* ou *Italie*, que les Phéniciens donnerent à ce pays, à cause de la grande quantité de poix & de résine qu'ils en tiroient.

Virgile tire ce nom d'*Italus*, l'un des rois Latins. Mais s'il est constant que l'Italie ne fut d'abord que la presqu'île dont nous venons de parler, on sent qu'elle ne dut pas ce nom à un roi Latin. Au reste les **Ænotriens** ne se bornerent pas à ce premier établissement. Ils s'avancerent vers le nord, & furent la tige des Aborigenes, selon Denis d'Halycarnasse. *Antiq. Rom. l. I, ch. 3.*

*Ænotrii coluere viri, nunc fama minores.  
Italiam dixisse, ducis de nomine gentis.*

Virg. *Æn. l. VII.*

(C)

**ÆNOTRIENS, LES** (*Géog. anc.*) **Ænotri**; anciens peuples d'Italie, dont Denis d'Halycarnasse, *liv. I, ch. iij*, vous indiquera complètement l'origine & les divers établissemens. Ils étoient une colonie d'Arcadiens, qui traverserent la mer Ionienne

sous la conduite d'**Ænotrus** fils de Lycaon, & vinrent s'établir en Italie.

**ÆNOTRUS**, (*Mytholog.*) le plus jeune des enfans de Lycaon, roi d'Arcadie, fut le chef de la premiere colonie grecque qui s'établit en Italie. Aussi donna-t-il son nom au pays, suivant Virgile. (+)

**ÆNUS**, (*Géog. anc.*) nom latin de l'Inn, riviere d'Allemagne; delà vient Instadt, qui se nomme en latin *Ænopolis*. Le mot *Ænus* est diversement écrit par les anciens: savoir, tantôt *Ænus*, tantôt *Henus*, & même *Hinus* dans Paul le diacre.

**ÆNUSÆ**, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. IV, ch. xij*, nomme aussi trois îles qu'il place vis-à-vis de Mécènes. Pausanias, *liv. IV, ch. xxxiv*, n'en fait qu'une seule, qui se nomme aujourd'hui *Caipera*.

**ÆONUS**, (*Mythol.*) étoit fils de Lyciminius, frere d'Alcmene, & par conséquent il étoit cousin germain d'Hercule; étant venu avec lui à Sparte, dans sa premiere jeunesse, un jour qu'il se promenoit par la ville, comme il passoit devant la porte d'Hippocoon, un chien qui gardoit la maison sauta sur lui: **Æonus** lui jeta une pierre; aussi-tôt les fils d'Hippocoon accoururent & assommerent ce jeune homme à coups de bâton; Hercule, au désespoir de cet accident, vint fondre sur eux; mais ayant été blessé dans la mêlée, il se retira; quelque temps après, il revint avec main-forte, massacra Hippocoon & ses enfans, & vengea ainsi la mort de son parent. Après cette expédition, il éleva un temple à Junon, sous le nom d'*Egophore*, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée contraire à sa vengeance; & un autre à Minerve, sous le nom d'*Axiopœnas*, ou vengeresse. **Æonus** reçut les honneurs héroïques à Sparte, & auprès de son tombeau on consacra un temple à Hercule. (+)

**ÆPATA**, f. m. (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes qui croit au bord de la mer, sur-tout aux environs de Cochin. Son fruit ressemble beaucoup à l'anacarde. Cet arbre

(a) Ce prince, dit Pausanias, fit voile en Italie, y régna, & donna son nom à cette contrée qui fut la premiere colonie grecque.

Virgile n'ignoroit pas cette tradition quand il parle de l'Italie:

*Est locus Hesperiam Graii cognomine dicunt  
Terra antiqua potens armis atque ubere gleba  
Ænotrii coluere viri.*

*Æneid. lib. I;*

est nommé *arbor indica, fructu conoide cortice pulvinato, nucleum unicum nullo officulo claudente*. H. M. part. 4, liv. V

ŒREBRO, (Géog.) ancienne ville de la Suede proprement dite, dans la Néricie orientale, au bord du lac de Hielmar, & à l'endroit où ce lac se décharge dans la riviere de Swart. C'est, par son rang, la vingt-fixieme des villes qui prennent place aux dietes; & plus d'une fois elle a été elle-même le siege de ces assemblées nationales: elle est commandée par un château très-fort, & renferme deux églises, une école publique, & une fabrique d'armes à feu. Elle communique par eau avec Stockholm, au moyen de la Swart & du lac Mæler: son commerce principal est en fer; & telle est à cet égard sa réputation de probité, que dans le reste du royaume on dit en proverbe, *poids & mesure d'Œrebro*, pour dire bon poids & bonne mesure. C'est dans ses murs que le capitaine général de la province réside à l'ordinaire. Long. 33, 30; lat. 59, 12. (D. G.)

ŒREGRUND, (Géogr.) ville maritime de la Suede proprement dite, dans l'Upland, & dans le gouvernement de Stockholm. Des négocians d'Œsthammar, ville voisine, que la mer sembloit abandonner dans le xve. siecle, allerent fonder celle dont il s'agit l'an 1491, & la firent bientôt fleurir par le commerce. Son fort a été dès-lors de se voir plusieurs fois ruinée; elle le fut entr'autres en 1719 par les Russes qui la détruisirent totalement en cendres: cependant elle s'est constamment relevée de ses ruines; & elle occupe à la diete la cinquante-unieme place de l'ordre des villes. Long. 36, 45; lat. 59, 30. (D. G.)

ŒRKEDALEN, (Géographie.) canton de la Norwege septentrionale, dans le grand gouvernement de Drontheim: il est de quatre juridictions, & renferme entr'autres les belles mines de cuivre, qui portent les noms de *Lukken* & de *Meldall*. (D. G.)

ŒS, (Mythol. syrienne.) nom d'un dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens; c'est selon Selden & Voffius le même que Oannès. Voyez OANNÈS. (D. J.)

ŒSEL, *Ofilia*, (Géogr.) isle de la mer Baltique, proche de celle de Daghœ, à l'entrée du golfe de Riga, & sous le gouver-

nement de la Livonie russe. Elle peut avoir quatorze milles d'Allemagne de longueur, sur deux à trois de largeur; & quoique le sol en soit pierreux presque par-tout, on ne laisse pas que d'y cultiver la terre avec succès, & d'y trouver un assez bon nombre d'habitans. Il est vrai qu'adonnés de tous temps à la piraterie, les gens de cette isle n'ont pas toujours borné la recherche de leur substance & de leurs richesses au produit de leur terroir: pendant plusieurs siecles, ils ont couru sus aux vaisseaux de toutes les nations qui commerçoient dans la Baltique: & comme, en langue esthonienne, leur isle s'appelle *Curresaar*, c'est-à-dire, isle des *Curons* ou *Couflandois*, quelques savans ont pensé que le nom de *corsaire* pourroit bien venir de cette isle, plutôt que de celle de *Corse*, de laquelle on le fait communément dériver. On trouve dans l'isle d'Œsel dix paroisses, avec la ville d'Arensbourg: les Danois, qui en avoient fait la conquête dans le XII<sup>e</sup>. siecle, la remirent en fief à l'ordre teutonique dans le XIII<sup>e</sup>. Sous le gouvernement de ceux-ci, elle fut érigée en évêché, lequel fut aboli l'an 1559, par la vente que Jean de Munchausen fit de l'isle entiere à la couronne de Danemarck. La Suede en fit l'acquisition par le traité de Bromsebrœ dans le siecle dernier; & la Russie en a pris possession à la paix de Nyftadt l'an 1721. Long. 39, 40, 53; lat. 57, 58, 38. (D. G.)

ŒSOPHAGE, f. m. (Anat.) c'est un canal en partie musculieux & en partie membraneux, situé derriere la trachée-artère, & devant les vertebres du dos, depuis environ le milieu du cou jusqu'au bas de la poitrine, où il passe par l'ouverture particuliere du petit muscle ou muscle inférieur du diaphragme, dans le bas-ventre, & se termine à l'orifice supérieur de l'estomac.

Il est composé de plusieurs tuniques à peu près comme l'estomac, dont il est la communication. La premiere n'est formée dans la poitrine que par la duplication de la portion supérieure du médiastin. Elle manque au dessus de la poitrine & dans le cou, où l'*œsophage* n'a pour tunique commune que la continuation du tissu cellulaire des parties voisines.

La seconde tunique est musculieuse,

composée de différentes couches de fibres charnues. Les plus externes sont pour la plupart longitudinales, & elles ne sont pas toutes continuées d'un bout à l'autre. Les couches suivantes sont obliquement transversales, celles d'après sont plus transversales, & les internes biaisent à contre sens. Elles se croisent toutes en plusieurs endroits très-régulièrement, sans être spirales ni annulaires.

La troisième tunique est appelée *nerveuse*, & ressemble à celle de l'estomac & des intestins. Elle est différemment plissée en long, étant beaucoup plus ample que la musculuse, & est environnée d'un tissu filamenteux blanchâtre, mollet & fin, comme une espèce de coton. Si l'on met le tissu cotoneux tremper dans de l'eau, il se gonfle & devient épais.

La quatrième tunique, ou la plus interne, a quelque ressemblance avec celle des intestins, excepté qu'elle a des mamelons très-petits & très-courts, au lieu de velouté. Elle est aussi plissée en long comme la troisième; de sorte qu'un *œsophage* coupé en travers représente un tuyau dans un autre. Cette tunique suinte toujours une lymphé visqueuse par les porosités.

L'*œsophage* dès son origine se porte peu à peu vers le côté gauche, & va naturellement le long des extrémités gauches des cartilages de la trachée-artère.

*Développement des propriétés des œsophages,*  
par M. le baron DE HALLER.

Je trouve que tous les animaux qui ont un estomac ou des intestins ont un *œsophage*, un canal qui de la bouche conduit à l'estomac. Il est vrai qu'il est plus court dans de certains animaux comme dans les poissons. Il est fort ample dans les serpens, dans les poissons, & en général dans les animaux voraces qui avalent sans mâcher. Il est toujours simple, & c'est une variété bien rare qu'il se soit partagé & rejoint comme pour faire une île. Dans l'homme, ce canal est charnu & applati; il commence au cartilage cricoïde, il pose sur les corps des vertèbres, un peu plus à gauche que la trachée, & de manière que la partie cartilagineuse de ce dernier canal déborde l'*œsophage* du côté droit, & que la partie charnue avec les portions cartilagi-

neuses de la partie gauche sont placés devant ce même *œsophage*. Il est bon de se souvenir de cette situation respectueuse que de grands anatomistes ont manquée. Dans le cou, l'*œsophage* est enveloppé dans une cellulose lâche, qui s'attache antérieurement à la trachée & postérieurement aux vertèbres. Il n'a pas d'autre membrane commune; le médiastin ne pose sur l'*œsophage* qu'antérieurement & dans peu de longueur. Dans la poitrine, l'*œsophage* est renfermé entre les deux sacs de la plevre, & dans la cavité du médiastin postérieur. Il est placé du côté droit de l'aorte, à laquelle il fait place, & décline à la gauche depuis la cinquième vertèbre du dos jusqu'à la neuvième. Il descend derrière le cœur, derrière le milieu du sinus gauche; mais il se détourne encore une fois à la gauche & en devant pour abandonner les vertèbres, & pour passer par l'intervalle des chairs du diaphragme qui proviennent des lombes. C'est sous l'*œsophage* que les paquets musculux de la partie droite & d'autres de la partie gauche du diaphragme se croisent, sans s'attacher à l'*œsophage*: observation particulière peut-être que Winslow a regardée comme constante. Ainsi dans le bas-ventre, l'*œsophage* s'élargit & s'ouvre dans la partie supérieure & postérieure de l'estomac à la droite de son cul-de-sac liéal.

L'*œsophage* est extrêmement charnu dans l'homme, & beaucoup plus épais que ne l'est l'estomac & les intestins. Il est encore plus robuste dans les animaux qui ruminent & qui renvoient à la bouche l'herbe qui étoit descendue dans l'estomac. Des fibres longitudinales forment le plan extérieur. Elles proviennent de la face postérieure & du dos du cartilage cricoïde: leur première direction est oblique, elles suivent ensuite assez exactement la direction du canal. Le plan intérieur est formé par des fibres circulaires; elles naissent de même du cartilage cricoïde sous le muscle cricopharyngien; leur première direction est aussi oblique; elles deviennent transversales dans la suite. Les unes & les autres de ces fibres sont courtes, & s'attachent à leurs voisines par des extrémités qui se détournent un peu. Dans les animaux qui ruminent, & dans d'autres quadrupèdes encore, il y a

deux plans de fibres qui se croisent en descendant obliquement. Cette structure & la direction spirale des fibres n'ont pas lieu dans l'homme.

L'*œsophage* est extrêmement dilatable dans les animaux. On voit avec étonnement des serpens, gros comme le doigt, qui ont avalé des souris & des grenouilles, animaux beaucoup plus gros que le serpent & qui font bosse dans l'intestin. Il se dilate considérablement dans l'homme. On a vu de grosses pieces de monnoie avalées descendre dans l'estomac. L'*œsophage* forme des sacs extrêmement amples, quand il est contracté dans quelques points de sa longueur, ce qui n'arrive que trop souvent, tantôt par un épaisissement de la substance, & tantôt par la compression qu'il souffre de la part de quelque glande grossie & endurcie. Sous les fibres charnues est une cellulofité fort lâche, composée par des fibres assez longues; elle sépare en quelque maniere l'*œsophage* en deux tubes paralleles, mais distincts, dont la tunique charnue est le plus extérieur.

La tunique nerveuse est la peau même, toujours blanche, très-sensible, formée par des lames cellulaires entrelacées, mais plus molle & plus lâche qu'à la surface du corps. On peut par la force seule de l'air lui rendre la nature cellulaire, & en faire un tissu spongieux. La troisième cellulofité est moins considérable, & la tunique interne est l'épiderme même, amollie, plissée longitudinalement, & percée de beaucoup de pores. Elle diminue la vivacité du sentiment de la tunique nerveuse; elle se répare par la nature même dans plusieurs animaux, dans lesquels elle mue & se détache d'elle-même, & dans l'homme à la suite de quelque cause qui l'a détruite.

Je l'ai vu renaître, & une personne qui avoit avalé du plomb fondu guérir sans aucun ressentiment. On a sauvé des gens qui avoient bu de l'esprit de nitre. Cet épiderme retient sous la peau la matiere de la petite-vérole, elle s'éleve en forme de pustules: elle est trop molle dans l'*œsophage*, l'estomac & les intestins, pour contenir cette matiere; il ne s'y forme point de pustules. Plusieurs auteurs en ont admis, mais les recherches les plus exactes, & sur-tout celles

de M. Cotugni, ont fait voir que ces pustules ne s'étendent pas au de-là du pharynx. Il n'y a pas de véritables flocons, ni de veulouté. L'intérieur de l'*œsophage* est arrosé par une liqueur exhalante, que l'on imite aisément en injectant l'artere. Il y a, outre cette liqueur plus fine, une mucosité glanduleuse. Je ne compte pour rien les grosses glandes œsophagiennes, dont on a réduit le nombre sur des recherches peu exactes, & dont on a fait une glande dorsale unique. Ces glandes sont de la classe lymphatique, elles renvoient leur lymphe au conduit du chyle. Ce sont elles qui se gonflent, s'endurcissent, & empêchent très-souvent la déglutition. Je n'ai vu que trop souvent ce mal terrible, que l'on a guéri quelquefois par le moyen du mercure, mais qui, dans d'autres occasions, a résisté à tous les remèdes.

Les véritables glandes de l'*œsophage* sont de la même espece que les glandes du pharynx. Elles sont placées de même dans la cellulofité qui sépare la tunique musculaire de la nerveuse. Elles sont rondes ou ovales; leur conduit est court, & s'ouvre par un pore dans la surface interne de l'épiderme de l'*œsophage*. Ces glandes sont fort apparentes dans les oiseaux.

On parle d'une artere œsophagienne, que l'on attribue à Ruysch. L'*œsophage* étant un tuyau fort long a de nombreuses arteres, mais dont les troncs sont assez petits. La thyroïdienne inférieure en donne une partie; d'autres naissent de la sous-claviere droite, de la mammaire, de l'intercostale supérieure, du tronc même de l'aorte. Il y en a de droites & de gauches. Ce n'est qu'au dessous de ces dernières que naissent les branches des arteres bronchiales, ou du tronc de l'aorte dont Ruysch a parlé. L'aorte seule donne successivement jusqu'à sept branches à l'*œsophage*, dont quelques-unes proviennent d'une intercostale. La phrénique & la coronaire droite donnent les dernières arteres de l'*œsophage*, & la coronaire de l'estomac renvoie un petit tronc dans la poitrine même. Le réseau principal de ces arteres est sur la convexité de la tunique nerveuse.

Les veines de l'*œsophage* sont nombreuses, à peu près comme les arteres. Elles proviennent

proviennent de la thyroïdienne inférieure, du tronc de la veine-cave, de la mammaire, de l'azygos, de la sous-clavière gauche, de la bronchiale, de la vertébrale du même côté, de la bronchiale droite, ensuite de l'azygos & de la demi-azygos du côté gauche. Dans le bas-ventre, c'est la phrénique & la coronaire qui les fournit. Les derniers rentrent dans la poitrine, & s'anastomosent avec les veines supérieures; les artères en font de même. Les nerfs appartiennent au récurrent & à la huitième paire. L'*œsophage* est un des muscles les plus irritables: il ne cède pas aux intestins, & quand il est resté à couvert, son irritabilité a quelquefois duré, après la mort de l'animal, plus longtemps même que celle du cœur.\* On y a vu le mouvement péristaltique & anti-péristaltique. Touché par un poison chimique, il se contracte, & a repoussé quelquefois par la bouche ce que l'animal avoit. Le mouvement rétrograde est visible dans l'animal qui rumine, & qui vomit. Comme les autres muscles, il se contracte quand on irrite le nerf récurrent. Il devient paralytique par l'effet des lésions du cerveau, & ce mal est des plus mortels; car les aliments sont rendus dans l'estomac par un mouvement musculaire & non point par leur poids. Les animaux avalent généralement leur nourriture & leur boisson avec le cou penché, & la font remonter contre son poids. Le diaphragme a beaucoup d'influence sur l'*œsophage*. Il le resserre visiblement, même dans l'animal dont on a couvert la poitrine & le bas-ventre, & plus fortement sans doute dans l'animal vivant, dans lequel tout est plein & rapproché. Dans l'homme bien portant & sobre aucune liqueur ne remonte de l'estomac. On a fait l'expérience dans l'animal, & le tournesol n'a pas été teint en rouge par les vapeurs acides dont l'estomac étoit cependant rempli. Il n'y a dans l'*œsophage* ni valvule ni sphincter qui empêche les aliments de remonter depuis l'estomac. Les fibres contournées depuis le cul-de-sac de l'estomac, & qui reviennent en contournant l'*œsophage* aux deux plans de ce réservoir, peuvent tenir lieu d'un sphincter. (H. D. G.)

ŒSOPHAGE, MALADIE DE L' (Méd.)  
le canal membraneux, enduit intérieure-

ment d'une mucofité qui le rend glissant, se nomme *œsophage*. Il prend comme on fait, son origine dans le gosier; & va se terminer dans l'estomac, où il fait passer tout ce qu'on doit avaler ou rejeter. Quoique ce canal soit également fort & musculaire, cependant il est sujet à plusieurs maladies.

Son défaut d'humidité produit le dessèchement, & rend la déglutition plus difficile; on y remédie par le fréquent usage des mucilagineux & des humectans. Son acrimonie qui vient moins des aliments qu'on a pris de la mucofité elle-même devenue trop âcre, & qui est quelquefois la cause du hoquet, s'adoucit par les émoulliens balsamiques. Il faut chasser dehors cette mucofité, & en changer la nature par le secours des détersifs. Les aphtes qui ont coutume d'affecter l'*œsophage*, trouveront la guérison dans l'application des remèdes appropriés à cette maladie.

Si la corrosion, le frottement, ou l'excoriation vient à enlever la su peau de cette parrie, il en résulte une déglutition difficile & douloureuse: si elle est produite par des corps âpres qu'on a avalés, elle se guérira par la boisson des adoucissans & des mucilagineux; mais si elle doit sa naissance à une mucofité acrimonieuse, il faut recourir en même temps aux anti-septiques. L'ulcère qui survient à l'*œsophage* demande l'usage des balsamiques, joint à l'abstinence de tous les aliments d'une déglutition pénible. (D. J.)

ŒSOPHAGE, corps étrangers dans l'*œsophage*, maladie de chirurgie. L'introduction des corps étrangers dans le conduit des aliments, occasionne des accidens plus ou moins pressans, suivant la nature & la figure de ces corps. On ne peut pas réduire cette matière à des principes dont le seul développement puisse fournir une théorie capable de nous conduire dans la pratique; c'est à l'expérience à nous instruire exactement sur ces cas. Le premier volume des *mémoires de l'académie royale de chirurgie*, contient une collection très-étendue de faits relatifs à ce sujet. M. Hevin les a rangés sous quatre classes: dans la première, on voit les cas où on peut enfoncer les corps étrangers dans l'estomac sans danger: dans

la seconde classe font compris les corps qu'il faut retirer : on examine dans la troisieme les circonstances où l'on est obligé d'enfoncer les corps qu'il faudroit retirer : & enfin dans la quatrieme, on expose le cas où les corps étrangers ne peuvent être retirés, ni enfoncés, ni rejetés par les voies naturelles.

Nous renvoyons à cet ouvrage le détail de tous ces faits, qui tiendroient trop de place dans ce dictionnaire, & qui perdroient par abréviation leur principal mérite, qui est d'instruire fidèlement & complètement. Nous nous sommes contentés de faire graver quelques instrumens nouveaux, qu'on peut employer pour retirer les corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage*.

Pour éviter les inconvéniens de la pointe du crochet dont quelques praticiens se font servi, M. Petit en a imaginé un qui est formé d'une tige ou stylet d'argent flexible, ou de deux fils d'argent tournés l'un sur l'autre en spirale; l'extrémité est recourbée & forme un petit anneau propre à engager le corps étranger. *Voyez la fig. 2, Pl. V*

Le même auteur a encore inventé dans les mêmes vues un instrument dont le succès est beaucoup plus sûr, à cause de la multiplicité d'anneaux dont il est fourni, lesquels peuvent les uns ou les autres se présenter du côté du corps étranger & l'engager. Cet instrument est formé d'une tige d'argent flexible ou de baleine, à l'extrémité de laquelle sont attachés plusieurs petits anneaux, de maniere qu'ils peuvent se mouvoir librement en différens sens, & se présenter de tous côtés à la surface des parois de l'*œsophage*. *Voy. Plan. V, fig. 2.*

On peut aussi se servir d'une canule flexible armée d'une éponge. *Voy. Pl. V, fig. 1, & sa description au mot CANULE.*

Le balai de l'estomac, gravé *Pl. XXVIII, fig. 2*; & décrit au mot BALAI, est aussi fort propre à repousser des corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage*, à les retirer, s'il est possible, & à changer au moins leur mauvaise détermination en une meilleure.

Nous avons parlé des corps étrangers arrêtés dans l'*œsophage* au mot BRONCHOTOMIE, qu'il est à propos de consulter pour compléter cet article.

Les instrumens que nous venons de décrire sont bien préférables à la tige de porreau, dont se servent les gens qui ne sont pas de l'art, avec plus d'envie d'être utiles que de discernement; car le porreau peut se casser dans l'*œsophage*, & augmenter les accidens. Il n'y a rien de mieux qu'une bougie longue & grosse comme le bout du petit doigt : on peut au défaut d'instrumens s'en servir utilement après l'avoir trempé dans de l'huile d'amandes douces, & manié un peu pour la rendre souple & flexible.

On peut & l'on doit, dans quelques circonstances, faire une opération pour tirer les corps étrangers engagés dans l'*œsophage* : on lui a donné le nom d'*œsophagotomie*. *Voy. cet article.*

*Plaies de l'œsophage, v. au mot PLAIE. (Y)*

ŒSOPHAGIEN, en Anatomie, un des muscles du pharynx, décrit par M. Albinus sous le nom de *constrictor du pharynx*. On donne ordinairement ce nom au petit plan des fibres demi-circulaires qui se remarque au dessous des cricopharyngiens, & qui s'attache de même qu'eux aux parties latérales externes du cartilage cricoïde.

ŒSOPHAGOTOMIE, terme de chirurgie; opération qu'on fait à l'*œsophage* pour tirer les corps étrangers qui y sont arrêtés, qui ne peuvent être ni retirés ni enfoncés, & dont le séjour dans cette partie seroit une cause d'accidens funestes. *Voyez dans l'article ŒSOPHAGE les secours qu'on peut donner contre les corps de l'œsophage; & l'art. BRONCHOTOMIE, où l'on voit que la ponction de la trachée-artere ayant rétabli la respiration, très-génée par un corps étranger dans l'œsophage, on a pu enfoncer ce corps étranger dans l'estomac par des moyens ordinaires, ce qui a dispensé de l'œsophagotomie.*

M. Guattani, chirurgien de l'hôpital général de Rome, & premier chirurgien de sa sainteté en survivance, a communiqué en 1747 à l'académie royale de chirurgie, dont il est associé, une *dissertation*, imprimée dans le troisieme tome de ses mémoires, dans laquelle il établit la possibilité de l'incision de l'*œsophage*, d'après plusieurs dissections anatomiques, & plusieurs expériences sur des animaux vivans. Il fait observer que l'incision doit toujours se

faire à gauche , parce que l'œsophage , suivant la remarque de M. Winslow , n'est point couché sur le milieu des vertèbres , mais est situé à la gauche de la trachée-artère. ( Y )

ÆSTHAMMAR , ( Géogr. ) ancienne ville maritime de la Suede proprement dite , dans l'Upland & dans le gouvernement de Stockolm. La mer , comme il a été dit à l'article ÆREGRUND , ayant paru l'abandonner dans le xv<sup>e</sup>. siècle , il fut permis à la meilleure partie de ses habitans de se transporter autre part ; & l'on a vu que ce fut l'époque de la fondation d'Æregrund. Cependant Æsthammar subsistoit encore , soit par impuissance , soit par affection pour leur lieu de naissance ; un certain nombre d'habitans lui étoient restés , mais ils périroient de misère , la couronne eut pitié d'eux , il leur fut permis de changer l'emplacement de la ville & d'en conserver le nom : l'on alla donc bâtir un nouvel Æsthammar dans l'endroit où il est aujourd'hui , & qu'on appelle le Roc-d'or. Il n'est pas à une grande distance de l'ancien emplacement ; mais étant plus rapproché de la mer , l'on s'y livre avec plus d'assiduité , de commodité & de profit aux travaux du commerce , de la navigation & de la pêche : aussi n'a-t-on pas laissé que de s'y maintenir , malgré le fer & le feu dont les Russes y porterent le ravage en 1719 , & cette ville est la 86<sup>e</sup>. de celles qui siègent à la diète. ( D. G. )

ÆSTRE , voy. HUITRE.

ÆSTRE , ( Hist. nat. ) insecte diptère , c'est-à-dire , à deux ailes , dont les antennes cétacées , courtes & fort petites , naissent d'une grosse base qui représente un bouton rond. Au lieu de bouche , ce petit animal a trois points enfoncés qui lui servent probablement de suçoirs pour tirer quelque peu de nourriture liquide. Peut-être que l'æstre devenu insecte parfait , n'a plus besoin de nourriture ; cette propriété lui seroit commune avec plusieurs autres insectes.

Les larves de l'æstre ressemblent à des espèces de vers courts. On remarque à leur partie postérieure deux grands stigmates. Ces larves varient suivant les endroits où elles vivent ; on les rencontre , tantôt dans le fondement des chevaux , tantôt dans les cavités du nez des bœufs & des mou-

tons , quelquefois sous la peau des bœufs. ( + )

ÆSTRYMNIS , PROMONTORIUM , ( Géogr. anc. ) Festus Avienus parle d'un promontoire , d'un golfe & d'îles qu'il nomme Æstrymnides. Il dit que le promontoire a le sommet de roche ; que le golfe commence à ce promontoire , & que les îles sont riches en plomb & en étain. Ce dernier trait ressemble bien à l'idée que les anciens ont eue des îles Cassitérides : en ce cas le golfe peut être le golfe de France. ( D. J. )

ÆSYPE , f. m. ( Commerce. ) c'est cette espèce de graisse ou axonge que l'on nomme plus communément *suint* , qui est adhérente à la laine de moutons & de brebis , sur-tout à celle d'entre les cuisses & de dessous la gorge.

Ceux qui lavent les laines ont soin de recueillir cette graisse , qui surnage sur l'eau où ils les lavent , & ils la mettent , après l'avoir fait passer par un linge , dans de petits barils dans lesquels les marchands épiciers & droguistes la reçoivent.

Le Berry , la Beauce & la Normandie , sont les provinces de France qui fournissent davantage d'æcipe , sans doute à cause des nombreux troupeaux qui s'y nourrissent. Les Normands lui donnent le nom de *si* : en Berry on l'appelle *ferin* , & ailleurs *foin*.

Cette drogue doit être choisie nouvelle , d'une consistance moyenne , d'un gris de souris , sans saleté , & d'une odeur supportable. Quand elle vieillit elle ressemble à du savon sec , & s'empuantit à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire , qui est qu'après un très-long temps & une insupportable puanteur , elle acquiert une odeur agréable & approchant de celle de l'ambre gris.

ÆSYPE , ( Mat. méd. ) Les anciens pharmacologistes ont attribué , suivant leur usage , beaucoup de vertus à cette graisse , qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'estomac , la dureté du foie , & les *nodosités* des membres ; contre les ulcères du fondement & de la vulve , &c. L'usage de ce remède est absolument aboli. ( b )

ÆTA , ( Géogr. anc. ) longue chaîne de montagnes dans la Grece , qu'elle traverse depuis le pas des Thermophyles jusqu'au golfe d'Ambracie. L'Æta commence aux

Thermophyles, au bord du golfe Maliac, & se termine dans la mer, auprès des isles Eschinades. Sophien dit que le nom moderne est *Bunina*.

Cette montagne de Thessalie, entre le Pinde & le Parnassé, est célèbre dans l'histoire grecque, par le pas des Thermophyles, & dans la fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla : d'où vient que le peuple qui habitoit au pié de l'*Æta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par son élébore. Enfin, comme le mont *Æta* se perd dans la mer Égée, qui est à l'extrémité de l'Europe à l'orient, les poètes ont feint que le soleil & les étoiles se levoient derrière cette montagne, & que de-là naissoient le jour & la nuit. (*D. J.*)

**ÆTELINE**, (*Musiq. des anc.*) chanson lugubre des Grecs à l'honneur de *Linus*, d'où elle a tiré son nom : c'est probablement la même chose que le *linus*. (*F. D. C.*)

**ÆTING** ou **OTTINGEN**, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute Bavière, sous la juridiction de Burckhausen. Elle est sur l'Inn, & se divise en ancienne & en nouvelle. *Long.* 30, 32; *lat.* 48, 8. (*D. J.*)

§ **ÆTTINGEN**, (*Géogr.*) état d'Allemagne, à titre de comté, mais possédé en partie par des princes de l'Empire. Il est situé dans la Suabe orientale, aux confins de la principauté d'Anspach, du territoire de Dinkelspuhl, du duché de Neubourg, des seigneuries d'Eglingen & d'Heydenheim, de la prévôté d'Elwangen, & de la commanderie de Kapfenbourg. On lui donne six milles du nord au sud, & quatre de l'est à l'ouest. Il n'a de rivière un peu remarquable que la Wernitz, qui tombe dans le Danube auprès de DonaWerth. Sa division est en cinq grands bailliages, qui sont ceux d'*Ættingen*, d'*Aufkirch*, de *Munchstroth*, de *Durrwangen* & de *Spielberg*. Sa capitale est *Ættingen*, la seule ville qu'il renferme; car *Aufkirch*, *Durrwangen* & *Spielberg* ne sont que des bourgs, & *Munchstroth* n'est qu'un village. L'on y professe la religion catholique & la protestante, & l'on y vit sous la domination de comtes & princes, dont l'origine est fort ancienne. Les comtes d'*Ættingen* fleurissoient déjà dans le commencement du XII<sup>e</sup>.

siècle. Dans le XIV<sup>e</sup>. ils s'allierent, par mariage, avec la maison d'Autriche, & acquirent une portion de la basse-Alsace : alors même le titre de landgrave de cette province leur fut donné; mais ils ne jouirent long-temps, ni du titre, ni du pays : le siècle n'étoit pas écoulé qu'ils vendirent l'un & l'autre à l'empereur Charles IV, à l'évêché de Strasbourg, & aux seigneurs de Lichtemberg : cependant ils se réservèrent la souveraineté d'onze villages situés sur le Rhin, aux environs de Fort-Louis; & encore aujourd'hui les barons de Fleckenstein leur en prêtent hommage. Dans le XV<sup>e</sup>. siècle & les suivans, leur maison se partagea en plusieurs branches, dont il ne reste plus actuellement que celle d'*Ættingen-Spielberg*, d'*Ættingen-Wallerstein* & de d'*Ættingen-Baldern* : toutes trois sont catholiques; mais la première ayant hérité en 1731, la branche d'*Ættingen-Ættingen* qui venoit de s'éteindre, & qui l'an 1674 avoit été élevée à la dignité de prince; cette première, dis-je, obtint pour elle-même, en 1734, cette dignité de prince, & prit place en conséquence dans les assemblées du cercle de Suabe, entre *Fruistenberg-Heiligenberg* & *Schwartzenberg-Sultz*; dans la diète de Ratisbonne, il n'en est pas encore de même, *Ættingen-Spielberg* n'y vote encore qu'en qualité de comte, à la façon d'*Ættingen-Wallerstein*, & d'*Ættingen-Baldern*, qui siègent en Suabe, entre *Montfort* & *Truchses-Scheer* : la somme des taxes que cette maison en entier paie à l'empire, est de 276 florins pour les mois romains, & de 108 rixdallers & 3 creutzers & demi pour *Wetzlar*.

La capitale de l'état dont on vient de parler, est située sur la Wernitz, & renferme le palais des princes du pays; leur chancellerie, leur chambre de finances, & le consistoire protestant qu'ils entretiennent en commun avec les comtes leurs agnats. *Long.* 28, 20; *lat.* 48, 52. (*D. G.*)

Cette ville est la patrie de Wolfius, un des plus habiles humanistes du xv<sup>e</sup>. siècle, en Allemagne. On lui doit plusieurs bonnes traductions latines des orateurs grecs & d'autres auteurs.

**ÆTTINGEN-BALDERN**, (*Géog.*) c'est la portion du comté d'*Ættingen* qui appartient



à la branche de Baldern. Elle est composée des bailliages de Baldern, de Kötting, d'Aufhausen, & de Katzenstein: aucune ville n'en fait partie; l'on n'y trouve que le bourg & château de Baldern, le bourg de Zobing, le château de Katzenstein, & un petit nombre de villages.

La portion d'Ettingen-Vallerstein est plus considérable: elle comprend une dizaine de bailliages, avec plusieurs seigneuries à part; & outre la ville de Beresheim, l'on y compte quatre bourgs, avec une multitude de villages, de châteaux & de couvents. Le sol en est cependant assez stérile; il est généralement sablonneux; c'est le quartier de Suabe que l'on appelle *Hartfeld*, ou *Hertfeld*, *Durus Campus.* (D. G.)

ŒUF, dans l'histoire naturelle, c'est cette partie qui se forme dans les femelles des animaux, & qui, sous une écorce ou écorce qu'on nomme *coque*, renferme un petit animal de même espèce, dont les parties se développent, & se dilatent ensuite, soit par incubation, soit par l'accèsion d'un suc nourricier.

Les espèces d'animaux qui produisent des œufs se nomment en particulier *ovipares*; & la partie de la femelle dans laquelle l'œuf se forme, se nomme *ovaire*. Voyez OVAIRE.

Comme de tous les œufs ceux des poules ou ceux dont se forment les poulets sont les plus communs & en même temps ceux qui ont été plus observés, nous dirons quelque chose ici de leur structure & de la manière dont les poulets s'y engendrent.

La partie extérieure d'un œuf de poule est donc la coque, écorce blanche, mince, friable, qui renferme & garantit les autres parties des injures qu'elles auroient à craindre du dehors. Immédiatement après la coque il y a une membrane commune, *membrana communis*, qui tapisse toute la cavité de la coque, & qui lui est attachée très-ferrée, excepté dans le gros bout de l'œuf, où on découvre entre ces deux parties une petite cavité qui peu à peu devient plus considérable. Dans cette membrane sont contenus les deux *albumina* ou blancs, chacun dans sa membrane propre. Dans le milieu du blanc est le *vitellus* ou jaune, enveloppé aussi particulièrement dans son

enveloppe ou membrane particulière: l'*albumen* extérieur est oblong ou ovale, & il suit la figure de la coque; l'intérieur est sphérique, & d'une substance plus crasse & plus visqueuse, & le jaune est de la même figure. A chacune de ses extrémités est un chalaza, & les deux ensemble sont comme les poles de ce microcosme: ce sont des corps blancs, denses, dont chacun est composé de trois petits globules, semblables à des grains de grêle joints ensemble. Non seulement c'est dans ces chalazas que les différentes membranes sont jointes ou attachées ensemble, ce qui fait que les différentes liqueurs se tiennent chacune dans sa place ou sa position respective; mais ils servent encore à tenir toujours une même partie de l'œuf en haut, de quelque côté qu'on se tourne. V CHALAZA.

Vers le milieu, entre les deux chalazas, sur le côté du jaune & dans sa membrane, est une petite vessie de la figure d'une vessie ou lentille, qu'on appelle en latin *cicatricula*, & en françois *germe*, & que quelques auteurs nomment aussi l'*œil de bœuf*, & qui contient une humeur dans laquelle le poulet s'engendre.

Toutes ces parties qu'on distingue dans l'œuf de poule, se trouvent aussi dans les autres œufs: l'une des parties de l'œuf est ce dont l'animal se forme, & le reste est destiné à sa nourriture; suivant cela, la première semence ou *stamen* du poulet est dans la cicatricule.

L'*albumen* est le suc nourricier qui sert à l'étendre, à le nourrir jusqu'à ce qu'il devienne gros, & le jaune lui sert de nourriture lorsqu'il est tout-à-fait formé, & même en partie lorsqu'il est éclos; car il reste après que l'œuf est éclos une bonne partie du jaune, laquelle est reçue dans le ventre du poulet comme dans un magasin, & portée de là par les appendicula ou canal intestinal, aussi bien que par entonnoir, dans les boyaux, & qui sert comme de lait. Voyez ECLORE & PUNCTUM SALIENS.

Un œuf proprement dit est ce du total de quoi l'animal se forme; tels sont ceux des mouches, des papillons, &c. qu'Aristote appelle *vermiculi*

Il y a entre cette dernière espèce d'œufs

& la première, cette différence, qu'au lieu que ceux de la première espèce (aussi-tôt que la femelle les a pondus) n'ont plus besoin que de chaleur & d'incubation, sans aucune nourriture extérieure, pour porter le fœtus à sa perfection; ceux de la dernière espèce, après qu'ils sont tombés de l'ovaire dans la matrice, ont besoin des sucs nourriciers de la matrice pour s'étendre & grossir: c'est aussi ce qui fait qu'ils restent plus long-temps dans la matrice que les autres.

La principale différence qui se trouve entre les œufs proprement dits, c'est qu'il y en a qui sont parfaits, c'est-à-dire, qu'ils ne manquent d'aucune des parties que nous venons de décrire, lors même qu'ils sont dans l'ovaire ou dans la matrice: & d'autres imparfaits, qui n'ont toutes ces parties à la fois qu'après qu'ils sont pondus: tels sont les œufs des poissons, où se forme un albumen pour les garantir de l'eau lorsqu'ils sont déjà hors du corps de la mère.

Une autre différence, c'est qu'il y en a de fécondés & d'autres qui ne le sont point: les premiers sont ceux qui contiennent un sperme que le mâle injecte dans le coït, pour les disposer à la conception; les autres ne sont point imprégnés de ce sperme, & ne donnent jamais des petits par incubation, mais seulement par putréfaction. Un œuf fécondé contient les rudimens du poulet avant même que la poule ait commencé à le couvrir. Le microscope nous fait voir à découvert, dans le milieu de la cicatrice, la carcasse du poulet qui nage dans le *liquamen* ou l'humour; elle est composée de cinq petits zones ou cordons que la chaleur de l'incubation future grossit en raréfiant & liquéfiant la matière première de l'albumen, & ensuite celle du germe, & les faisant entrer dans les vaisseaux de la cicatrice pour y recevoir encore une préparation, une digestion, une assimilation & une accréction ultérieure, jusqu'à ce que le poulet, devenu trop gros, ait rompu la coque & soit éclos.

On croyoit autrefois qu'il n'y avoit que les oiseaux & les poissons, avec quelques autres animaux, qui fussent produits *ab ovo*, par des œufs; mais le plus grand nombre des modernes inclinent plutôt à penser

que tous les animaux & les hommes mêmes sont engendrés de cette manière. Harvé, Graaf, Kerkringius, & quelques grands anatomistes, ont si bien défendu cette opinion, qu'elle est à présent généralement reçue.

On voit dans les testicules des femmes de petites vésicules qui sont environ de la grosseur d'un pois verd, qu'on regarde comme des œufs: c'est ce qui a fait donner par les modernes le nom d'*ovaires* à ces parties, que les anciens appeloient *testicules*; ces œufs fécondés par la partie la plus volatile & la plus spiritueuse de la semence du mâle, se détachent de l'ovaire & tombent par le conduit de Fallope dans la matrice, où ils se forment & grossissent. Voyez *Conception & Génération*.

Plusieurs observations & plusieurs expériences concourent pour donner plus de poids à ce système, & pour le confirmer. M. de Saint-Maurice ayant ouvert une femme à Paris en 1682, lui trouva un fœtus parfaitement formé dans le testicule.

M. Olivier, médecin de Brest, assure qu'en 1684, une femme qui étoit grosse de sept mois accoucha dans son lit d'un grand plat d'œufs, liés ensemble comme une grappe de raisin, & de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille, jusqu'à celle d'un œuf de pigeon. Wormius rapporte avoir vu lui-même une femme qui étoit accouchée d'un œuf; & Bartholin confirme la même chose, *cent. prem. hist. anat. IV, p. 11*. Le même auteur dit qu'il avoit connu à Coppenhague une femme qui, au bout de douze semaines de grossesse, avoit jeté un œuf enveloppé d'une coque mollasse. Lauzonus, *dec. 11, ann. IX, obser. xxxviii, p. 731, des mémoires des curieux de la nature*, rapporte la même chose d'une autre femme grosse de sept semaines. L'œuf qu'elle rendit, n'étoit ni aussi gros qu'un œuf de poule, ni aussi petit qu'un œuf de pigeon; il étoit couvert de membranes, au lieu de coque. La membrane extérieure appelée *chorion*, étoit épaisse & sanguinolente; l'intérieure nommée *amnios*, étoit déliée & transparente; & elle renfermoit une humeur blanchâtre, dans laquelle nageoit l'embryon attaché par les vaisseaux ombilicaux, lesquels ressembloient à des fils de soie.

Bonnet dans sa lettre à Zuinger, publiée dans les éphémérides des curieux de la nature, *dec. 11, ann. 2, observ. clxxxvj*, p. 417, rapporte qu'une jeune fille avoit rendu une grande quantité de petits œufs. Conrade Virfungius dit qu'en faisant l'anatomie d'une femme qui avoit une descende, il trouva dans une des trompes des œufs de différentes grosseurs. Enfin, on voit encore de semblables exemples dans Rhodius, *cent. 111, observ. lvij*, & dans différens endroits des mémoires des curieux de la nature: de sorte que Berger, dans son traité de *naturâ humanâ*, liv. II, chap. j, p. 461, n'hésite point de penser que la seule différence qu'il y ait entre les animaux qu'on nomme *vivipares*, & ceux qu'on appelle *ovipares*, c'est que les derniers jettent leurs œufs hors de leur corps, & les déposent dans un nid, & que leurs œufs contiennent toute la nourriture nécessaire à leur fruit; au lieu que dans les premiers, les œufs sont déposés des ovaires dans la matrice, qu'ils ont peu de suc, & que la mere fournit le reste de l'aliment.

Il n'y a pas jusqu'aux plantes dont Empedocles, & depuis Malpighi, Rallius, Fabricius, d'Aquapendente, Grew, & d'autres, n'aient prétendu que la génération se fait par des œufs. Voyez PLANTE.

D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples où les animaux ovipares ont produit leurs petits tout vivans & sans œufs. On en rapporte en particulier d'un corbeau, d'une poule, de serpens, d'un poisson, d'anguilles, &c. Voyez Isibord, *ab Amelanxer, breviar. memorabil. n.º. 28, in append. Mém. nat. cur. dec. 11, an. 4, p. 101*. Lyserus, *observ. VI*, envoyé à Bartholin. Aldrovand. *hist. serp. & dracon. pag. 309*. Seb. Nuremberg, *de miraculis naturæ in Europ. c. xli*, franc. Paulin, *de anguilla, sect. prem. chap. ij*, &c.

Ce n'est pas tout: les physiciens rapportent des exemples de mâles qui ont jeté des œufs par le fondement. Ce fait paroitra si ridicule à un lecteur sage, qu'on pourroit nous blâmer de transcrire ici les passages sur lesquels on l'appuie; & ainsi nous nous contenterons de renvoyer le lecteur qui aura assez de curiosité pour les confronter aux auteurs d'où nous aurions

pu les tirer: savoir, Christophe Paulin, *cynograph. curios. sect. I, liv. III, §. 56*, M. nat. cur. *dec. 11, ann. 8, obs. cxvij*, p. 261, & *dec. 11, ann. 2, observ. ccl. & dec. 11, ann. 4, append. 199*. Schculk, *hist. monast. p. 129*, &c.

M. Hotterfort pense qu'il a bien pu se faire, au moins dans quelque cas, que ce qu'on avoit pris pour des œufs, ne fût que des alimens mal digérés & coagulés, ainsi qu'il l'a trouvé une fois lui-même. Quant aux œufs des femmes, Wormius & Fromann, *lib. III, de fascinat. vers. 6, cap. xx, §. 9, p. 882*, ont cru que c'étoit un effet du pouvoir du démon; mais M. Bartholin & M. Stotterfoht, se moquent avec raison de cette relation.

Gouffet, *de causis linguæ hebraicæ*, taxe le sentiment moderne de la génération *ab ovo*, d'être contraire à l'écriture; & d'autres ont cru voir dans la semence des animaux mâles, l'animal en vie & tout formé. Voyez *Animalcule & Semence*.

Malpighi fait des observations très-curieuses avec le microscope de tous les changemens qui arrivent dans l'œuf qu'une poule couve de demi-heure en demi-heure. Volvius & divers autres auteurs sont fort embarrassés de décider cette question, lequel a existé le premier de l'œuf ou de la poule, *de idol. lib. III, cap. lxxviii*.

En Egypte, on fait éclore les œufs par la chaleur d'un fourneau ou d'un four, & on en fait quelquefois éclore sept ou huit mille tout à la fois. On trouve la maniere dont on se sert pour cela décrite dans les transactions philosophiques. V. *Éclore*.

On dit qu'à Tunquin on conserve les œufs pendant trois ans, en les enveloppant d'une pâte faite de cendre & de saumure. La tortue fait, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze cens œufs qu'elle couvre de sable, & qu'elle abandonne à la chaleur du soleil pour éclore; les œufs d'Antruche éclosent de la même maniere. Villugh. *ornithol. lib. II, c. viij, §. 1*.

Dans les *acta erudit. de Lips. Leypsik, année 1683, p. 221*, il est parlé d'un œuf de poule tout semblable aux œufs ordinaires, au milieu duquel on en trouva un autre de la grosseur d'un œuf de pigeon. Voyez *Superfétation*.

Les œufs à double coque ne sont pas rares ; Harvey donne fort au long , dans son traité de la génération de l'animal , l'explication de cette apparence.

Chez les anciens , l'œuf étoit le symbole du monde , & c'étoit une tradition parmi eux que le monde avoit été fait d'un œuf , ce qui rendit les œufs d'une grande importance dans les sacrifices de Cybele , la mere des dieux : quelques-uns de leurs faux-dieux étoient aussi venus d'un œuf.

*Dissertation curieuse sur la maniere dont le fœtus s'accroit & se nourrit dans l'œuf pendant le temps de l'incubation.*

L'œuf, dans l'*Histoire naturelle* , est cette partie qui se forme dans les femelles des animaux , & qui , sous une écaille ou écorce , qu'on nomme *coque* , renferme un petit animal de même espece , dont les parties se développent & se dilatent ensuite , soit par incubation , soit par l'accession d'un suc nourricier.

*Ovipare & vivipare* sont deux classes d'animaux ( qu'on a cru autrefois très-distinguées. On a reconnu ensuite que cette distinction tient à peu de chose , & ne suffit pas même pour séparer des especes.

On appelle *ovipare* les animaux qui se délivrent d'un fœtus enveloppé dans des membranes ou des coques , & *vivipares* ceux dont les fœtus se dépouillent de ses enveloppes avant que de naître , & viennent au monde avec leurs membres à découvert. Les quadrupedes à sang chaud sont vivipares. Ceux dont le sang est froid & qui ont des piés , sont ovipares. Mais dans la classe des serpens , d'ailleurs très-voisine de celle des lézards , il y a des especes , dont les fœtus sortent du ventre de leur mere sans enveloppe. Ces serpens qu'on appelle *viperes* , sont d'ailleurs entièrement semblables aux serpens ovipares. Les poissons à sang froid sont communément ovipares. Il y en a cependant de vivipares , & comme dans la classe des serpens , je trouve que ce sont des poissons rapaces & destructeurs , dont les fœtus se dépouillent avant que de naître. Les insectes sont assez généralement ovipares , il y a cependant des mouches vivipares : telle est la mouche parasite qui aime à vivre avec l'homme & à l'importuner.

Dans la classe des pucerons , le même animal pond des œufs dans la saison tempérée , & devient vivipare dans les chaleurs de l'été. Tout combiné , il paroît que l'animal vivipare se distingue de l'ovipare par un peu plus de force & d'activité , & que cette force accessoire met le fœtus en état de rompre les enveloppes , avant qu'il soit sorti du ventre de la mere.

L'œuf par excellence , c'est l'œuf des oiseaux. Sa coque est formée d'une terre calcaire ; elle n'est pas comprise dans le plan original du fœtus ; elle enveloppe l'œuf déjà formé , pendant qu'il fait sa route par le conduit des œufs. On dit que de certaines circonstances empêchent cette terre calcaire d'acquiescer de la solidité , & que dans les îles du Danube , les poules , uniquement nourries d'insectes , pondent des œufs à coque molle. Mais pourquoi les oiseaux , naturellement & uniquement carnivores , les aigles , les vautours pondent-ils des œufs couverts d'une coque dure ? Je crains bien que les œufs sans dureté de la basse-Hongrie , ne soient exagérés.

Cette coque est toute percée de trous qui laissent passer l'air ; ils répondent à des vaisseaux de la premiere membrane intérieure de l'œuf , vaisseaux qui , sans le secours de l'art , paroissent comme des lignes en réseau quand on a plongé l'œuf dans l'eau , mais qui sont véritablement des vaisseaux remplis d'air , & qu'on peut injecter. Feu M. Stæhelin , savant homme , né pour les découvertes , mais qui ne suivait pas assez son objet , avoit commencé une histoire de l'œuf de la poule , dont les dessins très-bien faits ont passé dans les mains de feu M. Trew. Il plaçoit un œuf sous une campane , il n'en laissoit déborder que le gros bout , qu'il plongeait dans une liqueur colorée : il vuideroit la campane ; le poids de l'air faisoit pénétrer la liqueur par les pores de la coque , & remplissoit les vaisseaux aériens. La seconde enveloppe de l'œuf est plus fine & plus molle que la premiere. Une membrane extrêmement fine la suit ; c'est l'enveloppe extérieure du jaune : on trouve ensuite les deux lames de la membrane vasculaire , ombilicale , & enfin la membrane pulpeuse du jaune. Les deux membranes du jaune sont très-différentes entr'elles

entr'elles. L'extérieure est fine comme une toile d'araignée. On ne peut la séparer qu'après lui avoir donné un peu de consistance, en y versant du vinaigre. C'est elle qui fait l'enveloppe extérieure de la couche du poulet. La membrane intérieure a de l'épaisseur. Elle est molle, pulpeuse & blanchâtre; uniforme dans l'œuf stérile, mais plus composée dans l'œuf fécondé. Sa partie, la plus voisine du poulet, paroît presque transparente alors & luisante. Elle laisse paroître à travers d'elle la couleur jaune naturelle à la partie huileuse de l'œuf. Je parlerai ensuite de la figure veineuse. La membrane ombilicale ne paroît pas dans l'œuf stérile, ni même dans les premiers commencemens de l'œuf fécondé. Ce n'est que le troisieme jour qu'on apperçoit une petite vessie arrondie, extrêmement vasculaire, qui sort de son corps entre le nombril & la queue encore naissante. Ce n'est certainement pas l'estomac, qui ne devient visible que plusieurs jours plus tard. Cette vésicule paroît avoir comme une queue cylindrique. Elle avance & s'étend sur le jaune contre le gros bout de l'œuf; elle enveloppe entièrement le jaune plus vite du côté du ventre du fœtus, plus tard du côté du dos. Cette membrane s'étend avec rapidité. Elle devient le dixieme jour l'enveloppe générale de l'œuf, à un petit espace près, dans lequel le blanc est à découvert au petit bout. Cette portion même du blanc paroît être couverte de la lame intérieure de la membrane ombilicale: le troisieme jour elle couvre en effet le jaune de ses deux lames. L'une & l'autre lame est extrêmement vasculaire. Ses vaisseaux naissent de l'iliaque gauche, dont l'artere ombilicale est le véritable tronc. Car l'iliaque droite est petite, & la branche qu'elle donne à la membrane ombilicale, l'est dans la même proportion. Ces vaisseaux peuvent servir à voir le mouvement du sang & des globules, spectacle d'ailleurs très-rare dans les animaux à sang chaud. La veine s'ouvre dans la veine cave sous le cœur. Son sang paroît violet, dans le temps qu'il est d'un rouge vif dans les arteres. Le poulet n'a cependant pas respiré encore, & son poumon est très-petit. Cette différence dans la couleur ne prouve donc pas que la respiration donne au sang artériel

une couleur vive dont le sang veineux est privé. Les vaisseaux de cette membrane valent la plus belle injection dans le moyen âge de l'incubation. Ils se flétrissent & deviennent entièrement vides les derniers jours.

Après avoir donné un précis sur les parties générales de l'œuf, je descends à ses parties topiques, & qui n'en occupent qu'une partie déterminée. La première, encore obscure, c'est la *cicatricule* de Harvée, une tache blanchâtre & ronde qui paroît dans l'œuf fécondé placée sur le jaune. On l'a regardée comme l'enveloppe générale de l'embryon; elle ne l'est pas: on voit l'embryon renfermé dans sa couche, se tenir à sa place dans le temps que la cicatricule change de situation. Il est vrai qu'ordinairement elle est appliquée presque au milieu de la couche du poulet. Elle paroît sous l'apparence d'une membrane un peu ridée & déprimée dans le milieu. Elle s'enfonce depuis la trente-sixieme heure de l'incubation, quitte l'amnios & se cache dans le jaune: elle s'enfonce plus vite quand on introduit de l'eau entr'elle & la couche de l'embryon. Elle se conserve avec le jaune quand on a enlevé le fœtus avec l'amnios. Elle disparoît entièrement avec la fin du troisieme jour. Elle ne paroît pas avoir rien de commun avec le fœtus, & ses accroissemens sont fort petits, dans le temps que celui de l'amnios est rapide.

La couche du poulet a causé bien des erreurs. On l'a prise pour l'amnios. Il en differe entièrement. C'est la partie de la membrane du jaune la plus voisine du fœtus: la lame externe est transparente, & la lame interne devenue transparente dans ce seul endroit, forme cette couche: sa figure est presque celle qui naîtroit de deux cercles unis au milieu par deux lignes droites. Il y a de la variété, mais la figure que je lui assigne est la plus ordinaire. Elle commence à paroître à la douzieme heure de l'incubation, & à vingt quatre heures la couche est parfaite: elle devient moins apparente ensuite, & disparoît à la fin du troisieme jour. Plane dans les commencemens, cette couche s'enfonce au milieu du troisieme jour & devient un véritable nid dans la suite. Ses vaisseaux commencent à paroître avec ce changement; ils sont fins & proviennent

d'une branche des vaisseaux du jaune. Elle est contigue à l'amnios, mais bien distincte, & elle peut en être séparée.

L'amnios est très-difficile à distinguer vers les commencemens de l'incubation, aussi l'a-t-on pris assez généralement pour le fœtus même; ce qui a fait donner à l'embryon du poulet une figure qui lui est étrangère. L'amnios forme la partie gauche de la tête en marteau, qui paroît avoir l'embryon, & dont la partie droite seule contient la tête véritable: elle ajoute aussi à l'épaissieur de la partie inférieure du fœtus, sous la sortie des gros vaisseaux. Cette partie est très-effilée; si elle a été dessinée avec quelque épaisseur, c'est qu'on y a ajouté la largeur de l'amnios. A ces heures, le fœtus est renfermé dans l'amnios, comme le cœur l'est dans le péricarde; l'enveloppe à laquelle a plus que l'embryon. Le fœtus paroît alors avoir le cœur tout nud; l'amnios le contient. Elle descend de la tête jusqu'au dessous du cœur, sous lequel sortent deux filets blancs, qui sont les vaisseaux du jaune. Dès la trente-huitième heure on reconnoît à l'amnios, à l'endroit de l'ombilic, une échancrure qui va en augmentant. Le cinquième jour sa liqueur est devenue visible. Elle est alors un sac presque ovale, rempli d'eau, & le poulet se meut avec liberté dans sa liqueur. L'amnios s'attache à l'aîneau qui termine les tégumens de la poitrine & du bas-ventre. Elle prend la forme d'un rein, dont l'extrémité est plus grêle. Sa liqueur ne se prend pas dans les premiers temps de l'incubation: elle se caille ensuite par l'acide, & forme une espèce de blanc d'*œuf*. Elle disparoît vers la fin de l'incubation.

Les halons paroissent avoir quelque analogie avec la cicatricule, & leur nature est également obscure. Ce sont des anneaux concentriques, qui paroissent sur la membrane du jaune dès les premières heures de l'incubation, & qui disparoissent entièrement le quatrième jour. Il n'y a aucune partie de l'animal dont l'accroissement soit si rapide. Il ne dépend pas du cœur du fœtus. J'ai vu des halons dans un accroissement considérable, dans le temps que le fœtus n'en avoit point pris. La figure veineuse égale en beauté les cercles même des yeux. Elle naît des

arteres du jaune, qui répondent non aux vaisseaux ombilicaux, mais aux vaisseaux omphalomesentériques des quadrupèdes, uniquement plus considérables dans l'animal ovipare. Le tronc principal de l'artere est la véritable artere mésentérique, dont la branche principale va au jaune, & dont une branche plus petite se distribue aux intestins. La veine sa compagne est la veine mésentérique ou le tronc même de la veine-porte, qu'on conduit assez facilement du foie au jaune, & dont les autres branches vont à la rate, à l'estomac, aux intestins. Ces vaisseaux sortent du bas-ventre dans une gaine formée par les tégumens du poulet. Ils se ramifient sur la membrane du jaune, & forment sur la surface sa figure veineuse. Ces vaisseaux n'occupent dans les premiers temps de l'incubation, qu'une petite partie de cette membrane; ils s'étendent dans la suite, sans atteindre jamais l'étendue entière de l'*œuf*. Ils se terminent dans tous les temps par un cercle veineux, de la circonférence duquel il se répand par des branches visibles sur le blanc. Les commencemens de la figure veineuse ne sont qu'une matière grumelée, du moins selon l'apparence, qui environne le fœtus, & qui couvre la membrane du jaune. Cette matière est plus dense autour du fœtus, & plus rare à la circonférence. On n'en aperçoit à la douzième heure que des points jaunes & circulaires, qui forment un arc de cercle. Ces points se joignent & forment un arc contenu, transparent même, auquel d'autres arcs se joignent successivement. A trente-six heures la figure veineuse est complète, mais sans couleur encore. On aperçoit alors dans la substance grumelée, qui environne l'amnios, des rides & des traits, qui dessinent en quelque manière des îles. Ces traits deviennent jaunes. On y distingue ensuite des points, comme de petites gouttes de sang, bientôt après des traits & des lignes, qui deviennent des vaisseaux, & qui forment dans l'aire, près de sa circonférence, des réseaux, dont une partie n'est encore qu'un dessin imparfait. La couleur rouge s'y mêle peu à peu; elle commence à s'introduire du côté du jaune. Ce même réseau tient par ses troncs à la veine de la circonférence. Du côté du fœ-

tus il ne paroît encore que deux vaisseaux , dont les branches se développent dans la suite , & couvrent l'aire du cercle. Les veines paroissent avant les arteres. La couleur pâle de ces troncs devient jaune & rouge vers la quarantieme heure. Plus la poule couve exactement , plus l'air est chaud , & plus ces vaisseaux se colorent , mais toujours à la circonférence. Tous les vaisseaux sont rouges vers la soixante-dixieme heure.

On a douté si les vaisseaux de la figure veineuse étoient primitifs , ou bien s'ils se formoient successivement des fillons , qui se donnaient des membranes. Pour se convaincre on a comparé les vaisseaux parfaits , aux vaisseaux naissans ; on a vu que les vaisseaux commençoient par être transparens & repliés sur eux-mêmes , qu'ils s'étendoient dans la suite & se coloroient. On a plongé la pointe d'une aiguille dans un trait encore isolé ; on n'a pas vu que le sang se répandit. Le trait oscilloit de côté & d'autre , il étoit par conséquent formé , & faisoit partie d'un vaisseau , dont le reste étoit transparent. La figure veineuse a celle d'un cœur de carte , seulement un peu plus arrondie , mais avec une échancrure. La veine de la circonférence est simple & sans artere. Elle s'étend & se complete ; elle est dans toute sa beauté vers la fin du troisieme jour. Le sixieme jour elle a gagné en empleur , elle remplit les deux tiers de l'*œuf* , mais les vaisseaux deviennent plus étroits. Depuis le quatorzieme jour elle décroît & redevient un petit cercle dentelé , auquel s'attache le blanc. De ce cercle sortent des traits comme des filets , au nombre de sept ou de huit , avec d'autres plus fins , qui se répandent dans le blanc. Il paroît probable que c'est par ces lignes que le blanc vient se rendre dans les vaisseaux du jaune , & peut-être dans la cavité même , puisque le jaune devient séreux & fluide , & en même temps coagulable par les acides , vers la fin de l'incubation.

Le poulet paroît recevoir sa premiere nourriture du jaune ou du blanc de l'*œuf* repompé & mêlé au jaune , car à cette époque l'eau de l'amnios est en trop petite quantité pour le sustenter. La couleur du sang paroît être due au jaune ; car le sang passe par différentes nuances de jaune orangé & de roux , avant que de parvenir à la belle

couleur pourprée qu'il a depuis la fin du second jour. Le poumon n'agit pas à cette époque , & ne contribue donc point à cette rougeur ; il est invisible lui-même. Dans la suite l'eau de l'amnios paroît contribuer à nourrir le fœtus. Je l'ai vu , & souvent ouvrir le bec au milieu des eaux , & j'ai trouvé dans son estomac un caillé très-sensible à celui que l'acide mêlé au blanc produit. La dernière nourriture du poulet paroît être le jaune lui-même , qui est repris dans l'intestin par un canal particulier. L'accroissement de la figure veineuse est dû à la force de son cœur , l'air n'y entre pour rien , car cet accroissement cesse dans le moment même que le cœur cesse de battre. Je ne crois pas que le canal intestinal agisse dans les commencemens du poulet , ni qu'alors le jaune se fasse un passage à l'intestin , qui est trop étroit & trop petit à proportion de l'animal & dans lequel on ne trouve aucun vestige du jaune. Ce canal subsiste pendant un temps considérable , après que le poulet est sorti de l'*œuf*. Le jaune de l'*œuf* est une sphere aplatie des deux côtés ; elle nage dans le blanc , & de ses pôles sortent des sacs en spirale , remplis de blanc & qu'on a appelés *chalaze*. M. Stæhelin regardoit ces organes comme une des principales machines de l'*œuf* : il les croyoit remplis d'un air élastique , qui en exerçant sa force raréfiante comprimait le jaune. Je ne connois pas les expériences qui ont déterminé cet habile homme à cette hypothese. La membrane du jaune est molle & peu vasculaire , à la réserve de la figure veineuse. J'ai parlé de sa lame extérieure & arachnoïde. Cette enveloppe est remplie d'une humeur huileuse , & en partie albumineuse , vers la fin de l'incubation. Sa figure sphérique est changée par l'enfoncement causé par la couche du fœtus , & le blanc poussé par l'air contre le petit bout , & ne pouvant plus céder , y produit un autre enfoncement opposé au premier : le jaune change encore de figure dans la suite. Il se partage comme en trois lobes , & il environne le fœtus comme une ceinture : il est résorbé dans le bas-ventre , & se vide par son canal dans l'intestin-grêle. On en voit les restes jusqu'à quarante jours après qu'il est éclos. Le jaune ne diminue pas de poids. Ce que

le fœtus peut en avoir reçu est compensé par le blanc, qui vient s'y mêler. Je l'ai vu plus pesant le vingt-deuxième jour que le premier. Il conserve aussi son goût & ne se corrompt pas. Le jaune n'est qu'un sac fort simple, rempli d'une liqueur huileuse jusqu'au neuvième jour : un nouvel organe se développe alors, & devient d'une beauté qui égale tout ce que la structure animale a de plus agréable. Une partie des vaisseaux de l'enveloppe du jaune commence alors à s'élever de la surface intérieure de l'enveloppe, & à former des plis assez semblables à ceux des intestins-grêles : ces plis deviennent plus composés & plus larges ; ils sont onduoyés, & leur tranchant loge une veine considérable, qui donne des branches, qui elles-mêmes descendent sur la surface plane de la membrane commune du jaune en serpentant. De la queue de chaque valvule & de son extrémité la plus voisine du cercle veineux, sort une veine, qui va s'ouvrir dans ce cercle : ces veines ressemblent à des rayons d'un grand cercle qui convergent dans un autre cercle plus étroit. Ce n'est pas tout : ces veines sont couvertes vers les derniers temps de l'incubation d'un nombre de petits intestins qui s'y attachent, & qui sont plus gros dans le tranchant de la valvule, & plus petits dans les deux faces par lesquelles les veines se rendent à la surface plane de l'enveloppe : les petites veines qui ne se rendent pas au cercle, ont aussi de petits tuyaux attachés. La macération détache ces intestins, les allonge, les rompt par le milieu, & les fait tomber à la fin ; la veine reparoît alors à découvert. Les veines, qui en serpentant, rampent le long des deux faces de chaque valvule, sont formées & par le tronc du tranchant & par d'autres veines de la surface plane du jaune, qui vont s'aboucher avec cette veine. La macération fait de ces valvules de véritables dentelles percées à jour, & les détruit à la fin. Les veines du jaune les plus voisines du poulet, deviennent spirales vers le dix-septième jour, & se couvrent de petits grains blancs visibles au microscope.

Pour découvrir l'usage de cet organe, qui ressemble assez aux valvules & aux flocons de l'intestin-grêle, il faut se rappeler que le blanc se consume peu à peu & disparoît à la fin entièrement ; que la liqueur de

l'amnios disparoît également, quand le poulet a atteint un certain volume, que le jaune entre à la vérité dans l'intestin, mais qu'il ne s'y décharge absolument que vers le temps que le poulet sort de l'œuf ; qu'avant cette période le fœtus grandit & se remplit d'un sang fort rouge ; que les valvules ne paroissent pas être un organe sécrétoire, qui prépare la liqueur huileuse du jaune, puisque cette liqueur est dans sa perfection avant que l'œuf sorte de la poule, & les premiers jours de la vie du poulet dans le temps que les valvules n'existent pas encore ; & que la surface interne du jaune est entièrement lisse, & qu'enfin les vaisseaux principaux de la valvule, celui du tranchant, & les branches des deux faces sont veineux. D'ailleurs les tuyaux de toute grandeur sont formés par la membrane du jaune : ils sont creux, ils s'attachent aux veines. Il me paroît donc probable que ces tuyaux sont des tuyaux capillaires qui pompent le jaune, qui le rendent aux veines, & par elles au poulet. Je n'ai rien de bien particulier sur le blanc, qui est une espèce de cellulose composée de grandes lames plates & abreuvées d'une liqueur albumineuse. C'est une liqueur alimentaire, qui paroît d'un côté fournir l'eau de l'amnios & être avalée par le poulet, & de l'autre être repompée dans le jaune, en augmenter le volume, quand le poulet exige plus de nourriture, & en même temps le délayer, pour le mettre en état de couler dans l'intestin du fœtus. Voyez *Fœtus*, (H. D. G.)

*Œuf vide*, voyez *Vide*.

*Œuf de vache*, c'est un nom que quelques auteurs donnent à une espèce de befoard qu'on trouve dans l'estomac de la vache.

*Œuf*, en *Architecture*, ornement de forme ovale qu'on pratique dans l'*echinus* ou quart de rond du chapiteau ionique & composite, le profil ou le contour de l'*echinus* s'enrichit d'*œufs* & d'ancres placés alternativement. Voyez nos *Pl. d'Architecture*. Voyez aussi *Echinus*, *Ore*, &c.

*Œuf philosophique* ; en Chimie, voyez *Philosophique*.

*Œuf*, (*Physique générale*.) on trouve quelquefois des *œufs* extraordinaires en petitesse, en grosseur, en figure, sans coque,



sans jaune ; d'autres qui ont une double coque ; d'autres qui renferment un second œuf ; d'autres qui contiennent des corps étrangers , comme des pois , des lentilles , des épingles , &c. Enfin , j'ai recueilli beaucoup d'observations en ce genre ; mais il suffira d'en citer quelques-unes.

Le petit œuf , ou l'œuf nain , que les ornithologistes nomment communément *ovum centeninum* ; est le dernier que la poule ponde de la saison. Cet œuf , pour l'ordinaire , ne contient pas de jaune , mais une espece de glaire ou de blanc. Il n'est pas surprenant que ce dernier œuf soit si petit ; mais il est assez étonnant qu'une poule ne ponde jamais que de ces œufs nains.

Malpighi vous donnera la raison pour quoi ces œufs sont stériles , & ne produisent jamais de poulets.

Il y a d'autres œufs qui surpassent de beaucoup les œufs communs en grosseur. On les nomme *ova gemellifica* ; il semble même qu'Aristote s'en soit aperçu : mais il est certain qu'il n'y a que les oiseaux domestiques qui pondent de ces sortes d'œufs : ils contiennent deux blancs & deux jaunes , & M. Harvey remarque que communément ils renferment deux poulets , qui quoiqu'éclos ne vivent pas.

De tous les œufs extraordinaires , il n'y en a guere de si remarquables que ceux qui ont une double coque , & que Harvey appelle *ovum in ovo* : cet habile homme explique en même temps les causes de ce phénomène dans son traité de *generatione animalium*.

Le petit œuf renfermé dans un grand , est ordinairement de la grosseur d'une olive , pointu par le bout , couvert d'une membrane dure , épaisse & cassante. L'humeur qu'il contient est moins jaune que dans les autres œufs.

M. Méri a montré à l'académie des sciences un œuf de poule cuit , dont le blanc renfermoit un autre petit œuf revêtu de sa coque & de sa membrane intérieure , & rempli de la matiere blanche sans jaune.

On a fait voir à la même académie en 1745 , un œuf de poule d'Inde , dans lequel étoit renfermé un autre œuf garni de sa coque. Ceux qui savent que la coque de l'œuf ne se forme que dans l'*oviductus* , ou

canal qui conduit l'œuf de l'ovaire au dehors de l'animal , sentiront combien doivent être rares les circonstances nécessaires pour produire un pareil effet.

M. Petit porta en 1742 à la même académie un petit corps oviforme d'environ dix lignes de longueur , & de cinq lignes de diametre , qu'il avoit trouvé dans le blanc d'un œuf. Ce corps qui étoit lui-même une espece de petit œuf , n'étoit attaché au grand que par un pédicule assez court , & qui avoit peu de consistance : on y voyoit quatre enveloppes : l'extérieure étoit assez solide , puisqu'en étant séparée , elle conservoit sa forme & se soutenoit par elle-même , ce que ne faisoient point les autres. A chaque séparation des trois premières enveloppes , ainsi prises extérieurement , le petit corps conservoit sa figure ; mais on n'eut pas plutôt séparé la quatrième , que tout ce qui étoit renfermé s'échappa en forme de blanc d'œuf sans jaune.

Il y a des poules qui par un effet de la structure de leur ovaire , pondent toujours des œufs sans jaune. Il y en a d'autres qui n'en pondent que quelquefois ; savoir , lorsque dans des efforts , ou par quelque cause extérieure , le jaune de l'œuf se creve dans l'*oviductus* , mais la cause n'étant pas constante , elles en font aussi de bien conditionnés.

Quant aux poules qui pondent quelquefois des œufs sans coque , cela vient ou de quelque maladie qui irrite la trompe , leur fait chasser l'œuf avant le temps ; ou bien par une grande fécondité qui ne leur donne pas le loisir de les mûrir tous : il y a des poules qui font le même jour un œuf bien conditionné , & un autre sans coque.

Le défaut d'une suffisante quantité de cette humeur dans certaines poules , peut encore en être la cause. Les œufs sans coque s'appellent œufs hardés. V. Œuf hardé.

Quoique beaucoup de personnes , d'ailleurs raisonnables , croient avec le peuple que les coqs pondent des œufs , & en particulier des œufs qui sont sans jaune ; que ces œufs étant trouvés dans du fumier ou ailleurs , on en voit éclore des serpens ailés , qu'on appelle *basilics* ; cette erreur n'a d'autre fondement qu'une ancienne tradition ,

que les préjugés de l'éducation & l'amour du merveilleux entretiennent.

On a trouvé quelquefois dans des œufs de poule des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, & même une épingle. Ces pois & ces lentilles qui ont germé & porté du fruit, étoient entre le blanc & le jaune de l'œuf: peut-être que ces graines, ainsi que l'épingle dont j'ai parlé, se sont insinuées dans les poules pendant l'accouplement qui se fera fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles: peut-être font-ils entrés du jabot dans l'ovaire. (D. J.)

Œuf hardé, (Hist. nat.) il n'est pas rare de trouver des œufs de poule sans coque; on les appelle des œufs hardés. Leurs liqueurs ne sont contenues que par la membrane épaisse qui tapisse l'intérieur de la coquille des autres. Cette enveloppe cède sous le doigt en quelqu'endroit qu'on la presse: on tenteroit très-inutilement de faire éclore le poulet d'un œuf sans coque; la transpiration s'y fait avec une trop grande facilité; bientôt la membrane qui est sa seule enveloppe, se plisse, se ride & se chiffonne très-irrégulièrement en différens endroits. Au bout de peu de jours l'œuf a totalement perdu sa forme, & les deux tiers, ou même les trois quarts de son volume: il ne contient plus que des matières épaissies au point d'être devenues solides & dures. Peut-être néanmoins ne seroit-il pas impossible, dit M. de Réaumur, de faire développer le poulet d'un œuf hardé: mais il faudroit, ajoute-t-il, que l'art lui donnât l'équivalent de ce que la nature lui a refusé. Il faudroit suppléer par quelque enduit à la coquille qui lui manque, lui en faire une de plâtre, ou de quelque mortier, ou de quelque ciment poreux. Cette expérience qui ne seroit que curieuse, ne réussiroit sans doute, qu'après avoir été tentée bien des fois, & ne nous apprendroit rien de plus que ce que nous savons déjà sur la nécessité d'une transpiration mesurée. (D. J.)

Œufs, conservation des, (Physique générale.) il n'est pas indifférent de pouvoir conserver des œufs, & en particulier des œufs de poule, frais pendant long-temps. Tous les œufs que couve une poule, ne sont

pas également frais; si elle les a tous pondus, il y en a tel qui est de quinze à seize jours plus vieux qu'un autre. L'embryon périt dans l'œuf, lorsque l'œuf devient trop vieux, parce que l'œuf se corrompt; mais il y vivroit quelquefois plus long-temps, si on empêchoit l'œuf de se corrompre.

Malgré la tiffure compacte de sa coque écailleuse, malgré la tiffure serrée des membranes flexibles qui lui servent d'enveloppe immédiate, l'œuf respire journellement, & plus il respire & plutôt il se gâte. Il n'est personne qui ne sache que dans un œuf frais & cuit, soit mollet, soit au point d'être dur, la substance de l'œuf remplit sensiblement la coque; & qu'au contraire il reste un vide dans tout œuf vieux qui est cuit, & un vide d'autant plus grand, que l'œuf est plus vieux. Ce vide est la mesure de la quantité du liquide qui a transpiré au travers de la coque. Aussi, pour juger si un œuf même qui n'est pas cuit, est frais, on le place entre une lumière & l'œil; la transparence de la coque permet alors de voir que l'œuf vieux n'est pas plein dans sa partie supérieure. Mais des observations faites par les physiciens, leur ont découvert les conduits par lesquels l'œuf peut respirer. Ils ont vu que dans les enveloppes qui renferment le blanc & le jaune de l'œuf, il y a des conduits à air qui communiquent au travers de la coque avec l'air extérieur. On voit où sont ces passages, lorsqu'on tient un œuf sous le récipient de la machine pneumatique dans un vase plein d'eau purgée d'air. A mesure qu'on pompe l'air du récipient, celui qui est dans l'œuf sort par des endroits où la coque lui permet de s'échapper.

Un fait qui prouve encore très-bien que la coque de l'œuf est pénétrable à l'air, c'est que le poulet prêt à éclore fait entendre sa voix avant qu'il ait commencé à becqueter sa coque, & avant qu'il l'ait même filée. On l'entend crier très-distinctement, quoique sa coque soit bien entière; malgré sa tiffure serrée, l'œuf respire; il est pour nous d'autant plus vieux, ou, pour parler plus exactement, d'autant moins bon, qu'il a transpiré davantage. Les paysans de nos provinces & des autres pays

agissent comme s'ils favoient cette physique. Pour conserver long-temps leurs œufs en bon état, ils les tiennent dans des tonneaux où ils sont entourés de toutes parts de cendre bien pressée, de son, de sciure de bois de chêne, &c. cette cendre, ce son, cette sciure de bois de chêne s'applique contre les coques, en bouche les pores & rend leur transpiration difficile. Les œufs ainsi conservés sont mangeables dans un temps où ils eussent été entièrement corrompus sans ces précautions.

M. de Réaumur a imaginé d'abord un meilleur moyen d'empêcher l'insensible transpiration des œufs, c'est en les enduisant d'un vernis impénétrable à l'eau; ce vernis est composé de deux parties de gomme laque plate, avec une partie de colophone dissoute dans l'esprit-de-vin. Une pinte d'esprit-de-vin, dans laquelle on dissout une demi-livre de laque plate & un quart de livre de colophone, peut vernir 72 douzaines d'œufs, c'est-à-dire, que la dépense en vernis pour chaque douzaine d'œufs ne sauroit aller à un sou; & si l'on fait les couches très-minces, cette dépense n'iroit qu'à la moitié du prix.

Quoique la composition de ce vernis & son application soient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis, qu'on pouvoit substituer à ce vernis une matiere moins chere encore, plus connue & aisée à avoir partout, c'est de la graisse de mouton fraîche. Les œufs qui ont été enduits de cette graisse, se conservent frais aussi long-temps que ceux qui ont été vernis. Cette graisse ne coûte presque rien de plus que le suif ordinaire, qui réussiroit également, mais qui blefferoit l'imagination. On fait fondre de la graisse de mouton fraîche; & après l'avoir rendue liquide, on la passe à travers un linge, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu, on plonge chaque œuf dans cette graisse, & on le retire sur le champ: s'il est bien frais, il peut se conserver ainsi pendant près d'une année.

On peut plonger l'œuf dans la graisse avec des pinces, dont l'attouchement ne se feroit que dans deux points; & quand la graisse seroit figée sur tous les autres endroits, on porteroit avec une plume ou un pinceau une petite goutte de graisse liquide

sur les deux endroits qui sont restés découverts. Mais pour n'avoir plus à revenir à l'œuf après qu'il a été tiré du pot, il sera peut-être plus commode de donner à chaque œuf un lien d'un brin de fil long de 6 à 7 pouces; on entourera l'œuf vers son milieu, c'est-à-dire, à distance à peu près égale de ses deux bouts avec ce fil, on lui fera une ceinture arrêtée par un double nœud, lequel nœud se trouvera très-près d'un des bouts de ce fil, c'est par l'autre bout du fil qu'on tiendra l'œuf suspendu pour le plonger dans la graisse liquide. Celle qui s'attachera sur la partie du fil qui entoure l'œuf, arrêtera aussi bien toute évaporation dans cet endroit, que celle qui sera immédiatement appliquée contre la coquille. On imaginera peut-être qu'il est difficile de mettre un œuf en équilibre sur un tour de fil, & de faire que cet œuf ne s'échappe pas; mais pour peu qu'on l'éprouve, on trouvera le contraire.

La graisse de mouton ne communique pas le plus léger goût de graisse à l'œuf; car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que le dessus de la coquille qui soit un peu gras; & on emporte toute trace de graisse en frottant l'œuf avec un linge. L'enduit de graisse est préférable au vernis pour les œufs destinés à être couvés, parce qu'il est difficile de dévernir les œufs, & que l'enduit de graisse est très-aisé à enlever. Enfin on pourroit, par le moyen de l'enduit de graisse transporter dans les divers pays un grand nombre d'œufs d'oiseaux étrangers, les y faire couver, & peut-être en naturaliser plusieurs. Cependant, malgré toutes ces vérités, ni le vernis des œufs, ni leur enduit de graisse proposés l'un & l'autre par M. de Réaumur, n'ont point encore pris faveur dans ce royaume. (D. J.)

ŒUF, (Chimie.) voyez *substances animales*.

ŒUF, (Diète, Pharmac. & Mat. méd.) les œufs les plus employés à titre d'aliment sont de poule. On mange aussi en Europe les œufs d'oie, de canne, de poule-d'inde, de paon, de faisan, &c. Les Africains mangent les œufs d'autruche, & ceux de crocodile. Les œufs de tortue sont un aliment très usité dans les isles de l'Amérique.

C'est aux œufs de poule que convient

principalement ce que nous allons en observer en général, & cela instruira suffisamment sur les qualités essentielles des autres œufs qu'on mange quelquefois dans ce pays; ce qui peut mériter quelque considération particulière sur les qualités spéciales des autres, par exemple, sur ceux de tortue, sera rapporté à cet article particulier. Voyez *Tortue d'Amérique*.

Les œufs de poule, que nous n'appellerons plus que les œufs, doivent être choisis les plus frais qu'il se pourra; on veut encore qu'ils soient bien blancs & longs. On connoît à ce sujet les vers d'Horace.

*Longa quibus facies ovis erit, illa memento  
Ut succi melioris, & ut magis alba rotundis  
Ponere.*

Les œufs nourrissent beaucoup: ils fournissent un bon aliment, utile en santé comme en maladie. Les auteurs de diète s'accordent tous à assurer qu'ils augmentent considérablement la semence, qu'ils réveillent l'appétit vénérien, & disposent très-efficacement à le satisfaire. On les prépare de bien des manières, & on en forme différents mets qui sont d'autant plus salutaires qu'ils sont plus simples. Car toutes ces préparations recherchées où les œufs sont mêlés avec des laitages, du sucre, des parfums, &c. déguisent tellement la vraie nature de l'œuf qu'il peut y perdre toutes ses bonnes qualités. Il est observé même que des laitages, chargés d'œufs, subissant dans les premières voies l'altération à laquelle ils sont naturellement sujets, la communiquent aux œufs, & que la corruption d'un pareil mélange devient pire que n'auroit été celle du lait seul. On peut donc établir que tous ces mélanges délicats d'œufs & de lait, comme crèmes, &c. sont des alimens au moins suspects, comme le lait. Voyez *Lait*. Quant à la meilleure façon de préparer les œufs seuls, on peut la déterminer d'après cette seule règle; savoir, qu'en général ils doivent être modérément cuits; la raison en est, dit Louis Lemery, que quand ils le sont trop peu, ils demeurent encore glaireux, & par conséquent difficiles à digérer. Quand au contraire ils sont trop cuits, la chaleur en a dissipé les parties aqueuses, qui ser-

voient à étendre les autres principes de l'œuf, & à leur donner de la fluidité; or ces principes se trouvant dépourvus de leur humidité naturelle, s'approchent & s'unissent étroitement les uns aux autres, & forment un corps compact, resserré en ses parties, pesant à l'estomac. Ainsi l'œuf ne doit être ni glaireux, ni dur, mais d'une substance molle & humide, comme on le peut voir par ce vers de l'école de Salerne.

*Si sumas ovum, molle sit atque novum.*  
Lemery, *Traité des alimens*.

Il est assez reçu que les œufs échauffent beaucoup, quand ils sont vieux; cette qualité n'est pas annoncée par des effets assez déterminés, mais il est toujours sûr qu'ils sont d'un goût désagréable, & qu'ils sont plus sujets à se corrompre dans l'estomac que les frais.

Les plus mauvais de tous sont donc les vieux œufs durs, tels que les œufs de pâques qu'on vend au peuple à Paris & dans plusieurs autres pays. Ces œufs sont sujets à peser sur l'estomac, à exciter des rapports fétides & âcres, des coliques, en un mot, de vraies indigestions d'autant plus fâcheuses qu'elles sont ordinairement accompagnées de constipation; car la propriété de resserrer le ventre qu'on attribue communément aux œufs durs, est très-réelle. Nous ne saurions cependant approuver la pratique fondée sur cette propriété qui fait des œufs durs un remède populaire & domestique contre les dévoiemens.

Les auteurs de diète ont rapporté plusieurs signes, auxquels on peut reconnoître si les œufs sont frais ou non; mais les paysannes & les plus grossières cuisinières en savent plus à cet égard, que n'en peuvent apprendre tous les préceptes écrits.

Mais quand à l'art de les conserver dans cet état de fraîcheur, il faut rendre justice à la science, elle a été plus loin que l'économie rustique. Le principal secret qu'auroit découvert celui-ci, & qui est encore en usage dans les campagnes, consistoit à les garder sous l'eau; mais M. de Réaumur ayant considéré que les œufs ne perdoient leur état de fraîcheur que par une évaporation qui se faisoit à travers les pores de leur coquille, laquelle en diminuant le volume des liqueurs, dont l'œuf est formé, exploitait

exposoit ces liqueurs à une altération spontanée, une espece de fermentation, un commencement de corruption ; en un mot, aux inconvéniens auxquels sont sujets les liqueurs fermentables gardées en *vidange* ; il pensa que si l'on enduisoit les œufs d'un vernis qui empêchât cette transpiration, on parviendroit à retarder considérablement leur corruption. Le succès répondit à ses espérances : des œufs enduits d'un vernis à l'esprit-de-vin quelconque, d'une légère couche de cire, d'un mélange de cire & de poix résine, de graisse de mouton, &c. se conservent pendant plusieurs mois, & même pendant des années entières dans l'état de la plus parfaite fraîcheur. Les enduits de colle de poisson, de gomme arabique, &c. arrêtent moins parfaitement cette transpiration, parce que la liqueur que l'œuf exhale étant aqueuse, peut dissoudre une partie de ces dernières substances, & se frayer ainsi quelques routes. On conserve aussi très-bien les œufs sous l'huile, mais cette liqueur bouche les pores bien moins exactement que les matières grasses & résineuses concrètes. Le suif y seroit très-bon, mais quoiqu'on puisse l'enlever facilement, l'idée de son emploi est toujours dégoûtante. M. de Réaumur donne la préférence à la graisse de mouton, parce qu'elle coûte très-peu, & qu'elle se sépare facilement de l'œuf en le faisant tremper dans l'eau chaude. La manière de les enduire de graisse de mouton proposée par cet académicien, est fort simple & plus facile dans l'exécution, comme il l'observe lui-même, qu'on ne seroit tenté de croire d'abord. Il ne s'agit que de suspendre un œuf à un fil, dans lequel on l'engage comme dans une espece de ceinture au moyen d'un nœud coulant, & de le tremper une seule fois dans de la graisse fondue sur le feu. Voyez l'*Histoire des insectes* de M. de Réaumur, tome II, & *Mémoires de l'académie royale des sciences*, année 1753.

Ce que nous avons dit des œufs jusqu'à présent convient à l'œuf entier, c'est-à-dire, au blanc & au jaune mangés ensemble, & se tempérant mutuellement ; car chacune de ces substances considérée en particulier a des qualités diététiques différentes. Le blanc ou partie glaireuse est beaucoup plus

nourrissante, c'est à celle-là que convient principalement l'exagération d'Avicenne qui dit des œufs qu'ils engendrent autant de sang qu'ils pèsent. Le jaune est moins nourrissant & plus échauffant ; c'est à cette substance qu'appartient spécialement la qualité aphrodisiaque ou excitant à l'amour, observée dans les œufs.

Boerhaave, qui a donné dans sa chimie un long examen du blanc d'œuf sans dire un mot du jaune, observe que cette matière albumineuse étant portée jusqu'à la putréfaction, vraiment alcaline, produit les plus terribles effets dans le corps animal, prise en la plus petite quantité, *pauxillum*, & même que sa seule odeur dissout les humeurs de notre corps à l'égal du venin de la peste, *solo putrido halitu suo humores corporis nostri mirificè dissolvit instar veneni pestilentialis*. Cette proposition ne nous paroît guère moins outrée que celle de ce singulier Hecquet, qui dit dans son *Traité des dispenses du carême*, qu'un œuf est une quintessence naturelle, un soufre, un volatile, un feu prêt à s'allumer.

Plusieurs auteurs ont accordé aux œufs des vertus vraiment médicamenteuses. Hippocrate recommande les blancs d'œufs battus dans de l'eau de fontaine comme une boisson humectante, rafraîchissante & laxative, très-propre aux fébricitans, &c. Tout le monde connoît l'usage des bouillons à la reine, dont la base est le jaune d'œuf dans la toux & dans les coliques bilieuses. Ce dernier usage qui est le moins connu, peut être cependant regardé comme le meilleur par l'analogie qu'a le jaune d'œuf avec la bile, qu'il est capable d'adoucir en s'y unissant.

La même qualité du jaune d'œuf, savoir, sa qualité analogue à la bile, c'est-à-dire, favonneuse, capable de servir de moyen d'union entre les substances huileuses & les aqueuses, le rend très-propre à appaiser les tranchées violentes, & les autres accidents qui suivent quelquefois l'usage des violens purgatifs résineux : car le jaune d'œuf est capable de s'unir chimiquement à ces résines, & de les disposer par-là à être dissoutes & entraînées par les liqueurs aqueuses, soit celles que fournissent les glandes des intestins, soit celles

qu'on peut donner aux malades à dessein, quelque temps après lui avoir fait prendre des jaunes d'*œuf*.

On emploie d'avance au même usage, c'est-à-dire, à prévenir ces accidens, si on ne donne ces résines âcres, qu'après les avoir dissoutes dans une suffisante quantité de jaune d'*œuf*, & étendus ensuite en triturant dans suffisante quantité d'eau, ce qui produit l'espece d'émulsion purgative dont il est parlé à la fin de l'article EMULSION. Voyez cet article.

Les baumes & les huiles essentielles peuvent aussi commodément être unis aux jaunes d'*œuf*, comme au sucre, pour l'usage, médicinal : ce composé, qu'on pourroit appeler *éléon*, est entièrement analogue à l'*éléosaccharum*. Voyez cet article.

On trouve dans la pharmacopée de Paris un looch d'*œuf*, qui est un mélange d'huile d'amandes douces, de sirop & d'eaux distillées fait par le moyen d'un jaune d'*œuf* : l'union que tous ces ingrédients contractent, est très-légère ; ainsi on peut en évaluer l'action particulière par les vertus respectives de ces différens ingrédients : quand à sa qualité commune collective, celle qu'elle doit à sa forme, à sa consistance de looch, & la manière de l'appliquer, voyez LOOCH.

Le jaune d'*œuf* trituré avec de la térébenthine, ou un autre baume naturel pour en composer les digestifs ordinaires des chirurgiens, exerce dans ce mélange la même propriété : il se combine avec ces baumes, en corrige par-là la ténacité & l'âcreté, les rend en partie miscibles aux suc lymphatiques & capables d'être enlevés de dessus la peau par des lotions aqueuses. Au reste, il ne leur communique cependant ces propriétés qu'à demi, parce qu'il n'entre point dans ce mélange en assez grande quantité.

Le jaune d'*œuf* employé à la liaison des sauces, y opere encore par la même propriété : il sert à faire disparaître une graisse fondue qui y surnage en la combinant, la liant avec la partie aqueuse qui fait la base de ces sauces.

L'huile par expression retirée des jaunes d'*œuf* durcis, passe pour éminemment adouçissante dans l'usage extérieur ; mais elle

ne possède évidemment que les qualités communes des huiles par expression. Voyez le mot HUILE.

Le blanc d'*œuf* est l'instrument chymique le plus usité de clarification. Voyez CLARIFICATION.

La propriété qu'a le blanc d'*œuf* dur, exposé dans un lieu humide, de se résoudre en partie en liqueur, d'éprouver une espece de *défaillance*, le rend propre à dissoudre certaines substances dont on le remplit après en avoir séparé le jaune ; les *œufs* durs ainsi chargés de myrrhe, fournissent l'huile de myrrhe par *défaillance*, voyez MYRRHE ; chargés de vitriol blanc & d'iris de Florence en poudre, un collyre fort usité, &c.

Le blanc d'*œuf* entre dans la composition du sucre-d'orge, de la pâte de réglisse blanche & de celle de guimauve, &c.

Enfin les coques ou coquilles d'*œuf* se préparent sur le porphyre pour l'usage médicinal : c'est un absorbant absolument analogue aux yeux d'écrevisse, aux écailles d'huitre, aux perles, à la nacre (voyez ces articles) & par conséquent on ne peut pas moins précieux. C'est par un pur caprice de mode que quelques personnes se sont avisées depuis quelque temps de porter dans leur poche une boîte de coquilles d'*œufs* porphyrisées, qu'on envoie de Louvain. Cette substance terreuse est un des ingrédients du remède de mademoiselle Stephens. Voyez REMÈDE de mademoiselle Stephens.

ŒUFS DES INSECTES. (*Hist. nat. des insect.*) la manière dont les insectes mâles commercent avec les femelles, quoique très-variée, rend la femelle féconde, & la met en état de pondre des *œufs* lorsqu'il en est temps.

La variété qu'il y a entre ces *œufs* est incroyable, soit en grosseur, soit en figures, soit en couleurs. Les figures les plus ordinaires de leurs *œufs* sont la ronde, l'ovale & la conique : les *œufs* des araignées & d'un grand nombre de papillons, quoique ronds, sont encore distingués par bien des variétés ; mais il faut remarquer que dans ces mêmes figures il y a beaucoup de plus ou de moins, & que les unes approchent plus des figures dont on vient de par-

ler que les autres. Pour ce qui regarde les couleurs, la différence est plus sensible. Les uns, comme ceux de quelques araignées, ont l'éclat de petites perles; les autres, comme ceux des vers à soie, sont d'un jaune de millet; on en trouve aussi d'un jaune de soufre, d'un jaune d'or & d'un jaune de bois. Enfin il y en a de verts & de bruns; & parmi ces derniers, on en distingue de diverses espèces de bruns, comme le jaunâtre, le rougeâtre, le châtain, &c.

La matière renfermée dans ces œufs (car la plupart des insectes sont ovipares) est d'abord d'une substance humide, dont se forme l'insecte même qui en sort quand il est formé.

Tous les insectes ne demeurent pas le même espace de temps dans leurs œufs. Quelques heures suffisent aux uns, tandis qu'il faut plusieurs jours, & souvent même plusieurs mois aux autres pour éclore. Les œufs qui pendant l'hiver ont été dans un endroit chaud, éclosent plutôt qu'ils ne le devraient, selon le cours de la nature. Les œufs fraîchement pondus sont très-mous; mais au bout de quelques minutes ils se durcissent. D'abord on n'y aperçoit qu'une matière aqueuse, mais bientôt après on découvre dans le milieu un point obscur, que Swammerdan croit être la tête de l'insecte, qui prend la première, selon lui, sa consistance & sa couleur.

L'insecte est plié avec tant d'art, que malgré la petitesse de son appartement, il ne manque pas de place pour former tous les membres qu'il doit avoir. On ne peut s'empêcher, en voyant ces merveilles, d'admirer la puissance de celui qui a su mettre tant de choses dans un si petit espace. Un très-grand nombre d'insectes semblent n'avoir presque d'autre soin pour leurs œufs, que celui de les placer dans des endroits où leurs petits, dès qu'ils seront éclos, trouveront une nourriture convenable. Aussi est-ce alors tout le soin que demandent ces œufs, & que le plus souvent les mères ne peuvent prendre, puisque quantité d'entr'elles meurent peu après qu'elles ont pondu; ce soin cependant n'est pas toujours borné là, bien des fois il est accompagné d'autres précautions.

Plusieurs enveloppent leurs œufs dans un tissu de cire très-serré; d'autres le couvrent d'une couche de poils tirés de leur corps. Quelques espèces les arrangent dans un amas d'humeur visqueuse, qui se durcissant à l'air, les garantit de tout accident. Il y en a qui font plusieurs incisions obliques dans une feuille, & cachent dans chacune de ces incisions un œuf. On en voit qui ont soin de placer leurs œufs derrière l'écorce des arbres, & dans des endroits où ils sont entièrement à couvert de la pluie, du mauvais temps & de la trop grande ardeur du soleil. Quelques-uns ont l'art d'ouvrir les nervures des feuilles & d'y pondre leurs œufs; de manière qu'il se forme autour d'eux une excroissance qui leur sert tout à la fois d'abri, & aux petits éclos d'aliments. Il y en a qui enveloppent leurs œufs d'une substance molle qui fait la première nourriture de ces animaux naissans, avant qu'ils soient en état de supporter des aliments plus solides, & de se les procurer. D'autres enfin font un trou en terre, & après y avoir porté une provision suffisante de nourriture, ils y placent leur ponte.

Si un grand nombre d'insectes, après avoir ainsi placé leurs œufs, les abandonnent au hasard, il y en a d'autres qui ne les abandonnent jamais; tels sont, par exemple, quelques fortes d'araignées qui ne vont nulle part, sans porter avec elles dans une espèce d'enveloppe tous les œufs qu'elles ont pondus. L'attachement qu'elles ont pour ces œufs est si grand, qu'elles s'exposent aux plus grands périls plutôt que de les quitter. Telles sont encore les abeilles, les guêpes, les frelons & plusieurs mouches de cet ordre. Les soies que les fourmis ont de leurs petits va encore plus loin, car ils s'étendent jusqu'aux nymphes dans lesquels ils doivent se changer. Les insectes ayant en général tant de soin de leurs œufs, il est aisé de comprendre la multitude incroyable de ces petits animaux sur la terre, dont une partie périt au bout d'un certain temps, & l'autre sert à nourrir les oiseaux & autres animaux qui en doivent subsister. (D. J.)

ŒUF DE SERPENT, (*Littérat.*) Une grande superstition des druides regardoit l'œuf des serpents. Selon ces anciens prêtres gau-

lois, les serpens formoient cet œuf de leur propre bave, lorsqu'ils étoient plusieurs entortillés ensemble. Dès que cet œuf étoit formé, il s'élevoit en l'air au fifflement des serpens, & il falloit, pour conserver sa vertu, l'attraper lorsqu'il tomboit; mais celui qui l'avoit ainsi pris montoit d'abord à cheval pour s'enfuir, & s'éloignoit au plus vite, parce que les serpens, jaloux de leur production, ne manquoient pas de poursuivre celui qui la leur enlevoit, jusqu'à ce que quelque riviere arrêtât leur poursuite.

Dès que quelqu'un avoit été assez heureux pour avoir un de ces œufs, on en faisoit l'essai en le jetant dans l'eau, après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or; & pour être trouvé bon, il falloit qu'il surnageât; alors cet œuf avoit la vertu de procurer à celui qui le possédoit gain de cause dans tous ses différens, & de lui faire obtenir, quand il le desiroit, un libre accès auprès des rois mêmes.

Les druides recherchoient avec grand soin cet œuf, se vantoient souvent de l'avoir trouvé, & en vendoient à ceux qui avoient assez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs rêveries. Pline, en traitant ce manège de vaine superstition, nous apprend que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du pays des Vocontiens (de la Provence,) pour cette seule raison qu'il portoit un de ces œufs dans son sein, dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reste un ancien monument sur lequel sont deux serpens dont l'un tient dans la gueule un œuf que l'autre façonne avec sa bave. (D. J.)

ŒUFS DE MER, (*Hist. nat.*) ce sont des échinites ou ourfins pétrifiés.

ŒUFS DE SERPENS, (*Hist. natur.*) *ovum anguim*, nom donné par Boèce de Boot & par quelques autres naturalistes, à une espece d'échinites ou d'ourfins pétrifiés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, espece de petit matras ayant la forme d'un œuf, & portant son cou à l'un de ses bouts, c'est-à-dire, selon la direction de son grand diamètre. Ce vaisseau doit être fait d'un verre très-épais & très-fort. On l'emploie aux digestions de certaines matieres peu volatiles, ordinairement métalliques, qu'on y enferme en le scellant hermétiquement. (b)

remement métalliques, qu'on y enferme en le scellant hermétiquement. (b)

ŒUF DES DRUIDES, (*Hist. anc.*) chez les Celtes ou les premiers habitans des Gaules, les druides ou prêtres exerçoient la médecine; ils attribuoient sur-tout des vertus merveilleuses à ce qu'ils appeloient l'œuf des serpens. Cet œuf prétendu étoit formé, selon eux, par l'accouplement d'un grand nombre de serpens entortillés les uns dans les autres: aussi-tôt que ces serpens commencent à siffler, l'œuf s'élevoit en l'air, & il falloit le saisir avant qu'il fût retombé à terre; aussi-tôt après il falloit monter à cheval, & fuir au galop pour éviter la fureur des serpens, qui ne s'arrétoient que lorsque le cavalier avoit franchi quelque riviere. Voyez Pline, *Hist. nat. liv. XXIX, ch. iij.* Voyez plus haut ŒUFS DE SERPENT

ŒUF D'ORPHÉE, (*Hist. anc.*) symbole mystérieux dont se servoit cet ancien poète philosophe, pour désigner la force intérieure & le principe de fécondité dont toute la terre est imprégnée, puisque tout y pousse, tout y végete, tout y renaît. Les Egyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même symbole, mais avec quelque augmentation; les premiers en représentant un jeune homme avec un œuf qui lui sort de la bouche; les autres en mettant cet œuf dans celle d'un serpent dressé sur sa queue. On conjecture que par-là les Egyptiens, naturellement présumptueux, vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme, & qu'elle n'est fertile que pour ses besoins. Les Phéniciens au contraire, plus retenus, se contentoient de montrer que si l'homme a sur les choses insensibles un empire très-étendu, il en a moins sur les animaux, dont quelques-uns disputent avec lui de force, d'adresse & de ruses. Les Grecs, qui respectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ses principales idées, assignerent à la terre une figure ovale. Voyez l'*Histoire critique de la philosophie* par M. Deslandes. (G)

ŒUF D'OSIRIS, (*Hist. anc.*) les Egyptiens, si l'on en croit Hérodote, racontotent qu'Osiris avoit enfermé dans un œuf douze figures pyramidales blanches pour marquer les biens infinis dont il vouloit



comblent les hommes ; mais que Typhon son frere ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet œuf , y avoit introduit secrètement douze autres pyramides noires , & que par ce moyen le mal se trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces symboles l'opposition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient , mais dont cette explication ne conciloit pas les contrariétés. ( G )

ŒUF , en terme de Metteur en œuvre , sont de petites castolettes ou boîtes de senteur qui sont suspendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de piece. Voyez *Etui de piece*.

ŒUF , ( *Rafin. de sucre.* ) on nomme ainsi dans les moulins à sucre , le bout du pivot du grand tambour , à cause qu'il a la figure de la moitié d'un œuf d'oye. Cette piece s'ajoute au pivot , & y tient par le moyen d'une ouverture barlongue qu'on y fait ; elle est d'un fer acéré posée sur une platine ou crapaudine de même matiere.

ŒUIL , l' ( *Géog.* ) petite riviere de France dans le Bourbonnois. Elle a sept ou huit sources , qui forment au-dessous de Cosne une petite riviere, laquelle se perd dans le Cher à Valigni , aux confins du Berry.

ŒUVRE , s. m. & f. ( *Gramm. Critiq. sacrée.* ) ce terme a plusieurs significations dont voici les principales. 1° Il se prend pour ouvrage des mains ; & *adoraverunt opus manuum suarum. Ps. cxxxiv , 15.* Il signifie 2° les productions de la nature : *mentietur opus olivæ* , le fruit de l'olivier manquera. 3° La délivrance du peuple juif : *Domine , opus tuum vivifica* ; Seigneur , accomplissez votre ouvrage. 4° Les bienfaits : *meditatus sum in omnibus operibus tuis , Ps. lxxvj , 12* , j'ai médité sur toutes les graces dont vous nous avez comblé. 5° Les châtimens. 6° La récompense & le prix du travail : *non morabitur opus mercenarii apud te. Levit. xix , 13.* 7° Les actions morales bonnes ou mauvaises. ( *D. J.* )

ŒUVRE , ( *Métallurgie.* ) lorsque l'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent , ou ces mines renferment déjà par elles-mêmes du plomb , ou l'on est obligé d'y joindre ce métal avant que de faire fondre la mine : après avoir fait ce mélange , on fond le tout , & de cette

fonte il en résulte une matiere qu'on appelle l'œuvre , en allemand *werk* ; ce n'est autre chose que du plomb qui s'est chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé , aussi bien que des substances étrangères , du soufre , de l'arsenic , du cuivre , &c. qui se trouvoient dans cette mine d'argent. Pour dégager ensuite l'argent du plomb & des autres substances avec lesquelles il est joint dans l'œuvre , on le fait passer par la grande coupelle , après avoir préalablement fait l'essai de l'œuvre pour savoir combien il contient d'argent.

L'on nomme aussi œuvre ou plomb d'œuvre celui qui découle du fourneau dans l'opération appelée *liquation* , & qui a servi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir. V. *Liquation*. ( — )

ŒUVRE , ( *Hydr.* ) on dit qu'un bassin a dans œuvre tant de toises , pour exprimer qu'il tient entre ses murs tant de superficie d'eau. On dit même hors d'œuvre , quand on parle du dehors d'un ouvrage. Ce terme s'emploie très-à-propos pour les escaliers , perrons , balcons & cabinets qui excèdent le bâtiment. ( K )

ŒUVRE , s. m. ( *Archit. civil.* ) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. Mettre en œuvre , c'est employer quelque matiere pour lui donner une forme & la poser en place : *dans œuvre & hors d'œuvre* , c'est prendre des mesures du dedans & du dehors d'un bâtiment : *sous œuvre* ; on dit reprendre un bâtiment *sous œuvre* , quand on le rebâtit par le pié : *hors d'œuvre* ; on dit qu'un cabinet , qu'un escalier , ou qu'une galerie est *hors d'œuvre* , quand elle n'est attachée que par un des côtés à un corps de logis. *Daviler*.

ŒUVRE D'ÉGLISE , s. f. ( *Archit. civile.* ) c'est dans la nef d'une église , un banc où s'asseient les marguilliers , & qui a au-devant un coffre ou table sur laquelle on expose les reliques ; ce banc est ordinairement adossé contre une cloison à jour , avec ailes aux côtés , qui portent un dais ou chapiteau , & le tout est enrichi d'architecture & de sculpture. L'œuvre de saint Germain l'Auxerrois est une des plus belles œuvres de Paris. ( *D. J.* )

ŒUVRES DE MARÉE , ( *Marine.* ) c'est

le radoub & le carénage que l'on donne aux vaisseaux.

*Œuvres vives*, ce sont les parties du vaisseau qui entrent dans l'eau.

*Œuvres mortes*, comprennent toutes les parties du vaisseau qui sont hors de l'eau, ou bien tous les hauts d'un vaisseau, telle que la dunette, l'acastillage, les galeries, bouteilles, feignes, couronnement, vergues & hunes.

Quelques-uns disent que les *œuvres vives* sont toutes les parties du corps du bâtiment comprises depuis la quille jusqu'au vibord ou au pont d'enhaut. (Z)

ŒUVRES DU POIDS, (*Comm.*) on appelle à Paris marchandises d'*œuvres du poids*, quelques-unes des marchandises qui sont sujettes au droit de poids-le-roi établi dans cette ville. Voyez *Poids-le-roi*.

ŒUVRE, f. m. ce mot est masculin pour signifier un des ouvrages de musique d'un auteur. Voyez *Opéra*. (S)

ŒUVRE, terme d'*Artisans*; on dit du bois, du fer, du cuivre mis en *Œuvre*. Un diamant mis en *Œuvre*, est celui que le lapidaire a taillé, & à qui il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une rose: il se dit aussi par opposition à un diamant brut, c'est-à-dire, qui est encore tel qu'il est sorti de la carrière. (D. J.)

ŒUVRE, main d' (*Manufecture.*) on appelle *main d'œuvre*, dans les manufactures, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & salaires des ouvrages qu'ils ont fabriqués: ainsi on dit, ce drap coûte quarante sous par aune de *main d'œuvre*, pour dire qu'on en a donné quarante sous par aune au tisserand.

ŒUVRES BLANCHES; (*Taillanderie.*) ce sont proprement les gros ouvrages de fer tranchans & coupans qui se blanchifient, ou plutôt qui s'éguissent sous la meule, comme les coignées, befaiguës, ébauchoirs, ciseaux, terriers, effettes, tarrots, planes, haches, doloires, arrondissoirs, grandes scies, grands couteaux, serpes, bêches, ratissoires, couperet, faux, faucilles, hoes, hoyaux, & autres tels outils & instrumens servant aux charpentiers, charrons, menuisiers, tourneurs, tonneliers, jardiniers, bouchers, pâtissiers, &c. On met aussi

dans cette première classe les griffons, & outils de tireurs d'or & d'argent, & les marteaux & enclumes pour potiers d'étain, orfèvres & batteurs de paillettes. (D. J.)

ŒUVRES; maître des (*Antiq. rom.*) les Romains n'avoient qu'un seul *maître des œuvres*; il n'étoit pas citoyen, & il ne lui étoit pas permis de demeurer ni de loger dans Rome; son office consistoit à attacher le criminel au gibet. L'empereur Claude étant à Trivoli, eut la basse curiosité de voir exécuter des criminels, qu'on devoit punir d'un supplice ordinaire: mais il fut obligé d'attendre jusqu'au soir, parce qu'il fallut aller chercher le *maître des œuvres* qui étoit alors occupé à Rome même. Cet office ne paroît pas avoir subsisté dans les premiers temps chez les Romains; car dans l'affaire d'Horace, c'est à un licteur que le roi s'adresse pour l'attacher à l'arbre funeste, en cas qu'il fût condamné: dans la suite on vit les soldats romains faire la même fonction que les licteurs, fustiger & trancher la tête. (D. J.)

## O F

OFANTO, L' (*Géogr.*) les François disent *l'Ofante*, rivière du royaume de Naples, qui traverse la Pouille de l'ouest à l'est, & tombe dans le golfe de Venise: sa source est dans la principauté ultérieure, proche de Conza, & sépare dans son cours le Capitanat de la terre de Bari & du Basilicat.

Cette rivière se nomme en latin *Aufidus*, & Horace en a fait une peinture des plus animées. "C'est ainsi, dit-il, que *l'Ofanto*, qui baigne les campagnes de la Pouille, enfle ses eaux courroucées, & menace de ruiner par ses débordemens l'espérance du laboureur, en roulant avec furie ses flots mugissans ».

*Sic tauriformis volvitur Aufidus  
Qui regna Dauni præfluit appuli,  
Cum sævit, horrendamque cultis  
Diluvium meditatur agris.*

Liv. IV, Ode xiv.

Voilà des images & de la poésie. *Tauriformis Aufidus*; *l'Ofanto* jetant des gémissemens se courrouce, entre en fureur, *sævité*; il forme des desseins, *meditatur*;

quels desseins? de ramasser un déluge d'eau, *diluvium horrendam culiis agris*, & de décharger sa colere; enfin l'exécution suit de près les préparatifs, & franchit ses rives, il se roule au milieu des campagnes, & traîne avec lui le ravage & la désolation. (D. J.)

OFVAI, (*Histoire mod. superstition.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon une petite boîte longue d'un pié & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour desquels on entortille des papiers découpés: ce mot signifie *grande purification*, ou *remission totale des péchés*, parce que les canusi ou desservans des temples de la province d'Isle; donnent ces sortes de boîtes aux pèlerins qui sont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, respectés par tous les Japonois qui professent la religion du Sintos. Ces pèlerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération, & lorsqu'ils sont de retour chez eux ils la conservent soigneusement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus soient limitées au terme d'une année, parce qu'il est de l'intérêt des canusi que l'on recommence souvent des pèlerinages, dont ils reconnoissent mieux que personne l'utilité. V. *Siaka*.

OFFA DE VAN-HELMON, (*Chimie.*) quelques auteurs françois ont aussi dit *soupe*; il eût au moins fallu dire *bouillie*, pour représenter la chose dont il s'agit; mais *offa* vaut mieux; il est devenu technique même en françois. On connoît sous ce nom en chimie un précipité très-abondant, qui résulte du mélange de l'esprit de vin, & d'un esprit alkali volatil, ou sel alkali volatil résout; ce précipité n'est autre chose que l'alkali volatil même, séparé de l'eau qui le tenoit en dissolution; & qui l'a abandonné pour s'unir à l'esprit de vin avec lequel elle a plus d'affinité. Il est donc clair que ce n'est là qu'une fausse coagulation. Voyez *Coagulation*. Van-Helmont de qui nous vient cette expérience, & le nom de cette production chimique, en parle en ces termes dans son traité de *lithiasis*, chap. iij, n°. 5: *miseris spiritum urinæ, aquâ vitæ dephlegmatæ: atque in momento, ambo simul, in offam albam coagulata sunt, mirè tamen fugacem atque subtilem*. Ce phé-

nomene n'est pas unique en chimie: au contraire, on connoît des précipités qui occupent tant de volume dans la liqueur où ils sont formés, qu'ils sont capables de l'absorber & de la faire disparaître toute entière, en sorte que deux liqueurs qu'on a mêlées pour opérer cette précipitation sont sensiblement changées en un corps dur ou assez consistant pour prendre & retenir, à la manière des solides, toutes les formes qu'on veut lui donner. Tel est le précipité de l'huile de chaux, ou solution de sel ammoniac fixe par l'huile de tartre par défaillance, ou par une lessive convenablement chargée d'alkali fixe nitreux. Voyez *Récréations chimiques & Précipité*. (b)

OFFE, s. f. (*Comm. de pêche.*) espece de jonc qui vient d'Alicante en Espagne, & dont on tire un grand usage en Provence, particulièrement pour faire des filets à prendre du poisson.

OFFENBACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la principauté d'Isenbourg-Birstein, sur le Meyn. Elle est peuplée de fabricans & d'artisans de toutes les especes; & elle a des églises luthériennes & réformées, tant pour les réfugiés françois, que pour les allemands des deux communions. L'on y trouve aussi un château où résidoient à l'ordinaire les comtes d'Isenbourg, qui formoient la branche éteinte en 1718. C'est encore le chef-lieu d'un bailliage d'où ressortissent la ville de Hayne & plusieurs bourgs. Ce nom d'*Offenbach* appartient aussi au plus considérable des bourgs du comté de Grumbach sur le Glan. (D. G.)

OFFENBOURG, (*Géogr.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe dans l'Ortau: les François la prirent en 1689. Elle est à 5 lieues S. E. de Strasbourg, 88 O. de Bade. Long. 25<sup>d</sup>, 37', 14'; lat. 48<sup>d</sup>, 28', 11'

OFFENBOURG, (*Géographie.*) ville de Transylvanie, dans le quartier des Hongrois, & dans le comté de Weiffembourg. Elle est qualifiée de métallique; & elle renferme en effet plusieurs fourneaux, à l'usage des mines d'argent qui sont dans le comté. (D. G.)

OFFENDICES, s. f. pl. (*Hist. anc.*)

bandes qui descendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des flamines & qu'ils nouoient sous le menton : si le bonnet d'un flamine lui tomboit de la tête pendant le sacrifice , il perdoit sa place.

**OFFENSE**, f. f. **OFFENSER**, **OFFENSEUR**, **OFFENSE**, (*Gramm. & Morale.*) l'*offense* est toute action injuste considérée relativement au tort qu'un autre reçoit , ou dans la personne ou dans la considération publique , ou dans sa fortune. On *offense* de propos & de fait. Il est des *offenses* qu'on ne peut mépriser ; il n'y a que celui qui l'a reçue qui en puisse connoître toute la griéveté ; on les repousse diversement selon l'esprit de la nation. Les Romains qui ne portèrent point d'armes durant la paix , traduisoient l'*offenseur* devant les loix ; nous avons des loix comme les Romains , & nous nous vengeons de l'*offense* comme des barbares. Il n'y a presque pas un chrétien qui puisse faire sa priere du matin sans appeler sur lui-même la colere & la vengeance de Dieu : s'il se souvient encore de l'*offense* qu'il a reçue , quand il prononce ces mots , *pardonnez-nous nos offenses , comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé* ; c'est comme s'il disoit : j'ai la haine au fond du cœur , je brûle d'exercer mon ressentiment ; Dieu que j'ai *offensé* , je consens que tu en uses envers moi comme j'en userois envers mon ennemi s'il étoit en ma puissance. La philosophie s'accorde avec la religion pour inviter au pardon de l'*offense*. Les Stoïciens , les Platoniciens ne vouloient pas qu'on se vengeât ; il n'y a presque aucune proportion entre l'*offense* & la réparation ordonnée par les loix. Une injure & une somme d'argent , ou une douleur corporelle , sont deux choses hétérogenes & incommensurables. La lumiere de la vérité *offense* singulièrement certains hommes accoutumés aux ténèbres ; la leur présenter , c'est introduire un rayon de soleil dans un nid de hiboux , il ne sert qu'à blesser leurs yeux & à exciter leurs cris. Pour vivre heureux , il faudroit n'*offenser* personne & ne s'*offenser* de rien ; mais cela est bien difficile , l'un suppose trop d'attention , & l'autre trop d'insensibilité.

**OFFENSIF**, adj. (*Gramm.*) corrélatif

de défensif ; on dit *armes offensives & défensives* , c'est-à-dire , propres pour l'attaque & pour la défense ; une ligue *offensive & défensive* , c'est-à-dire , que la condition est qu'on se réunira soit qu'il faille attaquer ou se défendre.

**OFFEQUE**, (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'isle de Madagascar ; elle est fort amere , mais on lui enleve ce goût en la faisant bouillir : on la seche au soleil , après quoi elle se conserve très-long-temps ; lorsqu'on veut la manger on n'a qu'à la faire ramollir dans l'eau.

**OFFERTE**, f. f. (*Théol.*) oblation que le prêtre fait à Dieu dans le sacrifice de la messe , du pain & du vin , avant la consécration : la priere de l'*offerte* s'appelle *secrette*.

**OFFERTOIRE**, f. f. antienne chantée ou jouée par les orgues dans les temps que le peuple va à l'offrande. Voyez *Antienne & Offrande*.

Autrefois l'*offertoire* consistoit dans un psaume que l'on chantoit avec son antienne , mais il est douteux si l'on chantoit le psaume tout entier : saint Grégoire , qui en a fait mention , dit que lorsqu'il étoit temps , le pape , regardant du côté du chœur où l'on chantoit l'*offertoire* , faisoit signe de finir.

*Offertoire* étoit aussi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile sur lequel on mettoit les offrandes.

Le docteur Harris dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de soie , ou de toile fine , dans lequel on enveloppoit les offrandes casuelles qui se faisoient dans chaque église. (G)

**OFFICE**, f. m. pris dans son sens moral , marque un devoir , c'est-à-dire , une chose que la vertu & la droite raison engagent à faire. Voyez *Morale , Moralité , Ethique* , &c.

La vertu , selon Chauvin , est le dessein de bien faire ; ce qui suit ou résulte immédiatement de ce dessein , est l'obéissance à la vertu , qu'on appelle aussi *devoir* , ou *officium* , ainsi l'*office* & le *devoir* est l'objet de l'obéissance qu'on rend à la vertu. Voyez *Vertu*.

Cicéron , dans son traité des *offices* , reprend Panxtius , qui avoit écrit avant lui

sur la même matière, d'avoir oublié de définir la chose sur laquelle il écrivoit : cependant il est tombé lui-même dans une semblable faute. Il s'étend beaucoup sur la division des *offices* ou devoirs ; mais il oublie de les définir. Dans un autre de ses ouvrages, il définit le devoir une action que la raison exige. *Quod autem ratione actum fit, id officium appellamus. Definit.*

Les Grecs, suivant la remarque de Cicéron, distinguent deux espèces de devoirs ou *offices* : savoir, les devoirs parfaits, qu'ils appellent *κατορθωσις*, & les devoirs communs ou indifférens, qu'ils appellent *καθηκον* ; ils les distinguent en disant que ce qui est absolument juste est un office parfait, ou devoir absolu, au lieu que les choses qu'on ne peut faire que par une raison probable, sont des devoirs communs ou indifférens. Voyez *Raison, Devoirs.*

OFFICE, SERVICE, BIENFAIT, (*Synon.*) Sénèque distingue assez bien les idées accessoires attachées à ces trois termes, office, service & bienfait, *officium, ministerium, beneficium*. Nous recevons, dit-il, un bienfait de celui qui pourroit nous négliger sans en être blâmé, nous recevons de bons offices de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre ; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité, ne sera qu'un simple service, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter ; on a pourtant raison de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être compté pour quelque chose. (*D. J.*)

OFFICE, (*Théol.*) signifie le service divin que l'on célèbre publiquement dans les églises.

S. Augustin assure que le chant de l'office divin n'a été établi par aucun canon, mais par l'exemple de Jésus-Christ & des apôtres, dont la psalmodie est prouvée dans l'écriture, le fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les apôtres prié à certaines heures, & s'étant déchargés sur les diacres d'une partie de leurs occupations pour vaquer plus librement à l'oraison. S. Paul recommande souvent le chant des psaumes, des hymnes & des cantiques spirituels, & l'on fait avec quelle ferveur les premiers fideles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Tome XXIII.

Dans les constitutions, attribuées aux apôtres, il est ordonné aux fideles de prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none, & au chant du coq. On voit dans le concile d'Antioche le chant des psaumes déjà introduit dans l'église. Cassien de *cant. noctur. orat. & psall. modo*, raconte fort au long la pratique des moines d'Égypte à cet égard. Il ajoute que dans les monastères des Gaules on partageoit tout l'office en quatre heures ; savoir, prime, tierce, sexte & none ; & la nuit des samedis aux dimanches on chantoit plusieurs psaumes accompagnés de leçons, ce qui a beaucoup de rapport à nos matines, & quelques autres psaumes qui ont donné lieu aux laudes.

S. Epiphane, S. Basile, Clément d'Alexandrie, Théodoret, &c. déposent également en faveur de l'office ou de la prière publique. Quelques-uns croient que saint Jérôme fut le premier qui, à la prière du pape Damase, distribua les psaumes, les épîtres & les évangiles dans l'ordre où ils se trouvent encore aujourd'hui pour l'office divin de l'église romaine, que les papes Gélase & saint Grégoire y ajoutèrent les oraisons, les répons & les versets, & que saint Ambroise y joignit les graduels, les traits & les alleluia.

Plusieurs conciles tenus dans les Gaules, entr'autres celui d'Agde, le deuxième de Tours, & le deuxième d'Orléans, reglent les heures & l'ordre de l'office, & décernent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter. Les conciles d'Espagne ne sont pas moins formels sur cette obligation, & la règle de saint Benoît entre dans le dernier détail sur le nombre des psaumes, des leçons, d'oraisons qui doivent composer chaque partie de l'office. On a tant de monumens ecclésiastiques sur ce point, que nous n'y insisterons pas davantage.

Le mot d'office dans l'église romaine signifie plus particulièrement la manière de célébrer le service divin, ou de dire l'office, ce qui varie tous les jours. Car l'office est plus ou moins solennel, selon la solennité plus ou moins grande des mystères, & suivant le degré de dignité des saints. Ainsi l'on distingue les offices solennels majeurs,

solennels mineurs , ou annuels mineurs , ou annuels majeurs , annuels mineurs , semi-annuels , doubles majeurs , doubles mineurs , doubles , semi-doubles , simples & *office* de la férie.

*Office* se dit aussi de la priere particuliere qu'on fait dans l'église en l'honneur de chaque saint , le jour de la fête. Quand on canonise une personne , on lui assigne un *office* propre , ou un commun tiré de celui des martyrs , des pontifes , des docteurs , des confesseurs , des vierges , &c. selon le rang auquel son état ou ses vertus l'ont élevé.

On dit aussi l'*office* de la Vierge , du S. Esprit , du S. Sacrement , &c. Le premier se dit avec l'*office* du jour dans tout l'ordre de S. Bernard , & l'auteur de la vie de S. Bruno dit , que le pape Urbain II y obligea tous les ecclésiastiques dans le concile de Olermont. Cependant Pie V , par une constitution en dispense , tous ceux que les regles particulieres de leurs chapitres & de leurs monasteres n'y astreignent pas , & il y oblige seulement les clerics qui ont des pensions sur les bénéfices. Les chartreux disent aussi l'*office* des morts tous les jours , à l'exception des fêtes. Les clerics étant obligés par état de de prier , & pour eux-mêmes , & pour les peuples , quand l'église leur a assigné les fruits d'un bénéfice , ce n'est qu'afin qu'ils puissent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir essentiel à leur état : s'ils ne le remplissent pas , ils doivent être privés , comme l'ordonnent les canons , des fruits de leurs bénéfices , parce qu'il seroit injuste qu'ils jouissent sans prier d'un avantage qui ne leur a été accordé que pour faciliter la priere. L'église a aussi imposé à tous les clerics qui sont dans les ordres sacrés l'obligation de réciter l'*office* ou le bréviaire , & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable , sous peine de péché mortel.

Dans l'*office* public , dit M. Fleury , chacun doit se conformer entièrement à l'usage particulier de l'église où il le chante , mais ceux qui récitent en particulier , ne sont pas obligés si étroitement à observer les regles , ni pour les heures de l'*office* , ni pour la posture d'être debout ou à genoux. Il suffit à la rigueur de réciter l'*office* entier

dans les 24 heures. Il vaut toutefois mieux anticiper les prieres que de les reculer , & sur ce fondement , on permet de dire dès le matin toutes les petites heures , & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'*office* du diocese de son domicile , si ce n'est qu'il aime mieux réciter l'*office* romain dont il est permis de se servir par toute l'église latine. *Inst. au droit ecclési.* tom. I , part. 2 , ch. ij , pag. 276. *Thomasi. discipl. ecclésiastiq* part. 1 , liv. I , ch. xxxiv & suiv.

OFFICE , (*Jurisprud.*) en latin *officium* , *munus* , *honor* , est le titre qui donne le pouvoir d'exercer quelque fonction publique.

On confond souvent *charge* & *office* , & en effet , tout *office* est une charge , mais toute charge n'est pas un *office* , ainsi les charges dans les parlemens & autres tribunaux sont de véritables *offices* ; mais les places d'échevins , consuls & autres charges municipales ne sont pas des *offices* en titre , quoique ce soient des charges , parce que ceux qui les remplissent ne les exercent que pour un temps , sans autre titre que celui de leur élection ; au lieu que les *offices* , proprement dits , sont une qualité permanente , c'est pourquoi on les appelle aussi *états*.

Chez les Romains les *offices* n'étoient ni vénaux ni héréditaires ; ce n'étoient que des commissions , qui furent d'abord seulement annales , puis à vie : les *officiers* qui avoient la puissance publique , & que l'on appelloit *magistrats* , avoient en leur district le pouvoir des armes , l'administration de la justice & celle des finances.

Il en étoit à peu près de même en France sous les deux premieres races de nos rois.

Dans la suite , on a distingué diverses sortes d'*offices* ; savoir , de justice , de police , de finance , de guerre , de la maison du roi , & plusieurs autres qui ont cependant tous rapport à quelqu'une de ces cinq especes. Tous ces *offices* sont aussi domaniaux ou casuels ou militaires.

Anciennement tous *offices* en France n'étoient tenus que par commission , & sous le bon plaisir du roi : depuis , ceux de judicature ont été faits perpétuels , ensuite ceux de finance , & quelques autres.

Louis XI ordonna , en 1467 , qu'il ne

donneroit aucuns *offices*, s'ils n'étoient vacans par mort, ou par résignation faite du bon gré & consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement jugée. L'ordonnance de Roussillon, *art. 27*, porte la même chose.

La même chose fut ordonnée par Henri II au mois de mai 1554 pour les *offices* de sa maison.

Les *offices* ainsi rendus perpétuels & à vie, n'étoient pas d'abord vénaux ni héréditaires. Il n'y avoit que les *offices* domaniaux qui se donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les sceaux, les tabellionages; la recette des prévôtés & bailliages, c'est à-dire, les émolumens des amendes & confiscations, se donnoit aussi à ferme. Le roi nommoit aux *offices* non domaniaux en cas de vacance.

En 1493, Charles VIII ordonna que les *offices* de finance ne seroient plus conférés en titre, mais par commission, & fit insérer dans les provisions la clause *tant qu'il nous plaira*, qui est devenue dans la suite usitée dans toutes sortes de provisions; on l'y infere encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit sans effet: on mettoit encore la clause que l'officier pourroit résigner, pourvu qu'il survécût 40 jours après la résignation.

S. Louis défendit de vendre les *offices* de judicature, cependant ses successeurs en ordonnerent la vente, entr'autres Louis Huttin & Philippe le Long; mais ce n'étoit pas une véritable vente; on donnoit seulement ces *offices* à ferme pour un temps.

Charles V, n'étant encore que régent du royaume, ordonna, en 1356, que les prévôtés, tabellionages, vicomtés, clergies, & autres *offices*, appartenans au fait de justice, ne seroient plus vendus ni donnés à ferme; mais qu'ils seroient donnés en garde à des personnes qui ne seroient pas du pays.

La même défense fut renouvelée par le roi Jean en 1360.

Charles VII, Louis XI & Charles VIII, ordonnerent qu'avenant vacation de quelqu'*office* de judicature, les autres *offices* du même tribunal nommeroient à S. M. deux ou trois personnes des plus capables, pour en pourvoir le plus digne; voulant que ces

*offices* fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même.

La vénalité des *offices* commença à s'introduire entre les particuliers sous le regne de Charles VIII.

Le roi Louis XII, pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII, son pere commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux *offices* de finances.

François I établit en 1522 le bureau des parties casuelles, où tous les *offices* furent taxés par forme de prêt, & vendus ouvertement.

Les résignations en faveur furent autorisées par Charles IX, en payant la taxe qui en seroit faite aux parties casuelles, & en 1568 il fut permis aux officiers, qui paierent la taxe de la finance de leurs *offices*, de les résigner, & à leurs héritiers d'en disposer: que si les officiers résignans survivoient à leurs fils ou gendres résignataires, ils y rentreroient avec même faculté de résigner, & que s'ils laissoient un fils mineur, l'*office* lui seroit conservé. Ce même prince, en 1567, ordonna que les greffes & autres *offices* domaniaux seroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient seulement donnés à ferme.

Henri III fit d'abord quelques changemens: l'ordonnance de Blois, *art. 100*, abolit la vénalité des charges de judicature; mais elle fut bientôt rétablie, de sorte qu'en 1595 le parlement de Paris abolit le serment que l'on faisoit prêter aux officiers de judicature de n'avoir point acheté leurs *offices*; réglemeut fait à l'occasion de M. Guillaume Joly, lieutenant-général de la connétablie, lequel ayant traité de cet *office*, eut la délicatesse de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV de faire arrêter dans l'assemblée des notables, tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce serment qui se faisoit contre la vérité & contre la notoriété publique.

Henri IV fit aussi, le 12 décembre 1604, un édit portant établissement de l'annuel ou paulette: ce droit fut ainsi appelé du nom de Charles *Paulet*, qui en fut l'inventeur: cet édit porte en substance, que les officiers sujets à la regle de 40 jours pour la résignation de leurs *offices*, seront dispensés de la

rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour livre de la valeur de l'*office*, & ce depuis le premier janvier jusqu'au 15 février, moyennant quoi les *offices* seront conservés à leurs résignataires, leurs veuves & héritiers qui en pourront disposer, en payant le huitième denier pour la résignation; que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, seront privés, pour ces années, de la dispense des 40 jours: que ceux qui n'auront pas payé la paulette paieront le quart denier de la valeur de l'*office* en cas de résignation, & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à décéder avant l'accomplissement des 40 jours, leurs *offices* seront impétables au profit du roi. Il y a eu bien des variations par rapport à la paulette. Voyez PAULETTE.

On a aussi assujéti les *offices* au prêt qui est une taxe que chaque officier est obligé de payer pendant les trois premières années du renouvellement qui se fait de l'annuel tous les neuf ans. Les officiers des cours souveraines & quelques autres, sont exempts de ce droit. Voyez PRET.

Les *offices* vénaux sont présentement de quatre sortes: les uns héréditaires, dont on a racheté la paulette; les autres tenus à titre de survivance, pour laquelle les acquéreurs paient au roi une certaine somme; d'autres qui paient paulette, & faute de ce, tombent aux parties casuelles; d'autres enfin qui ne sont point héréditaires ni à survivance, tels que les *offices* de la maison du roi.

Le prix des *offices* ayant considérablement augmenté dans les premiers temps du règne de Louis XIV, il les fixa à un certain prix par deux édits du mois de décembre 1665, & 13 août 1669. Ces édits furent révoqués par un autre édit du mois de décembre 1709: enfin par un dernier édit du mois de septembre 1724, le roi a ordonné que le prix demeureroit fixé comme il l'étoit avant l'édit de décembre 1709; ce qui n'empêcha pas les traités faits de gré à gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la fixation.

Les *offices* sont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les successions & dispositions; ils sont susceptibles de la qualité de propres réels &

de propres fidei; ils peuvent aussi être ameublés par rapport à la communauté.

Les anciens *offices* domaniaux, comme les greffes, se regent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres suivent le domicile du propriétaire.

Tous *offices* patrimoniaux sont sujets aux hypothèques des créanciers; suivant l'édit du mois de février 1683; ils peuvent être vendus par décret, & le prix en ce cas est distribué par ordre d'hypothèque entre les créanciers opposans au sceau: un *office* levé aux parties casuelles, & dont on a obtenu des provisions sans aucune charge d'opposition, est affranchi de toutes hypothèques du passé. Voyez *Opposition au sceau, Parties casuelles*.

Quand le mari acquiert pendant la communauté un *office* non domanial, il a droit de le retenir, en rendant aux héritiers de la femme la moitié du prix qui a été tiré de la communauté.

Les *offices* sont sujets au douaire, de même que les autres biens, à l'exception des *offices* chez le roi, la reine, & autres princes.

Dans les successions & partages, les *offices* vénaux sont sujets à rapport: le fils ou le gendre qui a reçu l'*office*, ne peut pourtant pas le rapporter en nature à moins qu'il ne fût mineur lorsqu'il a été pourvu, mais on ne peut obliger à en rapporter que le prix qui en a été payé pour lui, pourvu que ce soit sans fraude.

Pour ce qui est des *offices* de la maison du roi, & des *offices* militaires, comme ils sont dans la seule & entière disposition du roi, ils ne sont point susceptibles d'hypothèque, ni sujets à saisie, & n'entrent point en partage de famille. Ces *offices* sont une espèce de préciput pour ceux auxquels ils ont été donnés: il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, si ce n'est de la somme que le père auroit payée pour avoir la démission du titulaire; ils sont néanmoins propres de communauté, & si le mari qui étoit pourvu d'un de ces *offices* le revend pendant la communauté, il lui en sera dû remploi.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne reçoit dans aucun *office* que des personnes de la religion catholique;



c'est un des objets pour lesquels se fait l'information des vie & mœurs du récipiendaire.

L'ordonnance de Blois veut que pour être reçu dans un *office* de judicature de cour souveraine, on soit âgé de 25 ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le barreau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des présidens des cours souveraines à 40 ans, & veut qu'ils aient été auparavant conseillers de cours souveraines, ou lieutenans-généraux de bailliages pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté le barreau, & fait profession d'avocat si longuement & avec telle renommée, qu'ils soient estimés dignes & capables de cet *office*. Pour les bailliages, elle fixe l'âge des lieutenans à 30 ans, celui des conseillers à 25, & veut qu'ils aient fréquenté le barreau pendant trois ans.

La déclaration du mois de novembre 1661, veut que les officiers des cours souveraines justifient de leur majorité, qu'ils rapportent leur matricule d'avocat, & une attestation d'assiduité au barreau; que les présidens aient été dix ans officiers dans les cours: mais le roi se réserve de donner des dispenses d'âge & de service dans les occasions importantes.

L'édit du mois de juillet 1660, exige 40 ans pour les *offices* de présidens de cour souveraine; 27 ans, & 10 de service pour les maîtres des requêtes; 30 ans pour les avocats & procureurs-généraux; 27 ans pour les conseillers, avocats & procureurs du roi.

Ces édits furent confirmés par celui du mois de février 1672, qui ajouta que les dispenses seroient accordées séparément des provisions.

Par une autre déclaration du 30 décembre 1679, l'âge, pour être reçu dans les *offices* de baillis, sénéchaux, vicomtes, prévôts, lieutenans-généraux, civils, criminels ou particuliers des sieges & justices qui ne ressortissent pas nuement au parlement, avocat & procureur du roi desdits sieges, fût fixé à 27 ans.

Enfin, par la déclaration de novembre 1683, l'âge des conseillers des cours supérieures & des avocats & procureurs du roi des présidiaux a été réduit à 25 ans; celui des maîtres des requêtes à 31, & six ans

de service; celui des maîtres, correcteurs, auditeurs des comptes à 25 ans.

Les conseillers qui sont reçus par dispense avant l'âge de 25 ans, n'ont point voix délibérative, si ce n'est dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

Les *offices* de conseillers clers ne peuvent être possédés que par des personnes constituées dans les ordres sacrés.

Les officiers de judicature ne doivent point paroître au tribunal sans être revêtus de l'habit propre à leur dignité; & lorsqu'ils paroissent au dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainsi qu'il a été ordonné par plusieurs déclarations, & par des réglemens particuliers de chaque compagnie.

L'ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes ordonnances, suppose que tous officiers publics doivent résider au lieu où se fait l'exercice de leur office: les officiers des seigneurs y sont obligés aussi bien que les officiers royaux; mais cela n'est pas observé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des personnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veuillent se contenter d'un *office* dans une seule justice seigneuriale; la plupart en possèdent plusieurs en différentes justices, & ne peuvent résider dans toutes ces justices.

L'édit du mois de juillet 1669, porte, que les parens au premier, second & troisieme degrés, qui sont de pere & fils, frere, oncle & neveu, ensemble les alliés jusqu'au second degré, qui sont beaux-peres, gendres & beaux-freres, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, soit cour souveraine ou autre; & à l'égard des parens alliés, tant conseillers d'honneur que vétérans, jusqu'au second degré de parenté & alliance, leurs voix ne sont comptées que pour une, à moins qu'ils ne soient de différens avis.

Le roi accorde, quand il lui plaît, des dispenses d'âge, de temps d'étude, d'ordres de service, de parenté ou alliance.

Les officiers royaux ne peuvent être en même temps officiers des seigneurs; l'ordonnance de Blois déclare ces *offices* incompatibles.

L'ordonnance d'Orléans défend à tous:

officiers de justice de faire commerce & de tenir aucune ferme, soit par eux ou par personnes interposées, à peine de privation de leur *office*.

Celle de Blois leur défend sous les mêmes peines d'être fermiers des amendes & autres émolumens de leur siege, ni de se rendre adjudicataires des biens saisis, ni cautions des fermiers ou adjudicataires.

Pour ce qui concerne le devoir des juges en particulier, voyez au mot JUGE.

Un officier qui a vendu sa charge peut, nonobstant les provisions obtenues par l'acquéreur & avant sa réception, demander la résolution du contrat en remboursant tous les frais faits par l'acquéreur; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrés*, n'est fondée que sur la jurisprudence.

Le roi accorde, quand il lui plaît, la survivance d'un *office*, c'est-à-dire, des provisions pour l'exercer après la mort ou démission de l'officier qui est en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'est-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'*office*. Voyez *Survivance*.

Les officiers qui ont vingt ans de service peuvent en vendant obtenir des lettres de vétérance, pour conserver l'entrée, séance, & voix délibérative. Voyez *Honoraire & Vétérance*.

Lorsqu'un officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ses fonctions, il peut néanmoins résigner son *office*, à moins que le délit ne soit tel qu'il emporte confiscation.

Le roi peut supprimer les *offices* lorsqu'il les juge à charge ou inutiles à l'état. On en a vu plusieurs qui ont été créés, supprimés & rétablis plusieurs fois, selon les diverses conjonctures.

Sur les *offices*, voyez le *Recueil des ordonnances*; le Bret, Loyseau, Chenu, Davot, tom. III, tit. des *offices*; Poquet, régl. du droit franç. Guenois, Brillouin au mot *Office*.

*Office ancien*, est celui qui a été créé le premier pour exercer quelque fonction: on l'appelle *ancien*, pour le distinguer de l'*alternatif*, *triennal*, *mi-triennal*, &c.

*Office annuel*, est celui dont la fonction ne dure qu'un an, comme sont en quelques

endroits les fonctions de maire, échevin, syndic, consul, &c.

*Office alternatif*, est celui dont le titulaire exerce les fonctions pendant un an, alternativement avec le titulaire de l'*ancien office*, qui exerce pendant l'autre année.

*Office casuel*, est celui qui n'est point domanial, mais qui tombe dans les parties casuelles du roi ou de celui qui est à ses droits, faute d'avoir payé les droits établis pour conserver l'hérédité de l'*office*. V. *Annuel & Paulette*.

*Office civil*: on entendoit ordinairement par ce terme tout *office* qui dépend de la puissance séculière; &, en ce sens, *office civil* est opposé à *office ecclésiastique*.

*Office claustral*, est une fonction particulière dont on charge quelque religieux d'un monastère, comme d'avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, de la paneterie, du cellier, des aumônes; & l'*office* de grand veneur de l'abbé de Saint-Denis étoit un *office claustral*, comme on le peut voir dans le *Pouillé*.

Ces *offices* n'étoient tous dans l'origine que de simples administrations, confiées à des religieux du monastère par forme de commission révocable *ad nutum*. Mais, par un abus introduit dans les derniers siècles, plusieurs de ces *offices* ont été transformés en bénéfices, au moyen de différentes résignations faites successivement en cour de Rome par les religieux qui remplissoient ces *offices claustraux*; de sorte que l'on en distingue aujourd'hui de deux sortes, les uns qui sont possédés en titre de bénéfice, d'autres qui sont demeurés de simples commissions.

On ne présume pas que ces *offices* soient des titres de bénéfice; c'est aux religieux qui le prétendent à le prouver, & dans le doute ils ne sont regardés que comme de simples commissions.

La collation des *offices claustraux* appartient aux religieux, même pendant la vacance des abbayes ou prieurés dont ils dépendent.

Les bénédictions de la congrégation de saint Maur ont obtenu des bulles des papes, confirmées par lettres-patentes, qui ont éteint les titres de ces *offices*, & qui en ont uni les revenus à leurs manfes conventuelles.

Un *office claustral* qui est devenu titre de bénéfice, ne peut être sécularisé par une possession même de quarante ans, s'il n'y a titre de *secularité*, en vertu duquel il ait été ainsi possédé pendant cet espace de temps.

On ne peut pas non plus donner un *office claustral* en commende à un séculier, à moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le monastère.

Les *offices claustraux* n'entrent point en partage, si ce n'est lorsque ces *offices* sont chargés de fournir certaines choses aux religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci sont obligés de fournir au couvent. *Voyez les Mémoires du clergé, le Recueil de Jurisprud. de la Combe.*

*Office comptable*, se dit par abréviation pour *office* d'un comptable, c'est-à-dire, un *office* dont le titulaire est obligé de compter à la chambre des comptes du maniement des deniers qu'il a eus; tels sont les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles, & tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux. Suivant l'édit du mois d'août 1669, le roi est préféré à tous créanciers sur le prix de ces *offices*. La vente & distribution du prix doit être faite aux cours des aides. *Voyez au mot CHAMBRES DES COMPTES l'article comptable.*

*Office de la couronne*, est un des grands & premiers *offices* du royaume. Tous les chefs & premiers officiers des principales fonctions de l'état, soit pour la guerre, la justice, ou les finances, & pour la maison du roi, voulant se distinguer des autres officiers du roi, se sont qualifiés officiers de la couronne; soit à l'exemple des grands officiers d'Allemagne, qui se qualifient tous officiers du saint empire & non de l'empereur; soit parce que ces premiers officiers n'étoient pas destituables comme les autres officiers du roi, qui l'étoient à volonté, & ceux de la maison du roi à chaque mutation du roi; soit encore parce que leur fonction ne se bornoit pas à une seule province, comme celle des ducs & des comtes, mais s'étendoit dans tout le royaume; soit enfin parce que tous les autres officiers dépendoient d'eux, soit pour la disposition & provision, soit pour le commandement: tels que sont les *offices* de duc & pair, celui

de chancelier, ceux de maréchal de France, d'amiral, de chevalier du saint-Esprit, de grand-aumônier, de grand-maître de la maison du roi, de grand-chambellan, grand-écuyer, grand-échançon, grand-panetier, grand-veneur, grand-fauconier, grand-lovetier, grand-prévôt de France, grand-maître des eaux & forêts.

Tels étoient aussi anciennement les *offices* de maire du palais, de sénéchal, de connétable, de général des galères, de grand-maître des arbalétriers, grands-maîtres de l'artillerie, porte-oriflamme, colonels-généraux de l'infanterie, chambrier, grand-trésorier, grand-queux, &c.

Ces *offices* ont aussi été appelés *offices de France*, comme si ceux qui en sont revêtus appartenoient plutôt à l'état qu'au roi. Cela vient de ce que ceux qui tenoient ces grands & premiers *offices* du royaume, employoient toutes sortes de moyens pour s'y maintenir, soit en se qualifiant officiers de la couronne & non simplement officiers du roi, soit en faisant la foi & hommage de ces *offices* au roi, comme si c'eût été des *offices* à vie, afin qu'ils ne fussent pas révocables non plus que les fiefs: cependant du Tillet rapporte plusieurs exemples de destitutions pour chacun de ces *offices*, qu'il appelle toujours des *charges*, pour montrer qu'elles se faisoient en termes honnêtes.

La plupart de ces *offices* avoient autrefois une justice qui étoit annexée, comme quelques-uns l'ont encore observé.

Mais ces *offices* ne sont plus regardés comme des fiefs & seigneuries, si ce n'est les pairies, l'*office* desquelles est présentement attaché à un duché.

Les *offices de la couronne* supposent la noblesse dans ceux qui en sont pourvus; c'est pourquoi ils prennent la qualité de chevalier. *Voyez du Tillet, des rangs des grands de France; Loyseau, des offices; & l'hist. des grands officiers de la couronne, par le pere Anselme.*

*Office divin*: on entend par-là les prières qui doivent être dites chaque jour dans l'église, & les cérémonies qui doivent y être observées.

Les conciles obligent à la récitation de l'*office divin* ou bréviaire les bénéficiers & ceux qui sont dans les ordres sacrés, & à

la restitution des fruits ceux d'entre les bénéficiaires qui manquent à ce devoir, *pro rata parte omissionis*; c'est la disposition des conciles de Rheimis, de Bordeaux & de Tours, en 1583.

Le droit de publier un *office* nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'évêque, mais il ne peut le faire imprimer sans la permission du souverain. Voy. *Breviaire*, *Missel*.

Quand un église est polluée, ou en interdit, on d'it y cesser l'*office divin*. Voyez *Interdit* & *Pollution*.

La connoissance du trouble qui peut être apportée au service divin, de la négligence à faire acquitter le service, des aumônes & fondations dont les églises sont chargées, appartient au juge royal, suivant l'*art. 23. de l'édit de 1795.*

*Office domanial*, est celui qui dépend du domaine de la couronne, que le roi peut donner à ferme & qu'il n'aliène jamais qu'à faculté de rachat perpétuel, comme les greffes & les contrôles, à la différence des *offices non-domaniaux* qui sont tous les autres *offices non unis au domaine*, & que les particuliers possèdent soit à titre d'hérédité ou de survivance, casuels & sujets à résignation. Voyez *Loyseau, des offices.*

*Office ecclésiastique*, se prend quelquefois pour le service divin; voy. OFFICE DIVIN: quelquefois aussi il se prend pour toute fonction publique ecclésiastique, telle que celle d'évêque, celle d'archidiacre, de grand vicaire, d'official, de promoteur, &c. Les *offices claustraux* sont aussi des *offices ecclésiastiques*.

*Office d'épée*, est celui qui doit être rempli par un homme d'épée; tels que l'*office de pair de France*, celui de conseiller d'état d'épée, des chevaliers d'honneur, des baillis d'épée, & autres semblables.

*Office féodal ou fieffé*, est celui qui est tenu en fief. Autrefois presque tous les *offices* étoient tenus en fief; présentement il y a encore quelques *offices de sénéchaux & de connétales*, héréditaires de certaines provinces, & quelques sergenteries, tenus en fief.

*Office de finance*, est celui qui n'a que des fonctions de finance, comme celles des receveurs-généraux des finances, des rece-

veurs des tailles, & autres trésoriers, receveurs & payeurs des deniers royaux ou publics. Il y a quelques *offices* dont les fonctions sont mêlées de justice & de finance, comme ceux des chambres des comptes, cours des aides, bureaux des finances, élections, greniers à sel.

*Office formé*, suivant le langage des édits, portant création de quelque *office*, est celui dont le titre est véritablement érigé en *office permanent & stable*.

*Office héréditaire* est celui que le titulaire transmet à ses héritiers. Voy. HÉRÉDITÉ, & ce qui a été dit ci-devant sur les offices en général.

*Office de judicature*, est celui dont la fonction a pour objet l'administration de la justice, comme un *office de président ou conseiller, bailli, prévôt, &c.* On comprend aussi dans cette classe ceux qui concourent à l'administration de la justice, quoique leur fonction ne soit pas de juger, comme les *offices d'avocat & de procureur du roi*, ceux des substituts, ceux des greffiers, huissiers, &c.

*Office de justice*, est la même chose qu'*office de judicature*.

*Offices de la maison du roi*, sont ceux qui se rapportent à la personne du prince, aux fonctions de son service, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui; tels sont tous les officiers militaires de la maison du roi, ceux de la chambre, garde-robe & cabinet du roi, & ce qu'on appelle les sept *offices* qui sont le gobelet du roi, la paneterie & échançonnerie-bouche, la bouche du roi ou cuisine-bouche, l'échançonnerie-commun, la paneterie-commun, le grand & petit commun, la fruiterie & la fourrière.

Les *offices de la maison du roi* sont en sa seule disposition; &, s'ils se vendent, ce n'est que par sa permission. Ils ne sont point éteints à la mort du roi, mais ils ne sont pas héréditaires; ils ne sont point sujets à rapport, & il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, parce que ces *offices* ne sont pas proprement *in bonis*, l'officier ne pouvant en disposer sans la permission du roi. Voyez *Loyseau, & le traité des offices de Davot.*

*Office militaire*, est celui dont la fonction

tion se rapporte au service militaire ; tel que celui de maréchal de France , de capitaine des gardes , &c. Les *offices militaires* , tant de la maison du roi qu'autres , comme ceux de colonel , de capitaine , lieutenant , &c. sont sujets aux mêmes regles que les *offices* de la maison du roi.

On qualifie aussi d'*offices militaires* ceux de commissaire & de contrôleur des guerres , parce qu'ils ont rapport au militaire.

*Office municipal* , est celui qui a pour objet quelque partie du gouvernement d'une ville , bourg , ou communauté d'habitans ; tels sont les *offices* de prévôt des marchands & de maire , d'échevins , capitouls , jurats , consuls , syndics , & autres semblables.

Le titre de ces *offices* vient de ce que les villes romaines , qui avoient le privilège de n'avoir d'autres juges ni magistrats que de leur corps , s'appeloient *municipia* , à *municipibus capiundis*.

En France , tant que le tiers-état fut serf , il n'y eut point d'officiers municipaux : l'affranchissement accordé par Louis le jeune aux habitans des villes de son domaine vers l'an 1137 & 1128 , est l'époque à laquelle on doit fixer le rétablissement des *offices municipaux* ; car de ce moment les bourgeois eurent le droit d'élire leurs maires & échevins , & autres officiers.

Ces *offices municipaux* étoient autrefois tous électifs ; mais les *offices* de maire , lieutenant de maire , échevins , capitouls , jurats , avocats & procureur du roi , assesseur , commissaires aux revues & logement de gens de guerre , contrôleurs d'iceux , archers , héraults , hoquetons , massarts , valets de villes , trompettes , tambours , fifres , portiers , concierges , garde-meubles , & gardes dans toutes les villes & communautés du royaume , de syndics perpétuels en chaque paroisse , des pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni maire ni hôtel de ville , & de greffier des rôles des tailles , & autres impositions , furent créés en titre d'*office* par édits de juillet 1690 , août 1692 , mars , mai & août 1702 , octobre 1703 , janvier 1704 , décembre 1706 , juillet 1707 , octobre 1708 , mars 1709 , avril 1710 , & janvier 1712.

Plusieurs de ces *offices* furent réunis aux communautés ; ceux qui restoit à vendre

& à réunir furent supprimés par édit de septembre 1714 , & tous furent supprimés par édit de juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un édit du mois d'août 1722 , mais ils furent de nouveau supprimés par un édit du mois de juillet 1724.

Par un autre édit du mois de novembre 1733 , le roi rétablit les gouverneurs , lieutenans de roi , maires , lieutenans de maire , & autres officiers de ville , qui avoient été supprimés en 1724. La plupart de ces *offices* ont été réunis aux corps de villes ; & , par un arrêt du conseil du 14 août 1747 , il a été ordonné que les *offices municipaux* créés en 1733 , restant à vendre dans les ville & généralité de Paris , seroient réunis aux corps des villes & communautés , en sorte que la plupart de ces *offices* sont toujours électifs comme par le passé. Voyez Loiseau à la fin de son traité des *offices* & les mots *Capitoul* , *Échevin* , *Maire* , *Jurat* , *Prévôt des marchands*.

*Office perpétuel* , est celui dont la fonction est stable & permanente , à la différence des commissions momentanées qui ne sont que pour un temps ou pour une seule affaire. On entend aussi quelquefois par *office perpétuel* celui qui est héréditaire.

*Office de police* , est celui qui a rapport singulièrement à la police , comme l'*office* de lieutenant de police , ceux de commissaire , ceux d'inspecteurs de police.

On peut mettre aussi au nombre des *offices* de police ceux de jurés-mesureurs de grains , &c.

*Office privé* , est celui qui est exercé par un autre qu'un officier public. Chez les Romains le délégué ou commissaire n'étoit pas réputé officier public ; parmi nous , quoiqu'il ne soit pas officier perpétuel , il est toujours considéré comme officier public pour le fait de sa commission *VOYEZ COMMISSAIRE*.

*Office public* , est celui dont la fonction a pour objet quelque partie du gouvernement , soit ecclésiastique ou séculier , militaire , de justice , police & finances. On appelle aussi *office public* celui qui est établi pour le service du public , comme l'*office* de notaire.

*Office quatriennal*, est celui dont le titulaire n'exerce que de quatre années l'une. La plupart des *offices quatriennaux* ont été réunis aux *offices* anciens & alternatifs, ou ont été supprimés.

*Office de robe longue*, est celui qui doit être exercé par des officiers de robe longue, à la différence des *offices* d'épée, des *offices* de robe-courte, & des *offices* de finance.

*Office royal*, est celui dont le roi donne les provisions.

*Office de seigneur* ou *seigneurial*, est celui auquel le seigneur justicier a droit de commettre, tels que l'*office* de juge, prévôt ou bailli, de greffier, procureur fiscal, voyer, huissier, notaire, procureur. Le seigneur ne peut créer de nouveaux *offices*: ainsi celui qui n'a pas de lieutenant ne peut en établir un sans lettres-patentes; il ne peut pareillement multiplier les *offices* qui sont établis dans la justice; ces *offices* ne sont proprement que de simples commissions révocables *ad nutum*, à moins que l'officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompense de service, auquel cas le seigneur en destituant l'officier doit l'indemniser. (A)

*Office semestre*, est celui dont les fonctions ne s'exercent que pendant six mois de l'année.

*Office furnuméraire*, est lorsque le roi donne à quelqu'un une commission ou des provisions pour exercer le premier *office* qui sera vacant, & que cet officier est couché sur l'état sans avoir néanmoins aucuns gages. Voyez Loyseau, *des offices*, liv. 1, chap. ij, n. 32.

*Office triennal*, est celui dont les fonctions ne s'exercent que de trois années l'une. Il y a eu beaucoup de ces *offices* créés en divers temps pour ce qui a rapport aux finances, mais la plupart ont été réunis ou supprimés.

*Office vacant*, est celui qui n'est point rempli, soit que le titulaire en soit décédé, ou qu'il ait donné sa démission, ou qu'il ait résigné en faveur d'un autre. L'*office* est vacant jusqu'à ce que le résignataire ait obtenu son *soit-moutré*, & qu'il ait été reçu.

*Office vénal*, est celui que le roi a donné moyennant finance, & qu'il est permis au

titulaire de revendre à un autre. L'*office* non vénal est celui que l'on ne peut transmettre à prix d'argent. Voyez ce qui a été dit *ci-devant* des *offices* en général.

*Office de ville*, est celui qui a rapport au gouvernement d'une ville. Voyez *office municipal*.

*Office civil*, est une fonction publique qui ne peut être remplie que par un homme, telle que la tutelle qu'on ne défère qu'à des mâles, excepté la mere & l'aïeule qui y sont admises, par la grande confiance que l'on a en la tendresse qu'elles ont ordinairement pour leurs enfans & petits-enfans. Voyez TUTELLE.

La pairie est aussi un *office civil*; il y a pourtant eu des pairies femelles. Voyez PAIRIE. (A)

OFFICE, *d'* (*Jurisprud.*) *ex officio*, se dit lorsque le juge ordonne quelque chose de son propre mouvement, soit qu'il n'y ait point de parties pour requérir, soit qu'aucune des parties n'ait requis ce qu'il ordonne. Les juges ordonnent une enquête d'*office* pour éclaircir quelque fait, ils nomment des experts d'*office* pour les parties qui n'en nomment pas.

On appelle *office de juge* tout ce qui touche sa fonction & le devoir de sa charge. Voyez JUGE. (A)

OFFICES, *maître des* (*Hist. de l'Emp. rom.*) en latin *magister officiorum*. Le maître des *offices*, autrement nommé *maître du palais* ou *prévôt de l'hôtel*, est presque aussi ancien que l'empire: on en voit des vestiges sous Néron, & on le trouve en charge depuis l'extinction du dernier des césars dans la vie de nos martyrs. Il jugeoit tant pour le civil que pour le criminel, tous les officiers du palais, ceux de la chambre de l'empereur & de l'impératrice, les silenciers, les secrétaires, les scholaires, les gardes des archives, les trésoriers; en un mot, tout ce qui concernoit la maison du prince étoit de son ressort. Il connoissoit aussi d'autres causes par subdélégation, & sur le renvoi de l'empereur. Cette dignité n'étoit possédée que par un jurisconsulte ou par un philosophe. (D. J)

OFFICES, *grands* (*Hist. mod. Droit public.*) *archi-officia*. C'est ainsi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne les fonctions

que les électeurs remplissent à la cour de l'empereur, & en vertu desquelles ils reçoivent l'investiture de leurs fiefs ou domaines. L'électeur de Mayence est archi-chancelier de l'empire ; l'électeur de Saxe est grand-maréchal ; l'électeur Palatin est grand-trésorier, &c. voyez ELECTEUR. Ces grands officiers ont sous eux des officiers, *sub-officiales*, qui remplissent ces fonctions en leur nom, & qui possèdent à ce titre des fiefs. (—)

OFFICE, *congrégation du saint* (*Hist. ecclésiast.*) c'est ce qu'on appelle plus simplement *tribunal de l'inquisition*. Voyez au mot INQUISITION à quel titre il mérite le nom de *saint office*.

La *congrégation du saint office*, établie en règle en 1545 par le pape Paul III & confirmée par Sixte V, en 1588, envoie les inquisiteurs provinciaux dans les provinces où l'inquisition est établie, & prétend même que sa juridiction doit s'étendre sur toute la chrétienté ; prétention suffisante pour engager tous les princes à ne la jamais tolérer.

Cette *congrégation* regne à Rome, où elle est composée de douze cardinaux, & d'un grand nombre de prélats & de théologiens de divers ordres ; ces prélats & ces théologiens ont le titre de *consulteurs*. Il y a de plus un commissaire de l'ordre de saint Dominique & un assesseur, qui est un prélat ou un camérier d'honneur de sa sainteté, dont la fonction est de rapporter à la congrégation les affaires qu'on y doit traiter.

Cette *congrégation* a ses prisons & ses officiers : elles s'assemblent deux fois la semaine, le mercredi au couvent des Dominicains à la Minerve, & le jeudi devant le pape. Voyez, si vous en êtes curieux, dans Martinelli *relazione della corte di Roma*, les menus détails de cette *congrégation*, mais considérez plutôt les maux qu'elle a causés dans le monde, & la nécessité qu'il y auroit de l'anéantir. (D. J.)

OFFICE, *en terme d'Architecture*, signifie dans un hôtel une aile de bâtiment, ou seulement plusieurs pièces qui se communiquent les unes aux autres : l'une desquelles est destinée à ferrer l'argenterie sous la garde de l'officier d'*office*, qui la distri-

bue sur des tables où elle est dressée avec propreté & symétrie, rangée avec les crysiaux, porcelaines & autres ustensiles utiles au service de la table : alors cette pièce est nommée *office paré*. C'est dans cet endroit que les maîtres ou les amis familiers de la maison viennent déjeuner ou se rafraîchir pendant la journée ; elle doit être serrée avec sûreté & exposée au levant.

On appelle aussi *office* une pièce dans laquelle sont pratiqués des fourneaux, placés sous la hotte d'un tuyau de cheminée, pour exhaler l'odeur du charbon ; ce fourneau sert à l'officier pour cuire ses compotes, faire ses confitures, &c. Sous cette même hotte il doit y avoir un four pour faire cuire la pâtisserie ; c'est proprement ce lieu que l'on nomme *office*, parce que c'est le chef d'*office* qui y travaille, à côté de laquelle est pratiquée une étuve, ainsi nommée parce qu'elle contient une armoire marquée, dans laquelle est une poêle à feu qui communique une chaleur douce à des tablettes posées horizontalement les unes sur les autres, doublées chacune de toile, & sur lesquelles on entretient à sec les gâteaux d'amande, les biscuits, &c. Une autre pièce sert de laboratoire ou d'aide pour l'*office*, pour y préparer les fruits hatifs, y faire des glaces, & autres ouvrages qui donneroient de l'humidité dans les pièces précédentes, qui toutes ensemble peuvent être considérées comme les bâtimens d'*office*, qui en général sont plus ou moins considérables, selon l'opulence du maître de la maison ; car chez le roi il y a autant d'*offices* que d'appartemens, & d'officiers pour la bouche, comprenant sous ce nom la paneterie, fruiterie, sommelierie, &c.

OFFICIAL, *officialis*, f. m. (*Jurisprud.*) suivant la dénomination latine, signifie en général *ministre serviteur* ; il se dit particulièrement des clercs qui rendent service à l'église. Mais ce même terme *officialis* pris pour *official*, signifie un *ecclésiastique* qui exerce la juridiction contentieuse d'un évêque, abbé, archidiacre ou chapitre ; c'est proprement le lieutenant de la juridiction ecclésiastique.

Boniface VIII appelle les grands-vicaires

*officiaux*, & encore actuellement dans le style de la chancellerie romaine le mot *officialis* est ordinairement employé pour signifier *grand-vicaire*; c'est en ce sens qu'il se trouve employé en plusieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions du grand-vicaire & celles d'*official*; ils sont l'un & l'autre dépositaires de l'autorité de l'évêque, & ministres universels de sa juridiction, avec cette différence que le grand-vicaire ne peut exercer que la juridiction volontaire, au lieu que l'*official* n'exerce que la juridiction contentieuse.

Il ne faut pas s'étonner si dans les premiers siècles de l'église les évêques n'avoient point d'*officiaux*, puisqu'ils n'avoient alors aucune juridiction contentieuse; c'est ce qui paroît par la *novelle 12* de Valentinien, de *episcopali judicio*, qui est de l'an 452. Ils étoient juges en matière de religion; mais en matière contentieuse, même entre clercs, ils n'en connoissoient que par la voie du compromis. Suivant cette même *novelle*, c'étoit une des raisons pour lesquelles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. Justinien en ajouta ensuite une autre, en ordonnant que leurs jugemens seroient respectés comme ceux des préfets du prétoire, dont il n'y avoit pas d'appel.

Lorsque les évêques & autres prélats commencèrent à jouir du droit de juridiction contentieuse & proprement dite, ils rendoient eux-mêmes la justice en personne, ce qui se pratiqua ainsi pendant les onze premiers siècles de l'église.

On voit néanmoins dans l'histoire ecclésiastique que quelques évêques se déchargeoient d'une partie du fardeau de l'épiscopat sur certains prêtres dont ils connoissoient le mérite; tel étoit saint Grégoire de Nazianze, lequel sortit de sa solitude pour soulager son père dans le gouvernement de son église. Le même dépeint saint Basile comme l'interprète & l'appui d'Eusebe de Césarée, qui lui confioit une partie de sa juridiction épiscopale.

L'église d'Occident fournit quelques exemples semblables. Valere, évêque d'Hippone, engagea, non sans peine, saint Augustin à partager avec lui le gouverne-

ment de son diocèse. Sidoine Apollinaire parlant du prêtre Claudien, frère de saint Mamert évêque de Vienne, dit qu'il travailloit sous les ordres de son frère dans le gouvernement du diocèse.

Mais il faut convenir que ceux qui soulageoient ainsi les évêques, étoient plutôt de grands-vicaires que des *officiaux*; & en effet, c'étoit dans un temps où les évêques n'avoient point encore de juridiction contentieuse; & hors ces exemples, qui sont même assez rares, on ne voit point que dans les onze premiers siècles il y ait eu des clercs dans les églises cathédrales qui aient fait la fonction qu'exercent présentement les *officiaux*; si ce n'est les archiprêtres & les archidiaques qui, suivant l'usage de chaque diocèse, avoient plus ou moins de part à l'exercice de la juridiction contentieuse de l'évêque.

Les archiprêtres dans leur institution étoient les premiers prêtres du diocèse: c'étoit la première dignité après l'évêque, & pour l'ordinaire l'archiprêtre étoit, comme le grand-vicaire, chargé de la conduite de l'église en l'absence de l'évêque; il avoit aussi juridiction sur le clergé de son église & du diocèse: en sorte qu'il étoit en cette partie l'*official* de l'évêque. C'est de là que les archiprêtres s'étoient attribué le pouvoir d'accorder des monitoires; ils établissoient eux-mêmes des *officiaux*, tellement que le concile de Château-Gontier en 1231, régla que les archiprêtres ne pourroient avoir des *officiaux* hors le lieu de leur résidence, mais qu'ils seroient tenus d'y aller exercer leur juridiction en personne.

Le concile de Pont-Audemer en 1279, prouve encore bien qu'ils avoient juridiction, puisque par le canon 16 il leur est défendu de suspendre & d'excommunier sans mettre leur sentence par écrit.

On voit encore à la principale porte de l'église archipresbytérale de l'église saint Severin de Paris des vestiges de la juridiction qu'exerçoit l'archiprêtre de la ville: ce sont les deux lions qui sont en relief aux deux côtés du perron; ces lions étoient alors la marque ordinaire des juridictions ecclésiastiques; & comme elles s'exerçoient en dehors aux portes des églises, les sen-



tences étoient ainfi datées à la fin *datum inter duos leones*.

Encore actuellement dans les ifles qui font fous la domination des Vénitiens , l'archiprêtre eft juge en matiere eccléfiastique.

Mais dans la plupart des églifes le pouvoir qui étoit attribué aux archiprêtres , notamment pour la juridiction , ne dura pas long-temps. L'archidiacre , qui dans l'origine n'étoit que la feconde dignité des églifes cathédrales , & dont la juridiction ne s'étendoit que fur les diacres , accrut tellement fon pouvoir , que fa juridiction prévalut fur celle de l'archiprêtre.

L'archidiacre exerçant ainfi la juridiction de l'évêque en tout ou en partie , faifoit alors la fonction d'*official*.

Mais les archidiacres , après avoir agi long-temps comme délégués de l'évêque , fe regarderent infenfiblement comme juges ordinaires ; ils s'imaginèrent que la juridiction qu'ils exerçoient leur étoit propre , & qu'elle étoit attachée à leur dignité ; qu'ils étoient les *officiaux* nés de l'évêque & qu'ils pouvoient faire exercer en leur nom la juridiction. Ils inftituerent donc eux-mêmes des *officiaux* pour rendre la juftice à leur décharge , & fe font long-temps maintenus dans cette poffeffion.

Plusieurs conciles ont toléré les officialités des archidiacres , lorsqu'elles n'étoient point établies dans les villes épifcopales. Le douzieme canon du concile de Château-Gontier , tenu en 1231 , confirmé par un autre concile de la province de Tours en 1239 , défend aux archidiacres d'avoir des *officiaux* hors le lieu de leur réfidence pour y exercer leur juridiction , & les oblige de faire dans les campagnes leurs vifites en perfonnes.

Quelques archidiacres ont même prétendu qu'ils n'étoient pas tenus de rapporter aux évêques les procès verbaux de leurs vifites ; & qu'ayant eux-mêmes des officialités , ils pouvoient les déposer dans leurs greffes.

Une grande partie des archidiacres s'étoient maintenus dans le droit d'accorder des monitoires à fin de révélation , & cette entreprife a été difficile à réformer , quoique plusieurs conciles , tels que celui de

Tours en 1583 , en euflent expreffément réitéré les défenfes.

Ces *officiaux* des archidiacres étoient encore affez communs dans le dernier fiecle ; présentement ils font très-rares.

Suivant la tranfaction faite au mois de mai 1639 , entre l'évêque de Chartres & fes archidiacres , homologuée au grand-confeil par arrêt du 11 février 1631 , & 18 juillet 1633 , le grand-archidiacre doit avoir deux fieges pour l'exercice de fa juridiction , deux *officiaux* feulement ; les autres archidiacres-un feul. Ces archidiacres & leurs *officiaux* connoiffent des promeffes de mariages , mais non pas de la nullité d'iceux ; ils ne peuvent donner aucune difpenfe de bans de mariages , finon qu'y ayant caufe conteftée devant eux , il fût befoin , pour éviter le fcandale , de folennifer promptement le mariage ; & en ce cas même ils ne peuvent difpenfer que des deux derniers bans. Ils ne peuvent accorder des monitoires ; ils connoiffent de toutes les caufes criminelles en leurs archidiaconés , s'ils ne font prévenus par l'*official* ou par les vicaires de l'évêque , hors les crimes d'héréfie & de fortilege ; à la charge de l'appel , & de faire conduire ès prisons de l'évêque ceux qu'ils condamneront à la prifon , trois jours après la condamnation. L'évêque faifant la vifite de fon diocefe , a droit de faire repréfenter une fois par chacun an , par les archidiacres ou leurs *officiaux* , les regiftres & papiers de leur juridiction civile & criminelle , & les fceaux , lesquels il peut retenir pendant cinq jours utiles en chaque fiege de juridiction defdits archidiaconés , & pendant ce temps il peut exercer par fes vicaires toute juridiction civile & criminelle , & corriger les abus qu'il trouvera en l'exercice defdites juridictions.

Les évêques employerent divers moyens dans le xij<sup>e</sup> fiecle & les fuivans pour arrêter les entreprifes des archidiacres : ils établirent dans cette vue de grands-vicaires & des *officiaux* amovibles.

Le P. Thomaffin croit que l'ufage des *officiaux* ne s'introduifit que vers le temps du pape Boniface VIII , c'eft-à-dire , vers la fin du xiiij<sup>e</sup> fiecle. Il paroît néanmoins par les lettres de Pierre de Blois qui vivoit

sur la fin du xij<sup>e</sup> siècle, qu'ils étoient déjà établis en France, & qu'il s'étoit même déjà introduit beaucoup d'abus dans l'exercice de ces charges. La même chose paroît aussi par le septième canon d'un concile tenu à Tours en 1163, qui a rapport à ces désordres des *officials*.

Anciennement les évêques n'étoient point obligés d'établir un *official*; il leur étoit libre d'exercer en personne leur juridiction contentieuse, comme ils peuvent encore eux-mêmes exercer la juridiction volontaire.

Il est constant, suivant le droit canonique, qu'ils peuvent tenir eux-mêmes le siège de leur officialité: le concile de Narbonne en 1609 y est conforme. Le clergé de France a obtenu de nos rois plusieurs ordonnances qui prescrivent cette discipline dans le royaume. Les assemblées du clergé de 1655 & de 1665 obtinrent les déclarations de 1657 & de 1666; & ces déclarations n'ont pas été enregistrées.

Les évêques se déchargèrent d'abord volontairement de la juridiction contentieuse, soit sur leurs archiprêtres ou leurs archidiacons, soit sur leurs *officials*. Ils cessèrent insensiblement d'exercer en personne leur juridiction contentieuse; soit parce que les affaires du diocèse se multipliant, ils ne pouvoient suffire à tout, & qu'ils préférèrent l'exercice de la juridiction volontaire; soit parce que les loix & les formalités judiciaires ayant été multipliées, ils crurent plus convenable de confier l'exercice de leur juridiction à des personnes versées dans l'étude de ces matières; soit enfin qu'ils aient cru peu convenable à leur dignité & à leur caractère de s'occuper continuellement de toutes les petites discussions qui se présentent dans les officialités.

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est établi dans presque toutes les provinces du royaume, que les évêques ne peuvent plus, sans donner lieu à des appels comme d'abus, satisfaire eux-mêmes aux devoirs de la juridiction: en quoi ils ont imité la conduite du roi & celles des seigneurs, lesquels rendoient aussi autrefois la justice en personne à leurs sujets; au lieu que le roi a établi des juges pour rendre la justice à sa décharge; il a aussi obligé les seigneurs de faire la même chose.

L'édit de 1695, art. xxxj, suppose comme un point constant, que l'évêque doit avoir un *official*. Il y a néanmoins quelques évêques qui sont en possession d'aller siéger, quand bon leur semble, en leur officialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avènement au siège épiscopal, & y sont installés avec cérémonie. C'est ainsi que le 2 juin 1746, M. de Bellefond, qui étoit depuis peu archevêque de Paris prit possession & fut installé à l'officialité de Paris, où il jugea deux causes avec l'avis du doyen & du chapitre.

Le parlement de Paris a même approuvé par ses arrêts l'usage où sont les évêques des diocèses de France, qui ont autrefois appartenu à l'Espagne, de tenir eux-mêmes le siège de leur officialité. Ainsi les évêques des Pays-Bas jouissent de ce droit, & notamment l'archevêque de Cambrai, qui en a fait une réserve spéciale lors de la capitulation de cette ville.

C'est à l'évêque à nommer son *official*: le pape ne peut pas en établir un dans le diocèse d'un autre évêque. Une telle création faite à Antibes par le pape, fut déclarée abusive par arrêt du conseil du 21 octobre 1732.

En général, il ne doit y avoir qu'un *official* pour un diocèse, parce que la pluralité des *officials* pourroit causer du trouble & de la confusion dans l'exercice de la juridiction contentieuse.

Néanmoins, quand un diocèse s'étend dans le ressort des différens parlemens; l'évêque doit nommer un *official* forain pour la partie de son diocèse qui est du ressort d'un autre parlement que la ville épiscopale dans laquelle l'*official* ordinaire ou principal doit avoir son siège: ce qui a été ainsi établi afin que les parlemens pussent plus facilement faire les injonctions nécessaires aux *officials*, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raison observer la même chose, par rapport aux évêques des pays étrangers qui ont en France quelque partie de leur diocèse.

Le roi donne quelquefois des lettres-patentes, pour dispenser les prélats d'établir des *officials* dans les parties de leur diocèse qui sont d'un autre parlement que la ville épiscopale.

Il faut que l'*official* soit né en France ou naturalisé ; qu'il soit prêtre , licencié en droit canon ou en théologie , & qu'il ait pris ses degrés régulièrement & dans une université du royaume.

L'*official* rend la justice étant revêtu de son surplis & couvert de son bonnet quarré.

Il n'y a point de loi qui défende aux évêques de prendre pour *official* un régulier ; il y en a même des exemples.

La fonction d'*official* est pareillement incompatible avec les offices royaux.

L'*official* ne peut aussi tenir aucune ferme de l'évêque qui l'a nommé, soit la ferme du sceau ou autre.

Quelques auteurs ont avancé qu'un curé ne peut remplir la fonction d'*official*. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainsi , l'usage est constant que les *officiaux* peuvent posséder des cures & tous bénéfices à charge d'ames.

Outre l'*official* , l'évêque peut commettre un autre ecclésiastique pour vice-gérant , lequel est comme le lieutenant de l'*official*.

Il y a aussi dans quelques officialités un ou plusieurs assesseurs laïques ordinaires ; dans quelques officialités , on n'en appelle qu'extraordinairement , & dans les affaires majeures où l'*official* est bien aise d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Le promoteur est dans les officialités ce que les gens du roi ou du seigneur sont dans les tribunaux séculiers.

Il y a aussi dans chaque officialité un greffier pour recevoir & expédier les jugemens qui s'y rendent , des appariteurs qui font les mêmes fonctions que les huissiers , & des procureurs qui occupent pour les parties.

L'évêque doit donner gratuitement les places d'*official* , de vice-gérant & de promoteur.

Les commissions que l'évêque donne à ces officiers , doivent être par écrit signées de lui , & insinuées au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse.

Le pouvoir de l'*official* finit par la mort ou démission de l'évêque. Le chapitre a droit d'en nommer le siege vacant.

L'évêque peut , quand bon lui semble , destituer ses *officiaux* , soit principal ou forain , soit qu'il les ait nommés lui-même ou qu'ils aient été nommés par son prédéces-

seur ou par le chapitre : la révocation doit être faite par écrit , & insinuée comme la commission.

L'*official* connoît des matieres personnelles entre les ecclésiastiques , & lorsqu'un ecclésiastique est défendeur & un laïque demandeur ; à l'exception néanmoins des causes de l'évêque , dont il ne peut connoître ; il faut s'adresser pour cela à l'*official* métropolitain.

Il ne peut juger par provision que jusqu'à 25 livres en donnant caution.

Ses jugemens sont exécutoires , sans *paratis* des juges séculiers.

Il ne peut faire défenses aux parties , sous des peines spirituelles , de procéder ailleurs que devant lui , quand le juge est saisi de la contestation.

Les *officiaux* sont en possession de connoître de toutes matieres purement spirituelles , soit entre ecclésiastiques ou laïques , comme de la foi , de la doctrine , des sacrements , même des demandes en nullité de mariage , *quod ad fœdus & vinculum* , mais ils ne peuvent prononcer sur les dommages & intérêts.

Ils connoissent pareillement des vœux de religion , du service divin , de la simonie , du péritoire des dixmes , du crime d'hérésie , de la discipline ecclésiastique.

Quant aux crimes dont l'*official* peut connoître , il n'y a que le délit commun des ecclésiastiques qui soit de sa compétence ; le cas privilégié doit être instruit conjointement par lui & par le juge royal ; ensuite chaque juge rend séparément son jugement.

Lorsqu'un ecclésiastique n'est accusé que d'un délit commun , c'est-à-dire , d'un délit qui n'est sujet qu'aux peines canoniques , c'est l'*official* qui en connoît sans le concours du juge royal ; de sorte que si l'ecclésiastique est traduit pour un tel fait devant le juge royal , celui-ci doit renvoyer l'accusé devant son juge. Mais il ne le doit pas faire quand il s'agit du délit privilégié , lequel pour le bon ordre , demande toujours à être poursuivi sans aucun retardement. Et si le juge d'église négligeoit de poursuivre le délit commun , la poursuite en seroit dévolue au juge royal , comme exerçant la manutention des canons.

Le juge royal n'est jamais tenu, en aucun cas, soit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'*official*, pour qu'il ait à instruire le procès conjointement avec lui. Mais si le promoteur revendique l'affaire pour le délit commun; en ce cas le juge royal doit instruire conjointement avec lui. Et pour cet effet, le juge royal doit se rapporter au siège de l'*officialité* avec son greffier. C'est l'*official* dans ce cas qui a la parole: c'est lui qui prend le serment des accusés & des témoins, qui fait les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes les autres procédures qui se font par les deux juges; le juge royal peut néanmoins requérir l'*official* d'interpeler les accusés sur les faits qu'il juge nécessaires.

Quand on fait au parlement le procès à un ecclésiastique, l'évêque doit, si le parlement l'ordonne, nommer pour son vicaire un des conseiller-clercs du parlement, pour faire l'instruction conjointement avec le conseiller laïque qui est commis à cet effet.

Un ecclésiastique accusé devant le juge royal peut, en tout état de cause, demander son renvoi devant l'*official*, à moins qu'il ne soit question de crime de lèse-majesté au premier ou au second chef.

L'*official* ne peut ordonner qu'il sera passé outre nonobstant & sans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne soit question de correction & de discipline, ou de quelque cas exécutoire nonobstant l'appel.

Les appels comme d'abus interjetés des sentences des *officiaux* n'ont aucun effet suspensif, quand il s'agit du service divin, de la discipline ecclésiastique ou de la correction des mœurs, c'est la disposition de l'article xxxvj de l'édit de 1695.

Les peines spirituelles que l'*official* peut infliger, sont les prières, les jeûnes, les censures; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & scandales publics, & lorsque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'*official* peut prononcer, sont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuses. Les peines corporelles se bornent à la prison à temps ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive: autrefois néanmoins il condamnoit aux galères, au bannissement

à la torture ou question, au pilori, échelle ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*, mais cela ne se pratique plus.

On ne peut appeler de l'*official* à l'évêque qui l'a commis: l'appel de l'*official* ordinaire va à l'*official* métropolitain, & de celui-ci à l'*official* primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel est porté au parlement.

Sur les *officiaux*, voyez les *Mémoires du clergé*, l'édit de 1695, le *Traité de la juridiction ecclésiastique* de Ducasse, les *loix ecclésiastiques*, le *Traité des matieres bénéficiales* de Fuet, le *Dictionnaire des arrêts*, & les mots *Délit commun* & *Jurisdiction ecclésiastique*, *Promoteur* & *Vice-gérent*.

*Official d'un abbé*. Les abbés qui ont juridiction, ont droit d'avoir un *official*.

*Official de l'Archevêque*, est de deux sortes: il a son *official* ordinaire & son *official* métropolitain. Voyez ci-après *Official métropolitain*.

*Official de l'archidiacre*, est celui que commet un archidiacre, qui a une juridiction propre attachée à sa dignité.

*Official de l'archiprêtre*, étoit celui que commettoit l'archiprêtre, lorsqu'il avoit juridiction. Voyez ce qui est dit ci-devant des *Officiaux* en général.

*Official du chapitre*: dans les lieux où le chapitre de la cathédrale a une juridiction propre, il a aussi son *official*; le chapitre nomme aussi son *official*, le siège vacant.

*Official de l'Evêque*, est celui qui exerce la juridiction ordinaire de l'évêque.

*Official forain*, est celui qui est commis par l'évêque pour exercer sa juridiction hors la ville principale de son diocèse. Il y avoit autrefois beaucoup de ces *officiaux forains* répandus dans les différentes parties de chaque diocèse; présentement il y en a peu d'exemples, si ce n'est dans certains diocèses, dont quelque partie est du ressort d'un autre parlement ou d'une autre domination que la ville épiscopale. En ce cas l'évêque nomme pour cette partie de son diocèse un *official forain*.

*Official ad litem*, est celui qui est commis pour une affaire particulière, lorsque l'*official* est récusé ou se déporte.

*Official*

*Official métropolitain*, est l'*official* établi par un archevêque pour juger les appels interjetés des sentences & ordonnances rendues par les *officiaux* des évêques suffragans, dans les églises qui ont le titre de primatie, comme Lyon & Bourges : il juge aussi l'appel des sentences rendues par l'*official* ordinaire du métropolitain.

*Official né*, est celui qui, par le droit de sa place, fait les fonctions d'*official*, comme étoient autrefois la plupart des archidiaques.

*Official ordinaire*, est celui qui exerce le premier degré de la juridiction ecclésiastique, à la différence du métropolitain & du primatial qui sont juges d'appel.

*Official in partibus*, est la même chose qu'*official forain*.

*Official patriarchal*, est celui d'un prélat qui a le titre de patriarche. L'archevêque de Bourges qui prend le titre de patriarche d'Aquitaine ; a un *official patriarchal* qui juge les appellations rendues par l'*official* métropolitain.

*Official primatial*, est l'*official* établi par le primat pour juger les appels interjetés de l'*official métropolitain*.

*Official principal*, est celui qui est établi dans la ville épiscopale, à la différence des *officiaux* forains, lesquels sont dans les parties du diocèse qui relevent d'un autre parlement, ou qui sont d'un autre domination. Voyez ce qui a été dit ci-devant sur les *officiaux* en général. (A)

OFFICIALITE, f. f. (Jurisprud.) est le tribunal d'un primat, archevêque, évêque, abbé, archidiacre, chapitre ou autre ayant une juridiction ecclésiastique contentieuse.

Cette juridiction s'exerçoit autrefois aux portes des églises, ensuite dans une chapelle du palais épiscopal. Présentement il y a un auditoire destiné à cet usage ; mais en plusieurs endroits, il est à l'entrée de la chapelle épiscopale, comme à Paris, où l'audience de l'*officialité* se tient à l'entrée de la chapelle épiscopale inférieure. Voyez l'*Histoire du diocèse de Paris* par M. l'abbé Lebeuf, tom. I, pag. 32.

Ce tribunal est composé d'un *official*, un vice-gérent & quelquefois plusieurs assesseurs, un greffier, un promoteur, des

appariteurs. Voy. ci-devant le mot *Official*. (A)

OFFICIER, f. f. (*Hist. mod.*) homme qui possède un office, ou qui est revêtu d'une charge. Voy. *Office*.

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état sont en Angleterre le grand-maître d'hôtel, le chancelier, le grand-trésorier, le président du conseil, le garde du sceau privé, le grand-chambellan, le grand-connétable, le comte-maréchal, & le grand-amiral. Voyez chacun sous son article particulier, *Chancelier*, *Trésorier*, *Maréchal*, &c.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce sont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand-écuyer, grand-échançon ; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, sont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne sont point réputés *grands officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands *officiers*, & ne sont pas comptés pour tels par le P. Anselme. En un mot rien n'est décidé sur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maison du roi. Ils étoient élus le plus souvent par scrutin sous le regne de Charles V, & dans le bas âge de Charles VI par les princes & seigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point souffrir avant le regne de Louis VIII, qui régla qu'ils auroient séance parmi eux. Son arrêt donné solennellement à Paris en 1224 dans la cour des pairs, porte, que suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès long-temps, les grands *officiers* de la couronne ; savoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume ; en conséquence ils assistèrent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.

Il paroît que sous Henri III les grands

*officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand-maître, le grand-chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand-écuyer. Ce prince ordonna en 1577, par des lettres-patentes vérifiées au parlement, que les susdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (D. J.)

Les *officiers* de justice sont ceux auxquels on a confié l'administration de la justice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. Voy. *Cour, Justice, &c.*

Les *officiers* royaux sont ceux qui administrent la justice au nom du roi, comme les juges, &c. Voy. *Juge.*

Les *officiers* subalternes sont ceux qui administrent la justice au nom de quelque seigneur sujet du roi : tels sont les juges qui exercent leurs fonctions sous le comte-maréchal, sous l'amiral, &c.

Les *officiers* de police sont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville : tels sont les maires, les chérifs, &c. Voy. *Police.*

Les *officiers* de guerre sont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi. Voy. *Armée.*

Ces *officiers* sont généraux ou subalternes.

Les *officiers* généraux sont ceux dont le commandement n'est point restreint à une seule troupe, compagnie ou régiment ; mais qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régimens : tels sont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers. Voy. *Général, &c.*

Les *officiers* de l'état-major sont ceux qui ont sous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* subalternes sont les lieutenans, cornettes, enseignes, sergens & caporaux. Voyez tous ces *officiers* sous leurs propres articles, *Capitaine, Colonel, &c.*

Les *officiers* à commission sont ceux qui ont commission du roi : tels sont tous les *officiers* militaires, depuis le général jusqu'au cornette inclusivement.

On les appelle *officiers à commission,*

par opposition aux *officiers à brevet*, ou à *baguette*, qui sont établis par brevet des colonels ou des capitaines : tels sont les quartier-maîtres, sergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

*Officiers* de mer ou de marine, sont ceux qui ont quelque commandement sur les vaisseaux de guerre. Voy. *Marine.*

Les *officiers* à pavillon sont les amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux. Voy. *Pavillon, Amiral, &c.*

*Officiers* de la maison du roi, sont le grand-maître d'hôtel, le trésorier, le contrôleur, le trésorier de l'épargne, le maître, les clerks du tapis vert, &c. le grand-chambellan, le vice-chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes-huissiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garde-robe, le maître des cérémonies, &c. le grand-écuyer, le contrôleur de l'écurie, les sous-écuyers, les intendans, &c. Voyez *Maison du roi*, & chaque *officier* sous son article.

Les *officiers* à baguette sont ceux qui portent une baguette blanche en présence du roi, & devant lesquels un valet de pié, nue tête, porte une baguette blanche quand ils sortent en public, & quand ils ne sont pas en présence du roi : tels sont le grand-maître d'hôtel, le grand-chambellan, le grand-trésorier, &c.

La baguette blanche est la marque d'une commission, & à la mort du roi ces *officiers* cassent leur baguette sur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* subalternes de leur subordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes sortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maisons des princes.

Les *officiers* militaires en France, sont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, brigadiers, colonels, lieutenans-colonels, majors, capitaines, lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes, sergens, maréchaux-des-logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le service de terre ; & pour celui de

mer, l'amiral, les vice-amiraux, le général des galères, les chefs-d'escadre, capitaines, lieutenants, enseignes de vaisseaux, &c. Voy. *Maréchal de France, Lieutenant-général, &c.*

Pour le civil, les *officiers* de justice sont, le chancelier, le garde des sceaux, les conseillers d'état, maîtres des requêtes; présidens au mortier, conseillers au parlement, procureurs & avocats-généraux; & dans les justices subalternes, les présidens & conseillers au présidial, les lieutenans-généraux de police, les lieutenans-civils & criminels, baillis, prévôts, avocats & procureurs du roi & leurs substituts, & autres dignités de robe, qu'on peut voir chacun à leur article particulier.

Les principaux *officiers* de la maison du roi sont le grand-maître, le grand-écuyer, le grand-veneur, le grand-échançon, le grand-aumônier, le grand-chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, sans parler de plusieurs autres, & tous les divers *officiers* qui sont soumis à ces premiers. Voy. *Grand-maître, Grand-écuyer, &c.*

Les grands *officiers*, ou grades militaires, sont conférés par le bon plaisir du roi, & ne sont point héréditaires; mais la plupart des offices de judicature, aussi-bien que les charges chez le roi, passent de pere en fils, pourvu que l'on ait payé les droits imposés sur quelques-unes pour les conserver à sa famille: on achete pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont aussi des *officiers* dans tous ces divers genres. On trouvera les noms & les principales fonctions de leurs charges répandus dans le corps de ce Dictionnaire.

*Officiers municipaux*, voyez *Municipal*.

*Officiers réformés*, voyez *Réformé*.

*Officiers de la monnoie*, voy. *Monnoie*.

*Signaux pour les officiers*, voy. *Signal*.

*Officiers généraux*, (*Hist. mod.*) ou commandement des troupes, ceux qui ont autorité sur les soldats. On peut en distinguer de deux sortes, les *officiers généraux* & les *officiers* subalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la discipline militaire qui n'a pas été la partie

la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la subordination dans les troupes, les souverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont distribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reste des soldats.

Nous savons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuses troupes sur pié, qu'elles alloient ordinairement à quatre cens mille hommes, & que l'armée de Sesostris étoit de seize cens mille combattans. Nous voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude; autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers généraux*, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers temps, ne nous est guere moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particulière, qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef, tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées, ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joab sous David, & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *forces d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des corps particuliers: tels qu'un Banaias, chef de la légion des Pheletes & des Cerethes, & qui devint sous Salomon général en chef. Il est donc plus que probable, que sous les rois d'Israël, & sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes israélites furent divisées en petits corps commandés par des *officiers*, quoique l'écriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Macchabées il est parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de

centurions , que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive ; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes , les pentacontarques cinq cens , & les centurions cent hommes.

Pour les temps héroïques de la Grece , nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jason est le premier des Argonautes ; sept chefs sont ligüés contre Thebes pour vengér Polynice ; & dans Homere , les Grecs , confédérés pour détruire Troie , ont tous leurs chefs par chaque nation ; mais Agamemnon est le généralissime , comme Hector l'est chez les Troyens , quoique différens princes commandent les Troiens même , & d'autres leurs alliés , comme Rhesus les Thraces , Sarpedon les Lyciens , &c.

Mais l'histoire , en répandant plus de lumieres sur les temps postérieurs de la Grece , nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers* , tant des troupes de terre que de celles de mer.

A Lacédémone les rois commandoient ordinairement les armées ; qu'ils eussent sous eux des chefs , cela n'est pas douteux , puisque leurs troupes étoient divisées par bataillons , & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer , ils avoient un amiral & des commandans sur chaque vaisseau ; mais en quel nombre , avec quelle autorité , c'est encore sur quoi nous manquons de détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grece , par les Athéniens sur le militaire , desquels on est mieux instruit.

A Athenes , la république étant partagée en dix tribus , chacune fournissoit son chef choisi par le peuple , & cela chaque année. Mais ce qui n'est que trop ordinaire , la jalousie se mettoit entre ces généraux , & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans le temps de crise , les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déléra à Miltiade le commandement suprême ; depuis Conon , Alcibiade , Thrasybule , Phocion , &c. commanderent en chef. Ordinairement le troisieme arconte , qu'on nommoit le *polemarque* ou *l'archistrategie* , étoit généralissime , & sous

lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps , composé chacun des cavaliers des cinq tribus , elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques , ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque , & chaque corps d'infanterie de mille hommes , un chiliarque ; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre escouades , & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral , ou généralissime appelé *ναυαρχος* , ou *στρατηγος* , & sous lui les galeres ou les vaisseaux étoient commandés par des triérarques , citoyens choisis d'entre les plus riches qui étoient obligés d'armer des galeres en guerre , & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui s'unissoient pour armer une galere ne fut pas toujours fixe , & que depuis deux il alla jusqu'à seize , il n'est pas facile de décider , si sur chaque galere il y avoit plusieurs triérarques , ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote , *κυκληρος* , qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois , & leur cavalerie par le préfet des celeres , *praefectus celerum*. Sous la république , le dictateur , les consuls , les proconsuls , les préteurs & les propréteurs , avoient la premiere autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appelés *legati* , qui tenoient le premier rang après le général en chef , & servoient sous lui , comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France , ou sous le plus ancien lieutenant-général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie , *magister equitum* , qui paroît avoir eu , après le dictateur , autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient ainsi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion , & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires , qui commandoient cha-



cun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque maniple ou compagnie, un capitaine, de deux cens hommes, *ducentarius*; sous celui-ci deux centurions, puis deux succenturions ou options, que Polybe appelle *tergiducteurs*, parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion qu'on appeloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enseigne; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs, qui y ajoutèrent seulement le préfet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontières pendant tout le cours d'une guerre, tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, &c. Dans la cavalerie, outre les généraux, nommés *magister equitum*, & *præfectus celerum*, il y avoit des décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandées par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *præfecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant-général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'actium. Voyez MARINE.

OFFICIER, en terme militaire, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes, pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la règle.

*Des officiers des troupes en France.* Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à présent celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans-généraux* des armées du roi.

Ensuite les *maréchaux de camp*, les uns &

parce qu'ils ne sont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux de camp, lorsque le roi les élève à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du roi.

Après les maréchaux de camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire, que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est unie ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel général*, le *meistre de camp général*, & le *commissaire général*: en l'absence de ces trois *officiers*, c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons sont aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel général* & un *meistre de camp général*; & en l'absence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV, fut rétablie pendant la minorité de Louis XV; mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvu. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainsi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils sont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conservent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers sont les colonels ou mestres de camp dans la cavalerie. Le colonel général retient pour lui seul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *meistre de camp*. Il en est aussi de même dans les dragons. L'usage en étoit aussi établi dans l'infanterie lorsqu'il y

avoit un colonel général, mais depuis la suppression de cet officier, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou mestres de camp sont égaux en grade; & dans l'usage ordinaire, on se sert assez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandans des régimens, les capitaines des compagnies de la maison du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres officiers de ce corps, ont rang de mestre de camp; le roi donne aussi le brevet de mestre de camp à des officiers qu'il veut favoriser, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes françoises & suisses ont aussi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & mestre de camp est le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ses fonctions & les remplacer en son absence.

Après les lieutenans-colonels sont les *commandans de bataillons*, dont le grade est au-dessous de ces officiers, & au dessus de celui de capitaine. Ils font à l'armée le même service que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* sont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui sont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des officiers qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment est un officier qui est chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à sa police. Il a rang de capitaine, & il n'a point de compagnie. Voyez MAJOR.

Il a sous lui un *aide-major*; dans l'infanterie où les régimens sont plus nombreux, il y a plusieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions se nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ses fonctions, & le remplacer en son absence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au dessous du lieutenant un autre officier, appelé *cornette*, parce qu'une des principales fonctions est de porter l'étendart

que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet officier n'est pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie à la place du cornette, il y a un sous-lieutenant ou enseigne qui n'est pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, sous-lieutenans, cornettes ou enseignes, sont nommés officiers *subalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus officiers.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, est le *maréchal des logis*: il est chargé des détails de la compagnie, il est comme l'homme d'affaire du capitaine, il a sous lui un *brigadier* & un *sous-brigadier*. Ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Dans l'infanterie, après le sous-lieutenant ou enseigne, sont les *sergens*, dont les fonctions sont les mêmes que celles des maréchaux des logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont sous eux des *caporaux* & *anspessades*, qui sont du nombre des soldats, mais qui ont cependant quelque commandement sur les autres soldats.

Les maréchaux des logis & les sergens sont nommés seulement suivant l'usage *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettre du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les officiers qu'on vient de détailler, le roi a des *inspecteurs généraux* de la cavalerie & de l'infanterie. Ils sont pris parmi les officiers généraux, brigadiers, ou au moins colonels; leurs fonctions consistent à faire des recrues & à examiner si les troupes sont en bon état, si les officiers font bien leur devoir, particulièrement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les officiers en général sont subordonnés les uns aux autres, enforte que par-tout où il y a des troupes, le commandement se réduit toujours à un seul à qui tous les autres obéissent. Cette subordination bien établie, & l'application de chacun à se bien acquitter de ses fonctions, est ce qui produit l'ordre, la regle & la discipline dans les troupes.

L'officier de grade supérieur commande toujours à celui qui est de grade inférieur. Entre officiers du même grade, s'ils sont

*officiers généraux* de cavalerie ou de dragons, c'est l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maison du roi & dans la gendarmerie, c'est l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande; & dans l'infanterie, c'est l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie d'une part, ceux de cavalerie & de dragons d'autre part, à grade égal, c'est l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'est l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi soit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'est prescrit ou qu'il suit ordinairement.

*Ordre dans lequel les officiers montent aux grades.* Les maréchaux de France sont choisis parmi les lieutenans généraux, ceux-ci parmi les maréchaux de camp, lesquels sont choisis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, mestres de camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou mestres de camp doivent avoir été au moins mousquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment est ordinairement choisi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorsqu'elle vaque.

La place de major se donne à un capitaine, suivant les termes de l'ordonnance. Il n'est pas nécessaire de le choisir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mousquetaires, ou bien lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes. Ceux-ci sont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeunesse qui n'a pas encore servi.

Les maréchaux des logis & les sergens sont toujours tirés du nombre des cavaliers & soldats. Lorsqu'on est satisfait de leur service, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de distinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels sont le maréchal-général des logis de l'armée, le major-général, le maréchal-

général des logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, &c. Voyez les articles qui concernent chacun de ces emplois.

Tous les *officiers* doivent en général s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'est qu'en passant par les différens grades, & en les remplissant avec distinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & se rendre digne des charges supérieurs. Ce n'est pas seulement des *officiers* généraux que dépendent les succès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois suppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Alteinheim en 1675. Voyez sur ce sujet les Mémoires de M. de Feuquiere, tome III, p. 240.

Comme les *officiers* généraux doivent posséder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépinière, il seroit à propos de les engager par des travaux particuliers, à se mettre au fait de tout ce qui concerne le détail non-seulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de résider en temps de paix six mois à leur régiment; & pour rendre ce séjour utile à leur instruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce temps des plaisirs & de la dissipation de Paris, il faudroit les charger de faire des mémoires raisonnés des différentes manœuvres qu'ils seroient exécuter à leur régiment. Un régiment de 2 ou de 4 bataillons peut être regardé comme une armée, en considérant chaque compagnie comme un bataillon; c'est pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des observations sur le terrain des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui se trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défense des lieux qu'occupe leurs régimens; ce qu'il faudroit pour approvisionner ces lieux, tant de mu-

nicions de bouche que de guerre , pour y soutenir un *siège* relativement à la garnison qu'ils croiroient nécessaire pour les défendre, &c.

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits sur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le ministre de la guerre. On examineroit leur travail, on le discuteroit avec eux, soit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir besoin pour le faire avec plus de soin dans la suite. Ils se trouveroient ainsi dans le cas de se former insensiblement dans toutes les connoissances nécessaires aux *officiers* généraux; la cour seroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en distribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guere douter qu'il n'en résultât un très-grand bien pour le service. On ne doit pas penser que notre jeune noblesse puisse regarder l'obligation de s'instruire comme un fardeau pesant & onéreux. Son zele pour le service du roi est trop connu: elle applaudira sans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carrière des armes avec encore plus de distinction, d'une manière digne d'elle & des emplois destinés à son état. (Q)

OFFICIERS GÉNÉRAUX DE JOUR, c'est le lieutenant général & le maréchal de camp qui sont de service chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les *sièges* alternativement un jour de service. Lorsque ce jour arrive, ils sont *officiers généraux de jour*.

Il y a aussi un brigadier, un mestre de camp, un colonel & un lieutenant colonel, de service chaque jour; mais ces *officiers* qui sont subordonnés aux lieutenans généraux & aux maréchaux de camp, sont appelés leur jour de service, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet*. Les fonctions de ces derniers *officiers* sont de veiller aux piquets, pour qu'ils soient toujours prêts à faire leur service. Voyez *Piquet*. (Q)

OFFICIERS DE LA MARINE, (*Marine*.) ce sont les *officiers* qui commandent & servent sur les vaisseaux du roi & dans les

ports, & composent le corps militaire.

On donne le nom d'*officier de plume* aux intendans, commissaires & écrivains employés pour le service de la marine.

Les *officiers mariniers*, ce sont des gens choisis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux: savoir, le maître, le bosselman, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers mariniers* forment ordinairement la sixième partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, sont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enseignes.

Les *officiers généraux*, sont actuellement en France, deux vice-amiraux, 6 lieutenans généraux, 16 chefs d'escadre; ensuite 200 capitaines, 310 lieutenans, 9 capitaines de brûlots, 330 enseignes, 25 lieutenans de frégates, & 4 capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement.

OFFICIERS MUNICIPAUX, (*Hist. mod.*) sont ceux qu'on choisit pour défendre les intérêts d'une ville, ses droits & ses privilèges, & pour y maintenir l'ordre & la police; comme les majors, shérifs, consuls, baillis, &c. Voyez *Office* ou *Charge*.

En Espagne, les charges municipales s'achètent. En Angleterre, elles s'obtiennent par l'élection. Voyez *Office* ou *Charge vénale*, &c.

En France, les *officiers municipaux* sont communément les maires & les échevins, qui représentent le corps de ville. Souvent ils sont créés en titre d'office par des édits burseaux; & souvent aussi ils sont électifs. Quelques villes considérables sont en possession de cette dernière prérogative, & leurs *officiers* ou magistrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon se nomme *prévôt des marchands*, & les autres *échevins*; en Languedoc, on les appelle *consuls*. La ville de Toulouse a ses *capitoul*s; & celle de Bordeaux ses *jurats*. Voyez *Capitoul*s, *Jurats*.

OFFICIERS DE VILLE: on distingue à Paris deux sortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits*. Les *grands officiers*, sont

font le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conseillers, & le receveur. Les petits *officiers*, sont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les mesureurs, les débarqueurs & autres telles personnes établies sur les ports pour la police & le service du public. *V. tous ces mots sous leurs titres particuliers.*

*Officiers passeurs d'eau*, ce sont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions consistent à passer d'un rivage de la Seine à l'autre les passagers qui se présentent, leurs hardes, marchandises, &c. Ils furent érigés en titre d'office sous Louis XIV, & sont au nombre de vingt, y compris les deux syndics, *V. Batelier, dictionn. de Comm.*

*Officiers de la Venerie*, ceux qui sont à la tête des chasses de sa majesté. L'ordonnance du roi du 24 janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chasses desdites capitaineries royales de déposer leurs lieutenans, sous-lieutenans & autres *officiers* & gardes desdites capitaineries lorsqu'ils le jugeront à propos, en les remboursant ou faisant rembourser des sommes qu'ils justifieront avoir payées; & où il ne se trouveroit alors des sujets capables de servir, en état de rembourser lesdits *officiers* & gardes, permet sa majesté auxdits capitaines de les interdire pour raison de contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel temps qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins excéder celui de 3 mois, sans que lesdits *officiers* & gardes ainsi interdits puissent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction; voulant seulement sa majesté qu'ils soient payés de leurs gages jusqu'à l'actuel remboursement du prix de leurs charges: & sera la présente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de sa majesté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chasses, doivent être reçus à la table de marbre où ressortit l'appel de leur jugement; autrement toutes leurs sentences & actes de juridiction sont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui fassent foi, puisqu'eux-mêmes ne sont pas institués valablement.

Tome XXIII.

Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les subalternes, c'est-à-dire, le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtrise particulière; mais ils doivent être tous âgés de 25 ans pour que leurs actes & procès verbaux aient force & foi.

Les *officiers* sont compris comme les autres dans les défenses de chasser.

OFFICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a le caractère bienfaisant, & qu'on trouve toujours disposé à rendre de bons offices. Les hommes *officieux* sont chers dans la société. Le même mot se prend dans un sens un peu différent: on dit un mensonge *officieux*, c'est-à-dire, un mensonge dit pour éviter un plus grand mal qu'on auroit fait par une franchise déplacée. Les *officieux* à Rome, *officiosi, salutantes, salutatores*, gens d'anti-chambres, fainéans, flatteurs, ambitieux, empoisonneurs, qui venoient dès le matin corrompre par des bassesses les grands dont ils obtenoient, tôt ou tard, quelque récompense.

OFFICINAL, adj. (*Pharmacie.*) les médecins appellent *remède* ou *médicament officinal*, tout remède préparé d'avance & conservé dans les boutiques des apothicaires pour le besoin, *ad usum*. Les médicamens *officinaux* sont distingués de la simple matière médicale, ou des drogues simples, par la préparation pharmaceutique; & des remèdes appelés *magistraux*, par le temps de cette préparation, les derniers ne la recevant que dans le moment même où on doit les administrer aux malades. *V. Magistral, Pharmacie.*

Les médicamens *officinaux* se préparent d'après des règles, loix ou formules consignées dans les pharmacopées ou dispensaires. *Voyez Dispensaire. (b)*

OFFRAIE, voyez *Glorieuse*.

OFFRAIE, voyez *Orfraie*.

OFFRANDES, s. f. pl. (*Théolog.*) en terme de religion, sont tous les dons qu'on présente à Dieu ou à ses ministres, dans le culte public, soit en reconnoissance du souverain domaine qu'il a sur toutes choses, & dont on lui consacre spécialement une portion, soit pour fournir à l'entretien de ses temples, de ses autels, de ses ministres, &c.

B b b

Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'*offrandes* qu'ils présentoient au temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les décimes, les hosties pour le péché, étoient d'obligation : les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* d'huile, de pain, de vin, de sel & d'autres choses que l'on faisoit au temple ou aux ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *corban*, toutes sortes d'*offrandes*, & nomment *mincha*, les *offrandes* de pain, de sel, de fruits, d'huile, de vin, &c. Les sacrifices ne sont pas proprement des *offrandes*; mais l'*offrande* faisoit partie des cérémonies du sacrifice. Voy. *Sacrifice*.

Les *offrandes* étoient quelquefois seules, & quelquefois elles accompagnoient le sacrifice. On distinguoit de plusieurs sortes d'*offrandes*, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poêle, ou sur le gril, ou dans une poêle percée les prémices des grains nouveaux qu'on offroit ou purs & sans mélange, ou rôtis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert devoit être sans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choses solides du vin ou de l'huile, qui en étoit comme l'assaisonnement. Le prêtre qui étoit de service retiroit les *offrandes* de la main de celui qui les offroit, en jetoit une partie sur le feu de l'autel, ou sur la victime, lorsque l'*offrande* étoit accompagnée d'un sacrifice, afin qu'il fût consumé par le feu; & réservoir le reste pour sa subsistance. C'étoit-là son droit comme ministre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé entièrement, le prêtre n'en réservoir rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverses *offrandes*, soit qu'elles fussent faites par des particuliers, soit qu'elles se fissent au nom de toute la nation.

Les *offrandes* des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de sel, sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance. Caïn offroit au Seigneur *des fruits de la terre*, les prémices de son labourage; Abel lui offroit aussi *des prémices de ses troupeaux & de leurs graisses*. Genèse, iv, 3, 4. Les païens n'avoient rien dans leur religion

que ces sortes d'*offrandes*, faites à leurs dieux : ils offroient le pur froment, la farine, le pain :

*Farra tamen veteres jaciebat, farra metebant, Primitias Cereri farra refecta dabant.*

Ov. *Fast.* 2.

Numa Pompilius, au rapport de Pline, *lib. XVIII, cap. ij*, enseigna le premier aux Romains à offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé & rôti. Ovide nous apprend encore, *fastor. j*, qu'avant les sacrifices sanglans, ils n'offroient que du froment & du sel :

*Ante, deos homini quod conciliare valeret, Far erat, & puri lucida mica salis.*

Théophraste remarque que parmi les Grecs la farine avec du vin & de l'huile, qu'ils appeloient *θυλεματα*, étoient la matière des sacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les *offrandes* de farine, de vin, de sel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs sacrifices sanglans, & celles dont les Hébreux se servoient dans leur temple, consistoit en ce que les Hébreux jetoient ces oblations sur les chairs de la victime déjà immolée & mise sur le feu; au lieu que les païens les jetoient sur la tête même de la victime encore vivante, & prête à être sacrifiée. Voyez *Libation*, *Immolation* & *Sacrifice*.

Dans l'église catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une seule *offrande*, qui est le corps de J. C. dans l'eucharistie, cependant dès les premiers temps on a donné le nom d'*offrande* aux pieuses libéralités des fideles, & aux dons qu'ils faisoient à l'église pour l'entretien de ses ministres, ou pour le soulagement des pauvres. Les moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur *offrande*, si l'on en croit saint Jérôme, & ne pouvoient s'en dispenser sur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au pape & aux ministres de son église, de recevoir de riches oblations des dames Romaines; cet auteur païen ignoroit le saint usage qu'on en faisoit. S. Augustin parle d'un tronc ou trésor particulier où l'on faisoit les *offrandes* qu'on destinoit à l'usage

du clergé, comme du linge, des habits & d'autres choses semblables. Il est parlé dans les dialogues de S. Grégoire le grand, des *offrandes* qu'on faisoit pour les morts. Le concile de Francfort distingue deux sortes d'*offrandes*: les unes se faisoient à l'autel pour le sacrifice: les sou-diacres, selon S. Isidore de Séville, les recevoient des mains des fideles pour les remettre en celles des diacres qui les plaçoient sur l'autel: les autres étoient portées à la maison de l'évêque, pour l'entretien des pauvres & du clergé. Selon les constitutions faites par Reginon, le prêtre devoit couper en plusieurs morceaux, & mettre dans un vase propre quelque partie des premieres de ces *offrandes*, pour les distribuer les dimanches & fêtes à ceux qui n'avoient pas communié. On en trouve aussi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'*offrandes* le nom d'*eulogies*. Voy. *Eulogie*.

Le pere Thomassin remarque que si ce n'est point là l'origine du pain bénit, c'est du moins une des plus anciennes preuves de son établissement. Voyez *Pain bénit*.

Depuis que les fideles n'ont plus donné le pain & le vin nécessaire au sacrifice, les *offrandes* les plus ordinaires se font faites en argent. Divers conciles ont fait des réglemens pour obliger les fideles, & même les Juifs demeurant sur une paroisse, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'église matrice, toutes les *offrandes* faites aux saccuriales. Dans un autre concile d'Angleterre, il est ordonné à tous les curés d'envoyer à l'église cathédrale, en signe de reconnaissance, les *offrandes* du jour de la pentecôte. Voyez *Cathédrale* & *Pentecostales*.

La discipline a extrêmement varié sur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens dioceses sur les *offrandes*, ni sur les occasions ou circonstances où on les fait. Si ce n'est, 1<sup>o</sup>. que dans toutes les paroisses, chaque paroissien à son tour, est obligé d'offrir le dimanche un pain que le prêtre bénit: 2<sup>o</sup>. qu'aux messes des morts ou services, on offre du pain & du vin avec un cierge: 3<sup>o</sup>. que les autres *offrandes* se font en argent & appartiennent de droit aux curés, s'il n'y a usage

contraire: 4<sup>o</sup>. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, lesquelles sont vendues au profit de la fabrique. Voyez *Fabrique*. Thomassin, *discipl. eccléf. part. I, liv. III, chap. vj; part. III, liv. II, chap. ij, liv. III, chap. iij & iv, & part. IV, liv. III, chap. v*. Calmet, *dictionn. de la bible*.

OFFRANDE, (*Critique sacrée*.) oblation, en latin *oblatio*. Les Hébreux en avoient de trois sortes, les *offrandes* ordinaires, celles qui étoient d'obligation, & celles qui n'étoient que de pure dévotion. Les *offrandes* ordinaires se faisoient avec un parfum appelé *thymiama*, qu'on brûloit tous les jours sur l'autel. Les oblations libres & de pure dévotion étoient les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* de vin, d'huile, de pain, de sel, & d'autres choses, que l'on faisoit aux ministres du temple. Les *offrandes* prescrites & d'obligation comprennoient les prémices, les dixmes, les hosties pour le péché. Les prémices de toutes choses devoient être offertes à Dieu. On lui offroit les personnes par la consécration; les fruits de la terre, par l'oblation; les liqueurs, par libation; des aromates, par les encensemens; des bêtes, par les sacrifices. Il étoit défendu de moissonner qu'on n'eût offert à Dieu l'omer, c'est-à-dire, la gerbe nouvelle, le lendemain du jour des azymes. Il étoit défendu de cuire du pain de blé nouveau, qu'on n'eût présenté le jour de la pentecôte les pains nouveaux. Avant l'*offrande* de ces prémices, tout étoit immonde; après cette *offrande*, tout étoit sain. Enfin, le mot *offrande* ou *oblation* marque le sacrifice de Jesus-Christ pour l'expiation de nos péchés. *Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo*. Eph. v. 2. (*D. J.*)

OFFRANT, adj. & subst. (*Gram. & Jurispr.*) celui qui offre. On vend à des ventes de meubles, de livres, d'effets à l'encan, au plus *offrant* & dernier enchérisseur. Les adjudications par décret de terres, de baux judiciaires, de fermes, se donnent au plus *offrant*.

OFFRE, s. f. (*Gram.*) tout ce qu'on propose à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuser. On dit de belles *offres*, & de mauvais procédés.

**OFFRES**, f. f. pl. (*Jurispr.*) est un acte par lequel on se soumet à faire quelque chose, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pièces ou autre chose qu'on est tenu de lui remettre, ou bien, une somme de deniers qu'on est obligé de lui payer.

On appelle *offres labiales*, celles qui ne consistent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on est prêt de faire telle. Quand même cette déclaration seroit faite par écrit, on appelle ces *offres labiales*, pour les distinguer des *offres réelles* qui sont accompagnées de l'exhibition & présentation effectives des deniers ou autres choses que l'on offre, soit que ces *offres réelles* soient faites par un huissier, ou qu'elles soient faites sur le barreau.

En matière de retrait lignager il faut faire des *offres réelles* à chaque journée de la cause. Voyez *Retrait*.

**OFFRIR**, v. act. (*Gram.*) présenter à quelqu'un une chose qu'on seroit bien aisé qu'il acceptât; si cela n'est pas, au moins cela devrait toujours être ainsi. On dit *offrir* à Dieu nos peines; *offrir* un combat, un secours, un sacrifice; *s'offrir* à la vue, &c.

**OFFUSQUER**, v. act. (*Gram.*) cacher à la vue. Voilà une montagne qui *offusque* la vue de votre château; les nues ont *offusqué* le soleil. Il signifie aussi blesser les yeux; la trop grande clarté du jour m'*offusque*. Il se prend au moral, comme dans ces phrases: la passion *offusque* le jugement; ses bonnes qualités sont *offusquées* par une infinité de mauvaises. On dit au figuré, votre éclat l'*offusque*; sa gloire fut un peu *offusquée* par cet événement.

## O G

**OGIVE** ou **AUGIVE**, f. f. (*Coupe des pierres.*) signifie les voûtes gothiques en tiers point: ce mot vient de l'allemand *aug*, qui signifie *œil*, parce que les arcs des cintres des voûtes gothiques sont des angles curvilignes *ABC*, (*fig. 20.*) semblables à ceux des coins de l'œil, quoique dans une position différente.

**OGLASA**, (*Géogr. anc.*) île de la méditerranée, selon Plin, *liv. III, chap. vj*: on croit par la situation qu'il lui donne, que c'est *Monte Christo*.

**OGLIO L'**, (*Géogr.*) rivière d'Italie en

Lombardie; elle prend sa source au Bressan dans sa partie la plus septentrionale, aux confins des Grisons & du Trentin. Elle se perd dans le Pô au couchant de Borgoforte. Le nom latin de cette rivière est *Ollius*.

**OGNUS** ou **OGMIUS**, (*Hist. anc. Mytholog.*) surnom que l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, suivant quelques-uns, & à Mercure, suivant d'autres. On représentoit ce dieu sous les traits d'un vieillard décrépité, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans sa main droite il portoit sa massue, & dans la gauche son arc & son carquois. Il avoit la langue percée, & il en parloit des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblème, les Gaulois vouloient représenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

**OGÉOSSE**, terme de *Blason*. Il se dit des tourteaux de sable, pour les distinguer des autres qui se nomment *gufes*, quand ils sont de pourpre; *gufes*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur, *sommes* ou *volets*, quand ils sont de sinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. Voyez *Tourteau*; *Blason*. (*D. J.*)

**OGRE**, f. m. (*Gram.*) sorte de monstre, de géant, d'homme sauvage, qu'on a imaginé & introduit dans les contes où il mange les petits enfans. L'ogre est contemporain des fées.

**OGYAS**, f. m. (*Hist. turque.*) nom du précepteur des fils du grand-seigneur. Quoique les fils des sultans soient élevés dans la mollesse, au milieu des plaisirs & de l'oisiveté du sérail, on leur choisit pourtant des précepteurs qu'on appelle *ogyas*, qui sont d'ordinaire les plus savans du pays. Ces précepteurs vivent dans la suite avec éclat, & reçoivent du sultan, autrefois leur disciple, des honneurs & des distinctions qu'il refuse au grand-visir, au caïmacan & aux cadiletquers. Un ambassadeur de France, qui avoit résidé fort longtemps à la Porte, M. de Breves, remarque dans ses mémoires, que les Turcs ont souvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: Dieu donne l'ame toute



» brute, mais le précepteur la polit & la perfectionne. » (D. J.)

OGYIE, (Géog. anc.) nom de l'isle de Calypso. Pline, liv. III, chap. x, parlant du promontoire *Lacynium*, aujourd'hui *capo delle colonne*, dit que devant la côte est, entr'autres isles, celle de Calypso, qu'Homere a nommé *Ogyie*: mais ni cette isle, ni les autres que Pline nomme, ne subsistent plus.

*Ogygia* est aussi un nom donné à divers lieux & pays, comme à la Béotie, à l'Égypte, à la Lycie & à Thebes. Pausanias dit que les premiers habitans du territoire de cette ville, avoient Ogyge pour roi: rien n'est plus fameux dans l'antiquité, que le déluge d'Ogygès.

OGYRIS, (Géog. anc.) isle de la mer des Indes: Pline liv. VI, chap. xxviii, dit qu'elle est en pleine mer, à 125 milles du continent. Comme ce n'est point l'isle d'Ormus, ni celle de Mazira, sur les côtes d'Arabie, nous ignorons quelle isle ce peut être. (D. J.)

## O H

OH, *intéjection augmentative*: Oh, n'en doutez pas! Oh, oh, j'ai d'autres principes que ceux que vous me supposez, & je ne suis pas un dans mes écrits, & un autre dans ma conduite.

*Il parloit fort bien de la guerre,  
Des cieux, du globe de la terre,  
Du droit civil, du droit canon,  
Et connoissoit assez les choses  
Par leurs effets & par leurs causes;  
Etoit-il honnête homme? Oh, non.*

OHIO L', (Géog.) grande riviere de l'Amérique septentrionale de la Nouvelle France: elle est ainsi nommée par les Iroquois; & ce nom, dit-on, marque sa beauté. Elle a ses sources à l'orient du lac Erié, baigne les Tongoria, reçoit dans son sein une autre riviere nommée *Ouabache*, ou de *Saint-Jérôme*; & enfin accrue de nouveau par la riviere des *Casquinambaux*, elle se perd dans le *Mississipi*, au pays nommé par les François la *Louisiane*. Mais il faut consulter sur le cours de cette riviere la carte de l'Amérique septentrionale publiée à Londres en 1754, par le D. Michel F. R. S. (D. J.)

## O J O I

OJAK, (Hist. mod.) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs jauriffaires; ceux qui les commandent se nomment *ojak agzalari*.

OIBO, (Géog.) isle d'Afrique sur la côte de Zanguébar, l'une des isles de Quifimba: elle est petite, mais arrosée de belles & bonnes fontaines. (D. J.)

OIE, f. f. *anser domesticus*, (Hist. nat. Ornithol.) oiseau qui est plus petit que le cygne, & plus gros que le canard: il a environ deux piés dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des piés, & à peu près deux piés huit pouces jusqu'au bout de la queue: le bec a deux pouces & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & environ trois pouces & demi jusqu'aux yeux. La queue est longue à peu près de dix pouces, & composée de dix-huit plumes, dont les extérieures sont les plus courtes; les autres augmentent de longueur successivement jusqu'à celles du milieu qui sont les plus longues de toutes. La couleur des oies varie comme dans les autres oiseaux domestiques; elles sont ordinairement brunes ou cendrées, ou blanches; on en trouve aussi dont la couleur est brune, & en partie blanche. Le bec & les pattes sont jaunes dans les jeunes oies, & deviennent ordinairement rouges avec l'âge: il y a vingt-sept grandes plumes dans chaque aile. Quand on irrite cet oiseau, il fait entendre un sifflement semblable à celui d'un serpent: l'oie vit très-long-temps. Willughby rapporte que l'on avoit gardé chez le pere d'un de ses amis pendant quatre-vingts ans une oie qui paroissoit pouvoir vivre encore autant de temps, si l'on n'avoit pas été obligé de la tuer, parce qu'elle faisoit une guerre continuelle aux autres oies. Willughby, *Ornith. Voyez oiseau.* (I)

*Oie sauvage*, *anser ferus*, oiseau qui ressemble à l'oie domestique par la grosseur & par la forme du corps, & qui en differe un peu par la couleur. Il a toute la face supérieure du corps brune, ou d'une couleur cendrée obscure, excepté les plumes de la racine de la queue qui sont blanches. Toute la face inférieure a une couleur blan-

châtre ; cette couleur est de plus en plus blanche , à mesure qu'elle se trouve plus près de la queue , & les plumes qui sont sous la queue ont un très-beau blanc ; le bec a la racine & la pointe noires ; le milieu est de couleur de safran. Raii , *synop. meth. avium* Voyez Oiseau. ( I )

*Oie de Bassan* , voyez *Oie d'Ecosse*.

*Oie de Brenta* , *Brenta anas torquenta Bellonii* , oiseau qui est un peu plus gros & plus allongé que le canard : la tête , le cou & la partie supérieure de la poitrine sont noires : il y a de chaque côté sur le milieu du cou , une tache ou une petite ligne blanche , en forme de collier ; le dos est d'une couleur brune cendrée , comme dans l'*oie* domestique ; cependant la partie postérieure a une couleur plus noirâtre ; les plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue sont blanches ; la poitrine a une couleur brune cendrée ; le bas-ventre est blanc ; la queue & les grandes plumes des ailes sont noires ; les petites ont une couleur brune cendrée ; les pieds sont noirâtres. Cet oiseau a environ un pied six pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Willughby , *Ornith.* Voyez Oiseau. ( I )

*Oie de Canada* , *anser canadensis* , oiseau qui ressemble beaucoup à l'*oie* domestique ; il a cependant le corps un peu plus allongé. Le dos est d'un brun cendré , comme dans l'*oie* domestique , & le croupion est noir : les plumes qui recouvrent en-dessus la racine de la queue sont blanches ; le cou est presque entièrement noir , excepté la partie inférieure , qui a une couleur blanche ; il y a derrière la tête , au dessous des yeux , une large bande blanche qui entoure le cou presque tout entier ; le ventre est blanc ; la queue & les grandes plumes des ailes sont noires ; les petites plumes & celles qui recouvrent immédiatement les grandes , ont une couleur brune cendrée ; celle des pattes est noire. Raii , *synop. meth. avium.* Voyez Oiseau. ( I )

*Oie d'Ecosse* , *Oie Soland* , *Oie de Bassan* , *anser bassanus* , oiseau qui est de la grosseur de l'*oie* domestique ; il a le bec long , droit dans toute son étendue , à l'exception de l'extrémité , qui est un peu courbe ; ce bec a une couleur cendrée obscure , la

pièce supérieure a de chaque côté un petit appendice situé près de l'endroit où commence la courbure ; l'ouverture de la bouche est grande ; les narines ne sont pas apparentes au-dehors ; le dedans de la bouche a une couleur noire ; la langue est petite , & les pièces du bec sont dentelées. Cet oiseau est entièrement blanc , excepté les grandes plumes des ailes qui ont une couleur noirâtre : quand il est vieux , le dessus de la tête a une teinte de roux ; il prend difficilement son essor lorsqu'il est posé sur la terre , parce que ses ailes sont très-longues. Raii , *synop. meth. avium.* V. Oiseau. ( I )

*Oie d'Espagne* , *anser hispanicus* , *an pottius guineensis* , oiseau qui a comme l'*oie* domestique le dos d'une couleur brune mêlée de cendrée. Le ventre est blanc , la gorge & la poitrine sont brunes & ont une teinte de roux. Il y a sur la tête une bande de brun noirâtre qui s'étend jusqu'au dos en passant sur la face supérieure du cou. Le bec est noir , & il a à sa racine un tubercule proéminent , qui augmente avec l'âge , & qui est toujours plus gros dans les mâles que dans les femelles. La tête est entourée d'une bande blanche en forme de collier placé entre les yeux & la racine du bec. Les plumes de la queue sont de la même couleur que celles du dos & des ailes , & ont l'extrémité blanchâtre. Les pieds sont rougeâtres. Il y a des individus qui ont aussi le bec de cette couleur. Le doigt de derrière est très-petit. Willughby , *Ornit.* Voyez Oiseau. ( I )

*Oie de Magellan* , voyez *Pengouin*.

*Oie de marais* , *anser palustris noster* , Raii , oiseau qui est le même que l'*oie* sauvage ; car la description qu'en donne Ray , d'après Lister , est exactement conforme avec celle de l'*oie* sauvage , à l'exception de la couleur des pieds & du milieu du bec , qui est d'un rouge tirant sur le pourpre dans l'*oie des marais* ; ces mêmes parties sont de couleur de safran dans l'*oie* sauvage. Voyez *Oie sauvage* , *Oiseau*.

*Oie de mer* , nom que l'on a donné au dauphin , parce que les mâchoires de ce poisson cétacée ressemblent au bec d'une oie. Voyez *Dauphin*. ( I )

*Oie de mer* , voyez *Harle*.

*Oie de Moscovie* , oiseau qui est plus

grand que l'oie domestique. Il a environ trois piés six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & cinq piés d'envergure. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun obscur, & les côtés de la tête du cou d'un brun plus pâle. Le bec est noir à la racine, & de couleur orangée dans le reste de sa longueur; il y a sur la pièce supérieure une sorte de tubercule aussi de couleur orangée. Les plumes du dos sont d'un brun obscur; cette couleur est moins foncée sur les bords extérieurs de chaque plume. Toutes les autres parties du corps & les ailes sont blanches, à l'exception de quelques plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue. Les jambes & les piés sont d'une couleur orangée. La femelle diffère un peu du mâle; elle a la tête, le cou & la poitrine d'un brun clair & le dos, les ailes, & les cuisses d'un brun obscur; les bords extérieurs des plumes sont d'un blanc sale. Le tubercule du bec est moins gros que celui du mâle. Albin, *Hist. nat. des oiseaux*, tome II. Voyez *Oiseau*. (I)

*Oie nonnette*, voyez *Tadorne*.

*Oie soland*, voyez *Oie d'Ecosse*.

*Oies*, (*Diète & mat. méd.*) *oie domestique* & *oie sauvage*; Ces deux oiseaux ont entr'eux le plus grand rapport, quoique le dernier passe généralement pour meilleur. On mange l'oie jeune & ayant acquis à peine la moitié de son accroissement (à cet âge elle est connue sous le nom d'*oisson*), ou bien dans l'état adulte, c'est-à-dire, après avoir acquis tout son accroissement.

La chair de l'oisson passe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'est-à-dire, pour être gluante & comme glaireuse; en effet, les personnes qui n'y sont point accoutumées, la trouvent sans consistance & d'un goût plat, & ils la digèrent mal; elle leur donne le dévoiement: ainsi elle doit être rangée avec les alimens suspects & peu salutaires. On sert pourtant l'oisson sur les bonnes tables dans le pays où on élève beaucoup d'oies. On a coutume, & on a fait bien de ne le manger que rôti, & avec des sautes piquantes, ou arrosées de jus de citron, ce qui est encore mieux.

L'oie adulte, lorsqu'elle est vieille, est sèche, dure & de mauvais goût: les auteurs de diète disent même que l'usage de sa chair est sujet à engendrer des fièvres; ce qui paroît outré: si elle est jeune & grasse, sa chair est fastidieuse & toujours d'un goût plat. En général l'oie n'est servie que dans les festins du peuple; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier observe dans son addition au *traité des alimens* de Louis Lemeris, que quoiqu'on consume encore aujourd'hui beaucoup d'oies à Paris, c'étoit toute autre chose autrefois: que la rue nommée à présent la *rue aux ours*, se nommoit la *rue aux oies*, ou *aux marchands d'oies*, qui en faisoient un débit prodigieux, soit qu'ils les vendissent crues ou rôties. On les mange aujourd'hui soit rôties, soit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre sous cette dernière forme moins malfaisantes, & plus agréables qu'il est possible, on doit les apprêter avec des assaisonnemens piquans & acides.

Les cuisses d'oie qu'on prépare dans plusieurs pays en les salant à sec, les faisant cuire à demi dans de la graisse d'oie, & les en recouvrant ensuite, qu'on envoie en cet état dans tout le royaume, paroissent un peu corrigées par le sel, & ne sont ni désagréables ni mal saines, étant mangées bouillies: elles sont assez bien dans le potage, & sur-tout dans les potages aux choux verts, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui est à présent aussi en usage à Paris, sous le même nom; servie encore avec de la purée, &c.

La graisse d'oie est très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en sert dans quelques pays au lieu de beurre: & les pharmacologistes n'ont pas manqué de lui accorder plusieurs vertus médicinales particulières; mais elle ne possède absolument que les qualités diététiques & médicamenteuses communes aux graisses. Voy. *Graisse*, *Diète*, *Mat. méd.*

La fiente d'oie est aussi un remède, recommandé à la dose d'environ demi-gros, comme sudorifique, diurétique, emménagogue, & spécialement propre contre la jaunisse. La peau qui recouvre les pattes de l'oie, a été déclarée astringente; & sa

langue séchée & pulvérisée , comme un spécifique contre la retention d'urine. Ettmuller , qui est un des pharmacologistes qui a proposé sérieusement ce prétendu spécifique , assure encore que la langue du même animal mangée fraîche , guérit l'incontinence d'urine. ( b )

OIE , FOIE D' ( *Art. culin. des anc.* ) les Grecs & les Romains faisoient grand cas des foies d'oies blanches qu'ils engraissoient. Pline le dit lui-même , *lib. X, c. 20, nostri sapientiores qui eos jecoris bonitate novere. Fertilibus in magnum amplitudinem crescit. Sumptum quoque lacte mulso augetur.* Nous avons encore un passage d'Horace pour le prouver ; c'est dans la satyre de Nasidiénus homme riche & avare , qui se met en frais pour régaler Mécénas. Il lui donne dans un des plats le foie d'une oie blanche qu'ils ont nourrie de figes fraîches , *pinguibus & ficis pastum jecur.* Les Grecs appeloient ces foies *συκατα* , en latin , *ficata*. La maniere de préparer les foies d'oie étoit la même en Italie qu'en Grece. On les servoit rôtis ou frits à la poêle , & enveloppés de la membrane appelée *omentum* , que nous nommons la coëffe. C'est sur cela qu'est fondé le bon mot d'une aimable courtisane , qui croyant , étant à table , prendre un foie dans un plat , & ne trouvant sous l'enveloppe qu'un morceau de poumon , s'écria :

*Ἀπόλαλα, πέπλων μάλεσαν περιπτύχαι.*

“ Je suis perdue ! cette maudite robe m'a trompée & me fait mourir ,, . C'est un vers d'une tragédie grecque , qui est dit par Agamemnon , que Clytemnestre & Egeyste tuent après l'avoir embarrassé dans une robe sans ouverture. L'application en est fort jolie , & nous prouve bien que les courtisannes de ce temps-là savoient leurs poètes par cœur : elles enchaînoient les hommes les plus sages par trois puissans moyens , la beauté , l'esprit cultivé & les talens. ( *D. J.* )

OIE D'AMÉRIQUE ou TOUCAN , ( *Ast.* ) constellation de l'hémisphère austral , qui est du nombre de celles qu'on ne voit point dans ces climats. Voyez *Constellation & Circumpolaires.* ( O )

OIGNON , s. m. *cepa* , ( *Hist. nat. Bot.* )

genre de plante à fleur lilacée composée de six pétales ; le pistil occupe le milieu de cette fleur , & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges , qui renferment des semences arrondies Ajoutez aux caractères de ce genre que les fleurs sont réunies en un bouquet sphérique , & que les feuilles & les tiges sont fistuleuses. Tournefort , *Inst. rei herb. V. Plante.* ( I )

Outre les treize especes d'oignons que compte Tournefort , il s'y trouve encore d'autres variétés en couleur , en grosseur , en forme , que produit l'art de la culture. L'espece la plus commune dans nos jardins est l'oignon blanc ou rouge : *cepa vulgaris, floribus & tunicis candidis, vel purpurascens.* C. B. P. 71 , I. R. H. 382.

Sa racine est bulbeuse , composée de plusieurs tuniques charnues intérieurement & membraneuses à l'extérieur ; elle est tantôt rouge , tantôt blanche ; quelquefois orbitulaire , quelquefois oblongue , d'autrefois aplatie , garnie à sa partie inférieure de fibres blanches , remplies d'un suc subtil & très-âcre qui fait pleurer. Ses feuilles sont longues d'un pié , fistuleuses , cylindriques , pointues , d'une saveur âcre. Sa tige est unie , droite , haute de deux ou trois coudées , renflée vers le milieu , portant à son sommet une tête de la grosseur du poing , composée de fleurs-de-lis , dont chacune a six pétales , six étamines & un pistil : ce pistil se change ensuite en un fruit arrondi , partagé en trois loges remplies de graines arrondies , anguleuses , noires. L'oignon differe de toutes les racines bulbeuses , en ce que sa racine n'en donne point d'autres. On le cultive sans cesse dans les jardins pour la cuisine.

L'oignon blanc d'Espagne , ou l'oignon doux *cepa africana, maxima, bulbâ lignariâ, dulci* , H. R. P. est encore une espece d'oignon qu'on cultive dans les jardins ; il est remarquable en ce que ses bulbes sont extrêmement grosses & très-douces. L'oignon blanc est apéritif , incisif & résolutif. On l'applique extérieurement pour faire mûrir les abcès.

L'échalote , *cepa ascalonica, sive fissilis* I. R. H. 382 , est une espece d'oignon. Sa racine est un assemblage de plusieurs bulbes unies ensemble , un peu plus grosses qu'une

qu'une aveline, & portée sur un paquet de racines fibreuses ; elle a une vive faveur d'oignon, cependant agréable. Elle pousse des feuilles menues, fistuleuses, cylindriques, lisses, qui ont le même goût. On sème l'échalote dans les potagers, pour assaisonner les alimens.

La ciboule, *cepa fissilis*, J. R. H. 382, est une quatrième espèce d'oignon, qui ressemble par son extérieur à l'échalote, si ce n'est que toutes ses parties sont plus grandes. Il sort plusieurs bulbes grêles & allongées d'un seul paquet de racines chevelues, comme dans l'échalote, dont elles diffèrent par leur acrimonie. On la cultive dans les potagers. Elle a les mêmes qualités de l'oignon blanc & de l'échalote. Son analyse nous apprend qu'elle contient un sel ammoniacal & un esprit subtil. (D. J.)

OIGNON, (Jardin.) quoiqu'il y ait différentes espèces d'oignon dans les jardins des curieux botanistes, les jardiniers n'en cultivent que deux ou trois espèces ; savoir, l'oignon d'Espagne, *cepa vulgaris floribus & tunicis candidis vel purpurascens*, C. B. & l'oignon de Strasbourg. Celui d'Espagne a la racine grosse & douce ; l'oignon de Strasbourg est plus amer, & se garde plus long-temps : l'un & l'autre n'ont aucune différence dans leur culture ; mais il faut observer que leurs variétés ne sont pas durables : car si vous semez des graines de l'oignon d'Espagne, vous aurez un mélange d'oignon rouge parmi. L'oignon de Strasbourg ne conserve pas mieux sa nature ; car il s'aplanit insensiblement. La même chose arrive aux oignons de Portugal dans nos climats ; au bout d'un ou deux ans ils dégèrent au point qu'on ne reconnoît plus leur origine.

L'oignon quel qu'il soit vient de graine, & veut une terre neuve. Cette graine se jette à plein champ un peu à claire voie ; puis on la couvre de terre avec le râteau. On ôte avec soin toutes les mauvaises herbes, on éclaircit aussi les oignons, afin que ceux qui restent viennent plus beaux ; & lorsqu'ils ont acquis une belle grosseur, on en foule les montans ; quand leurs tiges sont fanées, on tire l'oignon de terre en coupant l'extrémité de la tige ; on les fait sécher dans un terrain bien sec, observant

Tome XXIII.

de les tourner chaque jour, pour les empêcher de pousser de nouvelles racines, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire surtout dans un temps humide ; on finit par ôter toute la terre qui les entoure, & on met ensemble dans un grenier de la maison tous ceux qui sont bien sains, sans les trop presser les uns contre les autres. Plus on les garantit de l'air, & plus on les conserve.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur une plante si commune ; cependant elle a mérité l'attention de Miller ; & ses préceptes sont bien supérieurs à ceux de nos auteurs qui se sont attachés à indiquer la culture de cette plante potagère. (D. J.)

OIGNON, (Chym. Diète & Mat. médic.) l'oignon rouge & l'oignon blanc ; le principe vif & très-volatil qui nage dans le suc aqueux de l'oignon, & qui se répand au loin dès qu'on vient à le couper ou le piquer, & cela sans secours du moindre feu artificiel ; la nature de ce principe, dis-je, n'a pas encore été déterminée par les chymistes. Il est certain seulement que ce n'est point l'alkali volatil, & que Boerhaave & quelques chymistes plus modernes se sont trompés en le croyant du même genre que l'alkali spontané des plantes crucifères de Tournefort. Il est manifeste encore que ce principe est beaucoup plus mobile que l'alkali volatil qui se trouve dans ces dernières plantes dans l'état le plus concentré.

La racine ou le bulbe de l'oignon porte par excellence le nom de toute la plante. C'est dans cette partie que réside principalement le principe dont nous venons de parler : elle est encore la seule qui soit employée comme aliment & comme remède.

L'oignon est d'autant plus doux, c'est-à-dire, dépourvu de ce principe actif & volatil, qu'il croît dans des pays chauds. L'oignon cultivé en Languedoc ou en Provence diffère si fort à cet égard de la même espèce cultivée aux environs de Paris, que le piquant de ces derniers est un objet absolument nouveau pour les habitans des premières provinces. Un paysan languedocien qui a mangé fort communément dans son pays un ou deux gros oignons crus,

Cccc

ne sauroit manger sans répugnance ou sans effort une seule feuille de ceux de Paris. La même différence s'observe dans la même proportion entre les *oignons* de Languedoc & ceux d'Espagne, de l'isle de Minorque, &c. On peut couper ces derniers extrêmement près du nez & des yeux, sans qu'ils picotent ces organes d'une façon incommodé. J'ai observé encore que la qualité malfaisante de l'*oignon* crud, dont nous allons parler dans un instant, étoit aussi directement proportionnelle à l'abondance & à la vivacité de ce principe, en sorte que l'*oignon* qui en est presque absolument privé, n'est plus qu'un aliment plein d'une eau douce, d'un goût agréable, relevé par un parfum léger; & que les *oignons* d'Égypte étant vraisemblablement dans ce degré extrême de perfection, il n'est pas étonnant que les Juifs qui abandonnerent ce pays, en aient tant regretté cette précieuse production.

Cette mauvaise qualité de l'*oignon* crud de notre pays, dont nous parlions tout à l'heure, est de causer l'assoupissement & le vertige aux personnes qui ne sont pas accoutumées à cet aliment, de ne subir qu'une digestion longue & pénible, & enfin de causer des vents & des rapports fort dégoûtans. Les payfans sur-tout dans les pays chauds, & pendant les plus grandes chaleurs de l'été, mangent beaucoup d'*oignons* crus, qu'ils assaisonnent avec beaucoup plus de sel qu'aucun autre aliment que je connoisse. Cette nourriture convient aux organes de ces hommes robustes, & aide à les soutenir dans leurs travaux pénibles; elle les défend utilement sur-tout contre le relâchement qu'opérerait sur leur corps la chaleur du climat & de la saison. Voyez CLIMAT, Médecine.

Par les raisons du contraire, un pareil aliment est inutile, & peut même être nuisible aux tempéramens plus délicats, & sur-tout à ceux qui ont les nerfs sensibles, & qui sont facilement échauffés.

L'*oignon* cuit sous la cendre, soit à l'eau, soit dans les potages, ou avec le jus des viandes, qui a été absolument dépouillé dans cette opération, de son principe volatil, & dont le suc a peut-être reçu d'eux une élaboration utile; l'*oignon* cuit,

dis-je, est au contraire un aliment très-fain qui se digere facilement, qui peut même, si l'on veut, être regardé comme adoucissant, pectoral, &c.

Quant aux usages médicaux de l'*oignon*, le suc récent de l'*oignon* crud est compté parmi les diurétiques les plus puissans. L'infusion de l'*oignon* dans le vin blanc est aussi recommandé pour la même vertu. Il est fort singulier que Chomel, qui vante ce remède, exige, comme une circonstance essentielle, qu'il soit pris les trois derniers jours de la lune, & que Geoffroi rapporte cette prétention sans la réfuter.

La qualité anti-peffilentielle attribuée à l'*oignon* par le peuple, & par quelques médecins n'est rien moins que démontrée.

L'*oignon* crud est encore vanté pour faire revenir les cheveux; autre qualité peu éprouvée. On applique aussi extérieurement l'*oignon* crud & pilé sur la tête, pour calmer les douleurs opiniâtres, sur les œdèmes qu'il guérit quelquefois en excitant les urines, & sur le ventre dans l'ascite & la leucophlegmatie, qu'il dissipe par la même voie: ce sont encore-là des vertus célébrées dans les livres, & trop peu confirmées par l'expérience.

L'*oignon* cuit & réduit en forme de cataplasme, est un très-bon émollient & résolutif. Cette dernière propriété est prouvée par une expérience journalière.

L'échalote & la ciboule sont fort analogues à l'*oignon*. La première de ces racines l'est cependant encore davantage à l'ail. Voyez AIL. Ce que nous avons dit de l'*oignon* crud convient presque absolument à la dernière. (b)

OIGNON MARIN, ( *Mat. médic.* ) Voyez SCILLE.

OIGNON MUSQUÉ, ( *Botan.* ) genre de plante, connu des botanistes sous le nom de *muscari*. Voyez MUSCARI, *Botan.*

OIGNON, terme de chirurgie vulgaire, est une dureté qui vient au pié à la base du gros orteil: c'est une espèce de cor. Lorsque la racine est simplement dans la peau, il n'est que cutané: quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces *oignons* sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent. J'ai vu un amas de synovie sous l'enveloppe

calleuse d'un oignon : le malade a guéri par l'usage de l'esprit de térébenthine introduit dans la plaie.

Les oignons sont en général plus incommodes que dangereux : on les diminue en les coupant , après avoir fait tremper le pié dans le bain tiède ; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident ; par une longue macération réitérée , on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniacque amollie dans le vinaigre , & appliqués en forme d'emplâtre. Voyez ce que nous avons dit au mot COR. ( Y )

OINDRE , v. act. ( Gram. ) enduire d'huile ou de quelque autre substance grasse & molle : on oint le papier , le bois , les corps des animaux. Dans le fétichisme , la plus ancienne , la plus étendue , & la première de toutes les religions , à les considérer selon leur histoire hypothétique & naturelle , ceux qui prenoient pour fétiche une pierre l'oignoient afin de la reconnoître : delà vint dans la suite la coutume d'oindre tout ce qui porta sur la terre quelque caractère divin & sacré ; mais avant les prêtres , les rois , & long temps avant , l'oint fut un morceau de bois pourri , une paille , un roseau , un caillou sans prix , en un mot , la plupart des choses précieuses ou viles , sur lesquelles se portoit l'imagination des hommes , frappée d'admiration , de crainte , d'espoir , ou de respect. On dit de Jesus-Christ , qu'il fut l'oint du Seigneur. Le Seigneur a dit , gardez-vous de toucher à mes oints : ces oints sont les rois , les prêtres , les prophetes.

OING , f. m. ( Gram. ) vieux oing , graisse de porc qui se tient aux reins : c'est avec cette graisse rance qu'on frotte les essieux des voitures , les rouleaux des presses , &c.

OINGTS , f. m. pl. ( Hist. ecclésiast. ) hérétiques anglois dans le xv<sup>e</sup> siècle , qui disoient que le seul péché qu'on pouvoit faire au monde , étoit de ne pas embrasser leur doctrine. Genebrard , in Pio 5.

OINOMANCIE , f. f. ( Hist. anc. ) divination par le moyen du vin , soit qu'on en considérât la couleur , soit qu'en le buvant on s'attachât à remarquer scrupuleusement toutes les circonstances qui arrivoient pour

en tirer des présages. Virgile dans le quatrième livre de l'Énéide nous donne un exemple de la première espèce.

*Vidi thuri crimis cum donna imponeret aris ,  
( Horrendum dictu ) latites nigrescere sacros ,  
Fusaque in obscœnum se vertere vina cruorem.*

Et dans le Thyeste de Sénèque on en trouve un de la seconde espèce.

*Admotus ipsis Bacchus à labris fugit.  
Circaque dictus ore decepto effluit.*

On dit que les Perses étoient fort attachés à cette sorte d'augure ou de divination , dont le nom est grec & formé d'οἶνος , vin , & de μαντιον , divination.

OINOPHORE , ( Littérat. ) oinophorum , les oinophores étoient de grandes cruches dans lesquelles on puisoit le vin pour le mettre dans des bouteilles , d'où on verfoit à boire dans des gobelets : c'étoit la coutume à table , quand on avoit vidé ces cruches , de les renverser , & de mettre l'ouverture contre terre. Lucilius dit assez plaisamment à ce sujet :

*Vertitur oinophoris fundus , sententia nobis.  
« les cruches se renversent & notre raison »  
aussi. » ( D. J. )*

OJO , ( Hist. nat. Botan. ) c'est un grand buis du Japon ; il a ses feuilles ovales , terminées en pointe , & un peu dentelées : ses fleurs sont blanches , à quatre pétales ronds , garnies d'un calice , & de la grosseur d'une graine de coriandre : ses baies sont rondes , couleur de pourpre foncé , renfermant deux , trois , ou quatre semences ; qui sont grosses & figurées comme celle du carvi. On distingue une esige , qui est un petit buis , dont les feuilles se terminent en pointe par les deux extrémités.

OIRA , ( Géog. anc. ) ville capitale de la terre d'Otrante , située sur une montagne de l'ancien pays des Messapiens , entre Tarenne & Brindes. Elle a été colonie des Crétois ; c'est pourquoi dans ses médailles on y voit le minotaure : on y lit toujours *Ypina* , ou *Anipy* , à la manière ancienne que Cadmus apporta de Phénicie , écrivant de droite à gauche : son nom grec & latin est *Uria*. On trouve en 977 , un André qualifié *episcopus Brundisinus & Uritanus*. L'an 1491 Grégoire XIV donna un évêque particulier à

*Oira*, & mit ce nouvel évêché sous la métropole de Tarente. (D. J.)

OISE, (Géog.) rivière de France, elle a sa source dans les Ardennes aux confins du Hainaut & du Thiérache, & finit par tomber dans la Seine, entre Conflans, Sainte-Honorine & Andresy. Comme elle est navigable à Chauny, elle facilite pour Paris le transport des blés & des foins de Picardie; son nom latin est *Isara*, ou *Æsia*, ou *Efia*.

OISEAU, f. m. (Hist. nat. Ornith.) animal couvert de plumes, qui a deux ailes, deux piés, un bec de substance de corne, &c. Les oiseaux n'ont point de vraies dents logées dans les alvéoles, comme les dents des quadrupèdes, mais dans quelques especes, par exemple, celle des plongeurs, le bec est dentelé comme une scie. Le bec des oiseaux leur sert, non-seulement pour prendre leur aliment, mais ils l'emploient aussi comme une arme offensive & défensive; c'est avec leur bec qu'ils construisent leur nid, qu'ils donnent à manger à leurs petits, & qu'ils arrangent leurs plumes: quelques-uns, tels que les perroquets, les bec-croisés, &c. montent le long des arbres à l'aide de leur bec. Tous les oiseaux, excepté ceux qui ne sortent que la nuit, ont la tête petite à proportion de la grosseur du corps. Les yeux des oiseaux, comme ceux des poissons, ont moins de convexité que ceux des quadrupèdes: il y a sous les paupières une membrane, *membrana nictitoria*, qui sort du grand angle de l'œil, & qui recouvre l'œil en tout ou en partie, au gré de l'oiseau, quoique les paupières restent couvertes: cette membrane se trouve aussi dans plusieurs quadrupèdes; elle sert à nettoyer la surface de l'œil. Les oreilles des oiseaux n'ont point de conques à l'extérieur, & dans la plupart le conduit auditif est sans aucun couvercle, mais il y en a un dans les oiseaux de proie nocturnes, & dans quelques-uns des diurnes. Les oiseaux qui ont les pattes longues ont aussi le cou long, autrement ils ne pourroient prendre leur aliment sur la terre; mais tous ceux dont le cou est long n'ont pas les pattes longues. Quoique tous les oiseaux aient des ailes, il y en a qui ne peuvent pas voler; tels sont l'autruche, l'émeu, le pingouin: au moins l'autruche étend ses ailes & les agite pour accélérer sa

course; mais celles de l'émeu sont si petites qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'en servir. Les ailes des insectes, des chauves-souris, &c. different de celles des oiseaux, principalement en ce qu'elles ne sont pas couvertes de plumes. Il y a des hirondelles qui ont les pattes si courtes & si foibles, & les ailes si grandes que ces oiseaux ont bien de la peine à prendre leur essor lorsqu'ils se trouvent posés à plate terre. On est bien convaincu à présent que tous les oiseaux ont des pattes, même les oiseaux de paradis; elles avoient été coupées à tous ceux que l'on a apportés dans ce pays-ci destitués de ces parties. La plupart des oiseaux ont à chaque pié quatre doigts, trois en avant & un en arrière: il y en a quelques-uns qui n'ont que trois doigts, tous trois en avant, tels sont l'émeu, l'outarde, la pie de mer, le pluvier verd, le pingouin, &c.

Il n'y a que l'autruche qui n'ait que deux doigts à chaque pié: aucun des oiseaux connus n'a plus de quatre doigts, à moins que l'on ne prenne l'éperon du coq pour un doigt. Dans la plupart des oiseaux qui en ont quatre, deux sont dirigés en avant & les deux autres en arrière, comme dans le coucou, les perroquets, les pies. Dans quelques-uns des oiseaux qui ont quatre doigts, il y en a deux de dirigés en avant, un seul en arrière, le quatrième peut s'écarter & se porter en dehors au point de former un angle presque droit avec le doigt du milieu; on en voit un exemple dans le balbuzard. Les oiseaux qui n'ont point de doigt en arrière ne se trouvent jamais sur les arbres.

Il y a dans le croupion des oiseaux deux glandes où se fait la sécrétion d'une humeur onctueuse qui remplit la cavité de ces glandes, & qui en sort par un tuyau excrétoire, lorsque l'oiseau approche son bec des glandes ou des plumes qui les couvrent. Le bec étant chargé de la liqueur des glandes, il la porte sur les plumes dont les barbes sont dérangées & ont besoin de cette onction pour s'affermir les unes contre les autres.

Les jambes & les piés sont dénués de plumes dans la plupart des oiseaux, quelques-uns n'en ont point sur la tête, tels sont le coq d'Inde, la grue, l'émeu; mais il n'y a que l'autruche qui n'ait pas le corps entier couvert de plumes.



Les *oiseaux* qui ont la queue courte & les pattes longues, étendent les piés en arriere, lorsqu'ils volent, pour suppléer au défaut de la queue, & pour les employer comme une sorte de gouvernail qui dirige leur mouvement. Lorsque la queue est grande, ou au moins de médiocre grandeur, l'*oiseau* approche ses piés de son corps en volant ou les laisse pendans. La queue ne sert pas seulement aux *oiseaux* pour modifier leur mouvement, elle sert aussi comme les ailes à soutenir en l'air la partie postérieure du corps. Ceux qui n'ont point de queue, par exemple, les colymbes, volent difficilement, & ont le corps presque droit en l'air, parce que la partie postérieure n'est pas soutenue comme dans les *oiseaux* qui sont pourvus d'une queue. Les grandes plumes de la queue sont toujours en nombre pair. Les *oiseaux* muent tous les ans, c'est-à-dire, que leurs plumes tombent & qu'il en revient de nouvelles. Les muscles pectoraux sont très-grands & très-forts dans les *oiseaux*, parce qu'ils servent à une fonction très-pénible, qui est de mouvoir les ailes.

Les *oiseaux* ont le corps plus court, plus large, & plus épais que les animaux quadrupèdes, & la tête plus petite à proportion de la grandeur du corps. L'*oiseau-mouche* est le plus petit des *oiseaux* connus, & le condor le plus grand. Voyez *Oiseau-Mouche*, *Condor*.

Il y a de grandes variétés dans les individus de même espece d'*oiseau* domestique, pour les couleurs du plumage, le goût de la chair, la grandeur du corps, & peut-être aussi la figure, ces différences viennent de la température des climats, de la diversité des alimens, &c. La plupart des *oiseaux* sauvages de même espece se ressemblent les uns aux autres par les couleurs & par la grandeur; il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui diffèrent par les couleurs.

Il y a des *oiseaux* qui sont toujours attroupés plusieurs ensemble, soit qu'ils volent, soit qu'ils restent en repos, tels sont les pigeons; d'autres vont deux à deux, le mâle & la femelle, dans la saison de leurs amours & de la ponte, & ils restent avec leurs petits, jusqu'à ce que ces petits soient devenus assez grands pour se passer des

soins du pere & de la mere. Les perdrix s'apparient, le mâle avec la femelle, & s'aident mutuellement pour élever leurs petits. Le pigeon mâle couve les œufs, travaille à la construction du nid, & nourrit les petits comme la femelle.

La plupart des *oiseaux* cachent leur tête sous leur aile pendant leur sommeil; la plupart aussi ne se tiennent que sur un pié pendant qu'ils dorment, ils approchent l'autre de leur corps pour le réchauffer.

Les *oiseaux* de même espece construisent leur nid avec la même matiere & de la même façon, quelque part qu'ils se trouvent. Presque toutes les femelles des *oiseaux* restent nuit & jour dans leur nid avec une confiance singuliere pour couvrir leurs œufs, elles y maigrissent & s'y exténuent faute de nourriture. Si elles quittent le nid pour en chercher, elles y reviennent avec une promptitude extrême. Les oies & les canards couvrent leurs œufs de paille, lorsqu'ils les quittent, quoique ce ne soit que pour très-peu de temps. Les *oiseaux* les plus timides & les plus foibles montrent du courage & de la force lorsqu'il s'agit de sauver leurs œufs, même des œufs stériles, ou des œufs qui ne viennent pas d'eux; & ce qui est encore plus étrange, des œufs simulés, des œufs de pierre ou autre matiere. L'ardeur que les poules ont pour couvrir est très-grande; lorsque ce feu les anime on les entend glouffer, on les voit s'agiter, abaisser leurs ailes, hériffer leurs plumes, & chercher par-tout des œufs qu'elles puissent couvrir, &c.

Tous les *oiseaux* ont la voix plus forte & la font entendre plus souvent dans le temps de leurs amours.

Les *oiseaux* prennent leur accroissement plus promptement que les quadrupèdes; les petits *oiseaux* nourris par le pere & la mere deviennent en un mois ou six semaines assez forts pour faire usage de leurs ailes, en six mois ils prennent tout leur accroissement.

Beaucoup d'*oiseaux* apprennent à prononcer quelques mots: à cet égard ils sont au-dessus des animaux quadrupèdes.

Les *oiseaux* vivent très-long-temps, si l'on ajoute foi à tout ce qui a été rapporté & attesté à ce sujet. On a dit qu'un cygne

avoir vécu trois cens ans ; qu'une oie avoit été tuée à l'âge de quatre-vingts ans , lorsqu'elle étoit encore assez saine & assez robuste pour faire croire qu'elle auroit vécu plus long-temps ; qu'un onocrotale a aussi été nourri jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Les faits que l'on a avancés sur la durée excessive de la vie de l'aigle & du corbeau sont incroyables , mais ils prouvent au moins que ces *oiseaux* vivent très-long-temps.

Aldrovande rapporte qu'un pigeon avoit vécu pendant vingt-deux ans , & qu'il avoit engendré pendant tout ce temps , excepté les six dernières années de sa vie. Les linottes vivent jusqu'à quatorze ans & plus , & les chardonnerets jusqu'à vingt-trois. Willughby , *Ornith.*

Il y a des *oiseaux* qui ne se trouvent que dans les pays froids , & d'autres seulement dans les pays chauds , ou dans les climats tempérés. Les *oiseaux* , tels que les hirondelles , les cailles , les cigognes , les grues , les grives , les becasses , les rossignols , &c. que l'on appelle *oiseaux de passage* , passent en effet d'un pays dans un autre , où la température de l'air & la qualité des alimens les attirent en certains temps. On prétend qu'ils traversent les mers , & qu'ils entreprennent de très-longs voyages.

On ne fait pas en quels lieux les *oiseaux de passage* se retirent quand ils nous quittent. Willughby croit que les hirondelles passent en Egypte & en Ethiopie. Olaiüs Magnus dit qu'elles se cachent dans des trous ou sous l'eau ; ce qui est aussi confirmé par Etmuller , qui assure avoir vu un groupe gros comme un boisseau , qui étoit composé d'hirondelles accrochées les unes aux autres par la tête & par les piés , & qui avoit été tiré d'un étang gelé , *differt. II , chap. x.* Olaiüs ajoute que c'est une chose ordinaire dans les pays du nord , que lorsque des enfans portent par hasard ces pelotons d'hirondelles près d'un poêle , dès qu'elles sont dégelées , elles commencent à voler mais faiblement , & pour très-peu de temps. Le docteur Colas , homme très-curieux dans ce genre , a confirmé ce fait à la société royale : il dit , en parlant de la manière de pêcher dans les pays septentrionaux , que les pêcheurs ayant fait des trous & jeté leurs filets dessous la glace , il

vit seize hirondelles qu'on tira de la sorte du lac de Sameroth , & environ une trentaine du grand étang royal en Rosneilen ; & qu'à Schledeiten , près la maison du comte de Dona , il vit deux hirondelles au moment qu'elles sortoient de l'eau , qui pouvoient à peine se soutenir , qui étoient humides & foibles , & qui avoient les ailes pendantes : il ajoute qu'il a toujours observé que les hirondelles sont faibles pendant quelques jours , après qu'elles ont commencé à paroître. Chambers , *dict.* M. Klein , le P. du Tertre , le P. Kircher , M. Bruhier , M. Ellis , &c. pensent aussi que les hirondelles peuvent passer l'hiver , les unes sous l'eau , & les autres dans les souterrains : mais M. Frisch est d'autant plus opposé à cette opinion , qu'il a fait l'expérience suivante : il a attaché au pié de quelques hirondelles , un peu avant leur départ , un fil rouge teint en détrempé , ces hirondelles sont revenues l'année suivante avec leur fil qui n'étoit pas décoloré ; ce qui prouve qu'elles n'avoient passé l'hiver ni sous l'eau , ni dans des lieux humides. Dailleurs , comment les hirondelles pourroient-elles respirer sous l'eau ou vivre sans respiration ? & pourquoi ne seroient-elles pas réellement des *oiseaux de passage* comme tant d'autres , que l'on ne soupçonne pas de passer l'hiver sous l'eau ou dans des trous ?

Au mois de septembre & d'octobre , on voit passer les grues du nord au midi par troupes de cinquante , de soixante & de cent ; la nuit elles s'abattent sur la terre pour prendre de la nourriture. Les oies sauvages arrivent dans ces pays-ci après les grues , & y passent l'hiver. Avant cette saison , les cigognes passent de l'Allemagne dans des lieux plus chauds , &c. *Suite de la matière médicale de M. Geoffroi , tom. XIII.*

Willughby , dans sa distribution méthodique des *oiseaux* , les divise en *oiseaux terrestres* qui approchent rarement des eaux , & qui restent ordinairement dans des lieux secs ; & en *oiseaux aquatiques* qui se tiennent dans l'eau ou près de l'eau , & qui cherchent leur nourriture dans des lieux aquatiques.

Les *oiseaux terrestres* ont le bec & les

ongles plus ou moins crochus. Parmi les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles très-crochus, les uns se nourrissent de chair, ils sont nommés *carnivores* & *oiseaux de proie* ; les autres vivent de fruits & de graines, on les nomme *frugivores*, tels sont les perroquets.

Il y a des *carnivores* qui ne sortent de leur retraite que la nuit, on les appelle *carnivores nocturnes* ; les autres sont diurnes ; ils ne volent que dans le jour.

Les *carnivores* diurnes sont distribués en deux classes, les grands & les petits. Parmi les grands *carnivores* diurnes, les uns sont courageux & les autres sont lâches. Les premiers ont le bec courbe & crochu depuis la racine jusqu'à la pointe ; ils sont compris dans le genre des aigles, & les autres dans celui des vautours, ils n'ont le bec crochu qu'à la pointe. On distingue les petits *carnivores* diurnes par les mêmes caractères de courage & de lâcheté ; on dresse pour la chasse du vol ceux qui sont courageux : les uns ont de longues ailes qui étant pliées s'étendent aussi loin que la queue ; les ailes des autres sont plus courtes.

Les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles droits ou presque droits, sont divisés en deux classes, dont l'une comprend les grands & l'autre les petits. Tout *oiseau* qui est de la grandeur d'une grive est regardé comme grand suivant cette méthode ; mais comme il n'y a point de méthode en ce genre qui n'admette des exceptions, il se trouve des *oiseaux* plus petits que les grives dans la classe des grands ; par exemple, de petits pics qui ne peuvent pas être séparés de grands pics, parce qu'ils ont les mêmes caractères généraux. De ces grands *oiseaux* dont le bec & les ongles sont peu crochus & presque droits, les uns ont le bec gros, alongé, droit & fort ; le bec des autres est petit & court : par les premiers, il y en a qui se nourrissent de la chair des quadrupèdes, de la substance des insectes & de celle des fruits, d'autres mangent des insectes & des fruits, d'autres enfin ne vivent que d'insectes. Les *oiseaux* à petit bec ont la chair blanche ou noire ; le genre des gallinacés comprend ceux qui ont la chair blanche : parmi ceux dont la chair est noire, les uns, tels que les pigeons, sont grands,

& ne pondent que deux œufs à chaque ponte ; les autres sont petits, & pondent plus de deux œufs, tels sont les grives.

Les petits *oiseaux* qui ont le bec & les ongles peu crochus & presque droits, sont distribués en deux genres distingués par la grosseur du bec qui est plus ou moins épais : chacun de ces genre comprend plusieurs espèces.

Parmi les *oiseaux* aquatiques, les uns restent près des eaux & cherchent leur nourriture dans les lieux aquatiques sans nager ; les autres nagent. Les premiers ont les doigts séparés les uns des autres : ces *oiseaux* sont divisés en deux genres, dont l'un comprend les grands, par exemple, la grue, & l'autre les petits. Ceux-ci sont subdivisés en deux autres genres : ceux du premier de ces genres se nourrissent de poisson, tels sont le héron, la palette, la cigogne, l'ibis, &c. ceux du second genre cherchent leur nourriture dans le limon & mangent des insectes ; ils ont le bec court, ou long, ou de médiocre longueur. Le bec du vaneau, du pluvier, &c. est court ; l'himantope, la pie de mer, &c. ont le bec de médiocre longueur ; celui du courlis est long & courbe ; celui de la becasse est long & droit.

Les *oiseaux* qui nagent ont les doigts séparés les uns des autres, ou leurs doigts tiennent les uns aux autres par une membrane ; les doigts séparés sont bordés d'une petite membrane ou n'ont aucune bordure : les *oiseaux* dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, sont appelés *palmipèdes*.

Quelques-uns des *palmipèdes*, tels que le flammant, l'avocete, &c. ont les pattes longues. Elles sont courtes dans les autres : ceux-ci ont quatre doigts ou trois comme le pingouin. Lorsqu'il y a quatre doigts à chaque pié, le doigt de derrière n'est pas engagé dans la membrane du pié, ou il tient à cette membrane de même que les autres doigts, comme on le voit dans l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le corbeau aquatique, &c.

Les *palmipèdes* dont la membrane du pié ne s'étend pas jusqu'au doigt de derrière, ont le bec étroit ou large ; les becs étroits sont crochus à l'extrémité ou poin-

tus, & presque droits ; les becs crochus sont dentelés ou liffés : lorsque le bec est pointu & presque droit, les ailes sont longues, & étant pliées, elles s'étendent aussi loin que la queue, ou elles sont courtes, & ne s'étendent pas aussi loin que la queue lorsqu'elles sont pliées. Les colymbes ont les ailes courtes, mais ils ne sont pas tous palmipèdes.

Les palmipèdes à jambes courtes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est engagé dans la membrane, & qui ont le bec large, composent deux genres, celui des oies & celui des canards ; parmi ceux-ci, les uns cherchent leur nourriture dans les eaux salées, & les autres dans les eaux douces. Willughby, *Ornith.*

M. Klein, dans sa méthode des *oiseaux* les a distribués en huit familles, dont la première ne comprend que l'autruche, parce que c'est le seul *oiseau* qui n'ait que deux doigts à chaque pié.

La seconde famille est composée des *oiseaux* qui ont trois doigts ; tels sont l'autruche d'Amérique, le casoard, l'outarde, les vanaux, les pluviers, la pie de mer, &c.

M. Klein a réuni dans la troisième famille les *oiseaux* qui ont quatre doigts, dont deux sont dirigés en avant & les deux autres en arrière ; comme les perroquets, les pics, les coucous, &c.

La quatrième famille rassemble les *oiseaux* qui ont quatre doigts, dont trois en avant & le quatrième en arrière. Ce sont les aigles, les vautours, les faucons, les laniers, les *oiseaux* de nuit, les corbeaux, les corneilles, les pies, les *oiseaux* de paradis, les étournaux, les grives, les merles, les alouettes, les rossignols, les fauvettes, les bec-figues, les roitelets, les gorges-rouges, les hirondelles, les méfanges, les moineaux, les serins, les ortolans, les linottes, les gros-becs, les pinsons, les chardonnerets, les bécasses, les bécassines, les chevaliers, les râles ; les colibris, les grimpeaux, les courlis, les guépiers, les hupes, les coqs & les poules, le paon, les coqs d'Inde, les faisans, les perdrix, les cailles, les coqs de bruyères, les pigeons, les tourterelles, les grues, les hérons, les cigognes, les palettes, le flamman, &c.

La cinquième famille comprend les *oiseaux* palmipèdes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est pas engagé dans la membrane ; ces *oiseaux* sont divisés en deux genres : ceux du premier ont le bec plat ou large, tels sont les oies & les canards ; les *oiseaux* du second genre ont le bec en forme de cône, ce sont les mouettes, les plongeurs, &c.

La sixième classe réunit les *oiseaux* palmipèdes qui ont à chaque pié quatre doigts, tenans tous les quatre à la membrane du pié ; tels sont l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le cormoran, &c.

Les palmipèdes qui n'ont que trois doigts, dirigés tous les trois en avant, sont dans la septième classe.

Ceux qui ont quatre doigts bordés d'une membrane, sans en excepter dans la plupart le doigt de derrière, se trouvent dans la huitième classe ; ce sont les colymbes & les foulques.

M. Barrere (*Ornith. specim. nov.*) distribue les *oiseaux* en quatre classes, dont la première comprend les palmipèdes ; la seconde, les semi-palmipèdes, c'est-à-dire, ceux dont les doigts ne sont que bordés par une membrane ; il rassemble dans la troisième classe les fissipèdes, & dans la quatrième, les semi-fissipèdes, c'est-à-dire, les *oiseaux* dont les doigts ne sont pas séparés les uns des autres jusqu'à leur origine, mais au contraire tiennent les uns aux autres par une membrane courte, qui ne s'étend pas jusqu'à la moitié de la longueur de tous les doigts. Les genres compris dans chaque classe sont désignés par les noms suivans. Le canard, l'oie, le plongeur, la mouette, l'avocete, le pingouin, le bec-à-ciseaux & le flammant sont dans la première classe ; la foulque & le lamprid, dans la seconde ; le busard, le perroquet, le faucon, l'aigle, l'ulote, le hibou-cornu, le crapaud-volant, l'hirondelle, l'outarde, le bruant, le grand-gosier, la bécasse, le pic, le pigeon, l'étourneau, l'alouette, le geai, le bec-figue, la lavandière, la pie, la hupe, le guépier, le roitelet, la méfange, le roucan, le corbeau d'eau, le bec-croisé, la palette, le moineau, le chardonneret, la grive, le coucou, la poule d'eau, le râle, la perteuse, la demoiselle  
de

de Numidie , le casoard , l'*oiseau* de paradis & l'astruc , se trouvent dans la troisième classe ; le héron , la bécasse de mer , le martin-pêcheur , le long-bec , le crabier , le vaneau , le pluvier , la frégate , le courliou , le chevalier , le coq d'Inde , le paon , le coq , la caille , la perdrix & le coq indien , sont dans la quatrième classe.

M. Barrere a désigné les caractères des classes de sa méthode qui viennent de la conformation des pieds des *oiseaux* , & les caractères des genres qui sont tirés de la conformation du bec , par les dénominations suivantes. Pied dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane , *palmipes* , fig. 19 , pl. des ois. hist. nat. pied dont les doigts ne sont que bordés par une membrane , *semi-palmipes* fig. 20 ; pied dont les doigts sont séparés les uns des autres , *fissipes* , fig. 21 ; pied dont les doigts ne sont pas entièrement séparés les uns des autres , *semi-fissipes* , fig. 22 ; bec en toit , *rostrum umbricatum* , fig. 23 ; en hameçon , *hamatum* , fig. 24 ; en faux , *falcatum* , fig. 25 ; partie en faux , partie en hameçon , *hamato-falcatum* , fig. 26 ; bec courbe , *arcuatum* , fig. 27 ; bec en fautoir , *decussatum* , fig. 28 ; bec en forme d'alène , *subulatum* , fig. 29 ; bec en forme de couteau , *cultratum* , fig. 30 ; en forme de couteau & voûté , *cultrato-gibberum* , fig. 31 ; en forme de spatule , *spatulatum* , fig. 32 ; conique , *conicum* , fig. 33 ; conique & courbé , *conico-incurvum* , fig. 34.

Il y a mille chose à considérer sur la structure du corps des *oiseaux* ; leur tête est faite pour se frayer un chemin au travers de l'air. Au lieu de lèvres , les *oiseaux* sont garnis d'un bec aigu fait de corne , crochu dans ceux qui vivent de proie , droit dans ceux qui amassent leur nourriture , & toujours diversifié , selon leurs classes.

De plus , il est fait pour percer l'air , suppléer au défaut de dents , & peut en quelque manière leur tenir lieu de main. Sa figure crochue sert aux *oiseaux* de proie pour saisir & dépecer leur capture. Cette figure n'est pas moins propre à d'autres *oiseaux* pour grimper , & briser ce qu'ils mangent. Les perroquets , par exemple , grimpent sur tout ce à quoi ils peuvent at-

teindre avec leur bec : la mâchoire inférieure s'ajuste exactement avec cette figure crochue de la supérieure , & par-là ils peuvent briser leur aliments en très-petits morceaux.

D'autres *oiseaux* ont le bec extraordinairement long & grêle , ce qui leur est d'un grand secours pour chercher leur nourriture dans les lieux marécageux ; c'est ce qu'on voit dans les bécasses , les bécassines , &c. qui au rapport de Willughby , vivent aussi d'une humeur onctueuse qu'elle sucent de la terre. Le courliou & plusieurs *oiseaux* de mer ont un bec fort long , qui leur procure le moyen de chercher les vers & autres insectes dans les sables des Dunes , qu'ils fréquentent.

Les cannes , les oies & plusieurs autres *oiseaux* , n'ont le bec si long & si large , qu'afin de pouvoir boire à grands traits , & prendre leur nourriture dans l'eau & dans le limon. Le bec court & gros avec des bords aigus , n'est pas moins nécessaire à d'autres *oiseaux* pour peler les grains qu'ils avalent. Le bec est fort & aigu dans les *oiseaux* qui percent le bois & les écorces , comme dans le pic-vert & tous les grimpeaux ; il est menu & délicat dans ceux qui vivent d'insectes , il est en forme de croix dans ceux qui ouvrent les fruits ; il se croise dans l'*oiseau* nommé *loxia* , lequel ouvre avec beaucoup de facilité les pommes ordinaires , celles des sapins , & les autres fruits pour en tirer les pépins. La pie de mer a le bec long , étroit , aigu , aplati par les côtés , & disposé , à tous égards , pour enlever de dessus les rochers les coquillages qu'on nomme *patelles*. Les autres formes de bec d'*oiseau* , toutes ajustées à la manière de vivre de chaque genre , sont représentées dans les planches de cet ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'être observé dans les *oiseaux* à bec plat & large , & qui cherchent leur nourriture en tâtonnant ou en fouillant dans la terre , ce sont trois paires de nerfs qui aboutissent au bout de leur bec ; c'est par ces nerfs qu'ils distinguent avec tant de sagacité & d'exactitude , ce qui est propre à leur servir de nourriture , d'avec ce qu'ils doivent rejeter ; ce qu'ils font uniquement par le goût , sans qu'ils voient les aliments. Ces nerfs paroissent avec le plus d'évidence

dans le bec & dans la tête du canard, qui les a plus gros que l'oie, ou qu'aucun autre oiseau.

M. Clayton n'a rencontré aucun de ces nerfs dans les oiseaux qui ont le bec rond : mais depuis, faisant plusieurs dissections à la campagne, il vit dans une grôle deux de ces nerfs, qui descendoient entre les deux yeux jusqu'à la partie supérieure du bec ; ils étoient pourtant beaucoup plus menus qu'aucune des trois paires de nerfs qui sont dans le bec du canard, quoiqu'à la vérité plus gros que les nerfs d'aucun autre oiseau à bec rond ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les grôles paroissent chercher leur nourriture en remuant la bouse de vache, & en fouillant plus qu'aucun autre oiseau à bec rond, &c. *transf. philosoph. n°. 206* : chez d'autres oiseaux à bec large, le docteur Moulén n'a remarqué que deux paires de nerfs, qui passaient au travers de l'os dans la membrane qui couvre le dedans du bec.

Le cerveau des oiseaux a quelques parties différentes de celui des quadrupèdes : on peut voir dans Willis ces différences & leur conformité ; en général, il paroît moins adapté à l'imagination & à la mémoire, que ne l'est le cerveau de l'homme.

L'oreille des oiseaux n'a qu'un seul osselet & un cartilage qui fait une jointure mobile avec l'osselet, lequel d'ailleurs est très-dur & très-menu, appuyé sur une base plus large & ronde. M. Derham a fait quelques observations nouvelles sur la membrane du tambour des oiseaux, la petite colonne & ce qu'il appelle la chambre de l'ouïe. *Voy. sa théologie physique.*

La structure de la langue des oiseaux mérite aussi notre attention, par ses variétés, la forme, la longueur, les attaches & les muscles. On indiquera au mot *pic-vert*, pour exemple, la structure particulière de la langue de cet oiseau.

Le gésier des oiseaux est très-robuste, & a une faculté de trituration bien étonnante. Nous en ferons un article particulier, ainsi que de leur ventricule.

La structure & la situation du poumon, la disposition de la poitrine & de ses os rangés en forme de quille, afin de procurer un passage commode au travers de l'air,

sont des parties fort remarquables dans les oiseaux.

Il en faut dire de même des muscles puissans qui meuvent leurs ailes pour contre-balancer, & pour supporter le corps dans le temps que l'oiseau est juché.

Leurs poumons sont attachés au thorax & n'ont que peu de jeu ; au lieu qu'il jouent librement dans d'autres animaux. Cette structure sert à fournir aux oiseaux leur vol constant. Ils n'ont point de diaphragme, mais à sa place ils ont plusieurs vessies, composées de membranes fines & transparentes, qui s'ouvrent les unes dans les autres. Vers la partie supérieure, chaque lobe des poumons est percé en deux endroits, par lesquels l'air passe dans les vessies dont nous venons de parler ; de sorte qu'en soufflant dans la trachée-artère, on fait lever tant soit peu les poumons, & tout le ventre est gonflé par l'air : c'est par ce moyen sans doute, que les oiseaux rendent leur corps plus ou moins léger dans leur vol, laissant entrer plus ou moins d'air, à mesure qu'ils veulent monter ou descendre ; de la même manière que les poissons ont une vessie remplie d'air dans le corps, afin de nager plus légèrement, & s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. *Histoire de l'acad. des sciences, année 1693.*

Les muscles de la poitrine des oiseaux, sont les plus forts de tous pour servir au mouvement des ailes, qui requierent cette force dans les vols prompts & de longue haleine : dans l'homme, ce sont les muscles de la jambe ; de sorte que s'il vouloit voler, ce seroit plutôt par l'action de ses jambes, que par celle des bras qu'il y parviendroit. *Transact. philos. n°. 120.*

Le cou des oiseaux est exactement proportionné à la longueur des jambes, & quelquefois plus long pour pouvoir chercher la nourriture dans les eaux ; comme, par exemple, dans les cygnes, auxquels le long cou sert à pouvoir atteindre jusqu'au fond de la vase des rivières. Le cou sert encore à contre-balancer le corps dans le vol, comme il paroît, par exemple, des oies & des canards. Lorsqu'ils volent, ils étendent la tête & le cou, formant de cette manière un équilibre exact du corps qui pèse également des deux côtés sur les ailes ;

ependant comme le corps de ces *oiseaux* est aussi fait pour nager, leurs ailes sont attachées hors du centre de gravité, & plus près de la tête. Dans le héron, la tête & le long cou quoique repliés sur le corps, lorsque l'*oiseau* vole, emportent l'équilibre sur la partie de derrière du corps; mais pour rétablir cet équilibre, & pour suppléer à la brièveté de sa queue, il étend les jambes en arrière dans le temps du vol.

Je pourrais encore décrire l'organe de la voix des *oiseaux*, ceux de leur trituration, de leur digestion, de leur génération, &c. mais il faut partager & porter ailleurs ces détails anatomiques, pour leur suppléer ici le tableau charmant du peintre des *saisons*, que tout le monde s'empressera de lire.

*Dieu des arts, fais éclore au sein de ma patrie*

*Un poëte semblable à cet heureux génie!*

« Prends, ma muse (c'est lui qui parle), prends un vol nouveau, l'harmonie des bois t'appelle, & t'invite à sortir dans les plus riants atours de la simplicité & de la joie. Vous, rossignols, prêtez-moi vos chants, répandez dans mes vers l'ame touchante & variée de votre mélodie.

» Au temps où l'amour, cette ame universelle, t'éveille peut-être, chauffe l'air, & souffle l'esprit de vie dans tous les ressorts de la nature, la troupe ailée renaît à la joie, & sent l'aurore des desirs. Le plumage des *oiseaux* mieux fourni, se peint de vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-temps oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bientôt l'action de la vie se communique aux ressorts intérieurs; elle gagne, s'étend, entraîne un torrent de délices, dont l'expression se déploie en concerts, qui n'ont de bornes que celle d'une joie qui n'en connoît point.

» La messagère du matin, l'alouette s'élève en chantant à travers les ombres qui fuient devant le crépuscule du jour; elle appelle d'une voix perçante & haute, les chantres des bois, & les éveille au fond de leur demeure. Les taillis, les buissons, chaque arbre irrégulier, chaque arbruste enfin, rend à la fois son tribut d'harmonie. L'alouette semble s'efforcer pour se faire entendre au dessus de la troupe gazouillante. Philomèle écoute, & leur permet de s'égayer; certaine

de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

» Le merle siffle dans la haie; le pinçon répond dans le bosquet; les linotes ramagent sur le genêt fleuri, & mille autres sous les feuilles nouvelles, mêlent & confondent leurs chants mélodieux. Le geai, le corbeau, la corneille & les autres voix discordantes, & dures à entendre seules, soutiennent & élèvent le concert, tandis que le ton gémissant de la colombe tâche de le radoucir.

» Toute cette musique est la voix de l'amour; c'est lui qui enseigne le tendre art de plaire à tous les *oiseaux* du monde. L'espèce chantante essaie tous les moyens que l'amour inventif peut dicter; chacun d'eux en courtisant sa maîtresse, verse son ame toute entière. D'abord dans une distance respectueuse, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil rusé & moitié détourné de leur enchanteresse, volontairement distraite. Si elle semble s'adoucir & ne pas désapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives; attirés par l'espérance, ils avancent d'un vol léger; ensuite comme frappés d'une atteinte invisible, ils se retirent en désordre; ils se rapprochent encore en tournant amoureuxment, battent de l'aile, & chaque plume frissonne de desir.

» Les gages de l'hymen sont reçus; les amans s'envolent au fond des bois où les conduisent leur instinct, le plaisir, leurs besoins, ou le soin de leur sûreté: ils obéissent au grand ordre de la nature, qui a son objet en leur prodiguant ces douces sensations. Quelques-uns se retirent sous le houx pour y faire leurs nids; d'autres dans le fourré le plus épais. Les uns confient aux ronces & aux épines leur foible postérité; les fentes des arbres offrent à d'autres un asyle; leurs nids sont de mousse, & ils se nourrissent d'insectes. Il en est qui s'écartent au fond des vallons déserts, & y forment dans l'herbe sauvage l'humble contexture de leurs nids. La plupart se plaisent dans la solitude des bois, dans les lieux sombres & retirés, ou sur des bords mouffeux, escarpés, rivages d'un ruisseau dont le murmure les flatte, tan-

dis que les foins amoureux les fixent & les retiennent. Il en est enfin qui s'établissent dans les branches du noisetier penché sur le ruisseau plaintif.

» La base de l'architecture de leurs maisons, est de branches seches, construite avec un artifice merveilleux & liées de terre. Tout vit, tout s'agite dans l'air, battu de leurs ailes innombrables. L'hirondelle, empressée de bâtir & d'attacher son fragile palais, rase & enleve la fange des étangs : mille autres arrachent le poil & la laine des troupeaux ; quelquefois aussi ils dérobent les brins de paille dans la grange, jusqu'à ce que leur habitation soit douce, chaude propre & achevée.

» La femelle garde le nid assidument ; elle n'est tentée d'abandonner sa tendre tâche, ni par la faim aigue, ni par les délices du printemps qui fleurit autour d'elle. Son amant se met sur une branche vis-à-vis d'elle, & l'amuse en chantant sans relâche. Quelquefois il prend un moment sa place, tandis qu'elle court à la hâte chercher son repas frugal. Le temps marqué pour ce pieux travail étant accompli, les petits, nuds encore ; mais enfin parvenus aux portes de la vie, brisent leurs liens fragiles, & paroissent une famille foible, demandant avec une clameur constante la nourriture. Quelle passion alors ! quels sentimens ! quels tendres soins s'emparent des nouveaux parens ! Ils volent transportés de joie, & portent le morceau le plus délicieux à leurs petits, le distribuent également, & courent promptement en chercher d'autres. Tel un couple innocent, maltraité de la fortune, mais formé d'un limon généreux, & qui habite une cabane solitaire au milieu des bois, sans autre appui que la providence, épris des soins que méconnoissent les cœurs vulgaires, s'attendrit sur les besoins d'une famille nombreuse, & retranche sur sa propre nourriture de quoi fournir à sa subsistance.

» Non seulement l'amour, ce grand être du printemps, rend la troupe ailée infatigable au travail, mais il lui donne encore le courage de braver le péril, & l'adresse de l'écartier de l'objet de ses soins. Si quelque pas effrayant trouble la tranquillité de la retraite, aussi-tôt l'oiseau rusé vole en silence

d'une aile légère sur un arbrisseau voisin ; il fort ensuite de-là comme alarmé, pour mieux tromper l'écolier qu'il éloigne ainsi de son objet. Par un semblable motif, le pluvier à l'aile blanche, rôde autour de l'oiseleur errant ; il fait résonner le bruit de ses ailes, & dirigeant son vol en rasant la plaine, il s'écarte pour l'éloigner de son nid. Le canard & la poule de bruyere vont sur la mousse raboteuse & sur la terre inculte, voltigeant comme leurs petits ; pieuse fraude, qui détourne de leur couvée l'épaignet qui les poursuit.

» Muse, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, surpris par l'homme tyran, privés de leur liberté & de l'étendue de l'air, & renfermés dans une étroite prison. Ces jolis esclaves s'attristent & deviennent stupides ; leur plumage est terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne sont plus ces notes gaies & champêtres qu'ils gazouilloient sur le hêtre. O vous, amis de l'amour des tendres chants, épargnez ces douces lignées, quittez cet art barbare, pour peu que l'innocence, que les doux accords ou que la pitié aient de pouvoir sur vos cœurs !

» Gardez-vous sur-tout d'affliger le rossignol en détruisant ses travaux : cet Orphée des bois est trop délicat pour pouvoir supporter les durs liens de la captivité. Quelle douleur pour la tendre mere, quand revenant le bec chargé elle trouve son nid vide & ses chers enfans en proie à un ravisseur impitoyable ! Elle jette sur le sable sa provision désormais inutile ; son aile languissante & abattue peut à peine la porter sous l'ombre d'un peuplier voisin pour y pleurer sa perte : là livrée à la plus vive amertume, elle gémit & déplore son malheur pendant la nuit entiere ; elle s'agite sur la branche solitaire ; sa voix toujours expirante, s'épuise en sons lamentables : l'écho des bois soupire à son chant, & répète sa douleur.

» Le temps arrive où les petits parés de leurs plumes, impatiens, dédaignent l'assujettissement de leur enfance ; ils essaient le poids de leurs ailes, & demandent la libre possession des airs. La liberté va bientôt rompre les liens de la parenté, devenue désormais inutile. La providence, toujours éco-



nome ; ne donne à l'instinct que le nécessaire. C'est dans quelque soirée d'une douce & agréable chaleur , où l'on ne respire que le baume des fleurs , au moment où les rayons du soleil tombent , s'affoiblissent , que la jeune famille parcourt de l'œil l'étendue des cieux , jette ses regards sur le vaste sein de la nature , commune à tous les êtres , & cherche aussi loin que sa vue peut s'étendre , où elle doit voler , s'arrêter & trouver sa pâture.

» Les jeunes élèves se hasardent enfin : ils voltigent autour des branches voisines ; ils s'effraient sur le tendre rameau , sentant l'équilibre de leurs ailes trop foible encore ; ils se refusent en tremblant à la vague de l'air , jusqu'à ce que les auteurs de leurs jours les grondent , les exhortent , leur commandent , les guident & les font partir. La vague de l'air s'enfle sous ce nouveau fardeau , & son mouvement enseigne à l'aile encore novice l'art de flotter sur l'élément ondoyant. Ils descendent sur la terre ; devenus plus hardis , leurs maîtres les menent & les excitent à prolonger leur vol peu à peu. Quand toute crainte est bannie & qu'ils se trouvent en pleine jouissance de leur être , alors les parens quittes envers eux & la nature , voient leur race prendre légèrement l'essor , & pleins de joie se séparer pour toujours.

» Sur le front sourcilleux d'un rocher suspendu sur l'abyme , & semblable à l'effrayant rivage de Kilda , qui ferme les portes du soleil quand cet astre court éclairer le monde indien , le même instinct varié force l'aigle brûlant d'une ardeur paternelle , à enlever dans ses fortes serres ses enfans audacieux : déjà dignes de se former un royaume , il les arrache de son aire , siége élevé de cet empire , qu'il tient depuis tant de siècles en paix & sans rivaux , & d'où il s'élance pour faire ses courses & chercher sa proie jusques dans les isles les plus éloignées.

» Mais en tournant mes pas vers cette habitation rustique , entourée d'ormes élevés & de vénérables chênes qui invitent le bruyant corbeau à bâtir son nid sur leurs plus hautes branches , je puis d'un air satisfait contempler le gouvernement varié de toute une nation domestique. La poule

soigneuse appelle & rassemble autour d'elle toute sa famille caquetante , nourrie & défendue par le superbe coq : celui-ci marche fièrement & avec grace ; il chante d'une poitrine vigoureuse , défiant ses ennemis. Sur les bords de l'étang le canard panaché précède ses petits , & les conduit à l'eau en babillant. Plus loin le cygne majestueux navige ; il déploie au vent ses voiles de neige ; son superbe cou en arc précède le sillage , & ses pieds semblent des rames dorées ; il garde son isle environnée d'osier , & protège ses petits. Le coq-d'inde menace hautement & rougit , tandis que le paon étend au soleil le fastueux mélange de ses vives couleurs , & marche dans une majesté brillante. Enfin , pour terminer cette scène champêtre , le gémissant tourtereau vole occupé d'une poursuite amoureuse ; sa plainte , ses yeux & ses pas , tout porte vers le même objet.

» Si mon imagination ose ensuite prendre l'essor pour considérer les rois du beau plumage qui se trouvent sur les bords des fleuves des climats brûlans , je les vois de loin portant l'éclat des fleurs les plus vives. La main de la nature , en se jouant , se fit un plaisir d'orner de tout son luxe ces nations panachées , & leur prodigua ses couleurs les plus gaies ; mais si elle les fait briller de tous les rayons du jour , cependant toujours mesurée elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête , ni ces rayons d'astres volans , dont l'éclat sans bornes réfléchit sur le soleil : nous avons Philomèle ; & dans nos bois pendant le doux silence de la nuit tranquille , ce chantre simplement habillé fredonne les plus doux accens. Il est vrai qu'il cesse son ramage avant que le fier éclat de l'été ait quitté la voûte d'azur , & que la saison couronnée de gerbes de blé soit venue remplir nos mains de ses trésors sans nombre.

» Enfin dès que nos allées jonchées de la dépouille des arbres nous présentent cette saison dans son dernier période , & que le soleil d'occident a donné ses jours raccourcis , l'on entend à peine gazouiller d'autres oiseaux pour égayer les travaux du bûcheron. Ces aimables habitans des bois qui forment encore il y a peu de temps des con-

certs dans l'ombre épaisse, maintenant dispersés & privés de leur amémélocieuse, se perchent en tremblant sur l'arbre sans feuillage. Languissans, troublés, éperdus, ils ne concertent plus que des sons foibles, discordans & timides. Mais du moins que la rage d'un oiseleur, ou que le fusil dirigé par un œil inhumain ne vienne pas détruire la musique de l'année future, & ne fasse pas une proie barbare de ces foibles, innocentes & malheureuses especes emplumées. »

Telle est la peinture enchantée de M. Thompson ; mais comme elle ne doit pas nous engager à supprimer dans cet ouvrage aucun article scientifique de l'ornithologie, ceux qui en seront curieux pourront lire les mots *Action de couvrir*, *Aile*, *Gésier*, *Mue*, *Nid*, *Œil*, *Œuf*, *Oiseaux de passage*, *Ornithologie*, *Plumes*, *Queue*, *Trachée-artère*, *Ventricule*, *Voix*, *Vol des oiseaux*, &c. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

OISEAUX, *action de couvrir des*, (Ornithologie.) c'est l'action par laquelle les oiseaux travaillent à la multiplication de leur espece. La partie interne & la coque de l'œuf sont merveilleusement adaptées à cet effet ; une partie de l'œuf est destinée à la formation du corps de l'oiseau avant qu'il soit éclos, & l'autre partie à le nourrir après qu'il a vu le jour, jusqu'à ce qu'il soit en état de pourvoir à sa subsistance. Chacune de ses parties (le jaune & du moins le blanc intérieur) est séparée par sa propre membrane qui l'enveloppe. A chaque bout de l'œuf est une petite tumeur, *chalasa*, espece de plexus fibreux & réticulaire, par le moyen duquel le blanc & le jaune de l'œuf sont mis ensemble. M. Derham a découvert que non seulement le *chalasa* sert à les tenir dans leur place requise, mais encore à tenir la même partie du jaune toujours en dessus, de quel côté que l'œuf soit tourné. Peut-être que ce côté de dessus est le même que celui où est située la petite cicatrice (le germe de l'œuf) qui se trouve communément à la partie supérieure de la coque.

Il auroit été fort difficile aux oiseaux par plusieurs raisons, de donner à tetter à leurs petits ; il n'eût pas été moins difficile de leur conserver la vie en changeant tout à

coup de nourriture à leur naissance, & de les faire passer d'un aliment liquide à un solide, avant que leur estomac fût fortifié par degrés, & accoutumé à le digérer, & avant que l'oiseau fût fait à se servir de son bec. C'est pourquoi la nature a eu soin de produire un gros jaune dans chaque œuf, dont il reste une grande partie après que l'oiseau est éclos, laquelle est enveloppée dans son ventre : ce jaune passe ensuite par un canal formé à cette fin, & est reçu par degrés dans les boyaux, où il sert assez long-temps à le nourrir au lieu de lait.

Le soin que les oiseaux prennent de couvrir & ensuite d'élever leurs petits, est une chose admirable. Après avoir choisi un lieu secret & tranquille, ils font leur nid chacun selon leur espece, y déposent & y couvent leurs œufs avec tant d'assiduité, qu'ils se donnent à peine le temps de manger eux-mêmes. Telle est leur ardeur à cet égard, qu'ils continuent de couvrir encore après qu'on leur a ôté leurs œufs.

Quoique les oiseaux n'aient pas une connoissance exacte du nombre de ces œufs, ils ne laissent pas de distinguer un grand nombre d'avec un petit, & de connoître qu'ils approchent d'un certain nombre, puisqu'alors ils cessent de pondre & commencent à couvrir, quoiqu'ils puissent encore pondre davantage. Qu'on ne touche point, par exemple, aux œufs des poules, on trouvera qu'elles cesseront de pondre & se mettront à couvrir aussi-tôt qu'elles en auront quatorze ou quinze ; au contraire, qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs, elles continueront de pondre jusqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Peut-être que les oiseaux qui vivent long-temps ont une quantité suffisante d'œufs dès le commencement, pour leur servir pendant plusieurs années, & pour fournir à un certain nombre de couvées, tandis que les insectes produisent tous leurs œufs à la fois. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage ; je m'imagine qu'on a traité tous les mystères de l'incubation sous ce mot même. (D. J.)

OISEAUX, *gésier des*, (Anat. comparée.) poche musculuse, forte & compacte. La structure de cette poche ne laisse aucun lieu de douter qu'elle ne soit destinée à exercer

une très-forte action sur les corps qui y sont renfermés : on est bientôt confirmé dans cette opinion, lorsqu'on observe les rugosités & les plis qui sont dans son intérieur, & on en demeure entièrement convaincu, si on examine le gésier d'une espèce de pigeon sauvage assez commun aux Indes, & sur-tout dans l'île de Nicobar. M. Lemarié, chirurgien major de la compagnie des Indes à Pondichéry, a observé dans le gésier de cet animal deux meules, non de pierre, comme les habitants du pays le prétendent, mais d'une corne très-dure & cassante. L'usage de ces meules intérieures n'étoit pas équivoque, & elles ne pouvoient servir qu'à broyer plus puissamment les grains que l'animal avoit avalés.

Ce que les pigeons de l'Inde operent par le moyen de leurs meules, la plupart de nos *oiseaux* le font avec une quantité de grains de sable qu'ils avalent, & dont on leur trouve le gésier rempli : il semble au premier coup d'œil que l'intérieur du gésier devrait avoir pour le moins autant à craindre de l'action de ces petites pierres, que les matières qui peuvent y être contenues ; cette difficulté a même paru si considérable à Vallisnieri, qu'il aime mieux supposer dans le gésier des *oiseaux* un dissolvant capable de dissoudre le verre, que de croire qu'il y ait été réduit en poudre impalpable par l'action seule de ce viscere.

Il est certain que les *oiseaux* avalent de petites pierres rudes & inégales, qu'ils rejettent ensuite après qu'elles sont devenues polies par le broiement. Mais pour éclaircir cette question, Redi a fait le premier plusieurs expériences curieuses avec des boules creuses de verre & de métal. Enfin M. de Réaumur a répété & diversifié les mêmes expériences avec plus d'exactitude encore, comme on peut le voir dans l'*hist. de l'acad. des sciences, an. 1752*. Cependant c'est assez pour nous de remarquer qu'il semble résulter des expériences de l'académicien de Paris, que la digestion se fait par trituration dans les *oiseaux* qui ont un gésier, & qu'elle est opérée par un dissolvant dans ceux qui ont, comme la buse, un estomac membraneux. Une seconde conséquence est qu'il est très-vraisemblable que les oi-

*seaux* dont l'estomac est en partie membraneux & en partie musculueux, & ceux dans lesquels il est d'une consistance moyenne, mettent en usage l'une & l'autre manière de digérer ; c'est ce qui pourra être vérifié par les expériences. Il est encore naturel d'inférer des expériences de M. de Réaumur, que les animaux qui ont comme les *oiseaux* de proie un estomac membraneux, digerent aussi comme eux à l'aide d'un dissolvant. (D. J.)

OISEAUX DE PASSAGE, (*Ornithologie.*)

On appelle ainsi tous les *oiseaux* qui à certaines saisons réglées de l'année se retirent de certains pays, & dans d'autres saisons fixes y retournent encore, en traversant de vastes contrées.

Qui peut raconter combien de transmigrations diverses se font annuellement sur notre hémisphère par différentes espèces d'*oiseaux* ? Combien de nations volantes vont & viennent sans cesse ? combien de nuages ailés s'élèvent au dessus des nuages de l'air au printemps, en été, en automne, & même dans la saison des frimats ?

“ Aux lieux où le Rhin perd sa source majestueuse, dans les plaines Belges, arrachées à l'abyme furieux par une industrie étonnante & par la main invincible de la liberté, les cigognes s'attroupent pendant plusieurs jours ; elles consultent ensemble, & semblent hésiter à entreprendre leur pénible voyage à travers le firmament liquide ; elles se déterminent enfin à partir, & se choisissent leurs conducteurs. Leurs bandes étant formées & leurs ailes vigoureuses nettoyées, la troupe s'essaye, vole en cercle, & retourne sur elle-même ; elle s'élève enfin en un vol figuré, & cette haute caravane se déployant dans la vague de l'air, se mêle avec les nuages.

„ Quand l'automne répand dans nos climats ses derniers rayons qui annoncent les approches de l'hiver, les hirondelles planent dans l'air, volent en rasant les eaux, s'assemblent & se rejoignent, non pas pour aller se cacher dans des creux éboulés sous les eaux, ni pour se prendre par pelotons dans des cavernes à l'abri de la gelée, mais pour se transporter dans des climats plus chauds avec des autres *oiseaux de passage*, où elles gazouilleront gaiement, jusqu'à ce

que le printemps les invitant à revenir, nous ramene cette multitude à aile légère.

» Dans ces plages, où l'Océan septentrional bouillonne en de vastes tourbillons autour des îles éloignées, tristes & solitaires de Thulé, ainsi qu'aux lieux où les flots atlantiques se brisent contre les orageuses Orcades, l'air est obscurci par l'arrivée d'une multitude de nouveaux hôtes qui viennent y aborder : la rive retentit du bruit sauvage que produit l'ensemble de leurs cris. Là des habitans simples & innocens soignent sur la verdure touffue leurs jeunes troupeaux, entourés & gardés par les mers. L'*oiseau* qui s'y rend, vêtu d'un habit d'hermine & chaussé de brodequins noirs, n'y craint rien pour sa couvée : son unique soin est de chercher à la faire subsister ; il n'hésite point à s'attacher aux plus âpres rochers de la Calydonie, pour être en état de découvrir sa pâture ; d'autres fois il épie le poisson qui s'approche du rivage, & l'attrape avec autant d'adresse que de célérité. Enfin il ramasse tantôt les flocons de laine blanche, & tantôt les duvets de plumes éparfés sur le bord de la mer, trésor & luxe de son nid ! »

Mais reprenons le ton simple, qui est absolument nécessaire aux discussions de physique, car c'en est une bien curieuse que de rechercher les causes qui obligent tant d'*oiseaux* à passer régulièrement en certaines saisons de l'année d'un pays froid dans un plus chaud, & ce qui est plus singulier, d'un pays chaud dans un froid. Il est vrai que c'est pour trouver & la subsistance & la température que demande leur constitution ; c'est donc par cet instinct qu'ils sont dirigés dans leurs migrations à se rendre aux mêmes endroits. Les oies sauvages, *folandgoose*, passent la mer & viennent annuellement dans la même saison à la petite île de Bas dans le détroit d'Edimbourg en Ecosse. Les cailles passent d'Italie en Afrique, & s'arrêtent quelquefois de fatigue sur les vaisseaux qu'elles rencontrent. Le moteur de la nature leur a donné l'instinct puissant dont nous parlons ; mais quelle est la patrie de ces divers *oiseaux de passage* que nous connoissons ? quel est le lieu où se terminent

leurs courses ? Traversent-ils l'Océan & seulement les golfes les plus étroits ? Vont-ils du midi au nord, ou du nord au midi ? Comme on ne peut résoudre définitivement toutes ces questions, nous nous bornerons à de simples réflexions générales qui pourront peut-être conduire à la solution de quelques-unes en établissant des faits.

La plus grande partie des *oiseaux* qui passent l'hiver dans nos climats, ont des becs forts, & peuvent subsister de la pâture que le hasard leur fournit dans cette saison. Les *oiseaux* au contraire qui nous quittent en automne, ont des becs fins, délicats, & vivent d'insectes ailés, qui, disparaissant aux approches de l'hiver, obligent ces *oiseaux* d'en aller chercher ailleurs. Comme la nature leur a donné communément de grandes & bonnes ailes, ils attrapent leur pâture en volant & faisant route, ce qui les met en état de continuer long-temps leur course sans se reposer.

Quoique nous ignorions, faute de témoignage des yeux, quelles sont les contrées où se retirent ces *oiseaux*, il est néanmoins vraisemblable que ces contrées doivent être dans la même latitude méridionale que les endroits d'où ils sont venus, en sorte que dans le retour des saisons ils trouvent la même température d'air & la même subsistance qui leur conviennent.

Comme les hirondelles nous viennent plus tard & nous quittent avant les rossignols & autres *oiseaux de passage* qui trouvent encore à vivre de végétaux ou de vers, lorsque les cousins & les mouches ne volent plus dans l'air, il est apparent que les hirondelles passent au tropique du cancer plutôt qu'à celui du capricorne, mais l'endroit nous est inconnu.

Les *oiseaux de passage* qui n'ont pas la même célérité & la même constance de vol que d'autres, peuvent cependant arriver à leur commun séjour à peu près en même temps. Par exemple, les *oiseaux* à aile courte, comme la rouge-gorge, volent moins vite & moins constamment que les hirondelles ; mais d'un autre côté, ces dernières n'ont aucun besoin de se hâter, parce que chaque jour de leur voyage leur procure une continuation de vivres qui leur

leur permet de faire de longues stations en route.

Plusieurs *oiseaux de passage* sont encore instruits par leur instinct à connoître les plus courts trajets, les lieux de relais, & à ne voyager que de nuit, pour éviter les *oiseaux* de proie : c'est une observation de M. Catesby. Etant un soir sur le tillac d'un bâtiment qui faisoit voile au nord de Cuba, lui & sa compagnie entendirent successivement pendant trois nuits des vols d'*oiseaux*, qu'ils reconnurent à leur cri, & qui passèrent par dessus leurs têtes, prenant le droit chemin du continent méridional d'Amérique, d'où ils se rendent à la Caroline quand le blé commence à mûrir, & de-là s'en retournent dans les parties méridionales pour s'en engraisser au temps de la récolte.

Il semble que les *oiseaux* à courte queue soient peu propres à de longs vols ; mais quoique la caille, qui est de ce genre, ne vole pas long-temps dans nos climats, il n'en faut pas conclure qu'elle ne le puisse. Belon en a vu des troupes passer & repasser la mer Méditerranée. Le même instinct qui porte les *oiseaux de passage* à se retirer dans les contrées éloignées, les dirige aussi à prendre le plus court chemin, & les envoie aux côtes les plus étroites, au lieu de leur faire traverser le vaste Océan.

Entre les *oiseaux de passage*, il y en a quelques-uns qui nous arrivent en automne, tels sont la bécasse & la bécassine, qui se retirent ensuite aux parties plus septentrionales du continent, où ils séjournent l'été, & y font de petits.

On n'entend pas trop bien les raisons de la transmigration des *oiseaux* qui nous quittent en hiver pour se rendre en Suede & autres lieux septentrionaux de même latitude ; s'ils trouvent nos pays trop froids, comment peuvent-ils mieux subsister dans ceux du Nord ? mais ils voyagent graduellement en prolongeant leur passage par les contrées tempérées de l'Allemagne & de la Pologne : par ce moyen ils n'arrivent que fort tard aux lieux septentrionaux où ils doivent passer leur été, & où ils font des petits. C'est donc là que ces *oiseaux* prennent la naissance, & leur voyage chez nous n'étant fait que pour jouir quelque

temps d'un climat qui leur fournit une abondante pâture, il n'est pas étonnant qu'ils retournent chez eux lorsqu'ils y doivent retrouver les mêmes faveurs.

Il semble encore que les *oiseaux* ont des tempéramens qui se font aux différens degrés de chaud & de froid qui leur sont les plus agréables, au moyen de quoi ils peuvent voyager de lieux en lieux ; ils vivent pendant l'hiver du fruit de l'aubépine en Angleterre, & cependant dans les lieux où ils pondent comme en Suede, il n'y a point d'aubépine, ni dans la plupart des pays qu'ils traversent pour se rendre dans leur patrie.

Outre les *oiseaux de passage* qui séjournent tout un hiver, ou tout un été en divers pays, il y en a d'autres qui ne se montrent annuellement que dans certains lieux particuliers au temps de la maturité de certains grains de leur goût, & que leur pays natal ne produit pas ; tels sont les grives, les becfigues, dans les pays de vignobles de l'Europe ; l'*aile-bleue* & l'*oiseau-de-blé* à la Caroline. Ces *oiseaux* semblables aux hommes, cherchent leur sensualité jusques dans les pays les plus éloignés ; & quand ils ont découvert quelque nourriture agréable, ils se joignent en essaims nombreux, & font des voyages annuels pour se régaler d'un mets étranger.

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens ont cultivé dans cette partie du monde diverses plantes qui y étoient inconnues, & qui pendant long-temps n'ont été ni goûtées ni recherchées par aucun *oiseau de passage*, mais qui aujourd'hui sont pour eux une nourriture friande. Il y a une espèce charmante de ces *oiseaux*, qui seulement depuis peu d'années se rendent dans la Virginie au temps de la maturité du blé ; elle y revient alors annuellement en grande troupe, & les habitans les nomment par cette raison *oiseaux-de-blé*, *wheat-birds*. *Philosop. transact.* n<sup>o</sup> 483. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

*Oiseau de proie*, ( *Ornithol.* ) leurs marques caractéristiques sont d'avoir, 1<sup>o</sup> le bec & les talons crochus, forts, terminés en pointe, propres à la rapine & à dépecer les chairs ; 2<sup>o</sup> des serres, pour déchirer & pour porter leur proie ; 3<sup>o</sup> des

cuisses robustes , pour la ferrer avec violence ; 4<sup>e</sup>. une vue perçante & subtile pour l'épier de loin.

Les *oiseaux de proie* sont solitaires , ne s'attroupent point , multiplient peu , & ne produisent guere qu'un petit ou deux , rarement davantage à la fois , comme les repas de ces *oiseaux* ne sont pas toujours assurés , la nature leur a donné la faculté de l'abstinence. ( *D. J.* )

*Oiseau de Banana* , cet *oiseau* est de la grandeur de l'étourneau ; il a le bec long , épais & pointu , la piece supérieure est d'un brun cendré , & l'inférieure bleue ; la tête , le cou , une partie du dos , les ailes & la queue sont entièrement noires , à l'exception de quelques taches blanches qui se trouvent sur les petites plumes des ailes ; tout le reste du corps est d'un beau jaune luisant. On trouve cet *oiseau* à la Jamaïque ; il est carnassier , & il fait la guerre aux autres *oiseaux* , comme l'étourneau. *Hist. nat. des oiseaux* , par Derham , t. II. Voyez OISEAU. ( 1 )

*Oiseau couronné du Mexique* , cet *oiseau* est de la grosseur de la grive , il a sur la tête une huppe formée de plumes vertes qu'il dresse à son gré ; le bec est épais , court comme celui du gros bec & de couleur de chair ; l'iris des yeux est de la même couleur , & entouré d'un cercle rouge ; il y a près des coins de la bouche une tache noire qui s'étend au dessus des yeux , & une bande blanche au dessus de la tache noire ; la tête , le cou , le dos , la poitrine , la partie supérieure du ventre sont verts : la partie inférieure du ventre & des cuisses est d'un brun obscur : les quatre premières grandes plumes des ailes sont d'un beau rouge , les autres ont une couleur pourprée ; la queue est de cette même couleur , celles des petites plumes des ailes & des grandes plumes des épaules est pourprée & mêlée de verd : les jambes & les piés ont une couleur bleuâtre. *Hist. nat. des oiseaux* , par Derham , t. II. Voyez OISEAU. ( 1 )

OISEAU DE PARADIS , *manucodiata* , *avis paradisæa* , Pl. II , fig. 4 , *oiseau* qui paroît plus gros qu'il ne l'est en effet , parce que les côtés du corps sont garnis d'une grande quantité de très-longues plumes ,

dont toutes les barbes sont séparées les unes des autres ; il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est d'un pouce & demi depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche , & celle de la queue est de 6 pouces 4 lignes. Quand les ailes sont pliées , elles s'étendent presque aussi loin que la queue ; la tête , la gorge & le cou sont couverts de plumes très-courtes , fort épaisses & roides. Le dessus de la tête , la gorge & le cou ont une belle couleur d'or pâle. La racine du bec est entourée d'un noir velouté & changeant qui paroît à certains aspects , d'un verd semblable à celui de la tête des canards. Les plumes de la gorge & des joues ont la même couleur. La partie inférieure du cou est d'un verd doré luisant. Le dos , le croupion , le bas-ventre , les plumes qui recouvrent en dessus & en dessous la racine de la queue , les ailes & la queue sont d'une couleur de marron clair. La poitrine a la même couleur , mais beaucoup plus foncée , le dessus du ventre est d'une couleur moins claire que celle du bas-ventre , & moins foncée que celle de la poitrine. Les plus longues plumes des côtés du corps ont jusqu'à un pié 6 pouces 8 lignes de longueur , les supérieures sont en partie d'une couleur de marron pourpré & en partie blanchâtre , les autres sont d'un blanc jaunâtre , quelques-unes des plus courtes ont une belle couleur d'or , il sort du croupion au dessus de l'origine de la queue , deux plumes longues d'environ deux piés neuf pouces , qui n'ont de barbes qu'à leur origine sur la longueur de 4 pouces , & à leur extrémité sur la longueur de trois pouces & demi ; ces dernières barbes ont une couleur noire & changeante , comme celle du dessus de la tête ; les barbes qui sont à la racine , ont une couleur de marron claire ; le tuyau a une couleur noirâtre qui devient de plus en plus foncée , à mesure qu'elle est plus près de l'extrémité. La tête & les yeux sont petits. Le bec a une couleur verdâtre. Les piés sont gros & ont une couleur brune , ainsi que les ongles qui sont longs. On trouve cet *oiseau* aux Moluques. *Ornith. de M. Brisson* , tome II. Voyez OISEAU.

M. Brisson donne encore la description d'une autre espece d'*oiseau de paradis*, dont Willughby & plusieurs autres auteurs ont parlé sous le nom de *rex avium paradisaearum*. Cet *oiseau* est beaucoup plus petit que le précédent, il n'a que 4 pouces 9 lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & 5 pouces & demi jusqu'au bout des ongles. Les ailes étant pliées, s'étendent de plus d'un pouce au delà du bout de la queue. Les deux plumes qui sortent du croupion au dessus de la racine de la queue n'ont que 6 pouces de longueur, leur extrémité est tournée en spirale du côté intérieur. Cet *oiseau* differe encore du précédent par les couleurs, il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes & celles qui recouvrent l'origine de la queue de couleur de marron pourprée & très-brillante; cette couleur est foncée à la partie inférieure du cou & claire sur la tête; les plumes de la poitrine, du ventre, des jambes & celles qui sont sous la queue ont une couleur blanchâtre. La poitrine est traversée par un trait large d'environ cinq lignes & d'un beau verd doré pareil à la couleur du cou du canard. Les grandes plumes des ailes sont rouffes, & la queue est brune. *Ornithologie de M. Brisson, t. II. Voyez OISEAU. (1)*

OISEAU DE ROCHE, *charadrius sive hiaticula*, *oiseau* qui est un peu plus gros que l'alouette commune; le bec a une couleur jaune dorée depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste est noir; il a presque un pouce de longueur, sa racine est entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux oreilles en passant sur les yeux & qui traverse le milieu de la tête, cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux jusqu'au même angle de l'autre œil. Le derrière de la tête est cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou est entouré de deux fortes de colliers, dont le supérieur est blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre sont blancs, chaque aile est noire & traversée par une longue ligne blanche. Les piés ont

une couleur jaune-pâle, & ses ongles sont noirs. Cet *oiseau* n'a point de doigt de derrière; il se trouve en Europe & en Améri- que. Raii, *Synop. meth. avium*. Voyez *Oiseau. (1)*

*Oiseau de S. Martin*, voyez *Jean-le-blanc*.

*Oiseau moqueur*, voyez *Moqueur*.

OISEAU MOUCHE, *nellifuga, mellivora avis minima*, c'est le plus petit de tous les *oiseaux*, il est de la grosseur du petit bout du doigt; il a les grandes plumes des ailes & de la queue noires; tout le reste du corps est d'un brun mêlé d'un rouge vermeil; le bec est noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont sur la tête une petite huppe d'un verd clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le P du Tertre, ce caractère sert à faire distinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le soleil paroît, on voit ces petits *oiseaux* voltiger autour des fleurs sans se poser, ils infinent leur bec jusqu'au fond de la fleur, dont ils sucent les parties intérieures avec leur petite langue qui est composée de deux filets, ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces *oiseaux* font leur nid sur les orangers, les citroniers, les grenadiers, & même dans les cases des habitans, avec du coton, de la mouffe bien fine, de petits morceaux d'écorce de gommier; c'est le mâle seul qui apporte tout ce qui doit entrer dans la composition du nid, la femelle le construit; le milieu du nid est de coton, & l'extérieur est garni de mouffe & d'écorce de gommier. Il n'excede pas la grosseur de la moitié d'un œuf de pigeon. La femelle pond deux œufs gros comme de petits pois; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'espace de 10 ou 12 jours. *Hist. gén. des Antilles, par le P du Tertre, tome II.*

Il y a plusieurs especes d'*oiseaux mouches*, qui different plus par la couleur que par la grosseur; on distinguera aisément ces *oiseaux* de tous les autres par leur petitesse, qui égale celle de nos plus gros bourdons. Voyez *oiseau. (1)*

*Oiseau pourpré*, voyez *Poule sultane*.

*Oiseau royal*, Pl. IX, fig. 2; *oiseau* auquel on a donné ce nom, parce qu'il a sur le derrière de la tête une huppe composée de plumes très-fines, qui forment une

sorte de couronne ; il a environ 3 piés 8 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts , & 5 piés & demi d'envergure ; le cou a 15 pouces de longueur , celle de la queue n'est que de cinq ; il y a 3 pouces de distance depuis la pointe du bec jusqu'à l'œil. Les plumes du corps sont d'un gris fort brun tirant sur le verd. Toutes les plumes des ailes ont une couleur blanche , excepté les grandes plumes extérieures , dont les unes sont roussâtres & les autres d'un gris brun. Le cou est couvert de plumes très-longues , fort étroites , très-pointues , & si effilées qu'elles ressemblent à des crins , comme dans la demoiselle de Numidie , les plus longues ont jusqu'à 7 pouces. Le dessus de la tête est garni de plumes très-noires , très-fines , très-courtes , & très-ferrées , qui ressemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derrière les joues jusques sous le cou , les côtés de la tête sont dégarnis de plumes , & couverts seulement d'une peau blanche légèrement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne , sont aplatis & contournés en forme de vis , les brins ont chacun une houppe de petits filets noirs à leur extrémité , & sont garnis dans toute leur longueur & sur les côtés , d'autres filets qui sont blancs à la racine , & noirs par le bout ; les plus longs brins ont jusqu'à trois pouces & demi de longueur. L'*oiseau royal* a , comme la poule , au dessous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge , qui semblent former une espece de sac ; la surface de ces peaux est inégale , on y distingue en quelques endroits de petits grains. Le bec est d'un gris brun & fort pointu ; il a deux piés de longueur. L'iris des yeux est blanche. Les jambes sont dégarnies de plumes presque jusqu'au ventre , la partie supérieure est couverte d'écailles hexagones , & l'inférieure d'écailles en table ; celles des doigts ont la même forme que ces dernières. Il n'y a que trois doigts qui portent sur la terre , celui de derrière est élevé au dessus des autres comme un ergot. Les ongles sont courts & pointus. Cet *oiseau* a vécu quelque temps à la ménagerie de Versailles , il avoit été apporté des grandes Indes. *Mémoire pour ser-*

*vir à l'hist. nat. des animaux* , par M. Perrault , tome III , part. III , p. 201 & suiv. Voyez *Oiseau*. ( I )

*Oiseau du Tropique* , voyez *Pail-en-cul*.

*Oiseau* , ( *Fauconnerie*. ) la fauconnerie a son langage particulier pour les *oiseaux* , dont nous allons indiquer les principaux termes.

On appelle en fauconnerie *oiseaux de proie* , ou absolument , *oiseaux* , les gros *oiseaux* qui vivent de grip , de rapt & de rapine , qu'on dresse & qu'on apprivoise.

*Oiseaux niais* , ceux qui sont pris au nid.

*Oiseau branchier* , celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

*Oiseau sor* , celui qui n'a point encore mué. Il ne se dit que des *oiseaux* de passage , & non du niais & du branchier.

*Oiseau hagard* , celui qui a été à soi , qui est plus farouche.

*Oiseau de bonne ou de mauvaise affaire* ; celui qui est docile ou farouche.

On appelle *parement de l'oiseau* la maille qui lui couvre le devant du cou ; *manteau d'oiseau* , le plumage des épaules , du dos & du dessus des ailes ; *serres d'oiseau* , ce sont leurs griffes ; *mains d'oiseau* , sont leurs piés ; la *couronne de l'oiseau* , c'est le duvet qui couronne , qui joint le bec à la tête , *train de l'oiseau* , son derrière ou son vol , &c.

On nomme *oiseau de poing* , celui qui étant réclamé , fond sur le poing sans entremise de leurre , comme l'autour , l'épervier.

*Oiseau de leurre* , celui qui fond sur le leurre , quand on le lui jette , & de-là sur le poing. On en compte ordinairement dix , le grand faucon , le gerfaut , le sacre , le lanier , l'aigle , le fagarot , l'émérillon , le hobereau , le faucon bâtard & le sacre bâtard.

*Oiseau de montée* est celui qui s'élève fort haut , comme le milan , le héron , &c.

Il y a des *oiseaux* pour la haute & pour la basse volerie , comme *oiseau pillard* , celui qui pile & qui détroufle une autre ; *oiseau chariard* , qui dérobe sa perdrix ; *oiseau bas* & tenu par le bec , c'est-à-dire , en faim.

L'*oiseau bâtard* est un faucon né d'un tiercelet de faucon & du lanier , ou un sacre né du sacre & du lanier



On appelle *oiseaux vilains*, *poltrons* & *trépiers*, ceux qui ne suivent le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affaïrer ni dresser, comme les milans & les corbeaux qui ne combattent que les poulets, lesquels n'ont ni vol ni défense.

*Oiseau dépiteux*, qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

*Oiseau attrempé*, celui qui n'est ni gras, ni maigre.

*Oiseau âpre à la proie*, est celui qui est bien armé de bec & d'ongles; *oiseau fort à délivre*, qui n'a point de corfage, qui est presque sans chair, comme le héron.

On nomme *oiseau alongé*, celui dont les pennes sont entières, qui ont toute la longueur qu'elles doivent avoir; *oiseau trop en corps*, celui qui est trop gras.

Les *oiseaux de leurres* doivent avoir les mahutes hautes, les reins larges, bien croisés, bas assis, court jointés, les mains longues.

On dit aussi, un *oiseau de bonne aire*, un *oiseau de grand travail* & de bon guet, un *oiseau de bonne compagnie*, un *oiseau pantois ou asthme*, un *oiseau égalé*, *quin-teux*, *écartable*, *rebuté*, un *oiseau d'échappe*, un *oiseau bon chaperonier*. On dit encore, *apoltronir un oiseau*, *l'abécher*, *l'abattre*, *l'abaisser*, *l'entraver*, *l'estimer*, &c. mais il ne s'agit pas ici d'expliquer tous ces termes. (D. J.)

OISEAU DE POING, (Fauconnerie.) c'est un *oiseau* de proie qui, étant réclamé, revient sur le poing du fauconnier sans leurre. (D. J.)

OISEAU MONSTRUEUX, (Hist. nat.) c'est le nom sous lequel Ximenès, naturaliste espagnol; désigne un *oiseau* de la nouvelle Espagne; il est, selon lui, de la grosseur du plus gros coq-d'inde, dont il a la forme. Ses plumes sont blanches & tachées de noir. Il a le bec d'un épervier, mais plus aigu; il vit de poisson, & va aussi sur terre. Ce qu'il y a de plus singulier, & qui paroît rendre le récit de Ximenès fabuleux, c'est qu'il a le pié gauche d'une oie; il lui sert à nager, tandis que du pié droit, qu'il ressemble aux ferres d'un faucon, il tient sa proie, soit en l'air, soit dans l'eau.

OISEAUX AQUATIQUES. (Pêche.) voyez

la manière dont elle se fait dans la baie & le bassin d'Arcasson, ressort de l'amirauté de Bordeaux. Elle est d'autant meilleure, que le froid est plus grand. On plante sur le terrain, qui est ordinairement élevé de trois à quatre piés au-dessus des achenaux, de longues perches de quatre à cinq brasses de haut, éloignées de cinq à six chûtes. La nuit les *oiseaux marins* qui de basse mer viennent paître sur ces mottes de terre, & qui vont de-là boire, s'embarassent dans les filets & s'y prennent. Plus la nuit est obscure, plus la pêche est abondante. C'est la même chose que la chasse des bécasses à la passée, & que celles des hérons des pêcheurs picards. Il y a autour du bassin vingt à trente de ces sortes de pêcheries, garnies chacune de cent piés de filets.

Les *oiseaux* de mer se prennent encore comme les alouettes & autres petits *oiseaux* de terre. Ceux qui font cette pêche choisissent un lieu convenable & voisin des marigots ou flasques d'eau que la mer laisse, quand elle s'est retirée. Ils ont des *oiseaux* privés qu'ils rangent au bord de la marée, & dans l'eau sur des piquets. Ils élèvent à une distance convenable un petit cercle, ou une terrasse de gazon, avec une ou deux embrasures, d'où ils puissent voir les *oiseaux* & tirer le filet, quand les *oiseaux* se sont abattus. Cette pêche est quelquefois si abondante, qu'on a une douzaine d'*oiseaux* presque pour rien.

On fait une pêche différente des précédentes avec le feu. Elle est très-industrieuse & particulière aux riverains de la baie S. Michel. Lors de la basse eau & dans une nuit tranquille & fort obscure, ils partent deux dans un profond silence. Celui qui marche le premier porte un grand pot de terre ou de bois, qu'on appelle *baratte* ou *barette*. C'est la même machine dont on se sert pour battre le beurre. Elle est défoncée par le bas, le haut en est bouché. On y met environ une livre de poix résine, avec un morceau de torche ou de goudron. Quand on entend le cri des *oiseaux*, qu'on siffle quelquefois pour les découvrir, le pêcheur qui porte la *baratte*, y met le feu, & en expose la grande ouverture vers le lieu où il a entendu les *oiseaux*. Le second pêcheur qui l'accompagne est immé-

diatement derrière lui, portant sur ses épaules un filet tendu, large de cinq à six piés en carré, & dont les mailles ont deux pouces. Celui-ci n'agit qu'au signal de son compagnon. Lorsque les *oiseaux* de mer s'approchent, le porteur de baratte tâche d'en tourner l'ouverture vers son compagnon, afin que les *oiseaux* ne soient point effrayés de la trop grande lueur. Mais quand il s'en voit comme investi, aussitôt il tourne la baratte vers les *oiseaux* qui voltigent autour, & touche de la main son compagnon qui jette le filet. On prend ainsi beaucoup d'*oiseaux*.

Autre pêche qui se fait à la côte à pié. On forme le long du rivage, dans un endroit convenable, de petites haies des branches de genêt; on laisse à ces haies, de distance en distance, des passages étroits, où l'on place des lacets de crin. Les *oiseaux* marins qui de basse mer viennent quêter leur pâturage, se présentent à ces ouvertures & se prennent.

On en tue au fusil en se mettant dans des petites chaloupes, ou en rangeant la côte à pié, où l'on trouve toujours ceux de l'espèce des piés fendus.

On pêche aussi les *oiseaux* à la ligne. On a des lignes doubles sur lesquelles on frappe de distance en distance des piles ou menues fralles, d'une longueur proportionnée à la profondeur des fonds. Il faut que l'appât dont les ains des piles sont garnis soit à fleur d'eau. Les lignes sont tendues avec un bateau. Il y a au bout de chaque ligne une grosse pierre pour la faire caler & tenir sur fond. C'est ainsi qu'on attrape des macreuses, des canards, & autres *oiseaux* à piés feuillés. Ces *oiseaux* ne mordent à l'appât que la nuit. Cette pêche ne se pratique qu'en hiver. Les nuits obscures y sont favorables.

Les pêcheurs de Bugues, lieu dans le ressort de l'amirauté de Morlaix, font pendant l'hiver une pêche ou une chasse abondante de bernaches. Les bernaches sont de véritables demi-oies de mer des pêcheurs normands & picards, que l'on confond en Bretagne avec les macreuses, censées du genre des poissons, & dont, sur ce fondement, les religieux qui font par leurs vœux une abstinence continuelle de viande, usent,

fans scrupule, les jours gras, & les séculiers les jours maigres.

On ne prend ces fortes d'*oiseaux* qu'en hiver, qu'ils viennent en abondance à la côte; pour lors les riverains vont avec leurs chaloupes entre les roches voisines de leurs côtes, où elles sont presque toutes isolées, quelques-uns se mettent dessus, les autres restent dans la chaloupe; les bernaches ne se prennent guère que de nuit; les nuits plus obscures sont les plus favorables. Lorsque les bernaches traversent le canal des îlots de l'autre bord, ceux qui sont à terre, ou dans les chaloupes les tirent. Ces *oiseaux* sont fort estimés sur-tout pendant le carême. Les riverains y font alors un gros profit; mais le froid de l'hiver est le temps le plus convenable pour en trouver un grand nombre.

OISEAUX *petits*, (*Diète.*) on mange en automne en beaucoup de pays, & principalement dans presque toutes les provinces de ce royaume, plusieurs espèces de petits *oiseaux*, qui sont très-gras dans cette saison, sur-tout après les pluies. Les principales espèces sont le bec-figue, qu'on appelle dans quelque province *pivoine*, qui ne paroît pas différer de l'*oiseau* qu'on appelle en Gascogne *murier*, quoique dans ce pays on donne ce nom à de petits *oiseaux* de plusieurs espèces, dont les principaux sont du genre des fauvettes, la rouge-gorge, le rossignol, qui devient très-gras dans cette saison, &c.

Tous les *oiseaux*, qu'on mange ordinairement rôtis, fournissent un aliment très-délicat & très-salutaire; & qui, quoique très-gras, n'est ni fastidieux, ni pesant à l'estomac, défaut qui se rencontre dans l'ortolan. Voyez ORTOLAN. (*b*)

§ OISEAU, (*Hist. nat. Ornithologie.*) *Moyen facile de conserver les oiseaux qu'on veut faire arriver sains dans des pays éloignés.* Les peaux des *oiseaux* qu'on envoie de pays fort éloignés, lors même qu'elles ont été empaillées avec le plus de soin, ne nous présentent jamais une forme assez semblable à celle de l'animal en vie; elles ne nous le montrent jamais dans aucune des attitudes qui lui étoient naturelles: d'ailleurs ces peaux sont sujettes à être maltraitées pendant la route par des insectes qui en sont avides.

Il est plus commode à ceux qui veulent faire connoître les *oiseaux* des pays qu'ils habitent, aux naturalistes & aux curieux des pays éloignés, de les envoyer tels qu'on les leur apporte, que d'avoir besoin de les faire décharnier & désosser, & on peut les envoyer avec toute leur chair & leurs os, sans qu'ils courent aucun risque pendant la route. On fait depuis longtemps faire usage de l'eau-de-vie pour conserver les chairs des animaux morts, mais jusqu'ici on s'en est peu servi pour conserver des *oiseaux* dans leur entier. Tant qu'ils sont dans cette liqueur, leurs plumes n'offrent pas les couleurs, soit éclatantes, soit agréablement variées, qui leur sont naturelles; & on ne retrouve pas ces couleurs à l'*oiseau* qui vient d'être tiré de l'eau-de-vie: d'ailleurs les barbes des plumes sont alors mal arrangées & trop collées les unes contre les autres. Sur ces premières apparences on a jugé que cette liqueur altéroit les couleurs des plumes, & qu'on ne pouvoit plus parvenir à faire reprendre à celles-ci & à leurs barbes, l'arrangement & le jeu qu'elles avoient sur l'animal sec & vivant; mais des expériences réitérées ont appris à M. de Réaumur que la teinture des plumes est à l'épreuve de l'eau-de-vie la plus forte & même de l'esprit-de-vin, & qu'après qu'on a fait sécher l'*oiseau* qui avoit été mouillé par cette liqueur, on remet ses plumes dans leur état naturel, & qu'on peut le faire reparoître tel qu'il étoit pendant sa vie.

1°. Pour conserver les *oiseaux* qu'on veut envoyer, il n'y a donc qu'à les tenir dans de l'eau-de-vie; plus elle sera forte & meilleure elle sera. Il est d'ailleurs indifférent qu'elle soit de vin, de grain ou de sucre.

2°. Ce qu'il y a de plus commode est d'avoir deux barils, l'un destiné à recevoir les grands *oiseaux*, & un autre très-petit pour recevoir ceux de taille au-dessous de la médiocre. Chaque baril aura le trou de son bondon assez grand, ou à un de ses fonds un trou circulaire d'un assez grand diamètre pour laisser passer le plus grand *oiseau* qu'on y voudra faire entrer: ce trou sera fermé dans les temps ordinaires par un bouchon qui le remplira exactement. On peut mettre les petits *oiseaux* dans des bocaux de

verre, c'est-à-dire, dans ces bouteilles dont l'entrée est très-grande.

3°. A mesure qu'on recevra des *oiseaux* qu'on veut conserver, on examinera s'ils n'ont point des endroits ensanglantés: on essuiera le sang qui y sera attaché; ou même on lavera ces endroits avec un linge mouillé, jusqu'à ce qu'ils ne le teignent plus.

4°. On doit se proposer d'empêcher des plumes de se déranger & de se chiffonner. Pour y parvenir on assujettira les ailes sur le corps par plusieurs tours d'un fil ordinaire, ou d'une petite ficelle, ou d'un petit ruban. Les plumes du cou sont celles qui se dérangent le plus aisément; on les conservera dans leur direction naturelle en enveloppant le cou d'un mauvais linge qui sera retenu par plusieurs tours de fil; on pourroit envelopper tout l'*oiseau* d'un pareil linge. Il ne restera ensuite qu'à faire entrer l'*oiseau* dans le baril où il y aura assez d'eau-de-vie pour le couvrir. On prendra garde que les plumes de la queue y soient à l'aise, qu'elles n'y soient pas pliées.

5°. A mesure qu'on aura des *oiseaux* on les fera ainsi entrer dans le baril, qu'on en remplira d'autant qu'il en pourra contenir; ils s'y assujettiront mutuellement & en feront moins fatigués pendant la route qu'ils pourront avoir à faire par terre.

6°. Ce ne sera pas trop d'y mettre deux ou trois *oiseaux* de la même espèce quand on pourra les avoir, & sur-tout d'y mettre un mâle & une femelle.

7°. On ne peut manquer d'être curieux de savoir le nom que porte chaque *oiseau* dans le pays où il a été pris; on l'écrira avec de l'encre ordinaire sur une bande de parchemin qu'on attachera avec un fil à une de ses pattes, l'écriture se conservera dans l'eau-de-vie.

8°. Quand le baril sera plein, on arrêtera bien le bouchon, & on prendra pour le rendre clos toutes les précautions qu'on prend pour un tonneau rempli de vin ou de quelque autre liqueur.

9°. Si lorsqu'on sera prêt de le boucher à demeure, il en sort une odeur qui annonce un commencement de corruption, on en tirera l'eau-de-vie, & on en mettra de nouvelle, de la plus forte.

10°. On peut s'épargner la peine de tirer les intestins des petits *oiseaux* hors de leur corps ; mais il ne fera pas mal d'ôter ceux des *oiseaux* d'une grande taille.

11°. Les quadrupèdes qui ne sont pas d'une grande taille, & qui sont particuliers au pays, pourront être envoyés dans le même baril où on enverra des *oiseaux* ; ils s'y conserveront également, & les amateurs de l'histoire naturelle auront un plaisir égal à y trouver les uns & les autres.

12°. Les poissons, les reptiles, les gros insectes particuliers au pays, pourront de même être mis dans le baril.

13°. Lorsque les *oiseaux* que l'on veut envoyer, ne doivent rester en route que cinq à six semaines, avant que de les faire partir, on ne peut les retirer de l'eau-de-vie & les mettre dans une boîte où ils seront assujettis par quelque matière molle, comme du coton, de la filasse, &c. qu'on pourra imbiber d'eau-de-vie, mais ce qui n'est pas absolument nécessaire. (*Cet article est tiré d'une feuille imprimée en 1745, & distribuée par ordre de l'acad. des sciences de Paris.*)

OISEAU DU PARADIS, (*Astrol.*) constellation de l'hémisphère méridional, qui est du nombre de celles qu'on ne sauroit voir dans ces climats. *Voyez Constellation.*  
(O)

OISEAU, *terme de Maçonnerie*, signifie une espèce de demi-auget composé de planches légères, arrondies par une extrémité, & jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en-bas est posée horizontalement sur deux morceaux de bois en forme de bras assez longs ; & celle d'en-haut est attachée à deux autres petits bâtons, qui tombent d'à-plomb sur chacun des bras. C'est sur cette petite machine que de jeunes manœuvres, qu'on nomme goujats, portent sur leurs épaules le mortier aux maçons & limosins, lorsque le service ne se peut faire à la pelle. (*D. J.*)

OISEAU, (*Sulpture.*) c'est une espèce de palette sur laquelle les sculpteurs mettent le mortier avec lequel ils travaillent de stuc.

OISEAU, *f. m. avis, is*, (*terme de Blason.*) On nomme *oiseau* dans l'art héraldique, celui dont on ne peut connoître l'espèce.

Les *oiseaux* sont dits, *becqués, langués*

& *membres*, lorsque leur *bec, langue & jambes*, sont d'émail différent de celui de leur corps.

L'aigle paroît de front, le vol étendu.

Le coq de profil, se distingue par sa tête levée, sa crête, sa barbe, ses jambes, sa queue retrouffée, dont quelques plumes retombent en portions circulaires.

L'épervier, par son chaperon, ses grillets & ses longues.

Le paon, parce qu'il fait la roue avec sa queue, qu'il semble s'y mirer, & par une houppe de trois plumes en forme d'aigrette sur la tête.

Il y a quelquefois dans l'écu des paons de profil ; leur tête décorée de trois plumes, & leur longue queue traînante les distinguent, de même que ceux qui font la roue.

Le pélican se connoît par l'ouverture qu'il se fait dans la poitrine avec le bec, pour nourrir ses petits de son sang.

La grue, par un long bec & un caillou qu'elle tient de sa patte dextre nommée *vigilance*.

Le phœnix, par son bûcher que l'on nomme *immortalité*.

La colombe se distingue par l'émail d'argent qui lui est propre, & encore plus par un rameau d'olivier qu'elle porte souvent en son bec.

Les alérions, petits aigles au vol abaissé, n'ont ni bec, ni jambes.

Les merlettes sont de petites cannes de profil, sans bec, ni pattes

L'hirondelle est connue de tout le monde, son émail particulier est le sable.

De Vallerot de Senecey à Paris ; *d'or à cinq oiseaux d'azur.*

Verdelin de Montagut au pays de Comminges ; *d'or à la face d'azur, accompagnée en chef d'un oiseau de même, becqué & membré de gueules.* (*G. D. L. T.*)

OISELER, *v. a. terme de Fauconnerie* ; dresser un oiseau.

*Oiseler*, chez les oisèleurs, veut dire *tendre des filets*, préparer des gluaux, ou se servir du miroir & de trébuchets pour prendre des oiseaux.

OISELIER, *f. m.* (*Oisellerie.*) celui qui va chasser & tendre aux menus oiseaux, qui les élève, & qui en fait trafic. C'est aussi l'*oiselier* qui fait les cages, les volières,

res & les cabanes, soit de fil, de laiton ou de fer pour les renfermer, & les faire couvrir; il fait aussi les trébuchets pour les prendre, & les divers filets qui servent à cette chasse.

Les *oiseliers* composent à Paris une assez nombreuse communauté, & qui n'y est pas des moins anciennes. Leurs statuts & réglemens leur ont été donnés par les officiers des eaux & forêts de Paris; & ceux dont ils se servent présentement leur furent délivrés au mois de mai 1647, par le greffier de cette juridiction, comme extrait des anciens registres. *Savari. (D. J.)*

OISEMONT, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt bourg de France en Picardie, au diocèse d'Amiens. Ce bourg est une commanderie de l'ordre de Malthe, & même le curé est croisé de Malthe; mais *Oisemont* est encore plus connu des gens de lettres, pour avoir donné naissance à Samuel des Marets, l'un des plus célèbres théologiens réformés du xvij<sup>e</sup> siècle. Il s'acquît une haute réputation par un grand nombre de livres de controverses contre les catholiques, les Sociniens, & Grotius lui-même. La variété des sujets qu'il a traités, témoigne que ce n'étoit pas un esprit borné. On peut ajouter qu'il écrivoit facilement avec beaucoup de feu & d'érudition. Il livra de sanglans combats à Voëtius touchant une confrérie de la Vierge, établie à Bois-le-Duc, & que M. Voët prétendoit qu'on pouvoit tolérer. La guerre dura plus que le siège de Troie, & ne finit pas même par la méditation des curateurs de l'académie de Groningue d'un côté, & celle du magistrat d'Utrecht de l'autre. Cette querelle produisit tant d'écrits, que M. Bayle trouvoit que c'étoit une entreprise difficile que d'en donner seulement la liste chronologique. Le système théologique de Marefias, *synopsis theologica*, fut imprimé plusieurs fois, & regardé comme un code dans quelques académies. Il mourut à Groningue en 1673, à 74 ans. (*D. J.*)

OISEUX ou OISIF, adj. (*Gramm.*) Voy. *Oisiveté*. On dit mener une vie *oiseuse*, des paroles *oiseuses*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, (*Théolog.*) officiers publics chez les Hébreux, ainsi appelés parce que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vaquoient qu'au service divin & aux exercices de piété.

Les critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs & des écrits des rabbins, ont beaucoup & diversement parlé de ces dix *oiseux* de la synagogue. Lightfoot, *in Math. iv*, 23, croit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une synagogue considérable. Il met à leur tête les trois magistrats qui jugent des affaires civiles; le quatrième est le *chazan*, ou ministre ordinaire de la synagogue. Le terme hébreu *chazan* signifie *inspecteur*; c'est comme l'ange ou l'évêque de l'assemblée. Il ne lit pas la loi, mais, comme chef, il choisit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre chefs, il y a encore trois *parnassins*: ce sont les diacres, qui ont soin de recueillir les aumônes, & de les distribuer aux pauvres. Le huitième ministre de la synagogue est l'interprète, emploi nécessaire depuis la captivité de Babylone, parce que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour compléter le nombre des dix *oiseux*, Lightfoot ajoute encore un *docteur de théologie* & un *interprète* ou sous-maître, qui fait des répétitions.

D'autres croient que les dix *oiseux* étoient les trois présidens & les sept lecteurs; d'autres que c'étoient dix personnes âgées pour assister continuellement à la synagogue, parce que, sans ce nombre de dix, il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires des bénédictions. Vitringua dans son *archisynagogus* réfute ces sentimens, & soutient que c'étoit dix personnes préposées à une synagogue. Dans les moindres synagogues il y avoit au moins un chef, *archisynagogus*, accompagné de deux collègues ou assesseurs, qui présidoient aux assemblées. Mais dans les grandes, le chef de la synagogue y ajoutoit sept lecteurs, qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient assidus à la synagogue, & qu'on choisissoit ordinairement des gens aisés & désoccupés, on leur donne parmi les Juifs le nom d'*oiseux*, ou d'*oisifs*. Voyez *Archisynagogue* & *Synagogue*. Calmet, *dict. de la bible*.

OISIF, adj. Voyez l'article OISIVETÉ.

OISILLON, f. (*Hist. nat. Ornith.*) on a donné ce nom aux oies dans leur premier âge, & on les appelle *oisons* lorsqu'elles sont un peu plus grandes. Voyez OIE. (I)

OISIVETÉ, f. f. (*Droit natur. Morale & Polit.*) désœuvrement, fainéantise, ou manque d'occupation utile & honnête; car le mot *oisiveté* renferme ces deux idées.

Il y a, dit la Bruyere, des créatures de Dieu, qu'on appelle des *hommes*, dont toute la vie est occupée, & toute l'attention est réunie à scier du marbre: c'est très-peu de chose. Il y en a beaucoup d'autres qui s'en étonnent, mais qui sont entièrement inutiles, & qui passent les jours à ne rien faire, c'est bien moins que de scier du marbre.

Le désœuvrement dans lequel on languit, est une source de désordre. L'esprit humain étant d'une nature agissante, ne peut pas demeurer dans l'inaction; & s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal; car quoiqu'il y ait des choses indifférentes, elles deviennent mauvaises lorsqu'elles occupent seules l'esprit, s'il est vrai néanmoins qu'il y ait des personnes oisives qui s'occupent davantage de choses indifférentes que de vicieuses.

On ne fauroit que blâmer ceux qui emploient tout leur temps à des choses inutiles, s'il est encore vrai que les hommes soient créés pour faire du bien; mais on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête, tombent dans le dérèglement.

Les hommes qui ne prennent d'autre soin que de manger, sans aucun travail, les biens que la fortune leur a procurés, satisfaits d'eux-mêmes, quand ils ont l'art de régler leur dépense suivant leurs revenus; de tels hommes, dis-je, sont inutiles à la société, en ne faisant rien pour elle. La nonchalance dans laquelle ils vivent, étrecit leur esprit, les rend méprisables aux autres, & souvent leur devient funeste au premier revers.

La pratique de l'*oisiveté* est une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est

membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature; le silence de nos loix civiles à cet égard n'est pas plus capable de disculper ceux qui n'embrassent aucune profession, que de justifier ceux qui recherchent, ou qui exercent impunément des emplois dont ils ne font, ni veulent se rendre capables.

Il est honteux de se reposer avant que d'avoir travaillé. Le repos est une récompense qu'il faut avoir mérité. On lit sur une cornaline représentant Hercule, cette sentence grecque, *la source de la gloire & du bonheur est dans le travail*, vérité de tous les temps & de tous les âges. Il faut même se persuader que le travail est une des sources du plaisir, & peut-être la plus certaine. Une vie oisive doit être nécessairement une vie triste. Je demande aux gens riches & désœuvrés si leur état est heureux. L'ennui qui les consume, me prouve bien le contraire.

L'*oisiveté* est sur-tout fatale au beau sexe. Juvénal le fait sentir exprès dans des vers qui sont fort beaux.

*Præstabat castas humilis fortuna latinas  
Quondam, nec vitis contingi parva solebant  
Teča: labor, somnique breves, & vellere  
thusco,  
Vexatæ duræque manus.*

Un empereur chinois, de la famille de Tang, tenoit pour maxime, que s'il y avoit dans ses états une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un souffriroit le froid ou la faim dans l'empire. Sur ce principe, dit le P. du Halde, il fit détruire une infinité de monastères de bonzes.

Les Egyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des loix contre l'*oisiveté*. Là chacun étoit tenu de déclarer au magistrat de quoi il vivoit, à quoi il s'occupoit, & ceux qui se trouvoient mentir, ou n'avoir aucune profession, étoient châtiés.

Les Athéniens entrèrent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'*oisiveté*. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de choses semblables, à cause de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embrasser des professions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet, ils ordonnerent aux plus pauvres de la ré-

publique de se tourner du côté de l'agriculture & du négoce ; car n'ignorant pas que l'*oisiveté* est la mere de la pauvreté, & que la pauvreté est la mere des crimes, ils crurent prévenir ces désordres en ôtant la source du mal. Pour les riches, ils leur prescrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chasse & à la philosophie, étant persuadés que par là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelqu'une de ces choses, & qu'ils détourneraient les autres d'un grand nombre de dérèglemens.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût également parmi nous des loix contre l'*oisiveté*, & qu'il ne fût permis à personne, de quelque rang qu'il fût, de vivre sans avoir quelque occupation honnête d'esprit ou de corps.

En effet, tout ce que la morale peut dire contre l'*oisiveté* sera toujours foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire capitale. L'imagination humaine, on ne sauroit trop le répéter, a besoin d'être nourrie ; lorsqu'on ne lui présente pas des objets véritables, elle s'en forme d'une fantaisie dirigée par le plaisir ou l'utilité momentanée. Examinez les scélérats que la justice est obligée de condamner à la mort, ce ne sont pas ordinairement des artisans ou des laboureurs, les travailleurs pensent au travail qui les nourrit ; ce sont des gens oisifs que la débauche ou le jeu, enfans de l'*oisiveté*, ont portés à tous les crimes. C'est à cette première *oisiveté* que l'on doit attribuer la plupart des troubles, & en partie la chute de la république de Rome. Publius Nasica fit construire, sans qu'il en fût besoin, les choses nécessaires à une armée navale pour exercer les Romains : on craignoit déjà l'*oisiveté* plus que les ennemis.

Concluons que cette maladie est également funeste aux hommes & aux empires ; & que multiplier dans un état les genres d'occupations, c'est s'assurer du bonheur, des richesses & de la tranquillité des sujets. (D. J.)

OISIVETÉ, (*Médec.*) c'est la source de bien des maladies, car outre qu'elle épaisit les humeurs, & relâche les solides, elle énerve le corps & accélère la vieillesse. C'est elle qui produit dans les voluptueux & les gens mous & efféminés toutes les

maladies qui dépendent de l'acrimonie, comme la goutte, la pierre, le scorbut, la mélancolie, la manie, & enfin le défaut du temps perdu. L'éducation molle & oisive de la jeunesse, dans notre siècle, nous dispose dès l'âge le plus tendre à toutes les maladies qui proviennent de l'*oisiveté* ; telles que la mollesse, la laxité, la foiblesse dans les fibres, l'acrimonie, l'alkalescence des humeurs, les maladies chroniques si communes & si variées de nos jours, & si peu connues des anciens, ne sont dues qu'à cette même éducation, qui de mâle & vigoureuse qu'elle étoit parmi les Romains & les Grecs, est devenue languissante & efféminée parmi nous : aussi voyons-nous peu de gens qui jouissent d'une santé robuste. Le travail est le remède à tous les maux qu'entraîne avec elle l'*oisiveté*. De là vient que le célèbre Locke ordonne d'exercer beaucoup la jeunesse, & de l'accoutumer dès l'âge le plus tendre au travail ; cette méthode seroit plus utile, & il arriveroit que les gens de lettres s'adonneroient aux différens exercices du corps, ce qui les rendroit plus sains & plus robustes. L'amour du travail des mains & sa continuité donne aux gens de la campagne cette vigueur qui ne se trouve point dans les villes, & qui résiste à toutes les maladies dont nous avons parlé. Les médecins devroient donc insister sur la nécessité de changer l'éducation journalière ; ils contribueroient en cela à la conservation de la santé.

OISON, (*Hist. nat. Ornit.*) nom que l'on a donné aux jeunes oies. Voyez OIE.

OIUM, (*Géog. anc.*) il y avoit dans l'Attique deux lieux ainsi appelés ; l'un se nommoit *Oium* ou *Oeum decelium*, c'est-à-dire, proche de Déceléa & de la tribu Hippotoontide ; l'autre surnommé *Oeum ceramicum*, étoit un quartier d'Athènes, proche du Céramique, de la tribu Séontide. Ce quartier portoit le nom d'*Oeum*, comme qui diroit un *désert*, parce qu'on n'y voyoit pas l'affluence du peuple qui étoit au Céramique, quoique ces deux quartiers se touchassent. (D. J.)

## O K

OKAMNI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, dont les rameaux sont

droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles font d'un pouce & demi de long, ovales, épaisses, dures, foiblement dentelées, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naissent des aisselles des feuilles deux à deux ou trois à trois, font petites, à quatre pétales, & d'un blanc incarnat; les baies font rondes, purpurines, pulpeuses, contenant des semences rouffes & brillantes.

OKELAS, f. m. (*terme de relat.*) on appelle *okelas* en Egypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, destinés aux marchands de certains pays, pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un *okelas* consacré aux marchands de Nubie pour y mettre leurs marchandises & leurs esclaves noirs, il y en a un autre pour les esclaves blancs de la Géorgie. V. Pocock, *Description d'Egypte, tome I, p. 37.* (D. J.)

OKKISIK, (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom sous lequel les Hurons sauvages de l'Amérique septentrionale désignent des génies ou des esprits, soit bienfaisans, soit malfaisans, qui sont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les sauvages en ont à l'article MANITOUS.

OKNIAS, ou OKINAS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom les grands seigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Kamboje, dans les Indes orientales. Ce sont eux qui forment le conseil du monarque, & qui jugent les causes des sujets dont ils font rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précède. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tonimas*; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampras* forment le troisieme ordre de la noblesse.

OKU-JESO, (*Géog.*) c'est-à-dire, le *Haut-Jeso*, grand continent d'Asie à son extrémité orientale. Les géographes n'ont pas encore déterminé si ce grand pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique. M. de Lisle n'a pas connu cette presqu'île & ce golfe, lorsqu'il a fait sa carte des Indes & de la Chine. C'est Kempfer qu'il faut consulter, & qui vous donnera la division de ce pays en provinces.

OLAMBA, (*Luth.*) tambour royal des negres d'une grandeur extraordinaire. Les musiciens de profession ont seuls le privilege de porter l'*olamba* devant le roi; celui qui a cet honneur, le frappe avec deux petites baguettes, ou avec les mains, en y joignant sa voix, ou plutôt ses hurlemens. Quelques auteurs appellent cet instrument *lonlambo* (F. D. C.)

OLAMPI, f. m. (*Hist. des drog. exot.*) gomme ou résine qu'on apportoit autrefois d'Amérique; elle est dure, jaune, tirant sur le blanc, transparent, ressemblant au copal, douce au goût avec un peu d'astringence; elle passe pour émolliente & résolutive; mais on ne fait point de quel arbre elle découle, & même on ne la connoît plus dans les boutiques.

OLARSO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Pline, *liv. IV, chap. xx.* Ptolomée, *liv. II, ch. vj*, la met dans l'Espagne tarragonoise, & parmi les villes maritimes des Vascons: c'est aujourd'hui *Oiarso*, village à deux lieues de Fontarabie. (D. J.)

OLAUS, (*Hist. du nord.*) roi de Suede & de Danemarck, ne dut la premiere couronne qu'à la haine que les Suédois avoient conçue contre Amund, & la seconde qu'à ses armes. Il fut un des premiers profélytes que fit S. Anscaire, l'apôtre du Nord: fidele à la religion qu'il venoit d'embrasser, il refusa d'offrir un sacrifice aux faux dieux, adorés dans le temple d'Upsal. Une famine affreuse, & tous les maux qui en font la suite, causoient alors en Suede des ravages déplorables. Le peuple, égaré par le sentiment de sa misere, irrité du refus d'*Olaus*, le traîna à l'autel d'Upsal, & le sacrifia lui-même à ses dieux, vers l'an 853, pour rendre le sol moins stérile. (M. DE SACY.)

OLAUS SKOTKONUNG, (*Hist. de Suede.*) fut un des premiers rois chrétiens de la Suede. Il étoit frere de Schentilmilde qui fut massacré pour avoir brisé les idoles: il lui succéda. Son zele lui fit oublier le sort de son frere; il se fit baptiser, & se soumit, ainsi que ses sujets, à payer un tribut au saint Siege. Oluf, roi de Norwege, brigua son alliance, dont il espéroit se servir pour abattre la puissance danoise. Mais Suénon, roi de Danemarck, eut l'adresse



de mettre *Olais* dans ses intérêts, & de le forcer à une rupture avec Oluf. On en vint à une bataille; *Olais* fut vainqueur: Oluf se noya de désespoir, & la Norwege conquise fut réunie à la Suede. Mais Oluf, fils du roi détrôné, s'empara du royaume de Gothland. *Olais* effrayé ne voulut point compromettre contre lui la gloire de ses armes; & prévoyant qu'un jour ce jeune prince remonteroit l'épée à la main sur le trône de Norwege, il aima mieux le lui rendre, & se l'attacher ainsi par les liens de la reconnoissance. Il défendit long-temps Oluf contre Canut, roi de Danemarck & d'Angleterre, & ne put prévenir ni sa chute, ni sa mort. *Olais* voulut alors étouffer pour jamais les semences de divisions que le Gothland avoit fait naître: il déclara que le Gothland étoit désormais réuni à la Suede; que ce n'étoit plus un royaume particulier, mais une simple province, & que ses successeurs n'ajouteroient point au titre de roi de Suede celui de roi des Goths, de peur que ce royaume, devenant dans la famille royale un objet de partage, n'allumât de nouvelles guerres. Une disposition si sage ne fut pas assez long-temps suivie: *Olais* mourut vers l'an 1030. (*M. DE SACY.*)

OLBA, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, capitale de la Kétide, dans le voisinage de Séleucie, étoit à dix lieues de Lalasis. Ptolomée l'appelle *Olbasa*, & la met à 64<sup>d</sup> 30' de longitude.

La ville d'*Olba*, que Strabon nomme *Olbé*, étoit célèbre par un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les grands-prêtres de ce temple étoient princes du pays; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On fait que dans la plus haute antiquité, les rois & les princes étoient les premiers ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'Être suprême. Cet usage établi dans les premiers temps chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les pontifes de Zela & des deux Comanes jouissoient d'une espece de souveraineté dans le Pont & dans la

Cappadoce. Le grand-prêtre de Jupiter Abretonien avoit le titre & l'autorité de souverain dans la Mysie. Tous ces princes & pontifes au milieu des provinces romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres loix.

L'histoire des princes d'*Olba* remonte jusqu'au temps de la guerre de Troie; mais elle est peu connue dans le détail. Strabon, *liv. XIV*, nous apprend seulement que le sacerdoce & la principauté étoient héréditaires dans une même famille; que les états de ces princes furent démembrés; que la famille sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut ensuite rétablie.

Les médailles nous donnent le nom de trois de ces princes, l'étendue de leurs états, le titre de sacré, *IEPA*, dont leur capitale étoit décorée, & plusieurs autres faits intéressans, dont aucun écrivain ancien n'a parlé, mais sur lesquels il faut consulter les *Mém. de l'acad. des inscript. tom. XXI*.

Je remarquerai seulement que l'étendue des états du prince d'*Olba* pouvoit être de vingt lieues d'orient en occident. Son pays, quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la principauté; elle étoit encore florissante sous le regne de Tibere; mais nous n'avons aucun monument des siècles suivans qui fasse mention des princes d'*Olba*; car, quoique sujets de l'empire, ils étoient par la situation de leur pays, presque indépendans de l'empereur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des pontifes subsisterent à *Olba* jusqu'au regne de Théodose. Au iv<sup>e</sup>. siècle de l'ère vulgaire, la ville d'*Olba* fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siége épiscopal. Eusebe, évêque d'*Olba*, étoit un des peres du concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'*Olba* assista au concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites. Nous ignorons si la ville d'*Olba* subsiste encore; mais les écrivains & les voyageurs ne nous instruisent pas davantage sur l'état actuel de plusieurs villes qui ont été célèbres dans l'Orient. (*D. J.*)

OLBASA, (*Géog. anc.*) Ptolomée compte trois villes de ce nom dans l'Asie mineure,

favoir , 1°. *Olbasa*, ville de Pisidie : 2° *Olbasa*, ville de la Cappadoce, dans l'Antiochiane : 3°. *Olbasa*, ville de la Cilicie, dans le Kétide. Strabon la nomme *Olbé*. C'est *Olba* dont nous venons de donner l'article.

OLBIE, (*Géog. anc.*) en latin *Olbia*; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Nous indiquerons les principales; mais il n'y en avoit aucune dans la Grece.

Il y a 1° *Olbia*, ville maritime de l'isle de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître, & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Comin. 2°. *Olbia*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Pomponius Méla, *liv. II, ch. v. 3°*. *Olbia*, ville de la Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Boristhene. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolomé, *liv. V, chap. j. 5°*. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne, dont Polybe & Tite-Live ont fait mention, sans nous apprendre quel canton ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins des Orétains, & au midi.

OLDA, (*Géog. anc.*) riviere de France en Guienne, où elle se jette dans la Garonne; c'est le *Lot*.

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* sont au nombre de quatre cens; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de *boluk-bachas*, qui sont au nombre de huit cens. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appelés *chia-bachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le dey; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquiere une trop grande autorité. Lorsque ce temps est expiré, il est remplacé par le plus ancien des *chia-bachas*. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes; les *vékilars* sont

les pourvoyeurs de l'armée; les *peys* sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion; les *soulaks* sont les huit plus anciens qui suivent; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey: ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les *gaïts* sont des soldats turcs chargés de percevoir les revenus du dey. Les *fagiars* sont des soldats turcs qui portent une lance: il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG, (*Géog.*) ville forte d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de même nom, avec un château qui sert de citadelle. Cette ville & le comté appartiennent au roi de Danemarck, qui descend de la maison d'*Oldenbourg*. Elle est sur la Hunte dans un pays abondant en chevaux, à 9 lieues N. E. de Brême, 18 S. E. d'Emden, 29 N. E. de Munster. *Long. 25, 42; lat. 53, 12.*

Je ne dois pas oublier de nommer deux savans, Lubin & Mencke dont *Oldenbourg* est la patrie.

*Lubin (Eilhard)* étoit un homme de beaucoup d'érudition. On a de lui des notes sur Anacréon, Junéval, Perse & d'autres ouvrages qui prouvent son savoir; mais celui qui fit le plus de bruit est un traité sur la nature & l'origine du mal, intitulé *phosphorus de causâ primâ & naturâ mali*. Il y soutient qu'il faut admettre deux principes co-éternels, savoir, Dieu & le néant: opinion monstrueuse qui fut réfutée solidement quand l'ouvrage dont nous parlons fut mis au jour. Son auteur mourut en 1621, âgé de 56 ans.

*Mencke (Louis Othon)* est le premier auteur du journal de Leipzig, dont il avoit déjà publié trente volumes, lorsqu'il finit sa carrière en 1707, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

OLDENBOURG. (MAISON D') Cette maison occupe le trône de Danemarck, depuis 1448. Il est intéressant de savoir comment elle y est montée. Christophe III avoit réuni sur sa tête les trois couronnes de Danemarck, de Suede & de Norwege; il mourut sans enfans. Les troubles inséparables d'une élection, donnerent à Charles Canutson, (*voyez ce mot*) grand maréchal

de Suede , le temps de se faire proclamer dans sa patrie. Les Danois se hâterent d'offrir la couronne au sage Adolphe , duc de Sleswich , fils de Gerard , comte de Holstein : il la refusa , & dit aux députés qu'ils ne pouvoient mieux la placer que sur la tête de *Christiern* , second fils de Théodoric , comte d'Oldenbourg.

Le sénat , par déférence pour le comte , lui fit demander lequel de ses enfans il vouloit élever sur le trône. « J'ai trois fils , répondit le vieillard , l'un est esclave de toutes ses passions , & s'endort au sein de la mollesse ; l'autre est un caractère féroce , la guerre est son élément , il ne connoît d'autre gloire que celle de gagner des batailles : mais *Christiern* , objet de mes soins les plus tendres , joint aux talens du héros , les vertus de l'honnête homme ; ce n'est qu'à regret qu'il prend les armes , il s'en sert avec gloire & les quitte avec plaisir ; que le sénat choisisse entre ces princes. » Le choix fut bientôt fait ; *Christiern* fut nommé ; tous les ordres de l'état allèrent à sa rencontre ; il reçut des mains de l'archevêque Yvon l'étendard du royaume , & fut proclamé roi de Danemarck & de Norwege en 1448.

Cependant Charles fait une irruption dans l'isle de Gothland , asyle que Christophe III avoit laissé , par compassion , au malheureux Eric X chassé de ses états. *Christiern* fait représenter à Charles que cette isle est un domaine du Danemarck , que Valdemar III l'avoit subjuguée les armes à la main. Charles , pour toute réponse , fait entreprendre le siege de Wisby. Eric se défend quelque temps dans la citadelle : une flotte danoise paroît , on négocie , on se sépare , on se bat , la négociation est encore renouée & rompue ; enfin *Christiern* arrive en personne à la tête d'une armée : ennemi du carnage , il offre aux Suédois une retraite assurée , s'ils veulent renoncer à leurs prétentions sur cette isle. Ses propositions furent rejetées : ce refus devint le signal du combat. *Christiern* fut vainqueur , dix-huit cens Suédois périrent dans cette action , le reste rendit les armes ; *Christiern* traita les prisonniers avec beaucoup de douceur , les renvoya sans exiger de rançons & les combla de présens ; il leur fit entendre qu'il les traitoit , non comme ses ennemis , mais

comme ses sujets ; que d'après l'union de Calmar , il avoit des droits incontestables sur la couronne de Suede , mais qu'ayant la guerre en horreur , il aimoit mieux conquérir ce royaume par ses bienfaits que par ses armes.

Ce prince revint triomphant , mais il apprit à son retour que Charles venoit d'être couronné en Norwege par un parti puissant. Il demanda une assemblée des deux nations à Helmsat , & s'y trouva en personne : douze députés Suédois s'y rendirent ; Charles leur avoit ordonné , si l'on mettoit en question ses droits sur la Suede & la Norwege , de ne prendre d'autres arbitres que l'empereur , le pape ou la guerre : mais *Christiern* fut les convaincre par la force de ses raisonnemens , & les persuader par le charme de son éloquence ; ils lui promirent de lui faire restituer la couronne de Norwege , & de faire jouer tous les ressorts possibles pour déposer Charles , & ne lui laisser que le titre de vice-roi en Suede. Ce prince irrité traita leur foiblesse de trahison , & voulut les punir ; ils trouverent à la cour de *Christiern* un asyle contre sa vengeance.

On n'en vint pas d'abord à une guerre ouverte , on fit de part & d'autre des courses fréquentes sur les terres de son ennemi : *Christiern* & le sénat choisirent ce parti comme le plus modéré ; ils se trompoient , ces courses occasionnent des ravages déplorables ; le pays qui y est exposé ne devient pas un champ de bataille , mais un théâtre consacré au brigandage , aux assassinats & à tous les crimes , & le laboureur seul y périt , victime forcée des querelles des rois ; mais dans une guerre ouverte & réglée , le soldat seul meurt dans les dangers , où il s'est engagé librement pour les intérêts de son chef : en effet , dans ces irruptions où l'on ne fit pas un siege dans les formes , où il ne se livra pas un seul combat , la Suede & le Danemarck perdirent plus d'habitans qu'ils n'auroient perdu de soldats dans dix batailles rangées. On en vint enfin à des opérations plus combinées ; une flotte danoise assiégea Stockholm , tandis que *Christiern* , à la tête d'une armée , pénétra dans la Gothie occidentale , se montra à la fois généreux & terrible , répan-

dant par-tout l'effroi & les largeſſes , ſoumettant , l'épée à la main , ce qui avoit réſiſté à ſes bienfaits : il entra dans Lodeſe , fut proclamé roi , partit pour de nouvelles expéditions , & perdit , dans ſa retraite , une partie de ſon armée. Charles profita de ſes malheurs & de ſon abſence , & la Gothie ſe rangea de nouveau ſous ſes loix.

Cependant la Norwege étoit en proie aux factions : les partiſans de *Chriſtiern* l'appeloient ; & ſ'il ſe fut montré dans ces circonſtances , il auroit été couronné : mais il ſongeoit plutôt à ſoumettre la Suede , ſûr que la conquête de ce royaume entraîneroit celle de la Norwege. Pour rendre odieux ſon ennemi , il le forçoit , par des manœuvres ſavantes , à cantonner ſes troupes dans les villages ; & l'averſion que les payſans avoient pour ces hôtes incommodes , retomboit néceſſairement ſur Charles lui-même. Elſbourg emporté d'afſaut , Denholm fortiſié pour défendre la Scanie contre les courſes des Suédois , l'île d'Oeland conquiſe , la ville de Borkholm forcée , & le tréſor que Charles avoit caché dans cette place , tombé entre les mains de *Chriſtiern* , commencerent la décadence de Charles , la perte de la Finlande accéléra ſa chute , & la révoite de Jean Salſtat , archevêque d'Upſal , porta le dernier coup à ſa fortune. Aſſiégé dans Stockolm par ce prélat guerrier , il ſ'enfuit , & abandonna ſon trône à l'heureux *Chriſtiern* qui y monta avec une pompe juſqu'alors ignorée , rétablit les privilèges des différens ordres de l'état , careſſa l'orgueil du clergé , partagea avec la nobleſſe le fardeau du gouvernement , ſe rendit acceſſible au peuple , diminua les impôts , combla de bienfaits ſes partiſans , pardonna à tous ſes ennemis , & commença ſon regne ſous les plus heureux auſpices en 1455. La Norwege ſe hâta de lui offrir la couronne , qu'il reçut à Drontheim la même année. La mort d'Adolphe , ſon oncle , lui donna de nouveaux états ; & malgré les prétentions de pluſieurs princes , il réunit à ſon domaine le duché de Slefwich , & les comtés de Holſtein & de Stormarie. La ville de Hambourg ſe trouvoit enclavée dans la dernière de ces ſeigneuries ; les magiſtrats , encore jaloux de leur antique liberté , ne rendirent au

roi qu'un hommage verbal : il ſ'en contenta ; ſûr de les forcer , quand il le voudroit , à une ſoumiſſion plus authentique.

Les vertus & la gloire de *Chriſtiern* ſembloient ſ'accroître avec ſa puiffance : reſpecté de ſes voiſins , il fut l'arbitre des différens qui ſ'éleverent entre les villes de Schwerin , de Lubec & de Lunébourg. *Chriſtiern* n'agit point comme la plupart des monarques , que de petits princes prennent pour juges entr'eux , & qui terminent la querelle en ſ'emparant de l'objet conteſté ; ſon équité lui mérita la confiance de toute l'Allemagne : il lui reſtoit encore une ſomme conſidérable à payer aux princes qui lui avoient cédé les comtés de Holſtein & de Stormarie ; il alloit mettre un impôt ſur ces états pour acquitter cette dette , lorſqu'il apprit que Marius Fregen , légat du pape , avoit vendu des indulgences en Suede , ſous le prétexte de faire la guerre aux Turcs avec le produit de cette vente. La ſomme étoit proportionnée à la ſottiſe du peuple , & le prélat alloit emporter du Nord des richelſſes immenſes. *Chriſtiern* , qui ne pouvoit concevoir que Dieu vendit ſes grâces à prix d'argent , pour aller faire la guerre à des hommes qu'il avoit créés , ſe ſaiſit de cet argent , acquitta la dette de l'état , & la Suede eut des indulgences gratis.

La puiffance des villes anſéatiques donnoit de l'ombrage à *Chriſtiern* ; la ſplendeur de leur commerce excitoit la jaloſie de ſes peuples : il forma une ligue de pluſieurs princes Allemands pour accabler ces républiques ſi-tôt qu'elles oſeroient troubler le repos du Nord , & ce traité fut ſi ſecret , que les républiques le ſouſçonnerent à peine. La ſageſſe de *Chriſtiern* qui avoit éclaté dans tant d'opérations politiques , échoua cependant contre le parti de Charles. Les amis du prince détrôné , réſolurent de perdre l'archevêque d'Upſal dans l'eſprit de *Chriſtiern* , afin de perdre *Chriſtiern* lui-même dans l'eſprit du peuple. Ils lui peignirent l'archevêque comme un perfide qui machinoit ſourdement pour replacer Charles ſur le trône , ou peut-être pour y monter lui-même. Le roi donna dans le piège ; l'archevêque fut arrêté & conduit en Danemarck : auſſi-tôt les accuſateurs du prélat

lat devinrent ses défenseurs ; ils persuadèrent au peuple , que par ce coup d'état , *Christiern* avoit violé ses sermens , attenté aux privilèges du clergé , que la cause de Jean Salsat devenoit celle de la nation , qu'il falloit rappeler Charles. Il reparut en effet , fut couronné de nouveau , & dut cette révolution aux victoires que Katill , évêque de Linkoping , & neveu de l'archevêque , remporta sur les troupes danoises.

*Christiern* crut qu'il étoit temps encore de réparer sa faute : il rendit la liberté à l'archevêque. Celui-ci , plus fier de donner & d'ôter , au gré de son caprice , la couronne de Suede , que s'il l'eût portée lui-même , passe dans ce royaume , change en un moment le système politique , fait une révolution dans les esprits , rassemble une armée , met celle de Charles en fuite , le force lui-même à déclarer en plein sénat qu'il renonce à toutes ses prétentions sur le trône , le relegue en Finlande , fait nommer un administrateur , & s'empare de l'autorité presque toute entière. *Christiern* reconnut alors qu'en délivrant l'archevêque , il n'avoit pas été moins imprudent , qu'en le chargeant de fers. Le rusé prélat , pour fermer à ce prince l'entrée de la Suede , s'occupoit ailleurs ; & par de sourdes menées , excitoit contre lui Gerard , comte d'Oldenbourg , frere du roi. Celui-ci accumula révoltes sur révoltes , outrages sur outrages , entra dans le Holstein à main armée , souleva la Frise , demanda pardon à son frere , l'obtint , & abusa de sa clémence pour commettre de nouvelles hostilités. *Christiern* toujours en guerre contre ce prince ne pouvoit saisir un moment pour reparoître en Suede ; tandis qu'il étoit aux prises avec son frere , l'archevêque mourut & Charles fut rappelé & couronné une troisieme fois par son parti.

Dès que Jean Salsat eut fermé les yeux , Gerard rentra dans le devoir ; *Christiern* fit reconnoître Jean son fils pour son successeur : passa en Suede à la tête d'une armée , rencontra celle de Charles près d'Elfsbourg , & remporta une victoire signalée : s'il avoit poursuivi les fuyards , Charles tomboit du trône une troisieme fois , mais *Christiern* préféra le repos de la Suede à ses propres

intérêts , mit bas les armes , & ne prenant plus la guerre , mais l'équité , pour juge entre Charles & lui , indiqua une assemblée à Lubec , où leurs droits respectifs devoient être discutés par les députés des deux nations. On s'assembla en tumulte , on disputa avec passion , on ne conclut rien , & l'on se sépara plus ennemis que jamais.

Cependant Charles mourut ; alors *Christiern* reparut sur la scene , bloqua le port de Stockholm avec une flotte nombreuse , ne put empêcher l'élection de Stréen-Sture , administrateur , mit ses troupes à terre , fut attaqué dans son camp , combattit en soldat , & fut blessé. On le rapporta sur son vaisseau ; ses troupes soutinrent le choc quelque temps : mais enfin accablées par la multitude , elles regagnerent la flotte en désordre , & *Christiern* retourna en Danemarck. Il s'occupa des soins du gouvernement , & sans paroître regretter la couronne qu'il avoit perdue , songea à se montrer digne de celle qu'il avoit conservée. Le pape voulut l'engager à quitter ses états pour faire la guerre aux Turcs ; il rejeta cette proposition avec mépris : mais ce prince qui savoit défendre son cœur de la fureur épidémique des croisades , se laissa surprendre par la manie des pèlerinages ; il alla à Rome visiter le tombeau des apôtres ; & en rapporta une bulle , par laquelle sa sainteté daignoit lui permettre d'établir une académie dans ses états. Il étoit singulier de voir un monarque sage & puissant faire un voyage de cinq cens lieues pour demander à l'évêque de Rome la permission d'éclairer son peuple , ou plutôt rien n'étoit singulier dans ce siècle barbare. Ce fut à Copenhague que ce corps académique fut établi en 1474 , sous le nom d'université. Le mariage de Jean , prince héréditaire de Danemarck , avec Christine , fille d'Ernest , électeur de Saxe , donna lieu à des fêtes pompeuses , qui acquirent encore plus de célébrité par l'institution de l'ordre de l'Éléphant. Le reste de la vie de *Christiern* ne fut qu'une suite d'opérations politiques ; la Dythmarisie , rangée sous son obéissance , sans effusion de sang , l'union de Calmar rétablie , & le trône de Suede promis à Jean son fils , les dettes de l'état acquittées , l'ordre remis dans les finances , la naissance d'un

petit-fils, qu'on nomma *Christiern*, consolerent sa vieillesse de tant de malheurs dont sa vie avoit été traversée, & qu'il ne méritoit pas; il mourut en 1481.

*Christiern I* est le chef de l'auguste maison qui occupe aujourd'hui le trône de Danemarck: il prétendoit descendre du célèbre Vitikind, chef des Saxons. Mais il n'avoit pas besoin de cette origine, ou chimérique, ou réelle, pour être un des plus grands princes de son temps: excellent capitaine, s'il ne fut pas conquérant, c'est qu'il eut horreur de l'être; s'il fit des fautes en politique, ce fut sa candeur qui les lui fit commettre. Le Danemarck fut heureux sous son regne, même au milieu des guerres qu'il soutint; & les Suédois en refusant de le connoître se firent plus de maux à eux-mêmes qu'ils ne lui en causerent. On lui reproche de n'avoir pas cultivé les lettres, il les aima du moins. Pour suivre l'histoire de l'illustre maison d'*Oldenbourg*, voyez *Christiern II*, *III*, &c. *Tom. VII*.

**OLDENDORP**, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie & dans la portion du comté de Schauenbourg, qui appartient au landgrave de Hesse-Cassel. Elle est située proche du Weser entre Hameln & Rinteln, & enceinte de murs & de fossés si négligés, qu'on ne fauroit les appeler des fortifications: elle-même, à la vérité, mérite à peine le nom de ville. Elle n'est remarquable que pour avoir été témoin de la grande victoire que les troupes de Suede, de Brunswick & de Hesse, remportèrent sur celles de l'empereur, le 28 juin 1633. (*D. G.*)

**OLDENLANDIE**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *Oldenlandia*, genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit presque rond, sec, divisé en deux capsules, & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez *Plante*. (I)

**OLDENSEL**, (*Géogr.*) en latin *Salia venus*, petite ville des Provinces-Unies, dans l'Over-Yffel, à trois lieues d'Etmarfen, 10 de Deventer. *Long.* 24, 33; *lat.* 52, 22.

**OLDELISO**, (*Géogr.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans la Wagrie. Elle

appartient au roi de Danemarck, & est sur la Grave, à 7 lieues O. de Lubeck, 10 N. E. de Hambourg. *Long.* 28, 1; *lat.* 53, 58. (*D. J.*)

**OLEA**, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre jaune, noire, blanche & verte. Voyez Boëce de Boot, *de lapid. & gemmis*.

**OLEA**, (*Géog. anc.*) en grec *ελαια*, mot qui veut dire l'olivier & l'olive. Plutarque parle de deux fontaines de la Boëtie auprès de la montagne de Délos, dont l'une s'appeloit ainsi, & l'autre la palme ou le palmier. C'étoit près de ces deux fontaines qu'on disoit qu'Apollon étoit né.

**OLÉAGINEUX**, adj. (*Méd.*) ce qui tient de la nature de l'huile, ou dont on peut tirer de l'huile. Voyez *Huile*.

Dans ce sens les olives, les noix, les amandes, &c. sont des fruits *oléagineux*, ou des fruits dont on peut exprimer l'huile. Voyez *Fruit*.

Les pins, sapins, &c. sont des bois *oléagineux*, parce qu'on en tire de la résine, de la térébenthine, &c. Voyez *Résine*.

Les bois *oléagineux* sont de tous les bois ceux qui brûlent le mieux, & le plus aisément. Voyez *Chauffage*.

Une urine *oléagineuse* dans les fièvres malignes, est un signe de mort. Voyez *Urine*.

**OLÉANDRE**, f. m. (*Anat.*) éminence située derrière le pli du coude, sur laquelle on s'appuie: c'est l'apophyse postérieure de l'os du coude, qui empêche que cet os ne puisse se fléchir en arrière, & qui forme un angle aigu quand on plie le bras.

**OLÉCRANE**, f. m. (*Anat.*) apophyse postérieure du cubitus, qui est reçue dans la fosse postérieure de l'extrémité de l'humérus. On fait que l'os du bras, qu'on nomme *cubitus*, a deux apophyses à son extrémité supérieure; l'une antérieure, petite & courte, nommée *coronoïde*; l'autre postérieure, plus grosse & plus longue. C'est cette dernière qu'on appelle *olécrane*. Elle arrête l'avant-bras, lorsqu'il est en droite ligne avec le bras, & empêche l'avant-bras de se plier en arrière. L'*olécrane* sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humérus. C'est pour ces usages différents que l'*olécrane* ne fait qu'une seule & même pièce avec l'os du coude. (*D. J.*)

OLÉNUS, (*Géog. anc.*) nom, 1<sup>o</sup>. d'une ville du Péloponnèse en Achaïe, 2<sup>o</sup> d'une ville de Grece dans l'Étolie, 3<sup>o</sup> d'une ville d'Asie dans la Galatie.

OLERIES, s. f. plur. (*Antiq. grecq.*) fêtes qui se célébroient à l'honneur de Minerve à Olere ville de Crete.

OLERON, (*Géog.*) isle de France sur la côte d'Aunis & de Saintonge, à 2 lieues du continent. Elle a 5 lieues de long, 2 de large, & 12 de circuit. Elle est fertile en blé, en vin, & en sel. On y compte environ 8 mille habitans.

Les anciens l'ont connue sous le nom d'*Uliarus*, comme on le voit dans Pline, *liv. IV, ch. xix.* Sidonius Apollinaris l'appelle *Olario*. Ses habitans ont long-temps passés pour bons hommes de mer; & c'est d'eux que viennent les loix de la marine appelées les *loix d'Oleron*. Ils avoient autrefois un gouverneur particulier, & s'attachèrent ensuite aux Rochellois jusqu'à l'an 1625 que Louis XIII subjugna cette isle avec celle de Rhé, & y fit bâtir une forteresse.

OLERON, (*Géog.*) ville de France en Béarn sur le Gave, avec un évêché suffragant d'Auch. Elle est à 4 lieues de Pau, 185 S. O. de Paris. *Long. 26. 56; latit. 43. 10.*

Cette ville est dans le territoire des anciens peuples Tarbelliens, & n'a point été connue avant le v<sup>e</sup> siècle, où on la trouve marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom latin d'*iluro*, corrompu dans la suite en *Eloro*, & depuis en *Oloro*. On ne voit point aussi qu'il y ait d'évêque en cette ville avant l'évêque Gratus, qui assista l'an 506 au concile d'Agde, & qui est appelé dans les signatures *episcopus Oloronenfis*.

Oleron fut ruinée avec la ville de Béarn par les ravages des Normands & des Sarrasins, & son évêché fut long-temps tenu par les évêques de Gascogne, c'est-à-dire, par des prélats qui possédoient seuls tous les évêchés de Gascogne. Mais vers l'an 1058, on nomma à ce siège un évêque particulier nommé *Etienne*. Ce fut alors que la cathédrale d'Oleron fut rebâtie; la ville le fut ensuite par Centule, vicomte de Béarn; elle s'adonna au commerce qui est aujourd'hui fort languissant. L'évêché d'Oleron a 200 paroisses, & s'étend encore dans

tout le pays de Soule qui en a 64. Le chapitre de la cathédrale est l'unique qu'il y ait dans ce diocèse; il est composé d'un archidiacre & de douze chanoines. (*D. J.*)

OLERON, LOIX D' (*Jurisp.*) Voyez au mot LOI, l'article *Loix de Layron*, & *Loix d'Oleron.* (*A.*)

OLESKO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne au palatinat de Wolhinie, sur les confins des palatinats de Belz & de Russie, à l'orient de Busk, & au nord de Soloczow, assez près des sources du Bogh qui tombe dans la Vistule, & de celle de la riviere de Ster qui se perd dans le Borysthene, au levant d'été, & à 10 milles géographiques de Léopol. *Long. 42, 47; lat. 49.*

C'est dans le château d'*Olesko* que naquit en 1629, Jean Sobieski, roi de Pologne, & l'un des plus grands guerriers du xvij<sup>e</sup>. siècle. Il battit les Turcs en diverses occasions; gagna sur eux la bataille de Choczyn en 1673; fut élu roi de Pologne l'année suivante; fit lever le siège de Vienne en 1683, & mourut à Varsovie. M. l'abbé Coyer nous a donné sa vie, & elle est très-bien écrite.

OLFACTIF ou OLFACTOIRE, adj. terme d'*Anatomie*, se dit de la première paire de nerfs, qui tirent leur origine de la moëlle allongée. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont les instrumens immédiats de l'odorat. Voyez nos *Pl. anat. & leur explic.* Voyez aussi *Odorat*.

Les anciens les appeloient *productions maxillaires*; nom qui, selon le docteur Draëte, leur convient mieux jusqu'à leur arrivée à l'os cribléux, attendu que ce sont plutôt des productions de la moëlle allongée que des nerfs distincts: mais leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules prouvent le contraire. Voyez *Moëlle allongée*.

Les nerfs *olfactifs* naissent de la partie inférieure des corps cannelés; ils se portent en devant vers l'os ethmoïde, & se distribuent à travers les trous de la lame criblée de cet os, à toute la membrane pituitaire, & communiquent chacun par des filets particuliers avec quelques rameaux du nerf ophthalmique & du nerf maxillaire supérieur. Voyez *Ethmoïde*, *Ophthalmique*, &c. (*L.*)

OLHADE, Voyez *Nigrol.*

OLIBAN. Voyez *encens*, *Hist. nat. des Drogues*, & *Encens Pharmac. & Mat. médic. (b)*

OLICA, (*Géogr.*) ville forte de la Pologne dans la Wolhinie, avec titre de duché. *Long.* 44, 23, *lat.* 50, 55. (*D. J.*)

OLICANA, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albion, au pays des Brigantes selon Ptolomé, *l. II, c. ij.* Baxter croit que c'est aujourd'hui *Ilk'ey* sur la petite rivière de Werf; & Cambden pense que c'est *Oteley*. (*D. J.*)

OLIERGUES, (*Géogr.*) petite ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse de Clermont-sur-la-Dore, à sept lieues de Montbrison, & à 5 au dessus de Thiers. *Long.* 27, 28; *lat.* 45, 40.

OLIGARCHIE, s. f. OLIGARCHIQUE, adj. (*Politique.*) C'est ainsi qu'on nomme la puissance-usurpée d'un petit nombre de citoyens qui se sont emparés du pouvoir, qui, suivant la constitution d'un état, devoit résider soit dans le peuple, soit dans un conseil ou sénat. Il est bien difficile qu'un peuple soit bien gouverné, lorsque son sort est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts diffèrent, & dont la puissance est fondée sur l'usurpation. Chez les Romains le gouvernement a plusieurs fois dégénéré en *oligarchie*; il étoit tel sous les décemvirs, lorsqu'ils parvinrent à se rendre les seuls maîtres de la république. Cet odieux gouvernement se fit encore sentir d'une façon plus cruelle aux Romains sous les triumvirs, qui après avoir tyrannisé leurs concitoyens, avoir abattu leur courage & éteint leur amour pour la liberté, préparèrent la voie au gouvernement despotique & arbitraire des empereurs.

OLIMACUM, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de la haute Pannonie, selon Ptolomé, *l. II, c. xv.* On croit que c'est aujourd'hui *Lymbach* en Hongrie aux confins de la Stirie.

OLINA, (*Géogr. anc.*) 1<sup>o.</sup> rivière de la Gaule celtique qui est présentement l'*Orne*; 2<sup>o.</sup> ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, qu'on croit être aujourd'hui *Molina*.

OLINDE, s. f. terme de Fourbisseur,

forte de lame d'épée, qui est des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne.

OLINDE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitanie de Fernambouc. Elle étoit située sur un coteau d'un agréable aspect, & la rivière qui tombe dans le port, s'appelle *Bibiribe*. Les Hollandois s'en emparèrent en 1630, & les Portugais n'ont pas réparé ses ruines. *Longit.* selon Cassini, 342, 21, 30; *lat.* 8, 28. *Long.* suivant Harris, 342, 31, 15; *lat.* 7 48. (*D. J.*)

OLIOULES, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, au diocèse de Toulon. Les PP. de l'Oratoire y ont un collège. *Long.* 23, 30; *lat.* 43, 10.

OLISUM, (*Géogr. anc.*) ville de Grèce dans la Thessalie. Plutarque en fait mention dans la vie de Thémistocle, & Plin, *l. IV, c. ix.*

OLITE, (*Géogr.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une méridale de même nom. Les rois de Navarre y faisoient autrefois leur résidence. Elle est dans un pays agréable & fertile, sur la route de Pampelune à Saragosse, sur le Cidaço, à 8 lieues N. de Tudel, 8 N. E. de Calahorra.

Ce fut dans cette ville que mourut en 1425 Charles III, roi de Navarre, de la maison d'Evreux, & fils de Charles II, dit le mauvais. *Long.* 16, 12; *lat.* 42, 20. (*D. J.*)

OLIVA, (*Géogr.*) fameux monastère de Prusse, à deux lieues de Dantzick, vers la mer, & rempli de cinquante moines de Citeaux, après avoir été dans son origine consacré à l'ordre de saint Benoît. Il existe, suivant les uns, dès l'an 1170; & suivant les autres, dès l'an 1178. Ceux-ci le disent fondé par Samborius, duc de Poméranie, & ceux-là par Subiflas, duc de Prusse. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que dans le XIII<sup>e</sup> siècle, il fut à trois reprises réduit en cendres par les Prussiens, encore idolâtres; & que dans le XV<sup>e</sup> il fut saccagé deux fois par les troupes de Bohême que la Pologne avoit à sa solde. L'an 1577, les Dantzikois le dévastèrent; mais la même année, en réparation du dommage; ils fu-



rent taxés par la couronne à 20000 florins. Enfin au 3 mars 1660, la Pologne vaincue & la Suede victorieuse y figurerent un traité de paix célèbre, lequel, confirmant entr'autres l'illustre maison de Brandebourg, dans la possession souveraine de la Prusse ducale, fut un acheminement, & à l'érection de cette Prusse en royaume, & à l'acquisition que Frédéric II vient de faire de la Prusse royale. Quant au couvent d'*Oliva* même, autour duquel se trouve actuellement bâti un bourg assez considérable, il jouit de très-gros revenus; il est orné d'une église magnifique; il entretient une apothicairerie immense, & il compte, parmi ses prérogatives éminentes, celle d'avoir part à la pêche de l'ambre qui se fait sur les côtes de Prusse. *Long.* 36, 32; *lat.* 54, 26. (*D. G.*)

**OLIVAIRE**, adj. *terme d'Anatomie*, qui se joint au mot *corps*: or ce que les anatomistes appellent *corps olivaires*, sont deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Cette dénomination leur a été donnée à cause de leur figure qui ressemble beaucoup à celle d'une olive. Voyez *Cerveau*.

**OLIVAISON**, f. f. (*Econ. rustiq.*) saison où l'on fait la récolte des olives.

**OLIVATRE**, adj. (*Gramm.*) qui est de la couleur verte de l'olive,

**OLIVE**, f. f. (*Agriculture.*) fruit de l'olivier; les *olives* de Véronne sont vertes, douces, menues; celles d'Espagne sont grosses, charnues, & ameres; celles de Provence tiennent le milieu entre les *olives* d'Espagne & de Véronne. On ne cueille les *olives* que quand elles sont bien mûres, ce qui arrive au mois de novembre ou de décembre: il faut toujours les cueillir avec la main, si l'on veut conserver les branches de l'olivier. Pour cueillir aisément les *olives*, on se sert d'échelles, & ceux qui les cueillent, les mettent dans des tabliers qu'ils ont devant eux. Enfin, on se sert de petits crochets pour amener à foi les branches éloignées.

Les *olives* n'ont pas sur l'arbre ce goût & ce degré de bonté qui leur a fait trouver place sur les tables les plus délicates. Elles ne l'acquierent, qu'après avoir été

confites de la maniere suivante, ayant auparavant une amertume insupportable.

Quant les *olives* sont en état d'être confites, c'est-à-dire, dans les mois de juin & de juillet, & bien long-temps avant qu'elles soient propres à en tirer l'huile, on les cueille, & on les met tremper quelques jours dans de l'eau fraîche. Après les en avoir tirées, elles sont remises dans une autre eau préparée avec de la barille ou soude, & des cendres de noyaux d'*olives* brûlés, ou bien de la chaux; ensuite on les fait passer encore dans une seconde saumure faite d'eau & de sel, avec laquelle on les met en petits barils, dans lesquels on les envoie; mais pour leur donner cette pointe agréable qu'elles ont, on jette par dessus une essence composée ordinairement de girofle, de cannelle, de coriandre, de fenouil, &c.

La composition de cette essence est une espece de secret parmi ceux qui se mêlent de confire les *olives*; & l'on peut dire aussi que c'est en cela que consiste toute l'habileté de ce commerce, le reste étant assez facile à faire.

Quand les *olives* sont tout-à-fait en maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir, on en tire par expression une huile excellente, dont il se fait un très-grand négoce. Voyez **OLIVE**, *huile d'*, *Pharm. Commerce.* (*D. J*)

**OLIVE**, *huile d'* (*Comm. Pharm. Médéc.*) cette huile s'exprime des *olives* par le moyen des presses ou moulins faits exprès. On les cueille vers les mois de décembre & de janvier dans leur plus grande maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir. Quand on les met au moulin aussitôt qu'elles ont été cueillies, on en tire cette huile si douce, & d'une odeur si agréable, qu'on appelle *huile vierge*, & dont la meilleure vient de Grasse, d'Aramone, d'Aix, de Nice, &c. Mais comme les *olives* nouvellement cueillies rendent peu d'huile, ceux qui cherchent la quantité & non pas la bonté, les laissent quelques temps rouir sur le pavé, & ensuite les pressent. Cette seconde huile est d'un goût & d'une odeur bien moins agréable: il s'en tire néanmoins de moindre qualité, qui est l'huile commune; elle se fait en jetant de l'eau bouil-

lante sur le marc, & le repressant plus fortement.

Outre la Provence, le Languedoc, & la côte de la riviere de Gènes, où se recueillent les meilleures huiles d'*olive*, employées en France pour la salade & les fritures, il s'en fait encore quantité, mais de moindre qualité, dans le royaume de Naples, dans la Morée, dans quelques îles de l'Archipel, en Candie, en quelques lieux de la côte de Barbarie, dans l'île de Majorque, & dans quelques provinces d'Espagne & de Portugal. Les huiles d'*olive* les plus fines & les plus estimées, sont celles des environs de Grasse & de Nice; celles d'Aramont, & celles d'Oneille, petit bourg des états du duc de Savoie, sur les côtes de la riviere de Gènes.

Quant à l'usage de l'huile d'*olive*, il est de la plus grande étendue, soit pour la médecine, soit pour la cuisine, soit pour quantité d'ouvrages où les ouvriers & artisans en ont besoin. Elle est émolliente, anodine, résolutive, détersive: elle a fait la base de la composition des onguens: on l'emploie beaucoup dans les lavemens, & pour la cure des tumeurs inflammatoires.

Mais prévient-elle les accidens funestes de la morsure de la vipere, lorsqu'on a soin d'en oindre la partie? C'est une question qui fit beaucoup de bruit en Angleterre & en France en 1736, sur ce que l'académie des sciences de Paris & le public avoient été informés par plusieurs lettres de Londres, qu'un payſan Anglois assuroit avoir trouvé un spécifique contre la morsure des viperes, dans l'application de l'huile d'*olive*: on disoit même que plusieurs expériences que ce payſan avoit faites sur lui & sur quelques animaux, en présence de personnes éclairées, confirmoient cette propriété de l'huile.

La matiere étoit trop importante, pour que l'académie n'en prît pas connoissance; elle chargea donc MM. Geofroy & Hunauld de vérifier si on pouvoit réellement regarder l'huile d'*olive* comme un remede propre à empêcher les effets terribles du venin de la vipere. Malheureusement leurs expériences répétées sur divers animaux avec beaucoup de soin, d'attention, & d'intelligence, ne justifierent point l'effi-

cace du prétendu spécifique. Voyez leur mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des sciences, année 1737. Il mérite d'autant la curiosité des lecteurs, qu'il est accompagné de réflexions intéressantes, que leurs expériences leur ont donné occasion de faire sur cette matiere. (D. J.)

OLIVE, *Pierre d'*, (*Hist. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à des pierres judaïques unies & lissées, c'est-à-dire, à des mamelons d'oursins pétrifiés, qui ont la forme d'une *olive*.

OLIVE, (*Conchyliol.*) autrement *rouleau* ou *cylindre*, est une coquille marine univalve, nommée ainsi pour sa figure, dont la bouche est toujours alongée: le sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, ou bien est couronné; le fût est toujours uni.

Le caractere générique de l'*olive*, sans avoir égard à sa bouche, est d'avoir les deux extrémités à peu près de même largeur, & celle d'en bas toujours un peu moindre: sa tête n'est point séparée de son corps par une vive arête, comme celle du cornet, ou de la volute, elle suit le corps en s'arrondissant: il y a cependant des *olives* qui ont une couronne dentelée, & qui ne laissent pas d'avoir la tête séparée du corps par une espece de vive arête, ce qui pourroit embarrasser: alors c'est l'extrémité d'en bas, qui n'est jamais pointue comme celle du cornet, qui en détermine le caractere générique.

Ce testacée a les deux extrémités presque égales; mais son corps est renflé dans le milieu, & sa bouche toujours alongée, est un peu relevée par le bas. Ses belles couleurs, ainsi que celles des cornets, ne forment point d'especes, mais seulement des variétés dans l'espece.

Balfour appelle les *olives ulcombi*, de même que les cornets, en les distinguant seulement par des épithetes; d'autres les ont appelés *cylindroides*, à cause de leur figure cylindrique, ou bien *cylindrus capite, seu mucrone in altum edito*. Les Hollandois nomment ces sortes de coquillages *brunettes*.

Rondelet a mis les *olives* dans une classe particulière, ne sachant où les placer; Al-

drovandus qui l'a suivi en beaucoup de choses, en a fait autant.

Dans les diverses especes d'*olives*, on compte 1°. l'*olive* verte marbrée; 2°. l'*olive* de couleur d'agate bariolée par le bas; 3°. le cylindre nommé *porphyre*; 4°. l'*olive* noire; 5°. la jaune; 6°. la solitaire; 7°. la bariolée & fasciée par le bas; 8°. l'*olive* avec des caracteres de lettres; 9°. la violette venant de Panama; 10°. la blanche, marquée de lignes fauves; 11°. celle dont le sommet est couronné; 12°. la chagrinée, ponctuée de noir avec des taches jaunes; 13°. la blanche, marbrée de taches brunes; 14°. l'*olive* faite en zigzags bruns sur une couleur jaune.

Ce testacée est presque le même que le cornet, non seulement pour la coquille, mais même pour l'animal qui y est logé. La seule forme extérieure de la coquille qui est renflée dans le milieu, & plus large dans la partie d'en bas (ce qui la rend presque égale à la supérieure) lui a fait donner le nom d'*olive* de cylindre ou de rouleau. Cette coquille est souvent plus mince, & son ouverture est aussi plus large que celle du cornet, quoique l'opercule qui doit la couvrir, soit plus petit; on le trouve à l'ordinaire au bout de la plaque; la tête est plus détachée que celle du cornet; mais la clavicule est ordinairement plus petite & plus plate, n'ayant que six spires, souvent dentelées par étages; sa plaque est presque aussi longue que sa coquille; quand elle veut marcher, elle sort quelquefois par le côté; & d'autre fois elle en couvre une partie. La robe de l'*olive* peut disputer de beauté avec celle du cornet; bariolée comme elle de taches jaunâtres sur un fond blanc, elle occasionne les compartimens les plus agréables. *Hist. nat. éclaircie.* (D. J.)

OLIVE, (*Diète.*) voyez OLIVIER, *Diète & Mat. médicale.*

OLIVES, en *Architecture*, sont de petits grains oblongs, enfilés en maniere de chapelets, qui se taillent sur différentes mou- lures, mais particulièrement sur les baguettes des astrales.

OLIVE, en *terme de Boutonnier*, c'est un ouvrage en bois tourné & paré dans le milieu, que l'on couvre diversément pour

faire des boutons aux furtous pour la campagne, ou qui servent d'arrêt aux crémail- lées de carrosses. On l'appelle *olive*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec le fruit de ce nom.

OLIVES, (*Maréchal.*) sorte d'embou- chure : *olives* à couplet.

\*OLIVENÇA, (*Géog.*) forte & impor- tante ville de Portugal dans l'Alentéjo. Les Espagnols la prirent en 1658, & la ren- dirent aux Portugais par le traité de Lis- bonne, en 1668 : elle est dans une plaine, proche la Guadiana, à six lieues S. d'Elvas, 16 E. d'Evora. *Long.* 11, 12; *lat.* 38, 28.

OLIVERO, (*Géog.*) riviere de Sicile, dans la côte septentrionale de la vallée de Démona; elle se jette dans la mer de Sicile, près de Tindaro. (D. J.)

OLIVETTES, f. f. (*Joaillerie.*) fausses perles, ou rafades, de la figure d'une olive, dont on fait commerce avec les negres du Sénégal : elles sont ordinairement blanches.

OLIVETTE, (*Danse.*) sorte de danse de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres. On serpente pour cela au- tour de trois arbres, ou de trois autres points fixes que l'on marque exprès.

OLIVIER, f. m. *olea*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & divisée le plus sou- vent en quatre parties. Il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit ovoïde, mou, & plein de suc, qui renferme un noyau oblong, dans lequel il y a une amande de la même forme. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

OLIVIER, *olea*, (*Jardinage.*) arbre tou- jours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées mari- times & méridionales de l'Europe : il s'en trouve aussi en Afrique & dans la partie la plus chaude de l'Amérique septentrionale. L'*olivier* s'élève peu en France, mais il fait un bel arbre en Espagne & en Italie. Sa tige est courte, noueuse, & de médiocre gros- seur : il donne beaucoup de rejetons au pié, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin; son écorce est lisse, unie, & de couleur de cendre; ses feuilles sont dures, épaisses, luisantes, d'un verd brun

en dessus, & blanches en dessous; mais plus ou moins longues, suivant les especes. Elles sont entieres, sans dentelures, & opposées sur les branches; l'arbre donne ses fleurs aux mois de mai & juin; elles viennent en grappes, & elles sont d'une couleur herbacée un peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace est ovale, charnu, plus ou moins gros, & allongé suivant les especes: dans l'intérieur de l'olive, se trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui est divisé en deux loges propres à contenir autant de semences; mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'est en maturité que tout à la fin de l'automne. Il faut à l'*olivier* un climat d'une grande température; la Provence & le Languedoc sont les seules provinces du royaume où on puisse le cultiver avec succès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'est d'en avoir quelques plantes dans les jardins pour la curiosité. Si on les met contre un mur en espalier, dans un terrain léger, à une bonne exposition, ils s'y soutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'*olivier* vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre franche mêlée de gravier, ou une terre à froment; & en général toutes les bonnes terres lui sont propres, pourvu qu'elles soient meubles, légères & chaudes. Celles au contraire qui sont grasses, argilleuses & humides, ne lui sont point convenables; ce n'est pas que cet arbre ne puisse y réussir; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crus, l'huile grasse qui en provient est sujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puisse prendre. Il paroît qu'on commence à être d'accord sur le terrain le plus convenable au progrès des *oliviers*, & à procurer une huile qui soit en même temps de bonne qualité & de garde; c'est une terre mêlée de cailloux; les fruits qui y viennent sont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'*olivier* de plusieurs façons: de semence, de boutures, de branche couchée, de rejets enracinés pris au pié des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus usitée est de se servir des rejets,

que l'on trouve au pié des *oliviers* les plus sains, les plus vigoureux, & des meilleures especes. On les éclate avec la pioche, & ces sortes de plants réussissent assez bien, quoiqu'ils soient souvent fort mal enracinés. Il faut que les rejets que l'on veut planter soient d'une écorce unie, vive, luisante, & sans branches, & qu'ils n'aient qu'un pié & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars: on les mettra en pépinière dans des trous à trois piés les uns des autres, dont le fond sera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien brisé, & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigts d'épaisseur d'une terre meuble; ou même de fable, afin d'empêcher que le terrain ne se gerse. Si ces plants sont bien conduits & bien soignés, ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode est en effet la plus sûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'*olivier* de semence, on prend des noyaux d'olives bien mûres, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les sème au mois de mars, dans une terre meuble & légère à une bonne exposition. On les arrose pendant l'été au moins deux fois par semaine: on les couvre pendant l'hiver de paillassons, sous lesquels ils levent peu à peu depuis la fin du mois de novembre jusqu'en mars. En deux ans les jeunes plants deviennent assez forts pour être transplantés dans la pépinière où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend sur les meilleures especes d'*olivier* des branches fortes & vigoureuses, de la grosseur au moins du manche d'une pioche. Le printemps est la saison la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire, autant qu'il est possible, au moment que la sève commence à se mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur; on en couvrira chaque extrémité d'un mastic composé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité; ensuite on enduira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de cro-

en détrempé dans l'eau pour les disposer à s'unir avec la terre ; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre , mêlée de bon fumier , en sorte que le dessus de la bouture se trouve de niveau avec le sol , mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légère & sablonneuse ; ce qui entretiendra la fraîcheur , & n'empêchera point les rejets que fera la bouture , de percer à travers la terre.

Pour faire venir l'*olivier* de marcotte , on couche au mois d'avril les branches qui sont à portée de terre. Sur la façon de faire cette opération , voyez le mot MARCOTTER.

A l'égard de la greffe , on s'en sert pour mettre les bonnes especes sur les sauvageons venus de semence. On ne peut les greffer que la seconde année après qu'ils ont été mis en pépinière. La greffe en flûte est la plus sûre & la plus expéditive dont on puisse se servir. Elle se fait à la fin d'avril ou au commencement de mai. Cependant on peut aussi employer la greffe en écusson : on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écussons , ou les conserver en les tenant dans la terre à l'ombre ; & on les fait à la pousse , lorsque les *oliviers* sont en fleur & en pleine seve. Trois ans après , les plants greffés seront en état d'être transplantés à demeure.

On peut encore multiplier cet arbre , en plantant de médiocres racines , après les avoir arrachées au pié des vieux *oliviers* : mais cet expédient étant fort long & fort incertain , n'est pas en usage.

Le printemps est la saison la plus convenable pour la transplantation des *oliviers* : il faut , autant qu'il est possible , les enlever avec la motte de terre , & on ne sauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce temps-là des engrais & des arrosements , & que leur succès dépendra principalement du soin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble , légère & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente piés de distance selon la qualité du terrain , & par rangées fort éloignées les unes des autres , afin qu'on puisse cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'*olivier* peut se passer de culture , mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits , en moindre

Tome XXIII.

quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture , & lorsqu'il devient paresseux ou languissant , on y remédie en remuant à leur pié une surface de terre de cinq ou six pouces d'épaisseur , que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrain ; ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées , qui donnent de la vigueur aux arbres sans altérer la qualité du fruit. La taille des *oliviers* exige peu de talent : elle consiste à retrancher le bois mort , les branches gourmandes , celles qui nuisent , qui se chiffonnent , qui s'élancent trop , &c.

Cet arbre est d'une longue vie , d'une grande fertilité , & d'un accroissement uniforme ; il reprend promptement , il lui faut peu de culture , & il se multiplie fort aisément. Mais il n'est d'aucune ressource pour l'agrément : il a l'apparence d'un saule. Aussi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de son fruit : rien de plus connu que le service que l'on tire des olives. On en fait une huile qui sert à la table , à la cuisine , aux savonneries , à la pharmacie , à brûler , & à quantité d'autres usages. V. le mot HUILE. On confit aussi une grande quantité d'olives. Voy. OLIVE.

Le bois d'*olivier* est dur , noueux , tortu , & peu solide ; néanmoins ce bois étant jaunâtre , ondé , veiné & singulièrement varié à l'endroit des nodosités , il est fort beau & très-recherché par les ébénistes & les tabletiers , parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuses , & qu'il arrive souvent qu'une partie du bois se sépare de l'autre comme si elle avoit été mal collée , c'est ce qui empêche de l'employer aux ouvrages de menuiserie : ce bois est aussi bon à brûler lorsqu'il est verd que quand il est sec.

En semant les olives sous des climats & dans des terrains différens , on a acquis une quantité de variétés , parmi lesquelles on cultive de préférence dans les pays chauds , celles dont les olives sont propres à donner une huile fine , celles qui sont propres à confire , & celles qui rapportent beaucoup de fruit : voici les especes les plus connues.

1. L'*olivier sauvage*. Ses feuilles sont dures , épaisses , & des plus blanches en dessous ; il vient naturellement sur les mon-

H h h h

tagnes des pays chauds, & il donne peu de fruit qui est fort petit, de sorte que quoique l'huile en soit très-fine, elle ne dédommage pas de la peine d'aller chercher les olives de cette espece.

2. *L'olivier à petit fruit long*, ou *l'olive picholine*, c'est l'une des plus estimées pour confire.

3. *L'olivier à petit fruit rond*, ou *l'aglaudan*, ou la *caïanne*, c'est l'olive qui donne l'huile la plus fine.

4. *L'olivier à gros fruit long*, ou la *laurine*. Cette olive est relevée de bosses, elle donne de bonne huile & elle est encore meilleure à confire.

5. *L'olivier à fruit ressemblant à celui du cornouailler* ou le *corniau*.

6. *L'olivier à gros fruit arrondi*, ou *l'ampoullau*.

7. *L'olivier précoce à fruit rond*, ou le *moureau*.

Ces trois dernières especes sont fort réputées pour l'huile fine.

8. *L'olivier à très-gros fruit*, ou *l'olivier d'Espagne*. C'est la plus grosse & la plus amere de toutes les olives.

9. *L'olivier sauvage d'Espagne*. La pointe de son fruit est tronquée.

10. *L'olivier de Luques*. Son fruit est odorant.

11. *L'olivier à feuilles de buis*. Ces deux dernières especes sont les plus robustes, & celles qui peuvent le mieux réussir en plein air, dans la partie septentrionale du royaume.

12. *Le grand olivier franc*, ou *l'amérou*. Son fruit est de la forme d'une amande.

13. *L'olivier à fruit long d'un ver foncé*.

14. *L'olivier à fruit blanc*.

15. *L'olivier à gros fruit très-charnu*, ou *l'olivier royal*.

16. *L'olivier à fruit rond très-vert*, ou le *verdale*.

17. *L'olivier à fruit en grappes*, ou le *bouteillau*.

18. *L'olivier à petit fruit rond, panaché de rouge & noir*, ou le *pigau*.

19. *L'olivier à petit fruit rond & noirâtre*, ou le *salierne*.

Les sept dernières especes donnent beaucoup de fruit, & ne sont propres la plupart qu'à faire une huile fort commune.

*Observations sur le même article, par M. le baron DE TSCHOUDI.*

**OLIVIER**, en latin *olea*, en anglois *olive*. Fideles à l'ordre que nous nous sommes prescrit, nous donnerons les caractères généraux de *l'olivier*, & les phrases de ses especes distinctes; on trouvera dans le bel article qui précède, l'énumération des différentes & nombreuses variétés des especes cultivées; on y lira également, ainsi qu'au mot OLIVE, les détails les plus intéressans sur la culture de cet arbre, sur la maniere de préparer son fruit pour nos tables, sur les huiles des différens prix qui entrent dans le commerce: leurs qualités & leurs usages comme aliment, comme remède & comme ingrédient, n'y sont point oubliés. Le traité des arbres & arbrustes de M. Duhamel du Monceau contient un traité complet sur la maniere de faire l'huile d'olive & le savon, & les détails sur le sel de tartre, les cendres gravelées, la potasse, la soude de Varech & la soude d'Alicante. Il y a joint de fort belles planches qui représentent les vaisseaux & les instrumens propres aux différentes opérations qui s'y trouvent parfaitement décrites. Le jardinier de Chelsea, au mot *olea*, ne donne que les connoissances nécessaires au pays pour lequel il écrivoit, & ne considere *l'olivier* que comme un arbre de serre ou d'espalier, dont les curieux conservent quelques piés dans leurs jardins; ce n'est guere en effet que sous ce point de vue que *l'olivier* peut mériter quelque attention dans nos provinces septentrionales, tandis que le traité le plus étendu seroit lu avec avidité dans nos provinces du midi.

*Caractere générique.*

Un petit calice d'une seule piece, divisé en quatre par les bords, & qui tombe avant la maturité du fruit, porte un pétale qui a la forme d'un tuyau fort court, & qui est divisé par les bords en quatre parties ovales. On trouve dans l'intérieur deux petites étamines surmontées de sommets, & un pistil composé d'un embryon arrondi & d'un style fort court que couronne un stigmate assez gros & partagé en deux: l'embryon devient un fruit charnu, ovale, plus ou moins alongé, suivant les especes & les variétés, dans lequel se

trouve un noyau ovale fort allongé, très-dur, & dont la superficie est raboteuse. Ce noyau est divisé en deux loges, & devoit contenir deux semences; mais il y en a toujours une qui avorte. Les feuilles des *oliviers* sont opposées; dans toutes les especes connues jusqu'à présent elles sont permanentes.

*Especies.*

1. *Olivier* à feuilles lancéolées, étroites, blanches par dessous. *Olivier* de Provence.

*Olea foliis lineari-lanceolatis subtus incanis.* Mill. *Provence olive.*

2. *Olivier* à feuilles lancéolées, à fruit ovale. *Olivier* d'Espagne.

*Olea foliis lanceolatis, fructu ovato.* Mill. *The Spanish olive.*

3. *Olivier* à feuilles lancéolées, obtuses, rigides, blanches par dessous. *Olivier* sauvages.

*Olea foliis lanceolatis, obtusis, rigidis, subtus incanis.* Mill.

*The wild olive.*

4. *Olivier* à feuilles lancéolées, luisantes, à rameaux cylindriques. *Olivier* d'Afrique.

*Olea foliis lanceolatis, lucidis, ramis teretibus.* Mill.

*African olive.*

5. *Olivier* à feuilles ovales, rigides & assises. *Olivier* à feuilles de buis.

*Olea folis ovatis, rigidis, sessilibus.* Mill. *Box-leaved olive.*

L'*olivier* est de tous les fruitiers, le plus anciennement cultivé: au temps de Jacob on tiroit déjà de l'huile de son fruit. Il est question de cet arbre dans le livre de Job. On trouve dans l'*Exode*, chapitre 27, v. 20, chapitre 23, v. 11, des détails sur la maniere de tirer l'huile des olives. Les Egyptiens croyoient devoir à l'ancien Mercure cette découverte, dont on fit honneur en Grece à Minerve. Il ne faut donc pas s'étonner si des especes primitives on a obtenu tant de variétés: celles de figuier étoient en bien plus grand nombre encore dès le temps de l'ancien Caton; & il paroît que dès long-temps, satisfaits des *oliviers* qu'ils possèdent, les cultivateurs ne se sont guere souciés d'en gagner de nouveaux par la semence; on aime mieux perpétuer ces richesses, acquises par les boutures, les marcottes, & sur-tout par la greffe qui amé-

liore encore ces fruits: ils ont chacun un mérite particulier, à l'exception de l'olive des montagnes, qui, par sa petitesse & sa rareté, n'est d'aucun usage.

L'espece n° 1, est celle qu'on cultive principalement dans la France méridionale: l'huile la plus fine se fait avec cette olive qui est aussi la meilleure confite. On en cultive les variétés suivantes: l'*olive picholine*, l'*olive noire*, l'*olive blanche* & la *petite olive ronde*. Cet *olivier* ne forme pas un grand arbre, rarement le voit-on monté sur une seule tige nue; mais il en darde ordinairement deux ou trois de sa racine qui s'élevent à vingt ou trente piés: les feuilles sont d'un verd vif par dessus & blanchâtres par dessous. Les fleurs qui sont blanches, & dont les segmens s'ouvrent, s'étendent & naissent par petits bouquets de l'aisselle des feuilles; le fruit est ovale.

L'espece n° 2 ne se cultive guere qu'en Espagne, où elle forme un bien plus grand arbre que le n° 1: les feuilles sont beaucoup plus larges, & n'ont pas leur dessous si blanc: le fruit est près de deux fois aussi gros que l'olive de Provence; mais l'odeur forte de l'huile qu'on en tire, fait qu'elle ne nous plaît pas autant que celle de nos provinces méridionales.

Le n° 3 est l'*olivier* sauvage qui croît naturellement sur les montagnes, dans la France méridionale & en Italie. Ses branches sont souvent garnies d'épines.

Les especes 4 & 5 croissent naturellement au cap de Bonne-Espérance. Le n° 4 s'éleve autant que l'*olivier* n° 1. La cinquieme espece est d'une moindre stature; elle ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés sur plusieurs branches en forme de buisson: ses feuilles épaisses & roides sont plus petites que celles des autres *oliviers*. Ces deux *oliviers* n'ont point encore fructifié dans l'Europe septentrionale.

On a essayé en vain, dit Miller, d'élever des *oliviers* en plein air, dans les environs de Londres, sans protection: on y en a planté quelques piés contre des murailles qui ont réuffi passablement, avec la précaution de les couvrir pendant les plus grands froids. Dans le comté de Devon, plusieurs de ces arbres croissent en plein vent depuis plus

ficurs années, & sont rarement endommagés par les hivers; mais les étés n'y sont pas assez chauds pour donner à leur fruit toute leur maturité. A Cambden House, près de Kenfington, on avoit planté, contre un mur bien exposé, plusieurs *oliviers* qui réussirent très-bien, mais, lorsqu'ils s'éleverent au dessus des murs, la partie qui les dépassoit fut entièrement gelée. En 1719 ils ont produit une grande quantité de fruit assez gros pour qu'on pût les confire; mais depuis lors, il s'en faut de beaucoup qu'il ait jamais pris le même volume.

Dans un voyage que nous fîmes en Val-teline au mois de janvier, après avoir descendu la Bernine, une des plus hautes montagnes des Alpes, sur le dos de laquelle on ne voit que quelques meleses épars, inclinés, petits & noueux, & n'ayant pas trouvé un seul arbre fruitier dans tout le trajet de sa pente qui est de quatre ou cinq lieues, sortant des glaces éternelles qui couronnent une de ces cimes, & des murs de neige de près de dix piés de haut, entre lesquels nous marchions comme enlévelis, nous fîmes bien agréablement surpris de trouver, dès l'entrée de la ville de Tyrano, des *oliviers* en pleine terre, & de cueillir des violettes à leur pié, sous le plus beau ciel du monde. Nous en prîmes une marcotte qui a subsisté long temps dans nos jardins à une bonne exposition.

Ceux qui voudront multiplier l'*olivier* comme arbre de serre ou d'espalier, peuvent marcotter les branches les plus jeunes & les plus souples; mais il ne faut sévrer ces marcottes qu'au bout de deux ans. Le meilleur moment pour les planter, est un jour doux, nébuleux ou pluvieux du commencement d'avril. Il est nécessaire de leur procurer de l'ombre jusqu'à parfaite reprise, & d'arroser de temps à autre, mais très-sobrement; car cet arbre craint l'humidité stagnante. On peut aussi en faire des boutures & les préparer comme on les prépare dans nos provinces méridionales; mais ne choisissez que de jeunes jets, & plantez-les dans des pots sur une couche chaude.

Il faut plus de dix ans pour se procurer, par ces moyens, des *oliviers* en état de fructifier; au lieu que ceux qu'on nous

apporte d'Italie & de Provence avec les orangers, fleurissent dès la troisième année, & forment de jolis arbres, dont le tronc droit & robuste porte une tête régulière: leur réussite dépend des premiers soins que l'on en prend. Ils consistent à plonger les racines dans l'eau pendant vingt-quatre heures, à les nettoyer ensuite des ordures qui peuvent y être demeurées, & à les planter en pots dans de bonne terre légère. On enfoncera ces pots dans une couche nouvelle de fumier: on ombragera les arbres avec des paillassons au plus chaud du jour, & l'on donnera quelques arrosements aux pots, toutes les fois que l'exigera le dessèchement de la terre: ils commenceront à pousser au bout d'un mois ou de six semaines; alors il faudra peu à peu les accoutumer aux rayons solaires; lorsqu'ils y seront faits, on plantera les pots contre un mur à l'abri des vents, jusqu'au mois d'octobre, temps où il conviendra de les transplanter dans la serre avec les myrthes & les lauriers. Lorsque ces arbres auront poussé de bonnes racines, & qu'ils auront une touffe passable, vous pourrez en mettre un pié ou deux contre un mur, ayant soin de les couvrir convenablement par les plus grands froids, & de les découvrir toutes les fois que le temps le permettra; sans quoi une longue privation d'air leur feroit plus de mal que ne leur en eût fait la gelée. Voyez sur la manière de couvrir les arbres demi-durs, l'art. FIGUIER.

OLIVIER, (*Mat. médic. & Diète.*) quoique quelques auteurs recommandent les feuilles de cet arbre comme astringentes, & principalement utiles dans les gargarismes, &c. cependant ce n'est que son fruit; que l'olive, qui mérite proprement l'attention des médecins, comme objet diététique & pharmaceutique.

La chair de l'olive qui a reçu à peu près tout son accroissement, mais qui est encore verte, contient une quantité considérable d'huile grasse & une matière extractive d'un goût acerbe, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes substances, qui diffèrent seulement en ce que l'huile est plus douce & plus abondante, & que la matière extractive ne con-



tient plus d'acide nu sensible au goût , les olives mûres contiennent de plus une matière colorante , noirâtre , déposée dans leur peau.

L'huile grasse & la matière extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives , sont immiscibles ou réciproquement insolubles , en sorte que , lorsqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expression , ( voyez *Expression & Huile par expression* , sous le mot *Huile* , ) elle n'entraîne pas un seul atôme de la matière extractive , elle ne participe en rien de ses qualités , & que réciproquement , lorsqu'on applique aux olives le menstrue propre de la matière extractive , savoir l'eau , on en retire ce principe exempt de tout mélange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine* , contient seulement un peu d'acide nu qu'elle manifeste par un léger goût de verdure ; mais il n'est pas clair qu'elle emprunte cet acide du suc extractif , quoiqu'il soit aigrelet aussi. Ce principe peut appartenir à la substance mucilagineuse , qui dans cette supposition passeroit par un état d'immaturité ou d'acidité surabondante avant de parvenir à cet état de combinaison plus parfaite qui constitue la maturité. Quoi qu'il en soit , l'huile omphacine qu'on peut véritablement appeler *verte* , annonce assez par sa nature les propriétés que lui attribue Dioscoride , d'être astringente , fortifiante , réfrigérante , dessiccative.

L'huile des olives presque mûres est aussi douce & moins grasse que celle des olives absolument mûres. Les meilleures huiles de Provence sont retirées des olives dans cet état , & enfin les olives , parfaitement mûres , donnent peut-être un peu plus d'huile , mais elle est moins fine , c'est-à-dire , moins fluide , plus unguineuse que celle que fournissent les olives moins mûres.

L'eau appliquée même à froid aux olives , soit vertes , soit mûres , en enlève parfaitement la matière extractive qui est , comme nous l'avons déjà insinué , l'unique principe de leur goût insupportable avant cette extraction.

Toutes les préparations des olives pour l'usage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne sont donc autre chose que ces fruits convenablement épuisés de leur matière extractive , & assaisonnés avec suffisante quantité de sel ressous ou de saumure , & quelques matières aromatiques , comme le fenouil , le bois de rose , &c.

Cette préparation des olives est très-ancienne , Columelle & Palladius ont décrit plusieurs manières de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit & paroissent fortifier la digestion. L'auteur de cet article , qui est d'un pays où elles sont fort communes , & où les gens de tous les états en mangent beaucoup , soit seules , soit au milieu des repas avec d'autres alimens , n'en a jamais apperçu aucun mauvais effet dans les sujets ordinaires , c'est-à-dire , à peu près sains. Elles causent quelquefois la soif , comme tous les autres alimens salés , lorsqu'on en mange avec un certain excès ; mais cette soif n'est point accompagnée d'un épaissement incommode de la salive , ni de rapports , ni d'asthénie dans les palais & dans la gorge , en un mot , c'est une soif simple & sans indigestion qu'on calme aisément en avalant quelques verres d'eau pure , ou d'eau & de vin. Cet accident suffit pourtant pour en interdire l'usage aux personnes qui sont sujettes aux digestions fongueuses , aux ardeurs d'entrailles , à la toux stomacale , en un mot , à toutes celles qu'il ne faut point risquer d'échauffer.

Au reste , ce que nous venons de dire de l'usage diététique des olives , ne convient qu'à celles qui sont récentes ou bien conservées ; car même les mieux confites s'altèrent en vieillissant , deviennent molles , huileuses , rances ; elles doivent être rejetées quand elles sont dans cet état comme généralement malfaisantes ; cette corruption arrive plus souvent , plutôt , & parvient à un plus haut degré dans les olives qui sont confites étant mûres. Aussi celles-là sont-elles moins estimées , & sont-elles entièrement consumées dans les pays où on les recueille. On mange aussi les olives cuites avec différentes viandes , & sur-tout les viandes noires , qu'elles assaisonnent d'une manière agréable & salutaire. Elles sont pourtant moins saines dans cet état , sur-tout lorsqu'on les a fait

cuire long-temps, que lorsqu'on les mange crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'est-à-dire, celle qui, retirée des olives mûres ou presque mûres, est dans l'usage diététique l'huile grasse par excellence. Tout le monde fait combien son usage est étendu pour les salades & pour les fritures : on l'emploie outre cela dans les pays où l'on cultive l'olivier, & où le beurre est communément fort rare, à tous les usages auxquels le beurre est employé dans les pays où il est commun. L'huile d'olive est par conséquent une de ces matières qui devient par l'habitude si familière à tous les sujets, qu'il est inutile d'établir des règles de diète sur son usage. Il est observé cependant, même dans les pays à huile, que plusieurs personnes ne sauroient absolument la supporter. Mais il n'y a point de signe auquel on puisse reconnoître d'avance de pareils sujets. La seule règle de régime qu'il faille donc établir sur cet objet, c'est d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en supporter l'usage. Ses mauvais effets sont des rapports rances & presque corrosifs, une soif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le tenesme, des échauboulores, & autres éruptions cutanées, &c. Les boissons acides sucrées, telles que la limonade, les émulsions, le bouillon à la reine, (voyez ÉMULSION & ŒUF,) sont le remède immédiat & prochain de ces accidens; & la seule manière d'en empêcher le retour, c'est d'en supprimer la cause, de renoncer à l'huile.

L'usage pharmaceutique de l'huile d'olive, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, tant pour les prescriptions magistrales que pour les compositions officinales, n'a absolument rien de particulier. Voyez ce que nous avons dit des vertus médicinales & des usages pharmaceutiques des huiles grasses en général à l'article HUILE.

C'est presque uniquement l'huile d'olive qu'on emploie en pharmacie pour la composition des huiles par infusion & par décoction. Voyez l'article HUILE, ce qui concerne les huiles par infusion & par décoction.

Les anciens athlètes étoient dans l'usage de se préparer à la lutte en se faisant

frotter tout le corps avec de l'huile d'olive. Ils se rouloient ensuite dans le sable, ce qui formoit sur leur corps une croûte ou couche légère, qui étoit ensuite pénétrée par la sueur pendant l'exercice. Cette croûte qu'ils faisoient enlever de dessus leur corps après l'exercice, & à laquelle ils donnoient le nom de *strigmentum*, étoit un remède que Dioscoride a vanté dans plusieurs maladies (extérieures à la vérité,) & qui avoient tant de débit du temps de Pline, que selon cet auteur le produit des strigmenta faisoit un revenu considérable. Nous avons proposé quelques considérations sur l'usage de s'enduire le corps de matières onctueuses à l'article ONGUENT. Voyez cet article. L'immersion du corps entier, ou des membres inférieurs & une partie du tronc, c'est-à-dire, le bain & le demi-bain d'huile sont encore des pratiques suivies par quelques médecins, sur-tout dans les coliques néphrétiques & les rétentions d'urine. La théorie la plus vraisemblable de l'action des bains n'est rien moins que favorable à ce singulier remède, dont l'efficacité n'est point établie d'ailleurs par des observations suffisantes. (b)

OLIVIERS, *montagne des*, (Géog.) montagne ou côteau de la Palestine, à l'orient de Jérusalem, dont elle est séparée seulement par le torrent de Cédron, & par la vallée de Josaphat. Joseph la met éloignée de Jérusalem de 5 stades, qui font 625 pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de sabbat, dit saint Luc, *Act. I, v. 12*. C'est sur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux dieux des Ammonites & des Moabites pour plaire à ses concubines, de-là vient que cette montagne est nommée (VI. Reg. xxij, 13) *la montagne de corruption* ou *la montagne de scandale*, comme porte la vulgate. Du temps du roi Osias, le *mont des oliviers* fut en partie éboulé par un tremblement de terre.

OLKUS, (Géog.) ville de Pologne, dans un pays de montagnes, & à 6 lieues de Cracovie; cette ville est renommée par les mines d'argent & de plomb, qui sont en abondance aux environs de son territoire: le produit s'en partage entre le roi, le palatin, & l'évêque. *Long. 35, 6; lat. 50, 10.*

**OLLA**, (*Critiq. sacr.*) ce mot latin de la vulgate, signifie au propre une marmite, un pot de terre; *mors in olla*, un poison mortel est dans le pot, *IV Reg. xl, 40*. Il se prend méthaphoriquement. *Moab, olla spei meæ*, *Pf. l, 20*. Moab est le fondement de mon espérance. Il désigne encore figurément des ennemis transportés de fureur: *ollam succensam ego video*. *Jérém. j, 13*. Je vois une chaudiere bouillante: cette chaudiere désigne Nabuchodonosor. (*D. J.*)

**OLLAIRE**, PIERRE, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis ollaris*, *lapis lebetum*, nom générique donné par les naturalistes à des pierres douces & savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter ou de se travailler aisément, & de prendre au tour la forme de vaisseaux qu'on veut leur donner. Elles ont cependant une certaine dureté qui augmente lorsqu'on les met dans le feu; ces pierres varient pour la couleur & la dureté, leur figure est irrégulière & indéterminée, elles ne se divisent point par feuillets. Ces pierres résistent à l'action du feu qui ne les change point en chaux ni en verre, c'est pourquoi quelques auteurs les placent au rang des pierres *apyres*.

Wallerius compte cinq especes de pierres *ollaires*; 1° la serpentine; 2° la pierre *ollaire* compacte qui prend le poli & que les auteurs ont appelée *lapis colubrinus*, elle est grasse au toucher; 3° la pierre *ollaire* tendre grisâtre; 4° la pierre *ollaire* dure noirâtre, mêlée de particules talqueuses ou de mica; 5° la pierre *ollaire* tendre & friable, noire, que l'on nomme aussi *talcum nigrum*, ou *ollaris pictorius*. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I*.

M. Wallerius regarde la pierre *ollaire* comme de la nature du talc; mais le célèbre M. Pott croit qu'elle est argilleuse, à cause de la propriété qu'elle a de se durcir dans le feu. Il met la *stéatite* ou pierre de lard au rang des pierres *ollaires*, ainsi que la pierre de côme & celle qu'on appelle *lavezzes*. Voyez *Lithogéognosie*, *tom. I*; & voyez **LAVEZZES & STÉATITE**. (—)

**OLLAUS THRUCCON**, (*Hist. de Norwege.*) roi de Norwege régnoit vers l'an 980: il prétendit à la main de Sigrîte, reine de Suede & veuve d'Eric. Suénon le détourna de ce mariage, & lui proposa sa

sœur. *Ollaüs* donna dans le piège: il s'attira la haine des Suédois, & Suénon lui refusa sa sœur. *Ollaüs* feignit de vouloir renouer avec Sigrîte, & lui proposa une entrevue; il avoit placé au rendez-vous quelques perfides comme lui qui devoient jeter la reine dans la mer: mais les Suédois enleverent leur princesse des mains des assassins. *Ollaüs* voulut se venger sur les Danois du peu de succès de son crime, mais il fut vaincu par Suénon dans le détroit du Sund; & pour ne pas tomber entre les mains d'un ennemi aussi barbare que lui-même, il se précipita dans la mer.

**OLLAUS-LE-SAINT**, roi de Norwege; monta sur le trône au commencement du onzième siècle. Canut II revenoit de la conquête de l'Angleterre; il crut qu'une simple menace lui soumettroit la Norwege, & fit sommer *Ollaüs* de lui rendre hommage, & de venir déposer sa couronne à ses pieds. La réponse de ce prince fut fière, mais modérée. Canut mit aussitôt en mer une flotte puissante: mais il dut moins la conquête de la Norwege à l'effort de ses armes qu'aux circonstances. Tous les Norvégiens étoient indignés contre *Ollaüs*. Ce prince avoit embrassé la religion chrétienne, & s'il avoit suivi les maximes conformes au vœu de l'humanité, il seroit demeuré sur le trône; mais il devint persécuteur, & fit mourir tous ceux qui, dupes de leur propre supercherie, se vantoient d'être magiciens. Les femmes de qualité sur-tout exerçoient cet art mensonger: la plupart expirèrent sous le fer des bourreaux, & leurs époux se vengerent en ouvrant à Canut II toutes les places de la Norwege. Ce prince céda aussitôt la couronne à Canut son fils. *Ollaüs* s'enfuit en Suede, de-là en Russie; revint en Suede, trouva dans le roi Amund un allié fidele, rentra en Norwege à la tête d'une armée, & remonta sur le trône l'an 1028. On ignore quel fut le genre & la cause de sa mort. L'église cependant lui adjugea la couronne du martyr, parce que la plus commune opinion étoit que les magiciens qu'il avoit persécutés le firent mourir par sortilege. (*M. DE SACY*)

**OLLURE**, s. f. (*Mégisserie.*) c'est une espece de tablier de gros cuir, appelé aussi

tablier de riviere, que les Mégiffiers mettent devant eux pour garantir leurs hardes.

OLMIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure dans la dépendance d'Ephese; c'est aussi, selon Etienne le géographe, une ville de Grece dans la Béotie, & qui étoit arrosée par une riviere nommée *Olmus*. Cette riviere avoit sa source dans le mont Hélicon, & les Muses s'y baignoient, ainsi que dans le Permesse ou dans l'Hypocrène. (*D. J.*)

OLMOUS, (*Musiq. instr. des anc.*) nom d'une des parties des flûtes des anciens, & probablement de l'embouchure. *Voy. BOMBUX*, (*Musiq. instr. des anc.*) (*F. C. D.*)

OLMUTZ, (*Géograp.*) forte ville de Boheme dans la Moravie, avec un évêché suffragant de Prague. Brinn lui dispute le titre de capitale. Elle est commerçante, peuplée, & située sur la Morave, à 7 milles de Brinn, à 20 lieues de Vienne, à 30 de Cracovie, & dans un pays plat. Les interpretes de Ptolomé croient que c'est l'*Euberum* de ce géographe; l'évêque est seigneur spirituel & temporel de la ville; son siége fut fondé par saint Cyrille, qui vivoit en 889, selon Dubravius. *Long. 35, 10; lat. 49, 30.* (*D. J.*)

OLONE, s. f. (*Toilerie.*) petite olone & locrenau, sorte de toile propre à faire des voiles de vaisseaux, qui se fabriquent en quantité dans plusieurs endroits de la Bretagne.

OLONE, (*Géog.*) isle, bourg, château, ville, & port de France dans le bas Poitou, à 9 lieues de Luçon. La ville se nomme *les sables d'Olone*, & est à 103 lieues S. O. de Paris. Le bourg est plus avant dans les terres, & à trois quarts de lieue du port. Le château est au levant d'été du bourg. Le port est dans un petit golfe, & peut recevoir les plus gros vaisseaux de l'Océan. L'isle consiste en quelques marais où la mer se répand dans les hautes marées. *Long. 15<sup>d</sup>, 42', 2''; lat. 47<sup>d</sup>, 28', 50''.*

OLONITZ, (*Géog.*) ville de l'empire russe, renommée par ses mines de fer & par ses eaux minérales, que Pierre-le-Grand a mises en réputation. Elle est entre le lac Ladoga à l'ouest, & celui d'Onega à l'est. *Long. 51, 55; lat. 61, 26.*

OLOOSSON, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la Thessalie ou de la Perrhébie. Homere, *Iliad. B. 5, 738*, la surnomme *la blanche*, c'est, dit Strabon, à cause de la blancheur de l'argile dont son terroir est couvert.

OLOPHYRME, (*Musiq. des anc.*) Au rapport d'Athénée, on appeloit ainsi les chansons dont les anciens se servoient dans les événemens tristes & funebres. (*F. D. C.*)

OLOPHYXOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace auprès du mont Athos. Hérodote, *l. VII*, & Pline, *liv. IV*, en font mention; Thucydide, *liv. IV*, en parle aussi, & dit que cette ville & celle du voisinage, étoient habitées par des peuples barbares, qui parloient deux langues, apparemment la grecque & celle de l'Asie.

OLPES, (*Géog. anc.*) *Olpa* au singulier, ou *Olpæ* au pluriel, car Thucydide emploie l'un & l'autre, ville ou forteresse de Grece dans l'Acarmanie, éloignée de la ville maritime des habitans d'Argos d'environ 25 stades, c'est-à-dire, environ trois quarts de lieue.

OLSS, (*Géog.*) forte ville de la basse Silésie, avec titre de principauté, dont les principes sont de la maison de Wirtemberg. Elle est à quatre milles N. E. de Breslaw. *Long. 34, 55; lat. 51, 20.*

OLTEN (*Géog.*) petite ville de Suisse, au canton de Soleure, capitale d'un bailliage. Elle est sur la Dieunere, où l'on pêche des écrevisses naturellement rouges. *Long. 25, 10; lat. 47, 20.*

OLUF ou OLEF, (*Histoire du Nord.*) roi de Norwege & de Gothland, étoit fils d'Oluf Triggesson, détrôné par Olais Skotkonung, roi de Suede. Son fils trouva en Angleterre une flotte & des bras prêts à le servir; il voulut rentrer dans son patrimoine. D'abord le passage du Sund fut forcé, le Gothland fut conquis, *Oluf* eut l'empire de la mer, & fut le maître & le fléau du commerce. Olais prit le parti le plus sage, il lui rendit la Norwege, il accorda sa sœur en mariage, & d'un ennemi dangereux se fit un ami puissant & fidèle. Le nouveau roi voulut donner à ses états une religion nouvelle. Il fit prêcher l'évangile; mais si ce prince avoit le zèle d'un missionnaire, il avoit aussi la rage d'un persécuteur

secuteur : tous ceux qui refuserent le bap-  
tême, furent dépouillés de leurs biens. Le  
peuple indigné se souleva : Canut, roi  
d'Angleterre & de Danemarck, faisit cette  
circonstance. *Oluf* fut détrôné, il s'enfuit  
en Suede, passa en Russie, revint à la tête  
d'une armée, & ne survécut pas à sa dé-  
faite. Sa mort arriva vers l'an 1028. (*M.  
DE SACY.*)

OLULIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville  
de l'isle de Crete ; c'est aussi une ancienne  
ville de Sicile dans sa partie occidentale,  
selon Ptolomée, *l. III, c. iv* & ses inter-  
pretes veulent que ce soit présentement  
*Soruuto*.

OLUROS, (*Géog. anc.*) ville ancienne  
du Péloponnese, dans l'Achaïe propre ; c'é-  
toit un château élevé pour la sûreté de la  
ville de Pellene : *Oluros Pellenorum castel-  
lum*, dit Pline, *liv. IV, chap. v*.

OLYMPE, (*Géog. anc.*) *Olympus*, ce  
nom étoit commun à deux ou trois villes,  
à un promontoire, & à plusieurs montagnes :  
je commence par les villes.

1°. *Olympus* étoit une ville d'Asie dans  
la Pamphilie ; 2°. c'étoit encore une ville  
d'Asie dans la Lycie, selon Ptolomée,  
*liv. V, chap. iij*.

*Olympus* promontoire étoit dans l'isle de  
Cypré, selon Strabon cité par Ortelius :  
passons aux montagnes de ce nom.

1°. *Olympe* montagne de la Macédoine  
que Ptolomée fait de 40 minutes plus  
orientales que le mont *Ossa* ; c'est moins  
une montagne qu'une chaîne de montagnes  
entre la Pierie & la Pélasgiotide. Homere  
dit que c'est la demeure de Jupiter & des  
dieux, & qu'il n'y a point de nues au dessus :  
son nom moderne est *Lacha*.

Brown qui a été dans ce siècle sur cette  
montagne, n'y vit point de neige en sep-  
tembre, au lieu qu'il y en a toujours sur  
le sommet des Alpes aussi bien que sur le  
haut des Pyrénées & des Monts Krapacks ;  
cependant cette montagne est apperçue de  
fort loin, même à la distance d'environ  
24 lieues. L'étendue qu'elle a, principale-  
ment d'orient en occident, fait que les habi-  
tans qui sont au pié de ce mont du côté du  
nord & du midi, ont une température d'air  
aussi différente que s'ils vivoient dans des

*Tome XXIII.*

pays fort éloignés. Lucain le remarque dans  
la *Pharsale*, *liv. VI, v. 351*.

*Nec metuens imi borean habitator Olympi  
Lucentem totis ignorat noctibus arcton.*

C'est après quelque séjour au pié de cette  
montagne que Paul Emile, consul romain,  
défit le roi Persée, & se rendit maître de la  
Macédoine. Lorsque le roi Antiochus allié-  
gea la ville de Larisse, Appius Claudius lui  
fit lever le siege par le moyen de plusieurs  
grands feux qu'il alluma sur une partie du  
mont *Olympe*. Antiochus, à la vue de ces  
feux se retira, dans l'idée que toutes les for-  
ces des Romains alloient fondre sur lui.

Ovide & Properce placent le mont *Ossa*  
entre le Pélion & l'*Olympe* ; Horace met le  
Pélion sur l'*Olympe* ; Virgile dispose encore  
ces trois montagnes d'une maniere diffé-  
rente : les poètes ne sont point obligés de  
peindre les lieux en géographes.

2°. Je doute que le mont *Olympe*, mis  
par Ptolomée en Thessalie, soit différent du  
mont *Olympe* de la Macédoine.

3°. Le mont *Olympe* étoit encore une  
montagne du Péloponnese, dans l'Elide.

4°. Polybe parle d'un mont *Olympe*, ou  
plutôt d'une colline de ce nom, aux confins  
de l'Arcadie & de la Laconie.

5°. Pline, *liv. V, ch. xxxij*, met un mont  
*Olympe* dans l'isle de Lesbos, & un autre  
dans la Lycie.

6°. Athénée parle d'un mont *Olympe* dans  
la Lydie.

7°. Il y a un mont *Olympe* en Mysie. Méla  
y met la source du Rhyndacus. Ce mont  
*Olympe* de Mysie est décrit par Tournefort  
dans son voyage du Levant. " C'est, dit-il,  
une horrible chaîne de montagnes, à l'ap-  
proche desquelles on ne voit que des chênes,  
des pins, du thym de Crète, du ciste lada-  
nifere, &c. Après trois heures de marche  
sur cette montagne, on ne voit que des sapins  
& de la neige. Les hêtres, les charmes, les  
trembles, les noisetiers n'y sont pas rares. "  
C'est près de ce mont *Olympe* que les Gau-  
lois furent taillés en pieces par Manlius, qui  
se vengea sur eux des maux que leur peres  
avoient faits en Italie.

8°. Le mont *Olympe*, surnommé *Tryphi-  
lien*, est une autre montagne de l'isle Pan-

chea dans l'Océan , près de l'Arabie heureuse.

9<sup>c</sup> Enfin les géographes parlent encore d'un mont *Olympe* dans l'île de Cypré.

M. Huet prétend que l'étymologie du mot *Olympe* , est la même que des mots *Alpes* , *Albions* , *Alben* , &c. si son idée n'est pas vraie , elle est du moins ingénieuse. (D. J.)

OLYMPE , f. m. (*Mythol.*) l'*Olympe* n'est point une montagne dans les écrits des poëtes , c'est l'empyrée , c'est le ciel , c'est le séjour des dieux ; Claudien en a fait la peinture dans ces deux beaux vers.

*Celsior exurgit fluviiis , auditque ruentes  
Sub pedibus nimbos , & rauca tonitrua  
calcat.*

Aussi quand vous lisez dans Virgile , que Jupiter gouverne l'*Olympe* , *regit Olympum* , cela signifie qu'il regne souverainement dans le ciel. Comme il y avoit sur le mont *Olympe* une forteresse que des brigands , qu'on nomma *géans* , assiégèrent , la fable dit qu'ils avoient escaladé le ciel.

Il y a dans le recueil de l'académie des inscriptions , tom. XXV , un mémoire de M. de Mairan , pour justifier la conjecture , que la fable de Jupiter & des dieux tenant leur conseil sur l'*Olympe* , tiroit son origine d'une aurore boréale que les Grecs avoient vue. Je ne puis croire cette théorie mythologique bien fondée , mais elle est rendue avec beaucoup d'esprit & d'ornemens. (D. J.)

OLYMPIADE , f. f. (*Chronolog.*) espace de 4 ans révolus , qui ser voit aux Grecs à compter leurs années. Lorsqu'Ovide dit *quinquennis olympias* , c'est une expression badine , par laquelle il a voulu désigner un lustre ou un espace de 5 ans. Ce poëte venoit de traverser la Grece pour se rendre au lieu de son exil ; & en conséquence il a voulu réunir plaisamment les deux manieres de compter des Grecs & des Romains. Il auroit pu dire aussi bien *lustium quadrum* , pour signifier une *olympiade*.

La maniere de supputer le temps par *olympiade* , tiroit son origine de l'institution des jeux olympiques , qu'on célébroit tous les 4 ans durant 5 jours , vers le solstice d'été , sur

les bords du fleuve Alphée auprès d'*Olympe* , ville d'Elide. Ces jeux furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter , l'an 2886 du monde ; & ils furent rétablis par Iphitus roi d'Elide , 372 ans après.

La premiere *olympiade* commença l'an 3938 de la période julienne , l'an 3208 de la création , 505 ans après la prise de Troie , 776 avant la naissance de J. C. & 24 ans avant la fondation de Rome. Voici donc comme l'on s'exprime dans la chronologie. Romulus est né la seconde année de la seconde *olympiade* : le temple de Delphes fut brûlé la premiere année de la cinquante-huitieme *olympiade* : la bataille de Marathon se donna la troisieme année de la soixante-douzieme *olympiade*. On ne trouve plus aucune supputation des années par les *olympiades* , après la quatre-cent-quatrieme qui finit à l'an 440 de l'ere vulgaire.

La Grece tira ses époques des *olympiades* , & on ne compta plus que par *olympiade*. Les savans ont des obligations infinies à cette époque , qui répandit la clarté dans le chaos de l'histoire ; mais personne n'a témoigné aux *olympiades* sa reconnoissance avec plus d'affection , que Scaliger. Il leur fait un fort joli compliment pour un homme qui n'en faisoit guere. " Je vous salue , dit-il , divines *olympiades* , sacrées depositaires de la vérité ; vous servez à réprimer l'audacieuse témérité des chronologues : c'est par vous que la lumiere s'est répandue dans l'histoire ; sans vous combien de vérités seroient ensevelies dans les ténèbres de l'ignorance ? Enfin je vous adresse mes hommages , parce que c'est par votre moyen que nous savons avec certitude , les choses mêmes qui se sont passées dans les temps les plus éloignés ,. *Salve veneranda olympias , custos temporum , vindex veritatis historiarum , frænatrix fanaticæ chronologorum licentiæ* , &c. (D. J.)

OLYMPIADE , (*Chronolog.*) L'usage des années olympiques pour régler la chronologie de l'histoire grecque , nous porte à en donner ici une table. Nous observerons seulement que l'année olympique commence à la nouvelle lune la plus voisine du solstice d'été , c'est-à-dire , du 21 ou 22 juin.

## TABLE DES OLYMPIADES

RAPPORTÉES AUX ANNÉES AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

AN. AV J. C.	OLYMPIADES.	AN. VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athènes, &c.
776	I	1 Corœbus.	La première olympiade vulgaire commence, selon les marbres d'Arundel, en 807 de l'ère d'Athènes. C'étoit la fête la plus célèbre de la Grèce.
775		2	
774		3	
773		4	
772	II	1 Antimachus.	
771		2	Naissance de Romulus.
770		3	Théopompe succède à son aïeul Charilas, au royaume de Lacédémone.
769		4	Abaris vient de la Scythie septentrionale en Grèce cette année, dans le temps que presque tout l'univers étoit affligé de la peste : d'autres mettent sa venue plus tard.
768	III	1 Adrochus.	
767		2	
766		3	
765		4	
764	IV	1 Polycharès.	
763		2	On fait à Athènes des trirèmes, c'est-à-dire, des galères ou vaisseaux à trois rangs de rameurs.
762		3	
761		4	
760	V	1 Æschines.	Le roi Théopompe établit cinq éphores à Lacédémone, pour réprimer l'excès de l'autorité royale, & pour être les censeurs de l'état.
759		2	
758		3	
757		4	
756	VI	1 Cebotus.	Alcméon, treizième archonte perpétuel d'Athènes, gouverne deux ans.
755		2	Charops, premier archonte décennal d'Athènes.
754		3	
753		4	Fondation de Rome, selon Varron.
752	VII	1 Daïclès de Messène.	Daïclès est le premier couronné aux jeux olympiques.
751		2	
750		3	Les peuples de la ville de Milet, dans l'Asie mineure, se rendent puissans sur la mer.
749		4	
748	VIII	1 Anticlès.	Æsimédès, deuxième archonte décennal d'Athènes, ou de dix ans.
747		2	
746		3	La même année commence l'ère de Nabonassar, célèbre parmi les astronomes.
745		4	
744	IX	1 Xenoclès.	Guerre de vingt ans des Lacédémoniens & des Messéniens, pour les filles de Lacédémone, violées par les Messéniens.
743		2	
742		3	
741		4	
740	X	1 Dotadès.	
739		2	Bataille des Lacédémoniens & des Messéniens.
738		3	Clidicus, troisième archonte décennal d'Athènes.
737		4	
736	XI	1 Leocharès.	Guerre des Lacédémoniens & des Argiens.
735		2	L'action se donna entre 300 hommes de chaque nation; tous y périrent hormis deux Argiens.
734		3	
733		4	

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

J. C.	OLYMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.
732	XII	1	<i>Oxithemis.</i>
731		2	.
730		3	
729		4	
728	XIII	1	<i>Dioclès de Corinthe.</i>
727		2	
726		3	
725		4	
724	XIV	1	<i>Dasmon &amp; Hypemus de Pise.</i>
723		2	
722		3	
721		4	
720	XV	1	<i>Orsippus.</i>
719		2	
718		3	
717		4	
716	XVI	1	<i>Pythagoras.</i>
715		2	
714		3	
713		4	
712	XVII	1	<i>Polus.</i>
711		2	
710		3	
709		4	
708	XVIII	1	<i>Tellis.</i>
707		2	
706		3	
705		4	
704	XIX	1	<i>Menon.</i>
703		2	
702		3	
701		4	
700	XX	1	<i>Atheradas.</i>
699		2	
698		3	
697		4	
696	XXI	1	<i>Pentaclês.</i>
695		2	
694		3	
693		4	
692	XXII	1	<i>Pentaclês derechef.</i>
691		2	
690		3	
689		4	

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.*

Syracuse en Sicile est bâtie par Archias de Corinthe.  
Bataille très-fanglante des Lacédémoniens contre les Messéniens, proche d'Ithomene.

Hippomene, quatrième archonte décennal.  
Les Lacédémoniens entrent en guerre, & sont battus par les Messéniens.

Cette olympiade est double, y ayant deux vainqueurs.

Fin de la guerre des Messéniens, après qu'elle eut duré vingt ans.

Orsippus est le premier qui ait couru tout nu aux jeux olympiques.

Il y a cette année une éclipse de lune le 8 de mars, à onze heures dix minutes.

Léocrates, cinquième archonte décennal d'Athenes.

Quelques-uns ont cru que le Pythagoras, vainqueur des jeux olympiques, étoit le même que le philosophe; mais le célèbre Dowel a combattu & détruit cette opinion.

On croit que la ville d'Astac en Bithynie a été bâtie cette année par les Messéniens: elle a depuis été nommée *Nicomédie*. On prétend néanmoins que ce sont deux villes séparées, mais très-voisines.

Apfander, sixième archonte décennal d'Athenes.

On croit que le célèbre musicien Téspander paroît en ce temps: Eusebe le met à la XXXIV olympiade.

Les Corinthiens envoient une colonie dans l'île de Corfou, dont ils se rendent maîtres, & y bâtissent une ville.

Quelques auteurs ont cru que le célèbre poète lyrique Archiloque commence à paroître dans ce temps: d'autres le mettent plus tard.

Crixias, septième archonte décennal d'Athenes.

Les Cimmériens, qui sont une espèce de Scythes, ravagent la Paphlagonie & la Phrygie, vers le temps de la mort du roi Midas. V. Strabon, lib. I.

Quelques auteurs rapportent à cette année la fondation de la ville de Gela en Sicile.



AN. AV.	OLYMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
J. C.				
688	XXIII	1	<i>Icarius</i>	Après les archontes de dix ans, il y eut une anarchie à Athenes qui dura trois ans.
687		2		
686		3		Seconde guerre de Messène & de Lacédémone.
685		4		
684	XXIV	1	<i>Cléoptoleme.</i>	Créon, établi premier archonte annuel d'Athenes. Ces archontes servent à régler l'histoire grecque.
683		2		
682		3		
681		4		Arch. Lyfias, selon les marbres d'Arundel.
680	XXV	1	<i>Thalpius.</i>	Arch. Tlesias.
679		2		C'est dans cette olympiade que l'on introduisit la course des chevaux attelés à un chariot, dont le premier vainqueur fut Pagondas de Thebes.
678		3		
677		4		
676	XXVI	1	<i>Callisthene.</i>	Etablissement des jeux carniens, en l'honneur d'Apollon carnien : c'étoit une représentation des exercices militaires ; ils duroient neuf jours.
675		2		
674		3		
673		4		
672	XXVII	1	<i>Eurybatès.</i>	Alcman, poète lyrique, paroît.
671		2		Arch. Leostratus, selon Denis d'Halycarnasse.
670		3		
669		4		Arch. Pisistratus, selon Pausanias.
668	XXVIII	1	<i>Charmis.</i>	Arch. Antosthenes, selon Pausanias, qui met à cette année la fin de la seconde guerre des Lacédémoniens & des Messéniens.
667		2		
666		3		
665		4		
664	XXIX	1	<i>Chionis.</i>	Arch. Miltiades, selon Pausanias, ou Archimedes. Combat naval entre les Corinthiens & les habitans de l'isle de Corcyre, aujourd'hui Corfou.
663		2		
662		3		
661		4		
660	XXX	1	<i>Chionis pour la deuxieme fois.</i>	Arch. Miltiades 2. Cypsele se fait tyran de Corinthe.
659		2		On rapporte à cette année la fondation de Byzance, aujourd'hui Constantinople, par les Argiens.
658		3		
657		4		
656	XXXI	1	<i>Chionis pour la troisieme fois.</i>	Quelques-uns mettent ici la tyrannie de Cypsele à Corinthe, nous en avons parlé trois ans plus haut.
655		2		
654		3		Démastate, citoyen de Corinthe, se retire à Rome, & y devient pere de Tatquin l'ancien, qui ensuite fut roi.
653		4		On bâtit, à ce qu'on dit, la ville de Sélinunte en Sicile.
652	XXXII	1	<i>Cratinus.</i>	On dit que la ville d'Hymene est bâtie en cette année.
651		2		
650		3		
649		4		
648	XXXIII	1	<i>Gygès.</i>	On vit à cette olympiade un géant de plus de six piés, nommé <i>Lygdamis</i> , de Syracuse en Sicile, qui fut vainqueur d'un exercice de ces jeux.
647		2		
646		3		
645		4		Arch. Dropiles, selon les marbres.
644	XXXIV	1	<i>Stornas.</i>	Pentaléon, roi de Pise, voulut cette année se rendre maître des jeux olympiques, à l'exclusion des Cléens qui seuls avoient droit d'y présider.
643		2		
642		3		
641		4		

AN. AV. J. C.	OLYMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
640	XXXV	1	<i>Sphærus.</i>	Arch. Damafias, selon Denis d'Halycarnasse. Naissance de Thalès.
639		2		
638		3		
637		4		
636	XXXVI	1	<i>Phrynon.</i>	Arch. Epænetus. Le Phrynon, Athénien, qui est ici vainqueur, se rendit dans la suite fort célèbre, & fut tué dans un duel par Pitta- cus, tyran de Mytilène, dans l'isle de Lesbos.
635		2		
634		3		
633		4		
632	XXXVII	1	<i>Euryclidès.</i>	Les Cléens, s'aviserent de faire paroître dans cette olympiade des enfans exercés à la cour- se, auxquels on proposa un prix.
631		2		
630		3		Cypsele meurt. Périandre se fait tyran de Co- rinthe.
629		4		
628	XXXVIII	1	<i>Olyntheus.</i>	On prétend que Synope, ville principale de la province du Pont, est bâtie cette année.
627		2		
626		3		
625		4		
624	XXXIX	1	<i>Rhipfolcus.</i>	Arch. Dracon: il donne ses loix sanguinaires aux Athéniens. Clemens Alex. lib. I, Eu- sebe, in chronico.
623		2		Trafibule, se fait cette année tyran de Millet, ville de l'Ionie.
622		3		
621		4		Dyrachium ou Epidame est bâtie.
620	XL	1	<i>Olyntheus derechef.</i>	Naissance de Xénophane, poète philosophe. Haliatè, II <sup>e</sup> roi de Lydie, pere de Créfus, regne cette année, & gouverne 57 ans.
619		2		
618		3		
617		4		
617	XLI.	1	<i>Cleonidès.</i>	Arch. Hénochides. On croit que la ville de Cy- rene, dans la Lybie, est bâtie par Battus, cette année ou la suivante.
615		2		
614		3		Panætus se fait tyran de Sicile; il est le premier qui usurpe l'autorité dans cette isle.
613		4		
612	XLII	1	<i>Lycotas.</i>	Pittacus, qu'on regarde comme un des sept sages, aidé du poète Alcée & de ses freres, chasse Mélandre, tyran de Mytilene, & en usurpe ensuite la souveraine autorité.
611		2		
610		3		
609		4		
608	XLIII	1	<i>Cleonis.</i>	C'est à cette année que l'on rapporte l'usurpa- tion que fait Pittacus, de l'autorité à Mytilene.
607		2		Arch. Aristoclès manque dans les marbres d'Arundel.
606		3		
605		4		
604	XLIV	1	<i>Gelon.</i>	Arch. Crixias. On rapporte à ce temps les poètes Alcée & Archiloque, aussi bien que la fameuse Sapho qui a inventé les vers sa- phiques.
603		2		
602		3		
601		4		
600	XLV.	1	<i>Anticratès</i>	Arch. Mégacles. Massacre de Cylon & des Cylonites qui s'étoient retirés à l'autel des Euménides; ce que l'on fit contre la parole qui leur avoit été donnée: crime qu'il fallut ensuite faire expier par Epiménides.
599		2		
598		3		
597		4		
596	XLVI	1	<i>Chrysamaxus.</i>	Arch. Philombrotus ou Cléombrotus, selon Plutarque.
595		2		Arch. Solon qui donne ses loix aux Athéniens.
594		3		Arch. Dropides 2.
593		4		

O L Y

AN. AV. J. C.	OLIMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.
592	XLVII	1	<i>Eurycles.</i>
591		2	
590		3	
589		4	
588	XLVIII	1	<i>Glycon.</i>
587		2	
586		3	
585		4	
584	XLIX	1	<i>Lycinus.</i>
583		2	
582		3	
581		4	
580	L	1	<i>Epitelidas.</i>
579		2	
578		3	
577		4	
576	LI	1	<i>Cratosthenes.</i>
575		2	
574		3	
573		4	
572	LII	1	<i>Agis.</i>
571		2	
570		3	
569 <sup>m</sup>		4	
568	LIII	1	<i>Agnon.</i>
567		2	
566		3	
565		4	
564	LIV	1	<i>Hippostratus.</i>
563		2	
562		3	
561		4	
560	LV	1	<i>Hippostratus derechef.</i>
559		2	
558		3	
557		4	
556	LVI	1	<i>Phédrus.</i>
555		2	
554		3	
553		4	
552	LVII	1	<i>Ladronius.</i>
551		2	
550		3	
549		4	
548	LVIII	1	<i>Diognetus.</i>
547		2	
546		3	
545		4	

O L Y

613

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.*

Arch. Eucrates. Anarchasis vient en Grece.  
Arch. Simon. \* Les jeux pythiens sont établis & célébrés pour la premiere fois à Delphes.  
Mort de Périandre, tyran de Corinthe.  
Arch. Phœnippus.  
Le conseil des amphictions rétablit cette année la liberté de l'oracle de Delphes.

Arch. Damafias 2. On célèbre pour la seconde fois les jeux pythiens, qui recommencent ensuite tous les quatre ans.  
Pentathlus de Cnide conduit une colonie de ses concitoyens en Sicile.

Arch. Archestratides.  
Orphée, poëte épique de Crotone, dans la grande Grece, paroît : il a écrit un poëme sur les Argonautes.

On croit que Phalaris se fait tyran d'Agrigente, & gouverne pendant seize ans ; d'autres le placent à l'an 532.  
Arch. Aristomenes.  
On croit que le célèbre philosophe Pythagore est né cette année. Voyez Dodwel.  
Arch. Comias.

Arch. Hippoclides.  
Arch. Hégésistrate. Pisistrate se fait tyran d'Athenes.

Mort de solon âgé de 79 ans.

Naissance de Simonides, poëte.  
\* Arch. Entydemus. Crésus regne en Lydie. Pisistrate usurpe pour la seconde fois la tyrannie d'Athenes, est chassé dans l'année, & reste onze ans exilé.

Aristée poëte & philosophe, commence à paroître.

Arch. Erxiclides. Le temple de Delphes est brûlé, & la même année Crésus est défait & pris par Cyrus qui se rend maître de la ville de Sardes.

AN. AV. J. C.	OLYMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
544	LIX	1	<i>Archilocus.</i>	Pisistrate se fait pour la troisième fois, d'Athenes, après onze ans d'exil.
543		2		Crépus est battu & pris par Cyrus.
542		3		
541		4		
540	LX	1	<i>Apellæus.</i>	Xenophanes, philosophe, commence alors à paroître.
539		2		Cyrus, roi des Perfes, prend Babylone.
538		3		Arch. Alcæus.
537		4		Arch. Athénée. La première tragédie représentée à Athenes par Thespis, Cyrus, maître de l'Asie.
536	LXI	1	<i>Agatarchus.</i>	Arch. Hipparchus.
		2		Arch. Héraclides.
535		3		
534		4		
533	LXII	1	<i>Cryxias.</i>	Policrates se rend tyran de Samos, avec ses freres Solyfon & Pantagnote.
532		2		
531		3		
530		4		Mort de Pisistrate, tyran d'Athenes.
529	LXIII	1	<i>Parménides.</i>	Hipparque, fils de Pisistrate, tyran d'Athenes; mais il gouverne avec beaucoup de modération & de justice.
528		2		Naissance du poëte Eschyle.
527		3		
526		4		
525	LXIV	1	<i>Evander.</i>	Arch. Miltiades.
524		2		Mort de Polycrates, tyran de Samos.
523		3		
522		4		
521	LXV	1	<i>Apochas.</i>	Naissance du poëte Pindare.
520		2		
519		3		
518		4		
517	LXVI	1	<i>Ifchirus.</i>	Darius, fils d'Histaspes, est élu roi de Perse.
516		2		Hipparque, fils de Pisistrate, tyran d'Athenes, est tué par Harmodicy & Aristogiton, après treize ans de regne: son frere Hippias lui succede.
515		3		
514		4		
513	LXVII	1	<i>Phanas.</i>	Arch. Clifthenès. Hippias & les autres isistratides chassés d'Athenes la quatrième année après la mort d'Hipparque.
512		2		
511		3		
510		4		Milon de Crotone défait les Sibarites.
509	LXVIII	1	<i>Ifchomachus.</i>	Arch. Lisagoras. On croit que les Athéniens entrent en guerre avec les Lacédémoniens.
508		2		
507		3		
506		4		
505	LXIX	1	<i>Ifchomachus derechef.</i>	Arch. Acestorides. Héraclite & Parménide, philosophes, commencent à paroître.
504		2		Les peuples de l'isle de Chypre se révoltent contre les Perfes, & se mettent en liberté.
503		3		
502		4		
501	LXX	1	<i>Nicæstas.</i>	Arch. Myrus. Les Perfes assiègent & prennent la ville de Millet, & par là soumettent derechef l'Ionie & la Carie.
500		2		Naissance du poëte Sophocles.
499		3		
498		4		
497				

AN. AV. J. C. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.

496	LXXI	1	<i>Tisicratès.</i>	Arch. Hipparchus.
495		2		Arch. Philippus ou Pithocritus, selon les marbres.
494		3		Arch. Philippus ou Lacratides.
493		4		Arch. Thémistocles.
492	LXXII	1	<i>Tisicratès derechef.</i>	Arch. Diognetus.
491		2		Arch. Phænippus 2.
490		3		Arch. Aristides. Bataille de Marathon, les Per- ses battus.
489		4		Arch. Aristides. Miltiade échoue à Paros.
488	LXXIII	1	<i>Astyalus.</i>	Arch. Anchises.
487		2		Arch. Philippus.
486		3		Arch. Philocrate. Xercès succede à son pere Darius.
485		4		Arch. Phædon.
484	LXXIV	1	<i>Astyalus derechef.</i>	Arch. Leostratus.
483		2		Arch. Nicodemus. Aristides est envoyé en exil.
482		3		Arch. Acheption.
481		4		Arch. Callias. Bataille de Salamine.
480	LXXV	1	<i>Astyalus pour la troisieme fois.</i>	Arch. Calliades. Bataille de Salamine contre les Perfes.
479		2		Arch. Yantippus. Bataille de Platée contre les mêmes.
478		3		Arch. Timostenes. Les athéniens rentrent dans Athenes.
477		4		Arch. Adimantus.
476	LXXVI	1	<i>Scamander.</i>	Arch. Phædon. Pausanias, chef des Grecs ; prend Byfance.
475		2		Arch. Dromoclidès.
474		3		Arch. Acetestoridès 2.
473		4		Arch. Menon.
472	LXXVII	1	<i>Dandès.</i>	Arch. Charès. Hiéron se fait tyran de Syracuse.
471		2		Arch. Praxiergus. Thémistocles est exilé.
470		3		Arch. Apsephion.
469		4		Arch. Phædon. Les Perfes sont battus.
468	LXXVIII	1	<i>Parmeoridas.</i>	Arch. Théagénidas, selon les marbres, ou Aristides 2. Pausanias est mis à mort à Lacé- démone, pour crime de trahison.
467		2		Arch. Lyfistratus.
466		3		Arch. Lyfanias.
465		4		Arch. Lyfitheus.
464	LXXIX	1	<i>Xénophon.</i>	Arch. Archidemides.
463		2		Arch. Tlepolemus, ou Enthippus, selon les marbres.
462		3		Arch. Conon.
461		4		Arch. Evippus.
460	LXXX	1	<i>Tyrimmas.</i>	Arch. Praxiclès. Différend entre Lacédémone & Athenes ; les Athéniens sont défaits par les Corinthiens.
459		2		Arch. Philoclès.
458		3		Arch. Bion.
457		4		Arch. Mnesithidès. Mort du poëte Echyle.

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.  
J. C.

456	LXXXI	1	<i>Polymnastès.</i>
455		2	
454		3	
453		4	
452	LXXXII	1	<i>Lycus.</i>
451		2	
450		3	
449		4	
448	LXXXIII	1	<i>Crifson.</i>
447		2	
446		3	
445		4	
444	LXXXIV	1	<i>Crifson derechef.</i>
443		2	
442		3	
441		4	
440	LXXXV	1	<i>Crifson pour la troisieme fois.</i>
439		2	
438		3	
437		4	
436	LXXXVI	1	<i>Théopompe.</i>
435		2	
434		3	
433		4	
432	LXXXVII	1	<i>Solphron.</i>
431		2	
430		3	
429		4	
428	LXXXVIII	1	<i>Symnaque.</i>
427		2	
426		3	
425		4	
424	LXXXIX	1	<i>Symnaque derechef.</i>
423		2	
422		3	
421		4	

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes  
d'Athènes, &c.*

Arch. Calias 2.	Les Athéniens font une incur- sion dans le pays de Lacédémone, & y cau- sent beaucoup de ravage, aussi bien que l'année suivante.
Arch. Sofistratus.	
Arch. Ariston.	
Arch. Lyficratès.	
Arch. Charephanès.	
Arch. Anætidorus.	Le Xe. livre de Diodore de Sicile finit à cette année, & le XIe. commence au même temps.
Arch. Enthydemus.	
Arch. Pédiens.	
Arch. Philiscus.	Les Mégariens quittent l'al- liance des Athéniens.
Arch. Tifnachidès.	
Arch. Callimachus.	Naissance de Timothée Milésien.
Arch. Lyfimachidès.	
Arch. Praxitelès.	Les Athéniens envoient une colonie pour peupler la ville de Sybaris.
Arch. Lyfanias 2.	
Arch. Diphilus.	
Arch. Timoclès.	
Arch. Mirrhichidès.	
Arch. Glancidas.	Les Athéniens assiègent les Samiens; & l'on prétend que ce fut alors que l'on mit en usage les machines de guerre.
Arch. Théodorus.	
Arch. Euthimenes.	
Arch. Wausimacus ou Lisimachus.	La ville de Pothidée se révolte contre les Athéniens, à la sollicitation des Corinthiens.
Arch. Antilochidès.	
Arch. Charès.	
Arch. Apfendès.	
Arch. Pyllodorus.	
Arch. Eutydemus.	La ville de Platée surprise par les Thébains. La guerre du Péloponnèse commence.
Arch. Apollodorus.	
Arch. Epaminondas.	
Arch. Diotinus.	Périclès meurt cette année, deux ans & demi après le commencement de la guerre du Péloponnèse. Thucydide.
Arch. Euclidès.	
Arch. Eutydemus.	
Arch. Stratoclès.	
Arch. Isarchus ou Hipparchus.	Les Athéniens réussissent cette année dans leurs entreprises sur le Péloponnèse, contre les Thébains & contre Mégare.
Arch. Aminias.	
Arch. Alcaus.	
Arch. Ariston.	

O L Y

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

J. C.			
420	XC	1	<i>Hyperbius.</i>
419		2	
418		3	
417		4	
416	XCI.	1	<i>Exagentus.</i>
415		2	
414		3	
413		4	
412	XCII	1	<i>Exagentus</i>
411		2	<i>derechef.</i>
410		3	
409		4	
408	XCIII	1	<i>Eubotas.</i>
407		2	
406		3	
405		4	
404	XCIV	1	<i>Crocinas.</i>
403		2	
402		3	
401		4	
400	XCV.	1	<i>Menon.</i>
399		2	
398		3	
397		4	
396	XCVI	1	<i>Eupolemus.</i>
395		2	
394		3	
393		4	
392	XCVII	1	<i>Terinæus.</i>
391		2	
390		3	
389		4	
388	XCVIII	1	<i>Sosippus.</i>
387		2	
386		3	
385		4	
384	XCIX	1	<i>Dicon.</i>
383		2	
382		3	
381		4	

O L Y 627

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.*

Arch. Aristophilus ou Astyphilus. Douzieme année de la guerre du Péloponnese.

Arch. Archias.

Arch. Antiphon. Quatorzieme année de la guerre du Péloponnese.

Arch. Euphemus.

Arch. Aristomnestus. Les habitans de Byzance entrent & causent du désordre dans la Bithinie,

Arch. Chabrias.

Arch. Pisander.

Arch. Cléocritus ou Cléarchus. Les Athéniens battus à Syracuse.

Arch. Callias 2.

Arch. Théopompus ou Euctemon, selon les marbres. Denis l'ancien se rend maître de la tyrannie de Syracuse.

Arch. Glancippus.

Arch. Dioclès.

Arch. Euctemon.

Arch. Antigenès.

Arch. Callias 3. Mort du poète Sophocles.

Arch. Alexins.

Arch. Pithodorus, 2, ou Anachodorus.

Arch. Eulidès. Les trente tyrans gouvernent Athenes.

Arch. Mycon.

Arch. Exænetus ou Epænetus, ou Xænetus.

Arch. Lachès. On place à cette année la mort du philosophe Socrate.

Arch. Aristocratès.

Arch. Ithiclès.

Arch. Léfiadès.

Arch. Phormio.

Arch. Diophantus. La Grece se ligue contre Lacédémone.

Arch. Eubulidès.

Arch. Démonstratus.

Arch. Philoclès. Les Lacédémoniens sont battus par les Athéniens.

Arch. Nicotelès.

Arch. Démonstratus ou Démosthenes.

Arch. Antipater.

Arch. Pyrrhis ou pyrgion.

Arch. Théodotus. Les Lacédémoniens font la paix avec le roi de Perse, ce qui oblige les Athéniens à faire aussi la paix.

Arch. Myfichidès.

Arch. Dexitheus.

Arch. Diotrefes. On croit qu'Aristote est né cette année.

Arch. Phanostratus.

Arch. Evander ou Ménander.

Arch. Démophilus.

AN. AV. J. C.	OLYMPIADES.	AN. VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
380	C	1	<i>Dionysiodones.</i> Arch. Pythéas.
379		2	Arch. Nicon. Mausole, roi de Carie, regne.
378		3	Arch. Naufinicus. Guerre des Béotiens & des Lacédémoniens.
377		4	Arch. Callas 4.
376	CI	1	<i>Damon.</i> Arch. Chariander.
375		2	Arch. Hippodamus. Le roi de Perse procure la paix générale dans toute la Grece.
374		3	Arch. Socratidès.
373		4	Arch. Asteius ou Aristeus.
372	CII	1	<i>Damon</i>
371		2	<i>derechef.</i> Arch. Alchistenes.
370		3	Arch. Phraclidès. Bataille de Leuctres, où les Lacédémoniens sont battus par les Thé- bains.
369		4	Arch. Dysnicetus.
368	CIII	1	<i>Pythostratus.</i> Arch. Lystratus 2.
367		2	Arch. Naufigenès. Mort de Denys l'ancien, tyran de Syracuse : Denys son fils lui succede.
366		3	Arch. Polyzelus.
365		4	Arch. Cephysodorus.
364	CIV	1	<i>Phocides ou</i>
363		2	<i>Eubotas.</i> Arch. Timocrates. Les Thébains, par l'avis d'Epaminondas, cherchent à se rendre maîtres de l'empire de la mer.
362		3	Arch. Chariclidès.
361		4	Arch. Molon.
360	CV	1	<i>Paurus de</i>
359		2	<i>Cyrene.</i> Arch. Nichophemus.
358		3	Arch. Callimides ou Callidemides.
357		4	Arch. Lucharistus.
356	CVI	1	<i>Paurus le</i>
355		2	<i>Malien.</i> Arch. Cephysodorus. Les Phocéens pillent le temple de Delphes.
354		3	Arch. Agatocles.
353		4	Arch. Elpines ou Epincies.
352	CVII	1	<i>Micrinus.</i> Arch. Callistratus. Naissance d'Alexandre-le- Grand.
351		2	Arch. Diotimus 2. Calippe se fait du gouver- nement de Syracuse, après avoir tué Dion.
350		3	Arch. Eudemus.
349		4	Arch. Aristodemus. Toute la Grece est en grand trouble pendant cette olympiade.
348	CVIII	1	<i>Policlès.</i> Arch. Thessalius.
347		2	Arch. Appollodorus.
346		3	Arch. Callimachus.
345		4	Arch. Théophilus. Mort du philosophe Platon.
344	CIX	1	<i>Aristolocus.</i> Arch. Thémistocles.
343		2	Arch. Archias.
342		3	Arch. Fubelus.
341		4	Arch. Lyfiscus. La ville de Syracuse est envahie en même temps par trois tyrans ; savoir, Icetas, Denys & Timoléon.
			Arch. Pythodorus 3.
			Arch. Soligenès.
			Arch. Nicomachus.



AN. AV. J. C. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.

340	CX	1	<i>Anticlès.</i>	Arch. Théophrastus.
339		2		Arch. Lyfimachides.
338		3		Arch. Charondas. Philippe gagne la bataille de Chéronée sur les Grecs confédérés.
337		4		Arch. Phrynicus.
336	CXI	1	<i>Cléomantis.</i>	Arch. Pythodorus 4. Philippe, roi de Macédoine, est tué par Paulanias.
335		2		Arch. Evænetus.
334		3		Arch. Cteiclès. Alexandre passe en Asie avec ses troupes.
333		4		Arch. Nicrocratès.
332	CXII	1	<i>Gryllus ou Eurylas.</i>	Arch. Nicératus ou Anicerus. Alexandre prend Tyr.
331		2		Arch. Aristophanes.
330		3		Arch. Aristophon. Darius Codoman est tué par Bessus.
329		4		Arch. Cephisophon.
328	CXIII	1	<i>Cliton.</i>	Arch. Eutycritus ou Etycrates. Alexandre poursuit Bessus, le prend & le fait mourrir.
327		2		Arch. Chremès ou Hégénon.
326		3		Arch. Anticlès ou Chremès.
325		4		Arch. Anticlès ou Soficlès.
324	CXIV	1	<i>Micinas de Rhodes.</i>	Arch. Hégénias. Alexandre meurt à babylone.
323		2		Arch. Cephisodorus.
322		3		Arch. Philoclès, Polyclès ou Dioclès.
321		4		Arch. Archippus ou Apolliodorus.
320	CXV	1	<i>Damafias.</i>	Arch. Archippus ou Neæchmus. Ptolomée, roi d'Egypte, soumet la Phénicie & la basse Syrie.
319		2		Arch. Appolliodorus 2.
318		3		Arch. Phocion ou Archippus.
317		4		Arch. Démogènes.
316	CXVI	1	<i>Démofthenes.</i>	Arch. Démoclidès. Antigonus déclare la guerre à Eumenes, & l'année suivante à Sélenais.
315		2		Arch. Praxibulus.
314		3		Arch. Nicodorus.
313		4		Arch. Théophrastus 2.
312	CXVII	1	<i>Parménides.</i>	Arch. Polémon. Antigonus veut rendre la liberté aux Grecs.
311		2		Arch. Simonides.
310		3		Arch. Hiéromæmon.
309		4		Arch. Démétrius Ubaléus.
308	CXVIII	1	<i>Andromenes.</i>	Arch. Charinus. Agathocle, tyran de Syracuse, veut attaquer les Carthaginois.
307		2		Arch. Anaxicratès.
306		3		Arch. Coræbus ou Xenius.
305		4		Arch. Xenippus ou Euxenippus.
304	CXIX	1	<i>Andromenes derechef.</i>	Arch. Phereclès.
303		2		Arch. Léostratus. Démétrius rend la liberté aux Athéniens.
302		3		Arch. Nicoclès.
301		4		Arch. Calliarchus.

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.  
J. C.

300	CXX	1	<i>Pythagoras.</i>
299		2	
298		3	
297		4	
296	CXXI	1	<i>Pythagoras</i>
295		2	<i>derechef.</i>
294		3	
293		4	
292	CXXII	1	<i>Antigonus.</i>
291		2	
290		3	
289		4	
288	CXXIII	1	<i>Antigonus</i>
287		2	<i>derechef.</i>
286		3	
285		4	
284	CXXIV	1	<i>Philomelus.</i>
283		2	
282		3	
281		4	
280	CXXV	1	<i>Ladas.</i>
279		2	
278		3	
277		4	
276	CXXVI	1	<i>Idæus.</i>
275		2	
274		3	
273		4	
272	CXXVII	1	<i>Perigenes.</i>
271		2	
270		3	
269		4	
268	CXXVIII	1	<i>Séleucus.</i>
267		2	
266		3	
265		4	
264	CXXIX	1	<i>Philinus.</i>
263		2	
262		3	
261		4	
260	CXXX	1	<i>Philinus</i>
259		2	<i>derechef.</i>
258		3	
257		4	
256	CXXXI	1	<i>Ammonius.</i>
255		2	
254		3	
253		4	

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.*

Arch. Hegemachus. Ptoloméé se rend maître de Syrie &amp; de l'isle de Chypre.

Arch. Euctemon.

Arch. Mnesidemus.

Arch. Anthiphatès.

Arch. Nicias.

Arch. Nicostratus. Démétrius attaque les Lacédémoniens.

Arch. Olympiodorus.

Arch. Philippus ou Diphilus.

Les archontes de cette *olympiade* sont inconnus. Démétrius fait le siege de Thebes.

Guerre de Démétrius contre les Etholiens &amp; contre Pyrrhus, roi d'Egypte.

Mort du philosophe Théophraste.

Arch. Philippus 2.

Ptoloméé choisit pour successeur Ptoloméé Philadelphie.

Etablissement de la république des Achéens.

Commencement du royaume de Pergame en Asie.

Arch. Gorgias. Les Tarentins implorent le secours de Pyrrhus contre les Romains.

Arch. Anaxicratès.

Arch. Démoclès. Nicetas, tyran de Syracuse, est chassé par Thynion.

Pyrrhus déclare la guerre aux Carthaginois.

Hiéron se fait tyran de Syracuse.

Pyrrhus, roi d'Egypte, fait passer des troupes en Italie.

Pyrrhus attaque Corinthe, &amp; il y est tué d'une tuile.

Arch. Pitharatus.

Hiéron est déclaré roi de Syracuse.

Alexandre, fils de Pyrrhus, déclare la guerre aux Macédoniens.

Arch. Diognetes, sous qui les marbres de Paros ont été faits. Mort de Zenon de Cizique, chef des philosophes stoïques.

Bérose publie son *Histoire des Chaldéens*.

Annibal est vaincu sur mer par Duillius.

L'isle de Corfe &amp; la Sardaigne attaquées par les Romains.

Antigonus, roi de Macédoine, rend la liberté aux Athéniens.

O L Y

O L Y

631

AN. AV. OLIMPIADES. AN. VAINQUEURS.

Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.

AN. AV.	J. C.	OLIMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
252		CXXXII	1	Xénophanes.	
251			2		Asdrubal, chef des Carthaginois, est battu par Métellus.
250			3		
249			4		
248		CXXXIII	1	Symilus.	Ptolomée Philadelphie fait la paix avec Antiochus Deus, roi de Syrie.
247			2		
246			3		
245			4		
244		CXXXIV	1	Alcidas.	Aratus, chef des Achéens, se rend maître de la citadelle de Corinthe.
243			2		
242			3		
241			4		
240		CXXXV	1	Eraton.	Amilcar abdique le commandement des troupes Carthaginoises.
239			2		
238			3		
237			4		Hiéron; roi de Sicile, vient à Rome.
236		CXXXVI	1	Pythoclès.	Amilcar, pere d'Annibal, entre en Espagne, qu'il foumet aux Carthaginois, & mene avec lui son fils Annibal, âgé seulement de neuf ans.
235			2		
234			3		
233			4		
232		CXXXVII	1	Meneftenus.	Les Athéniens font des mouvemens, & par le moyen d'Aratus, ils recouvrent leur liberté.
231			2		
230			3		
229			4		Les peuples d'Illyrie artaqués par les Romains.
228		CXXXVIII	1	Démétrius.	Asdrubal, gendre d'Amilcar, commande les troupes carthaginoises en Espagne pendant huit ans.
227			2		
226			3		
225			4		
224		CXXXIX	1	Jolaidas.	La république des Achéens se défend par ses propres forces, contre les Lacédémoniens.
223			2		
222			3		
221			4		
220		CXL	1	Zopyrus.	Asdrubal est tué par un Gaulois, huit ans après qu'il eut commandé en Espagne pour les Carthaginois; il a pour successeur le célèbre Annibal.
219			2		
218			3		
217			4		
216		CXLI	1	Dorotheus.	Antiochus fait la guerre contre Prusias. Hiéron meurt âgé de 90 ans. Hiéronymus, son petit-fils, regne en sa place en Sicile,
215			2		
214			3		
213			4		
212		CXLII	1	Eratès.	Antiochus, roi de Sirie, défait Ptolomée Philapator, & se rend maître de la Judée.
211			2		
210			3		
209			4		
208		CXLIII	1	Héraclius.	Attalus, roi de Pergame, & Sulpitius, préteur des Romains, secourent les Etholiens contre Philippe, roi de Macédoine.
207			2		
206			3		
205			4		

J. C.			
204	CXLIV	1	<i>Héraclidès.</i>
203		2	
202		3	
201		4	
200	CXLV	1	<i>Pyrrhias.</i>
199		2	
198		3	
197		4	
196	CXLVI	1	<i>Micion.</i>
195		2	
194		3	
193		4	
192	CXLVII	1	<i>Agemachus.</i>
191		2	
190		3	
189		4	
188	CXLVIII	1	<i>Acéfilaiüs.</i>
187		2	
186		3	
185		4	
184	CXLIX	1	<i>Hippostratus.</i>
183		2	
182		3	
181		4	
180	CL	1	<i>Onéfiſta.us.</i>
179		2	
178		3	
177		4	
176	CLI	1	<i>Thymelus.</i>
175		2	
174		3	
173		4	
172	CLII	1	<i>Démocrite.</i>
171		2	
170		3	
169		4	
168	CLIII	1	<i>Ariſtandre.</i>
167		2	
166		3	
165		4	
164	CLIV	1	<i>Léonidas.</i>
163		2	
162		3	
161		4	
160	CLV	1	<i>Léonidas derechef.</i>
159		2	
158		3	
157		4	

Ptolomé Philopator, roi d'Egypte, meurt, & déclare roi son fils Ptolomé Epiphane qui n'avoit alors que quatre mois.	
La paix étant faite avec les Carthaginois, les Romains entreprennent la guerre contre Phi- lippe, roi de Macédoine.	
Titius Quintius rend la liberté aux Grecs de la part des Romains.	
Nabis, tyran de Lacédémone, envoie des am- bassadeurs à Rome pour faire la paix.	
Les Etholiens, peuples maritimes de l'Achaïe, commencent à remuer contre les Romains.	
Philopémen, chef & général des Achéens, oblige les Lacédémoniens de démolir leurs murailles; il abroge les loix de Lycurgue, & soumet Lacédémone aux Achéens.	
Les Romains envoient des députés à Philippe, roi de Macédoine, pour lui faire des plaintes de sa conduite cruelle & tyrannique.	
Démétrius, second fils de Phillippe, roi de Macédoine, est empoisonné & poignardé. La république des Achéens comme ce à tomber.	
Séleucus Philopator, roi de Syrie, meurt, & a pour successeur Antiochus Epiphane.	
Perfée, roi de Macédoine, se prépare à déclai- rer la guerre aux Romains.	
Les exilés de Lacédémone sont rétablis. Perfée, roi de Macédoine, & Gentius, roi d'Illyrie, sont battus par les Romains. Polybe l'historien est mené prisonnier à Rome.	
Antiochus Epiphane laisse en mourant son royaume à son fils Antiochus Eupator qui étoit fort jeune, & la couronne lui est con- firmée par les Romains.	
Eumenès, roi de Pergame, envoie à Rome son frere Attalus, pour plaire aux Romains.	

AN. AV. J. C.	OLYMPIADES.	AN. VAINQUEURS.	Fastes de l'histoire grecque. Archontes d'Athenes, &c.
156	CLVI	1 <i>Léonidas pour</i>	Les Romains déclarent la guerre aux peuples de la Dalmatie, & les défont.
155		2 <i>la troisieme</i>	
154		3 <i>fois.</i>	
153		4	Les Romains envoient des ambassadeurs en Afrique pour faire la paix entre les Carthaginois & Massinissa.
152	CLVII	1 <i>Léonidas pour</i>	
151		2 <i>la quatrieme</i>	
150		3 <i>fois.</i>	
149		4	Andrisque, usurpateur de la Macédoine, est défait. Les Romains obligent les Achéens de rompre leur confédération.
148	CLVIII	1 <i>Orthon.</i>	
147		2	
146		3	
145		4	
144	CLIX	1 <i>Alcimus.</i>	Démétrius, roi de Syrie, veut, contre sa parole, obliger les Juifs, qui lui avoient rendu de grands services, à lui payer tribut.
143		2	
142		3	
141		4	
140	CLX	1 <i>Anodæus.</i>	Antiochus Siderès vient en Syrie sur la fin de cette année, & y regne après avoir épousé Cléopatre, femme de son frere Démétrius Nicanor.
139		2	
138		3	
137		4	
136	CLXI	1 <i>Antipater.</i>	Simon, grand-prête des Juifs, est tué par Ptolomé son gendre. Attale donne en mourant ses états aux Romains. La guerre des esclaves est terminée en Sicile. Aristonique, fils naturel d'Attale, roi de Pergame bat le consul Licinius Crassus.
135		2	
134		3	
133		4	
132	CLXII	1 <i>Damon.</i>	Le philosophe Carnéade meurt âgé de plus de 85 ans. Aristonique est étranglé à Rome dans sa prison, par ordre du sénat.
131		2	
130		3	
129		4	
128	CLXIII	1 <i>Timothéus.</i>	Mort de Mithridate Evergete, roi du Pont & de l'Arménie mineure.
127		2	
126		3	
125		4	
124	CLXIV	1 <i>Béotus.</i>	Antiochus Grypus, roi de Syrie, oblige sa mere Cléopatre de prendre le poison qu'elle avoit préparé pour le faire mourir. Bataille entre Antiochus de Cyzique & Antiochus Grypus, pour le royaume de Syrie.
123		2	
122		3	
121		4	
120	CLXV	1 <i>Amfilaiüs.</i>	Le consul Carbon défait les Cimbres. L'armée Romaine est entièrement défaite par les Scordisques, qui sont les plus cruels de tous les Thraces.
119		2	
118		3	
117		4	
116	CLXVI	1 <i>Chryfogonus.</i>	Métellus défait deux fois le roi Jugurtha.
115		2	
114		3	
113		4	
112	CLXVII	1 <i>Chryfogonus derechef.</i>	
111		2	
110		3	
109		4	

AN. AV.	OLYMPIADES.	AN.	VAINQUEURS.
J. C.			
108	CLXVIII	1	<i>Nicomachus.</i>
107		2	
106		3	
105		4	
104	CLXIX	1	<i>Nicodemus.</i>
103		2	
102		3	
101		4	
100	CLXX	1	<i>Simmias.</i>
99		2	
98		3	
97		4	
96	CLXXI	1	<i>Permeniscus.</i>
95		2	
94		3	
93		4	
92	CLXXII	1	<i>Eudamus.</i>
91		2	
90		3	
89		4	
88	CLXXIII	1	<i>Parmeniscus derechef.</i>
87		2	
86		3	
85		4	
84	CLXXIV	1	
83		2	
82		3	
81		4	
80	CLXXV	1	<i>Dion.</i>
79		2	
78		3	
77		4	
76	CLXXVI	1	<i>Hécatomnus.</i>
75		2	
74		3	
73		4	
72	CLXXVII	1	<i>Dioclès.</i>
71		2	
70		3	
69		4	
68	CLXXVIII	1	<i>Andræas.</i>
67		2	
66		3	
65		4	
64	CLXXIX	1	<i>Andromachus.</i>
63		2	
62		3	
61		4	

*Fastes de l'histoire grecque. Archontes  
d'Athenes, &c.*

Jugurtha est fait prisonnier par Sylla, & deux ans après on le fait mourir à Rome.

Les Ascalonites obtiennent la permission de se gouverner par leurs propres loix.

Les Lusitaniens sont subjugués, par Dolabella. Les Romains font la guerre en Espagne avec succès.

Mort de Ptolomé Appion, roi de Cyrene, qui donne ses états au peuple Romain.

Ariobarzane, roi de Cappadoce, est rétabli dans ses états par Sylla.

Mithridate se rend maître de la Cappadoce.

Ariobarzane est fait roi de Cappadoce.

Il est chassé par Tigrane.

Mithridate fait alliance avec Tigrane.

Mithridate fait tuer les Romains dans toute l'Asie.

Cinna & Marius sont maîtres de Rome.

Muaskire commence à regner chez les Parthes. Guerre de Carbon & Cinna contre Sylla.

La Syrie désolée par les guerres civiles, se soustrait à Séleucus, & reconnoît Tigrane pour roi.

Guerre entre Sylla & Sertorius.

Synatrokès, âgé de 80 ans, regne chez les Parthes.

Mort de Nicomede, roi de Bythinie, qui laisse ses états aux Romains.

L'isle de Crete & la Cilicie subjuguées & réduites en province romaines.

La guerre des esclaves finit par la mort de Spartacus, leur chef.

Mort de Synatrokès, roi des Parthes.

Les pirates sont entièrement défaits par Pompée.

Pompée rend le royaume de Cappadoce à Ariobarzane, & à Tigrane celui d'Arménie.

L'ere de Philadelphie commence cette année.

Commencement de l'ere de Gaza.

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

Fastes de l'histoire grecque. Archontes  
d'Athenes, &c.

J. C.

60	CLXXX	1	<i>Læmachus.</i>
59		2	
58		3	
57		4	
56	CLXXXI	1	<i>Antefion.</i>
55		2	
54		3	
53		4	
52	CLXXXII	1	<i>Théodorus.</i>
51		2	
50		3	
49		4	
48	CLXXXIII	1	<i>Théodorus derechef.</i>
47		2	
46		3	
45		4	
44	CLXXXIV	1	<i>Ariston.</i>
43		2	
42		3	
41		4	
40	CLXXXV	1	<i>Scamander.</i>
39		2	
38		3	
37		4	
36	CLXXXVI	1	<i>Sopater.</i>
35		2	
34		3	
33		4	
32	CLXXXVII	1	
31		2	
30		3	
29		4	
28	CLXXXVIII	1	<i>Asclépiades.</i>
27		2	
26		3	
25		4	
24	CLXXXIX	1	<i>Aufidius.</i>
23		2	
22		3	
21		4	
20	CXC	1	<i>Diodotus.</i>
19		2	
18		3	
17		4	
16	CXCI	1	<i>Diophanes.</i>
15		2	
14		3	
13		4	

Triumvirat de Pompée, Crassus & César.  
Arch. Hérodes.

Les Helvétiens vaincus par César.  
Les Belges & Nerviens vaincus par César.

Les Venetes subjugués par César.  
Les Germains soumis par César.  
Les Bretons soumis par César.  
Crassus est défait par les Parthes.

Les Gaulois subjugués par César.  
Cassius défend la Syrie contre les Parthes.

Epoque des Syromacédoniens, le 24 septembre.  
La bibliothèque d'Alexandrie est brûlée.  
Alexandrie prise par César.  
Guerre en Afrique contre Juba.  
César est créé dictateur perpétuel.

César assassiné le 15 mars dans le sénat.  
Commencement du triumvirat d'Octavien,  
Antoine & Lépide; & bataille de Philippe  
contre Cassius & Brutus, meurtriers de  
César.

César & Antoine partagent entr'eux l'empire  
de Rome.  
L'ère d'Espagne commence cette année.

Archelaüs est fait roi de Cappadoce.

Toute l'Arménie est soumise par Antoine.

Guerre d'Auguste contre Antoine & Cléopâtre.  
Bataille navale d'Actium, où Antoine est défait.  
Mort d'Antoine & de Cléopâtre.  
Juba est fait roi de Mauritanie.

Le sénat donne à Octavien le nom d'Auguste.

Les Cantabres & les Asturiens soumis.

Auguste est fait par le sénat tribun perpétuel du  
peuple romain.

Auguste passe dans la Grèce.

Les Parthes rendent à Auguste les aigles ro-  
maines; & les Indiens font alliance avec ce  
prince.

Auguste établit à Rome les jeux séculaires.

Auguste envoie Agrippa en Syrie.

Auguste rétablit la paix dans les Gaules.

Agrippa va dans le Pont & au Bosphore.

Auguste est fait grand-prêtre. Agrippa revient  
à Rome

AN. AV. OLYMPIADES. AN. VAINQUEURS.

J. C.	OLYMPIADES	VAINQUEURS
12	CXCII	1 <i>Artémidorus.</i>
11		2
10		3
9		4
8	CXCIII	1 <i>Demaratus.</i>
7		2
6		3
5		4
4	CXCIV	1 <i>Demaratus derechef.</i>
3		2
2		3
1		4

AN. DE J. C.

1	CXCV	1 <i>Pammenès.</i>
2		2
3		3
4		4
5	CXCVI	1 <i>Asiaticus.</i>
6		2
7		3
8		4
9	CXCVII	1 <i>Diophanès.</i>
10		2
11		3
12		4
13	CXCVIII	1 <i>Æschinès.</i>
14		2
15		3
16		4
17	CXCIX	1 <i>Polémon.</i>
18		2
19		3
20		4
21	CC	1 <i>Damasias.</i>
22		2
23		3
24		4
25	CCI	1 <i>Hermogènès.</i>
26		3
27		2
28		4

*Fastes de l'histoire grecque. Archontés d'Athènes, &c.*

Mort d'Agrippa.  
 Les Dalmates & les Pannoniens vaincus par Tibere.  
 Hérodes bâtit Sébaste en l'honneur d'Auguste.  
 Drusus marche contre les Cattes & les Chérusques.  
 Mort de Mécéans. Auguste vient dans les Gaules.  
 Tibere triomphe des Germains.  
 Auguste donne à Tibere la puissance de tribun pour cinq ans.  
 Mort d'Hérodes vers la fête de Pâques.  
 Caius César est envoyé en Orient.  
 Guerre d'Arménie.

Mort de Lucius César, le 20 août, âgé de 17 ans.

Conjuration de Cinna. Auguste adopte Tibere.

Tibere va contre les Germains & les Pannoniens.

Tibere est rappelé par Auguste.  
 La Dalmatie soumise aux Romains.

Guerre de Dalmatie terminée par Tibere.  
 Tibere dédie le temple de la Concorde.  
 Tibere & Germanicus vont en Germanie.  
 Tibere triomphe des Dalmates & des Pannoniens.

Auguste se charge de la république pour dix ans.  
 Auguste meurt à Nole le 19 août.  
 Germanicus fait la guerre contre les Germains.  
 Tibere interdit les habits de soie & les vases d'or.

Germanicus triomphe des Germains.  
 Germanicus visite les villes de Grece.  
 Il va en Egypte, en Syrie, & y meurt.  
 Pison accusé de cette mort, se tue.

Révolte des Gaulois.  
 Tibere fait Drusus tribun du peuple.  
 Séjan cherche à monter sur le trône.

Tibere se retire pour toujours en Campanie.

Les Frisons se révoltent contre les Romains.



Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de pousser plus loin cette table des *olympiades*, quoique quelques historiens aient employé cette époque jusques vers l'an 440 de l'ère vulgaire; parce que depuis le terme où nous nous arrêtons, l'histoire grecque se trouvant confondue avec l'histoire romaine, la chronologie se règle, soit par les années de Rome, soit par les consulats, soit par les années des rois d'Orient, &c. (AA)

OLYMPIE, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse dans l'Élide auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un temple masqué par un bois d'oliviers, dans lequel étoit le stade, ou le lieu destiné à la course.

*Olympie* fut d'abord célèbre par les oracles qu'y rendoit Jupiter olympien. Après qu'ils eurent cessé, le temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'assembloient pour voir les jeux & le couronnement des vainqueurs. La statue qui représentoit Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias: le dieu étoit assis, mais si grand que sa tête touchoit presque au haut du temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice. Etienne le géographe dit qu'*Olympie* s'appeloit anciennement *Pise*, *Pisa*; & en effet, Strabon ainsi que Polybe, appellent les habitans d'*Olympie*, *Pisei*, & la contrée *Piseus ager* ou *terra Pisatis*. Pausanias dit que les Éléens détruisirent *Pise* de fond en comble, & qu'on avoit planté des vignes sur son sol. (D. J.)

OLYMPIEN, adj. (Gramm. Mythol.) Jupiter olympien, ou adoré à Olympe, ou souverain de l'Olympe. Les dieux olympiens ou dieux consentes, étoient au nombre de douze, six dieux & six déesses. On les appeloit simplement les douze. Capella ne compte point Jupiter parmi les dieux consentes ou olympiens: il le met hors de rang, au dessus de tous.

OLYMPIEUM, (Géogr. anc.) lieu particulier de l'île de Délos, où s'étoit établie une colonie d'Athéniens. Cet établissement est prouvé par quelques inscriptions de Gruter.

OLYMPION, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse près de Corinthe, remarquable par le tombeau d'Eupolis, l'un des plus distingués de l'ancienne comédie grecque,

& qu'Horace met dans les compagnies de Cratinus & d'Aristophane.

OLYMPIONIQUE, s. m. (Gymnastiq.) vainqueur aux jeux olympiques, ils étoient singulièrement honorés dans leur patrie. Les Athéniens sur-tout faisoient tant de dépense en présens aux *olympioniques* leurs compatriotes, que Solon crut de voir y mettre les bornes. Sa loi portoît que la ville ne pourroit leur donner que cinq cens drachmes d'argent, ce qui fait seulement, monnoie d'Angleterre, dix-sept livres sterling, trois schelins, neuf sous, en comptant avec le docteur Bernard, les cens drachmes attiques, sur le pié de trois livres sterling, huit schelins, neuf sous. (D. J.)

OLYMPIQUES, JEUX (Littér. grecq. & rom.) les plus fameux, les plus solennels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grèce, étoient les jeux olympiques, qui se célébroient tous les 4 ans à Olympie, ville d'Élide dans le Péloponnèse. Quoique je ne me fasse guère à lire tout ce qu'en racontent Diodore de Sicile, Plutarque & sur-tout Pausanias, je fais bien cependant que je n'en dois prendre ici que la fleur.

Comme l'origine des jeux olympiques est enlevée dans la plus profonde antiquité, l'on trouve diverses opinions sur leur établissement. Diodore de Sicile dit que ce fut Hercule de Crète qui les institua, sans nous apprendre ni en quel temps, ni à quelle occasion. Le sentiment le plus commun parmi les savans est que la première célébration s'en fit dans l'Élide, l'an du monde 2735, qui répond à la vingt-neuvième du règne d'Acrisé roi d'Argos, & à la trente-quatrième du règne de Sycion, dix-neuvième roi de Sycione. Quoiqu'il en soit, depuis leur première institution, ils furent alternativement renouvelés & interrompus jusqu'au règne d'Iphitus roi d'Élide, & contemporain de Lyncurgue, qui les rétablit avec beaucoup de lustre, l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été, & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices; le second

au pentathle & à la course à pié ; le troisieme au combat du pancrace & de la lutte simple ; les deux autres aux courses à pié , à celles des chevaux & à celles des chars. Il y eut de temps en temps quelques variétés à cet égard qu'on peut lire dans Pausanias.

Les athletes combattirent nus dans ces jeux , depuis la trente-deuxieme olympiade , où il arriva à un nommé Orcippus de perdre la victoire , parce que dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué , l'embarraffa de maniere à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce réglemeut en exigea un autre : c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles , sous peine de la vie , d'assister à ces jeux , & même de passer l'Alphée pendant tout le temps de leur célébration.

Cette défense fut si exactement observée , qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipataire*, & les autres *Phevenia*, étant devenue veuve s'habilla à la façon des maîtres d'exercice , & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur , la mere transportée de joie , jeta son habit d'homme , sauta par dessus la barriere , & elle fut connue pour ce qu'elle étoit. Cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de son pere , de ses freres & de son fils , qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce temps-là il fut défendu aux maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi , étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre , d'un rocher fort escarpé qu'on appelloit le *mont Typée* , & qui étoit au de-là de l'Alphée.

On obligeoit les athletes à Olympie , de jurer deux choses avant que d'être admis aux jeux ; 1<sup>o</sup>. qu'ils seroient soumis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices , & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique ; 2<sup>o</sup>. qu'ils observeroient religieusement toutes les loix prescrites dans chaque sorte de combat , & qu'ils ne seroient rien , ni directement ni indirectement , contre l'ordre & la police établie dans les jeux. On leur faisoit prêter serment devant la statue de Jupiter surnommé *ὄπιος* , à cause de cette cérémonie ; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main ,

pour inspirer plus de terreur aux parjures ; étoit érigée dans le sénat des Eléens.

Il leur étoit aussi défendu , sous peine d'une amende considérable , d'user de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur ; mais ni les loix , ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercherics , & la punition sévère qu'on en tira , n'empêcha pas qu'on ne retomât de temps en temps dans les mêmes fautes.

On trouvoit , dit Pausanias ; en allant du temple de la mere des dieux au stade , six statues de Jupiter , qui toutes six étoient de bronze , & toutes faites du produit des amendes imposées aux athletes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix , ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la premiere statue , avertissoient que le prix des jeux *olympiques* s'acqueroit , non par argent , mais par la légéreté des piés & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux athletes la vengeance du dieu , s'ils osoient violer les loix qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du monde qu'attiroit à Olympie la célébration de ces jeux , avoit enrichi cette ville & toute l'Elide : aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grece de comparable au temple & à la statue de Jupiter olympien. Autour de ce temple étoit un bois sacré nommé l'*Attis* , dans lequel avec les chapelles , les autels & les autres monumens consacrés aux dieux , & dont on trouve une description fort détaillée dans l'auteur que j'ai cité tant de fois , étoient les statues toutes de la main des sculpteurs les plus célèbres , érigées en l'honneur des vainqueurs.

Les jeux *olympiques* étoient sans contredit entre tous les jeux de la Grece , ceux qui tenoient le premier rang ; & cela pour trois raisons : ils étoient consacrés à Jupiter le plus grand des dieux ; ils avoient été institués par Hercule le plus grand des héros ; enfin on les célébroit avec plus de pompe & de magnificence que tous les autres , & ils attiroient un plus grand nombre de spectateurs , qu'on y voyoit accourir de tous les endroits de la terre. Aussi les Grecs ne concevoient-ils rien de comparable à la victoire qu'on y

remportoit ; ils la regardoient comme le comble de la gloire , & ne croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs.

Je ne m'étendrai par sur les récompenses des vainqueurs dans ces jeux , parce qu'il n'y a personne qui ignore que leur prix étoit une couronne d'olivier. Il faut avouer que celui qui a dit le premier que l'opinion gouverne le monde , avoit bien raison. En effet , qui pourroit croire , si tant de monumens ne l'attestoient, que pour une couronne d'olivier , toute une nation se devoût à des combats si pénibles & si dangereux ? D'un autre côté, les Grecs par une sage politique, avoient attaché tant d'honneur à cette couronne , qu'il n'est pas étonnant qu'un peuple qui n'avoit de passion que pour la gloire en général , crût ne pouvoir trop payer celle-ci , qui de toutes les especes de gloire étoit la plus flatteuse. Car nous ne voyons point que ni Miltiade , ni Cimon , ni Thémistocle , ni Epaminondas , ni Philopœmen , ces grands hommes qui ont fait des actions si mémorables , aient été plus distingués parmi leurs concitoyens , qu'un simple athlète qui avoit remporté le prix ou de la lutte , ou de la course du stade , ou de la course de l'hippodrome.

Il étoit en marbre ou en bronze à côté du capitaine & du héros. Ce n'est donc point une exagération que ce que dit Cicéron dans ses tuscules , que la couronne d'olivier à Olympie , étoit un consulat pour les Grecs ; & dans l'oraison pour Flaccus , que de remporter la victoire aux jeux *olympiques* , étoit presque aussi glorieux en Grece , que l'honneur du triomphe pour un Romain.

Mais Horace parle de ces sortes de victoires dans des termes encore plus forts : il ne craint point de dire qu'elles élevoient les vainqueurs au dessus de la condition humaine ; ce n'étoient plus des hommes , c'étoient des dieux :

*Palmaque nobilis*

*Terrarum dominos evehit ad deos.*

& ailleurs :

*Sive quos Elea domum reducit*

*Palma cœlestes.*

Le vainqueur étoit proclamé par un héraut public au son des trompettes , on le nom-

moit par son nom , on y ajoutoit celui de son pere , celui de la ville d'où il étoit , quelquefois même celui de sa tribu. Il étoit couronné de la main d'un des hellanydices ; ensuite on le conduisoit en pompe au prytanée , où un festin public & somptueux l'attendoit. Retournoit-il dans sa ville , ses concitoyens venoient en foule au devant de lui , & le recevoient avec l'appareil d'une espece de triomphe ; persuadés que la gloire dont il étoit couvert illustroit leur patrie , & rejaillissoit sur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté , ni ses tristes humiliations ; on pourvoyoit à sa subsistance , on éternisoit même sa gloire par ces monumens qui semblent braver l'injure des temps. Les plus célèbres statuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de sa victoire , dans le bois sacré d'Olympie. A peine trouveroit-on cent statues dans les jardins de Versailles qui sont immenses ! J'ai voulu voir , dit l'abbé Gedoin , combien il y en avoit dans l'Attis sur l'énumération que Pausanias en fait , j'en ai compté , ajoute-t-il , jusqu'à cinq cens ; & las de compter , j'ai abandonné l'entreprise : encore Pausanias déclare-t-il qu'il ne parle que des statues érigées aux dieux & aux athlètes les plus célèbres.

Quel effet ne devoit pas produire cette quantité prodigieuse de belles statues posées dans un même lieu , toutes du ciseau des meilleurs artistes de leur temps ? A chaque pas que l'on faisoit en comparant une statue avec une autre , on distinguoit les différentes écoles , & l'on apprenoit l'histoire de l'art même. On voyoit , pour ainsi dire , son enfance dans les ouvrages des élèves de Dipœne & de Scyllis ; son progrès dans les ouvrages de Calamis , de Canachus , de Myron ; sa perfection dans ceux de Phidias , d'Alcamene , d'Onatas , de Scopas , de Praxitele , de Polyclète , de Lyfippe , de Pythagore de Rhegium ; & enfin sa décadence dans les monumens du temps postérieur : car alors entre l'antique & le moderne , il y avoit un âge moyen , où l'art avoit été porté à sa perfection. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu pour les curieux un plus beau spectacle ; & c'étoit aussi par ce spectacle que les Grecs entretenoient dans l'ame des parti-

culiers, cette noble émulation qui leur faisoit compter pour rien les peines, les fatigues, les dangers & la mort même, quand il s'agissoit d'acquérir de la gloire.

J'ai parlé, en temps & lieu, des Hellanodices qui présidoient aux jeux de la Grece, decidoient des victoires, & adjugeoient les couronnes; mais je n'imaginois pas qu'un roi juif ait eu jamais part à cette dignité, cependant Joseph m'a tiré d'erreur. Il m'apprend dans ses antiquités, *liv. XVI, ch. j & ix.*, qu'Hérode surnommé le grand, allant en Italie pour faire sa cour à Auguste, s'arrêta quelque temps en Grece, & se trouva aux jeux *olympiques* de la cent quatre-vingt-onzieme olympiade, seize ans avant la naissance de J. C. Comme on ne manqua pas de lui rendre les respects dûs à son rang, & qu'il vit sans peine que les jeux consacrés à Jupiter, avoient beaucoup perdu de leur splendeur, parce que les Eléens étoient trop pauvres pour fournir à leur entretien, il leur fit présent d'un fonds considérable pour les mettre sur l'ancien pié. Alors par reconnoissance d'un si grand service, il fut élu président des jeux pendant le cours de sa vie. La passion qu'on portoit à leur célébration, les soutenoit encore d'une façon assez brillante sur la fin du iv<sup>e</sup>. siecle. Nous tenons cette anecdote de R. P. de Montfaucou, qui l'a tirée des œuvres de S. Jean Chrysostome, lequel, comme on sait, fleurissoit sous le regne de Théodose & d'Arcadius son fils.

Après que l'athlete s'est préparé pendant trente jours dans la ville d'Olympie, dit ce pere de l'église, on l'amene au faubourg à la vue de tout le monde, & le héraut crie à haute voix: " Quelqu'un peut-il accuser ce combattant d'être esclave, ou voleur, ou de mauvaises mœurs? ", S'il y avoit même soupçon d'esclavage, il ne pouvoit être admis au combat.

On lit dans les écrits du même orateur,

(a) Le stade étoit un terrain spacieux, demi-circulaire, sablé & entouré de gradins. Sa longueur varioit selon les lieux. Celui d'Olympie avoit six cens piés; il surpassoit tous les autres stades composés d'un pareil nombre de piés, précisément de la quantité dont le pié d'Hercule excédoit celui d'un homme ordinaire: car le stade olympique n'avoit point eu d'autre mesure que le pié de ce héros. Centorin, dans son chap. 21<sup>e</sup>, suppose que le stade pythien avoit mille piés, & celui d'Italie six cens vingt-cinq.

Une ligne ou tranchée superficielle marquoit originairement l'entrée de la carriere; on substitua ou l'on joignit dans la suite une petite éminence. Sur ce petit gradin, une espece de barriere mettoit

syrien de naissance, que les athletes étoient encore tout nus, & se tenoient debout exposés aux rayons du soleil. Les spectateurs étoient assis depuis minuit jusqu'au lendemain à midi, pour voir les athletes qui remporteroient la victoire. Pendant toute la nuit ce héraut veilloit soigneusement, pour empêcher que quelqu'un des combattans ne se sauvât à la faveur des ténèbres, & ne se déshonorât par cette fuite.

A ces combats *olympiques* les lutteurs, ceux qui se battoient à coups de poing; enfin, les pancrasiastes, c'est-à-dire, ceux qui disputoient la victoire dans tous les exercices gymniques, le faisoient à différentes reprises; mais le héraut les proclamait, & les couronnoit dès le moment qu'ils étoient déclarés vainqueurs.

On étoit alors quelquefois pour chef de chœurs de musique, de jeunes garçons, apparemment enfans de qualité, qu'on appelloit *tholophores*, parce qu'ils portoient seuls des rameaux à la main. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

*Nos lecteurs nous sauront gré de transcrire ici le mémoire de M. l'abbé La Sere que l'académie de Dijon couronna en 1775. L'auteur prouve que l'on doit préférer les jeux d'exercice aux jeux sédentaires.*

La couronne d'or qui ceignoit le front du vainqueur *olympique*, les esclaves, les chevaux, les vases d'airain, les coupes d'argent, artitement ciselées, que Thebes, Tégée, Argos, Sycione & plusieurs autres villes accorderoient aux athletes victorieux, n'étoient que la moindre récompense de leur force & de leur dextérité. Ceux qui avoient mérité les prix, comblés d'éloges & de présens, devenoient en quelque sorte l'objet de la vénération publique. Une palme à la main, vécus d'une robe usée de fleurs éclatantes, précédés d'un héraut qui proclamait leur nom, ils faisoient aux piés, en parcourant le stade (a), les roses que l'alé-

greffe semoit sur leurs pas. Un triomphe plus flatteur encore les attendoit dans leur patrie. Montés sur un quadrigé, environnés de l'élite des citoyens, ils entroient par une breche, dans la ville qui se flattoit de leur avoir donné le jour. Trois cens chars, attelés de chevaux blancs, précéderent celui de l'athlete Exanete. A ces honneurs brillans, mais passagers, les Grecs joignirent les prérogatives les plus avantageuses. "Celui qui a été couronné, dit le poëte Xénophane, prend la premiere place aux spectacles, & pendant sa vie est nourri aux dépens du public. "

Les athletes obtinrent les mêmes honneurs à Rome; une triple couronne leur assuroit l'exemption de tous les impôts, & Horace nous apprend que ses concitoyens, maîtres du monde, se mettoient au rang des dieux, lorsque dans la course des chars ils obtenoient la palme de la victoire (a).

Le zele pour les exercices & les jeux publics alla plus loin encore. On éleva deux statues à Capros, pour avoir, dans un même jour, remporté deux victoires; Clitomaque, qui avoit triomphé au pugilat, au

pancrace, à la lutte (b), célébré dans les vers d'Alcée, \* vit ses traits respirer sur le bronze dans le lieu le plus fréquenté de la Grece. Théagene, selon Pausanias, reçut les honneurs divins. Après la mort de Philippe Crotoniate, les Egestins \*\* firent des sacrifices sur son tombeau. Pindare qui consacra sa lyre à chanter ces especes de combats, \*\*\* nous apprend qu'Anthée, roi d'Irase en Lybie, promit la main de sa fille à celui de ses adorateurs qui vaincroit ses rivaux à la course. Hypodamie & le royaume de Pyrré furent la récompense de Pélops, lorsqu'il eut devancé tous ses concurrens.

Les rois eux-mêmes furent jaloux de cette gloire, & l'on vit Hiéron, Gelon, Dinamine, Philippe de Macédoine, & plusieurs empereurs romains, disputer les couronnes destinées à l'adresse & à l'agilité.

Nous ignorons si l'enthousiasme pour les jeux d'exercice fut porté aussi loin chez les autres peuples: mais l'histoire ne nous laisse pas douter que dans presque tous les pays, ils obtinrent la protection du gouvernement.

Pourquoi ce concert unanime d'encou-

un frein à la fougue des coureurs. La tringle de bois ou la corde qui formoit cette barriere, donnoit, en tombant, le signal qui avertissoit les coureurs de s'élaner dans la carriere

Au milieu du stade l'on voyoit les couronnes, les vêtemens précieux, & les autres récompenses destinées aux vainqueurs.

A l'extrémité du stade s'élevoit un but, autour duquel, dans la course des chars & dans la course à cheval, l'on devoit tourner plusieurs fois sans s'y arrêter, pour regagner ensuite l'extrémité de la lice d'où l'on étoit parti. . . Burette . . .

(a)

» *Palmaque nobilis*  
» *Terrarum Dominos evehit ad Deos.*

Hor. ode Ire.

" Les Romains, maîtres du monde, s'élevent au rang des dieux, lorsque dans leur course rapide ils obtiennent, en évitant la borne, la palme de la victoire "

C'est le seul sens qu'on puisse donner à ce passage, & les nombreux traducteurs qui ont fait rapporter à *Deos* ces mots, *terrarum Dominos*, paroissent n'avoir point saisi le sens d'Horace, qui rejetoit les épithetes & les appositions oiseuses, & qui flattoit les concitoyens, en les appelant les maîtres du monde.

(b) La lutte chez le Grecs, de même que chez les autres peuples, étoit dans son commencement un exercice grossier, où la pesanteur du corps & la force des muscles avoient la meilleure part. Considérée dans cette premiere simplicité, la lutte peut passer pour un des plus anciens exercices: mais envisagée comme une partie de la gymnastique, elle doit son origine à Thésée, qui établit des écoles publiques appelées *palestres*, où des maîtres l'enseignoient aux jeunes gens. La lutte differe du pugilat, en ce que celui-ci apprend à porter des coups & à les éviter, & qu'elle enseigne l'art de secouer un antagoniste & de le jeter par terre.

Le pancrace réunissoit les exercices de la lutte & du pugilat; il empruntoit de l'une les secouffes & les contorsions; il apprenoit de l'autre, l'art de porter des coups avec succès, & de les éviter avec adresse. . . Burette.

\* Alcée liv. IV. \* Hérod. liv. V. \*\*\* 98 Ode des Pythion.

ragemens accordés aux jeux & aux exercices publics? Pourquoi de nos jours sont-ils abandonnés? Devons-nous les regretter? Nous féliciterons-nous de leur avoir substitué des amusemens sédentaires? Questions intéressantes! L'éloquence dédaigne celles qui ne sont qu'oiseuses: mais l'orateur s'enflamme, son génie s'exalte, ses pensées se précipitent, lorsque le sujet qu'il traite, tient à la félicité publique. L'espoir d'être utile le rend éloquent; il satisfait le besoin de son ame. J'éprouve aujourd'hui ce sentiment; & quand je me propose d'apprécier les jeux & les exercices publics, en développant les bons effets qu'ils ont produits & qu'ils peuvent produire encore; quand je cherche à démontrer les abus des jeux sédentaires qui les ont remplacés, j'ose espérer qu'ayant le suffrage de mon cœur, je serai moins indigne de celui de mes juges.

L'homme fatigué par le travail, plus fatigué encore par l'inaction, a besoin de délassemens; & parmi les dissipations qu'il peut se permettre, il doit choisir celles qui offrent le plus d'avantages & le moins d'inconvéniens. De-là sans doute l'importance que les anciens peuples ont attaché aux jeux & aux exercices publics. La raison & l'expérience se réunissoient pour les faire préférer aux jeux sédentaires.

Par ces especes d'exercices, le corps acquiert du développement, de la force, de l'agilité; par eux la voix des passions avilissantes est étouffée; ils ouvrent l'ame à ce calme intérieur qui inspire la gaieté, la fermeté, le courage. Combien ces jeux & ces exercices publics n'influent-ils pas sur la fanté!

Lorsque le mouvement des muscles ne seconde pas celui du cœur, il est à craindre que la circulation ne devienne trop foible, que les humeurs n'acquierent trop de consistance, que les solides ne perdent de leur ressort: mais les exercices préviennent ces maux; ils provoquent la transpiration, qui ne peut, ni être diminuée qu'aux dépens de nos forces, ni être supprimée qu'aux dépens de notre vie. Par leurs secours, le sang circule avec rapidité, s'épure, se perfectionne; les esprits animaux se distribuent avec plus d'aisance; leur irradiation est plus

instantanée; les fibres acquierent de jour en jour plus de vigueur, plus d'énergie, les membres deviennent plus agiles; le sentiment intime de notre bien-être & de nos forces, transmet à l'ame la douceur inappréciable de la gaieté. Elle naît, disoit Voiture, de l'agitation du corps & du repos de l'esprit.

Aimable gaieté, tu jettes des fleurs sur les épines de la vie; tu nous disposes à l'indulgence qui excuse les fautes, & à la patience qui les supporte; tu éloignes l'envie, qui s'attristant de la félicité des autres, sourit à leurs fautes & à leurs revers; tu fermes nos cœurs à la vengeance, plus pénible encore pour celui qu'elle anime, que formidable pour ceux qu'elle poursuit; tu bannis la mélancolie, & elle est pour nos ames, ce que sont pour la nature les ténèbres qui nous voilent ses beautés; tu nous preserves de la maladie morale la plus dangereuse; de cette pente à la volupté, qui détend les ressorts du courage, & communique à l'homme une espece d'apathie pour les actions généreuses.

Voyez nos jeunes gens qui, traînant aux pieds de nos laïs les langueurs d'une vieillesse précoce achètent à grand prix les dégoûts de la satiété & les agitations des remords. Leurs corps exténués par les excès des plaisirs que leur imagination s'épuise à varier, transmettent à leurs ames la même foiblesse. Effayeront-ils, combineront-ils, entreprendront-ils de grandes choses? Les exercices & les jeux publics diminueront par une heureuse dissipation d'esprits animaux, le superflu des forces dont ils abuseroient pour les perdre entièrement. Ils distraieront leur imagination de la peinture séduisante des voluptés. Les applaudissemens accordés à l'adresse ou à la force, la pompe du spectacle qui ennoblit le triomphe, réveilleront dans leur cœur la passion de la gloire. Elle trouve au fond de nos ames un négociateur éloquent qui nous fait pencher vers elle. Le desir le plus vif de l'homme est celui de la considération, & dès qu'on lui montre la palme, il quitte les étendards de la volupté, pour marcher sous ceux de la victoire.

Tels sont les motifs qui ont déterminé les anciens, & qui devraient engager les

modernes à protéger les jeux & les exercices publics. Ces avantages suffiroient sans doute pour leur assurer la préférence qu'ils sollicitent aujourd'hui par ma voix : mais ce ne sont pas les seuls titres qu'ils puissent faire valoir. Il est prouvé qu'ils augmentent nos forces, & la conscience de nos forces anéantit la pusillanimité qui enfante les détours, qui conseille la fraude, qui produit les bassesses.

L'homme, dont le corps est fortifié par l'exercice, dont l'ame est élevée par le témoignage intérieur de ses forces, devient intrépide, franc, généreux; ne craignez de lui ni méchanceté ni bassesse : le lâche seul est rampant & perfide.

Les anciens gouvernemens avoient donc de puissans motifs pour encourager les exercices publics : la morale leur en faisoit un devoir ; & la politique, si respectable, lorsqu'elle s'occupe, non à tromper les hommes, mais à les rendre meilleurs & plus heureux, les pressoit également d'accorder les plus grands encouragemens à des jeux dont elle tiroit les plus grands avantages.

Il est très-important pour les peuples belliqueux, dit Platon, d'augmenter leur force & leur agilité, & la saine raison conseille de proposer des prix pour les exercices qui rendent le corps moins sensible à la fatigue.

Lorsqu'on ne connoissoit pas encore l'art de faire mouvoir une armée comme un seul homme ; dans la phalange grecque, dans la légion romaine, la victoire dépendoit encore plus de la force des soldats, que de la prudence des généraux. La différence dans les mœurs en avoit introduit dans la maniere de combattre : la tactique des Romains n'étoit pas celle des Spartiates ; la subtilité des Grecs se trahissoit jusques dans leurs évolutions militaires, & l'on reconnoissoit la majesté des Romains dans l'ordonnance de leurs troupes.

Mais les Romains, les Grecs, les Numides, les Germains, les Goths, toutes les nations avoient besoin de soldats robustes, pour porter le poids effrayant des armes ; de soldats agiles pour lancer, les uns des javelots, les autres des pierres, ceux-ci des piques, ceux-là des francisques ; de soldats accoutumés à la fatigue pour supporter des marches presque toujours forcées, pour

\* Végece, liv. 1, cha p. 9.

applanir & consolider des chemins, pour passer des fleuves à la nage.

Les combats de corps à corps étoient alors en usage ; ici nous voyons Artaxerxes assaillir & tuer Cyrus son frere. Là, Darius se sent poursuivi par le conquérant de l'Asie. L'Yliade, l'Enéide, les historiens comme les poètes, nous offrent de fréquentes descriptions de ces monomachies dans lesquelles il étoit nécessaire que la force secondât le courage. De-là les honneurs accordés à cet Hercule, qui apprit dans les exercices de la lutte à purger la terre de brigands ; à Thésée, qui, selon Pausanias, se montra toujours l'effroi de la tyrannie ; à Milon, qui, sans le berger Titorme, eût compté tous ses combats par autant de triomphes.

Les anciens crurent devoir les mêmes encouragemens à la course. \* Elle apprenoit à l'homme de guerre à s'élaner avec impétuosité sur l'ennemi, à le prévenir dans un poste avantageux, à éclairer ses démarches, à se porter sur lui avec une célérité propre à déconcerter ses projets. Le soldat, exercé à la course, rend, s'il est vainqueur, le triomphe plus complet ; s'il est forcé de céder à la force, ou au malheur des circonstances, une fuite précipitée lui fait éviter la honte des fers, ou une mort inutile à la patrie. Quel avantage ne leur assuroit donc pas la légèreté ! Aussi Xénophon ne cessoit-il de recommander la chasse que l'anarchie féodale a interdite chez nous à la partie de la nation qui a le plus besoin de ce délassement.

C'étoit dans les mêmes vues, c'étoit pour donner aux corps de la souplesse, de la force & de l'agilité, que les anciens conseilloyent la danse : je ne parle ni de ces danses lascives qui, dès le temps de Plutarque, réduisoient les hommes à l'esclavage d'une volupté avilissante, ni de celles que Platon bannissoit de sa république, comme servant plus à énerver le corps qu'à le fortifier, mais des danses pyrriques, dans lesquelles, en imitant les actions des combattans, l'on esquivoit, l'on paroit, l'on portoit des coups avec autant de grace que d'activité. Cet exercice, en imprimant à toutes les parties du corps un mouvement modéré, est peut-être plus propre que les

autres especes de jeux publics à lui communiquer de la vigueur & de l'agilité : cet art , si cultivé dans l'île de Crete , où Rhea l'avoit enseigné à ses prêtres ; si recommandé à Sparte , où Castor & Pollux en avoient donné des leçons ; si honoré chez les Thesaliens , où le soin de le diriger étoit une des plus belles prérogatives du magistrat ; cet art , encore plus utile qu'agréable , méritoit la plus grande émulation. Le raisonnement suffiroit sans doute pour nous convaincre des avantages qu'offroient ces jeux publics. Mais l'histoire est d'accord avec la raison pour démontrer que la politique des gouvernemens étoit intéressée à leur accorder la protection la plus distinguée.

Ce sont les jeux *olympiques* qui révélèrent aux Epaminondas & aux Pélopidas le secret de leurs forces , qui vengerent les Bécotiens du mépris des autres Grecs , qui fournirent à Thebes les moyens de secouer le joug de Lacédémone. Lacédémone , ah ! si elle fut long-temps la terreur de ses voisins , elle dut ses succès à l'éducation mâle que recevoient ses enfans. \* On les accoutumoit dès l'âge de cinq ans à manier l'épée , à tirer des fleches , à parer des coups ; dès ce bas âge ils exécutoient , au son de la flûte , toutes les évolutions militaires. Ces mêmes exercices communiquoient aux Lacédémoniennes la vigueur d'ame & l'intrépidité qui les caractérisoient. Exposées aux injures de l'air , on les voyoit lancer d'un bras vigoureux des palets & des javelots , endurcir leurs corps par ces jeux ; & y puiser une vigueur qu'elles communiquoient aux enfans dont elles devenoient les meres : aussi pouvoient-elles dire avec l'épouse de Léonidas : « il n'est pas étonnant que nous

commandions aux hommes , puisque nous sommes les seules qui mettions au monde des hommes ». Un peuple dont la première loi étoit de vaincre ou de mourir dans les combats ; une ville qui n'avoit d'autres remparts que la valeur de ses citoyens ; Sparte enfin où les lâches étoient non seulement exclus de tous les emplois , mais ne pouvoient même devenir époux , devoit sans doute accréditer des jeux qui augmentoient le courage avec les forces. Les Athéniens avoient le même intérêt à leur accorder la même protection. Obligés dans les combats navals de faire mouvoir les rames pesantes des plus hautes galeres , ils étoient armés de pié en cap dans les combats de terre. La même politique engagea Minos à recommander aux Crétois les courses , la chasse , les danses militaires. Accoutumés aux fatigues & aux dangers , ils défendirent leur liberté avec succès , jusqu'au moment où énervés par les jeux sédentaires , ils allerent au devant des fers que leur forgeoit Metellus. \*\*

A Rome les amusemens de l'enfance & les occupations de la jeunesse dispoient les citoyens à ne pas succomber sous le faix accablant des armes , à faire plusieurs jours de suite quatre milles par heures (a) , & à ne pas moins braver les fatigues que la mort. Combien de Romains se sont immolés pour leur patrie ! Ces sacrifices supposent de la vigueur dans l'ame , & la force de l'ame dépend presque toujours de celle du corps. La guerre étoit pour ce peuple de héros une méditation , & la paix un exercice. Leur gouvernement devoit donc accueillir les jeux qui préparoient des défenseurs à l'état. \*\*\* Aussi tant que les Romains fortifie-

\* Polybe , pag. 125.

\*\* L'an de Rome 585.

(a) Végèce nous apprend dans le chap. 2<sup>e</sup>. de son 1<sup>er</sup>. livre , que les troupes romaines faisoient de leur pas ordinaire vingt milles en cinq heures d'été ; & quand la nécessité l'exigeoit , vingt-quatre milles dans le même espace de temps. En réduisant le pas des Romains à notre mesure , & en convenant que les cinq heures d'été équivaloient à six heures un quart , il n'en faudroit pas moins conclure que le soldat faisoit dans soixante de nos minutes , deux milles neuf cens toises.

Sans doute il falloit être robuste pour soutenir de pareilles marches , en portant dans la même main deux javelots , dont l'un étoit armé d'un fer triangulaire de neuf pouces de longueur sur une hampe de cinq piés & demi.

Le même soldat avoit encore pour armes défensives , une épée , un grand bouclier , un casque , un plastron d'airain de neuf pouces en carré.

Sous Scipion Emilien , chaque soldat porta sept pieux & du blé pour quinze jours.

\*\*\* Josephé , liv. II.



rent leurs corps dans les exercices & les jeux publics, ils furent l'effroi des Teutons, des Cimbres, des Gaulois, des Numides : mais dès que le goût pour l'oïfiveté eut remplacé l'amour du travail ; dès que la volupté eut succédé à la tempérance ; dès que les amusemens sédentaires eurent énervé les ames & les corps, Rome perdit sa considération avec ses mœurs.

\* Tous les peuples qui ont joué un rôle sur le théâtre de la guerre, ont fait dans les jeux & les exercices publics l'apprentissage de l'héroïsme. La course à pié, à cheval, ou dans des chariots, préparoit aux Egyptiens des soldats adroits & vigoureux.

Dans les isles Baléares, les enfans, exercés à tirer de la fronde, étoient privés de la nourriture lorsqu'ils manquoient le but : aussi leurs soldats lançoient-ils les pierres les plus grosses avec la plus grande justesse & avec plus de violence que les machines même.

Chez les Hyligones, comme chez les Baléares, la nourriture des enfans étoit le prix de leur adresse.

Des peuples voisins, \* montoient sur le sommet des arbres, dont les rameaux naissans leur servoient d'alimens, sautoient d'une branche à l'autre avec l'agilité des oiseaux.

Les Huns, \*\* dès l'âge le plus tendre, armés d'un arc, poursuivoient les bêtes

féroces, & dans ces especes de jeux, ils fortifierent ce courage qui soumit vingt-six royaumes, & étendit leurs conquêtes depuis la mer du Japon jusqu'à la mer Caspienne (a).

Les Gaulois, si redoutés que les rois achetoient d'eux la paix même avant que d'être attaqués ; les Gaulois qui renverfoient & donnoient les empires, durent à ces exercices la valeur qui leur asservit les maîtres du monde ; & n'est-ce pas dans des combats simulés & des jeux militaires, que les Germains (b) fortifierent ce courage, qui, plus d'une fois, effraya les Gaules même ? Au rapport de Sydonius Apollinaire, les jeux publics avoient rendu les Francs si adroits, qu'ils touchoient toujours le but ; si agiles, qu'ils arrivoient sur l'ennemi aussi promptement que leurs javelots ; si courageux, qu'ils auroient perdu la vie avant que de perdre le courage (c). Les Goths prévenus par leur éducation contre les arts corrupteurs, propres à augmenter le luxe qui les a introduits, acquirent dans les jeux d'exercice cette légèreté qui leur fit donner le nom de *Saliens*, & cette intrépidité qui intimida Rome même. La politique consacra long-temps aussi chez nos ancêtres des exercices dont elle tiroit les plus grands avantages ; & les joûtes, les tournois, les combats de plaisance & à outrance, entretenirent parmi nous pen-

\* Diodore, pag. 112.

\*\* Le Beau, hist. du bas Empire, tom. IV.

(a) Ismandès prétend que ces peuples ne vivoient qu'e de chasse. Leurs meres leur écrasient le nez, afin qu'il s'appliquât plus juste à leur visage, & leurs peres leur tailladoient les joues, afin d'empêcher leur barbe de croître. Accoutumés à ne se nourrir que de racines crues, ou de la chair des animaux mortifiée entre la selle & le dos de leurs chevaux, ils ne connoissoient aucune demeure fixe, passoient à cheval les jours & les nuits ; lançoient, en courant à toute bride, & même en fuyant, leurs fleches armées d'os pointus, avec tant de force & d'adresse, qu'elles portoient des coups sûrs & mortels.

(b) Les jeunes gens chez les Germains, étonnoient les spectateurs par l'adresse & la bonne grace avec laquelle ils sautoient tout nus à travers les pointes menaçantes des lances & des épées. L'on a reproché à Symptonia de danser avec trop d'art, & la censure n'a point épargné Domitien, qui, en lançant une fleche de loin, la faisoit passer entre les doigts d'un jeune officier : mais lorsque l'adresse a, comme chez les Germains, pour objet de défendre nos jours ou ceux de nos concitoyens, elle ne peut être trop encouragée.

(c) Chez les Francs, les moindres différens se vidoient par les armes. Obligés de s'associer à la vengeance de leurs parens offensés, ils étoient souvent dans la nécessité d'attaquer ou de se défendre. Lorsqu'ils abandonnoient dans le combat leur pair ou compagnon ; ils perdoient les terres qui étoient la récompense de leur valeur ; & ils étoient privés du droit de succession, lorsqu'ils ne vengeoient point une insulte faite à leurs amis : ainsi leur propre intérêt & l'opinion leur faisoient une loi de fortifier leurs corps par les exercices & les jeux publics.

dant plusieurs siècles, le mépris des fatigues, des douleurs & de la mort. La cavalerie étant devenue sous les Carlovingiens la première force de nos armées, il étoit nécessaire que nos jeunes guerriers, revêtus d'une cuirasse impénétrable, chargés d'armes pesantes, montés sur des coursiers couverts d'airain comme eux, n'eussent pas moins de force que d'intrépidité. De-là ces caractères mâles, ces mœurs franches, ces manières aisées, cette loyauté qui rendoient la société plus sûre, sans qu'elle parût moins agréable.

Il est donc évident que non seulement les jeux & les exercices publics doivent donner au corps de la souplesse, de l'agilité, de la force; à l'âme, de la gaieté, de la grandeur, du courage, mais que l'expérience de tous les siècles & de toutes les nations se réunit au raisonnement, pour prouver qu'ils ont produit ces heureux effets, toutes les fois qu'ils ont été accueillis & protégés.

Prétendre cependant qu'ils n'ont présenté aucuns inconvéniens, ce seroit, & contredire l'histoire, qui nous atteste que les hommes en ont abusé quelquefois, & ne pas connoître le cœur humain, dont le propre est d'abuser des meilleures choses. Le pugilat & la lutte ont été dans certaines occasions accompagnés d'agitations si violentes & de contorsions si peu naturelles, que, de l'aveu même de leur plus grand panégyriste (de M. Burette), ils n'étoient nullement propres à entretenir les ressorts de notre machine dans le juste équilibre, nécessaire pour en établir la bonne constitution. L'humanité réclame contre certains exercices adoptés par les Thraces (a) dans leurs festins, & la décence contre des spectacles trop fameux chez les Lacédémoniens (b).

(a) Dans les festins des Thraces, il falloit, en sautant, passer son cou dans un nœud coulant, qui étrangloit celui qui n'avoit point la force de couper la corde. Les mêmes peuples, dans d'autres fêtes, dressaient un poteau de hauteur d'homme. A travers un trou placé au sommet du poteau passoit une corde qui attachoit par le cou deux jeunes gens; l'un tâchoit d'enlever l'autre; ainsi ce jeu atroce présentoit toujours une victime, & quand les contendans étoient tous deux de la même force, l'on voyoit deux victimes au lieu d'une. . . . *Gachet*. . .

(b) Euripide accusoit ces jeux d'avoir éteint dans les filles tous sentimens de pudeur & de modestie. Comment pourriez-vous, dit Pélée dans *Andromaque*, avoir des femmes chastes à Lacédémone, vous qui élevez les filles à combattre nues avec de jeunes hommes? Dans certaines fêtes solennelles elles dansoient en cet état aux yeux des Lacédémoniens,

Qui pourroit applaudir à ces gladiateurs, qui, pour ne pas cesser de plaire aux spectateurs, s'efforçoient de conserver un air gracieux, en rendant le dernier soupir?

Le goût pour les exercices & les jeux publics, transformé en passion, enfanta des excès qui contribuèrent à les décréditer chez plusieurs nations; la nôtre s'est crue forcée d'interdire les tournois; ils coûtèrent la vie à plusieurs chevaliers, qui auroient dû la perdre, non en amusant la cour, mais en défendant l'état. Ces jeux appelerent en France un luxe qui a augmenté nos vices comme nos besoins. Ils ont tranché les jours de Henri II, dont un plus long règne eût sans doute épargné des remords à ses fils, & des pleurs à son peuple. Mais ne valoit-il pas mieux prévenir ou réformer ces abus, que d'interdire des exercices auxquels nos aïeux durent une partie de leurs vertus & de leur gloire?

« Ils sont devenus inutiles, dira-t-on, la discipline & les armes à feu nous dispensent aujourd'hui de la force & de l'agilité. La supériorité des troupes n'est plus que le produit de leur nombre. » Ah! quand la dextérité & la vigueur ne seroient d'aucune ressource dans les combats, du moins elles deviendroient nécessaires pour supporter la longueur des marches, l'intempérie des climats, la rigueur des saisons. Eh! que vous sert de braver la mort, si vous redoutez les fatigues? Vous ne tremblez pas devant l'ennemi, mais vous craignez le mal-aise. Du moins les soldats qui perdent la vie dans la bataille, ont servi la patrie. Mais quelle reconnaissance doit-elle à ces hommes exténués par la débauche, énervés par les plaisirs sédentaires, qui ne peuvent survivre aux moindres privations? Ils ont du courage,

mais ce courage est enchainé par la foiblesse de leur corps. Eh ! quand ces exercices seroient inutiles dans notre tactique moderne, du moins nos mœurs en tireroient de grands avantages ; & la gloire des nations dépend de leurs mœurs. Les nôtres sont avilies & énervées par les amusemens sédentaires qui ont remplacé les jeux & les exercices publics (a). Développons cette vérité dans la seconde partie de ce mémoire. Rien ne sera plus propre à justifier les encouragemens que ces derniers ont reçu dans tous les temps & chez tous les peuples, & à remplir le vœu d'une académie patriotique, qui voudroit rallumer dans toutes les âmes le feu des vertus, & sur-tout de l'héroïsme.

En mettant sous vos yeux l'effrayant tableau des inconvéniens & des dangers qui sont une suite funeste des amusemens sédentaires, je tirerai un rideau sur ces temps

où les successeurs de nos héros se disputoient, non comme leurs ancêtres, la gloire de terrasser l'ennemi de l'état, mais celle de céder, moins vite que leurs rivaux, au délire de l'ivresse, & de détonner d'une voix élevée l'éloge du vin & de la volupté : ce seroit humilier notre nation, que de lui rappeler sa frénésie pour les plaisirs de la table, au sein desquels se sont mille fois renouvelés les combats des Lapithes & des Centaures.

Qu'avons-nous substitué à ces amusemens ? Les jeux de hasard ou de commerce nous ont présenté une dissipation moins ignoble peut-être, mais sûrement plus dangereuse (b). Eh ! qui ne sent pas que ces especes de jeux compromettent la santé comme la fortune ; que la crainte de perdre, ou le désespoir d'avoir perdu, fait éprouver à l'âme des secousses qui la violentent ou la

(a) Si je n'eusse craint de franchir les bornes prescrites par l'académie, j'aurois essayé de prouver que les arts ont tiré de grands avantages des exercices & des jeux publics. Si les sculpteurs & les peintres grecs ont été le désespoir des modernes, qui ont voulu les imiter, ils doivent en partie cette supériorité à l'émulation qu'excitoient les prix destinés aux talens : mais il faut avouer que les exercices du corps leur formoient des modèles dignes de les animer. Ne cherchons pas ces modèles dans nos cercles, où les corps entravés dans d'étroits vêtemens, ne présentent que des attitudes viciées par la contrainte ; où une bienséance étudiée ôte à la physionomie son caractère, aux mouvemens leur liberté, aux regards leur vivacité. C'est dans les combats simulés où les héros grecs développoient leur courage. C'est dans les assemblées, où les danses folâtres réunissoient la jeunesse, que les Appelles & les Praxitelle alloient, à travers un vêtement léger, étudier la régularité des formes, la mollesse des contours, l'élégance des gestes, qui cessent d'être agréables, lorsqu'ils ne sont plus naturels. Là, le desir de plaire & l'ivresse de la joie embellissoient encore la beauté, & doubloient les graces que les jeunes Athéniennes avoient reçues de la nature. Là, les artistes faisoient les mouvemens les plus favorables à l'imitation. Les Palestres devenoient aussi des ateliers. C'est dans les combats des lutteurs que les Phydias, lorsqu'ils peignoient Hercule ou Jupiter, alloient étudier l'emmanchement des membres, le jeu des muscles, les mouvemens des nerfs, & ces attitudes aussi vraies qu'étonnantes, qui forcerent les suffrages de la rivalité même. Ce sont ces fêtes animées par la joie, qui fournirent à Homere, à Anacréon, à Théocrite, à Virgile, les peintures qui prêtent tant d'intérêt à leurs ouvrages. Ils voyoient la nature dans toute son énergie, & ils la peignoient comme ils la voyoient.

(b) Les loix romaines interdisoient les jeux de hazard.

*Ludere doctior*

*Seu græco jubeas trocho,*

*Seu malè, vetitâ legibus aléâ.*

Hor.

Les philosophes ont travaillé, comme les loix, à flétrir ces jeux ; & Sénèque suppose que l'empereur Claude, pour avoir joué avec passion, fut condamné par Esaque à jouer aux dés dans les enfers, avec un cornet percé, & à courir toujours après ces dés, qui lui échappoient sans cesse. « *Ludere pertuso fretillo, & fugientes tesseras semper quærere, & nihil perficere* ». Le P. Lecomte nous apprend que les Chinois jouent quelquefois leurs enfans, leurs femmes & leur propre personne. Combien d'Européens nous rappellent, dans le jeu, les mœurs des Chinois !

déchirent ; qu'ils détruisent l'ordre de la société, en ôtant aux grands un air de dignité qui en prêteoit à leurs mœurs ; en inspirant aux petits une confiance, un luxe & une audace qui contraste avec leur naissance ; qu'en immolant la gloire à l'argent, ils nous dégradent & effacent de nos âmes les traits de notre grandeur primitive.

Jetez les yeux sur ce pere de famille que l'espoir ou d'augmenter son opulence, ou de réparer ses pertes, vient de réduire à une pauvreté d'autant plus humiliante, qu'il n'a plus même la ressource des infortunés, le droit d'exciter la commisération. Trop heureux encore s'il ne souffroit pas dans d'autre lui-même ! Mais il voit languir dans l'opprobre ses enfans, devenus les victimes de sa cupidité ; & leur tendre mere, réduite à rougir du nom d'épouse. Il lui resteroit une espece de consolation, s'il n'avoit à gémir que sur son infortune ; mais il est plus humilié de ses crimes que de sa misere : il se rappelle les détours honteux auxquels il est descendu pour *allécher* (passez-moi le terme) l'avarice des autres ; pour profiter de leur imprudence ; il se rappelle. . . . Est-il quelques bassesses que ne conseille pas la barbare passion du jeu ? Elle anéantit cette sensibilité naturelle qui nous fait sourire à la félicité de nos semblables, & ressentir le contre-coup de leurs malheurs. Le joueur qui s'enrichit de leurs pertes, fait des vœux pour leur ruine. Il s'irrite du bonheur de ses amis même. Ah ! la nature qu'il dédaigne est vengée : il ne connoît plus l'amitié.

Telle est une partie des inconvéniens des jeux de hasard que nous préférons aux jeux & aux exercices publics : aussi tous les gouvernemens convaincus de leur dangers, leur ont-ils, dans tous les temps, imprimé le sceau de la flétrissure, & la France vient encore d'en renouveler la proscription dans une isle, qui ne connoît les mœurs & la sécurité que depuis le moment où elle s'est soumise à notre législation ; mais hélas ! l'avarice a plus d'activité que le ministère ; & les loix ont moins de ressources que la cupidité. Avouons-le cependant, ceux qui s'abandonnent le plus à cette passion, conviennent de ses dangers, & rejettent les jeux qui fortifient le corps en délassant l'esprit.

Il n'en est pas de même des personnes qui prennent la défense des jeux scéniques. A peine oseroit-on leur dire qu'il est dangereux de peindre aux hommes les crimes des Médée, des Atrée, des Fayel, crimes également opposés à la nature & à l'histoire. L'on sera accusé de rigorisme, si l'on refuse d'appeler école de la vertu, un théâtre où les foibles sont peintes avec des couleurs qui les rendent intéressantes ; où la plus impérieuse des passions est souvent conseillée, & toujours justifiée ; où des valets enseignent à leurs jeunes maîtres l'art de tromper leurs tuteurs & leur pere même ; où des courtisannes lascives donnent souvent des leçons, & plus souvent encore des modeles de débauche ; où l'on a quelquefois osé préparer des fers aux nations, en préconisant le despotisme, & attenter à la puissance respectable des souverains, en conseillant l'anarchie ; où des actrices, qui n'empruntent de la décence que ce qui peut les rendre plus séduisantes encore, tendent sans cesse des pièges à l'innocence & à la fortune d'une jeune trop docile à la séduction.

Pour moi je ne viens point, censeur arbitraire de nos spectacles, soutenir qu'ils sont le tombeau, plutôt que l'école des mœurs. J'avouerai même qu'ils pourroient offrir autant d'avantages que d'agrémens. Les Athéniens durent à Sophocle leur fanatisme pour la liberté. Les suppliantes d'Euripide armerent ses concitoyens contre les habitans d'Argos. La grandeur d'ame de Corneille s'est communiquée à son siecle, & Moliere a fait disparaître des travers que nous pardonnons encore moins que les vices. Sans doute l'art de mettre la vertu en action, est très-propre à l'inspirer, & le charme de la poésie, lorsqu'elle embellit une saine morale, aide la mémoire à la retenir, & le cœur à la goûter. Je suppose même que l'on n'abusera jamais de nos spectacles ; que le prestige du vers & l'illusion du dialogue ne seront jamais employés pour excuser ou provoquer nos foiblesses. Mais l'on ne pourroit au moins que les jeux scéniques n'ont pas, comme les jeux d'exercice, l'avantage de fortifier le corps, & de disposer à l'héroïsme. S'ils sont à la portée du peuple, ils n'intéressent pas l'homme, dont l'esprit est exercé ; s'ils intéressent l'homme instruit,

ils font au dessus de l'intelligence du peuple ; est-il en état d'acheter le plaisir d'être amusé par des acteurs mercénaires ? & lorsque la médiocrité de sa fortune pourroit suffire à cette espèce d'impôt, l'enceinte, toujours bornée, d'une salle plus ou moins circonscrite, pourroit-elle le contenir ? Or, il suffit que les jeux scéniques ne puissent amuser la partie des hommes qui a le plus besoin d'amusement, pour qu'on doive leur préférer les jeux & les exercices publics. Mais les spectacles qui chez les Grecs & les Romains ont, sinon appelé, du moins encouragé le luxe (a) ; les spectacles ne peuvent convenir à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les circonstances. Marseille encore payenne se croyoit obligée de fermer ses portes aux historiens \* La politique du gouvernement chez plusieurs peuples, les princes de religion dans quelques états, le peu de ressources dans les petites villes, & même dans les villes médiocres, ne permettent pas d'y introduire les jeux scéniques, & par-tout les jeux & les exercices publics peuvent prévenir les dangers de l'oisiveté. Ils deviennent nécessaires dans les lieux qui ne peuvent admettre les théâtres : que feront les habitans ? Iront-ils, comme dans les cités helvétiques, chercher dans les cercles une dissipation également honnête & agréable ? Mais n'est-il pas à craindre que la médisance ne devienne l'amusement de ces assemblées languissantes sans elle ? Elle est, a-t-on dit, \*\* la sauve garde des mœurs, parce qu'elle prévient ou arrête les scandales, parce qu'en démasquant les vices, elle les intimide ; mais la méfiance qu'elle fait naître n'est-elle pas le fléau des sociétés ? Des préventions héréditaires, des haines éternelles sont presque toujours l'effet des épigrammes échap-

pées plus souvent au besoin de parler, ou au desir de paroître amusant, qu'à la passion de nuire.

Que fera-ce si cette dicacité déchire le voile de l'administration, prête des intentions basses ou dangereuses à ceux qui tiennent les rênes de l'état, révèle au peuple le secret de sa dépendance, & relâche le lien de la vénération qui doit attacher le sujet au souverain ?

De là ce dégoût pour la chose publique que prévient ou que fuit de près l'extinction du patriotisme ; de là ces plaintes sourdes qui préparent les révolutions ; de là cette anarchie, sur les pas de laquelle s'avance toujours le despotisme.

Celui que les peuples ont chargé du fardeau de la souveraineté, leur auroit épargné l'attentat de la révolte, & les malheurs des guerres civiles, s'il les eût arrachés à l'inquiétude, par les préparatifs, la pompe & la variété des jeux publics. L'appareil, l'attente même de ces fêtes, distraient les esprits ; c'est dans les cercles de Geneve, & non dans ses jeux militaires ; c'est dans les cafés de Londres, & non dans les courses de Neu-Market, que l'on s'accoutume à censurer les opérations du gouvernement, & que l'on creuse furtivement les mines qui ébranlent ou renversent les empires.

Les jeux sont des hochets qui font sourire les enfans, qui charment leur ennui, qui suspendent leur douleur. Le lion qu'on amuse, ne songe point à briser ses fers.....

Il faut procurer des délassemens au peuple ; c'est une vérité qui ne pouvant être contestée, n'a besoin ni de développement ; ni de preuves ; mais il est également incontestable que parmi les amusemens, il faut choisir ceux qui, comme les jeux & les

(a) Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que les jeux scéniques ont été chez les Grecs & les Romains, une des sources du luxe qui a hâté leur esclavage. Les Athéniens, selon Plutarque, ont beaucoup plus dépensé sur leur théâtre qu'en toutes leurs guerres ; & nous lisons dans Pline, liv. 36, chap. 15, que l'Edile M. Æmilius Scaurus fit construire, l'an de Rome 678, un théâtre décoré de trois cens soixante colonnes : le premier étage étoit entièrement de marbre, le second étoit incrusté de verre, le troisième étoit décoré d'une boiserie dorée : trois mille statues de bronze, déposées entre les colonnes, leur prêtoient un nouvel éclat ; des réservoirs d'eau de senteur, qui couloient en forme de rosée dans des tuyaux brillans, répandoient un parfum délicieux, & embaumoient quarante mille spectateurs que contenoit l'enceinte de cette salle élégante & magnifique. Ce luxe alla jusqu'à combler de richesses les acteurs. Le comédien Esope jouissoit de plus de deux cens mille livres de rente, & Clodius son fils couvrit sa table d'oiseaux qui lui coûtoient chacun 1650 livres.

\* Valere Maxime.

\*\* Rousseau de Geneve.

exercices publics, offrent beaucoup d'avantages, & presque aucun inconvénient; & rejeter ceux qui, comme les jeux sédentaires, présentent beaucoup d'inconvéniens & peu d'avantages. Vous avez aperçu dans un tableau rapide, mais fidele, que les premiers en fortifiant les ames comme les corps, & en préparant des délassemens aux petits comme aux grands, ont été pour les peuples qui les ont protégés, une source inariffable de vertus & de gloire. Empreffons-nous donc de les accueillir; que la protection du ministere accredite des jeux & des exercices qui rendront à la nation sa premiere vigueur & son ancienne loyauté.

Maîtres des hommes, voulez-vous régénérer vos peuples, énérvés & corrompus par les jeux sédentaires; animez les exercices publics! Je ne parle point de ceux qui peuvent coûter la vie à des citoyens; sacrifier des hommes à nos amusemens, c'est le comble du délire ou de la barbarie. Mais pourquoi la paume, le ballon & mille jeux de cette espece, en vigueur encore dans quelques-unes de nos provinces, ne seroient-ils point encouragés dans toutes nos villes, dans tous nos bourgs, dans tous nos villages? Pourquoi les courses publiques de chevaux n'exerceroient-elles pas l'activité de notre jeune noblesse. Guerriers efféminés, qui traînez dans nos camps le luxe incommode & ridicule de la capitale, vous que les ressorts lians d'un char somptueux sauvent de l'ennui & de la fatigue du voyage, lisez la vie de ces pieux chevaliers dont vous osez porter les noms, renoncez à leurs titres, ou adoptez leurs mœurs. Sans doute nous devons nous féliciter de ce que les armes à feu, moins meurtrières que nous ne l'avions espéré, ont, en trompant nos vœux, fécondé ceux de la nature; mais puisqu'elles sont adoptées par toutes les nations guerrières, pourquoi ces compagnies qui se disputent l'honneur de lancer avec adresse des fleches, armes proscrites par l'usage, ne s'exerceroient-elles pas à lancer avec la plus grande célérité & la plus grande justesse possible, les foudres que

renferment nos cylindres tonnans? Pour-quoi enfin ne tournerions-nous pas nos jeux au profit de nos mœurs & de notre politique? Cette réforme est aussi aisée que nécessaire.

Que dans nos villes, nos villages, nos hameaux mêmes, les jeunes gens s'assemblent, les jours destinés au repos, dans un lieu que rien ne défende de la chaleur du soleil & de la rigueur des frimats. Là, pendant que les uns s'amuseront à gravir sur des rochers, à percer des broffailles, à franchir des fossés, à lancer d'un bras nerveux la boule ou le disque; les autres apprendront dans des guerres simulées, à braver, à combattre, à poursuivre leurs rivaux. Voyez accourir les spectateurs; ils hâtent tous par les cris de l'impatience, les combats innocens dont ils seront les juges. La bouche béante, les yeux fixés, ils éprouvent tantôt l'agitation qu'inspire l'intérêt, tantôt les transports qu'arrache l'admiration. Fixez vos yeux sur ce pere dont les fils viennent de forcer les applaudissemens. La joie déride son visage, pétille dans ses yeux, rayonne sur son front; il oublie la foiblesse de son âge. Un saut léger, expression involontaire de son alégresse, est suivi des divers transports qu'elle inspire. Toutes ses attitudes disent à ceux qui peuvent le voir: je suis le pere des vainqueurs. Il s'associe à leur gloire, il s'approprie les succès qui couronnent leur adresse. Voilà des plaisirs bien purs & bien sentis. Les parens dont les enfans, les maîtres dont les élèves ont montré moins de dextérité, accusent les circonstances ou le sort. Ils esperent des succès, & jouissent par l'espérance. Ainsi les uns, encouragés par leur triomphe, les autres, animés par leur défaite même, méditent de nouveaux combats; ils s'occupent d'avance de ces fêtes militaires, & une heureuse activité les sauve de mille passions funestes à l'état autant qu'à eux-mêmes.

Les combattans qui se seront distingués dans ces tournois (a) innocens & populai-

(a) Les tournois originairement mériterent la protection des souverains. Nithard, qui descendoit par sa mere de Charlemagne, parle ainsi de ces jeux militaires. « Ces spectacles n'étoient pas moins remarquables par la modération des combattans, que par leur noblesse; & au milieu d'une foule si considérable de gens de race & de nation différentes, nul champion n'eut à se plain-

res, ne pourront-ils pas être appelés ou du moins admis dans les villes principales, pour y disputer une palme à laquelle le nombre & la qualité des citoyens prêteront la plus grande splendeur? Le gouvernement ne pourroit-il pas accorder à celui qui auroit remporté plusieurs victoires, quelques-uns des privilèges prostitués à l'opulence qui devoit rougir de les recevoir, & à des arts corrupteurs qu'on devoit rougir de protéger? Ne pourroit-on pas au moins distinguer les triomphateurs par quelques-unes des décorations extérieures qui annoncent & honorent le mérite, sans épuiser le trésor de l'état?

Ah! si les souverains daignoient assister quelquefois eux-mêmes à ces jeux, à ces exercices publics, avec la magnificence du sang suprême, l'on verroit bientôt le goût pour la gymnastique, réveiller la nation assoupie, lui rendre ses mœurs antiques, & changer de Sibarites en Lacédémoniens. Le peuple, cette partie des citoyens la plus utile, comme la plus méprisée, oublieroit dans ces spectacles, faits pour lui, ses fatigues & son indigence. Ces fêtes qui procureroient de fréquens amusemens, sans exiger de grandes dépenses, sans coûter aucun remords, conviendroient à nos hameaux comme à nos villes, au peuple comme aux citoyens les plus distingués. Elles donneroient de la force au corps, de la vigueur à l'ame, ne feroient pas moins au profit des vertus que de la santé.

Empressons-nous donc d'accueillir ces jeux & ces exercices publics. Que la protection du ministère les encourage parmi nous. Aurois-je le bonheur de voir s'opérer une révolution si utile aux mœurs énervées & corrompues par les jeux sédentaires? Eh! pourquoi ne pas l'espérer? Un jeune monarque qui n'a trompé nos espérances qu'en les surpassant; les mentors qui dirigent & admirent les actions de ce jeune Télémaque; les dieux qui conduisent les troupeaux de ce nouvel Admète, desireroient de révivifier par les vertus la nation dont les édits

préparent la félicité. Déjà leurs exemples & leurs menaces ont décrédité les jeux de hasard. Déjà les princes les plus augustes, les seigneurs les plus distingués disputent dans la sphéristique ou dans la course des chevaux, le prix de la force & de l'agilité. Déjà, par une noble conspiration, les premiers appuis du trône s'efforcent de rétablir l'ancienne chevalerie dont ils ont adopté le costume & l'héroïsme. Le peuple, naturellement imitateur, croit se rapprocher des grands en copiant leurs mœurs. J'ose espérer de voir le moment où les jeux & les exercices publics feront germer parmi nous les heureuses qualités qu'ils ont développées chez les différens peuples & dans les différens temps où ils ont été en usage.

OLYNTHE, (*Géog. anc.*) ville de Tharse, dans la péninsule de Pallene, entre les golfes Thessalonique & de Torone; on sait que Philippe forma le siège d'*Olynthe*, parce qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens, pour mettre obstacle à ses conquêtes. Il l'investit; elle recourut à ses nouveaux alliés. Demosthène parla pour elle, & ses trois *olynthiennes* roulent sur la nécessité pressante de la tirer du danger où elle se trouvoit; malheureusement le secours qu'on lui donna ne put la sauver. Deux traîtres *olynthiens* livrèrent leur patrie à Philippe. Ce prince la ruina de fond en comble, & y exerça de grandes cruautés, dont Sénèque a fait la matière d'une de ses déclamations. Hérodote donna à *Olynthe* l'épithète de *Sithonia* que désigne le pays où elle étoit située. (*D. J.*)

OLYRA, (*Bot.*) espèce de blé qui croît en Allemagne, & qui est connu des botanistes sous le nom de *zea-amylæa*, ou de *zeo;yum amylæum*.

OLYSIPPO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs écrivent le nom d'une ville très-ancienne, située à l'embouchure du Tage, & qui est aujourd'hui Lisbonne. Elle est si ancienne, que Solin a cru qu'elle avoit été fondée par Ulysse; & Strabon

«dre de ses rivaux». Mais les règles d'honnêteté qui avoient accrédié les tournois, ne furent pas toujours aussi respectées; & la jalousie ou la vengeance ensanglantèrent souvent l'arène. La police pourroit prévenir ces inconyeniens dans les tournois populaires que nous conseillons.

même ne juge pas impossible qu'Ulyffe ait été en Espagne.

Dans le passage de Solin on lit : *Ibi oppidum Olyfippone Ulyxi conditum*. Solin met ici un ablatif pour un nominatif ; car , selon l'usage de son temps , les noms de ville se mettoient à l'ablatif , & étoient regardés comme indéclinables. Ainsi Vopiscus dans la vie d'Aurélien dit , *Copto & Ptolemaïde urbes cepit*. Dans Antonin , les noms sont de même à l'ablatif , tandis que chez les Grecs ils sont au génitif.

Le passage de Solin nous apprend encore que le vrai nom de cette ville est *Olyfippo*. De plus , il se trouve écrit ainsi dans les manuscrits de Pline , *l. IV , c. xxij*.

Enfin les inscriptions déterrées à Lisbonne portent la même orthographe : *Felicitas Julia Olifippo*. Elle eut titre de municipe , & fut peuplée de citoyens romains ; mais voyez d'autres détails au mot LISBONNE. (D. J.)

## O M

OMADRUS , f. m. (*Mythologie*.) dieu des anciens adoré à Ténédos & à Scio. C'étoit Bacchus , à qui l'on sacrifioit un homme , que l'on mettoit en piéces. C'est de cette cruelle cérémonie qu'il étoit appelé *Omadrus*.

OMAGUAS , (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale , aux deux bords de la riviere des Amazones , au dessous de sa jonction avec la Moyobambe. Ce peuple est le même que les Homagues , les Omaguacas & les Aguas.

OMAN. (*Géog.*) pays & ville de l'Arabie heureuse. Abulféda la met sur la mer. Sa longitude , selon Jon-Said , est 82<sup>d</sup> 15' , lat. 19<sup>d</sup> 16". (D. J.)

OMB , (*Hist. nat.*) petite graine fort commune dans l'isle de Ceylan ; elle se mange comme du riz , mais elle enivre & cause des maux de cœur lorsqu'elle est trop nouvelle.

OMBELLE , f. f. (*Botanique*.) lorsque le pape Alexandre III vint se réfugier à Venise vers l'an 1179 , pour y terminer ses différens avec Frédéric Barberousse , il accorda par reconnaissance au doge Sébastien Zani & à ses successeurs de mettre à l'avenir sur leurs armes une espece de parasol , qu'on voit aussi quelquefois sur les armes

de la république. Ceux qui connoissent cette espece d'armoirie , ont une idée juste de l'ombelle des botanistes. Donnons-en maintenant la définition.

C'est l'extrémité de la tige divisée en plusieurs pédicules , ou rayons qui sortant du même centre , s'ouvrent de telle maniere qu'ils forment un cône renversé , & sont à peu près disposés comme les bâtons d'un parasol , faisant un bouquet , dont la surface est un peu convexe.

Si les pédicules de la tige se trouvent subdivisés en d'autres d'une même forme , sur lesquels les fleurs ou fruits sont disposés , le premier s'appelle *rayons* , & le second *pédicule*.

L'ombelle qui n'est formée que de pédicules , se nomme *ombelle simple* ; celle qui est formée de rayons & de pédicules se nomme *ombelle composée*. Ainsi les plantes *ombellifères* sont celles dont les fleurs naissent en *ombelles* à l'extrémité des tiges , & y représentent en quelque maniere un parasol. Telles sont les fleurs d'anet , de carote , de cerfeuil , de fenouil , d'angélique , de persil , &c.

On a remarqué que presque toutes les plantes à *ombelles* ont leurs racines sujettes aux vers qui les détruisent ; si cette observation est vraie , il faudroit en rechercher la cause , & peut-être la découvroit-on.

Nous avons un traité très-estimé des plantes *ombellifères* de l'illustre Morison , qui a signalé par cet ouvrage ses talens en botanique , comme il signala dans sa jeunesse son courage pour les intérêts du roi Charles I , en les soutenant dans un combat donné sur le bord d'Aberdeen sa patrie ; c'est lui-même à qui Gaston d'Orléans , prince curieux , donna la direction du jardin de Blois ; étant retourné dans son pays après la mort de ce prince , il fut comblé de bienfaits par Charles II , & bientôt après nommé par l'université d'Oxford pour la profession de botanique qu'il exerça le reste de ses jours avec la plus grande distinction. Son livre de plantes en *ombelles* parut en latin sous ce titre : *Plantarum umbelliferarum distributio nova*. Oxoniæ , 1672 , in-fol. avec fig.

Quand on examine avec un peu de soin la partie que M. Tournefort prend dans les plantes *ombellifères* pour le calice de leur



Fleur, on est bientôt convaincu qu'elle n'est pas, ainsi qu'il le pense, un composé de deux semences nues, mais que c'est un composé de deux capsules monospermes couronnées d'un calice. On ne peut encore s'empêcher de dire 1<sup>o</sup>. que cet illustre auteur ne devoit pas exclure l'*échinophora* du nombre des plantes *ombellifères*, d'autant que Morison a fait voir que les ovaires ou capsules séminales des espèces de ce genre contenoient chacune deux graines, dont une, à la vérité, avorte le plus souvent dans nos pays. 2<sup>o</sup> M. de Tournefort n'auroit pas dû ici plutôt que dans tant d'autres genres d'*ombellifères* prendre pour calice commun cette sorte de fraise ou collet à rayons, qui se trouve à la base de chaque *ombelle*. 3<sup>o</sup> Enfin il devoit avertir qu'entre tant de fleurs contenues dans un seul calice il n'y en avoit qu'une de fertile, puisque ce prétendu calice s'étant transformé en fruit, ne renfermoit qu'une semence unique; mais ces légères fautes n'ôtent rien du tout à la gloire d'un homme à qui la botanique doit tant de découvertes intéressantes. (D. J.)

OMBELLE, s. m. *terme de Blason*, ce mot se dit d'une espèce de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession d'Alexandre III quand il se réfugia à Venise, en fuyant la persécution de Frédéric I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBELLIFERES, (Botan.) *umbelliferae*; c'est une famille ou classe naturelle des plantes, ainsi nommées parce qu'elles portent presque toutes leurs fleurs rassemblées en ombelles. Cette famille est une de celles dont les caractères sont les plus saillans, & dont la nature a rapproché les individus par un plus grand nombre de traits communs. Elle forme dans le système de M. Linné une des subdivisions de sa *pentandria monogynia*, sous le nom de *gymnodisperma*.

Les fleurs des *ombellifères* sont formées de deux ovaires réunis aux deux faces d'un filet qui part de l'extrémité du péduncule particulier, & couronnés d'un calice à cinq dents, bien marqué dans quelques genres, & si petit dans d'autres, qu'il ne paroît qu'un disque glanduleux auquel sont attachés cinq pétales & autant d'étamines, &

du centre duquel s'élevaient deux styles ou seulement deux stigmates: ces ovaires deviennent deux semences qui par leur union forment le fruit, mais qui dans la maturité se séparent du filet contre lequel elles étoient attachées. Il est du reste plusieurs de ces plantes dont l'ombelle contient avec quelques fleurs hermaphrodites fertiles, d'autres fleurs de même structure, mais stériles: il arrive aussi assez souvent qu'entre les fleurs d'une même ombelle les unes ont tous leurs pétales égaux, tandis que d'autres, que M. Tournefort appelloit *fleurdelisées*, les ont de très-inégale grandeur: & en ce cas ces dernières forment la circonférence de l'ombelle, & leurs pétales extérieurs sont les plus grands: on appelle ces ombelles *radiées*. L'enveloppe extérieure des semences est assez peu adhérente dans quelques-unes pour qu'on les en puisse dépouiller facilement, ce qui les a fait regarder par quelques auteurs comme étant des vraies capsules monospermes, plutôt que des semences nues.

Au reste, presque toutes ces plantes portent des ombelles composées; mais un petit nombre porte des ombelles ou simples, ou moins régulières, & l'*eryngium*, qui d'ailleurs a tous les caractères des *ombellifères*, a ses fleurs réunies sur un réceptacle, comme les agrégées; comme aussi la *logocia*, que la plupart des botanistes reconnoissent de cette famille, ne porte qu'une seule graine.

Les racines de la plupart des *ombellifères* sont charnues: leurs tiges sont ordinairement creuses & pleines de moëlle, & leurs feuilles souvent ailées, ou même sus-composées, excepté l'hydrocotyle, & portées par un pétiole commun, à base membraneuse. La couleur des fleurs est assez constante dans cette famille: le jaune & le blanc sont les plus fréquentes.

Quant aux qualités, la plupart ont un goût un peu aromatique, sur-tout les semences de celles qui croissent dans les lieux secs, ce qui les rend stomachiques & échauffantes. Mais celles qui croissent dans les lieux humides ont généralement beaucoup d'acrimonie & des qualités vénéneuses; les racines de quelques-unes contiennent un suc laiteux & caustique, & la plupart ont une

substance résineuse plus ou moins abondante.

Il est assez difficile de distribuer en genres & en sections les plantes de cette famille, parce qu'il y a dans la fructification peu de caractères variés ou dont les différences soient assez constantes. Artedi, suivi par M. Linné & en partie par M. Adanson, avoit pris pour caractère principal l'absence ou la présence, & la différente forme des enveloppes partielles ou totales; mais on a reconnu que ces parties accessoires à la fructification, lesquelles paroissent fournir des caractères fort commodes & bien marqués, sont trop inconstantes pour qu'on puisse en faire usage sûrement, & que les graines sont à peu près les seules qui fournissent dans leurs différentes formes des caractères fixes & sûrs, quoique sans contredit moins marqués que ceux que fourniroient les enveloppes. *Voy. Crantz, class. umbellif. emendata; Haller, hist. stirp. helv. isost. umbel.* M. Linné a formé quarante-sept genres d'*ombellifères*, qu'il range sous trois divisions: la première à l'enveloppe universelle & les partielles: la seconde n'a que des enveloppes partielles & point de générales; la troisième manque de l'une & l'autre espèce d'enveloppe. (D.)

OMBI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Égypte, capitale du nôme, auquel elle donnoit le nom d'*Ombites Nomos*. Pline en fait mention, & dit, *l. VIII, c. xxiv*, que Teutyris & Ombi sont deux villes d'Égypte voisines, que les habitans de la dernière (*Ombitæ*) adorent le crocodile, & que les Teutyrites le poursuivent à la nage, le coupent par morceaux & le mangent. Cette diversité de sentimens a donné lieu à Juvénal de peindre la guerre des *Ombites* & des Teutyrites à ce sujet.

*Immortale odium, numquam sanabile vulnus  
Ardet adhuc Ombos & Teutyra: summus  
utrimque*

*Inde furor vulgo, quod numina vicinorum  
Odit uterque locus, cum solos credat habendos  
Esse deos quos ipse colit.*

Sat. xv, vers. 31 & seq.

“ Leur haine est immortelle, & cette plaie est incurable: ils sont animés de rage

l'un contre l'autre, parce que l'un adore un dieu que l'autre déteste, chacun pensant que la divinité qu'il respecte mérite seule d'être adorée „. (D. J.)

OMBIASSES, s. m. pl. (*Hist. mod. culte.*) ce sont des prêtres parmi les nègres, habitans de l'île de Madagascar, qui sont en même temps le métier de médecins, de forçiers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caractères arabes, qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons, des animaux vénimeux; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entières du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans, les *ombiasses* ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits, qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *ombiasse*, qui est chargé d'aller au tombeau du père du malade qu'il ouvre; il évoque son ombre, & la prie de rendre le jugement à son fils; après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet un succès infallible; & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier-né de leurs bestiaux à Dieu & au diable à la fois; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment facan le premier dans leurs prières, & disent, *dianbilis aminnam-habare*, ce qui signifie, *le seigneur diable & dieu*.

§ OMBILIC, s. m. (*Anat.*) L'*ombilic* ou le nombril est un anneau en partie musculaire & en partie cutané, qui entoure l'origine du cordon ombilical. Les fibres tendineuses du muscle transversal concourent à faire un anneau qui se croise autour du cordon. *Voyez CORDON*.

Les fœtus de presque toutes les classes d'animaux ont leur cordon ombilical; les quadrupèdes, les oiseaux & les poissons, les graines même des plantes ont une partie analogue au cordon. Nécessaire à l'embryon

de la plus grande partie des animaux, il est à tout âge. Je n'ai jamais vu de fœtus sans y voir le cordon. On distingue dans le poulet les vaisseaux ombilicaux avant qu'il y paroisse du sang. Dans l'homme même, Ruysch a vu le cordon aux embryons les plus petits & les plus informes. Comme le cordon est formé le premier, il est très-gros dans l'animal encore tendre; il y est beaucoup plus court & beaucoup plus large, il n'a rien encore d'entortillé ni de spiral. Il est plus long dans l'homme que dans tout autre animal; sa longueur est d'un pié & demi: je crois qu'il n'est tortillé que dans l'homme seul; il est unique même dans les fœtus qui paroissent formés par la réunion de deux embryons. L'homme ayant un placenta à peu près orbiculaire, le cordon s'attache naturellement près du bord sous des angles inégaux; & le placenta ne se détache qu'avec peine lorsque l'attache est centrale. Il est enveloppé dans une enveloppe très-dure & presque cartilagineuse, qui n'est formée ni par le péritoine ni par la peau. Quand cette gaine est trop foible & trop ample, l'enfant vient au monde avec une hernie ombilicale.

Cette enveloppe se continue avec la membrane moyenne du fœtus & avec l'amnios. Le cordon est creux, mais sa cavité est remplie par une cellulofité fibreuse, mêlée de lames, qui est la continuation du tissu cellulaire du péritoine: elle est extrêmement abreuvée d'une eau muqueuse, mais coagulable, & devient spongieuse quand cette eau est dissipée. Cette même cellulofité, mais plus ferrée, forme trois cloisons qui partagent la cavité du cordon, & qui en font comme trois loges, dans chacune desquelles est placé un des gros vaisseaux.

Les arteres ombilicales sont au nombre de deux dans les quadrupedes & même dans les oiseaux; elles sont égales entr'elles dans l'homme & dans la premiere de ces classes, & très-inégales dans l'oiseau, dans lequel l'artere du côté droit est extrêmement petite. Cette inégalité n'est pas sans exemple dans l'homme; il y a plus, il n'est pas bien rare que l'une des ombilicales manque tout à fait. On peut regarder les deux arteres ombilicales comme les deux

troncs principaux de l'aorte: la fémorale est extrêmement petite dans le fœtus & les arteres du bassin; celles qui dans l'adulte sont regardées comme les branches de l'artere hypogastrique ne sont que des branches peu considérables de l'ombilicale dans le fœtus. Chaque artere ombilicale descend jusqu'au bas de la vessie; elle revient alors sur elle-même: & collée à la vessie par un tissu cellulaire, elle marche entre le péritoine & l'aponévrose des muscles du bas-ventre, & s'engage dans le cordon, dont elle parcourt la longueur, enveloppée de son tissu cellulaire, plus profondément que la veine. Comme l'artere est beaucoup plus longue que ne l'est le cordon, elle fait des spirales pour y trouver place d'une maniere fort inégale: elle se replie quelquefois tout d'un coup sur elle-même, & fait un anneau. On y trouve très-souvent des anévrysmes vrais naturels, qu'on appelle des *nœuds*: ce sont des places dans lesquelles l'artere est plus mince & plus dilatée; elles sont faites en poire, & la partie la plus étroite regarde le placenta. Un pli de la membrane interne de l'artere termine chaque nœud; ils n'arrêtent ni le sang ni l'injection, qui enfile avec la même liberté l'une & l'autre des directions du fœtus au placenta, & du placenta au fœtus.

Les deux arteres ombilicales s'unissent près du placenta par un grand canal de communication; elles s'effacent en grande partie après la naissance de l'animal; c'est même de tous les canaux particuliers au fœtus celui qui se ferme le plus vite & le plus constamment. La cause de ce changement paroît être en partie la grande dilatation du poumon, dont les arteres ne reçoivent que fort peu de sang avant que l'animal respirât, & qui en reçoivent une triple quantité depuis qu'il fait usage de son poumon. La cause la plus puissante paroît cependant être la facilité qu'a le sang d'enfiler les arteres du bassin, véritables branches de l'ombilicale. Quand une artere est liée, & qu'il sort du même tronc à peu de distance d'autres arteres, le sang abandonne constamment l'artere liée, & se porte dans les arteres libres du voisinage. Ce n'est pas l'aponévrose des muscles transversaux, ni la gaine cellulaire

de l'artere, qui le ferme; car l'artere ombilicale demeure constamment ouverte le long de la vessie, quoique le diametre en soit diminué; elle donne dans l'adulte, dans le vieillard même, deux ou trois branches toujours libres dans le trajet qu'elle fait le long de la vessie. Les oiseaux ont une autre artere qui sort par le nombril & qui passe par la même gaine ombilicale; c'est l'artere du jaune, qui est le tronc principal de l'artere mésentérique. Les quadrupedes ont une artere assez analogue, qu'on appelle *omphalomésentérique*, & qui sort de la mésentérique pour aller au nombril: il est très-rare de la trouver dans l'homme: je l'y ai cependant vue. Les quadrupedes ont souvent deux veines ombilicales, l'homme n'en a constamment qu'une. Si jamais dans la structure ordinaire elle s'est partagée en deux branches, le cas doit être fort rare; il est vrai qu'on peut donner à la description de Riolan un sens compatible avec le vrai. J'ai dit à l'article FOIE que la veine ombilicale donne plusieurs branches hépatiques; que la branche gauche de la veine porte lui appartient à plus juste titre qu'à la veine mésentérique, & que de l'autre côté elle produit le conduit vaineux. Aristote & Galien, qui ne difféquoient généralement que des animaux, ont compté deux veines ombilicales. Cette veine est moins tortillée que les arteres, & beaucoup plus droite; elle ne fait jamais des anneaux; elle est délicate, & ne se soutient pas dans sa lumiere: elle a des nœuds comme les arteres, plus gros même & plus nombreux; ce sont des varices terminées par un pli de la membrane interne; le soufflé les efface en étendant uniformément la veine; elle est extrêmement ample, & sa lumiere est quatre fois plus grande que celle d'une des arteres. La veine ombilicale s'efface après la naissance; détachée du placenta, elle ne reçoit plus de sang. Il n'est cependant pas sans exemple qu'elle soit restée ouverte & dans l'enfant & même dans l'adulte; elle a même fourni du sang jusqu'à mettre la vie du sujet en danger: c'étoit apparemment un reflux de sang depuis le foie. Il y a une veine omphalomésentérique dans l'animal, & quelquefois dans l'homme. Il

n'y a aucun nerf dans le cordon ni des vaisseaux lymphatiques. L'ouraque aura sa place dans cet ouvrage.

Je ne puis me dispenser de traiter la question, si la ligature du cordon ombilical est nécessaire. Cette question a été agitée de nos jours en Allemagne, & la nouvelle opinion a pris le dessus, sur-tout dans les tribunaux toujours disposés à la clémence. De tout temps on avoit vu les femelles des animaux couper à coup de dents & en mâchant le cordon, sans que la petite bête souffrit de perte, quoique les vaisseaux soient fort considérables, & le cordon plus court & plus simple. Dans l'espece humaine on a pris de tout temps, du moins chez les nations policées, des précautions en détachant l'enfant de sa mere; on a lié le cordon, on a craint que le sang ne se perdît sans la ligature; on a puni du dernier supplice des meres qui avoient négligé la ligature. Je crois que feu M. Tantonni de Turin a été le premier qui ait réfléchi sur l'exemple des animaux, & qui ait douté du danger qu'on craignoit si généralement de la part des arteres ombilicales dont on n'auroit pas fait la ligature. M. Schulze de Halle, savant homme, a relevé cette idée, l'a appuyée, & a fait son possible pour la faire recevoir. Il a trouvé les jurisconsultes assez favorables, mais les médecins se sont opposés à cette nouveauté.

On a commencé à recueillir des faits, on en a trouvé de nombreux qui favorisoient le nouveau sentiment. Le cordon a été déchiré & coupé, sans qu'il y ait eu de l'hémorrhagie, & sans que les veines & les gros vaisseaux aient perdu de sang. On n'a pas manqué d'expériences pour défendre la ligature: l'artere ombilicale a son pouls; c'est une des marques par lesquelles on reconnoît la vie de l'enfant. Dans un grand nombre d'occasions la ligature du cordon, omise par de mauvaises vues, ou trop lâche & négligée, a donné lieu à des hémorrhagies considérables & quelquefois funestes: le cœur & les gros vaisseaux de l'enfant se sont trouvés vides. On a vu ces hémorrhagies arriver plusieurs jours après la naissance; dans les animaux même on a vu le sang se répandre en quantité. Des enfans très-foibles,

bles, d'autres dont le cordon étoit d'une longueur extraordinaire, ont également perdu leur sang. Il ne doit pas y avoir un obstacle dans le mouvement du sang à travers le cordon, puisque dans des femmes dont le placenta est resté dans la matrice, & dont le cordon est resté sans ligature, le sang se perd par le cordon. La vérité est presque toujours au milieu des extrêmes. Après avoir varié les expériences & avoir prêté la plus grande attention aux phénomènes, il s'est trouvé que les deux sentimens contraires se concilient parfaitement. Le sang est poussé par le cœur dans les artères ombilicales avec une certaine force, elles pulsent sous le doigt, mais bientôt cette force se ralentit, le pouls se perd du côté du placenta, il se perd bientôt au milieu du cordon, & à la fin l'artere entiere reste sans pouls, à peu près comme le pouls s'évanouit dans l'artere d'un animal mourant.

Quand on coupe le cordon, dans le temps que l'artere a conservé son pouls, le sang en jaillit & se perd. Mais quand le pouls a cessé à un pouce du nombril, & qu'on coupe le cordon à deux pouces, il n'en sort plus de sang. Il y aura donc hémorrhagie quand le cordon est coupé dans les premiers momens, il n'y en aura point, quand la division ne se fait qu'après un certain temps. Il est cependant plus prudent de ne pas négliger une précaution aisée, & qui ne sauroit nuire. (H. D. G.)

**OMBILICAL**, adj. qui a rapport à l'ombilic, *terme d'anatomie & de chirurgie*; on dit le cordon *ombilical*, les artères *ombilicales*, la veine *ombilicale*.

Les hernies ou descentes *ombilicales* sont des déplacemens de parties contenues dans le bas-ventre, & qui font tumeur à l'ombilic ou nombril. Elles sont connues sous le nom d'*exomphale*. Voyez **EXOMPHALE**. (V)

**OMBILICAL**, *cordon*, (*Anat.*) c'est un paquet de vaisseaux entortillés de l'épaisseur d'un pouce, composé d'une veine & de deux artères, qu'on appelle *ombilicales*, & enveloppé d'une membrane épaisse, molle & continue à l'amnios. Son origine est dans

Tome XXIII.

le placenta, & son extrémité se termine à l'ombilic du fœtus.

Son usage est, 1<sup>o</sup>. afin que le fœtus puisse se mouvoir librement, sans arracher le placenta de la matrice: 2<sup>o</sup>. afin que le fœtus, étant sorti, il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle, quoique les vaisseaux ne soient pas liés: 3<sup>o</sup>. afin que le placenta puisse être tiré commodément de la matrice après l'accouchement.

La nature varie bien singulièrement dans les productions les plus ordinaires. On lit quantité d'exemples du cordon de l'ombilic excessivement long, court ou gros. Sa longueur commune est d'environ deux tiers d'aune de Paris. Mauriceau l'a vu d'une aune & demie, & d'un tiers d'aune. Il l'a vu si monstrueusement gros, qu'il égalait la grosseur du bras de l'enfant, & sans exomphale; quelquefois la longueur de ce cordon fait qu'il se noue d'un véritable nœud à la sortie de l'enfant.

Quelques auteurs ont vu plusieurs fois des enfans nouveaux nés, auxquels une partie de la peau & des muscles du bas-ventre manquent autour du cordon *ombilical* de la grandeur d'un petit écu ou environ, de maniere que les intestins ne se trouvent couverts en cet endroit que d'une pellicule très-mince, rarement les enfans en réchappent, si tant est qu'il y ait quelques exemples du contraire, c'est par ce triste accident qu'on s'est assuré du mouvement péristaltique des intestins, parce qu'on le voit à découvert.

Souvent on a beaucoup de peine à séparer le placenta après la sortie du fœtus; & cela ne manque jamais d'arriver lorsque le cordon *ombilical* s'insere au centre du placenta. Si l'insertion est latérale, alors l'arrière-faix s'amene aisément, & vient d'ordinaire de lui-même après la sortie du fœtus. Belle observation de M. Ruysch! (D. J.)

**OMBILICALE**, *artere*, (*Anatomie.*) elles sont au nombre de deux dans le fœtus: on décrira leur origine & leur cours en parlant des vaisseaux ombilicaux. Je dirai seule-

O o o o

ment ici que M. du Vermey a autrefois démontré en public que les artères *ombilicales* conservoient toujours leur canal jusqu'au fond de la vessie, auquel elles fournissent plusieurs rameaux.

**OMBILICALE, veine,** (*Anatomie.*) la veine *ombilicale* sera décrite à l'article des *Vaisseaux ombilicaux*.

Le foie est attaché à l'ombilic par un ligament rond, qui, dans le fœtus, fait la fonction de veine, & prend le nom de veine *ombilicale*, dont le conduit se ferme après la naissance, dès qu'on a lié & coupé le cordon à l'enfant nouveau-né. Ce ligament pénètre dans le foie par une fente qui sépare les deux lobes.

Riolan dit qu'il ne sauroit se persuader que lorsque la veine *ombilicale* & les autres vaisseaux ombilicaux sont entièrement privés de leur premier usage, étant tout flétris & desséchés, ils changent leur fonction première en celle de ligament; & qu'ils soient d'une telle importance à la vie de l'homme, que quelqu'un d'eux manquant, la mort s'ensuive nécessairement, ou du moins que cette privation cause de continuelles difficultés de respirer; car il prétend que la veine *ombilicale* peut être réparée par le ligament large qui est attaché au cartilage xiphoïde, & tient le foie suffisamment suspendu; & il rapporte à cet effet qu'il a vu au corps d'une bohémienne qui étoit fort adroite, cette veine rompue, desséchée & retirée dans la suffisüre du foie; cette femme néanmoins jouit d'une santé parfaite pendant toute sa vie, sans aucune incommodité de respiration.

Cependant Hildanus rapporte dans ses observations chirurgicales, qu'un particulier mourut dès que la veine *ombilicale* lui eut été coupée par une blessure qu'il reçut au dessus du nombril, sans néanmoins que les intestins en fussent offensés.

Quoi qu'il en soit, il faut éviter de couper la veine *ombilicale*, quand on est obligé de dilater une plaie pénétrante dans le bas-ventre; car il est quelquefois arrivé à des chirurgiens d'être fort surpris de voir dans

un pareil cas le sang sortir abondamment par cette veine. (*D. G.*)

**OMBILICAUX, VAISSEAUX,** (*Anatomie.*) ils sont au nombre de trois, deux artères & une veine, & ces trois vaisseaux forment le cordon ombilical. Voyez *Ombilical, cordon*.

Les deux artères ombilicales dans le fœtus sortent ordinairement des deux iliaques; il y en a une de chaque côté; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure: ces artères s'avancent vers l'ombilic à côté de la vessie qui est entre deux; de-là elles continuent leur chemin en ligne spirale vers le placenta, où s'étant divisées en une infinité de rameaux, elles se terminent & portent le sang du fœtus au placenta, & peut-être ensuite à la mere.

La veine est deux fois plus ample que les artères; elle vient du placenta par une infinité de rameaux qui se réunissent ensuite pour former un gros canal qui s'avance, par des circonvolutions spirales, entre les artères du cordon; ce canal se rend ensuite par l'ombilic au foie du fœtus, & va se terminer au sinus de la veine-porte, dans lequel il verse le sang & le suc nourricier qu'il a reçu dans le placenta: de-là il part un canal particulier qui est cylindrique, & qu'on appelle *canal veineux*; il sort de la paroi opposée presque vis-à-vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va se rendre à la veine-cave pour transmettre le sang au cœur. (*D. J.*)

**OMBOU,** (*Botan. exot.*) espece de prunier du Brésil, décrit par Pison sous le mot *ombu*, que lui donnent les habitans. Voyez *OMBU*, (*Botan.*)

**OMBRAGE, s. m. OMBRAGER, v. a.** (*Jardin.*) *ombrager* un lieu, c'est le couvrir de feuillages, y planter un bois-pour lui procurer de l'*ombrage*.

On dit *ombrager* une plante nouvellement plantée, quand on la couvre pendant quelques jours d'un paillasse, pour lui ôter le soleil qui nuirait à sa reprise. Si elle est empotée, il est aisé de la porter à l'*ombrage*. (*K*)

**OMBRAGER, SUROMBRAGER** (*Broderie.*) c'est appliquer sur or, de la soie, afin d'éteindre par un ouvrage sur-appliqué l'éclat du métal.

**OMBRAGER**, (*Luth.*) *ombrager* la lumière d'un tuyau, c'est en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb soudées aux côtés; on appelle ces plaques *oreilles*. On abaisse plus ou moins les oreilles sur la lumière.

**OMBRAGEUX**, adj. (*Maréchallerie.*) un cheval *ombrageux* est celui qui a peur de son ombre & de quelque objet que ce soit, & qui ne veut pas avancer. Il ne faut jamais battre un cheval *ombrageux* dans sa peur, mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'est, & qu'il soit rassuré.

**OMBRE**, f. f. (*Optique.*) est un espace privé de lumière, ou dans lequel la lumière est affoiblie par l'interposition de quelque corps opaque. Voyez *Lumière*.

La théorie des ombres est fort importante dans l'optique & dans l'astronomie; elle est le fondement de la gnomonique & de la théorie des éclipses. Voyez *Cadran*, *Gnomonique* & *Eclipse*.

En voyant l'ombre suivre exactement toutes les situations du soleil, ou plutôt en observant que les mouvemens de l'ombre sont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient jusqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'astronome s'instruit de la marche du soleil par la marche de l'ombre; il fait tomber ou reçoit l'ombre d'une pyramide, d'un style ou d'une colonne sur des lignes & sur des points, où elle lui montre tout d'un coup & sans efforts de sa part, l'heure, l'élevation du soleil sur l'horizon, & jusqu'au point précis du signe céleste sous lequel il se trouve actuellement. Au lieu de l'ombre, on peut faire passer par un trou un rayon vif qui vienne de son extrémité blanchir & désigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du moins qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à

la voûte ou à la muraille qui fait ombre du côté du midi, à un pavé ou à un parquet. On étend sur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ses extrémités vers les deux poles: on nomme cette ligne *méridienne*, parce qu'elle embrasse nécessairement tous les points sur lesquels tombera le rayon du soleil chaque jour de l'année, au moment que cet astre est également distant de son lever & de son coucher. Cette diversité y est exprimée par autant de marques qui distinguent précisément les solstices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du soleil, depuis l'équateur jusqu'à l'un & l'autre des tropiques dans lesquels sa course est renfermée. Voyez un plus grand détail sur cet objet aux articles **GNOMON & MÉRIDIENNE**.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumière, l'ombre en elle-même est invisible. Lors donc qu'on dit que l'on voit une ombre, on entend que l'on voit des corps qui sont dans l'ombre, & qui sont éclairés par la lumière que réfléchissent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumière.

Si le corps opaque qui jette une ombre est perpendiculaire à l'horizon, & que le lieu sur lequel l'ombre est jetée soit horizontal, cette ombre s'appelle *ombre droite*: telle est l'ombre des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, &c.

Si le corps opaque est placé parallèlement à l'horizon, l'ombre qu'il jette sur un plan perpendiculaire à l'horizon se nomme *ombre inverse*.

*Loix de la projection des ombres par les corps opaques.* 1<sup>o</sup>. Tout corps opaque jette une ombre dans la même direction que les rayons de lumière, c'est-à-dire, vers la partie opposée à la lumière. C'est pourquoi à mesure que le corps lumineux ou le corps opaque change de place, l'ombre en change également.

2<sup>o</sup>. Tout corps opaque jette autant d'ombres différentes qu'il y a de corps lumineux pour l'éclairer.

3<sup>o</sup>. Plus le corps lumineux jette de lu-

miere, plus l'ombre est épaisse. Ainsi l'épaisseur de l'ombre se mesure par les degrés de lumière dont cet espace est privé. Ce n'est pas que l'ombre qui est une privation de lumière, soit plus forte pour un corps que pour un autre, mais c'est que plus les environs de l'ombre sont éclairés, plus on la juge épaisse par comparaison.

4°. Si une sphere lumineuse est égale à une sphere opaque qu'elle éclaire, l'ombre que répand cette dernière sera un cylindre, & par conséquent elle sera toujours de la même grandeur, à quelque distance que le corps lumineux soit placé : de sorte qu'en quelque lieu qu'on coupe cette ombre, le plan de la section sera un cercle égal à un grand cercle de la sphere opaque.

5°. Si la sphere lumineuse est plus grande que la sphere opaque, l'ombre formera un cône. Si donc on coupe l'ombre par un plan parallèle à la base, le plan de la section sera un cercle, & ce cercle sera d'autant plus petit, qu'il sera plus éloigné de la base.

6°. Si la sphere lumineuse est plus petite que la sphere opaque, l'ombre sera un cône tronqué ; par conséquent elle deviendra toujours de plus grande en plus grande. Donc, si on la coupe par un plan parallèle à la base, ce plan sera un cercle d'autant plus petit, qu'il sera plus proche de la base, mais ce cercle sera toujours plus grand qu'un grand cercle de la sphere opaque.

7°. Pour trouver la longueur de l'ombre ou l'axe du cône d'ombre d'une sphere opaque, éclairée par une sphere plus grande, les demi-diametres des-deux étant comme  $CG$  &  $IM$ , pl. d'optique, fig. 12, & les distances entre leurs centres  $GM$  étant données, voici comme il faut s'y prendre.

Tirez la ligne  $FM$ , parallèle à  $CH$ , alors vous aurez  $IM = CG$  ; & par conséquent  $FG$  sera la différence des demi-diametres  $GC$  &  $IM$ . Par conséquent comme  $FG$ , qui est la différence des demi-diametres, est à  $GM$ , qui est la distance des centres, de même  $CF$ , qui est le demi-diametre de la sphere opaque, est à  $MH$ , qui est la distance du sommet du cône d'ombre au centre de la sphere opaque. Si donc la raison de  $PM$  à  $MH$  est bien petite, de

forte que  $MH$  &  $PM$  ne different pas considérablement,  $MH$  pourra être pris pour l'axe du cône d'ombre, sinon la partie  $PM$  doit en être soustraite. Pour la trouver, cherchez la valeur de l'arc  $LK$ , car en la soustrayant d'un quart de cercle, il restera l'arc  $IQ$ , qui est la mesure de l'angle  $IMP$ . Cet arc  $LK$  se trouvera aisément, car il est la mesure de l'angle  $EMK$ , lequel est égal à l'angle  $MHI$  ; or cet angle  $MHI$  est un des angles du triangle rectangle  $MHI$ , dont les côtés  $MI$  &  $MH$  sont connus : ainsi on trouvera facilement l'angle  $MHI$ . Puis donc que dans le triangle  $MIP$ , qui est rectangle en  $P$ , nous avons, outre l'angle  $IMQ$ , le côté  $IM$ , le côté  $MP$  est aisé à trouver par la trigonométrie.

Par exemple, si le demi-diametre de la terre  $MI = I$ , & qu'on suppose le demi-diametre du soleil de 15 minutes (voyez DIAMETRE), on en conclura que l'angle  $MIP$  ou  $KML$  n'est que de 16' : car à cause de la petitesse du globe  $M$  par rapport au globe du soleil  $G$ , & de la grande distance  $GM$  du soleil, l'angle  $GMF$  ou  $KLM$  est à peu près égal au demi-diametre du soleil. D'où il s'ensuit que  $MP$  n'est qu'environ la 228<sup>e</sup> partie de  $MI$  ou de  $I$ , c'est-à-dire, dans la raison du sinus de 15' au sinus total, ou à peu près comme 15' à 57 degrés. Voyez Sinus. Donc comme  $MH$  contient aussi environ 228 fois  $MI$ , il s'ensuit qu'on peut négliger  $PM$  par rapport à  $MH$ , & prendre  $MH$  ou 228 demi-diametres de la terre pour la longueur de l'axe du cône.

On voit par la solution précédente que la distance  $GM$  du corps opaque au corps lumineux est toujours en rapport constant avec la longueur  $MH$  de l'axe du cône, puisque le rapport de ces deux lignes est égal à celui qu'il y a entre la différence  $FG$  des demi-diametres, & le demi-diametre  $MI$  du corps opaque. D'où il est aisé de conclure que si la distance  $GM$  diminue, il faut diminuer pareillement la longueur de l'ombre ; par conséquent l'ombre diminuera continuellement à mesure que le corps opaque approchera du corps lumineux.



8°. Trouver la longueur de l'ombre que fait un corps opaque  $TS$ , figur. 13, la hauteur du corps lumineux, par exemple, du soleil au-dessus de l'horizon, (c'est-à-dire, l'angle  $SUT$ ), & la hauteur du corps étant donnés. Puisque dans le triangle rectangle  $STU$  où  $T$  est un angle droit, l'angle  $U$  & le côté  $TS$  sont donnés, on trouvera par la trigonométrie la longueur de l'ombre  $UT$ . Voyez *Triangle*.

Ainsi, supposé que la hauteur du soleil est de  $37^{\circ} 45'$ , & la hauteur d'une tour 178 piés,  $TU$  sera 241 piés  $\frac{1}{2}$ .

9°. La longueur de l'ombre  $TU$  & la hauteur du corps opaque  $TS$  étant données, trouver la hauteur du soleil au dessus de l'horizon.

Puisque dans le triangle rectangle  $STU$ , qui est rectangle en  $T$ ; les côtés  $TU$  &  $TS$  sont donnés, on trouve l'angle  $U$  par la proportion suivante. Comme la longueur de l'ombre  $TU$  est à la hauteur du corps opaque  $TS$ , de même le sinus total est à la tangente de la hauteur du soleil au dessus de l'horizon. Ainsi, si  $TS$  est 30 piés &  $TU$  45;  $TUS$  fera  $33^{\circ} 41'$

100. Si la hauteur du corps lumineux, par exemple, du soleil sur l'horizon  $TUS$ , est  $45^{\circ}$ , la longueur de l'ombre  $TU$  est égale à la hauteur du corps opaque; car alors l'angle  $U$  étant de 45 degrés, l'angle  $TSU$  est aussi de 45 degrés, & par conséquent les côtés  $TS$ ,  $TU$  opposés à ces angles sont égaux.

11°. Les longueurs des ombres  $TZ$  &  $TU$  du même corps opaque  $TS$ , à différentes hauteurs du corps lumineux, sont comme les cotangentes de ces hauteurs, ou, ce qui revient au même, comme les tangentes des angles  $TSU$ , compléments des hauteurs  $SUT$ .

Ainsi, comme la cotangente d'un angle plus grand est moindre que celle d'un angle plus petit, plus le corps lumineux est haut, c'est-à-dire, plus l'angle  $SUT$  est grand, plus l'ombre diminue; c'est pour cela que les ombres à midi sont plus longues en hiver qu'en été.

12°. Pour mesurer la hauteur de quelque

objet, par exemple, d'une tour  $AB$  fig. 14, par le moyen de son ombre projetée sur un plan horizontal; à l'extrémité de l'ombre de la tour  $C$ , enfoncez un bâton, & mesurez la longueur de l'ombre  $AC$ : enfoncez un autre bâton en terre dont la hauteur  $DE$  soit connue, & mesurez la longueur de son ombre  $EF$ ; alors dites, comme  $EF$  est à  $AC$ , ainsi  $DE$  est à  $AB$ . Si donc  $AC$  est 45 piés,  $EF$  4 &  $ED$  5 piés,  $AB$  sera 36 piés.

13°. L'ombre droite est à la hauteur du corps opaque, comme le cosinus de la hauteur du corps lumineux est au sinus de cette même hauteur.

140. La hauteur du corps lumineux, demeurant la même, le corps opaque  $AC$ , fig. 15, fera à l'ombre versée  $AD$ , comme l'ombre droite  $EB$  est au corps opaque  $DB$ .

Ainsi, 1°. le corps opaque est à l'ombre versée comme le cosinus de la hauteur du corps lumineux est à son sinus; par conséquent l'ombre versée  $AD$  est au corps opaque  $AD$ , comme le sinus de la hauteur du corps lumineux est à son cosinus. 2°. Si  $DB = AC$ , alors  $DB$  fera une moyenne proportionnelle entre  $EB$  &  $AD$ , c'est-à-dire, que la longueur du corps opaque sera moyenne proportionnelle entre son ombre droite & son ombre versée. 3°. Quand l'angle  $C$  est  $45^{\circ}$ . le sinus & le cosinus sont égaux, & par conséquent l'ombre versée est égale à la longueur du corps opaque.

Pour trouver l'ombre d'un corps irrégulier quelconque exposé à un corps lumineux de figure quelconque, il faut imaginer de chaque point du corps lumineux une espece de pyramide ou cône de rayons qui viennent raser le corps, de maniere qu'on ait autant de pyramides qu'il y a de points dans le corps lumineux; l'ombre parfaite du corps sera contenue dans l'espace ou portion d'espace qui sera commune à toutes ces pyramides: car il est visible que cet espace ne recevra aucun rayon de lumiere. Toutes les autres portions d'espace qui ne recevront pas de rayons de quelques points, mais qui en recevront de quelques autres, seront dans la pénombre, & cette pénombre, sera plus ou moins dense à différens

endroits , selon qu'il tombera en ces endroits des rayons d'un moindre ou d'un plus grand nombre de points du corps lumineux. Voy. *Pénombre*.

La théorie des *ombres* des corps & de leur *pénombre* est très-utile dans l'astronomie , pour le calcul des éclipses. Voyez *Eclipse*.

Les *ombres* droites & les *ombres* versées font de quelque utilité dans l'arpentage , en ce que par leur moyen on peut assez commodément mesurer les hauteurs, soit accessibles, soit inaccessibles. On se sert des *ombres* droites quand l'*ombre* n'excede point la hauteur , & des *ombres* versées quand l'*ombre* est plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un instrument qu'on appelle *ligne des ombres* , au moyen duquel on détermine les rapports des *ombres* droites & des *ombres* versées de tout objet à sa hauteur.

Au reste , il n'est pas inutile de remarquer que tout ce qu'on démontre, soit dans l'optique , soit dans la perspective sur les *ombres* des corps ; est exact à la vérité du côté mathématique ; mais que si on traite cette matiere physiquement , elle devient alors fort différente. L'explication des effets de la nature dépend presque toujours d'une géométrie si compliquée , qu'il est rare que ces effets s'accordent avec ce que nous en aurions attendu par nos calculs. Il est donc nécessaire dans les matieres physiques , & par conséquent dans le sujet que nous traitons, de joindre l'expérience à la spéculation , soit pour confirmer quelquefois celle-ci , soit pour voir jusqu'où elle s'en écarte , afin de déterminer , s'il est possible, la cause de cette différence.

Ainsi on trouve , par exemple , dans la théorie que l'*ombre* de la terre doit s'étendre jusqu'à 110 de ses diamètres ; & comme la lune n'en est éloignée que d'environ 60 diamètres, il s'ensuivroit de-là que quand elle tomberoit ou toute entiere ou en partie dans l'*ombre* de la terre , cet astre tout entier ou sa partie éclipsée devroit disparaître entièrement , comme quand la lune est nouvelle , puisqu'alors la lune entiere

ou sa partie éclipsée ne recevroit aucun des rayons du soleil. Cependant elle ne disparaît jamais ; elle paroît seulement rougeâtre & pâle , même au plus fort de l'éclipse , ce qui prouve qu'elle n'est que dans la pénombre , & qu'ainsi l'*ombre* de la terre ne s'étend pas jusqu'à 110 de ses diamètres.

Feu M. Maraldi voulant éclaircir ce phénomène , a fait des expériences en plein soleil avec des cylindres & des globes , pour voir jusqu'où s'étend leur *ombre* véritable. Voyez *mémoires de l'acad. 1711*. Il a trouvé que cette *ombre* , qui devoit s'étendre à environ 110 diamètres du cylindre ou du globe , ne s'étend , en demeurant toujours également noire , qu'à une distance d'environ 41 diamètres. Cette distance devient plus grande quand le soleil est moins lumineux. Passé la distance de 41 diamètres , le milieu dégénere en pénombre , & il ne reste de l'*ombre* totale que deux traits fort noirs & étroits qui terminent de part & d'autre la pénombre , suivant la longueur. Ces deux traits font de la noirceur qui appartient à l'*ombre* véritable ; l'espace qu'occupe la fausse pénombre & ces deux traits , appartiendroit à l'*ombre* véritable , parce qu'il est de la largeur qui convient à celle-ci. La largeur de la fausse pénombre diminue & s'éclaircit à mesure qu'on s'éloigne , & les deux traits noirs gardent toujours la même largeur. Enfin , à la distance d'environ 110 diamètres , la fausse pénombre disparaît , les deux traits noirs se confondent en un , après quoi l'*ombre* véritable disparaît entièrement , & on ne voit plus que la pénombre. Il faut remarquer que la vraie pénombre qui doit dans la théorie entourer & renfermer l'*ombre* véritable , accompagne des deux côtés les deux traits noirs d'*ombre*.

Quand l'*ombre* est reçue assez proche du cylindre , & qu'elle n'a pas encore dégénéré en fausse pénombre , on voit autour de la vraie pénombre , des deux côtés & en dehors , deux traits d'une lumière plus éclatante que celle même qui vient directement du soleil , & ces deux traits s'affoiblissent en s'éloignant.

M. Maraldi, pour expliquer ce phénomène, prétend que les rayons de lumière qui rasent ou touchent le corps opaque, & qui devroient renfermer l'ombre, ne continuent pas leur chemin en ligne droite après avoir rasé le corps, mais se rompent & se replient vers le corps, de manière qu'ils entrent dans l'espace où il ne devroit point du tout y avoir de lumière, si les rayons continuoient leur chemin en ligne droite. Il compare les rayons de lumière à un fluide qui rencontre un obstacle dans son cours, comme l'eau d'une rivière qui vient frapper la pile d'un pont, & qui tourne en partie autour de la pile, de manière qu'elle entre dans l'espace où elle ne devroit point entrer si elle suivoit la direction des deux tangentes de la pile. Selon M. Maraldi, les rayons de lumière tournent de la même façon autour des cylindres & des globes; d'où il résulte, 1°. que l'ombre réelle ou l'espace entièrement privé de lumière, s'étend beaucoup moins qu'à la distance de 110 diamètres; 2°. que les deux bords ou arcs du cylindre, autour desquels les rayons tournent, n'en étant nullement éclairés, doivent toujours jeter une ombre véritable; voilà les deux traits noirs qui enferment la fausse pénombre, & dont rien ne peut faire varier la largeur. Comme ces bords sont des surfaces physiques qui par leurs inégalités causent des réflexions dans les rayons, ce sont ces rayons réfléchis qui tombant au-dehors de la vraie pénombre, & se joignant à la lumière directe qui y tombe aussi, forment par-là une lumière plus éclatante que la lumière directe. Cette lumière s'affoiblit en s'éloignant, parce que la même quantité de rayons occupe toujours une plus grande étendue; car les rayons qui sont tombés parallèles sur le cylindre, vont en s'écartant après la réflexion.

Si on se fert de globes au lieu de cylindres, l'ombre disparaît beaucoup plutôt, savoir à 15 ou 16 diamètres; elles se change alors en une fausse pénombre entourée d'un anneau noir circulaire, puis d'un anneau de vraie pénombre, & ensuite d'un autre anneau de lumière fort éclatante. La fausse pénombre disparaît à 110 diamètres, &

l'anneau qui l'environne se change en une tache noire obscure; passé cette distance, on ne voit plus que la pénombre. M. Maraldi croit que la raison pour laquelle l'ombre disparaît beaucoup plutôt avec des globes qu'avec des cylindres, c'est que la figure des globes est plus propre à faire tourner les rayons de lumière que la figure du cylindre.

L'ombre de la terre ne s'étend donc qu'à 15 ou 16 diamètres, & ainsi il n'est pas surprenant que la lune ne soit pas totalement obscurcie dans les éclipses. Mais nous avons vu que la fausse pénombre est toujours entourée d'un anneau noir jusqu'à la distance de 110 diamètres: ainsi, suivant cette expérience, il paroîtroit s'ensuivre que la lune devroit paroître totalement obscurcie au commencement & à la fin de l'éclipse, ce qui est contre les observations. M. Maraldi, pour expliquer ce fait, dit que l'atmosphère de la terre doit avoir son ombre à l'endroit où devroit être l'anneau noir; & comme cette ombre est fort claire à cause de la grande quantité de rayons que l'atmosphère laisse passer, elle doit, selon lui, éclairer l'anneau obscur, & le rendre à peu près aussi lumineux que la fausse pénombre. Mais suivant cette explication, la prétendue clarté de l'anneau noir devroit être d'autant moindre que la distance seroit plus grande; & cependant les observations & la théorie prouvent que la pénombre est d'autant plus claire que la distance est plus grande. M. Maraldi ne se dissimule pas cette objection; & pour y répondre, il croit qu'on doit attendre des observations plus décisives sur la différente obscurité de la lune éclipsée. Quoi qu'il en soit, & quelle que doive être l'ombre de la terre, les expériences que nous venons de rapporter n'en sont pas moins certaines & moins curieuses.

Le P. Grimaldi a observé le premier qu'en introduisant la lumière du soleil par un trou fait à la fenêtre d'une chambre obscure, l'ombre des corps minces cylindriques, comme un cheveu, une aiguille, &c. exposés à cette lumière, étoit beaucoup plus grande qu'elle ne devroit être, si les rayons

qui rasent ce corps & qui doivent en terminer l'ombre, suivoient exactement la ligne droite. M. Newton a observé après lui ce phénomène. Le P. Grimaldi l'attribue à une *diffraction* des rayons, c'est-à-dire, qu'il prétend que les deux rayons extrêmes qui rencontrent le corps & qui en sont les tangentes, ne suivent pas cette direction de tangentes, mais s'en écartent au dehors, comme s'ils fuyoient les bords qu'ils ont rencontrés. M. Newton a adopté cette explication, & en a fait voir l'accord avec son système général de l'attraction. M. Maraldi, après avoir répété ces mêmes expériences, a cru devoir en donner une autre explication: on en peut voir le détail dans les *mémoires de l'académie de 1723*. Nous nous contenterons de dire ici que ces expériences & l'explication qu'il en donne ont beaucoup de rapport avec les expériences que nous avons rapportées sur les globes & les cylindres, & avec l'explication que ce même auteur en donne. Voyez *Diffraction*. Jusqu'ici nous avons supposé que les points qui sont dans l'ombre d'un corps sont absolument privés de lumière, & cela est vrai mathématiquement, en ne considérant qu'un corps isolé; mais il n'en est pas ainsi dans la nature: on peut regarder l'ombre, physiquement parlant, comme une lumière diminuée. Dans ce sens elle n'est pas un néant comme les ténèbres: les loix invariables aussi anciennes que le monde, font rejaillir la lumière d'un corps sur un autre, & de celui-ci successivement sur un troisième, puis en continuant sur d'autres, comme par autant de cascades; mais toujours avec de nouvelles dégradations d'une chute à l'autre. Sans le secours de ces sages loix, tout ce qui n'est pas immédiatement & sans obstacle sous le soleil, seroit dans une nuit totale. Le passage du côté des objets qui est éclairé à celui que le soleil ne voit pas, seroit dans toute la nature comme le passage des dehors de la terre à l'intérieur des caves & des antres. Mais par un effet des ressorts puissans que Dieu fait jouer dans chaque parcelle de cette substance légère, elle pousse tous les corps sur lesquels elle arrive, & en est repoussée, tant par son ressort que par la résistance qu'elle y

éprouve. Elle bondit de dessus les corps qu'elle a frappés & rendus brillans par son impression directe: elle est portée de ceux-là sur ceux des environs; & quoiqu'elle passe ainsi des uns aux autres avec une perte toujours nouvelle, elle nous montre ceux mêmes qui n'étoient point tournés vers le soleil.

L'écarlate semble changer de nature en passant dans l'ombre; elle change encore en passant dans une ombre plus forte. Tous les corps, même ceux qui ont les couleurs les plus claires, se rembrunissent à mesure qu'ils se détournent des traits du soleil & des premières réflexions de la lumière, ce qui met par-tout des différences; car en relevant ou détachant un objet par le secours d'un fond ou d'un voisinage plus ou moins brun, elle embellit; elle caractérise & dé mêle à nos yeux ce que l'éloignement ou l'uniformité de la couleur auroit confondu.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumière & des ombres, fait une des plus grandes parties de la peinture. En vain le peintre fait-il composer un sujet, bien placer ses figures & dessiner le tout correctement, s'il ne fait pas, par les affoiblissimens & par les justes degrés du clair & de l'obscur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des distances, de la suite, un air de vérité & de vie.

Les graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier, qu'ils convertissent en tant d'objets qu'ils veulent, par les masses & par les degrés d'ombre qu'ils y jettent; ou bien tout au contraire ils sillonnent de gros traits sur leur cuivre: en sorte que le papier qu'on appliqueroit sur cette planche noircie, ne présenteroit après l'impression qu'une ombre uniforme ou une noirceur universelle. Ils effacent ensuite sur ce cuivre plus ou moins de ces traits: les points d'ombre affoiblis deviennent autant de points de l'objet; & plus ces points d'ombre sont aplanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés. *M. Formey.*

**OMBRE EN PERSPECTIVE** est la représentation de l'ombre d'un corps sur un plan. Elle diffère de l'ombre réelle comme la représentation ou la perspective du corps diffère du corps même. L'apparence d'un corps opaque & d'un corps lumineux dont les rayons sont divergens (par exemple d'une chandelle, d'une lampe, &c.), étant donnée, trouver l'apparence de l'ombre suivant les loix de la perspective : en voici la méthode. Du corps lumineux qu'on considère dans ce cas comme un point, & qu'on suppose déjà rapporté sur le plan du tableau, de manière qu'on sache en quel endroit l'œil doit le voir, laissez tomber une perpendiculaire sur le plan géométral, c'est-à-dire, trouvez dans ce plan la position du point sur lequel tombe une perpendiculaire tirée du milieu du corps lumineux ; & des différens angles ou points élevés de ce corps, tracé scénographiquement, laissez tomber des perpendiculaires sur le plan : joignez ces points sur lesquels tombent les perpendiculaires par des lignes droites, avec le point sur lequel tombe la perpendiculaire qu'on a laissé tomber du corps lumineux ; & continuez ces lignes vers le côté opposé au corps lumineux ; enfin par les angles les plus élevés du corps opaque, & par le centre du corps lumineux tirez des lignes qui coupent les premières, les points d'intersection sont les termes ou les limites de l'ombre.

Par exemple, supposez qu'on demande de projeter l'apparence de l'ombre d'un prisme  $ABCE D$ , *Pl. de Perspective*, fig. 8, n<sup>o</sup> 2, tracé scénographiquement ; comme les lignes  $AD$ ,  $BE$  &  $CF$  sont perpendiculaires au plan géométral, & que  $LM$  est pareillement perpendiculaire au même plan (car le corps lumineux est donné si la hauteur  $LM$  est donnée), tirez les lignes droites  $GM$  &  $HM$  par les points  $MD$  &  $E$  ; par les points élevés  $A$  &  $B$ , tirez les lignes droites  $GL$  &  $HL$ , qui coupent les premières en  $G$  & en  $H$ . Comme l'ombre de la ligne droite  $AD$  se termine en  $G$ , & l'ombre de la ligne droite  $BE$  en  $H$ , & que les ombres de toutes les autres lignes droites conçues dans le prisme donné sont comprises entre les points  $G H D E$  ;  $G D E H$  sera l'apparence de l'ombre projetée par le prisme.

Tome XXIII.

Cette construction suppose au reste que l'élevation de l'œil soit la même que celle du corps lumineux. Mais en général, quelle que soit la position de l'œil, on peut avoir la perspective de l'ombre par les règles ordinaires, en regardant l'ombre comme une figure donnée.

M. l'abbé de Gua a démontré, dans les usages de l'analyse de Descartes, que la projection de l'ombre d'une courbe sur un plan quelconque, étoit une autre courbe du même ordre ; ce qu'il est très-aisé de prouver en considérant que l'équation entre les coordonnées de l'ombre montera toujours au même degré que l'équation entre les coordonnées de la courbe. Cette proposition est analogue à celle-ci, que la section d'un cône quelconque par un plan quelconque, est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. Pour la démonstration de ces deux propositions, il ne faut que deux ou trois triangles semblables, au moyen desquels on verra que les coordonnées de la courbe & de l'ombre seront réciproquement exprimées par des équations où ces co-ordonnées ne monteront qu'au premier degré : d'où il est aisé de voir que les équations de la courbe & de l'ombre seront aussi du même degré. On peut voir le détail de la démonstration dans l'ouvrage cité de M. l'abbé de Gua. (O)

Sur la génération des courbes par les ombres, voyez l'article Courbe.

**OMBRE**, (*Optique.*) Ombres colorées. M. de Buffon annonça en 1743, dans les Mémoires de l'académie des sciences de Paris, un phénomène qui lui avoit causé la plus grande surprise, & dont aucun astronome, aucun physicien, personne avant lui, n'avoit parlé, quoique le fait fût certain, & pût être observé par tous ceux qui ont des yeux : c'est que les ombres sont toujours colorées au lever & au coucher du soleil ; qu'elles sont quelquefois vertes, & souvent bleues, & d'un bleu aussi vif que le plus bel azur. Il se contenta alors de donner le précis de cette observation, & ni lui, ni l'historien de l'académie qui la rapporta, n'entreprirent d'en expliquer la cause.

J'ai bien du regret que le mémoire que M. de Buffon promettoit à cette occasion

Q q q q

sur la lumière du soleil levant & du soleil couchant, & sur celle qui passe à travers différens milieux colorés, n'ait point paru. On pouvoit s'attendre à y trouver d'excellentes recherches sur ces objets & sur le phénomène dont je parle ici. Dix ans s'écoulerent depuis cette annonce, sans que personne, que je sache, eût tenté d'expliquer ce fait singulier. Le premier qui l'ait entrepris est M. l'abbé Mazéas, dont le mémoire imprimé en 1755 fait partie de l'*Histoire de l'académie de Berlin, pour l'année 1752*. Mais comme ce n'étoit qu'incidemment qu'il y parloit des ombres colorées, on ne fera pas surpris que l'explication qu'il en donne ne soit ni aussi précise, ni aussi claire qu'on auroit pu l'attendre de lui, si cette matiere avoit fait l'objet de son mémoire. J'avoue ingénument que, loin d'en être satisfait, c'est l'explication même proposée alors par M. l'abbé Mazéas qui me fit naître la première idée d'en chercher une plus satisfaisante. Ce n'étoit d'abord, & dans des recherches de cette nature ce ne sauroit être qu'une conjecture physique; mais ayant eu depuis occasion de la vérifier par un grand nombre d'observations, cette conjecture sur la véritable cause de la couleur des ombres se trouve appuyée sur un fait que tout le monde fera à portée de confirmer ou de détruire par des observations ultérieures.

Je commencerai par rapporter le fait annoncé par M. de Buffon, dans les propres termes de son mémoire.

“ Au mois de juillet dernier, c'étoit en 1743, comme j'étois, dit-il, occupé de mes couleurs accidentelles, & que je cherchois à voir le soleil, dont l'œil soutient mieux la lumière à son coucher qu'à toute autre heure du jour, pour reconnoître ensuite les couleurs & les changemens de couleurs causés par cette impression, je remarquai que les ombres des arbres qui tomboient sur une muraille blanche, étoient vertes. J'étois dans un lieu élevé, & le soleil se couchoit dans une gorge de montagne, enforte qu'il me paroissoit fort abaissé au-dessous de mon horizon; le ciel étoit serein, à l'exception du couchant qui, quoiqu'exempt de nuages, étoit chargé d'un rideau transparent de vapeurs d'un

jaune rougeâtre; le soleil lui-même étoit fort rouge, & sa grandeur apparente au moins quadruple de ce qu'elle est à midi. Je vis donc très-distinctement les ombres des arbres qui étoient à vingt & trente piés de la muraille blanche, colorées d'un verd tendre, tirant un peu sur le bleu. L'ombre d'un treillage qui étoit à trois piés de la muraille étoit parfaitement dessinée sur cette muraille, comme si on l'avoit nouvellement peinte en verd-de-gris. Cette apparence dura près de cinq minutes, après quoi la couleur s'affoiblit avec la lumière du soleil, & ne disparut entièrement qu'avec les ombres.

„ Le lendemain au lever du soleil, j'allai regarder d'autres ombres sur une autre muraille blanche; mais au lieu de les trouver vertes, comme je m'y attendois, je les trouvai bleues, ou plutôt de la couleur de l'indigo le plus vif; le ciel étoit serein, & il n'y avoit qu'un petit rideau de vapeurs jaunâtres au levant, le soleil se levoit sur une colline, enforte qu'il me paroissoit élevé au-dessus de mon horizon; les ombres bleues ne durèrent que trois minutes, après quoi elles me parurent noires; le même jour je revis au coucher du soleil les ombres vertes comme je les avois vues la veille.

„ Six jours se passerent ensuite sans pouvoir observer les ombres au coucher du soleil, parce qu'il étoit toujours couvert de nuage. Le septième jour, je vis le soleil à son coucher; les ombres n'étoient plus vertes, mais d'un beau bleu d'azur; je remarquai que les vapeurs n'étoient pas fort abondantes, & que le soleil ayant avancé pendant sept jours, se couchoit derrière un rocher qui le faisoit disparaître avant qu'il pût s'abaïsser au-dessous de mon horizon. Depuis ce temps, j'ai très-souvent observé les ombres, soit au lever, soit au coucher du soleil, & je ne les ai vues que bleues; quelquefois d'un bleu fort vif, d'autres fois d'un bleu pâle, d'un bleu foncé, mais constamment bleues, & tous les jours bleues.

Voilà le récit de M. de Buffon, sur lequel je remarque d'abord que, de plus de trente aurores, & d'autant de soleils couchans qu'il avoit observés l'été de 1743 & jusques fort avant dans l'automne, il ne

fait mention que de deux seules ombres vertes apperçues en juillet, deux jours consécutifs, au coucher du soleil. Toutes les autres observations qu'il rapporte n'ont donné que des ombres bleues de différentes nuances, mais constamment bleues. Il est donc très-vraisemblable que les ombres des corps, lorsque le soleil est proche de l'horizon, sont régulièrement & naturellement bleues, & que ce n'est que par accident que cette couleur bleue se change en verd. On sait que le verd n'est qu'un composé des couleurs bleues & jaunes. Il suffit donc, pour produire ce changement accidentel, qu'il se mêle quelque chose de jaune à l'ombre bleue, soit que ce jaune vienne de la couleur jaunâtre du mur même qui reçoit l'ombre, ou qu'il tombe de rayons jaunes, de quelque part que ce soit, sur la partie ombrée.

La question principale à discuter revient donc à savoir pourquoi les ombres du soir & du matin paroissent régulièrement bleues? Or il est évident, ce me semble, que la raison de cette apparence constante ne sauroit être tirée de la nature même des ombres. Elles n'expriment à nos yeux que l'absence de la lumière solaire interceptée par des corps opaques. Mais l'absence de la lumière n'est ni bleue, ni verte; elle n'auroit même point de couleur, si l'usage n'étendoit la notion des couleurs jusqu'au noir; ou plutôt, s'il y avoit un noir parfait, une ombre complète dans la nature. Toutes les couleurs, & par conséquent celles des ombres aussi, doivent leur être à la lumière qui les produit; & nous ne voyons la lumière elle-même qu'autant qu'elle est colorée. Car, au fond, le sens de la vue ne représente absolument rien que des couleurs, & ce n'est que les diverses nuances de ces couleurs qui nous font distinguer les divers objets, ou les parties différentes d'un même objet. On doit donc dire que les ombres, en tant qu'elles sont des ombres, sont visibles, & qu'en tant qu'elles sont visibles, ce ne sont pas des ombres, mais des couleurs produites par une certaine quantité de lumière qui tombe sur l'endroit où les rayons directs du soleil ont été interceptés par l'interposition du corps opaque; & puisque les om-

bres sont visibles depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, on ne se trompera pas en disant que les ombres sont constamment colorées à toutes les heures du jour. Reste donc à chercher la raison pourquoi elles affectent la couleur bleue lorsque le soleil est peu élevé au-dessus de l'horizon, & que hors de là elles ont une couleur grise plus ou moins approchante du noir.

Aussi long-temps que les cas sont les mêmes, les apparences doivent être aussi les mêmes: quand donc celles-ci varient, on ne peut chercher la raison de cette variation que dans la diversité des circonstances relatives à ces apparences. Voyons en quoi les circonstances peuvent varier ici. D'abord, à la même hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, soit à son lever, soit à son coucher, les ombres ont la même couleur bleue. Cela indique que c'est le peu d'élevation du soleil qui infinie à donner cette couleur, & non certains degrés de chaleur ou certaine constitution de l'air; puisque ces dernières circonstances sont rarement les mêmes le matin & le soir.

Mais quelle différence par rapport aux ombres peut-on trouver dans les diverses hauteurs du soleil au-dessus de l'horizon? J'en remarque deux principales: l'une c'est qu'au lever & au coucher les ombres sont les plus longues qu'il est possible, & qu'elles vont en décroissant par degrés jusqu'au moment du passage du soleil par le méridien; la seconde différence, c'est que la lumière du soleil est la plus foible au moment de son lever & de son coucher, & qu'elle augmente en force à mesure que cet astre s'approche du point du midi.

Il ne paroît pas que la première de ces circonstances puisse contribuer à donner aux ombres une couleur bleue. Que ces ombres soient plus longues, & si l'on veut plus dilatées en un temps, qu'en un autre, cela ne doit produire qu'une ombre plus foible, plus délayée, au matin & au soir qu'en plein midi, mais de là ne sauroit résulter du bleu. D'ailleurs, les ombres verticales ne sont pas sensiblement alongées quand le soleil est à l'horizon; elles ne laissent pas néanmoins d'être aussi bien colorées que les ombres horizontales.

La seconde circonstance n'en renferme

pas non plus tout ce qui est requis pour donner l'apparence du bleu. Plus la lumière du soleil est foible, plus le contraste entre la partie ombrée & la partie illuminée d'une muraille blanche est adouci; mais cet adoucissement ne met point de nouvelle couleur dans l'ombre; tout ce qu'il peut, & ce qu'il doit naturellement produire, c'est de laisser mieux paroître la couleur qui seroit actuellement dans la partie ombrée. C'est ainsi que la lumière affoiblie du soleil à son lever & à son coucher laisse paroître des planetes qui, quoiqu'elles envoient à midi la même quantité de rayons sur notre rétine, n'excitent alors en nous aucune perception sensible. C'est ainsi encore que l'éclat de la pleine lune nous empêche d'apercevoir un grand nombre d'étoiles que nous voyons bien distinctement dans son déclin. Je conclus de cela que la partie du mur qui est dans l'ombre doit recevoir réellement des rayons bleus pendant tout le jour, & que ce n'est que parce que l'éclat du jour obscurcit en nous la sensation de ces rayons, qu'ils ne colorent point l'ombre aussi long-temps que le soleil est élevé de plusieurs degrés au-dessus de l'horizon; mais qu'à mesure que l'éclat du soleil s'affoiblit, les rayons bleus commencent à faire sensation, non à la vérité dans les endroits illuminés par la lumière directe du soleil, trop vive encore pour ne pas offusquer une lueur si douce; mais dans les endroits où les rayons immédiats du soleil ne pénètrent point, & où nos yeux, n'étant plus frappés de l'éclat d'une vive lumière, peuvent sentir une impression plus foible.

Il ne s'agit donc plus de trouver la source de ces rayons bleus qui, toujours présents à notre vue, ne paroissent que dans les ombres du matin & dans celles du soir. Or cette source se trouve tout naturellement dans l'air pur, qui nous paroît lui-même bleu, & qui par conséquent réfléchit les rayons qui excitent la sensation de cette couleur préférablement à tous les autres. Tous les objets à portée de recevoir les rayons directs du soleil, sont en même temps exposés à recevoir une quantité plus ou moins grande de rayons que l'air réfléchit; & comme ceux-ci ne sont pas nécessai-

rement interceptés quand ceux qui viennent immédiatement du soleil le sont, il n'est pas surprenant que la partie qui est dans l'ombre en puisse réfléchir quelques-uns vers nous, & que nous les apercevions aussitôt que la lumière qui les offusquoit s'est affoiblie jusqu'à un certain degré.

Il est bon cependant de se défier en physique du raisonnement le plus plausible aussi long-temps qu'on ne peut pas le vérifier par des expériences décisives. Le séjour de la ville n'étoit pas propre à celles que je souhaitois de faire pour constater mes conjectures; mais j'ai eu dans la suite occasion de les vérifier à la campagne: & je vais donner le précis de ce que j'ai observé.

Me trouvant, en juillet 1764; au village de Boucholtz, j'y observai en rase campagne, & par un ciel serein, les ombres projetées sur le papier blanc de mes tablettes. A six heures & demie du soir, le soleil étant encore élevé d'environ quatre degrés, ou de huit de ses diamètres au-dessus de l'horizon, je remarquai que l'ombre de mon doigt, ou celle des corps interposés, qui tomboit sur ce papier, étoit encore d'un gris obscur, tant que je tenois les tablettes verticalement opposées au soleil; mais lorsque je les couchois presque horizontalement, en sorte que les rayons du soleil les rasoient fort obliquement, le papier éclairé prenoit une teinte bleuâtre, & l'ombre qui tomboit sur ce papier paroissoit d'un beau bleu clair.

Quand l'œil étoit placé entre le soleil & le papier horizontal, ce papier, quoiqu'éclairé du soleil, montrait toujours une teinte bleuâtre; mais quand je tenois mes tablettes ainsi couchées entre le soleil & l'œil, je pouvois distinguer sur chaque point élevé, produits par les petites inégalités du papier, les principales couleurs prismatiques; on les aperçoit de même sur les ongles, & sur la peau de la main. Cette multitude de points colorés de rouge, de jaune, de verd & de bleu, fait presque disparoître la couleur propre des objets.

A six heures & trois quarts l'ombre commença d'être bleue, même lorsque les rayons du soleil tomboient perpendiculairement sur le papier vertical. La cou-



leur étoit plus vive quand les rayons tomboient sous une inclinaison de 45 degrés. Même à une moindre déclinaison du papier, j'appercevois déjà distinctement que l'ombre bleu avoit une bordure plus bleue à son extrémité horizontale qui regardoit le ciel, & une bordure rouge à l'extrémité horizontale qui étoit tournée vers la terre. Mais, pour avoir ces bordures, il faut que le corps opaque soit fort proche du papier: plus il en est voisin, plus la bordure rouge est sensible; à la distance de trois pouces, toute l'ombre est bleue.

A chaque observation, après avoir tenu les tablettes ouvertes contre le ciel, je les tournois vers la terre qui étoit tapissée de verdure; je les y tenois de maniere que le soleil pût les éclairer, & les corps y projeter des ombres; mais, dans cette position, je n'ai jamais pu appercevoir d'ombre bleue ou verte, sous aucune obliquité d'incidence des rayons solaires que ce pût être.

A sept heures, le soleil paroissant encore élevé d'environ deux degrés, les ombres étoient d'un très-beau bleu, même lorsque les rayons tomboient perpendiculairement sur le papier. La couleur sembloit embellir quand le papier récliné du soleil par sa patrie supérieure embrassoit, pour ainsi dire, depuis le couchant une amplitude verticale de 45 degrés au delà du zénith. Cependant je ne dois pas passer sous silence une singularité à laquelle je ne m'attendois pas, c'est que, dans ce même temps, un champ du ciel plus vaste n'étoit pas favorable à la couleur bleue; & que l'ombre tombant sur les tablettes tournées horizontalement vers le ciel, n'étoit plus colorée, ou que du moins je n'y démentois qu'un bleu très-foible, & très-délayé. Cette singularité résulte sans doute du peu de différence qu'il y a dans cette situation, quant à la clarté, entre la partie du papier qui est éclairée, & celle qui est dans l'ombre. On fait que la quantité de lumière qui tombe sur un objet diversement incliné suit la raison du sinus de cette inclinaison. Ainsi, quand mes tablettes étoient verticales, l'éclat de la partie éclairée étoit à son *maximum*, exprimé par le sinus rectus ou l'unité; à une inclinaison de 45 degrés,

cet éclat n'est plus que la  $\frac{7}{10}$  partie de l'éclat total. Dans une situation précisément horizontale, il seroit nul, & son interception ne produiroit par conséquent pas même de l'ombre. Il n'est donc pas étrange que la perception des rayons bleux ne soit presque pas plus sensible sur la partie du papier qui est dans l'ombre, que sur celle qui n'est plus éclairée du soleil que très-foiblement. Ainsi le trop & le trop peu d'éclat de la lumière solaire produisent, mais par des raisons différentes, à peu près un même effet; c'est de rendre insensible dans l'ombre la lumière bleue que le ciel y réfléchit.

Il seroit superflu de rapporter ici un grand nombre d'observations pareilles à celle dont je viens de rendre compte. Il me suffira de dire qu'elles m'ont toujours exactement donné le même résultat; & que je n'en ai fait aucune qui m'ait confirmé ma conjecture sur la cause de la couleur bleue des ombres. Je n'en ai jamais vu de vertes, que lorsque je faisois tomber l'ombre sur un papier jaune, ou sur un mur jaunâtre; & en général la couleur des ombres se modifie sur la couleur du corps qui les reçoit. Je ne voudrois pourtant pas assurer qu'il n'y ait d'autres ombres vertes que celles qui paroissent sur des corps jaunâtres. Car, si c'est sur la même muraille que M. de Buffon a apperçu, au coucher du soleil, des ombres bleues, sept jours après avoir vu ces ombres vertes, il seroit prouvé que la raison de la couleur verte n'étoit pas dans la couleur propre de la muraille; il la faudra chercher dans la couleur du ciel vers le couchant, qui, comme M. de Buffon le rapporte, étoit alors, quoiqu'exempt de nuages, chargé d'un rideau transparent de vapeurs d'un jaune rougeâtre; la lumière d'un ciel ainsi coloré tomboit sur la muraille, & s'y combinait avec autant de rayons bleux que l'exposition du mur lui permettoit d'en recevoir du reste de l'atmosphère; de ce mélange a pu résulter une couleur verte, invisible sur un fond blanc éclairé par le soleil, & très-sensible sur la partie de ce fond que le soleil n'éclairait pas. Il se pourroit encore que le verd, apperçu par M. de Buffon, yint du reflet occasionné par le

treillage qui n'étoit qu'à trois piés de la muraille. Cette muraille étoit exposée aux rayons du soleil couchant ; elle réfléchissoit sans doute ces rayons en tout sens sur la verdure voisine , & celle-ci les renvoyoit peut-être à son tour colorés de verd sur la muraille , en y interceptant même une partie de la lumiere du ciel. J'avoue cependant que je n'ai jamais apperçu ce reflet verd , auquel je m'attendois de la part des arbres voisins d'une muraille blanche opposée au soleil couchant.

Au reste , les ombres bleues ne sont pas précisément affreintes aux heures du lever & du coucher du soleil. Je les ai observées à trois heures après midi , le 19 de juillet , ainsi dans la saison où le soleil a le plus de force ; mais c'est que le soleil étoit enveloppé d'un brouillard très-clair , qui en affoiblissoit la lumiere ; le ciel entier étoit brouillé , & la partie la plus claire étoit d'un bleu trouble.

Quand le ciel est serein , les ombres commencent d'être bleues lorsque l'ombre horizontale a huit fois , en longueur , la hauteur du corps qui la produit : ce qui , par les tables des sinus , indique l'élévation du centre du soleil de  $7^{\circ} 8'$  au dessus de l'horizon. Mais comme cette observation pourroit ne pas convenir également à toutes les saisons , je dois ajouter que c'est au commencement d'aôut que je l'ai faite.

Outre les ombres colorées dont j'ai parlé jusqu'ici , qui sont produites par l'interception des rayons directs du soleil , on en peut observer de semblables , presque à toutes les heures du jour , dans tous les appartemens où la lumiere du soleil pénètre par la réflexion de quelque corps blanc ; pourvu , & c'est une suite nécessaire de mon explication , que de l'endroit sur lequel on fait tomber l'ombre on puisse découvrir quelque partie du ciel serein. Ainsi , dans une chambre qui ne recevra les rayons du soleil que par le reflet d'une maison blanche située vis-à-vis , ou du jambage extérieur de la fenêtre , on verra si , par exemple , l'exposition est au couchant , jusqu'à midi & plus tard encore , l'ombre de la croisée se colorer d'un bleu très-vif sur le jambage intérieur & opposé de la même fenêtre , s'il est peint en blanc , & qu'on

ait soin d'affoiblir le jour de la chambre au moyen de rideaux autant qu'il sera nécessaire. A l'aide de cet affoiblissement , on peut , même lorsque le soleil éclaire immédiatement la chambre , donner aux ombres la couleur bleue à toutes les heures du jour ; & l'on pourra ainsi se convaincre que cette couleur dispaçoit précisément aux endroits de l'ombre , d'où l'on ne sauroit plus appercevoir aucune partie du ciel.

J'ai déjà fait mention ci-dessus d'une bordure , ou ombre jaune rougeâtre , qu'on apperçoit souvent au dessus de l'ombre ordinaire , lorsque celle-ci est teinte en bleu. Toutes les observations que j'ai faites-là-dessus me portent à croire que cette ombre rousse résulte de l'interception de la lumiere céleste , c'est-à-dire , de l'interception des rayons bleus réfléchis par le ciel. Ainsi , de même que l'absence de la lumiere solaire laisse voir dans l'ombre d'une croisée la clarté bleue de la lumiere du ciel , de même aussi l'interception de cette lumiere bleue ne laisse voir dans l'endroit où la croisée l'intercepte que la clarté jaune rougeâtre , produite ou par les rayons du soleil à son lever & à son coucher , ou par le simple reflet des corps terrestres circonvoisins. C'est là sans doute la raison pourquoi cette ombre jaune ne paroît au dessous de la bleue , que lorsque le corps opaque qui intercepte la lumiere est très-proche du corps blanc sur lequel l'ombre est reçue. Car il est aisé de démontrer généralement que l'interception de la lumiere du ciel ne sauroit commencer d'avoir lieu , que lorsque la largeur du corps opaque sera à sa distance du fond blanc qui reçoit l'ombre , comme le double sinus de la demi-amplitude du ciel est à son cosinus. Ainsi , pour une amplitude de  $126$  degrés , par exemple , où l'on auroit la raison du sinus de  $63^{\circ}$  à son cosinus , environ comme 2 à 1 , il faudra , pour que l'ombre jaune commence à exister , que le corps opaque qui produit l'ombre ait une largeur quadruple de sa distance au papier , ou au corps blanc sur lequel l'ombre doit paroître ; & ce ne sera qu'en rapprochant davantage cette distance , que l'ombre deviendra sensible ; la diminution de la distance étant toujours dans ce cas-ci égale au quart de la largeur de l'ombre.

Avant de quitter les *ombres bleues*, je vais en rapporter d'une troisième espèce, qui, sans doute, ont encore la même origine. Je les ai souvent aperçues au commencement du printemps, lorsque lisant le matin à la clarté d'une bougie, la lumière du jour, qui n'est autre chose que les rayons bleus réfléchis par le ciel, se confondoit sur la muraille avec celle de la bougie. Dans cette circonstance l'*ombre*, formée par l'interception de la bougie, à la distance d'environ six piés, étoit d'un beau bleu clair; ce bleu devenoit plus foncé à mesure que le corps interceptant étoit rapproché du mur, & très-foncé lorsque l'intervalle n'étoit plus que de quelques pouces. Mais, par-tout où la lumière du jour ne pénétroit pas, par exemple, sur le papier du livre que je lisois, & qui ne recevoit que la lumière de la bougie, l'*ombre* étoit noire sans le moindre mélange de bleu. Pareillement aussi les endroits qui n'étoient éclairés que par la simple lumière du jour naissant, & où la bougie ne luifoit point, ne représentoient que des *ombres ordinaires*. A mesure que le jour naturel augmente, l'*ombre* occasionnée par l'interception de la lumière s'affoiblit; le bleu devient de plus en plus blanchâtre, & se dissipe enfin totalement.

L'observation, rapportée par M. l'abbé Mazéas dans le mémoire dont j'ai fait mention dès l'entrée de cette addition, est entièrement analogue à celle que je viens d'indiquer; mais l'explication qu'il en donne, & qu'il étend à toutes les *ombres colorées*, ne me paroît, comme je l'ai déjà insinué, ni claire ni satisfaisante. Je vais la transcrire ici, pour laisser à chacun la liberté de choisir entre diverses explications d'un même fait.

« La lumière de la lune, dit M. l'abbé Mazéas, & celle d'une bougie placée à six piés de distance d'une muraille très-blanche, alloient toutes les deux frapper au corps opaque, qui n'étoit éloigné du mur que d'un pié. Ces deux lumières me donnoient deux *ombres* du même corps. L'*ombre* que formoit le corps opaque en interceptant la lumière de la lune donnoit du rouge, & l'*ombre* que formoit le même corps en interceptant la lumière de la bou-

gie donnoit du bleu. Ces deux lumières formoient un angle de 45 degrés; d'où il suit que l'*ombre* formée par l'interception de la lumière de la lune devoit être éclairée par celle de la bougie, & que l'*ombre* formée par l'interception de la lumière de la bougie devoit être éclairée par celle de la lune. »

Voilà le fait: voici maintenant l'explication que M. l'abbé en donne.

« Il est donc évident, poursuit-il, que dans ce cas les couleurs ne venoient que de l'affoiblissement de la lumière, qui, en frappant notre organe avec plus ou moins de vivacité, peut y produire la même sensation à peu près que produisent les rayons de la lumière séparée & rompue par le prisme. Les couleurs qui sont ici produites par l'affoiblissement de la lumière, me paroissent devoir être regardées comme une conséquence de l'action des corps sur cette même lumière; suivant qu'elle sera plus ou moins forte, elle sera plus ou moins attirée par le corps opaque, & par conséquent les rayons d'une espèce se sépareront des autres, & nous donneront par conséquent la sensation des couleurs qu'elles doivent nous imprimer par leur nature.

« C'est pareillement, ajoute M. Mazéas, à ce principe qu'on doit rapporter, à ce qu'il me semble, les *ombres colorées* des corps au lever & au coucher du soleil, c'est-à-dire, lorsque la lumière de cet astre est très-foible. Ce phénomène, dont M. de Buffon nous a donné les détails dans un mémoire sur les couleurs accidentelles, aussi bien que les couleurs observées par M. Halley à différentes profondeurs de la mer, ne me paroissent donc venir que de la distraction de la lumière, découverte par Grimaldi, & depuis éclairci par M. Newton. Mais ce principe que la nature emploie pour séparer les rayons de la lumière, n'est pas à beaucoup près aussi puissante que la réflexion, ni celle-ci aussi puissante que la réfraction. Les couleurs qui sont l'objet de ce mémoire, & qui ont été produites par la réflexion des rayons de dessus une surface mince, étoient très-impures, comme je l'ai déjà remarqué; mais celles dont je viens de parler,

qui ont été produites par la lumière de la lune & d'une bougie, l'étoient infiniment davantage ».

Il paroît donc ; si je ne me trompe, que suivant la pensée de M. l'abbé Mazéas, la cause physique des ombres colorées doit être attribuée à l'attraction plus foible qu'exercent les corps opaques sur une lumière plus foible ; cette attraction produit une diffraction d'où résultent des couleurs infiniment impures, telles que celles des ombres colorées.

Sans entrer dans une discussion physique sur les difficultés que cette explication pourroit renfermer, il suffira d'observer qu'en l'adoptant on ne sauroit rendre raison pourquoi le même degré de lumière étant exposé à l'action du même corps opaque, produit tantôt une ombre du plus beau bleu, tantôt une simple ombre ordinaire ? Je ne vois pas trop bien non plus pourquoi, dans l'observation de M. l'abbé Mazéas, le même corps opaque ne sépare que des rayons bleus d'un des corps lumineux, & des rayons rouges de l'autre. Il me paroît bien plus simple de dire : que là où la lumière de la bougie ne pouvoit pas pénétrer, l'ombre qui reçoit la lumière de la lune mêlée à l'azur du ciel, devoit être bleue, & que là où ni les rayons réfléchis par le ciel, ni ceux de la lune ne pénétoient pas, l'ombre devoit être rouge, puisqu'elle étoit éclairée par la lueur rouge d'une bougie ; qu'enfin par tout ailleurs où les rayons venant du ciel, de la lune, & de la bougie se méloient également, la couleur devoit être d'un éclat supérieur aux deux ombres, & d'un ton proportionné à la quantité de blanc, de rouge & de bleu, que ces diverses lumières contenoient. (+)

OMBRE, (*Astron.*) est le cône formé par les rayons qui, partant du soleil, sont tangentes au globe lunaire dans les éclipses du soleil, ou au globe terrestre dans les éclipses de lune. L'ombre de la lune n'arrive pas jusqu'à la terre quand la lune est apogée, c'est le cas des éclipses annulaires : quand elle y parvient, elle n'y occupe guère plus de 60 ou de 80 lieues de longueur en forme d'ellipse, comme on le peut voir sur la carte de l'éclipse de 1764

faite par madame le Paute, à Paris, chez Latré, graveur, & la vitesse avec laquelle elle parcourt le globe terrestre est d'environ 12 lieues par minutes. Dans les éclipses de lune, pour avoir la largeur apparente de l'ombre ou l'angle sous lequel nous paroît la section d'ombre que la lune doit traverser, il faut ajouter les parallaxes horizontales du soleil & de la lune & en ôter le demi-diamètre du soleil ; le reste est le demi-diamètre de l'ombre, comme nous l'avons prouvé au mot ÉCLIPSE, & comme on le voit par la fig. 20 supplément des Pl. On y ajoute ensuite un soixantième de plus pour l'effet de l'atmosphère ou des réfractions qui augmentent le cône d'ombre ; du moins l'observation a fait voir que c'étoit à peu près la correction qu'admettoit la règle précédente. (*M. DE LA LANDE.*)

OMBRE, (*Géog.*) obscurité causée par un corps opaque opposé à la lumière ; la géographie considère principalement l'ombre causée dans la lumière du soleil, & en tire plusieurs usages que nous allons expliquer sommairement.

Les hommes ont remarqué de bonne heure que lorsque le soleil éclaire l'hémisphère où ils sont, tous les corps élevés, comme les arbres, les hommes eux-mêmes, jettent une ombre ; mais elle ne va pas toujours du même côté. Elle est infailliblement en ligne droite avec le corps opaque & le soleil ; & comme cet astre parcourt successivement divers points de l'horizon, l'ombre le suit fidèlement dans son cours, & est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Par exemple, si l'on plante perpendiculairement une perche bien droite dans un champ, après en avoir observé l'ombre à midi, on verra que l'ombre de six heures du matin & de six heures du soir, font ensemble une ligne droite qui coupe à angles droits l'ombre du midi au pied de la perche. A quelque heure du jour que ce soit, l'ombre que jette un corps élevé perpendiculairement est toujours en droite ligne avec le corps lumineux.

Le soleil semble sortir de l'horizon, il s'éleve jusqu'à midi, après quoi il descend, & se perd dans l'horizon qui nous le dérobe peu à peu, & enfin il disparoît entièrement.

rement. Ces différens degrés de hauteur mettent une extrême variété entre les différentes longueurs des ombres. Plus il est bas, plus elles sont longues ; plus il est haut, plus elles sont courtes. Il s'ensuit qu'étant au point de midi dans la plus grande hauteur où il puisse être ce jour-là ; l'ombre la plus courte est celle que donne alors le corps élevé.

Le soleil n'est pas toujours dans la même hauteur à son midi par rapport à nous : durant les équinoxes, il est dans l'équateur : il s'en écarte ensuite pour s'avancer de jour en jour vers l'un ou vers l'autre tropique. Quand il est au tropique du capricorne, ce qui arrive au solstice d'hiver, il est dans son plus grand éloignement par rapport à nous. Il s'élève beaucoup moins haut que quand il est dans l'équateur, & par conséquent l'ombre du midi, quoique la plus courte de celles de tout ce jour-là est plus longue à proportion, que celles du midi des jours où il est dans l'équateur.

Après être arrivé au tropique d'hiver, il se rapproche de jour en jour de l'équateur, & la longueur de l'ombre à midi décroît à proportion jusqu'à l'équinoxe du printemps, alors il avance vers le tropique du cancer, & comme par-là il se rapproche encore plus de nous, l'ombre du midi continue à s'accourcir à proportion, parce qu'alors il s'élève d'autant plus par rapport à notre pays.

Il est donc aisé de comprendre que les saisons mettent une grande différence entre la longueur des ombres à midi. Celle du solstice d'été sont les plus courtes ; celles du solstice d'hiver sont les plus longues ; celles des équinoxes sont moyennes entre ces deux longueurs. Plus les climats que nous habitons sont éloignés de l'équateur terrestre ( car la terre a aussi le sien ) plus l'ombre méridienne d'un corps élevé doit être longue, à proportion de l'éloignement. Cela s'ensuit naturellement des principes qui viennent d'être déduits. Prenons un même jour, par exemple, le premier juin à midi, l'ombre d'une perche de douze piés sera plus longue en Suede qu'à Paris, & à Paris qu'à Alger. Cela est facile à concevoir.

Ceci posé, l'ombre peut servir à connaître combien les lieux sont plus proches ou

plus éloignés de l'équateur ; elle peut aussi servir à déterminer la durée des saisons ; aussi voyons-nous que dans la plus haute antiquité, les nations savantes ont élevé des colonnes ou des obélisques, dont l'ombre étant observée par d'habiles gens, servoit à déterminer le cours du soleil & les saisons qui en dépendent.

Ces colonnes, ces obélisques des anciens surmontés d'une boule, n'étoient pas un simple ornement, mais un instrument de mathématique qui servoit à décrire sur le terrain par le moyen de l'ombre, le chemin que le soleil fait ou semble faire dans le ciel. Une preuve décisive de l'ancienneté de ces obélisques, c'est qu'on en voit sur des médailles grecques antiques, & antérieures à Pythéas de Marseille. Telle est entr'autres celle de Philippe, roi de Macédoine, rapportée par Goltzius, t. III, tab. xxx, n. 5.

L'ombre d'un obélisque à sa pointe, répond au bord supérieur du soleil : pour avoir le point central du soleil, il faut quelque chose qui rectifie cela. En mettant une boule, le centre de l'ombre qu'elle forme, donne ce point sans autre opération, ce qui est une facilité. La différence qui résulte du calcul de l'ombre d'un obélisque, avec ou sans cette boule, est considérable, puisqu'elle est de tout le demi-diamètre du soleil ; & cette différence doit être observée pour la justesse du calcul astronomique.

Ces obélisques ont été appelés *gnomon*, γνόμων, mot qui en grec signifie ce qui montre, ce qui marque, ce qui fait connaître, & que l'on a adopté en notre langue. La science de l'ombre a recommencé à être cultivée avec succès en ces derniers siècles, & a produit cette variété prodigieuse de cadrans solaires pour toutes les expositions possibles.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent des ombres ne convient généralement qu'aux peuples situés entre l'équateur & le pôle septentrional, vers lequel leur ombre est toujours tournée à midi. Au-delà de l'équateur, c'est tout le contraire. L'ombre d'un objet élevé se tourne toujours vers le sud, lorsqu'il est midi. Cela se conclut sans peine du principe général, que l'ombre est

toujours opposée en droite ligne au corps lumineux. Puisque les habitans de ce pays-là sont entre la ligne du soleil & le pôle méridional, il faut qu'à midi leur ombre soit tournée nécessairement vers ce pôle.

Pour distinguer les ombres, on les nomme du nom de la partie du monde vers laquelle elles se jettent; l'ombre d'une pyramide à six heures du matin est occidentale, à midi septentrionale pour nous, méridionale pour les peuples au-delà de l'équateur, & à six heures du soir elle est orientale; ceci n'a pas besoin d'être prouvé.

Les Grecs appellent l'ombre *σῆα*; de-là viennent tous ces mots terminés en *scii*, & formés de diverses propositions, comme *a*, sans; *ἀμφίς*, de deux côtés; *περὶ*, tout à l'entour, ou du mot *ἐπι*, l'un ou l'autre; & ces mots que les géographes latins ont empruntés des Grecs, ont servi à distinguer les habitans du globe terrestre par la différence des ombres.

Ainsi on appelle *asciens*, *ascii*, du mot *ἀσκιος*, sans ombre, les peuples qui à midi n'ont point d'ombre, ce qui ne convient qu'aux peuples situés entre deux tropiques: car en certains temps de l'année, ils ont à midi le soleil à leur zénith; ou pour dire la même chose en termes vulgaires, le soleil passe à plomb sur leurs têtes, de façon que leur ombre est alors sous eux. Cela n'arrive pas en même temps à tous les peuples situés entre les deux tropiques, mais successivement & à mesure que le soleil s'approche du tropique vers lequel ils sont; par exemple, tous les peuples qui sont sous l'équateur n'ont point d'ombre à midi dans le temps des équinoxes. Ils ne commencent à en avoir, que quand il s'éloigne vers l'un ou vers l'autre des tropiques: alors ceux qui sont entre l'équateur & le tropique, dont le soleil s'approche de jour en jour, deviennent *asciens*, ou sans ombre à midi, à mesure que le soleil passe par leur parallèle.

Les *amphisciens*, *amphiscii*, sont ceux qui ont deux ombres différentes, c'est-à-dire, dont l'ombre est alternativement septentrionale ou méridionale; cela est commun aux peuples qui habitent la zone torride. Supposons une pyramide ou un obélisque sur la côte d'or en Guinée au bord de la

mer, auprès de Saint-George de la Mine ou Elmina, comme l'appellent les Hollandois, ou en tel autre lieu de cette côte; lorsque le soleil est par les 3<sup>d</sup> environ 30', cette pyramide ou cet obélisque sera sans ombre; mais lorsqu'il s'avance vers le tropique du cancer, ou qu'il en revient, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ce parallèle que nous avons dit de 3 deg. environ 30 min. l'ombre de la pyramide ou de cet obélisque sera méridionale & tombera dans la mer. Au contraire, lorsque le soleil aura repassé ce parallèle, l'ombre de la pyramide ou de l'obélisque sera septentrionale, & tombera dans les terres.

Il faut bien se ressouvenir que nous ne parlons ici que de l'ombre de l'instant du midi vrai. Le lecteur se rappellera aussi ce que nous avons dit de l'ombre de six heures du matin, & de celle de six heures du soir, qui, quoique jetées l'une à l'occident, l'autre à l'orient, font ensemble une ligne droite continuée aux deux côtés de la perche, dont le pié les unit. Il en est de même de l'ombre méridionale ou septentrionale qu'aura successivement la pyramide dont nous parlons; ces deux ombres feront ensemble une ligne droite.

Les *périsciens*, *periscii*, sont ceux dont les ombres tournent autour d'eux. On sait que les peuples qui demeureroient sous un des pôles, n'auroient dans toute l'année qu'un jour de six mois, & une nuit d'une égale durée or il est aisé de comprendre que ne perdant de vue le soleil qui ne quitte point leur horizon pendant six mois, leur ombre devrait tourner autour d'eux autant de fois qu'il y a de jours de vingt-quatre heures, dans ces six mois de jour perpétuel dont ils jouiroient. Il est ici question de l'ombre perpétuelle, & de toutes les heures, & non pas de l'ombre méridienne qui est toujours tournée du même côté, selon le pôle.

Mais si l'on conçoit que le méridien ne se termine pas au pôle, & qu'il continue au-delà en faisant un cercle entier, alors le soleil coupe deux fois le méridien, une fois à midi, & l'autre fois à minuit. Pour nous il disparoît, & lorsqu'il parcourt la partie inférieure de notre méridien, il ne peut nous donner d'ombre puisque sa lu-

miere nous est cachée ; mais les peuples que nous supposons sous le pôle , ne cessent point de le voir pendant six mois , puisqu'il ne quitte point leur horizon. Alors l'ombre de midi & l'ombre de minuit , tracées sur une même ligne qui est le méridien , se jettent en deux parties opposées , & font ensemble une ligne droite ; & ces deux ombres sont à douze heures l'une de l'autre. Si le corps élevé qui forme l'ombre , est précisément sous le pôle , les deux ombres seront également tournées vers le midi. S'il est à quelque distance , l'ombre à midi sera septentrionale , & à minuit méridionale.

Les hétérosciens , *heteroscii* , sont les peuples dont l'ombre méridienne est toujours tournée du même côté. Cela convient à ceux qui habitent entre le tropique & le cercle polaire. Ceux qui sont au nord du tropique , ont toujours l'ombre méridienne septentrionale : ceux qui vivent au sud du tropique du capricorne , ont toujours l'ombre méridienne au midi.

Les peuples situés sous l'un ou l'autre des deux tropiques , n'ont point d'ombre quand le soleil est arrivé à leur tropique. Le reste de l'année , ils ont une ombre qui est toujours la même à midi. C'est ce que les géographes expriment par ces paroles , qu'ils sont ascieus & hétéroscieus.

Les peuples de la zone torride , situés entre les deux tropiques , n'ont point d'ombre quand le soleil passe par leur parallèle ; mais dès qu'il s'en écarte , ils ont une ombre qui est ou septentrionale ou méridionale , selon qu'il avance vers l'un ou vers l'autre tropique ; c'est ce que veulent dire ces mots *ascieus* & *amphiscieus*.

Les peuples de zones tempérées n'ont qu'une ombre , qui est toujours ou septentrionale ou méridionale , comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Ainsi ils sont hétéroscieus , & ne sauroient être ascieus , parce que le soleil n'arrive jamais à leur parallèle.

Les peuples des zones froides ont toujours durant six mois , le soleil qui tourne autour d'eux , & fait tourner leur ombre de même. Il coupe deux fois en vingt-quatre heures le méridien ; ainsi ils sont périscieus , comme nous l'avons dit ci-dessus.

OMBRE , UMBRE , MAIGRE , DAINE , *umbra* , ( *Histoire naturelle* , *Ichtyologie* . ) poisson de mer que l'on a nommé ombre , parce qu'il a sur les côtes du corps des bandes transversales d'une couleur jaune , obscure & de différentes teintes ; ces bandes représentent des ombres par leur position ; il y a successivement depuis la tête jusqu'à la queue une bande de couleur foncée , & une autre d'une couleur plus claire. Ce poisson est plus grand que le corps ; il a le même nombre de nageoires , mais elles sont plus courtes & moins noires principalement celles du ventre & du dos. Il est de couleur noirâtre , & il a un tubercule placé à l'extrémité de la mâchoire inférieure ; la tête est couverte de petites écailles. Il y a devant les yeux deux enfoncements un peu grands , & plusieurs petits sur la mâchoire inférieure. Les mâchoires sont entièrement dépourvues de dents. L'ombre a la chair blanche , sèche , & d'un goût très-bon , mais elle est difficile à digérer. On sert ce poisson sur les meilleures tables. Rondelot , *hist. des poissons* , I part. liv. V , chap. ix. V POISSON.

OMBRE DE RIVIERE , *umbra fluviatilis* , poisson de riviere auquel on a donné le nom d'ombre , à cause de sa couleur brune ; il croît jusqu'à une coudée ; il a deux nageoires sur le dos , deux sur le ventre & une à chaque ouïe , il ressemble à la truite , mais il a la tête plus longue & la bouche plus petite. Les mâchoires sont dépourvues de dents , & moins pointues que dans la truite : les yeux sont fort ouverts , la queue est large & fourchue. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur obscure , qui s'étend depuis les ouïes jusqu'à la queue. La chair de ce poisson est blanche sèche & de bon goût. Rondelot , *hist. des poissons* , I part. chap. iij. Voyez POISSON.

OMBRE , TERRE D' ( *Hist. nat. Minéral. & Peint.* ) *umbra* , *cieta umbria*. C'est une terre d'un brun plus ou moins foncé ; elle est légère & en poussière ; elle a la propriété de s'enflammer dans le feu , & de répandre une odeur fétide. Son nom paroît venir de l'Ombrie , pays d'Italie , d'où il vient sous ce nom une terre d'un brun clair. La terre de Cologne est une terre colorée plus foncée.

La propriété que la terre d'*ombre* a de s'enflammer & de répandre une odeur désagréable, fait voir qu'elle contient une substance bitumineuse de la nature du charbon de terre.

M. Emanuel Mendez d'Acoſta, dans son *hiſt. nat. des foſſiles*, p. 101 & ſſ. met la terre d'*ombre* au rang des ochres; il parle d'une terre d'*ombre* trouvée en Angleterre qui produiſit un phénomène très-curieux. Une perſonne ayant pulvériſé cette terre d'*ombre* & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en ſervir à peindre, en fit un tas, après quoi il ſortit de ſa chambre, & à ſon retour au bout de trois quart-d'heures, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur inſupportable. La même expérience a été réitérée à Londres avec le même succès. Cette terre d'*ombre* avoit été tirée d'une mine de plomb de la province de Derbyſhire, à environ dix braſſes de profondeur au-deſſous de la ſurface de la terre; on dit qu'il y en a une couche fort épaiſſe.

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation ſpontanée eſt venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une eſpece de pyrophore. (—)

OMBRE, (*Littér.*) *umbra*. Les latins appeloient *ombres*, ceux qu'un convié amenoit de ſon chef à un feſtin d'invitation. Plutarque a fait là-deſſus un grand chapitre dans le ſeptieme livre de ſes propos de table. (*D. J.*)

OMBRE, (*Mythol.*) dans le ſyſtème de la théologie païenne, ce qu'on appeloit *ombre*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, quelque choſe qui avoit la figure & les qualités du corps de l'homme, & qui ſervoit comme d'enveloppe à l'ame, c'eſt ce que les Grecs appeloient *idolon* ou *phantasma*, & les latins *umbra*, *ſimulachrum*; ce n'étoit donc ni le corps ni l'ame qui deſcendoit dans les enfers, mais uniquement cette *ombre*. Ulyſſe voit l'*ombre* d'Hercule dans les champs élyſées, pendant que ce héros eſt dans les cieux. Il n'étoit pas permis aux *ombres* de traverser le Styx, avant que leurs corps euſſent été mis dans un tombeau; mais elles étoient errantes

ſur le rivage pendant cent ans, au bout deſquels elles paſſoient enfin à cet autre bord ſi deſiré. (*D. J.*)

OMBRE, ſ. f. *umbra*, *æ*; *obumbratio*, *onis*, (*terme de Blafon.*) image ſi déliée qu'on voit le champ ou les pieces de l'écu au travers.

L'*ombre* ſe préſente par un ſeul trait qui forme la circonſérence de la figure & n'eſt rempli d'aucun émail, de ſorte que l'on voit deſſous l'émail des pieces qui s'y trouvent.

Traſegnès de Florainville, en Lorraine; *bandé d'or & d'azur, à l'ombre-de-lion, & une bordure engrêlée de gueules.*

OMBRE-DE-SOLEIL, ſ. f. (*terme de Blafon.*) image du ſoleil, ſans yeux, nez, ni bouche.

Ricouart d'Erouville, à Paris; *d'azur à l'ombre de ſoleil d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de ſable.*

OMBRE, ÉE, adj. (*terme de Blafon.*) ſe dit des édifices, corps cubiques, & autres corps à pluſieurs faces ou facettes, dont les côtés oppoſés au jour ſont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

Des Bruets, en Béarn; *d'azur à une chapelle d'argent ſur une terrasse d'or, ombrée de ſinople.*

Chapelle de Jumillac, en Périgord; *d'azur à une chapelle d'or, ombrée de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

OMBRE, v. a. (*Gram. Peint. & deſſin.*) c'eſt pratiquer des ombres. On dit *ombrer* un deſſin, *ombrer* une partie d'un tableau.

OMBRI, (*Géog anc.*) c'eſt ainſi qu'écrivent les Grecs par un *o*, & les Latins emploient un *u*, & diſent *Umbri* au pluriel, & *Uंबर* au ſingulier; c'étoit une nation celtique qui mérite un peu de détail.

A peine les Illyriens d'une part, & les Iberes de l'autre commençoient à ſe fortifier en différentes contrées de l'Italie, qu'ils furent troublés dans leurs poſſeſſions par de nouveaux hôtes qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce ſont les nations celtiques qui pénétrèrent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom d'*ombri*, ſous lequel Pline & d'autres écrivains les ont désignées, étoit dans leur langue une épithete honorable, qui ſignifioit *noble*, *vaillant*, & dont



Le singulier *Ambra* est encore usité dans la langue irlandaise : il est traduit dans le dictionnaire anglois , publié par Edmond Luyd, *bonus, magnus, nobilis*.

Pline donne une très-grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été maîtres de l'Étrurie avant l'arrivée des Pélasges ou Grecs & des Toscans : ils occupoient pour lors tous les pays qui sont des deux côtés du Pô au nord & au sud : *Arminium* & *Ravene* sont deux de leurs colonies. L'*Ombrie* du milieu, située entre le *Picenum* & l'Étrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoissoient pour leurs ancêtres. Pline ajoute qu'ils furent chassés par les Toscans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois qui long-temps après envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. D'où il résulte 1<sup>o</sup>. que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la suite appartient aux Gaulois : 2<sup>o</sup>. que l'invasion de ces derniers étoit moins une usurpation, que la conquête d'un pays possédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toscans en avoient dépouillés. Si nous connoissions mieux l'histoire de ces temps reculés, nous trouverions, dit M. Freret, que les entreprises de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient presque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de justice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint, & garda toujours son ancien nom. Les écrivains romains les nomment *Insulbres* ; mais Polybe les appelle *Isombri* ; & ce nom purement gaulois signifie les *Ombri* inférieurs. Ces *Insulbres* occupoient le Milanois & les contrées voisines : leur capitale étoit *Médiolanum*, nom commun à plusieurs villes de la Gaule & de l'isle Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine celtique qui étoient situés à l'orient & à l'occident des Alpes, depuis le Rhin jusqu'à la mer. D'une part les Helvétiens, ou peuples de la Suisse, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom.

Plutarque en rapporte une preuve singulière. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens ; d'un autre côté trente mille Helvétiens servoient dans l'armée des Cimbres : ces Liguriens & ces Helvétiens armés les uns contre les autres, se donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat ; enforte que le même cri de guerre retentissoit à la fois dans les deux armées.

Cette observation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au sud la ligne des *Ombri*, nous montre quelle étoit son étendue. Dans la suite les peuples qui la composoient, s'étant ligués en plusieurs cités ou ligues particulières, se distinguèrent par différens noms, dont le plus connu est celui des Liguriens, Ligues ou Ligures. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures* à bien des peuples qui ne devoient pas le porter ; aux *Allobroges*, aux *Vocontiens*, & même à des nations voisines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une méprise uniquement fondée sur l'origine commune de ces différens peuples celtiques ; mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la signification est restreinte par son étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Lly-gour* en celtique, signifie *homme de mer* ; aussi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux, & voisins de la mer, comme une épithète relative à leur situation. Les peuples celtiques répandus sur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle de l'Anio, étoient les seuls à qui cette domination convint proprement.

Le temps de l'entrée des nations celtiques ou *ombriennes* en Italie, doit être très-ancien ; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouverent les colonies illyriennes & ibères, puisqu'au rapport de Pline, ils leur enleverent une partie de la contrée ; & que de l'autre, leurs établissemens étoient formés lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrèrent en Italie. *Voy. l'hist. de l'académie des Ins. tom. XVIII.*

OMBRIA ou OMBRIAS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à la pierre appelée vulgairement *crapaudine*. Voyez cet article. Wallerius croit que l'on a voulu désigner sous le mot d'*ombria*, des fragmens d'échinites ou d'ourfins pétrifiés. ( — )

OMBRICI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'Illyrie, dont Hérodote & Stobée font mention. Peucer croit que c'est à présent la Croatie.

OMBRIE, (*Géog.*) province de l'état ecclésiastique. L'ancien nom étoit *Umbria*. Le nom moderne est le *duché de Spolète*; mais comme les limites en sont différentes, voyez *Ombria* & *Spolète*.

OMBROMÈTRE, f. m. (*Phys.*) machine qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. On trouvera la description & la figure d'un *ombromètre* dans les *Transact. philos.* n<sup>o</sup>. 473, pag. 12.

Cette machine consiste dans un entonnoir de fer blanc, dont la surface est d'un pouce carré, aplatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité est marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens temps.

OMBRONE, l', (*Géog.*) rivière d'Italie dans la Toscane; elle prend sa source dans le Siennois, & se rend dans la mer de Toscane, au dessous de Grossetto. (D. J.)

OMBU, f. m. (*Hist. nat. & Botan.*) arbre du Brésil qui ressemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc est bas; sa feuille lisse, verd gai; astringente au goût; sa fleur blanchâtre; son fruit blanc, tirant sur le jaune, semblable à une grosse prune, mais d'une chair plus dure: mûri par un temps pluvieux, d'un aigre doux, agréable, autrement austère; & sa racine profonde, tubéreuse, cendrée au dehors, blanche comme neige en dedans, contenant une chair molle comme la calebasse: cette chair mangée se résout en un suc aqueux, rafraîchissant, doux, délicieux, salutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui sont échauffés. Ray.

OMELETTE, f. f. (*Cuisine.*) sorte de ragoût ou fricassée d'œufs mêlés avec d'autres ingrédiens, qui est fort en usage en France & en Espagne.

Ménage fait venir ce mot de l'italien *animella*, petite ame; parce que, dit-il, le peuple d'Italie donne ce nom aux morceaux les plus délicats dans l'abaris de la volaille qu'on met dans les fricassées, comme foies, cœurs, gésiers, &c. de-là Ménage forme par ressemblance le mot françois *omelette*, qui signifie une *fricassée d'œufs*. Fripod fait venir ce mot de *ομα*, ensemble, & de *λοιον*, dissoudre, mêler, mouiller. Et M. de la Mothe le Vayer le fait venir des mots françois *œufs*, & de *mêlés*, c'est-à-dire, *œufs mêlés*.

Il y a différentes especes d'*omelettes*, comme *omelettes farcies*, *omelettes au sucre*, *omelettes aux poids verts*, *omelettes à la turque*, &c.

OMELETTE, (*terme de Marchands de vin.*) les cabaretiers & marchands de vin nomment ainsi des œufs cassés & battus, qu'ils jettent (jaune, blanc & coquilles ensemble,) par le bondon d'une piece de vin, pour l'éclaircir quand il reste trop longtemps trouble. Cette maniere d'éclaircir le vin n'est propre que pour les vins couverts, & sur lesquels la colle de poisson ne prend pas. Elle est au reste très-innocente, & nullement préjudiciable à la santé. (D. J.)

OMEN, f. m. (*Hist. anc.*) signe ou présage de l'avenir tiré des paroles d'une personne. Voyez *Augure*, *Divination*. Festus fait venir ce mot de *orem quod fit ore*, parce que le présage dont il s'agit sort de la bouche de quelqu'un. Voyez *Présage*.

*Omen prærogativum* se disoit, chez les Romains, du suffrage de la première tribu, ou centurie dans les comices.

Quand on proposoit une loi, ou qu'on devoit faire une élection, on donnoit à certains officiers une urne dans laquelle étoient les noms de chaque tribu, ou centurie, ou curie, selon que les comices devoient se tenir par tribus, par centuries, ou par curies. Quand on tiroit les billets, celle des tribus, ou centuries, ou curies dont le nom venoit le premier, étoit appelée *tribu* ou *centurie prærogative*, parce que c'étoit celle qui votoit la première. Le succès dépendoit principalement de cette première centurie, que les autres suivoient ordinairement. Le candidat nommé par la

premiere centurie avoit l'*omen prærogativum*, c'est-à-dire, le premier & le principal suffrage.

**O M E N T U M**, (*Anatom.*) c'est un grand sac membraneux, mince & très-fin, environné en tous sens de plusieurs bandes graisseuses, qui accompagnent & même enveloppent autant de bandes vasculaires; c'est-à-dire, autant d'arteres & de veines collées ensemble; ce sac membraneux, décrit parfaitement par Malpighi, porte indifféremment le nom d'*omentum* & d'*épiploon*; on le nomme *coëffe* dans les animaux.

Il est pour la plus grande partie semblable à une espece de bourse aplatie, ou à une gibeciere vide. Il est étendu plus ou moins sur les intestins grêles, depuis l'estomac jusqu'au bas de la région ombilicale; quelquefois il descend davantage, même jusqu'au bas de l'hypogastre, & quelquefois il ne passe pas la région épigastrique. Il est pour l'ordinaire plissé d'espace en espace, sur-tout entre les bandes.

L'*omentum* en général dans toute son étendue, est composé de deux lames extrêmement fines, & néanmoins jointes par un tissu cellulaire; ce tissu a beaucoup de volume le long des vaisseaux sanguins, qu'il accompagne par tout en maniere de bandes larges, & proportionnées aux branches & aux ramifications de ces vaisseaux. Ces bandes cellulaires sont remplies de graisse plus ou moins, selon les degrés d'embonpoint de l'homme. De-là vient que son poids, qui est ordinairement de demi-livre dans les adultes qui ne sont ni gras ni maigres, varie beaucoup quand il est chargé de graisse.

Il est attaché par sa partie supérieure antérieurement avec le fond du ventricule, le duodenum & la rate; postérieurement avec l'intestin colon, & avec le pancréas; mais il est flottant à la partie inférieure.

L'*omentum* reçoit plusieurs branches d'arteres de la cœliaque & de la mésentérique; plusieurs veines de la porte, & particulièrement du rameau splénique, quoiqu'on appelle ces vaisseaux, du nom de l'épiploon, *veines & arteres épiploïques*; & parce qu'il y en a quelques-uns qui sont communs à l'estomac & à l'épiploon, on les appelle *gastro-épiploïques*.

Cette membrane reçoit peu de nerf de l'intercostal & de la paire vague; mais elle a beaucoup de vaisseaux lymphatiques, qui par leur rupture causent une hydropisie particuliere, comprise entre ces deux tuniques; que l'on guérit par la ponction. Tous ces vaisseaux avec quelques petites glandes, s'accompagnent les uns les autres, & dans les endroits où il n'y a point de vaisseaux, la membrane de l'*omentum* est très-fine.

La substance celluleuse de Ruysch est entre les deux lames de l'*omentum*. C'est dans cette substance où rampent les vaisseaux sanguins; les arteres forment des plexus réticulaires autour des sacs de la graisse; les veines qui leur répondent en forment de même. Au reste, ces vaisseaux sont innombrables, au point que quand ils sont bien visibles, leurs ramifications font paroître l'*omentum* comme un réseau, ce qui lui a valu le nom latin de *rete*.

Si présentement l'on considère la connexion, la situation, la structure, l'insertion, le tissu de l'*omentum*, qui est aussi fin qu'une toile d'araignée, ou que la plus fine étoffe de soie, & qu'on compare ce que l'illustre Malpighi en a dit, avec ce que les anatomistes ont découvert par leur industrie dans les corps de divers animaux, on saura que les arteres épiploïques qui se distribuent en plexus réticulaires très-fins aux environs des petits sacs adipeux, & qui se terminent par de petites veines pareillement situées au même endroit, séparent par des émonctoires latéraux, au dedans de ces petits sacs graisseux, l'huile fine & subtile du sang qui s'y amasse, y est retenue, y est atténuée sans cesse, & d'une façon merveilleuse par la chaleur, le mouvement, le frottement de ces parties; elle s'y alkalise, y acquiert une nature plus volatile, & y devient semblable à la bile; de sorte enfin que cet amas d'huile ainsi changée, peut sortir de ces petites cellules adipeuses, lesquelles sont unies ensemble, & souvent en certains conduits; enfin elle peut être portée jusqu'au foie, & par conséquent se mêler au sang de la rate, qui doit aussi se rendre à ce viscere.

Comme il y a une infinité de petits vaisseaux distribués dans l'*omentum*, que leur

surface est percée de mille petits trous , & que cette surface est d'un tissu si fin & si délicat , qu'elle peut manquer d'être propre à l'exhalaison , à la transudation & à la résorbtion , il paroît vraisemblable que la vapeur subtile qui sort continuellement sous la forme d'une rosée déliée dans le ventre des animaux vivans par les orifices très-petits des vaisseaux exhalans , est repompée par les pores absorbans de l'*omentum*. On ne peut douter que cette humeur ne soit très-subtile & très-volatile , si l'on en juge par son origine , par sa nature , par l'odeur qui se répand à l'ouverture du bas ventre , enfin par la dissipation & la réparation continuelle.

Il n'y a point dans l'*omentum* de l'homme d'autre vaisseau excrétoire connu , que deux veines ; l'épiploïque droite & l'épiploïque gauche ; c'est pourquoi il est probable que tout le sang veineux de l'épiploon , plein de lymphes & d'huile , se verse & se mêle avec le sang qui doit aller au foie. Il s'ensuit que plus un animal sera en mouvement , plus d'huile doit s'exprimer de l'*omentum* ; aussi l'expérience nous apprend que l'épiploon est fort maigre dans ceux qui font beaucoup d'exercice.

Comme les vaisseaux sont relâchés dans les hydropiques , on voit que les vésicules destinées dans l'épiploon à recevoir la graisse , doivent se remplir de sérosité , la même chose doit arriver dans ceux qui ont été affoiblis & amaigris par des maladies ; enfin on voit pourquoi les viscères qui sont attachés à l'*omentum* n'ont pas de graisse ; la grande quantité qui s'en dépose dans l'*omentum* ne permet pas qu'il s'en dépose dans les parties voisines.

L'usage de l'*omentum* , selon l'opinion la plus générale , est 1°. sur-tout de servir au mouvement des intestins en les humectant ; 2°. de les défendre contre le froid en les échauffant doucement ; 3°. de modérer les frottemens , & empêcher le ventricule & les intestins d'essuyer de trop violentes pressions ; 4°. d'aider à préparer la bile en fournissant la partie grasse ; car tout ce qui reflue de l'*omentum* entre dans le foie ; 5°. de tempérer les humeurs acres ; 6°. de nourrir peut-être les parties quand la nourriture leur manque d'ailleurs.

Cette partie est sujette , comme les autres , à des accidens & à des maladies ; c'en est une bien considérable que l'abondance de la graisse. Vésale a vu un *omentum* qui en partie pour cette raison , pesoit plus de cinq livres.

Mais il est parlé dans l'*hist. de l'ac. des scienc. année 1732* , d'un fait encore plus étrange , je veux dire d'un épiploon augmenté au point de peser treize livres neuf onces , & si endurci , qu'il fallut employer la scie pour l'ouvrir. Il étoit ossifié , mais non pas uniformément. Il y paroissoit une infinité de feuilletts membraneux très-minces , dont les pelotons avoient été de la graisse dans l'état naturel. L'*omentum* dont nous parlons étoit celui d'une fille de 73 ans , & l'augmentation s'en étoit faite insensiblement depuis l'âge de 34 ans jusqu'à l'âge de 70. Cette fille naturellement agissante , continua de l'être toujours , & sans beaucoup d'incommodité malgré son épiploon monstrueux , soit parce qu'elle s'accoutuma à son mal qui n'augmentoit que très-lentement , soit parce que cette tumeur , qui étoit roulante , s'accommodoit aux situations que la malade vouloit prendre.

Je n'ajoute qu'une observation chirurgicale ; c'est que dans les plaies qui arrivent dans la capacité du bas-ventre , il arrive assez souvent que l'épiploon sort avec l'intestin , conjointement ou séparément : pour lors l'air corrompt aisément cette partie grasseuse , ce que l'on connoît par sa froideur & par sa couleur blafarde : il faut en ce cas , si l'*omentum* est seul , le réunir au dedans le plus promptement qu'il est possible , après en avoir fait artistement la ligature dans la partie saine ; s'il est accompagné de l'intestin , il faut réduire l'intestin d'abord , & ensuite l'*omentum* , après l'avoir lié , s'il est seul , & qu'il n'ait aucune marque de corruption , il faut le réduire au plutôt , de peur qu'il ne se corrompe. ( *D. J.* )

*Nouvel article sur la même matière , par M. le D. de Haller.*

OMENTUM , ( *Anat.* ) On appelle *omentum* des productions secondes du péritoine , qui après avoir servi de tunique externe à un viscère , s'en détache pour flotter dans la cavité du bas-ventre.

Chaque

Chaque épiploon forme un sac en revenant sur lui-même, & revenant pour s'attacher ou au viscere même dont il s'est détaché, ou à quelque viscere voisin. La membrane qui forme un épiploon est toujours extrêmement délicate; elle retient cependant assez bien l'air qu'on a poussé dans la cavité, l'eau même & la colle de poisson. S'il est difficile de manier l'*omentum*, surtout dans l'adulte, c'est que les lignes graisseuses, qui en parcourent la longueur résistent davantage à l'air, & que les places dégarnies de graisse cedent à l'impulsion. Il n'y a point de pores visibles; ceux qu'on y a cru voir, étoient des déchirures faites par l'adhésion de la membrane aux doigts de l'anatomiste. Toute délicate que paroît la membrane d'un épiploon, elle est cependant constamment composée de deux lames extrêmement minces, & liées ensemble par une cellulofité fort délicate. C'est entre ces deux lames que se répand la graisse, & que rampent les vaisseaux. Quand on parle de ces lames, il faut prendre garde de ne pas confondre ce terme avec le feuillet entier composé de deux lames, tel qu'il paroît dans le grand épiploon, dont le feuillet antérieur forme avec le postérieur un sac d'une capacité très-considérable. Les auteurs, sur-tout ceux qui ne sont pas des plus modernes, entendent par le mot de *lames* un feuillet de cette espece. J'ai souvent réussi à gonfler l'intervalle des deux véritables lames, après avoir fait une petite incision à l'une d'elles. Tous les épiploons sont couverts d'un réseau de vaisseaux rouges, autour desquels s'accumule la graisse, par petits grains détachés dans le fœtus, & par des lignes d'une largeur considérable dans l'adulte. Il peut y avoir des nerfs, mais extrêmement petits; aussi l'épiploon est-il insensible. Il y a quelques glandes dans l'origine des grands épiploons; elles sont de la classe des lymphatiques. Il peut y avoir des vaisseaux de cette classe, mais je ne les connois pas.

La porte commune des trois épiploons est placée entre l'origine du mésocolon, qui s'élève depuis les reins, & entre la membrane extérieure du foie, qui, du fillon transversal & de la vésicule du fiel, s'élève pour passer au duodénum, & pour

soutenir la veine-porte & les vaisseaux biliaires. C'est entre la veine-cave & la veine-porte, & entre la petite éminence à queue du foie, à l'endroit où elle touche le duodénum, qui est une ouverture, dont la figure est celle de cette éminence, elle est à peu près sémi-lunaire. Quand on souffle par cette ouverture, l'*omentum* hépatogastrique s'élève le premier, ensuite l'épiploon gastrocolique, & le colique le dernier. Il suffit pour remplir d'air ces épiploons, de placer le tuyau derriere les vaisseaux du foie. C'est une découverte de Duverney, publiée par Winslow. Ce qu'il appelle le *petit épiploon* me paroît mieux désigné par le nom de *hépatogastrique*. Winslow l'appelle le *petit épiploon*. On en trouve quelques traces dans des auteurs plus anciens. La membrane extérieure du fillon transversal du foie & de la vésicule du fiel, passe du foie au colon; elle se continue avec la même membrane qui sort du fillon transversal, & même de celui du conduit veineux jusqu'au diaphragme; à cette dernière place la membrane est plus forte, & on lui a donné le nom de *ligament*. Cette membrane passe devant le duodénum & le petit lobe du foie, pour aller premièrement au colon, ensuite à la petite arcade de l'estomac, elle finit par l'œsophage dont elle est le ligament. Cet épiploon est moins chargé de graisse, & ses vaisseaux plus petits. Quand on l'a soufflé, il s'élève en cône de dessus le petit lobe du foie, & se forme en tubérosités arrondies. L'air passe de sa cavité derriere l'estomac dans celle du grand épiploon. Ce grand épiploon, ou le gastrocolique, est celui que les anciens ont seuls connu sous le nom d'*omentum*. Il fait un sac beaucoup plus considérable, qui descend sous l'estomac & sous le colon transversal, & nage en quelque manière sur la surface antérieure des intestins. Plus court dans l'enfance, il s'allonge, & s'étend à une longueur inégale jusqu'au nombril ou jusqu'au bassin, dans lequel il appuie sur la matrice ou sur la vessie. Il est le plus souvent plus long du côté gauche. Il est très-mince dans le fœtus, il se charge de graisse dans l'adulte & s'endurcit dans les hernies; il est susceptible de squirrhès, d'abcès, de cancer même & d'ossification.

Le feuillet antérieur, l'*omentum* hépatogastrique naît de l'œsophage, & se continue avec le ligament. Il naît encore de la grande arcade de l'estomac entière, jusqu'à la place à laquelle l'artere egastro-épiploïque atteint ce viscere. Il ne s'étend jamais jusqu'au duodénum. Il revient sur lui-même, & forme un sac naturellement vide, mais qui soufflé se gonfle, & forme comme des roses, les troncs des vaisseaux résistant à l'air, & faisant des sillons entre les tubérosités gonflées. Son autre extrémité s'attache à la rate entière, à la membrane extérieure de laquelle il se continue au ligament qui soutient la rate (V. *Mesocolon*,) au péritoine même au-delà de ce ligament; au colon transversal, depuis la rate jusqu'à l'*omentum*, que j'appelle *colique*. Ce dernier épiploon peu connu, est le cul-de-sac de l'épiploon gastrocologique. Il est conique, il naît par deux feuillets parallèles de la tunique externe du colon, & forme un sac qui se gonfle comme les autres épiploons. Il est placé à l'extrémité du colon transversal du côté droit, au colon droit même, & va quelquefois jusqu'au cœcum.

Les appendices épiploïques du colon ont de l'analogie avec l'épiploon colique. On soufflé l'intervalle des deux lames du mesocolon; alors il s'élève assez souvent de toute la longueur du colon, & même du rectum, de petits épiploons jumeaux, qui forment autant de sacs, & qui sont la membrane externe du colon allongée. Ces culs-de-sacs sont plus larges à leurs extrémités, & souvent comme partagés. Les vaisseaux du grand épiploon sont de plusieurs espèces. Les arteres gastrocologiques droite & gauche en donnent le plus grand nombre. La plus longue de ces branches du côté droit est appelée *épiploïque droite*; elle va s'anastomoser avec l'*épiploïque gauche*. Les gastriques postérieures, les spléniques, les arteres duodénales, celles du colon fournissent aussi quelques branches. Ces arteres sont des réseaux très-nombreux sur l'*omentum* & entre les deux lames de chaque feuillet.

Le petit épiploon reçoit ses vaisseaux des deux coronaires & des arteres hépatiques; l'*omentum* colique de la duodénale,

de l'*épiploïque droite*, des arteres du colon; les appendices épiploïques des arteres du colon. Les veines des épiploons accompagnent les arteres, elles appartiennent toutes à la veine-porte, & leurs troncs répondent à ceux des arteres. La circulation du sang est lente dans l'épiploon. C'est ce qui en rend la ligature peu nécessaire.

Les vaisseaux des épiploons exhalent une liqueur fixe de tous côtés, & dans l'intervalle des deux lames, & dans les cellules adipeuses, & dans la grande cavité. De petits réseaux comme transparents, qu'on a pu prendre pour des vaisseaux lymphatiques, ne sont que des paquets graisseux. Les quadrupèdes ont, sans exception, un grand épiploon; les autres classes d'animaux ont à sa place des amas de graisse. Il paroît par cette constance de la nature, que l'épiploon a une utilité considérable. Le grand *omentum* peut empêcher le frottement de l'estomac, de la rate, du foie & des intestins avec le péritoine. Quand il a été détruit, les intestins s'attachent & au péritoine & entr'eux-mêmes; car l'épiploon ne pose pas uniquement sur leur surface, il descend entre leurs plis. Il est probable que le sang, qui, des épiploons est rapporté uniquement à la veine-porte, y ramène une quantité de graisse nécessaire pour la composition de la bile, dont les pierres prennent feu, ce que les pierres des autres parties du corps humain ne font jamais. Si quelques personnes n'ont pas souffert visiblement de l'amputation du grand épiploon, & si leur digestion s'est soutenue, c'est que la plus grande partie de cet épiploon & tous les autres épiploons se sont conservés. Les viscères du bas-ventre, étant extrêmement vasculaires, n'ont pas besoin d'être échauffés par l'épiploon. (H. D. G.)

**OMENTUM**, MALADIE DE L' (Méd.) je suppose qu'on se rappelle la structure de cette membrane celluleuse, remplie quelquefois de beaucoup de graisse; elle est attachée supérieurement à l'estomac, à l'intestin colon, & se glisse inférieurement sous le péritoine jusqu'à l'ombilic, ou jusqu'au pubis, en couvrant les intestins. On sait qu'elle est garnie de vaisseaux artériels

& veineux, pour porter le sang dans la veine-porte; mais on parle peu de ses maladies.

Quelquefois cependant toute cette partie se trouve presque consumée; d'autres fois elle s'augmente prodigieusement: mais ses blessures sont moins dangereuses que d'autres, parce que cette membrane a peu de nerfs dans son tissu, de-là vient qu'on peut en faire la ligature & l'amputation. Il arrive des cas où cette membrane s'unit tellement au péritoine & à la matrice, que leur union n'offre qu'un même corps. Quand elle vient à former un paquet, il en résulte assez souvent une enflure du bas-ventre. Si cette enflure dure quelque temps, on remarque qu'elle est suivie de constipation & de stérilité. La corruption qui se met de la partie, & qui répand une matière ichoreuse dans la cavité de l'abdomen, n'est que trop propre à causer la tympanite. Son déplacement peut produire le sphacele, & dans la partie déplacée, il arrive un gonflement plus considérable que par-tout ailleurs.

Lorsque l'épiploon vient à être affecté d'hydropisie d'une manière spéciale, il survient à la partie supérieure du bas-ventre une tumeur qui s'augmente considérablement. Ensuite il en résulte une ascite fort difficile à guérir. La hernie qui y arrive dans l'ombilic se nomme *épiplophale*; celle des aînes retient le nom *d'épiplocele*; toutes deux sont incurables, parce que la partie déplacée s'enfle par degré de plus en plus, & l'attache aux parties adjacentes. C'est donc pour cette raison qu'il faut se presser de faire rentrer ces sortes de hernies, & ensuite les retenir dans leur lieu naturel, à la faveur d'un bandage. (D. J.)

OMER, SAINT- (Géog.) ville de France en Artois, capitale d'un bailliage, avec des fortifications, un château, & un évêché suffragant de Cambrai. Elle est sur la rivière d'Aa, dans un marais qui la rend très-forte, à 3 lieues d'Aire, 6 de Bergues, 8 de Dunkerque & de Calais, 8 de Béthune, 54 N. O. de Paris. Long. 19<sup>d</sup>, 54', 57"; lat. 50<sup>d</sup>, 44', 46"

Cette ville a commencé par le monastère de Sithui, que l'évêque de Térouane y bâtit vers l'an 648, dont il établit abbé S. Mommolein.

Suger, abbé de S. Denis, & bien plus illustre que S. Mommolein, étoit natif de S. Omer. Si l'église ne l'a pas écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir été employé par Louis le Gros à l'administration des plus grandes affaires; ensuite Louis le Jeune le nomma son premier ministre, & régent du royaume. Suger étoit d'une figure commune, & de médiocre naissance; mais il est beau d'être né de soi-même. Il gouverna l'état avec zèle, avec sagesse, & avec une admirable probité.

*Dausqueius* (Claude), chanoine de Tournay, naquit à S. Omer en 1566. Il se fit jésuite je ne sais quand, quitta la société je ne sais quand, & pour quel sujet. Il n'étoit pas un littérateur inepte; mais son style est obscur & affecté. Il eut une querelle avec des cordeliers, qui soutenoient que S. Paul avoit été saint dès le ventre de sa mère: c'est là-dessus qu'il publia un livre intitulé, *sancti Pauli sanctitudo in utero, extra, in solo, & in caelo latet*. Paris 1627, in-8°. Son *antiqui novig. latii orthographia*, estimé par Saumaïse & Vossius, fut imprimé à Tournay, *Tornaci*, en 1632, in-fol. & ensuite à Paris, en 1677. (D. J.)

OMÉTÉPEC, (Géogr.) rivière de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca. Elle tire sa source des montagnes de Xicayan, & se décharge dans la mer du sud, au port de Técuana. (D. J.)

OMETOCHTLI, (Hist. mod. superstit.) c'est le nom sous lequel les Mexiquains désignoient le dieu du vin.

OMI, (Géog.) province & royaume du Japon dans la grande île Nippon. Elle est au sud des trois villes impériales de Méaco, d'Osaca & de Sacai. Elle est encore célèbre par le grand lac d'Oits. (D. J.)

OMINAMISJI, autrement SJIRO-BANNA, (Hist. nat. Botan.) c'est une plante du Japon qui ressemble à la verveine par ses feuilles. Sa tige ronde & canelée pousse plusieurs branches qui se terminent par des bouquets de fleurs rouges, semblables à celles du sureau. Sa graine est ovale & de la grosseur de l'anis.

O-MI-TO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Chinois idolâtres, qui suivent la secte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même dieu que les Japonais adorent sous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ses adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la sainteté de ses mœurs.

OMLAN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte un fruit rouge de la forme d'une amande, & dont la fleur est belle & d'une odeur agréable.

OMMATIAS, (*Hist. nat.*) c'est, suivant Gesner, une pierre de couleur noirâtre, dure comme le caillou, qui est de la figure & de la grandeur de l'œil d'un veau. (—)

OMMELANDES, LES (*Géog.*) nom qu'on donne au plat-pays qui est aux environs de Groningue, & qui, avec cette ville, forme une des sept provinces-unies. Il faut donc savoir que la province de Groningue est composée de deux membres; savoir, de celui de la ville de Groningue, & de celui du pays circonvoisin, qu'on appelle en flamand *Ommelanden*; & ces deux membres font une province souveraine. L'*Ommelanden* est divisée en trois quartiers, nommés *hunsingo*, *fixelingo* & *westernquartico*, c'est-à-dire, le quartier occidental. Ces trois quartiers, qui sont subdivisés en trois autres sous-quartiers, n'ont point de villes; mais ils ont des villages au nombre de 128, sans compter ceux qui dépendent de la ville de Groningue. Vers l'an 890 il n'y avoit dans les *Ommelandes* que cinq gros villages, d'où l'on peut juger combien la population s'est étendue depuis lors dans ce pays-là. (*D. J.*)

OMMEN, (*Géogr.*) petite ville des Provinces-Unies, dans l'Over-Yffel, au quartier de Salland, sur le Vecht, qui, proche de là, reçoit la Regge: elle est en elle-même de très-peu d'importance; mais son nom se donne à un fort établi à une lieue & demie de distance de ses murs, au voisinage d'un autre que l'on appelle le *nouveau Retranchement*. (*D. J.*)

OMMIADÉ, f. m. (*Hist. des Arabes.*) nom des princes d'une dynastie arabe, qui, depuis l'an 32 de l'hégire, ont possédé le kalifat pendant 91 ans, selon les uns, & davantage selon les autres. Quoi qu'il en soit, ils prirent ce nom d'Ommiah, leur chef, dont ils descendoient.

OMMIRABI, (*Géog.*) grande rivière d'Afrique dans la Barbarie au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Atlas, se grossit dans son cours par la rivière des Negres, & forme un golfe à son embouchure, au midi de laquelle Mazagan est situé. Il paroît par la lecture de Ptolomée, que l'*Ommirabi* doit être la *Cura*, & non l'*Asama* des anciens, comme le pense M. de Lisle.

OMOLÉ ou HOMOLE, (*Géog. anc.*) en grec *Ὀμόλη*, montagne de Thessalie, selon Strabon & Pausanias. Le Scholiaste de Théocrite, in *Idyl. 6*, fait mention de la fête de Jupiter Homoloïen, & du culte de Cérés Homoloïenne. (*D. J.*)

OMOMI, f. f. (*Calend.*) onzième mois de l'année des anciens habitans de la Cappadoce. Comme leur année commençoit en septembre, l'*Omomi* répondoit à peu près à notre juillet.

OMOPHAGES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que les anciens géographes ont donné à certaines nations qui se nourrissoient de chair crue, comme les Scythes, &c.

Ce mot est formé du grec *ὄμοις*, *crud*, & *φάγω*, *je mange*.

OMOPHAGIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit dans les isles de Chio & de Ténédos en l'honneur de Bacchus, qui étoit surnommé *Omadius*. Arnobe, dans sa description de cette fête, dit que les Grecs, animés de la fureur bachique, s'entortilloient de serpens & mangeoient du chevreuil crud, dont ils avoient la bouche ensanglantée. On voit dans quelques figures des fêtes mithriaques des hommes entortillés de serpens; mais il est fort douteux que cet usage se pratiquât dans les *omophagies*. Ce mot ne désigne peut-être autre chose que *fêtes* où l'on mangeoit ensemble. (*D. J.*)

OMOPHOS, f. m. (*Hist. anc.*) partie de l'habit des femmes romaines, c'étoit une espece de mantelet qui couvroit la tête & les épaules.



La bande longue que les évêques & archevêques portoient autour du cou, & dont les bouts descendoient par devant & sur les épaules, s'appeloit aussi *omophorium*.

**OMOPLATE**, f. f. (*Anat.*) ce mot est grec, il vient de *ὀμός*, épaule, & *πλατῆς*, larges. Les *omoplastes* sont des os larges & minces, qui sont situés de chaque côté à la partie postérieure de la poitrine, & qui sont couchés sur les vraies côtes, depuis la seconde jusqu'à la sixième.

Les *omoplastes* dans leur figure représentent un triangle inégal, large par en haut, étroit par en bas, ou, pour mieux dire, une pyramide renversée. Leur surface intérieure est cave, & le muscle sous-scapulaire s'y trouve logé; ce qui lui permet de mieux s'appliquer sur les côtes qui sont convexes. Les *omoplastes* sont aussi convexes en dehors, & plus épaisses en leurs bords antérieurs & postérieurs, qu'au milieu où elles sont minces.

Le bord de l'*omoplate*, qui est le plus proche des vertèbres, ou la partie postérieure, se nomme sa *base*, laquelle se termine par deux angles, l'un appelé *supérieur*, & l'autre *inférieur*. Les parties qui viennent de ces angles vers son cou sont nommées les *côtes de l'omoplate*, que l'on distingue aussi en *supérieure* & en *inférieure*; la supérieure est la plus courte & la plus mince; l'inférieure est la plus longue & la plus épaisse, & elle regarde vers le devant. Tous les bords de l'*omoplate* ont des lèvres extérieures, intérieures & moyennes.

Cet os a trois apophyses: la première & la plus longue s'appelle l'*épine*, à cause de son éminence considérable; elle traverse la partie postérieure & la plus large de l'*omoplate*. L'extrémité de cette épine, qui est large & plate, & qui est articulée avec la clavicule; se nomme *acromion*, à cause qu'elle ressemble à une ancre; elle empêche que l'os du bras ne se déplace vers le haut. A chaque côté de cette longue apophyse, il y a deux cavités: l'une au dessus, qui se nomme *sus-épineuse*, & l'autre au dessous, qu'on appelle *sous-épineuse*. Ces cavités contiennent deux muscles, qui servent au mouvement du bras, & qui empruntent chacun leur nom de leur situa-

tion; l'un est appelé *sus-épineux*, & l'autre *sous-épineux*.

Il faut encore observer à l'*omoplate* deux échancrures; l'une se trouve entre le coude, l'*omoplate* & l'acromion; & l'autre entre la côte supérieure & l'apophyse coracoïde. Elles servent l'une & l'autre au passage des vaisseaux.

La seconde apophyse de l'*omoplate* s'étend de puis la partie supérieure de son cou, jusqu'à la tête de l'os du bras; elle s'appelle *coracoïde*, parce qu'elle ressemble par sa courbure au bec d'un corbeau. Cette apophyse empêche que la dislocation de l'os du bras ne se fasse plus souvent en devant.

La troisième apophyse de l'*omoplate* est appelée son *cou*: elle est plus courte & plus épaisse que les autres; sa situation est à la partie supérieure & latérale de l'*omoplate* du côté du bras, & elle finit par une cavité plate, que l'on nomme *glénoïde*. Cette cavité est recouverte d'un cartilage lisse & poli, ce qui rend le mouvement du bras plus facile. Immédiatement derrière la cavité, cette apophyse est plus étroite, & s'appelle le *cou*.

Cette cavité plate est entourée d'un cercle cartilagineux, qui la rend plus profonde, & plus en état, par conséquent, de recevoir la tête de l'os du bras; mais comme la tête qui s'y articule est fort grosse, il est à propos d'observer que la plus grande partie de la cavité est formée par le ligament qui entoure l'articulation, & qui la retient dans sa cavité.

Il s'ensuit de-là que la dislocation du bras, qui se fait presque toujours vers la partie inférieure de la jointure de l'épaule, peut arriver sans qu'il s'y fasse une grande violence; mais aussi cette structure favorise beaucoup le mouvement des bras, qui n'auroit pas été si libre en tout sens, si la cavité qui reçoit la tête de l'*humerus*, avoit été aussi profonde que celle qui est à l'os innominé, destinée à recevoir la tête de l'os de la cuisse. Il faut remarquer que l'os du bras ne se luxé jamais que quand il est écarté de la poitrine.

L'*omoplate* est seulement articulé avec les clavicules par le moyen de l'acromion, de sorte qu'elle semble comme nager sur les côtes, sur lesquelles elle est tenue com-

me suspendue par le moyen des muscles qui s'y attachent pour la mouvoir. A la surface intérieure de l'*omoplate*; il y a un trou plus ou moins évident, par où passe une grosse veine.

Cet os a plusieurs usages: il sert 1<sup>o</sup>. à l'articulation de la clavicule & de l'os du bras: 2<sup>o</sup>. à rendre le mouvement du bras plus dégagé & plus facile. C'est pour cela, par exemple, que lorsqu'on plie le bras en devant, l'*omoplate* éloigne sa base des côtes, en se retirant un peu à côté: quand on étend le bras en arrière, elle se relève vers l'épine, en s'éloignant un peu des côtes: quand on leve le bras en haut, sa base s'éloigne & s'approche vers le côté: quand on abaisse le bras, elle se remet en son état naturel. Enfin, l'*omoplate* sert d'attache à plusieurs muscles, & de défense aux parties intérieures. (D. J.)

OMPANORATES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagascar. Ils sont les maîtres d'école du pays, où ils enseignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre chose que quelques chapitres de l'alcoran, & quelques recettes de médecine.

Ils sont divisés en différentes classes, qui ont quelque rapport à nos dignités ecclésiastiques: savoir, *ombiasses*, secrétaires ou médecins; *tibou*, sous-diacre; *mouladzi*, diacre; *faquil i*, prêtre; *ca. ibou*, évêque; *lamlæ-maha*, archevêque; *ompitfculi*, prophètes ou devins; *sabaha*, calife ou chef de la religion.

Les *ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hitidzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font aussi de petites statues ou images, appelées *auli*, qu'ils consultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possèdent, de détruire leurs ennemis, &c. Ils ont des écoles publiques où ils enseignent leurs superstitions & leurs sortilèges.

Les *ompitfquili* font profession de géomancie, & sont souvent consultés sur les maladies & sur le succès des affaires; ils résolvent toutes les questions qu'on leur propose, par le moyen de quelques figures qu'ils traient sur une petite table couverte

de sable, en observant l'heure, le signe, la planète, & les autres superstitions de cet art, c'est ce que les peuples appellent l'*oracle du squille*. Les grands ont employé les maléfices de ces imposteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raison de cette impuissance, ils se sont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur les François à cause de la différence de religion. C'est ainsi qu'ils abusent des peuples crédules & ignorans. (G)

OMPHACIN, adj. *terme de Pharmacie*, dérivé de *ο. φαζ*, qui signifie *raisin non mûr*, relativement à son étymologie devrait se dire du verjus, mais il s'entend plutôt dans l'usage ordinaire d'une sorte d'huile acerbe, qu'on prétend être exprimée des olives vertes. Mais Pommet dit que cette prétendue huile est une imposture, & que les olives ne rendent point d'huile du tout qu'elles ne soient parfaitement mûres. Voyez *Huile & Olive*.

OMPHALE, (*Mythol.*) reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule, dans ses voyages, étant arrivé chez cette princesse, fut tellement épris de sa beauté, qu'oubliant son courage & sa vertu, il se mit à filer auprès d'elle, pour mériter ses bonnes grâces. Tandis que cette princesse portoit la masse & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, travailloit à la laine, & trouvoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois de petits coups de sa pantoufle. On connoît, en effet, d'anciens monumens qui nous représentent cette reine & le héros dans l'attitude que leur donne Lucien. (D. J.)

OMPHALEA, (*Botan.*) Ce genre de plantes porte deux sortes de fleurs sur le même individu; les unes sont mâles & ont un calice d'une seule pièce sans corolle, avec trois étamines attachées immédiatement à une réceptacle ovale; les fleurs femelles ne diffèrent de celles-là, qu'en ce que, au lieu des étamines, elles ont un ovaire surmonté d'un pistil refendu en trois; cet ovaire devient une capsule charnue, divisée en trois loges, qui contiennent chacune une semence. Linn. *gen. pl. monœc. trian.*

On en connoît deux espèces qui croissent

sent à la Jamaïque, dont l'une a, dans les fleurs, une anthere de moins. Voy. *Brown, Nat. hist. of Jam. (D.)*

OMPHALMIQUE, adj. (*Gramm. Anat.*) branche de la quatrième paire de nerfs, celle qui sert au mouvement de l'œil.

OMPHALOCELE, f. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui se fait au nombril par le déplacement des parties contenues dans le bas-ventre. Voyez *Exomphale. (Y)*

OMPHALODES, voyez *Herbe aux nombrils*.

Tournefort en compte quelques espèces, mais il suffira de la caractériser, parce que c'est une espèce de langue de chien ou de bourache. Son calice est d'une seule pièce, partagée en cinq segmens longs & étroits. Sa fleur est monopétale, en rosette, divisée en cinq parties, & composée de cinq quartiers arrondis, avec un creux dans le milieu, qui a donné le nom d'*omphalodes* à cette plante. Il s'éleve du dedans de la partie inférieure de la fleur un tuyau entouré de cinq étamines. Son fruit est composé de quatre capsules creuses, qui ont la figure d'une corbeille, dans lesquelles sont enfermées des semences applaties, attachées à un placenta, fait en pyramide à quatre faces. (*D. J.*)

OMPHALOMANTIE, (*Art. divin.*) espèce de divination qui se faisoit par le moyen du cordon ombilical; ce nom est formé de deux mots grecs, ὀμφαλός, *nombril, umbilic*, & μαντια, *divination, prédiction*. Gaspard Reyes raconte que tout l'art des *omphalomantes* consistoit à examiner le cordon ombilical de l'enfant qui venoit de naître, & que ces devineresses jugeoient par le nombre de nœuds qui s'y trouvoient du nombre d'enfans que la femme nouvelle accouchée feroit ensuite; il est fort inutile d'avertir qu'autant ce signe est arbitraire & fautif, autant les prédictions étoient incertaines, hasardées & fausses; il n'y a rien de si peu constant & de si varié que ces nœuds, & pour pouvoir en tirer un pronostic tant soit peu vraisemblable, il faudroit que leur nombre diminuât régulièrement à chaque accouchement, ce qui est contraire à l'expérience de tous les jours: mais qu'est-il besoin de réfuter des prétentions aussi ridicules & dénuées

de probabilité? Contentons-nous de remarquer ici que l'envie de connoître les choses futures est une passion si puissante, si naturelle & si généralement répandue, qu'il n'y a aucun ressort qu'on n'ait fait jouer pour la satisfaire; qu'il n'y a rien de si bizarre & de si absurde que l'intérêt ou l'enthousiasme n'ait suggéré, & qui n'ait trouvé des motifs de crédibilité dans la superstition, l'aveuglement, la crainte ou l'espérance des hommes: de-là les divinations, les signes, les objets, si multipliés dans tous les temps, & sur-tout dans les siècles d'obscurité & d'ignorance; de-là cette multitude de devins & de crédules, de trompeurs & de trompés.

OMPHALOMESENTERIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) il y a deux vaisseaux *omphalomésentériques* dans tous les fœtus, qui ont une quatrième membrane: ces vaisseaux consistent en une veine & une artère.

L'artère qu'on voit paroître vers le centre du mésentère du fœtus a son origine dans la mésentérique supérieure, & passant au travers de la glande nommée *pancreas d'Ascellius*, va droit au nombril sans jeter aucun rameau, & sort par-là hors du ventre pour s'engager sous le cordon.

La veine a son origine dans la quatrième membrane; elle est formée d'un nombre infini de petites branches qui se réunissent en un seul tronc, lequel, accompagnant l'artère, vient avec elle se rendre dans le cordon; & sans jeter de rameaux, va passer sous le duodénum pour s'implanter dans le tronc de la veine porte.

Ces deux conduits se trouvent donc enfermés dans le cordon avec les autres vaisseaux ombilicaux; & ils ne s'en séparent qu'à la distance d'environ trois pouces du nombril, pour aller se distribuer dans la quatrième membrane par un nombre infini de rameaux.

L'artère qui passe par-tout au travers du pancréas d'Ascellius, n'a aucune communication avec cette glande, ainsi qu'il est aisé de s'en assurer par le soufflé & par l'injection. (*D. J.*)

OMPHALOPHYSIQUES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) première dénomination des *miles*, Voyez *Bogomiles*.

OMPHALOPTÈRE ou OMPHALOPTIQUE, adj. se dit en optique d'un verre convexe des deux côtés, qu'on appelle plus communément verre convexe tout court, ou lentille. Voyez Convexe & Lentille.

OMPHALOS, (*Littér. Géogr.*) mot grec qui signifie le nombril, en latin *umbilicus*. Comme la situation de l'ombilic, dans un homme régulièrement bien fait, est au milieu du corps; à distance égale du sommet de la tête & de la plante des piés, ce mot a été employé en géographie, pour signifier un lieu situé au centre d'une isle, d'une contrée, d'une ville, &c. Pausanias parle de l'*omphalos* du Péloponnèse; & Tatien nous dit que Denis fut enseveli in *omphalo*.

OMPHALOS, (*Musiq. des anc.*) L'*omphalos* (milieu d'un bouclier) étoit la sixième partie du mode des cythares, suivant la division de Terpandre (Pollux, *Onomast. liv. IV, chap. 9.*) L'*omphalos* venoit d'abord après la *metacalatropa*. Voyez ce mot, (*Musique des anciens.* (F. D. C.)

OMPHAX, (*Oryctolog.*) nom que les anciens ont donné à une pierre précieuse transparente, d'un verd foncé, mêlée de jaune. Pline & autres naturalistes l'estiment une espèce d'aigue-marine, & l'appellent *beryllus oleaginus*; mais les écrivains modernes ne la mettent point au rang des bérilles, & en font une espèce distincte de pierres précieuses. (D. J.)

OMPIZES, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'isle de Madagascar désignent des hommes sauvages, qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec les autres habitans de l'isle. Ils vont tout nus, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties secrètes; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de sauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croit qu'ils étoient autrefois anthropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette isle d'autres hommes sauvages, qui paroissent être d'une espèce différente des autres; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nez écrasés, des levres épaisses, une peau rou-

geâtre: de gros ventres, des jambes menues. Cette espèce a été entièrement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMPITSQUILI, s. m. terme de relation, nom d'une partie des ombiaffes ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de géomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies, & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (D. J.)

OMRAHS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premières places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduise aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan; quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par la facilité avec laquelle Thamas Koulikan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paie ordinaire d'un *omrah* est de 50000 roupies, on le nomme *azari*; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à 2 ou 3 millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de présens que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces *omrahs* ont une suite & un cortège si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paie des soldats dépend des *omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les *omrahs* les plus distingués de l'empire du mogol sont le premier ministre appelé *hermado daulet*, les deux secrétaires d'état, les vice-rois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative; sa fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Russie & en Sibérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *coregonus* d'Arctedi; il ressemble à un poisson que l'on appelle

pelle en France *morue fraîche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où, vers le milieu d'août, il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivières qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée, en glaçant les rivières, l'oblige de rebrousser chemin. Leur grandeur ordinaire est d'un pié; cependant on prétend que ceux de Jenisei sont plus grands, & l'on assure qu'ils y ont jusqu'à deux piés de long. Il en vient aussi de la mer Glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les saler. Voyez Gmelin, *voyage de Sibérie.* (—)

## O N

ON, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine au pays de Samarie, selon S. Jérôme. Aquila & Symmaque rendent ce mot par l'épithète *inutile*, & Théodotien par le terme *iniquité*. Le P. Bonfrénius remarque judicieusement que le mot *on* séparément n'est point dans l'écriture le nom d'une ville particulière de la Palestine; mais que quand il est joint au mot *maison*, alors il devient un nom vraiment géographique, soit au propre, soit au figuré.

ONAGRA, voyez *Herbes au anes*.

Tournefort compte neuf espèces de ce genre de plante; nous décrirons seulement l'espèce d'Amérique à larges feuilles & à fleur jaune, *onagra Americana, latifolia, flore luteo*.

Elle pousse une tige rameuse, grosse comme le doigt, & remplie de moëlle. Ses feuilles sont longues, larges, rangées alternativement, sinueuses & dentelées dans les bords. Ses fleurs sont à quatre pétales disposés en rose, grandes, jaunes, odorantes, mais de très-peu de durée. Son fruit de forme cylindrique contient quatre loges remplies de semences anguleuses & menues. Cette plante, ainsi que les autres espèces d'*onagra*, n'a point de vertus médicinales. (D. J.)

ONAGRE, *onager*, f. m. (*Art. milit.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent la catapulte. Voyez *Catapulte*. César lui donne tantôt le premier nom, & tantôt

Tome XXIII.

le second. Les Grecs de la moyenne antiquité en usent de même. Procope, dans sa *description du siège de Rome par les Goths*, dit que les assiégés mirent des instrumens propres à jeter des pierres, lesquels on appelle onagres, parce que cette machine, continue-t-il, lance des pierres comme l'âne sauvage, qui, pressé par les chiens, les fait rejallir, les poussant au loin de son pié de derrière. (Q)

ONAGRE, pierre d', *lapis onagrius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un bézoard ou à une pierre qui se trouve dans la tête & dans la machoire de l'âne sauvage, ou de l'onagre. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le jaune, d'une figure ovale, de la grosseur d'une noix, tendre & remplie de gerfures qui ne pénètrent point jusqu'au centre de la pierre. On attribue beaucoup de vertus fabuleuses à cette pierre. Voyez Boëce de Boot, *de lapidibus & gemmis.* (—)

ONAN, douleur, (*Hist. sacr.*) fils de Juda & petit-fils de Jacob. Juda ayant donné Thamar pour femme à Her, son fils aîné, celui-ci mourut sans en avoir d'enfans; alors Juda fit épouser Thamar à Onan son second fils, afin qu'il fît revivre le nom de son frere, & qu'il lui suscitât des successeurs. Mais Onan empêcha, par une action détestable, que Thamar ne devînt mere: le Seigneur le frappa de mort en punition de sa méchanceté. *Genese xxxviij, 10.*

ONCAS, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom que l'on donne dans l'isle de Bornéo à une espèce de singe toute particulière. Ils ont une raie noire, qui commence au sommet de la tête, & qui, descendant sous le menton, forme un collier à ces animaux. On tire de leurs intestins un bézoard, dont on fait le plus grand cas. On est dans l'idée que ce bézoard ne se forme que quand l'animal est blessé; c'est pourquoi les chasseurs tâchent de ne les frapper que légèrement de leurs dards, afin qu'ils ne meurent point trop promptement. *V l'histoire moderne, tome V.*

ONCE, (*Hist. nat.*) les Portugais ont appelé *onca*, once, le tigre connu sous le nom de *tigre d'Amérique* & le *tigre noir*.

Les parties de cet animal dont on se

T t t t

fert, font la graisse & les griffes; sa graisse est résolutive, & on l'applique aux articulations, lorsqu'il y a luxation & distention; on monte sa griffe en or & en argent, & on la porte comme une amulette contre l'épilepsie & les convulsions. *Dale* d'après *Schroder*.

ONCE, f. f. (*Commerce.*) petit poids qui fait la huitième partie du marc, ou la seizième partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits, la livre n'a que douze onces, & dans d'autres elle a plus de seize onces.

Ce mot vient du latin *uncia*, qui, en général chez les Romains, étoit la douzième partie d'une chose qu'on prenoit pour un tout, & qu'on appeloit *as*. Dans les mesures géométriques, par exemple, *uncia* signifioit la douzième partie d'un pié, c'est-à-dire, un pouce. *Voyez AS & POUCE.*

L'once du poids de marc ou l'once de Paris se divise en huit gros ou drachmes, le gros en trois deniers ou scrupules, le denier ou scrupule en vingt-quatre grains, le poids de chaque grain est celui d'environ un grain de froment. L'once entière est composée de 576 grains, une demi-once est de quatre gros, & le quart-d'once de deux gros. *Voyez Gros, Drachme, Denier, Scrupule, Grain.*

Parmi les monnoyeurs & les orfèvres, l'once se divise en 20 estelins, l'estelin en 2 mailles, la maille en 2 felins, le felin en 7 grains & un 5<sup>e</sup> de grain. *Voyez ESTELIN, MAILLE, FELIN.*

L'once qui fait partie de la livre composée seulement de 12 onces, se divise en 20 deniers, l'anglois porte *peny veights*, & chaque denier en 24 grains.

Toutes les marchandises précieuses, comme l'or, l'argent, la soie, se vendent à l'once. On appelle *perles à l'once* celles qui sont si petites, qu'elles ne peuvent être comptées aisément, ni vendues autrement qu'au poids, & qu'on nomme communément *semence de perles*. On appelle *cotons d'once* certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui sont d'une espèce & d'une qualité supérieure aux autres cotons. *Voy. COTONS. Diction. de comm. & diction. de Chambers.*

ONCE, (*Monnoie.*) c'est une monnoie

imaginaire ou de compte, dont on se sert en Sicile, particulièrement à Messine & à Palerme, pour évaluer les changes, & pour tenir les écritures & les livres de commerce. L'once vaut 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains. Le tarin vaut 20 grains, & le grain 6 piccolis.

ONCE DE TERRE, est une phrase que l'on trouve souvent dans les anciennes chartes des rois d'Angleterre: mais il est difficile de déterminer la quantité de terre signifiée par ce terme. Tout ce que nous en favons de positif, c'est que l'on entendoit par-là une grande quantité ou étendue de terrain, comme pourroient faire douze *modii*; & quelques-uns conjecturent que chaque *modius* pouvoit faire cent piés en carré.

ONCHESTE, (*Géog. anc.*) ὄγχηστος, ville de Grece dans la Béotie, que Strabon dit être une des villes qui bordoient le Copais; ce n'étoit d'abord qu'un bois consacré à Neptune, ce qui fit qu'on nomma du même nom divers bois de la Grece consacrés à ce dieu. (*D. J.*)

ONCHISMUS, (*Géogr. anc.*) ὄγκισμος, dans Ptolomée & dans Strabon. ὄγκισμος étoit un port qu'on trouvoit après ceux de Buthrote & de Cassiope. Un passage de Cicéron, tiré du *liv. VII* des lettres à Atticus, nous le confirme. Voici ce qu'il dit: *Brundisium venimus 7 kal. decemb. usi tuâ felicitate navigandi; ita bellè nobis flavit ab Epiro lenissimus Anchefmites*: " Nous sommes arrivés à Brindes le 7 des kal. de décembre, c'est-à-dire, le 25 de novembre, notre navigation a été aussi heureuse que la vôtre, à la faveur du vent *anchefmites*, qui s'est levé du côté de l'Épire, & qui nous a poussé agréablement. Ainsi ce port, qui s'est appelé dans la suite *Onchismus* ou *Onchismus*, se nommoit autrefois *Anchefmus* ou *Anchismus*, lorsque le mot n'étoit point encore si corrompu; c'est pourquoi le vent qui souffloit de ce côté-là se nommoit *Anchefmites*. Nous avons donc dans cette remarque & le port que désigne Denys d'Halycarnasse, autrefois nommé *port d'Anchise*, & ce que veut dire Cicéron par le vent *Anchefmite*. Le port *Onchismus* étoit un port de l'Épire entre Panorme & Cassiope; & le vent *Onchef-*

*mite* ou *Anchermite* étoit le vent propre à passer de ce port en Italie. (D. J.)

ONCIAL, f. m. & adj. (*Antiq.*) épithete que les antiquaires donnent à certaines lettres ou caractères d'une figure fort large dont on se servoit autrefois, non-seulement pour les inscriptions & les épitaphes, mais encore pour les manuscrits, puisque dans les fameuses bibliothèques on en trouve d'écrits en lettres *onciales*.

Ce mot est formé du latin *uncia* qui signifie la *douzième* partie d'une chose, & qui, en mesure géométrique, revient à la douzième partie d'un pié, c'est-à-dire, à un pouce, en sorte qu'on croit que le corps ou le tronc des lettres *onciales* avoit la largeur d'un pouce.

Dans le voyage que M. l'abbé Sevin fit à Constantinople en 1729, par ordre du roi, le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit présent d'un manuscrit en lettres *onciales*, qui contient des parallèles tirés de divers traités des peres, & qu'on croit avoir servi de modele à celui que saint Jean Damascene nous a donné dans le même goût. Ce manuscrit est à la bibliothèque du roi.

ONCLE, f. m. (*Jurispr.*) est une qualité relative à celle de neveu & niece, & qui annonce le degré de parenté qui est entr'eux: ils sont au troisième degré selon le droit civil, & au second selon le droit canon; ainsi l'oncle ne peut épouser sa niece sans une dispense obtenue en cour de Rome. Sur la maniere dont les oncles succèdent avec les neveux, voyez ci-devant NEVEU (A)

ONCTION, f. f. (*Théolog.*) en matiere de religion, signifie un caractère particulier, un caractère qui tire certaines personnes du rang ordinaire des choses, & les consacre d'une maniere particuliere, soit par rapport au sacré, soit par rapport au profane.

1<sup>o</sup> Par rapport au sacré, on voit dans l'écriture que Jacob allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle il avoit reposé, & où Dieu lui avoit fait avoir une vision, *Genes. xxviii*. Cette onction étoit une espèce de consécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. C'est encore, dans le même sens, qu'au-

jourd'hui les évêques font des onctions sur les murs des églises qu'ils dédient, & sur les pierres destinées à mettre sur l'autel pour la célébration de la messe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de distinguer du commun les personnes destinées à des fonctions sacrées ou à des usages extraordinaires, par des onctions, c'est-à-dire, en les frottant d'onguens composés d'huile & d'aromates, ce qui marquoit l'effusion des dons nécessaires à ces personnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme aussi l'attente où l'on étoit que ces personnes répondroient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter, dans l'ordre de la religion, les prêtres & les prophètes. Voy. l'article ECON. POL.

L'onction que reçut Aaron avec ses fils, influa sur toute sa race, qui par là devint consacrée à Dieu & dévouée à son culte. On peut voir les cérémonies de cette consécration dans le Lévitique, c. viij.

Plusieurs croient qu'Aaron reçut l'onction sur la tête; que pour ses fils, on ne leur oignit que les mains; & que quand aux lévites, on ne leur donna aucune onction. Les rabbins ajoutent que tant que l'huile composée par Moïse dura, on oignit les souverains pontifes, mais qu'ensuite on se contenta d'installer le grand-prêtre, en le revêtant pendant sept jours de suite de ses habits sacrés. Les grands-prêtres reçus de la première maniere s'appeloient *sacrificateurs oints*, & celui qui avoit été simplement installé par la cérémonie des habits, *initiés par les habits*.

Il est parlé aussi dans l'écriture de l'onction des prophètes, mais on n'a aucune connoissance de la maniere dont elle se faisoit; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'onction. Ainsi Elie est envoyé pour oindre Elisée prophète en sa place: *Eliseum unges prophetam pro te, Reg. xxx*. Mais, dans l'exécution, il ne fait autre chose à Elisée que de lui mettre son manteau sur les épaules, d'où il s'ensuit qu'à cet égard le mot d'onction ne signifie ici qu'une simple vocation ou destination à la prophétie. Dans l'église romaine on con-

facre, par des *onctions*, le pouce & l'index de chaque main des ordinands qui sont promus à la prêtrise.

Outre cela, dans la loi nouvelle, les catholiques reconnoissent trois sacremens où l'*onction* a lieu: savoir, le baptême où l'*onction* se fait sur le sommet de la tête, sur la poitrine & entre les deux épaules du baptisé; la confirmation où elle se fait sur le front; & l'extrême *onction* qu'on donne aux agonisans sur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq sens par lesquels ils ont péché ou pu pécher. Voyez *Baptême*, *Confirmation*, *Extrême-onction*.

2<sup>o</sup>. Par rapport au profane; c'est-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion ni au ministère des autels, l'*onction* a eu lieu par rapport aux rois. Nous en voyons distinctement la pratique dans l'histoire sainte. Samuel donne l'*onction* à Saül: *Tulit Samuel lenticulam olei, & effudit super caput ejus. I. Reg. c. xj, 1.* Le même prophète donne l'*onction* royale au jeune David: *Tulit Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus. I. Reg. c. xvj.* Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc & par le prophète Nathan. *III. Reg. c. j.*

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*onction* des rois comme introduite long-temps après l'établissement du christianisme: la raison en est palpable; les têtes couronnées ne furent pas les premières qui plierent sous le joug de la religion de Jésus-Christ. Onuphre dit qu'aucun des empereurs romains n'a été oint ou sacré avant Justinien ou Justin. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Et selon quelques-uns, Pepin est le premier des rois de France qui ait eu l'*onction*.

Quoi qu'il en soit, on nomme & les ministres des autels & les princes les *oints du Seigneur*, *chrisfos*; mais avec cette différence que les premiers ne le sont qu'en vertu de cette *onction*, & que les auteurs le sont par leur naissance ou par leur droit de souveraineté, auquel, dans le fond, la cérémonie du sacre n'ajoute rien; puisqu'un musulman, par principe de conscience, n'est pas moins obligé d'obéir au grand-

seigneur qui n'est pas sacré qu'un allemand à l'empereur qui l'est.

Ajoutons que les orientaux employoient fréquemment les *onctions*, comme un préservatif contre les maladies; & qu'à leur exemple & à la même intention les Grecs s'ignoient de l'huile de la lampe. Voyez *Extrême-Onction*.

ONCTEUX, adj. ONCTUOSITÉ, subst. fém. (*Gram.*) L'*onctueux* est ce qui paroît au toucher contenir des parties grasses & huileuses qui rendent le corps propre à oindre. Il y a des terres *onctueuses*.

ONDE, s. f. en terme de Physique, est l'assemblage d'une cavité & d'une élévation sur la surface de l'eau ou de tout autre fluide. Voyez *Fluide* & *Ondulation*.

On peut concevoir la formation des *ondes* de la manière suivante:

La surface de l'eau tranquille étant naturellement plane & parallèle à l'horizon; si, de quelque manière que ce soit, elle vient à se creuser vers le milieu, comme en *A* (*Pl. de l'Hydrodynam. fig 30.*) la cavité sera aussitôt environnée d'une élévation *BB*. Et le fluide qui compose cette élévation descendant par sa gravité, & allant au dessous du niveau en vertu de sa vitesse acquise, il se formera une nouvelle cavité; mais cette nouvelle cavité ne se peut faire qu'en élevant l'eau des deux côtés, ce qui remplira la première cavité, & formera une nouvelle élévation vers *C*; & par la dépression de cette dernière élévation, l'eau en formera une nouvelle du même côté. Il y aura ainsi un mouvement successif dans la surface de l'eau, & la cavité qui pousse en avant l'élévation, sera mue de *A* vers *C*. Cette cavité jointe à l'élévation voisine forme ce qu'on appelle une *onde*, & l'espace occupé par l'*onde* sur la surface de l'eau, mesuré suivant la direction de l'*onde*, est appelé la *largeur* de l'*onde*.

Comme les loix de ce mouvement ont été déterminées par M. Newton, nous allons en donner la substance.

1<sup>o</sup> Lorsque la cavité *A*, par exemple, est environnée de tous les côtés par une élévation, & que le mouvement dont nous venons de parler s'étend en tout sens, le mouvement des *ondes* est circulaire.



2°. Supposons à présent que  $AB$  (fig. 31) soit un obstacle contre lequel vient heurter l'onde qui commence en  $C$ , & proposons-nous d'examiner le changement que l'eau souffre dans un point quelconque  $E$ , lorsqu'elle est arrivée en ce point. Dans tous les lieux où l'onde passe librement, elle s'élève, forme ensuite une cavité qui se remplit aussi-tôt après; & pendant que la surface du fluide éprouve ce changement, ses parties vont & viennent dans un petit espace. La direction du mouvement est le long des rayons  $CI$ ,  $CD$ , &c. & la vitesse peut être représentée par la ligne  $CE$ . Que ce mouvement soit décomposé en deux autres suivans  $GE$  &  $DE$  dont les vitesses soient respectivement représentées par ces lignes; par le mouvement suivant  $DE$  les particules n'agiront pas contre l'obstacle; mais après le choc elles continueront leur mouvement dans cette direction avec la même vitesse, & ce mouvement sera représenté par  $EF$ , en supposant  $EF$  &  $ED$  égales entr'elles: mais le mouvement suivant  $GE$  étant directement opposé, l'obstacle est détruit entièrement. Car quoique les particules qui frappent cet obstacle soient élastiques, elles ne sont pas en cette occasion sujettes aux loix de la percussion des corps à ressort parfait, à cause que les ondes qui se meuvent continuellement en avant & en arrière, n'ont qu'un mouvement progressif, si lent, que le choc des particules contre l'obstacle ne peut changer leur figure. *V percussion.*

Mais il y a une réflexion des particules qui vient d'une autre cause. L'eau ne pouvant pas aller en avant à cause de l'obstacle, & étant poussée par celle qui la suit, prend le chemin où elle éprouve le moins de résistance, c'est-à-dire, qu'elle monte; & cette élévation qui est plus grande en quelques endroits qu'en d'autres, est produite par le mouvement qui se fait suivant la direction  $GE$ ; parce que c'est par ce seul mouvement que les particules frappent contre l'obstacle.

L'eau par sa descente acquiert la même vitesse que celle avec laquelle elle s'étoit élevée, & ses particules sont repoussées par l'obstacle avec la même force dans la

direction  $EG$  que celle avec laquelle elles le frappent. De ce mouvement & de celui qui se fait suivant  $EF$  dont nous venons de parler, il naît un mouvement suivant  $EH$  dont la vitesse est exprimée par la ligne  $EH$  qui est égale à la ligne  $EC$ . Ainsi par la réflexion la vitesse de l'onde n'est pas changée, mais seulement sa direction; son mouvement se faisant alors suivant  $EH$ , de la même manière que, si en pénétrant l'obstacle, elle eût continué son mouvement le long de  $EH$ . Si du point  $C$  on tire la perpendiculaire  $CD$  à l'obstacle, & qu'on la prolonge, en sorte que  $Dc$  soit égal à  $cD$ , la ligne  $EH$  continuée passera par  $c$ : & comme cette démonstration convient également à tous les points de l'obstacle, il s'en suit que l'onde réfléchie a la même figure de ce côté de l'obstacle qu'elle auroit eue par-delà la ligne  $AB$ , si elle n'avoit point frappé l'obstacle. Si cet obstacle est incliné à l'horizon, l'eau y montera & en descendra en y souffrant un frottement, parce que la réflexion de l'onde sera troublée & même souvent entièrement détruite, & c'est là la raison pour laquelle il arrive souvent que les bancs de rivières ne réfléchissent pas les ondes.

S'il y a un trou comme  $H$  dans l'obstacle  $BL$ , la partie de l'onde qui y passera continuera son mouvement en ligne droite & s'étendra vers  $QQ$ ; & il se formera en ce point une nouvelle onde qui se mouvra dans un demi-cercle dont le centre sera celui du trou. Car la partie supérieure de l'onde qui a passé la première par le trou, coule & descend dans le moment vers les côtés, & forme en descendant une cavité qui devient entourée d'une élévation de chaque côté du trou, & qui se meut de la même manière que nous l'avons expliqué à l'occasion de la première onde.

Pareillement, une onde à laquelle on oppose un obstacle comme  $AO$ , continue de se mouvoir entre  $O$  &  $N$ ; mais elle s'étend vers  $O$  dans une partie de cercle dont le centre n'est pas loin de  $O$ ; & de là nous pouvons aisément conclure quel doit être le mouvement d'une onde derrière un obstacle quelconque  $N$ . Les ondes sont souvent produites par le mouvement d'un corps qui fait des vibrations,

& s'étendent encore circulairement, quoique le corps fasse ses vibrations en ligne droite : car l'eau qui s'élève par l'agitation, forme en descendant une cavité qui se trouve entourée d'élévations de tous les côtés.

Différentes ondes ne se dérangent pas les unes les autres, même lorsque leurs mouvemens suivent différentes directions, c'est ce que l'expérience nous fait connoître tous les jours.

Pour déterminer la vitesse des ondes, il est à propos d'examiner un autre mouvement de même genre. Imaginons un fluide, renfermé dans un tube cylindrique recourbé  $EH$  (fig. 32), en sorte que la quantité de fluide contenue dans la branche  $EF$  soit plus haute que dans l'autre branche de la partie  $IE$  divisée en deux parties égales en  $i$ . Il est clair que la liqueur contenue dans la branche  $EF$  descendra par sa gravité, en remontant en même temps de la même quantité dans la branche  $EH$ , & que lorsque la surface du fluide sera arrivée en  $i$  à la même hauteur dans les deux branches; le fluide, au lieu de rester en équilibre, continuera de se mouvoir par la vitesse acquise en descendant, & montera dans le tube  $GH$ , tandis qu'il descendra dans la branche  $EF$  d'une quantité  $i l$  égale à  $Ei$ , à la petite différence près produite par le frottement contre les parois du tube. Dans cette nouvelle position, le fluide qui est dans le tube  $GH$  étant le plus haut, descendra par sa gravité, en sorte que le fluide monte & descend ainsi tour-à-tour jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement par le frottement.

La quantité de matière à mouvoir est tout le fluide contenu dans le tube, la force motrice est le poids de la colonne  $IE$  dont la hauteur est toujours double de la distance  $Ei$ ; laquelle distance augmente & diminue par conséquent en même raison que la force motrice. Mais la distance  $Ei$  est l'espace que parcourt le fluide en arrivant de la situation  $EH$  à la situation du repos; & cet espace est par conséquent comme la force qui agit continuellement sur le fluide. Or, si on se rappelle que c'est un principe semblable sur lequel est fondé l'isochronisme de la cycloïde, on verra de

la même manière que quelle que soit l'inégalité des vibrations du fluide, ces vibrations sont de même durée, & que le temps de ces vibrations est le même que celui des oscillations d'un pendule, dont la longueur seroit la moitié de celle qu'occupe le fluide dans le tube, c'est-à-dire, la moitié des lignes  $EF$ ,  $FG$ ,  $GH$ . Voyez PENDULE.

Pour déterminer par ces principes la vitesse des ondes, considérons différentes ondes qui se suivent immédiatement, comme  $A$ ,  $B$ ,  $C$ ,  $D$ ,  $E$ ,  $F$ , (fig. 33.) Toutes se mouvant de  $A$  vers  $F$ ; l'onde  $A$  a parcouru toute sa largeur, lorsque la cavité  $A$  est arrivée en  $C$ ; ce qui ne sauroit avoir lieu sans que l'eau qui est en  $C$  ne monte à la hauteur du sommet de l'onde, & qu'elle ne descende ensuite à la profondeur  $C$ . Et comme tout ce mouvement ne donne aucune agitation sensible à l'eau qui est au-dessous de la ligne  $hi$ , on peut le regarder comme étant de même espèce que celui que nous venons d'examiner, & prendre par conséquent, pour le temps que l'eau met à monter & à descendre, c'est-à-dire, pour le temps qu'une onde met à parcourir sa largeur, celui de deux oscillations d'un pendule égal en longueur à la moitié de  $BC$ , ou le temps d'une oscillation du pendule qui seroit égal à  $B$ ,  $C$ ,  $D$ , c'est-à-dire, quadruple du premier.

Ainsi la vitesse de l'onde dépend de la longueur de la ligne  $B$ ,  $C$ ,  $D$ , laquelle est d'autant plus grande que l'onde s'étend plus loin & descend plus bas. Dans les ondes fort larges, qui ne s'élèvent pas bien haut, les lignes  $B$ ,  $C$ ,  $D$  diffèrent peu de la largeur de l'onde; & par conséquent le temps que chaque onde met à parcourir sa largeur, est celui qu'un pendule égal à cette largeur mettroit à faire une oscillation. Voyez Oscillation.

Dans les mouvemens des pendules, & par conséquent dans ceux des ondes, les espaces parcourus sont en raison du temps & de la vitesse; d'où il s'en suit que les vitesses des ondes sont comme les racines quarrées de leurs largeurs: car comme les temps dans lesquels elles parcourent leurs largeurs, sont dans la raison de ces racines quarrées, il faut aussi que les vitesses soient

dans la même raison , afin que le produit des temps par les vitesses , soit comme la largeur des *ondes* , ou les espaces parcourus. *Chambers.*

M. Newton , comme nous l'avons déjà dit , est le premier qui ait donné les loix du mouvement des *ondes*. On les trouve à la fin du *II livre de ses princip.* à peu près telles que nous venons de les exposer. Ce philosophe conclut du théorème précédent , que des *ondes* qui seroient de 3 piés  $\frac{1}{3}$  de large , & qui seroient par conséquent de la longueur du pendule à secondes , parcourroient en une seconde un espace égal à leur largeur ; & qu'ainsi dans l'espace d'une minute , ces *ondes* seroient environ 183 piés , & 11000 piés environ dans une heure. Au reste , j'ajoute que ce théorème n'a lieu que dans l'hypothèse que les particules du fluide montent & descendent verticalement dans leurs vibrations ; mais comme elles montent & descendent suivant des lignes courbes , M. Newton avertit que la vitesse des *ondes* n'est déterminée qu'à peu près par sa théorie.

Le même auteur nous donne aussi les loix de la propagation des *ondes* dans un fluide élastique ; & il en déduit la vitesse du son à peu près telle que l'expérience la donne. Voyez SON , voyez aussi ONDULATION. (O)

ONDES , ( *Conchyl.* ) on appelle *ondes* les lignes qui vont en serpentant sur la robe d'une coquille. ( *D. J.* )

ONDES , terme de manufacture ; se dit aussi des différens dessins qui se représentent dans quelques tapisseries que l'on travaille à l'aiguille sur des canevas. On dit les *ondes* du point de Hongrie , du point de la Chine , du point d'Angleterre ; on les nomme de la sorte , parce qu'ils se continuent en montant & baissant le long de l'ouvrage , à la manière que les *ondes* d'une eau courante se suivent les unes les autres. Il y a aussi des bergames à *ondes*.

ONDE , partie du métier à bas. Voyez l'article MÉTIER A BAS.

ONDE , en terme de Boutonnier ; c'est l'effet que produisent deux fils jetés l'un après l'autre dans le même sens sur un bouton fait aux pointes , voyez POINTES. Les *ondes* augmentant de 2 tours en 2

tours , forment en montant à la tête du bouton autant que de petits échelons , dont l'arrangement en sens contraire , est apparemment la raison qui leur a fait donner ce nom. Combien de choses prennent-elles le nom d'autres avec lesquelles elles ont moins de ressemblance que celles-ci n'en ont entre elles ?

ONDE , terme de Calandre ; c'est à l'imitation des *ondes* qui paroissent sur la superficie de l'eau légèrement agitée , que les ouvriers ont donné à divers de leurs ouvrages ou étoffes , des figures qu'ils nomment des *ondes*.

Dans plusieurs étoffes de soie ou de laine , comme dans les moires , les tabis , les camelots , même dans quelques toiles ou treillis , les *ondes* se font par le moyen de la calandre , dont les rouleaux gravés appuyant inégalement sur l'étoffe qu'on passe entre deux , s'y impriment plus ou moins , suivant qu'ils la pressent avec plus ou moins d'effort. *Savary.* ( *D. J.* )

ONDE , ou calotte d'une cloche , terme de Fondeur. C'est une partie de matière qui sert à augmenter l'épaisseur du cerveau , afin de donner plus de solidité aux anses. L'*onde* ou calotte est de même épaisseur que le cerveau , c'est-à-dire , d'un corps ou d'un tiers de bords ; mais elle n'a pas le même diamètre , il s'en faut un bord & demi de chaque côté. Voyez l'article Fonte des cloches.

ONDES , ( *Hautelifférie.* ) petites étoffes de soie , de laine & de fil dont les façons sont *ondées* , qui se font par les hauteliffiers de la sayetterie d'Amiens. Elles doivent avoir vingt aunes un quart à vingt aunes & demie de longueur , sur un pié & demi un pouce de roi de largeur.

ONDE , terme de manufacture ; ce qui est fait en ondes : de la moire *ondée* , du tabis *ondé* , du camelot *ondé* , du treillis *ondé*.

ONDÉ , en termes de Blason ; se dit tant de la bordure que des pièces qui sont dans l'écuiffon lorsque leurs côtés ont des dents arrondies qui imitent les ondes. Comme croix , fasces , bandes & autres pièces de longueur , qui ont des sinuosités curvilignes concaves & convexes alternativement. Brancion en Bourgogne , d'azur à trois

falces *ondées* d'or . Chalut de Verin à Paris , d'or à la croix *ondée* d'azur Selve de Cromieres en Orléanois , d'azur à deux falces *ondées* d'argent . Rochefort d'Ailly de St. Poin en Auvergne , de gueules à la bande *ondée* d'argent accompagné de six merlettes de même en orle. ( *G. B. L. T.* )

ONDEE , f. f. ( *Phyf.* ) se dit d'une pluie passagere & qui dure peu de temps , sur-tout si cette pluie est un peu forte. *Voyez* PLUIE.

ONDEVES LES , ( *Géog.* ) ce sont des noirs , esclaves d'origine , dans l'isle de Madagascar. ( *D. J.* )

ONDIN , f. m. ( *Gramm.* ) habitant des ondes , un des génies des Cabalistes.

ONDOYANT , adj. ONDOYER , ( *Gram.* ) qui se meut en ondes. Les contours des corps sont *ondoyans* , la flamme *ondoie*. Montagne dit , c'est un sujet merveilleusement vain , divers & *ondoyant* que l'homme : les cheveux *ondoient* , la mer *ondoie*. Il se dit aussi des rivières.

ONDOYER , ( *Théolog.* ) jeter de l'eau sur la tête d'un enfant , au nom des trois personnes de la Trinité , en attendant la cérémonie du baptême.

ONDULATION , f. f. *en Physique* ; est une sorte de mouvement oscillatoire ou de vibration , que l'on observe dans un liquide , & qui le fait alternativement hausser & baisser comme les vagues de la mer. C'est ce que M. Newton & plusieurs autres après lui , ont appelé *onde*. *Voyez* ONDE.

Si le liquide est uni & en repos , le mouvement d'*ondulation* se multiplie par des cercles concentriques , comme on peut le remarquer en jetant une pierre ou quelque autre corps , sur la surface d'une eau tranquille , ou même en touchant légèrement avec le doigt ou autrement la surface de l'eau.

La cause de ces *ondulations* circulaires , c'est qu'en touchant la surface du liquide , on produit une dépression à l'endroit du contact. Par cette dépression les parties subjacentes sont poussées successivement hors de leur place , & les parties voisines sont poussées en-haut , ensuite de quoi elles retombent ; & de cette manière les

différentes parties du liquide s'élevent & s'abaissent alternativement en cercle.

Lorsqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence , ces sortes d'*ondulations* ou de vibrations réciproques sont très-visibles : car alors le liquide s'élevant plus haut autour de l'endroit de l'immersion , à cause de l'impulsion violente qu'il a soufferte , & retombant ensuite , met en mouvement les parties voisines , qui , par ce moyen , s'élevent de même autour de l'endroit où est tombée la pierre , comme autour d'un centre , & forment le premier cercle ondulatoire , lequel retombant ensuite , donne une impulsion au fluide voisin , mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'éleve pareillement en cercle , & ainsi successivement il se produit des cercles toujours plus grands. *Voyez un plus grand détail à l'article* ONDE.

ONDULATION , se dit aussi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air sont agitées de la même manière que les vagues de la mer. C'est ce qu'on croit qui arrive , quand on frappe une corde d'un instrument de Musique. *Voyez* CORDE.

On croit aussi que le mouvement ondulatoire de l'air est la cause du son. *Voyez* SON.

Quelques auteurs aiment mieux appeler ce mouvement du nom de *vibration* , que de celui d'*ondulation*. *Voyez* VIBRATION.

M. Huyghens , dans son traité de la lumière , imprimée en 1690 , & qui est le dernier ouvrage que ce grand géometre ait donné au public , imagine que la lumière se propage par des espèces d'*ondulations* semblables à celles qui se forment sur la surface de l'eau : une des plus grandes difficultés qu'on puisse faire contre ce système , est tirée de la nature des *ondulations* même , qui se répandent en tout sens , au lieu que la lumière se propage suivant des lignes droites. *Voyez* LUMIERE. *Chambers.* ( *O* )

ONDULATION , *terme de Chirurgie* , se dit du mouvement d'un fluide épanché dans une cavité. Quelques auteurs confondent l'*ondulation* & la fluctuation , & regardent ces termes comme synonymes. Il paroîtroit plus d'exactitude à distinguer leur signification ,

signification , & appeler *fluctuation* le mouvement qu'on imprime à une colonne du fluide épanché , voyez *Fluctuation* ; & entendre par *ondulation* , le sentiment que le malade a du mouvement de la liqueur qui flotte dans une cavité. Ainsi le sentiment d'*ondulation* est un signe de l'hydropisie de poitrine , quoiqu'elle ne se puisse manifester par la fluctuation. ( *Y* )

ONDZATZILLES , ( *Géog.* ) on distingue par ce mot , dans l'île de Madagascar , quelques-uns de ses habitans idolâtres qui ont la peau rouge , les cheveux longs & plats ; & qui ont en horreur de verser le sang d'aucun animal , pour s'en nourrir. ( *D. J.* )

ONÉGALAC D' , ( *Géogr.* ) grand lac de l'empire russe , entre la Carélie moscovite au nord , le pays de Cargapol à l'orient , & la Carélie suédoise au couchant septentrional. Il s'étend du nord au sud depuis les 60<sup>d</sup> , 46<sup>t</sup> de *latitude* , jusqu'au 63<sup>d</sup>. Sa côte occidentale est en quelques endroits par les 53<sup>d</sup> de *long.* & l'orientale avance jusqu'à 64<sup>d</sup>. de *long.* Ce lac a en outre des îles assez grandes dans sa partie septentrionale.

ONÉGA , RIVIERE , CAP & PAYS D' , ( *Géog.* ) rivière de l'empire russe ; elle a sa source dans la province de Cargapol , & va se perdre dans la mer Blanche , après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de son embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga* , celui où elle entre au sortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre rivière que l'*Onéga* , point de villes , point de bourgs , mais seulement beaucoup de forêts : c'est un pur désert. ( *D. J.* )

ONÉGOUAS , ( *Hist. mod.* ) c'est le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique , aux trois personnes les plus distinguées du royaume , & qui sont toujours auprès de la personne du monarque. Ce mot signifie *grands seigneurs* , c'est à eux que l'on s'adresse dans toutes les demandes , & ils sont chargés des réponses du souverain , en sorte qu'on peut dire que ce sont eux qui regnent réellement , d'autant plus qu'ils sont presque les seuls qui approchent le roi ; lorsque ce prince sent

sa fin approcher , il déclare en secret à l'un des *onégouas* , celui de ses enfans qu'il veut avoir pour successeur , ce qui le rend , pour ainsi dire , maître absolu de la couronne. Les seigneurs d'un ordre inférieur sont nommés par les Portugais *arces de roe* ou *princes des rues* ; ils sont chargés des détails du gouvernement , & de l'inspection des artisans , des marchands , &c. C'est un collier de corail qui est la marque de leur dignité , & jamais ils ne peuvent le quitter sous peine de mort , ils sont sujets à la même peine si on venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE , ( *Géog.* ) les Italiens disent *Onégli* ; ville d'Italie enclavée dans l'état de Gênes , avec titre de principauté & un port sur la Méditerranée. Elle appartient au roi de Sardaigne , aussi bien que la principauté qui consiste en 3 vallées , le val d'*Oneille* , le val de *Maro* & le val de *Prela*. Elle abonde en oliviers. Les François bombardèrent cette ville en 1692. Comme elle n'est pas fortifiée , elle a été souvent prise & reprise dans les guerres d'Italie. Elle est près de la rivière Impériale , à 12 lieues S. E. de Coni , 13 N. E. de Nice , 25 S. E. de Turin , 20. S. O. de Gênes. *Longit.* 25 , 36 ; *latit.* 43 , 55.

*Oneille* est la patrie d'André Doria , l'un des plus grands capitaines du xv<sup>e</sup> siècle , & d'une ancienne famille génoise , féconde en hommes très-célebres. Il eut tour à tour le commandement des forces navales de Gênes , de Naples , de François I , de Charles-Quint , &c. & la victoire marcha toujours sur ses pas. Il porta la terreur dans les mers d'Afrique & de Grèce , battit les Turcs de tous côtés , & prit sur eux Patras & Coron , mais ce qui relève sa gloire encore davantage , c'est d'avoir refusé la domination de Gênes , & d'avoir mieux aimé d'en être le libérateur , le législateur & le protecteur , que d'en être le souverain. Il mourut à Gênes , le front ceint de tous les lauriers du héros , le 25 novembre 1560 , à l'âge de 94 ans. ( *D. J.* )

ONEIROCRITIE ou ONIROCRITIE , f. f. ( *Théol. payenne.* ) art d'interpréter les songes. C'est un mot grec composé de *ὄνειρος* , *songe* & *κρισις* , *jugement*. Cet art faisoit une partie trop importante de l'an-

cien paganisme, pour n'en pas développer l'origine. Artémidore, qui vivoit vers le commencement du 1<sup>er</sup> siècle, a donné un traité des songes, & s'est servi d'auteurs beaucoup plus anciens pour composer son ouvrage. Il divise les songes en spéculatifs & en allégoriques.

La première espèce est celle qui représente une image simple & directe de l'événement prédit. La seconde espèce n'en représente qu'une image symbolique; c'est-à-dire, indirecte. Cette dernière espèce est celle qui compose l'ample classe des songes confondus, & qui a seule besoin d'interprète. Aussi Macrobe a-t-il défini un songe, la vue d'une chose représentée allégoriquement, qui a besoin d'interprétation.

L'ancienne *onéirocritie* consistoit dans des interprétations recherchées & mystérieuses. On disoit, par exemple, qu'un dragon signifioit la *royauté*, qu'un serpent indiquoit *maladie*, qu'une vipère signifioit *de l'argent* que des grenouilles marquoient des *impostures*, le chat l'*adultère*, &c.

Or, les premiers interprètes des songes n'étoient point des fourbes & des imposteurs. Il leur est seulement arrivé, de même qu'aux premiers astrologues judiciaires, d'être plus superstitieux que les autres hommes de leur temps, & de donner les premiers dans l'illusion. Mais quand nous supposerions qu'ils ont été aussi fourbes que leurs successeurs, au moins leur a-t-il fallu d'abord des matériaux propres à mettre en œuvre; & ces matériaux n'ont jamais pu être de nature à remuer, d'une manière aussi bizarre, l'imagination de chaque particulier. Ceux qui les consultoient auront voulu trouver une analogie connue, qui servît de fondement à leur déchiffrement; & eux-mêmes auront eu également recours à une autorité avouée, afin de soutenir leur science. Mais quelle autre analogie, & quelle autre autorité pouvoient ils avoir que les hiéroglyphes symboliques, qui étoient alors devenus une chose sacrée & mystérieuse?

La science symbolique dans laquelle les prêtres égyptiens, qui ont été les premiers interprètes de songes, étoient devenus très-habiles, servoient de fondement à leurs

interprétations. Ce fondement devoit donner beaucoup de crédit à l'art, & satisfaire également celui qui consultoit & celui qui étoit consulté: car, dans ce temps-là, tous les égyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la science hiéroglyphique. Rien alors de plus naturel que de supposer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient aussi auteurs des songes, employoient pour les songes le même langage que pour les hiéroglyphiques. Je suis persuadé que c'est là la véritable origine de l'*onéirocritie*, ou *interprétation des songes*, appelés *allégoriques*, c'est-à-dire, des songes en général; car l'extravagance d'une imagination qui n'est point retenue, rend naturels tous les songes de cette espèce.

Il est vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque siècle introduisit, pour la décorer, de nouvelles superstitions, qui la surchargerent à la fin si fort, que l'ancien fondement sur lequel elle étoit appuyée, ne fut plus du tout connu. Voilà qui suffit sur l'origine de l'*onéirocritie*.

L'écriture sainte nous apprend que cet art étoit déjà pratiqué dès le temps de Joseph. Pharaon eut deux songes, *Genese* 41. Dans l'un il vit sept vaches; dans l'autre, sept épis de blé. Ces fantômes étoient les symboles de l'Égypte. Les épis marquoient sa grande fertilité; les vaches désignoient Isis sa patronne tutélaire.

Les *onéirocritiques* ont emprunté des symboles hiéroglyphiques leur art de déchiffrer, & cela n'a pu arriver qu'après que les hiéroglyphes furent devenus sacrés, c'est-à-dire; le véhicule mystérieux de la théologie des Égyptiens. Or, les hiéroglyphes étoient déjà devenus sacrés du temps de Joseph, comme on le voit par l'usage qui subsistoit alors, d'interpréter les songes relativement à ces symboles. Toutes ces vérités sont démontrées dans Warburthou. (*M. le chevalier DE JAUCOURT.*)

ONÉRAIRE, adj. (*Jurispr.*) se dit de quelqu'un qui supporte une charge: ce terme ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des tuteurs comptables, lorsqu'on veut les distinguer de ceux qui ne le font pas, & qu'on appelle par cette raison, *tuteurs honoraires*. Voyez TUTEURS. (*A*)

ONÉREUX, (*Jurisprud.*) signifie *ce qui*

*est à charge.* Une succession est *onéreuse* lorsqu'il y a plus de dettes que de biens : titre *onéreux* est celui qui transmet quelque chose non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en paiement, ou bien sous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la chose. Voyez *Donation, Renonciation, Succession, Titre onéreux.* (A)

ONGLE, f. m. (Botan.) on appelle *ongle* ou *onglet*, en botanique une espèce de tache, différente en couleur du reste des pétales de certaines fleurs. On observe cette sorte de tache à la naissance des feuilles de rose, de la fleur des pavots, & de plusieurs autres. (D. J.)

ONGLE, f. m. (Anat.) Les *ongles* sont ces corps, pour la plupart transparents, qui se trouvent aux extrémités des doigts, tant des mains que des pieds ; ils sont convexes en dehors, concaves en dedans, d'une figure ovale, & d'une consistance assez ferme. Ils semblent être en général de la même substance que les cornes.

Malpighi, Boerhaave, Heister, & plusieurs autres célèbres auteurs, prétendent, avec beaucoup de vraisemblance, que les *ongles* sont formés par les mamelons de la peau ; ces mamelons couchés longitudinalement à l'extrémité des doigts, s'allongent parallèlement, s'unissent ensemble, & s'endurcissent avec de vaisseaux cutanés qui se soudent ; & l'épiderme, se joignant à ces mamelons vers la racine de l'*ongle*, leur sert comme de gaine. De tout cela résulte un amas de fibres déliées, & fortement collées ensemble, qui viennent de toute la partie de la peau qu'elles touchent, & qui forment plusieurs couches appliquées étroitement les unes sur les autres. Ces couches n'ont pas la même longueur, & sont arrangées par degré de telle façon, que les extérieures sont les plus longues, & les intérieures les plus courtes. Enfin, elles se séparent aisément par la macération : mais, pour mieux développer encore la formation & la structure des *ongles*, nous allons emprunter les lumières de M. Winslow.

La substance des *ongles*, dit-il, est comme cornée & composée de plusieurs plans ou couches longitudinales soudées ensemble.

Ces couches aboutissent à l'extrémité de chaque doigt. Elles sont presque d'une égale épaisseur ; mais elles sont différentes en longueur. Le plus externe de ces plans est le plus long, & les plans intérieurs diminuent par degré jusqu'au plan le plus interne, qui est le plus court de tous ; de sorte que l'*ongle* augmente par degré en épaisseur depuis son union avec l'épiderme, où il est le plus mince, jusqu'au bout du doigt, où il est le plus épais. Les extrémités graduées ou racines de toutes les fibres, dont ces plans sont composés, sont creuses, pour recevoir autant de mamelons très-menus & fort obliques qui y sont enchâssés. Ces mamelons sont une continuation de la vraie peau, qui, étant parvenue jusqu'à la racine de l'*ongle*, forme un repli semi-lunaire, dans lequel la racine de l'*ongle* se niche.

Après ce repli semi-lunaire, la peau se continue sous toute la surface interne de l'*ongle*, & les mamelons s'y insinuent, comme on vient de le dire. Le repli de la peau est accompagné de l'épiderme jusqu'à la racine de l'*ongle* extérieurement, & il est très-adhérent à cette racine.

On distingue communément dans l'*ongle* trois parties, savoir la racine, le corps & l'extrémité. La racine est blanche & en forme de croissant. Elle est cachée entièrement ou pour la plus grande partie, sous le repli semi-lunaire dont nous venons de parler. Le croissant de l'*ongle* & le repli de la peau sont à contre sens l'un de l'autre. Le corps de l'*ongle* est latéralement voûté : il est transparent & de la couleur de la peau mamelonnée. L'extrémité ou le bout de l'*ongle* n'est attaché à rien, & croît toujours à mesure que l'on le coupe.

Les anatomistes qui attribuent l'origine des *ongles* aux mamelons de la peau, expliquent par ce moyen plusieurs phénomènes au sujet des *ongles*. Ainsi, comme les mamelons sont encore tendres à la racine de l'*ongle*, de-là vient qu'il est si sensible à cet endroit ; & comme plus l'extrémité des mamelons s'éloigne de la racine, plus cette extrémité se durcit, cela fait qu'on peut couper le bout des *ongles* sans causer un sentiment de douleur.

Comme ces mamelons & ces vaisseaux

foudés qui forment l'*ongle* viennent de la peau par étages, tant à la racine qu'à la partie inférieure, c'est pour cela que les *ongles* sont plus épais, plus durs, & plus forts en s'avancant vers l'extrémité, à cause que, naissant de toute la partie de la peau qu'ils touchent, les mamelons augmentent en nombre de plus en plus & vont se réunir au bout des *ongles*. C'est aussi par le moyen de ces mamelons que les *ongles* sont fortement attachés à la peau qui est au dessous. Cependant on peut aisément les en séparer dans les cadavres par le moyen de l'eau chaude.

Quant à la nourriture & à l'accroissement des *ongles*, on l'explique en disant que, comme les autres mamelons de la peau ou des vaisseaux qui leur portent la nourriture, les mamelons des *ongles* en ont aussi de semblables à leur commencement. De ces mamelons, qui sont les racines, il sort des fibres qui s'allongent, se collent ensemble & se durcissent; & de cette manière les *ongles* se nourrissent & croissent couche sur couche en naissant de toute la partie de la peau qu'ils touchent, comme il a été expliqué ci-dessus.

Les *ongles*, pendant la vie, croissent toujours; c'est pourquoi on les rogne à mesure qu'ils surpassent les extrémités des doigts. Les Romains se les faisoient couper par des mains artistes; les negres de Guinée les laissent croître comme un ornement, & comme ayant été faits par la nature pour prendre la poudre d'or.

C'est une erreur populaire en Europe, d'imaginer que les *ongles* croissent après la mort. Il est facile de se convaincre de la fausseté de cette opinion, pour peu qu'on entende l'économie animale; mais ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est qu'après la mort les extrémités des doigts se dessèchent & se retirent, ce qui fait paroître les *ongles* plus longs que durant la vie; sans compter que les malades laissent ordinairement croître leurs *ongles* sans les couper, & qu'ainsi ils les ont souvent fort longs quand ils viennent à mourir après une maladie qui a duré quelque temps.

Quelquefois on apperçoit une tache à la racine de l'*ongle*, & l'on remarque qu'elle s'en éloigne à mesure que l'*ongle*

croît, & qu'on la coupe: cela arrive ainsi, parce que la couche qui contient la tache étant poussée vers l'extrémité par le suc nourricier qu'elle reçoit, la tache doit l'être pareillement. La même chose arriveroit si la tache se rencontroit ailleurs qu'à la racine.

Quand un *ongle* est tombé, à l'occasion de quelque accident, on observe que le nouvel *ongle* se forme de toute la superficie de la peau, à cause que les petites fibres qui viennent des mamelons, & qui se collent ensemble, s'accroissent toutes en même temps.

La grande douleur que l'on ressent quand il y a quelque corps solide enfoncé entre l'*ongle* & la peau, ou quand on arrache les *ongles* avec violence; cette douleur, dis-je, arrive à cause que leur racine est tendre & adhérente aux mamelons de la peau, qui sont proprement les organes du toucher & du sentiment; de sorte que la séparation des *ongles* ne peut pas se faire sans blesser ces mamelons; & par conséquent, sans occasionner de très-vives douleurs.

Au reste, comme on l'observe, quand les mamelons sont anéantis quelque part, la peau perd son propre sentiment en cet endroit; on peut aussi conjecturer que lorsqu'ils sont anéantis à l'endroit des *ongles*, de nouveaux *ongles* ont de la peine à se produire.

Les usages des *ongles* sont principalement les suivans: 1<sup>o</sup>. ils servent de défense aux bouts des doigts & des orteils qui, sans leur secours, se blesseroient aisément contre les corps durs. 2<sup>o</sup>. Ils les affermissent, & empêchent qu'en pressant ou en maniant des choses dures, les bouts des doigts & des orteils ne se renversent contre la convexité de la main ou du pié; car dans les doigts, c'est du côté de la paume de la main; & dans les orteils, c'est du côté de la plante du pié que se font les plus fréquentes & les plus fortes impressions quand on manie quelque chose, ou quand on marche: c'est pourquoi l'on peut dire que, non-seulement les *ongles* tiennent lieu de boucliers, mais qu'ils servent sur-tout comme d'arc-boutans. 3<sup>o</sup>. Ils donnent aux doigts de la main



la facilité de prendre & de pincer les corps qui échapperoient aisément par leur petitesse. Les autres usages sont assez connus. Nous parlerons dans la suite des *ongles* des animaux. Mais nous invitons le lecteur à lire les remarques particulières de M. du Verney, sur ceux de l'homme, dans le *Journal des savans*, du 13 mai 1689.

Il arrive quelquefois que l'*ongle* du gros orteil croît dans la chair par sa partie latérale, ce qui cause de fort grandes douleurs, & la chair croît sur l'*ongle*. C'est en vain que l'on tâche de consumer cette chair par des cathédriques, si préalablement on ne coupe l'*ongle* avec beaucoup de dextérité; après quoi l'on tire avec une pincette le morceau d'*ongle*, & on l'enlève le plus doucement qu'il est possible; ce qui pourtant ne peut se faire sans causer une vive douleur.

Pour prévenir la récurrence, quelques-uns conseillent, le mal étant guéri, de ratifier l'*ongle* par le milieu avec un morceau de verre, une fois tous les mois, jusqu'à ce que l'*ongle* soit tellement émincé, qu'il cède sous le doigt. Quoiqu'on ne fasse pas ordinairement grand cas de cette blessure, il y a cependant des auteurs qui rapportent qu'elle n'a pas laissé, arrivant sur-tout à des sujets d'une mauvaise constitution, d'occasionner de fâcheux accidens, & même la mort à quelques personnes.

La nature exerce ses jeux sur les *ongles*, comme sur les autres parties du corps humain. Rouhaut a envoyé en 1719, à l'académie des sciences de Paris, une relation & un dessin des *ongles* monstrueux d'une pauvre femme de Piémont. On jugera de leur grandeur par celle du plus grand de tous, qui étoit l'*ongle* du gros doigt du pied gauche. Il avoit, depuis sa racine jusqu'à son extrémité, quatre pouces & demi. On y voyoit que les lames qui composent l'*ongle* sont placées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit, avec cette différence, qu'au lieu que les tuiles de dessous avancent plus que celles de dessus, les lames supérieures avançaient plus que les inférieures. Ce grand *ongle* & quelques autres, avoient des inégalités dans leur épaisseur, & quelquefois des recourbemens qui devoient venir, ou de la pression du

foulier, ou de celle de quelques doigts du pied sur d'autres. Ce qui donna occasion à ces *ongles* de faire du bruit, & d'attirer la curiosité de M. de Rouhaut, c'est que cette femme s'étant crue possédée, & s'étant fait exorciser, elle s'imagina & publia que le diable s'étoit retiré dans les *ongles* de ses pieds, & les avoit fait croître si excessivement en moins de rien.

On lit dans la même histoire de l'académie des sciences de Paris, année 1727, l'observation d'un enfant qui avoit les cinq doigts de chaque main parfaitement joints en un seul corps, faisant le même volume & la même figure que des doigts séparés à l'ordinaire qui se tiendroient joints, & ces doigts unis étoient couverts d'un seul *ongle*, dont la grandeur étoit à peu près celle des cinq.

Il est temps de dire un mot des *ongles* des bêtes, qui sont quelquefois coniques, quelquefois caves, & qui servent aux uns de fouliers, d'armes aux autres; mais rien n'est plus curieux que l'artifice qui se trouve dans les pattes des lions, des ours, des tigres & des chats, où les *ongles* longs & pointus se cachent si proprement dans leurs pattes, qu'ils n'en touchent point la terre, & qu'ils marchent sans les user & les émousser, ne les faisant sortir que quand ils s'en veulent servir pour frapper & pour déchirer.

La structure & la mécanique de ces *ongles* est, en quelque façon, pareille à celle qui fait le mouvement des écailles des moules: car de même qu'elles ont un ligament qui, ayant naturellement du ressort, les fait ouvrir, quand le muscle qui est en dedans ne tire point; les pattes des lions ont aussi un ligament à chaque doigt, qui, étant tendu comme un ressort, tire le dernier auquel l'*ongle* est attaché, & le fait plier en dessus, en sorte que l'*ongle* est caché dans les entredeux du bout des doigts, & ne sort de dehors pour agripper, que lorsqu'un muscle, qui sert d'antagoniste au ligament, tire cet os, & le fait retourner en dessous avec l'*ongle*; il faut néanmoins supposer que les muscles extenseurs des doigts, servent aussi à tenir cet *ongle* redressé, & que ce ligament est pour fortifier son action.

Les anciens, qui n'ont point remarqué cette structure, ont dit que les lions avoient des étuis, dans lesquels ils serroient leurs *ongles* pour les conserver ; il est bien vrai qu'à chaque bout des orteils des lions, il y a une peau dans laquelle les *ongles* sont en quelque façon cachés, lorsque le ligament à ressort les retire ; mais ce n'est point cet étui qui les conserve, car les chats qui n'ont point ces étuis, & qui ont tout le reste de la structure des pattes du lion, conservent fort bien leurs *ongles* sur lesquels ils ne marchent point, si ce n'est quand ils en ont besoin pour s'empêcher de glisser. De plus, ces étuis couvrent tout l'*ongle*, excepté la pointe qui est la seule partie qui a besoin d'être conservée. (D. J.)

Dans l'*ongle* du grand orteil de l'homme, j'ai distingué trois plans placés l'un sur l'autre, l'épiderme, l'*ongle* même, & un plan fillonné placé sous l'*ongle*, qui reçoit les mamelons dans ces fillons. L'*ongle* renaissant, & l'*ongle* du fœtus plie comme l'épiderme, il devient ensuite cartilagineux. Sa surface supérieure est unie, & couverte de l'épiderme, l'inférieure est fillonnée. L'*ongle* même est formé par des lames placées les unes sur les autres. Ces lames sont faites de fibres longitudinales, dont les intervalles forment des fillons du côté de l'os. Il est insensible comme l'épiderme. Sa racine, ou sa partie attachée à la peau, est presque carrée, elle est couronnée par une ligne dentelée & tranchante, qui s'attache à la peau du côté de l'articulation, à laquelle l'*ongle* n'est attaché que par une cellulofité ; il n'a aucune liaison avec le tendon. Cette partie de l'*ongle* est flexible, elle se prolonge & quitte la peau pour devenir visible ; un petit arc blanchâtre la sépare de la partie rouge de l'*ongle*. De cette racine l'*ongle* s'élargit peu à peu & devient plus rouge & plus épais, & se colle à la pulpe mamelonnée. Il se termine par un tranchant semi-lunaire chez les Européens, car les Chinois ont les *ongles* presque cylindriques, ce qui est l'état de la nature abandonnée à elle-même. Il n'y a que la partie de l'*ongle* qui avance au-delà de la demi-lune blanchâtre, qui ait des fillons. L'épiderme

s'attache à l'*ongle* en deux endroits. La racine de l'*ongle* est reçue comme dans une gaine, dans une échancrure semi-lunaire de l'épiderme. Cette échancrure n'est qu'apparente pour l'épiderme, la peau retourne sur elle-même, revient à la racine de l'*ongle*, & s'y attache presque à son commencement. D'un autre côté, l'épiderme se prolonge à la face antérieure & découverte de l'*ongle*. De la pulpe sensible de la partie volaire de l'extrémité de l'orteil, de celle qui est marquée de fillons en spirale, l'épiderme revient vers le commencement de l'*ongle*, & s'y attache au défaut des mamelons, à l'endroit où l'*ongle* devient libre & se laisse couper. De cette attache le corps réticulaire se continue contre la racine de l'*ongle*, & couvre la peau dans toute l'étendue fillonnée de l'*ongle*. Dans le negre le corps réticulaire y est noir. Le même corps se continue sous la racine de l'*ongle*, & se joint au corps réticulaire placé à ses côtés. Ce corps réticulaire de l'*ongle* est différent de celui qui revêt la généralité du corps humain. Il est fillonné, pour couvrir exactement les mamelons placés sous l'*ongle*. Il est assez tendre là où il couvre la peau, mais il se durcit à mesure qu'il approche de l'*ongle*, & se confond à la fin avec lui, de manière qu'on ne sauroit trouver le terme où finit l'*ongle*, & où le corps réticulaire commence. La peau est échancrée en parabole comme l'épiderme pour recevoir l'*ongle*, mais elle couvre, confondue avec le périoste, la racine de l'*ongle*, & s'attache à son tranchant dentelé. Elle se continue de même depuis l'articulation & depuis les deux jambes de la parabole entre la dernière phalange & l'*ongle*, & se prolonge jusques à la pulpe préposée au tact, sans se discontinuer. Sous l'*ongle* elle n'est pas simple ; il s'en sépare des filets depuis la racine de l'*ongle* ; ils sont couchés contre l'extrémité du doigt ; ils s'influent dans les fillons du corps réticulaire, & après avoir parcouru la longueur de l'*ongle*, ils vont s'attacher à ce corps de manière à pouvoir en être séparés par la macération. Tous ces filets ne naissent pas uniquement au-dessus de l'*ongle*, il s'en ajoute d'autres à mesure

que la peau se continue sous l'*ongle*, qui s'épaissit par leur moyen ; de manière que de ces filets les premiers sont les plus courts & les autres plus longs, à mesure qu'ils quittent plus tard la peau : ils ne s'attachent pas à la racine de l'*ongle*, qui n'a point de fillons. Les premiers filets sont très-tendres, les suivans sont toujours plus durs, les derniers & les plus voisins de l'extrémité du doigt ne s'attachent plus à l'*ongle*, mais deviennent divergens, & rentrent dans la structure ordinaire de la peau.

On appelle ces filets *mamelons*, quoique ce nom ne réponde pas à leur figure ; ils sont exactement sensibles. Attachés à l'épiderme, ils y restent unis quand la macération la détache ; mais ils ont de plus que l'épiderme un corps réticulaire beaucoup plus dur, & la substance des *mamelons*. Le corps de l'*ongle* est formé par le corps réticulaire endurci, qui se moule sur les *mamelons*. Ils servent au toucher, ils résistent aux *mamelons* de l'extrémité du doigt, & les empêchent de se renverser. Dans les animaux ils sont plus coniques & plus durs, & leur servent d'armes. Dans l'homme même ils s'allongent, & deviennent crochus, quand on ne les coupe pas (H. D. G.)

ONGLE, (Chymie:) espece de matiere osseuse fort analogue à la corne. Voyez *Substances animales*.

ONGLE, terme de Chirurgie, employé pour exprimer deux maladies des yeux fort différentes ; l'une connue sous le nom latin *unguis*, dont nous allons parler dans cet article ; & l'autre que nous décrivons au mot ONYX.

L'*ongle* est une maladie de l'œil, qui consiste en une excroissance plate qui s'étend sur la conjonctive ; elle commence ordinairement au grand angle, & va par degrés jusqu'à la cornée transparente qu'elle couvre enfin tout à fait. Les Grecs l'ont nommée *pterygium*, qui signifie *petit aile* ; & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parce que cette excroissance est à peu près de la grandeur & de la figure d'un *ongle* de la main.

Les anciens ont reconnu trois especes d'*ongles* : un membraneux, parce qu'il res-

semble à une membrane charnue ; le second adipeux, parce qu'il est plus blanchâtre que le précédent, & qu'il semble être de la graisse congelée. Ils ont nommé le troisieme *variqueux*, parce qu'il paroît tissu de beaucoup d'arteres, & de veines assez grosses ; c'est celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il est le plus fâcheux de tous, parce qu'il est susceptible d'inflammation, de douleur, & d'ulcération.

Le pronostic de l'*ongle* n'est point équivoque : si l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en est attaqué de l'usage de la vue. Il faut donc nécessairement employer les secours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'*ongle* est différente, suivant son état : s'il est médiocre & récent, on peut, selon Maître-Jean, l'atténuer & le dessécher par les collyres secs, avec le vitriol blanc, le sucre candi, l'os de seche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, &c. On y ajoute du verre ou du crystal subtilement pulvérisé : chaque particule de cette substance conserve des *ongles* tranchans qu'on apperçoit au microscope, & qui servent à excorier la superficie de l'*ongle*. Ces scarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une légère suppuration. L'auteur assure s'en être servi plusieurs fois sans aucun inconvénient, & avec beaucoup de succès.

Si par ces remèdes ou autres semblables ; on n'a pu parvenir à dessécher & détruire l'*ongle*, il faut faire l'opération.

On prépare d'abord une aiguille un peu longue & ronde ; on la détrempe en la faisant rougir à la flamme d'une chandelle, & on la courbe suivant qu'on le juge à propos ; on en émousse ensuite la pointe sur une pierre à aiguifer, afin qu'elle ne pique point, & qu'elle se glisse plus aisément entre l'*ongle* & la conjonctive, sans blesser cette membrane.

Pour faire l'opération, on enfle cette aiguille d'un fil de soie retors : l'opérateur assis fait asseoir le malade par terre, & lui fait renverser & appuyer sa tête sur ses genoux ; ou le chirurgien peut rester debout & faire asseoir le malade dans un fauteuil dont le dossier puisse se renverser. Un aide

tient une paupière ouverte, & le chirurgien l'autre; celui-ci passe son aiguille & par-dessous l'ongle, vers son milieu, en sorte qu'il le comprenne entièrement. *V. Planchette XII, figure 4 (a)*. Lorsque le fil est passé, & que l'aiguille est ôtée, le chirurgien prend avec le pouce & le doigt index de chaque main & le plus près de l'œil qu'il peut, une extrémité du fil, qui doit être simple, & le fait glisser comme en sciant par-dessous l'ongle, vers sa racine du côté du grand ongle; il le ramène ensuite de la même manière vers la cornée transparente. Si l'ongle est trop adhérent, & que le fil ne puisse pas passer, on tient les deux extrémités du fil d'une main, & en soulevant un peu l'ongle par son milieu, on le détache en le disséquant avec une lancette armée, c'est-à-dire, affermie sur sa chaise par le moyen d'une bandelette de linge qui ne laisse que la pointe découverte: on détache toutes les adhérences, ayant soin de ne point intéresser le globe de l'œil.

Lorsque l'ongle est bien séparé, on le lie avec le fil vers son milieu, *Planchette XXII, figure 4 (b)* & avec la lancette ou de petits ciseaux bien tranchans, on coupe l'ongle par ses extrémités. Il faut bien prendre garde d'entamer la caroncule lacrymale en détruisant l'attache de l'ongle, parce qu'il pourroit en résulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération, on lave l'œil, on y souffle de la poudre de tuthie & de sucre candi; on met dessus une compresse trempée dans un collyre rafraîchissant. On panse ensuite l'œil avec les remèdes proposés pour les ulcères superficiels de l'œil, & on les continue jusqu'à la fin de la cure. *Voyez l'article ARGEMA.*

Maitre-Jean ayant extirpé un ongle de la manière susdite, fut obligé, pour arrêter le sang, de se servir d'une poudre faite avec parties égales de gomme arabique & de bol, & une sixième partie de colchotar. Le même auteur ayant eu occasion de faire l'opération d'un ongle dont les vaisseaux étoient gros, le lia près du grand angle, & se contenta de couper l'autre extrémité. La ligature tomba cinq ou six jours après, & par ce moyen il ne fut point incommodé de l'écoulement du sang. J'ai

fait plusieurs fois cette opération avec succès. (Y)

ONGLE *entré dans la chair*, c'est une maladie qui occasionne des douleurs très-vives, & qui fait venir une excroissance fongueuse dans le coin de l'ongle. C'est ordinairement celui du gros orteil à qui cela arrive, parce que les chaussures trop étroites enfoncent la chair sur la partie tranchante de l'ongle. Quand le mal commence, on peut en prévenir les suites en se faisant chauffer plus au large, & en raclant avec un verre sur la face de l'ongle. Quand le mal a fait des progrès, il faut détruire la chair fongueuse avec la poudre d'alun calciné, & couper avec de petites tenailles incisives la portion de l'ongle qui entre dans la chair, pour en faire ensuite l'extraction. Voici comment Fabricius d'Aquapendente traitoit cette maladie: il écartoit avec une petite spatule la chair de l'ongle, & il dilatoit cet endroit avec de la charpie sèche, fourrée entre la chair & l'ongle. Cela fait, il coupoit l'ongle en long près de l'endroit où il est adhérent à la chair, & il l'arrachoit sans violence; il procédoit ainsi plusieurs jours de suite, dilatant, coupant, & arrachant, jusqu'à ce que toute la partie de l'ongle qui entroit dans la chair fût enlevée. On a vu quelquefois les plus violens accidens être les symptômes de ce mal; tels que fièvre considérable, mouvemens convulsifs, & le délire: les saignées, les calmans, & même les narcotiques, deviennent nécessaires; mais on calme bien plus promptement & plus efficacement, en ôtant la cause de la douleur par une opération très-douloureuse à la vérité, mais qui n'est que momentanée, & qui assure une guérison prochaine, & la cessation subite des vives douleurs. Le pansement exige à peine l'application d'une compresse trempée dans l'eau vulnéraire, à moins qu'il n'y ait des chairs à détruire; mais elles s'affaissent bientôt d'elles-mêmes, & cedent à l'application des remèdes spiritueux & dessiccatifs. (Y)

ONGLE, (*Littérature.*) les Romains tenoient leurs ongles fort propres, & avoient grand soin de les couper. Horace, dans la lettre septième du premier livre de ses épîtres, fait mention d'un Vulteius, crieur public

public de son métier , lequel après avoir été rasé chez un barbier , coupoit tranquillement les ongles :

*Conspexit , ut aiunt ,  
Adrasum quemdam , vacuâ tonsoris in umbrâ.  
Cutello proprios purgantem leniter unguës.*

Et dans la première épître du même livre :  
» Vous me grondez , parce que je n'ai pas les ongles bien faits » :

*Et prave sectum stomacharis ob unguem.*

Le même dit dans son ode fixième du premier livre , qu'il chante les combats des vierges qui coupent leurs ongles , pour ne pas blesser leurs amans , en les repoussant :

*Nos prælia virginum  
Sectis in juvenes unguibus acrium  
Cantamus.*

ONGLE du pié du cheval , ( *Maréchallerie.* ) est la même chose que la corne du pié.

Ongles du poing de la bride , c'est la différente situation des ongles de la main gauche du cavalier , qui donne au cheval la facilité de faire les changemens de main , & de former son partir & son arrêt ; parce que le mouvement de la bride suit la position des ongles. Pour laisser échapper un cheval de la main , il faut tourner les ongles en bas. Pour le changer à droite , il faut les tourner en haut , portant la main à droite. Pour les changer à gauche , il faut les tourner en bas & à gauche ; & pour l'arrêter , il faut les tourner en haut & lever la main.

ONGLE , adj. terme de *Blaçon* , qui signifie les ongles ou ferres des bêtes ou des oiseaux , lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Il se dit encore de la corne des jambes des bêtes aux piés fourchus , lorsqu'elles se trouvent de différent émail. . . Beaumont en Bretagne , d'argent à trois piés de biche , de gueules , ongles d'or. ( *G. D. L. T.* )

ONGLÉE . f. f. ( *Maréchallerie.* ) les maréchaux appellent ainsi une peau membraneuse qui se forme au petit coin de l'œil. Presque tous les chevaux ont cette peau ; mais elle ne devient incommode , que lorsqu'elle croît & avance si fort sur l'œil , qu'elle en cache presque la moitié. Lors-

*Tome XXIII,*

qu'elle est dans cet état , on la coupe avec précaution de la manière suivante : Commencez par abattre le cheval ou par l'arrêter au travail. Prenez ensuite un fou marqué , approchez-le du bord de cette peau ; le cheval en détournant l'œil amenera de lui-même cette peau sur le fou. Ayez une aiguille courbe enfilée avec du fil à votre main ; piquez cette peau sur le fou marqué ; faites ressortir l'aiguille au dessus ou au dessous à travers de cette peau ; défilez-la , & prenant les deux bouts du fil , tirez l'onglée à vous , & la coupez toute entière avec des ciseaux ou un bistouri ; retirez le fou & bassinez l'endroit avec de la crème.

ONGLET , f. m. ( *Géom.* ) nom que les géomètres donnent à une tranche de cylindre terminée par la base , la surface courbe du cylindre , & son plan oblique qui rencontre la base avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre.

La surface courbe de l'onglet est quarrable , & on peut aussi trouver un parallépipède qui lui soit égal en solidité. On trouvera plusieurs théorèmes sur les ongles de toute espèce dans le troisième volume du cours de mathématiques de M. l'abbé Didier , à Paris chez Jombert.

Cet auteur a recueilli ce que ses prédécesseurs avoient trouvé de plus curieux sur cette matière. Si on appelle  $x$  les abscisses de la base de l'onglet , &  $y$  les ordonnées de cette base , les hauteurs correspondantes  $z$  des parties de l'onglet , seront  $\frac{n}{m} y$  ,  $n$  étant à  $m$  comme la tangente de l'angle du plan oblique est au sinus total. Or comme

$y = \sqrt{2ax - xx}$  , en nommant  $a$  le rayon ; & que l'élément  $ds$  de l'arc de cercle est  $\frac{adx}{\sqrt{2ax - xx}}$  ; il est visible que l'élément  $z ds$

de la surface de l'onglet est  $= \frac{n}{m} \times a dx$  ; & que l'élément de l'onglet lui-même est  $\frac{yz dx}{2} = \frac{n dx}{2m} \times (2ax - xx)$  : d'où il est aisé de déduire , par le calcul intégral le plus simple , la surface & la solidité de l'onglet. ( *O* )

ONGLET , assemblage à , ( *Charpenterie.* ) c'est une manière de joindre & d'assembler les pièces de bois pour un bâtiment , comme lorsque les pièces ne sont pas coupées

*XXX*

quarrément , mais diagonalement ou en triangle. Voyez les articles *Menuiserie* & *Charpente*.

ONGLET , *terme de Fleuriste* , c'est la partie blanche des feuilles de la rose , & de quelqu'autres fleurs , qui tient au calice , & qu'on retranche quand on les prépare pour des médicamens.

ONGLET , ( *Gravure.* ) c'est une espece de burin dont se servent les graveurs en reliefs & en creux , il ne differe des onglettes qu'en ce qu'il est plus étroit par le côté de la pointe. Voy. *Onglette*.

ONGLET , s. m. *terme d'Imprimeur* , ce sont deux pages qu'on imprime de nouveau , parce qu'il s'étoit glissé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant : on appelle cela faire un *onglet*.

ONGLET , *terme de Menuiserie* , est la coupe que l'on donne aux cadres & aux moulures dans les assemblages.

ONGLET , *terme d'Ouvrier & Graveur* , forte de poinçon taillé en angle ; il differe du burin qui est taillé en losange. ( *D. J.* )

ONGLET , ( *Reliure.* ) les relieurs appellent *onglet* une bande de papier qu'ils courent dans un livre pour y coller quelque chose. Ils appellent encore de ce nom le rebord des figures qui a servi à les coudre , ou le papier qu'ils collent à des feuilles pour y substituer des marges au besoin.

ONGLETTES , s. f. ( *Gravure.* ) les graveurs en relief & en creux sur les métaux , ainsi que les graveurs en cachets , & les ferruriers , se servent d'*onglettes* , ce sont des especes de petits burins plats ; il y en a qu'on appelle *demi-rondes* , d'autres *plates* , & d'autres *tranchantes* & à *couteau*. Voyez *Burin* & l'article *Graveur au burin*.

ONGUENT , s. m. ( *Pharmacie.* ) remède extérieur , qui ne differe du liniment que par la consistance , & qui même en differe à peine par cette qualité. Voyez *Liniment*.

On trouve dans toutes les pharmacopées un si grand nombre d'*onguens* officinaux , que le médecin peut se dispenser dans tous les cas d'en prescrire de magistraux. Si l'indication ou le défaut d'*onguens* officinaux l'y obligeoient pourtant , il pourroit en faire composer facilement d'après cette unique notion de leur essence pharmaceu-

tique ; savoir que pour former un *onguent* il suffit de mêler ou de faire fondre ensemble différentes matieres huileuses , grasses , balsamiques , résineuses , d'une telle consistance ou avec une telle compensation de consistance , que le mélange étant froid ait à peu près la consistance du sain-doux.

Les proportions des ingrédients qui diffèrent naturellement en consistance sont déterminées d'après l'observation pour les *onguens* officinaux , & consignées dans les pharmacopées. Quant aux *onguens* magistraux , si l'on mêle ensemble deux drogues , dont l'une ait trop de consistance & l'autre trop peu , comme l'huile & le blanc de baleine ; par exemple , la cire & un baume naturel , liquide , &c. on doit se diriger par le tâtonnement , ajoutant de l'un ou de l'autre des ingrédients , selon que l'exige la consistance qu'on a obtenue par une première épreuve , réitérant ces épreuves , &c. Les *onguens* sont principalement destinés au traitement des maladies extérieures , telles que les douleurs des membres , les dartres , la galle , les tumeurs , les plaies , les ulceres , &c. On les emploie aussi quelquefois pour combattre des maladies internes ; l'application des *onguens* sur le côté dans la pleurésie , sur la région épigastrique , sur les hypochondres , sur la région des reins , sur la région ombilicale , hypogastrique , &c. Dans la pleurésie , le vomissement , & d'autres maladies d'estomac , diverses maladies du foie , de la rate & des reins ; certaines coliques intestinales , des maladies de la vessie , de la matrice , &c. cette application , dis-je , est comptée parmi les secours que la médecine fournit pour la guérison de ces maladies. Voyez les articles THÉRAPEUTIQUE & TOPIQUE.

On applique les *onguens* sur les plaies & les ulceres , &c. étendus sur des plumaceaux. V PLUMACEAUX. Quand ils sont employés à cet usage particulier , ils sont plus connus dans l'usage ordinaire de la chirurgie sous le nom de digestifs. Voyez DIGESTIF. On les applique dans tous les autres cas , en en répandant une couche légère sur la partie affectée , les faisant pénétrer autant qu'il est possible par le moyen d'une légère friction , & recouvrant ensuite la partie de linges chauds. C'est évidem-

ment de cette maniere d'appliquer l'*onguent* que cette préparation tire son nom: il est appelé *unguentum*, du mot *ungere*, oindre.

L'usage de se frotter les jointures, & même les membres & tout le corps avec des huiles & des baumes ou *onguens*, qui étoit fort en vogue parmi les anciens dans l'état de santé, soit dans la vue de se parfumer, ou dans celle de donner de la souplesse ou de la vigueur à leur corps; cet usage, dis-je, est absolument aboli parmi nous, & même la théorie régnante de la transpiration cutanée & sur la vertu obstipantes des matieres huileuses, prononce hardiment que cette application est non-seulement inutile, mais même très-dangereuse. Il est constant cependant que des peuples entiers l'ont autrefois pratiquée, au moins sans mauvais effet. Nous savons aussi que les Islandois & les Groenlandois, & quelques peuples du nord de l'Amérique, sont couverts constamment de peaux d'animaux bien enduites d'huile de poisson; c'est-à-dire, qu'ils sont habituellement dans un bain d'huile, & l'on ne voit point cependant que dans ces climats, où il y a d'ailleurs une cause toujours subsistante de transpiration retenue, la prétendue obstipation des pores de la peau par l'huile, occasionne des maladies particulieres.

Il paroît cependant que l'usage de se graisser le corps est assez inutile, & il est très-certainement fort sale & fort puant, fort décrié même quand ces onctions se font avec des parfums.

Ces considérations peuvent nous conduire, non pas à une vraie théorie de l'action des *onguens* dans les cas des maladies, mais au moins à nous faire raisonnablement soupçonner que l'explication de leur vertu fondamentale & générique par l'obstipation des pores de la peau, est aussi précaire & aussi gratuite que la plupart des théories médicinales.

Quant aux vertus particulieres des divers *onguens* qui sont tous dessiccatifs, ou émolliens, ou maturatifs, ou mondificatifs, ou résolutifs, ou fortifiants, &c. Voy. DESSICCATIF, ÉMOLLIENT, MATURATIF, &c. & les articles particuliers qui traitent des divers *onguens*.

Il sera parlé de ces divers *onguens*, soit

dans l'article des matieres qui leur donnent leur nom, par exemple, au mot *guimauve*, de l'*onguent* d'althea; au mot *peuplier*, de l'*onguent* populeum, &c. soit dans des articles exprès qu'on trouvera à la suite de celui-ci, ou sous leurs noms propres, *martiatum*, *egyptiac*, &c. pour les *onguens* es plus usités qui ne tirent pas leur nom de l'un de leurs ingrédients. (b)

ONGUENT BLANC de *Rhafès*, communément appelé *blanc-rhafis*, & par corruption *blanc-raisin*; prenez cire blanche, trois onces; d'huile d'olive, douze onces: faites-les fondre ensemble dans un vaisseau de faïence; ajoutez ensuite céruse préparée & lavée trois onces; retirez le vaisseau du feu, & agitez sans cesse avec un pilon de bois, jusqu'à ce que le mélange soit refroidi, & qu'il ait pris la consistance d'*onguent*: le *blanc-rhafis* est le remede par excellence des écorchures.

ONGUENT ÉPISPASTIQUE, (*Pharmacie*.) prenez *onguent* populeum, une once; *onguent* basilicon & cantharides récentes en poudre, de chacun demi-once: mêlez, faites un *onguent* selon l'art.

Autre *onguent* épispastique sans cantharides: prenez semence de montarde en poudre, demi-once, pyrethre, staphyzaigre, poivre long, le tout en poudre, de chacun un gros; euphorbe en poudre, quinze grains, *onguent* basilicon, deux onces; térébenthine suffisante quantité: mêlez, faites un *onguent* selon l'art. Voyez les usages de l'un & l'autre *onguent* à l'article VÉSICATOIRE.

ONGUENT GRIS, est en *Pharmacie* le même que l'*onguent* mercuriel: il est bon contre les poux. On peut employer à sa place l'*onguent* indiqué & décrit dans la maladie pédiculaire. Voy. PÉDICULAIRE.

ONGUENT DE LA MERE, (*Pharm. & Mat. méd. exot.*) cet *onguent* appelé quelquefois aussi *onguent* brun, *unguentum fuscum*, est ainsi décrit dans la pharmacopée de Paris: prenez de fain-doux, de beurre frais, de cire jaune, de suif de mouton & de litharge préparée, de chacun demi-livre; d'huile d'olive une livre: cuisez en brassant à la maniere des emplâtres jusqu'à ce que votre matiere prenne une couleur brune très-foncée: cette préparation a plutôt la consistance d'emplâtre que celle d'*on-*

guent, comme nous l'avons déjà remarqué au mot *emplâtre*. Voyez cet article.

L'*onguent de la mere* est d'un usage fort commun à Paris: il tient lieu dans la pratique journalière des pansemens de presque tous les emplâtres simplement émolliens, adoucissans & maturatifs. Voyez *EMPLÂTRE*, *Chirurgie*.

*Onguent de la comtesse*, (*Pharmac. & Mat. médic. exot.*) prenez noix de galle cueillies avant leur maturité, une once, noix de cyprès, semence d'épine-vinette & de plantain, écorce de grenade, de chacun deux gros; fumac & alun de roche, de chacun demi-once: mêlez, faites une poudre. D'autre part prenez cire jaune, trois onces; huile d'olive, demi-livre; mastic, deux gros: faites fondre ces matieres ensemble, & mêlez-y exactement votre poudre pour faire un *onguent* selon l'art.

Cet *onguent* est composé de plusieurs styptiques très-puissans, parmi lesquels on ne devoit point trouver les semences d'épine-vinette & de plantain, & le mastic, dont la vertu astringente est supposée très-gratuitement, & qui du moins n'a nulle proportion avec celle des autres ingrédients.

Il n'est pas étonnant que l'invention de cet *onguent* soit due, ou au moins attribuée à une femme, puisque c'est un remède de toilette.

Quoique ce remède soit principalement connu par l'abus qui en a été fait, les médecins sont cependant obligés d'en conseiller quelquefois l'usage, pour remédier, par exemple, au relâchement du vagin, qui suit souvent des accouchemens laborieux. Le *mangonium virginianis* qu'on exécute facilement au moyen de ce remède ou de remèdes analogues, doit être regardé, ce semble, comme une action licite, & même comme un acte très-méritoire, comme une tromperie obligante, lorsqu'il s'agit d'assurer les douceurs d'un commerce légitime.

Au reste, comme l'huile & la cire qui constituent l'excipient de cet *onguent* n'ajoutent rien à son efficacité, qu'ils la diminuent au contraire: & que d'ailleurs, lorsqu'il a été appliqué, les liqueurs aqueuses ne l'enlèvent point, ne lavent point la partie qui en est enduite, il est plus utile

& plus commode de substituer à cet excipient huileux une quantité convenable de conserve de roses, dont la vertu est analogue à celle des poudres, & qui est facilement emportée par les lotions aqueuses. (b)

*Onguent hémorrhoidal*, (*Pharmacie.*) cet *onguent* est décrit de la manière suivante dans la pharmacopée de Paris sous le nom d'*unguentum hemorrhoidale extemporaneum*, c'est-à-dire, pour être préparé sur le champ.

Prenez *onguent populeum* & *nutritum* de chacun trois onces, trois jaunes d'œufs, safran en poupre une drachme & demie, opium une drachme; mêlez, faites un *onguent*.

Cet *onguent* paroît très-propre à calmer les douleurs atroces qui accompagnent souvent les paroxysmes d'hémorrhôide. (b)

*Onguent mercuriel citrin pour la galle*, voyez  *Mercure*, *Mat. méd.*

*Onguens froids, les quatre*, (*Pharmacie.*) on trouve classés sous ce titre dans les anciennes pharmacies l'*onguent album rhasis*, le *cérat de Galien*, l'*onguent rosat* & l'*onguent populeum*. Voyez *Onguent rhasis*, *Cérat de Galien*, *Peuplier & Rose*, (*Pharmacie.*)

On a aussi rangé quelques *onguens* sous la dénomination commune d'*onguens chauds*; mais ils sont beaucoup moins usités que les précédens.

*Onguent sympathique*, sorte d'*onguent* qu'on suppose guérir les blessures sans l'appliquer sur la plaie, mais seulement à l'arme qui a blessé. Voyez *Poudre sympathique Transplantation*. Voyez *UNGUENTUM ARMARIUM*.

ONIAS, *force de Dieu*. (*Hist. sacrée.*) Il y a dans l'écriture plusieurs souverains pontifes de ce nom.

1°. *Onias*, premier fils de Jaddus, succéda à son pere dans le souverain pontificat, l'an du monde 3582, & gouverna la république des Hébreux pendant environ 20 ans. Il eut deux fils, Simon surnommé le *juste*, & Eléazar.

2°. *Onias*, second fils de Simon, étant trop jeune pour la grande sacrificature lorsque son pere mourut, Eléazar, frere de Simon, en fut revêtu; celui-ci étant



mort aussi avant que son neveu fût en âge de lui succéder dans cette dignité, elle fut donnée à Manassé, fils de Jaddus, oncle de Simon le Juste; enfin après la mort de Manassé, *Onias* prit possession de la sacrificature. C'étoit un homme de peu d'esprit, & qui, par avarice, ne voulut pas payer le tribut de vingt talens d'argent que ses prédécesseurs avoient toujours payés aux rois d'Égypte, comme un hommage qu'ils faisoient à cette couronne. Ptolomée Evergetes, qui régnoit alors, envoya à Jérusalem un de ses courtisans pour sommer les Juifs de payer les arrérages qui montoient fort haut, & les menacer, en cas de refus, d'abandonner la Judée à ses soldats, & d'y envoyer d'autres habitans à la place des Juifs. Ces menaces mirent l'alarme dans Jérusalem: le grand-prêtre fut le seul qui ne s'en effraya point; & les Juifs alloient éprouver les derniers malheurs, si Joseph, neveu du grand-prêtre, n'eût détourné l'orage par sa prudence. Il se fit députer à la cour d'Égypte, où il fut si bien gagner l'esprit du roi & de la reine, qu'il se fit donner la ferme des tribus du roi dans les provinces de Céléfyrie & de Palestine, ce qui le mit en état d'acquitter les sommes dues par son oncle. *Onias* eut pour successeur Simon II son fils.

3<sup>o</sup>. *Onias III*, fils de Simon, & petit-fils d'*Onias II*, fut établi dans la grande sacrificature après la mort de son pere, vers l'an du monde 3805. C'étoit un homme juste qui a mérité que le saint Esprit lui donnât les plus grandes louanges. Sa piété & sa fermeté faisoient observer les loix de Dieu dans Jérusalem, & inspiroient aux rois même & aux princes idolâtres un grand respect pour le temple du Seigneur. C'est sous lui qu'arriva l'histoire d'Héliodore. Un Juif nommé *Simon*, outre de la résistance qu'*Onias* apportoit à ses injustes entreprises, fit dire à Séléucus, roi de Syrie, qu'il y avoit dans les trésors du temple des sommes immenses qu'il pouvoit facilement faire passer dans le sien; le roi sur cet avis, envoya à Jérusalem Héliodore, son premier ministre, avec ordre de faire transporter tout cet argent: celui-ci, malgré les instances du grand-

prêtre, se préparoit à forcer la porte du trésor, lorsque l'esprit de Dieu se fit voir par des marques si sensibles contre Héliodore, qu'il fut laissé pour mort, & que la vie ne lui fut accordée que par la considération d'*Onias*, qui offrit pour lui une hostie salutaire. On croit aussi que ce fut à ce pontife qu'*Arius*, roi des Lacédémoniens, écrivit la lettre qui se lit au premier livre des Macchabées. *Arius*, roi des Lacédémoniens, au grand-prêtre *Onias*, salut. Il a été trouvé dans un écrit touchant les Lacédémoniens & les Juifs, qu'ils sont freres & descendus de la race d'Abraham; maintenant donc que vous avez su ces choses, vous ferez bien de nous écrire si tout est en paix parmi vous. Cependant le perfide Simon, toujours plus animé contre *Onias*, ne cessoit de le décrier, & de le faire passer pour l'ennemi de l'état, & l'auteur de tous les troubles qu'il excitoit lui-même. *Onias*, craignant les suites de ces accusations qui étoient soutenues par Apollonius, gouverneur de la Céléfyrie, se détermina à aller à Antioche pour se justifier auprès du roi Séléucus; mais ce prince étant mort sur ces entrefaites, & Antiochus Epiphanès, son frere, lui ayant succédé, Jason, frere d'*Onias*, qui desiroit avec ardeur d'être élevé à la souveraine sacrificature, l'acheta du roi à prix d'argent; & en dépouilla son frere, qui se retira dans l'asyle du bois de Daphné. Ce saint homme n'y fut pas en sûreté, car Ménélaüs, qui avoit usurpé sur Jason la souveraine sacrificature & pillé les vases d'or du temple, fatigué des reproches que lui en faisoit *Onias*, le fit assassiner par Andronic, gouverneur du pays. Ce meurtre révolta tout le monde; les gentils, aussi bien que les Juifs, eurent horreur de cette lâche trahison. Le roi lui-même, sensible à la mort d'un si grand homme, ne put retenir ses larmes, & la vengeance sur l'auteur qu'il fit tuer au même lieu où il avoit commis cette impiété. *Onias* laissa un fils qui se voyant exclus de la dignité de son pere par l'ambition de Jason & de Ménélaüs ses oncles, & par l'injustice des rois de Syrie, se réfugia en Égypte auprès du roi Ptolomée Philometor, de qui il obtint la permission de bâtir un temple au

vrai Dieu dans la préfecture d'Héliopolis. Il appela ce temple *Onion*, & le construisit sur le modèle de celui de Jérusalem : il y établit des prêtres & des lévites qui y faisoient le même service, & pratiquoient les mêmes cérémonies que dans le vrai temple. Le roi lui assigna de grandes terres & de grands revenus pour l'entretien des prêtres & pour les besoins du temple. Après la ruine de Jérusalem, Vespasien craignant que les Juifs ne se retirassent en Egypte, & ne continuassent à faire les exercices de leur religion dans le temple d'Héliopolis, le fit dépouiller de tous ses ornemens, & en fit fermer les portes. (+)

ONIENSES, (*Géog. anc.*) anciens peuples dont le nom se trouve sur une médaille de Posthumus; le revers de cette médaille à la figure d'Hercule, avec ces mots, *Hercules Deus Oniensis*. Ortelius croit qu'il s'agit d'un peuple de la Belgique. Il y a du moins deux endroits qui portent le nom d'*Onia*; l'un sur la Sambre, l'autre dans le voisinage de Douai.

ONII-MONTES ou ONEU-MONTES, (*Géog. anc.*) en grec *ὄνια ὄρη*, montagnes de Grece près de l'isthme de Corinthe. Elles s'étendoient, dit Strabon, depuis les rochers Scironides sur le chemin de l'Attique, jusqu'à la Bœotie & au mont Cithéron. Leur nom signifie *les montagnes des ânes*. Plutarque, dans la vie de Cléomene, parle de ces montagnes. Thucydide, Polyen & Xénophon en parlent aussi, mais au singulier. *ὄνιον ὄρος*.

ONIROCRITIQUE, L', s. f. (*Théol. païenne.*) c'est la même chose que l'*onéirocritie*, composée pareillement de *ὄνειρος*, songe, & *κρίσις*, je possède. Voy. *Onéirocritie*. J'ajouterai seulement que quand cet art prétendu ne fut plus entre les mains des prêtres, & que les seuls diseurs de bonnes aventures s'en mêlerent, on ne craignit plus de s'en moquer ouvertement. On fait les beaux vers d'Ennius, dont voici la traduction: "Je ne fais nul compte, dit-il, des augures Marfes, ni des devins des coins des rues, ni des astrologues du cirque, ni des prognostiques d'Ilis, ni des interpretes des songes; car ils n'ont ni l'art ni la science de deviner; mais ce sont des

diseurs de bonne-aventure ou superstitieux, ou impudens, ou fainéans, ou fous, ou des gens qui se laissant maîtriser par la pauvreté, supposent des prophéties pour attirer du grain; aveugles, ils veulent montrer le chemin aux autres, & nous demandent une drachme en nous promettant des trésors; qu'ils prennent cette drachme sur ces trésors, & qu'ils nous rendent le reste, .. (D. J.)

ONIVAU, (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'isle de Madagascar, qui produit une espece d'amande très-bonne à manger, & dont on tire de l'huile.

ONIUM, (*Géog. sacrée.*) *Onium* dans la vulgate, & *ὄνιον* dans le grec, est le nom qu'on donna au temple qu'Onias IV fit bâtir en Egypte, sur le modèle de celui de Jérusalem, 150 ans avant l'ere vulgaire. D. Calmet vous en instruira fort au long, & Joseph, l. VII, de bello jud. c. xxx, vous en donnera la description. Lupus, préfet d'Egypte sous le regne de Vespasien, ferma ce temple vers l'an 73 de l'ere commune, environ 223 ans après sa fondation. Paulin, successeur de Lupus, enleva tous les ornemens & les richesses, & en fit murer les portes. Tel fut la fin du temple d'*Onium*.

ONKOTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, est l'opération de l'ouverture d'une tumeur ou d'un abcès. Ce mot est formé du grec *ὄκος*, tumeurs, & *τέμνω*, je coupe. Voyez *Abcès & Incisions*. (Y)

ONoba, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Bétique chez les Turdules. Plin, l. III, c. j, la met dans les terres. Ptolomée en établit la long. à 6<sup>d</sup> 10', & la lat. à 36<sup>d</sup> 20'.

Il ne faut pas confondre cette ville avec *Onoba*, *Æstuaria*; cette dernière étoit dans la Bétique au pays des Turditains, au bord de la mer & au couchant de l'embouchure orientale du fleuve Bœtus ou Guadalquivir; c'est présentement *Gibraltar*.

ONOBRYCHIS, (*Botan.*) on peut caractériser ce genre de plante en deux mots: ses gouffes sont coupées en crête de coq, & renferment une semence qui a la figure d'un petit rein. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & épais. Tournefort en compte six especes; nous décri-

rons la principale sous son nom françois , qui est SAINFOIN. (D. J.)

ONOCENTAURE, f. m. (Gramm.) monstre fabuleux, moitié homme, moitié âne.

ONOCLEA, (Botan.) genre de plante de la famille des fougères, qui se distingue parce que ses fructifications sont disposées en épis sur deux lignes de part & d'autre de l'axe, & s'ouvrent chacune en cinq lambeaux. Linn. Gen. pl. fil. On n'en connoît qu'une espèce qui croît en Virginie, c'est l'angiopteris de Micheli. (D.)

ONOCROTALE, voyez PÉLICAN.

ONOD, (Géogr.) ville & château de la haute Hongrie, dans le comté de Borsod, sur la rivière de Sajó. Les troubles & les guerres du pays ont fait connoître cette place; & ce fut, entr'autres en 1707, un lieu d'assemblée pour Rakotzy & ses adhérens. (D. G.)

ONOLOSAT ou OBOLE, poids des anciens, pesant un demi-scrupule.

ONOMANCIE ou ONOMAMANCIE, ou ONOMATOMANCIE, f. f. (Divin.) divination par les noms ou l'art de présager par les lettres d'un nom d'une personne, le bien ou le mal qui lui doit arriver.

Le mot *onomancie*, pris à la rigueur, devoit plutôt signifier *divination* par les ânes que par les noms, puisqu'*onos* en grec signifie *âne*. Aussi la plupart des auteurs disent-ils *onomamancie* & *onomatomancie*, pour exprimer celle dont il s'agit ici, & qui vient d'*ονος*, *nom*, & de *μαντια*, *divination*.

L'*onomancie* étoit fort en usage chez les anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les esprits, les actions & les succès des hommes étoient conformes à leur destin, à leur génie, & à leur nom. Platon lui-même semble incliner vers cette opinion, & Ausone l'a exprimée dans ces vers :

*Qualem creavit moribus,  
Iussit vocari nomine  
Mundi supremus arbiter.*

Le même auteur plaifante l'ivrogne Méroé sur ce que son nom sembloit signifier qu'il buvoit beaucoup de vin pur, *merum*, *merum*. On remarquoit aussi qu'Hypolyte avoit été déchiré & mis en pièces par les che-

vaux, comme son nom le portoit. Ce fut par la même raison que S. Hypolyte, martyr, dut à son nom le genre de supplice que lui fit souffrir un juge païen, selon Prudence.

*Ille supinatâ residens, cervice, quis inquit,  
Dicitur? affirmant dicier Hypolitum;  
Ergo sit Hypolitus, quatiat turbetque jugales  
Intereatque feris dilaniatus equis.*

De même on disoit d'Agamemnon que, suivant son nom, il devoit rester longtemps devant Troie, & de Priam qu'il devoit être racheté d'esclavage dans son enfance. C'est encore ainsi, dit-on, qu'Auguste, la veille de la bataille d'Actium, ayant rencontré un homme qui conduisoit un âne, & ayant appris que cet animal se nommoit *nicon*, c'est-à-dire, *victorieux*, & le conducteur *Eutyches*, qui signifie *heureux*, *fortuné*, tira de cette rencontre un bon présage de la victoire qu'il remporta le lendemain, & en mémoire de laquelle il fonda une ville sous le nom de *Nicopolis*. Enfin on peut rapporter à cette idée ces vers de Claudius Rutilius :

*Nominibus certis credam decurrere mores?  
Moribus aut potius nomina certa dari?*

C'est une observation fréquente dans l'histoire, que les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. Ainsi la monarchie des Perses commença par Cyrus fils de Cambyse, & finit par Cyrus fils de Darius. Darius fils d'Hystaspes la rétablit, & sous Darius fils d'Arfamis elle passa au pouvoir des Macédoniens. Le royaume de ceux-ci avoit été considérablement augmenté par Philippe fils d'Amyntas; un autre Philippe fils d'Antigone le perdit entièrement. Auguste a été le premier empereur de Rome, & l'on compte Augustule pour le dernier Constantin établit l'empire à Constantinople, & un autre Constantin le vit détruire par l'invasion des Turcs. On a encore observé que certains noms sont constamment malheureux pour les princes, comme *Calus* parmi les Romains, *Jean* en France, en Angleterre & en Ecosse, & *Henri* en France.

Une des règles de l'*onomancie* parmi les Pythagoriciens, étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne signifioit quelque imperfection au côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles signifioit quelque imperfection au côté droit. Ils avoient encore pour règle que de deux personnes, celle-là étoit la plus heureuse dans le nom de laquelle les lettres numériques ajoutées ensemble formoient la plus grande somme; ainsi, disoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parce que les lettres numériques comprises dans le nom d'Achille formoient une somme plus grande que celle du nom d'Hector.

C'étoit sans doute sur un principe semblable que, dans les festins ou les parties de plaisir, les jeunes Romains buvoient à la santé de leurs maîtresses autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de ces belles. C'est pourquoi on lit dans Martial :

*Nævia sex cyathis, septem justina bibatur.*

Enfin on peut rapporter à l'*onomancie* tous les présages qu'on prétendoit tirer pour l'avenir des noms, soit considérés dans leur ordre naturel, soit décomposés & réduits en anagramme; ce qu'Aufone, appelle,

*Nomen componere, quod sit  
Fortunæ, morum, vel necis indicium.*

Cœlius Rhodiginus nous a donné la description d'une espèce d'*onomancie* fort singulière. Il dit que Théodat, roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projetoit contre les Romains, un juif expert dans l'*onomancie* lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de donner à quelques-uns de ces animaux des noms romains, & à d'autres des noms de goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu'à un certain jour; lequel étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva mort les cochons qu'on avoit désignés par des noms de goths, tandis que ceux à qui l'on avoit donné des noms romains étoient pleins de vie, ce qui fit prédire aux Juifs que les Goths seroient défaits.

ONOMATE, f. f. (*Histoire anc.*) fête

établie à Sycion en l'honneur d'Hercule; lorsqu'au lieu de simples honneurs dus aux héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Pheffus qu'on lui sacrifieroit comme à un dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPEE, f. f. (*Gramm. art. étymologiq.*) ce mot est grec, ὀνοματοποιία, comme pour dire τῶν ὀμάτων, ποιήσις, *onomatopœia*, *creatio*, création, formation ou génération du mot. " Cette figure n'est point un trope, dit M. du Marlais, puisque le mot se prend dans le sens propre; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de la remarquer ici,, dans son livre *des tropes*, *part. II, art. xix.* Il me semble au contraire qu'il étoit très-inutile au moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence, qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'*onomatopœie*. J'ajoute que je ne la regarde pas même comme une figure; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés.

C'est une vérité de fait assez connue, que par sa nature l'homme est porté à l'imitation; & ce n'est même qu'en vertu de cette heureuse disposition que la tradition des usages nationaux des langues se conserve & passe de générations en générations. Si l'on a donc à imposer un nom à un objet, nouvellement découvert, & que cet objet agisse sur le sens de l'ouïe d'une manière qui puisse le distinguer des autres; comme l'ouïe a un rapport immédiat avec l'organe de la voix, l'homme sans réflexion, sans comparaison explicite, donne naturellement à cet objet sensible un nom dont les élémens concourent de façon qu'ils répètent à peu près le bruit que fait l'objet lui-même. Voilà ce que c'est que l'*onomatopœie*; & c'est, comme on le voit avec raison, que Wachter, dans son *Glossaire germanique*, *præf. ad Germ. §. VII*, l'appelle *vox repercussa naturæ*, l'écho de la nature.

Cette

Cette source de mots est naturelle ; & la preuve en est que les enfans se portent généralement & d'eux-mêmes à désigner les choses bruyantes par l'imitation du bruit qu'elles font : ajoutez que la plupart de ces choses ont des noms radicalement semblables dans les langues les plus éloignées les unes des autres , soit par les temps , soit par les lieux ou par le génie caractéristique.

C'est sur-tout dans le genre animal que l'on en rencontre le plus. Ainsi les Grecs appellent le cri naturel de brebis βληκαομαι , les Latins *balare* , les Allemands *bleken* , les François *bêler* , & l'on retrouve par-tout l'articulation qui caractérise ce cri qui est *bé*. Pareillement on a imaginé les mots analogues & semblables *ὀλοῦζω* , *ululare* , *heulen* , hurler ; *κροῶζω* , *croaire* , croasser , *μυκάω* , *mugire* , mugir ou meugler , &c.

Le *coucou* est un oiseau connu qui prononce exactement ce nom même ; & les Grecs l'appeloient *κόκκυξ* , les Latins *cuculus* , qu'ils prononçoient *coucoulous* ; les Allemands le nomment *guguk* , en prononçant *gougok* ; c'est la nature par-tout.

*Urupa* ou *bubo* en latin , *βύας* en grec , *bubo* en espagnol , *puhacz* en polonois , *owle* en anglois , *uhu* en allemand , *hibou* en françois , sont autant de mots tirés évidemment du cri lugubre de cet oiseau nocturne qui , comme le dit Pline , *lib. X, cap. xij* , est moins un chant qu'un gémissement , *nec cantu aliquo vocalis , sed gemitu*.

L'onomatopée ne s'est pas renfermée seulement dans le regne animal. *Tintement* , *tinnitus* , *tinnabulum* sont des mots dont le radical commun *tin* imite exactement le son clair , aigu & durable , que l'on entend diminuer progressivement quand on a frappé quelque vase de métal.

Le *glouglou* d'une bouteille , le *cliquetis* des armes , les *éclats* du tonnerre sont autant de mots imitatifs des différens bruits qu'ils expriment.

Le *tricotrac* est ainsi nommé du bruit que font alternativement les joueurs avec les dez , ou de celui qu'ils font en abattant deux dames , comme ils le peuvent à chaque coup de dez ; autrefois on disoit *tricotrac*.

L'imitation qui sert de guide à l'onomatopée se fait encore remarquer d'une autre

manière dans la génération de plusieurs mots ; c'est en proportionnant , pour ainsi dire , les élémens du mot à la nature de l'idée que l'on veut exprimer. Pour faire entendre ma pensée , rappelons-nous ici la division simple & naturelle des élémens de la voix en sons & articulations , ou , si l'on veut , en voyelles & consonnes.

Le son ou la voyelle n'exige , pour se faire entendre , que la simple ouverture de la bouche ; qu'elle soit disposée d'une manière ou d'une autre , cette disposition n'apporte aucun obstacle à l'émission du son , elle diversifie seulement le canal , afin de diversifier l'impression que l'air sonore doit faire sur l'organe de l'ouïe ; le moule change , mais le passage demeure libre , & la matière du son coule sans embarras , sans obstacle. Or voilà vraisemblablement l'origine du nom danois *aa* , qui signifie *fleuve* ; ce nom générique est devenu ensuite le nom propre de trois rivières dans les Pays-bas , de trois en Suisse , & de cinq en Westphalie : les voyelles coulent sans obstacle comme les fleuves.

Le temps coule de même ; & de-là , par une raison pareille , l'adverbe grec *ἀεί* , *semper* , toujours , perpétuellement ; l'allemand *ie* en est synonyme , & présente une image semblable.

L'interjection latine *eia* , semblable à la grecque *εἴα* , paroît tenir à la même source , *fus* , *allez sans vous arrêter* , *coulez comme un fleuve* , &c.

Les articulations ou les consonnes sont labiales , linguales ou gutturales : les linguales sont dentales , sifflantes , liquides ou mouillées , voyez LETTRES ; & le mouvement de la langue est plus sensible ou vers sa pointe , ou vers son milieu qui s'élève , ou vers la racine dans la région de la gorge. Ce ne peut être que dans ce mécanisme & d'après la combinaison des effets qu'il peut produire , que l'on peut trouver l'explication de l'analogie que l'on remarque dans les langues entre plusieurs noms des choses que l'on peut classer sous quelque aspect commun.

“ Par exemple , dit M. le président de Broffes , pourquoi la fermeté & la fixité sont-elles le plus souvent désignées par le caractère *st* ? Pourquoi le caractère *st* est-il

lui-même l'interjection dont on se sert pour faire rester quelqu'un dans un état d'immobilité » ?

Στήλη, colonne ; στέος, solide, immobile ; στείρα, stérile, qui demeure constamment sans fruit ; στήριξ, j'affermis, je soutiens ; Voilà des exemples grecs : en voici de latins, stare, stips, stupere, stupidus, stamen, stagnum (eau dormante) stellæ (étoiles fixes) strenuus, &c. en françois, stable, état, (autrefois estat de status), estime consistance, juste (in jure stans), &c.

« Pourquoi le creux & l'excavation sont-ils marqués par *sc* ? σκάπτω, σκάλλω, fouir, σκάφη, esquif ; scutum, scaturire, scabies, scyphus, sculperre, scrobs, scrutari ; écuelle (anciennement escuelle), scarifier, scabreux, sculpture »,

Écrire (autrefois écrire) vient de scribere ; & l'on fait qu'anciennement on écrivoit avec une sorte de poinçon qui gravoit les lettres sur la cire, dont les tablettes étoient enduites, & les Grecs, par la même analogie, appeloient cet instrument σκαρῖφος.

« Leibnitz a si bien fait attention à ces singularités, qu'il les remarque comme des faits constans : il en donne plusieurs exemples dans sa langue. Mais quelle en pourroit être la cause ? Celle que j'entrevois me paroît peut-être satisfaisante ; savoir que les dents étant la plus immobile des parties organiques de la voix, la plus ferme des lettres dentales, le *t* a été machinalement employé pour désigner la fixité ; comme pour désigner le creux & la cavité, on emploie le *k* ou le *c* qui s'opere vers la gorge le plus creux & le plus cave des organes de la voix. Quant à la lettre *s*, qui se joint volontiers aux autres articulations, elle est ici, ainsi qu'elle est souvent ailleurs comme un augmentatif plus marqué, tendant à rendre la peinture plus forte »,

D'où lui vient cette propriété ? c'est que la nature de cette articulation consistant à intercepter le son sans arrêter entièrement l'air, elle opere une sorte de sifflement qui peut être continué & prendre une certaine durée. Ainsi, dans le cas où elle est suivie de *t*, il semble que le mouvement explosif du sifflement soit arrêté subitement par la nouvelle articulation, ce qui peint en effet

la fixité ; & dans le cas où il s'agit de *sc* ; le mouvement de sibilation paroît désigner l'action qui tend à creuser & à pénétrer profondément, comme on le sent par l'articulation *r*, qui tient à la racine de la langue.

« *N*, la plus liquide de toutes les lettres, est la lettre caractéristique de ce qui agit sur le liquide : *no*, ναῦς, *navis*, *navium*, νεφός, *nubes*, nuage, &c.

« De même *fl*, composé de l'articulation labiale & siffiante *f* & de la liquide *l*, est affecté au fluide, soit ignée, soit aquatique, soit aérien, dont il peint assez bien le mouvement ; *flamma*, *fluo*, *flatus* ; *fluctus*, &c. φλόξ, *flamme* ; φλεψ, *veine où coule le sang* ; φλεβίθων, *fleuve brûlant d'enfer*, &c. ou à ce qui peut tenir du liquide par sa mobilité ; *fly* en anglois, *mouche* & *voler*, *flight*, *fuir*, &c.

« Leibnitz remarque que si l'*s* y est jointe, *sw* est *dissipare*, *dilatare* ; *sl*, est *dilabi vel labi cum recessu* : il en cite plusieurs exemples dans sa langue, auxquels on peut joindre en anglois *slide*, *slink*, *slip*, &c.

On peint la rudesse des choses extérieures par l'articulation *r*, la plus rude de toutes ; il n'en faut point d'autre preuve que les mots de cette espèce : *rude*, *âpre*, *âcre*, *roc*, *rompre*, *racler*, *irriter*, &c.

« Si la rudesse est jointe à la cavité, on joint les deux caractéristiques, *scabrosus*. Si la rudesse est jointe à l'échappement, on a joint de même deux caractéristiques propres : *frangere*, *briser*, *breche*, *phur* où *phour*, c'est-à-dire, *frangere*. On voit par ces exemples que l'articulation labiale, qui peint toujours la mobilité, la peint rude par *frangere*, & douce par *fluere*...

« La même inflexion *r* détermine le nom des choses qui vont d'un mouvement vite, accompagné d'une certaine force ; *rapide*, *ravir*, *rouler*, *racler*, *rainure*, *raie*, *rota*, *rheda*, *ruere*, &c. Aussi sert-elle souvent aux noms des rivières dont le cours est violent ; *Rhin*, *Rhône* ; *Heridanus*, *Garonne*, *Rha* (le Volga), *Araxes*, &c.

« *Valor ejus*, dit Heuselius en parlant de cette lettre, *erit egressus rapidus & vehementis, tremulans & strepidans ; hinc etiam affert affectum vehementem rapidumque*. C'est la seule observation raisonnable qu'il y ait

dans le système absurde que cet auteur s'est formé sur les propriétés chimériques qu'il attribue à chaque lettre. ,,

Toutes ces remarques , & mille autres que l'on pourroit faire & justifier par des exemples sans nombre , nous montrent bien que la nature agit primitivement sur le langage humain , indépendamment de tout ce que la réflexion , la convention ou le caprice y peuvent ensuite ajouter ; & nous pouvons établir comme un principe , qu'il y a de certains mouvemens des organes appropriés à désigner une certaine classe de choses de même espèce ou de même qualité. Déterminés par différentes circonstances , les hommes envisagent les choses sous divers aspects : c'est le principe de la différence de leurs idiomes ; *fenestra* exprimoit chez les Latins le passage de la lumière ; *ventana* en Espagne désigne le passage des vents ; *janella* en langue portugaise , marque une petite porte ; *croisée* en françois , indique une ouverture coupée par une croix. Par-tout c'est la même chose , envisagée ici par son principal usage , là par ses inconvéniens , ailleurs par une relation accidentelle , chez nous par sa forme. Mais la chose une fois vue , l'homme , sans convention , sans s'en appercevoir , forme machinalement les mots les plus semblables qu'il peut aux objets signifiés. C'est à peu près la conclusion de M. le président des Brosses , qui continue ainsi :

“ Publius Nigidius , ancien grammairien latin (il étoit contemporain de Cicéron) , pouvoit peut-être ce système trop loin lorsqu'il vouloit l'appliquer , par exemple , aux pronoms personnels , & qu'il remarquoit que dans les mots *ego* & *nos* le mouvement organique se fait avec un retour intérieur sur soi-même , au lieu que dans les mots *tu* & *vos* l'inflexion se porte au-dehors vers la personne à qui on s'adresse ; mais il est du moins certain qu'il rencontre juste dans la réflexion générale qui suit : *Nomina verbaque non posita fortuito , sed quâdam vi & ratione naturæ facta esse* F. Nigidius in *grammaticis commentariis docet , rem sanè in philosophiæ dissertationibus celeberrimam. Quæri enim solitum apud philosophos φύσει τὰ ὀνόματα εἶναι ἢ ἐθεσει , naturâ nomina sint an impositione. In eam rem multa argumenta dicit,*

*cur videri possint verba naturalia magis quàm arbitraria. . . . Nam sicuti cum adnuimus & abnuimus , motus quidem ille vel capitis vel oculorum à naturâ rei quam significat non abhorret ; ita in vocibus quasi gestus quidam oris & spiritûs naturalis est eadem ratio est in græcis quoque vocibus quam esse in nostris animadvertimus. A Gell. lib. X , cap. iv.*

„ Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver des termes de figure & de signification semblables dans les langues des peuples fort différens les uns des autres , qui ne paroissent avoir jamais eu de communication ensemble „. Toutes les nations sont inspirées par le même maître , & d'ailleurs tous les idiomes descendent d'une même langue primitive , voyez LANGUE. C'est assez pour établir les radicaux communs à toutes les langues postérieures , mais ce n'est pas assez pour en conclure une liaison immédiate. Ces radicaux prouvent que les mêmes objets ont été vus sous les mêmes aspects , & nommés par des hommes semblablement organisés ; mais la même manière de construire est ce qui prouve l'affinité la plus immédiate , sur-tout quand elle se trouve réunie avec la similitude des mots radicaux. ( B. E. R. M. )

ONONG , f. m. ( *terme de Calend.* ) On écrit aussi *Onung* , *Onungi* & *Onuzangi* ; nom du dixième mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à notre mois de septembre , parce que ces peuples commencent leur année en décembre.

ONONYCHITE , f. m. ( *Théol.* ) terme qui signifie à la lettre ce qui a les pieds d'un âne. Ce mot est formé du grec ονύς , & d'ονυξ , sabot , ongle.

*Ononychite* étoit le nom injurieux que les païens donnerent dans le premier siècle au Dieu des Chrétiens , si l'on en croit Tertullien dans son *apologétique* , parce que ceux-ci adoroient & reconnoissoient le même Dieu que les Juifs.

Mais sur quel fondement les païens prétendoient-ils que les Juifs adoroient un âne , ou un dieu qui eût des pieds d'âne ? c'est ce que nous allons examiner dans cet article.

Les païens , qui n'ont jamais eu qu'une idée fort imparfaite , ou même très-fausse

de la religion des Juifs, leur ont imputé sans preuve cette extravagante idolâtrie. Appion le grammairien dit que les Juifs adoroient une tête d'âne, & il avance que lorsqu'Antiochus Epiphane pilla le temple de Jérusalem, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, & d'un assez grand prix, & qui étoit adorée par les Juifs. Joseph l'historien, qui rapporte cette calomnie, *liv. II contr.* Appion *ch. iij*, la réfute en montrant que les Juifs n'ont jamais adoré aucun des animaux.

Diodore de Sicile raconte (*eclog. ex l. XXXIV, pag. 901 & 902*) qu'Antiochus étant entré dans l'intérieur du temple, y trouva une statue de pierre représentant un homme avec une grande barbe, & monté sur un âne, & qu'il jugea que cette figure représentoit Moïse. Mais que conclure du récit d'un historien si mal informé?

Tacite (*histoir. liv. V*), dit que Moïse & son peuple ayant été chassés de l'Egypte, parce qu'ils étoient infectés de lepre, se retirèrent dans le désert d'Arabie, où ils étoient près de périr de soif, lorsqu'ils virent une troupe d'ânes sauvages qui entroient dans un bois fort touffu, ce qui fit soupçonner à Moïse qu'ils alloient chercher à s'y désaltérer. Il les y suivit, & trouva en effet de fort belles sources d'eau qui lui fervirent à lui & à sa troupe à étancher leur soif. Tacite ajoute qu'en reconnoissance les Juifs consacrerent une figure de cet animal dans leur sanctuaire, & qu'ils l'adoroient.

D'autres prétendent qu'on les accusa de cette idolâtrie parce qu'ils n'immoloient point d'ânes; & quelques-uns enfin en ont donné pour raison que l'urne d'or à deux anses, dans laquelle on conservoit la manne dans le tabernacle, avoit la figure de la tête d'un âne; mais ces deux dernières raisons sont aussi frivoles que les deux premières sont mal fondées. La narration de Tacite, quoique dénuée de preuves, paroît être la source de ce préjugé des étrangers contre les Juifs; & les païens qui confondoient souvent avec ceux-ci les premiers chrétiens, ne balancerent pas à leur attribuer ce culte extravagant, pour les rendre ou odieux ou ridicules. *Voyez* Reland, *dissert. in numismat. Samarit.* & Tacite, *loc. cit.*

ONOR, (*Géog.*) ville & forteresse d'Asie, dans la presqu'île en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar, à 18 lieues de Goa. *Longt. 90, 30; latit. 14, 45.*

ONOSICLEDE, s. m. (*Gramm.*) montre fabuleux à cuisse d'âne. Un diacre de Milan appelé *Géronce*, fut suspendu de ses fonctions par saint Ambroise, pour s'être vanté d'en avoir vu un.

ONOSMA, s. m. (*Botan. anc.*) plante décrite par Dioscoride avec des feuilles semblables à celles de l'orcanette, mais sans tige, sans fleurs & sans semence. L'erreur de cet ancien botaniste vient de ce qu'il n'a observé cette plante que la première année, où en effet elle ne pousse que des feuilles, de même que la cynoglossé, la buglossé, & autres plantes de cette espèce; mais par les autres détails de Dioscoride, il paroît effectivement que c'est une espèce d'orcanette, que le docteur Shérard a remarqué dans l'île de Jersey. (*D. J.*)

ONTOLOGIE, s. f. (*Logiq. & Métaphys.*) c'est la science de l'être considéré en tant qu'être. Elle fournit des principes à toutes les autres parties de la philosophie, & même à toutes les sciences.

Les scholastiques souverainement passionnés par leur jargon, n'avoient garde de laisser en friche le terroir le plus propre à la production des termes nouveaux & obscurs: aussi élevoient-ils jusqu'aux nues leur *philosophia prima*. Dès que la doctrine de Descartes eut pris le dessus, l'ontologie scholastique tomba dans le mépris, & devint l'objet de la risée publique. Le nouveau philosophe posant pour principe fondamental qu'on ne devoit admettre aucun terme auquel ne répondît une notion claire ou qui ne fût résolue par sa définition en idées simples & claires, cet arrêt, émané du bon sens, proscrivit tous les termes ontologiques alors usités. Effectivement les définitions destinées à les expliquer, étoient pour l'ordinaire plus obscures que les termes mêmes; & les règles ou canons des scholastiques étoient si équivoques, qu'on ne pouvoit en tirer aucun usage. On n'envisagea donc plus l'ontologie que comme un dictionnaire philosophique barbare, dans lequel on expliquoit des termes dont nous pouvions fort bien nous passer; & ce qui



acheva de la décrier, c'est que Descartes détruisit sans édifier, & qu'il décida même que les termes *ontologiques* n'avoient pas besoin de définition, & que ceux qui signifioient quelque chose étoient suffisamment intelligibles par eux-mêmes. Sans doute la difficulté de donner des définitions précises des idées simples & primitives, fut ce qui engagea Descartes à couper ainsi le nœud.

L'*ontologie*, qui n'étoit autrefois qu'une science de mots, prit une toute autre face entre les mains des philosophes modernes, ou, pour mieux dire, de M. Volf; car le cours de cette science qu'il a publié, est le premier & jusqu'à présent l'unique où elle soit proposée d'une manière vraiment philosophique. Ce grand homme méditant sur les moyens de faire un système de philosophie certain & utile au genre humain, se mit à rechercher la raison de l'évidence des démonstrations d'Euclide; & il découvrit bientôt qu'elle dépendoit des notions *ontologiques*. Car les premiers principes qu'Euclide emploie sont ou des définitions nominales qui n'ont par elles-mêmes aucune évidence, ou des axiomes dont la plupart sont des propositions *ontologiques*.

De cette découverte, M. Volf conclut que toute la certitude des mathématiques procède de l'*ontologie*; passant ensuite aux théorèmes de la philosophie, & s'efforçant de démontrer la convenance des attributs avec leurs sujets, conformément à leurs légitimes déterminations, pour remonter par des démonstrations répétées jusqu'aux principes indémonstrables, il s'aperçut pareillement que toutes les espèces de vérités étoient dans le même cas que les mathématiques, c'est-à-dire, qu'elles tenoient aux notions *ontologiques*. Il résulte manifestement de là que la philosophie, & encore moins ce qu'on appelle les *facultés supérieures*, ne peuvent être traitées d'une manière certaine & utile, qu'après avoir assujetti l'*ontologie* aux règles de la méthode scientifique. C'est l'important service que M. Volf s'est proposé de rendre aux sciences, & qu'il leur a rendu réellement dans l'ouvrage publié en 1729 sous ce titre: *Philosophia prima sive ontologia, methodo scientificâ pertractata, quâ omnis cognitionis humanæ principia continentur*; réimprimé

plus correct en 1736 in-4<sup>e</sup>, à Francfort & Leipsick. Il donne les notions distinctes, tant de l'être en général, que des attributs qui lui conviennent, soit qu'on le considère simplement comme être, soit que l'on envisage les êtres sous certaines relations. Ces notions servent ensuite à former des propositions déterminées, les seules qui soient utiles au raisonnement & à construire les démonstrations, dans lesquelles on ne doit jamais faire entrer que des principes antérieurement prouvés. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un pareil ouvrage les définitions des choses que les idées confuses nous représentent assez clairement pour les distinguer les unes des autres, & les preuves des vérités sur lesquelles on n'a pas coutume d'en exiger. Le but de l'auteur demandoit ces détails: il ne lui suffisoit pas de donner une énumération des attributs absolus & respectifs de l'être, il falloit encore rendre raison de leur convenance à l'être, & convaincre *a priori*, qu'on est en droit de les lui attribuer toutes les fois que les déterminations supposées par l'attribut se rencontrent. Tant que les propositions ne sont éclaircies que par les exemples que l'expérience fournit, on n'en sauroit inférer leur universalité, qui ne devient évidente que par la connoissance des déterminations du sujet. Quiconque fait quelle est la force de la méthode scientifique, pour entraîner notre consentement, ne se plaindra jamais du soin scrupuleux qu'un auteur apporte à démontrer tout ce qu'il avance.

On peut définir l'*ontologie* naturelle par l'assemblage des notions confuses acquises par l'usage ordinaire des facultés de notre ame, & qui répondent aux termes abstraits dont nous nous servons pour exprimer nos jugemens généraux sur l'être. Telle est en effet la nature de notre ame, qu'elle ne sauroit détacher de l'idée d'un être tout ce qu'elle apperçoit dans cet être, & qu'elle apperçoit les choses universelles dans les singulières, en se souvenant d'avoir observé dans d'autres êtres ce qu'elle remarque dans ceux qui sont l'objet actuel de son attention. C'est ainsi, par exemple, que se forment en nous les idées confuses de *plus grand*, de *moindre* & de *égal*, par la comparaison des grandeurs ou hauteurs des objets

corporels. Il s'agit de ramener ces concepts vagues à des idées distinctes, & de déterminer les propositions qui en doivent résulter : c'est ce que fait l'*ontologie* artificielle, & elle est par conséquent l'explication distincte de l'*ontologie* naturelle.

ONUAVA, f. m. (*Mytholog.*) divinité des anciens Gaulois, que l'on imagine être la Vénus céleste; mais l'on ne voit pas d'où peut naître cette idée, & l'on comprend encore moins les symboles de la représentation d'*Onuava*. Sa figure portoit une tête de femme avec deux ailes éployées au dessus, & deux écailles pour oreilles; cette tête de femme étoit environnée de deux serpens, dont les queues alloient se perdre dans les deux ailes. (*D. J.*)

ONUGNATOS, (*Géogr. anc.*) promontoire du Péloponnèse sur la côte méridionale, au coin de la Laconie, selon Ptolomée, *liv. III, ch. xvj.* Ses interpretes imaginent que c'est présentement le cap *Xili*. Le mot grec *onugnatos* veut dire la *mâchoire d'un âne*.

ONYCHITES, (*Hist. nat.*) ou *unguis lapideus*; nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme ont quelque ressemblance à des ongles humains, mais qui, selon lui, paroissent de la nature de l'ivoire, & qui sont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce sont des fragmens de palais de poissons, qui ont été usés par le roulement & le mouvement des eaux, & ensevelis en terre.

On a aussi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux. Voyez *Cadmie*. (—)

ONYCOMANCIE, f. f. espece de divination qui se faisoit par le moyen des ongles, comme le porte ce nom tiré d'*ὄνυξ* ongle, & *μαντεία*, divination. Elle se pratiquoit en frottant avec de la suie les ongles d'un jeune garçon, qui présentoit au soleil ses ongles ainsi barbouillés, & l'on s'imaginait voir dessus des figures qui faisoient connoître ce qu'on souhaitoit de savoir. On s'y servoit encore d'huile ou de cire pour frotter les ongles, sur lesquels on prétendoit lire l'avenir.

C'est de-là que quelques chiromanciens modernes ont appliqué le mot d'*onycoman-*

*cie* à la partie de leur art qui consiste à deviner le caractère & la bonne ou mauvaise fortune d'une personne par l'inspection de ses ongles.

ONYX, (*Gramm.*) Ce mot employé seul, & en qualité de substantif, est masculin dans la nouvelle édition de Trévoux, comme dans le Dictionnaire de l'Académie; & l'on n'y tombe pas dans l'incongruité de le faire féminin dans l'exemple.

Tout ce que je viens de voir sur ce sujet m'induiroit aussi à le faire masculin. Il est tel dans son origine en grec, soit au propre, pour signifier un ongle, soit au figuré, pour désigner l'espece d'agate: il est masculin chez les Italiens, un *onichino*, & en latin.

En qualité d'adjectif & d'accessoire, ce n'est pas merveille qu'il suive le genre de la pierre dont il désigne l'espece, une *belle agate-onyx*; je ne le trouve employé qu'en ce sens dans le livre des pierres gravées de M. Mariette. Mais j'apprends dans le *Traité des pierres* de Théophraste, traduit depuis peu en François avec des notes, qu'il y a encore une espece d'albâtre susceptible d'un beau poli, & dont la texture approche de celle du marbre, que les Grecs appeloient quelquefois *onyx*, & les Latins *marmor onychites*, & que le traducteur nomme aussi *marbre-onyx*. Ne faudra-t-il pas dire alors un *beau marbre-onyx*?

Le *Furetiere*, augmenté par Basnage, & imprimé en Hollande au commencement de ce siècle, le fait aussi substantif masculin.

Comme, à proprement parler & en général, l'*onyx* est une espece d'agate, & qu'il n'est guere employé qu'à la suite du mot *agate* avec un tiret, comme ne faisant qu'un seul mot, on ne le trouve le plus souvent que sous cette forme, & féminin; mais je suis bien sûr de l'avoir entendu aussi employer seul, & dans ce cas il me semble qu'il sera mieux de dire: *Vous avez là un bel onyx*, qu'*une belle onyx*. (*Cet article est tiré des papiers de M. DE MAIRAN.*)

ONYX, (*Hist. nat. Minéral.*) *onyx, onychium, onychipuncta*; pierre précieuse ou agate qui a très-peu de transparence, donc

la couleur ressemble à celle d'un ongle ou de la corne, mais qui est remplie de raies d'une couleur différente de celle du fond de la pierre; ces raies sont ou noires, ou brunes, ou blanches, ou bleuâtres: elles sont presque parallèles les unes aux autres; elles forment ou des cercles concentriques, ou des lignes qui traversent la pierre irrégulièrement.

On a donné différens noms à l'*onyx*, suivant les différens accidens qu'on y a remarqué; c'est ainsi que l'on a appelé *sardonix* un *onyx* dans lequel on trouvoit des raies ou des veines rouges comme la cornaline, ou jaunes comme la sardoine. On a nommé du nom d'*agathonyx* celui qui étoit mêlé avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne. On a appelé *jasponyx* un *onyx* entremêlé avec du jaspe. On a appelé *camée*, *camchua* ou *memphites*, un *onyx* composé d'une couche de couleur d'ongle, & d'une autre couche noire ou brune qui se distinguoit de la première. On voit par-là que les anciens lithographes ont fait tout ce qu'ils ont pu pour embrouiller les choses, en multipliant les noms sans nécessité.

C'est sur des *onyx* que les anciens faisoient ces belles gravures en relief que nous appelons *camées*; les couches ou zones de différentes couleurs qui sont dans ces pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroïsoit comme collée sur un fond d'une autre couleur.

Les *onyx* se trouvent, ainsi que les agates, par masses détachées, ou comme de certains cailloux qui, lorsqu'on les ouvre, montrent dans leur intérieur des cercles concentriques; il se trouve aussi dans les agates des parties qui sont *onyx*; elles ne diffèrent du reste de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'*onyx* se trouve dans les Indes, dans l'île de Ceylan, dans le Levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohême, de Hongrie, d'Allemagne, &c. (—)

ONYX, (*Littérat.*) Les anciens ont donné le nom d'*onyx* à deux sortes de pierres. La première, appelée autrement *alabastris-*

*tes*, venoit des carrières de la Carmanie, aujourd'hui le Kerman, province de Perse; on en tiroit aussi des montagnes d'Arabie, & l'on ne s'en servoit d'abord, que pour mettre des essences & former des tasses; c'est pourquoi Horace invitant Virgile à souper, lui dit :

*Nardi parvus onyx eliciet cadum.*

« Vous aurez du vin de Cades, en apportant une phiole d'essence ». L'usage d'employer cette pierre d'*onyx* pour renfermer les essences fit passer ce nom dans la suite à d'autres sortes de phioles & de boîtes. La seconde sorte d'*onyx* étoit la pierre précieuse polie & décrite à l'article précédent.

Appien dit que tous les vases de Mithridate étoient d'*onyx*, & qu'après la défaite de ce roi du Pont, les Romains en trouverent dans une de ses villes un riche assemblage au nombre de deux mille enrichis d'or, qui marcherent à la suite de Pompée, entrant victorieux dans Rome, & augmentèrent l'éclat de son triomphe. Mais, quoi qu'en dise Appien, il n'est pas possible que tous les vases de Mithridate fussent d'une seule & même espèce, & l'on ne peut l'imaginer par rapport au véritable *onyx*; qui n'offre que très-rarement, & encore dans de petits morceaux, de ces accidens heureux, dont un artiste peut tirer parti pour faire un ouvrage singulier. Il est donc vraisemblable, que cet historien voulant nous donner une idée générale des vases qui faisoient la richesse de Mithridate, s'est cru permis de nommer indirectement tous ces vases, des vases d'*onyx*, parce que de même que les vases de cette dernière espèce, ils étoient tous diversifiés de couleur. (D. J.)

ONYX-AGATE, (*Gravure en pierres fines.*) On a vu dans l'article minéralogique de l'*onyx*, qu'on a donné le nom d'*agate-onyx* à cette pierre précieuse qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne; il faut ici considérer avec Mr. Mariette, les *agates-onyx* par rapport à la gravure.

Ces pierres cachent, sous une épaisseur blanche & assez mince, une masse noire, grise ou rougeâtre, qui paroît sous cette

espece de peau, comme la chair au travers de l'ongle, & que le graveur découvre pour peu qu'il enfonce son outil. De cette manière la gravure en creux prend de la couleur, elle se détache en brun sur un champ blanc; & elle se trouve encore environnée d'un cercle brun qui lui sert comme d'une bordure; car il faut supposer que l'agate aura été abattue en talus, & qu'il ne reste plus de blanc sur ses bords; c'est ce qu'on ne manque guere d'observer. Cependant quelque-avantageusement que se présente une telle gravure, une *agate-onyx* réussit beaucoup mieux dans la gravure de relief, & c'est-là sa véritable destination.

Il doit se trouver dans une belle *agate-onyx*, entre quelques lits de différentes couleurs, un lit blanc également répandu dans toute l'étendue de la pierre; mais pour produire un effet heureux, & dont on puisse tirer parti, la couleur de chaque lit doit trancher net, & ne se point confondre avec la couleur voisine. Quand il en arrive autrement, & qu'une couleur en boit une autre, ainsi qu'on s'exprime en termes de l'art, c'est la plus grande imperfection qu'on puisse reprocher à une *agate-onyx*. Ses différents lits sont presque toujours disposés par couches, qui, suivant toute la ligne horizontale, se succèdent les unes aux autres; quelquefois, ce qui est plus rare, & ce qui est aussi plus agréable, le lit blanc circule dans la pierre & y décrit un cercle ou une ovale: mais lorsqu'avec cette précision & cette régularité de forme, les quatre couleurs, le noir, le blanc, le bleu, & le roussâtre, parfaitement distinctes & d'une égale épaisseur, se trouvent réunies dans la même pierre, & qu'elles marchent de compagnie sans aucune interruption, de la même manière que les couleurs de l'arc-en-ciel, & forment plusieurs ronds inscrits l'un dans l'autre, on peut dire que c'est une pierre sans prix. Les Romains connoissoient tout ce qu'elle valoit. C'étoit Publius-Cornelius Scipion surnommé l'*Africain*, qui le premier, selon Plin, l. XXXVII, c. vj, avoit mis chez eux cette pierre en honneur. Les plus régulières & les mieux colorées viennent de l'Inde. M. Crozat en possédoit une admirable.

L'*agate-onyx* porte le nom de *camée*,

lorsque la pierre est travaillée & que l'artiste y a gravé quelques figures. Quand une raie blanche traverse la pierre, ce qui vient de ce que l'*agate-onyx*, au lieu d'avoir été sciée horizontalement, l'a été verticalement; par rapport à cette ligne, cette agate prend le nom d'*agate-barrée*. On ne comprend pas pourquoi les anciens ont souvent gravé sur cette dernière espece d'agate, car elle n'est sûrement point faite pour plaire à l'œil, & ce qui est de plus important, les figures gravées s'y distinguent mal & paroissent même, s'il faut le dire, en quelque façon rompues & estropiées. Les *agate onyx* sont taillées en talus ou en glacis sur le bord, on les appelle *agates à biseau*; c'est une façon qu'on leur donne afin qu'elles se présentent avec plus de grace. Si c'est le rouge qui fait le fond de l'*agate-onyx*, c'est alors une *cornaline-onyx*: & c'est une *sardoine-onyx*, lorsque le champ en est jaunâtre ou fauve. *Mariette. (D. J.)*

ONYX, terme de Chirurgie, maladie de l'œil, connue en françois sous le nom d'*ongle*; c'est un amas de pus dans la chambre antérieure, entre l'iris & la cornée transparente; c'est la suite d'un hypopyon qui s'est ouvert de lui-même au-dedans de l'œil. Cette collection purulente fait une tache semblable au croissant qui est à la racine des ongles, ce qui lui a fait donner le nom d'*ongle*, *onyx* signifiant la même chose en grec. Voyez *Hypopyon. (Y)*

1. ONZE, (*Arithm.*) c'est dans notre système de numération le premier nombre de la seconde décade, ou celui qui suit immédiatement la racine dix de notre échelle arithmétique; il s'exprime par deux unités. Il est nombre premier, & le sixième de cet ordre.

2. Puisque *neuf* (*voyez son article*) tire certaines propriétés de sa proximité *en-deçà* de la racine de notre échelle arithmétique; il étoit naturel de penser que *onze* en a d'analogues, qu'il doit tirer de sa proximité *en delà* de la même racine: mais, comme elles ne sont pas si exposées en vue, elles avoient jusqu'ici échappé aux observateurs. Ce sont, pour le nombre & pour le fonds, précisément les mêmes que celles de *neuf*, si ce n'est qu'elles se manifestent en sens contraire, comme cela devoit

voit être. Dans le développement qu'on en va faire, on aura soin de rapprocher chacune de celle qui lui correspond pour le nombre *neuf*, afin de faire mieux connoître ce qu'elles ont de commun & en quoi elles different.

Au reste, tout ce que nous dirons de *onze* doit s'entendre de tout autre  $r + 1$ , c'est-à-dire, ( $r$  représentant la racine d'une échelle arithmétique quelconque), de tout nombre qui occupe respectivement le même rang dans son échelle particulière, que notre 11 occupe dans la sienne. Je dis *notre 11*, parce que 11 est l'expression numérique de  $r + 1$  commune à toutes les échelles.

3. *Première propriété.* La division par 11 de tout multiple de 11 peut se réduire à une simple soustraction : en voici la pratique.

Soit 4708 (multiple de 11) proposé à diviser par 11.

Écrivez 0 au dessous du chiffre qui exprime les unités, & dites : qui de 8 paie 0, reste 8; écrivez 8 à la gauche du 0 que vous avez posé.

Puis dites : qui de 0, ou (en empruntant) qui de 10 paie 8, reste 2; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites : non, qui de 7, mais (à cause de l'emprunt) qui de 6 paie 2, reste 4; écrivez 4 à la gauche du 2 & tout est fait : car  $4 - 4 = 0$  montre que l'opération est consommée. De sorte que négligeant le 0 final, le reste 428 est le quotient cherché.

Pour la preuve; additionnez ensemble les chiffres du nombre inférieur, les prenant deux à deux, chacun successivement avec celui qui le précède vers la gauche, jusqu'au dernier qui s'emploie tout seul, n'en ayant point au-delà avec qui s'apparie : la somme doit vous rendre le nombre supérieur, s'il ne s'est point glissé d'erreur dans l'opération.

4. La raison de cette pratique deviendra sensible, si l'on fait attention que tout multiple de 11 peut être conçu, comme le résultat d'une addition. En effet, 428

$\times 11 = 428 \times 10 + 1 = 4280 + 428$ . Ce que l'on peut disposer ainsi

$$\begin{array}{r} 4280 \text{ } f. \\ + \quad 428 \text{ } m. \\ \hline 4708 \text{ } j. \end{array}$$

Nommant  $f$  le nombre supérieur,  $m$  celui du milieu,  $j$  l'inférieur; il suit de la disposition des chiffres que le dernier de  $m$  est le même que le pénultième de  $f$ , le pénultième de  $m$  le même que l'antépénultième de  $f$ , &c.

Maintenant le nombre  $j$  étant proposé à diviser par 11, il est clair (construction) que le quotient cherché est le nombre  $m$ . Mais (encore par construction)  $j = f + m$ ; d'où  $m = j - f$ : & voilà la soustraction qu'il est question de faire; mais comment y procéder, puisque  $f$ , élément nécessaire, n'est point connu?

Au moins en connoît-on le dernier chiffre, qui est toujours 0 : on peut donc commencer la soustraction. Cette première opération donnera le dernier chiffre  $m$ , (= *suprà*) au pénultième de  $f$ ; celui-ci fera trouver le pénultième de  $m$ , (= à l'antépénultième de  $f$ ); & ainsi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de  $m$  étant celui dont on a besoin dans  $f$  pour continuer l'opération.

L'addition qui sert ici de preuve à la règle est, si l'on veut y faire attention, précisément la même qui a formé le multiple : il n'est donc pas étonnant qu'elle le rende. C'est au fonds  $f$  qu'on ajoute à  $m$  : or  $f + m = j$ . Il est vrai que  $f$  &  $m$  sont mêlés ensemble & fondus dans le même nombre; mais l'opération même les démêle.

5. La division par 11 de tout multiple de 11, aussi bien que la division par 9 de tout multiple de 9, peut donc se réduire à une simple soustraction : mais elle se fait pour l'un & pour l'autre en sens contraires. Elle est

$$\begin{array}{l} \text{pour } 9 \quad f - j \\ \text{pour } 11 \quad j - f \end{array}$$

Là le premier 0 (qui est comme la clé de l'opération) se place au *dessus* du multiple; ici il se place au *dessous*.

6. Avant que d'énoncer la seconde propriété, j'avertis que la dénomination de chiffres *pairs* & de chiffres *impairs* y est

relative au rang que chacun occupe dans une suite d'autres chiffres, sans nul égard à sa valeur propre. Ainsi (supposant qu'on compte de gauche à droite) dans 2176, 2 & 7 sont les chiffres *impairs*, 1 & 6 les chiffres *pairs*.

7. *Seconde propriété.* En tout multiple de 11, si l'on fait séparément la somme des chiffres pairs & celle des impairs, ou ces deux sommes sont égales, ou leur différence est un multiple de 11 comme *reciproquement* tout nombre, tel que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, exprime lui-même un multiple de 11; c'est ce qu'on voit d'abord.

en  $572 = 11 \times 52 \dots$  où  $\overline{5+2} = 7$   
 en  $4708 = 11 \times 428 \dots$  où  $\overline{7+8-4+0} = 15-4 = 11$  &c.

De même si l'on écrit au hasard une suite de chiffres en nombre quelconque, pourvu seulement que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, comme 77, 90904, &c. on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 11.

8. Pour démontrer la proposition *directe* il suffit de substituer dans la figure du no. 4, au lieu des chiffres qui s'y trouvent, les indéterminées *a, b, c*, qui les représentent d'une manière générale, on aura  

<i>a.</i>	<i>b.</i>	<i>c.</i>	*
+	.	.	.
<i>a.</i>	<i>a.</i>	<i>b.</i>	<i>c.</i>
.	<i>a.</i>	<i>a+b.</i>	<i>b+c.</i>
.	<i>a.</i>	<i>a+b.</i>	<i>b+c.</i>

 (L'astérisque tient ici la place du 0, qu'on n'a point voulu mêler avec des lettres, crainte d'équivoque.)

On voit que la somme des termes pairs est exactement la même que celle des impairs; & que ce sera la même chose, en quelque nombre qu'on veuille supposer les lettres de la quantité à multiplier: c'est une suite nécessaire de la formation du multiple.

Un seul point pourroit causer quelque scrupule; les deux termes *extrêmes*, sont simples, ou ne contiennent qu'une seule lettre. Cette circonstance, il est vrai, ne peut tirer à conséquence, quand l'un des deux appartient à la somme des pairs, & l'autre à celle des impairs, comme dans

l'exemple présent; on voit bien qu'il en doit résulter le même nombre de lettres de part & d'autre. Mais quand tous les deux se trouvent du même côté (comme il arrive toutes les fois que les termes du *multiple* sont en nombre impair (il semble que ce côté doit pécher par défaut... au contraire, c'est précisément ce qui conserve l'égalité. Car, les termes du *multiple* étant en nombre impair, il y a nécessairement un côté qui a un terme de plus que l'autre; & comme c'est toujours le côté des impairs (auquel d'ailleurs appartiennent les deux extrêmes), il se trouve que deux termes simples figurent vis-à-vis d'un double; c'est ce qu'on voit en cet autre exemple:

<i>a.</i>	<i>b.</i>	*
+	<i>a.</i>	<i>b.</i>
<i>a.</i>	<i>a+b.</i>	<i>b.</i>

9. Il paroît résulter de cette démonstration, que les deux sommes devroient toujours être égales: ce qui n'est pas pourtant. Mais on doit faire attention que, quand la somme de deux chiffres (représentés ici par deux lettres) excède 9, on renvoie une unité au chiffre de la gauche, ne retenant pour celui sur lequel on opere que l'excès de cette somme au dessus de 10. Celui-ci y perd donc 10, tandis que son voisin y gagne 1: la différence doit donc être  $10+1$  ou 11.

Comme en faisant la somme de différentes colonnes, il peut arriver que le renvoi d'une unité au chiffre de la gauche ait lieu plusieurs fois; s'il se fait constamment au profit des chiffres *de même nom*, soit pairs, soit impairs, il est visible que la différence des deux sommes ne sera plus simplement 11, mais un multiple de 11, déterminé par le nombre même des renvois.

Si les renvois se font partie au profit des chiffres pairs, partie au profit des impairs, ou ils sont en nombre égal de part & d'autre, & alors, tout se trouvant compensé, l'égalité rigoureuse se maintient entre les deux sommes: ou ils ne le font pas, & alors le multiple de 11 qui constitue la différence est déterminé par la différence des deux nombres qui expriment celui des

renvois faits au profit des chiffres de différent nom.

10. Au reste, sur l'inspection seule du nombre proposé à multiplier par 11, il est aisé de déterminer combien il y aura de renvois dans l'addition qui sert à cet effet; & par une suite de juger quel rapport auront entr'elles dans le multiple même la somme des chiffres pairs & celle des impairs; si elles seront égales, ou (dans le cas d'inégalité) de quel multiple de 11 elles différeront. Pour cela, appariant successivement chacun des chiffres du nombre proposé avec celui qui le précède vers la gauche, autant de fois que la somme de deux chiffres pris de cette manière excédera 9, autant il y aura de renvois (s'entend que, quand il y a renvoi d'une somme précédente, il faut augmenter d'une unité la somme subséquente.) On verra donc au premier coup d'œil que pour 435, il n'y aura point de renvoi, & conséquemment que dans le multiple les deux sommes feront égales; que pour 8264, il y en aura deux, qui étant l'un & l'autre au profit des chiffres de même nom (ce qu'on reconnoît encore par la disposition des chiffres) donneront pour la différence des deux sommes dans le multiple  $11 \times 2$  ou 22, &c.

11. Pour démontrer la proposition *inverse* (voyez le n<sup>o</sup>. 7.) qu'un nombre quelconque, conditionné comme il est dit, soit représenté généralement par  $a. a+b. b+c. c$ , & qu'on y applique la méthode de soustraction exposée, n<sup>o</sup>. 3 : il se réduira en deux quantités,  $a. b. c. *$  &  $a. b. c$ , dont l'une est décuple de l'autre. Il en étoit donc la somme : mais la somme de deux semblables quantités est un multiple de 11.

Ce raisonnement paroît encore ne conclure que pour le cas d'égalité entre les deux sommes.. mais si la différence est 11 ou l'un de ses multiples, en appliquant la soustraction, il y aura des emprunts à faire sur les termes excédens au profit des défaillans, plus ou moins, selon le multiple. Chaque emprunt fera perdre une unité à l'excédent, & aug-

mentera de 10 le défaillant; ce qui fera évanouir la différence, & ramènera les choses au cas d'égalité. Ce défaut apparent dans la démonstration ne provient donc que de la généralité même, & de ce qu'elle est antérieure au choix de toute méthode particulière de calculer.

12. En tout multiple soit de 9, soit de 11, si l'on fait séparément la somme des chiffres pairs & celle des impairs; c'est (pour 9) *la somme* totale de ces deux sommes qui est un multiple de 9 : & (pour 11) c'est *leur différence*, quand elles diffèrent, qui est un multiple de 11.

13. *Troisième propriété.* Si l'on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence & la somme du nombre *direct* & du nombre *renversé*, sont des multiples de 11; *la différence*, quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre impair; *la somme*, quand ils sont en nombre pair. Par exemple,

$$826 - 628 = 198 : \text{or } \frac{198}{11} = 18$$

$$82 + 28 = 110 : \text{or } \frac{110}{11} = 10$$

*sans reste*, parce que le nombre des chiffres de 826 est *impair*; 82 est *pair*.

La démonstration dépend des deux propositions suivantes.

14. *Lemme I.* La différence & la somme de deux puissances quelconques de la même racine sont des multiples de cette racine *augmentée* de l'unité; *la différence*, quand celle des exposans des deux puissances est un nombre pair : *la somme*, quand la différence des exposans des deux puissances est un nombre impair. Pour la preuve, voyez l'article EXPOSANT

*Lemme II.* (Par chiffres correspondans il faut entendre deux chiffres pris en un nombre quelconque à égale distance du milieu chacun de son côté; comme sont d'abord les extrêmes, puis les deux les plus voisins de ceux-ci, &c.)

15. En tout nombre, la différence des exposans des deux puissances de 10 (ou plus généralement de  $r$ ) qui y déterminent la valeur relative de deux chiffres correspondans quelconques, est *d'un nom différent* de celui du nombre total des

chiffres ; c'est-à-dire , paire quand celui-ci est impair , & réciproquement.

En effet , que  $a. r^m$  &  $b. r^n$  représentent la valeur relative des deux chiffres extrêmes  $a$  &  $b$  d'un nombre quelconque , dont le nombre total des chiffres (voyez *Échelle arithmétique*) , sera par conséquent  $m+1$  ; il est évident que  $m-n=m-o=m$  est d'un nom différent de  $m+1$ . Il n'est pas moins clair que , pour tous autres deux chiffres correspondans tirés par ordre du même nombre ,  $m-n$  sera dans le même ordre  $m-2$  ,  $m-4$  ,  $m-6$  , &c. suivant une progression arithmétique dont 2 est la différence : chaque terme y sera donc de même nom que le premier  $m$  , & par une suite d'un nom différent de  $m-1$ .

16. Cela posé , quand on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque , on ne fait qu'échanger la valeur relative des chiffres correspondans ; en sorte que  $a. r^m$  &  $b. r^n$  deviennent  $a. r^n$  &  $b. r^m$ . Maintenant si l'on ôte cette seconde quantité de la première , ou si on les ajoute ensemble , on aura (toute déduction faite , & supposant  $a > b$  &  $m > n$  ,) la différence  $= a - b \times r^m - r^n$  & la somme  $= a + b \times r^m + r^n$  ; mais s'il s'agit de la différence , le 2<sup>d</sup> facteur  $r^m - r^n$  (& par une suite le produit même) est (*lemme I.*) un multiple de  $r+1$  ou de 11 , quand  $m-n$  est pair ; &  $m-n$  est pair (*lemme II.*) quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre impair.

Pareillement , s'il s'agit de la somme , le 2<sup>d</sup> facteur  $r^m + r^n$  est (*lemme I.*) multiple de  $r+1$  ou de 11 , quand  $m-n$  est impair ; &  $m-n$  est impair (*lemme II.*) , quand les chiffres du nombre pris pour exemple sont en nombre pair.

La troisième propriété se trouve donc prouvée dans ses deux parties. Car ce qui vient d'être dit de deux chiffres correspondans , s'applique de soi-même à la somme de tant de chiffres pareils , pris ainsi deux à deux qu'on voudra. Elle aura la même propriété qu'affectent tous & chacun des élémens dont elle est formée.

17. Reste une difficulté. Tout le raison-

nement qu'on vient de voir , porte sur la correspondance des chiffres : mais quand le nombre en est impair , celui du milieu se trouve isolé & sans correspondant . . . . D'abord cette difficulté ne peut regarder la somme , dont la propriété n'a lieu que quand les chiffres du nombre proposé sont en nombre pair. Elle s'évanouira même pour la différence , si l'on fait attention que le chiffre du milieu , occupant dans le nombre renversé le même rang qu'il occupoit dans le nombre direct , la soustraction le fait disparaître , & qu'ainsi il n'y a aucun compte à en tenir.

18. Dans le renversement des chiffres , la différence & la somme du nombre direct & du nombre renversé sont des multiples de 9 & de 11 ; la différence seule pour 9 , mais dans tous les cas : la différence aussi bien que la somme pour 11 , mais chacune respectivement dans un seul cas ; celle-là quand les chiffres du nombre pris pour exemple sont en nombre impair ; celle-ci quand ils sont en nombre pair.

19. Il est clair que tout sous-multiple de  $r+1$  ou de 11 , participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour  $r+1$  même. C'est ce qu'on ne peut faire voir dans notre échelle , parce que notre 11 , comme nombre premier , n'a point de sous-multiple : mais on le pourroit faire pour 2 & pour 4 , sous-multiples de 8 (l'11 de l'échelle septenaire) ; pour , &c.

Conclusion. 20. Le nombre 9 n'est donc plus seul en possession des propriétés qui l'ont rendu si célèbre ; & s'il se trouve que 11 en jouit aussi pleinement que lui , quoique d'une manière différente ; on peut donc ,

10. Juger au premier coup d'œil si un nombre proposé est multiple de 11.

20. S'il l'est , & qu'il s'agisse d'en venir à la division actuelle , on la peut faire au moyen d'une très-simple soustraction.

30. S'il ne l'est pas , au moins peut-on , sans en venir à l'opération , voir de combien il en diffère , & connoître le reste qu'on obtiendrait par la division ; ce qui souvent est tout ce qu'on a intérêt de savoir. . . . En effet , après avoir fait la somme des chiffres pairs & celle des impairs , & en avoir ôté 11 autant de fois qu'il se peut ,



nommant *R* la différence des deux restes , celui que laissera la division sera *R* même , si l'excès appartient à l'ordre de chiffres dont le dernier fait partie , &  $11 - R$  dans l'autre cas : ainsi  $2819$  laissera  $3$  , &  $28190$  laissera  $11 - 3$  ou  $8$ . *Cet article est de M. RALLIER DES OURMES. Voyez NEUF.*

ONZIEME, (*Arithmétique.*) c'est une partie du tout divisé en onze portions égales. En manières de *nombres rompus* ou fractions de quelque tout que ce soit , un *onzieme* se marque ainsi  $\frac{1}{11}$ . On dit aussi deux *onziemes* , trois *onziemes* , quatre *onziemes* , &c. jusqu'à dix *onziemes* , au delà desquels c'est le tout. Pour les marquer , on se sert des chiffres suivans ,  $2$  ,  $\frac{3}{11}$  ,  $\frac{4}{11}$  ,  $\frac{5}{11}$  , &c. Dix *onziemes* se chiffrent ainsi ,  $\frac{10}{11}$ .

ONZIEME, f. f. en *Musique* , est la réplique ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle *onzieme* , parce qu'il faut former onze sons pour passer diatoniquement l'un de ses termes à l'autre.

M. Rameau a voulu donner le nom d'*onzieme* à l'accord qu'on appelle *quarte* ordinairement : mais cette nouvelle dénomination n'ayant pas été suivie , je me conformerai à l'usage. Voyez *Quarte* , *Supposition* , *Accord.* (S)

ONZON, f. m. (*Gramm.*) terme de *Calend.* nom d'un mois dont les Perses se servent dans leurs calculs astronomiques. Il est de trente jours.

## O O

OOKEY-HOLE, (*Hist. nat.*) nom d'une grotte fameuse en Angleterre , dans la province de Sommerfet , au pié des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on apperçoit une source très-considérable qui sort d'entre les rochers ; la montagne qui la couvre est fort haute & très-escarpée. La grotte est tantôt unie , tantôt raboteuse , tantôt on monte & tantôt on descend ; dans de certains endroits elle est fort élevée , & dans d'autres on est obligé de se baisser pour pouvoir passer. On y voit des pierres & des stalactites de différentes formes singulieres & accidentelles. Il sort de cette caverne une riviere qui dans l'intérieur de la grotte est remplie d'anguilles , qui ont dû y être engen-

drées , vu qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs , parce que l'entrée de la caverne est très-roide. *Voyez les Transact. philosop. année 1679. n. 1. (—)*

OOLITE, f. f. ou PIERRE OVAIRE, (*Hist. nat.*) nom donné par les naturalistes à une pierre composée d'un amas de petits corps sphériques , ou de globules semblables à des œufs de poissons ou à des graines. Les naturalistes , qui semblent n'avoir jamais manqué l'occasion de multiplier les dénominations , ont donné différens noms à ces sortes de pierres , d'après la grosseur des globules qui composent l'*oolite*. Ils ont appelé *pisolites* , celles dont les globules sont de la grosseur d'un pois : celles qui sont plus petites , & semblables à des graines , ont été appelées *méconites* , peut-être à cause de leur ressemblance avec la graine de pavot : celles qui étoient aplaties ont été nommées *phacites* , à cause qu'elles ressembloient à des lentilles : celles qui n'étoient que de la grosseur d'un grain de millet , ont été appelées *cenchrites* : enfin celles qui ressembloient à de petits grains de sable , ont été appelées *hammites* , ou *ammonites*.

Quoi qu'il en soit de toutes ces dénominations arbitraires , ces globules sont ou blancs , ou jaunes , ou rougeâtres , ou bruns , ou noires. Le *glutin* , ou suc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres n'est point toujours le même , ce qui fait que la masse totale qui résulte de leur assemblage à plus ou moins de dureté & de consistance. Les petits globules qui composent ces pierres , vues au microscope , paroissent formés de plusieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore précisément quelle est leur origine : quelques auteurs les regardent comme des véritables œufs de poissons & d'écrevisses de mer pétrifiés ; Wallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eau qui en tombant sur une terre en poussière , lui a fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce sont de petits corps marins qui ont été portés dans le sein de la terre comme une infinité d'autres. *Voyez FOSSILES.*

Il y a de petites étites ou pierres d'aigle en globules , dont quelques coquilles

font remplies, sur-tout les cornes d'ammon qui se trouvent en Normandie près de Bayeux; on pourroit aussi les appeler des *oolites* à cause de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces *oolites* en Suede, dans la province d'Angermanie, dans les carrieres des *Weserling*, dans la principauté d'*Halberstadt*, sur la montagne appelée *Nufsberg* près de *Brunswick*, près de *Basle* en Suisse, dans le comté de *Neuchâtel*, &c. (—)

**OOMANCIE**, f. f. (*Divin.*) sorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des signes ou des figures qui paroissent dans les œufs. Ce mot est formé du grec *οοῦ*, *œuf*, & de *μαντιία*, *divination*. *Suidas* attribue à *Orphée* l'origine de l'*oomantie*, avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des prêtres d'*Isis*, qui se purifioient avec des œufs. Voyez *Expiation & Hiaques*.

**OOSCOPIE**, f. f. (*Divinat.*) *οοσκοπία*, espece de divination en usage chez les anciens, & dont le présage se tiroit par des œufs. Voyez *Potter Archæol. græc. liv. II, ch. xiv, pag. 319*.

**OOSTBOURG**, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, capitale d'un bailliage de même nom, à une lieue de l'*Ecluse*. Le prince *Maurice* s'en rendit maître en 1604, & en fit raser les fortifications. *Long. 20, 59; latitude 51, 20*.

**OOSTERGO**, (*Géog.*) partie orientale de la Frise. Elle contient onze préfectures & deux villes, savoir *Leuwarden & Dockum*.

Le grand nombre de mots terminés en *gawe, gouwe, ga, go, gey, goy*, nous fait voir que les anciens ont donné ces terminaisons à des plaines où il y avoit de l'herbe abondamment pour les pâturages. L'*Oostergo* fut premièrement envahi par *Godefroy le Bossu*; ensuite cette proie passa à *Thierry V*, comte de Hollande. *Frédéric I* partagea le canton entre le comte & l'évêque; mais sans entrer dans le détail, il suffit de remarquer que l'*Oostergo* a été nommé *Pagus*, quand c'étoit un simple pays dont les peuples avoient la liberté; *Comitatus*, lorsqu'il y avoit des comtes particuliers, & *Decanatus*, Doyen-

né, par rapport au gouvernement de l'évêque d'*Utrecht*.

**OOSTERWYK**, (*Géog.*) ce n'est qu'un bourg des Pays-bas dans le Brabant hollandois; mais c'est un bourg considérable, dont la juridiction est fort étendue, & qui jouit du même droit que les grandes villes. Il est situé au confluent de deux petites rivières, à 2 lieues de *Bois-le-Duc*. *Long. 22, 46; lat. 51, 45. (D. J.)*

## O P

**OPACITÉ**, f. f. (*Physiq.*) terme dont les philosophes se servent pour exprimer la qualité qui rend un corps opaque, c'est-à-dire, impénétrable aux rayons de la lumière. Voyez **LUMIERE**.

Le mot *opacité* est opposé à **DIAPHANÉITÉ**. Voyez ce mot.

Qui peut causer l'*opacité* des corps? cette question est embarrassante. On a de la peine à comprendre comment un corps aussi dur que le diamant, est tout ouvert à la lumière. Mais on comprend bien moins comment un bois aussi poreux qu'est le liege, n'est pas mille fois plus transparent que le crystal. On n'est pas moins embarrassé à rendre raison pourquoi l'eau & l'huile, qui sont transparentes l'une & l'autre prises à part, perdent leur transparence quand on les bat ensemble: pourquoi le vin de Champagne, qui est brillant comme le diamant, perd son éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amassent en mousse: pourquoi le papier est opaque quand il n'a dans ses pores que de l'air, qui est naturellement si transparent; & pourquoi le même papier devient transparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Presque tous les hommes, & bien des philosophes, comme le peuple, sont dans le préjugé qu'un corps opaque est ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumière dans ses pores, & que cette lumière paroîtroit si elle y passoit de part en part: c'est une erreur. Si l'on excepte les premiers éléments dont les corps sont composés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature qui ne soit accessible & pénétrable à la lumière. Elle traverse l'eau & les autres

liqueurs simples : elle pénètre les petites lames d'or, d'argent & de cuivre défunies, & devenues assez minces pour être en équilibre avec les liquides corrosifs où on les met en dissolution. Les corps qui nous paroissent les plus simples, comme le sable & le sel, sont transparens. Les corps même quelque peu composés, admettent aisément la lumière, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le crystal, & sur-tout le diamant, ne sont guere composés que de beaux sables & de quelques sels plus ou moins fins; aussi n'apportent-ils pas beaucoup d'obstacles au passage de la lumière. Il n'en est pas de même d'une éponge, d'une ardoise, d'un morceau de marbre. Tous ces corps, que nous appelons *opaques*, placés entre le soleil & nos yeux, reçoivent à la vérité la lumière comme des cribles; mais ils la déroutent, ils l'émeuvent, & l'empêchent d'arriver sensiblement jusqu'à l'œil. C'est ce qui va être expliqué dans la suite de cet article.

L'*opacité* d'un corps vient, selon les Cartésiens, de ce que les pores de ce corps ne sont pas droits, ou distinctement situés les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne sont pas perméables par tout.

Mais cette opinion n'est pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps soit transparent, il faut que ses pores soient droits, ou au moins perméables dans toute sa longueur; cependant comment peut-il se faire que non-seulement les verres & les diamans, mais encore l'eau, dont les parties sont si faciles à mettre en mouvement, aient toujours tous leurs pores droits & perméables en tout sens, tandis que le papier & les feuilles d'or sont impénétrables à la lumière, & par conséquent, selon les Cartésiens, doivent manquer de pores droits? Il faut donc chercher une autre cause de l'*opacité*.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vides qu'il n'est nécessaire pour qu'une infinité de rayons puissent les traverser en ligne droite, sans rencontrer aucune de leurs parties solides. En effet, l'eau est dix-neuf fois plus légère, c'est-

à-dire, plus rare que l'or; & cependant l'or lui-même est si rare que les émanations magnétiques le traversent sans aucune difficulté; & que le mercure pénètre aisément ses pores, que l'eau même les pénètre par compression: donc il s'ensuit que l'or a plus de pores que de parties solides; & à plus forte raison l'eau. Voyez PORES.

Ainsi la cause de l'*opacité* d'un corps ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre suffisant de pores droits, mais elle vient, selon les philosophes newtoniens, ou de la densité inégale des parties, ou de la grandeur des pores, qui sont ou vides ou remplis d'une matière différente de celle du corps; ce qui fait que les rayons de lumière sont arrêtés dans leur passage par une quantité innombrable de réflexions & de réfractions, jusqu'à ce que tombant enfin sur quelque partie solide, ils s'éteignent & s'absorbent. Voyez Réfraction.

C'est pour cela, selon ces philosophes, que le liège, le papier, le bois, &c. sont opaques: & que les verres & les diamans sont transparens: car dans les confins ou endroits où se joignent les parties semblables en densité, comme sont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cause de l'action égale en tout sens; mais quand les parties sont inégales en densité, non-seulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vide qui est dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout sens, les rayons doivent souffrir dans ces pores des réflexions & des réfractions considérables: ainsi ils ne peuvent traverser les corps étant continuellement détournés de leur chemins, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'est composé, comme l'eau ou le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumière qui y est admise, roule uniformément dans l'épaisseur de ce corps. Mêmes parties par-tout: même arrangement de pores. Ce pli sera le même jusqu'à l'autre extrémité, d'où la lumière pourra sortir sensiblement. Mais si le corps où la lumière entre est composé de parties fort dissimilaires, comme de lames de sable, de limon, d'huile, de feu, de sel & d'air,

les ballons & les lames de ces élémens étant de différentes densités & de différentes situations, la lumière s'y réfléchit & s'y plie fort diversement. Elle se détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air: elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de sel. Les différentes obliquités des surfaces où elle entre de moment en moment, font une nouvelle source de tortuosité & d'affoiblissement. Il suffit même qu'un corps soit percé d'une grande quantité de trous en tout sens, pour cesser d'être transparent. Les pierres perdent leur transparence à un grand feu qui les crible, parce que la lumière y souffre trop de réflexions & de détours sur tant de nouvelles surfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut passer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du spectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui composent les corps, & la seconde cause de l'opacité, par la diversité des plis qu'elle fait naître dans la lumière. Toutes ces lames prises séparément sont transparentes: mais mêlées, elles courbent si différemment la lumière, qu'elles en éteignent la direction & le sentiment. C'est ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues ensemble. C'est ce qu'on voit dans le vin de Champagne: lorsqu'on le tire de la cave, & que l'air froid ou comprimé qu'il renferme vient à sentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il se dilate, & soutient la liqueur sur ses ballons élargis, en sorte que la lumière se pliant sans cesse, & tout différemment dans les lames de vin & dans les bulles d'air, elle ne peut plus se faire appercevoir au travers de la liqueur. C'est tout ensemble la diversité des inclinaisons des surfaces, & la diversité des réfractions qui causent l'opacité dans le papier sec & dans le verre pilé. Il résulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne soit naturellement transparent, & il ne cesse de le paroître qu'au moment que la lumière s'y détoute & s'y altere, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & sur-tout des fluides qui la plient tout différemment. *Cet article est de M. FORMEY, qui l'a tiré en partie du Spectacle de la nature, tome IV*

L'interruption & la discontinuité des parties est donc, selon M. Newton, la cause de l'opacité: c'est pour cela, selon lui, qu'un corps commence à devenir transparent, lorsqu'on remplit ses pores d'une matière ou pareille à celle de ses parties, ou au moins d'une densité égale. Ainsi le papier devient un peu transparent lorsqu'il est imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appelée *oculus mundi*, lorsqu'elle est trempée dans l'eau, &c. Il en est de même de plusieurs autres corps lorsqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimement leurs plus petits pores.

Au contraire, les corps les plus transparents peuvent être rendus opaques en vidant leurs pores, ou en divisant ou séparant les parties qui les composent. Ainsi le papier & l'*oculus mundi* deviennent opaques en les laissant sécher; la corne, en la gratant; le verre, en le pulvérisant, ou en y laissant des pailles; l'eau-même, quand on y excite des bouteilles ou de l'écume.

A la vérité, pour rendre les corps opaques & colorés, il faut que les interstices de leurs parties ne soient pas moindres que d'une certaine grandeur donnée; car les corps les plus opaques deviennent transparents, lorsque leurs parties sont considérablement diminuées, comme il arrive aux métaux dissous par les acides. *Voy. COULEURS & Chambers.*

OPALE, (*Hist. nat. Min.*) *opalus, lapis elementarius, Pæderos Plinii, astroïtes*; pierre précieuse ou agate, d'une couleur laiteuse, qui change de couleur, & présente des couleurs très-vives, très-variées, & assez semblables à celles de la nacre de perle, suivant qu'on change sa position; elle est dure, fait feu lorsqu'on la frappe avec l'acier; la lime n'a point de prise sur elle.

Wallerius distingue quatre espèces d'opales; savoir, 1<sup>o</sup>. l'*opale laiteuse* qui, suivant les différens aspects sous lesquels on la regarde, présente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre est de la couleur du lait affoibli par beaucoup d'eau. 2<sup>o</sup>. l'*opale noireâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des paillettes de talc jaune. 3<sup>o</sup>. l'*opale jaunâtre*; elle ne joue point si bien que les précédentes,

précédentes. 4° L'œil de chat, voyez cet article. M. Bruckmann ajoute 5° l'opale bleuâtre, qui est, dit-on, très-rare, & qui présente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'est pourquoi il croit que c'est la pierre d'iris des anciens.

Quelques auteurs regardent le girasol, comme une espèce d'opale; mais il y a quelques différences. Voyez GIRASOL.

L'opale se trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le duché de Deux-ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de calcédoine & d'opale.

Cette pierre précieuse se trouve dans les Indes orientales, en Egypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohême, & en Allemagne: on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre nature; elle est depuis la grandeur de la tête d'une épingle, jusqu'à celle d'une noix, ce qui est pourtant très-rare. On les monte ordinairement en bague, après les avoir fait arrondir ou tailler en facettes, & avoir mis une feuille dessous. Une opale sans défaut est une chose très-rare; les Indiens estiment cette pierre autant que le diamant.

L'art fait contrefaire les opales, & peu de gens ignorent que feu M. de Lironcourt, à son retour d'Egypte, où il avoit résidé en qualité de consul de France, a rapporté d'Alexandrie une opale d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les joailliers du Levant, qui sont pourtant très clairvoyans, s'est trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'opale. ( — )

OPALE, à la monnoie; allusion que les fondeurs font du monnoyage à la pierre précieuse qui porte ce nom. Lorsque l'or est en fusion, ou plutôt en bain, qu'il rend toutes sortes de couleurs, ainsi que l'opale, les ouvriers disent, l'ore est en opale, il faut le retirer.

OPALER, v. act. & neut. en terme de Rafineur de sucre, n'est autre chose que l'action de remuer avec le couteau dans les formes le sucre, quelque temps après qu'on l'y a versé, quand il a acquis un certain degré de chaleur que l'expérience seule indique. On opale pour mêler & confondre

le grain avec le sirop dont il ne cherche qu'à se séparer.

OPALES ou OPALIES, *opalìa*, f. f. plur. (*Hist. anc.*) fête qu'on célébroit à Rome en l'honneur de la déesse Ops.

Varron dit que cette fête se célébroit trois jours avant l'expiration des saturnales. Selon Macrobe, on la célébroit le 19 décembre, qui étoit un des jours des saturnales: il ajoute, que l'on célébroit ces deux fêtes dans le même mois, à cause que Saturne & Ops étoient époux, & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de semer le blé & de cultiver les fruits: c'est pourquoi l'on ne célébroit les opalies qu'après la moisson & l'entière récolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faisoit des prières à cette déesse en s'asseyant sur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre, & la mere de toutes choses; & qu'on faisoit des festins aux esclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE, CORPS, adj. (*Phys.*) les opaques sont ceux qui ne laissent point passer la lumière. Plusieurs philosophes croient que l'opacité des corps vient de ce que leurs pores sont dans une position oblique & courbe, en sorte que la lumière n'y peut pas passer librement à travers, comme elle fait à travers les corps transparens; d'où il arrive que tenant les corps opaques contre le jour, on ne peut pas y voir à travers. Ce qui semble confirmer cette idée, c'est que les corps minces sont presque tous plus transparens, parce qu'alors leurs pores ayant peu de longueur, peuvent être regardés comme droits, par la même raison qu'on peut regarder comme des lignes la portion très-petite d'une courbe.

D'autres croient que la transparence des corps vient de l'analogie ou affinité qu'il y a entre les parties de ces corps & les parties de la lumière, analogie qui les rend propres à nous la transmettre. Voyez OPACITÉ.

OPATOW, (*Géog.*) petite ville de Pologne au Palatinat de Sandomir, & à quatre milles de la ville de ce nom. Long 49, 50; lat. 50, 25. (*D. J.*)

OPÉRA, f. m. (*Belles-Lett.*) espèce de comédie dramatique fait pour être mis en musique, & chanté sur le théâtre avec la

symphonie, & toutes fortes de décorations en machines & en habits. La Bruyere dit que l'opéra doit tenir l'esprit, les oreilles & les yeux dans une espece d'enchantement : & Saint-Evremont appelle l'opéra un *chymérique assemblage de poésie & de musique*, dans lequel le poëte & le musicien se donnent mutuellement la torture. L'anglois porte *cramp*. Voyez POÈME LYRIQUE.

Nous avons reçu l'opéra des Vénitiens, parmi lesquels il fait le principal amusement du carnaval. Voyez COMÉDIE.

Tandis que le théâtre tragique & comique se formoit en France & en Angleterre, l'opéra prit naissance à Venise. L'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce spectacle à Paris, & il obtint à cet effet un privilège du roi en 1669. L'opéra ne fut pas longtemps à passer de France en Angleterre.

L'auteur du spectateur (Adisson) observe que la musique françoise convient beaucoup mieux à l'accent & à la prononciation françoise que la musique angloise ne convient à l'accent & à la prononciation angloise, & qu'elle est même plus convenable à l'humeur gaie de la nation françoise. V RÉCITATIF.

Il est certain que le spectacle que nous nommons opéra, n'a jamais été connu des anciens, & qu'il n'est, à proprement parler, ni comédie, ni tragédie. Quoique Quinault & Lully, & depuis plusieurs autres poëtes & musiciens, en aient donné de fort beaux, on n'en peut citer qu'un très-petit nombre dans lesquels se trouvent tout à la fois réunis le merveilleux des machines, la magnificence des décorations, l'harmonie de la musique, le sublime de la poésie, la conduite du théâtre, la régularité de l'action, & l'intérêt soutenu pendant cinq actes. Il est rare que quelqu'une de ces parties ne se démente. D'ailleurs les ballets sont composés d'entrées dont les sujets sont différens, n'ont souvent qu'un rapport arbitraire & très-éloigné, & dont on peut dire avec Despréaux,

*Que chaque acte en la piece est une piece  
entiere.*

Cette irrégularité si palpable fait que le nom de *poëme dramatique* ne con-

vient pas à l'opéra, & qu'on s'exprimeroit beaucoup plus exactement & l'appelant un *spectacle* : car il semble qu'on s'y attache plus à enchanter les yeux & les oreilles, qu'à contenter l'esprit.

Il y a à Rome une espece d'opéra spirituel, qu'on donne fréquemment pendant le carême. Il consiste en dialogue, duo, trio, ritournelles, chœurs &c. Le sujet en est toujours pris ou de l'écriture, ou de la vie de quelque saint : en un mot, de quelque matière édifiante. Les Italiens l'appellent *oratorio* ; les paroles sont souvent en latin, & quelquefois en italien.

Je desire qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions sur ce spectacle lyrique. Un opéra est, quant à la partie dramatique, la représentation d'une action merveilleuse. C'est le divin de l'épopée mis en spectacle. Comme les acteurs sont des dieux ou des héros demi dieux, ils doivent s'annoncer aux mortels par des opérations, par un langage, par une inflexion de voix qui surpasse les loix du vraisemblable ordinaire. Leurs opérations ressemblent à des prodiges. C'est le ciel qui s'ouvre, le chaos qui se dissipe, les élémens qui succèdent, une nuée lumineuse qui apporte un être céleste ; c'est un palais enchanté qui disparaît au moindre signe, & se transforme en désert, &c.

Mais comme on a jugé à propos de joindre à ces merveilles le chant & la musique, & que la matière naturelle du chant musical est le sentiment, les artistes ont été obligés de traiter l'action pour arriver aux passions, sans lesquelles il n'y a point de musique, plutôt que les passions pour arriver à l'action ; & en conséquence il a fallu que le langage des acteurs fût entièrement lyrique, qu'il exprimât l'extase, l'enthousiasme, l'ivresse du sentiment, afin que la musique pût y produire tous ses effets.

Puisque le plaisir de l'oreille devient le plaisir du cœur, de-là est née l'observation qu'on aura faite, que les vers mis en chant affectent davantage que les paroles seules. Cette observation a donné lieu à mettre ces récits en musique ; enfin, l'on est venu successivement à chanter une piece dramatique toute entiere, & à la décorer d'une grande pompe ; voilà l'origine & l'exécution de nos opéra, spectacle magique,

Où dans un doux enchantement  
Le citoyen chagrin oublie  
Et la guerre, & le parlement,  
Et les impôts, & la patrie;  
Et dans l'ivresse du moment  
Croit voir le bonheur de sa vie.

Dans ce genre d'ouvrages le poëte doit suivre, comme ailleurs, les loix d'imitation, en choisissant ce qu'il y a de plus beau & de plus touchant dans la nature. Son talent doit encore consister dans une heureuse versification qui intéresse le cœur & l'esprit.

On veut dans les décorations une variété de scenes & de machines; tandis qu'on exige du musicien une musique savante & propre au poëme. Ce que son art ajoute à l'art du poëte, supplée au manque de vraisemblance qu'on trouve dans des acteurs qui traitent leurs passions, leurs querelles, & leurs intérêts en chantant, puisqu'il est vrai que la peine & le plaisir, la joie, & la tristesse s'annoncent toujours ici par des chants & des danses; mais la musique a tant d'empire sur nous, que ses expressions commandent à l'esprit, & lui font la loi.

L'intelligence des sons est tellement universelle, qu'elle nous affecte de différentes passions, qu'ils représentent aussi fortement, que s'ils étoient exprimés dans notre langue maternelle. Le langage humain varie suivant les diverses nations. La nature plus puissante, & plus attentive aux besoins & aux plaisirs de ses créatures, leur a donné des moyens généraux de les peindre, & ces moyens généraux sont imités merveilleusement par des chants.

S'il est vrai que des sons aigus expriment mieux le besoin de secours dans une crainte violente, ou dans une douleur vive, que des paroles entendues dans une partie du monde, & qui n'ont aucune signification dans l'autre; il n'est pas moins certain que de tendres gémissemens frappent nos cœurs d'une comparaison bien plus efficace, que des mots, dont l'arrangement bizarre fait souvent un effet contraire. Les sons vifs & légers de la musique ne portent-ils pas inévitablement dans notre ame un plaisir gai, que le récit d'une histoire divertissante n'y fait jamais naître qu'imparfaitement?

Mais, dira-t-on, il est fort étrange qu'un

homme vienne nous assurer en vers qu'il est accablé de malheurs, & que bientôt après il se tue lui-même en chantant. Je pourrois répondre, que l'idée qu'on se fait du chant & l'habitude où l'on est dès le bas âge de le regarder comme l'enfant unique du plaisir & de la joie, cause en partie cette prévention. Elle se dissiperoit, si l'on confidéroit le chant dans son essence réelle, c'est-à-dire, si l'on réfléchissoit que le chant n'est précisément qu'un arrangement de tons différens; alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros fussent mesurés à l'opéra, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à son conseil sur des matieres importantes.

Supposons pour un moment que le roi de France envoyât les acteurs & les actrices de l'opéra peupler une colonie déserte, & qu'il leur ordonnât de ne se demander les choses les plus nécessaires, & de ne converser ensemble que comme ils se parlent sur le théâtre; les enfans qui naîtroient au bout de quelque temps dans cette isle bégayeroient des airs, & toutes les inflexions de leur voix seroient mesurées. Les fils des danseurs marcheroient toujours en cadence, pour se rendre en quelque lieu que ce fût, & si cette postérité chantante & dansante venoit jamais dans la patrie de ses peres, ses oreilles seroient choquées de la dissonnance qui regne dans les tons de notre conversation, & ses yeux seroient blessés de notre façon de marcher.

L'opéra est si brillant par sa magnificence, & si surprenant par ses machines, qui font voler un homme aux cieus, ou le font descendre aux enfers, & qui dans un instant placent un palais superbe où étoit un désert affreux, que si les peuples sauvages voisins de l'isle où dans ma supposition j'ai relégué l'opéra, venoient à ce spectacle, loin de le trouver ridicule, je ne doute guere qu'ils n'admirassent le génie des acteurs, & qu'ils ne les regardassent comme des intelligences célestes.

Dans nos pays éclairés sur les ressorts qui meuvent toutes les divinités de l'opéra, les sens mêmes sont si flattés par le chant des récits, par l'harmonie qui les accompagne, par les chœurs, par la symphonie, par le spectacle entier, que l'ame qui se

laisse facilement séduire à leur plaisir, veut bien être enchantée par une fiction, dont l'illusion est, pour ainsi dire, palpable.

Il s'en faut pourtant beaucoup que les décorations, la musique, le choix des pièces, leur conduite, & les acteurs qui les jouent soient sans défauts. Ajoutez que les salles où l'on représente ces sortes de pièces merveilleuses, sont si petites, si négligées, si mal placées, qu'il paroît que le gouvernement protège moins ce spectacle, qu'il ne le tolère.

Quant à la versification de nos opéra, elle est si prosaïque, si monotone, si dénuée du style de la poésie, qu'on n'en peut entreprendre l'éloge. Quinault lui-même, souvent très-heureux dans les pensées, ne l'est pas toujours dans l'expression. Ses plus belles images sont foibles, comparées à celles de nos illustres poètes dramatiques. Je ne choisis point ses moindres vers, lorsque je prends ceux-ci pour exemple,

*C'est peut-être trop tard vouloir plaire à vos yeux,*

*Je ne suis plus au temps de l'aimable jeunesse,*

*Mais je suis roi, belle princesse,*

*Et roi victorieux.*

Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire. Mithridate, plein de la même idée, la rend dans Racine par ces images toutes poétiques,

*Jusqu'ici la fortune, & la victoire même,  
Cachotent mes cheveux blancs sous trente diadèmes;*

*Mais ce temps-là n'est plus; je regnois, & je suis.*

*Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits;*

*Et mon front dépouillé d'un si noble avantage,*

*Du temps qui l'a flétri, laisse voir tout l'outrage.*

Ne voit-on pas tomber tant de couronnes de la tête de Mithridate vaincu, ses cheveux blancs, ses rides paroître, & ce roi à qui sa disgrâce fait songer à sa vieillesse, honteux de parler d'amour? (D. J.)

Observations de M. Marmontel sur le même sujet.

OPÉRA, f. m. (Belles-Lettres, Musique.)  
poème dramatique chanté.

Sur un théâtre où tout est prodige, il paroît tout simple que la façon de s'exprimer ait son charme comme tout le reste: le chant est le merveilleux de la parole, mais à un spectacle où tout se passe comme dans la nature & selon la vérité de l'histoire, par quoi sommes-nous préparés à entendre Fabius, Régulus, Thémistocle, Titus, Adrien, parler en chantant? Que diroit-on si, sur la scène françoise, on entendoit Auguste, Cornélie, Agrippine ou Brutus, s'exprimer ainsi? Les Italiens y sont habitués, me direz-vous; ils ne peuvent l'être au point de s'y plaire. Ils ont perdu leur tragédie, & n'ont point fait un bon opéra. Dans les sujets qu'ils ont pris, le merveilleux du chant ne tient à rien, n'est fondé sur rien. Mais il y a plus: ces sujets même ne sont pas faits pour la musique. Le moyen de conduire, de nouer & de dénouer en chantant, des intrigues aussi compliquées que celles d'Apollon-Zeno qui, quelquefois, comme dans Andromaque, enlacent dans un seul nœud les incidens & les intérêts de deux de nos fables tragiques? Le moyen de chanter avec agrément des conférences politiques, des harangues, &c? Métastase est plus concis, plus rapide que Zeno; mais tous les sacrifices qu'il lui en a coûté pour s'accommoder à la musique; n'ont pu changer la nature des choses. Aussi, quelque précision que Métastase ait mise dans la scène, on l'abrege encore, & c'est la mutiler.

Un poème est plus ou moins analogue à la musique, selon qu'elle a plus ou moins la facilité d'exprimer ce qu'il lui présente.

La musique a d'abord les signes naturels de tout ce qui affecte le sens de l'ouïe. Pour les objets des autres sens, elle n'a rien qui leur ressemble; mais, au lieu de l'objet même, elle peint le caractère de la sensation qu'il nous cause: par exemple, dans ces vers de Renaud,

*Plus j'observe ces lieux, & plus je les admire.*

*Ce fleuve coule lentement;*

*Il s'éloigne à regret d'un séjour si charmant.*

*Les plus aimables fleurs & le plus doux zéphyre*

*Parfument l'air qu'on y respire.*

la musique ne peut exprimer ni le parfum,



ni l'éclat des fleurs ; mais elle peint l'état de volupté où l'ame , qui reçoit ces douces impressions , languit amoillie & comme enchantée.

Dans ces vers de Castor & Pollux ,

*Tristes apprêts , pâles flambeaux ,  
Jour plus affreux que les tenebres !*

la musique ne pouvoit jamais rendre l'effet des lampes sépulcrales ; mais elle a exprimé la douleur profonde qu'exprime au cœur de Thélaira la vue du tombeau de Castor. Telle est , d'un sens à l'autre , l'analogie que la musique observe & fait , lorsqu'elle veut réveiller , par l'organe de l'oreille , la réminiscence des impressions faites sur tel ou tel autre sens ; c'est donc aussi cette analogie que la poésie doit rechercher dans les tableaux qu'elle lui donne à peindre.

Quant aux affections & aux mouvemens de l'ame , la musique ne les exprime qu'en imitant l'accent naturel. L'art du musicien est de donner à la mélodie des inflexions qui répondent à celles du langage ; & l'art du poète est de donner au musicien des tours & des mouvemens susceptibles de ces inflexions variées , d'où résulte la beauté du chant.

Un poème peut donc être ou n'être pas lyrique , soit par le fond du sujet , soit par les détails & le style.

Tout ce qui n'est qu'esprit & raison est inaccessible pour la musique : elle veut de la poésie toute pure , des images & des sentimens. Tout ce qui exige des discussions , des développemens , des gradations , n'est pas fait pour elle. Faut-il donc mutiler le dialogue , brusquer les passages , précipiter les situations , accumuler les incidens sans les lier l'un avec l'autre ; ôter aux détails & à l'ensemble d'un poème , cet air d'aisance & de vérité , d'où dépend l'illusion théâtrale , & ne présenter sur la scène que les squelettes de l'action ? C'est l'excès où l'on donne , & qu'on peut éviter , en prenant un sujet analogue au genre lyrique , où tout soit simple , clair & précis , en action & en sentiment.

L'opéra italien a des morceaux du caractère le plus tendre ; il y en a aussi du plus passionné : c'est-là sa partie vraiment lyrique. Du milieu de ces scènes , dont le

récit noté n'a jamais , ni la délicatesse , ni la chaleur , ni la grace de la simple déclamation , parce que les inflexions de la parole sont inappréciables ; que dans aucune langue on ne peut les écrire , & que le chanteur le plus habile ne peut jamais les faire passer dans sa modulation ; du milieu de ces scènes , dis-je , sortent quelquefois des morceaux passionnés , auxquels la musique donne une expression plus animée & plus sensible que l'expression même de la nature. Le premier mérite en est au poète qui a su rendre ces morceaux susceptibles d'une mélodie expressive. Voyez dans l'*Iphigénie* d'Apostolo-Zeno , imitée de Racine , combien ces paroles de Clytemnestre sont dociles à recevoir l'accent de la douleur & du reproche :

*Prepari a svenar e figlia e madre ,  
Consorte e padre ,  
Ma senza amore  
senza pietà.  
Si , si ,  
L'amor si perverti ,  
E nel tuo tuore  
Entrò col fasto  
La crudeltà.*

Dans l'*Andromaque* du même poète , lorsqu'entre deux enfans qu'on présente à Ulysse , réduit au même choix que Phocas , il ne fait lequel est son fils Télémaque , ni lequel est le fils d'Hector ; les paroles de Léontine dans la bouche d'Andromaque , sont d'une mere bien plus sensible , & ont quelque chose de bien plus animé dans l'italien que dans le françois :

*Guarda pur. O quello , o questo  
E tua prole , e sangue mio.  
Tu nol sai ; ma il so ben io ;  
Ne a te , perfido , il dirò.  
Chi di voi le vol per padre ?  
Vi arretrate ! ha , voi tacendo  
Sento dir : tu mi sei madre ;  
Ne colui mi generò.*

Dans l'*Olympiade* de Métastase , lorsque Mégacles cede sa maîtresse à son ami , & la laisse évanouie de douleur , quoi de plus

favorable au pathétique du chant que ces paroles :

*Se cerca se dice :  
L'amico in ?  
• L'amico in ?  
Rispondi , non solo  
Ah no : si gran solo  
Non dar le per me ;  
Rispondi ma solo :  
Piangendo parti.  
Che abisso di pene !  
Lasciare il suo bene !  
Lasciare per sempre !  
Lasciar lo così !*

Dans le Démophon du même poëte , imité d'Inès de Castro , combien les adieux des deux époux sont plus touchans dans ce dialogue de Timante & de Dircé , que dans la scene de Pedre & d'Inès !

T I M A N T E .

*La destra ti chiedo ,  
Mio dolce sostegno ,  
Per ultimo pegno  
D'amore e di fè.*

D I R C É .

*A questo fu il segno  
Del nostro contento ;  
Ma sento che adesso  
L'istesso non è.*

T I M A N T E .

*Mia vita ben mio.*

D I R C É .

*Addio sposo amato.*

E N S E M B L E .

*Che barbaro addio !  
Che fato crudel !  
Che attendono i rei  
Dagli astri funesti ,  
Si i premi son questi  
D'un' alma fedel !*

C'est-là que triomphe la musique italienne ; & dans l'expression qu'elle y met , on ne fait ce qu'on doit admirer le plus , ou des accens , ou des accords.

Mais , on auroit beau multiplier ces morceaux pathétiques , ils ont toujours la couleur sombre d'un sujet uniquement tra-

gique , & pour y répandre de la variété ; l'on est obligé d'avoir recours à un moyen , qui , seul , doit démontrer combien l'on a forcé nature. Je parle de ces sentences , de ces comparaisons , que les poëtes ont eu la complaisance de mettre dans la bouche des personnages les plus graves , dans les situations même les plus douloureuses ; de ces airs sur lesquels une voix efféminée , qui , quelquefois , est celle d'un héros , vient badiner à contre-sens. En vain les poëtes ont mis tout leur soin à faire , de ces vers détachés , les peintures vives & nobles ; il y a de quoi éteindre le feu de l'action la plus animée. Celui qui chante peut flatter l'oreille , mais il est sûr de glacer les cœurs. Que devient , par exemple , l'intérêt de la scene , lorsqu'Arbace , dans la plus cruelle situation , où la vertu , l'amour , l'amitié , la nature , puissent jamais être réduits , s'amuse à chanter ces beaux vers ?

*Vo solcando un mar crudele ,  
Senza vele  
E senza sarte.*

*Freme l'onda , il ciel s'imbruma ,  
Cresce il vento e manca l'arte ,  
E il voler della fortuna  
Son costreto a seguirar.  
Infelice in questo stato  
Son da tutti abbandonato ;  
Meco sola è l'innocenza ,  
Che mi porta a naufragar.*

Les poëtes ne cedent qu'à regret , & le moins qu'il leur est possible , à cette tyrannie de l'usage ; mais , pour s'en affranchir , il falloit travailler sur des sujets plus variés & plus dociles , où le mélange des situations douloureuses & des situations consolantes , des momens de troubles & de crainte , & des momens de calme & d'espérance , eût donné lieu tour à tour au caractère du chant pathétique & à celui du chant gracieux & léger.

Une intrigue nette & facile à nouer & à dénouer ; des caracteres simples ; des incidens qui naissent d'eux-mêmes ; des tableaux variés ; des passions douces , quelquefois violentes , mais dont l'accès est passager ; un intérêt vif & touchant , mais qui , par intervalles , laisse respirer l'ame ,

Voilà les sujets que chérit la poésie lyrique, & dont Quinault a fait un si beau choix.

La passion qu'il a préférée, est, de toutes, la plus féconde en images & en sentimens; celle où se succèdent, avec le plus de naturel, toutes les nuances de la poésie, & qui réunit le plus de tableaux rians & sombres tour à tour.

Les sujets de Quinault sont simples, faciles à exposer, noués & dénoués sans peine. Voyez celui de Roland: ce héros a tout quitté pour Angélique; Angélique le trahit & l'abandonne pour Médor. Voilà l'intrigue de son poëme: un anneau magique en fait le merveilleux; une fête de village en fait le dénouement. Il n'y a pas dix vers qui ne soient en sentimens ou en images. Le sujet d'Armide est encore plus simple.

La double intrigue d'Atys & celle de Thésée, ne sont pas moins faciles à démêler; & tel est en général la simplicité des plans de ce poëte, qu'on peut les exposer en deux mots.

A l'égard des détails & du style, on voit Quinault sans cesse occupé à faciliter au musicien un récit à la fois naturel & mélodieux. Le moyen, par exemple, de ne pas déclamer avec agrément ces vers des premières scènes d'Isis? C'est Hiérox qui se plaint d'Io:

*Depuis qu'une nymphe inconstante  
A trahi mon amour & m'a manqué de foi,  
Ces lieux, jadis si beaux, n'ont plus rien  
qui m'enchanter;*  
*Ce que j'aime a changé, tout a changé pour  
moi.*  
*L'inconstante n'a plus l'empressement extrême  
De cet amour naissant qui répondoit au mien:  
Son changement paroît en dépit d'elle-même:  
Je ne le connois que trop bien.*  
*Sa bouche quelquefois dit encore qu'elle  
m'aime;*  
*Mais son cœur ni ses yeux ne m'en disent  
plus rien.*  
*Ce fut dans ces vallons, où, par mille détours,  
Inachus prend plaisir à prolonger son cours,  
Ce fut sur son charmant rivage  
Que sa fille volage  
Me promit de m'aimer toujours.*

*Le zéphir fut témoin, l'onde fut attentive,  
Quand la nymphe jura de ne changer jamais;  
Mais le zéphir léger & l'onde fugitive,  
Ont enfin emporté les sermens qu'elle a faits.*

Et en parlant à la nymphe elle-même, écoutez comme ses paroles semblent solliciter une déclamation mélodieuse:

*Vous juriez autrefois que cette onde rebelle  
Se feroit vers sa source une route nouvelle,  
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé;  
Voyez couler ces flots dans cette vaste plaine:  
C'est le même penchant qui toujours les  
entraîne.*  
*Leur cours ne change point, & vous avez  
changé.*

I O.

*Non, je vous aime encore.*

H I É R A X.

*Quelle froideur extrême!  
Inconstante, est-ce ainsi qu'on doit dire qu'on  
aime?*

I O.

*C'est à tort que vous m'accusez.  
Vous avez vu toujours vos rivaux méprisés.*

H I É R A X.

*Le mal de mes rivaux n'égale point ma peine.  
La douce illusion d'une espérance vaine.  
Ne les fait point tomber du faite du bonheur:  
Aucun d'eux comme moi n'a perdu votre cœur.*

On voit encore un exemple plus sensible de la vivacité, de l'aisance & du naturel du dialogue lyrique, dans la scène de Cadmus:

*Je vais partir, belle Hermione.*

Mais un modèle parfait dans ce genre est la scène du cinquième acte d'Armide:

*Armide, vous m'allez quitter, &c.*

R E N A U D.

*D'une vaine terreur pouvez-vous être atteinte?  
Vous qui faites trembler le ténébreux séjour!*

A R M I D E.

*Vous m'apprenez à connoître l'amour;  
L'amour m'apprend à connoître la crainte:*

*Vous brûliez pour la gloire avant que de  
m'aimer :*

*Vous la cherchiez par-tout d'une ardeur sans  
égale.*

*La gloire est une rivale  
Qui doit toujours m'alarmer.*

R E N A U D.

*Que j'étois insensé de croire  
Qu'un vain laurier donné par la victoire,  
De tous les biens fût le plus précieux !  
Tout l'éclat dont brille la gloire,  
Vaut-il un regard de vos yeux ?*

C'est en étudiant ces modèles qu'on sentira ce que je ne puis définir, le tour élégant & facile, la précision, l'aisance, le naturel, la clarté du style arrondi, cadencé, mélodieux, tel enfin qu'il semble que le poète ait lui-même écrit en chantant. Et ce n'est pas seulement dans les choses tendres & voluptueuses que son vers est doux & harmonieux ; il fait réunir, quand il le faut, l'élégance avec l'énergie, & même avec la sublimité. Prenons pour exemple le début de Pluton dans l'opéra de Proserpine :

*Les efforts d'un géant qu'on croyoit accablé,  
Ont fait encor frémir le ciel, la terre &  
l'onde.*

*Mon empire s'en est troublé.  
Jusqu'au centre du monde  
Mon trône en a tremblé.*

*L'affreux Typhée, avec sa vaine rage,  
Trébuche enfin dans des gouffres sans fonds.  
L'éclat du jour ne s'ouvre aucun passage  
Pour pénétrer les royaumes profonds  
Qui me sont éclus en partage.*

*Le ciel ne craindra plus que ses fiers ennemis  
Se relèvent jamais de leur chute mortelle ;  
Et du monde ébranlé par leur fureur rebelle,  
Les fondemens sont affermis.*

Il étoit impossible, je crois, d'imaginer un plus digne intérêt pour amener Pluton sur la terre, & de l'exprimer en de plus beaux vers.

Si l'amour est la passion favorite de Quinault, ce n'est pas la seule qu'il ait exprimée en vers lyriques, c'est-à-dire, en vers pleins d'âme & de mouvement. Ecoutez Cérés au désespoir après avoir perdu sa

filles, & la flamme à la main, embrasant les moissons :

*J'ai fait le bien de tous. Ma fille est innocente,*

*Et pour toucher les dieux, mes vœux sont impuissans ;*

*J'entendrai sans pitié les cris des innocens.*

*Que tout se ressente  
De la fureur que je ressens.*

Ecoutez Méduse dans l'opéra de Persée.

*Pallas, la barbare Pallas,  
Fut jalouse de mes appas,*

*Et me rendit affreuse autant que j'étois belle ;  
Mais l'excès étonnant de la difformité*

*Dont me punit sa cruauté,  
Fera connoître, en dépit d'elle,  
Quel fut l'excès de ma beauté.*

*Je ne puis trop montrer sa vengeance cruelle.*

*Ma tête fière encor d'avoir pour ornement  
Des serpens dont le sifflement*

*Excite une frayeur mortelle.*

*Je porte l'épouvante & la mort en tous lieux ;  
Tout se change en rocher à mon aspect horrible.*

*Les traits que Jupiter lance du haut des cieux,  
N'ont rien de si terrible*

*Qu'un regard de mes yeux.*

*Les plus grands dieux du ciel, de la terre  
& de l'onde,*

*Du soin de se venger se reposent sur moi.  
Si je perds la douceur d'être l'amour du  
monde,*

*J'ai le plaisir nouveau d'en devenir l'effroi.*

Boileau avoit-il lu ces vers, lorsqu'en se moquant d'un genre dans lequel il s'efforça inutilement lui-même de réussir, il disoit des opéra de Quinault :

*Et jusqu'à je vous hais, tout s'y dit tendrement.*

Avoit-il lu le cinquième acte d'Atys :

*Quoi ! Sangaride est morte ! Atys est son bourreau !*

*Quelle vengeance, ô dieux ! Quel supplice nouveau !*

*Quelles horreurs sont comparables  
Aux horreurs que je sens !*

*Dieux cruels, dieux impitoyables,  
N'êtes-vous tout-puissans*

*Que pour faire des misérables ?*

Quelle

Quelle force ! quelle harmonie ! quelle incroyable facilité ! Que ceux qui refusent à la langue françoise d'être nombreuse & sonore lisent ce poète , & qu'ils décident. Personne n'a croisé les vers & arrondi la période poétique avec tant d'intelligence & de goût. Mais ce qui lui manque , c'est la partie correspondante au chant périodique & au récitatif obligé , qui , depuis Lully , a été porté à un si haut degré de beauté dans la musique italienne. Voyez *Air , Chant , &c.*

Dans les vers lyriques destinés au récitatif libre & simple , on doit éviter le double excès d'un style ou trop diffus ou trop concis. Les vers dont le style est diffus sont lents , pénibles à chanter , & d'une expression monotone ; les vers d'un style coupé par des repos fréquens , obligent le musicien à briser de même son style. Cela est réservé au tumulte des passions , & par conséquent au récitatif obligé ; car alors la chaîne des idées est rompue , & à chaque instant il s'éleve dans l'ame un mouvement subit & nouveau.

Un style chargé d'épithetes ou de phrases incidentes , n'est pas celui du poète lyrique. Si vous accumulez ou les tableaux ou les sentimens , le musicien se trouve à la gêne , il manque d'espace ; il veut tout peindre , il ne peint rien. C'est dans la vague qu'il se plaît : donnez-lui des esquisses , il les achevera. Mais laissez-lui des intervalles. Dans les beaux vers du début des élémens , voyez comme chaque image est détachée par un silence : c'est dans ces silences de la voix que l'harmonie va se faire entendre.

*Les temps sont arrivés. Cessez , triste cahos.  
Paraissez élémens. Dieux , allez leur prescrire  
Le mouvement & le repos.*

*Tenez-les renfermés chacun dans son empire.  
Coulez , ondes , coulez. Volez , rapides feux.  
Voile azuré des airs , embrassez la nature.  
Terre , enfante des fruits , couvre-toi de verdure.  
Naïsez , mortels , pour ebéir aux dieux.*

Si au contraire les sentimens ou les images que l'on peint sont destinées à former un air d'un dessin continu & simple , l'unité de couleur & de ton est essentielle au sujet même ; & c'est le vague de l'expression qui

*Tome XXIII.*

facilitera le chant. Dans le Démophoon de Métastase , Timante qui frémit de se trouver le frere de son fils , n'exprime sa pitié pour le malheur de cet enfant qu'en termes vagues ; mais la musique y fait bien suppléer.

*Misero pargoletto ,  
Il tuo destin non sai.  
Ah ! non gli dite mai  
Qual'era il genitor.  
Come in un ponto , o dio !  
Tutto cangio d'aspetto !  
Voi foste il mio diletto ,  
Voi siete il mio terror.*

Pour que l'intelligence fût plus parfaite , on sent bien qu'il seroit à souhaiter que le poète fût musicien lui-même. Mais s'il ne réunit pas les deux talens , au moins doit-il avoir celui de pressentir les effets de la musique ; de voir quelle route elle aimeroit à suivre , si elle étoit livrée à elle-même ; dans quels momens elle presseroit ou ralentiroit ses mouvemens ; quels nombres & quelles inflexions elle emploieroit à exprimer tel sentiment ou telle image ; & quel tour d'expression lui donne de plus belles modulations. Tout cela demande une oreille exercée , & de plus un commerce intime , une communication habituelle du poète avec le musicien. Mais peut-être aussi la nature a-t-elle mis une intelligence secrète entre le génie de l'un & le génie de l'autre ; peut-être est-ce au défaut de cette sympathie que nos poètes les plus célèbres n'ont pas réussi dans le genre lyrique. Il est vrai du moins qu'en voyant la poésie médiatrice entre la nature & l'art , obligée d'imiter l'une & de favoriser l'autre , de prendre le langage qui convient le mieux à celui-ci , & qui peint le mieux celle-là , de leur ménager , en un mot , tous les moyens de se rapprocher & de s'embellir mutuellement , le talent du poète lyrique , au plus haut degré , doit paroître un prodige. Que sera-ce donc si l'on considère l'opéra françois comme un poème où la danse , la peinture & la mécanique doivent concourir avec la poésie & la musique à charmer l'oreille & les yeux ? Or telle est l'idée hardie qu'en avoit conçue le fondateur de notre théâtre lyrique ; &

B b b b

l'on peut dire qu'en la concevant il a eu la gloire de la remplir. L'opéra italien avoit commencé comme le nôtre ; mais , par économie , on y renonça bientôt au merveilleux ( Voyez LYRIQUE. ) Notre ancien théâtre , long-temps avant Quinault , avoit essayé de donner dans la tragédie le même genre de spectacle ; mais , non-seulement ce merveilleux étoit déplacé , il étoit burlesque : on peut voir dans l'article BIENSÉANCE , quel étoit le langage de l'Aurore , de Vénus de Circé. Par exemple , voici comme on évoquoit les démons.

*Sus Belial , Satan & Mildefaut ,  
Torchebinet , Saucierain , Grihaut ,  
Francipoulain , Noricot & Graincelle ,  
Asinodeus & toute la sequelle.*

Cette évocation est un peu différente de celle-ci :

*Sortez démons , sortez de la nuit infernale ;  
Voyez le jour pour le troubler.*

On juge bien que le langage des démons n'étoit pas moins différent de celui que Quinault leur a fait parler :

*Goûtons le seul plaisir des cœurs infortunés :  
Ne soyons pas seuls misérables.*

Il est donc bien certain qu'à tous égards Quinault a été le créateur de ce théâtre :

*Où les beaux vers , la danse , la musique ,  
L'art de tromper les yeux par les couleurs ,  
L'art plus heureux de séduire les cœurs ,  
De cent plaisirs font un plaisir unique.*

Là danse ne peut avoir lieu décemment que dans des fêtes ; elle est donc essentiellement exclue de l'opéra italien , grave & tragique d'un bout à l'autre. Aussi les ballets qu'on y a introduits dans les entr'actes font-ils absolument détachés du sujet , souvent même d'un genre contraire ; & ce n'est alors qu'un bizarre ornement.

Dans l'opéra françois , les fêtes doivent tenir à l'action comme incidens au moins vraisemblables ; & il est difficile , mais non pas impossible , de les y amener à propos. Il est naturel que les plaisirs , les amours & les grâces présentent , en dansant , à Enée les armes dont Vénus lui fait don ;

il est naturel que les démons , formant un complot funeste au repos du monde , expriment leur joie par des mouvemens furieux & terribles.

Il y a des danses de culte , il y en a de réjouissance ; les unes sont mystérieuses , les autres sont analogues aux mœurs. Les fêtes d'une cour & celles d'un hameau n'ont pas le même caractère.

Il faut distinguer en général la danse qui n'est que danse , & celle qui peint une action. L'une est florissante sur notre théâtre ; mais l'autre , qui peut avoir lieu quelquefois , n'a pas été assez cultivée ; & il existe en Europe un homme de génie qui lui fait exprimer des tableaux ravissans. Voyez *Pantomime*.

S'il y a des exemples de fêtes ingénieusement amenées , il y en a bien plus encore de fêtes placées mal à propos. Ce n'est pas seulement sur la scène , c'est dans l'âme des acteurs & des spectateurs qu'il faut trouver place à des réjouissances.

Dans l'opéra de *Callirhoé* , la désolation regne dans les murs de Callidon :

*Une noire fureur transporte les esprits ;  
Le fils infortuné s'arme contre le pere ;  
Le pere furieux perce le sein du fils ;  
L'enfant est immolé dans les bras de sa mere.*

Or c'est dans ce moment que les satyres & les driades viennent célébrer la fête du dieu Pan ; & la reine , pour consulter le dieu sur les malheurs de son peuple , attend que l'on ait bien dansé

Dans l'acte suivant , Callirhoé vient d'annoncer qu'elle est la victime qui doit être immolée. Son amant au désespoir , la laisse , & court lui-même à l'autel :

*Le bûcher brûle ; & moi , j'étins sa flamme  
impie  
Dans le sang du cruel qui veut vous immoler...  
J'attaquerai vos dieux , je briserai leur temple ,  
Dût leur ruine m'accabler.*

Dans ce moment les bergers des côtes voisins viennent danser & chanter dans la plaine , & Callirhoé assiste à leurs jeux. Il est évident que si le spectateur est dans l'inquiétude & la crainte , ces fêtes doivent l'importuner ; & s'il s'en amuse , c'est qu'il n'est point ému.

Cette difficulté de placer des fêtes vient de ce que le tissu de l'action est trop ferré. Il est de l'essence de la tragédie que l'action n'ait point de relâche, que tout y inspire la crainte ou la pitié, & que le danger ou le malheur des personnages intéressans croisse & redouble de scène en scène. Au contraire, il est de l'essence de l'opéra que l'action n'en soit affligeante ou terrible que par intervalles, & que les passions qui l'animent aient des momens de calme & de bonheur, comme on voit dans les jours d'orage des momens de sérénité. Il faut seulement prendre soin que tout se passe comme dans la nature, que l'espoir succède à la crainte, la peine au plaisir, le plaisir à la peine, avec la même facilité que dans le cours des choses de la vie.

Quinault n'a presque pas une fable qu'on ne pût citer pour modèle de cette variété harmonieuse; je me borne à l'exemple de l'opéra d'*Alceste*: on y va voir réduite en pratique la théorie que je viens d'exposer.

Le théâtre s'ouvre par les noces d'*Alceste* & d'*Admete*, & l'*alégresse* publique regne autour de ces heureux époux. *Lycomedes*, roi de *Scyros*, désespéré de voir *Alceste* au pouvoir de son rival, feint de leur donner une fête; il attire *Alceste* sur son vaisseau, & l'enlève aux yeux d'*Admete* & d'*Alcide*. Le trouble & la douleur prennent la place de la joie. *Alcide* s'embarque avec *Admete* pour aller délivrer *Alceste*, & punir son ravisseur. *Lycomedes*, assiégé dans *Scyros*, résiste & refuse de rendre sa captive: l'effroi regne durant l'affaut. *Alcide* enfin brise les portes, la ville est prise, *Alceste* est délivrée, & la joie reparoît avec elle. Mais à l'instant la douleur lui succède: on ramène *Admete* mortellement blessé; il est expirant dans les bras d'*Alceste*. Alors *Apollon* descend des cieux; il lui annonce que, si quelqu'un veut se dévouer à la mort pour lui, les desirons consentent qu'il vive, & l'espérance vient suspendre la douleur. Cependant nul ne se présente pour mourir à la place d'*Admete*, & l'on voit l'instant où il va expirer. Tout à coup il paroît environné de son peuple, qui célèbre son retour à la vie. *Apollon* a promis que les arts élé-

veroient un monument à la gloire de la victime qui se seroit immolée pour lui; ce monument s'élève, & dans l'image de celle qui s'est dévouée à la mort, *Admete* reconnoît sa femme: à l'instant même tout le palais retentit de ce cri de douleur: *Alceste est morte!* L'*alégresse* se change en deuil, & *Admete* lui-même ne peut souffrir la vie que le ciel lui rend à ce prix. Mais vient *Alcide*, qui lui déclare l'amour qu'il a pour *Alceste*, & lui propose, s'il veut la lui céder, d'aller forcer l'enfer à la lui rendre. *Admete* y consent, pourvu qu'elle vive; & l'espoir de revoir *Alceste* suspend les regrets de sa mort. *Oluton* touché du courage & de l'amour d'*Alcide*, lui permet de ramener *Alceste* à la lumière, & ce triomphe répand la joie dans tous les cœurs. Mais à peine *Admete* a-t-il revu son épouse, qu'il se voit obligé de la céder, & leurs adieux sont mêlés de larmes. *Alceste* tend la main à son libérateur; *Admete* veut s'éloigner, *Alcide* l'arrête, & refuse le prix qu'il avoit demandé.

*Non, non, vous ne devez pas croire  
Qu'un vainqueur des tyrans soit tyran à son  
tour.*

*Sur l'enfer, sur la mort j'emporte la victoire.  
Il ne manquoit plus à ma gloire  
Que de triompher de l'amour.*

A la place d'une fable ainsi variée, prenez l'intrigue d'une tragédie dont l'intérêt soit continu, pressant & rapide; retranchez-en tous les développemens, toutes les gradations, tous les morceaux d'éloquence poétique & serrez les situations de manière qu'elles se succèdent sans aucun relâche; alors vous aurez une suite de tableaux & de scènes pathétiques; rien ne languira, je l'avoue, le spectateur se sentira remué d'un bout à l'autre de l'action, il aura un plaisir approchant de celui que lui seroit la tragédie, mais ce plaisir ne sera pas celui de la musique. Il entendra des traits d'harmonie épars & mutilés, des coups d'archets pleins d'énergie, mais il n'entendra point de chant. Un tel spectacle pourra plaire dans sa nouveauté, mais à la longue il paroîtra monotone & triste, & il laissera desirer

le charme d'un spectacle fait pour enivrer tous les sens.

Il a été long-temps d'usage de diviser l'opéra en cinq actes. Les Italiens l'ont réduit à trois : c'est un exemple bon à suivre. Il seroit à souhaiter qu'*Armide* eût un acte de moins. Le poète séduit par son imagination, a trop présumé des secours de la musique, de la danse, de la peinture & de la mécanique, lorsqu'il a fait un acte des chevaliers Danois. *Ijis* ne demandoit peut-être guere plus d'étendue que le nouvel opéra de *Psiché* ; car la différence des climats où la malheureuse *Io* se voit traînée ne change pas sa situation. Si l'opéra est coupé en trois actes, que l'un des trois actes présente un grand & magnifique tableau, que chacun des deux autres soit orné d'une fête, l'intérêt de l'action ne sera suspendu que deux fois par la danse ; on y emploiera les talens d'élite, les ressources de l'art ne s'y épuiseront pas, & le public applaudira lui-même au soin qu'on prendra d'économiser ses plaisirs. Le rassasier de ce qu'il aime ce n'est pas vouloir l'amuser long-temps.

Les décorations de l'opéra font une partie essentielle des plaisirs de la vue ; & l'on sent combien les sujets pris dans le merveilleux sont plus favorables au décorateur & au machiniste que les sujets pris de l'histoire. Le changement de lieu que les poètes Italiens se sont permis non-seulement d'un acte à l'autre, mais de scene en scene & à tout propos, occasionne des décorations où l'architecture, la peinture & la perspective peuvent éclater avec magnificence ; & la grandeur des théâtres d'Italie donne un chant libre & vaste au génie des décorateurs. Mais des sujets où tout s'exécute naturellement, ne sont guere susceptibles du merveilleux des machines ; & le passage d'un lieu à un autre, réduit à la possibilité physique, retrécit le cercle des décorations.

Dans un poème, quel qu'il soit, si les événemens sont conduits par des moyens naturels, le lien ne peut changer que par ces moyens même. Or dans la nature, le temps, l'espace & la vitesse ont des rapports immuables. On peut donner quelque chose à la vitesse ; on peut aussi éten-

dre un peu le temps fictif au-delà du réel ; mais à cela près le changement de lieu n'est permis qu'autant qu'il est possible dans les intervalles donnés. Le poème épique a la liberté de franchir l'espace, parce qu'il a celle de franchir la durée. Il n'en est pas de même du poème dramatique : le temps lui mesure l'espace, & la nature le mouvement. Un char, un vaisseau peut aller un peu plus ou un peu moins vite ; le temps fictif qu'on lui donne, peut être un peu plus ou un peu moins long ; mais cela se borne à peu de chose. Ainsi, par exemple, si le premier acte du *Régulus* de Métastase se passoit à Carthage & le second à Rome, ce poème auroit beau être lyrique, cette licence choqueroit le bon sens.

Mais dans un spectacle où le merveilleux regne, il y a deux moyens de changer de lieu qui ne sont pas dans la nature. Le premier est un changement passif : c'est le lieu même qui se transforme, non par un accident naturel, comme lorsqu'un palais s'embrase ou qu'un temple s'écroule, mais par un pouvoir surnaturel, comme lorsqu'à la place du palais & des jardins d'*Armide*, paroissent tout-à-coup un désert, des torrens, des précipices, voilà ce qui ne peut s'opérer sans le secours du merveilleux. Le second changement est actif, & c'est dans la vitesse du passage qu'est le prodige. On ne demande pas quel temps le char de *Cybele* emploie à passer de Sicile en Phrygie, & de Phrygie en Sicile ; ni s'il est possible que les dragons d'*Armide* traversent en un instant les airs. Leur vitesse n'a d'autre règle que la pensée qui les suit.

Quinault, en formant le projet de réunir tous les moyens d'enchanter les yeux & l'oreille, sentit donc bien qu'il devoit prendre ses sujets dans le système de la fable, ou dans celui de la magie. Par-là il rendit son théâtre fécond en prodiges ; il se facilita le passage de la terre aux cieux & des cieux aux enfers ; se soumit la nature & la fiction ; ouvrit à la tragédie la carrière de l'épopée, & réunit les avantages de l'un & de l'autre poème en un seul.

Je ne dis pas que le poème lyrique ait



toute la liberté de l'épopée : il est gêné par l'unité du temps. Mais tout ce qui dans le temps donné se passeroit avec vraisemblance selon le système du merveilleux, se passe en action sur le théâtre. Du reste, pour juger du genre qu'a pris notre poète, il ne faut pas se borner à ce qu'il a fait : aucun des arts qui devoient le seconder, n'étoit au même degré que le sien ; il a été obligé de remplir souvent avec de froids épisodes, un temps qu'il eût mieux employé, s'il avoit eu plus de secours. Il ne faut pas même le juger tel que nous le voyons au théâtre ; & sans parler de la musique, il seroit ridicule de borner l'idée qu'on doit avoir du spectacle de *Perfée* & de *Phaëton*, à ce qu'on peut exécuter dans un espace aussi étroit, & avec aussi peu de moyens. Mais qu'on suppose la musique, la danse, la décoration, les machines, le talent des acteurs, soit pour le chant, soit pour l'action, au même degré que la partie essentielle des poèmes d'*Atis*, de *Thésée* d'*Amide*, on aura l'idée de ce spectacle tel que je le conçois, & tel qu'il doit être pour remplir l'idée que Quinault lui-même en avoit conçue.

Depuis ce poète, on a suivi les traces ; & le poème de *Jephthé*, celui de *Dardanus*, celui même d'*Iffé*, quoique pastoral, peuvent être cités après les siens ; mais à une grande distance : je ne vois que *Castor & Pollux* qui se soutienne par sa richesse, à côté des poèmes de Quinault.

On a imaginé depuis un genre d'*opéra* plus facile, & qui plaît sur-tout par sa variété : ce sont des actes détachés & réunis sous un titre commun. La Motte en a été l'inventeur. L'*Europe galante* en fut l'essai, & mérita d'en être le modèle. L'avantage de ces petits poèmes lyriques, est de n'exiger qu'une action très-simple, qui donne un tableau, qui amène une fête, & qui par le peu d'espace qu'elle occupe, permet de rassembler dans un même spectacle trois *opéra* de genres différens. L'acte de *Coronis*, celui de *Pigmalion*, celui de *Zélinde*, sont remarquables dans ce genre. On peut citer aussi comme modèles l'acte de la vue dans le ballet des *Sens*, & presque tout le ballet des *Elémens*. Le choix des sujets, dans ces petits *opéra*, se décide

par les mêmes qualités que dans les grands : des tableaux, des sentimens, des images. C'est-là que seroient infoutenables les détails qui ne sont pas faits pour le chant. Les épisodes sur-tout n'y doivent jamais avoir lieu. Ce poème, à raison du peu d'espace qu'il occupe, exige moins de diversité dans les incidens & dans les peintures ; mais le plus petit tableau doit avoir un certain mélange d'ombre & de lumière ; l'intrigue la plus simple à ses gradations ; les détails même ont des nuances qui les font valoir l'un par l'autre ; & en petit comme en grand, il faut concilier pour plaire, l'ensemble & la variété.

L'*opéra* ne s'est pas borné aux sujets tragiques & merveilleux. La galanterie noble, la pastorale, la bergerie, le comique, le bouffon même, sont embellis par la musique, & chacun de ces genres a ses agrémens. Mais l'on sent bien qu'ils ne sont faits que pour occuper un instant la scène. Les plus animés sont les plus favorables : le comique sur-tout par ses mouvemens, ses faillies, ses traits naïfs, ses peintures vivantes, donne à la musique un jeu & un essor que les Italiens nous ont fait connoître, & dont avant la *Serva Padrona* l'on ne se doutoit point en France. Mais les arts connoissent-ils la différence des climats ? leur patrie est par-tout où l'on fait les goûter. Les beautés de l'*opéra* italien seront celles du nôtre quand il nous plaira. Déjà dans le comique nous avons réussi ; en élevant ce genre au-dessus du bouffon, nous en avons étendu la sphère. Il dépend de nous, en donnant à Quinault de légères formes lyriques, de faire de ses beaux poèmes l'objet de l'émulation des plus célèbres compositeurs. Laissons aux voix brillantes & légères que l'Italie admire, les ariettes qui déparent les scènes les plus touchantes, mais tâchons d'imiter ces accens si vrais, si sensibles, ces accords si simples & si expressifs, ces modulations dont le dessein est si pur, si facile & si beau, enfin ce chant qui, pour émouvoir n'a presque pas besoin d'être chanté, & qui, avec un clavestin & une voix foible, a le pouvoir d'arracher des larmes.

Mais gardons-nous de renoncer à ce beau genre de Quinault ; encourageons les

jeunes poètes à l'accommoder au goût d'une musique qui lui fut inconnue, & dont il est si digne; & n'allons pas croire que dans ce nouveau genre, le récitatif, quelque bien fait qu'il soit, & de quelque harmonie que son expression soit soutenue, ait seul assez d'attraits & assez de charmes pour nous. La période musicale, le chant mélodieux, dessiné, arrondi, décrivant son cercle avec grace, l'air enfin une fois connu, fera par-tout & dans tous les temps les délices de l'oreille; & jamais des phrases tronquées, des mouvemens rompus, des dessins avortés, en un mot un chant mutilé ne satisfera pleinement. Les Italiens le disent & l'on doit les en croire: l'excellence de la musique est dans le chant, & la mélodie en est l'ame. (Voyez, *Air, Chant, Lyrique, Récitatif, &c.* (M. MARMONTEL.)

L'opéra est un spectacle dramatique & lyrique où l'on s'efforce de réunir tous les charmes des beaux arts, dans la représentation d'une action passionnée, pour exciter, à l'aide des sensations agréables, l'intérêt & l'illusion. Les parties constitutives d'un opéra sont le poème, la musique & la décoration. Par la poésie, on parle à l'esprit; par la musique, à l'oreille; par la peinture, aux yeux: & le tout doit se réunir pour émouvoir le cœur, & y porter à la fois la même impression par divers organes. De ces trois parties, mon sujet ne me permet de considérer la première & la dernière que par le rapport qu'elles peuvent avoir avec la seconde; ainsi je passe immédiatement à celle-ci.

L'art de combiner agréablement les sons peut être envisagé sous deux aspects très-différens. Considéré comme une institution de la nature, la musique borne son effet à la sensation & au plaisir physique qui résulte de la mélodie, de l'harmonie & du rythme: telle est ordinairement la musique d'église; tels sont les airs à danser & ceux des chansons. Mais comme partie essentielle de la scène lyrique, dont l'objet principal est l'imitation, la musique devient un des beaux-arts, capable de peindre tous les tableaux, d'exciter tous les sentimens, de lutter avec la poésie, de lui donner une force nouvelle, de l'em-

bellir de nouveaux charmes, & d'en triompher en la couronnant.

Les sons de la voix parlante n'étant ni soutenus, ni harmoniques, sont inappréciables, & ne peuvent par conséquent s'allier agréablement avec ceux de la voix chantante & des instrumens, au moins dans nos langues, trop éloignées du caractère musical; car on ne sauroit entendre les passages des Grecs sur leur manière de réciter, qu'en supposant leur langue tellement accentuée, que les inflexions du discours dans la déclamation soutenue formaient entr'elles des intervalles musicaux & appréciables: ainsi l'on peut dire que leurs pièces de théâtre étoient des espèces d'opéra, & c'est pour cela même qu'il ne pouvoit y avoir d'opéra proprement dit, parmi eux.

Par la difficulté d'unir le chant au discours dans nos langues, il est aisé de sentir que l'intervention de la musique, comme partie essentielle, doit donner au poème lyrique un caractère différent de celui de la tragédie & de la comédie, & en faire une troisième espèce de drame, qui a ses règles particulières: mais ces différences ne peuvent se déterminer sans une parfaite connoissance de la partie ajoutée, des moyens de l'unir à la parole, & de ses relations naturelles avec le cœur humain: détails qui appartiennent moins à l'artiste qu'au philosophe, & qu'il faut laisser à une plume faite pour éclairer tous les arts, pour montrer à ceux qui les professent les principes de leurs règles, & aux hommes de goût les sources de leurs plaisirs.

En me bornant donc, sur ce sujet, à quelques observations plus historiques que raisonnées, je remarquerai d'abord que les Grecs n'avoient pas au théâtre un genre lyrique, ainsi que nous, & que ce qu'ils appeloient de ce nom ne ressembloit point au nôtre: comme ils avoient beaucoup d'accens dans leur langue & peu de fracas dans leurs concerts, toute leur poésie étoit musicale & toute leur musique déclamatoire: de sorte que leur chant n'étoit presque qu'un discours soutenu, & qu'ils chantoient réellement leurs vers, comme ils l'annoncent à la tête de leurs poèmes; ce qui, par imitation, a donné aux latins,

puis à nous , le ridicule usage de dire *je chante* , quand on ne chante point. Quant à ce qu'ils appeloient *genre lyrique* en particulier , c'étoit une poésie héroïque , dont le style étoit pompeux & figuré , laquelle s'accompagnoit de la lyre ou cythare préférablement à tout autre instrument. Il est certain que les tragédies grecques se récitoient d'une manière très-semblable au chant , qu'elles s'accompagnoient d'instrumens , & qu'il y entroit des chœurs.

Mais si l'on veut pour cela que ce fussent des *opéra* semblables aux nôtres , il faut donc imaginer des *opéra* sans airs : car il me paroît prouvé que la musique grecque , sans en excepter même l'instrumentale , n'étoit qu'un véritable récitatif. Il est vrai que ce récitatif , qui réunissoit le charme des sons musicaux à toute l'harmonie de la poésie & à toute la force de la déclamation , devoit avoir beaucoup plus d'énergie que le récitatif moderne , qui ne peut guere ménager un de ces avantages qu'aux dépens des autres. Dans nos langues vivantes , qui se ressentent , pour la plupart , de la rudesse du climat dont elles sont originaires , l'application de la musique à la parole est beaucoup moins naturelle. Une prosodie incertaine s'accorde avec la régularité de la mesure ; des syllabes muettes & sourdes , des articulations dures , des sons plus éclatans & moins variés se présentent difficilement à la mélodie , & une poésie cadencée uniquement par le nombre des syllabes prend une harmonie peu sensible dans le rythme musical , & s'oppose sans cesse à la diversité des valeurs & des mouvemens. Voilà des difficultés qu'il fallut vaincre ou éluder dans l'invention du poëme lyrique. On tâcha donc , par un choix de mots , de tours & de vers , de se faire une langue propre ; & cette langue qu'on appela *lyrique* , fut riche ou pauvre , à proportion de la douceur ou de la rudesse de celle dont elle étoit tirée.

Ayant , en quelque sorte , préparé la parole pour la musique , il fut ensuite question d'appliquer la musique à la parole , & de la lui rendre tellement propre sur la scène lyrique , que le tout pût être pris pour un seul & même idiome ; ce qui produisit la nécessité de chanter toujours ,

pour paroître toujours parler ; nécessité qui croît en raison de ce qu'une langue est peu musicale ; car moins la langue a de douceur & d'accens , plus le passage alternatif de la parole au chant & du chant à la parole y devient dur & choquant pour l'oreille. De-là le besoin de substituer au discours en récit un discours en chant , qui pût l'imiter de si près , qu'il n'y eût que la justesse des accords qui le distinguât de la parole. Voyez *Récitatif. (Musique.)*

Cette manière d'unir au théâtre la musique à la poésie qui , chez les Grecs , suffisoit pour l'intérêt & l'illusion , parce qu'elle étoit naturelle , par la raison contraire , ne pouvoit suffire chez nous pour la même fin. En écoutant un langage hypothétique & contraint , nous avons peine à concevoir ce qu'on veut nous dire ; avec beaucoup de bruit , on nous donne peu d'émotion : de-là naît la nécessité d'amener le plaisir physique au secours du moral , & de suppléer par l'attrait de l'harmonie à l'énergie de l'expression. Ainsi moins on fait toucher le cœur , plus il faut savoir flatter l'oreille , & nous sommes forcés de chercher dans la sensation le plaisir que le sentiment nous refuse. Voilà l'origine des airs , des chœurs , de la symphonie , & de cette mélodie enchanteresse , dont la musique moderne s'embellit souvent aux dépens de la poésie , mais que l'homme de goût rebute au théâtre quand on le flatte sans l'ébranler.

A la naissance de l'*opéra* , ses inventeurs voulant éluder ce qu'avoit de peu naturel l'union de la musique au discours dans l'imitation de la vie humaine , s'aviserent de transporter la scène aux cieux & dans les enfers ; & faute de savoir faire parler les hommes , ils aimèrent mieux faire chanter les dieux & les diables , que les héros & les bergers. Bientôt la magie & le merveilleux devinrent les fondemens du théâtre lyrique ; & content de s'enrichir d'un nouveau genre , on ne songea pas même à rechercher si c'étoit bien celui-là qu'on avoit dû choisir. Pour soutenir une si forte illusion , il fallut épuiser tout ce que l'art humain pouvoit imaginer de plus séduisant chez un peuple où le goût du plaisir & celui des beaux arts régnoient à l'envi.

Cette nation célèbre, à laquelle il ne reste de son ancienne grandeur que celle des idées dans les beaux-arts, prodigua son goût, ses lumières pour donner à ce nouveau spectacle tout l'éclat dont il avoit besoin. On vit s'élever par toute l'Italie des théâtres égaux en étendue aux palais des rois, & en élégance aux monumens de l'antiquité dont elle étoit remplie. On inventa, pour les orner, l'art de la perfection & de la décoration. Les artistes, dans chaque genre, y firent à l'envi briller leurs talens. Les machines les plus ingénieuses, les vols les plus hardis, les tempêtes, la foudre, l'éclair, & tous les prestiges de la baguette furent employés à fasciner les yeux, tandis que des multitudes d'instrumens & de voix étonnoient les oreilles.

Avec tout cela l'action restoit toujours froide, & toutes les situations manquoient d'intérêt: comme il n'y avoit point d'intrigue qu'on ne dénouât facilement à l'aide de quelque dieu, le spectateur, qui connoissoit tout le pouvoir du poëte, se reposoit tranquillement sur lui du soin de tirer ses héros des plus grands dangers. Ainsi l'appareil étoit immense, & produisoit peu d'effet, parce que l'imitation étoit toujours imparfaite & gossière, que l'action prise hors de la nature étoit sans intérêt pour nous, & que les sens se prêtent mal à l'illusion quand le cœur ne s'en mêle pas; de sorte qu'à tout compter, il eût été difficile d'ennuyer une assemblée à plus grands frais.

Ce spectacle, tout imparfait qu'il étoit, fit long-temps l'admiration des contemporains, qui n'en connoissoient point de meilleur. Ils se félicitoient même de la découverte d'un si beau genre: voilà, disoient-ils, un nouveau principe joint à ceux d'Aristote; voilà l'admiration ajoutée à la terreur & à la pitié. Ils ne voyoient pas que cette richesse apparente n'étoit au fond qu'un signe de stérilité, comme les fleurs qui couvrent les champs avant la moisson. C'étoit faute de savoir toucher qu'ils vouloient surprendre, & cette admiration prétendue n'étoit en effet qu'un étonnement puérile dont ils auroient dû rougir. Un faux air de magnificence, de féerie &

d'enchantement, leur en imposoit au point qu'ils ne parloient qu'avec enthousiasme & respect d'un théâtre qui ne méritoit que des huées; ils avoient de la meilleure foi du monde, autant de vénération pour la scène même que pour les chimériques objets qu'on tâchoit d'y représenter: comme s'il y avoit plus de mérite à faire parler patement le roi des dieux que le dernier des mortels, & que les valets de Molière ne fussent pas préférables aux héros de Pradon.

Quoique les auteurs de ces premiers opéra n'eussent guère d'autre but que d'éblouir les yeux & d'étourdir les oreilles, il étoit difficile que le musicien ne fût jamais tenté de chercher à tirer de son art l'expression des sentimens répandus dans le poëme. Les chansons des nymphes, les hymnes des prêtres, les cris des guerriers, les hurlemens infernaux ne remplissoient pas tellement ces drames grossiers, qu'il ne s'y trouvât quelqu'un de ces instans d'intérêt & de situation où le spectateur ne demande qu'à s'attendrir. Bientôt on commença de sentir qu'indépendamment de la déclamation musicale, que souvent la langue comportoit mal, le choix du mouvement, de l'harmonie & des chants, n'étoit pas indifférent aux choses qu'on avoit à dire, & que par conséquent l'effet de la seule musique, borné jusqu'alors aux sens, pouvoit aller jusqu'au cœur. La mélodie, qui ne s'étoit d'abord séparée de la poésie que par nécessité, tira parti de cette indépendance pour se donner des beautés absolues & purement musicales: l'harmonie découverte ou perfectionnée lui ouvrit de nouvelles routes pour plaire & pour émouvoir; & la mesure, affranchie de la gêne du rythme poétique, acquit aussi une sorte de cadence à part, qu'elle ne tenoit que d'elle seule.

La musique étant ainsi devenue un troisieme art d'imitation, eut bientôt son langage, son expression, ses tableaux, tout à fait indépendans de la poésie. La symphonie même apprit à parler sans le secours des paroles, & souvent il ne sortoit pas des sentimens moins vifs de l'orchestre que de la bouche des acteurs. C'est alors que, commençant à se dégoûter de tout

le clinquant de la féerie, du puérile fracas des machines, & de la fantasque image des choses qu'on n'a jamais vues, on chercha dans l'imitation de la nature des tableaux plus intéressans & plus vrais. Jusques là l'*opéra* avoit été constitué comme il pouvoit l'être; car, quel meilleur usage pouvoit-on faire au théâtre d'une musique qui ne savoit rien peindre, que de l'employer à la représentation des choses qui ne pouvoient exister, & sur lesquelles personne n'étoit en état de comparer l'image à l'objet? Il est impossible de savoir si l'on est affecté par la peinture du merveilleux, comme on le seroit par sa présence; au lieu que tout homme peut juger par lui-même, si l'artiste a bien su faire parler aux passions leur langage, & si les objets de la nature sont bien imités. Aussi dès que la musique eut appris à peindre & à parler, les charmes du sentiment firent-ils bientôt négliger ceux de la baguette; le théâtre fut purgé du jargon de la mythologie, l'intérêt fut substitué au merveilleux, les machines des poètes & des charpentiers furent détruites, & le drame lyrique prit une forme plus noble & moins gigantesque. Tout ce qui pouvoit émouvoir le cœur y fut employé avec succès, on n'eut plus besoin d'en imposer par des êtres de raison, ou plutôt de folie; & les dieux furent chassés de la scène, quand on y fut représenter des hommes. Cette forme plus sage & plus régulière se trouva encore la plus propre à l'illusion; l'on sentit que le chef-d'œuvre de la musique étoit de se faire oublier elle-même, qu'en jetant le désordre & le trouble dans l'ame du spectateur elle l'empêchoit de distinguer les chants tendres & pathétiques d'une héroïne gémissante, des vrais accens de la douleur; qu'Achille en fureur pouvoit nous glacer d'effroi avec le même langage qui nous eût choqué dans sa bouche en tout autre temps.

Ces observations donnerent lieu à une seconde réforme non moins importante que la première. On sentit qu'il ne falloit à l'*opéra* rien de froid & de raisonné, rien que le spectateur pût écouter assez tranquillement pour réfléchir sur l'absurdité de ce qu'il entendoit; & c'est en cela, sur-

Tome XXIII.

tout, que consiste la différence essentielle du drame lyrique à la simple tragédie. Toutes les délibérations politiques, tous les projets de conspiration, les expositions, les récits, les maximes sentencieuses; en un mot, tout ce qui ne parle qu'à la raison fut banni du langage du cœur, avec les jeux d'esprit, les madrigaux & tout ce qui n'est que de pensées. Le ton même de la simple galanterie, qui quadre mal avec les grandes passions, fut à peine admis dans le remplissage des situations tragiques, dont il gâte presque toujours l'effet: car jamais on ne sent mieux que l'acteur chante que lorsqu'il dit une chanson.

L'énergie de tous les sentimens, la violence de toutes les passions sont l'objet principal du drame lyrique; & l'illusion qui en fait le charme, est toujours détruite aussi-tôt que l'auteur & l'acteur laissent un moment le spectateur à lui-même. Tels sont les principes sur lesquels l'*opéra* moderne est établi. Apostolo-Zéno, le Corneille de l'Italie, son tendre élève qui en est le Racine, ont ouvert & perfectionné cette nouvelle carrière. Ils ont osé mettre les héros de l'histoire sur un théâtre qui sembloit ne convenir qu'aux fantômes de la fable. Cyrus, César, Caton même, ont paru sur la scène avec succès, & les spectateurs les plus révoltés d'entendre chanter de tels hommes, ont bientôt oublié qu'ils chantoient, subjugués & ravis par l'éclat d'une musique aussi pleine de noblesse & de dignité, que d'enthousiasme & de feu. L'on suppose aisément que des sentimens si différens des nôtres, doivent s'exprimer aussi sur un autre ton.

Ces nouveaux poèmes que le génie avoit créés, & que lui seul pouvoit soutenir, écartèrent sans effort les mauvais musiciens qui n'avoient que le mécanique de leur art, & privés du feu de l'invention & du don de l'imitation, faisoient des *opéra* comme ils auroient faits des sabots. A peine les cris des bacchantes, les conjurations des forciers & tous les chants qui n'étoient qu'un vain bruit, furent-ils bannis du théâtre; à peine eut-on tenté de substituer à ce barbare fracas les accens de la colère, de la douleur, des menaces, de la tendresse, des pleurs, des gémiss-

Ccccc

mens, & tous les mouvemens d'une ame agitée, que, forcés de donner des sentimens aux héros, un langage au cœur humain, les Vinci, les Pergolese, dédaignant la fervile imitation de leurs prédécesseurs, & s'ouvrant une nouvelle carrière, la franchirent sur l'aile du génie, & se trouverent au but presque dès les premiers pas. Mais on ne peut marcher long-temps dans la route du bon goût sans monter ou descendre, & la perfection est un point où il est difficile de se maintenir. Après avoir essayé & senti ses forces, la musique en état de marcher seule, commence à dédaigner la poésie qu'elle doit accompagner, & croit en valoir mieux en tirant d'elle-même les beautés qu'elle partageoit avec sa compagne. Elle se propose encore, il est vrai, de rendre les idées & les sentimens du poëte; mais elle prend, en quelque sorte, un autre langage; & quoique l'objet soit le même, le poëte & le musicien, trop séparés dans leur travail, en offrent à la fois deux images ressemblantes, mais distinctes, qui se nuisent mutuellement. L'esprit, forcé de se partager, choisit & se fixe à une image plutôt qu'à l'autre. Alors le musicien, s'il a plus d'art que le poëte, l'efface & le fait oublier. L'acteur voyant que le spectateur sacrifie les paroles à la musique, sacrifie à son tour le geste & l'action théâtrale au chant & au brillant de la voix; ce qui fait tout à fait oublier la pièce, & change le spectacle en un véritable concert. Que si l'avantage, au contraire, se trouve du côté du poëte, la musique, à son tour, deviendra presque indifférente, & le spectateur, trompé par le bruit, pourra prendre le change au point d'attribuer à un mauvais musicien le mérite d'un excellent poëte, & de croire admirer des chefs-d'œuvre d'harmonie, en admirant des poëmes bien composés.

Tels sont les défauts que la perfection absolue de la musique & son défaut d'application à la langue peuvent introduire dans les *opéra*, à proportion du concours de ces deux causes. Sur quoi l'on doit remarquer que les langues les plus propres à fléchir sous les loix de la mesure & de la mélodie, sont celles où la duplicité

dont je viens de parler est la moins apparente, parce que la musique se prêtant seulement aux idées de la poésie, celle-ci se prête à son tour aux inflexions de la mélodie; & que, quand la musique cesse d'observer le rythme, l'accent & l'harmonie du vers, le vers se plie & s'affervit à la cadence de la mesure & à l'accent musical. Mais lorsque la langue n'a ni douceur ni flexibilité, l'âpreté de la poésie l'empêche de s'affervir au chant, la douceur même de la mélodie l'empêche de se prêter à la bonne récitation des vers, & l'on sent dans l'union forcée de ces deux arts une contrainte perpétuelle qui choque l'oreille & détruit à la fois l'attrait de la mélodie & l'effet de la déclamation. Ce défaut est sans remède; & vouloir à toute force appliquer la musique à une langue qui n'est pas musicale, c'est lui donner plus de rudesse qu'elle n'en auroit sans cela.

Par ce que j'ai dit jusqu'ici, l'on a pu voir qu'il y a plus de rapport entre l'appareil des yeux ou la décoration, & la musique ou l'appareil des oreilles, qu'il n'en paroît entre deux sens qui semblent n'avoir rien de commun; & qu'à certains égards l'*opéra*, constitué comme il est, n'est pas un tout aussi monstrueux qu'il paroît l'être. Nous avons vu que, voulant offrir aux regards l'intérêt & les mouvemens qui manquoient à la musique, on avoit imaginé les grossiers prestiges des machines & des vols, & que jusqu'à ce qu'on fût nous émouvoir, on s'étoit contenté de nous surprendre. Il est donc très-naturel que la musique, devenue passionnée & pathétique, ait envoyé sur les théâtres des foires ces mauvais supplémens dont elle n'avoit plus besoin sur le sien. Alors l'*opéra*, purgé de tout ce merveilleux qui l'avilissoit, devint un spectacle également touchant & majestueux, digne de plaire aux gens de goût & d'intéresser les cœurs sensibles.

Il est certain qu'on auroit pu retrancher de la pompe du spectacle autant qu'on ajoutoit à l'intérêt de l'action; car plus on s'occupe des personnages, moins on est occupé des objets qui les entourent: mais il faut, cependant, que le lieu de

La scene soit convenable aux acteurs qu'on y fait parler ; & l'imitation de la nature , souvent plus difficile & toujours plus agréable que celles des êtres imaginaires , n'en devient que plus intéressante en devenant plus vraisemblable. Un beau palais , des jardins délicieux , de savantes ruines plaisent encore plus à l'œil que la fantaisie image du tartare , de l'olympé , du char du soleil ; image d'autant plus inférieure à celle que chacun se trace en lui-même , que dans les objets chimériques il n'en coûte rien à l'esprit d'aller au delà du possible , & de se faire des modèles au dessus de toute imitation. De-là vient que le merveilleux , quoique déplacé dans la tragédie , ne l'est pas dans le poëme épique où l'imagination , toujours industrieuse & dépensière , se charge de l'exécution , & en tire un tout autre parti que ne peut faire sur nos théâtres le talent du meilleur machiniste , & la magnificence du plus puissant roi.

Quoique la musique , prise pour un art d'imitation , ait encore plus de rapport à la poésie qu'à la peinture ; celle-ci , de la manière qu'on l'emploie au théâtre , n'est pas aussi sujette que la poésie à faire avec la musique une double représentation du même objet ; parce que l'une rend les sentimens des hommes , & l'autre seulement l'image du lieu où ils se trouvent , image qui renforce l'illusion & transporte le spectateur par-tout où l'acteur est supposé être. Mais ce transport d'un lieu à un autre doit avoir des règles & des bornes : il n'est permis de se prévaloir à cet égard de l'agilité de l'imagination qu'en consultant la loi de la vraisemblance ; & , quoique le spectateur ne cherche qu'à se prêter à des fictions dont il tire tout son plaisir , il ne faut pas abuser de sa crédulité au point de lui en faire honte. En un mot , on doit songer qu'on parle à des cœurs sensibles sans oublier qu'on parle à des gens raisonnables. Ce n'est pas que je voulusse transporter à l'opéra cette rigoureuse unité de lieu qu'on exige dans la tragédie , & à laquelle on ne peut guère s'affervir qu'aux dépens de l'action , de sorte qu'on n'est exact à quelque égard que pour être absurde à mille autres. Ce seroit d'ail-

leurs s'ôter l'avantage des changemens de scenes , lesquelles se font valoir mutuellement : ce seroit s'exposer à une vicieuse uniformité , à des oppositions mal conçues entre la scene qui reste toujours & les situations qui changent ; ce seroit gâter l'un par l'autre , l'effet de la musique & celui de la décoration , comme de faire entendre des symphonies voluptueuses parmi des rochers , ou des airs gais dans les palais des rois.

C'est donc avec raison qu'on a laissé subsister d'acte en acte les changemens de scene , & pour qu'ils soient réguliers & admissibles , il suffit qu'on ait pu naturellement se rendre du lieu d'où l'on sort au lieu où l'on passe , dans l'intervalle de temps qui s'écoule ou que l'action suppose entre les deux actes : de sorte que , comme l'unité de temps doit se renfermer à peu près dans la durée de vingt-quatre heures , l'unité de lieu doit se renfermer à peu près dans l'espace d'une journée de chemin. A l'égard des changemens de scenes pratiqués quelquefois dans un même acte , ils me paroissent également contraires à l'illusion & à la raison , & devoir être absolument pros crits du théâtre.

Voilà comment le concours de l'acoustique & de la perspective peut perfectionner l'illusion , flatter les sens par des impressions diverses , mais analogues , & porter à l'ame un même intérêt avec un double plaisir. Ainsi ce seroit une grande erreur de penser que l'ordonnance du théâtre n'a rien de commun avec celle de la musique , si ce n'est la convenance générale qu'elles tirent du poëme. C'est à l'imagination des deux artistes à déterminer entr'eux ce que celle du poëte a laissé à leur disposition , & à s'accorder si bien en cela que le spectateur sente toujours l'accord parfait de ce qu'il voit & de ce qu'il entend. Mais il faut avouer que la tâche du musicien est la plus grande. L'imitation de la peinture est toujours froide , parce qu'elle manque de cette succession d'idées & d'impressions qui échauffe l'ame par degrés , & que tout est dit au premier coup d'œil. La puissance imitative de cet art , avec beaucoup d'objets apparens , se borne en effet à de très-foibles repré-

fenfations. C'est un des grands avantages du musicien de pouvoir peindre les choses qu'on ne sauroit entendre, tandis qu'il est impossible au peintre de peindre celles qu'on ne sauroit voir ; & le plus grand prodige d'un art, qui n'a d'activité que par ses mouvemens, est d'en pouvoir former jusqu'à l'image du repos. Le sommeil, le calme de la nuit, la solitude & le silence même entrent dans le nombre des tableaux de la musique. Quelquefois le bruit produit l'effet du silence, & le silence l'effet du bruit, comme quand un homme s'endort à une lecture égale & monotone, & s'éveille à l'instant qu'on se tait ; & il en est de même pour d'autres effets. Mais l'art a des substitutions plus fertiles & bien plus fines que celle-ci ; il fait exciter par un sens des émotions semblables à celles qu'on peut exciter par un autre ; & , comme le rapport ne peut être sensible que l'impression ne soit forte, la peinture, dénuée de cette force, rend difficilement à la musique les imitations que celle-ci tire d'elle. Que toute la nature soit endormie, celui qui la contemple ne dort pas, & l'art du musicien consiste à substituer à l'image insensible de l'objet celle des mouvemens que sa présence excite dans l'esprit du spectateur : il ne représente pas directement la chose, mais il réveille dans notre ame le même sentiment qu'on éprouve en la voyant.

Ainsi, bien que le peintre n'ait rien à tirer de la partition du musicien, l'habile musicien ne sortira point sans fruit de l'atelier du peintre. Non-seulement il agitera la mer à son gré, excitera les flammes d'un incendie, fera couler les ruisseaux, tomber la pluie & grossir les torrens, mais il augmentera l'horreur d'un désert affreux, rembrunira les murs d'une prison souterraine, calmera l'orage, rendra l'air tranquille, le ciel serein, & répandra de l'orchestre une fraîcheur nouvelle sur les bœges.

Nous venons de voir comment l'union des trois arts qui constituent la scène lyrique, forme entr'eux un tout très-bien lié. On a tenté d'y en introduire un quatrième, dont il me reste à parler.

Tous les mouvemens du corps ordonnés

selon certaines loix pour affecter les regards par quelque action, prennent en général le nom de *gestes*. Le geste se divise en deux especes, dont l'une sert d'accompagnement à la parole & l'autre de supplément. Le premier, naturel à tout homme qui parle, se modifie différemment, selon les hommes, les langues & les caractères. Le second est l'art de parler aux yeux sans le secours de l'écriture, par des mouvemens du corps devenus signes de convention. Comme ce geste est plus pénible, moins naturel pour nous que l'usage de la parole, & qu'elle le rend inutile, il l'exclut & même en suppose la privation ; c'est ce qu'on appelle art des pantomimes. A cet art ajoutez un choix d'attitudes agréables & de mouvemens cadencés, vous aurez ce que nous appelons la danse, qui ne mérite guere le nom d'art quand elle ne dit rien à l'esprit. Ceci posé, il s'agit de savoir si la danse, étant un langage & par conséquent pouvant être un art d'imitation, peut entrer avec les trois autres dans la marche de l'action lyrique, ou bien si elle peut interrompre & suspendre cette action sans gêner l'effet & l'unité de la piece.

Or, je ne vois pas que ce dernier cas puisse même faire une question. Car chacun sent que tout l'intérêt d'une action suivie, dépend de l'impression continue & redoublée que sa représentation fait sur nous ; que tous les objets qui suspendent ou partagent l'attention, sont autant de contre-charmes qui détruisent celui de l'intérêt ; qu'en coupant le spectacle par d'autres spectacles qui lui sont étrangers, on divise le sujet principal en parties indépendantes, qui n'ont rien de commun entr'elles que le rapport général de la matière qui les compose, & qu'enfin, plus les spectacles insérés seroient agréables, plus la mutilation du tout seroit difforme. De sorte qu'en supposant un *opéra coupé* par quelques divertissemens qu'on pût imaginer, s'ils laissoient oublier le sujet principal, le spectateur, à la fin de chaque fête, se trouveroit aussi peu ému qu'au commencement de la piece ; & pour l'é-mouvoir de nouveau & ranimer l'intérêt, ce seroit toujours à recommencer. Voilà



pourquoi les Italiens ont enfin banni des entr'actes de leurs *opéra*, ces intermedes comiques qu'ils y avoient inférés ; genre de spectacle agréable, piquant & bien pris dans la nature, mais si déplacé dans le milieu d'une action tragique, que les deux pieces se nuisoient mutuellement, & que l'une des deux ne pouvoit jamais intéresser qu'aux dépens de l'autre.

Reste donc à voir si la danse, ne pouvant entrer dans la composition du genre lyrique comme ornement étranger, on ne l'y pourroit pas faire entrer comme partie constitutive, & faire concourir à l'action un art qui ne doit pas la suspendre. Mais comment admettre à la fois deux langages qui excluent mutuellement, & joindre l'art pantomime à la parole qui le rend superflu ? Le langage du geste, étant la ressource des muets ou des gens qui ne peuvent s'entendre, devient ridicule entre ceux qui parlent. On ne répond point à des mots par des gambades, ni au geste par des discours ; autrement, je ne vois point pourquoi celui qui entend le langage de l'autre ne lui répond pas sur le même ton. Supprimez donc la parole si vous voulez employer la danse : si-tôt que vous introduisez la pantomime dans l'*opéra*, vous en devez bannir la poésie ; parce que de toutes les unités la plus nécessaire est celle du langage, & qu'il est même absurde & ridicule de dire à la fois la même chose à la même personne, & de bouche & par écrit.

Les deux raisons que je viens d'alléguer, se réunissent dans toute leur force pour bannir du drame lyrique les fêtes & les divertissemens, qui non seulement suspendent l'action, mais, ou ne disent rien, ou substituent brusquement au langage adopté un autre langage opposé, dont le contraste détruit la vraisemblance, affoiblit l'intérêt, & soit dans la même action poursuivie, soit dans une épisode inférée, blesse également sa raison. Ce seroit bien pis, si ces fêtes n'offroient au spectateur que des sauts sans liaisons, & des danses sans objet, tissu gothique & barbare dans un genre d'ouvrage où tout doit être peinture & imitation.

Il faut avouer, cependant, que la danse

est si avantageusement placée au théâtre, que ce seroit le priver d'un de ses plus grands agrémens que de l'en retrancher tout à fait. Aussi, quoiqu'on ne doive point avilir une action tragique par des sauts & des entrechats, c'est terminer très-agréablement le spectacle, que de donner un ballet après l'*opéra*, comme une petite piece après la tragédie. Dans ce nouveau spectacle, qui ne tient point au précédent, on peut aussi faire choix d'une autre langue ; c'est une autre nation qui paroît sur la scene. L'art pantomime ou la danse devenant alors la langue de convention, la parole en doit être bannie à son tour, & la musique, restant le moyen de liaison, s'applique à la danse dans la petite piece, comme elle s'appliquoit à la grande dans la poésie. Mais avant d'employer cette langue nouvelle, il faut la créer. Commencer par donner des ballets en action, sans avoir préalablement établi la convention des gestes, c'est parler une langue à gens qui n'en ont pas le dictionnaire, & qui, par conséquent, ne l'entendront point ( S. )

Il me semble bien singulier que le François, qui définit l'*opéra*, la réunion de tous les charmes des beaux-arts, sacrifie si peu à la musique dans les *opéra*, que presque aucun de ses airs ne seroit supportable, exécuté simplement par des instrumens ; tandis que l'Italien, qui appelle l'*opéra* un *drame* où les passions sont exprimées musicalement ( du moins la coupe & le choix de ses pieces semble le démontrer ), tandis que l'Italien, dis-je, sacrifie si fort à la musique, que, dans les momens des passions les plus vives, on est obligé d'essuyer des roulades qui ne finissent point. La perfection de l'*opéra* consisteroit, à mon avis, à combiner celui des deux nations.

Quant à bannir les ballets de l'*opéra*, & en faire un spectacle isolé & une espece d'épilogue, je crois que ce seroit le mieux dans la plupart des pieces ; mais il y en a quelques-unes où il me semble qu'un ballet convenable augmenteroit l'intérêt ; dans l'*Olympiade*, par exemple, un ballet représentant les jeux olympiques entre le premier & le second acte, seroit un effet admirable, parce qu'ici le langage hypocr-

thétique ne change point ; on combattoit sur les bords de l'Alphée sans parler ni chanter. De même dans l'opéra de *Méropé*, on peut placer très-convenablement un ballet représentant des jeux funebres à l'honneur de Cresfonte. ( *F. D. C.* )

OPÉRA DES BAMBOCHES, ( *Speçtacle françois.* ) l'opéra des bamboches, de l'invention de la Grille, fut inventé à Paris vers l'an 1674, & attira tout le monde durant deux hivers. Ce spectacle étoit un opéra ordinaire, avec la différence que la partie de l'action s'exécutoit par une grande marionette, qui faisoit sur le théâtre les gestes convenables aux récits que chantoit un musicien, dont la voix sortoit par une ouverture ménagée dans le plancher de la scene : ces sortes de spectacles ridicules réussirent toujours dans ce pays.

OPÉRA COMIQUE, ( *Speçtacle françois.* ) ce spectacle est ouvert à Paris durant les foires de S. Laurent & de S. Germain. On peut fixer l'époque de l'opéra comique en 1678, & c'est, en effet, cette année que la troupe d'Alard & de Maurice vint représenter un divertissement comique, en trois intermedes, intitulé : *les forces de l'amour & de la magie*. C'étoit un composé bisarre de plaisanteries grossieres, de mauvais dialogues, de sauts périlleux, de machines & de danses.

Ce ne fut qu'en 1715, que les comédiens forains, ayant traité avec les syndics & directeurs de l'académie royale de musique, donnerent à leur spectacle le titre d'*opéra comique*. Les pieces ordinaires de cet opéra, étoient des sujets amusans mis en vaudevilles, mêlés de prose, & accompagnés de danses & de ballets. On y représentoit aussi les parodies des pieces qu'on jouoit sur les théâtres de la comédie françoise, & de l'académie de musique. M. le Sage est un des auteurs qui a fourni un plus grand nombre des jolies pieces à l'*opéra comique*, & l'on peut dire en un sens, qu'il fut le fondateur de ce spectacle, par le concours de monde qu'il y attiroit.

Les comédiens françois voyant avec déplaisir que le public abandonnoit souvent leur théâtre, pour courir à celui de la foire, firent entendre leurs plaintes, & valoir leur privilege. Ils obtirent que les comé-

diens forains ne pourroient faire des représentations ordinaires. Ceux-ci ayant donc été réduits à ne pouvoir parler, eurent recours à l'usage des cartons sur lesquels on écrivoit en prose, ce que le jeu des acteurs ne pouvoit rendre. A cet expédient on en substitua un meilleur, ce fut d'écrire des couplets sur des airs connus, que l'orchestre jouoit, que des gens gagés, répandus parmi les spectateurs, chantoient, & que le public accompagnoit souvent en chorus : cette idée donnoit au spectacle une gaieté qui en fit long-temps le mérite. Enfin l'*opéra comique*, à la sollicitation des comédiens françois, fut tout à fait supprimé.

Les comédiens Italiens qui, depuis leur retour à Paris en 1716, faisoient une recette médiocre, imaginèrent en 1721, de quitter pour quelque temps leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la foire : ils y jouerent trois années consécutives pendant la foire seulement ; mais comme la fortune ne les favorisa point dans ce nouvel établissement, ils l'abandonnerent.

On vit encore reparoître l'*opéra comique* en 1724, mais en 1745, ce spectacle fut entièrement aboli. L'on ne jouoit plus à la foire que des scenes muettes & des pantomimes.

Enfin le sieur Monet a obtenu la permission de rétablir ce spectacle à la foire S. Germain de l'année 1752. Il ne consiste que dans le choix d'un sujet qui produise des scenes bouffonnes, des représentations assez peu épurées, & des vaudevilles dont le petit peuple fait ses délices.

OPÉRA ITALIEN, ( *Speçtacle moderne.* ) ce spectacle fut inventé au commencement du xvij<sup>e</sup>. siecle à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siecles, & la création de quelques-uns. Les Turcs les avoient chassés de la Grece, les Médicis les firent revivre dans leurs états. Ce fut en 1646, que le cardinal Mazarin fit représenter en France pour la premiere fois des *opéra Italiens* exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie.

Mais nos premiers faiseurs d'*opéra* ne connurent l'art & le génie de ce genre de

poème dramatique qu'après que le goût des François eut été élevé par les tragédies de Corneille & de Racine. Aussi nous ne saurions plus lire aujourd'hui sans dédain l'opéra de Gilbert & la Pomone de l'abbé-Perrin. Ces pièces écrites depuis 90 ans nous paroissent des poèmes gothiques, composés cinq ou six générations avant nous. Enfin M. Quinault, qui travailla pour notre théâtre lyrique, après les auteurs que j'ai cités, excella dans ce genre; & Lully, créateur d'un chant propre à notre langue, rendit par sa musique, aux poèmes de Quinault, l'immortalité qu'elle en recevoit. (D. J.)

OPÉRA, est aussi un mot consacré en musique pour distinguer les différens ouvrages d'un même auteur. On dit l'opéra octava de Corelli, l'opéra terça de Vivaldi, &c. On traduit ce mot françois par *œuvre*. Voyez ŒUVRE. L'un & l'autre sont principalement en usage pour la symphonie (S.)

OPÉRA, terme de jeu; c'est le repic & le capot au piquet. Celui qui effuie ce coup est opéra. Les quatre coups pic, repic, blanche & capot, repic & capot, dans le même coup, s'appelle grand opéra.

OPÉRATEUR, voyez CHIRURGIEN-OPÉRATEUR.

OPÉRATION, f. f. en Logique, se dit des actes de l'esprit. On en compte quatre: savoir, l'appréhension ou perception, le jugement, le raisonnement & la méthode, voyez chacun à son article. Toutes les opérations de notre ame s'engendrent d'une première: voici l'ordre de leur génération. Nous commençons par éprouver des perceptions dont nous avons conscience. Nous formons-nous ensuite une conscience plus vive de quelques perceptions, cette conscience devient attention. Dès-lors les idées se lient, nous reconnoissons en conséquence les perceptions que nous avons eues, & nous nous reconnoissons pour le même être qui les a eues: ce qui constitue la reminiscence. L'ame réveille-t-elle ses perceptions, c'est imagination. Les conserve-t-elle; c'est contemplation. En rappelle-t-elle seulement les signes; c'est mémoire. Dispose-t-elle de son attention; c'est réflexion; & c'est d'elle enfin que naissent toutes les autres. C'est proprement la réflexion qui distingue, compare, compose, décom-

pose & analyse; puisque ce ne sont là que différentes manières de conduire son attention. Delà se forment, par une suite naturelle, le jugement, le raisonnement, la conception.

OPÉRATION, en Théologie, se dit des actions du Verbe & de l'homme dans J. C. L'église catholique enseigne qu'il y a deux opérations en J. C. l'une divine & l'autre humaine, & non pas une opération théandrique, comme s'exprimoient les Monothélites & les Monophysites. Voy. Théandrique.

OPÉRATION, terme de Chirurgie, action méthodique de la main du chirurgien sur les parties du corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé.

Les opérations de chirurgie s'exécutent généralement en réunissant les parties divisées; en divisant ce qui est uni; en faisant l'extraction des corps étrangers, & extirpant ce qui est superflu, défectueux & nuisible; & en ajoutant ce qui manque par défaut de la nature ou par accident. Ces quatre genres d'opérations sont connus sous les noms de *synthèse*, de *diérèse*, d'*exérèse* & de *prothèse*. Voyez ces mots chacun à son article. Souvent plusieurs de ces opérations se trouvent réunies dans une seule; tel est un abcès qu'on ouvre, dont on tire le pus, & où il faut ensuite procurer la réunion des parties.

Les opérations se font suivant certaines règles générales. Les auteurs scholastiques prescrivent essentiellement quatre choses. Il faut observer 1<sup>o</sup> quelle est l'opération qu'on doit faire; 2<sup>o</sup> pourquoi on la fait; 3<sup>o</sup> si elle est nécessaire & possible; 4<sup>o</sup> enfin quelle est la manière de la faire.

On saura, dit-on, quelle est l'opération qu'on doit faire, par les connoissances anatomiques de la partie malade; par les lumières qu'on aura acquises en lisant les auteurs qui ont traité des opérations, & pour avoir vu pratiquer ces mêmes opérations par les maîtres de l'art. La nature de la maladie, ses causes, ses symptômes & ses indications, doivent fournir les raisons pourquoi on la fait: on jugera si elle est nécessaire & possible, en examinant la maladie, les forces du malade, son tempérament, les accidens qui compliquent la maladie. Enfin la manière de la faire est une quatrième condition.

qu'on remplit par l'attention à suivre les regles que l'art prescrit pour chaque *opération*.

Quand on a eu égard à ces choses, & qu'on est déterminé à entreprendre une *opération*, il faut considérer ce qui doit se faire avant, pendant & après. Avant l'*opération*, toutes les choses nécessaires pour la bien exécuter seront disposées, voy. APPAREIL. Pendant qu'on la fait, on sera exact à mettre en pratique les différens préceptes qui concernent chaque *opération*; & après qu'on l'a faite, on appliquera méthodiquement l'appareil: le malade sera mis en situation, & l'on apportera tous les soins convenables pour le conduire à une parfaite guérison.

Toutes les *opérations* de chirurgie ne sont pas des secours urgens; il y en a qui, toutes nécessaires qu'elles sont, peuvent être différés, & remises à une saison plus favorable, comme le printemps & l'automne: l'hiver & l'été ne jouissent pas des mêmes avantages pour obtenir une heureuse guérison. L'*opération* de la taille, de la cataracte & autres; l'extirpation d'une loupe dont les progrès sont lents, &c. peuvent se remettre. Mais lorsqu'il y a des accidens qui peuvent mettre la vie du malade en danger, on n'a plus d'égards aux saisons: on est quelquefois obligé de faire l'*opération* de la taille pendant l'hiver, au plus fort du froid; comme on la fait aussi dans les chaleurs les plus excessives, lorsque les accidens pressent. Mais alors on doit avoir l'attention d'empêcher, par des précautions convenables, que les malades ne ressentent les effets de ces différentes dispositions de l'air.

Quoique l'*opération* soit le principal caractère de la chirurgie, on n'est point chirurgien pour avoir acquis quelque facilité de l'art d'opérer; ou plutôt quelque adresse qu'on ait, on ne possède jamais l'art d'opérer sans une infinité de connoissances que l'ignorance a voulu faire croire étrangères à cet égard; & qui sont néanmoins les lumières sans lesquelles les *opérations* ne se feront que par une routine, plus souvent meurtrière qu'utile. L'*opération* ne convient point dans toutes les maladies chirurgicales, c'est un moyen extrême qu'il ne faut mettre en usage que lorsqu'il n'est pas possible de guérir la maladie par des voies

moins douloureuses. Lors même que les *opérations* ont lieu, elles ne sont qu'un point du traitement, & pendant toute la durée, il faut que par une conduite intelligente & méthodique, on dispose le malade à l'*opération*; qu'on prévienne ou qu'on détruise les accidens qui pourroient en empêcher le succès; & enfin que par le concours de tous les moyens sagement administrés, on guérisse après l'*opération*, laquelle indépendamment de la cause fâcheuse, & souvent mortelle qui la prescrit, est souvent par elle-même une maladie très-dangereuse. Voudroit-on faire consister la capacité & le mérite d'un chirurgien à savoir mutiler avec hardiesse? Le succès des grandes *opérations* est à la vérité le triomphe des chirurgiens; mais ce triomphe même peut être la honte de la chirurgie. L'*opération* est la première & l'unique ressource d'un prétendu chirurgien, qui n'est qu'opérateur. Toute sa gloire & son profit se trouvent dans les *opérations* qu'il fait; il cherche à les multiplier; il trouve qu'il n'en fait jamais assez; au contraire, un vrai chirurgien, un homme savant & expérimenté cherche à ne compter ses succès que par les *opérations* qu'il a su prévenir, & par les membres qu'il a pu conserver. (Y)

OPÉRATION CÉSARIENNE, opération de chirurgie, par laquelle on incise le ventre & la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant. Nous avons parlé de cette opération au mot CÉSARIENNE; nous allons ajouter ce qui manque dans l'article où nous renvoyons, à la doctrine nécessaire pour être instruit de tout ce qui regarde une matière aussi importante.

Nous avons fait mention dans notre premier article, qui parut pour la première fois en 1751, d'un mémoire publié en 1743, dans le premier tome des mémoires de l'académie royale de chirurgie, sur l'*opération césarienne*, dans lequel on prouve son utilité & sa possibilité; cette académie n'a mis au jour le second volume de ses mémoires qu'en 1753: il contient une dissertation fort étendue sur les cas qui exigent l'*opération césarienne*; car on ne peut se dispenser que parmi les faits de pratique qui ont fourni les preuves de sa possibilité, il n'y en eût quelques-uns qui

qui montroient qu'on s'étoit déterminé trop légèrement & sans motif suffisant à entreprendre une opération aussi dangereuse sur la femme vivante. C'est donc rendre un important service à l'humanité que de discuter les cas où cette opération doit être pratiquée, je n'en ferai que l'énumération; on aura recours à la dissertation pour les détails. Ces cas sont, 1°. la mauvaise conformation des os du bassin de la mere, par l'applatiffement des os pubis, le rapprochement des tubérosités des os ischion, enfin quand le passage est trop étroit pour laisser sortir l'enfant. S'il étoit mort & qu'on pût l'avoir par parties avec le crochet, il ne faudroit pas exposer la mere aux risques de l'opération césarienne; il n'est question d'opérer sur la femme vivante que pour sauver la vie à la mere & à l'enfant. 2°. L'étroitesse du vagin par des tumeurs ou callosités. Il faut, avant que d'en venir à l'opération, être bien assuré que l'obstacle est absolument infurmontable, les observations de M. de la Motte montrent qu'on a incisé avec succès les parties molles qui résistoient au passage, & que les accouchemens se sont faits ensuite sans difficulté de cette part. 3°. Dans les efforts inefficaces de la femme en travail, la matrice se déchire quelquefois vers le ventre: ce déchirement & le passage de l'enfant dans le ventre exigent l'opération césarienne. 4°. Les conceptions ventrales dans certains cas assez rares: communément l'opération seroit plus dangereuse que profitable, par la difficulté de détacher l'enfant des adhérences qu'il a contractées aux différentes parties. 5°. L'opération césarienne est indiquée dans quelques cas de la hernie de la matrice par une éventration. Il est certain qu'on peut abuser de l'opération césarienne; en général le grand principe est de ne la pratiquer que dans les cas où il est nécessaire de terminer l'accouchement, & où il y a impossibilité physique de le pouvoir faire par les voies ordinaires: cette regle bien méditée fera juger de tous les cas.

En parlant du manuel de l'opération à l'art. Césarienne, nous avons dit qu'il falloit inciser avec précaution lorsqu'on coupe le péritoine, de crainte de blesser les intestins; on évitera cet inconvénient très-dan-

Tomme XXIII.

gereux si l'on fait l'opération suivant la méthode que je vais prescrire. La femme étant en situation, on fera l'incision dans le lit désigné, & l'on ne coupera d'abord que la peau & la graisse, ensuite on pénétrera dans le bas-ventre en incisant seulement dans le tiers inférieur de la premiere division, par ce moyen on ne rencontrera que la matrice, dont le fond soutient les intestins, l'on incise la matrice, & l'on étend son incision entre deux doigts de bas en haut, en achevant de couper ce qui reste des parties contenant à diviser dans la longueur de la premiere incision, de dedans en dehors; par ce moyen, la matrice est toujours soutenue, les intestins ne se présentent point dans la plaie, & ne sont point exposés à être blessés: cette méthode rend l'opération plus prompte, plus sûre, & moins embarrassante. (Y)

#### Questions médico-légales sur l'opération césarienne.

L'opération césarienne, l'une des plus cruelles de la chirurgie, est celle dans laquelle, après avoir incisé les tégumens, les muscles du bas-ventre, & le corps de la matrice, on fait par cette ouverture l'extraction du fœtus & de l'arrière-faix, lorsqu'il est impossible de la faire par les voies naturelles, sans attenter à la vie de la mere ou du fœtus.

On la pratique dans trois cas différens; 1°. dans une femme morte d'accident ou subitement à la fin de sa grossesse, dans la vue de conserver ou de baptiser l'enfant; 2°. dans une femme en vie, lorsque l'enfant qui est mort dans son sein, n'en peut être tiré par aucun autre moyen; 3°. dans une femme mal conformée, qui parvenue au terme, ne peut accoucher par les voies ordinaires sans exposer la vie de son enfant.

La cruauté, ou pour mieux dire, l'appareil & le danger de cette opération, avoient long-temps réduit les médecins & les chirurgiens à ne la pratiquer que dans la vue de conserver ou de baptiser un enfant après la mort de sa mere; des connoissances plus étendues & mieux dirigées ont fait concevoir qu'il étoit possible de la pratiquer sur des meres vivantes, sans

D d d d

exclure l'espoir de leur conserver la vie de même qu'à leur enfant : l'événement a plus d'une fois répondu à cette attente.

Le détail & les inconvéniens de cette opération n'entrent point dans le plan de cet ouvrage ; la cruauté d'un moyen qu'on fait être salutaire , ne diminue point son prix aux yeux de l'humanité , & tout le monde convient que la vie est ici le premier des biens. Il n'y a donc point de question à agiter sur la tolérance de cette opération ; il suffit , pour en établir la nécessité , qu'il soit impossible de lui suppléer par aucun autre moyen , & cette décision ne concerne que les médecins & les accoucheurs.

Dans le premier cas on fait qu'il est essentiel de précipiter cette opération , si l'on veut sauver l'enfant , dont la mort suit bientôt celle de la mere ; mais l'incertitude des signes de la mort de la mere paroît s'opposer à cette célérité.

Cette objection examinée de près n'est qu'un sophisme malheureusement trop répandu. Si la mere meurt d'accident & subitement , comme d'un violent poison , d'un coup de poignard ; l'espece & la quantité de poison , le siege & la profondeur de la blessure , & sur-tout les symptomes qui suivent , décident bientôt si cette cause est mortelle pour la mere ; mais si les symptomes ne paroissent que lentement , que l'agonie soit plus longue , comme il arrive à la suite des maladies aiguës , & qu'on ne puisse pas décider avec certitude que la mort est infaillible pour la mere , en considérant la cause de la maladie ; on ne doit alors avoir égard qu'aux seuls signes de la mort , tirés de l'examen extérieur. Ces signes sont moins équivoques que ne l'ont prétendu certains auteurs , comme je le dirai dans la suite. D'ailleurs , en supposant qu'il peut se rencontrer quelques cas , bien rares sans doute , où l'on opéreroit sur une femme encore en vie (comme on prétend qu'il arriva à Vésale) , cette possibilité peut-elle , en considérant l'état désespéré de la mere , balancer un moment la vraisemblance de sauver un fœtus ? on opere sur des meres vivantes pour tirer des fœtus morts ou vivans , & l'on hésiteroit à faire les mêmes opérations sur des femmes que tout annonce être privées de vie ?

Ce doute ne peut qu'exciter à user de circonspection ; aussi le sénat de Venise avoit-il enjoint , par un décret , de ne pratiquer jamais l'opération césarienne sur des femmes mortes , que par une simple incision & non par une incision cruciale , dans la vue de faciliter la guérison de la mere , si par hasard elle n'étoit pas réellement morte. M. Astruc conseille de faire auparavant deux incisions sur les fesses pour s'assurer de la mort de la mere ; du reste quoiqu'il soit difficile de s'assurer si le fœtus est encore vivant après la mort de sa mere , je crois , avec M. Heister , qu'il vaut mieux faire cette opération cent fois inutilement , que de perdre une seule fois un fœtus pour avoir négligé de la faire. Le droit naturel & le droit divin réclament contre un fatal préjugé , qui fait concevoir de l'horreur pour l'ouverture d'un cadavre ; une pitié mal entendue a souvent fait retarder ces ouvertures , sous prétexte que la mere n'étoit pas bien morte ; & comme une longue agonie laisse une probabilité fondée de la mort d'un fœtus qui pouvoit être bien constitué , on se refuse quelquefois au cri de l'humanité qui plaide foiblement pour un enfant qu'on n'a pas vu. Les loix les plus respectables sont positives à cet égard ( *Digestor. lib. XI, tit. viij* ) ; mais que ces loix sont foibles contre un préjugé qui tient au sentiment ! c'est ici sans doute qu'il faudroit toute la vigilance du magistrat pour éclairer les citoyens sur le vrai bien & les forcer à l'adopter.

Le second cas dans lequel on opere sur une femme vivante pour extraire un fœtus mort , ne peut avoir lieu que lorsqu'il est impossible de le tirer par les voies ordinaires. Cette impossibilité n'est pourtant pas si commune que plusieurs auteurs l'ont prétendu ; les obstacles qu'on rencontre du côté de l'orifice de l'utérus , peuvent quelquefois être enlevés ; les instrumens peuvent aussi faciliter l'extraction d'un fœtus , piece à piece , lorsque la dilatation du cou de la matrice n'est pas suffisante ; enfin dans des conceptions ventrales , ou dans les ovaires , ou dans les trompes de Fallope , la nature fait elle-même assez souvent tous les frais du travail , en excitant un abcès , par lequel le fœtus sort

par succession de temps. Je me dispense de compiler à ce sujet les opinions des auteurs qui n'ont rien de relatif à mon objet principal.

On connoît si le fœtus est mort dans le sein de sa mere, lorsqu'après quelque temps de travail de l'accouchement, elle n'apperçoit aucun mouvement de l'enfant, mais un poids qui succede & qui se meut du côté sur lequel elle s'incline : lorsqu'elle éprouve des frissons, des défaillances, le tenesme ou le flux d'urine ; lorsqu'il s'écoule par le vagin une matiere noire, putride, de mauvaise odeur ; lorsque le ventre est froid, & principalement lorsqu'ayant porté la main dans le vagin ou l'utérus, on trouve le placenta & le cordon ombilical froids, qu'on n'apperçoit aucun battement dans le trajet du cordon, principalement à son insertion vers l'ombilic. Le défaut de mouvement, de chaleur ou de battemens d'arteres dans les membres du fœtus, est encore un indice plus concluant, sur-tout si l'épiderme s'en sépare aisément, si l'odeur en est mauvaise, & la couleur altérée. L'examen de la fontanelle est encore utile & concourt à prouver la mort du fœtus lorsqu'elle n'offre aucun battement, qu'elle est flasque, déprimée, que les os qui l'avoisinent se meuvent avec facilité : il est pourtant utile de remarquer que ces signes doivent être pris collectivement, & qu'ils ne suivent pas toujours la mort du fœtus, même plusieurs jours après. Il n'est pas rare de voir des femmes porter dans leur sein des fœtus morts depuis quelques mois, & s'en délivrer ensuite heureusement par un accouchement naturel.

Le troisieme cas de l'*opération césarienne* paroît le plus hardi & laisse un problème à résoudre : lorsqu'une femme mal conformationnée est parvenue au terme de la grossesse, & ne peut accoucher par les voies ordinaires, sans danger pour son enfant, doit-on faire l'*opération césarienne*, ou bien se résoudre à extraire le fœtus avec des instrumens, qui en le détachant par parties, moins volumineuses que le fœtus entier, puissent en favoriser la sortie par les voies ordinaires ?

Si le vice de conformation de la mere

est tel qu'il soit impossible d'opérer cette division par les instrumens, il est clair que l'*opération césarienne* est alors nécessaire, parce que la mere court un danger égal par la mort du fœtus qui ne peut pas sortir, & par le travail infructueux de l'accouchement ; mais s'il est possible de porter la main ou quelque instrument dans l'utérus, & que par le volume du fœtus ou par le peu d'étendue du passage, il soit moralement impossible que la femme accouche par la voie naturelle, il me paroît que la question est décidée, par ce que j'ai dit au mot AVORTEMENT, dans un cas à peu près semblable. Je ne parle point des restrictions qu'y ont mises certains auteurs qui ne se décident en faveur de la mere que dans le cas seulement où son enfant ne doit pas jouer un rôle important dans la société : cette distinction ne doit point tenir une place dans un ouvrage où l'on discute les droits de l'humanité. Nous savons bien qu'on dérogera à ces droits, indépendamment des loix qui les confirment ou qui doivent les confirmer, toutes les fois que la grande raison d'intérêt ou des convenances s'élèvera contr'eux : il est de fait que la puissance qui protege les loix peut aussi les abroger.

Cette *opération* donne encore lieu à quelques questions medico-légales : un fœtus de sept mois, tiré vivant du sein de sa mere, par l'*opération césarienne*, doit-il être censé viable ou avoir acquis le terme nécessaire pour jouir des privileges de la société ? il y a quelque différence entre ces fœtus & ceux du même âge qui sortent par les voies ordinaires & par un accouchement naturel : ceux-ci sont ordinairement formés, vigoureux, capables de supporter l'impression de l'air ; il semble que la nature ait accéléré ou précipité son ouvrage ; les autres présentent au contraire des signes d'avortons par l'imperfection de leurs membres, la foiblesse de leurs mouvemens, la petitesse de leur taille : la maniere forcée dont on les tire du sein de leur mere, indique une nutrition qui n'est pas à son terme ; mais ils ont atteint l'âge des autres fœtus auxquels ce privilege n'est pas refusé ? dans ce cas je ne déciderois pas avec Zacchias, qu'on doit déclarer ces

fœtus incapables d'hériter, & cela sans distinction; parce que l'opération césarienne n'étant nécessitée que par le vice de la mere, il est possible que le fœtus qu'on extrait par cette manœuvre, soit fort bien constitué; il est encore possible qu'il soit capable de vie comme les fœtus qui naissent au septieme mois; peut-être même si la nécessité de faire l'opération césarienne n'eût pas été si urgente, ce fœtus seroit né par les voies ordinaires dans le courant du huitieme ou du neuvieme mois. On ne peut guere prévoir ces cas par des signes démonstratifs; il vaut mieux alors ne se décider, comme je l'ai déjà dit au mot AVORTEMENT, que par les signes de vigueur que le fœtus donne à sa sortie; du reste l'opération césarienne, pour extraire un fœtus vivant, n'est praticable au septieme mois qu'après la mort de la mere; & d'ailleurs tous les exemples d'opérations césariennes qui ont réussi jusqu'à présent, ne roulent que sur des fœtus qui avoient atteint le terme ordinaire.

Tant que le fœtus vit dans le sein de sa mere, il n'a presque qu'une vie commune avec elle; le danger est très-grand pour le fœtus si la mere périclité, il meurt bientôt après elle si l'on ne se hâte de le sortir, & lors même que la mere meurt d'un accident, comme un violent poison, un coup de poignard, & qu'il n'y a par conséquent aucune altération modifiée transmise de la mere au fœtus, on le voit souvent mourir peu après sa mere, pour peu que l'on temporise. Si le fœtus court tant de risques par la mort de sa mere, quand même il a atteint le terme de neuf mois, à plus forte raison sera-t-il exposé à ces accidens lorsqu'il n'est encore parvenu qu'au septieme. (*Article de M. LAFOSSÉ, docteur en médecine.*)

OPÉRATIONS CHYMIQUES; elles sont définies dans l'article CHYMIE, en ces termes: " nous appelons opérations tous les moyens particuliers employés à faire subir aux sujets de l'art les deux grands changemens énoncés dans la définition de la chymie; c'est-à-dire, à effectuer des séparations & des unions. »

» Ces opérations, est-il dit tout de suite, ou sont fondamentales, & essentiellement

chymiques, ou elles sont simplement préparatoires & mécaniques ».

Les opérations proprement & essentiellement chymiques sont celles qui s'exécutent par les instrumens proprement & essentiellement chymiques, savoir la chaleur & les menstrues, & qui operent l'union ou la séparation des sujets proprement & essentiellement chymiques, savoir des corpuscules des parties primitives, & chymiquement constitutives des corps; & les opérations simplement préparatoires & mécaniques sont celles qui s'exécutent à l'aide de divers instrumens mécaniques & qui, n'agissant que sur l'agrégation des corps, unissent ou séparent des molécules. Voyez Feu, Menstrues, Union, Séparation, Mixte, Principe, l'article Chymie, & la suite de cet article.

M. Cramer observe dans la premiere partie de sa Docimastique, qu'il est difficile de construire un système régulier & philosophique des opérations chymiques. Tous les auteurs d'institutions chymiques, sans en excepter Juncker, qui est d'ailleurs très-méthodique; tous ces auteurs, dis-je, ou conviennent expressément de cette difficulté, ou l'annoncent en ce qu'ils y ont évidemment succombé.

La division la plus naturelle, la plus simple & la plus réelle, est celle qu'on en fait en opérations divisantes ou diacritiques, & en opérations unissantes ou syncritiques; car tous les effets, toutes les actions, toutes les passions chymiques se ramènent à ces deux événemens généraux, séparer & unir, diacrise & syncrise.

Mais ce qui a arrêté ou embarrassé les chymistes qui ont considéré le plus attentivement & le plus philosophiquement les divers changemens introduits dans les corps par les diverses opérations chymiques; c'est cette considération très-fondée & très-grave en soi: qui est rapportée à l'article Chymie; savoir, " qu'il est très-peu d'opérations chymiques qui appartiennent exactement à la diacrise ou à la syncrise: la plupart au contraire sont mixtes, c'est-à-dire, qu'elles produisent des séparations & des unions, qui sont entr'elles dans un rapport de cause & d'effet ».

Mais cette considération n'empêche



point qu'on ne puisse diviser très-exactement & très-utilement, & par conséquent qu'on ne doit diviser les *opérations chimiques* en unifiantes & en séparantes; car premièrement on ne peut douter qu'il ne soit essentiel à un art philosophique d'avoir un système régulier & scientifique d'instrumens ou de moyens d'action. *Voyez l'article ART. 2<sup>o</sup>*. Il est tout aussi évident que ces moyens doivent être coordonnés par leur identité d'effets. 3<sup>o</sup>. Il est clair que quelques *opérations chimiques* ne produisent que des séparations, ou des unions pures & simples; & que dans la plupart de celles qui produisent les deux effets, il en est un si évidemment principal relativement à l'intention de l'ouvrier, que l'autre n'est absolument que secondaire ou purement instrumental. Or c'est uniquement à l'intention de l'artiste qu'on doit avoir égard en évaluant l'effet direct & externe d'une *opération*; la considération des effets intermédiaires & cachés appartient à la théorie de cette *opération*, mais est vraiment étrangère à la connoissance de cette *opération* considérée comme instrument de l'art, comme moyen d'action; car il est tout aussi indifférent au chimiste qui se propose de séparer l'acide nitreux de l'alkali fixe, par le moyen de l'acide vitriolique, que ce dernier acide agisse en s'unifiant à l'alkali fixe, & que par conséquent la séparation d'un principe soit due dans ce cas à l'union qu'a contractée l'instrument employé, cet événement est aussi indifférent, dis-je, à l'effet principal & direct de l'opération, ou ce qui est la même chose, à l'objet unique de l'artiste, qu'il est indifférent à l'ouvrier qui a dessein de soulever une masse, à l'aide d'un levier, que cette machine reste après l'opération collée ou non à son point d'appui; ce n'est pas que l'artiste ne soit obligé de connoître ces événemens cachés & intermédiaires, & que lorsqu'il emploie, du moins dans des vues philosophiques, des agens qui sont également enclins, prompts à subir des unions & à opérer des séparations, il ne doit prévoir & modifier les circonstances dans lesquelles ces agens se trouveront pendant le cours des opérations: mais on voit bien que cette

connoissance qui constitue la théorie fondamentale & pratique de l'art, est d'un tout autre ordre que cette notion unique & positive, que ce point de vue simple & distinct, d'après lequel on doit dresser la table ou le système des opérations.

D'après cette vue nous divisons d'abord très-généralement les opérations chimiques, tant essentielles que préparatoires, en unifiantes, en divisantes ou séparantes, & en mixtes ou plutôt complexes.

Secondement, nous renvoyons à la fin de cet article la considération des *opérations complexes* & des *opérations préparatoires*, & nous subdivisons les *opérations chimiques*, tant unifiantes que divisantes, en celles qui attaquent la seule agrégation des corps & en celles qui portent jusques sur leurs mixtions. Cette subdivision nous fournit quatre chefs; savoir, les *opérations agrégatives*, les *opérations disgrégatives*, les *opérations combinantes* ou mixtives, & les *opérations résolvantes*.

*Opérations agrégatives*. Ce sont celles qui rapprochent les particules des corps simplement raréfiés, ou qui ramassent en une seule masse des particules dispersées: on doit rapporter à cette classe,

1<sup>o</sup>. Le refroidissement des vapeurs, par lequel on les réduit en état de liqueur, qui fait une partie essentielle de la distillation. *Voyez la suite de cet article, & l'article DISTILLATION.*

2<sup>o</sup>. La fusion par laquelle les régules, soit simples, soit composés, rapprochent les particules des corps simplement raréfiés (car l'union que contractent les différentes matières métalliques dans les régules composés & dans les alliages, doit être rapportée à l'agrégation), où la limaille des métaux, ou même des masses considérables & distinctes, sont réduites par le secours d'un feu violent en une seule masse liquide qui devient consistante par le refroidissement; & la liquation qui n'en diffère que par une distinction purement arbitraire, & qui désigne le même changement opéré sur des sujets qui *confluent* à un moindre degré de feu, comme le soufre, certains sels aqueux, &c.

3<sup>o</sup>. La sublimation qui produit exactement le même effet sur des sujets volatils

dont les parties sont directes , réduites en poudre plus ou moins grossière , c'est-à-dire , qui réunit ces parties en une seule masse solide , comme dans la préparation de la panacée mercurielle , &c.

Ces deux dernières opérations , la fusion & la sublimation , operent des unions pures & simples.

4° L'inspissation , appelée aussi *coagulation* , par laquelle des particules homogènes dispersées & soutenues dans un liquide , au moyen de leur miscibilité avec ce liquide , sont réunies & ramassées en une seule masse solide par la dissipation de ce liquide ; c'est ainsi que sont réunis les extraits des végétaux dissous dans leurs sucs ou dans leurs décoctions , des résines dissoutes dans ce qu'on appelle leurs teintures , &c.

Dans ce cas la réunion n'est opérée qu'au moyen d'une séparation , savoir celle du corps solide retenu & du liquide dissipé ; mais il n'en est pas moins vrai que l'inspissation est une opération agrégative par rapport à son objet.

5° La cristallisation qui a la plus intime analogie avec l'opération précédente , ou pour mieux dire , qui n'est au fond qu'une seule & même opération avec la précédente , dont elle ne diffère que par la circonstance accidentelle de présenter son produit sous la forme de petits amas distincts & figurés régulièrement , chose principalement propre aux sels concrecibles , tandis que l'inspissation ne fournit qu'une seule masse informe.

6° La concentration qui est encore véritablement identique avec l'inspissation , & par laquelle , en enlevant une certaine portion d'eau d'un liquide composé aqueux , la portion restante devient plus saturée du principe qui spécifie ce liquide , *meracior evadit*. L'enlèvement de cette aquosité superflue s'opère par l'évaporation , ou par la gelée ; c'est par le premier moyen qu'on concentre , par exemple , l'acide vitriolique ; par le second , qu'on concentre le vin & le vinaigre. Il est évident ici que la contraction de l'agrégation , c'est-à-dire , une union , est l'objet principal , & que la séparation du liquide qui s'opposoit à cette union , est l'action subsidiaire.

*Opérations disgrégatives.* Outre les moyens mécaniques que les chymistes emploient pour rompre l'agrégation , & qui ne la rompent que grossièrement , comme nous l'avons déjà observé , & comme nous l'exposerons encore en parlant des opérations que nous avons appelées *mécaniques* , *préparatoires* , & improprement *chymiques* ; outre ces moyens , dis-je , ils operent la disgrégation des corps par l'emploi des agens chymiques ; & cette disgrégation est alors radicale , parfaite , atomique. Les opérations exécutées avec ces agens , & qui produisent cet effet , sont les opérations *disgrégatives* vraiment chymiques. Telles sont , 1° La dissolution menstruelle suivie de la précipitation que plusieurs chymistes appellent *pulvérisation philosophique*. L'application du menstrue rompt l'agrégation *per minima* : mais les parties disgrégées restent unies au menstrue ; la précipitation les en dégage ensuite. Dans cette opération l'objet principal est la division ; l'union qui y est survenue est subsidiaire & accidentelle.

2° La vaporisation , soit à l'air libre , ou proprement dite , soit dans les vaisseaux fermés , ou distillation des matières volatiles , soit simples , soit indestructibles , par le feu qu'on emploie à cette opération. Cette opération diffère de l'évaporation employée dans l'inspissation , la cristallisation , la concentration , la dessiccation , &c. en ce que la réduction de son sujet en vapeur est l'objet principal ; au lieu que dans l'évaporation , la réduction en vapeur est subsidiaire.

3° La sublimation de certains corps denses qu'on convertit en fleurs par ce moyen , & cela sans toucher à leur mixture ; les fleurs de soufre qu'on obtient par une opération de cette espèce , ne sont , par exemple , que du soufre disgrégé.

4° On doit encore rapporter aux opérations disgrégatives l'éliquation , opération par laquelle on retire par le moyen d'un certain degré de feu , d'une masse métallique composée , une des substances métalliques qui se liquéfie à ce feu tandis que l'autre ou les autres substances métalliques restent solides à cette même chaleur.

5° On doit y rapporter encore par la

même raison ; savoir , parce que les diverses substances métalliques alliées , ne peuvent être regardées que comme unies par une espece d'agrégation : on doit y rapporter , dis-je , sous ce point de vue toutes les especes de départs & de purifications des métaux parfaits , mais toujours quant à l'objet direct & principal ; car il *intervient* dans toutes ces opérations des mixtions & des résolutions.

6° Enfin , la rectification qui est la séparation de deux liquides inégalement volatils dans un appareil distillatoire (*voyez* DISTILLATION), ne peut être regardée que comme une opération disgrégative. *Voyez* MIXTION , *Chymie*.

*Opérations mixtives.* Toute opération qui dispose prochainement les sujets chymiques à la combinaison ou mixtion , ou qui place des substances miscibles *affines* dans la sphere de leur miscibilité , est appelée à juste titre *opération mixtive* ou combinante. On doit compter parmi celles-ci ,

1°. La solution , dissolution , ou solution humide , qui est l'application convenable d'une substance liquide à une autre substance ; soit liquide , soit consistante , avec laquelle elle est miscible , & subit en conséquence la mixtion ou union chymique.

La digestion , l'insolation , la macération , sont des especes de solution humide ; elles ne different entr'elles que par les divers degrés de chaleur qu'on y emploie , & par le plus ou le moins de promptitude dans l'action.

La circulation ne differe non plus des autres especes de solutions lentes , que par la circonstance accidentelle d'être exécutée dans des vaisseaux tellement disposés , que des vapeurs qui se détachent de la liqueur employée , sont reportées dans le sein de cette liqueur.

L'amalgamation ou dissolution des substances métalliques par le mercure , est encore une espece de solution humide.

2°. La vaporation qui est l'application d'un menstre réduit sous forme de vapeur , à un corps solide , auquel il s'unit chymiquement , comme cela arrive dans la préparation du verdet , de la céruse , &c. L'opération est la même si l'on fait rencontrer deux vapeurs miscibles ; comme on

peut concevoir que cela arrive dans la préparation vulgaire du beurre d'antimoine , & dans celle du sublimé-corrosif , ou comme cela arriveroit manifestement si on préparoit ce dernier sel métallique , en adaptant à un récipient commun deux vaisseaux , dont l'un exhaleroit du mercure , & l'autre de l'acide marin.

3° La solution par voie seche ou par fusion ; c'est par ce moyen qu'on unit le soufre à diverses substances métalliques , à l'alkali fixe ; & cette opération ne differe de la solution humide , que comme la liquidité ignée differe de la liquidité aqueuse. *Voyez* Liquidité , *Chymie*.

4° La vitrification qui a lieu lorsque différentes matieres salines , pierreuses , terreuses & métalliques , ou deux d'entre elles seulement ayant été *fluidifiées* ensemble par un feu très-violent , sont changées par le refroidissement en un corps sensiblement homogene , fragile , fixe , résistant à un grand nombre de menstres très-efficaces ; en un mot , en ce corps généralement connu sous le nom de *verre* ; que la vitrification même d'une substance sensiblement unique , comme celle de la chaux d'antimoine sans addition , opere très-vraisemblablement une nouvelle mixtion.

5°. Enfin , la réduction qui est le rétablissement dans son ancienne forme , d'une chaux ou terre métallique , par l'addition , la combinaison du principe phlogistique.

Remarquez que dans toutes les opérations mixtives , l'agrégation des sujets est nécessairement lâchée , ou même absolument vaincue : mais cet événement est purement instrumental.

*Opérations résolvantes.* Ce sont celles qui attaquent la mixtion des sujets chymiques , qui les décomposent chymiquement , qui désunissent des principes chymiques. Celles-ci doivent se subdiviser en celles qui s'exécutent par la seule force du feu , & en celles qui s'exécutent par les menstres qui supposent toujours la coopération du feu. *Voyez* Feu , *Chymie* , *Menstres* ; & l'article *Chymie*.

Du premier genre , sont premièrement l'abstraction qui s'exécute en appliquant un certain degré de feu à des sujets dont la base est un liquide capable d'être volatilisé

par ce feu, & qui tient en dissolution une substance ou plusieurs substances plus fixes auxquelles il adhère, cependant si légèrement, que l'action *dissociante* du feu employé, surmonte cette adhérence. La cuite des syrops aromatiques, &c. dans les vaisseaux fermés, la distillation de l'esprit-de-vin précédemment employé à l'extraction d'une résine, &c. sont des abstractions. Remarquez que l'objet principal devant déterminer la spécification de l'opération, ce n'est qu'entant que l'artiste a en vue d'obtenir le liquide volatil séparé dans cette opération, qu'elle appartient à la classe des opérations résolventes: ainsi il est essentiel à l'abstraction d'être exécutée dans les vaisseaux fermés. Si on l'exécutoit à l'air libre, ce ne seroit plus l'abstraction; ce seroit la concentration, une opération agrégative. Remarquez encore que l'abstraction n'est proprement & strictement résolvente, que lorsqu'elle sépare la portion du liquide volatil vraiment & chimiquement unie avec le principe fixe, par exemple, dans le dernier des exemples proposés, que lorsqu'elle sépare & enlève les dernières portions d'esprit-de-vin tellement & si immédiatement unie à la résine, qu'après cette séparation, la résine reste absolument pure & nue. Voyez *Etude, Chymie*. Et comme il arriveroit encore dans le premier si on outroit la cuite du syrop, & qu'on la poussât jusqu'au *candi*. Car tant qu'elle ne sépare que la portion surabondante du menstrue (voyez *Surabondant, Chymie*) comme cela arrive dans la cuite exacte du syrop, ce n'est plus qu'une espèce de disgrégation que cette opération procure. V. *liquidité, Chymie, Menstrue, & Mixtion*. Remarquez 30. que l'abstraction est une diacrise pure.

20. L'éducation philosophique qui est une espèce d'abstraction prise dans le sens le plus rigoureux, & qui rompt par la simple action dissociante du feu, l'union vraiment mixtive des acides & des substances métalliques, dans la distillation des sels métalliques exécutée sans intermède vrai. Voyez *Intermède, Chimie, & Distillation*. Il est bien clair que cette opération produit aussi une séparation pure & simple.

30. Enfin, toutes les espèces d'*incendie*, les sublimations de fleurs métalliques, qui sont toujours des chaux, calcinations, inflammations, détonations, &c. dans lesquelles le phlogistique, en contractant le mouvement d'ignition, s'échappe de ses anciens liens, se sépare de certains principes avec lesquels il étoit uni chimiquement.

Les opérations résolventes, exécutées par les menstrues, comprennent toutes les espèces de précipitation qui est la plus étendue de toutes les opérations chimiques, & qui est déguisée sous un grand nombre de diverses formes, & de différens noms, qui comprend l'extraction, la distillation avec intermède vrai, la précipitation commune ou humide, la précipitation par fusion ou préparation des régules, la cémentation.

Tel est le tableau des opérations chimiques proprement dites, qu'on peut appeler *simples*, en ce qu'elles peuvent être dénommées par un but, un objet premier & essentiel bien distinct.

*Opérations mixtes ou complexes*. Celles dans lesquelles on ne peut distinguer un objet unique & dominant, une fin simple, & que nous avons appelé pour cela *mixtes* ou *complexes*, sont,

10. La distillation des sujets très-composés, soit naturels, soit artificiels; car les divers produits de ces opérations sont dus à une suite très-compiquée, & jusqu'à présent indéfinie d'unions & de dégagemens.

20. Toutes les diverses espèces de fermentation des produits desquels on peut assurer exactement la même chose.

*Opérations préparatoires & mécaniques*. Celles-ci sont toutes disgrégatives, & ne séparent les sujets chimiques qu'en molécules grossières, comme nous l'avons déjà exposé; il en existe même un certain ordre qui ne sépare que des matières simplement confuses.

Celles de la première espèce, les disgrégatives sont la limation, la raspation, la trituration, & ses espèces, savoir, la porphyrisation, le broiement par des moulins, par la machine de Langelot, la pulvérisation vulgaire, la pulvérisation à l'eau par le pilou, par les mouffoirs de la garaie, &c.

la granulation , la lamination , le hacher , couper par tranches , &c. Celles-ci font si connues aussi bien que les suivantes , qu'on a jugé inutile de les définir.

Celles de la seconde espece , les *opérations* qui séparent des matieres , qui ne sont que confusées , sont la filtration , la despumation , la cribellation , ou *passage* au tamis , le lavage , & la dessiccation.

On trouvera dans ce dictionnaire des articles particuliers , non seulement pour chacune des *opérations* mentionnées dans cet article général , mais encore pour tous leurs instrumens propres. *Voyez ces articles.* (b)

OPERCULE , f. m. (*Conchyl.*) en latin *operculum* , nom donné par les conchyliologistes au couvercle dont le poisson se sert pour défendre l'entrée de la bouche de la coquille.

OPÉRER , v. act. & neut. (*Gram.*) c'est exécuter une opération. On dit , ce chirurgien à la main légère , il *opere* à merveille. Laissez *opérer* la nature. La grace *opere*. Ma sollicitation a *opéré*. Il a *opéré* de grandes choses en bien peu de temps , & avec de bien petits moyens.

OPERTANGÉ , adj. (*Gram.*) nom que l'on donnoit chez les Romains à quelques dieux. Pline fait mention des sacrifices adressés aux *Opertancés*. Capelle parle de ces dieux ; mais il n'en nomme aucun.

OPES , f. m. pl. (*Archit.*) les architectes donnent ce nom aux trous qu'ils laissent dans les murs , à l'endroit où les chevrons sont posés.

OPHICARDELON , (*Hist. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qu'il dit être noire & renfermée entre deux parties blanches. *Voy. Plinii hist. nat. lib. XXXVII , c. 20.*

OPHICTIS PETRA , (*Hist. nat. anc.*) c'est le nom particulier d'une sorte de marbre dont les veines approchent de la figure des serpens ; ce qui l'a fait appeler ainsi. Saumaïse sur Solin , dit très-bien , ce sont des avances de rocher d'où l'on tire le marbre ophite. Ortelius a pris mal à propos *ophictis petra* pour le nom d'un lieu.

OPHIOGENES , LES , (*Géog. anc.*) race particuliere d'hommes dans l'Asie mineure , qui passaient pour avoir la propriété d'être craints des serpens , d'en soulager

les piqûres , & d'en chasser le venin des corps.

OPHIODONTIUM , OPHIODONTES , ou OPHIOGLOSSUM , (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux glossopetres ou langues de serpens pétrifiées. *Voy. GLOSSOPETRES.*

OPHIOGLOSSE , (*Botan.*) Tournefort compte huit especes d'*ophioglosse* ou langue de serpent , que je crois n'être que des variétés du même genre de plante ; car elle en souffre dans sa grandeur , dans sa feuille , & dans son épi qui est tantôt simple , tantôt double , & tantôt triple.

L'*ophioglosse* ordinaire , *ophioglossum vulgarum* , a la racine garnie de plusieurs fibres qui sont ramassées comme en un faisceau. Elle pousse une queue haute de quatre à cinq doigt , laquelle soutient une feuille semblable en quelque façon à une petite feuille de poirée , mais plus grasse , charnue , lisse , droite , tantôt étroite & oblongue , tantôt large & arrondie , d'un goût doucâtre mêlé de quelque viscosité virulente.

Il sort du sein de cette feuille , à l'endroit par où elle tient au pédicule , un fruit de la figure d'une petite langue aplatie qui se termine insensiblement en une pointe , dentelée des deux côtés , comme une lime , & divisée dans sa longueur en plusieurs petites cellules. Ces cellules renferment , au lieu de semence , une fine farine ou poussiere menue , qu'elles laissent échapper lorsqu'elles viennent à s'ouvrir dans leur maturité. C'est l'extrémité de l'épi faite en langue de serpent , qui a procuré à cette plante le nom qu'elle porte.

Elle croît dans les prés , dans les marais , dans des lieux gras & humides. Transplantée dans les jardins à l'ombre , elle y dure & repousse tous les ans en avril ou mai , se fane entièrement à la fin de juin , & disparoît alors. Cependant la racine s'enfonce profondément en terre , de façon qu'il est difficile de l'en arracher.

Tous les auteurs estiment cette plante vulnérable appliquée extérieurement. On la fait infuser au soleil dans de l'huile d'olive , & on passe ensuite le tout par un linge avec une forte expression ; cette huile peut suppléer à celle de mille-pertuis. (*D. J.*)

OPHIOLATRIE , f. f. culte des serpens.

Les Babyloniens, les Egyptiens autrefois, & aujourd'hui quelques peuples d'Afrique font ophiolâtres.

**OPHIOMANCIE**, f. f. divination par les serpens. Ce mot est formé du grec *οφις*, serpent, & de *μαντια*, divination. L'ophiomancie étoit fort en usage chez les anciens; elle consistoit à tirer des présages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux serpens. On en trouve plusieurs exemples dans les poëtes. Ainsi dans Virgile, *Ænéid. liv. V*, Enée voit sortir du tombeau d'Anchise un serpent énorme, dont le corps fait mille replis tortueux; ce serpent tourne autour du tombeau & des autels, se glisse entre les vases & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & se retire ensuite au fond du sépulcre sans faire aucun mal aux assistans. Le héros en tire un heureux présage pour le succès de ses desseins.

Rien n'étoit si simple que l'origine de cette divination. « Le serpent, dit M. Pluche, symbole de vie & de santé, si ordinaire dans les figures sacrées, faisant si souvent partie de la coëffure d'Isis, toujours attaché au bâton de Mercure & d'Esculape, inséparable du coffre qui contenoit les mystères, & éternellement ramené dans le cérémonial, passa pour un des grands moyens de connoître la volonté des dieux.

» On avoit tant de foi, ajoute-t-il, aux serpens & à leurs prophéties, qu'on en nourrissoit exprès pour cet emploi; & en les rendant familiers, on étoit à portée des prophetes & des prédications. Une foule d'expériences, faites depuis quelques années par nos apothicaires & par la plupart de nos botanistes, auxquels l'occasion s'en présente fréquemment dans leurs herborisations, nous ont appris que les couleuvres sont sans dents, sans piqure & sans venin. La hardiesse avec laquelle les devins & les prêtres des idoles manioient ces animaux, étoit fondée sur l'épreuve de leur impuissance à mal faire; mais cette sécurité en imposoit aux peuples, & un ministre qui manioit impunément la couleuvre, devoit sans doute avoir des intelligences avec les dieux. *Hist. du ciel, tom. premier, p. 447.* »

Les Marfes, peuples d'Italie, se van-  
toient de posséder le secret d'endormir &

de manier les serpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même chose des Prylles, peuples d'Afrique; & l'on pourroit même regarder comme une espece d'ophiomancie la coutume qu'avoient ceux-ci d'exposer aux céraistes leurs enfans lorsqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins. Car, dit Lucain, traduit par Brébeuf:

*L'enfant par les serpens constamment respecté,  
D'un pur attouchement prouve la pureté;  
Et lorsque sa naissance est un présent du  
crime,*

*De ces monstres cruels il devient la victime.*

On trouve sur cette matiere une dissertation très curieuse de M. l'abbé Souchay, dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, *tome VII, pag. 273.*

**OPHIOMORPHITE**, (*Hist. nat.*) nom donné improprement par quelques auteurs à la corne d'Ammon, à cause de ces spirales, qui la font ressembler à un serpent entortillé. Voy. *Corne d'ammon.*

**OPHIOPHAGES**, f. m. (*Hist. anc.*) mangeurs de serpens. Mot formé du grec *οφις*, serpent, & de *φαγειν*, manger. Pline donne ce nom à quelques peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient de serpens. Apparemment que ces reptiles n'étoient pas véni-  
meux, ou qu'on en retranchoit les parties qui auroient pu causer du danger, comme on fait aujourd'hui du serpent à sonnettes, dont la chair prise en bouillons, est très-bonne à purifier le sang, pourvu qu'on lui ait coupé la tête, qui est remplie d'un poison très-subtil.

**OPHIR**, (*Géog. sacrée.*) pays où la flotte d'Hiram roi de Tyr, & de Salomon roi de la Palestine, alloit une fois tous les trois ans, & d'où elle rapportoit quantité d'or. L'Asie, l'Afrique & l'Amérique ont passé pour avoir l'honneur de posséder cette contrée, si fameuse par ses richesses, grace aux imaginations des interpretes de l'écriture, qui ne sachant où placer ce pays, l'ont cherché par tout où la moindre lueur de ressemblance les a promenés. Je me garderai bien de discuter leurs différentes opinions sur ce pays, & les raisons qu'ils donnent chacun en particulier pour appuyer leur conjecture, ce seroit le sujet d'un gros volume.

La classe des interpretes qui ont cherché *Ophir* en Amérique doit être mise à part, comme de gens qui ont enfanté une opinion dénuée de toute vraisemblance.

Celle des savans qui ont cherché *Ophir* en Asie, n'a rien qui choque les idées de la navigation. C'est le sentiment de Ribera, Maffé, Grotius, Bochart, Reland, Prideaux, dom Calmet, & de quantité d'autres, mais ils ne s'accordent pas ensemble sur le lieu. Ceux-ci veulent que ce soit Ormus, ceux-là le Pega, d'autres Malaca & d'autres Sumatra. Grotius conjecture que c'est Saphar, que Ptoloméé nomme *Saphera*. Bochart place *Ophir* dans l'Arabie, au pays des Sabéens, & lui substitue pour supplément un autre *Ophir* dans la Tapobrane, qui est l'île de Ceylan. M. Reland met le pays d'*Ophir* dans la presqu'île de l'Inde, en deça du Gange; dom Calmet met *Ophir* dans l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont cherché *Ophir* en Afrique, quelques-uns l'ont placé à Carthage; d'autres, comme Cornelius à lapide, trouvent ce pays à Angola. M. Huet donne principalement le nom d'*Ophir* à la contrée de Sophala; il en apporte plusieurs raisons étayées de beaucoup de savoir.

Il est certain que l'opinion qui met *Ophir* sur la côte orientale de l'Éthiopie, entre le pays de Sophala inclusivement & le détroit de la mer Rouge, paroît une des plus vraisemblables. Il est du moins certain par les passages de l'écriture, *III Reg. c. ix, v. 26, 27, 28, c. x. v. 11, II liv. des Paralipom. c. viij, v. 17. & 18 & c. ix, v. 10*; il paroît, dis-je par tous ces passages, qu'il faut qu'*Ophir* soit maritime, que la course soit aisée, de sorte qu'on la puisse faire tous les ans; que ce soit un pays fertile en or; & qu'enfin une flotte puisse y arriver sans avoir besoin de la bouffole. Tout cela quadre assez bien à la côte de Sophala, dont, après tant de siècles, les richesses ne sont pas encore épuisées. Une mousson y menoit la flotte, l'autre semestre lui donnoit le vent propre pour revenir à la mer rouge. Point de golfes ni de caps dangereux qui interrompent la course d'une flotte qui rase la côte. Ce sentiment est au reste celui des navigateurs & des géographes; savoir d'Ortelius, de Lopès dans sa

*navigation des Indes*, de Barros dans ses *décades*, & autres. (D. J.)

OPHIRIS, (*Botan.*) ou *ophrys*, en anglois *tuyblade*, en françois *double-feuille*; genre de plante dont voici les caractères selon Linnæus. La fleur n'a point de calice particulier, & est composée de six pétales oblongs. La couronne de la fleur est plus longue que les pétales, fendue en deux, & pend en bas. Les étamines sont deux filets très-courts; les bossiettes sont droites & couvertes par le bord interne de la couronne de la fleur. Le germe du pistil est oblong & tortillé, le style est adhérent à la partie interne de la couronne de la fleur. Le fruit est une capsule ovale, contenant une quantité de graines aussi fines que de la poussière.

Hill compte quatre especes d'*ophiris*, dont il suffira de décrire la plus commune, *the common tuyblade*. Sa racine est fibreuse & traçante; elle pousse une seule tige dont les feuilles sont opposées l'une à l'autre. Ses fleurs sont composées chacune de six pétales oblongs; quand la fleur est passée, le calice devient un fruit qui contient des semences aussi menues que de la sciure de bois. Cette plante croît dans les lieux ombrageux, & fleurit en juin. Elle n'est pas d'usage ordinaire en médecine. (D. J.)

OPHITES, s. m. (*Hist. culte.*) est le nom d'une secte d'anciens hérétiques fortis, des Gnostiques. Leur nom dérive d'*ophis*, serpent, parce qu'ils adoroient le serpent qui avoit séduit Eve. Ils croyoient que ce serpent avoit la science universelle, & ils le regardoient comme le pere & l'auteur de toutes les sciences. Sur ce fondement ils bâtirent une infinité de chimeres, dont on peut voir les principales dans saint Epiphane. Voyez Gnostiques. Ils disoient que ce serpent étoit le Christ, qui étoit fort différent de Jesus né de la vierge Marie; que le Christ descendit dans Jesus, & que ce fut Jesus & non pas le Christ qui fut mis à mort. En conséquence ils obligèrent ceux de leur secte à renoncer à Jesus & à suivre le Christ.

Les Séthiens ou Séthiniens dont il est fait mention dans Théodoret, étoient les mêmes que les *Ophites*, ou du moins leur

doctrine ne différoit pas beaucoup de celle de ces derniers.

Les peres ajoutent que les chefs ou prêtres des *Ophites* en imposoient aux peuples par cette espece de prodige. Lorsqu'ils célébroient leurs mysteres, un serpent qu'ils avoient apprivoisé sortoit de son trou à un certain cri qu'ils faisoient, & y renroit après s'être roulé sur les choses qu'ils offroient en sacrifice. Ces imposteurs en concluoient que le Christ les avoit sanctifiées par sa présence, & les distribuoié aux assistans comme des dons sacrés & divins. S. Iren. *liv. I, ch. xxxiv.* Tertull. *de præscript. c. xlvij.* Baronius, *ad ann. Christ. cxlv.*

OPHITE, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom de *serpentine*, dont la couleur a assez de ressemblance avec celle de la peau de quelques serpens. Voy. SERPENTINE.

Les anciens naturalistes ont donné le nom d'*ophites* à des marbres gris tachetés de noir; ils en distinguoient trois especes, le noir, le blanc & le cendré ou gris. Ils ont aussi appelé *ophite* une espece de porphyre que Plin a nommé *ophites nigricans durus & memphites*, *lib. XXXVI, cap. vij.* dont une espece se nommoit *tephrias*, ou *ophites cinereus*. Voyez Em. Mendès d'Acosta, *Hist. nat. of fossils.* (—)

OPIIUCUS ou LE SERPENTAIRE, f. m. (*Astr.*) constellation boréale: ce mot signifie *qui tient un serpent*; on l'appelle aussi *serpentarius*, *serpentinarius*, *anguifer*, *anguitenens*, *carnabons* ou *carnabas*, *triopas*, *hercules*, *cæsius*, five *glaucus* (dieu marin), *esculapius*, *phorbas*, *cadmus*, *jason*, *cæsius*, *laocoon*, *aristæus*.

On rapporte communément cette constellation à Esculape le Messénien ou l'Épidorien, pere de podalyre & de Machaon, célébré comme un des inventeurs de la médecine. Il fut un des Argonautes, il ressuscita Androgée, ou, selon d'autres, Hippolyte, par le moyen d'une herbe qu'un serpent lui apporta. Ce serpent, qui est sans doute le symbole de la sagesse & de la pénétration d'un si célèbre médecin, est représenté dans ses mains; ce qui lui a fait donner le nom de *serpentaire*; mais les différens noms qu'on a donnés à cette constellation, montrent assez que les an-

ciens ne l'ont pas rapporté à un seul personnage. Triopas étoit un roi des Perrhébéens, qui fut tué par Canarbas. Glaucus est le même qu'Androgée, qu'on dit avoir été ressuscité par Esculape. Phorbas étoit un Theffalien qui nomma ses peuples *Lapythes* du nom de son pere: il étoit roi des Argiens & fils de Triopas, selon Servius. Aristée est célébré dans le quatrième livre des *Géorgiques* de Virgile. Le mot de *cæsius* signifie *bleu*. Cette constellation est vaste & difficile à bien connoître, sans le secours des cartes ou globes célestes; mais cette difficulté même nous engage à mettre ici quelque détail sur les alignemens des différentes étoiles d'*ophiucus*. La ligne menée depuis antharès jusqu'à la lyre, passe entre les deux têtes d'hercule & d'*ophiucus*, qui sont deux étoiles de seconde grandeur, fort proche l'une de l'autre, dont la ligne se dirige vers la couronne. Voyez ÉTOILE. La plus méridionale & la plus orientale des deux, est la tête d'*ophiucus*: la ligne menée par ces deux têtes, va rencontrer  $\gamma$  d'hercule  $13^d$  plus loin, & l'étoile  $\beta$  d'hercule est à  $3^d$  au nord-est de  $\gamma$ . La ligne menée de  $\gamma$  à  $\beta$  d'hercule va rencontrer  $\epsilon$  d'hercule vers le nord, & cette ligne passe sur  $\alpha$  du serpent vers le midi, ou plutôt le sud-ouest; cette étoile forme aussi un triangle équilatéral avec la tête d'hercule & la couronne.

La ligne tirée de la tête d'*ophiucus* au bassin austral de la balance, passe sur les étoiles  $\epsilon$  &  $\delta$ , l'une de la quatrième grandeur, l'autre de la troisième, qui sont à  $1^d\frac{1}{2}$  l'une de l'autre, sur une direction perpendiculaire au milieu de cette ligne; l'étoile  $\delta$  est la plus septentrionale & la plus occidentale. Ces étoiles se dirigent au sud-est vers  $\zeta$  au genou occidental d'hercule, qui est à  $7\frac{1}{2}$  degrés de  $\epsilon$ , & presque vers  $\eta$ , au genou oriental qui est  $9\frac{1}{2}$  degrés plus loin que  $\zeta$ , du côté du nord-ouest: ces étoiles  $\delta$  &  $\epsilon$  se dirigent un peu au dessous de  $\alpha$  du serpent; le groupe de ces deux étoiles  $\delta$  &  $\epsilon$  d'*ophiucus*, fait à peu près un triangle équilatéral avec  $\beta$  de la balance ou le bassin boréal, &  $\alpha$  du serpent; près de celle-ci est  $\delta$  du serpent,  $4\frac{1}{2}$  degrés au nord-ouest, &  $\epsilon$  qui est  $2^d$  au sud-est. La direction de ces trois étoiles



indique encore  $\alpha$  &  $\epsilon$  d'*ophiucus*, qui sont à  $10^d$  de  $\epsilon$  du serpent. Les étoiles  $\beta$  &  $\gamma$ , sur l'épaule orientale d'*ophiucus*, sont sur la ligne menée de la tête d'hercule à celle du sagittaire, sur le même méridien que la tête d'*ophiucus*. L'étoile  $\beta$  est à 8 degrés, &  $\gamma$  à  $10^d$  plus au midi que la tête d'*ophiucus*; leur direction passe entre les deux têtes d'*ophiucus* & d'hercule. La ligne menée de la tête d'hercule à celle d'*ophiucus*, se dirige vers  $\theta$ , extrémité de la queue du serpent, qui est à  $21^d$  de la tête d'*ophiucus* vers l'occident; c'est une étoile changeante.

La ligne menée des étoiles les plus orientales de la couronne, qui regardent la lyre jusqu'à  $\alpha$  du serpent, passe sur la tête du serpent entre  $\gamma$  &  $\beta$  de troisième grandeur: celle-ci est la plus occidentale des deux. Le pié occidental d'*ophiucus*, est entre antharès &  $\beta$ , ou la boréale au frond du scorpion. Son pié oriental est entre antharès &  $\mu$ , qui est la supérieure & l'occidentale, ou précédente de l'arc du sagittaire: les deux piés sont sur l'écliptique même, & la lune rencontre quelquefois ces étoiles au pié d'*ophiucus*. (M. DE LA LANDE.)

OPHIUSA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs îles;  $1^o$  à une île; de la Propontide, selon Pline, l. IV;  $2^o$  à une île de la Méditerranée, dans le voisinage d'Ivica: c'est aujourd'hui *Moncolibré*;  $3^o$  à l'île de Chypre, ou du moins à un canton particulier de cette île. *Ophiusa arva*, dit Ovide, en parlant de cet endroit;  $4^o$  *Ophiusa* est un ancien nom d'une ville de la Scythie en Europe;  $5^o$  de Cythaus;  $6^o$  de la Lybie;  $7^o$  de Thénos, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'île de *Tine*. (D. J.)

OPHNI, qui couvre, & PHINÉES, (*Hist. sac.*) fils du grand-prêtre Héli que l'écriture appelle des *hommes pervers & corrompus*, des *fils de Bélial*, qui n'avoient pour règle que leur cupidité & leur volonté, qui n'avoient aucune idée de leurs devoirs & qui ne regardoient leur ministère que comme un moyen de satisfaire leurs injustes desirs & leur avidité insatiable. Quand quelqu'un avoit immolé une victime, ils en faisoient prendre ce qu'ils jugeoient à propos, ne se contentant pas de la portion que la loi accordoit aux prêtres,

la poitrine & l'épaule de l'hostie pacifique. Ils exigeoient aussi leur part avant qu'on eût fait brûler les graisses sur l'autel contre l'ordonnance de la loi. Enfin ils prenoient la chair crue pour la faire cuire d'une manière qui fût plus à leur goût, au lieu que l'usage étoit de la leur donner cuite. Le péché des enfans d'Héli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils fouloient aux piés, selon l'expression du Saint-Esprit, les dons que Dieu avoit commandé qu'on lui offrit dans le temple, & qu'ils détournoient par-là les enfans d'Israël d'offrir les sacrifices au Seigneur. Héli apprit tous ces désordres, & n'ignoroit pas aussi qu'ils entretenoient un commerce criminel avec les femmes qui venoient veiller à la porte du tabernacle; il les en reprit, mais inutilement. Ses enfans n'écoutèrent point la voix de leur père, parce que, dit l'écriture, *le Seigneur vouloit les perdre*, c'est-à-dire, qu'il permit, qu'ils passassent d'un désordre à un autre plus criant, afin qu'étant arrivés à un certain point de malice, sa justice qui avoit prononcé l'arrêt de leur condamnation les abandonnât pour toujours à l'aveuglement & à la dureté de leur cœur. Dieu irrité des excès de ces indignes ministres, envoya à Héli un prophète qui, après lui avoir reproché sa criminelle indolence envers ses enfans, lui prédit que ses deux fils mourroient tous deux en un même jour, qu'il dépouillerait sa maison de la souveraine sacrificature, dont elle avoit été honorée, & qu'il susciteroit un prêtre fidèle qui agiroit selon son cœur. La première menace s'accomplit dans la guerre que les Philistins déclarèrent aux Israélites. Ceux-ci, ayant d'abord été battus, firent venir l'arche de Silo, se flattant que Dieu qui y habitoit, renouvelleroit en leur faveur les prodiges qu'il avoit opérés autrefois en faveur de leurs pères. Mais la main de Dieu s'appesantit sur eux. Ils furent vaincus malgré la présence de l'arche qui fut prise; & Ophni & Phinéés qui l'avoient accompagnée furent mis à mort. La nouvelle de ce malheur ayant été portée à Silo, la femme de Phinéés, qui étoit enceinte, mourut de douleur, & Héli ne pouvant survivre à la prise de l'arche, tomba de son siège & se cassa

la tête. C'est ainsi que se vérifia la première partie de la menace du Seigneur contre la maison de ce pontif. La seconde eut son accomplissement au commencement du regne de Salomon, lorsque Abiathar, qui descendoit d'Héli, fut déposé, & la souveraine sacrificature donnée à Sadoc de la branche d'Éléazar; & c'est ce Sadoc sur qui tombe le premier sens de la promesse que Dieu avoit faite de se susciter un prêtre fidele à qui il établiroit une maison stable. Ses descendants, en effet, conserverent la souveraine sacrificature jusqu'à la ruine du temple par les Romains. (+)

OPHRINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Troade, près de Dardanum. Strabon en parle *livre XIII, page 598*. C'étoit là qu'étoit le bois d'Hector, & ensuite le lac Ptolée.

OPHTHALMIE, f. f. (*Chirurgie.*) terme de Médecine, maladie des yeux. C'est proprement une inflammation à la tunique appelée *conjonctive*, accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur. Voyez *Œil*, *Sclerophthalmie* & *Xérophthalmie*.

Ce mot est formé du grec *ὀφθαλμος*, *œil*. Celse nomme l'ophthalmie *lippitudo*, parce que dans cette maladie il s'attache de la chassie aux yeux, que les Latins appellent *lippa*.

Il y a une *ophthalmie* humide & une sèche : la première est celle où il y a écoulement de larmes, la seconde est celle où il n'en sort point du tout.

Il arrive quelquefois dans l'*ophthalmie* que les paupieres sont tellement renversées, que l'œil demeure ouvert sans pouvoir se fermer : on l'appelle *chemosis*, *χημοσις*. D'autres fois les paupieres tiennent tellement ensemble, que l'œil ne peut s'ouvrir, & on appelle celle-ci *phimosis*, *φίμοσις*, comme qui diroit *clôture* d'une chose qui doit être naturellement ouverte.

La cause immédiate de l'*ophthalmie* est le sang qui coule en trop grande quantité dans les vaisseaux de la conjonctive, y reste en stagnation, & conséquemment les distend. Pour les causes éloignées, elles sont les mêmes que celles des autres inflammations.

Il arrive souvent en été qu'il y a des *ophthalmies* épidémiques.

De la neige appliquée sur l'œil malade, passe pour un bon remede dans l'*ophthalmie*. Les éphémérides des curieux de la nature parlent d'une *ophthalmie*, en appliquant sur l'œil de la fiente de vache toute chaude entre deux linges. La langue de renard, la graisse & le fiel de vipere, sont prônés par les empyriques comme d'excellens préservatifs contre l'*ophthalmie*.

La méthode que suivent les modernes dans la cure de l'*ophthalmie*, consiste particulièrement à purger le malade plusieurs fois; si les purgations réitérées n'emportent point le mal, ils ont recours aux vésicatoires, aux cauterés & aux sétons, &c. Pitcairn cependant préfere la saignée, & trouve qu'il n'y a pas de maladie où il soit plus à propos de saigner copieusement.

Pitcairn & quelques autres, distinguent deux sortes d'*ophthalmies*, l'une externe & l'autre interne; la première affecte la conjonctive, & c'est celle dont nous avons parlé jusqu'à présent; & la seconde affecte la rétine. Les symptômes ou indications de la dernière sont quand on croit voir voltiger devant ses yeux des mouches ou de la poussiere, lorsqu'il n'y a en effet ni l'un ni l'autre.

Lorsque cette *ophthalmie* est invétérée, elle dégénere en goutte sereine ou amaurose. Voyez *Goutte sereine*, *inflammation*, &c.

Je ne joindrai que quelques observations générales à cet article, & pour le reste je renvoie à *Maître-Jean*.

1<sup>o</sup>. Si la tunique de l'œil, naturellement très-sensible, vient à être irritée par des corps étrangers qui sont tombés dessus, ou par l'application de matieres âcres, comme la chaux, le tabac, les fourmis, les cantharides, la fumée, le frottement, la contusion, la piqure, il est à propos de nettoyer l'œil à l'aide d'un collyre émollient, ensuite de recourir à quelque fomentation de même nature; mais cette légère inflammation de l'œil, nommée *taraxis* par les Grecs, qui est produite par une cause extérieure de peu de conséquence, comme de la fumée, d'un vent froid, son effet est de courte durée, & ne requiert point des remedes de l'art.

2<sup>o</sup>. Lorsqu'il coule des paupieres une

matière âcre qui irrite la bulbe, ce qu'on connoît aisément par l'inspection des yeux & les ordures qui s'y amassent, il faut employer les remèdes propres à corriger l'âcreté de l'humeur & à l'adoucir.

30. Quand ce sont des larmes âcres & abondantes, produites par une humeur catarrheuse ou bilieuse qui continuent de causer de l'irritation au bulbe de l'œil & aux paupières, il faut employer les purgatifs, les sétons, les vésicatoires, pour évacuer cette humeur, la détourner sur le cou ou sur les bras. Dans les personnes bilieuses on emploiera les astringens froids, mais dans les maladies catarrheuses froides, l'application des astringens chauds sur les yeux se trouve indiquée.

4°. Lorsqu'après la cessation d'une hémorrhagie, le sang, en se portant trop à la tête dans une maladie aiguë, & à la suite de l'abus des échauffans & des spiritueux, donne lieu à une *ophthalmie*, il faut sur le champ ouvrir la veine, & lâcher le ventre par les antiphlogistiques; il convient aussi de les employer intérieurement, & de les appliquer comme topiques sur les yeux, le front & les tempes.

5°. S'il se fait une métastase sur les yeux, on doit d'abord tenter sa dérivation sur d'autres parties; ensuite, selon la nature de la métastase, catarrheuse, bilieuse, éréthelateuse, ichoreuse, scorbutique, vénérienne, pustuleuse; selon les différentes saisons de l'année, & selon les pays qui la favorisent; enfin selon la qualité d'un ulcère supprimé & la constipation du ventre, il faut varier l'usage des remèdes, tant internes, qu'externes, & donner ceux qui sont opposés à la nature du mal.

6°. Si le bulbe de l'œil lui-même est attaqué d'inflammation ou d'érysipèle, il est nécessaire de saigner & de lâcher le ventre, jusqu'à ce que le mal local soit diminué. Il convient encore de donner intérieurement & d'appliquer sur les yeux les remèdes propres à calmer cette inflammation ou cette érysipèle. (D. J.)

*OPHTHALMIUS LAPIS*, (*Hist. nat.*) pierre, ou suivant quelques-uns, nom d'une composition factice dont nous ne savons rien, sinon qu'elle étoit un grand remède pour les maladies des yeux; mais ce n'étoit

pas pour les yeux des autres, car on dit qu'elle rendoit invisible celui qui la portoit.

*OPHTHALMIGUE*, adj. (*Gramm.*) qui concerne les yeux. On dit une plante, un remède, un nerf *ophthalmique*. La cinquième paire de nerfs se divise en trois branches, dont la première est appelée *ophthalmique*: celle-ci se divise en deux autres branches, après avoir donné plusieurs petits filets qui entourent le nerf optique, & qui se distribuent à la choroïde. La plus grosse de ces deux dernières se subdivise encore en deux, dont l'une sort par un trou que l'on appelle *orbitaire externe*, & l'autre par le trou *surcilier*, se perdant ensuite dans les muscles du front & dans l'articulaire des paupières, à la glande lacrymale & au sac nasal. La dernière branche passe par le trou orbitaire interne, & va se perdre sur les membranes des larmes osseuses du nez.

*OPHTHALMOGRAPHIE*, f. f. *en Anatomie*, c'est la partie qui traite des yeux. Ce mot vient du grec *οφθαλμος*, *œil*, & de *γραφω*, *décrire*.

Nous avons différens traités qui portent ce titre: *Brigg ophthalmographia*, à Leyde, 1586, in-12.

*Kennedy ophthalmographia*, à Londres 1713, in-8°.

*Plempii ophthalmographia*, à Louvain, 1659, in-fol.

*OPHTHALMOSCOPIE*, f. f. (*Divinat.*) branche de la physionomie ou l'art de connoître, de conjecturer quel est le tempérament & le caractère d'une personne par l'inspection de ses yeux & de ses regards. Ce mot est formé du grec *οφθαλμος*, *œil*, & *σκοπεω*, *je considère*. Voyez *Physionomie*.

*OPHTHALMOXITRE*, f. m. *instrument de chirurgie*, petite brosse qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de seigle, pour scarifier les vaisseaux variqueux des paupières ou de la conjonctive. Cet instrument est de l'invention de M. Woolhouse, fameux oculiste.

La scarification des paupières est un secours très-ancien, mais la petite brosse est un moyen nouveau & fort commode. Je m'en suis servi plusieurs fois avec succès; on lave l'œil avec de l'eau tiède, pour favoriser le dégorgeement; ensuite avec de

l'eau froide, ou de l'eau de plantin & de rose, pour arrêter le sang.

Les ophthalmies invétérées qui sont devenues habituelles, dépendent de la dilatation variqueuse & des vaisseaux, qu'on ne peut utilement dégorger que par des ouvertures. La petite brosse les multiplie sans aucun inconvénient. Platner, qui a décrit cet instrument dans une dissertation particulière de *scarificatione oculorum*, l'appelle *blepharoxistum*, nom donné par Paul d'Aigine & par Albucassis à une espèce de petite rape destinée à irriter les paupières galeuses, du mot grec *βλεφαροι*, qui signifie *paupière*, *ξίω*, je ratisse, je racle. *Ophthalmoxistre* veut dire *instrument avec lequel on racle l'œil*. (Y)

OPIATE f. m. (*Pharmacie*.) ce nom qui vient originairement sans doute de ce que le remède dont il s'agit contenoit de l'opium, est donné aujourd'hui indistinctement à un électuaire magistral quelconque, soit qu'on y fasse entrer de l'opium qu'on ne prescrit que très-rarement sous cette forme, soit qu'on n'y en fasse point entrer. Le mot d'*opiate*, dans sa signification reçue & vulgaire, signifie donc la même chose que *électuaire magistral*, & même est le nom le plus usité, & presque le seul usité de l'électuaire magistral. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve quelques électuaires officinaux qui portent le nom d'*opiate*, par exemple, l'*opiate de Salomon*. Voyez l'article suivant.

Toutes les considérations que nous avons proposées sur l'électuaire officinal à l'article *Électuaire* conviennent parfaitement à l'électuaire magistral ou *opiate*. Voyez cet article. L'*opiate* s'ordonne communément pour plusieurs doses que l'apothicaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en masse lorsque les doses sont déterminées vaguement par un certain volume, qu'il est dit, par exemple, que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noisette, &c.

La consistance de l'*opiate* ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cuiller, ou bien délayée dans quelque liqueur appropriée. Il faut, pour ceux qui ont du dégoût

pour les remèdes, l'envelopper le mieux qu'il est possible dans du pain-à-chanter. (b)

OPIAT, *opiatum* (*Pharmacie*.) épithète que porte assez communément le *laudanum* dans les ouvrages latins de médecine. Les auteurs françois ne traduisent point cette épithète, & ils appellent simplement *laudanum* les préparations d'opium, appelées en latin *laudanum opiatum*. Quelques-uns entendent par *laudanum opiatum* le laudanum solide, & ils croient que ce mot *opiatum* signifie la même chose que *opiatum*, c'est-à-dire, ayant la consistance électuaire ou d'*opiate*. Mais ce n'est pas là ce que les pharmacologues ont entendu par l'expression dont il s'agit. Voyez *Laudanum*. (b)

OPIATE *mésentérique*, (*Pharmacie*.) composition officinale, dont une préparation mercurielle est le principal ingrédient. Voyez l'article MERCURE, (*Mat. méd. & Pharm.*)

OPIATE DE SALOMON, (*Pharm. & Mat. méd.*) l'*opiate de Salomon* est un électuaire officinal, dont l'auteur est incertain; c'est, comme le mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui sont regardées comme éminemment alexipharmiques, anti-pestilentielles, cordiales, stomachiques, emménagogues, vermifuges, &c.

Le mithridate est un des ingrédients de cette inutile & fastueuse composition qui contient d'ailleurs & par duplicata plusieurs ingrédients du mithridate. Mais le mithridate contenant d'autre part les trochisques cyphi qui sont composés d'une partie des ingrédients du mithridate, & de ceux-là même qui lui sont communs avec l'*opiate de Salomon*, il se trouve que la même drogue entre trois fois dans la même composition. Or elle est décrite avec la circonstance de cette répétition puérile dans la dernière édition de la pharmacopée de Paris. N'est-il pas permis de demander à quoi est bon le renouvellement fréquent, de ces sortes d'ouvrages, lorsqu'ils laissent subsister de pareilles inepties? (b)

OPICIENS, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Opici*, ancien peuple d'Italie, le même que les Osques qui habitoient la côte de la Compagnie, & quelque chose du Latium.

OPICONSIVES,

OPICONSIVES, s. f. (*Antiq. rom.*) fête qu'on faisoit à Rome en l'honneur d'Ops, surnommée *Consiva*, du mot *confero*, *consevi*, je sème, parce que cette déesse présidoit aux biens de la terre. Les *opiconsives* se célébroient au mois d'août.

OPIGENE, (*Mythol.*) celle qui porte du secours : les dames romaines honoroient Junon sous ce titre, parce qu'elles croyoient en être assistées dans leurs couches : l'origine du nom vient des noms latins, *opem gerere*, secourir.

OPIMES, DÉPOUILLES, (*Ant. rom.*) on nommoit ainsi les armes consacrées à Jupiter Férétrien, & remportées par le chef ou tout autre officier de l'armée romaine sur le général ennemi, après l'avoir tué de sa propre main en bataille rangée.

Les armes, les drapeaux, les étendards, les boucliers remportés sur les ennemis dans les combats étoient de brillantes marques de la victoire. L'on ne se contentoit pas de les mettre dans les temples, on les exposoit à la vue du public, on les suspendoit dans le lieu le plus fréquenté de la maison, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maison, ni de les suspendre une seconde fois, si elles venoient à tomber.

Il ne faut pas confondre ces sortes de trophées militaires avec les dépouilles d'argenterie, de meubles & d'autres effets du pillage des villes ; ces dernières étoient un gain, un profit, & non pas un honneur. Fabius Maximus fut loué par tous les gens de bien après la prise de Tarente, d'avoir laissé aux Tarentins les tableaux & les statues des dieux ; c'est à ce sujet qu'il dit ce mot qui n'a jamais été oublié : « Laissons aux Tarentins leurs dieux irrités. » En effet, suivant la réflexion du sage Polybe, les ornemens étrangers, dont on dépouille les villes, ne font qu'attirer la haine & l'envie sur ceux qui les ont pris, & la compassion pour ceux qu'ils ont perdus. D'ailleurs c'est nous tromper grossièrement, continue-t-il, que de nous persuader que les dépouilles des villes ruinées & les calamités des autres fassent la gloire & l'ornement de notre pays.

Mais la gloire de tuer dans le combat le chef des ennemis, & de lui enlever ensuite ses propres armes, étoit regardée

comme une action également honorable & utile, parce qu'elle étoit la plus propre à assurer le succès de la victoire. Aussi lisons-nous dans Homère qu'Enée défendit de toutes ses forces Pandarus attaqué par Diomède, & qu'il auroit lui-même succombé à la fureur de ce redoutable ennemi, si Vénus, veillant sans cesse pour le salut de son fils, ne l'eût pris entre ses bras, & ne l'eût couvert d'une partie de sa robe divine.

Festus cite une loi de Numa Pompilius qui distingue trois sortes de *dépouilles opimes*. Il ordonne que les premières soient consacrées à Jupiter Férétrien, les secondes à Mars, & les troisièmes à Quirinus. Il veut que ceux qui les ont remportées aient le premier 300 ans, le second 200, & le troisième 100 ; mais les seules dépouilles qu'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premières qui se gagnoient en bataille rangée par le général ou tout soldat romain, qui tuoit de sa propre main le général des ennemis.

Le mot *opimes* signifie *richesse, puissance, excellence*. Dans Cicéron *ager opimus*, & dans Virgile, *arva opima*, sont des terres fertiles & d'un grand rapport ; ainsi *opima spolia* désignoient des dépouilles par excellence. Écoutons ce qu'en dit Plutarque dans la vie de Marcellus.

« Le sénat, dit-il, lui décerna l'honneur du triomphe après avoir défait les Gaulois, & tué de sa main leur roi Viridomare ; son triomphe fut un des plus merveilleux par la magnificence de tout l'appareil ; mais le spectacle le plus agréable & le plus nouveau fut Marcellus lui-même portant à Jupiter l'armure du roi barbare ; car, ayant fait tailler le tronc d'un chêne, & l'ayant accommodé en forme de trophée, il le revêtit de ces armes en les arrangeant proprement & avec ordre.

Quand la pompe se fut mise en marche, il monta sur un char à quatre chevaux ; & prenant ce chêne ainsi ajusté, il traversa toute la ville, les épaules chargées de ce trophée, qui avoit la figure d'un homme armé, & qui faisoit le plus superbe ornement de son triomphe. Toute l'armée le suivoit avec des armes magnifiques, en chantant des chansons composées pour cette cérémonie, & des chants de victoire à

la louange de Jupiter & de leur général. »

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, il planta ce trophée & le consacra. Voilà le troisième & le dernier capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces sortes de dépouilles *opimes* fut Romulus après avoir tué Acron, roi des Céninéens, & son triomphe a été l'origine & le modèle de tous les autres triomphes. Le second qui remporta les dépouilles *opimes* fut Cornélius Cossus, qui défit & tua Tolumnius, roi des Toscans; & le troisième fut Marcellus, après avoir tué Viridomare, roi des Gaulois.

Le même historien prétend, dans la vie de Romulus, qu'il n'y a que les généraux d'armée romaine qui ont tué de leur main le général des ennemis, qui aient eu la permission de consacrer à Jupiter les dépouilles *opimes*: mais il se trompe, ce n'étoit point une condition nécessaire que celui qui prenoit ces dépouilles, & qui tuoit de sa main le général ennemi, commandât lui-même en chef; non seulement un officier subalterne, mais un simple soldat pouvoit gagner les dépouilles *opimes*, & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varon l'assure, la loi de Numa le dit, & finalement ce fait est confirmé par l'exemple de Cornélius Cossus, qui tua Tolumnius, roi des Toscans, & gagna les dépouilles *opimes* n'étant que tribun des soldats, car le général étoit Æmilius. C'est à la vérité Tite-Live qui a jeté Plutarque dans l'erreur en nommant Cossus *consul* d'après une inscription, qui ne signifioit autre chose sinon que Cossus étoit ensuite parvenu à la dignité du consulat. Tite-Live se conduisit ainsi moins par erreur que par flatterie pour Auguste, dont le but étoit d'étouffer la tradition immémoriale, que les particuliers pouvoient prétendre au grand honneur du triomphe par les dépouilles *opimes*.  
( le chevalier DE JAUCOURT. )

OPIMIEN, VIN, ( *Littér.* ) sous le consulat de L. Opimius & de Quintus Fabius Maximus, l'an 121 avant Jésus Christ, les différentes saisons, au rapport de Pline, *liv. XIV, chap. iv*, furent si favorable aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vu les fruits si beaux & si bons, sur-tout les vins

qui furent si exquis & si forts, qu'on en garda pendant plus d'un siècle. C'est-là le fameux vin que les poètes ont immortalisé sous le titre de *vin opimien*, qui lui fut donné du nom du premier de ces consuls.  
( D. J. )

OPINATEURS, *opinatores*, s. m. ( *Hist. anc.* ) c'étoit dans la milice romaine ce que nous appelons *des vivriers*. Ils fournissoient l'armée de pain, de vin & de fourage, ou du moins ils veilloient à ce que cette subsistance n'y manquât pas; on les appeloit *procuratores*, *probatores*, *æstimatores*: ils avoient aussi le soin d'examiner la qualité & la quantité des vivres.

OPINANT, OPINER, *voy.* OPINION.

OPINER DE LA MAIN, ( *Antiq. grecq.* ) manière d'*opiner* chez les Athéniens en étendant la main en forme de signal vers le magistrat qu'ils élevoient, ou vers l'orateur dont l'avis leur plaisoit davantage; cette manière d'*opiner* par l'extension des mains se nommoit en un seul mot *χειροτονια*; & c'est pour cela que les magistrats élus de la sorte s'appeloient *χειροτονήτοιοι*; tels étoient les Pylagores. Xénophon, *l. I, rev. hellen.* raconte que la nuit ayant surpris le peuple d'Athènes, assemblé pour un sujet important, il fut obligé de remettre la délibération à un autre jour, de peur qu'on n'eût trop de peine à démêler leurs mains & les mouvemens.

Cicéron se moque fort de cette manière d'*opiner* qui produisoit les décrets d'Athènes: tels sont, dit-il, ces beaux décrets athéniens, qu'ils faisoient sonner si haut; décrets qui n'étoient point formés sur des opinions & des avis des juges, ni affermis sur des sermens; décrets enfin qui n'avoient pour base que les mains étendues, & les clameurs redoublées d'une populace tumultueuse: ils étendent les mains, & voilà un décret éclo, *porrigunt manus, & psephisma natum est.* Cic. *oratio pro Flacco.*

Il est vrai cependant qu'il falloit au moins 60000 citoyens pour former le décret *psephisma*, dont Cicéron se moque. On l'intituloit du nom ou de l'orateur, & du sénateur dont l'opinion avoit prévalu; on mettoit avant tout la date dans laquelle entroit premièrement le nom de l'archonte; ensuite le jour du mois, & finalement

le nom de la tribu qui étoit en tout de présider. Voici la formule de ces sortes de décrets par où l'on pourra juger de toutes les autres : " Sous l'archonte Multiphile, le trentième jour du mois Hécatombæon, la tribu de Pandion étant en exercice, on a décerné, &c. " ( *D. J.* )

**OPINIATRE**, adj. **OPINIATRETÉ**, **OBSTINATION**, f. f. (*Synonym. Gramm.*) ces deux mots présentent à l'esprit un fort & déraisonnable attachement à ce qu'on a une fois conçu ou résolu d'exécuter.

L'*opiniâtreté* est un entêtement aveugle pour un sujet injuste ou de peu d'importance : elle part communément d'un caractère rétif, d'un esprit sot ou méchant, ou méchant & sot tout ensemble, qui croiroit sa gloire ternie s'il revenoit sur ses pas, lorsqu'on l'avertit qu'il s'égare. Ce défaut est l'effet d'une fermeté mal entendue, qui confirme un homme *opiniâtre* dans ses volontés, & qui, lui faisant trouver de la honte à avouer son tort, l'empêche de se rétracter.

L'*obstination* consiste aussi dans un trop grand attachement à son sens sans aucune raison solide. Cependant ce défaut semble provenir plus particulièrement d'une espèce de mutinerie affectée qui rend un homme intraitable, & fait qu'il ne veut jamais céder. L'effet particulier de l'*opiniâtreté* & de l'*obstination* tend directement à ne point se rendre aux idées des autres malgré toutes lumières contraires : avec cette différence que l'*opiniâtreté* refuse ordinairement d'écouter la raison par une opposition qui lui est comme naturelle & de tempérament, au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice & de propos délibéré. ( *D. J.* )

**OPINION**, *opinio*, f. f. (*Logique.*) est un mot qui signifie une créance fondée sur un motif probable, ou un jugement de l'esprit douteux & incertain. L'*opinion* est mieux définie le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paroissent pas vraies au premier coup d'œil, ou qui ne se déguisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité.

On définit l'*opinion* dans l'école *assensus intellectus cum formidine de opposito*, c'est-

à-dire, un consentement que l'entendement donne à une chose avec une espèce de crainte que le contraire ne soit vrai.

Selon les logiciens, la démonstration produit la science ou la connoissance certaine, & les argumens probables produisent l'*opinion*. Toutes les fois que le consentement de l'esprit à une vérité qu'on lui propose est accompagné de doute, on l'appelle *opinion*. Platon fait de l'*opinion* un milieu entre la connoissance & l'ignorance ; il dit qu'elle est plus claire & plus expresse que l'ignorance, mais plus obscure & moins satisfaisante que la science.

On soutient communément dans l'école que l'*opinion* n'est pas incompatible avec la science sur un même sujet : quoique l'*opinion* suppose du doute, & que la science exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut consentir à une vérité par différens motifs & de diverses manières. Cependant, si l'on examine de près la question, on comprendra qu'il est absolument impossible qu'on puisse en même temps douter & être certain de la même chose ; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne sauroit produire cet effet dans l'esprit, parce que les raisons probables qui forment l'*opinion* sont une lumière foible qui ne peut jamais obscurcir l'évidence des raisons certaines qui forment la science ; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fit pour introduire dans l'esprit cette obscurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le consentement le doute nécessaire & essentiel à l'*opinion*. D'ailleurs la science étant certaine & évidente par elle-même, elle bannit par la seule présence toute oscillation, & par conséquent l'*opinion* même dont elle prend la place, & saisit l'esprit entier de l'éclat de sa lumière. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'est de distinguer, au milieu de cette grande lumière, la foiblesse de celle de l'*opinion* ; & de voir que si les raisons évidentes qui entraînent son consentement & le rendent certain, lui avoient manqué, les raisons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un assentement foible & perplexe : de sorte que ceux qui se proposent de prouver la compatibilité de la science & de l'*opinion*

par la différence de ces motifs ; ne font autre chose que confondre la conscience qu'on a de l'incertitude du consentement, ce qui est très-différent. Car, il n'est point de raison, quelque bonne qu'elle soit, qui empêche de sentir l'incertitude d'une autre raison sur le même sujet ; & il n'en est aucune, quelque incertaine qu'elle soit, qui puisse affaiblir la certitude d'une autre raison ; certitude qui empêche toujours le consentement d'être incertain, quoique l'esprit entrevoie d'autres motifs qui ne sont précisément que des conjectures ; certitude qui ne change pas à la vérité la nature des raisons incertaines, mais qui chasse l'obscurité que laisse leur peu de lumière.

Il en est donc de la science & de l'*opinion* à peu près comme de l'éclat du soleil & de la lumière d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe : le soleil découvre distinctement les objets ; la lampe ne les montre qu'obscurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'appercvra bien qu'elle ne peut jeter sur les objets qu'une lumière foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obscure, mais elle ne les fera point alors appercvoir effectivement de cette manière. Sa foiblesse, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour ; & quelque usage qu'on fasse alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'est-à-dire, comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumière d'une lampe. De même la science est une lumière pleine & entière qui découvre les choses clairement, & répand sur elles la certitude & l'évidence ; l'*opinion* n'est qu'une lumière foible & imparfaite qui ne découvre les choses que par conjecture, & les laisse toujours dans l'incertitude & le doute ; l'une est le plus, l'autre est le moins. Enfin, c'est le beaucoup & le moins d'une même chose, qu'il est impossible de trouver en même-temps dans un même sujet à l'égard de la même matière. Il n'y a qu'à l'école des chimères où de pareilles thèses puissent être proposées & soutenues.

Quant à la parité qu'on institue en disant que la science subsiste bien avec la foi, quoique celle-ci soit obscure, & que celle-

là soit évidente, il faut avouer que si cette parité étoit juste & entière, la foi ne pourroit pas subsister avec la science non plus qu'avec l'*opinion*. Mais je crois y voir une fort grande différence : car, afin que l'*opinion* & la science se trouvent dans un même sujet, il faut qu'il y ait en même-temps de la certitude & de l'incertitude, puisque sans certitude, il n'y auroit point de science, & sans incertitude point d'*opinion*. Au lieu qu'il n'est pas nécessaire, pour que la foi soit jointe à la science, que l'obscurité se trouve en même temps dans le consentement que l'esprit donne à une vérité connue par ces deux voies ; parce que la foi peut subsister sans répandre l'obscurité dans un entendement qui est éclairé d'ailleurs, & l'*opinion* ne le peut sans y mettre de l'incertitude. Mais, dira-t-on, s'il n'y a point d'obscurité, il n'y aura point de foi, puisque la foi est des choses obscures, selon la définition de l'apôtre saint Paul : *Fides est argumentum non apparentium*. Je réponds à cela que l'obscurité essentielle à la foi reste toujours, parce que cette obscurité n'est pas celle de l'entendement, mais seulement celle des motifs de la révélation. Ainsi pour faire un acte de foi, il n'est pas nécessaire de ne voir qu'obscurément les vérités auxquelles on donne son consentement ; il suffit de donner ce consentement par un motif obscur, quoiqu'on ait encore un motif clair & évident, ce qui est très-possible. Car, on peut croire une chose par différens motifs ; mais les différens motifs ne peuvent rien mettre de contradictoire dans l'esprit & dans le consentement, sans se détruire l'un ou l'autre. Voilà précisément ce qui arrive à l'égard de la science & de l'*opinion*. L'une y met nécessairement de l'évidence & de la certitude, & l'autre essentiellement de l'incertitude & de l'obscurité. Mais la foi souffre dans l'esprit toute l'évidence que la science y apporte, & sans y répandre la moindre obscurité, elle la laisse toute entière dans son motif. Ainsi l'évidence d'une raison naturelle à l'égard d'une vérité chrétienne & révélée empêche bien que l'esprit ne demeure dans l'obscurité où la révélation le laisseroit ; mais elle n'empêche pas que la révélation ne



soit obscure, ni qu'il ne puisse croire cette vérité précisément par le motif de la révélation, parce que, comme je l'ai dit, un motif n'empêche pas l'effet de l'autre, lorsqu'ils s'accordent & tendent à une même fin, telle que se trouve être ici celle de la science & de la foi; car l'une & l'autre commandent également un consentement ferme & certain. Quant à l'évidence & à l'obscurité, le consentement en étant par lui-même incapable, elles subsistent dans différens sujets; la première, dans l'esprit entraîné par la force des preuves, qui contiennent la philosophie & le philosophe, dont le consentement est un acte de raison; la seconde, dans la volonté soumise à l'autorité de la révélation qui fait la religion & le chrétien, dont le consentement est un acte de foi.

OPINIONS, (*Jurisprud.*) sont les avis de chaque juge qui servent à former le jugement.

La manière de recueillir & de compter les *opinions* n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinait par le moyen de tablettes que l'on mettoit dans une boîte: on en donnoit trois à chacun; une marquée d'un *A*, qui signifioit *absolvatur*; une marquée *V P*, qui signifioit *non liquet*; & la troisième d'un *C*, pour dire *condemnetur*.

Les aréopagistes voulurent que leurs *opinions* fussent ainsi données en secret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux-mêmes, se contentassent de suivre celui des anciens.

T Arius, ayant appelé César avec d'autres pour juger son propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de César.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Metellus, Tibère se mit à dire son avis tout haut: mais Pison lui en fit sentir l'inconvénient.

On opinait donc ordinairement par écrit à Rome & sur des tablettes, comme chez les Grecs; & comme chaque décurie avoit ses tablettes différentes, on savoit qui avoit été la plus sévère.

Dans les assemblées du peuple, nul ne disoit son avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui présidoit. Le droit d'opiner le

premier s'appeloit *prerogativa*, quasi *prius erogare sententiam*: ce terme a depuis été appliqué à toute sorte de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appelée *verturea*, qui fut aussi surnommée de-là *tribus prerogativa*.

On tiroit au sort laquelle des centuries opineroit la première, & son suffrage étoit fort recherché.

Au sénat, l'on opinait au commencement suivant l'ancienneté de l'âge, comme on faisoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuse. Dans la suite on demanda l'avis à chacun, selon le rang qu'il tenoit dans le sénat; jusqu'à ce que César se donna la liberté de demander l'avis à quatre personnes hors de leur rang; Auguste ne suivit plus de règle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui ploisoit, afin que les suffrages fussent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les consulaires on suivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les empereurs Théodose & Arcade.

En France, dans les causes d'audiences, les juges opinent dans l'ordre où ils sont assis: quand il y a beaucoup de juges, on fait plusieurs bureaux ou conseils: celui qui préside recueille les *opinions*; & lorsqu'il y a divers avis, il retourne aux *opinions* pour les concilier: chacun est obligé de se ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les juges opinent sans aucun rang, comme ils se trouvent assis auprès du rapporteur.

Il n'y a jamais de partage d'*opinions* en matière criminelle; quand le nombre de voix est égal, l'avis le plus doux doit être préféré: cet usage est fort ancien, puisqu'il se trouve déjà consigné dans les capitulaires, *liv. V, n. 160*.

Une voix de plus ne suffit pas pour départager, en matière criminelle; il en faut au moins deux.

Au conseil privé du roi il n'y a point de partage, M. le chancelier ayant la voix prépondérante.

À la grand'chambre du parlement, une voix de plus départage à l'audience; au rapport il en faut deux.

Au grand conseil, il en faut toujours deux pour départager, soit à l'audience, soit au rapport.

Dans tous les sieges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au civil; en matiere criminelle il en faut deux. Voyez *Partage*.

Au reste, les *opinions* qui se donnent, soit à l'audience ou au rapport, doivent également être secretes: il est défendu par les ordonnances aux juges, greffiers & huissiers de les relever: c'est pour prévenir cet inconvénient que l'on opinait à Rome sur des tablettes; & qu'encore à présent dans les chancelleries de Valladolid & de Grenade, les *opinions* se donnent par écrit sur un registre.

Les *opinions* du pere & du fils, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & des deux beaux-freres ne sont comptées que pour une. *Edit de janvier 1681*. Voyez le *dictionnaire des arrêts*, au mot *Opinions*. (A)

OPINIONISTES, f. m. plur. (*Hist. eccléf.*) On donna ce nom à certains hérétiques qui s'éleverent du temps du pape Paul II, parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistoit à se vanter d'une pauvreté affectée: ce qui leur faisoit dire qu'il n'y avoit point de véritable vicaire de J. C. en terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Sponde, *A. C. 1467, num. 12*.

OPIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Asie sur le Tigre, au rapport de Xénophon & d'Herodote. Strabon ne la traite que de village; mais c'est une suite de la décadence où elle étoit tombée dans l'intervalle qui est entre les temps où ils ont vécu. (-D. J.)

OPISTHODOMOS, f. m. (*Ant. grec.*) *οπισθοδόμος*, nom du lieu du trésor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens, réservés avec tant de rigueur pour les plus extrêmes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agissoit de la garantir du pillage ou de l'embrasement, il y avoit peine de mort pour celui qui proposeroit d'y toucher.

Le nom d'*opisthodomos* fut donné à la trésorerie d'Athènes, parce qu'elle étoit

bâtie sur les derrieres du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la république étoient couchés sur le registre du trésor dont nous parlons. Ses dieux tutélaires étoient Jupiter sauveur, & Plutus le dieu des richesses, qui étoit représenté avec des ailes. On l'avoit placé attenant la statue de Jupiter, ce qui étoit contre l'usage ordinaire. Poterius, *Archæol. grec. lib. I, cap. viij, tom. I, pag. 31*. (D. J.)

OPISTOGRAPHE, f. m. (*Hist. du bas Empire.*) en grec *οπισθογράφον*, en latin *opistographum*; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ les différentes choses qui auroient besoin d'être revues & corrigées par la suite. Ce mot est composé *οπισθεν*, c'est-à-dire, *sur le feuillet du revers*, & *γράφειν*, *j'écris*, parce qu'on écrivoit sur le revers de chaque page, ce qui avoit été omis de l'autre part.

OPISTHOTONOS, f. m. (*Médec.*) On a conservé en françois & en latin ce mot grec, qui, suivant son étymologie, signifie une espece de *convulsion* qui porte & plie toutes les parties du corps en arriere. Il est formé de *οπισθεν* qui veut dire *en arriere*, & *τονός*, *ton*, *tension*, *spasmes*. Dans ces cas, la tête se renverse, s'approche des vertebres du dos, par la contraction spasmodique des extenseurs de la tête, savoir, du splénus, du complexus, des grand & petit droits postérieurs & du petit oblique, des deux côtés agissans ensemble; l'action des muscles d'un seul côté tireroit la tête de ce même côté: quelquefois il n'y a dans l'*opisthotonos* que cette extension forcée de la tête; d'autres fois la convulsion est plus générale, & occupe les transversaux épineux, les inter-épineux du cou, le long dorsal, le demi-épineux & le sacro-lombaire. Alors l'effet est plus grand; le cou & le dos sont courbés en arriere, & y font une espece d'arc: dans cet état, l'action de presque tous les visceres du bas-ventre est gênée, interrompue ou beaucoup dérangée; la respiration souffre beaucoup, & se fait très difficilement; la déglutition est totalement empêchée; cet état si violent est souvent accompagné de vives douleurs; il est bien évident qu'il est trop opposé à l'état naturel du corps pour

pouvoir subsister long-temps ; il est plus ou moins dangereux suivant le degré, l'intensité & la durée de la convulsion. Le péril varie aussi suivant les causes qui l'ont produit : elles sont les mêmes que celles des autres espèces de convulsions. Voyez-en le détail aux articles CONVULSION, SPASME. Un paroxysme épileptique peut être déterminé de cette façon. Voy. EPILEPSIE. Alors le danger est moins pressant. L'*opisthotonos* peut aussi être l'effet de quelque poison pris intérieurement, d'une blessure, sur-tout faite avec des fleches ou autres armes empoisonnées ; & alors il est plus dangereux ; il est mortel lorsqu'il survient à des malades foibles, épuisés par une longue maladie ou par des évacuations trop abondantes. Voyez CONVULSION : voyez aussi à cet article le traitement qu'il convient d'employer. En général, les antispasmodiques, anti-hystériques, les préparations de pavot doivent être données sur le champ. Les saignées peuvent convenir dans quelques cas particuliers & rares : elles seroient indifférentes ou nuisibles dans le cas de poison, & absolument pernicieuses, lorsque l'on a sujet d'accuser la foiblesse & l'épuisement ; des frictions, des embrocations, des espèces de douches avec de l'huile bien chaude fournissent un remede dont Galien a constaté l'efficacité par l'heureuse expérience qu'il en a faite sur lui-même dans un cas semblable ; enfin le caustere actuel, appliqué à la plante des piés, ne doit pas être oublié, quand les autres remedes ont été sans effet : souvent il emporte des maladies qui avoient résisté au fer & aux médicamens. Suivant ce précepte du grand Hippocrate qu'on a taxé de fausseté, parce qu'on n'a pas su en faire l'application. *Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat ; quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat ; quæ verò ignis non sanat, ea censere oportet insanabilia ; sectione VIII, aphor. vj.* Il seroit très-aisé de donner une théorie satisfaisante de l'action de ce remede dans la maladie dont il s'agit, mais *non est hic locus.* Voyez CAUSTERE, FEU. Il suffit de remarquer qu'on emploie à la Chine, dans les Indes & au Japon, la Moxe, qu'on applique aux piés un anneau rouge ; qu'on fait des piqûres avec

des aiguilles, *acupuncture* ; & que ces remedes plus ou moins analogues au caustere actuel, y font des effets surprenans dans les maladies convulsives.

**OPITERGINI, MONTES.** (*Géog. anc.*) Pline nomme ainsi les montagnes où la Livenza, *Liquentia*, à sa source. Ce sont les monts situés entre Ceneda, Belluno & les bourgs d'Ariano & Polcenigo. (*D. J.*)

**OPITERGIUM,** (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie au pays du peuple *Veneti*, entre Ceneda & la mer Adriatique. Les habitans sont nommés *Opitergini* par Lucain, Pline & Florus. Le nom moderne est *Oderzo*. Ce fut apparemment après sa destruction par les Quades & les Marcomans, qu'Héraclius l'a rebâtie, & qu'elle fut appelée *Héraclée*.

**OPIUM,** *f. m.* (*Hist. nat. des drog.*) C'est un suc concret, résineux & gommeux, pesant, & compact, pliant, inflammable, d'un roux noir, d'une odeur narcotique, d'un goût âcre & amer. Il nous vient en gâteaux arrondis, aplatis, de la grosseur d'un pouce, qui pesent une demi-livre ou une livre, & sont enveloppés dans des feuilles de pavot. On l'apporte de l'Anatolie, de l'Égypte & des Indes.

Les Arabes & les droguistes recommandent l'*opium* de Thèbes ou celui que l'on recueilloit en Égypte auprès de Thèbes, mais on ne fait plus à présent cette distinction. De quelqu'endroit que vienne l'*opium*, on estime celui qui est naturel, un peu mou, qui obéit sous les doigts, qui est inflammable, d'une couleur brune ou noirâtre, d'une odeur forte, puante, & assoupissante. On rejette celui qui est sec, friable, brûlé, mêlé de terre, de sable ou d'autres ordures.

Les anciens distinguoient deux sortes de suc de pavot ; l'un étoit une larme qui découloit de l'incision que l'on faisoit à la tête des pavots, elle s'appeloit *μυκνός ὄπιον*, & chez les médecins *ὄπιον* par autonomasie. L'autre s'appeloit *μυκνὸν ὄπιον* ou *μυκνέσιον* ; c'étoit le suc épais qui l'on retiroit de toute la plante. Ils disoient que le méconium étoit bien moins actif que l'*opium*.

Présentement on ne nous en fournit que d'une sorte sous le nom d'*opium* : savoir,

un suc qui découle de l'incision des têtes de pavots blancs ; on en trouve aucune autre espece parmi les Turcs & à Constantinople, que celui que l'on apporte en gâteaux. Cependant, chez les Perses, on distingue les larmes qui découlent des têtes auxquelles on fait des incisions, & ils recueillent avec grand soin celles qui coulent les premières, qu'ils estiment beaucoup comme ayant plus de vertu.

La plante dont on retire le suc, s'appelle *papaver hortense*, *semine albo sativum*, Dioscorid. *album*, Plinii, Cés. Bauhin, p. 170. Sa racine est environ de la grosseur du doigt, rempli comme le reste de la plante d'un lait amer. Sa tige a deux coupées ; elle est branchue, ordinairement lisse, quelquefois un peu velue. Sur cette tige naissent des feuilles semblables à celles de la laitue, oblongues, découpées, crépues, de couleur de verd de mer. Ses fleurs sont en rose, plus souvent à quatre pétales blancs, placés en rond, & qui tombent bientôt. Le calice est composé de deux feuillets ; il en sort un pistil ou une petite tête, entourée d'un grand nombre d'étamines. Cette tête se change en une coque, de la figure d'un œuf, qui n'a qu'une seule loge, garnie d'un chapiteau : elle est ridée, étoilée, munie intérieurement de plusieurs lames minces qui tiennent à ses parois ; à ces lames adhèrent, comme à des placenta, grand nombre de graines très-petites, arrondies, blanches, d'un goût doux & huileux.

Dans plusieurs provinces de l'Asie mineure, on sème les champs de pavots blancs, comme nous semons le froment ; aussitôt que les têtes paroissent, on y fait une légère incision ; & il en découle quelques gouttes de liqueur laiteuse, qu'on laisse figer, & que l'on recueille ensuite. M. Tournefort rapporte que la plus grande quantité d'*opium* se tire par la contusion & l'expression de ces mêmes têtes ; mais Belon n'en dit rien, non plus que Kœmpfer qui a fait une dissertation sur l'*opium* persique. Ces deux derniers auteurs distinguent trois sortes d'*opium*, mais tirés seulement par incision.

Dans la Perse on recueille l'*opium* au commencement de l'été. On fait des plaies

en fautoir à la superficie des têtes qui sont prêtes d'être mûres. Le couteau qui sert à cette opération, a cinq pointes ; & d'un seul coup il fait cinq ouvertures longues & parallèles. Le lendemain on ramasse avec des spatules le suc qui découle de ces plaies, & on le renferme dans un petit vase attaché à la ceinture.

Ensuite on fait l'opération de l'autre côté des têtes, pour en tirer le suc de la même manière. La larme que l'on recueille la première, s'appelle *gobaar* ; elle passe pour la meilleure, sa couleur est blanchâtre ou d'un jaune pâle ; mais elle devient brune, lorsqu'elle est exposée long-temps au soleil, ou qu'elle est trop séchée. La seconde larme que l'on recueille, n'a pas tant d'efficace, & elle n'est pas si chère. Sa couleur est le plus souvent obscure, ou d'un goût noirâtre. Il y en a qui font une troisième opération, par laquelle on retire une larme très-noire & de peu de vertu.

Après que l'on a recueilli l'*opium*, on en fait une préparation, en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel, en le remuant continuellement & fortement avec une espece de spatule dans une assiette de bois plate, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance, la viscosité ; & l'éclat de la poix bien préparée ; ensuite on le remanie dans la main ; & enfin on en fait de petits cylindres ronds que l'on met en vente : lorsque les marchands n'en veulent que de petits morceaux, on les coupe avec des ciseaux.

L'*opium* ainsi préparé s'appelle chez les Perses *theriaack-malideh*, c'est-à-dire, *thériaque préparée* par le broiement, ou bien *thériaach affinum* ; c'est-à-dire, *thériaque opiée*, pour la distinguer de la thériaque d'Andromaque, qu'ils nomment *theriaack-farnuk* ; car ces peuples regardent l'*opium* comme le remède vanté par les Poètes, qui donne la tranquillité, la joie & la sérénité.

Cette manière de préparer l'*opium* est le travail perpétuel des revendeurs qui sont dans les carrefours, & qui exercent fortement leurs bras à ce travail. Ce n'est pas là cependant la seule façon de préparer ce suc ; très-souvent on broie l'*opium*,

non pas avec de l'eau, mais avec une si grande quantité de miel, que non-seulement il l'empêche de se sécher, mais encore il tempère son amertume.

La préparation la plus remarquable est celle qui se fait, en mêlant exactement avec l'*opium*, la noix muscade, le cardamome, la canelle, & le macis réduits en poudre très-fine. On croit que cette préparation est très-utile pour le cœur & le cerveau : elle s'appelle *pholonia*, c'est le *philonium* de Perse ; d'autres n'emploient point les aromates dont nous venons de parler ; mais ils mettent beaucoup de safran & d'ambre dans la masse de l'*opium*. Plusieurs font la préparation chez eux à leur fantaisie.

Outre ces préparations dont on ne fait usage qu'en pillules, Kœmpfer, fait mention d'une certaine liqueur célèbre chez les Perses, que l'on appelle *cocomar*, dont on boit abondamment par intervalles.

Les uns préparent cette liqueur avec les feuilles de pavots qu'ils font bouillir peu de temps dans l'eau simple. D'autres la font avec les têtes pilées & macérées dans l'eau ; ou bien ils en mettent sur un tamis, versent dessus sept à huit fois la même eau ; en y mêlant quelque chose qui y donne de l'agrément selon le goût de chacun.

Kœmpfer ajoute une troisième sorte d'*opium*, qu'il qualifie d'*électuaire*, qui réjouit & qui cause une agréable ivresse. Les parfumeurs & les médecins préparent différemment cet électuaire, dont la base est l'*opium* ; on le destine par les différentes drogues que l'on y mêle, à fortifier, & à recréer les esprits : c'est pourquoi on en trouve différentes descriptions, dont la plus célèbre est celle qu'a trouvée Hasjem-Begi. L'on dit qu'elle excite une joie surprenante dans l'esprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées, & des plaisirs enchantés. (D. J.)

OPIUM CYRENAÏQUE, (Mat. médic.) nom donné par quelques écrivains du moyen âge à l'*assa fœtida*, parce que de leur temps on tiroit principalement cette drogue de Cyrene, ou comme dit Avicene, du Kirvan, ce qui est le même pays.

OPLITODROME, f. m. (Ant. grecq.)

Tome XXIII,

Les Grecs nommoient *oplitodromes*, ὀπλιτῶν τὸ δρόμος, ceux qui combattoient aux jeux olympiques & autres jeux de la Grece : c'est un mot composé de ὀπλον, arme, & de δρόμος, course. Poterius, *Archæol. græc. liv. II, cap. xxj, tom. I, pag. 442.*

OPOBALSAMUM, f. m. (Hist. des drog.) ὀποβάλασαμον, résine, liquide, précieuse, blanchâtre & légèrement jaunâtre, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du citron, d'un goût âcre & aromatique : on estime celui qui a toutes ces qualités, & non celui qui est ténace, vieux & falsifié.

La plante qui fournit cette liqueur résineuse est nommée par Bélon dans ses observations, *balsamum lentisci folio*, *egyptiacum*, & par Prosper Alpin, 48. *balsamum* ; car l'arbre & la résine portent le même nom. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur du troëne & du cytise, & est toujours verd, garni de peu de feuilles, semblables à celles de la rue, ou plutôt à celles du lentisque : elles sont attachées à la même queue, au nombre de trois, de cinq ou de sept, y ayant une feuille impaire qui la termine. Ses branches sont odorantes, résineuses & pliantes : leur substance ligneuse est blanche, sans odeur, couverte de deux écorces minces ou membraneuses ; l'extérieure est rougeâtre en dehors, l'intérieure verdâtre, odorante & d'une saveur aromatique. Ses fleurs sont purpurines, semblables à celles de l'acacia, & fort odorantes. Ses semences sont jaunes, odorantes, âcres, amères, & donnent une liqueur jaune semblable au miel : elles sont renfermées dans des follicules noires rougeâtres.

Théophraste, Dioscoride, Pline, Joseph & autres, croient que la partie de l'*opobalsamum* est la Judée, ou l'Egypte ; mais il est constant que ni la Judée, ni l'Egypte ne sont pas les pays où ce baume vient de lui-même : on ne trouve aucun arbre qui porte ce baume dans la Judée ; & du temps de Bélon on n'en trouvoit pas non plus. Strabon a eu raison de dire qu'on le trouvoit dans l'Arabie heureuse, qui est effectivement la seule patrie de ce baume.

Prosper Alpin nous apprend qu'il est blanc lorsqu'on vient de le tirer, ayant une odeur excellente & très-pénétrante,

qui approche de celle de la térébenthine mais plus suave & plus vive , d'un goût amer , âcre & astringent. Ce baume est d'abord trouble & épais comme l'huile d'olive nouvellement exprimée ; il devient ensuite très-subtil , très-limpide , très-léger , & prend une couleur verdâtre , ensuite une couleur d'or ; enfin lorsqu'il est vieux , il devient comme du miel : alors il s'épaissit comme la térébenthine ; il coule très-difficilement , & il perd beaucoup de son odeur.

Quand ce baume est récent , si l'on en verse goutte à goutte dans de l'eau , il ne va pas au fond à cause de sa grande légèreté ; mais étant versé de haut , il s'y plonge un peu , & remonte continuellement ; il s'étend sur toute la surface de l'eau , & se mêle avec elle , de sorte qu'il est très-difficile de l'en séparer : peu de temps après il s'y fige & se coagule , & on le retire tout entier avec un filet , il est alors laiteux , ou blanc comme le lait. Voilà les véritables caractères du baume naturel & récent.

Les anciens ne recueilloient uniquement que le baume qui découloit de l'écorce de l'arbre , auquel ils faisoient une incision , & ils en retiroient une très-petite quantité. Aujourd'hui il y a deux especes de ce baume , selon Augustin Lippi. La première peut être appelée le véritable baume , & c'est celui qui coule de lui-même , ou par l'incision que l'on fait à l'écorce ; mais on en retire une si petite quantité , qu'à peine suffit-elle pour les habitans , & pour les grands du pays , & il est très-rare que l'on en porte ailleurs. L'autre espece est le baume de la Mecque & de Constantinople , qui est encore précieux , & qui parvient rarement jusqu'à nous , si ce n'est par le moyen des grands qui en font des présents. Voici comment on le retire. On remplit une chaudiere de feuilles & de rameau du baumier , & l'on verse de l'eau par dessus jusqu'à ce qu'elle les surpasse. Lorsqu'elle commence à bouillir , il nage au-dessus une huile limpide que l'on recueille avec soin , & que l'on réserve pour l'usage des dames ; car elles s'en servent pour se polir le visage & pour en oindre leurs cheveux. Tandis que l'ébullition continue ,

il s'éleve à la superficie de l'eau une huile un peu plus épaisse & moins odorante , que l'on envoie comme moins précieuse , par des caravanes , au Kaire & aux autres pays ; c'est le plus commun en Europe.

Comme les vertus de l'*opobalsamum* dépendent de son huile subtile & volatile , il est certain que celui qui est récent a plus de vertu que celui qui est vieux. On l'emploie dans l'asthme & dans la phthisie avec quelque succès , pour rétablir le ton des poumons , adoucir l'acrimonie de la lymphe qui se répand dans leurs cavités , & en inciser les humeurs visqueuses. On abuse souvent de ce remede , en le prescrivant dans les ulceres des reins & de la vessie ; car comme ces arbres sont d'ordinaire érépiselateux , tous les balsamiques & les résineux y nuisent beaucoup , en augmentant l'inflammation , & en arrêtant l'excrétion du pus.

Ce baume est encore célèbre pour guérir les plaies , étant appliqué extérieurement. Il est vrai qu'il convient très-bien aux plaies simples , ou à celles qui consistent dans une simple solution de continuité , soit pour couvrir la plaie , & pour empêcher le contact de l'air , soit pour procurer plutôt la réunion des levres ; car alors ces plaies qui se guériroient facilement par elles-mêmes , se cicatrisent bien plus promptement : mais s'il y a quelque contusion , ou quelque froissement des fibres charnues , ou autres qui entraînent toujours la suppuration , ce seroit en vain que l'on emploieroit les balsamiques pour en faire la réunion ; car ces parties qui se pourrissent , & dont on empêche la séparation , étant retenues trop long-temps , irritent & enflamment par leur acrimonie la partie malade : c'est ce qui fait que la guérison de telle plaie est plus longue , & souvent très-difficile.

Les dames de Constantinople , & celles d'Asie & d'Egypte , font usage de l'*opobalsamum* pour se rendre la peau douce & polie. Voici la maniere dont en usent les Egyptiennes. Elles se tiennent dans un bain jusqu'à ce qu'elles aient bien chaud ; alors elles se frottent la peau du visage & de la gorge avec ce baume à différentes fois , & sans l'épargner ; ensuite elles demeurent une heure & davantage dans ce bain chaud ,

jusqu'à ce que la peau soit imbibée de ce baume & bien sèche, alors elles en forment : elles demeurent ainsi pendant trois jours le visage & la gorge imbibés de baume ; le troisième jour elles se remettent au bain, & se frottent encore comme on vient de le dire, avec le même baume. Elles recommencent l'opération plusieurs fois, ce qui dure au moins trente jours, pendant lesquels elles ne s'essuient point la peau. Enfin lorsque le baume est bien sec, elles se frottent d'un peu d'huile d'amandes amères, & ensuite elles se lavent pendant plusieurs jours dans l'eau de fèves distillée.

Les dames qui se servent de ce baume parmi nous, en qualité de cosmétique, en font par art le lait virginal, qui est avec raison fort estimé pour l'embellissement de la peau. Il ne se fait aucune précipitation dans ce lait, & le baume ne se sépare point. Voyez-en la composition au mot LAIT virginal.

L'*opobalsamum* est, comme on fait, nommé dans les ordonnances des médecins, sous le nom de *baume blanc* de Constantinople, *baume* de Judée, d'Égypte, du grand Kaire & de la Mecque. Chez les apothicaires, on le nomme aussi baume de Galaad, *balsamum galaldense* ou *gileadense*, parce qu'on s'est imaginé que le baume de Galaad de l'écriture étoit la même chose que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque directement par la mer rouge, ou autrement.

Mais le mot hébreu que nous avons rendu *baume*, est *zori*, qui, suivant la remarque des rabbins, signifie toutes sortes de gommes résineuses. Dans Jérémie, viij, 22, & xlvj, 2, il en est parlé comme d'une drogue que les médecins employoient ; & dans la Genèse, xxxvij, 25, & xliij, comme d'une des choses les plus précieuses que produit le pays de Canaan ; & dans l'un & dans l'autre endroit il est marqué qu'il venoit de Galaad. Si le *zori* du texte signifie *baume*, tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-temps avant qu'on eût planté l'arbre dans les jardins de Jéricho, & avant que la reine de Saba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joseph : car c'étoit une des marchan-

dises que les Ismaélites portoient de Galaad en Égypte, quand Joseph leur fut vendu par ses frères ; Jacob en envoya en présent à Joseph en Égypte, comme une chose qui croissoit dans le pays de Canaan, quand il dépêcha ses autres fils pour acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croirois que ce *zori* de Galaad, que nous rendons *baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même chose que le baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une espèce d'excellente térébenthine dont on se servoit alors pour les blessures & pour quelques autres maux.

Le mot *opobalsamum* veut dire *suc* ou *gomme de baume* ; car proprement *balsamum* signifie l'arbre, & *opobalsamum*, le *suc* qui est distillé ; *οπος* en grec signifie le *suc*, la *gomme*, ou la *liqueur* qui distille de quelqu'arbre que ce soit, ou même de plusieurs autres choses.

L'*opobalsamum* entre dans la thériaque & le mithridate, de nom sans doute plus qu'en réalité, comme on en peut juger par la quantité de ces deux compositions qui se fait chaque année dans toute l'Europe, & en même temps par la rareté du vrai baume d'Arabie, dont le prix sur les lieux vaut environ une pistole l'once. (D. J.)

OPOCARPASUM, ou OPOCALPASUM, f. m. (*Hist. des drog. anc.*) *suc* végétal qui ressembloit à la meilleure myrrhe liquide, que l'on méloit souvent avec elle par l'amour du gain, & dont on ne pouvoit facilement la distinguer. Ce *suc* causoit l'assoupissement & une espèce d'étranglement subit. Galien rapporte qu'il a vu plusieurs personnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle il y avoit de l'*opocarpasum*, sans qu'ils le fussent. Aucun des anciens n'a pu nous apprendre de quelle plante, de quel arbre, ou de quelle herbe étoit tiré le *suc* que l'on appeloit *apocarpasum* ; & aucun auteur moderne ne le fait encore aujourd'hui.

OPODELTOCH, f. m. (*Pharmacie.*) emplâtre *opodeltoch* ; cet emplâtre est composé de quelques ingrédients précieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de résine & de gomme-résine, de toutes les matières minérales regardées comme éni-

nement astringentes & dessiccatives, telles que le safran de mars, les chaux de zinc, la litharge, le colcotar, &c. & enfin du suc de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment détersives, vulnéraires, cicatrisantes, telles que l'aloès, le suc de grande consoude, de fanicle, de tabac, & même de feuilles de chêne, substance assurément fort peu succulente.

On peut voir, au mot *Emplâtre*, combien est frivole l'espoir de l'inventeur, qui a prétendu faire de cet emplâtre un remède souverainement résolutif, mondificatif, dessiccatif, vulnéraire, cicatrisant, &c. & combien sur-tout le suc des plantes en est un ingrédient puéile. L'emplâtre *opodel-roch* n'est donc qu'une composition, qui, comme la plupart des autres emplâtres très-composés, doit son origine à la charlatanerie & à l'ignorance. Voyez *Emplâtre*. (b)

**OPOPANAX**, f. m. (*Hist. nat. des drog. exot.*) *Popopanax* en grec, de même qu'en françois, se dit en latin *opopanax*; c'est un suc gommeux, résineux, qui nous vient en grumeaux environ de la grosseur d'un pois, tantôt plus grands, tantôt plus petits; roussâtres en dehors, d'un jaune blanchâtre en dedans; fort amers; âcres, de mauvaise odeur, d'un goût qui excite un peu la nausée, gras & cependant friables.

On l'apporte quelquefois en masses très-fraîches, d'un roux noirâtre, mêlées des squilles, de la tige, ou d'autres ordures.

On doit choisir les larmes brillantes, grasses, friables, de couleur de safran en dehors, blanches ou jaunâtres en dedans, d'un goût amer, d'une odeur forte. On rejette celles qui sont noires & fardées.

On apporte *Popopanax* d'Orient; mais nous ne savons point du tout de quelle plante il vient. Il a été connu des Grecs. On le cite, selon Galien, du *panax heracleus*, dont on coupe les racines & les tiges; mais il n'y a rien de certain dans les auteurs sur le *panax heracleus*; c'est une plante qui nous est inconnue.

L'*opopanax* s'enflamme comme les résines: il se dissout dans l'eau comme les substances gommeuses; mais il rend l'eau laiteuse à cause de sa grande quantité d'huile. Il paroît donc composé de tartre & de

sel ammoniacal étroitement unis ensemble.

Pris intérieurement, il incise les humeurs visqueuses, & purge sans fatiguer, depuis demi-drachme jusqu'à une drachme; il sert extérieurement à amollir les tumeurs, à les discuter, à les résoudre. Il est employé dans presque toutes les vieilles compositions galéniques. (D. J.)

**OPORICÉ**, f. m. (*Mat. méd. des anciens.*) *ὀπωρικὴ*; c'est un remède fort vanté, que Pline, *livre XXIV*, *ch. xiv*, nous dit être composé de quelques fruits d'automne. Il y entroit cinq coings, autant de grenades, du fumach de Syrie & du safran. On faisoit bouillir le tout dans un conge de vin blanc jusqu'à consistance de miel. Ce remède étoit employé pour les dyssenteries & les débilités d'estomac. Le mot *oporice* est dérivé du grec *ὀπωρον*, qui veut dire *automne*, ou le fruit de cette saison.

**OPOS**, f. m. (*Méd. anc.*) ce nom grec indique chez les anciens médecins, le suc des plantes, soit qu'il découlât naturellement, ou par incision; mais Hippocrate emploie ce mot pour désigner le suc du silphium qu'on nommoit le *suc* par excellence, comme nous appelons aujourd'hui l'écorce du quinquina, simplement *l'écorce*.

**OPOSSUM & OPASSUM**, voyez *Philandre*.

**OPPA**, (*Géog.*) rivière de la haute Silésie. Elle a sa source dans les montagnes de Gesenk, qui séparent la Silésie & la Maravie, & se perd dans l'Oder.

**OPPELEN**, (*Géog.*) ville forte de Silésie, capitale d'un duché considérable de même nom. Elle est sur l'Oder dans une belle plaine, à 8 lieues N. de Troppau, 14 S. E. de Breslau, 54 N. E. de Prague. *Long.* 35, 32; *lat.* 50, 54.

Le duché d'*Oppelen* est arrosé de plusieurs rivières, outre l'Oder qui le partage. Il contient avec la capitale une vingtaine de bourgades, que Zeyler appelle villes.

**OPPENHEIM**, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le bas palatinat du Rhin, capitale d'un bailliage de même nom. Les François la saccagerent en 1689. Elle est sur une montagne dans un pays fertile, près du Rhin, à 3 lieues S. E. de Mayence, 4. N. O. de Worms. *Long.* 25, 55; *lat.* 49, 48.



Quelques historiens attribuent la fondation d'*Oppenheim* à Drusus, d'autres aux empereurs Valentinien ou Gratien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du temps de Charlemagne, ce n'étoit qu'un village. Quant au bailliage d'*Oppenheim*, il n'a que deux places; la capitale qui porte son nom est *Ingelheim*.

**OPPERLEER**, (*Comm. d'Hollande.*) on nomme ainsi en Hollande des peaux d'animaux apprêtées d'un côté, & chargées de l'autre de leur poil ou laine. Elles servent ordinairement à faire des couvertures, d'où elles ont pris leur nom. *Ricard.*

**OPPIDO**, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Régio. Elle est au pié de l'Appennin, à 10 lieues N. E. de Régio, 7 S. E. de Nicotera. *Long.* 34, 14; *lat.* 38, 18.

**OPPIDUM**, (*Litér. Géog.*) ce mot latin veut dire ordinairement une *petite ville*, & souvent ce que nous appelons un *bourg*; mais les anciens, sur-tout les poètes, employoient indifféremment les mots *urbes* & *oppida*. D'un autre côté, les auteurs en propose, les orateurs eux-mêmes, ont employé ces deux mots indistinctement; ce qui montre qu'ils les ont regardés comme synonymes. Cicéron dit que le mot *oppidum* venoit du secours que les hommes s'étoient promis mutuellement en demeurant les uns auprès des autres. *Oppida, quod opem darent.* Les habitans étoient nommés *oppidani*. (*D. J.*)

**OPPILATION**, *f. f.* (*Médec.*) ce mot est tiré du latin *oppilatio*, & signifie littéralement *obstruction*: il répond aux mots grecs *εμπαξις* & *σεννασις*: aussi Rhodius remarque qu'on s'en seroit sur tout pour désigner *obstruction* forte & ferrée. On trouve souvent ce terme dans les anciens auteurs & traducteurs latins. Son usage est beaucoup moins fréquent depuis plus d'un siècle; & à présent on ne l'emploie même plus dans cette signification. Dans le style familier il est assez usité, comme synonyme de *pâles-couleurs*, & principalement lorsque la maladie est légère, ou ne fait que commencer; Voyez *Pâles-couleurs*. On dit communément, l'*oppilation* est une maladie très-ordinaire aux

jeunes filles, & funeste à leur beauté: de là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'oppiler*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altère, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'*oppilation*. Aucun remède ne désoppile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage. Voy. *Pâles-couleurs*, *Pica*, *Mariage*.

**OPPORTUN**, **OPPORTUNE**, *adj.* (*Gramm.*) ils se disent du temps, du lieu & de toutes les circonstances qui rendent le succès d'une chose facile. L'occasion est *opportune*, ne la manquez pas. L'*opportunité* supplée souvent au défaut d'adresse. Ces mots sont peu d'usage.

**OPPOSANT**, *adj.* (*Gramm. & Jurisprud.*) celui qui a intérêt à ce qu'une chose ne se fasse pas, & qui y forme obstacle. On dit, ces créanciers sont *opposans* à l'exécution d'une sentence qui les lèse.

**OPPOSES**, *adj.* (*Géom.*) ce terme s'emploie en divers cas: il y a des angles *opposés* par leur sommet. Supposons qu'une ligne droite *AB*, en coupe une autre *CD*, (*Pl. Géom. fig. 86.*) au point *E*, les angles *x*, *o* *opposés* par le sommet sont égaux, ainsi que les angles *y*, *E*. Voyez **ANGLE**. Ces angles s'appellent aussi *opposés au sommet*, ou *opposés par la pointe*: la dénomination d'*opposés au sommet* est la plus commune.

Si une ligne *ST*, (*Pl. Géom. fig. 46.*) rencontre deux autres lignes, *AP*, *BR*, les angles *u*, *x*, ainsi que les angles *z*, *y*, formé par la rencontre de ces lignes, sont appelés *angles opposés*; & en particulier l'angle *u* est nommé l'*angle externe opposé* de l'angle *x*, & *z* l'*angle interne opposé* de l'angle *y*: ces angles s'appellent aussi plus communément *alternes*. Voyez **Alterne**.

Des cônes *opposés* sont deux cônes semblables, *opposés* par le sommet, c'est-à-dire, qui ont un même sommet commun; ainsi qu'un même axe. Voyez **CÔNE**.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes *opposés*. Voyez **Hyperbole**, **Cône** & **Conique**.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallèle au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, en sorte qu'il coupe le cône *opposé*, on formera par ce moyen des sections *opposées*. Voyez SECTION. Chambers. (E)

OPPOSÉ, adj. en terme de Blason, se dit de deux pièces peintes sur l'écu, lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OPPOSER, v. act. & neut. (Gramm.) former un obstacle: on dit, la nature n'a *opposé* à l'homme aucune barrière que son ambition sacrilège, son avarice insatiable, son infatigable curiosité n'ait franchie: on *oppose* des digues à la violence des eaux & des passions: on *oppose* la patience à la force: l'intérêt des autres *s'oppose* toujours à nos desseins: le blanc n'est pas plus *opposé* au noir que son caractère & le mien: les pôles d'une sphère sont diamétralement *opposés*: qu'*opposez*-vous à cette preuve? qu'*oppose*-t-elle à ses persécuteurs? des plaintes, des cris, des larmes, contre lesquelles ils se sont endurcis dès longtemps: si la fortune *s'oppose* à vos desseins *opposez* à la fortune du courage & de la résignation: *opposez*-vous à la vente de ces effets.

OPPOSER: on dit d'un *escrimeur*, qu'il tire avec opposition quand il alonge une estocade en se garantissant de l'épée de l'ennemi; c'est-à-dire, que la pointe de son épée attaque le corps de l'ennemi, tandis que le talon défend le sien.

Pour tirer avec opposition, il faut en détachant une estocade quelconque placer le bras droit & la main comme pour la parer: on tire avec opposition quand on détache l'estocade comme je l'ai enseigné. Voy. Estocade de quarte, de tierce, &c.

On peut dire que l'opposition est une parade, puisqu'on ne peut *opposer* sans faire un mouvement semblable à celui de parer. Quand on fait assaut, il faut être dans une continuelle opposition, & diriger la pointe de son épée sur l'estomac de l'ennemi, tandis que du talon de l'épée on met la sienne hors l'alignement du corps.

Cette opposition est une espèce d'attaque, parce que l'ennemi qui veut comme vous

diriger la pointe de son épée sur votre corps, ne souffre pas qu'elle en soit détournée, c'est pourquoi ce mouvement le détermine ou à dégager ou à forcer votre épée.

OPPOSITION, s. f. se dit en Astronomie, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planètes, lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire, éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle. Voyez Conjonction & Syrigie.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est alors en *opposition* avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein, elle brille pour lors tout le long de la nuit. Voyez Lune & Phase.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planète est en *opposition* avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique. Voy. Ecliptique.

Mars dans le temps de son *opposition* avec le soleil est plus proche de la terre que du soleil; cela vient, 1° de ce que les orbites de mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2° de ce que dans le temps où mars est en *opposition* avec le soleil, la terre est entre cette planète & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de mars est moins que double de la distance de la terre au soleil. Voyez MARS. Chambers. (O)

OPPOSITION, s. f. terme de Rhétorique, c'est une figure de rhétorique, par laquelle l'on joint deux choses qui, en apparence sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit que l'amour est une *aimable folie*. Cette figure qui semble nier ce qu'elle établit, & se contredire dans ses termes, est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention & l'admiration des lecteurs, & donne de la grace au discours, quand elle n'est point recherchée & qu'elle est placée à propos. Voulez-vous un exemple d'une *opposition* brillante moins marquée dans les mots que dans la pensée, je n'en puis guère citer de plus heureuse, que celle de ces beaux vers de la Henriade, chant IX.

*Les amours enfantins désarmoient ce héros,  
L'un tenoit sa cuirasse encor de sang trempée,  
L'autre avoit détaché sa redoutable épée,  
Et rioit, en tenant dans ses débiles mains  
Ce fer, l'appui du trône, & l'effroi des humains.*

Il falloit dire, peut-être, *l'effroi des ennemis.*  
(D. J.)

OPPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie en général un empêchement que l'on met à quelque chose : il y a des oppositions de plusieurs sortes, savoir :

*Opposition à fin d'annuller*, est une opposition au décret qui tend à faire annuller la saisie réelle & les criées ; elle est ordinairement formée par la partie saisie, & se fait par rapport à la forme ou par rapport à la matière.

L'*opposition à fin d'annuller* se fait par rapport à la forme lorsque la saisie réelle ou les criées n'ont pas été valablement faites, c'est-à-dire, que l'on n'y a pas observé les formalités établies par les ordonnances, coutume & usages des lieux.

Elle se fait par rapport à la matière quand la saisie réelle & les criées ont été faites pour choses non dûes par celui sur qui elles ont été faites.

La partie saisie n'est pas la seule qui puisse s'opposer à fin d'annuller, un tiers peut aussi le faire lorsqu'il est propriétaire des héritages saisis réellement ; mais s'il y a quelque immeuble ou portion qui ne lui appartienne pas, il ne peut s'opposer qu'à fin de distraire. Voyez *Opposition à fin de Distraire*.

Au lieu de s'opposer à fin d'annuller, on prend souvent le parti d'interjeter appel de la saisie & de tout ce qui a suivi, & l'on peut également par cette voie parvenir à faire annuller la saisie réelle & les criées si elles sont mal faites. Voyez le *Traité de la vente des immeubles par décret.* (A)

*Opposition à fin de conserver*, est celle qui est formée à un décret par un créancier de la partie saisie afin d'être colloqué pour son dû ; on l'appelle à fin de conserver, parce qu'elle tend à ce que l'opposant soit conservé dans tous ses droits, privilèges & hypothèques & à ce qu'il soit payé, sur le prix de l'adjudication,

de tout ce qui lui est dû en principal, intérêt & frais, par privilège s'il en a un, ou par hypothèque s'il en a une.

Cette opposition est reçue par-tout jusqu'à l'adjudication, le saisissant est tenu d'en former une pour être colloqué. Voyez *Opposition en sous-ordre*.

Il y a une sorte d'*opposition à fin de server*, qui est une opposition au sceau être payé sur le prix d'un office. Voyez ci-après *Opposition au Sceau*.

*Opposition aux criées*, est la même chose qu'*opposition au décret*. Voyez aussi *Opposition à fin d'annuller*, à fin de charge, à fin de conserver & à fin de distraire.

*Opposition au décret volontaire ou forcé*, est celle que l'on fait pour la conservation de quelque droit que l'on prétend avoir sur le prix saisi : il y en a de cinq sortes, savoir l'*opposition à fin d'annuller*, l'*opposition à fin de charge*, l'*opposition à fin de conserver*, l'*opposition à fin de discuter*, & l'*opposition en sous-ordre*. Voyez l'article qui concerne chacune de ces différentes sortes d'*opposition*.

L'*opposition à un décret* équivaut à une demande, de manière que les intérêts courent du jour de l'*opposition* ; elle ne tombe point en péremption lorsqu'il y a établissement de commissaire & des beaux faits en conséquence. Voyez *Criée*, *Décret*, *Saisie-réelle*, *Subhastation*.

*Opposition à la délivrance*, est lorsqu'un créancier, ou quelque autre prétendant droit à la chose, s'oppose à ce qu'aucune somme de deniers soit payée à quelqu'un ou à ce qu'on leur fasse la délivrance d'un legs ou autre effets.

*Opposition à fin d'hypothèque*, c'est ainsi que l'on appelle au parlement de Bordeaux ce que nous appelons communément *opposition à fin de conserver*. Voyez le recueil de *Questions* de M. Bretonnier au mot *Décret*.

*Opposition à un jugement*. Voyez *Opposition à un arrêt*, & *Opposition à une sentence*.

*Opposition à un arrêt*, a lieu dans plusieurs cas : on est recevable en tout temps à s'opposer à un arrêt par défaut, faute de comparoir en refundant les frais

de contumace, parce qu'il n'y avoit pas de procureur pour le défaillant; il en est de même d'un arrêt sur requête, mais il faut s'opposer dans la huitaine de la signification aux arrêts par défaut faute de défendre ou faute de plaider: la tierce *opposition* à un arrêt se forme par ceux qui n'y ont pas été parties. *Voyez ci-après OPPOSITION TIERCE.*

Quand l'opposant est non recevable dans son *opposition*, on le déclare tel; ou s'il est seulement mal fondé, on le déboute de son *opposition*.

*Opposition à fin de charge*, est un empêchement formé à un décret volontaire ou forcé par celui qui prétend avoir quelque droit réel sur l'immeuble saisi, tel qu'un droit de servitude, une rente foncière ou autre droit réel & inhérent à la chose; il conclut à ce que l'immeuble saisi réellement ne soit vendu qu'à la charge du droit réel qu'il prétend avoir dessus de manière que l'adjudicataire en soit tenu, ainsi que l'étoit celui sur qui la saisie réelle a été faite. Cette *opposition* doit être formée avant le congé d'adjuger; cependant au châtelet & dans quelques autres juridictions, elle est reçue jusqu'à l'adjudication.

*Opposition aux lettres de ratification*, est un empêchement que l'on forme entre les mains du greffier conservateur des hypothèques pour empêcher qu'il ne soit expédié en grande chancellerie des lettres appelées *de ratification*, dont l'effet est de purger les hypothèques sur les revenus du roi ou sur le clergé: ces *oppositions* n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'*opposition* à un décret, parce que le contentement des hypothèques n'a point de juridiction. *Voyez l'édit du mois de mars 1673, le Traité de la vente des immeubles par décret*, de M. d'Héricourt *ch. ix*, & le mot *Lettres de ratification*. (A)

*Opposition mendiee*, est lorsqu'une partie fautive fait former par un tiers, & avec qui il est d'intelligence, un empêchement à la vente de ses meubles ou de ses fonds pour éluder la vente. (A)

*Opposition à un mariage*, est un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans, & à la célébration d'un mariage projeté entre deux autres personnes. Cette *opposition* empêche le curé de passer outre, jusqu'à ce qu'on lui en apporte main-levée.

Les curés ou vicaires sont obligés d'avoir des registres pour y transférer ces sortes d'*oppositions*, & les désistemens & main-levées qui en seront donnés par les parties, ou ordonnés par justice.

Il doivent aussi faire signer les *oppositions* par ceux qui les font, & les mains-levées par ceux qui les donnent; & s'ils ne les connoissent pas, ils doivent se faire certifier par quatre personnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main-levée sont ceux dont il est parlé dans l'acte.

L'official ne peut connoître que des *oppositions* où il s'agit de *foedere matrimonii*, comme quand l'opposant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage ensemble est marié avec une autre personne, ou qu'il y a eu des fiançailles célébrées.

Mais les *oppositions* que l'on appelle *treves*, qui sont celles formées par les peres, meres, tuteurs, curateurs & autres, qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le juge séculier. *Voyez l'arrêt du 20 février 1733.* (A)

*Opposition à l'ordre*, est la même chose qu'*opposition* au décret, & singulièrement que l'*opposition à fin de conserver*. Ce terme convient sur-tout dans les pays où on commence l'ordre avant de faire l'adjudication. *Voyez le recueil de questions de M. Bretonnier*, au mot *décret*.

*Opposition à une saisie*, est un empêchement qu'un tiers forme à la vente d'une chose mobilière ou immobilière, soit qu'il prétende droit à la chose, ou seulement d'être payé sur le prix.

Toute *opposition* doit contenir élection de domicile; & si c'est à un décret, elle doit être formée au greffe.

C'est une maxime que tout opposant est saisissant, c'est-à-dire, que l'*opposition* équivaut à une saisie, l'*opposition* à une saisie réelle équivaut aussi à une demande par rapport aux intérêts. *Voyez Opposition au décret.*

*Opposition au sceau*, est un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le garde des sceaux, en parlant au garde des rôles des offices de France, à ce qu'aucunes provisions ne soient scellées au préjudice de ses droits sur la procuration *ad resignandum* de son débiteur, pour faire passer en la personne d'un autre l'office dont il est revêtu.

L'usage de ces sortes d'*oppositions* commença du temps du garde des sceaux du Vair.

Ces *oppositions* ont non seulement l'effet d'empêcher de sceller des provisions au préjudice des créanciers; elles procurent aussi l'avantage aux créanciers opposans d'être préférés sur le prix de l'office à ceux qui n'ont pas formé *opposition*, quand même ils auroient un privilège spécial sur la charge.

Un mineur même n'est pas relevé du défaut d'*opposition au sceau*, sauf son recours contre son tuteur.

Il y a deux sortes d'*opposition au sceau*; savoir, l'*opposition au titre*, & celle qu'on appelle à *fin de conserver*.

L'*opposition au titre* est celle qui se fait par ceux qui prétendent avoir droit à un office royal, pour empêcher qu'aucunes provisions n'en soient scellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ses ayans cause, pour raison du prix de l'office qui leur est dû en tout ou en partie: il faut aussi ajouter ceux envers qui le titulaire est obligé pour fait de sa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquisition, ne peut s'opposer qu'à *fin de conserver*, & non au titre.

L'*opposition au titre* doit être signée d'un avocat au conseil, chez lequel l'opposant élit domicile.

Elle ne dure que six mois; de sorte que si au bout de ce temps elle n'est pas renouvelée, elle ne sert de rien.

Quand l'*opposition au titre* est faite par des personnes qui n'avoient pas de qualité pour la faire, on en prononce la mainlevée, avec dommages & intérêts.

L'*opposition à fin de conserver* est celle qui se forme par le créancier d'un titulaire.

Tome XXIII.

à l'effet de conserver ses droits, privilèges & hypothèques sur le prix de l'office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'un autre personne.

Cette *opposition* n'a pas besoin d'être signée d'un avocat au conseil; elle n'empêche pas qu'on ne scelle des provisions; elle opere seulement que les provisions ne sont scellées qu'à la charge de l'*opposition*; son effet ne dure qu'un an.

Les huissiers au conseil & ceux de la grande chancellerie ont seuls le droit de signifier toutes les *oppositions au sceau* entre les mains des gardes des rôles, des conservateurs des hypothèques, & des gardes du trésor royal, & de signifier toutes les mains-levées pour raison de ces *oppositions*.

Ils sont pareillement seuls en droit de former les *oppositions* qui surviennent au titre ou au sceau des provisions des offices dépendans des ordres du roi, lesquelles *oppositions* doivent être formées entre les mains du chancelier garde des sceaux de ces ordres.

Aucune *opposition au sceau* ou au titre ne fait courir les intérêts, parce que ce n'est qu'un acte conservatoire. On forme de semblables *oppositions* pour les offices royaux établis dans l'étendue de l'appanage d'un prince entre les mains du chancelier de l'appanage, en parlant à son garde des rôles. Voyez l'édit du mois de février 1683, la déclaration du 27 juin 1703, les arrêts du conseil des 14 mai 1740, & 2 octobre 1742.

*Opposition au scellé*, est un acte par lequel celui qui réclame quelque effet qui est sous le scellé, ou qui se prétend créancier, proteste que le scellé ne soit levé qu'à la charge de son *opposition*. Voy. *Scellé*.

*Opposition à une sentence*, est un acte par lequel on empêche l'exécution d'une sentence surprise sur requête ou par défaut. Voyez ce qui a été dit ci-dessus de l'*opposition à un arrêt*, & SENTENCE.

*Opposition en sous-ordre*, est un acte par lequel le créancier d'un opposant à une saisie réelle, s'oppose à ce que la somme pour laquelle son débiteur sera colloqué dans l'instance d'ordre lui soit déli-

H h h h h

vrée, & conclut à ce que sur ladite somme il soit payé de son dû.

L'*opposition en sous-ordre* doit être formée au greffe avant que le décret soit levé & scellé, autrement si elle n'est formée qu'entre les mains du receveur des consignations, elle n'est considérée que comme une saisie & arrêt.

Les opposans en sous-ordre sont colloqués pour la créance de leur débiteur, suivant l'ordre de son hypothèque & sur sa collocation, chacun d'eux est colloqué en sous-ordre, suivant la date de son hypothèque particulière. Voyez M. d'Héricourt, *tit. de la vente des immeubles par décret*, & SOUS-ORDRE. (A)

*Opposition en surtaux*, est un acte par lequel un particulier taillable qui prétend que sa cote de taille est trop forte, eu égard à ses biens, commerce & industrie, se plaint de sa taxe, & demande une diminution, déclarant qu'il est opposant à la taxe faite de sa personne à une telle somme, & en même temps il donne assignation aux habitans à comparoir en l'élection, pour voir dire que sa cote demeurera réduite à une telle somme. Voyez le *code des tailles*, & le *mémorial alphabétique des tailles* au mot OPPOSANT, & ci-après SURTAUX, TAILLE.

*Opposition tierce*, se dit de l'*opposition* qu'un tiers forme à un mariage, quoiqu'il ne prétende pas avoir d'engagement avec aucune des deux personnes qui veulent se marier ensemble; telle est l'*opposition* des pere & mere, & autres parens, des tuteurs & curateurs, &c. Voyez *Marriage & Opposition au mariage*.

*Opposition tierce*, est celle qui est formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été partie contradictoire ni par défaut.

Cette *opposition* peut former en tout temps, même contre les sentences, après le temps d'interjeter appel, parce que les sentences ne passent en force de chose jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été partie.

Elle se forme devant le juge qui a rendu le jugement: si l'*opposition* se trouve bien fondée, le jugement est rétracté à l'égard du tiers-opposant seulement; si l'opposant

se trouve mal fondé, le tiers-opposant est condamné aux dépens & en l'amende portée par l'ordonnance, *tit. 27, art. 10*; savoir, 150 liv. si la tierce *opposition* est contre un arrêt, & 75 liv. si c'est contre une sentence.

*Opposition au titre*, c'est-à-dire, au titre d'un office. Voyez ce qui est dit ci-dessus à l'article OPPOSITION AU SCEAU.

*Opposition à la vente*, est l'empêchement qu'un tiers fait à la vente de biens saisis: par ce terme d'*opposition à la vente*, on entend principalement celle qui se fait en cas de saisie & exécution de meubles, elle peut être faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilège ou hypothèque sur les meubles. Voyez *Saisie & Exécution*.

L'*opposition à la vente* d'un immeuble s'appelle communément *opposition au décret*. Voyez *Criées; Décret, Saisie réelle, Opposition au décret*. (A)

OPPRESSEUR, f. m. OPPRIMER, v. act. (*Gram.*) terme relatif au mauvais usage de la puissance. On opprime, on mérite le nom d'*oppresseur*, on fait gémir sous l'oppression, lorsque le poids de notre autorité passe sur nos sujets d'une manière qui les écrase, & qui leur rend l'existence odieuse. On rend l'existence odieuse en envahissant la liberté, en épuisant la fortune, en gênant les opinions, &c. Un peuple peut être opprimé par son souverain, un peuple par un autre peuple. Fléchier dit qu'il y a peu de sûreté pour les *oppressés* de la liberté des peuples; mais c'est seulement dans les premiers instans de l'oppression. A la longue, on perd tout sentiment; on s'abrutit, & l'on en vient jusqu'à adorer la tyrannie, & à diviniser ses actions les plus atroces. Alors il n'y a plus de ressource pour une nation, que dans une grande révolution qui la régénere. Il lui faut une crise.

*Oppression* a un sens relatif à l'économie animale. On se sent oppressé, lorsque le poids des alimens surcharge l'estomac. Il y a *oppression* de poitrine, lorsque la respiration est embarrassée, & qu'il semble qu'on ait un poids considérable à vaincre à chaque inspiration.

**OPPRESSION**, f. f. (*Morale & Politiq.*) par un malheur attaché à la condition humaine, les sujets sont quelquefois soumis à des souverains, qui, abusant du pouvoir qui leur a été confié, leur font éprouver des rigueurs que la violence seule autorise. L'*oppression* est toujours le fruit d'une mauvaise administration. Lorsque le souverain est injuste, ou lorsque ses représentans se prévalent de son autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils, qui ne sont faits que pour ramper, & pour satisfaire aux dépens de leur sang, de leur travail & de leurs trésors, leurs projets ambitieux, ou leurs caprices ridicules. En vain l'innocence gémit, en vain elle implore la protection des loix, la force triomphe & insulte à ses pleurs. Domitien disoit *omnia sibi in homines licere*; maxime digne d'un monstre, & qui pourtant n'a été que trop suivie par quelques souverains.

*Oppression*, f. f. (*Médec.*) symptôme commun à diverses maladies; c'est un sentiment d'étouffement & de suffocation dans l'hystérisme, & autres maux de nerfs: on ressent de l'*oppression* dans la poitrine, quand la respiration est lésée par quelque cause que ce soit; on éprouve de l'*oppression* dans l'estomac, quand ce viscère exerce une digestion pénible. L'*oppression* qui vient d'une cause externe, se détruit en ôtant cette cause.

**OPPROBRE**, f. m. (*Gram.*) c'est le mépris de la société dans laquelle on est. Ce terme me semble du moins avoir rapport à une certaine collection d'hommes. Ceux qui ont une conduite opposée aux devoirs de leur état en sont l'*opprobre*; on est l'*opprobre* de l'église, de la nation, de la littérature, de la magistrature, de l'état militaire. Pour compléter l'acception d'*opprobre*, à cette idée il faut encore en ajouter une autre, c'est l'extrême degré de la honte & du mépris, encouru apparemment par quelqu'action bien vile. Il se dit aussi d'une injure grievée. Les Juifs firent souffrir à J. C. mille *opprobres*.

**OPS**, f. f. (*Mythol.*) c'est la même déesse que Rhéa, femme de Saturne, & les anciens adoroient sous ce nom la terre, à cause de sa fécondité. On représentoit *Ops* comme une matrone vénérable, qui

tendoit la main droite, c'est-à-dire, offroit son secours à tout le monde, & de la gauche elle distribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui sacrifioient étoient assis pendant le sacrifice pour marquer la stabilité de la déesse. Elle avoit un temple à Rome que lui voua T. Tatius, roi des Sabins; c'étoit dans ce temple qu'étoit le trésor. César y mit jusqu'à sept cens millions de sesterces, ce qui faisoit plus de soixante-dix millions de notre monnoie. Antoine distribua cet argent à ses amis & à ses créatures. Jugez par-là combien il enrichit de gens tout d'un coup. Nous n'avons point d'idée de pareilles profusions. (*D. J.*)

**OPSONOME**, f. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à une sorte de magistrats d'Athènes, qui étoient au nombre de deux ou trois, & qu'on prenoit dans le sénat ou dans le concile douteux.

Leur charge consistoit à avoir l'inspection du marché au poisson, & à prendre soin que tout s'y fit dans l'ordre & conformément aux loix.

**OPTATIF**, adj. (*Gramm.*) une proposition *optative*, est celle qui énonce un souhait, un désir vif. Cet adjectif se prend substantivement dans la grammaire grecque, pour désigner un mode qui est propre aux verbes de cette langue.

L'*optatif* est un mode personnel & oblique, qui renferme en soi l'idée accessoire d'un souhait.

Il est personnel, parce qu'il admet toutes les terminaisons relatives aux personnes, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet.

Il est oblique, parce qu'il ne peut servir qu'à constituer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Par-là même, c'est un mode mixte comme le subjonctif; parce que cette idée accessoire de subordination & de dépendance, qui est commune à l'une & à l'autre, quoique compatible avec l'idée essentielle du verbe, n'y est pourtant pas puisée, mais lui est totalement étrangère. Au reste, l'*optatif* est doublement mixte, puisqu'il ajoute à la signification tatale du subjon-

tif, l'idée accessoire d'un souhait, qui n'est pas moins étrangère à la nature du verbe. Voyez *Mode & Oblique*.

Cette remarque me paroît bien plus propre à fixer l'*optatif* après le subjonctif dans l'ordre des modes, que la raison alléguée par la méthode grecque de P. R. *lib. VIII, ch. x*, d'après la doctrine d'Apollone d'Alexandrie, *lib. III, ch. xxix*. L'*optatif* en général admet les mêmes différences de temps que le subjonctif.

Quelques auteurs de rudimens pour la langue latine, avoient cru autrefois qu'à l'imitation de la langue grecque, il falloit y admettre un *optatif*, & l'on y trouvoit doctement écrit, *optativo modo, tempore presentis & imperfecto*, *utinam amarem, plût à Dieu que j'aimasse!* &c. Mais puisque, comme le dit la *grammaire générale, part. II, ch. xvj*, & comme le démontre la saine raison. "Ce n'est pas seulement la maniere différente de signifier qui peut être fort multipliée, mais les différentes inflexions qui doivent faire les modes"; il est évident qu'il n'est pas moins absurde de vouloir trouver dans les verbes latins, un *optatif* semblable à celui des verbes grecs, qu'il ne l'est de vouloir que nos noms aient fixés comme les noms latins, ou que dans *παρα πάντων θεολόγων*, au dessus de tous les théologiens, *πάντων θεολόγων*, quoiqu'au génitif, est à l'accusatif, parce qu'en latin on diroit, *suprà* ou *ante omnes theologos*. "C'est, dit M. du Marfais (*art. DATIF*), abuser de l'analogie, & n'en pas connoître le véritable usage, que d'en tirer de pareilles inductions". (*N. E. R. M.*)

**OPTER**, v. n. (*Gramm.*) il est synonyme à *choisir*. Il faut *opter* entre la haine ou l'amour des peuples. V. *l'art. Option*.

**OPTERES** ou **OPTERIES**, f. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens le présent qu'on faisoit à un enfant la première fois qu'on le voyoit. Ce mot vient du grec *οπτομαι*, je vois. *Opterie* se disoit aussi des présens qu'un nouveau marié faisoit à son épouse, quand on le conduisoit chez elle & qu'on le lui présentoit. Voyez *Bartholin. de puer. veter.*

**OPTICIEN**, f. m. (*Gram.*) celui qui fait les instrumens de l'optique, ou qui donne des leçons de cette science.

**OPTIMATES**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) terme dont on se servoit autrefois pour désigner une des portions du peuple romain, qui étoit opposée à *populares*. Voy. *Populaire*.

Selon la distinction des *optimates* & des *populares*, donnée par Cicéron, les *optimates* étoient les meilleurs citoyens, & ceux qui ne cherchoient dans leurs actions que l'approbation de la plus saine partie; & les *populaires* au contraire, sans se soucier de cette espece de gloire, ne cherchoient pas tant ce qui étoit juste & bon en soi, que ce qui étoit agréable au peuple, & qui pouvoit leur être utile à eux-mêmes.

D'autres disent que les *optimates* étoient les plus ardens défenseurs de la dignité des premiers magistrats, & les plus zélés pour la grandeur de l'état; qui ne s'embarassoient point que les membres inférieurs de l'état souffrissent, pourvu que cela servit à augmenter l'autorité des chefs; & que les *populaires* au contraire, étoient ceux qui recherchoient la faveur du bas peuple, & qui l'excitoient à demander les plus grands privileges pour contrebalancer la puissance des grands.

**OPTIMISME**, f. m. (*Phil.*) on appelle ainsi l'opinion des philosophes qui prétendent que ce monde-ci est le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes possibles. Le pere Malebranche, & sur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accréditer cette opinion, voyez *Malebranchisme* & *Leibnitianisme*. C'est principalement dans sa théodicée que le dernier de ces philosophes a expliqué & développé son système. On peut en voir une idée dans son éloge par M. de Fontenelle, *mémoires de l'académie, année 1716*. Il prétend, par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit accessoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parce que ce crime a produit la liberté de Rome, & par conséquent toutes les vertus de la république romaine. Mais pourquoi les vertus de la république romaine avoient-elles besoin d'être précédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, & ce qu'on seroit bien embarrassé de nous dire. Et puis, comment accorder cet *optimisme* avec la liberté



de Dieu , autre question non moins embarrassante ? Comment tant d'hommes s'égorgeant-ils dans le meilleur des mondes possibles ? Et si c'est-là le meilleur des mondes possibles , pourquoi Dieu l'a-t-il créé ? La réponse à toutes ces questions est en deux mots : *o altitudo ! &c.* Il faut avouer que toute cette métaphysique de l'*optimisme* est bien creuse. (O)

**OPTIMUS, MAXIMUS**, (*Littérat.*) c'est le nom le plus ordinaire que les anciens Romains donnoient à Jupiter, comme étant celui qui caractérisoit le mieux la divinité dans ses deux principaux attributs , la souveraine bonté & la souveraine puissance. (*D. J.*)

**OPTION**, s. f. (*Jurisprudence.*) signifie quelquefois la faculté que l'on a de choisir une chose entre plusieurs. Quelquefois aussi l'on entend par le terme d'*option*, le choix même qui a été fait en conséquence de cette faculté : celui qui a une fois consommé son *option* ne peut pas varier.

Le droit d'*option* qui appartenoit au défunt , n'étant pas consommé , est transmissible aux héritiers directs ou collatéraux. Voyez Baquet , *des droits de justice*, ch. xv, n. 77. Duplessis , *traité du douaire*, & *traité de la continuation de communauté.* (A)

**OPTION**, s. f. (*Art milit. des Rom.*) *optio*, officier d'infanterie , aide du centurion : on l'appelloit autrement *uragus* ; il marchoit à la queue des bandes , & son poste répondoit à celui de nos sergens. On l'appelloit *option*, du mot *op'o*, je choisis , parce qu'il dépendoit du centurion de choisir qui il vouloit pour cet emploi ; cependant dans les commencemens de la république , l'*option* étoit nommée par le tribun ou le chef de la légion. (*D. J.*)

**OPTIQUE**, en Anatomie , est la dénomination qu'on donne à deux nerfs de la seconde conjugaison , qui prennent leur origine des cuisses de la moëlle allongée , & qui vont aux yeux. Voyez *planches anat.* & leur explic. Voyez aussi au mot NERF.

Ces nerfs s'approchent peu à peu , à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine , & s'unissent enfin à la base du cerveau , proche de l'entonnoir. Ils se séparent ensuite , mais sans se croiser , & il en va un à chaque œil. Voyez ŒIL.

Ils sont revêtus de deux tuniques qui viennent de la dure & de la pie-mere , & forment par leurs expansions les deux membranes des yeux , qu'on appelle *la choroïde* & *la sclérotique*. Voyez *Choroïde* & *Sclérotique*.

La retine qui est une troisième membrane , & l'organe immédiat de la vue , n'est que l'expansion de la partie fibreuse ou intérieure de ces nerfs. Voy. *Rétine*.

La construction des nerfs *optiques* est tout à fait différente de celle des autres nerfs , qui tous paroissent composés de dures fibres ; car ceux-ci avant d'entrer dans l'orbite de l'œil , ne sont qu'une tunique ou un canal formé par la pie-mere , qui enferme une production de la moëlle du cerveau , & que l'on en fait aisément sortir. A leur entrée dans les yeux ils reçoivent une autre tunique de la dure-mere ; & ces deux tuniques sont attachées ensemble par des filets prodigieusement menus. Celle qui est formée par la dure-mere se prolonge jusqu'à la choroïde ; & celle qui l'est par la pie-mere , jusqu'à l'uvée.

Depuis leur entrée dans l'orbite de l'œil jusqu'à la prunelle , la moëlle enfermée dans ces deux tuniques se sépare en une grande quantité de petites cellules qui répondent l'une à l'autre. Voy. *Vision*.

Le lecteur ne sera point surpris si nous ajoutons ici différens points qui peuvent servir à expliquer divers phénomènes de la vision. Il saura donc qu'on a beaucoup disputé sur l'union de ces nerfs. Galien dit qu'ils se joignent & ne se croisent pas , comme Gabriel de Zerbis & autres l'ont pensé depuis. Vésale a confirmé la chose par une expérience. Dans une maladie il trouva le nerf droit plus grêle , devant & derrière leur union ; le gauche au contraire , étoit dans son état naturel : Valverda dit avoir souvent fait la même remarque. Riolan , Santorini , Cheselden , Loefelius viennent à l'appui du même fait ; Vésale a encore l'exemple d'un homme dont les nerfs n'étoient pas unis , & qui n'avoit rien de dérangé dans la vision. Charles Etienne , Colombe , Casséricq , Hovius , Briggs & Boerhaave sont tous du même avis.

Galien dit que cette union est cause que nous ne voyons qu'un objet , quoique nous

ayons deux yeux. Ensuite le grand NEWTON a proposé dans ces petites questions, la même opinion qu'avoit notre auteur ; savoir que la moitié droite des deux yeux venoit de la couche droite du cerveau, & que les moitiés gauches de l'un & l'autre œil, venoient de la couche gauche. Voilà en passant, la raison pour laquelle les maux de l'œil droit passent si facilement dans l'œil gauche. Lorsqu'on coupe le nerf *optique* droit, les deux yeux perdent la vue, suivant l'observation de MAGATUS. Dans les paralysies chroniques, les deux yeux sont presque inutiles, au jugement de S. YVES ; & MÉIBOM a vu une paralysie à l'œil droit naître de la blessure du gauche. Selon STENON les nerfs ne sont point unis dans leur épaisseur, si ce n'est dans le lamia. WILLIS, BRIGGS, &c. sont dans la même opinion. MONROO, BARTHOLIN & autres, prétendent aussi que cette union ne se trouve point dans le caméléon ; mais MM. de l'académie de Paris, ont démontré après VALIGNIERI, que ces nerfs s'unissoient dans cet animal comme dans tous les autres, à l'entrée du nerf *optique*. Dans l'œil il y a une papille évidente, aplatie : au milieu du fond de cette papille sort une artériole, très-facile à voir dans le bœuf, décrite dans le lion, par MM. de l'académie de Paris, par PERRAULT, RIDLEY, MORGAGNI, &c. il y en a quelquefois plusieurs ensemble. De HALLER, *comment. Boerh.*

**OPTIQUE**, s. f. (*Ordre encyclop. Entendement. Raison. Philos. ou science. Science de la nat. Mathém. Mathématiques mixtes, Optique.*) est proprement la science de la vision directe, c'est-à-dire, de la vision des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux sans être ni rompus, ni réfléchis par quelque corps. Voy. *Division*. Ce mot vient du grec *ὀπτικῆς*, je crois.

*Optique*, se dit aussi dans un sens plus étendu de la science de la vision en général. Voy. *Vision*, &c.

L'*optique*, prise en ce dernier sens, renferme la catoptrique & la dioptrique, & même la perspective. BARROW nous a donné un ouvrage intitulé : *lectiones opticae*, leçons optiques, dans lesquelles il ne traite que de la catoptrique & de la dioptrique.

Voyez *Catoptrique*, *Dioptrique*, & *Perspective*.

On appelle aussi quelquefois *optique*, la partie de la physique qui traite des propriétés de la lumière & des couleurs, sans aucun rapport à la vision ; c'est cette science que M. NEWTON a traitée dans son admirable *optique*, où il examine les différents phénomènes des rayons de différentes couleurs, & où il donne sur ce sujet une infinité d'expériences curieuses. On trouve dans le recueil des opuscules du même auteur, imprimé à Lausanne, en 3 vol. in-4°. un autre ouvrage intitulé, *lectiones opticae*, dans lequel il traite non seulement des propriétés générales de la lumière & des couleurs, mais encore des loix générales de la dioptrique. Voyez *Lumière & Couleur*.

L'*optique* prise dans le sens le plus particulier & le plus ordinaire qu'on donne à ce mot, est une partie des mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle manière la vision se fait, où l'on traite de la vue en général, où l'on donne les raisons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur passage au travers de l'œil, & où l'on enseigne pourquoi les objets paroissent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus distincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, &c. Voyez *Vision*, *Œil*, *Apparent*, &c.

L'*optique* est une branche considérable de la philosophie naturelle, tant parce qu'elle explique les loix de la nature, suivant lesquelles la vision se fait, que parce qu'elle rend raison d'une infinité de phénomènes physiques qui seroient inexplicables sans son secours. En effet, n'est-ce pas par les principes de l'*optique* qu'on explique une infinité d'illusions & d'erreurs de la vue, une grande quantité de phénomènes curieux, comme l'arc-en-ciel, les parhélies, l'augmentation des objets par le microscope & les lunettes ? Sans cette science, que pourroit-on dire, de satisfaisant sur les mouvemens apparens des planètes, & en particulier sur leurs stations & rétrogradations, sur leurs éclipses, &c. ?

On voit par conséquent que l'*optique*

fait une partie considérable de l'astronomie, & de la physique.

Mais cette partie si importante des mathématiques, est d'une difficulté qui égale au moins son utilité. Cette difficulté vient de ce que les loix générales de la vision tiennent à une métaphysique fort élevée, dont il ne nous est permis d'appercevoir que quelques rayons. Aussi n'y a-t-il peut-être point de science sur laquelle les philosophes soient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'optique & les loix fondamentales, soient démontrées avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette science, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaisons qu'on fera de ces expériences entr'elles; pour tâcher de découvrir d'une manière sûre & invariable les loix de la vision, & les causes des différens jugemens, ou plutôt des différentes erreurs de la vue. Pour se convaincre de ce que nous venons d'avancer, comme aussi pour se mettre au fait des progrès de l'optique, & du chemin qui lui reste encore à faire, il suffira de parcourir les principaux ouvrages qui en traitent.

Il est probable, selon M. de Montucla, dans son *hist. des mathématiques*, que la propagation de la lumière en ligne droite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion (voyez LUMIERE), fut connue des Platoniciens; car bientôt après, on voit ces vérités admises pour principes. On attribue à Euclide deux livres d'optique, que nous avons sous son nom, & dont le premier traite de l'optique proprement dite, le second de la catoptrique, la dioptrique étant alors inconnue; mais cet ouvrage est si plein d'erreurs, que M. Montucla doute avec raison s'il est de cet habile mathématicien, quoiqu'il soit certain qu'il avoit écrit sur l'optique: d'ailleurs M. Montucla prouve invinciblement que cet ouvrage a du moins été fort altéré dans les siècles suivans, & qu'ainsi il n'est pas au moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolomée, l'auteur de l'Almageste (voy.

ALMAGESTE & ASTRONOMIE), nous avoit laissé une *optique* fort étendue qui n'existe plus. Dans cette *optique*, comme nous l'apprenons par Alhasen, & par le moine Bacon qui la citent, Ptolomée donnoit une assez bonne théorie pour son temps de la réfraction astronomique, & une assez bonne explication du phénomène de la lune vue à l'horizon, explication à peu près conforme à celle que le pere Malebranche en a donné depuis. Voyez VISION & APPARENTE. On y trouvoit aussi la solution de ce beau problème de catoptrique, qui consiste à trouver le point de réflexion sur un miroir sphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reste, à en juger par l'optique d'Alhasen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolomée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaise physique. Cet Alhasen étoit un auteur arabe, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le xij<sup>e</sup>. siècle; son *optique*, quoique très-imparfaite, même quant à la partie mathématique, est fort estimable pour son temps: Vitellion qui l'a suivi, n'a guere fait que le copier en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Messine, en 1575, commença à dévoiler l'usage du cristallin dans son livre de *lumine & umbrâ*, & il résolut très-bien le premier la question proposée par Aristote, pourquoi l'image du soleil reçue à travers un trou quelconque, est semblable à ce trou à une petite distance, & circulaire, lorsqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta, dans son livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obscure (voyez CHAMBRE OBSCURE); & cette découverte conduisit Kepler à la découverte de la manière dont se fait la vision; ce grand homme apperçut & démontra que l'œil étoit une chambre obscure, & expliqua en détail la manière dont les objets venoient s'y peindre. (Voyez VISION & ŒIL ARTIFICIEL.) C'est ce que Kepler a détaillé dans son *Astronomiæ pars optica, seu paralyponema in Vitellionem*; ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'optique très-intéressantes. Antoine de Dominis, dans un ouvrage assez mauvais d'ailleurs, donna les premières

idées de l'explication de l'arc-en-ciel (voy. ARC-EN-CIEL), Descartes la perfectionna, & Newton y mit la dernière main. Jacques Gregori, dans son *optica promota*, proposa plusieurs vues nouvelles & utiles pour la perfection des instrumens optiques, & sur les phénomènes de la vision, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ses *lectiones opticae*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déjà été découvertes. Voy. DIOPTRIQUE, MIROIR, & CATOPTRIQUE; mais le plus considérable & le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits sur l'optique, c'est l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé *opticks*, système complet d'optique, en deux volumes in-4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la vision, soit par des rayons directs, soit par des rayons réfléchis soit par des rayons rompus. A l'égard des inventions des lunettes, des télescopes, &c. Voyez ces mots à leurs articles.

De l'optique naît la perspective, dont toutes les règles sont fondées sur celles de l'optique; la plupart des auteurs, entre autres le père Jacquet, font de la perspective une partie de l'optique: quelques-uns, comme Jean, évêque de Cantorbéry, dans sa *perspectiva communis*, réunissent l'optique, la catoptrique, & la dioptrique, sous le nom général de perspective. Voyez PERSPECTIVE.

L'optique en général, soit qu'elle ne considère que la vision par des rayons directs, soit qu'elle considère la vision par des rayons réfléchis ou rompus, a principalement deux questions à résoudre; celle de la distance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, sur quoi voyez DISTANCE & APPARENT, & celle de la grandeur apparente du même objet, sur quoi voyez l'article APPARENCE & l'article VISION. A l'égard des loix de la vision par des rayons réfléchis ou rompus, voyez aux articles APPARENT, MIROIR, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE, ce que l'on sait jusqu'à présent sur ce sujet, & qui laisse encore beaucoup à désirer, ainsi que les loix connues ou admises jusqu'à présent sur la vision directe. Voyez aussi la suite de cet article sur les *inégalités optiques*.

OPTIQUE, pris adjectivement, se dit de ce qui a rapport à la vision. Voyez Vision, &c.

Angle optique, voyez Angle.

Cône optique, est un faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. Voy. plus bas Pinceau optique.

Axe optique, est un rayon qui passe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. Voyez Axe.

Chambre optique, Voyez Chambre obscure.

Verres optiques, sont de verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible, &c. Voy. Verre, Lentille, Lunette, Ménisque, &c.

Inégalité optique, se dit en astronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planètes; on l'appelle *apparente*, parce qu'elle n'est point dans le mouvement de ces corps, mais qu'elle ne vient que de la situation de l'œil du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme, ne paroît pas tel, cette illusion a lieu, lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que si l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On peut faire voir, par l'exemple, suivant, en quoi consiste l'inégalité optique. Supposons qu'un corps se meuve dans la circonférence du cercle *ABDEFGQP* (*Planch. optique, fig. 40.*), & qu'il parcoure les arcs égaux *AB, BD, DE, EF*, en temps égaux; supposons ensuite que l'œil soit dans le plan du même cercle, mais qu'il soit hors du cercle, par exemple, en *O*, & qu'il voie de-là le mouvement du corps dans le cercle *ABQP*: lorsque le corps vient de *A* en *B*, son mouvement apparent est mesuré par l'angle *AOB*, ou par l'arc *HL*, qu'il semble décrire; mais dans un temps égal, qu'il met ensuite à parcourir l'arc *BD*, son mouvement apparent est mesuré par l'angle *BOD*, ou par

par l'arc  $LM$ , qui est moindre que le premier arc  $HL$ : quand le corps sera arrivé en  $D$ , il sera vu au point  $M$  de la ligne  $NLM$ . Or il emploie le même temps à parcourir  $DE$ , qu'à parcourir  $AB$  ou  $BD$ , & quand il est arrivé en  $E$ , il est vu encore en  $M$ , c'est-à-dire, qu'il paroît à peu près stationnaire pendant le temps qu'il parcourt  $DE$ . Quand il vient ensuite en  $F$ , l'œil le voit en  $L$ , & quand il est en  $G$ , il paroît en  $H$ , de sorte qu'il semble avoir retourné sur ses pas, ou être devenu rétrograde; enfin depuis  $Q$  jusqu'en  $P$ , il paroît de nouveau à peu près stationnaire. Voyez *Station & Rétrogradation*.

On voit par cette explication, que l'inégalité dont nous parlons, dépend de la situation de l'œil qui n'est point au centre du mouvement de la planète: car si l'œil au lieu d'être en  $O$ , est transporté au point  $C$  (*fig. 40, n<sup>o</sup>. 2.*), & qu'il y demeure pendant tout le temps d'une révolution de la planète, il est évident que puisque la planète parcourt, selon notre supposition, des arcs de cercle égaux dans des temps égaux, le spectateur n'apercevra du point  $C$ , que des mouvemens parfaitement égaux entre eux.

Si l'on prenoit dans le cercle tout autre point que le centre, & que l'observateur fût, par exemple, (*fig. 40, n<sup>o</sup>. 3.*) situé au point  $O$ , entre le centre & la circonférence: alors quoique la même planète parcourût des arcs égaux dans des temps égaux, son mouvement paroîtroit néanmoins fort inégal, vu du point  $O$ : car lorsque la planète sera dans sa plus grande distance du point  $A$ , son mouvement paroîtroit fort lent; au contraire, il paroîtroit très-rapide lorsqu'elle se fera approchée du point  $C$ , le plus près qu'il est possible; ce qui est évident, puisque l'angle  $COD$  est beaucoup plus grand que l'angle  $AOB$ , quoique les arcs  $AB$ ,  $CD$ , soient égaux entre eux. Cependant il faut bien remarquer, que dans cette supposition de l'œil placé entre le centre & la circonférence, jamais la planète ne sauroit paroître stationnaire ni rétrograder; d'où il s'ensuit, que s'il arrivoit que l'observateur vînt à décou-

tionnaire, & tantôt rétrograde, il faudroit conclure qu'il auroit lui-même un mouvement particulier, & que son œil ne seroit plus situé dans un point fixe ou immobile, comme on l'a supposé jusqu'ici. *Instit. astron. p. 14.*

Il est visible, par la *fig. 40, n<sup>o</sup>. 2*, que si l'œil est placé en  $O$ , & que le corps se meuve uniformément autour du centre  $C$ , son mouvement paroîtroit s'accélérer continuellement de  $A$  en  $M$ ; car les arcs  $AB$ ,  $BN$ ,  $ND$ , &c. étant supposés égaux, les angles  $AOB$ ,  $BON$ ,  $NOD$ , &c. vont toujours en croissant, & le mouvement, à de très-grandes distances, est proportionnel à ces angles. Voyez *Apparent*.

On appelle cette inégalité *inégalité optique*, pour la distinguer de l'inégalité réelle; car dans l'explication que nous venons de donner de l'inégalité optique, nous avons supposé que le mouvement de la planète ou du corps dans la courbe  $AEGP$  étoit uniforme, & que cette courbe étoit un cercle, au lieu qu'en effet cette courbe est une ellipse dont la planète ne parcourt point des arcs égaux en temps égaux. Ainsi le mouvement des planètes est tel qu'il n'est pas uniforme en lui-même, & que quand il le seroit, il ne nous le paroîtroit pas. C'est pourquoi on distingue dans ce mouvement deux inégalités, l'une *optique*, l'autre réelle. Voyez *Absolu & Equation*.

Si un corps se meut autour d'un point quelconque, de sorte qu'il décrive autour de ce point des arcs proportionnels aux temps, sa vitesse angulaire apparente à chaque instant, sera en raison inverse du carré de la distance; car puisque l'instant étant constant, l'aire est constante, l'arc circulaire décrit du centre & du rayon vecteur est en raison inverse de la distance. Or pour avoir l'angle, il faut diviser cet arc par le rayon; donc la vitesse angulaire, ou l'angle décrit pendant un instant constant, est en raison inverse du carré de la distance au centre. Or dans les planètes cette vitesse angulaire est la vitesse apparente, parce que les planètes étant fort éloignées, paroissent toujours à l'œil se mouvoir circulairement. Voyez *Apparent*.

On appelle en général *illusions optiques*, toutes les erreurs où notre vue nous fait

tomber sur la distance apparente des corps , sur leur figure , leur grandeur , leur couleur , la quantité & la direction de leur mouvement. Voyez *Apparent* , &c.

*Pinceau optique* , ou pinceau de rayon , c'est l'assemblage des rayons , par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. Voyez *Pinceau*.

Quelques écrivains d'*optique* regardent ces prétendus pinceaux comme une chimère. Cependant on ne fauroit douter de l'existence de ces pinceaux , si on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vu de tous côtés , envoie nécessairement des rayons de toutes parts & dans toutes sortes de directions , & que par conséquent plusieurs de ces rayons tombent à la fois sur la prunelle qui a une certaine largeur , & que ces rayons traversent ensuite le globe de l'œil où ils sont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil est composé , de manière qu'ils se réunissent au fond de l'œil. Cette réunion est nécessaire pour la vision distincte ; & le fond de l'œil est une espèce de foyer où doivent se rassembler les rayons que chaque point de l'objet envoie. Voyez la fig. 39 d'*optique* , où *B* est le point visible ; *GS* , le cristallin ; & *C* , le foyer des rayons envoyés sur le cristallin. Voyez aussi *Vision*.

Lieu *optique* d'une étoile , c'est le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle est. Voyez *Lieu*.

Ce lieu est ou vrai ou apparent ; vrai , quand l'œil est supposé au centre de la terre ou de la planète de laquelle on suppose qu'il voit ; & apparent , quand l'œil est hors du centre de la terre ou de la planète. Voyez *Apparent* & *Planète*. La différence du lieu vrai au lieu apparent , forme ce que nous appelons *parallaxe*. Voyez *Parallaxe*.

*Pyramide optique* se dit dans la perspective d'une pyramide *ABCO* (*Pl. perspect. fig. 1*) , dont la base est l'objet visible *ABC* , & dont le sommet est dans l'œil *O*. Cette pyramide est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

On peut aussi entendre facilement par cette définition ce que c'est que le triangle

*optique*. C'est un triangle comme *ACO* , dont la base est une des lignes droites *AC* de la surface de l'objet , & dont les côtés sont les rayons *AO* , *OC*.

Rayons *optiques* se dit principalement de ceux qui terminent une pyramide ou un triangle *optique* , comme *OA* , *OC* , *OB*. &c. *Chambers*. ( *O* )

OPULENCE , f. f. OPULENT , adj. (*Gram.*) termes qui désignent la grande richesse , ou celui qui la possède. Nous ne dirons ici qu'un mot , bien capable d'insulper du mépris pour l'*opulence* , & de consoler ceux qui vivent indigens ; c'est qu'il est rare qu'elle n'augmente pas la méchanceté naturelle , & qu'elle fasse le bonheur.

OPUNTE , (*Géog. anc.*) en latin *Opus* , au génitif *Opuntis* , ancienne ville de Grèce dans la Locride : c'étoit la capitale des Locres Opuntiens. Strabon fait cette ville métropole des Locres Epicnémidiens ; c'est qu'avec le temps , les Locres Opuntiens furent distingués des Epicnémidiens. *Opunte* étoit à demi-lieu de la mer , sur un golfe nommé par les anciens *Opuntius finus*. Ce golfe est proprement le détroit qui sépare l'Eubée de ce pays , & qui s'élargit dans cet endroit. Tous les anciens ont parlé d'*Opunte* , Homère , Pindare , Strabon , Mela , Tite-Live , &c. C'étoit la patrie de Patrocle au rapport d'Ovide après Homère , qui en étoit encore mieux instruit. (*D. J.*)

OPUNTIA , (*Botaniqu.*) genre de plante , dont voici les caractères. Sa fleur a plusieurs pétales étendus en rose ; du milieu de ces pétales part un grand nombre d'étamines , situées sur la sommité de l'ovaire. L'ovaire dégénère ensuite en un fruit charnu , qui a un nombril & une pulpe molle , dans laquelle sont contenues plusieurs semences ordinairement anguleuses.

Tournefort compte neuf espèces d'*opuntia* , & Miller onze , entre lesquelles il y en a dix étrangères , & natives des Indes occidentales. Nous appelons en France cette plante *figuier d'Inde* ou *raguette*. Voyez *Raguette*.

L'arbre sur lequel se nourrit la cochenille est l'espèce d'*opuntia* , que le chevalier Hans-Sloane appelle *opuntia maxima* , *folio oblongo* , *rotundo* , *majori* , *spinulis obtusis* , *mollibus* , *obtito flore* , *striis rubris* ,

*variegato*. Hist. Jamäi. ij, 152. On en a parlé au mot NOPALE, qui est le nom des Américains. (D. J.)

OPUNTIOIDES, (Botan.) plante marine, espece de lichen, dure, fragile & ressemblante à l'opontia ou figuier d'Inde.

OPUS, (Géog.) isle de la Dalmatie entre le golfe de Venise & deux branches que forme le Narcuta à son embouchure. L'air en est fort mal-sain à cause du marais, cependant sa situation est importante, tant parce qu'elle conserve aux Vénitiens la possession de la Frumana, que parce qu'elle ouvre un chemin pour la conquête de l'Hertzégorine. (D. J.)

OPUSCULE, f. m. (Littér.) petit ouvrage, on dit les *opuscules* de la Mothe-le-Vayer, les *opuscules* de Bayle.

## O R

OR, f. m. *aurum*, *sol*, (Hist. nat. Minéralogie & Chymie.) c'est un métal d'un jaune plus ou moins vif; sa pesanteur surpasse non-seulement celle de tous les autres métaux, mais encore de tous les autres corps de la nature; elle est à celle de l'eau environ dans la proportion de 19 à 1. L'or est fixe & inaltérable dans le feu, à l'air & dans l'eau; c'est de tous les métaux celui qui a le plus de ductilité & de malléabilité; quand il est pur, il est mou, flexible & point sonore; les parties qui le composent ont beaucoup de ténacité; lorsqu'on vient à rompre de l'or, on voit que ses parties sont d'une figure prismatique & semblables à des fils. Il entre en fusion un peu plus aisément que le cuivre, mais ce n'est qu'après avoir rougi; lorsqu'il est en fusion, sa surface paroît d'une couleur verte, semblable à celle de l'aigue-marine; dans cette opération, quelque long & quelque violent que soit le feu que l'on emploie, il ne perd rien de son poids.

De toutes ces propriétés, les chymistes concluent que l'or est le plus parfait des métaux; il est composé de trois terres ou principes que Beccher regarde comme la base des métaux, savoir le principe mercuriel, le principe inflammable & la terre vitrescible, combinés si intimement & dans une si juste proportion, qu'il est impossible

de les séparer les unes des autres. Voyez *Métaux*. C'est pour cela que les anciens chymistes l'ont appelé *sol* ou *fileil*, & ils l'ont représenté sous l'emblème d'un cercle. C'est aussi à ce métal que les hommes font convenus d'attacher le plus haut prix, ils le regardent comme le signe représentatif le plus commode des richesses.

Jusqu'à présent on n'a point encore trouvé l'or minéralisé, c'est-à-dire, dans l'état de mine, ou combiné avec le soufre ou l'arsenic; il se montre toujours dans l'état métallique qui lui est propre, & il est d'un jaune plus ou moins vif en raison de sa pureté, c'est ce qu'on appelle de l'or vierge ou de l'or natif. Ce métal se trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y est sous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure régulière & déterminée. En effet, il est tantôt en masses plus ou moins considérables, tantôt en grains, tantôt en feuillet, tantôt en filets & en petits rameaux; tantôt il est répandu dans les pierres, les terres & les sables en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'or le plus communément, c'est le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la mine la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogistes ont prétendu qu'il se trouvoit aussi dans le marbre & dans de la pierre à chaux, mais cette idée n'est point conforme à l'expérience: il y a lieu de croire que les mines d'or de cette espece ont été faites à plaisir & dans la vue de tromper des connoisseurs superficiels. C'est donc dans le caillou ou dans des pierres de la nature du caillou que l'or se trouve le plus ordinairement; on en rencontre aussi dans la pierre cornée qui est une espece de jaspe: cependant on trouve de l'or quelquefois dans des mines beaucoup moins dures, & même dans de la terre, comme nous aurons occasion de le dire. C'est mal à propos que l'on donne le nom de mines d'or à ces sortes de pierres, puisque l'or, comme nous l'avons déjà remarqué, s'y trouve sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres, & sans être minéralisé. Il y a cependant en Hongrie une mine que

On nomme *mine d'or couleur de foie*, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or est comme minéralisé, on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait, peut-être que l'or qui s'y trouve y est répandu en particules si déliées que l'œil ne peut point les appercevoir.

Quoique l'on n'ait point encore trouvé d'or dans l'état de mine, on n'est point en droit de nier absolument qu'il soit impossible que ce métal se minéralise; en effet, suivant la remarque de M. de Justi, quoique le soufre ne puisse point se combiner avec l'or, l'arsenic ne laisse pas de pénétrer ce métal, & le foie de soufre, qui est une combinaison de soufre & de sel alkali fixe, agit très-puissamment sur l'or: d'où il conclut que, comme nous ignorons toutes les voies que la nature peut employer dans ses opérations, il ne faut point se hâter d'établir des regles trop générales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que jusqu'à présent on n'a point trouvé de mine d'or proprement dite.

On trouve des particules d'or mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux; c'est ainsi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'or assez considérable, qui, non-seulement s'y montre en petites paillettes ou en filers, mais encore qui y est mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'appercevoir. Il y a aussi en Hongrie une espèce de pyrite, que l'on appelle *gelft*, ou *gilft*, dont quelques-unes donnent à l'essai, suivant M. de Justi, une ou deux onces d'or au quintal; il ajoute que la même chose se voit dans des pyrites qui se trouvent dans la mine d'Adelfors en Suede, ce qui contredit le sentiment du célèbre Henckel, qui prétend, dans le xij<sup>e</sup> chapitre de sa *Fyritologie*, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'or, & que celui qu'on en tire, y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour le tirer. Outre cela, on trouve encore de l'or, dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & sur-tout dans des mines de fer, qui semble avoir une affinité particulière avec ce métal précieux.

L'or se trouve le plus communément dans plusieurs espèces de terres & de sa-

bles; il y est répandu en masses qui pèsent quelquefois plusieurs marcs, mais le plus souvent il est en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs; quelquefois ces particules ressemblent à des lentilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apportées dans les endroits où on les trouve; quelquefois elles sont recouvertes de différentes terres & de substance qui masquent leur couleur d'or, & le rendent méconnoissable. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il est très-rare de trouver du sable qui ne contienne point quelque portion d'or; c'est sur cette idée qu'est fondé le travail que le fameux Beccher proposa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution; il consistoit à faire fondre le sable de la mer avec de l'argent pour unir à ce métal l'or contenu dans ce sable que l'on pouvoit ensuite séparer par le départ. Voyez *Beccheri minera arenaria perpetua*. Cependant il paroît que ce procédé doit difficilement fournir assez d'or pour payer les frais du travail.

Il est certain qu'un grand nombre de rivières charient des paillettes d'or avec leur sable; c'est une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivières en charient une plus grande quantité que les autres; c'est ainsi que, chez les anciens, le Pactole étoit fameux pour la quantité d'or qu'il rouloit avec ses eaux; le Tage a aussi été renommé par cet endroit. Le Rhin, le Danube, le Rhône, &c. en fournissent une assez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, plusieurs rivières roulent une très-grande quantité d'or avec leur sable, & celui qui contient de l'or, est communément mêlé de particules ferrugineuses, attirables par l'aimant.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'or, mais il ne paroît point que la chaleur du soleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celles des autres: en effet, on trouve des mines d'or fort abondantes en Hongrie & en Transylvanie; on en trouve aussi, quoiqu'en petite quantité, dans la Suede, dans la Norwege, en Sibérie, & dans les pays



froids & septentrionaux ; plusieurs rivières de France & d'Allemagne en roulent avec leurs sables, & l'or qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'or se trouve dans des pays froids ; néanmoins il faut avouer que le métal ne s'y rencontre point en aussi grande abondance que dans les climats les plus chauds. En effet, on trouve des mines d'or très-abondantes dans les Indes orientales ; c'est ce pays qui, suivant toute apparence, étoit l'*ophir* d'où Salomon tiroit ce métal précieux, & comme nous l'avons remarqué à l'article MINE, on y donne encore dans les Indes le nom d'*ophir* à toute mine d'or. L'Afrique est remplie de mines d'or ; c'est sur-tout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte de Guinée, appelée aussi *Côte-d'or*, qu'on en tire la plus grande quantité ; les habitans ne se donnent point la peine d'aller chercher l'or dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils se contentent de laver la terre & le sable des rivières qui en sont remplis ; & c'est de-là qu'ils tirent la poudre d'or qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandises, dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que dans certains cantons du Sénégal & du royaume de Galam tout le terrain est rempli d'or, & qu'il n'y a simplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée sont les mines de Bamboue & de Tambaoura, près de la rivière de Gambie, ainsi que celles de Nattacon, de Nambia & de Smahila, qui sont à environ 30 lieues du fort de S. Joseph de Galam.

Personne n'ignore la prodigieuse quantité d'or que les Espagnols ont tiré depuis plus de deux siècles du Nouveau-Monde ; c'est sur-tout l'envie de se mettre en possession de l'or des Américains, qui leur a inspiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont cessé d'y puiser des richesses incroyables. C'est le Pérou, le Potofi & le Chily qui en fournissent la plus grande quantité. L'or s'y trouve, soit par filons,

soit par masses détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & souvent à sa surface. Les Espagnols nomment *Lavaderos* les terres qui contiennent de l'or, & dont on tire ce métal par le lavage ; souvent ces terres ne paroissent point au premier coup d'œil en contenir ; pour s'en assurer, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruisseau ; pendant qu'il coule ; on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaie & l'entraîne plus facilement ; lorsqu'on est arrivé à la couche de terre qui contient de l'or, on détourne les eaux, & l'on se met à creuser à bras d'hommes, on transporte la terre chargée d'or dans un lieu destiné à en faire le lavage, on se sert pour cela d'un bassin qui a la forme d'un soufflet de forge ; on fait couler l'eau d'un ruisseau rapidement par ce bassin, afin qu'il délaie la terre & en détache l'or qui y est mêlé ; on remue sans cesse avec un crochet de fer ; on sépare les pierres les plus grossières, & l'or par sa pesanteur tombe au fond du bassin parmi un sable noir & fin, qui y est vraisemblablement ferrugineux. M. Frézier, auteur d'un *voyage de la mer du Sud*, d'où ces faits sont tirés, présume avec raison qu'en procédant avec si peu de précautions il doit se perdre beaucoup de particules métalliques qui sont emportées par l'eau ; il remarque que l'on prévient cette perte, si on faisoit ce lavage sur des plans inclinés garnis de peaux de moutons, ou d'une étoffe de laine velue & grossière, qui serviroit à accrocher les petites particules d'or. Voyez l'article LAVAGE. De cette manière on découvre quelquefois dans ces terres des masses d'or que les Espagnols nomment *pepitas*, qui souvent pèsent plusieurs marcs ; on prétend qu'il s'est trouvé dans le voisinage de Lima deux de ces masses ou pépites, dont l'une pesoit 64 marcs & l'autre 45, voyez *Pépitas* ; mais communément il est en poudre, en paillettes, & en petits grains arrondis & lenticulaires. Pour séparer l'or du sable ferrugineux, avec lequel il est encore mêlé : après ce premier lavage, on le met dans une sébille ou grand plat de bois, au milieu duquel est un enfoncement de trois ou

quatre lignes, on remue ce plat avec la main en le tournant dans une cuve pleine d'eau, on lui donne des secouffes au moyen d'un tour de poignet; de cette maniere ce qui étoit resté de terre & de sable, étant plus léger s'en va par dessus les bords du plat; tandis que l'or, comme beaucoup plus pesant, reste dans le fond où on le voit paroître sous sa couleur naturelle & en particules de différentes figures, qui n'ont pas besoin d'un travail ultérieur. Cette maniere de tirer l'or de la terre est moins coûteuse & moins laborieuse que lorsqu'on travaille un filon, & que l'on détache l'or de la pierre dure qui lui sert de miniere ou d'enveloppe. La terre qui est chargée d'or est ordinairement rougeâtre, & forme une couche mince à la surface; à 5 ou 6 piés de profondeur, elle est mêlée d'un sable grossier, & c'est là que commence le lit ou la couche qui contient de l'or; au dessous de cette couche est un banc pierreux bleuâtre, comme d'une roche pourrie, ce banc est parsemé d'une grande quantité de petites particules luisantes que l'on prendroit pour des paillettes d'or, mais qui ne sont réellement que des particules pyriteuses. En allant au dessous de ce banc de pierre, on ne trouve plus d'or. Voyez le voyage de la mer du Sud de M. Frézier. L'on voit par ce récit que ces mines d'or ont été formées par les torrens & par les inondations qui ont arraché l'or des filons, où il étoit contenu, pour le répandre dans les couches de la terre. Voyez l'article MINE. L'on doit attribuer la même origine à l'or qui se trouve répandu dans le sable des rivières, dont nous avons parlé plus haut. Cependant Beccher a cru que cet or du sable des rivières y avoit été formé; sentiment qui ne paroît point du tout vraisemblable. L'or qui se trouve dans les couches de la terre, ainsi qu'à sa surface, comme au Sénégal & dans le royaume de Galam en Afrique, paroît y avoir été apporté par les rivières considérables qui arrosent ces contrées.

A l'égard de l'or qui se trouve dans des filons suivis, & enveloppé dans le quartz, il en coûte beaucoup plus de peines & de dépenses pour l'obtenir: d'abord il faut pour cela creuser & fouiller dans les mon-

tagnes, ensuite il faut détacher avec beaucoup de travail la miniere de l'or, qui est quelquefois extrêmement dure; après quoi on est obligé de l'écraser & de la réduire en poudre. On se sert pour cela au Chily & dans les autres parties de l'Amérique espagnole, de moulins que l'on nomme *trapiches*. M. Frézier dit qu'ils ressemblent à ceux dont on se sert en France pour écraser les pommes lorsqu'on en veut faire du cidre; ils sont composés d'une auge ou d'une grande pierre ronde de cinq ou six piés de diametre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces. Cette pierre est percée dans le milieu pour y placer l'axe prolongé d'une roue horizontale posée au dessous, & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner: par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ, qui répond à l'axe de la grande roue; cette meule s'appelle en espagnol *volteadora* ou la *tournante*; son diametre ordinaire est de trois piés quatre pouces, & son épaisseur est de dix à quinze pouces. Elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui, la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine ou du minerai, qui est ou blanc, ou rougeâtre, ou noirâtre, & qui ne montre que peu ou point d'or à l'œil. Lorsque ces pierres sont un peu écrasées, on verse par dessus une certaine quantité de mercure qui s'unit à l'or qui étoit répandu dans la roche. Pendant ce temps on fait tomber dans l'auge circulaire un filet d'eau, conduit avec rapidité par un petit canal pour délayer la terre qu'il entraîne dehors par un trou fait exprès. L'or uni au mercure tombe au fond de l'auge par sa pesanteur, & y demeure retenu. On moud par jour un demi-caxon, c'est-à-dire, 25 quintaux de minerai; & quand on a cessé de moudre, on ramasse cette pâte d'or & de mercure, ou cet amalgame que l'on trouve au fond de l'endroit le plus creux de l'auge; on la met dans une toile pour en exprimer le mercure autant qu'on peut; on l'expose ensuite au feu pour dégager ce qui reste de mercure uni avec l'or, & l'on appelle l'or qu'on a obtenu de cette façon *or en pigne*, voyez

**PIGNE.** Pour achever de dégager entièrement cet *or* du mercure dont il est imprégné, on le distille dans de grandes rétorques ; & quand le mercure en a été entièrement séparé, on le fait fondre dans des creufets, & on le met en lingots ou en lames. Ce n'est qu'alors qu'on peut connoître son poids & son véritable titre ; ce titre varie, & tout l'*or* qui se trouve n'est point également pur, ce qui vient du plus ou du moins d'argent ou de cuivre auquel il est uni. *Voyez voyage de la mer du Sud*, par M. Frézier. *Voyez nos Pl. de Métal. & leur explic.*

A l'égard des mines de Hongrie, les principales sont à Schemnitz & à Kremnitz ; on y détache l'*or* du filon, & l'exploitation se fait de même que celle de toutes les autres mines, c'est-à-dire, on y descend par des puits, on y forme des galeries, &c. *Voyez l'article MINE.* La roche ou minière dans laquelle l'*or* est enveloppé, est ou blanche, ou noire, ou rougeâtre : on l'écrase sous des pilons, on en fait le lavage ; & comme cette mine contient des matières étrangères, on la mêle avec de la chaux vive & avec des scories, & on la fait fondre dans un fourneau. On passe la masse qui a résulté de cette fonte encore par un feu de charbon pour la purifier.

Quant à l'*or* qui se trouve dans les rivières, on l'obtient en lavant le sable de leur lit ; on choisit pour cela les endroits où la rivière fait des coudes, où ces eaux vont frapper avec violence, & où il s'est amassé du gros sable ou gravier. Ceux qui s'occupent de ce travail se nomment *orpailleurs* ; ils commencent par passer ce sable à la claie, afin de séparer les pierres les plus grossières : on met ensuite le sable qui a passé, dans de grands baquets remplis d'eau ; on jette ce sable avec l'eau sur des morceaux de drap grossier ou sur des peaux de mouton tendues sur une claie inclinée : par-là l'*or*, qui est ordinairement en particules très-fines, s'attache avec le sable le plus fin aux poils du drap ou de la peau de mouton, que l'on lave de nouveau pour en séparer l'*or* & le sable. Pour achever ensuite la séparation de l'*or* d'avec le sable auquel il est joint, on en fait le lavage à

la sebille, c'est-à-dire, dans une écuelle de bois dont le fond est garni de rainures ; on l'agite en tournoyant ; le sable qui est plus léger, s'en va par dessus les bords de la sebille, tandis que l'*or* reste au fond. L'*or* que l'on obtient de cette manière est quelquefois très-pur, quelquefois il est mêlé avec de l'argent ou du cuivre.

Après avoir examiné la manière dont l'*or* se trouve dans sa mine, & la manière dont on l'en tire, nous allons examiner ses propriétés physiques & ses différens effets dans les opérations de la chymie.

Nous avons dit dans la définition de l'*or*, que sa couleur étoit jaune, mais elle est quelquefois très-pâle, ce qui annonce qu'il est mêlé de beaucoup d'argent. Il y a même des auteurs qui ont prétendu qu'il y avoit de l'*or* blanc, & il y a apparence qu'on a voulu désigner par-là de l'argent chargé d'une très-petite portion d'*or*. Au reste on a aussi donné le nom d'*or blanc* à la substance que les Espagnols ont appelée *platina del pinto*. *Voyez Platine.*

Quelques chymistes ont prétendu blanchir l'*or* au moyen d'un esprit de nitre qu'ils appellent *philosophique* ou *bézordique*, dans lequel il y a de l'antimoine ; mais M. Rouelle observe avec raison que ce dissolvant n'est autre chose qu'une eau régale qui a conservé une portion de l'antimoine qu'elle avoit dissous, & qui a contribué à blanchir cet *or*. Ce qui le prouve, c'est qu'en refondant cet *or* il reprend sa couleur jaune.

L'*or* est le corps le plus pesant qui soit dans la nature ; un pié cube d'*or* pèse 21220 onces poids de Paris. De toutes les substances minérales, c'est la platine qui en approche le plus pour le poids. *Voyez Platine.*

Quant à la ductilité de l'*or*, elle est plus grande que celle d'aucun autre métal ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le travail des tireurs & des batteurs d'*or*, qui réduisent ce métal en fils & en feuilles d'une finesse incroyable.

L'action du feu le plus violent ne produit aucune altération sur l'*or*. Kunckel a tenu ce métal en fusion pendant deux mois au fourneau de verrerie, sans avoir remarqué au bout de ce temps aucune diminu-

tion dans son poids. M. Homberg prétend que l'or exposé au miroir ardent s'est vitrifié, a perdu une portion de son poids, & a repris ensuite sa forme primitive, lorsqu'on eut remis cette chaux en fusion avec une matière grasse.

L'or a beaucoup de disposition à s'unir avec le mercure; c'est sur cette propriété qu'est fondé le travail par lequel on sépare ce métal des terres, des pierres, du sable avec lesquels il se trouve mêlé, comme on a fait voir dans le cours de cet article. C'est aussi sur ce principe qu'est fondé l'art de la dorure ou d'appliquer l'or sur les autres métaux. Voyez *Dorure*.

Le vrai dissolvant de l'or est l'eau régale, c'est-à-dire, l'acide nitreux combiné avec l'acide du sel marin ou avec le sel ammoniac. On croit communément qu'aucun de ces acides n'agit séparément sur l'or; cependant M. Brandt, célèbre chimiste suédois, a fait voir dans le *tome X des mémoires de Stockholm*, que l'eau-forte ne laisse pas d'agir sur l'or, & d'en dissoudre une partie. Voyez *Régale, eau*. L'or dissout dans l'eau régale, lui donne une couleur jaune; s'il en tombe sur les mains, elle y fait des taches de couleur pourpre.

Si on précipite l'or qui a été dissous dans de l'eau régale faite avec le sel ammoniac par le moyen d'un alkali fixe, le précipité que l'on obtient s'appelle *or fulminant*, parce que si on l'expose à la chaleur, cet or précipité fait une explosion très-violente, & plus forte même que celle de la poudre à canon.

L'or qui a été dissous dans l'eau régale peut aussi être précipité par le moyen du cuivre ou du vitriol cuivreux, ainsi que par le mercure & le sublimé-corrosif.

Quand on précipite l'or qui a été dissous par l'eau régale au moyen de l'étain, l'or se précipite d'une couleur pourpre; c'est ce que l'on appelle le *précipité de Cassius*. Ce précipité est propre à entrer dans les émaux, & il est excellent pour peindre sur la porcelaine. Voyez *Pourpre minérale*.

L'or peut encore se dissoudre dans d'autres dissolvans que l'eau régale, mais il faut pour cela que son agrégation ait été rompue, & alors ce métal, comme M.

Marggrave l'a prouvé, peut se dissoudre même dans les acides tirés des végétaux.

La combinaison de l'alkali fixe & du soufre, que l'on nomme *foie de soufre*, dissout l'or au point de le rendre miscible avec l'eau commune. Sthaal pense que c'est par ce moyen que Moïse détruisit le veau d'or des Israélites.

L'or a la propriété de s'unir avec d'autres métaux, tels que l'argent & le cuivre. On fait souvent ces alliages pour lui donner plus de dureté, vu qu'il est mou lorsqu'il est pur; quand il est allié avec de l'argent, on l'en sépare par le moyen de l'acide nitreux, qui agit sur l'argent & le dissout sans toucher à l'or, mais il faut pour cela qu'il y ait dans la masse totale trois parties d'argent contre une partie d'or. Voyez *Départ & Quartation*. Lorsque l'or est allié avec d'autres métaux, on l'en dégage ou on le purifie à l'aide de l'antimoine; pour cet effet on met dans un creuset une partie d'or contre quatre parties d'antimoine crud; on fait entrer le tout en fusion, & on le tient long-temps dans cet état. On videra ensuite la matière fondue dans un cône de fer chauffé & enduit de graisse; lorsque le tout sera refroidi, on séparera le régule ou culot des scories; on mettra ce régule dans un creuset pour calciner l'antimoine, qui se dissipera en fumée; on aidera la dissipation de l'antimoine en soufflant sur le mélange fondu; lorsqu'il n'en partira plus de fumée, ce sera un signe que l'antimoine est totalement dissipé. Par ce moyen on aura de l'or parfaitement pur, parce que le soufre qui étoit dans l'antimoine crud s'unit avec les autres métaux & les réduit en scories, & l'or se combine avec le régule de l'antimoine, qui, ayant beaucoup de disposition à se calciner & à se dissiper en fumée, se dégage ensuite de l'or par la calcination. Il faut observer que dans cette opération l'or souffre toujours quelque déchet, parce que l'antimoine en se dissipant entraîne une petite portion. C'est-là la manière la plus sûre de purifier l'or.

Ce métal se purifie encore par la coupelle; cette opération est fondée sur ce que le plomb qui vitrifie les métaux imparfaits n'agit point sur l'or, & le débar-

rasse

raffe des substances étrangères avec lesquelles il étoit mêlé. Voyez *Coupelle*. Enfin, l'or se purifie encore par la cémentation; dans cette opération on réduit l'or en lames, on le stratifie dans un creuset avec un mélange composé de sel ammoniac, de sel marin, & de briques pilées; on tient le tout pendant long-temps à un degré de chaleur qui le fait rougir: par ce moyen on le dégage des métaux imparfaits. Voyez *Cémentation*.

L'or qui a été dissous dans l'eau régale, peut être précipité par le moyen d'une huile essentielle; on n'aura pour cela qu'à la verser sur la dissolution, & l'y laisser en digestion: par-là l'huile essentielle prendra la couleur d'or, & on pourra l'étendre & la faire digérer avec de l'esprit-de-vin; c'est-là ce qu'on appelle de l'or potable. On peut se servir pour le faire de l'huile essentielle de romarin; mais l'éther ou la liqueur éthérée de Frobénius, a sur-tout la propriété de se charger de l'or qui a été dissous dans l'eau régale. M. Rouelle regarde ce procédé comme un excellent moyen de purifier l'or, parce que tous les métaux qui peuvent être unis avec lui restent dissous dans l'eau régale, & l'éther se charge de l'or très-pur.

La dissolution de l'or dans l'eau régale, faite avec le sel ammoniac, fournit un moyen de volatiliser ce métal. Pour y parvenir, suivant M. Rouelle, on distille cette dissolution dans une cornue, jusqu'à ce que la liqueur qui reste soit devenue d'une consistance épaisse comme une pulpe; on remet ce qui a passé dans le récipient sur ce qui est resté dans la cornue; on réitère six ou sept fois ces distillations & ces cohobations; alors, en poussant le feu, l'or monte sous la forme de cristaux d'une couleur orangée ou un peu rouge, qui s'attachent aux parois des vaisseaux, ensuite il passe sous la forme d'une liqueur rouge. C'est cette liqueur que quelques alchimistes ont nommée le *lion rouge*; ils en faisoient leur or potable en le dissolvant dans l'esprit-de-vin ou dans une huile essentielle, & ils lui attribuoient un grand nombre de vertus merveilleuses.

M. Wallerius, ayant fait dissoudre le l'or dans de l'eau régale, versa sur cette disso-

lution de l'éther qui ne tarda point à se charger des particules d'or qui avoient été dissoutes; il boucha la bouteille avec soin, & trouva au bout de quelques mois qu'il s'étoit formé dans la bouteille des cristaux semblables à ceux du nitre, qui étoient d'un beau jaune d'or. Voyez les *mémoires de l'académie de Stockholm*, tome XI, année 1749.

La calcination de l'or a toujours été regardée comme un problème très-difficile de la chymie, & plusieurs personnes doutent très-fort de la possibilité, vu que l'action du feu ne peut point détruire ce métal; on a été même jusqu'à dire qu'il étoit plus facile de faire de l'or que de le décomposer. Cependant Isaac le hollandois & le célèbre Kuncker ont prétendu qu'on pouvoit réduire l'or en une chaux absolue & irréductible, & le tenant pendant trois ou quatre mois exposé au feu de reverbere, sans cependant le faire entrer en fusion; mais il falloit pour cela avoir rompu son agrégation. Isaac le hollandois regarde cette chaux comme le vrai sel des métaux, & prétend que l'or y est changé en une substance saline, propre à transmuter les autres métaux; il assure y être parvenu en dissolvant cette chaux dans l'acide du vinaigre distillé. Kunckel a travaillé d'après les idées d'Isaac le hollandois, & ses expériences semblent appuyer le sentiment de cet alchimiste. En effet, après être parvenu à produire ce sel, il prétend l'avoir fait cristalliser, & ses cristaux étoient, selon lui, en fils semblables à ceux de l'amiant; il assure de plus que ce sel est propre à transmuter le plomb en argent.

Langelot & d'autres alchimistes ont prétendu qu'en triturant l'or en grenaille dans un mortier fait exprès, avec quelques substances dont il fait la composition, cet or préparé, mis en distillation dans une cornue, passe sous la forme d'une liqueur rouge qu'il n'est pas possible de réduire en or.

On a aussi tenté de décomposer l'or en le mettant en cémentation avec le *lapis pyrmieson*, qui est un composé d'arsenic, d'antimoine & de soufre fondus ensemble. Borrichius prétend être parvenu à mettre l'or sous la forme d'une poudre grise qui ne put plus se réduire par la fusion. Son

procédé consistoit à triturer pendant long-temps l'amalgame de l'or avec le mercure dans de l'eau. Les Oslander, autres alchimistes, ont pareillement prétendu avoir mis l'or dans l'état d'une chaux irréductible ; en triturant & en digérant alternativement pendant long-temps un amalgame composé de six parties de mercure contre une partie d'or.

Quoi qu'il en soit, de toutes ces prétentions alchimiques, il paroît que la calcination & la décomposition de l'or demeurera toujours une opération sinon impossible, du moins extraordinairement difficile : on peut en dire autant de la chrysope ou de l'art de faire de l'or dont l'avidité des hommes s'est occupée depuis tant de siècles. Voyez *Hermétique*, *Philosophie*, *Pierre philosophale*, *Transmutation*, &c.

Un grand nombre d'auteurs ont attribué à l'or les plus grandes vertus médicinales ; par malheur elles nous sont entièrement inconnues. Suivant M. Rouelle les dissolutions d'or étendues dans l'esprit-de-vin sont apéritives, la dissolution de ce métal dans l'eau régale est corrosive & émétique ; l'or fulminant, pris à la dose de douze grains, est un purgatif. Voilà, suivant cet habile chymiste, tout ce que nous connoissons sur les vertus de l'or. Il y a lieu de croire que le remède connu en France sous le nom de *gouttes du général de la Motte*, est une huile essentielle qui s'est chargée d'or dissous dans de l'eau régale.

On évalue la pureté de l'or, d'après des degrés fixes que l'on nomme *karats*. Lorsque l'or est parfaitement pur, on dit qu'il est à 24 karats ; s'il se trouve contenir un vingt quatrième d'alliage, on dit qu'il est à 23 karats, & ainsi de suite. L'or dans sa pureté parfaite est mou, & ne peut point être employé dans de certains ouvrages ; c'est pourquoi on lui joint un alliage de cuivre ou d'argent pour lui donner plus de dureté & de consistance. Suivant les ordonnances, en France il n'est permis aux ouvriers en bijouterie que d'employer de l'or à 20 karats dans les petits morceaux ; pour les grands morceaux ou pour la vaisselle, l'or doit être de 22 karats. Les orfèvres se servent de la pierre de touche

pour s'assurer du degré de pureté ou du titre de l'or, c'est-à-dire, pour découvrir s'il est allié ou non. Pour cet effet, ils frottent l'or sur la pierre de touche, sur laquelle est ordinairement un trait fait avec de l'or très-pur pour servir d'échantillon & de comparaison ; ensuite on met de l'eau-forte sur la trace qui a été faite avec l'or que l'on veut éprouver : cette eau-forte dissout tous les métaux auxquels l'or peut être allié, sans toucher à ce dernier. Mais cette épreuve peut être trompeuse, & ne fait point connoître les métaux étrangers qui peuvent avoir été fortement dorés ou enveloppés dans de l'or. Pour s'en assurer, il faut briser le lingot & l'essayer à la coupelle ou par l'antimoine.

Depuis quelques années le luxe qui rend les artistes inventifs, leur a fait imaginer des moyens pour donner à l'or différentes nuances par les alliages ; on applique des fleurs & des ornemens faits avec ces ors diversément colorés, ce qui produit une variété agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinsèque du métal qui est sacrifié à la beauté de l'ouvrage. Il y a de l'or *verd* qui se fait en alliant beaucoup d'argent avec l'or. L'or *rouge* se fait en l'alliant avec beaucoup de cuivre ; l'or *blanc* se fait en l'alliant avec beaucoup de fer : ce dernier est aigre & cassant, & difficile à travailler ; il seroit plus court d'employer simplement de l'argent. En changeant les proportions de l'alliage, on peut de cette façon avoir de l'or de différentes nuances. (—)

OR, (*Mat. méd.*) autrefois les Grecs ne connoissoient pas l'usage de l'or dans la médecine. Les Arabes sont les premiers qui en ont recommandé la vertu. Ils l'ont mêlé dans leurs compositions réduit en feuilles. Ils croient que l'or fortifie le cœur, ranime les esprits & réjouit l'âme, c'est pourquoi ils assurent qu'il est utile pour la mélancolie, les tremblemens & la palpitation du cœur. Les chymistes ajoutent de plus que l'or contient un soufre fixe le plus puissant ; lequel étant incorruptible, si on le prend intérieurement, & s'il est mêlé avec le sang, il le préserve de toute corruption, & il rétablit & ranime la nature humaine de la même manière que le

soleil, qui est la source intarissable de ce soufre, fait revivre toute la nature. Geoffroi, *Mat. méd.*

Les alchimistes ont retourné cet éloge de mille & mille façons, & ils l'ont principalement accordé à leur *or* philosophique, & plus encore à la quintessence, à la semence, à l'ame de l'*or*, à la teinture solaire radicale qu'ils ont regardée comme la vraie médecine universelle.

A toutes ces vaines promesses, à toutes ces spéculations frivoles, les théoriciens modernes ont substitué des idées plus sages, du moins plus scientifiques, sur les qualités médicamenteuses de l'*or*. Ils ont prétendu que le plus inaltérable & le plus pesant de tous les corps étant porté avec les humeurs animales dans les voies de la circulation, étoit éminemment capable de résoudre les concrétions les plus rebelles, & de déboucher les couloirs les plus engorgés. Ils sont partisans encore d'une autre notion très-positif, savoir, de la facilité avec laquelle l'*or* s'unit au mercure, pour avancer que ce métal étoit un bon remède pour ceux qui avoient trop pris de mercure; car ces deux métaux, dit Nicolas Léméri, s'unissent ensemble facilement, & par cette liaison ou amalgame, le mercure est fixé, & son mouvement interrompu. Mais autant les connoissances chymiques, sur lesquelles s'appuient ces théories, sont réelles & incontestables, autant les conséquences qu'on en déduit en faveur des qualités médicinales de l'*or*, sont précaires & chimériques: aussi les médecins raisonnables ne croient-ils plus aujourd'hui aux admirables vertus de l'*or*, quand même ils pensent qu'on peut le porter dans les voies de la circulation, réduit en un état de très-grande division. Ainsi les feuilles d'*or* ne leur paroissent servir qu'à l'élégance dans la confection alkermès, la confection hyacinthe, la poudre de perles, la poudre réjouissante, la poudre paannonique, &c. L'extinction de l'*or* rougi au feu dans des liqueurs aqueuses que Fr. Burthius employoit, au rapport de Borrichius & de Juncker, contre les palpitations du cœur, & quelques autres maladies, leur paroît une pure charlatanerie.

Le vitriol de sel, c'est-à-dire, le sel

retiré de la dissolution de l'*or* par l'eau régale, auquel plusieurs auteurs ont attribué une qualité purgative, vermifuge, roborante, analogue à celle du vitriol de mars, est un remède peu éprouvé, à peine connu.

L'*or* fulminant a été recommandé aussi dans l'usage intérieur, comme un excellent diaphorétique, spécialement propre pour la petite vérole, mais Konig, professeur de médecine à Baile, Daniel Ludovic & Boerhaave assurent que l'*or* fulminant est plutôt un purgatif dangereux. Au reste, le vitriol solaire & l'*or* fulminant n'agissent point par les qualités propres à l'*or*: leur vertu dépend essentiellement des matières salines auxquelles il est joint dans ce sel neutre qui contient de l'acide par surabondance, & dans ce précipité qui participe de toutes les substances acides & alcalines qui ont été employées à sa préparation. Voyez *Sels neutres métalliques*, sous le mot *Sel* & *Précipité*.

Le seul remède tiré de l'*or* qui soit aujourd'hui en usage, est une liqueur huileuse chargée d'*or* par une espèce de précipitation, & qui est connue sous le nom d'*or potable* ou *teinture d'or*, dont on trouve la préparation dans toutes les pharmacopées & les chymies médicinales modernes. La voici d'après une addition au cours de chymie de Léméri, par M. Baron.

*Teinture d'or ou or potable de mademoiselle Grimaldi.* Prenez un demi gros d'*or* le plus pur, faites en la dissolution dans deux onces d'eau régale; versez sur cette dissolution, dont la couleur sera d'un beau jaune, une once d'huile essentielle de romarin; mêlez bien ensemble les deux liqueurs; laissez le tout en repos, bientôt après vous verrez l'huile, teinte d'une belle couleur jaune, fumer l'eau régale qui aura perdu toute sa couleur; séparez l'une d'avec l'autre vos deux liqueurs, au moyen d'un entonnoir, par l'extrémité duquel vous laisserez écouler toute l'eau régale, & que vous boucherez avec le doigt, aussitôt que l'huile sera prête à passer; recevez cette huile dans un matras, & la mêlez avec cinq fois son poids d'esprit de-vin rectifié; bouchez votre matras avec de la vessie mouillée; mettez le mélange en di-

gestion sur le bain de sable pendant un mois : au bout de ce temps il aura pris une couleur pourpre & une saveur gracieuse, mais un peu amère & astringente. Elle peut être employée en médecine dans tous les cas où il s'agit d'augmenter l'action du cœur & des vaisseaux, comme dans les apoplexies séreuses, les paralyties, &c. en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'animer & de fortifier. La dose en est depuis trois jusqu'à dix ou douze gouttes dans une liqueur appropriée, comme du vin, ou une portion cordiale. *Baron.*

Il seroit encore mieux de la réduire pour l'usage sous forme d'éléosaccharum, voyez *Eléosaccharum.*

On peut assurer que les vertus réelles de la teinture d'or appartiennent entièrement à l'huile essentielle de romarin, & que c'est très-vraisemblablement à pure perte qu'on renchérit cette huile en la chargeant d'or. Voyez *Huile essentielle* sous le mot *Huile*, & *Romarin.*

On voit bien qu'on peut employer à la préparation de l'or potable toute autre huile essentielle analogue à celle du romarin, telles que toutes celles des plantes labiées; celle de plusieurs substances exotiques, comme canelle, girofle, saffran, &c.

Les gouttes jaunes du général de la Motte, que sa veuve, remariée à un gentilhomme italien, appelle *Calsabigi*, vend encore aujourd'hui à Paris, ne sont autre chose qu'une teinture semblable, à la préparation de laquelle on a employé l'éther de Frobénus, qui est la plus subtile & vraisemblablement la plus précieuse de toutes les huiles essentielles pour l'usage médical. M. Pot a découvert par l'examen chymique, & publié la composition de ces gouttes; & il ne faut qu'avoir vu & flairé l'éther pour le reconnoître dans ces gouttes, & par l'inspection la plus superficielle. Nous pouvons assurer de cette teinture, comme nous avons avancé de celle de mademoiselle Grimaldi, que l'or qu'elle contient n'ajoute rien aux qualités médicamenteuses propres de l'éther. Voyez *Ether* de Frobénus.

On emploie dans les boutiques des apothicaires des feuilles d'or aussi bien que des

feuilles d'argent à recouvrir des pilules, soit dans la vue de les orner, de leur procurer de l'élégance, soit principalement pour masquer le mauvais goût de quelques-unes, en les défendant du contact de la salive qui pourroit en extraire des matières âcres, amères, &c. comme cela arriveroit si on prenoit des pilules savonneuses, aloétiques, &c. sans cet enduit. C'est à cet usage que doit son origine l'expression proverbiale, *dorer la pilule*, dont tout le monde connoît le sens figuré.

Au reste, les pilules se dorant par une manœuvre très-simple exposée au mot *pilule*, voyez *PILULE*, *Pharmacie.* (b)

OR, TERRE D' (*Hist. nat.*) on a donné ce nom assez mal à propos à plusieurs espèces de terres qui ne contiennent point de l'or. C'est ainsi que quelques naturalistes allemands ont appelé une terre martiale & pyriteuse qui se trouve dans le pays de Hesse, *terra solaris hassiaca*: voyez *SOLAIRE*, terre.

Les Italiens appellent *terra vergene d'oro* une terre calcaire, très-blanche & très-fine, qui est tantôt en poudre, tantôt en pierre, & qui se trouve dans le voisinage de Modene, & que l'on a appelée *terre d'or*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue dans la fièvre, la dysenterie, l'hypocondriaque & contre les poisons. (—)

OR, (*Arts & Métiers.*) c'est le plus précieux des métaux, qui réduit en feuilles & appliqué sur plusieurs couches de couleur, sert à décorer ou enrichir les dedans & les dehors des bâtimens. On appelle *or mat*, l'or qui, étant mis en œuvre, n'est pas poli; *or bruni*, celui qui est poli avec la dent de loup, pour détacher les ornemens de leur fond; *or sculpté*, celui dont le blanc a été gravé de rinceaux & d'ornemens de sculpture; *or réparé*, celui qu'on est obligé de repasser avec du vermeil au pinceau, dans les creux de sculpture, ou pour cacher les défauts de l'or, ou encore pour lui donner un plus bel œil; *or bretelé*, celui dont le blanc a été haché de petites bretelles; *or de mosaïque*, celui qui dans un panneau est partagé par petits carreaux ou losanges, ombrés en partie de brun, pour paroître de relief; & *or rougêtré ou verdâtre*, celui qui est glacé de



rouge ou de verd , pour distinguer les bas-reliefs & ornemens de leur fond.

Il y a encore de l'or à l'huile , qui est de l'or en feuilles appliqué sur de l'or couleur , aux ouvrages de dehors pour mieux résister aux injures du temps , & qui demeure mat ; de l'or moulu , dont on dore au feu le bronze , & de l'or en coquille , qui est une poudre d'or détrempee avec de la gomme , & dont on ne fait usage que pour les dessins. Voyez les principes d'architecture , de sculpture , &c. par M. Felibien , liv. I , ch. xxij. ( D. J. )

OR FIN , se dit de l'or qui est au titre de 24 karats ; mais comme il est difficile & , pour ainsi dire , impossible de rencontrer de l'or au titre de 24 karats , soit parce que dans les dissolutions les plus parfaites , ou les affinages les mieux exécutés , la chaux d'or , ou le régule restent toujours chargés de quelque légère partie d'argent , soit qu'avec les précautions les plus exactes , il est difficile d'empêcher que le morceau destiné à l'essai ne contracte quelque légère impureté , il suffit que le cornet rapporte  $23\frac{1}{2}$  de karat pour être réputé fin ; car alors le poids qui s'en manque étant la 128<sup>e</sup> partie du grain de poids de marc , eu égard au poids d'essai dont on se sert en France , il est sensible qu'une si légère diminution est presque inévitable , ne peut nuire à la finesse du titre , & ne fait que constater combien on doit apporter de soin aux affinages , & combien il est difficile de dégager entièrement les métaux des parties hétérogenes qu'ils renferment dans leur sein.

Il en est de même de l'argent fin , qui doit être au titre de douze deniers , & que l'on trouve rarement à ce titre , parce que dans les affinages les plus complets , & les dissolutions les mieux faites & les plus soigneusement décantées , il est impossible que l'argent ne retienne quelques parties de plomb ou de cuivre , celui qui se trouve au titre de 11 deniers 23 grains , est réputé fin ; quelquefois on en a trouvé à 11 deniers 23 grains  $\frac{1}{2}$  , mais cela est très-rare. Nous remarquons ici en passant , que les essais d'argent demandent beaucoup plus de soin & d'attention que les essais d'or , que leur sûreté dépend d'un nombre de condi-

tions accumulées , & que leur certitude physique est bien moins constante que celle des essais d'or : car comme cette opération se fait au fourneau de reverbere , il est important de veiller à ce que le feu ait partout une égale activité ; autrement le feu étant plus vif dans une partie du fourneau que dans l'autre , le plomb entre plutôt en action dans une coupelle que dans l'autre , & la torréfaction étant plus vive , il peut ronger & emporter avec lui quelque parcelle d'argent , tandis que les autres boutons d'essais sur lesquels le plomb n'aura eu qu'une action lente par défaut d'activité du feu , pourront retenir dans leur sein des parcelles de plomb ; ce qui avantage les uns & fait perdre aux autres : il faut en outre bien prendre garde qu'il ne se fasse des cheminées , & les boucher à l'instant qu'on s'en aperçoit : autrement l'air frappant sur le bouton , peut le faire pétiller , & écarter quelques grains. Il faut d'ailleurs garder son plomb à raison du titre de l'argent qu'on veut essayer , autrement on pourroit faire de grandes erreurs. Voyez ESSAI.

OR AU TITRE , se dit de l'or qui est au titre de 20 karats , qui est celui prescrit par les ordonnances pour les bijoux d'or.

OR BAS , se dit de l'or qui est au titre de 10 , 12 , jusqu'à 19 karats ; au-dessous du titre de 10 karats , ce n'est plus proprement qu'un billon d'or.

OR BRUNI , c'est de l'or que l'on a lissé & poli avec un instrument de fer qu'on appelle brunissoir , si c'est de l'or ouvré , ou de la dorure sur métal ; & avec une dent-de-loup , si c'est de la dorure sur détrempe.

OR EN CHAUX , se dit de l'or réduit en poudre par quelques dissolutions quelconques ; l'or en chaux est réputé le plus fin , & c'est celui dont se servent les doreurs ; mais il est toujours prudent d'en faire l'essai avant de l'employer , & de ne pas s'en rapporter à la foi des affineurs ou départeurs , attendu qu'ils peuvent aisément vous tromper : il leur est facile , en versant quelques gouttes de vitriol dans leur dissolution , d'y précipiter un peu d'argent , sans altérer la couleur de leur chaux , & moyennant cela , sans qu'on s'en aperçoive à l'inspection.

OR AIGRE, se dit de tout *or* qui éprouve des fractures ou gersures dans son emploi, sous l'effort du marteau ou celui du laminage ; si on n'employoit que de l'*or* fin, il est certain qu'il seroit plus ductile ; mais comme les ouvrages deviendroient beaucoup plus lourds, & n'auroient pas tant de solidité, ni une aussi belle couleur, il faut l'allier ( car nous remarquerons en passant, que plus les métaux sont durs, plus ils sont disposés à recevoir un beau poli. ) Avant qu'on travaillât l'*or* d'une couleur aussi rouge que celle qu'on lui donne aujourd'hui, l'*or* n'étoit pas si sujet à contracter des aigreurs, parce qu'alors on l'allioit avec de l'argent en totalité ou en partie ; mais depuis qu'on l'a voulu avoir d'un rouge extraordinaire, il a fallu l'allier avec le cuivre seul : or, comme l'*or* ne s'allie pas si facilement avec le cuivre qu'avec l'argent, il faut employer le cuivre de rosette le plus doux qu'il soit possible, & en même temps le plus rouge ; néanmoins quelque doux que soit le cuivre, l'*or* a de la peine à le recevoir dans son sein, & il suffit de voir dans le creuset les combats que ce mélange occasionne, pour juger de la répugnance qu'a l'*or* de s'allier avec le cuivre. Lors donc que l'aloi occasionne de l'aigreur, on s'en aperçoit aisément dans le bain ; on voit le bain s'agiter à sa superficie, tantôt jeter des fleurs, tantôt former des éclairs ; il n'est point alors de moyen fixe à indiquer pour l'adoucir : il est des aigreurs qui cedent à la projection du salpêtre seul ; il en est d'autres qui veulent le salpêtre & le borax ; une autre espece demande le crystal minéral ; en général le borax est ce qui réussit le mieux, mais il a l'inconvénient de pâler l'*or*. Quand l'aigreur procede de quelque mélange de plomb, d'étain, de calamine ou cuivre jaune, on s'en aperçoit aisément, parce qu'alors il s'éleve sur la surface des petites bulles de la forme à peu près d'une lentille ; le moyen d'adoucir cette espece d'aigreur, est le mélange de salpêtre & de soufre. Au surplus, c'est à un artiste intelligent à tâter son métal, & à voir par l'espece d'aigreur apparente, quels sels y conviennent le mieux ; mais il ne doit point verser son *or*, qu'il ne soit assuré de sa ductilité, par

la tranquillité du bain ; ce qui se remarque aisément, sur-tout quand les sels fondus couvrent exactement la surface, & qu'aucun éclair ni bouillonnement ne les sépare ; alors l'*or* est certainement doux. Il faut encore observer qu'on ne doit point toucher l'*or* en fusion avec du fer, autrement on court risque de l'aigrir, ce qui lui est contraire avec l'argent, que l'attouchement du fer adoucit. L'argent n'étant pas si sujet à contracter des aigreurs, pour peu qu'on lui en aperçoive, le salpêtre, quelques croûtes de pain & le savon suffisent pour en venir à bout.

OR EN BAIN, se dit de l'*or* qui est en pleine fusion dans le creuset.

OR POREUX, se dit de tout *or* qui renferme des cavités & des impuretés dans son sein, qui se découvrent à l'emploi ; cet inconvénient résulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'*or*, en versant l'*or* & l'argent dans la lingotiere. Ces métaux sur la fin de l'opération contractent un peu de froid, ce qui forme sur le dessus des lingots une espece de peau : en outre les sels qui ont été mis en fusion avec les métaux, & qui ont ramassé toutes les impuretés, coulent avec les métaux, se rassemblent sur la surface & y forment des cavités. Il seroit toujours prudent d'enlever cette premiere peau avec le gros grattoir ; voyez ÉPAILLER. Il faut ensuite avoir soin que l'enclume sur laquelle on forge soit propre, qu'elle ne contracte point de rouille non plus que les marteaux dont on se sert ; éviter la chute de quelque ordure sur la piece pendant qu'on la forge, & avoir soin, en forgeant & rechauffant, de prendre garde que quelque partie du métal ne se reploie sur lui-même, autrement il se doubleroit, & souvent on ne s'en apercevroit qu'à la fin de l'ouvrage qu'on seroit étonné de voir enlever la moitié de l'épaisseur de sa piece. Le moyen le plus sûr de remédier à ces inconvéniens est d'épailler souvent ; & si on s'aperçoit que les métaux soient trop poreux, il est plus prudent de les refondre que de s'obstiner à les travailler, car quelque peine que l'on se donnât, il ne prendroit jamais un beau poli.

OR CHARGÉ D'ÉMÉRI. Il arrive sou-

vent que l'or est chargé de petites parties d'émeri, qui est une matière dure & pierreuse, dont aucune dissolution n'a pu le purger : c'est un inconvénient d'autant plus dangereux, qu'il se loge toujours dans les entrailles du métal, & que quand il est en petits grains sur-tout, il ne se découvre qu'à la fin & alors, pour ainsi dire, qu'il n'y a plus de remède, l'ouvrage étant presque à sa perfection. Quand on le fait, pour l'en purger totalement, on trouve dans les *mémoires de l'académie des Sciences de 1727*, le procédé suivant.

Parties égales d'or & de bismuth : fondez-les ensemble dans un creuset, & versez dans un cône à régule ce qui pourra fortir coulant : pesez ensuite ce mélange fondu pour juger de la quantité qui sera restée dans le creuset : ajoutez-y la même quantité de bismuth : faites fondre le mélange, versez comme la première fois, & répétez encore toute l'opération jusqu'à ce que toute la matière soit sortie du creuset bien coulante. On mettra cet or ainsi foulé de bismuth dans une grande coupelle épaisse, bien soutenue dans une autre faite de terre de creuset où elle aura été formée & bien battue : on coupelle ce mélange sans y mettre autre chose ; mais quand il sera figé on trouvera encore l'or impur & couvert d'une peau livide. On mettra alors sur chaque marc d'or deux à trois onces de plomb, & l'on continuera de coupeller jusqu'à ce que tout le plomb soit évaporé ou imbibé dans la coupelle : après cette seconde opération, l'or n'est pas encore aussi beau qu'il doit l'être, quoiqu'il soit déjà moins livide & moins aigre : pour achever de le purifier, il faut le mettre dans un creuset large qu'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal ; on le tiendra quelque temps en fusion, & l'on cessera de souffler quand l'or commencera à s'éclaircir. On y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé-corrosif, & sur la fin un peu de borax.

On connoît que l'opération est entièrement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que sa surface est brillante ; alors on peut le jeter en lingot, & en le travaillant, on le trou-

vera fort doux. Si ce mauvais or tenoit de l'argent, il faut le traiter davantage selon cette vue, parce que l'argent ne s'en sépare pas par la coupelle de plomb.

Après que l'or aura été coupellé la première fois avec le bismuth, on mettra deux parties d'argent sur une partie d'or, & on le coupellera selon l'art avec le plomb : il ne fera pas nécessaire alors de jeter tant de sublimé-corrosif dans le creuset ; l'or étant retiré de la coupelle, on départira l'argent à l'ordinaire par l'eau-forte.

Mais comme ces procédés sont au-dessus de la portée des artistes ordinaires, & qu'ils n'ont ni le temps ni la commodité de les exécuter, il est un moyen qui demande peu de frais & d'attention pour éviter au moins qu'il ne se rencontre d'émeri dans les grandes parties de leurs ouvrages. Ce moyen, que je crois déjà avoir indiqué, est de fondre leur or dans un creuset rond de forme conique très pointue, auquel, en le faisant faire, on fait réserver un pié rond & plat par dessous, pour lui donner de l'assiette dans la casse, & à peu près dans la forme ci-contre.



Il est constant que l'émeri se précipite toujours au fond ; ainsi lorsque l'or est fondu, il faut le laisser refroidir dans le creuset, casser le creuset, & couper le culot d'or, l'émeri se trouve rassemblé dans ce culot. On se sert de ces culots pour des ouvrages de peu de conséquence dont il n'y a qu'un côté qui doit être poli, ou on les fond avec les garnisons, c'est-à-dire, les moulures ou les quarrés. Comme l'émeri se loge presque toujours dans l'intérieur du métal, & que ces sortes de pièces restent toujours épaisses, l'émeri se trouve renfermé dans ces épaisseurs ; & si par hasard il s'en découvre quelques grains, ils ne peuvent choquer l'œil ; & y en eût-il dix grains sur un morceau de quarré, ils ne serent pas si sensibles qu'un seul au milieu d'une plaque qui y cause une difformité affreuse, en ce qu'il dérange toute l'économie & le brillant du poli.

OR D'ESSAI, est l'or qui a passé par l'essai, qui après cela est très-fin, & dont le titre est fort approchant des 24 karats.

OR DE COULEUR, terme qui exprime les différentes couleurs que l'on a trouvé le moyen de donner à l'or par l'alliage d'autres métaux avec lui. On emploie ces ors colorés, ou pour mieux dire nuancés, particulièrement dans les bijoux d'or, pour y représenter avec plus de vérité les sujets que l'on veut exécuter, & approcher, autant qu'il est possible, de l'imitation de la nature. Veut-on représenter une maison, on emploie l'or blanc; un arbre, l'or verd; une draperie, l'or bleu, l'or jaune; les chairs se font volontiers avec de l'or rouge. On ne connoît que cinq ors de couleur, qui sont l'or blanc, l'or jaune, l'or rouge, l'or verd, l'or gris ou bleuâtre.

L'or jaune, est l'or fin dans toute sa pureté.

L'or rouge, est un or au titre de 16 karats, allié par trois parties d'or fin sur une de cuivre roséte.

L'or verd, est aussi au titre de 16 karats, fait avec trois parties d'or fin & une partie d'argent fin.

L'or verd, est celui dont un habile artiste peut tirer le plus de parti pour les nuances, parce que c'est celui où elles sont le plus sensibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en considérant la totalité comme 24) 18 parties d'or fin sur 6 d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin sur 14 d'or fin, on aura un verd d'eau; c'est à l'artiste à consulter ses nuances & ses sujets pour régler ses alliages.

L'or gris ou bleu, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, se fait par le mélange de l'arsenic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arsenic étant très-dangereuse, on s'en sert peu; & comme il arrive souvent que la limaille d'acier se brûle trop vite, on a éprouvé que ce qui réussissoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuset. Lorsque l'or est en bain, il s'en saisit alors ordinairement assez vite; on retire le tout du feu aussitôt qu'on s'aperçoit que l'incorporation est faite; autrement l'or, en bouillant long-temps, le

rejeoit de son sein par scories; cette couleur, peu décidée, est cependant la plus difficile à faire.

L'or blanc est assez improprement appelé or, n'étant autre chose que de l'argent, à moins que pour éteindre sa vivacité on ne le mélange un peu, ce qui arrive rarement.

OR, *marc d'*, (*Poids.*) Le marc d'or, en latin *bes auri*, fait un poids de huit onces pesant d'or. Il se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, & le denier en vingt-quatre grains; en sorte qu'un marc d'or est composé de 4608 grains. Le marc d'or vaut, par l'édit du mois de mai 1743, la somme de 650 liv. 10 s. 11 den. s'il est pur; & 900 monnoyé en louis d'or du titre de 22 karats, du poids de 7 d. 16 grains  $\frac{8}{7}$  à la taille de 25 au marc, au remède de poids de 12 grains, & d'un quart de karat de fin par marc, & valant 36 livres.

OR NOVELLAN. On appelle ainsi, dans le royaume de Pégu, l'or qui est au plus haut titre, comme qui diroit en France à 24 karats.

OR EN PATE, c'est une pâte d'or qui peut servir à un artiste intelligent pour réparer des accidens arrivés à une pièce finie, & que l'on ne pourroit reporter au feu. Un amateur des arts nous a communiqué le secret de cette pâte par la voie du *mercure de France*, au mois de février 1745. Ce secret, qui n'est pas encore à son degré de perfection, peut y être porté par la suite; il est néanmoins très-utile tel qu'il est, & mérite d'être conservé dans un ouvrage comme celui-ci. Le voici tel qu'il nous a été ordonné:

On prend quatre parties d'or en chaux bien pur, précipité du départ: on l'amorce sur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verse deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu soin de peser exactement. Aussitôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, on y jette de l'esprit d'ail qui fermente sur le champ avec le mercure & l'or; sans perdre de temps on mêle & broie bien le tout avec une petite molette d'agate, jusqu'à ce que le mélange soit séché &

& mis en poudre. Je n'ai pas pesé la quantité d'esprit d'ail, parce que M. de Paresky m'a assuré que tout l'inconvénient qu'il y avoit à en trop mettre étoit qu'il falloit broyer plus long-temps; j'en avois trop mis effectivement, j'ai laissé évaporer une partie de la liqueur, en sorte que ma poudre n'a été parfaitement sèche que le lendemain.

Pour employer cette poudre sur l'or ou sur l'argent, il faut que la pièce soit très-nette & l'argent le plus fin; immédiatement avant que d'y appliquer l'or préparé, on la frotte avec du jus de citron; on délaie ensuite un peu de la poudre qui est grise comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'emploie sur la pièce d'or ou d'argent avec une facilité infinie, & aussi épaisse que l'on veut, puisqu'il n'y a qu'à mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, ou laisser épaissir un peu le mélange avant de l'appliquer: on peut aussi travailler cette pâte appliquée, lorsqu'elle est sèche, avec des ébauchoirs.

Lorsque la poudre est appliquée, comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le dessin précédemment tracé, on fait chauffer la pièce sur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure: plus on la chauffe, moins il reste de mercure, & par conséquent plus l'or est haut en couleur. Cependant il reste toujours assez pâle, & ce seroit une chose utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on feroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant sur l'or que sur l'argent.

Lorsque l'or est devenu jaune sur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de sable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciselet & le réparer à l'ordinaire si ce n'est qu'il est plus mol & plus spongieux: ainsi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciselet, que l'enlever avec le burin. Il est rare qu'il se détache; si cependant cela arrivoit, il seroit aussi facile d'y en remettre qu'il l'a été la première fois.

Il faut avertir que l'esprit d'ail est d'une puanteur insupportable: il faut prendre garde d'en jeter par terre, car quelques gouttes qui étoient tombées ont infecté la maison pendant deux jours.

Tome XXIII.

Cet esprit se fait en chargeant une cornue de gouffes d'ail pilées; on lute bien la cornue avec son récipient, & on distille au bain de sable, on se sert indistinctement de toute la liqueur claire qui a passé dans le récipient, en la séparant seulement de l'huile fétide. Je ne sais si le suc d'ail ne feroit pas aussi bien.

Lorsqu'on a délayé avec du jus de citron plus de poudre qu'il n'en faut, ou qu'on n'en peut employer sur le champ, elle ne peut plus servir une autre fois après avoir été séchée, il faut la jeter dans l'eau où elle se précipite. On lave dans la même eau les pinceaux, la petite table d'agate, & la molette dont on s'est servi; l'or se précipite, & on peut le refondre pour en faire de nouvelle chaux.

Cette chaux peut se faire par le départ ordinaire de l'or & de l'argent, ou en précipitant l'or dans une dissolution très-affoiblie par le moyen de la mine de cuivre rouge bien nette, ou en affoiblissant une dissolution d'or par 25 ou 30 parties de vin de Champagne ou de vin du Rhin, & exposant le vaisseau au soleil: cette dernière opération donne une chaux très-fine & d'une belle couleur.

OR EN COQUILLE, se dit des feuilles d'or broyées & amalgamées dans une coquille avec un mordant. Les peintres s'en servent pour des ouvrages pointillés; & les orfèvres quelquefois pour boucher des trous imperceptibles qui auroient pu se faire dans un bijou ciselé. On ne peut s'en servir que pour des parties d'or mat, sa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'or bruni ou poli.

OR MAI, se dit des parties d'or sur les bijoux, qui ont été amaties & pointillées au ciselet ou au matoir, qui sont restées sur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a restituée par la couleur au verdet, ou au tire-poil. Voy. Couleur, Ciselet, Matoir, Mair ou Amair.

OR BATTU, ou or en feuilles, se dit de l'or réduit en feuille minces & préparées pour la dorure; cette préparation est du ressort du batteur d'or. Voyez Batteur d'or.

OR EN LAMES, se dit de l'or écaché en-

L1111

tre deux roues du moulin à laminer, pour être employé dans les galons. Comme on ne fait point de galons d'or à cause de leur cherté & de la trop grande pesanteur, ce terme ne peut guere s'entendre que de l'argent doré auquel l'usage a improprement consacré le nom d'or: on dit *or en lame*, *or trait*, *or filé*, *galon d'or*, quoiqu'il ne s'agisse que de galon d'argent doré, & des parties qui le composent.

OR TRAIT, se dit de l'argent doré réduit en fil extrêmement menu & délié, que l'on emploie pour faire des boutons & quelques parties de broderies.

OR FILÉ, se dit de l'argent doré, réduit en lames minces & étroites, filé ensuite au moulinet sur la soie, du fil ou du crin, pour les galons & la broderie.

OR FAUX, se dit des lames, paillettes, filés, galons, &c. & autres pieces de cuivre doré & imitant l'or.

OR MOULU, se dit de l'or qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer sur des pieces d'argent ou de cuivre que l'on veut dorer solidement: cette amalgame se fait dans un creuset garni de craie que l'on fait recuire, & dans lequel on met huit parties de mercure & une d'or. Quand le creuset est rougi, on y met le mercure & l'or que l'on remue avec un bâton; l'amalgame faite, on retire le creuset du feu, on le lave plusieurs fois, & on le passe dans un chamois pour faire sortir le vis argent qui ne seroit pas amalgamé, on l'emploie ensuite pour dorer. *V. DORURE.*

On estime ici la dorure d'Allemagne, parce qu'elle est plus brillante & se fait à moins de frais; mais on ne réfléchit pas que l'argent d'Allemagne étant de bas titre & allié sur cuivre jaune, est déjà par sa couleur analogue à celle de l'or, qu'en conséquence il n'est pas étonnant qu'il faille moins d'or, & qu'il prenne une couleur plus brillante. Les allemands emploient, pour donner à leur dorure une couleur haute, des cires composées, dont voici deux recettes que j'ai vu employer en Allemagne: ils appellent cette composition *glivax*.

Une once de crayon rouge, deux onces de cire jaune, trois quarts d'once de verd-de-gris, trois quarts d'once de vitriol blanc, quatre gros de borax.

*Autre.* Deux onces de cire jaune ou rouge, une once de sanguine, une demi-once de vitriol blanc, un gros de verd-de-gris, un gros de borax.

Ils forment de tous ces ingrédients une pâte dont ils enduisent la piece dorée, ils la portent ainsi enduite au feu, & l'y laissent jusqu'à ce que cette pâte ou cire soit brûlée; alors ils la gratebissent & brunissent dans de l'urine, & leur dorure la plus superficielle devient brillante.

Je crois devoir joindre aussi à cet article deux recettes qui nous sont parvenues par la voie du *journal économique*, mois de novembre 1751, pour conserver la dorure des pieces d'orfèvreries dorées que l'on seroit obligé de reporter au feu pour resfonder, & qui ont été éprouvées avec succès.

On fait que lorsqu'une piece d'argent dorée est reportée au feu & obligée d'y rougir, la dorure rentre en dedans & l'argent reste d'un blanc sale, de sorte qu'il faut de toute nécessité la redorer: les recettes suivantes conservent la dorure, & on n'est obligé que de remettre les pieces en couleur.

La premiere, est d'enduire la piece d'ocre, & de la laisser sécher dessus avant de la porter au feu.

La seconde, est de prendre autant de jus d'ail que de blanc d'œuf, & d'en faire une pâte avec du blanc d'Espagne dont on enduit la piece; quand la pâte est sèche on porte au feu & on soude sans risque. Cette pâte sert aussi à mettre en couleur une piece d'or où il y a des charons ou appliques d'argent; on barbouille l'argent de cette pâte, & la couleur n'a par ce moyen aucune action dessus.

OR EN POUDRE, se dit d'un or mis en dissolution & réduit en poudre, dont on se sert pour des dorures superficielles, telles que le dedans des tabatières d'argent, & tous les dessous des chatons des ouvrages de joaillerie.

Pour faire cette poudre, on prend un gros d'or en chaux, que l'on précipite dans une dissolution composée de deux onces d'eau-forte, un gros de sel ammoniac, deux gros de salpêtre fin, & un gros de couperose: on y joint aussi douze ou quinze grains de cuivre rosé par gros d'or pour

lui donner une couleur rouge. Cette dissolution se fait dans un matras au bain de sable ; quand elle est faite , on la verse goutte à goutte sur de vieux chiffons de linge , que l'on prend en proportion de la quantité de liqueur ; quand ces chiffons sont bien imbibés & que la dissolution est tarie , on les laisse sécher , puis on les pose sur un plat de faïence , & on y met le feu avec une allumette dont on a ôté le soufre , on les laisse se consumer petit à petit & se réduire en cendre ; c'est de cette cendre dont on se sert pour la dorure en poudre , & qu'on nomme *or en poudre*. Pour l'employer , il faut que les pieces soient au degré de poli qu'on nomme *adouci* ; alors on prend un bouchon de liége bien sain que l'on mouille avec de l'eau très-propre , on trempe ce bouchon mouillé dans la boîte à poudre d'*or* , & on étend cette poudre sur les pieces en frottant avec le bouchon ; il ne faut pas employer trop d'eau , parce que la poudre se met en lavage & se perd : on reconnoît à l'inspection si la couche est assez épaisse , alors on cesse de frotter avec le bouchon & on brunit. Dans les grands ouvrages on se sert des brunissoirs de sanguine , & dans les petits ouvrages d'un petit brunissoir d'acier poli , & ce bruni se fait avec de l'eau de savon.

OR , purification de l' , (*Monnoyage* .) on trouve quelquefois de l'*or* qui a divers caracteres d'impureté ou d'imperfection. Il ne se met jamais en fusion claire ; sa surface est livide , si on le verse dans une lingotiere , il en demeure dans le creuset une partie qui n'est pas assez coulante ; enfin il est aigre , cassant , & ne se peut presque pas travailler. On croit communément qu'il tient quelque portion d'émeri , qui est une matiere pierreuse , dure , & très-hétérogene à l'*or*. En effet , on rencontre assez souvent de l'émeri dans les mines d'*or* ; mais sans examiner s'il s'en est mêlé véritablement dans l'*or* , on trouvera dans les mémoires de l'acad. des sciences un moyen de purifier l'*or* , & de le rendre aussi doux qu'il doit l'être naturellement : ce moyen est assez intéressant pour l'indiquer ici.

L'on fait que tout le métal , excepté l'argent mêlé avec l'*or* , s'en séparoit par

la coupelle , & que l'argent ne s'en sépare que par le départ. Ici il faut d'autres moyens.

Il faut prendre de l'*or* , qu'on suppose mêlé d'émeri , & de bismuth parties égales , les fondre ensemble dans un creuset , & verser dans un culot ce qui pourra sortir coulant ; peser ensuite ce mélange fondu pour juger de la quantité restée dans le creuset , la mêler avec une égale quantité de bismuth , refondre & reverfer comme la première fois ; on répétera l'opération jusqu'à ce qu'enfin toute la matiere soit sortie du creuset bien coulante.

Cet *or* ainsi foulé de bismuth , on le mettra dans une grande & épaisse coupelle , bien soutenue d'une autre faite de terre à creuset dans laquelle elle aura été formée & bien battue. On coupellera le mélange sans y rien mettre autre chose , & quand il sera figé , on trouvera l'*or* encore impur , & couvert d'une peau livide. On mettra alors sur chaque marc d'*or* deux ou trois onces de plomb soit évaporé , soit imbibé dans la coupelle. Après cette seconde opération , l'*or* n'est point encore aussi beau qu'il le doit être , quoiqu'il soit cependant moins livide & moins aigre.

Pour achever de le purifier , il faut le mettre dans un creuset large , que l'on placera dans une forge , de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal , on le tiendra quelque temps en fusion ; & on cessera de souffler , quand l'*or* commencera à s'éclaircir ; on y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé-corrosif , & sur la fin un peu de borax. On reconnoît que l'opération est entièrement finie , lorsque le métal devient tranquille , qu'il ne fume plus , & que la surface est brillante. On le peut alors jeter en lingot ; & quand on le travaillera ; on le trouvera fort doux.

Si ce mauvais *or* tenoit aussi de l'argent , il faudroit le traiter davantage selon cette vue , parce que l'argent , mêlé avec l'*or* , est le seul métal qui ne s'en sépare pas par la coupelle. Après que l'*or* aura été coupellé la première fois avec le bismuth , on mettroit deux parties d'argent sur une d'*or* , afin que l'argent , en plus grande quantité , tirât mieux l'argent que l'*or*. On le cou-

pelleroit avec le plomb, comme il a été dit, & il ne seroit pas nécessaire de mettre tant de sublimé-corrosif. On seroit enfin le départ de l'argent à l'ordinaire. (*D. J.*)

OR-SOL, on se sert quelquefois de ce terme pour évaluer & calculer les monnoies de France dans les remises qu'on en fait pour les pays étrangers, ce qui triple la somme que l'on remet. Ainsi, quand on dit qu'on a 450 liv. 15 s. 6 d. d'*or-sol* à remettre à Amsterdam à 86 deniers de gros par écu, on sous-entend qu'on a 1352 liv. 6 s. 6 d. tournois, la livre d'*or* valant 3 liv. simplement; le sol d'*or*, 3 sols, & le denier d'*or*, trois deniers.

OR A DORER LES LIVRES, c'est une poudre d'*or* que les batteurs d'*or* réduisent en feuilles très-minces (*voyez* BATTEUR DOR), & qu'ils distribuent dans un livret de 13 feuilles, qui font 26 feuillets de papier blanc sur lesquels ils mettent une couche légère de rouge, pour que l'*or* s'en détache aisément; on met dans ce livret 25 feuilles d'*or*, ce qui fait qu'on le nomme un quarteron d'*or*.

OR, (*Ecriture.*) il y a deux moyens pour écrire en lettres d'*or*. Voici le premier qui est simple :

Prenez 20 feuilles d'*or* & quatre gouttes de miel, & les mêlez ensemble, puis mettez-les dans un cornet de terre ou de verre, & quand vous voudrez vous en servir, détrempez le tout avec de l'eau gommée.

Le second, qui demande plus d'apprêt, est précisément un mordant pour l'*or* & l'argent en relief sur le papier ou le parchemin.

Prenez gomme arabique de la plus blanche & de la plus nette que vous pourrez trouver, & mise en poudre très-fine, une once.

Du sucre candi bien choisi, une once aussi réduit en poudre très-fine.

Faites fondre votre sucre dans un poisson de bonne eau-de-vie ou d'esprit-de-vin, joignez-y ensuite votre gomme bien pulvérisée, & l'y laisserez jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue. Vous remuerez de temps en temps la bouteille, ensuite vous y mettrez gros comme une fève de bon miel de Narbonne; si vous le trouvez trop coulant, vous y ajouterez gros comme un pois de gomme gutte.

Si ce mordant est destiné pour l'*or* vous y mettrez du carmin autant qu'il en faut pour faire un rouge un peu foncé. Si c'est pour l'argent, vous y ajouterez de beau bleu de Prusse, tout ce qu'il y a de meilleur, & ce qu'il en faut.

Ce mordant s'emploie avec une plume ou un pinceau pour tous ouvrages en lettres, dessins, &c. & lorsqu'il est à un certain degré de sécheresse, il faut poser votre *or* ou argent, qui doit être coupé de la grandeur nécessaire; s'il arrivoit qu'il fût un peu trop sec, en happant ce mordant avec l'haleine il remordroit.

S'il épaisit, il faut y mettre un peu d'eau-de-vie, & un peu de miel pour le faire couler; & s'il ne mordoit point assez, il faudroit y ajouter un peu de gomme gutte.

Il ne faut employer que de l'*or* & de l'argent fin que l'on coupe avec un couteau à l'*or* sur un couffin de cuir. Deux jours après on ôtera la superficie de l'*or* ou de l'argent en passant dessus un coton légèrement. Au bout de trente jours, l'on peut, avec une bonne dent de loup, donner en brunissant le beau brillant à l'ouvrage.

OR, *terme de Blason*, couleur jaune qui représente le premier métal ou le premier des émaux. *Voyez* Couleur & Métal.

Sans *or* ou sans argent il ne peut y avoir de bonnes armoiries, c'est-à-dire, des armes suivant les règles du blason. *Voyez* Armes & Argent.

Dans les cottes d'armes des nobles l'*or* s'appelle *topaze*, & dans celles des princes souverains *sol*. Les graveurs représentent l'*or* par une infinité de petits points.

L'*or* est le symbole de la sagesse, de la tempérance, de la foi, de la constance, & de la force, &c.

OR DE TOULOUSE, (*Littérai.*) *aurum Tolosanum*, c'étoit, au rapport d'Aulugelle, un proverbe chez les Romains pour signifier un bien qui entraînoit la perte de celui qui le possédoit.

L'origine du proverbe est la prise de Toulouse dans les Gaules par Quintus Cépion. Il y enleva du temple d'Apollon cent mille marcs d'*or*, & cent dix mille marcs d'argent qui provenoient du pillage de l'ancien temple de Delphes par les Tecs-



tofages. Le sénat de Rome manda à Cépion d'envoyer tout cet argent à Marseille, ville amie & alliée du peuple Romain; les conducteurs furent assassinés sur la route, & l'argent volé. On fit de grandes recherches, & Cépion fut accusé d'avoir lui-même fait assassiner ses gens, & s'être emparé du trésor. Ayant été banni de sa patrie avec toute sa famille, il mourut de misère dans son exil: cependant Cicéron assure qu'on fit un crime à Cépion de ce qui n'étoit que l'effet du caprice de la fortune, & que son désastre n'eut d'autre principe que la haine du peuple qu'on avoit séduit. Il fut jugé dans la dernière rigueur, parce qu'il eut pour juges les chevaliers qui le haïssent mortellement. Leur haine venoit de ce que Cépion, dans son consulat, avoit partagé la connoissance des causes entre le sénat & cet ordre de gens qui en étoit seul en possession depuis la loi de Caius Gracchus, & qui en jouit jusqu'au temps de la loi plautia. Quoi qu'il en soit, *l'or de Toulouse* passa en proverbe pour marquer quelque chose de funeste. Les Romains, pour le dire en passant, eurent encore dans la suite un autre proverbe qui revenoit au même sens que celui de *l'or de Toulouse*. Ils disoient d'un homme qui finissoit sa vie d'une façon misérable, qu'il avoit le cheval de Séjan, parce que tous ceux à qui ce cheval avoit appartenu, étoient morts d'une manière tragique. (D. J.)

OR, *âge d' (Mytholog.)* âge heureux où régnoit l'innocence & la justice, où jamais le souffle empoisonné des soucis rongeurs ne corrompit l'air pur qu'on respiroït? Dans cet âge le sang humain n'étoit point formé de chair immonde. L'homme étranger aux arts cruels de la vie, aux rapines, au carnage, aux excès, aux maladies, étoit le maître, & non le bourreau des autres êtres de l'univers.

Le crépuscule éveilloit alors la race heureuse de ces hommes bienfaisans: il ne rougissoit point, comme aujourd'hui, de répandre ses rayons sacrés sur des gens livrés à l'empire du sommeil, du luxe & de la débauche. Leur assoupissement léger s'évanouissoit encore plus légèrement; renaissans entiers comme le soleil, ils se levoient pour admirer la beauté de la nature. Occu-

pés de chants, de danses, & de doux plaisirs, leurs heures s'écouloient avec rapidité dans des entretiens pleins de douceur & de joie: tandis que dans le vallon, semé de roïes, l'amour faisoit entendre les soupirs enfantins, libres de toute inquiétude, ils ne connoissoient que les tendres peines, qui rendent le bonheur encore plus grand. Ces fortunés enfans du ciel n'avoient d'autres loix que la raison & l'équité: aussi la nature bienfaisante les traitoit-elle en mere tendre & satisfaite.

Aucuns voiles n'obscurcissoient le firmament: des zéphirs éternels parfumoient l'air des présens de Flore: le soleil n'avoit que des rayons favorables: les influences du ciel, répandues en douce rosée, devenoient la graisse de la terre. Les troupeaux mêlés ensemble bondissoient en sûreté dans les gras pâturages, & l'agneau égaré dormoit tranquillement au milieu des loups. Le lion étincelant n'alarmoit pas les faibles animaux qui passoient dans les vallons: considérant d'abord dans sa retraite sombre le concert de la nature, son terrible cœur en fut adouci, & se vit forcé d'y joindre le tribut de sa triste joie: tant l'harmonie tenoit toutes choses dans une union parfaite: la flûte soupiroit doucement; la mélodie des voix suspendoit toute agitation. L'écho des montagnes répétoit ces sons harmonieux, le murmure des vents & celui des eaux s'unissoient à tous ces accords.

Les orages n'osoient souffler, ni les ouragans paroître: les eaux argentines couloient tranquillement. Les matières sulfureuses ne s'élevoient pas dans les airs pour y former les terribles météores: l'humidité mal saine, & les brouillards, encore plus dangereux, ne corrompoient pas les sources de la vie. Tels étoient les premiers jours du monde en son enfance: alors, pour m'exprimer dans le langage des dieux,

*La terre féconde & parée  
Matioit l'automne au printemps;  
L'ardent Phœbus, le froid Borée  
Respectoient l'honneur de nos champs.  
Par-tout les dons brillans de Flore  
Sous les pas s'empressoient d'éclorre  
Au gré des zéphirs amoureux;*

*Les moissons inondant nos plaines  
N'étoient ni le fruit de nos peines,  
Ni le prix tardif de nos vœux.*

Alors l'homme ne cherchoit pas la félicité dans le superflu ; & la faim des richesses n'allumoit pas en lui des desirs insatiables.

Mais bientôt ces temps rapides & innocens ont fait place au siècle de fer : disciples de la nature , vous connoissez cependant encore cet âge brillant que les poètes ont imaginé. Le ciel , il est vrai , ne vous a pas placés dans les vallées délicieuses de la Thessalie , d'où l'âge d'or tira son origine ; mais du moins la vertu vous fait trouver la santé dans la tempérance , le plaisir dans le travail , & le bonheur dans la modération. ( *Le chevalier de JAUCOURT.* )

OR, f. m. *aurum* , *i* , ( *terme de Blason.* ) couleur jaune que l'on nomme *or* , le premier des deux métaux. Cet émail est représenté en gravure par un nombre infini de petits points.

L'or signifie richesse , force , foi , pureté , constance.

De Prato d'Ancone , en Dauphiné ; *d'or* , au chef *d'azur* , chargé de trois fleurs de lys du champ. ( *G. D. L. T.* )

ORACH, ( *Géogr.* ) petite ville de la Turquie européenne dans la Bosnie , sur les confins de l'Hertzégovine. *Long.* 35 , 30 ; *lat.* 42 , 10. ( *D. J.* )

ORACLE, f. m. ( *Théolog. païenne.* ) Sénèque définit les *oracles* la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. Quoique cette définition soit fort différente de celle que je donnerois , il est toujours constant que la plus auguste & la plus religieuse espèce de prédiction dans l'antiquité païenne étoit les *oracles*. Le desir si vif & si inutile de connoître l'avenir leur donna naissance , l'imposture les accrédita , & le fanatisme y mit le sceau.

On ne se contenta pas de faire rendre des *oracles* à tous les dieux , ce privilège passa jusqu'aux héros , tant on avoit besoin de mettre à profit l'insatiable curiosité des hommes. Outre les *oracles* de Delphes & de Claros que rendoit Apollon , & ceux de Dodone & d'Ammon en l'honneur de Ju-

piter , Mars eut un *oracle* dans la Thrace ; Mercure à Patras , Vénus à Paphos & à Aphaca , Minerve à Micènes , Diane dans la Colchide , Pan en Arcadie , Esculape à Epidaure & à Rome , Hercule à Athènes & à Cadès , Sérapis à Alexandrie , Trophonius dans la Béotie , &c.

Ils ne se rendoient pas tous de la même manière. Ici c'étoit la prêtresse ou le prêtre qui répondoit pour le dieu que l'on consultoit ; là c'étoit le dieu qui parloit lui-même. Dans un autre endroit on obtenoit la réponse du dieu par des songes. Ailleurs , l'*oracle* se rendoit sur des billets cachetés , ou par les sorts , comme à Prénefte. Enfin , il falloit quelquefois , pour se rendre digne de l'*oracle* , beaucoup de jeûnes , de sacrifices , de lustrations ; des mystères , &c.

Mon dessein n'est pas de traiter ici directement l'histoire des *oracles* , on pourra consulter leurs articles particuliers ; mais je me propose principalement de combattre l'opinion qui les attribue aux démons , & l'effet cesse à la venue de J. C. L'écriture sainte ne nous apprend en aucune manière que les *oracles* aient été rendus par les démons , & dès-lors c'est un de ces sujets que la sagesse divine a jugé assez indifférens pour l'abandonner à nos petites recherches. Celles de M. de Fontenelle , sans être originales , sont si judicieusement écrites , que je les ai choisies pour en donner le précis dans ce mémoire. Son étendue quelle qu'elle soit , ennuyera d'autant moins , qu'il s'agit ici d'un sujet susceptible de bien des réflexions philosophiques.

Les anciens chrétiens ont pensé que les *oracles* étoient rendus par les démons , à cause de quelques histoires surprenantes d'*oracles* qu'on croyoit ne pouvoir attribuer qu'à des génies. Telle étoit l'histoire du pilote Thamus au sujet du grand Pan , rapportée dans Plutarque ; telle étoit encore celle du roi Thulis , celle de l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéissent ; & quelques autres qu'Eusebe a tirées des écrits même de Porphyre. Sur de pareilles histoires , on s'est persuadé que les démons se mêloient des *oracles*.

Les démons étant une fois constans par le christianisme , il a été assez naturel de leur donner le plus d'emploi qu'on pou-

voit, & de ne les pas épargner pour les *oracles*, & les autres miracles païens qui sembloient en avoir besoin. Par-là on se dispensoit d'entrer dans la discussion des faits, qui eût été longue & difficile; & tout ce qu'ils avoient de surprenant & d'extraordinaire, on l'attribuoit à ces démons, que l'on avoit en main. Il sembloit qu'en leur rapportant ces événemens, on confirmât leur existence, & la religion même qui nous la révèle.

Cependant les histoires surprenantes qu'on débitoit sur les *oracles* doivent être fort suspectes. Celle de Thamus, à laquelle Eusebe donne sa croyance, & que Plutarque seul rapporte, est suivie dans le même historien d'un autre conte si ridicule, qu'il suffiroit pour la décréditer entièrement; mais de plus, elle ne peut recevoir un sens raisonnable. Si ce grand Pan étoit un démon, les démons ne pouvoient-ils se faire savoir sa mort les uns aux autres sans y employer Thamus? Si ce grand Pan étoit J. C. comment personne ne fut-il défabuté dans le paganisme, & comment personne ne vint-il à penser que le grand Pan fût J. C. mort en Judée, si c'étoit Dieu lui-même qui forçoit les démons à annoncer cette mort aux païens?

L'histoire de Thulis, dont l'*oracle*, dit-on, est positif sur la Trinité, n'est rapportée que par Suidas, auteur qui ramasse beaucoup de choses, mais qui ne les choisit guere. Son *oracle* de Sérapis pèche de la même manière que les livres des sibylles par le trop de clarté sur nos mystères; de plus ce Thulis, roi d'Égypte, n'étoit pas assurément un des Ptolomées. Enfin, que deviendra tout l'*oracle*, s'il faut que Sérapis soit un dieu qui n'ait été amené en Égypte que par un Ptolomée qui le fit venir de Pont, comme beaucoup de savans le prétendent sur des apparences très-fortes? Du moins il est certain qu'Hérodote, qui aime tant à discourir sur l'ancienne Égypte, ne parle point de Sérapis, & que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis, qui n'étoit alors connu que là.

L'*oracle* rendu à Auguste sur l'enfant hébreu, n'est point du tout recevable. Cédrenus le cite d'Eusebe, & aujourd'hui il

ne s'y trouve plus. Il ne seroit pas impossible que Cédrenus citât à faux ou citât quelque ouvrage faussement attribué à Eusebe. Mais quand Eusebe dans quelque ouvrage, qui ne seroit pas venu jusqu'à nous, auroit effectivement parlé de l'*oracle* d'Auguste, Eusebe lui-même se trompoit quelquefois, & on en a des preuves constantes. Les premiers défenseurs du christianisme, Justin, Tertullien, Théophile, Tatien, auroient-ils gardé le silence sur un *oracle* si favorable à la religion? Etoient-ils assez peu zélés pour négliger cet avantage? Mais ceux-même qui nous donnent cet *oracle*, le gâtent, en y ajoutant qu'Auguste, de retour à Rome, fit élever dans le capitole un autel avec cette inscription: *C'est ici l'autel du fils unique de Dieu*. Où avoit-il pris cette idée d'un fils unique de Dieu, dont l'*oracle* ne parle point?

Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Auguste, depuis le voyage qu'il fit en Grece, dix-neuf ans avant la naissance de J. C., n'y retourna jamais; & même lorsqu'il en revint, il n'étoit gueres dans la disposition d'élever des autels à d'autres dieux qu'à lui; car il souffrit non seulement que les villes d'Asie lui en élevassent, & lui célébrassent des jeux sacrés, mais même qu'à Rome on consacra un autel à la fortune, qui étoit de retour, *fortunæ reduci*, c'est-à-dire, à lui-même, & que l'on mit le jour d'un retour si heureux entre les jours de fêtes.

Les *oracles* qu'Eusebe rapporte de Porphire attaché au paganisme, ne sont pas plus embarrassans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnoit dans les écrits de Porphire. Que savons-nous si ce païen ne les refutoit pas? Selon l'intérêt de sa cause il le devoit faire, & s'il ne l'a pas fait, assurément il avoit quelque intention cachée, comme de les présenter aux chrétiens à dessein de se moquer de leur crédulité, s'ils les recevoient pour vrais, & s'ils appuyoient leur religion sur de pareils fondemens.

L'opinion autrefois commune sur les *oracles* opérés par les démons, décharge le paganisme d'une bonne partie de l'extravagance, & même de l'abomination que

les saints peres y ont toujours trouvée. Les païens devoient dire, pour se justifier, que ce n'étoit pas merveille qu'ils eussent obéi à des génies qui animoient des statues, & faisoient tous les jours cent choses extraordinaires; & les chrétiens, pour leur ôter toute excuse, ne devoient jamais leur accorder ce point. Si toute la religion païenne n'avoit été qu'une imposture des prêtres, le christianisme profitoit de l'excès du ridicule où elle tomboit.

Aussi y a-t-il bien de l'apparence que les disputes des chrétiens & des païens étoient en cet état, lorsque Porphyre avouoit si volontiers que les *oracles* étoient rendus par de mauvais démons. Ces mauvais démons lui étoient d'un double usage. Il s'en servoit à rendre inutiles, & même délavantageux à la religion chrétienne les *oracles* dont les chrétiens prétendoient se parler: mais de plus, il rejetoit sur ces gens cruels & artificieux toute la folie, & toute la barbarie d'une infinité de sacrifices, que l'on reprochoit sans cesse aux païens. C'est donc prendre les vrais intérêts du christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des *oracles*.

Si au milieu de la Grèce même, où tout retentissoit d'*oracles*, nous avions soutenu que ce n'étoit que des impostures, nous n'aurions étonné personne par la hardiesse de ce paradoxe, & nous n'aurions point eu besoin de prendre des mesures pour le débiter secrètement. La philosophie s'étoit partagée sur le fait des *oracles*; les platoniciens & les stoïciens tenoient leur parti, mais les cyniques, les péripatéticiens, les épicuriens s'en moquoient hautement. Ce qu'il y avoit de miraculeux dans les *oracles*, ne l'étoit pas tant que la moitié des savans de la Grèce ne fussent encore en liberté de n'en rien croire, & cela malgré le préjugé commun à tous les Grecs, qui mérite d'être compté pour quelque chose. Eusebe nous dit que six cens personnes d'entre les païens avoient écrit contre les *oracles*, & nomme entre autres un certain Enomaüs, dont il nous a conservé quelques fragmens, dans lesquels on voit cet Enomaüs argumenter sur chaque *oracle*, contre le dieu qui l'a rendu, & le prendre lui-même à partie.

Ce ne sont pas les philosophes seuls qui, dans le paganisme, ont fait souvent assez peu de cas des *oracles*; beaucoup de gens parmi les grands & le peuple même, consultoient les *oracles* pour n'avoir plus à les consulter; & s'ils ne s'accommodoient point à leurs desseins, ils ne se gênoient pas beaucoup pour leur obéir. Aussi voit-on des capitaines ne se pas faire scrupule de passer par dessus des *oracles*, & de suivre leurs projets. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cela s'est pratiqué dans les premiers siècles de la république romaine, dans ces temps d'une heureuse grossièreté, où l'on étoit si scrupuleusement attaché à la religion, & où, comme dit Tite-Live, on ne connoissoit point encore cette philosophie qui apprend à mépriser les dieux.

Les anciens chrétiens n'ont pas tous cru que les *oracles* fussent rendus par les démons. Plusieurs d'entre eux ont souvent reproché aux païens qu'ils étoient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie; & les écrivains polis trouveront même que c'est d'un ton bien dur. « Vante-nous, dit-il, si tu veux, ces *oracles* pleins de folie & d'impertinence, ceux de Claros, d'Apollon pythien, de Didyme, d'Amphilochus; tu peux y ajouter les augures, & les interpretes des songes & des prodiges. Fais-nous paroître aussi devant l'Apollon pythien, ces gens qui devinoient par la farine ou par l'orge, & ceux qui ont été si estimés parce qu'ils parloient du ventre. Que les secrets des temples des égyptiens, & que la nécromancie des étrusques demeurent dans les ténèbres; toutes ces choses ne sont certainement que des impostures extravagantes, & de pures tromperies pareilles à celles des jeux de dez. Les chevres qu'on a dressées à la divination, les corbeaux qu'on a dressés à rendre des *oracles*, ne sont, pour ainsi dire, que les associés de ces charlatans qui fourbent tous les hommes ».

Eusebe étale à son tour d'excellentes raisons pour prouver que les *oracles* ont pu n'être que des impostures; & si néanmoins il vient à les attribuer au démon, c'est par l'effet d'un préjugé pitoyable, ou pour s'accommoder au temps, & par un respect forcé pour l'opinion commune.

Les

Les païens n'avoient garde de consentir que leurs *oracles* ne fussent qu'un artifice de leurs prêtres. On crut donc, par une mauvaise maniere de raisonner, gagner quelque chose dans la dispute ; en leur accordant que, quand même il y auroit eu du surnaturel dans leurs *oracles*, cet ouvrage n'étoit pas celui de la divinité, mais des démons.

Si les démons rendoient les *oracles*, les démons ne manquoient pas de complaisance pour les princes qui étoient une fois devenus redoutables. La *Pythie phillippise*, disoit plaisamment Démotène, lorsqu'il se plaignoit que les *oracles* de Delphes étoient toujours conformes aux intérêts de Philippe. On fait aussi que l'enfer avoit bien des égards pour Alexandre & pour Auguste. Quelques historiens disent nettement qu'Alexandre voulut être fils de Jupiter Ammon, & pour l'intérêt de sa vanité, & pour l'honneur de sa mere qui étoit soupçonnée d'avoir eu quelques amans moins considérables que Jupiter. Ainsi avant que d'aller au temple, il fit avertir le dieu de sa volonté, & le dieu le fit de fort bonne grace.

Auguste, éperdument amoureux de Livie, l'enleva à son mari toute grosse qu'elle étoit, & ne se donna pas le loisir d'attendre qu'elle fût accouchée pour l'épouser. Comme l'action étoit un peu extraordinaire, on en consulta l'*oracle* ; l'*oracle*, qui savoit faire sa cour, ne se contenta pas d'approuver Auguste ; il assura que jamais un mariage ne réussiroit mieux, que quand on épousoit une femme déjà grosse.

Les *oracles* qu'on établissoit quelquefois de nouveau, font autant de tort aux démons que les *oracles* corrompus. Après la mort d'Ephestion, Alexandre voulut encore absolument, pour se consoler, qu'Ephestion fût dieu ; tous les courtisans y consentirent sans peine. Aussitôt voilà des temples que l'on bâtit à Ephestion en plusieurs villes, des fêtes qu'on institue en son honneur, des sacrifices qu'on lui fait, des guérisons miraculeuses qu'on lui attribue ; & afin qu'il n'y manquât rien des *oracles* qu'on lui fait rendre. Lucien dit qu'Alexandre étonné d'abord de voir la divinité

d'Ephestion réussir si bien, la crut enfin vraie lui-même, & se fut bon gré de n'être pas seulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

Adrien fit les mêmes folies pour son mignon Antinoüs. Il bâtit en mémoire de lui la ville d'Antinopolis, lui donna des temples & des prophetes, dit S. Jérôme. Or il n'y avoit des prophetes que dans les temples à *oracles*. Nous avons encore un inscription grecque qui porte : *A Antinoüs, le compagnon des dieux d'Egypte, M. Ulpianus Apollinius son prophete.*

Après cela on ne sera pas surpris qu'Auguste ait aussi rendu des *oracles*, ainsi que nous l'apprenons de Prudence. Assurément Auguste valoit bien Antinoüs & Ephestion qui selon toutes les apparences, ne durent leur divinité qu'à leur beauté.

Mais qui doute du prodigieux succès qu'auroient aujourd'hui quelques rois qui se mettroient en tête de fonder des *oracles* dans leurs états, & de les accréditer ? Il faudroit avoir mal étudié l'esprit humain, pour ne pas connoître la force que le merveilleux a sur lui. La croyance aux miracles de certaines reliques, dont plusieurs villes se disputent la possession, vaut bien la confiance que le peuple païen avoit aux *oracles*. Etablissez ici l'existence d'une relique, il s'en établira cent dans l'étendue de la chrétienté. Si les dieux prédisoient à Delphes, pourquoi n'auroient-ils pas prédit à Athenes ? Les peuples avides de l'utilité qu'ils esperoient des *oracles*, ne demandoient qu'à les voir multipliés en tous lieux.

Ajoutez à ces réflexions que dans le temps de la premiere institution des *oracles*, l'ignorance étoit beaucoup plus grande qu'elle ne fut dans la suite. La philosophie n'étoit pas encore née, & les superstitions les plus extravagantes n'avoient aucune contradiction à essuyer de sa part. Il est vrai que ce qu'on appelle le *peuple*, n'est jamais fort éclairé ; cependant la grossièreté, dont il est toujours, reçoit encore quelques différences selon les siècles ; du moins il y en a où tout le monde est peuple, & ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs.

On pourroit prouver invinciblement que les *oracles* n'étoient rendus que par des

prêtres, en dévoilant leurs artifices, & le détail n'en seroit pas ennuyeux ; mais il faut, pour abrégé, nous restreindre à des généralités sur cet article.

Remarquez d'abord que les pays montagneux, & par conséquent pleins d'antrès & de cavernes, se trouvoient les plus abondans en *oracles*. Telle étoit la Béotie qui anciennement, dit Plutarque, en avoit une très-grande quantité. On fait d'un autre côté que les Béotiens passaient pour être les plus sottes gens du monde ; c'étoit là un bon pays pour les *oracles*, des sots & des cavernes.

Je n'imagine pas cependant que le premier établissement des *oracles*, ait été une imposture méditée ; mais le peuple tomba dans quelque superstition qui donna lieu à des gens un peu plus raffinés d'en profiter ; car les sottises du peuple sont telles, assez souvent, qu'elles n'ont pu être prévues, & quelquefois ceux qui les trompoient, ne songeoient à rien moins, & ont été invités par lui-même à le tromper. Ainsi ma pensée est qu'on a point mis d'abord des *oracles* dans la Béotie, parce qu'elle est montagneuse ; mais que l'*oracle* de Delphes ayant une fois pris naissance dans la Béotie, les autres, que l'on fit à son imitation dans le même pays, furent mis dans des cavernes, parce que les prêtres en avoient reconnu la commodité.

Cet usage ensuite se répandit presque par-tout. Le prétexte des exhalaisons divines rendoit les cavernes nécessaires ; & il semble de plus que les cavernes inspirent d'elles-mêmes je ne sais quelle horreur, qui n'est pas inutile à la superstition. Peut-être la situation de Delphes a-t-elle bien servi à la faire regarder comme une ville sainte. Elle étoit à moitié chemin de la montagne du Parnasse, bâtie sur un peu de terre plaine, & environnée de précipices, qui la fortifioient sans le secours de l'art. La partie de la montagne qui étoit au-dessus, avoit à peu près la figure d'un théâtre ; & les cris des hommes, & le son des trompettes se multiplioient dans les rochers.

La commodité des prêtres & la majesté des *oracles*, demandoient donc également des cavernes ; aussi ne voyez-vous pas un si

grand nombre de temples prophétiques en plat pays : mais s'il y en avoit quelques-uns, on savoit bien remédier à ce défaut de leur situation, au lieu de cavernes naturelles, on en faisoit d'artificielles ; c'est-à-dire, de ces sanctuaires qui étoient des espèces d'antrès, ou résidoit particulièrement la divinité, & ou d'autres que les prêtres n'entroient jamais.

Dans ces sanctuaires ténébreux étoient cachées toutes les machines des prêtres : & ils y entroient par des conduits souterrains. Rufin nous décrit le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts ; & pour rapporter un témoignage encore plus fort que le sien ; l'écriture sainte ne nous apprend-elle pas comment Daniel découvrit l'imposture des prêtres de Belus, qui savoient bien rentrer secrètement dans son temple, pour prendre les viandes qu'on y avoit offertes ? Il s'agit là d'un des miracles du paganisme qui étoit cru le plus universellement ; de ces victimes que les dieux prenoient la peine de venir manger eux-mêmes. L'écriture attribue-t-elle ce prodige aux démons ? Point du tout, mais à des prêtres imposteurs ; & c'est là la seule fois où l'écriture s'étend un peu sur un prodige du paganisme : & en ne nous avertissant point que tous les autres n'étoient pas de la même nature, elle nous donne à entendre fort clairement qu'ils en étoient. Combien, après tout, devoit-il être plus aisé de persuader aux peuples que les dieux descendoient dans des temples pour leur parler, leur donner des instructions utiles que de leur persuader qu'ils venoient manger des membres de chevres & de moutons ? Et si les prêtres mangeoient en la place des dieux, à plus forte raison pouvoient-ils parler aussi en leur place.

Les prêtres, pour mieux jouer leur jeu, établirent encore de certains jours malheureux, où il n'étoit point permis de consulter l'*oracle*. par ce moyen, ils pouvoient renvoyer les consultants lorsqu'ils avoient des raisons de ne pas répondre ; ou bien pendant ce temps de silence, ils prenoient leurs mesures, & faisoient leurs préparatifs.

A l'occasion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis *oracles* qui ait jamais été. Il étoit

allé à Delphes pour consulter le dieu ; & la prêtresse , qui prétendoit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger , ne vouloit point entrer dans le temple. Alexandre , qui étoit impérieux , la prit par le bras pour l'y mener de force ; elle s'écria : *Ah , mon fils , on ne peut te résister ! Je n'en veux pas davantage , dit Alexandre , cet oracle me suffit.*

Les prêtres avoient encore un secret pour gagner du temps , quand il leur plaisoit. Avant que de consulter l'oracle il falloit sacrifier ; & si les entrailles des victimes n'étoient point heureuses , le dieu n'étoit point en état de répondre : Et qui jugeoit des entrailles des victimes ? les prêtres. Le plus souvent même , ainsi qu'il paroît par beaucoup d'exemples , ils étoient seuls à les examiner ; & tel qu'on obligeoit à recommencer le sacrifice , avoit pourtant immolé un animal dont le cœur & le foie étoient les plus beaux du monde.

Les prêtres firent mieux encore , ils établirent certains mystères qui engageoient à un secret inviolable ceux qui y étoient initiés : il n'y avoit personne à Delphes qui ne se trouvât dans ce cas. Cette ville n'avoit point d'autre revenu que celui de son temple & ne vivoit que d'oracles ; or les prêtres s'assuroient de tous les habitans , en se les attachant par le double lien de l'intérêt & de la superstition. On eut été bien reçu à parler contre les oracles d'Apolon dans une telle ville !

Ceux qu'on initioit aux mystères , donnoient des assurances de leur discrétion. Ils étoient obligés à faire aux prêtres une confession de tout ce qu'il y avoit de plus caché dans leur vie , & c'étoit après cela à ces pauvres initiés à prier les prêtres de leur garder le secret.

Ce fut sur cette confession qu'un lacédémonien , qui s'alloit faire initier aux mystères de Samothrace , dit brusquement aux prêtres qui l'interrogeoient : « Si j'ai fait des crimes , les dieux le savent bien ». Un autre répondit à peu près de la même façon. « Est-ce à toi , ou au dieu , qu'il faut confesser ses crimes ? C'est au dieu dit le prêtre : Et bien retire-toi donc reprit le lacédémonien , je les confesserai au dieu ». Ces deux lacédémoniens , qui à coup sûr ,

ne furent pas reçus , pensoient précisément sur la confession des crimes qu'exigeoient les prêtres , ce que les Anglois pensent sur la confession des péchés dans le christianisme.

Mais sans s'étendre davantage sur les artifices des oracles , il vient naturellement dans l'esprit une question difficile à résoudre ; savoir , pourquoi les démons ne prédisoient l'avenir que dans des trous , dans des cavernes & dans des lieux obscurs ? Et pourquoi ils ne s'avisent jamais d'animer une statue , ou de faire parler une prêtresse dans un carrefour , exposée de toutes parts aux yeux de tout le monde ?

On pouroit imaginer que les oracles qui se rendoit sur des billets cachetés , & plus encore ceux qui se rendoit en songe , avoient besoin de démons , mais il nous seroit aisé de faire voir qu'ils n'avoient rien de plus miraculeux que les autres.

Les prêtres n'étoient pas scrupuleux jusqu'au point de n'oser décacheter les billets qu'on leur apportoit ; il falloit qu'on les laissât sur l'autel , après quoi on fermoit le temple , où les prêtres savoient rentrer sans qu'on s'en aperçût ; ou bien il falloit mettre ces billets entre les mains des prêtres , afin qu'ils dormissent dessus , & reçussent en songe la réponse. Or dans l'un & l'autre cas , ils avoient le loisir & la liberté de les ouvrir. Ils savoient pour cela plusieurs secrets , dont quelques-uns furent mis en pratique par le faux prophète de Lucien. On peut les voir dans cet auteur même , si l'on est curieux d'apprendre comment on s'y prenoit pour décacheter les billets , sans qu'il y parût. C'est à peu près la même méthode qui est aujourd'hui en usage dans les bureaux des postes.

Les prêtres qui n'osoient se hasarder à décacheter les billets , tâchoient de savoir adroitement ce qui amenoit les gens à l'oracle. D'ordinaire c'étoient des personnes considérables , méditant quelque dessein , ou animées de quelque passion assez connue. Les prêtres avoient tant de commerce avec eux à l'occasion des sacrifices , avant que l'oracle parlât , qu'il n'étoit pas trop difficile de tirer de leur bouche , ou du moins de conjecturer quel étoit le sujet de leur voyage. On leur faisoit recommencer sa-

crifices sur sacrifices, jusqu'à ce qu'on se fût éclairci. On les mettoit entre les mains de certains menus officiers du temple, qui, sous prétexte de leur en montrer les antiquités, les statues, les peintures, les offrandes, avoient l'art de les faire parler sur leurs affaires. Ces antiquaires, pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie, se trouvoient dans tous les temples un peu considérables. Ils faisoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits; ils vous faisoient bien valoir la puissance & les merveilles du dieu; ils vous contoient fort au long l'histoire de chaque présent qu'on lui avoit consacré. Sur cela Lucien dit assez plaisamment, que tous ces gens-là ne vivoient & ne subsistoient que de fables; & que, dans la Grece, on eût été bien fâché d'apprendre des vérités dont il n'eût rien coûté. Si ceux qui venoient consulter l'*oracle* ne parloient point, leurs domestiques se taisoient-ils.

Il faut savoir que dans une ville à *oracle*, il n'y avoit presque que des officiers de l'*oracle*. Les uns étoient prophètes & prêtres; les autres poètes, qui habilloient en vers les *oracles* rendus en prose; les autres simples interpretes; les autres petits sacrificateurs, qui immoloient les victimes, & en examinoient les entrailles; les autres vendeurs de parfums & d'encens, ou de bêtes pour les sacrifices; les autres antiquaires; les autres enfin n'étoient que des hôteliers, que le grand abord des étrangers enrichissoit. Tous ces gens-là étoient dans les intérêts de l'*oracle* & du dieu; & si, par le moyen des domestiques des étrangers, ils découvroient quelque chose qui fût bon à savoir, vous ne devez pas douter que les prêtres n'en fussent avertis.

Le nombre est fort grand des *oracles* qui se rendoient par songes; cette maniere n'étoit pas plus difficile que les autres dans la pratique; mais comme le plus fameux de tous ces *oracles* étoit celui de Throphonius dans la Béotie, v. ORACLE DE THROPHONIUS.

Nous observerons seulement ici qu'entre les *oracles* qui se rendoient par les songes, il y en avoit auxquels il falloit se préparer par des jeûnes, comme celui d'Amphiparaïs dans l'Attique; si vos songes ne pouvoient pas recevoir quelqu'interprétation

apparente, on vous faisoit dormir dans le temple sur nouveaux frais; on ne manquoit jamais de vous remplir l'esprit d'idées propres à vous faire avoir des songes, où il entrât des dieux & des choses extraordinaires. Enfin on vous faisoit dormir le plus souvent sur des peaux de victimes, qui pouvoient avoir été frottées de quelque drogue propre à étourdir le cerveau.

Quand c'étoit les prêtres qui, en dormant sur des billets cachetés, avoient eux-mêmes les songes prophétiques, il est clair que la chose est encore plus aisée à expliquer. Dès qu'on étoit assez stupide pour se contenter de leurs songes: & pour y ajouter foi, il n'étoit pas besoin qu'ils laissassent aux autres la liberté d'en avoir. Ils pouvoient se réserver ce droit à eux seuls, sans que personne y trouvât à redire.

Un des plus grands secrets des *oracles*, & une des choses qui marque clairement que les hommes les rendoient, c'est l'ambiguïté des réponses, & l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les événemens qu'on pouvoit prévoir. Vous en trouverez un exemple dans Arrian; *liv. VII.* sur la maladie d'Alexandre à Babylone. Macrobe en cite un autre sur Trajan, quand il forma le dessein d'aller attaquer les Parthes. On porta pour réponse à cet empereur une vigne mise en morceaux. Trajan mourut à cette guerre; & ses os reportés à Rome (sur quoi l'on fit tomber l'explication de l'*oracle*) étoient assurément la seule chose, à quoi l'*oracle* n'avoit point pensé. Ceux qui recevoient ces *oracles* ambigus, prenoient volontiers la peine d'y ajuster l'événement, & se chargeoient eux-mêmes de le justifier. Souvent ce qui n'avoit eu qu'un sens dans l'intention de celui qui avoit rendu l'*oracle*, se trouvoit en avoir deux après l'événement; & le fourbe pouvoit se reposer sur ceux qu'il dupoit du soin de sauver son honneur.

Il n'est plus question de deviner les fineses des prêtres: par les moyens qui pourroient eux-mêmes paroître trop fins. Un temps a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganisme sous les empereurs chrétiens.



Théodoret dit que Théophile, évêque d'Alexandrie, fit voir à ceux de cette ville les statues creuses, où les prêtres entroient par des chemins cachés pour y rendre les *oracles*. Lorsque, par l'ordre de Constantin, on abattit le temple d'Esculape à Egès en Cilicie, on en chassa, dit Eusebe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avoit si longtemps imposé à la crédulité des peuples. A cela il ajoute en général que dans les simulacres des dieux abattus, on n'y trouvoit rien moins que des dieux ou des démons, non pas mêmes quelques malheureux spectres obscurs & ténébreux, mais seulement du foin, de la paille, ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les *oracles*, est surmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. Les *oracles* étant ainsi devenus indifférens à la religion chrétienne, on ne s'intéressera plus à les faire finir précisément à la venue de Jesus-Christ. D'ailleurs nous avons plusieurs preuves qui font voir que les *oracles* ont duré plus de 400 ans après Jesus-Christ, & qu'ils ne sont devenus tout à fait muets qu'avec l'entière destruction du paganisme.

Suétone, dans la *vie de Néron*, dit que l'*oracle* de Delphes l'avertit qu'il se donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devoit mourir qu'à cet âge-là, & ne songea point au vieux Galba qui, étant âgé de 73 ans, lui ôta l'empire. Cela le persuada si bien de son bonheur, qu'ayant perdu par un naufrage des choses d'un très-grand prix, il se vanta que les poissons les lui rapporteroient.

Philostate, dans la *vie d'Apollonius de Thyane*, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius visita tous les *oracles* de la Grece, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaraiis.

Plutarque qui vivoit sous Trajan, nous dit que l'*oracle* de Delphes étoit encore sur pié, quoique réduit à une seule prêtresse, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chrysostome raconte qu'il consulta l'*oracle* de Delphes; & il en rapporta une réponse qui lui parut assez embarrassée, & qui l'est effectivement.

Sous les Antonins, Lucien assure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophete Alexandre, si les *oracles* qui se rendoient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étoient véritablement des réponses d'Apollon, ou des impostures. Alexandre eut des égards pour ces *oracles* qui étoient de la nature du sien, & répondit au prêtre qu'il n'étoit pas permis de savoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il seroit après sa mort, on lui répondit hardiment: " Tu seras chameau, puis cheval, puis philosophe, puis prophete aussi grand qu'Alexandre ».

Après les Antonins, trois empereurs se disputèrent l'empire; Severus Septimus, Pescennius Niger, Clodius Albinus. On consulta Delphes, dit Spartien, pour savoir lequel des trois la république devoit souhaiter? Et l'*oracle* répondit en un vers: " Le noir est le meilleur; l'africain est bon; le blanc est le pire ». Par le noir, on entendoit Pescennius Niger; par l'africain, Severe qui étoit d'Afrique; & par le blanc, Clodius Albinus.

Dion qui ne finit son histoire qu'à la huitieme année d'Alexandre Severe, c'est-à-dire, l'an 230 de Jesus-Christ, rapporte que de son temps Amphilocus rendoit encore des *oracles* en songe. Il nous apprend aussi qu'il y avoit dans la ville d'Apollonie un *oracle*, où l'avenir se déclaroit par la maniere dont le feu prenoit à l'encens qu'on jetoit sur un autel. Il n'étoit permis de faire à cet *oracle* des questions ni de mort ni de mariage. Ces restrictions bizarres étoient quelquefois fondées sur l'histoire particuliere du dieu qui avoit eu sujet, pendant sa vie, de prendre de certaines choses en aversion; ou si vous l'aimez mieux, sur les mauvais succès qu'avoient eu les réponses de l'*oracle* en certaines matieres.

Sous Aurélien, vers l'an de Jesus-Christ 272, les Palmiréniens révoltés consulterent un *oracle* d'Apollon sarpédonien en Cilicie; ils consulterent encore celui de Venus aphacite.

Licinius, au rapport de Sozomene, ayant dessein de recommencer la guerre contre Constantin, consulta l'*oracle* d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponse deux vers d'Homere, dont le sens est: " Malheureux

vieillard, cen'est point à toi à combattre contre les jeunes gens ; tu n'as point de force, & ton âge t'accable. »

Un dieu assez inconnu, nommé *Befa*, selon Ammian Marcellin, ren'oit encore des *oracles* sur des billets à Abide, dans l'extrémité de Thébaïde, sous l'empire de Constantius ; car on envoya à cet empereur des billets qui avoient été laissés dans le temple de *Befa*, sur lesquels il commença à faire des informations très-rigoureuses, mit en prison, exila, ou fit tourmenter un assez grand nombre de personnes ; c'est que par ces billets, on consultoit ce dieu sur la destinée de l'empire, ou sur la durée que devoit avoir le regne de Constantius, ou même sur le succès de quelque dessein que l'on formoit contre lui.

Enfin, Macrobe qui vivoit sous Arcadius & Honorius fils de Théodose, parle du Dieu d'Héliopolis de Sirie & de son *oracle*, & des fortunes d'Antium, en des termes qui marquent positivement que tout cela subsistoit encore de son temps.

Remarquez qu'il n'importe que toutes ces histoires soient vraies, ni que ces *oracles* aient effectivement rendu les réponses qu'on leur attribue. Il suffit qu'on a pu attribuer de fausses réponses qu'à des *oracles* que l'on savoit qui subsistotent encore effectivement ; & les histoires, que tant d'auteurs en ont débitées, prouvent assez qu'ils n'avoient pas cessé.

En général, les *oracles* n'ont cessé qu'avec le paganisme ; & le paganisme ne cessa pas à la venue de Jesus-Christ. Constantin abatti peu de temples ; encore n'osa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui s'y commettoient. C'est ainsi qu'il fit renverser celui de Vénus aphacite, & celui d'Esculape qui étoit à Egès en Cilicie, tous deux, temples à *oracle* : mais il défendit que l'on sacrifiât aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

On fait qu'il restoit encore beaucoup d'*oracles*, lorsque Julien se vit empereur ; & que de ceux qui étoient ruinés, il s'appliqua à en rétablir quelques-uns. Il fit plus, il voulut être prophete de l'*oracle* de Didyme. C'étoit le moyen de remettre en honneur la prophétie qui tomboit en dis-

crédit. Il étoit souverain pontife, puisqu'il étoit empereur ; mais les empereurs n'avoient pas coutume de faire grand usage de cette dignité sacerdotale. Pour lui, il prit la chose bien plus sérieusement ; & nous voyons dans une de ses lettres, qui sont venues jusqu'à nous, qu'en qualité de souverain pontife, il défend à un prêtre païen de faire pendant trois mois aucune fonction de prêtre.

Jovien, son successeur, commençoit à se porter avec zele à la destruction du paganisme ; mais en sept mois qu'il régna, il ne put pas faire de grands progrès. Théodose, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des païens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu sous peine de la vie, par une constitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de Jesus-Christ.

Le paganisme enveloppa nécessairement les *oracles* dans sa ruine, lorsqu'il fut aboli par le christianisme. D'ailleurs il est certain que le christianisme, avant même qu'il fut encore la religion dominante, fit extrêmement tort aux *oracles*, parce que les chrétiens s'étudierent à en défabuser les peuples, & à en découvrir l'imposture. Mais indépendamment du christianisme, les *oracles* ne laissoient pas de déchoir beaucoup par d'autres causes, & à la fin ils enssent entièrement tombé.

On commença à s'appercevoir qu'ils dégénérent, dès qu'ils ne se rendent plus en vers. Plutarque a fait un traité exprès pour rechercher la cause de ce changement ; & à la maniere des grecs, il dit sur ce sujet tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux. Entre autres raisons vraisemblables, il prétend que les vers prophétiques se décrierent par l'usage qu'en faisoient de certains charlatans, que le menu peuple consultoit le plus souvent dans les carrefours. Les prêtres des temples ne voulurent avoir rien de commun avec eux, parce qu'ils étoient des charlatans plus nobles & plus sérieux ; ce qui fait une grande différence dans ce métier-là. Mais ce qui contribua le plus à ruiner les *oracles*, fut la soumission des Grecs sous la domination des Romains, qui, calmant toutes les divisions qui agitoient auparavant la Grece,

l'esclavage produisant la paix , ne fournit plus de matiere aux *oracles*.

Si les Romains nuisirent beaucoup aux *oracles* par la paix qu'ils établirent dans la Grece , ils leurs nuisirent encore plus par le peu d'estime qu'ils en faisoient. Ce n'étoit point là leur folie ; ils ne s'attachoient qu'à leurs livres sibyllins & à leurs divinations étrusques , c'est - à - dire , aux aruspices & aux augures. Les maximes & les sentimens d'un peuple qui domine , passent aisément dans les autres peuples , & il n'est pas surprenant que les *oracles* , étant une invention grecque , aient suivi la destinée de la Grece , qu'ils aient été florissans avec elle , & qu'ils aient perdu avec elle leur premier éclat.

La fourberie des *oracles* étoit trop grossiere , pour n'être pas enfin découverte par mille différentes aventures , & même par quelques aventures scandaleuses qui deffilerent les yeux de bien du monde. Il arriva que les dieux devenoient quelquefois amoureux des belles femmes qui venoient consulter leurs *oracles*. Alors on envoyoit ces belles femmes passer des nuits dans les temples de la divinité ; parées de la main même de leurs maris , & chargées de présens pour payer le dieu de ses peines. A la vérité , on fermoit bien les temples à la vue de tout le monde , mais on ne garantissoit point aux maris les chemins souterrains.

Nous avons peine à concevoir que de pareilles choses aient pu être faites seulement une fois. Cependant Hérodote nous assure qu'au huitieme & dernier étage de cette superbe tour du temple de Bélus à Babylone , étoit un lit magnifique où couchoit toutes les nuits une femme choisie par le dieu. Il s'en faisoit autant à Thèbes en Egypte ; & quand la prêtresse de l'*oracle* de Patara en Lycie devoit prophétiser , il falloit auparavant qu'elle couchât seule dans le temple où Apollon venoit l'inspirer.

Tout cela s'étoit pratiqué dans les plus épaisses ténèbres du paganisme , & dans un temps où les cérémonies païennes n'étoient pas sujettes à être contredites ; mais , à la vue des chrétiens , le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son temple , telle femme qu'il lui plaisoit

de nommer par la bouche de Tyrannus son prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect , & on ne se plaignoit point de Saturne , quoiqu'il soit le plus âgé & le moins galant des dieux. Il s'en trouva une à la fin , qui , ayant couché dans le temple , fit reflexion qu'il ne s'y étoit rien passé que de fort humain , & dont Tyrannus n'eût été assez capable ; elle en avertit son mari qui fit faire le procès à Tyrannus. Le malheureux avoua tout , & dieu fait quel scandale dans Alexandrie.

Le crime des prêtres , leur insolence , divers événemens qui avoient fait paroître au jour leurs fourberies , l'obscurité , l'incertitude , & la fausseté de leurs réponses auroient donc enfin décrédité les *oracles* , & en auroient causé la ruine entiere , quand même le paganisme n'auroit pas dû finir ; mais il s'est joint à cela des causes étrangères. D'abord de grandes sectes de philosophes grecs qui se font moqués des *oracles* ; ensuite les Romains qui n'en faisoient point d'usage ; enfin les chrétiens qui les détestoient & qui les ont abolis avec le paganisme.

Tout ce qui étoit dispersé sur les *oracles* dans les auteurs anciens , méritoit d'être recueilli en un corps ; c'est ce qu'a exécuté , avec beaucoup de gloire , M. Van-Dale ( Antoine ) , habile critique du dernier siècle par son ouvrage plein d'érudition , de *oraculis Ethnicorum* , Amestæ. 1700 , in-4°. Il y prouve également qu'on ne doit attribuer les *oracles* qu'aux tromperies des prêtres , & qu'ils n'ont cessé qu'avec le paganisme. Il a épuisé tout ce qu'on peut dire sur cette matiere.

M. de Fontenelle , l'homme le plus propre à ôter d'un livre écrit pour les savans toute la sécheresse qui le rend de peu d'usage , & y répandre des ornemens dont tout le monde profite , en a formé son traité des *oracles* , qui est sans contredit , un de ses meilleurs ouvrages.

Le pere Balthus , jésuite , se proposa vingt ans après de le réfuter. L'historien de l'académie des sciences crut qu'il étoit sage de ne pas répondre ; il trouva dans M. du Marfais un défenseur éclairé qui le justifioit sans réplique contre les imputa-

tions du pere jésuite, mais il eut lui-même une défense expresse de faire paroître son livre, cependant M. Dalember s'est donné la peine d'en faire l'analyse, d'après des fragmens qui lui ont été remis. Cette analyse intéressante se trouve ci-devant dans ce Dictionnaire, dans l'éloge de M. du Marfais.

Pour laisser de mon côté, peu de chose à désirer sur cette matière, je vais joindre ici des articles séparés de quelques-uns des principaux *oracles* du paganisme. Il y en avoit tant qu'un savant littérateur, qui en a fait la liste dans les anciens, en indique plus de trois cens, dont le plus grand nombre étoit dans la Grece: mais il ne les a pas sans doute tous nommés; car il y avoit peu de temples où il n'y eût quelques *oracles* ou quelque espece de divination.

Il y en avoit de toutes sortes de dates, depuis celui de Dodone qu'on croit le plus ancien, jusqu'à celui d'Antinoüs, qu'on peut regarder comme le dernier. Quelquefois même le crédit de quelques-uns des anciens se perdoit, ou par la découverte des impostures de leur ministre, ou par les guerres, ou par d'autres accidens, qu'on ignore. A la perte de ceux-là en succédoient de nouveaux qu'on avoit soin d'établir, & ceux-ci de même faisoient place à d'autres; mais le temps de la décadence de plusieurs de ces *oracles* & de l'institution des nouveaux, ne nous est point connu. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORACLE D'AMMON, (*Théolog. païenne.*) L'*oracle* de Jupiter Ammon en Lybie, étoit aussi ancien que celui de Dodone. Il devint très-célebre, & on venoit le consulter de toutes parts, malgré les incommodités d'un si long voyage, & les sables brûlans de la Lybie qu'il falloit traverser. On ne fait trop que penser de la fidélité des prêtres qui le servoient. Quelquefois ils étoient incorruptibles comme il paroît par l'accusation qu'ils vinrent de former à Sparte, contre Lyfander qui avoit voulu les corrompre dans la grande affaire qu'il méditoit pour changer l'ordre de la succession royale; quelquefois ils n'étoient pas si difficiles, comme il paroît par l'histoire d'Alexandre, lequel, pour mettre à couvert la réputation de sa mere, ou par pure vanité,

vouloit passer pour fils de Jupiter, puisque le prêtre de ce dieu alla au devant de lui, & le salua comme fils du maître des dieux.

Nous apprenons de Quinte - Curce & d'autres auteurs anciens, que la statue de Jupiter Ammon avoit la tête d'un bélier avec ses cornes; & de Diodore de Sicile, la maniere dont ce dieu rendoit ces *oracles*, lorsque quelqu'un venoit le consulter. Quatre-vingts prêtres de ce dieu portoient sur leurs épaules dans un navire doré la statue, qui étoit couverte de pierres précieuses; & alloient ainsi sans tenir de route certaine, où ils croyoient que le dieu les pouvoit. Une troupe de dames & de filles accompagnoient cette procession, chantant des hymnes en l'honneur de Jupiter. Quinte-Curce, qui dit la même chose, ajoute que le navire ou la niche sur laquelle on portoit la statue de ce dieu, étoit ornée d'un grand nombre de pateres d'argent qui pendoient des deux côtés. C'étoit apparemment sur quelque signe ou sur quelque mouvement de la statue, que les prêtres annonçoient les décisions de leur Ammon: car, comme le remarque Strabon sur l'autorité de Callisthène, les réponses de ce dieu n'étoient point des paroles, comme à Delphes & chez les Branchides, mais un signe; & il cite à cette occasion, les vers d'Homere où le poëte dit: " Jupiter donna de ses sourcils un signe de consentement. "

Jupiter fut le même qu'Ammon des égyptiens; & comme Ammon étoit en possession de l'*oracle* pour lequel les égyptiens avoient le plus de vénération, on consacra à Jupiter le seul *oracle* qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Thomas Gale, dans ses notes sur Jambligue, a prouvé qu'Ammon, Amoun, Amon, Amos, Amosus, Amasis, Amosis, Themous, Thamus, ne sont qu'un même nom. (*D. J.*)

ORACLE DE CLAROS, (*Théolog. païenne.*) *oracle* célèbre d'Apollon, établi à Claros, au pays des Colophonien en Ionie, près de la ville de Colophon. Cet *oracle* avoit cela de particulier, que le prêtre répondoit verbalement à ceux qui venoient le consulter, sans qu'il employât de songes & sans recevoir de billets cachetés comme ailleurs; mais sans doute qu'il avoit d'autres

tres moyens d'être bien instruit des affaires & des réponses qu'il devoit rendre. Voici ce que Tacite, *liv. II des annales*, rapporte de cet oracle, qui tomba bientôt après en décadence, car Pline, qui parle du temple d'Apollon Clarien, ne fait aucune mention de son oracle. " Germanicus, dit Tacite, alla consulter Apollon de *Claros*. Ce n'est point une femme qui y rend les oracles comme à Delphes, mais un homme qu'on choisit dans de certaines familles, & qui est presque toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nombre & les noms de ceux qui viennent le consulter; ensuite il se retire dans une grotte, & ayant pris de l'eau d'une source qui y est, il vous répond en vers à ce que vous avez dans l'esprit, quoique le plus souvent il soit très-ignorant. » ( *D. J.* )

ORACLE DE CLITUMNE, (*Théolog. païenne.*) Pline le jeune décrit ainsi l'oracle de Clitumne, dieu d'un fleuve d'Ombrie. " Le temple est ancien & fort respecté : Clitumne est là habillé à la romaine. Les forts marquent la présence & le pouvoir de la divinité. Il y a à l'entour plusieurs petites chapelles, dont quelques-unes ont des fontaines & des sources; car Clitumne est comme le pere de plusieurs autres petits fleuves qui viennent se joindre à lui. Il y a un pont qui fait la séparation de la partie sacrée de ses eaux d'avec la profane : au-dessus de ce pont on ne peut qu'aller en bateau, au dessous il est permis de se baigner ». On ne connoît point d'autre fleuve que celui-là qui rendit des Oracles; ce n'étoit guere leur coutume. ( *D. J.* )

ORACLE DE DELPHES. Voyez *Delphes*, Oracle de.

ORACLE DE DODONE, (*Theolog. païenne.*) au rapport d'Hérodote, l'Oracle de Dodone, le plus ancien de la Grece, & celui de Jupiter Ammon dans la Lydie, ont la même origine, & doivent tous les deux leur établissement aux Egyptiens, comme toutes les autres antiquités de la Grece. Voici l'enveloppe sous laquelle on a caché ce trait d'histoire :

Deux colombes, disoit-on, s'étant envolées de Thèbes en Egypte, il y en eut une qui alla dans la Lybie, & l'autre, ayant volé jusqu'à la forêt de Dodone dans la

Tome XXIII.

Chaonie, province de l'Épire, s'y arrêta; & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit, qu'il y eût un oracle en ce lieu-là. Ce prodige étonna ceux qui en furent les témoins, & l'oracle étant établi, il y eut bientôt un grand nombre de consultants. Servius ajoute que c'étoit Jupiter qui avoit donné à sa fille Thébé ces deux colombes, & qu'elles avoient le don de la parole. Hérodote, qui a bien jugé que cette fiction renfermoit l'événement qui donna lieu à l'établissement de cet oracle, en a recherché le fondement historique.

Deux prêtresses de Thèbes, dit cet auteur, furent autrefois enlevées par des marchands phéniciens : celle qui fut vendue en Grece, établit sa demeure dans la forêt de Dodone, où l'on alloit alors cueillir le gland qui servoit de nourriture aux anciens Grecs, & elle fit construire une petite chapelle au pié d'un chêne en l'honneur de Jupiter, dont elle avoit été prêtresse à Thèbes; & ce fut-là que s'établit cet ancien oracle, si fameux dans la suite. Ce même auteur ajoute, qu'on nomma cette femme la *colombe*, parce qu'on n'entendoit pas son langage; mais comme on vint à le comprendre quelque temps après, on publia que la colombe avoit parlé.

Souvent pour expliquer les anciennes fables, les Grecs qui n'entendoient pas la langue des peuples de l'Orient, d'où elles leur étoient venues, en ont débité de nouvelles. Le savant Bochart a cru trouver l'origine de celle dont il s'agit, dans l'équivoque de deux mots, *phéniciens* ou *arabes*, dont l'un signifie *colombe* & l'autre *prêtresse*. Les grecs, toujours portés au merveilleux, au lieu de dire qu'une prêtresse de Jupiter avoit déclaré la volonté de ce dieu, dirent que c'étoit une colombe qui avoit parlé.

Quelque vraisemblable que soit la conjecture de ce savant homme, M. l'abbé Sallier en a proposé une qui paroît l'être davantage; il prétend que cette fable est fondée sur la double signification du mot *πιδειω*, lequel signifie des *colombes* dans l'Attique & dans plusieurs autres provinces de la Grece, pendant que dans la dialecte de l'Épire, il vouloit dire de *vieilles fem-*

N n n n n

mes. Servius, qui avoit bien compris le sens de cette fable, ne s'est trompé en l'expliquant, que parce qu'il a changé le nom appellatif de Peleias en un nom propre. " Il y avoit, dit-il, dans la forêt de Dodone, une fontaine qui couloit avec un doux murmure au pié d'un chêne : une vieille femme, nommée *Pélias*, interprétoit ce bruit, & annonçoit sur ce murmure, l'avenir à ceux qui venoient la consulter.

Si l'*oracle de Dodone* se manifesta d'abord par le murmure d'une fontaine, il paroît qu'avec le temps on y chercha plus de façons ; mais comme personne ne pénétrait dans le sanctuaire de l'*oracle*, on ne s'accorde point sur la maniere dont celui-ci se rendit dans la suite. Aristote, au rapport de Suidas, dit qu'à Dodone il y a deux colonnes, sur l'une desquelles est un bassin d'airain, & sur l'autre, la statue d'un enfant qui tient un fouet, dont les cordes, étant aussi d'airain, font du bruit contre le bassin, lorsqu'elles y sont pousées par le vent.

Démon, selon le même Suidas, prétend que l'*oracle de Jupiter Dodonéen* est tout environné de bassins, qui, aussi-tôt que l'un est poussé contre l'autre, se communiquent ce mouvement en rond, & font un bruit qui dure assez de temps. D'autres disent que c'étoit un chêne raisonnant, qui secouoit ses branches & ses feuilles, lorsqu'il étoit consulté, & qui déclaroit ses volontés par des prêtresses. Il paroît bien de ce détail qu'il n'y avoit que le bruit de constant, parce qu'on l'entendoit de dehors ; mais comme on ne voyoit point le dedans du lieu où se rendoit l'*oracle*, on ne savoit que par conjectures, ou par un rapport infidèle, ce qui causoit le bruit.

On nommoit *Dodonides* les prêtresses du temple de Dodone ; on ignora si elles rendoient leurs *oracles* en vers, comme le témoigne le recueil qui en a été fait, ou par les sorts, comme semble le croire Cicéron dans ses livres de la divination.

Strabon nous a conservé une réponse de cet *oracle*, qui fut bien funeste à la prêtresse de Dodone qui l'avoit rendue. Pendant la guerre des Thraces contre les Béo-

tiens, ces derniers allèrent consulter l'*oracle de Dodone*, & la prêtresse leur répondit qu'ils auroient un heureux succès, s'ils en agissoient en impies. Les envoyés des Béotiens, persuadés que la prêtresse vouloit les tromper, pour favoriser les Pélasges dont elle descendoit, & qui étoient alliés des Thraces, prirent cette femme & la firent brûler vive, disant que quelque maniere qu'on tournât cette action, elle ne pouvoit qu'être trouvée juste. En effet, si la prêtresse avoit eu dessein de les tromper, elle étoit punie de sa fourberie : si elle avoit parlé sincèrement, ils n'avoient fait qu'exécuter l'*oracle* à la lettre. On ne se paya pas de cette raison, on se saisit des envoyés ; mais comme on n'osoit pas les punir sans les avoir jugés auparavant, on les conduisit devant les deux prêtresses qui restoient ; car il devoit y en avoir trois alors à cet *oracle*, selon le récit de Strabon. Les députés ayant réclamé contre cette conduite, on leur accorda deux hommes pour juger avec les prêtresses. Celles-ci ne manquèrent pas de condamner les envoyés, mais les deux juges leur furent plus favorables ; ainsi, les voix étant partagées, ils furent absous.

Tite-Live, *lib. VIII, c. xxiv*, cite la réponse ambiguë de l'*oracle de Dodone*, qui fit périr Alexandre, roi d'Épire. Ce prince méditant de faire une descente en Italie, se berça des plus grandes espérances de succès, lorsque, sur sa consultation, l'*oracle* lui recommanda d'éviter seulement la ville de Pandosie & le fleuve Achéron. Il crut que Jupiter lui ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il lui promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passeroit sur des rivages étrangers ; ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une médaille, où l'on voit, d'un côté, la tête de Jupiter Dodonéen, au revers un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espee de lance, avec ces mots : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Cependant trois ans après ralliant ses troupes auprès du fleuve Achéron, il fut percé d'un javelot par un transfuge, & tomba dans la rivière, dont le courant l'emporta chez les ennemis qui traitèrent son corps avec la dernière barbarie.

Nous savons aussi quelle fut la fin de l'o-

*racle de Dodone.* Dorimaque, au rapport de Polybe, brûla les portiques du temple, renversa de fond en comble le lieu sacré de l'oracle, & ruina, ou plutôt pilla, toutes les offrandes. L'oracle de Dodone étoit de l'institution des Pélasges, & nous pouvons placer la véritable époque de son commencement, environ 1400 ans avant J. C. (D. J.)

ORACLE D'ESCULAPE, (Théol. païenne.) Outre l'oracle célèbre d'Esculape à Epidauré en Argie, sur le golfe Saronique, ce dieu rendoit encore ses oracles dans son temple de l'isle du Tibre. On a trouvé à Rome un morceau d'une table de marbre, où sont en grec les histoires de trois miracles d'Esculape; en voici le plus considérable traduit mot à mot sur l'inscription: "En ce même temps il rendit un oracle à un aveugle, nommé Caius; il lui dit qu'il allât au saint autel, qu'il s'y mît à genoux, & y adorât; qu'ensuite il allât du côté droit au côté gauche, qu'il mît les cinq doigts sur l'autel, & enfin qu'il portât sa main sur ses yeux. Après tout cela l'aveugle vit, le peuple en fut témoin, & marqua la joie qu'il avoit de voir arriver de si grandes merveilles sous notre empereur Antonin. Les deux autres guérisons sont moins surprenantes, ce n'étoit qu'une pleurésie & une perte de sang, désespérées l'une & l'autre à la vérité; mais le dieu avoir ordonné à ses malades des pommes de pin avec du miel, & du vin avec de certaines cendres; qui sont des choses que les incrédules peuvent prendre pour de vrais remèdes.

Ces inscriptions, pour être grecques, n'en ont pas moins été faites à Rome: la forme des lettres & l'orthographe ne paroissent pas être de la main d'un sculpteur grec. De plus, quoiqu'il soit vrai que les Romains faisoient leurs inscriptions en latin, ils ne laissoient pas d'en faire quelques-unes en grec, principalement lorsqu'il y avoit pour cela quelque raison particulière. Or il est assez vraisemblable qu'on ne se servoit que de la langue grecque dans le temple d'Esculape, parce que c'étoit un dieu grec, & qu'on avoit fait venir de Grece pendant cette grande peste, dont tout le monde fait l'histoire.

ORACLE D'HÉLIOPOLIS, (Théol. païenne.) c'étoit un oracle d'Apollon dans cette ville d'égypte; ce dieu, au rapport de Macrobe, *Saturn. lib. I, c. xxij*, rendoit ses réponses de même que Jupiter Ammon. "On porte, dit cet auteur, la statue de ce dieu, de la même manière qu'on porte celle des dieux dans la pompe des jeux du cirque. Les prêtres, accompagnés des principaux du pays, qui assistent à cette cérémonie, la tête rasée, & après une longue continence, n'avancent pas selon qu'ils pourroient le vouloir, mais selon le mouvement que le dieu qu'ils portent leur donne, par des mouvemens semblables à ceux des sorts ou des fortunes d'Antium."

ORACLE DE MERCURE, à Pharès, (Théologie païenne.) un des oracles les plus singuliers étoit celui de Mercure à Pharès, ville d'Achaïe, duquel parle Pausanias dans ses Achaïques, *liv. VII, ch. xxij*. Après beaucoup de cérémonies, dont le détail n'est pas ici nécessaire, on parloit au dieu à l'oreille, & on lui demandoit ce qu'on avoit envie de savoir: ensuite on se bouchoit les oreilles avec les mains, on sortoit du temple, & les premières paroles qu'on entendoit au sortir de-là, c'étoit la réponse de Mercure. (D. J.)

ORACLE DE MOPSUS, (Théol. païenne.) on connoît, par la fable, ce fils d'Apollon & de Manto, fille de Tirésias, & qui devint aussi fameux devin que son grand-père: aussi fut-il, après sa mort, honoré comme un demi-dieu, & eut un oracle célèbre à Malie, ville de Cilicie; cet oracle se rendoit sur des billets cachetés, que les prêtres des dieux savoient déca-cheter sans qu'il y parût: assurément ils ouvrirent celui que le gouverneur de Cilicie, dont parle Plutarque, avoit envoyé en consultation à leur oracle.

Ce gouverneur ne savoit que croire du dieu, il étoit obsédé d'épicuriens qui lui avoient jeté beaucoup de doute dans l'esprit; il résolut, comme dit agréablement Plutarque, d'envoyer un espion chez les dieux pour apprendre ce qui en étoit. Il lui donna un billet bien cacheté pour le porter à l'oracle de Mopsus. Cet envoyé dormit dans le temple, & vit en songe un homme fort bien fait qui lui dit *noir*. Il porta cette

réponse au gouverneur. Elle parut très-ridicule à tous les épicuriens de sa cour, mais il en fut frappé d'étonnement & d'admiration, & en leur ouvrant son billet il leur montra ces mots qu'il y avoit écrit : " r'immolerai-je un bœuf blanc ou noir ? " Après ce miracle il fut toute sa vie fort dévot au dieu Mopsus.

ORACLE DE SÉRAPIS, (*Théol. païenne.*) ce dieu des égyptiens avoit deux oracles célèbres, l'un à Canope, qui étoit le plus fameux de toute l'Égypte, & l'autre à Babylone.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion païenne que les pèlerinages qui se faisoient en l'honneur de Sérapis. " Vers le temps de certaines fêtes, dit-il, on ne fauroit croire la multitude de gens qui descendent sur un canal d'Alexandrie à Canope où est ce temple; jour & nuit ce ne sont que bateaux pleins d'hommes & de femmes, qui chantent & qui dansent avec toute la liberté imaginable. ", A Canope, il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens : ce temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose.

Le sophiste Eunapius, païen, paroît avoir grand regret à la démolition qui fut faite de ce temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouverent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux saints on y plaça des moines, gens infames & inutiles, qui, pourvu qu'ils eussent un habit noir & mal-propre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces moines, au lieu des dieux que l'on voyoit par les lumières de la raison, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées pour les conserver. C'est ainsi que cet impie traite les moines & les religieux; il falloit que la licence fût encore bien grande du temps qu'on écrivoit de pareilles choses sur la religion des empereurs.

Ruffin ne manque pas de nous rapporter qu'on trouva le temple de Sérapis tout plein

de chemins couverts, & de machines disposées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend entre autres choses, qu'il y avoit à l'orient du temple une petite fenêtre par où entroit, à certains jours, un rayon du soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même temps on apportoit un simulacre du soleil qui étoit de fer, & qui, étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit assez fait sa cour; & il alloit à ses affaires. L'oracle de Sérapis à Babylone, rendoit ses réponses en songe. Lorsqu'Alexandre tomba malade tout d'un coup à Babylone, quelques-uns des principaux de sa cour allèrent passer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à ce dieu s'il ne seroit point à propos de lui faire apporter le roi afin qu'il le guérît. Le dieu répondit qu'il valoit mieux pour Alexandre qu'il demeurât où il étoit. Sérapis avoit raison; car s'il se le fût fait apporter, & qu'Alexandre fut mort en chemin, ou même dans le temple, que n'eût-on pas dit? Mais si le roi recouvroit sa santé à Babylone, quelle gloire pour l'oracle? S'il mouroit, c'est qu'il lui étoit avantageux de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoit augmenter ni conserver. Il s'en fallut tenir à cette dernière interprétation, qui ne manqua pas d'être tournée à l'avantage de Sérapis, sitôt qu'Alexandre fut mort. (*D. J.*)

ORACLE DE TROPHONIUS, (*Théologie païenne.*) Trophonius, héros selon les uns, brigand, selon les autres, étoit frère d'Agamedès, & tous deux fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Leurs talens pour l'architecture les fit rechercher de plusieurs princes, par l'ordre desquels ils bâtirent des temples & des palais. Dans celui qu'ils construisirent pour Hyricus, ils ajustèrent une pierre de manière qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par-là pour aller voler les trésors qui y étoient renfermés. Le prince qui voyoit diminuer son or, sans que les ferrures ni les cachets fussent rompus, dressa des pièges autour de ses coffres, & Agamedès s'y trouvant arrêté,



Trophonius lui coupa la tête de peur qu'il ne le découvrit dans les tourmens qu'on lui auroit fait souffrir si on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit englouti dans le même endroit, la superstition alla sur une réponse de la Pythie de Delphes, jusqu'à mettre ce scélérat au rang des demi-dieux, & à lui élever un temple où il recevoit des sacrifices & prononçoit des *oracles* en Béotie, qui devinrent les plus pénibles & les plus célèbres de tous ceux qui se rendirent en songe. Pausanias, qui avoit été lui-même le consulter, & qui avoit passé par toutes ces cérémonies, nous en a laissé une description fort ample, dont je crois qu'on sera bien aise de trouver ici un abrégé exact.

Avant que de descendre dans l'ancre de Trophonius, il falloit passer un certain nombre de jours dans une espece de petite chapelle qu'on appelle *de la bonne fortune & du bon génie*. Pendant ce temps on recevoit des expiations de toutes les sortes; on s'abstenoit d'eaux chaudes; on se lavoit souvent dans le fleuve Hircinas; on sacrifioit à Trophonius & à toute sa famille, à Appollon, à Jupiter surnommé *Roi*, à Saturne, à Junon, à une Cérés Europe qui avoit été nourrice de Trophonius, & on ne vivoit que des chairs sacrifiées. Les prêtres apparemment ne vivoient aussi d'autre chose. Il falloit consulter les entrailles de toutes ces victimes, pour voir si Trophonius trouvoit bon que l'on descendit dans son ancre; mais quand elles auroient été toutes les plus heureuses du monde, ce n'étoit encore rien, les entrailles qui décidoient étoient celles d'un certain bélier qu'on immoloit en dernier lieu. Si elles étoient favorables, on vous menoit la nuit au fleuve Hircinas. Là deux jeunes enfans de douze ou treize ans vous frottoient tout le corps d'huile; ensuite on vous conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on vous y faisoit boire de deux fortes d'eaux, celles de Léthé qui effaçoient de votre esprit toutes les pensées profanes qui vous avoient occupé auparavant, & celles de Mnémosine, qui avoient la vertu de vous faire retenir tout ce que vous deviez voir dans l'ancre sacré. Après tous ces préparatifs, on

vous faisoit voir la statue de Trophonius, à qui vous faisiez vos prières; on vous équipoit d'une tunique de lin; on vous mettoit de certaines bandelettes sacrées, & enfin vous alliez à l'*oracle*.

L'*oracle* étoit sur une montagne dans une enceinte, faite de pierre blanche, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou où l'on descendoit par de petites échelles. Quand on y étoit descendu on trouvoit une autre petite caverne dont l'entrée étoit assez étroite. On se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main de certaines compositions de miel; on passoit les piés dans l'ouverture de la petite caverne, & pour lors on se sentoit emporté au dedans avec beaucoup de vitesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous d'une même manière. Les uns voyoient, les autres entendoient, vous sortiez de l'ancre couché par terre comme vous y étiez entré, & les piés les premiers, Aussi-tôt on vous menoit dans la chaise de Mnémosine où l'on vous demandoit ce que vous aviez vu ou entendu. De-là on vous ramenoit dans cette chapelle du bon génie, encore tout étourdi & tout hors de vous, vous repreniez vos sens peu à peu, & vous commenciez à pouvoir rire; car jusques-là, la grandeur des mystères, & la divinité dont vous étiez rempli, vous en avoient empêché: pour moi, il me semble qu'on n'eût pas dû attendre si tard à rire.

Pausanias nous dit qu'il n'y a jamais eu qu'un homme qui soit entré dans l'ancre de Trophonius & qui n'en soit pas sorti. C'étoit un certain espion que Démétrius y envoya pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller: on trouva loin de-là le corps de ce malheureux, qui n'avoit point été jeté dehors par l'ouverture sacrée de l'ancre.

Voici les réflexions sensées dont M. de Fontenelle accompagne ce récit: " Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tout ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'ancre? car assurément Trophonius choissoit ses gens, & ne re-

cevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, & ces expiations, & ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? combien de machines pouvoient jouer dans ces ténèbres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sûreté dans l'autre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions; & de plus, qu'outre l'ouverture sacrée qui étoit connue de tout le monde, l'autre en avoit une secrète qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoît entraîné par les piés, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau; ces eaux de Léthé, & de Mnémosine pouvoient être aussi préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté, & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou entendu, à des gens qui, profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes.,,

ORACLE DE VÉNUS APHACITE, (*Théologie payenne.*) Aphaca étoit un lieu de Phénicie, entre Héliopolis & Biblos: la forme de l'oracle qu'on y rendoit étoit assez singulière; voici comme parle Zozime, *lib. I*:

“Après du temple de Vénus est un lac semblable à une citerne. A de certaines assemblées que l'on y fait dans des temps réglés, on voit aux environs dans l'air des globes de feu, & ce prodige a été encore observé de nos jours. Ceux qui vont porter à la déesse des présents en or & en argent, en étoffes de lin, de soie & d'autres matières précieuses les mettent sur le lac; quand ils sont agréables à la déesse, ils vont au fond, au lieu que quand ils lui déplaisent, ils surnagent malgré la pesanteur naturelle des métaux.,, L'année qui précéda la ruine des Palmiréniens, leurs présents à Vénus Aphacite allèrent au fond,

mais l'année suivante tout surnagea. Eusebe parle de ce temple comme d'un lieu consacré à l'impudicité. Constantin le fit abattre, & par conséquent l'oracle cessa. Socrate, *liv. I, ch. xviii*, en faisant mention de ce fait, dit que le temple étoit sur le mont Liban. Lucien dit qu'il avoit été bâti par Cynire. (*D. J.*)

ORACLES DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) ils avoient 1<sup>o</sup>. le propitiatoire, qu'on appelloit *dabir*, l'oracle de vive voix, la parole articulée, cet oracle se rendoit par l'Eternel à ses prophètes; 2<sup>o</sup> un second oracle des Juifs étoit les songes prophétiques; 3<sup>o</sup>. les visions surnaturelles; 4<sup>o</sup>. l'oracle d'*Urim* & de *Thummim*. Ces manières de consulter le Seigneur furent assez fréquentes depuis Josué jusqu'à l'érection du temple, où, pour lors, on consulta plus souvent les prophètes mêmes. Après les prophètes, les Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils appellent *bathkol*, ou signe distinctif, lequel manifestoit sa volonté. Ce signe étoit une voix intérieure, ou une voix extérieure qui se faisoit entendre dans l'assemblée, comme celle qu'on entendit sur le Thabor, lors de la transfiguration du Sauveur.

Oracle se prend aussi pour le sanctuaire ou pour le lieu où étoit l'arche d'alliance. Ce mot désigne encore dans l'écriture les oracles des faux dieux. Ezéchiel, *xxj, 23*, dit que le roi de Babylone s'avancant vers la Judée, & se trouvant sur un chemin fourchu, consulta ses *théréphins*, pour savoir s'il marcheroit contre Jérusalem, & que les Juifs s'en mocquoient, le regardant comme un homme qui consulte inutilement l'oracle. Mais le plus fameux de tous les faux oracles de la Palestine étoit celui de Béalzébuth, dieu d'Accaron, que les Juifs alloient eux-mêmes consulter assez souvent. (*D. J.*)

ORAGE, *f. m.* (*Gramm.*) violente agitation de l'air, accompagnée de pluie & quelquefois de grêle, d'éclairs & de tonnerre.

Les grands vaisseaux ne craignent ni les vents, ni l'orage, mais seulement la terre & le feu.

Il se prend au figuré, le vaisseau de l'église est sans cesse battu de l'orage. Il n'y

a point de maisons qui ne soient troublées par quelques orages.

ORAGE, (*Phys.*) personne ne doute qu'il n'y ait une matiere extrêmement agitée qui pénètre les corps même les plus durs, ébranle leur petites parties, les sépare les unes des autres, les entraîne avec elle, & les répand cà & là dans le fluide qui les environne : aussi les voyons-nous tant solides que liquides, se dissiper insensiblement, diminuer de volume, & enfin par le laps du temps s'évanouir & disparaître à nos yeux.

Il y a donc dans l'air des parties de tous les mixtes que nous voyons sur la terre, & de ceux même que nous ne voyons pas, & qu'elle renferme dans son sein.

Nous savons d'ailleurs que, parmi ces mixtes, il y en a dont le mélange est toujours suivi d'un mouvement de fermentation. Il doit donc y avoir dans l'air des fermentations, dont les effets doivent varier selon la différente nature des principes qui les produisent, selon la différente combinaison de ces mêmes principes, & même selon la différente disposition du fluide dans lequel ils nagent.

Et voilà d'abord une idée générale de la cause qui produit les orages & les phénomènes qui les accompagnent ; mais entrons dans quelque détail, & voyons comment la fermentation opere tous ces prodiges.

*Formation des orages.* L'expérience nous apprend qu'il n'y a point de fermentation qui ne produise un mouvement expansif dans la matiere qui fermente : ainsi dès que les vapeurs & les exhalaisons qui forment un nuage, commencent à être agitées par la fermentation, il faut que ce nuage se dilate & qu'il occupe un plus grand espace, il faut donc aussi qu'il s'éleve ; car puisque son volume augmente, sa masse demeurant la même, il devient plus léger qu'un pareil volume d'air, ce qui suffit pour le faire monter suivant les loix invariables de l'hydrostatique. Or il est aisé de comprendre que ce mouvement de bas en haut doit attirer les nuages qui se trouvent à une certaine distance du lieu abandonné par celui qui s'éleve ; car à mesure qu'il passe d'une couche d'air à une autre plus élevée, & par conséquent moins dense que la pre-

miere, l'espace qu'il laisse après lui doit être occupé principalement par l'air collatéral, puisque c'est le seul qui ait la densité requise pour faire équilibre à cette hauteur. Donc la couche d'air qui répond à cette même hauteur, doit prendre une pente vers cet endroit, & en même temps y pousser les nuages voisins, lesquels se joignant au premier fermenteront avec lui, & en attireront d'autres de la même manière qu'ils ont été attirés eux-mêmes.

Et je n'avance rien ici dont il ne soit aisé de se convaincre ; car d'où viennent ces mouvemens contraires & opposés, qu'on remarque toujours dans les nuages qui environnent un orage pendant qu'il se forme, & dont le vulgaire croit rendre raison en disant que les vents se battent ? N'est-il pas évident que l'exaltation de la matiere qui fermente attire les uns tandis que son mouvement expansif du centre à la circonférence écarte les autres ?

Mais développons ceci encore mieux, s'il est possible.

Dès que la matiere qui forme un nuage commence à fermenter, il est certain que son expansion & le mouvement de chaleur qui se répand de tous côtés, doivent écarte l'air environnant, ensemble les nuages voisins dont cet air se trouve chargé. Mais l'effet de cette chaleur & de cette force expansive, diminuera sans doute dans cette couche d'air à mesure que la matiere s'en éloignera en passant dans une autre plus élevée, dont ce même air d'abord écarté à droite & à gauche doit bientôt retomber par son propre poids & par la force de son ressort vers l'espace abandonné par la matiere qui s'éleve, & ramener ainsi vers l'orage les mêmes nuages qu'on avoit vu s'en écarte un peu auparavant. C'est ainsi que l'air écarté par l'action du soleil revient à l'endroit même d'où il a été chassé aussi-tôt que le soleil a passé outre : encore dans le cas proposé, y a-t-il, comme l'on voit une cause particulière qui doit hâter le retour de l'air, puisque le nuage qui s'éleve laisse après lui un espace propre à la recevoir, au lieu que le soleil n'en laisse point.

Pour rendre encore plus sensible ce que je viens de dire, & ne laisser aucun doute sur la cause qui produit ce jeu singulier dans

les nuages qui se trouvent à portée d'un *orage* qui se forme, je suppose qu'on mette dans un vase différentes liqueurs moins pesantes les unes que les autres, par exemple du mercure, de l'eau & de l'huile, & pour rapprocher cette supposition du cas proposé autant qu'il est possible, j'imagine ce vase extrêmement étendu & ces différentes liqueurs aussi élastiques que l'air. Si on jette dans ce vase un solide d'un certain volume & d'une pesanteur spécifique égale à celle de l'eau, il est évident qu'il doit s'arrêter dans l'eau entre l'huile & le mercure, & qu'il doit s'y tenir en équilibre tandis qu'il ne surviendra aucun changement dans sa masse, ni dans son volume: mais si l'on suppose qu'il se fasse dans ce solide une fermentation qui le dilate, il arrivera en premier lieu que son expansion, jointe au mouvement de chaleur qui l'accompagne, écartera l'eau environnante, & la poussera de tous côtés vers les parois du vase, en sorte que si cette eau se trouve chargée de quelques corpuscules, on les verra s'éloigner peu à peu en s'approchant des bords: il arrivera en second lieu que ce solide, en se dilatant, s'élèvera hors de l'eau & passera dans l'huile, qu'il doit également pousser vers les parois du vase, de même que les corps étrangers dont l'huile se trouvera chargée. Enfin, il arrivera qu'à mesure que ce solide passera de l'eau dans l'huile, l'eau, qui d'abord avoit été poussée vers les bords, doit retomber, par son propre poids, vers l'espace que le solide laisse dans l'eau en montant dans l'huile, & ramener ainsi au dessous du solide les mêmes corpuscules qu'on avoit vu un peu auparavant s'écarter vers les bords; en sorte que dans le même temps on verra ceux-ci s'approcher du solide, & ceux qui nagent dans l'huile s'en éloigner jusqu'à ce qu'enfin le solide passant de l'huile dans l'air, ils seront ramenés à leur tour vers l'espace que le solide laissera dans l'huile en montant dans l'air. Ceci est palpable, & il est aisé d'en faire l'application aux différents nuages qui se trouvent dans les différentes couches d'air qu'un *orage*, qui se forme, doit traverser en s'élevant.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré que les nuages voisins doivent être attirés par ce mouvement de bas en haut de

la matière qui fermente, il faut encore prouver que les vapeurs & les exhalaisons qui ne forment point de nuage, & qui sont si répandues dans l'air qu'elles ne tombent point sous les sens, doivent aussi se porter vers cet endroit & suivre la matière qui s'élève. Or rien de plus aisé à faire que cette preuve.

Car premièrement, tout mouvement de chaleur, excité dans l'air, procure l'élévation des corpuscules qu'il soutient. Or la chaleur de la fermentation se répand sans doute dans cette couche d'air, qui est immédiatement au dessous de la matière qui fermente. Donc les vapeurs & les exhalaisons qui s'y trouvent doivent monter plus haut, & se joindre à celles qui fermentent.

En second lieu, cette première couche d'air ne peut se débarrasser de tous les corps étrangers dont elle étoit chargée, & que la fermentation lui enlève, qu'en même temps elle n'attire une partie de ceux qui se trouvent répandus dans la couche inférieure, lesquels à mesure qu'ils y arriveront seront élevés plus haut comme les premiers, & iront tout comme eux grossir les corps de l'*orage*, & par-là même contribuer au progrès, tant de la fermentation que de cette espèce de vertu attractive, qui en est une suite.

De sorte que, selon ces principes, il peut arriver, ce que l'on voit souvent, que quand bien même il n'y aura point ou presque point de nuages qui aillent se joindre à celui qui commence à fermenter, il ne laisse pas que de s'étendre & de grossir considérablement au moyen de cette espèce d'empire qu'il exerce sur les vapeurs & les exhalaisons répandues autour de lui, en les attirant de toutes parts, & en les allant chercher jusque vers la surface de la terre & dans la terre même; car on comprend que de proche en proche l'attraction peut aller jusque-là, sur-tout quand il règne un grand calme dans l'air, que la terre est humide & que le soleil, dardant ses rayons sur cet endroit de la terre qui se trouve directement sous l'*orage*, en détache des parties déjà ébranlées par l'humidité, & facilite leur élévation en les atténuant: aussi observe-t-on constamment que les *orages* deviennent plus considérables & même

même plus dangereux toutes les fois que le soleil paroît pendant qu'ils se forment, comme aussi qu'ils sont souvent précédés d'une rosée abondante qui tombe pendant la nuit, ou d'un brouillard ou petite pluie qui tombe le matin.

Au reste, j'ai dit ci-dessus que les nuages poussés vers le lieu abandonné par ceux que la fermentation élève, doivent s'élever aussi & se joindre à eux. J'ajouterai maintenant que cela doit arriver, quelle que soit leur densité ou leur pesanteur spécifique. Car, parmi tous ces corpuscules & toutes ces parties de différens mixtes dont je viens d'expliquer l'élévation, il y en a sans doute que l'on peut regarder comme de véritables ferments; or ces ferments, ne pouvant s'élever jusqu'aux nuages supérieurs qui les attirent sans rencontrer ceux qui s'assemblent au dessous, les pénétreront, les feront fermenter, les dilateront & les feront monter jusqu'à ce qu'ils se joignent aux premiers.

Voilà une explication bien simple de la manière dont les orages se forment: celle que l'on va donner du vent impétueux qui se fait sentir ordinairement lorsqu'ils commencent à fondre, ne le sera pas moins.

*Vent.* Pendant que la fermentation élève & soutient la matière qui fermente, il est évident que ceux qui se trouvent sous l'orage ne doivent sentir aucun vent, à moins que quelque cause particulière & indépendante de l'orage ne leur en procure, puisqu'alors tout le mouvement qui règne dans l'air se dirige vers le lieu abandonné par la matière qui s'élève. Mais voyons ce qui doit arriver lorsque la fermentation, parvenue au période, commence enfin à diminuer.

D'abord si nous supposons qu'elle diminue également & dans la même proportion dans toutes les parties de l'orage, il arrivera en premier lieu que le corps de l'orage diminuera de volume, & que cette diminution sera parfaitement égale dans toutes ses parties: il arrivera en second lieu que la résistance que le corps de l'orage oppose à l'air environnant, diminuera également de tous côtés, de façon que le ressort de cet air environnant doit se déployer également sur toutes ses parties. Il y aura

donc deux causes qui concourent pour pousser l'orage perpendiculairement vers la terre, & pour le tenir toujours parallèle à lui-même pendant sa chute; l'air intermédiaire doit donc être pressé de haut en bas avec une force exactement proportionnée à la vitesse avec laquelle l'orage descend, c'est-à-dire, à la diminution plus ou moins prompte de la fermentation qui le soutient. Mais quel sera l'effet de cette pression? & que doit devenir cette grande colonne d'air ainsi poussée contre la surface de la terre qu'elle ne peut pénétrer? La réponse est aisée. Elle doit s'échapper de tous côtés en se répandant du centre à la circonférence de l'orage; en sorte qu'on doit se représenter cette ligne qui tombe du centre de gravité de l'orage perpendiculairement sur la surface de la terre, comme environnée dans toute sa longueur de petits filets de vent coulant horizontalement jusque par de là les extrémités de l'orage, & se repliant ensuite vers l'espace que l'orage laisse après lui. Il n'y aura donc point de vent au pied de cette ligne (non plus que dans toute sa longueur); & celui qui soufflera tout proche ne fera presque rien, & ne pourra devenir sensible qu'à une certaine distance, comme vers les extrémités, & tout autour de cet endroit de la terre sur lequel l'orage descend.

Mais il est moralement impossible que la fermentation diminue en même temps & dans la même proportion dans toutes les parties de l'orage, ainsi qu'on vient de le supposer; il faudroit pour cela que les ferments eussent été distribués par-tout également, qu'ils eussent par-tout la même force & la même activité, & que la matière qui fermente fût par-tout également disposée & susceptible du même degré de fermentation dans le même temps. Ainsi ce cas-là doit presque être regardé comme un cas chimérique.

Supposons donc, ce qui doit presque toujours arriver, que la fermentation s'affoiblisse sensiblement dans une partie de l'orage, tandis qu'elle se soutient ou qu'elle diminue beaucoup moins dans les autres: alors il est évident, non-seulement que le corps de l'orage doit faire un mouvement vers cet endroit devenu plus foible, mais,

encore que toute l'action de l'air environnant, qui jusque-là a été tellement dirigée vers le centre de l'orage, qu'elle l'a tenu immobile en le pressant également de tous côtés, doit maintenant suivre ce centre qui s'échappe, & se déployer de ce côté avec d'autant plus de force, que la résistance de la partie de l'orage qui s'affoiblit, diminue avec plus de promptitude.

Et ce qui doit donner lieu à cet air de se jeter du même côté avec encore plus de force, & d'accélérer d'autant plus le mouvement progressif de l'orage, c'est que la fermentation ne peut s'affoiblir dans une de ses parties sans que cet affoiblissement se communique en quelque façon à tout le corps de l'orage; je m'explique. La partie qui s'affoiblit ne peut descendre sans entraîner tout l'orage, qui doit descendre aussi en s'inclinant sur elle. Donc la fermentation doit aussi s'affoiblir dans le corps de l'orage; la conséquence est évidente, car il ne peut descendre sans prendre la place d'un volume d'air plus pesant; il doit donc devenir lui-même plus pesant. Donc son volume doit diminuer; ce qui ne peut se faire sans que la fermentation diminue aussi dans la même proportion: de sorte que ces deux choses, savoir la diminution de la fermentation & la descente de la matière qui fermente, seront la cause & l'effet l'une de l'autre en différens endroits de l'orage.

Cependant comme l'orage n'est forcé de descendre qu'en s'inclinant sur la partie foible, la diminution de la fermentation, occasionnée par cette descente, ne doit pas être égale dans toutes ses parties, mais plus ou moins considérable dans chacune, selon qu'elle se trouve plus ou moins proche de la partie foible qui entraîne tout. On voit même que le progrès que cet affoiblissement fera dans cette partie, doit se communiquer aux autres de la même manière & avec la même gradation. Voyez ci-après, pag. 847, *phénom.* 3.

Il y aura donc cette différence du premier cas à celui-ci, que dans le premier le corps de l'orage doit descendre directement vers le centre de la terre, au lieu que dans le second il doit plonger obliquement entraîné par la partie foible qui est la pre-

mière à descendre, & forcé d'obéir au mouvement que lui imprime l'action de l'air, qui le suit & le pousse devant lui, ainsi qu'on vient d'expliquer.

Ce n'est donc plus directement vers la terre que sa chute doit pousser l'air intermédiaire, comme dans le cas précédent, mais obliquement & suivant la direction de sa ligne de route. Or la surface de la terre ne sauroit empêcher l'effet de cette pression, qui, dans ce cas, doit être suivie d'un vent plus ou moins impétueux, selon que le mouvement progressif de l'orage est plus ou moins hâté par l'affoiblissement de la fermentation, & par la facilité que cet affoiblissement trouve à se communiquer d'une extrémité de l'orage à l'autre.

*Ouragans.* C'est la direction oblique de ce vent, ainsi excité par la translation précipitée du corps de l'orage, qui est cause de ces tourbillons que l'on voit quelquefois arracher des arbres, renverser des maisons, &c; car cette direction étant composée de l'horizontale & de la perpendiculaire, la surface de la terre est entièrement opposée à l'une; & les montagnes, les édifices, les forêts, &c. s'opposent à l'autre, & même en différens sens & de différentes façons, selon leur différente position & la différente inclinaison de leurs surfaces, par rapport au mouvement direct du vent que l'orage pousse devant lui. Ainsi, par exemple, différens ruisseaux de vent réfléchis en arrière & du haut en bas par différentes montagnes, différens édifices, &c. différemment situés & différemment inclinés, peuvent concourir en un même point comme en un foyer. Là ils seront croisés par d'autres ruisseaux réfléchis en avant & de bas en haut par la surface de la terre, & les uns & les autres seront encore traversés par des troisièmes qui n'ayant point rencontré d'obstacle, ont suivi jusques-là leur première détermination.

On voit assez que le concours, l'opposition, la différente inclinaison de tous ces ruisseaux, les uns à l'égard des autres, peut produire, dans l'air qui les compose, un mouvement spiral ou circulaire extrêmement violent, & que si quelque obstacle, par exemple, un arbre se trouve dans l'enceinte de ce tourbillon, il en deviendra

bientôt le centre, & qu'il sera arraché avec d'autant plus de facilité que ses branches & son feuillage donneront plus de prise au vent qui roule tout autour avec une rapidité inconcevable.

*Grêle.* Ce phénomène, tout étrange qu'il est, l'est cependant moins que celui qu'à juste titre on peut appeler *le fleau de nos contrées*; on voit bien que c'est de la grêle qu'il est ici question. En effet, il n'est pas mal-aisé de comprendre que plusieurs courans d'air, qui, se choquant les uns aux autres, s'empêchent mutuellement de continuer leur mouvement en ligne droite, & par-là même s'obligent à tourner circulairement autour d'un centre commun, peuvent envelopper un arbre & le déraciner. Mais comment concevoir que des vapeurs & des exhalaisons suspendues sur nos têtes, & échauffées à un tel point, que le lieu d'où elles sortent nous paroît bien souvent tout en feu, puissent se convertir subitement en pièces de glace plus compactes & plus solides que celle que nous voyons se former durant l'hiver le plus rude? On dira sans doute que ce qui glace & durcit ainsi les parties liquides qui se détachent d'un orage, & le convertit en grêle, c'est la froideur de l'air qu'elles ont à traverser pour parvenir jusqu'à la surface de la terre.

Mais premièrement, à quelque hauteur qu'un orage puisse s'élever, peut-on raisonnablement supposer que l'air qui se trouve au dessous, soit assez froid pour glacer & durcir dans un instant une matière qui, indépendamment de son mouvement de liquidité, a deux autres mouvemens également propres à empêcher cet effet; savoir, un mouvement de chaleur que la fermentation doit lui avoir laissé; & un mouvement de translation qui la précipite vers la terre?

En second lieu, nous savons que la moyenne région de l'air, qui est la région des vents & des orages, ne s'étend pas tout à fait jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. Or je demande si ceux qui y sont montés, ont senti cet air froid capable de produire un effet aussi surprenant. Si cela étoit, ils y seroient morts sans doute, & ils ne seroient jamais revenus nous

apprendre que des caractères, tracés sur la poussière, se sont conservés pendant plusieurs années, sans souffrir la plus petite altération.

Ces raisons & quelques autres que j'ometts pour abrégé, m'ont toujours empêché d'adopter le système ordinaire sur la formation de la grêle; & j'ai toujours cru que cette matière qui se détache des oranges lorsqu'ils fondent, & qui se glace & se durcit en tombant, partoît du sein même de l'orage, où elle a fermenté le principe qui produit cet effet pendant sa chute.

Pour expliquer ce que c'est que ce principe, je commence par observer premièrement, que la grêle étant une espèce de glace, il est très-vraisemblable qu'elle se forme à peu près comme la glace ordinaire; & secondement, que, de l'aveu de la plupart des physiciens, la glace se forme au moyen de parties de nitre répandues dans l'air, que quelques-uns appellent *esprits frigorifiques*, lesquelles, selon les uns, s'insinuent comme de petits coins dans les intervalles que les parties du liquide laissent entr'elles, & par-là empêchent que la matière extrêmement agitée, qui est la cause de la liquidité, ne puisse y passer avec assez de liberté pour produire son effet ordinaire; & selon d'autres, fichent leur pointe dans différentes parties du même liquide, & en forment des molécules si grossières, que la cause de la liquidité ne pouvant plus les agiter, elles tombent les unes sur les autres, & forment ainsi un corps dur. La manière dont on fait la glace artificielle est une assez bonne preuve de la solidité de l'une ou de l'autre de ces deux opinions.

D'où je pourrois conclure sans autre preuve, car ici les vraisemblances doivent tenir lieu de démonstrations, que ce sont ces mêmes parties de nitre, ces mêmes esprits frigorifiques, ou du moins des parties de matières analogues à celles-là, qui faisant partie de ce mélange de vapeurs & d'exhalaisons qui se détachent d'un orage lorsqu'il fond, les glacent en tombant, & les convertissent en grêle.

Mais, pour appuyer cette conjecture & la tourner en preuve, j'expliquerai en peu

de mots comment cela doit arriver , conformément au système proposé.

Lorsque la fermentation diminue , le volume de la matiere qui fermente diminue aussi dans la même proportion , c'est-à-dire , que ses petites parties se rapprochent les unes des autres , à mesure qu'elles perdent de leur mouvement ; mais les moins subtiles & les plus grossières , du nombre desquelles seront les parties de nitre & autres semblables , lorsqu'à cause de leur roideur & de leur inflexibilité , elles auront résisté (1) plus que les autres à l'action de la fermentation , doivent faire plus que se rapprocher : leur propre poids & le retour de l'air environnant attiré tout à la fois par la descente & par la réduction du volume de la matiere qui forme l'orage , doivent les faire tomber les unes sur les autres , & les rassembler ainsi par pelotons d'autant plus grands que la fermentation tombe avec plus de promptitude. Ces pelotons renfermeront nécessairement quelques parties de cet air extrêmement dilaté , dans lequel ils se forment , & le tout ensemble descendra vers la terre.

Or je dis que ces pelotons , ainsi composés , doivent se glacer en tombant indépendamment de la froideur de l'air qu'ils ont à traverser : car le ressort de l'air intérieur , de cet air raréfié qu'ils portent du sein même de l'orage où ils se sont formés , va toujours s'affoiblissant depuis qu'il n'est plus soutenu par la chaleur de la fermentation , & se réduit presque à rien ; par conséquent il n'oppose presque point de résistance à l'action de l'air extérieur , qui , les environnant de toutes parts dans leur trajet , presse leurs petites parties les unes contre les autres , & les tient ainsi dans un repos respectif (2) , que l'on peut comparer au repos d'une eau dormante. Donc ces parties de nitre , ces esprits frigorigènes , qui entrent dans la composition de ces petits grumeaux de matiere liquide , doivent y produire le même effet que celui qu'ils produisent dans l'eau dormante durant le froid de l'hiver , ou encore mieux le même

me effet que celui qu'ils produisent dans l'eau quand on fait de la glace artificielle. En un mot , forcés d'obéir à la pression de l'air extérieur , ils doivent s'arranger dans le liquide de la manière la plus propre à réduire sa masse au plus petit volume qu'il est possible. Ils doivent donc boucher ses pores , ou si l'on veut , ficher leurs pointes dans ses petites parties , & par-là arrêter l'action de cette matiere extrêmement agitée , qui est la cause de leur liquidité.

Il faut pourtant convenir qu'il doit y avoir deux différences notables entre la glace ainsi formée , & la glace d'hiver ; mais ces différences viennent à l'appui de mon hypothese , bien loin de la combattre ; car il suit des principes ci-dessus établis , que cette matiere , qui se glace ainsi en tombant , doit se glacer en très-peu de temps , & plus promptement que l'eau ne se glace en plein air durant l'hiver le plus rude , puisqu'ici l'air intérieur ne fait point d'obstacle à l'affaissement des parties , au lieu que le ressort de l'air qui est dans l'eau en souleve les parties & les empêche de se rapprocher ; tellement qu'elle ne se convertit en glace , qu'en écartant cet air & en le contraignant de s'assembler en petits grumeaux ou petites bulles , que l'on voit éparfes ça & là dans l'intérieur de la glace ; aussi ne doutai-je pas qu'on ne fit de la glace artificielle avec de l'eau purgée d'air plus facilement & plus promptement qu'avec de l'eau commune.

La seconde différence qu'il doit y avoir entre la glace & la grêle , c'est que la grêle doit être plus solide & plus compacte que la glace , puisqu'il y a beaucoup moins d'air dans l'une que dans l'autre. C'est pour la même raison que la glace qui se fait dans la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air grossier , est plus compacte & contient plus de matiere propre sous le même volume , que celle qui se fait en plein air.

*Tonnere , foudre , éclairs.* Après avoir expliqué comment un léger mouvement

(1) Voyez ci-après l'explication du *phénom.* 7 , pag. 848.

(2) C'est ce repos des parties , les unes à l'égard des autres , qui est cause que l'eau douce , dont on fait provision dans les vaisseaux destinés pour les voyages de long cours , se glace avec la même facilité que sur la terre ferme , malgré le mouvement de translation qui lui est commun avec le vaisseau.



de fermentation excité dans un nuage peut être suivi d'un orage affreux accompagné de vent & de grêle, je pourrois me dispenser de prouver que le tonnerre, la foudre, & les éclairs peuvent dériver du même principe, ou plutôt je pourrois en donner cette preuve aussi simple que solide, que ce que la plupart des physiciens ont dit de mieux sur ces trois phénomènes, s'adapte parfaitement au système proposé: car on conçoit aisément que la fermentation, cet agent universel, cette ame du monde, comme l'appelle un ancien philosophe, après avoir assemblé toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'atmosphère, peut beaucoup mieux que tout autre cause, produire dans ce mélange toutes ces combinaisons, altérations, sécrétions, expansions, inflammations, &c. par lesquelles on explique le bruit du tonnerre, la lumière de l'éclair, & la nature des exhalaisons qui forment la foudre.

Cependant, comme on ne peut guère défendre ce système sans renoncer à l'explication que M. Descartes nous a donnée du bruit du tonnerre, que ce philosophe attribue, comme tout le monde sait, à la compression de l'air occasionnée par la chute des nuages les uns sur les autres, (explication d'ailleurs surabondante, puisque cette compression peut très-bien s'expliquer par l'expansion de la matière qui s'enflamme dans le corps de l'orage), je crois devoir lui en substituer une autre, que l'on trouvera peut-être aussi vraisemblable, & d'autant plus simple, qu'elle est tirée du fond même du système. Voici ce que c'est:

Lorsque la fermentation commence à faire quelque progrès, la matière qui fermente doit se débarrasser des parties d'air les plus branchues & les plus rameuses, qui, à cause de leur figure, sont les moins au mouvement. Ces parties écartées de tous côtés & en tout sens, se rencontreront, s'embarrasseront mutuellement,

& formeront ainsi par intervalles les amas d'air grossier qui seront soutenus & pressés de tous côtés par la matière environnante, dont l'action tend toujours à repousser tout ce qui est incapable d'un mouvement pareil au sien.

On voit même qu'à mesure que la fermentation fera de nouveaux progrès, ces amas doivent grossir, se multiplier, se joindre les uns aux autres; & tous ces différens mouvemens seront la principale cause de cette espèce de bouillonnement ou de bruit sourd qu'on entend presque toujours dans le corps de l'orage.

Or il est évident que la chaleur de la fermentation qui va toujours croissant, dilatera cet air ainsi enfermé à un tel point, qu'à la fin il doit rompre les barrières qui le contiennent, percer ou soulever cette masse de matière qui fermente, & en s'échappant tout au travers, exciter un bruit (1) proportionné à la résistance qu'il surmonte, & au degré de chaleur qui a bandé son ressort. C'est ainsi que nous voyons la chaleur du feu dilater & faire éclater l'air qui se trouve enfermé dans du bois sec & vermoulu.

Et voilà comment il peut arriver que le tonnerre se fasse entendre sans qu'il paroisse aucun éclair qui nous l'annonce. Cependant si cet air en s'échappant, ainsi qu'on vient de dire, rencontre quelques exhalaisons disposées à s'enflammer, il les enflammera infailliblement, & alors l'éclair sera le précurseur du tonnerre; car la lumière se répandant plus vite que le son, elle doit frapper l'œil avant que le son ne frappe l'oreille.

Mais parce qu'on pourroit trouver quelque difficulté à concevoir comment ces matières inflammables peuvent se rassembler pour être ainsi allumées par cette explosion de l'air, j'aime mieux dire, & ceci est très-intelligible, que les exhalaisons les moins propres (2) à la fermentation, étant écartées de tous côtés par l'action de celles

(1) Voyez ci-après l'explication des différentes modifications du tonnerre, *phénom.* 8, pag. 848.

(2) Les moins propres, &c. non pas à la fermentation en général, mais à celle qui se fait dans le corps de l'orage. Il n'y a qu'à se rappeler ce qu'on a dit au commencement de cet article; savoir, que les effets des différentes fermentations doivent varier selon la différente nature & la différente combinaison des principes qui les produisent. La fermentation qui se fait dans le corps de l'orage, peut donc être de telle nature que les matières inflammables demeureront dans la masse, & alors il

qui se trouvent capables d'une fermentation plus prompte & plus vive, (3) se joignent à quelques-uns de ces amas d'air grossier qui a été mis à l'écart tout comme elles, & que la, s'échauffant & fermentant séparément des vapeurs répandues dans le corps de l'orage, elles s'enflamment, soulevent la matière environnante, & ouvrent ainsi une voie à cet air déjà dilaté qu'elles dilatent encore davantage, lequel en s'échappant les entraîne avec lui, & les lance avec impétuosité hors du corps de l'orage.

Ou si l'on veut, ce sera cet air dilaté par la chaleur de la fermentation, qui, se trouvant assez fort sans le secours de cette inflammation, sera le premier à se faire jour, percera ou soulevera la matière environnante, & en s'échappant enflammera ces exhalaisons, les emportera avec lui, & les lancera tout comme auparavant.

Il y a, comme l'on voit, cette différence d'un cas à l'autre, que dans le dernier c'est le tonnerre qui allume l'éclair, au lieu que dans le premier c'est l'éclair qui procure cette explosion de l'air dans laquelle consiste le tonnerre. Mais dans les deux cas l'effet doit être le même, & il est toujours vrai de dire que si les exhalaisons, lancées hors du corps de l'orage, sont dirigées vers la terre, & qu'elles sont d'une telle nature, qu'elles ne se consomment que dans un certain temps ou qu'elles ne puissent point s'allumer tout à la fois, mais successivement & les unes après les autres, elles pourront parvenir jusqu'à nous avant d'être entièrement consumées; & alors l'éclair se convertira en foudre, dont les effets, quelque variés qu'ils soient, sont une suite du principe ci-dessus. Car on comprend que selon que ces amas d'exhalaisons seront composés de parties nitreuses, sulfureuses, bitumineuses, vitrioliques, métalliques, &c. selon que toutes ces parties seront plus ou moins atténuées, & en un mot, selon la différente nature du tout qui résultera de la différente combinaison de leurs quantités & qualités respectives, la foudre

doit produire des effets différents.

Ainsi, par exemple, l'exhalaison abonde-t-elle en nitre, & ses parties sont-elles atténuées à un certain point? Elle passera tout au travers d'un corps poreux sans l'endommager; mais si elle rencontre un corps dur, alors, resserrée dans ses pores, elle déploiera toute son action sur les parties solides, & les séparera les unes des autres. C'est ainsi que l'eau-forte qui ne dissout point le fer, dissout des métaux beaucoup plus durs & plus solides que le fer.

Au contraire, l'exhalaison est-elle surtout composée d'un soufre volatil sans nitre ou sans presque point de nitre? Elle n'aura pas assez de force pour consumer ou pour dissoudre les corps un peu durs, mais elle consumera ou dissoudra ceux dont les parties résistent moins à leur séparation.

S'il est vrai que la foudre tombe quelquefois en forme de pierre ou de corps dur & solide, cela peut venir de ce que l'exhalaison s'éteint avant d'être entièrement consumée (ce qui peut arriver de plusieurs façons que chacun peut aisément imaginer); car cela posé, les parties qui restent après l'extinction, doivent s'approcher les unes des autres, à mesure qu'elles se refroidissent à cause de la pression de l'air environnant, & du peu de résistance de l'air intérieur (voyez ce qu'on a dit sur la grêle), ou même par ce que les petits intervalles qu'elles laissent entre elles sont remplis d'une matière encore plus subtile que l'air le plus subtil, laquelle, n'ayant plus cette action que lui donnoit le feu avant de s'éteindre, doit aisément céder à la pression de l'air extérieur. Or il n'en faut pas davantage, pour que des exhalaisons séparées des vapeurs, puissent former un corps dur & solide. C'est ainsi que le plomb rendu liquide par l'action du feu, se durcit en se refroidissant: encore pour rendre la raison plus juste, peut-on supposer que la matière qui reste & qui a été épargnée par le feu, est sur-tout composée des parties métalliques?

n'y aura ni foudre ni éclair; mais aussi elle peut être telle que ces mêmes matières seront remises à l'écart & rassemblées dans les cavités pleines d'air grossier, ainsi qu'on s'explique ici; & alors elles s'enflammeront avec d'autant plus de facilité qu'elles se trouveront séparées des vapeurs.

(3) Plus prompte & plus vive, &c. ou seulement différente de celle à laquelle les premières seroient propres.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce détails des effets de la foudre , qui me meneroit trop loin ; & je passe à l'explication de quelques phénomènes que je crois nécessaires pour mieux développer le fond du système.

1<sup>o</sup> Les orages se forment le plus souvent sur le soir , & sont ordinairement annoncés par un vent du levant , connu sous le nom du vent *dautan*.

Parce qu'alors le soleil couchant , donnant à l'air un mouvement vers l'orient , opposé à celui que lui imprime le vent du levant , les nuages s'assemblent & demeurent immobiles au point de concours de ces deux vents , enforte que les ferments qu'il portent avec eux , ou ceux qui ont été élevés jusques-là par la chaleur du jour , peuvent agir sur eux , sans que leur action soit traversée par aucun mouvement ni des nuages eux-mêmes , ni de l'air qui les soutient.

2<sup>o</sup>. Il arrive souvent que plusieurs orages se forment au même endroit dans un même jour , quelquefois même le lendemain & les jours suivans ; comme aussi qu'ils se jettent tous du même côté , & suivent exactement la même voie.

C'est une suite du dérangement que la descente du premier orage a laissé dans l'air ; car , à mesure qu'il est descendu , il a été remplacé principalement par l'air qu'il avoit au dessus de lui , lequel , ne se trouvant plus soutenu , a dû le suivre & tomber avec lui. Or , dès que le calme commence à se rétablir , cet air ou d'autre encore qui est venu d'ailleurs , & a succédé au premier , n'ayant pas la densité requise pour se maintenir en cet endroit , doit insensiblement se mettre à sa place ; & par ce mouvement tirer à lui l'air environnant ensemble les nuages qui s'y trouvent , lesquels ainsi assemblés & immobiles pourront former un second orage , si la chaleur favorise l'action des ferments qu'ils portent avec eux , ou facilite l'élévation de ceux qui se trouvent répandus au dessous.

Par la même raison tout l'espace que le premier orage a parcouru en descendant obliquement vers la terre , se trouve rempli d'un air qui , n'étant pas à sa place , doit en sortir dès que le calme commence à

favoriser son retour : donc les orages qui se forment au même endroit que le premier , trouvant moins de résistance de ce côté , doivent suivre la même voie.

En effet , dès que le second orage , élevé par la fermentation , arrive au point d'où le premier est parti , la matière qui le compose doit se répandre dans la voie qu'il a suivie , à cause du peu de résistance qu'elle y trouve , ainsi qu'on vient de le dire ; & ce mouvement ne peut se faire , comme l'on voit , sans que la fermentation en souffre : donc , *cæteris paribus* , la fermentation s'affoiblira dans cette partie de l'orage plutôt que dans toute autre. Or , j'ai dit ailleurs que la position de la partie de l'orage , qui est la première à s'affaiblir , détermine le point de l'horizon vers lequel le corps de l'orage doit être poussé.

3<sup>o</sup>. On voit quelquefois des orages se diviser en deux parties , dont l'une paroît demeurer immobile , tandis que l'autre s'écarte de la première.

Cela vient de ce que la fermentation s'affaiblit dans une partie de l'orage , tandis qu'elle fait du progrès dans la partie voisine : car , cela posé , celle-ci doit s'élever en même temps que l'autre plongera obliquement en se séparant de la première ; & c'est une exception à ce qu'on a dit ailleurs , *pag. précédentes* , qu'une partie de l'orage qui descend doit entraîner la partie voisine : ce qui ne doit arriver , comme l'on voit , qu'autant que cette dernière est entraînée d'un côté avec plus de force qu'elle n'est élevée de l'autre par l'action de la fermentation.

4<sup>o</sup>. Les deux parties d'un orage qui se divise prennent quelquefois différentes routes , & vont fondre en même temps l'un d'un côté , & l'autre de l'autre.

Parce que la fermentation s'affaiblit considérablement & en même temps aux deux extrémités opposées de l'orage ; car , dans ce cas , chacune des extrémités doit entraîner la partie voisine ; ce qui ne peut se faire sans que l'orage se divise en deux parties , dont l'une plongera d'un côté , & l'autre de l'autre. On voit même que l'égalité ou l'inégalité de ces deux parties doit dépendre de l'égalité ou de l'inégalité de cet affaiblissement qui survient de deux côtés en même temps ,

5°. A mesure qu'un *orage* fond en s'avancant vers nous, il paroît s'étendre de tous côtés, & couvrir une plus grande partie de notre horizon.

Premièrement, parce que l'angle sous lequel nous le voyons, devient toujours plus grand, à mesure qu'il approche de notre zénith, & même à mesure qu'il descend vers la terre.

En second lieu, parce que la base de l'*orage* doit en effet s'étendre de tous côtés dès qu'il commence à fondre; car la couche supérieure de la matière qui le compose, se trouvant moins soutenue par l'action de la fermentation, doit se répandre vers les extrémités de la couche inférieure, & augmenter ainsi l'étendue de cette partie de sa surface qui est tournée vers nous.

Ce qui n'empêche pas que le volume de la matière qui fermente ne diminue à mesure que la fermentation tombe, comme on l'a dit ailleurs; car il suffit pour cela que la solidité du corps de l'*orage*, ou le produit de sa base par sa hauteur, perde plus par la diminution de sa hauteur ou profondeur, qu'elle ne gagne par l'agrandissement de la base.

6°. Il arrive souvent qu'un *orage* qui a été poussé pendant quelque temps vers un certain point de l'horizon, change tout à coup de direction, & se jette d'un autre côté.

Cela doit arriver en premier lieu, lorsque la fermentation, qui n'a encore diminué que très-peu dans une partie latérale de l'*orage*, vient à cesser tout à coup, ou à diminuer sensiblement dans cette même partie; car, par la même raison que le corps de l'*orage* s'est jeté sur la partie antérieure lorsque la fermentation s'est affoiblie en cet endroit, il doit maintenant se jeter sur la partie latérale, & changer ainsi la direction de son mouvement progressif, & celle de l'air qui le suit & le pousse devant lui.

La même chose doit arriver en second lieu, lorsque quelque obstacle considérable, par exemple, une montagne, se trouve dans le plan perpendiculaire de sa ligne de route; car l'air pressé par la descente de l'*orage* contre la partie antérieure

de la montagne qu'il ne peut pénétrer, doit se retourner contre l'*orage* même, l'empêcher d'avancer, & l'obliger de couler du côté où sa ligne de route fait le plus grand angle avec la montagne.

7°. Tous les *orages* ne donnent pas de la grêle.

Parce que pour la formation de la grêle deux conditions sont requises: il faut premièrement que les parties qui se détachent d'un *orage* lorsqu'il fond, soient mêlées d'une quantité suffisante de nitre, ou autres parties de matières propres à produire le même effet que le nitre: il faut en second lieu que l'air enfermé dans les petits intervalles que ces parties laissent entre elles en s'assemblant avant de tomber, ait été dilaté à un certain point par la chaleur de la fermentation. Tout ceci a été expliqué ailleurs.

Or, la première de ces conditions manque toutes les fois que les alkalis dominent dans le mélange de la matière qui fermente, parce qu'ils usent & dénaturent les acides, & par conséquent le nitre qui est un véritable acide. Cette première condition manque aussi lorsque la fermentation est d'une telle nature, que le nitre, ou la plus grande partie du nitre est mise à l'écart, & jeté dans quelques-unes de ces cavités pleines d'air grossier, où il est consumé par le feu qui s'y allume, ou lancé hors du corps de l'*orage* par l'explosion de l'air qui fait le tonnerre: aussi remarque-t-on que les *orages* donnent d'autant moins de grêle, que les éclairs sont plus fréquens, & les éclats du tonnerre plus répétés & plus considérables, &c.

La seconde condition manque lorsque les ferments sont foibles & que la fermentation est douce & lente, ou bien encore lorsqu'il survient quelque cause étrangère qui rompt l'équilibre de l'air environnant, trouble la fermentation, & l'empêche de faire un certain progrès, comme seroit un coup de vent, ou quelque mouvement excité dans l'air de quelque autre manière, &c.

8°. Le bruit du tonnerre varie & reçoit différentes modifications.

Parce que l'air comprimé qui le produit, en rompant les barrières qui le contiennent,

ment, s'élançe de différentes façons hors du corps de l'orage.

S'il souleve avec force la matiere environnante, & qu'il s'échappe presque tout à la fois, le bruit ne différera guere de celui d'un coup de canon : cela doit arriver lorsque son ressort déjà bandé à un certain point par la chaleur de la fermentation, vient tout à coup à recevoir de nouvelles forces par l'inflammation subite des exhalaisons contenues dans la cavité d'où il sort ; & alors on doit sur-tout craindre la foudre, parce qu'elle est d'autant plus à craindre, que l'explosion de l'air qui la mene vers nous se fait avec plus de force.

Si l'air se fait des voies obliques à travers le corps de l'orage, & qu'il s'échappe par petits filets, le bruit sera aigu, & durera un certain temps.

S'il s'élançe irrégulièrement & comme par secousse, l'organe de l'ouïe sera aussi ébranlé par secousses, & on entendra une espece de brouillement ou de pétilllement qui doit varier, comme l'on voit, selon l'ordre & la succession des vibrations plus ou moins fortes, plus ou moins fréquentes, plus ou moins distinctes, &c.

Enfin, si l'air enfermé dans une cavité voisine de celle qui s'avance, se trouvant moins soutenu de ce côté, vient à percer la cloison qui les sépare, il s'échappera lui-même à la suite de celui qui a déjà commencé à se faire une voie, & augmentera le bruit excité par l'explosion commencée sans son secours : c'est ainsi qu'un éclat qui va en diminuant, & qui semble prêt à cesser, prend tout à coup de nouvelles forces, & se fait entendre beaucoup plus qu'auparavant.

Il peut même arriver que l'évacuation de cette seconde cavité donne lieu à l'évacuation d'une troisième, comme la première a donné lieu à la seconde ; ce qui doit faire un tonnerre continuel qui se fera entendre à coups redoublés.

J'aurois bien d'autres phénomènes à expliquer, si je voulois épuiser la matiere ; mais je crois en avoir assez dit pour donner une idée du système que je propose. Je remarquerai seulement ici que le principe d'où je suis parti, est évident & incontestable ; savoir, que la fermentation est l'u-

nique cause des orages & des phénomènes qui les accompagnent : aussi n'ai-je pas cru devoir me mettre en peine de le prouver. Le tonnerre, les éclairs, la foudre, le vent, ce bouillonnement que l'on entend dans un orage qui se forme, voilà mes preuves ; il n'en faut pas d'autres pour quiconque a vu des fermentations. La grêle même n'est-elle pas une espece de cristallisation, effet ordinaire des fermentations ?

Ainsi, j'ose le dire, quelque versés que soient dans la physique ceux qui travailleront désormais sur ces matieres, ils s'égareront s'ils perdent ce principe de vue : qu'on réforme, qu'on abatte même, si l'on veut, l'édifice que je viens d'élever, je n'en suis point jaloux ; mais qu'on ne cherche pas à bâtir sur un autre fondement.

Je voudrois que quelque physicien habile, quelqu'un de ces hommes privilégiés que la nature se plaît à initier dans ses mystères ; par exemple, un... un commençassent par se bien convaincre de cette vérité, & qu'ils prissent ensuite la résolution de faire un système, je suis assuré que la théorie qu'ils nous donneraient vaudroit infiniment mieux que tout ce qu'on a fait jusqu'ici sur cette matiere. Que fait-on même si le progrès de la théorie seroit l'unique fruit de leur travail ? Ne pourroit-il pas arriver qu'ils fissent quelque découverte heureuse, & qu'ils trouvassent quelque moyen de nous délivrer d'un des plus funestes fléaux dont la colere divine puisse nous affliger ? On a bien fait d'autres découvertes auxquelles il semble qu'on auroit dû s'attendre encore moins qu'à celle-là.

Mais comme c'est à l'expérience bien plus qu'aux systèmes & aux raisonnemens, que nous sommes redevables de toutes celles qui se sont faites jusqu'ici, c'est surtout de l'expérience que nous devons attendre celles qui se feront à l'avenir ; il semble donc que dans un pays dévasté tous les ans par la grêle, les raisons les moins spécieuses devroient suffire pour nous engager à tourner toute notre attention de ce côté-là. Menacés d'être réduits à la dernière indigence, & presque forcés à faire un abandon de nos biens, que ne devons-

nous pas faire pour tâcher d'éviter ce malheur ?

Nous avons eu dire plus d'une fois à nos militaires, que le bruit du canon dissipe les orages, & qu'on ne voit jamais de grêle dans les villes assiégées. Je n'oserois assurer qu'on puisse compter sur cette observation ; il semble pourtant que l'accord de tant de gens dignes de foi, qui prétendent l'avoir faite, doit être de quelque considération.

Lorsque j'examine la chose en physicien, & relativement aux principes ci-dessus, cet effet de canon ne me paroît pas hors de toute vraisemblance. Après tout que risqueroit-on à faire un essai ? quelque quintal de poudre, les frais du transport de quelques pièces de canon qui ne vaudroient pas moins après avoir été employées à cet usage. ( 1 )

Peut-être qu'au moyen de cette espèce de mouvement d'ondulation qu'on exciteroit dans l'air par l'explosion de plusieurs canons tirés les uns après les autres, on pourroit ébranler, diviser, dissiper le nuage qui commence à fermenter.

Peut-être qu'on écarteroit les nuages voisins & qu'on disperseroit toute ces parties de différens mixtes répandus dans l'air ; en sorte qu'on empêcheroit l'effet de cette vertu attractive qui assemble tout au même endroit : car, ce n'est qu'à la faveur du calme extraordinaire qui regne dans l'air, que peut se former & continuer cette espèce de chaîne que font ces différens corpuscules en se levant vers l'orage les uns à la suite des autres. Or, le bruit du canon en troublant ce calme, ne doit-il pas rompre cette chaîne, & faire cesser la fermentation en lui dérobant des fermens qui sans doute servent à l'entretenir ?

Peut-être enfin qu'on romproit cet équilibre qui regne dans toutes les parties de l'air environnant, comprimé par l'expansion de

la matière qui fermente, lequel favorise l'action des fermens que l'orage renferme dans son sein en le tenant immobile, & en empêchant un mouvement de translation qui ne pourroit que traverser leur action.

Sur quoi j'observe que le canon pourroit produire ce dernier effet de deux façons :

Premièrement, en augmentant la force de cette partie de l'air environnant, vers laquelle son action seroit dirigée ; secondement, en troublant la fermentation dans cette partie de l'orage qu'il ébranleroit le plus par ses secouffes : car, en supposant la fermentation arrêtée, ou considérablement diminuée dans une partie de l'orage, le corps de l'orage doit se jeter de ce côté, comme je l'ai observé ailleurs, & l'air environnant se déployant en même-temps du même côté, doit emporter l'orage & le dissiper, ou le faire fondre avant que la fermentation ait fait un progrès suffisant pour procurer cette coagulation qui fait la grêle. Il y a lieu de croire que c'est ce qui arrive lorsqu'un orage vient à fondre bientôt après qu'il a commencé à se former : aussi dans ce cas n'y a-t-il point de grêle.

Je ne porte pas plus loin mes conjectures, & je finis cet article en conjurant les physiciens de vouloir bien examiner s'il n'y auroit pas de bonnes raisons pour engager les malheureux habitans des pays sujets à la grêle, à faire l'expérience du canon pour tâcher de se délivrer de ce fléau.

Peut-être des raisons de douter devroient-elles suffire pour presser l'exécution de ce projet. En effet, pour le conduire avec prudence, on doit balancer le danger qu'il y a de faire une dépense inutile par le degré d'utilité que cette même dépense peut procurer, si l'expérience réussit. Or, l'utilité seroit ( 2 ) grande sans doute, donc il semble que l'incertitude du succès ne devroit pas empêcher qu'on la fit.

( 1 ) Vingt ou trente pièces de canon, peut-être un plus petit nombre pourroit suffire pour faire cette expérience, en les plaçant trois à trois ou quatre à quatre, de distance en distance, comme seroit à une lieue ou à une lieue & demie les unes des autres.

( 2 ) Il n'y a pas d'année où la grêle ne ravage la moitié, quelquefois les trois quarts des diocèses de Rieux, Comminges, Couserans, Auch & Lombez, sans compter que les endroits épargnés rendent beaucoup moins, parce que le propriétaire découragé néglige la culture de son champ, & souvent le laisse en friche n'ayant pas de quoi semer ; il y a même certains quartiers dans ces différens diocèses qui sont grêlés régulièrement toutes les années, souvent deux, trois, jusqu'à quatre fois dans la même année ; ce fait est certain, & l'auteur ne le fait que trop.

Au reste, pour éviter l'embarras qu'il y auroit à faire transporter du canon, & la difficulté qu'on pourroit trouver à obtenir la permission de déplacer celui de nos villes de guerre, ne pourroit-on pas faire usage des *boîtes-à-feu* propres à produire le même effet dans l'air ? Et si cela se peut, comme je n'en doute pas, quelle forme faudroit-il leur donner pour que l'inflammation de la poudre qu'on y enfermeroit, excitât dans l'air la plus forte commotion qu'il seroit possible ? C'est ce que je voudrois qu'on examinât.

Ne pourroit-on pas encore faire des *boîtes-à-vent*, dans lesquelles on comprimeroit l'air à un tel point, qu'en le laissant échapper tout à la fois, il se débandoit avec force sur l'air extérieur, dans lequel il exciteroit un ébranlement à peu près pareil à celui qu'excite la poudre quand elle prend feu dans le canon ? Autre question à examiner.

ORAGE, f. m. (*Poésie.*) grosse pluie, ordinairement de peu de durée, mais accompagnée d'un vent impétueux, & quelquefois de grêle, d'éclairs, & de tonnerre. Le lecteur sera peut-être bien aise de se délasser à lire ici la description que fait M. Thompson d'un orage d'automne dans les îles britanniques : c'est un tableau plein de poésie & de sentimens d'humanité.

“ Le sud brûlant s'arme d'un souffle puissant qui détruit les travaux de l'année. A peine voit-on d'abord la pointe des arbres trembler, un murmure tranquille se glisse au long des moissons qui s'inclinent doucement ; mais la tempête croît, s'élève ; l'atmosphère s'ébranle & se remplit d'une humidité pénétrante, invisible, & immense, qui se précipite avec impétuosité sur la terre. Les forêts agitées jettent au loin des nuées de feuilles bruyantes. Les montagnes voisines battues de l'orage, poussent la tempête brisée, & la renvoient en torrens dans le vallon. La plaine fertile flotte en ondes, découverte & exposée à la plus grande fureur du vent. La mer de la moisson ne peut éviter le coup qui la menace, quoiqu'elle plie à l'orage, elle est arrachée & enlevée dans l'air, ou réduite en chaume inutile par l'ébranlement qui la détruit.

” Quelquefois l'horizon noircit, fond & descend en fleuve précipité, tandis que la tempête semble se reproduire. L'obscurité s'augmente, le déluge s'accroît, les champs noyés de toutes parts, perdent leurs fruits couchés sous l'inondation. Tout à coup des ruisseaux sans nombre se précipitent tumultueusement, rougis, jaunis ou blanchis, par la terre des collines qu'ils entraînent ; la rivière s'enfle & quitte ses bords. Les brebis, la moisson, les cabanes roulent ensemble emportées par la cruelle vague. Tout ce que les vents ont épargné, cède à ce dernier effort, qui ruine en un instant les plus hautes espérances, & dissipe les trésors mérités, fruits de l'année laborieuse.

” Le laboureur sans secours fuit sur les hauteurs, considère le malheureux naufrage de tout son bien, ses troupeaux noyés, & tous ses travaux dispersés. Les besoins de l'hiver s'offrent en ce cruel moment à la pensée tremblante : il frémit, il croit entendre les cris de ses chers enfans affamés.

” Vous, maîtres, accourez, consolez-le, séchez ses larmes, & ne soyez alors occupés que de soutenir la main rude & laborieuse, qui vous procurera l'aïssance dans laquelle vous vivez : donnez du moins des vêtemens grossiers à ceux dont le travail a fourni la chaleur & la parure de vos habits : veillez encore au soin de cette pauvre table, qui a couvert la vôtre de luxe & d'abondance : soyez compatissans enfin, & gardez-vous d'exiger ce que les vents orageux & les affreuses pluies viennent de moissonner sans retour.” (*D. J.*)

ORAGEUX, adj. (*Gram.*) qui menace d'orage, qui y est sujet. On dit un temps *orageux*, dans le premier sens ; & une mer *orageuse*, dans le second.

ORAIRE, f. m. *orarium*, terme de Liturgie ; c'est le nom qu'on a autrefois donné à cette partie des vêtemens sacrés des prêtres & des diacres, que nous appelons aujourd'hui *étole* : on mettoit l'oraire sur la tunique ou dalmatique ; mais les Bollandistes remarquent que ce mot n'a pas toujours la même signification ; qu'il se prend quelquefois pour rocher ou petit habillement de toile que portent les évê-

ques, & quelquefois pour un linge qui sert à essuyer la bouche. Le quatrième concile de Tolède, canon 40, ordonne que les diacres ne porteront qu'un *orarium* ou étole, & qu'il sera blanc & sans or. Cependant tout cela a changé; car l'*orarium*, qui n'étoit autrefois que de linge, n'est plus, depuis long-temps, que d'une belle étoffe. Ce mot vient-il du latin *ora*, le bord de l'habit, ou de *os*, *oris*, la bouche, ou de quelqu'autre origine? c'est ce qu'on ignore, & ce qu'il importe fort peu de savoir. (D. J.)

ORAISON, f. f. DISCOURS, f. m. (*Synonym.*) ces deux mots en grammaire signifient également l'énonciation de la pensée par la parole; c'est en quoi ils sont synonymes.

Dans le *discours* on envisage sur-tout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée.

Dans l'*oraison*, l'on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsque l'on dit en grec *ἀθάνατος ἐστὶν ὁ θεός*, en latin *aeternus est Deus*, en françois, *Dieu est éternel*, en italien: *eterno è Iddio*, en allemand, *Gott ist ewig*; c'est toujours le même *discours*, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité; mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que la même pensée n'est pas rendue par-tout par les mêmes signes vocaux. *Ligittuas litteras, tuas legi litteras, litteras tuas legi*, c'est encore en latin le même *discours*, parce que c'est l'énonciation fidèle de la même pensée; mais quoique les mêmes signes vocaux soient employés dans les trois phrases, l'*oraison* n'est pourtant pas tout à fait la même, parce que l'ensemble physique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le *discours* est donc plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, & les divers complémens nécessaires aux vues de l'énonciation. Voy. *Sujet, Attribut, Régime, &c.* il est du ressort de la logique.

L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes espèces de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif,

le verbe, la préposition, l'adverbe, & la conjonction, que l'on nomme aussi les parties d'*oraison*. Voyez MOT. Elle suit les loix de grammaire.

Le *style* caractérise le *discours*, & le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé; vif ou froid, &c. La *diction* caractérise l'*oraison*, & fait qu'elle est correcte ou incorrecte, claire obscure. Voyez ÉLOCUTION, au commencement.

L'étymologie peut servir à confirmer la distinction que l'on vient d'établir entre *discours* & *oraison*. Le mot *discours*; en latin *discursus*, vient du verbe *discurrere*, courir de place en place, ou d'idée en idée, parce que l'analyse de la pensée, qui est l'objet du *discours*, montre, l'une après l'autre, les idées partielles, & passe en quelque manière de l'une à l'autre. Le mot *oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare*; & *orare* a une première origine dans le génitif *oris*, du nom, *os* bouche, qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole: *orare*, faire usage de la bouche pour énoncer sa pensée; *oratio*, la matière physique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard sur la différence des trois mots *harangue*, *discours*, *oraison*: quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une distinction de même nature que celle que j'y ai mise moi-même.

“ La *harangue*, dit-il, (*Synon. fr.*) en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader & d'ébranler; sa beauté consiste à être vive, forte & touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer & d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste & élégant. L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate & brillante.

Le capitaine fait à ses soldats une *harangue*, pour les animer au combat. L'académicien prononce un *discours*, pour développer ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une *oraison* funèbre, pour donner à l'assemblée une grande idée de son héros.



La longueur de la *harangue* ralentit quelquefois le feu de l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les graces. La recherche du merveilleux dans l'*oraison* fait perdre davantage du vrai. »

Ainsi, il en est du *discours* & de l'*oraison* dans le langage des rhéteurs, comme dans celui des grammairiens : de part & d'autre le *discours* est pour l'esprit, parce qu'il en représente les pensées ; l'*oraison* est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une manière matérielle & sensible. (B.E.R.M.)

De toutes les ressources que peut employer l'orateur pour parler à l'imagination & triompher de l'esprit, il n'en est pas de plus efficace que l'amplification.

L'amplification est, selon Longin, l'accumulation de toutes les circonstances, & qualités particulières à la chose dont on parle, propre à donner au discours sa juste étendue, & la force nécessaire. On peut, en effet, ou nommer simplement une chose, ou indiquer succinctement ses attributs, ou enfin s'étendre amplement sur la description de ses propriétés, de ses effets, & de ses divers rapports. Ainsi, lorsque l'orateur, après avoir dit ce qui est essentiel à son sujet, y ajoute encore quelque chose, pour donner plus d'étendue, de force ou de vivacité à l'idée principale, c'est une *amplification*. Si, par exemple, le but de l'orateur étoit d'exciter dans ses auditeurs l'idée de toute la science de Dieu, la proposition principale se réduiroit à dire : *Dieu fait tout* ; s'il ajoute, le présent, le passé, le futur, les événemens réels, & ceux qui ne sont que possibles, tout, en un mot, se présente distinctement à ses yeux ; il ne fait qu'amplifier la première idée.

Les amplifications appartiennent principalement au style poétique & oratoire ; & c'est en cela qu'il diffère essentiellement du style didactique des philosophes. Quelquefois un discours entier, une pièce de poésie n'est qu'une seule pensée éclaircie, & fortifiée par de nombreuses amplifications. La septième ode du premier livre d'Horace n'est que l'amplification d'une pensée très-simple.

L'art d'amplifier fait donc une partie importante de l'art du poète, & c'est pres-

que la partie la plus essentielle à l'orateur. A-t-il à parler de choses connues, après avoir dit clairement ce qu'il a à proposer il n'a que la ressource des amplifications pour soutenir son discours, pour exciter l'attention de l'auditoire, & pour donner aux vérités qu'il veut inculquer une énergie vraiment *esthétique*, qui remue le sentiment.

Quand on a exposé tout ce qui est essentiel, pour exciter certaines idées, pour convaincre, ou pour toucher, il peut encore rester un double doute sur l'effet qu'on aura produit. Ou l'auditeur n'a pas encore eu tout le temps de se livrer assez aux idées qu'on lui a présentées, pour en sentir toute l'impression, ce qui exige toujours un temps plus ou moins long, suivant la portée de l'auditeur ; ou ces représentations, malgré leur solidité & leur justesse, manquent encore d'énergie sentimentale, parce qu'elles sont trop abstraites, trop simples, trop spéculatives. Dans ces deux cas, l'orateur aura recours à l'amplification : elle remédie au premier inconvénient, en arrêtant l'auditeur sur l'idée qui doit le frapper : il a le temps de s'en bien pénétrer. L'orateur n'est pas dans le cas du géomètre, à qui il suffit, pour démontrer une vérité, d'alléguer de suite les propositions qui conduisent à celle-là. Ici chaque proposition, quelque évidente qu'elle puisse être en soi, doit rester présente à l'esprit pendant un certain temps, pour en sentir toute la vérité d'une manière intuitive. Mais ce n'est pas par des pauses fréquentes que l'orateur obtiendra ce but ; il faut qu'il poursuive son discours : il n'a donc d'autre moyen de fixer l'attention de l'auditeur, sur ce qu'il vient de lui dire, que de le répéter d'une autre manière, en y ajoutant quelques idées accessoires, qui présentent toujours la même chose dans un nouveau jour. Or, c'est-là ce qu'on nomme *amplifier*. La méthode la plus facile de faire cette amplification, c'est d'employer la preuve par induction ; l'on accumule un grand nombre de cas, en choisissant ceux qui répandent le plus de clarté sur l'objet qu'on a en vue. On trouve dans tous les orateurs de beaux exemples de cette méthode. L'art d'arrêter l'auditeur sur une

idée principale, jusqu'à ce qu'elle ait produit tout l'effet qu'on s'en promet, est sans contre-dit, un des premiers talens de l'orateur, sans lequel toute sa pénétration, & la plus grande solidité sont en pure perte.

L'amplification n'est pas moins nécessaire dans le second cas dont nous avons parlé, lorsque la nation qu'on veut inculquer, est trop simple ou trop abstraite; car, par cette simplicité, elle est dénuée de l'énergie *esthétique*: elle n'agit que sur l'entendement, & ne remue point les facultés de la volonté. Lors donc que la nature du sujet oblige d'employer des idées simples & abstraites, il faut les répéter à l'imagination & au cœur par des amplifications, les renforcer par diverses idées accessoires, & les présenter sous de nouvelles formes plus sensibles & plus frappantes. Ainsi, après que Haller a dit: *éternité, qui peut te mesurer?* il ajoute par amplification: *la révolution des mondes est un de tes jours, & la vie de l'homme est un de tes momens.*

Il est donc évident que la force de l'éloquence dépend en grande partie de l'amplification, & que sans elle, le discours le plus solide sera sec, & ne touchera point. On ne sauroit trop y accoutumer les jeunes gens qui s'exercent à l'éloquence; mais, malheur à ceux qui les instruisent, s'ils ne sentent pas en quoi consiste la véritable force de l'amplification, & s'ils s'imaginent qu'il suffise d'accumuler des mots, de répéter la même chose en d'autres termes, ou de rassembler une foule de circonstances inutiles. (*Cet article est tiré de la théorie générale des beaux-arts de M. SULZER.*)

**ORAISON DOMINICALE**, (*Crit. sacrée.*) c'est-à-dire, prière de Notre Seigneur, ou le modèle d'*oraison* que Notre Seigneur daigna donner à ses disciples qui l'en sollicitoient, *Luc. II, 2. Matt. VI, 9.* Notre père qui êtes dans le ciel; *appellatio pietatis & potestatis*, dit fort bien Tertullien: *Que ton nom soit sanctifié: Que ton regne vienne: Que ta volonté soit faite, &c.* Autant d'expressions graduées, qui signifient que Dieu soit reconnu pour le seul vrai Dieu; & qu'il soit honoré en cette qualité par toute la terre, d'un culte pur & conforme à ses perfections. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; ce qui nous est néces-

faire pour chaque jour, ou ce qui convient à chaque jour. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons*: Jésus-Christ recommande par ce *comme*, le pardon des injures. C'est ainsi qu'il est dit dans l'*ecclésiastique* 28, 2. "Pardonnez à votre ennemi l'injure qu'il vous a faite, & vos péchés vous seront remis, quand vous en demanderez le pardon." *Ne nous induisez point en tentation.* Ne nous exposez point à des épreuves trop rigoureuses, où nous pourrions succomber, *mais délivrez-nous du mal, από τῆς πονηρίας*, mais soutenez-nous contre les intentions que nous pourrions avoir de nuire aux autres hommes; *πονηρία* est une passion maligne, qui tend à faire du tort aux autres. *Κακία* est le vice opposé à la vertu, qui doit régler nos actions par rapport à nous-mêmes. On a quelques bonnes paraphrases de cette excellente prière; mais la plupart des théologiens l'ont noyée d'explications diffuses & trop recherchées. Quant à la doxologie; *car c'est à toi qu'appartiennent le regne, la puissance & la gloire aux siècles des siècles*; elle a été prise vraisemblablement des constitutions apostoliques, *lib. III, 18*, où elle se trouve, & de quelques anciennes liturgies, d'où elle a passé dans le texte. Il est vrai du moins qu'elle manque dans quelques exemplaires grecs, comme dans la vulgate. (*D. J.*)

**ORAISON**, (*Rhétor. & Elog.*) le mot *oraison* est d'une signification fort étendue, si l'on en considère seulement l'étymologie; il désigne toute pensée exprimée par le discours, *ore ratio expressa*. C'est dans ce sens qu'il est employé par les grammairiens. Ici il désigne un discours préparé avec art, pour opérer la persuasion.

Il faut observer qu'il y a une grande différence entre le talent de l'*oraison* & l'art qui aide à le former. Le talent s'appelle *éloquence*, l'art, *rhétorique*: l'un produit, l'autre juge; l'un fait l'*orateur*, l'autre ce qu'on nomme le *rhéteur*.

Toutes ces questions, dans lesquelles la persuasion peut avoir lieu, sont du ressort de l'éloquence. On les réduit ordinairement à trois genres, dont le premier est le genre démonstratif; le second, le genre délibératif, le troisième, le genre judiciaire. Le premier a pour objet sur tout le pré-

font ; le second , l'avenir ; le troisieme , le passé. Dans le démonstratif , on blâme , on loue. Dans le délibératif , on engage à agir , ou à ne pas agir. Dans le judiciaire , on accuse , on défend.

Le genre démonstratif renferme donc les panégyriques , les *oraisons* funebres , les discours académiques , les complimens faits aux rois & aux princes , &c. Il s'agit dans ces occasions de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la personne qu'on loue.

Dans le genre démonstratif , on préconise la vertu ; on la conseille dans le genre délibératif , & on montre les raisons pour lesquelles on doit l'embrasser. Il ne s'agit pas dans le genre délibératif d'étaler des grâces , de chatouiller l'oreille , de flatter l'imagination ; c'est une éloquence de service , qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de solidité. Qu'on entende Démosthène , lorsqu'il donne son avis au peuple d'Athènes , délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe , cet orateur est riche , il est pompeux ; mais il ne l'est que par la force de son bon sens.

Dans le genre judiciaire , l'orateur fixe l'état de la question ; il a pour objet ou le fait , ou le droit , ou le nom ; car , dans ce genre , il s'agit toujours d'un tort ou réel , ou prétendu réel.

Mais ces trois genres ne sont pas tellement séparés les uns des autres , qu'ils ne se réunissent jamais. Le contraire arrive dans presque toutes les *oraisons*. Que sont la plupart des éloges & des panégyriques , sinon des exhortations à la vertu ? On loue les saints & les héros pour échauffer notre cœur , & ranimer notre foiblesse. On délibère sur le choix d'un général : l'éloge de Pompée déterminera les suffrages en sa faveur. On prouve qu'il faut mettre Archias au nombre des citoyens romains , pourquoi ? Parce qu'il a un génie qui fera honneur à l'empire. Il faut déclarer la guerre à Philippe , pourquoi encore ? parce que c'est un voisin dangereux , dont les forces , si on ne les arrête , deviendront funestes à la liberté commune des Grecs. Il n'y a pas jusqu'au genre judiciaire , qui ne rentre en quelque sorte dans le délibératif , puisque les juges sont entre la négative & l'affir-

mative , & que les plaidoyers des avocats ne sont que pour fixer leur incertitude , & les attacher au parti le plus juste. En un mot , l'honnêteté , l'utilité , l'équité , qui sont les trois objets de ces trois genres , rentrent dans le même point , puisque tout ce qui est vraiment utile est juste & honnête , & réciproquement ; ce n'est pas sans raison que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette division célèbre dans la rhétorique des anciens. ( *D. J.* )

**ORAISON FUNEBRE**, ( *Art orat. des anciens.* ) discours oratoire en l'honneur d'un mort. Ces sortes de discours semblent n'avoir commencé en Grece qu'après la bataille de Marathon , qui précéda de seize ans la mort de Brutus. Dans Homere on célèbre des jeux aux obsèques de Patrocle , comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pélops ; mais nul orateur ne prononce son éloge funebre.

Les poètes tragiques d'Athènes supposent , il est vrai , que Thésée avoit fait un discours aux funérailles des enfans d'Œdipe ; mais c'est une pure flatterie pour la ville d'Athènes. Enfin , quoique le rhéteur Anaximènes attribue à Solon l'invention des *oraisons funebres* , il n'en apporte aucune preuve. Thucydide est le premier qui nous parle des *oraisons funebres* des Grecs. Il raconte dans son second livre que les Athéniens firent les obsèques publiques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèse. Il détaille ensuite cette solennité , & dit qu'après que les ossemens furent convertis de terre , le personnage le plus illustre de la ville tant en éloquence qu'en dignité , passa du sépulcre sur la tribune , & fit l'*oraison funebre* des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le personnage illustre qui fit cet éloge est Périclès si célèbre par ses talens dans les trois genres d'éloquence , le délibératif , le judiciaire , & le démonstratif.

Dans ce dernier genre , l'orateur pouvoit sans crainte étaler toutes les fleurs & toutes les richesses de la poésie. Il s'agissoit de louer les Athéniens en général sur les qualités qui les distinguoient des autres peuples de la Grece ; de célébrer la vertu

& le courage de ceux qui étoient morts pour le service de la patrie ; d'élever leurs exploits au-dessus de ce que leurs ancêtres avoient fait de plus glorieux ; de les proposer pour exemple aux vivans ; d'inviter leurs enfans & leurs freres à se rendre dignes d'eux , & de mettre en usage pour la consolation des peres & des meres , les raisons les plus capables de diminuer le sentiment de leurs pertes. Platon , qui nous présente l'image d'un discours parfait dans le genre dont il s'agit , l'avoit vraisemblablement formé sur l'éloge funebre que Périclès prononça dans cette occasion.

Il plut tellement , qu'on choisit dans la suite les plus habiles orateurs pour ces sortes d'*oraisons* ; on leur accordoit tout le temps de préparer leurs discours , & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talens. Le beau choix des expressions , la variété des tours & des figures , la brillante harmonie des phrases faisoient sur l'ame des auditeurs une impression de joie & de surprise , qui tenoit de l'enchantement. Chaque cytoyen s'appliquoit en particulier les louanges qu'on donnoit à tous les corps des cytoyens ; & se croyant tout à coup transformé en un autre homme , il se paroïssoit à lui-même plus grand , plus respectable , & jouïssoit du plaisir flatteur de s'imaginer que les étrangers qui assistoient à la cérémonie , avoient pour lui les mêmes sentimens de respect & d'admiration. L'impression duroit quelques jours , & il ne se détachoit qu'avec peine de cette aimable illusion , qui l'avoit comme transporté en quelque sorte dans les isles fortunées. Telle étoit , selon Socrate , l'habileté des orateurs chargés de ces éloges funebres. C'est ainsi qu'à la faveur de l'éloquence leurs discours pénétoient jusqu'au fond de l'ame , & y caufoient ces admirables transports.

Le premier qui harangua à Rome aux funérailles des citoyens , fut Valerius Publicola. Polybe raconte qu'après la mort de Junius Brutus son collègue , qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Etrusques , il fit apporter son corps dans la place publique , & monta sur la tribune , où il exposa les belles actions de sa vie. Le peuple touché , attendri , com-

prit alors de quelle utilité il peut être à la république de récompenser le mérite , en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna sur le champ , que le même usage seroit perpétuellement observé à la mort des grands hommes qui auroient rendu des services importans à l'état.

Cette ordonnance fut exécutée , & Quintus Fabius Maximus fit l'*oraison funebre* de Scipion. Souvent les enfans s'acquittoient de ce voir , ou bien le sénat choisissoit un orateur pour composer l'éloge du mort. Auguste à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de son aïeul , & prononça celui de Germanicus son neveu , étant empereur. Tibere suivit le même exemple pour son fils , & Néron à l'égard de l'empereur Claude son prédécesseur.

Sur la fin de la république , l'usage s'établit chez les Romains de faire l'*oraison funebre* des femmes illustres qui mouroient dans un âge un peu avancé. La première dame romaine qui reçut cet honneur fut Popilla , dont Crassus son fils prononça l'*oraison funebre*. César étant questeur fut le premier qui fit celle de sa première femme morte jeune. Cicéron écrivit aussi l'éloge de Porcia , sœur de Caton , mais il ne le prononça pas.

Il résulte de ce détail que l'invention des *oraisons funebres* paroît appartenir aux Romains ; ils ont du moins cet avantage d'en avoir étendu la gloire avec plus de justice & d'équité que les Grecs. Dans Athènes on ne louoit qu'une sorte de mérite , la valeur militaire ; à Rome toutes sortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public ; les politiques comme les guerriers , les hommes comme les femmes , avoient droit d'y prétendre ; & les empereurs eux-mêmes ne dédaignèrent point de monter sur la tribune , pour y prononcer des *oraisons funebres*.

Après cela , qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été possédée à Rome jusqu'à sa perfection ? cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée ; les rhéteurs latins n'ont laissé aucun traité sur cette matiere , ou n'en ont écrit que très-superficiellement. Cicéron en parle comme à regret , parce que , dit-il , les *oraisons funebres* ne font point partie

de l'éloquence : *Nostræ laudationes scribuntur ad funebrem concionem , quæ ad orationis laudem minimè accommodata est.* Les Grecs au contraire aimoient passionnément à s'exercer en ce genre ; leurs savans écrivoient continuellement les *oraisons funebres* de Thémistocle , d'Ariftide , d'Agéfilas , d'Epaminondas , de Philippe , d'Alexandre , & d'autres grands hommes. Epris de la gloire du bel esprit , ils laissoient au vulgaire les affaires & les procès ; au lieu que les Romains , toujours attachés aux anciennes mœurs , ignoroient ou méprisoient ces sortes d'écrits d'appareil. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

**ORAISON FUNEBRE**, ( *Hist. de l'Eloq. en France.* ) discours prononcé ou imprimé à l'honneur funebre d'un prince , d'une princesse , ou d'une personne éminente par la naissance , le rang ou la dignité dont elle jouissoit pendant sa vie.

On croit que le fameux Bertrand du Guesclin , mort en 1380 , & enterré à S. Denis à côté de nos rois , est le premier dont on ait fait l'*oraison funebre* dans ce royaume ; mais cette *oraison* n'a point passé jusqu'à nous ; ce n'est proprement qu'à la renaissance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts , illustres par leur naissance ou par leurs actions. Muret prononça à Rome en latin l'*oraison funebre* de Charles IX. Enfin , sous le siècle de Louis XIV , on vit les François exceller en ce genre dans leur propre langue ; & M. Bossuet remporta la palme sur tous ses concurrens. C'est dans ces sortes de discours que doit se déployer l'art de la parole ; les actions éclatantes ne doivent s'y trouver louées , que quand elles ont des motifs vertueux ; & la gravité de l'évangile n'y doit rien perdre de ses privilèges. Toutes ces conditions se trouvent remplies dans les *oraisons* de l'évêque de Meaux.

Il s'appliqua de bonne heure , dit M. de Voltaire , à ce genre d'éloquence qui demande de l'imagination , & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie , dont il faut toujours emprunter quelque chose , quoiqu'avec discrétion , quand on tend au sublime. L'*oraison funebre* de la reine-mere qu'il prononça en 1667 , lui

*Tome XXIII.*

valut l'évêché de Condom ; mais ce discours n'étoit pas encore digne de lui , & il ne fut pas imprimé. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre , veuve de Charles I , qu'il fit en 1669 , parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pieces d'éloquence sont heureux , à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon , comme dans les tragédies , où les grandes infortunes des différens personnages sont ce qui intéresse davantage.

L'éloge funebre de madame , enlevée à la fleur de son âge , & morte entre ses bras , eut le plus grand & le plus rare des succès , celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles. « O nuit désastreuse , nuit effroyable ! où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle , madame se meurt , madame est morte, &c. » L'auditoire éclata en sanglots , & la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs & par ses larmes.

M. Bossuet naquit à Dijon en 1627 , & mourut à Paris en 1704. Ses *oraisons funebres* sont celles de la reine-mere , en 1667 ; de la reine d'Angleterre , en 1669 ; de madame , en 1670 , de la reine , en 1684 ; de la princesse palatine , en 1685 ; de M. le Tellier , en 1686 ; & de Louis de Bourbon prince de Condé , en 1687.

Fléchier (Esprit) , né en 1632 , au comtat d'Avignon , évêque de Lavaur , & puis de Nîmes , mort en 1719 , est sur-tout connu par ses belles *oraisons funebres*. Les principales sont celles de la duchesse de Montausier , en 1672 ; de M. de Turenne , en 1679 ; du premier président de Lamoignon , en 1679 ; de la reine , en 1683 ; de M. le Tellier , en 1686 ; de madame la dauphine , en 1690 ; & du duc de Montausier dans la même année.

Mascaron ( Jules ) né à Marseille , mort en 1734 , évêque d'Agen en 1703. Ses *oraisons funebres* sont celle d'Anne d'Autriche , reine de France , prononcée en 1666 ; celle d'Henriette d'Angleterre , duchesse d'Orléans ; celle du duc de Beaufort ; celle du chancelier Séguier ; & celle de M. de Turenne. Les *oraisons funebres* que nous venons de citer , balancerent d'a-

Q q q q q

bord celles de Bossuet ; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Depuis cinquante ans , il ne s'est point élevé d'orateurs à côté de ces grands maîtres , & ceux qui viendront dans la suite , trouveront la carrière remplie. Les tableaux des miseres humaines , de la vanité , de la grandeur , des ravages de la mort , ont été faits par tant de mains habiles , qu'on est réduit à les copier , ou à s'égarer. Aussi les *oraisons funebres* de nos jours ne sont que d'ennuyeuses déclamations de sophistes , & ce qui est pis encore , de bas éloges , où l'on n'a point de honte de trahir indignement la vérité. *Hist. univ. de M. de Voltaire , tom. VII. (D. J.)*

**ORAISON MENTALE**, (*Théol. myst.*) on la définit celle qui se forme dans le cœur , & qui y demeure.

Quoiqu'on ait extrêmement relevé l'*oraison mentale* , qui est en effet l'ame de la religion chrétienne , puisque c'est l'exercice actuel de l'adoration en esprit & en vérité prescrite par Jesus-Christ , il ne faut pas néanmoins déguiser que cette *oraison* même a servi de prétextes à plusieurs abus. Cette dévotion oisive pendant des heures entières , à genoux & les bras croisés , a été très-ordinaire depuis environ cinq cens ans , particulièrement chez les femmes naturellement paresseuses & d'une imagination fort vive. De-là vient que les vies des saintes de ces derniers siècles , sainte Brigitte , sainte Catherine de Sienne , la bienheureuse Angele de Foligny , ne contiennent presque que leurs pensées & leurs discours sans aucun fait remarquable & sans aucune bonne œuvre. Leurs directeurs , prévenus en faveur de telles pénitentes dont ils connoissoient la vertu , prirent leurs pensées pour des révélations , & ce qui leur arrivoit pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des subtilités de la scholastique qui régnoit alors , ne manquèrent pas de l'appliquer à l'*oraison mentale* , dont ils firent un art long & pénible , prétendant distinguer exactement les divers états d'*oraison* & les degrés du progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long temps de tourner toute

l'écriture à des sens figurés , faute d'en entendre la lettre , ces docteurs y trouverent tout ce qu'ils voulurent ; ainsi se forma la théologie mystique que nous voyons dans les écrits de Rusbroc , de Tolere , & des auteurs semblables. A force de subtiliser , ils employoient souvent des expressions outrées , & avançoient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un sens raisonnable. Ces excès produisirent les erreurs des faux Gnostiques , celles des Béguarres & des Béguines , & dans le dernier siècle , celles de Molinos & des Quiétistes. L'autre effet de la spiritualité outrée est le fanatisme , tel que celui de Grégoire Palamas & des moines grecs du mont Athos dans le xiv<sup>e</sup> siècle. La vraie *oraison mentale* doit être simple , solide , courte , & tendant directement à nous rendre meilleurs. (*D. J.*)

**ORAL**, adj. (*Gramm.*) Dans l'usage ordinaire , *oral* veut dire *qui s'expose de bouche ou de vive voix* ; & on l'emploie principalement pour marquer quelque chose de différent de ce qui est écrit : la tradition *orale* , la tradition écrite.

En grammaire , c'est un adjectif qui sert à distinguer certains sons ou certaines articulations des autres élémens semblables.

Un son est *oral* , lorsque l'air qui en est la matiere sort entièrement par l'ouverture de la bouche , sans qu'il en reflue rien par le nez : une articulation est *orale* , quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Tout son qui n'est point nasal est *oral* ; c'est la même chose des articulations.

On appelle aussi *voyelle* ou *consonne orale* , toute lettre qui représente ou un son *oral* ou une articulation *orale*. Voyez *Lettre* , *Voyelle* , *Nasal*. (*B. E. R. M.*)

**ORAL** , s. m. *terme de liturgie* ; c'étoit un voile ou une coëffe que portoient autrefois les femmes religieuses. Le concile d'Arles de 1134 nomme *oral* , le voile qu'il ordonne aux juives de porter quand elles vont par la ville ; enfin aujourd'hui on appelle de ce nom une espece de grand voile que le pape met sur sa tête , qui se replie sur ses épaules & sur sa poitrine quand il dit la messe. (*D. J.*)

**ORALE** , LOI , (*Théolog. judaïq.*) c'est la loi traditionnelle des juifs , qui leur est

parvenue , à ce qu'ils prétendent , de bouche en bouche jusqu'au rabbi Judas Haccadosh , c'est-à-dire , le *saint* , qui vivoit quelque temps après Adrien , & qui écrit cette loi dans le livre nommé *la Misna*. Voyez *Misna*.

On fait que les juifs reconnoissent deux sortes de loix : la loi écrite , qui est celle que nous avons dans l'écriture ; & la loi *orale* ou traditionnelle. Ils pensent que ces deux loix ont été données à Moïse sur le mont Sinai , l'une par écrit , & l'autre de bouche ; & que cette dernière a passé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen de leurs anciens. Ils se croient obligés d'observer l'une & l'autre loi , mais sur-tout la loi *orale* , qui , disent-ils , est une explication complète de la loi écrite , supplée tout ce qui y manque , & en leve toutes les difficultés. Mais ces traditions que les juifs estiment tant , n'ont aucun fondement solide , aucune authenticité pour les garantir ; elles ne sont en effet que la production de la fertile invention des Talmudistes , & n'offrent à l'esprit qu'un amas de miseres , de fables & d'inepties. Voyez *Talmud*. ( *D. J.* )

ORAN , ( *Géogr.* ) forte & importante ville d'Afrique , sur la côte de Barbarie , au royaume Trémécen , avec plusieurs forts & un excellent port. Le cardinal Ximenès prit cette ville au commencement du seizième siècle. Les Algériens la reprirent en 1708. Le comte de Montemar s'en empara en 1732 pour l'Espagne. Elle est à un jet de pierre de la mer , partie dans une plaine , partie sur la pente d'une montagne fort escarpée , vis-à-vis de Carthagène , à une lieue de Marsalquivir , vingt de Trémécen , cinquante d'Alger. *Long.* 27 , 40 ; *lat.* 37 , 40. ( *D. J.* )

ORANCAÏÈS , ( *Hist. mod.* ) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem , dans l'isle de Sumatra , à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite est continuellement éclairée par ces souverains despotiques & soupçonneux , de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre leurs intérêts. Ces seigneurs tiennent à grand honneur d'être chargés du soin des coqs du monarque qui , ainsi que ses sujets , s'amuse

beaucoup des combats de ces fortes d'animaux.

ORANGE , ( *Diète, Médecine, &c.* ) c'est le fruit de l'oranger : voyez l'article *Oranger*. Les meilleures oranges , ou , pour parler avec les poètes , les pommes d'or du jardin des Hespérides , nous sont apportées des pays chauds , des isles d'Hières en Provence , de Nice , de la Ciourat , d'Italie , d'Espagne , de Portugal , de l'Amérique même , & de la Chine. On distingue deux especes générales de ce beau fruit : l'*orange* douce , & l'*orange* amère. Le suc , l'écorce , le sirop , l'essence , la teinture , la conserve , & l'eau distillée des fleurs , sont d'usage en médecine.

Le suc d'*orange* humecte , rafraîchit , convient dans toutes sortes de fièvres , surtout dans les fièvres ardentes & putrides , dans toutes les maladies inflammatoires & bilieuses ; c'est un vrai spécifique dans le scorbut alkalin & muriatique. Les autres préparations d'*orange* comme l'écorce , la teinture , la conserve , la fleur confite , &c. sont recommandables à toutes sortes d'âges aux personnes d'un tempérament flegmatique , dans les maladies des viscères lâches , dans celles qui naissent d'un suc visqueux ou de l'inertie des fibres musculaires.

L'écorce d'*orange* contient beaucoup d'huile essentielle & grossière , mêlée avec un sel essentiel , tartareux & austère. L'écorce d'*orange* aigre est préférable à l'écorce d'*orange* douce. On donne l'huile essentielle de cette écorce distillée avec du sucre , ou sous la forme d'*eleosaccharum*. On tire aussi de cette même écorce sèche ou fraîche , une teinture avec l'esprit de vin tartarisé que l'on recommande pour diviser les humeurs épaissies , exciter les regles , & fortifier l'estomac. On confit avec le sucre ces mêmes écorces , & c'est une confiture des plus délicates.

Le suc exprimé d'*orange* , délayé dans de l'eau & adouci avec le sucre , fait une boisson que l'on appelle communément *orangeade*. Elle est très-agréable en santé , propre dans les grandes chaleurs , & très-utile dans la fièvre & le scorbut.

La fleur d'*orange* contient un sel essentiel ammoniacal , un peu austère , uni à

beaucoup d'huile aromatique, soit subtile, soit grossière. Cette fleur à cause de son odeur agréable est fort en usage, soit dans les parfums, soit dans les assaisonnemens. C'est presque cette seule odeur qui a pris le dessus parmi nous, sur celle de l'ambre & du musc.

On tire des fleurs d'orange, par la distillation, une eau pénétrante, suave, & utile par sa douce & agréable amertume. Elle calme pour le moment les mouvemens spasmodiques de l'hystérisme; si elle sent l'empyreume, elle perd cette odeur par la gelée & en prend une très-agréable. On fait encore avec ces fleurs des conserves différentes, soit solides soit molles, & des especes de tablettes qu'on peut mêler dans les médicamens, pour corriger leur goût désagréable.

On distille une eau des feuilles vertes d'orange qui est très-amère, & que quelques médecins recommandent aux personnes flegmatiques, & qui sont attaquées du scorbut acide.

L'huile essentielle de fleur d'orange est très-précieuse; celle que l'on vend ordinairement n'est guère autre chose que de l'huile de ben ou d'amandes amères, à qui l'on a fait prendre l'odeur de la fleur d'orange.

La gourmandise n'a pas manqué d'adopter toutes les préparations agréables qu'on tire de l'orange. Les confiseurs, les distillateurs, les maîtres d'hôtel des gens riches, les couvens même de religieuses, se sont emparés du soin de les faire, pour ne laisser à la pharmacie que les préparations des drogues rebutantes à l'odeur & au goût. (D. J.)

Orange, (Géogr.) ancienne ville de France, capitale d'une province de même nom, qui est éteinte, de sorte que la ville est unie au Dauphiné, avec un évêché suffragant d'Arles; elle a une espece d'université & plusieurs restes d'antiquité.

Elle a eu long-temps ses princes particuliers de la maison de Nassau; mais étant passée à Frédéric, roi de Prusse, après la mort du prince Guillaume qui fut couronné roi d'Angleterre en 1689, son fils Frédéric-Guillaume la céda en 1713 à Louis XIV, avec tous ses droits sur la principauté: ce

qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

Il s'y est tenu plusieurs conciles. Le premier en 441, composé de 17 évêques de 3 provinces, avoit S. Hilaire d'Arles pour président; celui de 527 est le plus fameux. Cette ville est dans une grande plaine, arrosée de petites rivières, l'Argent & l'Eigues; il y a une manufacture de toiles peintes qui a de la célébrité. Cette ville est à 4 lieues N. d'Avignon, 22 N. E. de Montpellier, 20 N. O. d'Aix, 41 S. de Lyon, 141 de Paris. Long. 22<sup>d</sup>, 25', 53''; lat. 44<sup>d</sup>, 9', 17''.

Orange, nommée en latin *Arausio Cava- rum*, & par Plin *colonia Secundanorum*, est très-ancienne; car, au rapport de Ptolomée, c'étoit l'une des quatre villes des peuples Cavares. Elle a toujours reconnu Arles pour sa métropole ecclésiastique. Elle a essuyé les mêmes révolutions que les autres villes qui en sont voisines, puisqu'après la chute de l'empire romain en occident, elle tomba sous la domination des Bourguignons & des Goths, d'où elle vint au pouvoir des Francs Mérovingiens & Carlovingiens. Enfin elle obéit depuis le neuvième siècle au roi de Bourgogne & d'Arles, dont le dernier fut Rodolphe le Lâche, qui mourut l'an 1032, & après lui ce royaume fut soumis aux empereurs allemands.

Elle a éprouvé sous Charles IX, par les mains de Serbellon, général des troupes du pape, toutes les cruautés des saccagemens les plus horribles; voyez ce qu'en rapporte Varillas, tom. I, p. 202; de Thou, l. XXXI; Beze, *Hist. ecclésiastiq. l. XII*, & vous frémirez d'horreur.

Il faut parler à présent de l'arc de triomphe d'Orange, parce que de tous les monumens élevés par les Romains dans les Gaules, c'est un des plus dignes de l'attention des curieux, quoiqu'il soit impossible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'histoire. Nous n'avons point même de bon dessin de ce monument.

On en connoît trois, dont l'un est très-peu exact & fort imparfait, c'est celui que Joseph de la Pise en a donné dans son histoire d'Orange; l'autre que nous avons dans le voyage de Spon, est encore plus



imparfait, car ce n'en est qu'une très-légère esquisse ; le troisième est beaucoup meilleur & plus exact. On le trouve dans la collection de dom Bernard de Montfaucon, gravé d'après celui qui avoit été fait sur les lieux par le sieur Mignard, parent du célèbre peintre de ce nom ; mais ce n'est qu'une partie du monument, car il n'en représente que la façade méridionale.

Ce monument, (1) qui étoit autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'Orange, se trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, sur le chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-Châteaux. Il forme trois arcs ou passages dont celui du milieu est le plus grand, & les deux des côtés sont égaux entre eux. L'édifice est d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très-élevées, dont les chapiteaux sont d'un bon goût. La sculpture des archivoltes, des piés droits & des voûtes, est aussi bien travaillé ; il a dix toises d'élévation, & soixante piés dans sa longueur. Il forme quatre faces ; sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs ; mais on n'y voit nulle part aucune inscription qui puisse nous en apprendre la dédicace.

Sur la façade septentrionale qui est la plus ancienne & la plus riche, on voit au-dessus des deux petits arcs des monceaux d'armes des anciens, tels que des épées, des boucliers, (2) dont quelques-uns sont de forme ovale, & les autres de forme hexagone, & sur plusieurs desquels on voit gravés en lettres capitales quelques noms romains ; des enseignes militaires, les unes surmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou sanglier. Au-dessus de ces mêmes arcs, après les frises & les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridents, des bannières ou ornemens de vaisseaux, connus sous le nom d'*aplustra* ou *aplustria*. Plus haut encore on

voit au-dessus d'un de ces petits arcs, sculptés, dans un carré ou tableau, une aspergile, un préféricule ou vase de sacrifice, une patere, & enfin un *linuus* ou bâton augural. Au-dessus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pièces, sculptée de même dans un grand carré. Entre ces deux tableaux est représentée une bataille, où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance, de soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale est à peu près chargée des mêmes figures & ornemens qui sont placés dans les mêmes endroits ; mais toute cette partie est aujourd'hui extrêmement dégradée.

Sur la façade orientale sont représentés des captifs, les mains attachées derrière le dos, placés deux à deux entre les colonnes & surmontés de trophées ; au-dessus desquels est la figure d'un pourceau, ou d'un sanglier avec le *labarum* des Romains, élevé sur une haste & garni de franges autour. Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent ; au-dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante, environnée d'étoiles, & de plus, accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités d'un timpan sous lequel est ce buste, soutiennent chacune une firene.

La façade occidentale n'est chargée que de semblables figures de captifs & de trophées. (3)

Quant à l'intérieur de ce monument, qui est surmonté d'une haute tour, ce qui l'a fait vulgairement appeler dans le pays la *tour de l'arc*, il est composé jusqu'au sommet des voûtes de pierre de taille les unes sur les autres, ornées de sculpture d'un travail admirable ; on voit dans toutes des roses & plusieurs autres fleurs en com-

(1) Le sieur Maurel, habile peintre, en a fait le plan & le dessin, par ordre de M. Fontaine, intendant du dauphiné. On y lit cette inscription, que Grutter croit sépulcrale, *D. Sexio, Victore Legionis Minervæ signifero, Tu filius hospes.*

(2) Sur un de ces boucliers on lit distinctement *Mario*, sur un autre *Dacudo*, sur un troisième *Curio*, sur un quatrième *Sacro*.

(3) Sur cette façade, dont l'angle se détacha en 1640, on lisoit le nom de *Tustobochus*.

partiment. Les murs sont ornés de colonnes. Tel est cet édifice, sur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; mais il faut voir dans le *recueil des belles-lettres* le mémoire de M. Menarc, tome XXVI, dont j'ai tiré cette description, qui est la seule exacte qu'on ait encore donnée de ce monument de l'antiquité. Tous les savans ont tâché de l'entendre, & croient y être parvenus. Les uns ont rapporté l'arc de triomphe dont nous parlons à C. Marius & à Lutatius Catulus, consuls romains; mais il regne une élé-gance dans la sculpture de cet édifice, qui n'étoit pas encore connue sous le siècle de C. Marius.

Gronovius (Jacq.) Vadiatus, Isaac Pontanus, Jean Frédéric Guib & M. de Mandajor, rapportent ce monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus; mais ce sentiment peche contre la chronologie & les notions géographiques.

M. le baron de la Bastie l'attribue à l'empereur Auguste, *journ. de Trévoux*, août 1730; mais il n'est point dit dans l'histoire que ce prince ait fondé la colonie d'Orange; & l'on ne voit rien dans les figures & les ornemens de cet arc qui caractérise Auguste d'une manière particulière.

Le marquis de Maffée croit que l'arc & les antiquités d'Orange ressentent la manière du temps d'Adrien; mais en tout cas on ne connoît dans la vie de cet empereur aucune bataille navale, ni par lui, ni par ses généraux, à laquelle on puisse rapporter ces figures de sirenes, de tridents, de navites.

M. Menard a fait enfin revivre l'ancienne opinion de ceux qui ont pensé que l'arc d'Orange avoit été érigé en l'honneur de Jules-César; mais cette opinion ne concilie point toutes les figures & tous les ornemens, elle ne s'y rapporte qu'en partie. Les noms de Marius, de Jugurtha & de Sacrovir, n'ont point de relation à Jules-César; & si l'on suppose que cet arc fut élevé sous sa dictature, il faut en même temps ajouter que ce fut à la gloire de la nation romaine en général qu'on l'érigea.

Les lecteurs curieux de s'instruire de l'histoire & des antiquités d'Orange, peuvent consulter les trois ouvrages suivans, *Tableaux de l'histoire des princes & princi-*

*pautés d'Orange*, par Joseph de la Pise; *Description des antiquités d'Orange* par Charles Escoffier; cette description a paru en 1700: *Histoire nouvelle de la ville & principauté d'Orange*; par le pere Bonaventure, de Sisteron, capucin; Paris, 1741.

Cette ville, abondante autrefois en monumens antiques, n'a jamais été féconde en hommes de lettres; mais du moins il ne faut pas oublier de dire à sa gloire qu'elle a été la patrie de la mere de Cicéron. (D. J.)

ORANGE, *le cap d'*, (Géog.) cap de l'Amérique méridionale dans la mer du nord, assez près de Cayenne, & environ à cinq lieues de Comaribo. Les vaisseaux qui vont d'Europe à Cayenne, sont obligés d'aller reconnoître ce cap pour redresser leur route, sans quoi ils courent risque de s'en écarter. (D. J.)

ORANGE, *le fort d'*, (Géog.) fort que les Hollandois ont élevé dans l'Amérique septentrionale, au pays qu'ils ont nommé les *nouveaux Pays-Bas*. Les anglois qui possèdent aujourd'hui ce pays-là, l'ont nommé la *nouvelle Yorck*, & le fort s'appelle *Albanie*. Il est avant dans les terres sur le bord occidental de l'Isle-Longue. (D. J.)

ORANGE, *en termes de Blason*, se dit de toute piece ronde qui est jaune ou tannée.

ORANGE, *couleur d'*, est une couleur ou teinture qui tient le milieu entre le rouge & le jaune. Voyez *Couleur & Teinture*.

ORANGÉ, *terme de teinturier*, ce qui est de couleur d'orange, & qui tient presque également du jaune & du rouge. Un taffetas *orangé*, un ruban *orangé*.

L'*orangé* nacarat des étoffes se fait en France avec le jaune & le rouge de garance, ou avec celui de bourre. On y emploie rarement le rouge écarlate, parce qu'outre qu'il est plus cher, la couleur ne se fait pas si commodément.

L'*orangé* de garance veut le jaune de gaude avec un peu de *terra-merita* dans le garançage.

Les soies *orangées* se doivent teindre sur un feu de pur raucour, après avoir été alunées & gaudées fortement; si la couleur en est brune, elles sont de nouveau alunées, & même s'il en est besoin, on leur donne un petit bain de brésil.

Les laines couleur de feu , *orangées* & nacarats , se teignent de bourre teinte en garance ; & les fils *orangés* , isabelle couvert , isabelle pâle jusqu'au clair , aussi bien que l'aurore , se teignent avec le fustel , le raucour & le gaude. *Savary. (D. J.)*

ORANGEADE , f. f. (*Cuisine & Diète.*) est une boisson qui se fait de jus d'orange , d'eau & de sucre , voyez *Orange & Limonade*. L'émeri dit qu'on en peut donner à boire dans le plus fort de la fièvre.

ORANGEAZ , f. m. *en terme de confiserie* , ce sont des dragées faites de tailladins d'oranges aigres , qui sont fort agréables lorsqu'on y a employé de bon sucre.

ORANGÉBOURG , (*Géog.*) ou pour suivre l'orthographe allemande , *Oranienbourg* , château & petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg , sur la rivière de Havel , à 4 milles de Berlin. Le château est une maison de plaisance des rois de Prusse , située dans un pays qui ressemble fort à la Hollande. (*D. J.*)

ORANGER , *aurantium* , f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose , composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice , il est entouré de petites feuilles terminées par des étamines , & il devient dans la suite un fruit presque rond , & couvert d'une écorce charnue , ce fruit se divise en plusieurs loges remplies d'une substance vésiculaire & charnue , & qui renferme des semences calleuses. Ajoutez aux caractères de ce genre , que les feuilles ont à leur origine la forme d'un cœur. Tournefort , *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

ORANGER , (*Jardinage.*) arbre toujours verd , qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Asie & de l'Europe , même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre , outre l'utilité de son fruit , a tant d'agrément & de beauté , qu'on le cultive encore bien avant dans les pays septentrionaux , où malgré qu'il soit trop délicat pour y passer les hivers en pleine terre , on a trouvé moyen de lui suppléer une température convenable , à force de soins & d'abris. C'est ce qui a donné lieu à la construction des orangeries qui sont à présent inséparables des maisons de campagne où regne l'aïssance.

L'*oranger* dans les pays chauds , devient un grand arbre & s'éleve souvent à 60 piés sur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du royaume on ne le voit que sous la forme d'un arbrisseau , parce qu'on est obligé de le tenir en caisse , je ne traiterai ici de cet arbre que relativement à son état de contrainte. Quand l'*oranger* a été bien conduit de jeunesse , il fait une tige droite d'une belle hauteur , & une tête aussi régulière que bien fournie de rameaux. Sa feuille est grande , longue & pointue , ferme , lisse & unie , d'un verd tendre , jaunâtre & très-brillant : cette feuille est singulièrement caractérisée par un petit appendice antérieur en manière de cœur , qui sert à distinguer cet arbre du citronnier & du limonnier , dont les feuilles sont simples. L'*oranger* donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuse , qui parfume l'air & se répand au loin. Elles sont remplacées par un fruit rond , charnu , succulent , dont la couleur , le goût & l'odeur sont admirables. On ne peut en effet , refuser son admiration à un arbre qui conserve pendant toutes les saisons , une verdure des plus brillantes ; qui réunit les agréments divers d'être en même temps chargé de fleurs & de fruits , dont les uns sont naissans & les autres en maturité ; & dont toutes les parties , telles que le jeune bois , la feuille , la fleur & le fruit , ont une odeur suave & aromatique des plus agréables. L'*oranger* a encore le mérite d'être de très-longue durée ; & quoiqu'il soit souvent renfermé , & toujours retenu dans d'étroites limites , on a vu de ces arbres subsister en caisse pendant deux siècles & au-delà.

L'*oranger* est plus aisé à multiplier , à élever & à cultiver qu'on ne se l'imagine communément. Tous les jardiniers y mettent beaucoup de mystère , supposent qu'il y faut un grand art , & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations , de soins & de précautions. Cependant voici à quoi se réduit cet art si mystérieux de la culture des *orangers*. 1<sup>o</sup> Leur faire une bonne préparation de terre , qui est fort simple ; 2<sup>o</sup> leur donner des caisses proportionnées à leur grosseur ; 3<sup>o</sup> leur for-

mer une tête régulière ; 4°. les placer dans la belle saison à une exposition favorable ; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie suffisamment aérée , mais où la gelée ne puisse pénétrer ; 6°. les arroser avec ménagement ; 7°. les re-caiffer au besoin ; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur surviennent ; 9°. enfin les garantir des insectes qui leur sont nuisibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles , il faut indiquer les moyens de se procurer des plants d'*orangers*. On y parvient de deux façons , ou en semant des pepins que l'on greffe ensuite , ou en achetant des plants greffés , que les marchands génois viennent vendre tous les ans , dans la plupart des grandes villes du royaume.

Pour élever de graine & greffer les *orangers* , je vais donner la pratique que conseille M. Miller , auteur anglois , très-versé dans la culture des plantes. Comme ses ouvrages n'ont point encore été traduits en notre langue , il sera avantageux de faire connoître sa méthode de cultiver les *orangers*. On pourra même s'en relâcher à quelques égards sans inconvénient , en raison de la différence du climat qui est un peu plus favorable dans ce royaume qu'en Angleterre.

Pour se procurer des sujets propres à greffer les différentes espèces d'*orangers* , il faut , dit M. Miller , semer les pepins que l'on tire des citrons qui se trouvent pourris au printemps. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges , ni des limons pour servir de sujet ; parce que le citronnier croît le plus promptement , & qu'il est propre à greffer toutes les différentes espèces de ces arbres. Il faut donc semer au printemps des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre , que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire , ou de rannée qui sera encore plus convenable. On les arrosera souvent , on les couvrira de cloches un peu relevées pour laisser passer l'air , & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillassons. Les graines leveront au bout de 3 semaines ; & si le sémis a été bien conduit , les jeunes plants seront en état d'être transplantés un mois après dans des

petits pots d'environ 5 pouces de diamètre.

La terre dont on se servira pour cette plantation , & pour tout ce qui concernera les *orangers* , sera composée de 2 tiers de terre de pré la moins légère , & cependant la moins dure , mais qui soit grasse & limoneuse , qu'il faudra faire enlever avec le gazon de 10 pouces d'épaisseur ; on y ajoutera une troisième partie de fumier de vache bien pourri ; on mélera le tout ensemble , même avec le gazon , pour le faire pourrir , & on laissera reposer ce mélange pendant un an avant de s'en servir. Mais on aura soin de remuer le tout une fois le mois pour compléter le mélange , pour faire pourrir les racines , pour bien rompre les mottes & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en servir pour en ôter sur-tout les racines ; il ne faut cependant pas que cette terre soit trop fine , car l'excès à cet égard est préjudiciable à la plupart des plantes , & particulièrement aux *orangers*.

En tirant les jeunes plants du pot où ils ont été semés , il faudra conserver le plus qu'il se pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots sous un chassis , dans une couche qui aura été renouvelée ; on les arrosera souvent & légèrement ; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour ; & en y donnant les soins convenables , les plants auront 2 piés de haut dans le mois de juillet de la même année. Alors on les laissera se fortifier en élevant par degrés les chassis de la couche. On profitera ensuite d'un temps favorable pour les ôter & les mettre à une exposition où la grande chaleur ne puisse pas les endommager. Vers la fin de septembre , il faudra les mettre à l'orangerie , dans l'endroit le plus aéré , & les arroser souvent , mais modérément.

Au printemps suivant , on les lavera pour ôter la poussière & la moisissure ; & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur modérée , ce qui les hâtera considérablement. Mais au commencement de juin on cessera de les délicater , afin qu'ils soient propres à être écuflonnés au mois d'août. Alors on choisira sur des arbres fertiles & vigoureux de l'espèce qu'on voudra multiplier , des rameaux ronds & forts , dont

dont les boutons se levent plus aisément que ceux des branches foibles , plates ou anguleuses ; & on les écuffonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité ; on tournera les écuffons à l'opposite du soleil ; on leur donnera de l'air le plus qu'il sera possible , & on les arrosera légèrement & souvent. On pourra s'assurer un mois après des écuffons qui auront réussi ; alors il faudra couper la ligature.

On ne sortira ces arbres de l'orangerie qu'au printemps suivant , & après avoir coupé les sujets à 3 pouces au dessus de l'écuffon ; on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur tempérée ; on leur donnera de l'air & de l'eau à proportion de la chaleur : mais il faudra les garantir avec soin de l'ardeur du soleil. En les conduisant ainsi , les greffes qu'ils pousseront vigoureusement auront au mois de juillet ; piés d'élévation pour le moins. Il faudra commencer à les accoutumer dans ce temps à la fatigue , afin qu'ils puissent mieux passer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront prise sera suffisante pour la tige , on pourra arrêter le montant , afin de lui faire pousser des branches latérales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui suivra cette première pousse ; car la couche de tannée les rend délicats en forçant leur accroissement : mais on ne peut guere se dispenser de les avancer ainsi , afin de leur faire prendre une grande élévation en une seule sève ; car quand ces arbres sont plusieurs années à former leurs tiges , elles sont rarement droites. On conduira ces arbres ensuite de la même façon que les *orangers* qui ont pris leur accroissement , & dont il sera parlé après avoir donné la maniere de cultiver ceux que l'on achete des marchands génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux *orangers* , c'est de les acheter de ces marchands ; car ceux que l'on élève de graine dans ce climat , ne deviennent pas , à beaucoup près , si gros en 18 ou 20 ans : & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie soient petites , on peut cependant en 3 ans leur faire prendre de belles têtes , & les

Tome XXIII.

amener à fruit en les conduisant avec soin. Dans le choix de ces arbres , il faut préférer ceux qui ont de beaux écuffons ; car ceux qui n'en ont qu'un forment rarement une tête régulière. Il faut d'ailleurs que les tiges soient droites , les branches fraîches , l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ jusqu'à mi-tige , les y laisser deux ou trois jours selon qu'on les verra se gonfler ; ensuite nettoyer leurs racines de la moisissure ; retrancher celles qui sont sèches , rompues ou meurtries ; rafraîchir celles qui sont saines ; ôter tout le chevelu qui se trouve toujours desséché par la longueur du trajet ; frotter les tiges avec une brosse de crin , puis avec un morceau de drap plus doux ; & enfin couper les branches à environ 6 pouces de la tige. On se servira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve , mêlée avec du fumier de vache bien pourri ; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots , il suffit pour cette première transplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates , pour donner passage à l'eau. Ensuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée ; on les arrosera largement pour affermir la terre autour des racines ; on répétera les arrosemens aussi souvent que la saison l'exigera , & on aura soin de faire de l'ombre sur les châssis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du soleil.

Si les arbres poussent aussi bien qu'on doit s'y attendre avec les soins que l'on vient d'indiquer , ils auront au commencement de juin des rejetons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes ; on leur donnera aussi beaucoup d'air , & on commencera à ne les plus délicater à la mi-juillet , en les mettant cependant à une exposition chaude , mais à l'abri du grand soleil & des vents ; on ne les y laissera que jusqu'à la fin de septembre : il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la saison le permettra. Mais à la fin d'octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie ; les arroser souvent & bien légèrement pen-

R r r r r

dant l'hiver, & sur-tout avoir grand soin de les garantir de la gelée.

Lorsqu'au printemps suivant on sortira de l'orangerie les arbrisseaux les moins délicats, comme les grenadiers, &c. on fera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des *orangers*; d'enlever la terre de dessus les pots pour en substituer de la nouvelle; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie se trouve alors moins embarrassée, il sera très à propos d'éloigner les *orangers* les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laissera entrer plus ou moins selon la température de la saison. Mais il ne faudra les sortir que vers le milieu du mois de mai, qu'on peut regarder comme le temps où la belle saison est assurée. Il arrive souvent, quand on se presse de sortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour passer l'été, à une situation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du soleil: ces deux inconvéniens sont très-contraires aux *orangers*. A mesure que ces arbres pousseront il faudra arrêter leurs rejetons vigoureux qui poussent irrégulièrement, afin que les têtes se garnissent; mais notre auteur ne conseille pas de pincer le sommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela fait pousser une quantité de petits rejetons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut ménager les branches vigoureuses, & ne pas craindre de supprimer les menus rejetons qui nuisent ou qui croissent, ou qui se chiffonnent.

Les *orangers* veulent être arrosés souvent & largement dans les grandes sécheresses de l'été, sur-tout lorsque les arbres sont formés. Il faut que l'eau ait été exposée au soleil, qu'elle soit douce & sans aucun mélange d'égoût de fumier; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, est pernicieuse à ces arbres, ainsi qu'à quantité d'autres. Il en est de ceci comme des liqueurs spiritueuses qui, lorsqu'on en boit, semblent donner de la vigueur pour le moment présent, mais qui

ne manquent jamais d'affoiblir ensuite.

Les *orangers* veulent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant que de s'en servir, afin qu'elle soit bien mêlée & bien pourrie. La fin d'avril est le temps le plus convenable pour cette opération, afin que les arbres puissent faire de nouvelles racines avant qu'on les sorte de la serre: il faudra même les y laisser quinze jours de plus qu'à l'ordinaire pour qu'ils aient le temps de se bien affermir.

Quand on dépose les *orangers* il faut y donner des soins, couper toutes les racines qui excèdent la motte, rechercher celles qui sont moïssies, puis avec un instrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toutes les vieilles terres qu'on en pourra ôter, sans les rompre ni endommager; puis mettre le pié des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte. Ensuite on frotera la tige avec une brosse de crin; on nettoiera les têtes avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots se trouvant préparés avec des pierres ou des tujlots au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, sur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre en la pressant fortement avec les mains: après quoi on arrosera l'arbre en forme de pluie par dessus sa tête; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la serre la première fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pousser de nouvelles racines & rafraîchir beaucoup leur tête. Quand on sortira les *orangers* nouvellement empotés, il sera très à propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérange. Son impétuosité renverse quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux *orangers* qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes sont chenues, la meilleure méthode est d'en couper la plus grande partie au mois de mars; de les arracher des caisses; de secouer la terre qui tient aux racines; de

retrancher toutes celles qui sont moïfies , & de couper tout le chevelu ; de nettoyer ensuite le reste des racines , ainsi que la tige & les branches : puis on les plantera dans des pots ou dans des caiffes que l'on plongera dans une couche de tannée , en fuisant ce qui a été dit pour les *orangers* venus de loin , & les gouverner de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes , & reprendront leur beauté en moins de deux ans. Si cependant les *orangers* qu'il est question de rétablir font fort gros , & qu'ils aient été en caiffe pendant plusieurs années , il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui foient plus petits que les caiffes , & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de juillet ; lorsqu'ils auront bien pouffé , on mettra les arbres avec leur manequin dans des caiffes dont on remplira le vide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caiffes dans la tannée , ce qui les pourriroit ; d'ailleurs les arbres feront tout auffi bien de cette façon que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caiffes. Mais il ne faudra pas oublier de les faire rester pendant 15 jours ou 3 semaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des *orangers* n'est nullement difficile. Elle confifte à conferver les branches vigoureufes ; à retrancher les rejets qui fe chiffonnent , fe croifent & fe nuisent ; à fupprimer tout le petit bois grêle & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre est fufceptible de différentes formes , & que fa verdure en fait le principal agrément , ou du moins le plus confiant , on doit s'attacher à ce que fa tête foit uniformément garnie au moyen d'une taille afidue & bien menagée ; fans cependant y employer le cifeau du jardinier , qui en laiffant une grande partie des feuilles coupées à demi , montre une décharnure défagréable : la précifion de la forme ne dédommage pas de cet inconvenient ; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du cifeau fe fannent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laiffier pointer légèrement toutes les branches ; plus elles

approcheront de l'ordre naturel , plus l'aspect en fera agréable.

S'il arrive que la grêle , le vent , la maladie , ou tel autre accident , viennent à endommager & défigurer un *oranger* , on rabattra l'arbre en coupant toutes fes branches jufqu'à l'endroit où il paroitra de la vigueur & de la difpofition à former un nouveau branchage , capable de donner une forme qui puiiffe fe perfectionner. Dès qu'on s'apperçoit qu'un *oranger* est malade , ce qui s'annonce par la couleur jaune de fes feuilles , il faut chercher promptement à y remédier , foit en les mettant à l'ombre s'il a fouffert de la trop grande chaleur , ou bien en vifitant fes racines où fe trouvent ordinairement l'origine du mal : dans ce cas , on doit en retrancher les parties viciées & renouveler la terre. Mais les punaifes font le plus grand fléau de cet arbre , elles attaquent fes feuilles fur-tout en hiver. Dès qu'on s'en apperçoit , il faut y remédier en enlevant & en écrasant ces infectes avec les doigts ; ou en frottant les branches avec une broffe & les feuilles avec un linge , après avoir trempé l'un & l'autre , foit dans du vinaigre , foit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de fel.

L'agrément ne fait pas le feul mérite des *orangers* , on en retire auffi de l'utilité , fes fleurs fervent à quantité d'ufages ; on en compofe des eaux , des liqueurs , des confitures , &c. tout le monde connoît l'excellente qualité de fes fruits ; ceux du plus grand nombre d'efpeces d'*orangers* font bons à manger. On tire auffi parti des oranges aigres. Voyez ORANGE.

Le bois de l'*oranger* , quoique de bonne qualité , est de bien peu de reffource même dans les pays très-chauds , où ces arbres deviennent très-gros , parce que le tronc fe trouve toujours pourri dans le cœur.

Il y a une infinité de variétés de cet arbre ; on fe contentera de rapporter ici celles que l'on cultive ordinairement.

1. L'*orange aigre* ou la *bigarade*.
2. Le même à feuilles panachées.
3. L'*orange douce* ou de Portugal.
4. L'*oranger à feuilles coquillées* ou le *bouquetier* ; ainsi nommé à caufe de la quantité de fleurs qu'il donne.

5. *Le même oranger à fleurs panachées.*
6. *L'orange cornue.*
7. *L'oranger hermaphrodite*, dont le fruit participe de l'orange & du citron.
8. *L'oranger de Turquie*, dont la feuille étroite approche de celle du faule.
9. *Le même à feuilles panachées.*
10. *Le pampelmouffe* : ce fruit est de la grosseur d'une tête humaine.
11. *L'oranger femelle* ; ainsi nommé à cause de sa fécondité.
12. *L'oranger tortu*, a mérité ce nom à cause de sa difformité.
13. *La grosse orange*, dont la peau a des inégalités.
14. *L'orange étoilée* ; ainsi nommée à cause des 5 sillons dont elle est marquée à la tête, & qui représentent une étoile.
15. *L'orange à écorce douce.*
16. *L'oranger à fleur double.*
17. *L'oranger de la Chine.*
18. *Le petit oranger de la Chine.*
19. *L'oranger nain*, à fruit aigre : il est différent de celui de la Chine.
20. *Le même dont les fruits & les feuilles sont panachés.*

Ces *orangers* nains sont d'un agrément infini ; leurs feuilles sont très-petites, & garnissent bien les branches : ils donnent une quantité de fleurs qui couvrent l'arbre, & forment naturellement au bout de chaque branche un bouquet d'une odeur délicieuse. Mais il faut des soins & des précautions pour entretenir ces arbres en vigueur : les serrer plutôt, les fortir plus tard, & les tenir plus chaudement que les *orangers* ordinaires. Il en est de même du pampelmouffe, de l'*oranger* de la Chine & de ceux à feuilles panachées. *M. d'Aubenton* le subdélégué.

ORANGER, (*Chimie, Pharmacie, Diete & Mat. méd.*) Il y a deux espèces d'*oranger* dont les hommes tirent des remèdes & des alimens : savoir l'*oranger* à fruit doux, & l'*oranger* à fruit aigre.

Les feuilles, les fleurs & les fruits de l'un & de l'autre, sont les parties de ces arbres qui sont en usage.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce des fruits sont chargées d'une huile essentielle abondante qui est très-pénétrante & très-aromatique ; cette huile est contenue dans

des cellules assez considérables pour paroître distinctement à la simple vue, celles de l'écorce du fruit sont même si amples & si pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froisser ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'est ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverse rapidement celle d'une bougie lorsqu'on presse entre les doigts un zeste d'orange auprès de cette flamme ; c'est ce même principe qui pique si vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorsqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche ; c'est encore cette huile qui irrite si rigoureusement les yeux lorsqu'on en approche de très-près une orange que l'on pele.

Nous avons exposé à l'article HUILE le procédé par lequel les Italiens ramassoient celle-ci aussi inaltérée qu'il est possible.

L'huile des fleurs d'orange, que les Italiens appellent *neroli*, n'en peut être séparée que par la distillation à l'eau, qui est le second procédé que nous avons décrit à l'article EAUX DISTILLÉES, voyez cet article ; car la distillation des fleurs d'orange par le bain-marie que l'on emploie communément pour en retirer un autre produit beaucoup plus usuel, savoir l'eau essentielle dont nous allons parler dans un instant, ne fournit point d'huile essentielle. Voyez HUILE ESSENTIELLE au mot HUILE, & ce qui est dit du bain-marie à l'article FEU, *Chimie*.

Cet autre principe dont nous avons à parler, savoir le principe aromatique qui s'éleve avec le principe aqueux surabondant ou libre (Voyez EAU DISTILLÉE.) dans la distillation des fleurs d'orange au bain-marie, constitue la liqueur très-con nue sous le nom d'eau de fleurs d'orange. V. à l'article EAU DISTILLÉE, la manière de la préparer, & son essence chimique, aussi bien que ses propriétés médicinales communes, au mot ODORANT, *principe*.

Cette eau est très-communément appelée dans les ouvrages de médecine latins, *aqua naphæ*.

On peut retirer une eau essentielle très-analogue à celle-ci, des feuilles d'*oranger* & des écorces du fruit.



Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent convient également, non seulement aux feuilles, aux fleurs & aux fruits de l'un & de l'autre *oranger*, mais encore, avec de très-légères différences, aux parties analogues du citronnier, du cédrat, du bergamottier, &c.

C'est encore indifféremment les fleurs de l'un ou de l'autre *oranger* qu'on prend pour en préparer des conferves solides & liquides ou molles, & des teintures ou ratifias. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruit convenablement épuisée de leur extrait amer par des macérations ou des décoctions suffisantes, ont à peu près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuses.

La chair, moëlle ou pulpe de l'orange douce, contient un suc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchissant & calmant la soif. On mange cette chair dépouillée de son écorce, ou seule, ou avec du sucre; cet aliment opère manifestement sur l'estomac dans la plupart des sujets, cette sensation qui est désignée dans la plupart des livres de diète par l'expression de *réjouir l'estomac*, c'est-à-dire, qu'il est assez généralement aussi salutaire qu'agréable. Cependant comme le parenchyme ou l'assemblage de cellules membraneuses où ce suc est enfermé, est coriace & indigeste; il vaut mieux sucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'est-à-dire, qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écrasé la chair encore enfermée dans le reste de l'écorce, en y plongeant à plusieurs reprises une fourchette ou un couteau à l'ame d'argent, y dissolvant ensuite, si l'on veut, une bonne quantité de sucre en poudre; & il vaut mieux, dis-je, avaler le suc d'orange ainsi préparé, que de manger l'orange entière. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuse, si l'on mêle parmi le sucre qu'on y emploie une petite quantité d'*eleosaccharum* préparé sur le champ, en frottant un petit morceau de sucre contre l'écorce de la même orange; c'est le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la faveur du suc. On peut préparer aussi avec le même suc une liqueur

parfaitement analogue à la limonade, & qui a à peu près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parce que l'acide de l'orange douce est beaucoup plus tempéré que celui du citron. La première liqueur est connue sous le nom d'*orangeade*. Voyez *Citronnier & Limonade*.

Le suc de l'orange douce se conserve moins bien que celui du citron; aussi ne le garde-t-on que fort rarement dans les boutiques; il ne seroit pas même fort agréable, & il auroit assez peu de vertu si on le conservoit sous la forme de sirop.

L'orange amère n'est employée parmi nos alimens qu'à titre d'assaisonnement: on arrose de son suc la plupart des volailles & des gibiers qu'on mange rôtis; & il est sûr que cet assaisonnement en facilite la digestion. On fait entrer aussi leur rapure & même leur écorce entière sèche, dans quelques ragoûts assez communs, l'amertume qu'ils y portent peut être regardée aussi comme un assaisonnement utile. Il est bon sur-tout pour corriger la fadeur, l'*inertie* des poissons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, &c. On fait aussi dans quelque provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'organe amère non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir ensemble, une sausse qu'on sert avec les volailles rôties; cette sausse ne peut qu'être & est en effet détestable, car les sucres acides végétaux sont entièrement dénaturés par l'ébullition, & acquièrent une saveur très-désagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pepins ne corrigent certainement point.

Les pepins d'orange, & sur-tout ceux de l'orange aigre, sont vermifuges comme toutes les substances végétales amères.

L'écorce d'orange amère est comptée parmi les fébrifuges les plus éprouvés: on la donne, soit en décoction, soit desséchée & réduite en poudre; elle est regardée aussi comme un bon emménagogue, & comme un spécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine; la dose en substance en est depuis un demi-gros jusqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, soit douce, soit

amère, confites, peuvent être regardées, par leur légère amertume & par un reste de parfum qu'elles retiennent, comme stomachiques, fortifiantes, propres à aider la digestion lorsqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de santé, & à réveiller doucement le jeu de l'estomac dans les convalescences. La conserve ou le gâteau de fleurs d'orange, dont il est bon de rejeter les fleurs après qu'on les a mâchées & que le sucre est fondu dans la bouche; & la marmelade ou conserve liquide, possèdent les mêmes qualités, & même à un degré supérieur. Le ratafia de fleurs d'orange qui est préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum, celle de l'esprit ardent. Voyez LIQUEURS SPIRITUEUSES, *Diete*.

L'eau de fleurs d'orange qui est amère & chargée d'une matière aromatique très-concentrée, est non-seulement employée pour aromatiser des alimens, des boissons & des remèdes, mais même seule ou bien faisant la base d'un remède composé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'est-à-dire, comme assaisonnement au lait & à plusieurs de ses préparations, telles que la crème douce, le fromage frais à la crème, le caillé, les crèmes avec les œufs, &c. L'eau de fleurs d'orange pure ou seule est à la dose d'une ou de deux cuillerées, un remède puissamment stomachique, cordial, vermifuge, carminatif, emménagogue, hystérique; elle remédie sur-tout très-efficacement, prise le matin à jeun, aux foiblesses & aux douleurs d'estomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & hystériques, à la dose de deux jusqu'à quatre & même six onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'orange & avec les écorces des fruits, des sirops simples qui ont à peu près les mêmes vertus que ces matières.

Les fleurs & les écorces des fruits, aussi bien que les divers principes & préparations simples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau distillée, l'huile essentielle, la teinture, &c. entrent dans un très-grand nombre de compositions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plupart des pharmacopées la description d'une pommade de fleurs d'orange qui se prépare en aromatisant du sain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuser dans ce sain-doux *liquéfié* par la chaleur du bain-marie, en réitérant plusieurs fois ces infusions sur des nouvelles fleurs, &c. Voyez *Pommade* & *Onguent*. Cette pommade, outre les qualités médicales du sain-doux, paroît posséder encore la qualité résolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles essentielles. Le sain-doux liquide & chaud se charge d'une certaine quantité de l'huile essentielle des fleurs d'orange, & sur-tout lorsqu'on les écrase dans le sain-doux. (b)

ORANGERIE, f. f. (*Architect. civile*.) c'est un bâtiment dans les grands jardins qui sert en hiver à préserver du froid les orangers, & en général toutes les plantes exotiques. Sa forme la plus ordinaire est celle d'un grand salon ou plutôt d'une galerie, dont le côté de l'entrée est exposé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puisse pas pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même servir à échauffer l'*orangerie* sans y faire du feu, & cela en y faisant passer des tuyaux de poêle, ou en pratiquant un poêle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'*orangerie*. Une des plus magnifiques *orangeries* qui ait été bâtie, est celle de Versailles, avec ailes en retour, & décorée d'un ordre toscan.

On appelle aussi *orangerie* le parterre où l'on expose les orangers pendant la belle saison.

*Orangeries* se dit encore des orangers mêmes enfermés dans les caisses. (D. J.)

ORARIUM, s. m. (*Hist. eccl's.*) partie du vêtement des prêtres, qu'on appelloit aussi *stola*, étole. Les évêques, les prêtres & les diacres le portoient, mais non les sous diacres, les lecteurs & les chantres. Oter l'*orarium* ou déposer, c'étoit la même chose. C'étoit aussi un linge que les diacres portoient sur le bras gauche; il n'étoit pas carré, mais oblong; il étoit à l'usage de tous les citoyens. On n'alloit point aux spectacles sans ce mouchoir, qu'on jetoit en l'air quand on étoit con-

tent. L'empereur Aurélien en fit distribuer au peuple. Paul de Samosate exigeoit le même applaudissement de ses auditeurs lorsqu'il prêchoit. Le mot *orarium* vient, selon quelques-uns, de *os*, *oris*, parce qu'on s'en servoit pour s'effuyer la bouche; selon d'autres d'*ora*, *oræ*, frange, bordure, parce qu'il étoit bordé & frangé.

ORATAVA, (*Géogr.*) ville de l'isle de Ténériffe, une des Canaries, à l'ouest de l'isle. C'est le port le plus célèbre qu'il y ait dans ce canton pour le commerce. Les Anglois y ont un consul. Selon l'observation du P. Feuillée en 1744, la différence du méridien entre *Oratava* & Toulon, est de 22 degrés 23 minutes, & par conséquent entre Paris 18<sup>d</sup> 45' 26". (*D. J.*)

ORATEUR, (*Eloquence & Rhétorique.*) Ce mot, dans son étymologie, s'étend fort loin, signifiant en général *tout homme qui harangue*. Ici il désigne un *homme éloquent* qui fait un discours public préparé avec art pour opérer la persuasion.

Quelque sujet que traite un tel *orateur*, il a nécessairement trois fonctions à remplir; la première est de trouver les choses qu'il doit dire; la seconde est de les mettre dans un ordre convenable; la troisième, de les exprimer avec éloquence: c'est ce qu'on appelle *invention, disposition, expression*. La seconde opération tient presque à la première, parce que le génie lorsqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une chose à celle qui doit la suivre. L'expression est l'effet de l'art & du goût. Voyez INVENTION, DISPOSITION, EXPRESSION.

On distingue trois devoirs de l'*orateur*, ou, si l'on veut, trois objets qu'il ne doit jamais perdre de vue, instruire, plaire & émouvoir. Le premier est indispensable, car à moins que les auditeurs ne soient instruits d'ailleurs, il faut nécessairement que l'*orateur* les instruisse: cette instruction est quelquefois capable de plaire par elle-même; il y a pourtant des agréments qu'on y peut répandre, ainsi que dans les autres parties du discours; c'est à quoi l'on oblige l'*orateur* par le second devoir qu'on lui prescrit, qui est de plaire. Il y en a un troisième, qui est d'émouvoir; c'est en y

satisfaisant que l'*orateur* s'éleve au plus haut degré de gloire auquel il puisse parvenir; c'est ce qui les fait triompher; c'est ce qui brise les cœurs & les entraîne.

*Le secret est d'abord de plaire & de toucher; Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.*

Ces ressorts sont d'employer les passions, instrument dangereux quand il n'est pas manié par la raison; mais plus efficace que la raison même quand il l'accompagne & qu'il la sert. C'est par les passions que l'éloquence triomphe, qu'elle regne sur les cœurs; quiconque fait exciter les passions à propos, maîtrise à son gré les esprits, il les fait passer de la tristesse à la joie, de la pitié à la colère. Aussi véhément que l'orage, aussi pénétrant que la foudre, aussi rapide que les torrens, il emporte, il renverse tout par les flots de sa vive éloquence: c'est par là que Démosthène a régné dans l'Aréopage & Cicéron dans les rostrès.

Personne n'ignore que les *orateurs* chez les Grecs & les Romains étoient des hommes d'état, des ministres non moins considérables que les généraux, qui manioient les affaires publiques, & qui étoient dans presque toutes les révolutions. Leur histoire n'est point celle de particuliers, ni les matières qu'ils traitoient un spectacle d'un art inutile. Les harangues de Démosthène & de Cicéron offrent des tableaux vivans du gouvernement, des intérêts, des mœurs & du génie des deux peuples. Il me paroît donc important de tracer avec quelque étendue le caractère des *orateurs* d'Athènes & de Rome: ce sera l'histoire de l'éloquence même. Ainsi, voyez *Orateurs Grecs*, *Orateurs Romains*.

Bossuet, Fléchier, Bourdalouë, ont été dans le dernier siècle de grands *orateurs* chrétiens. Les oraisons funèbres des deux premiers les ont conduits à l'immortalité; & Bourdalouë devint bientôt le modèle de la plupart des prédicateurs. Mais rien parmi nous n'engage aujourd'hui personne à cultiver le talent d'*orateur* au barreau, ce tribunal que Virgile appelle si bien *ferrea juga, insanumque forum*. C'est ce qui a fait dire à un de nos auteurs modernes:

*Egaré dans le noir dédale  
Où le phantôme de Thémis  
Couché sur la pourpre & les lis,  
Penche la balance inégale,  
Et tire d'une urne vénale  
Des arrêts dictés par Cypris.  
Irois-je, orateur mercénaire  
Du faux & de la vérité,  
Chargé d'une haine étrangère,  
Vendre aux querelles du vulgaire  
Ma voix & ma tranquillité? (D. J.)*

ORATEURS GRECS, (*Hist. de l'Éloquence.*) pour mettre de la méthode dans ce discours, nous partagerons les *orateurs grecs* en trois âges, conformément aux trois âges de l'éloquence d'Athènes.

*PREMIER AGE.* Périclès fut proprement le premier *orateur* de la Grece, avant lui nul discours, nul ornement oratoire. Quelques sophistes sortis des colonies grecques, avec un style sententieux, des termes emphatiques, un ton ampoulé, & un amas fastueux d'hyperboles, éblouirent quelque temps les Grecs. Les Athéniens frappés du style fleuri & métaphorique de Gorgias de Léontium, le respectèrent comme un enfant des dieux; ses hypallages, ses hyperbates, ses caractères lui méritèrent une statue d'or massive dans le temple de Delphes. Hyppias d'Elé, fameux par sa prodigieuse mémoire, étoit comme l'*orateur* commun de toutes les républiques grecques. Périclès, guidé par un génie supérieur, & formé par de plus habiles maîtres, vint tout à coup éclipser la réputation que ces vains harangueurs avoient usurpée, & détromper ses compatriotes: ses vertus, ses exploits, son savoir profond, & ses rares qualités donnerent de l'éclat à cette magnifique éloquence, qui pendant quarante ans le rendit le maître absolu de sa patrie, & l'arbitre de la Grece. Il n'a laissé aucun discours, mais les poètes comiques de son temps rapportent que la déesse de la persuasion, avec toutes ses graces, résidoit sur ses levres; qu'il foudroyoit, qu'il renversoit, qu'il mettoit en combustion toute la Grece.

*Socrate*, sans être *orateur* ni maître de rhétorique, continua cette brillante réforme, & soutint ces heureux commence-

mens. Jules-César, dans le traité qu'il composa pour répondre à l'éloge historique que Cicéron avoit fait de Caton d'Utique, comparoit le discours de la vie de ce romain à la conduite de Périclès, & au discours de Thérachine par Socrate, éloge accompli dans la bouche d'un si grand homme, qui, dit Plutarque, auroit effacé Cicéron même, si le barreau avoit pu être un théâtre assez vaste pour son ambition.

*Lyfias* brilla dans le genre simple & tranquille; il effaça par un style élégant & précis tous ses devanciers, & laissa peu d'imitateurs. Athènes s'applaudit de sa diction pure & délicate, & toute la Grece lui adjugea plus d'une fois le prix d'éloquence à Olympie. Les graces de l'articisme dont il orne ses discours, dit Denis d'Halycarnasse, sont prises dans la nature & dans le langage ordinaire. Il frappe agréablement l'oreille par la clarté, le choix & l'élégance de ses termes, & par l'arrangement harmonieux de ses périodes. Chez lui, chaque âge, chaque passion, chaque personnage a, pour ainsi dire, sa voix qui le distingue & le caractérise. Ses péroraisons sont exactes & mesurées, mais elles n'ont point ce pathétique qui ébranle & qui entraîne. Ce qu'on trouve de surprenant dans cet *orateur*, c'est une fécondité prodigieuse de génie. Dans environ deux cens plaidoyers qu'il débita ou composa pour d'autres, on ne remarquoit ni mêmes lieux, ni mêmes pensées, ni mêmes réflexions. Il trouva, ou au moins perfectionna l'art de donner aux choses une énergie, une force, & un caractère qui se reconnoît dans les pensées, dans l'expression, & dans l'arrangement des parties.

*Thucydide* vint frapper les Grecs par un nouvel éclat, & un nouveau genre d'éloquence. A un génie aussi élevé que sa naissance, à une fierté de républicain, à un caractère sombre & austère, à un tempérament chagrin & inquiet, son éducation & ses malheurs ajouterent cette noblesse de sentiment, ce choix de paroles, cette hardiesse d'imagination, cette vigueur de discours, cette profondeur de raisonnemens, ces traits, ces expressions qui le constituent le premier & le plus digne

digne historien des républiques. Son style singulier ne participe que trop à une humeur violente & agitée par les revers de la fortune. Il emploie l'ancien dialecte attique. Il crée des mots nouveaux, & en affecte d'anciens pour donner un air mystérieux à certaines pensées qu'il ne fait que montrer. Il met le singulier pour le pluriel, le pluriel pour le singulier, l'infinitif des verbes pour les noms verbaux, le genre féminin pour le masculin : il change les cas, les temps, les personnes, les choses mêmes, suivant le mouvement de son imagination, le besoin des affaires & les circonstances de son récit. Une figure qui lui est propre & qui porte avec soi le caractère véritable d'une passion forte & violente, c'est l'hyperbate, qui n'est autre chose que la transposition des pensées & des paroles dans l'ordre & la suite d'un discours. La méthode de raisonner par de fréquens enthymêmes, le distingue de tous les écrivains précédens.

Ses idées, d'un ordre supérieur, n'ont rien que de noble, & présentent même une espèce d'élévation aux choses les plus communes; on ne fait pas si ce sont les pensées qui ornent les mots, ou les mots qui ornent les pensées; ses termes sont, pour ainsi dire, au même niveau que les affaires : vif, ferré, concis, on dirait qu'il court avec la même impétuosité que la foudre qu'il allume sous les pas des guerriers dont il décrit les exploits.

Cicéron & Denis d'Halycarnasse exigeoient un grand discernement dans la lecture de ses harangues, parce qu'ils n'y trouvoient pas un style ni assez harmonieux, ni assez lié, ni assez arrondi; ils lui reprochoient d'avoir quelquefois des pensées obscures & enveloppées, des raisonnemens vicieux, & des caractères forcés.

*SECOND AGE.* *Isocrate* ouvrit ce beau siècle, & parut à la tête des orateurs qui s'y distinguèrent, comme un guide éclairé qui mène une troupe de sages par des chemins rians & fleuris. De son école, comme du cheval de Troie, dit Cicéron, sortit une foule de grands maîtres. Le genre d'éloquence qu'il introduisit est agréable, doux, dégagé, coulant, plein de pensées fines, & d'expressions harmonieu-

ses; mais il est plus propre aux exercices de pur appareil qu'au tracas du barreau.

La multiplicité de ses antithèses, ses phrases de même étendue, de mêmes membres, fatiguent le lecteur par leur monotonie. Il sacrifie la solidité du raisonnement aux charmes du bel esprit. Par une sottise ambition de ne vouloir rien dire qu'avec emphase, il est tombé, dit Longin, dans une faute de petit écolier. Quand on lit ses écrits, on se sent aussi peu ému que si on assistoit à un simple concert. Ses réflexions n'ont rien de merveilleux qui enlève; Philippe de Macédoine disoit qu'il ne s'escriroit qu'avec le fleuret.

*Isocrate* naquit 436 ans avant Jésus-Christ, & mourut de douleur à l'âge de 90 ans, ayant appris que les Athéniens avoient perdu la bataille de Chéronée. Il nous reste de lui vingt-une harangues que Wolfius a traduit du grec en latin. Il y a deux de ces oraisons pour Nicoclès roi de Chypre, qui sont parvenues jusqu'à nous. La première traite des devoirs des princes envers leurs sujets, & la seconde de ceux des sujets envers leurs princes. Nicoclès pour lui en témoigner sa reconnoissance, lui fit présent de vingt talens, c'est-à-dire, de trois mille sept cents cinquante livres sterling, suivant le calcul du docteur Brewood, ce qui revient à plus de quatre-vingt-trois mille livres de notre monnoie.

*Platon*, comme un nouvel athlète, vint, les armes à la main, disputer à Homère le prix de l'éloquence. Le dialecte dont il se sert est l'ancien dialecte attique qu'il écrit dans sa plus grande pureté. Son style est exact, aisé, coulant, naturel, tel qu'un clair ruisseau qui promène sans bruit & sans fierté ses eaux argentines à travers d'une prairie émaillée de fleurs. Speusippe son neveu fit placer les statues des Graces dans l'académie où ce philosophe avoit coutume de dicter ses leçons, voulant par-là fixer le jugement qu'on devoit prononcer sur ses écrits, & l'idée véritable qu'il en falloit concevoir. Son défaut est de se répandre trop en métaphores; emporté par son imagination, il court après les figures, & surcharge ses écrits d'épithètes. Ses métaphores sont sans analogie.

& ses allégories sans mesure, du moins c'est ainsi qu'en juge Denis d'Halycarnasse après Démétrius de Phalere, & d'autres favans, dans sa lettre à Pompée.

*Isée* montra une diction pure, exacte, claire, forte, énergique, concise, propre au sujet, arrondie, & convenable au barreau. On apperçoit dans les dix plaidoyers qui nous restent des cinquante qu'il avoit écrits, les premiers coups de l'art, & cette source où Démosthène forgea ces foudres & ces éclairs qui le rendirent si terrible à Philippe & à Eschine.

*Hyperide* joignit dans ses discours les douceurs & les graces de Lyfias. Il y a dans ses ouvrages dit Longin, un nombre infini de choses plaisamment dites : sa maniere de railler est fine, & a quelque chose de noble.

*Eschine*, enfant de la fortune & de la politique, est un de ces hommes rares qui paroissent sur la scene comme par une espece d'enchantement. La poussiere de l'école & du greffe, le théâtre, la tribune la Grece, la Macédoine, lui virent jouer tour-à-tour différens rôles. Maître d'école, greffier, acteur, ministre, sa vie fut un tissu d'aventures; sa vieillesse ne fut pas moins singuliere : il se fit philosophe, mais philosophe souple, adroit, ingénieux, délicat, enjoué. Il charma plus d'une fois ses compatriotes, & fut admiré & estimé de Philippe. L'obscurité de sa naissance, l'amour des richesses & de la gloire piquèrent son ambition, & ses malheurs n'altérèrent jamais les charmes & les graces de son esprit, il l'avoit extrêmement beau.

Une heureuse facilité que la nature seule peut donner, regne par-tout dans ses écrits; l'art & le travail ne s'y font point sentir. Il est brillant & solide; sa diction ornée des plus nobles & des plus magnifiques figures, est assaisonnée des traits les plus vifs & les plus piquans. La finesse de l'art ne se fait pas tant admirer en lui que la beauté du génie. Le sublime qui regne dans ses harangues n'altère point le naturel. Son style simple & net n'a rien de lâche ni de languissant, rien de resserré ni de contraint. Ses figures sortent du sujet sans être forcées par l'effort de la réflexion. Son langage châtié, pur, élégant, a toute

la douceur du langage populaire. Il s'élève sans se guinder; il s'abaisse sans s'avilir ni se dégrader.

Une voix sonore & éclatante, une déclamation brillante, des manieres aimables & polies, un air libre & aisé, une capacité profonde, une étude réfléchie des loix, une pénétration étendue lui concilierent les suffrages des tribus assemblées, & l'admiration des connoisseurs. Par tous ces talens que la nature lui prodigua, que son génie fut merveilleusement cultiver, le fils d'Atromete devint le digne rival de Démosthène, & le compagnon des rois.

*Démosthène*, le premier des *orateurs grecs*, mérite bien de nous arrêter quelque temps. Il n'aquit à Athènes 381 ans avant Jesus-Christ. Il fut disciple d'Isocrate, de Platon, & d'Isée, & fit sous ce grand maître de tels progrès, qu'à l'âge de dix-sept ans il plaida contre ses tuteurs, & les fit condamner à lui payer trente talens qu'il leur remit.

Né pour fixer le vrai point de l'éloquence grecque, il eut à combattre en même temps les obstacles de la nature & de la fortune. L'étude & la vertu s'efforcèrent comme à l'envi de le placer à la tête des *orateurs*, & de lui soumettre ses rivaux. Point d'homme qui ait été tant contredit, & point d'homme qui ait été tant admiré : point d'*orateur* plus mal partagé du côté de la nature, & plus aidé du côté de l'art : point de politique qui ait eu moins de loisir, & qui ait su mieux employer le temps; son éloquence & sa vertu peuvent être regardées comme un prodige de la raison & le plus grand effort du génie.

C'est en effet un génie supérieur qui s'est ouvert une nouvelle carrière qu'il a franchie d'un pas audacieux, sans laisser aux autres que la seule consolation de l'admirer, & le désespoir de ne pouvoir l'atteindre. Lorsqu'il entra dans les affaires, & qu'il commença à parler en public, quatre *orateurs* célèbres s'étoient déjà emparés de l'admiration publique; Lyfias par un style simple & châtié; Isocrate par une diction ornée & fleurie; Platon par une élocution noble, pompeuse & sonore; Thucydide par un style serré, brusque, impétueux. Démosthène réunit tous

ces caractères ; & prenant ce qu'il y avoit de plus louable en chaque genre, il s'en forma un style sublime & simple, étendu & ferré, pompeux & naturel, fleuri & sans fard, austère & enjoué, véhément & diffus, délicat & brusque, propre à tracer un portrait & à enflammer une passion.

Tout ce que l'esprit a de plus subtil & de plus brillant, tout ce que l'art a de plus fin, & , pour ainsi dire, de plus raffiné, il le trouve, & le manie d'une manière admirable. Rien de plus délicat, de plus ferré, de plus lumineux, de plus châtié que son style ; rien de plus sublime, ni de plus véhément que ses pensées, soit par la majesté qui les accompagne, soit par le tour vif & animé dont il les exprime. Nul autre n'a porté plus loin la perfection des trois styles ; nul n'a été plus élevé dans le genre sublime, ni plus délicat dans le simple, ni plus sage dans le tempéré.

Dans sa méthode de raisonner, il fait prendre des détours & marcher par des chemins couverts, pour arriver plus sûrement au but qu'il se propose : c'est ainsi que dans la harangue de la flotte qu'il faisoit équiper contre le roi de Perse, il rend au peuple la difficulté de l'entreprise si grande, que voulant la persuader en apparence, il la dissuade en effet, comme il le prétendoit. Il supprime quelquefois adroitement des actions glorieuses à sa patrie, lorsqu'en les rapportant il pourroit choquer des alliés. Dans la quatrième Philippique, il dit qu'Athènes sauva deux fois la Grèce des plus grands dangers, à Marathon, à Salamine. Il étoit trop habile pour rappeler l'honneur qu'Athènes s'étoit acquise en affranchissant la Grèce de l'empire de Sparte, parce qu'il avoit tout à ménager dans les conjonctures critiques où il parloit. Il aime mieux dérober quelque chose à la gloire de sa république, que de faire revivre un souvenir injurieux à Lacédémone, alors alliée d'Athènes.

Ce qu'on doit sur-tout admirer en lui, ce sont ces couleurs vives, ces traits touchés & perçans, ces terribles images qui abattent & effraient, ce ton de majesté qui impose, ces mouvemens impétueux qui entraînent, ces figures véhémentes,

ces fréquentes apostrophes, ces interrogations réitérées qui animent & élèvent un discours ; en sorte que l'on peut dire que jamais l'orateur n'a donné tant de force à la colère, aux haines, à l'indignation, à tous ses mouvemens, ni à toutes ses passions.

Démosthène n'est point un déclamateur qui se joue librement sur des sujets de fantaisie, & qui, selon le reproche calomnieux de ses ennemis, s'inquiète bien plus de la cadence d'une période que de la chute d'une république. C'est un orateur dont le zèle infatigable ne cesse de réveiller les léthargiques, de rassurer les timides, d'intimider les téméraires, de ranimer les voluptueux, qui ne vouloient ni servir la patrie, ni qu'il la servît : c'est enfin un ami du genre humain, qui ne s'occupe qu'à refondre des hommes accoutumés à n'user de la liberté & de la puissance, que pour se mettre au dessus de la raison.

Un talent qu'il porta au souverain degré par des exercices continuels, c'est la déclamation. Le feu, l'action de son visage, le son de sa voix d'accord avec ses expressions & ses pensées, le ton de ses paroles, & l'air de son geste ébranloient quiconque venoit l'entendre. Démétrius de Phalère, qui avoit été son disciple, assure qu'il haranguoit comme un sage, plein de l'esprit du dieu de Delphes.

Les effets de son éloquence tiennent du prodige. Philippe de Macédoine par menaces, par ruses, par intrigues, par tromperies pénètre jusqu'aux Thermophiles, & vient montrer à la Grèce les fers qu'il avoit forgés pour elle. Athènes & ses voisins sans conseil, sans chefs, sans finances, sans vaisseaux, sans soldats, sans courage pâlissoient & restent interdits. Démosthène monte à la tribune, il parle ; aussi tôt les troupes marchent, les mers sont couvertes de vaisseaux ; Olynthe, Byzance, l'Eubée, Mégare, la Béotie, Rhodes, Chios, l'Helléspont sont secourus, ou rentrent dans l'ancienne alliance ; Philippe lui-même tremble au milieu de sa redoutable phalange.

La prise d'Elatée par le même Philippe réduisit une seconde fois les Athéniens au désespoir. Démosthène les rassure, & se

charge de faire rentrer les Thébains dans la ligue commune. Son éloquence, dit Théopompe, souffla dans leur cœur comme un vent impétueux, & y ralluma l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que transportés comme par une espèce d'enthousiasme & de fureur, ils coururent aux armes, & marcherent avec audace contre le commun tyran de la Grece : crainte, réflexion, politique, prudence, tout est oublié pour ne plus se laisser enflammer que par le feu de la gloire.

Antipater, un des successeurs de Philippe, comptoit pour rien les galeres d'Athènes, le pirée & les ports. Sans Démosthene, disoit-il, nous aurions pris cette ville avec plus de facilité, que nous ne nous sommes emparé de Thèbes & de la Béotie; lui seul fait la garde sur les remparts, tandis que ses citoyens dorment: comme un rocher immobile, il se rit de nos menaces, & repousse tous nos efforts. Il n'a pas tenu à lui qu'Amphipolis, Olynthe, Pyle, la Phocyste, la Chersonese, la côte de l'Hellepont, ne nous passent. Plus redoutable lui seul que toutes les flot-tes de sa république, il est aux Athéniens d'aujourd'hui ce qu'étoient aux anciens Thémistocle & Périclès. S'il avoit eu en sa disposition les troupes, les vaisseaux, les finances, les occasions, que n'auroit pas eu à craindre notre Macédoine, puisque par une seule harangue il souleve tout l'univers contre nous, & fait sortir des armées de terre?

Le roi de Perse donnoit ordre à ses satellites de lui prodiguer l'or à pleines mains, afin de l'engager à susciter de nouveaux embarras à Philippe, & d'arrêter les progrès de cette cour qui sortie à peine de la poussière, osoit déjà menacer son trône. Alexandre trouva dans Sardes les réponses de Démosthene, & le bordereau des sommes qu'on lui envoyoit régulièrement par distinction entre tous les Grecs.

Nous ne pouvons trouver une idée plus juste ni plus belle de la perfection de l'éloquence grecque, que la réplique de cet orateur au plaidoyer d'Eschine contre Crésiphon : l'antiquité ne nous fournit point de discours plus parfait. Cicéron paroît enchanté de l'exorde d'Eschine, & Quin-

ilien parle avec étonnement de celui de Démosthene.

Quelques sophistes ont cependant trouvé des taches essentielles dans ces deux harangues; mais est-il à présumer que deux orateurs qui s'observoient mutuellement, qui connoissoient le génie de leurs compatriotes, formés tous deux par la nature, perfectionnés par l'art, distingués par leurs emplois, consommés par l'expérience, & de plus animés par une inimitié personnelle, aient dit des choses nuisibles à leur cause? Dans une affaire aussi critique, où il s'agissoit de leur fortune & de leur réputation, qui croira que ces deux grands hommes auroient posé des principes faux, suspects, plus dignes d'un déclamateur qui ne cherche qu'à donner des termes, que d'un politique à qui il est essentiel de ménager l'estime de sa république & sa propre gloire? Avouons plutôt qu'il n'ont jeté dans leurs discours que ce degré de chaleur qui lui convient; c'est la moindre justice qu'on puisse rendre à leur mémoire.

Il est vrai qu'ils se chargent d'injures atroces, sans aucun ménagement. La politesse de nos mœurs & les lumières de notre foi condamnent ces manières féroces & barbares; mais plaçons-nous dans le même point de vue & dans la même situation, nous en jugerons différemment. Ce style étoit ordinaire au barreau d'Athènes, & passa même aux Romains; il est familier à Cicéron, ce modèle accompli de l'urbanité romaine, cet orateur si exact à observer les bienséances de son art & de sa nation: je ne vois pas qu'aucun ancien ait repris en lui ses invectives atroces contre Marc Antoine. En général un républicain se donne plus de liberté, & parle avec moins de ménagement qu'un courtisan de la monarchie.

Les envieux & les rhéteurs font encore d'autres reproches à Démosthene, mais qui ne sont que de légers défauts, & qui n'ont jamais pu nuire à sa réputation, je m'arrêteroïis plus volontiers au parallèle que les anciens & les modernes ont fait d'Eschine & de lui; mais je dirai seulement que Démosthene ne pouvoit avoir un plus digne rival qu'Eschine, ni Eschine un plus



digne vainqueur que Démosthène. Si l'un tient le premier rang entre les *orateurs grecs*, l'autre tient sans contredit le second. Trois des harangues d'Eschine furent nommées *les trois graces*, & neuf de ses lettres méritèrent le surnom des *neuf muses*. Il nous en est resté quelques-unes qui sont fort supérieures à celles de son rival. Démosthène harangue dans ses lettres, Eschine parle, conserve dans les siennes.

Ayant succombé dans son accusation contre Ctésiphon, il paya d'un exil involontaire une accusation témérement intentée. Il alla s'établir à Rhodes, & ouvrit dans cette isle une nouvelle école d'éloquence, dont la gloire se soutint pendant plusieurs siècles. Il commença ses leçons par lire à ses auditeurs les deux harangues qui avoient causé son bannissement : tout le monde lui donna de grands éloges ; mais quand il vint à lire celles de Démosthène, les battemens de mains & les acclamations redoublèrent. Ce fut alors qu'il dit ce mot si louable dans la bouche d'un ennemi & d'un rival : " Eh ! que seroit-ce donc, messieurs, si vous l'aviez entendu lui-même ,, !

Il ne faut pas taire ici que le vainqueur usa noblement de la victoire ; car au moment qu'Eschine sortit d'Athènes pour aller à Rhodes, Démosthène la bourse à la main courut après lui, & l'obligea d'accepter une offre inespérée, & une consolation solide ; sur quoi Eschine s'écria : " Comment ne regretterai-je pas une patrie où je laisse un ennemi si généreux, que je désespère de rencontrer ailleurs des amis qui lui ressemblent ,, ? Il arriva cependant que les Asiatiques étonnés plainquirent ses disgrâces, adoucirent ses malheurs, & rendirent justice à ses talens.

Pour ce qui regarde Démosthène, les Athéniens, après sa mort qui fut celle d'un héros, lui firent ériger une statue de bronze, & ordonnerent par un décret que d'âge en âge l'ainé de sa famille seroit nourri dans le prytanée. Au bas de sa statue étoit gravée cette inscription : " Démosthéné, si la force avoit égalé en toi le génie & l'éloquence, jamais Mars le macédonien n'auroit triomphé de la Grece ,, .

Antipater prononça en quelque sorte son éloge funebre en deux mots. Lorsqu'on lui raconta la maniere généreuse dont il quitta la vie, pour s'arracher aux fers des successeurs d'Alexandre, il dit que ce grand homme avoit quitté la vie pour se hâter d'habiter dans les isles des bienheureux parmi les héros, ou pour marcher au ciel à la suite de Jupiter, protecteur de la liberté.

Personne n'ignore le cas infini qu'Herzogene, Photius, Longin, Quintilien, Denis d'Halycarnasse, & Cicéron ont fait de ce grand homme. Wolfius a traduit en latin les harangues qui nous restent de lui ; M. de Tournel en a donné une traduction françoise, avec une préface qui passe pour un chef-d'œuvre.

Je ne parlerai pas ici de Dinarque, de Demade, & autres qui ont paru avec réputation, parce que ceux-ci ne nous ont laissé aucun écrit ; ceux-là n'ont inventé aucun genre de style particulier, & n'en ont perfectionné aucun. D'ailleurs je ne me suis proposé ici que de crayonner quelques traits des principaux *orateurs grecs*, pour pouvoir tracer en passant la suite des progrès, & finalement la chute de l'éloquence dans ce beau pays du monde.

*TROISIEME AGE.* La perte de plusieurs grands hommes qui se détruisirent respectivement par les intrigues des princes de Macédoine, entraîna la perte de l'éloquence avec la ruine de la république. Des *orateurs* d'esprit & de mérite occuperent encore le barreau avec éclat ; mais ce n'étoit plus ni le même génie, ni la même liberté, ni la même grandeur : ils imposèrent quelque temps à la multitude, & parurent avoir remplacé les Eschines & les Démosthènes, mais les connoisseurs s'aperçurent bientôt du faux brillant qu'ils introduisoient, & du terrible déchet dont l'éloquence antique étoit menacée. Au lieu de cette éloquence noble & philosophique des anciens, on vit s'insinuer peu à peu, depuis la mort d'Alexandre, une éloquence insolente, sans retenue, sans philosophie, sans sagesse, qui, détruisant jusqu'aux moindres trophées de la première, s'empara de toute la Grece : fortie des contrées délicieuses de l'Asie, elle travailla

sourdement à supplanter l'ancienne, & y réussit en faisant illusion, & trompant l'imagination par des couleurs empruntées. Au lieu de ce vêtement majestueux, mais modeste, qui ornoit l'ancienne éloquence, elle prit une robe toute brillante & bigarrée de diverses couleurs, peu convenable à la poussière du barreau. Ce ne fut plus que jeux d'esprit, que pointes, qu'antithèses, que figures, que métaphores, que termes sonores, mais vides de sens.

*Démétrius* de Phalere, grand homme d'état, aussi versé dans les lettres & la philosophie que dans la politique, donna la première atteinte au goût solide qu'il avoit puisé dans l'école de *Démosthène*, dont il se faisoit honneur d'avoir été l'élève. Cet orateur, soit par affectation, soit par choix, soit par nécessité, s'appliquoit plutôt à plaire au peuple & à l'amuser, qu'à l'abattre & qu'à exciter en lui une vive impression, comme faisoit *Périclès* pour aiguillonner en quelque sorte son courage, & le tirer de sa létargie. Ecrivain poli, il s'étudioit à charmer les esprits, & non à les enflammer; à faire illusion, & non à convaincre. C'est plutôt un athlète de parade, formé pour figurer dans les jeux & les spectacles, qu'un guerrier terrible qui s'élance de sa tente pour frapper l'ennemi. Son style rempli de douceur & d'agrément, mais dénué de force & de vigueur, avec tout son brillant & son éclat, ne s'élevoit point au dessus du médiocre: c'étoient des graces légères & superficielles, qui dispa-roissoient à la vue de l'éloquence sublime & magnifique de *Démosthène*. On le fait aussi auteur de la déclama-tion, genre d'exercice plus convenable à un sophiste qui cherche à faire parade d'esprit à l'ombre de l'école, qu'à un homme sensé, nourri & formé dans les affaires.

Cette nouveauté fut d'un exemple pernicieux, car ce style devint à la mode. Les sophistes qui succédèrent à *Démétrius*, raffinerent encore cette invention, & ne s'occupèrent plus qu'à subtiliser, qu'à terminer leurs périodes par des jeux de mots, des antithèses, des pointes d'esprit, des métaphores outrées, des subtilités péu-

les, mais dévoilons plus particulièrement les causes de la chute de l'éloquence.

1°. La perte de la liberté dans Athènes fut celle de l'éloquence. Un homme né dans l'esclavage, dit *Longin*, est capable des autres sciences, mais il ne peut jamais devenir orateur; car un esprit abattu & comme dompté par la servitude n'a pas le courage de s'élever à quelque chose de grand: tout ce qu'il pourroit avoir de vigueur, s'évapore de lui-même, & il demeure toujours comme enchaîné dans une prison. La servitude la plus légitime est une espèce de prison, où l'âme décroît & se rapetisse en quelque sorte; au lieu que la liberté élève l'âme des grands hommes, anime, excite puissamment en eux l'émulation, & entretient cette noble ardeur qui les encourage à s'élever au dessus des autres; joignez-y les motifs intéressans, dont les républiques piquent leurs orateurs. Par eux leur esprit acheve de se polir, & se prête à leur faire cultiver avec une merveilleuse facilité les talens qu'ils ont reçus de la nature, sans les écarter un moment de ce goût de la liberté qui se fait sentir dans leurs discours, & jusque dans leurs moindres actions.

2°. A cet amour désintéressé de la liberté dans les républicains succéda sous une domination étrangère un desir passionné des richesses: on oublia tout sentiment de gloire & d'honneur, pour mendier servilement les faveurs des nouveaux maîtres, & ramper à leurs piés. Or, dit *Longin*, comme il est impossible qu'un juge corrompu juge sans passion & sagement de tout ce qui est juste & honnête, parce qu'un esprit qui s'est laissé gagner aux pré-sens, ne connoît de juste & d'honnête que ce qui lui est utile: comment pourrions-nous trouver de grandes actions dignes de la postérité dans ce malheureux siècle où nous ne nous occupons qu'à tromper celui-ci pour nous approprier sa succession, qu'à tendre des piéges à cet autre, pour nous faire écrire dans son testament, & qu'à faire un trafic infâme de tout ce qui peut nous apporter du gain?

3°. La corruption des mœurs engloutit, pour ainsi dire, tous les talens. Les esprits comme abâtardis par le luxe, se jetterent

dans un désordre affreux. Si on donnoit quelque temps à l'étude, ce n'étoit que par pur amusement ou pour faire une vaine parade de sa science, & non par une noble émulation, ni pour tirer quelque profit louable & solide. Les Grecs, sous l'empire des étrangers, furent comme une nouvelle nation vendue à la mollesse & à la volupté. Vils instrumens des passions de leurs maîtres, ils trafiquerent honteusement leurs vrais intérêts & leur réputation, pour goûter les fades douceurs d'un lâche repos : nulle émulation, nul desir de la vraie gloire, tout étoit sacrifié au plaisir. Or dès qu'un homme oublie le soin de la vertu, il n'est plus capable que d'admirer les choses frivoles; il ne sauroit plus lever les yeux pour regarder au dessus de soi, ou rien dire qui passe le commun; tout ce qu'il a de noble & de grand se fanne, se sèche, & n'attire plus que le mépris.

4°. La mauvaise éducation suivit de près la servitude & le luxe. Les études furent négligées & altérées, parce qu'elles ne conduisoient plus aux premières portes de l'état. On vouloit qu'un précepteur coûtât moins qu'un esclave; on fait à ce sujet le beau mot d'un philosophe : comme il demandoit mille drachmes pour instruire un jeune homme; c'est trop, répondit le pere, il n'en coûte pas plus pour acheter un esclave. Hé bien, à ce prix vous en aurez deux, reprit le philosophe, votre fils & celui que vous achetez.

Les rhéteurs avec un manteau de pourpre des mieux travaillés, avec des chauffures attiques, comme les dames les portoient, avec des sandales de Sycione arrêtées par une courroie blanche, apprenoient aux enfans une centaine de mots attiques, & leur expliquoient les plus ridicules impertinences, qu'ils enveloppoient sous des termes mêlés de barbarismes & de solécismes, qu'ils autorisoient du nom d'un poëte & d'un écrivain inconnu. Ils n'avoient à la bouche, & ne donnoient pour sujet de composition, que le mont Athos percé par Xercès, l'Hellepont couvert de vaisseaux, l'air obscurci par les flèches des Perses, les lettres d'Orthriades; les batailles de Salamine, d'Ar-

témise & de Platée, la mort de Léonidas, & la fuite de Xercès. Quelquefois ils déclamoient & chantoient la guerre de Troie, les noces de Deucalion & de Pyrrha, & se démenoiént comme des fous, pour se faire croire remplis de l'esprit des dieux : c'étoit à quoi aboutissoit toute leur rhétorique; certes, je crois que celle de quelques-uns de nos colleges en est la copie.

5°. Les anciens *orateurs grecs* n'étoient point de ces spéculatifs qui repaïssoient leur curiosité de connoissances stériles & singulieres; ils travailloient pour le public, & se regardoient placés dans le monde par la providence, pour l'éclairer utilement. En vrais savans, ils appliquoient les préceptes de la philosophie au manieement des affaires. Mais depuis la mort de Démosthène, les *orateurs* & les savans n'écoutoient plus que leurs fantaisies & leurs idées. Chacun suivoit son intérêt particulier, & négligeoit le bien commun. On ne raisonnoit plus dans les écoles que sur des chimères; les matieres absurdes qu'on y traitoit jetoient nécessairement la confusion dans les idées & dans le langage.

6°. La nécessité du commerce avec les Barbares, sujets de Macédoine ou des Romains, introduisit les mauvaises mœurs & le mauvais goût : jusques-là les Grecs nourris au grand & à l'honnête, s'étoient défendus de la corruption qui régnoit dans les provinces de l'Asie mineure, dont ils avoient tant de fois triomphé; mais bientôt le mélange avec les étrangers, corrompit tout. Un je ne fais quel mauvais air infecta l'éloquence comme les mœurs. Dès qu'elle sortit du Pirée, dit Cicéron, & qu'elle se répandit dans les isles & dans l'Asie, elle perdit cet air de santé & d'embonpoint qu'elle avoit conservé si longtemps dans son terroir naturel, & désapprit presque à parler : de-là ce style pesant & surchargé d'une abondance fastidieuse, qui fut en usage chez les Phrygiens, les Cariens, les Misiens, peuples grossiers & sans politesse.

7°. Les discussions & les jalousies éternelles des petites républiques, qui changèrent la face des affaires, altérèrent aussi étrangement l'éloquence. Les Grecs des

petits états corrompus par l'or étranger, étoient autant d'espions qui observoient d'un œil malin, les citoyens des plus grandes villes. Une parole forte & libre, un terme noble & élevé échappé dans un discours & dans le feu de la déclamation, étoit un crime pour ceux qui n'en avoient pas. On n'osoit plus raisonner, ni proposer un avis salutaire, parce que tout étoit suspecté. Dans les lieux mêmes où les savans, chassés de leur patrie par la cabale, ouvrirent des écoles de belles-lettres pour se ménager quelques ressources contre les rigueurs du sort, ce n'étoit que fureur & acharnement. Souvent un prince détruisoit les établissemens de son devancier dans les pays possédés par les successeurs d'Alexandre. Or, si les délices d'une trop longue paix, dit Longin, sont capables de corrompre les plus belles ames, à plus forte raison cette guerre sans fin qui trouble depuis si long-temps toute la terre, est-elle un puissant obstacle à nos desirs.

Il est vrai que Rome ouvrit une retraite honorable à ces illustres bannis, & que le palais des Césars leur fut souvent un asyle assuré; mais ils n'y parurent qu'en qualité de philosophes & de grammairiens. Leurs occupations consistoient à expliquer les écrits des anciens, suivans les regles de la grammaire & de la rhétorique, mais non à composer des harangues grecques. Leur langue naturelle leur devenoit inutile dans une ville, où la seule langue latine étoit en usage dans les tribunaux, & ils n'avoient aucune part aux affaires. Les peuples d'Italie, encore au temps des enfans de Théodose, méprisoient souverainement le grec: en un mot, c'étoient des gens d'esprit, des savans, des philosophes; mais ce n'étoient pas des *orateurs*.

8°. Les dissentions civiles avoient passé jusques dans les écoles. Les maîtres entr'eux, formoient des partis & des sectes; chaque opinion avoit ses disciples & ses défenseurs; on disputoit avec autant de fureur sur une question de rhétorique, que sur une affaire d'état. Tout avoit été converti en problème; l'esprit de faction avoit comme saisi tous les Grecs, & ils

étoient divisés entr'eux pour l'éloquence & les belles-lettres, encore plus qu'ils ne l'étoient pour le gouvernement de leurs républiques. Les maîtres s'applaudissoient puérilement de paroître à la tête d'une nouvelle troupe, & montroient avec une affectation ridicule leurs nouveaux élèves: ces disciples, comme des gens initiés à de nouveaux mystères, ne palloient qu'avec insolence du parti opposé. Les plus célèbres de ces maîtres furent Appollodore de Pergame & Théodore de Gadar; le premier instruisit Auguste, & le second donna des leçons à Tibere. Peut-être que le génie différent de ces deux empereurs servit à étendre leur secte, & à lui donner du crédit; quoi qu'il en soit, on distinguoit les Appollodoréens d'avec les Théodoréens, comme on distinguoit les philosophes du portique d'avec ceux de l'académie.

9°. L'arrangement des mots dans un discours, est à l'oreille ce que les couleurs sont à l'œil dans la peinture. Les écrivains des beaux siècles, convaincus de ce principe, s'appliquèrent sur-tout à acquérir ce talent qui donne tant de graces à leurs compositions; mais les derniers écrivains contens de raisonner, ont regardé le brillant de l'élocution, comme peu nécessaire. Les sophistes, moins habiles & moins solides qu'eux, ont au contraire quitté le raisonnement pour se répandre en paroles; ils composèrent des mots, refondirent de vieilles phrases, imaginèrent de nouveaux tours. Incapables d'inventer par eux-mêmes, ce fut assez pour eux de coudre des lambeaux de Démosthène, de Lyfias, d'Eschine, de fabriquer de nouvelles périodes, & d'emprunter des expressions & des couleurs poétiques pour voiler plus artificieusement leur indigence. On y remarquoit bien le son & la voix des anciens Grecs, mais on n'y reconnoissoit plus leur esprit. Athenes elle-même, dit Cicéron, n'étoit plus respectée qu'à cause de ses premiers savans, dont la doctrine étoit entièrement évanouie. Les Athéniens n'avoient plus conservé que la douceur de la prononciation qu'ils tenoient de la bonté de leur climat: c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Asiatiques; mais

mais ils avoient laissé flétrir ces fleurs & ces graces du véritable atticisme que leurs peres avoient cultivés avec tant de soin.

10°. Les célèbres *orateurs* de la Grece possédoient au souverain degré toutes les parties de l'éloquence, la subtilité de la dialectique, la majesté de la philosophie, le brillant de la poésie, la mémoire des jurisconsultes, la voix & les gestes des plus fameux acteurs; ils en faisoient une étude particuliere. Les rhéteurs des derniers temps, au contraire, n'étoient que de purs dialecticiens, de frivoles grammairiens, occupés à éplucher des syllabes & à forger des termes sonores.

11°. Ces maîtres, éloignés des grandes affaires, & exclus des grandes assemblées, se renfermoient dans des matieres aussi bornées que leurs écoles, & peu susceptibles de ces efforts qui font l'éloquence; car on fait, dit Cicéron, que les grandes assemblées sont comme un vaste théâtre, où l'*orateur* déploie toutes les forces de son génie & toutes les regles de son art; & que, comme un habile musicien ne peut rien sans instrument, l'*orateur* ne sauroit être éloquent, s'il ne parle devant un grand peuple.

12°. Cette contrainte les resserroit dans une seule espece de science; ensorte que quand ils vouloient traiter de plus grands sujets, ils apportoient toujours le même esprit & la même méthode: ils ne savoient pas se diversifier, selon les différentes matieres qu'ils avoient à traiter; ils parloient des actions d'un emperer, d'un traité de paix, comme d'une question scholastique; ils s'obstinoient avec opiniâreté à une opinion, comme des soldats liés par serment, ou des gens entérés de certaines cérémonies. Il ne faut pas, dit Quintilien, que l'*orateur* épouse jamais ces sortes de querelles philosophiques; le rang où il aspire le met au dessus de ces tracasseries de l'école. Auroit-on admiré une aussi grande abondance & une aussi grande étendue de génie dans Cicéron, s'il se fût renfermé dans les chicanes du barreau, & qu'il ne se fût pas donné le même effor que la nature même?

Telle fut l'éloquence attique; amie de la liberté, elle se forma sous la république

dans les écoles des philosophes, & cessa de régner dès qu'elle cessa d'être libre. La philosophie lui inspira ces sentimens généreux, cette majesté qui fait imposer à la raison sans la contraindre; & l'état républicain lui donna ces manieres fieres, cette confiance, cette hardiesse, qui la fit triompher des souverains. Elle régna tant que les hommes eurent la liberté de penser; dès que la servitude changea les sentimens & les mœurs, elle disparut & s'éclipça sans retour. Dans les beaux siecles, elle parla en reine, parce qu'elle avoit des rois à combattre; dans ce déclin, elle prit le ton affété & doucereux d'une courtisane, parce qu'elle avoit à plaire à des tyrans. Les célèbres *orateurs* d'Athènes étoient des philosophes nourris dans la liberté; les sophistes n'étoient que des esclaves, prêts à adorer quiconque les achetoit. Démosthène & les savans magistrats qui partagerent les mêmes travaux & coururent la même carriere, pouvoient être appelés à juste titre, *les enfans des héros*. Les *orateurs* des derniers temps étoient moins que des hommes. Dans Athènes un *orateur* étoit, pour ainsi dire, un ministre d'état, chargé de représenter à l'assemblée les intérêts de sa tribu, & de soutenir la majesté de la republique devant les étrangers.

Les loix avoient séparé les *orateurs* du vulgaire, & on les regardoit comme une compagnie respectable, consacrée pour veiller à la garde de la liberté & au bon ordre de la république; toutes les affaires importantes leur passoient par les mains, ou leur étoient renvoyées. Dans les délibérations intéressantes on recuilloit leurs avis, & on les appeloit par un hérant au nom de la patrie pour expliquer leurs sentimens, & répondre aux ministres étrangers. Presque toujours on leur confioit à eux-mêmes le plan d'une affaire qu'ils venoient de tracer, avec un ample pouvoir de traiter suivant leurs lumieres & les circonstances: c'étoient des especes de souverains qui maîtrisoient les esprits avec un empire absolu, mais fondé sur leur vaste capacité & sur leur droiture.

Tel fut le fameux Périclès pendant un gouvernement de quarante années; il fut se maintenir par les seules forces de son

éloquence, contre tous les efforts d'une foule de rivaux, la plupart d'un mérite & d'un rang distingué; il fut captiver l'inconstance de la multitude, & rendre son nom respectable au peuple, & terrible aux étrangers. Il fut roi, sans en avoir le titre. Finances, places, alliés, isles, troupes, flotte, tout obéissoit à ses ordres; ce pouvoir immense étoit le fruit de cette éloquence supérieure qui lui fit donner le surnom d'*olympien*. Comme un autre Jupiter, au seul son de sa voix, il ébranloit la Grèce, & foudroyoit toutes les puissances conjurées contre sa république.

Les *orateurs* qui lui succéderent, quoique avec moins d'habileté & de vertu, se conservèrent néanmoins la même autorité, & une grande partie de ce crédit étonnant jusques dans les colonies, & chez les peuples tributaires & alliés. Antiphon guérissant les malades dans Corinthe par sa seule éloquence, fut regardé comme le dieu de consolation. Isocrate réfugié dans l'isle de Chio, pour se soustraire aux poursuites de ses envieux, devint le législateur de toute l'isle; sa plume, au défaut de sa voix, dictoit aux rois, aux généraux leurs devoirs, prescrivait les regles de leurs dignités, & fixoit leur bonheur. Timothée, fils de Conon, Dioclès, roi de Chypre, & Philippe de Macédoine s'applaudirent de ses sages conseils. Hypéride fut chargé de plaider la cause des Athéniens contre les habitans de Délos, qui prétendoient avoir l'intendance du temple d'Appollon dans leur isle, & celle de l'athlète Callipe contre les peuples de l'Elide. En un mot, quel crédit n'eurent pas les *orateurs* au temps de Philippe! Une seule parole de ce prince en fait foi: " Je frissonne, dit-il à ses courtisans, quand je pense au péril auquel Démosthène nous a exposés par la ligue de Chéronée: cette seule journée mettoit à deux doigts de sa perte notre empire & notre couronne. Nous ne devons notre salut qu'aux faveurs de la fortune. "

Cet *orateur* avoit en effet toutes les qualités les plus belles pour persuader, indépendamment de son éloquence. A un fond admirable de philosophie & de vertus il joignoit un zèle infatigable pour les intérêts de sa patrie, une haine irrévocable

contre la tyrannie & les tyrans, un amour de la liberté à toute épreuve, une sagacité merveilleuse pour percer dans l'avenir, & dévoiler les mystères de la politique; une vaste érudition, une connoissance exacte de l'histoire & des droits de la nation; les vues les plus étendues & les plus nobles; une retenue, une sobriété qui brilloit jusques dans ses paroles, une droiture, une justesse de raison que rien n'étoit capable d'altérer; une dignité admirable quand il traitoit les affaires. Démosthène étoit ferme pour résister aux attraites de la cupidité; intégrè pour maintenir l'autorité des conseils & la liberté de l'état; éclairé pour dissiper les préjugés d'une populace aveugle; hardi pour écarter les factieux, & plein de courage pour affronter les périls. Il n'est donc pas étonnant qu'avec de tels talens, il ait enchaîné les volontés des citoyens; fixé leurs irrésolutions & gagné la confiance de tout le corps.

Rien ne prouve mieux la dignité des *orateurs grecs* en général, que la manière dont leur élection se faisoit à Athènes. Chaque année on en choisissoit dix; un dans chaque tribu, ou on continuoit les anciens. D'abord on commençoit par tirer au sort ceux qui se présentoient, & on les menoit devant des juges préposés pour informer juridiquement de leurs mœurs & de leur mérite, suivant les réglemens établis par Solon. Il falloit avoir environ trente ans pour traiter les affaires d'état. Il falloit de plus avoir servi avec distinction, s'être élevé aux grades de la milice par sa valeur, & n'avoir jamais jeté son bouclier. Eschine emploie fort adroitement ce motif dans sa harangue contre Crésiphon, en reprochant à Démosthène sa fuite de Chéronée. Il devoit épouser une Athénienne, & avoir ses possessions dans l'Attique, & non ailleurs. Démosthène accuse Eschine de posséder des terres en Béotie. Enfin, on examinait rigidelement le récipiendaire sur sa capacité, sur ses études & sur sa science. Il avoit encore besoin du témoignage des tribus assemblées, pour être élevé à la dignité d'*orateur*, & il confirmoit leur aveu public en jurant sur les autels.

Je finirai par dire un mot de leurs récompenses. Les *orateurs* tiroient leurs ho-

noraires du trésor public ; chaque fois qu'ils parloient pour l'état ou pour les particuliers, ils recevoient une drachme, somme modique par rapport à notre temps, mais fort considérable pour lors. En les gageant sur l'état, on vouloit mettre des bornes à l'avarice des particuliers, & leur apprendre à traiter la parole avec une vraie grandeur d'ame.

Cet emploi ne devoit cependant pas être stérile, si l'on en croit Plutarque. Il rapporte que deux Athéniens s'exhortoient à devenir *orateurs*, en se disant mutuellement : "ami, efforçons-nous de parvenir à la moisson d'or qui nous attend au barreau." Le besoin qu'on avoit de leurs lumières & de leurs talens, piquoit la reconnoissance des particuliers. Isocrate prenoit mille drachmes, c'est-à-dire, 31 livres sterling pour quelques leçons de rhétorique. L'éloquence étoit hors de prix. Gorgias de Léontium avoit fixé son cours de leçons à 100 mines pour chaque écolier, c'est-à-dire, à environ 312 livres sterling. Protagore d'Abdere amassa dans cette profession plus d'argent que n'auroient jamais pu faire dix Phidias réunis. Lucien appelle plaisamment ces *orateurs* marchands, des Argonautes qui cherchoient la toison d'or. Mais j'aime la générosité d'Isée, qui, charmé du génie de Démosthène, & curieux de laisser un digne successeur, lui donna toutes ses leçons gratuites.

Les honneurs qu'on leur prodiguoit pendant leur vie & après leur mort, chatouilloient encore plus l'ambition, que le salaire ne flattoit la cupidité. Au sortir de l'assemblée & du barreau, on les reconduisoit en cérémonie jusqu'en leur logis, & le peuple les suivoit au bruit des acclamations : les parties assembloient leurs amis pour faire un nombreux cortège, & montrer à toute la ville leur protecteur : on leur permettoit de porter la couronne dont ils étoient ornés, lorsqu'ils avoient prononcé des oracles salutaires à leur patrie : on les couronnoit publiquement en plein sénat, ou dans l'assemblée du peuple, ou sur le théâtre. L'agonothete, revêtu d'un habit de pourpre, & tenant en main un sceptre d'or, annonçoit à haute voix sur le bord du théâtre le motif pour lequel il

décernoit la couronne, & présentoit en même-temps le citoyen qui devoit la recevoir : tout le parterre répondoit par des applaudissemens redoublés à cette proclamation, & les plus distingués des citoyens jetoient aux pieds de l'*orateur* les plus riches présens. Démosthène, qui fut couronné plus d'une fois, nous apprend dans sa harangue pour Ctésiphon, que cet honneur ne s'accordoit qu'aux souverains & aux républiques.

Sous Marc-Aurele, Polémon, que toute la Grece assemblée à Olympie, appela *un autre Démosthène*, reçut, dès sa jeunesse, les couronnes que la ville de Smirne vint, comme à l'envi, mettre sur sa tête. On vit, d'après le même usage, des empereurs romains monter sur le théâtre pour y proclamer les savans dans les spectacles de la Grece. En un mot, Athènes ne croyoit rien faire de trop en égalant les *orateurs* aux souverains, & en prêtant à l'éloquence l'éclat du diadème ; tandis qu'elle refusoit à Miltiade une couronne d'olivier, elle prodiguoit des couronnes d'or à des citoyens puissans en paroles.

Non content de cette pompe extérieure, le peuple d'Athènes nourrissoit ses *orateurs* dans le prytanée, leur accordoit des privilèges, des revenus & des fonds, les portes de leur logis étoient ornées de laurier, privilège singulier, qui, chez les Romains n'appartenoit qu'aux Flamines, aux Césars, & aux hommes les plus célèbres, comme le droit de porter la couronne sur la tête.

Après leur trépas, le public, ou des particuliers consacroient dans les temples, à leur honneur, les couronnes qu'ils avoient portées, ou érigeoient quelque monument fameux dans les places, ou sur leurs tombeaux. Timothée fit placer à Eleusine, à l'entrée du portique, la statue d'Isocrate, sculptée de la main de Léocharès : on y lisoit cette inscription simple & noble : "Timothée a consacré cette statue d'Isocrate aux déesses, pour marque de sa reconnoissance & de son amitié. Quelque temps avant Plutarque, on voyoit sur le tombeau de cet *orateur* une colonne de trente coudées, surmontée d'une sirene de sept coudées, pour désigner la douceur &

les charmes de son éloquence. Tout auprès étoient ses maîtres. Gorgias entre autres, tenant à ses côtés Isocrate, examinoit une sphere, & l'expliquoit à ce jeune élève. Enfin, dans le Céramique, on avoit érigé une statue à la mémoire de l'orateur Lycurgue qui avant que d'entrer dans le tombeau, prit à témoin de son désintéressement, le sénat, & toutes les tribus assemblées.

Je supprime à regret plusieurs autres détails sur les *orateurs de la Grece*; mais j'ose croire qu'on ne désapprouvera pas cette esquisse tirée d'un des plus agréables tableaux qu'on ait fait du barreau d'Athènes; c'est à M. l'abbé d'Orgival qu'il est dû. Passons à la peinture des *orateurs romains*: elle n'est pas moins intéressante; je crains seulement de la trop affoiblir dans mon extrait. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORATEURS ROMAINS, (*Hist. del'Eloq.*) je révoquerai bien des gens en établissant des *orateurs* à Rome dès le commencement de la république; cependant plusieurs raisons me semblent assez plausibles pour ne point regarder cette idée comme chimérique, sous un gouvernement où rien ne se décideoit que par la raison, & par la parole; car sans vouloir donner les premiers Romains pour un peuple de philosophes, on est forcé de convenir qu'ils agissoient avec plus de prudence, plus de circonspection, plus de solidité qu'aucun autre peuple, & que leur plan de gouvernement étoit plus suivi. A la tête des légions ils plaçoient des chefs hardis, intrépides, entendus: dans la tribune aux harangues, ils vouloient des hommes éloquens & versés dans le droit.

En effet, les historiens ne célèbrent pas moins l'éloquence des magistrats romains, que l'habileté des généraux. Valerius Publicola prononça l'oraison funebre de Brutus son collègue. Valere Maxime dit que l'éloquence du dictateur Marcus Valerius sauva l'empire, que les discordes des patriciens & du peuple alloient étouffer dans son berceau. Tite-Live reconnoît des grâces dans le vieux style de Menenius Agrippa. Tullus, général des Volques, ne permit pas à Coriolan de parler dans l'assemblée de la nation, parce qu'il redoutoit

son talent dans la parole. Caius Flavius élevé dans la poussière du greffe, fut créé édile curule, à cause de la beauté de son élocution. Enfin, Cicéron range dans la classe des *orateurs romains* les premiers magistrats de cet âge, & prouve par-là la perpétuité de l'éloquence dans la république.

Mais Cicéron ne parle-t-il point sur ce ton pour faire honneur à sa patrie, ou pour exciter par des exemples la jeunesse romaine à s'appliquer à un art qui rend les hommes qui le possèdent, si supérieurs aux autres? Je le veux bien: cependant peut-on refuser le talent de la parole au tribun Marcus Genucius, le premier auteur de la loi agraire; à Aulus Virginius, qui triompha de tout l'ordre des patriciens dans l'affaire de Césion; à Lucius Sextus qui transfère le consulat aux plébéiens, malgré les efforts & l'éloquence d'Appius Claudius? L'opposition éternelle entre les patriciens & les tribuns exigeoit beaucoup de talents, de génie, de politique & d'art. Ces deux corps s'éclaircissent mutuellement avec une jalousie sans exemple, & cherchoient à se supplanter auprès du peuple par la voie de l'éloquence.

D'ailleurs, le savoir étoit estimé dans ces premiers siècles de la république; on y remarque déjà le goût & l'étude des langues étrangères. Scævola savoit parler étrusque: c'étoit alors l'usage d'apprendre cette langue, comme l'observe Tite-Live. On ne mettoit auprès des enfans que des domestiques qui la fissent parler. L'insulte faite à un ambassadeur romain dans la Tarente, parce qu'il ne parloit pas purement le grec, montre qu'on l'étudioit au moins, & qu'on parloit les langues des autres peuples pour traiter avec eux. Dans les écoles publiques, des littérateurs enseignoient les belles-lettres. Du temps de nos aïeux, dit Suétone, lorsqu'on vendoit des esclaves de quelque citoyen, on annonçoit qu'ils étoient littérateurs, *litteratores*; pour marquer qu'ils avoient quelque teinture des sciences.

Je conviens que les séditions & les jalousies réciproques des deux corps qui agiterent l'état, répandirent l'aigreur, le fiel & la violence dans les harangues des tri-



buns ; un esprit farouche s'étoit emparé de ces harangueurs impétueux : mais sous les Scipions , avec un nouvel ordre d'affaires , les mœurs changèrent , & les emportemens du premier âge disparurent. Annibal & Carthage humiliés , des rois traînés au capitolé , des provinces ajoutées à l'empire , la pompe des triomphes , & des prospérités toujours plus éclatantes , inspirèrent des sentimens plus généreux , & des manières moins sauvages. L'air brusque des Icéliens ceda à l'urbanité & à la sagesse de Lælius. La tribune admira des *orateurs* non moins fermés , ni moins hardis que dans les premiers temps , mais plus insinuans , plus ingénieux , plus polis ; l'acreté d'humeur s'étant adoucie comme par enchantement , les reproches amers se convertirent en un sel fin & délicat ; aux emportemens farouches des tribuns succéderent des faillies heureuses & spirituelles. Les *orateurs* transportés d'un nouveau feu , & changés en d'autres hommes , traitèrent les affaires avec magnificence en présence des rois & des peuples conquis , semèrent de la variété & de l'agrément dans leurs discours , & les assaisonnèrent de cette urbanité qui fit aimer les Romains , respecter leur puissance , & qui les rendent encore l'admiration de l'univers.

L'illustre famille des Scipions produisit les plus grands hommes de la république. Ces génies supérieurs , nés pour être les maîtres des autres , saisirent tout d'un coup l'idée de la véritable grandeur & du vrai mérite ; ils furent adoucir les mœurs de leurs concitoyens par la politesse , & orner leur esprit par la délicatesse du goût. Instruits par l'expérience & par la connoissance au cœur humain , ils s'aperçurent aisément qu'on ne gagne un peuple libre que par des raisons solides , & qu'on ne s'attache des cœurs généreux que par des manières douces & nobles ; ils joignirent donc à la fermeté des siècles précédens le charme de l'insinuation. Leurs siècles furent l'aurore de la belle littérature , & le regne de la véritable vertu romaine. La probité & la noblesse des sentimens réglèrent leurs discours comme leurs actions ; leurs termes répondirent en quelque sorte à leurs hauts faits ; ils ne furent pas moins grands ,

moins admirables dans la tribune , qu'ils furent terribles à la tête des légions : ils furent foudroyer l'ennemi armé , & toucher le soldat rébelle : les souverains & l'étranger furent frappés par l'éclat de leurs vertus , le citoyen ne put résister à la force de leurs raisons.

Les Romains qui approchèrent le plus près ces grands hommes , leurs amis , leurs clients , prirent insensiblement leur esprit , & le communiquèrent aux autres parties de la république. On accorda à Lælius un des premiers rangs entre les *orateurs* Caius Galba , gendre de Publius Crassus , & qui avoit pour maxime de ne marier ses filles qu'à des savans & à des *orateurs* , étoit si estimé du temps de Cicéron , qu'on donnoit aux jeunes gens , pour les former à l'éloquence , la péroraison d'un de ses discours. Les harangues de Fabius Maximus , graves , majestueuses , & remplies de solidité & de traits lumineux , marchaient de pair avec celles de Thucydide. L'éloquence harmonieuse de M. Corn. Cétégus fut chantée par le premier Homère latin.

Le génie de l'éloquence s'étoit emparé des tribunes , où il n'étoit plus permis de parler qu'avec élégance & avec dignité. Le sénat entraîné par l'éloquence du député d'Athènes , n'a pas la force de refuser la paix aux *Ætoliens*. Léon , fils de Scélias , comparoit , dans sa harangue , les communes d'*Ætolie* à une mer dont la puissance romaine avoit maintenu le calme , & dont le souffle impétueux de Thoas avoit poussé les flots vers Antiochus , comme contre un écueil dangereux. Cette comparaison flatteuse & brillante , charma cette auguste compagnie : on n'admira pas avec moins d'étonnement les éloquens discours des trois philosophes grecs que les Athéniens avoient envoyés au sénat pour demander la remise d'une amende de cinq cens talens qui leur avoit été imposée pour avoir pillé les terres de la ville d'Orope. A peine pouvoit-on en croire le sénateur Cæcilius , qui leur servoit d'interprete , & qui traduisit leur harangue. La conversation de ces Grecs & la lecture de leurs écrits , alluma une ardeur violente pour l'étude d'un art aussi puissant sur les cœurs.

Les deux Gracches s'attirèrent toute l'au-

torité par le talent de la parole ; & firent trembler le sénat par cette seule voie. Sans diadème & sans sceptre , ils furent les rois de leur patrie. Elevés par une mere qui leur tint lieu de maître , ils puiserent dans son cœur grand & élevé , une ambition sans bornes , & dans ses préceptes le goût de la saine éloquence & de la pureté du langage qu'elle possédoit au souverain degré. Ils ajouterent à cette éducation domestique leurs propres réflexions , & y mêlerent quelque chose de leur humeur & de leur tempérament.

Tiberius Gracchus avoit toutes les graces de la nature , qui , sans être le mérite , l'annoncent avec éclat. Des mœurs integres , de vastes connoissances , un génie brillant & son éloquence attiroient sur lui les yeux de tous ses concitoyens. Caius voulant comme son frere abaissier les patriciens , parloit avec plus de fierté & de véhémence , redemandant au sénat un frere dont le sang couloit encore sur les degrés du capitolé , & reprochant au peuple sa lâcheté & sa foiblesse , de laisser égorger à ses yeux le soutien de la liberté.

Caton le censeur , non moins véhément que le dernier des Gracches , montra tout le brillant de l'imagination , & tout le beau des sentimens ; il ne lui manquoit qu'une certaine fleur de style , & un coloris , qu'on n'imaginait pas encore de son temps. Toujours aux prises avec les deux Africains & les deux Gracches , avec le sénat & le peuple , huit fois accusé & huit fois absous , à l'âge de 90 ans il maîtrisoit encore le barreau ; & aussi respectable que Nestor par ses années & par le talent de la parole , il conserva jusque dans le tombeau l'estime & la vénération de tous ses concitoyens.

Les dames même profiterent de cette heureuse réforme , & parurent sur les rangs avec autant de distinction que les plus grands *orateurs* : on en vit plaider leurs causes avec tant d'énergie , de délicatesse & de grace , qu'elles méritèrent un applaudissement universel. Amœlia Sentia accusée d'un crime , soutint son innocence avec toute la précision & la force du plus habile avocat , & se concilia tous les suffrages dès la première audience. Au temps de

Quintilien les savans lisoient , comme un modele de la pureté & de l'éloquence romaine , les lettres de la célèbre Cornélie qui forma les Gracches. La fille de Lælius , & dans l'âge suivant celles d'Hortensius , ne furent pas moins héritières du génie éloquent de leurs peres , que de leurs vertus & de leurs richesses.

L'esprit dominant de ce siècle étoit une noble fierté qui animoit tous les cœurs , & c'est ce qui fit que la plupart des *orateurs* de ce temps-là n'eurent pas la même politesse ni la même délicatesse que les Scipions & les Lælius. Le style de Caton étoit sec & dur ; celui de Caius Gracchus étoit marqué au coin de la violence de son caractère : enfin les *orateurs* de cet âge ébauchèrent seulement les premiers traits de l'éloquence romaine ; elle attendoit sa perfection du siècle suivant , je veux dire , celui où régnerent les dictateurs perpétuels.

Jamais on ne vit les Romains plus grands ni plus magnifiques que dans ce troisième âge : arts , sciences , philosophie , grammaire , rhétorique , tout se ressentit de l'éclat de l'empire , & eût , pour ainsi dire , part à la même élévation ; tout ce qu'il y avoit de brillant au-delà des mers , se réfugioit comme à l'envi dans Rome à la suite des triomphes. A côté des rois enchaînés , & parmi les dépouilles des provinces conquises , on voyoit avec étonnement des philosophes , des rhéteurs , des savans couverts des mêmes lauriers que le vainqueur , monter en quelque sorte sur le même char , & triompher avec lui. Du sein de la Grece sortoient des *essaims* savans , qui , comme d'autres Carnéades venoient faire dans Rome des leçons de sagesse , & y transplanter , si j'ose ainsi parler , les talens des Isocrates & des Démosthènes. On ouvrit de nouvelles écoles : on expliqua les secrets de l'art : on développa les finesses de la rhétorique : on étala avec pompe les beautés d'Homere : on ralluma ses foudres à demi-éteints , qui avoient causé tant d'alarmes à Philippe de Macédoine. Les Romains enchantés , entrèrent dans la même carrière pour disputer le prix à leurs nouveaux maîtres , & les effacer dans l'ordre des esprits , comme ils les surpassoient dans le métier des armes.

Quatre *orateurs* commencerent cette es-  
pece de défi ; ce furent Antoine , Crassus ,  
Sulpitius & Cotta , tous quatre riveaux ,  
& ce qui paroît surprenant , tous quatre  
amis.

Antoine , aïeul du célèbre Marc-Antoi-  
ne , fut comme le chef de cette illustre  
troupe , & leva pour ainsi dire la barrière.  
Une mémoire prodigieuse lui rappeloit  
sur le champ tout ce qu'il avoit à dire. On  
croyoit qu'il n'empruntoit de secours que  
de la nature , dans le temps même qu'il  
mettoit en usage toutes les finesse & les  
subtilités de l'art , pour séduire les juges  
les plus attentifs & les plus éclairés. Il  
affectoit une certaine négligence dans son  
style , pour ôter tout soupçon qu'il eût  
appris les préceptes des Grecs , ou qu'il en  
voulût à la religion de ses juges. Une dé-  
clamation brillante embellissoit tous ses  
discours , & le pathétique qu'il avoit le  
secret d'y répandre , attendrissoit tous les  
cœurs.

C'est principalement dans la cause de  
Caius Norbanus , & dans celle de Marcus  
Aquilius , que son art & ses talens sont les  
plus développés : le plan de ces deux pie-  
ces est tracé dans l'*orateur* de Cicéron , *liv.*  
*II* , n. 195. Dans l'exorde de la première ,  
Antoine paroît chancelant , timide , incer-  
tain ; mais lorsque l'on ne croit qu'excuser  
son embarras & la triste nécessité où il se  
trouve de défendre un méchant citoyen dont  
il est ami , on le voit tout d'un coup s'ani-  
mer contre Cœpion , justifier la sédition de  
Norbanus , la rejeter sur le peuple romain ,  
& forcer les juges à demi-séduits par le  
charme de son discours , à se rendre à la  
commisération qu'il excite dans leur cœur.  
Il avoue lui-même qu'il arracha le coupable  
à la sévérité de ses juges , moins par l'évi-  
dence des raisons , que par la force des pas-  
sions qu'il fut employer à propos.

Dans la péroraison de la seconde pièce ,  
il représente d'une manière pathétique Mar-  
cus Aquilius consterné & fondant en lar-  
mes : il conjure Marius , présent à cette  
cause , de s'unir à lui pour défendre un  
ami , un collègue , & soutenir l'intérêt  
commun des généraux romains : il invoque  
les dieux & les hommes , les citoyens &  
les alliés ; au défaut de la bonté de la cause ,

il excite les larmes du peuple romain , l'at-  
tendrit à la vue des cicatrices que ce vieil-  
lard avoit reçues pour le salut de sa patrie.  
Les soupirs , les gémissemens , les pleurs de  
cet *orateur* , & les plaies d'un guerrier  
vainqueur des esclaves & des Cimbres ,  
conserverent un homme que des crimes trop  
avérés bannissoient de la société de ses con-  
citoyens & de tout l'empire.

Lucius Crassus n'avoit que vingt-un ans ,  
ou , selon Tacite , dix-neuf , quand il plaïda  
sa première cause contre le plus célèbre  
avocat de son temps. Son caractère propre  
étoit un air de gravité & de noblesse , tem-  
péré par une douceur insinuante , une dé-  
licate aïlée , & une fine raillerie. Son  
expression étoit pure , exacte , élégante ,  
sans affectation : son discours étoit véhé-  
ment , plein d'une juste douleur , de repli-  
ques ingénieuses , par tout semé d'agrè-  
mens , & toujours fort court. Il ne paroîs-  
soit jamais sans s'être long-temps préparé ;  
on l'attendoit avec empressement , on l'é-  
couteoit avec admiration. Après sa mort les  
*orateurs* venoient au barreau recueillir cet  
esprit libre & romain , à la place même  
où , par les seules forces de son éloquence ,  
il avoit abattu la témérité du consul Phi-  
lippe , & rétabli la puissance du sénat con-  
sterné. Il paroît qu'il ne se chargeoit que  
de causes justes , car toute sa vie il témoigna  
un regret sensible d'avoir parlé contre Caius  
Carbon , & il se reprochoit à cette occasion  
sa témérité & sa trop grande ardeur de  
paroître. Antoine au contraire se chargeoit  
indifféremment de toutes les causes , &  
avoit toujours la foule. Crassus mourut pour  
ainsi dire les armes à la main ; il fut ense-  
veli dans son propre triomphe , & honoré  
des larmes de tout le sénat , dont il avoit  
pris la défense.

Cotta brilloit par une élocution pure &  
coulante. Plein de sa cause , il déduisoit  
ses motifs avec clarté & par ordre ; il écar-  
toit avec soin tout ce qui étoit étranger à  
son sujet , pour n'envisager que son affaire ,  
& les moyens qui pouvoient persuader les  
juges ; mais il avoit peu de force & de  
véhémence , & en cela il s'étoit sagement  
réglé sur la foiblesse de sa poitrine , qui  
l'obligeoit d'éviter toute contention de  
voix.

Sulpicius étoit *orateur*, pour ainfi dire, avant que de favoir parler ; un heureux hazard contribua à fa perfection. Antoine s'amufant un jour à le voir plaider une petite caufe parmi les compagnons, fut étonné de trouver dans un âge fi tendre un discours fi vif & fi rapide, des geftes fi nobles, & des termes pathétiques qui, dans une efpece de jeu & de badinage, dénotoient un génie fupérieur. Il l'exhorta de fréquenter le barreau, & de s'attacher à Craffus ou à quelqu'autre *orateur* ; il alla même jufqu'à s'offrir de lui fervir de maître dans cet art. Sulpicius reconnoiffant, fut tirer profit des instructions qu'il venoit de recevoir. Antoine fut bien étonné de le voir paroître quelque temps après contre lui dans l'affaire de Caius Norbanus, dont j'ai parlé. Frappé de retrouver un autre Craffus, & non un novice dans la même carrière, il étoit fur le point d'abandonner fon ami dans la quefture, tant il défefperoit de pouvoir triompher de la force & du pathétique de fon jeune rival. Sulpicius, à la grandeur du ftyle, joignoit une voix douce & forte, le geste & le mouvement du corps, plein d'agrémens qui n'enpruntoient rien du théâtre, & reflentoient toute la noblefté qui convient au barreau. Ses expreffions graves & abondantes fembloient couler de fource ; c'étoit un don de la nature qui ne devoit rien à l'art.

Les exemples & les succès de ces fameux *orateurs* attirerent fur leurs pas une foule de rivaux qui briguerent le même titre. Au défaut de la naiffance & des richesses qui ne donnent jamais le mérite, on s'efforça de parvenir par les talens de l'efprit. Dans un gouvernement mixte où chacun veut être éclairé, & a intérêt de l'être, l'art de la parole devient un myftère d'état. Les vieillards confommés par l'expérience, fe faifoient un devoir d'y former leurs enfans, & de leur frayer par ce moyen la route des honneurs. Ils admettoient même à leurs leçons leurs efclaves, comme fit Caton le cenfeur, afin que nourris dans des fentimens vertueux, leur mauvais exemple ne corrompît pas leur famille. Les dames, auffi attentives que leurs maris, fe faifoient une occupation férieufe de perpétuer le vrai goût de l'urbanité qui

diftingua toujours les Romains. Dans les Gracches, on reconnoiffoit la fierté de Cornélius, & la magnificence des Scipions ; dans les filles de Lælius & les petites filles de Craffus, la politesse & la pureté de leurs peres. Vrais enfans de la fageffe, elles foutinrent par leurs paroles comme par leurs fentimens, l'éclat & la gloire de leurs maifons.

Comme on vit que l'art militaire ne fuffifoit pas fans l'étude pour parvenir, ceux des plébéiens que leur naiffance & leur pauvreté condamnoit à languir dans les honneurs obscurs d'une légion, fe jetterent du côté du barreau pour percer la foule & paroître à la tête des affaires. D'un autre côté, les patriciens, par émulation, s'efforçoient de conferver parmi eux un art qui avoit toujours été un des plus puiffans instrumens de leur ordre. C'étoit peu pour eux que de combattre des barbares, ils vouloient encore foumettre, par le fecours de l'éloquence, des cœurs républicains, jaloux de leur liberté. Enfin, jamais fiècle ne fut fi brillant que le dernier de la république romaine, par le nombre d'*orateurs* célèbres qu'elles produifit. Cependant Callidius, Céfâr, Hortenfius, mais fur-tout Cicéron, ont laiffé bien loin derriere eux leurs devanciers & leurs contemporains. Développons avec un peu de détail le caractere de leur éloquence.

Marcus Callidius brilla par des penfées nobles, qu'il favoit revêtir de toute la fineffe de l'expreflion. Rien de plus pur ni de plus coulant que fon langage. La métaphore étoit fon trope favori, & il favoit l'employer fi naturellement, qu'il fembloit que tout autre terme auroit été déplacé. Il poffédoit au fouverain degré l'art d'instruire & de plaire, & n'avoit négligé que l'art de toucher & d'émouvoir les efprits. Il eut tout lieu de connoître fon erreur dans une caufe qu'il plaïda contre Cicéron ; je veux dire celle où il accufoit Quintus Gallius de l'avoir voulu emprifonner. Il développa bien toutes les circonftances de ce crime avec fes graces ordinaires, mais avec une froideur & une indolence qui lui fit perdre fa caufe. Cicéron triompha de toute l'élégance de fon rival par une replique impétueufe, qui, comme une grêle fubite, abattit toutes fes fleurs.

Jules-Céfâr,

Jules-César, né pour donner des loix aux maîtres du monde, puisa à l'école de Rhodes, dans les préceptes du célèbre Mollon, l'art victorieux d'affujettir les cœurs & les esprits. S'il eut peu d'égaux en ce genre, il n'eut jamais de supérieur; dans sa bouche les choses tragiques, tristes & sévères, se paroient d'enjouement; & le sérieux du barreau s'embellissoit de tout l'agrément du théâtre, sans cependant affoiblir la gravité de ses matières, ni fatiguer par ses plaisanteries. Il possédoit au souverain degré toutes les parties de l'art oratoire. Comme il avoit hérité de ses pères la pureté du langage, qu'il avoit encore perfectionnée par une étude sérieuse, ses termes étoient choisis & beaux, sa voix éclatante & sonore, ses gestes nobles & grands. On sentoit dans ses discours le même feu qui l'animoit dans les combats: il joignoit à cette force, à cette vivacité, à cette véhémence, tous les ornemens de l'art, un talent merveilleux à peindre les objets & à les représenter au naturel. Il quitta bientôt une carrière où il ne trouvoit personne pour lui disputer le premier rang; il courut à la tête des légions combattre les barbares par émulation contre Pompée, qui, par goût, avoit choisi de moissonner les lauriers de Mars.

Déjà un fantôme de gloire éblouissoit les jeunes patriciens, & leur faisoit négliger l'honneur tranquille qu'on acquiert au barreau, pour les entraîner sur les pas des Cyrus & des Alexandres. La fureur des conquêtes les avoit comme enivrés; ils abandonnoient les affaires civiles pour se livrer aux travaux militaires. C'est ainsi que Publius Crassus, d'un esprit pénétrant soutenu par un grand fonds d'érudition, & lié d'un commerce de lettres avec Cicéron, renonça aux éloges qu'il avoit déjà mérités par son éloquence, pour chercher des périls plus grands & plus conformes à son ambition.

A l'âge de dix-neuf ans, Hortensius plaida sa première cause en présence de l'orateur Crassus & des consulaires qui s'étoient distingués dans le même genre: il enleva leurs suffrages. Avec un génie vif & élevé, il avoit une ardeur infatigable pour le travail, ce qui lui procura une érudition peu

commune qu'une mémoire prodigieuse fa-voit faire valoir. Les graces de sa déclamation attiroient au barreau les fameux acteurs Esopé & Roscius, pour se former sur le modèle de celui qu'ils regardoient comme leur maître dans les finesse de leur art. Il mit le premier en usage les divisions & les récapitulations. Ses preuves & ses réfutations étoient semées de fleurs, & plus conformes au goût asiatique qu'au style romain. Sa mémoire lui rappeloit sur le champ toutes ses idées en ordre, & les preuves de ses adversaires. De plus, son extérieur composé, sa voix sonore & agréable, la beauté de son geste, & une propreté recherchée, prévenoit tout le monde en sa faveur. Il paroît cependant que la déclamation faisoit comme le fonds de son mérite & son principal talent; car ses écrits ne soutenoient pas à la lecture la haute réputation qu'il s'étoit acquise.

Toutes les plus belles causes lui étoient confiées, & il amassa des richesses prodigieuses sans aucun scrupule. Insensible aux sentimens de la probité, il se glissoit dans les testamens & en soutenoit le faux, pour partager les dépouilles du mort. L'esprit de rapine & de somptuosité, vice dominant de ses contemporains, fut sa passion favorite. Ses maisons de plaisance renfermoient des viviers d'une immense étendue. Au goût de la bonne chère il joignit la passion pour les beaux-arts. Comme il acquéroit sans honneur, il dépensoit sans mesure. On trouva dix mille muids de vin dans ses caves après sa mort. Il est vrai que ses grands biens furent bientôt dissipés par les débauches de son fils, & ses petits neveux languirent dans une affreuse pauvreté. Auguste, touché du sort d'une famille dont le chef avoit tant fait d'honneur à l'éloquence romaine, fit donner à Marcus Hortensius Hortalus, neveu de cet orateur, dix mille sesterces pour s'établir, & perpétuer la postérité d'un homme si célèbre. Tibère, montant sur le trône, oublia totalement les Hortenses; seulement, pour ne pas déplaire au sénat, il leur distribua une seule fois deux cens sesterces, environ cinq mille gros écus.

Mais l'illustre Hortensia, fille d'Hortensius, fit admirer ses talens: héritière de

l'éloquence de son pere, elle en fut faire usage dans la fureur des guerres civiles. Les triumvirs, épuisés d'argent & pleins de nouveaux projets, avoient imposé une taxe exhorbitante sur les dames romaines: elles implorerent en vain la voix des avocats pour plaider leur cause, aucun ne voulut leur prêter son ministère: la seule Hortensia se chargea de leur défense, & obtint pour elles une remise considérable. Les triumvirs, touchés de son courage & enchantés de la beauté de sa harangue, oublièrent leur férocité par admiration pour son éloquence. Hortensius plaida pendant quarante ans, & mourut un peu avant le commencement des guerres civiles entre Pompée & César. Jusqu'à Cicéron personne ne lui avoit disputé le premier rang au barreau; & quand ce nouvel *orateur* parut, il mérita toujours le second avec la réputation d'un des plus beaux déclamateurs de son temps.

La Grece, soumise à la fortune des Romains, se vançoit encore de forcer ses vainqueurs à la reconnoître pour maîtresse de l'éloquence; mais elle vit transporter à Rome ces précieux restes de son ancien lustre, & fut surprise de trouver réuni dans le seul Cicéron toutes les qualités qui avoient immortalisé ses plus fameux *orateurs*.

Cicéron apporta en naissant les talens les plus propres à prévenir le public, & trouva des hommes tout préparés à les admirer: un génie heureux, une imagination féconde & brillante, une raison solide & lumineuse; des vues nobles & magnifiques, un amour passionné pour les sciences, & une ardeur incroyable pour la gloire. La fortune seconda ces heureuses dispositions & lui ouvrit tous les cœurs. L'*orateur* Crassus se chargea de ses études & cultiva avec soin un génie dont la grandeur devoit égaler celle de l'empire. Ses compagnons, comme par pressentiment de sa gloire future, le reconduisoient en pompe au sortir des écoles jusques chez ses parens, & rendoient un hommage public à sa capacité. Sans se laisser éblouir par ces applaudissemens qui chatouilloient déjà son cœur si sensible à la gloire, il se prépara avec un soin infini à paroître sur un théâtre plus

éclatant & plus digne de son ambition.

Comme il étoit seulement d'une famille ancienne & de rang équestre, il passoit pour un homme nouveau, parce que ses ancêtres contents de leur fortune avoient négligé de venir à Rome y briguer des honneurs. Pour Cicéron il visa aux premières charges de la république, & se flatta d'y parvenir par la voie de l'éloquence: mais il conçut qu'un parfait *orateur* ne devoit rien ignorer; aussi s'appliqua-t-il avec un travail assidu à l'étude du droit, de la philosophie & de l'histoire. Toutes les sciences étoient de son ressort, & il consultoit avec un soin infatigable tous les maîtres de qui il pouvoit apprendre quelque chose d'utile. Enfin, par une fréquente conversation avec les plus habiles *orateurs* de son siècle, & par la lecture assidue des ouvrages de ceux qui avoient fait honneur à Athenes, il se forma un style & un genre d'éloquence qui le placèrent à la tête du barreau, & le rendirent l'oracle de ses citoyens. On admire en lui la force de Démosthene, l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate: ce qu'il a recueilli de ces fameux originaux lui devient propre & comme naturel; ou plutôt la fécondité de son divin génie crée des pensées nouvelles, & prête l'ame à celles des autres.

Le premier adverfaire avec lequel il entra en lice fut Hortensius. A l'âge de vingt-sept ans, il plaida contre lui pour Roscius d'Améric, & ce plaidoyer plut infiniment par une foule de pensées brillantes d'antitheses & d'oppositions. La multitude enchantée admira ce style asiatique, peigné, fardé, & peu digne de la gravité romaine. Cicéron connoissoit bien tout le défaut de ce mauvais goût; il convient que si son plaidoyer avoit été applaudi, c'étoit moins par la beauté réelle de son discours que par l'espérance qu'il donnoit pour l'avenir. Ce qui est vrai, est qu'il craignit de fronder d'abord l'opinion publique: il lui falloit plus de crédit, plus d'autorité, & plus d'expérience. Desirant d'y parvenir, il quitta Rome pour aller puiser dans les vraies sources les trésors dont il vouloit enrichir sa patrie. Athenes, Rhodes & les plus fameuses villes de l'Asie, l'occupèrent tour à tour. Il examina les regles de

l'art avec les célèbres *orateurs* de ces cantons, séjour de la véritable éloquence ; & à force de soins, il vint à bout de retrancher cette superfluité excessive de style qui, semblable à un fleuve qui se déborde, ne connoissoit ni bornes ni mesures. Après quelques années d'absence, devenu un nouvel homme, enrichi des précieuses dépouilles de la Grece, il reparut au barreau avec un nouvel éclat, réforma l'éloquence romaine & la porta au plus haut point de perfection où elle pût atteindre : il en embrassa toutes les parties & n'en négligea aucune ; l'élégance naturelle du style simple ; les graces ou style tempéré ; la hardiesse & la magnificence du sublime. A ces rares qualités il joignit la pureté du langage, le choix des expressions, l'éclat des métaphores, l'harmonie des périodes, la finesse des pensées, la délicatesse des raileries, la force du raisonnement ; enfin, une véhémence de mouvemens & de figures étonnoit & flattoit également la raison de tous ces auditeurs. Il n'appartenoit qu'à lui de s'insinuer jusques au fond de l'ame, & d'y répandre des charmes imperceptibles.

La nature qui se plaît à partager les especes de mérite & de goût les avoit tous réunis en sa personne. Un air gracieux, une voix sonore, des manieres touchantes, une ame grande, une raison élevée, une imagination brillante, riche, féconde, un cœur tendre & noble, lui préparoient les suffrages. A cette solidité qui renfermoit tant de sens & de prudence, il joignoit, dit le pere Rabin, une fleur d'esprit qui lui donnoit l'art d'embellir tout ce qu'il disoit ; & il ne passoit rien par son imagination qui ne prit le tour le plus gracieux, & qui ne se parât des couleurs les plus brillantes. Tout ce qu'il traitoit, jusqu'aux matieres les plus sombres de la dialectique, les questions les plus abstraites de la physique, ce que la jurisprudence a de plus épineux, & ce qu'il y avoit de plus embarrassé dans les affaires, se coloroit dans son discours de cet enjouement d'esprit & de ces graces qui lui étoit si naturelles. Jamais personne n'a eu l'art decrire si judicieusement, ni si agréablement en tout genre : il possédoit dans un degré éminent le talent singulier de remuer les passions & d'ébranler

les cœurs. Dans les grandes affaires où plusieurs *orateurs* parloient, on lui laissoit toujours les endroits pathétiques à traiter ; & il les manioit avec tant de succès, qu'il faisoit quelquefois retentir tout le barreau de larmes & de soursirs.

La fortune comme étonnée de tant de hautes qualités, s'empressa de lui applanir la route des honneurs ; toutes les dignités vinrent au devant de lui. A peine sa réputation commença-t-elle à naître, qu'il obtint la questure de Sicile par les suffrages unanimes du peuple. Cette province dévorée par une famine cruelle & par les vexations énormes du préteur, trouva en lui un pere, un ami, un protecteur. Sa vigilance remédia à la stérilité des récoltes, & son éloquence répara les rapines de Verres. Ces discours où brillent d'un éclat immortel la force de son imagination, la magnificence de son élocution, la justesse de ses raisonnemens, la solidité de ses principes, l'enchaînement de ses preuves, l'étendue de ses connoissances, son savoir prodigieux, & son goût exquis pour les arts, lui attirerent plus de visites que les richesses & les triomphes n'en procurerent à Crassus & à Pompée, les premiers des Romains. Les étrangers passoit les mers pour admirer un *orateur* si surprenant ; les philosophes quittoient leurs écoles pour entendre sa sagesse ; les généraux mendoient ses talens pour maintenir leur autorité & fixer les suffrages de la multitude ; les tribunaux le redemandoient pour développer le cahos des loix ; & par-tout, comme un astre bienfaisant, il portoit la lumiere & ramenoit l'ordre & la paix.

On admira dans sa préture sa fermeté romaine pour la défense des loix & de l'équité, & son humanité pour les malheureux. La patrie l'appela à son secours contre les subtilités de Rullus & les violences de Catilina ; & il mérita le premier d'en être appelé le pere. Le sénat, les rostrs, les tribunaux, les académies, se laissoient gouverner par les douces influences de son beau génie. Il étoit l'ame des conseils, l'oracle du peuple, la voix de la république ; & , comme s'il eût eu seul l'intelligence & la raison en partage, on ne decidoit ordinairement que par ses lumieres.

Ses malheurs mêmes devenoient ceux de l'état, & son exil fut déploré comme une calamité publique. Les chevaliers, les sénateurs, les *orateurs*, les tribuns, le peuple prirent des habits de deuil, & regretterent sa perte comme celle d'un dieu tutélaire. Les rois, les villes, les républiques s'intéresserent à son rappel, & célébrerent avec pompe le jour de son retour. Telle fut sa gloire dans Rome & dans l'Italie, au de-là des mers, & aux extrémités de l'empire. Les villes de son gouvernement enrichies par le commerce, les campagnes couvertes de moissons, les arts rétablis, les sciences cultivées, les forêts purgées des bêtes sauvages qui ravageoient les guérets; les publicains réduits à l'ordre, les usures éteintes, les impôts diminués, la vertu & le mérite estimés, le vice pros crit, firent adorer son regne philosophique digne du temps de Rhée, & lui éleverent des trophées plus glorieux que les triomphes qu'on avoit décernés aux destructeurs du genre humain.

Mais dans le monde il n'est point de vertu que n'attaque l'envie: on a accusé Cicéron d'avoir trop de confiance dans la prospérité, trop d'abattement dans la disgrâce. Il convient qu'il étoit timide; mais il prétend que cette timidité ser voit plutôt à lui faire prévoir le danger qu'à l'abattre, quand il étoit arrivé, ce qui nous est confirmé par le courage & la fermeté qu'il fit éclater aux yeux même de ses bourreaux. On ne lui fait pas grace de son amour défordonné pour la gloire; il n'en disconvient pas, & il explique lui-même quelle sorte de gloire il recherchoit. La vraie gloire, selon lui, ne consiste pas dans la vaine fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, pour laquelle on ne doit avoir que du mépris; c'est une grande réputation fondée sur les services qu'on a rendus à ses amis, à sa patrie, au genre humain: l'abondance, les plaisirs & la tranquillité, ne sont pas les fruits qu'on doit s'en promettre, puisqu'on doit au contraire sacrifier pour elles son repos & sa tranquillité; mais l'estime & l'approbation de tous les honnêtes gens en est la récompense, & la dette que tous les honnêtes gens ont droit d'exiger.

Par rapport aux louanges qu'il se donnoit à lui-même, & auxquelles il étoit si sensible, c'étoit moins pour sa gloire, dit Quintilien, que pour sa défense: il n'avoit que ses grandes actions à opposer aux calomnies de ses ennemis; il se ser voit pour les faire taire du moyen qu'avoit autrefois employé le grand Scipion; mais enfin la force fit périr celui qu'elle ne put déranger de ses principes. Une politique peut-être trop timide par la crainte de troubler la tranquillité publique; un amour ardent pour la liberté qu'il avoit conservée à ses citoyens; l'extrême ambition de maintenir son autorité, par laquelle il étoit l'âme & le soutien de la république; une haine irréconciliable contre l'ennemi de sa patrie, creuserent à cet illustre citoyen de Rome, le précipice dans lequel Marc-Antoine méritoit d'être enseveli; Cicéron fut tué à l'âge de 64 ans, victime de ses projets salutaires & de ses services. Rome en proie à la fureur des triumvirs, vit attachées à la tribune aux harangues, des mains qui avoient tant de fois rompu les fers que lui forgeoient les séditeux; perte d'autant plus déplorable, dit Valère-Maxime, qu'on ne trouve plus de Cicéron pour pleurer une pareille mort.

On dit cependant que le sénat, pendant le consulat de son fils, & par ses mains, brisa toutes les statues de Marc-Antoine, qu'il arracha ses portraits, & défendit qu'aucun de sa famille portât le nom de Marc. On ajoute encore qu'Auguste ayant surpris un traité de Cicéron dans les mains de son petit fils qui le cachoit dans sa robe, dans la crainte de lui déplaire, prit le livre, le parcourut, & le rendit à ce jeune homme, en lui disant; "c'étoit un grand homme, mon fils, un amateur zélé de la patrie", *λόγιος ἀνὴρ καὶ φιλοπατρις.*

Quoiqu'il en soit du secours d'Auguste, c'est assez pour nous d'avoir établi que Cicéron mérite d'être regardé comme un des plus grands esprits de la république romaine, & en particulier comme le plus excellent de tous les maîtres d'éloquence, excepté le seul Démosthène; on fait aussi qu'il en est l'éternel panégyriste & l'éternel imitateur. Je ne m'aviserai point, dit Plutarque, d'entreprendre la comparaison de



ces deux grands hommes ; je dirai seulement , que s'il étoit possible que la nature & la fortune entraissent en dispute sur leur sujet , il seroit difficile de juger laquelle des deux les a rendus plus semblables , ou la nature dans leurs mœurs & dans leur génie , ou la fortune dans leurs aventures , & dans tous les accidens de leur vie.

Les écrits , les succès , & l'exemple de Cicéron , sembloient devoir promettre à l'éloquence romaine une durée éternelle ; il en arriva néanmoins tout autrement. En vain donna-t-il les plus excellens préceptes pour fixer le goût , il les donna dans un temps où le barreau ébranlé par l'anarchie du gouvernement , touchoit à sa décrépitude.

Les Romains avoient déjà éprouvé les atteintes de l'esclavage ; la liberté en avoit été alarmée par la forge des fers de Sylla. Le corps de la république chanceloit comme un vaste colosse accablé sous le poids de sa grandeur. Les grands attachés à leur seul intérêt , trahissoient le sénat. Le sénat énervé par sa timidité , confioit à des particuliers redoutables , des droits qu'il n'osoit pas leur refuser. Les tribuns s'efforçoient vainement de rétablir leur puissance anéantie. Le peuple vendoit ses suffrages au plus hardi , au plus fort , ou au plus riche. Rome terrible aux barbares , n'avoit plus dans son sein que des citoyens corrompus , avides de la domination suprême , & ennemis de sa liberté. La flatterie , la dépravation des mœurs , la servitude avoient gagné tous les membres de l'état. Enfin la solidité & la magnificence de l'éloquence romaine descendirent dans le même tombeau que Cicéron. Après lui le barreau ne retenut plus que des clameurs des sophistes , qui , désespérés de ne pouvoir atteindre un si grand maître , déchirèrent une réputation qui ternissoit la leur , & firent tous leurs efforts pour en effacer le souvenir ; c'est ainsi que par leur odieuse critique ils vinrent à bout d'avilir l'éloquence , & de l'éteindre sans retour. Mais développons toutes les causes de ce changement.

1<sup>o</sup> Les empereurs eux-mêmes , sans posséder le génie de l'éloquence , étoient jaloux d'obtenir le premier rang parmi les *orateurs*. Lorsque Tibère apportoit au sé-

nat quelque discours préparé dans son cabinet , on n'y reconnoissoit que les ténèbres & les replis tortueux de sa politique. Il découvroit dans ses lettres la même inquiétude que dans le maniement des affaires ; il vouloit que ses paroles fussent comme les mystères de l'oracle , & que les hommes en devinassent le sens , comme on conjecture la volonté des dieux. Il craignoit de profaner sa dignité & de découvrir sa tyrannie , en se montrant trop à découvert. Il relégua Montanus aux îles Baléares , & fit brûler le discours de Scavrus & les écrits de Crématus Cordus. Caligula pensa faire périr Sénèque , parce qu'il avoit prononcé en sa présence un plaidoyer qui mérita les applaudissemens du sénat. Sans une de ses maîtresses , qui assura que cet *orateur* avoit une phthisie qui le meneroit bientôt au tombeau , il alloit le condamner à mort.

2<sup>o</sup>. Il falloit penser comme eux pour parvenir à la fortune , ou pour la conserver ; parce qu'ils s'étoient réservé de donner le titre d'éloquent à celui des *orateurs* qu'ils en jugeroient le plus digne , comme autrefois les censeurs nommoient le prince du sénat.

3<sup>o</sup>. La grandeur de l'éloquence romaine avoit pour fondement la liberté , & s'étoit formée avec l'esprit républicain ; une force de courage & une fermeté héroïque étoit le propre de ces beaux siècles. Tout étoit grand parce qu'on pensoit sans contrainte. Sous les Césars il fallut changer de ton , parce que tout leur étoit suspect & leur portoit ombrage. Crématus Cordus fut accusé d'avoir loué Brutus dans ses histoires , & d'avoir appelé Cassius le dernier des Romains.

4<sup>o</sup>. Le mérite sans richesses étoit abandonné : un *orateur* pauvre n'avoit aucune considération , & restoit sans cause : un plaideur examinoit la magnificence de celui qu'il avoit dessein de choisir pour avocat , la richesse de ses habits , de son train , de ses équipages ; il comptoit le nombre de ses domestiques & de ses clients. Il falloit imposer par des dehors pompeux , & s'annoncer par un fastueux appareil , *rara in tenui facundia panno* ; c'est ce qui obligeoit les *orateurs* de surprendre des testa-

mens, ou d'emprunter des habillemens, des bijoux, des équipages pour paroître avec plus d'éclat.

5°. Le bel esprit avoit pris la place d'une noble & solide érudition, & une fausse philosophie avoit succédé à la sage raison. Le style éclatant & sonore des vains déclamateurs, imposoit à une jeunesse oisive, & éblouissoit un peuple entièrement livré au goût des spectacles. Il falloit du brillant, du pompeux pour réveiller des hommes affadis par le plaisir & par le luxe. Sénèque plaisoit à ces esprits gâtés à cause de ses défauts, & chacun tâchoit de l'imiter dans la partie qui lui plaisoit davantage: on quittoit, on méprisoit même les anciens, pour ne lire & n'admirer que Sénèque.

6°. Les juges ennuyés d'une profession qui devenoit pour eux un supplice depuis la monarchie, vouloient être divertis comme au théâtre; voilà pourquoi les *orateurs romains* ne cherchoient plus qu'à amuser, qu'à réjouir par des figures hyperboliques, par des termes ampoulés, par des réparties ingénieuses, & par un déluge de bons mots. Junius Bassus répondit à l'avocat de Domitia qui lui reprochoit d'avoir vendu de vieux fouliers: « je ne m'en suis jamais vanté, mais j'ai dit que c'étoit votre coutume d'en acheter ».

7°. Le nom respectable d'*orateur* étoit perdu; on les nommoit *causidici*, *advocati*, *patroni*, tant ils étoient tombés dans le mépris. L'éloquence étoit même regardée comme une partie de la servitude. Agricola pour humaniser les peuples de la Grande-Bretagne, leur communiqua les arts & les sciences des Romains, & instruisit leur noblesse dans l'éloquence romaine. Les gens peu habiles, dit Tacite, regardoient cet avilissement de l'éloquence comme des traits d'humanité, pendant que c'étoit une suite de leur esclavage.

8°. Les mêmes chaînes qui accabloient la république, opprimoient aussi le talent de la parole. Avant les dictateurs, l'*orateur* pouvoit occuper toute une séance, le temps n'étoit pas fixé; il étoit le maître de sa matière & parloit sans aucune contrainte: Pompée viola le premier cette liberté du barreau, & mit comme un frein

à l'éloquence. Sous les empereurs la servitude devint encore plus dure; on fixoit le jour; le nombre des avocats, & la manière de parler. Il falloit attendre la commodité du juge pour plaider: souvent il imposoit silence au milieu d'un plaidoyer, & quelquefois il obligeoit l'*orateur* de laisser ses preuves par écrit. Enfin pour mieux marquer leur asservissement, on les dépoilla de la toge, & on les revêtit de l'habit des esclaves.

9°. Ainsi l'éloquence abâtardie, privée de ses nobles exercices disparut sans retour. Les grands sujets qui firent triompher Antoine, Crassus, Cicéron, ne subsistoient plus. Le sénat étoit sans autorité, le peuple sans émulation. Le tribun n'osoit plus parler de sa liberté, ni le consul étaler son ambition. On ne louoit plus de héros ni de vainqueur, & on ne présentoit plus à la tribune aux harangues les enfans des grands capitaines; on n'y discutoit plus ses prétentions; on ne recommandoit plus des rois malheureux ni des républiques opprimées. Les altercations de quelques vils plaideurs, & la défense de quelques misérables, étoient les sujets que traitoient ordinairement les *orateurs*, ils ne plaidoient plus que sur des rapines des chevaliers, des droits de péagers, des testamens, des servitudes, & des gouttieres. Quelle ressource pour l'imagination & pour le génie, que de n'avoir à parler que de vol, d'usurpation, de succession, de partage, de formalités! Mais de quel feu n'est-on pas animé quand on attaque des guerriers chargés des dépouilles des ennemis vaincus, quand on brigue la souveraine magistrature de son pays, quand on s'élève contre l'ambition déordonnée d'un corps formidable, quand on souleve un peuple qui commande l'univers, qu'on réforme les loix, qu'on soutient les alliés? C'est alors qu'on déploie toutes ses forces, que l'esprit devient créateur, & que l'éloquence prend tout son effort. Un génie sublime ne peut s'étendre qu'à proportion de son objet. Les héros ne se forment pas à l'ombre, ni l'*orateur* dans la poussière d'un greffe.

10°. Quels sentimens n'inspiroit point à un *orateur*, dans le temps que la république subsistoit, la vue d'un peuple entier

qui distribuoit les graces & les honneurs ; d'un sénat qui formoit les conseils , & dirigeoit le plan des conquêtes ; d'une foule de consulaires illustres par vingt triomphes ; d'une multitude de cliens qui composoient son cortége ; d'une suite nombreuse d'ambassadeurs , de rois , de souverains , d'étrangers qui imploroient sa protection. L'homme le plus froid ne seroit-il point échauffé à la vue d'un spectacle aussi auguste ? Sous les empereurs quelle solitude dans les tribunaux , & quels gens les composoient !

Cependant après l'extinction des premiers Césars , sous le regne de Vespasien & celui de Trajan , deux *orateurs* vinrent encore lutter contre le mauvais goût de leur siècle , & rappeler l'éloquence des anciens ; ce furent Quintilien , & Pline le jeune. Traçons leur caractère en deux mots , & cet article sera fini.

Le premier brilloit par une grande netteté , par un esprit d'ordre , & par l'art singulier d'émouvoir les passions : on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait , quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens *orateurs*. On le voyoit souvent en plaidant verser des larmes , changer de visage , pâlir , & donner toutes les marques d'une vive & sincère douleur. Il avoue que c'est à ce talent qu'il doit toute sa réputation. Il étoit comme l'avocat né des souverains ; il eut l'honneur de parler devant la reine Bérénice pour les intérêts de cette princesse même. Non content d'instruire par son exemple , & de marquer du doigt la route de l'éloquence , il voulut aussi en fixer les principes par ses leçons , & verser dans l'esprit des jeunes patriciens qui aspiroient à la gloire du barreau , & consultoient ses lumières , le goût solide des anciens maîtres.

Ses *institutions* , monument éternel de la beauté de son génie , peuvent nous donner une idée de ses talens & de ses mœurs : c'est-là où au défaut de ses pièces que les injures du temps n'ont pas laissé parvenir jusqu'à nous , il nous trace avec une franchise & une modestie qui lui étoit naturelle , le plan de la méthode qu'il suivoit dans ses narrations & ses péroraisons. Cependant il y a tout lieu de soupçonner , que

pour obéir à la coutume qu'il avoit trouvée établie , & pour donner quelque chose au goût de son siècle , il employoit des armes brillantes , & ne rejetoit pas toujours les pensées fleuries , les antithèses , & les pointes. Loin de réprover totalement la déclamation , qui , comme chez les Grecs , ruina l'éloquence latine , il la juge très-utile. Il est vrai qu'il lui prescrivit des bornes étroites , & qu'il ne s'y soumet que par condescendance : mais enfin , auroit-il été entendu , s'il eût tenu un langage différent ? Il faut parler la langue de ses auditeurs , & prendre en quelque sorte leur esprit , pour les persuader & les convaincre. Les hommes , soit que ce soit un don de la nature , soit que ce soit un préjugé de l'éducation , n'approuvent ordinairement que ce qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Pline le jeune s'étoit proposé pour modèle Démosthènes & Calvus ; il chérissoit une éloquence impétueuse , abondante , étendue , mais égayée par des fleurs autant que la matière le permettoit ; il vouloit être grave , & non pas chagrin ; il aimoit à frapper avec magnificence ; il n'aimoit pas moins à surprendre la raison par des agréments étudiés , que de l'accabler par le poids de ses foudres. Les armes brillantes étoient autant de son goût , que celles qui ont de la force : poli , humain , tendre , enjoué , droit , grand , noble , brillant ; son esprit avoit le même caractère que son cœur. Sa composition tenoit comme le milieu entre le siècle de Cicéron , & celui de Sénèque ; en sorte qu'il auroit plu dans le premier , comme il plaisoit dans le second. Son plaidoyer pour les peuples de la Bétique pour Accia Variola , montre toute la fermeté de son courage , & tout le beau de son génie. Ses conclusions furent modestes , & firent admirer par-là l'équité des premiers siècles.

Mais dans son panégyrique de Trajan , il prodigua trop toutes les fleurs de son esprit , affectant sans cesse des antithèses & des tours recherchés. Les richesses de l'imagination , la pompe des descriptions , y sont étalées sans mesure ; & cette abondance excessive répand sur le tribut de justes louanges , que la reconnaissance exigeoit , le dégoût qu'inspire la flatterie.

Quelle beauté dans les éloges que Cicéron fait de Pompée & de César ! Tout le barreau retentit de bruyantes acclamations. Que de fadeur dans le panégyrique de Trajan ! Il choque par l'excès de ses louanges, & fatigue par sa prolixité.

Malgré ces défauts de Pline, qui étoient ceux de son siècle, plus d'une fois cet *orateur* admirable à plusieurs autres égards, eut la satisfaction de ne pouvoir parvenir qu'avec peine au barreau, tant étoit grande la foule des personnes qui venoient l'entendre plaider. Souvent même il étoit obligé de passer au travers du tribunal des juges, pour arriver à sa place. A sa suite marchoit une troupe choisie de jeunes avocats de famille, en qui il avoit remarqué des talens ; il se faisoit un plaisir de les produire, & de les couvrir de ses propres lauriers. L'amour de la patrie, un noble désintéressement, une protection déclarée pour la vertu & pour les sciences, un cœur généreux & magnanime ; ses vertus, ses bienfaits, sa fidélité à ses devoirs, sa bonté pour les peuples, son attachement aux gens de lettres, le rendirent précieux & aimable à tout le monde. Il étoit l'admiration des philosophes, & les délices de ses concitoyens. Goûté, estimé, & respecté, il régnoit au barreau en maître, & il commandoit en père dans les provinces. Il fut le dernier *orateur* romain, & malgré ses soins & son attention, il n'eut point d'imitateurs. Plus Rome vieillissoit, plus la chute de l'éloquence étoit sans remède.

Je fais bien qu'après le siècle heureux de Trajan, on vit encore quelques empereurs qui tâchèrent de la ranimer par leur voix, & par leur générosité ; mais malheureusement le goût de ces principes étoit mauvais, & leur politique incertaine. Adrien, successeur immédiat de Trajan, n'aimoit que l'extraordinaire & le bizarre : esprit romancier, il couroit après le faux, & après l'hyperbole. Antonin le philosophe, transporté de l'enthousiasme du portique, n'avoit de considération que pour des philosophes & des jurisconsultes, & ne s'attachoit qu'aux Grecs. Enfin, leurs établissemens n'avoient aucune stabilité. Comme un empereur n'héritoit point du diadème, qu'il le tenoit de la fortune, de sa politi-

que, de son argent, & de ses violences, il effaçoit jusqu'aux vestiges des graces de son dévancier. Des savans placés à côté du trône sous un regne, se voyoient contrains sous un autre de mendier dans les places les moyens de subsister. Les sciences chancelantes comme l'état, effuyoient les mêmes revers.

Ainsi dégénéra, & finit avant l'empire l'éloquence romaine, arrachée de son élément, c'est-à-dire, privée de la liberté, & asservie au caprice des grands, elle s'affoiblit tout d'un coup ; & après quelques efforts impuissans qui montroient plutôt un véritable épuisement qu'un fonds solide, elle s'enfvelit dans l'oubli ; semblable à un grand fleuve qui s'étend au loin dès sa source, s'avance d'un pas majestueux à l'approche des grandes villes, & va se perdre avec fracas dans l'immense abîme des mers. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORATEUR, (*Hist. mod.*) dans le parlement d'Angleterre, c'est dans la chambre des communes le président, le modérateur. Il est élu à la pluralité des voix ; c'est lui qui expose les affaires ; on porte devant lui une masse d'or couronnée.

ORATOIRE, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maison près de la chambre à coucher, & consacré à la prière en particulier. L'*oratoire* d'une maison diffère de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célèbre les saints mystères ; au lieu que l'*oratoire* n'a point un pareil autel ; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel, on n'y célèbre point.

On commença à appeler *oratoire*, les petites chapelles qui étoient jointes aux monastères, où les moines faisoient leurs prières, avant qu'ils eussent des églises. Ce mot a passé depuis aux autels, ou chapelles qui étoient dans les maisons particulières, & même aux chapelles bâties à la campagne qui n'avoient point droit de paroisse.

Dans le vj<sup>e</sup> & le vij<sup>e</sup> siècle, un *oratoire* étoit une espèce de chapelle placée souvent dans les cimetières, & qui n'avoit ni baptistère comme les églises ritulaires, ni office public, ni prêtre cardinal. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à pro-

pos d'y faire célébrer la messe ; cependant quelques *oratoires* avoient un prêtre cardinal pour y célébrer la messe quand le fondateur le desiroit , ou quand le concours des fideles le demandoit ; c'étoit comme de moindres titres. Enfin, il y avoit déjà dans ce temps-là comme à présent des *oratoires* chez les hermites , & dans les maisons particulieres. Le conciliabule de Constantinople , tenu en 861 par Photius , défend de célébrer la liturgie , & de baptiser dans les *oratoires* domestiques.

On voit en France beaucoup de bourgs & de villages du nom d'*Oroir* , *Oroair* , *Ozouer* , *Orouer* , *Aurover* , *Oradour* , qui prennent leur nom & leur origine de quelques *oratoires* de religieux retirés dans des hermitages de la campagne voisine. (D. J.)

*Oratoire des Hébreux* , (Critiq. sacr.) voy. *Proseuche*.

*Oratoire* , (Hist. des congrég.) titre d'une congrégation particuliere d'ecclésiastiques , instituée en France par le cardinal de Bérulle , sur le modele de celle de Rome , qui a été établie par Philippe Névi florentin , sous le titre de l'*oratoire de sainte Marie en la Vaticelle*.

Il y a néanmoins cette différence entre la congrégation des peres de l'*oratoire* de Rome & celle de France , que la premiere n'a été fondée que pour la seule maison de Rome , sans se charger du gouvernement d'aucune autre maison ; au lieu que celle de France renferme plusieurs maisons qui dépendent d'un chef , lequel prend la qualité de supérieur général , & gouverne avec trois assistans toute cette congrégation.

Le but du cardinal de Bérulle , en instituant cette congrégation , étoit de fournir à l'église des prêtres remplis de l'esprit du sacerdoce. " Il forma , dit Bossuet , dans l'*éloge* du pere Bourgoin , deuxième général en 1662 , il forma une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'église , d'autres regles que les canons , ni d'autres supérieurs que les évêques , ni d'autres liens que la charité , ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême & du sacerdoce. Compagnie où une sainte liberté fait le saint engagement , où l'on obéit sans

Tome XXXIII.

dépendre , où l'on gouverne sans commander , où toute l'autorité est dans la douceur , & où le respect s'entretient sans le secours de la crainte , compagnie où la charité qui bannit la crainte opere un si grand miracle , & où sans autre joug qu'elle-même , elle fait non seulement captiver , mais encore anéantir la volonté propre ; compagnie où pour former de vrais prêtres on les mene à la source de la vérité , où ils ont toujours en main les livres saints , pour en rechercher sans relâche la lettre par l'esprit , l'esprit par l'oraison , la profondeur par la retraite , l'estime par la pratique , la fin par la charité à laquelle tout se termine , & qui est l'unique trésor du Christ ,,

S. François de Sales disoit que s'il pouvoit choisir d'être quelqu'un , il voudroit être Mr. de Bérulle ; il affuroit qu'il eût volontiers quitté son état pour vivre sous la conduite de ce grand homme , & qu'il n'y avoit rien de plus saint & de plus utile à l'église de Dieu que sa congrégation. M. Coëspan , savant évêque de Nantes , en parle même dans une lettre au cardinal de Bentivoglio , & dit que le cardinal du Perron lui avoit rendu le même témoignage.

Du Perron disoit en effet souvent : " si vous voulez convaincre des hérétiques , envoyez-les moi ; si vous voulez les convertir , envoyez-les à l'évêque de Geneve ; mais si vous desirez les convaincre & les convertir tout ensemble , adressez-les au cardinal de Bérulle ,,

" Bérulle , dit M. Turpin , grand homme de bien , mais plus cher à la France par cette congrégation de savans & de sages qu'il a formée , que par ses talens pour la négociation & la politique , fut chargé en 1617 de prévenir les maux qui menaçoient l'état. Le cardinal de Bérulle obtint des lettres patentes de Louis XIII , datées du mois de décembre 1611 , & enregistrées au parlement de Paris le 4 décembre 1612 & desirant de répandre sa congrégation en France , il obtint à cet effet en 1613 une bulle du pape Paul V , en conséquence de laquelle la congrégation de l'*oratoire* s'étendit en peu de temps en plusieurs villes du royaume.

Cette congrégation forme un corps où

XXXIX

tout le monde obéit, & où personne ne commande, disoit un avocat-général, un sage mélange de subordination & de liberté, distingué de autres corps; aussi est-ce le seul où les vœux soient inconnus, & où n'habite point le repentir. Aussi est-ce le seul, dit M. de Voltaire, qui ait produit un philosophe (le P. Mallebranche.)

M. le comte de la Riviere, gendre du fameux de Buffon, qui a demeuré 25 ans parmi les oratoriens à l'institution de Paris, où il est mort en 1738, dit dans ses lettres en deux volumes: "ce sont des hommes doux, humbles, patients, zélés, sans amertume, sans intrigue, sans parti de domination, sans autre intérêt que la gloire de Dieu: ils ne haïssent que le mal: ils n'ont point d'ennemis, ils n'ont que des freres",

On peut dire à la louange de cette congrégation, qu'elle s'est établie par-tout, au grand contentement des villes, qu'elle y est aussi pauvre que dès le temps de son établissement, qu'elle n'a presque fait aucune acquisition, & a toujours donné le rare exemple d'un noble désintéressement.

Ajoutons que cette congrégation n'a produit aucun casuiste relâché, & que dès son origine elle a toujours enseigné & défendu les précieuses maximes de l'église gallicane & de l'état; c'est le témoignage que le roi a bien voulu lui rendre dans les lettres patentes de 1763, pour l'établissement du college de Lyon, le seul qu'elle ait accepté de la riche déponille des jésuites, quoiqu'on lui en ait offert d'autres.

Elle a donné à l'église & aux lettres des hommes distingués: il suffit de rappeler Massillon, dont le nom est devenu celui de l'éloquence; Mascaron, Renaud, Quiqueran, Soanen, J. B. Gault, Surian, le Boux, Hubert la Roche, Pacaud, du Treuil, le jeune Maure, qui ont brillé dans la chaire de vérité; Thomassin, Bence Suenin, Cabassut, Amelot, Terraffon, la Borde, & sur-tout Jean Morin, l'un des plus grands hommes de son siècle, dont M. Simon a écrit la vie. Jérôme Vignier, Charles le Cointe, Gérard Dubois, Bernard l'Ami, Jacques le Long... Que d'hommes savans en sont sortis, qui ont illustré la république des lettres! MM. Renaudot, du Marfais, le président Hénault, le célèbre Jean la Fontaine,

l'abbé Goujet, de la Bletterie, de Foncemagne, l'abbé Duguet, Duresnel, avoient été de l'oratoire.

ORATOIRE, *harmonie*, (*Elocut.*) l'*harmonie oratoire* est l'accord des sons avec les choses signifiées. Elle consiste en deux points: 1<sup>o</sup>. dans la convenance & le rapport des sons, des syllabes, des mots, avec les objets qu'ils expriment: 2<sup>o</sup>. dans la convenance du style avec le sujet. La première est l'accord des parties de l'expression avec les parties des choses exprimées. La seconde est l'accord du tout avec le tout.

L'harmonie des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, se fait par des sons imitatifs. On retrouve ces sons imitatifs dans toutes les langues: c'est ainsi qu'on dit en françois, *gronder, murmurer, tonner, siffler, gasouiller, claquer, briller, piquer, lancer, bourdonner, &c.* L'imitation musicale saisit d'abord les objets qui font du bruit, parce que le son est ce qu'il y a de plus aisé à imiter par le son; ensuite ceux qui sont en mouvement, parce que les sons marchant à leur manière, ont pu, par cette manière, exprimer, la marche des objets. Enfin, dans la configuration même & la couleur, qui paroissent ne point donner prise à l'imitation musicale, l'imagination a trouvé des rapports analogiques avec le grave, l'aigu, la durée, la lenteur, la vitesse, la douceur, la dureté, la légèreté, la pesanteur, la grandeur, la petitesse, le mouvement, le repos, &c. La joie dilate, la crainte retrécit, l'espérance soulève, la douleur abat: le bleu est doux, le rouge est vif, le verd est gai; de sorte que, par ce moyen, & à l'aide de l'imagination, qui se prête volontiers en pareil cas, presque toute la nature à pu être imitée plus ou moins, & représentée par les sons. Concluons de-là que le premier principe pour l'harmonie est d'employer des mots ou des phrases, qui renferment par leur douceur ou par leur dureté, leur lenteur ou leur vitesse, l'expression imitative qui peut être dans les sons. Les grands poètes & les orateurs ont toujours suivi cette règle.

Pour sentir tout l'effet de cette harmonie, qu'on suppose les mêmes sons dans

des mots qui exprimeroient des objets différens : elle y paroitra aussi déplacée, que si on s'avisoit de donner au mot *siffler* la signification de celui de *tonner*, ou celle d'*éclater* à celui de *soupirer* : & ainsi des autres.

De même que tous les objets qui sont liés entr'eux dans l'esprit, le sont par un certain caractère de conformité ou d'opposition qu'il y a dans quelqu'une de leurs faces ; de même aussi les phrases qui représentent la liaison de ces idées, doivent en porter le caractère. Il y a des phrases plus douces ; plus légères, plus harmonieuses, selon la place qu'on leur a donnée, selon la manière dont on les a ajustées entre elles. Quelque fine que paroisse cette harmonie, elle produit un charme réel dans la composition, & un écrivain qui a de l'oreille ne la néglige pas. Cicéron y est exact autant que qui que ce soit : *Et si homini nihil est magis optandum, quam prospera, æquabilis perpetuaque fortuna, secundo vitæ, sine ulla offensione, cursu : tamen si mihi tranquilla & placata omnia fuissent, incredibili quâdam & penè divinâ, quâ nunc vestro beneficio fruor, lætitiæ voluptate caruissem.* Toute cette période est d'une douceur admirable ; nul choc désagréable de consonne, beaucoup de voyelles, un mouvement paisible & continu que rien n'interrompt, & qui semble aidé & entretenu par tous les sons qui le remplissent.

La seconde espèce d'*harmonie oratoire* est celle du ton général de l'orateur, avec le sujet pris dans sa totalité. L'essentiel est donc de bien connoître le sujet qu'on traite, d'en sentir le caractère & l'étendue ; cela fait, il faut lui donner les pensées, les mots, les tours & les phrases qui lui conviennent. *Cours de belles-lettres, t. IV (D. J.)*

ORATOIRE, s. m. *oratorio*, en musique ; c'est une espèce de drame en latin ou en langue vulgaire, divisé par scènes, à l'imitation des pièces de théâtre, mais qui roule toujours sur des sujets pris de la religion, & qu'on met en musique pour être exécuté dans quelque église durant le carême, ou en d'autres temps. Cet usage, assez commun en Italie, n'est pas admis en France, où l'on ne trouve pas que la composition de ces pièces soit convenable

à la majesté du lieu destiné à leur exécution. (S)

ORATORIEN, s. m. qui est de la congrégation de l'oratoire. *Voy.* ORATOIRE, *congrégation.*

ORAW, ou ARVA, (Géog.) comté de la basse-Hongrie, vers la Silésie, la Pologne & les monts Crapacks : c'est un des moins fertiles & des moins peuplés du royaume : il ne renferme que quatre villes très-chétives, de l'une desquelles il tire son nom ; & il est habité de Slaves venus de Bohême, dont la langue tient plus du polonois que du hongrois. (D. G.)

ORAXI, MONTAGNE D' (Géogr.) ce sont les plus hautes qui soient au Japon ; elles sont situées dans le royaume d'Achita, le plus septentrional de l'île de Nippon. (D. J.)

ORBE, s. m. se dit, dans l'*Astronomie ancienne*, d'un corps ou espace sphérique terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui est en dehors, l'autre concave, qui est en dedans. *Voyez* SPHERE.

Les anciens astronomes regardoient les cieux comme composés de différens orbes très-vastes, de couleur d'azur, & transparents, qui étoient renfermés les uns dans les autres ; ou bien comme un assemblage de grands cercles, au dedans desquels étoient renfermés les corps des planètes, & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme celui du monde, jusqu'à la plus grande distance où la planète pouvoit s'en éloigner. *Voy.* CIEL.

Le grand orbe, *orbis magnus*, est celui où l'on suppose que le soleil se meut, ou plutôt dans lequel la terre fait sa révolution annuelle. *Voy.* ORBITE.

Dans l'*astronomie moderne*, l'*orbe* d'une planète est la même chose que son *orbite*. *Voy.* ORBITE.

ORBE, L' (Géog.) rivière de France dans le bas Languedoc. Elle a sa source au nord de la ville de Lodeve, sur la frontière de Rouergue, passe à Beziers & se jette enfin dans le golfe de Lion, par le Grau de Sérignan. (D. J.)

ORBE, L' (Géog.) rivière de Suisse, selon Scheuchzer. Elle est dans le mont Jura entre la Franche-Comté & le pays de

Vaud ; en sortant de sa source , qui est en Suisse , elle entre dans le lac de Roffet , en fort ensuite pour porter ses eaux dans le lac de Joux , qui finalement se perd dans la terre. (D. J.)

ORBE , (Géog.) ancienne ville de Suisse au pays de Vaud , capitale d'un bailliage , dont la souveraineté est partagée entre les cantons de Berne & de Fribourg. Elle est à deux lieues du mont Jura , sur la rivière d'Orbe , à 16 lieues S. O. de Berne , 11 S. O. de Fribourg. Long. 24 , 22 ; lat. 46 , 42.

Quelques auteurs croient qu'Orbe étoit la capitale du canton nommé *Pagus Orbigenus*. Quoiqu'il en soit , cette ville a été florissante sous l'ancienne monarchie des Francs. Les rois de la première & de la seconde race y avoient un palais , où ils alloient quelquefois passer le temps. Toute cette ville est de la confession helvétique.

Le bailliage est un des treize du pays Romand , & s'avance vers le midi , jusqu'à deux petites lieues au dessus de Lausanne. Il fait avec celui de Grançon 17 à 18 paroisses.

Viret (Pierre) , fameux ministre calviniste , nâquit dans la ville d'Orbe en 1511. Il fit ses études à Paris , & s'y lia d'une étroite amitié avec Farel. Il mourut à Pau en 1571 , après avoir écrit divers ouvrages qui ne sont plus recherchés. (D. J.)

ORBEGA , L' , ou L'ORBEGO , (Géog.) rivière d'Espagne au royaume de Léon. Elle a deux sources dans les montagnes qui sont au couchant septentrional de Léon , & finit par tomber dans le Tage à San-Jago , au dessous de Zamora.

ORBELUS , (Géog. anc.) montagne au nord de la Macédoine , entre l'Axius , au couchant , & le Strymon au levant , à l'O. d'Uscopia. Ptolomée , l. III , c. ix , Hérodote , l. V , c. xvij , & l'abréviateur de Strabon parlent de ces montagnes. Elles sont aujourd'hui pour la plus grande partie dans la Servie. Les rivières de Morava , de l'Iperitza , & de l'Ietniza y prennent leurs sources. Le nom moderne de l'*Orbelus* est , selon Lazius , *Karopnitze*. (D. J.)

ORBICULAIRE , adj. (Gram.) qui a la figure d'un orbe , d'une sphere,

ORBICULAIRE , en Anat. se dit des parties qui ont quelque rapport avec une figure plus ou moins approchante du cercle.

L'*orbiculaire des levres* , muscle propre des levres. Voy. nos planç. d'Anat. & leur explic. Voy. aussi l'article LEVRE.

Ses fibres sont une espece d'anneau autour de la bouche , d'où on l'appelle *orbiculaire*.

La plupart des auteurs veulent que ce ne soit qu'un muscle , & qu'il soit du genre des sphinctères , quoique le docteur Drac pense que c'est improprement , en ce qu'il n'est pas dans une action continuelle , comme les sphinctères ; mais son mouvement dépend de la volonté , marque distinctive entre un sphinctère & un autre muscle. Voyez *Sphinctère*.

Verheyen , au contraire , ne veut pas que ce soit un seul muscle , mais une paire de muscles , dont les fibres se rencontrent , & se joignent aux deux coins de la bouche , agissant chacun séparément , quoiqu'en même temps sur chaque levre.

L'*orbiculaire des paupieres* ; il vient de l'apophyse montante de l'os maxillaire à côté du grand angle de l'œil , & environne chaque paupiere par ses fibres circulaires placées les unes à côté des autres.

L'*os orbiculaire* est le plus petit de tous les os du corps humain , semblable à une graine de laitue ; il est situé entre la tête de l'étrier & la longue jambe de l'enclume.

ORBICULO-CILIAIRE , en Anatomie , nom d'un cintre blanc formé par l'union de la choroïde à la cornée , & que M. Winflow appelle *ligament ciliaire*. Voyez *Choroïde* & *Cornée*.

ORBILLIONS , voyez *Courfon*.

ORBIS , voyez *Poisson rond*.

ORBIS ÉPINEUX , voyez *Poisson armé*.

ORBIS , (Littérat. Géog.) les significations de ce mot latin se rapportent toutes à la principale ; savoir , la *rondeur*. Comme la ligne que les planetes décrivent dans le ciel à notre égard , est circulaire , Cicéron appelle *orbis signifer* le zodiaque , & *orbis astrorum* , le mouvement des astres ; de même comme le globe de la terre & de l'eau est supposé une masse approchante de la ronde , les Latins l'ont exprimé par le mot *orbis* , ou par ceux-ci *orbis ter-*



*farum*. Dans le style géographique & astronomique, l'*orbe* de la terre, l'*orbe* du soleil, l'*orbe* de la lune, expriment le contour, la circonférence de ces corps. Enfin les géographes qui écrivent en latin, appellent *orbis vetus* l'hémisphère que nous habitons, tel qu'il a été connu des anciens; & *orbis novus* l'hémisphère où est l'Amérique, nous disons en françois l'*ancien monde*, & le *nouveau monde*. (D. J.)

ORBITAIRES, en Anatomie; sont des cavités différentes relatives aux orbites. Voyez ORBITES.

Le trou *orbitaire* externe.

Le trou *orbitaire* postérieur.

La fente *orbitaire* supérieure.

La fente *orbitaire* inférieure.

} V ORBITE.

Les *finus orbitaires* de la dure-mere. Voy. *Sinus & dure-mere*.

ORBITE, f. f. se dit dans l'*Astronomie* du chemin d'une planète ou d'une comète, c'est-à-dire, de la ligne qu'elle décrit dans les cieux par son mouvement propre. Voy. PLANETE.

L'*orbite* du Soleil ou plutôt de la Terre, est la courbe que la Terre décrit dans sa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*. Voyez ÉCLIPTIQUE.

L'*orbite* de la Terre & celles de toutes les planètes premières sont des ellipses, dont le soleil occupe le foyer commun: chaque planète se meut dans son ellipse, de manière que son rayon vecteur, c'est-à-dire, le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au Soleil, décrit les aires ou secteurs proportionnels aux temps. Voyez *Terre, Soleil, &c.*

Les anciens astronomes supposèrent que les planètes se mouvoient dans des *orbites* circulaires avec une vitesse uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une chose impossible que cela fût autrement: *Fieri nequit*, dit-il, *ut cœleste corpus simplex uno orbe inæqualiter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planètes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas su trop bien se démêler. Voyez ÉPICYCLÉ.

On est de veuré constant dans l'opinion que les astres se mouvoient dans des cer-

cles, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des astres fussent sujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des astronomes, qui, avec autant de génie & un peu plus de physique, ne tardèrent pas à changer ces orbites circulaires en orbites elliptiques, & à supposer que les planètes se mouvoient dans ces ellipses avec une vitesse qui n'étoit pas uniforme.

C'est ce que Kepler a démontré le premier d'après les observations de Tycho. Il a fait voir que les mouvemens des planètes n'étoient point exempts d'inégalités réelles; que la Terre, par exemple, lorsqu'elle est à sa plus petite distance du Soleil, se meut réellement plus vite que quand elle est à sa plus grande distance de cet astre, & que sa vitesse apparente est à peu près en raison inverse du carré de sa distance au Soleil, ou, ce qui revient au même, du carré du diamètre apparent du Soleil, d'où il s'ensuit par les principes de la géométrie, que la planète décrit autour du Soleil des aires proportionnelles aux temps.

Il y a eu deux espèces d'ellipses qu'on a fait décrire aux planètes. Les premières sont celles de Kepler, qui ne sont autre chose que l'ellipse ordinaire; Sethus Wardus a cru que l'on pourroit y substituer des *orbites* circulaires, en prenant deux points à égale distance du centre, qui représentaient les foyers. Cette supposition est démentie par les observations; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La seconde espèce d'ellipse est celle de M. Cassini, dont la propriété consiste en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, est toujours la même, au lieu que dans l'ellipse ordinaire, c'est la somme de ces lignes qui est constante, & non le produit.

Comme cette ellipse de M. Cassini ne paroît guère s'accorder avec les observations, il est assez singulier qu'il en ait fait l'*orbite* des planètes; & on ne voit point par quelle raison il a été porté. Cependant, si on veut faire là-dessus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parce qu'il imagina que le mouvement des

planetes, dans cette ellipse, seroit plus aisé à calculer, que dans l'ellipse ordinaire. Ceci a besoin d'un peu plus d'explication; on la trouvera au mot ELLIPSE de M. Cassini.

Le demi-diametre de l'orbite terrestre est d'environ 11000 diametres de la Terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diametre de l'orbite de Saturne est environ dix fois plus grand.

Au reste, les astronomes ne sont point d'accord sur la grandeur précise du diametre de l'orbite terrestre; cette grandeur dépend de la parallaxe du Soleil, sur laquelle ils varient beaucoup. Voyez PARALLAXE.

Les orbites des planetes ne sont point toutes dans le plan de l'écliptique, c'est-à-dire, dans le même plan que l'orbite de la Terre; mais elles sont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles: néanmoins le plan de chaque orbite a pour commune section avec l'écliptique, une ligne droite qui passe par le Soleil. Voyez NŒUD.

Voici à peu près la quantité dont les orbites des planetes premières sont inclinées au plan de l'écliptique: l'orbite de Saturne, de 2 degrés  $\frac{1}{2}$ ; l'orbite de Jupiter, de 1 degré 20'; celle de Mars, d'environ 2 degrés, celle de Vénus, d'un peu plus de 3 degrés 20 minutes; celle de Mercure d'un peu plus de 7 degrés. Voyez Saturne, Mars, Vénus, &c.

L'orbite des cometes, selon M. Cassini, est une ligne droite; mais M. Halley a fait voir, d'après la théorie de Mr. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipse fort allongée, dont le Soleil occupoit le foyer. En effet, calculant le mouvement d'une comete dans une parabole, ou dans une ellipse fort allongée, au foyer de laquelle soit placé le Soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux observations. Voyez COMETE. Chambers. (O)

ORBITES, en Anatomie, sont deux grandes cavités situées aux parties latérales du nez, dans lesquelles les yeux sont placés. Voyez aussi ŒIL.

Elles sont de figure pyramidale, & formées par le concours de sept os, dont

trois, le coronal, l'os maxillaire & l'os de la pommette les limitent extérieurement; quatre autres, l'os unguis, le sphénoïde, l'ethmoïde & l'os du palais en achevent le fond. Voy. Coronale, Maxillaire, &c.

Ces os, par leur rencontre, font voir dans l'orbite différentes cavités, dont les unes sont simples, c'est-à-dire, appartiennent à un os seul, telles que la fente orbitaire supérieure, le trou optique qui est percé dans le sphénoïde, le trou sourcilier ou orbitaire supérieur; cet enfoncement dans le coronal qui répond à l'angle extérieur, où est placé la glande lacrymale, le trou orbitaire inférieur antérieur, & le postérieur qui sont les orifices d'un canal dans l'os maxillaire, le conduit lacrymal formé par l'union de l'os unguis avec l'apophyse montante de l'os maxillaire, le trou orbitaire interne par l'union du bord supérieur de l'os ethmoïde avec le coronal, la fente sphéno-maxillaire ou orbitaire inférieure, par l'union de l'os sphénoïde avec l'os maxillaire, & l'os du palais. Voyez Cavité, &c.

ORBITELLO, (Géog.) ville forte d'Italie en Toscane, dans le Siennois, au milieu d'un étang salé, près de la riviere d'Albengia & de la mer, avec un fort, à 23 lieues S. O. de Sienne, 34 S. O. de Florence. Long. 28, 45; lat. 42, 28.

Cette ville, ou, comme Léandre l'appelle, *Castello*, n'a été bâtie qu'en 1210. L'empereur s'en rendit maître en 1735, & l'a depuis cédée à l'infant dom Carlos.

ORBONA, (Mythol.) déesse qui étoit invoquée chez les Romains par les peres & meres, pour garantir leurs enfans de sa colere, *ne incidere in orbitatem*; du verbe *orbare*, priver de la vie. D'autres disent que cette déesse étoit la protectrice des orphelins, appelés en latin *orbi*, ou *orbatu parentibus*. Quoi qu'il en soit, elle avoit un autel à Rome, près du temple des Lares. (D. J.)

ORCA, (Hist. nat.) nom d'une pierre dont parle Plin, mêlée de noir, de jaune, de blanc & de verd. Voyez Plinii hist. nat. lib. XXXVII, cap. x.

ORCA, s. f. (Hist. anc.) vase de terre à deux anses, où l'on faisoit saler le lard, & où l'on gardoit des figures, du vin. L'orca

étoit plus grande que l'*amphora*, mais on ignore de combien. *Orca* étoit encore le cornet à jouer aux dez.

ORCA, voyez EPAULARD.

ORCADES LES, (*Géog.*) isles au nord de l'isle d'Albion, pour parler comme les anciens, & pour m'exprimer avec les géographes modernes, au nord de l'Ecosse. Pomponius Mela, *liv. III. ch. vj*, & Pline, *liv. IV, ch. xvj*, s'accordent à dire qu'elles ne sont séparées que par de petits détroits, mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Maïa en compte trente, Pline quarante, & les modernes n'en mettent au plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment *les isles d'Orkney*. Leur situation est au 22 degré 11 minutes de *longitude*, & à 59 degrés 2 de *lat.*

Elles sont séparées de l'Ecosse par un détroit nommé *Pentland-firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & est plein de gouffres fort dangereux.

Les habitans de ces isles sont généralement vigoureux, robustes & bien faits. Leur commerce consiste en poissons, en bœufs, porc salé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, sel, laine, jambons, grains germés, &c.

Il y a eu autrefois des rois des *Orcades*; mais leur regne finit quand les rois d'Ecosse s'emparèrent de ces isles, après avoir subjugué les Pictes; ensuite elles passèrent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent reprises par les Ecoïsois.

Les arbres n'y croissent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hiver y est plus sujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois, non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme si des nuages entiers tomboient du ciel à la fois. Dans le mois de juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du ciel des morceaux de glace d'un pié d'épais, suivant la relation de ces isles par le docteur Wallace.

Apparemment que dans ce pays-là, si l'atmosphère est assez chaude près de la terre, elle est cependant excessivement froide dans la région supérieure; de sorte qu'elle change en glace quelques-uns de

ces torrens d'eau dans le temps qu'ils tombent, & forme ces glaçons d'une grosseur incroyable.

ORCADES *Pierres des, orcadum lapilli*, (*Hist. nat.*) nom donné par Luidius à des pierres cylindriques, ou eutrochites, lisses, pleines de nœuds, d'une couleur blanchâtre, qui se trouvent en Angleterre, dans le Flintshire. V Luid. *Garophil. no. 1154*. On les nomme aussi *kerrigysktor*, suivant Klein, *Nomenclator litologicus*.

ORCANETTE, f. f. (*Botan.*) espece de buglosse, qui est nommée *anchura montpelliana*, par J. B. 3. 583. Raii *hist. 496*. *anchusa puniceis floribus*, C. B. P. 255. Boerh. J. A. 189. *anchusa minor, purpurea*, Park. *theat. 517*. *buglossum perenne minus, puniceis floribus*, *hist. oxon. 3. 438*. *buglossum radice rubra*, sive *ancusa vulgarior*. Tournef. *elem. Botan. 110*.

Cette plante pousse à la hauteur d'environ un pié, plusieurs tiges qui se courbent vers la terre. Ses feuilles sont semblables à celle de la buglosse sauvage, longues, garnies de poils rudes. Ses fleurs naissent aux sommités des branches; elles sont faites en entonnoir à pavillon découpé, de couleur purpurine. Quand cette fleur est passée, il paroît à sa place dans le calice qui s'élargit, quatre semences qui ont la figure d'une tête de vipere, de couleur cendrée. La racine est grosse comme le pouce, rouge en son écorce, blanchâtre vers le cœur.

Cette plante croît dans le Languedoc, en Provence, aux lieux sablonneux, & fleurit en mai. On fait sécher sa racine au soleil, & on l'envoie aux droguistes, qui la débitent. Elle sert en pharmacie à donner une teinture rouge aux médicamens qu'on veut déguiser, à l'onguent rosat, à des pommades, à de la cire & à de l'huile étant infusée dedans; mais elle est sur-tout d'un grand usage en teinture. Galien nous apprend que les anciens en faisoient un fard. (*D. J.*)

ORCANETTE, (*Pharmacie.*) la racine de cette plante contient une partie colorante rouge, soluble par les huiles. Les apothicaires l'emploient souvent pour colorer des onguens & des huiles. Voyez COLORATION. (*b*)

**ORCANETTE**, (*Teint.*) c'est la racine de la plante de même nom, qui est employée par les teinturiers pour teindre en rouge. La bonne *orcanette* de France doit être nouvelle, souple quoique sèche, d'un rouge foncé en dessus, blanche en dedans, avec une petite tête de couleur bleue. Cette racine étant mouillée ou sèche, doit teindre d'un beau vermeil, en la frottant sur l'ongle ou sur la main. Elle donne une couleur rouge aux cires, à certaines huiles & à quelques graisses; mais sa teinture ne provient que du rouge dont cette racine est couverte sur l'écorce.

On rapporte du Levant en Europe l'*orcanette* de Constantinople. Cette *orcanette* du Levant est aussi une racine assez souvent grosse comme le bras, & longue à proportion. Elle ne paroît à la vue qu'un amas de feuilles assez larges, roulées & tortillées à la manière du tabac; au haut il y a une espèce de moisissure blanche & bleuâtre, qui est comme la fleur. Cette racine est mêlée de différentes couleurs, dont les principales sont le rouge & le violet; dans le milieu il y a une espèce de moëlle couverte d'une écorce très-mince, rouge par dessus, & blanche en dedans. Il y a grande apparence que tout cela est artificiel. Cette sorte d'*orcanette* est celle qui doit être défendue aux teinturiers du grand & du petit teint, parce qu'elle fait un rouge brun tirant sur le tanné, qui est une très-mauvaise couleur, & peu assurée. (*D. J.*)

**ORCAORYCI**, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure. Ils étoient selon Strabon, *liv. XII*, auprès de Perfonte, aux confins des Tectosages, & de la grande Phrygie.

**ORCELIS**, (*Géog. anc.*) nom 1<sup>o</sup> d'une ancienne ville de Thrace; 2<sup>o</sup> d'une ancienne ville de l'Espagne tarragonoise chez les Bastitains dans les terres: on croit que cette dernière *Orceilis* est présentement *Origuëla*.

**ORCHÉSOGRAPHE**, s. f. (*Gramm.*) traité de la danse, ou art d'en noter les pas, comme ceux de la danse. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la manière d'écrire la danse; d'autres lui ont succédé & ont per-

fectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a été imprimé à Langres en 1588.

**ORCHESTIQUE**, l' (*Art gymnast.*) C'étoit un des deux genres qui composoient les exercices en usage dans les gymnases des anciens. L'autre genre d'exercices étoit la *palestique*, voyez **PALESTRIQUE**.

Le genre *orchestique* avoit trois espèces: 1<sup>o</sup>. la danse; 2<sup>o</sup>. la cubistique, ou l'art de faire des culbutes; 3<sup>o</sup>. la sphéristique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on se servoit d'une balle. Voyez *Danse*, *Cubistique*, *Sphéristique*.

**ORCHESTRE**, s. m. (*Archit.*) quoique ce terme soit dérivé du grec *orcheomai*, qui signifie sauter, danser, c'est ce lieu où l'on place la symphonie dans les salles de spectacle, qui est un retranchement au devant du théâtre. Chez les Grecs, l'*orchestre* étoit le lieu le plus bas du théâtre; sa forme étoit celle d'un demi-cercle enfermé au milieu, entouré de degrés, & destiné à y danser les ballets. Voyez **ORCHESTRE**, *théâtre des anciens*.

**ORCHESTRE**, s. f. ou **ORQUESTRE**, (*Théat. des anc.*) partie du théâtre destinée aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'*orchestre* eût des usages différens chez les deux nations, la forme en étoit à peu près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entre elles; sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diamètre de tout l'édifice.

Enfin c'étoit la partie la plus basse du théâtre, & l'on y entroit de plain-pié par les passages qui étoient sous les degrés, & qui répondoient aux portiques de l'enceinte. Son terrain alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient assis, pussent voir le spectacle les uns par dessus les autres; mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois

bois pour donner du ressort aux danseurs ; & comme ils avoient de deux sortes de danses qui s'exécutoient en différens endroits de ce département ; savoir celles des mimes & celles des chœurs , & que d'ailleurs les musiciens & les joueurs d'instrumens y avoient aussi leurs places marquées , cette seconde partie de leur théâtre se subdivisoit en trois autres parties , dont la première & la plus considérable s'appeloit particulièrement l'*orchestre* , ὀρχήστρα dérivé du mot grec ὀρχήσις , danse. C'étoit la partie affectée aux mimes , aux danseurs , & à tous les acteurs subalternes qui jouoient dans les entr'actes , & à la fin de la représentation.

La seconde s'appeloit θομέλη , parce qu'elle étoit quarrée , & faite en forme d'autel : c'étoit le poste ordinaire des chœurs , & l'endroit où ils venoient exécuter leurs danses.

Enfin , la troisième étoit le lieu où les Grecs plaçoient leur symphonie , & ils l'appeloient ὑποσκηνίον , parce qu'il étoit au pié du théâtre principal , qu'ils nommoient en général la *scene* : je dis en général ; car il ne faut pas s'imaginer que l'*ὑποσκηνίον* fût au pié de la *scene* proprement dite , c'est-à-dire , de l'endroit où étoient placées les décorations. Les instrumens auroient été là trop reculés des danseurs , & hors de la portée des spectateurs ; au lieu qu'en les plaçant au pié de *προσκηνίον* , sur le plan même de l'*orchestre* & aux deux côtés du *θομέλη* , ils étoient justement au centre du théâtre , & également à la portée des mimes , des chœurs & des acteurs.

L'*orchestre* des Grecs étoit plus grande que celle des Romains de toute l'étendue du *θομέλη* & de l'*ὑποσκηνίον* ; mais en récompense ces deux parties se prenoient sur la largeur de leur *scene* , & n'en étoient , à proprement parler , qu'un retranchement : ainsi , leur *προσκηνίον* étoit plus étroit que celui des Romains ; & la raison en est bien naturelle. Il n'y avoit à Athènes que les acteurs de la pièce qui montassent sur le théâtre , tous les autres représentoient dans l'*orchestre*. Chez les Romains au contraire , l'*orchestre* étoit occupée par les sénateurs , & tous les acteurs jouoient sur le même théâtre ; il étoit donc nécessaire que

leur *proscenium* fût plus large que celui des Grecs : il falloit aussi qu'il fût plus bas ; car s'il eût été élevé de dix piés comme à Athènes , les sénateurs qui étoient assis dans l'*orchestre* , auroient eu de la peine à voir le spectacle. Mais ce n'étoit pas encore assez qu'ils en eussent réduit la hauteur à cinq piés , s'ils n'eussent laissé quelque espace entre le *proscenium* & l'*orchestre* ; c'est pourquoi ils la bornerent à quelque distance de la *scene* par un petit mur qui en faisoit la séparation , & qui n'avoit qu'un pié & demi de haut. Ce petit mur étoit orné d'espace en espace de petites colonnes de trois piés , & c'est ce que les Latins appeloient *podium*. On ne fait pas au juste à quelle distance il étoit du *proscenium* ; mais il est certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'*orchestre* un autre espace vide , où les magistrats plaçoient leurs chaires curules & les autres marques de leurs dignités.

Ce fut du temps de Scipion l'Africain , que les sénateurs commencèrent à être séparés du peuple dans l'*orchestre* ; l'empereur mit ensuite son trône dans le *podium* ; les vestales , les tribuns & l'édile , qui faisoient les frais du spectacle , furent aussi placés dans l'*orchestre* : de-là vient que Juvénal dit , *orchestram* & *populum* , pour distinguer les patriciens d'avec la populace.

L'*orchestre* , parmi nous , ne ressemble en rien à celui des Grecs & des Romains ; ce n'est autre chose qu'un petit & chétif retranchement fait au devant du théâtre , & dans lequel on place la symphonie. ( D. J. )

ORCHESTRE , (*Musique.*) Aujourd'hui ce mot s'applique plus particulièrement à la musique & s'entend , tantôt du lieu où se tiennent ceux qui jouent des instrumens , comme l'*orchestre* de l'opéra , tantôt du lieu où se tiennent tous les musiciens en général , comme l'*orchestre* du concert spirituel , au château des Thuilleries , & tantôt de la collection de tous les symphonistes ; c'est dans ce dernier sens que l'on dit de l'exécution de musique , que l'*orchestre* étoit bon ou mauvais , pour dire , que les instrumens étoient bien ou mal joués.

Dans les musiques nombreuses en symphonistes , telles que celle d'un opéra , c'est

un soin qui n'est pas à négliger que la bonne distribution de l'*orchestre*. On doit en grande partie à ce soin, l'effet étonnant de la symphonie dans les opéra d'Italie. On porte la première attention sur la fabrique même de l'*orchestre*, c'est-à-dire, de l'enceinte qui le contient. On lui donne les proportions convenables pour que les symphonistes y soient le plus rassemblés & le mieux distribués qu'il est possible. On a soin d'en faire la caisse d'un bois léger & résonnant comme le sapin, de l'établir sur un vide avec des arcs-boutans, d'en écarter les spectateurs par un rateau placé dans le parterre à un pié ou deux de distance. De sorte que le corps même de l'*orchestre* portant pour ainsi dire, en l'air, & ne touchant presque à rien, vibre & résonne sans obstacle, & forme comme un grand instrument qui répond à tous les autres, & en augmente l'effet.

A l'égard de la distribution intérieure, on a soin : 1<sup>o</sup>. que le nombre de chaque instrument se proportionne à l'effet qu'ils doivent produire tous ensemble ; que, par exemple, les basses n'étouffent pas les dessus, & n'en soient pas étouffées, que les hautbois ne dominent pas sur les violons, ni les seconds sur les premiers : 2<sup>o</sup>. que les instrumens de chaque espece, excepté les basses, soient rassemblés entr'eux, pour qu'ils s'accordent mieux & marchent ensemble avec plus d'exacitude : 3<sup>o</sup>. que les basses soient dispersées autour des deux clavessins & par-tout l'*orchestre*, parce que c'est la basse qui doit régler & soutenir toutes les autres parties & que tous les musiciens doivent l'entendre également : 4<sup>o</sup>. que tous les symphonistes aient l'œil sur le maître à son clavessin, & le maître sur chacun d'eux ; que de même chaque violon soit vu de son premier & le vice, c'est pourquoi cet instrument étant & devant être le plus nombreux, doit être distribué sur deux lignes qui se regardent ; savoir, les premiers assis en face du théâtre, le dos tourné vers les spectateurs, & les seconds vis-à-vis d'eux, le dos tourné vers le théâtre, &c.

Le premier *orchestre* de l'Europe, pour le nombre & l'intelligence des symphonistes, est celui de Naples : mais celui qui est

le mieux distribué & forme l'ensemble le plus parfait, est l'*orchestre* de l'opéra du roi de Pologne à Dresde, dirigé par l'illustre Hasse (ceci s'écrivait en 1754.) Voyez fig. 1, pl. XI de musique la représentation de cet *orchestre*, où, sans s'attacher aux mesures qu'on n'a pas prises sur les lieux, on pourra mieux juger à l'œil de la distribution totale qu'on ne pourroit faire sur une longue description.

On a remarqué que de tous les *orchestres* de l'Europe, celui de l'opéra de Paris, quoiqu'un des plus nombreux, étoit celui qui faisoit le moins d'effet. Les raisons en sont faciles à comprendre. 1<sup>o</sup>. La mauvaise construction de l'*orchestre*, enfoncé dans la terre, & clos d'une enceinte de bois lourd, massif, & chargé de fer, étouffe toute résonnance : 2<sup>o</sup>. le mauvais choix des symphonistes, dont le plus grand nombre reçu par faveur fait à peine la musique, & n'a nulle intelligence de l'ensemble : 3<sup>o</sup>. leur assommante habitude de racler, s'accorder, préluder continuellement à grand bruit, sans jamais pouvoir être d'accord : 4<sup>o</sup>. le génie françois, qui est en général de négliger & dédaigner tout ce qui devient devoir journalier. : 5<sup>o</sup>. les mauvais instrumens des symphonistes, lesquels restant sur le lieu, sont toujours des instrumens de rebut, destinés à mugir durant les représentations & à pourrir dans les intervalles : 6<sup>o</sup>. le mauvais emplacement du maître, qui sur le devant du théâtre & tout occupé des acteurs, ne peut veiller suffisamment sur son *orchestre*, & l'a derrière lui, au lieu de l'avoir sous ses yeux 7<sup>o</sup>. le bruit insupportable de son bâton qui couvre & amortit tout l'effet de la symphonie : 8<sup>o</sup>. la mauvaise harmonie de leurs compositions, qui n'étant jamais pure & choisie, ne fait entendre, au lieu de choses d'effet, qu'un remplissage sourd & confus : 9<sup>o</sup>. pas assez de contre-basses & trop de violoncelles, dont les sons, traînés à leur manière, étouffent la mélodie & assomment le spectateur : 10<sup>o</sup>. enfin, le défaut de mesure, & le caractère indéterminé de la musique françoise, où c'est toujours l'acteur qui règle l'*orchestre*, au lieu que l'*orchestre* doit régler l'acteur, & où les dessus menent la basse, au lieu que la basse doit mener les dessus. (S)

**ORCHIDÉES**, ou les **ORCHIS**, f. f. (*Botan.*) *orchides*. Ces plantes forment une famille des plus naturelles, qui, dans la méthode de M. Linné, forme la *gynandria diandria*. Leurs racines sont charnues, bulbeuses; leurs tiges simples, les feuilles entières, garnies de nervures parallèles. Les fleurs sont disposées en grappe au haut de la tige avec une stipule sous chacune: elles sont formées de six pièces ou pétales posés sur le germe, & étroitement unies à son sommet: trois de ces pièces sont assez égales, deux autres plus petites sont situées en dedans de celles-là: la sixième est d'une figure particulière; M. Linné la nomme *nectaire*: elle se prolonge le plus souvent par sa partie postérieure en un éperon creux plus ou moins long. L'assemblage de ces six pétales est disposé de manière à former une figure singulière. *Voyez pl. d'Hist. nat. fig. 521*. Il n'y a que deux étamines, dont la position est encore une singularité: elles sont attachées à une pièce solide ou fongueuse, courte, terminées souvent en bec, & ordinairement nichées dans deux fossettes creusées sous la face inférieure de ce support, contenues par deux membranes, & mobiles sur un filet. On ne peut guère regarder comme un pistil ce réceptacle des étamines; mais on pourroit prendre pour stigmate une fossette, ordinairement onctueuse, placée au dessous: l'ovaire devient un fruit prismatique à trois panneaux qui s'ouvrent dans leur maturité en demeurant adhérens par la pointe, & donnent issue à un grand nombre de semences assez semblables à du tabac en poudre. Toutes ces plantes ont une odeur peu agréable; leurs racines sont nourrissantes. *Voyez SALEP*.

M. Linné a distribué les *orchidées* en huit genres, selon l'absence ou la présence & la forme de l'éperon de la fleur, savoir, 1° *orchis*; 2° *satyrium*; 3° *ophrys*; 4° *serapias*; 5° *limodorum*; 6° *cypridium*; 7° *epidendrum*; 8° *arethusa*.

M. de Haller, dans une *Dissertation* sur

les genres des *orchidées*, *orchidum genera constituta*, après avoir fait voir qu'on ne peut pas tirer des caractères bien marqués de l'éperon, puisque dans les diverses espèces de ces plantes on observe des nuances graduées depuis la privation totale de l'éperon aux éperons courts, & de ceux-ci aux longs, a proposé de tirer les caractères des genres de la structure des anthers, & de la manière dont elles sont attachées à leur réceptacle, & a formé sur ces principes des genres qui se trouvent la plupart d'accord avec ceux de Tournefort. *Voyez la Dissertation citée. (D)*

**ORCHIES**, (*Géog.*) ville de France dans la Flandre Française, chef-lieu d'une châtellenie de même nom entre Tournai & Douai, à 4 lieues de Lille. Ses revenus sont si peu de chose, qu'elle a bien de la peine à payer 18 mille livres qu'elle doit pour son contingent du don gratuit que la province fait au roi. *Long. 20, 55; lat. 50, 28*.

**ORCHIS** ou **SATYRION**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont il y en a cinq qui occupent la partie supérieure de la fleur, & qui sont disposés de façon qu'ils ont en quelque sorte la figure d'un casque. Le pétale inférieur est profondément découpé, & garni d'une espèce de tête & de queue. Il a la figure d'un homme nu, d'un papillon, d'une abeille, d'un pigeon, d'un singe, d'un léopard, d'un perroquet ou d'une mouche, &c. Le calice devient dans la suite un fruit en forme de vessie, qui a trois ouvertures fermées chacune par un panneau. Ce fruit renferme des semences très-menues comme de la sciure de bois. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les racines sont charnues, fibreuses, arrondies, & semblables à des tubercules, ou aplatis, & découpées en main ouverte. (1) Tournefort, *Inst. rei. herb.* *Voyez PLANTE. (I)*

(1) Ce genre de plante, dont le nom est devenu celui d'une famille entière, a été différemment défini. La structure de la fleur a les caractères généraux des *orchidées*, auxquels Tournefort ajoutoit la racine formée de bulbes arrondis, ou aplatis en forme de main ouverte. M. Linné caractérise ce genre, parce que le *nectaire*, dont la figure d'ailleurs varie beaucoup, & semble représenter ou un homme, ou le corps d'une mouche, &c. se prolonge par sa base en un éperon. *Voyez Linn. gen. pl. gynan. dian.* M. de Haller en tire les caractères, non de

Tournefort ne compte pas moins de 85 especes de ce genre de plante ; & il faut convenir qu'avant lui , les botanistes , si on en excepte Ray , avoient jeté beaucoup de confusion sur toute leur histoire , & par leurs fausses descriptions , & par leurs figures.

Entre le grand nombre d'especes d'*orchis* qui naissent dans les prés , dans les forêts , sur les collines & les montagnes , aux lieux ombrageux ou exposés au soleil , secs ou humides , & qui fleurissent en différens temps , on emploie d'ordinaire , pour l'usage de la médecine , les especes à racines bulbeuses , & particulièrement la commune mâle , à feuilles étroites , & celle qui est à larges feuilles.

L'*orchis* commune mâle , à feuilles étroites , est celle que Tournefort nomme *orchis morio mas* , *foliis maculatis* , *I. R. H.* 432. Sa racine est composée de deux tubercules presque ronds , charnus , gros comme des noix muscades , dont l'un est plein & dur , l'autre est ridé & fongueux , accompagné de grosses fibres. Elle pousse d'abord six ou sept feuilles , & quelquefois davantage , longues , médiocrement larges , lisses , semblables à celles du lis , mais plus petites , ordinairement marquées en dessus de quelques taches d'un rouge brun , & quelquefois sans taches. Sa tige est haute d'environ un pié , ronde , striée , embrassée par une ou deux feuilles , elle porte en sa sommité un long épi de fleurs agréables à la vue , purpurines , nom-

l'éperon , mais de la structure des étamines , dont les antheres sont nichées dans une piece en capuchon , où elles sont cont-nues par une membrane qui s'ouvre dans la maturité , & formées d'un filic enroulé en peloton , auquel sont adhérens les petits globules de poussiere féminale. *Hall. orchid. gen. constituta. Voyez ci-devant ORCHIDÉES.*

La définition de M. de Haller à cela de particulier que les *orchis* de Tournefort se rangent tous : elle comprend au reste la plupart des ophris & les satyrion de M. Linné.

L'espece d'*orchis* la plus connue est l'*orchis morio mas* C. B. que M. Linné nomme *orchis bulbis indivisis - nectarii labio quadrilobo , crenulato , cornu obtuso , petalis dorsalibus reflexis*. Cette plante a pour racine deux grands bulbes arrondis , une tige simple & droite , haute d'un pié & plus , accompagnée à son origine de quelques feuilles ovales , sessiles , engainées par le bas , & quelquefois tachetées : le haut de la tige se termine par un épi clair de fleurs accompagnées chacune d'une stipule étroite de la longueur du germe : les cinq pétales supérieurs de ces fleurs ne sont pas aussi étroitement rapprochés que dans d'autres especes ; tous sont purpurins , rayés de lignes de même couleur plus foncée ; le nectaire se termine par un éperon obtus , & sa levre est divisée en quatre lobes , ou en trois , dont l'intermédiaire est échancré , tous finement crenelés. Cet *orchis* croît , comme presque tous , dans les bois & dans les prés.

Ses bulbes ont une odeur spermatique qui , sans suite , est cause que de tout temps on les a regardées comme propres à exciter & à augmenter le sperme. Mais une qualité plus importante & mieux constatée , c'est que ces bulbes sont propres à faire du salep tout semblable à celui qui se fait en Perse. Elles peuvent aussi être employées comme émollientes en forme de cataplasme. (D)

breuses , un peu odorantes , blanchâtres vers le centre , & parsemées de quelques points d'un pourpre foncé.

Chaque fleur est composée de six pétales inégaux , dont les cinq supérieurs forment , en se courbant , une sorte de coëffe. Elle commence par une maniere de tête ou de casque , & finit par une pointe aigue comme un éperon. Les fleurs sont plus ou moins serrées dans l'épi. Quand la fleur est passée , le calice devient un fruit semblable à une lanterne à trois côtés , qui contient des semences aussi fines que de la sciure de bois.

Cette plante fleurit vers la fin de mai , on la trouve fréquemment dans les prés & les broussailles. M. Vaillant , après avoir observé que quelquefois les feuilles se couchent à terre , ajoute qu'il a compté jusqu'à quarante-trois fleurs sur un pié.

L'*orchis* ou *satyrion* à larges feuilles , *orchis militariis major* , *I. R. H.* 432 , a la racine composée comme l'espece précédente , de deux bulbes , ou tubercules charnus , en forme de grosses olives. Elle pousse une tige à la hauteur de près d'une coudée , chargée en sa sommité d'un épi long , pyramidal , plus ou moins serré : il porte des fleurs amples , belles à la vue , blanchâtres en dedans , pointillées de taches purpurines , plus rouges en dehors , d'une odeur forte & désagréable , lesquelles représentent comme un homme armé , ou un soldat couvert d'un casque , sans mains & sans piés. Ses feuilles sont très-amples ,



longues & larges tout ensemble , & sortent de terre , comme la plupart des *orchis* , dès le mois de novembre.

Cet *orchis* fleurit en mai. Ses fleurs ont une odeur de boue insupportable , & varient beaucoup pour la couleur. On lui trouve , de même qu'aux autres espèces d'*orchis* bulbeux , une bulbe flasque , & l'autre pleine. C'est que tous les ans la bulbe de l'année précédente se flétrit , & qu'il en renaît une nouvelle à la place.

Jean Bauhin , observe sur les *orchis* bulbeux qu'il faut prendre pour l'usage qu'on en veut faire , non les deux bulbes , mais la plus dure , la plus pleine , & celle qui a le plus de suc. Toutes les espèces d'*orchis* contiennent beaucoup d'huile & de sel volatil. On en fait sécher les racines pour l'usage ; mais entre les préparations différentes des racines ou bulbes d'*orchis* , il nous paroît que la meilleure est celle qui est décrite par M. Geoffroy dans les mém. de l'acad. des scienc. ann. 1740.

Il faut prendre les bulbes d'*orchis* les mieux nourries , leur ôter la peau , les jeter dans l'eau froide ; après qu'elles y ont séjourné quelques heures , on doit les cuire dans une suffisante quantité d'eau , & les faire égoutter : ensuite on les enfilera pour les faire sécher à l'air , choisissant pour cette préparation un temps sec & chaud. Elle deviennent ainsi transparentes , très-dures , & ressemblent à des morceaux de gomme adragant. On les peut conserver saines tant qu'on voudra , pourvu qu'on les tiennent dans un lieu sec ; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation , s'humectent & moisissent pour peu que le temps soit pluvieux pendant plusieurs jours.

Les bulbes d'*orchis* , ainsi préparées , se mettent en poudre aussi fine que l'on veut : on en prend depuis un scrupule jusqu'à une dragme , qu'on humecte peu à peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entièrement , & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demi setiers d'eau : l'on est le maître de rendre cette boisson agréable , en y ajoutant du sucre & de légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait , qu'on conseille ordinairement aux

malades attaqués de la poitrine. C'est un remède très-adoucissant , propre à réprimer l'âcreté de la lymphe , & convenable dans la phthisie , & dans les dysenteries bilieuses. ( *D. J.* )

ORCHITES , ( *Hist. nat.* ) nom donné par les naturalistes à une pierre qui en renferme une autre qui a la forme d'un testicule. Elle se nomme aussi *énorchites* & *triorchites*. *Diorchites* est celle qui renferme deux pierres de cette forme ; *triorchites* , celle qui en renferme trois. Voyez Klein , *nomenclator lithologicus*.

ORCHOMENE , ( *Géog. anc.* ) ancienne ville de Grece en Béotie , une des plus belles & des plus agréables de cette province. Elle porta d'abord le nom de Minyée , comme Pausanias nous l'apprend , & comme Pline nous le confirme , *liv. IV , ch. viij* , en ces mots , *Orchmenus Minæus antea dictus*.

*Orchomenus* étoit située au couchant du lac Copaïde , à l'embouchure d'une rivière dans laquelle tomboit l'Hippocrene , si fameuse dans les écrits des poètes. C'est encore à *Orchomene* qu'étoit la fontaine Acidalie , où les Graces venoient se baigner. C'est à *Orchomene* que les trois déesses avoient un temple , qui passoit pour un des plus anciens de toute la Grece ; enfin , c'est à *Orchomene* que Sylla , général de l'armée romaine contre Mithridate , fut par un trait mâle & délicat , rassurer le courage de ses troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta seul , & leur dit : " *Enfans , au moins de retour chez vous , quand on vous demandera où vous avez laissé votre général , n'oubliez pas de dire que c'est à Orchomene* ". Il arrêta par ce peu de mots les fuyards , & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'*Orchomene* de Béotie avec l'*Orchomene* d'Arcadie. Homère , avant Pausanias , les a très-bien distinguées. Il caractérise cette dernière dans l'Iliade , *B. v. 606* , par l'épithète de *riche en troupeaux*. Cette *Orchomene* d'Arcadie , que Pline , *liv. IV , ch. vj* , appelle *Orchomenum* , étoit auprès de Phénée , le lac de Phénée entre deux , à l'orient du fleuve Ladon. ( *D. J.* )

ORCHOMENOS , ( *Géog. anc.* ) rivière de Grece dans la Béotie , auprès du

temple de Trophonius , qui , comme on fait , étoit dans le voisinage de Lébadie. Pline , *liv. XXXI, ch. ij*, parlant de cette riviere, dit qu'elle a deux sources, dont l'une donnoit de la mémoire , & l'autre procuroit l'oubli de toute chose. Il ne falloit pas s'y méprendre , quand on alloit y puiser de l'eau pour en boire.

ORCO , ( *Géog.* ) riviere d'Italie en Piémont. Elle a sa source dans les montagnes , au midi du duché d'Aouft , & va tomber dans le Pô , au-dessus & auprès de Chivas.

ORCOMENO , ( *Géog.* ) bourg de Grece en Livadie , au pays Atramelipa , à 5 lieues de la ville de Livadie. Il appartient aux Turcs. C'est l'ancienne Orchomene de Béotie , dont Homere , Pindare , Pausanias , Thucydide & Pline ont tant parlé , mais qui ne conserve que le seul nom de sa gloire passé , & le triste honneur d'être le débris d'une des plus anciennes villes du monde.

ORCOMOSION , ( *Géog. anc.* ) lieu de l'Attique , ou territoire d'Athènes ; c'est-là que fut jurée la paix entre les Amazones & Thésée. Le verbe grec ὀρκωμοσιέν , veut dire *jurar une paix , une alliance* , & ὀρκωμοσιον signifie le *serment* prêté en pareilles occasions.

ORCUS , f. m. ( *Mythol.* ) dieu des enfers , que les poètes prennent assez souvent pour l'enfer même. C'est ainsi que dans Virgile , *Géog. IV* , Caron est appelé *portitor orci* , le nocher des enfers. Orcus avoit un temple à Rome , dans le dixieme quartier de la ville , sous le nom d'*orcus quietatis* , le dieu qui donne le repos à tout le monde. Les cyclopes firent présent à Pluton d'un casque qui le rendoit invisible ; c'est ce célèbre casque que les Latins nommerent *orci galea*.

ORDA , ( *Hist. des Tartares.* ) on écrit *orde* ou *horde* , terme d'usage chez les Tartares. Ce terme désigne une tribu de leur nation , qui est assemblée pour aller contre les ennemis , ou pour d'autres raisons particulières. Chaque tribu a son chef particulier , qu'on nomme *murfa*. Voyez *Murfa*. ( *D. J.* )

ORDALIE , *ordalium* , ( *Jurisprud.* ) étoit un terme générique , par lequel on désignoit les différentes épreuves du feu ,

du fer chaud , de l'eau bouillante , ou froide , du duel , & auxquelles on avoit autrefois recours dans l'espérance de découvrir par ce moyen la vérité. Ce terme venoit , selon plusieurs auteurs , du mot saxon *ordela* , lequel étoit composé de *ord* , qui signifie *grand* , & *del* ou *dele* , qui signifie *jugement* : ainsi , selon cette étymologie , *ordela* & *ordalie* vouloient dire *grand jugement* ; & par-là on vouloit désigner le jugement de Dieu , ou la purgation vulgaire.

Ne pourroit-on point aussi dire que *ordela* & *ordalium* venoient de *ordeum* , qui signifie *orge* , & que l'on appella d'abord *ordalie* , la purgation vulgaire qui se faisoit par le moyen d'un morceau de pain d'orge que l'on faisoit manger à l'accusé , dans la persuasion où l'on étoit que s'il étoit coupable , ce morceau de pain l'étrangleroit ? & il se peut bien faire que dans la suite l'on appela *ordalie* , toute autre purgation vulgaire qui étoit faite à l'instar de celle du pain d'orge.

C'étoit sur tout en Angleterre que l'on se servoit du terme d'*ordalie*. Emme , mere de S. Edouard le confesseur , accusée d'une trop grande familiarité avec l'évêque de Lincaître , demanda l'*ordalie* du fer chaud ; & elle passa nus piés , les yeux bandés , sur neuf focs de charrue tous rouges sans se brûler.

Ces *ordalies* se pratiquoient aussi en Allemagne & en France. Yves de Chartres , dans un épître à Hildebert , évêque de Mans , parlant des épreuves appelées *ordalies* , qui se faisoient par l'eau ou par le feu , ou en champ clos , dit que cette maniere de défendre l'innocence , est *innoncentiam perdere*.

Outre les *ordalies* dont on vient de parler , il y en avoit encore plusieurs autres ; telles que celles du potage judiciaire , du fromage béni , de la croix verte , celle des dés posés sur des reliques , dans une enveloppe de laine. Voyez le *Glossaire* de Duncange , au mot *Ordela*. Voyez aussi *Champ clos* , *Duel* , *Epreuve* & *Purgation vulgaire*.

ORDESUS , *PORTUS* , ou *ORDESSUS PORTUS* , ( *Géog.* ) port de la Sarmatie en Europe , sur l'Axiare. Arrien , *liv. III, ch. v* , nomme ce port *Odessus*. ( *D. J.* )

**ORDINAIRE**, adj. ce qui arrive fréquemment : on dit le train *ordinaire* de la vie ; c'est un événement *ordinaire* ; c'est la manière d'agir *ordinaire*, &c.

**ORDINAIRE**, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matière plusieurs significations différentes.

On appelle juges *ordinaires* ceux qui servent toute l'année, à la différence de ceux qui ne servent pas toute l'année. Il y a des conseillers d'état *ordinaires*, & d'autres semestres. Il y a des cours qui sont *ordinaires*, comme le parlement de Paris, d'autres qui sont semestres, comme la chambre des comptes, la cour des monnoies.

On entend aussi par juge *ordinaire* le juge propre & naturel de chacun, à la différence des juges d'attribution & de privilège qui sont des juges extraordinaires.

Un procès *ordinaire* est un procès civil : on reçoit les parties en procès *ordinaire* quand on civilise l'affaire, sauf à reprendre la voie extraordinaire s'il y échec, c'est-à-dire, la voie criminelle.

Suivant l'ancien style du parlement, toutes les causes qui étoient au rôle des provinces sont à l'*ordinaire*, c'est-à-dire, aux audiences *ordinaires*, au lieu que celles qui se poursuivoient sur placets sont à l'extraordinaire, c'est-à-dire, à des jours autres que ceux des rôles des provinces, c'est pourquoi les procureurs au parlement cotent encore les dossiers de ces sortes de causes de ce titre extraordinaire.

Les maîtres des requêtes & le tribunal des requêtes de l'hôtel jugent à l'*ordinaire*, étant souverains à l'*ordinaire*. Ils rendent des sentences au nombre des trois juges ; au souverain ils rendent, au nombre de sept, des arrêts sur les matières qui sont de leur juridiction au souverain. Voyez *Requêtes de l'hôtel*.

On appelle frais *ordinaires* de criées, les procédures qui se font pour l'instruction du décret & la sûreté de la vente, lesquels sont dûs par l'adjudicataire outre le prix de l'adjudication : les frais extraordinaires sont ceux que l'on fait pour faire juger les oppositions formées au décret ; ceux-ci se prennent par préférence sur le prix de la chose vendue.

A Paris la question *ordinaire* est de six

pots d'eau que l'on fait boire au patient suspendu sur le petit tréteau ; la question extraordinaire est de six autres pots avec le grand tréteau. Voyez *Question & Torture*. (A)

**ORDINAIRE**, (*Jurisprud. canon.*) est l'archevêque, évêque, ou autre prélat qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire, *proprius pastor, seu judex proprius*.

On entend aussi par collateur *ordinaire* tout bénéficiaire auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Le pape renvoie aux collateurs *ordinaires*, c'est-à-dire, aux évêques, l'examen de ceux qu'il pourvoit de cures.

C'est à l'*ordinaire* à donner le visa des provisions qui ne sont point en forme gracieuse.

Depuis que dans le concile de Latran le pape s'est attribué la collation des bénéfices par prévention sur tous les collateurs *ordinaires*, on le qualifie *ordinaire des ordinaires*, & c'est en cette qualité que par le concordat il s'est réservé ce droit de prévention sur les collateurs *ordinaires*.

Les *ordinaires* qui ne sont pas évêques ne peuvent pas décerner des monitoires, pour en obtenir il faut s'adresser au pape, & cette expédition s'appelle *in formâ significavit* : l'exécution de ces monitoires est ordinairement adressée aux évêques voisins ou à leurs officiaux.

Il y a des chapitres & abbayes qui ont des exemptions de l'*ordinaire*. Voy. EXEMPTION. Voyez aussi ALTERNATIVE, COLLATION, JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, MOIS APOSTOLIQUE, OBÉDIENCE, VISA. (A)

**ORDINAIRES**, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le nom d'une sorte de gladiateurs qui devoient donner des combats à certains jours marqués. Voyez GLADIATEUR.

**ORDINAIRES**, (*Comm.*) jour de poste, auquel les courriers ont coutume de partir d'un lieu ou d'y arriver. Je vous ai écrit l'*ordinaire* dernier, c'est-à-dire, par le dernier courrier.

On dit l'*ordinaire* de Paris, de Lyon, de Venise, &c. pour signifier la poste établie pour porter les paquets de lettres destinés pour ces différentes villes, ou le jour que les courriers en partent ou y arrivent.

Les marchands, négocians, banquiers, &c. qui sont chargés de beaucoup d'affaires doivent être exacts à ne point laisser passer d'ordinaires sans écrire à leurs correspondans.

Courier ordinaire, c'est un courier dont le départ est marqué à un jour fixé. Courier extraordinaire, c'est celui qu'on fait partir exprès suivant les affaires qui se présentent, ou pour faire plus de diligence.

Ordinaire. C'est aussi, en terme de commerce de mer, ce que chaque matelot peut porter avec lui sur un vaisseau marchand des hardes ou de petites marchandises, qu'on nomme autrement portée & pacotille. Voyez PACOTILLE. *Dict. de comm.*

ORDINAL, adj. (*Gram.*) on nomme ainsi en grammaire tout mot qui sert à déterminer l'ordre des individus. Il y en a de deux sortes, des adjectifs & des adverb.

Les adjectifs ordinaux sont premier, second ou deuxième, troisième, quatrième, cinquième, &c. dernier.

Les adverb ordinaux sont premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, quatrièmement, cinquièmement, &c. l'adverbe dernièrement n'est point ordinal comme l'adjectif dernier, il signifie depuis peu de temps : l'adverbe ordinal correspond à dernier, est remplacé par en dernier lieu, enfin &c. Voyez NOMBRE. (*B. E. R. M.*)

ORDINAL, terme d'arithmétique, ce mot se dit des nombres qui marquent l'ordre des choses ou en quel rang elles sont placées. Le premier, le dixième, le centième, &c. sont des nombres ordinaux.

ORDINAL, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) chez les Anglois est le nom qu'ils donnent à un livre qui contient la manière de conférer les ordres & de faire le service divin.

Ce livre fut composé après la réformation & le regne d'Henri VIII, sous celui d'Edouard VI, son successeur immédiat, pour le substituer au pontifical romain. Il fut revu par le clergé en 1552, & le parlement l'autorisa pour servir de règle dans tout le royaume.

Le pere le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui, dans ces derniers temps ont écrit contre la validité des ordinations

angloises, ont pensé que l'ordinal d'Edouard étoit l'ouvrage de la puissance laïque ; mais le pere le Courayer dans la défense de sa dissertation sur la validité des mêmes ordinations, soutient que ce livre fut l'ouvrage du clergé, & que le roi & le parlement n'y eurent d'autre part qu'en l'autorisant pour avoir force de loi dans tout le royaume : on peut voir les preuves que cet auteur en apporte dans le livre que nous venons de citer, tom. II, part. II, liv. V, ch. j.

ORDINANT, f. m. (*Gram.*) il se dit de celui qui confere les ordres & de celui qui les reçoit : l'ordinant doit dire la messe. Les ordinans ont été sévèrement examinés. Le prélat a pensé qu'il y avoit moins d'inconvénient à risquer de fermer la porte de l'église à un bon sujet que de l'ouvrir à un mauvais, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre, quoique peut être on ne puisse dire qu'il n'y a rien de meilleur qu'un bon.

ORDINATION, f. f. (*Théolog.*) est l'action de conférer les ordres sacrés, & parmi les protestans, la cérémonie d'initier un candidat d'église réformée, dans le diaconat ou dans la prêtrise. Voyez Ordres & Réordination.

Selon un théologien moderne, l'ordination est le rit extérieur qui élève au ministère évangélique, & l'on ne doit pas la confondre avec l'ordre. La raison qu'il en apporte est que l'ordre est l'effet de l'ordination, & n'est à proprement parler que l'état dans lequel on est constitué par la voie de l'ordination.

Les théologiens catholiques définissent l'ordination un sacrement de la nouvelle loi, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, & la grace pour les exercer saintement.

On est partagé dans les écoles sur la matière & la forme de ce sacrement : les uns mettant pour matière essentielle l'imposition des mains seules, & pour seule forme essentielle la prière ; & ne reconnoissant la porrection des instrumens, c'est-à-dire, du calice, de la patene, &c. qu'on fait toucher aux ordinans, que comme matière accessoire & intégrale. D'autres regardent cette dernière cérémonie comme matière

matiere essentielle, & un troisieme sentiment les réunit toutes deux comme matiere totale & adéquate. Voyez *Matiere & Forme*. Le premier sentiment est le plus suivi.

L'ordination des évêques s'appelle plus proprement *consécration*. Voyez *Evêque & Consécration*.

L'ordination a toujours été regardée comme la principale prérogative des évêques, qui en regardent aussi les fonctions comme une espece de marque de leur souveraineté spirituelle dans leur diocese.

Sous l'ancienne discipline de l'église anglicane on ne connoissoit point d'ordination vague & absolue; mais tout cleric étoit obligé de s'attacher à quelque église d'où il devoit être ordonné cleric ou prêtre. Dans le douzieme siecle on se relâcha sur cette coutume, & on ordonna des clerics, sans qu'ils fussent pourvus d'aucun titre ou bénéfice. Voyez *Bénéfice*.

Le concile de Trente a fait revivre l'ancienne discipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne seroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire subsister. En Angleterre, on conserve encore une ombre de cette discipline. Voyez *Commande*.

Les réformés soutiennent que le choix du peuple est la seule chose qui soit essentielle pour la validité du ministere ecclésiastique, & ils enseignent que l'ordination n'est qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus auguste & plus authentique.

Le concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les ordinations que dans le premier, le quatrieme, le septieme & le dixieme mois de l'année. En Angleterre, les jours des ordinations sont les quatre dimanches qui suivent immédiatement les quatre temps; savoir, le second dimanche de carême, le dimanche de la Trinité, & les deux dimanches qui suivent le premier mercredi après le 14 de septembre, & le 13 décembre.

Le pape Alexandre II condamne les ordinations qu'on appelle, après lui, *per saltum*, c'est-à-dire, lorsqu'on reçoit un des trois ordres majeurs sans avoir passé par les quatre mineurs; ou plutôt encore un des ordres majeurs sans avoir reçu celui qui le précède, comme la prêtrise sans

Tome XXIII.

avoir reçu le diaconat: mais quelques théologiens soutiennent que ces ordinations seroient illicites & non invalides, qu'on peut être prêtre sans avoir été diacre, évêque sans avoir été prêtre, & ils croient le prouver par des exemples. On a vivement disputé dans ces derniers temps pour ou contre la validité des ordinations faites dans l'église anglicane, & cette question a occasionné divers écrits pleins de recherches & d'érudition.

Depuis la réformation, les Anglicans se sont toujours attachés à montrer que leurs évêques étoient véritablement consacrés, & par conséquent que la succession épiscopale n'avoit pas manqué dans leur église. Les catholiques, dès le regne d'Elizabeth & depuis, leur ont contesté cette prérogative; &, pour le sapper dans son fondement, ils ont prétendu que Parker & Barlow, la tige de tout l'épiscopat anglican protestant, n'ayant pas été véritablement consacrés évêques, tous ceux qu'ils ont ordonnés en cette qualité & les successeurs de ceux-ci n'ont point eu le caractère épiscopal, & par une dernière conséquence, qu'il n'y a plus d'épiscopat en Angleterre.

Cette question en embrasse nécessairement deux: l'une de fait, & l'autre de droit.

La question de fait consiste à savoir si Parker, qu'on regarde comme la tige de tout l'épiscopat anglican, a été réellement consacré évêque; & si Barlow son consécrateur, qui a été évêque de Saint-David, & depuis évêque de Chichester, a lui-même été ordonné évêque: car s'il ne l'a pas été, il est certain qu'il n'a pu consacrer Parker.

La question de droit se réduit à prouver si la forme dont on s'est servie pour consacrer Barlow & Parker, a été défectueuse ou non, si elle a péché ou non dans quelque chose d'essentiel.

Nous allons donner une idée des principaux moyens qu'on a allégué pour & contre sur ces deux questions.

Sur la premiere, les catholiques ont avancé que Barlow n'avoit jamais été véritablement évêque, parce qu'étant protestant dans le cœur, il avoit omis de se faire consacrer après sa nomination à l'évêché

Z z z z z

de Saint-David sous Henri VIII, ayant été dans ce temps occupé pour la cour à une négociation en Ecoſſe, qui conſuma tout l'intervalle pendant lequel les Anglicans veulent qu'il ait été conſacré; 2<sup>o</sup> qu'on ne trouve point l'acte de ſa conſécration; 3<sup>o</sup>. que Parker fut conſacré à Londres dans une auberge qui avoit pour enſeigne la tête de cheval, & que cette cérémonie ſ'y paſſa d'une manière indécente & pleine de dérifion; 4<sup>o</sup>. que Parker ne fut point conſacré à Lambeth, palais proche de Londres, qui appartient aux archevêques de Cantorbéry, & que les regiſtres qu'on apporte en preuve de ce fait ont été falſifiés.

Sur la ſeconde, les uns, comme le ſieur Fenell, ont dit que l'ordinal d'Edouard VI, étant l'ouvrage de la puiffance laïque, des évêques conſacrés ſuivant ce rit, n'ont pu recevoir la conſécration épiscopale. D'autres, comme le pere Quien, dans ſon livre intitulé *Nullité des ordinations angloifés*, ſe ſont attachés à répandre des doutes légitimes ſur ces *ordinationes*, & capables, ſelon eux, de la faire réitérer. Pour cela ils ont entrepris de montrer que dans le nouvel ordinal les Anglicans avoient altéré eſſentiellement la forme de l'*ordination*, parce que, diſent-ils, cette forme doit faire une mention ou expreſſe ou du moins implicite du ſacerdoce & du ſacrifice, ſelon la foi de l'églife catholique; or la forme de l'ordinal anglican n'en fait nulle mention. D'ailleurs on ſait que les Anglicans ont aboli chez eux le ſacerdoce & le ſacrifice, qu'ils rejettent la préſence réelle & la tranſubſtantiation, qui entrent néceſſairement dans l'idée du ſacrifice de l'églife catholique & qui en ſont comme la baſe. Enfin, ils ont regardé comme une loi ſur cette matière l'usage de l'églife de Rome, qui réordonne tous les prêtres anglicans qui rentrent dans ſa communion.

Les défenſeurs de la validité des *ordinationes* angloifés, & principalement le pere le Courayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève de Paris, ſoutiennent 1<sup>o</sup>. que Barlow a été réellement conſacré, puisqu'il a aſſiſté en qualité d'évêque aux parlemens tenus ſous

Henri VIII depuis 1536; & qu'une des loix du royaume d'Angleterre interdit aux évêques non conſacrés la ſéance au parlement. 2<sup>o</sup>. Que ſon voyage en Ecoſſe quoique réel eſt arrangé d'une manière romaneſque par les auteurs dont nous venons de parler; que Barlow a pu être de retour à Londres plutôt qu'ils ne prétendent & ſ'y faire conſacrer; que la perte de ſon acte de conſécration n'eſt qu'une preuve négative qui n'inſirme nullement la réalité du fait. 3<sup>o</sup>. Que la cérémonie de l'auberge eſt une fable ridicule qui n'a été produite pour la première fois que plus de quatre-vingts ans après l'événement en queſtion; qu'elle ſe dément par les circonſtances mêmes dont on l'accompagne; & aux autorités dont on l'étaie & qu'il détruit, il en oppoſe d'infiniment ſupérieures. 4<sup>o</sup>. Il démontre que la conſécration de Parker ſ'eſt faite à Lambeth le 17 décembre 1559 par Barlow, aſſiſté de Jean Scory, élu évêque d'Hereford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Exceſter, & de Jean Hoogskius, ſuſſragant de Bedford. L'acte de cette conſécration ſe trouve dans les œuvres de Bramhall & dans l'hiſtoire de Burnet. On le trouve auſſi en original dans les regiſtres de Cantorbéry & dans la bibliothèque du college de Chriſt à Cambridge. Cet auteur a donné copie de tous ces actes & d'une infinité d'autres qui démontrent pleinement la queſtion de fait.

Quant à celle de droit, il ſ'eſt propoſé de montrer 1<sup>o</sup>. que l'impoſition des mains & la priere étant la matière & la forme eſſentielle de l'*ordination*, l'une & l'autre étant preſcrites dans le rituel d'Edouard VI, & ayant été obſervées dans la conſécration de Parker & des autres, cela ſuffit pour la validité des *ordinationes*. 2<sup>o</sup>. Que ſ'il faut dans la forme une mention virtuelle du ſacerdoce & du ſacrifice, on trouve dans la forme anglicane une analogie ſuffiſante pour cela. 3<sup>o</sup>. Que les erreurs particulières des Anglois ſur le ſacerdoce & le ſacrifice ne détruiſent point la validité de leurs *ordinationes*, parce que les erreurs des hommes ne ſont rien à la validité ou l'invalidité des ſacremens, pourvu qu'en les adminiſtrant on emploie la matière & la

forme prescrites. Que l'ordinal d'Edouard a été dressé par des évêques & des théologiens, sans que ni le roi ni le parlement y aient eu d'autre part que de l'autoriser, comme on fait en Angleterre toutes les pièces qui doivent avoir force de loi; que Calvin ni les Calvinistes n'ont point concouru à la composition de cet ouvrage. 5<sup>o</sup> Aux doutes de l'église romaine qu'il croit mal fondés & insuffisans pour en venir à une réordination, il oppose l'autorité de Cassemius, de Walsh, de M. Bosfuet & de M. Snellaerts, d'où il conclut que la validité des *ordinations* angloises ne pourroit être qu'avantageuse à l'église romaine en facilitant la réunion des Anglicans avec elle.

Tels sont les divers points que cet auteur a traités avec beaucoup de force & d'étendue: 1<sup>o</sup>. dans sa dissertation sur la validité des *ordinations* angloises, imprimée en 1723; & 2<sup>o</sup>. dans la défense de la même dissertation qui parut en 1726, où en répondant aux diverses critiques qu'on avoit faites de son premier ouvrage, il en établit de nouveau les preuves par des actes ou par de nouveaux raisonnemens. La question de fait y est entièrement éclaircie. On ne peut pas dire exactement la même chose de celle de droit. Il eût été à souhaiter qu'en la traitant, l'auteur eût évité certaines discussions théologiques sur la nature du sacrifice, qui l'ont conduit à des propositions erronées ou téméraires qui furent condamnées par l'assemblée du clergé de France en 1728; & qu'il n'eût pas eu la témérité de traiter d'insuffisans & de mal fondés les motifs qui ont porté l'église à ordonner de nouveau ceux qui ont été ordonnés selon le rit anglican. Nous renvoyons les lecteurs aux écrits du pere le Courayer & de ses adversaires sur cette matiere intéressante, que les bornes de cet ouvrage ne nous ont permis que d'indiquer.

Il est de principe parmi les théologiens que quelque corrompu que soit un évêque, les *ordinations* qu'il fait sont valides quoiqu'illicites. Aussi voit-on par l'histoire que l'église a toujours admis comme valides les *ordinations* faites par les simoniaques, les intrus, les excommuniés, les schismatiques & les hérétiques.

Les évêques ne peuvent pas ordonner ni toutes sortes de personnes, ni des personnes de tout sexe: la discipline de l'église les oblige à se restreindre à leurs diocésains, & de ne point ordonner d'étrangers sans le consentement des évêques auxquels ces étrangers sont soumis. C'est la décision du premier concile de Nicée, *can. xvij.* Les femmes ne peuvent être élevées aux saints ordres; &, s'il est parlé dans l'histoire de prêtresses, de diaconesses, &c. on fait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au moins avoir été baptisé, parce que le baptême est comme la porte de tous les autres sacremens. L'*ordination* conférée à un homme contre son gré & son consentement, est nulle de plein droit.

*ORDINATION per saltum*, (*Droit Canon.*) On appelle l'*ordination per saltum*, quand on confere ou qu'on reçoit un ordre supérieur sans avoir passé par les inférieurs; par exemple, si on étoit ordonné prêtre sans avoir été auparavant ordonné diacre. Les *ordinations per saltum* ont toujours été prohibées; & si l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des canons, ce n'étoit que pour des raisons les plus pressantes, comme on fit pour saint Cyprien & saint Augustin, qu'on éleva à la prêtrise sans les avoir fait passer par les ordres inférieurs. (*D. J.*)

*ORDINGEN*, (*Géog.*) On écrit aussi *Ordungen* & *Urdingen*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Le maréchal de Guébriant y battit les Hessois en 1641, & prit la ville en 1642. Elle est sur le Rhin, aux confins du comté de Meurs. Gelenius la nomme *castra Ordonii*; & c'est près de-là qu'est le village de Gelb, qui paroît être la *Gelduba* des anciens. *Long.* 24, 15; *lat.* 51, 35. (*D. J.*)

*ORDISSUS*, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe; c'est une de celles qui tombent dans le Danube. Peucer dit que les Hongrois la nomment *Crasso* dans leur langue. (*D. J.*)

*ORDOGNO I*, roi d'Oviédo & de Léon, (*Hist. d'Espagne.*) C'étoit dans le IX<sup>e</sup> siècle un rang fort épineux que celui de la royauté en Espagne; la haine mutuelle, implacable, mortelle qui divisoit

les Maures & les Chrétiens, obligeoit les souverains d'avoir toujours les armes à la main ; ils étoient perpétuellement en guerre ; & à peine ils étoient élevés sur le trône, qu'ils étoient condamnés à vivre habituellement dans les camps, ou à hasarder leur vie dans les combats. La couronne étoit pourtant alors l'objet le plus sublime de l'ambition humaine ; & comme tous les grands pouvoient y prétendre, le sceptre étoit aussi une source intarissable de factions, d'intrigues, de troubles & de crimes. Don Alphonse, & ensuite don Ramire, pere d'*Ordogno I*, avoient en quelque sorte rendu le trône héréditaire dans leur famille, & l'avènement de ces deux souverains s'étoit passé sans obstacle, sans contradiction ; mais comme, suivant l'ancien usage, la couronne étoit élective, & que ce n'étoit que par une sorte de tolérance qu'elle avoit été héréditaire, il s'étoit formé dans Oviédo & Léon un parti puissant pour le rétablissement de l'élection, & qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour placer quelqu'un de ce parti sur le trône, & rétablir par-là l'usage de tous temps observé. La mort de don Ramire sembloit offrir cette occasion ; mais *Ordogno* son fils étoit chéri du peuple ; & sans assembler les grands, sans attendre qu'ils le proclamassent, il exerça les fonctions de la royauté, comme s'il eût été solennellement élu ; & il en imposa si fort par sa sécurité, que les grands ne pouvant mieux faire, parurent satisfaits de son avènement à la couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'étoient pourtant rien moins que contents ; & n'osant point s'opposer ouvertement à cette maniere de prendre possession du trône, ils engagerent les Vascons à se soulever dans la province d'Alava : aussi mauvais citoyens qu'ils étoient sujets infidèles, ils parvinrent en même temps aussi à engager les Maures de secourir & soutenir la rébellion des Vascons. *Ordogno I*, n'attendit point que les Maures eussent joint les Vascons, & rassemblant ses troupes, il marcha contre ceux-ci, les surprit, les mit en déroute, alla ensuite à la rencontre de l'armée mahométane, la força dans son camp, en massacra une partie, & mit le reste en fuite. Délivré par ces deux victoires de toute inquiétude, & n'ayant plus à

craindre de nouveau soulèvement, il forma en politique habile les dissensions qui divisoient les Maures. Le royaume de Cordoue étoit violemment agité par les factions : Muza, général très-célebre, mais encore plus ambitieux, avoit formé le projet de se rendre indépendant ; dans cette vue, il avoit allumé le feu de la guerre civile ; & maître de Toledé, dont il s'étoit emparé, il menaçoit Mahomet, roi de Cordoue, de le renverser du trône. *Ordogno* persuadé que le vrai moyen d'affoiblir les Maures étoit d'entretenir les querelles qui les divisoient, prit parti pour Muza, & lui envoya un secours très-considérable ; mais le roi de Cordoue battit complètement la troupe du roi de Léon ; & sa victoire fut si éclatante, qu'il resta huit mille chrétiens & douze mille Tolédains sur le champ de bataille. Ce revers ne découragea point *Ordogno I*, qui continua de secourir Muza, & qui, tandis qu'il occupoit chez eux les Maures, fortifioit les villes de ses états, & entouroit de fortes murailles Léon & Astorga. Son allié Muza réussit, & malgré le roi de Cordoue, il se rendit indépendant & souverain ; Saragosse devint la capitale de ses états, & il fit fortifier Albayda, place qui, située sur les frontieres de Léon, facilitoit aux Maures leur entrée dans ce royaume. *Ordogno* ne crut pas devoir laisser subsister cette ville, & il se proposa d'aller à force armée l'assiéger & la détruire. Il partit, suivi d'une nombreuse armée, pour cette expédition ; mais Muza accourut avec toutes les troupes au secours d'Albayda. Les deux armées ne se furent pas plutôt rencontrées, qu'elles se livrerent une bataille sanglante, malheureuse pour les Maures qui furent taillés en pieces ; & Muza lui-même mortellement blessé, mourut à Saragosse fort peu de jours après. Le roi de Léon emporta d'assaut & démolit Albayda ; mais ses succès lui furent moins utiles qu'à Mahomet, roi de Cordoue, qui, par la mort de Muza, fit rentrer sous sa domination toutes les places qui s'étoient déclarées pour ce général rebelle. Aussi Mahomet, plus puissant qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, ne tarda point à déclarer la guerre à *Ordogno* qui, malgré les efforts de ses ennemis, eut sur eux de grands avanta-



ges ; il en eût eu de plus complets , si au moment de profiter de ses succès par une action décisive , les Normands qui parurent sur les côtes de ses états ne l'avoient obligé d'envoyer une partie de ses troupes à don Pedre , son général , qui les défit , & les contraignit de se retirer. Secourus par *Ordogno* , les habitans de Toledé se révolterent une seconde fois contre Mahomet , & mirent Abenlope à leur tête. Pendant qu'il soulevoit les sujets du roi de Cordoue , *Ordogno* fit une invasion dans ce royaume , se rendit maître de Salamanque & de Coria , mit le pays à contribution , & rentra dans ses états , couvert de gloire & chargé d'un immense butin. Son activité , ses conquêtes , la victoire qu'il fixoit sous ses étendards , le rendirent si cher à ses sujets , qu'ils reçurent avec acclamation la proposition qu'il leur fit de reconnoître don Alphonse , son fils , pour son successeur. Don Alphonse s'étoit distingué dans les dernières guerres par sa valeur & le succès de ses opérations : bientôt il se signala encore davantage dans la nouvelle guerre que le roi de Cordoue fit à celui d'Oviédo ; ce jeune prince repoussa les mahométans & battit leur armée , qui avoit fait une irruption en Portugal. Mahomet tenta d'infester les côtes de Galice , mais le roi de Léon fit équiper une puissante flotte , qui prit ou dispersa tous les vaisseaux mahométans ; en sorte que les Maures , après les plus irréparables pertes , furent contraints de respecter la puissance , & les possessions d'*Ordogno I* , qui régna encore quelque temps avec autant de sagesse que de gloire , & mourut universellement regretté , le 17 mai 866 , après avoir tenu le sceptre pendant onze ans.

*ORDOGNO II*, roi d'Oviédo & de Léon , (*Hist d'Espagne.*) C'est dommage que la vie de ce prince ait été trop longue pour sa gloire de deux ou trois années ; il s'étoit montré généreux , bon , affable , ingénu , pere , ami , bienfaiteur de ses sujets , grand général , illustre conquérant ; il avoit mérité l'estime , le respect , la confiance de ses peuples ; il devint dur , injuste , sanguinaire , sur la fin de son regne. Par quelques actions d'iniquité , de despotisme , il ternit l'éclat de sa vie ; & par deux ou trois fautes

repréhensibles & très-inexcusables , il perdit ou du moins affoiblit considérablement le grand nom qu'il s'étoit fait pendant plusieurs années. Fils d'Alphonse III , surnommé *le Grand* , & de dona Ximene ou Clémene , de la maison de Navarre , *Ordogno* parut de très-bonne heure , par ses talens , sa bienfaisance & sa valeur , digne du souverain illustre qui lui avoit donné le jour ; la nation le préféroit à Garcie , son frere aîné , qui avoit à la vérité de brillantes qualités , mais une ambition injuste , outrée , dévorante , & qui le porta jusques à conspirer contre Alphonse son pere , qu'il tenta de détrôner. Son complot ne réussit point , Alphonse le vainquit , & le fit renfermer dans une prison , où vraisemblablement il eût passé le reste de sa vie , si son frere *Ordogno* , plus touché de son état qu'il n'eût dû l'être , & animé par la reine sa mere , n'eût fait de coupables efforts pour briser les fers du captif. Alphonse III craignant un soulèvement général , & voulant épargner à ses fils & à ses sujets la honte & l'atrocité du crime qu'ils sembloient disposés à commettre , mit le prince rébelle en liberté , lui résigna la couronne , & donna la Galice à don *Ordogno*. Garcie ne jouit pas long-temps du fruit de ses complots & de l'objet de son ambition ; il mourut après trois ans du regne ; & comme il ne laissoit point d'enfans , les grands & les évêques proclamèrent son frere *Ordogno II* roi de Léon & d'Oviédo. Le Miramolín de Cordoue , Abderamme , ne supposant ni beaucoup de valeur , ni des talens bien supérieurs au successeur d'Alphonse & de Garcie , crut que le temps étoit venu de laver dans le sang des chrétiens la honte des défaites multipliées des Maures sous les deux derniers souverains. *Ordogno II* ne songeoit de son côté qu'à signaler les commencemens de son regne par quelque victoire éclatante sur les mahométans. Le Miramolín de Cordoue se trompa dans ses espérances , & le roi de Léon réussit au gré de ses desirs ; il marcha contre les Maures , leur livra bataille , les mit en déroute , emporta Talavera d'affaut , passa la garnison au fil de l'épée , & rentra dans ses états triomphant & chargé de butin. Encouragé par l'éclat & l'utilité de ce succès , il fit de plus

grands préparatifs , & dès la seconde campagne il poussa fort loin ses conquêtes dans le royaume d'Abderamme , qui , ne pouvant s'opposer seul à un tel ennemi , eut recours aux rois maures d'Afrique , & en reçut les plus puissans secours. Son armée étoit de quatre-vingt mille hommes : celle d'*Ordogno II* étoit de beaucoup moins nombreuse ; mais cette inégalité de forces ne l'empêcha point de livrer bataille ; & après un combat aussi long que meurtrier , les Maures furent entièrement défaits , & un très-grand nombre d'entr'eux furent massacrés par le vainqueur , qui , rentré en triomphe dans Léon , fit bâtir , des dépouilles des infidèles , la cathédrale de cette ville , où il fixa sa cour. Les Mahométans accablés , demandèrent une trêve de trois ans , qui leur fut accordée , mais à peine ce terme fut expiré , que la guerre recommença avec plus de vivacité , de haine & de fureur que les chrétiens & les Maures n'en avoient montré jusqu'alors : la fortune parut abandonner *Ordogno II*. Dans une première action , Abderamme , sans remporter une victoire complète , eut quelque avantage sur l'armée ennemie , profitant en général habile de ce succès , il fonda sur la Navarre ; *Ordogno* l'y suivit avec toutes ses troupes , & les deux armées , s'étant rencontrées dans le val de Junquera , les chrétiens furent mis en déroute , & leur perte fut si considérable , que ce ne fut qu'avec bien de la peine que le roi d'Oviédo , suivi des débris de son armée , parvint à gagner les frontières de ses états. Les habitans des royaumes d'Oviédo & de Léon étoient consternés ; & si les Maures eussent profité de la terreur qu'avoit inspiré leur victoire , il est très-vraisemblable qu'ils se fussent aisément emparés d'une partie de ces contrées ; mais ils eurent l'imprudenc d'aller fort inutilement faire une irruption en France , & ils donnerent le temps au roi *Ordogno II* de réparer ses dernières pertes ; il leva une nouvelle armée , & à son tour alla faire une violente irruption sur les terres du Miramolín de Cordoue. Peu de temps après cette expédition , le roi d'Oviédo perdit la reine dona Elvire , son épouse ; & pour répondre aux vœux de ses peuples qui desiroient qu'il se donnât des successeurs ,

quoiqu'il eût deux fils de dona Elvire ; don Alphonse & don Ramire , il épousa dona Argonte , Galicienne d'une très-ancienne maison. Ce mariage ne fut rien moins qu'heureux ; Argonte étoit jeune , belle & honnête , mais elle avoit des ennemis , & ceux-ci parvinrent à donner sur sa conduite d'injurieux soupçons au roi qui , sans examiner la vérité ou la fausseté des dénonciations , répudia durement son épouse. Cette reine dédaignant de se justifier , & peu fâchée peut-être de se séparer d'*Ordogno* qui , depuis quelque temps , enivré des faveurs de la fortune , commençoit à abuser de son autorité , se retira dans un monastère , où elle passa le reste de ses jours , plus satisfaite dans sa retraite qu'elle ne l'avoit été sur le trône. On assure que le roi son époux connut ensuite la fausseté des délations qui l'avoient engagé à ce divorce , & qu'il se repentit d'avoir été si prompt à opprimer l'innocence : il ne parut pourtant pas que cette aventure le corrigêât , au contraire , sur quelques soupçons qu'il eut de la fidélité des comtes de Castille , il leur envoya ordre de venir se justifier : quoique vassaux de la couronne de Léon , les comtes de Castille étoient indépendans à bien des égards ; ils ne crurent pas devoir obéir aux ordres d'*Ordogno* qui , à la tête d'une armée formidable , se rendit sur les frontières , & pour la seconde fois envoya ordre aux comtes de Castille de se rendre auprès de lui ; la crainte de voir ravager leurs terres les rendit plus dociles ; mais ils ne se furent pas plutôt présentés au roi d'Oviédo , qu'ils furent arrêtés , conduits enchaînés à Léon , & jetés en prison , où quelques jours après l'inflexible monarque les fit étrangler. Quelques historiens disent que les comtes de Castille s'étant révoltés , méritoient d'être punis : cela peut être ; mais quelque criminelle qu'eût été leur révolte , c'étoit à *Ordogno* à les faire juger , & non de son autorité seule , & sans forme de procès , à les faire périr : une telle punition n'est pas un châtement , c'est un assassinat. Aussi la mort violente des comtes de Castille , jointe à la répudiation fort injuste de la reine Argonte , mécontenta beaucoup la nation , à laquelle ce souverain commençoit à devenir odieux , lorsqu'à la

sollicitation du roi de Navarre, qui vouloit recouvrer quelques places qui lui avoient été prises par les Maures, *Ordogno* conduisit une armée à ce prince, & eut sur les Mahométans les plus grands avantages. Cette expédition terminée, le roi de Léon épousa dona Sanche, fille de don Garcie, & petite-fille du roi de Navarre. Il revint avec sa jeune épouse dans ses états, où il mourut fort peu de temps après, moins regretté qu'il ne l'eût été, si le peuple avoit pu oublier la mort des comtes de Castille & l'outrage de la reine Argonte. *Ordogno II* avoit fait de très-grandes choses, quoiqu'il n'eût régné que neuf ans & quelques mois : il eût mieux fait encore, s'il eût pu rester tel qu'il s'étoit montré dès le commencement de son regne, & s'il n'eût pas préféré l'abus de la puissance à la modération, la rigueur à la bienfaisance, la violence à l'équité.

*ORDOGNO III*, roi d'Oviédo & de Léon, (*Hist. d'Espagne.*) Ce roi fut sage ; il fut prudent : il se rendit célèbre aussi par sa valeur & ses victoires. Les Maures le redouterent, ses peuples le chérissent. Il n'eut qu'un défaut, celui d'être trop sensible aux mauvais procédés de ses proches ; & cette sensibilité lui fit commettre une injustice qui dément un peu les éloges, d'ailleurs très-mérités, qu'on a donnés à sa conduite, à ses actions, à ses talens. Ces talens étoient connus ; & *Ordogno* s'étoit si fort signalé durant le regne de Ramire, son pere & son prédécesseur, qu'à la mort de celui-ci, la couronne lui fut unanimement déferée par tous les grands du royaume. Quelque temps avant la mort de son pere, il avoit épousé dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonzalez, l'un des premiers seigneurs de l'état. Toutefois, quelque satisfaction que l'avénement d'*Ordogno III* au trône parût donner à la nation, le commencement de son regne ne fut pas aussi paisible qu'on l'avoit espéré. Don Sanche, son frere demanda, comme héritier en partie du roi don Ramire, quelques provinces ; le roi n'y voulut pas consentir, & fonda son refus sur ce qu'il ne dépendoit pas même des souverains de démembrer leurs royaumes. Sanche fit appuyer ses prétentions par le roi de Navarre,

son oncle : il se fit dans le royaume beaucoup de partisans, & gagna même le comte Ferdinand Gonzalez qui pressa vivement le roi son gendre de satisfaire l'infant don Sanche. *Ordogno III* résista avec fermeté ; ses refus irritèrent tous ceux qui avoient embrassé la cause de son frere ; ils prirent les armes, & tenterent d'avoir par la force les provinces que le roi n'avoit pas voulu céder par accommodement : ils ne réussirent point. *Ordogno III* leur opposa son armée, & les menaça d'en user avec tant de rigueur, que les rebelles prirent le sage parti de se soumettre, à l'exemple de don Sanche. Le roi d'Oviédo pardonna volontiers à son frere ; mais il n'eut pas la même indulgence pour don Ferdinand Gonzalez, son beau-pere ; au contraire, indigné contre lui & aveuglé par son ressentiment, il répudia la reine dona Urraque, qui, pourtant, n'avoit pris part en aucune maniere à la rébellion : il la renvoya durement ; & afin de rendre cet affront encore plus offensant, il épousa dona Elvire, fille de l'un des plus riches & des premiers seigneurs de Galice. Cet acte de vengeance fut sans doute très-mortifiant pour don Ferdinand Gonzalez ; mais les suites n'en furent pas heureuses pour *Ordogno* lui-même ; car les parens de la nouvelle reine, enorgueillis de l'alliance que le souverain venoit de former avec eux, traiterent les autres seigneurs avec tant de hauteur, que ceux-ci, fatigués d'une telle insolence, & irrités de ne pouvoir en obtenir justice, prirent les armes & leverent l'étendard de la rébellion. *Ordogno III* tenta tous les moyens possibles de ramener les révoltés à leur devoir ; sa douceur les excita au lieu de les calmer ; & il falloit enfin en venir contre eux aux dernieres extrémités. Le roi, suivi de l'élite de ses troupes, marcha contre les mécontents ; mais, avant que de leur livrer bataille, le bon *Ordogno III* leur offrit encore leur pardon, & leur promit d'oublier le passé s'ils vouloient se soumettre. Ce trait de bienfaisance, & sur-tout la supériorité de l'armée royale, adoucirent les rebelles, qui implorerent la clémence de leur maître, se rangerent sous ses drapeaux, allerent avec lui faire une irruption sur les terres des Maures, & s'emparèrent

de Lisbonne, que le roi vainqueur fit démanteler, avant que de rentrer heureux & triomphant dans ses états. Mais, tandis qu'il faisoit avec tant de succès la guerre en Portugal, don Ferdinand Gonçalez, toujours irrité de l'outrage que sa fille avoit reçu, se mit à la tête des troupes Castillanes, & fit une irruption dans le royaume de Cordoue. Cette invasion étoit encore plus avantageuse à *Ordogno*, ennemi irrécconciliable du roi Maure de Cordoue, qu'à Ferdinand lui-même : cependant, comme ce seigneur n'avoit pas été autorisé à lever des troupes, ni à faire des actes d'hostilité sans le consentement de son souverain, celui-ci n'eut pas plutôt mis fin à son expédition de Portugal, qu'il conduisit lui-même son armée sur les frontières de Castille, résolu de punir le comte de cette invasion, qu'il traitoit de nouvelle révolte. Ferdinand Gonçalez, effrayé de l'orage qui le menaçoit, alla se jeter aux piés d'*Ordogno III*, avoua sa faute, demanda grace, l'obtint & avertit le roi des dispositions du souverain de Cordoue, qui se préparoit à fondre sur la Castille. *Ordogno* promit de secourir les Castillans, & bientôt après, envoya au comte des troupes, avec lesquelles il battit les Mahométans, & remporta sur le roi de Cordoue une victoire mémorable. Ce fut par ses services que le comte Ferdinand Gonçalez répara ses fautes passées, & gagna la confiance d'*Ordogno III*, qui allant de Léon à Zamora, fut attaqué en route d'une si violente maladie, qu'il en mourut vers la fin du mois de juin, en 955, après un regne glorieux (au divorce son épouse près) de cinq ans & cinq mois.

ORDOGNO IV, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne*, Ce souverain ne vécut pas comme il méritoit de vivre, mais il mourut comme il devoit mourir, de misère & couvert d'opprobre. C'étoit, sans contredit, le plus méprisable des hommes, & il ne dut le trône qu'au caprice & à l'ambition d'un seigneur factieux qui, peu content d'avoir bouleversé l'état, voulut achever encore de l'opprimer, en plaçant la couronne sur la tête d'*Ordogno*, fils d'Alphonse le moine, & qui n'avoit pour toutes qualités qu'une insolence révoltante, des mœurs très-corrompues & beaucoup de

cruauté. A peine *Ordogno III* fut mort, que don Sanche son frere fut proclamé roi par les grands du royaume : mais don Sanche n'avoit ni la capacité, ni la valeur active de son prédécesseur ; & le comte Ferdinand Gonçalez, qui avoit suscité tant de troubles, toujours animé du desir de se rendre indépendant, fit tant par ses intrigues, ses cabales, ses dénonciations, qu'il aigrit les grands & le peuple contre don Sanche, qui, à la vérité, étoit, dans ces fâcheuses circonstances, fort au-dessous de son rang. Les discours du comte firent un tel effet, & le mécontentement général fut porté si loin, que le foible Sanche, craignant les plus terribles événemens, prit la fuite, & alla se réfugier à la cour du roi de Navarre, son oncle. Le trône de Léon, vacant par cette fuite honteuse & précipitée, ce royaume tomba dans la confusion de l'anarchie, & le comte Ferdinand Gonçalez s'affranchit, comme il le desiroit, de l'hommage qu'il avoit été jusqu'alors obligé de rendre aux souverains de Léon. Ses vues étoient remplies, mais son ambition n'étoit pas satisfaite ; & peu content des désordres qu'il avoit occasionnés, il aspira à l'honneur de régner sur Léon, sous le nom de celui qu'il jugeroit à propos de mettre en la place de Sanche. Personne n'étoit plus capable de remplir le projet de Gonçalez que le pervers *Ordogno* qui n'avoit ni principes, ni mœurs, ni connoissances, ni talens, mais qui promit à son bienfaiteur le dévouement le plus entier à toutes ses volontés ; & la première de ces volontés fut d'obliger *Ordogno* d'épouser dona Urraque, femme répudiée d'*Ordogno III*, & qui, par ce moyen fut pour la seconde fois élevée au trône de Léon. Quelques dommages que les grands eussent soufferts pendant les troubles de l'anarchie, ils la préféroient encore aux maux bien plus considérables qu'ils craignoient d'éprouver sous le regne de ce nouveau souverain ; aussi ne fut-ce que forcément qu'ils consentirent à le reconnoître pour roi. Leurs craintes n'étoient que trop fondées, & le vicieux *Ordogno* se conduisit avec si peu de décence, & commit tant d'injustices, de vexations, que les peuples lui donnerent le surnom de *mauvais*.

Cependant

Cependant Sanche, en proie à une cruelle hydropisie, & ne trouvant point de remèdes qui le soulageassent, alla, par les conseils du roi de Navarre, son oncle, à la cour du roi de Cordoue, où on lui faisoit espérer qu'il trouveroit d'excellens médecins. Le roi de Cordoue lui fit l'accueil le plus distingué; &, par l'habileté de ses médecins maures, il guérit de son hydropisie. Les grands de Léon, informés du séjour de Sanche à Cordoue, lui firent savoir qu'ils étoient excédés de la tyrannie d'Ordogno, & que s'il vouloit se montrer à la tête de quelques troupes, toutes les villes du royaume lui ouvreroient leurs portes; & en effet, Sanche, secondé par Abderamme & le roi de Navarre, n'eut pas plutôt paru sur les terres de Léon, qu'Ordogno IV, abandonné de tous, se crut trop heureux qu'on voulût bien lui laisser la liberté dont il profita pour s'enfuir dans les Asturies. Gonçalez, pendant son absence, voulut faire quelque résistance, mais il fut battu & fait prisonnier. Ordogno, averti que les Asturiens vouloient aussi l'arrêter & le livrer à don Sanche, se sauva; &, suivi de sa femme, se retira à Burgos. Les habitans de cette ville reçurent avec respect dona Urraque, mais ils ne voulurent point donner asyle à son époux, qui, ne sachant que devenir, accablé de terreur, alla se réfugier chez les Mahométans d'Arragon, où il vécut couvert d'opprobre, très-misérable, & également méprisé par les infidèles & par les chrétiens. (L. C.)

**ORDONNANCE**, f. f. (*Jurisprudence*.) est une loi faite par le prince pour régler quelques objets qui méritent l'attention du gouvernement.

Le terme d'*ordonnance* vient du latin *ordinare*, qui signifie *ordonner*, c'est-à-dire, arranger quelque chose, y mettre l'ordre. En effet, on écrivoit anciennement *ordenance*, pour exprimer quelque arrangement ou disposition. Ce terme se trouve employé en ce sens dans quelques anciennes chartres & *ordonnances* ou réglemens, comme dans l'accord ou concordat fait en 1275 entre Jean dit le Roux, duc de Bretagne, & quelques-uns des barons & grands nobles de la province; sauf, y est-il dit, l'*ordenance* resnable au juveigneur,

Tome XXIII.

c'est-à-dire, sans préjudice de la disposition convenable que le puiné (*junior*) peut faire. Ce concordat est à la fin de la très-ancienne coutume de Bretagne: cependant le terme *ordinare* se trouve employé dans le temps de la seconde race, pour dire *ordonner*. Aimoin qui vivoit dans le neuvième siècle, dit en parlant des capitulaires de Charlemagne, *lib. V, cap. 35, placitum generale habuit ubi per capitula, qualiter signum Franciæ, filius suus Ludovicus regeret*, *ordinavit*.

Du latin *ordinare* on a fait *ordinatio*; un grand nombre des anciennes *ordonnances* latines commençoient par ces mots, *ordinatum fuit*. De tout cela s'est formé le terme françois d'*ordenance* ou *ordonnance*: on disoit aussi quelquefois *ordrenement* pour *ordonnement*; & quoique dans l'origine ce terme d'*ordonnance* ne signifiat autre chose qu'*arrangement*; néanmoins comme ces arrangemens ou dispositions étoient faits par une autorité souveraine, on a attaché au terme d'*ordonnance* l'idée d'une loi impérative & absolue.

Le terme françois d'*ordonnance*, ni même le latin *ordinatio*, dans le sens où nous le prenons pour *loi*, n'étoient point connus des anciens.

Les réglemens que firent les anciens législateurs chez les Grecs, étoient qualifiés de *loi*.

Il en fut de même chez les Romains: ils appeloient *loi* les réglemens qui étoient faits par tout le peuple assemblé à la réquisition de quelque magistrat du sénat.

Le peuple faisoit aussi des loix avec l'assistance d'un de ses magistrats, tels qu'un tribun; mais ces loix étoient nommées *plébiscites*.

Ce que le sénat ordonnoit s'appeloit un *senatus-consulte*.

Les réglemens faits par les empereurs, s'appeloient *principum placita* ou *constitutiones principum*. On verra que cette dernière dénomination a été aussi employée par quelques-uns de nos rois.

Les constitutions des empereurs étoient générales ou particulières.

Les générales étoient de trois sortes: savoir, des édits, des rescrits & des décrets,

Les édits étoient des constitutions générales que le prince faisoit de son propre mouvement pour la police de l'état ; il y avoit d'autres édits qui étoient faits par les magistrats , mais qui n'étoient autre chose que des especes de programmes publics , par lesquels ils annonçoient la forme en laquelle ils se propoisoient de rendre la justice sur chaque matiere pendant l'année de leur magistrature. Nous n'avons pas en France d'édits de cette espece ; mais nos rois font aussi des édits qui ont le même objet que ceux des empereurs , & qui sont compris sous le terme général d'*ordonnances*.

Les rescrits des empereurs étoient des réponses aux requêtes qui leur étoient présentées, ou aux mémoires que les magistrats donnoient pour savoir de quelle maniere ils devoient se conduire dans certaines affaires. Nous avons aussi quelques anciennes *ordonnances* , ou lettres de nos rois , qui sont en forme de rescrits.

Les décrets étoient des jugemens que le prince rendoit dans son consistoire , ou conseil sur les affaires des particuliers ; ceci revient aux arrêts du conseil privé. Les qualifications de décret ou d'édit se trouvent employées indifféremment dans quelques anciennes *ordonnances* de nos rois.

Enfin , les constitutions particulieres étoient celles qui étoient faites seulement pour quelque personne ou pour un certain corps , de maniere qu'elles ne tiroient point à conséquence pour le général. On trouve quelques anciennes *ordonnances* latines de nos rois , qui sont pareillement qualifiées de constitutions : présentement ce terme n'est plus usité. Ces sortes de constitutions revenoient aux lettres-patentes que nos rois accordent à des particuliers , corps & communautés.

Les *ordonnances* qui avoient lieu en France du temps de la premiere race , reçurent divers noms : les plus considérables furent nommées *loix* , comme la loi gomberte , la loi ripuaire , la loi salique ou des Francs.

Il y eut encore quelques autres loix faites par nos rois de la premiere race , pour d'autres peuples qui étoient soumis à leur obéissance, telles que la loi des Allemands ,

celle des Bavaois & des Saxons , celle des Lombards , &c. Toutes ces loix ont été recueillies en un même volume sous le titre de *loix antiques*.

La loi salique ou des Francs , qui est une des plus fameuses de ces loix , est intitulée *paçtum legis salicæ* ; il est dit qu'elle a été résolue de concert avec les Francs.

La loi des Allemands faite par Clotaire , porte en titre dans les anciennes éditions , qu'elle a été résolue par Clotaire , par ces princes ou juges , c'est-à-dire , par trente-quatre évêques , trente-quatre ducs , soixante-douze comtes , & même par tout le peuple.

La loi Bavaoise , dressée par le roi Thierry , revue par Childebert , par Clotaire , & en dernier lieu par Dagobert , porte qu'elle est l'ouvrage du roi , de ses princes & de tout le peuple chrétien qui compose le royaume des Mérovingiens.

La loi gomberte contient les souscriptions de trente comtes , qui promettent de l'observer , eux & leurs descendans.

La principale matiere de ces loix , ce sont les crimes & sur-tout ceux qui étoient les plus fréquens chez des peuples brutaux , tels que le vol , le meurtre , les injures ; la peine de chaque crime y est réglée selon les circonstances , à l'égard desquelles la loi entre dans un fort grand détail , voyez ce qui est dit de ces loix dans *l'histoire du droit françois* de M. l'abbé Fleury , & ce qui a été dit ici au mot *code des loix antiques* , & au mot *loix antiques* , & aux articles où il est parlé de chacune de ces loix en particulier.

Il y eut quelques loix de la premiere race qui furent nommées *édits* , tel que l'édit de Théodoric , roi d'Italie , qui se trouve dans ce code des loix antiques.

D'autres furent nommées en latin *constitutiones*.

D'autres enfin furent appelées *capitulaires* , parce que leurs dispositions étoient distinguées par chapitres ou plutôt par articles que l'on appeloit *capitula*. Ces capitulaires se faisoient par nos rois dans des assemblées ; composées d'évêques & de seigneurs ; & comme les évêques y étoient ordinairement en grand nombre , & que l'on y traitoit d'affaires ecclésiastiques ,

ces mêmes assemblées ont souvent été qualifiées de *concile*. Le *recueil des capitulaires* de l'édition de M. Baluze, comprend quelques capitulaires du temps de la première race, lesquels remontent jusqu'au règne de Childebert.

Les *ordonnances* qui nous restent des rois de la seconde race, sont toutes qualifiées de *capitulaires*, & comprises dans l'édition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in-folia* avec des notes.

Les capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, première année de son règne; il y en a des règnes suivans, jusques & compris l'an 921, temps fort voisin de la fin du règne de Charles le Simple.

La collection des capitulaires porte en titre *capitula regum & episcoporum, maximeque nobilium francorum omnium*.

Et en effet, ils sont appelés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs vassaux*. Charlemagne en parlant de ceux fait pour être inférés dans la loi salique, dit qu'il les a fait du consentement de tous; celui de 816 porte, que Louis le Débonnaire a assemblé les grands ecclésiastiques & laïques pour faire un capitulaire pour le bien général de l'église; dans une autre il remet à décider jusqu'à ce que ses vassaux soient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels sont les capitulaires de notre père que les Francs ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont résolu dans une assemblée générale, d'observer en tous temps; & dans un édit qu'il fit à Poissy en 844, pour une nouvelle fabrication de monnoie, il est dit que cet édit fut fait *ex consensu*, par où l'on entend que ce fut dans une assemblée du peuple.

Les capitulaires sont distingués en plusieurs occasions d'avec les autres loix qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les capitulaires n'avoient été faits que pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les loix, cependant ils avoient eux-mêmes force de loix; & l'on voit dans plusieurs capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les capitulaires seront tenus pour loi.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de législation politique, ecclésiastique, militaire, civile & économique.

Les loix & capitulaires, tant de la première que de la seconde race, se faisoient donc dans des assemblées de la nation qui se tenoient en plein champ, & qu'on a appelées *parlement*, parce que c'étoit dans ces assemblées qu'on *parloit* & traitoit des affaires sur lesquelles le roi vouloit bien se concerter avec ses sujets.

Sous la première race, ces assemblées se tenoient au mois de mars, d'où on les appelloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les personnes libres y étoient admises, le peuple comme les grands; mais la confusion que cause toujours la multitude, fit que l'on changea bientôt la forme de ces assemblées. On assembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux assemblée générale que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les évêques y furent admis de fort bonne heure, c'est de-là que Grégoire de Tours, Reginon & autres auteurs nomment souvent ces assemblées *synodes* ou *conciles*.

Ces mêmes assemblées sont nommées dans la loi salique *mallus*, mot tudesque qui veut dire *parole*; c'étoit-là en effet que la nation *parlementoit* avec le roi c'est-à-dire conféroit, communiquoit avec lui; elles furent aussi appelées *judicium francorum & placitum*, & dans la suite *parlamentum* parlement.

C'est dans ces assemblées que se faisoient les nouvelles loix & capitulaires, ou autres ordonnances; on y délibéroit entre autres choses de la conservation des loix & des changemens qui pouvoient être nécessaires.

Au reste, ces assemblées, soit générales ou réduites à un certain nombre de personnes, ne se tenoient point par une autorité qui fût propre à la nation; & l'on ne peut douter, suivant les principes universellement reconnus parmi nous, que rien ne se faisoit dans ces assemblées que par la permission du roi.

Aussi voit-on que nos rois en changerent la forme, & même en interrompirent le cours, selon qu'ils le jugerent à propos:

le pouvoir & la dignité de ces assemblées ne furent pas long-temps uniformes ; elles ne restèrent pas non plus long-temps dans leur intégrité , tant à cause des différens partages qui se firent de la monarchie , qu'à cause des entreprises de Charles Martel , lequel irrité contre le clergé qui composoit la plus grande partie de ces assemblées , les abolit entièrement pendant les vingt-deux ans de sa domination , ses enfans les rétablirent. Pepin les transféra au mois de mai , il y donna le premier rang aux prélats ; Charlemagne rendit ces assemblées encore plus augustes , tant par la qualité des personnes qui s'y trouvoient , que par l'ordre qu'il y établit & par la bonté qu'il avoit d'écouter les avis de son peuple au sujet des loix que l'on proposoit dans ces assemblées , cherchant ainsi à prévenir toutes les difficultés & les inconvéniens qui auroient pu se trouver dans la loi.

Les loix antiques de la première race continuerent à être observées avec les capitulaires jusques vers la fin de la seconde race , dans tous les points auxquels il n'avoit pas été dérogé par les capitulaires ; la loi salique fait même encore une de nos plus saintes loix par rapport à l'ordre de succéder à la couronne.

Du reste , toutes ces loix anciennes & le surplus de la loi salique elle-même , ainsi que les capitulaires , sans avoir jamais été abrogés formellement , tomberent peu à peu dans l'oubli , à cause du changement qui arriva dans la forme du gouvernement , lequel introduisit aussi un nouveau droit.

En effet , les inféodations qui furent faites vers la fin de la seconde race & au commencement de la troisième , introduisirent le droit féodal.

Sous Louis le Gros , lequel commença à affranchir les fiefs de son domaine , tout se régloit en France par le droit des fiefs , celui des communes & bourgeoisies , & des main-mortes.

Tous ces usages ne furent point d'abord rédigés par écrit dans une révolution , telle que celle qui arriva dans le gouvernement ; on étoit beaucoup plus occupé à se maintenir par les armes , que du soin de faire des loix.

Depuis les capitulaires qui finissent ; comme on l'a dit , en 921 , l'on ne trouve aucune ordonnance faite par les rois de la seconde & de la troisième races jusqu'en 1051 , encore jusqu'à S. Louis ; si l'on en excepte une ordonnance de 1188 sur les décimes , & celle de Philippe-Auguste en 1190 , ce ne sont proprement que des chartres ou lettres particulieres ; dans le premier volume des ordonnances de la troisième race , on n'a inséré que dix de ces lettres , qui ont été données depuis l'an 1051 jusqu'en 1190 , étant les seules qui contiennent quelques réglemens , encore ne sont-ce que des réglemens particuliers pour une ville , ou pour une église ou communauté , & non des ordonnances générales faites pour tout le royaume.

Les ordonnances que nous avons depuis Henri I sont toutes rédigées en latin jusqu'à celle de S. Louis de l'année 1256 , qui est la première que l'on trouve écrite en françois , encore est-il incertain si elle a été publiée d'abord en françois ou en latin. Il y en eut en effet encore beaucoup depuis ce temps qui furent rédigées en latin ; on en trouve dans tous les regnes suivans jusqu'au temps de François I , lequel ordonna en 1539 que tous les actes publics seroient rédigés en françois ; mais pour ce qui est des ordonnances , elles étoient déjà la plupart en françois , si ce n'est les lettres patentes qui regardoient les provinces , villes & autres lieux des pays de droit écrit , qu'on appelloit alors la *languedoc* , lesquelles étoient ordinairement en latin : les ordonnances générales , & celles qui concernoient les pays de la languedoil ou pays coutumier étoient ordinairement rédigées en françois , du moins depuis le temps de S. Louis.

Les anciennes ordonnances , chartres ou lettres de nos rois ont reçu , selon les temps , diverses qualifications.

Henri I , dans des lettres de l'an 1051 , portant un réglement pour la ville d'Orléans , qualifie lui-même sa chartre *testamentum nostræ auctoritatis , quasi testimonium* ; on remarque encore une chose dans ces lettres & dans quelques autres postérieures ; c'est que quoique la personne de nos rois fût ordinairement qualifiée de *ma-*



*jesté*, ainsi que cela étoit usité dans le temps de Charlemagne, néanmoins en parlant d'eux-mêmes, ils ne se qualifioient quelquefois que de *serénité* & de *celitude*, *celitudinem nostræ serenitatis adierit*, mais le style des lettres de chancellerie n'étoit alors ni bien exact, ni bien uniforme, car dans ces mêmes lettres on trouve aussi ces mots *nostræ majestatis autoritate*.

Les lettres de l'an 1105, par lesquelles Philippe I défend de s'emparer des meubles des évêques de Chartres décédés, sont par lui qualifiées en deux endroits *pragmatica sanctio*; on entendoit par là une constitution que le prince faisoit de concert avec les grands de l'état, ou, selon Hotman, c'étoit un rescrit du prince, non pas sur l'affaire d'un simple particulier, mais de quelque corps, ordre ou communauté; on appeloit un tel règlement *pragmatique*, parce qu'il étoit interposé après avoir pris l'avis des gens pragmatiques, c'est-à-dire, des meilleurs praticiens, des personnes les plus expérimentées; *sanctio* est la partie de la loi qui prononce quelque peine contre les contrevenans.

Ce règlement n'est pas le seul qui ait été qualifié de *pragmatique sanction*; il y en a entr'autres deux *ordonnances* fameuses qui portent le même titre; l'une est la *pragmatique* de S. Louis du mois de mars 1268; l'autre est la *pragmatique sanction* faite à Bourges par Charles VII au mois de juillet 1438.

Les lettres de Louis le Gros, de l'année 1118, concernant les serfs de l'église de S. Maur des fossés, sont qualifiées dans la piece même de *décret*; & dans un autre endroit d'*édit*, *nostræ institutionis edictum*; mais dans ces premiers temps il se trouve fort peu d'édits: ce terme n'est devenu plus usité que depuis le xv<sup>e</sup> siècle, pour exprimer des loix générales, mais ordinairement moins étendues que les *ordonnances* proprement dites.

Le terme d'*institution* dont on vient de parler se trouve employé dans d'autres lettres du même prince, de l'an 1128, où il dit *instiuo* & *decerno*, ce qui annonce encore un décret.

Dans d'autres lettres de l'an 1134, il dit *volumus* & *præcipimus*.

Louis VII, dans des lettres de l'an 1145, dit, en parlant d'un règlement fait par son pere, *statutum est à patre nostro*.

Les lettres du même prince touchant la régale de Laon, sont intitulées *carta de regalibus Laudunensibus*; mais on ne peut affirmer si ce titre vient du copiste ou de l'original.

La plupart de ces lettres sont plutôt des privilèges particuliers que des *ordonnances*; cependant, comme elles ont fait en leur temps une espece de droit, on les a comprises dans la collection des *ordonnances*. Philippe-Auguste étant sur le point de partir pour la Terre-sainte, en 1190, fit une *ordonnance*, qui est intitulée *testamentum*; c'est un règlement pour la police du royaume: il a été qualifié *testament*, soit parce que le roi y fait plusieurs dispositions pour la distribution de ses trésors, au cas que lui & son fils vinssent à mourir pendant ce voyage, ou plutôt cette *ordonnance* a été qualifiée *testament*, dans le même sens que la chartre d'Henri premier, *quasi testimonia nostræ autoritatis*: quoi qu'il en soit, ce testament est regardé par quelques-uns comme la plus ancienne *ordonnance* proprement dite, du temps de la troisième race. Le roi ne s'y sert pourtant point du terme *ordonnons*, mais de ceux-ci *volumus*, *præcipimus*, *prohibemus*, qui reviennent au même; & il ne qualifie ce testament à la fin que de *præsentem paginam*, de même que d'autres lettres qu'il donna en 1197. Cette expression se trouve encore dans plusieurs autres lettres postérieures; mais ces mots sont désignatifs & non qualificatifs.

Les premières lettres où il se soit servi du terme *ordinamus*, sont celles qu'il accorda à l'université en 1200.

Ce terme *ordinamus* ou *ordinatum fuit*; fut souvent employé dans la suite pour exprimer les volontés du prince: cependant elles n'étoient pas encore désignées en françois par le terme d'*ordonnance*.

En faisant mention que les lettres alloient être scellées du sceau du prince, & souscrites de son nom, on mettoit auparavant à la fin de la plupart des lettres cette clause de style, *quod ut firmum & stabile maneat*, ou bien *quod ut stabilitatis re-*

*bur obtineat* ; on forma de là le nom de *stabilimentum* ou établissement , que l'on donna aux *ordonnances* du roi.

Beaumanoir dans ses coutumes de Beauvais dit , que quand le roi faisoit quelque établissement spécialement en son domaine , les barons ne laissoient pas d'en user en leurs terres , selon les anciennes coutumes ; mais que quand l'établissement étoit général , il devoit avoir cours par tout le royaume ; nous devons croire , dit-il , que tel établissement étoit fait par très-grand conseil , & pour le commun profit.

Les seigneurs barons s'ingéroient alors de faire aussi des établissemens ou *ordonnances* dans leurs domaines , ce qui étoit un attentat à l'autorité royale , lequel fut depuis réprimé.

La première *ordonnance* que l'on trouve , intitulée *établissement* , est celle de Philippe Auguste , du premier mai 1209. Il n'y a cependant pas dans le corps de la pièce la qualification de *stabilimentum* , comme elle se trouve dans plusieurs autres semblables établissemens : il est dit en tête de celui-ci , que le duc de Bourgogne , les comtes de Nevers , de Boulogne & de S. Pol , le seigneur de Dampierre , & plusieurs autres grands du royaume de France , sont convenus unanimement , & ont confirmé par un consentement public , qu'à l'avenir on useroit pour les fiefs , suivant ce qui est porté ensuite , ce qui feroit croire que les établissemens étoient des *ordonnances* contestées avec les barons , & pour avoir lieu dans leurs terres , aussi bien que dans celles du domaine.

Cependant le roi faisoit aussi des *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans son domaine , & qu'il ne laissoit pas de qualifier d'établissement , ce qui se trouve conforme à la distinction de Beaumanoir.

C'est ainsi que Philippe Auguste fit , en mars 1214 , une *ordonnance* touchant les Croisés , qui est intitulée *stabilimentum cruce signatorum* , dans le second registre de Philippe Auguste , qui est au trésor des chartres ; & néanmoins dans le premier registre il y a d'autres lettres touchant les Croisés , qui sont intitulées *carta*.

On remarque seulement dans cet éta-

blissement , que le roi y annonce , que du consentement du légat , il s'est fait informer par les évêques de Paris & de Soissons de quelle manière la sainte église avoit coutume de défendre les libertés des Croisés , & qu'information faite pour le bien de la paix entre le sacerdoce & l'empire , jusqu'au concile qui devoit se tenir incessamment , ils avoient arrêté que l'on observeroit les articles qui sont ensuite détaillés à la fin de cet article ; le roi ordonne qu'ils seront observés dans tout son domaine jusqu'au concile ; mais il a soin de mettre , que c'est sans préjudice des coutumes de la sainte église , du droit & des coutumes du royaume de France , & de l'autorité de la sainte église romaine : on voit par là qu'il n'avoit pas fait tout seul ce règlement ; qu'il n'avoit fait qu'adopter ce qui avoit été réglé par le légat & par deux évêques , & c'est apparemment pour cela qu'il le nomme *établissement*.

Son *ordonnance* du mois de février 1218 touchant les Juifs , est qualifiée par lui de *constitution* : elle commence par ces mots *hæc est constitutio* ; ainsi , toute *ordonnance* n'étoit pas qualifiée d'*établissement*.

On a encore de ce prince deux établissemens sans date , l'un intitulé *stabilimentum* , qui est rédigé dans le goût des capitulaires : en effet , il commence par ces mots *primum capitulum est* , & ensuite *secundum capitulum* , & ainsi des autres : chaque capitule contient une demande faite au roi , laquelle est suivie de la réponse , celle qui est faite au premier article , est conçue en cette forme : *responsio ; in hoc concordati sunt res & barones*. Les autres réponses contiennent les accords faits avec le clergé : ce concordat ne doit pourtant pas être considéré comme une simple convention , parce que le roi , en se prêtant à ce concordat , lui donnoit force de loi.

L'autre établissement , qui est la dernière *ordonnance* que l'on rapporte de Philippe Auguste , commence par ces mots , *hoc est stabilimentum quod rex facit judæis*. Ce lui-ci est fait par le roi , du consentement de la comtesse de Troies & de Guy de Dampierre ; & il est dit à la fin , qu'il ne durera que jusqu'à ce que le roi , ces deux

seigneurs, & les autres barons, dont le roi prendra l'avis, le jugeront à propos.

Ce que l'on vient de remarquer sur ces deux derniers établissemens, confirme bien que l'on ne donnoit ce nom qu'aux réglemens qui étoient faits de concert avec quelques autres personnes, & principalement lorsque c'étoit avec d'autres seigneurs, & pour que l'ordonnance eût lieu dans leurs domaines.

Les historiens font mention de plusieurs autres ordonnances de Philippe Auguste, mais que l'on n'a pu recouvrer; & il est probable que dans ce temps tumultueux, où l'on étoit peu versé dans les lettres, & où l'on n'avoit point encore pensé à mettre les ordonnances dans un dépôt stable, il s'en est perdu un grand nombre.

Ce fait est d'autant plus probable, que l'on fait qu'en 1194, Philippe Auguste ayant été surpris près de Blois par Richard IV, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, les scels, chartres, & beaucoup de titres & papiers de la couronne.

Quelques auteurs néanmoins, du nombre desquels est M. Brussel (usage des fiefs), tiennent que les Anglois n'emportèrent point de registres, ni de titres considérables; qu'on ne perdit que quelques pieces détachées.

Mais il est toujours certain, suivant Guillaume Brito, que cette perte fut très-grande, & que dans le grand nombre de chartres qui furent perdues, il y avoit sans doute plusieurs ordonnances, ou comme on disoit alors, établissemens. Le roi donna ordre de réparer cette perte, & chargea de ce soin frere Gautier ou Guerin, religieux de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, évêque de Senlis, lequel étoit aussi garde des sceaux sous Philippe Auguste, & fut ensuite chancelier sous Louis VIII, & saint Louis. Guerin recueillit tout ce qu'il put trouver de copies de chartres, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il put: il fut résolu de mettre ce qui restoit, & ce qui seroit recueilli à l'avenir en un lieu où ils ne fussent point exposés à tant de hafards; & Paris fut choisi, comme la ville capitale du royaume pour la conser-

vation de ces titres; & il est à croire que les plus anciens furent enlevés par les Anglois, puisqu'il ne se trouve rien au trésor des chartres, que depuis le roi Louis le Jeune, dont la premiere ordonnance est de l'an 1145.

Telle fut l'origine du trésor des chartres, dans lequel une partie des ordonnances de la troisieme race se trouve conservée tant dans les deux registres du temps de Philippe Auguste, que dans d'autres pieces qui sont dans ce dépôt.

Il y en a néanmoins cinq ou six qui sont antérieures à ces registres, qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monasteres, & une de 1137 tirée de la chambre des comptes.

Nous n'avons de Louis VIII que deux ordonnances.

L'une de l'an 1223, touchant les Juifs, dans le préambule de laquelle il dit, *fecimus stabilimentum super Judæos*; & un peu plus loin, *stabilimentum autem tale est*, c'est encore un concordat fait avec divers seigneurs, qui sont dénommés dans le préambule, tant archevêques qu'évêques, comtes, barons & chevaliers *militum*, lesquels, est-il dit, ont juré d'observer cet établissement.

L'autre, qui est de l'année suivante, concernant des mauvaises coutumes de la ville de Bourges, qui avoient été abolies, fait mention d'une ordonnance de Philippe Auguste, qu'il qualifie *in litteris suis*. Louis VIII ne désigne point celle-ci par le terme de *stabilimentum*; mais il met à la fin la clause ordinaire *ut autem hæc omnia stabilitatis robur obtineant, præfatam paginam sigilli nostri auctoritate*, &c. C'est le prince qui ordonne seul, de l'avis toutefois de son conseil, *magno nostrorum & prudentium consilio*.

S. Louis, dans son ordonnance de 1228, se sert tantôt du terme *ordinamus*, & tantôt de ceux de *statuimus* ou *mandamus*.

Dans celle de 1230, il dit *statuimus*, & plus loin, *hæc statuta faciamus servari*; & vers la fin il ajoute *hæc volumus & juravimus*. Cette ordonnance est faite par le roi, *de sincerâ voluntate nostrâ & de communî consilio baronum*: le roi ordonne tant pour ses domaines que pour les barons; cette

ordonnance n'est pourtant pas qualifiée d'*établissement* : les réglemens qu'elle contient ne sont qualifiés que de *statuts* ; mais le roi déclare qu'il veut qu'elle soit gardée par ses héritiers, & par ses barons & leurs héritiers, & l'ordonnance est signée par sept barons différens, lesquels mettent chacun *ego T eadem volui, consului & juravi*.

Son ordonnance de 1230 commence par *anno domini institutum est à Ludovico, &c.* Le premier article porte *sciendum est*, & les suivans commencent par *præceptum est*.

Celle qu'il fit en 1235 commence par *ordinatum fuit* : il y a lieu de croire qu'elle fut faite dans un parlement, attendu que cette forme annonce un procès verbal plutôt que des lettres du prince.

Mais ce qui mérite plus d'être remarqué, c'est que les lettres ou ordonnances de ce prince du mois de juin 1248, par lesquelles il laisse la régence à la reine sa mere pendant son absence, sont émanées de lui seul.

On en rapporte une autre faite par ce prince en 1245, avec la traduction françoise à côté ; le tout est tiré d'une ordonnance du roi Jean, où celle-ci est rapportée, & la traduction paroît être du temps de S. Louis, tant l'ouvrage en est barbare.

Ses lettres du mois d'avril 1250, contenant plusieurs réglemens pour le Languedoc, sont proprement un rescrit : en effet, il s'y exprime en ces termes, *consultationibus vestris duximus respondendum taliter, & ailleurs on trouve encore le terme de respondemus*.

L'ordonnance qu'il fit en 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc, & dans le Languedoil, est intitulée dans les conciles de la Gaule narbonnoise de M. Baluze, *hæc stabilimenta per dominum regem Franciæ, &c.* Au commencement de la piece saint Louis dit *subscripta duximus ordinanda* ; & plus loin, en parlant d'une ordonnance qui avoit été faite pour les Juifs, il la qualifie d'*ordinationem*.

Dans un autre, du mois de février de la même année, il dit *ordinavimus, & ailleurs ordinamus & præcipimus* ; & à la fin, enjoint de mettre cette ordonnance avec les autres, *inter alias ordinationes prædic-*

*tas conscribi volumus*, ce qui fait connoître qu'il y avoit dès-lors un livre où l'on transcrivoit toutes les ordonnances.

Il en fit une françoise en 1256 pour l'utilité du royaume, laquelle commence par ces mots : *Nous établissons que, &c.* Ces termes sont encore répétés dans un autre endroit ; & ailleurs il dit : nous voulons, nous commandons, nous défendons ; celle-ci ne paroît qu'une traduction de celle de 1254, avec néanmoins quelques changemens & modifications ; mais ce qui est certain, c'est que le texte de cette ordonnance françoise n'a point été composé tel qu'il est rapporté, le langage françois que l'on parloit du temps de saint Louis étant presque intelligible aujourd'hui sans le secours d'un glossaire.

Quoique saint Louis se servit volontiers du terme d'*établissement*, ce style n'étoit pourtant pas uniforme pour toutes les ordonnances ; car celle qu'il fit dans la même année touchant les mairies, commence par *nous ordonnons*, & ce terme y est répété à chaque article.

De même, dans celle qu'il fit touchant l'élection des maires de Normandie, il commence par ces mots, *nos ordinavimus*, & à chaque article il dit, *nos ordinamus*.

On s'exprimoit souvent encore autrement, par exemple, l'ordonnance que saint Louis fit en 1262 pour les monnoies, commence ainsi, *il est égardé*, comme qui diroit *on aura égard* ou *attention* de ne pas faire telle chose : ce réglemant avoit pourtant bien le caractère d'ordonnance, car il est dit à la fin *facta fuit hæc ordinatio, &c.*

Un autre réglemant qu'il fit en 1265, aussi touchant les monnoies, commence par l'*attirement* que le roi a fait des monnoies est *tiex* (tel) ; on entendoit par *attirement* une ordonnance par laquelle le roi attiroit à ses hôtels les monnoies à refondre ou à réformer, ou plutôt par laquelle il remettoit ou attiroit les monnoies affoiblies à leur juste valeur : peut-être *attirement* se disoit-il par corruption pour *attirement*, comme qui diroit un réglemant qui mettoit les monnoies à leur juste titre ; & ce qui justifie bien que *attirement* étoit une ordonnance, c'est que le roi l'a qualifié lui-même ainsi. Il veut & commande que

que cet *ordonnement* soit tenu dans toute la terre & ès terres de ceux qui n'ont point de propre monnoie, & même dans les terres de ceux qui ont propre monnoie, sauf l'exception qui est marquée, & il veut que cet attirément soit ainsi tenu par tout son royaume.

Il fit encore dans la même année une *ordonnance* pour la cour des esterlins, laquelle commence par ces mots, *il est ordonné*, & à la fin il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento*, &c.

Quand le roi donnoit un simple mandement, on ne le qualifioit que de *lettres*, quoi qu'il contint quelqu'injonction qui dût servir de regle. C'est ainsi qu'à la fin des lettres de saint Louis, du mois de janvier 1268, il y a, *istæ litteræ missæ fuerunt clausæ omnibus baillivis*.

Quelquefois les nouvelles loix étoient qualifiées d'*édits*; on en a déjà fait mention d'un de Louis-le-Gros en 1118. Saint Louis en fit aussi un au mois de mars 1268, qu'il qualifie d'*edicto consultiissimo*; cet édit ou *ordonnance* est ce qu'on appelle communément la *pragmatique* de saint Louis.

On voit par les observations précédentes que les *ordonnances* recevoient différens noms, selon leur objet, & aussi selon la manière dont elles étoient formées. Quand nos rois faisoient des *ordonnances* pour les pays de leur domaine, ils n'employoient que leur seule autorité; quand ils en faisoient qui regardoient le pays des barons ou de leurs vassaux, elles étoient ordinairement faites de concert avec eux, ou scellées ou souscrites d'eux, autrement les barons ne recevoient ces *ordonnances* qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Les arrière-vassaux en usoient de même avec les grands vassaux; & il paroît que l'on appeloit *établissement* les *ordonnances* les plus considérables & qui étoient concertées avec les barons dans des assemblées de notables personnages.

La dernière *ordonnance* connue sous le nom d'*établissement*, est celle de saint Louis en 1270. Elle est intitulée *les établissemens* selon l'usage de Paris & de cour de baronnie: dans quelques manuscrits ils sont appelés *les établissemens le roi de France*.

Tome XXIII.

Quelques-uns ont révoqué en doute que ces établissemens aient eu force de loi; ils ont prétendu que ce n'étoit qu'une compilation ou traité du droit françois, d'autant qu'ils sont remplis de citations de canons, de décrets, de chapitres, de décrétales, & de loix du digeste & du code, ce qui ne se voit point dans toutes les *ordonnances* précédentes de la troisième race.

Il est néanmoins vrai que ces établissemens furent autorisés par saint Louis; c'est une espèce de code qu'il fit faire peu de temps avant la seconde croisade; l'on y inséra des citations pour donner plus d'autorité; ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, puisque nous avons vu de nos jours cette méthode renouvelée dans le code Frédéric: les établissemens de saint Louis sont distribués en deux parties, & chaque partie divisée par chapitres: ils contiennent en tout 213 chapitres.

Charles VI s'est pourtant encore servi du terme d'*établissement* dans de lettres de 1394 touchant les Juifs. Il ordonne par manière d'*établissement* ou *constitution irrévocable*, c'est ainsi qu'il explique lui-même le terme d'*établissement*.

Dans la plupart des *ordonnances* qui furent faites par nos rois depuis le temps de saint Louis, ils s'expriment par ces mots, *ordinatum fuit*; il se trouve un assez grand nombre de ces *ordonnances* faites au parlement, même depuis qu'il eut été rendu sédentaire à Paris: cela étoit encore assez commun vers le milieu du xiv<sup>e</sup>. siècle; il s'en trouve même encore de postérieures, notamment des lettres de 1388, comme on l'a dit *au mot* ENREGISTREMENT.

Mais la première loi de cette espèce qui ait été qualifiée en françois *ordonnance*, est celle de Philippe-le-Bel, faite au parlement de la pentecôte en 1287, touchant les bourgeois, qui commence par ces mots; "c'est l'*ordonnance* faite par la cour de notre seigneur le roi, de son commandement",

Depuis ce temps, le terme d'*ordonnance* ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin consacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

Il y en a pourtant de postérieures à celle

B b b b b

de 1287, qui sont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 mai 1302 pour les églises de Languedoc, qui est intitulée *statutum regium*, d'autres sont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend sous le terme général d'*ordonnance* du roi, tant les *ordonnances* proprement dites que les édits, déclarations, & lettres patentes de nos rois.

Les *ordonnances* proprement dites, sont des réglemens généraux sur une ou plusieurs matières, & principalement sur ce qui est du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la justice.

Les édits sont des lettres de chancellerie, que le roi donne de son propre mouvement, pour servir de loi à ses sujets sur une certaine matière.

Les déclarations sont aussi des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi déclare sa volonté sur l'exécution d'un édit ou d'une *ordonnance* précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une déclaration du roi dès le 26 décembre 1335, donnée sur une *ordonnance* du 11 mai 1333. Les gens des comptes avoient supplié le roi d'expliquer sa volonté sur un objet qui n'étoit pas spécifié dans son *ordonnance*; & le roi dit qu'il vouloit en avoir sa *déclaration & savoir son entente*, & en conséquence il explique son intention & sa volonté: on trouve pourtant peu d'*ordonnances* qui aient été qualifiées de *déclarations* jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup>. siècle: les édits sont encore en plus petit nombre que les déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles *ordonnances*, édits ou déclarations, de les changer, modifier, n'appartient en France qu'au roi, dans lequel seul réside tout le pouvoir législatif.

Mais comme on ne sauroit apporter trop d'attention à la rédaction des *ordonnances*, nos rois ont coutume de prendre l'avis de personnes sages & éclairées de leur conseil.

Les anciennes *ordonnances* se faisoient de deux manières; les unes étoient arrêtées dans le conseil intime & secret du roi; celles qui paroissent plus importantes, étoient délibérées dans des assemblées plus nombreuses.

Les premières chartres ou lettres qui nous restent des rois de la troisième race, sont signées des grands officiers de la couronne & de quelques autres notables personnages.

Quelques auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas signées des grands officiers de la couronne, étoient délibérées en parlement, comme en effet cela se pratiquoit assez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les *ordonnances*.

Les lettres d'Henri I, de l'an 1051, que l'on met en tête des *ordonnances* de la troisième race, sont d'abord scellées du scel du roi; comme c'étoit la coutume: il est dit *sigillo & annulo*: dans d'autres il est dit *sigillo nostræ majestatis*.

Quelquefois, outre son scel, le roi mettoit sa signature; dans d'autres *ordonnances* il n'en est point parlé, quoiqu'elles fussent souscrites des plus grands du royaume.

Une autre singularité qui se trouve dans les lettres données à Orléans l'an 1051, dont on a déjà parlé, c'est que la signature de l'évêque d'Orléans y est avant celle du roi; ensuite celle de l'archevêque de Rheims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller (c'étoit le grand bouteiller de France): il y a encore quelques autres signatures de divers particuliers qui paroissent être des officiers du chapitre: enfin est celle de Baudouin chancelier, lequel signa le dernier, ce qu'on exprime par ce mot *subscripsit*.

Les lettres de Philippe I, en 1105, qui ne sont proprement qu'un rescrit, sont signées de lui seul; il n'y est même pas fait mention qu'il eût pris l'avis de personne; il d'pose de sa seule autorité, *nostræ majestatis autoritate res prætaxatas à pravâ consuetudine liberamus*.

Quelquefois les lettres de nos rois étoient données de l'avis des évêques & grands du royaume, & néanmoins elles n'étoient signées que des grands officiers de la couronne: c'est ainsi que les lettres de Louis le Gros en 1118 sont données, *communi episcoporum & procerum consilio & assensu & regis autoritate decreto*. Les grands, comme on voit, ne donnoient qu'un avis

& consentement ; le roi parloit seul avec autorité. Ces lettres ne sont point signées de ces évêques & grands, il est seulement dit qu'elles furent données à Paris publiquement, *publicè*. Il y en a beaucoup d'autres où la même chose se trouve exprimée ; ce qui fait voir que l'on a toujours reconnu la nécessité de donner aux nouvelles loix un caractère de publicité par quelque forme solennelle. Enfin, il est dit que ces lettres furent données *adstantibus in palatio nostro quorum nomina substituta sunt & signa* ; & ensuite sont les noms & seings du grand maître *capiferi*, du connétable, du bouteiller, du chambre, & il est fait mention que ces lettres ont été données par la main du chancelier, *data per manum Stephani cancellarii*, ce qui se trouve exprimé de même à la fin de plusieurs lettres.

Louis le Gros, dans des lettres de 1128, après avoir énoncé l'avis & le consentement des évêques & grands, fait mention qu'il a pris aussi l'avis & le consentement d'Adélaïde sa femme, & de Philippe son fils, désigné roi. Cependant cette princesse ni son fils ne signèrent point non plus que le roi ; il n'y eut que trois des grands officiers de la couronne. Il est dit que l'office de grand-maître n'étoit point rempli, *capifero nullo*, & l'on ne fait point mention du chancelier.

Dans des lettres que ce même prince donna en 1134, il dit, *annuente Ludovico nostro filio in regem sublimato* ; dans celles de 1137, il dit *assentiente*. Ces dernières lettres sont faites en présence de deux sortes de personnes ; les unes à l'égard desquelles il est dit *in præsentia*, & qui ne signent point ; savoir, l'évêque de Chartres, légat du saint siege, Etienne, évêque de Paris, Suger abbé de saint Denis, c'étoit le ministre de Louis le Gros, Girard abbé de Josaphat, Algrin qui est qualifié *à secretis nostris*, c'est-à-dire, secrétaire du roi. A l'égard des autres personnes, ce sont les grands officiers de la couronne, qui sont dits *adstantibus in palatio nostro*, & dont les noms & seings se trouvent ensuite. Ceux-ci étoient aux côtés du prince, les autres étoient présens, mais n'approchoient pas si près de la personne du roi ;

cette distinction se trouve observée dans plusieurs autres lettres & *ordonnances*.

L'ordonnance de 1190, connue sous le nom de *testament* de Philippe Auguste, ne fait point mention qu'il eût pris l'avis d'aucun des grands ; le roi dit qu'il l'a fait *consilio altissimi*. Elle est néanmoins signée des grands officiers de la couronne, quoiqu'elle ne soit pas dite faite *publicè* ; il s'en trouve plusieurs autres semblables, où ils ont pareillement souscrit ; celle-ci est donnée *vacante cancellaria*, & est signée du roi.

Plusieurs anciennes *ordonnances* ne font aucune mention des signatures & seings, soit que cette partie de la pièce ait été adhirée, soit parce qu'elles aient été extraites d'autres *ordonnances* où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient présens à la confection d'une *ordonnance*, y apposoient leurs sceaux avec les grands officiers de la couronne ; cela se pratiquoit sur-tout dans les établissemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII touchant les Juifs. Il est dit que tous les comtes, barons, & autres, qui y sont dénommés, y ont fait mettre leurs sceaux. C'étoit ainsi que l'on souscrivoit alors les actes ; car l'ignorance étoit si grande, sur-tout chez les laïques, que peu de personnes savoient écrire. On faisoit écrire le nom de celui qui vouloit apposer son sceau, en ces termes, *signum Hugonis*, ou au autre nom ; & ensuite celui dont le nom étoit écrit apposoit son sceau à côté de ce nom.

Quand le roi ne se trouvoit pas accompagné des grands officiers de la couronne, à leur défaut on appeloit d'autres personnes à la confection des *ordonnances*, pour y donner la publicité ; on prenoit ordinairement les personnages les plus notables du lieu ; dans quelques occasions de simples bourgeois furent appelés.

Par exemple, dans l'ordonnance que saint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il est dit qu'à la confection de cette *ordonnance*, assisterent plusieurs bourgeois qui y sont dénommés, & qui sont dits *jurati*, c'est-à-dire, qui avoient prêté serment ; savoir trois bourgeois de

Paris, trois bourgeois de Provins, deux bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît assez singulier que l'on eût ainsi rassemblé à Chartres des bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y en eût aucuns de la ville même; on n'avoit apparemment appelé que ceux qui étoient le plus au fait des monnoies.

Au reste, il se trouve fort peu d'*ordonnances* du temps, de saint Louis, qui fassent mention que l'on y ait apposé d'autres sceaux que celui du roi.

La formule de la plupart des *ordonnances* de ce regne, de celui de Philippe le Hardi, & de celui de Philippe-le-Bel, énonce qu'elles furent faites au parlement; le roi étoit présent à ces délibérations, & les *ordonnances* que l'on y proposoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le roi Jean finit une *ordonnance* en disant, que s'il y a quelque chose à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela sera fait par des commissaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du parlement; elles sont relatées dans le registre des enquêtes, ou dans les registres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Ce que l'on trouve de plus remarquable du temps de Philippe-le-Bel par rapport à la manière dont se faisoient les *ordonnances*, c'est premièrement celle de 1287, qui fut faite au parlement touchant les bourgeoisies; il est dit qu'elle fut faite par la cour de notre seigneur roi; mais il y a tout de suite ces mots, & de son commandement.

On trouve au bas d'une *ordonnance* de 1288, qu'elle fut enregistrée *inter judicia consilio & arresta expedita in parlamento omnium sanctorum*.

Celle de 1291, touchant le parlement, fut faite au parlement même tenu à Paris.

Philippe-le-Bel en fit un autre à Paris en 1295, par laquelle il promit de dédommager ceux qui prendroient de sa nouvelle monnaie; il y obligea son domaine, ses héritiers & successeurs, & généralement tous ses biens & les leurs, & spécialement tous ses revenus & produits de la province de Normandie, & ce de la volonté & consentement de sa très-chère

femme Jeanne reine de France. Il finit en ordonnant l'apposition de son sceau; ensuite la reine parle à son tour, & ratifie le tout, & y fait mettre son scel avec celui du roi; il y a encore une *ordonnance* semblable de la même année.

Celle de 1298, concernant le jugement des hérétiques, fut donnée en présence d'un archevêque, & de trois évêques.

Dans un mandement du 25 août 1302, il est dit qu'il a été accordé ensemblement de plusieurs de ses amis & féaux prélats & barons avec son conseil; il y en a un semblable de 1303, & deux *ordonnances* de 1306, qui sont faites de même.

L'*ordonnance* du mois de novembre concernant le châtelet, fut faite par le roi & son conseil; mais il paroît que ce conseil n'étoit autre chose que le parlement que l'on appeloit encore communément *le conseil du roi*. Dans quelques *ordonnances* postérieures, il est dit qu'elles furent faites par délibération du grand conseil du roi; & dans quelques-uns, il ajoute & de ses barons.

Depuis que le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, les *ordonnances* ne se firent plus guère au parlement, mais dans le conseil particulier du roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne se feroit plus aucunes *ordonnances*, que ce ne fût par délibération de ceux du conseil; quelquefois ce conseil se tenoit en la chambre des comptes; quelquefois dans la chambre du parlement; c'est pourquoi l'on trouve encore quelques *ordonnances* qui furent faites au parlement jusqu'en 1388.

Dans ces premiers temps, le roi envoyoit quelquefois ses *ordonnances* à la chambre des comptes pour y être enregistrées; on en trouve des exemples en 1320, 1323, & 1361: il chargeoit même aussi quelquefois la chambre d'en envoyer des copies vidimées aux baillis & sénéchaux. On appeloit *vidimus*, un transcrit de l'*ordonnance* qui étoit collationné par quelque officier public.

Le prévôt de Paris faisoit quelquefois des *ordonnances* pour la police de son siège, lesquelles étoient ensuite adoptées & autorisées par le roi; témoin l'*ordonnance*



de Philippe-le-Bel, du premier mai 1313, qui homologue un règlement de cette espèce.

Depuis que l'on eut introduit de faire assembler les trois états, ce qui commença sous Philippe, il y eut plusieurs *ordonnances* faites aux états, ou sur leurs remontrances, doléances, & supplications; mais dans tous les temps, ç'a toujours été le roi qui a ordonné, les états ne faisoient que requérir. Voyez ÉTATS.

Une grande partie des *ordonnances*, faites jusqu'au temps de saint Louis, commence par ces mots, *in nomine sanctæ & individuæ Trinitatis*; quelques-unes par *in nomine Domini*; plusieurs commencent par le nom du roi, comme *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex*; dans quelques-unes au lieu de *Dei gratiâ*, il y a *Dei misericordiâ*. Cet intitulé répond à celui qui est encore usité présentement: *Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre*.

Les établissemens qui étoient des espèces de concordats faits avec les barons, commencent la plupart, comme on l'a déjà dit, par ces mots, *hoc est stabilimentum*.

Les *ordonnances* qui commencent par *ordinatum fuit*, sont celles qui avoient été formées dans l'assemblée du parlement.

Il s'en trouve plusieurs autres qui commencent de diverses manières, soit que l'intitulé en ait été retranché, soit parce que ces pièces sont plutôt une relation des *ordonnances* que ces *ordonnances* mêmes. Telle est celle de Philippe Auguste, du mois de juillet 1219, qui commence par ces mots, *dominus rex statuit*, &c.

Pour ce qui est de ceux à qui les *ordonnances* sont adressées, les plus anciennes sont adressées à tous les fideles présens & à venir: *notum fieri volo*, dit Henri I en 1051, *cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, tam præsentibus quam futuris*. Louis le Gros dans plusieurs de ses lettres dit de même, *omnibus Christi fidelibus*. Mais avant lui Philippe I adressa des lettres, *universis in regno francorum*. Louis le Gros adresse un mandement en 1134, *tam præsentibus quam futuris*: il y en a beaucoup d'autres semblables. Cette clause est encore d'usage dans les *ordonnances* & édits, lesquels

sont adressés au commencement, à tous présens & à venir.

Au surplus, il faut observer que la différence de l'adresse dépendoit beaucoup de la qualité de l'*ordonnance*; quand elle étoit générale, & qu'elle devoit avoir lieu dans tout le royaume, l'adresse étoit plus générale; quand son objet étoit limité à certains pays ou personnes, elle étoit adressée à ceux qu'elle concernoit.

Ainsi quand Louis le Gros en 1137, abolit dans l'Aquitaine le droit d'hommage & d'investiture, en faveur des archevêques, évêques & autres prélats, ses lettres sont adressées à l'archevêque de Bordeaux, ses suffragans, aux abbés de la province, & à leurs successeurs à perpétuité.

L'*ordonnance* de 1190, appelée le *testament de Philippe Auguste*, ne contient aucune adresse: il se trouve plusieurs autres *ordonnances* dans lesquelles il n'y en a point non plus.

Les premières lettres où l'on trouve l'origine de cette forme l'adresse, à nos amis & féaux, ce sont celles de Philippe Auguste en 1208 ou 1209, pour les patronages de Normandie, l'adresse en est faite, *amicis & fidelibus suis, Rothomagensi episcopo, & universis episcopis Normanniæ ejus sufragantis*; cette forme est encore usitée présentement dans l'adresse ou mandement qui se met à la fin des *ordonnances*, édits & déclarations en ces termes: *si mandons à nos amis & féaux*, &c. clause qui s'adresse aux cours souveraines, & autres officiers auxquels le roi envoie ses nouvelles *ordonnances* pour les faire exécuter.

Philippe-le-Bel, dans des lettres du mois de mars 1299, dit à la fin, *damus igitur baillivis nostris in mandamentis*; d'où a été imitée cette clause, *si donnons en mandement*, qui revient au même que la clause *si mandons*, &c.

On lit aussi dans les lettres de Philippe Auguste de 1209, après l'adresse qui est au commencement ces mots, *salutem & dilectionem*, d'où est venue la clause *salut, savoir faisons*, usitée dans les *ordonnances* & aux lettres, & dans l'intitulé des jugemens.

On trouve deux autres lettres ou *ordonnances* de Philippe Auguste, de l'an 1214, adressées *universis amicis & fidelibus suis baronibus, & aliis ad quos presentes litterae pervenerint*. C'est de cette adresse qu'est encore venue cette clause usitée dans les déclarations du roi. Le préambule des anciennes *ordonnances* commençoit ordinairement par *notum facimus*, ou *notum fieri volumus*, ou *noveritis, noverint universi*. Les lettres de S. Louis, en 1234, touchant les Juifs, commencent par *sciendum est*: on reconnoit encore là ce style de *savoir faisons que*, &c. usité dans quelques déclarations, & dans les jugemens & actes devant notaires.

S. Louis dans des lettres du mois d'avril 1250, mande à ses baillis, & à ceux des seigneurs, de tenir la main à l'exécution; dans sa pragmatique de l'an 1260, il mande à tous les juges, officiers & sujets, & lieutenans, chacun en droit soi, de garder cette *ordonnance*.

L'*ordonnance* françoise de Philippe III, faite au parlement de la Pentecôte en 1273, est adressée à tous les amés & féaux.

Présentement toutes les *ordonnances*, édits & déclarations, sont des lettres intitulées du nom du roi, & signées de lui, contre-signées par un secrétaire d'état, scellées du grand sceau, & visées par le garde des sceaux.

Les *ordonnances* & édits contiennent d'abord après le nom du roi cette adresse, *à tous présens & à venir, salut*; ils ne sont datés que du mois & de l'année, & on les scelle en cire verte sur des lacs de soie verte & rouge; au lieu que dans les déclarations il y a ces mots, *à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*: elles ne sont scellées qu'en cire jaune sur une double queue de parchemin, & sont datées du jour du mois & de l'année.

Il y a pourtant quelques édits rédigés en forme de déclarations, comme l'édit de Cremieu, après le préambule où le roi annonce les motifs de sa loi il dit: "A ces causes de l'avis de notre conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit & déclaré, disons, déclarons, ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit".

Quand le prince est mineur, il ordonne de l'avis du régent; on y ajoute quelquefois les princes du sang & quelques autres grands du royaume, pour donner plus de poids à la loi.

A la suite des dispositions des *ordonnances*, édits & déclarations, est la clause, *si mandons*, qui contient l'adresse que le roi fait aux cours & autres tribunaux, pour leur enjoindre de tenir la main à l'exécution de la nouvelle *ordonnance*, & est terminée par cette clause: *car tel est notre plaisir*, dont on dit que Louis XI fut le premier qui s'en servit.

Outre la date du jour du mois & de l'année, on marque aussi l'année du regne. Anciennement on marquoit aussi l'année du regne de la reine, & même celle du prince qui étoit désigné pour successeur: il y en a quelques exemples au commencement de la troisieme race; mais cela ne se pratique plus.

Il y a des *ordonnances* que le roi fait pour régler certaines choses particulieres, comme pour la police de ses troupes, pour l'expulsion des vagabonds, la défense du port d'armes, &c. celles-ci sont ordinairement en cette forme: *De par le roi, sa majesté étant informée*, &c. elles sont simplement signées du roi, & contre-signées d'un secrétaire d'état.

Depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, on ne laisse pas de trouver encore des *ordonnances*, mandemens & autres lettres, adressés directement au prévôt de Paris, & aussi aux baillis & sénéchaux du ressort, au maître des forêts, au duc de Bretagne & à d'autres officiers, chacun pour ce qui les concernoit. Philippe de Valois, dans des lettres du mois de novembre 1329, dit à la fin: à tous ducs, comtes, barons, sénéchaux, baillis, prévôts, viguiers, châtelains & à tous autres justiciers de notre royaume, lesdites clauses être regardées, &c. Il se trouve plusieurs adresses semblables faites en divers temps.

Philippe le Bel adresse en 1308 des lettres, "à nos amés & féaux les gens de l'échiquier de Rouen" *dilectis & fidelibus gentibus nostris scacarii Rothomagensis*. Il en adresse de semblables en 1310, "à

nos amés & féaux les gens de nos comptes ».

Les premières lettres que nous ayons trouvé qui soient adressées au parlement de Paris, sont celles de Philippe V, dit *le Long*, de l'an 1318, dont l'adresse est faite au commencement : *dilectis & fidelibus gentibus nostri parlamenti*. Dans d'autres de 1318, il est dit, *parlamenti Parisius*; & dans d'autres encore de la même année, *gentibus nostris parlamentum tenentibus*, comme on a dit depuis, *les gens tenant notre cour de parlement*.

Une chose remarquable dans les lettres de Philippe de Valois, du premier juin 1331, qui sont adressées à nos amés & féaux les gens des comptes, c'est qu'il leur mande que cette présente *ordonnance* ils fassent signifier & publier à tous les sénéchaux & baillis du royaume, ce qui depuis longtemps ne se pratique plus ainsi, les nouvelles *ordonnances* étant envoyées par le procureur général du parlement aux baillis & sénéchaux.

Les juges royaux ont toujours eu seuls le droit de faire crier & publier les nouvelles *ordonnances* dans tout leur district.

Anciennement nos rois faisoient quelquefois jurer aux principaux personnages de leur état, l'observation des *ordonnances* qui leur paroissent les plus importantes. C'est ainsi que Charles VI, ayant fait le 7 janvier 1400, une *ordonnance* concernant les officiers de justice & des finances, voulant qu'elle fût inviolablement observée, il ordonna que son observation seroit jurée par les princes du sang, les grands officiers étant en son conseil, par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les trésoriers & autres semblables.

Le roi faisoit lui-même serment d'observer inviolablement certaines *ordonnances*, comme fit le même Charles VI par l'*ordonnance* du dernier février 1401, touchant le domaine; il fit serment le premier de l'observer inviolablement, & fit faire ensuite le même serment en sa présence, à ses oncles, à son frere, aux autres princes du sang, au connétable, au chancelier, aux gens du grand conseil (qui étoit le conseil du roi), à ceux du parlement & de la chambre des comptes, & aux trésoriers de Paris.

Le serment que faisoit alors le roi, & qui ne se pratique plus, doit paroître d'autant moins extraordinaire\* que le roi à son sacre fait serment d'observer les loix, ce qui signifie qu'il se conformera en toutes choses à la justice & à l'équité, & aux loix subsistantes.

Il ne s'ensuit pas de là que le roi soit tellement astreint de se conformer à ses propres *ordonnances*, ni même à celles de ses prédécesseurs, qu'il ne puisse jamais s'en écarter; en effet il est certain que le roi peut par de nouvelles *ordonnances*, édits & déclarations, déroger aux anciennes *ordonnances* les abroger, changer ou modifier.

Mais tant qu'elles ne sont point abrogées, elles ont toujours force de loi, le roi lui-même fait gloire de s'y conformer; elles doivent pareillement être observées par tous les sujets du roi, & les juges sont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens; c'est ce qui fut ordonné par Clotaire I en 560, par l'édit de Rousillon, *article xxxvj*, l'édit de Louis XIII, du mois de janvier 1629, *article 1, 53 & 54*, il est enjoint aux cours d'observer les *ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées; & l'édit de Moulins, *articles iv*, ordonne que les cours de parlement procéderont à rigoureuses punitions des juges & officiers de leur ressort qu'elles trouveroient avoir contrevenu aux *ordonnances*.

C'est dans cet esprit que l'on a établi de temps immémorial l'usage de faire la lecture des *ordonnances* à la rentrée du parlement & des autres tribunaux.

Mais les loix ayant été trop multipliées pour pouvoir les lire toutes, la lecture que fait le greffier se borne à quelques articles qui concernent la discipline des tribunaux, & n'est plus qu'une vaine cérémonie; on suppose que chacun doit les relire en son particulier pour s'en rafraîchir la mémoire.

Il faut néanmoins convenir qu'il y a certaines dispositions d'*ordonnances*, qui sans avoir été formellement abrogées, sont tombées en désuétude, parce qu'elles ne conviennent plus aux mœurs présentes; mais il dépend toujours de la volonté du roi de les remettre en vigueur & d'en prescrire l'observation.

Les cours & autres juges doivent tenir la main à l'exécution des *ordonnances*.

Les principales *ordonnances* de la troisieme race, & auxquelles le titre d'*ordonnance* proprement dite convient singulièrement, sont celles du roi Jean en 1356 pour le gouvernement du royaume; celle de Charles VII en 1446 touchant le style du parlement; celle que ce même prince fit au Montil-lès-Tours en 1453; celle de Louis XII, faite à Blois en 1498; l'*ordonnance* de François I en 1535 concernant l'administration de la justice; son *ordonnance* de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'*ordonnance* donnée par Charles IX aux états d'Orléans en 1560; celle de Roussillon en 1463, qui est une suite de l'*ordonnance* d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la justice; celle de 1579, dite de Blois, faite sur les plaintes des états assemblés à Blois; celle de 1629, appelée le code Michault.

Sous le regne de Louis XIV on fit plusieurs grandes *ordonnances* pour la réformation de la justice, savoir l'*ordonnance* de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *commitimus*: une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matieres criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le bureau de la ville; une en 1680 pour les gabelles; une autre pour les aides, une en 1681 pour les fermes; une autre pour la marine; & en 1687 une *ordonnance* pour les cinq grosses fermes.

Nous avons aussi plusieurs *ordonnances* célèbres publiées par Louis XV; savoir l'*ordonnance* des donations en 1731; la déclaration de la même année sur les cas prévôtaux & présidiaux; l'*ordonnance* des testaments en 1735; la déclaration concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, &c. en 1736; l'*ordonnance* du faux & celle des évocations en 1737; le règlement de 1738 pour le conseil; enfin l'*ordonnance* des substitutions en 1747.

Nous avons déjà vu ci-devant que dès le temps de Philippe Auguste il y avoit un dépôt pour les *ordonnances*; que ce dépôt étoit le trésor des chartres; que dès le xije

siècle il y avoit un livre ou registre dans lequel on transcrivait les *ordonnances*, afin qu'elles ne se perdissent point.

Mais depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, le véritable dépôt des *ordonnances* a toujours été au greffe de cette cour; si quelquefois on a négligé de les y envoyer, ou si on les a adressées ailleurs, c'est parce qu'il n'y avoit pas encore d'ordre certain bien établi.

Les registres des enquêtes & registres *olim* contiennent quelques *ordonnances* depuis 1252 jusqu'en 1318; mais ces registres ne sont pas des livres uniquement composés d'*ordonnances*, elles y sont mêlées avec des arrêts, des enquêtes, des procédures.

Les quatre plus anciens registres d'*ordonnances* sont cotés par les lettres A, B, C, D.

Le premier coté A, est intitulé *ordinationes antiquæ*, il comprend depuis 1337 jusqu'en 1415; il s'y trouve cependant quelques *ordonnances* antérieures à 1337. La plus ancienne ce sont des lettres patentes de saint Louis, données à Fontainebleau au mois d'août 1229, qui confirment les privileges de l'université de Paris, & la plus moderne est une déclaration donnée à Rouen le 7 novembre 1415, pour la délivrance de ceux qui avoient été emprisonnés à cause des troubles.

Le second coté B, est le *Volume croisé*, ainsi appelé parce qu'il y a une croix marquée dessus, il comprend depuis 1415 jusqu'en 1426: il a pourtant aussi quelques *ordonnances* antérieures à 1415. La plus ancienne est un édit fait par Philippe de Valois à Gondreville le 13 juillet 1342, portant règlement pour le service des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi; la plus moderne faite par Charles VI est une déclaration donnée à Saint-Faron près Meaux le 25 janvier 1421, portant règlement pour l'alternative dans la collation des bénéfices, le reste de ce registre est rempli des *ordonnances* d'Henri VI, roi d'Angleterre, soi disant roi de France.

Le troisieme registre coté C, est intitulé *liber accordorum ordina. Picdavis* on l'appelle *liber accordarum*, parce qu'il contient des accords, lesquels ne pouvoient alors

alors être faits sans être homologués au parlement, il comprend depuis 1418 jusqu'en 1436. Ce sont les *ordonnances* registrées au parlement de Paris transféré à Poitiers, faites par Charles VII, depuis l'année 1418, qu'il prit la qualité de régent du royaume, & depuis son avènement à la couronne jusqu'au 9 avril 1434.

Le quatrième registre coté D, est intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit que ces *ordonnances* ont été ainsi appelées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre, il commence en 1427, & contient jusqu'au *folio* 33, la suite des *ordonnances* du roi d'Angleterre, & la dernière est du 16 mars 1436, & ensuite jusqu'au *folio* 207 sont transcrites celles de Charles VII, depuis la réduction de la ville de Paris à son obéissance jusqu'à son décès arrivé le 22 juillet 1461; la première qui est au *folio* 34, est un édit du 15 mars 1435, qui confirme les arrêts & jugemens rendus par les officiers tenant le parti du roi d'Angleterre, & ensuite sont les premières *ordonnances* faites par Louis XI.

Ces quatre premiers volumes sont suivis de trois volumes des *ordonnances* de ce roi, d'une de Charles VIII, d'une de Louis XII, de cinq de François I, de sept d'Henri II, de huit de Charles IX, de huit d'Henri III, d'une des *ordonnances* d'Henri III & de Henri IV, registrées au parlement de Paris séant à Tours, de six d'Henri IV, de huit de Louis XIII, & de celles de Louis XIV, dont il y a d'abord quarante-cinq volumes jusque & compris partie de l'année 1705, & le surplus de ses *ordonnances* jusque & compris 1715.

Les *ordonnances* du regne de Louis XV composent déjà un très-grand nombre de volumes, sans compter les suivantes qui ne sont encore qu'en minute.

On a fait en divers temps, différens recueils imprimés des *ordonnances* de nos rois de la troisième race.

Le plus ancien est celui que Guillaume Dubreuil donna vers 1315, & dont il composa les trois parties de son style du parlement de Paris; il ne remonta qu'au temps de saint Louis, parce que les *ordonnances* plus anciennes n'étoient pas alors bien connues.

Tome XXIII.

Dumoulin revit ce style vers l'an 1549, & y ajouta plusieurs dispositions *d'ordonnances* latines de saint Louis & de ses successeurs, jusques & compris Charles VIII. Il divisa cette compilation en cinquante titres, & morcela ainsi les *ordonnances* pour ranger leurs dispositions par ordre de matières.

Il parut quelque années après une autre compilation *d'ordonnances*, rangées par ordre homologique, de l'impression des Etienneux, divisées en deux petits volumes *in-folio*, dont le premier contient seulement quarante-cinq *ordonnances*, qui sont presque toutes françoises, entre lesquelles sont les grandes *ordonnances*, du roi Jean, de Charles VI, de Charles VII, de Louis XI, de Louis XII, dont quelques-unes néanmoins ne sont que par extrait; le second volume ne contient que des *ordonnances* de François I, tant sur le fait de la guerre que sur d'autres matières, depuis le 3 septembre 1514 jusqu'en 1546.

En 1549 Rebuffe donna un recueil des mêmes *ordonnances* distribuées par ordre de matières avec de longs commentaires.

Il y eut encore quelques autres collections *d'ordonnances*: mais comme il n'y en avoit aucune qui fût complète, Fontanon, avocat au parlement, aidé par Pierre Pithou, Bergeron, & autres jurisconsultes de son temps, donna en 1580 un recueil plus ample *d'ordonnances* qui ne remonte cependant encore qu'à saint Louis. Il divisa ce recueil en quatre tomes *in-folio*, reliés en deux volumes: les *ordonnances* y sont rangées par matières.

La Rochemaillet revit cet ouvrage par ordre de M. le chancelier de Sillery, & en donna en 1611 une seconde édition en trois volumes *in-folio*, augmentée d'un grand nombre *d'ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'avoient pas encore été imprimées; mais au lieu de les placer suivant l'ordre de Fontanon sous les titres qui leur convenoient, il les mit par forme d'appendice, & avec une telle confusion qu'il n'y a seulement pas observé l'ordre des dates.

Henri III ayant conçu dès 1579 le dessein de faire, à l'imitation de Justinien, un recueil abrégé de toutes les *ordonnan-*

Ccccc

ces de ses prédécesseurs & des siennes ; il chargea de cette commission M. Briffon, avocat général, & ensuite président au parlement de Paris. Le président Briffon, s'en acquitta avec autant de soin que de diligence ; il fit une compilation des *ordonnances* par ordre de matières, qu'il mit sous le titre de *code Henri & de Basiliques*. Il comptoit faire autoriser & publier cet ouvrage en 1585, c'est pourquoi il a mis sous cette date toutes les nouvelles dispositions qu'il avoit projetées ; ce code fut imprimé en 1588. Voyez ce qu'on en a dit au mot CODE HENRI.

En 1596, Guenois fit une compilation plus ample des *ordonnances* par ordre de matières, qui parut d'abord en deux gros volumes *in-folio*, & ensuite en trois.

Il parut en 1620 une nouvelle compilation d'*ordonnances* par ordre chronologique en un volume *in-8°* qui ne contenoit que les *ordonnances* concernant les matières dont l'usage est le plus fréquent au palais. Néron & Girard augmentèrent ce petit recueil en y joignant d'autres *ordonnances* avec de petites notes & renvois, de sorte qu'ils en formerent un volume *in-folio* dont il y a eu différentes éditions. M. de Ferrieres y a fait aussi depuis des augmentations dans le même goût & en a donné en 1720 une édition en deux volumes *in-folio*.

Ces différens recueils d'*ordonnances* n'étant point complets ou n'étant point dans l'ordre chronologique, Louis XIV résolut de faire faire une nouvelle collection des *ordonnances*, plus ample, plus correcte & mieux ordonnée que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors, il fut réglé qu'on ne remonteroit qu'à Hugues Capet, soit parce que les *ordonnances* antérieures conviennent peu aujourd'hui à nos mœurs, soit parce qu'on ne pouvoit rien ajouter aux recueils imprimés qui ont été donnés de ces *ordonnances*, qui ont été données sous le titre de *Code des loix antiques*, & de *Capitulaires des rois de France*.

M. le chancelier Pontchartrain que le roi chargea de l'exécution de ce projet, fit faire des recherches dans tous les dépôts, & MM. Berroyer, de Lauriere & Loger, avocats, qui furent choisis pour

travailler sous ses ordres à la collection des *ordonnances*, donnerent en 1706 un volume *in-4°* contenant une table chronologique des *ordonnances* depuis Hugues Capet jusqu'en 1400, pour exciter les savans à communiquer leurs observations sur les *ordonnances* qui auroient été omises.

M. de Lauriere étant resté seul chargé de tout le travail donna en 1723 le premier volume des *ordonnances* qui sont imprimées au Louvre ; le second a été donné en 1729, après sa mort, sur ses mémoires, par M. Secouffe, avocat, qui fut chargé de continuer cette collection, & qui en a donné sept volumes. M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, que le roi a chargé du même travail après la mort de M. Secouffe, a publié en 1755 le neuvième volume, que l'on achevoit d'imprimer peu de temps avant la mort de M. Secouffe.

Les *ordonnances* comprises dans ces neuf volumes commencent à l'an 1051, & vont jusqu'à la fin de l'année 1411.

Cette collection où les *ordonnances* sont rangées par ordre chronologique est accompagnée de savantes préfaces qui annoncent les matières, de notes semblables sur le texte des *ordonnances*, d'une table chronologique des *ordonnances*, & des autres tables très-amples, une des matières, une des noms des personnes dont il est parlé dans les *ordonnances*, l'autre des noms de provinces, villes & autres lieux.

Plusieurs auteurs ont fait des commentaires, notes & conférences sur les *ordonnances*, entr'autres Jean Constantin, sur les *ordonnances* de François I ; Bourdin & Dumoulin sur celle de 1539 ; Duret & Boutaric sur celle de Blois ; Rebuffe, Fontanon, Joly, la Rochemaillet, Vrevin ; Bagereau, Bornier, Cortin, Blanchard.

On joint souvent au terme d'*ordonnance* quelque autre dénomination : on va expliquer les principales dans les divisions suivantes.

*Ordonnance des aides* est une *ordonnance* de 1680, sur la matière des aides & droits du roi.

*Ordonnance barbines*, qu'on appelle aussi *barbines* simplement, *ordinationes barbinae*, sont celles qui sont contenues dans le qua-

trième registre des *ordonnances* du parlement, intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit qu'elles furent ainsi appelées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre. Ce registre commence en 1427, & finit en 1462.

*Ordonnances de Blois*; il y en a deux de ce nom, une de Louis XII en 1498 sur les gradués; elle adopte le concile de Bâle & la pragmatique; elle concerne aussi l'administration de la justice & la procédure; l'autre, qui est celle que l'on entend ordinairement, est dite *de Blois*, quoique donnée à Paris, parce qu'elle fut faite sur les remontrances des états de Blois: elle concerne le clergé les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine, les tailles.

*Ordonnance civile*, c'est l'*ordonnance* de 1667, qui règle la procédure civile.

*Ordonnance du commerce*, qu'on appelle aussi *code marchand*, est celle qui fut faite en 1673, pour régler les matières de commerce.

*Ordonnance de committimus* est celle du mois d'août 1669; on l'appelle ainsi, parce qu'un des principaux titres est celui des *committimus*: elle traite ainsi des évocations, réglemens de juges, gardes-gardiennes, lettres d'état & de répi.

*Ordonnance de la cour* est celle qui est rendue sur requête par quelque cour souveraine.

*Ordonnance criminelle* est celle de 1670, qui règle la procédure en matière criminelle.

*Ordonnance du domaine*; on appelle quelquefois ainsi l'édit de février 1566, portant règlement pour le domaine du roi.

*Ordonnance des donations* est celle du mois de février 1731, qui fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, ou les conditions des donations.

*Ordonnance des eaux & forêts* est une *ordonnance* de 1669, qui contient un règlement général sur toute la matière des eaux & forêts.

*Ordonnance des évocations*; on entend quelquefois par-là l'*ordonnance* de 1669, dont le premier titre traite des évocations, & les autres des réglemens de juge, *committimus* & gardes gardiennes, &c.

mais le titre d'*ordonnance des évocations* convient mieux à celle du mois d'août 1757, concernant les évocations & les réglemens de juges.

*Ordonnance du faux* est celle du mois de juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident, & les reconnoissances des écritures & signatures en matière criminelle. Voyez FAUX.

*Ordonnance des fermes* est celle du mois de juillet 1681, portant règlement sur les droits de toutes les fermes du roi en général: il y a une autre *ordonnance* du mois de février 1687 sur le fait des cinq grosses fermes en particulier.

*Ordonnance de Fontanon*, c'est un recueil de diverses *ordonnances* de nos rois, rangées par matières, publié par Fontanon, avocat, en 1580, en 2 vol. fol.

*Ordonnance des gabelles* est celle du mois de mai 1680, qui règle tout ce qui concerne l'usage de sel.

*Ordonnances générales*, on appeloit ainsi autrefois celles qui étoient faites pour avoir lieu dans tout le royaume, à la différence d'autres *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans les terres du domaine du roi.

*Ordonnance de l'intendant* est un règlement fait par un intendant de province dans une matière de sa compétence.

*Ordonnance du juge* est celle qui est rendue par un juge au bas d'une requête, ou dans un procès-verbal, par lequel il permet d'assigner, saisir, ou autre chose semblable.

Au conseil provincial d'Artois on qualifie d'*ordonnance* tous les jugemens rendus à l'audience. Voyez Maillard sur Artois, art. 37.

*Ordonnance de loi* signifie la même chose qu'*ordonnance* du juge. Voyez Loyseau en son traité des seigneuries, ch. xvj, n. 47.

*Ordonnance de la marine* est celle de 1671, portant règlement pour le commerce maritime: il y en a une autre de 1689 pour les armées navales.

*Ordonnance militaire* est celle que le roi rend pour régler quelque chose qui touche le service militaire.

*Ordonnance de 1539* est celle de Villers-Coterets, qui fut faite par François I pour l'observation des procès.

*Ordonnance de 1667. Voyez ci - devant ordonnance civile.*

*Ordonnance de 1669. Voyez ordonnance des committimus & ordonnance des eaux & forêts.*

*Ordonnance de 1670. Voyez ordonnance criminelle.*

*Ordonnance de 1676. Voyez ordonnance de la ville.*

*Ordonnance de 1673 est celle qui regle le commerce. Voyez CODE MARCHAND & ordonnance du commerce.*

*Ordonnance de Moulins, ainsi appelée parce qu'elle fut faite à Moulins, en 1566, elle concerne la réformation de la justice.*

*Ordonnance de Néron, c'est un recueil des principales ordonnances de nos rois, rangées par ordre de date, publié par Néron & Girard, avocats, ce recueil a été augmenté à diverses reprises; il est présentement en 2 vol. in-fol.*

*Ordonnance d'Orléans, a pris ce nom de ce qu'elle fut faite à d'Orléans en 1560, sur les remontrances des états tenus à Orléans; elle concerne la réformation de la justice.*

*Ordonnances particulieres. Voyez ordonnances générales.*

*Ordonnance des quatre mois; on appelle ainsi la disposition de l'article 48 de l'ordonnance de Moulins, qui permet d'exercer la contrainte par corps pour dettes, quoique purement civile, quatre mois après la condamnation, ce qui a été abrogé par l'ordonnance de 1667, tit. 34, si ce n'est pour dépens, restitution de fruits, ou dommages & intérêts montans à 200 liv. ou au dessus.*

*Ordonnance sur requête. Voyez ordonnance du juge.*

*Ordonnance de Rouffillon, ainsi appelée, parce qu'elle fut faite au château de Rouffillon en Dauphiné, en 1563, sur l'administration de la justice: c'est celle qui a fixé le commencement de l'année au premier janvier.*

*Ordonnance du roi signifie quelquefois une nouvelle loi, intitulée ordonnance: quelquefois on comprend sous ce terme toute loi émanée du prince, soit ordonnance, édit ou déclaration.*

*Ordonnance du royaume; on distingue*

quelquefois les *ordonnances* du roi des *ordonnances* du royaume, les premières se peuvent changer, selon la volonté du roi: on entend par les autres, certains usages immuables qui regardent la constitution de l'état, tel que l'ordre de succéder à la couronne, suivant la loi salique. On trouve cette distinction dans un discours de M. de Harlay, président, prononcé devant le roi, étant en son lit de justice au parlement, le 15 juin 1586.

*Ordonnances royaux; on appelle ainsi en style de chancellerie les ordonnances du roi, pour les distinguer de celles des cours & autres juges.*

*Ordonnance des substitutions est la dernière ordonnance du roi donnée au mois d'août 1747, concernant les biens qui peuvent être substitués, la forme & la durée des substitutions, les regles à observer par ceux qui en sont grevés, & les juges qui en doivent connoître.*

*Ordonnance des testamens est celle du mois d'août 1735, qui regle plusieurs choses à observer dans la confection des testamens.*

*Ordonnance des transactions est un édit de Charles IX en 1560, portant que les transactions entre majeurs ne pourront être attaquées pour cause de lésion, quelle qu'elle soit; mais seulement pour cause de dol ou force.*

*Ordonnances de la troisième race; on comprend sous ce nom toutes les ordonnances, édits, déclarations, & même les lettres-patentes qui contiennent quelques réglemens émanés de nos rois, depuis Hugues Capet jusqu'à présent, la collection de ces ordonnances, qui se trouvent dispersées en différens dépôts, a été entreprise par ordre du roi, Louis XIV, & continuée sous ce regne. M. de Lauriere, avocat, en a publié le premier volume en 1723; M. Secouffe, avocat, a donné les sept volumes suivans, & M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, chargé de la continuation de ce recueil, a publié en 1757 le neuvième volume, ouvrage posthume de M. Secouffe; ce recueil s'imprime au Louvre. Voyez les préfaces qui sont en tête de chaque volume, & particulièrement celles des premier, second & neuvième volumes.*



*Ordonnances de la ville*; on donne ce nom à deux *ordonnances* qui ont été faites pour régler la juridiction du bureau de la ville de Paris, l'une de Charles VI en 1415; l'autre, de Louis XIV en 1676.

*Ordonnance de Villers-Coterets* fut faite par François I en 1539, pour la réformation & abréviation des procès. Voyez *Code, Déclaration, Edit, Loi.* (A)

ORDONNANCE, (*Archit. civile.*) on entend par ce terme la composition d'un bâtiment, & la disposition de ses parties. On appelle aussi *ordonnance* l'arrangement & la disposition des parties qui composent les cinq ordres d'architecture. On dit, cette *ordonnance* est rustique, solide ou élégante, lorsque les principaux membres qui composent sa décoration, sont imités des ordres toscan, dorique, corinthien, &c. *Daviler.* (D. J.)

ORDONNANCE, (*Peint.*) on appelle *ordonnance* en Peinture le premier arrangement des objets qui doivent remplir un tableau, soit par rapport à l'effet général de ce tableau, & c'est ce qu'on nomme *composition pittoresque*, soit pour rendre l'action que ce tableau représente plus touchante & plus vraisemblable; & c'est ce qu'on appelle *composition poétique*. Voyez donc les mots PITTORESQUE & POÉTIQUE, *composition*, & vous entendrez ce qui concerne la meilleure *ordonnance* d'un tableau.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le talent de la composition poétique, & le talent de la composition pittoresque sont tellement séparés, qu'on connoît des peintres excellens dans l'une, & qui sont grossiers dans l'autre. Paul Véronèse, par exemple, a très-bien réussi dans cette partie de l'*ordonnance* que nous appelons *composition pittoresque*. Aucun peintre n'a su mieux que lui bien arranger sur une même scène, un nombre infini de personnages, placer plus heureusement ses figures, en un mot bien remplir une grande toile, sans y mettre la confusion: cependant Paul Véronèse n'a pas réussi dans la composition poétique; il n'y a point d'unité d'action dans la plupart de ses grands tableaux. Un de ses plus magnifiques ouvrages, les *noces de Cana*, qu'on

voit au fond du réfectoire du couvent de saint Georges à Venise, est chargé de fautes contre la poésie pittoresque. Un petit nombre des personnages sans nombre dont il est rempli, paroît être attentif au miracle de la conversion de l'eau en vin, qui fait le sujet principal; & personne n'en est touché autant qu'il le faudroit. Paul Véronèse introduit parmi les conviés des religieux bénédictins du couvent pour lequel il travaille. Enfin, ses personnages sont habillés de caprice; & même il y contredit ce que nous savons positivement des mœurs & des usages du peuple dans lequel il choisit ses acteurs.

Comme les parties d'un tableau sont toujours placées l'une à côté de l'autre, & qu'on en voit l'ensemble du même coup d'œil, les défauts qui sont dans l'*ordonnance* nuisent beaucoup à l'effet de ses beautés. Du Bos, *réflexion sur la Peinture.* (D. J.)

ORDONNANCE, les *Artificiers* appellent ainsi l'intervalle uniforme du temps qu'on doit laisser entre le jeu des pots-à-feu sur les théâtres d'artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des portefeux ou des étoupilles.

ORDONNÉE, f. f. (*Géom.*) c'est le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe, ou pour la ligne des abscisses. Il est essentiel aux *ordonnées* d'être parallèles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicatae*; telles sont les lignes *EM, EM, &c.* *Pl. coniq. fig. 26.*

Quand les *ordonnées* sont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie comprise entre l'axe & la courbe pour demi-*ordonnée*, & la somme des deux lignes pour l'*ordonnée* entière. On appelle aussi quelquefois *ordonnées*, des lignes qui partent d'un point donné, & qui se terminent à une courbe, telles sont (*fig. 39 de la Géométrie*) les lignes *CM, CM, &c.* terminées à la spirale *CMA*, & partant du centre *C* du cercle *APP*. Voyez SPIRALE. Voyez aussi ABSCISSE & COORDONNÉES.

Dans une courbe du second genre, si

on tire deux lignes parallèles , qui rencontrent la courbe en trois points , & qu'une ligne droite coupe chacune de ces parallèles , de maniere que la somme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la sécante soit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté , cette ligne droite coupera de la même maniere toutes les autres lignes , qu'on pourra tirer parallèlement aux deux premières , c'est-à-dire , de maniere que la somme des deux parties prises du côté de la sécante sera toujours égale à l'autre partie prise de l'autre côté. Voyez COURBE.

Il n'est pas essentiel aux *ordonnées* d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque , pourvu que cet angle soit toujours le même ; les *ordonnées* s'appellent aussi *appliquées*. Voyez APPLIQUÉ.

*Ordonnée* se prend aussi adjectivement.

*Raison ou proportion ordonnée* , est une proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions , & qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion , est au conséquent du premier rapport de la seconde , comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde , par exemple , soit

$$\left\{ \begin{array}{l} a : b : c : d. \\ b : e : : d : g. \end{array} \right.$$

on aura en proportion ou raison *ordonnée*  $a : e : : c : g.$

*Equation ordonnée* est une équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions , & dont les termes sont arrangés de telle sorte , que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puissance , soit le premier , qu'ensuite le terme où l'inconnue monte à la puissance immédiatement inférieure , soit le second , &c. Par exemple ,  $x^3 + a x x + b x + c = 0$  est une équation *ordonnée* du 3<sup>e</sup> degré , parce que le terme  $x^3$  où  $x$  monte à la plus haute puissance est le premier , que ce terme où  $x$  monte à la seconde puissance , &c. Voyez EQUATION. ( O )

ORDONNER, v. act. ( Gram. ) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. Il commande , il enjoint , il prescrit. Le parlement a *ordonné* cette année 1761 , que les jésuites feroient leurs noviciats , leurs

colleges , leurs congrégations , jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés devant sa majesté du soupçon de la doctrine sacrilège de monarchomachie , qu'ils eussent abjuré la morale abominable de leurs casuistes , & qu'ils eussent réformé leurs constitutions sur un plan plus conforme à nos loix , à la tranquillité publique , à la sûreté de nos rois , & au bon ordre de la société. Un médecin *ordonne* une saignée , de la diete. Un testateur *ordonne* à l'exécuteur de ses dernières volontés telle ou telle chose. Un évêque *ordonne* des prêtres. On *ordonne* aux subalternes cent écus d'appointement par mois. On *ordonne* une troupe , un repas , des peines ; le proverbe dit , charité bien *ordonnée* commence par soi-même. La générosité dit , au contraire , charité bien *ordonnée* commence par les autres.

ORDOVICES , LES ( Géog. anc. ) anciens peuples de l'isle d'Albion , que Ptolomée , liv. II , ch. iij , met sur la côte occidentale , entre les Brigantes au nord , & les *Cornavi* à l'orient. Le P. Briet explique le pays des *Ordovices* par les comtés de Flint , de Denbigh , de Caernaervan , de Merioneth & de Montgomeri , toutes contrées du pays de Galles. Ce peuple au reste faisoit partie de la seconde Bretagne. ( D. J. )

ORDRE , s. m. ( Métaph. ) la notion métaphysique de l'ordre consiste dans le rapport ou la ressemblance qu'il y a , soit dans l'arrangement de plusieurs choses coexistantes , soit dans la suite de plusieurs choses successives. Comment prouveroit-on , par exemple , qu'Euclide a mis de l'ordre dans les élémens de géométrie ? Il suffit de montrer qu'il a toujours fait précéder ce dont l'intelligence est nécessaire , pour comprendre ce qui suit. Cette règle constante ayant déterminé la place de chaque définition & de chaque proposition , il en résulte une ressemblance entre la maniere dont ces définitions & ces propositions coexistent , & se succèdent l'une à l'autre.

Tout ordre détermine donc la place de chacune des choses qu'il comprend , & la maniere dont cette place est déterminée , comprend la raison pourquoi telle place

est assignée à chaque chose. Que l'ordre d'une bibliothèque soit chronologique, c'est-à-dire, que les livres se suivent conformément à la date de leur édition, aussitôt chacune a sa place marquée, & la raison de la place de l'un, contient celle de la place de l'autre.

Cette raison énoncée par une proposition s'appelle *regle*. Quand la raison suffisante d'un certain ordre est simple, la regle est unique; quand elle peut se résoudre en d'autres, il en résulte pluralité de regles à observer. Si je me contente de ranger mes livres suivant leurs formes, cette regle unique dispose de la place de tous les volumes. Mais si je veux avoir égard aux formes, aux reliures, aux matières, à l'ordre des temps, voilà plusieurs regles qui concourent à déterminer la place de chaque livre. Dans ce dernier cas l'observation des regles les plus importantes doit précéder celles des moins considérables. Les regles qui doivent être observées ensemble, ne sauroient être en contradiction, parce qu'il ne sauroit y avoir deux raisons suffisantes opposées d'une même détermination, qui soient de la même force. Il peut bien y avoir des contrariétés de regles, ou collisions qui produisent les exceptions; mais dans ce cas, on sent toujours qu'une regle est plus étendue & plus forte que l'autre. Les regles ne doivent pas non plus se déterminer réciproquement; car alors c'est un embarras superflu. Une regle qui est déjà supposée par une autre, reparoît inutilement à part.

L'ordre qui est lié à l'essence des choses, & dont le changement détruiroit cette essence, est un *ordre nécessaire*: celui dont les regles peuvent varier sans détriment essentiel, est *contingent*. L'ordre des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure est un *ordre nécessaire*. Il n'en est pas de même de celui des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement. L'ordre qui y regne est *contingent*; & plusieurs bibliothèques, appartemens, jardins peuvent être rangés différemment, & se trouver dans un bon *ordre*.

Il y a défaut dans l'ordre, toutes les fois qu'une chose n'est pas à la place que les regles lui destinent. Mais si certaines choses

sont susceptibles d'être rangées de diverses manières, ce qui est défaut dans un *ordre*, ne sauroit être censé tel dans un autre *ordre*.

L'opposé de l'ordre, c'est la *confusion*, dans laquelle il n'y a ni ressemblance entre l'arrangement, les simultanés, & l'enchaînement des successifs, ni regles qui déterminent les places.

Pour connoître un *ordre*, il faut être au fait des regles qui déterminent les places. Combien de gens se mêlent de juger du gouvernement d'un état, des opérations d'une compagnie, ou de telle autre manœuvre, & qui en jugent en aveugles, parce qu'ils ne connoissent point le plan secret, & les vues qui déterminent la place de chaque démarche, & la soumettent à un *ordre* caché, sans la connoissance duquel, telle circonstance, détachée de tout le système, peut paroître extraordinaire, & même ridicule? Combien voit-on de gens dont l'audacieuse critique censure le plan physique ou moral de l'univers, & qui prétendent y trouver des désordres? Pour faire sentir ces désordres, qu'ils commencent par étaler la notion de l'ordre qui doit régner dans l'univers, & qu'ils démontrent que celle qu'ils ont conçue est la seule admissible. Et comment pourroient-ils le faire ne connoissant qu'un petit coin de l'univers, dont ils ne voient même que l'écorce? Celui-là seul qui est derrière le rideau, & qui connoît les moindres ressorts de la vaste machine du monde, l'Être-suprême qui l'a formé, & qui le soutient, peut seul juger de l'ordre qui y regne.

Quand il reste des déterminations arbitraires qui laissent certaines choses sans place fixe, il y a un mélange d'ordre & de confusion, & l'un ou l'autre domine à proportion du nombre des places déterminées ou à déterminer.

Les choses qui n'ont aucune différence intrinsèque peuvent changer de place entr'elles, sans que l'ordre soit altéré, au lieu que celles qui diffèrent intrinsèquement ne sauroient être substituées l'une à l'autre. Quand on dérange une chambre, dans laquelle il n'y a, par exemple, qu'une douzaine de chaises pareilles, il n'est pas

nécessaire que chaque chaise retourne précisément à la place où elle étoit. Mais si les meubles de cet appartement sont inégaux, qu'il y ait sofa, lit, ou telle autre pièce disproportionnée à d'autres, on ne sauroit mettre le lit où étoit une chaise, &c.

C'est l'ordre qui distingue la veille du sommeil; c'est que dans celui-ci tout se fait sans raison suffisante. Personne n'ignore les bizarres assemblages qui se forment dans nos songes. Nous changeons de lieu dans un instant. Une personne paroît, disparoît & reparoît. Nous nous entretenons avec des morts, avec des inconnus, sans qu'il y ait aucune raison de toutes ces révolutions. En un mot, les contradictoires y ont lieu. Aussi la fin d'un songe n'a souvent aucun rapport avec le commencement; & il en résulte que la succession de nos idées en songes, n'ayant point de ressemblance, la notion de l'ordre ne s'y trouve pas; mais pendant la veille, chaque chose a sa raison suffisante; la suite des idées & des mouvemens se développe & s'exécute conformément aux loix de l'ordre établi dans l'univers, & la confusion ne s'y trouve jamais au point d'admettre la coexistence des choses contradictoires.

ORDRE, en Géométrie, se dit en parlant des lignes courbes, distinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, composent le premier ordre; les sections coniques, le second ordre, parce que leur équation monte au second degré, & ainsi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *énumération des lignes du troisieme ordre*. Voyez COURBE.

On se sert quelquefois du mot de *degré* au lieu de celui d'ordre: ainsi on dit *une courbe ou une ligne du troisieme degré*, pour *une ligne du troisieme ordre*. Voyez *Degré*, *Courbe* & *Genre*.

Ordre s'emploie aussi en parlant des infinis & des infiniment petits; ainsi on dit *infini du second ordre*, pour dire une quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même: *infiniment petit du second ordre*, pour dire une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui

est déjà infiniment petite elle-même, & ainsi de suite: sur quoi voyez INFINI & DIFFÉRENCIEL. On dit de même *équation différentielle du premier, du second, &c. ordre*, pour dire une équation où les différentielles sont du premier, du second ordre, &c. Voyez *Equation*. (O)

§ ORDRE, (*Métaphysique*.) *Mesure de l'ordre*. M. Wolff semble être le premier qui ait entrepris, avec quelque succès, de répandre plus de jour sur l'onthologie; & la plupart des définitions qu'il donne, quoique nominales, ne laissent pas d'être assez conformes aux regles de la logique. Sur-tout la théorie qu'il ordonne de l'ordre & de la perfection, est fort lumineuse & susceptible des applications, quoiqu'il ne l'ait pas poussée au dernier degré de précision auquel elle devoit être portée. La définition qu'il donne de l'ordre est nominale, en ce qu'il fait consister l'ordre dans la ressemblance de ce qui est simultané & successif. On voit bien que cette définition a été trouvée par voie d'abstraction de quelques cas particuliers; car on la trouvera, par exemple, dans l'ordre d'une bataille, dans celui d'une bibliothèque, dans l'arrangement d'un jardin, d'un palais, des orgues, &c. J'ai trouvé cependant que l'idée de ressemblance qui entre dans cette définition, ne semble indiquer qu'une certaine espece d'ordre, & nommément celle où il y entre de la symmétrie & de l'eurythmie, & où on a principalement égard à la disposition simplement locale des parties, en tant qu'elles occupent, par exemple, le milieu, les extrémités, les places de devant, de dessus, d'en-bas, de derriere, de côté, &c. ou en tant que, relativement à leur plus ou moins de ressemblance, on les range dans certaines classes, &c. On voit bien que tout cela peut se faire dans plusieurs cas, indépendamment de la liaison que les parties peuvent avoir entr'elles. C'est ainsi, par exemple, que dans tous les animaux, les membres qui sont d'un côté, se trouvent encore de l'autre; au lieu que les membres qui sont uniques, occupent le milieu. Voilà un ordre qui est symétrique, & qui, envisagé sous ce seul point de vue, est simplement local. Il est bien vrai que, tout local qu'il est, les loix de l'équilibre & d'autres vues fort essentielles, le rendent nécessaire

nécessaire, de sorte que ce n'est pas la simple beauté de la symmétrie qui a porté le Créateur à établir cet *ordre* dans la structure des corps des animaux & des hommes; & c'est à quoi les poètes, les orateurs & les artistes, qui prennent tant de soin de l'*ordre* local ou de l'arrangement symétrique de leurs ouvrages, pourroient quelquefois avoir plus égard. Le beau doit encore offrir du réel.

Il y a une autre espece d'*ordre* qui ne doit point être examiné suivant les regles de la symmétrie, & où il n'est pas question d'une simple ressemblance sensible ou extérieure, mais des liaisons bien plus réelles. Tel est l'arrangement des moyens pour parvenir à quelque but qu'on se propose; & c'est surtout dans ce sens qu'on dit que tout ce qui se fait, doit se faire avec *ordre*. C'est dans ce sens aussi, que tout ce qui se fait dans la nature, se fait avec *ordre*, mais avec un *ordre* si compliqué & bien souvent si peu symétrique, qu'on croiroit n'y trouver que les effets du hasard.

Comme en philosophie, il est très-essentiel de distinguer les deux especes d'*ordres* dont je viens de parler, nous pourrons appeler la seconde espece l'*ordre légal*, tout comme nous avons appelé la premiere l'*ordre local*, ou bien nous emploierons les termes d'*ordre de liaison* & d'*ordre de vraisemblance*, parce que c'est par-là que ces deux especes se distinguent: elles peuvent se trouver ensemble dans un même objet; mais il arrive bien souvent qu'on trouve l'une sans l'autre. Et si le défaut d'*ordre* de ressemblance doit être nommé *hasard*, comme en effet c'est la seule définition valable qu'on puisse donner de ce terme, non seulement on pourroit dire qu'il y a du hasard dans le monde, mais qu'il y en a même dans la géométrie. Car en extrayant, par exemple, la racine quarrée du nombre 12 au moyen d'une suite décimale, 3, 46410, 16151, 37754, 58705, 48926, 83011, 74473, 38856, 10507, 62067, 12561, 11613, 95890, 38660, 33817, 60007, 41622, 92773, 51449, 71512, 48, &c. il est clair qu'il y a dans ces nombres un *ordre* de liaison, & que chacun y occupe nécessairement sa place; mais il est également vrai aussi, qu'il n'y a absolument point d'*ordre*

Tome XXIII.

de ressemblance, & qu'ils se succèdent comme jetés au hasard. Tous les chiffres s'y rencontrent autant de fois l'un que l'autre; & cela auroit également lieu, s'ils avoient été jetés au sort ou produits au hasard. Aussi le calcul des probabilités y est parfaitement applicable, quoique l'*ordre* de liaison qui regne dans ces nombres, ait une nécessité géométrique; & cela me paroît mériter d'autant plus d'attention, que sans la différence qu'il y a entre ces deux especes d'*ordre*, les calculs de probabilité ne seroient guere applicables aux cas où on les applique depuis qu'ils ont été inventés. Mais retournons à nos définitions.

L'usage que M. Wolff & ses successeurs ont fait de la définition de l'*ordre* qu'il a donnée, c'est que non seulement on en a déduit plusieurs proportions qui peuvent être d'usage; mais on a encore tâché d'indiquer le plus & le moins qu'il peut y avoir dans différents *ordres*. Ils ont établi que l'*ordre* est d'autant plus grand, qu'il y a plus de ressemblance, & qu'il s'y trouve plus de parties ressemblantes. Avouons que cette conséquence, à ne la considérer que philosophiquement, paroît fort naturelle; il n'y est question que de parties & de ressemblances. Mais en métaphysique, il s'en faut de beaucoup que tout ce qui est désigné par un même nom, soit aussi homogène que le géometre le demande: il y a là encore bien à trier. Feu M. Baumgarten, qui, parmi les philosophes allemands, s'est acquis beaucoup de célébrité, a donné dans sa *Métaphysique des principia matheos intensorum*, où il traite, d'une façon assez semblable, la plupart des idées métaphysiques. Voici en propres termes ce qu'il dit de l'*ordre*: *Ordo minimus est minima in conjunctione identitas. Ergo quo major est conjunctionis identitas, hoc major fit ordo, donec fit maximus, ubi maxima conjunctionis identitas, id est, ubi plurima maxima toties tantumque conjunguntur eodem modo, quoties quantumque possunt.* On peut dire que cela pourroit passer pour la vie commune, où il ne s'agit que d'estimer en gros le plus ou moins d'*ordre* qu'il y auroit en certains cas. Il me semble cependant que l'identité n'admet point de degrés intensifs, & qu'ainsi la *major identitas* doit être estimée par le

D d d d d

nombre des choses identiques ; & de cette manière , la *minima identitas* est l'identité de deux choses à l'égard d'un seul attribut. Mais quand même on accorderoit tout cela , nous sommes encore assez éloignés de la mesure de l'*ordre*. Nous allons voir que pour y parvenir , il faut une toute autre méthode ; & que , bien loin de s'arrêter à ces sortes de généralités qui renferment les cas les plus hétérogènes , il faudra marcher pas à pas , afin d'aller du plus simple au plus composé , & de mesurer chaque espèce d'*ordre* de la façon qu'elle doit être mesurée. Je ne dirai pas jusqu'où je pousserai ces recherches ; mais je croirai toujours avoir franchi le pas le plus difficile , en ce que j'aurai franchi le premier. Je dirai donc que c'est sur-tout à l'*ordre* de ressemblance , qui est purement local , que je m'attacherai dans cette addition. Il est plus sensible que l'*ordre* de liaison , qui a , outre cela , des principes plus nécessaires & d'une toute autre nature. Ainsi , toutes les fois que je parlerai de l'*ordre* , c'est l'*ordre* de ressemblance qu'il faudra entendre ; à moins que je ne désigne expressément l'*ordre* de liaison. Ce qui étant présupposé , je dirai que l'*ordre* le plus simple c'est l'*ordre* linéaire , en ce qu'il n'a qu'une seule dimension locale. Telle est , par exemple , une suite d'arbres qui bordent une allée ; telle est une suite de colonnes ou d'arcs qui soutiennent un aqueduc ; telle est la mélodie d'un air qu'on chante , & tel est encore chaque discours qu'on prononce. En tout cela , comme dans une infinité d'autres cas , l'*ordre* , qu'on peut appeler *ordre de discussion* , est simplement linéaire. Voyons maintenant ce qu'on doit y considérer.

Qu'on se figure une suite d'objets rangés en ligne droite , ou , pour parler plus généralement , en succession linéaire : si ces objets sont absolument ressemblans les uns aux autres , il est indifférent lequel sera le premier , le second , &c. & toute la différence qu'on pourra encore faire , regarde les intervalles qui pourront séparer les objets. Ces intervalles pourront être égaux ou inégaux , & il est clair que dans ce dernier cas , la symmétrie demande des rapports qui admettent beaucoup de variations , suivant les différentes vues qu'on pourra se

proposer. Mais si les objets ne sont point absolument semblables , leur différence entrera pareillement en ligne de compte , & encore en ce cas , les règles de la symmétrie pourront être applicables : je me borne ici à en faire mention. Il reste encore un autre point qui n'est pas du ressort de la symmétrie ; c'est le rang ou la dignité que les objets qu'il s'agit de ranger , pourront avoir , & qui demande un arrangement qui y soit conforme. On fait que ce cas a lieu dans plusieurs solennités , où il se forme des processions qui doivent être arrangées suivant le rang ou la dignité des personnes : il s'y mêle quelquefois des bizarreries gothiques , & bien souvent il y survient des disputes , tant pour ce qu'il y a de local dans l'arrangement , que sur-tout pour ce qui regarde l'évaluation de chaque qualité dont les dignités sont composées. Ce dernier point n'entre pas dans le plan de cette addition. J'admettrai donc les dignités comme déterminées , & il s'agira de voir , comment , dans chaque arrangement , les degrés ou plutôt les défauts de l'*ordre* peuvent être évalués.

D'abord il est clair qu'on numérote les places , en sorte qu'elles cadrent avec les numéros des dignités ; & cette convenance ou cet accord des numéros correspondans ou homologues , est ce qu'on appelle le *rang*. Quand tout est arrangé , de façon que les numéros conviennent , l'*ordre* est absolu : c'est une unité qui reste absolument telle. Mais si dans l'arrangement il y a des *qui pro quo* , alors il y a des rangs blessés , & voilà ce qui se calcule. Le défaut d'*ordre* s'accroît suivant une double dimension. D'abord il est plus grand en raison du nombre des places dont un objet est mis en arrière. Ensuite ce défaut s'aggrave encore , à raison de la dignité de l'objet qu'on a mis en arrière. Il est donc en raison composée de la dignité & du nombre des places : mais ce n'est pas tout ; car on manque également en mettant un objet de moindre dignité à la place d'un objet plus éminent. On lui fait plus d'honneur qu'il ne lui en convient ; & comme cela entre également dans le compte du *qui pro quo* , la somme des défauts d'*ordre* en doit être augmentée. Si bien donc que pour avoir cette somme , il faut mul-

Multiplier la dignité de chaque objet déplacé, par le nombre des places dont il a été avancé ou reculé, & la somme de ces produits sera celle des défauts, & indiquera en même temps le degré de répréhensibilité du désordre.

Après avoir trouvé cette règle, je n'ai pas manqué de l'appliquer à un exemple qui ne fut pas trop prolixte. Par les principes du calcul des permutations, on fait que quatre objets peuvent être transposés ou changer de place en vingt-quatre manières différentes. J'ai donc numéroté les 4 places; & en donnant aux objets les dignités équi-différentes 1, 2, 3, 4, qui dans cet exemple sont arbitraires, j'ai calculé les défauts d'ordre ou les degrés de lèse-rang, pour toutes les 24 transpositions possibles. Les voici suivant l'ordre des défauts.

Arrangemens.	Défauts.	Arrangemens.	Défauts.
1 2 3 4	0	2 4 3 1	13
2 1 3 4	3	3 2 4 1	13
1 3 2 4	5	2 4 1 3	15
1 2 4 3	7	3 1 4 2	15
2 3 1 4	7	4 2 3 1	15
3 2 1 4	8	4 1 3 2	17
3 1 2 4	9	4 2 1 3	17
2 1 4 3	10	4 1 2 3	18
1 3 4 2	11	3 4 2 1	19
1 4 3 2	12	3 4 1 2	20
2 3 4 1	12	4 3 2 1	20
1 4 2 3	13	4 3 1 2	21

Ces défauts sont calculés d'après la règle que je viens de donner, & qui n'a point de difficulté. C'est ainsi, par exemple, que pour le dernier arrangement on aura :

4 est transposé de 3 places, ce qui fait  
 $12 = 4 \cdot 3$   
 3 d'une place                     $3 = 3 \cdot 1$   
 1 de 2 places                     $2 = 1 \cdot 2$   
 2 de 2 places                     $4 = 2 \cdot 2$   
 La somme est                    21.

J'observe en passant, que dans les six cas où le n°. 4 est à sa place, les défauts sont les mêmes que lorsqu'il n'y a que trois objets; & comme ces défauts sont 0, 3, 5, 7, 8, 9, on voit qu'ils sont beaucoup moins

grands : la raison en est claire ; c'est que le n° 4 fait un grave personnage, & le nombre des places est pareillement augmenté d'une unité.

Dans le cas que je viens d'exposer, on voit que ce ne sont pas les degrés de l'ordre, mais bien ceux des défauts qui doivent être évalués. Chaque objet doit occuper la place qui répond à sa dignité ; & dès que cela est, tous les rangs sont observés & l'ordre est absolu, en sorte qu'alors il n'y a rien à calculer ; car le nombre des objets & des places ne produit tout au plus qu'une série ou une procession plus ou moins longue ou nombreuse ; & si c'est une solennité, elle en peut devenir plus pompeuse : mais tout cela n'en rend l'ordre ni plus ni moins grand, dès qu'il est absolu, ou qu'il n'y a point de rang blessé. Mais dès qu'il y en a, il est clair que les déplacements peuvent être comptés, & qu'ils s'aggravent encore en raison des dignités lésées par ces déplacements. Du reste, il y a encore d'autres cas où, au lieu de ce qu'on croiroit d'abord devoir être calculé, on trouve que c'est tout le contraire qui doit l'être. C'est ainsi, par exemple, que lorsqu'il s'agit des degrés de la vue distincte, ce ne sont pas ces degrés, mais les degrés de confusion qui doivent être calculés ; car la vue absolument distincte est unité absolue, comme l'ordre absolu des rangs. L'un & l'autre a lieu par-tout où la confusion ou le défaut d'ordre est = 0.

Mais passons à d'autres cas où l'ordre absolu est unité, qui pour les degrés inférieurs, admet des fractions. Ces cas sont ceux où les objets qu'il faut mettre en ordre ont leurs places assignées, mais en sorte que pour les remplir dignement, ils doivent répondre en tout aux conditions attachées à chaque place. Tel est, par exemple, le cas d'une bibliothèque bien rangée. Les livres s'y classent d'abord suivant les sciences ; ensuite on a égard à leur ancienneté, au format, à la reliure, &c. Et il est clair que si chaque livre satisfait à toutes ces conditions, il occupera sa place par tous les titres, & la bibliothèque sera absolument bien arrangée. L'ordre dans lequel elle se trouve, fera cette unité absolue dont je viens de parler. Elle ne sauroit

devenir plus grande, quoiqu'elle admette des fractions; & ces fractions expriment les degrés inférieurs de l'ordre, qui aura lieu lorsqu'il y aura des exceptions à faire, c'est-à-dire, lorsque les livres d'une même classe ne satisfont pas à toutes les conditions.

Observons cependant que, quoique cette unité soit absolue dans tous les cas, elle ne laisse pas de dépendre d'autant d'unités qu'il y a de règles à observer; & si ces règles ne sont pas d'une même importance, ces unités ne sauroient non plus être prises sur une même échelle, mais sur des échelles proportionnellement plus ou moins grandes; de sorte qu'après qu'on a fait le calcul, il faut y joindre la réduction que demande la diversité des échelles. Voici maintenant comment ce calcul doit être fait; & pour plus de clarté, retenons l'exemple des livres & de la bibliothèque.

Supposons que le nombre des livres soit  $= n$ , & que chaque livre doive satisfaire à trois conditions, dont l'importance soit désignée par  $a, b, c$ . Je dis d'abord que le produit  $n(a + b + c)$  est l'unité absolue; & si tous les livres satisfont à ces conditions, chacun séparément, l'ordre sera pareillement absolu. Ensuite je remarque qu'il y a toujours moyen d'arranger les livres, en sorte que du moins ils satisfassent tous à la condition principale, qui soit  $a$ . Supposons donc qu'ils ne satisfassent pas tous aux deux autres conditions  $b, c$ , mais qu'il y en ait

$m$  qui y satisfassent;

$p$  qui ne satisfassent qu'à la condition  $b$ ;

$q$  qui ne satisfassent qu'à la condition  $c$ ;

$r$  qui ne satisfassent à aucune de ces deux conditions.

Il est clair que l'ordre ne sera pas absolu, mais qu'il sera d'autant plus petit, que les nombres  $p, q, r$  seront plus grands. Or, pour trouver ce degré inférieur, il faut multiplier le nombre de chaque espèce par la somme des valeurs  $a, b, c$ , assignées aux conditions auxquelles elles satisfont, ce qui donne  $m(a + b + c) + p(a + b) + q(a + c) + ra$ ; & la somme de ces produits étant divisée par  $n(a + b + c)$ , qui marque l'unité absolue, on aura la fraction 
$$\frac{m(a + b + c) + p(a + b) + q(a + c) + ra}{n(a + b + c)}$$

qui exprime la valeur de l'ordre de la bibliothèque arrangée de la façon que nous venons de supposer.

S'il s'agissoit de calculer la valeur de l'ordre qui se trouve dans la versification, on procéderoit de la même manière. Dans chaque vers les places pour les syllabes longues & breves sont assignées, & c'est au poète à arranger son vers en sorte que la condition à l'égard de chaque place soit remplie. La langue offre des syllabes de trois ou quatre longueurs différentes, au lieu que le vers n'en veut que de deux espèces. Et si le poète remplit ces places en sorte que son poème soit bientôt achevé, il est clair qu'on trouvera souvent pour la valeur de l'ordre, non l'unité absolue, mais une fraction assez petite. Il y a une remarque assez semblable à faire à l'égard du nombre oratoire des périodes. Il faut que l'harmonie qui doit s'y faire sentir soit conforme au sujet, & quelques membres de la période étant donnés, les autres en sont d'autant moins arbitraires, si on veut que la période soit bien arrondie, & que l'ordre ou l'arrangement des paroles & des phrases soit absolu. Il en est de même de l'arrangement des différentes parties d'une théorie, lorsqu'on veut que l'ordre y soit absolu. Il s'agit, dans ce cas, non seulement d'éviter les redites, mais sur-tout de faire en sorte que tout ce qu'on établit soit précédé de ce qui est requis pour l'entendre, pour s'en convaincre, & pour l'exécuter lorsqu'il s'agit de la pratique. Tel est, ou peu s'en faut, l'ordre qui regne dans les éléments d'Euclide. Mais si à cet égard on repasse la plupart des institutions de chimie, on y trouvera un ordre d'un degré bien inférieur; & quand il s'agit des écrits où l'ordre est  $= 0$ , c'est aux alchimistes qu'il faut s'adresser. Le calcul, dans tous ces cas & dans beaucoup d'autres, est à très-peu près le même. Tout se réduit à évaluer les degrés d'importance des règles auxquelles chaque partie doit satisfaire. J'observe seulement que dans les écrits théoriques il peut arriver que toutes les règles concourent à assigner sa place à chaque énoncé. Dans ces cas les défauts d'ordre s'évaluent suivant les déplacements. Et comme chaque énoncé peut être regardé



Comme d'autant plus important que sa place est plus près du commencement, il est clair que son déplacement s'aggrave par son degré d'importance; & voilà ce qui rend le calcul parfaitement semblable à celui que nous avons donné ci-dessus pour les rangs.

Mais il se peut aussi que les règles ne s'accordent pas à assigner une même place à chaque objet, & que les déplacements puissent être comptés. Dans ces sortes de cas il se peut que l'une des règles l'emporte de façon qu'elle doit être absolument observée. Mais si cela n'est pas, & que chaque règle garde ses droits, il est clair que, de quelque façon que l'objet soit placé, l'ordre ne sera pas absolu, mais qu'il y aura des défauts qu'il convient de calculer. Pour cet effet, il faut d'abord évaluer l'importance de chaque règle. Ce degré doit être multiplié par la distance qui est entre l'objet & la place que la règle lui assigne, & la somme de tous ces produits marquera le degré de défaut d'ordre qui, suivant l'arrangement qu'on a fait, peut être plus ou moins considérable. De-là il suit que, quand il n'y a que deux règles, on manque le moins quand on s'en tient à celle qui est de plus grande importance. Quand il y en a plusieurs, c'est ordinairement à une des intermédiaires qu'il faut s'en tenir, à moins que celle qui demande la place la plus avancée ou la plus reculée, ne l'emporte en importance sur la somme des degrés d'importance de toutes les autres. Comme dans ce calcul, la distance de l'objet de la place que chaque règle lui assigne, se prend toujours positivement, de quelque côté de cette place que se trouve l'objet, cela fait qu'il n'y est pas question de la continuer: par cette raison le calcul reste toujours numérique, & le changement des signes + & - n'y a pas lieu. Cependant, les règles que je viens de donner peuvent être d'usage en plusieurs cas. J'ai observé qu'on les suit assez bien dans les solennités, où il s'agit d'évaluer les prétentions à tel ou tel rang, & où les différens titres font qu'il faut se décider pour l'un aux dépens des autres. Cela arrive également dans l'arrangement d'un système, d'un ouvrage théorique, où les règles de la méthode ne s'accordent pas à assigner une même place à quelque partie

du système. Toute la difficulté qu'il y a, c'est d'évaluer l'importance de chaque règle. Cependant ce que je viens d'établir, fait voir que par-tout où il n'y a que deux règles, il suffit de savoir en gros quelle est la plus importante, parce que c'est celle-là qu'il faut suivre. Mais quand il y en a plusieurs, alors sans doute la connoissance exacte du degré d'importance de chacune devient plus nécessaire, sur-tout où il faut s'en tenir à une de celles qui assignent une place intermédiaire. Du reste il est clair que si plusieurs règles exigent une même place, elles équivaudront à une règle dont l'importance est égale à la somme de toutes celles qui assignent la même place.

Eclaircissons néanmoins ce que nous venons de dire, par le cas où il n'y a que trois règles.

$$\begin{array}{ccc} A & B & C \\ & m & n \end{array}$$

Soient  $A, B, C$ , les places assignées par chacune des trois règles: que le degré d'importance soit pareillement désigné par  $A, B, C$ . Faisons  $m$  égal au nombre des places ou à l'intervalle  $AB$ , &  $n$  égal à l'intervalle  $AC$ : soit enfin,  $x$  la distance de l'objet de la place  $A$ , de sorte que cet endroit soit quelque part entre  $A$  &  $C$ , nous aurons donc

$$\begin{array}{ccc} x \text{ la distance de l'objet de la place } A & & \\ m-x & \cdot & B \\ n-x & \cdot & C \end{array}$$

& par conséquent le défaut d'ordre sera

$$y = Ax + B(m-x) + C(n-x).$$

Séparons dans cette valeur les parties variables, & nous aurons

$$y = x(A-B-C) + Bm + Cn.$$

D'où l'on voit d'abord que, dès que la règle  $A$  équivaut à la somme des règles  $B + C$ , on aura  $A-B-C=0$ , & par conséquent  $y = Bm + Cn$ , c'est-à-dire, que dans ce cas il est indifférent laquelle des trois places on donne à l'objet, le défaut d'ordre sera toujours le même.

Mais supposons, en second lieu, que la règle  $A$  l'emporte sur la somme des deux autres, nous aurons  $A > B + C$ , & ainsi  $A-B-C$  étant une quantité positive, il est clair que le défaut d'ordre sera le moindre possible, en faisant  $x=0$ , c'est-à-dire, en plaçant l'objet en  $A$ .

Réciproquement, si la seconde regle  $B$  l'emporte sur les deux autres, la valeur  $A - B - C$  est négative; ce qui fait que le défaut diminue, jusqu'à ce qu'il soit  $x = m$ . Faisons donc  $x = m + \zeta$ , & nous aurons, puisque  $x$  tombe entre  $B$  &  $C$ ,  $y = A(m + \zeta) + B\zeta + C(n - m - \zeta)$ ; ou bien  $y = (A + B - C)\zeta + Am + C(n - m)$ . Mais on a

$$n > m$$

$$A + B - C > 0;$$

donc, pour avoir le moindre défaut, il faut faire  $\zeta = 0$ , c'est-à-dire, que l'objet doit être placé en  $B$ . Il convient ici de remarquer que, suivant la loi de continuité, il eût fallu faire

$$y = (m + \zeta)A - B\zeta + C(n - m - \zeta).$$

Mais j'ai déjà dit que les distances se prennent toujours positivement; & c'est à quoi il faut avoir égard dans les substitutions qu'on fait. C'est aussi ce qui rend l'énumération des cas plus diffuse.

Le cas où  $C > A + B$ , est le même que celui où  $A > B + C$ ; car l'une & l'autre des places  $A, C$ , est à l'extrémité. Ainsi dans ce cas l'objet doit être placé en  $C$ .

Mais il reste encore quelques autres cas. Supposons d'abord  $A$  plus grand que  $B$  ou  $C$  séparément, mais que  $A$  soit  $> B + C$ ; dans ce cas nous aurons

$$y = -x(B + C - A) + Bm + Cn.$$

Ainsi le défaut d'ordre diminue, du moins aussi long-temps qu'on place  $x$  entre  $A$  &  $B$ ; de sorte que tout au moins il faut le placer en  $B$ . Plaçons donc  $x$  entre  $B$  &  $C$ , en sorte que  $x = m + \zeta$ , & nous aurons comme auparavant,

$$y = A(m + \zeta) + B\zeta + C(n - m - \zeta);$$

$$\text{ou bien } y = (A + B - C)\zeta + Am + C(n - m).$$

$$\text{Or, } A > C$$

& d'autant plus

$$A + B > C$$

&

$$n > m$$

Donc le défaut d'ordre s'accroît avec  $\zeta$ : donc il faut faire  $\zeta = 0$ , & placer l'objet en  $B$ .

Il est clair que la même chose arrivera, dans le cas où  $C$  surpasse en importance chacune des regles  $A, B$ , séparément,

sans cependant les surpasser conjointement.

A d'autant plus forte raison faudra-t-il l'objet en  $B$ , lorsque cette regle l'emporte sur chacune des regles  $A, C$ , prises séparément, quand même elle ne l'emporterait pas sur les deux conjointement.

Voici donc le résultat du calcul que je viens de détailler pour les cas de trois regles. Il faut s'en tenir à celle qui a le plus d'importance. Si elle l'emporte sur les deux autres conjointement, l'objet doit être mis à la place qu'elle assigne. Mais si les deux autres regles l'emportent, quoique chacune, prise séparément, soit de moindre valeur, alors l'objet occupera la place intermédiaire  $B$ , quelle que soit la regle la plus importante. S'il y a deux regles d'une importance égale, ce sera encore la place intermédiaire, à l'exception du seul cas où la troisième regle est plus importante que la somme des deux égales, & que cette troisième regle demande une des places extrêmes  $A, C$ .

On voit aisément que s'il falloit faire l'énumération des cas où il y a plus de trois regles, cette énumération augmenterait considérablement en prolixité, sur-tout pour ce qui regarde les places intermédiaires: car si l'une de ces regles l'emporte sur la somme de toutes les autres, elle s'arrogé l'objet, quel que puisse être le nombre des regles. Mais voyons s'il y a moyen d'éviter cette énumération des cas, par quelques considérations générales. Supposons pour cet effet un nombre quelconque de regles & de places en succession linéaire: supposons encore l'objet mis dans quelque place intermédiaire; il est clair que quand on l'avance d'un côté, par exemple, du côté droit, le degré du défaut d'ordre change de deux façons. D'abord il diminue à l'égard des places qui sont du côté gauche. Enfin il augmente encore à l'égard de la place dont il a été avancé du côté droit. Cette dernière augmentation a encore lieu, quand même l'objet seroit reculé du côté gauche. Mais à l'égard des autres places, il arrive tout le contraire; car le défaut diminue du côté gauche, tandis qu'il augmente du côté droit. L'effet, à l'égard de toutes ces places, est le même; mais il change du positif au négatif, ou récipro-

quement. Il n'y a que l'effet de la place d'où l'objet a été avancé ou reculé, qui reste toujours positif, bien entendu que l'objet ne soit pas avancé ou reculé au-delà de la place la plus voisine de celle qu'il occupoit d'abord. Mais la condition du moindre défaut veut que, de quelque côté que l'objet soit avancé, le défaut aille en augmentant : de-là il suit que la place qu'il doit occuper, est telle que l'effet qu'elle produit dans le déplacement, est plus grand que celui que produisent toutes les autres places. Il faut donc que la différence entre la somme des degrés d'importance du côté droit & celle du côté gauche, soit moindre que le degré d'importance de la place qui donne le moindre défaut. Voilà donc la règle qu'il s'agissoit de trouver : elle est indépendante de la distance qu'il y a entre les places ; il suffit qu'il y en ait une quelconque : mais elle dépend de l'importance des règles ; & de plus, il faut savoir quel est l'ordre de ces règles à l'égard des places. Moyennant ces données, on trouvera de la façon suivante la place qui répond au moindre défaut. Qu'on prenne la somme des degrés d'importance de toutes les règles, afin d'avoir la moitié de cette somme : si donc la règle qui demande la place extrême, par exemple, du côté droit, surpasse en importance la moitié de cette somme, alors elle s'arrose l'objet : sinon, on prendra encore la seconde règle, c'est-à-dire, celle qui assigne la seconde place du côté droit ; & si le degré d'importance de ces deux règles l'emporte sur la moitié de la somme de toutes les règles, c'est alors à cette seconde place qu'il faut mettre l'objet : sinon, on prendra encore la troisième règle, c'est-à-dire, celle qui assigne la troisième place du côté droit, & on verra si la somme des degrés d'importance de ces trois règles surpasse la moitié de la somme de toutes. Si cela est, l'objet doit être mis à cette troisième place : sinon, on prendra encore la quatrième règle, & ainsi de suite. Cela veut donc dire qu'il faut ajouter, selon l'ordre des places, les degrés d'importance d'autant de règles qu'il en faut pour que la somme commence à être plus grande que la moitié de la somme des degrés de toutes les règles ; & la règle qui

commence à produire cet excédent, est celle qui assigne la place où l'objet doit être mis, pour qu'il y ait le moindre défaut d'ordre. S'il arrive que les deux sommes soient égales, alors il y a deux places équivalentes ou qui produisent le même moindre défaut. (+)

ORDRE, (*Jurisprud. canon.*) est le sixième des sacremens de l'église catholique, qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service de Dieu.

La tonsure cléricale n'est point un ordre, c'est seulement une préparation pour parvenir à se faire promouvoir aux ordres.

L'ordre a été institué par J. C. lorsqu'il dit à ses disciples : *Sicut misit me pater, & ego mitto vos. Insufflavit & dicit eis, accipite Spiritum Sanctum, &c. Joann. xx, v. 21.*

Mais comme J. C. & l'église n'ont point donné à tous les clercs un pouvoir égal, il y a dans le clergé différens degrés que l'on nomme ordre ; & ces degrés sont ce qui compose la hiérarchie ecclésiastique.

Suivant l'usage de l'église latine, on distingue deux sortes d'ordres ; savoir les ordres mineurs ou moindres, & les ordres sacrés ou majeurs.

Les ordres mineurs ou moindres sont au nombre de quatre ; savoir l'office de portier, celui de lecteur, celui d'exorciste & celui d'acolyte.

Les ordres majeurs ou sacrés sont le sous-diaconat, le diaconat & la prêtrise : l'épiscopat est encore un degré au dessus de la prêtrise.

Les évêques reçoivent la plénitude du sacerdoce avec le caractère épiscopal, voy. CONSÉCRATION & EVÊQUE. Ils sont aussi les seuls qui puissent donner à l'église des ministres par le sacrement de l'ordre.

L'imposition des mains de l'évêque est la matière du sacrement de l'ordre ; la prière qui répond à l'imposition des mains en est la forme.

L'ordre imprime sur ceux qui le reçoivent un caractère indélébile, qui les rend ministres de J. C. & de son église d'une manière irrévocable.

L'ordination d'un prêtre se fait par l'évêque, en mettant les deux mains sur la

tête de l'ordinant, & en récitant sur lui des prières. Les prêtres qui sont présents lui imposent aussi les mains; l'évêque lui met les ornemens du sacerdoce; il lui consacre les mains par dedans avec l'huile des catéchumènes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patene avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque; après la communion l'évêque lui impose une seconde fois les mains, & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainsi un prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'âmes, ne peut confesser & absoudre hors le cas de nécessité, sinon en vertu d'un pouvoir spécial de l'évêque.

Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque met seulement la main sur la tête de l'ordinant, en disant, *recevez le Saint-Esprit*; ensuite il lui donne les ornemens de son ordre, & le livre des évangiles.

Il n'y a point d'imposition des mains pour le sous-diaconat; l'évêque donne seulement à l'ordinant le calice vide avec la patene, le revêt des ornemens de son ordre, & lui donne le livre des épîtres.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés ne peuvent plus se marier; on accorde quelquefois des dispenses à ceux qui n'ont que le sous-diaconat, mais ces exemples sont rares.

Les ordres mineurs se confèrent sans imposition des mains, & seulement par la tradition de ce qui doit servir aux fonctions de l'ordinant; ainsi l'évêque donne au portier les clés, au lecteur le livre de l'église, à l'exorciste le livre des exorcismes, à l'acolyte il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les ordres mineurs peuvent quitter l'état de cléricature & se marier sans dispense.

Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir les fonctions des ordres mineurs, & à ne les faire remplir que par des clercs qui aient reçu l'ordre auquel elles sont attachées; mais ce règlement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des

quatre ordres mineurs sont le plus souvent remplies par des simples clercs, ou même par des laïques revêtus d'habits ecclésiastiques; de sorte qu'on ne regarde plus les ordres mineurs que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux ordres supérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorcismes, laquelle par un usage établi depuis long-temps dans l'église, est réservée aux prêtres, lesquels ne peuvent même exorciser les possédés du démon, sans un pouvoir spécial de l'évêque, parce qu'il est rare présentement qu'il y ait des possédés, & qu'il y a souvent de l'imposture de la part de ceux qui paroissent l'être.

L'ordination ne se réitère point, si ce n'est quand on doute si celui qui a conféré les ordres à un clerc, étoit véritablement évêque, ou bien s'il avoit ordonné prêtre quelqu'un qui n'auroit point été baptisé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & ensuite tous les ordres inférieurs au sacerdoce.

Si l'évêque avoit omis l'imposition des mains à l'ordination d'un prêtre ou d'un diacre, on ne réitère pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a été ordonné suspende les fonctions de son ordre jusqu'à ce que la cérémonie omise ait été suppléée aux premiers quatre-temps. Mais si l'évêque avoit omis de prononcer lui-même les prières qu'il doit dire, il faudroit réitérer l'ordination.

Celui qui a reçu les ordres d'un évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la dispense.

Un évêque qui s'est démis de son évêché, sans renoncer à la dignité épiscopale, peut donner les ordres quand il en est prié par un autre évêque.

Il n'est pas permis à un évêque de donner les ordres hors de son diocèse, même à ses diocésains, si ce n'est par la permission de l'ordinaire du lieu: celui qui ordonne autrement est suspens pour un an de la collation des ordres; & celui qui a été ainsi ordonné, suspens de ses fonctions jusqu'à ce que l'évêque l'ait relevé de la suspension.

Suivant

Suivant le droit canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination, est celui du diocèse où il est né, ou dans le diocèse duquel il a son domicile ou un bénéfice.

Le concile de Trente permet aussi à un évêque d'ordonner un clerc qui a demeuré 3 ans avec lui, pourvu qu'il lui confère aussi-tôt un bénéfice.

Mais les évêques de France, dans les assemblées du clergé de 1635 & 1665, sont convenus de n'ordonner sans démission, que les clercs originaires de leur diocèse: ce qui s'observe assez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien usage.

Les religieux doivent être ordonnés par l'évêque du diocèse où est leur monastère; ce qui ne peut se faire néanmoins sans le consentement de leur supérieur régulier.

En l'absence de l'évêque, son vicaire général, & pendant la vacance de l'évêché, le chapitre de la cathédrale, peuvent donner des démissions pour les ordres. Voyez *Démission*.

Le pape est en possession d'ordonner les clercs de quelque diocèse que ce soit, sans le consentement de leur évêque.

Les ordres mineurs se peuvent donner tous les dimanches & fêtes; mais les ordres majeurs ne se donnent qu'aux quatre-temps, le samedi saint, ou le samedi d'avant le dimanche de la passion: les ordres majeurs ne peuvent être conférés en d'autres temps, si ce n'est par dispense du pape, ce qu'on appelle une dispense *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés hors les temps prescrits par l'église, sont suspens des fonctions de leur ordre jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une dispense du pape. L'évêque qui a ordonné hors les temps prescrits, est punissable pour cette contravention.

On observoit autrefois des interstices entre chaque ordre mineur; présentement dans la plupart des diocèses, l'évêque les donne tous quatre en un même jour, & même souvent en donnant la tonsure.

Pour ce qui est des ordres sacrés, il n'est pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours consécutifs; l'évêque

qui auroit ainsi ordonné un clerc, demeureroit suspens du droit de conférer les ordres, & le clerc suspens de ses fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés de la suspension.

Ces règles ne furent pas observées par Photius, lequel dans le ix<sup>e</sup>. siècle fut mis à la place du patriarche Ignace; les évêques le firent passer en six jours par tous les degrés du sacerdoce. Le premier jour, on le fit moine, parce qu'alors l'état monachal faisoit en Orient un degré de la hiérarchie ecclésiastique; le second jour, on le fit lecteur; le troisième, sous-diacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche.

On en usa de même pour Humbert, dauphin de Viennois, auquel Clément VI donna tous les ordres sacrés en un même jour.

Pour être promu aux ordres il faut avoir les qualités nécessaires, telles que la vertu, la piété, la conduite régulière, la vocation; il faut aussi n'être point irrégulier. Voyez *Irrégularité*.

Le concile de Trente veut aussi que l'on ne donne les ordres mineurs qu'à ceux qui entendent le latin, & dont les progrès font espérer qu'ils se rendront dignes des ordres supérieurs.

Quant à l'âge nécessaire, en France les évêques ne donnent les ordres mineurs qu'à ceux qui ont 18 ou 19 ans; l'âge fixé pour le sous-diaconat est de 22 ans commencés, pour le diaconat 23, & pour la prêtrise 24 ans commencés; le pape accorde quelquefois des dispenses d'âge. Celui qui seroit ordonné avant l'âge nécessaire sans dispense, seroit suspens des fonctions de son ordre jusqu'à ce qu'il eût l'âge légitime.

Avant d'admettre un clerc aux ordres, on lui fait subir un examen sur les choses qu'il doit savoir, selon son âge & le degré auquel il aspire.

On observe aussi en France d'obliger les clercs de demeurer quelque temps au séminaire avant de se présenter à l'ordination.

Il est d'usage de publier au prône de la paroisse, le nom de celui qui se présente pour les ordres sacrés, & l'on ordonne à ceux qui y fauroient quelque empêchement de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un titre ; présentement pour les *ordres* sacrés il faut que l'ordinant ait un bénéfice ou un titre clérical. Voyez *Titre clérical*.

L'évêque donne à celui qui est ordonné des lettres d'*ordres* ou ordination, signées de lui ; & l'on tient registre de ces lettres.

Il y a des bénéfices qui requièrent dans le titulaire un certain *ordre*, comme de diaconat ou de prêtrise ; l'*ordre* peut être requis à *lege* ou à *fondatione*, voyez BÉNÉFICE. Voyez la *collection des conciles*, les *mémoires du clergé*, les *loix ecclésiastiques de d'Héricourt*. (A)

ORDRE, (*Jurisprud.*) qu'on appelle *état* en Normandie, est un jugement qui fixe le rang dans lequel les créanciers opposans au décret, doivent être payés sur le prix des biens saisis réellement, & sur les deniers provenans des baux judiciaires.

En quelques endroits, comme en Lorraine, au parlement de Bordeaux, & en Angoumois, l'*ordre* se fait avant l'adjudication par décret, afin de ne vendre des biens qu'autant qu'il en faut pour payer les créanciers. A Paris, & presque par-tout ailleurs, l'*ordre* ne se fait qu'après l'adjudication.

En Normandie on fait d'abord un état du prix des baux judiciaires, pour voir par-raillement s'il y a de quoi payer les créanciers sans vendre le fonds ; ailleurs on ne fait qu'un seul *ordre*.

En quelques endroits on ne fait l'*ordre* que quand le prix est consigné ; en d'autres on le commence aussitôt après l'adjudication.

Quand le décret est délivré, le procureur du poursuivant leve au greffe un extrait du nom des opposans, & celui de leur procureur ; il prend ensuite avec eux l'appointement sur l'*ordre*, qui est un appointement en droit à écrire & produire : il doit bien prendre garde de n'omettre aucun des créanciers opposans ; car s'il en omettoit un qui pût être utilement colloqué, il seroit responsable de sa créance.

Huitaine après la signification de l'appointement, le poursuivant fournit ses causes & moyens d'opposition, & fait sa production.

Le procureur plus ancien des opposans ; lequel en cette matière est regardé comme leur syndic, contredit toutes les productions ; ce qui n'empêche pas que chaque opposant n'ait aussi la liberté de contredire en son particulier.

L'instance d'*ordre* étant instruite, on juge ; & par le jugement on fait l'*ordre*, ce que l'on appelle *sentence d'ordre*, ou *arrêt d'ordre*, si c'est en cour souveraine.

On colloque dans l'*ordre*, en premier lieu les créanciers privilégiés, chacun, suivant le rang de leur privilège ; en second lieu les créanciers simples hypothécaires, chacun suivant le rang de leur hypothèque ; en troisième lieu les créanciers chyrographaires.

Les créanciers colloqués utilement dans l'*ordre*, vont toucher leur paiement aux saisies réelles, ou aux consignations, suivant que leur paiement est assigné sur l'un ou sur l'autre.

Au châtelet on nomme un commissaire pour faire l'*ordre*.

Il y a encore divers usages sur cette matière dans différens tribunaux. Voyez le *traité de la vente des immeubles par décret par M. d'Héricourt*, les *questions de Bretonnier*, au mot DÉCRET.

*Bénéfice d'ordre* ou de *discussion*, est une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être poursuivie avant que le principal obligé ait été discuté. Voyez *Caution*, *Discussion*, *Fidéjusseur*. (A)

ORDRE RELIGIEUX, (*Hist. ecclésiast.*) congrégation, société de religieux, vivans sous un chef, d'une même manière, & sous un même habit.

On peut réduire les *ordres religieux* à cinq classes : moines, chanoines, chevaliers, mendiants, & clercs réguliers. On fait que l'*ordre* de S. Basile est le plus célèbre de l'Orient, & l'*ordre* de S. Benoît un des plus anciens de l'Occident. L'*ordre* de S. Augustin se divise en chanoines réguliers & en hermites de S. Augustin. Quant aux quatre *ordres* des religieux mendiants, qui ont été tant multipliés, ils ne parurent que dans le xiii<sup>e</sup> siècle.

Laissons au P. Helliot tous les détails qui concernent les *ordres religieux*, & traçons seulement en général leur origine &c.

leurs progrès , non pas néanmoins avec des protestans prévenus , mais avec M. l'abbé Fleury , dont l'impartialité égale les lumières.

La naissance du monachisme est de la fin du iij<sup>e</sup> siècle. Saint Paul qui vivoit en CCL, saint Antoine & saint Pacôme , sont les premiers religieux chrétiens d'Égypte , & on les reconnoît pour les plus parfaits de tous ceux qui leur succéderent. Cassien qui nous a donné une description exacte de leur manière de vie , nous apprend qu'elle renfermoit quatre principaux articles : la solitude , le travail , le jeûne & la prière. Leur solitude ne consistoit pas seulement à se séparer des autres hommes , mais à s'éloigner des lieux fréquentés , & habiter des déserts. Or , ces déserts n'étoient pas , comme plusieurs s'imaginent , de vastes forêts , ou d'autres terres abandonnées , que l'on pût défricher & cultiver : c'étoient des lieux non-seulement inhabités , mais inhabitables : des plaines immenses des sables arides , des montagnes stériles , des rochers , & des pierres. Ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau , & y bâtissoient leurs cellules de roseaux ou d'autres matières légères ; & pour y arriver , il falloit souvent faire plusieurs journées de chemin dans le désert. Là , personne ne leur disputoit le terrain ; il ne falloit demander à personne la permission de s'y établir.

Le travail des mains étoit regardé comme essentiel à la vie monastique. La vocation générale de tout le genre humain est de passer ses jours à quelques fonctions sérieuses & pénibles. Les plus grands saints de l'ancien testament ont été pâtres , & laboureurs. Le travail de ces premiers religieux tendoit , d'une part , à éviter l'oisiveté & l'ennui qui en est inséparable ; & d'autre part , à gagner de quoi subsister sans être à charge à personne. Ils prenoient à la lettre ce précepte de saint Paul : « Si quelqu'un ne veut point travailler , qu'il ne mange pas non plus ». Ils ne cherchoient ni glose ni commentaire à ce précepte ; mais ils s'occupaient à des travaux compatibles à leur état : comme de faire des nattes , des corbeilles , de la corde , du papier , ou de la toile. Quel-

ques-uns ne dédaignoient pas de tourner la meule. Ceux qui avoient quelques pièces de terre , les cultivoient eux-mêmes : mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds , qui demandent trop de soins , & attirent des procès.

Ces religieux jeûnoient presque toute l'année , ou du moins se contentoient d'une nourriture très-frugale. Ils réglèrent la quantité de leur pain à 12 onces par jour , qu'ils distribuoient en deux repas ; l'un à none , l'autre au soir. Ils ne portoient ni cilice ni chaîne ou carcan de fer ; car pour les disciplines & flagellations , elles n'avoient pas encore été imaginées. Leurs austerités consistoient dans la persévérance en une vie uniforme & laborieuse ; ce qui est plus convenable à la nature , que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Leur prière étoit réglée avec la même sagesse. Ils prioient en commun deux fois en 24 heures ; le soir & la nuit. Une partie étant debout , chantoit un psaume au milieu de l'assemblée ; & les autres écou-toient dans le silence , sans se fatiguer la poitrine ni le reste du corps. Leurs dévotions étoient de même goût , si on ose le dire , que les ouvrages des anciens Égyptiens , grandes , simples & solides. Tels étoient ces premiers moines si fort estimés par S. Basile & S. Jean Chrysostôme.

La vie monastique , en s'étendant par toute la chrétienté , commença à dégénérer de cette première perfection. La règle de S. Benoît nous apprend qu'il fut obligé d'accorder aux religieux un peu de vin , & deux mets outre le pain , sans les obliger à jeûner toute l'année. Cependant , voyez combien la ferveur s'est ralentie , depuis qu'on a regardé cette règle comme d'une sévérité impraticable ! voyez , dis-je , combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations , étoient éloignés de l'esprit de leur réelle vocation ; tant il est vrai que la nature corrompue ne cherche qu'à autoriser le relâchement !

On vit bientôt après des communautés de clercs mener une vie approchante de celle des religieux de ce temps-là : on les nomma *chanoines* ; & vers le milieu du vij<sup>e</sup> siècle , Chrodegang , évêque de Metz , leur

donna une règle : ainsi voilà deux sortes de religieux dans le vij<sup>e</sup> siècle , les uns clercs , les autres laïques ; on fait quelles en ont été les suites.

Au commencement du ix<sup>e</sup> siècle , les religieux de S. Benoît se trouverent très-éloignés de l'observance de la règle de leur institut. Vivans indépendans les uns des autres , ils reçurent de nouveaux usages qui n'étoient point écrits , comme la couleur , la figure de l'habit , la qualité de la nourriture , &c. & ces divers usages furent des sources d'orgueil & de relâchement.

Dans le x<sup>e</sup> siècle , en 910 , Guillaume , duc d'Aquitaine , fonda l'ordre de Cluny , qui , sous la conduite de l'abbé Bernon , prit la règle de S. Benoît. Cet ordre de Clugny se rendit célèbre par la doctrine & les vertus de ses premiers abbés ; mais au bout de deux cens ans , il tomba dans une grande obscurité , & l'on n'y vit plus d'homme distingué depuis Pierre le vénérable.

Les deux principales causes de cette chute furent les richesses , & la multiplication des prières vocales. Le mérite singulier des premiers abbés de Clugny leur procura des dons immenses , qu'ils eussent mieux fait de refuser , s'ils avoient sérieusement réfléchi sur les suites de leur opulence. Les moines de Clugny ne tarderent pas de faire la meilleure chère possible en maigre , & de s'habiller des étoffes du plus grand prix. Les abbés marcherent à grand train ; les églises furent bâties magnifiquement , & richement ornées , & les lieux réguliers à proportion.

L'autre cause du relâchement fut la multiplication de la psalmodie & des prières vocales. Ils ajouterent entre autres choses , à la règle de S. Benoît l'office des morts , dont ils étoient les auteurs. Cette longue psalmodie leur ôtoit le temps du travail des mains ; & Pierre le vénérable fut trompé par les préjugés de son siècle , en regardant le travail corporel comme une occupation servile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainsi ; & sans parler des Israélites , on fait que les Grecs & les Romains s'en faisoient honneur.

Deux cens ans après la fondation de Clugny , saint Bernard fonda l'ordre religieux

de Cîteaux ; mais il faut avouer que son zèle ne fut pas assez réglé par la discrétion. Il introduisit dans l'observance de Cîteaux une nouveauté , qui dans la suite , contribua beaucoup au relâchement ; je veux dire , la distinction des moines du chœur & des frères laïcs. Jusqu'au xj<sup>e</sup> siècle , les moines se rendoient eux-mêmes toutes sortes de service , & s'occupoient tous des mêmes travaux.

Saint Jean Gualbert institua le premier des frères laïcs dans son monastère de Valombreuse , fondé vers l'an 1040. On occupa ces frères laïcs des travaux corporels , du ménage de la campagne , & des affaires du dehors. Pour prière , on leur prescrivit un certain nombre de *pater* ; & afin qu'ils s'en pussent acquitter , ils avoient des grains enfilés , d'où sont venus les chapelets. Ces frères étoient vêtus moins bien que les moines , & portoient la barbe longue , comme les autres laïques. Les Chartreux , les moines de Grandmond , & ceux de Cîteaux ayant établi des frères laïcs , tous les ordres religieux venus depuis , ont suivi leur exemple : il a même passé aux religieuses ; car on distingue chez elles , les filles du chœur , & les sœurs converses.

Cette distinction entre les religieux a fait beaucoup de mal. Les moines du chœur , voyant les frères laïcs au-dessous d'eux , les ont regardés comme des hommes grossiers , & se sont regardés eux-mêmes comme des seigneurs ; c'est en effet ce que signifie le titre de *dom* , abrégé de *dominus* , qui , en Italie & en Espagne , est encore un titre de noblesse que la règle de saint Benoît donnoit à l'abbé seul dans le xj<sup>e</sup> siècle.

D'un autre côté , les frères convers , qu'on tenoit fort bas & fort soumis , ont voulu souvent dominer , comme étant plus nécessaires pour le temporel que le spirituel supposé ; car il faut vivre avant que de prier & d'étudier.

Depuis ce temps , les moines abandonnerent plus que jamais le travail des mains , & quelques-uns d'eux crurent que l'étude étoit la seule occupation qui pût leur convenir ; mais ils ne se bornerent pas à l'étude de l'écriture sainte , ils embrassèrent toutes sortes d'études ; celle des canons & du droit civil , qui ne devoient pas être de leur res-



fort, & celle de la médecine, encore moins. Rigord, moine de S. Denys étoit phyficien, c'est-à-dire, médecin du roi Louis-le-Gros, dont il a écrit la vie. Si ces moines commencèrent ces sortes d'études par charité, ils les continuèrent par intérêt, pour gagner de l'argent, comme auroient fait des séculiers. Le concile de Rheims, tenu par le pape Innocent III en 1131, nous l'apprend, c'est, dit ce concile, au *canon VI*, l'avarice qui les engage à se faire avocats, & à plaider des causes justes & injustes sans distinction. C'est l'avarice qui les engage à mépriser le soin des ames, pour entreprendre la guérison des corps, & arrêter leurs yeux sur des objets dont la pudeur défend même de parler.

Le concile de Latran, tenu en 1215, voulant remédier à l'extrême relâchement des communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe, ordonna la tenue des chapitres généraux tous les trois ans, mais ce remède a eu peu d'effet; parce que d'ailleurs les chapitres généraux ont de grands inconvéniens. La dissipation inséparable des voyages est plus grande; & plus ces chapitres sont grands, plus grande est la dépense, qui oblige à faire des impositions sur les monasteres, source de plaintes & de murmures. Enfin, quel a été le fruit de ces chapitres? de nouveaux réglemens & des députations de visiteurs pour les faire exécuter; c'est-à-dire, une multiplication odieuse de voyages & de dépenses, comme l'a fait voir l'expérience de quatre siècles.

Le même concile de Latran défendit de nouvelles religions, c'est-à-dire, de nouveaux *ordres* ou congrégations. Cette défense étoit très-sage, très-avantageuse à l'état, & conforme à l'esprit de la pure antiquité. Les divers *ordres religieux* sont autant de petites églises jalouses l'une de l'autre dans l'église universelle. Il est moralement impossible qu'un *ordre* estime autant un autre institut que le sien, & que l'amour propre ne pousse pas chaque religieux à préférer singulièrement l'institut qu'il a choisi, à souhaiter à sa communauté plus de richesses & de réputation qu'à toute autre, & à se dédommager ainsi de ce que la nature souffre à ne rien posséder en propre. Les moines aiment tant leur *ordre*,

parce que leur regle les prive des choses sur lesquelles les passions ordinaires s'appuient. Reste donc cette passion pour la regle même qui les afflige. De-là tant d'activité, de procès & de disputes si vives entre les *ordres religieux* sur la préséance & les honneurs.

Le concile de Latran avoit donc très-fagement défendu d'instituer de nouvelles religions; mais son décret a été si mal observé, ainsi que celui du concile de Lyon, tenu soixante ans après pour en retirer la défense, que depuis ces deux conciles, il s'est plus établi de nouveaux *ordres*, que dans tous les siècles précédens.

Si les inventeurs des nouveaux *ordres* qu'on nomme *religieux mendiants*, n'étoient pas canonisés pour la plupart, on pourroit les soupçonner de s'être laissé séduire à l'amour propre, & d'avoir voulu se distinguer par leur raffinement au dessus des autres. Mais sans préjudice de leur sainteté, on peut librement attaquer leurs lumières; & le pape Innocent III avoit raison de faire difficulté d'approuver le nouvel institut de saint François. En effet, il eût été plus utile à l'église que les papes & les évêques se fussent appliqués sérieusement à réformer le clergé séculier, & le rétablir sur le pié des trois premiers siècles, sans appeler au secours ces troupes étrangères; en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des clercs destinés à l'instruction & la conduite des fideles, & un petit nombre de moines séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & travailler en silence.

Mais comme au xiiij<sup>e</sup> siècle l'on étoit touché des désordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse qui avoit gagné les monasteres rentés, l'on crut devoir admettre des hommes qui renonçoient à la possession des biens temporels en particulier, & en commun. Ainsi l'on goûta beaucoup l'institut des freres Mineurs, & autres nouveaux moines, qui choisirent la mendicité jusques-là rejetée par les plus saints religieux. Le vénérable Guignes traite d'odieuse la nécessité de quêter; & le concile de Paris tenu en 1211, veut que l'on donne de quoi subsister aux religieux qui

voyagent, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur *ordre*. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples, ne leur permettant de mendier qu'à la dernière extrémité; & dans son testament, il leur fait une défense expresse de demander au pape aucun privilège, & de donner aucune explication à sa règle. Cependant peu de temps après sa mort, les frères Mineurs, assemblés au chapitre de 1230, obtinrent du pape Grégoire IX une bulle qui déclare qu'ils ne sont point obligés à l'observation de son testament, & qui explique la règle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'écriture, & si bien pratiqué par les premiers moines, est devenu odieux, & la mendicité odieuse auparavant, est devenue honorable.

J'avoue que les frères Prêcheurs & les frères Mineurs, négligeant dans l'enfance de leurs *ordres*, les bénéfices & les dignités ecclésiastiques, se rendirent célèbres par leurs études dans leurs universités naissantes de Paris & de Boulogne; & sans examiner quel étoit au fond ce genre d'étude qu'ils cultivèrent, il suffit qu'ils y réussissoient mieux que les autres. Leur vertu, la modestie, l'amour de la pauvreté, & le zèle de la propagation de la foi, contribuèrent en même temps à les faire respecter de tout le monde. De-là vient qu'ils furent sitôt favorisés par les papes, qui leur accorderent tant de privilèges, & chéris par les princes & par les rois. Saint Louis disoit, que s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit aux frères Prêcheurs la moitié de sa personne, & l'autre aux frères Mineurs.

Mais sans discuter ici la matière de la pauvreté évangélique, que les frères Mendians ont fort mal connue, tenons-nous-en à l'expérience. Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déjà un relâchement extrême dans les *ordres* de sa fondation. J'en citerai seulement pour preuve, le témoignage de saint Bonaventure, qui ne peut être suspect. C'est dans la lettre qu'il écrivit en 1257, étant général de l'*ordre*, à tous les provinciaux & les custodes. Cette lettre est dans ses opuscules, tom. II, pag. 352. Il se plaint de la mul-

titude des affaires pour lesquelles ils requéroient de l'argent, de l'oïveté de divers frères, de leur vie vagabonde, de leurs importunités à demander, des grands bâtimens qu'ils élevoient; enfin, de leur avidité des sépultures & des testamens. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces articles.

Les frères mendians, sous prétexte de charité, se méloient de toutes sortes d'affaires publiques & particulières. Ils entroient dans le secret des familles, & se chargeoient de l'exécution des testamens; ils prenoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes. Les papes surtout leur donnoient volontiers des commissions, comme à des gens sans conséquence, qui voyageoient à peu de frais, & qui leur étoient entièrement dévoués: ils les employoient même quelquefois à des levées de deniers.

Mais une chose plus singulière que toute autre, c'est le tribunal de l'inquisition dont ils se chargerent. On sait que dans ce tribunal, contraire à toute bonne police, & qui trouva par tout un soulèvement général, il y a capture de criminels, prison, torture, condamnations, confiscations, peines infamantes, & si souvent corporelles par le ministère du bras séculier. Il est sans doute bien étrange de voir des religieux, faisant profession de l'humilité la plus profonde, & de la pauvreté la plus exacte, transformés tout d'un coup en juges criminels, ayant des appariteurs & des familiers armés, c'est-à-dire, des gardes & des trésors à leur disposition, se rendant ainsi terribles à toute la terre.

Je glisse sur le mépris du travail des mains, qui attirent l'oïveté chez les mendians comme chez les autres religieux. De-là la vie vagabonde de plusieurs, & que saint Bonaventure reproche à ces frères, lesquels, dit-il, sont à charge à leurs hôtes, & scandalisent au lieu d'édifier. Leur importunité à demander, ajoute le même saint, fait craindre la rencontre de nos frères comme celle des voleurs. En effet, cette importunité est une espèce de violence, à laquelle peu de gens savent résister, sur-tout à l'égard de ceux dont l'habit & la profession ont attiré du respect; &

d'ailleurs, c'est une fuite naturelle de la mendicité, car enfin il faut vivre. D'abord, la faim & les autres besoins pressans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête; & quand une fois on a franchi cette barrière, on se fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'industrie qu'un autre à attirer les aumônes.

La grandeur & la curiosité des bâtimens incommodent nos amis qui fournissent à la dépense, & nous exposent aux mauvais jugemens des hommes. Ces freres, dit Pierre des Vignes, qui, dans la naissance de leur religion, sembloient fouler aux piés la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé; n'ayant rien, ils possèdent tout, & sont plus riches que les riches même. Quant à leur avidité des sépultures & des testamens, Matthieu Pâris l'a peinte en ces mots: " Ils sont soigneux d'assister à la mort des grands au préjudice des pasteurs ordinaires: ils sont avides de gain, & extorquent des testamens secrets; ils ne recommandent que leur *ordre*, & le préfèrent à tous les autres ".

Le relâchement fit encore dans la fuite de plus grands progrès chez les freres Mineurs, par le malheureux schisme qui divisa tout l'*ordre*, entre les freres spirituels, & ceux de l'observance commune. Le pape Célestin, dont le zèle étoit plus grand que la prudence, autorisa cette division, en établissant la congrégation des pauvres hermites, sous la conduite du frere Libérat.

Les anciens religieux étant tombés dans le mépris depuis l'introduction des mendiens, ce mépris les excita à tâcher de relever chez eux les études; mais comme on n'imaginait pas alors qu'on pût bien étudier ailleurs que dans les universités, on y envoyoit les moines; ce qui fut une nouvelle source de dépravation par la dissipation des voyages, la fréquentation inévitable des étudiants séculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plupart, la vanité du doctorat, & des autres grades, & les distinctions qu'ils donnent dans les monastères. D'ailleurs, ils recevoient en argent leur nourriture & leur vestiaire: ils sortoient sans permission, mangeoient en ville chez les séculiers, & s'y cachaient. Ils avoient leur pécule en propre, couchoient

dans des chambres particulières, empruntoient de l'argent en leur nom, & se rendoient caution pour d'autres.

Il seroit trop long d'examiner les sources du relâchement, de la dégradation, & de la multiplication des religieux. Nous dirons seulement qu'une des causes les plus générales du relâchement qui regne chez eux, est la légèreté de l'esprit humain, & la rareté d'hommes fermes, qui perséverent long-temps dans une même résolution. On a tâché de fixer l'inquiétude naturelle par le moyen des vœux; mais ces vœux mêmes sont téméraires, & mal imaginés. Les récréations, introduites dans les derniers temps, seroient peut-être convenables, si elles consistoient dans le mouvement du corps, la promenade ou un travail modéré.

Les austérités corporelles, si usitées dans les derniers siècles, ont fait plus de mal que de bien: ce ne sont pas des signes de vertu; on peut sans humilité & sans charité marcher nu pié, porter la haire, ou se donner la discipline. L'amour propre qui empoisonne tout, persuade à un esprit faible qu'il est un saint, dès qu'il pratique ces dévotions extérieures; & pour se dédommager de ce qu'il souffre par-là, il s'imaginer aisément pouvoir faire une espede de compensation, comme cet Italien qui disoit: *Que veux-tu, mon frere? un peu de bien, un peu de mal, le bon Dieu nous fera miséricorde.*

Mais les exemptions ne sont pas une des moindres causes du relâchement des religieux; & les inconvéniens en sont sensibles: le pouvoir du pape à cet égard, n'est fondé que sur les fausses décrétales, que le pontife de Rome peut tout. Les exemptions sont une occasion de mépriser les évêques & le clergé qui leur est soumis. C'est une source de division dans l'église, en formant une hiérarchie particulière.

L'humilité est entièrement tombée par les distinctions entre les freres. Un général d'*ordre* se regarde comme un prélat & un seigneur; & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s' imagine presque commander à tout le peuple de sa province; & en certains *ordres*, après son temps fini, il garde le titre d'exprouvincial.

Depuis que le travail des mains a été méprisé, les *religieux* rentés se sont abandonnés la plupart à la paresse dans les pays chauds, & à la crapule dans les pays froids. Tant de relâchemens a nui à tous les chrétiens catholiques, qui ont cru pouvoir se permettre quelque chose de plus que les moines. L'affoiblissement de la théologie morale est venu de la même source. Les casuistes qui étoient presque tous religieux, & religieux mendiants, gens peu sévères envers ceux dont ils tirent leur subsistance, ont excusé la plupart des péchés, ou en ont facilité les absolutions. Cette facilité est nécessaire dans les pays d'inquisition, où le pécheur d'habitude, qui ne veut pas se corriger, n'ose toutefois manquer au devoir paschal, de peur d'être dénoncé, excommunié, au bout de l'an déclaré suspect d'hérésie, & comme tel poursuivi en justice : aussi est-ce dans ces pays, qu'ont vécu les casuistes les plus relâchés.

Les nouvelles dévotions introduites par divers religieux, ont concouru au même effet, de diminuer l'horreur du péché, & de faire négliger la correction des mœurs. On peut porter gaiement un scapulaire, dire tous les jours le chapelet, ou quelque oraison, sans pardonner à son ennemi, restituer le bien mal acquis, ou quitter sa concubine. Des pratiques qui n'engagent point à être meilleur, sont aisément reçues. De-là vient encore la dévotion simplement extérieure qu'on donne au saint sacrement. On aime bien mieux s'agenouiller devant lui, ou le suivre en procession, que se disposer à communiquer dignement.

Nous supprimons les détails de cette jalousie éclatante qui regne entre divers *ordres religieux* ; la division entre les Dominicains & les Franciscains ; la haine entre les moines noirs & les moines blancs ; chaque *ordre* se rallie sous un étendard opposé. Tous enfin ont l'esprit du corps qui, animant leurs sociétés particulières, ne procure aucun bien à la société générale.

Concluons donc avec saint Benoît, qu'il n'est peut-être pas nécessaire qu'il y ait des *ordres religieux* dans l'église ; ou du moins, que ceux qui ont pris le parti de s'y dévouer, bien loin de se relâcher, doivent tendre nécessairement à une plus grande

perfection. Le bienheureux Guignes chartroux, déclare en conséquence, que l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur ; & que celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

Si cette réflexion est juste, que devons-nous penser de leur multiplicité ? Je ne dirai rien de leur opulence, sinon qu'elle commença très-promptement, & qu'elle étoit déjà prodigieuse dans les viii<sup>e</sup> & ix<sup>e</sup> siècles, ils ont toujours acquis depuis, & ils acquierent encore. Quant au nombre incroyable de sujets qu'ils possèdent, c'est assez d'observer que la France en nourrit plus de cent mille dans des monasteres ou couvens ; l'Italie n'en a pas moins ; & les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Ces familles éternelles où il ne naît personne, dit l'auteur de l'esprit des loix, & qui subsistent perpétuellement aux dépens du public, ont des maisons toujours ouvertes, comme autant de gouffres, où s'ensevelissent les races futures. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORDRE D'UN ÉTAT, (*Droit polit.*) on appelle *ordre* dans un état, différentes classes & assemblées des hommes, avec leurs différens pouvoirs & privilèges. Il n'est pas possible de détruire & de changer essentiellement les *ordres d'un état* tandis que l'esprit & le caractère du peuple demeurent dans la pureté & la vigueur de son origine ; mais ils seroient essentiellement altérés, si l'esprit & le caractère du peuple étoient perdus ; cette altération des *ordres* entraîneroit plus certainement la perte de la liberté, que s'ils étoient anéantis. (*D. J.*)

ORDRE BLANC ; on appelle *ordres blancs* dans l'église romaine les *ordres religieux*, dont les membres sont vêtus de *blanc*, tels que les chanoines réguliers de S. Augustin, autrement Génovéfains, les Prémontrés, les Trinitaires ; & par opposition on appelle *ordres noirs* ceux qui sont tous vêtus de *noir*, tels que les Bénédictins, les Augustins, &c. Voyez ORDRE.

ORDRE MILITAIRE, (*Hist. mod.*) les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers, institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette, qui ne dura point.

S. Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En 1350, le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs; la devise étoit *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages: cet *ordre* dont le siège étoit à Saint-Ouën près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389, Charles VI fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne fait aucun détail.

En 1469, Louis XI institua l'*ordre* de S. Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon, que Charles-Quint & François I se donnèrent mutuellement l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de S. Michel; mais François II en 1559 ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de S. Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'état; il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser.

Enfin, l'an 1693 est la date de l'institution de l'*ordre* de S. Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & militaires fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puissance; d'autres ont subsisté avec éclat.

Tome XXIII.

2°. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités, & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. » Ça été, dit Montagne, une belle invention, & reçue en la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la vertu; comme sont les couronnes de laurier, de chêne, de myrthe, la forme de certain vêtement, le privilege d'aller en coche par ville, ou de nuit avec flambeau, quelque affiette particuliere aux assemblées publiques; la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choses semblables, de quoi l'usage a été diversément reçu, selon l'opinion des nations, & dure encore. Nous avons pour notre part & plusieurs de nos voisins, les *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette fin. Il est beau de reconnoître la valeur des hommes, & de les contenter par des paiemens qui ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours connu par expérience ancienne, & que nous avons autrefois aussi pu voir entre nous, que les gens de qualité avoient plus de jalousies de telles récompenses, que de celles où il y avoit du gain & du profit, cela n'est pas sans raison & sans apparence. Si au prix qui doit être simplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités & de la richesse, ce mélange au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, & en retranche. La vertu embrasse & aspire plus volontiers à une récompense purement sienne, plutôt glorieuse qu'utile; car à la vérité les autres dons n'ont pas leur usage si digne, d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'occasions. Par des richesses on satisfait le service d'un valet, la diligence d'un courrier; le danser, le voltiger, le parler, & les plus vils offices qu'on reçoive, voire & le vice s'en paie, la flatterie, le maquerillage, la trahison; ce n'est pas merveille, si la vertu reçoit & desire moins volontiers cette sorte de monnoie commune, que celle qui lui est propre & particuliere, toute noble & généreuse. » (D.J.)

Ffffff

ORDRE MILITAIRE ; c'est en France l'ordre de S. Louis , que Louis XIV établit en 1693 , pour récompenser les officiers de ses troupes , & leur donner une marque de distinction particulière sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet ordre sont appelés *chevaliers de S. Louis* : ils portent à la boutonniere de leur habit & sur l'estomac une croix d'or , sur laquelle il y a l'image de S. Louis , elle y est attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'ordre de S. Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands-croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe , & outre cela , ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs , ils portent aussi leur croix en écharpe , mais ils n'en ont point brodée sur leurs habits. Le roi est le grand maître de cet ordre , M. le Dauphin en est revêtu , & tous les héritiers présomptifs de la couronne doivent la porter. Voy. LOUIS ( l'ordre de S. ) XX<sup>e</sup> vol.

ORDRE DES CHEVALIERS DE LA BANDE. Voy. BANDE , vol. IV pag. 349.

Les rois d'Espagne étoient grands maîtres de cet ordre ; leurs statuts portoient qu'ils prendroient les armes pour la foi catholique ; la marque est un ruban rouge que les chevaliers portent sur l'épaule en écharpe.

ORDRE DE CALATRAVA , ( *Histoire des ordres.* ) je n'ajoute qu'un mot ; cet ordre n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire , puisqu'on peut s'y marier une fois , & qu'il ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. Voy. CALATRAVA , ORDRE DE. ( D. J. )

ORDRE DU CHARDON ou DE S. ANDRÉ , ( *Hist. mod.* ) est un ordre militaire d'Ecosse , institué , à ce que disent quelques-uns , par Hungus ou Hungo , roi des Pictes , après la victoire qu'il remporta sur Athelstan. Voyez CHEVALIER.

La légende porte , que pendant la bataille , une croix de S. André , patron d'Ecosse , apparut à Hungus qui en conçut un bon augure , décora son étendard de la figure de cette croix ; & après le gain de la bataille , institua un ordre de chevaliers ,

dont le collier est d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de rue.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de S. André , ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise , *nemo me impunè laceffet* , personne ne me défie impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet ordre , & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII , roi de France , d'une part , & le roi d'Ecosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut , & prétend qu'il fut institué par Achaius I , roi d'Ecosse en 809 lequel après avoir conclu une alliance avec Charlemagne , prit pour sa devise le chardon avec ces mots , *nemo me impunemè laceffet* , laquelle devise est effectivement celle de l'ordre , il ajoute que le roi Jacques IV renouvela cet ordre , & le mit sous la protection de S. André

L'ordre n'est composé que de douze chevaliers , & du roi qui en est le chef & le souverain ; ils portent un ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or , avec l'inscription de la devise. ( H )

ORDRE DE L'ÉLÉPHANT , est un des ordres militaires des rois de Danemarck ; on l'appelle ainsi , parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet ordre. Mennenius & Hocpingius l'attribuent à Christiern IV , qui fut élu roi en 1584 ; Selden & Imhof à Frédéric II , élu en 1542 ; Gregorio Leti à Frédéric I , qui regna vers 1530 ; Bernard Rebolledus à Jean I , qui commença à regner en 1478 ; Boehman & Janus Bacherodius soutiennent que Canut VI en est le premier instituteur , & que c'est aux croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Il est certain qu'en 1494 l'ordre de l'éléphant subsistoit. Cet ordre s'appela d'abord l'ordre de sainte Marie , & celui de l'éléphant sous Christiern I ; ce qui donna occasion à son institution , fut une action courageuse de quelques-uns des Danois qui tuèrent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarrasins. Cet ordre a toujours été sous la protection de la sainte Vierge , & s'appelle encore à présent l'ordre de sainte Marie. Au dessous de l'élé-

phant prend une image de la sainte Vierge, environnée de rayons. Plusieurs princes augmentèrent cet *ordre*. Frédéric II créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christiern V en fit autant, & l'orna beaucoup : les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de finople, émaillée de fleurs. Les rois de Danemarck ne font point de chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement.

ORDRE DU S. ESPRIT, est un *ordre* de chevalerie institué par Henri III en 1579, il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand maître & les commandeurs sont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de S. Michel. Ils sont de velours noir, garni tout autour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au dessus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie semblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin jaune orangé, ils se portent retrouffés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chausses & des pourpoints blancs, façonnés à leur discrétion ; ils ont un bonnet noir surmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert sur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier est vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue sur le devant de son manteau, & celle d'or pendante au cou. Le prévôt, le grand trésorier & le greffier ont aussi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne sont brodés que de quel-

ques flammes d'or. Ils portent aussi la croix de l'*ordre* cousue & celle d'or pendante au cou ; le héraut & huissiers ont des manteaux de satin & le mantelet de velours verts, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec son émail pendue au cou, & l'huissier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le grand maître qui est le roi la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle est faite en forme de croix de malthe en broderie d'argent, au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'est un des statuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au cou pendante à un ruban de soie, de couleur bleu céleste, & l'habit aux jours destinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent aussi une croix de l'*ordre* pendante au cou & au même ruban. La croix est de la forme de celle de malthe, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émaills : dans les angles il y a une fleur de lis ; mais sur le milieu ceux qui sont chevaliers de l'*ordre* de S. Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne sont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre du S. Esprit* est d'or fait à fleurs de lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il est toujours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni d'autres choses. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause que ce soit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du S. Esprit*, les commandeurs reçoivent celui de S. Michel ; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de

deux colliers. En 1664 le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers sont le chancelier & garde des sceaux, le prévôt & grand-maître des cérémonies, le grand trésorier, le greffier, les intendants, le généalogiste de l'ordre, le roi d'armes, les hérauts & les huissiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs ecclésiastiques en forme de collier pendant sur l'estomac.

ORDRE DE LA TABLE RONDE, (*Hist. de la chevalerie.*) ordre de chevalerie célèbre dans les ouvrages des écrivains des romans, qui en attribuent l'institution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers recits fabuleux sur ce fondement, il ne s'en suit point que l'institution de cet ordre doive entièrement passer pour chimérique; il n'est pas contre la vraisemblance, qu'Arthur ait institué un ordre de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puisque dans le même siècle, Théodoric, roi des Ostrogoths, en avoit institué un en Italie. Arthur a été sans doute un grand capitaine; c'est dommage que ses actions aient servi de base à une infinité de fables qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie méritoit d'être écrite par des historiens sensés. (*D. J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, (*Histoire mod.*) est un ordre militaire & religieux de chevaliers. Il fut institué vers la fin du xije siècle, & nommé *teutonique*, à cause que la plupart de ses chevaliers sont allemands ou teutons. Voyez CHEVALIER & ORDRE.

Voici l'origine de cet ordre. Pendant que les chrétiens, sous Guy de Lusignan, faisoient le siège d'Acre, ville de la Syrie, sur les frontières de la Terre-sainte, auquel siège se trouvoient Philippe-Auguste, roi de France, Richard, roi d'Angleterre, & quelques seigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compassion pour les malades & blessés qui manquoient du nécessaire, & on établit une espèce d'hôpital sous une tente faite d'une voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres soldats.

C'est ce qui fit naître l'idée d'instituer un troisième ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hospitaliers. Voyez TEMPLIER & HOSPITALIER.

Ce dessein fut approuvé par le patriarche

de Jérusalem, par les évêques & archevêques des places voisines, par le roi de Jérusalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les seigneurs & prélats allemands qui se trouvoient pour lors dans la Terre-sainte.

Ce fut du consentement commun de tous ces personnages, que Frédéric, duc de Suabe, envoya des ambassadeurs à son frère Henri, roi des Romains, pour qu'il sollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Célestin III qui gouvernoit l'église, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 février 1191 ou 1192; & le nouvel ordre fut appelé l'ordre des chevaliers teutoniques de l'hospice de Sainte-Marie de Jérusalem.

Le pape leur accorda les mêmes privilèges qu'aux templiers & aux hospitaliers de S. Jean, excepté qu'il les soumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils possédoient.

Le premier maître de l'ordre, Henri de Walpot, élu pendant le siège d'Acre, acheta, depuis la prise de cette ville, un jardin où il bâtit une église & un hôpital, qui fut la première maison de l'ordre teutonique, suivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même ordre. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait historique, en disant que l'ordre teutonique fut établi à Jérusalem, avant le siège de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ses notes sur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'ordre teutonique fut institué d'abord à Jérusalem par un particulier, allemand de nation; que cet ordre fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le siège d'Acre; & qu'après la prise de cette ville, cet ordre militaire devint considérable & se fit connaître par tout le monde.

S'il est vrai que cet ordre fut institué d'abord par un particulier, auquel se joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jérusalem, on ne peut savoir au juste l'année de son origine.

L'ordre ne fit pas de grands progrès sous les trois premiers grands-maîtres, mais



devint extrêmement puissant sous le quatrième, nommé Hermand de Saltz, au point que Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié & du secours, & pour lui offrir & à son ordre, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer sur les Prussiens idolâtres qui désoloient ses états par des incursions continuelles, & auxquels il opposa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'ordre de Christ ou de Dobrin, qu'il avoit institués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ses desseins.

De Saltz accepta la donation, & Grégoire IX la confirma. Innocent publia une croisade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Prussiens. Avec ce secours l'ordre subjuga, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncèrent au culte des idoles; & dans le cours de 50 ans, ils conquièrent toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, &c.

En 1204 le duc Albert institua l'ordre des chevaliers porte-glaives, qui fut uni ensuite à l'ordre teutonique, & cette union fut approuvée par le pape Grégoire IX. Voyez *Porte-Glaives*.

Waldmar III, roi de Danemarck, vendit à l'ordre la province d'Estein, les villes de Nerva & de Vessamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque temps après, une nouvelle union mit de grandes divisions dans l'ordre: cette union se fit avec les évêques & les chanoines de Prusse & de Livonie, lesquels en conséquence prirent l'habit de l'ordre, & partagerent la souveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèses.

L'ordre se voyant maître de toute la Prusse, il fit bâtir les villes d'Elbing, Mariembourg, Thorn, Dantzic, Konisberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II, permit à l'ordre de joindre à ses armes l'aigle impérial, & en 1250, S. Louis lui permit d'écarteler de la fleur de lis.

Après que la ville d'Acre eut été reprise par les infidèles, le grand-maître de l'ordre teutonique en transféra son siège à Mariembourg. A mesure que l'ordre croissoit en puissance, les chevaliers vouloient croître

en titres & dignités; de sorte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand-maître Conrad Zolnera de Rotestein se fût opposé à cette innovation, son successeur Conrad Wallerod, non content de favoriser l'orgueil des chevaliers, se fit rendre à lui-même des honneurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des divisions qui s'étoient mises dans l'ordre: les Prussiens se révolterent; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers cederent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conserverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le temps de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plupart des chevaliers suivirent son exemple, & embrassèrent la réformation: les autres transférerent le siège du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'ordre est encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire: cependant l'ordre ne put jamais recouvrer ses domaines; & aujourd'hui les chevaliers ne sont tout au plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui suffisent à peine pour faire subsister le grand-maître & ses chevaliers.

Pendant que l'ordre teutonique étoit dans sa splendeur, ses officiers étoient le grand-maître, qui faisoit son séjour à Mariendal, & qui avoit sous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, résidant à Konisberg, le grand-hospitalier, résidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le trésorier vivant à la cour du grand-maître, & plusieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Konisberg, d'Elbing, &c.

L'ordre avoit aussi des commandeurs par-

riculiers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des provisions, &c.

Waiffelms, dans ses annales, dit que l'ordre avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 frères ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 frères de chœurs ou prêtres, 6200 serviteurs ou domestiques, &c.

Les armes de l'ordre teutonique sont une croix partie de sable chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleurs de lis d'or; & anciennement elles faisoient partie de leur blason, mais peu à peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur.

ORDRE DE LA TOISON D'OR, (*Hif. mod.*) *order of the golden steece*, est un ordre militaire institué par Philippe-le Bon, duc de Bourgogne en 1429. Voyez ORDRE.

Il a pris son nom de la représentation de la toison d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, composé de fusils & de pierres à feu. Le roi d'Espagne est le chef & grand-maître de l'ordre de la toison, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers est fixé à trente & un. On dit qu'il fut institué à l'occasion d'un gain immense que le duc de Bourgogne fit sur les laines. Les chymistes prétendent que ce fut pour un mystère de chymie, à l'imitation de cette fameuse toison d'or des anciens, qui, selon les initiés dans cet art, n'étoit autre chose que le secret de l'élixir écrit sur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I, archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V, que Philippe-le Bon, duc de Bourgogne, son aïeul, avoit institué l'ordre de la toison d'or, dans la vue de celle de Jason, & que Jean Germain, évêque de Châlons sur Saône, & chancelier de l'ordre, étant venu sur ces entrefaites, le fit changer de sentiment, & déclara au jeune prince que cet ordre avoit été institué en mémoire de la toison de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit aussi chancelier de l'or-

dre, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toison d'or de Jason, & celle de Jacob; c'est-à-dire, ces brebis tachetées de diverses couleurs que ce patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son beau-pere Laban; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la première, sous le symbole de la toison de Jason, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profession, & sous le symbole de la toison de Jacob, de la vertu de justice.

Paradin a suivi ce sentiment, en disant que le duc voulut insinuer que la conquête fabuleuse que l'on dit que Jason fit de la toison d'or, n'étoit autre chose que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir sans vaincre les monstres horribles, qui sont les vices & les affections défordonnées.

Dans la première institution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie est une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoisi rouge, & un chaperon de velours violet. La devise est, *pretium non vile laborum*, qui semble faire allusion aux travaux que Jason & ses compagnons surmonterent pour enlever la toison, & dont elle fut le prix.

ORDRE DE BATAILLE, voy. BATAILLE *IVe. vol. pag. 528, col. 2.*

ORDRE DE BATAILLE *des Romains.* (*Art milit. Tactique des anc.*) Voyez TACTIQUE DES ROMAINS, planche II, dans les planches de l'Art militaire du Suppl. des planch. Les officiers qui rangeoient une armée en bataille, observoient de placer les hastaires au premier rang. Après eux venoient les princes, qui formoient des corps moins serrés, & ensuite les triaires, qui laissoient entr'eux encore plus d'espace, pour ménager une retraite aux premiers en cas de défaite. Les vélites, & dans les derniers temps, les archers & les frondeurs, étoient placés devant les hastaires, ou dans les intervalles qu'ils laissoient entr'eux, & quelquefois mêmes aux deux ailes. C'étoient eux qui commençoient le combat, ou qui poursuivoient l'ennemi lorsqu'ils avoient le dessus; sinon, ils se retiroient par les flancs, se rallioient derrière le corps de réserve.

Les affaires s'avançoient alors contre l'ennemi, & dans le cas où ils étoient battus, ils se retiroient dans les intervalles des principes, & revenoient avec eux à la charge. S'il arrivoit qu'ils fussent tous deux battus, ils rentroient dans les intervalles des triaires, avec lesquels ils formoient un seul corps, dont le choc étoit d'autant plus impétueux, qu'il étoit plus uni. Dans le cas où ils étoient battus, il n'y avoit plus de ressource, & il falloit absolument que le général abandonnât la partie.

Cet ordre de bataille, qu'ils appeloient un *quinconge*, est le même que celui qu'observent les jardiniers en plantant les arbres. Virgile l'a admirablement bien décrit dans le III<sup>e</sup>. livre de ses *Géorgiques* :

*Ut sæpe ingenti bello cum longa cohortes  
Explicuit legio, & campo stetit agmen aper-  
to, &c.*

\* C'est à ce secret de rallier ainsi les troupes jusqu'à trois fois, que les Romains ont dû presque toutes leurs victoires.

La cavalerie étoit postée aux deux ailes, & combattoit, tantôt à pié & tantôt à cheval, selon que les circonstances l'exigeoient. Le général se postoit vers le centre de l'armée, entre les princes & les triaires, pour pouvoir donner plus commodément ses ordres aux troupes. C'est la place que Virgile donne à Turnus :

*Medio dux agmine Turnus  
Vertitur arma tenens.*

Les légats & les tribuns occupoient ordinairement le même poste, à moins qu'ils ne commandassent les ailes, ou quelque autre corps. Les centurions se mettoient à la tête de leurs compagnies, & ne quittoient jamais ce poste que dans le cas où ils vouloient signaler leur courage par quelque coup d'éclat. Les *primipiles* ou premiers centurions étoient toujours près du général.

Les centurions plaçoient les autres soldats selon qu'ils le jugeoient à propos. On leur donnoit une espace de trois piés, pour qu'ils pussent se servir commodément de leurs armes; & il leur étoit défendu, sous peine de mort, d'abandonner leurs postes, sous quelque prétexte que ce put être.

Les Romains avoient quelques autres

*ordres de bataille*, tels que le rond, le coin, la tenaille, la tour, la scie. (C)

ORDRE DE MARCHÉ DE BATAILLE, &c. (Marine.) Voyez EVOLUTIONS NAVALES

ORDRE, en terme de Commerce, de billets & de lettres de change, est un endossement ou écrit succinct que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on lit qu'une lettre ou billet de change est payable à un tel ou à son ordre, c'est-à-dire, que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu en cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son ordre en faveur de cet autre. Voyez ENDOSSEMENT.

Ordre, parmi les négocians, signifie aussi le pouvoir & commission qu'un marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles & telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans ordre, ou qui va au-delà de l'ordre que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu. Voyez Commissionnaire & Correspondant.

Ordre se dit encore de la bonne règle qu'un marchand tient dans le maniement de ses affaires, écritures, &c. les livres d'un marchand qui ne sont pas pas tenus en bon ordre, ne peuvent faire foi en justice. Diction. de commerce.

ORDRE, s. m. (Archit.) c'est un arrangement régulier de parties falliantes, dont la colonne est la principale pour composer un belle ensemble. Un ordre parfait a trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne & l'entablement. Cependant, suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel ordre, quoiqu'il n'y ait point de colonnes, pourvu que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux règles de cet ordre. L. C. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux ordres, dont le roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple & de l'autre pour son palais, & que les Corinthiens se

sont ensuite appropriés le premier & les Doriens le second ; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre ces deux ordres , & qu'on appelle l'ionien ; que les peuples Toscans en Italien ont contrefait l'ordre dorique , quoique d'une manière plus simple & plus massive , & que c'est de-là que s'est formé l'ordre toscan.

Ces quatre ordres , le toscan , le dorique , l'ionique & le corinthien , sont les seuls que les Grecs aient connus ; aussi Vitruve ne parle point de cinquième ordre. Les Romains ont enfin composé un nouvel ordre de l'ionique & du corinthien , qu'on appelle communément le romain ou le composé. Louis XIV avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixième ordre. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu ; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine , on n'a rien découvert qui mérite l'approbation des connoisseurs ; car ou l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'architecture , ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déjà compris dans les quatre ordres décrits par Vitruve , & qui n'appartient à l'ordre composé , dont les Romains ont donné le premier exemple. Cela devoit être , selon Vilalpande , puisqu'on avoit voulu trouver un ordre plus beau que le corinthien qui , selon lui , vient de Dieu immédiatement. Prenant sa pieuse conjecture pour une vérité , Sturm , dans la recherche qu'il a faite d'un nouvel ordre , en a trouvé un inférieur au romain & au corinthien , mais plus beau que l'ionique. Voyez *Ordre allemand*.

Parmi les architectes italiens , Vignole , Palladio & Scamozzi se sont particulièrement distingués à faciliter l'usage des ordres. Vignole sur-tout a rendu cet usage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui par une règle générale , qui sert à déterminer toutes les parties des colonnes. Cette règle est telle , le piédestal est toujours le tiers , & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainsi en divisant l'endroit où l'on veut mettre la colonne en dix-neuf parties égales , on en donne quatre au piédestal , douze à la colonne & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédestal , on divise cet endroit en cinq parties , dont on donne

une à l'entablement & quatre à la colonne. C'est à cause de cette division facile que la plupart des ouvriers suivent les règles de cet architecte : mais sur quoi sont-elles fondées ?

Palladio est de tous les architectes celui qui a su le mieux joindre les membres des ordres ; & Scamozzi est singulièrement estimé par la proportion qu'il leur a donnée. Nicolas Goldman dans son *traité de stylo-metris* , & dans ses *institutions d'architecture* , a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage sur les ordres , intitulé : *Ordonnance des cinq espèces de colonnes*. Roland Fréard de Chambray , Charles-Philippe Dieussard , François Blondel & Seyler ont publié des éclaircissemens sur les cinq ordres. L'ouvrage de ce dernier auteur peu connu est intitulé : *Parallelismus architectorum celebriorum* : mais il faut décrire par gradation du simple au composé les ordres que nous avons considérés jusqu'ici sous un point de vue général.

*Ordre toscan*. C'est le premier , le plus simple & le plus solide de tous les ordres ; la hauteur de sa colonne est de sept diamètres pris par le bas. Cette solidité ne comporte ni sculpture , ni autre ornement ; aussi son chapiteau & sa base ont peu de moulures , & son piédestal qui est fort simple , n'a qu'un module de hauteur. On n'emploie cet ordre qu'aux bâtimens qui demandent beaucoup de solidité , comme sont les portes des forteresses , des ponts , des arsenaux , des maisons de force , &c. On garnit souvent ses colonnes de bossages ou de pierres entre-coupées , qui sont ou piquées également par-tout , ou trouées comme des pierres rongées , ou du bois vermiculaire , qu'on appelle *rustique vermiculé* ; mais cet usage n'est pas approuvé par tous les architectes.

L'ordre dont nous venons de parler , est de l'invention des Latins , on le nomme *toscan* , parce qu'il a pris son origine dans la Toscane.

*Ordre dorique*. Cet ordre est plus ancien que l'ordre toscan , quoiqu'on le place le second , parce qu'il est plus délicat , & en quelque façon plus composé que celui-ci. Vitruve rapporte dans son *architecture* ,  
*lib. IV* ,

*liv. IV, ch. iij*, que Dorus, roi d'Achaïe, s'en est servi le premier pour un temple qu'il éleva à Argos en l'honneur de Junon; mais on n'y avoit observé qu'une mesure arbitraire. Les Athéniens ayant voulu employer cet *ordre* dans un temple qu'ils consacrerent à Apollon, crurent que le rapport de la hauteur d'un homme à la longueur de son pié étoit la proportion la plus convenable. Or la longueur du pié d'un homme étant la sixième partie de sa hauteur, on donna à la colonne de cet *ordre* six de ses diamètres. Le P. Vilalpande le trouve trop beau pour en faire honneur aux hommes; il croit qu'il vient immédiatement de Dieu. Il en donne les raisons dans son commentaire sur le prophète Ezéchiël, t. III. Mais sans nous arrêter à ces puérités, fixons le caractère de l'*ordre dorique*.

La hauteur de la colonne est de huit diamètres; elle n'a aucun ornement ni dans son chapiteau, ni dans sa base, & la frise est ornée de triglyphes & de métopes.

Les architectes ont toujours trouvé de grandes difficultés sur la division exacte qu'on doit observer dans cet *ordre*, parce que l'axe de la colonne doit l'être en même temps du tryglyphe qui est au dessus, & que les entreglyphes ou métopes doivent toujours former un quarré exact. Ces circonstances leur ont paru souvent impossibles dans tous les entre-colonnemens, & sur-tout dans les colonnes accouplées. Le même inconvénient a lieu dans les édifices quarrés. Aussi les plus célèbres ont été réduits ou à faire des fautes aux bâtimens dans lesquels ils ont employé cet *ordre*, ou à omettre tout à fait les triglyphes dans la frise; deux extrémités fâcheuses, qu'il n'appartient qu'à d'habiles gens de concilier.

Les anciens ont consacré cet *ordre* à l'héroïsme. En conséquence ils en ont fait hommage à leurs divinités mâles, telles que Jupiter, Apollon, Hercule, &c. & ils en ont décoré leurs temples. C'est pourquoi on l'emploie fort convenablement aux monumens, aux bâtimens héroïques, aux portes des villes, aux arsenaux, &c.

*Ordre ionique.* Cet *ordre* tire son nom de l'Ionie, province d'Asie. C'est le second des Grecs, qui l'ont inventé pour orner un temple consacré à Diane. Il n'est ni si mâle

que le dorique, ni si solide que le toscan: sa colonne a neuf diamètres de hauteur, son chapiteau est orné de volutes, & sa corniche de denticules.

Dans son origine, cet *ordre* n'avoit que huit diamètres de la colonne, parce qu'ils avoient voulu le proportionner selon le corps d'une femme, comme ils avoient proportionné l'*ordre* toscan suivant le corps d'un homme. Poussant plus loin l'imitation, ils copierent les boucles de leurs cheveux, ce qui donna lieu aux volutes; & enfin ils cannelèrent la colonne pour imiter les plis de leurs vêtements. Voyez l'architecture de Vitruve, *liv. IV, chap. j.*

*Ordre corinthien.* C'est, selon les époques de l'invention des *ordres*, le second *ordre*, & selon la proportion la plus délicate, le dernier des quatre. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque, sculpteur athénien.

Voyez *Achante & Chapiteau*. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, & de huit volutes qui en soutiennent le tailloir; sa colonne a dix diamètres de hauteur, & sa corniche est ornée de modillons. Vilalpande, toujours pieux dans ses origines, soutient que les Grecs ont pris cet *ordre* au temple de Jérusalem, & que par conséquent Dieu l'avoit révélé au roi Salomon.

*Ordre composite.* Cet *ordre* est ainsi nommé, parce que son chapiteau est composé de deux rangs de feuilles du corinthien, & des volutes de l'ionique; on l'appelle *italique* ou *romain*, parce qu'il a été inventé par les Romains. Ce fut dans le temps qu'Auguste donna la paix à toute la terre: sa colonne a dix diamètres de hauteur, & sa corniche est ornée de denticule ou modillons simples.

*Ordre allemand.* C'est un *ordre* de l'invention de L. C. Sturm, qui l'appella d'abord ainsi; mais ayant fait attention qu'il ne lui convenoit point de disposer du nom d'une nation, il lui donna un nom plus modeste, celui d'*ordre nouveau*: son chapiteau a un seul rang de feuilles, & seize volutes; ce qui est une nouveauté fort naturelle, car ou les autres chapiteaux sont sans feuilles, ou ils ont deux rangs; mais cette simplicité produit-elle un effet agréable? C'est ce dont les architectes ju-

geront par la lecture des *chapitres x & xj* de la maniere d'inventer toutes sortes de bâtimens de parade du même Sturin, inventeur de l'*ordre allemand*, où il donne les dessins des parties inférieures & supérieures.

*Ordre attique*, petit *ordre* de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement comme l'*ordre*, par exemple, du château de Versailles au-dessus de l'ionique du côté du jardin.

Telles sont les proportions de l'*ordre attique*: sa hauteur, en y comptant son piedestal & sa corniche, a ordinairement la moitié de la hauteur de l'*ordre* sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piedestaux ou non. Cette hauteur se divise ainsi: le piedestal a le quart de toute la hauteur: les trois autres quarts se divisent en quatorze parties, qui font autant de modules. On prend deux de ces parties, dont l'une est pour la base y compris le listeau, l'autre pour le chapiteau; & on donne un module  $\frac{2}{3}$  à la hauteur de la corniche, de sorte qu'il reste dix modules  $\frac{1}{3}$  pour la hauteur du fût du pilastre, y compris l'astragale du chapiteau. M. Jacques-François Blondel a publié sur ces proportions une dissertation dans l'architecture française, *tom. I, pag. 83*, qui mérite d'être lue.

L'*ordre attique* étoit connu des anciens, mais il étoit différent de celui que nous venons de définir. Pline, dans son *histoire naturelle*, *liv. XXXVI*, dit que les colonnes de cet *ordre* étoit quarrées. M. Perrault, d'après la description de Pline, & sur quelques dessins que M. Demonceaux lui avoit communiqués, & que celui-ci avoit fait d'après plusieurs chapiteaux trouvés dans des ruines; M. Perrault, dis-je, donne, dans sa traduction de l'architecture de Vitruve, *page. 133*, le dessin de cet *ordre* qui est tel: le chapiteau a un collier ou gorgerin, avec un rang de feuilles, un rondeau, un ove, une plate-bande, une gueule renversée, & un listeau. Le fût est quarré, & par-tout d'une égale épaisseur. Le bas de la colonne consiste dans une plinthe, un thore, un listeau, une cymaise dorique, & un rondeau.

*Ordre caryatique*. C'est un *ordre* qui a des

figures de femmes à la place de colonnes. Voyez CARYATIDES. Il y a un *ordre* de cette espece au gros pavillon du Louvre, dont les caryatides sont de M. Jacques Sarrazin, sculpteur du roi.

*Ordre composé*. C'est un *ordre* arbitraire & de pur caprice, qui n'a aucun rapport avec les cinq *ordres* d'architecture. Tel est l'*ordre* du dedans dans l'église de S. Nicolas du Chardonnet à Paris: les chapiteaux des huit colonnes dans la chapelle de Gadagne, dans l'église des Jacobins à Lyon, sont d'*ordre composé*, & ils sont tous différens les uns des autres. On voit encore à Rome des *ordres composés* dans les ouvrages d'architecture du cavalier Baromini.

*Ordre françois*, *ordre* dont le chapiteau est composé d'attributs relatifs à la nation française, comme des têtes de coqs, de fleurs de lis, de pieces des *ordres* militaires, &c. & qui a les proportions corinthiennes. Il y a un *ordre* françois dans la grande galerie de Versailles; il est du dessin de M. le Brun, premier peintre du roi.

*Ordre gothique*. C'est un *ordre* si éloigné des proportions & des ornemens antiques, que ses colonnes sont ou trop massives en maniere de piliers, ou aussi menues que des perches avec des chapiteaux sans mesures, taillés de feuilles d'acanthé épineuse, de choux, de chardons, &c.

*Ordre persique*. C'est un *ordre* dorique qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter l'entablement. On voit dans le parallele de l'architecture antique avec la moderne de M. de Chambray, un de ces esclaves qui porte un entablement dorique, & qui est copié d'après l'une des deux statues antiques des rois des Parthes, lesquelles sont aux côtés de la porte du salon du palais Farnese à Rome. Telle est l'origine de l'*ordre* persique: Pausanias, roi des Lacédémoniens, ayant défait les Perses, les vainqueurs éleverent des trophées des armes de leurs ennemis, qu'ils représenterent ensuite chargés des entablemens de leurs maisons. Voyez l'*archit. de Vitruve*, *liv. I, chap. j.*

*Ordre rustique*, *ordre* qui est avec des refends ou bossages. Tels sont les *ordres* du palais de Luxembourg à Paris.

Je n'ajoute qu'un mot à ce détail de Daviler sur les *ordres* d'architecture.

Les curieux voyageurs qui nous ont donné le bel ouvrage des ruines de Palmyre en 1753, remarquent que dans la diversité des ruines qu'ils ont vues en parcourant l'Orient, ils ont eu occasion d'observer que chacun des trois *ordres* grecs a eu son période à la mode. Les plus anciens édifices ont été doriques; à cet *ordre* a succédé l'ionique, qui semble avoir été l'*ordre* favori, non-seulement en Ionie, mais par toute l'Asie mineure, le pays de la bonne architecture dans le temps de la plus grande perfection de cet art. Ensuite le corinthien est venu en vogue, & la plupart des édifices de cet *ordre* qui se trouvent en Grèce semblent postérieurs à l'établissement des Romains dans ce pays-là: enfin a paru l'*ordre* composé accompagné de toutes les bizarreries, & alors on sacrifia entièrement les proportions à la parure & à la multiplicité mal entendue des ornemens. (D. J.)

ORDRE, ce mot, en *Vénerie*, signifie l'espece ou les qualités des chiens: on dit un bel *ordre* de chiens.

ORDRE, la tour d' (Géog.) on appeloit ainsi le phare que les Romains avoient élevé à Boulogne-sur-mer, pour servir de guide aux vaisseaux. M. de Valois l'appelle, je ne fais pourquoi, *turris ordinis*; car ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne font l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est nommé *odraüs pharus* dans la vie de saint Folcuin, évêque de Térouanne; c'est donc d'*odraüs* que paroît venir le mot d'*ordre*, qu'on donne à cette tour; mais on ignore également & la signification, & l'étymologie de ce mot *odraüs*. (D. J.)

ORDUNA, (Géog.) ville d'Espagne en Biscaye, dans une vallée agréable, entourée de hautes montagnes. Long. 14, 15; lat. 43, 10. (D. J.)

ORDURE, f. f. (Gram.) il se dit de tout ce qui gâte, salit & corrompt. Les *ordures* d'une maison, les *ordures* du corps humain, les *ordures* de l'ame, les *ordures* du discours. Dans ce dernier exemple, *ordure* est synonyme d'*obscénité*.

ORDURIER, f. m. pelle ou auge de

bois, dont l'usage dans les communautés est de recevoir les ordures qu'on balaye, pour être transportées.

ORÉADES, f. f. (Myth.) nymphes des montagnes; on donnoit aussi ce nom aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse chasseresse fréquentoit beaucoup les montagnes avec un cortège de nymphes. (D. J.)

OREB & SINAI, (Géog.) ce sont les *Melanimontes* que Ptolomée, lib. V, cap. xvij, place dans l'Arabie pétrée, le long des déserts, depuis le golfe auprès de Pharan, en tirant vers la Judée. Voyez aussi HOREB & SINAI. (D. J.)

OREBITES, f. m. pl. (Hist. ecclésiastiq.) hérétiques qui s'éleverent dans la Bohême vers l'an 1418 ou 1420, suivoient les erreurs des Hussites, parce que Zisca & ses partisans s'étoient cantonnés dans un lieu qu'ils nommerent *Thabor*, & avoient pris le nom de *Thaboristes*: ceux-ci, conduits par Bedricus, appelerent le lieu de leur retraite le *mont d'Oreb*, & se firent nommer *Orebités*. Ils en vouloient sur-tout aux prêtres orthodoxes, qu'ils faisoient mourir cruellement. Enée Sylvius, *hist. Bohem. cap. xliij*. Cochleus, *liv. V Prateole, de her. Sponde A. C. 1420, num. 4.*

OREBRO, (Géog.) petite ville de Suede dans la Néricie, sur la Trofa, à 30 lieues S. O. de Stockholm. Long. 33, 30; lat. 59, 12. (D. J.)

ORÉE. (Géog. anc.) *Oreum*, *Oreos*, *Oreus*, ou *Horæus*; car c'est le même lieu qu'on nommoit auparavant *Istiee* ou *Histiée*.

L'*Orée* étoit une ville maritime & forte de l'Eubée, dont les habitans vivoient sous le gouvernement républicain; cette ville étoit puissante; car la quatrième partie du pays appartenoit à ses habitans. Philippe établit cinq tyrans pour la gouverner.

Tous les anciens ont fait mention de cette ville; mais Diodore de Sicile, *liv. XV*, & Tite-Live, *liv. VIII, ch. v. & vj*, s'y sont le plus étendus. Pausanias dans ses *Achaïques, ch. xxvj*, dit, que quoique fort déchue de son ancien éclat, elle gardoit encore un rang de ville dans le temps où il écrivoit. Son nom moderne est *Oreo* sur la côte orientale de l'isle. (D. J.)

ORÉGRUD, (Géog.) petite ville de

Suede dans l'Upplande, sur la côte du golfe de Bothnie, à 7 lieues d'Upsal, & à 11 de Stockholm. Long. 36, 45; lat. 59, 30. (D. J.)

**OREILLARD** ou **ORILLARD**, adj. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui a les oreilles trop longues, placées trop bas & écartées.

**OREILLE**, f. f. (*Anatom.*) organe de l'ouïe. Voyez **OUIE**.

*Description générale de l'oreille.* Les anatomistes divisent ordinairement l'oreille en externe & en interne. L'oreille externe comprend non-seulement l'aile de l'oreille, mais encore le conduit qui lui est continu, & qui est formé par la membrane du tambour, laquelle fait la séparation de l'oreille externe d'avec l'interne. Celui-ci comprend la caisse du tambour & le labyrinthe.

L'aile de l'oreille est composée principalement d'un cartilage, si l'on excepte sa partie inférieure, qu'on nomme *le lobe de l'oreille*, qui paroît faite d'une substance en partie graisseuse, & en partie glanduleuse. Le cartilage qui compose l'aile de l'oreille, forme des replis, des éminences & des cavités. On a nommé le premier de ces replis ou le plus extérieur, *helix*; & celui qui est au dessous a été appelé *anthe-lia*: ce dernier se trouve comme partagé en deux dans sa partie antérieure; & on donne le nom de *scapha* ou de *fosse naviculaire* à la cavité qui se remarque entre ces deux portions. Il y a, outre cela, deux éminences formées aussi par le cartilage. On a nommé la plus antérieure *tragus* ou *hircus*, & la plus postérieure *antitragus*: on voit enfin entre ces deux éminences la cavité nommée *la conque*. Toute cette partie extérieure de l'oreille est couverte de la peau, & d'une membrane qui paroît nerveuse.

Le conduit de l'oreille est, en partie, cartilagineux, en partie membraneux, & en partie osseux. Sa portion cartilagineuse est une continuation du cartilage qui a formé l'aile de l'oreille; & sa portion membraneuse est faite de la continuation de la peau qui recouvre le conduit, laquelle peau forme les vides que la portion cartilagineuse laisse. Cette peau est percée d'une infinité de petits trous, qui répondent à

autant de glandes qui sont cachées derrière, & logées dans un réseau particulier; ce sont ces glandes qui fournissent la cire de l'oreille. Enfin la portion osseuse, laquelle ne se trouve point dans le fœtus, acheve de former le conduit, qui est fermé dans son extrémité par une membrane très-mince & transparente appelée *membrane du tambour*, qui est posée obliquement, & se trouve comme encaissée dans une rainure gravée intérieurement à l'extrémité de ce conduit; la direction de ce conduit est oblique, & il s'avance de derrière en devant.

On observe dans le fœtus, qu'il n'y a que la portion de ce conduit qui porte la rainure pour la membrane du tambour, qui soit osseuse; & c'est cette portion que l'on nomme *cercle osseux*, quoiqu'il ne fasse point un cercle entier. Pendant que le fœtus est renfermé dans la matrice, la membrane du tambour se trouve couverte extérieurement d'une substance blanche & mucilagineuse, qui se sèche dans la suite, & se divise en plusieurs petites parties, qui sortent avec la cire de l'oreille; & le conduit qui est comme membraneux, se trouve très-retréci, suivant la remarque de Valsava.

Les nerfs qui se distribuent à l'oreille externe, lui sont fournis par la portion dure de la septième paire, & par la seconde cervicale. Les artères lui viennent de la carotide, & ses veines se déchargent dans les jugulaires.

L'oreille externe a des muscles & des ligamens: on ne compte, pour l'ordinaire, que deux muscles, dont le plus considérable a son point fixe à l'apophyse mastoïde, & l'autre qui est supérieur, semble une continuation du muscle frontal; les ligamens sont aussi au nombre de deux, dont l'un, qui est antérieur, vient de l'apophyse zygomatique; & le second, qui est postérieur, vient de l'apophyse mastoïde.

La caisse du tambour est une cavité, dont la surface, qui est fort inégale, se trouve tapissée par une membrane, que plusieurs regardent comme une continuation de celle qui revêt l'intérieur du nez, nommée *pituitaire*. On considère dans cette caisse deux conduits, deux ouvertures nom-



mées *fenêtres*, quatre osselets, trois muscles, & une branche de la cinquième paire de nerfs.

Les conduits sont distingués en antérieur & en postérieur : celui-ci communique dans les cellules de l'apophyse mastoïde ; & l'antérieur établit une communication entre la caisse & le fond de la bouche : on nomme ce conduit *trompe d'Eustache* ; nom qui lui a été donné, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, en sorte que dans son extrémité, qui répond dans le fond de la bouche, il forme un pavillon. Le commencement de ce conduit est osseux, & le reste de son étendue est, en partie membraneux, & en partie cartilagineux. On observe aussi dans la caisse du tambour, immédiatement au dessus de la trompe, un demi-canal qui loge un des muscles du marteau.

Les fenêtres sont distinguées, eu égard à leur figure, en ovale & en ronde ; c'est par le moyen de ces deux ouvertures, que la caisse communique dans le labyrinthe.

Les osselets sont au nombre de quatre, nommés *le marteau*, *l'enclume*, *l'étrier* & *l'orbiculaire*. On considère un marteau une tête & un manche ; la tête a deux éminences, & une cavité pour son articulation ginglymoïde avec le corps de l'enclume. Le manche du marteau est collé à la membrane du tambour. Rau a découvert une apophyse au marteau, qu'il a nommé *apophyse grêle*.

On considère à l'enclume un corps & deux branches : il se trouve dans le corps de l'enclume deux cavités, & une éminence pour son articulation avec le marteau : les branches de l'enclume sont d'inégale longueur ; la plus courte n'a point de connexion avec les autres osselets ; mais la plus longue, qui est un peu courbée, se termine en une cavité superficielle, pour recevoir une des convexités de l'os orbiculaire, tandis que l'autre convexité de cet os est reçue dans une cavité superficielle creusée dans la tête de l'étrier.

L'étrier a une base ovale, & deux branches qui en partent, & qui vont s'unir pour former sa tête. Les branches sont un peu creuses dans leur face interne ; & c'est dans

ces rainures que s'attache une membrane très-mince, qui ferme l'espace que ces branches laissent entr'elles. La base de l'étrier ferme la fenêtre ovale, la ronde n'est fermée que par une membrane très-mince & transparente.

Des trois muscles qui se trouvent dans la caisse du tambour, il y en a deux qui appartiennent au marteau ; la troisième est pour l'étrier. Les muscles du marteau sont distingués en internes & en externes. Le muscle interne a son point fixe à la portion cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & au demi-canal qui se remarque à la partie antérieure de la caisse ; son tendon fait un coude en passant derrière un bec osseux, & vient se terminer au commencement du manche du marteau. Le muscle externe a son attache fixe à la portion osseuse de la trompe, se porte un peu de bas en haut, entre la caisse par une sinuosité oblique, & vient se terminer aussi au commencement du manche du marteau, en couvrant dans son chemin l'apophyse grêle de Rau. Casserius admet un second muscle externe, qui a son point fixe à la partie osseuse du conduit extérieur de l'oreille, & vient se terminer au marteau ; mais la difficulté qu'on trouve à découvrir un muscle, a donné lieu à la plupart des anatomistes de douter de son existence.

À l'égard du petit nerf qui se remarque dans la caisse, communément on l'appelle *la corde du tambour* ; c'est un rameau de la branche de la cinquième paire, qui va se distribuer à la langue ; ce nerf suit la route du muscle externe du marteau, passe le long de la face interne de la membrane du tambour, & va se perdre dans la portion dure, en pénétrant le conduit osseux qui la renferme.

Le muscle de l'étrier est caché dans une apophyse pyramidale, située à la partie postérieure de la caisse ; & son tendon sort par le trou qui se remarque à la pointe de cette apophyse, pour se terminer à l'étrier immédiatement au dessous de sa tête.

La seconde partie, & en même temps la plus enfoncée de l'oreille intérieure, est connue sous le nom de *labyrinthe* ; elle est composée de trois parties, nommées *le limaçon*, *le vestibule*, & les *canaux*

*demi-circulaires*. Le limaçon est situé en devant, les canaux demi-circulaires en arrière, & vestibule au milieu.

Le limaçon est fait principalement d'un conduit osseux, qui fait deux tours & demi en spirale. La cavité de ce conduit va toujours en diminuant, & se trouve partagée dans toute son étendue en deux moitiés appelées *rampes*, distinguées en externe & en interne par une cloison nommée *lame spirale*, dont une portion est osseuse, & l'autre membraneuse.

On peut distinguer au limaçon sa base, sa pointe, son noyau & ses deux rampes. Le commencement de ces deux rampes est au vestibule, dans lequel la rampe externe, nommée improprement *supérieure* par quelques-uns, *va s'ouvrir*, tandis que l'interne se termine à la fenêtre ronde.

Le vestibule est une petite cavité irrégulièrement arrondie; elle est tapissée intérieurement d'une membrane parsemée de beaucoup de vaisseaux. On y considère six ouvertures, sans compter plusieurs petits trous, qui donnent passage aux vaisseaux sanguins & aux nerfs, qui pénètrent dans cette cavité. De ces six ouvertures, il y en a cinq qui répondent aux trois canaux demi-circulaires, & la sixième répond à la fenêtre ovale. Il s'en trouve encore une septième, qui est l'orifice de la rampe externe du limaçon.

Les canaux demi-circulaires ont été distingués en *supérieur*, en *moyen* & en *inférieur*. Le supérieur se joint par une de ses extrémités à l'inférieur, en sorte que les cavités de ces deux conduits se confondent, & ne forment ensemble qu'une seule ouverture dans le vestibule. C'est dans ces conduits, aussi bien que dans les rampes du limaçon, que se distribue la portion molle de la septième paire. On y découvre aussi plusieurs vaisseaux sanguins, soit par le secours des injections, soit par l'inflammation.

L'*oreille* est placée proche du cerveau du centre commun des sensations, afin qu'elle reçoive plus promptement l'impression des sons dans la partie destinée particulièrement à l'usage des principaux sens, & dans le voisinage de l'œil, avec lequel elle a un commerce intime par le moyen de ses nerfs.

Si nous examinons en détail la structure & les parties qui la composent, elle nous paroîtra une pièce aussi curieuse que travaillée, tant dans les différentes espèces d'animaux que dans l'homme.

*De l'oreille des animaux*. Pour ce qui est de sa structure dans les insectes, les reptiles & les petits animaux aquatiques, au cas qu'ils jouissent de l'ouïe, comme il est vraisemblable, nous n'avons ni la vue, ni des instrumens assez fins pour en découvrir l'organe.

Sa forme dans les oiseaux ne porte point d'obstacle à leur mouvement progressif, & est close, afin de leur laisser un passage facile au travers de l'air.

Leur tympan est composé de deux membranes: l'une intérieure, l'autre extérieure, qui couvre tout le conduit auditif. Du côté de ce conduit s'élève un cartilage presque au milieu de cette membrane, & qui sert à la relâcher. Au bout de la petite colonne est un autre cartilage divisé en trois branches, dont il y en a deux attachées à l'os pétreux, à quelque distance de la membrane du tambour. Il y a, outre cela, un petit ligament très-fin qui s'étend du côté opposé, & traverse le conduit auditif.

La seconde partie de l'*oreille* interne des oiseaux est la petite colonne que Schellhammer nomme *columella*; c'est un tuyau osseux, très-menu, délicat & léger, dont la base s'élargit & couvre exactement le labyrinthe, ou la chambre de l'ouïe.

Le labyrinthe ou limaçon consiste en plusieurs branches, qui ressemblent aux canaux demi-circulaires de l'*oreille* de l'homme. Il est formé par un os dur & solide. Plusieurs oiseaux ont des canaux demi-circulaires, les uns plus gros, les autres plus minces, se croisant les uns les autres par des angles droits, & s'ouvrant tous dans la chambre de l'ouïe, laquelle est tapissée des ramifications du nerf auditif. Il n'en est pas de même dans l'oie, où l'on trouve ces canaux en forme de limaçon, mais différens de ceux des autres oiseaux.

La nature n'a donné qu'un seul osselet aux oiseaux, & un cartilage, qui fait une jointure très-mobile avec l'osselet. Cet os-

selet est très-dur & très-menu , ayant à un bout une superficie plate , mince & large , suivant les observations du docteur , Moulén , insérées dans les *Trans. philos.* n<sup>o</sup>. 200. L'ouïe paroît s'opérer tout simplement dans les oiseaux ; & voici comme on peut concevoir la chose : le son rencontrant dans son mouvement leur tambour , il le frappe ; & ce mouvement , fort ou foible , doux ou perçant , est imprimé sur les cartilages , sur la petite colonne , & de cette manière est communiqué au nerf auditif , situé dans le labyrinthe , ou la chambre de l'ouïe.

La structure de l'*oreille* est très-diversifiée dans les quadrupèdes ; les uns l'ont large , droite & ouverte ; d'autres cachée bien avant dans le derrière de la tête.

L'*oreille* externe & interne de la taupe , à laquelle personne n'avoit fait une grande attention avant Derham , est aussi singulière que la manière de vivre de cet animal est différente de celle des autres quadrupèdes.

Les taupes au lieu d'une *oreille* longue qui avance en dehors , ont seulement un creux rond entre le cou & l'épaule. Cette situation accompagnée d'une garniture de poil épais & ferré qui la couvre , défend cette *oreille* contre les injures du dehors.

Le conduit de leur *oreille* est long , cartilagineux , avançant jusqu'au dessous de la peau. Autour du côté intérieur regne une espèce de filet semblable à celui d'une vis ; dans le fond est une entrée passablement large , qui mène à la caisse du tambour. Cette entrée est formée d'un côté par le dit filet , & de l'autre par un petit cartilage : on y trouve aussi une espèce de cire jaune.

L'*oreille* interne renferme trois petits osselets creux , par le moyen desquels l'action de la membrane du tambour est communiquée au nerf auditif. Un de ces osselets est le marteau ; il a deux productions ou apophyses à peu près de même longueur : la plus longue est attachée au tympan ; l'autre au côté de la caisse , ou à l'os pétreux. La partie postérieure du marteau ressemble à la tête & à la queue d'un petit mouffeton. Le second osselet nommé l'*enclume* , couché sur le dos du marteau ,

est long , sans apophyse , & ayant en quelque sorte la figure d'une petite écope , dont les bateliers se servent pour vider l'eau de leurs bateaux ; son extrémité est attachée par le moyen d'un petit ligament très-mince au troisième & dernier osselet , qui tient lieu de l'étrier des autres animaux , mais qui n'est ici qu'une fourche sans base : chaque jambe ou dent de la fourche , se termine à une des deux ouvertures ; ces fourchons sont-ils attachés au nerf auditif ?

Ces ouvertures ( qui tiennent là lieu des fenêtres rondes ou ovalaires des autres animaux ) forment l'entrée de la conque ou coquille , & des canaux demi-circulaires , où se répand le nerf auditif. Ces canaux sont à quelque distance du tambour ; au lieu d'être renfermés comme chez d'autres animaux dans un corps osseux , dur & épais , ils sortent en dehors , & sont situés en dedans du crâne dans un creux terminé par une espèce de voûte , où entre une partie du cerveau. En remuant la membrane du tambour , tous les petits osselets se remuent en même temps , & par conséquent ébranlent le nerf auditif.

Telle est la structure curieuse de l'*oreille* de la taupe ; & l'on ne soupçonneroit peut-être pas les variétés qu'offre celle des autres animaux , même par rapport au seul conduit qui mène à l'os pétreux. Dans la chouette , par exemple , qui se perche sur les arbres & sur les poutres , & qui guette sa proie en écoutant de haut en bas , ce conduit avance plus en dehors par le côté de dessus , que par celui de dessous , afin de mieux recevoir jusqu'aux moindres impressions du son. Dans le renard , qui découvre de bas en haut sa proie juchée , il est plus avancé vers le bas. Dans le putois qui écoute tout droit devant lui , ce conduit avance par derrière , pour mieux recevoir les sons qui viennent du côté opposé. Dans le cerf , animal fort alerte , & toujours aux écoutes , le conduit en question est garni d'un tuyau osseux , comme d'un véritable instrument acoustique , formé par la nature , & tellement dirigé vers le derrière , qu'il peut recevoir les sons les plus doux & les plus éloignés qui viennent de ce côté-là. On peut consul-

ter la cosmologie sacrée de Grew , *liv. I , chap. v* , car j'aime mieux m'attacher à l'*oreille* humaine , qui est encore supérieure en perfections à celle des animaux. Il faut seulement observer en passant , que l'*oreille* du singe ressemble le plus à celle de l'homme , & qu'elle a les trois osselets un peu cachés & enfoncés vers le sinus de l'apophyse mastoïde.

*Description particulière de l'oreille de l'homme , & d'abord de l'oreille externe en général.* Il y a bien des choses à remarquer dans la figure de l'*oreille* externe , qui s'offre d'abord à nos yeux. Son éminence sensible qui s'élève de part & d'autre sur l'os temporal , fait qu'il n'est guere de rayons qui puissent échapper aux deux *oreilles* à la fois ; & ses trois bords spiraux , sont par leur fabrique , leur position , leur inclination tortueuse , & leurs contours , que les rayons sonores qui partent du point sonore , entrent en assez grande quantité dans l'une ou l'autre *oreille* , ou dans les deux , sont réfléchis tels qu'ils étoient sans aucun changement ; s'unissent ensuite , & sont déterminés dans la conque externe.

Ces replis tortueux donnés à l'homme , suppléent à la mobilité de l'*oreille* , si remarquable dans les autres animaux. Telle est leur disposition , que l'un s'ouvre dans l'autre , & qu'ainsi les rayons sonores sont réfléchis jusque dans la conque. Si ces contours caves avoient été perpendiculairement élevés , les rayons eussent été repoussés hors de l'*oreille* ; mais il est visible que le contraire doit arriver , parce qu'ils sont inclinés vers la cavité interne de l'*oreille*.

Boerhaave qui savoit voir , & par son génie tirer parti des choses que les autres avoient vues avant lui , ayant un jour sous les yeux le cadavre d'un homme dont l'ouïe avoit été excellente , & l'*oreille* très-bien formée , en prit une parfaite empreinte sur de la cire , & en examinant cette empreinte , il fit cette remarque neuve & singulière , que si de quelque point sonore que ce soit , à un point quelconque de quelque éminence cartilagineuse de l'*oreille* , on tire extérieurement des lignes droites , & qu'on mesure l'angle de réflexion

égal à l'angle d'incidence , la dernière réflexion conduira toujours les rayons dans le canal de l'ouïe , dont l'entrée est comme le foyer commun des courbes que décrivent les diverses éminences de l'*oreille*.

Telle étoit aussi la structure que Denys , tyran de Sicile , donnoit à ses prisons , afin que celui qu'il plaçoit au centre de la spirale , pût entendre les prisonniers placés dans les spirales convergentes , quelque bas qu'ils pussent parler. Tout le monde fait que les tubes spiraux , larges à leurs bases , & étroits à leurs extrémités , sont les plus propres à augmenter le son , parce qu'il n'y a point de figure qui occasionne aux rayons plus d'allées & de venues , & plus de seconds sons qui se joignent au premier.

Les brutes n'ont point de pareilles fabriques ; la plupart des quadrupèdes ont les *oreilles* tortueuses , à la vérité inférieurement , mais s'allongeant en une appendice qui varie , en ce que tantôt elle est coupée courte , tantôt elle est pendante ou conique , comme dans le cheval ; mais tous les quadrupèdes remuent les *oreilles*. Presque tous les oiseaux & les poissons n'ont guere d'*oreille* en dehors , & par conséquent cette analogie ne leur va pas.

Ne négligeons pas d'observer que l'*oreille* humaine a une surface large , que la conque & le canal de l'ouïe s'étrécissent considérablement ; d'où les rayons viennent en foule à la membrane du tympan. De plus , de quelque côté qu'on tourne la tête , on montre l'une ou l'autre *oreille* , qui par conséquent est toujours prête à recevoir les rayons sonores. On fait de combien de façons ceux qui n'ont qu'une *oreille* , sont obligés de la tourner pour entendre : telle est l'utilité de de deux *oreilles*.

On fait encore que les personnes qui ont les *oreilles* avancées en dehors , entendent mieux que celles qui les ont applaties ; & les gens qui d'après Elie , Martial , Ovide , mettent au rang des difformités les grandes *oreilles* , condamnent (peut-être sans le savoir) une beauté réelle , une perfection de l'organe pour mieux entendre , un avantage pour la finesse de l'ouïe.

*Des lobes des oreilles.* Les anatomistes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens à découvrir l'utilité des lobes des *oreilles* ; mais de temps immémorial on a imaginé de les percer pour y pendre les ornemens qu'on a cru propres à relever la beauté , ou à faire parade de son opulence. Les voyageurs nous parlent d'Indiens , tant hommes que femmes , dont les uns cherchent à se procurer des *oreilles* longues , & les tirent par le bas sans les percer , autant qu'il le faut pour attacher des pendans. D'autres en agrandissent le trou peu à peu , en y mettant des morceaux de bois ou de métal , qu'ils remplissent successivement par de plus gros ; cette pratique commencée dès l'enfance , fait avec le temps un trou énorme dans le lobe de l'*oreille* , qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit.

Les habitans du pays de Laos , & les Indiens de l'Amérique méridionale , portent à leurs *oreilles* de ces morceaux de bois qui , semblables à des dames de trictrac , ont un pouce de diametre. Les sauvages de la Guyane y mettent de gros bouquets de fleurs. La reine de Calicut , qui peut épouser tant de maris qu'elle veut , & les dames de sa suite qui jouissent du même privilege , ont encore celui de porter des pendans d'*oreilles* qui leur descendent jusque sur le sein. Les nègres du Sénégal , hommes & femmes , en portent aussi qui sont faits de coquilles , de corne , de morceaux de bois ou de métal , qui pèsent plusieurs onces.

On ne sait sur quoi peut être fondée cette coutume singulière de tant de peuples , d'allonger ou d'élargir si prodigieusement les *oreilles*. Il est vrai qu'on ne fait guere mieux d'où peut venir l'usage de quelques autres nations de se percer aussi les narines , pour y porter des boucles , des anneaux , &c. à moins , dit l'auteur ingénieux de l'histoire naturelle de l'homme , d'en attribuer l'origine aux peuples encore sauvages & nus ; qui ont cherché à porter de la maniere la moins incommode , les choses qui leur ont paru les plus précieuses , en les attachant à ces parties ; mais c'en est assez sur le bout des *oreilles* , passons aux muscles.

Tome XXIII.

*Des muscles de l'oreille externe.* Les anatomistes ne conviennent point du nombre & de la situation des muscles de l'*oreille*. Schelhammer nie qu'il y en ait aucun , mais il est presque le seul de son avis : les docteurs Keill & Drake en admettent deux ; Cowper en reconnoît trois , l'un qui tire l'*oreille* en haut , les deux autres qui la tirent en bas & en arriere. Heister & Winflow en comptent aussi trois , l'un postérieur , l'autre supérieur , & un troisième antérieur.

Le muscle postérieur a été décrit d'une façon douteuse par Colombus , mais clairement par Fallope. Il se divise peut-être assez souvent en deux ou trois , comme Morgagni l'a observé. Eustachi semble marquer la même division dans ses tables anatomiques. Duverney en fait plusieurs muscles fort grêles , division qui n'est cependant qu'artificielle , & occasionnée par la maniere de disséquer.

Le muscle supérieur , plus connu que tous les autres , a été décrit en premier lieu par Fallope. Les bonnes figures sont celles d'Eustachi & d'Albinus ; celles de Duverney sont trop droites. Il faut encore faire moins de cas de celles de Valsalva & de Cowper. Morgagni a fort bien décrit toutes les variétés de ce muscle.

Le muscle antérieur est plus difficile à découvrir , & souvent , de l'aveu de Morgagni , il manque. Ce n'est qu'un petit faisceau de fibres charnues , qui naissent sous le muscle supérieur , & qui en sont une suite.

Valsalva & Santorini ont tellement multiplié les muscles de l'*oreille* , qu'on a raison de leur en faire des reproches , & de mettre leur multiplication des muscles de cette partie au nombre des productions de leur imagination & de leur scalpel.

Au reste , la diversité qui regne sur le nombre des muscles de l'*oreille* , & sur leur description , vient de plusieurs causes. 1<sup>o</sup> De la dissection des *oreilles* d'animaux transpottée par quelques modernes , & certainement par les anciens aux *oreilles* humaines. 2<sup>o</sup> De la variété qui se rencontre non-seulement dans des sujets différens , mais encore dans le même. 3<sup>o</sup> De la diverse méthode de dissection des fibres mus-

H h h h h

culaires. 4°. Du goût de la plupart des anatomistes pour les minuties, & de la gloire qu'ils ont cru acquérir en qualifiant ces minuties de nouvelles découvertes, cependant rien n'est moins important que le nombre de ces muscles; outre qu'ils sont fort petits, minces & grêles dans l'homme, & qu'ils paroissent à peine, nous en ignorons l'utilité. Quelle qu'elle soit, il est certain que presque tous les hommes, par habitude ou autrement, ont l'*oreille* immobile; il est fort rare d'en trouver qui les puissent remuer.

*Des oreilles mobiles.* Il ne faut pas trop compter sur le témoignage d'Epicharme, qui donne à Hercule la propriété des *oreilles* mobiles. Les poètes comme les peintres, ont eu de tout temps la liberté de feindre & d'imaginer: mais Justinien a été du petit nombre de gens à *oreilles* mobiles, car Procope le compare à un âne, non-seulement à cause de sa bêtise, mais encore en égard à la mobilité de ses *oreilles*. Eustachi cite un prêtre qui étoit dans le même cas. L'abbé de Marolles atteste le même fait du philosophe Crassot, qui redressoit ses *oreilles* quand il vouloit, sans y toucher. Vésale, l. II, ch. xiiij, assure qu'il a vu à Padoue deux hommes dont les *oreilles* se mouvoient. Valvula, ch. ij de son anat. dit avoir vu la même chose dans un espagnol qui étoit à Rome; & du Laurent, l. XI, ch. xij, affirme qu'il a vu ce phénomène dans quelques personnes.

Méry, célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, avoit si bien le libre mouvement des muscles de l'*oreille*, que parlant de cette partie dans un cours public, en 1695. il remua plusieurs fois son *oreille* droite de devant en arrière, en présence de l'assemblée qui étoit nombreuse, & composée de gens de son art. En mon particulier, je suis étroitement attaché par les liens du sang, plus encore par ceux de la tendresse & de la reconnoissance, à une dame d'un mérite rare, qui dit avec vivacité en plaisantant, & faisant mouvoir ses *oreilles* de haut en bas, & de bas en haut, qu'elle tient de la nature des bouriques; & c'est bien, à coup sûr, la seule chose qu'elle a de commun avec elles.

*Du conduit auditif externe.* En avançant

vers la partie interne de l'*oreille*, nous rencontrons le conduit auditif, qui est d'une substance en partie cartilagineuse, & en partie osseuse, tapissée d'une peau polie, qui s'amincit insensiblement, & qui est enduite d'une matière cérumineuse qu'on nomme *cire d'oreille*.

Ce canal auditif est très-propre à porter le son au dedans de l'*oreille* sans l'altérer, & son obliquité en augmentant les surfaces, multiplie les lieux de réflexion. Une languette cartilagineuse, triangulaire, tremblante, élevée, droite sur la cavité de la conque, située principalement au-dessus de l'orifice du conduit auditif, garnie d'un muscle décrit par Valsalva, détermine par une belle mécanique tous les rayons qui y abordent, à entrer dans le canal, sans qu'ils puissent en sortir, de quelque endroit qu'ils aient été réfléchis.

Il étoit nécessaire que ce conduit fût d'une substance dure, afin qu'il ne pût réfléchir le son, & par son insertion oblique, la nature nous fait voir un artifice merveilleux; car quand on est au milieu d'une chambre couverte d'une voûte ronde, si l'on jette une pomme contre quelque côté que ce soit, elle revient toujours au milieu; & si l'on se place à un coin de la chambre, la pomme que l'on jettera contre la voûte ira toujours vers l'autre coin opposé. On peut dire la même chose de l'*oreille*; si le conduit externe se rendoit en droite ligne, & perpendiculairement au tambour, les rayons sonores reviendroient dans son ouverture; mais comme il entre obliquement dans cette cavité, les rayons sonores vont heurter contre la partie elliptique supérieure de la caisse, ainsi ils doivent revenir sur l'inférieure, c'est-à-dire vers l'endroit où sont la fenêtre ovale & la fenêtre ronde. Enfin quand il se trouve une trop grande multitude de rayons sonores, la languette triangulaire & tremblottante dont nous venons de parler, & qui est située à l'entrée du canal de l'ouïe, peut tellement se dresser au moyen du muscle de Valsalva, qu'elle leur fermera à volonté le passage; comme nous faisons machinalement avec la main dans de trop grands bruits.

Il y a une membrane qui termine le

conduit externe de l'oreille, nommée la *membrane du tambour* ou le *tympan*. Voyez ce mot, car il mérite un article séparé.

Quant aux poils dont le conduit auditif est garni, leur usage nous est inconnu : feroient-ils eux-mêmes sonores comme les feuilles d'arbres qui augmentent l'écho en été, ou même en forment un qui n'avoit point été apperçu en hiver, suivant l'idée de M. Perrault d'après Kircher ?

*Des osselets de la caisse du tambour & de leurs muscles.* Je passe à la première grotte de l'oreille qu'on appelle la *caisse du tambour*, cavité irrégulièrement demi-sphérique, dans laquelle on trouve d'autres cavités, savoir l'embouchure de la trompe d'Eustachi, le demi-canal osseux, la fenêtre ovale, la fenêtre ronde, & les osselets qui sont au nombre de quatre, l'enclume, le marteau, l'étrier, & l'os orbiculaire ou lenticulaire, qui est le plus petit de tous les os du corps humain.

En général ces quatre osselets sont si petits qu'ils ont été inconnus aux anciens anatomistes, & que leur découverte en est due à l'esprit curieux des derniers siècles. Ils diffèrent dans les animaux selon la différence de leur espèce : par exemple, les quadrupèdes en ont quatre comme l'homme, & les oiseaux n'en ont qu'un.

L'enclume dont le corps est articulé avec le marteau, ressemble à une dent molaire, & suivant le témoignage de Massa, il a été connu dès le temps d'Alexandre Achillinus, de sorte qu'on lui attribue la découverte de ces deux osselets ; du moins est-il certain qu'il ne faut pas l'attribuer avec Schelhammer, à Jacob de Carpi, puisque lui-même leur assigne les mêmes usages que ceux qu'on leur donnoit avant lui, & qu'il convient de plus que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'apophyse grêle du marteau a été connue très-confusément par Vésale, mal représentée par Jérôme Fabrici, & démontrée de nouveau bien exactement par Raw, qui est resté vrai possesseur de la découverte. On dit que Foleus a fait mention de cette apophyse grêle du marteau dans une lettre écrite à Bartholin, & imprimée en 1645 ; mais cette lettre est si rare que les plus curieux, Boerhaave même ni Mor-

gagni, ne l'ont jamais vue, & jusqu'à présent personne n'a ôté à Raw l'honneur de l'invention. Tous nos modernes, Cowper, Cam, Heister, Nicholls, Albinus, Nesbit, Cassebhon en ont donné la figure. Le marteau est difficile à préparer, parce qu'il se rompt aisément, comme l'ont éprouvé Duverney, Valsalva & Morgagni.

Ingrassias s'attribue la découverte de l'étrier ; Vésale y prétend aussi, & Colómbus s'en vante pareillement ; mais malgré leurs prétentions respectives, cette découverte paroît due à Eustachi. « Je puis me rendre ce témoignage, dit-il en parlant de l'étrier, qu'avant que qui que ce fût m'en eût parlé, avant qu'aucuns de ceux qui en ont écrit l'eussent fait, je le connoissois ; je le fis voir à plusieurs personnes à Rome, & je le fis graver en cuivre : cet osselet a véritablement une figure longue & courbée en arc, qui lui a donné le nom d'étrier ». Morgagni a raison de soutenir contre Manfrédi, que sa base est solide, par tout continue, & qu'elle n'est point percée ou ouverte comme nos étriers modernes, mais pleine comme celle des anciens. Quant aux figures de ces deux osselets, c'est à Vésale qu'on doit les premières.

J'attribuerois volontiers avec Bartholin & Vesting la découverte de l'os orbiculaire à Jacques Sylvius ; car la description qu'en ont donné Arantius & autres prédécesseurs de Sylvius, est d'une obscurité intelligible.

Venons aux muscles des osselets. On donne trois muscles au marteau, savoir un externe, un antérieur, & un interne. Le muscle externe ou supérieur du marteau attribué à Casserius, a été cependant indiqué & gravé par Fabricius. Je n'ose assurer si c'est un vrai muscle ou non, puisque Valsalva & Winslow soutiennent l'affirmative contre Duverney & Morgagni.

L'étrier n'a qu'un muscle décrit premièrement par Varole, mais d'une manière très-défectueuse, puisqu'il ne décrit que ce seul muscle dans le dedans de l'oreille. Casserius le trouva 1601, dans le cheval & le chien, le représenta d'après ces animaux, & le prit pour un ligament ;

personne depuis Duverney n'a douté que ce ne fût un vrai muscle.

Il est bien difficile de décider quelle est l'action de ces muscles, dans quelles occasions ils agissent, s'ils n'agissent que mécaniquement, ou si c'est la volonté qui les fait agir? Ce dernier n'est pas vraisemblable, car un bruit nous surprend tout d'un coup, & le plus souvent sans que nous y songions. Il en est ici comme des mouvemens des yeux, de la déglutition, de la voix, qui s'opèrent par une infinité de muscles, qui concourent tous entre eux, & produisent d'ordinaire à notre insu, les fins pour lesquelles ils sont destinés. Peut-être que les muscles des osselets relâchent en partie le tympan dans les sons fort aigus, & en partie le tendent dans les sons foibles; c'est le sentiment de Willis, de Duverney, de Perrault, de Derham, de Chéselden, de M. de Mairan, & autres.

Il ne faut pas oublier que les osselets de l'oreille ne croissent point, & qu'ils sont aussi considérables dans les enfans que dans les adultes. La membrane qui les couvre est si fine, que l'anatomiste à qui l'on doit le plus de recherches en cette partie, je veux dire Valsalva lui-même, les a crus sans périoste. Mais Ruysch n'a pas seulement démontré le contraire, comme tout le monde le fait, il a été plus loin, il a fait voir à l'Europe, par le moyen de ses injections, les vaisseaux qui se distribuent dans le périoste des osselets, & qui y sont en très-grand nombre, principalement à la plus courte & plus grosse apophyse de l'enclume.

Pour les deux fenêtres, on en doit la connoissance à l'industrie de Fallope.

*De la trompe d'Eustachi.* Venons au conduit qu'on appelle *la trompe d'Eustachi* dite autrement & assez bien, *le conduit palatin de l'oreille*, mais mal & équivoquement *aqueduc*, parce qu'on peut très-bien le confondre avec l'aqueduc de Fallope.

On prétend, sans aucune preuve, qu'Alcméon a connu cette trompe; mais Eustachi a mérité le nom de son inventeur, par l'exacte description qu'il nous en a laissée, sur laquelle Valsalva parmi les modernes, a su néanmoins encore renchérir; Vésale

qui l'avoit vue avant Eustachi, n'en a point développé l'usage ni la structure.

Ce tuyau porte le nom de *trompe*, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, enforte que dans son extrémité qui répond au fond de la bouche, il forme un pavillon. La trompe est, comme on fait, un canal creusé dans l'apophyse pierreuse, qui va de la caisse vers les ouvertures postérieures des fosses nasales & vers la voûte du palais.

La conque interne de l'oreille, vaste & semblable à un corps elliptique, communique dans les cavités cellulaires de l'apophyse mastoïde, ainsi qu'avec l'air externe qu'on prend par le nez ou par la bouche. L'étui par où se fait cette communication est la trompe d'Eustachi, en partie osseuse, en partie cartilagineuse.

En conséquence de cette structure il arrive, 1<sup>o</sup>. que l'air peut entrer par le canal d'Eustachi dans ces lieux, y demeurer, s'y raréfier, en sortir, s'y renouveler, y être comprimé, & par conséquent y être ramené à la température de l'air externe. En effet, la trompe se présente tellement au canal des narines, que l'air est forcé d'y entrer, & les expériences de Chéselden prouvent que l'eau injectée, soit par les narines, soit par la bouche dans le canal d'Eustachi, passe dans les oreilles. Quand on retire son haleine, l'air y entre avec bruit, & frappe le tympan; c'est ce que j'ai quelquefois éprouvé en nageant entre deux eaux. Duverney a vu la membrane du tympan se rompre pour avoir retenu l'air, les narines & la bouche exprès fermées.

L'air qui est reçu dans le tympan se raréfie par la chaleur, dilate la membrane du tympan vers le canal de l'ouïe, & résisteroit aux tremblemens externes, ce qui engourdiroit l'ouïe s'il n'étoit souvent renouvelé. De plus, il faut que l'air se renouvelle, à proprement parler, puisqu'il est constant que l'air renfermé perd peu à peu son ressort, & même assez vite. L'air ne propageroit donc point les tremblemens s'il ne se renouveloit avec tout son ressort; c'est pourquoi, suivant Duverney



l'orifice de la trompe reçoit plutôt l'air des narines que des poumons.

Valsalva a observé qu'on devient sourd lorsque le passage à la trompe d'Eustachi est bouché. Il rapporte là dessus deux exemples, l'un d'un gentilhomme qui perdit l'ouïe par un polybe qu'il avoit dans le nez, & qui s'étendoit jusqu'à la luette; l'autre d'un paysan qui avoit un ulcere au côté gauche de la luette; quand on y mettoit une tente trempée dans quelque remede, le patient n'entendoit rien du tout de l'oreille gauche; mais il recouvroit l'ouïe du même côté dès qu'on tiroit la tente. Tulpius parle aussi d'une surdité & d'un tintement d'oreille causés par une tumeur au palais auprès du même canal. Derham fait mention d'un catarre qui rendoit l'ouïe difficile; mais lorsque la trompe fut débarrassée par certains mouvemens de la déglutition ou toute autre cause, il se fit un bruit soudain qui annonça le retour de l'ouïe; tous les médecins savent que l'esquinancie & les ulcères véroliques endommagent souvent ce sens. La nécessité de l'admission de l'air par la trompe est donc confirmée par une foule de maladies.

En conséquence de la structure dont nous avons parlé, il arrive, 2°. que les rayons sonores qui passent par les narines ou la bouche, entrent dans la conque interne de l'oreille, & suppléent ainsi à la lésion du conduit auditif; car ceux que l'obstruction du canal auditif rend sourds ou durs à entendre, cessent de l'être quand le son est immédiatement appliqué à la trompe d'Eustachi: c'est l'expérience de Cabrole & de Fabrice ab Aquapendente.

Comme tous ces endroits sont revêtus d'une membrane vasculaire, démontrée par Duverney & Ruysch, il suit, 3°. que les parties qui y sont contenues, se conservent molles, flexibles, lubrifiées, & se purgent de leurs impuretés. Effectivement le tympan se nettoie par le moyen de l'éternement, & les immondices sortent par le canal d'Eustachi. Morgagni, Schelhammer, Naboth, ont bien des faits pour constater cette vérité; entr'autres l'un d'eux a vu de petits globules restés dans l'oreille, sortir par la trompe en re-

tenant son haleine. Valsalva parle d'un abcès à l'apophyse mastoïde qui se vida par la trompe d'Eustachi.

Telle est donc l'utilité de cette trompe, de donner passage à l'air interne, d'en communiquer les vibrations à l'organe immédiat de l'ouïe, de modérer les sons trop forts, de suppléer à la lésion du conduit auditif, enfin de purger la caisse, & de fournir une issue à la mucosité qui s'y trouvera.

Boerhaave fait ici deux questions.

Le canal d'Eustachi s'ouvre-t-il par l'action de son muscle interne, en même temps que la membrane du tympan tirée par cette même action, rétrécit la cavité de la conque interne? Cela n'est pas vraisemblable; l'action de ce muscle doit être peu de chose, car il s'attache en grande partie à l'os de la trompe, & le reste paroît incapable de plier le cartilage.

L'orifice interne du canal d'Eustachi se ferme-t-il par l'application de la valvule cartilagineuse de du Laurent & de Willis? Non, cette valvule imaginaire a été réfutée par Morgagni, qui démontre d'ailleurs que les matieres de la déglutition ne peuvent entrer dans l'oreille, parce que la trompe s'ouvre vers la communication du nez avec la bouche.

*Du labyrinthe & de ses parties; le vestibule, le limaçon, les canaux demi-circulaires.* La partie la plus enfoncée de l'oreille intérieure est connue sous le nom de labyrinthe, lequel est renfermé dans l'os pierreux, & est composé de trois parties que les anatomistes appellent le limaçon, le vestibule, & les canaux demi-circulaires. Les anciens ont donné des descriptions fausses & très-embrouillées de ces parties, dont ils n'ont point connu la structure; mais dans celles de Duverney, de Valsalva, & de Winslow regnent l'ordre, la netteté, & l'exactitude.

Le labyrinthe est tapissé d'un périoste très-fin; ce sont apparemment des expansions membraneuses de ce périoste mal observées, dont Valsalva a fait ses zones sonores, & celles qu'il a vues dans les brebis ne sont que l'effet du déchirement des parties. On découvre aussi dans le labyrinthe plusieurs vaisseaux sanguins, soit par

le secours des injections, soit par l'inflammation, comme Winflow dit l'avoir observé. Le sieur May, anatomiste de Strasbourg, a fait voir, il y a près de trente ans, ces vaisseaux à messieurs de l'académie des sciences.

Remarquons d'abord que l'os pierreux dont les parois de chaque cavité du labyrinthe sont composées, est blanc, très-dur & compacte. Par cette structure la matiere éthérée chargée des impressions des objets sonores, venant à heurter contre les dites parois, ne perd rien de son mouvement, en sorte qu'elle le communique tout entier aux ramifications de la portion molle des nerfs de l'oreille.

Remarquons ensuite que le labyrinthe & le limaçon ne croissent pas non plus que les osselets; ils sont de la même grandeur dans les enfans & dans les adultes, quoique les os extérieurs de l'oreille grossissent & durcissent considérablement. La cause de cet effet, est que les os extérieurs ont un périoste bien nourri, tandis que l'intérieur est dénué de cette nourriture. D'ailleurs les os sont ici d'une dureté qui refuseroit même cette nourriture quand elle y seroit apportée.

Un de ces auteurs qui se font une étude de trouver du miracle par tout, Niewentit, ne donne d'autres raisons de ce phénomène, que la volonté du Créateur, qui, contre les loix ordinaires de la nature, a refusé l'accroissement à ces os de l'oreille, afin que l'organe étant le même dans les enfans & dans les adultes, l'impression des sons fût la même pour les uns & les autres. Il pense que si l'ouïe croissoit comme les autres organes, la voix des enfans, celle des parens, & les autres sons connus des enfans, leur deviendroient étranges & sauvages, d'où naîtroient une grande confusion & une infinité d'erreurs. Mais sur quel fondement veut-on que l'accroissement des os de l'oreille changeât la sensation de l'ouïe? Les organes de la vue, du goût, de l'odorat ne croissent-ils pas sans déranger les sensations? Et quoique l'ouïe ne soit pas susceptible d'un pareil accroissement, croit-on que cet organe soit le même dans tous les hommes? Cela n'est pas probable. Chacun entend à sa fa-

çon; comme chacun voit, sent & goûte aussi proportionnellement à la structure particuliere de ses organes.

Dans les canaux demi-circulaires on rencontre deux choses dignes de remarque. 1<sup>o</sup>. Ils sont tous trois de grandeur différente. Aussi l'un s'appelle *le plus grand*, le second *le moyen*, & le troisieme *le plus petit*. Winflow nomme le premier, *vertical supérieur*; le second, *vertical postérieur*, & le troisieme, *canal supérieur horizontal*. 2<sup>o</sup>. Quoiqu'ils different souvent selon les sujets, ils gardent néanmoins les mêmes proportions entr'eux, & sont toujours semblables dans un même sujet. Valsalva rend raison de tout cela, & détermine leurs usages d'une maniere ingénieuse: il croit que comme une partie de la portion molle du nerf auditif est située dans ces canaux, ils ont été faits de grandeur différente pour s'accommoder mieux à toutes les diversités des tons; & quoiqu'il y ait de la différence par rapport à la longueur & à la grosseur de ces canaux, en les comparant dans différens sujets, ils sont cependant toujours dans une exacte conformité entr'eux dans la même personne, à moins qu'il n'y ait quelque défaut ou discordance dans les organes de l'ouïe. Au reste, Fabricius avoit établi une infinité de canaux demi-circulaires; mais les autres anciens anatomistes n'en ont reconnu que trois, & il n'y en a jamais davantage.

Un mot du vestibule: c'est une cavité irrégulièrement ronde, décrite par Vésale & Fallope, formée intérieurement dans l'os pierreux, & voisine du tympan. On trouve dans le vestibule, 1<sup>o</sup>. la pulpe de la portion molle du nerf acoustique; 2<sup>o</sup> une liqueur aqueuse, comme dans le tympan, & 3<sup>o</sup>. de l'air qui du tympan vient dans cet endroit.

Rien n'est plus admirable que la construction du limaçon, ou de la coquille spirale. C'est un canal osseux, conique, qui fait environ deux tours & demi, suivant une ligne spirale autour d'un cône osseux, qui par sa pointe se termine à celle du cône. On trouve dans toute son étendue l'expansion des petits nerfs acoustiques qui sont de la dernière délicatesse. L'artifice de sa construction fait voir que dans la la-

me spirale, qui commence par une base déterminée, & finit en un setil point, on peut assigner une infinité de cordes tremblantes également tendues : ainsi parmi ces cordes, dont le nombre peut à peine se compter, il y en aura toujours qui seront à l'unisson avec chaque son, & qui par conséquent pourront le représenter, & le porter sans altération au *sensorium commune*.

*Des nerfs auditifs.* Les portions des nerfs auditifs, ou de la septième paire de nerfs, se distinguent en égard aux divers degrés de leur consistance, en portion dure, & en portion molle. Les deux portions se portent dans le trou auditif interne; la molle pénètre dans le labyrinthe par plusieurs petits trous qui y répondent, & va se perdre dans les différentes parties qui le composent. La portion dure s'insinue dans l'aqueduc de Fallope, traverse la glande parotide, lui donne plusieurs filets, & se partage en deux grosses branches, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure. Il est difficile d'en suivre le cours.

Les derniers filamens des petits nerfs auditifs, après avoir fait leurs fonctions, & s'être distribués par les labyrinthes de l'oreille, reviennent-ils au cerveau & au *sensorium commune*, conformément à l'idée d'un chirurgien de Rome, dont on a gravé, dans les lettres du sieur des Noues, une figure représentant le décours de ces nerfs?

Ce chirurgien de Rome, dont l'ouvrage n'a point été publié, est Simoncelli. Mais son confrère Mistichelli a prétendu, d'après lui, que la portion molle du nerf auditif entre dans le sillon du limaçon, se précipite de la pointe dans sa cavité, la pénètre, forme dans le vestibule une expansion pulpeuse, dégénère ensuite en filament grêle, entoure les canaux demi-circulaires; enfin de l'orifice propre du plus grand de ces canaux, revient par un trou particulier dans la cavité du crâne, & ramifié, va se distribuer à la dure-mère, à la surface supérieure du cerveau, & autour de la glande pinéale.

C'est dommage que tout cela ne soit qu'un roman. Simoncelli & Mistichelli ont pris pour nerf, un vaisseau sanguin du limaçon, & des canaux demi-circulaires. Le

trou du petit nerf qui retourne dans la cavité du crâne, est un trou par lequel le nerf mou se rend au vestibule. Le reste de la description du chirurgien des Noues, est tiré de la distribution de la portion dure à la dure-mère, distribution même que Simoncelli n'avoit vue qu'une seule fois, de l'aveu de Pacchioni & de Valsalva.

Que dirons-nous de la communication de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquième paire qui se distribuent aux parties qui servent à former & à modifier la voix, d'où naît l'accord qu'il y a entre l'ouïe & la parole? De la communication de la seconde paire vertébrale avec les nerfs de l'oreille externe, au moyen de quoi on tourne la tête au moindre bruit? Enfin de la communication de ces nerfs avec ceux du cœur & des poumons, qui fait aussi qu'on sent les mêmes altérations dans le pouls & dans la respiration, selon la différence des bruits? Mais on n'est pas encore d'accord des effets de ces communications; c'est seulement un système ingénieux pour expliquer les phénomènes de la sympathie qui se rencontre entre toutes les diverses parties de notre corps.

*Des jeux de la nature sur l'organe de l'ouïe.* Cet organe si composé, est en même temps un de ceux qui fournit le moins de jeux de la nature; tandis que tous les autres sont imparfaits dans le premier âge, les osselets de l'oreille se trouvent dans les enfans aussi grands & aussi durs que dans les adultes; & dans l'enfant de neuf mois, ils ont presque acquis leur grandeur, leur forme & leur dureté. Le célèbre Ruysch croit avoir vu une fois dans le squelette d'un enfant nouveau né que ces osselets étoient confusément attachés ensemble contre l'ordre naturel, & c'est une observation rare.

Il arrive plus souvent de rencontrer des enfans qui viennent au monde avec le canal auditif bouché par une petite membrane; il faut y porter remède, s'il est possible, autrement ces enfans auroient le malheur d'être sourds & muets; parce que n'entendant pas parler, ils ne pourroient apprendre aucune langue. Quand donc cette membrane est assez en dehors pour être

aperçue, il convient de la percer avec un bistouri, ou l'ouvrir avec la lancette par une incision cruciale; l'ouverture étant faite, on introduira dans la division une espee de tente pour empêcher qu'elle ne se réunisse. La cure s'exécute ainsi facilement; mais elle est douloureuse & très-difficile, lorsque cette membrane est située bien avant dans l'oreille, parce qu'il est presque impossible de percer ou d'enlever la membrane qui cause la surdité sans offenser celle du tympan. Je ne fais point d'exemple d'opération heureuse dans ce dernier cas.

*Auteurs.* Les anciens anatomistes n'ont point connu les parties intérieures de l'oreille humaine, & j'en trouve la raison, 1<sup>o</sup>. dans la difficulté de découvrir les diverses parties de cet organe, qui sont la plupart cachées dans des os très-durs; 2<sup>o</sup> parce que cette administration anatomique est fort embarrassée, & demande d'être variée pour appercevoir tantôt une partie, tantôt l'autre: 3<sup>o</sup> parce que ces parties sont très-déliçates & très-petites. Mais comme les anatomistes modernes ont eu plus de succès, récapitulons par ordre de date leurs travaux & leurs découvertes.

*Vésale* donna les vraies figures de deux des osselets internes de l'oreille.

*Eustachi* a depuis fait connoître le premier la trompe dont il est l'inventeur, l'étrier, le muscle nommé *muscle d'Eustachi*, la corde du tympan, la portion molle, &c. Voyez son ouvrage de *auditus organis*, Romæ, 1562, in-8<sup>o</sup>.

*Ingrassias* (Jean-Philippe) mort en 1580, âgé de 70 ans, assure qu'il a de son côté découvert à Naples en 1546, l'étrier, troisième osselet de l'oreille, & qu'il l'a nommé tantôt *scapha*, & tantôt l'*os deltoïde*.

*Fallope* (Gabriel) a rendu de nouveaux services à l'anatomie de cette partie. Il a décrit dans ses observations, l'étrier, l'aqueduc, les deux fenêtres, les canaux demi-circulaires & le limaçon. Il est mort à Padoue en 1563, âgé de 39 ans.

*Albertus* (Salomon) a le premier décrit la coquille de l'oreille dans son livre intitulé, *historia plerarumque humani corporis partium*, Witteb. 1583, in-8<sup>o</sup>.

*Fabricius d'Aquapendens* a ajouté peu de choses à ses prédécesseurs. Il en a oublié plusieurs qui appartenoient à la gloire de Fallope, & a fait graver d'assez mauvaises figures.

*Casseri* a pris beaucoup de ses devanciers; il paroît cependant avoir représenté le premier les muscles obliques & externes du marteau, & d'avoir tâché de s'instruire par l'anatomie comparée. Son histoire anatomique de *auris auditus organo* a été imprimée pour la première fois à Ferrare en 1600, fol. reg. L'auteur est mort en 1605, âgé de 60 ans, & pendant que son maître Aquapendens vivoit encore.

*Folius* (Cœcilius) passe pour avoir découvert l'apophyse du marteau; & l'on doit convenir qu'il n'a pas mal décrit les parties du labyrinthe de l'oreille. Son livre intitulé *aurium internarum delineatio*, a paru Venet. 1645, in-4<sup>o</sup>.

*M. Perrault* (Claude) a non-seulement traité physiquement la matière du son, mais il a décrit encore avec exactitude la fabrique de l'organe de l'ouïe. On ne lui a point rendu toute la justice qu'il méritoit; cependant il n'a rien avancé dans la description de cet organe, qu'après l'avoir vu distinctement. Ses figures sont belles, & faites sur ses propres dessins. Je ne loue pas ses explications, parce qu'elles sont fondées sur de fausses hypothèses. Il a précédé Méry & Duverney dont nous allons parler.

La description de l'oreille de l'homme par Méry vit le jour à Paris en 1681, in-12, avec fig. mais elle ne renferme rien de nouveau.

Il n'en est pas de même du traité de *Duverney* (Joseph-Guichard.) Cet habile homme a le premier fait connoître parfaitement le muscle de l'étrier, les glandes cérumineuses, le limaçon, la portion molle, les canaux demi-circulaires, & plusieurs autres choses qu'il a mises dans tout leur jour. Son ouvrage a été imprimé à Paris en 1683, in-12. C'est la bonne édition; & les figures qui sont d'une grande beauté, on fait desirer la publication de tout ce qu'il avoit composé sur les autres sens.

*Schelhammer* (Christophorus) a lu avec fruit

fruit les auteurs qui l'ont précédé, & a joint dans son ouvrage la physique à l'anatomie ; mais il a fait dans ce dernier genre quelques fautes grossières, entr'autres sur la corde du tambour & les canaux demi-circulaires. Son livre intitulé de *auditu liber unus*, a été publié à Leyde en 1684, in-8°.

*Valsalva*, né à Imola en 1666, a fait aussi des merveilles sur cette partie. Il a trouvé les petits muscles de l'oreille, a rétabli la structure & les muscles de la trompe, & y en a ajouté un troisième nommé *le palato-salpingée* ; il a pris plus exactement la dimension des canaux demi-circulaires, & a considérablement augmenté la physiologie de l'oreille. Il a relevé quelques fautes de Duverney, & en a fait aussi lui-même ; tant la structure de cet organe est délicate & cachée ! La première & la belle édition du traité de Valsalva parut Bonon. 1704, in-4° avec fig.

*Vieussens* (Raymond) a mis au jour son traité de la structure du cœur & de l'oreille à Toulouse en 1714, in-4°. avec fig. Ce livre est devenu rare ; cependant l'auteur, dans son traité de l'oreille, n'est guère que le copiste de Duverney ; ses descriptions mêmes sont embrouillées, & de plus ses figures sont obscures & mal gravées.

*M. Winslow* ne doit pas craindre un tel reproche ; car on trouve dans sa description de l'oreille l'ordre, la netteté, la précision & l'exactitude qui brillent part-tout dans son anatomie.

*Cassebhom* (Joan. Frid.) est le dernier écrivain qui ait fait un traité exprès sur l'oreille de l'homme. Il est imprimé en latin, Francos. 1734, in-4° avec fig. c'est un bon recueil, mais qui renferme peu de choses au de-là des découvertes de Duverney & de Valsalva.

A tous ces auteurs, on joindra les observations de Morgagni, de Manfredi, de Santorini & autres, répandues dans les mémoires de l'académie des sciences, & dans les transactions philosophiques. Enfin les curieux savent que Ruysch, Albinus, Nicholls ont fait de leur côté de belles préparations & injections de diverses parties de l'oreille.

Quelques anatomistes, comme M. Hu-

nauld, ont essayé de faciliter la connoissance de l'organe de l'ouïe en taillant des coupes d'os de grandeur double, triplé ou quadruple de toutes les parties de l'oreille. M. Martiani, médecin Sicilien, eut l'honneur de présenter en 1743 à l'académie des sciences de semblables coupes artistement sculptées en bois de tilleul, au nombre de sept, qu'on peut voir au cabinet du roi, & dont M. Daubenton a donné l'explication & les figures dans le troisième tome de l'explication de ce cabinet.

En un mot, les modernes n'ont rien oublié pour nous procurer des connoissances de l'organe de l'ouïe ; mais s'ils sont parvenus à exciter notre admiration sur son artifice, ils n'ont pas été assez heureux pour le dévoiler un peu complètement, & selon toute apparence on n'y parviendra jamais. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

*M. le baron de Haller a fait des additions à l'article que l'on vient de lire. Nous allons les transcrire :*

Les quadrupèdes à sang chaud ont seuls l'oreille externe apparente. Dans les oiseaux, les quadrupèdes à sang froid, les cétacées, les poissons, les insectes, les vers, cet organe manque ou entièrement, ou n'est du moins ni apparent ni considérable. Il ne faut pas qu'il soit absolument nécessaire pour l'ouïe : l'oreille doit être très-fine chez les oiseaux, qui apprennent avec facilité & avec exactitude des airs de musique.

L'homme avec le singe à l'oreille à peu près lisse, ovale, comprimée d'un côté, relevée de quelques éminences de l'autre, comme les monnoies qu'on frappoit dans le moyen âge, & qu'on appelloit *nummi bracteati*.

Sa substance est cartilagineuse ; ce cartilage est couvert d'une cellulose, dans laquelle il y a des glandes sébacées, & qui est couvert d'une peau mince, couverte d'un poil court & foible : il y a rarement de la graisse. Dans les quadrupèdes, la base de l'oreille a la même structure à peu près, mais ils ont par dessus l'homme, ou un demi-cône mobile, ou une peau pendante qui couvre légèrement le conduit : on a remarqué que le demi-cône est couvert du côté par lequel l'animal reçoit le

plus souvent les sons ; en devant dans les animaux qui suivent leur proie ; en arriere dans ceux qui fuient eux-mêmes ; en haut dans les quadrupedes carnivores qui chassent aux oiseaux ; en bas dans ceux qui cherchent leur proie sur la terre. La crainte fait baisser les *oreilles* aux animaux , mais l'esclavage ne les rend pas uniquement pendantes. Elles le sont dans l'éléphant sauvage & dans les chevres membrines de la Syrie.

L'*oreille* est naturellement assez lâche , & écartée de la tête ; elle l'est encore dans quelques nations ; on l'a remarqué à Venise. Mais généralement l'*oreille* est ferrée contre la tête par les bonnets. Il se forme un tissu cellulaire épais , qui de la conque & du conduit de l'ouïe , va s'attacher à la calotte aponévrotique du crâne , & à l'enveloppe du muscle temporal. Deux autres ligamens raffermissent l'*oreille*. L'un d'eux prend son origine au dessus de l'apophyse mastoïdienne , & s'attache à une fossette du conduit auditore près de son ouverture. C'est le ligament postérieur. L'autérieur fort de la racine de l'apophyse zygomatique au dessus de l'articulation de la mâchoire , & va à la racine du tragus , à sa liaison avec l'hélix , à la partie cartilagineuse du conduit , & à l'apophyse aiguë de l'*oreille*. Ce ligament n'est souvent qu'une languette , qu'un tissu cellulaire attache.

Les anciens Grecs ont donné des noms à presque toutes les parties un peu apparentes du corps humain. C'étoit apparemment l'art de la sculpture , qui demandoit cette précision.

L'hélix termine la circonférence de l'*oreille*. Il est convexe , plane antérieurement & continu avec l'éminence qui partage la conque. Postérieurement il se termine à la conque , & il produit avec l'anthélix une apophyse , une languette parabolique , qu'on a nommée l'*apophyse de l'hélix*. Elle est quelquefois échanquée.

L'anthélix commence antérieurement comme par deux jambes , qui se réunissent sous un angle aigu. L'éminence composée de ces deux jambes descend & va se terminer à la conque au commencement de l'antitragus , & en partie à l'apophyse de l'hélix.

La cavité innominée est placée entre les jambes de l'anthélix : la nacelle , *scapha* , suit l'éminence de l'hélix & s'aplanit en descendant en arriere. La conque est partagée par une éminence qui descend de l'hélix ; elle ressemble à un rein , dont l'échancrure regarde en devant. L'hélix & l'anthélix vont s'y terminer dans sa partie supérieure. La partie inférieure de la conque se continue avec le conduit auditore.

Le tragus est une éminence presque carrée , mais avec les angles arrondis , qui couvre l'entrée du conduit , qui naît de la conque & monte jusqu'à l'hélix. Il est échancré.

L'antitragus est formé par l'anthélix , & par la partie concave de la conque ; il est plus petit , demi-ovale & plus postérieur. Il couvre la conque.

Le lobule est cutané , mais rempli de graisse. Quelques nations l'allongent étrangement par des pendans d'*oreilles*.

L'*oreille* de l'homme seule est immobile ; elle est mobile dans tous les quadrupedes. Dans l'homme même il n'est pas rare qu'elle ait un mouvement soumis à la volonté , même dans des personnes connues , telles que Méry & Muret. Comme elle a plusieurs muscles , il est assez probable que ce mouvement est naturel , & qu'il ne se perd que par la gêne de l'habillement. Il est vrai que les muscles de l'*oreille* humaine sont beaucoup plus foibles que ceux de l'*oreille* de l'animal. Le postérieur est cependant assez charnu. Il est partagé en paquets de fibres ; j'en ai compté quatre : ces paquets sont charnus , ils sortent des membranes qui couvrent la racine de l'apophyse maxillaire : ils partent encore au dessus & plus en dedans , sous l'occipital , & à couvert de ce muscle , avec lequel quelques-unes de ces fibres se confondent. Le muscle est transversal & s'attache à la partie convexe de la conque , à l'endroit qui fait bosse & au dessus. Il paroît tirer la conque en arriere , & ouvrir l'entrée du conduit de l'*oreille*. Le supérieur est plus grand , mais fort mince ; il est placé sur la surface du temporal. Ses fibres forment des rayons : elles naissent de la calotte aponévrotique & se concentrent , de maniere cependant à descendre en arriere : il croise les deux

jambes de l'anthélix, & s'attache à la convexité de la cavité innommée & à l'hélix. Il se confond antérieurement avec le frontal & reçoit quelques fibres de l'aponévrose de l'occipital. Il élève l'oreille & dilate le conduit. Le muscle antérieur est placé de même entre les tégumens & l'enveloppe du muscle temporal. Ses fibres sont également minces : elles vont en arrière en descendant un peu ; elles se confondent en partie avec le muscle supérieur, & le reste s'attache à l'apophyse de l'hélix, & à la partie voisine de la conque. Je l'ai vu entièrement séparé du muscle supérieur. Il a été double quelquefois. Sa fonction doit être d'ouvrir l'entrée du conduit de l'ouïe. On a vu quelques fibres venir de l'os occipital à la conque : elles ont paru devoir élargir l'entrée du conduit. On a vu le muscle mastoïdien s'attacher par quelques fibres tendineuses à la partie de la conque qui s'unit au conduit. Les muscles dont je viens de parler, sont bien foibles, puisque leur mouvement est invisible dans la plus grande partie des hommes ; ils sont très-considérables cependant en comparaison de ceux dont je vais parler. Ce sont les plus petits des muscles du corps humain, mais d'habiles anatomistes en ont parlé, & je ne crois pas devoir les passer entièrement sous silence. Le muscle de l'antitragus est assez visible, & ses fibres ont la couleur assez vive. Il naît de la partie supérieure de l'antitragus, de celle qui tient à l'hélix ; il est conique, il remonte en arrière & s'attache à un contour placé sous l'éminence, qui depuis l'hélix va partager la conque. Il paroît retrécir l'entrée du conduit. Le muscle du tragus est presque carré ; il est placé sur le tragus, & ne le quitte point ; il devient plus étroit vers le commencement du conduit ; il peut dilater la conque. Le grand muscle de l'hélix est long & étroit ; il est droit, il vient de la base élargie de l'hélix, & monte pour s'attacher au bord extérieur de l'hélix au dessus du tragus. Il manque dans bien des sujets. Le petit muscle de l'hélix ne quitte point cette éminence. Il prend d'un côté du bord de l'échancrure inférieure de l'hélix, à l'endroit où se partage son origine, il monte par la face antérieure du commen-

cement de l'hélix, au bord duquel il vient s'attacher. Je l'ai vu s'attacher au milieu de la conque. Le muscle transversal de l'oreille est placé sur la partie convexe de cet organe, du côté qui regarde la tête. Il est long & étroit : il est attaché d'un côté au dos de l'anthélix & à la partie convexe de la navette, & de l'autre à la conque.

Le conduit de l'ouïe est cartilagineux, membraneux & fort court dans l'homme qui vient de naître. Une lame osseuse s'y joint avec le temps & en fait un canal en s'appliquant à sa face postérieure. Un bord osseux plein d'inégalités se joint à la partie molle. La partie supérieure du conduit entre l'apophyse zygomatique & l'apophyse mastoïde est excavée légèrement, & fait un peu moins de la moitié du conduit. La partie molle est membraneuse dans sa partie la plus voisine de la membrane du tympan ; elle occupe aussi la partie postérieure & supérieure du conduit. Le cartilage est à la partie inférieure : il ressemble à la trachée à sa naissance depuis le cartilage cricoïde. Le tragus revenant en arrière, fait une lame parallélogramme imparfaite, qui se joint au cartilage suivant. Ce cartilage naît de la conque ; il fait la partie inférieure du conduit ; il devient étroit à mesure qu'il s'en éloigne, & produit souvent antérieurement une languette qui est placée entre le tragus & l'anneau le plus intérieur. Ce même cartilage, de concert avec le premier cartilage & avec le tragus, qui fournit la partie antérieure, produit un troisième cartilage inférieur, échancré, qui est le plus voisin de la membrane du tympan & qui donne une apophyse vers celle qu'on appelle *mastoïde*. Deux incisures, c'est ainsi qu'on les appelle, séparent ces cartilages. La première est entre le tragus & l'apophyse de la conque, la seconde entre l'anneau commun & le troisième anneau.

On a appelé *muscle de la grande incisure* des fibres musculieuses assez apparentes, qui rendent la partie membraneuse du conduit plus petite, & qui agrandissent celle qui est élastique. Le conduit osseux de l'ouïe est cylindrique, mais comprimé, il est incliné en dedans & un peu en arrière ; son embouchure est plus large, l'extrémité à

laquelle s'applique la membrane du tympan l'est de même. Il se courbe dans sa partie moyenne ; au lieu qu'il remontoit , il avance plus droit en devant. Sa fin est tronquée obliquement ; elle est plus longue antérieurement & inférieurement , & plus courte supérieurement & postérieurement. Quand on a enlevé la partie osseuse & le cartilage , il reste du conduit la partie membraneuse. Elle est formée par la peau extrêmement sensible , & couverte de petits poils , & d'une épiderme extrêmement mince. La peau devient plus mince , à mesure qu'elle approche de la membrane du tympan ; elle en fait une des couches ; l'épiderme avec la pommade du conduit en fait la couche la plus extérieure dans le fœtus ; cette épiderme est quelquefois trop épaisse & détruit l'ouïe , qui se rétablit quand on l'a enlevée. La surface convexe de la peau est entourée d'un tissu cellulaire fort graisseux , qui forme comme des alvéoles rhomboïdes. Dans ces alvéoles sont placées les glandes cérumineuses ; elles sont jaunes & rondes ; chacune d'elles fournit un conduit qui perce l'épiderme , & qui s'ouvre dans la cavité du conduit. La matière que ces glandes séparent est jaune , amère & inflammable : elle fait voir qu'une matière semblable à la bile peut se préparer sans le secours du foie. Cette matière toute inflammable qu'elle est , se dissout plus aisément par l'eau , que par toute autre matière. L'alkali & la bile ne la fondent pas.

Le conduit de l'ouïe se termine dans le fœtus par un petit os particulier , qu'on appelle l'*anneau*. Il est à peu près ovale , & ressemble à un anneau creusé par un sillon , dans lequel s'applique la membrane du tympan. Il y a des apophyses extérieurement pour affermir le conduit. Il est interrompu supérieurement ; à cet endroit , il a une apophyse irrégulière creusée par un sillon , & attachée à la racine de l'apophyse zygomatique. Dans l'adulte , cet anneau se confond avec l'apophyse pierreuse , & la membrane du tambour est serrée par l'anneau.

La membrane du tambour ou de la caisse est commune aux quadrupèdes & aux oiseaux , à tous les animaux qui ont une véritable caisse. Elle est ovale à peu près , avec une apophyse supérieure qui s'engage

dans le défaut de l'anneau. Elle est oblique , & fait avec la partie supérieure du conduit un angle obtus , & un angle aigu avec sa partie inférieure. Dans le fœtus elle est plus horizontale. Elle n'est pas plane , elle a deux enfoncemens. Le milieu de cette membrane s'élève en forme de bouclier du côté de la caisse , & fait un enfoncement unique du côté du conduit. La partie supérieure est enfoncée du côté de la caisse , & élevée contre le conduit. C'est la petite apophyse du marteau , qui imprime cet enfoncement à la membrane.

On suppose cinq lames dans la membrane du tambour. L'épiderme qui entre par le conduit , la véritable peau , le périoste du conduit , la peau du nez , qui entre dans la caisse par la trompe que son épiderme accompagne & qui est extrêmement vasculaire , & le périoste de la caisse. Il n'est pas aisé de séparer six lames & sur-tout l'épiderme interne qui entre dans la trompe : en suivant cependant la peau , il paroît très-probable que l'épiderme subsiste dans la caisse , comme dans les intestins.

C'est entre la véritable peau & le périoste du conduit de l'ouïe , que se trouvent de nombreux vaisseaux , dont le tronc principal fait sur la membrane de la caisse comme un petit arbre. C'est encore entre le périoste de la caisse & la peau interne qu'est renfermé le manche du marteau. Les deux périostes confondus forment une membrane molle & humide , qui devient sèche comme du parchemin ou comme un ongle.

Plusieurs auteurs ont cru voir dans la membrane de la caisse une ouverture. Les uns ont cru que dans le défaut de l'anneau , il y avoit un petit espace ouvert entre le périoste & la membrane. D'autres ont admis dans la membrane même , & dans son centre , un petit trou rond , naturellement orné d'un rebord. Les uns & les autres ont expliqué par l'ouverture du tympan des phénomènes , qui semblent exiger une communication libre entre le conduit de l'ouïe & entre la caisse. La fumée du tabac humée par la bouche passe , dit-on , par le conduit extérieur ; le sang a coulé par le même chemin depuis la caisse , le mercure même introduit par la trompe , doit avoir pénétré par la membrane de la caisse.



Quelques auteurs modernes affurent avoir vu le petit trou, mais dans des fujets ifolés & en petit nombre. Mais dans l'état naturel, je fuis bien sûr que la membrane de la caiffe est entiere & fans trou. La fumée du tabac qu'on difoit fortir par le conduit extérieur, n'est qu'un tour de passe-passe ou la fuite d'une véritable déchirure de la membrane. C'est encore par une breche que fort le fang ou la matiere purulente.

La caiffe est une cavité de l'os pierreux, inégalement arrondie, & plus longue de devant en arriere, plus longue auffi dans la partie supérieure. Elle a au dessus d'elle un plafond formé par une lame assez mince de l'os pierreux. Le labyrinthe y répond intérieurement, la cellule mastoïdienne s'y continue postérieurement; la trompe fort de la partie antérieure & supérieure; le canal de la carotide est placé sous la trompe, & la caiffe est toute creusée de petites cellules de ce côté-là. Entre les deux fenêtres est une éminence arrondie; on l'appelle le *promontoire*. Il en part un filet osseux ou deux pour se joindre à l'apophyse mamillaire & à la pyramide de l'étrier. La caiffe est tapiffée d'un périoste qui se continue avec la dure-mere, plus visiblement dans le fœtus, mais assez manifestement dans l'adulte même. Ce périoste est couvert par la peau, qui avec l'épiderme entre dans la caiffe par le tronc d'Eustachi. Il y a souvent une mucosité rougeâtre dans la caiffe, & une eau rousse dans le fœtus. La caiffe contient dans les quadrupedes des deux classes & dans les oiseaux des osselets, dont le marteau & l'enclume sont placés à la partie supérieure & extérieure de la caiffe, & l'étrier à la partie interne. Au lieu de ces trois osselets les oiseaux en ont deux, qui même quelquefois sont réunis pour n'en faire qu'un seul. Les quadrupedes à sang froid ont à peu près les mêmes osselets que les oiseaux; c'est un manche fort mince, qui forme un entonnoir fort évasé, attaché à la fenêtre ovale. Les poissons à sang froid ont un sac membraneux, dans lequel il y a un, deux ou trois osselets pierreux, sur lesquels on est encore en doute, & que plusieurs auteurs ne regardent pas comme des osselets de l'ouïe. Dans l'homme, les osselets de

l'ouïe sont assez semblables à ceux des quadrupedes: ils m'ont toujours paru mieux formés & plus agréables à la vue. Ces osselets ont leur périoste & leur substance celluleuse dans leur intérieur: ils sont tout formés quand l'enfant vient au monde, & ne prennent aucun accroissement. Le marteau est le plus grand de ces osselets, il suit l'obliquité de la membrane de la caiffe, assez perpendiculairement depuis le défaut de l'anneau jusqu'au-delà du milieu de la membrane. Sa tête est ronde, elle est placée dans la partie la plus élevée de la caiffe, auprès de l'extrémité épaisse du marteau. Sa partie postérieure est gravée de deux éminences articulaires un peu plus élevées dans le milieu, & d'un fillon postérieurement applani. Ces éminences & le fillon descendent obliquement en devant. Il y a une espece de cou sous la tête du marteau, dont il fort une apophyse courte & solide, qui fait impression dans la membrane de la caiffe, & la fait faire bosse contre le conduit de l'ouïe. Au dessous de cette apophyse est une autre apophyse fort longue, fort mince, aplatie, & plus large en deçà de son extrémité: elle va en devant & un peu en descendant, se placer dans un fillon de l'anneau, & dans une rainure de l'extrémité postérieure supérieure de la trompe. Le reste du marteau est appelé le *manche*. Il descend un peu en dedans entre les lames de la membrane de la caiffe, attaché à cette membrane & terminé par une extrémité un peu recourbée & plus large, qui tire la membrane en dedans & lui fait faire une bosse.

L'enclume est composée de deux apophyses & d'un corps qui les réunit. Il est placé plus en arriere que le marteau. Son corps ressemble à la couronne d'une dent molaire; il est marqué de deux fillons un peu obliques, séparés par une petite éminence, & l'enclume est articulée avec le marteau par cette facette; la facette est couverte pour cet usage d'une croûte cartilagineuse. La plus courte de ses jambes est la plus solide, elle est conique, elle descend un peu en arriere, & son extrémité est comme fendue; elle est placée dans une niche de la caiffe. La plus longue de ses jambes est parallele au manche du

marteau : elle descend à quelque distance de la membrane de la caisse ; mais elle n'en atteint pas le centre , & se termine par une extrémité un peu plus large , courbée en dedans , & qui s'éloigne de la membrane ; l'extrémité convexe s'articule avec l'étrier.

L'étrier ressemble en effet à la petite machine dont il porte le nom. Il est placé dans la partie moyenne & postérieure de la caisse , & presque horizontalement , avec la base portée en dedans. Sa tête est arrondie , un peu concave en dehors , & articulée avec l'enclume. Les deux jambes de l'étrier sont courbes , l'intérieure l'est moins , & elle est la plus courte ; la postérieure est plus longue & plus courbe. L'une & l'autre jambe sont creusées d'un fillon. La base est ovale , un peu concave en dehors & convexe en dedans vers la fenêtre ovale. Son demi contour supérieur est plus courbe , l'intérieur plus long. Je n'y ai pas reconnu de trous. Il est placé dans un fillon de l'os pierreux. L'intervalle de la tête , de la base & des deux jambes est rempli par une membrane , enchassée dans la rainure de ces jambes. Le quatrième osselet est fort petit ; c'est le plus petit des os du corps humain. Il est presque ovale & légèrement concave des deux côtés & de celui de l'enclume & de celui de l'étrier ; l'un & l'autre desquels lui est contigu. C'est un osselet particulier & non une apophyse. Il y a plusieurs ligamens dans la caisse , qui sont des productions fort fines du périoste. Il y en a un pour le manche du marteau & la longue jambe de l'enclume : un autre plus interne pour le manche : un troisième pour la jambe courte de l'enclume ; un autre du muscle de l'étrier à l'étrier même. Le marteau est immobile dans les poissons cétaqués. Dans les quadrupèdes , les osselets sont mobiles & ont leurs muscles particuliers. Le plus grand , l'interne est placé dans un fillon qui est situé supérieurement & extérieurement sur la trompe d'Eustachi. Il est assez long & prend son origine d'une apophyse de l'os sphénoïde , qui avec la grande aile fait une échancrure , dans laquelle est reçu le cartilage de la trompe : il vient encore , & dans une longueur considérable , du cartilage de la trompe. Il est

comme enveloppé dans une gaine , va en arrière , un peu en dehors , entre dans le tympan & se contourne autour de l'extrémité osseuse de son canal. Ce contour se fait quelquefois par un canal entier , qu'un ligament perfectionne. C'est la partie tendineuse du muscle qui fait le contour , & qui descend en dehors avec sa gaine , comme le grand oblique de l'œil , & s'attache au marteau sous l'apophyse longue. D'autres auteurs lui ont vu un second tendon , qui se confondoit avec le muscle de cette apophyse. C'est ce que je n'ai jamais vu. La direction de ce muscle en fait certainement un muscle tenseur de la membrane : il la tire en dedans & l'allonge , & par conséquent la tend davantage.

Le muscle antérieur du marteau naît d'une apophyse aiguë de l'os sphénoïde , qui est engagée entre l'os pierreux & l'os écailleux. Il entre dans la fente , qui laisse sortir la corde du tympan , la même qui est placée entre l'articulation de la mâchoire inférieure & le conduit de l'ouïe. Il va en arrière dans cette fente & s'attache à l'apophyse longue du marteau. On lui attribue assez généralement la fonction de relâcher la membrane du tympan. Il y a de très-bons auteurs qui ne sont pas trop persuadés que ce soit un muscle. Je l'ai souvent démontré , je ne suis pas bien sûr encore d'y avoir vu des fibres charnues. Je suis moins en doute sur le muscle externe , celui dont Aquapendente s'attribue la découverte , & qu'on dit naître du conduit de l'ouïe & entrer dans la caisse par le défaut de l'anneau au dessus de la membrane de la caisse , pour s'attacher au marteau au dessus de sa petite apophyse. Je ne le regarde pas comme un muscle.

Le muscle de l'étrier , quoique peut-être le plus petit des muscles du corps humain , n'en est pas moins un muscle très-réel , qui a ses fibres charnues & son tendon ; ce tendon paroît de lui-même ; pour la chair , il faut pour la voir , fendre un cône osseux dans lequel elle est renfermée. Ce cône est placé à la partie postérieure inférieure de la caisse : il est ouvert par un trou qui regarde l'étrier , & par lequel le tendon du muscle sort & va s'attacher à la partie postérieure de la tête de l'étrier , dans son articulation avec

l'enclume. Il tire l'étrier à foi, fait sortir sa partie antérieure de la fenêtre ovale, & y enfonce davantage la partie postérieure. L'enclume a un muscle dans le cheval. Celui que Méry attribue à cet osselet n'est que la corde du tympan. Au dessus du marteau & de l'enclume, & derrière la courte jambe du dernier de ces osselets, il y a une cavité presque gnomonique, qui communique avec le tympan. C'est derrière cette cellule que l'os pierreux commence, plus haut même que l'apophyse mastoïde, à devenir celluleux. Ces cellules existent cependant & communiquent avec les suivantes. Elles se continuent avec celles de l'apophyse mastoïdienne, qui naissent avec l'âge & par l'action des muscles: elles descendent avec l'apophyse & deviennent plus amples. On a remarqué qu'elles sont plus grandes dans les porte-faix.

La caisse devient celluleuse dans sa partie postérieure voisine de l'apophyse, & la partie écailleuse de l'os des tempes a des cellules qui communiquent avec les mastoïdiennes. Ces cellules ressemblent en tout à celles des épiphyses des os: elles sont revêtues d'un périoste rouge & souvent remplies de mucofité aussi bien que la caisse.

La trompe d'Eustachi est très-différente de l'aqueduc, nom affecté au canal de la partie dure de la septième paire. C'est un canal assez ample qui, de la partie antérieure de la caisse va en avant & un peu en dedans, en descendant légèrement. Son ouverture est dans le squelette entre le canal de la carotide, & de l'apophyse épineuse de l'os sphénoïde. La trompe commence par un demi-canal, qui avance dans la cavité de la caisse: elle va en se rétrécissant, & son embouchure antérieure est plus étroite que celle de la caisse. A l'ouverture inégale par laquelle la trompe sort du crâne, s'applique une autre trompe conique, mais qui s'élargit contre son embouchure & va s'ouvrir dans le pharynx au dessus du voile du palais & attachant à la racine de l'apophyse ptérygoïde interne, plus en arrière que l'ouverture des narines. Son embouchure se prolonge en dehors; elle est plus courte supérieurement, & dirigée en dedans. Un bourlet renflé & membraneux couvre l'orifice. Cette seconde

partie de la trompe est osseuse dans sa partie supérieure, & cet os est composé du sphénoïde & du temporal. Au milieu de la trompe, s'applique en demi-canal un cartilage, l'extrémité est membraneuse. La figure du cartilage est fort inconstante, il y en a quelquefois deux. La section de cette trompe est elliptique, & les côtés aplatis. Sa membrane est muqueuse, elle se continue à la peau par les narines, & l'épiderme la recouvre, elle devient plus mince & plus fine vers la caisse. Les quadrupèdes des deux classes & les oiseaux ont une trompe. Il paroît que dans la tortue & dans le caméléon, elle est le principal organe par lequel les sons vont frapper l'oreille. Elle est fort ample dans la grenouille. Elle est toujours ouverte, & l'air qui entre par les narines ne peut éviter d'y entrer, & dans la déglutition & dans l'inspiration. La trompe est d'ailleurs toujours ouverte, quoiqu'elle puisse être un peu rétrécie & aplatie entre les deux muscles du palais charnu, le releveur & le circconflexe. Je ne vois donc pas ce qui pourroit empêcher l'air d'y entrer & d'arriver dans la caisse. Il n'y a aucun pli & aucune valvule pour s'y opposer. Il entre dans le bâillement & produit une surdité momentanée, en s'opposant aux vibrations que l'air extérieur imprime à la membrane de la caisse. Dans l'effort & dans l'inspiration trop long-temps continuée, on l'a vu rompre la caisse. La trompe est dilatée par le contour du voile du palais. La caisse communique dans les quadrupèdes & dans les oiseaux avec l'organe interne de l'ouïe par deux fenêtres. Dans les baleines qui n'ont point de canaux semi-circulaires, il n'y en a qu'une. Celle qu'on appelle *ovale*, à laquelle l'étrier est appliqué, est plus grande & plus apparente, elle est au milieu de la caisse. Sa figure ressemble à celle de la base de l'étrier; sa circonférence est plus droite antérieurement & inférieurement; l'autre moitié est plus courbe. Elle a un contour relevé du côté du vestibule, du côté de la caisse elle est placée au fond d'un canal, dans lequel s'enclasse l'étrier. Cette fenêtre n'est pas fermée par une membrane. La fenêtre ronde est plus petite, plus inférieure & cachée dans un recoin

postérieur & inférieur du promontoire ; elle regarde en arrière & en dehors. Sa figure est ronde & allongée, son rebord est renflé. Elle est fermée par une membrane qui la sépare de l'échelle du limaçon, & qui est attachée à la base de ce limaçon. C'est plutôt un canal qu'un trou. D'autres ouvertures admettent dans la caisse la corde de la caisse, un petit nerf qui va au muscle de l'étrier, quelques artérioles nées de la stylo-mastoïdienne & de la meningienne ; ces dernières sont au nombre de trois ; elles ont leurs canaux entre la partie écaillée de l'os des tempes & la pierreuse.

Le vestibule est le nom d'une cavité creusée dans le milieu de l'os pierreux, qui fait bosse vers le tympan & en forme le promontoire. La circonférence supérieure est celle de la moitié d'un œuf, l'inférieure est hémisphérique. Un recoin en forme de sillon, reçoit l'orifice commun des deux canaux semi-circulaires. Des lignes saillantes séparent en quelque manière ces trois parties du vestibule. Il est tapissé d'un périoste, & rempli d'une pulpe nerveuse. Dans le cadavre on trouve entre cette pulpe & la paroi osseuse un peu d'humidité. Un anatomiste, qui n'a pas encore publié ses observations, m'assure que cette humidité n'est pas naturelle, mais je l'ai vue. C'est dans cette cavité que s'ouvrent les orifices des canaux semi-circulaires, l'une des échelles du limaçon, la fenêtre ovale, les petits canaux osseux, par lesquels entre la pulpe de la partie molle de la septième paire, quelques canaux vasculaires.

Les canaux semi-circulaires se trouvent dans les quadrupèdes de deux classes, dans les oiseaux, dans les poissons, & les baleines seules, selon M. Camper, en sont dépourvues. Ces canaux sont creusés dans l'os pierreux, qui sous une croûte lisse assez mince, a de la cellulose osseuse dans le fœtus. Cette cellulose renferme des tuyaux très-différents d'elle, formés par une substance osseuse extrêmement mince, mais solide. A cet âge on peut les séparer de la cellulose & les conserver. Avec l'âge la cellulose s'endurcit & s'attache à la matière osseuse des canaux semi-circulaires. On ne peut plus les en détacher, & quand on veut les mettre à découvert, c'est au

hasard qu'on leur laisse de l'épaisseur. Tous ces trois canaux sont courbes, & sont plus que le demi-cercle. Leurs orifices sont plus larges que le reste du canal, & le milieu est plus étroit. Ces orifices sont en partie elliptiques & circulaires, en partie comme l'est la section des canaux. Ils ont leur périoste vasculaire, & on leur attribue une humidité, qu'on croit remplir avec la pulpe nerveuse leur cavité. Le même anatomiste m'assure que cette humidité n'est qu'accidentelle, mais elle ne doit pas manquer dans les canaux dès qu'elle se trouve dans le vestibule. Le canal supérieur, perpendiculaire & antérieur, est d'une longueur moyenne, en comparaison des deux autres canaux. Il est placé obliquement de derrière en devant, & de dedans en dehors.

L'orifice supérieur lui est particulier, l'inférieur est en même temps celui du canal inférieur ; il est circulaire. Les deux canaux se réunissent avant que de s'ouvrir dans le vestibule, & ne font plus qu'un canal. Le canal inférieur, perpendiculaire & postérieur, le plus long de tous, est placé plus bas & plus en arrière que le précédent, avec lequel il fait presque un angle droit. Son orifice supérieur antérieur lui est commun avec le précédent, le postérieur lui est propre. On l'a vu moins long que le supérieur. Le canal horizontal, inférieur & extérieur est le plus court de tous. Il descend un peu en dehors, & se place entre les deux précédents postérieurement & en dehors. Son orifice extérieur est circulaire, l'intérieur est ovale. Le limaçon appartient aux quadrupèdes seuls & aux baleines. Les oiseaux ont un organe analogue, & à deux loges, mais presque droit & à peu près cylindrique. Les quadrupèdes ovipares, les serpents & les poissons n'en ont point, du moins chez les meilleurs auteurs.

Dans le fœtus on peut détacher le limaçon de la partie celluleuse de l'os pierreux, & le découvrir entièrement. Il est formé par une croûte osseuse extrêmement fragile. Dans l'adulte la cellulose s'y attache, & on ne peut plus séparer l'os spiral, qui fait proprement le limaçon. Il est posé horizontalement, sa base regarde l'entrée de la septième paire, la pointe, la partie postérieure du canal du muscle interne du mar-

teau, plus en devant que le marteau; il est tourné en dehors, en devant, & un peu en dessous. Il fait deux contours avec la moitié d'un troisieme.

L'axe est un cône osseux, autour duquel rampent les deux canaux du limaçon; il est incliné comme le limaçon entier; mais il ne répond pas entièrement aux trois courbures: il change de figure au milieu du second contour, s'ouvre & fait un entonnoir. L'axe est creusé d'un sillon dans toute sa longueur, & sa section est en partie circulaire, en partie elliptique. Sa base est percée de plusieurs trous; elle reçoit une des trois branches de la partie molle de la septieme paire, & des vaisseaux. Sa surface extérieure, qui regarde la cavité des échelles, est toute percée de deux rangs de petits trous; leur nombre est plus grand dans l'échelle de la caisse. C'est l'entonnoir qui répond au canal du muscle interne. Les échelles communiquent avec la cavité de l'axe par un trou un peu plus grand, & par plusieurs petits trous. On peut regarder les deux échelles du limaçon comme un seul canal qui se contourne en spirale autour de l'axe. Mais de l'axe il entre dans la cavité de ce canal une lame osseuse, spirale comme ce canal, plane & transversale, qui partage le canal total en deux loges, que l'on appelle *échelles*. C'est la lame spirale. Sa partie interne & la plus grande de cette lame est formée par une substance osseuse extrêmement mince. Sa face qui regarde l'échelle du vestibule, est raboteuse, celle qui répond à l'échelle du tympan est rayée de lignes saillantes paralleles qui sortent de l'axe. Sa partie la plus éloignée de l'axe est presque lisse. Ses raies sont extrêmement fines.

Comme la cloison osseuse du limaçon est imparfaite, le reste est achevé par une membrane vasculaire, c'est une production du périoste, qui est double avec un intervalle, dans lequel les nerfs & les vaisseaux vont de l'axe vers la circonférence, & dans laquelle la lame osseuse est placée comme dans un fourreau. Cette cloison membraneuse s'attache à la cloison osseuse du limaçon & le sépare en deux cavités. Cette lame spirale est fort retrécie à l'endroit où l'axe élargi fait l'entonnoir; elle continue

*Tome XXIII.*

à se contourner autour de cet entonnoir; & s'y attache, la partie osseuse la première, ensuite la membraneuse. Toutes les deux échelles communiquent cependant à la base de l'entonnoir avec sa cavité. L'extrémité de la lame spirale se termine comme par un crochet à la partie opposée au commencement du dernier contour. Cette préparation est des plus difficiles. Les deux échelles ou les deux loges du limaçon tirent leur nom de la base. Celle du vestibule est inférieure, extérieure & antérieure, plus longue, plus étroite & elliptique: elle s'ouvre d'un côté dans le vestibule, de l'autre dans l'entonnoir du limaçon. L'échelle du tympan est intérieure, postérieure, supérieure: elle est plus ample, elle a pour orifice la fenêtre ronde & l'entonnoir dans lequel elle s'ouvre entre le crochet & la paroi intérieure du limaçon. Les deux loges sont revêtues d'un périoste vasculaire. On y trouve aussi souvent une eau rougeâtre assez visqueuse. Les nerfs font une partie essentielle de l'organe de l'ouïe: ils sont très-nombreux & très-considérables. La partie molle du nerf de la septieme paire s'y rend toute entière. Il y a dans la face postérieure de l'os pierreux, & presque au haut, une espece de grotte, qui va en devant, & qui antérieurement est creusée d'un léger sillon pour recevoir les nerfs, & que termine postérieurement un arc tranchant. Cette grotte a deux culs-de-sac, le supérieur est le moins grand, le nerf dur y passe & entre dans l'aqueduc, nous allons le suivre. Un autre trou moins grand que l'aqueduc mene à la cavité fémi-elliptique du vestibule; un nerf de la partie molle passe par cette ouverture.

Le cul-de-sac inférieur est plus grand, il est séparé lui-même en deux par une ligne saillante; la partie antérieure répond au limaçon & à son axe; une partie du nerf mou de la septieme paire passe dans le canal de l'axe du limaçon par un assez grand trou, accompagné d'une artere; d'autres trous plus petits menent à cet axe: d'autres trous menent à l'échelle du tympan.

Le fond postérieur du cul-de-sac, celui qui est le plus voisin du vestibule, s'ouvre dans cette cavité par deux trous ou par deux amas de trous. Un des principaux de

Kkkkkk

cés trous mène à la cavité demi-orbitulaire : une artère & un nerf y passent : un autre s'ouvre dans l'orifice inférieur du grand canal semi-circulaire : le troisième, le quatrième, peut-être un cinquième, sont fort petits, & conduisent au vestibule. On voit par ce précis que les différentes branches de la partie molle de la septième paire se rendent dans le vestibule, dans le limaçon & dans les canaux demi-circulaires. Ils sont très-petits, très-mous, & l'os pierreux est le plus dur corps humain ; il est donc fort difficile de suivre ces nerfs, aussi ne sont-ils pas connus encore. Les nerfs du vestibule sont ceux que je vais nommer : celui qui vient du cul-de-sac supérieur ; il est constant aussi bien que celui du fond postérieur du cul-de-sac inférieur : l'un & l'autre vont au vestibule. Le troisième est le nerf du grand canal semi-circulaire ; ceux des petits trous du vestibule sont moins assurés. Il paroît aussi que la nature varie & supplée quelquefois à un gros trou par une lame osseuse faite en crible, & percée de plusieurs petits trous. La première branche du vestibule forme une éminence pulpeuse dans le vestibule ; la seconde fait une membrane épaisse placée sur le périoste ; le troisième, qui est moins perpétuel, fait une autre éminence plus petite dans le voisinage de l'orifice particulier du canal semi-circulaire inférieur.

Plusieurs petites branches nerveuses forment une autre éminence entre cet orifice & la cavité demi-orbitulaire du vestibule, le reste de la pulpe médullaire paroît se confondre avec le périoste.

Toute cette moëlle fait avec les deux méninges une membrane étendue par la cavité du vestibule, attachée au delà de la circonférence de cette cavité, & qui sépare le vestibule en partie supérieure & inférieure la substance médullaire se continue dans les canaux semi-circulaires, toujours en conservant sa nature pulpeuse. Les zones de Valsalva paroissent être cette même moëlle desséchée & racornie. La branche antérieure de la partie molle paroît venir par le canal de l'axe jusques à sa pointe ; d'autres petites branches aussi paroissent entrer dans cet axe. On a cru voir un filament nerveux se contourner en spi-

rale dans les échelles du limaçon ; tout cela me paroît peu susceptible de démonstration : je n'ai pas vu même les filamens nerveux sortir du canal de l'axe ; pour se porter en dehors dans la duplicature de la lame spirale. La partie dure de la septième paire (*Voyez ci-devant NERFS*) se sépare de la partie molle dans la grotte de l'os pierreux, & en sort par le cul-de-sac supérieur. Le nerf y entre dans un canal, qui seul mérite le nom d'*aqueduc*. Ce canal a sa première direction transversale jusqu'à l'extrémité du canal semi-circulaire antérieur ; il fait alors une courbure & descend en arrière derrière la caisse & l'étrier, auprès duquel il est souvent ouvert, & fort bientôt après du crâne, derrière l'apophyse styloïde. Le nerf dur reçoit dans la première de ses directions par un petit canal, un filet du nerf ptérygoïdien, branche de la seconde division de la cinquième paire. Il produit bientôt après, de sa partie perpendiculaire, un autre filet qu'on appelle *la corde du tympan* ou *de la caisse*. Cette corde est cylindrique, & n'a rien de spiral ni de musculéux ; sa direction est descendante, ensuite il remonte en dehors ; il entre dans la caisse par un trou assez voisin du muscle de l'étrier, il continue de remonter en devant, il passe entre les deux grands osselets de l'ouïe presque transversalement, & ensuite au dessus du tendon du muscle interne du marteau. Il entre dans un sillon au haut de la caisse, il accompagne la longue apophyse du marteau, sort du crâne par la fente de l'articulation de la mâchoire, & va se joindre au nerf lingual, né de la troisième division de la cinquième paire.

Je ne connois aucune branche à la corde du tympan ; on lui en attribue cependant plusieurs : on dit qu'elle en fournit une au muscle interne du marteau, une autre à son muscle antérieur, une autre à la membrane de la caisse : mais je n'ai pas pu trouver ces petits nerfs. La branche dure, en passant par l'aqueduc, donne un filet au muscle de l'étrier, un autre au muscle interne du marteau. Je ne parlerai que des branches du nerf dur qui vont à l'*oreille*. Sa branche auriculaire remonte derrière l'*oreille* ; elle fait plusieurs anastomoses avec la troisième paire des nerfs cervicaux. Une des branches

va aux muscles postérieurs de l'oreille , à l'oreille même , à la conque , l'antitragus.

La troisième branche de la cinquième paire donne aussi une branche auriculaire. Il sort ou de l'étoile du tronc de cette troisième branche , ou du nerf de la mâchoire inférieure : il monte profondément entre l'oreille & la mâchoire , il a plusieurs communications avec le nerf dur , & embrasse par ses branches l'artere temporale.

Il donne des branches à l'oreille , à l'hélix , au tragus , à l'anthélix , à la nacelle , à la convexité de la conque , à la parotide. Un filet perce le conduit de l'ouïe , & va à ses membranes ; c'est le nerf qu'on attribue au muscle antérieur du marteau ; ce filet reçoit quelquefois une seconde racine du nerf de la mâchoire inférieure.

Le troisième nerf auriculaire naît du troisième nerf cervical , que plusieurs auteurs ne comptent que pour le deuxième , & qui effectivement concourt avec le deuxième pour former ce nerf auriculaire postérieur ; il communique avec le nerf dur : une de ses branches traverse le muscle mastoïdien , va à la conque , au haut de l'oreille , à l'hélix.

Le nerf auriculaire antérieur communique à travers la glande parotide avec le nerf dur ; il va au tragus , à l'antitragus , au lobe , à l'anthélix , à la nacelle. Il est , comme le précédent , une branche de la troisième paire.

La seconde donne quelques filets aux muscles postérieurs de l'oreille , & même au supérieur. Les arteres de l'oreille sont nombreuses , comme cet organe est fort composé , il en a d'externes & d'internes.

L'artere auriculaire postérieure est la plus considérable : c'est une des branches de la carotide externe , & quelquefois de l'occipitale , elle remonte entre l'oreille & la mâchoire inférieure. Le plus grand nombre de ses branches est superficiel : elles vont au cartilage de l'oreille , au conduit de l'ouïe & à la membrane du tympan. Une de ces branches , toute petite qu'elle est , a son nom particulier , on l'appelle *stylo-mastoïdienne* ; elle naît quelquefois de l'occipitale , donne des branches au conduit de l'ouïe , fournit la jolie artere en forme d'arbrisseau de la membrane de la

caisse , qui descend parallèlement au manche , & fait autour de cette membrane un anneau avec une petite branche de la temporale. La *stylo-mastoïdienne* accompagne ensuite le nerf dur par l'aqueduc , donne des filets aux cellules mastoïdiennes , au muscle de l'étrier , au canal sémi-circulaire externe , s'anastomose avec une branche de la méningienne , qui entre par une fente de l'aqueduc , & vient avec elle dans le tympan du côté de la fenêtre ovale pour se distribuer par le périoste. Une autre branche va à la partie antérieure de la caisse , & se distribue au promontoire aux environs de la fenêtre ronde. Ces deux dernières branches peuvent être regardées comme des branches de la méningienne.

L'artere temporale donne plusieurs branches à l'oreille , le long de laquelle elle remonte pour aller aux tempes. Une de ses premières branches va à l'articulation de la mâchoire inférieure ; elle envoie un filet par la fente de cette articulation , qui accompagne la corde du tympan & le muscle antérieur du marteau. C'est cette branche qui fait avec celle de l'auriculaire l'artere de la membrane de la caisse : elle la produit quelquefois sans cette artere , d'autres branches vont au conduit de l'ouïe , & font des réseaux avec les branches de l'auriculaire ; d'autres vont au tragus , au commencement du conduit de l'ouïe , à l'hélix , à l'anthélix , à la nacelle , à la conque , elles communiquent avec l'auriculaire : la maxillaire interne donne une branche à la trompe & au conduit auditif. Les arteres intérieures sont nombreuses ; nous en avons dit une partie. La méningienne donne , avant que d'entrer dans la cavité du crâne , une artere au canal du muscle interne du marteau & à la caisse ; un autre filet suit la corde du tympan , & va au marteau : elle s'anastomose avec la *stylo-mastoïdienne*. La carotide interne , enfermée dans son canal , donne une branche au périoste du promontoire ; l'artere pharyngienne donne à la trompe une branche qui vient jusques dans la caisse ; l'artere principale de l'organe intérieure est l'auditive qui sort d'une branche des deux arteres vertébrales réunies , de celle qui va à la face inférieure du cervelet ; elle accompagne la partie molle dans

la grotte; elle donne des branches peu connues encore aux canaux fémi-circulaires & au vestibule. Elle donne une autre branche au limaçon, qui suit le fillon de l'axe, pénètre dans l'entonnoir, & y donne des branches en forme d'étoile, & sort du noyau par de petits trous pour aller à la lame spirale. Une artère née de l'artère du vestibule, enfile l'échelle du limaçon qui y aboutit. L'artère du tympan, qui vient de la pharyngienne, & quelquefois de l'occipitale, rampe dans l'échelle du tympan.

Je suis entré dans le détail sur ces artères, parce qu'elles ne sont pas généralement connues; il y en a peut-être d'autres qui ont échappé à mes recherches. Je connois moins encore les veines de l'oreille interne, & j'aime mieux m'en taire. Les veines de l'oreille externe viennent de la temporale.

M. de Cotogni, qui en latin se fait appeler *Cotunnus*, habile anatomiste & médecin de Naples, parle d'un petit sinus qui ramasse l'humidité du vestibule & le conduit au sinus transversal de la dure-mère. C'est une découverte toute nouvelle; jusques ici les veines résorbantes des cavités du corps humain avoient été invisibles. (H. D. G.)

OREILLE, les maladies chirurgicales de l'oreille ne sont pas en grand nombre, elles méritent cependant une attention particulière: si elles étoient plus nombreuses, il s'éleveroit sûrement une espèce de chirurgiens pour les traiter exclusivement, comme les maladies des yeux. Le conduit de l'oreille peut être bouché par vice de conformation par une membrane. Si cette cloison est profondément située dans le conduit auditif, il faut de la prudence pour y porter l'instrument tranchant. Si elle est superficielle, on la fend sans grand inconvénient. Il faut faire l'incision cruciale, & mettre dans le conduit une tente de charpie pour écarter les lambeaux de la membrane, jusqu'à ce que la consolidation des plaies soit faite.

Il arrive quelquefois à la suite des abcès de l'oreille, des excroissances charnues qu'il faut détruire. Fabrice de Hilden fait mention d'une caroncule de cette nature,

qu'il a extirpée en partie. Les racines étoient trop profondes pour pouvoir être saisies avec des pincettes, il se servit de caustiques portés avec la plus grande circonspection au moyen d'une bougie, & parvint à détruire le principe du mal.

Les corps étrangers qui s'influent dans le conduit de l'oreille y causent quelquefois des douleurs extraordinaires, qui excitent même le délire & des convulsions. Le même Fabrice de Hilden a tiré, au bout de huit ans, une boule de verre qui avoit été la cause de symptômes très-formidables. Il se servit d'une curette, après avoir coulé de l'huile dans l'oreille pour graisser le passage. On pourroit se servir de tire-fonds pour l'extraction de corps étrangers qui en permettoient l'usage. Il ne faut point employer des pincettes ni d'autres instrumens contre les insectes qui sont dans les oreilles: on les fait avancer vers la membrane du tambour, où ils excitent par le chatouillement des douleurs excessives. Il est plus convenable d'injecter de l'huile ou de l'esprit-de-vin dans l'oreille pour faire mourir l'animal. On le retire après si l'injection ne le fait pas sortir.

Bien des gens sont sourds par une cause toute naturelle: c'est la réplétion du conduit auditif par l'humour cérumineuse qu'on y a laissé accumuler, & qui s'y est endurcie. L'huile d'amandes amères tiède fond peu à peu cette matière, & on la détache avec une curette des parois du conduit. La plupart des cures de surdité faites par le moyen des injections, n'ont été que l'effet de la désopilation du conduit, & de l'extraction de la matière cérumineuse, qui semble quelquefois pétrifiée.

On injecte dans l'oreille des liqueurs anodynes, mondifiantes, résolatives, déterminées, &c. Pour remplir différentes indications dans les ulcérations de l'oreille, avec ou sans carie, nous parlerons des injections par la trompe d'Eustachi, à la suite du *mot anatomique* TROMPE.

Nous ne ferons point mention de la cauterisation du cartilage antifrage de l'oreille contre la douleur des dents, parce que c'est un remède très-infidèle, qui peut dissiper pour un temps très-court l'odontal-



gie, mais qui ne peut absolument être curatif. Voyez *Odontalgie*.

Nous renvoyons l'explication des instrumens accoustiques au mot *SURDITÉ*. (Y)

**OREILLE**, (*Séméiotique*.) Les signes que les *oreilles* peuvent fournir, se tirent ou de l'état extérieur de ces parties, ou des phénomènes relatifs à leur usage, c'est-à-dire, à l'ouïe : nous allons détailler les premiers, les autres seront exposés aux articles *OUIE & SURDITÉ*. Les *oreilles* froides, transparentes & resserrées, annoncent une mort prochaine ; Hippocr. *aphor. 14, lib. VIII*. L'inversion des lobes est aussi un mauvais signe ; *progn. lib. I, n° 3*. Tel est l'état des *oreilles* dans cette funeste altération du visage, qu'on appelle *face hypocratique*. Une douleur opiniâtre d'*oreille* avec une fièvre aiguë & quelque autre signe peu favorable, indique la mort dans sept jours pour les jeunes gens, & même plutôt s'ils sont dans le délire, à moins qu'il ne sorte beaucoup du pus par les *oreilles*, ou du sang par le nez, ou qu'il ne paroisse quelque bon signe ; les vieillards dans qui ces accidens se rencontrent, n'ont pas à craindre une mort si assurée & si prochaine, soit parce que ces douleurs leur sont plus familières, comme Hippocrate le remarque ailleurs, soit parce que les *oreilles* leur suppurent plutôt & qu'ils délirent moins ; cependant plusieurs éprouvent en conséquence des rechûtes auxquelles ils succombent ; *coac. prænot. cap. v, n° 1 & 11*. Les rougeurs qui surviennent aux douleurs d'*oreille* pendant les fièvres, dénotent une érysipèle future au visage, ou quelquefois elles précèdent des convulsions avec exsolation & interception de voix, *n° 12*. Les tumeurs aux *oreilles*, à la suite des excréctions fétides, paroissant trop tard, avec une fièvre aiguë & tension des hypochondres, sont un signe mortel ; celles qui viennent dans de légères paralysies, sont aussi mauvaises : s'il en survient dans le cours des maladies chroniques qui ne suppurent pas, on doit s'attendre à la mort du malade ; il arrive souvent alors que le ventre se lâche ; les douleurs de tête n'accompagnent-elles pas la formation des abcès à l'*oreille* ? les malades dans ce cas ne suent-ils pas par les parties

supérieures ? n'ont-ils pas par-dessus des frissons ? le sommeil ne se joint-il pas au dévoiement ? les urines ne sont-elles pas aqueuses, variées, fétides, remplies de nuages blanchâtres ? *coac. prænot. n° 13, 15*. Toutes ces questions qu'Hippocrate paroît faire, & qu'il ne décide pas, sont autant de faits qu'il a vu arriver quelquefois, mais qui ont besoin de nouvelles observations pour être décidées & pour avoir la force d'aphorismes.

Si ces abcès, ou ces tumeurs suppurées qui viennent aux *oreilles* dans les maladies longues, ne fournissent pas un pus légitime, bien blanc, & entièrement dépourvu d'odeur, la mort est assurée & sur-tout dans les femmes. Ces abcès sont plus familiers dans les maladies aiguës & dans les fièvres ardentes ; mais si, lorsqu'ils paroissent, la maladie ne cesse pas, s'ils ne viennent pas tout de suite à maturation, ou s'il n'y a point d'hémorrhagie du nez, ou si les urines ne contiennent pas un sédiment épais, le malade est dans un danger pressant, la plupart de ces tumeurs s'affaiblissent ; cependant, pour régler son pronostic, il faut examiner si la maladie augmente ou diminue. Pendant que ces abcès aux *oreilles* persistent, l'excrétion des urines est mauvaise, & le frisson qui survient est très-dangereux ; la toux qui est accompagnée d'expectoration, survenant à ces abcès, les dissipe plus favorablement. *Id. ibid. n° 16, 19. (m)*

**OREILLE**, (*Musiq.*) Ce mot s'emploie figurément en terme de musique. Avoir de l'*oreille*, c'est avoir l'ouïe sensible, fine & juste ; en sorte que, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, on soit choqué du moindre défaut, & qu'aussi l'on soit frappé des beautés de l'art, quand on les entend. On a l'*oreille* fautive, lorsqu'on chante constamment faux, lorsqu'on ne distingue point les intonations fautes des intonations justes, ou lorsqu'on n'est point sensible à la précision de la mesure ; qu'on l'a bat inégale ou à contre-temps. Ainsi le mot *oreille* se prend toujours pour la finesse de la sensation, ou pour le jugement du sens. Dans cette acception, le mot *oreille* ne se prend jamais qu'au singulier avec l'article partitif. *Avoir de l'oreille ; il a peu d'oreille. (S)*

OREILLE D'ANE (*Botan.*) nom vulgaire de la grande confoude ; voyez CONSOUDE, (*Botan.*)

OREILLE DE JUDAS, (*Botan.*) espece de champignon, nommé par Tournefort *agaricus auriculæ forma*, *I. R. H.* & représenté par Michel, *tab. LXVI, figure premiere*, est une substance fongueuse, qui croît au bas du tronc des vieux sureaux. Cette substance est unie & n'est percée d'aucun trou. Elle est spongieuse, coriace, membraneuse, repliée comme une oreille ; blanchâtre, grise en dessous, noirâtre en dessus, sans odeur, d'un goût de terre, & insipide ; elle est portée sur une queue très-courte, ou plutôt elle n'en a point du tout ; mais elle est attachée à la souche de l'arbre. Quelquefois ce champignon est unique, quelquefois il est double. On lui donne, comme aux autres champignons, des qualités astreingentes & dessicatives. (*D. J.*)

OREILLE DE LIEVRE, (*Botan.*) par les botanistes, *bupleuron* ; voyez PERCE-FEUILLE, (*Botan.*)

OREILLE D'OURS, (*Hist. nat. Botan.*) *auricula urfi*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit rond & enveloppé en partie par le calice de la fleur. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez *Plante*. (*I*)

Ce genre de plante se nomme en anglois comme en françois *bear's-ear*. Tournefort en compte vingt-sept especes qui produisent des variétés sans fin ; la plus commune *auricula urfi*, *flore luteo I. R. H.* 120. pousse de sa racine de grandes feuilles, polies, grasses, tantôt dentelées, tantôt entières, d'un goût amer. Il s'élève d'entr'elles des tiges qui portent à leurs sommités des fleurs jaunes, exhalant une odeur douce & mielleuse. Chaque fleur est un tuyau évasé en entonnoir, à pavillon découpé en cinq ou six parties. Ses semences sont menues, de couleur brune, renfermées dans un fruit presque rond. Sa racine est grosse, garnie de fibres blanches.

Le suc qu'on tire de sa fleur est un fort bon cosmétique. Elle croît naturellement sur les montagnes dans la Stryie, le Tirol, la Savoie, la Suisse, & autres lieux ; on la cultive beaucoup dans nos jardins. Voyez donc OREILLE D'OURS, *Jardin* (*D. J.*)

Les oreilles d'ours sont très-précieuses aux curieux, tant par leurs variétés, que par l'excellence de leur odeur. Elles fleurissent en avril, & sont pendant ce mois dans toute leur force. Les Hollandois en font leurs délices, & les Anglois ont décoré leurs nombreuses especes par les noms des personnes de la premiere qualité ; mais comme il arrive que telle espece d'oreille d'ours aujourd'hui fort recherchée, le soit peu l'année suivante, à cause qu'il en paroît sans cesse de nouvelles especes, je vais indiquer les marques estimables de cette fleur.

Une belle oreille d'ours doit, selon Miller & Bradley, se connoître à ces marques : 1° la tige à fleur doit être forte & de résistance ; 2° les pédicules des fleurs doivent être courts, & capables de soutenir la fleur bien droite ; 3° le tuyau ou cou de chaque fleur doit être bien court ; 4° les fleurs doivent être grandes & régulières ; 5° leurs couleurs doivent être vives & bien mêlées ; 6° leur œil doit être grand, rond, & d'un beau blanc ; 7° leurs fleurs doivent s'étendre à plat, & ne jamais former le godet ; 8° il faut qu'il y ait une bonne quantité de fleurs également étendues sur la tige.

Une oreille d'ours qui a ces perfections est toujours belle ; ce n'est que de celles-là dont il s'agit de conserver la graine pour en semer & perpétuer d'autres, si on veut bien réussir. Les graines de cette fleur doivent être recueillies aussitôt que les tiges sont jaunes, & les gouffes parvenues à leur grosseur. Lorsque l'on veut conserver leurs graines, aussi-bien que celles de toutes les autres plantes, Bradley conseille d'arracher toutes les gouffes avec la tige, & de les garder dans cet état jusqu'au moment de les semer. Rien ne contribue tant à la force & à la vigueur des plantes qu'on veut multiplier de graine, que la bonne méthode de conserver les graines

jusqu'au temps de la semence, & rien ne peut nous donner des meilleures instructions, à cet égard, que la nature elle-même.

La graine d'*oreille d'ours* doit être recueillie dans une matinée sèche, & être exposée pendant un couple de mois au soleil, quelques heures par jour, sur des feuilles de papier, jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de moisir. Pour lors on la tient dans des endroits fort secs jusqu'au mois de février, auquel temps il faut la nettoyer & la semer de la manière suivante.

Préparez une caisse de bois de chêne ou de sapin de quatre piés de longueur, de deux de l'argeur, & de six de profondeur, dont le fond soit percé de trous éloignés de six pouces des uns des autres. Mettez dans cette caisse de la terre de potager bien criblée & du terreau de couche, autant de l'un que de l'autre, & mêlez-les bien. Ensuite on sème la graine sans la recouvrir de terre, on se contente de la presser sur la terre avec un bout de planche, afin de l'affaisser de manière que la terre soit au-dessus des bords de la caisse, alors, dans les arrosemens, la graine qui est légère ne passe point par-dessus les bords. Cette pépinière ne doit jamais être sèche, car sans une continuelle humidité la graine ne leveroit pas. On couvrira cette caisse avec un réseau, afin que les oiseaux ne viennent pas la détruire. Depuis le temps qu'on la sème jusqu'au commencement d'avril, il faut placer la caisse dans un endroit à l'ombre, de peur que le soleil ne dessèche les jeunes plantes. S'il arrivoit faute d'arroser que la graine ne levât pas la première année, il faudroit conserver la caisse jusqu'à l'année suivante, & on en aura sûrement une bonne récolte.

Ces plantes venues de graine, seront assez fortes pour être transplantées aux mois de juillet ou août suivans, à environ quatre pouces de distance dans des carreaux de terre légère bien criblée, à un endroit où elles n'aient que le soleil du matin. Il est à propos même de les défendre de la chaleur pendant quinze jours après les avoir plantées. Au mois d'avril suivant, on peut espérer que quelques-unes commenceront à fleurir. Pour lors si elles ont

les qualités dont on a parlé, on les transplante dans des pots, remplis ou d'une demi-charge de sable de mer, d'une charge de terre franche, & d'une charge de terre à melon, le tout passé par le crible; ou d'une terre franche sablonneuse à laquelle on ajoute une égale quantité de terre à melon, le tout mêlé ensemble & criblé. Au reste, toutes les terres composées & les mélanges doivent rester quelque temps en monceaux, afin que leurs différentes parties puissent s'incorporer bien ensemble avant que l'on en fasse usage. Il nous reste à parler de la manière de faire fleurir les *oreilles d'ours*: la voici.

Mettez des pots sur des tablettes les uns au-dessus des autres, dans un endroit du jardin où ils ne puissent avoir que le soleil du matin; à mesure que ces fleurs se couvrent d'une espèce de duvet velouté, qui contribue beaucoup à en augmenter la beauté, il faut les couvrir pendant les pluies, qui seroient capables de détruire ce duvet & de faner les couleurs. La saison favorable pour diviser leurs racines, est lorsqu'elles sont en fleur, ou vers la fin du mois de juillet.

Les curieux fleuristes sont avertis de ne pas donner trop d'humidité en hiver aux *oreilles d'ours*, d'en enlever sans cesse les feuilles pourries, de ne pas laisser passer à ces fleurs le mois de janvier, sans ôter la terre usée d'autour des racines, & de remplir les pots de nouvelle terre préparée. Enfin, on peut consulter dans ce pays un traité fort détaillé sur la culture de l'*oreille d'ours*. Il est imprimé à Paris, en 1745, en 2 vol. in-12. (D. J.)

OREILLE DE RAT, (*Botan.*) voyez PILOSELLE, (*Botan.*)

OREILLE DE SOURIS, *myosotis*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui ressemble à une corne de bœuf, & qui s'ouvre par la pointe; il renferme de petites semences, le plus souvent arrondies & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez Plante.

OREILLE DE SOURIS (*Mat. médéc.*) *oreille de rat*, *piloselle*, est très-amère; elle est comptée parmi les plantes astringentes.

gentes, vulnéraires, & déterfives. Les médecins botanistes vantent beaucoup son extrait & son suc pour la guérison des ulcères internes, & sur-tout de la phthisie & de la dysenterie. Ils recommandent aussi ce remède comme capable de nettoyer les reins & la vessie des petits graviers qui occasionnent plusieurs maladies graves de ces organes, & pour guérir la jaunisse, les obstructions, les rétentions de règles, &c. Ils donnent, pour un remède éprouvé contre la fièvre tierce, une forte infusion de cette plante dans le vin blanc prise à la dose d'environ huit onces, une heure avant l'excès.

Les feuilles d'*oreille de souris* entrent dans le baume vulnéraire de la pharmacopée de Paris, & en font un ingrédient inutile. (b)

OREILLE, (*Conchil.*) on appelle *oreille* en conchyliologie, une ou deux parties plates & saillantes de celles de la charnière d'une coquille, sur-tout de celle qui est nommé *peigne*. Il faut distinguer les *oreilles* des ailes; car *ailes* se dit de l'extension d'une des lèvres de la bouche d'une coquille; on dit, par exemple, un *murex ailé*, & l'on ne doit pas prendre cette aile pour une *oreille*. (D. J.)

OREILLE DE MER, (*Conchyliol.*) nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la classe des univalves, à cause de la grande ressemblance qu'il a par sa forme avec l'*oreille* de l'homme; on ne le trouve en France que sur les côtes de Bretagne, il se tient de même que le *lepas* attaché contre les rochers; sa coquille est percée de sept trous pour l'ordinaire. Tant qu'il est jeune, il y en a moins; mais à mesure que la coquille augmente; il se forme un nouveau trou. Voyez *Coquillage* & *Coquilles*.

Aldrovandus & Rondelet ont appelé l'*oreille de mer*, *patella fera*; ce qui la confond avec la *patelle*: ils l'ont mise encore parmi les bivalves, quoique rien ne fût plus opposé.

Son nom françois lui vient de sa ressemblance avec l'*oreille* humaine: il y a des endroits où on l'appelle *ormier*; Selon la nomme le *grand bourdin*; & les Hollandois, *stockfiche*,

Les *oreilles de mer* donnent quelquefois de petites perles, dont on voit les semences dans le milieu de leur cavité, qui présente un fort bel orient. Cette partie est traversée dessus & dessous par de grandes rides ou des ondes, qui se terminent en dehors à un œil formant une espèce de volute, avec un rebord aplati d'un côté, & de l'autre tout uni. Les *oreilles* ont un rang de trous ronds, dont il y en a ordinairement six d'ouverts. Quand le poisson veut augmenter sa coquille pour couvrir l'augmentation de sa chair, il fait un nouveau trou & en ferme un autre.

Lister met l'*oreille de mer* parmi les turbinées ou contournées: il dit, *turbinatorum more claviculatum contorquetur, adèd ut ab aliquibus univalvibus malè annumerata est*. Sur ce principe, toutes les coquilles feront turbinées, jusqu'à la porcelaine, qui a une pyramide ou clavicule contournée, qui est aplatie, & qui rentre en elle-même vers son sommet.

Parmi les diverses espèces d'*oreilles de mer*, on compte 1° l'*oreille* percée à six trous; 2° la polie; 3° la verte; 4° la rougeâtre; 5° celle qui est tachetée de brun & de verd; 6° de forme longue; 7° l'*oreille de mer* sans trous & qui n'est point nacrée, ayant une volute en dedans détachée de son bord.

Ce coquillage n'est pas moins connu que le *lepas*; mais il ne se trouve pas si communément: nous ne l'avons en France que sur les côtes de Bretagne. Le poisson de cette coquille est ordinairement attaché au rocher à fleur d'eau, & s'y tient si fortement cramponné, qu'on a encore plus de peine à détacher sa coquille que le *lepas*. Il meurt incontinent après qu'on l'a détaché du rocher; il fait quelques mouvemens, en alongeant sa tête & ses barbes qui sont au haut de sa circonférence. Sa chair est jaunâtre & bonne à manger. On lui remarque une tête ronde, tranchée sur le dessus, avec une bouche garnie de quatre cornes, dont deux plus grandes sont peu distantes des deux autres. Les deux yeux ou points noirs sont placés au sommet de deux plus petites cornes.

Il rend ses excréments par les trous qui sont sur la superficie de sa coquille; & ses principaux

principaux viscères sont logés sur la bordure. Lorsqu'il est en marche, son pié déborde beaucoup la superficie de sa coquille qui est revêtue de légers fillons, lesquels tournent autour de la robe en forme de deux rangs fraîlés, & vont se perdre au sommet. Sa couleur ordinairement très-variée est d'un cendré noir; mais il y en a de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en dedans. Dargenville, *Conchyliologie*. (D. J.)

OREILLE, (*Critique sacrée.*) ce mot se prend d'ordinaire métaphoriquement dans l'écriture: il signifie quelquefois *exaucer*. *Verba mea auribus percipe, Domine, Ps. v, 1.* Seigneur, exaucez nos prières. 2<sup>o</sup> Il signifie un entier dévouement: *Sacrificium & oblationem noluit, aures autem perfecisti mihi, Ps. xxxix, 7.* Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez donné des oreilles parfaites. L'hébreu porte *fodisti*, par allusion à la coutume de percer avec une alêne l'oreille du serviteur, qui renonçoit au privilège de l'année sabbatique, & se consacroit au service de son maître pour toujours. 3<sup>o</sup>. *Aures zeli audit omnia, Sap. j, 10.* L'oreille de Dieu, qui s'appelle un Dieu jaloux, entend tout. 4<sup>o</sup>. *Revelare aurem, déclarer une chose inconnue. Si perseveraveris, revelabo aurem tuam, I. Regum, xx, 13.* Si le mauvais dessein de mon pere continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, dit Jonathas à David. 5<sup>o</sup>. *Erigere aure, exciter à entendre avec docilité. Erigit mihi aurem, ut audiam quasi magistrum, II. I, 4.* Le Seigneur me touche l'oreille, afin que je l'écoute comme un maître. 6<sup>o</sup> Le Seigneur dit à Isaïe: laissez l'oreille de ce peuple s'appesantir, c'est-à-dire, laissez-le endurcir son cœur. (D. J.)

OREILLES DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'est la largeur des pattes de l'ancre. Voy. ANCRE. (Q)

OREILLE DE LIEVRE, (*Marine.*) une voile appareillée en oreille de lievre est une voile latine, ou à tiers point; ce qui la rend différente des voiles à traits quarrés. (Q)

OREILLE, terme d'arts & de métiers; il y a quantité de choses dans les arts & métiers auxquelles les ouvriers donnent or-

dinairement le nom d'oreilles, soit parce qu'elles ont quelque sorte de ressemblance, bien qu'éloignées, avec les oreilles naturelles, soit seulement à cause qu'elles sont doubles comme elles.

Les oreilles d'une ancre sont les deux bouts plats & pointus faits en langue de chat, qu'on appelle aussi *pattes*, qui lui servent à mordre & à tenir dans le sable.

Les oreilles d'un minot à mesurer les grains, sont les deux pièces plates qui sont attachées au cintre pour y affermir la po- tence.

Les oreilles d'un chaudron, d'un seau, d'une marmite, sont les morceaux de fer plat, dans lesquels l'anse est mobile.

On dit aussi les oreilles d'une écuelle, les oreilles d'un foulier, les oreilles d'un peigne, les oreilles d'un ballot, & quelques autres. Comme celles du peigne & du ballot semblent plus considérables que les autres par rapport au commerce, l'on en a fait des articles particuliers. *Savary*. (D. J.)

OREILLES, (*Hydr.*) on dit les oreilles ou les oreillons d'une pièce d'eau en miroir; ce sont les petites parties échancrées & en retour, qui se joignent à celles qui sont cintrées.

OREILLE, terme d'Architecture, est le raccord de deux moulures, qui tend à former un angle droit, par une forme circulaire de quart de cercle, soit en dedans, soit en dehors.

OREILLE, (*partie du métier à bas.*) Voyez à Bas, métier bas.

OREILLES, en terme de Bourserie, ce sont de petits tirans qui tiennent au dos d'un étui à livre, & qui en couvrent la tranche jusque sous la patte de l'étui. Voyez PATTE.

OREILLE DE CHARRUE, (*Agriculture.*) les laboureurs appellent ainsi la partie de la charrue à laquelle est attaché le soc, & qui sert pour tourner la terre que le soc a fendue. En plusieurs endroits l'oreille de la charrue est un petit ais triangulaire qui s'applique à la partie où se met le soc; en sorte que par sa pointe il y soit attaché avec un crochet de fer qui est à cette pointe, & que l'on engage dans un anneau qui est proche du soc; par l'autre bout elle s'en éloigne au moyen d'une cheville de bois, longue d'environ un pié. Ainsi

*l'oreille* fait un angle aigu avec la partie de la charrue qui porte le soc. Cette *oreille* est mobile, & se met tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. On la change quand le fillon est achevé, & que l'on veut tourner pour en commencer un autre, afin qu'elle soit toujours en dedans des fillons. Dans d'autres endroits, c'est la partie postérieure du bois même auquel le soc se met, & que l'on peut appeler le *manche du soc*, qui s'élargit, mais qui est immobile. Alors il faut labourer à deux rangs de fillons, l'un à droite, & l'autre à gauche, afin que cette *oreille*, qui ne se peut changer, soit toujours en dedans du fillon, & qu'elle rejette sur les fillons déjà tracés, & non pas sur la terre non encore labourée, celle que le soc coupe à mesure qu'il avance. (D. J.)

OREILLE DE FRISQUETTE, *terme d'imprimerie*. Voyez LANGUETTE.

OREILLES, *terme d'emballleur*, ce sont des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorsqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs, forts, ou gagne-deniers, qui ont coutume de les charger ou décharger, aient plus de prise pour les remuer & changer de place. On leur a donné le nom d'*oreilles*, parce qu'en effet ils ont quelque ressemblance avec celle des animaux qui les ont les plus grandes.

OREILLES, (*Luth.*) ce sont dans le jeu de l'orgue de petites lames de plomb minces & flexibles, que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux bouchés & à cheminées, & qui servent à les accorder. On fait baisser les tuyaux de ton en inclinant les *oreilles* vers la bouche; ce qui allonge le chemin que le vent qui anime le tuyau est obligé de faire avant de frapper l'air extérieur, & diminue la fréquence de ces vibrations. Au contraire, lorsqu'on écarte les *oreilles*, le chemin que le vent qui remplit le tuyau doit faire est d'autant raccourci; & à vitesse égale, les temps sont comme les espaces à parcourir. La fréquence des vibrations de l'air est augmentée; ce qui fait hauffer le tuyau de ton. Au moyen de ces deux opérations, il est facile d'accorder tel tuyau que l'on veut; car s'il est trop bas, en le-

vant les *oreilles* petit à petit, on le fait facilement venir à l'accord qu'il doit faire. Si au contraire il est trop haut, on le fera baisser en ouvrant les *oreilles* jusqu'à ce qu'il soit d'accord. Voyez *Partition*.

OREILLE, (*Maréchallerie.*) les *oreilles* du cheval doivent être petites, placées haut & droites. Boiteux de l'*oreille*, voyez *Boiteux*. Redresser les *oreilles*, voyez *Redresser*. Regarder entre les deux *oreilles*, voyez *Regarder*. Couper les *oreilles*, voyez *Couper*. Aller de l'*oreille*, voyez *Aller*. Le bouquet sur l'*oreille*, est une marque que l'on met à l'*oreille* d'un cheval pour marquer qu'il est à vendre.

OREILLES, (*Menuiserie.*) sont les pièces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

OREILLE, *en terme de Potier*, c'est une espèce de manche qui ne diffère du manche proprement dit, que par sa forme qui est aplatie & arrondie sur le bout extérieur; l'*oreille* a le même usage que le manche. Voyez *Manche*.

OREILLES, (*Serrurerie.*) parties saillantes qu'on laisse excéder le corps de l'ouvrage, & qui servent de guides à une autre pièce, comme dans les cadénats d'Allemagne, les quatre éminences qui sont sur la tête du cadenas, entre lesquelles passent les branches du crampon.

OREILLES, (*Blason.*) ce sont deux petites pointes qui sont au haut des grandes coquilles, comme à celles de saint Jacques. Ce mot se dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* aussi d'émail différent. *Menétrier*. (D. J.)

OREILLE, *adj.* (*Blason.*) se dit des dauphins & des coquilles dont les *oreilles* sont d'un émail différent de celui de leurs corps. Feydeau, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or.

OREILLER, *s. m.* (*Gram.*) espèce de sac carré de grosse toile cirée, qu'on remplit de plumes ou de duvet, & qu'on recouvre d'une autre toile plus fine, qu'on appelle *la taye de l'oreiller*. L'*oreiller* se place sur le chevet du lit, & tient la tête élevée.

OREILLER, *en Architecture*, voyez COUSSINET DE CHAPITEAU.

**OREILLER**, (*Boutonnier.*) qu'on appelle aussi *couffinet*, ou *carreau*, terme de passémentiers boutonniers, pour désigner une sorte de petit pupitre carré fait de bois léger plus long que large, & recouvert pour l'ordinaire d'une étoffe verte, rembourrée un peu ferme. L'*oreiller* se place sur les genoux, & sert à fabriquer à la main avec des fuseaux & des épingles, des dentelles, guipures, & autres ouvrages semblables, dépendans du métier des boutonniers.

**OREILLER**, *terme de Couteliers*, est une espèce de couffin de toile, rempli de paille d'avoine ou de bourre, que ces ouvriers mettent sur le chevalet de leur roue à remoudre, afin de n'en être pas incommodés dans la situation contraire où ils sont en remoulant.

**OREILLÈRE**, voyez *Perce-oreille*.

**OREILLETTE**, *s. f. en Anatomie*, nom de deux cavités situées à la base du cœur. Voyez **CŒUR**.

Ce mot est dérivé du latin *auricula*, petite oreille, diminutif de *aures*, qui signifie les *oreilles*.

Les *oreillettes* sont deux sacs musculeux situés à la base du cœur, l'un du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche, & unis ensemble par une cloison interne & par des fibres communes externes, à peu près comme les ventricules. On appelle aussi l'un l'*oreillette* droite, & l'autre l'*oreillette* gauche.

L'*oreillette* droite est plus ample que l'*oreillette* gauche, & elle s'abouche avec le ventricule du même côté. Elle a encore deux ouvertures formées par la rencontre de la veine-cave ascendante & de la descendante qui y aboutissent.

L'*oreillette* gauche est un grand sac auquel s'abouchent quatre veines appelées *veines pulmonaires*. Voyez **PULMONAIRE**. (L)

**OREILLETTE**, (*Botan.*) par les botanistes, *asarum*. Voyez *Cabaret*. (*Botan.*)

**OREILLETTE**, (*Orfèvrerie.*) petit cercle de métal, que les femmes qui ne veulent pas se faire percer les oreilles, y appliquent pour soutenir les boucles & les pendans d'oreilles. (*D. J.*)

**OREILLONS**, *s. m. pl.* nom que le

vulgaire donne aux tumeurs des parotides, parce qu'elles viennent autour des oreilles. Voyez *Parotides*.

Les parotides sont ordinairement des tumeurs inflammatoires ou fort dures; & l'on donne plus particulièrement le nom d'*oreillons* à des engorgemens lymphatiques qui ressemblent plutôt à un œdème qu'à un phlegmon, & dont le siège paroît plutôt dans le tissu cellulaire qui avoisine la glande maxillaire ou la parotide, qu'attaquer le corps même de ces glandes. Les enfans sont sujets aux *oreillons*; c'est la lympe stagnante qui les produit. Les tisannes purgatives détournent l'humeur des *oreillons* naissans. Les cataplasmes résolutifs y sont fort convenables, quand l'embarras cause de la douleur par tension; la laine imbibée de parties égales d'huiles de lis & de camomille calme & détend: ce topique aidé du régime & des purgatifs suffit communément à la cure des *oreillons*. J'ai vu une constitution épidémique où après quelques accès de fièvre, sans aucun mauvais symptôme, il survenoit des *oreillons*; ceux qu'on différoit de purger se trouvoient attaqués d'une fluxion sur les testicules par la disposition spontanée des *oreillons*. Les pilules mercurielles parurent le purgatif le mieux indiqué; il réussissoit mieux que les autres, & procuroit plus promptement la résolution parfaite des engorgemens contre lesquels on les administroit. (Y)

**OREILLONS**, *en Architecture*, voyez *Croffettes* & *Oreilles*.

**OREILLONS**, (*Menuiserie.*) ce sont des retours aux coins des Chambranles de portes ou de croisées; on les appelle aussi *croffettes*. (*D. J.*)

**OREILLONS** ou **ORILLONS**, *terme de Mégisserie*, ce sont des rognures de cuir ou peaux de bœufs, vaches, veaux, moutons, &c. dont on se sert pour faire la colle forte; on les appelle *oreillons*, parce que les oreilles de ces animaux se trouvent en quantité parmi ces rognures; en sorte que le tout a pris sa dénomination d'une partie, ou parce qu'en effet les plus grands morceaux de ces rognures ne le sont pas plus que les oreilles de ces bêtes. (*D. J.*)

**OREL**, voyez **AIGLE**.

OREL, (*Géogr.*) province de la Russie en Europe, dans le gouvernement de Belgorod: elle est habitée par des Cosaques, & elle renferme les villes d'*Orel*, de *Mfensk*, de *Tschern*, de *Bolchow* & de *Bielew*. (*D. G.*)

OREMBOURG, (*Géog. mod.*) petit pays nouvellement formé, appartenant à la Russie, & qui est situé au sud-est du royaume d'*Astracan*; on y a bâti en 1734, sur le bord du fleuve *Jaïk*, une ville qui porte le nom d'*Orembourg*; cette contrée est hérissée des branches du mont *Caucase*. Des forteresses élevées de distance en distance, défendent les passages des montagnes & des rivières qui en descendent. C'est dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Persans viennent déposer & cacher à la rapacité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'*Orembourg* est devenue le refuge des Persans, & de leurs fortunes, & s'est accrue de leurs calamités; les Indiens, les peuples de la grande *Buckarie* y viennent trafiquer; elle devient l'entrepôt de quelques pays désolés de l'*Asie*. *Hist. de Russie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ORENOQUE, (*Géog.*) plusieurs géographes écrivent *Orinoque*, grand fleuve de l'*Amérique méridionale* dans la terre ferme. *Christophe Colomb* découvrit le premier cette rivière à son troisième voyage en 1498, & *Diego de Orgas* y entra le premier en 1531.

L'*Orenoque* a sa source dans le *Popayan*, province de l'*Amérique méridionale* au nouveau royaume de *Grenade* entre l'audience de *Passama*, celle de *Quitto*, & la mer du sud. Il coule du couchant au levant dans le vaste pays de la nouvelle *Andalousie*, où il se sépare en deux branches; l'une descend vers le midi & perd son nom; l'autre qui le conserve, tourne vers le septentrion, & va se jeter dans la mer du nord. Il forme à son embouchure un tel labyrinthe d'îles, que personne n'est d'accord sur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande bouche de l'*Orenoque* qu'on appelle *bouche des vaisseaux*, est située à 8 degrés 5' de latitude, & à 318 de longitude.

Il y a soixante-cinq brasses de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorsque les eaux viennent à croître; son étendue, sa largeur & sa profondeur sont si considérables, qu'il paroît qu'on peut le joindre aux trois fleuves que les géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu; savoir, le fleuve de *Saint-Laurent* dans le *Canada*, celui de la *Plata* dans le *Paraguay*, & le *Maragnon* dans les confins du *Bréfil*.

Nous avons aujourd'hui des connoissances certaines de la communication de *Rio negro* ou la *rivière Noire*, avec l'*Orenoque*, & par conséquent de l'*Orenoque* avec le fleuve des *Amazones*. La communication de l'*Orenoque* & de la rivière des *Amazones* avérée en 1743, peut d'autant plus passer pour une découverte en géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves soit marquée sans aucune équivoque sur les anciennes cartes, tous les géographes modernes l'avoient supprimé dans les nouvelles, comme de concert, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui sembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'est pas la première fois, dit M. de la *Condamine*, que les vraisemblances & les conjectures purement plausibles l'ont emporté sur des faits attestés par des relations de témoins oculaires, & que l'esprit de critique poussé trop loin, a fait nier décisivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

Mais comment se fait cette communication de l'*Orenoque* avec la rivière des *Amazones*? Une carte détaillée de la rivière *Noire* ou *rio Negro*, que nous aurons quand il plaira à la cour du *Portugal*, pourroit seule nous en instruire exactement. En attendant, M. de la *Condamine* pense que l'*Orenoque*, la rivière *Noire* & l'*Yatura*, ont le *Caquetat* pour source commune. Voyez les *mém. de l'académie des sciences*, année 1745, p. 450. (*D. J.*)

ORENSE, (*Géog.*) ancienne ville d'*Espagne* dans la *Galice*, avec un évêché suffragant de *Compostelle*. Elle est renommée par ses bains que les *Romains* ont connus, & qui ont valu à ce lieu le nom de *aquæ calicæ*. Une partie de cette ville qui est au pié d'une montagne éprouve la ri-



gueur des hivers , tandis qu'en un autre quartier on jouit des douceurs du printemps. Elle est sur le Minho , que l'on y passe sur un pont à 19 lieues S. E. de Compostelle , 26 N. O. de Bragance , 92 N. O. de Madrid. *Long. 10, 8 ; lat. 42, 16. (D. J.)*

●REOL , voyez MAQUEREAU.

OREON , f. m. ( *Botan.* ) nom donné par les anciens à une plante , que nous avons quelque lieu de supposer être l'*equisetum* ; ils disent du moins qu'elle croissoit sur les montagnes dans les endroits humides : de plus , leurs descriptions , & les vertus qu'ils lui attribuent conviennent à celle de notre grande préle. ( *D. J.* )

ORÉOSELINUM , ( *Botan.* ) Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante , que nous nommons en françois *persil de montagne*. La plus commune est appelée *oreoselinum* , *apii folio* , *majus* , R. H. 318.

Cette plante pousse des feuilles férulacées , à la hauteur de quatre ou cinq piés , divisées en ailes : les feuilles sortent les unes de sa racine , les autres de ses tiges , grandes , amples , ressemblant à celles du persil , attachées à des queues longues. Ses fleurs naissent sur de grands parasols aux sommets des tiges & des branches , petites , blanches , composées chacune de cinq feuilles disposées en rose : quand ces fleurs sont passées , il leur succede des semences jointes deux à deux , larges , ovales , aplaties , rayées sur le dos , bordées d'une membrane de couleur rougeâtre. Ses racines sont attachées plusieurs à une tête , longues , grosses comme le petit doigt , s'étendant beaucoup dans la terre , noires en dehors , blanches en dedans , empreintes d'un suc mucilagineux d'un goût résineux , mais aromatique & agréable , approchant de celui du panais. Cette plante croît aux lieux montagneux parmi les pâturages ; elle passe pour incisive. ( *D. J.* )

ORESCA , ( *Géog.* ) ville de l'empire Ruffien , en Carélie , sur la côte occidentale du lac de Ladoga , dans une île formée par la Neva. Elle a un fort bâti par Pierre le Grand , pour la défense de Saint-Pétersbourg. ( *D. J.* )

ORESTÆ , ( *Géog. anc.* ) ancien peuple de la Grece , dans la Molosside , qui du

temps de Strabon faisoit partie de l'Épire ; c'est pour cela qu'il compte ce peuple entre les Epirotes. Leur pays étoit nommé *Orestide* ou *Orestiade*. Tite-Live dit que les *Orestiens* ou les *Orestes* , ayant été les premiers à quitter le parti de Philippe , les Romains leur accorderent la liberté de se gouverner par leurs propres loix. ( *D. J.* )

ORESTE , ( *Myth.* ) fils d'Agamemnon & de Clytemnestre , étoit encore enfant lorsque son pere fut assassiné : il auroit eu le même sort , si Electre , sa sœur , n'eût pris soin de le dérober aux fureurs de sa mere , en le faisant conduire secrètement à la cour de Strophius , roi de Phocide , son oncle. *Oreste* y fut élevé avec son cousin Pylade , ce qui forma entre eux cette amitié célèbre qui les rendit inséparables. Quand il fut devenu grand , résolu de venger la mort de son pere , il eut d'abord recours à l'oracle de Delphes. " Vengez-vous , lui dit l'oracle , mais sans bruit , que l'adresse & le secret vous tiennent lieu d'armes & de troupes ". Sous les auspices de cet oracle , il se rendit secrètement à Argos , accompagné du seul Pylade. Il s'arrêta d'abord au tombeau d'Agamemnon , selon Eschyle , pour rendre aux manes de son pere de pieux devoirs ; il y rencontra sa sœur Electre qui y étoit venue pour le même sujet. Après quelques entretiens , ils se reconnoissent , prennent ensemble des mesures pour assurer leur vengeance , & se confirment dans l'horrible résolution de tuer eux-mêmes leur mere. *Oreste* & Pylade s'introduisent dans le palais d'Égysthe , sous le nom d'étrangers ; ils trouvent le tyran occupé à un sacrifice , & le percent du même couteau qui avoit immolé la victime. Clytemnestre étoit pour lors absente : *Oreste* est combattu par ses remords. " Apollon , dit-il , que tes oracles sont injustes ! Tu m'ordonnes de tuer une mere , & la nature me le défend.... je vais commettre un attentat horrible , un crime exécration à toute la nature , mais les dieux l'ont ainsi voulu , le sort en est jeté ". Eschyle lui fait dire qu'Apollon l'a menacé des plus cruels supplices , s'il n'ôtoit le jour aux assassins de son pere ; qu'en le faisant même il seroit livré aux furies , frappé de lepre , séparé du commerce des hommes , & obligé de traîner une vie languissante.

Voilà donc *Oreste* également criminel en obéissant ou en n'obéissant pas. Il se résout donc à sacrifier une mere parricide, & lui plonge lui-même le poignard dans le sein.

A peine *Oreste* a-t-il commis le crime qu'il sent sa raison se troubler : il croit voir les Euménides avec les serpens qui sifflent sur leurs têtes, & des yeux qui distillent du sang. Il se sent tourmenté des furies : « O ma mere, s'écrie-il, n'armez plus contre moi ces filles de l'enfer avec leurs redoutables serpens. Ah ! ce sont elles, je les vois frémir autour de moi. O Apollon, ces monstres, ces gorgones, ces prêtresses infernales en veulent à ma vie.... qu'on m'apporte mon arc & mes fleches : que j'écarte ces fieres Euménides qui ne me laissent pas respirer. Oui je vais les blesser si elles ne se retirent. Entendez-vous le bruit des traits qui fendent l'air. les voyez-vous ? Allez, noires déesses : pourquoi balancez-vous ? fuyez, volez, & n'accusez qu'Apollon. Ah ! la force m'abandonne, je ne respire plus ». Cependant les Argiens, irrités du crime d'*Oreste*, ou plutôt animés par ses ennemis, les partisans d'Egysithe, tiennent une assemblée pour le condamner à mort, & font garder le palais, pour l'empêcher d'échapper au supplice. Il se détermine à aller lui-même plaider sa cause devant le peuple. Il s'entend condamner à mort, & s'efforce avec peine d'éviter l'infamie du supplice, en promettant que sa main exécuteroit l'arrêt prononcé. Mais Apollon le tire d'affaire, ordonne qu'il soit exilé pendant un an, & qu'il aille à Athenes subir le jugement de l'aréopage ; le dieu se charge de gouverner lui-même l'état d'Argos, jusqu'à ce qu'*Oreste* y revienne régner en roi paisible & glorieux. Tel est le sujet & le dénouement de la tragédie d'*Oreste* dans Euripide. Voyez MÉNÉLAS.

*Oreste* se rend à Athenes, & se met d'abord sous la protection de Minerve : la déesse veut qu'il soit jugé dans les formes par des Athéniens choisis, qui jureront de prononcer suivant l'équité. Apollon entre en cause en faveur de l'accusé : il avoue qu'il a commandé à *Oreste* de tuer sa mere ; mais il ajoute que tous ses oracles sont les décrets de Jupiter même. « Quoi, repli-

quent les furies, Jupiter vous a inspiré d'ordonner le meurtre d'une mere pour venger un pere mort ? Oui, dit le dieu ; car la mort d'un héros & d'un roi doit être considérée avec d'autres yeux que celle d'une indigne épouse ». Minerve ordonne qu'on aille aux voix : les suffrages pour & contre se trouvent en nombre égal ; & la déesse qui a aussi droit de suffrage, donne le sien à *Oreste*, & le renvoie absous ; il fut même expié par le roi Démophon.

Malgré ce jugement, les furies ne le quittent point, & ne cessent de le tourmenter. Désespéré de sa situation, il retourne à Delphes, résolu de se donner la mort, si le dieu qui étoit cause de son malheur ne devenoit l'auteur de son salut. Apollon lui ordonne d'aller dans la Tauride, d'y enlever la statue de Diane descendue du ciel, & de la porter à Athenes, qu'à cette condition il sera libre de ses fureurs. *Oreste* exécuta l'ordre ; & à son retour les furies l'ayant quitté, il vécut en repos, & remonta paisiblement sur le trône de son pere.

*Oreste* épousa Hermione, fille de son oncle Ménélas, & joignit le royaume de Sparte à ceux d'Argos & de Mycenes. Euripide le rend encore coupable de la mort de Pyrrhus, à qui il enleve Hermione. Après la mort d'Hermione, *Oreste* épousa Erigone, sa sœur utérine : elle étoit fille d'Egysithe & de Clytemnestre. Il en eut un fils, nommé *Peuthile*, qui lui succéda. *Oreste* vécut quatre-vingt-dix ans, dont il en régna soixante-dix : il mourut, dit-on, d'une piqûre de serpent, dans un voyage qu'il fit en Arcadie.

Pausanias nous apprend encore une circonstance singulière de l'histoire d'*Oreste*. Non content d'être absous par le jugement de l'aréopage, il alla encore chez les Trézéniens pour se soumettre à la cérémonie de l'expiation ; en y arrivant, il fut logé dans un lieu solitaire, où il demeura comme séparé des autres hommes : aucun Trézénien n'ayant voulu le recevoir chez lui jusqu'à ce qu'il fût lavé de la tache qu'il avoit contractée, dit l'historien, en trempant ses mains dans le sang de sa mere. Cependant on prenoit soin de le nourrir & de le purifier tous les jours, & l'on observoit d'enterrer auprès de sa maison toutes

les choses qui avoient été à son usage, & qui avoient servi à sa purification. Lorsque toutes les cérémonies furent accomplies, il sortit de ce même endroit un laurier qui s'est toujours conservé depuis, dit-on. Les descendants de ceux qui furent commis à la purification d'*Oreste* mangeoient tous les ans, à certains jours, en ce même lieu, & l'on montra long-temps à Trézène le vieux logement d'*Oreste*. J'ai lu encore quelque part, chez les anciens, qu'*Oreste* passoit pour un géant à qui on donnoit sept coudées. (+)

ORESTE, PORT D', (*Géog. anc.*) en latin *Orestis portus*; port de la grande Grèce, au pays des Brutiens, sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Quelques géographes croient que c'est aujourd'hui *Porto Ravagliofo*. (*D. J.*)

ORETÆ, (*Géog. anc.*) Denys le Périégète les nomme *Oritæ*; les *Oretes* ou *Orites* étoient des peuples, entre la Perse & les Indes, aux confins de la Carmanie: aussi Lucain, *l. III, vers. 249*, a joint ces pays ensemble.

*Tunc furor extremos movit Romanus Oretas, Carmanosque duces.*

Les *Oretes* prenoient leur nom de la ville d'*Ora*, que Ptolomée place dans la Carmanie. (*D. J.*)

ORETAINS, LES (*Géog. anc.*) *Oretani*; ancien peuple de l'Espagne Tarragonoise, dont Ptolomée vous indiquera les villes. La capitale nommée *Oretum*, étoit dans la campagne de Calatrava, sur la Guadiana, & a été épiscopale.

Les *Oretina juga* de Pline, sont aujourd'hui nommés par les Espagnols *la Sierra di Alcaras*. (*D. J.*)

OREXIE, s. f. (*Médec.*) appétit presque continuel dans l'état de santé, & qui n'est accompagné d'aucun fâcheux symptôme, comme dans la faim canine & la boulimie.

Les personnes qui ont cette faim vorace deviendroient même malades si elles ne prenoient souvent de la nourriture. Sennert rapporte l'histoire d'un écolier d'un tempérament mélancolique, qui se perçoit d'ailleurs à merveille, mais qui avoit besoin de manger le jour & la nuit. Les mets délicats ne pouvoit pas le rassasier, il lui

falloit des mets solides & difficiles à digérer, comme, par exemple, du gros pain dont se nourrirent les paysans.

M. de Thou, *hist. t. I., page 101*, cite l'exemple de M. de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, son parent & son ami, avec lequel il vivoit. M. de Beaulne avoit besoin d'un aliment presque continuel pour entretenir sa santé. A peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin de manger le réveilloit: à deux heures après minuit il se faisoit apporter à manger, & expédioit ses affaires particulières jusqu'à quatre heures, qu'il se remettoit à table; à huit heures, on le servoit pour la troisième fois. Il rentrait chez lui pour dîner à midi, il mangeoit encore à quatre heures & le soir. Avec tout cela on ne le vit jamais plus assoupi, ni la tête plus embarrassée, que s'il étoit très-petit mangeur.

Cette faim dévorante peut être causée par les vers. On en trouve des exemples dans plusieurs auteurs, & en particulier dans Tralianus & dans Niculus. L'expérience journalière confirme leurs observations, & la théorie découvre la cause de cette voracité. 1°. Les vers privent alors le corps d'une partie du suc nourricier que lui auroient fourni les alimens. 2°. Par l'agitation des vers, l'estomac est mis en action, les houppes nerveuses sont chatouillées; ce sentiment oblige ceux qui ont des vers à prendre continuellement des alimens. 3°. Par cette agitation, l'estomac se vide, & devient plus exposé aux impressions de la faim.

Mais on trouve aussi dans la construction du corps humain des causes particulières qui peuvent produire dans certains sujets un appétit dévorant; comme la grandeur de l'estomac, la grosseur du foie, l'abondance de la bile, & autres jeux de la nature telle que la forme des intestins qui sont plus courts & ont moins de circonvolutions. Il est rapporté par Antoine de Pozzis qu'une femme qui étoit tourmentée d'un appétit dévorant, n'avoit que trois intestins très-courts. Cabrolus nous a laissé une semblable observation dans un homme famélique. On peut ajouter à ces observations un fait assez constant, c'est que les animaux sont

plus voraces à proportion que leurs intestins sont plus courts, & ont moins de circonvolutions.

La masse du foie peut encore être regardée comme une des causes de voracité. Jemma, Argentier & Bartholin confirment cette théorie par la dissection des cadavres des personnes faméliques, & la théorie s'accorde avec leurs observations; car lorsque le foie a un grand volume, il s'y filtre beaucoup plus de bile, & une bile plus âcre, parce que la chaleur de ce viscere est plus considérable; or cette âcreté & la grande quantité de bile forment un aiguillon plus vif, cet aiguillon donne plus de mouvement à l'estomac & aux intestins; d'où l'on est plutôt affamé. On peut rapporter ici l'observation de Vésele sur un forçat extrêmement vorace, il trouva à l'ouverture du cadavre que par une conformation particulière la bile se dégorgeoit dans l'estomac; or, dans ce cas, ce viscere étant exposé à l'action de la bile, devoit se vider plus promptement.

Nous trouvons dans divers écrits des médecins, que le volume excessif de la rate & la grosseur de la veine splénique avoient produit la voracité. Nous remarquerons aussi que les animaux auxquels on enleve la rate deviennent extrêmement voraces; cela peut venir de l'action des nerfs qu'on a blessés, & du surplus de sang que reçoit l'artere gastrique, cette action d'excès dans les nerfs s'étend sur le ventricule; d'ailleurs le sang qui a séjourné dans la rate qui se trouve d'un volume considérable, forme dans le foie une bile plus âcre & plus abondante, l'estomac & les intestins doivent donc se vider plus promptement.

Il n'est pas étonnant que les mélancoliques aient beaucoup d'appétit, ou du moins qu'un appétit dévorant les tourmente quelquefois; le sang s'accumule dans leurs viscères & il y séjourne long-temps, ils sont donc dans le cas de ceux qui ont le volume de la rate fort gros. C'est pour cela encore qu'on ne doit pas être surpris, si dans des estomacs faméliques on a trouvé des sucscirâtres, c'est-à-dire, des sucsc qui sont tels que ceux qu'on trouve dans les viscères des mélancoliques.

L'*orexie*, ou la faim immodérée qui vient

des vers qui consomment le chyle, se guérit en détruisant ces insectes. On peut en connaître la cause par les symptômes qui leur sont propres. Celle qui vient de l'acidité ou âcreté des humeurs se guérit par les remèdes qui corrigent cette acidité ou cette âcreté. Villanovanus rapporte qu'un homme se guérit de sa faim dévorante en mangeant du pain chaud trempé dans du marc d'huile. La voracité causée par l'action de la bile sur l'estomac se tempère par les acides. En général l'*orexie* naturelle est une maladie fort rare; il faut bien la distinguer de la boulimie & de la faim canine, avec lesquelles on la confond d'ordinaire. *Voyez FAIM CANINE. (D. J.)*

ORFA, (*Géog.*) M. de Lisle dit *Ourfa*, ville d'Asie à l'Orient de l'Euphrate dans le Diarbeck; Thévenot l'a décrite comme elle étoit de son temps; nous dirons seulement que c'est l'ancienne ville d'Edesse. *Voyez EDESSE. Orfa est située à 33 lieues N. E. d'Alep. Long. 55, 20; latit. 36, 20. (D. J.)*

ORFEVRE, s. m. artiste, fabricant & marchand tout ensemble, membre d'un des six corps des marchands de la ville de Paris, qui a la faculté de vendre, acheter & fabriquer toutes sortes de vaisselle, ouvrages & bijoux d'or & d'argent.

Le terme d'*orfèvre* a son étymologie dans les deux mots *or* & *fabriquant*, procédante & imitée du latin *auri faber*, fabricant en or.

Les *orfèvres* se nomment *orfèvres*, *joailliers*, *bijoutiers*: on entend assez communément par *orfèvre* simple celui qui ne se mêle que de fabriquer ou vendre de la vaisselle d'argent; par *orfèvre-bijoutier*, celui qui vend ou fabrique les bijoux d'or; & par *orfèvre-joailler*, celui qui vend & met en œuvre les diamans, perles & pierres précieuses: le droit exclusif à tous autres qu'ont les *orfèvres* de monter & mettre en œuvre les diamans, leur a fait donner le surnom de *metteur-en-œuvre*.

Cet art a de tous les temps été considéré & protégé: dès que l'or & l'argent ont été connus, des artistes se sont formés pour employer ces précieux métaux, dont on n'a d'abord destiné l'usage qu'au service des temples, sur les autels des dieux, & à augmenter

menter la splendeur des souverains ; mais les richesses s'étant accrûes , & le luxe avec elles , les *orfèvres* se sont multipliés , leur art s'est perfectionné , & dans le dernier siècle (pour nous conformer à l'expression de l'illustre écrivain qui nous en a tracé le tableau) de simples *orfèvres* ont mérité de faire passer leurs noms à la postérité & de s'immortaliser , tels que les Germain , les Ballins , &c. & c'eût été en effet une injustice de refuser à ces grands hommes le tribut de louange qui leur étoit dû : ni eux , ni les artistes célèbres qui les remplacent aujourd'hui , tels que les sieurs Roettiers & Germain , n'ont atteint ce haut degré de perfection où ils sont parvenus , qu'à force d'étude & de travaux : quoique nés avec un génie mâle , il leur a fallu d'abord savoir dessiner & modeler , joindre à ces premières études celles de l'architecture & de la perspective , pour savoir donner à leurs ouvrages & de belles formes & de justes proportions. S'ils n'eussent été consommés dans ces sciences , bases de tous les arts , on n'eût jamais vu sortir de leurs mains ces productions savantes qui ont embelli leur patrie , orné les cours étrangères , consacré la réputation de l'orfèvrerie de Paris , & décidé sa supériorité sur toutes les orfèvreries de l'univers. A ces connoissances qui eussent suffi pour faire un bon sculpteur , il leur a encore fallu joindre d'autres détails , comme de savoir cizeler , graver , retraindre , &c. toutes opérations mécaniques , mais nécessaires pour parvenir à ces brillantes exécutions où se développe tout le goût de l'artiste , comme son génie se déploie dans la composition. La préparation de l'or & de l'argent n'a pas été même pour eux un objet indifférent ; en effet ces métaux renferment souvent dans leur sein des parties hétérogenes qui en altèrent la pureté & la ductilité ; savoir les en dépouiller & les en allier en qualité & quantité convenables , sont des fruits de l'étude de la métallurgie & de la docimastie , dont il convient qu'un *orfèvre* soit instruit : que tout *orfèvre* qui veut se distinguer sache que la réunion de toutes ces études firent les grands hommes que nous avons cités ce qu'ils parurent , & que cette carrière

Tome XXIII.

épineuse qu'ils remplirent avec honneur , est la seule que doivent courir ceux qui se proposent d'acquérir une gloire semblable à la leur.

Chaque *orfèvre* a un poinçon à lui particulier , composé des lettres initiales de son nom , d'une devise , d'une fleur de lis couronnée , & de deux petits points ; il lui sert comme de signature & de garantie envers celui qui achete les ouvrages de sa fabrique ; lors de sa réception à la cour des monnoies , il est obligé de donner une caution de 1000 liv. pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir , s'il étoit surpris en contravention aux réglemens sur le titre des matieres ; ce poinçon est insculpé sur une planche de cuivre déposée au greffe de la cour des monnoies , & sur une autre planche de cuivre déposée au bureau des *orfèvres* , pour y avoir recours en cas de contestation , soit par voie de comparaison ou de rengrenement. Indépendamment du poinçon de chaque *orfèvre* , il y a encore trois autres poinçons qui doivent être apposés sur les ouvrages de la fabrique de Paris ; savoir , le poinçon de charge , le poinçon de la maison commune , & le poinçon de décharge.

Tous ces poinçons s'appliquent en différens temps , & pour causes différentes : dès qu'un *orfèvre* veut fabriquer une piece d'or ou d'argent , il l'ébauche au marteau ; il met alors son poinçon dessus , qui constate que cette piece est de sa fabrique ; il la porte ainsi revêtue de son poinçon au bureau du fermier des droits du roi , où il signe une soumission de rapporter cette piece lorsqu'elle sera finie , pour acquitter les droits , que le roi préleve dessus en vertu de ses édits & à raison du poids de ladite piece ; le fermier applique alors dessus cette piece un poinçon , que l'on appelle *poinçon de charge* , parce qu'il charge le fabricant des obligations ci-dessus expliquées. La piece revêtue de ce second poinçon passe au bureau des *orfèvres* , appelé *maison commune* ; les gardes *orfèvres* , préposés pour la police du corps , & singulièrement pour l'essai des ouvrages , coupent un morceau de cette piece du côté qu'il leur plaît , l'essaient , & si la matiere est trouvée au

M m m m m

titre qui est de 11 deniers 12 grains pour l'argent au remede de 2 grains de fin , de 20 karats un quart pour l'or au remede d'un quart de karat , & de 22 karats un quart au remede pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or , comme chandeliers , lampes , &c. ils appo- sent alors leur poinçon dessus : c'est ce poinçon qui est toujours une lettre de l'al- phabet couronnée , laquelle change tous les ans , qui est le garant du titre des ouvra- ges ; ce poinçon est aussi insculpé sur une planche de cuivre au greffe de la cour des monnoies & au bureau des *orfèvres* lors de l'élection des gardes , lesquels sont respon- sables en leurs propres & privés noms de la sûreté de ce poinçon , & s'il y avoit er- reur ou contravention , on les poursuivroit extraordinairement : aussi si l'ouvrage n'est pas au titre prescrit , les gardes biffent les deux premiers poinçons , déforment la pie- ce , & la rendent en cet état au fabricant , en lui délivrant un bordereau du titre au- quel la matiere s'est trouvée , afin qu'il l'al- lie en la refondant , alors il est obligé de recommencer tout ce que dessus. Dans le premier cas où la piece ayant été trouvée au titre a été revêtue du poinçon de la maison commune , l'*orfèvre* finit sa piece la rapporte toute finie au bureau du fer- mier des droits du roi , paie les droits , ac- quitte sa soumission qu'on lui rend acquit- tés , & on appose pour certificat du paie- ment desdits droits un quatrieme & dernier poinçon , que l'on appelle à cause de cela *poinçon de décharge* : l'ouvrage en cet état peut être exposé en vente librement & sans crainte.

**ORFÈVRE**RIE, f. f. corps d'*orfèvrerie* , fixieme & dernier corps des marchands de la ville de Paris. Le nombre des mar- chands de ce corps est fixé à trois cens. On l'appelle aussi *orfèvrerie-joaillerie* , à cause du négoce , qu'ils sont en possession de faire de tous les temps des joyaux , diamans , perles & pierres précieuses.

Ce corps est très-ancien ; ses premiers statuts sont de l'année 1260 , & paroissent avoir été dirigés sur d'autres beaucoup plus anciens. La délicatesse & le goût de l'*orfè- vrerie* de Paris , joint à l'attention scrupu-

leuse que le gouvernement a toujours eu de veiller à la bonté du titre & à la bonne foi de cette branche de commerce , l'a mise en crédit chez l'étranger , & a fait regar- der cette capitale comme supérieure aux autres *orfèvreries* de l'Europe. Voyez OR- FEVRE. Il jouit de toutes les prérogatives des six corps des marchands , & l'on remar- que singulièrement que dans les entrées des rois , reines , ou légats , où les six corps ont le privilege de porter le dais sur les personnes , rois , reines ou légats , souvent on n'appeloit à ces cérémonies que 3 , 4 ou 5 de ces corps , mais que jamais celui de l'épicerie & de l'*orfèvrerie* n'ont été omis ; qu'il a fréquemment fourni des su- jets pour les places municipales & jurif- dictions consulaires , & qu'il est le seul , au moins depuis plus de 300 ans , chez lequel on ait pris un prévôt des marchands en l'année 1570 , qui se nommoit *Claude Marcel* , & étoit d'une famille ancienne de l'*orfèvrerie* ; ce corps a aussi donné des hommes d'un talent rare. Voy. ORFEVRE.

Voici quelques-uns de leurs statuts.

Ils sont obligés d'avoir leurs forges & fourneaux scellés en plâtre dans leurs bou- tiques à six piés de la rue & en vue ; il leur est aussi défendu de travailler passé les heures indiquées par la police : l'objet de ce statut est de tenir continuellement les orfèvres en état d'être veillés par les pré- posés à la police du corps. Les préposés à la police du corps sont les officiers de la cour des monnoies & les gardes orfe- vres.

Tous les ans on fait élection de trois orfèvres , d'un qui a déjà été garde , & de deux autres qui n'ont point encore passé cette charge : leur exercice est de deux ans ; les trois nouveaux élus avec les trois de l'année précédente forment le college de six gardes , lesquels font les essais , assieient la capitation , la perçoivent , visitent les ateliers & les ouvrages de leurs confreres , sans assistance d'aucun officier de poli- ce , toutefois & quand ils le jugent à pro- pos , & gerent toutes les affaires du corps : ils prêtent serment pour l'exercice de leurs fonctions à la cour des monnoies , & entre les mains du lieutenant-général de police.

Les contestations sur le fait de l'*orfèvrerie* se portent en ce qui concerne la police devant le lieutenant-général de police du châtelet de Paris, & en ce qui concerne le titre des matieres & contraventions sur icelles, en la cour des monnoies de Paris.

Les veuves des orfevres peuvent tenir boutique ouverte, & faire le commerce de l'*orfèvrerie* : autrefois même elles avoient un poinçon ; mais lors du réglemeut de 1679, le ministère craignant qu'elles n'en abusassent, ou que n'étant pas assez instruites, elles ne compromissent trop facilement la réputation de leur poinçon, ordonna qu'aussi-tôt le décès d'un orfevre leurs veuves remettroient le poinçon de leurs maris pour être biffé, leur laissant néanmoins la faculté de faire fabriquer chez elles, en faisant marquer leurs ouvrages du poinçon d'un autre maître, lequel demeureroit garant des ouvrages revêtus de son poinçon, comme s'ils étoient de sa fabrique.

Les orfevres qui ne tiennent pas boutique ouverte sont obligés de déposer leurs poinçons au bureau des orfevres, pour y être enfermés & scellés jusqu'à ce qu'ils reprennent boutique.

Les orfevres ont la faculté de graver tous leurs ouvrages, même sceaux, cachets, lames d'acier, en un mot, tout ce dont ils ont besoin pour l'ornement de leur fabrique.

Le commerce d'*orfèvrerie* est interdit à tous marchands assistans ou commerçans qui ne sont pas du corps, il est seulement permis aux marchands merciers de vendre la vaisselle ou autres ouvrages d'*orfèvrerie* venant d'Allemagne ou des pays étrangers, à la charge d'en faire la déclaration au bureau, où on met sur ces ouvrages un poinçon à ce destiné.

Il est défendu aux orfevres d'acheter, fondre ou déformer aucunes especes d'or ou d'argent du royaume ayant cours ou décriées.

Les orfevres sont aussi tenus, quand ils en sont requis, de donner des bordereaux des marchandises qu'ils vendent, contenant le poids, le titre, le prix de la matiere & de la façon séparés l'un de l'autre.

Les orfevres sont exempts de toutes créations de maîtrises aux joyeux avénemens à la couronne, entrées de rois, reines, ou autres grands avénemens. Il n'est point permis aux orfevres de travailler dans les lieux privilégiés, & il est défendu aux chefs de tous lieux privilégiés quelconques de donner retraite chez eux aux ouvriers d'*orfèvrerie* sans qualité ou ayant qualité.

Le temps de l'apprentissage est de huit années ; on ne peut être reçu apprentif avant dix ans, & passé seize ans.

Les enfans des maîtres sont dispensés de l'apprentissage, & du compagnonage qui est de deux ans pour les apprentifs. On suppose, ce qui est assez naturel, qu'ils ont dû apprendre dans la maison paternelle l'art qu'ils veulent professer : au surplus ni les uns ni les autres ne sont admis sans chef-d'œuvre ; il seroit à souhaiter qu'on y tint une main bien sévère, & qu'on rétablît l'ancienne coutume d'exposer publiquement les chefs-d'œuvre des aspirans ; la crainte d'éprouver une juste critique exciteroit l'émulation, effaroucheroit l'ignorance, & produiroit un effet utile au progrès de cet art.

Les orfevres travaillant à la galerie du Louvre, ont droit de faire des apprentifs de tout âge ; au bout de six années de leur premier apprentif, ils peuvent en prendre un second ; leurs apprentifs sont astraits comme les autres à huit années d'apprentissage, mais ils sont reçus sans faire de chef-d'œuvre & sans frais ; on suppose qu'ayant appris sous de si excellens maîtres, ils sont suffisamment capables. Les ouvriers qui ont travaillé pendant six ans dans la manufacture royale des Gobelins, sont reçus à la maîtrise d'*orfèvrerie* sans chef-d'œuvre & sans frais. L'hôpital de la Trinité jouit du droit de donner la maîtrise à deux ouvriers sans qualité tous les huit ans, travaillant l'un en or & l'autre en argent, pourvu qu'ils soient choisis par ledit hôpital, agréés sur leur chef-d'œuvre par les gardes orfevres, & qu'ils aient appris le métier à un enfant dudit hôpital : il y a aussi quatre privilégiés du roi, & deux du duc d'Orléans ; mais ces privileges sont à

vie, & ne donnent point qualité aux enfans : d'ailleurs ces privilégiés ne font point partie du corps de l'*orfèvrerie*, & n'en font point membres ; on voit par ces privilèges qu'il y a encore des moyens de parvenir à la maîtrise pour ceux qui n'ont pu l'acquérir à temps.

Quelques personnes dont les vues pour le bien public & pour l'accroissement du commerce sont respectables & dignes des plus grands éloges, regardent les loix d'apprentissage, du compagnonage & du chef-d'œuvre comme inutiles : ils pensent aussi qu'il est injuste de fixer le nombre des maîtres du corps de l'*orfèvrerie*, & de refuser place dans ce corps à des hommes d'un talent décidé, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentissage, & qu'ils ne sont point fils de marchands : nous pensons comme eux à quelques égards, mais nous ne sommes point d'accord sur tous les points.

1°. La connoissance que nous avons de toutes les parties d'étude nécessaires pour faire un bon artiste, & dont nous avons tracé l'esquisse au mot ORFEVRE, nous porte à croire que huit années d'apprentissage bien employées ne sont pas trop longues pour acquérir toutes les lumières nécessaires à cet art, sur-tout quand on réfléchit qu'il ne suffit pas d'être bon théoriste, mais qu'il faut y joindre une excellente pratique ; il seroit à souhaiter seulement que tous les maîtres fussent assez habiles pour former de bons élèves : & comment parviendra-t-on à ne remplir le corps que de bons artistes, si on néglige d'éprouver leur capacité ? Quant à moi, j'ai toujours regardé le chef-d'œuvre comme une chose de première nécessité, & d'un intérêt essentiel au bien du corps & de l'état, à qui il importe beaucoup que l'*orfèvrerie* de Paris conserve sa supériorité. On peut me répondre qu'on peut apprendre sans être gêné par des loix : j'en conviens ; mais comme l'équité est la première règle, il faut la consulter, & voir qu'un maître qui perd son temps à montrer à un apprentif, devroit être payé trop chèrement, si les loix ne lui avoient pas assigné les dernières années de l'apprentissage, pour se dédommager sur le travail de son élève des peines

& soins qu'il lui a coûté dans ses premières années ; & que l'ingratitude & la légèreté étant très-communes chez les jeunes gens, on les verroit trop souvent, s'ils n'étoient astreints par les loix, quitter leurs maîtres aussi-tôt qu'ils sauroient quelque chose, & chercher à jouir de leurs talens, sans s'embarraffer de payer de reconnaissance ceux à qui ils doivent ce qu'ils font.

2°. Quant aux règles du compagnonage, on n'y tient pas assez la main pour qu'on puisse se plaindre de la gêne de cette loi ; & si on l'a quelquefois mise en vigueur, très-souvent c'est parce qu'on cherchoit par tous les moyens possibles à écarter un mauvais sujet. Les bons artistes ne se plaindront jamais de cette loi ; leur intérêt personnel les engage à visiter plusieurs ateliers pour étudier tous les goûts : on ne voit ordinairement que les ignorans, les présomptueux & les indépendans chercher à la franchir.

3°. Il paroît ridicule de fixer le nombre des orfèvres à 300, & , selon les personnes que je prends la liberté de combattre, ce commerce devroit être libre & de la plus grande étendue, parce que le nombre des artistes augmentant, la nécessité d'être employés fait baisser le prix des ouvrages, établit une concurrence de bon marché qui ne peut manquer d'étendre le commerce. Leur principe est juste, & leur conséquence nécessaire : mais ce principe qui peut être vrai pour toutes les autres branches de commerce, cesse de l'être pour celle-ci, à ce que je pense. Si on envisage les sources de l'agrandissement de l'*orfèvrerie* de Paris, je crois qu'il est difficile de révoquer en doute que la sûreté du titre des matières qu'on emploie, & l'excellence du goût des artistes françois soient la seule cause de leur grand crédit chez l'étranger, d'où il est aisé d'inférer que plus le nombre des orfèvres sera resserré, plus ils seront en état d'être veillés, & moins la réputation du poinçon de Paris sera compromise : que moins ils seront en nombre, plus ils seront en état de se faire bien payer, & par conséquent de consacrer plus de temps à l'étude, seul moyen de perpétuer le bon goût, & de l'empêcher de tomber en dis-



crédit : il est vrai que nous sommes totalement contradictoires sur nos principes ; il n'est question que d'examiner lesquels sont les plus vrais & les plus avoués. Fouillons plus avant , & disons , que l'intérêt de l'état est que la main-d'œuvre se soutienne chere , afin que pour peu de valeur intrinsèque l'artiste fasse entrer beaucoup d'argent dans le royaume. Ce principe constant & jamais nié pourroit-il avoir lieu , si on fait baisser la main-d'œuvre sur des objets dont la matiere premiere est toute valeur précieuse & indestructible ?

Un vœu que nous oserions former , & qui seroit digne & de la bonté du prince qui regne sur nous & de la sagesse de son gouvernement , c'est qu'on réduisît presque à rien , si nous l'osons dire , qu'on abolit tout entier les droits qui se prélevent sur les ouvrages de l'orfèvrerie ; l'expérience a prouvé que la cherté de ces droits est ce qui nuit le plus à l'étendue de son commerce : il seroit à souhaiter au moins que toutes les fois que l'étranger vient se fournir chez nous , il n'en payât aucun , & même qu'on lui remit ceux précédemment payés , en justifiant du transport de ces ouvrages hors du royaume.

4°. Ce seroit encore une justice d'ouvrir des portes aux artistes distingués , qui ne peuvent être admis dans le corps , parce qu'ils n'ont point fait d'apprentissage , & ne sont point fils de marchands , &c. il est , ce me semble , un bon moyen d'établir l'émulation & de couronner le talent à cet égard ; c'est d'ordonner que de temps à autre il y auroit un concours où celui dont l'ouvrage seroit jugé supérieur fût reçu *gratis* , admettant à ce concours apprentif , fils de maître , comme ouvrier sans qualité indistinctement ; & joignant aux gardes de l'orfèvrerie juges nés des chefs-d'œuvre , d'autres artistes , même des membres de l'académie de peinture & de sculpture ; ce seroit , il me semble , un bon moyen pour fermer la bouche aux gens à talens sur l'injustice des loix ; car alors leur sort seroit entre leurs mains. Ces sentimens & ces vœux sont le fruit des réflexions d'un citoyen impartial , qui proteste contre tout esprit de parti , de corps ou de compagnie :

les seules vues du bien public sont celles qui l'animent & l'engagent à mettre au jour ce qu'il regarde dans la sincérité de son cœur comme des vérités incontestables.

ORFORD, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre , avec titre de comté , & un havre , dans la province de Suffolk , à 24 lieues N. E. de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 18, 54 ; *lat.* 52, 10. (*D. J.*)

ORFRAIE, f. f. (*Hist. nat. Ornithol.*) croc-pescherot , ossifrage , aigle de mer , *haliaetus* , *aquila marina* , *nifus veterum*. Wil. oiseau de proie qui est presque aussi gros que l'aigle doré , il a six piés neuf pouces d'envergure , & trois piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; les pattes étendues n'excèdent pas la queue , dont la longueur est d'un pié ; celle du bec est de quatre pouces depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la tête & le cou sont couverts de plumes longues & étroites. Il y a entre les yeux & les narines & sous la gorge de petites plumes semblables à des poils. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont la couleur de rouille , le brun , & le blanchâtre ; les plumes qui recouvrent le dessus de l'origine de la queue sont presque entièrement blanches , à l'exception de l'extrémité qui est noirâtre ; le ventre est de couleur blanchâtre & mêlé de larges taches couleur de rouille ; les plumes des ailes sont d'un brun tirant un peu sur le fauve-maron ; la queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont presque entièrement brunes , à l'exception de l'extrémité qui est noire , elles ont toutes des taches blanches éparées confusément , la membrane qui couvre la base du bec est jaune ; les pattes sont couvertes de plumes , jusqu'à environ le milieu de leur longueur ; le reste est d'un jaune vif , de même que les doigts ; les ongles sont d'un beau noir & très-crochus ; on trouve cet oiseau en Europe. *Ornith.* de M. Brisson , tom. I. Voy. Oiseau.

ORFRAIE, voy. GLORIEUSE.

ORFROY, f. m. terme de Chasublier , ce sont les ornemens de devant les chapes qui sont d'ordinaire semés de broderies ;

c'est le milieu des chasubles, qui dans les beaux ornemens est le plus souvent embelli de broderies.

Les anciens ont dit *orfray*. Borel a rapporté quelques endroits des anciens poètes pour l'intelligence de ce terme : le roman de la Rose :

*Si eut le corps bel & dougie  
D'orfrayes, eut un chapel mignot,  
Un chapel de rose tout frais  
Eut dessus le chapel d'orfray.*

Et ailleurs,

*Et un chapeau d'orfray, tout neuf;  
Le plus beau fut le dix-neuf.*

“ J'estime, dit Borel, que c'est la broderie d'or broché, ou le bord & parement des autels, écharpes & robes, & qu'il vient non d'orfevre, mais de *aurum phrygium*, comme l'a remarqué Ménage. „  
( D. J. )

*Fin du Tome vingt-troisième.*















## ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

**1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais.** Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

**2. Atribuição.** Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

**3. Direitos do autor.** No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente ([dtsibi@usp.br](mailto:dtsibi@usp.br)).